REGION REUNION
www.regionreunion.com

JUILLET 2026

DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU JEUDI 25 JUIN 2026

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 03 juillet 2026
www.regionreunion.com

Sommaire des délibérations de l’Assemblée Plénière du 25 juin 2026

1 - RAPPORT/SGSAC /N°118242 DAP2026_0001.....
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 30 OCTOBRE 2025

2 - RAPPORT/SGSAC /N°118328 DAP2026_0002.....
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

3 - RAPPORT/DGADHS /N°118667 DAP2026_0003.....
OBJET : RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2025

4 - RAPPORT/DGADD /N°118649 DAP2026_0004.....
OBJET : RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2025

5 - RAPPORT/DGASG /N°118664 DAP2026_0005.....
OBJET : RAPPORT D’ACTIVITÉ 2025

6 - RAPPORT/SGDF /N°118460 DAP2026_0006.....
OBJET : BUDGET 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2025

7 - RAPPORT/SGDF /N°118459 DAP2026_0007.....
OBJET : BUDGET 2026 - BUDGET RÉGION - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

8 - RAPPORT/SGDF /N°118458 DAP2026_0008.....
OBJET : BUDGET 2026 - PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2026

9 - RAPPORT/SGDRH /N°118611 DAP2026_0009.....
OBJET : PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES

10 - RAPPORT/DHSEVL /N°118654 DAP2026_0010.....
OBJET : SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE

11 - RAPPORT/SGSAC /N°118680 DAP2026_0011.....
OBJET : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER RÉGIONAL AU SEIN DE DEUX COMMISSIONS SECTORIELLES

12 - RAPPORT/RDDID /N°118718 DAP2026_0012.....
OBJET : INFORMATION SUR L’AVANCEMENT DU PROJET "REUNION EXPRESS"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2026_0001

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
PLANTE PASCAL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :
TECHER JACQUES
BOULEVART PATRICE
SIHOU MICKAËL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /SGSAC / N°118242
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 30 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0001
Rapport /SGSAC / N°118242

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 30 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° SGSAC / 118242 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

1. que le procès verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'Assemblée Plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 30 octobre 2025, ci-joint ;

ARTICLE 2 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie-Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 30 octobre 2025

À 9h00 sous la présidence de

Madame Huguette BELLO – Présidente du Conseil régional

Madame Huguette BELLO :

Mesdames, Messieurs, veuillez prendre place ; on a déjà pris du retard. Mes chers collègues, bonjour - Mesdames, Messieurs, ainsi que l'exige l'usage, je déclare ouverte cette session du Conseil Régional et je demande à **Patrice BOULEVART** de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Vous avez la parole, **Monsieur BOULEVART**.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Bonjour à tous, bonjour Madame la Présidente, bonjour chers collègues. Je vais procéder à l'appel.

ABMON-ELIZÉON Liliane	**Présente**
AHO-NIENNE Sandrine	**Absente**
ANNETTE Christian	**Présent**
BADAT Rahfick donne procuration à M. Normane OMARJEE	
BAREIGTS Ericka	**Présente**
BELLO Huguette	**Présente**
BERTILE Wilfrid	**Présent**
BOULEVART Patrice	**Présent**
CESARI Maya	**Présente**
CHABRIAT Jean-Pierre	**Présent**
CHANE-HONG Régine donne procuration à Mme Lorraine NATIVEL	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne donne procuration à M. Patrice BOULEVART	
CHANE-TO Marie-Lise	**Présente**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

CORBIÈRE Evelyne donne procuration à M. Jean-Bernard MARATCHIA	
COSTES Yolaine	Présente
GIRONCEL DAMOUR Nadine	Présente
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	Présente
HOARAU Denise	Absente
HOARAU Fabrice	Présent
HOARAU Jacquet représenté par Mme ABMON Liliane	
LAGOURGUE Jean-Louis	Absent
LEBRETON Laëtitia	Présente
LEBRETON Patrick donne procuration à Mme Huguette BELLO	
LOCAME VAISSETTE Patricia	Présente
MAILLOT Frédéric	Absent
MARATCHIA Jean-Bernard	Présent
MOREL Jean-Jacques	Représenté
NABÉNÉSA Karine	Présente
NATIVEL Lorraine	Présente
NIRLO Richard	Présent
OMARJEE Normane	Présent
PAYET Johnny	Absent
PICARDO Bernard	Présent
PLANTE Pascal	Présent
POINY-TOPLAN Stéphanie	Présente
PROFIL Patricia	Présente
RAMASSAMY Nadia	Absente
RAMAYE Amandine	Présente
RAMIN Sabrina	Présente
RATENON Jean-Hugues	Présent
SIHOU Mickaël donne procuration à Mme Nadine GIRONCEL DAMOUR	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

SITOUZE Céline	**Présente**
TECHER Jacques	**Absent**
VERGOZ Michel	**Présent**
VIENNE Axel	**Présent**

Madame Huguette BELLO :

Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, notre assemblée peut valablement délibérer.

Je salue la présence de Monsieur le Président du Conseil Économique et Social, Monsieur **Dominique VIENNE et M. Roger RAMCHETTY**, sans doute il s'est fait représenter, il n'est pas encore arrivé ; il va arriver. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs du Conseil Économique et Social et du Conseil de la Culture, je vous remercie pour vos contributions. Merci à vous. Merci pour tout le travail que vous faites. Sans doute par moment vous trouvez que cela est fastidieux mais vous le faites très bien. Merci pour vos contributions.

Je salue également la présence en tribune d'un certain nombre de membres du Conseil Régional des jeunes qui a été récemment installés ; merci à vous d'être là.
Je remercie l'ensemble de tous mes collègues pour tout le travail qui a été fait au sein des Commissions sectorielles où s'effectue un travail de fond des dossiers ; un lieu d'échanges, un lieu de débats. Je remercie également l'ensemble des services pour leur travail remarquable - il faut le souligner - et que c'est un beau travail qui est fait par les services et souvent ce n'est pas suffisamment reconnu.

Mais avant de commencer nos travaux, je souhaite que nous observions une minute de silence en mémoire de Théo et de Louanne, ces deux petites âmes qui se sont envolées lors du drame survenu à Saint-Joseph. Les mots nous manquent pour exprimer la tristesse qui nous étreint

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

toutes et tous ; la perte d'un enfant, vous savez, est une blessure profonde qui dépasse ce que l'on peut concevoir.

Aucun mot ne peut effacer une telle peine, aucun discours ne peut en atténuer la violence. Je veux dire aux parents - je veux dire à la famille, je veux dire aux proches que nous partageons leur immense douleur, que nous sommes, aujourd'hui et demain, à leurs côtés. Dans ces moments où l'injustice frappe de plein fouet la seule chose qui nous tient debout est la solidarité que nous devons les uns aux autres.

Au nom de la Région Réunion, j'adresse mes pensées les plus sincères, mon soutien et toute ma compassion, notre compassion, ici à cette famille durement éprouvée. Nous nous associons à ce deuil avec respect, avec recueillement, avec tendresse. Je vous invite maintenant à nous lever pour observer une minute de silence. Merci.

Nous allons passer aux motions. Je ne sais pas si l'opposition en a déposé ? Non ? Vous n'en avez pas déposé. Nous avons 4 motions. Nous allons donner la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT** pour la demande d'exemption d'application à La Réunion du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières à compter du 1er janvier 2026.

Monsieur CHABRIAT, c'est à vous.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Donc, il s'agit d'une motion pour une demande d'exemption d'application à La Réunion du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières à compter du 1er janvier 2026.

- Considérant les contraintes structurelles inhérentes aux Régions Ultra-Périphériques qui sont reconnues par l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne qui accroissent leur dépendance aux importations en provenance, en particulier, des pays tiers ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

- Considérant la nécessité pour La Réunion d'importer une grande partie de ses matériaux de construction : le Clinker, l'aluminium, l'acier notamment, en provenance de pays tiers à l'Union Européenne ;
- Considérant la hausse constante pour les entreprises réunionnaises des coûts du fer, du ciment et plus généralement des matériaux de construction ces dernières années du fait de la hausse du coût du fret, des tensions géopolitiques et de la guerre commerciale actuelle ;
- Considérant la crise du Bâtiment et des Travaux Publics qui sévit depuis plusieurs années et qui fragilise en premier lieu les entreprises de ce secteur mais également l'ensemble des secteurs qui sont liés - l'industrie et les services en particulier ;
- Considérant les menaces en cours - modification des dispositifs de la LODEOM et de la défiscalisation qui pèsent lourdement sur l'économie locale et plongent les entreprises réunionnaises dans l'incertitude ;
- Considérant l'entrée en vigueur au 1er janvier 2026 d'un Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières qui imposent aux entreprises locales une taxe sur les émissions des CO2, applicable à 6 familles de produits utilisés dans le secteur du BTP réunionnais : le Clinker, le ciment, l'aluminium, l'engrais azoté, l'électricité et l'hydrogène, et ces éléments étant importés aussi des pays tiers et de son impact, par conséquent, sur l'ensemble de l'économie locale,

L'Assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion, tout d'abord,

- Regrette que la mise en place de ce Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières n'ait fait l'objet d'aucune consultation, ni couvert La Réunion, et plus largement les Régions Ultra-Périphériques dans son étude d'impact préalablement à son application ;
- L'Assemblée plénière demande l'exemption de l'application de cette taxe communautaire compte tenu de ces caractéristiques inhérentes à notre situation de Région Ultra Périphérique et l'impact d'une telle taxe carbone sur son économie, notamment sur les entreprises et finalement sur les consommateurs ;
- Interpelle le Gouvernement pour plaider la cause des Régions Ultra-Périphériques au sein du Conseil des Ministres de l'Union Européenne et auprès de la Commission Européenne afin

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

d'obtenir la non-application de ce Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, au niveau de notre frontière en particulier ;

- Enfin l'Assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion appelle à une mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques locaux afin d'alerter les instances communautaires au sujet des effets négatifs de ce mécanisme inadapté à notre économie insulaire, à notre position éloignée déjà marquée par la hausse du coût des matières premières.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Merci à vous, **Monsieur CHABRIAT.** Vous savez que cette motion sera transmise pour instruction et avis aux commissions concernées. Je vais donner la parole maintenant à **Jean-Hugues RATENON** pour une motion relative au Projet de Loi de Finances de 2026 et à son impact sur les Outre-mer, pour les Outre-mer.

Monsieur Jean-Hugues RATENON :

Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, mesdames, messieurs, zot toutes. En premier lieu, je m'excuse pour mon retard. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, c'est la motion au Projet de Loi de Finances 2026 et à son impact pour les Outre-mer.

- Considérant les mesures inscrites dans le Projet de Loi de Finances et du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 prévoyant une baisse significative des crédits consacrés, notamment aux Outre-mer, pour l'économie, l'emploi, la jeunesse, la mobilité, l'éducation, la santé, le logement,
- Considérant que ces projets de lois comportent également des mesures qui impactent les budgets des collectivités, notamment les régions, tant en dépenses qu'en recettes, et par conséquent, leur capacité d'intervention et d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

- Considérant que ces mesures ont été définies sans prise en compte des demandes des organisations professionnelles et des collectivités, ni évaluation sociale de leurs conséquences dans un territoire où la vulnérabilité économique demeure structurelle ;
- Considérant notamment, parmi les mesures inscrites dans les projets de loi, des modifications substantielles affectant les dispositifs de la défiscalisation et de la LODEOM, structurants pour l'économie ultramarine ;
- Considérant plus particulièrement les réductions successives du soutien aux emplois aidés, les fameux PEC, Parcours Emploi Compétences, chute de taux de prise en charge à 43,5%, diminuant la durée des contrats à six mois et incertitude sur les volumes disponibles, mettant en péril des centaines d'emplois d'utilité publique, le tissu associatif et la continuité de chantiers environnementaux et sociaux essentiels ;

Le Conseil régional de La Réunion, réuni en Assemblée plénière :

- Constate que les décisions budgétaires prises en 2025 ont déjà des conséquences concrètes : suspension d'instructions des contrats PEC, chantiers territoriaux interrompus, incertitude sur la continuité des actions portées par les associations, fragilisation de l'emploi local et risque de désorganisation de l'accompagnement social de proximité ;
- Souligne que l'affaiblissement des moyens des politiques sociales et d'emploi est de nature à aggraver la situation particulière des Outre-mer caractérisée par l'urgence sociale et des retards structurels ;
- Rappelle que les dispositifs d'insertion, de cohésion sociale et de développement économique de territoires souffrant de contraintes structurelles constituent une exigence républicaine au regard des principes d'égalité ;
- Alerte sur le risque d'un effet cumulatif des mesures régressives, affaiblissant des dispositifs d'insertion et d'emploi, révision à la baisse des crédits de la LODEOM et de la défiscalisation et de son impact sur la situation économique et sociale de notre territoire et des conséquences sur l'emploi ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

- Affirme que l'urgence sociale, la vie chère, la crise du logement, la fragilité de l'emploi nécessitent un traitement prioritaire et équitable, fondé sur la reconnaissance des réalités territoriales ultramarines et sur le respect du principe de solidarité nationale ;

- Exige du gouvernement :

    - La révision immédiate des mesures du Projet de Loi de Finances et du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2026 concernant les Outre-mer,
    - La préservation des ressources des collectivités ultramarines qui doivent faire face à une demande sociale forte et à des besoins d'investissement encore importants sur leur territoire ;
    - La sécurisation de la LODEOM et des dispositifs de défiscalisation ;
    - La suspension de l'application de toute mesure de modification des dispositifs de la LODEOM et de la défiscalisation en l'absence d'études d'impacts ;
    - L'ouverture d'une concertation avec les collectivités régionales et ultramarines avant tout arbitrage budgétaire impactant les territoires,
    - Le rétablissement pour les PEC d'un taux de prise en charge compatible avec les réalités socio-économiques de La Réunion et la mise en place d'une enveloppe pluriannuelle stabilisée ;
    - La cohérence avec les engagements du CIOM, du Conseil Interministériel des Outre-mer ;

- Apporte son soutien à l'action des parlementaires ultramarins pour défendre les intérêts de nos territoires.

Madame Huguette BELLO :

Merci Monsieur **RATENON**. Nous allons maintenant passer à une motion relative au futur cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

- Considérant l'alerte lancée le 26 juin dernier en Assemblée plénière relative au futur cadre financier de l'Union Européenne de 2028-2034 sur le « risque d'une renationalisation de la politique régionale conjuguée à une baisse globale des crédits alloués à la politique de cohésion » ;

- Considérant le courrier que nous avons adressé à la Présidente de la Commission européenne le 10 juillet 2025, qui plaide pour la prise en compte de la situation particulière des régions ultrapériphériques dans le cadre des discussions sur le futur cadre financier pluriannuel ;
- Considérant la proposition du cadre financier pluriannuel 2028-2034 adoptée par la Commission européenne le 16 juillet 2025, confirmant nos inquiétudes ;
- Considérant que ces propositions se traduisent notamment par un regroupement et une mise en concurrence de différents fonds européens jusqu'alors distincts : la cohésion, l'agriculture, la pêche, la migration – ses crédits des différents fonds de la politique de cohésion au sein d'un même plan national ;
- Considérant également que la même menace de disparition concerne le POSEI ;
- Considérant les mobilisations et actions engagées solidairement au sein des instances dédiées avec les régions européennes, les régions françaises, les régions ultrapériphériques, les membres du Parlement européen et les représentants des États membres pour défendre les principes et les moyens de la politique régionale auprès de la Commission Européenne,

Les conseillers régionaux réunis en Assemblée plénière le 30 octobre 2025 :

- Alertent de nouveau sur le risque de démantèlement de la politique régionale qui pose la question de la survie sur les bases actuelles des futurs programmes, la survie des programmes opérationnels européens, POST 27.
- Soulignent qu'un tel scénario porterait gravement atteinte aux moyens de développement de La Réunion et au principe de subsidiarité ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

- Apportent leur soutien aux actions que nous avons entreprises pour défendre les intérêts de La Réunion et des régions ultrapériphériques dans le futur cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne ;
- Rappellent que la dimension régionale est un pilier indissociable de la politique de cohésion et des valeurs fondatrices de l'Union Européenne ;
- Estiment qu'une remise en cause des principes de gestion et des moyens de la politique régionale serait contraire tant à l'esprit qu'à la lettre de l'article 349 du Traité de l'Union Européenne consacrant le statut des régions ultrapériphériques ;
- Lancent un appel à l'ensemble des élus, toutes sensibilités politiques et toutes collectivités confondues, pour renforcer la mobilisation engagée auprès des différentes instances nationales et européennes afin de plaider la prise en compte de notre situation spécifique de régions ultrapériphériques auprès de la Commission européenne.

J'en ai terminé. Je passe maintenant la parole à **Monsieur BERTILE** pour une déclaration sur la culture Madagascar.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Il s'agit effectivement d'une déclaration qui est soumise à l'approbation du Conseil régional relative à Madagascar. Je me permets de vous la lire.

Depuis la fin du mois de septembre dernier, à l'image de ce qui s'est passé dans plusieurs autres pays, la jeunesse malgache, désignée par l'expression « Génération Z », a manifesté pour des conditions de vie décentes, pour l'accès aux besoins fondamentaux de l'eau et de l'électricité, pour le respect des valeurs éthiques dans la vie publique et pour un avenir meilleur. Les manifestations ont été durement réprimées, causant la mort de 22 personnes et blessant une centaine d'autres, selon l'Organisation des Nations Unies.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Après trois semaines de manifestations, une partie de l'Armée s'est jointe aux manifestants. Le président de la République a fui le pays le 12 octobre. Le colonel Michaël Randrianirina l'a remplacé le 17 octobre et a nommé un gouvernement de transition composé de 25 civils et de quatre officiers le 28 octobre.

Ce gouvernement aura pour mission de lutter contre la corruption, de rétablir un climat d'affaires apaisé et de préparer de nouvelles élections dans un délai de 18 à 24 mois. La Région Réunion suit avec une attention particulière l'évolution de la situation à Madagascar.

La Grande Île, comme on l'appelle, est en effet la terre d'origine du premier peuplement permanent de La Réunion. Les deux pays ont une longue histoire commune, un peuplement partagé et sont complémentaires en dépit de leurs grandes différences.

Dans le cadre du co-développement régional que les crises sanitaires, géopolitiques ou climatiques rendent plus que jamais nécessaire, Madagascar occupe une place centrale. Aussi est-elle le partenaire privilégié de la politique de coopération régionale menée par notre institution.

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 30 octobre 2025, exprime sa solidarité avec la jeunesse et plus globalement, avec le peuple malgache qui manifeste pour de meilleures conditions de vie et pour une meilleure gouvernance ;

Le Conseil régional déplore la répression meurtrière dont ces manifestations ont été l'objet et s'incline devant les victimes et la douleur de leurs proches ;

Le Conseil régional émet le vœu que les valeurs et les revendications légitimes portées par la jeunesse soient respectées et prises en compte ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Le Conseil régional souhaite que des élections libres et démocratiques soient organisées et enfin réaffirme sa volonté de poursuivre et d'intensifier ces actions de coopération avec Madagascar et en faveur du peuple frère malgache.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BERTILE**. Pour cette déclaration, contrairement aux motions, les motions sont envoyées en commission pour études, mais cette déclaration, nous voudrions la faire voter par vous-mêmes à main levée pour cette déclaration. C'est la déclaration sur Madagascar

Secrétariat de l'Assemblée :

Madame Céline SITOUZE - Madame Amandine RAMAYE - Madame Karine NABENESA, Madame Huguette BELLO + procuration de Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CHANE-HONG - Monsieur Normane OMARJEE + procuration de Monsieur Rahfick BADAT - Madame Ericka BAREIGTS - Monsieur Patrice BOULEVART + procuration de Madame Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL- Monsieur Christian ANNETTE - Monsieur Wilfrid BERTILE - Madame Maya CESARI - Monsieur CHABRIAT - Madame GIRONCEL DAMOUR + procuration de Monsieur SIHOU - Madame GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ - Monsieur Fabrice HOARAU - Madame Laëtitia LEBRETON - Monsieur MARATCHIA + procuration de Madame CORBIERES- Monsieur Pascal PLANTE - Madame Patricia PROFIL - Monsieur RATENON - Monsieur Axel VIENNE - Madame Stéphanie POINY-TOPLAN - Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL - Madame ABMON-ELIZEON + procuration de Monsieur Jacquet HOARAU, Madame CHANE-TO - Madame Yolaine COSTES - Monsieur Bernard PICARDO - Madame Sabrina RAMIN - Monsieur Michel VERGOZ et Monsieur Richard NIRLO.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci à vous, chers collègues, pour cette déclaration. Cette déclaration a été adoptée à l'unanimité. Merci infiniment à vous.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais partager avec vous quelques informations. Je ne reviendrai pas sur tous les sujets que nous venons d'évoquer lors de l'examen des motions. Comme vous l'avez noté, les incertitudes n'ont jamais été aussi grandes. Dans l'immédiat, comme vous le savez, c'est le sort du Projet de Loi de Finances et du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale qui est en jeu.

Les amendements portant sur la suppression de la défiscalisation et sur le dispositif de défiscalisation ont été adoptés en commission à l'Assemblée nationale. Est-ce qu'ils vont survivre jusque l'adoption finale des textes de loi ? C'est un enjeu lourd de conséquence pour l'économie et l'emploi. Et au-delà de ces dispositifs, le Projet de Loi de Finances contient des mesures de régression sociale qui sont de nature à aggraver la situation dans les Outre-mer. Nous devons être particulièrement attentifs à l'évolution de l'examen de ces textes devant la représentation nationale et rester en relation avec nos parlementaires. Ces derniers ont rencontré hier soir la ministre des Outre-mer et la ministre des Comptes Publics.

Le gouvernement n'a pas pu s'engager sur ce qui adviendra en définitive des projets de loi en discussion devant la représentation nationale. À suivre donc.

Je ne reviendrai pas non plus sur la question du futur cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne qui a été exposé dans la motion. C'est l'avenir de la politique régionale et des futurs programmes opérationnels européens qui est en jeu. Je vous indique qu'à ce stade, nous continuons la mobilisation pour plaider la cause des régions ultrapériphériques auprès des instances européennes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Jeudi prochain, **Wilfrid BERTILE** sera à Bruxelles pour participer à la rencontre de la coalition des régions européennes avec le vice-président exécutif de la Commission européenne, Raffaele FITTO. Avec nos collègues présidents des RUP et moi-même, nous aurons un échange avec le commissaire FITTO le 18 novembre prochain. C'est une bataille essentielle que nous menons sur tous les fronts et qui détermine les conditions de développement des Régions et leur place dans l'architecture de l'Union Européenne. C'est pour les régions ultrapériphériques un test de vérité sur la portée, sur l'efficacité, sur le respect de l'article 349 du traité qui est notre bouclier et dont l'esprit et la lettre sont clairement mis à mal par la réforme voulue par la Commission européenne.

Autre rendez-vous important pour les territoires ultramarins : le texte de loi sur la vie chère qui vient d'être examiné au Sénat. La Région a émis son avis sur ce projet de loi que nous jugeons absolument timide et pas à la hauteur des enjeux. L'avis du Conseil régional a été transmis au gouvernement, transmis à nos parlementaires. Est-ce que le Parlement aura les moyens de modifier substantiellement le texte et de corriger toutes ces lacunes, toutes ces insuffisances ? Nous serons fixés prochainement.

Autre chantier ouvert par le gouvernement, celui de la décentralisation. Là encore, l'avenir des régions comme celui des autres collectivités sera en discussion. Nous aurons ultérieurement l'occasion d'en débattre. Je ne reviendrai pas non plus sur La Réunion du comité de pilotage de la nouvelle route du littoral que nous avons eue avec le préfet et qui a permis de confirmer la reprise des travaux pour l'achèvement du chantier. Nous pourrons échanger sur ce dossier tout à l'heure à l'occasion de la présentation du rapport d'information.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaiterais que nous ayons une pensée pour les populations de la Jamaïque, de Haïti, de Cuba, durement et dramatiquement éprouvées par le passage de

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

l'ouragan Mélissa, la violence de cet événement climatique, de cet événement climatique extrême nous rappelle la grande vulnérabilité des territoires ultramarins.

C'est une préoccupation majeure que nous prenons en compte dans les travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional. Je vous rappelle que la prochaine réunion du CESAR, la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional, est prévue pour le 10 décembre prochain.

Sans plus attendre, je vous propose de passer à l'ordre du jour. Notre ordre du jour comporte dix points. Je vous en donne lecture. Tous ces rapports vous ont été communiqués le 17 octobre dernier.

1. **Arrêt du procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 26 juin 2025**
2. **Orientations Budgétaires au titre de l'année 2026**
3. **Budget 2025 – Projet de Décision Modificative N°2**
4. **Transformation de la Société d'Économie Mixte SAPHIR en Société Publique Locale**
5. **Personnel Région Réunion – création de postes**
6. **Information sur l'avancement des études et des travaux de la Phase 2 de la Nouvelle Route du Littoral**
7. **Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'évaluation de la politique publique territoriale relative à la prévention et à la gestion des déchets à La Réunion**
8. **Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le dispositif d'élaboration du PRPGD de La Réunion – actions entreprises par la Région**
9. **Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la restauration scolaire dans les lycées publics**
10. **Information relative à l'état des indemnités des élus – année 2024**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

L'arrêt du procès-verbal. Nous revenons maintenant tout de suite à l'ordre du jour. **L'arrêt du procès-verbal de l'Assemblée plénière**. Est-ce que vous avez des observations ? Si vous n'avez pas d'observation, je vous propose d'arrêter ce procès-verbal.

Nous passons tout de suite au **Rapport sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2026**. Et vous savez que la croissance est un élément déterminant pour les finances publiques dans la mesure où elle impacte le montant des recettes de l'État et des collectivités locales. Les perspectives d'une reprise de la croissance, vous le savez, restent limitées, pour les dernières prévisions économiques. Pour l'année 2026, la prévision de croissance est de l'ordre de 1% ; quant à l'inflation, elle resterait plutôt faible à 1,2%.

Sur le plan local, la dernière note de conjoncture de l'INSEE de septembre 2025, la situation économique et sociale de La Réunion demeure fragile et des inquiétudes subsistent quant au projet d'évolution de la politique de cohésion de l'Union Européenne. Dès le 26 juin 2025, j'avais déjà alerté sur les risques de renationalisation de la politique régionale, conjuguée avec une baisse globale des crédits alloués à la politique de cohésion.

Aujourd'hui, on a une situation des finances régionales très contrainte, avec au niveau international, comme vous le savez, des tensions géopolitiques ayant des impacts sur notre situation économique. Au niveau européen, un nouveau cadre financier pluriannuel pour la programmation 2028-2034, en rupture avec les 30 dernières années.

Au niveau national, un déficit attendu à 5,4% du PIB en 2025, un endettement qui s'accroît, une probable contribution des collectivités, un manque de visibilité quant aux mesures pour réduire le déficit à 4,7% en 2026 et atteindre la cible de 3% à l'horizon 2029.

Au niveau local, une conjoncture économique morose, des ressources fiscales peu dynamiques avec des impacts sur les recettes de la région et son niveau d'épargne. En l'absence de notre premier vice-président délégué aux finances, **Monsieur Patrick LEBRETON**, qui a dû rester dans sa commune pour les raisons que vous savez, je donne la parole à notre président de la

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Commission des Affaires Générales et Financières, **Wilfrid BERTILE**, pour une présentation synthétique des grandes orientations budgétaires. C'est à vous, **Monsieur BERTILE.**

Monsieur Wilfrid BERTILE:

Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chères et chers collègues du Conseil régional et du Conseil régional des jeunes, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le président du CCEE, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs.

Nous abordons ce débat budgétaire dans un contexte international et national profondément instable. Les déséquilibres économiques et financiers sur lesquels nous avons bâti notre action depuis plusieurs années sont aujourd'hui fragilisés. Au niveau européen, la nouvelle programmation budgétaire, 2028-2034, marque une véritable rupture. Elle annonce une renationalisation partielle des politiques de cohésion et un recentrage des priorités sur les enjeux continentaux, au détriment parfois des spécificités régionales.

Pour les régions ultrapériphériques, cette évolution constitue une menace réelle - Madame la Présidente vient d'en faire allusion - celle de voir nos besoins particuliers dilués dans un cadre trop uniforme, éloignés des réalités insulaires. Nous y reviendrons.

Au niveau national, la situation est tout aussi préoccupante. Le déficit public atteindra 5,4% du PIB en 2025. La dette continue de croître et la perspective d'une contribution des collectivités locales au redressement budgétaire devient inévitable. Le gouvernement vise 4,7% de déficit en 2026 et 3% à l'horizon 2029, mais sans trajectoire claire sur les moyens d'y parvenir.

Cette incertitude place les régions dans une position de grande vulnérabilité financière. Au niveau local, notre économie reste fragile. Le ralentissement économique et l'inflation pèsent sur la

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

consommation et donc sur nos recettes fiscales. L'octroi de mer, la taxe spéciale sur les carburants, des cartes grises ou encore la taxe sur le Rhum, perdent de leur dynamisme et notre épargne brute s'en trouve affectée. Nous devons donc composer avec une équation difficile.

Moins de recettes dynamiques et plus de besoins à satisfaire. C'est dans ce climat d'incertitude et de tension que la région Réunion doit poursuivre son action et définir sa trajectoire budgétaire pour 2026.

Sur le plan national, la situation budgétaire française se durcit. L'état doit réduire son déficit à marche forcée et pour y parvenir, il envisage une participation accrue des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit des mesures de restriction concernant les finances locales. Une transformation d'une partie du produit de la TVA en une dotation globale de fonctionnement avec le risque qu'elle soit définitivement figée. Le passé nous a beaucoup enseigné là-dessus. Il y a aussi un écrêtement de l'autre partie de la fraction de TVA affectée aux régions.

Il est prévu aussi la reconstruction du mécanisme DILICO, c'est-à-dire le Dispositif de Lissage des Coefficients Correcteurs, un mécanisme de lissage destiné à prélever une part des recettes fiscales des collectivités les plus dynamiques pour en distribuer le produit à d'autres. Une mesure qui, si elle était appliquée aux Outre-mer, pénaliserait injustement nos territoires à faibles bases fiscales.

Une contribution de la CNRACL, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, augmentée de trois points pendant quatre ans, impactant directement la masse salariale.

Enfin, un désengagement de l'État sur plusieurs politiques : apprentissage, la fraction destinée à financer la création de place et le coût du Ségur de la santé dans les instituts de formation des soins infirmiers, fonds verts, dotation d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Ces mesures s'inscrivent dans une logique d'économie nationale, mais elles réduisent mécaniquement la capacité d'action des régions, en particulier celles qui, comme la nôtre, cumulent les handicaps structurels.

Pour autant, il faut aussi noter quelques ouvertures possibles, à savoir l'extension du versement mobilité régionale aux Outre-mer et la perspective d'une péréquation interrégionale renforcée via le DILICO auquel on a fait allusion tout à l'heure.

La région Réunion sera vigilante et déterminée. Elle refusera que la correction du déficit national se fasse au prix du recul de la décentralisation et de l'autonomie financière des territoires.

Ces mesures cumulées, si elles venaient à être entérinées, représenteraient un manque à gagner pour la région Réunion. Elles traduisent, par ailleurs, l'évolution du modèle budgétaire national qui, peu à peu, fragilise la logique même de la décentralisation, ce qui confirme si besoin était la nécessité d'une gestion encore plus fine et plus responsable de nos finances.

S'agissant de nos finances régionales, les dépenses d'intervention continuent d'augmenter, tirées par les besoins sociaux et économiques du territoire, alors que nos recettes sont moins dynamiques. Sur le tableau qui vous est projeté, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous devons donc agir avec méthode, identifier les leviers internes, valoriser notre patrimoine et optimiser nos dispositifs. Notre responsabilité est de maintenir l'équilibre entre prudence budgétaire et actions publiques efficaces, maîtriser nos charges sans renoncer à nos engagements, ajuster nos priorités sans renier nos ambitions.

C'est ainsi que nous pourrons respecter notre équilibre financier sans freiner notre capacité à agir. Résultat, notre épargne brute, c'est-à-dire la marge dégagée avant remboursement de la dette, s'est érodée. Elle est passée de 34,9% en 2022 à 21,9% en 2026, selon les projections. Une

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

évolution qui traduit une pression financière continue, mais aussi la volonté de la collectivité de maintenir un haut niveau d'investissement malgré la contrainte budgétaire.

Notre capacité de désendettement, elle, demeure inférieur à neuf ans, ce qui reste un niveau prudent et soutenable au regard des grands projets engagés. L'équilibre devient cependant plus exigeant. Chaque point d'épargne perdu, chaque hausse de téléphone non anticipé, vient fragiliser notre trajectoire financière.

Ce tableau illustre à la fois la tension croissante sur nos marges et la solidité de notre pilotage financier. Il dit qu'une chose simple : la Région continue d'avancer, mais dans un contexte où la marge de manœuvre se réduit. D'où la nécessité, plus que jamais, de tenir la ligne de la maîtrise, de l'anticipation et de la responsabilité, tout en poursuivant les politiques publiques qui font sens pour les Réunionnais.

C'est en tout cas le sens de la stratégie que nous proposons pour 2026 : maîtriser nos charges de fonctionnement, investir et limiter l'endettement.

D'abord, maîtriser nos charges de fonctionnement. Elles continueront d'être contenues sans compromettre la qualité du service public. Cela passe par une meilleure organisation interne, une mutualisation accrue des moyens et une gestion plus fine des dépenses, y compris dans le pilotage de nos satellites et de nos partenaires. Chaque euro dépensé doit continuer à être un euro utile, orienté vers l'action et la performance collective.

Notre objectif est clair. Il est de préserver un taux d'épargne brute entre 20 et 25% et une capacité de désendettement inférieur à neuf ans. Ces deux ratios constituent notre boussole, le gage de la soutenabilité de notre trajectoire. Ils traduisent la volonté de la région de demeurer une collectivité responsable, rigoureuse et crédible auprès de ses partenaires financiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Deuxième élément de notre stratégie : investir. Parce que freiner l'investissement serait un contresens dans le contexte actuel. Cette ligne de conduite est celle d'une collectivité mature, responsable et fidèle à sa vocation : bâtir, protéger et préparer l'avenir. C'est une trajectoire exigeante, mais c'est aussi celle de la confiance retrouvée entre ambition politique et rigueur financière.

Notre épargne brute est aujourd'hui sous tension. Les dépenses obligatoires augmentent, que ce soit au niveau des salaires, des dépenses de l'énergie, des aides économiques, pendant que les recettes, elles, marquent le pas. Mais l'objectif demeure clair, on l'a déjà dit, maintenir un taux d'épargne entre 20 et 25% pour soutenir l'investissement sans compromettre l'équilibre général. Cela suppose de faire des choix lucides, d'évaluer chaque dispositif au regard de son impact réel sur le territoire. C'est ainsi que par la sélectivité et l'efficacité de la dépense publique que nous pourrons préserver notre capacité à financer les grands projets régionaux.

Enfin, troisième élément de la stratégie : limiter l'endettement. S'agissant de l'endettement, la ligne est claire. Une dette maîtrisée et utile. Notre capacité de désendettement doit rester inférieure à neuf ans, seuil de prudence que nous imposons avec rigueur. L'emprunt, pour nous, contrairement à ce qu'ont fait nos prédécesseurs, n'est pas une dérive. C'est un outil d'investissement au service des projets d'avenir : les lycées du tourisme et de la mer, la Nouvelle Route du Littoral ou encore le train Réunion Express qui ouvre la voie à une nouvelle mobilité régionale plus durable plus intégré.

Ces projets ne sont pas un luxe, ce sont des choix d'avenir. Ils portent l'ambition d'une Collectivité bâtisseuse, capable de préparer le futur tout en protégeant l'équilibre de ses comptes. Ils incarnent une méthode : agir avec discernement, investir avec exigence, gérer avec prudence.

Nous assumons cet endettement parce qu'il prépare l'avenir, parce qu'il soutient la croissance et l'emploi. Et notre responsabilité de garder sous contrôle pour que la Région Réunion reste une

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

collectivité crédible, solvable et respectée. En cela, notre politique d'endettement demeure une politique de confiance - confiance dans notre avenir, confiance dans la valeur de nos projets, confiance dans la solidité de notre gouvernance.

Nous savons que les années à venir seront exigeantes et ce n'est pas la première fois que La Réunion affronte les vents contraires. Notre histoire est faite de périodes où, malgré la contrainte, nous avons su avancer. Aujourd'hui encore, nous devons tenir le cap, continuer à investir, à soutenir nos entreprises, à former notre jeunesse, défendre le pouvoir d'achat des ménages contre la vie chère, tout en maintenant une trajectoire soutenable.

Nous faisons ici le choix du courage et de la rigueur plutôt que la facilité du renoncement. Quand ce rapport d'orientation budgétaire n'est pas une affaire de chiffres, c'est une question de confiance. Confiance des Réunionnais dans leur région, Confiance des acteurs économiques dans la stabilité de notre cap. Confiance enfin dans la capacité collective à préparer l'avenir, même dans la tempête.

Madame la Présidente, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, oui, les temps sont durs, mais la région Réunion demeurera une collectivité bâtisseuse et protectrice, fidèle à son projet de mandature, responsable de ses choix et déterminée à agir pour son territoire et ses habitants. Je vous remercie pour votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BERTILE**. Toutes les commissions sectorielles se sont prononcées sur ce rapport des Orientations Budgétaires de 2026. Les avis des commissions vous ont été transmis. On ne va pas se mettre à lire, tous ces avis. Nous pouvons maintenant engager le débat qui souhaite prendre la parole ?

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

On ne se bat pas pour s'exprimer. Je vous en prie. Je vous remercie. Ce matin, j'avais des raisons objectives pour m'abstenir de descendre. Puis je suis venu parce que je regarde comme vous l'actualité. Je suis très inquiet même. Pas pour Sainte-Rose ou ma petite fenêtre mais pour mon pays, pour La Réunion et pour la France.
Et au fur et à mesure qu'on avance, on se dit : Mais comment pouvons-nous être utiles ? C'est ça la question fondamentale. Ce n'est pas comment pouvons-nous préparer 2027 ? C'est comment pouvons-nous être utiles au pays ?

En sachant que de toute façon, tous dans cette salle, toutes dans cette salle, nous sommes de passage. C'est ça aussi qu'il faut se remettre en lecture.

Il y a un mot qui caractérise les Orientations Budgétaires de cette année. Vous l'avez cité plusieurs fois : incertitude. Et **Monsieur BERTILE** l'a rappelé, si on savait, on était sûr où on allait, on serait beaucoup moins inquiets. Moi, j'ajouterais incertitude, instabilité forte et généralisée. Et généralisée.

Quelle est l'attitude qui s'impose à partir de ce constat, fait par tout le monde, de la gauche à l'extrême gauche, de la droite à l'extrême droite. Prudence, sérieux, ce n'est pas un gros mot, le sérieux, et la vigilance.

Ce matin, j'entendais encore parler du PLF. Moi, je parle d'un PLF qui ne concerne pas seulement la Région, qui me concerne la Région, mais qui me concerne dans ma petite ville de 6 400 habitants.

Je vous lis. Réduction du mécanisme de compensation des impôts de production. Article 31 du Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une réduction uniforme de 25% du mécanisme de compensation instauré en 2021 afin de neutraliser les pertes de recettes liées à la baisse des impôts de production sur la TFPB, taxe foncière, et la contribution foncière des

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

entreprises, le CFE, sur les locaux industriels. Vous auriez dû me dire : Qu'est-ce que Sainte-Rose vient faire là-dedans ? Vigilance. Sainte-Rose.

Ce dispositif fondé sur le principe d'une compensation intégrale à l'euro près, garantie par l'État, voit ainsi son fondement remis en cause. La mesure envisagée affaiblirait durablement les ressources structurelles des collectivités dites « industrielles ». Oui, et j'en fais partie.
Avec l'usine hydroélectrique, tout le monde l'a compris. Elle entraînerait dans un premier temps un déséquilibre de la section de fonctionnement, puis par ricochet, une diminution de la capacité d'autofinancement et donc une contraction de l'investissement local.

Et ce qui m'intéresse, c'est de vous dire qui est concerné dans cette salle. Pas seulement la Région. La Région, c'est les EPCI lourdement impactés à La Réunion. Je les cite, les EPCI : le Territoire de l'Ouest, la Civis, la CINOR et la CIREST. Allez voir les risques que vous prenez.

Les communes : Le Port, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Louis, Saint-Pierre, Sainte-Marie et Sainte-Rose. Voilà les nouvelles du front ; elles sont loin d'être bonnes, et encore moins, être excellentes, et elles nous obligent ces nouvelles.

Alors, sur les Orientations Budgétaires, Madame la Présidente, moi, je ne suis pas là pour vous encenser ? Bien sûr que dans les Orientations Budgétaires, il y a plein de choses que je partage. Mais je me sens tellement seul de ma petite ruralité que je me dis que j'aimerais apporter ma contribution à vos côtés, aux côtés de la majorité, pour contribuer à être utile.

Et peut-être que je vais vous dire quelques phrases ici qui ne vont pas vous faire plaisir. Mais sachez que ce n'est pas fait pour préparer des élections présidentielles. Ou encore des élections régionales de 2028. C'est fait pour être utile, pour vous aider, pour nous aider, parce que celui qui croit qu'il a la parole sacrée se trompe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Sur l'axe 1, je passe rapidement sur la voie professionnelle, mais vous avez fait un travail lancé depuis deux ans, non seulement que je soutiens, que je salue et que j'encourage. La seule chose que je voulais vous dire, c'est l'aide à l'internat sur les aides en direction de nos lycées et de nos universités, ne la réservez pas seulement aux cirques, Madame, collègue. La ruralité souffre aussi. Les hauts souffrent aussi.

Nous avons des discriminations auxquelles il nous faut faire face lorsqu'il s'agit de rejoindre un logement étudiant, lycéen dans les grandes villes. Ce n'est pas facile. Et ce n'est pas facile avec des petits moyens que nous avons là-bas. Il faut que nous, on se déplace. Et quand on arrive, à mon sens, le CROUS ne se préoccupe pas trop prioritairement de nous.

Donc, si vous pouviez jeter un regard attentif et bienveillant, **Madame SITOUZE**, vous serviriez votre pays en même temps que la petite ruralité que nous sommes. Mais il n'y a pas que Sainte-Rose. Je peux parler de Saint-Philippe, l'Entre-deux, Cilaos, etc... Salazie, La Plaine des Palmistes. Enfin, je vais en oublier, mais s'il vous plaît, il n'y a pas que Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre.

Vous faites le repas à 1 €, vous faites EKIPAOU, c'est magnifique, ça. Ça, c'est servir le pouvoir d'achat, Madame. Parce que les familles, j'en ai connu, moi, qui, le soir, font les comptes. Elles disent : Chéri, mais nou l'aura pas acheté l'équipement pour notre enfant qui va au lycée professionnel. Ça, c'est extraordinaire.

Bien. Quand on a dit ça, je vous dis : Regardez aussi, si vous voulez développer le lycée professionnel, regardez et soyez exigeants, Madame, mes collègues, envers les entreprises. On les aide. Qu'elles ouvrent des stages un peu plus performants, un peu plus nombreux et qu'elles s'obligent à cette solidarité-là. La ruralité en redemande.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Sur la cohésion sociale, Madame, je ne sais pas faire sans les associations. Vous parlez de l'accompagnement du tissu associatif. Hâtons-nous. Moi, je suis pour qu'on les labellise, les associations, dès lors qu'elles s'approchent du professionnalisme, et il y en a, et qu'on les labellise dans nos champs de compétences.

Madame, mes collègues, faisons-nous remarquer sur notre cœur de cible, l'environnement. Faisons-nous remarquer sur la protection de la biodiversité, sur la propreté, la lutte contre les macottes. C'est quelque chose qui est devenu vital au pays, Madame. Vital. Il n'y aura pas de développement touristique si on ne prend pas soin de soi, si on n'est pas propres sur soi. C'est une évidence.

Et la Région a beaucoup à faire dans ce que j'appelle les sites d'intérêt majeur, touristiques. **Patrick** en sait quelque chose. Nous avons des efforts colossaux à réaliser. Et sur notre cœur de cible, ce cœur de cible pour le développement de richesses en matière touristique, nous avons à prendre toute notre place.

Sur le logement, madame, l'année dernière, dans cette même assemblée, j'ai parlé du FRAFU. On n'a guère avancé - le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain. Et on en pâtit. Il y a quatre nouvelles opérations qui vont être lancées en 2026. Elles ne sont pas citées, ces opérations. Donc, je ne peux pas vous parler de quelles opérations il s'agit. Mais il n'y aura pas de logement, même avec du foncier, s'il n'y a pas du FRAFU. Je le redis, je suis prêt à discuter avec qui veut l'entendre. Le FRAFU, ce sont des fonds européens. Il suffit de décider politiquement de cette affaire-là.

Il y a un problème encore. Clarifions les choses et soyons beaucoup plus offensifs. Je sais que vous êtes attentive, mais je trouve que les choses ne sont pas aussi fluides qu'on le souhaiterait vous et moi.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Sur... Et c'est un SOS que je vous lance là, la Région et les bailleurs sociaux. Madame, ne quittez pas, s'il vous plaît. Vous laissez entendre que la Région solde ses 148 dossiers et puis elle s'en va. Ne faites pas ça. Restez avec nous. On est tout seuls, les maires.

Et je voudrais ici choisir mon camp. Moi, je suis du côté des maires. Sur l'Est, ce que l'on voit sur certains sites, ne sont pas de la responsabilité des maires. Il faut arrêter ça. Et on va tenir secret ces sites. Il y en a deux dans l'Est qui font l'actualité.

Madame la Présidente, soyez l'alliée des maires, vous, la Région. Reprenez tout, faites-vous remarquer, faites-vous entendre, jouez des coudes chez les bailleurs. Vous leur garantissez leur prêt, certains d'entre eux, à coups de millions. Vous avez le droit à la parole.

Vous n'avez pas de logements réservés, comme ils appellent cela, sur 5 200, je crois que vous en aviez eu 89. C'est vous dire combien on se fout de vous, la Région. Mais a priori, ça ne choque personne. D'accord ? Sauf que ça devient choquant lorsque nous sommes montrés du doigt, lorsque les choses s'aggravent dans les quartiers.

C'est la faute du maire. Mes amis, regardez comment fonctionnent les commissions d'attribution de logement. D'accord ? Il y a deux opérateurs majeurs que sont l'État et les bailleurs. L'état et les bailleurs.

C'est une injustice monstrueuse que de montrer du doigt les maires qui ont, peanuts, sur la distribution des logements. Je peux vous en parler puisque j'en étais. Et je peux vous dire que les deux seules fois où je suis allé, je n'ai pas regretté parce que... Mais c'est gênant d'avoir à bousculer les gens tout le temps parce qu'ils vous prennent pour un méchant, alors que vous êtes un empathique, vous aimez les gens, vous aimez le débat et on vous montre du doigt injustement.

Madame, reprenez votre place aux côtés des bailleurs, venez à nos côtés. Nous avons besoin de vous parler fort ; il y a un problème à régler. C'est le FUD. Le FUD. Le FUD. F-u-d. Le Fichier

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Unique de Demande. Si vous n'avez pas votre numéro de FUD, vous n'êtes pas étudié. Votre situation n'est pas prise en compte. D'accord ? Et qui rentre dans le FUD ? Qui dépose sa demande ? Donc, ils viennent, qui qu'ils soient. D'où qu'ils viennent. Je vois à quoi vous pensez, mais je ne pense pas à ça seulement.

Je pense à celui qui vient du marchand de sommeil, qui fait une tournante sur son bidonville et qui gagne sa vie comme ça, puisque bien souvent, ces locataires sont des bons payeurs. C'est ça la réalité. On peut vous en parler. Alors le FUD, le FUD, c'est un stock de demandes, Madame. Qu'on y mette le nez, qu'on aille voir quelle adresse, quel nom, comment on est là, où on habite et qui paye.

J'arrête en vous disant sur cette question du logement, Madame, la situation est gravissime. Non seulement parce que la liste d'attente est longue. Sur les trottoirs, elle fait maintenant 50 000 demandeurs de logement. Mais sincèrement, Madame, il y a des situations qui paraissent provocatrices. Je pèse mes mots et je sens comme vous, mais il paraît qu'il faut être discret. Il faut parler maintenant. Trouver les mots justes, ne pas s'énerver, mais dire les choses, nommer les choses. Il y a des situations d'octroi de logements sociaux qui apparaissent injustes et inéquitables. Je le dis, hâtez-vous d'accélérer le pas dans ce domaine.

Sur l'axe 2, j'accélère l'octroi de mer. C'est dommage qu'on ne se parle pas à l'Association des Maires. J'ai démissionné, moi, de l'Association des Maires.

J'ai été peut-être le seul autour de cet hémicycle à le faire. Et vous savez pourquoi j'ai démissionné ? Je l'ai expliqué. J'ai démissionné parce que lorsqu'il s'agissait d'ouvrir le débat de façon transparente autour de l'octroi de mer qui nous concerne au premier chef, les Communes. Monsieur le Président de l'Association des Maires m'a dit, j'assistais à une conférence, il m'a dit : « Non, ce n'est pas nous qui étudierons, ferons l'étude d'évaluation de la situation sur l'octroi de mer, c'est l'Association des Maires de France. J'arrête.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Là, on nous prend pour des imbéciles. Là, on marche à plat ventre devant Paris. L'association des maires de France n'a en aucune façon à mettre son nez dans cette affaire qui n'existe pas sur les territoires hexagonaux. J'en étais sidéré. Et j'avais pensé, Madame la Présidente, que d'autres villes suivraient ma démission. Cela n'a pas été le cas. Je le regrette parce que cela aurait peut-être posé les choses clairement.

La bataille sur l'octroi de mer, elle est perdue déjà, la bataille de l'opinion publique. Vous dites dans les orientations, l'évaluation du dispositif a été remis à l'État en juin 2025. L'étape clé que vous annoncez dans les Orientations, c'est l'année prochaine pour des négociations afin de préparer 2027.

Je prends date Mais je ne me fais guère d'illusions sur la transparence et la participation de tous sur ce sujet hyper sensible. Nous avons, nous, à la Région, intérêt à le mettre dans le chemin. Nous avons beaucoup de choses à dire, aussi bien du côté des Communes que du côté de la Région. Et vous savez de quel camp je suis. Je suis pour une réforme, mais je suis pour le débat en transparence. Aucun sujet tabou.

Sur la pêche, toujours Madame sur le... Ne prenez pas ombrage, mes collègues. On est en train de perdre la tête. Je n'aime pas parler du groupe SAPMER. Je préfère parler de Jacques de Châteauvieux. Ça me peine de citer un homme, mais JACCAR, c'est lui. C'est l'homme. Je suis désolé. Puis le groupe, ce sont des salariés, ils n'y sont pour rien. La stratégie de l'entreprise, c'est le patron qui la donne. Pas un mot sur la SAPMER dans ces Orientations Budgétaires. Je suis au regret de vous dire que c'est très grave ce qui se passe.

Le TAC, le Taux Admissible de Capture de la légine, a baissé une fois de plus, mais pas de 8%, comme le premier du 19 juillet 2024, mais de 20%, comme il est dit dans l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2025, le deuxième arrêté.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Au total, Monsieur De Châteauvieux a perdu quasiment 30%. Je vous renvoie dans une production de presse en septembre, le 3 septembre récemment, où son directeur général, après ce deuxième coup de bambou pour sa société, disait, je le cite : « L'effondrement est colossal ». Fin de citation. Aucune réaction. Aucune.

Ces 5 millions d'euros que nous avons mis au pot de bonne foi, de bonne foi et en toute volonté d'arriver. J'arrête en vous disant sur ce sujet : au moment où je vous parle, nous estimons à 1 500 000 € de perte des 5 millions d'euros au capital que nous avons mis il y a quelques mois seulement.

La Région, au moment où je vous parle, a une action, 10,6% d'actions au capital, passé de 7,70 € l'action à 5,10 €. Ça, c'est factuel. Bien sûr que je mesure le poids de ce que je dis, mais en quoi je garderais cela pour moi ? En quoi ? Pourquoi ? Sur l'agriculture, vous vous préparez, la Région, à prendre la compétence totale à l'horizon 2028. Ça se lit, ça s'entend, ça se comprend. Mais lorsque les États généraux de la canne, qui se tiennent, qui se sont tenus là récemment, disent : « La sole cannière 2025 est passée en dessous des 20 000 hectares ». C'est historique.

Moi, je suis dans la canne avec les planteurs, **Monsieur MARATCHIA** connaît, des planteurs de Sainte-Rose qui sont des gens sérieux, attention, et qui sont en train de descendre petit à petit dans le trou.

Mais vous comprenez bien qu'il y a un moment donné, il y aura une réaction de survie, de vouloir un peu d'oxygène. On est descendu en dessous de 20 000 hectares. Et je me dis, et je suis inquiet pour la Région et je me dis : Dans quel état vous allez prendre la compétence en 2028 de l'agriculture ? Alors qu'on se bat pour elle.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame, mes collègues, la DAF dit dans ses états généraux de la canne du 20 juin 2025, la DAF dit, et elle cite ma ville en plus, notre ville, Sainte-Rose, comme exemple avec Saint-Pierre. Sur les quatre dernières années, Saint-Pierre et Sainte-Rose ont perdu 1900 hectares.

Sur Saint-Pierre, en 2019, 8% de la Sole cannière a disparu, 204 hectares. Sur Sainte-Rose, 129 hectares. Suivez le guide qui vous conduit où pour 2028 ? Vous pensez sincèrement sur la souveraineté alimentaire ? Sainte-Rose, on explique, on a perdu tout cela parce qu'il y avait des pentes, 20% de pente. Mais je réponds à la DAF.

Mais quand on a passé la sole cannière de Sainte-Rose en production de 60 000 à 140 000, de 1990 à 2020, il n'y avait pas de pente, alors. Les pentes n'étaient pas là. C'est avec les pentes qu'on a fait tout ça. Ce n'est pas sérieux, tout ça. Alors, on me dit : C'est l'enfrichement
Qui gagne plutôt que l'urbanisation. Mais bon Dieu, on se rassure. Fermez les yeux, on travaille pour vous. C'est ce qu'il vous dit.

Madame la Présidente, il y a gravité de situation. Je comprends que peut-être je saoule, mais ce n'est pas tous les jours qu'on vient ici. Pour dire des choses qui pourraient ne pas être entendues souvent.

Sur la terre Réunionnaise, est-ce qu'on peut rappeler qu'elle a été mise en Bourse en 2005 ? Est-ce qu'on peut rappeler et dire aux agriculteurs ce qu'ils savent déjà, mais que personne ne souhaite sortir du silence, du trou ? Jacques de Châteauvieux a fait CBO Territoria, Il a vendu à TOLEFI en 2022, hier, 20 millions d'euros. *C'est bien la terre Réunionnaise avec les nombris. Notre nombris i té coupé là. Les étrangers parti avec.* Ça ne choque personne. Et on se bat parce que le petit agriculteur du coin, il veut spéculer sur 5 000 mètres carrés qu'il a. Et on dit : Mon Dieu !

C'est plus crédible tout ça. Je ne sais plus défendre cela en tant que maire d'une ruralité. Et donc, je compte sur vous, 3 600 hectares de Monsieur Jacques de Châteauvieux d'hier,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

c'est 432 000 tonnes de cannes potentielles produites, c'est près de 40% de la production cannière du bassin Est d'hier, 2024.

De quoi parle-t-on ? Et je regrette que tout ça ne soit pas suffisamment mis en lumière. Moi, je fais quoi, Madame, là ? Je fais une mise en garde. Je termine sur... Il y aurait eu plein de choses à dire, mais je termine sur quelque chose aussi qui me préoccupe en même temps que la terre Réunionnaise, sur le dossier INTERREG. Pas une fois, vous avez parlé, la Région, de nos relations avec Les Comores. Vous avez fait un tour d'horizon de la zone Océan Indien avec tout le monde, sauf avec Les Comores.

Or, Madame, mes collègues, ne fermez pas les yeux, s'il vous plaît. Et ça rejoint un petit peu tout à l'heure ce que je disais sur un autre chapitre. Depuis février 2022 et l'invasion de la Russie en Ukraine, les choses ont considérablement changé dans la zone. Considérablement changé.

Trois repères sont nécessaires à revisiter : Wuambushu, avril 2023. Cavani, avril 2024, Chido, et la loi de refondation. Si vous n'avez pas ça en tête et ce qui s'est passé sur ces quatre, c'est la première fois dans l'histoire de notre département français voisin, j'insiste bien, notre département français voisin de Mayotte, c'est la première fois dans l'histoire de notre voisinage qu'une telle crise se passe

et que nous avons observé que des Français de Mayotte, du département français, de Mayotte, de notre voisin, se sont élevés vertement, les chatouilleuses, 3 000 dans la rue, aux côtés des élus, unanimement, pour dire Assez.

Assez de quoi ? Assez de l'invasion étrangère. Est-ce que vous savez, Mesdames, Messieurs, qu'on parle de ça dans la rue tous les jours, Madame la Présidente ? Et ça arrive jusqu'à mes oreilles.

Comment ? Et tout ça se relie. Nous devons ne pas en faire un sujet tabou. Nous devons en parler. Le camp de Cavani, c'est un collectif citoyen qui naît de Cavani. Et il faut que le ministre de

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

l'Intérieur, un dimanche, prenne l'avion spécialement et vienne passer 11 heures à Mayotte pour calmer les gens parce qu'ils manient la violence, parce qu'ils en ont marre.

Alors, on me dit : Il faut diluer. Ah, Estelle YOUSSOUFFA. Je ne t'ai pas suffisamment entendue. Le député de La Réunion pour caler un peu cette brave dame-là. Non, mais ce n'est plus possible ça, Madame. Elle a pris beaucoup de liberté par son manque de considération pour La Réunion.

Je pense que maintenant, il faut s'élever toute sensibilité confondue pour dire : Les mots ont un sens. Et la suppression du titre de séjour territorialisé à l'horizon 2030 à Mayotte est non seulement une reculade, une erreur, mais d'un gravissime impact demain, avant 2030, si on y prend garde, Monsieur le député. Il faut y aller, mais il faut respectueusement se faire. Madame la Présidente, j'arrête. Oui, je vous parle du SAR.

Madame Huguette BELLO :

Je ne suis pas la ministre des Affaires étrangères. Si j'avais été Première ministre, je vous aurais répondu sur tous les points que vous posez, mais je ne suis pas.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je souhaite, Madame la Présidente, que nous ayons de la part du pouvoir central un peu plus de considération, quel que soit ce pouvoir central. Vous êtes, nous sommes, totalement en dehors des négociations de derrière les rideaux qui se passent entre le pouvoir central et l'État comorien de l'Archipel indépendant.

Madame Huguette BELLO :

On l'a déjà dit, **Monsieur VERGOZ**, je pense que ce n'est pas le lieu pour que l'on...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame, INTERREG, c'est nous.

Madame Huguette BELLO :

Je sais, on l'a suffisamment dit auparavant et maintenant, ce que vous dites là.

Monsieur Michel VERGOZ :

Permettez-moi de terminer. Et que nous, on est mis de côté. Permettez-moi de terminer.

Madame Huguette BELLO :

La France, elle sera présidente de la COI parce qu'il y a La Réunion.

Monsieur Michel VERGOZ :

Permettez-moi de terminer. Nous devons nous faire entendre, et quel que soit le gouvernement français, prendre toute notre place et la revendiquer aux côtés de la France dans la coopération régionale avec, entre autres, Les Comores. Madame, en 2011, nous avons libéré 10 000 Comoriens.

Madame Huguette BELLO :

Très bien, **Monsieur VERGOZ**. Ce n'est pas le sujet. On est aux orientations budgétaires, ce n'est pas le sujet.

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame, permettez-moi de terminer, s'il vous plaît. S'il vous plaît. Ce n'est pas parce que nous avons un chapitre qui... Moi, je vous dis ma crainte, après, vous en faites ce que vous voulez. Je

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

dis simplement qu'il est temps, il y a une fenêtre pour agir avec les Mahorais, avec le département de Mayotte, pour parler de ces choses-là sans tabou, en tant que Français. C'est cela la réalité. Et c'est ce dialogue que j'appelle de tous mes vœux. Je vais terminer sur deux choses qui vous feront plaisir. Mais avant, sur les déchets, là également…

Madame Huguette BELLO :

Terminez, **Monsieur VERGOZ**, parce que là, vous avez fait plein de digressions…

Monsieur Michel VERGOZ :

...20 minutes. J'ai toute la matinée.

Madame Huguette BELLO :

Oui, non, mais *mi sa pa laisse à ou koze* toute la matinée. Je vais donner la parole. D'ailleurs, je vous arrête. Je vais donner la parole à **Céline SITOUZE. Monsieur VERGOZ**. Je vais donner la parole à **Céline SITOUZE** pour vous répondre sur un des sujets que vous avez évoqués.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je termine …Permettez-moi de terminer, madame. On se voit une fois tous les quatre mois.
On se voit une fois tous les quatre mois, s'il vous plaît.

Madame Huguette BELLO :

Oui mais on se voit aussi en commissions permanentes…

Monsieur Michel VERGOZ :

Je fais simplement... J'exerce ma fonction d'élu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Moi, je ne suis pas la ministre des Affaires Étrangères…

Monsieur Michel VERGOZ :

Je vous dis simplement, en termes d'Orientations Budgétaires, on est en plein dedans, toutes ces choses-là. Je dis simplement que nous pourrions acter ces choses-là de façon plus pratique.

Sur l'eau, Madame, faites ce que nous souhaitons tous, nous attendons tous, arrêtez de jeter cette eau à la mer. Ramenez cela sur Saint-Benoît, sur Saint-André, sur Saint-Denis. 190 millions de mètres cubes d'eau à la mer. Ça fait 40 ans que ça dure. Prenons, et c'est cela l'Orientation Budgétaire, le développement durable.

Je vais terminer sur un remerciement peut-être. J'aurais plus facile, d'abord, vous remercier sur les opérations d'économie d'énergie qu'on a lancées sur Sainte-Rose, elles ont touché 500 familles. Je vois mon collègue ici. Bravo, vous m'avez fait confiance. On a été transparents sur cette confiance loyale.

Et il y a une quatrième opération qui se met en place. On a fait 150 chauffe-eaux solaire chez des malheureux, chez des petites gens. Et croyez-moi que ça a soulagé. Je remercie mon collègue qui a suivi cette affaire de près par l'ouverture du dispositif SLIME, c'est important. 500 familles, la Commune a suivi 500 familles pour du petit électroménager.

Je vous dis aussi quelque chose qui vous tient à cœur sur les mobilités, vous avez depuis deux ans, trois ans maintenant, accéléré le pas sur ce que vous appelez aujourd'hui le VRTC, les Voiries Réservées aux Transports Collectifs. Foncez, foncez. Ce sera difficile de rattraper le retard de 20 ans puisqu'on a parlé simplement du vecteur, mais pas de l'espace dédié.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Aujourd'hui, cet espace dédié est revenu autour de la discussion centrale. Je m'en félicite, **Patrice**. Et accélérez le pas.

Madame la Présidente, je sais vous avoir un peu dérangée. Je ne m'en excuserai pas parce que je vous sais à l'écoute et que de toute façon, il en restera toujours quelque chose de ce qui a été dit dans cette salle aujourd'hui en 20/25 minutes. Je vous remercie infiniment mes collègues, d'avoir supporté cette...

Madame Huguette BELLO :

Céline SITOUZE pour une réponse sur les lycées et les internats.

Madame Céline SITOUZE :

Merci présidente. Bonjour à tous. Pour vous répondre, **Monsieur VERGOZ.** Effectivement, vous avez raison de le souligner, nous étions engagés à évaluer le coût de la prise en charge de l'internat pour les lycéens habitant à plus de 30 kilomètres de leur domicile.

Pour des raisons budgétaires, nous ne sommes pas en capacité de le proposer pour notre prochain budget, mais à la demande de la Présidente, nous allons réévaluer la situation du nombre de lycéens habitant à Sainte-Rose et à Saint-Philippe pour pouvoir faire une proposition dans notre prochain budget avant de pouvoir nous orienter vers d'autres villes.

Donc, nous passerions au-delà des résidents des cirques de Cilaos, Mafate et Salazie avec la possibilité, nous le saurons d'ici le mois prochain avec le budget, si nous sommes en capacité de le faire pour Sainte-Rose et Saint-Philippe. Merci

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci. Mais attention que vous allez en faire des jaloux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Je vais donner la parole à...

Madame Céline SITOUZE :

C'est le choix que nous faisons.

Madame Huguette BELLO :

Arrête un petit coup, parce que dans cette affaire-là, mi donn zot pou présider.

Monsieur Michel VERGOZ :

Nou sera dans le temps, Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Monsieur VERGOZ, Je vais vous donner pour présider...

Monsieur Michel VERGOZ :

Vous serez dans les temps...

Madame Huguette BELLO :

Ça suffit maintenant. **Madame NABÉNÉSA.**

Madame Karine NABÉNÉSA :

Merci, Présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Monsieur VERGOZ, sur le sujet du logement, moi, je serais ravie de vous avoir à mes côtés ce mardi en commission aménagement, puisqu'au sujet de vos préoccupations, notamment sur le FRAFU, nous aurons ce mardi à examiner en commission FRAFU, en commission aménagement, un dispositif expérimental et de manière complètement volontariste qui fait effectivement écho aux nombreuses préoccupations que l'on avait sur ce sujet, que vous évoquez. Et donc une quinzaine d'opérations seraient concernées pour un montant d'environ 4 millions d'euros. Et je pense que vous aurez de bonnes surprises si vous venez. Et ça permettrait de débloquer 800 logements.

Et aujourd'hui, c'est vrai que 800 logements dans la crise actuelle que connaît le BTP, l'emploi et la question du logement, ce n'est pas rien.

Et ce mardi aussi, en commission, nous voterons un, si vous en êtes d'accord, les élus qui sont en commission aménagement, un dispositif sur la réhabilitation énergétique des logements. Donc, on a refléché un dispositif FEDER sur cette ligne et ça concernerait donc 22 millions pour un programme de 972 logements qui seraient en réhabilitation.

Tout ça pour dire que ce ne sont pas que des mots, ce sont aussi des réalités que nous concrétisons et dès la semaine prochaine en commission pour un passage en commission permanente d'ici la fin de l'année. On est soucieux de ce qui se passe et à notre niveau, on essaye de trouver une solution. On est tellement soucieux et on en a plusieurs fois parlé. Sous l'initiative et sous l'impulsion de la région, Madame la Présidente a souhaité mettre en place la gouvernance de l'aménagement. C'est un sujet qui fait écho aux problématiques de logement, d'aménagement, du foncier, de la réhabilitation, de l'amélioration, mais aussi en lien très étroit avec le Schéma d'Aménagement Régional.

Nous en avons parlé aux différentes institutions et le préfet est d'accord pour copiloter très prochainement la mise en place de cette instance qui réunira l'ensemble des acteurs qui, de près ou de loin, sont dans le champ de l'aménagement. Je pense aux bailleurs, je pense à l'État, je

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

pense aux différents opérateurs qui sont dans l'amélioration, le foncier, tous les sujets qui gravitent de près ou de loin autour de l'aménagement pour justement parler d'une seule et même voix et s'occuper, prendre toute notre place, comme vous l'avez dit, dans la question du logement, puisqu'effectivement, il se passe des choses qui sont parfois injustes et pas à propos concernant notre territoire.

Vous avez parlé du Fichier Unique des Demandeurs. Moi, je rajouterai aussi la commission DALO et la Commission d'attribution des logements, puisqu'aujourd'hui, effectivement, ça nous échappe. Ça échappe à un certain nombre d'acteurs.

Et il est essentiel qu'à La Réunion, puisque nous avons cette compétence aménagement qui nous demande d'écrire les grandes stratégies sur le logement, l'aménagement, il est nécessaire que nous participions aussi à la mise en œuvre opérationnelle et c'est le sens de la gouvernance de l'aménagement qui sera coprésidée par la Région et l'État avec l'ensemble des acteurs, bien évidemment, les Communes et les Interco également. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Je vais laisser la parole à **Jean-Bernard MARATCHIA.**

Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA :

Merci Madame la Présidente. Moin, c'est pour répondre un peu à **Monsieur VERGOZ** concernant les États Généraux de la Canne.

Moi, en tant qu'agriculteur, producteur de canne, et nous voit bien que la Chambre d'agriculture, en ce moment, il travaille sur le sujet avec le service de l'État et il y a des avancées. Et si aujourd'hui,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

on voit la canne perdre en tonnage, c'est vrai, il y a eu des sécheresses, des cyclones, mais on est en train de perdre toutes nos meilleures terres qui ont été financées avec l'argent des contribuables pour mécaniser, pour faire de la coupe mécanique.

Elle est en train d'être construite à Saint-Pierre, comme on dit à Saint-Pierre. On prend le cas de Saint-Gilles, où on n'a pas le terrain en pente, mais à Saint-Pierre, nou a perde tous nos meilleurs fonciers, les terres où vraiment on pouvait garder pour assurer la souveraineté alimentaire.

Et dans le passé, on était aidé pour produire. Aujourd'hui, à cause de l'Europe, on nous donne de l'aide à l'hectare. Et on n'a plus de main d'œuvre. L'agriculteur, dès qu'il a 40, 50 hectares, il n'a plus de main d'œuvre, il est en sous-production et il sait qu'il va toucher les aides à l'hectare. Il va se débrouiller avec ça et le tonnage continue à baisser. Mais c'est ça, il faut qu'on arrive à récompenser sat i travail. Et aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Et puis, mi revient sur un point qu'on a parlé, sur les sites remarquables au niveau touristique. On a bien vu avec la baisse des emplois aidés. Et ces sites-là, lé plu entretenus ou bien kan lé bien entretenu, lé joli, le temps à notre contrat à notre sentier Emploi vert arrive, toutes les IPA, les pas entretenu ou bien lé pas assez entretenu.

Et mi revient aussi sur les agriculteurs que y possèdent des ruines agricoles que l'État nous empêche d'améliorer pour essayer de mettre des petits bungalows. Il y a une forte demande en ce moment. Un agriculteur, on ne va pas le mettre partout, mais on voit des vieux murs historiques sur du foncier agricole que lé là et n'est pas utilisé. Et des refus de la CDPENAF de mettre des petites structures en place pour que l'agriculteur, il ait un complément agricole, mais pas pour aller concurrencer nos professionnels de la qualité touristique, mais pour un revenu complémentaire. Et ça, dans l'agro-tourisme, ça existe, mais il y a le blocage au niveau du permis construire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Et ça, c'est un combat. Mi pense que le président de la CRT, maintenant, on a parlé de ça et on aura une rencontre avec la CDPENAF pour essayer de débloquer tout ça pour qu'on laisse des agriculteurs qui veulent mettre un petit projet, mais un petit projet, vraiment un complément agricole, mais pas qu'un agriculteur, ça fait de l'accueil comme les hôteliers, SUR son terrain agricole.

Madame Huguette BELLO :

Monsieur BERTILE.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Oui, Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Je voudrais répondre à mon collègue **VERGOZ** sur trois points. Son intervention était très longue et très diversifiée, mais je m'arrêterai sur trois points.

Le premier point, c'est le FRAFU, le deuxième, c'est la pêche et le troisième, ce sont Les Comores. Pour ce qui concerne le FRAFU, il semblait reprocher à la Région de ne pas suffisamment intervenir en matière de logement. Et chacun sait que la production de logement à La Réunion et notamment de logements sociaux, cette production est très inférieure aux besoins. Je pense que c'est un euphémisme que de le dire. Et il y a évidemment énormément de causes qui expliquent cette situation et notamment la mise à disposition des opérateurs de parcelles et de parcelles équipées.

Notre collègue **VERGOZ** semblait reprocher à la Région de ne pas suffisamment - de pointer du doigt, du moins le FRAFU. Moi, je voudrais simplement lire l'avis du Conseil économique et social de La Réunion qui, dans son avis, page 61, disait : *La Commission,* c'est la Commission du Conseil économique et social de La Réunion, *salue à ce titre la participation de la collectivité*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

régionale à un dispositif complémentaire au FRAFU sur ses fonds propres, portant sur le déblocage d'une quinzaine d'opérations aujourd'hui en attente, susceptibles de déboucher sur la production d'un millier de logements.

Donc, la Région intervient. Peut-être qu'avec l'accord de Madame la Présidente, les services pourraient éventuellement donner plus de précisions, mais c'est pour dire que la Région intervient et intervient positivement pour ce qui la concerne.

Concernant la pêche, je suis un peu plus - pas gêné pour répondre à notre collègue **VERGOZ**, mais c'est un sujet très polémique et je lui demande de garder son calme. La pêche, et notamment la pêche à la Légine, qui est l'or blanc de La Réunion, des Mers australes. La Légine, pour faire une pêche durable, on est obligé de gérer la ressource.

Donc, le Muséum d'histoire naturelle étudie l'évolution de la ressource et ensuite propose des quotas qui sont acceptés par le gouvernement ou pas et répartis entre les opérateurs. Ce qu'on a constaté ces derniers mois, c'est que le quota a été effectivement diminué pour les différents opérateurs, mais au lieu de diminuer les quotas pour les opérateurs, également un coup de rabot sur tout le monde, il y a eu 20% pour un certain nombre d'opérateurs et 30% pour la SAPMER.

On peut se demander pourquoi ce traitement différencié, mais parmi les opérateurs bénéficiaires, il y en a un qui avait fait jouer ses relations politiques pour obtenir le maintien de son quota ou un coup de rabot allégé par rapport à d'autres. Et dès qu'il a eu satisfaction, il a évolué, il a migré sur le plan de ses opinions politiques vers l'extrême droite. Mais c'est son problème.

Mais je pense qu'il y a cet éclairage-là qu'il est important de dire. Concernant la SAPMER, évidemment, ça porte un coup important à la SAPMER, mais la société est bien gérée. Les fonds que la Région a mis dedans ne sont pas évidemment en cause. Il y aura effectivement des dispositifs qui seront pris pour faire face à cette diminution du quota, donc au niveau des coûts et des embauches, notamment. Mais pour l'instant, il n'y a pas péril à la demeure.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Le troisième et dernier point concerne Les Comores. Il se trouve qu'il y a à peu près trois semaines de cela, j'étais aux Comores pour assister à un atelier de restitution des opérations financées par INTERREG et j'ai profité de cet atelier. Cet atelier, c'est pour que les opérations que nous finançons aux Comores soient davantage appropriées, connues par les opérateurs et qu'on associe davantage les pays et les populations à la mise en œuvre de ce crédit.

À titre incidence, je voudrais saluer aussi le fait qu'il y a quelques temps, l'Afrique du Sud, qui, depuis 2014, avait refusé de participer à la programmation des crédits INTERREG au niveau de La Réunion pour des raisons politiques, a changé d'avis. Et que maintenant, l'Afrique du Sud va signer l'accord de partenariat INTERREG, ce qui, pour nous, est extrêmement important puisque ça nous permettra des relations plus apaisées et plus fructueuses avec cette grande puissance régionale qu'est l'Afrique du Sud, qui fait partie des BRICS, des grandes puissances émergentes.

Pour revenir aux Comores, je n'ai pas très bien compris l'intervention de notre collègue **VERGOZ,** qui parlait d'un problème d'immigration. Et moi, ce que je sais, c'est que l'immigration, pour résoudre les problèmes d'immigration, ce n'est pas de dresser des murs ou de mettre des barbelés, c'est d'aider au développement des pays de départ des migrants.

Si tu ne m'aides pas à vivre chez moi, je viendrai mourir chez toi. Et c'est ce qui se passe entre Anjouan et Mayotte. Donc, il faut aider les Comoriens à se développer. Et c'est ce que nous faisons avec les crédits INTERREG dont je viens de parler.

C'est ce que nous faisons aussi avec un redéploiement de notre coopération avec Les Comores. Je ne qualifie pas, mais j'ai été reçu par le Président de la République des Comores pendant mon séjour et on a vu un certain nombre de questions et il a dit : « Les problèmes politiques avec Mayotte, c'est une chose. Moi, ce que je veux, c'est lui qui parle, je veux développer les relations humaines et économiques avec Mayotte ».

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Donc, il y a des avancées, on y travaille. Et la Région Réunion, d'ailleurs, est sollicitée par les autorités comoriennes pour voir comment les accompagner à réussir l'organisation en 2027 des Jeux des Îles de l'océan Indien dans ce pays, puisque depuis 1979 que les Jeux ont été créés, ils n'ont jamais eu lieu aux Comores. Donc, vous voyez que Les Comores, c'est aussi au centre de nos préoccupations. De même, évidemment, l'affaire qui concerne la grande île de Madagascar, qui est pour nous un pays un peu particulier. Voilà quelques remarques que je voulais faire pour répondre en toute collégialité à notre collègue **VERGOZ.**

Madame Huguette BELLO :

Je donne la parole à **Normane OMARJEE.**

Monsieur Normane OMARJEE :

Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous. Madame la Présidente, mes chers collègues. Je veux profiter de ces Orientations Budgétaires pour évoquer un projet, un enjeu crucial pour la souveraineté numérique de notre territoire ; c'est le projet de câble sous-marin.

Ce projet de câble sous-marin, je le dis à la représentation régionale, a été, a candidaté auprès de l'Union Européenne et ce dossier a été accepté. Nous avons les financements propres européens sur ce projet de câble sous-marin, qui est un projet qui est basé sur un modèle qui est extrêmement important, qui est un modèle de consortium public et privé.
Pour un projet à hauteur de 85 millions d'euros. C'est crucial pour la souveraineté économique du territoire, avec des opérateurs du territoire et la puissance publique qui vont permettre la connectivité du territoire.

C'est un câble sous-marin qui est extrêmement important parce qu'il va, à travers le nombre de prises, c'est assez technique, mais à travers le nombre de prises que ce câble aura, il va nous

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

permettre de relier dans un premier temps, La Réunion à l'Afrique du Sud et ensuite l'Afrique du Sud vers Singapour. Donc, c'est un projet majeur. On est l'une des seules collectivités à avoir porté ce type de projet.

Nous avions été initialement retoqués par la Commission européenne et ensuite, notre projet a été aujourd'hui adopté et c'est un projet qui va nous amener dès 2026 à commencer à y travailler avec une mise en œuvre pour 2028.

Donc, c'est un élément que je voulais informer la représentation régionale. Ça, c'est sur le volet de macroéconomie du territoire.

En matière de microéconomie du territoire et en matière numérique, nous avons mis en place en septembre 2025 le Comité régional de la data et de l'intelligence artificielle. Vous imaginez bien qu'aujourd'hui, c'est un sujet de territoire qui est extrêmement important et qui a vocation à nous occuper.

Donc, nous avons besoin ici que l'ensemble des EPCI jouent le jeu pour qu'on partage ce qu'on appelle des données, pour que nous puissions ensuite animer cette réalité dans les données ou un certain nombre de choses. À date, c'est vrai que c'est extrêmement compliqué. Pourtant, nous avons beaucoup de Réunionnais qui sont extrêmement qualifiés en matière de data et d'intelligence artificielle, avec pour objectif dans les prochains mois, d'arriver à une intelligence artificielle Réunionnaise. Je travaille actuellement parce qu'à la suite de cet événement du Comité régional de la data, de jeunes Réunionnais se sont intéressés à cette gouvernance partagée.

D'aucun travaille avec des linguistes réunionnais pour pouvoir arriver à mettre en œuvre une intelligence artificielle Réunionnaise. C'est un vaste programme, mais c'est un beau projet. Ce sont les éléments que je voulais ici mettre en avant et en lumière dans le cadre de ces Orientations Budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Je terminerai en vous indiquant que nous continuons à œuvrer sur un enjeu de territoire qui est extrêmement important dans les prochaines années, c'est sur la cybersécurité. Nous tentons de travailler en concertation avec l'État sur cet enjeu de territoire en matière de sécurité économique, notamment pour nos entreprises. Voilà ce que moi, j'avais à vous dire, notamment en matière de délégation numérique. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Très bien, merci. Je peux donner la parole à **Laetitia LEBRETON**.

Madame Laëtitia LEBRETON :

Merci Madame la Présidente. Sur la thématique santé, je voulais apporter quelques précisions sur les projets auxquels notre mandature va s'associer.

À travers les fonds FEDER, sur ce PO 2021-2027, il nous a paru important de soutenir à la fois de nouveaux projets qui seront structurants pour notre territoire, avec une démographie qui augmente. Avec le soutien, nous allons venir en contribution sur ce bâtiment Pôle Mère-Enfants, en complément des fonds apportés par l'État et des fonds propres du CHU, pour permettre enfin au CHU Nord d'avoir ce nouveau bâtiment qui est important pour le chef-lieu, mais aussi pour tous les Réunionnais qui se soignent dans notre hôpital public.

Au-delà, nous allons d'accompagner la tranche 1 d'un nouveau bâtiment, d'un nouveau service d'oncologie, parce qu'il est indispensable de pouvoir se soigner. Le cancer frappe tous et toutes. Nous sommes aujourd'hui au mois d'octobre, au mois d'octobre Rose. On a tous et toutes autour de nous des femmes qui ont été touchées, voire emportées par le cancer du sein. Il paraît indispensable de pouvoir se soigner, non seulement dans le privé, mais également maintenant dans le public. Et nous avons fait le choix d'accompagner ce projet. Au-delà de ces deux projets

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

qui vont toucher la gynécologie et l'oncologie, nous avons un territoire qui est fortement touché par le diabète, avec des taux absolument incroyables.

La principale complication et l'une des plus graves, c'est l'insuffisance rénale. Vous le savez tous, nous avons un recours à la dialyse qui est incroyable sur ce territoire, avec des proportions vraiment dramatiques. Il existe une solution qui est la greffe rénale.

C'est pour ça que nous faisons le choix d'accompagner l'unité pré et post greffe parce qu'il paraît indispensable de pouvoir développer ce type de services pour notre population.

Notre population augmente, les besoins seront de plus en plus importants, donc nous aurons besoin de soignants. Il apparaît indispensable également de former davantage les soignants. Nous allons doter ce territoire d'un centre de simulation en santé qui sera dédié à tous les soignants, pas que les médecins et infirmiers, mais également tout ce qui est soignants de type ambulanciers, pompiers, qui sont les premiers relais dans nos quartiers, dans les écarts, qui sont les premiers contacts avec la population.

Sur la microrégion ouest, la population ne fait qu'augmenter, le CHOR est saturé. C'est un hôpital récent, très développé, vraiment performant et pourtant, il est en permanence plein. L'hôpital est saturé H24 et il apparaît indispensable d'accompagner le projet d'extension. C'est pourquoi, avec la présidente, nous faisons le choix de participer à cette extension du CHOR pour créer de nouveaux lits de médecine.

Et concernant les formations, vous le savez, nous avions, dès l'année dernière, fait le choix, et là, ce ne sont plus sur des fonds FEDER, mais sur des fonds propres, de développer l'Institut d'Études en Santé. Et nous aurons donc un nouvel Institut d'Études en Santé le nouvel IFSI, qui verra le jour au Nord, en lieu et place de l'hôtel de Bellepierre. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Ce qui serait important de dire aussi, c'est la réussite de nos infirmiers, de nos concours, parce que tu as les places et donc il faudrait que tu puisses...

Madame Laëtitia LEBRETON :

Oui, nous avons deux Instituts en Soins Infirmiers, un au Nord et un au Sud. Sur celui du Sud, nous avons développé une nouvelle formation ambulancier depuis l'année dernière avec 100% de réussite à la première promotion. Cet IES Sud est le premier, national. C'est le premier en termes de réussite et de choix des étudiants d'un point de vue national et celui du Nord, malgré les conditions d'accueil que l'on déplore avec des bâtiments préfabriqués au camp Ozoux. Mais on sait maintenant que ces conditions seront très bientôt améliorées. Cet IFSI est le huitième, national. Voilà.

Madame Céline SITOUZE :

Oui, toujours dans le cadre de la réussite éducative de nos jeunes, vous donner l'information, chers collègues, de l'avancée sur les deux nouveaux lycées de la Région Réunion, celui bien sûr de Saint-André dans le domaine du Colosse sur les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, et celui des métiers de la mer qui se trouve au Port et pour lequel nous effectuerons la première pose, la pose de la première pierre le 12 novembre.

Donc, d'ici une quinzaine de jours, nous serons sur place pour poser cette première pierre et lancer les travaux pour que l'établissement puisse fonctionner à la rentrée d'août 2027.
Voilà, présidente.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Oui. Oui, mi veille a ou là hein !

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

Vous êtes aimable. Non, mais juste à mon ami que je vais…

Quand j'entends dire traitement différencié sur la Légine, ça va porter plainte. Ça s'appelle du favoritisme, **Wilfrid**. C'est grave. Ce n'est pas un lieu où tu peux affirmer ces choses gratuitement. Tu as des gens qui t'entendent, c'est enregistré.

Si tu penses que sur les TAC, les Taux Admissibles de Capture, il y a eu - je reprends ton mot traitement différencié. Porte plainte, je te lance ce défi. Et on se retrouve dans une semaine. C'est ton éclairage. C'est triste d'entendre ça d'un …

Madame Huguette BELLO :

C'est vrai d'ailleurs…

Monsieur Michel VERGOZ :

…d'un grand homme comme toi. Très, très triste. Pourquoi ? Et c'est cela, Madame, avec raison, que votre collègue vous dit.

En octobre 2024, lorsque le groupe SAPMER nous remet son rapport, il nous cache la baisse du TAC intervenue le 19 juillet 2024. C'est clair ça ? C'est factuel ça ? Je me sens, quand tu veux, où tu veux, en sortant de cette …, je te prends devant qui tu veux. Le 19 juillet 2024, et j'arrête, Madame, le rapport du groupe SAPMER, qui nous est communiqué en lecture ici dans cette salle, nous a été communiqué en octobre 2024. C'est-à-dire que le TAC en juillet et le rapport.

C'est-à-dire que la SAPMER savait déjà qu'elle avait une baisse du TAC. Alors, quand tu fais un traitement différencié, la TAAF, la préfète des TAAF remet l'ouvrage sur l'établi et le 18 juillet 2025, elle baisse pour la SAPMER à nouveau de 20%.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Ça veut dire quoi ? Ils ont des bateaux pourris. Tu le sais, ça. Alors, fais ta plainte et je serai de ceux qui la suivraient avec beaucoup d'intérêt.

Sur Les Comores, Madame, et j'arrête. Je suis très heureux de savoir que tu ES AL2 régler la question des Jeux de l'océan Indien. La Réunion est sauvée, mais heureusement que tu l'as fait, parce que je me demande qui l'aurait fait si **Monsieur BERTILE** n'y était pas. **Wilfrid,** 2019. La France, ton pays, donne 150 millions d'euros à l'État des Comores pour, entre autres, les reconduites à la frontière. Alors qu'on sort d'une crise de lâcher dans la rue de Mayotte 11 000 étrangers Comoriens en 2011. Rapport du Sénat. D'accord ? Jusqu'ici, aucune reconduite. Et c'est le fameux titre de séjour territorialisé qui laisse gonfler les étrangers qui se sont accumulés, non seulement aujourd'hui avec les Comoriens, mais avec les Africains des Grands Lacs. C'est ce danger-là qui nous guette.

Il est à notre porte et il est factuel. Et c'est de cela, avec mes amis français de Mayotte, que je souhaite, avec La Réunion département français, en commun, traiter sans tabou et en respect en fraternité française. Madame, je termine là-dessus.

Je suis blessé de voir comment le pouvoir central aujourd'hui traite notre Région, qu'il devrait avoir à ses côtés à chaque fois qu'il va sur le territoire de l'archipel des Comores, traiter de ce voisinage pour le moins problématique. C'est de cela et de seulement cela dont il s'agit, **Wilfrid.** J'attends ton rendez-vous pour ce que tu dis, le traitement différencié et la plainte qui s'en suivra, je l'espère, de tous mes vœux.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Nous en revenons. **Monsieur BERTILE ?**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Sans polémiquer. Moi, je veux simplement rappeler des choses factuelles Je veux rappeler des choses factuelles. Je me suis peut-être mal exprimé.

Monsieur Michel VERGOZ:

J'étais enregistrement en commissions permanentes.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Mais je ne veux pas aller sur ce terrain-là. Moi, je préfère rester sur le terrain factuel, sur des faits que tout le monde peut...

Monsieur Michel VERGOZ:

Tu n'y es pas, justement.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Tout le monde sait bien qu'un des amis de **Monsieur VERGOZ** est devenu, par des relations politiques, pêcheur dans les mers australes. Ça remonte à un certain nombre d'années.

Monsieur Michel VERGOZ:

On l'a déjà entendu, je me suis expliqué avec Madame la Présidente là-dessus déjà.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Non, mais je suis factuel. Si tu permets que je n'expose que des faits, moi, je ne commente pas, je ne dis pas ce que je crois, je dis les faits.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Les faits, c'est que tout le monde peut le vérifier, tout le monde le sait. Il y a eu la pêche à la Légine, tout le monde veut avoir sa part. Pour des raisons politiques, un nouveau venu a eu un quota. Ce nouveau venu a des relations politiques avec le socle commun, comme on dit en France métropolitaine, qu'il a profité de ces relations avec ce bloc commun pour que lorsqu'il y a eu une diminution des taux admissibles de capture, c'est-à-dire des quotas de captures de Légine, il était plus préservé qu'un autre concurrent, en l'occurrence la SAPMER. Tout ça, ça peut se vérifier. Et d'ailleurs, dès qu'il a eu satisfaction de son pouvoir politique, de ses amis politiques, il a migré vers l'extrême droite, préparant sans doute l'avenir. Ça, ce sont des faits. Maintenant, si ce que je dis, il faut porter plainte contre moi pour diffamation.

Monsieur Michel VERGOZ :

Non, c'est toi qui dois porter plainte comme on veut. Non, tu as très bien.

Madame Huguette BELLO :

Je clos ce débat. On revient aux Orientations Budgétaires. **M. VERGOZ** - je vous en prie Messieurs ...

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Je termine simplement concernant Les Comores ...Il ne faut pas que mes paroles soient transformées, moi, je ne règle aucun problème de Jeux aux Comores...

Madame Huguette BELLO :

Je vous aurais bien coupé le micro tous les deux. Ça va. C'est bon ...

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Ce que je sais, c'est qu'effectivement, la France, en 2019...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Comment ça se passe ? C'est bon. **Monsieur BERTILE**, c'est bon.

Madame Huguette BELLO :

Nous en revenons donc aux Orientations Budgétaires. Il s'agit d'un rapport qui n'est pas soumis au vote de notre assemblée.

Monsieur Michel VERGOZ :

Attends ta plainte…

Madame Huguette BELLO :

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la présentation des Orientations Budgétaires au titre de l'année 2026, conformément à l'article L 4312-1 du CGCT.

Mesdames, messieurs, on en a fini avec ce premier dossier. Nous passons à l'examen du troisième dossier. **Budget 2025, projet de décision modificative numéro 2**.
Je vous propose d'examiner le projet de décision modificative numéro 2 de l'exercice 2025 qui permet d'ajuster les prévisions budgétaires pour répondre à des nouveaux besoins et d'ajuster les crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes au regard de la projection de la réalisation au 31 décembre 2025.

Ce projet de décision modificative numéro 2 propose l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de 25 336 100 € répartis en 6 599,000 € en fonctionnement, et 18 737 100 € en investissement. En crédits de paiement, les inscriptions nouvelles concernent en mouvements réels des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 13 500 €.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

En mouvements d'ordre, des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 58 518 000 €, portant ainsi le budget 2025, après décision modificative numéro 2, à 1 497 232 106,37 €.

La Commission Affaires Générales Financières Européennes et Relations Internationales, réunie en date du 23 octobre, a donné un avis favorable. Nous pouvons à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur, je vous en prie.

Monsieur Richard NIRLO :

Oui, Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Mes bien chers collègues, j'aurais voulu vous saluer toutes et tous et vous dire tout le plaisir que j'ai de retrouver ma place ici au Conseil régional ce matin, c'est vrai qu'après une absence qui a duré un peu de temps, quelques mois. Et je pense que vous pouvez imaginer pour quelles raisons que j'étais absent au conseil régional.

Parce que tout simplement, le devoir m'appelait ailleurs et surtout au chevet de la Commune dont j'ai la responsabilité aujourd'hui. Et pour rétablir tout simplement sa situation financière qui était désastreuse. Et je vous le dis, si vous me permettez, j'ai une bonne nouvelle. Vous annoncer que la situation financière de Sainte-Marie a été rétablie d'une bien belle manière.

Et donc, j'aurais voulu profiter de ce moment-là pour m'en excuser platement auprès de vous, Madame la Présidente, bien évidemment, et auprès de mes collègues élus du Conseil régional, par rapport à cette absence d'une durée quand même qui était assez longue.

Alors, si vous me permettez, Madame la Présidente, j'aurais une question à poser parce que j'ai sollicité la Région Réunion pour la création d'une voie en parallèle avec la voie du TCSP qui relie bien évidemment le bas de Sainte-Marie, même depuis le Chaudron, parce que vous savez que depuis Saint-Denis, vous savez que la CAF s'est installée à Beauséjour et nous avions provisionné

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

1 500 000 € pour la création de cette voie qui viendra en parallèle avec la voie TCSP de la CINOR. Et si j'ai bien compris, ce projet a été tout simplement retiré, encore une fois, alors que nous avons provisionné 1 500 000 € pour cette création de cette voie qui relie Beauséjour avec le bas de Sainte-Marie, bien évidemment, jusqu'à Saint-Denis.

Et donc, j'aurais aimé avoir... je trouve ça bien évidemment regrettable. Je ne sais pas si je peux - quelqu'un pourrait me donner quelques explications là-dessus.

Madame Huguette BELLO :

Je voudrais donner la parole à **Fabrice HOARAU** qui se lève et qui va voir avec le directeur général, pour ce qui en est ? En général, on ne discrimine personne, Monsieur.

On fait pour tout le monde. C'est l'intérêt général qui prévaut et donc discriminer. Parce que vous voyez bien votre école, nous, on l'a réhabilitée et donc on l'a construite. On ne souhaite pas avoir un positionnement qui soit discriminatoire. Cet argent n'appartient pas à la majorité de la Région, mais cet argent appartient bien à tous les Réunionnais, aux 900 000 Réunionnais.
Il faut que les 900 000 Réunionnais puissent disposer de cet argent, mais pas seulement un secteur. Donc, ce n'est pas dans ma façon de travailler que de travailler ainsi. Si **Fabrice HOARAU** peut apporter des explications.

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente, bonjour à tous. Écoutez, vous avez en face de vous l'élu délégué aux routes. Vous avez à côté de moi, Monsieur le directeur général adjoint des services qui s'occupe de tout ce qui est route et mobilité. Et en échangeant tous les deux, on ne voit absolument pas de quoi vous voulez parler.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Alors, il y a peut-être un dossier qui est arrivé à la Région, peut-être. Vous voyez ? On va prendre le temps de se renseigner parce que la Région n'a pas eu pour habitude de faire de l'ostracisme ou de mettre des dossiers dans les bas des tiroirs et de ne pas s'en occuper.

Toutes les Communes, tous les maires qui sont ici aujourd'hui et ceux qui n'y sont pas, savent que la Région Réunion travaille sur le développement des routes, sur le développement surtout des mobilités douces, VRTC. Quand il a pris la parole pour parler des orientations budgétaires, **Monsieur VERGOZ** en a parlé tout à l'heure. Donc, ça veut dire que la Région ne fait pas d'ostracisme. La Région travaille sur tous les projets qui apportent plus de mobilité, qui apportent de la fluidité dans les mobilités et les transports à La Réunion. Donc, s'il y a un projet qui est arrivé à la région et qui est resté en souffrance, on regardera et on s'en occupera. Je vous l'assure.

Madame Huguette BELLO :

Bien. Écoutez **Monsieur NIRLO**, j'interroge les services, on ne trouve pas ce dossier. Et ce que je vous propose, c'est que nos services et vos services se rapprochent pour que nous puissions travailler en bonne intelligence.

Parce que loin de moi, la volonté de faire en sorte que Sainte-Marie n'ait pas la route, si nous avons la possibilité de le faire et de nous entendre là-dessus, ça n'est pas ma façon de travailler que de travailler ainsi. Et donc peut-être, je donne la parole. Si vous voulez la parole. Donc, il n'y a pas de monsieur...

Madame Céline SITOUZE :

Très rapidement, Madame la Présidente, c'est vrai que siégeant régulièrement en conseil municipal, pour ma part, jamais ce projet n'a été évoqué, Monsieur le Maire, parce que vous dites que vous prévisionnez 1,5 million. C'est une somme importante et justement, connaissant les difficultés financières de Sainte-Marie, ce dossier n'aurait pas pu nous échapper.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Et qui plus est qu'effectivement, le quartier de Beauséjour, dont on parle là, est un quartier qui a été construit avec 2 500 logements, qui arrive à terme et on n'a pas prévu, la mairie n'a pas travaillé à une voie de connexion entre ce quartier et notamment le littoral, ce qui, à l'heure actuelle, sature les quartiers environnants que sont Rivière des Pluies, Duparc et les autres quartiers.

Donc, moi-même, je découvre cette demande de la mairie et croyez bien qu'en tant qu'élue de Sainte-Marie, comme pour l'école maternelle de Beau Séjour, je plaiderai auprès de la majorité pour que Sainte-Marie soit entendue.

Monsieur Richard NIRLO :

Bien. Je vous remercie, mais juste rappeler que ce projet a bien été débattu à Sainte-Marie. Peut-être qu'à ce moment-là, vous étiez absente du conseil municipal. C'est possible et je peux l'entendre.

Mais il y a eu même un accord de principe qui nous a été donné. La preuve, c'est que nous avons provisionné pour plus de 1 500 000 €, malgré les difficultés financières que nous traversons à ce moment-là. Je peux vous assurer que ... Et là, on me dit, on a reçu un retour, une réponse du conseil régional en disant que ce dossier était retiré.

C'est pour ça que je me suis permis ce matin, Madame la Présidente, de poser la question. Et j'accepte votre proposition de revoir avec vos services, les services de la Région, pour trouver une solution, parce qu'il s'agit d'une voie de dégagement, justement, de ce flux de véhicules qui sortiraient de ...et pour aller sur la quatre voies, parce que si ça continue, on ne pourra plus circuler.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

On est presque dans le coma circulatoire sur Duparc, et tout le monde le sait.

Madame Huguette BELLO :

Bien, **Monsieur NIRLO, n**os services vont se rapprocher de vos services et inversement. Il ne faut pas oublier non plus que dans cette décision modificative, il est prévu le solde du projet de construction de l'École de Beauséjour de Sainte-Marie. Et donc c'est à 1 170 000 € et donc ce n'est pas rien. Il n'y a pas vraiment la volonté de discriminer Sainte-Marie sur quoi que ce soit.

Monsieur Richard NIRLO :

Voilà. Ce n'était pas le sens de mon intervention, Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

D'accord, mais quand même, je le ressens comme ça. Permettez-moi de le dire. Je le ressens comme ça.

Monsieur Richard NIRLO :

Ce n'est pas le cas. Je vous le confirme.

Madame Huguette BELLO :

S'il n'y a plus de questions, le vote du présent état budgétaire est proposé au niveau du chapitre pour chaque section, investissement et fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres, il est proposé d'arrêter le projet de Décision Modificative numéro 2 comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Pour le budget principal, l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de 25 336 100 € répartis en 6 599 000 € en fonctionnement et 18 737 100 € en investissement. Les inscriptions nouvelles en crédit de paiement concernent en mouvement réel des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 13 500 €, en mouvement d'ordre et des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 58 518 000 €, portant ainsi le budget 2025, après décision modificative numéro 2, à 1 497 232 106,37.

Je vous propose de donner délégation à la commission permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programmes et autorisations d'engagement ouvertes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Pour le budget annexe transport, les inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes s'élèvent à 268 000 € en section de fonctionnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Je vous propose de passer à l'examen du dossier relatif à la transformation de la société d'économie mixte SAPHIR en société publique locale.

Comme vous le savez, la SAPHIR est une société d'économie mixte qui a notamment pour vocation d'assurer l'exploitation et la gestion de périmètres agricoles irrigués, Champ Borne, littoral Ouest, périmètre du bras de la Plaine et du bras de Cilaos, afin de permettre le développement économique et social sur les secteurs desservis, mais également de fournir de l'eau brute aux communes pour couvrir le besoin en matière d'alimentation en eau potable.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Le Département, actionnaire majoritaire de la SAPHIR, souhaite transformer la structure en Société Publique Locale pour sécuriser juridiquement leurs relations en quasi-régie. Un processus de transformation de la SEM en SPL a été engagé en ce sens.

Cette transformation implique pour la Région Réunion, actionnaire minoritaire, 0,11% d'approuver cette évolution tout en conservant ces quatre actions. Nonobstant à nos réticences sur cette évolution juridique, il est en effet important que nous puissions rester membre de la SAPHIR dans la perspective de la reprise de la compétence agricole le 1er janvier 2028.

La Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique a donné son avis en date du 21 octobre. L'avis vous a été transmis. Nous pouvons maintenant engager le débat. Qui souhaite intervenir ? Personne ? Vote.

Je vous d'approuver la transformation juridique de la société d'économie mixte SAPHIR en société publique locale et d'approuver les statuts et le règlement intérieur de cette future SPL SAPHIR. Je vous propose également de désigner notre collègue **Jean Bernard MARATCHIA** pour siéger à l'assemblée spéciale.

Enfin, je vous propose de solliciter la nomination d'un poste de censeur avec voix consultative pour siéger au conseil d'administration. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous allons passer à l'examen du rapport suivant : Personnel Région Réunion, Création de postes. Tout d'abord, il vous est proposé la création de deux postes d'une durée limitée concernant le projet Ferroviaire Réunion Express.

Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il vous est proposé la création de 15 postes à temps complet, 11 créations nettes et quatre postes en redéploiement. Quatre postes d'agents routiers dans le cadre du nouveau règlement du temps de travail qui représente une

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

avancée sociale, deux postes pour soutenir les dispositifs en faveur des entreprises, trois postes pour renforcer de manière ciblée notre compétence dans le champ du développement humain qui est notre axe prioritaire sur les volets stratégiques, soutien scolaire et le CPOI.

Un poste au patrimoine, trois postes au secrétariat général sur les volets stratégie tels que l'intelligence artificielle, le handicap et le pilotage, deux renforts au sein de la direction générale pour mieux gérer les relations avec l'extérieur, la presse, les bénéficiaires des dispositifs et les usagers en général.

Dans le cadre d'une surcharge de travail et des imprévus au sein du CESER, il vous est proposé de créer un poste, un accroissement temporaire d'activité.

Et enfin, afin de permettre d'ajuster les besoins des services, il vous est proposé de transformer neuf postes à temps complet.

L'avis de la Commission Affaires Générales, Financières Européennes et Relations Internationales, qui s'est réunie le 23 octobre, vous a été remis. C'est un rapport classique d'ajustement des effectifs. Nous pouvons engager les débats. Qui souhaite prendre la parole ?

Très bien, je vous propose la création de 15 postes permanents à temps complet pour le vote lié au bon fonctionnement des services, la création de deux postes non-permanents à temps complet en contrat de projet, la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité afin de répondre ponctuellement à un besoin occasionnel et la transformation de neuf postes à temps complet, dont huit postes permanents et un poste non-permanent afin de permettre en cohérence les besoins des services.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Nous passons à l'examen du rapport sur l'information sur l'avancement des études et des travaux de la phase 2 de la Nouvelle Route du Littoral. Il s'agit ici de vous présenter l'état d'avancement des études et des travaux de la phase 2 de la Nouvelle Route du Littoral entre la Grande Chaloupe et la Possession, comme je me suis engagée dès 2021.

Ce projet de Nouvelle Route du littoral est majeur pour le territoire de La Réunion, car il sécurise la liaison principale entre l'aéroport, le chef-lieu, et le seul port en eau profonde. Avec le préfet, le 21 octobre dernier, nous avons acté le redémarrage de cette phase finale. La perspective affichée par notre collectivité reste une mise en service complète et sécurisée de cette route pour 2030. Cette ambition repose bien sûr sur la volonté politique entre la Région et l'État, mais également sur le retour d'expérience et la capitalisation des connaissances issues de la première phase.

L'avis de la Commission Transport, Déplacement et Travaux qui s'est réunie le 21 octobre vous a été remis. Je donne maintenant la parole au directeur général adjoint à Monsieur Guillaume BRANLAT et au directeur de la Nouvelle Route du Littoral, Monsieur Olivier TRICOIRE pour la présentation du rapport. Je vous remercie de présenter le rapport. Monsieur BRANLAT, c'est à vous.

Monsieur Guillaume BRANLAT :

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus. Il y avait quelques slides juste avant le film. Je ne sais pas si on peut les avoir.

C'est majeur pour La Réunion. La nouvelle route du littoral entame son dernier virage. À la possession, les travaux s'engagent. Une série d'interventions en cinq phases va poser les bases de la mise en service progressive de la NRL. Le démontage de l'autopont marque le lancement des travaux. Il permet de dégager l'espace nécessaire au prolongement de la digue et à son raccordement à la route actuelle. C'est une étape indispensable.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Les équipes procèdent au terrassement nécessaire à la mise en œuvre des remblais et des plateformes. Ces travaux préparent le prolongement de la digue vers La possession. La digue est étendue depuis la ravine La Fleur jusqu'à la RN1 actuelle. Enrochement, chaussée et équipements de sécurité sont progressivement mis en place. À partir de juillet 2026, une première mise en service permettra aux usagers de circuler en direction de l'Ouest. En parallèle, les terrassements se poursuivront pour finaliser le sens vers Saint-Denis. La NRL sera ouverte dans les deux sens de circulation à La Possession. Les travaux se poursuivent avec l'aménagement du giratoire RD41 pour assurer une liaison complète et sécurisée.

Les travaux de la dernière partie du viaduc démarreront en 2027 après la mise en service de l'échangeur. Chaque étape franchie rapproche La Réunion d'une mobilité plus sûre et plus durable.

La région y travaille pour zot.

Monsieur Guillaume BRANLAT :

Finalement, nous avons commencé par le film, Madame la Présidente. Je vais vous donner quelques éléments oraux en attendant que les slides soient projetés.

Vous l'avez dit tout à l'heure, effectivement, le chantier redémarre. Le chantier redémarre par trois marchés de travaux principaux. Les travaux sur La Possession avec la réalisation d'un échangeur et le raccordement à la NRL qu'on a vus sur la vidéo. Les travaux sur les digues pour pouvoir les adapter au nouveau viaduc et les travaux du viaduc.

Concernant les travaux de La Possession, le marché a été notifié au mois d'août et nous démarrons ce chantier le 18 novembre par une phase qui est un peu délicate, qui est le démontage de l'autopont sur la route du littoral. Là également, ça a été projeté sur le film.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Concernant les travaux sur les digues, l'appel d'offres est paru hier. Donc les offres seront remises fin février et nous démarrerons le chantier mi-2026. Et concernant le viaduc, l'appel d'offres va paraître à la fin de l'année 2025 et les travaux démarreront mi-2027 pour se terminer en juin 2030.

En parallèle, un dossier d'autorisation a été déposé au niveau de la préfecture au mois de juillet. Il est en cours d'instruction et donc nous aurons une enquête publique qui se déroulera au mois d'avril 2025 pour viser une obtention de l'autorisation de travaux au mois de juillet 2026.

Concernant La Possession, on l'a vu sur le film, il s'agit à la fois de raccorder la Route du Littoral actuelle sur les digues, sur une Nouvelle Route du Littoral, sur un kilomètre, et de réaliser un échangeur complet au niveau du bas de la Ravine à Malheur. Ces travaux seront terminés au mois de juin 2027, mais il y a plusieurs phases. Et donc, parmi les différentes phases, il y a ce démontage de l'autopont dont je parlais, qui se produira le 23 novembre, qui est une phase un petit peu délicate. Six mois après, au mois de juin... je reprends mes tableaux - au mois de juillet, nous mettrons en service le sens Saint-Denis - Saint-Paul sur la NRL et nous rétablirons l'accès en bas de la Ravine à Malheur.

Au mois de novembre, 2027, donc dans un an, nous allons rétablir complètement les accès en bas de la Ravine à Malheur pour à la fois partir sur Saint-Paul et partir sur Saint-Denis. Et enfin, avec la mise en service du sens Saint-Paul - Saint-Denis sur la NRL, et les travaux seront terminés en juin 2027 par la livraison de l'échangeur complet au niveau de La Possession et du raccordement complet. Je suis désolé de ne pas avoir eu les slides.

Il a dû y avoir un petit problème informatique. Voilà, Madame la Présidente, ce que je peux vous dire ce matin. Je suis bien sûr là aussi pour répondre aux questions.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Moi aussi, je regrette qu'il n'y ait pas la projection. Mais vous avez des questions ?

Monsieur Guillaume BRANLAT :

Le film a tout montré.

Madame Huguette BELLO :

Oui, il a montré un peu, mais ça aurait été bien, c'était mieux, parce qu'on l'a vu déjà.

Monsieur Guillaume BRANLAT :

Je suis d'accord.

Madame Huguette BELLO :

...toutes les phases programmatiques. Donc là, on n'a pas vu. Y a-t-il des questions ? Oui, **Monsieur PICARDO.**

Monsieur Bernard PICARDO :

Madame la Présidente, oui.

Je voulais savoir sur le démontage de l'autopont, est-ce qu'il va y avoir des perturbations sur la circulation lorsqu'il y aura ces travaux ? Parce que vous avez dit que les travaux vont durer quelques mois, d'après ce que j'ai compris. Est-ce que la circulation va être perturbée ? Comment vous allez faire ça ?

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Monsieur Guillaume BRANLAT :

Donc, le démontage de l'autopont va se dérouler sur la nuit du samedi 22 au dimanche 23 novembre. Et effectivement, les engins sont sur la Route du Littoral, donc la Route du Littoral sera fermée. On met en place des déviations, classiquement par la RD 41 et le centre de la Possession, mais on travaille aussi à la mise en place de déviations pour notamment les véhicules de secours ou les véhicules...

Merci. Merci beaucoup. Je vais basculer sur le plan. Voilà. Ça va arriver. Voilà la planche qui correspond au démontage de l'autopont. Je le disais, la Route du Littoral sera fermée, nous mettons en place les déviations par la RD 41 et nous travaillons aussi sur des déviations, on va dire, en mode dégradé pour les véhicules de secours ou prioritaires.

Il y aura des impacts, mais ça ne va durer que la nuit du samedi 22 au dimanche 23. Par contre, le démontage de l'autopont va effectivement ne plus permettre aux habitants de La Possession d'aller vers l'ouest quand ils descendent de la RD 41, puisque l'autopont ne sera plus là et c'est ce qui le permettait.

On a, on va dire six mois qui vont être - un an au total, qui seront un peu difficiles pour ces habitants, mais en tout cas, six mois qui vont être nécessaires à créer le tracé bleu sur votre plan, qui va permettre de mettre en service le sens Saint-Denis / Saint-Paul sur la NRL.

Et effectivement, ensuite, au mois de novembre 2026, nous rétablissons complètement les accès pour les Possessionnais qui habitent Ravine à Malheur, que ce soit vers l'ouest ou vers le Nord, avec la mise en service du deuxième sens de circulation, le sens Saint-Paul / Saint-Denis.

Si vous voulez, pour répondre à votre question, il y a 12 heures d'interruption de trafic le temps du démontage de l'autopont. Et une fois cet autopont démonté, pour les Possessionnais qui habitent

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

notamment Ravine à Malheur, il y a effectivement il y a neuf mois un peu difficiles ou un an, entre un an et neuf mois, entre novembre de cette année et puis novembre de l'année prochaine.

Donc bien évidemment, on en a discuté avec la mairie. La mairie met en place de son côté un nouveau plan de circulation pour favoriser la circulation dans le sens Nord vers l'ouest. Et donc, on espère qu'avec ces aménagements, les impacts négatifs pour la population seront les moindres possible.

Madame Huguette BELLO :

Et avec le TO, on a dit aussi que l'on allait renforcer le réseau pour le transport scolaire de telle sorte que... Parce que c'est surtout le matin et l'après-midi, que c'est vraiment encombré, engorgé, parce qu'il y a beaucoup de parents, il y a des gens qui vont travailler, bien sûr, mais il y a des parents qui emmènent leurs enfants à l'école et on a vu pour que ce réseau soit renforcé.

Monsieur Guillaume BRANLAT :

Absolument, Madame la Présidente. On est en train de discuter avec le TO pour, effectivement, renforcer les transports scolaires le matin et permettre d'amener les élèves aux écoles de La Possession avec des impacts les plus faibles possible. Vous avez tout à fait raison - Collège et lycée. Collège et lycée.

Madame Huguette BELLO :

Merci de votre intervention. Je vous remercie.

Monsieur Richard NIRLO :

Madame la Présidente.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Oui.

Monsieur Richard NIRLO :

Si vous me permettez.

Madame Huguette BELLO :

Oui.

Monsieur Richard NIRLO :

Deux petits mots.

Madame Huguette BELLO :

Je vous en prie.

Monsieur Richard NIRLO :

Rapide. Comment on ne pas se réjouir ?

Madame Huguette BELLO :

Pardon ?

Monsieur Richard NIRLO :

Je vous dis, comment ne pas s'en réjouir, justement, du lancement de cette phase 2, de cette Route du Littoral ? Elle a fait tellement parler d'elle.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Et moi, j'ai envie de dire enfin, même si je sais qu'on ne peut pas aller plus vite que la musique, mais j'ai l'impression plus vite, on va tourner la page de ce feuilleton, mieux ça sera pour La Réunion, pour passer ensuite à autre chose : le projet de train express, le projet Baobab aussi, qui est lancé à la CINOR pour améliorer justement la circulation, pour faire sauter, pour éviter le plus rapidement possible, justement, le coma circulatoire ici sur l'ensemble de La Réunion. Donc, j'aurais voulu me dire encore que moi, en tous les cas, je me réjouis, justement, du lancement de cette phase 2 de cette Route du Littoral. Voilà ce que je voulais dire.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Je vous remercie. S'agissant d'un rapport d'information qui n'appelle pas de vote, je vous demande d'en prendre acte.

Nous arrivons maintenant aux trois rapports relatifs aux observations de la Chambre régionale des comptes. Le premier concerne la gestion des déchets.

La Chambre régionale des comptes de La Réunion a décidé de réaliser sa première évaluation de politique publique territoriale sur la gestion des déchets dans l'île dans le cadre d'une nouvelle attribution par le législateur à l'occasion de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Par courrier du 23 juin 2025, la Chambre régionale des comptes a notifié à la Région Réunion le rapport comportant les observations définitives d'évaluation définitive de la politique publique territoriale relative à la gestion des déchets dans l'île à compter de l'exercice 2018 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Il s'agit ici de le porter à votre connaissance et d'en débattre. Avant d'ouvrir les débats, je précise que l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique en date du 21 octobre a été transmis. Nous pouvons engager le débat.

Qui veut prendre la parole ?

S'agissant d'un rapport d'observation qui n'appelle pas de vote, je vous demande d'en prendre acte.

Nous allons examiner le second rapport d'observation de la CRC. Observation définitive de la Chambre régionale des comptes sur le dispositif d'élaboration du PRPGD de La Réunion. Actions entreprises par la Région.

Vous vous rappelez sans doute qu'il a été présenté lors de l'assemblée plénière du 28 mars 2024, le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à l'élaboration du plan régional de prévention de gestion des déchets de La Réunion, conformément à l'article L243-9 du Code des juridictions financières.

Il vous est présenté un an après les actions de la Région entreprises sur le dispositif d'élaboration du Plan Régional de Prévention de la Gestion des Déchets de La Réunion.

La commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique en date du 21 octobre vous a été transmis. Nous pouvons engager le débat.

Qui souhaite prendre la parole ?

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Je vous propose de prendre acte des actions entreprises par la Région sur le dispositif d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et de les communiquer à la CRC Réunion Mayotte.

Nous arrivons au troisième rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes, observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la restauration scolaire dans les lycées publics.

La restauration scolaire est un dossier important car il contribue pleinement à la réussite éducative. Comme vous le savez, notre ambition est de renforcer l'égalité des chances pour les lycéens. Et cela se traduit par une série de dispositifs structurants mis en place tels que gratuité des ordinateurs, manuels scolaires, prise en charge des frais d'internat pour les élèves des cirques, distribution de livrets pédagogiques et de protections hygiéniques, dotation en tenues professionnelles pour les filières techniques et renforcement du soutien scolaire.

S'agissant du dispositif du repas à un euro, il incarne une réponse concrète aux enjeux d'inclusion sociale, de santé publique, de réussite éducative, il a été mis en place pour tous les lycéens, BTS et classes préparatoires.

Il permet de proposer des repas équilibrés couvrant 40% des apports journaliers tout en préservant le pouvoir d'achat des familles, gain moyen de 570 € par an et par élève. Le nombre de demi-pensionnaires a ainsi augmenté de 59% entre 2021 et 2024.

Notre plan d'action s'articule autour de six grands axes. Premièrement, le renforcement de la politique d'hygiène et de sécurité. Deuxièmement, la consolidation du pilotage des ressources humaines. Troisièmement, l'optimisation du pilotage financier.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Quatrièmement, l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas. Cinquièmement, la modernisation des espaces et équipements de restauration. Sixièmement, l'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Commission Développement Humain réunie le 21 octobre ; le rapport vous a été transmis. Nous pouvons engager le débat.

Qui veut parler là-dessus ?

Ce rapport d'information n'appelle pas de vote. Je vous demande d'en prendre acte.

Nous allons maintenant examiner notre dernier rapport inscrit à l'ordre du jour de cette séance. C'est l'information relative à l'état des indemnités des élus. C'est la présentation de l'État annuel des indemnités perçues durant l'année 2024 par les élus régionaux, conformément à la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Qui veut prendre la parole là-dessus. Ce rapport n'appelle pas de vote. Je vous demande d'en prendre acte. L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie, chers collègues, d'avoir participé activement à cette assemblée. Je remercie également tous les services qui ont si bien travaillé. La séance est levée. Merci infiniment à vous. Vous pouvez vous restaurer.

Le secrétaire de séance

Monsieur Patrice BOULEVART

La Présidente du Conseil Régional

Madame Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0001-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2026_0002

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
PLANTE PASCAL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :
TECHER JACQUES
BOULEVART PATRICE
SIHOU MICKAËL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /SGSAC / N°118328
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0002
Rapport /SGSAC / N°118328

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° SGSAC / 118328 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

1. que le procès verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'Assemblée Plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 18 décembre 2025, ci-joint ;

ARTICLE 2 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie-Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 18 décembre 2025

à 9h00 sous la présidence de

Madame Huguette BELLO – Présidente du Conseil régional

Madame Huguette BELLO :

Mesdames, Messieurs, bonjour. Ainsi que l'exige l'usage, je déclare ouverte cette dernière session de l'année et notre plus jeune conseiller régional **Patrice BOULEVART** va faire l'appel. C'est à vous, **Monsieur BOULEVART**.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Bonjour à tous, merci Madame la Présidente. Je vais procéder à l'appel.

ABMON-ELIZÉON Liliane donne procuration à M. Jacquet HOARAU

AHO-NIENNE Sandrine **Absente**

ANNETTE Christian donne procuration à Mme. BAREIGTS Ericka

BADAT Rahfick **Absent**

BAREIGTS Ericka **Présente**

BELLO Huguette **Présente**

BERTILE Wilfrid **Présent**

BOULEVART Patrice **Présent**

CESARI Maya **Présente**

CHABRIAT Jean-Pierre **Présent**

CHANE-HONG Régine **Présente**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne donne procuration à M. Patrice BOULEVART	
CHANE-TO Marie-Lise	**Absente**
CORBIÈRE Evelyne	**Présente**
COSTES Yolaine donne procuration à M. Bernard PICARDO	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	**Absente**
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	**Présente**
HOARAU Denise	**Absente**
HOARAU Fabrice	**Présent**
HOARAU Jacquet	**Présent**
LAGOURGUE Jean-Louis	**Absent**
LEBRETON Laëtitia	**Présente**
LEBRETON Patrick	**Présent**
LOCAME VAISSETTE Patricia	**Absente**
MAILLOT Frédéric	**Présent**
MARATCHIA Jean-Bernard	**Présent**
MOREL Jean-Jacques	**Présent**
NABÉNÉSA Karine	**Présente**
NATIVEL Lorraine	**Présente**
NIRLO Richard	**Absent**
OMARJEE Normane	**Présent**
PAYET Johnny	**Présent**
PICARDO Bernard	**Présent**
PLANTE Pascal	**Présent**
POINY-TOPLAN Stéphanie donne procuration à Mme Patricia PROFIL	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

PROFIL Patricia	**Présente**
RAMASSAMY Nadia	**Absente**
RAMAYE Amandine	**Présente**
RAMIN Sabrina	**Absente**
RATENON Jean-Hugues donne procuration à Mme Amandine RAMAYE	
SIHOU Mickaël	**représenté**
SITOUZE Céline	**Présente**
TECHER Jacques	**Absent**
VERGOZ Michel	**Présent**
VIENNE Axel	**Présent**

Madame Huguette BELLO:

Merci **Monsieur BOULEVART.**

Je constate que le quorum est atteint et que par conséquent, notre assemblée peut valablement délibérer. Je salue la présence des présidents. Il va arriver en retard, Monsieur **RAMCHETTY**, mais je sais qu'il va arriver ; Monsieur **Dominique VIENNE** du Conseil Economique, Social et Environnemental**. Monsieur RAMCHETTY**, qui est dans les embouteillages du Conseil de la Culture, d'Education et de l'Environnement, qui examine si bien notre travail fait en commission. Je vous remercie pour vos différentes contributions qui ont été remises à l'assemblée.

Je remercie les collègues qui ont effectué un travail de fond dans les divers dossiers au sein des Commissions sectorielles. Et je remercie bien entendu nos services pour leur

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

travail remarquable. Regardez la pile que vous avez devant vous ou bien sur votre ordinateur, l'excellent travail fait par notre administration.

C'est pas souvent souligné, mais moi je le souligne parce que c'est un gros travail. Quelquefois je vois qu'il y a une petite faute, mais c'est pas grave parce que ça serait des fautes de frappe. Et l'institutrice se réveille à chaque fois lorsqu'elle voit une petite faute, mais c'est pas bien grave.

Donc, Mesdames, Messieurs, avant d'engager nos travaux, je voudrais que nous ayons une pensée pour l'un des visages les plus connus de la Région et qui nous a quittés : **Patrick LAURET, dit Bouba**. Passionné de photo, **Bouba** a exprimé ses talents au service de notre collectivité durant près de 40 ans. Grand professionnel, il a ouvert, il a couvert un nombre innombrable d'événements, saisi avec son appareil photo, des scènes et immortalisé des personnalités.

C'est une véritable banque de photos qu'il a constituée et qui retrace l'histoire de la Région Réunion dont il a été un grand témoin et un témoin particulièrement actif. Sa passion pour la photo, l'amour qu'il portait à sa terre, à son île et son empathie naturelle l'ont conduit à s'impliquer dans le monde associatif, dans le monde culturel, dans le monde du sport, particulièrement le trail, le rallye. Il était apprécié de tous et sa présence dans tous ces événements était naturelle.

Partout où il était, il faisait partie de la famille. Il a tissé tant de liens avec les personnes qu'il était amené de fréquenter et tous appréciaient sa gentillesse, sa bonhomie, sa

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

générosité. **Patrick LAURET** était une personnalité attachante ; il nous a quittés, mais toutes les photos qu'il a réalisées nous rappellent à son souvenir.

En sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

Nous allons reprendre le cours de nos travaux et sans plus attendre, je passe aux motions. Nous avons reçu deux motions qui ont été déposées à l'ouverture de cette séance.

Je demande à un représentant du groupe d'en donner lecture : une motion contre la diminution de contrats Parcours Emploi Compétences à La Réunion. Je donne la parole à Monsieur le Président de la Chambre des métiers, Conseiller régional - c'est à vous.

Monsieur le Président de la Chambre des métiers Bernard PICARDO:

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs.

Motion contre la diminution du nombre de contrats Parcours Emploi Compétences à La Réunion.

- Considérant la situation de crise socio-économique à La Réunion caractérisée par une précarité massive avec 36% de la population vivant sous le seuil de pauvreté ;
- Considérant l'étroitesse du marché du travail local, conséquence directe de l'insularité et d'un environnement géographique indocéanique peu propice à la mobilité professionnelle des Réunionnaises et des Réunionnais ;
- Considérant le chômage structurel qui en découle, avec par an un nombre de demandeurs d'emploi 2 à 3 fois supérieur au nombre de créations d'emploi ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

- Considérant que dans ce contexte le dispositif Parcours Emploi Compétences constitue l'un des rares leviers concrets d'accès à l'emploi pour les publics les plus éloignés du marché du travail, en particulier les jeunes, les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires de minima sociaux ;
- Considérant la décision unilatérale de l'État de diminuer drastiquement le nombre de contrats aidés attribués à La Réunion - décision qui frappe de plein fouet les services publics de proximité, les associations, les communes et l'ensemble du tissu socio-économique local ;
- Considérant que cette politique, pensée pour les réalités hexagonales est totalement inadaptée aux spécificités de notre territoire ultramarin et qu'elle a pour conséquence directe de fragiliser les familles les plus vulnérables et d'affaiblir les politiques publiques locales ;
- Considérant l'entrée actuelle de l'île dans la période de l'été austral qui s'accompagne de fortes chaleurs, d'épisodes cycloniques, de risques d'inondations et de recrudescence de moustiques susceptibles de provoquer des épidémies, voire des crises sanitaires comme celles du Chikungunya et de la Dengue ;
- Considérant par conséquent l'extrême fragilité de la société réunionnaise sur le plan économique, sanitaire, social et climatique et le fait que La Réunion soit en première ligne face aux maladies vectorielles et aux aléas climatiques, elle ne peut se passer d'un fort soutien de l'État pour protéger sa population ;
- Considérant le rôle essentiel des agents en Contrats aidés dans des missions d'intérêt général telles que l'accompagnement scolaire, l'insertion sociale, le soutien aux personnes âgées, la vie associative, la médiation de quartier, la transition

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

écologique ainsi que le nettoyage et l'entretien des cours d'eau et des ravines, etc...

- Vu le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et notamment son alinéa 5 qui proclame que chacun a le devoir de travailler et a le droit d'obtenir un emploi ainsi que les principes républicains d'égalité, de solidarité et de protection de la santé qui en découlent.
- Vu la Constitution du 4 octobre 1958, en particulier son article 1er qui garantit l'égalité devant la loi sur l'ensemble du territoire de la République y compris dans les collectivités ultramarines.
- Vu la loi 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer qui fixe comme objectif la réduction des écarts de développement entre l'hexagone et les outre-mer, notamment en matière d'emploi et de cohésion sociale.
- Vu la loi de finances de 2025 qui a entraîné une réduction trop importante du nombre de contrats aidés en totale contradiction avec les besoins sociaux, économiques et sanitaires du territoire réunionnais.
- Vu l'explosion des cas de Chikungunya à La Réunion avec près de 54 000 cas confirmés en 2025 dont 43 décès selon l'Agence Régionale de Santé de La Réunion, favorisée par la prolifération de moustiques dans les ravines non entretenues.
- Vu le rôle indispensable des agents en contrat PEC pour favoriser au quotidien une action de terrain rapide et au plus près des besoins de la population.
- Vu que ce dispositif de contrat PEC permet à des milliers de familles Réunionnaises de vivre plus dignement et de ne pas basculer dans la précarité.

Nous demandons au gouvernement :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

- d'abroger immédiatement la baisse du nombre de contrats aidés et de rétablir pour La Réunion le même nombre de contrats au moins qu'en 2024,
- de transférer sans délai les crédits nécessaires aux collectivités territoriales et aux EPCI afin de garantir une mobilisation effective et continue des prises des PEC sans rupture de prise en charge pour les bénéficiaires ni interruption de services rendus à la population.

Je me permets de vous demander Madame la Présidente de bien vouloir transmettre la présente motion au Premier Ministre, à la Ministre des Outre-mer, au Ministre du Travail, au Préfet de La Réunion et aux parlementaires Réunionnais et appelle à une mobilisation unitaire à nouveau des élus locaux en faveur du maintien et du renforcement des PEC à La Réunion. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci à vous. On ne peut être que d'accord avec vous Monsieur et on transmettra comme vous le dites à qui de droit cette motion et nous allons aussi l'étudier dans nos Commissions.

Vous avez vu hier, c'était une bonne cause que l'on a défendue. Pour « bataille coqs », il y a plus que pour les PEC devant la Préfecture. Ça n'est pas que les gens n'aient pas la conscience mais il y a eu une mobilisation de « bataille coqs » pour l'identité qui était une bonne mobilisation ; parce qu'on ne peut pas marcher sur notre identité comme ça.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Très bien. **Monsieur VERGOZ**, c'est à vous pour votre motion.

Monsieur Michel VERGOZ :

C'est une motion Madame la Présidente, mes collègues, qui est contre la vie chère et pour la défense du pouvoir d'achat.

Elle s'intitule « une SEM pour la concurrence face au monopole de la SRPP ».

- Considérant les éléments présentés dans les 6 motions déposées en Assemblée plénière de la Région du 27 juin 2023 au 26 juin 2025 contre la vie chère et pour un « Front Commun Réunionnais » pour la défense du pouvoir d'achat ;
- Considérant le projet de loi sur la vie chère dont l'examen à l'Assemblée nationale a été repoussé après les municipales de 2026 ;
- Considérant la dernière assemblée plénière de l'OPMR, l'Observatoire des Prix des Marges et des Revenus, du 12 décembre dernier, au cours de laquelle deux postes de dépenses représentés par le BQP, le Bouclier Qualité Prix et les carburants, ont été discutés ;
- Considérant la hausse de 11% sur un an du résultat net des pétroliers révélée par le même Observatoire des Prix des Marges et des Revenus, passant de 27 millions d'euros à 30 millions d'euros ;
- Considérant la mauvaise foi ancrée et les freins récurrents relevant souvent du mépris pour faire simplement la transparence sur les prix et les marges dans les

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

secteurs de la grande distribution et celui des produits pétroliers, situation mettant à mal la crédibilité de l'action publique ainsi que la cohésion sociale,

les élus de la Région Réunion

- rappellent que le BQP, le Bouclier Qualité Prix, ne peut constituer à lui seul la principale réponse à la lutte contre la vie chère à La Réunion ; qu'il a déjà montré ses limites, qu'il ne représente qu'un peu plus de 3% des références et qu'il ne doit pas masquer l'important travail qui reste à mener sur la transparence et la formation des prix et des marges à La Réunion ;
- Ils rappellent aussi que le dossier des prix des carburants est indissociable de celui du gaz puisque ce sont les mêmes pétroliers qui les importent, les stockent et les distribuent à partir d'un même site concédé au Port et à partir d'une situation de monopole que personne ne conteste depuis plus de 25 ans ;
- Les élus de la Région rappellent enfin que dans le protocole d'accord de 1998 signé entre l'État et les pétroliers, 15 éléments constitutifs sont déclinés dans la formation des prix des carburants et du gaz.

  Ce protocole d'accord a été remplacé sans concertation le 1er mars 2005 par, je cite, un « consensus méthodologique avec la communauté pétrolière ». Lettre de la préfecture du 1er mars 2005 ;
- Les élus de la région affirment dès lors qu'en aucun cas, la fixation des prix des produits pétroliers mis à la consommation à La Réunion ne relève uniquement du prix du baril de pétrole ou du cours et du cours du dollar.
- Ils demandent solennellement que la Région lance un Appel à Manifestation d'Intérêt, un A.M.I, sur le projet de constitution d'une SEM pour l'importation

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

et le stockage de carburants et de gaz pour la consommation des usagers Réunionnais sur le site concédé au Port.

Ainsi, l'investissement privé, accompagné d'une volonté politique forte de la Région, ouvrira enfin un chemin à la concurrence dans le secteur des carburants et du gaz face au monopole de la SRPP en s'appuyant sur la loi de régulation économique du 20 novembre 2012 jamais sollicitée ; laquelle loi permettra sur le site concédé au Port l'accès aux facilités essentielles que sont le quai, les pipelines ainsi que les citernes de stockage, ouverture à un futur concurrent que nous contribuerions à installer. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci Messieurs. Ces motions seront transmises pour instruction et avis aux commissions concernées et afin de gagner en efficacité, je vous propose de me donner délégation pour donner les suites qui conviennent à ces motions sur la base des avis qui seront rendus par les commissions. Merci à vous.

Avant de passer à l'Ordre du Jour, je voudrais partager avec vous quelques faits d'actualité en relation avec la vie de notre collectivité.

S'agissant du futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034, la bataille continue pour sauvegarder la politique régionale et les intérêts des Régions Ultrapériphériques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

La conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques s'est réunie à Bruxelles le 18 et 19 novembre dernier. Nous avions eu une réunion à haut niveau avec 4 commissaires européens, le vice-président du Parlement européen et les ministres représentant 3 États : la France, l'Espagne, le Portugal.

Toutes les instances européennes sont sensibilisées sur notre situation. Dans une déclaration signée par tous les présidents des RUP, nous réaffirmons que toute remise en cause de la politique régionale appliquée aux Régions Ultrapériphériques porterait atteinte tant à la lettre qu'à l'esprit de l'article 349 du traité de l'Union. Le volume financier et la gouvernance régionale des fonds doivent vraiment être préservés.

Parallèlement, deux rendez-vous sont fixés : d'une part, l'élaboration de la nouvelle stratégie pour les RUP que devra adopter la Commission européenne au 2ème trimestre 2026. D'autre part, le paquet de simplification réglementaire dit Omnibus, vous voyez les noms que l'on donne, est destiné à adapter les règlements de la situation spécifique des Régions Ultrapériphériques afin de réduire les contraintes et lever les obstacles à leur développement.

Dans le cadre de la concertation qui a été ouverte, j'ai saisi le CESER et je tiens à remercier le CESER pour la qualité de sa contribution. Dans l'immédiat, une illustration concrète de la nécessité d'adaptation, c'est le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, vous en avez entendu parler. Nous plaidons pour exempter les RUP de son application.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

J'ai personnellement écrit à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et j'ai sollicité l'appui du gouvernement. Nous devons maintenir la pression alors que nous sommes à quelques jours de l'entrée en vigueur de cette disposition fiscale.

Autre bataille que nous poursuivons, celle de la loi de finances avec les collègues des autres Régions françaises.

J'ai rencontré le 20 novembre dernier le président du Sénat. Nous l'avions sensibilisé, nous avons sensibilisé la ministre des Outre-mer lors de sa visite le 27 novembre dernier. Nous restons en relation avec nos parlementaires pour préserver nos dispositifs spécifiques, notamment l'ODEOM et la défiscalisation.

Nous avons par ailleurs obtenu le bénéfice du versement Mobilité pour les régions d'Outre-mer ; c'est la possibilité d'une recette qui pourra être consolidée, qui pourra être dédiée demain au financement du futur train.

Mais la vigilance reste de mise au moment où la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat doit se prononcer sur le texte final du projet de loi de finances 2026 ; soit il sera adopté, soit le scénario d'une loi spéciale interviendra. Ce climat d'incertitude, vous le savez, pèse sur les acteurs économiques et sociaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Pour ne pas ajouter de l'incertitude aux incertitudes, ce qui aurait des effets néfastes sur l'activité, nous avons le choix de vous soumettre sans attendre le vote de notre Budget Primitif.

Autre sujet d'importance, le Schéma d'Aménagement Régional. Nous poursuivons nos travaux d'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional. La commission d'élaboration s'est réunie le 10 décembre dernier et les participants ont pu échanger sur le scénario d'équilibre et les principes d'aménagement qui en découlent.

À la lumière de ces échanges, les travaux vont se poursuivre, notamment dans le cadre de la concertation avec les acteurs, nous réunirons de nouveau le CESAR vers la fin du premier semestre 2026. Je tiens à vous remercier pour votre implication.

Enfin, je voulais partager avec vous notre joie d'accueillir depuis hier, notamment à l'occasion de la célébration du 20 décembre, la vice-ministre des Sports, des Arts et de la Culture de la République d'Afrique du Sud, Peace Bertha MABE. Nous renouons les liens avec ce grand pays que nous avons accompagné dans les luttes de libération à notre manière ; le retour de l'Afrique du Sud dans Interreg est une illustration. Le comité de suivi d'Interreg, qui s'est réuni le 3 décembre dernier, a acté cette adhésion. Ce sont de belles perspectives de coopération qui s'ouvrent devant nous.

Ce sont les quelques informations que je voulais partager avec vous.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Je vous propose maintenant de passer à l'Ordre du Jour. Nous avons sept points à l'ordre du jour et je vous en donne lecture.

1- **Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026.**
2- **Décision Modificative numéro 3.**
3- **Budget 2025, admission en non-valeur des titres de recettes et créances éteintes au titre de l'exercice 2025.**
4- **Budget 2025, la régie d'avances installée à l'antenne de la Région à L'île Maurice.**
5- **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2025-2030 et le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2025-2030.**
6- **L'implantation d'une unité de stockage d'énergie, : bail, prise de participation, Mafate Énergie à Saint-Leu.**
7- **Personnel de la Région Réunion.**

Nous allons examiner en premier lieu le **projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2026**.

Le budget de la Région est l'acte par lequel le Conseil régional prévoit et autorise, comme vous le savez, les dépenses et les recettes de l'exercice. Ce projet de Budget Primitif 2026 répond aux orientations budgétaires présentées le 30 octobre dernier.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Il poursuit les priorités du plan d'action de la mandature et réalise les projets d'investissement inscrits dans notre plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2030.

Le Budget Principal et ses sept budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance en vertu du principe d'unité budgétaire.

Le projet de budget 2026 élève à 1 321 770 897 euros de crédit de paiement, de fonctionnement et d'investissement en mouvement réel et 1 940 624 897 euros en mouvement budgétaire, tous budgets confondus.

Le rapport qui vous est présenté comporte, d'une part, une partie financière et d'autre part, une présentation des opérations et investissements autour de trois axes fondamentaux de la mandature ainsi que les documents comptables réglementaires.

Vous trouverez également en annexe pour la première fois une évaluation environnementale des dépenses régionales 2026 sous le prisme de l'atténuation du dérèglement climatique, le budget climat et sous le prisme de la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels agricoles, sylvicoles, le budget biodiversité.

Cette première budgétisation verte est une opportunité pour prévoir des moments d'échanges sur les enjeux environnementaux lors des discussions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Sans plus attendre, je donne la parole à notre premier vice-président, **Patrick LEBRETON**, pour une présentation de notre Budget Primitif 2026. C'est à toi, **Patrick**.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à vous tous, mes chers collègues, mesdames, messieurs les journalistes, mesdames, messieurs.

Je voulais en premier lieu, comme vous l'avez fait, Madame la Présidente, saluer la présence du Président du Conseil Consultatif qui est le CESER, présent ce matin, et celui du CCEE qui viendra dans un instant. Nous examinons aujourd'hui le Budget Primitif 2026 dans un climat politique et financier que chacun ici connaît.

Jamais depuis le premier acte de la décentralisation de 82-83, les Régions n'avaient dû faire face à un tel niveau d'incertitude nationale, même si le PLFSS a été définitivement adopté mardi dernier, des incertitudes pèsent sur le contenu du projet de loi de finances, puisqu'il n'est pas exclu que le Gouvernement doive recourir à une loi spéciale pour éviter l'interruption de la chaîne budgétaire. Ce double doute n'est pas anodin.

Il signifie que les décisions qui pourraient affecter nos finances, c'est-à-dire le gel de la TVA, l'écrêtement, la transformation partielle en dotation, ne sont pas encore stabilisées, ni dans leur philosophie, ni même dans leur portée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Malgré ce climat incertain, nous avons fait le choix de voter notre budget afin de continuer à agir en faveur des Réunionnaises et des Réunionnais, ainsi que des entreprises, des associations et autres acteurs du territoire.

Nous devons tenir notre rôle, ne céder ni à la fébrilité ni à l'illusion. Il nous revient d'agir avec sang-froid et détermination, sans catastrophisme, avec cette force tranquille que nous donne la responsabilité publique.

Car malgré ce contexte, la Région Réunion présente aujourd'hui un budget consolidé de 1,274 milliards d'euros, un budget qui reste à la hauteur des ambitions du territoire, tout en maintenant un endettement contenu et maîtrisé, même avec le recours nécessaire à l'emprunt. La Région Réunion, notre Région, entend assumer pleinement le rôle que la loi lui a confié, non seulement en matière d'aménagement et d'investissement, mais aussi et peut-être surtout dans tout ce qui relève du développement humain.

Car un territoire ne se construit pas uniquement avec des routes, du béton ou des équipements ; il se construit surtout par l'attention portée aux femmes et aux hommes qui y vivent, s'y forment, qui y travaillent et qui élèvent leurs enfants.

À travers ce budget, la région poursuit avec constance une politique de formation ambitieuse au service de la jeunesse Réunionnaise et de l'emploi. Les dispositifs de formation professionnelle, l'accompagnement des parcours, le soutien aux apprentis et aux stagiaires traduisent cette volonté de donner à chacune et à chacun les moyens de

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

trouver sa place dans une économie en mutation sans laisser personne au bord du chemin.

Ce parti pris se retrouve dans l'axe 1 de notre projet de mandature qui demeure, malgré les contraintes nationales, un marqueur fort de notre action. Le développement de l'offre de transport CAR JAUNE, participe concrètement à l'égalité d'accès au service, à la formation et à l'emploi en réduisant les distances sociales et géographiques qui pèsent encore trop lourdement sur certains publics.

De la même manière, les dispositifs d'aide comme EKIPAOU ou la Continuité territoriale réorientée vers l'utilité sociale permettent de soulager le quotidien des familles, de soutenir le pouvoir d'achat et de maintenir ce lien indispensable entre La Réunion et l'extérieur.

Nous avons également fait le choix de porter une attention particulière aux étudiants et aux jeunes adultes à travers des dispositifs parfois moins visibles mais essentiels. Les Bons de ressourcement Étudiants, par exemple, répondent à une réalité que nous ne pouvons ignorer : celle de la fatigue mentale, de l'isolement et de la pression qui pèsent sur une partie de notre jeunesse.

Nous le disions mardi dernier lors de l'Assemblée plénière du CESER : Investir dans le bien-être et l'équilibre psychologique des jeunes Réunionnais, ce n'est pas un supplément d'âme. C'est une condition de leur réussite et de leur insertion durable.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Ainsi, au-delà des investissements structurants dans les lycées, les routes ou les mobilités, ce budget consacre un champ entier à l'humain. Un champ souvent moins spectaculaire, parfois plus discret mais absolument déterminant pour la cohésion sociale et la stabilité du territoire. Maintenir cet effort dans un contexte national incertain et sous de fortes contraintes budgétaires relève moins d'un effet d'annonce que d'une responsabilité assumée.

C'est une performance collective, Madame la Présidente, mes chers collègues, au sens le plus sobre du terme. Celle d'une Collectivité qui fait le choix de ne pas opposer l'investissement matériel à l'investissement humain mais de les penser ensemble avec mesure et avec constance. Cet engagement se traduit d'ailleurs en chiffres.

Plus de 278 millions d'euros sont consacrés au développement humain et solidaire en 2026, en progression de près de 8%. Tandis que le développement économique mobilise 100 millions d'euros et que l'effort en faveur du développement durable et de la transition écologique atteint 321 millions d'euros, en hausse de près de 28%, traduisant un budget qui assume pleinement ses priorités et ce, malgré les contraintes.

Cependant, pour bien comprendre la portée de ce Budget régional de 2026, il faut d'abord regarder la situation nationale telle qu'elle s'impose à nous.

Les discussions sur le PLF 2026 sont marquées par des tensions budgétaires inédites. Les perspectives demeurent incertaines et les mesures envisagées, gel de la TVA, hausse des cotisations CNRACL, reconduction du dispositif de lissage, suppression du FCTVA de

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

fonctionnement, réduction des dotations, etc..., pèseront directement sur les finances locales. Au moment où nous nous apprêtons à voter notre budget, personne n'est en mesure de prédire son contenu ni ses effets.

Nous construisons donc un budget alors que le cadre national lui-même vacille encore. Cela exige du discernement, de la maîtrise, une vision claire de nos priorités et de la détermination pour agir. A l'échelle locale, cette fragilité se retrouve dans notre environnement économique et social.

Les recettes fiscales, autrefois dynamiques, perdent de leur vigueur. Les enveloppes du Contrat de convergence sont encore suspendues aux arbitrages nationaux. Bien que nous ayons agi pour maîtriser la dette, elle reste élevée mécaniquement du fait de la relance des chantiers majeurs.

Et les contentieux de la NRL n'ont pas encore livré leur conclusion définitive.

Nous évoluons donc dans un contexte où chaque engagement doit être pesé à l'aune de sa pertinence et de son utilité pour le territoire. Face à cela, nous avons choisi de maintenir la stratégie financière adoptée depuis 2021 :

- Maîtriser nos charges,
- augmenter nos ressources quand cela est possible,
- limiter l'endettement et investir plus encore pour La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Cette stratégie repose sur deux constantes qui assurent la cohérence de notre effort : un niveau d'épargne suffisant et une capacité de désendettement que nous nous efforçons de maintenir sous les neuf années. Ce sont les fondations de notre trajectoire, rappelons-nous.

Le budget 2026 traduit cet équilibre budgétaire entre le fonctionnement : 47% et l'investissement : 53%, un ensemble très contraint où chaque euro doit être orienté vers l'essentiel.

Notre Budget Principal 2026 s'inscrit dans un cadre particulièrement contraint, mais structuré dans ses équilibres.

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 662 millions d'euros, en légère progression de 0,2%, tandis que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 498 millions d'euros, avec une hausse contenue à 2,1%, très largement imputable aux décisions nationales.

En investissement, l'effort est nettement plus marqué. Les recettes progressent de 16,4% pour atteindre 191 millions d'euros et les dépenses d'investissement augmentent de 22,7%, passant de 353 à 433 millions d'euros.

L'endettement recule de moins 16 millions d'euros, passant de 1 milliard 268 millions à 1 milliard 252 millions d'euros, et la capacité de désendettement se situe à neuf années, un niveau qui demeure conforme au seuil de prudence que la Région s'est fixé.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Le taux d'épargne brute s'établit, quant à lui, à 21%, dans une zone de sécurité compatible avec le maintien d'un haut niveau d'investissement. L'ensemble de ces indicateurs traduit un budget sous pression, mais maîtrisé, qui permet à la Région de poursuivre son action sans rompre l'équilibre financier.

L'épargne, si précieuse pour une Collectivité bâtisseuse, évolue dans un contexte où les attentes de tout un chacun sont fortes, et où les besoins du territoire augmentent plus vite que les recettes.

Malgré cela, nous parvenons à maintenir un taux d'épargne de 21% pour couvrir notre besoin de financement des investissements. Notre devoir est de veiller à ce que notre capacité d'autofinancement demeure suffisamment solide pour soutenir nos investissements structurants.

Et c'est le cas. Depuis notre arrivée, nous avons préparé cette montée en puissance de nos investissements. Il nous faut également rester vigilants quant au recours à la dette pour financer nos projets, en veillant à ce que notre capacité de désendettement ne dépasse pas le seuil des neuf années.

Car les investissements, eux, progressent fortement. Plus 22,7%, une forte hausse, cohérente avec la vocation d'une Région qui, je le rappelle, assume pleinement son rôle de puissance publique bâtisseuse. La Région contribue ainsi au soutien à l'activité

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

économique, en particulier des bâtiments et des travaux publics, ainsi qu'à la préservation des emplois dans ce secteur clé de l'économie.

En 2026, notre Région portera pour notre île plusieurs projets structurants :

- la reprise du chantier de la Nouvelle Route du Littoral,
- l'accélération du programme des lycées,
- la modernisation des infrastructures éducatives,
- le développement d'un réseau de mobilité d'avenir.

Cela marque la volonté de la Région de dépasser le temps du tout NRL.

Ces choix sont des dépenses pour les générations futures. Dans ce budget, il faut aussi dire un mot de nos charges de fonctionnement, en particulier celles liées au personnel. Leur évolution, je l'ai dit tout à l'heure, à hauteur de plus de 2,1%, résulte essentiellement de décisions nationales :

- Revalorisation statutaire,
- mesure de carrière,
- relèvement contributif,
- hausse des cotisations retraites qui s'imposent à toutes les collectivités.

Nous assumons cette évolution avec sérieux et rigueur, en maintenant un effectif contenu et en garantissant un service public de qualité.

Au terme de cette présentation, une conclusion s'impose.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Malgré les vents contraires, malgré l'incertitude qui plane encore sur le cadre national, la Région Réunion, notre Région, Madame la Présidente, propose un budget volontariste qui poursuit les trois grandes priorités de la mandature :

- le développement humain,
- le développement économique et
- la transition écologique.

Enfin, la nouveauté cette année est emblématique ; la présentation du premier budget Vert, articulé entre climat et biodiversité, qui inscrit à notre trajectoire des objectifs nationaux et internationaux de développement durable. Qu'il s'agisse de la lutte contre l'artificialisation des sols, de la préservation des continuités écologiques ou de la régénération des écosystèmes, la Région assume pleinement son rôle de chef de file dans la protection du vivant.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous n'avons jamais voté un budget avec autant d'inconnu national, et pourtant nous n'avons jamais été aussi déterminés à construire. Il nous revient de ne pas subir l'incertitude, mais de lui opposer la lucidité, de ne pas redouter l'avenir, mais de le préparer, de ne pas regarder les chiffres comme des bornes qui nous enferment, mais comme des points d'appui qui nous permettent d'avancer avec prudence et ambition. La Région Réunion demeure et restera une collectivité bâtisseuse, protectrice et responsable, et la Région le fait *pou zot é ek zot.*

Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci, **Monsieur LEBRETON**. Avant d'ouvrir les débats, je précise que ce rapport a fait l'objet d'un examen au sein de nos Commissions sectorielles et que tous les avis vous ont été remis. On ne va pas faire la lecture de tous les avis parce qu'on n'en finit plus. Nous pouvons donc maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur HOARAU.**

Monsieur HOARAU Jacquet :

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants des services, Mesdames et Messieurs, nous sommes appelés à voter aujourd'hui le cinquième budget de votre mandature.

Comme chaque année, c'est un moment important pour l'ensemble des Réunionnaises et des Réunionnais. Ils attendent des réponses aux très grandes difficultés auxquelles ils sont confrontés et qui s'amplifient de jour en jour avec la crise financière et institutionnelle que traverse notre pays.

Les enjeux sont énormes, en particulier dans un contexte de précarité toujours croissante dans ce climat inédit d'incertitude budgétaire à l'échelle nationale.

Les familles, les entreprises, les artisans, les indépendants, les agriculteurs, les associations et, d'une façon générale, tout le monde économique et social demeure extrêmement fragilisé. On retrouve ces préoccupations dans ce projet de budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Face à ces grandes difficultés, il est nécessaire de soutenir une politique générale pour tout le territoire Réunionnais sans exclusive.

Comme vous le savez, depuis le début de la mandature, nous avons fait le choix d'une opposition constructive dans l'intérêt du développement de notre territoire et, bien sûr, du Tampon.

Parmi ce budget, nous maintenons notre positionnement. Ce n'est pas parce qu'il y a des élections municipales dans trois mois que nous allons profiter de cette tribune de l'Assemblée plénière pour changer de posture et pratiquer une position politicienne et voter systématiquement contre tous les projets que vous présentez.

Nous continuons à croire, Madame la Présidente, que les engagements qui sont les vôtres, notamment en termes de développement des hauts, de soutien à l'aéroport international de Pierrefonds ou encore les projets d'intérêt général du Tampon, font l'objet d'un suivi attentif de votre part.

Je pense en particulier à la voie urbaine du Tampon, le parc du Volcan, les zones d'activité économique, les projets liés à l'environnement et au développement durable, tels que les déchetteries de proximité, qu'on appelle PAVA – Pôle d'Apport Volontaire Autonome – l'unité de méthanisation agricole, l'unité de potabilisation Payet Go, le projet de géothermie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Nous sommes ici tous bien conscients de la situation budgétaire totalement plombée par le chantier de la Route du Littoral. Vous avez toujours, dans vos déclarations, Madame la Présidente, insisté sur votre volonté de ne pas exclure un territoire par rapport à un autre. Nous attirons votre attention sur la nécessité de soutenir tous les projets de tous les territoires sans discrimination afin de mettre en dynamique les hauts de l'île et le Tampon.

C'est le sens de la posture que nous avons adoptée dans le cadre de notre participation à l'élaboration de la feuille de route des mobilités. Nous avons d'ailleurs concrétisé cet engagement la semaine dernière en adoptant le projet Réunion Express porté par la Région.

En complémentarité de ce projet Réunion Express, et au titre du projet invariant structurant pour La Réunion, nous avons demandé également l'intégration de l'axe Saint-Pierre- le Tampon- Saint-Benoît.

Il s'agit de moderniser et de sécuriser la RN3- le Tampon-Saint-Benoît, axe structurant. Cela apportera l'espoir à des populations désabusées par une politique qui a trop favorisé pendant des décennies les villes du littoral au détriment de celles des hauts. Il ne faut pas reproduire ces mêmes erreurs.

Il s'agit également d'accompagner les projets de téléphérique et de modes de développement alternatifs et respectueux de l'environnement tels que les TCSP et les pistes cyclables. Je rappelle que j'ai toujours été favorable à la réalisation du tram-train.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Nous soutenons donc le projet Réunion Express avec la condition qu'il intègre de manière inconditionnelle nos demandes pour les hauts.

En cohérence avec cet état d'esprit qui rejette toute opposition systématique, nous allons voter ce budget tout en restant attentifs à la concrétisation des orientations que je viens d'évoquer. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Bonjour Madame la Présidente. Bonjour chers collègues. Quelques observations sur ce projet de budget de 2026. Vous ne serez pas surpris sur mes réserves au vu du décalage important qu'il y a toujours entre les affichages, les projets, les annonces et les réalisations.

Je reprendrai finalement un certain nombre de remarques qui ont été formulées depuis l'année dernière. D'abord sur les lycées, puisque votre projet de mandature prévoyait trois lycées. Et vous êtes en cinquième année d'exercice.

Et il n'y aura pas trois lycées. Il y aura peut-être, je l'espère, le lycée de la Mer qui est le plus avancé, je crois. Et c'est tant mieux.

Mais je constate que sur ce projet fort, puisque vous critiquiez l'ancienne majorité de n'avoir fait qu'un lycée, qui est un lycée à Saint-Denis d'ailleurs, la démographie étant ce

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

qu'elle est, il n'y a pas forcément non plus un besoin de construire toute une série de lycées. Là, on était sur des lycées spécialisés. Ce qui est une bonne chose.

Et l'opposition se félicite de ces projets. Mais sans mésestimer les difficultés qu'il y a dans notre pays : réglementaire, normative, pour construire un établissement public, il y a des retards considérables. Mon excellent collègue **Jacquet HOARAU** faisait état des transports.

Alors, première remarque sur la NRL, même si je partage son opinion qui consiste à dire qu'il faut sortir du tout Route du Littoral, et je pense qu'on en est sortis depuis longtemps, la Route du Littoral, le projet est enterré pour longtemps. Puisque le choix politique qui correspond, il est vrai, à vos engagements de campagne, de renoncer sur ce tiers de route qui est resté, à le terminer en digue, et à le transformer en viaduc, a tout remis en question. Donc, on repart à zéro.

On va sur des délais qui - vous n'aurez évidemment pas fini cette route avant la fin de votre mandat - on parle peut-être de 2029, 2030. Bref, ce projet, il est renvoyé aux calendes grecques.

J'ajoute que le coût de ce tiers de route restant en viaduc au lieu d'en digue, au lieu d'achever la digue qui était prévue, programmée, les études écologiques étaient faites, les coûts vont exploser peut-être par deux. Donc, plus cher, plus long, et même s'il faut relativiser, je dirais, les remarques, il y a toujours un enjeu de sécurité sur ce tiers de route restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Alors oui, il faut par ailleurs, peu importe comment on l'appelle, train, tram, Réunion Express, c'est un projet qui est indispensable, mais je vois que là aussi, ce n'est pas une initiative qui a été mise sur les rails et c'est le cas de le dire en début de votre mandat, et qu'on est sur du moyen, voire du long ou du très long terme. Donc, les embouteillages, en clair, ce n'est pas fini pour nos compatriotes Réunionnais.

Je dirais un mot de ce qui me semble le manque le plus criant dans votre budget. Deux points :

1- Sur l'aide aux entreprises.

   Alors bien sûr, il y a des fonds qui sont budgétés, mais clairement, on sait que La Réunion est dans une situation économique compliquée, ce n'est pas nouveau et je ne vous en impute pas la responsabilité.

   Un chômage qui est deux fois et demi plus important qu'en métropole, des faillites d'entreprises qui sont très importantes en 2024, même par rapport aux autres DOM, et donc une fragilité du tissu économique qui fait que les dépôts de bilan se multiplient et le chômage augmente, et que de nombreux jeunes doivent partir pour essayer de trouver du travail en métropole.

Bien, je considère que la Région n'apporte pas de réponse adéquate, simplement, par exemple, en créant un fonds d'investissement à l'accès limité pour certaines entreprises. Le tissu économique des PME, PMI, c'est ce qui constitue, avec les artisans notamment, la force vive de notre économie. Et la compétence de la Région sur l'économie, c'est une de ses compétences reines, c'est une de ses compétences essentielles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Et là, évidemment, il y a, je crois, un grand vide, sachant que pour les dispositifs existants, tous les chefs d'entreprise vous le diront, il y a une complexité particulière des dossiers à monter. Et je fais le lien avec la vie chère. Il y a cette aide pour la bouteille de gaz qui, à mon avis, n'était pas significative. Je constate que le département l'a supprimée. Mais peu importe, personne ne change de bouteille de gaz toutes les semaines. Et tout le monde est aidé, c'est indifférencié. Vous êtes aidé pour votre bouteille de gaz, moi aussi. Est-ce que c'est normal ? La réponse est non.

Je considère que sur la vie chère, il y a une attente essentielle de nos compatriotes et que s'il y a un sujet qui touche tous les Réunionnais, non seulement les plus pauvres, mais également les classes moyennes, c'est la vie chère.

Et là, je suggère à votre majorité de suivre rapidement, sans délai, toutes les recommandations qui ont été faites par l'Observatoire des Prix et des Marges, l'OPMR, sur deux points : sur l'élargissement du Bouclier Qualité Prix - aujourd'hui, 553 produits, et il faudrait pouvoir le porter assez rapidement à environ 200 produits. Et sur l'inclusion d'un certain nombre de produits de première nécessité auxquels on n'a pas forcément pensé. Je prendrai en exemple, il y en aurait beaucoup, les répulsifs contre les moustiques, par exemple.

Donc là-dessus, également, la Collectivité régionale devrait vraiment prendre ce problème à bras-le-corps, parce que s'il y a bien une problématique qui touche l'ensemble des Réunionnais, c'est la vie chère.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Je rappelle un chiffre : le coût de l'alimentaire, parce que c'est là que c'est le plus compliqué, est 37% plus élevé qu'en métropole, et sur certains écarts, on a même des écarts de prix de 50%.

Alors, si vous faites le parallèle avec l'état général du niveau de vie à La Réunion, puisqu'on est à 36% de la population qui vit en-dessous du seuil de pauvreté, ça veut dire que nous sommes touchés doublement, c'est la double peine, puisque la vie est plus chère et les gens sont plus pauvres.

Donc, vide, manque, insuffisance de réponses sur le tissu économique, et également peu de réponses sur la question de la vie chère.

Un mot sur les taxes.
On parle, d'Octroi de mer vert. Bon, je n'en fais pas procès à la Région, je considère que la région applique la loi sur tout ce qui est... Il y a des masses de dispositions sur l'écologie, je ne suis pas certain que toutes ces usines à gaz, concrètement, même si on partage tous l'objectif de préserver La Réunion et la terre de demain, mais clairement, est-ce qu'il n'y a pas une incohérence à élever les taxes sur les véhicules électriques, alors qu'on veut favoriser la vente ?

Et au même moment, la vente des véhicules électriques chute considérablement. Moi, je ne suis pas là pour pleurer pour les importateurs qui de loin ne font pas pitié. Mais

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

clairement, les véhicules électriques, qui sont déjà plus chers qu'en métropole ; eh bien, si on les taxe, et vous avez pris cette décision, c'est totalement contre-productif.

J'ajoute que le choix de taxer, c'est un détail, mais c'est significatif, c'est révélateur. Vous avez fait le choix de taxer sur le pic de puissance et pas sur la consommation. Donc il y a des véhicules qui sont puissants, qui sont très taxés, alors qu'ils consomment moins que d'autres véhicules qui sont moins taxés.

Alors, je crois qu'à l'heure où on essaie de verdir le parc électrique, ça va prendre du temps. On a vu que la Commission européenne, que l'Europe, à juste titre, a décidé de repousser, au-delà de 2035, la généralisation des véhicules électriques et l'interdiction de vente des véhicules thermiques. Je crois qu'il faut favoriser, évidemment, la fiscalité sur les véhicules électriques.

Ce n'est pas la seule entrée, mais c'est une des entrées qui m'apparaît nécessaire. Je ne vais pas tout reprendre, puisque de toute façon, nous sommes à dos de jeu, vous êtes la majorité, vous décidez, nous sommes l'opposition. C'est le président Pompidou qui disait que la majorité agit, l'opposition réagit, et je ne m'en prive pas, même si j'essaie de le faire en termes que j'estime intelligents, raisonnables et circonstanciés.

Par exemple, j'approuve la position que vous avez prise, Madame la Présidente, j'ai vu dans la presse ce matin, de vous insurger contre la taxe sur les rhums. On s'en prend à notre industrie, déjà, on ne produit pas grand-chose, et le peu que nous produisons, il faut

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

fiscaliser. Mais c'est totalement ahurissant, sachant que les rhums importés s'en sortaient plutôt bien.

Évidemment, il faut préserver notre industrie locale, puis ça correspond à notre identité. Le rhum, c'est... Voilà. Exactement.

Déjà, quand on va dans les grandes surfaces en métropole, trop souvent, on voit beaucoup le rhum Antillais et pas assez le rhum Réunionnais, alors que je pense qu'il est d'excellente qualité.

Donc là, bien sûr, vous êtes dans votre rôle à vous opposer à une taxation qui était totalement inepte.

Mais, pour répondre aux commentaires du Premier vice-président sur les finances, bon, on dit qu'on se désendette, mais est-ce qu'on dépense moins ? Je prends l'exemple en page 39 du personnel.

En 2021, la masse salariale est de 153 millions d'euros. J'arrondis. Sur le budget prévisionnel de 2026, on est à 188 millions.

Donc on est à plus 20%. Plus 20%. Si vous regardez le nombre d'agents, qui est indiqué en rouge, juste en dessous, on était à 2789.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

2789, c'est déjà, je dirais, un effectif qui est très conséquent. À, pour l'année 2026, 2945. C'est-à-dire que, en 4 ans et demi, vous avez embauché 180 personnes.

Alors, bon, il y a eu un débat, je ne vais pas être polémique, il y a des gens qui ont été fichus à la porte, et nombreux et d'autres qui ont été réembauchés. Mais au-delà, s'il y a bien un critère qui montre, qui est révélateur, qui est symptomatique, du point de savoir si on fait des économies ou pas, à périmètre égal, pourquoi la Région a embauché 180 personnes en 4 ans et demi ?

C'est une des questions, parce que c'est facile de présenter des vertus d'apparence, des postures, en disant on est économe, on dépense moins, mais on voit bien que sur ce chapitre-là, qui, s'il en est révélateur d'une gestion qui est de bon père de famille, et j'allais dire au-delà, qui est de dire on va faire des économies en cette période qui est compliquée, qui est difficile pour tout le monde, le contexte, il est ce qu'il est, le contexte de l'État, qui donne de moins en moins.

Voilà ce que je voulais indiquer, quelques remarques générales ; je ne vais pas monopoliser la parole, sur un certain nombre d'insuffisances, sur un certain nombre d'incohérences, sur un certain nombre, sur un certain immobilisme, finalement, parce que quand on est en cinquième année de mandat, et encore, vous avez de la chance puisque le calendrier institutionnel fait que les élections ne se feront pas en 2027- vous avez gagné un petit peu de temps - mais en 2028, je crois qu'il y a un certain, on reste un peu sur notre faim, sur beaucoup de sujets.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Monsieur CHABRIAT qui souhaite intervenir.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Je voudrais dire à notre collègue **MOREL**, je vais lui parler essentiellement des questions que je connais bien, donc l'énergie, et vous montrer que sur le plan économique, en tout cas par rapport aux mesures qui sont prises par la collectivité régionale, il y a des effets, et nous l'espérons, des effets de long terme au niveau de l'économie en particulier.

Ce qui nous importe, et c'est l'objectif, c'est la compétence première de la région, c'est de s'occuper du développement économique et on essaie de trouver tous les leviers possibles pour s'engager dans ce développement économique.

Et en particulier, dans le cadre de la transition énergétique, on s'est attelés, depuis le début de la mandature, à tout d'abord faire un état des lieux de l'énergie, que nous présentons au sein de travaux que sont la programmation pluriannuelle de l'énergie, ou les travaux actuels que la collectivité territoriale mène pour l'horizon 2050 sur le futur énergétique 2050.

Alors, la démarche de la Collectivité territoriale dans le domaine de l'énergie, surtout, reflète une trajectoire politique qui est claire, qui est engagée, dès le début de la mandature, faire de l'énergie un pilier stratégique et un pilier de justice sociale, de souveraineté territoriale et de projection à long terme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Chers collègues, cette politique repose d'abord sur une méthode.

La mandature a fait le choix d'une politique publique structurée, lisible et tournée vers le long terme, qui se traduit, notamment, par la mise en place de contrats de filière. Et dans le domaine de l'énergie, trois contrats de filière sont mis en œuvre. Le contrat de filière sur les énergies renouvelables, le contrat de filière sur le photovoltaïque, le contrat de filière sur le bâti tropical et les environnements urbains.

Alors, tout cela, pourquoi ? Pour fédérer et structurer les acteurs, fédérer et structurer les écosystèmes, sécuriser les trajectoires industrielles et renforcer les compétences locales. À ces contrats de filière sont ajoutés des feuilles de route et c'est normal, puisque la collectivité territoriale est un stratège en matière de développement, des feuilles de route qui deviennent opérationnelles avec des stratégies qui sont claires, une planification tout à fait assumée dans la durée et qui est une condition indispensable de la crédibilité de l'action publique. Alors, cette stratégie, elle n'est pas théorique.

Je ne vais pas détailler ici les feuilles de route sur la question notamment du développement de l'énergie solaire, la question du développement de l'utilisation de l'hydrogène, la question du développement de l'utilisation du véhicule électrique et il s'agit véritablement de planifier, de structurer et de faire en sorte que dans une dizaine d'années, on soit parfaitement opérationnels dans notre démarche de transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Mais néanmoins, sans attendre aussi loin, cette stratégie ne demeure pas théorique. Elle se traduit par une accélération sans précédent, chers collègues, sans précédent de notre plan solaire.

Le dispositif KAP Photovoltaïque, le dispositif KAP Éco-solidaire ont changé d'échelle complètement. En 2021, quand nous sommes arrivés aux responsabilités, les dispositifs sur le photovoltaïque concernaient 400 installations par an.

Aujourd'hui, au sein de la Collectivité régionale, on gère plus de 3000 dossiers par an et globalement, avec nos actions concertées, les actions concertées de la Présidente avec les ministères et le déploiement du dispositif qui s'appelle S24, on en est à 10 000 installations raccordées au réseau cette année.

10 000 installations photovoltaïques. Ce qui représente finalement, dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, l'essentiel du déploiement solaire à l'heure actuelle, 50 MW par an potentiellement, alors qu'à côté, sur les stations de grande puissance, il n'y a pas de développement. Ce que je veux vous dire, c'est qu'on essaie - en tout cas, on n'essaie pas, on le fait - on est acteur pour faire en sorte que ce contrat de filière fonctionne, que ça ne soit pas un vœu pieux et forcer de constater que ce contrat de filière fonctionne ; on est passé d'une dizaine d'entreprises, d'une quinzaine d'entreprises dans le domaine du secteur du photovoltaïque à plus de 40 aujourd'hui ; le nombre d'emplois a été multiplié ; les entreprises ont des carnets de commandes basés sur des dispositifs régionaux et des dispositifs nationaux que nous accompagnons.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Donc il faut aussi, nous travaillons en silence, parfois peut-être qu'on ne dit pas assez les choses, mais en tout cas, les chiffres sont là. Et quand vous regardez le budget, vous pourrez constater qu'il y a une augmentation de plus de 50% sur les dispositifs notamment de solidarité sur les chauffe-eau solaires. Au lieu d'être à 1400 installations par an, on est passé à 2500 installations sur des dispositifs de chauffe-eau solaires solidaires.

Et nous avons programmé pour l'année prochaine un autre dispositif de solidarité concernant le photovoltaïque qui va s'appeler Kap Photovoltaïque Solidaire qui permettra à des familles, des foyers de conditions modestes, nous tablons sur 1500 à 2000 installations par an, de réduire leur facture d'électricité de 30 à 40% au-delà de la réduction de la facture d'électricité liée au chauffe-eau solaire.

Et finalement, le chauffe-eau solaire permet de réduire de 40% la facture d'électricité et si nous ajoutons ici 30% ou 40% de réduction de facture d'électricité liée à ce dispositif Kap PV Solidaire qui arrive enfin, que nous appelions de nos vœux mais il fallait que nous puissions sécuriser sur le plan administratif, sécuriser la Collectivité territoriale pour pouvoir effectivement agir.

Donc nous agissons nous agissons dans tous les domaines sur les aspects de l'énergie et véritablement faire en sorte que aussi les classes défavorisées, les foyers de conditions plus modestes puissent bénéficier de cette transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Et je voudrais vous dire un petit mot sur le véhicule électrique. Alors, le véhicule électrique quand vous mentionnez les octrois de mer, vous oubliez de préciser quand même que sur les véhicules électriques légers, en particulier, ils sont taxés à 0%. Et ça, il faut le préciser.

Et donner la puissance. La puissance du véhicule électrique, seuil pour la taxation de l'octroi de mer, c'est 150 chevaux. Voilà la réalité des faits.

Ensuite, il y a d'autres contraintes. Et quand vous lisez la presse spécialisée, notamment dans le domaine économique, que ça soit les échos ou encore d'autres presses dans le domaine économique, vous verrez bien que ce problème du véhicule électrique n'est pas un problème réunionnais, c'est un problème national et c'est un problème européen.

Nous avons aujourd'hui une difficulté sur le prix des véhicules électriques à l'arrivée à La Réunion, sur le prix des véhicules électriques au niveau national et au niveau européen, y compris sur les petits véhicules électriques.

Et la difficulté que l'on a, ce n'est pas la question de l'octroi de mer, puisque finalement c'est à 0% pour les véhicules électriques les plus légers. Donc, il y a une vraie difficulté. L'autre difficulté sur laquelle on s'est attaché à, et on travaille sur la question, c'est le déploiement des bornes électriques à La Réunion.

Et nous œuvrons véritablement et nous faisons tout pour que ce déploiement de bornes électriques soit parfaitement cohérent avec la possibilité pour chacun d'avoir un véhicule électrique. Et nous avons demandé, et parfois je vous l'avoue, un peu tordu le bras à

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

certains acteurs, sur le fait qu'il fallait installer des bornes électriques de très haute puissance au niveau des stations essence et sur un corridor entre Saint-Benoît et Saint-Joseph, en passant par Saint-Paul. Donc, vous voyez, tout cela ne se fait pas en un jour.

Il y a un problème de réseau électrique à La Réunion. Là aussi, il y a une difficulté. Et nous œuvrons avec les services de la Région, pas plus tard qu'hier, pour tout faire pour que, effectivement, tout cet ensemble puisse s'enchâsser pour qu'il y ait une réalité, ensuite, de la transition énergétique.

Et quatre ans, oui, quatre ans, ce n'est pas suffisant, mais il y a déjà des résultats extraordinaires. Passer de 400 installations de systèmes photovoltaïques à 10 000 installations par an, moi, je trouve que c'est déjà une très grande performance. Merci, Madame la Présidente.

Madame Céline SITOUZE :

Merci, Présidente. Bonjour à tous. Avant de vous redonner le calendrier, **Monsieur MOREL**, parce que j'ai l'impression, à chaque séance plénière de devoir le faire, mais l'enseignante que je suis, c'est qu'il faut répéter plusieurs fois pour que ça finisse par entrer.

D'abord une chose, vous nous comparez systématiquement, nous et les anciennes mandatures. La mandature - la nôtre, ça sera deux lycées. Les deux autres mandatures

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

qui viennent de se succéder, ça sera un seul lycée. Donc, nous aurons fait déjà deux fois mieux que vous.

Le troisième lycée, Lycée d'enseignement adapté, qui n'était pas prévu, eh bien, c'est nous, en arrivant, qui avons pris en considération la situation des enfants en situation de handicap. Avant nous, personne ne l'avait fait.

Aucun lycée d'enseignement adapté à La Réunion. Ce qui veut dire que les enfants qui ont des besoins éducatifs spécifiques, **Monsieur MOREL**, s'arrêtaient en troisième pour la plupart d'entre eux. Donc, avant nous, personne n'avait traité le sujet.

Moi, je ne suis pas peu fière de mener ce chantier aux côtés des autres collègues et de faire en sorte que ce soit le premier à Saint-Joseph et nous en aurons un deuxième dans le nord pour essayer d'équilibrer cette offre d'éducation que nous devons à nos enfants.

Donc, vous rappeler le calendrier, le Lycée des Métiers de la Mer. La pose de la première pierre s'est effectuée le 12 novembre et nous tiendrons notre calendrier avec une ouverture en août 2027.

Pour le Lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie à Saint-André, le permis de construire est en cours d'instruction. La CAO d'hier a validé l'attribution des lots, donc les VRD. Votre collègue, **Monsieur PAYET**, peut confirmer.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Les travaux de VRD, les notifications de marché se feront fin janvier, les travaux de VRD en avril et la construction du bâtiment principal commencera en juillet 2026 pour 24 mois de travaux.

Donc, nous tiendrons notre calendrier pour août 2028.

Pour ce qui est, permettez-moi de répondre sur la hausse du personnel, même si ce n'est pas ma délégation, mais lorsque vous, lorsque nous déployons le numérique au sein de nos établissements, il faut du personnel. Nous, nous ne travaillons pas avec un artiste sur deux lycées qui fait 15h ici, 15h là-bas. 45 lycées, 45 artistes. 45 lycées, 45 A.M.I.

Donc, des assistants qui peuvent intervenir dans la maintenance informatique, parce que c'est de notre compétence. Lorsque nous mettons en place le repas à un euro, que nous passons de 15 000 demi-pensionnaires à 23 000 demi-pensionnaires, il faut des gens pour fabriquer ces repas. Il faut des gens pour les servir.

Voilà pourquoi nous avons besoin de personnel supplémentaire. Lorsque nous construisons des lycées et que nous nous appuyons sur les capacités des fonctionnaires de la Région pour mener à bien ces chantiers, nous avons besoin de personnel. Notre recrutement s'effectue parce que nous avons des projets, nous avons été élus pour réaliser des choses, et maintenant nous mettons en place nos projets et nous avons besoin de personnel.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Voilà ce que je voulais vous dire, mais je n'hésiterai pas lors de la prochaine séance plénière de vous faire un point encore plus précis sur l'avancement de nos travaux, notamment pour ces deux nouveaux lycées.

Petite précision concernant la demande de **Monsieur VERGOZ** sur la prise en charge de l'internat pour les jeunes, nous le ferons pour Saint-Philippe et Sainte-Rose, nous l'avons validé dans notre budget, et nous verrons les années prochaines ce que nous pourrons faire pour les autres villes.

Donc, nous avançons avec les contraintes financières qui sont les nôtres, comme les autres ont ces contraintes-là dans leurs autres collectivités, nous faisons le nécessaire pour qu'en termes d'égalité, en termes de justice sociale, nos enfants puissent aller à l'école.

Donc le chantier que la Présidente nous a donné, travailler à la persévérance scolaire, nous y sommes attachés et nous faisons notre maximum.

Madame Huguette BELLO :

Je donne la parole à **Fabrice HOARAU.**

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente, bonjour chers collègues.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

J'aimerais, sans vouloir répondre directement aux interventions précédentes, apporter quelques éléments concernant les mobilités et les routes, les embouteillages et tout ce qui va avec.

Je voulais rappeler aux collègues que depuis 2023, nous avons mis en place les états généraux des mobilités, qui nous ont amenés à élaborer une feuille de route. Cette feuille de route, elle a été élaborée durant plusieurs mois, avec les EPCI, avec les 5 AOM aux côtés de la Région, qui est la 6ème AOM.

Cette feuille de route, elle a été élaborée tout le monde ensemble. Aujourd'hui, ce n'est pas la feuille de route de la Région ; c'est la feuille de route de La Réunion. Chaque EPCI a eu l'occasion d'enrichir le document.

Et quand on l'a signé tout le monde ensemble, les 5 présidents des 5 EPCI autour de Madame la Présidente l'année dernière, cette année même d'ailleurs, cette feuille de route est devenue la feuille de route des Réunionnais et des Réunionnaises.

Il est important que chaque EPCI puisse comprendre que ce qu'il y a dans cette feuille de route et qui va profiter à toute La Réunion, et qui est le travail de chaque EPCI, l'apport de chaque EPCI à cette feuille de route, cette feuille de route est actuellement en train d'être mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Notamment sur le Réunion Express qui est adossé à cette feuille de route, nous allons en 2026 non seulement travailler sur la création de la Société des Grands Projets de La Réunion qui va porter le projet mais en même temps lancer le débat public à partir du mois de juin pour faire avancer ce projet.

Je crois qu'il y a effectivement des projets de chaque EPCI dans cette feuille de route et il faut s'y attacher. Maintenant sur les embouteillages et sur les mobilités en général, je ne vais pas revenir sur la nouvelle DSP Car Jaune, juste deux éléments qui nous amènent à dire que ce réseau Car Jaune reste un réseau qui est très fiable et qui plaît aux Réunionnais.

Depuis le 1er décembre, il y a la nouvelle offre qui est sortie et juste deux chiffres : la nouvelle ligne S3 qui dessert Saint-Joseph, la gare de Saint-Pierre et l'université du Tampon a eu une augmentation de fréquentation de plus de 10% là en 15 jours.

Et la ligne TX qui remplace la ligne Z'éclair, les petits bus qui étaient de la ligne Z'éclair avant et il est vrai que plusieurs personnes nous ont posé la question pourquoi on a supprimé la ligne Z'éclair pour mettre en place une TX qui est une ligne rapide avec des grands bus ; cette ligne a connu une augmentation de 50% de sa fréquentation.

Donc ça veut dire que cette nouvelle offre Car Jaune vient effectivement au bon moment pour servir les Réunionnais. Maintenant, il faut que l'on continue à travailler avec justement les EPCI pour que la connexion se fasse bien. Parce que ce n'est pas le réseau

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Car Jaune qui est maintenant mis en cause dans l'utilisation globale des transports en commun, c'est le 1er et le dernier kilomètre.

C'est-à-dire quand on quitte chez soi pour aller à la gare Car Jaune et quand on arrive à la gare Car Jaune pour aller à son lieu de travail. Il faut donc travailler effectivement avec les réseaux locaux, les réseaux urbains des EPCI pour arriver à avoir un réseau global à La Réunion qui puisse être beaucoup plus performant pour l'ensemble des Réunionnais et c'est ce que nous allons nous attacher à faire en relation avec les EPCI.

J'aimerais aussi vous donner un élément : la Région travaille depuis plusieurs années sur un partenariat avec Karos pour du covoiturage. Ce covoiturage permet aujourd'hui d'afficher un nombre de voyages covoiturés par mois de plus de 57 000 sur l'ensemble de La Réunion.

Imaginez-vous, ça représente, avec une moyenne de 21 kilomètres par voyage, un million de kilomètres qui ne sont pas réalisés par des voitures avec un seul chauffeur ou une seule personne dedans. Tout ça, ça participe à améliorer les mobilités à La Réunion.

Nous avons aussi travaillé sur la mise en place de VRTC avec mon collègue **Monsieur BOULEVART**, des VRTC dans l'est justement pour permettre aux bus d'aller plus vite.

Nous avons travaillé aussi sur l'élargissement de la troisième voie à Cambaie. Malheureusement, quand on met une troisième voie, il y a encore plus de voitures. Je

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

vous donnerai un chiffre depuis le 1er septembre jusqu'à aujourd'hui, ça fait à peine 2 mois et demi, 3 mois, il y a eu une augmentation sur Cambaie de 6% du trafic.

Imaginez-vous, 6% d'augmentation du trafic en 3 mois et demi, 4 mois sur ce tronçon de Cambaie. On en parlait avec Madame la Présidente, il nous reste une chose peut-être à faire avancer avec la Préfecture et les services de l'État, c'est l'élargissement du pont de l'Étang Saint-Paul qui reste le nœud essentiel sur cette voie.

Nous travaillons donc effectivement pour faire avancer les mobilités à La Réunion, pour faire avancer le réseau routier à La Réunion.

Nous avons travaillé sur la RN5 ; nous travaillons sur la RN3, chers collègues. Tout ça, ça apporte effectivement de la fluidité à notre réseau. Maintenant, le nombre de voitures ne fait qu'augmenter et malheureusement, il faut que l'on travaille pour des réseaux de transport en commun beaucoup plus fiables encore et c'est ce qu'on propose de faire avec les EPCI dès l'année qui va commencer pour permettre aux voyageurs de pouvoir utiliser à la fois les réseaux urbains et le réseau CAR JAUNE en synergie pour qu'il y ait moins de voitures sur les routes dans les années qui viennent. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Il y a beaucoup de voitures sur les routes, parce que les embouteillages à Cambaie sont monstrueux et donc, moi, je pense qu'il faut faire entendre raison à l'État. Pardonnez-moi,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

je vais dire quelque chose, peut-être que vous allez être choqués, mais c'est la vérité aussi en même temps.

On a de hauts fonctionnaires qui arrivent ici pour 3 ans, 4 ans. On dirait qu'ils aiment La Réunion plus que nous, mais c'est nous qui aimons notre territoire et nous voulons voir aussi les autorités préfectorales pour que ce pont de l'Étang sur lequel on est en train de résister - ils n'ont pas résisté sur l'A69 de l'autre côté - on a besoin vraiment que cette portion de route soit libérée. C'est pour cela que nous devons voir et nous allons voir le DEAL et également le Préfet, parce que ça, ça n'est pas possible, c'est affreux.

Et le personnel de la Région qui, vendredi dernier, a emprunté la route, ils ont été dans un embouteillage, ils ont pris 3 heures pour y arriver. Donc vous voyez, quand même, la mobilité, c'est la grande question de notre époque. Il faudra bien faire le sacrifice de ce morceau de pont de l'Étang.

On sait qu'on a la plus vaste zone humide de toutes les Mascareignes, mais pour autant, il faut regarder aussi, il faut faciliter la vie des gens. Et donc, on n'a pas vraiment de leçons à recevoir de tous ceux qui ont déboisé La Réunion lorsqu'ils sont arrivés et qui avaient autorité sur La Réunion, l'ordre colonial a déboisé partout. Et donc, on veut y faire un petit morceau maintenant, et les autres *arrête koser*.

Monsieur VERGOZ, avant de vous donner la parole, je vais donner la parole à **Laëtitia LEBRETON**, s'il vous plaît, parce qu'elle a à répondre, notamment, sur les infrastructures, parce qu'on dit que l'on ne fait rien, et donc, on intervient quand même

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

au-delà même de nos compétences pour quelque chose. C'est premier, dans toutes les civilisations, la santé, elle est première, et nous y travaillons. Je donne la parole à **Laëtitia LEBRETON**.

Madame Laëtitia LEBRETON :

Merci, Madame la Présidente. Comme vous l'avez dit, la santé est première, et au-delà de la question du pouvoir d'achat, se maintenir en bonne santé, c'est une préoccupation qui est au premier plan pour tous nos concitoyens.

La Région continue et poursuivra son engagement que nous avons déjà initié dès le début du mandat, avec l'ouverture du deuxième cycle des études médicales.

Il faut structurer autour de cette nouvelle offre de formation, structurer des unités de soins pour nos concitoyens. Nous avons fait le choix, l'année dernière, et nous avons acté l'achat sur fonds propres de l'hôtel Belle Pierre, que nous allons transformer en nouvelle IES, et nous allons nous y atteler dès 2026.

Nous avons voté très récemment une subvention FEDER ; nous allons octroyer un montant de 17 millions sur l'enveloppe FEDER pour le centre de simulation qui reste dans ce projet structurant de formation sanitaire et sociale.

Nous allons financer, en partenariat avec le CHU et l'UFR Santé, le centre de simulation de l'Océan Indien sur un terrain mis à disposition par la CIVIS, donc à proximité immédiate du CHU, de façon à ce que tous les soignants et tous les professionnels de santé et

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

même de façon élargie, puisqu'il s'agira également des gendarmes, des pompiers, des ambulanciers, puissent se former dans de meilleures conditions, et ce sera un pôle d'excellence de l'Océan Indien en matière de formation sanitaire.

La Présidente a fait le choix, et nous avons beaucoup œuvré avec le ministère de la Santé pour faire aboutir le projet du pôle mère-parent-enfant du CHU Nord, et nous allons accompagner ce projet en partenariat avec le CHU.

Sur la région ouest, où le bassin de population ne fait que se développer, le coma circulatoire de ces derniers jours ne peut qu'en attester, nous savons que le CHOR va s'avérer très prochainement insuffisant pour absorber tous les besoins de la population sur cette microrégion, et nous accompagnerons le CHOR 2, avec une extension et un nouveau bâtiment ambulatoire.

Concernant les pathologies qui touchent notre population, notamment le diabète, avec comme conséquence malheureuse quelque fois des insuffisances rénales, nous avons fait le choix d'accompagner le CHU pour l'ouverture d'une unité de prêts et post-grèves. J'en ai terminé.

Madame Huguette BELLO :

Il y a aussi l'orthophonie, si tu peux dire un mot sur l'orthophonie, parce que là aussi, on va habiller l'Est, parce qu'il n'y a rien qui se passe sur le plan médical, il y a un désert

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

médical, il y a vraiment de grandes difficultés pour la population de l'Est, et l'école d'orthophonie, ce sera dans l'Est.

Là, c'est à Saint-Pierre, parce que l'on ne peut pas faire autrement, mais c'est une école où … ça sera dans l'Est.

Je ne parle pas de l'IRTS aussi, il faut que l'IRTS aussi soit monté, donc nous suivons avec grande attention tous ces sujets, tout en disant aussi, nous autres Réunionnais, on est en retrait, et pardonnez-moi, on est souvent, la presse, elle est porteuse seulement de mauvaises nouvelles, mais quand il y a une bonne nouvelle, lorsque l'on voit que le centre de formation d'École d'infirmières à Saint-Pierre, elle sort première de toute la nation, et à Saint-Denis huitième de toute la nation, on n'entend pas parler du tout de ça, alors qu'on est toujours en retrait au regard de ce que nous pouvons produire ici à La Réunion, ou bien on essaye de casser ce que l'on fait. Je te donne la parole.

Madame Laëtitia LEBRETON :

Je vais compléter. Effectivement, depuis le mois dernier, nous avons obtenu l'accord du CNESERAC et la validation des postes de PU-PH pour former nos nouveaux étudiants, et nous aurons le plaisir d'ouvrir une unité de formation Orthophonie en septembre 2026, donc vous pouvez déjà l'annoncer autour de vous ; depuis trois jours, depuis l'ouverture de Parcours Sup, cette nouvelle formation est enfin disponible à La Réunion, avec une formation de 18 places. Donc il y aura 18 places sur Parcours Sup pour nos étudiants

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Réunionnais qui pourront se former enfin à La Réunion sans avoir besoin de sauter la mer, comme on dit.

Comme l'a dit Madame la Présidente, pour des questions logistiques et de disponibilité des formateurs, la formation se déroulera dans un premier temps dans le sud, mais l'objectif est bel et bien de compléter l'offre de soins dans l'Est, et donc tous les stages de nos étudiants se feront sur des terrains de stage avec des orthophonistes en accord avec l'Union Régionale des Orthophonistes, uniquement dans l'Est, avec comme objectif de favoriser les installations dans cette microrégion où le manque d'orthophonistes est actuellement criant, et avec une grosse souffrance scolaire pour nos enfants. Donc il faut y remédier dès maintenant, et nous avons choisi de prendre ce chemin. Voilà. Le PET Scan, on peut en reparler ? Oui, alors c'est...

Madame Huguette BELLO :

...que l'on ne fait rien, alors que souvent on sort de nos compétences pour faciliter la vie des Réunionnais. Le PET scan, il est en cela aussi intéressant, novateur, parce qu'il peut y avoir dans la journée, c'est toi qui diras, combien de patients on peut avoir au lieu d'avoir 3 ou 4 patients, combien de patients on peut ausculter dans la journée, et parce qu'on a deux spécialistes qui s'y trouvent, et que l'on a mis avec des fonds européens, on a mis énormément d'argent là-dedans.

Madame Laëtitia LEBRETON :

Alors effectivement, on a fait le choix de cibler la fin du REACT-UE pour développer cette nouvelle machine dont vous avez certainement entendu parler, qu'on a ouvert il y a

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

quelques mois, ce qui a permis surtout de diminuer les délais d'attente pour le diagnostic des cancers, et pour le suivi des cancers.

Donc on est passé de plusieurs mois, voire 6 mois d'attente à seulement quelques semaines, et avec un flux vraiment important de patients, et surtout une spécificité et une technicité qui permet de détecter dès quelques millimètres les cancers, et ce qui offre de nouvelles chances et davantage de chances de guérison pour les Réunionnais.

Et qui évite également des évacuations sanitaires, parce qu'on avait à une certaine époque l'ancien PET scan qui était régulièrement en maintenance, et avec, ne serait-ce pour des suivis post-cancer, besoin d'organiser une évacuation sanitaire en métropole, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, nous sommes parfaitement autonomes sur ce PET scan, grâce aux radio traceurs qui nous sont fournis par le CYROI.

Monsieur Frédéric MAILLOT :

Oui, bonjour tout le monde.

Effectivement, *nou peut doté à nou* des machines pointues, et il faut des machines, la technologie au service de la santé *nou koné le bon ké i peut* permettre justement pour guérir les patients, mais toutefois il faut que nous lé vigilant, et mi appel à la vigilance de tous les personnes ke la été démocratiquement élus, de tous les élus ki lé autour de cet hémicycle, moi ma néna tiré la sonnette d'alarme, néna moins d'un an de cela, sur la

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

financiarisation d'imagerie médicale, et moi la été à l'Assemblée nationale, un peu comme si c'était pas du tout un problème, c'était un problème Réunionnais.

Moin l'avait contacté tous les députés ke L2 en lien avec la médecine ; donc, ke les spécialisés en médecine, et toute bann là la redit à moi, c'est pas un problème encore en Hexagone, et mi apprann koi ? Mi apprann que deux députés de la majorité, la dépose le même PPL ke moi, mais pas seulement sur l'imagerie médicale, sur tout ce qui dit Orthodentiste, et tout ce qui dit médecine spécialisée.

Donc, il faut ke nou fé attention, parce que les cabinets de financiarisation lé en train de mettre le nez, plus seulement dans des entreprises à but lucratif, mais même sur la santé. Et en fait, kosa i arriv ? I arrive ke les cabinets d'imagerie médicale, zot i privilégie les actes qui coûtent les plus chers, et zot i fé reculer les actes qui coûtent les moins chers, sauf qu'une mammographie détectée six mois trop tard, et bien, c'est un cancer qui avance.

Donc, lé ni de droite, ni de gauche et mi dit ke la santé, c'est le bien le plus précieux. Il faut que nou fé attention, il faut qu'il devienne une bataille régionale, pour pas que tous nos cabinets d'imagerie médicale et tout ce qui concerne la santé, tout autour, ne deviennent pas dans les mains des entreprises privées, parce que la santé, ça prend un coût. Mi rappel ke nous sommes sur le podium des cancers du sein, ici à La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Lé bon allé couru à l'Odysséa, mais il faut aussi que nou mobilise à nou politiquement, pour pas que les cabinets d'imagerie médicale tombent dans les mains de ces gourmands de l'argent aux dépens de notre santé.

Madame Huguette BELLO :

Mais là, il y a des gourmands de l'argent, **Laëtitia** peut en parler. Parce que là, c'est vraiment une vraie difficulté pour La Réunion, et tout le monde doit s'en emparer, parce que ça, c'est ni de droite, ni de gauche, parce que ce qui se passe, là, dans notre région, c'est inadmissible.

Madame Laëtitia LEBRETON :

Tu fais bien, et je te rejoins complètement, cher collègue. Nous avons alerté, avec la Présidente, le nouveau directeur général de l'ARS, pas plus tard qu'hier, sur cette problématique.

Actuellement, 90% des cabinets de radiologie de La Réunion ont été absorbés par des financiers, et l'enjeu, clairement, on n'est plus dans le soin, mais on est dans le chiffre : faire de l'argent, au détriment des patients.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Et c'est une réelle problématique, un vrai problème pour l'accès aux soins. La mammographie, c'est vraiment le parent pauvre, actuellement. On est déjà en déficit de diagnostic.

Les dépistages à La Réunion sont 20% moins élevés qu'en métropole, alors qu'on sait qu'on a des cancers du sein très, très graves sur notre île, avec des prédispositions génétiques qui ont été prouvées récemment. Et on a 20% de dépistages en moins.

Donc, si on n'agit pas maintenant, si on ne se mobilise pas tous, que ce soit d'un point de vue régional, départemental, mais aussi local, sur les autorisations de soins et sur ces cabinets de radiologie, nous allons droit dans le mur. Voilà.

Monsieur Frédéric MAILLOT :

Moin lé parti d'un bon pas, ou va compran pourkoi mi di ça, **Madame BELLO**. Moi, là, y fé trois ans, deux ans et demi que moin lé au combat incessant avec les ministres de la Santé, et zot i koné ke la eu une succession de ministres de la Santé ke lé passé ; le dernier, c'était neuder, et là, avec la dernière, Madame RIST, nou la eu une avancée considérable sur un médicament qui s'appelle HEBERPROT-P, qui empêche l'amputation des pieds diabétiques.

Nous néna pas 360 amputations de pieds diabétiques à La Réunion. Nous la eu un ultime rendez-vous avec zot, et dans un esprit autonomiste, moin la dit à li, si ou donne pas moin l'autorisation d'avoir l'accès, l'essai clinique de ce médicament, l'Afrique du Sud utilise le

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

médicament, nou nauré pu passer in partenariat aussi, peut-être avec Maurice, parce que nous gagne aller Maurice pour fer mette des cheveux et pou fé soigne nout dent, nou peut aller pou faire quatre injections de médicament pou empêche coupe not pié.

Lé quand mêm fou, dans un pays comme le nôt, na na 360 amputations de pieds diabétiques par an, la France i refuse à nou l'essai clinique.

Donc là, la bien avancé, nou n'aurait peut-être, mi attann le papier signé, parské mi crois pas in ministre kan li kose avec la bouche, li donn à nou in papier signé kom koi nou n'aura l'essai clinique très prochainement.

Donc c'est une avancée concrète, 360 amputations par an, c'est trop ; ça c'est en bout de chaîne, et il faut continuer, mi koné ke ma collègue Laetitia é nou toute ici présents, nou sera dakor.

Il faut continuer la prévention sur le diabète ici, mais ke kan ou lé à la veille de faire coupe out pied, i di à ou néna in médicament y existe, est-ce ke ou veut tester ce médicament ? Kan mi discute avec les diabétologues et kan moi la été au service de diabétologie à l'hôpital de Saint-Paul, ce médicament-là est une révolution. Il est utilisé dans 50 pays ; le dernier pays à avoir mis en place ce médicament c'est les États-Unis, et ce que lé cocasse, c'est un médicament cubain que la France i refuse, mais le pays qui met l'embargo sur Cuba, lé en train li mêm d'utiliser ce médicament.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

L'HEBERPROT-P, renseigne à zot dessus, i marche. Nou la besoin ça pou nout bann, pou ké i coupe plus nout pied à chaque fois que nou lé pris par le diabète, et nou koné le taux de prévalence de diabète ke néna ici.

Madame Huguette BELLO :

Cuba a un médecin pour mille habitants. Je donne la parole à **Patrick LEBRETON**, après je vais vous donner la parole, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, pour apporter donc quelques éléments d'éclaircissement, notamment après les interventions de **Monsieur Jacquet HOARAU**, mon collègue **Jacquet HOARAU**, du Tampon, du Sud, et **Monsieur Jean-Jacques MOREL** sur les éléments qu'il a notamment, enfin ces éléments de réponse, qu'il a suscité à mon niveau sur les aides aux entreprises, sur l'octroi de mer, et sur le personnel.

Concernant le point et l'intervention du collègue **Jacquet HOARAU**, qui a parlé notamment sur un certain nombre de projets au niveau des projets routiers pour le Sud, nous partageons bien évidemment la même préoccupation, les besoins.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Il y aura certainement nécessité dans les années qui viennent de regarder vers qui doit s'orienter, je dirais, les responsabilités sur tel type de prise en charge de voies, etc... Bien évidemment, la Région aura clairement sa part à prendre.

Concernant Pierrefonds, chers collègues, une demande de participation exceptionnelle nous a été faite au regard justement d'un résultat de gestion dont beaucoup d'entre nous peuvent regretter, et bien évidemment d'une évolution que l'on a vue. Nous, nous apporterons justement en réponse à cette demande de participation exceptionnelle, notre participation à due proportion. Le dossier passe cet après-midi en commission permanente notamment, puisque nous avons pas moins de 75 dossiers, dont 41 réservés à la partie économique à laquelle émarge ce dossier et qui sera traité en tant que tel.

Concernant l'intervention de **Monsieur MOREL,** moi qui faisais valoir sur son analyse un décalage entre les annonces et les résultats, **Céline** a répondu déjà tout à l'heure sur les lycées, moi je m'attarderai un petit peu sur ce qui a été dit concernant le manque criant dans notre budget qui serait justement les aides aux entreprises.

Je crois qu'aujourd'hui la situation nous amène, et je le dis d'autant plus aisément devant la presse, que devant un gouvernement qui manque à son devoir et de manière répétée depuis 2017 et bien on a comme l'impression qu'on doit transférer sur la Région la responsabilité par exemple de la politique économique nationale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Je ne vois pas faire reproche au Département que sur le plan de la politique sociale ça lui reviendrait, il va de soi que le PLFSS s'en charge et c'est donc l'État qui en a la première pleine mesure.

Et pourtant, on peut parler, il y a eu aide, pistonnage de l'État quand il s'est agi par exemple de faire comme si de rien n'était et de recentraliser le RSA.

Je me souviens quand même d'une ancienne présidente du Département, vous étiez **Monsieur MOREL** de cette majorité à l'époque qui sautait tout feu tout flamme face à Monsieur Raffarin par exemple pour dire - donnez-nous la décentralisation et nou na vu où ça nou la amené.

Moi je veux dire que je ne veux pas donner ici de certificat de légitimité politique à qui que ce soit mais je veux dire que j'y étais, d'autres y étaient et les journalistes aussi de ce que je vois y étaient déjà ; donc moi je n'interpelle pas en particulier je fais juste référence dans mon obsession à être dans l'école de la souvenance, de se dire ke lé bon des fois ke nou arrête zapper et ke nou mobilise à nou sur certains points.

Concernant les aides aux entreprises, oui, nous agissons dans notre domaine, sur notre rail, dans notre secteur et on fait critique sur le FAIRE qui est en fait la deuxième génération de dispositifs qu'on a mis en place d'intervention, d'aide aux entreprises.

Moi je veux dire que on a parlé, il y a le FAIRE, on a aussi élargi, donc avec le Kap TPE, qui vont vers les très petites entreprises, les aides que l'on dirige.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Quand il y a, décomptées depuis qu'on est arrivé, plus de 10 500 entreprises dont des très petites qui ont été aidées, c'est quoi ça ? Ce n'est pas de l'aide aux entreprises ? De quoi donc s'agit-il ? Ce ne sont pas des chiffres qu'on a inventés, c'est le recensement qu'on a eu.

Quand on passe à la deuxième génération pour le FAIRE, entendez par là le Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises, par rapport à la première génération, on n'a pas copié. On a mis plus d'argent, on a redéployé des fonds FEDER dont on avait véritablement je dirais, la maîtrise, l'orientation et de la mobilisation et on a élargi la concurrence.

On a élargi la concurrence, ce qui fait qu'on est passé d'une banque à trois. Aujourd'hui on est avec la CEPAC, on est avec la BFCOI et on est avec la BRED. Ce sont là quand même des dispositifs importants et le portefeuille justement d'aide financière, c'est les banques qui les portent.

Ce n'est pas nous qui allons faire le guichetier, la démarche, etc. Et ouvrir la concurrence, ça amène tout simplement à avoir plus de clients potentiels qui viennent vers ces trois banques plutôt qu'une seule précédemment. On a commencé en 2025 parce qu'il fallait arriver tout au bout pour pouvoir faire.

Oui, moi je ne peux pas non plus prendre la responsabilité de ce qui a été fait avant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Sur le plan du social, on a à chaque fois je dirais la faculté de considérer et de voir que le Conseil départemental et nous-mêmes, nous votons nos budgets, nous sommes en assemblée plénière à peu près la veille pour le lendemain, si ce n'est le lendemain pour la veille. Le fonctionnement dans le budget du Conseil départemental aujourd'hui, c'est 87,5%, l'investissement c'est 12,5%.

Alors, pourquoi cet élément critique ? Il faut dire tout simplement que nous sommes amenés à faire de l'humain, et dans l'humain il y a beaucoup de social, on l'a dit ce matin, notamment dans mon propos liminaire, et je pense que c'est important de le dire de manière forte. Je pose la question, trouvez-vous normal que sur l'aide à la bouteille de gaz, moi j'y tiens. J'y tiens non pas pour moi, mais pour tous les Réunionnais.

Parske ça qui pèse su in bouton et kif é grille zot viande à l'électricité, moi mi peu dit à zot c'est pas le cas pour la grande majorité des Réunionnaises et des Réunionnais. Et nous on en visite, et je crois que beaucoup d'autres en visiteront, et je regarde mon collègue de la Plaine des Palmistes, je pense que ça doit être plutôt des Réunionnais à la bouteille de gaz qu'une nou na na là-haut comme chez nous, plutôt qu'à l'électricité.

Donc, sur ces points-là, nous on veut bien prendre sur nous un certain nombre de responsabilités, mais il faudrait quand même en limiter un petit peu la dose, même si on accepte bien évidemment les critiques.

Le deuxième point sur l'octroi de mer, moi je veux faire juste un point sur - **Monsieur MOREL** parlait tout à l'heure du BQP - ça c'est pas fait par l'opération du Saint-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Esprit, déjà l'élargissement à 153 produits. Vous avez vu la bataille qui est menée dans les Outre-mer ? Et moi je le dis, quand on a travaillé notamment, on y a travaillé pour que les produits de première nécessité recueillent 0% d'octroi de mer sur justement ces éléments. Et on a demandé à l'État de faire autant au niveau de la TVA, mais na point de réponse jusqu'ici. Et pourtant, dans la bataille qui a été menée en Martinique, si je ne m'abuse, eh bien, il y avait la réponse positive à ce niveau-là.

Donc, sur les véhicules électriques, nous verrons, nous apprécierons au fil du temps. Il y avait une décision du Président Vergès à l'époque. Enfin je le dis aussi, moi de manière toute simple et toutE claire, certaines personnes m'ont fait observer, c'est vrai, mais il y a en effet, eh bien, de très grosses cylindrées électriques ; c'est vrai que ça coûte cher, mais quand on est capable d'acheter une Porsche Cayenne, peut-être aussi qu'on est capable de payer l'octroi de mer.

Je le dis, peut-être là, avec un peu d'excès de ma part, parce que je ne suis pas prêt de pouvoir m'en payer une. Donc, on ne parle pas de payer l'octroi de mer qui viendrait à côté.

Donc, ces éléments-là sont quand même assez difficiles, et aujourd'hui, on constate avec la baisse de la consommation, qu'il y a un effet direct, donc, sur l'octroi de mer, et que dans l'équilibre de notre budget, il faut que nous y veillons.

Je vais demander à Madame ROBERT de repasser une slide, je crois que c'est la page 11, si je ne m'abuse, sur le personnel, sur ce que vous avez fait en nous interpellant tout à

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

l'heure. Et vous avez pris le bon exemple, je pense, sauf que vous n'avez pas pris les bonnes années.

Quand vous allez, en point de référence, sur le nombre d'employés, concernant le nombre d'employés, sur l'année 2021 - non, ça, ce n'est pas la dernière année de vos anciens, de l'ancienne majorité - ça, c'est la première année de notre gestion.

C'est-à-dire que, déjà, on encaissait, et bien, le résultat des autres, et on intervenait pour pouvoir baisser et essayer de mettre notre T0 en place. 2874. Et regardez les histogrammes, bleus, elle n'a pas baissé depuis 2015, et si on va jusqu'à 2010, c'est pareil.

On ne voit pas aujourd'hui le coût brut des salaires baisser. Ça n'existe nulle part. Peut-être dans d'autres pays, mais dans des pays démocratiques, on ne le voit pas, et notamment en France.

Et regardez ces bâtonnets qui montent en puissance à chaque fois, et ce, même si la courbe i suit pas, donc, mi dirait la même progression.

Alors, moi, j'entends des choses, mais je vais vous donner quelques éléments. Ça veut dire tout simplement quoi, cette comparaison que l'on établit entre les montants qui sont dans les histogrammes, bleus, et la courbe jaune ? C'est tout simplement que tout le monde peut considérer qu'un agent coûte plus cher aujourd'hui qu'en 2021, qu'en 2015.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Nous avons vu passer la revalorisation du point d'indice qui était décidé par l'État avec impact sur notre budget – budget et compte administratif après. 2022, plus 2,2 millions d'euros. 2023, plus 6,4 millions d'euros.

2024, plus 9,9 millions d'euros, puisque ce sont des effets cumulés, bien évidemment, que nou nu recueille. Et depuis 2024, les collectivités subissent une augmentation de la cotisation de la CNRACL, zot i koné de quoi il s'agit, c'est pour nos fonctionnaires notamment, qui a été prévue par le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale. Donc, c'est pas nous.

A partir de ce moment-là, i applique à nou, nu prend le choc, et en 2025, eh bien, le surcoût de l'augmentation de la cotisation CNRACL, plus 2 millions d'euros. I ne venn pa cochon dan gouni, là. Ils donnent la réalité. Il dit ce qu'il est véritablement.

Alors, sur les effectifs. Moi, ça me démange, Madame la Présidente, mais je suis obligé de dire. Plus, moi, des papiers malveillants d'un certain nombre de personnes, plus 70 dans les lycées, à partir de la rentrée 2022-2023, pour la mise en oeuvre du référentiel. Une obligation qui nous a été donnée, notamment par le rectorat, etc., que l'on a été obligé de s'adapter, De s'accointer avec. Plus 86 pour la mise en place du nouvel organigramme à partir de 2023.

Et pourquoi ? Parce que si on prend la transition écologique, si on prend les routes, **Monsieur BRANLAT** nous a rejoints et tant d'autres, si on prend les dimensions de l'économie, si on n'avait pas de direction du tourisme, par exemple, chez nous, il faut

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

mettre des gens, certains qu'on a la chance de pouvoir faire un redéploiement ont fait, mais il faut des recrutements ; dans le domaine de la formation professionnelle, qui avait complètement été oubliée par la précédente majorité. Pour une jeunesse qui EST en demande, forcément, il faut des effectifs. Et je finirai, non pas par une pointe d'ironie, mais par une pointe de vérité.

Je voulais juste rappeler que concernant le nombre de collaborateurs de cabinet, c'est six chez nous. Et c'est réglementaire. Merci de m'avoir écouté.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup, **Monsieur VERGOZ**, c'est à vous.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je ne vais pas vous attarder plus longtemps parce que je ne voudrais pas être montré du doigt. Vous dites que les incertitudes sur 2026 sont nombreuses, vous avez raison.

C'est la prudence qui devrait être la meilleure attitude. J'entends les uns et les autres sur les dangers, les situations extraordinairement compliquées sur la santé, sur les autres points. Mais tout est prioritaire à La Réunion, Madame la Présidente.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Regardez à la télévision, la question du logement, j'ai honte tous les 19h. J'ai honte de mes bailleurs sociaux. Et moi, je fais de la politique et je vais m'arrêter bientôt à 45 ans durant.

Donc quelque part, il faut bien qu4on se dise, et on dise aux jeunes, on se calme. La révolution, c'est ni pour demain ni pour après-demain. Quand vous voyez la politique de l'emploi et que le gouvernement, sans vous dire quoi que ce soit, décide de faire des économies sur la tête de la solidarité locale, on passe de 15 000 à 10 000 et encore, vous vous êtes battus, ça pourrait être 8 000. Et puis demain, ça pourrait être zéro.

Mais dans le même temps, nous allons crier contre cela, mais dans le même temps, on continue à payer les contrats aidés dans le secteur marchand. Qui ? Nous, les Réunionnais. Vous, la Région. La LODEOM, la LOOM anciennement et toutes les autres mesures, c'est quoi, ça ? C'est des aides à l'emploi au secteur marchand.

Et pourquoi ils ne sont pas stigmatisés, eux ? Ces aides ne sont pas stigmatisées ? Et on stigmatise la petite aide du PEC. Attendez, mais ça, c'est pas révoltant, ça ? Ça mérite pas qu'on se mobilise au-delà de nos sensibilités propres ?

Je n'arrive pas. Je suis inutile. Ça fait plus de 40 ans.

Vous ne pensez pas qu'à un moment donné, il faut qu'on se dise les choses. Il faut arrêter et il faut aller à l'essentiel ?

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Qu'est-ce à dire de la terre Réunionnaise, Madame ? Faites un focus sur le SAR. Dites Urbi et orbi à La Réunion, dans toutes les villes. Nous allons regarder à la loupe, à la loupe, les 3600 hectares de CBO Territoria devenu TOLEFI.

C'est une insulte, ça ? Quand est-ce que nous le faisons ? **Frédéric**, dans deux ans, c'est dans deux ans, le SAR. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il faudrait que nous nous mettions ensemble pour dire stop, à qui ? Aux profiteurs. C'est pas un grand mot.

Et tous les jours, vous soulevez, nous soulevons - je suis solidaire des élus, moi - moi, je n'attends rien des 500 euros du gouvernement annuel.

Je considère ça comme une insulte. Je vais vous faire une confidence. Je considère ça comme une pauvreté non assumée.

Sur la géopolitique, Madame, attendez, est-ce que vous savez qu'il y a une immigration irrégulière massive des Comores et des Grands Lacs chez notre frère de Mayotte, qui est française ?

Est-ce que vous savez qu'on peut même tenter, sans se faire occire, dire que c'est une invasion des Comores et des Grands Lacs ? Ça va atterrir où, ça ? Vous entendez la rue gronder ? Moi, je l'entends. Et pourtant, elle n'a pas touché encore Saint-Rose. Je l'entends.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Quand est-ce qu'on en parle ? Avec les Mahorais, qui sont des Français comme nous, avec eux, quand est-ce qu'on parle du champ de mules de Gillot ? Ça ne vous fait pas peur ? Ça fait un an, 2025, ça a explosé.

Madame la Présidente, pas un, une semaine, je le dis aux mères de famille qui sont dans cette salle, je le dis aux papas qui sont dans cette salle, prenez garde, c'est un danger fulgurant, même si l'État semble mettre énergie, fermeté, détermination à lutter.

Mais ça ne vous interpelle pas que tous les soirs, dans la télévision, une mule est passée par là, une autre est passée par là ? Tous les soirs, Madame, dans la télévision, ça n'a jamais existé dans notre beau pays, ça.

Et est-ce que vous savez que au-delà du PET Scan, est-ce que vous savez que ça détruit nos enfants ? Est-ce que vous savez que des mères de famille, des pères de famille voient leur foyer exploser, imploser, à cause de cette affaire qu'ils sont incapables de maîtriser ? Qu'est-ce à dire de la corruption qui gagne et qui gangrène le pays ? Des Réunionnais comme nous ? Moi, je suis victime de ça. On en parle ? On en parle quand ? Ah ! Quand c'est à La Réunion, on ne touche pas.

Commençons à balayer chez nous. Je vous le dis, Madame la Présidente, parce que j'aimerais être utile et je me sens de plus en plus inutile. Alors quand je vois ces énergies qui sortent et qui disent « on va faire, on va faire », je me dis « bon sang, peut-être devrais-je les fréquenter au plus près pour que cette énergie transpire en mon corps, en mon âme, en mon esprit ». Mais je désespère.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Sur la bouteille de gaz, ce n'est pas la question de la bouteille de gaz, de savoir si on donne 4 millions ou pas. C'est sans contrepartie. C'est ça, le problème.

Moi, je suis prêt à être solidaire avec qui veut bien l'être, mais à condition que La Réunion gagne. Or, qu'est-ce qu'on voit ? On voit que les profiteurs engrangent, les fameux acteurs du comptoir colonial ; ça choque personne quand même, c'est pas un gros mot ça. Ce sont des gens qui vivent sur des rentes. Le gaz, les carburants en font partie. C'est pas insolent de le dire. Surtout, pardonnez-moi, mes amis, ça fait 30 ans que je suis sur le sujet.

Je peux vous en parler ; quand je vous dis, bouteille de gaz et carburant, 15 éléments constitutifs du prix, y'en a pas un qui vient me voir qui me dit, **Vergoz**, c'est quoi les 15 éléments ? Toi, je t'ai reçu et tu as écouté. Et après, à un moment donné, tu as eu l'honnêteté, **Frédéric**. Tu diras toi-même quelle honnêteté tu as eue quand on s'est quitté.

J'ai gardé ça en tête. Je me suis dit, voilà un homme peut-être humble qu'il convient de garder sous l'échange spirituel. Ta modestie dût-elle en souffrir ? Il m'a dit, dans mon bureau : « Trop fort. »

J'arrête. Et c'est lui que je veux. Et c'est des gens qui doutent de zot ke mi veut.

Et c'est ces gens-là que va donner de la crédibilité Réunionnaise à Paris. Paris s'en fiche de tout. Paris n'attend plus rien de nous. Paris nous dicte.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Sincèrement, Madame, vous pensez que la politique parisienne à Mayotte prend soin de Mayotte ? Sincèrement. J'écoute tous les soirs les actualités de Mayotte. Tous les soirs. Elles ont lieu à 8 heures. Aussi bien sur Mayotte la première que sur KTV. Mais regardez à nos porte. Et Mayotte et nous, nous sommes directement liés. Pourquoi ne voulez-vous pas regarder les choses en face ? Elles vont nous impacter directement. Et très gravement. Je vous le dis du fond du coeur.

Alors Madame, je conclue en vous disant - à la première action que vous ferez face au comptoir colonial qui a essayé un moment, vous l'avez dit dans cette salle, de vous mettre le pied sur la nuque - pour vous reprendre une de vos expressions que j'ai appréciée - lorsque vous ferez une première action qui leur dira, en les regardant dans les yeux, avec nous, nous tous, stop ! Vous en avez trop fait. Et que vous prendrez ça c'est pour l'économie marchande, et que vous prendrez enfin à bras le corps la nécessité d'accompagner l'économie sociale solidaire de façon volontaire, efficace, déterminée et ferme en matière environnementale, d'abord sur ce que j'essaie de vendre depuis 20 ans, 15 ans, les SIM, les Sites d'Intérêt Majeur, vous y avez tous intérêt.

Et Monsieur le Président du tourisme le premier ; c'est une économie avec la pêche qui sont les économies motrices de notre île. Faites-le Madame. Allons entourer nos Sites d'Intérêt Majeur. Investissons en eux. Ils sont partout. Ils sont dans les cirques. Ils ne sont pas seulement à Sainte-Rose. Ils sont à Saint-Joseph. Ils sont à Sainte-Anne. Ils sont de partout - à la Plaine des Palmistes, etc...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Prenons-les, aidons les Communes, aidons les Intercos sur des projets concrets qui développent la richesse humaine et du potentiel environnemental de cette île-là. Paris ne le fera pas à notre place ; c'est nous et nous seuls qui porterons ce débat-là.

Alors Madame, je rêve de mes SIM, mes Sites d'Intérêt Majeur qui seraient les nôtres demain. Et sur ces SIM, mobilisons toutes les possibilités financières que nous avons pour mettre, pour remplir notre petit cochon rose, nos économies. Nous en dépensons tellement, nous jetons par la fenêtre des dizaines de millions d'euros, bien malgré nous.

Alors ressaisissons-nous et dès 2026, je viendrai en commission permanente avec un petit cochon rose qu'on m'a offert hier, qui est très joli, et je le mettrai sur la table et j'essaierai d'entraîner votre adhésion, mes collègues avec lesquels je souhaiterais travailler.

Pour ce qui me concerne, jusqu'à aujourd'hui, je m'abstiendrai sur le budget et ne ferai rien de ma vie politique pour vous mettre des bâtons dans les roues. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Merci **Monsieur VERGOZ**. Je vais donner la parole à **Lorraine NATIVEL**, s'il vous plaît.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Madame Lorraine NATIVEL:

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je voudrais répondre à **Monsieur MOREL** qui, à chaque plénière, parle de pouvoir d'achat.

C'est votre leitmotiv, **Monsieur MOREL**, et vous êtes dans votre rôle d'opposant, mais c'est également le nôtre de leitmotiv. Et nous sommes, nous, dans notre rôle de majorité, c'est-à-dire que nous, nous agissons. Bien sûr, nous ne sommes pas sourds aux attentes et aux difficultés que rencontrent nos familles, notre population, c'est-à-dire une population qui rencontre un contexte économique qui se dégrade de plus en plus. Nous, nous répondons présents.

Et souvent, d'ailleurs, on l'a dit, le Premier vice-président l'a dit, d'autres élus l'ont dit, souvent en dépassant le cadre de nos compétences. Et depuis notre arrivée, beaucoup de dispositifs ont été mis en place, et ces dispositifs n'ont pas d'autres objectifs que de redonner du pouvoir d'achat à nos familles. Et je voudrais juste faire un rappel de ces dispositifs.

Madame SITOUZE le dit et le répète à chaque séance - les aides à destination des lycéens. Juste vous rappeler, lorsque nous mettons la cantine à un euro, lorsque nous mettons en place le dispositif Ékipaou, lorsque nous mettons la gratuité des protections menstruelles dans les lycées, lorsque nous mettons en place également le NUMERISAK, qui est un dispositif phare de notre majorité, ces aides qui s'adressent à tous les lycéens, ces aides profitent surtout aux lycéens des familles nécessiteuses, **Monsieur MOREL**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Je voudrais également vous parler de la Continuité territoriale.

Nous sommes le seul département parmi les DROM à accompagner LADOM, à accompagner encore plus les familles aux côtés de LADOM, notamment pour les familles de la tranche 1 et également pour les familles de la tranche 3, c'est-à-dire aux revenus intermédiaires.

Je voudrais également vous parler de la Continuité funéraire. Cette continuité, figurez-vous, nous sommes le seul département également parmi les DROM à la mettre en place, cette continuité, en partenariat avec le Département et pour l'année, pour cette année, cette continuité funéraire a concerné 250 familles. Ce n'est pas moindre, 250 familles.

Je voudrais également vous parler des aides aux étudiants, qui représentent un budget de 18 millions. Et depuis la rentrée 2025, ces aides ont été réévaluées.

Et tout cela pour redonner du pouvoir d'achat à nos étudiants. Je voudrais également vous parler de bons de ressourcement. On en a parlé tout à l'heure.

Ce bon de ressourcement à la demande de la Présidente a été mis en place depuis 2022. Et c'est un dispositif qui est vraiment très sollicité, de plus en plus d'ailleurs. Et pour l'année dernière, ce dispositif a concerné 4808 étudiants qui ont pu revenir à La Réunion, passer les fêtes en famille, se ressourcer.

Et également 320 étudiants qui sont venus effectuer leur stage à La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Je voudrais aussi vous parler des aides aux associations. Nous accompagnons beaucoup d'associations, et cela en dehors de notre cadre de compétences.

Et au niveau de la bouteille de gaz, je voudrais vous dire**, Monsieur MOREL**, de ne pas minimiser cette aide. Cette aide, elle est essentielle pour beaucoup de familles. Je voudrais également vous parler de la gratuité du transport pour certaines catégories de personnes, c'est-à-dire les seniors, les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle.

Donc, vous voyez, le pouvoir d'achat, pour nous, ce n'est pas seulement un leitmotiv. Nous, nous agissons, nous accompagnons notre population, nous répondons présent.

Et je voudrais aussi vous rappeler, vous donner comme information qu'en 2026, la Région reconduira son partenariat avec LADOM pour améliorer certains volets du dispositif, notamment pour les acteurs culturels, les sportifs et la Continuité funéraire.

Voilà, **Monsieur MOREL**, ce que je voulais vous apporter comme élément de réponse, et vous dire que nous sommes là, nous répondons présents, nous n'abandonnons pas notre population, nous les entendons. Merci, Madame.

Madame Huguette BELLO :

Monsieur MARATCHIA.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Monsieur Bernard MARATCHIA :

Merci, Madame la Présidente.

Moi, c'est juste pour réagir sur le foncier agricole. Moi-même, mi lé agriculteur installé sur une petite parcelle dans le sud, et du temps du président Vergès, il y avait les terres de Saint-Leu, lé l'étaient prévues pour installer des agriculteurs de Saint-Leu sur ces terres-là. Des bornes et des stations de filtration l'étaient mis en place.

Et la nouvelle majorité lé arrivée, na rencontré un vice-président, il est venu sur place avec nous, c'était en 2012, et depuis ce temps, ces terres sont restées en friche, et un peu squattées par certains. De notre arrivée à la Région, avec la Présidente, on a discuté de ce foncier-là. Pour moi, c'était un peu long, là, ça sort des terres, et on va installer des jeunes.

Et quand je vois, on parle de La Réunion sur tous les autres sujets, mais il faut qu'on nourrit le peuple réunionnais. On a signé, il y a à peu près deux ans, le plan souveraineté alimentaire, et moi, en tant qu'agriculteur, je dis qu'on peut vivre sur 5000 mètres carrés, et une production a été formée pour faire cette production-là. Et sur ces 40 hectares que la Région va mettre à la disposition, 44 hectares pour l'instant, à la disposition des jeunes agriculteurs, des moins jeunes, parce qu'on a installé des gens qui ont 70 ans pour faire de l'agriculture, et quand je dis jeunes agriculteurs, c'est des gens qui ont plus de 60 ans

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

si certains veulent être installés, être agriculteurs pour nourrir La Réunion de demain quand on sera un million d'habitants.

Et le travail a été fait, parce que le foncier, c'est sacré ; les droits de propriété, c'est sacré. On sait qu'il y a beaucoup de fonciers agricoles en friche à La Réunion, mais c'est difficile à prendre ce foncier-là à mettre à la disposition des agriculteurs. Mais quand on voit les collectivités, il n'y a pas que la Région qui a du foncier agricole, il y a d'autres collectivités aussi.

La Région a fait l'effort, le département, je crois, pareil, ils ont mis ces terres à la disposition des agriculteurs. Et on va pouvoir installer des jeunes plus facilement que si c'est du foncier agricole qui appartient à des propriétaires qui ne veulent pas mettre les terres en valeur, ou bien dans l'indivision.

C'est un exemple, c'est un travail qui a été long, mais qui a été fait, et j'espère que les autres fonciers agricoles de la Région vont être mobilisés dans les années à venir, et installer des jeunes.

Quand on voit dans les lycées, il y a deux lycées agricoles, avec d'autres centres de formation agricole, on voit des jeunes que les parents ne sont pas agriculteurs qui ont envie d'être agriculteurs, zot i arriv pas à trouver du foncier, ils commencent à avoir des jeunes qui arrêtent les études agricoles parce qu'ils disent que ça ne sert à rien, parce qu'on fait des études, on ne pourra pas avoir du foncier, et redonner envie aux jeunes que

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

les collectivités i mèt zot terres à la disposition des jeunes qui n'ont pas la possibilité d'avoir du foncier agricole pour nourrir La Réunion de demain.

Madame Huguette BELLO :

450 hectares naturels et agricoles et mis en route 40 hectares, c'est ça? 40 hectares. Très bien.

C'est bien, parce que l'on a vu lorsqu'on a fait le Schéma d'Aménagement Régional, on est en train de revenir approcher les 54 000 hectares et on est à 50 000, c'est bien ça, 50 000 hectares pour l'agriculture alors que c'était en train vraiment de décroître et c'est vrai que la canne à sucre décroît, et donc ça c'est aussi pour permettre à ces jeunes gens qui vont dans nos deux lycées agricoles d'avoir un potentiel.

Nous on a dit d'arrêter de donner, que la SAFER arrête de donner des terres à des médecins, des pharmaciens, des architectes ou je ne sais quoi qui passent et voient des maires, ce qui est plus grave, des terrains. Moi je ne sais pas comment on peut faire ça, le toupet, la pousse su zot têt quand même, Riquet à la houppe.

Et donc dans cette affaire, nous voulons vraiment que ces jeunes gens aient vraiment des moyens pour participer à ce que **Jean-Bernard** dit, parce que l'autonomie alimentaire, et puis qu'on le fasse, qu'on ne revienne pas, comme il y a du temps de la guerre 39-45 avec un ticket pour avoir manioc, patates, etc.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Donc on a, et on le sait aussi, les agriculteurs sont méprisés. Celui qui travaille toute la journée, qui donne son dos au soleil, et qui au bout du compte n'a aucune reconnaissance de la part de ceux qu'il nourrit tous les jours, et donc c'est aussi cela, moi je pense que l'éducation nationale devrait faire aussi quelque chose pour dire aux enfants combien celui qui cultive la terre est important pour La Réunion, pour toute la nation, et pour l'humanité entière, et l'agriculteur il est méprisé.

Ce qu'il produit lui-même, il n'arrive pas, il ne peut pas en profiter, et il vend, c'est aussi un peu comme le pêcheur, le petit pêcheur, mais il ne peut pas manger le poisson qu'il pêche, il doit vendre, parce que sinon il n'y arrive pas.

Je vais donner la parole d'abord à **Normane OMARJEE** et ensuite à **Evelyne CORBIÈRE**.

Monsieur Normane OMARJEE :

Bonjour à toutes et à tous, juste le plaisir de vous annoncer que Régie-THD a signé le 12 décembre 2025 avec l'ensemble des partenaires privés, ce qu'on appelle le Grant agreement, qui est le document qui encadre le financement CEF de la Commission Européenne pour le projet de câble sous-marin.

Donc il y a eu un accord le 12 décembre, accord sur le compromis financier et sur les principes de fonctionnement et de la gouvernance de ce consortium sur un câble sous-marin qui à peu près va coûter 90 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Donc ça, c'est un aménagement important du territoire, et nous allons passer commande pour créer ce câble sous-marin au mois de février de l'année 2026. Voilà une bonne nouvelle que je pense va intéresser tous les Réunionnais dans le cadre de la redondance numérique du territoire.

Voilà moi ce que j'avais à dire. Juste, si vous le permettez Madame la Présidente, sur l'économie, je dis juste une chose, le Mozart de la finance en 2021 s'est trompé. Le PGE a été la plus grosse erreur de gestion pour une entreprise.

Moi ça c'est mon avis, on parlait d'économie tout à l'heure. Quand on demande à une entreprise de rembourser sur 5 ans 25% de son chiffre d'affaires, c'est-à-dire qu'il a absorbé pour ce PGE-là 25% de son chiffre d'affaires. Ça veut dire qu'il doit rembourser tous les ans 5%, 5% de son chiffre d'affaires. Alors que peu d'entreprises font des bénéfices supérieurs à 2 ou 3%. Il aurait fallu et c'est trop tard maintenant, c'est ça qui a tué les entreprises petit à petit, à petit feu. Il aurait fallu en 2022, en 2023, solliciter que ces PGE-là ne soient pas sur 5 ans, mais sur 10 ans, sur 15 ans, sur 20 ans.

La Réunion ne peut pas être épargnée par tous les maux économiques. Aujourd'hui, vous avez IKKS qui en faillite, vous avez Camaïeu, tout le monde du textile en métropole, dans l'Hexagone, se retrouve en très très grandes difficultés. Nous sommes face à des maux qui sont des maux économiques d'un territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

De la même manière, sur le narcotrafic, La Réunion ne peut pas être épargnée de ce qui se passe aussi ailleurs. Moi, je défends tous les jours les dossiers de stups.

Tous les jours, actuellement. Nous voyons, nous, ce que ça a pour conséquence dans les vies, dans la vie des Réunionnaises et des Réunionnais, notamment des femmes, des enfants. Une fois qu'on a fait ce constat-là, parce que c'est un constat que nous faisons, on ne peut pas simplement regarder la télé et dire, ah là là, oh là là, oh là là, oh là là.

Qu'est-ce que nous faisons ? Qu'est-ce que nous faisons ? Qu'est-ce que nous décidons de faire ensemble ? Les mettre en prison ne suffira pas. Ça ne suffira pas et je plaide tous les jours pour dire que ça ne suffira pas. C'est un enjeu de santé. C'est un enjeu de mal-être. C'est un enjeu qui nous est commun désormais et il va falloir que je pense faire un Grenelle, ou en tous les cas du moins une vraie concertation avec des acteurs. Le docteur métier ne suffira pas à lui tout seul.

Il va falloir que chacun prenne des responsabilités et ça, on ne peut pas simplement se contenter de regarder ce qui se passe à la télé et s'en plaindre. Il va falloir à un moment donné considérer que La Réunion ne peut pas être épargnée de tout ce qui se passe, le Trumpisme, le narcotrafic et à la fois les maux économiques. Nous ne sommes pas épargnés.

Maintenant, je redis, il va falloir à un moment donné se poser les bonnes questions sur qu'est-ce que nous voulons faire ensemble, c'est-à-dire notre identité. Merci.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

Quand est-ce qu'on se met ensemble ?

Madame Huguette BELLO :

Merci **Normane OMARJEE**. Vous savez que les moyens d'État face à ça, ce sont des moyens insuffisants.

On nous a dit qu'il y aura un scanner sur Le Port, mais le service douanier, je leur ai dit, aux représentants de l'État, le service douanier nous dit que c'est un scan low-cost qu'il y aura sur Le Port et ça, ça ne suffira pas non plus.

On a construit la prison de Domenjod et puis on a cherché un espace pour les femmes qui soit petit parce qu'elles sont moins nombreuses en prison, les moins criminelles. Et on voit là que l'espace dédié aux femmes, il déborde parce que jamais il n'y a eu autant de femmes en prison et ces femmes sont en prison et c'est à cause du tsunami blanc.

Il faut vraiment que nous nous en préoccupions bien sûr et que Normane le dit bien et que c'est toute la société qui doit aussi avoir cette conscience-là. Nous, il y a des mots que l'on ne connaît pas. On connaît doux, d-o-u-x, maintenant il y a le dou, d-o-u et donc c'est un malheur pour La Réunion et le gramme, c'est très cher.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Je vois, il y a deux avocats qui sont là-dedans et vous êtes bien placés pour la sensibilisation quant à ce dossier. C'est terrible, c'est terrible et personne ne voudrait que La Réunion devienne un petit coin de Marseille ou je ne sais quoi et que ça, ça n'est pas possible, que c'est venu très vite.

On savait auparavant qu'il y avait de la cocaïne dans un certain nombre d'endroits à La Réunion mais même, maintenant, ils ont trouvé que c'est une terre où l'on peut avoir des personnes qui vont consommer ; parce qu'il y a un peu d'argent et donc c'est facile pour eux et donc vraiment là, on est face à un problème terrible pour notre société Réunionnaise, pour ce qu'on appelle notre vivre ensemble et je vais donner la parole à **Virginie** qui a demandé depuis tout à l'heure, pardonnez-moi, mais parce que je ne veux négliger personne.

Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ :

Merci Madame la Présidente. Oui, voilà, mon intervention ne sera pas longue, c'est juste pour enrichir l'engagement de la collectivité régionale en matière de décentralisation des centres de formation et aussi un rééquilibrage pour l'Est puisque tous les élus que nous sommes doivent aussi être responsables de nos actes.

Il nous faut un rééquilibrage des territoires en matière de formation que ce soit dans le social ou dans le médical ou paramédical, étant donné que nous avons produit quand même à La Réunion, les jeunes ont eu un très bon résultat, que ce soit pour le concours, le diplôme d'État de sage-femme comme vous l'avez dit tout à l'heure et d'infirmière et d'aide-soignant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Alors, ma proposition Madame la Présidente, nous savons tous que chaque année c'est un parcours du combattant pour nos stagiaires et nos étudiants d'avoir un logement. Il y a lieu pour nous, Collectivité régionale, de travailler avec les bailleurs sociaux ou les bailleurs privés pour que les jeunes qui doivent quitter soit le nord ou le sud, partir dans l'est et vice versa puissent avoir un logement étudiant.

Nous proposons de décentraliser et d'investir dans les régions, c'est une très bonne chose, mais ne négligeons pas cette problématique où chaque année l'étudiant ou le ou la stagiaire rencontre beaucoup de problèmes pour avoir un logement et notamment dans l'est.

Il y a l'IRTS, bientôt le Centre de formation pour tous les métiers, orthophonistes surtout, mais ne négligeons pas ce volet Madame la Présidente et même si le logement ne relève pas de notre compétence directe, mais la formation c'est une compétence régionale.

Alors travaillons sur un projet avec les bailleurs, que ce soit privés ou sociaux, pour qu'on puisse aussi accéder.

Moi dernièrement, j'ai une maman, elle a eu des triplés très jeune, elle a repris sa formation pour être monitrice éducatrice et elle ne peut pas faire sa formation dans l'est pour avoir un diplôme d'éducateur spécialisé parce qu'elle n'a pas de solution d'hébergement. Je mets quand même ce point-là dans nos accompagnements et dans la réflexion qui sera portée par la Collectivité régionale. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

C'est vraiment une vraie difficulté, c'est le logement étudiant. Tout à l'heure, **Céline** va en parler.

Je donne la parole maintenant à **Evelyne CORBIÈRE**.

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous.

Avant de démarrer, j'aimerais saluer la délégation des jeunes du Conseil régional des jeunes qui est présente et qui assiste à nos débats ce matin puisque c'est aussi le résultat d'un travail mené depuis plusieurs mois au niveau de notre commission de la cohésion sociale et des solidarités.

Moi, je voulais intervenir pour dire que nous sommes réunis ce matin pour travailler, pour voter un budget et je voulais dire que ce budget c'est un budget courageux ; c'est un budget qui progresse, c'est un budget qui défend La Réunion, qui défend la population et ce n'est pas un budget qui accuse parce qu'on entend beaucoup dans les médias et au niveau national parler de ce budget de l'État qui est un budget qui accuse et qui dresse les uns contre les autres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Et pour revenir sur ce qui a été dit précédemment, notamment sur les choix financiers de l'État concernant la demande que nous avons formulée pour une exonération de la TVA sur les produits de première nécessité et les produits du BQP, cette demande elle a été formulée et l'État a répondu.

L'État nous a dit non, non et non.

Madame Huguette BELLO :

Inaudible…

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Entre quatre yeux, elle dit oui mais dans l'hémicycle elle dit non et elle accuse les parlementaires d'être des grincheux, pour le peu que j'en ai entendu.

Donc moi je voulais quand même le repréciser et revenir sur ce budget de notre région qui donne la première place à l'humain, ça a été dit, qui défend les familles Réunionnaises et qui veut donner toujours plus de dignité, toujours plus de pouvoir d'achat alors qu'on voit bien que parallèlement les financements de l'État sont en diminution ou par ces choix, nous imposent de nouvelles charges auxquelles nous devons faire face.

Notre budget il est à l'équilibre et ça aussi il faut le noter puisque au niveau de l'État le compte n'y est pas.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Et je voulais profiter d'avoir la parole Madame la Présidente pour vous dire que c'est quand même malheureux que parfois la classe politique à La Réunion ne joue pas comme **Monsieur VERGOZ** le souligne régulièrement.

Ce serait tellement bien qu'on aille tous dans le même sens et qu'on veuille tous la même chose, l'intérêt des Réunionnais, et permettre à chacun de vivre mieux, de vivre plus dignement.

Et aujourd'hui on est à essayer de se battre contre l'amendement déposé par un sénateur Réunionnais pour plomber la production locale et c'est quand même fort dommageable.

Donc, moi je tenais aussi à dénoncer cet amendement qui vise à taxer davantage la production Réunionnaise parce que quand La Réunion a de bonnes idées, les Antilles et les autres territoires ultramarins demandent à ce que ça soit étendu à leur territoire et là, il y a eu quand même un sous-amendement pour que cette taxe ne soit appliquée qu'à La Réunion, rien qu'à La Réunion. Et rien que ça, ça aurait dû mettre la puce à l'oreille aux collègues.

Alors vraiment, puisqu'on demande une unanimité et on demande un travail collectif, il faut aussi qu'on arrive à jouer collectif pour ne pas plomber notre économie. Je rappelle que le rhum, la production locale de rhum, ça fait partie de la filière canne-sucre-rhum qui a été aussi mise à terre par Garance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Donc la même année, on a deux sons de cloche, ça serait bien qu'à droite on arrive à faire les choses de façon plus cohérente. Voilà, merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Et quand on entend le sénateur dire que c'est une commande du Conseil départemental pour renflouer les caisses pour qu'ils aient 30 millions, c'est une honte parce qu'ils ont la responsabilité de l'agriculture. Ils gèrent le FAIRE. Déjà tant ils gèrent le FAIRE, faut pas faire comme ça. Je vais donner la parole à **Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT** qui est là-haut pour parler. Il a demandé la parole.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Je voulais juste intervenir sur la question du logement étudiant et rassurer peut-être notre collègue. La direction de l'enseignement supérieur s'appelle aussi de la vie étudiante et on se préoccupe complètement. Il y a une chargée de mission donc qui est attitrée qui s'occupe de la question du logement étudiant et qui est en interface. C'est sûr que la question n'est pas simple mais véritablement on est dans notre rôle de stratège et il y a beaucoup de travaux déjà qui ont été menés dans cette direction sur le logement étudiant. Donc on va aller plus loin.

Il y a notamment la possibilité de travailler avec des associations qui œuvrent avec les services intergénérationnels. Donc c'est en cours d'instruction au niveau de la direction

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

permettant des possibilités de logement étudiant chez l'habitant en mariant des générations différentes.

Et puis surtout je voulais signaler à notre collègue qu'un travail important est mené dans l'Est avec le déploiement du campus du Colosse et l'ensemble des acteurs sont tout à fait d'accord pour dire que les premiers bâtiments que l'on doit construire sur ce campus finalement ça va être le logement étudiant.

Madame Huguette BELLO :

Et les jeunes étudiants, 25 dans le Nord, 25 dans le Sud, c'est bien ça ?

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Non, on travaille avec des association ; enfin c'est en cours d'instruction mais on va développer en tout cas pour faire en sorte que ça soit sur l'ensemble de l'île. Et en particulier dans l'Est, à Saint-Benoît où il y a des BTS, des classes prépa et il y a aussi l'IRTS ; il y a vraiment une grosse demande on regardera, on mettra l'accent là-dessus.

Madame Huguette BELLO :

Ce sont des étudiants pauvres ceux de l'IRTS. La plupart, on a des étudiants pauvres de toute façon. Ils sont boursiers, 50% de boursiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Et donc je voudrais dire aussi à **Monsieur VERGOZ** que nous sommes prêts à reprendre le combat pour les pétroliers et qu'on va inscrire ça et on va y travailler.

Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Michel VERGOZ :

Si vous faisiez ce cadeau à La Réunion, Madame, je pense que vous creuseriez un sacré sillon.

Madame Huguette BELLO :

La charrue est bonne.

Bon. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a plus d'autres interventions, il vous est proposé de passer au vote, d'adopter le projet de Budget Primitif 2026, Budget Principal et 7 Budgets Annexes dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et créditS de paiement est décrite par chapitre en annexe numéro 1 du rapport de présentation.

Le vote est effectué au niveau du chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Ce Budget Primitif pour l'exercice 2026 est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 1 321 770 897 euros en mouvements réels et de 1 940 624 897 euros en mouvements budgétaires.

La répartition des crédits par budget, Budget Principal et Budgets Annexes est décrite dans le rapport de présentation ainsi que dans les maquettes réglementaires jointes.

Je vous propose

- d'ouvrir ou d'abonder au Budget Principal 2026 un montant d'autorisations de programme en section d'investissement de 390 350 000 euros ainsi qu'un montant d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement de 289 039 000 euros,
- de donner délégation à la commission permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes en 2026 conformément au règlement budgétaire et financier,
- d'autoriser la Présidente du Conseil régional à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour le Budget Principal,
- d'autoriser la Présidente du Conseil régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre,
- de valider les taux de la fiscalité régionale 2026 comme suit,
    - pour la taxe sur la carte grise d'un montant de 60 euros cheval fiscal,
    - pour la taxe sur les rhums d'un montant de 152,45 euros par hectolitre d'alcool pur,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

- les autres taux demeurent inchangés, il s'agit de la taxe sur les carburants, de la taxe sur les transports aériens et de la taxe sur l'octroi de mer régional.

- d'approuver la répartition du produit de la Taxe Spéciale sur la Consommation de carburant par bénéficiaire Région - Département - Communes - EPCI telle que décrite en annexe numéro 4 du rapport budgétaire,
- d'approuver la répartition 2026 de la Dotation Globale pour le Fonctionnement des établissements scolaires du second degré, les lycées publics calculées sur la base des effectifs lors de la rentrée 2025 et présentée en annexe numéro 5 du rapport budgétaire,
- de prendre acte du linéaire des routes gérées par les services de la Région Réunion au 1er janvier 2025 fixé à une longueur de 690 kilomètres, 897 mètres. Le détail de ce linéaire par section de route est décrit par arrêté numéro SESR-2025-002-AP en date du 3 octobre 2025,
- de prendre acte de l'évaluation environnementale des dépenses régionales 2026 sous les prismes de l'atténuation au dérèglement climatique ; le budget climat et de la préservation des espaces naturels agricoles et sylvicoles, le budget biodiversité, le rapport budget Vert 2026 est présenté en annexe.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Monsieur Jean-Jacques MOREL et Monsieur Michel VERGOZ.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Adopté.

Nous allons passer à l'examen du **2ème point inscrit à l'Ordre du Jour : Budget 2025, projet de Décision Modificative numéro 3 pour l'exercice 2025**.

Le projet de Décision Modificative vise à ajuster les prévisions budgétaires votées en dépenses et en recettes du Budget Principal de la Région au regard de la projection de la réalisation au 31 décembre 2025.

Ce projet de Décision Modificative N°3 propose l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de 400.000 euros en investissement.

En crédits de paiement, les inscriptions nouvelles concernent en mouvement réel des montants équilibrés en dépenses et en recettes de -636.000 euros.

En mouvements d'ordre des montants équilibrés en dépenses et en recettes de 1 321 100 euros, portant ainsi le budget 2025, après Décision Modificative numéro 3, à 1 milliard 497 917 206 euros 37.

Les ajustements budgétaires proposés sont décrits dans le rapport qui vous a été remis

L'avis de la Commission Affaires Générales Financières Européennes et Relations Internationales du 11 décembre vous avait été remis ; nous pouvons maintenant engager le débat qui désire prendre la parole ? Vote.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Après ces échanges - pas d'échanges, je vous propose le vote de la présente étape budgétaire au niveau du chapitre, pour chaque section investissement et fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres.

Il vous est proposé d'arrêter le projet de Décision Modificative numéro 3 comme suit :

- Pour le Budget Principal, l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de 400.000 euros en investissement ; les inscriptions nouvelles en crédits de paiement concernent en mouvements réels des montants équilibrés en dépenses et en recettes : -636 000 euros.

  En mouvements d'ordre, des montants équilibrés en dépenses et en recettes 1 321 000 euros portant ainsi le budget 2025 après Décision Modificative 3 à 1 497 917 206,37 euros en mouvement budgétaire.

Je vous propose de donner délégation à la Commission permanente ou à l'Ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisation d'engagement ouvert.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. **Monsieur VERGOZ** s'abstient.

Pour le Budget Annexe Énergie, les inscriptions nouvelles sont équilibrées en dépenses et en recettes par redéploiement de crédits de paiement en fonctionnement. La répartition

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

des crédits chapitre par chapitre en dépenses et en recettes est décrite dans le rapport présenté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Monsieur VERGOZ s'abstient.** Adopté.

Nous allons passer à l'examen du **3ème point inscrit à l'Ordre du Jour : Admission en non-valeur des titres de recettes et créances éteintes.**

Il s'agit ici des propositions d'admission en non-valeur des titres de recettes et des créances éteintes au titre de l'exercice 2025. Ce sont les créances irrécouvrables relatives à des titres de recettes dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur est demandée par ce dernier lorsqu'il ne peut obtenir le recouvrement malgré les diligences effectuées.

Ce rapport, qui vous est présenté comporte d'une part les états de reste à recouvrer infructueux tenus par le comptable de l'agence de services et de paiement qui gère pour le compte de la Région les conventions de formation, le paiement des rémunérations et indemnités des stagiaires de la formation professionnelle. Elle intervient également dans la gestion des aides aux carburants accordées à certaines catégories de transporteurs routiers et les rémunérations et les frais de gestion en faveur du dispositif Emploi Vert.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

L'ASP sollicite le Conseil régional pour autoriser l'admission en non-valeur de 35 créances dont la poursuite est rendue inopérante pour un montant de 97 370,14 euros.

D'autre part, les états de reste à recouvrer tenus par la Comptable de la Paierie Régionale qui sollicite le Conseil régional afin d'autoriser l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants dont la poursuite est infructueuse :

- Pour le Budget Principal, 94 titres de recettes pour un montant de 180 205,48 euros et une liste de 50 créances éteintes pour un montant de 114 085,20 euros ;
- Pour le budget FEDER 2014-2020, 4 titres de recettes pour un montant de 147 860,35 euros et une liste des 2 créances éteintes pour un montant de 8 550,16 euros ;
- Pour le Budget Annexe Énergie, 4 titres de recettes pour un montant de 7 855,99 euros.

L'avis de la Commission Affaires Générales Européennes et Relations internationales du 11 décembre vous a été remis.

Nous pouvons engager le débat mais je souhaite qu'il n'y ait pas de débat sur un sujet pareil. Je vous propose donc de passer au vote,

- d'admettre en non-valeur à la demande du comptable public de l'agence des services et de paiement 35 titres de recettes émis de 2021 à 2024 pour un montant de 97.370,14 euros conformément à la liste présentée en annexe 1 de ce rapport.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Les dépenses et les recettes correspondantes aux écritures d'admission en non-valeur de l'ASP seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 930 article 20, nature 65 888 et 75 888,

- d'admettre en non-valeur à la demande du comptable public de la Région Réunion pour le Budget Principal : 94 titres de recettes pour un montant de 180 205,48 euros conformément à la liste présentée en annexe 2.

  Les dépenses relatives aux écritures d'admission en non-valeur seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 930 Article 20, nature 6541.
- Pour le budget FEDER 2014-2020, 4 titres de recettes pour un montant de 147 860,35 euros conformément à la liste présentée en annexe 3.

  Les dépenses relatives aux écritures d'admission en non-valeur seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 93 05 article 52 nature 65 41 ;
- Pour le Budget Annexe Énergie, 4 titres de recettes pour un montant de 7 855,99 euros conformément à la liste présentée en annexe 4.

  Les dépenses relatives aux écritures d'admission en non-valeur seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 65 nature 65 41 ;
- d'admettre en créances éteintes à la demande du comptable public de la Région Réunion :
  - pour le Budget Principal, 50 titres de recettes pour un montant de 114 085,20 euros conformément à la liste présentée en annexe 5.

    Les dépenses relatives aux écritures d'admission en créances éteintes seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 930 article 20 nature 65-42 ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

- Pour le budget FEDER 2014-2020, 2 titres de recettes pour un montant de 8 550,16 euros conformément à la liste présentée en annexe 6.

  Les dépenses relatives aux écritures d'admission en non-valeur seront imputées sur les crédits disponibles au chapitre 9305 article 52 nature 65 42 ;

- d'autoriser la présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Contre ? Abstention ? C'est adopté.

Nous allons passer maintenant à l'examen du **4ème point inscrit à l'Ordre du Jour : la Régie d'avances installée à l'antenne de la Région à l'île Maurice**.

Il vous est proposé un projet d'apurement du déficit de la Régie d'avance installée à l'antenne de la Région à l'île Maurice depuis le 1er janvier 2023. Le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et des régisseurs a été supprimé au profit d'un régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.
La fin de ce régime de responsabilité personnelle et pécuniaire met fin à la possibilité de mise en débit des comptables ou régisseurs pour régulariser les déficits.

Désormais, il revient à la Collectivité de prendre en charge les déficits liés à la gestion du régisseur. Alors, il faut qu'on ait de bons régisseurs sinon on en prend pour nous.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Le 28 novembre 2025, la Paierie régionale a établi un procès-verbal de contrôle de la Régie d'avance installée à l'antenne de la Région à l'île Maurice. Elle constate un déficit de la Régie pour un montant de 3 973,36 euros, notamment en lien avec l'absence de régularisation des frais de change depuis le 28 juin 2018.

Il est à noter que le régisseur de l'antenne de Maurice a quitté la collectivité depuis le 26 janvier 2024.

Compte tenu des missions de coopération régionale à l'île Maurice, il est proposé de prendre en charge le déficit de la régie de Maurice sur le budget régional et de revoir les modalités de fonctionnement de cette régie à l'étranger en lien avec la pairie régionale : nature des dépenses des régies, modalités de reconstitution de l'avance.

L'avis de la Commission des Affaires Générales Européennes et Relations Internationales du 11 décembre vous a été remis. Vous voulez poser des questions là-dessus ? Je vais faire voter.

Après ces échanges, je vous propose de passer au vote,

- d'autoriser la prise en charge par le Budget Principal 2025 de la Région Réunion du déficit de 3 973,36 euros concernant la Régie d'avances de Maurice au 28 novembre 2025.

  Le montant définitif sera ajusté à la date réelle de mandatement selon les frais bancaires et les taux de change à appliquer,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

- d'autoriser l'émission d'un mandat au compte 65883 - déficit sur opération de gestion sur le Budget Principal 2025. L'engagement de la dépense est réalisé sur l'autorisation d'engagement à A199-0004 Régies d'avances votée au chapitre 930. Les crédits de paiement sont prélevés sur l'article fonctionnel 6228 048 ;
- d'autoriser la présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Contre ? abstention ? Dossier adopté.

Nous arrivons au 5ème point : **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle 2025-2030 et Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2025-2030.**

Deux grandes parties composent ce dossier. Tout d'abord, le plan d'action du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle 2025-2030 qui vise à développer une démarche globale et systémique du développement de l'offre de formation à La Réunion.
Ensuite, le plan d'action du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2025-2030 qui lui s'articule autour de 5 axes stratégiques.

Je passe la parole à la Présidente déléguée, **Karine NABENESA**.

Madame Karine NABENESA :

Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs les conseillers régionaux, bonjour.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Alors, si cette Assemblée plénière est un moment important dans la vie démocratique de notre région, elle est peut-être aujourd'hui un petit peu plus importante puisque nous allons consacrer dans un instant à travers le CPRDFOP un choix politique structurant : celui de doter La Réunion d'un Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle avec un nom barbare qui s'appelle le CPRDFOP et de son volet sanitaire et social nous en avons longuement parlé - le Schéma Régional de la Formation Sanitaire et Sociale pour la période 2025-2030.

C'est la manière très concrète, Madame la Présidente, pour notre collectivité et nos partenaires de fixer un cap clair et partagé pour répondre aux enjeux de développement humain et économique de notre territoire pour les prochaines années.

Ce document, c'est la traduction très concrète d'un engagement fort que vous avez pris dès le début de cette mandature - celui de faire de la formation professionnelle, de l'orientation et des formations sanitaires et sociales, un véritable pilier de notre action. Le CPRDFOP traduit cette volonté que l'accès à la formation de qualité tout au long de la vie est une condition pour nous de la cohésion sociale, de la compétitivité de notre économie et de la transition de La Réunion vers un modèle plus durable.

Vous le savez, même si la validation et la signature de ce plan est un moment important nous n'avons pas attendu cette séance d'aujourd'hui pour faire. Nous nous sommes attachés depuis 2021 à oeuvrer de toute notre énergie pour se donner les moyens de nos ambitions et nos ambitions comme je l'ai dit sont traduites aujourd'hui dans ce CPRDFOP.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Pour autant, cette étape d'aujourd'hui, avec la présentation de ce plan ici en Assemblée plénière, est un moment institutionnel important et avant de passer la parole à Nadine CAROUPANIN, je veux rappeler quelques éléments marquants et importants qui définissent ce cap que nous avons fixé ensemble.

Le diagnostic qui est partagé aujourd'hui rappelle la réalité de notre territoire, un marché du travail structurellement fragile, un taux de chômage élevé à plus de 16%, un taux d'emploi encore faible, très faible. Et nous le savons, notre territoire connait aussi un taux de décrochage scolaire important, ça a été rappelé, chaque année plus de 4000 jeunes quittent le système scolaire faiblement outillé.

C'est un territoire qui est aussi terriblement marqué par ce qu'on appelle les invisibles, les NEETS, 40 000 jeunes ne sont aujourd'hui ni inscrits à France Travail, ni inscrits à Pôle Emploi et sont souvent au pied de nos immeubles et dans les chemins, et parfois **Normane,** dans tes tribunaux.

Et donc ces personnes doivent mobiliser toute notre attention, nos attentions et nos énergies et c'est dans ce contexte que nous avons aussi notamment un point essentiel de ce CPRDFOP, nous l'avons construit d'abord et avant tout avec les Réunionnais et avec les principaux intéressés puisque nous n'étions pas obligés mais nous sommes allés à la rencontre des Réunionnaises et des Réunionnais, des bénéficiaires du RSA, des personnes qui sont en formation ou qui voudraient reprendre une formation mais qui ne le font pas.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Nous sommes allés dans les marchés. Nous sommes allés dans les centres de formation et ce travail a donné naissance au mois de la formation - je laisserai Nadine dans un instant peut-être évoquer ce sujet plus en détail.

Depuis 2021, la Région a choisi vous le savez, de réinvestir ce champ de la formation avec un acte très fort, la recontractualisation du pacte - PRIC régional que vous avez signé dès votre arrivée qui a permis effectivement à la Région Réunion de réparer une faute qui était commise par l'ancienne mandature, celle de priver notre territoire d'une manne financière de près de 100 millions d'euros. Et grâce à cette recontractualisation, nous avons donc pu remettre 116 millions d'euros dans le champ de la formation professionnelle et c'est le budget que nous avons consacré à la formation professionnelle en 2024.

Je tiens à dire que c'est un niveau d'engagement jamais atteint en la matière. Ces crédits ont permis d'offrir aux Réunionnais plus de 13 000 places de formation en 2024 dans des secteurs aussi stratégiques pour notre développement que le BTP, le numérique, le sanitaire et social ou encore l'hôtellerie et la restauration.

Ainsi nous rappelons avec force que, pour nous, la formation est un levier de développement économique, un outil essentiel, une arme puissante pour s'insérer durablement. Parce que notre public est multiple, nous avons placé les publics au coeur de notre réflexion, d'abord en travaillant l'accessibilité de l'offre de formation pour toutes les personnes désireuses de se former, des dispositifs comme la plateforme d'accès à la certification - ce sont des dispositifs innovants qui ont été proposés à l'AFPAR et plus

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

récemment, la semaine dernière nous l'avons inauguré : un dispositif qui s'appelle « Allons pour raccrocher les bénéficiaires du RSA », les personnes les plus fragiles et qui sont parfois depuis de très nombreuses années complètement coupées du monde de l'emploi et qui ne sont pas du tout en formation.

On a aussi assisté à la refonte du Passe formation ou encore des parcours de pré-qualification que nous avons désormais systématiquement intégré dans nos marchés de formation.

Ce sont là des réponses très concrètes que nous avons apportées et ainsi nous avons dessiné des parcours sur mesure, proches des lieux de vie et donc le aller vers l'emploi c'est pour nous une vraie réalité, ce qui a supposé en interne d'être plus agile. Nous le sommes devenus - donc adapter les réalités aux besoins et donc être plus efficace ; ça s'est concrétisé notamment par une rémunération à date, des versements de la rémunération stagiaire. Cétait pas gagné mais nous l'avons fait.

C'est également aussi la levée des freins donc lever des freins dans une politique volontariste et historique pour faciliter la mobilité, la garde d'enfants vous le savez, les conditions de vie aux apprenants puisque nous avons avec le Réuni'Pass rendu gratuit l'entièreté du trajet pour aller en formation, des places en crèche qui ont été réservées pour les mamans ou les papas qui élèvent seuls leurs enfants et qui sont en situation de monoparentalité et puis évidemment la revalorisation des bourses de formation sanitaire et sociale que nous avons validé à l'IRTS il y a deux ans et plus récemment, la rémunération des stagiaires que nous avons porté à plus de 1000 euros par mois.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Historiquement ça n'a jamais été fait et depuis octobre, depuis août 2025, la rémunération des stagiaires a été portée à 1000 euros par mois et donc nous avons envoyé là un signal fort, celui que se former n'est plus un choix par défaut, c'est un chemin balisé pour aller vers une insertion durable.

Et donc ce contrat de plan, nous l'avons aussi pensé pour que ça ne veut pas s'imaginer sans un volet orientation et donc c'est un service de l'orientation régionale qui est organisé maintenant et renforcé en appui avec la Cité des métiers, France Travail et les missions locales pour que l'orientation soit aussi l'autre jambe de la formation parce qu'on sait effectivement que beaucoup d'entre nous échouent pour des mauvaises orientations et des mauvais parcours, des mauvais choix parce qu'on demande parfois à nos enfants de choisir trop jeuneS à mon sens, qu'est-ce qu'ils voudraient faire demain dans un monde complètement incertain où nous ne connaissons même pas les métiers de demain.

Donc ce volet orientation nous l'avons aussi travaillé et nous avons aussi mis en lumière, vous le savez ces personnes, ces parcours ces métiers et aussi toutes ces personnes qui ont fait le choix courageux de repartir se former ; ça s'est manifesté par les premières manifestations sur les trophées de l'AFPAR, Madame la Présidente, vous vous rappelez - plus de 1000 personnes qui ont été donc valorisées et qui sortent chaque année de nos systèmes de formation et qui tout de suite trouvent des emplois qu'ils créent eux-mêmes, qui deviennent des fois des chefs d'entreprise ou qui retrouvent le goût du travail et ça nous l'avons vu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Ça a été aussi la coupe régionale des métiers qui, grâce à notre engagement, aura permis à des Réunionnaises et des Réunionnais d'être primés. Je pense à Noa PAYET qui est médaillé d'or sur les services à la personne. Donc sur des concours nationaux, voire internationaux, La Réunion a montré qu'elle est terre de talent et que nos jeunes, même s'ils ont décroché à un moment donné, ils peuvent revenir et être talentueux.

Et donc pour ma part je vais passer la parole à Nadine sans évidemment saluer et remercier l'engagement et la confiance de notre Présidente et mes collègues qui m'entourent pour avoir porté en commission à travers les institutions et ici même cette ambition de remettre la formation professionnelle, la reprise en main de la formation professionnelle et la remettre sur les rails.

Je pense qu'aujourd'hui c'est plus que concrétisé. Je remercie bien évidemment le travail des services de la Région qui ont dû se réinventer pour être au rendez-vous de l'ambition que nous avons portée sous la direction de Salim OMARJEE et de Nadine CAROUPANIN et donc je veux vraiment vous remercier pour votre travail.

Je salue la participation active de nos partenaires qui sont là, qui ont permis une consultation de ce schéma qui a été remarqué et remarquable, merci à vous ici présents mais aussi au sein du CREFOP puisque, aujourd'hui, nous avons reçu un avis favorable en bureau du CREFOP.

Aujourd'hui c'est la séance plénière et demain Présidente en mois de janvier je pense que vous irez signer ce document avec Monsieur le Préfet en séance institutionnelle et nous

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

aurons ainsi doté La Réunion d'un contrat de plan avec les incertitudes qui pèsent également sur le champ de la formation professionnelle, il ne faut pas le nier, même si nous avons une action volontariste, nous avons de grosses incertitudes sur évidemment les fonds européens et le FSE mais surtout sur la reconduction de ce pacte.

Et dans quelles conditions ce pacte sera reconduit, sachant qu'aujourd'hui nous n'avons pas de réponse très claire à ce sujet de notre gouvernement et qu'il faudra être vigilant pour ne pas mettre en difficulté cette volonté, cette ambition que l'on porte. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup, **Karine NABENESA.** Je donne la parole à **Nadine CAROUPANIN**.

Madame Nadine CAROUPANIN :

Merci, Madame la Présidente, merci **Karine NABENESA**. Mesdames, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux, Mesdames, Messieurs.

C'est un honneur au nom des services régionaux qui m'accompagnent aujourd'hui, notamment la DFP, de vous présenter aujourd'hui le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations de l'Orientation Professionnelles, complété de son annexe, tout aussi important, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Avant tout, je souhaite revenir sur l'élaboration de ce CPRDFOP, car elle dit beaucoup sur l'esprit dans lequel il a été construit. Le document que nous vous soumettons est le résultat d'un travail de fond engagé dès 2023 avec les partenaires.

Il est le fruit de deux années de concertation et de construction ponctuées par des temps forts et dont la présentation en vue de son approbation par l'Assemblée plénière du Conseil régional marque aujourd'hui l'aboutissement. Ce travail collectif s'inscrit dans un cadre pleinement assumé par la collectivité. La Région est en effet chef de file en matière de formation professionnelle et d'orientation.

À ce titre, conformément à ce qu'a prévu le législateur par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, elle doit élaborer un CPRDFOP dans un cadre partenarial au sein du CREFOP.

Le point de départ de cette démarche a été l'élaboration en 2023 du Document d'Orientation et d'Objectifs Régional, le DOOR, formalisant l'ambition politique de la Région auprès de l'ensemble des partenaires. Très rapidement, à la demande de Madame la Vice-présidente, il est apparu essentiel d'aller au-delà d'une concertation dite strictement institutionnelle, une concertation classique.

La Région a donc fait le choix d'ouvrir largement le dialogue afin d'intégrer non seulement les attentes des acteurs, mais aussi celles des publics. C'est dans cet esprit qu'ont été conçus les deux premières éditions du mois de la formation professionnelle en 2024 et 2025. La première édition a permis d'alimenter le diagnostic partagé, la seconde quant à

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

elle a été l'occasion de confronter les orientations et le plan d'action aux besoins exprimés sur le terrain et de les réajuster en conséquence.

L'objectif était donc d'aller au plus près des Réunionnais et des Réunionnaises, dans la diversité de leur situation, de leur parcours et de leurs besoins. Pour cela, des formats volontairement variés et accessibles ont été déployés comme des ateliers, des séminaires, des colloques, mais aussi des échanges avec des stagiaires au sein des organismes de formation. Concrètement, ce sont plus de 1500 rencontres qui ont été réalisées en 2024 et près du double en 2025.

Je souhaite aussi souligner que cette démarche a été largement nourrie par les contributions reçues, notamment cette année, de nombreux partenaires institutionnels ainsi que ceux des organes consultatifs dont notamment le CESER, qui nous ont adressé leurs attributions écrites, ce qui nous a permis d'affiner nos orientations.

En résumé, toutes les étapes réglementaires ont été franchies, Madame la Présidente. D'abord, le diagnostic a été conduit, la concertation a été menée et approfondie, le CESER et le CCEE ont remis leurs avis.

L'étape qui va suivre à l'issue de cette instance sera celle de la signature du CPRDFOP dans les semaines qui viennent par le préfet, le recteur, les représentants des organisations syndicales et patronales et la région Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Le CPRDFOP s'articule en définitive sur quatre axes, vous l'avez dit Madame la Vice-présidente, la feuille de route est claire, quatre axes déclinés en 16 actions.

Le premier enjeu est celui de l'anticipation, il est décliné dans l'axe 1, dans un contexte de profonde mutation économique, sociale, environnementale ; il est indispensable d'identifier les besoins des entreprises, les évolutions des métiers, les compétences de demain.

Cette orientation se traduit notamment par le déploiement d'outils concrets, je veux ici citer un d'entre eux : le portail emploi des grands chantiers que nous avons construit en lien avec France Travail.

Le deuxième axe, quant à lui, porte sur l'offre de formation elle-même. L'objectif est de structurer une offre plus équilibrée sur le territoire, de qualité, plus proche des publics et plus étroitement connectée aux besoins économiques actuels et futurs. Le schéma qui vous est présenté retrace en fait le nombre de places allouées sur le territoire en 2014, comme vous le voyez, la répartition selon les filières répond à nos objectifs, celui de répondre aux besoins en compétence des filières en tension et surtout de répondre aussi aux besoins des filières identifiées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Compte tenu des freins économiques et sociaux auxquels sont confrontés les stagiaires, le troisième axe concerne cette fois-ci l'accès effectif à la formation tout au long de la vie. La région agit donc à la fois sur le renforcement des savoirs de base en lien avec le plan

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

régional pour la maîtrise des compétences clés, le PR2C et le dispositif LÉSPASSCLÉS. La Vice-présidente l'a souligné, l'ensemble des mesures relatives à la levée des freins à la formation y concourent pleinement.

Enfin, le dernier axe porte sur l'orientation tout au long de la vie. Il s'agit de permettre à chacun d'accéder à une information fiable, à un accompagnement de qualité et à des outils adaptés pour construire un projet professionnel durable. La Région a renforcé et renforcera davantage le SPRO à travers des opérateurs comme notamment la Cité des Métiers, mais pas que.

Il me semble à ce stade de préciser rapidement comment ce document vivra dans le temps. L'adoption de ce document ne marque pas une fin en soi ; nous nous portons garant avec l'ensemble des signataires de son suivi et de son évaluation.

Concrètement, chaque fiche action est assortie d'un pilote désormais identifié parmi les signataires du CPRDFOP. Elles sont également dotées d'indicateurs de suivi d'impact dont un nombre significatif a été proposé notamment par le CESER. Le suivi opérationnel des fiches action se fera au sein du CREFOP et s'inscrira plus particulièrement dans le cadre du comité réunionnais pour l'emploi.

Enfin, un bilan plus global du CPRDFOP sera présenté chaque année à l'occasion de la tenue du bureau du CREFOP. Ce rendez-vous permettra de partager les avancées, d'identifier les points de vigilance et, le cas échéant, d'ajuster les orientations dans une logique d'amélioration continue de nos actions. Parce que les politiques de formation sont

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

étroitement liées, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, qui a fait aussi l'objet d'une élaboration concertée, partenariale, ces dernières années, est annexé à ce CPRDFOP. Il dispose aussi de cinq axes que vous voyez à l'écran.

Je ne vais pas les redire. Les axes sont communs pour l'essentiel au CPRDFOP.

Pour conclure, retenez que le CPRDFOP que nous soumettons aujourd'hui à votre validation présente une valeur de planification stratégique et de coordination incontournable. Sa gouvernance est partagée et son impact économique est indéniable. C'est un document contractuel clé entre l'État, la région et les partenaires sociaux. Il est à la fois un document stratégique, un document partenarial, un document opérationnel.

Il fixe des orientations partagées et ambitieuses au service de l'emploi, des compétences et des parcours de vie et dans ces grandes lignes, il est déjà à l'oeuvre. Merci de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent poser des questions là-dessus ? Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

Implantation d'une unité de stockage énergie, bail et prise de participation MAFATE Énergie à Saint-Leu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

La société MAFATE Énergie développe un projet d'unité de stockage d'électricité visant à soutenir le réseau EDF via une installation de batterie dans des containers. Ce projet lauréat du guichet de la Commission de régulation de l'énergie sera implanté à proximité immédiate du poste source EDF sur la parcelle cadastrée section BM 944 à Saint-Leu.

La société MAFATE Énergie a sollicité la Région dans le but d'obtenir un bail emphytéotique sur cette parcelle de 1511 m2, propriété de la Région Réunion. Ce projet constitue un exemple concret de partenariat public-privé, illustrant la capacité de la Région à s'associer à des projets structurants. À terme, la Région pourra, si elle le souhaite, transférer ses titres dans la société de projet à une future SEM régionale dédiée aux énergies renouvelables, actuellement en cours de préfiguration.

Avant d'ouvrir ce débat, je précise que l'avis de la Commission Aménagement vous a été transmis. Vous voulez débattre là-dessus, sur MAFATE ? Virginie, tu veux dire quelque chose parce que tu dis que tu n'avais pas reçu assez d'informations là-dessus ?

Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ :

Oui, en Commission, j'avais posé des questions et effectivement, je me suis abstenue sur la participation de la Collectivité régionale dans la Société Anonyme Simplifiée, étant donné que la Région autorise par contrat de bail, l'installation de l'usine pour le stockage. Je me suis posé la question pourquoi intégrer, pourquoi prendre des parts dans la SAS ? C'est la raison pour laquelle je me suis abstenue lors de la Commission Affaires générales et financières.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Inaudible…

Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ :

Madame la Présidente, le problème ce n'est pas ça, je vais quand même contribuer. Désolée, je continue. Cette décision-là est arrivée en commission et je pense que si nous devons être en cohérence avec les prises de décision, il faudrait aussi peut-être échanger. Parce que c'est quand même une Société Anonyme Simplifiée et je pense que c'est quand même une décision très importante de la Collectivité régionale de vouloir prendre des parts dans cette SAS. N'ayant pas les informations sur le pourquoi du comment, je me suis abstenue.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Alors, ce projet, je vais recontextualiser un petit peu, si vous me permettez quand même parce que, pour comprendre l'ensemble de la démarche, rapidement.

C'est un projet qui nous engage directement parce que la Collectivité régionale a un cap, c'est le cap de l'autonomie énergétique. Et ce cap de l'autonomie énergétique, c'est basé sur deux objets principaux, je vais faire de manière très schématique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

D'un côté, le développement des énergies renouvelables locales avec une réduction de notre dépendance aux énergies fossiles importées, la garantie permanente de la sécurité du système électrique. Et donc, pour assurer la sécurité du système électrique, il nous faut aussi des éléments de stockage quand on a des énergies intermittentes.

Donc, il nous faut développer ces éléments de stockage et dans la stratégie de long terme, c'est le stockage fondé sur le pompage de l'eau et le stockage hydrogène qui vont constituer l'architecture principale. Mais c'est dans le long terme.

Et entre temps, quand on déploie des énergies renouvelables photovoltaïques sur les toits des Réunionnais, quand on déploie du photovoltaïque même sur des stations assez importantes, en parallèle, pour pouvoir avoir un équilibre du réseau entre l'offre et la demande en permanence et pouvoir réagir rapidement, il nous faut ce type d'éléments de stockage au niveau de La Réunion. Alors, je ne dis pas que c'est l'alpha et l'oméga, mais en tout cas, dans une période de transition, il nous faut avoir ces dispositifs de stockage.

Alors, pourquoi la Région Réunion s'investit dans ces stockages par batterie et entre dans le capital de la société ? C'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'accompagner le projet de l'extérieur. Il s'agit d'accompagner le projet de l'intérieur. Ce qui nous permet, avec cet engagement public qui est direct, qui est structuré et qui est maîtrisé à hauteur de 12%, soit un investissement de 139 000 euros, avec un retour sur investissement à peu près égal - on a calculé, à 8 ans, ce qui est tout à fait raisonnable sur ce type de dispositif - et avec des parts de participation ensuite au niveau de l'ensemble, c'est-à-dire qu'on va pouvoir, au-delà des 4500 euros du bail emphytéotique,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

pouvoir bénéficier de 7000 euros au titre du suivi de projet, soit 11 700 euros par an, plus encore 12% de participation de l'utilisation de la batterie.

Donc, en bout de course, c'est une vraie opportunité ; d'abord financière finalement, d'investisseurs, financière, mais en même temps de participer à l'ensemble de dispositifs pour pouvoir disposer des informations, pour pouvoir contrôler aussi finalement le déploiement de ce type de batterie encore plus, et faire en sorte qu'on ne soit pas observateur de l'installation de ces batteries sur le territoire, mais qu'on soit acteur, aux côtés du privé, dans le déploiement de ces batteries au niveau du territoire. Et être acteur, c'est aussi ne pas subir ces projets énergétiques, c'est de permettre, en étant de l'intérieur, d'orienter, d'encadrer et de piloter ces projets, avec, et j'insiste, un retour sur investissement inférieur à 8 ans.

Et quand on fait ce type d'investissement, on est plutôt sur des retours sur investissement de l'ordre entre 10 et 15 ans ; et là on est sur un retour sur investissement inférieur à 8 ans.

Et par ailleurs, ça nous permet aussi, dans notre démarche, de sécuriser complètement la démarche de la transition énergétique, et il vaut mieux être, je le dis franchement, chers collègues, de l'intérieur plutôt que de l'extérieur en strictement observateur.

Donc voilà, c'est l'objet de la démarche d'être responsable dans ce déploiement d'outils, et c'est une vraie opportunité de se positionner avec une vision qui est plus lointaine, mais qui est engagée sur l'année 2026, de mettre en place une Société d'Économie Mixte, de

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

déploiement des énergies renouvelables à La Réunion, parce que si on veut être, véritablement - oui, mais si on veut être, et je te le dis - si on veut que la transition énergétique se déploie efficacement à La Réunion, nous n'aurons pas le choix que d'être à l'intérieur de l'ensemble du système, pour pouvoir, notamment à un certain moment, véritablement aussi encadrer la partie financière.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. **Virginie,** tu n'es pas convaincue ?

Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ :

Non, Madame la Présidente. Peut-être dans une SEM, mais dans une SAS.

Non, je pense que je vais m'abstenir sur ce rapport.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Non, mais la SEM, si tu veux, elle sera un ensemble qui va disposer de SAS, c'est-à-dire …

Madame Huguette BELLO :

Faites pas un débat comme ça. **Jean-Bernard MARATCHIA.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA :

Juste un petit mot, Madame la Présidente. Je ne suis pas contre, je suis pour. Mais moi, ce qui me gêne là, c'est une parcelle agricole irriguée, il y avait de la canne, c'est une vraie petite parcelle, c'est un fermier ke la installé dessu. Je suis pas contre, mais il faudra faire attention dans les autres projets, parce que moi, en tant qu'agriculteur, on voit en CDPNAF, le refus d'un PMI pour un agriculteur de faire des toilettes, pour pouvoir se laver, et là, c'est vrai, il y a un raccordement à côté, il faut le faire, je suis d'accord avec.

Madame Huguette BELLO :

Ce projet de stockage d'électricité sur batterie, c'est relativement simple, dans sa mise en œuvre. Il y a un loyer fixe de 4500 euros, toutes taxes comprises. Ensuite un montant de 1500 euros pour la signature du bail, des dividendes proportionnels à sa participation au capital, 12%, un revenu annuel de 7000 euros, toutes taxes comprises, et sur 20 ans, le retour sur l'investissement, 91.000 euros, plus 12% de dividendes annuels par an. Je vais faire voter.

Alors, contre ? Abstention ? Abstenez-vous ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame **Virginie GOBALOU**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Très bien, merci.

Nous allons en finir maintenant au **Personnel Région Réunion**.

Il s'agit de vous proposer la création de 13 postes permanents à temps complet liés à la promotion interne, et d'un poste de redéploiement pour le bon fonctionnement des services, la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité afin de répondre ponctuellement à un besoin occasionnel, la transformation de 11 postes à temps complet afin de mettre en cohérence les besoins des services.

Je précise que l'avis de la Commission des Affaires Générales Financières Européennes et Relations Internationales du 11 décembre a examiné ce dossier. Ce dossier vous a été remis.

Alors je vais faire voter. Il ne s'agit pas de débattre 100 ans sur ces postes-là pour que la Région fonctionne.

Je vous propose de passer au vote, d'adopter la création des postes statutaires permanents suivants,

- un poste afin de répondre aux besoins de la Direction du développement culturel et sportif,
- 13 postes, afin de permettre l'avancement des agents en promotion interne,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0002-DE

- un poste en accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction des ressources humaines,

Je vous propose également d'adopter la transformation de

- 11 postes permanents à temps complet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous avons épuisé l'ordre du jour, je vous remercie infiniment d'avoir été patients, je remercie les collègues qui ont participé activement à cette assemblée, je remercie également les services d'avoir veillé à son bon déroulement.

Avant de lever la séance, j'invite les élus de la Commission permanente à nous réunir en salle PAVAGEAU à partir de 14h, conformément à l'invitation qui vous a été transmise le mardi 11 décembre. Bonne fête de fin d'année, joyeux Noël, bonne année 2026, à bientôt, au revoir.

Le secrétaire de séance

M. Patrice BOULEVART

La Présidente du Conseil Général

Madame Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

DELIBERATION N°DAP2026_0003

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
PLANTE PASCAL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :
TECHER JACQUES
BOULEVART PATRICE
SIHOU MICKAËL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGADHS / N°118667
RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0003
Rapport /DGADHS / N°118667

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle,

Vu la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique,

Vu le rapport N° DGADHS /118667 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 12 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 19 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 23 juin 2026,

Considérant,

1. que la Collectivité Régionale est fortement engagée dans la promotion de l'égalité femmes-hommes,

2. que les Collectivités de plus de 20 000 habitants sont directement désignées responsables de la mise en œuvre et de l'évaluation de leurs actions visant à réduire les inégalités femmes-hommes dans les champs relevant de leurs compétences et interventions,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
de prendre acte du rapport annuel relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2025, ci-joint ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

ARTICLE 2 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie-Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

2025 RAPPORT ÉGALITÉ

Femmes/Hommes

– Région Réunion –

Région Réunion
www.regionreunion.com

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

MOT
de la Présidente
- Huguette BELLO -

L'égalité entre les femmes et les hommes s'impose comme une priorité incontournable de l'action publique au service de la cohésion et du développement des territoires. À La Réunion, elle prend un sens particulier, tant les inégalités demeurent présentes dans de nombreux domaines : accès à l'emploi, la formation, l'entrepreneuriat mais aussi aux transports et à la mobilité, et tant d'autres aspects de la vie quotidienne. Ces réalités nous obligent et appellent des réponses concrètes, adaptées à notre territoire, et inscrites dans la durée.

La Région Réunion entend prendre toute sa part dans cette exigence. En sa qualité d'employeur public, elle mène des actions en faveur de l'égalité professionnelle. En tant que collectivité engagée au service du développement économique, de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire, elle agit comme pilote de politiques publiques. À ce double titre, elle dispose de leviers importants pour faire progresser l'égalité, et elle les mobilise avec conviction.

Depuis plusieurs années, l'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée de manière transversale à l'ensemble des actions de la collectivité. Cette orientation, inscrite dans le projet de mandature, se traduit par des mesures concrètes, tant au sein de l'administration régionale que dans les politiques conduites dans nos champs de compétence. Si cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi du 4 août 2014, elle repose avant tout sur une volonté forte : celle que l'égalité ne peut être atteinte sans un engagement constant, structuré et évalué.

Le présent rapport participe de cette démarche. Il vise à rendre compte des actions engagées et des progrès réalisés, dans un souci de transparence et de responsabilité. La première partie est consacrée à la situation interne de la collectivité. Elle présente les données relatives aux ressources humaines et les mesures mises en œuvre pour favoriser l'égalité professionnelle, en s'attachant à identifier les avancées comme les points de vigilance.

La seconde partie met en lumière les actions conduites dans les différents domaines d'intervention de la Région au prisme de ses trois axes de la mandature. Elle souligne, autant que possible, leur impact concret sur la vie des Réunionnaises et des Réunionnais, en veillant à mieux prendre en compte les réalités différenciées entre les femmes et les hommes.

Ce rapport ne constitue pas un aboutissement. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration continu, fondé sur l'écoute, l'évaluation et l'adaptation des politiques publiques. Car l'égalité ne se décrète pas. Elle se construit, patiemment, par des actions cohérentes et durables.

C'est dans cet esprit que la Région Réunion poursuit son engagement, avec la volonté affirmée de contribuer à une société plus juste, plus équilibrée et plus solidaire, où chacune et chacun peut pleinement trouver sa place.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 : L'égalité femmes-hommes au prisme des modes de management et des process de gestion interne de la collectivité 7
Index égalité professionnelle 7
1 - Effectif et organisation du temps de travail 7
2 - Carrière 9
3 - Positionnement et rémunération 10
4 - Avancement, promotions, concours et examens professionnels 13
5 - Composition des instances représentatives en 2025 15
6 - Formations 16
7 - Accidents de travail et jours d'absence pour maladie professionnelle 17

Partie 2 : La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques régionales 19

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE 21
Actions spécifiques en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes 21
Culture & sports 23
Education 25
Formation professionnelle 26
Enseignement superieur et mobilite etudiante 29

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 32
Internationalisation des entreprises 33
Industries de l'image 36
Recherche et innovation 40
Entrepreneuriat 41
Ateliers chantiers d'insertion 43
Tourisme 44

AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE 46

FOCUS : La commande publique : outil transversal au service de l'égalité entre les femmes et les hommes. 50

Conclusion 51

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

PARTIE 01

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU PRISME DES MODES DE MANAGEMENT ET DES PROCESS DE GESTION INTERNE DE LA COLLECTIVITÉ

Index égalité professionnelle

1. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires : **50/50**

2. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels : **15/15**

3. Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes : **14/25**

4. Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents ayant perçu les plus hautes rémunérations : **7/10**

TOTAL : **86/100**

Avec un score de 86 points, la Région Réunion dépasse la cible minimale de 75 points. Cela traduit des engagements en faveur de l'égalité professionnelle. Des actions devront toutefois être renforcées pour améliorer l'évolution professionnelle des femmes.

1. Effectif et organisation du temps de travail

a) La Répartition femmes/hommes par statut

Année	Genre	CONTRACTUEL NON PERMANENT	CONTRACTUEL PERMANENT	TITULAIRE	Total général	en %
2025	Femmes	40	268	878	**1 186**	**41%**
	Hommes	41	395	1299	**1 735**	**59%**
	Total général	**81**	**663**	**2177**	**2 921**	**100%**

Le ratio Femme/Homme se stabilise au sein de la collectivité. Sur l'année 2024 le ratio était également de 40% pour les femmes et 60% pour les hommes.

b) Répartition par sexe des agents en temps complet/temps partiel

	2024					
	Femmes		Hommes		Total	
Temps complet	1143	96%	1716	99%	2859	98%
Temps partiel	43	4%	19	1%	62	2%
Total	**1186**	**100%**	**1735**	**100%**	**2921**	**100%**

Remarque : Les résultats ne sont pas significatifs en raison du faible nombre d'agents à temps partiel au sein de la collectivité.

c) Répartition des télétravailleurs par genre et catégorie (2025)

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	58	43	101
B	27	4	31
C	72	19	91
Total	**157**	**66**	**223**

Les femmes, quelle que soit leur catégorie, auraient plus tendance à être en télétravail comparé aux hommes. Cette tendance est particulièrement marquée en catégorie C, où leur présence en télétravail est significative.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

2. Carrière

a) Recrutement

Catégorie	2025		
	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	28	27	**55**
Catégorie B	14	12	**26**
Catégorie C	20	46	**66**
Total	**62**	**85**	**147**

Ce tableau met en lumière une réalité nuancée. En catégorie A, les recrutements opérés en 2025 témoignent d'un équilibre remarquable entre les femmes et les hommes, traduisant une volonté manifeste de tendre vers la parité. La catégorie B présente, pour sa part, une répartition globalement harmonieuse entre les genres, sans déséquilibre notable. En revanche, la catégorie C s'inscrit dans la continuité des observations de l'année précédente, marquée par une prédominance masculine qui demeure significative.

b) Départ des fonctionnaires titulaires et contractuels

En 2025, les principales causes de départ sont la fin de contrat, la mutation et le départ à la retraite. On observe un relatif équilibre entre les femmes et les hommes concernant l'ensemble des motifs de départ :

Motif	Femmes	Hommes	Total général
Congé de formation	1	1	**2**
Congé sans solde	1		**1**
Déces	2	5	**7**
Démission	1	4	**5**
Détachement	4	2	**6**
Disponibilité	4	3	**7**
Disponibilité d'office		1	**1**
Fin de détachement	1		**1**
Fin de contrat	20	17	**37**
Fin de détachement	1	3	**4**
Licenciement		3	**3**
Mutation	12	4	16
Retraite	10	35	45
Total général	**57**	**78**	**135**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

3. Positionnement et rémunération

a) Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants

Encadrants	Hommes	%	Femmes	%	Total
DGS / DGA	6	75 %	2	25 %	8
Directeur	23	68 %	11	32 %	34
Encadrant de proximité	123	90 %	13	10 %	136
Responsable de service	103	58 %	76	42 %	179
TOTAL	255		102		357

Une sous-représentation des femmes au sein des emplois supérieurs est constatée. Cette disparité entre les femmes et les hommes est plus prononcée aux niveaux des directeurs et de l'encadrement de proximité.

b) 10 rémunérations les plus élevées

Femme	Homme
3	7

Parmi les 10 rémunérations les plus élevées, nous constatons que les femmes sont minoritaires, au nombre de trois sur 10.

c) Écart entre les femmes et les hommes des rémunérations moyennes des personnels permanents

Rémunération des personnels titulaires permanents				Femme	Homme	Écart F/H
Année	CatGrade	Statut	Engagement			
2025	A	Fonctionnaire	Permanent	3 988,54	4 476,78	-10,91
2025	B	Fonctionnaire	Permanent	2 956,18	3 437,60	-14,00
2026	C	Fonctionnaire	Permanent	2 598,54	2 752,48	-5,59
Moyenne générale				3 181,09	3 555,62	-10,53

Des écarts de rémunération sont observés au sein des catégories A et B, tandis que l'écart est moins marqué dans la catégorie C.

d) Écart entre les femmes et les hommes des rémunérations moyennes des personnels non-titulaires permanents

Rémunération des personnels non titulaires permanents				Femme	Homme	Écart F/H
Année	CatGrade	Statut	Engagement			
2025	A	Contractuel	Permanent	3 185,74	3 470,19	-8,20
2025	B	Contractuel	Permanent	2 552,41	2 696,88	-5,36
2026	C	Contractuel	Permanent	2 248,76	2 248,22	0,02
Moyenne générale				2 662,30	2805,09	-5,09

Des écarts de rémunération parmi le personnel non titulaire permanent sont moindres dans les catégories B et C, tandis qu'ils sont légèrement plus marqués en catégorie A.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

e) Régime indemnitaire moyen en euros

Régime indemnitaire moyen en euros			Femme	Homme	Écart F/H
Année	CatGrade	Engagement			
2025	A	Permanent	838,93	1096,53	-23,49
2025	B	Permanent	523,23	621,34	-15,79
2026	C	Permanent	376,53	390,80	-3,65
Moyenne générale			579,56	702,89	-17,55

Hormis pour les catégories C qui laissent apparaître une équité dans les régimes indemnitaires entre les femmes et les hommes, il apparait une répartition inégale des régimes indemnitaires dans les catégories A et B. Cela pourrait être dû à une surreprésentation des hommes plus âgés au sein de la filière technique.

4. Avancement, promotions, concours et examens professionnels

a) Avancements

Avancement de grade	Nombre de promouvables		Total de promouvables	Nombre de promus		Total de promus
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Attaché hors classe	4	3	**7**	1	3	**4**
Attaché hors classe – éch spécial	3	2	**5**	2	1	**3**
Attaché principal	5	6	**11**	3	3	**6**
Ingénieur principal	6	5	**11**	2	4	**6**
PEA HC	1	3	**4**	1	1	**2**
Rédacteur ppal 1ère classe	1	16	17	1	8	9
Rédacteur ppal 2ème classe	4	19	23	1	1	1
AEA principal de 1ère classe	1144	2	3	1	1	2
Adjoint administratif ppal 1ère classe	7	51	**58**	2	23	**25**
Adjoint administratif ppal 2ème classe	15	49	**64**	6	19	**25**
Agent de maîtrise principal	60	7	**67**	31	3	**34**
Adjoint technique ppal 1C	33	5	**38**	12	2	**14**
Adjoint technique ppal 2C	64	4	**68**	19	0	**19**
ATTEE ppal 1C	122	54	**176**	58	30	**88**
ATTEE ppal 2C	144	65	**209**	65	25	**90**
Total	**470**	**291**	**761**	**205**	**134**	**339**

En avancement de grade, certaines promotions, comme celle au grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe concerne presque exclusivement des femmes. À l'inverse, ce sont dans les grades ATTEE principal 1C et 2C que la proportion d'hommes promus est la plus élevée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

b) Promotion interne

Avancement de grade	Nombre de promouvables		Total de promouvables	Nombre de promus		Total de promus
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Attaché	72	56	**128**	1	3	**4**
Ingénieur	20	2	**22**	1	0	**1**
PEA classe normale	0	1	**1**	0	1	**1**
Rédacteur principal de 2ème classe	1	2	**3**	0	1	**1**
Rédacteur	12	61	**73**	0	2	**2**
Technicien	245	67	312	4	0	**4**
Agent de maîtrise	413	152	565	25	4	**29**
Total	**763**	**341**	**1104**	**31**	**11**	**42**

En promotion interne, les femmes sont surtout représentées sur les listes d'aptitude aux grades d'attaché, rédacteur et d'agent de maîtrise, tandis que les hommes sont davantage présents sur les grades d'Ingénieur, et sont même les seuls représentés pour les grades de Technicien et d'Agent de maîtrise.

5. Composition des instances représentatives en 2025

a) Répartition des représentants du personnel qui siègent aux commissions administratives paritaires (Catégorie A, B et C)

Catégorie	Titulaires		Suppléants	
	Femme	Homme	Femme	Homme
A	2	3	2	3
B	1	3	2	2
C	2	6	2	6
Total générale	**5**	**12**	**6**	**11**

b) Répartition des représentants du personnel qui siègent aux commissions consultatives paritaires

Titulaires		Suppléants	
Femme	Homme	Femme	Homme
3	2	2	3

c) Répartition des représentants du personnel qui siègent au comité social territorial

Titulaires		Suppléants	
Femme	Homme	Femme	Homme
2	8	5	5

La répartition entre les femmes et les hommes au sein des instances représentatives reste inchangée en 2025.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

6. Formations

Nombre d'agents formés	
Femme	**Homme**
57 %	43 %

En 2025, 43 % des agents formés sont des hommes, contre 57 % de femmes.
Cela indique une représentation féminine forte parmi les agents ayant bénéficié d'une formation.

7. Accidents de travail et jours d'absence pour maladie professionnelle

	FEMMES			HOMMES		
	Nb agents	**Nb arrêts**	**Nb jours**	**Nb agents**	**Nb arrêts**	**Nb jours**
AS	58	154	4 138	90	249	5850
MP	17	65	1875	16	73	2848
Totaux	**75**	**219**	**6013**	**106**	**322**	**8698**

En 2025, 181 agents ont eu un arrêt pour une maladie professionnelle ou un accident de service. Par rapport à 2024, le nombre d'arrêts reste sensiblement le même soit 573 arrêts recensés pour 2024 et 541 pour 2025.

Il est observé une plus grande part d'agents masculins en arrêt pour accident de service avec une durée plus longue soit 1 715 jours de plus par rapport à la durée des arrêts pour les femmes sur l'année de référence (accident de service).

Les accidents de service sont plus nombreux dans les métiers techniques fortement occupés par les hommes.

Cependant sur le plan de la maladie professionnelle, le nombre d'agents masculins et féminins se rapprochent soit 17 femmes en arrêt pour maladie professionnelle et 16 pour les hommes. L'usure professionnelle n'impacte pas ici plus la gente féminine que masculine.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

PARTIE 02

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques régionales

Au-delà de sa stratégie de ressources humaines, la Région Réunion s'attache à placer l'égalité entre les femmes et les hommes de manière transversale au centre de ses politiques publiques. Dans l'ensemble de ses champs de compétence, de la formation professionnelle au développement économique, en passant par l'aménagement du territoire, la culture, la jeunesse, ou encore la transition écologique, la collectivité agit pour faire reculer les inégalités et renforcer le pouvoir d'agir des Réunionnaises.

En 2025, cette volonté s'est notamment illustrée à travers l'organisation de 2 séminaires de sensibilisation à destination des directrices et directeurs de la Région Réunion en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD).

Cette partie du rapport met en lumière les actions concrètes menées en 2025, qu'elles soient intégrées à nos dispositifs de droit commun ou spécifiquement ciblées. Ces politiques sont autant de leviers pour inscrire l'égalité au coeur du développement du territoire et garantir que les femmes, à La Réunion, puissent pleinement exercer leurs droits, accéder aux opportunités et contribuer à la transformation de la société réunionnaise.

De ce fait, le plan décliné dans ce volet suit les trois axes de la mandature :

- **Axe 1 : le développement humain et solidaire ;**
- **Axe 2 : le développement économique ;**
- **Axe 3 : le développement durable et la transition écologique ;**

A ces axes, se rajoute un focus sur la commande publique comme outil transversal pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Toutefois, les compétences ne sont pas irriguées de la même façon, avec la même acuité ou efficacité.
En fonction, l'effort doit être porté sur ses outils d'analyse, sur ses relations contractuelles et partenariales, sur sa capacité à rendre exemplaires des démarches engagées ou sur l'exploration de pistes innovantes.

AXE 1

Le Développement humain et solidaire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Contexte

En 2025, la Région Réunion a soutenu des actions spécifiques en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences à travers ses politiques de Cohésion sociale et de solidarité. Elles se caractérisent par une approche transversale et intégrée, mobilisant de manière coordonnée plusieurs axes d'intervention complémentaires : la prévention et la lutte contre les violences et les discriminations, la réduction des inégalités sociales, le renforcement des actions de prévention en santé, le développement de l'accès à la mobilité et à l'autonomie, ainsi que la consolidation des dispositifs favorisant la participation citoyenne. Ces différents champs d'intervention participent d'une même ambition : **réduire les inégalités structurelles qui touchent plus fortement les femmes**, notamment celles en situation de précarité.

Actions

Une politique volontariste en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences

En 2025, la Région a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions structurantes et ciblées. Parmi les actions majeures figure le soutien à des associations telles que Chancegal, oeuvrant pour l'égalité à travers des actions de soutien, de prévention...

Par ailleurs, des **actions de prévention des violences sexistes et sexuelles** ont été déployées en milieu scolaire, à destination d'un public jeune. Ces interventions contribuent à l'ancrage d'une culture de l'égalité dès le plus jeune âge et participent à la déconstruction des stéréotypes de genre. En outre, **les actions de sensibilisation et de promotion de l'égalité** ont permis de toucher plus **de 7 000** élèves en 2025, dépassant ainsi les objectifs initialement fixés. Ce résultat témoigne d'un renforcement de l'efficacité des dispositifs mis en oeuvre, en dépit d'un volume d'actions financées plus restreint.

En matière de lutte contre les violences, la Région a soutenu des structures intervenant sur l'ensemble de la chaîne d'accompagnement :

- accueil et écoute des victimes,
- accompagnement juridique et psychosocial,
- actions de prévention auprès des jeunes,
- initiatives de résilience et de reconstruction.

Cette approche globale permet de mieux répondre aux besoins des victimes et de renforcer la coordination des acteurs sur le territoire. Enfin, les actions de lutte contre les discriminations ont été poursuivies à travers **des projets éducatifs, culturels et associatifs visant à promouvoir la tolérance, l'inclusion et l'accès aux droits.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

Ces interventions couvrent l'ensemble des microrégions et contribuent à renforcer la cohésion sociale à l'échelle du territoire.

La réduction des inégalités sociales : un levier déterminant pour l'égalité des genres

Au-delà des actions spécifiquement dédiées à l'égalité femmes-hommes, l'année 2025 confirme que **les politiques de solidarité constituent un levier essentiel pour réduire les inégalités de genre.** Les femmes, en particulier les plus précaires et les mères isolées, sont davantage exposées aux difficultés économiques et sociales, tout en assumant une responsabilité centrale dans la gestion des ressources familiales, notamment alimentaires. Dans ce contexte, le soutien régional aux structures d'aide alimentaire, bien que non spécifiquement ciblée sur les femmes, contribue directement à réduire les inégalités d'accès à l'alimentation notamment à travers des investissements logistiques et matériels.

De même, les actions en faveur de l'éducation et de l'inclusion sociale telles que **les classes transplantées ou les concours d'éloquence**, jouent un rôle déterminant dans la promotion de l'égalité des chances et favorisent l'expression et l'émancipation des jeunes, contribuant ainsi à une société plus égalitaire.

Santé, mobilité et autonomie : des politiques publiques à impacts différenciés

Les actions de santé menées en 2025 confirment la nécessité d'une approche différenciée selon le genre, malgré des inégalités persistantes. Les femmes bénéficient davantage de certaines actions ciblées, notamment en matière de santé reproductive, de prévention des cancers ou de nutrition. Par ailleurs, les dispositifs de mobilité renforcent l'autonomie des jeunes, en particulier des femmes, et illustrent le rôle des politiques sociales dans la réduction des inégalités de genre.

Une démocratie participative au service de l'égalité

L'année 2025 a été marquée par une avancée majeure en matière de participation citoyenne avec la création du **Conseil Régional des Jeunes (CRJ)** espace d'expression et de co-construction des politiques publiques. Composé de 45 jeunes issus de l'ensemble du territoire et **respectant la parité puisqu'y siègent 22 jeunes Réunionnaises**, ce dispositif constitue un levier structurant pour favoriser l'engagement des jeunes femmes et leur participation à la vie publique.

Par ailleurs, la poursuite de la **Convention citoyenne du SAR** a permis de renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité dans les politiques d'aménagement du territoire. **La parité au sein de cette instance** a favorisé l'émergence de propositions intégrant les besoins spécifiques des femmes, notamment en matière de mobilité, de sécurité et d'accès aux services. Ces démarches participatives contribuent à **une meilleure représentation des femmes** dans la **décision publique** et participent à la construction de **politiques plus inclusives.**

Culture & sports

➜ À La Réunion, les femmes restent sous-représentées dans la culture et le sport de haut-niveau malgré leur forte présence dans les formations et les pratiques.

➜ Pour réduire ces inégalités, la Région Réunion agit en combinant visibilité des femmes et actions de sensibilisation.

▸ Contexte

1. Secteur culturel :

À l'échelle nationale, les femmes, bien que largement majoritaires dans l'enseignement supérieur culturel (63 %), voient leur représentation reculer dans les professions actives, où elles ne constituent plus que 46 %, tout en demeurant confrontées à un écart de rémunération persistant, estimé à 16 % en 2022. À La Réunion, la situation présente toutefois des nuances notables, qui appellent une analyse attentive.

- **Arts visuels et Littérature :** La visibilité des artistes femmes progresse grâce aux dispositifs éducatifs. On observe une dynamique importante d'autrices locales, bien que l'accès aux réseaux hexagonaux et aux prix littéraires reste un point de vigilance.
- **Spectacle vivant :** Le secteur réunionnais, plus fragile et dépendant des subventions, peut accentuer les inégalités par une reproduction des réseaux masculins. Si la parité est atteinte dans la présidence des associations subventionnées (15 femmes et 15 hommes) telle que le KABARDOK co-dirigé par deux femmes, les postes de direction artistique restent majoritairement masculins.

2. Secteur sportif :

Le diagnostic réunionnais révèle des écarts plus marqués que dans l'hexagone :

- **Taux de pratique :** L'écart de pratique régulière entre les sexes est de 10 points à La Réunion (86 % pour les hommes contre 76 % pour les femmes), soit le double de l'écart national.
- **Le fossé des licences :** Seules 9 % des Réunionnaises sont licenciées en club, contre environ 14 % au niveau national. Les femmes privilégient massivement la pratique libre (marche, randonnée) en raison de barrières structurelles comme le temps domestique ou l'offre inadaptée.
- **Gouvernance :** La représentation féminine aux postes de direction des ligues et comités sportifs est très faible (17 %), un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale (19%).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

Actions

La Région Réunion déploie des actions concrètes pour corriger ces déséquilibres à travers plusieurs axes.

1. Secteur culturel : La valorisation des parcours et de la mémoire féminine

La Région Réunion soutient des initiatives visant à mettre en lumière les figures féminines de l'histoire locale, pour leur restituer la place qui leur revient dans l'histoire et la mémoire collective de l'île.

À cet égard, l'action menée par l'Association KAIASSE, qui recueille les témoignages des femmes des « kour tabisman » et des plantations, longtemps demeurées dans l'ombre, participe à leur reconnaissance en tant que composantes essentielles du patrimoine culturel immatériel.

Dans le champ cinématographique, l'appui régional apporté au fetival « Le Temps des Femmes », organisé par Ciné Festival Océan Indien, a également contribué à donner une visibilité accrue aux oeuvres consacrées à la condition féminine, rassemblant à cette occasion près de 3 000 spectateurs.

Concernant le spectacle vivant, l'égalité est désormais intégrée de manière transversale dans les politiques de subvention via une charte d'engagement jointe aux dossiers devant être signée par chaque candidat aux appels à projets. De plus, en 2025, sur 13 salles de diffusion subventionnées, 7 sont dirigées par des femmes.

2. Secteur sportif : La sensibilisation au service de l'égalité dans le sport.

Des actions de sensibilisation sont développées afin de déconstruire les stéréotypes de genre et de favoriser l'engagement des jeunes filles dans la pratique sportive. Le CREPS de La Réunion a d'ores et déjà amorcé une dynamique en ce sens, notamment à travers l'organisation, en 2025, de conférences thématiques telles que « adolescentes et sport, le grand décrochage », qui pourraient être prolongées par des initiatives de valorisation des parcours de sportives et de championnes.

Ainsi, si des avancées notables sont observées, notamment dans l'audiovisuel et l'édition, des défis majeurs subsistent. La sous-représentation des femmes dans la gouvernance sportive et le décrochage des filles dans les hauts niveaux de l'enseignement artistique nécessitent une attention particulière.

Dans le cadre de ses compétences éducatives, la collectivité agit pour une éducation plus inclusive et égalitaire par l'intermédiaire des lycées. Ces derniers, à travers des actions de sensibilisations à l'égalité filles-garçons, aux violences sexistes et sexuelles, ou à la lutte contre les discriminations de genre, contribuent directement à déconstruire les stéréotypes et à former une jeunesse plus sensible et mieux informée.

La lutte contre le décrochage scolaire des lycéennes appelle des réponses concrètes, attentives aux réalités qu'elles rencontrent. À ce titre, depuis 2022, la mise à disposition de protections hygiéniques, par le biais de distributeurs en libre accès au sein d'espaces dédiés et des internats, constitue une mesure pleinement adaptée pour **lutter contre la précarité menstruelle**. Entièrement destinée aux jeunes filles, elle vise à lever un obstacle matériel encore trop souvent sous-estimé, mais aux conséquences réelles sur l'assiduité et la persévérance scolaire. Si cette action mobilise des moyens spécifiquement orientés vers un public féminin, c'est qu'elle répond à une inégalité de fait, liée à des besoins biologiques et sociaux distincts. Elle participe ainsi, de manière directe et nécessaire, à garantir des conditions d'étude plus équitables et à renforcer l'égalité des chances.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

Formation Professionnelle

➜ En 2025, les femmes représentent 57,79 % des bénéficiaires de la formation professionnelle à La Réunion.
➜ Cette présence majoritaire, confirmée sur l'ensemble des bassins de résidence et de formation, constitue un acquis solide de la politique régionale.
➜ Malgré ces bons chiffres, la collectivité a poursuivi des efforts pour viser l'égalité réelle des parcours et des perspectives professionnelles.

1. Des efforts structurants pour favoriser la mixité et lever les freins à l'accès

La Région Réunion a déployé au cours des dernières années un ensemble de leviers visant à rendre la formation professionnelle plus accessible et plus inclusive, en agissant simultanément sur l'orientation, l'accompagnement social et les conditions matérielles d'entrée en formation.

La Cité des Métiers : sensibiliser, déconstruire, ouvrir le champ des possibles

La **Cité des Métiers de La Réunion**, cofinancée par l'Union européenne (FSE+) et la Région Réunion, constitue un outil central de sensibilistion à la mixité professionnelle. Chaque année, elle organise la Semaine de la Mixité, un événement dédié à la déconstruction des représentations genrées et à la promotion de l'égalité professionnelle. L'édition 2025, maintenue dès le mois de mars, s'inscrit dans la continuité des ations engagées les années précédentes, avec une programmation articulant ateliers, conférences et immersions.

L'approche retenue par la Cité des Métiers se distingue par sa dimension concrète et opérationnelle. Les éditions récentes ont ainsi proposé des ateliers de découverte des métiers par la réalité virtuelle (« Gèt Job : les métiers sont-ils genrés ? »), des conférences sur l'entrepreneuriat au féminin, des témoignages de femmes ingénieures en partenariat avec l'ESIROI, ainsi que des webinaires sur le leadership inclusif. Ces actions visent à élargir le spectre des représentations professionnelles, en montrant concrètement que les filières techniques, scientifiques et numériques sont accessibles à toutes et à tous.

Un accompagnement social renforcé pour sécuriser les parcours

Parallèlement aux actions d'orientation, la Région a renforcé les dispositifs d'accompagnement destinés à lever les freins périphériques à l'entrée en formation, qui pèsent particulièrement sur le public féminin.

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle a été revalorisée jusqu'à 1 000€, un montant qui contribue à sécuriser financièrement les parcours de formation et à limiter les abandons liés à la précarité économique. Ce levier est d'autant plus déterminant que les femmes, davantage exposées aux situations de monoparentalité, sont aussi plus fréquemment confrontées à des arbitrages entre formation et contraintes familiales.

Dans cette même logique, une aide à la garde d'enfants a été décidée pour soutenir la formation des familles monoparentales. Ce dispositif répond directement à un constat récurrent : la charge de la parentalité, lorsqu'elle repose sur un seul parent – le plus souvent une femme –, constitue l'un des freins les plus puissants à l'engagement en formation, en particulier dans les filières longues ou à horaires contraints. En apportant une réponse concrète à cet obstacle, la Région traduit une volonté d'agir au-delà de l'offre de formation elle-même, sur les conditions réelles de sa réussite.

2. Des stéréotypes profondément enracinés qui résistent à l'action publique

Malgré ces efforts, l'analyse des données 2025 révèle que la ségrégation sectorielle entre parcours féminins et masculins reste profondément ancrée. Parmi les formations les plus genrées on trouve le secteur paramédical et BTP :

Secteur	Femmes	Hommes
Santé - paramédical	85,92 %	14,08 %
Social - aide aux personnes	85,36 %	14,64 %
Commerce et services	80,36 %	19,64 %
Gros oeuvre	7,34 %	92,66 %
Électrotechnique – électronique	1,47 %	98,53 %
Métallerie	3,13 %	96,88 %

Les chiffres sont sans ambiguïté. Les diplômes d'État d'éducateur de jeunes enfants, de sage-femme, les formations de secrétariat médico-social ou d'assistance de vie aux familles comptent jusqu'à 100 % de femmes. À l'inverse, les formations de maçon, coffreur, soudeur, technicien froid et climatisation, installateur fibre optique demeurent quasi exclusivement masculines. Certaines formations sont, de fait, mono-genrées.

Or, cette segmentation emporte des conséquences économiques directes. Les secteurs dans lesquels les hommes sont massivement formés – BTP, industrie, énergie, maintenance, réseaux – sont précisément ceux qui concentrent les métiers en tension du territoire réunionnais et qui offrent les perspectives de rémunération les plus élevées. En demeurant concentrées dans les filières du soin, du social et du tertiaire, les femmes se trouvent, malgré un niveau de qualification souvent supérieur – 76,96 % des bénéficiaires sortant au niveau I sont des femmes –, davantage exposées à des débouchés moins rémunérateurs.

Ce constat conforte la pertinence des actions engagées et indique la temporalité : les représentations professionnelles se construisent bien en amont de l'entrée en formation, dès l'orientation scolaire, dans le cadre familial et sous l'influence de modèles culturels profondément intériorisés. L'action régionale, si elle ne peut à elle seule inverser ces dynamiques, dispose néanmoins de leviers pour les infléchir.

3. Vers des formations genrées : un outil de correction des inégalités

Face à la persistance de ces écarts, la Région a choisi d'expérimenter une approche complémentaire : le déploiement de formations spécifiquement adressées à un public féminin, conçues non pas comme un repli sur soi, mais comme un accélérateur de diversification des parcours.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

- FOCUS -

LA FORMATION PACTE « RÉFÉRENTE RÉSEAUX SOCIAUX D'ENTREPRISE »

Dans le cadre de la mise en oeuvre du PACTE, la formation « Référente réseaux sociaux d'entreprise » a été conçue pour s'adresser à un public **exclusivement féminin (100 % de femmes)**. Ce choix délibéré répond à un triple objectif.
D'abord, corriger une inégalité d'accès aux compétences numériques. Les métiers liés à la communication digitale, à la gestion de contenus et à la stratégie sur les réseaux sociaux d'entreprise restent, dans leurs dimensions techniques et stratégiques, largement influencés par des représentations genrées.
La formation vise à sécuriser l'entrée des femmes dans un champ professionnel en évolution rapide, où les compétences acquises sont immédiatement transférables et valorisables dans de nombreux secteurs d'activité.

Ensuite, créer un environnement d'apprentissage protecteur. Le format en mixité choisie permet aux bénéficiaires de se former dans un cadre affranchi des dynamiques de genre qui peuvent, dans des environnements mixtes, freiner la prise de parole, la confiance en soi et l'expérimentation technique. Il ne s'agit pas d'exclure, mais de libérer les conditions d'un apprentissage plus efficace.

Enfin, élargir les perspectives d'emploi. En donnant accès à des compétences à fort potentiel d'employabilité, cette formation ouvre des débouchés dans des secteurs en croissance – marketing digital, communication institutionnelle, e-commerce, community management – qui dépassent les filières traditionnellement féminisées. Elle contribue ainsi directement à la diversification des trajectoires professionnelles.

Cette action illustre la capacité de la politique régionale à mobiliser des outils ciblés lorsque les dispositifs universels ne suffisent pas à réduire les écarts. Elle s'inscrit en articulation avec les objectifs du PACTE et du SRDEII, et constitue un modèle reproductible pour d'autres filières stratégiques ou émergentes du territoire.

Les réponses apportées sont désormais multiples et complémentaires : sensibilisation par la Cité des Métiers, sécurisation matérielle des parcours par la revalorisation de la rémunération et l'aide à la garde d'enfants, expérimentation de formations genrées à visée correctrice. Ces leviers dessinent une politique qui ne se contente plus de mesurer les écarts, mais qui entreprend de les réduire

L'enjeu, pour les années à venir, est de passer d'une logique d'accès à une logique de parcours : traiter la mixité non plus comme un indicateur parmi d'autres, mais comme un objectif structurant de la politique régionale de formation, en articulation avec les besoins en compétences du territoire.

Enseignement supérieur et mobilité étudiante

➜ La politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche à La Réunion révèle une dynamique globale d'accès largement féminisé aux aides, aux parcours de mobilité et aux allocations doctorales.

➜ Les femmes y sont majoritaires ou à parité, confirmant leur engagement croissant dans les trajectoires d'excellence et de mobilité, malgré des déséquilibres persistants selon les filières et les niveaux avancés.

➜ Ce socle d'équité d'accès constitue un levier stratégique majeur pour renforcer la performance académique du territoire et corriger durablement les derniers points de rupture dans les parcours.

> Les allocations régionales de recherche (ARR) : une attribution paritaire

La collectivité régionale accompagne chaque année 25 étudiants inscrits en Master ayant fait le choix de poursuivre en doctorat, au moyen d'une allocation cofinancée par l'Union européenne. En 2025, ces 25 allocations ont été attribuées sans distinction de genre. Un abandon est à déplorer sur la cohorte. Les femmes y sont majoritaires, représentant 58,33 % des bénéficiaires, contre 41,67 % pour les hommes.

Thématiques des thèses/UFR	Nombre de femmes	% par/au nombre total des attributaires	Nombre d'hommes	% par/au nombre total des attributaires
Lettres et sciences Humaines	4	28,57 %	1	10,00 %
Science de l'homme et de l'environement	0	0,00%	4	40,00 %
Droit	1	7,14 %	0	0,00 %
Economie	1	7,14 %	2	20,00 %
Science et Technologies	4	28,57 %	3	30,00 %
Santé	4	28,57 %	0	0,00 %
TOTAL	14	**100,00 %**	10	**100,00 %**

L'analyse de la répartition par filière met en évidence des déséquilibres significatifs. Les hommes apparaissent fortement sous-représentés en lettres et sciences humaines, ne constituant qu'un faible pourcentage des bénéficiaires, et sont absents des filières santé et droit. À l'inverse, les femmes ne sont pas représentées en sciences de l'homme et de l'environnement. Les filières lettres et sciences humaines, sciences et technologies, ainsi que santé concentrent les effectifs féminins les plus importants, chacune regroupant 28,57 % des bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

> Aides aux étudiantes et étudiants inscrits à La Réunion

Sur la session 2025-2026, arrêtée à la fin du mois de mars, 4 021 étudiantes et étudiants à La Réunion ont bénéficié d'une aide financière de la Région, dont 57 % de femmes.

S'agissant de la répartition par dispositifs, à l'heure du bilan intermédiaire de l'instruction de la session 2025-2026, 2309 femmes ont bénéficié des aides alors que seuls 1712 hommes l'avaient. Deux dispositifs font toutefois exception : l'Allocation de Première Installation et l'Aide Régionale, au sein desquels les hommes demeurent légèrement majoritaires, avec un écart de 6 %.

Session 2025-2026*	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total de bénéficiaires
Nombre total d'aides	2 309	1712	**4 021**
%	57 %	43%	-

Enfin, la répartition selon les niveaux de formation apparaît globalement équilibrée entre les deux genres, les écarts observés étant très faibles, de l'ordre de 0 à 1 %.

Niveau	Niveau L1	Niveau L2	Niveau L3	Niveau M1	Niveau M2	Total
Nombre de femmes	1727	275	160	64	80	2306
En %	75 %	12 %	7 %	3 %	3 %	100 %
Nombre d'hommes	1304	219	109	49	30	1711
En %	76 %	13 %	6 %	3 %	2 %	100 %
Total	**3031**	**494**	**269**	**113**	**110**	**4 017**
En %	75 %	12 %	7 %	3 %	3 %	100 %

> Les aides aux étudiantes et étudiants en mobilité (Hexagone, Europe et étranger)

Le dispositif « Étudier et vivre au Québec – Allocation de Mobilité Spécifique »

Ce dispositif permet à des Réunionnais de suivre une formation au sein d'un Collège d'Enseignement Général et Professionnel (Cégep) au Québec pendant trois ans, en vue de l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales (DEC), décliné dans plus de cinquante spécialités.

En 2025, cinquante-six nouveaux bénéficiaires ont été accompagnés par la Région, parmi lesquels 29 femmes, et 27 hommes, soit respectivement 52 % et 48 % de la cohorte annuelle. Cette répartition témoigne d'un équilibre global entre les genres dans l'accès à ce dispositif de mobilité internationale et de formation.

Les autres dispositifs régionaux en faveur des étudiants en mobilité

Pour la session 2025-2026, arrêtée à la fin du mois de mars, 4 312 aides à la mobilité ont été recensées pour le moment, la session étant toujours en cours d'instruction. Les femmes, au nombre de 2 552, constituent la part majoritaire, représentant 59 % des bénéficiaires, contre 1760 pour les hommes, soit 41 %.

À l'instar des aides destinées aux étudiants inscrits sur le territoire réunionnais, les parcours de mobilité témoignent d'une forte présence des femmes, dont la participation apparaît ici encore renforcée, traduisant une dynamique notable d'engagement dans les trajectoires de formation hors du territoire.

S'agissant des lieux d'études, la répartition apparaît globalement comparable entre les femmes et les hommes, les écarts observés demeurant limités, de l'ordre de 0 à 2 %. De même, la distribution par niveaux de formation ne révèle que de faibles disparités entre les genres, comprises entre 1 et 3 %, confirmant une structuration relativement homogène des parcours en mobilité.

Répartition femmes-hommes selon les lieux d'études*

	FRANCE HEXAGONALE	EUROPE	ETRANGER	TOTAL
FEMMES	1929	358	39	2326
En %	83 %	15 %	2 %	100 %
HOMMES	1301	243	53	1597
En %	81 %	15 %	3%	100 %
TOTAL	**3 230**	**601**	**92**	**3 923**
En %	82 %	15 %	2 %	100 %

* Hors remboursement billet d'avion (lieu d'études non valorisé dans le formulaire en ligne)

Niveau	Niveau L1	Niveau L2	Niveau L3	Niveau M1	Niveau M2	Total
Nombre de femmes	1 257	254	365	384	59	2 319
En %	54 %	11 %	16 %	17 %	3 %	100 %
Nombre d'hommes	810	185	287	229	80	1591
En %	51 %	12 %	18 %	14 %	5%	100 %
Total	**2 067**	**439**	**652**	**613**	**139**	**3 910**
En %	53 %	11 %	17 %	16 %	4 %	100 %

Les femmes sont majoritaires à tous les niveaux sauf en M2, où les hommes prennent légèrement le dessus (80 contre 59). La progression entre la licence et le master montre un décrochage plus marqué chez les femmes en M2 (3% vs 5% chez les hommes).

*Hors dispositif ATCM pour lequel le niveau d'études n'est pas valorisé dans le formulaire en ligne

AXE 2

Le Développement économique

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

➜ La féminisation de l'encadrement et de la gouvernance économique progresse à La Réunion, avec une parité atteinte dans certaines instances de pilotage de l'internationalisation.

➜ Cependant, les femmes restent sous-représentées dans l'entrepreneuriat exportateur et dans les dispositifs de rayonnement économique et territorial, révélant une égalité encore inachevée.

➜ Le renforcement des politiques de soutien, de mentorat et de mise en réseau constitue un levier stratégique clé pour accélérer leur accès aux positions de leadership économique et à l'international.

▸ Contexte

La progression des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises reste un enjeu important. Dans les sociétés non cotées, les femmes représentent encore une minorité au sein des comités exécutifs, tandis que, lors de la création ou de la reprise d'entreprise, elles restent moins nombreuses à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Cheffe de file de l'internationalisation des entreprises au titre de la Loi NOTRe, la collectivité régionale poursuit l'animation de la Team France Export (TFE) et de la Team France Invest de La Réunion. Les organismes membres et partenaires de ce dispositif sont majoritairement dirigés par des femmes, signe d'une amélioration depuis 2024.

Organisation membre ou partenaire de la TFE	Nombre de femmes encadrantes (niveau direction)	Nombre d'hommes encadrants (niveau direction)	Total	% de femmes
Région Réunion (DGAEI/DAT)	2	2	4	50 %
La Réunion Développement	1	1	2	50 %
CCIR	2	0	2	100 %
Business France	0	1	1	0 %
BPI	0	1	1	0 %
Club Export	1	0	1	100%
TOTAL	**6**	**5**	**11**	**50 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

▸ Actions

▪ Aides à l'export : Prim' Export – Fret Fruits

Événement marquant

La sensibilisation sur l'accompagnement des femmes à l'internationalisation a été renforcée par la participation de l'équipe dédiée à l'internationalisation à la journée « Entreprendre au féminin » organisée par la CCIR le 27 juin 2025. Cet événement a permis de promouvoir le dispositif Prim'Export et d'échanger directement avec les porteuses de projets.

En 2025, 25 femmes dirigeantes ont sollicité le dispositif Prim'Export pour engager une stratégie d'expansion à l'international, soit 31 % des demandes. Cette part marque une progression notable par rapport à 2024 (24,5 %), traduisant une montée en puissance de l'engagement des femmes dans les dynamiques d'internationalisation des entreprises.

Type d'aide	Nb de femmes porteuses de projet	Nb d'hommes porteurs de projet	Total Hommes Femmes	% de Femmes
Prim' Export	25	56	81	31 %
Fret Fruits	0	4	4	0 %
TOTAL	**25**	**60**	**85**	**29,4 %**

Marque territoriale

Composition du comité et des adhérents

La parité est encore inégale au sein du comité de marque et des adhérents :

Instance	Femmes	Total	% Femmes
Comité de marque	18	57	**31,5%**
Adhérents	34	157	**21,7 %**

Par ailleurs, la marque territoriale compte une ambassadrice de renom, Alice Lemoigne, surfeuse, qui participe à sa promotion et à sa visibilité.

Perspectives d'évolution

La représentation des femmes demeure contrastée selon les champs considérés. Elles représentent 50 % de l'encadrement supérieur des institutions, 31 % des entrepreneures engagées à l'export en 2025, et entre 22 % et 32 % des membres des comités et adhérents de la marque territoriale.

Si ces données traduisent une dynamique de progression, elles mettent également en évidence une égalité encore inachevée, particulièrement dans les sphères de l'internationalisation et du rayonnement économique. Dans cette perspective, les politiques publiques en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminin constituent des leviers essentiels de rééquilibrage.

Leur renforcement suppose d'identifier plus finement les freins spécifiques auxquels les femmes sont confrontées, qu'il s'agisse des contraintes familiales, des représentations sociales ou des perceptions du risque à l'international, et de développer des dispositifs d'accompagnement ciblés, notamment en matière de mentorat et de mise en réseau. Il convient également de poursuivre les actions de soutien et de valorisation de l'entrepreneuriat féminin, y compris dans le cadre des dynamiques de coopération régionale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

INDUSTRIES DE L'IMAGE

➜ Les industries de l'image à La Réunion affichent une féminisation en progression dans les emplois et la création, mais les femmes demeurent minoritaires dans les postes d'encadrement artistique et dans l'accès aux financements les plus élevés.

➜ Les dispositifs régionaux soutiennent pourtant une dynamique d'ouverture, avec une présence féminine significative dans les accompagnements et la formation, mais des écarts persistent dans les aides à la production (cinéma, audiovisuel et jeux vidéo).

➜ Le défi stratégique demeure la réallocation des ressources vers plus d'équité, notamment dans les métiers créatifs clés et les segments les plus capitalisés de la filière.

▸ Contexte

À La Réunion, l'analyse des dynamiques de féminisation dans les filières du cinéma et de l'audiovisuel, à la lumière du rapport 2025 du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), met en évidence une progression réelle mais encore inégale.

▸ Actions 1

▪ Financement direct de projets audiovisuels, cinématographiques, de nouveaux médias et de jeux vidéo à travers deux fonds de soutien régionaux

Concernant la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia

La Région Réunion soutient la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia à toutes les étapes des projets, de l'écriture à la production, pour faire du territoire une terre de création et de tournage. Cette politique s'appuie sur des conventions triennales avec le CNC et l'État, permettant un cofinancement proportionnel aux engagements régionaux. Le fonds de soutien vise à encourager l'émergence de talents et la création d'oeuvres originales portées par des auteurs engagés dans une démarche artistique. Il contribue également à la formation et à la professionnalisation des acteurs du secteur, ainsi qu'à la structuration d'une industrie locale créatrice d'emplois et de compétences durables autour de projets originaux et porteurs de dynamiques. Enfin, il participe à l'enrichissement d'un catalogue d'oeuvres à l'échelle de l'océan Indien, renforçant l'inscription de La Réunion dans un espace culturel élargi.

▪ ÉMERGENCE ET AUTEURS ▪

En 2025, les dispositifs de soutien aux auteurs ont été répartis comme suit :

➜ **Dispositif Talents la Kour (TLK) :** 11 soutiens attribués, dont 4 à des femmes.
➜ **Bourses / Résidences :** 1 aide attribuée à un homme (100 %) pour un montant total de 1 500 €
➜ **Autres dispositifs :** 45 bénéficiaires, dont 20 à des femmes (44,44 %) et 25 à des hommes (55,56 %) ;
pour un montant total de 419 000 € :
o Femmes : 175 000 € (41,77 %), soit 8 750 € en moyenne
o Hommes : 244 000 € (58,23 %), soit 9 760 € en moyenne

➜ Total : 419 000 €

La part des soutiens accordée aux hommes est supérieure à celle des femmes, tant au niveau du nombre de projets aidés que des montants alloués. Cet écart se réduit s'agissant des montants moyens sur l'ensemble des dispositifs.

▪ PRÉ-PRODUCTION ET PRODUCTION ▪

➜ **Courts-métrages (CM) :**
10 projets soutenus : 3 portés par des femmes (30 %), 7 par des hommes (70 %)
Montants attribués :
o Femmes : 120 000 € (41,24 %) ➜ aide moyenne : 40 000 €
o Hommes : 171 000 € (58,76 %) ➜ aide moyenne : 24 429 €

➜ Total : 291 000 €

➜ **Longs-métrages (LM) :**
14 projets soutenus : 3 portés par des femmes (21,43 %), 11 par des hommes (78,57 %)
Montants attribués :
o Femmes : 485 000 € (20,73 %) ➜ aide moyenne : 161 667 €
o Hommes : 1 854 485 € (79,27 %) ➜ aide moyenne : 168 590 €

➜ Total : 2 339 485 €

➜ **Audiovisuel (séries, documentaires, etc.) :**
37 projets soutenus : 14 portés par des femmes (37,84 %), 23 par des hommes (61,16 %)
Montants attribués :
o Femmes : 492 000 € (19,16 %) ➜ aide moyenne : 35 142 €
o Hommes : 2 076 480 € (80,84 %) ➜ aide moyenne : 90 292 €

➜ Total : 2 568 480 €

Ainsi, les femmes restent nettement sous-représentées dans les projets soutenus, tous types confondus (entre 30 % et 33 % des oeuvres). Les écarts de montants sont significatifs, en particulier dans l'audiovisuel, où les hommes reçoivent en moyenne presque le triple des femmes. Les aides aux courts-métrages et aux oeuvres audiovisuelles bénéficient aussi largement aux hommes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

CONCERNANT LA FILIÈRE JEUX-VIDÉO

→ Conception

8 projets soutenus : 2 portés par des femmes (25 %), 6 par des hommes (75 %)
Montants attribués :
o Femmes : 8 000 € (12,50 %) → aide moyenne : 8 000 €
o Hommes : 56 000 € (87,50 %) → aide moyenne : 9 333 €

→ Total : 64 000 €

→ Prototypage

4 projets soutenus portés par des **hommes (100%)**
Montants attribués :
o Hommes : 100 000 € (100%) → aide moyenne : 25 000 €

→ Total : 100 000 €

→ Production

6 projets soutenus portés par des **hommes (100%)**
Montants attribués :
o Hommes : 390 000 € (100%) → aide moyenne : 65 000 €

→ Total : 390 000 €

Actions 2

▪ Accompagnement de la structuration et du développement de la filière locale ainsi que de l'éducation à l'image à travers le soutien au programme d'actions de l'Agence Film Réunion (AFR)

En 2025, la Région a poursuivi son soutien à l'Agence Film Réunion, chargée de structurer la filière audiovisuelle, de promouvoir La Réunion comme lieu de tournage, et de développer l'éducation à l'image. L'agence a accompagné des autrices et auteurs via plusieurs résidences (fiction, documentaire, séries) et renforcé la professionnalisation du secteur avec des ateliers sur l'écoproduction, la sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles et le droit d'auteurs documentaire et audiovisuel.

Au total, 56 professionnels ont été bénéficiaires de ces accompagnements, dont 31 femmes, soit près de 55 % du nombre total de participant(e)s.

Actions 3

▪ Actions de développement des publics et de diffusion culturelle

✔ Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté

En 2025, la Région et le CNC ont déployé à La Réunion le dispositif national « Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté », en partenariat avec l'association Unis-Cité. Ce programme vise à renforcer l'accès à la culture, la citoyenneté et l'intérêt pour le cinéma d'auteur chez les jeunes. Il s'appuie sur l'engagement de 12 volontaires en service civique (7 femmes, 5 hommes) autour de thématiques telles que la lutte contre les discriminations, la laïcité, l'environnement ou encore l'égalité de genre. Le dispositif inclut une sélection de films du CNC, des oeuvres locales, et une plateforme de courts-métrages, avec l'appui de référents dans les établissements.

✔ Actions « Kourmetraz »

En 2025, le CNC, la Direction des Affaires Culturelles Réunion (DAC-R) et la Région ont soutenu un programme d'éducation à l'image destiné à des jeunes en insertion, leur permettant de réaliser un court métrage dans leur quartier avec l'aide de professionnels.

Cette année sur toutes les actions confondues (Kourmetraz & Kourmetraz Video Challenge), 64 jeunes y ont participé dont 38% de femmes, 59% d'hommes et 3% de personnes non binaires.

✔ Dispositif « Talents la Kour »

La Région a également maintenu son accompagnement au dispositif « Talents la Kour » (TLK) porté par l'association Cinékour. Il y avait 11 personnes dans la promotion 2025 dont 4 femmes, 6 hommes et 1 personne non binaire.

✔ Autres actions à souligner

Aussi, en 2025 les sociétés bénéficiaires du dispositif « S'engager pour l'avenir », organisé par Canal Plus Réunion et cofinancé par la Région et le CNC, devaient adhérer à la charte parité de Canal Plus. 100% des projets financés étaient signataires de la charte éco-production et mixité diversité.

▪ Perspectives d'évolution

Plusieurs pistes peuvent être envisagées telles que :
- l'augmentation de la présence des femmes dans l'industrie en attirant et valorisant plus de projets menés par des femmes ;
- la sensibilisation à la prévalence de l'inégalité entre les femmes et les hommes et accroître la visibilité des meilleures pratiques mises en œuvre ;
- la poursuite et la promotion du suivi de données genrées et -le partage systématique des résultats, le soutien et le parrainage d'initiatives basées sur le genre ;
- l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des activités des fonds de soutien et dans le processus décisionnel ;
- la collectivité pourrait reprendre à son compte ce que fait le CNC en instaurant un bonus de 15% pour les films dont les équipes de production comptent au moins autant de femmes que d'hommes aux principaux postes d'encadrement (réalisateur, directeur photo, chef opérateur...).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

RECHERCHE ET INNOVATION

➜ La recherche et l'innovation à La Réunion restent des secteurs stratégiques encore peu féminisés, où les femmes demeurent minoritaires dans les fonctions de direction et d'innovation, malgré des avancées réelles mais insuffisantes.

Contexte

Au regard des actions en lien avec la politique de la recherche et de l'innovation, le critère de genre ne constitue pas un élément significatif dans le cadre de l'instruction ou l'attribution des aides ou des subventions.

Actions

En ce qui concerne l'innovation, sur 18 entreprises bénéficiant d'une subvention accordée en 2025 via les dispositifs de financement sur fonds propres, 4 sont dirigées par des femmes (soit 22%). Au sein de la délégation réunionnaise présente sur le Pavillon La Réunion sur le salon Viva Technology en juin 2025, 2 entreprises sur 8 étaient dirigées par des femmes (soit 25%) : Leon Guide et The Island CosmeRcs. Ces chiffres tendent à indiquer que l'entrepreneuriat féminin est encore actuellement sous représenté dans le domaine de l'innovation à La Réunion.

S'agissant de la recherche, on compte en 2025 trois femmes à la direction des organismes de recherche nationaux présents sur le territoire, à savoir de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), du Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) et de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) ; ce qui représente un taux de 30% de femmes en responsabilité au sein les dix grands opérateurs de la recherche (organismes et Université de La Réunion).

ENTREPRENEURIAT

➜ À La Réunion, l'entrepreneuriat féminin constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités d'accès à l'emploi, aux financements et aux opportunités, et favoriser une plus grande justice sociale.

➜ La Région déploie une stratégie structurée et complémentaire (PAREF, incubateur BEELAB, projets territoriaux et éducatifs) visant à accompagner les femmes à toutes les étapes de leur parcours, tout en agissant sur les représentations et l'égalité territoriale.

➜ Des dispositifs de valorisation et de mobilisation comme le challenge « Fanm Kapab » renforcent la visibilité des entrepreneures, encourageant les vocations et contribuent à structurer un écosystème entrepreneurial féminin inclusif et dynamique.

Actions

1- Plan d'Action Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF)

À travers cet appel à projet, la collectivité affirme sa volonté de créer un environnement propice à l'émergence, au développement et à la valorisation des initiatives portées par des femmes, en particulier celles les plus éloignées de l'emploi et des territoires les plus fragiles.

Le projet **«Entreprendre pour Apprendre au Féminin»**, en sensibilisant dès le plus jeune âge un public diversifié aux enjeux d'égalité et de mixité, concourt à déconstruire les stéréotypes, à élargir les horizons des jeunes filles et à inscrire durablement, chez les filles comme chez les garçons, une culture partagée de l'égalité.

Le projet **« Tisser l'avenir : femmes et entrepreneuriat dans l'Est »**, porté par K-PAB6T, traduit l'engagement de la collectivité en faveur de l'égalité territoriale en offrant aux femmes des zones les moins dotées un accompagnement progressif et sécurisé vers l'entrepreneuriat, tout en valorisant leurs savoir-faire au service du dynamisme économique local.

Le projet **« Entreprendre au féminin : donner de la visibilité aux nouvelles entrepreneures réunionnaises »**, porté par La French Tech Réunion, affirme l'exigence de représentation en valorisant des parcours féminins, notamment dans les secteurs innovants, afin de lever l'autocensure, renforcer la place des femmes dans l'écosystème entrepreneurial et reconnaître pleinement leur contribution au développement économique du territoire.

2- BEELAB – Incubateur au Féminin

Créé en 2022 dans le Sud de l'île, le BEELAB est le premier incubateur dédié à l'entrepreneuriat féminin à La Réunion et plus largement en Outre-mer. Il constitue un espace structurant d'accompagnement, destiné à soutenir les femmes à toutes les étapes de leur parcours entrepreneurial, de l'émergence de l'idée à la création et au développement de leur activité.
Par une approche globale et personnalisée articulant accompagnement, formation, mise en réseau, et accès aux financements, il concourt à structurer un écosystème entrepreneurial féminin à la fois solide et inclusif.

En outre, l'extension progressive du dispositif à l'ensemble du territoire répond à un enjeu majeur d'égalité territoriale. Il permet de toucher un public plus large, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et d'étendre la dimension collective et solidaire du dispositif, à travers les actions d'entraide et les partenariats associatifs.

À travers le soutien à ces projets, la Région déploie une stratégie cohérente et complémentaire, agissant à la fois sur les représentations, l'accompagnement des parcours et la structuration de l'écosystème entrepreneurial féminin.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

CHALLENGE « FANM KAPAB »

La collectivité co-organise, avec Initiative Réunion, le challenge régional « Fanm Kapab », ouvert aux porteuses de projets en activités, destiné à promouvoir, valoriser et encourager l'entrepreneuriat féminin sur l'ensemble du territoire.
Ce concours s'inscrit dans la dynamique du PAREF et mobilise un large réseau de partenaires institutionnels et d'opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprise. Il constitue un outil de sensibilisation et de mobilisation, visant à susciter des vocations entrepreneuriales et à renforcer la visibilité des femmes cheffes d'entreprise. Une attention particulière est portée aux initiatives portées par des femmes évoluant dans des secteurs traditionnellement masculins, contribuant ainsi à la promotion de la mixité professionnelle.
Au-delà de la compétition, le dispositif intègre une dimension d'accompagnement, notamment à travers la préparation au pitch des candidates, et s'inscrit dans une démarche plus large de mise en réseau et de valorisation des parcours féminins.

Ce dispositif contribue à lever les freins liés à l'autocensure, favorise l'identification et l'inspiration, et intègre une dimension territoriale forte, à travers des catégories spécifiques valorisant les initiatives issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires des Hauts.
Enfin, en s'inscrivant dans une temporalité symbolique, avec une remise des prix organisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le challenge affirme une approche globale de l'égalité, reliant enjeux économiques et sociétaux.
Ainsi, « Fanm Kapab » participe pleinement à la promotion d'un entrepreneuriat féminin visible, légitime et ancré dans les réalités du territoire.

Pour renforcer l'égalité femmes-hommes en entrepreneuriat, il est souhaitable de pérenniser et étendre le challenge à l'échelle régionale, tout en développant l'accompagnement des participantes avant et après le concours afin d'en maximiser l'impact.
Parallèlement, le renforcement des partenariats et la valorisation durable des participantes permettraient d'élargir les soutiens (financement, mentorat, réseau) et de faire émerger des modèles inspirants.

D'autres événements ont également eu lieu dans le cadre de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le champ de l'économie bleue, des initiatives structurantes contribuent à renforcer la place des femmes et à promouvoir l'égalité professionnelle dans les filières maritimes. En 2025, l'organisation par l'Institut Bleu d'un afterwork dédié au réseau des femmes du maritime a constitué un premier levier de mise en visibilité, de mise en réseau et de valorisation des parcours féminins dans ce secteur encore largement masculinisé. Dans cette dynamique, l'année 2026 prévoit la structuration d'un collectif des femmes du maritime, porté par l'Institut Bleu en partenariat avec ChancEgal et avec le soutien de la DMSOI, afin de consolider les dynamiques d'entraide, de représentation et d'accompagnement, et de contribuer durablement à une économie bleue plus inclusive.

ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) s'inscrivent dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Ils permettent à des publics éloignés de l'emploi, en particulier ceux confrontés à des freins multiples liés à la précarité, à la santé, à l'âge ou aux parcours de vie, d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel renforcé.
Les parcours proposés combinent encadrement technique, formation (pré-qualifiante ou qualifiante) et accompagnement individualisé, afin de favoriser la montée en compétences et le retour durable à l'emploi.
Les Ateliers et Chantiers d'Insertion, notamment à travers le Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, structurent des parcours progressifs vers l'emploi tout en garantissant, pour les femmes comme pour les hommes, le respect des principes d'égalité, de non-discrimination et de mixité dans les trajectoires d'insertion.

En 2025, les femmes représentent 32,56 % des effectifs, contre 67,44 % pour les hommes, traduisant une sous-représentation féminine persistante dans ce dispositif. L'analyse par secteur d'activité révèle des disparités significatives, illustrant une forte segmentation genrée des parcours d'insertion. Alors que les hommes demeurent majoritaires dans les activités de réparation (82,35 % d'hommes), l'agriculture (71,76 %), et dans une moindre mesure dans l'économie circulaire (64,60 %), secteurs historiquement masculins, les femmes s'affirment dans la production artisanale (46,15%), le numérique (39,39%) et l'audiovisuel (62,50%).

Ces éléments traduisent à la fois une persistance des stéréotypes professionnels dans les parcours d'insertion et une évolution progressive vers une diversification des profils selon les secteurs. Dans ce contexte, les ACI jouent un rôle structurant en matière d'égalité, en constituant un levier potentiel de rééquilibrage des trajectoires professionnelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

LE TOURISME

▸ Contexte

Le tourisme reste un secteur majoritairement féminin, mais encore loin d'être égalitaire :

- les écarts de salaire apparaissent dès la première embauche ;
- la parentalité pénalise massivement les carrières féminines ;
- les postes stratégiques et décisionnels restent majoritairement masculins, alors que les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans les fonctions dites « relationnelles », moins valorisées ;
- les entrepreneures rencontrent davantage d'obstacles pour financer ou développer leur activité ;
- les femmes subissent des discriminations persistantes, des stéréotypes ancrés et des parcours de progression plus lents tout au long de leur carrière.

▸ Actions

À La Réunion, les femmes sont fortement représentées dans le secteur, comme le montrent les données recueillies sur l'écosystème touristique. Sur un total de 216 personnes, 140 femmes et 76 hommes travaillent dans les offices de tourisme intercommunaux, les associations Iles Vanille et l'Ile de la Réunion Tourisme (fusionnée en 2025 avec la Fédération Réunionnaise du Tourisme). Les femmes représentent donc 65 % des effectifs. En zoomant sur les effectifs d'encadrement, on observe une prédominance des femmes dans ces structures, avec un taux de 65 %, contre 35 % de cadres masculins. Enfin, sur ces 7 organismes, 3 femmes occupent des postes de direction.

RÉPARTITION HOMMES / FEMMES DANS LES ORGANISMES TOURISTIQUES EN 2025

	Total	H	%	Dont cadres	%	F	%	Dont cadres	%
IRT fusionnée	81	28	35 %	9	36 %	53	65 %	16	64 %
DSR	34	11	32 %	3	60 %	23	68 %	2	40 %
OTI Nord	13	7	54 %	1	50 %	6	46 %	1	50 %
OTI Ouest	38	12	31 %	1	14 %	26	69 %	6	86 %
OTI Sud	25	9	36 %	0	%	16	64 %	1	%
OTI Est	23	8	35 %	1	25 %	15	65 %	4	75 %
VIO	2	1	50 %	1	50 %	1	50 %	0	50 %
TOTAL	**216**	**76**	**35 %**	**16**	**35 %**	**140**	**65 %**	**30**	65 %

■ Perspectives d'évolution

L'innovation dans le domaine du tourisme peut représenter de vraies opportunités de création d'entreprise pour les femmes. Pour ce faire, la structuration de ce segment de l'innovation, qui n'en est qu'à ses débuts à La Réunion, doit être organisée et accompagnée, à la fois par les acteurs de l'innovation déjà identifiés sur le territoire, en lien avec les professionnels du tourisme et les institutions publiques.

Le volet agritourisme, en pleine expansion, représente également une belle opportunité au niveau entrepreneurial pour les femmes réunionnaises, par ailleurs de plus en plus nombreuses à diriger des exploitations. Qu'il s'agisse de la transformation des produits de l'exploitation, de visites guidées ou de création d'hébergements, les opportunités sont réelles et correspondent également à une demande croissante de la part des touristes, à la recherche d'authenticité

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

AXE 3

Le développement durable

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

➜ À La Réunion, la Région fait de l'aménagement du territoire et du développement durable un levier de justice sociale, en intégrant désormais pleinement les inégalités de genre dans la conception des espaces, des logements et des politiques publiques face aux vulnérabilités climatiques et sociales.

➜ À travers la révision du SAR, le déploiement du programme LEADER et le financement du logement via le FRAFU, la Région agit concrètement pour réduire les inégalités territoriales, soutenir l'entrepreneuriat des femmes et répondre à une crise du logement qui les touche de manière disproportionnée.

➜ En mobilisant des outils financiers renforcés et une planification plus inclusive, la Région Réunion transforme la transition écologique en opportunité d'égalité, en orientant ses choix d'aménagement vers des territoires plus mixtes, plus solidaires et plus résilients.

▸ Contexte

L'aménagement du territoire reste marqué par des inégalités de genre : les espaces publics sont souvent conçus sans prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, ce qui limite leur accès et leur usage. La crise climatique accentue ces inégalités, notamment pour les femmes précarisées, plus exposées au mal-logement et à la pauvreté en eau. 98 % des familles monoparentales sont portées par des femmes, et 2 demandes de logement social sur 5 viennent de ces foyers. La transition écologique doit donc intégrer la lutte contre ces inégalités pour construire des territoires plus justes et inclusifs.

La Région Réunion intègre désormais les enjeux de genre dans sa stratégie d'aménagement du territoire pour mieux répondre aux vulnérabilités sociales et territoriales. Les dispositifs LEADER et FRAFU contribuent à réduire les inégalités en soutenant le développement économique des territoires et la production de logements. Dans un contexte de crise du logement fortement genré, la Région accélère les investissements pour produire davantage de logements tout en renforçant l'équité territoriale et sociale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

Actions

Vers une approche non-genrée des politiques d'aménagement et de développement du territoire :

▪ La révision du SAR au prisme de la réduction des inégalités de genre

La Région Réunion participe à la mise en oeuvre, et depuis le 22 novembre 2021, à la révision de son document cadre : le Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Le SAR est l'outil de cadrage principal d'un développement et fonctionnement durable et soutenable de l'île. Il indique les grandes destinations des sols (naturelles, agricoles, urbaines), tout en réservant des espaces pour répondre aux besoins des populations, en définissant les principes d'extensions urbaines, les objectifs de renouvellement urbain, de production de logements, d'implantation des grandes infrastructures, des équipements, des activités économiques, culturelles, agricoles, de santé, etc.

Dans les travaux de révision du SAR, les notions de genre et d'inclusivité au sein des espaces habités requestionnent la manière dont nous abordons et pensons le fonctionnement des espaces urbains.

Au titre des travaux réalisés en 2025, plusieurs éléments peuvent être mis en exergue :

- En 2025, les Orientations Fondamentales, ainsi que les Principes d'Aménagement du SAR identifient clairement les enjeux d'une production de logement permemant de répondre aux besoins des populations et à la lutte contre le mal-logement, notamment les plus vulnérables. Ces orientations seront traduites en règles qui devront être respectées et intégrées au sein des SCoT et des PLU.

- L'année 2025 a été consacrée aux travaux de diagnostic des vulnérabilités du territoire face aux dérégulations climatiques et d'identifiction des enjeux pour l'adaptation et la résilience du territoire, notamment pour limiter les inégalités et iniquités induites pour les populations les plus vulnérables. Ce diagnostic a servi à la rédaction des principes d'aménagement pour garantir un cadrage de règles du SAR qui participent à la réduction des inégalités territoriales et environnementales.

▪ Le co-financement de projets LEADER

Afin de participer au développement des Hauts et à la lutte contre les inégalités territoriales, la collectivité régionale contribue également à la mise en oeuvre du programme LEADER.

Afin de poursuivre le développement territorial dans la zone des Hauts de l'île, les entreprises privées ainsi que les associations installées dans les Hauts peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement au titre du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement Économique Rural), dans le cadre du programme FEADER.

La mise en oeuvre de ce programme se fait au travers d'un Groupe d'Action Locale (GAL). Ce sont ces GAL, constitués à 50 % de représentants des établissements publics et de 50 % de personnes privées (agricult.eur.rice.s, commerçant.e.s, représentant.e.s des entreprises, acteur.e.s de la société civile, acteur.rice.s culturel.le.s...), qui lors du Comité de Programmation votent collectivement le subventionnement d'un projet. Au sein de ces instances de décision locale, il est à noter qu'en 2024, la parité n'est pas atteinte.

Au titre du programme LEADER, en 2025, 206 536,86 € ont été nouvellement engagés par la Région Réunion pour la réalisation de 62 projets contribuant au développement des Hauts. Parmi ces projets, 41 projets sont portés par des hommes (157 540,08 €), soit comme entrepreneurs ou dirigeants d'organismes, 21 de ces projets (48 996,78 €) par des femmes.

Entre 2020 et 2025, le nombre de femmes, dirigeantes de structures ou entrepreneuses correspondent à près d'un tiers des bénéficiaires des projets, la parité tend ainsi à se renforcer, bien que cette dynamique reste légère (33 % en 2020, 38 % en 2021, 42 % en 2022, 41 % en 2023, 36% en 2024, 34% en 2025).

Dans le cadre du soutien à la mise en oeuvre du programme LEADER, la Région Réunion contribue à l'entreprenariat de toutes et tous. Les actions d'animation et de soutien des porteuses et porteurs de projet pour aboutir à la création de leurs entreprises permement de donner de plus grandes opportunités pour les femmes et les hommes d'exercer un métier qui valorisent les talents des Hauts.

▪ Le financement de la production de logements

Le Fond Régional d'Aménagement Foncier et Urbain FRAFU est un outil financier clé de la politique du logement à La Réunion. Il permet de coordonner les financements de l'État et des collectivités pour aménager les espaces urbains, soutenir les communes et EPCI dans la création de nouveaux quartiers et le renouvellement urbain, principalement en faveur du logement social, contribuant ainsi à la lutte contre le mal logement.

Le territoire fait face à une forte tension sur le logement : 70 000 logements à construire d'ici 2050, 30 000 nécessaires immédiatement, 143 000 personnes en situation de mal-logement et près de 50 000 demandes de logements sociaux en attente en 2025, en forte hausse.

Dans le même temps, le secteur de l'aménagement ralentit, avec peu de nouvelles opérations engagées et des difficultés financières sur certains projets anciens. Une quinzaine d'opérations en difficulté, représentant environ 1 600 logements potentiels, ont été identifiées, appelant à une adaptation des outils de financement et d'intervention.

Comme rappelé préalablement, à La Réunion les femmes sont plus exposées à la précarité économique, sociale, aux violences, ainsi qu'aux difficultés de logement. Selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre de La Réunion de 2025 et de 2023, La crise du logement à La Réunion touche environ 300 000 personnes, dont près de 3 000 personnes sans domicile. En 2023, 1 182 demandeurs de logement social se déclaraient sans abri.

Les femmes sont particulièrement exposées aux difficultés de logement et d'hébergement à La Réunion. Elles représentent une part importante et croissante des demandes d'hébergement d'urgence, notamment les femmes seules avec enfants. Au total, elles constituent une part significative des ménages demandeurs, avec une forte présence de femmes seules, parfois enceintes, et restent surreprésentées parmi les situations sans solution. Les femmes victimes de violences sont également fortement concernées, alors même que l'offre dédiée demeure très limitée, avec seulement 5 structures pour 60 places fin 2024. En 2023, plus de la moitié des ménages pris en charge à l'hôtel relevaient de situations de violences conjugales.

Ces vulnérabilités s'inscrivent dans un contexte de fortes inégalités socio-économiques. Les femmes sont très majoritaires parmi les familles monoparentales et une part importante d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté. Le surpeuplement touche également davantage ces ménages, accentuant les difficultés d'accès à un logement stable et adapté.

Les écarts persistent enfin en matière d'emploi et d'autonomie résidentielle : les femmes présentent des taux d'emploi plus faibles, davantage de temps partiel, et un accès plus limité à la propriété. Elles quittent également plus tôt le domicile familial que les hommes, traduisant une précarité résidentielle plus précoce et plus durable.

Dans ce contexte de crise, la Région a décidé de mobiliser un fonds de soutien exceptionnel de 4 millions d'euros, qui viendra en complément du FRAFU lorsque celui-ci ne permet pas d'atteindre l'équilibre financier sur une opération mature. Ce dispositif régional permettra d'accélérer la production de 700 à 800 logements, sur 7 à 8 opérations, pour des travaux enclenchés au plus tard mi-2027. Les opérations devront répondre aux exigences suivantes :

- Limitation de l'étalement urbain et accessibilité aux services essentiels ;
- Conformité aux objectifs des PLH et réglementations en vigueur (production et mixité des logements) ;
- Intégration d'une approche valorisable en matière d'urbanisme durable ;
- Viabilité économique du projet et efficacité de la subvention publique sur la production de logements sociaux.

Ce fonds de soutien exceptionnel contribue à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'accès au logement. En permettant l'accélération de la production de logements sociaux sur des opérations déjà matures, il répond aux besoins des publics les plus exposés à la précarité résidentielle, en particulier les femmes seules avec enfants et les familles monoparentales, très majoritairement féminines. En sécurisant des projets en difficulté, il limite également le recours à l'hébergement d'urgence, où les femmes sont fortement surreprésentées, notamment dans les situations de violences. Enfin, les exigences de proximité des services essentiels renforcent l'autonomie des femmes au quotidien en facilitant l'accès aux services, à l'emploi et aux droits, contribuant ainsi à une amélioration concrète de leurs condtions de vie et à une réduction des inégalités structurelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

FOCUS :

LA COMMANDE PUBLIQUE : OUTIL TRANSVERSAL AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

La Région Réunion s'attache à faire de la commande publique un levier important de promotion de l'égalité femmes-hommes.

La loi du 4 août 2014 relative à l'égalité femmes-hommes fixe des règles précises que les entreprises doivent respecter pour pouvoir répondre aux marchés publics. Elle prévoit notamment que ne peuvent candidater les entreprises condamnées au cours des cinq dernières années pour des manquements à l'égalité professionnelle, par exemple en matière de recrutement, de rémunération ou de promotion. Elle exige également que les entreprises candidates aient engagé, au 31 décembre de l'année précédente, une négociation sur l'égalité professionnelle ou aient régularisé leur situation, garantissant ainsi un engagement concret en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, le respect de l'égalité femmes-hommes dans la commande publique repose sur une déclaration sur l'honneur engageant les entreprises, dont le non-respect peut entraîner une exclusion des marchés publics. Cette exigence pourrait être renforcée à l'avenir par l'introduction d'une transparence salariale obligatoire, via un reporting spécifique conditionnant l'accès aux marchés. L'objectif est de faire de l'égalité salariale un standard structurant et vérifiable, pleinement intégré aux règles de la commande publique.

Au-delà de ces obligations légales, un travail plus fin d'évaluation de la mise en oeuvre de l'égalité femmes-hommes dans la commande publique sera mené dans le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Il permettra d'aller plus loin que les seules obligations légales en intégrant l'égalité femmes hommes comme un critère structurant de la commande publique. Il pourra valoriser les entreprises engagées à travers l'évaluation des offres, l'introduction de clauses sociales dans les cahiers des charges et l'exigence de plans d'action en faveur de l'égalité. Enfin, la commande publique deviendra aussi un levier de sensibilisation, en encourageant les acheteurs publics à promouvoir activement les bonnes pratiques auprès des entreprises.

Dans cette dynamique, la Région a déjà intégré de manière concrète l'égalité femmes hommes dans ses marchés publics, en mobilisant notamment des clauses sociales dans les cahiers des charges. Cette approche se traduit de façon opérationnelle dans des projets structurants, comme la construction du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André, où les entreprises sont tenues de mettre en oeuvre des actions en faveur de la mixité professionnelle dans un secteur encore peu féminisé.

Ces actions doivent cibler des publics en insertion rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, afin de favoriser la découverte des métiers et d'ouvrir plus largement ces filières aux femmes.

La mise en oeuvre de l'égalité hommes-femmes dans la commande publique est un processus complexe qui nécessite une mobilisation de tous les acteurs et requiert une réflexion poussée. Elle offre cependant de nombreuses opportunités pour promouvoir l'égalité réelle.

CONCLUSION

L'année 2025 constitue une étape structurante dans la consolidation de la politique régionale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des avancées concrètes ont été enregistrées, tant au sein de l'administration régionale que dans la mise en oeuvre des politiques publiques sur le territoire, traduisant une dynamique désormais engagée et opérationnelle.

Cette année a également permis d'identifier avec précision les leviers d'action et les marges de progression nécessaires pour renforcer encore l'efficacité de l'action publique. La collectivité dispose désormais d'une vision plus claire des priorités à consolider pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un principe pleinement intégré, à la fois dans sa stratégie de ressources humaines et dans l'ensemble de ses politiques sectorielles.

Dans cette continuité, l'année 2026 s'annonce comme une étape d'amplification et d'accélération. Forte des acquis de 2025, la Région entend poursuivre et renforcer son engagement pour inscrire durablement l'égalité au coeur de son action publique, avec une exigence renouvelée de résultats et d'impact pour tous les Réunionnaises et Réunionnais.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0003-DE

2025 RAPPORT ÉGALITÉ

Femmes/Hommes

Region Reunion
www.regionreunion.com

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2026_0004

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 8

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
PLANTE PASCAL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :
TECHER JACQUES
BOULEVART PATRICE
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGADD / N°118649
RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0004
Rapport /DGADD / N°118649

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article D 4311-6,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article 255 de la loi « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, pris pour l'application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le bilan d'activité de la Collectivité Régionale pour l'exercice 2025,

Vu le rapport N° DGADD / 118649 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 19 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 23 juin 2026,

Considérant,

1. l'obligation réglementaire de présenter sous la forme d'un rapport la situation en matière de développement durable de la collectivité au niveau de son fonctionnement, des politiques menées et des orientations de nature à améliorer cette situation,

2. la volonté de sensibiliser les citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux,

3. la structuration réglementaire du rapport autour des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'Environnement incluant d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluations des actions, politiques publiques et programmes,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
de prendre acte du rapport de situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour l'exercice 2025, ci-joint ;

ARTICLE 2 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Rapport Développement Durable 2025

Construire une Réunion résiliente, solidaire et durable

Assemblée plénière du Conseil Régional

Réunion du 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

SOMMAIRE

1 CADRE GÉNÉRAL ET CHIFFRES CLÉS 2025 3

1.1 CADRE GÉNÉRAL ET CHOIX MÉTHODOLOGIQUES 3
1.2 LES GRANDS DÉFIS DE LA RÉUNION 4
1.3 LES CHIFFRES CLÉS 2025 6

2 UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ACCÉLÉRÉE 8

2.1 RÉVISER LE SAR POUR PRÉPARER LA RÉUNION DE DEMAIN 8
2.2 SE PRÉPARER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 9
2.3 ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 10
2.4 PRODUIRE UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE PATRIMOINE RÉGIONAL 11
2.5 DÉVELOPPER DES MOBILITÉS PLUS DURABLES 12
2.6 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE 13
2.7 ECONOMISER LES RESSOURCES ET DISTRIBUER UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ 14

3 UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE ET INNOVANTE 15

3.1 DÉVELOPPER UN TOURISME DURABLE 15
3.2 SOUTENIR L'ÉCONOMIE BLEUE 15
3.3 FAVORISER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 16
3.4 SE NOURRIR EN LOCAL 16
3.5 PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS RESPONSABLE 17
3.6 GÉRER LES DÉCHETS ET ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 18
3.7 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE 19

4 UNE RÉUNION PLUS SOLIDAIRE 20

4.1 ACCÉLÉRER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS 20
4.2 RÉNOVER LES BÂTIMENTS ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE 20
4.3 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES 22
4.4 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES 22

5 UN BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 23

5.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (BUDGET PRINCIPAL) 23
5.2 LE BUDGET EUROPE (PE FEDER 2021-2027) 24

6 CONCLUSION ET PISTES D'AMÉLIORATION 2026 26

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

Synthèse du rapport Développement Durable 2025

Face aux défis climatiques, sociaux et économiques qui touchent La Réunion, la collectivité régionale poursuit en 2025 une stratégie ambitieuse de transition écologique. Le développement durable n'est plus un objectif secondaire : il constitue désormais le cadre structurant de l'ensemble des politiques publiques régionales.

De par ses compétences, la Région Réunion élabore et met en œuvre plusieurs documents stratégiques clés pour le territoire :

- **Le Schéma d'Aménagement Régional** (SAR) : il fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement, tout en intégrant des objectifs de sobriété foncière ;
- **La Programmation Pluriannuelle de l'Energie** (PPE) : Co-pilotée avec l'Etat, elle fixe les priorités du territoire en matière de gestion de l'énergie. Révisée en 2022, elle a permis d'atteindre une première étape vers la décarbonation. Sa mise en révision globale lancée en décembre 2024 doit inscrire le territoire dans une trajectoire visant l'autonomie énergétique en 2050 ;
- **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) : Adopté en juin 2024, cet outil de planification coordonne les actions du territoire pour réduire la production de déchets, soutenir l'économie circulaire et fixer un objectif d'enfouissement résiduel de 10% d'ici 2035 ;
- **La Stratégie Régionale pour la Biodiversité** (SRB) : Pilotée à l'horizon 2025, elle définit un cadre commun d'intervention pour la valorisation et la préservation des milieux. Sa révision a été lancée pour prioriser la conservation, lutter contre les espèces envahissantes et mobiliser l'ensemble des politiques publiques.

L'année 2025 marque une accélération des politiques publiques à travers 5 grandes ambitions régionales : construire un territoire adapté au changement climatique, réussir la transition énergétique, préserver la biodiversité exceptionnelle de l'île, développer une économie résiliente et innovante, et réduire les inégalités sociales et territoriales

La Région Réunion a notamment renforcé son soutien aux énergies renouvelables à travers le Plan Solaire Régional, poursuivi la révision du SAR en intégrant les enjeux climatiques, accompagné le développement de l'économie circulaire et soutenu des projets structurants pour l'eau, les déchets, la biodiversité et la rénovation énergétique. Le territoire poursuit également sa montée en puissance dans les domaines du tourisme durable, de l'économie bleue et de l'innovation environnementale.

En parallèle, la collectivité développe des outils de pilotage renforcés, notamment à travers l'évaluation de l'impact environnemental de ses investissements (expérimentation du budget vert) et l'intégration progressive des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies dans l'évaluation des politiques publiques. Ce rapport met ainsi en évidence la volonté de construire un modèle réunionnais de développement durable conciliant résilience climatique, cohésion sociale et attractivité économique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

1 Cadre général et chiffres clés 2025

1.1 Cadre général et choix méthodologiques

Les 5 ambitions régionales du développement durable :

- *Construire un territoire adapté au changement climatique*
- *Réussir la transition énergétique*
- *Préserver la biodiversité exceptionnelle de La Réunion*
- *Développer une économie résiliente et innovante*
- *Réduire les inégalités sociales et territoriales*

Adoptés par les Nations Unies en 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent aujourd'hui le cadre international de référence pour répondre aux grands défis environnementaux, sociaux et économiques.

À La Réunion, ces enjeux prennent une dimension particulière. Territoire insulaire confronté à une forte croissance démographique, à une dépendance énergétique importante et à une vulnérabilité accrue face au changement climatique, l'île doit concilier développement économique, cohésion sociale et préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Dans ce contexte, la Région Réunion déploie une stratégie territoriale visant à accélérer la transition écologique tout en renforçant la résilience du territoire et la qualité de vie des Réunionnais.

Le présent rapport dresse un panorama des actions conduites en 2025 par la collectivité régionale et ses partenaires. Structuré autour des grandes orientations de la mandature 2021-2028, il met en lumière les politiques publiques contribuant aux cinq finalités du développement durable définies par le Code de l'environnement (article L110-1) :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Au-delà du bilan des actions engagées, ce document constitue également un outil d'aide à la décision, d'évaluation et de dialogue avec les citoyens et les acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

1.2 Les grands défis de La Réunion

Un territoire vulnérable au changement climatique

La Réunion subit déjà les effets du dérèglement climatique : hausse des températures, sécheresses prolongées, des pluies plus courtes mais extrêmes, intensification des cyclones et des tensions sur la ressource en eau, fragilisation des écosystèmes, …

Selon les projections climatiques de la Trajectoire de réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique pour La Réunion par rapport à l'ère préindustriel (TRACC Réunion), les températures pourraient augmenter de :

- +1,5°C d'ici 2030 ;
- +2°C d'ici 2050 ;
- +2,9°C d'ici 2100.

Ces modifications du régime pluviométrique entrainent une modification du grand cycle de l'eau qui se traduit par une recharge plus faible des ressources en eau superficielles et souterraines.

Une forte dépendance énergétique

En 2025, la conversion des centrales thermiques d'Albioma et de EDF PEI (abandon du charbon et du fuel lourd) a permis d'atteindre un mix électrique à 92,4% décarboné. Cependant, l'île reste dépendante des importations, la production électrique globale reposant encore sur 61,2 % d'énergies renouvelables importées contre 31,2 % d'énergies renouvelables locales (le solde de 7,6% demeurant fossile). Le développement des EnR locales est stratégique pour l'autonomie et la lutte contre la précarité énergétique.

La poursuite de la transition énergétique constitue un enjeu stratégique majeur pour :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcer l'autonomie énergétique en développant les énergies renouvelables locales ;
- Lutter contre la précarité énergétique.

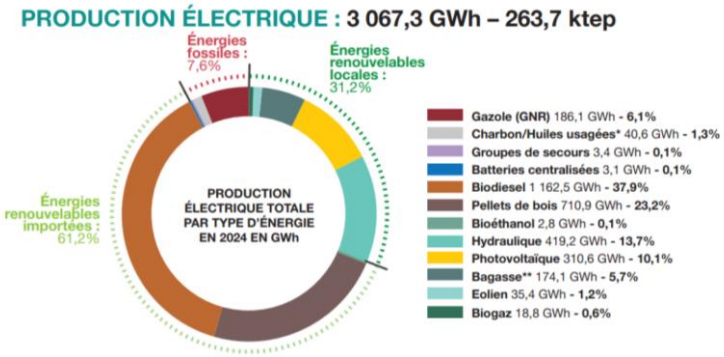

Figure 1 : La production électrique à La Réunion en 2025 (Source : OER Réunion)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

Une biodiversité exceptionnelle mais menacée

Véritable point chaud de la biodiversité mondiale (1730 espèces végétales dont 14% d'endémiques, faune remarquable) le patrimoine naturel subit la pression des espèces exotiques envahissantes, de l'artificialisation des sols, et du climat. Les espèces végétales menacées sont passé de 519 en 2010 à 709 en 2023, le recouvrement des récifs coralliens s'est fortement réduit de 60% dans les années 1970 à 40% en 2000 puis à 20% en 2022, et les cours d'eau présentent un état biologique affichent un état biologique dégradé. Cheffe de file de la biodiversité, la Région Réunion oriente ses politiques publiques vers :

- La lutte contre les espèces invasives ;
- La reconquête par la restauration des milieux ;
- La protection des récifs coralliens.

Une gestion des déchets trop dépendante de l'enfouissement

Sur les 546 343 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés collectés en 2023 (soit 615 kg par habitant), 63% sont enfouis sans valorisation contre une moyenne nationale de 24%. Seuls 14% font fait l'objet d'une valorisation matière et 23% d'une valorisation organique. La mise en place d'une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement s'appuie donc sur les points suivants :

- Réduction à la source et favorisation du réemploi pour allonger la durée des usages ;
- Préservation de la matière grâce au compostage et au recyclage ;
- Valorisation des déchets en évitant le tout enfouissement.

Des inégalités sociales persistantes

Avec une densité de population de 355 hab./km² (contre 107 en hexagone), La Réunion fait face à un taux de pauvreté de 39% (contre 14% au niveau national). La crise du logement social est aiguë : au 31 décembre 2024, près de 49 100 demandes étaient enregistrées pour un parc de 83 463 logements sociaux existants. Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2050, ce qui nécessite de produire environ 170 000 logements, soit 5 700 logements par an en intégrant le phénomène de desserrement des ménages et les besoins non satisfaits à date.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

1.3 Les chiffres clés 2025

Transition énergétique

- 92,4 % d'énergie renouvelable dans le mix électrique
- 17 M€ mobilisés dans la transition écologique
- 8 000 foyers bénéficiaires du Plan Solaire Régional
- 4 900 centrales photovoltaïques individuelles soutenues depuis 2021
- 4 130 MWh produits sur les sites régionaux (↔ consommation de 1 200 ménages)
- 1059 brasseurs d'air installés dans 175 salles de classes des lycées

---

Mobilités

- 131 000 utilisateurs du covoiturage régional KAROS
- 1,26 million de trajets réalisés par le réseau car jaune
- 1 561 tonnes de CO_2 évitées (12,49 millions de kilomètres en autosolisme économisés)
- 83 nouveaux autocars Car Jaune mis en circulation
- Fréquences augmentées de +10%

Biodiversité

- 597 500 € consacrés aux grands acteurs institutionnels de la biodiversité
- 3 projets FEDER soutenus pour la restauration écologique
- Lancement de la révision de la Stratégie Régionale Biodiversité à l'horizon 2035
- Diagnostic des 1 336 hectares de forêts régionales et sites patrimoniaux
- Contribution à l'élaboration de la feuille de route de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Eau et déchets (dispositifs FEDER)

- 3,5 M€ de FEDER mobilisés dans la gestion des déchets
- 14 703 équipements de compostage soutenus
- 21 M€ de FEDER programmés dans la gestion de l'eau (5 projets d'unité de potabilisation et 6 projets de réduction des fuites d'eau subventionnés à hauteur de 11 M€)
- 2 M€ de FEDER programmé pour la restauration écologique de radiers et la réalisation d'études sur les volumes prélevables (rivières du Mât et de Saint-Etienne)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

Logement et rénovation énergétique

- 4 M€ débloqués pour accélérer la production de logements sociaux (6 opérations : 670 logements dont 520 sociaux)
- Dispositifs FEDER :
  - 473 logements sociaux rénovés énergétiquement
  - 336 logements sociaux équipés de chauffe-eaux solaires collectifs
  - 10 090 points lumineux rénovés

Lutte contre les inégalités et accès à la culture

- 1 440 782 bouteilles de gaz aidées (maintien du prix à 18 €)
- 23 257 élèves bénéficiaires d'un repas à 1€ à la cantine
- Equipement scolaire pour 14 743 élèves
- 751 bénéficiaires et 82 encadrants du dispositif « Emplois Verts » (45 associations soutenues et 66 chantiers réalisés)
- 423 858 visiteurs dans les musées régionaux
- 2 650 chauffe-eau solaire individuels installés (dispositif Kap Ecosolidaire)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

2 Une transition écologique accélérée

Les finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :

2.1 Réviser le SAR pour préparer La Réunion de demain

Les régions d'outre-mer ont été précurseurs dans la prise de conscience des enjeux environnementaux. La loi de 1984 confie à la Région la compétence pour élaborer un Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement. Le premier SAR a été approuvé en 1995, puis révisé une première fois en 2011. Au regard des évolutions réglementaires récentes et face aux défis à relever, la Région a décidé en novembre 2021 de le mettre en révision globale.

Le SAR est porteur d'un projet de territoire qui prépare La Réunion du million d'habitants à l'horizon 2050, ce qui nécessite d'anticiper les évolutions, de faire des choix, de corriger des déséquilibres, d'orienter l'aménagement du territoire et en définitive de construire l'avenir. La Région poursuit la révision du SAR afin d'intégrer pleinement les enjeux climatiques et environnementaux.

Sur la base du diagnostic et après une concertation continue avec les collectivités et les autres acteurs du territoire, la Région a présenté les défis et ambitions qui fondent les orientations fondamentales du SAR déclinées en principes d'aménagement :

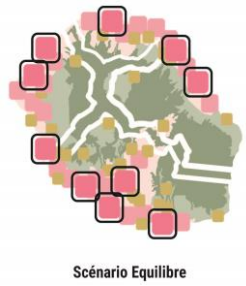
Scénario Equilibre

Le scénario d'équilibre retenu structure les principes, la carte et les règles du SAR. Les grands axes d'équilibre recherchés s'articulent autour : une structuration des pôles structurants et de proximité, un équilibre logements / emplois à l'échelle régionale et des bassins de vie, une amélioration et décarbonation des conditions de mobilités, une reconnaissance des espaces ruraux et des Hauts, une préservation de l'environnement et économie d'espaces, une résilience face au dérèglement climatique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

En 2025, la Région a également soutenu la mise en place d'un dispositif innovant à La Réunion : le label Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) aménagement. Il a pour objectif d'apporter des méthodes et moyens d'actions aux maîtres d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales dans leurs opérations en intégrant la gestion de l'eau de manière vertueuse et en optimisant les coûts d'aménagement.

Label Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)

Convention de 3 ans 2026-2028,
Participation à hauteur de **10 000 € par opération**

Objectifs : Limiter les effets du ruissellement, Favoriser la recharge des nappes souterraines

2.2 Se préparer aux effets du dérèglement climatique

La collectivité régionale s'est engagée à apporter une réponse au dérèglement climatique en :

- Se positionnant sur la stratégie du territoire à travers le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, en particulier sur le volet adaptation au changement climatique du chapitre individualisé (Climat, Air, Energie) incluant l'élaboration d'une carte des vulnérabilités du territoire ;
- En mobilisant des aides en tant qu'autorité de gestion du FEDER (PO 2014/2020 et 2021/2027) sur le sujet de l'adaptation et recul du trait de côte ;
- En mettant en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent, notamment la création d'un observatoire du littoral et la préfiguration d'un groupe régional d'experts sur le climat (GREC Réunion).

Les projections climatiques de la Trajectoire de réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique pour La Réunion (TRACC) prévoit un réchauffement moyen à La Réunion de +1,5°C en 2030 et +2°C en 2050. Cette hausse va s'accompagner de précipitations plus intenses et plus courtes et de périodes de sécheresse plus longue avec comme principale conséquence une diminution des ressources en eau superficielles et souterraines.

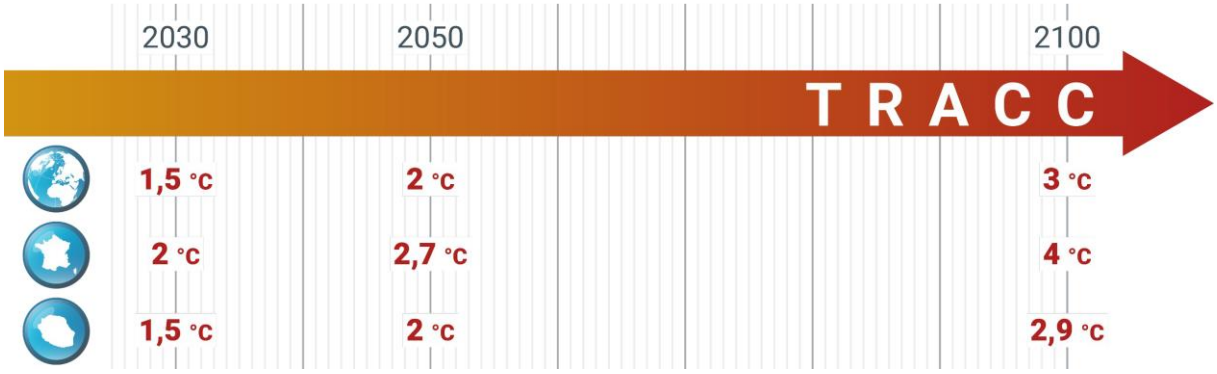

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

Groupe Régional d'Experts sur le Climat

Objet : Pôle d'expertise et de concertation de référence sur le climat à l'échelle de l'Indianocéanie

Méthode : Gouvernance multi-acteurs à la fois scientifique, institutionnelle, socio-économique et citoyenne

Contribution à la révision du SAR : Réalisation d'un diagnostic régional de vulnérabilité, Construction d'une stratégie d'adaptation régionale, Expertises sur les risques littoraux et d'insécurité hydrique

Actions régionales en faveur de l'adaptation

1. **Projet CLIMAX :** Anticiper les risques climatiques naturels majeurs (précipitations extrêmes, sécheresses et crues torrentielles), Améliorer le transfert des connaissances vers les documents de politiques publiques

2. **Projet ANPARé** : Décliner la stratégie régionale d'adaptation élaborée lors de la révision du SAR sur des territoires pilotes (Livrables attendus : une stratégie régionale de résilience climatique et un Plan d'actions régional)

2.3 Accélérer la transition énergétique

La Région Réunion est co-pilote avec l'État de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion qui fixe les orientations à un horizon de 10 ans en matière d'énergie sur le territoire. Elle coordonne à travers la gouvernance de l'énergie avec ses partenaires les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs visés et en assurer le suivi.

La PPE de La Réunion a été révisée en avril 2022 pour couvrir la période 2019/2028 et donne un cadre favorable pour engager la transition énergétique. La production d'électricité à La Réunion est désormais quasi-totalement « décarbonée ». Il s'agit d'une première étape, la priorité étant d'accélérer l'autonomie du territoire en donnant la priorité aux énergies renouvelables locales matures, en utilisant les ressources naturelles (soleil, eau, vent, géothermie, énergies marines, etc.), et notamment le photovoltaïque avec une multiplication par 2,5 des puissances installées d'ici 2028 (soit +250 à + 310 MW).

En 2025, une étude « Futur énergétique 2050 » co-piloté par l'Etat et la Région a été lancée et permettra d'inscrire les PPE de La Réunion dans une trajectoire à plus long terme visant l'autonomie énergétique de l'île. Le rendu des 4 scénarios étudiés est attendu en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

La Région poursuit son ambition d'autonomie énergétique et le Plan Solaire Régional constitue l'un des principaux leviers de cette stratégie. Ce dispositif dynamique a permis de structurer une filière locale avec 22 entreprises partenaires agréés.

La collectivité accompagne également le développement des filières EnR : géothermie, éolien terrestre (Schéma Régional Eolien Terrestre) et offshore (consultation publique et études de dérisquage), la structuration d'une filière hydrogène (stratégie et plan d'action), ou encore la valorisation de la biomasse (Schéma Régional Biomasse).

Plan Solaire Régional :

8000 bénéficiaires en 2025 :

- 1 650 installations photovoltaïques individuelles financées (Kap PV)
- 2 650 chauffe-eaux solaires ont été installés (Kap Ecosolidaire)
- 3 400 foyers précaires ont bénéficié du programme SLIME
- 496 foyers bénéficiaires d'un audit énergétique (EFFIKAZ)

Bilan 2021-2025 : Création de **4 900 centrales photovoltaïques individuelles, p**uissance cumulée de 22,6 MWc

2.4 Produire une énergie renouvelable sur le patrimoine régional

Le patrimoine régional (lycées, centres de formation, terrains, …) est équipé de 22 centrales en concession (puissance de 3 817 kWc) et 4 sites (7 centrales d'une puissance totale de 320 KWc). Elles ont permis une production de 4 352 MWh en 2025, soit l'équivalent de 1 220 ménages (chiffres OER).

	2024	2025
Puissance photovoltaïque totale	4.02 MWc	4.15 MWc
Production photovoltaïque totale	3 632 MWh	4 352 MWh

Les microcentrales hydro-électriques du Bras des Lianes sont deux installations industrielles propriétés de la Région d'une puissance électriques cumulée d'environ 2,2 MW. Les centrales ont été mises à l'arrêt en 2021. Depuis, un audit permettant de préparer une réhabilitation complète des centrales a été réalisé. Il a permis de définir le programme de travaux à réaliser et de les estimer et d'indiquer le mode de gestion préférentiel. Dans la continuité de cet audit, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé pour une rénovation complète des microcentrales.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

Une stratégie de valorisation du patrimoine régional

En 2025, la Région a approuvé une stratégie pour valoriser son patrimoine consistant à massifier le photovoltaïque en toiture :

- En autoconsommation (8 projets de 1,5 MWc en développement [5 à réaliser avant 2028] et 11 nouveaux sites pressentis avec un potentiel de 2,8 MWc) ;
- En injection avec revente sur « grandes toitures photovoltaïques » au moyen d'AMI dans le cadre d'un portage public-privé (20 à 36 sites pressentis avec un potentiel de plus de 14 MWc).

2.5 Développer des mobilités plus durables

La congestion des réseaux routiers est une réalité quotidienne pour de nombreux réunionnais. Le transport des biens et des personnes représente 65 % des usages finaux de l'énergie à La Réunion [Bilan énergétique de La Réunion 2022].

En 2023, la Région a engagé les États généraux de la mobilité, en partenariat avec le Département, les intercommunalités et l'État, pour faire le point sur les usages et attentes de la population, identifier les projets clés et dégager les priorités pour améliorer les mobilités à travers notamment une consultation citoyenne. La feuille de route des mobilités a été signée le 29 août 2025.

Le réseau Car Jaune a poursuivi sa transformation et l'année 2025 été marquée par l'aboutissement des négociations et la signature du nouveau contrat de délégation de service public, posant les bases d'un développement ambitieux pour les années à venir.

Le covoiturage poursuit également sa forte progression grâce au partenariat avec KAROS comprenant 131 000 inscrits en 2025 et totalisant 1 264 928 trajets passagers/conducteurs. Il a permis une économie de 12,49 millions de kms en autosolisme et 1 561 tonnes de réduction des émissions de CO_2.

Durant l'année 2025, la Région a consacré plus de 86 M€ en crédits de paiement à la réalisation d'une politique de mobilité ambitieuse, avec notamment l'objectif d'une gratuité progressive sur son réseau de transport collectif.

La nouvelle DSP Car Jaune – Modernisation 2025

- L'arrivée de 83 nouveaux autocars dont 11 à étage ;
- L'amélioration des fréquences avec +10% des services ;
- La modernisation des abribus ;
- Le développement de l'information des voyageurs ;
- Une meilleure intégration des mobilités douces avec l'installation de 3 box vélos.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

2.6 Préserver la biodiversité réunionnaise

La Région est cheffe de file des actions des collectivités en matière de préservation de la biodiversité. L'année 2025 a été marquée par :

- L'accompagnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de sa feuille de route 2026-2028 ;
- Le lancement de la révision de la Stratégie Régionale Biodiversité 2035 afin de prioriser les actions de connaissance et de conservation, coordonner les acteurs et accompagner les réunionnais dans la préservation de leur patrimoine naturel ;
- Le lancement du diagnostic écologique des 1 336 hectares de forêts régionales ;
- Initier des actions de reconquête de la biodiversité et accompagner les porteurs de projets engagés dans la préservation du patrimoine naturel réunionnais et dans le développement durable (AMI FEDER).

La collectivité soutient également les actions de sensibilisation du grand public et des scolaires et elle accompagne financièrement les acteurs institutionnels de la biodiversité. Une convention a également été signée en 2025 par la Région pour structurer et animer le réseau des Aires Éducatives à l'échelle régionale (GRAE : Groupe Régional des Aires Éducatives).

	2025
Agence Régionale de la Biodiversité	300 000 €
GIP Réserve Naturelle nationale de l'Etang de Saint-Paul	56 000 €
GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion	241 500 €
TOTAL :	**597 500 €**

Feuille de route ARB 2026-2028

La feuille de route Intègre des orientations régionales :

- Renforcer la biosécurité et le contrôle aux frontières
- Piloter la gestion des bassins versants des récifs coralliens
- Coordonner les actions de lutte biologique
- Appuyer les collectivités et les associations
- Déployer les « Territoires engagés pour la nature » et les « Entreprises engagées pour la nature »

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

2.7 Economiser les ressources et distribuer une eau potable de qualité

Malgré une pluviométrie importante à La Réunion, la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau reste un enjeu majeur. L'état des masses d'eau est suivi dans le cadre du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux) pour préserver et améliorer l'état des masses d'eau souterraines et des masses d'eau superficielles.

La préservation de la ressource passe aussi par la sobriété, ce qui s'applique aux consommations mais également à la distribution de l'eau : le rendement moyen des réseaux d'eau potable réunionnais n'est que 61 %.

La Région, autorité de gestion du FEDER, intervient pour financer avec le FEDER des projets de stations de potabilisation d'eau potables et réduire les fuites sur les réseaux :

- 5 projets de création ou réhabilitation d'unités de potabilisation (Bellepierre, Grand Fond, Port/Possession, Technopole et Saint-Benoît), projet usine de Bellepierre (10 M€ FEDER mobilisés et 80 000 personnes concernées) ;
- 11,4 M€ de FEDER pour 28 km de réseau à rénover.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

3 Une économie plus durable et innovante

Les finalités du développement durable :

- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :

3.1 Développer un tourisme durable

Porté par la Région en tant que cheffe de file du tourisme, le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) fixe un cap stratégique qui permet à l'ensemble des acteurs de positionner leurs projets en cohérence avec les objectifs fixés pour notre destination. Ce schéma prévoit de développer la fréquentation touristique tout en préservant les ressources et les écosystèmes. En 2025, la Région accompagne les acteurs du tourisme afin de concilier développement économique et transition écologique :

- 1 700 000 € budgétisé pour accompagner la transformation de l'offre pour un tourisme innovant, durable et de qualité ;
- 78 chambres rénovées et 83 emplois créés ;
- Contribution à la démarche « Biodiversité et tourisme » ;
- 14 projets touristiques ont été soutenus sur la base de critères développement durable ;
- 3 Ecolabels européens, 1 label « Clef Verte » et 1 certification HQE obtenus ;
- Les démarches de tourisme durable ont été renforcées.

Elle apporte également un appui aux filières prioritaires : Développement de l'agritourisme, Réhabilitation du patrimoine culturel.

3.2 Soutenir l'économie bleue

L'économie bleue représente un potentiel important pour La Réunion avec près de 10 000 personnes concernées, soit 3,4% de l'emploi régional, et une Zone Economique Exclusive de 330 000 km^2. La collectivité soutient notamment la pêche durable, la recherche marine, la préservation des écosystèmes marins et des projets innovants liés aux ressources maritimes.

En 2025, 929 000 € ont été consacrés à l'accompagnement des filières et des entreprises de l'économie bleue, notamment en accompagnant les opérateurs chargés de déployer des programmes d'actions, qu'ils soient collectifs ou individuels, dans le respect des engagements contractuels établis.

La Région a également adopté en 2025 deux dispositifs de minimis à destination des pêcheurs professionnels artisans disposant d'un navire de 12 mètres maximum et s'engageant à l'exploiter sous pavillon français pendant 15 ans (pêcheurs professionnels et jeunes en phase d'installation). Ces deux dispositifs sont pleinement opérationnels et l'instruction des premiers dossiers déposés fin 2025 a commencé répondant à une attente de la profession.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

La collectivité a également investi 1 M€ d'aides au renouvellement de la flotte de pêche côtière et plusieurs projets financés en 2025 visent à restaurer les habitats marins et limiter les captures accidentelles de tortues.

Projet TRAPALI

Objectif : Restaurer les populations d'espèces démersales et leurs habitats.

Méthode : Améliorer les connaissances sur le cycle de vie larvaire de ces espèces, tester la faisabilité de stratégies de restauration de la biodiversité et des habitats (élevage de post-larves et récifs artificiels).

Projet ACTIVE

« *Atténuation des Captures accidentelles de Tortues marines et Initiatives de Valorisation d'une pêche Ecoresponsable* »

Objectif : Réduire l'impact des pêcheries françaises de type palangre dérivante sur les captures accidentelles de tortues marines dans le sud-ouest de l'océan Indien

Méthode : Développement de pratiques de pêche durable, amélioration des connaissances scientifiques sur ces espèces

3.3 Favoriser l'économie sociale et solidaire

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, la collectivité régionale poursuit son engagement en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), en soutenant l'émergence et la structuration de modèles économiques plus coopératifs, inclusifs et ancrés dans les réalités du territoire réunionnais.

En 2025, le budget réalisé s'élève à 2 900 000 € et les actions ont permis de Consolider les outils de financement des acteurs (2 307 emplois et 1 634 entreprises aidées), de soutenir l'insertion professionnelle (1 700 000 € investis, 60 structures accompagnées, Création ou renouvellement de 778 emplois sur 15 communes) et de mener une étude sur la mise en place d'une monnaie locale.

3.4 Se nourrir en local

L'année 2025 a été marquée par des aléas climatiques qui ont rappelé la vulnérabilité de notre souveraineté alimentaire et les fortes contraintes pesant sur la poursuite de la production agricole et agroalimentaire pour fournir le marché local et permettre sa stabilité face à la pénurie et l'inflation. Ces épisodes (sécheresse et cyclone Garance) ont permis de relever les besoins en agilité et en rapidité d'intervention des acteurs publics et privés ; défi qui alimentera nos travaux de préparation de la reprise de la compétence agricole.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

S'agissant de la préparation de l'intégration de la compétence agricole, l'étude préparatoire, confiée au groupement MENSIA Conseil, a été lancée en décembre 2025 avec une 1ère phase consacrée à l'analyse des interventions et des moyens du Conseil départemental en termes juridique, financier, des ressources humaines, patrimoniales et matérielles. Les scénarios et le plan d'intégration feront l'objet des phases 2 et 3 courant 2026. En parallèle, le renforcement de l'équipe projet a été préparé en 2025 pour des prises de poste début 2026.

Dans un contexte déjà dégradé, en 2025, la Région a porté l'organisation partenariale des Etats généraux de la canne afin de redonner un élan à la filière, et à partir des propositions recueillies de poser les bases d'un plan d'actions à décliner en 2026.

Etat généraux de la canne

Alors que la récolte de 2024 a effleuré 1,14 Million de tonnes et dans un contexte de crise conjugué aux calamités agricoles sécheresse et cyclone Garance, cette proposition a été validée par l'État, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et la filière.

Les demandes des planteurs ont été présentées lors des Etats Généraux de la canne le 20 juin 2025 sur le site patrimonial de Stella Matutina. A l'issue de cette journée, un accord partenarial a mis en avant les enjeux et objectifs essentiels pour la filière.

Les préconisations recueillies font l'objet d'un travail de déclinaison technique au travers de l'élaboration d'un programme d'actions à court, moyen et long terme.

Accompagner les lycées vers une restauration équilibrée et de qualité : La part de la production locale dans les achats de denrées s'établit à 56 % en 2025, pour une prévision fixée à 62 %.

Cet écart s'explique par un contexte inflationniste et par des aléas climatiques (notamment cycloniques) ayant affecté l'offre locale et les coûts d'approvisionnement, impactant le ratio. Toutefois, la consommation de produits locaux a progressé en valeur (+2 %), traduisant le maintien de l'engagement en faveur de l'approvisionnement local.

3.5 Promouvoir une commande publique plus responsable

Au cours de l'année 2025, la commande publique de la Région s'est pleinement affirmée comme un levier stratégique au service de la mise en œuvre des politiques régionales. Elle constitue un instrument majeur de soutien au tissu économique local, à travers des marchés bénéficiant aux entreprises réunionnaises dans toute leur diversité.

Dans ce cadre, la collectivité a poursuivi l'intégration de clauses sociales et environnementales dans nos contrats, afin d'inciter les opérateurs économiques à concrétiser leurs engagements dans l'exécution de leurs marchés. Une attention particulière a été portée au développement et à l'accroissement des heures d'insertion dans nos marchés, dans l'objectif de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

En outre, la prise en compte des exigences environnementales s'est renforcée : celles-ci ne constituent plus une simple faculté, mais s'imposent désormais comme des critères de sélection ou des conditions d'exécution des marchés.

- ❖ Développement des pratiques d'achats responsables ;
  - 28 marchés incluant la programmation de 28 564 heures d'insertion

3.6 Gérer les déchets et encourager l'économie circulaire

La Région élabore le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), outil de planification, qui vise à coordonner l'ensemble des actions entreprises sur le territoire. Adopté en juin 2024, il prévoit de réduire la production des déchets et fixe un objectif d'enfouissement résiduel de 10 % des déchets ménagers en 2035.

L'année 2025 a été marquée par un renforcement de la concertation entre les acteurs sur les filières déchets dangereux et des moyens dédiés l'animation du Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié en novembre pour une étude de faisabilité approfondie et de définition du mode de gestion opérationnel pour la création d'une installation de stockage de déchets dangereux à La Réunion dans le cadre d'une convention de partenariat (État, AFD, ADEME, Région) et d'une convention de groupement de commande (Région, ILEVA, SYDNE).

La Région a programmé via le FEDER près de 3 600 000 € qui ont permis de financer :

- ❖ 3 projets d'équipements de gestion des déchets ménagers ;
- ❖ 5 projets pour la transformation des déchets verts ;
- ❖ 14 703 équipements de compostage.

La Région vient également en soutien au fonctionnement des outils de gestion multi-filières des déchets : ILEVA (450 000 €) et SYDNE (250 000 €).

Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage et sensibiliser sur le tri et la valorisation des biodéchets :

La Région a poursuivi ses actions contre le gaspillage alimentaire en accompagnant les lycées dans l'analyse et l'amélioration de leurs pratiques. Elle a aussi renforcé la sensibilisation au tri et à la valorisation des biodéchets.

Un bureau d'études a été mobilisé dès mars 2025 (pour 24 mois) afin de réaliser des diagnostics et proposer des plans d'actions adaptés à chaque établissement. Ces travaux visent à structurer des solutions durables.

Par ailleurs, des actions concrètes ont été mises en place : sensibilisation des personnels, déploiement de pesées quotidiennes des biodéchets dès septembre 2025 et extension du dispositif aux élèves. Ce suivi a permis de mieux identifier les sources de gaspillage et d'ajuster les actions, conduisant à dépasser l'objectif initial (12 lycées engagés au lieu de 5).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

3.7 Une collectivité exemplaire

La Région agit également sur son propre fonctionnement.

a) La réduction de la consommation de papier :

	2023	2024	2025
Nombre de rame A4	6 490	5 168	4 700
Nombre de rame A3	227	227	165

b) Gestion de la flotte automobile

La consommation de carburants augmente de 2,66% (369 514 litres en 2025). Des mesures ont été engagées pour réduire la consommation de carburant au sein de l'Administration : mutualisation des véhicules via des pools, suppression des véhicules fiscalisés et intégration progressive de véhicules électriques (30 véhicules en 2023 et 76 en 2025). Toutefois, cette dynamique est atténuée par une hausse de la consommation des véhicules affectés aux Routes. Cette évolution s'explique en grande partie par le volume exceptionnel d'interventions réalisées en 2025 à la suite du passage du cyclone Garance, ayant fortement mobilisé les équipes et les moyens opérationnels. Elle traduit également les contraintes spécifiques de cette partie du parc, moins propice à l'électrification en raison des exigences de terrain et d'autonomie.

c) Les consommations énergétiques

En 2025, la consommation d'électricité a augmenté de 8 % (4 861 037 kWh consommés en 2025). Cette évolution s'explique principalement par un élargissement du périmètre d'exploitation (occupation de nouveaux bâtiments).

La consommation d'eau reste maîtrisée (61 104 m3 en 2025) grâce à une meilleure gestion des fuites, de la climatisation et de l'arrosage.

Structuration de la gestion des déchets

En 2025, une action d'envergure a été menée pour résorber des zones fortement encombrées par des déchets divers (mobilier, équipements, machines), en partenariat avec les éco-organismes agréés. Parallèlement, un travail structurant a été engagé avec la mise en place d'une veille juridique, la formalisation de procédures internes d'évacuation des biens publics et le développement d'une démarche de dons aux associations favorisant le réemploi.

Enfin, la collectivité a anticipé les évolutions réglementaires de 2026 en adaptant sa stratégie de tri, notamment sur l'implantation des bornes. Cette action constitue ainsi une démarche globale, à la fois corrective, structurante et prospective, au service d'une gestion durable des déchets.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

4 Une Réunion plus solidaire

Les finalités du développement durable :

1. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
2. L'épanouissement de tous les êtres humains.

Par ces actions, la collectivité tend à répondre aux ODD suivants :

4.1 Accélérer la production de logements

L'île de La Réunion compte près de 390 000 logements en 2020 [Insee]. L'enjeu de la diminution des impacts environnementaux des logements passe par leur rénovation pour optimiser les constructions et leur isolation, pour en améliorer le confort thermique en limitant le recours aux consommations d'énergie liées, en particulier, à l'usage des climatiseurs.

Face à l'augmentation des besoins en logements sociaux, la Région renforce son accompagnement des collectivités et des opérateurs.

En 2025 :

- De nouvelles opérations ont été soutenues via le FRAFU :
  - Viabilisation de 116 logements aidés, dont 26 logements intermédiaires
- Un dispositif exceptionnel de soutien aux opérations déficitaires a été créé :
  - Plafonné à 10 000 € par logement social
- Enveloppe de 4 millions d'euros engagée :
  - 6 opérations pour près de 670 logements dont 520 sociaux

4.2 Rénover les bâtiments et améliorer le cadre de vie

La rénovation énergétique constitue un levier majeur pour améliorer le confort des habitants tout en luttant contre la précarité énergétique et en réduisant les consommations.

En 2025, plus de 48 millions d'euros de FEDER ont été programmés pour soutenir la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics :

- Rénovation thermique et énergétique de 473 logements sociaux (9 opérations) ;
- Installation de chauffe-eaux solaires pour 336 logements (4 opérations) ;
- Rénovation de l'éclairage public avec 10 090 points lumineux (4 opérations) ;
- Rénovation énergétique de bâtiments publiques représentant 76 395 m² (4 opérations).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

En 2025, la Région met en œuvre un Plan de lutte contre la chaleur et son programme « Lycées Verts » pour la création d'îlots de fraicheur et de biodiversité :

- 1059 brasseurs d'air installés dans 175 salles de classes ;
- 23 projets « VERDIR » retenus dans les lycées pour l'amélioration du confort thermique.

Projet VERDIR au lycée JC. FRUTEAU

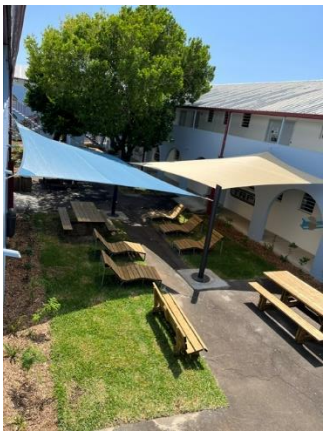

Aménagement VERDIR au lycée Amiral Lacaze

Un plan de prévention du gaspillage alimentaire et de la gestion des biodéchets a été défini dans les 45 lycées publics de l'île avec une expérimentation menée au lycée Jean Hinglo (450 kg de biodéchets valorisés).

PLAN DE LUTTE CONTRE LA CHALEUR

Les actions engagées sur le bâti scolaire portent sur :

- L'installation de plus de 1750 brasseurs d'air avec pour enjeu d'abaisser la température ressentie jusqu'à 4 °C
- La climatisation exceptionnelle de locaux d'enseignement dans les lycées Jean Joly (Saint-Louis) et Isnelle Amelin (Sainte-Marie) où la ventilation naturelle est inadaptée
- La poursuite du Programme de Rénovations Thermiques visant à favoriser la conception bioclimatique des bâtiments et limiter les besoins électriques nécessaires
- La réalisation d'audits énergétiques et thermiques en vue d'établir le schéma directeur immobilier énergétique et thermique (SDIET) et définir un plan d'actions à 10 ans pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, le confort thermique et qualité de l'air pour les occupants
- La déminéralisation et l'amélioration des espaces extérieurs avec le projet dits Lycées Verts, coconstruit avec les équipes pédagogiques afin de créer des espaces de confort thermique extérieurs dans 22 lycées

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

4.3 Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales

L'action régionale en 2025 se caractérise par une approche pragmatique et complémentaire, combinant réponse immédiate aux situations de précarité (sécurisation de la chaîne de solidarité alimentaire, pouvoir d'achat) et investissement à plus long terme dans l'égalité des chances, notamment par l'éducation.

Après le retrait du Département du dispositif de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 euros fin décembre 2024, la Région a souhaité poursuivre son effort en faveur des ménages réunionnais. Ainsi, depuis le 1er janvier 2025, la Région finance le dispositif avec un prix de la bouteille de gaz fixé à 18 euros. Pour ce faire, une nouvelle convention a été signée avec l'ensemble des distributeurs de gaz.

Le renforcement de l'attractivité, de la qualité des repas servis et l'accessibilité du plus grand nombre à la restauration des lycées et des BTS, constituent un enjeu fort pour la collectivité. Avec un budget de l'ordre de 10 M€, elle a souhaité poursuivre le dispositif du repas à 1€, qui s'est traduit par une augmentation de la fréquentation des restaurants. Le nombre de demi-pensionnaires est passé de 14 058 en 2022 à 23 257 élèves en 2025, soit une augmentation de plus de +65%.

La collectivité poursuit sa politique visant à garantir la gratuité des manuels et ressources pédagogiques numériques pour les lycéens et le déploiement du dispositif Numérisak, permettant l'équipement des élèves entrant en classe de seconde ou en première année de CAP.

En 2025 :

- 277 040 licences de ressources numériques ;
- 14 743 élèves équipés.

Dispositif « KAP RÉUSSITE »

« *Soutien scolaire au bénéfice des lycéens* »

Expérimentation dans 9 lycées, Mobilisation de 139 étudiants intervenants

Convention multi-partenariale : Région, Université de La Réunion, Rectorat, établissements scolaires et CAF

4.4 Promouvoir l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences

En 2025, la Région a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, notamment à travers le soutien à des actions de terrain portées par le tissu associatif réunionnais.

S'agissant de la lutte contre les violences, la Région a accompagné des dispositifs centrés sur l'écoute et l'accompagnement des victimes, en particulier dans le champ des violences intrafamiliales, ainsi que sur la prévention, notamment auprès des jeunes. Ces actions ont été complétées par un soutien renforcé à l'accès aux droits et à l'accompagnement juridique et psychosocial des victimes.

Un effort spécifique a été consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, avec le financement d'actions structurantes combinant sensibilisation, engagement citoyen et valorisation des initiatives, dont certaines se déploieront pleinement en 2026 (convention citoyenne, actions en milieu scolaire, Prix de la mixité).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

5 Un budget pour la transition écologique

5.1 Les dépenses d'investissement (budget principal)

La Région Réunion a réalisé une évaluation de l'impact des dépenses d'investissement sur l'environnement selon 2 axes de la taxonomie européenne :

- Axe 1 : Atténuation du changement climatique ;
- Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Le classement des dépenses régionales a été réalisé en fonction de leur intensité climatique défini par les 5 valeurs suivantes : favorable, défavorable, mixte, neutre et non cotée. A noter que pour l'axe 6, conformément à la méthodologie nationale, seules les dépenses d'investissement supérieures à 500 K€ ont été prises en compte.

Ainsi, sous les prismes de l'atténuation du changement climatique (axe 1) et de la biodiversité (axe 6), les ***dépenses de la Région Réunion sont évaluées comme « neutre » à 38 %, « défavorables » à 29 %, « favorables » à 16 % et « mixte » à 11%.***

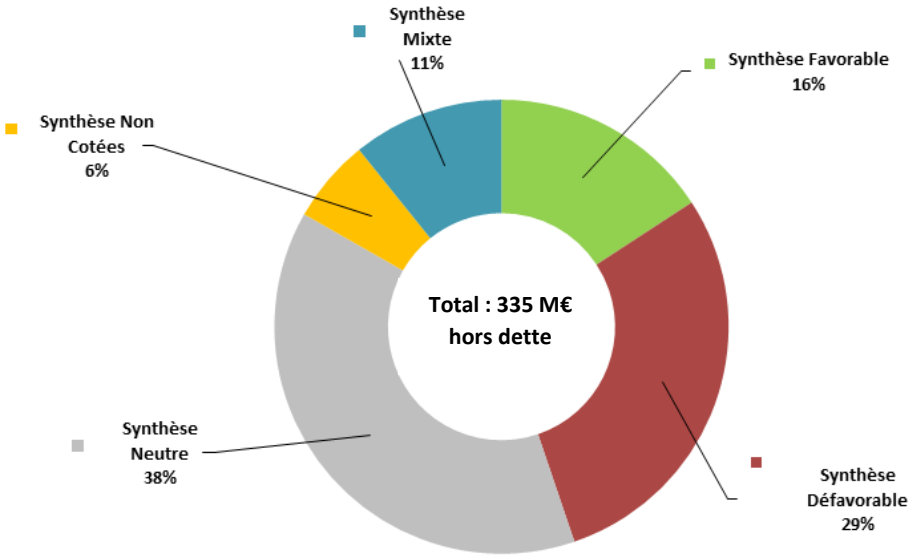

Figure 2 : Impact du budget régional sur la transition écologique en 2025

De 2023 à 2025, l'analyse des dépenses sous le prisme de l'atténuation du changement climatique montre une évolution positive de la part des dépenses favorables au climat passant de 16 % au compte administratif 2023 à 22 % à fin 2025. Une meilleure appropriation de la méthode de classification permet aux services d'évaluer de façon plus précise les dépenses dont la part « non cotée » s'établit à 15 % en 2025.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	BP 2026	%
Favorables	167 928 081	16 %	29 661 917	15 %	72 167 831	22 %	209 632 101	21 %
Défavorables	141 605 794	13 %	35 300 896	18 %	72 289 799	22 %	148 319 377	15 %
Neutres	534 065 378	50 %	120 663 525	61 %	141 906 526	42 %	422 686 522	43 %
Non Cotées	217 890 544	21 %	11 698 015	6 %	48 717 203	15 %	194 803 999	20 %
Total :	**1 061 489 797**	**100 %**	**197 324 353**	**100 %**	**335 081 360**	**100 %**	**975 441 999**	**100 %**

Au-delà des dépenses d'investissement, il convient également de souligner les dépenses de fonctionnement consacrées à la biodiversité qui ont été versées auprès de :

- L'Agence Régionale pour la Biodiversité à hauteur de 300 000 € ;
- Le GIP "Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion pour 241 500 € ;
- Le GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint Paul pour 56 000 € ;

La Région pilote également l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) à l'horizon 2035 qui vise à définir un cadre commun d'intervention sur la valorisation et la préservation de la biodiversité au sein de l'ensemble des politiques publiques à la Réunion. Une assistance à Maîtrise d'ouvrage régionale est ainsi proposée pour un montant de 238 691 €.

Enfin, la Région Réunion a accompagné divers évènements afin de promouvoir les enjeux du développement durable et de sensibiliser le grand public (Semaine européenne du développement Durable, Congrès-expo "Ambition planète).

5.2 Le budget Europe (PE FEDER 2021-2027)

En 2025, dans le cadre de la mise en œuvre du POE FEDER 2021-2027, la Région Réunion a programmé 114 millions d'euros de soutien aux projets. La distribution de ces projets selon les leviers de la transition écologique régionaux est la suivante :

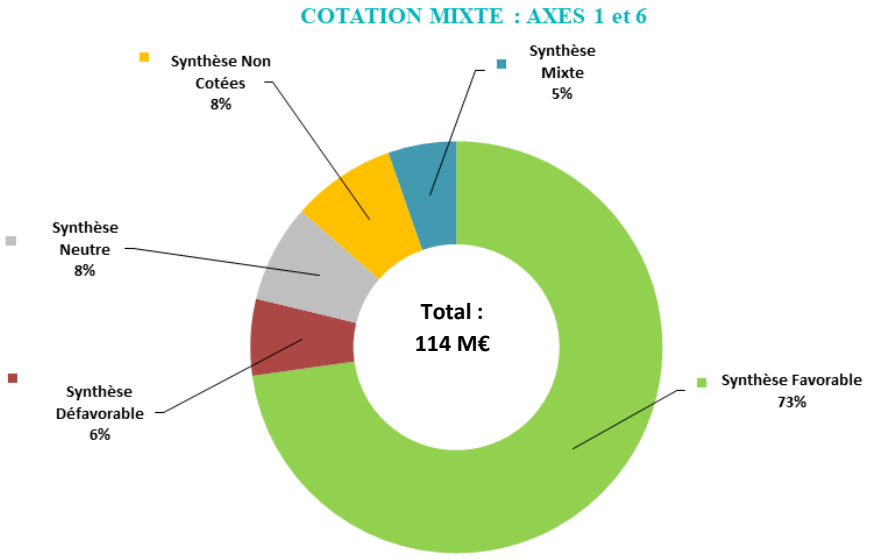

Ainsi, sous les prismes de l'atténuation du changement climatique et de la biodiversité***, les dépenses inscrites aux budgets Europe sont évaluées à « favorables » à 73 %,*** « neutre » à 8 % et « défavorables » à 6 %.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

Bilan des dossiers programmés :

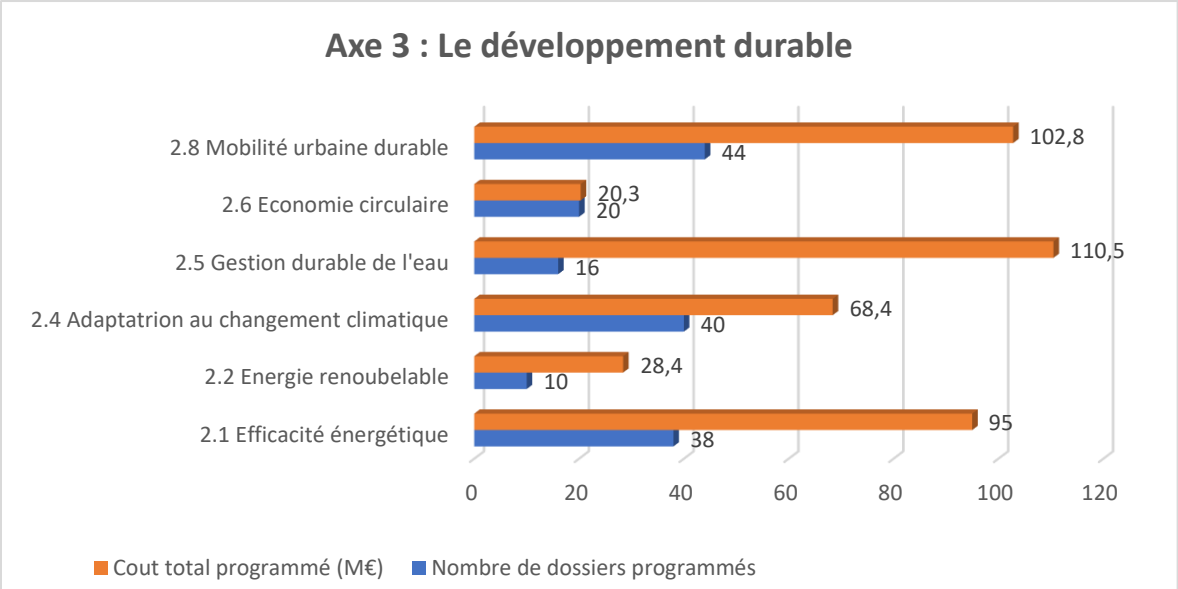

Concernant l'efficacité énergétique : La Région a renforcé son soutien aux dispositifs d'efficacité énergétique tel que le déploiement de chauffe-eau solaires chez les particuliers en difficulté économique où dans les logements sociaux. Au 31/12/2025, 38 dossiers avaient été programmés pour un montant total de 95 M€.

Concernant le soutien aux énergies renouvelables : 10 dossiers ont été programmés pour un montant total de 28,4 M€. La collectivité a maintenu son effort de déploiement des petites centrales photovoltaïques en autoconsommation pour les ménages

Concernant la gestion durable de l'eau : Cette thématique constitue elle-aussi une priorité régionale importante. Depuis 2023, 16 dossiers ont été programmés pour un coût total dépassant les 110 M€.

Concernant le soutien à l'économie circulaire (gestion des déchets ménagers) : 20 dossiers ont été programmés pour un cout total de plus de 20 M€.

Concernant la mobilité urbaine durable : Depuis le début de la programmation, 44 dossiers ont été programmés pour un montant total de plus de100 M€. L'année 2025 a connu par exemple, la programmation du dossier du TCSP le long de l'avenue Jean Jaurès à Saint Benoît.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0004-DE

6 Conclusion et pistes d'amélioration 2026

En 2025, la Région Réunion confirme sa volonté d'inscrire l'ensemble de son action publique dans une trajectoire de développement durable.

Les actions engagées traduisent une ambition forte : construire un territoire plus résilient, plus autonome, plus inclusif et plus respectueux de son environnement.

Face aux défis climatiques, économiques et sociaux à venir, la mobilisation collective demeure essentielle afin de bâtir un modèle réunionnais de transition écologique et solidaire.

Pistes d'amélioration 2026

Transition énergétique

- Accélérer le photovoltaïque sur le patrimoine régional ;
- Développer de nouvelles filières énergétiques renouvelables ;
- Actualiser le bilan carbone régional.

Économie circulaire

- Améliorer le tri des biodéchets ;
- Réduire l'usage du plastique ;
- Renforcer les filières locales de valorisation.

Biodiversité

- Finaliser la Stratégie Régionale Biodiversité 2035 ;
- Renforcer les actions de restauration écologique ;
- Améliorer la gestion durable des forêts régionales.

Adaptation climatique

- Décliner les stratégies de résilience territoriale ;
- Optimiser la gestion quantitative des ressources en eau ;
- Mieux anticiper les risques climatiques.

oooOooo

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

DELIBERATION N°DAP2026_0005

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 8

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
PLANTE PASCAL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :
TECHER JACQUES
BOULEVART PATRICE
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGASG / N°118664
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0005
Rapport /DGASG / N°118664

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGASG / 118664 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu les avis des commissions sectorielles,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 19 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 23 juin 2026,

Considérant,

1. l'obligation faite à la Présidente du Conseil Régional de rendre compte annuellement de l'activité des services de la collectivité au Conseil Régional,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
de donner acte de la présentation du rapport d'activité de la Région pour l'exercice 2025 ci-annexé ;

ARTICLE 2 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie-Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

SOMMAIRE

AXE 1
LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE 2

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE 4
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS 17
DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION 26
DEVELOPPER L'EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE 41
SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES 49
CONTRIBUER A LA REHABILITATION ET A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS 58

AXE 2
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION 64

LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS 66
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES 75
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR 80
LA RELANCE DU TOURISME 89
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE 97
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL 101
FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MODELES PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 107
PROMOUVOIR LE CO-DEVELOPPEMENT REGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS 111
LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES 120

AXE 3
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 126

DOTER L'ILE D'INFRASTRUCTURES MODERNES 129
UNE POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DEPLACEMENTS 136
MAINTENIR UN RESEAU ROUTIER NATIONAL A HAUT NIVEAU DE SERVICE 143
POUR UN REEQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT 151
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SECURISATION ET UNE AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN 166
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ENERGETIQUE 175

LES MISSIONS TRANSVERSALES 185

LES FINANCES 187
L'AUDIT ET LE CONTROLE DE GESTION 193
LES PROGRAMMES EUROPEENS 201
LES RESSOURCES HUMAINES 218
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE 230
LES SYSTEMES D'INFORMATION ET ORGANISATION 237
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER 243
LES MOYENS GENERAUX 250

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

PRÉAMBULE

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des priorités affirmées depuis le début du mandat, tout en marquant une phase de consolidation et de structuration de l'action régionale en faveur du développement humain et solidaire. À l'heure où les politiques publiques doivent conjuguer exigence d'efficacité, soutenabilité budgétaire et adaptation aux mutations du territoire, la Région Réunion a poursuivi son engagement en plaçant l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la culture, le sport et la cohésion sociale au cœur de son intervention.

L'année a constitué une étape structurante avec l'aboutissement de plusieurs démarches stratégiques majeures. L'adoption du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035 a permis de fixer une feuille de route ambitieuse. Parallèlement, la validation en assemblée plénière du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) a consolidé une vision intégrée des enjeux de formation, d'insertion et d'emploi, en articulation étroite avec les besoins du territoire et de son tissu économique. Ces deux schémas, élaborés dans le cadre de démarches de concertation approfondies, témoignent d'une méthode fondée sur la co-construction et l'implication des acteurs.

L'année 2025 a également confirmé la dynamique engagée en matière d'investissement, avec la poursuite et la concrétisation d'opérations structurantes dans les domaines éducatif, culturel et sportif. Les projets de lycées à vocation professionnelle et technologique, en lien avec les besoins du tissu économique (notamment dans les secteurs de la mer et du tourisme), ont franchi de nouvelles étapes opérationnelles, tout comme le développement d'équipements adaptés aux publics à besoins spécifiques. Dans le champ culturel et patrimonial, les projets engagés ont continué de se déployer, contribuant à la valorisation et à la structuration de l'offre culturelle du territoire. De même, les équipements sportifs ont fait l'objet d'avancées significatives, dans une logique de maillage territorial et d'accès pour tous.

En termes financier, les ambitions portées par cet axe se traduisent par une relative stabilité des crédits mobilisés. Les dépenses de fonctionnement enregistrent une légère diminution des AE/AP de 5,6 %, tandis que les crédits de paiement progressent de 1,2 %. Les dépenses d'investissement connaissent également une quasi-stabilité, avec une baisse de 0,2 % des AE/AP et de 1,8 % des crédits de paiement. Au total, les autorisations d'engagement diminuent de 3,4 % entre 2024 et 2025, tandis que les crédits de paiement demeurent globalement stables, avec une légère hausse de 0,3 %. Cette évolution traduit la poursuite des actions engagées dans le cadre de cet axe, dans un contexte de maîtrise des dépenses.

Globalement pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant de **248 691 274 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2025.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**204 671 014**	**177 338 937**	**193 121 067**	**179 410 600**	**- 5,6 %**	**1,2 %**
Investissement	**144 516 818**	**70 576 872**	**144 278 364**	**69 280 674**	**- 0,2 %**	**- 1,8 %**
TOTAL	**349 187 832**	**247 915 809**	**337 399 431**	**248 691 274**	**- 3,4 %**	**0,3 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Face aux enjeux éducatifs, sociaux et économiques qui pèsent fortement sur les conditions de vie des familles réunionnaises, la Région Réunion a poursuivi en 2025 un engagement soutenu en faveur des lycées, des lycéens et de la communauté éducative. Dans un territoire marqué par une pauvreté structurelle et par de fortes inégalités sociales, la collectivité a confirmé sa volonté de placer l'égalité des chances au cœur de sa politique éducative.

En 2025, l'action régionale a ainsi visé à garantir aux 43 000 lycéens de l'île des conditions d'apprentissage, d'accompagnement et de vie scolaire favorables à la réussite, en intervenant à la fois dans le champ de ses compétences obligatoires et au travers d'actions volontaristes. Cette politique s'est traduite par la poursuite des grands projets patrimoniaux, le maintien d'un haut niveau de soutien au fonctionnement matériel des établissements, l'amélioration des conditions de restauration et d'hébergement, ainsi que par la reconduction de dispositifs structurants en faveur de la mobilité, de la persévérance scolaire, du numérique éducatif et de la réduction des inégalités.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la collectivité a poursuivi les actions inscrites dans le projet de mandature, avec une attention particulière portée à la qualité de l'offre de formation, à l'accompagnement des parcours des jeunes et à l'optimisation des moyens mobilisés au bénéfice des lycées.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 31

- Budget réalisé : 83 265 708 €
Fonctionnement : 28 130 814 (soit 96 %)
Investissement : 55 134 894 € (soit 89 %)

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
1- améliorer durablement les conditions d'accueil, d'apprentissage et de fonctionnement dans les lycées ;
2- renforcer l'accompagnement des lycéens et des familles afin de réduire les inégalités sociales et territoriales ;
3- optimiser le pilotage des moyens humains, financiers et matériels au service des politiques éducatives régionales.

- Résultats 2025 : La mise en œuvre des actions relevant de la politique régionale en faveur des lycées et des lycéens a été poursuivie, dans la continuité des orientations définies par la collectivité. L'exécution budgétaire traduit un niveau de réalisation globalement satisfaisant des actions programmées notamment pour le fonctionnement des établissements, la conduite des opérations patrimoniales et les dispositifs d'accompagnement des élèves et des familles.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**30 675 354**	**28 454 483**	**29 786 638**	**28 130 814**	**- 2,9 %**	**- 1,1 %**
Investissement	**110 063 028**	**46 079 817**	**116 243 712**	**55 134 894**	**5,6 %**	**19,7 %**
TOTAL	**140 738 382**	**74 534 300**	**146 030 350**	**83 265 708**	**3,8 %**	**11,7 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires	**17 428 093**	**17 063 046**	**106 103 340**	**45 491 295**
II – Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves	**12 114 951**	**10 975 961**	**10 140 372**	**9 643 599**
III – Autres (études, frais divers…)	**243 594**	**91 807**	**-**	**-**
TOTAL	**29 786 638**	**28 130 814**	**116 243 712**	**55 134 894**

I - UNE INTERVENTION RENFORCÉE DE LA COLLECTIVITÉ DANS SES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

En 2025, la Région a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie patrimoniale en faveur des lycées, articulée autour de la construction de nouveaux établissements, de l'amélioration des infrastructures existantes et de l'adaptation du bâti scolaire aux évolutions pédagogiques, environnementales et sociales.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées				
Construire de nouveaux lycées	-	-	48 672 430	11 717 484
Réhabiliter les lycées	-	-	45 378 917	24 827 236
Plan Régional de Relance II communes-éducation	-	-	1 124 162	669 779
Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques				
Accompagner le fonctionnement matériel des lycées	17 233 093	16 890 314	8 682 540	6 296 204
Optimiser le parc d'équipement informatique des lycées	-	-	2 245 291	1 915 985
Les missions techniques assurées par les personnels ATTEE				
Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal	195 000	172 732	-	-
Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage et sensibiliser sur le tri et la valorisation des biodéchets	-	-	-	64 607
TOTAL	**17 428 093**	**17 063 046**	**106 103 340**	**45 491 295**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées					
Construire de nouveaux lycée					
Le lycée de la mer au Port	Taux d'avancement	Dépôt du Permis de construire Conception : 100 %	Travaux démarrés	Planning tenu	Opération menée avec un planning très tendu pour le moment suivi et tenu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	E (Bilan – cible)	/ Ajustements / Orientations
Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées					
Construire de nouveaux lycée					
Le lycée de l'hôtellerie et du tourisme à Saint-André	Taux d'avancement	Dépôt du Permis de construire	Permis de construire déposé	Planning tenu	Opération menée avec un planning très tendu pour le moment suivi et tenu.
Le lycée d'enseignement adapté à Saint-Joseph		Présentation de la structure pédagogique du lycée : 100 %	En attente notification du marché de programmation		Retard de quelques mois.
Le lycée forestier et le lycée de Cilaos	Taux d'avancement du projet	Résultat des études			Les études prévues en 2025 pour l'examen de ces deux projets sont reportées sur 2026. Elles auront pour vocation de mesurer les besoins en compétences pour les métiers relatifs à la forêt et au bois, et d'approfondir les différentes pistes pour le développement de l'enseignement secondaire dans la commune de Cilaos, dans un contexte de baisse des effectifs scolaires.
Réhabiliter les lycées					
Plan pluriannuel grosses réparations 2022-2028	Taux d'avancement de réalisation	79 %	80 %	Objectifs tenus	Grosses réparations en hausse compte tenu du passage du cyclone Garance ayant entraîné une anticipation de certaines dépenses.
Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques					
Accompagner le fonctionnement matériel des lycées					
Dotation financière	Ratio	590 €/élève	504 € /élève	- 86 €/élève	Poursuite de l'accompagnement en rationalisant les dépenses.
Optimiser le parc d'équipement des lycées					
Outils de gestion et d'inventaire des équipements informatiques - GLPI	Taux d'avancement	100 %	100 %	-	Poursuite de l'inventaire et de la gestion de l'équipement informatique et numérique réalisé sur l'outil GLPI.
Outil dématérialisé de gestion et d'inventaire des équipements pédagogiques	Taux d'avancement	10 %	-	- 10 %	Outil à réaliser avec la DSIO afin d'avoir une lisibilité sur les biens propriétés Région.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	E (Bilan – cible)	/ Ajustements / Orientations
Les missions techniques assurées par les personnels ATTEE					
Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal					
Doter les lycées de moyens humains suffisant	Ratio ETP / Établissement	28.4	29.8	+ 1,4	Référentiel de gestion : outil d'assistance à l'allocation de moyens humains dans les 45 lycées publics. Budget géré par la DRH.
Accompagner les lycées vers une restauration équilibrée et de qualité					
Part de la Production locale	Ratio Production locale / achat total des denrées	62 %	56 %	- 6%	De 2024 à 2025, une progression de +2 % de consommation de produits locaux.
Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage					
Diagnostic et plans d'action	Nombre de lycées accompagnés par an	5	12	+ 7	Lancement du dispositif de suivi journalier du gaspillage alimentaire dans 12 lycées de l'île et début de l'accompagnement personnalisé en vue de réduire ce gaspillage.
Informer et sensibiliser les lycées à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire					
Tri et valorisation des biodéchets	Nombre de lycées sensibilisés	38	38	-	100% des établissements sont sensibilisés sur l'obligation du tri via des visites in situ, des informations par courriel et la réunion annuelle des personnels de direction.

B – Commentaires & Analyse

Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées

1) Construire de nouveaux lycées

En 2025, la collectivité a poursuivi ses actions en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement des lycées, en combinant projets d'investissement, soutien aux établissements et optimisation des moyens. Les objectifs fixés ont globalement été atteints, grâce à une modulation de certaines dépenses, notamment des dotations financières, et à la priorisation de certains dispositifs, en particulier des dotations humaines, afin de répondre au mieux aux besoins des établissements.

Le lycée des métiers de la mer : les travaux du lycée des métiers de la mer ont débuté par une phase de travaux préparatoires après obtention des autorisations administratives. Les marchés de travaux principaux ont été notifiés en fin d'année ce qui permettra de débuter la construction des bâtiments dès le début de l'année 2026.

Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie : le permis de construire du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie a été déposé, tout comme le dossier d'autorisations au titre du code de l'environnement. Les marchés de travaux préparatoires ont été attribués en fin d'année 2025. Le planning est globalement tenu malgré son caractère très tendu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Le lycée d'enseignement adapté : les études de programmation du lycée d'enseignement adapté démarreront début 2026 compte tenu du retard pris dans la notification des marchés correspondants. Ces études permettront de définir les objectifs programmatiques du futur lycée.

2) Réhabiliter les lycées

Les réhabilitations des lycées se sont poursuivies en 2025 avec une augmentation des travaux sur les sites de l'Est liés au passage du cyclone Garance ayant accéléré certaines réparations et généré des renouvellements complémentaires. Parallèlement les rénovations thermiques des lycées (Patu de Rosemond, Julien de Rontaunay).

Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques

1) Accompagner le fonctionnement matériel des lycées

En 2025, la Région a maintenu un soutien important au fonctionnement matériel des lycées publics afin de garantir aux élèves et aux équipes éducatives des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité. Les dotations attribuées aux établissements ont permis d'assurer la continuité du service public d'éducation tout en répondant aux besoins spécifiques liés à l'entretien des équipements, aux dépenses d'énergie et au bon fonctionnement des infrastructures scolaires.

2) Optimiser le parc d'équipement des lycées

La collectivité a renforcé la gestion du parc d'équipements pour mieux l'adapter aux besoins des établissements. Cela s'est traduit par l'amélioration des outils de suivi, notamment pour les équipements informatiques, et par le développement d'un outil dématérialisé dédié. Ces actions visent à mieux connaître le parc, anticiper les renouvellements et optimiser les budgets.

Les missions techniques assurées par les personnels ATTEE

1) Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal

En 2025, la collectivité a poursuivi l'accompagnement des lycées dans leur fonctionnement quotidien grâce à l'action des personnels techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), qui contribuent aux missions d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restauration au sein des établissements.

Des actions ont été menées afin d'améliorer les conditions d'exercice des missions des ATTEE, notamment en matière d'organisation du travail, de prévention des risques professionnels et de valorisation de leurs métiers.

Dans cette dynamique, la collectivité a poursuivi l'optimisation du fonctionnement de la brigade volante, dont les interventions permettent de répondre aux besoins ponctuels des établissements et de renforcer la continuité du service dans les lycées.

2) Accompagner les lycées vers une restauration équilibrée et de qualité

La part de la production locale dans les achats de denrées s'établit à 56 % en 2025, pour une prévision fixée à 62 %, soit une baisse de 6 points.
Cet écart s'explique par un contexte inflationniste et par des aléas climatiques (notamment cycloniques) ayant affecté l'offre locale et les coûts d'approvisionnement, impactant le ratio. Toutefois, la consommation de produits locaux a progressé en valeur (+2 %), traduisant le maintien de l'engagement en faveur de l'approvisionnement local.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

3 et 4) Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage et sensibiliser au tri et à la valorisation des biodéchets

La Région a poursuivi ses actions contre le gaspillage alimentaire en accompagnant les lycées dans l'analyse et l'amélioration de leurs pratiques. Elle a aussi renforcé la sensibilisation au tri et à la valorisation des biodéchets.

Un bureau d'études a été mobilisé dès mars 2025 (pour 24 mois) afin de réaliser des diagnostics et proposer des plans d'actions adaptés à chaque établissement. Ces travaux visent à structurer des solutions durables.

Par ailleurs, des actions concrètes ont été mises en place : sensibilisation des personnels, déploiement de pesées quotidiennes des biodéchets dès septembre 2025 et extension du dispositif aux élèves. Ce suivi a permis de mieux identifier les sources de gaspillage et d'ajuster les actions, conduisant à dépasser l'objectif initial (12 lycées engagés au lieu de 5).

II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Au-delà de ses compétences obligatoires, la collectivité poursuit une politique volontariste favorisant la réussite scolaire et l'égalité des chances pour l'ensemble des lycéens du territoire. Dans un contexte social marqué par de fortes inégalités, ces actions visent à accompagner les jeunes dans leur parcours de formation, à soutenir les familles et à lever les freins matériels pouvant entraver la poursuite d'études.

En 2025, la Région a ainsi poursuivi et consolidé plusieurs dispositifs structurants portant notamment sur l'orientation et la valorisation des parcours de formation, l'aide à la mobilité éducative, la lutte contre les inégalités sociales ainsi que le développement d'actions éducatives, culturelles et pédagogiques au sein des établissements.

L'ensemble de ces initiatives contribue à renforcer l'accompagnement des lycéens dans la construction de leur projet personnel et professionnel, tout en favorisant leur épanouissement et leur réussite.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Orienter et mieux former				
Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours	390 152	123 874	-	-
La valorisation de la formation professionnelle	-	-	1 640 372	1 759 234
Accompagner la mobilité éducative lycéenne				
5 dispositifs en faveur des lycéens : *Dont Bourses Régionales d'Enseignement Secondaire en Mobilité, Allocation Régionale d'Entrée en Grandes Ecoles, Convention d'Education Prioritaire, IEP Paris, Stages d'Entreprises Hors Académie, Voyages pédagogiques.*	615 962	553 758	-	-
Assurer une plus grande égalité des chances				
La persévérance scolaire (Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques et les actions au sein des lycées et organisation d'un séminaire contributif sur la persévérance scolaire)	374 577	366 391	-	-
Lutter contre la précarité menstruelle	73 200	53 427	-	-
La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique	200 000	126 674	8 500 000	7 719 925
Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées et valorisation de la production locale	10 407 271	9 716 444	-	-
Appel à projets pédagogiques	53 789	35 393	-	-
« Un trimestre, un livre »	-	-	-	164 440
TOTAL	**12 114 951**	**10 975 961**	**10 140 372**	**9 643 599**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Orienter et mieux former					
Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours					
Évènements	Nombre d'actions, manifestations réalisées	5	6	+1	2 Concours, 1 forum du bassin Est, élaboration de 3 guides et soutien à la conception d'une application mobile démarrée en 2024 et disponible en 2025. L'année 2025 a également été consacrée à la structuration d'outils d'information et de communication appelés à soutenir le déploiement plus large des actions en 2026.
	Nombre de jeunes participants	40 000	66 142	+ 26 142	Reprise de la mission orientation scolaire fin 2024. Chef de projet en poste au 1er octobre 2025.
Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale					
Evolution de la structure pédagogique des lycées	Nombre de nouvelles places créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	237 /40 /27	162 /128 /-	-75 /+88 /-	L'écart de -75 places tient à une différence de méthode : le prévisionnel intégrait les effectifs liés aux colorations de formations comme des places supplémentaires, alors que l'académie, après expertise, applique ces colorations sans modifier les effectifs existants. L'écart de +88 places en diminution entre le prévisionnel et le réalisé s'explique notamment par la volonté de l'académie de réduire les capacités d'accueil de 10 BTS dont le taux d'érosion en deuxième année dépasse 40 %, projets soumis à cet effet en commission académique post-bac.
	Nombre de nouvelles sections créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	15/4/2	12/16/-	-3/+12/-	
Orienter et mieux former					
La valorisation de la formation professionnelle					
Acquisition de boîtes à outils et des EPI	Nombre de lycéens accompagnés	10 000	7 099	- 2 901	Le prévisionnel est basé sur les effectifs de l'année scolaire 2024-2025. L'écart correspond aux effectifs réels de la rentrée scolaire d'août 2025. Réajustement de l'enveloppe en fonction des effectifs et des reliquats dégagés sur les enveloppes 2024 - dépenses justifiées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accompagner la mobilité éducative lycéenne					
BRESM *Bourses Régionales d'Enseignement Secondaire en Mobilité*	Nombre de bénéficiaires	30	11	-19	Effectifs en diminution - Baisse générale des effectifs scolaires dans toute l'académie.
AREGE *Allocation Régionale d'Entrée en Grandes Ecoles*	Nombre de bénéficiaires	150	208	+58	-
CEP *Convention d'Education Prioritaire*	Nombre de bénéficiaires	42	35	-7	7 dossiers en attente de complétude
SEHA *Stages d'Entreprises Hors Académie*	Nombre de bénéficiaires	150	96	- 54	Dispositif piloté par le Rectorat avec une participation financière de la Région et la prise en charge des billets d'avion par Ladom.
Voyages pédagogiques	Nombre de projets accompagnés	10	16	+ 6	-
Assurer une plus grande égalité des chances					
La persévérance scolaire					
Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire	Nombre d'actions	-	3	+ 3	- Prise en charge des frais liés aux Prépa-Foquale (préparation à la formation et à la qualification) par le biais des dotations aux lycées. - Organisation d'un séminaire contributif sur la persévérance scolaire en 2025 et mise en place du Comité Réunionnais pour la persévérance scolaire - Participation régionale à l'animation des PSAD.
Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques (Cilaos, Salazie, Mafate)	Nombres d'internes	240	Année scolaire 2024/2025 : 217 internes (Moyenne sur les 3 trimestres)	- 23	Décrochage des internes entre le 1er et le 3éme trimestre : 16 sortants ont opté pour le statut d'externe ou de demi-pensionnaire non hébergé.
Assurer une plus grande égalité des chances					
Lutter contre la précarité menstruelle					
Précarité menstruelle	Nombre d'établissements concernés par le dispositif	55	50	-5	Les MFR n'ont pas émargé au dispositif car difficulté pour le suivi de la mise en œuvre de l'opération. Adapter le financement des recharges à la réalité des besoins des lycées, ainsi que la durée de mise en œuvre des achats : population féminine variable selon le type d'établissement et volume et périodicité des achats différents.
	Nombre de distributeurs	99	99	-	
	Nombre de protections distribuées	30 000	33 045	+ 3 045	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique					
Les manuels et ressources numériques	Nombre de licences numériques achetées	280 000	277 040	- 2 960	L'écart entre 2024 et 2025 est de + 2 988 licences numériques commandées.
Numérisak	Nombre d'élèves de 2nde et 1ere année, CAP bénéficiaires	15 000	14 743	- 257	Le prévisionnel est basé sur les effectifs de 3ème. L'écart correspond aux effectifs réels de la rentrée scolaire d'août 2025.
Un repas à 1€ dans les restaurants des lycées					
Repas à 1 €	Nombre de lycéens accompagnés	19 525	21 742	+ 2 217	Impact significatif du dispositif sur la fréquentation de la restauration scolaire, soit + 11,35% par rapport à 2024
Actions en faveurs des étudiants de BTS et de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)					
Actions de promotion des BTS et des CPGE	Nombre de projets accompagnés	2	1	- 1	Élaboration de la publication sur les formations postbac, afin de mieux informer les élèves sur les opportunités d'études supérieures.
Accès au dispositif du repas à 1€	Nombre d'étudiants	1 000	1 515	+ 515	Extension du dispositif aux étudiants inscrits en lycée.
Actions en faveurs de l'entreprenariat des étudiants de BTS	Nombre d'actions	1	-	- 1	Les actions seront menées en 2026.
Assurer une plus grande égalité des chances					
Appel à projets pédagogiques					
Appel à projets	Nombre de projets accompagnés	20	16	- 4	Les projets émanent des lycées qui se sont appropriés le dispositif et des équipes pédagogiques en recherche d'actions éducatives innovantes.
	Nombre d'élèves participants	300	2 800	+ 2 500	Certains projets sont mis en œuvre à destination de l'ensemble des lycéens d'un même établissement. Les concours concernent un nombre plus restreint de bénéficiaires (70 à 25 élèves en moyenne).
Action 7 – Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire					
Appel à projets	Nombre de projets accompagnés	3	-	- 3	Les actions seront menées en 2026.
Action 8 – Promouvoir la lecture auprès des jeunes					
1 Trimestre 1 Livre	Nombre de bénéficiaires	20 000	6 000	- 14 000	Des efforts sont consentis pour améliorer l'appropriation du dispositif par les lycéens.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Orienter et mieux former

1) Accompagner les jeunes dans une démarché d'orientation active, progressive et personnelle

En 2025, la collectivité a renforcé l'accompagnement des jeunes dans leur orientation à travers des actions d'information sur les métiers et les formations. Deux concours, un forum des métiers et l'application NouLéKap ont facilité l'accès à ces informations. Trois guides "OrientaNou" ont également été diffusés à 65 000 élèves. Avec l'arrivée d'un chef de projet « orientation » au 1er octobre 2025, l'année a été marquée par une relance structurée de la politique d'orientation, combinant actions concrètes et outils durables.

2) Proposer une offre de formation initiale

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire recense 162 créations (ouvertures et augmentation d'effectifs) et 128 diminutions au regard du taux d'érosion, des places vacantes et des transferts des formations en accord avec les professionnels du territoire, les autorités académiques ainsi que les établissements scolaires. Au total, 34 places ont été ouvertes à la rentrée d'août 2025, dont les sections suivantes :

- 1 Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) technicien cycles et mobilités urbaines ;
- 1 CAP métiers du plâtre et de l'isolation ;
- 6 BAC PRO dont 1 métier de la couture et de la confection, 1 cybersécurité informatique, 1 réseaux électroniques, 1 maintenance des véhicules, 2 métiers du commerce et la vente option A « animation et gestion de l'espace commercial » et option B « prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale », et 1 conduite de productions horticoles ;
- 2 Certificat de spécialisation de niveau 4 dont 1 peinture et décoration et 1 technicien en soudage ;
- 2 BTS dont 1 aéronautique et 1 conseil et commercialisation de solution technique.

Les ouvertures de sections entraînent pour certaines d'entre elles des besoins en équipements pédagogiques qui peuvent parfois s'étaler sur le cycle de la formation en tenant compte des évolutions des référentiels pédagogiques, des équipements présents et des plateaux techniques existants qui seront mutualisés entre établissements voisins. Les dépenses liées à la carte des formations sont incluses dans la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

Par ailleurs, la collectivité poursuit l'élaboration du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP), qui constitue un outil stratégique de pilotage de l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale. Construit en partenariat avec les services académiques et les acteurs économiques, ce schéma vise à anticiper les besoins en compétences du territoire et à adapter la carte des formations aux mutations des filières professionnelles et aux perspectives d'insertion des jeunes. Les orientations issues de ces travaux contribueront à structurer l'évolution de la carte des formations pour les prochaines rentrées scolaires.

3) La valorisation de la formation professionnelle

En 2025, la collectivité a poursuivi le déploiement du dispositif EKIPAOU, visant à accompagner les lycéens de la voie professionnelle dans l'acquisition des équipements nécessaires à leur formation (EPI, outils spécifiques). Cette mesure contribue à réduire les charges supportées par les familles et à valoriser les parcours de formation professionnelle.

Accompagner la mobilité éducative lycéenne : la collectivité mène une politique volontariste visant à accompagner les lycéens vers des parcours de formation d'excellence et à élargir leurs perspectives d'études dans un objectif d'égalité des chances.
Dans ce cadre, cinq dispositifs d'aide à la mobilité éducative ont été mobilisés en 2025 au bénéfice des lycéens (cf. tableau des indicateurs – A / Évaluation 2025).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Assurer une plus grande égalité des chances

1) La persévérance scolaire

La collectivité s'est engagée à renforcer ses actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire.

A ce titre, les actions menées en 2025 :

1. Prise en charge des frais liés aux Prépa-Foquale (préparation à la formation et à la qualification) par le biais des dotations aux lycées, afin de faciliter l'accompagnement des jeunes en situation de fragilité scolaire ;
2. Participation régionale à l'animation des PSAD, en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs de l'accompagnement des jeunes ;
3. Organisation du séminaire contributif dédié à la persévérance scolaire du 2 au 4 avril 2025 réunissant les partenaires institutionnels, les établissements scolaires, les chercheurs et les acteurs de terrain afin de partager les analyses et identifier des pistes d'actions communes ;
4. Mise en place d'un comité Réunionnais de la persévérance scolaire, visant à structurer la coordination des acteurs et à renforcer le pilotage des actions engagées sur le territoire en faveur de la prévention du décrochage scolaire.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi la mise en œuvre de dispositifs visant à soutenir les lycéens confrontés à des contraintes géographiques ou sociales susceptibles d'entraver leur parcours de formation, notamment à travers l'aide à l'hébergement pour les élèves originaires des cirques de La Réunion.

L'ensemble de ces actions contribue à favoriser la continuité des parcours scolaires et à renforcer l'égalité des chances pour les jeunes du territoire.

2) Lutter contre la précarité menstruelle

Suite à l'enquête menée auprès des établissements en 2025, l'achat des réassortiments a été réalisé en fonction du stock des protections hygiéniques existant et des besoins réels par rapport au nombre de lycéennes.

3) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

La collectivité poursuit sa politique visant à garantir la gratuité des manuels et ressources pédagogiques numériques pour les lycéens et le déploiement du dispositif Numérisak, permettant l'équipement des élèves entrant en classe de seconde ou en première année de CAP.

En 2025, 277 040 licences de ressources numériques ont été commandées et 14 743 bons ont été édités pour l'équipement des élèves, contribuant ainsi à favoriser l'égalité d'accès aux ressources pédagogiques et à accompagner le développement du cartable numérique dans les lycées.

4) Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

Le renforcement de l'attractivité, de la qualité des repas servis et l'accessibilité du plus grand nombre à la restauration des lycées, constituent un enjeu fort pour la collectivité. Aussi, elle a souhaité poursuivre le dispositif du repas à 1€, qui s'est traduit par une augmentation de la fréquentation des restaurants. Le nombre de demi-pensionnaires est passé de 14 058 en 2022 à 23 257 en 2025, soit une augmentation de plus de 65%.

De plus, dans le cadre de la Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS), dont le montant est passé à 2,20 € en 2025, la Région bénéficie d'une subvention de 2,48 M€.

5) Actions en faveur des étudiants de BTS et de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

Depuis 2024, le repas à 1 € a été étendu aux étudiants de BTS et de CPGE notamment. Cette mesure a été maintenue en 2025.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

6) Appel à projets pédagogiques

En 2025, la collectivité a poursuivi la mise en œuvre de l'appel à projets pédagogiques destiné à soutenir les initiatives des établissements en faveur de la réussite et de l'épanouissement des lycéens. Ce dispositif permet d'accompagner des projets portés par les équipes éducatives favorisant l'innovation pédagogique, l'ouverture culturelle et l'implication des élèves dans la vie des établissements.

7) Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire

En 2025, la collectivité a participé aux Conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et a engagé, avec le rectorat et le proviseur vie scolaire, un projet renforcé de lutte contre le harcèlement scolaire. Des actions de sensibilisation et des démarches participatives seront développées en 2026

8) Promouvoir la lecture auprès des jeunes

En 2025, la collectivité a poursuivi son engagement en faveur de la promotion de la lecture auprès des lycéens afin de développer le goût de la lecture et de favoriser l'accès à la culture.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LA KANTINE À 1 € EN LYCÉE : UNE POLITIQUE REGIONALE AU SERVICE DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA SANTE DES JEUNES REUNIONNAIS

Engagée à la rentrée 2023, la politique régionale du repas à 1 € dans les restaurants scolaires des lycées publics de La Réunion poursuit ses effets positifs en 2025. Ce dispositif, qui vise à garantir à tous les jeunes l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité tout en soutenant le pouvoir d'achat des familles, confirme son impact sur la fréquentation de la restauration scolaire. Le nombre de demi-pensionnaires atteint : **23 257 élèves en 2025, contre 14 058 en 2022, soit une progression de 65 % en trois ans.**

Cette dynamique contribue également à favoriser la persévérance scolaire en maintenant les lycéens au sein de l'établissement durant la pause méridienne et en renforçant les conditions propices à leur réussite.

Au-delà de son volet social, la politique régionale de restauration scolaire s'inscrit dans une démarche de développement durable et de soutien à l'économie locale. En 2025, les produits locaux représentent 56 % des achats de denrées alimentaires réalisés par les lycées. Malgré les aléas climatiques ayant affecté certaines filières de production, cette part demeure significative et témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur des circuits courts, de la souveraineté alimentaire et du développement des filières agricoles réunionnaises.

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont également été renforcées. Douze lycées sont désormais engagés dans un dispositif de suivi reposant sur des pesées quotidiennes des déchets alimentaires, soit un niveau de déploiement supérieur aux objectifs initiaux. Parallèlement, 38 établissements ont été sensibilisés au tri et à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi AGEC et de la transition écologique des établissements.

L'extension du dispositif aux étudiants de BTS et de CPGE, qui représente désormais 1 515 bénéficiaires, a rencontré une forte adhésion et dépassé les objectifs fixés. Cette évolution confirme l'intérêt du dispositif au-delà du public lycéen initial et contribue à améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants réunionnais.

L'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires génère également des recettes complémentaires pour la collectivité. Dans le cadre de la Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS), dont le montant a été revalorisé à 2,20 € par repas servi en 2025, la Région a bénéficié d'une recette de 2,48 M€. Cette participation contribue au financement de la politique régionale de restauration scolaire et accompagne les efforts engagés pour maintenir une restauration accessible à tous, tout en préservant l'équilibre économique du service face à l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires. Par ailleurs, la collectivité mobilise 5 cuisines centrales ainsi que 8 cuisines autonomes pour la production quotidienne de 25 056 repas, dont 6 469 repas livrés aux collèges, soit l'équivalent de la production d'une cuisine centrale. Sur la base d'une période annuelle de 150 jours scolaires, les recettes attendues pour les repas livrés sont de l'ordre de 2,5 M€ (2,60€/repas, représentant les dépenses de personnel non comprises dans le tarif actuel de vente).

Ces résultats confirment la pertinence d'une politique publique qui conjugue justice sociale, santé des jeunes, soutien au pouvoir d'achat des familles, valorisation des productions locales et transition écologique, au service de la réussite éducative des lycéens et étudiants réunionnais. Le dispositif du repas à 1 € constitue ainsi un levier majeur de lutte contre les inégalités et un outil concret d'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des jeunes de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

L'année 2025 a été marquée par la concrétisation de deux projets structurants majeurs pour la mandature. D'une part, l'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) en Assemblée Plénière du 24 juin 2025, issue d'une démarche de co-construction associant l'ensemble des parties prenantes (services internes, acteurs territoriaux, communauté étudiante), a permis de définir une feuille de route stratégique partagée pour le territoire.
D'autre part, la refonte de la carte des aides aux étudiants, mise en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2025-2026, a constitué une priorité politique dans l'objectif de renforcer le pouvoir d'achat des étudiants, améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs, simplifier leur architecture et garantir une plus grande équité dans l'attribution des aides

Les ressources :

- ETP mobilisés : 35

- Budget réalisé : 19 851 318 €
Fonctionnement : 19 703 833 (soit 99 %)
*Investissement : 147 485 (soit 37 %) **

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
Adoption en Assemblée Plénière de juin 2025 du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRSRI).

Refonte d'un certain nombre de dispositifs d'aides aux étudiants à partir de la session 2025-2026, pour une meilleure lisibilité et équité vis-à-vis des bénéficiaires.

- Résultat 2025 : 86% de réalisation en 2025 par rapport au BP (98% par rapport au BP/DM).

** Le taux de réalisation en investissement, établi à 12%, s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire. Il traduit une stratégie volontaire d'optimisation des ressources, fondée sur une mobilisation accrue des financements européens en substitution partielle des fonds propres régionaux, permettant ainsi de préserver les équilibres financiers tout en maintenant les priorités d'intervention.*

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**21 869 121**	**19 761 429**	**22 763 874**	**19 703 833**	**4,1 %**	**- 0,3 %**
Investissement	**291 542**	**2 347 340**	**888 728**	**147 485**	**204,8 %**	**- 93,7 %**
TOTAL	**22 160 663**	**22 108 769**	**23 652 602**	**19 851 318**	**6,7 %**	**- 10,2 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Améliorer les conditions de vie des étudiants à la Réunion et en mobilité	19 124 000	16 871 686	-	-
II – Impulser le développement des cursus de formations de l'enseignement supérieur	1 769 673	1 552 707	138 728	147 485
III – Promouvoir la recherche réunionnaise et la formation doctorale	1 870 201	1 279 441	-	-
IV – Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur	-	-	750 000	-
TOTAL	**22 763 874**	**19 703 833**	**888 728**	**147 485**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS A LA REUNION ET LA MOBILITE

Axe majeur et volontariste de l'intervention régionale, le soutien aux conditions de vie étudiantes a mobilisé près de 17 M€ de CP en 2025, bénéficiant à plus de 11 300 étudiants (ressourcement compris), dans le cadre d'une refonte structurelle des dispositifs d'aides engagée à compter de la rentrée 2025-2026.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Soutenir le pouvoir d'achat des étudiants réunionnais	19 124 000	16 871 686
dont Bourses Réunion et Mobilité		
dont Ressourcement des étudiants		
TOTAL	**19 124 000**	**16 871 686**

A – L'évaluation

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Favoriser l'accès au logement étudiants à la hauteur des besoins du territoire					
Mise en place d'un SIG dédié à l'enseignement supérieur	Consolidation du SIG issu du partenariat avec la CAF et intégration de données liées aux déplacements (bus…)	Consolidation et intégration des données sur les 24 communes	Recensement de 6 700 logements privés étudiants sur l'île	-	-
Création d'un label spécifique au logement étudiant	Lancement d'une étude de faisabilité	1 étude lancée (étape CCTP)	Lancement de l'étude reporté	-	En attente de recrutement.
Soutenir le pouvoir d'achat des étudiants réunionnais					
ARES (Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur)	Nombre de bénéficiaires Réunion	3 700	2 751	792	La clôture de session pour les trois dispositifs était fixée au 31/01/26. Le nombre de bénéficiaires dépassera la cible pour la session 25-26.
API (Allocation Première Installation)			113		
ARRPE (Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Étudiant)			44		
			Total provisoire à fin décembre 2025 : **2 908**		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	/ Ajustements / Orientations
Accompagner les projets de mobilité dans l'Hexagone et à l'international					
ARES (Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur)	Nombre de bénéficiaires Mobilité	4 200	1 504	-704	(*)
API (Allocation Première Installation)			1 186		
ARRPE (Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Etudiant)			42		
Stages et échanges universitaires			53		
ARES (Allocation de Réussite dans l'Enseignement Supérieur)			6		
AFPR (Allocation des Filières relevant des Priorités Régionales)			147		
ASPM (Allocation de Stage Pratique en Mobilité)			13		
AMPE (Aide à la Mobilité vers les Pays Étrangers)			265		
ATCM (Aide au Test de Certification Multilingue)			16		
AFV (Allocation Frais de Vie)			9		
Etudier et Vivre au Québec			255		Englobe toutes les cohortes présentes au Québec.
			Total provisoire à fin décembre 2025 : **3 496**		(*) Tous les dispositifs ont une fin de clôture de session courant 2026 hormis l'AFPR au 31/12/25 mais dont des dossiers sont encore en cours d'instruction.
Information et sensibilisation sur les aides régionales	Nombre de participations à des actions / manifestations de sensibilisation Totem installé	15 à 20 participations à des actions / manifestations 1 totem expérimental à l'ESAR	19 participations à des actions de sensibilisation	La cible a été atteinte concernant les actions de sensibilisation Le projet de totem expérimental est reporté en 2026	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	/ Ajustements / Orientations
Le ressourcement des étudiants	Nombre de bénéficiaires	6 000	4 955	-17%	Evolution conforme aux prévisions établies (+3% par rapport à 2024). La barre des 6 000 correspond au nombre maximum de bénéficiaires d'ici à 2028.

B – Commentaires & Analyse

1) Favoriser l'accès au logement étudiant à la hauteur des besoins du territoire

La convention de partenariat signée avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2024 a permis d'intégrer les offres de logement du parc privé intégrées (6700 logements privés recensés intégrés à l'outil SIG).

Par ailleurs, la Collectivité régionale a souhaité contribuer à élargir l'offre de logement à destination des étudiants réunionnais, en accompagnant aux côtés de l'Université de la Réunion et du CROUS une solution innovante de cohabitation intergénérationnelle, à titre d'expérimentation, portée par une association étudiante, Social Attitude. Ce dispositif répond à un double enjeu territorial : la tension sur le logement étudiant et l'isolement croissant des personnes âgées, dans un contexte de vieillissement de la population. Le projet repose sur la mise en relation d'étudiants et de seniors au sein de logements partagés, encadrée par des conventions favorisant l'entraide, le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et le lien social. Impulsé en 2025, le déploiement du dispositif vise la constitution de 50 binômes à l'horizon 2026, répartis entre le nord et le sud du territoire.

2) Soutenir les pouvoir d'achat des étudiants réunionnais

Pour la session 2025-2026, la Région a mis en place de nouvelles aides aux étudiants. Les objectifs initialement fixés en termes de bénéficiaires devraient être largement atteints, voire dépassés : on estime à plus de 4 000 le nombre d'aides attribuées aux étudiants inscrits à La Réunion, et à plus de 5 000 celui des aides accordées aux étudiants en mobilité. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte de forte progression de la demande, avec 10 112 dossiers reçus, soit une hausse de 25 % par rapport à la session précédente.

3) Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais

S'agissant de l'aide au ressourcement étudiant, celui-ci poursuit sa progression en 2025 et enregistre une augmentation de + de 3% par rapport à l'année 2024.

Ce résultat met en évidence une évolution stabilisée du dispositif depuis l'année 2024, avec un nombre de bénéficiaires se situant autour d'un effectif de 5000 étudiants. Cette progression est conforme à la trajectoire établie depuis le démarrage du dispositif prévoyant un objectif compris entre 5 000 et 6 000 bénéficiaires maximum, jusqu'au terme du plan de mandature, à fin 2028.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

II – DEVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DU SUPERIEUR

L'adoption en Assemblée plénière du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2025, coconstruit avec plus d'une centaine de partenaires institutionnels et les étudiants, a pour ambition de renforcer le pilotage stratégique des formations supérieures, conduit en lien étroit avec l'ensemble des opérateurs du territoire.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial	-	765	-	-
Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'enseignement supérieur	20 000	3 933	9 367	18 590
Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire	1 749 673	1 548 009	129 361	128 895
TOTAL	**1 769 673**	**1 552 707**	**138 728**	**147 485**

A – L'évaluation 2024

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial					
Piloter la stratégie régionale de l'ES, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)	Travaux de réalisation du SRESRI	Adoption du SRESRI	6 COPIL, 6 Cotech, 10 comités thématiques, 1 atelier citoyen	Atteint	Objectif et suivi de mise en œuvre des 38 actions du SRESRI à définir en interne et au travers de la gouvernance du SRESRI.
	Nombre de partenaires mobilisés	140	105 partenaires + 72 étudiants	+37	Forte mobilisation de tous les acteurs principaux dont notamment les étudiants de différentes filières.
Mise en place de Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)	Nombre de contrats	1	0	- 1	Finalisation des COMP avec prise en compte des contraintes budgétaires et intégration des orientations du SRESRI.
Initier la création d'une Université de l'Océan Indien	Définition d'un avant-projet sommaire	Définition d'un avant-projet sommaire	En cours	-	Partenariat avec l'Université des Nations Unies à établir.
Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'enseignement supérieur					
Renforcer la prépa INP	Nombre d'étudiants inscrits	25 pour la 1ère année et 16 pour la 2e année, soit 41	41	0	Cible atteinte pour la rentrée 2025.
Mise en place de la prépa IngéPlus à la Réunion	Nombre d'étudiants inscrits	20	-	-	Projet reporté par l'Académie.
Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire					
Promouvoir le DU ambition	Nombre d'étudiants inscrits	27	16	- 11	Nombre d'étudiants sur campus du Moufia en baisse : Difficulté de recrutement au-delà de la filière juridique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire					
Soutenir la réussite des formations d'ingénieurs de l'ESIROI	Nombre d'inscrits par spécialité et par niveau ou taux de réussite	150	187	+ 37	-
Co-diplomation IUT/IRTS	Nombre d'étudiants inscrits	20	15	- 5	A l'issue des sélections sur 18 admissibles, seuls 15 élèves ont été admis.
Module de langue vivante régionale de l'INSPE	Nombre d'étudiants inscrits	60	36	-24	Suite à la réforme de la formation initiale des professeurs du 1er degré et du 2nd degré, l'élargissement aux enseignements du 2nd degré n'a pas eu lieu.
Soutenir la réussite des étudiants de l'ESAR	Nombre d'inscrits	121	118	- 3	-
Soutenir la réussite des étudiants de l'ENSAR	Nombre d'étudiants inscrits	175	171	- 4	-

B – Commentaires & Analyse

1) Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial

Dans le cadre de l'élaboration du SRESRI, la concertation des acteurs du territoire a permis de coconstruire une stratégie sur dix ans (2025-2035), déclinée en 38 actions concrètes. Parmi les mesures phares figurent la construction d'un campus hybride et innovant sur le site du Colosse à Saint-André, la création d'un observatoire de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi que la préfiguration d'une Université de l'Océan Indien.
La stratégie prévoit également le soutien aux filières d'excellence de niveau Master et l'amélioration de la vie étudiante et des conditions de réussite, au sein desquelles le logement étudiant constitue un enjeu majeur.

Adopté en juin 2025 en Assemblée plénière, le SRESRI a ainsi prévu la mise en place d'une gouvernance spécifique dont l'objectif consiste à établir un plan d'actions à court, moyen et long terme sous l'impulsion de la collectivité régionale.

2) Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'enseignement supérieur

Conformément à la convention de partenariat signée en 2024, la collectivité régionale apporte un soutien financier de 29 367 € à la Prépa INP. Ce financement contribue, d'une part, à l'augmentation progressive des effectifs, grâce au renforcement des actions de communication valorisant la formation et, d'autre part, à la promotion des filières scientifiques, notamment à travers l'organisation de sorties pédagogiques telles que celles proposées dans le cadre de la Semaine de l'industrie.

Par ailleurs, le projet « Ingé Plus », porté par le lycée Lislet-Geoffroy et soutenu par la collectivité régionale, a été reporté à ce stade par l'Académie de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

3) Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire

La collectivité a poursuivi un dialogue structurant avec l'ensemble des opérateurs de l'enseignement supérieur (Université, ESIROI, INSPE, IUT/IRTS, Prépa Talents, ESAR), tout en accompagnant l'ENSA La Réunion dans sa trajectoire d'autonomisation. Les contrats d'objectifs et de moyens (COMP) de l'ENSA La Réunion et de l'ESAR ont ainsi été finalisés, en cohérence avec les orientations du SRESRI adopté en cours d'année et dans le respect des contraintes budgétaires de la collectivité.

III - PROMOUVOIR LA RECHERCHE REUNIONNAISE ET LA FORMATION DOCTORALE

Avec 24 doctorants accompagnés, 17 post-doctorants soutenus et 5 colloques internationaux financés pour plus de 500 participants, la Région a consolidé en 2025 son engagement en faveur de la recherche réunionnaise, en orientant progressivement les travaux soutenus vers les sept axes stratégiques prioritaires définis par ses schémas directeurs.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Encourager les jeunes réunionnais à poursuivre des travaux de recherche	1 822 211	1 247 192
Soutenir les colloques d'envergure internationale	47 990	32 249
TOTAL	**1 870 201**	**1 279 441**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Encourager les jeunes réunionnais à poursuivre des travaux de recherche					
Accompagner les doctorants	Nombre de doctorants	25	24	- 1	19 FEDER, 4 INTERREG (car 1 abandon), 1 Fonds Propres.
Mise en place d'un prix talent réunionnais	Nombre de participants	40	-	- 40	Report en 2026.
Soutenir les colloques d'envergure internationale					
Soutenir des manifestations et colloques d'envergure	Nombre de colloques financés	8	5	3	3 colloques n'ont pas pu être financés car les demandeurs n'ont pas donné suite ou le porteur a quitté l'établissement (ESAR).
Ouverture à un plus large public	Nombre de participants	600	500	100	Solde de certains colloques au cours de l'année 2026.

B – Commentaires & Analyse

1) Accompagner les doctorants

En 2025, la collectivité a engagé une orientation progressive des sujets de thèse vers les sept axes stratégiques prioritaires définis par ses différents schémas, afin d'en renforcer l'impact au bénéfice du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Dans ce cadre, 15% des projets s'inscrivent dans l'axe « sciences humaines et dynamiques sociétales », 12% relèvent de « la santé et le bien-être des populations insulaires » et 10% concernent les « transitions énergétiques et la résilience climatique ».
Les autres travaux se répartissent entre les axes relatifs à la souveraineté et aux mutations des systèmes alimentaires, à l'intelligence artificielle et au numérique, à l'économie bleue et à la résilience des écosystèmes marins, ainsi qu'aux sujets émergents et aux nouvelles frontières scientifiques.

2) Soutenir des manifestations et colloques d'envergure

En 2025, la Région a soutenu cinq colloques, dont quatre portés par l'Université de La Réunion et un par l'IRD, couvrant des thématiques variées à fort enjeu territorial. Ces événements, qui ont réunis plus de 500 participants (toutes manifestations confondues), ont permis de favoriser les échanges entre chercheurs, professionnels et acteurs publics autour de sujets tels que les géo-matériaux et le bâti tropical, le management du tourisme et l'innovation territoriale, les dynamiques régionales dans l'océan Indien, l'insertion professionnelle des doctorants, ainsi que les enjeux migratoires à La Réunion.

IV - ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans un contexte de mobilisation prioritaire des financements européens, la collectivité régionale a poursuivi son soutien aux projets d'infrastructures structurants.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire	750 000	-
Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires	-	-
TOTAL	**750 000**	**-**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire					
Construction de locaux sur la cité scolaire du Butor	Réaliser une étude	1	0	- 1	Etude en attente.
Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires					
Construction d'infrastructures d'enseignement supérieur	Nombre d'infrastructures construites durant le PE 2021-2027	1	1	0	Engagement dossier renaturation Campus du Moufia.

B – Commentaires & Analyse

1) Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire

La Région a mobilisé des fonds européens pour soutenir le projet de gymnase bioclimatique du Tampon (10,7 M€ de FEDER pour un coût total de projet de 13,8 M€).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Par ailleurs, le lancement d'études de faisabilité de l'aménagement de la cité scolaire du Butor a été décalé et prendra en compte également l'implantation d'un projet de lycée d'enseignement adapté, dans une logique d'optimisation du foncier régional existant.

2) Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires

La collectivité régionale a poursuivi en 2025 sa coordination et son soutien aux projets structurants, notamment à travers l'accompagnement financier du projet de renaturation du campus du Moufia à hauteur de 5 M€ (dont part FEDER : 4 250 000 € - part Contre Partie Nationale Région 750 000 €).
Cette opération, qui s'inscrit dans une démarche de transition écologique des campus et d'amélioration du cadre de vie étudiant, vise à réduire les îlots de chaleur, encourager les mobilités douces, mieux organiser les stationnements et développer des espaces végétalisés.

NOUVELLES AIDES REGIONALES EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Pour la session 2025-2026, la Région a mis en place de nouvelles aides aux étudiants, sur la base d'une refonte en profondeur et inédite des aides existantes, afin de répondre à 3 enjeux majeurs :

1. **Renforcer le pouvoir d'achat des étudiants** : les montants d'aides ont été revalorisés et équilibrés pour les études en mobilité et pour les étudiants inscrits à La Réunion. A titre d'exemple, l'allocation d'études supérieures à la Réunion est doublée et l'aide à l'installation est multipliée par 4.

2. **Garantir un meilleur accès aux aides régionales grâce à une plus grande lisibilité** : le nombre de dispositifs est réduit de moitié et les démarches en ligne sont simplifiées

3. **Prendre en compte les situations familiales de manière plus juste :** les critères de ressources sont harmonisés passant de 3 plafonds différents, selon les dispositifs, à un seul que ce soit pour les étudiants à La Réunion ou en mobilité.

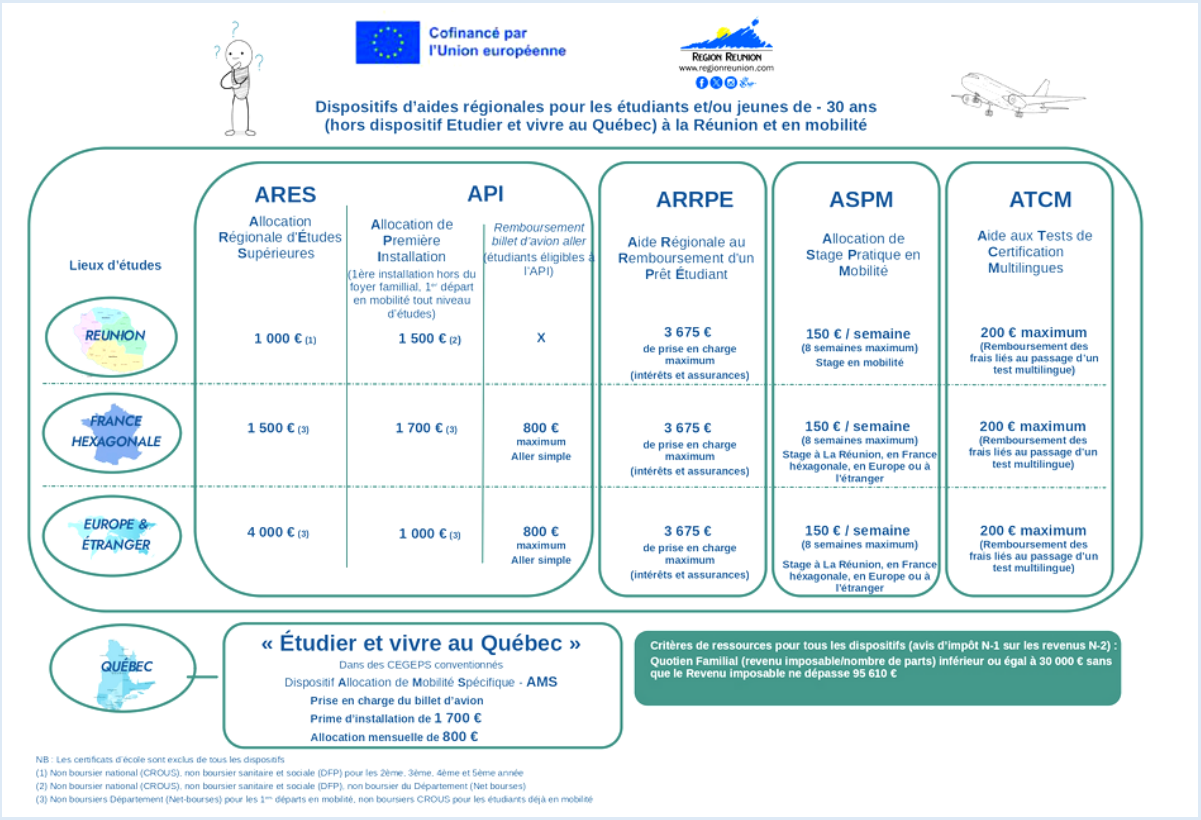

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

En 2025, la collectivité a renforcé son action en faveur de l'élévation des compétences des demandeurs d'emploi, en corrélation avec les moyens financiers dont elle a su se doter pour parvenir à la déclinaison de ses engagements envers les Réunionnais.es.

Dans le droit fil de ses orientations, elle a continué à œuvrer en faveur d'une approche globale du développement de l'offre de formation, déclinée au sein d'un nouvelle stratégie concertée au sein du CREFOP et adoptée en Assemblée plénière le 18 décembre 2025.

Avec un budget de 111 060 105 € pour l'année 2025 consacré au développement de la formation professionnelle et de l'orientation, la collectivité a pu poursuivre la densification de son offre de formation à l'attention des personnes les plus éloignées de l'emploi sur des secteurs d'activité en tension de recrutement. Ce sont ainsi 11 901 places en formation qui ont été proposées en 2025 pour former un total de 9 316 stagiaires.

La Région a renforcé son action en faveur du développement d'une offre de formation de qualité, développée sous forme de parcours, pouvant débuter sur de la maîtrise des compétences clés, et cela afin de permettre aux personnes les plus éloignés de l'emploi, de viser une certification ou une qualification et de disposer ainsi de plus grandes opportunités d'emploi.

En se dotant d'outils structurants pour le pilotage de la donnée, la collectivité s'est attachée en 2025 à instaurer une procédure rationalisée et éclairée pour le déploiement et le suivi d'une offre de formation en adéquation avec les besoins en emplois et en compétences exprimés par les entreprises locales et au travers des différents comités de filière et avec les organismes concernés s'agissant des formations des secteurs sanitaire et social. Ce sont ainsi des centaines de parcours qui ont été financés dans les secteurs du Numérique, BTP, de la Restauration, des Transports maritimes, ou encore de l'Industrie, et des Industries culturelles et créatives.

En plaçant toujours l'humain au cœur de ses préoccupations, la collectivité a déployé des mesures phares pour lever les freins à la formation et en faciliter l'accès pour tous les demandeurs d'emploi, dont la revalorisation, dès le 1er septembre 2025, de la rémunération des stagiaires à hauteur de 1 000 € par mois pour les plus de 26 ans, ou encore avec la poursuite de l'aide individuelle à la formation « Pass formation ».

En 2025, ce ne sont pas moins de 2 M€ que la collectivité a consacré à l'accompagnement individuel des Réunionnais qui ont fait le choix de la formation.

Ainsi en 2025, la Région a maintenu une ambition forte pour la formation qui s'est concrétisée par de grandes mesures. Cette dynamique locale risque néanmoins d'être largement mise à mal par la diminution des crédits du Pacte (-56%), dans le cadre de la loi de Finances 2026.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 73

- Budget réalisé : 111 060 105 €
Fonctionnement : 107 451 903(soit 96 %)
Investissement : 3 608 202 (soit 44,2%)

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
  - Montée en charge du dispositif LéspassClés ;
  - Revalorisation de la rémunération des stagiaires ;
  - Optimisation des dispositifs d'aides individuelles : Pass Formation et EGCR ;
  - Paramétrage du nouveau SI de la DFP dont une mise en service est prévue début 2026 ;
  - Structuration du SPRO.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- Résultat 2025 :
  - 11 901 places de formations ouvertes ;
  - Adoption du CPRDFOP en AP du 18/12/25 ;
  - Mise en place de la mesure « revalorisation de la rémunération » au dernier trimestre 25 ;
  - Mise en place de tiers lieux ;
  - Organisation de la 48e édition de la Coupe régionale des métiers – WorldSkills.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**118 492 425**	**95 578 097**	**113 449 243**	**107 451 903**	**- 4,3 %**	**12,4 %**
Investissement	**16 768 030**	**14 368 543**	**8 931 466**	**3 608 202**	**- 46,7 %**	**- 74,9 %**
TOTAL	**135 260 455**	**109 946 640**	**122 380 709**	**111 060 105**	**- 9,5 %**	**1,0 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Développer les outils structurants de la stratégie régionale	2 205 729	1 776 992	7 190 936	2 736 575
II – Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills	1 141 617	1 874 676	29 621	-
III - Déployer une offre de formation équilibrée, innovante et de qualité pour répondre aux transitions du territoire	77 105 733	69 491 873	616 763	657 397
IV – Développer les dispositifs d'aides visant à lever les freins à la formation	30 123 057	31 145 290	-	-
V – Renforcer l'implication de la Région dans le champ de l'apprentissage	-	316 662	1 094 146	195 215
VI - Innover et revitaliser le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) au service d'une proximité renforcée avec les acteurs	2 873 107	2 846 410	-	19 015
TOTAL	**113 449 243**	**107 451 903**	**8 931 466**	**3 608 202**

I – DEVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATEGIE REGIONALE

La politique publique régionale en matière de formation professionnelle repose sur le développement de plusieurs outils structurants dont des schémas stratégiques (CPRDFOP, PR2C), des outils financiers (FSE+ et PACTE), un système d'information ainsi que sur des infrastructures de qualité.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Piloter et mettre en œuvre des documents de planification stratégiques	-	100 384	-	-
Renforcer la veille stratégique	494 387	201 371	-	-
Apporter plus de cohérence dans le système d'information de la formation professionnelle	213 200	131 234	-	507 224
Déployer des infrastructures de qualité	1 498 142	1 344 003	7 190 936	2 229 351
Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle	-	-	-	-
TOTAL	**2 205 729**	**1 776 992**	**7 190 936**	**2 736 575**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Piloter et mettre en œuvre des documents de planification stratégiques	Actualisation des schémas régionaux	Validation et signature du CPRDFOP et du SRFSS	Adoption du CPRDFOP-SRFSS en Assemblée Plénière du Conseil Régional du 18.12.25	Signature avec les partenaires le 22 avril 2026 lors d'un comité plénier du CREFOP	Temps de signature retardé en raison de la période de réserve due aux élections municipales.
	Nombre de réunions de concertations du PR2C	3	3	-	3 comités de suivi et 1 comité de pilotage PR2C.
	Nombre d'événements partenaires PR2C	3	3	-	3 regroupements d'acteurs (en plus de nombreuses rencontres avec les partenaires sur des sujets spécifiques).
PACTE	Nombre de projets innovants soutenus	8	8	0	Les projets innovants prévus dans le cadre du PACTE ont été réalisés notamment ceux qui permettent une meilleure lisibilité des actions d'animation territorialisées autour des enjeux emplois - formations (sur les thématiques de l'observation partagée des données, la qualité de la formation, …).
	Nombre d'entrées	5 500	5 415	- 85	Les accords-cadres 1 à 3 ont permis de soutenir la commande d'actions de formation.
Renforcer la veille stratégique	Nombre de fiches sectorielles livrées	4	Mise en place de tableaux de bord SYOP pour ce travail sectoriel	Développement de nouveaux outils en cours	Données disponibles en volume, avec un enjeu de structuration et d'analyse pour une meilleure exploitation - mobilisation de Réunion prospective compétences (RPC) engagée pour renforcer l'analyse. Perspective d'un cadre d'intervention régional pour financer les Contrats d'Etudes Prospectives (CEP).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Valoriser un système d'information plus efficace	Décliner la stratégie SI	Acquisition du nouvel outil de gestion de la formpro et reconfiguration des process à la DFP	Outil acquis et paramétré en 2025	-	Objectif d'acquisition et de paramétrage réalisé. Commande d'un développement spécifique pour mise en conformité FSE+.
	Nombre de dossiers saisis dans Agora	12 000	4 000	8 000	Outil Réuni'SEM mis en production début janvier 2026- saisie progressive.
Déployer des infrastructures de qualité	Nombre de parcours insertion à l'Afpar	200	162	- 38	Le déploiement du dispositif ALON ! a pris du retard dû notamment à la recherche de locaux dans les écarts.
	Nombre d'implantations de tiers lieux	4	4	-	L'objectif est réalisé pour 2025, pour autant l'augmentation du nombre de tiers-lieux peut être vite freinée par la difficulté à trouver des biens correspondant à des lieux de formation.
	Réalisation des études et travaux de l'IES Nord	Validation de la carte pédagogique et lancement des études	Réunion de travail programmation et comitologie 15/09/25	-	-
	Réalisation des études et travaux de l'AFPAR de St François	Lancement des études	Fin du Programme Technique Détaillé (aout 2025) - Lancement du concours MOE février 2026	Pas d'écart sur les études qui se sont déroulées en 2025	Planning actualisé pour un démarrage des travaux mi 2027.
Engager une démarche qualité de la formation professionnelle	Nombre d'organismes de formation contrôlés	6	Contrôle Qualiopi : 0 VSP : 36 contrôles inopinées	Ecart contrôle Qualiopi : - 6 Ecart VSP : + 36	Structuration de la stratégie Qualité en interne. VSP effectuées sur les dispositifs Pass Formation et le PRFP dont l'AMI.

B – Commentaires & Analyse

1) Le pilotage stratégique

La collectivité régionale s'est attachée pour l'année 2025 à inscrire sa stratégie partenariale de développement des formations et de l'orientation professionnelles au sein de la nouvelle gouvernance territorialisée du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) issue de la loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023. En ce sens, suite à la concertation des acteurs sur le plan d'action du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**, le Bureau du CREFOP exprimait le 21 novembre 2025 son avis favorable en faveur de la mise en place de cette nouvelle stratégie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Il saluait ainsi la qualité du document, qui décline la stratégie en 4 axes :

- Développer une vision prospective et partagée des besoins ;
- Définir et déployer une offre de formation de qualité, adaptée aux réalités économiques du territoire et innovante ;
- Lever les freins à l'accès à la formation (mobilité, précarité, illettrisme,la garde d'enfants,…) en favorisant un accès renforcé et durable à la formation tout au long de la vie ;
- Orienter les Réunionnais tout au long de la vie, en valorisant les métiers et en facilitant un choix éclairé de formation et de reconversion professionnelle.

Il s'agissait également pour la Région et ses partenaires de mettre en œuvre un système de gouvernance unique, pour La Réunion, permis par l'ordonnance d'application de la loi pour le plein emploi en Outre-Mer et d'instaurer ainsi une fusion des niveaux régional et départemental, constitutif d'un Comité Réunionnais pour l'Emploi (CRPE) placé au sein du CREFOP et garantissant un fonctionnement paritaire avec une déclinaison territorialisée dans laquelle chaque partenaire a pu prendre sa place.

Dans le cadre du **Plan Régional pour la maîtrise des Compétences Clés (PR2C),** la collectivité participe à l'élévation du niveau de formation générale des personnes en difficulté avec les compétences de base afin de les accompagner vers l'autonomie et une insertion sociale et professionnelle. En effet, elle intervient d'une part en tant qu'animateur de Plan, à travers la gouvernance et l'organisation de rencontres et événements avec les partenaires et acteurs de l'écosystème Formation/Insertion et, d'autre part, grâce aux actions que la collectivité soutient elle-même (décrites ci-dessous).

La stratégie **PACTE 2024–2027** s'inscrit au cœur de cette stratégie pour le développement de La Réunion, en positionnant la formation professionnelle comme levier du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) La Nouvelle Économie, afin que ces investissements bénéficient directement aux Réunionnais. Cette dynamique s'est traduite par une montée en charge significative du nombre de personnes formées, passant de 5 029 en 2022 à 8 779 en 2025 (+75 %), avec une orientation renforcée vers les filières économiques prioritaires et les grands chantiers.

Au-delà du volume, le PACTE évolue vers une logique d'impact, avec une amélioration nette de l'accès à l'emploi et une structuration des parcours (redynamisation, préqualification, qualification). Il soutient également le développement des filières d'avenir (numérique, économie bleue, transition écologique, ICC) en lien direct avec les besoins des grands chantiers. Pour 2026–2027, l'ambition est claire : former davantage, mieux répondre aux besoins des entreprises et faire de la compétence locale un levier de développement économique et de souveraineté territoriale.

Pour ce faire, la collectivité a renforcé sa veille stratégique afin d'améliorer la connaissance des besoins en compétences et d'alimenter la prise de décision en matière de formation professionnelle, en lien avec le CPRDFOP et le SRDEII.

Ce travail s'est appuyé sur une analyse des dynamiques économiques du territoire et sur des échanges renforcés avec les acteurs locaux, permettant de structurer et d'enrichir les outils d'observation.

En outre, en 2025 la collectivité a également fait l'acquisition d'un nouveau système d'information (SI), pour permettre le pilotage renforcé des actions de formation.

La mise en production de l'outil a eu lieu début 2026, avec une ouverture progressive auprès des organismes de formation en fonction des dates des sessions de formation sur l'année 2026.

2) La qualité des formations

Le développement de La Réunion repose sur des infrastructures de formation modernes et adaptées. Dans un contexte marqué par une forte demande de qualification et des transformations rapides des métiers, l'investissement dans l'immobilier de formation constitue un levier stratégique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

La collectivité porte ainsi des projets structurants : la réhabilitation du centre AFPAR de Saint-Benoît, la modernisation des plateaux techniques, ainsi que le renforcement des capacités de formation du CHU et de l'IRTS. Ces équipements doivent offrir des environnements pédagogiques à la hauteur des exigences actuelles, notamment dans les secteurs en tension.

Parallèlement, des solutions innovantes comme les tiers-lieux de formation (ex. DEFFIRUN, dispositif Alon !) permettent de rapprocher l'offre des publics éloignés de l'emploi, en levant les freins d'accès et en sécurisant les parcours. Toutefois, ces ambitions ont été freinées en 2025 par des difficultés d'accès à des locaux adaptés, conduisant à la mise en place de solutions internes.
La démarche Qualité a été structurée afin de renforcer la professionnalisation des organismes de formation et garantir la conformité de leurs pratiques, dans une logique d'amélioration continue. Cette initiative a été complétée par des visites sur site visant à vérifier les conditions d'accueil et les moyens pédagogiques. En 2025, 56 visites d'organismes de formation ont été réalisées, dont 16 dans le cadre du « Pass formation » et 20 auprès d'organismes répondant aux marchés publics ou ayant émargé à l'appel à manifestation d'intérêt « innovation ».

II – SOUTENIR LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES CLÉS ET DES SOFTS SKILLS

La Région poursuit son objectif de renforcer l'accès à la formation et à l'emploi pour tous les Réunionnais, tout au long de leur vie, en adaptant l'offre de formation en fonction des publics, permettant ainsi d'individualiser et sécuriser les parcours de formation.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Déployer le Plan Régional des Compétences Clés (PR2C)	94 819	449 624	-	-
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	707 000	1 141 590	-	-
Soutenir l'action de l'Ecole de la 2e Chance (E2CR)	339 798	283 462	29 621	-
TOTAL	**1 141 617**	**1 874 676**	**29 621**	**-**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Déployer le PR2C	Nombre d'utilisateurs du centre de ressources	Création du Centre de Ressources	0	1	L'ouverture du CRI-CC n'a pu se faire et est reportée en 2026 (retard dans la prospection des partenaires financiers)
	Nombre de personnes repérées et accompagnées dans le réseau de LespasClés	910	695	-	7 communes signataires sur le dispositif LéspassClés *(une 8ème commune candidate s'étant désistée et retard de démarrage pour 2 communes)*
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	Nombre d'entrées sur des actions de remobilisation et de préqualification (dont CléA)	1 500	1 546	-	Marchés : 1 311 Actions spécifiquement Compétences Clés = 235 stagiaires (FELICITAS : 70 /FLO8 : 154 /DU FILA-OI : 11).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	Nombre de parcours incluant une préqualification (Parcours sans couture)	60 parcours	87	-	Les 87 parcours concernent différents secteurs d'activité : Numérique, BTP, Restauration, Transports maritimes, Industrie, Industries culturelles et créatives,
Soutenir l'Ecole de la 2e Chance	Nombre d'entrées à l'E2CR	720	723	+ 3	Le nombre de stagiaires accueillis correspond aux prévisions malgré la non-ouverture des sites secondaires (Sud et Est)

B – Commentaires & Analyse

L'animation du PR2C, notamment à travers l'organisation de regroupements d'acteurs autour des Compétences Clés, contribue à rendre la thématique plus accessible, à partager les ambitions et les actions, et à mieux appréhender l'écosystème de la formation aux savoirs de base et de l'insertion, afin d'en renforcer l'efficacité collective.

A travers le **dispositif LéspassClés**, la Région crée les conditions de proximité – avec le portage des communes et l'implication des acteurs de terrain – pour accompagner les publics vulnérables éloignés de l'emploi en leur permettant d'acquérir, ou de réactiver, les savoirs de base - lire, écrire, compter, utiliser les outils numériques – et des compétences comportementales. Fin 2025, ce sont 7 communes qui ont permis d'accueillir 695 personnes, et accompagner 532 d'entre elles pour répondre à des demandes d'usagers très diverses : découverte ou perfectionnement numérique, autonomie dans la vie quotidienne, remise à niveau des savoirs de base, accompagnement à la recherche d'emploi, travail sur la confiance en soi, la socialisation et la sortie de l'isolement.

En pérennisant son soutien financier à l'**Ecole de la 2ème Chance de La Réunion (E2CR)**, la collectivité permet le retour en formation de jeunes décrocheurs, de 16 à 29 ans, pour les aider – à travers une pédagogie différenciée et via l'alternance - à s'insérer dans un parcours de formation et d'améliorer leur employabilité. Les actions **REBONDIR 16-29**, en marchés publics, visent les mêmes objectifs et proposent aux stagiaires de préparer la certification CléA.

Pour les publics de tout âge en difficulté de lecture-écriture, les formations **Compétences Clés en Situation Professionnelle (CCSP**), en marchés publics, permettent d'atteindre les mêmes objectifs en proposant un accompagnement vers l'emploi à partir de gestes professionnels dans des métiers préalablement sélectionnés.

Avec les actions **FELICITAS et Opportunités Profession'elles – FLO8** (portées par FTM), la Région accompagne également un public particulièrement vulnérable, des femmes en situation de précarité majoritairement bénéficiaires du RSA ; ces dispositifs visent à valoriser leurs compétences, à les accompagner dans la construction et la consolidation d'un projet professionnel adapté à leur parcours, facilitant ainsi leur sortie de l'isolement et de situations de dépendance

Afin de faire monter en compétences les acteurs dédiés à la lutte contre l'illettrisme par la maîtrise des savoirs de base, et contribuer à leur professionnalisation, la Région a financé 11 places pour le **diplôme universitaire « Formation de formateurs illettrisme et alphabétisme dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien** » (FILA-OI) », porté par l'ILLETT, département de l'Université de La Réunion ; à noter que le nombre prévisionnel de 16 places au total s'est transformé en 28 places ouvertes, au regard de l'engouement des candidats pour cette formation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Parallèlement, les travaux sur la mise en œuvre du **Centre de Ressources pour l'Innovation dans les Compétences Clés (CRI-CC)** se poursuivent mais n'ont pas permis l'ouverture en 2025 ; des rencontres avec des partenaires – pour le portage juridique et financier – sont à programmer en 2026.

Enfin, la Région a poursuivi son soutien aux actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral, en lien avec la Délégation territoriale de la Direction des services pénitentiaires d'outre-Mer, en vue de lutter contre la récidive et de favoriser la réintégration sociale des personnes sous-main de justice.

III – DEPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION EQUILIBREE, INNOVANTE ET DE QUALITE POUR REPONDRE AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

En 2025, la Région a poursuivi l'adaptation de son offre de formation afin de mieux prendre en compte les évolutions du territoire, en lien avec le CPRDFOP et le SRDEII. Cette dynamique vise à concilier besoins des filières économiques et accès à la qualification pour les publics.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Economie à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres	30 627 236	23 144 401	-	186 639
Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général	20 246 628	21 757 638	-	454 464
Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale	26 231 869	24 589 834	616 763	16 294
Favoriser les échanges avec les pays voisins	-	-	-	-
Acheter des places de formation sur les PRFP nationaux	-	-	-	-
TOTAL	**77 105 733**	**69 491 873**	**616 763**	**657 397**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Filière care	Nombre d'actions de formation	25	15	- 10	Difficulté de suivi des entrées par secteur (intégration du nouvel SI en cours) et décalage lié à la structuration des parcours (préqualification avant entrée en formation qualifiante).
	Nombre d'entrées en formation	350	266	- 84	
Economie bleue	Nombre d'actions de formation	10	7	- 3	
	Nombre d'entrées en formation	150	81	- 69	
Transition écologique	Nombre d'actions de formation	8	6	- 2	
	Nombre d'entrées en formation	120	158	+ 38	
Autres secteurs	Nombre d'entrées (professionnalisation et certification)	2 000	1 854	- 146	
Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général	Nombre de stagiaires sur les formations AFPAR	1 600 nouvelles entrées	1 610	10	Cible atteinte conformément aux prévisions.
	Taux de sorties positives	80 %	85 %	5 %	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Référence à diagnostic / Ajustements / Orientations
Investir dans le développement de la filière sanitaire et social	Nombre d'apprenants en formation dans la filière sanitaire et social	3 000	Social : 1 004 Sanitaire : 1 598 = 2 602	- 398	Baisse d'entrée en formation recensée dans tous les organismes autant sur le volet social et sanitaire, après une forte hausse en 2024.
	Nombre d'apprenants diplômés dans le secteur sanitaire	400	360	- 40	-
	Taux de réussite des formations sanitaires	85 %	72 %	- 13 %	-
	Nombre d'apprenants diplômés dans le secteur social	230	209	-21	Baisse de l'effectif par rapport à l'année précédente.
	Taux de réussite des formations sociales	80 %	79,47 %	0,53 %	Taux cible quasi atteint.
Acheter des places de formation sur les PRFP nationaux	Nombre de conventions conclues avec d'autres Régions	2	0	-	En attente de conclusion du partenariat avec LADOM pour cadrer l'intervention en complémentarité et non en substitution.
	Nombre d'entrées réalisées sur les PRFP nationaux	50	0	-	En attente de conclusion du partenariat avec LADOM pour cadrer l'intervention en complémentarité et non en substitution.

B – Commentaires & Analyse

La collectivité s'est attachée au déploiement et au suivi d'une offre de formation en adéquation avec les besoins en emplois et en compétences exprimés par les entreprises locales et au travers les différents comités de filière et avec les organismes concernés s'agissant des formations des secteurs sanitaire et social. Ce sont ainsi des centaines de parcours qui ont été financés dans les secteurs du Numérique, BTP, de la Restauration, des Transports maritimes, ou encore de l'Industrie, et des Industries culturelles et créatives.

Fin 2025, s'agissant de la formation à la mobilité les discussions ont permis de poser les bases d'un partenariat avec LADOM suite à la tentative avortée en 2024.

IV – DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT À LEVER LES FREINS À LA FORMATION

En 2025, la levée des freins à l'entrée et au maintien en formation s'est affirmée comme un axe structurant de l'intervention régionale, mobilisant un ensemble de dispositifs visant à sécuriser les parcours, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Ces efforts en faveur des stagiaires se sont traduits de manière financière par la hausse de l'enveloppe du Pass Formation et la revalorisation de la rémunération des stagiaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	AE	CP
Garantir la rémunération des stagiaires	22 994 372	22 992 060
Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales	3 556 200	3 284 512
Accompagner les projets individuels de formation via le Pass Formation	3 572 485	4 810 533
Poursuivre la levée des freins à la mobilité (Réuni Pass formation professionnelle)	-	-
Favoriser la mobilité en formation des demandeurs d'emploi	-	58 185
Conclure un partenariat avec la CAF pour lever les freins à la garde d'enfants	-	-
Assurer le maintien en formation via une aide individuelle	-	-
TOTAL	**30 123 057**	**31 145 290**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Garantir la rémunération des stagiaires	Nombre de stagiaires rémunérés	8 300	8 747	+ 447	Objectif atteint à 105 %.
Soutenir les stagiaires de la formation professionnelle et simplifier l'obtention des bourses sanitaires et sociales et EGCR	Nombre de bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales	700	671	- 29	-
	Nombre de bénéficiaires de l'EGCR	160	140	20	-
Accompagner les projets individuels de formation via le Pass Formation	Nombre de bénéficiaires du Pass Formation et AF2R	1 800	2 317	+ 517	Objectif dépassé traduisant une forte mobilisation du dispositif.
Poursuivre la levée des freins à la mobilité	Nombre de bénéficiaires du Réuni Pass	3 000	4 848	+ 1 848	Objectif largement dépassé.
Conclure un partenariat avec la CAF pour lever les freins à la garde d'enfants	Nombre de réservations effectives de berceaux	20	-	-	Phase de structuration nécessaire au regard de la complexité du dispositif et de son articulation avec l'existant Déploiement opérationnel attendu à l'issue de cette phase
Assurer le maintien en formation via une aide individuelle	Nombre de stagiaires bénéficiaires	2 000	*cf. « garantir la rémunération des stagiaires »*		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

En 2025, le nombre de stagiaires rémunérés s'élève à 8 747, dont 5 710 sont directement rémunérés par l'ASP et 3 037 par France Travail, dans le cadre de la convention de délégation de places 2025. De plus, à partir d'octobre 2025, la collectivité a mis en place une valorisation significative de la rémunération des stagiaires, avec une augmentation de près de 80 % pour les jeunes de 16-18 ans, et d'environ 30 % pour les publics de 18-25 ans et plus de 25 ans. Cette mesure permet, par exemple, à un demandeur d'emploi de plus de 25 ans inscrit dans une formation financée par la Région de bénéficier d'une rémunération forfaitaire de 1 000 euros par mois. Cette initiative vise à réduire l'abandon des stagiaires en cours de formation et sera évaluée pour la première fois en 2026.

La mise en place, à partir de l'année universitaire 2024-2025, d'un plafond de revenu fiscal fixé à 95 610 € pour les étudiants de première année a eu un impact direct sur le nombre de bénéficiaires du dispositif d'aide des bénéficiaires de **l'EGCR**. En effet, ce critère de ressources a permis de mieux cibler les publics prioritaires, ce qui explique le nombre de 140 bénéficiaires, alors que la cible initialement prévue était de 160 étudiants.

En 2025, le dispositif **Pass Formation** a été fortement mobilisé, avec 2 317 projets individuels accompagnés, dans un contexte de montée en puissance parallèle de l'offre de formation collective portée par la Région. Ainsi, la collectivité a validé un nouveau cadre d'intervention de cette aide individuelle visant à la repositionner en complément de l'offre collective.

Le **RéuniPass** formation professionnelle a connu en 2025 un déploiement optimum après une phase de découverte par les apprenants et les organismes de formation. Le réflexe d'utilisation est désormais acquis et le ReuniPass Formation Professionnelle est devenue un levier dans la lutte contre les freins à la formation.

En outre, la mise en œuvre du dispositif partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales s'est concrétisée par la signature d'une **convention partenariale avec la CAF**. L'année 2025 a permis un travail approfondi de structuration, compte tenu de la complexité de son montage et de la nécessaire articulation avec les dispositifs déjà existants portés par les partenaires. Cette phase de coordination, indispensable pour garantir la complémentarité des interventions, a permis d'identifier les situations dans lesquelles un reste à charge subsiste pour les demandeurs d'emploi engagés en formation, afin de positionner l'intervention régionale de manière ciblée sur ces besoins non couverts. Les premiers bénéficiaires seront identifiés en 2026.

V – RENFORCER L'IMPLICATION DE LA RÉGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

En 2025, la Région a maintenu une implication ciblée dans le champ de l'apprentissage, reconnu comme une voie d'insertion pour les jeunes, en mobilisant ses cadres d'intervention en vigueur, notamment en matière de soutien à l'investissement des CFA et d'aide à la mobilité des apprentis.

Cette intervention, conduite en complémentarité avec les acteurs compétents et dans un contexte de ressources contraintes, s'inscrit dans un rôle subsidiaire visant à accompagner le développement de parcours adaptés aux besoins du territoire.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir l'investissement des CFA	-	273 234	1 094 146	195 215
Encourager la mobilité des apprentis	-	43 428	-	-
TOTAL	-	**316 662**	**1 094 146**	**192 215**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Poursuivre le développement des partenariats avec les OPCO	Nombre de conventions signées	5	0	- 5	Contexte de clarification des modalités de financement et organisation interne en cours de consolidation en 2025.
	Nombre de dossiers co-financés	12	1	- 11	Partenariats engagés de manière ciblée dans un contexte d'incertitudes financières.
Soutenir l'investissement des CFA	Nombre de CFA soutenus	100	6	- 94	Ecart lié à une cible initiale surévaluée (cible 2024 était de 20) ; ajustement des objectifs et poursuite des soutiens en fonction des priorités et du périmètre budgétaire.
Améliorer l'accès à l'apprentissage	Nombre de CFA soutenus	50	0	- 50	Contraintes budgétaires nationales limitant le déploiement de nouveaux dispositifs ; maintien des interventions existantes.
Encourager la mobilité des apprentis	Nombre d'apprentis bénéficiaires de l'aide à la mobilité	100	12	88	Dispositif opérationnel – action de communication à renforcer pour promouvoir ce dispositif.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la dynamique de développement des partenariats avec les OPCO a été maintenue, malgré un contexte budgétaire national peu propice au développement d'actions nouvelles. Dans la perspective de structurer des coopérations opérationnelles au service des besoins du territoire. Toutefois, dans un contexte marqué par des incertitudes sur les modalités de financement et de répartition des interventions entre acteurs, ainsi que par une organisation interne en cours de consolidation, aucune convention n'a pu être finalisée sur l'année. Les travaux engagés ont néanmoins permis de poser les bases d'un cadre partenarial renouvelé, appelé à se concrétiser à partir de 2026.

Pour rappel, la collectivité contribue fortement au déploiement d'une offre de formation en apprentissage de qualité à travers la mise à disposition de locaux aux deux chambres consulaires sur le territoire, avec des plateaux techniques de premier plan.

En 2026, la réflexion sur cette mise à disposition se poursuit face à la nouvelle diminution des recettes additionnelles. La Campus professionnelle de l'Océan Indien (CPOI) fera office de pilote.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

VI - INNOVER ET REVITALISER LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) AU SERVICE D'UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LES ACTEURS

En 2025, la Région s'est attachée à améliorer les activités du SPRO en augmentant la proximité avec les usagers. Le but était en effet d'améliorer l'accès des publics à l'information sur les métiers et les emplois, utile à l'élaboration ou l'évolution de leur parcours professionnel.

L'objectif de la collectivité était également de diversifier les points de contact afin d'apporter à tous les Réunionnais un premier niveau d'information sur la formation, les métiers et les emplois, quel que soit leur lieu d'habitation.

Enfin, un travail important a porté sur l'animation du réseau de partenaires impliqués dans le SPRO avec, notamment, l'organisation de nouveaux espaces d'échange tels que les comités techniques prescripteurs.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Promouvoir les métiers et les formations au plus près des publics	2 808 244	2 779 416	-	19 015
Informer et outiller pour la découverte des métiers	-	66 994	-	-
Accompagner les acteurs de l'orientation et de la formation	64 863	-	-	-
TOTAL	**2 873 107**	**2 846 410**	**-**	**19 015**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Conseiller et orienter les Réunionnais	Création des Maisons de l'Orientation	Ouverture de la Cité de Métiers dans l'Est	Non livré	-	Projet validé d'implantation à Saint André – objectif fin 2026.
	Création d'un numéro vert	Mise en œuvre et bilan	Non livré	-	Cadrage en cours du dispositif, avec un enjeu d'identification d'un profil en capacité d'apporter un conseil en orientation dès le premier contact.
Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations	Nombre d'événements autour de la promotion des métiers	4	6	+ 2	Action renforcée avec l'organisation de la 48ème édition de la Coupe régionale des métiers.
	Nombre de rallyes métiers organisés par la Cité des Métiers	10	5	- 5	Organisation d'un rallye sur le secteur Care et d'autres évènements métiers (BTP, spectacle vivant, métiers de la défense, métiers du cinéma, etc.).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations	Nombre de sorties de Lo Kar Loryentasyon	36	32	- 4	Dynamique globalement maintenue, avec une présence terrain régulière. A renforcer : déploiement accru dans les QPV.
Informer et innover pour l'information et la découverte des métiers	Portail SPRO	Animation, mise en œuvre et premier bilan	Portail non livré	-	Livraison différée pour garantir la complémentarité avec le nouvel portail de France Travail Travail de cadrage et de repositionnement du portail en 2025.
	Nombre de Karé Métiyé	10	1	- 9	Objectif non atteint en 2025, en lien avec les modalités partenariales Internalisation de l'action au niveau de la collectivité prévue en 2026.
	Nombre d'éditions Orientanoo	3	2	-	Réorganisation interne du portage de l'action – transfert partiel vers DEVL en 2025.
Accompagner les acteurs de l'orientation et les équipes éducatives	Nombre d'ateliers de professionnalisation	24 par opérateur (48)	34	- 14	Répartition des actions entre opérateurs : 21 ateliers réalisés par l'ARML, 12 par la CDM et 2 par RPC et non atteinte de la cible liée à des annulations de sessions faute d'un nombre suffisant d'inscription.
	Nombre de comités et d'instances de partage SPRO	Mise en place du COPIL Prescripteurs	24	-	Dynamique d'animation du réseau engagée avec les prescripteurs.
	Nombre de conventions signées	8	0	- 8	Cahier des charges pour la labellisation des acteurs en cours de réalisation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la Région a fortement renforcé la visibilité des métiers à travers l'organisation de la 48e édition de la Coupe régionale des métiers – WorldSkills, véritable vitrine des savoir-faire du territoire. Les sélections régionales, organisées au Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI) et ouvertes au grand public, ont permis de mettre en lumière les métiers en situation réelle et de susciter des vocations.

Cette dynamique s'est poursuivie au niveau national, où les candidats réunionnais sélectionnés ont contribué à faire rayonner l'excellence des compétences locales, avec cinq médailles remportées, dont une médaille d'or en aide à la personne, ainsi que quatre médailles (argent et bronze) dans les métiers des soins infirmiers, du 3D Game Art, de la boulangerie et de la cuisine.

En complément, des forums métiers organisés par la Cité des Métiers, notamment dans le secteur du Care, ont permis de rapprocher les publics des réalités professionnelles, en particulier les demandeurs d'emploi, et de valoriser concrètement les opportunités d'insertion et de formation.

L'année 2025 a été marquée par une dynamique renforcée en matière de communication, avec la production de supports visant à mieux valoriser les dispositifs régionaux : flyers sur le Pass Formation, la revalorisation de la rémunération des stagiaires et les formations sanitaires et sociales, ainsi que le dépliant « Mois de la formation » visant à promouvoir de manière globale la politique régionale en matière de formation et d'orientation professionnelles.

LE MOIS DE LA FORMATION

Le Mois de la Formation 2025, s'est tenu du 27 août au 19 septembre 2025 et a mobilisé tous les partenaires de la formation et de l'orientation de La Réunion sous l'égide la collectivité régionale, cheffe de file en la matière. Cette deuxième édition, érigée sous la thématique de la levée des freins a permis de mettre en lumière de nouveaux dispositifs régionaux tels que la valorisation de la rémunération des stagiaires de la formation ou encore le dispositif AVIP permettant la réservation de places en crèches pour les familles monoparentales rentrant en formation. Durant cet évènement, ce sont près de 150 stagiaires rencontrés lors de la visite de différents organismes de formation, 250 participants invités à des tests usager du portail Orientanou.re et plus de 35 évènements des partenaires ont été labellisés « Mois de la Formation » permettant de toucher plus de 1 500 publics. La collectivité était, par ailleurs, présente sur les salons de « Nou lé Lokal » de l'ADIR et « Nout Formation » de France travail afin de renforcer la diffusion du catalogue de formations Région et de communiquer sur les aides disponibles

Les visites des Lespass clé de Saint-André et de Cilaos ont également permis de faire connaître ce dispositif de proximité innovant pour le développement des compétences clés.
2 séminaires stratégiques ont également permis de réunir près de 250 acteurs afin de mieux cerner les orientations de la collectivité et les enjeux à venir.
Enfin la collectivité a soutenu durant ce Mois de la Formation 2025, la remise des Trophées de l'AFPAR organisée pour la seconde année et permettant de valoriser la voie professionnelle, en qualité de voie d'excellence et de réussite.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

DEVELOPPER L'EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE

La politique régionale en faveur de la culture et du sport s'inscrit pleinement dans les orientations de la mandature 2021-2028, en affirmant une ambition forte : faire de La Réunion un territoire d'excellence, de création et de performance, accessible à tous.
L'année 2025 constitue une étape structurante, marquée par la convergence des politiques culturelles et sportives au sein d'une stratégie unifiée. Cette approche permet de renforcer la cohérence de l'action publique, de soutenir les dynamiques territoriales et de mieux accompagner les parcours, de la pratique amateure à l'excellence.
Dans un contexte budgétaire maîtrisé, la collectivité a maintenu un niveau d'intervention élevé, en priorisant :

- le soutien aux acteurs structurants ;
- le développement de l'accès aux pratiques ;
- le rayonnement du territoire à l'échelle nationale et régionale.

Les résultats observés confirment la solidité des dispositifs régionaux, avec des dynamiques positives en matière de fréquentation, de structuration des filières et de performance, tout en appelant des ajustements ciblés pour répondre aux évolutions des pratiques et des modèles économiques.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 165 dont 121 CRR

- Budget réalisé : 27 748 267 €
Fonctionnement : 18 060 263 (soit 92,64 %)
Investissement : 9 688 004 (soit 78 %)

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
Renforcer l'attractivité des équipements, soutenir les acteurs culturels et sportifs, développer la formation et l'EAC, et assurer la maîtrise budgétaire des projets.

- Résultat 2025 :
Une exécution budgétaire globalement satisfaisante : 92,64% en fonctionnement, traduisant une bonne maîtrise budgétaire et 78% en investissement, en progression.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**20 909 353**	**20 444 079**	**19 613 636**	**18 060 263**	**- 6,2 %**	**- 11,7 %**
Investissement	**16 887 460**	**6 585 231**	**14 072 967**	**9 688 003**	**- 16,7 %**	**47,1 %**
TOTAL	**37 796 813**	**27 029 310**	**33 686 603**	**27 748 267**	**- 10,9 %**	**2,7 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Valoriser le patrimoine culturel	7 132 569	7 045 442	2 349 600	1 133 146
II – Accompagner les acteurs culturels et sportifs	9 834 964	9 137 013	2 144 868	2 206 721
III – Favoriser le développement culturel et sportif territorial et la coopération	1 752 204	988 067	645 935	164 102
Divers *(autres, Plan de Relance Régional (PRR), mises aux normes Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), travaux structures muséales, construction équipements sportifs, travaux maintenance EPS)*	893 899	889 741	8 932 564	6 184 034
TOTAL	**19 613 636**	**18 060 263**	**14 072 967**	**9 688 003**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

La valorisation du patrimoine culturel constitue un levier majeur d'attractivité et de transmission. En 2025, la Région a consolidé l'accessibilité et la qualité de ses équipements, tout en poursuivant ses engagements en faveur de la connaissance, de la préservation et de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.
Les résultats témoignent d'une dynamique positive, marquée par une progression de la fréquentation et la poursuite de projets structurants, traduisant l'efficacité des investissements engagés.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité	6 793 209	6 769 990	2 190 000	988 979
Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles	259 360	232 190	-	-
Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel	80 000	43 262	159 600	144 167
TOTAL	**7 132 569**	**7 045 442**	**2 349 600**	**1 133 146**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateur (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité					
Renforcer l'attractivité des Musées Régionaux	Nombre de visiteurs	389 582	423 858	+25 276	Fréquentation des musées : +8,8% (tendance positive)
	Chiffre d'affaires	4 906 459 €	5 063 955 €	+157 496 €	CA annuel des musées : +3,3% (2025/2024, sur 4 sites)
Porter les grands projets muséographiques	Nombre de travaux/chantiers engagés	6	6	0	Sur les 6 projets : 1 achevé (machines de collection – Stella Matutina) 4 en cours (réserves des musées, Maison Rouge, Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), signalétique Cité Du Volcan (CDV)) 1 nouveau (muséographie salle 2 – Kélonia)
Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles					
Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole, notamment dans le cadre de la Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique	Nombre d'actions	3	2	-1	Cité du Volcan : COPIL en cours + déploiement signalétique bilingue
Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise	Nombre	5	5	0	Poursuite du soutien aux manifestations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateur (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Participer à la préfiguration de la création de Linstitu la Lang Kréol	Lancement d'une étude de préfiguration	Etude réalisée et forme juridique de l'institut définie	Réalisée		Prise de décisions : statut juridique, gouvernance, financement
Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel					
Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales	Nombre de notices d'inventaire	2	4	+2	Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) : 2 fiches réalisées et versées (Broderie de Cilaos, Deba, sel de Brandrélé, Tani-Malandi)
Valoriser et diffuser les résultats des travaux	Nombre d'expositions/de publications	2	3	+1	PCI : 3 actions de valorisation (Journées du PCI, communication nationale, conférence architecture Second Empire – Saint Denis)
Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux	Nombre de restaurations et/ou études engagées	2	4	+2	Monument Historique : mobilisation accrue sur dossiers matures ; opérations lourdes (coûts élevés, technicité, Maitrise d'Œuvre spécialisée, délais longs)

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la valorisation du patrimoine culturel a permis de consolider l'accessibilité et l'attractivité des équipements régionaux tout en renforçant la connaissance et la préservation du patrimoine matériel et immatériel. La fréquentation des musées régionaux est en progression, au-delà de la cible fixée, et le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à 2024, témoignant de l'efficacité des actions engagées.

S'agissant des équipements et projets muséographiques, six chantiers ont été suivis : la finalisation des machines de collection à Stella Matutina, la poursuite de quatre opérations — réserves des musées, Maison Rouge, FRAC et signalétique de la Cité du Volcan — ainsi que le lancement de la muséographie de la salle 2 à Kélonia. Ces opérations, conduites en maîtrise d'ouvrage directe, appellent une vigilance soutenue sur les calendriers et la mobilisation des cofinancements.

En matière de langue et de patrimoine immatériel, deux actions ont été réalisées au titre de la Charte des collectivités bilingues (COPIL et déploiement de la signalétique), traduisant une montée en charge progressive du dispositif. Parallèlement, l'inventaire patrimonial s'est enrichi de quatre notices (broderie de Cilaos, sel de Brandrélé, Deba, Tani-Malandi), accompagnées de trois actions de valorisation (Journées du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI), conférence nationale sur l'architecture Second Empire à Saint-Denis, communication nationale).

Concernant la préservation du patrimoine, quatre opérations ont été engagées (Maison Rouge, réserves de Stella Matutina, signalétique de la Cité du Volcan, salle de muséographie de Kélonia), contre deux initialement prévues. La complexité technique et financière de ces opérations confirme la nécessité d'un pilotage étroit et priorisé.

- L'axe I présente un bilan globalement satisfaisant : les projets ont été conduits conformément aux prévisions, les objectifs atteints ou dépassés, et les actions en cours sont suivies de manière rigoureuse.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

Le soutien aux acteurs constitue un axe central de la politique régionale. En 2025, la collectivité a maintenu un accompagnement soutenu du tissu associatif, des opérateurs structurants et des filières culturelles et sportives.

Cette intervention a permis de consolider les dynamiques existantes, de soutenir l'émergence de projets et de renforcer le rayonnement du territoire, notamment dans le prolongement de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir les projets culturels et sportifs	3 528 073	3 326 393	1 704 224	1 733 952
Consolider les opérateurs culturels et sportifs structurants et les industries culturelles et créatives	4 555 873	4 581 516	440 644	472 769
Poursuivre et consolider les dispositifs sportifs et culturels	1 751 018	1 229 104	-	-
TOTAL	**9 834 964**	**9 137 013**	**2 144 868**	**2 206 721**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Soutenir les projets culturels et sportifs					
Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais	Nombre de projets soutenus	320	486	+166	Cinéma : festivals maintenus, émergence de nouveaux évènements ; fréquentation stable/en légère baisse ; éducation à l'image stable ; cadres maintenus ; hausse des secteurs théâtre/danse.
Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export	Nombre de projets culturels accompagnés	5	-	-	-
	Nombre de jeunes talents soutenus	15	22	+7	Sport : effet Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 -> dynamique de performance durable (motivation accrue).
	Nombre de médailles remportées (compétition internationale)	Championnat d'Europe – Championnat du monde	7	-	-
Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives	Nombre de manifestations culturelles soutenues	5	-	-	-
	Nombre d'évènements sportifs internationaux organisés à La Réunion	67	67	0	-
Consolider les opérateurs culturels et sportifs structurants et les industries culturelles et créatives					
Le Pôle Régional des Musiques Actuelles : PRMA	Nombre d'artistes accompagnés	584	525	- 59	Ecart bilan/cible : refonte du dispositif Tégé => activité sur 6 mois (juil.-déc) / 12 mois.
Fonds Régional d'Art Contemporain : FRAC	Nombre d'expositions et de projets à l'attention des publics	5	5	0	Absence de direction sur une partie de l'année => programmation maintenue (2 expo in situ, 2 hors les murs, 1 atelier).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Comités et ligues	Nombre de licenciés	168 900	165 000	- 3 900	Sport : reprise post-COVID en progression continue.
Salles de création et de diffusion	Nombre de conventionnements (salles labellisées)	4	4		Salles labellisées : conventionnements stables par rapport à 2024.
Compagnies conventionnées	Nombre de projets soutenus	12	13	+1	-
Industries culturelles et créatives	Nombre soutenu	10	14	+4	Livre : projets majoritairement édition/librairie ; publications en légère hausse ; tirages réduits ; situation fragile ; cadres maintenus.
Poursuivre et consolider les dispositifs sportifs et culturels					
Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali	Nombre de public touché	65 000	58 800	-23%	Fréquentation : moins de projets => baisse globale ; moyenne stable (110 par rapport à 112 en 2024).
	Nombre de représentations et expositions	650	533	-17%	Moins de projets sélectionnés donc moins de représentations.
	Nombre de structures bénéficiaires	55	49 (48 réalisés)	-11%	Propositions plus coûteuses qu'en 2024 (+19% en moyenne) et budget consacré au dispositif légèrement inférieur (-6,6%) donc moins de projets sélectionnés.
Aides individuelles à la formation initiale et à la formation continue	Nombre de bénéficiaires à la formation initiale	6	5	-1	Demandes : refus pour revenus élevés ; révision du cadre en cours.
	Nombre de bénéficiaires à la formation continue	35	15	-20	Bénéficiaires : réorientation vers la DFP (aide plus avantageuse).
Bourses sportives	Nombre de bénéficiaires	120	120	0	ARESM et BRESUP SPORT : bénéficiaires stables.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, l'accompagnement des acteurs culturels et sportifs a permis de maintenir et de renforcer le dynamisme du territoire. Le nombre de projets soutenus est en nette progression, au-delà de la cible fixée, avec le maintien des festivals structurants, l'émergence de nouveaux événements cinématographiques (Festival du Film au Féminin, Festival International du Film de l'Océan Indien (FIFOI), projections scolaires au Séchoir) et le renforcement des secteurs théâtre et danse. Le soutien aux jeunes talents sportifs a également été renforcé, avec des résultats marquants dans les compétitions internationales (médaille d'or en natation aux Championnats d'Europe, médaille de bronze en athlétisme aux Championnats du Monde), confirmant la dynamique engagée à la suite des JOP 2024.

S'agissant des opérateurs et des filières, les organismes structurants ont bénéficié d'un accompagnement soutenu : le PRMA a poursuivi l'accompagnement des artistes malgré la refonte du dispositif Tégé sur une partie de l'année, le FRAC a maintenu sa programmation à destination des publics, les salles labellisées ont conservé leur niveau de conventionnement et les compagnies conventionnées ont été soutenues au-delà de la cible fixée. Les industries culturelles et créatives ont, par ailleurs, été accompagnées sur un nombre de projets supérieur aux prévisions, principalement dans les secteurs de l'édition et de la librairie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Concernant les dispositifs et publics, certaines actions présentent des écarts : par exemple, le dispositif Créoli enregistre une fréquentation légèrement inférieure à l'objectif, liée à une sélection plus ciblée des projets et à un ajustement du budget. Les aides à la formation initiale et continue ont été réorientées vers la DFP (Direction de la Formation Professionnelle) afin de garantir un accompagnement plus adapté et complémentaire. Enfin, le nombre de licenciés sportifs demeure proche de la cible, traduisant une reprise progressive et stable de la pratique fédérée.

- Dans l'ensemble, l'axe II confirme l'efficacité et la robustesse des dispositifs régionaux. Les actions menées ont permis de soutenir durablement les acteurs, de valoriser les filières culturelles et sportives et de renforcer le rayonnement territorial, avec un respect des objectifs fixés et une gestion attentive des ressources.

III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

La politique régionale vise à garantir un développement équilibré des pratiques culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire, tout en renforçant les coopérations à l'échelle régionale.
En 2025, les actions engagées ont permis de consolider les dispositifs d'éducation, de formation et d'accès aux pratiques, tout en poursuivant les dynamiques partenariales, dans un contexte nécessitant une adaptation aux contraintes opérationnelles.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive	150 000	11 700	-	-
Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive	1 602 204	976 367	645 935	164 102
TOTAL	**1 752 204**	**988 067**	**645 935**	**164 102**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic /Ajustements / Orientations
Développer les partenariats et la coopération culturelle et sportive					
Accompagner les contrats de développement territoriaux	Nombre d'évènements régionaux	2	0	-	-
Soutenir les actions de coopération régionale	Nombre de projets soutenus	10	7	-3	Océan Indien : projets réalisés (CREPS, ligues/comités) ; contraintes calendrier/visas => annulations et reports en 2026.
Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens	Nombre de bénéficiaires	50	-	-	-
Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive	Nombre de projets soutenus	3	-	-	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic /Ajustements / Orientations
Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive					
Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateure : le Conservatoire à Rayonnement Régional	Nombre total d'élèves	1 550	1511	- 39	Inscriptions : taux globalement stable (rentrée 2025).
	dont nombre d'élèves en 3e Cycle et COP	125	122	-3	Maintien global du nombre d'élèves.
	dont nombre d'élèves intégrant les pôles d'enseignement supérieur	5	3	-2	Le nombre d'entrées en formation supérieure est très aléatoire d'une année sur l'autre.
	Nombre d'actions d'EAC et en faveur de la pratique amateure	15	30	+15	Milieu scolaire : actions renforcées (28 actions).
	Nombre de diffusions pédagogiques et artistiques	50	43	- 7 (-14%)	Baisse : dissociation saison pro (régie Zetwal) / pédagogique (CRR) ; diminution des petites formes.
Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS	Nombre d'élèves	147	147	-	CREPS : capacités saturées => pensionnaires et disciplines stables (2025/2024).
	Nombre de disciplines	14	14	-	
Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et la formation artistique, culturelle et sportive	Nombre d'établissements d'enseignement artistique soutenu	15	22	+7	Ecoles soutenues : hausse significative (meilleure communication cirque/danse).
	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : lycéens au cinéma	4 800	4 044	- 16%	Participants : volontariat enseignants ; effectifs globalement stables (4 174 élèves en 2024).
	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : lycéens au spectacle	1 200	1783	+48,5%	Bénéficiaires : reprise en 2024/2025 (tournée d'information lycées/internats).
	Nombre de lycéens bénéficiaires du dispositif : APPN	14 500	14 800	+2%	Lycées : pratique sportive en hausse (effet héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024) ; essor des sports de nature.
	Nombre de personnes touchées par des actions de médiation par la pratique (Guetali)	20 000	9 466	- 53%	Ecart : objectif surévalué (année 2024 exceptionnelle) ; médiations en petits groupes privilégiant la pratique.
Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels et sportifs	Nombre de bénéficiaires	12 (SV) et 50 (EA)	92	+3	Préparation concours Assistant territorial d'enseignement artistique : forte attractivité (succès élevé).
	Nombre d'actions	5	5	-	SREA : départ responsable => actions maintenues (2nd semestre 2025).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

En 2025, l'axe de développement culturel et sportif territorial et de coopération a permis de consolider l'accès aux pratiques et de renforcer les partenariats à l'échelle régionale et internationale.

S'agissant des partenariats et de la coopération, la majorité des projets programmés a été réalisée, incluant les échanges inter-ligues et comités sportifs de l'Océan Indien (football, basket, voile), les actions portées par le CREPS en matière de développement des compétences, ainsi que la participation à des programmes européens. Les projets non réalisés, en nombre limité, ont été reportés en raison de contraintes de calendrier et de mobilité.

En matière d'enseignement artistique et d'éducation culturelle, l'accompagnement des établissements s'est renforcé, avec une progression significative du nombre de structures soutenues dans le cadre du Schéma Régional des Enseignements Artistiques (SREA). Le Conservatoire à Rayonnement Régional a maintenu un niveau d'effectifs stable, confirmant son attractivité dans un contexte de réorganisation. Les actions d'éducation artistique et culturelle et de pratique amateure ont connu une montée en charge notable, notamment en milieu scolaire, tandis que les diffusions pédagogiques ont été ajustées en lien avec l'évolution de l'organisation interne (régie Zetwal).

Concernant la formation et la pratique sportive, le CREPS a maintenu ses effectifs à pleine capacité, traduisant la stabilité de son modèle. Le dispositif APPN a confirmé sa dynamique, portée par l'héritage des JOP 2024. L'accès aux pratiques a été renforcé à travers les dispositifs en direction des lycéens, avec une progression marquée de la fréquentation des actions culturelles. Les actions de médiation du dispositif Guétali ont été recentrées sur des formats plus qualitatifs. Enfin, la formation professionnelle a été consolidée, avec un nombre de bénéficiaires en hausse, notamment dans le cadre de la préparation aux concours et du développement de compétences spécialisées.

Les dispositifs territoriaux et de coopération sont consolidés et stables. Les actions éducatives et de formation sont renforcées, avec des résultats conformes aux objectifs. L'axe démontre la capacité de la collectivité à garantir un accès équitable aux pratiques culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant une dynamique de partenariat régional et international.

LA REGIE ZETWAL

Créée en juin 2025, la Régie ZETWAL est un opérateur culturel régional chargé de la production, de la création et de la diffusion artistiques, notamment à travers l'accompagnement de l'Orchestre Régional et la mise en œuvre d'actions de médiation culturelle.
Elle assure également la gestion et la valorisation de plusieurs équipements culturels régionaux (MOCA, salle Gramoun'Lele, CIMENDEF), dans une logique d'optimisation des moyens et de mutualisation des ressources.
À terme, elle contribuera à l'organisation d'événements culturels structurants portés par la Région.
Dotée de l'autonomie financière, la Régie ZETWAL constitue un outil opérationnel au service de la mise en œuvre des politiques culturelles régionales, du rayonnement culturel du territoire et de la valorisation de l'identité réunionnaise.

LES MUSEES REGIONAUX

En 2025, la fréquentation des musées régionaux a dépassé 423 000 visiteurs, et le chiffre d'affaires a progressé de 3,3 % par rapport à 2024. Le suivi de six projets muséographiques (Stella Matutina, Maison Rouge, FRAC, réserves et signalétique CDV, salle 2 Kélonia) a renforcé l'accessibilité et la qualité de l'offre culturelle pour tous les publics.

En 2025, 22 jeunes sportifs ont été accompagnés par la collectivité, avec des performances remarquables lors de compétitions internationales (médailles en Championnats d'Europe et du monde), illustrant l'efficacité des dispositifs de haut niveau et leur impact direct sur la visibilité et l'attractivité du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES

L'année 2025 marque un tournant dans l'action régionale, caractérisée par une forte contrainte budgétaire. Cette trajectoire traduit une stratégie assumée : poursuivre l'action régionale, en renforçant le ciblage, la structuration et la complémentarité des interventions.
En matière d'égalité et de lutte contre les discriminations et les violences, l'action s'est recentrée sur des dispositifs plus structurants, permettant de toucher davantage de bénéficiaires malgré un nombre d'actions plus limité. La lutte contre la précarité s'est appuyée sur une articulation efficace entre réponses immédiates, telles que l'aide alimentaire et le soutien au pouvoir d'achat, et actions de fond en faveur de l'éducation et de l'accompagnement, avec un effet levier renforcé du réseau associatif. En prévention santé, une approche coordonnée et partenariale est confirmée, ciblant prioritairement les jeunes et les territoires fragiles. La continuité territoriale est entrée dans un rythme de croisière, marqué par une baisse structurelle de l'activité (cycle de 3 ans) tout en maintenant l'attention sur les publics prioritaires. Enfin, la démocratie participative s'est consolidée à travers la mise en place du premier Conseil Régional des Jeunes, 45 jeunes de 16 à 29 ans qui vont donner leur avis sur les politiques régionales les concernant.
L'année 2025 confirme une évolution majeure de la stratégie régionale sur les politiques volontaristes : passage à une logique de ciblage et d'impact, renforcement de la coordination partenariale (État, ARS, acteurs locaux) et montée en puissance de dispositifs structurants (Programme Réunionnais Nutrition Diabète Obésité (PRNDO), Schéma Information Jeunesse, CT rénovée).
Dans plusieurs domaines, les résultats dépassent les objectifs fixés en termes de bénéficiaires, malgré un nombre plus limité de projets financés, traduisant une amélioration de l'efficience de la dépense publique.
Le dispositif Emplois Verts illustre particulièrement cette capacité d'adaptation, avec plus de 750 bénéficiaires et 66 chantiers maintenus malgré un désengagement partiel de l'État, ainsi qu'une mobilisation rapide en situation de crise (cyclone Garance).

Au-delà des résultats, 2025 constitue une année de structuration stratégique, posant les bases d'une territorialisation renforcée des politiques publiques, d'une meilleure articulation des dispositifs entre eux, et d'un pilotage plus exigeant, orienté vers l'évaluation et l'impact.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 29

- Budget réalisé : 6 183 401 €
Fonctionnement : 6 022 636 € (97,4 %)
Investissement : 160 765 € (2,6 %)

- Axe de progrès global poursuivi en 2026 :
Changer d'échelle pour renforcer la lisibilité, l'évaluation et la coordination des politiques de lutte contre les inégalités.

- Résultat 2025 : L'appui aux actions de terrain contribuant à une meilleure qualité de vie et à la cohésion sociale s'est poursuivi malgré un contexte budgétaire contraint.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**12 704 362**	**13 080 450**	**7 486 675**	**6 042 788**	**- 41,1 %**	**- 53,8 %**
Investissement	**225 908**	**238 937**	**141 491**	**160 765**	**- 37,4 %**	**- 32,7 %**
TOTAL	**12 930 270**	**13 319 387**	**7 628 166**	**6 203 553**	**- 41,0 %**	**- 53,4 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences	184 375	189 904	20 000	63 917
II - Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales et territoriales *(dont le dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz)*	2 604 000	3 081 115	100 359	76 140
III - Renforcer la prévention santé à destination des réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale	217 500	157 050	-	-
IV - Consolider un dispositif régional de continuité territoriale plus juste en articulation avec la politique nationale	4 200 000	2 452 265	-	-
V - Soutenir l'accompagnement et la mobilité des jeunes	150 000	115 999	-	-
VI - Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale	130 800	46 455	21 132	20 708
TOTAL	**7 486 675**	**6 042 788**	**141 491**	**160 765**

I – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

En 2025, la Région a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, notamment à travers le soutien à des actions de terrain portées par le tissu associatif réunionnais.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Promouvoir l'égalité femmes / hommes	150 000	155 529	-	-
Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	-	-	20 000	63 917
Promouvoir l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	34 375	34 375	-	-
TOTAL	**184 375**	**189 904**	**20 000**	**63 917**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs	Cible 2025	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	Nombre d'actions soutenues	20	16	-4	Moins d'associations soutenues mais avec plus de personnes touchées.
	Personnes sensibilisées	6 000	7 000	+ 1 000	
Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	Nombre de structures soutenues	20	8	- 12	Moins d'associations accompagnées mais un périmètre d'action plus important et une structuration continue des maisons des femmes.
	Nombre de personnes informées	2 000	3 000	+ 1 000	
Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	Nombre d'associations soutenues	5	7	+2	Plus d'associations soutenues et accès droit en augmentation.
	Actions soutenues / impulsées	10	7	-3	
	Campagne de communication	2	1	-1	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Dans le cadre des dispositifs de lutte contre les discriminations (dont l'appel à Projets Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine (DILCRAH)), plusieurs initiatives ont été financées, visant à sensibiliser différents publics dont le milieu scolaire, à déconstruire les stéréotypes et à promouvoir la tolérance avec des actions de proximité.

S'agissant de la lutte contre les violences, la Région a accompagné des dispositifs centrés sur l'écoute et l'accompagnement des victimes, en particulier dans le champ des violences intrafamiliales, ainsi que sur la prévention, notamment auprès des jeunes. Ces actions ont été complétées par un soutien renforcé à l'accès aux droits et à l'accompagnement juridique et psychosocial des victimes.

Un effort spécifique a été consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, avec le financement d'actions structurantes combinant sensibilisation, engagement citoyen et valorisation des initiatives, dont certaines se déploieront pleinement en 2026 (convention citoyenne, actions en milieu scolaire, Prix de la mixité).

Par ailleurs, les actions engagées répondent de manière adaptée aux enjeux de prévention et d'accompagnement, notamment en matière de violences. Leur structuration et leur articulation avec les partenaires institutionnels doivent être poursuivies afin d'améliorer l'efficacité globale de la réponse publique.

Enfin, le développement d'outils d'évaluation et d'indicateurs d'impact apparaît indispensable pour objectiver les résultats des actions menées, sécuriser les choix budgétaires et valoriser les effets concrets des politiques régionales. Dans cette perspective, le renforcement du pilotage, de la coordination et de la recherche de financements complémentaires, notamment européens, constitue un levier d'optimisation à mobiliser dans les prochaines années.

II – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES

En 2025, la Région Réunion a poursuivi son action en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales en mobilisant des dispositifs articulant solidarité matérielle, inclusion éducative et soutien aux associations.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles	104 000	91 324	-	-
Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	-	-	100 359	76 140
Aide aux familles Dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 € pour tous les réunionnais	2 500 000	2 989 791	-	-
TOTAL	**2 604 000**	**3 081 115**	**100 359**	**76 140**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs	Cible 2025	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles	Structures soutenues	60	27	-33	Moins d'associations soutenues que prévu mais davantage de personnes touchées
	Bénéficiaires	6 000	10 000	+ 4 000	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs	Cible 2025	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	Nombre de structures soutenues	25	18	-7	Moins de projets présentés car le besoin en investissement diffère d'une année à l'autre. L'impact de l'action est significatif sur le nombre de bénéficiaires.
	Nombre de bénéficiaires	20 000	15 000	- 5 000	
Contribuer à préserver le pouvoir d'achat des Réunionnais	Nombre de bouteilles de gaz vendues	1 400 000	1 380 257	- 19 743	Maintien de l'effort financier pour un volume conforme au prévisionnel.

B – Commentaires & Analyse

L'action régionale en 2025 se caractérise par une approche pragmatique et complémentaire, combinant réponse immédiate aux situations de précarité (sécurisation de la chaîne de solidarité alimentaire, pouvoir d'achat) et investissement à plus long terme dans l'égalité des chances, notamment par l'éducation.

Le renforcement des capacités logistiques des structures de solidarité constitue un choix stratégique pertinent, permettant d'améliorer durablement l'efficacité des dispositifs sans se limiter à une logique d'aide ponctuelle.

De même, les actions éducatives telles que les classes ou les concours d'éloquence contribuent au renforcement des compétences fondamentales des plus jeunes et traduisent une volonté de traiter les inégalités à la racine, en agissant sur les compétences fondamentales et l'émancipation des jeunes.

Le soutien au dispositif Guid'Asso illustre un levier structurant de l'action régionale, en renforçant durablement la capacité d'intervention du tissu associatif et l'accessibilité de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire.

Après le retrait du Département du dispositif de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 euros fin décembre 2024, la Région a souhaité poursuivre son effort en faveur des ménages réunionnais. Ainsi, depuis le 1er janvier 2025, la Région finance le dispositif avec un prix de la bouteille de gaz fixé à 18 euros. Pour ce faire, une nouvelle convention a été signée avec l'ensemble des distributeurs de gaz.

III - RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ À DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER À LA POLITIQUE SANITAIRE RÉGIONALE

En 2025, la Région Réunion a poursuivi le déploiement de sa politique de prévention santé, en s'appuyant sur une approche structurée, partenariale et territorialisée, visant à réduire les inégalités d'accès à la santé et à promouvoir le bien-être des Réunionnais.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Prévenir les conduites addictives	60 000	43 325
Accompagner les projets de prévention dans le domaine de la santé	157 500	113 725
TOTAL	**217 500**	**157 050**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs	Cible 2025	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Prévenir les conduites addictives	Projets soutenus	12	8	- 4	Moins d'associations soutenues que prévu mais avec un impact plus important et territorialisé des actions
	Personnes sensibilisées	1 000	1 200	+ 200	
	Personnes accompagnées	200	550	+ 250	
Accompagner les projets de prévention dans le domaine de la santé	Projets soutenus	30	24	- 6	Moins d'associations soutenues que prévu mais avec un impact plus important et territorialisé les actions
	Personnes sensibilisées	5 000	10 000	+ 5 000	
	Personnes accompagnées	2 000	10 000	+ 8 000	

B – Commentaires / Analyse

L'action régionale s'est organisée autour de deux appels à projets complémentaires.

L'appel à projets « Santé et Solidarités » a permis de financer 23 projets associatifs portant notamment sur la prévention en milieu scolaire et associatif, la santé mentale, les maladies chroniques et neurodégénératives, ainsi que la santé sexuelle. Une attention particulière a été portée aux zones rurales et aux territoires prioritaires, dans une logique d'équité territoriale.

En parallèle, l'appel à projets conjoint « Prévention des addictions », mené en partenariat avec l'État, l'ARS, la DRAJES et le Département, a soutenu 7 projets ainsi qu'un projet innovant d'investissement pour un bus itinérant de prévention. Ce dispositif a ciblé les conduites à risque, notamment les addictions aux écrans, la consommation d'alcool et les pratiques à risque chez les jeunes.

Au-delà des actions opérationnelles, l'année 2025 a également été marquée par la montée en puissance du Programme Réunionnais Nutrition Diabète Obésité (PRNDO), traduisant une volonté de structuration stratégique autour des enjeux majeurs de santé publique sur le territoire.

Cette approche permet d'améliorer la lisibilité de l'action publique et d'assurer une complémentarité entre les acteurs.
Le ciblage des publics jeunes et des territoires les plus fragiles constitue un point fort, en cohérence avec les enjeux sanitaires spécifiques de La Réunion. L'articulation entre acteurs et entre thématiques traduit une vision globale de la santé, intégrant à la fois les dimensions sociales, comportementales et environnementales.

IV - CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

La politique de continuité territoriale de la Région Réunion s'inscrit désormais dans une dynamique stabilisée depuis la refonte engagée en 2022 qui a posé les bases d'un partenariat renforcé avec l'État.

La dématérialisation des demandes, combinée à l'évolution favorable des barèmes LADOM, a permis de renforcer l'efficacité, la lisibilité et l'équité du dispositif de continuité territoriale, tout en dégageant des marges de manœuvre pour développer des aides complémentaires adaptées aux besoins des Réunionnais.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Répondre aux besoins de mobilité des familles les plus modestes (CT conjoint LADOM/ Région)	1 800 000	1 530 000
Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (CT Région)	2 300 000	871 112
Aide à la continuité funéraire	100 000	51 153
TOTAL	**4 200 000**	**2 452 265**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateur	Cible 2025	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Répondre aux besoins de mobilité des familles les plus modestes (CT conjoint LADOM/ Région)	Nombre de bons émis	20 000	14 462	- 28 %	Amenuisement de la demande à l'approche de l'échéance du cycle de 3 ans au 31 décembre 2025 malgré la réévaluation du seuil du QF de LADOM à 18 000 € (depuis 2024)
Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (CT Région)	Nombre d'aides	12 000	6 752	- 56 %	Rétrécissement de la tranche 3 suite à la réévaluation du seuil du QF de LADOM à 18 000 € (depuis 2024) + Diminution progressive liée à la nouvelle périodicité de 3 ans
Aide à la continuité funéraire	Nombre de bénéficiaires	100	106	+6%	Demande en progression en raison de la validation depuis 2024 du dispositif de remboursement de la CT Funéraire mieux adapté à la situation d'urgence liée au décès d'un parent proche dans l'Hexagone.

B – Commentaires / Analyse

Le déploiement des dispositifs de continuité territoriale en 2025 confirme une tendance à la stabilisation, avec une baisse globale modérée de l'activité pour la deuxième année consécutive. Cette évolution traduit un retour à un rythme de croisière après les effets de transition liés à la refonte du dispositif, avec des dynamiques différenciées selon les segments : recul plus marqué du dispositif régional et ajustement limité du dispositif conjoint avec LADOM.

Cette évolution s'accompagne d'un effet budgétaire significatif, le partenariat renforcé avec LADOM ayant permis de dégager une économie budgétaire contribuant directement à l'objectif de soutenabilité financière de la politique régionale tout en maintenant un niveau d'intervention adapté aux besoins.
Le dispositif de continuité funéraire s'inscrit également dans une phase de stabilisation, avec des ajustements opérationnels pertinents visant à mieux répondre aux contraintes des familles. Le partenariat avec le Département a permis d'accompagner plus de familles, tout en mettant en évidence un besoin de consolidation et d'élargissement du partenariat autour du dispositif.

Au total, l'année 2025 confirme le passage d'une phase de transformation à une phase de stabilisation et d'optimisation des dispositifs de continuité territoriale. La stratégie engagée permet de concilier maîtrise budgétaire, ciblage des publics et adaptation des réponses, tout en ouvrant des perspectives en matière de partenariats et de structuration de dispositifs à plus forte valeur ajoutée territoriale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

V - SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

L'action de la Région en faveur de la jeunesse s'inscrit depuis l'année 2022 dans le cadre de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, conférant à la collectivité régionale un rôle de « cheffe de file » pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique de jeunesse sur son territoire.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB)	-	19 999
La coordination de l'information jeunesse et de la politique jeunesse à la Réunion	100 000	96 000
L'accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité	50 000	-
TOTAL	**150 000**	**115 999**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la Mobilité Internationale des jeunes (COREMOB)	Nombre de structures bénéficiaires	100	70	- 6,6 %	Légère érosion de la mobilisation des acteurs dans l'attente du rendu du diagnostic croisé.
La coordination de l'information jeunesse et de la politique jeunesse à la Réunion	Nombre de jeunes touchés	10 000	14 462	+ 44,6%	Structuration du CRIJ et de son réseau qui permet de toucher plus de jeunes.
L'accompagnement des projets collectifs de jeunes en mobilité	Nombre de bénéficiaires	30	0		Action reportée sur l'année 2026.

B – Commentaires / Analyse

L'année 2025 marque une étape structurante dans la politique régionale en faveur de l'information et de l'accompagnement des jeunes, avec la concrétisation d'un objectif majeur : le lancement du premier Schéma territorial de l'Information Jeunesse à La Réunion. Cette avancée s'inscrit dans une dynamique partenariale renforcée, notamment au sein des instances régionales, et traduit une volonté de mieux coordonner les acteurs et d'adapter les réponses aux besoins des jeunes sur l'ensemble du territoire.

Le partenariat avec le CRIJ s'est consolidé dans ce cadre, avec des résultats particulièrement significatifs en termes d'impact qui témoigne de l'efficacité du modèle déployé : proximité, aller-vers et capacité à toucher des publics diversifiés.

Parallèlement, les travaux engagés dans le cadre du COREMOB ont permis d'aboutir à un diagnostic partagé sur la mobilité européenne et internationale des jeunes, posant les bases d'un futur plan stratégique pour la période 2026-2028.

Au total, l'année 2025 confirme une montée en structuration et en impact sur ce volet, avec des résultats tangibles et une dynamique partenariale consolidée. L'enjeu pour la suite réside dans l'articulation des dispositifs (notamment avec le SPRO) et la mise en œuvre opérationnelle des stratégies définies pour poursuivre cette dynamique partenariale au service de la jeunesse réunionnaise.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

VI - FAIRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE [illegible] L'ACTION RÉGIONALE

Depuis 2022, la Région déploie une action publique renouvelée fondée sur la participation citoyenne, en diversifiant les outils de concertation et en associant directement les Réunionnais à l'élaboration des politiques régionales.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Donner la parole aux citoyens pour les concertations sur les projets régionaux	62 100	11 501	-	-
Développer les budgets participatifs	8 700	16 349	21 132	20 708
Rendre les jeunes réunionnais acteurs de l'action régionale	30 000	18 605	-	-
Faire vivre la Démocratie Participative dans les compétences de la Région	30 000	-	-	-
TOTAL	**130 800**	**46 455**	**21 132**	**20 708**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs	Cible 2025	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Donner la parole aux citoyens pour les concertations sur les projets régionaux	Nombre de consultations réalisées	4	1	-3	Mobilisation concentrée sur une concertation d'envergure : le SAR.
	Nombre de contributions citoyennes	2 000	1 017	- 983	
Développer les budgets participatifs	Nombre de participants	4 000	960	- 3 040	-
	Nombre de projets réalisés	14	6	-8	
	Taux de satisfaction lycéens	80 %	90 %	+ 10 %	
Rendre les jeunes réunionnais acteurs de l'action régionale	Jeunes engagés	45	45	100 %	Le CRJ a été installé en fin d'année. Les travaux débuteront en 2026.
	Sujets débattus	10	5	-5	
	Propositions et avis	20	4	-16	
Faire vivre la Démocratie Participative dans les champs d'intervention de la Région	Nombre de services mobilisés	5	5	-	Une transversalité à renforcer par une culture commune de la concertation et une coordination des initiatives.
	Nombre de concertations lancées par les services	3	3	-	

B – Commentaires / Analyse

En matière de recueil de la parole des Réunionnais à travers les concertations, la Convention Citoyenne dédiée à la révision du SAR installée en 2023 s'est poursuivie en 2025 dans le cadre de la phase 2. La parole directe des Réunionnais et leurs priorités ont pu être prises en compte pour compléter et amender le futur Schéma d'Aménagement Régional. Cet exemple témoigne des apports de la démocratie participative dans l'enrichissement des politiques régionales.

L'année 2025 a été marquée par la création du Conseil Régional des jeunes. Ce conseil représente un véritable levier de dynamisation pour la région en favorisant l'engagement citoyen des nouvelles générations en leur offrant un espace d'expression et d'élaboration de propositions structuré.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Cette instance permet aux 45 membres de participer activement à la vie démocratique, d'exprimer des idées innovantes et de contribuer aux politiques publiques qui les concernent.

En termes de perspectives sur le volet démocratie participative, notons que le CRJ sera mobilisé notamment dans le cadre des phases de débat public et de concertation de « REUNION EXPRESS ».

L'INSTALLATION DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

La création du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) marque en 2025 une avancée majeure pour la démocratie participative. Composé de 45 jeunes de 16 à 29 ans, issus des quatre micro-régions, respectant la parité et reflétant la diversité des parcours (lycéens, étudiants, actifs, demandeurs d'emploi, entrepreneurs), le CRJ incarne une jeunesse réunionnaise engagée, plurielle et représentative.

Installé officiellement en assemblée plénière le 15 octobre, ce nouvel espace d'expression a été immédiatement mis en dynamique avec une journée d'intégration structurante, alliant appropriation des compétences régionales, travaux collectifs et co-construction de sa charte de fonctionnement.

Au-delà du symbole, le CRJ s'affirme comme un véritable levier d'action publique : un lieu de dialogue direct, de formulation de propositions concrètes et d'engagement citoyen, où la jeunesse devient pleinement actrice des politiques régionales et porteuse d'un avenir plus juste, solidaire et innovant pour La Réunion.

LE SOUTIEN DE LA REGION AU SECTEUR ASSOCIATIF

Dans un contexte budgétaire contraint et de désengagement progressif de l'État, la Région a fait le choix politique de maintenir son soutien au tissu associatif, considéré non comme une dépense accessoire, mais comme un investissement essentiel pour la cohésion sociale, l'égalité des chances et la solidarité territoriale. Le bilan 2025 confirme cette orientation. Ce soutien a permis d'accompagner 38 projets associatifs dans les domaines de l'égalité, des solidarités, de la lutte contre les discriminations, des violences, de la santé et de l'aide alimentaire, ainsi que 32 projets de prévention santé.

L'appui à Guid'Asso illustre cette volonté de structurer durablement le tissu associatif réunionnais. Avec 54 structures labellisées et plus de 1 000 sollicitations traitées, ce réseau renforce l'accompagnement, l'orientation, la professionnalisation et la capacité d'action des associations sur l'ensemble du territoire.

En 2025, pour permettre le maintien du quota de contrats PEC et des emplois associatifs y compris les chantiers verts, la Région a mené un combat constant auprès des services de l'Etat pour préserver les volumes nécessaires. En 2025, 751 PEC, 82 encadrants techniques et 66 chantiers ont été maintenus, au service de l'insertion et de l'entretien des espaces publics.

Face au recul ou aux incertitudes, la Région refuse que les associations, les salariés en insertion et les publics fragiles deviennent les variables d'ajustement. Elle maintient ses financements sur les priorités essentielles : égalité, santé, lutte contre les discriminations, violences, aide alimentaire et cohésion sociale.

Le financement régional du tissu associatif doit donc être assumé comme un levier de justice sociale, d'efficacité publique et de solidarité réunionnaise.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'accès au logement, notamment pour les plus fragiles, reste une priorité à La Réunion.
Au 1er janvier 2024, on compte 83 463 logements sociaux, représentant 24% des résidences principales. Alors que leur rythme de livraison diminue, on constate une forte augmentation des demandes de logement social avec près de 49 100 demandes (dont 32 000 primo-demandeurs) enregistrées au 31 décembre 2024 (soit +10 % en une année et +50 % depuis 2019).
Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2050, ce qui nécessite de produire environ 170 000 logements, soit 5 700 logements par an en intégrant le phénomène de desserrement des ménages et les besoins non satisfaits à date.
La production de logement est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper et recycler le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, dans un cadre de vie amélioré et à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et de la précarité qui touche plus fortement notre territoire (près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit près de 35 000 logements).

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :
- Contribuer aux politiques en faveur du logement ;
- Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 1,5

- Budget réalisé : 570 155 €
Fonctionnement : 21 000 €
Investissement : 549 155 €

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
Lancement du dispositif complémentaire au FRAFU pour débloquer les opérations à courts termes.

- Résultat 2025 :
Enveloppe de 4 M€ mobilisée permettant de débloquer 6 opérations pour construire 670 logements dont 520 sociaux.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**20 400**	**20 400**	**21 000**	**21 000**	**2,9 %**	**2,9 %**
Investissement	**280 850**	**957 004**	**4 000 000**	**541 325**	**1 324,2 %**	**- 43,4 %**
TOTAL	**301 250**	**977 404**	**4 021 000**	**562 325**	**1 234,8 %**	**- 42,5 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Contribuer aux politiques en faveur du logement	21 000	21 000	4 000 000	207 314
II – Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements	-	-	-	334 011
TOTAL	**21 000**	**21 000**	**4 000 000**	**541 325**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'évolution à la hausse du prix du foncier mais également des coûts liés à l'aménagement du foncier et à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion.

Un des instruments financiers de la politique du logement est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Il coordonne les interventions financières de l'État et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés, ou qui ont vocation à l'être. Également, c'est un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et procéder au renouvellement urbain à vocation de logement social.

Ainsi, la Région contribue aux politiques en faveur du logement à travers deux objectifs principaux :
- L'appui à la construction de logements sociaux et intermédiaires ;
- La mise en place d'un nouveau partenariat avec les opérateurs.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires				
Financer les opérations d'aménagement en mobilisant le dispositif FRAFU	-	-	-	207 314
Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux	-	-	4 000 000	-
Accompagner la création d'un Office Foncier Solidaire	-	-	-	-
Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs				
Suivre les conventions de gestion des contingents de logements	-	-	-	-
Contribuer au financement de l'ADIL	21 000	21 000	-	-
TOTAL	**21 000**	**21 000**	**4 000 000**	**207 314**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Construire davantage de logements sociaux					
Financer les opérations d'aménagement en mobilisant le dispositif FRAFU	Nombre de logements financés	Engagement de 3 nouvelles opérations correspondant à 130 logements intermédiaires	Paiement du premier acompte pour l'opération Bras Long Tranche 2 (Commune de l'Entre-Deux)	Pas de nouvelles opérations engagées en 2025	Lancement du dispositif complémentaire au FRAFU pour débloquer les opérations à court terme.
Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux	Nombre de logements financés	Mise en œuvre du cadre d'intervention	Validation du cadre d'intervention et du dispositif financier expérimental	-	15 opérations potentielles identifiées représentant 1193 logements dont 854 logements sociaux.
Accompagner la création d'un OFS	Nombre de logements en BRS réalisés	Installation du GIP OFS et définition du plan d'actions	GIP non installé	Objectif Non réalisé	Retrait de la CINOR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs					
Suivre les conventions de gestion des contingents de logements	Nombre de garanties d'emprunt des bailleurs et quotas de réservation Région	Bilan de la première année de gestion déléguée	Bilan de la mise en œuvre de la gestion flux (5 logements attribués en 2024 sur quota réservataire Région), avenant aux conventions et proposition de délégation aux communes via les bailleurs sociaux	-	Courrier d'informations aux partenaires concernant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la gestion en flux du quota Région.
Contribuer au financement de l'ADIL	Signature convention de financement	Signature de la convention et versement de la contribution annuelle	Paiement de la subvention annuelle	-	Poursuite de la contribution en 2026.

B – Commentaires & Analyse

Construire davantage de logements sociaux

1) Favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés notamment à travers le FRAFU

La commune de l'Entre-Deux a bénéficié en 2025 d'un versement de 207 313 € au titre de la viabilisation primaire d'un projet situé à Bras Long, en densification de l'espace urbain. Cette première tranche d'aménagement permet la viabilisation de 116 logements aidés, dont 26 logements intermédiaires (10 en Prêt Social Location-Accession et 16 en Prêt Locatif Social).

2) Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux

La Région Réunion a validé la mise en place d'un dispositif expérimental complémentaire au FRAFU, mobilisant une enveloppe de 4 M€ en fonds propres. L'objectif est de créer un effet levier afin d'accélérer, à court terme, la production de logements sociaux sur le territoire. Ce soutien régional vise à accompagner la concrétisation d'opérations d'aménagement et à équilibrer le bilan des projets pour construire des logements sociaux dans un contexte marqué par la hausse des coûts, la raréfaction du foncier et l'exigence d'une qualité urbaine et environnementale accrue.

Dans cette perspective, un recensement des projets urbains a été conduit à l'échelle du territoire, en lien avec les partenaires concernés, afin d'identifier les opérations susceptibles de relever de ce dispositif sur la base d'une analyse objective des projets au regard des critères retenus.

3) Accompagner la création d'un Office Foncier Solidaire (OFS)

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un Urbanisme Rénové est venue créer les organismes de fonciers solidaires (OFS).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Ces organismes assurent un portage foncier pérenne pour des opérations programmes d'accession sociale à la propriété via l'octroi de baux réels solidaires. Ce dispositif constitue un outil favorisant l'accession à la propriété tout en encadrant l'usage des logements par le biais de baux de longue durée.

Aussi, au regard de l'intérêt de ce nouvel outil, le Territoire de l'Ouest, la CASUD, la CIVIS, la CINOR et la Région Réunion ont travaillé à la préfiguration d'un organisme de foncier solidaire sous la forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP). En 2024, la Région a validé sa participation en tant que membre du GIP.

En 2025, la CINOR a toutefois décidé de se retirer en tant que membre fondateur et le GIP n'a pas été créé. Son périmètre d'intervention et le modèle économique doivent être retravaillés par les membres fondateurs.

Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

1) Suivre les conventions de gestion en flux des contingents de réservation de logement social

Le décret du 20 février 2020, pris en application de la loi ÉLAN du 23 novembre 2018, encadre la mise en œuvre de la gestion en flux des logements sociaux. Celui-ci impose la signature d'une convention unique entre chaque bailleur social et chaque réservataire, avec un bilan annuel des logements proposés.

La Région, en tant que collectivité garante d'emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur des opérations programmées entre 2012 et 2016, bénéficie d'un contingent de logements réservés de 89 logements. La gestion a été déléguée aux bailleurs.

En 2025, la Région a décidé de confier aux communes, par le biais des bailleurs sociaux, le soin de proposer des candidats pour les logements émargeant au contingent réservataire régional.

2) Contribuer au financement de l'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) créée en 1987, a pour objet d'informer le public particulier ou professionnel en matière de conseil juridique, financier et fiscal sur les questions touchant au logement et à l'habitat. En 2024, elle a réalisé 16 964 consultations juridiques et financières.

En 2025, la Région a attribué une subvention de 21 000 € à l'ADIL.

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'objectif est d'accompagner la transition de La Réunion vers un modèle énergétique durable et économe en ressource en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique à travers le soutien aux projets de réhabilitation et de rénovation thermique et énergétique des logements du parc social public, des bâtiments publics tout en encourageant, la mise en œuvre de solutions vertes d'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics	-	-	-	-
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	*cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique »*			
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	-	-	-	334 011
TOTAL	**-**	**-**	**406 457**	**334 011**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics (FEDER)	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique (FA 2.1.1)	AMI à lancer	9 opérations programmées (10,3 M€ FEDER et 473 logements)	-	Total de 18,8 M€ de FEDER programmé pour 1044 logements.
	Installation de chauffe-eaux solaires collectifs (FA 2.1.5)	AMI à lancer	4 opérations programmées (0,9 M€ FEDER et 336 logements)	-	Total de 2,6 M€ de FEDER programmé pour 901 logements.
	Soutenir la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6)	AMI à lancer	4 opérations programmées (21,6 M€ FEDER et 76 395 m²)	-	-
	Rénovation de l'éclairage public routier et équipements sportifs (FA 2.1.2)	AMI à lancer	4 opérations programmées (15,6 M€ FEDER et 10 090 points lumineux)	-	-
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	*cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique »*				
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	Nombre de dossiers soldés	Suivi des paiements et solde des derniers dossiers restants	Echanges avec les opérateurs pour le solde des dossiers restants (reste 61 dossiers)	13 dossiers clôturés	Opérateurs en difficultés (liquidation Sica Habitat).

B – Commentaires & Analyse

1) Accélérer la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics

Un montant total de 48 368 273 € de FEDER a été programmé en 2025 (21 opérations) pour permettre :

- La rénovation thermique et énergétique de 473 logements sociaux (9 opérations) ;
- L'installation de chauffe-eaux solaires pour 336 logements (4 opérations) ;
- La rénovation de l'éclairage public routier et équipements sportifs avec 10 090 points lumineux (4 opérations) ;
- La rénovation énergétique de bâtiments publiques (renaturation d'écoles et Campus du Moufia, rénovation thermique de lycées) représentant 76 395 m² (4 opérations).

2) Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique »

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

3) Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Les dossiers engagés relevant du dispositif régional d'amélioration de l'habitat n'ont pas pu être tous soldés (13 dossiers soldés en 2025) du fait des difficultés de gestion, d'organisation et d'ordre financier rencontrées par les deux opérateurs agréés en charge de la mise en œuvre du dispositif (dont un a été placé en liquidation judiciaire) ainsi que des aléas opérationnels.

LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE CIBLE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

La Région a validé en 2025 un nouveau dispositif complémentaire au FRAFU pour accélérer la production de logements sociaux. Il s'agit d'apporter un financement supplémentaire et transitoire (soutien au déficit d'opération plafonné à 10 000 € par logement social) pour débloquer des opérations susceptibles de générer à court ou moyen terme du logement social. Un recensement réalisé auprès des opérateurs a permis d'identifier 15 opérations potentielles représentant 1193 logements dont 854 logements sociaux.

Les projets éligibles doivent intégrer une programmation de logements sociaux, bénéficier d'un accord de financement FRAFU et les travaux doivent démarrer avant le 30/06/2027. En outre, avec l'appui de l'Agorah, une grille d'analyse multicritères a été élaborée pour sélectionner des opérations (note minimale de 10/20) en tenant compte de la pertinence de la localisation des projets (impact en termes d'extension urbaine), de la contribution aux besoins en logements du territoire, de la qualité de l'opération et de l'efficacité de la subvention permettant de rendre le projet soutenable.

Une enveloppe globale de 4 M€ a été engagée et devrait permettre de débloquer 6 opérations pour un volume de l'ordre de 670 logements dont 520 sociaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

PRÉAMBULE

L'année 2025 marque une étape importante dans le déploiement opérationnel du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), avec la signature de deux contrats de filières :

- Le 11 février 2025, un contrat de filière dédié au **bâti tropical,** visant à structurer et accélérer le développement de pratiques de construction adaptées aux spécificités climatiques locales, tout en soutenant l'innovation et l'emploi dans le secteur du bâtiment ;
- Le 11 septembre 2025, un contrat de filière consacré à l'**agroalimentaire**, avec pour ambition de renforcer la souveraineté alimentaire et valoriser les productions locales.

En complément de ces signatures, un travail important d'animation et de préparation des filières a été mené :

- Dans la perspective du lancement de la filière **"Care"** prévu en 2026, plusieurs rencontres ont été organisées pour préfigurer le périmètre, d'identifier les acteurs, de qualifier les besoins et de renforcer l'interconnaissance entre structures et personnes ;
- Cinq groupes de travail concernant les filières de **l'économie bleue** et six groupes de travail du **bâti tropical** ont permis aux acteurs du territoire de partager autour de l'avancement des actions, et d'identifier autant les difficultés que les leviers de réussite dans la structuration de ces filières ;
- Les pilotes des fiches actions des filières **agroalimentaire et énergies renouvelables** se sont réunis en comité de pilotage dans une optique d'avoir une vue d'ensemble de l'avancée du plan d'actions.

En parallèle de l'approche par filières, la Région a poursuivi le déploiement des thématiques transversales du SRDEII, essentielles à la transformation du modèle économique :

- Sur la thématique du **financement,** quatre groupes de travail dédiés à l'identification de cadres de financement adaptés aux besoins des entreprises ont été menés en 2025 ;
- En matière **d'économie circulaire et d'écologie industrielle**, la dynamique s'est traduite par la tenue de cinq secrétariats techniques du PRAEC (Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire), ainsi que d'un comité technique avec les partenaires ;
- Concernant **l'économie sociale et solidaire (ESS),** dix groupes de travail ont été conduits autour de quatre axes structurants : l'attractivité de l'économie citoyenne, les convergences et synergies territoriales, le financement de l'ESS, et enfin les politiques publiques territoriales de l'ESS ;
- Sur le volet de l'**innovation**, un Comité Régional de l'Innovation (CRI) plénier s'est tenu en 2025, permettant de partager les orientations stratégiques et de renforcer la coordination des acteurs ;
- En matière d'**internationalisation**, deux Comités Stratégiques de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE) ont été organisés afin d'accompagner le développement des entreprises réunionnaises à l'international.

Enfin, la Présidente du Conseil régional a ainsi conduit une délégation de partenaires institutionnels et scientifiques de la Réunion à la 3ème conférence des Nations Unies sur les Océans à Nice au mois de juin 2025 dans l'optique de valoriser les projets et les expertises locales dans ce champ de l'économie bleue, et de réaffirmer la place stratégique de La Réunion dans l'espace Indopacifique.

Globalement pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant de **77 032 469 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2025.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**60 315 502**	**34 771 992**	**36 563 129**	**31 241 116**	**- 39,4 %**	**- 10,2 %**
Investissement	**42 444 021**	**43 183 436**	**49 976 499**	**45 791 353**	**17,7 %**	**6,0 %**
TOTAL	**102 759 522**	**77 955 428**	**86 539 628**	**77 032 469**	**- 15,8 %**	**- 1,2 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

En 2025, dans un contexte économique qui a été fortement impacté par le passage du cyclone Garance, la collectivité a poursuivi son intervention en faveur des entreprises et en particulier des très petites entreprises (TPE). Ainsi, l'effort a porté sur le soutien des opérateurs économiques qui apportent un accompagnement technique de proximité.

Par ailleurs, la collectivité a mis en place de nouveaux dispositifs d'aides tels que le fonds de prêt #FAIRE (Fonds d'aide à l'Investissement Régional des Entreprises) et le dispositif KAP TPE, qui permettent de soutenir les investissements des entreprises. En complément, le dispositif Garance, dont la gestion a été confiée à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), a permis de soutenir la trésorerie des entreprises impactées par le passage du cyclone.

En ce qui concerne l'environnement économique des entreprises, la collectivité, en lien avec les organisations professionnelles, a œuvré pour le maintien des dispositifs nationaux tels que la LODEOM ou encore la défiscalisation et sur le plan local, a renforcé son soutien à la production locale par le biais du rapport d'évaluation des différentiels des taux d'octroi de mer.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 10

- Budget réalisé : 32 277 887 €
Fonctionnement : 5 783 230 € (soit 66,6 %)
Investissement : 26 494 656€ (soit 107,8%)

Les principaux objectifs :
- Soutenir les TPE à travers un dispositif souple et agile
- Renforcer les instruments financiers pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissement
- Renforcer le soutien à la production locale
- Développer et proposer des conditions propices à l'installation des activités économiques, par le biais notamment de l'aménagement économique du territoire.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
- Travaux lancés pour la réalisation du premier Schéma d'Aménagement Economique Régional (SAER)
- Suivi administratif et soutien financier aux organismes publics œuvrant pour le développement des bassins de vie du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion.

- Résultats 2025 :
- Lancement du dispositif KAP TPE en mars 2025
- Déploiement du fonds de prêt #FAIRE le 10 février 2025
- Transmission à l'État du rapport d'évaluation du dispositif des différentiels d'octroi de mer le 30 juin 2025
- Les travaux menés dans le cadre du Schéma d'Aménagement Économique Régional ont permis de bien cerner les enjeux de développement, en particulier pour un aménagement équilibré et harmonieux du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**8 847 510**	**8 002 625**	**7 364 995**	**5 783 230**	**- 16,8 %**	**- 27,7 %**
Investissement	**18 192 552**	**27 455 453**	**9 152 368**	**26 494 656**	**- 49,7 %**	**- 3,5 %**
TOTAL	**27 040 063**	**35 458 078**	**16 517 362**	**32 277 887**	**- 38,9 %**	**- 9 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Mieux soutenir les entreprises	6 596 785	4 915 489	7 970 930	26 281 747
II – Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	768 210	867 741	1 181 437	212 910
TOTAL	**7 364 995**	**5 783 230**	**9 152 368**	**26 494 656**

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

En 2025, dans un contexte économique contraint, il s'est avéré essentiel de renforcer le soutien aux entreprises, tant en matière d'accompagnement technique à travers le financement des programmes d'actions des opérateurs économiques, que par la mobilisation de dispositifs d'aides, notamment sous forme de subventions et de prêts.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Accueillir et accompagner les porteurs de projets				
Accompagner les actions collectives	2 159 025	1 769 208	-	-
Accompagner les manifestations à caractère économique	238 474	63 713	-	-
Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE	130 000	-	-	-
Mieux soutenir les entreprises				
Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises	4 069 285	3 082 568	2 670 930	347 306
Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE	-	-		17 920 000
Mettre en œuvre des outils financiers	-	-	5 300 000	8 014 441
TOTAL	**6 596 785**	**4 915 489**	**7 970 930**	**26 281 747**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accueillir et accompagner les porteurs de projets					
Accompagner les actions collectives	Nombre de partenaires	10	6	- 4	Partenaires : CCIR, CMAR, LRD, ADT, CAPEB, ADIR.
	Nombre d'entreprises accompagnées en création (< 3 ans)	2 300	2 420	+120	Entreprises accompagnées par les partenaires ci-dessus.
	Nombre d'entreprises accompagnées en développement (> 3 ans)	1 100	2 228	+1 128	Entreprises accompagnées par les partenaires ci-dessous.
Accompagner les manifestations à caractère économique	Nombre de manifestations	14	14	-	La Foire agricole et la fête des Goyaviers ont été annulées en raison des conséquences du cyclone Garance.
	Nombre de visiteurs	300 000	250 000	- 50 000	
	Nombre d'entreprises présentes	250	998	+748	
Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécialisés pour les TPE	Nombre de partenaires conventionnés	15	1	-14	CCI prévention et traitement des difficultés des entreprises.
	Nombre d'entreprises accompagnées	75	0	-75	Ciblage sur le lancement de KAP TPE et le soutien des entreprises impactées par Garance. "Accompagnement à la carte" déployé en 2026.
Mieux soutenir les entreprises					
Déployer des dispositifs d'aide aux entreprises	Nombre d'entreprises aidées sur fonds propres	500	710	+210	Dispositif Garance : 396 entreprises ; KAP TPE : 101 entreprises ; Dispositif Mafate : 9 entreprises ; Gazole professionnel : 204 entreprises.
	Nombre d'entreprises aidées par le FEDER	100	56	-44	-
Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE	Nombre d'entreprises accompagnées	150	148	- 2	#FAIRE est déployé depuis le 10 février 2025, par 3 réseaux bancaires (BFC OI, BRED et CEPAC), totalisant 74 agences sur le territoire.
Mettre en œuvre des outils financiers	Nombre d'entreprises accompagnées	130	82	- 48	81 entreprises accompagnées sur le Prêt Relance : déployé depuis novembre 2024, 96 % du fonds a été consommé au 31/12/2025, 145 entreprises accompagnées au total. 1 prise de participation directe de 5 M€ dans une entreprise de pêche industrielle.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la Région a poursuivi son action de soutien aux très petites entreprises, notamment à travers l'accompagnement des opérateurs économiques chargés de déployer des programmes d'actions collectives et individuelles, mis en œuvre conformément aux engagements contractuels. Par ailleurs, le dispositif d'appui aux manifestations à caractère économique a été reconduit, avec l'organisation de 14 événements par 11 communes et 3 associations, pour un montant total de subventions régionales de 228 775,41 €, malgré l'annulation de deux opérations en raison du cyclone Garance.

Dans le même temps, la forte mobilisation des équipes autour du dispositif « cyclone Garance » a limité la mise en œuvre de l'accompagnement à la carte à une seule opération, portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027. La collectivité a également honoré ses engagements en matière de dispositifs d'aide à l'investissement, notamment via le « Gazole professionnel » et les aides post-cyclone, tout en consacrant une part importante de son budget au développement d'outils financiers tels que le fonds FAIRE et les prêts Relance.

II – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRIOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

De manière globale, l'octroi de mer constitue à la fois un instrument de politique économique, un outil de soutien à la production locale et une source autonome de recettes fiscales pour les collectivités. Dans ce cadre, il est impératif de garantir un environnement sécurisé et stable pour les acteurs économiques.
Développer l'attractivité du territoire constitue un enjeu majeur pour le développement économique. Un des leviers consiste à développer et proposer des conditions propices à l'installation des activités économiques, par le biais notamment de l'aménagement économique du territoire.

L'enjeu sur un territoire insulaire et contraint est de disposer d'une offre foncière et immobilière en adéquation avec les besoins des entreprises. La qualité du foncier économique à offrir aux investisseurs apparaît en effet comme un facteur clé d'attractivité du territoire.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Réviser le tarif de l'octroi de mer	-	106 921	-	-
Créer et rénover les Zones d'Activités	-	-	772 095	11 494
Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion	763 210	755 820	409 342	201 416
Définir et mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement Economique Régional (SAER)	-	-	-	-
Structuration de la filière aéronautique	5 000	5 000	-	-
TOTAL	**768 210**	**867 741**	**1 181 437**	**212 910**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi					
Réviser le tarif de l'octroi de mer	Nombre de familles de produits concernés	4	6	+ 2	Les principes constants de la politique régionale ont été réaffirmés et étendus pour un tarif modernisé et encore plus cohérent (octroi de mer vert) visant à prendre en compte les avancées technologiques et l'équité fiscale dans un objectif de lutte contre la vie chère.
	Nombre de codes douaniers impactés	150	233 (149 à la baisse et 84 à la hausse depuis le 1er mars 2025)	+83	
Remettre le rapport d'évaluation à mi-parcours prévu par la décision européenne au plus tard le 30 juin 2025	Remise d'un rapport à l'Etat	30 juin 2025	30 juin 2025	-	Le rapport d'évaluation à mi-parcours prévu à l'article 3 de la décision UE a été transmis à l'Etat à la date fixée par le texte européen. Outre l'évaluation du dispositif de différentiels, ce rapport présente également des propositions d'amélioration à travers des demandes d'insertion de produits compte tenu de l'évolution du tissu productif. Malgré les relances de la Région, aucune information n'a été transmise par l'Etat.
Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »	Nombre d'ateliers	3	1	-2	Une présentation pédagogique au sein de la DE.
L'aménagement du territoire					
Créer et rénover les Zones d'Activités	Nombre de m² de surfaces construites et aménagées	Cible de fin de programme (en 2029) : 297 000 m²	1 355 m²	-	Des dossiers identifiés pour déterminer la valeur cible n'ont pas encore été déposés par les porteurs de projets.
Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion	Pas d'indicateur fixé pour 2025	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Commentaires / Ajustements / Orientations
L'aménagement du territoire					
Définir et mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement Economique Régional (SAER)	Lancement et réalisation d'une étude de définition	Poursuite et finalisation	L'étude a débuté en juillet 2025, et les premiers éléments de diagnostic ont été présentés en décembre 2025.	Finalisation en 2026	Le Schéma d'Aménagement Economique Régional (SAER) devrait faire l'objet d'un rendu définitif à la fin du second semestre 2026.
Structuration de la filière aéronautique	Mise en place d'un Contrat Filière Aéronautique et Drone	Poursuite de l'élaboration du contrat de filière avec l'Association AEROTECH'OI	Le contrat de filière n'a pas pu faire l'objet de travaux compte-tenu de la justification ci-contre.	La consultation a fait l'objet d'un classement sans suite pour motif d'intérêt général.	La consultation sera relancée en 2026, sur la base des éléments du classement sans suite.

B – Commentaires & Analyse

L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi

1) L'application de la révision du tarif de l'octroi de mer

En décembre 2024, la Région a approuvé un nouveau tarif d'octroi de mer (applicable au 1er mars 2025) autour de trois finalités : améliorer l'accessibilité des ménages aux produits courants par une taxation modérée, voire nulle ; mettre en place un « octroi de mer vert » ; réaffirmer une taxation plus élevée des alcools et tabacs, en réponse aux enjeux de santé publique.

2) La transmission du rapport d'évaluation à mi-parcours du dispositif de différentiels

Un rapport global d'évaluation du dispositif de différentiels sur la base des travaux du cabinet APC (Action Publique Conseil), missionné par la Région a été remis à l'État le 30 juin 2025. Les résultats confirment la politique régionale visant à soutenir la production locale dans la mesure où la grande majorité des valeurs produites n'est pas taxée à l'OMI (octroi de mer interne) : 93,7% en moyenne des 5 années observées (2019 à 2024). Ainsi, il ressort une stratégie fiscale marquée par la stabilité et la modération avec un différentiel appliqué localement d'environ 14 % en moyenne pondérée (contre 19,8 % de différentiel moyen pondéré autorisé). Globalement, l'étude fait ressortir un impact positif sur la compétitivité locale : 47 % de parts de marché en 2023 sur les produits listés.

3) L'application de la révision du tarif de l'octroi de mer

En 2025, compte tenu du suivi de la mise en œuvre du tarif révisé et au regard de la densité de l'actualité politique et législative sur le dossier de la vie chère, seul un atelier pédagogique d'information a pu se tenir. L'accueil physique et téléphonique, en collaboration avec les services des douanes, s'est poursuivi pleinement tout au long de cette année et a permis de répondre aux interrogations des opérateurs économiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

1) Créer et rénover les zones d'activités

Depuis le début de la programmation, 2 dossiers ont été programmés pour un coût total retenu de près de 7 M€.
Au titre de 2025, au regard de la priorité donnée au soutien des TPE/PME par la Région, il convient de souligner le dossier concernant les travaux de reconversion et d'aménagement de l'ancien centre artisanal du bois à la Rivière Saint-Louis.
Ce projet concerne la création de plus de 6 500 m² de surface dont 4 200 m² seront consacrés à la pépinière d'entreprise afin de soutenir le dynamisme entrepreneurial du secteur.
Cette pépinière sera composée de 9 unités avec des surfaces allant de 95 à 145 m² et un espace mutualisé de 61 m².
Le site comprendra par ailleurs des espaces dédiés aux activités productives et des espaces dédiés à la logistique.

Le coût total retenu de ce projet est de 4,8 M€.

2) Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), l'échelle pertinente retenue en termes d'aménagement est le Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) dans chaque bassin de vie.

Ainsi, pour chaque bassin de vie, les orientations 2025 proposées étaient les suivantes :

→ Pour le bassin de vie NORD

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue relève du Pôle à Vocation Régionale (PAVR) Nord.
Face à la rareté du foncier et au regard du positionnement éminemment stratégique de ce foncier, la collectivité régionale a souhaité relancer la commercialisation et la valorisation de ce secteur.

L'année 2025, fut principalement consacrée à l'accompagnement des entreprises ayant reçu un agrément en vue de leur positionnement au sein de la zone.

→ Pour le bassin de vie OUEST

La Zone Industrialo – Portuaire ZIP présente des enjeux pour le développement économique du bassin Ouest et plus largement pour La Réunion.
La Région apporte son soutien financier et sa contribution aux réflexions afin de décliner opérationnellement les orientations du SRDEII sur ces zones économiques stratégiques.

L'année 2025 a permis d'affiner les scénarios et notamment d'envisager les suites techniques et administratives pour la mise en œuvre de ce projet stratégique. A ce titre, la Région Réunion a notamment approuvé la participation à 3 nouvelles études pour le développement de la Zone Industrialo – Portuaire.

→ Pour le bassin de vie EST

L'enjeu est de faire émerger un pôle d'activités suffisamment conséquent pour résister à l'attractivité de la capitale régionale.

En 2025, la collectivité a contribué aux réflexions pour le développement économique de l'Est et notamment le secteur du GIP de Bois Rouge, à Saint André.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

→ Pour le bassin de vie SUD

La plateforme aéroportuaire de Pierrefonds participe au développement de l'activité aéronautique de l'île de la Réunion en s'inscrivant pleinement dans la politique d'aménagement du territoire.

En 2025, la Région a apporté son soutien financier, par le biais d'une subvention statutaire et d'une subvention exceptionnelle, à la structure et a contribué aux réflexions permettant la relance de son activité.

Néanmoins, à ce jour aucun scénario de relance viable n'est véritablement identifié.

Aussi, les orientations et réflexions engagées en 2025 seront poursuivies et approfondies lors des prochains exercices, en vue de favoriser un développement harmonieux de l'ensemble des territoires de La Réunion.

3) Définir et mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement Economique Régional (SAER)

L'intégration des stratégies d'aménagement économique dans un document unique à travers le SAER vise à permettre, à moyen et long terme, d'optimiser l'occupation et l'utilisation du foncier.

Cette approche répondra notamment aux enjeux actuels et à venir : le manque de visibilité sur les espaces économiques, la faible corrélation entre la stratégie régionale et celle des EPCI, ainsi que la nécessité de clarifier et d'harmoniser les orientations territoriales et de planifier les implantations d'activités adaptées au projet Réunion Express.

Ce schéma devra déboucher sur des leviers opérationnels concrets, tant pour la mise en place d'une gouvernance dédiée que pour le déploiement d'outils adaptés.

L'étude a été initiée en juillet 2025. Les premiers éléments de diagnostic ont été restitués en décembre 2025. La finalisation du Schéma d'Aménagement Économique Régional est prévue pour la fin du second semestre 2026.

4) Structuration de la filière aéronautique

Les attentes des acteurs de la filière aéronautique reflètent une ambition commune de structurer et dynamiser le secteur. Il s'agit de donner un cadre clair et cohérent à la filière, permettant de définir les priorités stratégiques, d'aligner les initiatives et de mobiliser les ressources de manière efficace.

Compte tenu de l'évolution du contexte aéronautique à La Réunion, et notamment le positionnement de l'aéroport de Saint Pierre – Pierrefonds, la consultation en vue de retenir un prestataire pour élaborer le contrat de filière aéronautique et drone a fait l'objet d'un classement sans suite pour motif d'intérêt général.

Une nouvelle consultation sera lancée dès le premier semestre 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

DEPLOIEMENT DE DEUX DISPOSITIFS D'ENVERGURE POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET DES TPE

Deux dispositifs d'envergure ont été mis en œuvre afin de soutenir les entreprises, et particulièrement les TPE :
Lancé le 17 mars 2025, Kap TPE est une aide à l'investissement des entreprises de 10 salariés maximum, dans les secteurs de l'artisanat, la restauration et le commerce de détail. Il finance des projets d'investissement compris entre 5 000 et 20 000 € HT. La subvention couvre 50 % des dépenses, avec un bonus de 10 % pour les entreprises situées dans la microrégion Est, zone prioritaire pour le rééquilibrage territorial. Ce sont déjà 101 entreprises qui ont été soutenues au 31 décembre 2025 pour plus de 0,7 M€ de subventions accordées (soit une moyenne de 6 998,18 € / entreprise) et 177 emplois salariés existants soutenus ainsi que 93 emplois nouveaux envisagés (hors emplois des dirigeants). En 2026, le dispositif va poursuivre sa progression avec un objectif de 200 entreprises aidées.

Le fonds #FAIRE, mis en œuvre en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), facilite l'accès des TPE/PME réunionnaises aux crédits bancaires à des conditions avantageuses. L'adossement des ressources diminue le risque bancaire et permet aux entreprises de bénéficier de garanties allégées et de taux d'intérêt réduits. Préfinancé par la Région Réunion et mobilisant 44,8 M€ du fonds européen de développement régional (FEDER), il constitue un portefeuille de prêts d'environ 80 M€ au service de l'économie locale. Depuis le 10 février 2025, les TPE/PME peuvent accéder au fonds via les réseaux BFC OI, BRED et CEPAC, couvrant 74 agences sur l'ensemble du territoire. À ce jour, 154 entreprises ont bénéficié du dispositif, illustrant son impact direct sur la croissance et l'emploi.

ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE REGIONAL (SAER)

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Économique Régional ont permis de fédérer l'ensemble des EPCI autour d'une réflexion commune et d'une ambition partagée : la rationalisation et l'optimisation du foncier à vocation économique.

Intégré à la révision en cours du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) intitulé la Nouvelle Economie, ce document offrira, pour la première fois, une vision stratégique régionale consolidée des enjeux et une approche concertée de l'aménagement économique sur le territoire singulier de La Réunion.

Par ailleurs, ce schéma contribuera à ancrer territorialement les filières de la Nouvelle Économie et à établir les premières bases du développement du secteur logistique sur l'île.
Pour ce faire, des synergies avec le projet de Réunion Express par la mobilisation de transports de marchandises seront développées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Face au constat d'une internationalisation encore limitée du tissu économique réunionnais et d'un déficit commercial structurel persistant, la Région a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de sa feuille de route en faveur de l'ouverture des entreprises vers les marchés extérieurs.

L'année 2025 a ainsi constitué une étape de structuration et de consolidation de cette politique publique, marquée notamment par la réalisation d'études dédiées à l'attractivité économique du territoire ainsi qu'à l'offre exportable et par la validation du plan d'animation 2026-2028 de la marque territoriale La Réunion.

Ces travaux ont permis de renforcer les fondements stratégiques de l'action régionale et de préparer le déploiement d'actions plus ciblées d'accompagnement et de rayonnement des entreprises à l'international.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 6 (et 1 stagiaire)

- Budget réalisé : 1 789 960 €
Fonctionnement : 1 789 960 € (92,5 %)

Les principaux objectifs :
Dans le prolongement de la feuille de route régionale d'internationalisation des entreprises, la collectivité poursuit ses priorités stratégiques :

- Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation des entreprises ;
- Améliorer l'accompagnement des entreprises réunionnaises dans leur développement à l'international ;
- Développer l'attractivité économique et le rayonnement international du territoire.

Axe de progrès global poursuivi en 2025 :

- Structuration d'un pôle d'accompagnement et d'animation de la marque territoriale par l'Agence Régionale de Développement (LRD) ;
- Déploiement opérationnel du dispositif rénové Prim'Export et renforcement de la coordination de l'écosystème export ;
- Mise en œuvre du plan d'animation de la marque territoriale La Réunion ;
- Lancement des travaux liés à la stratégie d'attractivité économique.

Résultat 2025 :
L'année 2025 a permis de poser des bases solides en matière de structuration, de coordination et de déploiement des outils au service de l'internationalisation. Les avancées sont globalement satisfaisantes, avec une montée en lisibilité et en cohérence des actions engagées, appelant désormais une amplification opérationnelle en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**2 169 395**	**1 100 444**	**2 047 607**	**1 789 960**	**-5,6 %**	**62,7 %**
Investissement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**2 169 395**	**1 100 444**	**2 047 607**	**1 789 960**	**-5,6 %**	**62,7 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement	
	AE	CP
I – Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation	10 401	94 513
II – Mieux accompagner et soutenir les entreprises	1 598 418	1 178 968
III – Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion	438 788	516 479
TOTAL	**2 047 607**	**1 789 960**

I – RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION

L'année 2025 a marqué une étape structurante pour la gouvernance de l'internationalisation, avec la finalisation d'un audit de l'écosystème export, dans une logique de rationalisation de l'offre d'accompagnement. Sur la base de cette étude, une évolution de la répartition des rôles des structures d'accompagnement a été réalisée en vue d'une plus grande efficience de l'action publique dans ce domaine.

Par ailleurs, deux Comités stratégiques de l'internationalisation des entreprises (CoSIE) ont permis de piloter les travaux stratégiques, notamment la finalisation des études sur l'offre exportable et l'attractivité du territoire, dont la déclinaison opérationnelle est prévue d'ici mi-2026.

La collectivité a également poursuivi le suivi du pilotage stratégique de la Team France Export (TFE) et de la Team France Invest (TFI).

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Gouvernance Animation du (CoSIE)	10 401	94 513
TOTAL	**10 401**	**94 513**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Gouvernance Animation du Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises (CoSIE)	Nombre de réunions	2	2	-	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Pilotage stratégique de la Team France Export (TFE)	Nombre d'entreprises suivies	100	123	+ 23	Accompagnement TFE : -76 participants à des formations, évènements. -22 participants à des formations.
	Evolution du CA à l'export	-	-	-	
	Part d'entreprises suivies par TFE ayant créé de l'emploi	15 %	-	-	
Pilotage stratégique de la Team France Invest (TFI)	Pas d'indicateur fixé pour 2025	A définir dans le cadre de l'étude qui sera finalisée au premier semestre 2026	-	-	-

B – Commentaires & Analyse

L'année 2025 a constitué une étape structurante en matière de gouvernance de l'internationalisation, avec la finalisation de plusieurs travaux stratégiques majeurs. L'audit de l'écosystème de l'accompagnement à l'export, incluant l'intervention du Club Export Réunion, a permis de clarifier les rôles des acteurs et de mettre en évidence des enjeux de lisibilité, d'efficacité et de complémentarité des interventions. Ses conclusions ont conduit à recentrer le financement du Club Export Réunion uniquement sur les actions collectives en mobilisant les fonds européens.

Par ailleurs, deux Comités Stratégiques de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE) ont été organisés, permettant de partager les orientations et de piloter collectivement les travaux engagés. À ce titre, l'étude relative à l'offre exportable du territoire a été finalisée en 2025. Celle relative à l'attractivité du territoire le sera au premier semestre 2026. Elles constitueront ainsi des outils d'aide à la décision pour orienter les politiques publiques et les actions des partenaires. Leur déclinaison opérationnelle auprès des acteurs économiques est prévue en 2026, afin d'en assurer une appropriation collective et une mise en œuvre coordonnée.

II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans la continuité de la feuille de route régionale en faveur de l'internationalisation, l'année 2025 a été marquée par la consolidation des dispositifs d'accompagnement des entreprises réunionnaises, avec un objectif affirmé de montée en compétence à l'export et de structuration de l'écosystème, amenant à une évaluation en 2026.

L'action régionale s'est articulée autour du déploiement du dispositif rénové Prim'Export, permettant de soutenir les démarches individuelles des entreprises, et du renforcement d'un soutien ciblé aux organismes œuvrant à l'internationalisation. Ces interventions s'inscrivent dans une logique de performance et d'impact économique, en cohérence avec l'ambition de compétitivité de l'offre réunionnaise à l'international.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Dispositif Prim'Export	1 185 643	888 991
Soutien ciblé des organismes	412 775	289 977
TOTAL	**1 598 418**	**1 178 968**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Dispositif Prim'Export	Nombre de prim'export	80	81	+ 1	-
Soutien ciblé des organismes	Nombre d'organismes soutenus	6	4	2	Report du soutien aux actions visant la diaspora réunionnaise.

B – Commentaires & Analyse

L'année 2025 se caractérise par une poursuite du dispositif Prim'Export, traduisant l'appropriation progressive de cet outil par les entreprises réunionnaises. Ce résultat confirme la pertinence du repositionnement opéré en 2024, répondant aux besoins concrets des entreprises engagées dans une démarche export. Afin d'optimiser cette aide une évaluation sera lancée au premier semestre 2026. Celle-ci permettra d'accroître sa sélectivité afin d'inciter les porteurs de projets à proposer une stratégie d'internationalisation dans une approche plus structurée.

En parallèle, le soutien aux organismes affiche un écart à la cible (-2), qui s'explique principalement par un ajustement stratégique des priorités régionales, avec un report de certaines actions, notamment celles liées à la valorisation de la diaspora réunionnaise. Cette évolution traduit une volonté de mieux cibler les interventions et d'inscrire les partenariats dans une logique renforcée de performance, en cohérence avec les réflexions engagées sur la contractualisation avec les organismes (conventions d'objectifs, de moyens et de performance).

Par ailleurs, l'année 2025 a permis de confirmer le rôle central de l'Agence de Développement (LRD) en tant que facilitateur de l'internationalisation. À ce titre, l'organisation de délégations économiques et institutionnelles sous bannière de la marque « La Réunion » a contribué à structurer des démarches collectives à l'export et à renforcer la visibilité des entreprises réunionnaises sur les marchés extérieurs.

Les orientations pour la suite porteront sur l'optimisation du dispositif Prim'Export — dont une évaluation est envisagée dès la fin de l'année 2025 afin d'en mesurer l'efficacité et les impacts — ainsi que sur un renforcement de la sélectivité et de l'évaluation des actions soutenues via les organismes, afin de maximiser les retombées économiques pour le territoire.

III – AMELIORER L'ATTRACTIVITE DE LA REUNION

L'année 2025 a constitué une étape déterminante dans la montée en puissance de la stratégie de marketing territorial engagée par la Région.

L'action régionale a visé à structurer et amplifier le rayonnement du territoire, en s'appuyant sur un plan d'actions multisectoriel combinant opérations de promotion, événements d'attractivité et mobilisation d'un réseau d'acteurs économiques. Cette dynamique contribue à renforcer la visibilité, l'attractivité et la compétitivité de La Réunion à l'échelle nationale et internationale.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Animation de la marque « La Réunion »	438 788	516 479
TOTAL	**438 788**	**516 479**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Animation de la marque « La Réunion »	Nombre d'opérations de promotions et de rayonnement	>10	17	+ 7	6 actions Région ou partenaires 11 actions collectives LRD sous bannière de la marque
Elargissement du réseau de la marque	Nombre d'adhésions	100	150	+ 50	Poursuite de l'animation de la marque

B – Commentaires & Analyse

Les résultats 2025 traduisent une montée en puissance significative de la marque « La Réunion ». Le nombre d'opérations de promotion dépasse largement la cible initiale (+7), illustrant une forte mobilisation des acteurs régionaux et une capacité à déployer rapidement des actions de rayonnement, tant en propre qu'en partenariat. La complémentarité entre les actions de promotion portées directement par la Région et celles mises en œuvre dans un cadre collectif, notamment via l'Agence de Développement, a permis d'assurer une présence renforcée du territoire sur différents marchés et secteurs.

Par ailleurs, le développement du réseau d'adhérents connaît une progression notable (+50 adhésions), traduisant l'attractivité de la démarche et l'adhésion croissante des acteurs économiques à cet outil de valorisation collective. Cette dynamique confirme le positionnement de la marque comme levier fédérateur au service du rayonnement du territoire et du développement économique.

L'année 2025 a également été marquée par un important travail de structuration interne, tant sur les plans administratifs qu'opérationnels, conduisant à la validation d'un plan d'animation et de structuration de la marque. Ce cadre stratégique permet désormais d'envisager le déploiement d'actions pluriannuelles dès 2026, avec une meilleure lisibilité, une montée en puissance des dispositifs et une sécurisation des modalités de mise en œuvre pour l'entreprise notamment.

Dans une logique de consolidation, les orientations pour les prochaines années viseront à renforcer l'animation et la qualification du réseau d'adhérents, à améliorer le suivi et l'évaluation des retombées des actions engagées, et à mieux articuler les initiatives de promotion avec les autres leviers d'attractivité, notamment en direction de la diaspora réunionnaise, pour laquelle l'identification, la mobilisation et le soutien sont reportés en 2026.

LE DEPLOIEMENT DE LA MARQUE « LA REUNION »

Le déploiement de la marque « La Réunion » sur des événements majeurs comme le Salon International de l'Agriculture, Vivante ou la conférence des nations unies sur les océans (UNOC) a marqué un changement d'échelle dans la stratégie de rayonnement, en positionnant le territoire comme une vitrine dynamique de ses savoir-faire et de son innovation reconnue sur la scène mondiale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

En 2025, la collectivité régionale a poursuivi ses actions en faveur du pilotage de la politique de recherche et d'innovation du territoire, telle que définie dans le SRDEII et la S5 (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable). L'année a été marquée par un renforcement de la contractualisation avec les opérateurs de la recherche ainsi que par une coordination accrue avec La Réunion Innovation. Le soutien aux projets innovants des entreprises et la structuration des infrastructures de recherche sont demeurés au cœur des priorités. Le développement des partenariats et le suivi des projets financés directement par l'Union européenne ont contribué à renforcer l'ancrage international et les ressources.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 14,4

- Budget réalisé : 9 975 903 €
Fonctionnement : 5 607 388 € (soit 51 %)
Investissement : 4 368 515 € (soit 34 %)

Les principaux objectifs :

- Renforcement de la contractualisation avec les opérateurs de la recherche et le partenariat avec les acteurs de l'Innovation ;
- Soutien renforcé aux projets innovants des entreprises et à la structuration des infrastructures de recherche ;
- Participation de la collectivité aux réseaux européens de R&I grâce aux projets compétitifs ;
- Soutenir le développement de la pêche artisanale et côtière.

- Résultat 2025 :
- Lancement de deux dispositifs d'aide en faveur des artisans pêcheurs professionnels ;
- Objectifs annuels prioritaires atteints pour le soutien à la recherche et l'innovation, voire dépassés en termes de résultats.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**29 082 301**	**8 829 372**	**3 855 277**	**5 607 388**	**- 86,7 %**	**- 36,5 %**
Investissement	**8 042 683**	**3 097 001**	**12 326 424**	**4 368 515**	**53,3 %**	**41,1 %**
TOTAL	**37 124 984**	**11 926 373**	**16 181 701**	**9 975 903**	**- 56,4 %**	**- 16,4 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Renforcer le pilotage de la politique de recherche et innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat	234 023	68 331	180 000	180 000
II – Consolider l'accompagnement de tous les maillons de la chaine de création de valeur ajoutée	798 345	546 256	7 659 165	3 377 017
III – Ouvrir les horizons pour projeter l'avenir en matière de recherche et innovation et créer des opportunités pour La Réunion	-	41 193	250 000	50 469
IV – La Pêche et la croissance bleue – Economie de la mer	2 822 909	4 951 607	4 237 259	761 029
TOTAL	**3 855 277**	**5 607 388**	**12 326 424**	**4 368 515**

I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

En 2025, la Région Réunion a poursuivi son rôle de pilote de la politique d'innovation en s'appuyant sur l'association La Réunion Innovation (La RI) et en renforçant ses partenariats avec les acteurs de l'écosystème local, national et européen. Le pilotage de la politique de recherche s'est concrétisé par trois nouveaux Contrats d'Objectifs et de Moyens de Performance et le suivi de deux précédemment signés.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
S'outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche- innovation » au sein de la collectivité	58 175	14 062	-	-
Collaborer avec l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) pour mettre en œuvre la stratégie et animer l'écosystème	175 848	54 269	-	-
Contractualiser avec les divers opérateurs pour accompagner la recherche et l'innovation sur le territoire	-	-	180 000	180 000
TOTAL	**234 023**	**68 331**	**180 000**	**180 000**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Contractualiser avec les opérateurs pour accompagner la Recherche et l'Innovation sur le territoire	Nombre de COMP signés et suivis	10	13	+3	8 COMP Innovation et 5 COMP Recherche
Superviser l'animation de l'écosystème de l'innovation	Nombre d'entreprises ayant participé à des CRITER	45	8	-22	Difficulté à identifier les entreprises et à organiser les séquences (1 seul CRITER en 2025)
	Nombre de participants au CRI plénier	100	148	+48	Evénement principal organisé par La Réunion Innovation dans le cadre de l'animation de la S5

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Explorer les possibilités d'innover dans notre manière de déployer le service public régional	Nombre de projets d'innovation publics internes identifiés et/ou accompagnés	1	0	-1	Pas de moyens disponibles pour mener la démarche. Retirer la mission et l'objectif associé.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la Région Réunion a poursuivi son rôle de pilote de la politique d'innovation en s'appuyant sur l'association La Réunion Innovation (La RI), créée en 2023 et dont elle est adhérente, pour animer et suivre la S5. La Région Réunion a notamment contribué via la mise à jour d'outils comme le catalogue des innovations pour les acheteurs publics ou le suivi de l'animation des feuilles de route thématiques. La collectivité a également participé à la refonte du système indicateurs de la stratégie S5 avec l'appui de la Commission européenne et pris part aux instances de gouvernance du Comité Régional d'Innovation (CRI) gérées par La RI (1 CRI plénier, 1 COPIL, 3 groupes de travail « Structures d'Accompagnement à l'Innovation ») et soutenu financièrement l'association avec une subvention exceptionnelle de fonctionnement en 2025.

La Région a aussi pérennisé ses actions de partenariat à plusieurs niveaux :
- avec les structures signataires des Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), dans le cadre de comités de suivi annuels ;
- par sa participation aux instances de gouvernance des principaux satellites (La Réunion Innovation, La Technopole et Qualitropic) ;
- par sa présence aux événements organisés par ses partenaires (French Tech Connect, comité de labellisation de Qualitropic, jurys de concours de création d'entreprises innovantes de la Technopole, Food Innovation Challenge du CRITT et de La Technopole, concours Run4Impact, etc.).

Elle s'est aussi inscrite dans des réseaux européens, notamment via son adhésion à ERRIN, afin de consolider sa stratégie en matière de recherche et d'innovation (*European Regions Research and Innovation Network*) en 2025, après avoir participé en présentiel à la réunion de la Communauté de pratique des S3 (S3cop) en juin à Bruxelles.

En 2025, la Région Réunion a renforcé son rôle de pilotage de la politique de recherche en structurant ses relations avec les principaux organismes scientifiques du territoire et en consolidant ses outils stratégiques. Cette dynamique s'est traduite par la signature de trois nouveaux Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) avec le CNRS, le BRGM et l'IPGP/OVPF, ainsi que par le suivi des COMPs existants, permettant d'inscrire l'action régionale dans un cadre partenarial pluriannuel renforcé. La collectivité a également franchi une étape importante dans le domaine de la santé avec la signature d'un accord-cadre avec l'INSERM, ouvrant des perspectives de coopération accrues sur des thématiques à fort enjeu pour le territoire.

La Région a, par ailleurs, poursuivi son implication dans les instances de gouvernance et de coordination de la recherche, notamment à travers sa présidence du CYROI, qui constitue un espace structurant d'échanges entre acteurs scientifiques. En lien étroit avec ses partenaires, elle a également contribué à l'animation et au suivi des programmes de recherche, en participant aux comités de suivi et aux échanges stratégiques avec les organismes. Enfin, le Pôle Recherche a été fortement mobilisé dans les travaux préparatoires du futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), en apportant des éléments d'analyse visant à renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique régionale en matière de recherche.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

II – CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS NÉCESSAIRES À LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

La collectivité a continué la consolidation des maillons nécessaires à la création de valeur ajoutée en mobilisant divers dispositifs de soutien direct et indirect. À travers une action coordonnée avec les financements européens, nationaux et ses fonds propres, elle accompagne les entreprises, les acteurs de la recherche et les initiatives structurantes, contribuant ainsi au développement économique, social et soutenable.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée	-	-	5 795 405	2 244 052
Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire	785 096	450 099	34 678	219
Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale	-	-	1 829 082	1 132 746
Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société	13 249	96 157	-	-
TOTAL	**798 345**	**546 256**	**7 659 165**	**3 377 017**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Soutien aux programmes de recherche structurants	Nombre de programmes de structurants (COMP)	3	5	+2	CIRAD, IRD, CNRS, BRGM, IPGP/OVPF
Accompagner la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux	Nombre de projets d'infrastructure de recherche suivi par la DRIT	2	3	+ 1	Projets : Halle Agroalimentaire Pôle Energie, Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)
Financer les projets innovants des entreprises sur fonds propres	Nombre de projets accompagnés via Pré-POC et AFP JEI	15	19	+ 4	6 AFPJEI / 13 Pré-POC
	Nombre de projets accompagnés via France 2030	5	1	- 4	Peu de demandes. Difficulté à prospecter les entreprises en capacité de financer 50% du projet
Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière	Nombre d'actions menées ou accompagnées par la Région	3	2	- 1	24h de l'Innovation et Forum de la bioéconomie tropicale. Rédaction prévue d'un cadre d'intervention pour accompagner ces opérations en 2026.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, le soutien direct des projets innovants des entreprises par la collectivité a été maintenu au-travers de plusieurs dispositifs. Le FEDER propose une mesure relative au soutien des projets innovants des entreprises (2 projets soutenus en 2025) et accompagne aussi le financement de post-doctorats, de projets collaboratifs entre la recherche et les entreprises ainsi que l'incubation d'entreprises au sein de l'Incubateur de la Recherche publique porté par La Technopole.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Sur fonds propres, la Région Réunion a lancé en 2025 un nouvel Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour les dispositifs « Aide aux Fonds Propres de Jeunes Entreprises Innovantes » (AFPJEI) et « Aide au financement de la preuve de concept » (Pré-POC) qui ont conduit au soutien de 17 entreprises locales pour 19 projets. Cette dynamique est renforcée par le programme France 2030 régionalisé qui, après un abondement en 2025 et une prolongation pour 2026, a soutenu un nouveau projet d'innovation.

La Région intervient également toujours en soutien des entreprises innovantes, de façon indirecte, en finançant les structures d'accompagnement à l'innovation éligibles à la fiche action 1.1.11, via le FEDER et sa contrepartie nationale et les crédits de l'Etat dédiés au pôle de compétitivité pour Qualitropic. Enfin, l'action régionale s'étend aux initiatives favorisant l'innovation sociale et les actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation. Le dispositif DEFFIRUN, démarré en 2023, est toujours en cours et accompagne le financement de 5 projets liant des tiers-lieux et des organismes de formation professionnelle pour conquérir de nouveaux publics. La Région a aussi soutenu l'édition 2025 des 24h de l'innovation et le Forum de la bioéconomie tropicale organisé par Qualitropic.

En complément du soutien aux entreprises innovantes, la Région a poursuivi en 2025 ses actions en faveur du développement et de la structuration de la recherche, en accompagnant à la fois les acteurs, les programmes et les infrastructures à enjeux pour la souveraineté du territoire. Cette dynamique s'est traduite par le suivi et l'appui à des projets d'envergure tels que la Halle agroalimentaire portée avec le CIRAD, dont les avancées opérationnelles ont été consolidées au cours de l'année, ainsi que par la poursuite du projet de Pôle Énergie, pour lequel des travaux ont été engagés afin de préciser les modalités de gouvernance, d'organisation et de rayonnement international. Les échanges réguliers avec les organismes de recherche, en particulier le CIRAD et l'IRD, ont permis d'assurer le suivi des programmes en cours, tels que ceux cofinancés par le FEDER.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par l'engagement d'un travail structurant visant à faire évoluer le dispositif régional de soutien à la recherche, avec la création d'un fonds propre dédié et le lancement de la définition d'un cadre d'intervention. Cette réflexion vise à mieux accompagner les projets émergents, à renforcer l'effet levier des financements publics et à adapter les outils aux besoins des acteurs du territoire. Enfin, la Région a soutenu des initiatives à fort enjeu pour le territoire, notamment dans le domaine de la santé, à travers le financement d'un projet porté par le CHU de La Réunion relatif au développement d'un vaccin contre le chikungunya, illustrant sa volonté de soutenir une recherche appliquée répondant aux défis locaux.

III – OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L'AVENIR EN MATIERE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CRÉER DES OPPORTUNITES POUR LA RÉUNION

La politique de recherche et innovation régionale s'est aussi traduite en 2025 par la recherche nouvelles opportunités pour le territoire au niveau national et européen.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises	-	39 675	-	-
Elargir les horizons avec la coopération internationale	-	1 518	250 000	50 469
TOTAL	-	**41 193**	**250 000**	**50 469**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mieux connaitre et mieux suivre l'innovation et les entreprises innovantes du territoire	Nombres d'études réalisées (en interne ou externalisées)	1	0	-1	1 étude sur les start-ups publiée par l'IEDOM en 2025. Manque de données disponibles par l'INSEE qui limite le type d'étude.
Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire	Nombre de nouveaux partenariats engagés	1	1	Atteint	Adhésion à European Regions Research And Innovation Network (ERRIN) validée en 2025 pour une période de 3 ans
Accompagner la participation d'entreprises innovantes au salon Vivatech	Nombre d'entreprises sélectionnées dans le cadre de la délégation Réunion du salon Vivatech	Pas de cible	8	Atteint	Opération conjointe avec la DATI. La délégation 2025 était composée de 4 entreprises ayant déjà participé à une précédente délégation La Réunion et de 4 nouvelles entreprises.
Stimuler la mobilisation sur les programmes de l'ANR en faveur des partenariats publics-privés	Partenariats publics-privés financés l'ANR faisant l'objet d'une action de la Région	1	1	Atteint	1 candidature de l'Université sélectionnée en 2025 au dispositif LabCom de l'ANR (1ère historique)
Elargir les horizons avec la coopération internationale	Nombre de projets européens à financement directs	2	4	+2	Digital Islands, SYN€RGY (Interreg Europe) / CLIMAAX, P2R (cascade funding Horizon Europe)

B – Commentaires & Analyse

La Région a poursuivi ses actions au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises qui innovent en interne et en externe du territoire. Sous l'égide de la marque « La Réunion », la collectivité a piloté en 2025 sa troisième délégation consécutive au salon Vivatech. Le pavillon de La Réunion a réuni huit entreprises, dont une moitié de nouveaux exposants, ainsi que huit partenaires économiques majeurs des secteurs du numérique et de l'innovation. La Région a aussi poursuivi son adhésion à l'association Frenchtech La Réunion dont les objectifs ont pour finalité de consolider la dynamique de création et de développement des entreprises innovantes du territoire. Enfin, le projet de développement de la micro-filière cosmétique de La Réunion a fait l'objet d'échanges avec les acteurs dédiés (Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon, Qualitropic) avant une mise en œuvre concrète en 2026.

En 2025, la Région Réunion a continué ses actions en faveur de l'ouverture de la recherche et de l'innovation locales, en les inscrivant dans les dynamiques nationales et internationales. Cette ambition s'est traduite par une implication renforcée dans les réseaux européens, notamment à travers un exercice de « Peer-review » en Suède consacré aux stratégies de spécialisation intelligente. La collectivité a obtenu un financement pour organiser en 2026 à La Réunion une initiative similaire dédiée au pôle Énergie. Par ailleurs, elle s'est engagée dans de nouvelles candidatures au programme Horizon Europe, via l'appel « Teaming for Excellence » pour le pôle Énergie et le dispositif Pathways2Resilience. Cette démarche s'appuie sur les projets en cours : Digital Islands, SYN€RGY, ainsi que RISC-RA/CLIMAAX, renforçant la crédibilité de la collectivité dans l'accès aux fonds européens compétitifs. Un quatrième projet a été obtenu en décembre 2025 avec la SPL Énergies Réunion (Pathways2Resilience).

En parallèle, la Région a pris part à la clôture de l'étude de l'OCDE sur les opportunités européennes dans les régions ultrapériphériques, en contribuant à la diffusion d'outils opérationnels et à l'organisation d'un événement fédérateur pour les acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Enfin, les actions de sensibilisation se sont poursuivies par une information sur les appels de l'Agence Nationale pour la Recherche dédiés aux partenariats public-privé avec l'Université. Ces efforts ont permis la sélection en 2025 du premier projet réunionnais de « Lab-Com ».

IV – LA PECHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ECONOMIE DE LA MER

L'économie bleue constitue un levier stratégique pour valoriser durablement les ressources marines du territoire. L'année 2025 a été marqué par la restructuration du service impulsant une dynamique qui vise à renforcer l'efficacité et la lisibilité des actions menées. Elle permet ainsi de mieux accompagner les acteurs locaux et de soutenir une économie bleue innovante et durable.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Fonds FEAMPA	1 746 612	4 022 076	2 608 259	257 498
Accompagnement des filières en lien avec l'économie bleue	1 061 296	929 531	-	74 532
Structuration des filières en lien avec l'économie bleue	-	-	429 000	429 000
Actualiser le PROEPP de La Réunion	-	-	-	-
Résultats de l'étude de commercialisation des denrées aquacole	-	-	-	-
Animation du contrat de filière Economie bleue	-	-	-	-
Aides au renouvellement de la flotte de pêche côtière	-	-	1 000 000	-
Dispositif du règlement "de minimis"	-	-	500 000	-
Mission Océans	15 000	-	-	-
TOTAL	**2 822 909**	**4 951 607**	**4 537 259**	**761 029**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Actualiser le PROEPP de La Réunion	Taux de réalisation de l'étude	Lancement d'AMI FEAMPA	1 AMI lancé	-	Adoption du PROEPP et mise en place de l'AMI FEAMPA.
Résultats de l'étude de commercialisation des denrées aquacole	Taux de réalisation de l'étude	100%	20%	- 80 %	Lancement de l'étude fin 2025. Finalisation : 1er semestre 2026.
Animation du contrat de filière Economie bleue	Taux d'avancement de la création d'une filière de démantèlement et dépollution de navire	20%	0%	- 100 %	Absence d'accompagnement par l'APER (éco-organisme). Recherche de nouveaux partenaires au niveau national.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Aides d'Etat au renouvellement de la flotte de pêche côtière	Nouveaux navires	2	0	-2	Conditionnées au rapport capacitaire UE défavorable en mars 2025.
	Nouvelles installations	2	0	-2	
Dispositif du règlement "de minimis"	Nombre de pêcheurs bénéficiaires	20	0	-20	Mise en œuvre opérationnelle des dispositifs fin 2025. Premières instructions début 2026.
Mission Océans	Nombre de partenaires européens	-	16 partenaires	-	Signature du « grant agreement » en mai 2025 et lancement du projet européen Co-Waters avec les 16 partenaires.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la Région a poursuivi son soutien aux filières et aux entreprises de l'économie bleue, notamment en accompagnant les opérateurs chargés de déployer des programmes d'actions, qu'ils soient collectifs ou individuels, dans le respect des engagements contractuels établis. La restructuration du service intervenue au cours de l'année a permis de renforcer la mobilisation des équipes autour du suivi des programmes portés par les structures accompagnées, y compris pour les actions engagées les années précédentes.

Par ailleurs, l'activité du service s'est concentrée sur la mise en place de plusieurs dispositifs d'accompagnement, adoptés en fin d'année et qui seront pleinement opérationnels en 2026. Ces dispositifs concernent notamment le secteur de la pêche, avec des mesures dédiées au renouvellement de la flotte, à l'installation de jeunes pêcheurs et à l'acquisition d'équipements de sécurité.

Enfin, le service a renforcé ses échanges avec de nombreux autres services et directions de la Région (formation, aménagement …) intervenant, directement ou indirectement, dans le champ de l'économie bleue. Cette démarche vise à disposer d'une vision transversale des projets déployés à l'échelle régionale, afin d'améliorer le pilotage des actions et des structures accompagnées, et de garantir une meilleure cohérence ainsi qu'une plus grande lisibilité de leurs interventions au sein de la filière.

3 COMP SIGNES AVEC DES OPERATEURS DE LA RECHERCHE

La signature des premiers Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) avec le BRGM, le CNRS et l'IPGP structure le pilotage de la recherche à La Réunion pour 2025-2028. Ce travail de co-construction avec ces acteurs nationaux de premier plan aligne la science sur les priorités régionales (S5, SRESRI, SRDEII) : résilience climatique, risques naturels et santé globale. Ce partenariat stratégique renforce l'attractivité scientifique et le rayonnement du territoire dans l'océan Indien. Il facilite surtout le transfert de connaissances de pointe vers les acteurs socio-économiques locaux, soutenant ainsi l'innovation, la décision publique et la montée en compétence des équipes réunionnaises.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LANCEMENT DE DEUX DISPOSITIFS D'AIDE EN FAVEUR DES ARTISANS PECHEURS PROFESSIONNELS

La Région a adopté, en 2025, deux dispositifs de minimis à destination des pêcheurs professionnels artisans (pêcheurs professionnels et jeunes en phase d'installation). Ces dispositifs s'adressent, sous réserve de conditions, à des petites et microentreprises à jour de leurs obligations, disposant d'un navire de 12 mètres maximum et s'engageant à l'exploiter sous pavillon français pendant 15 ans, tout en participant à des programmes scientifiques régionaux.

Ces aides visent à accompagner le développement de la pêche artisanale et côtière, à encourager la diversification des activités et à renforcer la durabilité de la filière, en permettant notamment la modernisation ou l'acquisition de navires, l'amélioration de la sécurité et de la motorisation, ainsi que l'accès à des zones de pêche élargies jusqu'à 20 milles des côtes, contribuant ainsi au développement durable de l'activité des pêcheurs.

Ces deux dispositifs sont pleinement opérationnels et l'instruction des premiers dossiers déposés fin 2025 a commencé répondant à une attente de la profession.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LA RELANCE DU TOURISME

2025 aura été une année de défis pour le tourisme réunionnais. Dans un contexte difficile, marqué par un premier semestre impacté successivement par le cyclone Garance puis par la crise sanitaire liée au chikungunya, la destination Réunion a su faire preuve d'une remarquable résilience en enregistrant de nouveaux records, tant au niveau de la fréquentation touristique extérieure, qu'à celle des recettes générées.

Ainsi, 580 675 touristes ont été accueillis sur notre île en 2025, pour un montant de recettes de 483,7 M€, soit une augmentation de 4,3% s'agissant de la fréquentation, et de 3,2 % sur les recettes générées par rapport à 2024.

La Réunion est attractive, elle répond aux attentes des visiteurs, avec un taux de satisfaction global de 98,5 %, réaffirmant le potentiel de ce secteur pour le développement économique de notre île.

La Réunion est résiliente, elle sait se relever des crises, en s'appuyant sur un écosystème expérimenté, sur un comité régional du tourisme capable, à partir d'une observation rigoureuse du secteur, d'apporter du conseil aux acteurs et d'ajuster sa stratégie, ainsi que sur le soutien actif de la collectivité régionale, qui a su déployer les dispositifs en faveur des entreprises les plus affectées.

La Région a ainsi assumé pleinement son rôle de chef de file du tourisme en 2025, en finalisant le chantier lié à la refonte de la gouvernance du comité régional du tourisme, tout en veillant à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, tant dans le cadre de ses opérations qu'en collaboration avec les acteurs et opérateurs sur l'ensemble des territoires.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 4

- Budget réalisé : 14 882 252 €
Fonctionnement : 11 419 223 € (soit 125 %)
Investissement : 3 463 029 € (soit 101,6 %)

Les principaux objectifs :

- Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable ;
- Accompagner la montée en compétences et en qualité des acteurs et des prestataires touristiques ;
- Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :

- Malgré un contexte local difficile, marqué par des événements climatique et sanitaire ayant lourdement impacté la destination, maintenir l'attractivité de La Réunion grâce à un écosystème organisé, éclairé par un opérateur régional fort et un soutien de la collectivité.

- Résultat 2025 :

- De nouveaux records pour le secteur (fréquentation, recettes extérieures, satisfaction …) ;
- Premier conseil d'administration du Comité Réunionnais du Tourisme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**11 637 216**	**10 291 266**	**12 502 277**	**11 419 223**	**7,4 %**	**11,0 %**
Investissement	**6 089 950**	**2 773 524**	**3 161 671**	**3 463 029**	**- 48,1 %**	**24,9 %**
TOTAL	**17 727 166**	**13 064 790**	**15 663 948**	**14 882 252**	**- 11,6 %**	**13,9 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale	11 252 277	9 840 027	980 000	2 784 000
II – Poursuivre la structuration de l'offre touristique	1 250 000	1 579 196	2 181 671	679 029
TOTAL	**12 502 277**	**11 419 223**	**3 161 671**	**3 463 029**

I – RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Le tourisme fait partie des secteurs présentant un fort potentiel de développement pour notre économie insulaire. Pourtant, il demeure très sensible aux variations : climatique, économique, sanitaire. Sa robustesse face aux crises et sa résilience, reposent sur une équation entre un écosystème organisé, solidaire, et un opérateur fort, lequel doit pouvoir identifier les signaux faibles afin de guider les acteurs et leur apporter une réponse la plus précise possible sur les actions à mettre en œuvre pour anticiper et traverser les périodes de turbulence.

Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), porté par la Région en tant que chef de file du tourisme, reste le cap stratégique qui permet à l'ensemble des acteurs de positionner leurs projets en cohérence avec les objectifs fixés pour notre destination.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable	-	51 380	-	-
Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique	11 252 277	9 788 647	980 000	2 784 000
TOTAL	**11 252 277**	**9 840 027**	**980 000**	**2 784 000**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (Cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Soutenir le Programme d'actions de l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT)	Arrivées touristiques extérieurs	560 000 touristes	580 675 touristes	+ 20 675 touristes	L'année 2025 est une année record, marquant l'intérêt des touristes pour notre destination.
	Recettes touristiques extérieures	458 M€	483,7 M€	+ 25,7 M€	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

1) Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

- Mise en œuvre de l'audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur

Après une phase d'audit menée en 2023, la Région a démarré, dès 2024, le projet consistant à réunir, au sein d'un organisme unique, l'Île de La Réunion Tourisme et la Fédération Réunionnaise (IRT) de Tourisme (FRT). Cet objectif s'est concrétisé en 2025, d'abord par la fusion entre les 2 associations IRT et FRT en mars 2025, puis par l'installation du conseil d'administration de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Comité Réunionnais du Tourisme », en avril 2025.

Les équipes de la Région et de l'IRT ont été pleinement mobilisées, afin de préparer le transfert des activités et du personnel dédié de l'IRT fusionnée, vers le Comité Réunionnais du Tourisme. Ce processus administratif nécessitant un travail exigeant et rigoureux, permettra un transfert des activités de l'association vers l'EPIC, en cours d'année 2026.

- Re priorisation des actions du SDATR

Face aux multiples crises traversées par le secteur en 2025, la priorité a été accordée à la stabilisation des actions.

Un premier travail a toutefois été réalisé, permettant de comparer les objectifs du SDATR aux éléments de bilan disponibles.

En 2026, une enquête menée en collaboration avec l'INSEE sur l'emploi dans le secteur touristique, viendra enrichir les données bilantielles, complétant le travail d'évaluation du schéma, permettant d'éclairer les acteurs et les institutions sur la priorisation des actions.

2) Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

- Soutenir le programme d'action de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)

2025 aura été une année intense pour l'IRT, à la fois en termes d'adaptation, de concertation et d'action.

Annoncée l'année précédente, suite à la volonté de la Région de disposer d'un opérateur unique traitant à la fois de la promotion extérieure et de la structuration et communication locales, la fusion entre la FRT et l'IRT aura été scellée dès le 31 mars 2025. Il s'est donc agi d'intégrer l'ensemble des missions et des équipes, pour plus de cohérence et de performance, préfigurant le transfert vers le Comité Réunionnais du Tourisme.
Parallèlement à ces changements, la concertation avec les socioprofessionnels était également au cœur des préoccupations de la Région, alors qu'elle agissait sur la gouvernance de l'écosystème touristique local.
En 2025, ce dialogue s'est concrétisé par la création du comité interprofessionnel, une instance d'échanges techniques entre les filières, l'IRT et la Région. Cette organisation a permis de fluidifier la circulation de l'information entre les parties prenantes, favorisant leur implication dans l'élaboration des réponses apportées par la Région et son opérateur, aux attentes du secteur.

Ainsi, la nécessité de travailler à la diversification des marchés émetteurs pour notre destination a été priorisée. Cela s'est traduit notamment par la signature de partenariats avec des opérateurs allemands : Condor, Dertour, et le lancement d'une ligne aérienne Francfort – Réunion via Maurice, grâce à un accord entre Condor et Air Austral.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Une campagne de promotion à grande échelle a été relancée en fin d'année 2025 dans l'Hexagone et plusieurs opérations de marketing et de communication ont été menées tout au long de l'année (Allemagne, Afrique du Sud...), grâce aux financements du FEDER et de la Région, ainsi que la participation à plusieurs salons internationaux (Top Resa, ITB Berlin, Hermanus whale festival en Afrique du Sud, IFTM de Madagascar …).

Sur le plan local, 2 campagnes de communication ont permis de mettre en avant les propositions des territoires, en collaboration avec les offices de tourisme, pendant des périodes de vacances scolaires, avec pour objectif de dynamiser le tourisme local.

2025 aura également été une année ayant permis à l'IRT de coconstruire, avec les acteurs, un « plan résilience tourisme », destiné à identifier les bons signaux permettant de détecter le risque de crise et d'y répondre de façon organisée.

La mission d'observatoire régional du tourisme, portée par l'IRT, est essentielle pour suivre le secteur et adapter sa stratégie. En 2025, grâce aux données évaluées par l'observatoire, la Région et son opérateur ont pu ajuster leurs actions au regard des crises (Garance, Chikungunya) afin de minimiser leur impact sur le secteur : une communication adaptée localement et minimisée vers l'extérieur, un dispositif d'urgence pour les entreprises en difficultés...

L'ensemble des autres missions : accueil et d'information aux portes d'entrée du territoire (port Est, aéroports de Pierrefonds et Roland Garros), montée en compétences et en qualité des prestataires et des acteurs (dont 5 Offices du tourisme), accompagnement des porteurs de projets touristiques, aménagement et développement écotouristique, développement des filières de sports de pleine nature, ont été menées de front par l'ensemble des agents de l'IRT.

L'effort soutenu de la collectivité régionale en faveur de son opérateur, conjugué à l'engagement de l'ensemble des acteurs et prestataires touristiques, a permis à notre destination d'atteindre de nouveaux records, tant en termes de fréquentation touristique extérieure qu'en recettes touristiques. Ces résultats répondent directement à l'objectif prioritaire du SDATR, lequel privilégie les retombées économiques pour notre territoire plutôt que la seule recherche de volumes.

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

En 2025, la Région a poursuivi son soutien aux opérateurs publics et privés intervenant dans la structuration de l'offre touristique, en mobilisant principalement les fonds du Programme Européen FEDER 2021-2027, entré dans sa dernière phase de mise en œuvre.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir la transformation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité	10 000	- 3 220	1 742 877	311 095
Soutenir l'animation des territoires	1 202 200	1 544 616	195 500	183 070
Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée	-	-	137 294	184 864
Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille »	37 800	37 800	106 000	-
TOTAL	**1 250 000**	**1 579 196**	**2 181 671**	**679 029**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Soutenir la transformation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité	Nombre de chambres créées (hôtellerie, gites, chambres d'hôtes)	151	218	+ 67	- poursuite de l'accroissement de la capacité et de la diversification de l'offre hôtelière, accompagnés en parallèle d'une requalification et montée en gamme d'établissements - étoffement de l'offre en petits hébergements (gîtes, chambres d'hôtes), principalement dans les Hauts - accompagnement au développement d'activités de loisirs existantes - globalement une dynamique de projets en faveur du Sud et de l'Est de l'île.
	Nombre de chambres rénovées (hôtellerie /résidence de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes)	48	78	+ 30	
	Nombre d'emplois prévisionnels créés (hébergement tout confondus)	36	83	+ 47	Une dynamique de création d'emplois prévisionnels, corollaire de la dynamique de projets.
Soutenir l'animation des territoires	Recettes touristiques locales	600 M€	-	-	Liquidation judiciaire en cours d'année du bureau d'études Synthèse en charge du recueil de données sur le tourisme local.
Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée	Surface de sites touristiques aménagés	13 Ha	130,25 Ha	+ 117,25 Ha	- poursuite de la mise en tourisme des atouts des différents territoires, à travers la valorisation d'une offre diversifiée : « grand site » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Maido), route touristique thématique, équipements des ports de plaisance ...

B – Commentaires & Analyse

1) Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

- Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

2025 se caractérise par une montée en puissance des projets d'hébergement touristique et d'activité de loisirs, cofinancés par le PE FEDER 2021-2027 et la Région. Au total **14 opérations auront été soutenues,** dont 5 dans le secteur de l'hôtellerie, 5 dans celui des petits hébergements touristiques (gîtes/chambres d'hôtes) et 4 en matière d'activités de loisirs, principalement dans la zone Sud, Est et des Hauts de l'île. Cette dynamique traduit ainsi les objectifs de la collectivité visant l'accroissement, la diversification et la montée en qualité de notre offre touristique, ainsi que son rééquilibrage géographique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

S'agissant de l'hôtellerie, **3 établissements classés 3 et 4 étoiles** ont vu le jour (Manapany-les-Bains, Saint-Pierre et Sainte-Marie), et **2 structures existantes ont procédé à une extension** de leur capacité, permettant ainsi la création de **183 nouvelles chambres,** dont 98 venant étoffer l'offre dans la zone aéroportuaire de Gillot restée longtemps sous-équipée. En parallèle, 2 hôtels ont été accompagnés en matière de rénovation et de montée en gamme, soit **78 chambres remises à niveau.**

En matière de petits hébergements touristiques, la **création de 7 chambres d'hôtes et de 10 gîtes** a été soutenue, principalement en zone des Hauts et Est de l'île, générant **35 chambres nouvelles.**
Globalement, l'aide régionale aura permis la création en 2025 de **218 nouvelles chambres tout type d'hébergement confondus.**

Enfin, pour ce qui concerne les loisirs touristiques, la Région a apporté son soutien à **4 prestataires** existants intervenant dans le secteur des loisirs de nature (plongée sous-marine, sorties sous-marines …), désireux d'étendre leur activité.

Le soutien régional apporté aux entreprises du secteur de l'hébergement touristique et des loisirs en 2025, aura au final permis de créer **139 emplois, dont 51 financés au titre de la Prime Régionale à l'Emploi (PRE).**

- Appui aux filières prioritaires

Notre collectivité a maintenu en 2025 son appui à la filière croisière dans le cadre des financements accordés au dispositif d'accueil des croisiéristes au Port Est, assuré désormais par l'IRT, et aux actions conduites par l'association Iles Vanille. Ces dernières ont été menées autour de trois axes prioritaires pour une croisière plus « durable » : l'amélioration de la qualité de l'expérience-client, une maîtrise renforcée des impacts environnementaux et sociaux des escales (mise en place d'une « Charte du Voyageur Responsable » téléchargeable lors des escales) et la consolidation du dialogue avec les compagnies.
En 2025, l'activité s'est maintenue à un bon niveau avec **l'accueil de 34 escales** (33 en 2024) et de **43 560 croisiéristes** (42 930 en 2024).

S'agissant de la filière agritourisme, la Région a poursuivi sa participation aux travaux de structuration, engagés suite aux 1ère assises organisées fin 2024 sur ce secteur : guide de l'agritourisme à La Réunion diffusé sur les salons (Salon International de l'Agriculture en particulier), mise en avant sur le site internet de la destination d'une rubrique spécifique sur l'agritourisme (focus en particulier sur 7 activités spécifiques regroupées sous une bannière commune « les Zartisans du goût »), atelier sur le lien agritourisme/recherche/innovation sur le thème « innover à la ferme » …

Enfin, s'agissant du patrimoine culturel, la collectivité a soutenu la réhabilitation de la Maison Morange à Hell-Bourg, afin de permettre la réouverture du « Musée des musiques et instruments de l'Océan Indien » qu'il abritait. Un Appel à Manifestation d'Intérêt au titre de la Fiche Action FEDER « valorisation touristique du patrimoine culturel » a été, en outre, lancé lors du second semestre 2025, afin de soutenir de nouveaux projets en 2026.

2) Soutenir l'animation des territoires

- Accompagnement des offices du tourisme

La collectivité a maintenu son soutien financier aux programmes d'action et d'investissement des offices de tourisme. Les principales actions conduites par ces dernières ont permis de « mettre en vitrine » les divers atouts de chaque territoire à travers des produits touristiques et évènements spécifiques (activités de pleine nature et randonnée dans l'Est, agritourisme et observations des cétacés dans l'Ouest, opération « Grand Repas » et découverte botanique par l'OTI Nord …), la commercialisation, dans les boutiques, de produits dérivés témoignant de l'identité des territoires (« Mafate Attitude » pour l'OTI Ouest ….), et l'ouverture, au cœur d'espace spécifique, de Bureaux d'Information Touristique (Mafate).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Afin de garantir un haut niveau de qualité aux actions conduites, une nouvelle marque nationale « Destination d'excellence » a été engagée par les offices, doublée d'un accompagnement des prestataires touristiques, en lien étroit avec l'IRT, pour une plus grande professionnalisation dans la conception de leurs produits (ateliers thématiques, eductours, diagnostic d'activité …), et une meilleure commercialisation de l'offre (plan de communication spécifique, offres promotionnelles en période creuse …).

Enfin, en matière d'information touristique, la migration des Systèmes d'Information Touristiques (SIT) des offices vers la nouvelle solution digitale Tourinsoft déployée par l'IRT a été engagée, conformément aux préconisations du Plan Stratégique du Système d'Information Touristique régional.

- Renforcement du dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

En 2025, les missions de la FRT ayant été intégrées à celles de l'IRT suite à un processus de fusion-absorption pour préfigurer l'EPIC, « Comité Réunionnais du Tourisme », les actions conduites pour la dynamisation du marché local, l'accompagnement du réseau des offices de tourisme et des filières porteuses au sein des différents territoires, ont été assurées par l'IRT.

3) Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

En 2025, notre collectivité a accompagné 4 opérations d'aménagement touristique réalisées par les maîtres d'ouvrage publics, poursuivant ainsi ses objectifs de valorisation des atouts des différents territoires de l'île, à travers la structuration d'une offre diversifiée répondant aux attentes et usages des clientèles.

Il est à noter en particulier, la réalisation d'une première tranche de travaux du site du Maido, site majeur de l'île localisé en cœur de Parc National inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, venant ainsi traduire l'objectif prioritaire du SDATR de valorisation de cette prestigieuse reconnaissance.
Les 3 autres opérations ont concerné la mise en découverte de la Ravine Bernica à Saint-Paul, l'aménagement d'itinéraires de randonnée dans le cadre de la création d'une route touristique autour des orchidées et de la vanille à Bras-Panon, et la réalisation de nouveaux équipements d'accostage (pontons flottants) au sein de la darse de grande plaisance du Port Ouest.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été, en outre, lancé lors du second semestre 2025, afin de soutenir de nouveaux projets en 2026.

4) - Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille »

Soutenue au titre du programme FEDER INTERREG et des fonds propres de la collectivité, l'association Iles Vanille a redéfini en 2025 son cadre d'intervention stratégique pour la période 2026-2028, axé sur la mise en avant de la complémentarité de ses destinations membres comme avantage compétitif à l'échelle internationale.
L'objectif majeur assigné à l'association est de promouvoir une offre touristique inter-îles durable, reposant prioritairement, à la demande de notre collectivité, sur le développement de produits combinés entre les destinations.

L'année 2025 aura donc été consacrée à l'engagement des premières opérations déclinant ce nouveau cadre stratégique : promotion auprès des opérateurs et des clientèles de pratiques éco-responsables, démarrage d'une « feuille de route » entre les îles et les partenaires en faveur d'une croisière durable, développement de partenariats et de mise en réseau des acteurs (participation aux salons tels que l'International Tourism Fair Madagascar), mise en visibilité de produits écotouristiques via les différents canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletter …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

« COMITE STRATÉGIQUE DU TOURISME OUTRE MER (CSTOM) - BASSIN OCÉAN INDIEN »

Le CSTOM est une initiative portée conjointement par la Direction générale des outre-mer et Atout France. Chaque année, généralement en marge du salon Top Résa à Paris, il réunit les acteurs institutionnels et privés du tourisme autour du développement des destinations d'outre-mer.
Cet événement constitue un moment privilégié d'échange et de partage d'informations, permettant d'avoir une vision globale et actualisée du secteur. On y présente notamment les données clés : bilan de la fréquentation, des recettes touristiques, mais aussi les grandes tendances et les bonnes pratiques observées sur l'ensemble des territoires d'outre-mer.

A la demande du 1er VP de la Région, un CSTOM dédié au bassin océan Indien a été organisé les 24 et 25 juin 2025 à La Réunion. Deux séances plénières ont permis de faire un focus sur :
- la connectivité aérienne pour Mayotte et La Réunion ;
- horizon 2040 en outre-mer : quel futur pour le tourisme en outre-mer ? ;
- l'emploi touristique : quelles nouvelles compétences ? Quels outils pour anticiper ?

Quatre ateliers ont également rassemblé les acteurs afin de réfléchir collectivement à des sujets d'importance pour notre secteur :
- les enjeux de l'hébergement touristique face au dérèglement climatique ;
- face aux crises : informer, accompagner, communiquer avant et après ;
- les activités de loisirs : quelles évolutions nécessaires ? ;
- Le tourisme en 2040 : et si…

Cet événement a permis d'identifier les défis communs aux territoires ultramarins de Mayotte et La Réunion pour leur développement touristique. Il aura non seulement réuni les acteurs institutionnels et privés afin d'esquisser ensemble des solutions adaptées à nos spécificités territoriales, mais il aura également renforcé l'implication de la Direction Générale des Outre-Mer et d'Atout France dans les problématiques du tourisme ultramarin du bassin océan Indien.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'année 2025 a été marquée par des aléas climatiques qui ont rappelé la vulnérabilité de notre souveraineté alimentaire et les fortes contraintes pesant sur la poursuite de la production agricole et agroalimentaire pour fournir le marché local et permettre sa stabilité face à la pénurie et l'inflation. Ces épisodes (sécheresse et cyclone Garance) ont permis de relever les besoins en agilité et en rapidité d'intervention des acteurs publics et privés ; défi qui alimentera nos travaux de préparation de la reprise de la compétence agricole.

Ce climat de crise de production a particulièrement touché la filière canne, ainsi que les productions de diversification végétale, dont les niveaux se sont stabilisés courant du second semestre ; s'agissant des élevages, le ralentissement de la production s'est étalé sur le milieu de l'année avant de rebondir.

Dans un contexte déjà dégradé, en 2025, la Région a porté l'organisation partenariale des Etats généraux de la canne afin de redonner un élan à la filière, et à partir des propositions recueillies de poser les bases d'un plan d'actions à décliner en 2026.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 1

- Budget réalisé : 1 452 088 €
Fonctionnement : 30 000 € (soit 25%)
Investissement : 1 422 088 € (soit 9,30%)

Les principaux objectifs :
- Contribuer à la souveraineté alimentaire de La Réunion ;
- Préparer l'intégration de la compétence agricole au 1er janvier 2028.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
- Préparer les éléments de l'intégration de la compétence agricole ;
- Participer à la gouvernance agricole et au développement des filières

- Résultat 2025 :
- Lancement de la phase 1 de l'étude préparatoire à l'intégration de la compétence agricole et du 1er Cotech interne ;
- Organisation partenariale des Etats généraux de la canne à l'initiative de la Région.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**55 373**	**55 373**	**330 000**	**30 000**	**496,0 %**	**- 45,8 %**
Investissement	**474 565**	**907 157**	**412 776**	**1 422 088**	**- 13,0 %**	**56,8 %**
TOTAL	**529 938**	**962 530**	**742 776**	**1 452 088**	**40,2 %**	**50,9 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Piloter et accompagner le secteur agricole	330 000	30 000	-	120 000
II - L'amélioration de la compétitivité	-	-	412 776	1 302 088
TOTAL	**330 000**	**30 000**	**412 776**	**1 422 088**

I – PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

La Région a contribué à la gouvernance du secteur agricole aux côtés de l'Etat, du Département, de la Chambre d'agriculture ainsi que des acteurs des filières.

Outre la participation aux différentes instances réglementaires et financières, la collectivité a suivi l'avancement des programmes partenariaux au cœur des territoires, ainsi que des démarches collectives. De même, la Région a contribué au plan de restructuration de la Chambre d'agriculture avec le versement de la dernière tranche de l'avance remboursable d'un montant global de 300 000 €.

La dynamique des filières végétales et animales a permis la poursuite de leurs projets malgré un contexte de calamités agricoles et de recherche de stabilité de la production locale à court-terme.

La filière canne, elle, a été valorisée dans le cadre de ses Etats généraux avec une mobilisation partenariale et des planteurs avant et après le 20 juin 2025. La Région a porté les frais d'organisation ainsi que l'expertise technique de la Chambre d'agriculture.

En parallèle, la Région, en sa qualité d'autorité ultrapériphérique, a œuvré également à la reconnaissance des spécificités de notre production agricole en milieu tropical et insulaire auprès des différents niveaux : régional, national et européen. Ces argumentaires ont été notamment valorisés dans la déclaration finale de la conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques et lors des interventions en faveur d'un futur programme agricole pour les RUP et la sacralisation du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI).

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Coordination institutionnelle	30 000	30 000	-	120 000
Préparation de l'intégration de la compétence agricole	300 000	-	-	-
TOTAL	**330 000**	**30 000**	**-**	**120 000**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Préparation de l'intégration de la compétence agricole	Taux d'avancement	30 %	30 %	=	Lancement de l'étude de la préparation organisationnelle en décembre 2025 ; lancement des appels à candidature en vue de renforcer l'équipe en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Promotion de la production locale	Nombre d'entreprises locales au village de La Réunion au Salon international de l'agriculture (SIA)	35	38	+ 3	38 opérateurs, et 30 bénéficiaires de la prime export
Suivi des démarches de certification/labellisation et ou des projets de filières	Nombre de structures agricoles certifiées en BIO	560	574	+ 14	Dynamique des certifications BIO et Haute valeur environnementale

B – Commentaires & Analyse

S'agissant de la préparation de l'intégration de la compétence agricole, l'étude préparatoire, confiée à un prestataire externe, a été lancée en décembre 2025 avec une 1ère phase consacrée à l'analyse des interventions et des moyens du Département en termes juridique, financier, des ressources humaines, patrimoniales et matérielles. Les scénarios et le plan d'intégration feront l'objet des phases 2 et 3 courant 2026. En parallèle, le renforcement de l'équipe projet a été préparé en 2025 pour des prises de poste début 2026.

S'agissant de la promotion des savoir-faire locaux, le SIA 2025 a accueilli 38 opérateurs dont 30 entreprises bénéficiaires de la prime export (volet Soutien à l'internationalisation). Par ailleurs, se sont tenues les manifestations de terroir, sauf la Foire de Bras-Panon et la fête du Goyavier suite à l'impact du cyclone Garance.

Sur les démarches de certification, le nombre d'exploitations référencées a augmenté et devrait à nouveau évoluer à la hausse pour les certifications « Haute valeur environnementale » 2 et 3 grâce aux pré-diagnostics réalisés en 2025. Les données obtenues sont les suivantes :

- 574 exploitants certifiés BIO (en mars 2026) ;
- 41 exploitants certifiés « Haute valeur environnementale » de niveau 3 ;
- 452 exploitants certifiés au niveau 2 de la certification environnementale ;
- 95 exploitants et 5 transformateurs avec l'indication géographique protégée « Vanille de l'île de La Réunion ».

La Région sensibilisera en 2026 l'État sur les conditions d'accès aux certifications basées sur un cadre d'application continentale pouvant freiner les filières locales et de leur dynamique de certification.

II – AMELIORER LA COMPETITIVITE

Malgré le contexte climatique contraint en 2025, le tissu productif a poursuivi ses efforts en cours d'année mais a ralenti le rythme des nouveaux investissements.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Soutien à l'investissement productif des industries agroalimentaires (CPN FEADER)	412 776	1 302 088
Soutien à la diversification agritouristique des exploitations	-	-
TOTAL	**412 776**	**1 302 088**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Soutien à l'investissement productif des industries agroalimentaires	Nombre de projets soutenus	8	11	+ 3	1,29 M€ payés au regard des réalisations des investissements soutenus.
Soutien à la diversification agritouristique des exploitations	Nombre d'exploitations agritouristiques en exercice	90	-	-	167 structures agritouristiques à fin 2024. Pas de recensement en 2025 vu l'impact du cyclone Garance, de la période nécessaire à la relance des outils de production et de pleine reprise des activités d'accueil touristique. Actualisation prévue en 2026.
Amélioration de l'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées	Taux de couverture en volume	62 %	56 %	- 6 points	Maintien de l'approvisionnement local malgré les conditions climatiques.

B – Commentaires & Analyse

En soutien aux investissements des IAA relevant de la fiche action 73.031 du FEADER, la Région a procédé au paiement de sa contrepartie nationale à hauteur de 1,29 M€ (11 entreprises soutenues).

En matière de diversification des exploitations, la complétude des données sur l'agritourisme a été reportée en 2026 suite aux aléas climatiques et à la relance de la production et des activités d'accueil au sein des petites exploitations. Fin 2024, étaient recensées 167 structures agritouristiques dans l'île.

Enfin, la collectivité a stabilisé ses efforts d'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées.

L'ORGANISATION DES ETATS GENERAUX DE LA CANNE

A la suite de la dégradation progressive du tonnage de canne, la Présidente de la Région avait proposé il y a plusieurs années d'organiser les Etats généraux de la canne.

Alors que la récolte de 2024 a effleuré 1,14 Million de tonnes, et dans un contexte de crise conjugué aux calamités agricoles sécheresse et cyclone Garance, cette proposition a été validée par l'État, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et la filière.

La Région a alors soutenu l'ensemble de la démarche, l'organisation opérationnelle et de supports de valorisation ainsi que de l'assistance technique mobilisée auprès de la Chambre d'agriculture.

A partir d'ateliers animés par la Chambre d'agriculture dans les commissions mixtes d'usine représentatives des bassins canniers, les demandes des planteurs ont été présentées lors des Etats Généraux de la canne le 20 juin 2025 sur le site patrimonial de Stella Matutina. A l'issue de cette journée, un accord partenarial a mis en avant les enjeux et objectifs essentiels pour la filière.
Les préconisations recueillies font l'objet d'un travail de déclinaison technique au travers de l'élaboration d'un programme d'actions à court, moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Les industries de l'image composées des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et de la création de jeux vidéo font partie des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la « Nouvelle Economie ». Afin d'accompagner cette filière dans une nouvelle étape de développement et de structuration, la collectivité régionale porte trois projets structurants :

- La création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo ;
- La co-construction d'un contrat de filière ;
- La création d'un pôle territorial des industries de l'image et de la musique.

L'année 2025 a été consacrée à la préfiguration de ces projets. Leur mise en œuvre opérationnelle sera réalisée en 2026.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 7

- Budget réalisé : 6 060 777 €
Fonctionnement : 860 734 € (soit 64 %)
Investissement : 5 200 043 € (soit 89,2 %)

Les principaux objectifs :
- Permettre aux talents locaux d'avoir les compétences nécessaires à leur rayonnement ;
- Faire de La Réunion un hub des industries de l'image et de la musique dans la zone Indo Pacifique ;
- Valoriser la création péi à travers le monde et à sa juste valeur.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
- Soutenir les projets de films et de création de jeux vidéo ;
- Poursuivre la structuration et le développement de la filière ;
- Favoriser l'émergence des talents locaux et les valoriser.

- Résultat 2025 :
- Signature de la convention Région-CNC-Etat 2025 ;
- Préfiguration de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo
- Dépôt de la candidature à l'appel à projet « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » ;
- Poursuite de la démarche de co-construction du contrat de filière des industries de l'image.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**1 090 448**	**839 521**	**1 647 055**	**860 734**	**51,0 %**	**2,5 %**
Investissement	**5 573 864**	**5 213 381**	**6 637 865**	**5 200 043**	**19,1 %**	**- 0,3 %**
TOTAL	**6 664 312**	**6 052 902**	**8 284 920**	**6 060 777**	**24,3%**	**0,1%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I - Accompagner l'acquisition et le développement des compétences	1 307 055	548 328	33 900	-
II - Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo	-	-	6 258 465	5 166 108
III - Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement	340 000	312 406	345 500	33 935
TOTAL	**1 647 055**	**860 734**	**6 637 865**	**5 200 043**

I – ACCOMPAGNER L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

L'accompagnement du développement des compétences est un axe fondamental dans la structuration de filières. Elle entend, en particulier favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés, en leur permettant d'acquérir des compétences concrètes dans les métiers de l'image.

La collectivité porte un intérêt majeur également à la montée en compétences des professionnels locaux à travers des actions de formation, notamment des ateliers et master class. Par ces engagements, elle entend contribuer au développement d'une culture cinématographique exigeante et susciter des vocations.

En 2025, la Région, via l'Agence Film Réunion (AFR), a poursuivi la structuration et la professionnalisation de la filière audiovisuelle locale en accompagnant auteurs et professionnels (ateliers, résidences d'écriture, sessions de travail), au bénéfice de 56 personnes. Elle a également renforcé la promotion des talents réunionnais à travers des projections, des festivals nationaux et internationaux, et des événements comme « La Réunion à l'écran ».

Par ailleurs, une évolution institutionnelle majeure est engagée avec la création de la Maison du cinéma et des jeux vidéo de La Réunion (MCJV), appelée à reprendre les missions de l'agence, dont le processus de dissolution a débuté en 2025.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Animation et structuration de filière	591 055	548 328	-	-
Préfiguration de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo	716 000	-	33 900	-
TOTAL	**1 307 055**	**548 328**	**33 900**	**-**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Organisation de modules de formation dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la production	Nombre de professionnels ayant participé à une formation	35	37	+ 2	Basé sur les formations organisées par l'Agence Film Réunion, hors auteurs ayant participé à nos résidences et hors professeurs ayant participé aux ateliers d'éducation à l'image.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Développer les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo (réalité virtuelle et contenus interactifs, métavers, cinématiques)	Nombre de professionnels participants aux ateliers de concertation dans le cadre du contrat de filière	150	200	+ 50	Ces ateliers de concertation faisaient partie des attendus de la filière.

B – Commentaires & Analyse

Avec la préfiguration de la MCJV comme futur opérateur post-AFR, le contrat de filière comme feuille de route, et le Pôle d'Industries Culturelles et Créatives (ICC) comme plateforme économique, le territoire offre un accompagnement de taille aux acteurs déjà professionnels et futurs professionnels. La structuration a été pensée pour opérer de véritable synergie entre les actions.

Cette stratégie intégrée permet :

- De professionnaliser durablement les talents ;
- De renforcer l'attractivité du territoire ;
- De générer retombées économiques, emplois et coopérations internationales ;
- De faire rayonner les œuvres réunionnaises dans l'espace Indopacifique et au-delà.

II – SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDEO

Audiovisuel et cinéma

En 2025, la collectivité a accompagné 43 auteurs, 29 entreprises de production et 103 projets dans le cadre de son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias mis en place en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Jeux vidéo

Dans le cadre du fonds de soutien à la création de jeux vidéo, trois Commissions des Jeux Vidéo (CJV) se sont tenues et 18 projets ont été accompagnés.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Maintien des fonds de soutien audiovisuel et jeux vidéo	6 258 465	5 166 108
TOTAL	**6 258 465**	**5 166 108**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Maintien des fonds de soutien audiovisuel et jeux vidéo	Nombre d'entreprises audiovisuelles et cinématographiques soutenues	25	29	+ 4	L'accès au fonds de soutien - facilité par la mise en place de la plateforme de demandes d'aides (Portail de démarche) - et le raccourcissement des délais de la mise à disposition des fonds font de notre système d'aide un outil performant pour les porteurs de projets et acteurs de la filière. La politique d'aide mise en place donne une dimension attractive au territoire et crée un système de levier encourageant les dépenses et emplois locaux.
	Nombre de projets de jeux vidéo soutenus	10	18	+ 8	La filière des jeux vidéo réunionnais se dynamise. Les porteurs de projet qui ont bénéficié du parcours d'aide initial, à savoir l'aide à la conception, s'orientent vers la production de leurs projets. Les étudiants en fin de formation arrivent sur le marché local et se lancent dans des projets de création, émargeant ainsi à l'aide à la conception.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la dynamique du territoire dans le cadre de production de films, séries et jeux vidéo s'est confirmée une nouvelle fois. La concertation avec la filière dans une démarche d'amélioration continue, ainsi que la préfiguration de la Maison du Cinéma et des Jeux-Vidéo (MCJV), permettent d'accompagner aux mieux ces secteurs à fort potentiel de développement.

III - ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉOS PRODUITS LOCALEMENT

Dans une démarche de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région a poursuivi son accompagnement à des actions de diffusion culturelle avec le soutien à l'organisation de la fête du court métrage. Ainsi ce sont plus de 109 courts métrages nationaux et internationaux qui ont été diffusés dans 29 lieux de diffusion et 3 300 spectateurs au total qui étaient présents sur les 7 jours de la fête du court métrage.

L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » a également été poursuivi avec comme objectif de valoriser les films d'arts et essais ainsi que ceux tournés dans l'île lors de leur programmation en salles de cinéma. Ainsi, 660 jeunes de moins de 25 ans ont pu assister aux diffusions réparties dans les salles participantes au dispositif.

Par ailleurs, la collectivité régionale a maintenu son soutien à la production des télévisions locales. La démarche de ce dispositif est importante dans la mesure où sa mise en œuvre participe au développement ainsi qu'à la structuration de la filière locale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En outre, le dispositif « Ciné-Club » a été poursuivi pour les lycées avec la mobilisation de bénévoles en service civique, dans une démarche de découverte d'un autre cinéma, et de développement d'un regard critique sur le monde, 12 volontaires sont intervenus dans 26 lycées et 3384 spectateurs lycéens au total sur 2024-2025.

De plus, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone océan Indien, la Région a soutenu la Kourmétragerie qui est intervenue pour la distribution de courts métrages locaux dans l'île et à l'extérieur de celle-ci. Son action contribue au désenclavement des talents du cinéma réunionnais (13 séances Check ton Ciné, 134 sélections dans 91 festivals dont 67 sélections dans 50 festivals dans le monde, 15 prix ou mention spéciales).

Afin d'accroître la visibilité des films et des jeux vidéo, la Région a financé en 2025 les événements suivants :

- La 2ère édition du Festival International du Film Océan Indien (FIFOI) ;
- La 6ème édition du Festival International du Film au Féminin ;
- La 7ème édition du Salon Geekali.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Partenariat avec les télévisions locales pour la diffusion effective de films	-	-	345 500	33 935
Soutien d'événements et d'actions de diffusion culturelle	340 000	312 406	-	-
TOTAL	**340 000**	**312 406**	**345 500**	**33 935**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Soutien à la production des télévisions locales	Nombre de films accompagnés par des diffuseurs locaux	20	19	- 1	Nombre de projets accompagnés en 2025 relativement similaire à la cible. L'approche est avant tout qualitative.
Diffusion culturelle (fête du court métrage, médiateurs de cinéma)	Nombre de villes accueillant la fête du court métrage	20	7	- 13	Le cyclone Garance n'a pas permis aux villes qui s'étaient engagées de tenir l'évènement comme prévu.
Renforcer la citoyenneté des scolaires avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société	Nombre de lycées bénéficiant du dispositif « Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté »	19	26	+ 7	Confirmation de l'engagement de la Région en faveur de l'éducation à l'image.
Positionner La Réunion en tant que chef de file des ICC dans la zone Océan Indien	Nombre de films présentés à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux	75	116	+ 41	Renforcement du volume de projets diffusés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Dans un contexte de mutation profonde des pratiques culturelles et des modes de diffusion des images, la collectivité a réaffirmé son engagement en faveur de l'éducation à l'image. Convaincue de la nécessité d'inscrire ces actions dans la durée, elle poursuit son soutien aux initiatives favorisant l'accès des jeunes à un cinéma de qualité. Face à la montée en puissance des usages numériques et à l'évolution des lieux de diffusion, il demeure essentiel de préserver l'expérience cinématographique en salle comme espace de découverte et de réflexion.

Ainsi, le dispositif des ciné-clubs a été accompagné et renforcé, avec pour ambition d'accroître la fréquentation et de sensibiliser un public toujours plus large.

L'association Kourmétragerie ainsi que l'association Hors Champs ont œuvré à promouvoir la création péi dans bon nombre de festivals en Hexagone, hors Hexagone, grâce aux multi sélections en festivals. Le Festival International du Film de l'Océan Indien (FIFOI) a permis également de renforcer le volume de projets diffusés.

AVANT PREMIERE *« FURCY, NE LIBRE »*

Rencontre avec le réalisateur Abd Al Malik au lycée Memona Hintermann Affejee. Cet évènement qui concerne le premier long métrage historique relatif à la période de l'esclavage à La Réunion, illustre avec brio les efforts de structuration filière qui sont menés depuis des décennies sur le territoire.
Ce film a bénéficié du soutien du Fonds régional à hauteur de 500 000 €, pour 1 500 000 € dépensés sur le territoire. Il a permis de faire travailler plus d'une cinquantaine de techniciens et une vingtaine d'artistes locaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'environnement économique actuel, caractérisé par des contraintes budgétaires, une raréfaction progressive des financements publics et des tensions économiques persistantes, fragilise les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), confrontés à des défis croissants pour maintenir leurs activités et répondre aux besoins sociaux du territoire. Associations, coopératives et structures d'insertion jouent pourtant un rôle essentiel dans la cohésion sociale, l'innovation sociale et le développement local.

Face à ces enjeux, la collectivité régionale poursuit son engagement en faveur du développement de l'ESS, en soutenant l'émergence et la structuration de modèles économiques plus coopératifs, inclusifs et ancrés dans les réalités du territoire réunionnais. À travers ses interventions, la Région contribue ainsi à accompagner les initiatives qui concilient utilité sociale, création d'activité et réponse aux besoins des populations, tout en favorisant l'expérimentation de nouvelles formes d'organisation économique.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 7

- Budget réalisé : 2 887 132 €
Fonctionnement : 2 661 456 € (soit 72,1%)
Investissement : 215 675 € (soit 8,8%)

Les principaux objectifs :
- Consolider l'accompagnement des structures de l'ESS ;
- Améliorer la visibilité de l'ESS et contribuer à son déploiement sur le territoire.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
- Soutien à l'entrepreneuriat féminin ;
- Elaboration de fiches actions en vue du déploiement de la SRESS.

- Résultat 2025 :
- Déploiement des ateliers SRESS et rédaction de fiches actions ;
- Réalisation d'évènements de valorisation de l'ESS et de promotion de l'entrepreneuriat féminin.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**2 893 809**	**2 595 348**	**3 801 177**	**2 661 456**	**31,4 %**	**2,5 %**
Investissement	**500 000**	**905 308**	**353 283**	**215 675**	**- 29,3 %**	**- 76,2 %**
TOTAL	**3 393 809**	**3 500 657**	**4 154 460**	**2 877 131**	**22,4 %**	**- 17,8 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables	3 751 667	2 601 521	-	-
II – Assurer une cohésion sociale territoriale	49 510	59 935	353 283	215 676
TOTAL	**3 801 177**	**2 661 456**	**353 283**	**215 676**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET [illegible] DÉLOCALISABLES

En 2025, la collectivité a poursuivi son engagement en faveur du développement d'une économie de proximité, créatrice d'emplois durables et non délocalisables. À travers le renforcement de l'accompagnement des TPE et des structures de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le soutien aux dispositifs d'insertion, son action a contribué à dynamiser le tissu économique local tout en favorisant l'inclusion, la résilience et la cohésion territoriale.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE	1 752 266	694 459
Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE	-	-
Soutenir l'entrepreneuriat féminin	119 901	95 830
Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS	108 000	145 441
Soutien à l'émergence des coopératives	-	-
Soutien à l'émergence des structures de l'IAE	1 771 500	1 665 791
TOTAL	**3 751 667**	**2 601 521**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Consolider les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE	Abondement fonds de prêts	1 500 000 €	-	- 1 500 000 €	Evaluation des fonds de prêts à réaliser avant nouvelles dotations.
	Nombre entreprises financées	1 500	1634	+ 134	-
Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS	Nombre de structures bénéficiant d'un DLA	50	42	-8	-
Soutien à l'émergence des coopératives	Nombre de SCIC/SCOP financées	4	0	-4	Report en 2026 avec le financement sur fonds FEDER de la Confédération Générale des SCOP (CGSCOP).
Soutien à l'émergence des structures de l'IAE	Nombre d'ACI financés	60	60	0	-
	Nombre d'EI et GE financés	6	1	-5	Cadre d'intervention des entreprises d'insertion non mis en œuvre.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, la collectivité a renforcé l'appui à l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS, permettant de soutenir 2 307 emplois. L'ingénierie financière mobilisée (microcrédits, prêts d'honneur, garanties) a généré plus de 32,6 M€ injectés dans l'économie locale, dont 1,1 M€ de garanties facilitant l'accès au financement bancaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

L'accompagnement des porteurs de projet a été consolidé via les CAE (coopératives d'activité et d'emploi), la couveuse REUSIT et les dispositifs « Accélérateur », favorisant la sécurisation des parcours et la concrétisation des projets. En parallèle, l'entrepreneuriat féminin a fait l'objet d'un soutien renforcé à travers le PAREF (plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin), le lancement du challenge « Fanm Kapab » et le programme « BEELAB », qui a permis d'accompagner 333 femmes. Enfin, le DLA (dispositif local d'accompagnement) a contribué à la structuration des acteurs de l'ESS, avec 42 accompagnements réalisés, renforçant leur gouvernance et leur pérennité.

La collectivité a consolidé son soutien aux ACI (ateliers et chantiers d'insertion), levier essentiel d'inclusion et de développement territorial. En 2025, 60 structures ont été accompagnées pour un montant de 1,7 M€, permettant la création ou le renouvellement de 778 emplois sur 15 communes. Ces interventions ont favorisé l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi tout en soutenant des activités ancrées dans les besoins du territoire et orientées vers des filières à fort potentiel.

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

En 2025, la collectivité a consolidé l'ancrage territorial de l'ESS en la mobilisant comme levier de cohésion sociale et de développement durable. Elle a poursuivi ses actions pour renforcer les pratiques d'achats responsables, soutenir les filières locales et l'insertion professionnelle, tout en favorisant la coopération entre acteurs de l'ESS et de l'économie classique. Ces initiatives ont été complétées par la valorisation des savoir-faire locaux et la structuration de projets innovants afin de construire un modèle économique inclusif et durable à l'échelle régionale.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Développer l'achat socialement et environnementalement responsable	-	426	-	-
Renforcer les politiques de développement local durable	40 000	29 267	-	-
Contribuer au développement de l'économie circulaire	-	12 300		215 676
Promouvoir l'ESS	9 510	17 941	-	-
Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS	-	-	-	-
TOTAL	**49 510**	**59 935**	**-**	**215 676**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Développer l'achat socialement et environnementalement responsable	Nombre de marchés « clausés »	30	11	- 19	28 marchés incluant la programmation de 28 564 heures d'insertion
Contribuer au développement de l'économie circulaire	Nombre de filières REP à La Réunion	1 filière supplémentaire	-	-	-
Etudier la mise en place d'une monnaie locale complémentaire citoyenne	Nombre de magasins agréés sur le TO	Non défini	14	-	Phase organisationnelle avant démarrage.
Promouvoir l'ESS	Nombre de marchés de l'ESS	4	1	-3	Choix de porter un seul marché sur un site ouvert au grand public.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS	Nombre de Pôle Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) soutenus	4	0	- 4	Un seul PTCE agréé par l'Etat en 2025. Pas de déclinaison au niveau de la Région.

B – Commentaires & Analyse

La collectivité a poursuivi ses actions en faveur d'un développement durable ancré dans les pratiques économiques locales. En matière d'achat responsable, l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics s'est poursuivie, avec un appui opérationnel renforcé auprès des entreprises et des acteurs de l'emploi. Le soutien au réseau d'écoconstruction a permis de consolider les coopérations entre entreprises et structures d'insertion, tout en favorisant l'émergence de parcours professionnels dans le bâtiment durable.

Par ailleurs, le projet de monnaie locale complémentaire est resté en phase de structuration, marqué par un travail de sensibilisation et de mobilisation progressive des acteurs économiques et du grand public, malgré des difficultés de gouvernance et d'appropriation.

La collectivité a renforcé la structuration et la visibilité de l'ESS à travers l'animation de la stratégie régionale, mobilisant les acteurs autour de travaux collectifs visant à définir des actions opérationnelles pour les années à venir. Cette dynamique a permis de faire émerger des orientations concrètes en faveur de la lisibilité du secteur, du renforcement des coopérations et de son intégration dans les politiques publiques. En parallèle, des actions de valorisation, telles que l'organisation du marché de Noël de l'ESS, ont contribué à promouvoir les savoir-faire locaux et à rapprocher les structures de l'ESS du grand public, tout en favorisant les échanges avec l'économie traditionnelle.

CHALLENGE « FANM KAPAB »

Afin de sensibiliser les femmes à la création d'entreprise, de contribuer à la valorisation de l'entrepreneuriat féminin et de susciter des vocations, la collectivité a organisé pour la première fois, en partenariat avec Initiative Réunion, un challenge régional des entrepreneuses réunionnaises, « Fanm kapab ».

Ce challenge avait pour objectifs de :

- D'encourager la création et le développement d'entreprises dirigées par des femmes ;
- De donner de la visibilité aux initiatives entrepreneuriales féminines sur le territoire réunionnais ;
- De sensibiliser aux défis de l'égalité de genre dans l'entrepreneuriat.

Pour cette première édition, il s'agissait en particulier, de mettre en avant les femmes entrepreneures capables de briser les codes établis et de s'imposer dans des secteurs traditionnellement considérés comme masculins, des entrepreneures des Hauts et des quartiers politiques de la Ville. Les initiatives valorisées ont été celles qui incarnent cette démarche novatrice, ouvrant la voie à une plus grande représentation féminine dans ces domaines**.**
Quatre prix, déterminés en fonction des orientations de la collectivité régionale et des partenaires, ont été décernés :

- Prix des « Quartiers de la Ville » décerné à une entrepreneuse issue d'un quartier politique de la ville (QPV) ou portant ou développent un projet au sein de QPV ;
- Prix « Marie COLARDEAU » décerné à une entrepreneuse dans un corps de métier peu pourvu par les femmes ;
- Prix « Aliette GAUVIN » décerné à une entrepreneuse issue d'un quartier des Hauts ou portant ou développent un projet dans les Hauts (aire d'adhésion et/ou cœur du Parc National de La Réunion) ;
- Prix « Isnelle AMELIN » décerné à une entrepreneuse ayant obtenu le plus de vote du public et du jury lors de la cérémonie de remise des prix.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La Région Réunion conduit, depuis de nombreuses années, une politique de coopération régionale volontariste, qui s'inscrit dans le cadre bilatéral comme multilatéral.
Le positionnement géographique de La Réunion au sein de l'océan Indien, ainsi que les liens historiques et culturels qui l'unissent à son environnement proche, présentent les conditions d'une plus grande insertion régionale. Dans un espace en pleine dynamique et de plus en plus stratégique, où les logiques d'influence et les intérêts des grandes puissances s'expriment de manière croissante, le renforcement de coopérations régionales structurantes, devient une nécessité : sécurité alimentaire, santé, gestion des risques, énergie, formation et économie maritime. Cette stratégie d'ouverture régionale contribue à la fois au développement endogène du territoire et au rayonnement de la France et de l'Union européenne.

En sa qualité de collectivité territoriale française et de région ultrapériphérique de l'Union européenne, la Région dispose de prérogatives juridiques spécifiques qui favorisent son insertion régionale et lui permettent, notamment, de conclure des accords avec des États étrangers ou des organisations internationales. Sa politique de coopération régionale s'articule avec les stratégies Indo-Pacifique de l'État et de l'Union européenne, dans une démarche de co-développement visant à renforcer la solidarité entre territoires et le développement des échanges, tout en créant de nouvelles perspectives pour les acteurs économiques et institutionnels du territoire.

Dans ce contexte, la démarche de redynamisation de l'action extérieure de la collectivité est désormais pleinement engagée.

Celle-ci se traduit d'abord par une présence accrue au sein des enceintes régionales et internationales, une participation active à des initiatives de haut niveau, un renforcement des partenariats stratégiques, ainsi que l'accueil de délégations étrangères de niveau ministériel. Ces éléments attestent du positionnement reconnu de la Région en tant qu'acteur de la diplomatie territoriale dans son environnement régional.

Par ailleurs, la Région a conforté son rôle d'autorité de gestion des fonds européens de coopération territoriale à travers la mise en œuvre du programme INTERREG VI océan Indien. Ce programme, constitue un instrument structurant à la fois de codéveloppement et de dialogue politique, pour répondre aux défis régionaux prioritaires, notamment en matière de changement climatique, de sécurité alimentaire et sanitaire, et d'intégration économique régionale.

Deux faits majeurs méritent d'être soulignés :

- la validation par la Commission européenne et le comité de suivi INTERREG (CSI) de la gestion par la collectivité d'une enveloppe supplémentaire de fonds de développement NDICI de 5 M€ ;
- l'accord obtenu des autorités sud-africaines pour leur participation au PO INTERREG VI OI.

L'année 2025 a également été l'occasion de lancer la deuxième phase de l'élaboration de la feuille de route stratégique de notre action de coopération et de relations internationales, et d'accompagner la création d'un réseau régional multi-acteurs de coopération (RRMA).

Les résultats de l'année 2025 confirment ainsi la montée en puissance de notre stratégie ainsi qu'une vraie dynamique en matière de projets de coopération liée, d'une part, à l'accroissement de la programmation des projets INTERREG et la mobilisation effective de financements disponibles, et d'autre part, à l'émergence de nouveaux projets portés en maîtrise d'ouvrage directe ou par des associations réunionnaises accompagnées par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Les ressources :

- ETP mobilisés : 13

- Budget réalisé : 1 527 559 €
Fonctionnement : 56,3 %

Les principaux objectifs :
- Renforcer la visibilité régionale et internationale de La Réunion ;
- Améliorer la gouvernance de la coopération et du PO INTERREG ;
- Développer des projets structurants et des partenariats stratégiques.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
- Mise en cohérence de la stratégie de coopération avec le projet de mandature ;
- Finalisation de la feuille de route Coopération.

- Résultat 2025 :
- Elaboration et développement de projets structurants ;
- Dynamisation du PO INTERREG ;
- Renforcement des partenariats régionaux et internationaux.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**3 166 242**	**1 715 177**	**3 480 955**	**1 528 287**	**9,9 %**	**- 10,9 %**
Investissement	**-**	**17 844**	**12 000**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**3 166 242**	**1 734 021**	**3 492 955**	**1 528 287**	**10,3 %**	**- 11,9 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Développer le nouveau programme Interreg VI océan Indien au service de l'insertion régionale de La Réunion	3 400 614	1 136 104	12 000	-
II – La mobilisation de nouveaux leviers au service d'une politique régionale redynamisée	80 341	392 183	-	-
TOTAL	**3 480 955**	**1 528 287**	**12 000**	**-**

I – DÉVELOPPER LE NOUVEAU PROGRAMME INTERREG VI OCEAN INDIEN AU SERVICE DE L'INSERTION RÉGIONALE DE LA RÉUNION

Instrument majeur de la politique de coopération régionale, le programme opérationnel (PO) INTERREG VI océan Indien (2021-2027) connaît une dynamique favorable. En 2025, après deux ans de mise en œuvre, 63 projets ont été sélectionnés, pour un coût total éligible de 37,16 M€, dont un montant FEDER de 30,15 M€, soit 48,44 % des financements disponibles. Les montants certifiés ont permis de dépasser le seuil de dégagement d'office fixé à 3,8 M€ de FEDER pour cette année.

Parallèlement, et grâce à la mobilisation d'autres sources de financement, la stratégie de renforcement des projets a été poursuivie, notamment à travers le développement du projet de construction d'un lycée agricole dans la région de Boeny, à Madagascar, ainsi que par le soutien apporté aux opérateurs réunionnais dans la mise en œuvre de leurs initiatives de coopération.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Fonctionnemen			
	AE	CP	AP	CP
Dynamisation de l'animation du programme Interreg VI océan Indien	3 000 858	819 142	-	-
Renforcement de la dynamique des projets (dont régies)	399 756	316 962	12 000	-
TOTAL	**3 400 614**	**1 136 104**	**12 000**	**-**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Contribuer activement à l'émergence de projets Interreg	Nombre de projets accompagnés	80	29	- 51	Accompagnements individuels ciblés des projets stratégiques et/ou d'envergure.
	Nombre d'ateliers collectifs	3	5	+ 2	Accompagnements collectifs ciblés des porteurs de projets ISO.
	Nombre d'avis « Coopération » formulés	50	40	- 10	Réponse à la demande des services instructeurs.
	Nombre d'accords-cadres signés	2	1	- 1	Adhésion de l'Afrique du Sud.
Renforcer la gouvernance du programme Interreg océan Indien	Nombre d'ateliers à La Réunion	1	1	0	-
	Nombre d'ateliers dans les pays tiers	4	2	- 2	2 ateliers prévus en 2026 (aux Seychelles et en Afrique du Sud).
	Nombre de sessions d'information en ligne	4	4	0	-
Valoriser les projets et les ateliers Interreg	Nombre d'actions de communication interne et externe	12	18	+ 6	A amplifier dans le cadre d'un plan global de communication.
Concrétiser l'articulation des fonds Feder-Interreg et NDICI	Nombre d'ateliers de gestion	5	5	0	Finalisation du process.
	Nombre d'appels à projets	1	1	0	-
	Nombre de projets cofinancés	2	0		2 projets retenus en cours d'instruction Sélection en 2026.
Préparer la programmation post-27	Nombre d'ateliers de gestion	3	3	0	-
Contribuer à la dynamisation du territoire	Nombre d'ateliers d'information collective	3	4	+ 1	-
Soutenir le développement de partenariats de coopération décentralisée	Nombre d'accords-cadres signés ou en préparation	2	6	+ 1	1 déclaration d'intention signée 4 accords en préparation.
	Nombre de missions organisées	2	4	+ 2	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Concevoir et développer des projets structurants	Nombre de projets structurants en préparation	2	2	-	En cours d'élaboration et de mise en œuvre.

B – Commentaires & Analyse

1) Dynamisation de l'animation du programme Interreg VI océan Indien

L'animation du programme s'est appuyée sur plusieurs actions visant à : favoriser l'émergence de projets, renforcer la gouvernance, valoriser les initiatives, articuler les fonds FEDER-INTERREG et NDICI et préparer la programmation post-27.

Les accompagnements ont été renforcés pour soutenir les porteurs de projets, notamment sur certaines thématiques (éducation, culture, petits projets). Ainsi, 29 accompagnements individuels et 5 ateliers collectifs thématiques (culture, sport, développement économique) ont été organisés. Par ailleurs, 40 avis Coopération ont été formulés dans le cadre de l'instruction des projets afin d'apporter une plus-value en matière de coopération.

- En organisant des ateliers « Gouvernance » et « Nationaux » (Interreg ISO)

La priorité 4 du programme vise à améliorer la gouvernance de la coopération régionale. Les ateliers permettent de renforcer la coordination entre acteurs institutionnels et de définir des stratégies communes.
Après deux ateliers à La Réunion (2023 et 2024), des ateliers nationaux ont été organisés dans deux pays partenaires :

- en mars 2025, à Port-Louis (Maurice) ;
- et, en octobre 2025, à Moroni (Comores).

Ces rencontres ont permis de dresser des bilans de projets, présenter les nouvelles actions, partager les perspectives de coopération et informer sur la complémentarité des fonds NDICI-FEDER-INTERREG.

- En se coordonnant avec le programme Interreg VI Canal du Mozambique, géré par le Conseil départemental de Mayotte

La Région Réunion et le Département de Mayotte ont mis en place une coordination renforcée : participation croisée aux Comités de suivi et création d'un comité de coordination. Ce comité, réuni régulièrement (7 réunions en 2025), vise le partage d'informations, l'échange de bonnes pratiques et la prévention des doubles financements.

- En œuvrant pour l'adhésion de l'Afrique du Sud au programme Interreg VI OI

L'accord de la République sud-africaine pour participer au programme Interreg VI a été obtenu le 8 octobre 2025 par note verbale du Ministère des relations internationales et de la coopération.

Cette avancée résulte du renforcement de nos relations bilatérales avec ce pays, illustré par :

- L'accueil d'une délégation sud-africaine en mars 2024 ;
- Une mission à Durban en juillet 2025 ;
- La signature d'un accord de coopération en décembre 2025 ;
- Le soutien apporté sur fonds propres à des projets culturels et sportifs avec Durban, qui ont permis de resserrer les liens avec les autorités sud-africaines.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Cette valorisation s'est traduite par la rédaction de deux bulletins d'informa[illegible] en 2025, ainsi que la remontée d'informations (résultats des projets de coopération) afin d'alimenter la réalisation et la diffusion, coordonnée par la Direction Communication, d'interviews et de courts films diffusés dans des magazines (cf. notamment Mazin, Kap Région) et sur les réseaux sociaux de la collectivité.

Après l'annonce en octobre 2023 de l'attribution, par la Commission européenne, d'une enveloppe de 5 M€ de NDICI [fonds de développement de l'UE dédiés aux pays tiers] à la Région Réunion, le travail des services a permis, en 2025 :

- De finaliser, en lien avec la Commission Européenne, la convention de financement et ses annexes ;
- D'effectuer la modification de programme y afférente ;
- De signer, le 8 août 2025, la convention de contribution avec la Commission européenne ;
- D'élaborer les critères de sélection et l'appel à projets conjoint (sur la résilience climatique), lancé le 28 août 2025 et clôturé le 30 décembre 2025.

Trois projets ont été reçus, dont deux sont éligibles et en cours d'instruction en vue d'une sélection mi-2026.

La Région Réunion est engagée dans une démarche d'élaboration de la programmation post-27 et a organisé à 3 ateliers sur le sujet.

2) Renforcement de la dynamique des projets

- En soutenant la démarche d'accompagnement des associations réunionnaises en vue de l'émergence de projets structurants

19 projets associatifs ont été soutenus en 2025, sur fonds propres, dans les secteurs de l'éducation, de la culture, du sport et de la santé, principalement à Madagascar et en Afrique du Sud. Soit un montant de 278 000 € engagé en subventions.

Un travail qualitatif a été poursuivi afin de renforcer les compétences techniques des associations porteuses de projets et d'optimiser leur cofinancement. Ainsi, 3 ateliers ont été organisés dans le cadre du partenariat conclu avec la conférence interrégionale des réseaux multi-acteurs de coopération en lien étroit avec le service animation Interreg : 45 personnes représentant 38 associations réunionnaises en ont été bénéficiaires.

Ce travail d'accompagnement a été productif puisque 9 associations ont pu solliciter et ont obtenu un cofinancement sur Interreg (dispositif ISO dédié aux projets de petit format) et sur le dispositif similaire de l'AFD (Coreom). Soit un montant de 300 000 € de subventions externes.

- En renforçant le programme de volontariat en faveur des jeunes Réunionnais

La collectivité soutient depuis une vingtaine d'années le programme de volontariat de solidarité internationale grâce au concours des fonds européens INTERREG et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. 700 jeunes Réunionnais, diplômés, en ont été bénéficiaires depuis 2004.

La Région a souhaité, de manière volontariste, soutenir le développement d'un nouveau programme de volontariat (« Territoires Volontaires ») afin de permettre à des jeunes de La Réunion, sans condition de diplôme, de s'engager solidairement dans le cadre du service civique international ; et d'offrir réciproquement à des jeunes des pays environnants la possibilité de réaliser des missions de volontariat à La Réunion.
La collectivité a ainsi répondu en 2025 à un nouvel appel à manifestation d'intérêt portant sur 10 missions. 4 missions ont ainsi été programmées en 2025 (2 à l'envoi à Madagascar et à Maurice ; 2 en réciprocité en provenance du Mozambique et de Madagascar).

- En finalisant l'élaboration de la feuille de route Coopération

La collectivité a engagé en 2024 une démarche participative visant à définir sa stratégie de coopération régionale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Les premiers travaux ont permis de réaliser un diagnostic approfondi et d[illegible] ateliers thématiques se sont tenus et 123 participants ont apporté leurs contributions. Dans la continuité de cette première réflexion, la Région a souhaité consolider cette démarche à travers une seconde phase de co-construction stratégique, menée avec l'appui d'une assistance dans le cadre du dispositif DCOL de Cités Unies France. Cette seconde phase est destinée à aboutir à une feuille de route politique et opérationnelle affirmant son rôle d'acteur clé de la coopération internationale sur son territoire. (7 ateliers thématiques organisés en 2024 et 4 ateliers techniques organisés en 2026).

En 2025, la collectivité a poursuivi activement le développement de ses coopérations décentralisées. Ainsi, une déclaration d'intention a été signée avec la Vice-Ministre du Sport, des arts et de la culture de la République d'Afrique du Sud tandis que quatre nouveaux partenariats sont en cours de structuration, notamment avec les trois îles de l'Union des Comores et Pondichéry (Inde).
L'année 2025 a également été consacrée à la consolidation des coopérations existantes, à travers le soutien apporté aux projets menés avec les régions partenaires, en particulier Androy et Boeny à Madagascar. A ce titre, on peut citer le projet FICOL visant à financer la construction d'un lycée agricole à Besely/Boeny.

Concernant le projet de construction du lycée agricole de Besely, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée engagée avec la région Boeny, la collectivité a transmis la requête de financement auprès de l'AFD et a pu obtenir en juillet 2025 l'octroi d'une subvention de 1,5 M€ dans le cadre d'une Facilité d'Investissement pour les collectivités Locales (FICOL). Les travaux se sont poursuivis au cours du second semestre afin de sécuriser, en lien avec un cabinet d'avocats, le montage juridique et foncier du projet. Une démarche approfondie de concertation a été menée, dans le même temps, avec les partenaires institutionnels malgaches et l'association Ecoles du Monde afin de discuter des contrats à mettre en œuvre.

Aussi, le programme ESCO ALIM, de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), portant sur la sécurité alimentaire, sélectionné dans le cadre du PO INTERREG et lancé en mars 2025, renforce la structuration de la coopération régionale dans ce domaine et avec la région Grand Sud de Madagascar.

- En redynamisant le rôle des antennes

Cette démarche concerne les trois antennes de la collectivité implantées aux Comores, à Madagascar et à Maurice. Elle s'est traduite, concrètement, en 2025, par le renouvellement des responsables des antennes de Madagascar et de Maurice, pour lesquelles les priorités ont porté sur la mise en place de plans d'actions ainsi que la mise en conformité des régies d'avance.

L'activité des antennes s'est ainsi renforcée sur le plan de la mise en œuvre du PO INTERREG et de l'organisation des missions de la collectivité et/ou d'opérateurs. Ainsi, les agents placés dans les antennes ont participé au suivi de 21 projets stratégiques de la direction et/ou financés par INTERREG et ont accueilli 16 missions de délégations réunionnaises sur leurs territoires.

Les antennes participent également au déploiement de la stratégie de diplomatie territoriale.

II – POURSUIVRE LA STRATEGIE DE DIPLOMATIE TERRITORIALE

Le contexte international est aujourd'hui marqué par des tensions géopolitiques croissantes, des recompositions profondes, et une remise en cause incessante du droit international. Situé au cœur de ces bouleversements, l'océan Indien devient un espace de plus en plus stratégique où les logiques d'influence et les intérêts des grandes puissances s'expriment de manière croissante, rendant d'autant plus nécessaire le renforcement de coopérations régionales structurantes.

Dans ce cadre, la collectivité a renforcé sa présence institutionnelle à travers des actions de diplomatie territoriale ciblées et des partenariats stratégiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé		
	AE	CP
Participer à des évènements d'envergure internationale	15 000	11 227
Organiser des déplacements officiels à caractère politique	11 700	6 361
Conclure des accords internationaux et réseaux	27 136	27 136
Participer aux instances des organisations régionales	-	-
Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité	-	-
Accueillir des délégations d'importance et organiser des évènements d'envergure à La Réunion	20 000	14 718
Soutenir les actions de solidarité internationale	6 505	332 741
TOTAL	**80 341**	**392 183**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Participer à des évènements d'envergure internationale	Nombre d'évènements internationaux dans lesquels la collectivité est impliquée	3	3	0	-
Organiser des déplacements officiels à caractère politique	Nombre de déplacements officiels	2	2	0	-
Conclure des accords internationaux	Nombre d'accords en préparation ou conclus	2	2	-1	1 déclaration d'intention signée. 1 accord en préparation.
Participer aux instances des organisations régionales	Nombre de réunions au sein d'instances d'organisations régionales	4	3	-1	-
Mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité	Statut d'expatrié mis en place	1	0	- 1	Travail en cours.
Accueillir des délégations d'importance et organiser des évènements d'envergure internationale à La Réunion	Nombre de délégations étrangères et/ou d'évènements internationaux accueillis	4	1	-3	Conférence internationale des femmes reportée à 2026.

B – Commentaires & Analyse

1) Renforcement de la présence institutionnelle internationale et participation aux instances des organisations régionales

Comme les années précédentes, la collectivité a participé à plusieurs évènements d'envergure internationale, renforçant ainsi sa présence institutionnelle dans ce cadre. Elle a également été présente aux grands rendez-vous de la COI en 2025 :

- En janvier, participation de la Région au « Symposium on Strategic Subnational Diplomacy » à Washington, portant sur l'importance de l'engagement international des gouvernements locaux et des villes, comme outil de diplomatie infranationale ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- En avril, participation de la Région au Comité des officiers permanents de la Commission de l'océan Indien (COI) ;
- En avril, participation de M. Wilfrid Bertile au Conseil de la COI aux Seychelles, préparatoire au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la COI ;
- En avril, participation de la Présidente au Vème Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la COI organisé à Madagascar. La Présidente a pu faire valoir la vision de la Région, en présence des Chefs d'État ou de gouvernement de la zone ;
- En juin, participation de la Présidente à la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC) qui s'est tenue à Nice.

2) Déploiement de missions politiques et renforcement du dialogue bilatéral

Plusieurs missions officielles ont également permis d'approfondir les relations bilatérales et de tisser de nouveaux partenariats :

Déplacement officiel de la Présidente de Région aux Seychelles à l'occasion de l'investiture du nouveau Président des Seychelles, déplacement qui a permis de conforter la relation bilatérale entre La Réunion et les Seychelles.

Déplacement officiel de M. Wilfrid Bertile aux Comores dans le cadre de la coopération bilatérale avec ce pays, qui a permis, outre des rencontres institutionnelles (Président de l'Union des Comores, gouverneurs des trois îles), l'émergence de projets de coopération, notamment dans le domaine de l'échange d'expertise professionnelle.

3) Conclusion d'accords internationaux

Après plusieurs mois de discussions et de négociation la Présidente de Région et la Vice-ministre des Sports, des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud ont signé à l'Hôtel de Région, le 19 décembre 2025, une Déclaration d'intention visant à renforcer et structurer la coopération entre La Réunion et l'Afrique du Sud dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine, une première pour la Région avec le gouvernement sud-africain (le précédent accord, de 2003, avait été conclu avec la Province du KwaZulu Natal).
Au-delà de la thématique, et après l'approbation du programme INTERREG par l'Afrique du Sud, cette déclaration vient consolider le partenariat stratégique entre La Réunion et l'Afrique du Sud, fondé sur des liens historiques et culturels profonds. Cette signature est l'aboutissement d'initiatives menées ces deux dernières années pour raviver les relations bilatérales entre La Réunion et l'Afrique du Sud.
L'année 2025 a également permis de poursuivre les échanges en vue de la conclusion d'un accord avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

4) Mise en place d'un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité

Après plusieurs mois de travail interministériel, le gouvernement a pris un arrêté en septembre 2025 relatif aux agents publics chargés de la représentation de certaines collectivités territoriales d'Outre-mer au sein des missions diplomatiques de la France, qui devrait également s'appliquer dans le cas de la Région.
Cet arrêté permet de clarifier la répartition des agents des collectivités entre les différents groupes d'indemnités de résidence à l'étranger. La Région devrait ainsi pouvoir finaliser la mise en place de son statut sur cette base réglementaire.

5) Accueil de délégations d'importance et organisation d'évènements d'envergure internationale

La Présidente de Région a reçu en 2025 plusieurs personnalités diplomatiques de premier plan :

- La Vice-ministre du Sport, des arts et de la culture d'Afrique du Sud ;
- L'Ambassadeur de l'Union européenne à Maurice ;

Par ailleurs, s'agissant de l'organisation d'évènements d'envergure internationale à La Réunion, la Conférence des femmes de l'océan Indien et de l'Afrique australe et orientale se tiendra finalement début décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

6) Soutenir les actions de solidarité internationale

L'année 2025 a été consacrée, principalement, au traitement des subventions exceptionnelles destinées au territoire mahorais suite au passage du cyclone CHIDO en décembre 2024.

RELANCE DE LA COOPERATION AVEC L'AFRIQUE DU SUD

L'année 2025 a été marquée par une reprise des relations officielles avec l'Afrique du Sud.
Suite à l'accueil d'une délégation de personnalités sud-africaines venues participer au colloque du 8 mars 2024, la Région a entretenu des relations au niveau du gouvernement qui ont permis d'aboutir à deux résultats majeurs :
- l'accord en octobre des autorités sud-africaines pour leur participation au programme INTERREG VI océan Indien, décision attendue de longue date ;
- la signature d'une Déclaration d'intention avec la Vice-ministre du Sport, des arts et de la culture de la République d'Afrique du Sud, visant à renforcer et structurer la coopération entre La Réunion et l'Afrique du Sud dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine, une première pour la Région avec le gouvernement sud-africain (le précédent accord avait été conclu, en 2003, avec la Province du KwaZulu Natal).

Cette coopération avec l'Afrique du Sud, restera une priorité de notre politique de coopération régionale en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

Le développement numérique à La Réunion constitue un levier stratégique de transformation économique, permettant de dépasser les contraintes d'insularité et de renforcer l'attractivité du territoire. Toutefois, des enjeux majeurs persistent, notamment en matière d'inclusion numérique, de montée en compétences et de structuration de la filière. La transition numérique doit également intégrer des défis liés à la cybersécurité, et à la souveraineté des données. Dans ce contexte, la Région assure le pilotage stratégique du développement numérique, en fédérant l'ensemble des acteurs de l'écosystème et en accompagnant opérationnellement les projets à travers la Stratégie Régionale Numérique et le Contrat de Filière Numérique.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 10,3

- Budget réalisé : 6 188 184 €
Fonctionnement : 1 560 837 € (soit 84%)
Investissement : 4 627 346 € (soit 82%)

Les principaux objectifs :
- Elaborer le contrat de filière numérique 2026-2028 ;
- Soutenir la transformation numérique des TPE ;
- Agir pour l'inclusion numérique ;
- Relever le défi de la cybersécurité.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
- Poursuite du dispositif Kap Numerik ;
- Coordination renforcée avec la Régie THD ;
- Signature du contrat de filière numérique 2026-2028 ;
- Lancement du dispositif Kap Konek.T.

- Résultat 2025 : Conformes aux cibles prioritaires.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**1 373 207**	**1 341 866**	**1 533 787**	**1 560 837**	**11,7 %**	**16,3 %**
Investissement	**3 570 406**	**2 813 768**	**17 920 112**	**4 627 346**	**401,9 %**	**64,4 %**
TOTAL	**4 943 613**	**4 155 634**	**19 453 899**	**6 188 184**	**293,5 %**	**48,9 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique actualisation et déclinaison du contrat de filière	-	15 432	-	-
II – La poursuite de l'aménagement numérique du territoire	1 200 000	1 277 747	15 000 000	2 500 000
III – Le soutien à la montée en compétences numériques des organisations et de la population	333 787	267 659	1 820 112	1 891 431
IV – Le défi de la cybersécurité	-	-	1 100 000	235 916
TOTAL	**1 533 787**	**1 560 837**	**17 920 112**	**4 627 346**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE : ACTUALISATION ET DÉCLINAISON DU CONTRAT DE FILIÈRE

Finalisé en 2025, le nouveau contrat de Filière Numérique 2026-2028 constitue la feuille de route opérationnelle du territoire pour les trois prochaines années. Il s'articule autour de piliers essentiels : l'inclusion, la transformation des entreprises, la sécurité des infrastructures et l'intelligence de la donnée.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Actualisation et déclinaison du contrat de filière	-	15 432
TOTAL	-	**15 432**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Actualisation et déclinaison du contrat de filière	Signature du contrat actualisé	Contrat signé. 2 comités de filière	Contrat signé en février 2026	Atteint	Contrat signé et comités de filière organisés.
Ateliers Territoriaux Numériques (ATN)	Nombre d'ateliers par an	4	2	- 2	1 ATN au MOCA 1 ATN à la mairie de Bras-Panon.

B – Commentaires & Analyse

Le Contrat de Filière Numérique 2026-2028 constitue la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale Numérique. Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés, il vise à structurer et développer l'écosystème numérique réunionnais pour en faire un levier de transformation économique, sociale et environnementale. Validé en Commission permanente en novembre 2025 et signé officiellement le 18 février 2026, il fédère les partenaires autour d'une vision partagée et d'un plan d'actions commun à l'horizon 2028.

Il s'articule autour de quatre axes prioritaires :
- Favoriser une inclusion numérique effective et le développement des compétences locales ;
- Accompagner la transformation numérique des entreprises pour renforcer leur compétitivité ;
- Consolider la résilience du territoire à travers les infrastructures, le numérique responsable et la cybersécurité ;
- Et enfin structurer une gouvernance de la donnée et de l'intelligence artificielle afin de positionner La Réunion comme un territoire intelligent et durable.

II – POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Lancé en 2020 en pleine crise COVID 19, le déploiement du très haut débit en fibre optique par la régie Réunion THD (devenue La Réunion Connectée) a été achevé en 2025, y compris dans les écarts et les zones les plus complexe. Sur les 24 communes de l'île, les 6 dont la Réunion Connectée a la charge sont les mieux couverte. 100% des logements et locaux à usage professionnels y ont accès à la fibre. Une performance que les opérateurs privés n'ont pas encore atteint sur le reste de l'île.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Finaliser le projet de déploiement du Très Haut Débit (THD)	1 200 000	1 277 747	15 000 000	1 000 000
Projet de câble sous-marin "RéuNION"	-	-	-	1 500 000
TOTAL	**1 200 000**	**1 277 747**	**15 000 000**	**2 500 000**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Finaliser le déploiement du THD	Couverture complète THD à atteindre	100% à atteindre	Atteint	Atteint	L'objectif ambitieux du 100% a été atteint sans surcoûts et dans des délais maîtrisés.
Câble sous-marin "RéuNION"	Nouveau câble sous-marin entre La Réunion et l'Afrique du Sud	Nouveau projet	Lancement du projet	N/C	Candidature à l'Appel à Projet Connecting Europe Facility sélectionnée en 2025 pour financement européen.

B – Commentaires & Analyse

Fin 2024, le déploiement du réseau très haut débit en fibres optiques était très avancé. Il subsistait cependant quelques zones complexes à réaliser (Pavillon à Cilaos) et des points de blocage à lever en préparation de l'extinction du cuivre sur Les Avirons et Saint-Philippe. Tous ces travaux ont été réalisés, permettant l'extinction du cuivre en janvier 2025 sans qu'aucun incident ne soit signalé.

Le réseau a montré une certaine résilience lors du passage du cyclone Garance. Près de 4 000 usagers ont été impactés. La mobilisation des équipes et prestataires a permis de rétablir 70 % des liaisons en 20 jours. Le réseau public a été le premier à être intégralement remis en service. Aujourd'hui, 25 500 logements et locaux à usage professionnels sont éligibles à la fibre sur le réseau public sur les communes de Cilaos, Salazie, Saint-Philippe, Sainte-Rose, l'Entre-Deux, Les Avirons et les hauts de Saint-Louis (Les Makes, Bellevue et Petit-Serré). Les prochaines années seront consacrées à l'exploitation récurrente du réseau, incluant le raccordement des nouveaux logements, les enfouissement ou dévoiements ponctuels, le raccordement des nouveaux clients.

Câble sous-marin « RéuNION »
En 2025, le projet de câble sous-marin « RéuNION » a franchi une étape structurante avec la consolidation du consortium public-privé et l'obtention de financements européens (CEF Digital), confirmant son caractère stratégique pour le territoire. Les études techniques et juridiques ont été approfondies, permettant de sécuriser le modèle opérationnel et de préciser les conditions de déploiement. Ce projet s'affirme désormais comme un levier majeur de souveraineté numérique et de résilience des infrastructures, dans un contexte de dépendance critique aux capacités existantes.

III – SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION

La montée en compétences numériques constitue un enjeu majeur pour accompagner la transformation des organisations réunionnaises et réduire les inégalités d'accès aux usages. Dans un territoire marqué par un tissu économique composé majoritairement de TPE/PME et par des fragilités en matière d'illectronisme, il s'agit de former, d'acculturer et d'accompagner l'ensemble des publics, en s'appuyant sur un observatoire du numérique permettant de mieux connaître les besoins, suivre les évolutions et orienter efficacement l'action publique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Fonctionnemen			
	AE	CP	AP	CP
Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière	43 675	3 638	1 820 112	1 724 974
Développer l'inclusion et l'accessibilité numérique	287 112	202 639	-	-
Développer l'observatoire du numérique	-	-	-	28 754
Soutenir les évènements numériques	-	20 000	-	-
Structurer et valoriser les données (Open data)	3 000	41 382	-	137 703
TOTAL	**333 787**	**267 659**	**1 820 112**	**1 891 431**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière	Kap Numérik : Nombre d'entreprises soutenues (projets financés)	1 200	691	- 509	Les contrôles en phase d'instruction ont été renforcés en 2025 pour sécuriser le dispositif. Décision d'évolution du cadre d'intervention du Kap Numérik en 2026.
Développer l'inclusion et l'accessibilité numérique (Pass Numérique)	Nombre de bénéficiaires	700	577	-133	Dispositif transitoire d'inclusion numérique et lancement de Kap Konek.T.
Développer l'observatoire du numérique	Nombre d'études	2	2	Atteint	2 études lancées : « Digitalisation des ménages et des entreprises » et « Filière Numérique ».
Soutenir les évènements numériques	2 ou 3 projets potentiels se distinguent	1	1	Atteint	Financement de NEC 974 en 2025.
Structurer et valoriser les données (Open data)	Nombre de jeux de données publiés	350	351	+1	Données d'intérêt général.
	Nombre d'EPCI ayant ouvert leur portail Open Data	2	1	-1	Portail du TCO (data.tco.re).

B – Commentaires & Analyse

Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

Le dispositif Kap Numérik, adossé au programme opérationnel FEDER 2021-2027, a maintenu une forte dynamique en 2025 : plus de 700 entreprises réunionnaises ont bénéficié d'un accompagnement dans leurs projets de transformation numérique (création de sites internet, marketing digital, cybersécurité, etc.).

La Région Réunion poursuit sa participation au projet Interreg Europe – Digital Islands, lancé en 2024. Cette initiative vise à renforcer l'autonomie des territoires insulaires grâce à des solutions numériques innovantes, afin de dynamiser les secteurs économiques, moderniser les services publics et améliorer la qualité de vie des communautés insulaires.

Développer l'inclusion et l'accessibilité numérique (Pass Numérique)

Le dispositif Kap Konèk.t, successeur du Pass Numérique, a été lancé en décembre 2025 afin de renforcer l'inclusion numérique sur le territoire en accompagnant les publics éloignés du digital.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Il propose un réseau de lieux et d'acteurs de proximité capables d'orienter, d'accompagner et de former les citoyens aux usages numériques essentiels. Ce lancement marque une étape clé pour faciliter l'accès de tous aux services en ligne et soutenir l'autonomie numérique des Réunionnais.
Ce dispositif s'appuie sur un réseau de 22 structures de médiation et de prescripteurs (France Travail, DRFIP, CGSS, Commune de Saint-Paul) mobilisés sur tout le territoire.

Leviers d'accompagnement et gouvernance de la donnée

L'action régionale en 2025 a continué de s'appuyer sur l'Observatoire du Numérique Régional, qui centralise plusieurs analyses stratégiques pour éclairer les décisions publiques.
À travers une étude sur la digitalisation des individus, des ménages et des entreprises, la Région pourra évaluer précisément les taux d'équipement et les usages afin de garantir l'adéquation de ses dispositifs avec la réalité du terrain. Parallèlement, une analyse dédiée à la filière numérique permettra d'appréhender les besoins d'un secteur en perpétuelle évolution. À terme, cet Observatoire a vocation à agréger les données des différents partenaires pour devenir un outil partagé utile à tous. Cet engagement de la collectivité se prolonge par un soutien actif aux événements numériques, via une aide spécifique aux associations. Cette action forte favorise la lutte contre l'illectronisme et encourage la formation au numérique, constituant ainsi un levier efficace de création de lien social. Enfin, la Région s'attache à structurer et valoriser les données (Open data). Elle assure l'ouverture de ses données publiques via son portail dédié (data.regionreunion.com) et anime cette dynamique par des événements de sensibilisation, tels que le Comité Régional de la Data, lancé en 2025, et le hackathon Datacup Challenge organisé pour la 2eme année consécutive.

IV – RELEVER LE DÉFIS DE LA CYBERSÉCURITE

Depuis son lancement officiel le 4 novembre 2024, la marque régionale de cybersécurité CYBER RÉUNION s'est imposée comme un acteur clé de l'accompagnement des acteurs locaux dans leur transformation numérique sécurisée. Portée par Réunion THD, établissement public de la Région Réunion, en partenariat avec des institutions nationales et locales, cette initiative illustre l'ambition forte de doter le territoire d'un écosystème robuste et résilient face aux cybermenaces.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Centre de réponse à incident (CSIRT)	1 100 000	235 916
TOTAL	**1 100 000**	**235 916**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Centre de réponse à incident (CSIRT)	Nombre de bénéficiaires « victimes » pris en charge	10	48	+38	Confirmation d'un besoin territorial plus important qu'anticipé et montée en confiance progressive des acteurs vers le CSIRT.
	Nombre de bénéficiaires des services proactifs	40	87	+47	Adhésion croissante des acteurs à une logique d'anticipation des risques.
Pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité (EDIH La Réunion)	Nombres de bénéficiaires du services EDIH	40	70	+30	Confirmation de l'attractivité du dispositif EDIH et de son adéquation aux besoins du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

L'année 2025 constitue une étape structurante, marquée par la première année pleine d'activité du dispositif public de cybersécurité CSIRT porté par la régie Réunion THD. Cette montée en charge rapide s'est traduite par des résultats significatifs, à la fois sur le traitement des incidents et sur le déploiement de services proactifs, ainsi que par l'amorçage du dispositif EDIH La Réunion.
Ces résultats témoignent d'une appropriation progressive par les acteurs du territoire. Si la connaissance des dispositifs reste encore perfectible, leur utilité est désormais largement reconnue. Ils confirment ainsi la pertinence d'une politique publique de cybersécurité de proximité, à la fois structurée, accessible et capable de répondre à des besoins en forte croissance.
L'analyse des écarts entre les résultats 2025 et les objectifs initiaux met en évidence une surperformance sur l'ensemble des indicateurs clés, tant pour les services réactifs que pour les actions proactives. Cette dynamique s'explique notamment par une sous-estimation initiale des besoins, combinée à une montée en visibilité rapide du dispositif, portée par la crédibilité et l'accessibilité de la marque CYBER RÉUNION.

Elle confirme la solidité du positionnement retenu : une offre progressive, ancrée dans la proximité et adaptée aux acteurs les plus vulnérables. Elle traduit également une évolution des pratiques, avec un passage d'une logique essentiellement réactive vers une approche plus anticipatrice, visant à structurer durablement la maturité cyber des organisations.

LANCEMENT DU DISPOSITIF KAP KONEK.T

Kap Konek.T est un dispositif régional lancé par la Région Réunion en novembre 2025 pour lutter contre l'illectronisme et favoriser l'inclusion numérique. Il s'adresse prioritairement aux publics fragiles et vise à accompagner environ 1 000 bénéficiaires par an dans leurs usages numériques et leurs démarches en ligne. Prenant la suite du Pass Numérique suite au désengagement de l'Etat, et répondant à une politique volontariste de la collectivité, il propose des parcours d'accompagnement personnalisés, gratuits, pouvant aller jusqu'à 10 heures par bénéficiaire. Le dispositif s'appuie sur un réseau de structures de médiation réparties sur tout le territoire et sur des partenaires prescripteurs (France Travail, DRFIP, CGSS, etc.).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

PRÉAMBULE

Concernant la Nouvelle Route du Littoral (NRL), l'année 2025 a été marquée par la reprise des travaux (travaux de raccordement de l'échangeur de La Possession à la NRL).

En matière de déploiement de sa politique de mobilité durable, la Région a lancé le projet « Réunion Express » visant à doter la Réunion d'infrastructure ferroviaire régionale. De même, l'année 2025 a été marquée par des réalisations concrètes : les travaux de la voie réservée aux transports en commun (VRTC) de Sainte-Suzanne et de Saint-Paul, l'obtention de l'autorisation environnementale unique du projet de requalification de la RN2 en traversée de Saint-Benoît, préalable au début des travaux en 2026.

Dans le secteur des transports en commun, on note la mise en service progressive de 72 véhicules neufs sur le réseau Car Jaune à partir de mars 2025, complétée par 11 cars à étage neufs en octobre. Les négociations du nouveau contrat de DSP tout au long de l'année ont abouti à sa signature et son lancement depuis le 1er octobre. Une première phase de renfort de l'offre a été mise en œuvre dès le 1er décembre 2025.

Dans le domaine routier, la collectivité a poursuivi ses efforts en matière d'entretien, de fluidification et de sécurisation de son réseau.

La Réunion est un territoire caractérisé par une biodiversité remarquable avec un taux d'endémisme très élevé. L'île est également exposée à de nombreux risques naturels et est directement impactée par les effets du dérèglement climatique.

La persistance de conflits internationaux rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique ou pour assurer sa sécurité alimentaire, mais aussi en termes d'évacuation des déchets dangereux. Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus ressentir (intensification des cyclones, périodes de sècheresse plus longues, augmentation de nombre de jours de fortes chaleurs, …).

Les enjeux du territoire sont pris en compte dans le cadre de la révision générale du SAR, document majeur de planification, piloté par la Région. L'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux avec la désignation de nouvelles assistances à maîtrise d'ouvrage. Cela doit conduire à accélérer la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière.

Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de les étendre davantage...), d'offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage…) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité et notre cadre de vie.

En outre, la validation du plan régional de prévention et de gestion des déchets en juin 2024 fixe des objectifs ambitieux à atteindre en matière de prévention, de réemploi et de recyclage, de valorisation (y compris énergétique) pour sortir du tout enfouissement. L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de l'animation du plan, en lien avec les acteurs du territoire, en mettant l'accent sur le développement des filières de l'économie circulaire et le suivi des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Enfin, l'objectif de la Région reste de s'inscrire dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire en 2050, en privilégiant les énergies renouvelables locales et en fixant des jalons déclinés dans les différentes Programmations Pluriannuelles de l'Energie à venir. Le travail est engagé avec le démarrage en 2025 de l'étude sur le futur énergétique 2050 avec l'Etat et un rendu attendu en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Globalement pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant de 276 390 798 € en crédits de paiement au titre de l'année 2025.

SYNTHESE FINANCIERE

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**20 346 766**	**51 262 159**	**23 775 398**	**63 566 044**	**16,9 %**	**24,0 %**
Investissement	**165 120 030**	**195 043 744**	**1 044 259 596**	**212 824 754**	**532,4 %**	**9,1 %**
TOTAL	**185 466 796**	**246 305 903**	**1 068 034 994**	**276 390 798**	**475,9 %**	**12,2 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Durant l'année 2025, la Région a consacré près de 50,5 M€ en crédits de paiement à la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) sécurisée et à la politique de grands travaux routiers. Les faits marquants de l'année furent, comme annoncé, la reprise des travaux de la NRL (travaux de raccordement de l'échangeur de La Possession à la NRL), l'achèvement des études de conception et le dépôt des dossiers réglementaires pour en engager l'instruction ainsi que le lancement concomitant des consultations des marchés de travaux de digues et du viaduc (phase candidature). L'année 2025 a permis également l'achèvement de la quasi-totalité des contentieux travaux au Tribunal Administratif qui a majoritairement confirmé la position de la collectivité.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 2 axes stratégiques suivants :
- La nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ;
- Une politique de grands travaux.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 23,6 *(dont 16 pour la DNRL)*

- Budget réalisé : 50 459 823 €
Fonctionnement : 10 863 682 € (soit 97 %)
Investissement : 39 596 140 € (soit 94 %)

- Axes de progrès global poursuivis en 2025 :
- Finaliser les études techniques des digues et du nouveau viaduc de la 2nde phase de la NRL ;
- Démarrer les travaux de raccordement de l'échangeur de La Possession ;
- Finaliser les dossiers réglementaires pour lancer la phase d'instruction en vue d'une enquête publique en 2026 ;
- Définir un futur réseau de transport ferré (Réunion Express) en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI ;
- Poursuivre la politique de grands travaux routiers.

- Résultat 2025 : appréciation globale conforme aux objectifs

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**12 380**	**111 453**	**186 578**	**10 863 682**	**1 407,1 %**	**9 647,3 %**
Investissement	**3 600 000**	**27 546 569**	**849 000 000**	**39 596 140**	**23 483,3 %**	**43,7 %**
TOTAL	**3 612 380**	**27 658 022**	**849 186 578**	**50 459 823**	**23 407,7 %**	**82,4 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La Nouvelle Route du Littoral sécurisée avec TCSP	186 578	10 863 682	846 000 000	36 713 174
II – Politique de grands travaux	-	-	3 000 000	2 882 966
TOTAL	**186 578**	**10 863 682**	**849 000 000**	**39 596 140**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE AVEC [illegible]

Cet axe stratégique regroupe l'opération de la Nouvelle Route du Littoral et les interfaces à ses extrémités à Saint-Denis et à La Possession.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Travaux NRL	186 578	10 863 682	846 000 000	36 713 174
Interfaces avec NRL (NEO et La Possession)	-	-	-	-
TOTAL	**186 578**	**10 863 682**	**846 000 000**	**36 713 174**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Réaliser l'échangeur de La Possession	État d'avancement	Réalisation des études	Etudes de projet (PRO) réalisées. Consultation lancée et travaux démarrés en novembre 2025	Résultat conforme	Retrait de l'auto-pont le 22/11/2025. Début travaux phase 1&2.
Réaliser le 2nd viaduc de la NRL de la Grande Chaloupe à La Possession	État d'avancement des études et des procédures	Établir les Dossiers de consultation des entreprises (DCE) « études »	- PRO digues finalisé et consultation travaux publiée en novembre 2025 - PRO viaduc finalisé et consultation – Phase candidature publiée en décembre 2025 - Campagnes géotechniques et géophysiques réalisées - Dossiers AEU (1), CUDPM (2), MECDU (3) et ESE (4) déposés en juillet 2025 (v1) et fin 2025 (v2)		- Procédure de négociation adoptée pour le marché viaduc. - Fin des études de reconnaissances initiales. Étude complémentaire à réaliser au droit de la pile P20 (pointe rocheuse de la ravine à Malheur). - Instruction de l'État des dossiers d'autorisation au titre du code de l'environnement et expertise du SGPI[5] en attente.
		Choix du Moe en phase Travaux	Marché de Maîtrise d'œuvre d'Exécution notifié en décembre 2024		Suivi des travaux de raccordement de l'échangeur à la Possession

[1] Autorisation Environnementale Unique,
[2] Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime
[3] Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme
[4] Evaluation Socio-Economique
[5] Secrétariat Général Pour l'Investissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Réaliser le 2nd viaduc de la NRL de la Grande Chaloupe à La Possession	État d'avancement des études et des procédures	Mise en place de l'organisation projet	- Validation du Comité stratégique pour une mise à disposition foncière de 12 ha dans la Zone industrialo-portuaire (ZIP) du Port. - COPIL Etat-Région- Notification des marchés de contrôles extérieurs spécialisés – Lots 1 à 6. - Relance du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage Environnement - Notification du marché de CSPS - Poursuite du programme de mesures environnementales.	Résultat conforme	- Rédaction de la convention avec le Département sur la ZIP - Accords de principe à formaliser avec le Grand Port Maritime de la Réunion.

B – Commentaires & Analyse

1) Travaux NRL

Les contentieux liés à la 1ère phase

Les premières décisions du Tribunal Administratif (TA) sur les marchés de la phase 1 sont intervenues en 2024 et se sont poursuivies en 2025 pour les jugements en première instance.

Il s'agissait essentiellement du marché du viaduc (MT3), dont les décisions ont été rendues en janvier et février 2025 et pour lesquelles le TA n'a fait que partiellement droit aux demandes indemnitaires présentées par le groupement en condamnant la Région à hauteur de 12 M€ sur 272 M€ réclamés. A contrario, le tribunal a confirmé la mise à la charge du groupement d'une somme de 9,76 M€ au titre des pénalités de retard dans l'exécution du marché.

Enfin, une quatrième et dernière phase contentieuse portant sur le décompte général a été jugée le 31 décembre 2025 condamnant la Région à une somme de 0,85 M€ pour le solde de tout compte du marché de travaux du viaduc qui a été arrêté au montant de 756 589 222 € TTC, après compensation des éléments retenus au crédit et au débit du groupement titulaire, y compris des condamnations précédentes.

En définitive, à l'issue de l'ensemble des phases contentieuses devant le Tribunal Administratif, la Région aura été finalement condamnée à payer 23,74 M€ sur les 1 119 M€ réclamés par les groupements responsables de la construction des digues et du Grand Viaduc.

Le groupement titulaire du marché Viaduc, comme celui du marché Digue, ayant fait appel de ces jugements, cette série contentieuse se poursuivra en 2026 devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Travaux de la 2nde phase liés au raccordement de l'échangeur de la Possession (M24)

Le premier marché de travaux a été notifié le 18 août 2025 pour un montant de 58 M€ TTC à la société RAZEL BEC. Il a porté sur des travaux préparatoires et la dépose de l'auto-pont qui enjambe la RN1 à La Possession, à la démolition des culées et des remblais d'accès de chaque côté de l'ouvrage.

Le retrait de cet ouvrage a été accompagné par la mise en œuvre de plusieurs itinéraires alternatifs pour les usagers venant de la RD 41 ou de Camp Magloire se rendant vers l'Ouest, dont une déviation par la Grande Chaloupe avec l'aménagement d'un nouveau giratoire pour faciliter le demi-tour vers l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Un nouveau plan de circulation à travers la ville a également été aménagé avec une collaboration de la collectivité régionale.
Les travaux de protection maritime dans le prolongement de la digue Ouest côté Possession, ainsi que la réalisation d'un mur chasse mer ont également débuté fin 2025, au droit de l'ancien auto-pont.

Concomitamment à ces travaux sur la RN1, les terrassements du barreau de raccordement de l'échangeur à l'ancienne route du littoral ont été lancés avec la dépose des enrochements et des tétrapodes.

Lancement des consultations de travaux pour les digues (M21) et le viaduc (M23) – Phase des candidatures

Les études de conception ont permis de préciser les objectifs techniques en vue de lancer les consultations de travaux. Notamment au niveau de la structure des digues et particulièrement à La Possession avec un renforcement de la carapace et de la souille. S'agissant du viaduc, la conception et la résistance de l'ouvrage ont été affinées en tenant compte des résultats géotechniques.

Le dossier de consultation des entreprises relatif au marché de digues (M21) a été finalisé et la consultation des travaux a été publiée le 27 octobre 2025 pour un retour des offres le 16 mars 2026.
Ces travaux doivent permettre, d'une part, de préparer le raccordement du futur viaduc en reprenant le musoir de la digue à la Grande Chaloupe, et ,d'autre part, d'allonger d'environ 100 mètres la digue déjà réalisée côté Possession en l'éloignant des zones d'aléas de la falaise.

Le marché de construction du viaduc de 2500 mètres (M23) a fait quant à lui l'objet d'un avis de pré-information dès le mois de novembre 2025 en vue d'une procédure négociée pour une publication de la phase des candidatures mi-décembre et une phase d'offres prévue pour début 2026.

L'objectif pour ces deux principaux marchés de travaux est une notification dans le courant du second semestre 2026.

Sur le plan environnemental et réglementaire

L'exercice 2025 a été consacré à l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale unique (DAEU) et à sa complétude suite aux différentes observations formulées par les services de l'Etat et le cadrage préalable rendu par l'Autorité Environnementale en début d'année. Cette mission est assurée par un groupement de bureaux d'études qui assure le rôle d'AMO Autorisations réglementaires et dont la société CYATHEA est le mandataire. Une version définitive du dossier a été validée en décembre 2025 dans la perspective d'une enquête publique prévue mi-2026. Cet objectif partagé a été confirmé par le Préfet lors du comité de pilotage Etat-Région qui s'est tenu le 21 octobre 2025.
La mission de l'AMO Environnement, actuellement assurée par la société BIOTOPE, s'est poursuivie en 2025 et s'est achevée en avril 2026. Une consultation a été lancée en fin d'année 2025 pour poursuivre cette mission lors de la future phase de travaux. Par ailleurs, les 6 marchés de contrôles environnementaux et de suivi (CES) ont été relancés et notifiés en 2025. Ils seront donc actifs pour la seconde phase de travaux.

Au titre des mesures environnementales et de son engagement au titre de la mise en œuvre de la mesure compensatoire MCT01 à préserver les sites abritant des reliques de forêt semi-sèche au sein du massif de la Montagne, la Région a fait l'acquisition en 2025 d'une parcelle d'environ 60 hectares. La mesure compensatoire MCM01 a fait l'objet d'une phase d'études préalables intégrant une analyse multicritères approfondie de l'ensemble des sites pressentis. Cette démarche a permis d'évaluer comparativement chaque site au regard de critères environnementaux, techniques, fonciers et socio-économiques, en vue d'identifier l'option la plus adaptée pour la conduite d'analyses détaillées ultérieures.

Les autres mesures environnementales et compensatoires ont été représentées dans le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique déposé en 2025 pour instruction.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

2) Interfaces avec NRL (NEO et La Possession)

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Nouvelle entrée Ouest (NEO) de Saint-Denis	État d'avancement	Valider conjointement les éléments programmatiques 2025 de BAOBAB	Échanges réalisés sous le pilotage de la CINOR	Études CINOR en cours	Projet sous maîtrise d'ouvrage CINOR
Interfaces La Possession		Conventionner avec la commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer, et finalisation de l'actualisation de la convention particulière	Conventionnement non réalisé	-	-

II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

Cet axe stratégique regroupe les opérations de grands travaux routiers et de transport.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
RN1A – Nouveau Pont sur l'étang Saint-Paul (NPESP)	-	344 745
RN2 – Contournante de Saint-Joseph	-	1 701 236
RN1 – Liaison RN1/RN5 à Saint-Louis	-	278 933
RN1 – Collectrice de Cambaie et accès au CHOR à St-Paul	-	478 774
Réunion Express	3 000 000	-
Autres dépenses	-	79 278
TOTAL	**3 000 000**	**2 882 966**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
RN1A nouveau pont Etang Saint-Paul	État d'avancement	Lancement des études de maîtrise d'œuvre (MOE)	Études effectivement lancées : stade APS sur RN1 et AVP sur RN1A	-	Etudes complémentaires de trafic réalisées

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
RN2 – Contournante de Saint-Joseph	État d'avancement	Appel d'offres travaux sections G7 – G9 Retour officiel sur demande de dérogation espèce protégée	Dalot Bois Noirs : Travaux réceptionnés le 15/07/2025 Section Est : Porter à connaissance, y/c dérogation espèce protégée transmis pour instruction en décembre 2025	Poursuite des échanges sur les procédures réglementaires de la section Est. Validation des mesures compensatoires en CPERMA d'août 2025. Acquisition foncière pour mesures compensatoires. Poursuite préparation du DCE travaux	Sollicitation du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) pour obtention d'une dérogation espèce protégée au niveau national, en vue d'un arrêté préfectoral au 2nd semestre 2026. Début des travaux 1er semestre 2027.
Liaison RN1-RN5		Lancement des études de MOE et des campagnes de reconnaissance par la SPL MARAINA	Lancement effectif des études de MOE et des campagnes de reconnaissance par la SPL MARAINA	-	-
Mise à 2x3 voies RN1 Section Echangeur RD26 – Pont rivière Saint-Etienne sens sud-nord à Saint-Pierre		Finaliser les études, obtenir les autorisations réglementaires et lancer les travaux	-	-	-
Réunion Express		Non définie	Saisine de la CNDP Lancement démarche débat Public Attribution marché AMO Débat Public	-	-

B – Commentaires & Analyse

Les études des projets routiers se sont poursuivies.

- **Contournante de Saint-Joseph - section Est :** les travaux de réalisation du dalot de Bois Noirs ont rencontré plusieurs aléas géotechniques et difficultés techniques. Ils ont finalement été réceptionnés le 15 juillet 2025. La section G7–G9 de la Contournante a fait l'objet d'un Porter à Connaissance (PAC), transmis pour instruction en décembre 2025. Ce PAC intègre les évolutions techniques du projet ainsi que le dossier de dérogation espèces protégées. Les mesures *Éviter – Réduire – Compenser* associées à cette dérogation ont été validées en CPERMA en août 2025. Par ailleurs, les enjeux liés au Gecko vert de Manapany ont conduit, fin 2025, à des acquisitions foncières indispensables pour permettre la mise en œuvre des mesures compensatoires auxquelles le projet s'est engagé. Enfin la préparation des DCE travaux s'est poursuivie au cours de la même période ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- **Nouveau Pont de l'Étang Saint-Paul :** les études avancent conformément aux calendriers prévus. solutions techniques visant à élargir les ponts de la RN1 à 2x3 voies ;

- **Liaison RN1-RN5 à Saint Louis :** la convention de mandat avec la SPL MARAINA a été signée en janvier 2025, permettant ainsi le démarrage des études et des campagnes de reconnaissance en 2025.

- **Réunion Express** : suite à la signature de la feuille de route des mobilités entre la Région et les 5 EPCI le 29 août 2025, la Région a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) en octobre 2025 sur le projet Réunion Express. Le 5 Novembre 2025, la CNDP a décidé d'organiser un débat public à l'échelle de la Réunion. En décembre 2025, la CAO de la Région a attribué le marché d'AMO du débat public.

REPRISE DES TRAVAUX DE LA NRL

Le chantier de la NRL a redémarré à La Possession avec la notification des travaux de raccordement de l'échangeur fin 2025. Une réunion d'information et des permanences publiques ont été préalablement organisées avant le retrait de l'auto-pont qui marque la reprise officielle des travaux de ce grand chantier.

REUNION EXPRESS

Suite à la signature de la feuille de route des mobilités entre la Région et les 5 EPCI le 29 août 2025, la Région a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en octobre 2025 sur le projet Réunion Express. Le 5 Novembre 2025, la CNDP a décidé d'organiser un débat public à l'échelle de La Réunion. En décembre 2025, la commission d'appel d'offres (CAO) de la Région a attribué le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du débat public.

Une autorisation de programme d'un montant de 3 000 000 € a été mise en place par la commission permanente du 21 novembre 2025 pour permettre l'engagement des premières dépenses de ce projet d'envergure et notamment la tenue du débat public prévue courant second semestre 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

Durant l'année 2025, la Région a consacré plus de 86 M€ en crédits de paiement à la réalisation d'une politique de mobilité ambitieuse, avec notamment l'objectif d'une gratuité progressive sur son réseau de transport collectif.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 2 axes stratégiques suivants :
- Le développement de l'intermodalité et des transports en commun ;
- La gestion du réseau interurbain Car Jaune.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 87,6

- Budget réalisé : 86 346 497 €
Fonctionnement : 35 265 584 € (soit 95 %)
Investissement : 51 080 913 € (soit 99 %)

Axes de progrès global poursuivis en 2025 :
- Augmenter l'usage du transport public ;
- Optimiser les fréquences sur le réseau ;
- Moderniser les infrastructures ;
- Mettre en œuvre la feuille de route commune des mobilités avec les EPCI dans le cadre des états généraux des mobilités ;
- Développer et diversifier l'offre de déplacement.

Résultat 2025 : résultats conformes aux objectifs fixés.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**1 553 486**	**33 620 462**	**1 695 271**	**35 265 584**	**9,1%**	**4,9%**
Investissement	**49 206 169**	**49 353 620**	**37 113 535**	**51 080 913**	**- 24,6%**	**3,5%**
TOTAL	**50 759 655**	**82 974 082**	**38 808 806**	**86 346 497**	**- 23,5%**	**4,1%**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I - Le développement de l'intermodalité et des transports en commun	1 653 449	1 867 349	36 027 100	44 759 083
II – La gestion du réseau interurbain Car Jaune *- Dont autres (gares routières)*	41 822	33 398 235	1 086 435	6 321 830
TOTAL	**1 695 271**	**35 265 584**	**37 113 535**	**51 080 913**

I – LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Cet axe stratégique regroupe les opérations de développement des infrastructures de transports en commun ainsi que les opérations et actions liées aux mobilités douces.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2025 sont les suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
RN2 – VRTC Duparc/Verger à Sainte-Marie	-	-	-	136 965
RN2 - VRTC Cambuston/Bel Air	-	-	2 200 000	6 443 959
RN2 – VRTC Ravine des Chèvres/Bel Air	-	-	-	15 837
RN2 – Aménagement de la traversée de Saint-Benoît	-	-	-	1 408 341
RN7 – Prolongement Axe-Mixte à Saint-Paul	-	-	25 000 000	711 579
RN1 - VRTC Bernica/Etang Saint-Paul	-	-	-	2 401 939
RN1 – VRTC échangeur La Possession/échangeur Sacré-Coeur	-	-	300 000	-
RN1 – VRTC Etang-Salé-les-Bains/Le Gol	-	-	700 000	-
RN1/RN2 – Amgt en faveur des TC St-Louis/Saint-Joseph	-	-	800 000	-
RN3 – Amgt en faveur des TC Tampon/Saint-Pierre	-	-	500 000	-
RN2 – Création de 6 passerelles piétons-cycles au droit des ouvrages entre les PR59+334 et 59+464 à Sainte-Rose	-	-	-	2 461 217
RN2002 – Aménagements en faveur des modes doux du PR35+450 à 36+136 et PR36+661 à 37+155 à Bras-Panon	-	-	-	70 204
RN2002 – PR41+840 – Sécurisation des modes doux – Création d'un giratoire intersection RN2002/ rue H. Delisle	-	-	127 100	294 832
RN2 – PR 48+357 à 49+610 – Chemin Deroland / ouvrage d'art Petit St-Pierre à Saint-Benoît	-	-	-	3 225 426
VVR – Création d'une voie verte au droit du chemin des Anglais (Le Port)	-	-	1 500 000	1 052 784
RN1 - Voie verte entre le nouveau pont de la rivière des Galets et Cambaie	-	-	-	1 199 419
RN1 – Voie verte entre l'échangeur de Cambaie et le CHOR	-	-	1 200 000	259 625
RN1- Réalisation d'une passerelle pour cycles et mode doux sur la ravine des Lataniers à La Possession	-	-	-	37 825
RN1A – Création d'une voie verte entre Boucan-Canot (PR33+300) et le giratoire de l'Eden (PR39+800)	-	-	500 000	56 453
RN1A – PR 46+750 – Sécurisation du carrefour avec RD9 montée Panon et de la circulation des modes doux – création d'un giratoire	-	-	-	2 299 826
RN1E – Requalification RN1E Le Port/La Possession	-	-	2 200 000	6 704 155
RN2 – Création d'une passerelle piétonne au droit de l'OA de la ravine Jacques Payet à Saint-Joseph	-	-	-	490 962
RN2 – Chem piétons/cycles Langevin et Vincendo	-	-	-	4 765 743
RN5 – Cheminement piétons/cycles Plate-forme à Cilaos	-	-	-	8 376 870
VVR – Voie Vélo Régionale Etang-Salé/Saint-Louis	-	-	1 000 000	143 867
Voie Vélo régionale (VVR)	-	-	-	295 537
TC – Parking-relais Portail à Saint-Leu	-	-	-	11 596
Covoiturage	1 437 000	1 635 815	-	-
Autres dépenses DMD	216 449	231 534	-	284 276
Autres dépenses			-	1 609 846
TOTAL	**1 653 449**	**1 867 349**	**36 027 100**	**44 759 083**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
VRTC - RN2 Duparc - Verger (Sainte-Marie)	État d'avancement	Obtention des autorisations réglementaires et attribution des marchés de travaux	Mise au point avec la MOE des modifications de programme à la demande de la Ville de Ste Marie	Reprise des études PRO + dossiers réglementaires plus complexes à déposer	Optimisation du projet en vue de simplifier les procédures réglementaires et DCE fin 2026.
VRTC - RN2 Sainte-Suzanne		Études PRO Mise en instruction études réglementaires	Tronçon 1 échangeur La Marine – Ste Suzanne Nord mis en travaux mi-2025 Tronçon 2 entre Petit Bazar et échangeur Nord AVP V1 rendu	Utilisation du marché à bons de commande Mise au point avec la MOE modification de programme	Travaux réalisés à 50% Fin des travaux prévue pour fin 2026. - Dossier réglementaire à déposer en 2026 -Démarrage études PRO fin 2026.
RN2 – Traversée de Saint-Benoît		- Obtention DUP - Lancement des travaux - Validation du PRO du PEM	- Enquête publique réalisée - Autorisations environnementales obtenues en novembre 2025 - Consultation Marché lot 1 lancée - APD en cours pour le PEM	Dossiers réglementaires complexes	DUP au plus tard en mai 2026 Démarrage des travaux en 2026.
RN7 – Prolongement Axe Mixte à St-Paul		- Obtention DUP Lancement DCE Travaux phase 1	- Nombreux échanges avec la DEAL sur la DUP Demandes de complément sur les dossiers déposés	Retard lié à la complexité des dossiers réglementaires	- Dépôt du dossier réglementaire mi-avril 2026 afin d'obtenir la DUP. -DCE à produire par le MOE en 2026 afin de lancer les consultations de la phase 1.
RN1 - VRTC Bernica / Etang Saint-Paul		Finalisation de l'ensemble des travaux	Travaux réalisés à 95%	Prolongation du délai pour la prise en compte des demandes de la Réserve Naturelle et du TO	Fin des travaux Février 2026 – Mise en circulation de la voie bus début Mars 2026.
VRTC Sud RN1 RN2 et RN3		Études MOE niveau AVP	Finalisation du DCE de maîtrise d'œuvre et lancement de la consultation	Marché de MOE non attribué	Retard pris dans l'élaboration du DCE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
RN1 – Pont amont sur la rivière Saint-Etienne	État d'avancement	Études MOE	Non réalisé	Dossier non prioritaire au regard des nouvelles orientations AP non mises en place	Projet mis en réserve.
RN1A – Création d'une piste cyclable entre Boucan et La Saline		Lancer les études de conception et séquençage des aménagements à caler	Démarrage des études et remise d'un 1er rapport sur une partie du linéaire	Dossier non prioritaire au regard des nouvelles orientations	Projet mis en réserve.
Voie Vélo sur la RN102 au Chaudron		Lancer les appels d'offres travaux		Opération reprise par la CINOR dans le cadre du projet BAOBAB	-
VVR Sainte Marie la convenance		Finaliser le PRO	Pas d'avancée en lien avec les problématiques de maitrise foncière	Dossier non prioritaire au regard des nouvelles orientations	Projet mis en réserve.
Aménagements modes doux RN1E		- Études AVP tronçon 3 - Dossier Loi sur l'Eau (DLE) à déposer Finaliser les travaux des tronçons 1 et 2	- Le tronçon 3 a été temporisé : recherche de foncier pour un bassin de traitement Concertation publique pour les tronçons 1 et 2 et démarrage des travaux en septembre 2025	Reprise des études suivant le choix qui sera établi par la concertation sur tronçon 3	- DLE à déposer en 2026 -Fin des travaux sur tronçon 1 et 2 fin 2026
RN1 – Voie vélo Etang-Salé/Saint-Louis		-	Finalisation des études et démarrage des travaux préparatoires (géotechnique et prestations foncières)	Dossier non prioritaire au regard des nouvelles orientations	Projet mis en réserve.
Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux des Mobilités (EGM) à La Réunion		Mise en œuvre de la feuille de route des EGM	Signature de la feuille de route des mobilités et début de sa mise en œuvre	-	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

L'année 2025 a vu la réalisation des actions principales suivantes :

- Concernant les voies vertes ou voies vélo : l'année 2025 a vu le démarrage des travaux de la Voie Verte chemin des Anglais au Port, de la Voie Verte Cambaie CHOR et des aménagements cyclables le long de la RN1E qui seront mis en service en 2026. Les autres projets ont été mis en réserve compte tenu de l'atteinte des objectifs globaux de la mandature sur le sujet en termes notamment de linéaires réalisés et/ou financés via le FEDER.

- Concernant les VRTC : l'année 2025 a été marquée par des réalisations concrètes : les travaux de la **VRTC RN2 à Sainte-Suzanne** ont démarré, avec un taux d'avancement de 50 %. Également, les travaux de la VRTC sur la RN1 à Saint Paul entre Bellemène et l'Étang ont repris après obtention des autorisations nécessaires, avec un taux d'avancement de 95 % à fin 2025. Par ailleurs, pour le projet concernant **la traversée de Saint-Benoît**, l'arrêté relatif aux autorisations environnementales a été signé en novembre 2025. La première consultation liée aux travaux a été lancée à la fin de l'année 2025, en vue d'un démarrage en 2026. Le **prolongement de l'axe mixte à Saint-Paul** accuse un retard important, imputable aux nombreux échanges avec les services instructeurs visant à finaliser les dossiers réglementaires.
Les **défis réglementaires et environnementaux** ont pesé sur les calendriers. La complexité croissante des dossiers a ralenti les procédures, soulignant la nécessité d'anticiper et de fluidifier les processus administratifs pour les années à venir.

- Covoiturage : maintien de la participation financière régionale au covoiturage via l'application Karos, avec une utilisation soutenue de cet outil.

- États Généraux des mobilités : l'année 2025 a été marquée par la signature de la feuille de route des mobilités le 29 août 2025 entre la Région et les EPCI.

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

Cet axe stratégique est relatif à l'exploitation et à la gestion du réseau Car Jaune dont la Région est devenue compétente depuis le 1er septembre 2017.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
TC – Travaux gares routières et points d'arrêt du réseau Car Jaune	-	-	37 285	690 832
Aménagement du réseau Car Jaune (subvention vers le budget annexe TC)	-	33 357 828	-	-
Acquisition de matériels roulants pour le réseau Car Jaunes	-	-	-	4 601 950
TC – Projet Car H2 – Assistance technique	-	-	130 000	-
TC – DSP Car Jaune 2014-2025 - Protocole fin de contrat et reprise des biens	-	-	919 150	919 150
Autres dépenses			-	109 898
Fonctionnement gares routières	41 822	40 407	-	-
TOTAL	**41 822**	**33 398 235**	**1 086 435**	**6 321 830**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Gratuité pour certains publics	Nombre d'abonnements gratuits délivrés	65 000	135 000	70 000	Plus d'un voyageur sur deux gratuit sur le réseau.
Augmentation des fréquences	Fréquence de passage à l'heure de pointe (Lignes structurantes)	Bassin Ouest O1 : 30 minutes O2 : 20 minutes Bassin Est E1 : 30 minutes E2 : 20 minutes	**Bassin Ouest** O1 : 30 minutes O2 : 20 minutes **Bassin Est** E1 : 30 minutes E2 : 20 minutes	0	Mise en œuvre du projet d'offre de la nouvelle DSP depuis décembre 2025.
	Nombre d'allers/retours Car Jaune / jour	Bassin Ouest : 176 Bassin Est : 156	**Bassin Ouest** : 176 **Bassin Est** : 156	0	Mise en œuvre du projet d'offre de la nouvelle DSP depuis décembre 2025.
	Nombre de voyageurs Car Jaune en transport collectif par an	6,7 millions	7,1 millions	+0,4 millions	-
Abris vélos	Etat d'avancement	Livraison des travaux	Report 2026	-	-
Équipement et mise en accessibilité des arrêts Car Jaune		Début des travaux	11 nouveaux points d'arrêts accessibles	-	-
Raccordement EU de la Gare de Saint-Denis		Début des travaux	Report 2026	-	-

B – Commentaires & Analyse

Au cours de l'année 2025, les projets suivants ont été menés sur le réseau Car Jaune :

- Finalisation de la négociation et signature du prochain contrat de DSP ;
- Mise en service de 83 cars neufs, dont 11 cars à étage ;
- Lancement de la nouvelle offre Car Jaune en décembre, avec augmentation de 10% d'offre et restructuration du réseau, généralisation de la tarification à 2€ sur la ligne touristique ;
- Mise en service de bornes d'information voyageurs dynamiques aux nouveaux arrêts de la gare de Saint-Paul (arrêts situés à l'extérieur de la gare) ;
- Rénovation des abribus de la gare de Saint-Denis, ainsi que 20 abris sur le réseau ;
- Finalisation d'un cahier des charges de conception, réalisation et équipement des arrêts ;
- Commande de 3 box vélos.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LA NOUVELLE DSP CAR JAUNE

Au fil de l'année 2025, le réseau Car Jaune a poursuivi sa transformation, inscrivant son action dans une dynamique de modernisation et d'amélioration continue du service aux usagers. Cette période a notamment été marquée par l'aboutissement des négociations et la signature du nouveau contrat de délégation de service public, posant les bases d'un développement ambitieux pour les années à venir.

Dans le même élan, le réseau s'est enrichi de 83 autocars neufs, dont 11 à étage, venant renforcer le confort et la capacité de transport. Le mois de décembre 2025 a constitué un tournant avec le lancement d'une nouvelle offre (phase 1 de la nouvelle DSP), caractérisée par une augmentation de 10 % des services, une restructuration du réseau et la généralisation d'une tarification accessible à 2 € sur la ligne touristique.

L'expérience des voyageurs a également été améliorée grâce à la mise en service de bornes d'information dynamiques aux abords de la gare de Saint-Paul, offrant une information en temps réel. Parallèlement, un programme de rénovation a permis de moderniser les abribus de la gare de Saint-Denis ainsi qu'une vingtaine d'abris répartis sur le réseau, contribuant à un cadre d'attente plus confortable et attractif.

Enfin, l'année s'est conclue par la finalisation d'un cahier des charges structurant pour la conception et l'équipement des arrêts, ainsi que par la commande de trois box vélos, témoignant de la volonté d'encourager les mobilités complémentaires et durables.

Ainsi, 2025 s'affirme comme une année charnière entre deux contrats de DSP, au cours de laquelle le réseau Car Jaune a été très nettement amélioré en termes de fréquence de passages, mais également de confort avec un renouvellement conséquent de la flotte.

FEUILLE DE ROUTE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS

En 2023, se sont tenus les États Généraux des Mobilités, une vaste consultation citoyenne à l'échelle de l'île, organisée par la Région. Cette démarche concertée s'est appuyée sur 3 points clés :
- la prise en compte de tous les modes de déplacement au sein du territoire ;
- l'association aux côtés de la Région, de l'ensemble des acteurs du territoire compétents en matière de mobilités ;
- une large association des citoyens, à travers une grande consultation sur tout le territoire (près de 11 000 contributions recueillies) ainsi que l'organisation de la première **Assemblée Citoyenne des Mobilités** de La Réunion.

Cette dernière, à l'issue de ses travaux, a retenu 5 priorités pour améliorer la mobilité à La Réunion.
Ces priorités ont été reprises lors de l'élaboration de la feuille de route des mobilités au cours de l'année 2024 et consistent à :

- Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises, notamment à travers le projet de train régional « Réunion Express », dont le tracé de près de 140 km (Saint-Benoît à Saint-Joseph en passant par l'Ouest) a vocation à desservir de manière rapide et efficace les principaux pôles urbains de l'île, en s'appuyant sur un maillage de pôles d'échanges et stations et en assurant une connexion avec les réseaux de transports en commun urbains ;
- Développer et sécuriser les déplacements en modes doux ou actifs ;
- Améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité ;
- Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne ;
- Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux.

L'année 2025 a donc été marquée par la signature de la feuille de route des mobilités le 29 août 2025 entre la Région et les EPCI, en présence de la Commission nationale du débat public (CNDP), de l'Etat et d'Ile de la Réunion Mobilités (IDRM). Cette signature met fin à un processus de concertation engagé en 2023 et place le projet ferroviaire « Réunion Express », en accord avec les priorités exprimées par les citoyens, comme colonne vertébrale d'un futur réseau global, intermodal et coordonné.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Durant l'année 2025, la Région a consacré plus de 109 M€ en crédits de paiement à la conservation et au développement de son patrimoine routier. Ces dépenses sur le réseau routier structurant ont contribué à la politique globale d'aménagement du territoire ainsi qu'au développement touristique de l'île.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 4 axes stratégiques suivants :
- La conservation du patrimoine routier régional ;
- Le développement du réseau pour l'aménagement du territoire ;
- L'accessibilité aux sites touristiques ;
- Les autres interventions.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 206,8

- Budget réalisé : 109 241 489 €
Fonctionnement : 7 656 856 € (soit 99 %)
Investissement : 101 584 633 € (soit 99 %)

Axes de progrès global poursuivis en 2025 :
- Entretenir, fluidifier et sécuriser le réseau routier ;
- Favoriser les projets en lien avec l'aménagement du territoire ;
- Développer les liaisons d'accès aux principaux sites touristiques.

Résultat 2025 : résultats conformes aux objectifs fixés dans le cadre de l'entretien et du maintien en état du réseau. Dépenses supplémentaires consacrées à la remise en état du réseau suite au passage du cyclone Garance.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**9 206 942**	**8 785 272**	**7 693 466**	**7 656 856**	**- 16,4 %**	**- 12,8 %**
Investissement	**89 977 946**	**98 513 638**	**134 343 825**	**101 584 632**	**49,3 %**	**3,1 %**
TOTAL	**99 184 888**	**107 298 910**	**142 037 291**	**109 241 488**	**43,2 %**	**1,8 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Conservation du patrimoine routier régional	7 515 834	7 570 908	128 593 825	81 416 188
II – Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	5 700 000	20 042 706
III – Accessibilités aux sites touristiques	-	-	-	99 539
IV – Autres interventions	177 632	85 948	50 000	26 200
TOTAL	**7 693 466**	**7 656 856**	**134 343 825**	**101 584 632**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Cet axe stratégique regroupe des opérations relatives à l'entretien, l'exploitation et la sécurisation du réseau routier national.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Maintien et sécurisation du réseau et des ouvrages d'art – espaces verts	5 050 000	5 094 970	-	-
Exploitation du réseau	-	-	63 600 000	46 309 291
Programme de renforcement de chaussées et aménagements ponctuels	-	-	40 000 000	18 062 991
Intervention du SMPRR (parc routier)	2 000 000	2 000 000	7 750 130	7 750 130
Réfection couches de roulement, étanchéité et joints de chaussées d'ouvrages d'art	-	-	11 500 000	2 924 042
RN - Réfection joints de chaussée sur 4 ouvrages d'art (viaducs St-Paul, ravine Tabac, Grande Ravine et ravine Bras-Panon)	-	-	2 500 000	-
RN2 – Création d'un giratoire au droit de chemin du Cap à Sainte-Anne	-	-	390 000	2 883 085
RN3 - PR17+940 - Amngt d'un giratoire intersection rue de la République/rue Marcelly Robert/Place Gautron à La Plaine-des-Palmistes	-	-	2 000 000	814 873
RN1- Réalisation cheminement modes doux échangeur de La Possession et création d'un giratoire côté montagne	-	-	750 000	1 466 811
Autres dépenses du réseau routier	-	-	-	785 927
Frais de fonctionnement DRR	465 834	475 938	103 695	67 389
TOTAL	**7 515 834**	**7 570 908**	**128 593 825**	**81 416 188**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Entretenir, exploiter le réseau - Conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé	15	15	-	-
	Nombre d'ouvrages d'art (OA) réhabilités ou créés	40	40	-	-
	Nombre de jours de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du Littoral)	-	Fermetures : 3jrs 5h - 2jrs 19h : cyclone Garance - 3h pour une manifestation sportive - 7h pour travaux de purge Basculements : - 6 jrs pour pluie - 2,5 jrs pour Garance - 2h pour chute de pierres - 17h pour travaux d'enrobés	-	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Fluidification et modernisation du réseau	Déploiement de la Modulation Dynamique de la Vitesse (MDV)	Poursuite des études pour le déploiement de la MDV	Attente de la fin des opérations de VRTC sur la RN2 pour la poursuite du déploiement de la MDV	-	-
RN2002 - Reconstruction ouvrage sur ravine L'harmonie à Saint-Benoît	Etat d'avancement	100 %	0 %	100 %	Travaux décalés en 2026 compte tenu des problèmes rencontrés par EDF pour déplacer ses réseaux
RN5 – Sécurisation falaises secteur Cap Paille en Queue PR12+800 à Saint-Louis		100 %	100 %	-	Néant
RN2 - PR 73+600 à 73+850 - Travaux de sécurisation de la falaise de Bois Blanc		Sécuriser la falaise de Bois Blanc	L'opération a consisté à intervenir sur les ouvrages réalisés lors de l'éboulis de 2021 sur la falaise et qui avaient subi des dégâts sous Garance	0	Néant
RN5 - Cilaos 2 ponts Ilet Furcy + sécurisation sentiers		100 %	-	-	-

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2025, les actions principales suivantes ont été réalisées :

Travaux d'exploitation du réseau ;
- Entretien des espaces verts du domaine public routier ;
- Renforcement de chaussées sur diverses portions de Routes Nationales.

→ Secteur Ouest
- RN1 réfection de la couche de roulement (Saint-Paul) ;
- Sécurisation de l'aire de covoiturage de l'Ermitage (Saint-Paul) ;
- Doublement bretelle de sortie de Cambaie (Saint-Paul) ;
- RN1 réfection des étanchéités de la couche de roulement d'ouvrages d'art : 2 ouvrages d'art de l'échangeur Grand Fonds (Saint-Paul), Ravine Trois-Bassins.

→ Secteur Nord
- Giratoire de la Grande chaloupe en bout de bretelle de sortie ;
- RN1 Réfection des étanchéités de la couche de roulement d'ouvrages d'art : Vinh San (Saint-Denis), Ravine Grande Chaloupe (Saint-Denis) ;
- RN2 Réfection des étanchéités de la couche de roulement d'ouvrages d'art : Rivière des Pluies (Sainte-Marie) ;
- RN6 Giratoire du Moufia.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

→ Secteur Est
- RN2 Réfection des étanchéités de la couche de roulement d'ouvrages d'art : Rivière du Mât (Saint-André) ;
- RN2 Travaux d'aménagement Bois blanc (Sainte Rose) ;
- RN3 Travaux d'aménagement de sécurité ayant permis la création d'un accotement multifonctionnel (piétons et cycles) (La Plaine des Palmistes) ;
- RN3 Aménagement d'un giratoire (La Plaine des Palmistes).

→ Secteur Sud
- RN2 Réfection des étanchéités de la couche de roulement d'ouvrages d'art : Ravine Manapany (Saint-Joseph) ;
- RN2 Réfection de chaussées (Petite-île, Saint-Joseph, Saint-Philippe) ;
- RN3 Réfection de chaussée 4 sections (Tampon Azalé – 23^{éme} KM) ;
- RN5 Mise en œuvre des enrobés (Mare sèche sections 2 et 4).

→ Garance
Réalisation de plusieurs chantiers en urgence suite au passage du cyclone, notamment la reconstruction des différents ponts suivants :
- Reconstruction du pont sur la ravine Saint-Gilles ;
- Ravine Colimaçons à Saint-Leu ;
- Ravine des Avirons ;
- Ravine sèche ;
- Ravine des figues ;
- Rivière des pluies RN102 ;
- Pont Bailey RN5 ;
- Ravine du Butor ;
- Ravine Souris Chaude.

II – DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cet axe stratégique regroupe des opérations routières participant au développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
RN1A – Réaménagement Échangeur Carosse et requalification Voie Verte et contre-allée entre Carosse et Chic Escale à Saint-Gilles-les-Bains	2 000 000	6 610 009
RN2 – Échangeur Cressonnière à Saint-André	-	14 147
RN2 – Échangeur de Paniandy à Bras-Panon	-	85 991
RN2 – Échangeur de Quartier-Français à Sainte-Suzanne	-	191 661
RN1 – Création d'une continuité à 3 voies sous l'échangeur de Cambaie	2 000 000	1 989 424
RN1 – Création d'un nouvel échangeur pour la ZI4 à Saint-Pierre	-	74 360
RN1 - Aménagement échangeur accès ZAC Renaissance	-	678 538
RN1 - Barreau de liaison Plateau Caillou/RD6	-	270 234
RN1A – Remise en peinture OA Bow String sur ravine Fontaine à St-Leu	1 400 000	-
RN2 – Remplacement de l'OA sur la ravine Bétail à St-Philippe	300 000	-
RN5 - Sécurisation section Aloès/Ilet Furcy	-	10 104 512
RN5 – Reconstruction du tunnel de Gueule-Rouge	-	23 830
TOTAL	**5 700 000**	**20 042 706**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
RN2 Échangeur Cressonnière (Saint-André)	État d'avancement	Convention à finaliser avec les partenaires et lancer les travaux	Pas d'avancées	Absence de retour de la part du Département sur le projet	Projet mis en réserve.
RN1 – ZI4 Saint-Pierre		Lancer les études de MOE par la SPL Maraina	Lancement effectif des études de MOE par la SPL	-	-
RN2 Quartier Français		Lancer les études de MOE par la SPL Maraina	Lancement effectif des études de MOE par la SPL	-	-
RN1 – Création d'une continuité à 3 voies sous l'échangeur de Cambaie		Finaliser les travaux	Réalisé à 100%	-	-
RN1A – Carrefour Chaussée Royale/Rue Poivre (Saint-Paul)		Lancer les études	-	-	-
RN1A – Échangeur Carosse (Saint-Gilles)		Obtenir les autorisations réglementaires nécessaires et réaliser les travaux.	Démarrage des travaux en 2025 avec achèvement du giratoire Carosse en décembre	-	Tranche 2 relative à la voie verte jusqu'à Chic escale toujours prévue en 2026
RN1 – Pont Béton de la Rivière des Galets		En fonction des arbitrages retenus	Lancement des études environnementales	Études en cours en 2026	Marché de travaux à lancer 2026 - 2027
RN1C – Pont du Gol		Lancer la concertation en partenariat avec la ville	-	Opération différée	Existence d'une solution technique provisoire assurant la sécurité des usagers
RN5 – Ilet Rond/Ilet Furcy		Livrer les deux ouvrages et leurs raccordements	Acquisition des ponts modulaires Travaux : Poursuite des études d'exécution, lancement des travaux préalables. Dossier de dérogation espèces protégées, transmis pour instruction fin 2025.	Découverte de stations d'espèces à forts enjeux, non recensées lors des précédents diagnostics, impliquant retard des travaux et études complémentaires	Obtention des autorisations mi 2026. Objectif de mise en service de l'ouvrage aval fin 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
RN5 – Tunnel de Gueule Rouge	État d'avancement	Lancement des études préliminaires	Échanges et reprises du DCE de MOE Lancement d'études préalables de diagnostic écologique faune/flore en octobre 2025	Retard dans l'établissement du DCE de MOE : intégration des données du CETU[6] mobilisé pour son expertise technique sur le projet	Lancement des études préliminaires fin 2026

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2025, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- Livraison de la **3e voie sous l'échangeur de Cambaie** en août 2025 ;
- Les études ont été lancées sur les projets relatifs à l'aménagement de **l'échangeur de Quartier français** à Ste Suzanne et l'aménagement de **l'échangeur ZI4** à Saint Pierre. Pour mémoire, ces deux projets sont mis en œuvre dans la cadre de conventions de mandat avec la SPL Maraina, conventions signées en 2024 ;
- **Sécurisation de la RN5-Ilet Furcy** : Les travaux ont pris du retard en raison de la complexité du projet, et de procédures réglementaires non prévues, notamment liées à la découverte d'espèces protégées non recensées sur le tracé du projet nécessitant une dérogation spécifique, dont l'instruction est assurée au niveau national par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Des échanges réguliers avec les services de l'État se poursuivent afin de faciliter et d'accélérer l'avancement des procédures. Les opérations préalables d'installation et de sécurisation du chantier, de dégagement d'emprise et de terrassements ont été engagées en 2025, de même que la finalisation de la conception et la fabrication des ponts modulaires ;
- **Tunnel de Gueule Rouge** (RN5) : les études préalables de diagnostic écologique faune/flore ont été lancées en octobre 2025 et le démarrage des études préliminaires est décalé à fin 2026 afin d'intégrer notamment les apports du CETU qui apporte son expertise technique au projet.

III – L'ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

Cet axe stratégique regroupe des opérations dont l'objectif principal est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Pistes forestières	-	8 661
RN2 - Restauration du pont sur la rivière de l'Est à Sainte-Rose	-	90 878
TOTAL	**-**	**99 539**

[6] Centre d'études des tunnels

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Route Forestière du Volcan	État d'avancement	Études AVP	Non réalisé	Engagement d'un processus en faveur d'une restitution de la MOA au Département	Échanges toujours en cours pour définir les nouvelles orientations
Route Forestière du Tévelave		Lancement consultation travaux	Études de maîtrise d'œuvre réalisées en régie	Engagement d'un processus en faveur d'une restitution de la MOA au Département	Échanges toujours en cours pour définir les nouvelles orientations
Route Forestière Affouches		Achèvement des procédures réglementaires et lancement des travaux	Non réalisé	Engagement d'un processus en faveur d'une restitution de la MOA au Département	Échanges toujours en cours pour définir les nouvelles orientations

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2025, considérant la réalité des enjeux de maîtrise d'ouvrage, de domanialité et de financement des projets de réfection lourde des pistes et routes forestières, la Région a initié avec le Département un processus visant à lui restituer la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, considérant que la Région n'est ni propriétaire ni gestionnaire de ces ouvrages. Les échanges n'ont pas encore pu aboutir.

IV – AUTRES INTERVENTIONS

Il s'agit de dépenses liées à des opérations réalisées hors réseau routier, des opérations-supports ou des mesures d'accompagnement.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Opérations supports – Mesures d'accompagnement	177 632	85 948	50 000	26 200
TOTAL	**177 632**	**85 948**	**50 000**	**26 200**

A - L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Maintien en état piste rivière des Galets	Taux de réalisation	Mandaté : 62 000 €	Mandaté : 26 200 €	- 35 800 €	Dépenses réelles inférieures à la prévision. Solde de la CV 2020-2024 reporté en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2025, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- Mise en place du financement relatif au **Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR)** 2025 et notification des arrêtés de subvention aux bénéficiaires (lycées et associations) ;
- Suivi financier de la convention partenariale pour le **maintien en état de la piste de la rivière des Galets** (maîtrise d'ouvrage : commune de La Possession) ;
- Passation de la convention relative au subventionnement de la **Cellule Économique du BTP de La Réunion (CERBTP)** ;
- Paiement de l'adhésion de la Région au **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).**

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT SUITE AU CYCLONE GARANCE

Suite au passage du cyclone Garance en février 2025, une enveloppe de 50 millions d'euros a été votée pour la remise en état du domaine public routier.

Ces crédits ont permis, d'une part, de réaliser les travaux de nettoyage, d'élagage, de dégagement d'urgence des routes, de rétablissement des ouvrages hydrauliques, de remises en état des annexes, dépendances, accotements et bassins de traitement du réseau routier.

Ils ont également servi aux travaux de réparation, de remise en état ou remplacement des équipements de la route endommagés (équipements dynamiques, panneaux à message variable, caméras, locaux techniques, panneaux de signalisation verticale de police et de signalisation directionnelle...).

Enfin, une dernière part des crédits a permis des réparations d'ouvrages d'art (notamment sur Ravine des Colimaçons et Ravine Saint Gilles, ou des reconstructions diverses (enrochements, murs de soutènement et d'épaulement sur diverses RN, parois clouées, dispositifs de protection contre les chutes de pierres...).

Ces travaux sont financés par le FEDER à hauteur de 15,7 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. Il s'agit d'anticiper les évolutions du territoire et de planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à un équilibre harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire.

De plus, La Réunion fait partie de l'un des Hotspot de la biodiversité mondiale avec un taux d'endémisme très élevé. Ce patrimoine naturel et paysager exceptionnel a été reconnu avec le classement en 2010 des « Pitons cirques et remparts » comme Bien du Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. Ce territoire très riche en biodiversité est sous pression de nombreuses menaces et nécessite une gestion des multiples usages.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Réussir la révision du SAR, conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire, en soutenant la ruralité ;
- Assumer pleinement toutes nos responsabilités au sein de l'agence régionale de la biodiversité et accélérer la reconquête de la biodiversité par la révision d'une stratégie régionale de biodiversité et le financement d'actions opérationnelles de restaurations écologiques.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 10

- Budget réalisé : 2 848 031 €
Fonctionnement : 1 094 693 € (soit 52,45 %)
Investissement : 1 753 338 € (soit 34,58 %)

- Axes de progrès global poursuivis en 2025 :
Poursuite des travaux de révision du SAR avec la désignation des nouvelles AMO ;
Définition et modalités de fonctionnement de la gouvernance de l'aménagement.

- Résultat 2025 :
Présentation des principes d'aménagement ;
Recensement des opérations d'aménagement bloquées ;
Soutien mise en place de labels sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) en aménagement.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**1 143 431**	**1 227 591**	**1 550 549**	**1 094 693**	**35,6 %**	**- 10,8 %**
Investissement	**1 622 347**	**4 457 717**	**4 305 992**	**1 753 338**	**165,4 %**	**- 60,7 %**
TOTAL	**2 765 778**	**5 685 308**	**5 856 541**	**2 848 031**	**111,8 %**	**- 49,9 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – L'aménagement du territoire : un outil pour construire une Réunion plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises	882 353	389 070	4 178 998	1 732 162
II – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	668 196	705 623	126 994	21 176
TOTAL	**1 550 549**	**1 094 693**	**4 305 992**	**1 753 338**

I – L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS EQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le Schéma d'Aménagement Régional. Celui-ci, en cours de révision, fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

La Région détient également un rôle pour accompagner ou pour faire émerger des projets d'aménagement du territoire qui garantissent un potentiel de développement économique et contribuent à la transition écologique, à travers notamment les interventions en faveur de l'aménagement et de la construction de la ville réunionnaise.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)	434 775	177 504	94 383	359 435
Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place	424 453	130 197	3 584 615	651 800
Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire	23 125	81 369	500 000	720 927
TOTAL	**882 353**	**389 070**	**4 178 998**	**1 732 162**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mener les travaux de révision du SAR	Mise en œuvre des instances de pilotage (CESAR)	Programmation d'une CESAR en 2025 et de COSTRA réguliers	2 CESAR réunies les 4 juin et 10 décembre 2025	Objectif Réalisé	Organisation d'une 2e CESAR en fin d'année sur les Principes d'Aménagement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mener les travaux de révision du SAR	Etablissement des pièces constitutives du SAR révisé et mise en place de la conférence de gouvernance du ZAN	Notification des marchés des nouvelles AMO et rédaction du projet de SAR	Marchés notifiés en mai 2025 et réunions de lancement réalisées du 2 au 6 juin 2025	Objectif réalisé (Reprise diagnostic et rédaction des principes d'aménagement)	Notification des marchés plus tardive que prévue en raison notamment d'un référé précontractuel (lot n°3 repris en interne)
		Tenue d'une CRG ZAN pour établir un bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols	Rédaction d'un projet de rapport transmis aux partenaires et présentation lors de la CESAR de juin 2025	-	Intégration des travaux et de la concertation ZAN dans les travaux du SAR plus globalement
	Mise en œuvre des dispositifs de consultation et concertation citoyenne et de concertation institutionnelle	Lancement de la concertation préalable au titre du code de l'Environnement	Priorisation des travaux sur les productions attendues	-	Absence d'obligation règlementaire
		Poursuite de la concertation institutionnelle (groupes de travail sur les Chapitres Individuels et sur les règles)	Poursuite de la consultation citoyenne sur le SAR au travers d'une seconde phase de mobilisation de la CESAR, de la plateforme numérique	-	Maintien du lien avec les citoyens pour leur permettre de suivre l'avancée du futur schéma, remise du bilan final de la Convention Citoyenne
			Poursuite de la concertation institutionnelle. Groupes de travail sur les chapitres Individualisés et sur les principes d'aménagement. Réunions d'échanges sur demande des acteurs de la société civile	Les rencontres sur les règles ne se sont pas tenues. Ces rencontres se sont déroulées sur les principes d'aménagement	Les ateliers et les groupes de travail sur les Chapitres Individualisés et sur les règles vont se poursuivre lors du premier semestre 2026 2 Ateliers ont été organisés pour le Chapitre individualisé sur la biodiversité en juillet et en août 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur	Accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR	Suivre les révisions et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA)	Avis rendu par la Région en tant que PPA sur 4 révisions générales de PLU, 1 révision générale de SCoT Avis sur le Schéma Régional Carrières Participation aux commissions de l'EPFR (4) et réunions de la CDPENAF (12)	Actions récurrentes du service	12 révisions générales de PLU en cours sur le territoire 3 révisions générales de SCOT en cours sur le territoire
Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement	Création de la gouvernance et échanges avec les acteurs	1 à 2 réunions de la Commission et ateliers de travail avec les acteurs. Déblocage d'une opération	1 comité technique pour préparer l'installation de la gouvernance de l'aménagement et une dizaine de rencontres bilatérales avec les acteurs	-	Installation de la gouvernance en février 2026
	Relations avec les SEM et autres satellites	Améliorer le suivi des points de contrôle du décret à travers le recours à une assistance	Présentation des rapports écrits 2022 à 2024 (SODIAC, SEMAC, SEDRE, SODEGIS)	-	-
Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural	Nombre de projets soutenus au titre du LEADER	80 projets	61 projets	Dossiers à programmer au préalable par les comités des GALs	Poursuite du programme Leader
	Projets de développement des territoires ruraux et des Hauts et création du GIP Mafate	Accompagnement au sein du COSH des projets d'envergure prioritaires (dont l'observatoire) Installation du GIP Mafate.	Installation et signature de la convention constitutive du GIP Mafate et préfiguration de l'observatoire des Hauts avec l'Agorah	Pas de suite donnée à ce stade au COSH	Présentation aux élus des travaux de préfiguration de l'observatoire des Hauts et suivi de l'installation du GIP Mafate et de l'élaboration de son plan d'action

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise	Participation opération démonstratrice de la Ville durable	Accompagnement de 1 à 2 opérations structurantes de l'Ecocité	Participation à l'opération Pôle Glisse de Cambaie Soutien financier au label GIEP Aménagement	1 seule opération engagée	Pas de sollicitation de la Région sur une autre opération
	Participation aux projets de territoire ACV, PVD, ORT...	Suivi de 6 Communes au titre du dispositif petites villes de demain et 1 au titre Action Cœur de Ville	Porter à connaissance des dispositifs régionaux et FEDER mobilisables	-	Orientations vers les dispositifs régionaux notamment les fiches actions FEDER
	Solde du PRR	19 opérations à solder (reliquat d'environ 5 M€ de subvention)	10 opérations de solder	Reste 9 conventions actives	Report sur 2026, suite demande report date éligibilité des dépenses par les communes (Salazie, Tampon, Etc..)
Observation du territoire	Plateforme Observatoire Virtuel de la Réunion et mise en place du MOS	Mise en œuvre de l'Observatoire virtuel de la Réunion	Constitution d'un socle virtuel sur l'ensemble du territoire	Objectif Réalisé	Diffusion sur des modélisations virtuelles de l'OVR envisagée en 2026
	Convention annuelle avec l'AGORAH (agence d'urbanisme)	Validation de la convention et suivi du programme d'action validé	Validation de la convention et suivi du programme d'action validé	Objectif Réalisé	-
Coopération régionale	Réalisation des travaux du projet PALM	Solde et évaluation des 2 programmes	Entretien/maintenance du site (Garantie de Parfait Achèvement) et inauguration	Solde en l'attente de validation du budget interne à la Commune Urbaine de Morondava	Réception définitive des aménagements en mars 2026 par la Commune Urbaine de Morondava
	Programmation du projet SIG OI		Livraison des équipements et logiciels finalisés ainsi que des formations associées	Réalisation d'une mission de renforcement de capacité en janvier 2026 aux Comores	Évaluation du programme en 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

1) Mener les travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

a) Avancement des études et de la rédaction des pièces

Le premier semestre 2025 a été marqué par la poursuite des travaux en interne et par la passation des nouveaux marchés d'AMO dont la notification est intervenue fin mai 2025. Les missions d'AMO ont été attribuées à :

- Lot 1 : SAR et SMVM (CITADIA/IPR/OTEIS)
- Lot 2 : Chapitre individualisé biodiversité (BIOTOPE)
- Lot 3 : Chapitre climat, air, énergie : Infructueux. Décision de reprendre en interne la coordination de ce chapitre avec mobilisation d'expertises ponctuelles/thématiques
- Lot 4 : évaluation environnementale du SAR (CITADIA)

S'agissant du chapitre individualisé « adaptation au changement climatique et à la qualité de l'air », il a été repris en interne :

- Sur le volet « Bilan énergétique potentiel EnR/ MDE et objectifs/orientations à 2030 et 2050 », le partenaire mobilisé est la SPL Energies Réunion ;
- Sur le volet « Qualité de l'air, réduction de polluants atmosphériques et GES », les partenaires mobilisés sont ATMO Réunion et l'ARS ;
- Sur le volet « Préservation et accroissement de l'absorption carbone des sols » les partenaires mobilisés sont l'ONF, le CIRAD, l'IRD ;
- Sur le volet « Diagnostic de vulnérabilité et stratégie d'adaptation au changement climatique », les partenaires mobilisés sont le CNRS, l'Université de La Réunion, Météo France, le BRGM, la DEAL, l'Observatoire du Littoral, les EPCI, l'Office de l'eau, l'ARS ;
- Sur le volet « Stratégie d'aménagement intégrant l'adaptation au changement climatique », les partenaires mobilisés sont le CNRS, l'AGORAH, CITADIA ;
- Sur le volet Cartographies sont mobilisés l'AGORAH et le SIG Région.

Plusieurs étapes clés ont été franchies en 2025 pour les travaux de révision :

- Mai 2025 : notification aux nouvelles AMO de la révision du SAR ;
- Semaine du 2 au 4 juin 2025 : 1ère mission des AMO et réunions de lancement et démarrage des travaux de révision du SAR ;
- CESAR du 4 juin 2025 : Avancement à mi-2025, présentation des nouvelles AMO, présentation de la méthode pour le chapitre portant sur la stratégie d'adaptation au changement climatique et présentation de la trajectoire ZAN ;
- Les 1er juillet et 26 Août 2025 se sont tenus les ateliers du Chapitre individualisé biodiversité,
- Le 09 septembre s'est tenu l'atelier SAR et Plan Paysage ;
- Le 11 octobre 2025 Plénière d'information sur l'avancement des travaux du SAR auprès de la Convention Citoyenne du SAR ;
- La semaine du 13 octobre se sont tenues des rencontres techniques sur le SMVM avec les EPCI ;
- La semaine du 27 octobre, se sont tenus des ateliers thématiques sur les Principes d'aménagement ;
- CESAR du 10 décembre 2025 : présentation des principes d'aménagement.

b) La consultation citoyenne

Sur la base du bilan de la consultation volontaire (SARavan et Convention Citoyenne) réalisée en 2024 et conformément à la volonté des membres de la Convention citoyenne, une nouvelle phase dite de suivi des travaux d'élaboration du SAR s'est ouverte en 2025 avec les participants.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Elle vise à maintenir une dynamique participative cohérente avec les engagements pris, en assurant une représentation citoyenne active jusqu'à la finalisation du document.

En parallèle, la communication et consultation du grand public autour du SAR se structure autour des outils suivants :

- Communication sur l'avancement des travaux au fil de l'eau sur les réseaux ;
- Exposition itinérante sur le contenu et les enjeux de la révision du SAR ;
- Reconduction de la plateforme numérique d'information et de participation du public dédiée.

Aussi, une plénière d'information sur l'avancement des travaux du SAR a été organisée le 11 octobre 2025.

c) La Concertation institutionnelle

En 2025, des consultations auprès des territoires et des rencontres avec les partenaires/têtes de réseaux thématiques ont été réalisés : les collectivités (EPCI, SMEP Grand Sud, Département), les services de l'Etat, le Parc National de La Réunion, les associations environnementales, l'Observatoire du littoral, l'ONF, le CIRAD, l'Office de l'eau, l'AFD, l'ARMOS, l'AGORAH, le Grand Port, l'Aéroport Réunion Roland Garros, l'INSEE, le CEREMA, l'ARB, l'ADEME, etc. Cette concertation institutionnelle a permis d'affiner/actualiser les données d'entrée pour les travaux du SAR et pour la rédaction des principes d'aménagement.

2) Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

Le SAR de 2011 restera en vigueur jusqu'à l'approbation du SAR révisé.

En 2025, la Région a accompagné et analysé les documents d'urbanisme et leur compatibilité avec le SAR. Il y a eu également des partages croisés des analyses avec les partenaires.

La mission mise en œuvre du SAR a ainsi mené les actions suivantes sur 2025 :

a) Accompagnement de 10 communes dans leurs procédures de PLU

- Quatre procédures de révisions générales instruites ;
- Six procédures de modification de PLU instruites ;
- Deux déclarations de projet de PLU instruites ;
- Deux procédures de révision allégée de PLU instruites.

b) Accompagnement de 3 EPCI sur leurs procédures de SCoT

- Une procédure d'élaboration de Plan des Déplacements et des Mobilités (PDM) instruite ;
- Une Procédure de révision générale de SCoT instruite.

c) Suivi, accompagnement et instruction du Schéma Régional des Carrières (SRC)

- Au préalable, participation aux groupes de travail organisés par la DEAL ;
- L'analyse du dossier pour l'avis de la Région Réunion en tant que partie prenante.

La Région a par ailleurs émis des avis dans le cadre de 4 commissions de l'EPFR et 12 séances de la CDPENAF.

Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place

1) Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement

La création d'une gouvernance régionale de l'aménagement à La Réunion s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées dans le cadre du Plan Logement Outre-Mer (PLOM), qui recommande la mise en place d'une instance de coordination des acteurs et dispositifs de l'aménagement à l'échelle du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Dans ce cadre, la Région Réunion s'est engagée à structurer un espace de dialogue et de collaboration partagé afin de mieux coordonner les politiques publiques d'aménagement. Afin d'accompagner la structuration de cette gouvernance, la Région a sollicité en 2024 l'appui de l'AGORAH, outil partenarial d'observation et d'ingénierie territoriale.

Un premier comité technique partenarial s'est tenu le 4 décembre 2024 afin de définir les objectifs, les modalités de fonctionnement et les premières pistes de travail. Un deuxième comité technique s'est tenu le 18 septembre 2025 autour des axes de travail suivant :

- Confirmation de l'organisation, des objectifs et attentes des partenaires vis-à-vis de cette gouvernance ;
- Constitution d'une base de données des opérations d'aménagement du territoire ;
- Mise en place du dispositif complémentaire régional d'appui aux opérations pour l'accélération de la production social et du cadre de financement GIEP Aménagement et renouvellement Urbain

L'installation officielle de la gouvernance régionale de l'aménagement est intervenue le 10 février 2026, réunissant l'ensemble des partenaires du territoire (EPCI, Département, État, aménageurs, EPFR et Région).

2) Contribuer au développement et à la structuration de l'espace rural réunionnais

Dans le cadre du Plan de Développement Rural de La Réunion, il est prévu la mise en œuvre de la mesure LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) à travers des Stratégies de Développement Local portées par les Groupes d'Action Locale (GAL), qui ont pour but de renforcer la cohérence territoriale et de contribuer au développement durable à long terme du territoire des Hauts de l'île. L'enveloppe LEADER Réunion pour la période 2023-2027 a été fixée à 19 M€, soit 7,3 % de l'enveloppe FEADER pour La Réunion. Cette enveloppe correspond à 80 % des dépenses publiques, les contreparties nationales interviennent à hauteur de 20 %, dont celle de la Région pour les projets correspondant à ses compétences.

En 2025 la Région a validé les fiches actions et a positionné sa contrepartie nationale sur 61 dossiers relevant des secteurs économiques, culturels et touristiques.

3) Contribuer à la construction de la ville réunionnaise

a) Soutien au label GIEP Aménagement

Le label Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) aménagement, développé à La Réunion, a pour objectif d'apporter des méthodes et moyens d'actions aux maîtres d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales dans leurs opérations en intégrant la gestion de l'eau de manière vertueuse et en optimisant les coûts d'aménagement.

En 2025, la Région a officialisé son soutien institutionnel et financier au label lors de son lancement en mai au travers de la signature d'une convention de partenariat avec l'organisme certificateur Cerqual. Cette convention d'une durée de 3 ans, acte l'engagement de la collectivité à contribuer financièrement aux frais de labellisation des maîtres d'ouvrage d'opérations d'aménagement s'engageant dans la démarche. Ce soutien et ce label ont été valorisés lors du congrès de l'Union Social pour l'Habitat (USH) de 2025 à Paris.

b) Soutien à l'espace sportif et culturel de Cambaie

Dans le cadre de l'Écocité insulaire et tropicale de La Réunion, labellisée en 2009 et portée par les partenaires publics au sein du cœur d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest, la ZAC Phaonce (ex Cambaie-Oméga) constitue une opération emblématique du projet d'aménagement durable à l'horizon 2045. Au sein de cette ZAC, le Territoire de l'Ouest prévoit la réalisation d'un équipement structurant comprenant un pôle vélo-glisse urbaine, une piste école dédiée à l'apprentissage du vélo ainsi qu'un bâtiment accueillant notamment le Comité régional de cyclisme et un atelier de réparation en économie sociale et solidaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, la Région a acté l'accompagnement financier du projet à hauteur de 3 500 000 € par convention de l'Etat, au titre de la mesure spécifique inscrite au Contrat de convergence et de transformation. Le démarrage des travaux est prévu en 2026.

c) Solde et clôture du dispositif « Plan de relance »

Le dispositif « Plan de relance » est en cours de clôture. De nombreuses communes ont fait la demande de repousser la date de fin d'éligibilité des dépenses en raison d'aléas survenus en cours de réalisation des travaux. En 2025, 10 conventions ont été soldées sur un total de 19 conventions actives.

Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

1) Observation du territoire

En 2025, la Région a poursuivi ses actions en matière d'acquisition de données, de maintenance de ses équipements et de développement de ses applications et outils dédiés à l'observation de l'évolution du territoire, dans le cadre de l'Observatoire Virtuel de La Réunion (outils cartographiques, drones, SIG, modélisation 3D, etc.). Elle a également mis en place un catalogue de ses données et poursuivi ses missions d'aide à la décision et d'évaluation des politiques publiques régionales, notamment dans le cadre de la révision du SAR. Par ailleurs, la Région a maintenu son rôle d'animation et de partage de compétences dans le domaine de la géomatique (organisation des Rencontres de la géomatique, actions de transfert de compétences dans la zone océan Indien).

La Région est également intervenue en soutien au programme d'action de l'Agorah, Agence d'urbanisme et d'aménagement créée depuis 1992 à La Réunion. Ces missions sont réparties à 70 % minimum de missions d'intérêt collectif (incluant notamment les observatoires), financées par un budget général des membres de l'AGORAH, et à 30 % maximum de conventionnements spécifiques. En 2025, l'AGORAH a bénéficié d'une subvention de 500 000 € et a été missionnée par la Région pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la gouvernance aménagement et pour l'appui à la révision du SAR (94 383 €).

2) Coopération régionale

Enfin, s'agissant du projet PALM, le solde de l'opération sera réalisé en 2026. Concernant le projet SIG-OI, l'ensemble des actions prévues a été mené à terme ; seule l'évaluation finale demeure à réaliser en 2026.

II – LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) désigne la Région comme cheffe de file des actions des collectivités en matière de préservation de la biodiversité.

A ce titre la collectivité régionale a engagé plusieurs actions conjointes :

- La révision de la stratégie réunionnaise de biodiversité afin de prioriser les actions de connaissance et de conservation, coordonner les acteurs et accompagner les réunionnais dans la préservation de leur patrimoine naturel ;
- L'accompagnement de l'Agence Régionale de Biodiversité dans sa mise en place et la structuration de son équipe, de sa gouvernance et de ses priorités d'actions ;
- La mise en place d'actions de reconquête de la biodiversité et l'accompagnement des porteurs de projets engagés dans la préservation du patrimoine naturel réunionnais et dans le développement durable.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	300 000	300 000	-	-
Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	368 196	405 623	126 994	21 176
TOTAL	**668 196**	**705 623**	**126 994**	**21 176**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateur (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accompagner l'Agenre Régionale de la Biodiversité pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	Constituer l'équipe et décliner les actions de l'ARB	Recrutement des autres membres de l'équipe par l'ARB et élaboration du plan stratégique 2025 avec la déclinaison des actions en faveur de la biodiversité	- Recrutement de 3 collaboratrices venues renforcer l'équipe - Validation de la feuille de route ARB 2026-2028	Objectif Réalisé	Les orientations proposées par la Région ont été intégrées à la feuille de route de l'ARB.
Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	Élaboration d'une stratégie régionale	- Etablir le bilan de la précédente stratégie - Initier le diagnostic stratégique du territoire et l'identification des enjeux de biodiversité	- Notification du marché le 17/08/25 - Consultation des partenaires en ligne pour établir le bilan de la SRB - Premier rendu des acteurs	Diagnostic stratégique non démarré	Planning resserré mais objectif de finalisation de la SRB maintenu à fin 2026 pour une validation de l'autorité début 2027.
Accompagner les acteurs du territoire	Protection et valorisation de la biodiversité (FA 2.7.1)	2e AMI	- 10 projets déposés : 4 hors délais, 3 dossiers validés, 1 dossier retiré par le porteur, 1 dossier rejeté et 1 dossier en cours.	Objectif Réalisé	Recentrage de l'Ami sur des actions opérationnelles de préservation et de restauration de milieux naturels.
	Création d'espaces publics en zone urbaine – Forêt urbaine tropicale (FA 2.7.2)	2e AMI	4 projets programmés (5,9 M€ de FEDER)	Objectif Réalisé	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mener des actions internes en faveur de la biodiversité	Lycées Oasis (FA 2.1.1)	1er AMI	- AMI Lycées Verts lancé le 24/03/2025 et clôturé le 23/05/2025 - 23 lycées ont déposé un dossier - 21 dossiers retenus et 2 dossiers à traiter hors AMI	Objectif Réalisé	Travaux programmés en deux phases : - 10 lycées concernés pour des travaux en 2026-2027 - 11 lycées concernés pour des travaux en 2027-2028

B – Commentaires & Analyse

1) Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de l'île de La Réunion est un établissement public de coopération environnementale à caractère administratif. Il constitue un outil intervenant dans le domaine des milieux terrestres, aquatiques et marins, en apportant une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Afin d'accompagner la montée en puissance de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), la Région a assuré, jusqu'en février 2024, le secrétariat de l'établissement ainsi que l'animation de ses instances, jusqu'à la prise de fonctions de sa directrice. Depuis cette date, la collectivité régionale poursuit un appui technique étroit auprès de l'ARB.
L'année 2025 a notamment été marquée par le renforcement significatif de l'équipe, avec le recrutement de trois collaborateurs stratégiques venant compléter l'équipe de direction (Ingénierie de projets et ingénierie financière, Sensibilisation, éducation à l'environnement et mobilisation citoyenne et chargée de Communication).
Par ailleurs, l'année 2025 a été structurante avec la validation de la feuille de route de l'Agence pour la période 2026–2028. La Région a contribué activement à son élaboration, en formulant par courrier du 25 novembre 2025, cinq propositions majeures pour le territoire, intégrées en priorité 1 :

- Renforcer la biosécurité et le contrôle aux frontières afin de limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- Piloter l'élaboration de plans d'action intégrés pour la gestion des bassins versants en lien avec les récifs coralliens ;
- Appuyer les collectivités et les associations dans le montage de projets de restauration écologique ;
- Coordonner les actions de lutte biologique contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Déployer les dispositifs « Territoires engagés pour la nature » (TEN) et « Entreprises engagées pour la nature » (EEN).

Dans une logique de gouvernance partagée, l'ARB a mis en place un comité technique ainsi qu'un comité des directeurs, favorisant des échanges réguliers entre les structures membres fondatrices. Cette organisation a permis d'engager rapidement des actions prioritaires, en cohérence avec les orientations portées par la Région.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Dès 2025, l'ARB s'est ainsi positionnée sur des actions structurantes pour [illegible] partenariats et en impulsant une dynamique collective. À ce titre, plusieurs actions peuvent être mises en avant :

- La coordination des acteurs du territoire, avec la mise en place d'un comité des financeurs et d'un réseau de partenaires en ingénierie ;
- L'accompagnement des porteurs de projets, tant à l'échelle collective qu'individuelle ;
- La valorisation des initiatives locales et des retours d'expériences ;
- La sensibilisation et la mobilisation de tous les publics, notamment à travers l'organisation d'ateliers et le développement d'outils pédagogiques, tels que le cahier de découverte de la biodiversité réunionnaise ;
- Le portage par l'ARB en lien avec le Grand Port Maritime et la Région, d'une feuille de route pour mettre en place un contrôle aux frontières pour réduire l'introduction d'espèces invasives.

Par ailleurs, l'ARB et les représentants du Comité Eau et Biodiversité ont été reçus par la Région pour expliquer la méthode d'intégration des enjeux eau et biodiversité dans la révision du SAR en cours.

2) Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels

En sa qualité de cheffe de file en matière de biodiversité, la Région pilote l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) à l'horizon 2035. Cette stratégie constitue un cadre commun d'intervention visant à intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques territoriales. Elle a également pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique de projets et d'actions, portée par l'ensemble des acteurs du territoire, en faveur de la valorisation et de la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de La Réunion.

À ce titre, la SRB est construite selon une démarche partenariale, associant l'ensemble des parties prenantes. Plusieurs axes structurants orienteront cette stratégie, parmi lesquels :

- La restauration écologique des habitats naturels et l'amélioration de l'état de conservation des espèces patrimoniales ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, incluant le renforcement du contrôle aux frontières et le développement des actions de lutte biologique ;
- Le renforcement de la concertation et l'implication des citoyens dans la préservation du patrimoine naturel réunionnais.

Une attention particulière est portée à la gestion des bassins versants et à la préservation des récifs coralliens, compte tenu de leur forte sensibilité aux effets du changement climatique et de leur rôle essentiel dans la protection du littoral face à l'érosion. Ces enjeux présentent des implications directes en matière d'aménagement du territoire.

Un accompagnement en ingénierie structurant en 2025

En 2025, à l'issue d'une procédure de consultation, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué au groupement BRL Ingénierie / Biotope, pour une durée de 18 mois. Ce groupement est chargé d'élaborer le bilan de la précédente SRB (2013-2020) et de construire la nouvelle stratégie. Les missions confiées s'articulent autour de cinq volets :

- La cartographie des acteurs et la mise en place d'une gouvernance adaptée ;
- La conception et la mise en œuvre d'un plan d'animation, de concertation et de communication ;
- La réalisation du bilan de la SRB 2013-2020 ;
- L'établissement d'un diagnostic stratégique du territoire et identification des enjeux de biodiversité ;
- L'élaboration de la Stratégie Régionale de la Biodiversité 2035.

Les trois premières missions ont été engagées en 2025. L'objectif est de finaliser la stratégie d'ici fin 2026, en vue d'une approbation par la collectivité régionale début 2027.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Des travaux complémentaires au service de la stratégie

Par ailleurs, la Région a confié au Conservatoire botanique national de Mascarin et au Parc national de La Réunion la rédaction d'une feuille de route dédiée à la conservation de la flore et des habitats. Ce document viendra nourrir les orientations stratégiques de la SRB, en articulation avec les travaux du groupe de travail sur la restauration des milieux naturels, issu du projet intégré de territoire piloté par le Parc national et le CIRAD.

3) Accompagner les acteurs du territoire

L'accompagnement des acteurs de la biodiversité constitue un levier essentiel de l'action régionale en faveur de la préservation de la richesse écologique de La Réunion. À travers un ensemble d'outils combinant soutien financier, appui technique et actions de sensibilisation, la Région contribue à une gestion durable des écosystèmes. Ces interventions, conduites en lien étroit avec les acteurs locaux, participent au renforcement de la résilience des milieux naturels face aux pressions environnementales actuelles et à venir.

Dans ce cadre, la collectivité régionale apporte un soutien financier aux projets portés par des structures engagées dans la conservation des espaces naturels et la protection des espèces endémiques. Ce soutien se traduit notamment par des contributions annuelles :

- A l'Agence Régionale de la Biodiversité ;
- Au GIP Réserve naturelle nationale marine de La Réunion ;
- Au GIP Réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul.

4) Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens

Semaine européenne du développement durable (SEDD)

Elle constitue un temps fort annuel dédié à la promotion des enjeux du développement durable et à la sensibilisation du grand public. Elle vise à renforcer la prise de conscience collective et à encourager l'adoption de pratiques plus responsables au quotidien. La Préfecture, le Rectorat, la Région et le Département sont signataires de la convention-cadre du 15 septembre 2022 relative à l'Éducation au développement durable à La Réunion. La SEDD s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre.

En 2025, la Région a contribué à l'appel à projets pour l'éducation au développement durable pour financer 3 projets : « La mallette pédagogique pour prendre soin de la planète » (association les Rencontres alternatives), « L'éducation à l'environnement par le jeu : sensibilisation aux déchets, aux abeilles et aux fourmis » (association Ou Gingn) et « Lo Zardin la Possibilité – création d'un éco-lieu pou nout kèr » (collège Leconte de Lisle).

Signature de la convention du Groupe Régional des Aires Éducatives (GRAE)

Il a pour mission de structurer et d'animer le réseau des Aires Éducatives à l'échelle régionale. À ce titre, il favorise la mise en relation des acteurs, en organisant des temps d'échanges entre enseignants et structures accompagnatrices, afin de promouvoir le partage d'expériences, la mutualisation des pratiques et la diffusion des connaissances.

La structuration de cette gouvernance s'est concrétisée en 2025 par la signature de la convention de coopération constitutive du GRAE de La Réunion, conclue pour une durée de trois ans. Cette signature est intervenue le 18 septembre 2025, à l'occasion de la conférence de presse d'ouverture de la SEDD, marquant une étape importante dans le déploiement et la consolidation du dispositif à l'échelle du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

5) Mener des actions internes en faveur de la biodiversité

Diagnostic des forêts régionales

La Région est propriétaire d'environ 1 336 hectares de forêts ainsi que de plus de 16 hectares d'espaces boisés situés au sein de ses sites patrimoniaux. Consciente des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la gestion durable de ces espaces, la collectivité a engagé en 2025 une démarche visant à améliorer la connaissance de leur état écologique.

Un marché a été attribué au bureau d'études EcoDDen, pour une durée de 18 mois pour réaliser un diagnostic écologique. L'objectif est de disposer d'une vision globale et actualisée des enjeux, en vue de définir des modalités de gestion durable adaptées.

Les missions confiées s'articulent autour de trois volets complémentaires : la réalisation d'une synthèse bibliographique (réalisé), la conduite de diagnostics écologiques et d'inventaires de terrain et l'analyse des résultats, la hiérarchisation des enjeux et la formulation de préconisations en vue de l'élaboration d'un plan de gestion durable des forêts régionales et de la valorisation des sites patrimoniaux.

Démarche « Lycées verts » : promouvoir des établissements durables et résilients

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des lycéens, la Région déploie la démarche « Lycées verts ». Celle-ci vise à promouvoir un aménagement durable des lycées publics, afin de les accompagner vers des modèles plus vertueux et résilients.

L'ambition est de faire de chaque établissement un lieu de vie agréable et exemplaire en matière de transition écologique, constituant une vitrine des pratiques durables en milieu scolaire. Cette démarche contribue également à sensibiliser les jeunes générations, acteurs de demain, aux enjeux du développement durable.

En 2025, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé à destination des lycées publics de La Réunion, afin de soutenir des projets d'aménagement durable des espaces extérieurs. Les projets visent notamment la création d'îlots de fraîcheur, l'amélioration du confort thermique et l'intégration d'une dimension pédagogique. À l'issue de cet appel, 21 projets ont été retenus, avec une programmation des réalisations échelonnée sur la période 2026–2028.

6) Autres actions

Les actions financées sur les fonds européens

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027 à La Réunion, des mesures spécifiques ont été dédiées à la protection et à la préservation de la biodiversité. Ces interventions s'inscrivent dans une logique de reconquête des milieux naturels, avec un accent particulier sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la restauration des habitats.

Trois projets ont été programmés en 2025 pour un montant de 719 631 € de FEDER et 127 173,70 € Région. Un 2e Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) FEDER a également été lancé en 2025. Cet AMI s'inscrit en cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale pour la biodiversité ainsi que celle de la future Stratégie Régionale de la Biodiversité.

À l'issue de cette seconde publication, quatre projets ont été retenus après analyses :

- Conservation Active de la flore Locale et Innovations pour sa Sauvegarde (CALIS) déposé par le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) ;
- Sauvegarde de la biodiversité de la forêt communale de la ligne d'équerre déposé par l'AVE2M ;
- LIANE : réhabilitation du littoral en faveur des tortues marines par une approche axée sur les solutions fondées sur la nature déposé par le Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marine ;
- Ravines et biodiversité déposé par l'association Tour Létan Sin Pol.

Au regard de la dynamique engagée, ce dispositif a vocation à être reconduit en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LA REVISION DU SAR

Le rôle du SAR est d'organiser le développement du territoire. C'est aussi de prévoir et anticiper au mieux l'avenir. Les travaux de révision du SAR se poursuivent et, après la présentation du diagnostic et des orientations fondamentales en 2024, la Région a présenté l'état d'avancement des travaux en commission d'élaboration du SAR (CESAR) :

En juin 2025 : la méthode d'élaboration du chapitre portant sur la stratégie d'adaptation au changement climatique, le cadrage des enjeux environnementaux (IGEDD), la restitution des propositions de la Convention Citoyenne du SAR et l'évaluation des besoins fonciers du territoire dans le cadre de la trajectoire ZAN. Les besoins sont évalués à 3500 ha (en intégrant les 160 ha l'annexe 2 des PENE, projets d'envergure national et européenne) pour les logements, les services de proximité, l'économie, les infrastructures et équipements.

En décembre 2025 : les principes d'aménagement qui portent un projet de territoire fondé sur les orientations fondamentales présentées en février 2024, comprennent :

- 8 principes d'aménagement transversaux visant à harmoniser le développement des territoires et valoriser leurs spécificités, et à faire converger les trajectoires des différentes transitions ;
- 61 principes d'aménagement autour des 5 défis : habiter décemment La Réunion (13), se nourrir en local (6), La Réunion, territoire de production (10), assurer l'accès aux ressources vitales (12), mettre en œuvre l'autonomie énergétique et l'économie circulaire (12).

Les principes d'aménagement traduisent ce vers quoi la Région souhaite tendre pour l'aménagement du territoire et les leviers à actionner dans le SAR pour y parvenir.

LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS

La Région Réunion affirme son engagement en faveur de la restauration écologique, placée au cœur de sa politique en matière de biodiversité, notamment à travers le déploiement d'appels à manifestation d'intérêt soutenus par le FEDER. Cette démarche vise à accompagner des projets concrets, innovants et ancrés dans les réalités du territoire, portés par des acteurs engagés. À ce titre, plusieurs initiatives illustrent cette dynamique :

- Le projet porté par l'Association pour la Valorisation de l'Entre-deux Monde (AVE2M) contribue à la sauvegarde de la biodiversité de la forêt communale de la Ligne d'Équerre au Tampon, à travers des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de restauration des habitats naturels ;
- Le Centre d'Études et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM), avec le projet LIANE, développe une approche de réhabilitation du littoral en faveur des tortues marines, basé sur des solutions fondées sur la nature telles que la re-végétalisation des plages et la restauration des continuités écologiques ;
- Enfin, le Conservatoire botanique national de Mascarin (CBNM) conduit un projet de conservation active de la flore locale, mobilisant des méthodes innovantes pour renforcer la connaissance et la préservation des espèces végétales indigènes.

À travers le soutien à ces initiatives, la Région confirme son rôle moteur en faveur de la restauration des écosystèmes, de leur résilience et de la préservation du patrimoine naturel réunionnais.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Il est impératif de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage, le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour le territoire, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, en particulier les matériaux de construction en privilégiant la réutilisation des matériaux et en développant l'économie circulaire. La préservation de la ressource en eau passe par la distribution d'une eau de qualité aux usagers mais aussi par la réduction des pertes sur les réseaux.

En 2025 les actions de la Région dans ce domaine se sont déclinées autour de deux axes :

- Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en sécurisant la distribution d'une eau de qualité.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 4

- Budget réalisé : 9 000 802 €
Fonctionnement : 7 970 318 € (soit 78,64 %)
Investissement : 1 030 484 € (soit 62,64 %)

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
Mise en œuvre et animation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion intégrant le volet économie circulaire, animation des filières notamment sur les biodéchets et les déchets dangereux

- Résultat 2025 :
Une dynamique a été engagée pour l'animation du PRPGD par la formation des commissaires enquêteurs, l'organisation de cercles d'échanges, de réunions thématiques, séminaire sur l'économie circulaire, réalisation d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PRPGD, lancement de la publication d'une Assistance à Maîtrise Ouvrage sur l'étude de faisabilité à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**7 707 155**	**7 138 632**	**10 128 645**	**7 970 318**	**31,4 %**	**11,7 %**
Investissement	**1 014 582**	**1 802 294**	**423 721**	**1 030 484**	**- 58,2 %**	**- 42,8 %**
TOTAL	**8 721 737**	**8 940 926**	**10 552 366**	**9 000 802**	**21,0 %**	**0,7 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	1 562 884	1 655 073	-	336 982
II – Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen	780 801	789 665	423 721	693 502
III – Le dispositif emplois-vert	7 784 960	5 525 580	-	-
TOTAL	**10 128 645**	**7 970 318**	**423 721**	**1 030 484**

I – STRUCTURER DES FILIERES DE VALORISATION DES DECHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 a conféré aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets : déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets inertes du BTP, déchets dangereux.

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui ont été définis dans le Plan aux horizons de 6 ans et 12 ans.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Animer la Plan Régionale de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	1 735	1 735	-	287 595
Animer le PRAEC	*cf. axe 2*			
Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et la gestion des déchets	1 561 149	1 653 338	-	49 386
TOTAL	**1 562 884**	**1 655 073**	**-**	**336 982**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030	Bilan annuel de la prévention et de la gestion	Formation/sensibilisation Animation/ mise en œuvre du PRPGD	- Formation des commissaires enquêteur (juin) - 3 Cercles d'échanges sur les déchets et 5 réunions sur les déchets dangereux - Publication du marché d'étude de faisabilité pour la création d'une ISDD - Appui au lancement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la prévention et la gestion des biodéchets dans les lycées publics - Organisation de la CCES	Objectif Réalisé	Mission de suivi de l'économie circulaire à développer Organisation d'une CCES du PRPGD
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Bilan des filières REP à La Réunion	Augmenter le tonnage valorisé	Bilan annuel des filières REP : hausse de 5% par rapport à 2023 Recrutement du chargé de mission économie circulaire	Objectif Réalisé	Suivi des filières REP à renforcer par la connaissance du gisement entrant
Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	Dispositifs FEDER	AMI à lancer	Contribution au lancement de l'AMI biodéchets dans les lycées	Objectif Réalisé	6 dossiers de déposés dans le cadre des 2 AMI Feder (déchets ménagers et transformation des déchets verts)
	Contributions à ILEVA et SYDNE	- Contribution aux 2 SMTD	- Modification statutaire pour plafonner la contribution régionale aux 2 syndicats mixtes - Retrait du recours déposé par SYDNE contre le PRPGD	Objectif Réalisé	Suivi de la mise en œuvre des outils multifilières de traitement des déchets

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

1) Animer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

L'année 2025 a été marquée par le renforcement de l'animation du PRPGD : organisation de trois cercles d'échanges et de cinq réunions d'échanges et de concertation sur les filières déchets dangereux. Ainsi, elle a été rythmée par divers moments organisés par la collectivité régionale sur les filières biodéchets, l'amiante, les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ou encore les Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Il est à noter également une matinée de sensibilisation des commissaires enquêteurs sur le contenu et les objectifs du PRPGD en juin.

L'observation des déchets de La Réunion a été effectuée grâce au suivi de l'observatoire réunionnais des déchets qui a compilé les données de l'observatoire de la biomasse, de la cellule économique du BTP de La Réunion et des filières REP, notamment du SICR. Dans cette continuité, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi s'est tenue en mai 2025 dans le cadre du suivi et l'évaluation du PRPGD.

S'agissant des équipements préconisés dans le PRPGD, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé en novembre pour l'étude de faisabilité approfondie et de définition du mode de gestion opérationnel pour la création d'une installation de stockage de déchets dangereux à La Réunion dans le cadre d'une convention de partenariat (État, AFD, ADEME, Région) et d'une convention de groupement de commandes (Région, ILEVA, SYDNE).

2) Animer le PRAEC

La Région a renforcé ses moyens par le recrutement d'une chargée de mission Economie circulaire pour l'animation du Plan Régional d'Actions d'Economie Circulaire (PRAEC). Une journée d'animation participative dédiée aux actions prioritaires du PRAEC a été organisée au MOCA en septembre. L'objectif était d'insuffler une dynamique en partageant aux pilotes la stratégie de mise en œuvre de ce document et en mettant en lumière les initiatives engagées. En matière d'animation, trois secrétariats techniques et deux comités de transition ont été organisés par la Réunion Développement, conformément à la gouvernance définie par la Région et ses partenaires.

3) Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

La Région a adhéré aux syndicats mixtes (ILEVA et SYDNE) qui ont en charge la gestion et le traitement des déchets. Elle apporte une contribution aux frais de fonctionnement d'LEVA depuis 2021, et de SYDNE depuis 2023 dans un souci d'équité de traitement entre les territoires (Nord-Est et Ouest-Sud).

En 2025, la Région a demandé une modification des statuts de chaque syndicat pour plafonner sa contribution annuelle à hauteur de 450 k€ pour ILEVA et de 250 k€ pour SYDNE. Les modifications ont été effectuées par délibération du comité syndical d'ILEVA du 24/01/2025 et de celui de SYDNE du 10/02/2025. La Région a poursuivi son accompagnement à la filière des déchets inertes et du BTP en soutenant la CER-BTP.

Enfin, dans le cadre du PE FEDER 2021-2027, la Région a programmé un montant FEDER de 1 475 675 € pour des équipements de gestion et de valorisation des déchets ménagers (3 projets) et de 2 235 820 € pour la transformation des déchets verts (5 projets, 14 703 équipements de compostage soutenus).

II – SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s'est engagée à apporter une réponse au changement climatique en :

- Se positionnant sur la stratégie du territoire à travers le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, en particulier sur le volet adaptation au changement climatique du chapitre individualisé valant Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- En mobilisant des aides en tant qu'autorité de gestion du FEDER (P[illegible] le sujet de l'adaptation et recul du trait de côte ;
- En mettant en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent, notamment la création d'un observatoire du littoral et la préfiguration d'un groupe régional d'experts sur le climat.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	680 701	689 565	323 721	316 171
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	100 100	100 100	100 000	377 331
TOTAL	**780 801**	**789 665**	**423 721**	**693 502**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	Elaborer un dispositif de soutien aux collectivités contre l'érosion de trait de côte	Mise en œuvre de la convention	Suivi de la convention	Objectif Réalisé	Organisation d'un copil en 2025.
	Mise en œuvre des PAPI (fiche action 2.4.1 du PO FEDER)	AMI	Pas de projet programmé	Objectif Non atteint	Pas de projet recensé.
Gestion du risque requin	Surveillances des spots de surf par la ligue de surf	Soutien au GIP et au dispositif « Vigies requins renforcées »	Contribution annuelle au GIP CSR et soutien à la reprise du dispositif de sécurisation Vigies Requins Renforcés par l'association RESSAC	Objectif Réalisé	Création de l'association RESSAC afin d'assurer la sécurisation des activités nautiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant pour préserver la santé des citoyens	Nombre d'usines de potabilisation (FA 2.5.1)	5 projets	Projet usine de Bellepierre en cours d'instruction	Objectif Partiellement réalisé	En cours de traitement : réhabilitation de l'usine de grand Fond (Créole), réhabilitation de l'usine de potabilisation du Port-la Possession (TO). A venir : usine de la Technopole (Cinor) et UTEP de Saint-Benoit.
	Réduction des fuites (FA 2.5.2)	2e AMI	3 dossiers programmés (11,4 M€ de FEDER et 28,11 km de réseau)	Objectif Réalisé	3 dossiers en cours d'instruction
	Dispositif de stockage de l'eau pluviale	Analyse à mener	-	-	-

B – Commentaires & Analyse

Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

1) Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

Le projet de Groupe Régional d'Expertise sur le Climat de La Réunion (GREC-Réunion) a franchi une étape décisive en 2025 grâce à une phase de préfiguration et de concertation qui a permis de définir une structure adaptée et de finaliser, après une large concertation avec les acteurs de la recherche et les collectivités, la convention-cadre officielle du GREC. Le GREC-Réunion ambitionne de devenir le pôle d'expertise et de concertation de référence à La Réunion, permettant aux acteurs du territoire (publics, privés et citoyens) de mieux comprendre et de s'adapter aux risques climatiques en s'appuyant sur des connaissances scientifiques solides.

Les actions liées au GREC menées en 2025 sont les suivantes :

- Le projet européen RISK-RA/CLIMAAX : Ce projet vise, d'une part, à comprendre et anticiper les risques climatiques naturels (précipitations extrêmes, sécheresses et crues torrentielles) dans un contexte de dérèglement climatique et, d'autre part, à améliorer le transfert de ces connaissances dans les documents de politiques publiques (planification, aménagement) pour mieux adapter le territoire ;
- La signature de la Charte Adaptation de l'Union Européenne : En 2025, la Région Réunion a délibéré pour rejoindre les 305 autres signataires de la Charte Adaptation au changement climatique de la Commission européenne qui sera signée lors de l'évènement de lancement du GREC-Réunion ;
- La stratégie d'adaptation au changement climatique pour alimenter le volet adaptation du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) : En 2025, la Région a décidé de réaliser un diagnostic régional en s'appuyant sur deux expertises : Expertise Risques littoraux réalisés par l'Observatoire du littoral et une Expertise Risques d'Insécurité Hydrique réalisés par le BRGM et l'Office de l'Eau. Ces expertises sont co-financées par la Région Réunion et l'Agence Française de Développement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En outre, afin de renforcer le partenariat du GREC, La Région a initié un partenariat en 2025 avec la Banque des Territoires et le Centre National de Recherche Scientifique pour une mission d'assistance scientifique pour l'adaptation au changement climatique.

2) Gestion du risque requin

À l'initiative de l'État, l'association RESSAC a été créée afin d'assurer la sécurisation des activités nautiques. À ce titre, elle reprend l'ensemble des missions liées à la prévention, à la surveillance et à l'intervention en mer. Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, l'association intervient également pour assurer la sécurité, le secours et l'assistance de l'ensemble des usagers du littoral, en particulier dans la bande des 300 mètres.

Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Gestion de l'eau potable :
Le financement des projets de stations de potabilisation d'eau potable est en cours, échelonné sur 2025 et 2026 en fonction de l'avancement des porteurs. Au total, 5 projets concernant la création ou la réhabilitation d'unités de potabilisation devraient être financés.

La collectivité a concentré ses financements sur la préservation de la ressource en eau par la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potables ainsi que sur la distribution d'une eau de qualité délivrée aux usagers par le financement des unités de potabilisation. Pour la réduction des fuites dans les réseaux, le second AMI a été lancé et 6 dossiers devraient être financés.

S'agissant des dispositifs de stockage d'eau pluviale, une analyse coût-efficacité est en cours pour évaluer l'opportunité de financer ce type de dispositif chez les particuliers.

Qualité de l'air :
En 2025, la Région Réunion a suivi les actions d'ATMO Réunion pour la surveillance de la qualité de l'air. Elle a octroyé une subvention de 198 633 € pour le budget d'investissement permettant de contribuer à la surveillance de la qualité de l'air. Une commande spécifique, a par ailleurs, été passée à ATMO Réunion pour alimenter le diagnostic du SAR relatif à la qualité de l'air du chapitre individualisé climat, air, énergie. Ce diagnostic permet de mettre à jour les données du plan régional de la qualité de l'air.

III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERT

Les chantiers emplois-verts contribuent de manière concrète à l'amélioration du cadre de vie des habitants, à l'entretien des espaces publics, urbains et naturels, ainsi qu'à la valorisation de sites à fort enjeu touristique et environnemental. L'année 2025 a confirmé l'adaptabilité du dispositif Emplois Verts, dans un contexte marqué à la fois par des enjeux sociaux et environnementaux importants et par une évolution des conditions de mise en œuvre des contrats aidés définies au niveau national.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Dispositif Emplois-verts	7 784 960	5 525 580
TOTAL	**7 784 960**	**5 525 580**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts	Nombre de PEC recrutés	800	751	- 49	-
	Nombre d'encadrants recrutés	80	82	+2	-
	Nombre de sites touristiques	80	66	- 14	-
	Nombre d'associations bénéficiaires	50	45	- 5	-
Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations	Nombre d'actions de communication réalisées	6	12	+6	Les actions de communication valorisant le dispositif se sont poursuivies en particulier sur les réseaux sociaux avec un focus post cyclone Garance.

B – Commentaires & Analyse

L'exercice 2025 confirme le rôle structurant du dispositif Emplois Verts dans la mise en œuvre des politiques régionales en matière d'insertion professionnelle, de transition écologique et d'aménagement du territoire.

La programmation 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et d'extension du dispositif, avec un maillage territorial renforcé et adapté aux réalités locales. L'intégration de nouveaux sites, notamment à Cap Jaune, Bois Blanc et au Choka bleu, traduit une volonté d'élargissement et permet de couvrir des territoires jusqu'alors non concernés, renforçant ainsi l'équité territoriale.

L'exercice a été caractérisé par un **premier semestre particulièrement contraint**, lié à la succession d'ajustements intervenus dans les volumes de Parcours Emploi Compétences (PEC), à la temporalité des arrêtés préfectoraux, ainsi qu'à une visibilité réduite sur les enveloppes mobilisables. Ces éléments ont nécessité une adaptation continue des programmations et un effort important de sécurisation des opérations par la collectivité régionale et ses partenaires.

Dans ce contexte, la Région a su préserver la continuité du dispositif en renforçant son effort financier, désormais majoritaire. Malgré des contraintes administratives accrues, elle a garanti la stabilité des parcours et la poursuite des chantiers.

Parallèlement, la collectivité a poursuivi la professionnalisation du dispositif, en améliorant les conditions de travail (équipements, sécurité) et en renforçant le pilotage opérationnel, avec plus de 350 contrôles de terrain réalisés en 2025.

Au total, l'année 2025 illustre un dispositif robuste, en capacité d'adaptation dans un environnement contraint, et pleinement inscrit au cœur des priorités régionales, avec un double enjeu de maintien du niveau d'intervention et de sécurisation de son modèle économique à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LA PREFIGURATION DU GREC REUNION

Le **GREC-Réunion** est conçu pour devenir le pôle d'expertise et de concertation de référence sur le climat à La Réunion, avec une ambition de coopération renforcée à l'échelle de l'Indianocéanie et des territoires insulaires confrontés à des défis similaires.

Son fonctionnement repose sur une convention-cadre partenariale, conçue pour être souple, réactive, et rapide à mettre en œuvre. Ce modèle a été retenu afin de rassembler les acteurs autour d'orientations et de missions communes, sans engagement financier immédiat lors de la signature initiale. Le programme d'action sera ensuite mis en œuvre via des conventions d'application spécifiques.

L'ambition est claire : renforcer la résilience de La Réunion en s'appuyant sur un triptyque fondamental :

- **La connaissance** (expertise, recherche, innovation) ;
- **L'action** (ingénierie, financement, formation) ;
- **La société** (sensibilisation, concertation, animation).

Le GREC-Réunion s'appuie sur une gouvernance multi-acteurs à la fois scientifique, institutionnelle, socio-économique et citoyenne. Elle vise à assurer une représentation équilibrée des acteurs, une transparence des processus de décision, et une indépendance scientifique sur les productions.

Les 19 signataires de la convention de partenariat sont répartis comme suit :
9 acteurs institutionnels : la Région, l'État, le Département, 5 EPCI, et l'AMDR ;
7 membres du CST : Université de La Réunion, Météo-France, CNRS, IRD, BRGM, CIRAD, INSERM ;
3 financeurs : Banque des Territoires, AFD, ADEME.

MOBILISATION EXCEPTIONNELLE SUITE AU CYCLONE GARANCE

Face aux conséquences du cyclone Garance, la Région a su mobiliser rapidement le dispositif **Emplois Verts** afin de répondre aux besoins urgents des territoires.
Un **Fonds d'Aide d'Urgence régional de 100 000 €**, entièrement financé par la collectivité, a été mis en place pour soutenir les opérations de nettoyage et de remise en état des espaces publics.

Bilan des interventions :

- **14 communes accompagnées** ;
- **21 associations mobilisées** ;
- **Près de 400 PEC et encadrants techniques engagées** ;
- **36 371,66 € mobilisés** à ce stade.

Les actions ont porté notamment sur :

- Le nettoyage des voiries ;
- Le débroussaillage ;
- La remise en état d'espaces publics ;
- La valorisation de sites dégradés.

Ces interventions illustrent pleinement :

- La **réactivité du dispositif** ;
- Sa **capacité d'adaptation en situation de crise** ;
- Et son rôle essentiel en appui aux collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'île de La Réunion reste fortement dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de 57,4 % en 2024 auxquels s'ajoutent 31,3 % d'énergies renouvelables importées. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par la Région Réunion et l'État d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) spécifique pour le territoire, distincte de la PPE nationale. Celle-ci fixe les priorités du territoire en matière énergétique pour la période 2019-2028. Une révision de ce document a été lancée fin 2024 et doit couvrir la période 2027-2036.

La part des énergies renouvelables dans le mix électrique varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur la production hydraulique. Celle-ci a fortement augmenté en 2024 avec la conversion des centrales thermiques d'Albioma et de EDF PEI, permettant une forte décarbonation de la production d'électricité avec l'abandon du charbon et du fuel lourd. La priorité reste néanmoins à l'accélération du développement des énergies renouvelables locales et à la maîtrise de la demande en énergie.

Les priorités de la Région dans ce domaine sont déclinées autour de trois axes :

- Mettre en œuvre les documents stratégiques du territoire visant l'autonomie énergétique ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque ;
- Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 7

- Budget réalisé : 18 486 329 €
Fonctionnement : 714 912 € (soit 109,65 %)
Investissement : 17 771 417 € (soit 94,36 %)

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
Renforcement des dispositifs Kap Photovoltaïque et Kap Ecosolidaire.

- Résultat 2025 :
Augmentation du nombre d'installations Photovoltaïques individuelles soutenues.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**723 371**	**378 749**	**2 520 889**	**714 912**	**248,49 %**	**88,76 %**
Investissement	**19 698 986**	**13 369 907**	**18 666 066**	**17 771 417**	**- 5,24 %**	**32,92 %**
TOTAL	**20 422 357**	**13 748 656**	**21 186 955**	**18 486 329**	**3,74 %**	**34,46 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	2 520 889	663 460	4 851 595	3 197 851
II – Élaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque	-	51 452	13 134 318	14 072 591
III – les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	1 086 610	508 805
TOTAL	**2 520 889**	**714 912**	**19 072 523**	**17 779 247**

I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La Région Réunion est co-pilote avec l'État de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion qui fixe les orientations à un horizon de 10 ans en matière d'énergie sur le territoire. Elle coordonne à travers la gouvernance de l'énergie avec ses partenaires les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs visés et en assurer le suivi.

En 2025, une étude « Futur énergétique 2050 » a été commandée par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) à EDF SEI avec la contribution de l'Ademe, de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et de la SPL Energies Réunion. L'Etat et la Région co-pilotent cette étude qui permet d'inscrire la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) dans une trajectoire à plus long terme visant l'autonomie énergétique de l'île.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Mettre en œuvre et initier la révision de la PPE et SRB en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie	29 822	40 406	251 850	65 790
Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie	2 491 067	572 467	-	-
Soutenir les énergies renouvelables locales	-	50 587	4 599 745	3 132 061
TOTAL	**2 520 889**	**663 460**	**4 851 595**	**3 197 851**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	Révision de la PPE	Ecrire la révision de la PPE pour la période 2024-2033	Mise en place des ateliers thématiques dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie	Période modifiée (2027-2036) Rédaction initiée mais non finalisée	Calendrier revu mais maintien de l'objectif de validation avant les élections présidentielles de 2027
Schéma Régional Biomasse (SRB)	Validation du SRB révisé	Valider le SRB révisé	Validation des documents du SRB (document d'orientation et l'évaluation environnementale) en copil	Vérification de l'impact de la directive REDIII	Poursuite des phases de validation du SRB pour une approbation fin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Cadre Territorial de Compensation (CTC)	Suivi les actions de MDE relevant du CTC	Mise en œuvre du nouveau CTC	CTC validé par la CRE (19/12/2024) et mis en œuvre en 2025	Objectif Réalisé	Ajustements locaux possibles Suppression locale de l'obligation de diagnostic énergétique pour Brasseurs d'air
Suivi des résultats des actions mises en œuvre	BER - Bilan énergétique de La Réunion (données 2024)	Édition du BER 2025 (données 2024)	Bilan édité	Objectif Réalisé	-
Conforter la gouvernance « Energie »	S'assurer du fonctionnement des comités de la Gouvernance énergie et suivi des objectifs PPE par filière	Suivi annuel des objectifs PPE par filière	Bilan de mise en œuvre de la PPE établi pour la révision	Objectif Réalisé	-
Soutenir les énergies renouvelables	Réalisation d'études	Lancement des études liées notamment aux volets logistiques et de raccordement du projet éolien off-shore	EOF : étude logistique lancée par le GPMDLR et volet raccordement dans le cadre de l'étude Futur énergétique 2050. Résultats de l'AMI DGEC transmis en 2026. Engagement des enveloppes Région pour les études de dérisquage.	RAS sur logistique Blocage de la diffusion des résultats AMI par la DGEC. Travail conjoint avec DGEC sur les cahiers de charges des études de dérisquage	-
Réhabilitation micro-centrales du Bras des Lianes	Remise en service	Lancement des marchés travaux	Non réalisé	Problème d'assurance de la SPLER et délais de consultation sur AMO	Scénario de gestion par SEM EnR à confirmer

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Mettre en œuvre et initier la révision de la PPE et du SRB

1) Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :

La mise en œuvre de PPE validée pour les périodes 2019-2023 et 2023-2028 s'est poursuivie. Des ateliers visant à proposer des objectifs thématiques pour la révision de la PPE (période 2027-2036) ont été organisés dans le cadre de la Gouvernance de l'énergie. Les premières feuilles de route, base de la rédaction de la PPE révisées ont été proposées par les pilotes des comités thématiques de la PPE.
En 2025, le budget mobilisé pour la mise en œuvre de ces actions s'est élevé à 29 822 €. Ce montant inclut les adhésions de la Région dans le domaine de la transition énergétique (Amorce, …).

2) Schéma Régional Biomasse (SRB)

Le SRB définit les objectifs de développement de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique en respect de la hiérarchie des usages. En 2025, la révision du SRB s'est poursuivie avec la tenue de 2 COPIL ayant permis de valider le Document d'Orientation en mai, puis l'évaluation environnementale en septembre. En outre, un contrat de prestations intégrées sur les filières biomasses a été signé avec la SPL Energies Réunion dans le cadre de la mise en œuvre des actions du SRB, notamment pour l'accompagnement des projets en matière de méthanisation et de combustion.

En 2025, le budget engagé pour la filière biomasse s'est élevé à 251 850 €.

3) Cadre Territorial de Compensation (CTC)

En cours d'année, le nouveau Cadre Territorial de Compensation 2025-2028 (CTC) a été mis en œuvre. Une continuité avec le précédent a été recherchée pour éviter toute rupture dans l'instruction des dossiers. La possibilité offerte de réaliser des ajustements locaux sur les fiches du CTC a été utilisée pour supprimer l'obligation de réalisation de diagnostic énergétique pour bénéficier des aides à la mise en place de brasseur d'air.

Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

1) Suivi des résultats des actions mises en œuvre

Dans le cadre de la gouvernance de l'énergie, la Région, l'État, l'ADEME et EDF ont confié à la SPL Energies Réunion, la mission de réaliser le bilan énergétique annuel de La Réunion (observatoire de l'énergie de La Réunion). Le document est disponible en ligne sur le site de l'Observatoire.

2) Conforter la gouvernance « Energie »

Au cours de l'année 2025, la SPLER a été missionnée pour animer la Gouvernance de l'Énergie et notamment animer en lien avec les pilotes de comités techniques les ateliers préparatoires à la révision de la PPE. Ces ateliers ont permis de mobiliser les acteurs du territoire sur les objectifs à fixer au territoire à l'horizon 2036.
L'instance consultative a été réunie en février 2025 et le comité stratégique de pilotage en décembre.
Le travail initié en 2024 pour construire un outil de centralisation des résultats des actions de maîtrise de l'énergie a été transféré à la DEAL pour lui permettre de prendre en compte aussi les actions issues des Certificats d'économie d'énergie et de Ma Prime Rénov'.

En 2025, le budget engagé pour ces actions B1 et B2 s'est élevé à 2 491 067 €.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

1) Soutenir les énergies renouvelables locales

- **Géothermie** : La collectivité est intervenue au niveau national pour demander la mise en place d'un fonds de garantie pour les forages géothermiques en outre-mer à l'image de ce qui existe en hexagone. Elle poursuit son accompagnement des porteurs de projets Albioma, ENGIE et CASUD, via la SPL Énergies Réunion.
- **Eolien terrestre** : Une consultation publique a été mise en œuvre sur le projet de Schéma Régional Éolien (SRE). Elle a notamment permis d'identifier une zone dans le sud de l'île sur laquelle des enjeux à la fois environnementaux, sociaux et aéronautiques ont pour conséquence un déclassement d'un niveau de faiblement contraint à fortement contraint. Le projet de SRE devra être ajusté avant approbation par la collectivité régionale.
- **Autres Énergies renouvelables :** La Région a confié à la SPL Énergies Réunion la mission d'animer et/ou d'expertiser des sujets autour des énergies renouvelables. Le travail a ainsi été poursuivi sur la filière hydrogène pour proposer une stratégie territoriale et un plan d'actions régional. En parallèle des procédures de validation internes puis externes partenariales qui devront être mises en œuvre. Il a été demandé à la SPL Énergies Réunion de travailler sur l'analyse de l'opportunité technico-économique de déployer un système de production et de stockage d'énergie renouvelable à l'échelle d'un bâtiment régional, basé sur la combinaison du photovoltaïque, des batteries Li-ion et de l'hydrogène. La création d'une délégation locale de France Hydrogène s'est concrétisée en 2025. Elle se veut le relais local des groupes de partenaires nationaux qui visent à favoriser un développement rapide et efficace de l'H_2 en France.
  La SPL Énergies Réunion a poursuivi l'animation des démarches visant à la création d'une Plateforme technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie, des énergies renouvelables et du bâti tropical en partenariat avec le Territoire de l'Ouest.
  Le travail conjoint avec l'État pour définir et mettre en œuvre une feuille de route de développement de l'éolien off-shore à La Réunion s'est poursuivi. Il a notamment abouti au lancement par la DGEC d'une consultation auprès des développeurs pour mieux cerner les contraintes à lever pour favoriser la réalisation d'un parc éolien off-shore à La Réunion. Les résultats de cette consultation ont tardé à être partagé par l'État.

Ces actions ont mobilisé en 2025 un budget à hauteur de 4 599 745 €.

2) Réhabilitation micro-centrales du Bras des Lianes

En 2025, la SPL Énergies Réunion a assuré la transparence hydraulique des micro-centrales du Bras des Lianes pour garantir l'approvisionnement en eau brute de la CIREST, notamment la commune de Saint-André. Une convention entre la Région et la CIREST de gestion des ouvrages hydro-électriques du Bras des Lianes a été élaborée et validée pour une durée de 3 ans. Celle-ci fixe les engagements des parties et précise les modalités d'intervention, les droits d'accès et d'information sur les ouvrages. Elle prévoit également une prise en charge conjointe des frais d'exploitation et de maintenance sur la base d'un montant cible de 150 000 € pris en charge à part égale.

Les centrales ont été mises à l'arrêt en 2021. Depuis, un audit permettant de préparer une réhabilitation complète des centrales a été réalisé. Il a permis de définir le programme de travaux à réaliser et de les estimer et d'indiquer le mode de gestion préférentiel. Dans la continuité de cet audit, deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été lancés et sont en cours d'analyse : l'un pour la création d'une « SEM ENR » dont une filiale pourrait gérer les microcentrales, et l'autre pour les travaux de rénovation complète des microcentrales.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN [illegible] THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région a souhaité promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Déployer le programme « Mon toit Solaire »	-	51 452	8 934 318	8 857 500
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	-	-	4 200 000	5 215 091
TOTAL	-	**51 452**	**13 134 318**	**14 072 591**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers (FA 2.2.1)	Installations subventionnées	1 500 bénéficiaires	1 650 bénéficiaires	Objectif Dépassé (+ 150)	Repositionnement de la Région sur les seules installations sans revente (autoconsommation totale) qui viennent se positionner en complémentarité avec le tarif S24
Réduire l'impact sur le réseau des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics (FA 2.2.3)	Soutenir les installations en autoconsommation	AMI à lancer	AMI lancé, réponse fin octobre	Objectif Réalisé	16 dossiers déposés : 1 programmé en 2025 et 7 dossiers en cours d'instruction
Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (FA 2.2.2)	Mise en œuvre du dispositif de soutien	AMI à lancer	AMI lancé, aucun dossier déposé avant fin octobre	Objectif Réalisé	-
Accompagner l'agri-voltaïsme sur le territoire	Réalisation d'une charte de déploiement	Validation de la charte agrivoltaïque	La Région a lancé une étude pour amorcer la réalisation de projets agrivoltaïques sur son patrimoine agricole et pour l'accompagner dans la définition d'une stratégie à l'échelle régionale sur l'agrivoltaïsme (zonage, culture, montages…)	Réflexion initiée mais charte/stratégie non finalisée	La procédure d'appropriation par les acteurs du territoire de l'agrivoltaïsme est plus longue que prévue.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	Nombre de diagnostics SLIME	3 000	3 400	+ 400	Sous-estimation des volumes
	ECOSOLIDAIRE - Nombre de chauffe-eau solaire (FA 2.1.4)	1 500	2 650	+1 150	Le déploiement des chauffe-eau solaires poursuit sa croissance. Le remplacement de Chauffe-eau ancien soutient le marché au-delà de ce qui était envisagé. Cela reste le dispositif le plus efficace énergétiquement et d'un point de vue social.
Favoriser le confort dans les écoles des Hauts	Nombre d'écoles réhabilitées	Expérimentation sur 1 à 2 sites	Mis en œuvre de l'accord de partenariat EDURENOV avec un ETP financé par la BDT et FNCCR hébergé à la SPL ER : recensement des écoles à rénover dans une quinzaine de communes	Les phases de travaux interviendront dans les deux ans à venir	Appui sur démarche nationale EDURENOV pour apporter le soutien à la rénovation des écoles.

B – Commentaires & Analyse

1) Déployer le programme « Toitures solaires, thermiques et électriques »

Le déploiement des centrales photovoltaïques sur les toits réunionnais a été soutenu par la Région dans le cadre du dispositif Kap Photovoltaïque permettant la mise en place de plus de 1 650 installations individuelles en 2025. L'adaptation du dispositif Région/FEDER pour tenir compte du nouveau tarif S24 a permis d'offrir une offre complète de soutien aux particuliers en comblant l'absence d'aides nationales aux installations en autoconsommation totale.
Par ailleurs, s'agissant des installations de plus grandes dimensions en autoconsommation et celles destinées à la recharge de véhicules électriques, les fiches action du FEDER prévues pour les soutenir (2.2.2 et 2.2.3) ont fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt en fin d'année 2025.

Ces actions ont mobilisé en 2025 un budget à hauteur de 8 934 318 € en investissement.

2) Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

En matière de précarité énergétique l'action de la Région a porté sur les deux dispositifs complémentaires SLIME et Kap Ecosolidaire :

- Le dispositif Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minime pour les foyers modestes. À cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PO FEDER 2021-2027 pour les chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique. En 2025, ce sont ainsi 2 650 chauffe-eau solaires individuels qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- En parallèle et pour inciter les ménages précaires à la sobriété le p[illegible] conseiller 3 400 foyers précaires sur une meilleure façon de consommer leur énergie.

En 2025, ces actions ont mobilisé un budget à hauteur de 4 200 000 € en investissement (Région/FEDER).

3) Chauffage des écoles des Hauts

Cette action a évolué avec la mise en place d'une mission EDURENOV cofinancée avec la FNCCR et la Caisse des Dépôts auprès de la SPL Énergies Réunion. Le chargé de mission a mené en 2025 une campagne d'identification des projets de rénovation d'écoles primaires auprès des communes de l'île. Une quinzaine de communes se sont ainsi montrées intéressées par l'accompagnement proposé. Les projets d'écoles situées dans les Hauts pourront ainsi être accompagnés en intégrant le cas échéant la mise en place d'un chauffage à minima haute performance et si possible à énergie renouvelable (bois, solaire…).

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

En matière de maîtrise de la demande en énergie, les actions menées en 2025 (aides régionales et mobilisation du cadre territorial de compensation) ont permis, d'une part, des économies d'énergies, et d'autre part, des améliorations des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Les actions menées contribuent également à la création d'activité et d'emploi local dans les secteurs du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	1 086 610	508 805
TOTAL	**1 086 610**	**508 805**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	Nombre d'actes (programme SARé)	Fin du programme au 31/12/2024	Prolongation de six mois des actes d'information conseils via la SPL ER (3700 A1 et 555 A2)	2 349 actes de conseils de premier niveau (A1) 558 actes de conseils personnalisés (A2)	Relais pris par le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) porté par les EPCI.
	Nombre d'actes d'accompagnement petit tertiaire privé	250	Non mis en œuvre car initiative PACTE entreprises portée par l'ADEME reprend les mêmes objectifs	- 250	Initiative PACTE entreprise portée et financée par l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Écart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	Nombre de diagnostics EFFI'KAZ réalisés	300 audits réalisés	496 audits réalisés en 2025	+ 196	Dynamique de réalisation intéressante mais faible retour sur les passages à l'acte de rénovation et coût du diagnostic à revoir.
Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	Nombre de projets aidés	Test du dispositif	Préparation du dispositif KAP Photovoltaïque Solidaire et les modalités d'intervention	Test restant à lancer car pièces administratives et partenariat avec les solaristes et CCAS en cours de finalisation	Mise en œuvre du dispositif en 2026.

B – Commentaires & Analyse

1) Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Pour éviter une rupture nette du dispositif et permettre une transition moins brutale du SARé vers le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), la Région a accepté de financer la SPL ER sur fonds propres sur le premier semestre 2025 pour la réalisation d'actes d'information conseil auprès des particuliers. Ce sont ainsi près de 2 900 actes qui ont été réalisés sur les six premiers mois de l'année 2025.

En parallèle la Région a cofinancé avec le FEDER la réalisation d'audits énergétiques (EFFIKAZ) auprès de ménages envisageant des actions de rénovation. 496 foyers ont pu bénéficier de ce service dont le bilan montre cependant qu'il n'est pas nécessairement incitatif pour un passage à l'acte de rénovation.

L'action envisagée de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement du petit tertiaire vers la rénovation énergétique n'a pas été mise en œuvre dans la mesure où une initiative portée et financée par l'ADEME, le programme PACTE entreprise, visait les mêmes objectifs.

En 2025, le montant mobilisé s'élève à 680 153 € (Région/programmes CEE/FEDER).

2) Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés

Le dispositif KAP Photovoltaïque Solidaire qui vise à aider des foyers en situation de précarité à s'équiper d'une centrale photovoltaïque de petite puissance en autoconsommation a fait l'objet d'une décision favorable de la collectivité régionale pour sa mise en œuvre à l'échelle test d'une cinquantaine de dossiers.
Cette phase de test doit se faire en 2026 après la formalisation des partenariats avec les solaristes et les communes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LE DISPOSITIF KAP PHOTOVOLTAÏQUE

Le dispositif Kap Photovoltaïque soutient l'installation de petites centrales photovoltaïques chez les particuliers en autoconsommation sans injection dans le réseau, avec ou sans stockage. Il permet aux particuliers de produire leur propre électricité solaire et de réduire les consommations et les factures d'électricité tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le dispositif s'adresse aux propriétaires de maisons individuelles, sans conditions de revenus, sous réserve des critères d'éligibilité.

Ce dispositif est complémentaire au dispositif dit S24 mise en place en 2024 par l'Etat qui fixe un tarif d'achat du surplus de l'électricité produite par des centrales photovoltaïques et injecté sur le réseau.

Ce dispositif reste dynamique et a permis de structurer une filière locale avec 22 entreprises partenaires agréées. Le tableau suivant présente les résultats du dispositif de 2021 à 2025 :

Nombre de centrales subventionnées (aides versées)	Puissance cumulée	Stockage	Prix TTC cumulé des installations	Montant des subventions versées	Dont FEDER
4 900	22,6 MWc	19,2 MWh	69,6 M€	24,7 M€	18,2 M€

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LES MISSIONS TRANSVERSALES

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

PRÉAMBULE

En 2025, la Région a poursuivi et amplifié ses engagements en faveur d'une gestion publique rigoureuse, moderne et résiliente, tout en répondant aux défis climatiques, sociaux et économiques de son territoire.

Les finances régionales ont été placées sous le signe de la maîtrise et de l'innovation, avec un pilotage renforcé des dépenses et des recettes, une gestion active de la dette, et la modernisation des outils comptables. La collectivité a également franchi une étape majeure en intégrant une budgétisation verte marquant ainsi son engagement en faveur de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité.

Dans le domaine de l'audit et du contrôle de gestion, des actions ciblées ont été réalisées sur les programmes européens, la certification des comptes, et la veille sur les satellites. L'ajout de la fonction Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et Délégué à la Protection des Données (DPD) a renforcé la sécurité des systèmes d'information, soulignant l'importance croissante de la cybersécurité dans l'action publique.

L'année a été marquée par des événements climatiques majeurs, notamment le passage du cyclone Garance en février 2025. La Région a su mobiliser rapidement les fonds européens (FEDER FSE+ 21-27) et solliciter le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) pour soutenir la reconstruction. L'intégration d'un nouvel axe « RESTORE » dans les programmes européens, doté de plus de 100 M€, a permis de répondre aux besoins urgents tout en anticipant les priorités futures, comme la gestion durable de l'eau ou les investissements duaux.

En matière de ressources humaines, la Région a continué son engagement pris en 2024 sur la maîtrise de la masse salariale, avec une attention particulière portée à l'adaptation des compétences, à l'attractivité des métiers publics, et à la digitalisation des processus. La Région a également consolidé ses fonctions juridiques et d'achat public, garantissant ainsi la sécurisation et la performance de son action.

La modernisation du système d'information s'est poursuivie, avec la finalisation du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) et le déploiement de nouvelles solutions métiers, au service d'une administration plus efficace et collaborative.

Le patrimoine régional, estimé à plus de 1,65 Md€, a fait l'objet d'une gestion active, notamment pour faire face aux urgences climatiques et poursuivre des projets structurants comme la construction de lycées spécialisés. Enfin, la maîtrise des moyens généraux a confirmé la capacité de la collectivité à concilier rigueur budgétaire et qualité de service.

SYNTHESE FINANCIERE

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**18 528 168**	**187 245 548**	**18 903 809**	**192 806 981**	**2,0 %**	**3,0 %**
Investissement	**13 053 881**	**16 869 385**	**10 428 354**	**7 094 884**	**- 20,1 %**	**- 57,9 %**
TOTAL	**31 582 049**	**204 114 933**	**29 332 163**	**199 901 865**	**- 7,1 %**	**- 2,1 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LES FINANCES

Le pilotage renforcé de l'exécution des dépenses et des recettes, la tenue de l'inventaire comptable, la modernisation des outils d'analyses comptables ainsi que le lancement des travaux d'ajustement de la trajectoire financière 2026-2030 constituent les chantiers prioritaires menés en 2025, en partenariat avec les directions opérationnelles et en lien étroit avec la paierie régionale.

Dans le même temps, les travaux de contrôle interne visant à améliorer la sincérité et la qualité des comptes de la Région se sont poursuivis tout au long de l'année.

Enfin, la Région s'est engagée en faveur d'un territoire plus durable à travers une première budgétisation verte, présentée lors du vote de son budget primitif 2026, sous les prismes de l'atténuation du changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 30

- Budget réalisé : 102 253 360 €
Fonctionnement : 34 535 266 € (95,6%)
Investissement : 67 718 094 € (99,3 %)

- Axes de progrès global poursuivis en 2025 :
  - Piloter la programmation budgétaire ;
  - Moderniser les outils de suivi financier et d'aide à la décision ;
  - Gérer l'inventaire comptable.
- Résultats 2025 :
  - Lancement des travaux d'ajustement de la trajectoire budgétaire 2025-2030 ;
  - Présentation du premier budget vert régional 2026 ;
  - Intégration de la tenue de l'inventaire comptable dans le processus global de gestion financière ;
  - Conception d'outils d'analyses comptables et des tableaux de bord financiers.

I – PILOTER LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET L'EXECUTION COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE

Face aux impacts de la loi de finances pour 2025, marquée notamment par le gel des recettes de TVA et l'effort demandé aux régions pour contribuer au redressement des comptes publics, le pilotage pluriannuel budgétaire devient essentiel. Il permet d'assurer la soutenabilité financière des projets de la collectivité dans le respect des grands équilibres financiers fixés par l'exécutif.

En octobre dernier, des premières orientations d'arbitrage des politiques publiques ont été définies afin de permettre l'actualisation du plan pluriannuel des investissements et de fonctionnement (PPI-PPF) à horizon 2030, et de faire face à des perspectives de recettes régionales envisagées moins dynamiques à l'avenir, avec notamment des ressources de l'Etat prévues en baisse et une prochaine programmation européenne encore incertaine.
L'objectif est de positionner la Région dans une stratégie financière robuste en 2028 afin de reprendre la compétence agricole et d'accompagner les opérations prioritaires d'ici la fin de la mandature. L'année 2026 sera consacrée à l'approfondissement des analyses et à la révision des projets inscrits au PPI-PPF 2023-2030.
L'exécution comptable en 2025 atteint son plus haut niveau. Cette évolution s'accompagne d'une forte progression de l'activité de mandatement avec 41 973 émis en 2025 contre 36 120 en 2024, soit une hausse de + 16,2 %. Cela représente en moyenne 167 mandats émis quotidiennement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Le délai moyen de mandatement progresse de 1,1 jour par rapport à 2024 pour s'établir à 22,8 jours en 2025. Le délai de paiement de la paierie régionale est quant à lui de 4,5 jours contre 2,9 en 2024. Le délai global de paiement atteint ainsi **28,4 jours** en 2025 dont 25,6 jours en fonctionnement et 33,8 jours en investissement. Le taux de rejet des mandats s'élève à 3,1 %.

Pour mémoire le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. Le délai de paiement de la Région Réunion demeure conforme. Néanmoins, un effort devra être poursuivi en 2026 afin d'atteindre la cible de 23 jours fixée par la Région, notamment en réponse aux enjeux liés à la crise du BTP en 2024.

L'exercice 2025 a, par ailleurs, été marqué par plusieurs actions visant à garantir la qualité des comptes qui, dans le même temps, ont pesé sur les délais de traitement des factures et le taux de rejet des mandats :

- La formation de l'équipe de mandatement et des directions opérationnelles, afin de développer leur technicité comptable et de répondre à des contrôles plus exigeants de la paierie ;
- Le renforcement des contrôles internes relatifs aux imputations comptables et aux pièces justificatives des dépenses ;
- La déconcentration de l'enregistrement de l'inventaire comptable auprès des directions opérationnelles lors de la liquidation des dépenses d'investissement, à l'aide d'un nouveau logiciel ;
- Le renforcement des contrôles internes sur la tenue de l'inventaire comptable.

Avec 1 913 titres émis en 2025 contre 2627, l'activité « recette » demeure soutenue. Cette diminution s'explique principalement par une évolution des modalités de comptabilisation du produit de l'octroi de mer perçu quotidiennement et désormais enregistré sous forme d'un encaissement global mensuel.

Cette optimisation de l'activité de régularisation des encaissements a permis de renforcer les contrôles internes sur les recettes de la collectivité, notamment en matière :

- D'identification des débiteurs ;
- D'imputations comptables et de pièces justificatives des recettes (subventions, trop-perçus…) ;
- De révision des loyers dans le cadre de baux et d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public.

Enfin, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2026, une revue des prévisions de dépenses régionales a été conduite sous les prismes de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité, avec l'appui de l'ensemble des services. Ce premier budget vert 2026, décliné selon les axes de la mandature, a été présenté en Assemblée Plénière le 18 décembre 2025. Il vise à :

- Illustrer la part du budget régional consacrée aux transitions écologiques ;
- Evaluer la cohérence des dépenses régionales avec les objectifs environnementaux ;
- Suivre les leviers d'amélioration des politiques publiques au regard des enjeux environnementaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Exécuter le budget dépenses	Taux d'exécution du budget en dépenses	Fonctionnement > à 95% Investissement > à 95 %	94 % 91%	(-) 1% (-) 4 %	-
Exécuter le budget recettes	Taux d'exécution du budget en recettes	Fonctionnement > à 95% Investissement > à 95 %	98 % 99%	(+) 3% (+) 4 %	-
Réduire le Délai Gobal de Paiement (30 j)	Délai global de paiement (DGP)	23 jours	28,48 jours	(+) 5,48	DGP fonctionnement : 25,61 jours DGP investissement : 33,82 jours Nouvelle organisation prévue en 2026 sur le circuit des factures de travaux du patrimoine régional.
	Délai global de paiement de l'ordonnateur	21 jours	23,9 jours	(+) 2,9	
Renforcer les contrôles de la chaine de la dépense et de la recette visant à améliorer la qualité de la donnée comptable	Taux de rejet de mandats et de titres	< 1 %	Taux de rejet : Mandats : 3,1 % Titres : 3,6 %	-	Procédures de contrôles internes sur la chaine de la dépense et de la recette (imputation comptable et pièces justificatives).
Fiabiliser les tiers : conformité juridique et bancaire	Mise à jour référentiel tiers financiers	100 %		-	Contrôles manuels. Projet 2026 de fiabilisation juridique et bancaire à l'aide d'un outil.
Améliorer la planification des émissions des titres de recettes et le délai de régularisation des titres après encaissements	Emission des titres de recettes avant une date butoir Délai de régularisation des encaissements sur comptes d'attente	Loyers n < 30/4/N Inscriptions CRR (Année n-1/n) < 30/6/N Restauration scolaire < 31/12/N < 2 mois	Sans objet 100 % Sans objet	-	Formation/accompagnement de la DGA Patrimoine sur les titres de recettes en 2025 82 % des loyers émis au 31/12/2025. 50 % au 31/01/2026. Communication à prévoir auprès des lycées en 2026. 100 % fiscalité 80 % subventions Etat/Europe. Régularisations chronophages pour les petits montants (Indemnités Journalières Sécurité Social (IJSS), assurance, subventions autres partenaires, produits de gestion diverses).

B – Commentaires & Analyse

L'optimisation de la chaine comptable, en dépenses et en recettes, de la Direction Générale Adjointe patrimoniale, prévue au premier trimestre 2026, devrait contribuer à l'amélioration des délais de traitement des factures de travaux pour atteindre la cible de 23 jours en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Le développement progressif de contrôles internes comptables et financiers au sein des directions permettra de renforcer la maitrise des risques liés à l'exécution comptable et financière, dans le cadre du régime de responsabilité des gestionnaires publics.

II – PARVENIR A LA CERTIFICATION DES COMPTES

La certification des comptes constitue un objectif stratégique pour la Région Réunion afin de renforcer la fiabilité de l'information financière, la transparence de la gestion publique et la qualité des processus comptables.
Pour ce faire, les actions engagées en 2025 à l'aide de cabinets de conseils spécialisés visent à poursuivre la fiabilisation des états financiers de la collectivité, ajuster l'actif immobilisé, mettre en œuvre de nouvelles règles d'amortissement des voiries, sécuriser les travaux de rattachement des charges et produits et engager une procédure de suivi des engagements hors bilan.

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Ajuster comptablement l'actif immobilisé (hors voiries)	Taux d'avancement	20 %	Travaux engagés sur les régularisations patrimoniales et rapprochement inventaire / état de l'actif	Avancement progressif	Travaux menés avec les directions opérationnelles et un accompagnement externe.
Engager les travaux d'amortissement des voiries	Délibération / taux d'avancement	Mise en place du dispositif et lancement des régularisations	Travaux préparatoires engagés (définition méthodologie, identification actifs concernés) patrimoniaux)	Mise en œuvre progressive	Réforme comptable (norme 6) nécessitant un travail préalable d'analyse patrimoniale et de structuration des données.
Rattachements charges / produit	Taux de dénouement	90 %	Amélioration des procédures de rattachement et accompagnement des directions	Stabilisation autour de la cible 90%	Renforcement des travaux de clôture et sécurisation progressive des pratiques.
Engagements hors bilan	Méthode / recensement	Tableau de recensement	Travaux engagés pour améliorer le suivi des engagements du fonctionnement	Dispositif en cours de structuration	Création d'un dispositif de suivi à formaliser ; ateliers méthodologiques prévus avec le prestataire Mazars.

B – Commentaires & Analyse

L'année 2025 a été consacrée à la poursuite de la structuration du dispositif de fiabilisation comptable engagé au sein de la direction. Les actions conduites ont notamment porté sur le lancement des travaux d'ajustement de l'actif immobilisé, la préparation de la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à l'amortissement des voiries ainsi que le renforcement du suivi des rattachements des charges et des produits à l'aide d'outils d'analyse.

Par ailleurs, les premiers travaux visant à structurer le suivi des engagements hors bilan ont été engagés, en particulier sur les engagements de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Cette démarche s'inscrit dans une logique de renforcement du pilotage [illegible] travers la création d'un service dédié. Dans cette perspective, des ateliers associant les directions opérationnelles seront organisés en 2026 avec l'appui du cabinet Mazars, afin de formaliser les procédures de recensement et de fiabilisation de la comptabilité des engagements de la Région.

III – CONFORTER L'APPROPRIATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DEVELOPPER DES OUTILS DE PILOTAGE

En 2025, l'organisation du suivi du système d'information financier a été stabilisé avec :

- Une montée en compétences collective pour garantir la continuité des missions ;
- La formalisation de méthodes de travail (processus, répartition des rôles, outils collaboratifs), permettant une meilleure réactivité et une coordination renforcée avec les fonctions support internes (informatique, commande publique, ressources humaines...) ;
- La mobilisation de l'équipe autour d'objectifs communs, notamment la modernisation du système d'information financier et l'amélioration de la qualité de service aux utilisateurs.

A – Coordonner la maintenance évolutive et contribuer à la modernisation du SI Financier

En 2025, une grosse migration technique du logiciel financier, opération avec deux jours d'indisponibilité, a été programmée. Si les montées de versions mineures ont été maîtrisées, de l'installation à la recette applicative, l'effort de communication envers les utilisateurs a permis d'atténuer les perturbations. Parallèlement, le déploiement de nouveaux modules (service fait, chorus engagement, révision de prix) a fluidifié les processus métiers notamment avec des automatisations.

La sécurisation des accès pour le logiciel financier Astre GF a progressé avec la reprise des revues d'habilitation, 10 % des revues réalisées en 2025. Ce chantier se focalise sur la rationalisation des privilèges et des profils utilisateurs, et la sécurisation des comptes inactifs (départs, mobilités). Enfin, l'adaptation d'Astre GF aux évolutions organisationnelles de la DGA Economie, avec la modification des entités budgétaires (lignes de crédits, programmes, AP, opérations, marchés, visas de commande), a mis en exergue la nécessité d'une synchronisation accrue entre les systèmes d'information et les mutations structurelles.

B – Superviser l'assistance utilisateurs et gérer les incidents auprès de l'éditeur

Le support technique et l'accompagnement des utilisateurs sont assurés par une gestion réactive des demandes autour du logiciel financier Astre GF via la plateforme GLPI.
En 2025, l'assistance a enregistré une moyenne de 80 tickets par mois, classés selon leur complexité :

- Demandes simples (50 % des demandes) : résolues en 1 jour en moyenne ;
- Demandes moyennes (40 %) : délai de 2 à 4 jours ;
- Demandes complexes (10 %) : résolution en plus de 4 jours.

Cette répartition reflète une charge de travail équilibrée, parfois concentrée sur des problématiques techniques identifiées, nécessitant des ressources adaptées à chaque niveau de difficulté. Pour réduire les tickets récurrents, une plateforme d'apprentissage visuel a été déployée, proposant des tutoriels vidéo à destination des utilisateurs.

C – Animer un réseau utilisateurs autour du SI Financier

Le service a mené plusieurs actions pour améliorer la maîtrise des outils par les agents. Une réunion des correspondants budgétaires a été organisée en avril 2025 afin de présenter les chantiers importants de l'année et d'harmoniser les pratiques.
Par ailleurs, une formation dédiée à l'enregistrement et à l'exécution des marchés dans Astre GF a été dispensée en juin 2025, touchant 62 agents avec un taux de satisfaction élevé (88 %). Enfin, des procédures et des supports adaptés aux particularités de la Région ont été élaborés pour faciliter leur mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

D – Contribuer au pilotage des activités et aux projets transverses : Tableaux de Bord et Projets

Le service a joué un rôle clé dans plusieurs projets structurants. Ces actions ont visé à moderniser les outils de pilotage et de gestion financière :

- Développement d'outils décisionnels : parmi les réalisations figurent la validation de la perspective « Mandat » du cube financier dans l'entrepôt de données et le déploiement de nouveaux tableaux de bord Power BI (Direction Générale, rejets DGFiP, mandatement). Par ailleurs, des rapports Business Objects détaillés ont été développés pour répondre à des besoins métiers locaux. Ces tableaux de bord et ces rapports permettent d'outiller l'aide à la décision et l'évaluation.

Dans le cadre de la modernisation et de l'optimisation du système d'information financier, un accompagnement technique a été réalisé, ce qui a permis la migration de l'outil d'inventaire WinInvest vers ImmoNet. L'interface entre la sphère Astre GF/ImmoNet et le système d'information patrimonial est en cours de mise en œuvre. En outre, des contributions à des expérimentations de solutions innovantes ont été apportées, comme la participation à des projets d'intelligence artificielle, avec l'exemple notamment du chatbot IA pour l'assistance financière, ou la mise en œuvre de la solution AIDEN en vue de remplacer MAFATE pour la gestion des subventions.

GESTION DE L'INVENTAIRE COMPTABLE

La refonte du système de gestion de l'inventaire comptable, engagée en 2025, s'est traduite par la migration de l'outil WinInvest vers l'application Immos.Net. Cette évolution implique désormais la création d'une fiche inventaire par la direction opérationnelle dès l'acquisition ou lors de toute modification (vente, mise au rebut...) d'un bien. La mise en œuvre d'une conduite du changement structurée a contribué à une appropriation collective efficace de ce nouveau processus. Ce dispositif vise à renforcer la fiabilité, la transparence et la sincérité de la comptabilité, tout en améliorant la connaissance du patrimoine afin d'optimiser les décisions d'investissement et la gestion financière régionale.

Autre action structurante, un tableau de bord à destination de la Direction Générale a été conçu à l'aide de l'outil de datavisualisation Power BI. Il met à disposition des indicateurs clés dédiés au pilotage financier et opérationnel, notamment le suivi de l'exécution budgétaire en dépenses et en recettes, l'évolution du délai global de paiement, une synthèse des factures à traiter ainsi que le suivi des rejets de la DGFiP (mandats et titres de recettes). Cet outil contribue à améliorer le suivi en temps réel de l'activité et à renforcer la prise de décisions opérationnelles.

L'AJUSTEMENT DE LA TRAJECTOIRE FINANCIERE 2026-2030

Les travaux sur la mise à jour de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement ont donné lieu à deux séminaires avec les élus.

Le premier séminaire en date du 10 octobre 2025 avait pour sujet d'établir les principes d'ajustement de la trajectoire budgétaire pour la période 2026-2030.

Le second séminaire qui s'est déroulé le 14 novembre 2025 a permis de décliner des principes de priorisation selon les différents axes de politiques publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

L'AUDIT ET LE CONTROLE DE GESTION

La Région s'est dotée d'une direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion (DACG) depuis décembre 2022 afin de renforcer la maîtrise des risques inhérents aux activités de la collectivité régionale.

Les activités d'audit et de contrôle de gestion de la Région Réunion ont porté en 2025 sur 3 dimensions principales :

1- L'activité d'audit interne sur les programmes européens pour le compte de l'Autorité de gestion ;
2- L'activité d'audit interne dans le cadre de la certification des comptes de la collectivité et de maîtrise des activités ;
3- La mission renforcée de veille sur les satellites (contrôle de gestion).

A ces 3 dimensions, s'est rajoutée à compter d'août 2025 une 4ème dimension : la fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et Délégué à la Protection des Données (RSSI /DPD).

Les ressources :

- ETP mobilisés : 14 dont *6 ETP sur les programmes européens.*

- Budget réalisé : -

Le principal objectif :

- Consolidation de l'activité d'audit interne et de contrôle de gestion.

Résultats 2025

- Structuration en particulier de l'activité de veille sur les entités liées ;
- Achèvement du 1er cycle complet des travaux liés aux dispositifs de contrôle interne des programmes européens 2021-2027 (sur l'année 2024-2025).
- Concrétisation des travaux liés à la signature de la convention de contribution NDICI avec la Commission européenne (5 M€), pour faciliter l'émergence de projets de coopération régionale.

I – LES TRAVAUX POUR L'AUTORITÉ DE GESTION EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE SUR LES PROGRAMMES EUROPÉENS (FEDER-FSE+, INTERREG, FEAMPA)

A – Les travaux liés au système de gestion et de contrôle des Programmes 2014-2020

L'année 2025 a été consacrée aux derniers travaux de clôture des programmes 2014-2020, suite aux derniers appels de fonds à la Commission européenne sur l'année comptable 2023-2024 de plus de 1 100 millions d'euros (FEDER et INTERREG).

- **FEDER 2014-2020**

Les travaux en lien avec la clôture du PO FEDER 2014-2020 ont consisté pour l'essentiel à :

- Accompagner les services instructeurs lors des 13 derniers audits d'opération réalisés par l'Autorité d'Audit, l'ANAFE (Autorité Nationale d'Audit des Fonds Européens).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- Traiter 6 réclamations de porteurs de projet dans le cadre de la programmation des programmes européens. Pour rappel le service ASG analyse toutes les réclamations d'un porteur de projet UE afin d'assurer une neutralité de traitement par rapport au service qui a émis la décision contestée.

- **INTERREG 2014-2020**

Les travaux en lien avec la clôture du PO INTERREG Océan Indien 2014-2020 ont porté notamment sur :
- L'accompagnement des services instructeurs lors des 10 derniers audits d'opération réalisés par l'Autorité d'Audit, l'ANAFE (Autorité Nationale d'Audit des Fonds Européens).

Dans le cadre de la clôture des programmes 2014-2020, le service ASG a également collaboré avec la DGA Europe dans la préparation des rapport finaux de mise en œuvre et de leurs annexes à transmettre à la Commission. Il s'est agi de mener des travaux transversaux de consolidation des données en lien avec les différents services de l'Autorité de Gestion pour remonter les données de clôture à la Commission Européenne, en concertation avec l'Autorité de Certification et l'Autorité d'Audit.

En synthèse quelques indicateurs clés sur les programmes 2014-2020 :

Intitulé indicateur	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Contrôles de l'Autorité de certification (DRFIP) suivi	58 dossiers	-
Contrôles de l'Autorité d'audit nationale (ANAFE) suivi	15 dossiers	23 dossiers
Montant appels de fonds à la CE sécurisés (FEDER + INTERREG)	650 M€	-
Nombre de réclamations traitées	15 dossiers	6

De plus, il est à noter que le taux d'erreur sur les deux programmes 2014/2020 a systématiquement été inférieur à 2 % sur l'ensemble des années comptables, ce que la CE a jugé très positif.

Taux d'erreur résiduel établi par l'Autorité d'audit (CICC / ANAFE)		
Année comptable	**FEDER**	**INTERREG**
2016 - 2017	0,02 %	0,00 %
2017 - 2018	0,24 %	0,00 %
2018 - 2019	0,067 %	1,52 %
2019 - 2020	0,40 %	0,344 %
2020 - 2021	0,46 %	1,21 %
2021 – 2022	0,10%	0,00%
2022 – 2023	0,06% (données brutes AG)	2,04%
2023 -2024 (18 mois)	0,15%	1,47

B - Les travaux liés au système de gestion et de contrôle des programmes 2021-2027

L'année 2025 marque la deuxième année pleine de réalisation de la programmation 2021-2027 des programmes européens (PE) :
- FEDER-FSE+ et INTERREG pour lesquelles la Région Réunion est Autorité de gestion ;
- FEAMPA (Volet Réunion) pour lequel la Région Réunion est Autorité de gestion déléguée, l'Autorité de gestion nationale étant la DGAMPA.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A la suite de l'audit système réalisé par l'Autorité nationale d'audit (ANAFE) en octobre 2023 pour le programme FEDER-FSE+, l'Autorité de gestion Région a reçu début janvier 2024 le rapport définitif d'audit avec une note de 1 (la meilleure note possible sur une échelle de 4), note obtenue dès le rapport provisoire. Cet audit et cette note ont conduit l'Autorité de gestion Région à présenter ses premiers appels de fonds 2021-2027 à la Commission européenne, ce qui a représenté plus de 200 M€ en 2025 (de dépenses).

Afin de renforcer le dispositif de contrôle interne des programmes européens, 5 sessions de formation ont été réalisées en 2025 à destination des différents services instructeurs.
En février 2025 notamment, en collaboration avec la DGA Europe et le service formation de la DRH, un rassemblement de tous les services instructeurs a été organisé sur le site du MOCA. Cette journée a permis à tous les agents de se retrouver et de partager des problématiques communes liées à la mise en œuvre des programmes européens. Sur un plan plus pédagogique, cela a également permis de présenter les principales évolutions entre la programmation 2014-2020 et celle de 2021-2027.

- **FEDER-FSE+ 2021-2027**

Les travaux en lien avec la mise en œuvre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 ont consisté pour l'essentiel à :
Pour le volet FEDER :

- Réaliser 17 contrôles ciblés sur risques (CCR) sur des opérations au stade « programmé » ;
- Réaliser 24 CCR sur des opérations au stade paiement. Ces CCR ont contribué à la sécurisation de 6 appels de fonds à la Commission européenne pour un montant total de plus de 200 M€ ;
- Accompagner les services instructeurs lors des 5 audits d'opération réalisés par l'Autorité d'Audit, l'ANAFE (Autorité Nationale d'Audit des Fonds Européens). Ces 5 audits ont porté sur un périmètre financier de plus de 5,3 M€ de dépenses et se sont conclus par un taux d'erreur de 0,33%.

Dans le cadre de la procédure de réclamation des programmes européens, le service ASG a traité 5 réclamations de porteurs de projet sur le volet FEDER.

Pour le volet FSE+ :

- Réaliser 4 CCR sur des opérations au stade paiement. Ces CCR ont contribué à la sécurisation de 5 appels de fonds à la Commission européenne pour un montant total de plus de 57 M€ ;
- Accompagner le service instructeur lors des 2 derniers audits d'opération réalisés par l'Autorité d'Audit, l'ANAFE (Autorité Nationale d'Audit des Fonds Européens). Ces 2 audits ont porté sur un périmètre financier de plus de 8 M€ de dépenses et se sont conclus par un taux d'erreur de 0 %.

- **INTERREG V océan Indien 2021-2027**

Le programme européen INTERREG a fait l'objet d'un premier appel de fonds à la Commission européenne en juillet 2025, en évitant d'effectuer un appel de fonds sur l'année comptable 2023-2024 afin de réduire la charge administrative liée aux contrôles de l'Autorité d'audit.

Le service ASG a ainsi réalisé les premiers CCR comme suit :

- 7 CCR sur des opérations au stade paiement. Ces CCR ont contribué à la sécurisation de 5 appels de fonds à la Commission européenne pour un montant total de presque 8 M€.

Dans le cadre de la procédure réclamation des programmes européens, le service ASG a traité 2 réclamations de porteurs de projet sur le programme INTERREG.

Par ailleurs, en complément du programme INTERREG, en collaboration avec la DGA Europe et la DOCR, le service ASG a participé aux premiers travaux de mise en œuvre de l'instrument de financement NDICI (« instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale »), qui permet de soutenir des projets conjointement financés par le NDICI (pouvant bénéficier à des structures des pays tiers) et le FEDER-INTERREG (à destination de la structure réunionnaise ou mahoraise).
Ce travail a notamment consisté à définir des modes opératoires et modalités de mise en œuvre. Ceci a abouti à la signature d'une convention de contribution NDICI entre la Région et la Commission dotée de 5 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En parallèle, le service ASG, en collaboration avec les services, a contribué à l'élaboration des différents documents types spécifiques à destination des services instructeurs afin de pouvoir instruire et programmer les dossiers liés à cette convention de contribution NDICI, destinée à faciliter l'émergence de nouveaux projets de coopération.

- **FEAMPA 2021-2027**

Dans le cadre du volet régional du programme national FEAMPA, la Région Réunion est Autorité de gestion déléguée (AGD) ou organisme intermédiaire (OI) afin de mettre en œuvre ce volet. La fonction d'Autorité de gestion étant dévolu à la DGAMPA.

En 2025, les travaux en lien avec la mise en œuvre de ce volet régional ont consisté pour l'essentiel à :
- Réaliser 5 CCR sur des opérations au stade programmé ;
- Réaliser 4 CCR sur des opérations au stade paiement ;
- Accompagner le service instructeur lors d'un audit d'opération réalisé par l'Autorité d'Audit, l'ANAFE (Autorité Nationale d'Audit des Fonds Européens).

Dans le cadre de la procédure réclamation des programmes européens, le service ASG a traité 1 réclamation de porteur de projet sur le programme FEAMPA.

Le service ASG accompagne également le service instructeur FEAMPA dans les échanges avec l'Autorité de gestion nationale afin notamment de pouvoir mieux appréhender les procédures nationales qui devront être déclinées au niveau local et déployées tant au niveau du service instructeur que des bénéficiaires.
A titre d'exemple, le service ASG a accompagné le service FEAMPA dans la mise à jour de la cartographie des risques suite à l'actualisation nationale faite par l'Autorité de gestion.

En synthèse quelques indicateurs clés sur les programmes 2021-2027 :

Intitulé indicateur	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
Contrôles cibles sur risques FEDER	21 dossiers	41 dossiers
Contrôles cibles sur risques FSE+	4 dossiers	4 dossiers
Contrôles cibles sur risques INTERREG	-	7 dossiers
Contrôles cibles sur risques FEAMPA	-	4 dossiers
Montant appels de fonds à la Commission Européenne sécurisés (FEDER + FSE+ + INTERREG) en lien avec la fonction comptable des Programmes Européens (PE)	64 M€	265 M€
Nombre de réclamations traitées	4 dossiers	8
Formations animées	5 sessions	5

II - LES TRAVAUX D'AUDIT INTERNE (HORS PROGRAMMES EUROPEENS)

- **Le suivi des audits et contrôles extérieurs**

Fin 2024, la collectivité a fait l'objet d'un contrôle par l'Agence Française Anticorruption (AFA), qui est actuellement toujours en cours. Ce contrôle a pour objectif d'évaluer l'existence, la qualité et l'efficacité des mesures et procédures mises en œuvre pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Cette mission a mobilisé une coordination transversale et un suivi rigoureux pour produire des réponses du niveau attendu par l'AFA.

En effet, fin 2024, une première phase de questionnaires a été conduite par l'AFA. Le service Audit Interne Collectivité (AIC) a assuré la coordination, la collecte, la consolidation et la transmission des réponses des différents services concernés. Cette phase a été complétée, début 2025, par une première série d'entretiens en présentiel, organisée sous la coordination du Service AIC.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Mi-2025, un questionnaire complémentaire, ciblé sur la DGA Routes, a en[illegible] modalités, avec des réponses apportées par les services concernés et transmises à l'AFA.
Une seconde phase d'entretiens, initialement envisagée par l'AFA pour juillet 2025, a été annulée. Les travaux de l'AFA se poursuivent et devraient s'achever fin 2026.

- **La mise en œuvre d'audits internes**

En 2025, 2 audits (provisoire) ont été réalisés :
- Cycle interventions subventions et aides – Direction de la Cohésion Sociale et Solidaire (DCSS)
- Cycle interventions subventions et aides – Direction développement Culturel et Sportif (DDCS)

L'audit initialement prévu sur la Direction de la Formation Professionnelle (DFP) a été reporté, à la demande de la DGADHS, au premier trimestre 2026.
Un audit portant sur le respect des procédures RH et logistiques des subdivisions routières Est et Nord a débuté fin 2025. A février 2026, il est en cours.

Le suivi des recommandations sur les audits suivants a également été assuré :
- Analyse des coûts des cuisines centrales des EPLE ;
- Analyse du circuit de traitement des factures afin de réduire le délai global de paiement (DGAPAT-DGARD-DGARS).

Ces audits internes visent à l'amélioration des traitements opérés par les services concernés de la collectivité et au renforcement des modes opératoires.

- **La mise en œuvre de missions de conseils**

En 2025, 1 mission de conseil a été réalisé sur décision du DGS :
- L'analyse du cycle « achat » commande publique de la DAJCP ;
- L'analyse de l'organisation des services du CPOI : analyse débutée en novembre 2024 et se terminant en mai 2025.

Le suivi des recommandations sur les missions de conseils suivantes a également été réalisé :
- L'analyse du cycle « achat » commande publique de la DAJCP.

- **Pilotage et animation du groupe de travail cadre d'interventions (subventions)**

Le pilotage et l'animation du Groupe de Travail Subventions (GT), composé de membres volontaires, est assuré par le service AIC.

En 2025, le GT a procédé à :
- L'analyse de 9 projets de dispositif d'aides ou de subventions ;
- La conception et la mise en œuvre, d'une procédure de recensement des dispositifs de la collectivité permettant la remontée obligatoire au niveau national des attributions des aides de minimis à compter du 01/01/2026 ;
- La collaboration avec de la DSIO, sur l'évolution des aides dématérialisées et sur les projets d'acquisition d'une application de gestion des subventions (POC AIDEN).

- **Participation aux enquêtes administratives**

En 2025, à la demande de la Direction Générale des Services, l'analyse préalable d'ouverture de 2 enquêtes administratives a été réalisée dont 1 ayant fait l'objet d'une enquête diligentée par le service.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- **Missions de conseil sur certains projets informatiques structurants et dispositif de contrôle interne**

En 2025, 3 projets informatiques d'envergure ont été accompagnés, dans l'objectif d'assister les directions opérationnelles dans la sécurisation des procédures dématérialisées et de leur allégement :

- Le système d'information de la formation professionnelle de la Région ;
- Le process d'utilisation du portail générique de dématérialisation pour les cadres d'intervention afin de sécuriser l'instruction et le suivi des demandes des usagers (POC AIDEN) ;
- La procédure de recensement des dispositifs de la collectivité (DATAHUB).

Intitulé indicateur	Réalisés en 2024	Réalisés en 2025
Audits internes réalisés	3 audits	2 audits
Missions de conseil assurées	4 missions	2 missions
Suivis de recommandations finalisés	1 suivis	1 suivi
Groupes de travail animés	9 séances	10 séances
Participation à des projets informatiques transverses	3 projets	3 projets

III - LES MISSIONS DE CONTROLE DE GESTION (VEILLE SUR LES SATELLITES ET PILOTAGE DE GESTION)

- **La veille sur les satellites et entités liées**

L'exercice 2025 marque la seconde année de mise en œuvre des différents jalons relatifs au renforcement de la veille sur les satellites, tel que souhaité par l'autorité et représentant une part importante du plan de charge du service, contrôle de gestion, récemment constitué suite à la réorganisation des services en 2023.

Pour rappel, l'objectif premier est la maîtrise des risques auxquels la collectivité régionale (dont les élus) s'expose du fait de ses satellites, en complément des suivis et contrôles déjà opérés au sein des directions opérationnelles.
Le process global de veille au sein de la collectivité a donc vu la poursuite en 2025 de la méthodologie validée par la Direction Générale des Services, avec d'une part la poursuite des travaux réalisés en 2024 sur un périmètre plus large d'organismes, et d'autre part l'apparition de quelques nouveautés déployées spécifiquement en 2025.

Quelques chiffres clés relatifs à l'activité ainsi qu'aux productions du service

- 83 satellites identifiés dont 12 au premier cercle et 27 au second cercle ;
- 50 courriers circulaires et 16 courriers de cadrage financier ;
- 340 mails reçus provenant des satellites au sein desquels la Région siège aux instances ;
- 31 fiches synthétiques d'analyse financière dont les principaux satellites des cercles 1 et 2 ;
- 14 EPL intégrés à l'accompagnement pour les rapports des mandataires (10 avec délibérations CPERMA et 4 rédactions finalisées ou en cours).

- **L'accompagnement sur la démarche de certification des comptes annuels de la collectivité**

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite de la démarche avec le commissaire aux comptes (CAC), EXA-MAZARS, dont les travaux avaient débuté fin 2024.

Au travers de ses différentes interventions, le professionnel du chiffre mobilise essentiellement les agents de la collectivité assurant les fonctions financières pour documenter et justifier les contrôles menés via l'analyse des comptes du bilan et du compte de résultat, conformément aux normes d'exercice professionnel.

A l'issue des travaux menés en 2025 ayant porté sur les comptes 2024, le CAC a délivré différentes synthèses présentant ses conclusions et recommandations. Ce marché ayant une dimension portant davantage sur le conseil, la collectivité a ainsi commandé des travaux spécifiques d'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- **L'appui aux services pour le renforcement de leur dispositif de co**

Mission d'aide à la formalisation de la procédure liée à la rémunération des stagiaires à la DFP
En 2025, une mission de contrôle interne a été conduite sur le processus de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle marquée par la délégation à un tiers payeur (ASP) et par des montants significatifs. Cette mission avait pour objet de renforcer le dispositif de contrôle Interne de ces process.
La démarche a abouti à la production d'une procédure détaillée, structurée autour de l'identification de risques, de contrôles associés à chaque étape et de recommandations ciblées à mettre en œuvre pour fiabiliser le processus. A l'issue de cette mission, la DFP dispose d'une meilleure appréhension des risques à sécuriser, notamment dans le cadre de la mise en place prochaine d'un nouveau logiciel.

- **L'appui au développement d'outils de gestion**

- **Recrutements :**

Plusieurs outils de gestion et tableaux de bords ont été déployés en 2025 : le déploiement d'un tableau de bord sur l'interface Power BI, à destination des DGA et des directeurs afin de suivre en continu l'avancée des procédures de recrutement.

- **Suivi de la chaîne des marchés :**

Déploiement de tableaux de bord auprès du service de la commande publique de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.
Les travaux se traduiront par le déploiement début 2026 d'un tableau de bord sur l'interface Power BI, à destination des DGA et des directeurs afin de suivre en continu l'avancée des procédures marché.

- **Tableau de bord Transverse - suivi des satellites :**

L'outil, se voulant structurant et servant de point d'entrée unique restitue de façon dynamique la cartographie des satellites enrichie de nombreux indicateurs et la possibilité d'accéder rapidement à une information plus détaillée, aux dossiers permanents ainsi qu'à la documentation (lexique, procédures, feuille de route, ...).

- **Tableau de bord Transverse - suivi des dispositifs de subvention :**

L'outil, restitue une vision à la fois générale et fine des dispositifs en cours, des interventions et des engagement juridiques, outillant ainsi les services pour différentes finalités.

➢ Quelques indicateurs :

Intitulé indicateur	Réalisés en 2024	Réalisés en 2025
Analyses financières satellites réalisées	15 analyses	30 analyses (11/12 C1 - 16/27 C2 - 2/21 C3)
Rapport des mandataires satellites EPL suivis	15 rapports	14 rapports
Groupe de travail animés	2 GT (contrôle interne et satellites)	1 GT (satellites)
Ateliers de sensibilisation à la veille sur les satellites réalisés avec les DO	-	11 DO répartis sur 6 DGA
Mise en œuvre de mission de conception d'outils et tableaux de bord	2 missions	3 missions

Ces indicateurs ne reflètent qu'une partie de l'activité réalisée sur l'année par le service CG.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

IV - LES TRAVAUX DU RESPONSABLE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (RSSI) / DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Les travaux du RSSI / DPD ont pour objet premier de :

- Garantir la sécurité, la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des systèmes d'information et des données de la collectivité ;
- Assurer la conformité de la collectivité aux obligations réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel (RGPD) et de cybersécurité ;
- Accompagner les directions métiers dans la maîtrise des risques numériques et la sécurisation de leurs projets et usages.

La collectivité accueille un nouveau RSSI / DPD depuis le 1er août 2025. Il travaille en lien étroit avec de nombreux services de la collectivité, dont la DSIO, le CRGT, la DEVL et la DRH.

Sur les 5 derniers mois de 2025, les premiers travaux ont principalement consisté en :

- La détermination d'une feuille de route pour les 3 prochaines années ;
- La proposition d'une gouvernance pour rendre effective la sécurité des systèmes d'information, et conforme aux normes et cadres réglementaires ;
- La mise en place d'un travail en réseau pour faciliter les travaux à venir ;
- La sensibilisation des agents autour du risque d'hameçonnage ;
- La veille des vulnérabilités et la bonne de la prise en compte par les équipes opérationnelles ;
- La gestion des incidents de sécurité ;
- La mise en œuvre des travaux en vue d'améliorer la posture de conformité au RGPD en collaboration avec les directions autour de cette thématique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LES PROGRAMMES EUROPEENS

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évènements majeurs :
La Réunion a été frappée par le cyclone Garance le 28 février 2025 et l'Autorité de gestion régionale a mobilisé très rapidement les fonds du programme européen FEDER FSE+ 21-27 afin de soutenir la réparation des dégâts, tout en sollicitant l'UE pour qu'une mobilisation du FSUE soit mise en place.
La procédure de révision à mi-parcours des programmes qui était alors enclenchée et à un stade très avancé, a été interrompue afin d'y inclure un nouvel axe dit « RESTORE ».

Cet axe dont le contenu a été élaboré en collaboration étroite avec le partenariat local, en particulier les communes et les EPCI qui ont toutes été rencontrées a minima une fois en vue de recenser les sinistres, a permis de mobiliser plus de 100 Millions d'Euros de crédits communautaires en lien avec les premiers chiffrages de travaux identifiés.

En parallèle, l'Etat a mobilisé in fine les crédits du FSUE (Fonds de Solidarité de l'Union Européenne) et des échanges réguliers entre les services de l'Etat et de la Région Réunion ont permis de veiller à la bonne cohérence de mise en œuvre entre ces deux instruments.

Un programme modifié intégrant ce nouvel axe RESTORE a pu être soumis dès le mois d'avril 2025 ainsi que les fiche-actions correspondantes. La modification a été validée le 25 juillet 2025 par la Commission Européenne. Les premiers dossiers ont pu être rapidement programmé dès 2025.

Par ailleurs, le 1er avril 2025, le Commissaire Fitto mandaté par la Présidente de la Commission, Mme Ursula Von Der Leyen, a présenté de nouvelles priorités au titre de la politique de cohésion en intégrant notamment, un soutien renforcé à la gestion durable de l'eau, à la construction de logements abordables ou encore le soutien aux investissements duaux, c'est-à-dire des investissements à usage à la fois militaire et civil.

Au regard de l'adéquation de certaines de ces nouvelles priorités avec les priorités régionales, une seconde modification de programme a été enclenchée dès 2025.

Enfin, la publication le 16 juillet 2025 de sa proposition de nouveau cadre financier pluriannuel 2028-2034 par la Commission ainsi que des projets de règlement, a marqué le lancement des premiers travaux à l'échelle communautaire pour la prochaine génération de programmes.
La Région Réunion a dès lors, mis en place un suivi vigilant de ces propositions de règlements qui déclinent les priorités de l'Union afin d'anticiper au mieux les évolutions et changements qui concerneront notamment les futurs programmes ou leur équivalent.

Concernant la mise en œuvre des programmes 21-27, ces derniers ont atteint depuis 2025 leur « vitesse de croisière » et les rythmes de programmation et de certification ont dépassé légèrement les prévisions qui avaient été présentées lors du Comité de suivi de novembre 2025 pour ce qui concerne le programme FEDER FSE+ 21-27 et le Comité de suivi du 3 décembre 2025 pour le programme INTERREG VI.

Au regard du niveau de programmation et de certification, le volet régional du FEAMPA a fait l'objet d'un abondement, comme deux autres volets régionaux.

Enfin, concernant les programmes 14-20, les ultimes opérations liées à la clôture ont été réalisées pour l'envoi final des rapports de clôture et du dernier audit final intégrant les derniers contrôles de la CICC.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Les ressources :

- ETP mobilisés : 107

Les principaux objectifs :

- Finaliser les dernières opérations liées à clôture 14-20 ;
- Maintenir un rythme de programmation dynamique des programmes 21-27 dont la Région à la responsabilité ;
- Franchir les seuils de dégagement d'office ;
- Maintenir la qualité de traitement des dossiers et des paiements avec au taux d'erreur inférieur au seuil communautaire de 2 % ;
- Réviser à mi-parcours les programmes intégrant l'impact du cyclone Garance et la prise en compte des nouvelles priorités européennes.

- Résultats 2025 :

- Les rapports de clôture ont été finalisés en fin d'année 2025 mais envoyés début 2026 au regard des délais de contrôle de la CICC ;
- La programmation du programme FEDER FSE+ 21-27 a dépassé 71 %, taux supérieur aux prévisions présentées en Comité de suivi à 65 % ;
- La programmation du programme INTERREG a atteint 62 % ;
- Le taux de programmation du volet régional du FEAMPA a atteint 63 % et un abondement a dès lors été décidé par l'Autorité de gestion, la DGAMPA ;
- Les seuils de dégagement d'office ont été franchis à la fois pour le programme FEDER FSE+ 21-27 et pour le programme INTERREG VI ;
- Le taux d'erreur de la campagne de contrôle a atteint 0.33 % pour le volet FEDER et 0% pour le volet FSE+, très en deçà du seuil des 2% communautaire ;
- Pas de campagne de contrôle 2025 pour Interreg VI.

I – LES PROGRAMMES 21-27

A – Le programme FEDER FSE+ 21-27

Le programme est entré dans une dynamique de croisière, plaçant La Réunion dans le premier tiers pour la programmation en concours UE.
Le nombre de dossiers a doublé en un an.

Vue d'ensemble

Fonds	Maquette Coût total (en M€- hors AT)	Maquette UE (en M€- hors AT)	Données au 31/12/2025		
			Nb de dossiers	Cout total programmé	Montant UE programmé
FEDER	1 499	1 183	543	1 090	726
FSE+	194	165	22	120	101
TOTAL	**1 693**	**1 348**	**565**	**1 210**	**827**

Au 31 décembre 2025, 565 dossiers avaient été programmés dont 543 sur le volet FEDER et 22 dossiers sur le volet FSE+.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Il convient de rappeler que ce chiffre masque un nombre bien plus important de bénéficiaires des fonds européens puisqu'à titre d'exemple, au travers d'un seul dossier sur le dispositif de soutien au petit photovoltaïque, on retrouve plusieurs centaines de ménages bénéficiaires.

Le taux de programmation global a atteint 71,5 % en fin d'année avec respectivement 73 % pour le volet FEDER et 62 % pour le volet FSE+ et montre une montée en charge rapide conforme aux prévisions.
Ce taux est finalement supérieur aux prévisions présentées au CNS de novembre 2025 au cours duquel avait été annoncé un atterrissage à 65 % pour la fin de l'année.

- **Le volet FEDER**

Le programme FEDER FSE+ 21-27 a connu deux modifications sur l'année 2025 au niveau du Comité de suivi même si la deuxième modification n'a été déposée formellement qu'en début d'année 2026.

Seul le volet FEDER a été concerné par ces modifications :

En premier lieu, la modification dite « modification à mi-parcours », prévue par les nouveaux règlements applicables pour la période 21-27, a été interrompue suite à l'impact du Cyclone GARANCE pour y insérer un nouvel axe dit RESTORE.
L'évaluation à mi-parcours concluait à des modifications, in fines, peu substantielles qui consistaient principalement à des ajustements de la maquette liés pour la majeure partie à des décalages calendaires de projets identifiés ou à l'inverse des mesures plus dynamiques que prévues.

L'axe RESTORE a été au regard de l'urgence de la situation, élaboré très rapidement en collaboration étroite avec les partenaires (Etat, Département, Communes et EPCI) pour produire, d'une part, un état des lieux des dégâts et, d'autre part, pour introduire de nouveaux dispositifs afin de soutenir les travaux de réparation.
Plus de 100 M€ de moyens communautaires ont pu être débloqués, en prélevant de manière homogène et solidaire 10 % sur l'ensemble de la maquette (hors AS RUP-allocation spécifique RUP, pour des raisons techniques).
Cette modification a été soumise au Comité de suivi et à la Commission dès le mois d'avril 2025, les fiches-action élaborées en juin 2025 et le programme validé au mois de juillet 2025 permettant une opérationnalité des dispositifs en 4 mois.

Les travaux portant sur la seconde modification ont été enclenchés dès l'annonce par le Commissaire FITTO des nouvelles priorités de l'Union le 1er avril 2025.

D'importants travaux ont été engagés grâce au partenariat, afin d'identifier les potentiels du territoire en adéquation avec ces nouvelles priorités de l'union et les besoins du territoire tout en veillant au respect strict des contraintes calendaires du programme.

A titre d'exemple, la priorité régionale donnée au soutien du logement abordable (logement social et/ou à destination des étudiants sous condition de ressources au titre des priorités régionales) nouvellement introduit par le règlement 2025/1914 du 18 septembre 2025, a été mise en œuvre via une étroite collaboration avec les bailleurs sociaux afin d'identifier des projets potentiels et de prévoir une enveloppe adaptée au sein du programme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

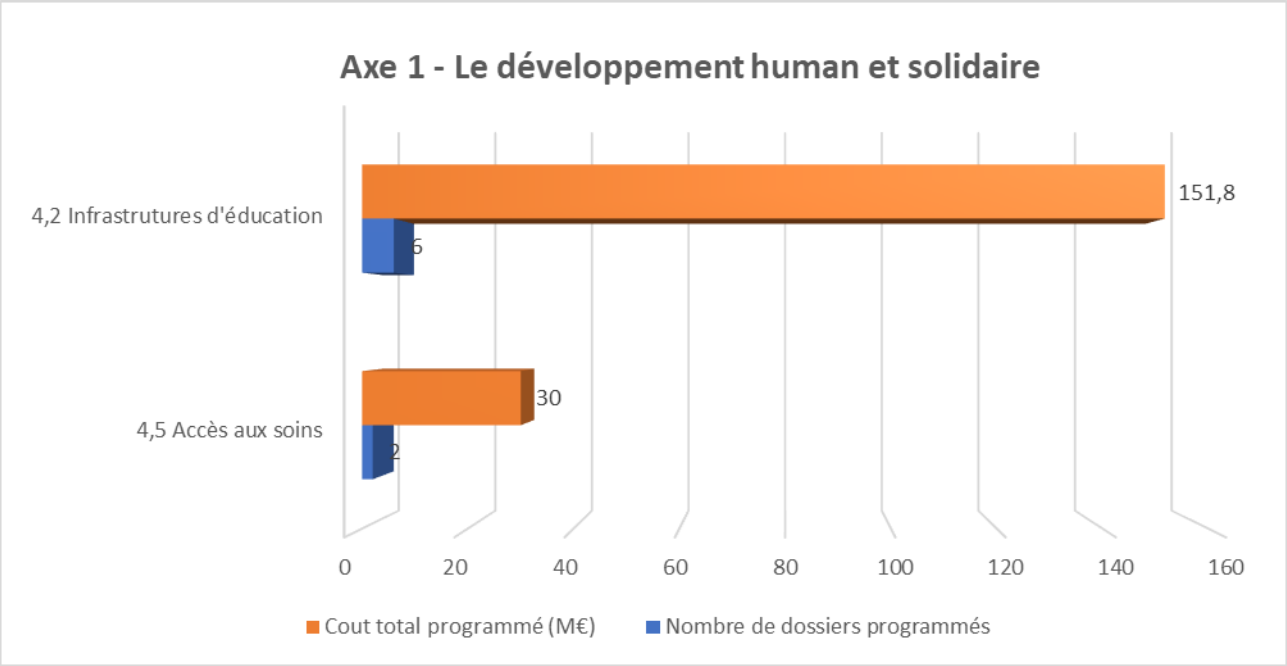

Au titre de cet axe de la mandature, seuls 8 dossiers ont été programmés. Ils sont d'une grande ampleur avec un montant total de près de 182 M€.

Concernant le volet éducation :

Plusieurs opérations importantes ont été programmées en 2025 dont notamment :

La construction du « **Lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie** », ce lycée qui contribuera au développement local de la filière touristique conformément aux priorités du SRDEII, sera implanté sur la commune de Saint-André.
Il permettra à terme, l'accueil de 522 élèves répartis sur 13 voies professionnelles différentes.

Conformément aux orientations prises par la Région au titre du programme, le bâtiment respectera la norme « quasi-zéro carbone » avec une consommation inférieure à 24 kWh/an.
L'opération présente un coût total de près de 83 M€ avec une contribution UE de 23,5 M€.

Il convient par ailleurs de souligner que l'opération concernant le « **Lycée des métiers de la mer** », programmée fin 2024, a fait l'objet d'une « pose de la première pierre » qui a permis l'organisation d'une opération de communication à laquelle les représentants de la Commission Européenne ont pu participer.
Ils ont été invités conformément aux obligations de publicités afférentes aux dossiers d'importance stratégique du programme.

Concernant le volet santé :

Au titre du volet santé, deux dossiers ont été programmés :

- **La construction d'un bâtiment « ambulatoire » au CHOR - Centre Hospitalier Ouest Réunion.**

Ce nouvel outil d'une surface de plus de 5 300 m², participera à l'équilibrage territorial et à la meilleure accessibilité des soins pour la population de l'Ouest de l'île. Il contiendra notamment une unité de chimiothérapie et un centre de dialyse.
D'un coût total de plus de 27 M€, il a bénéficié d'un soutien communautaire à hauteur de 10 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- **La construction du Centre de simulation en santé**

Ce projet est à la croisée des chemins entre les objectifs de développement des investissements pour la santé à La Réunion porté par la mandature mais aussi de ses objectifs visant à l'amélioration du niveau de formation des réunionnais.
Ce projet vise à améliorer la qualité des soins, la formation des professionnels de santé et la préparation aux situations d'urgence.
Dédié à la formation des personnels de santé, il permet dans un environnement contrôlé, adapté et sans risque pour les patients, d'améliorer l'acquisition de techniques et les pratiques en santé.
Proche de l'IUFR Santé à Saint-Pierre, il occupera une surface supérieure à 5 000 m² comprenant notamment une école de chirurgie, un espace de simulation des urgences, des chambres virtuelles, etc.

D'un coût total de plus de 21 M€, ce projet a bénéficié d'un soutien communautaire de 16,4 M€.

Axe 2 - Le développement économique

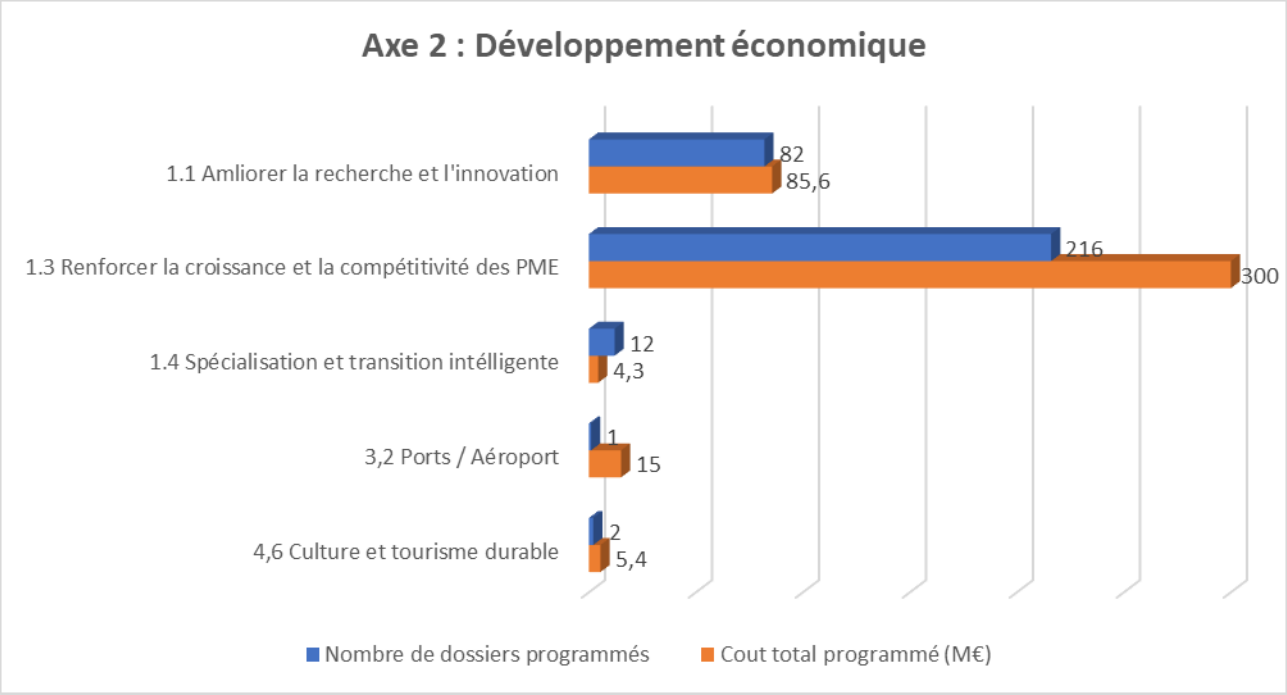

Concernant la recherche et l'innovation :

82 dossiers ont été programmés pour un montant total de près de 86 M€.
Les moyens communautaires ont été mobilisés à la fois pour le soutien des infrastructures et équipements de recherche et d'innovation ainsi que pour le soutien aux programmes de recherche.

A titre d'exemple concernant les infrastructures de recherche, il convient de citer la « **Construction d'une plateforme agroalimentaire de recherche et de développement axée sur la conservation et la transformation des agro-ressources locales** ». Ce projet consiste en la construction et l'équipement d'une infrastructure de transfert de technologie axée sur la conservation et la transformation des agro-ressources locales. Au sein de cette plateforme seront regroupés des équipements et des infrastructures permettant de mener des travaux de recherche et de développement collaboratifs notamment avec les entreprises, des tests exploratoires et des mises en production à petite échelle.

Le projet d'une surface totale de près de 1 000 m² a un coût total de 11,3 M€ dont 9,6 M€ de FEDER.

Le dossier « **Optis** », permet quant-à-lui d'illustrer le soutien du programme aux projet de recherche.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Ce projet, « Opérationnalisation de la Technique de l'Insecte Stérile (TIS) contre les Aedes vecteurs de dengue à La Réunion », est porté conjointement par le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et par l'Institut de Recherche de Développement (IRD).
Le projet vise à réaliser un essai de réductionde l'Aedes albopictus par la TIS renforcée, à grande échelle et en conditions opérationnelles sur une zone test dans le Sud.

Concernant l'efficacité entomologique et épidémiologique, il est visé une réduction d'au moins 80 % de la densité des moustiques adultes dans les zones traitées en comparaison de la zone témoin et une réduction significative au seuil de 5 % de l'incidence clinique et sérologique de la dengue et une réduction moyenne de 60 % du contact homme-vecteur au terme de 18 mois d'intervention.

Concernant la numérisation

Il convient de souligner que dès la première modification du programme déposée au mois d'avril 2025 et validée en juillet 2025, un dossier important portant sur la construction d'un nouveau câble sous-marin Très Haut Débit (THD) a été prévu dans le programme.

En effet, en matière de connectivité numérique, l'île est totalement dépendante de ses liaisons via câble sous-marin THD. Aussi, la fin prochaine du câble dit « SAFE », prévue en 2027 ne permettait pas d'assurer la redondance stratégique nécessaire pour une telle infrastructure numérique, névralgique pour l'île.
Au regard de ce risque, la Régie THD de la Région Réunion s'est engagée dans la constitution d'un consortium avec des investisseurs privés, afin d'enclencher la construction d'un nouveau câble.
A ce titre, le consortium a candidaté à l'appel à projet CEF - Connecting Europe Facility afin de solliciter un soutien de la Commission au titre de ses programmes en gestion directe.
Dans la prévision d'une réponse positive de l'appel à projet, le programme avait prévu un financement complémentaire potentiel de 30 M€ pour un coût total proche des 90 M€.

Suite à la sélection du projet au titre de l'appel à projet CEF qui a accordé un soutien de 20 M€, l'abondement complémentaire de 30 M€ du volet FEDER, a été finalement intégré dans la deuxième modification élaborée en 2025 au titre d'un objectif spécifique (Os) 1-5 « Investissements numériques ».
Ce dossier majeur aux regards des besoins de l'île en matière numérique, a été programmé in fine début 2026.

Concernant le soutien aux entreprises :

Il s'agit traditionnellement de l'axe le plus dynamique du programme en nombre de dossiers et cela se confirme puisqu'au 31 décembre 2025, 216 dossiers ont été programmés pour un cout total de près de 300 M€.
Les soutiens aux entreprises représentent à eux seuls, près de la moitié des dossiers programmés au titre du volet FEDER.

Afin de soutenir l'entrepreneuriat local en cohérence avec les objectifs du SRDEII, de nombreux dispositifs ont été mis en place tels que le soutien aux investissements productifs, au tourisme, les aides au fret pour les intrants et les extrants productifs, l'accompagnement des filières, les instruments financiers, le soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'économie circulaire etc.

A titre d'exemple concernant le soutien aux investissements productifs, la « **SAS Cartonnerie de La Réunion** » a été cofinancée en 2025, au titre de la construction d'une nouvelle usine sur la ZAC de Pierrefonds à Saint-Pierre et pour l'acquisition de nouveaux équipements de production neufs destinés à la fabrication entièrement automatisée de plaques de carton ondulé, à leur transformation en emballages spécifiques et à la fabrication d'emballages en carton plat.
Le coût total du projet de 27,8 M€ est significatif et l'entreprise a bénéficié d'un soutien de 3 M€ du FEDER et de la Région.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Le programme 21-27 a par ailleurs introduit une nouveauté par rapport aux programmes précédents en proposant un traitement particulier aux projets s'inscrivant dans le cadre de l'économie circulaire.
A cet égard, l'entreprise « **Green Machines** » qui est une petite entreprise, s'est spécialisée dans la récupération et le recyclage des chauffe-eaux solaires.
Elle récupère les chauffe-eaux usagés, les démantèlent et une part des éléments récupérés est orienté vers les filières de recyclage tandis que d'autre éléments permettent la fabrication de nouveaux chauffe-eaux, en y intégrant des éléments neufs.

C'est son unité de recyclage des chauffe-eaux en fin de vie qui a été bénéficié du soutien du programme.
Pour un coût total de 2,7 M€, l'entreprise « Green Machine » a bénéficié d'un soutien du FEDER et de la Région de 855 000 €.

Le secteur du tourisme bénéficie aussi du soutien du programme avec à titre d'exemple, l'hôtel 4 étoiles « **Manapany Bay** » à Saint Joseph.
Cet hôtel de 36 chambres sera installé sur un terrain de 3,5 hectares et permettra le recrutement de 26 personnes.
La structure hotellière est conçue afin de pouvoir évoluer vers un label 5 étoiles dans un second temps.
Les codes de l'architecture créole seront repris pour accentuer le côté tropical et local.

Cet hôtel d'un coût total de 12,3 M€ a bénéficié d'un soutien de 1,5 M€ au titre du FEDER et de l'aide régionale.

Axe 3 - Le développement durable

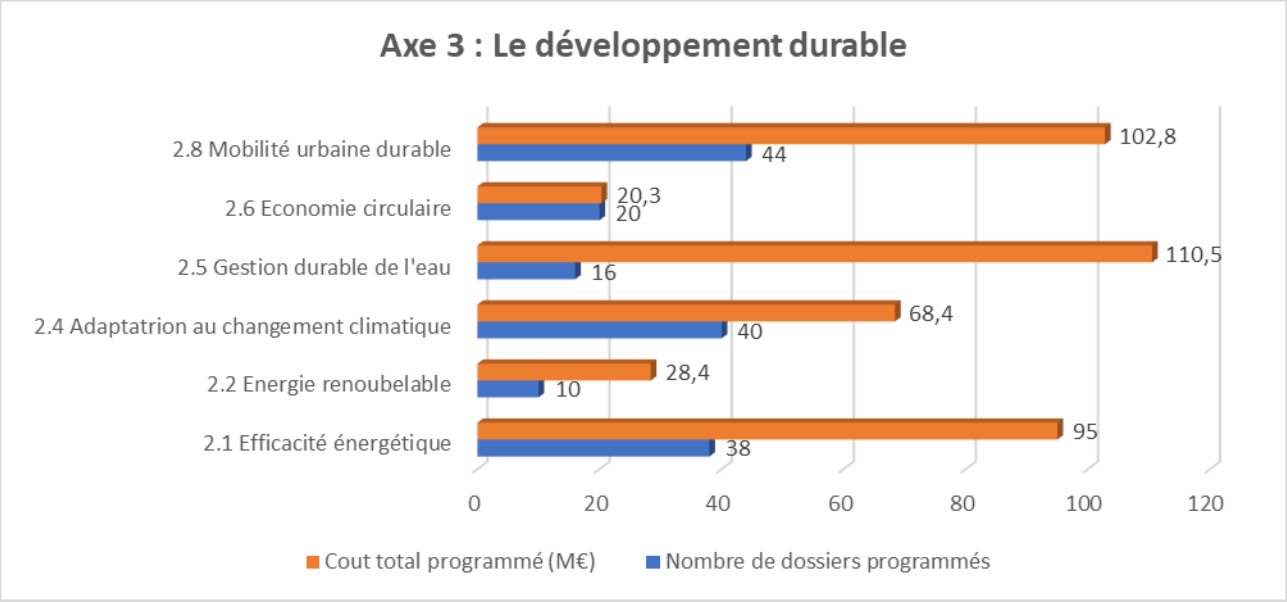

Concernant l'efficacité énergétique :

La Région a renforcé son soutien aux dispositifs d'efficacité énergétique tel que le déploiement de chauffe-eau solaires chez les particuliers en difficulté économique où dans les logements sociaux.
Au 31/12/2025, 38 dossiers avaient été programmés pour un montant total de 95 M€.

A titre d'exemple, le dossier « **Dispositif Ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques – programme 2025** » permet aux foyers propriétaires de leur logement à La Réunion se trouvant en situation de difficulté économique et/ou en situation de précarité énergétique d'acquérir un chauffe-eau solaire.
Au titre de ce dispositif, la Région est associée à EDF pour le financement de ces chauffe-eaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Le dossier 2025 a été programmé pour un montant total de 7 M€ avec une contribution du FEDER de 3,3 M€.

Au titre de la réhabilitation thermique des logements sociaux, le dossier « **Réhabilitation thermique et énergétique de la résidence SAMARINDA »** programmé en 2025, a concerné 32 logements dans la ville du Port.

Ce dispositif prend en charge la part de rénovation énergétique d'opérations de rénovation plus large des logements sociaux. Elle permet ainsi d'améliorer efficacement le plan de financement de ces travaux tout en concentrant les moyens communautaires sur les priorités énergétiques.
Au titre de cette opération, ont été réalisés des travaux d'étanchéité, de réaménagement des parkings ou encore de rénovation des parties communes tandis que le FEDER est venu financer, l'installation de brasseur d'air, l'isolation de la toiture et des murs, la production d'eau chaude solaire etc.
Cette opération d'un coût total de 4,8 M€ a mobilisé près de 600 000 € de FEDER.

La priorité régionale concernant ces dispositifs s'adressant aux logements sociaux et aux ménages sous conditions de ressources, s'est traduite par un abondement de 5 M€ en FEDER de l'enveloppe dédiée, au titre de la 2eme modification du programme élaboré en 2025.
Ce montant a été déterminé en prenant principalement en compte la volumétrie des opérations identifiées compatibles avec le calendrier resserré du programme 21-27 au regard de son état d'avancement déjà important, à plus de 70 % fin 2025.

Concernant le soutien aux énergies renouvelables :

10 dossiers ont été programmés pour un montant total de 28,4 M€.
La collectivité a maintenu son effort de déploiement des petites centrales photovoltaïques en autoconsommation pour les ménages.
Elle a, par ailleurs, innové en introduisant dans le programme au titre de la 2eme modification, un nouveau type d'action dit « **Photovoltaïque solidaire** » qui ciblera les ménages âgés sous condition de revenu afin de leur faciliter l'accessibilité à l'énergie photovoltaïque.

Concernant la gestion durable de l'eau :

Cette thématique constitue elle-aussi une priorité régionale importante.
Ainsi, depuis 2023, 16 dossiers ont été programmés pour un coût total dépassant les 110 M€.

Le dossier « **Conception – Réalisation / réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable de Bellepierre** » illustre le soutien du programme à la gestion durable de l'eau.
Il s'agit de réhabiliter l'usine de traitement d'eau potable de Bellepierre vieillissante, à Saint-Denis composée actuellement de 3 files de traitement et de 2 réservoirs datant des années 70 pour les plus anciens.
L'amélioration des performances y compris énergétiques de la principale unité de traitement d'eau potable de Saint-Denis constitue un enjeu environnemental et sanitaire fort sur le territoire de la CINOR au bénéfice de ses habitants et de ses entreprises.

Cette réhabilitation bénéficiera à plus de 80 000 personnes.
Le dossier a été programmé pour un coût total de plus de 30 M€ et un soutien du FEDER de 10 M€.

Au regard de son caractère prioritaire et des opérations identifiées, compatibles avec les contraintes calendaires du programme 21-27, la Région Réunion a renforcé son soutien à cette thématique : l'enveloppe du programme dédiée à la gestion durable de l'eau a été abondée de près de 7 M€ au titre de la 2ème modification du programme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Concernant le soutien à l'économie circulaire (gestion des déchets ménagers) :

20 dossiers ont été programmés pour un coût total de plus de 20 M€.

Afin de soutenir le traitement des déchets qui est une problématique particulièrement complexe sur l'île, tout en respectant le principe de hiérarchisation, le programme soutient notamment la réalisation de déchetteries, le tri sélectif, des compacteurs de déchet etc.
A titre d'exemple, la « **déchetterie des Camélias** » sur la ville de Saint Denis, a fait l'objet d'un soutien.
Cette déchetterie d'une surface de 2 000 m² permettra à sa livraison, la collecte, le recyclage et la réutilisation des déchets.

Le projet a un coût total de 1,3 M€ et près de 1 M€ de FEDER ont été mobilisés.

Concernant la mobilité urbaine durable :

Au regard des difficultés de circulation sur l'île et des objectifs de décarbonation, la Région a poursuivi son soutien ciblé sur le développement du transport durable.
A ce titre, le programme contribue au développement de l'attractivité des transports en commun en soutenant la construction de voies de TCSP (transport collectif en site propre) et des modes doux (voies vélo et voies piétonnes).
Depuis le début de la programmation, 44 dossiers ont été programmés pour un montant total de plus de 100 M€.

L'année 2025 a connu par exemple, la programmation du dossier **du TCSP** le long de l'avenue Jean Jaurès à Saint Benoît.
Cette opération s'inscrit dans un projet global de création d'une infrastructure de transport en commun en site propre, intitulé ESTI+, à l'échelle du territoire de la CIREST.
Ce projet vise à proposer une modification profonde de la circulation dans le centre-ville et d'offrir une alternative attractive au « tout voiture » pour ses habitants.

Ce tronçon de près d'1 km à un coût total de 8,7 M€ et bénéficie d'un soutien communautaire de 3,3 M€.

Le nouvel AXE RESTORE :

Ce nouvel axe introduit très rapidement après le cyclone Garance vise à soutenir les travaux de réparation concernant à la fois les bâtiments publics ainsi que les infrastructures publiques touchés.

Les modifications rapides du programme et des dispositifs, ont été mises en œuvre notamment grâce à la forte mobilisation partenariale et au soutien de la Commission au titre de cet exercice. Elle a permis la programmation des premiers dossiers dès 2025 avec un taux de subvention spécifique de 95 %.

A titre d'exemple, le dossier concernant le **remplacement du pont de la ravine DIVON** à Saint Paul et la remise en état des voies de raccordement suite aux dégâts du cyclone a été programmée en 2025.
Sur un montant total des travaux de réparation de 1,57 M€, la subvention FEDER accordée est de 1,49 M€.

- **Le volet FSE+**

Concernant le FSE, son intervention soutenant en particulier l'acquisition de compétences, la définition et la mise en œuvre de parcours professionnel, l'acquisition des savoirs de base (lutte contre l'illettrisme, contre l'innumérisme…) mais aussi les formations de niveau supérieur pour la population réunionnaise, correspond intégralement au premier axe de la mandature.

Depuis 2023, les moyens mis en œuvre par le PACTE sont prioritaires, seules quelques actions ont donc été développées sur financement Etat-Région, et dans une première étape, sans recours au volet FSE+ du programme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Axe 1 - Le développement humain et solidaire

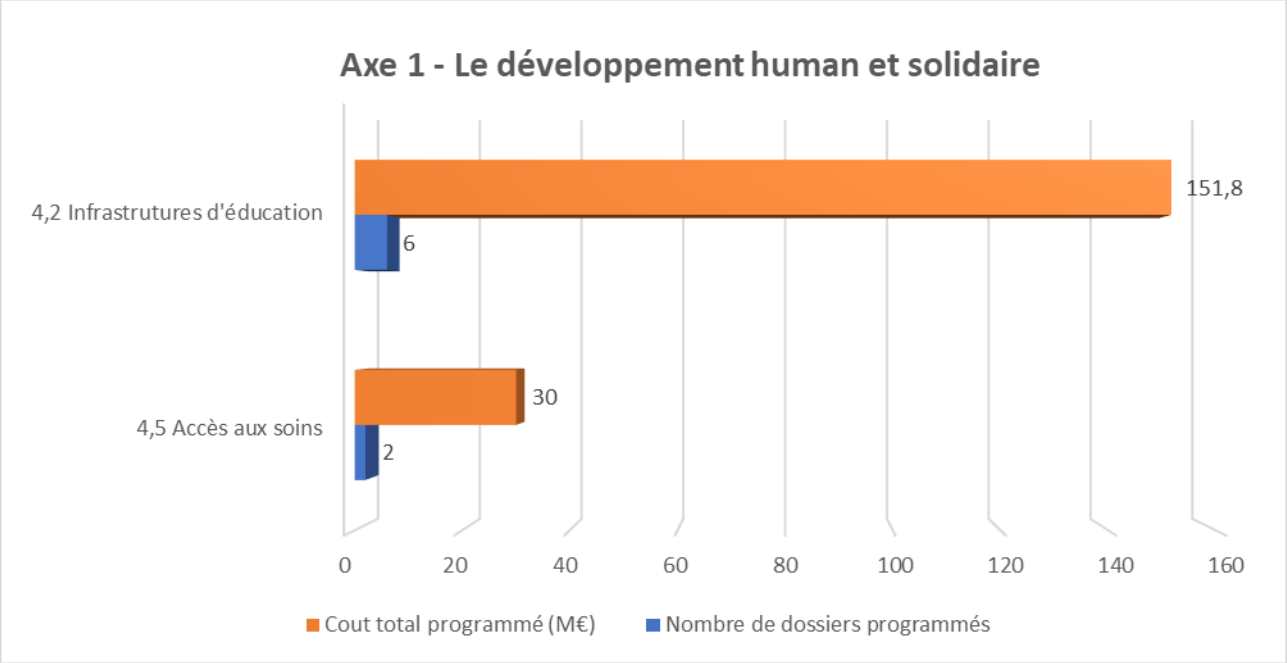

La dynamique de programmation s'est accélérée en 2025 et 22 dossiers sont actuellement programmés pour un coût total de près de 120 M€. Le taux de programmation a atteint 62 % en fin d'année.

La plupart des décalages temporels de programmation constatés en 2024 ont été « rattrapés ». Il convient de rappeler à ce titre que la programmation n'impacte pas la réalisation de la plupart des projets qui se sont poursuivis puisque ceux-ci sont très majoritairement en maitrise d'ouvrage Région (au regard de ses compétences) et/ou en BSCU (Barème Standard de Coût Unitaire).

Des dossiers importants ont été programmés tels que :

- **Le dossier de formation professionnelle des adultes – FPA 2025.** A ce titre, la Région Réunion confie à la SPL AFPAR dans le cadre d'un marché « in-house », la mise en œuvre de nombreuses formations afin d'améliorer le niveau de qualification des participants en vue d'améliorer leur employabilité.
  Il s'agit notamment de formations qualifiantes dans le domaine du développement durable, du tertiaire, de la mécanique-SAV-maintenance, du bâtiment-menuiserie, ...
  Ces formations conduisent à la délivrance de Titres Professionnels du Ministère du Travail, de certificats de compétence professionnelle (CCP) reconnus au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et de manière marginale d'attestations de formation (pour les formations pré-qualifiantes notamment).

Ce dossier concerne 2 267 bénéficiaires chômeurs et/ou inactifs.
Le coût total de l'opération est de 23 M€ et le concours prévisionnel du FSE+ est de 19,6 M€.

- **Le programme des formations sanitaires 2025**

Il s'agit de soutenir le programme de formation publique sanitaire avec un niveau supérieur au niveau 4 le plus souvent, compte tenu des besoins en la matière pour l'île.
Il convient de rappeler que le dossier est géré en BSCU que le paiement est effectué sur la base des titres délivrés (objectif de résultat).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Ce projet est porté par trois établissements :

- Le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (CHUR) :
  Ce dernier gère au sein des instituts d'études en santé (IES), l'école de sage-femme (ESF) et 9 instituts paramédicaux formant notamment les personnels infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les aides-soignants, les ambulanciers etc.

- L'Association Saint-François d'Assise (ASFA) :
  Elle regroupe au sein d'un « pôle formation » situé à Saint-Denis, l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture, l'école de puéricultrices et l'institut régional des formations en ergothérapie.

- L'École des métiers d'accompagnement de la personne (EMAP) :
  L'EMAP gère la formation en psychomotricité à travers la composante institut régional de formation en psychomotricité (IRFP), sur le site de Bois d'Olive à St Pierre.

Ces formations conduisent à des diplômes définis et délivrés par l'Etat.
Elles cibleront en 2025, 1 739 participants.

Le dossier d'un coût total de près de 9 M€ bénéficie d'un soutien communautaire de 7,6 M€.

B- Le programme INTERREG VI

L'année 2025 a été particulièrement riche pour le programme INTERREG VI.

La Commission Européenne a, pour la première fois, décidé de transférer des moyens européens mis en place en gestion indirecte.
Une enveloppe de 5 M€ de NDICI (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde) et allouée à la collectivité régionale en tant qu'Autorité de Gestion.
Cette somme est adossée aux crédits du FEDER pour la prise en compte de projets communs financés par les deux instruments.
La convention de contribution entre la Région et la Commission européenne a été signée le 7 août 2025.

Un appel à projets (AAP) a été lancé par la collectivité le 28 août 2025 et concerne deux thématiques : la sécurité alimentaire durable et la gestion des risques de catastrophes. La clôture de cet AAP a été fixé au 30 décembre 2025.

Au surplus, après d'importantes négociations avec l'Afrique du sud menées par la Région et d'autres partenaires, cette dernière a accepté en novembre 2025, de participer au programme INTERREG VI, mettant fin à 11 ans d'interruption des partenariats finançables par le FEDER.

Fonds	Maquette Coût total (en M€- hors AT)	Maquette UE (en M€- hors AT)	Données au 31/12/2025		
			Nb de dossiers	Cout total programmé	Montant UE programmé
INTERREG VI	66.6	56.6	68	41.5	33.8

En 2025, le programme INTERREG VI a continué sa montée en charge mais de manière significative.
En effet, au 31 décembre 2025, 68 opérations avaient été sélectionnées pour un coût total de 41,5 M€ soit un taux de programmation de 62%.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Pour la seule année 2025, 45 dossiers ont été sélectionnés pour un coût total de 33,4 M€ concernant plusieurs axes de la mandature :

AXE 1 : Le développement Humain et Solidaire

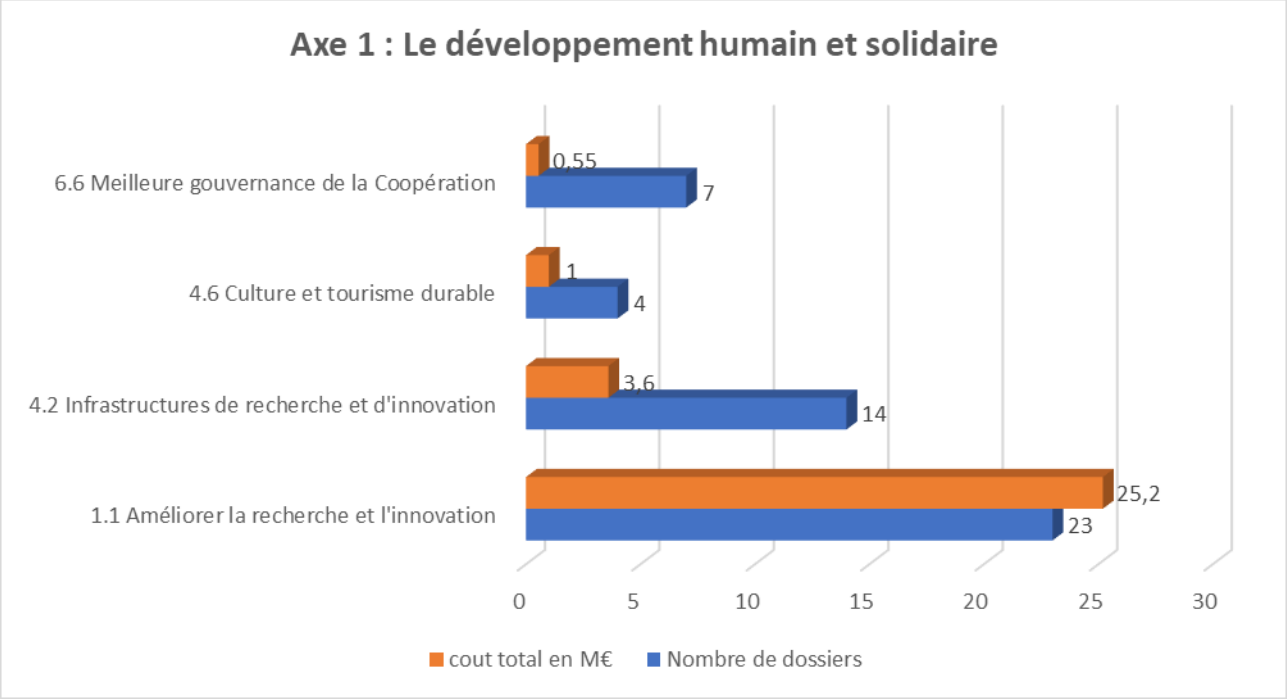

Au titre de cet axe, 33 opérations concernent les objectifs spécifiques suivants :

- **L'amélioration de la recherche et de l'innovation**

16 projets pour un coût de 13 M€ ont été subventionnés dont notamment :

- Un projet de l'Université de la Réunion sur le développement d'un réseau de chercheurs en littérature (récits sur les imaginaires de l'océan Indien) afin de contribuer à la construction d'un patrimoine india-océanique ;
- Une opération de l'IRD au titre du Contrat de Performance et de Moyens signé avec la collectivité régionale pour accompagner la mise en place de la souveraineté alimentaire à La Réunion dans une approche régionale ;
- Un projet de recherche entre le CHU et son partenaire australien BAKER Heart & Diabetes Institute, sur le diabète.

- **L'égalité d'accès à des services de qualité et inclusif dans l'éducation, la formation et l'apprentissage**

8 opérations ont été sélectionnées en 2025 pour un montant total de 1,1 M€ et concernent principalement :

- Le programme 2024 de volontariat de solidarité internationale où 28 missions ont été soutenues dans les domaines de l'éducation, de l'économique, du développement local et culturel ou encore de la francophonie. Ces missions se déroulent dans différents pays de la zone tels que Madagascar, Maurice, Tanzanie, Inde ou encore Seychelles.
- Les programmes d'actions de coopération régionale éducative et professionnelle menés par l'EPLEFPA FORMA'TERRA et le lycée professionnel agricole et horticole visant le développement de formation à forts enjeux comme la résilience des systèmes alimentaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- **La culture et du tourisme durable**

3 projets de coopération culturelles ont été soutenus pour un coût total de 828 000 € :

- Le projet MAYAZ PRO porté par DOCUMENTS D'ARTISTES REUNION qui vise à développer un programme d'échanges avec leurs partenaires de Maurice et de Madagascar dans le domaine de la critique d'art. Une résidence à l'initiation à la création numérique est également prévue ;
- Un projet de coopération entre l'Association Pôle Régional des Musiques Actuelles de La Réunion (PRMA), The Seychelles National Institute for Culture, Heritage and the Arts et le Conservatoire National de Musique de Maurice ayant pour objectif de collecter les pratiques musicales traditionnelles et de les diffuser au grand public via une plateforme numériques ;
- Une résidence artistique et des tables-rondes sur l'état de la filière chorégraphique dans l'océan Indien porté par LALANBIK.

- **Actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de coopération**

Concernant cet objectif spécifique, 6 opérations pour un coût de 528 k€ ont été subventionnées dont 5 concernent les petits projets de coopération sportive.

AXE 2 : le développement économique

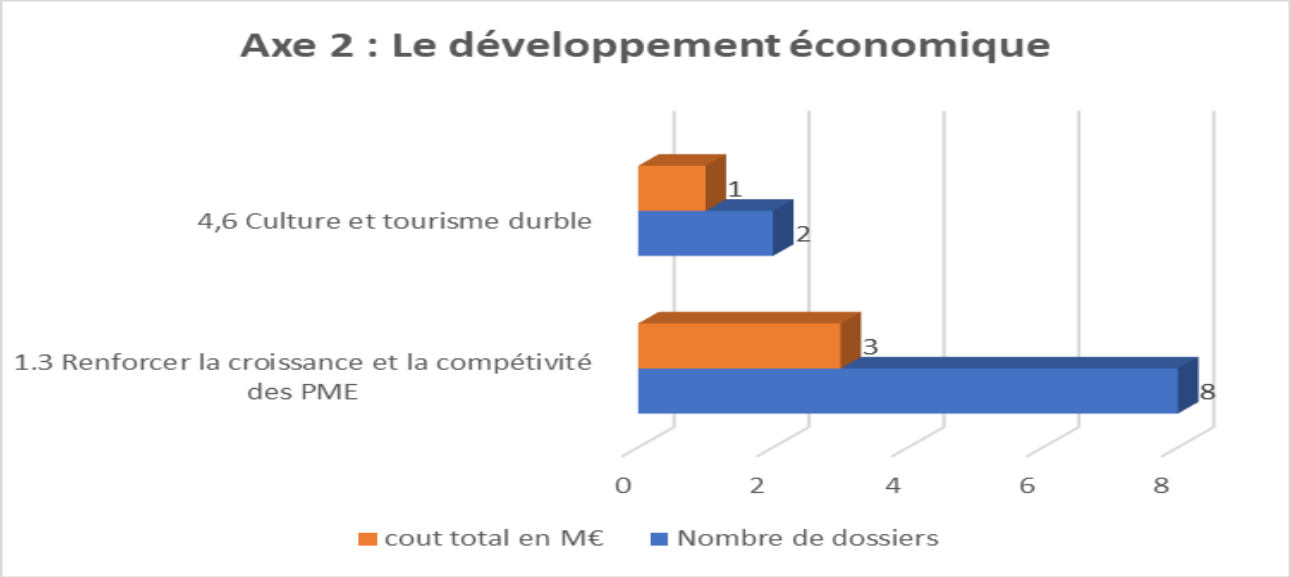

Concernant l'axe 2 de la mandature, 4 dossiers ont été soutenus pour un montant total de 2,68 M€ et concernent :

- Le tourisme durable

Le programme d'action de 2025 de la Vanilla Islands Organisation « VIO » a fait l'objet d'un soutien afin d'établir les îles Vanille comme destination de choix pour le tourisme durable mondiale. Des actions particulières ont été menées au niveau des croisières comme le développement de partenariats durables avec des organisations telles que la CLIA (Cruise Lines International Association – association des compagnies de croisières internationales).

- Le soutien aux acteurs économiques

Concernant le soutien aux acteurs économiques, 3 projets ont été programmés en 2025 dont le programme de coopération régionale entre les ports de l'océan Indien mené par le Grand Port Maritime de La Réunion et ses partenaires. L'objectif principal de cette opération est d'harmoniser les pratiques de gestion et de favoriser la montée en compétence des acteurs du domaine portuaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

AXE 3 : le développement durable

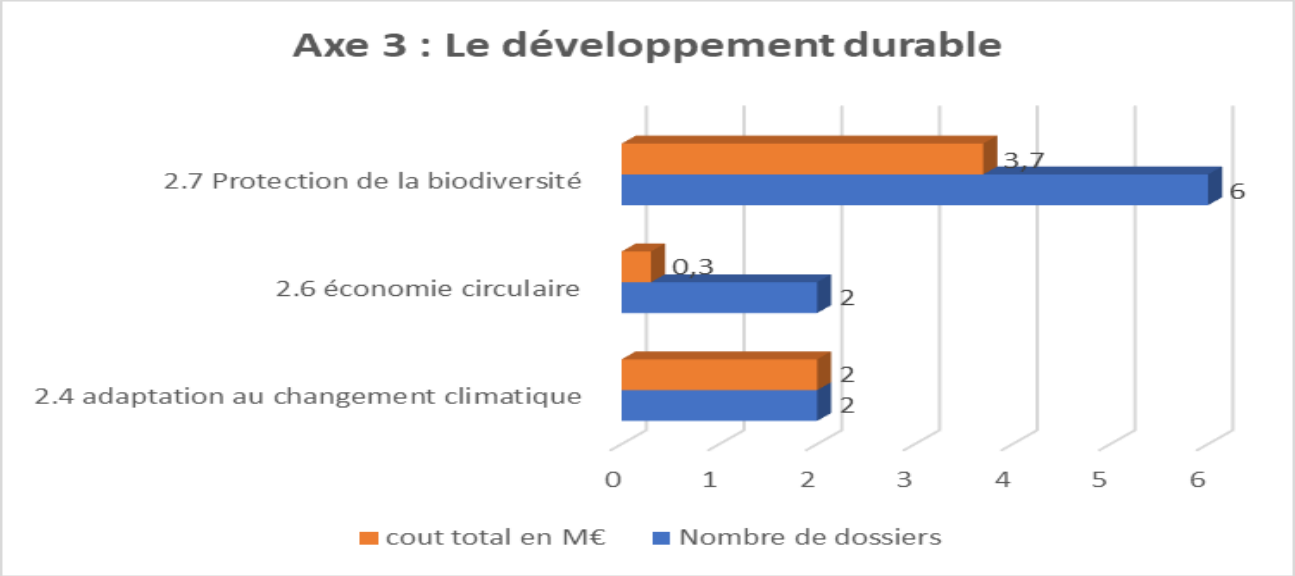

8 projets d'un coût total de 5 M€ ont été subventionnés sur cet axe concernent les objectifs spécifiques suivants :

- La prévention des risques de catastrophe

Le programme de renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophes 2025 de la Croix Rouge Française (à travers sa plateforme d'intervention régionale océan Indien – PIROI) a fait l'objet d'un soutien pour un montant total de 1,1 M€. Ce programme a pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences des acteurs de la zone océan Indien.

- La transition vers une économie circulaire

L'Association RUN-WAY avec son partenaire malgache, l'Institut Français de Madagascar, ont développé un projet d'identification de solution innovante pour réduire l'impact environnemental de l'industrie textile linge et chaussures. Ils souhaitent également mener des actions de sensibilisation du public aux déchets textile et à l'intérêt de « l'upcycling ».

- La protection et la préservation de la biodiversité

6 opérations de coopération ont été subventionnées pour un montant total de 3,7 M€.
Parmi celles-ci, le projet HOME porté par le CEDTM qui vise à améliorer les connaissances sur les tortues marines, notamment sur les stades de vie en mer encore méconnus.
Il permettra de collecter, standardiser et partager des données sur leur démographie et l'utilisation des habitats côtiers, afin d'orienter les mesures de gestion.

C- Le volet Régional du programme national FEAMPA

Au titre du FEAMPA, le taux de programmation du volet Réunion géré par la collectivité régionale en qualité d'organisme intermédiaire est de 63%, soit un montant UE engagé de 29,5 M€.

Une large partie de cette somme concerne la prise en charge du dispositif de compensation des surcoûts pour la période 2022-2025. En effet, 27,2 M€ ont été engagés sur ce dispositif, représentant 84% de l'enveloppe dédiée à cette mesure.
Une priorité a été donnée à la gestion et au paiement des acomptes de ces dossiers, par ailleurs, complexes au regard de la nature historique du dispositif où la totalité des bénéficiaires doivent à ce jour préfinancer le dispositif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A fin 2025, le taux de certification du volet régionalisé était de 19% permettant à La Réunion d'atteindre le seuil du dégagement d'office fixé par l'Autorité de Gestion nationale, la DGAMPA.
Les taux d'engagement et de paiement réalisés ont permis, par ailleurs, au volet Réunion du FEAMPA de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 658 k€, lors du remaquettage intervenu en novembre 2025, pour le financement de projets d'investissement : seules trois régions en ont bénéficié.
Le déblocage des contraintes liées au « rapport capacité » à la mi-2025 a permis de reprendre la programmation des dossiers.

Le volet régional du FEAMPA est concentré sur l'axe 2 de la mandature et au titre de l'année 2025, 39 dossiers ont été programmés pour un coût total de 3,6 M€ dont 2,3 M€ d'UE.

AXE 2 : le développement économique

Sur cet axe, le soutien aux opérations permettant de renforcer les activités de pêche durable s'est poursuivi sur l'année 2025. Ainsi, 14 dossiers pour un coût total de 1,3 M€ ont été programmés pour soutenir les activités de pêche durable. Parmi ceux-ci, 5 opérations concernent l'installation de jeunes pêcheurs. Par ailleurs, au titre de cet objectif spécifique, la mise en œuvre du Bac professionnel polyvalent navigant pont/machine a été financée exceptionnellement par le FEAMPA, dans l'attente de l'ouverture du futur lycée des métiers de la mer.

Deux opérations de Compensation de Surcoût portées par le CRPMEM sur la période 2022-2025, ont également été soutenues pour un montant FEAMPA de 199 k€.

Les projets de commercialisation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture ont été comme les années précédentes subventionnés : 11 dossiers ont été programmés pour un coût total de 427 k€. Ces dossiers ont concerné notamment :

- La SARL le petit pêcheur qui souhaitait acquérir un ensemble d'équipements destinés à la mise en œuvre d'une activité de commercialisation de produits de la mer via une poissonnerie. Ces équipements permettront également de sécuriser les conditions d'hygiène, de sécurité, et de traçabilité des produits ;
- Un projet d'acquisition d'un véhicule frigorifique permettant à un patron pêcheur de commercialiser les produits de sa pêche de manière conforme au regard des règles sanitaires.

En 2025, de nouveaux projets ont pu être financés sur trois objectifs spécifiques qui n'avaient jusqu'à présent, pas été mobilisés :

- **Contribuer à la protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques**

Suite à l'AAP publié en 2024, les premières opérations de protection de la biodiversité ont été programmées. Ainsi, 3 dossiers pour un coût total de 870 k€ ont été soutenus :

- Le projet SWO MOUSTIQUE porté par l'ARIPA concernant une étude sur les prises accessoires de juvéniles d'espadon dans les pêcheries réunionnaises ;
- L'opération REDEX du CRPMEM dont l'objectif est de mettre en place un état des lieux des différents gisements de déchets tels que les filets, les cordages, les emballages générés sera effectué pour toutes les filières de la pêche réunionnaise. Des actions de tri à la source seront proposées ;
- Un projet collaboratif entre le CRPMEM, OCEA Consult' et le Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques (CITEB), concernant l'amélioration des connaissances sur le cycle de vie larvaire des poissons démersaux et tester la faisabilité de stratégies de restauration de la biodiversité et des habitats, notamment par l'élevage de post-larves afin de les relâcher en mer.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- **Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2**

Au regard des conclusions du rapport capacité de mai 2025 classant en équilibre plusieurs segments de pêche réunionnaise, huit projets d'amélioration d'efficacité énergétique des bateaux, par la remotorisation, ont pu être subventionnés pour un coût total de 199 k€.

- **Promouvoir les activités aquacoles durables**

Un projet d'aquaculture concernant le développement de la ferme du Koloss a été programmé pour un coût total de 584k€. Il s'agira de financer des équipements qui permettront d'améliorer l'efficacité de l'alimentation, les conditions d'élevage afin de diminuer les mortalités, la pénibilité et le temps de travail des opérateurs.

D- Les opérations d'audit et de contrôle pour les programmes 21-27

Le processus d'appels de fonds ayant été enclenché pour le programme FEDER FSE+ 21-27 au titre de l'année comptable 2024-2025, il est de fait soumis à des campagnes de contrôle annuelles réalisées par l'Autorité d'audit : l'ANAFE - Autorité Nationale d'Audit des Fonds Européens (ex-CICC). Le rapport annuel d'audit de l'ANAFE est une pièce indispensable pour le contrôle de l'apurement des comptes annuels par la Commission Européenne.

Ces campagnes de contrôle déterminent par année, un taux d'erreur.
La Commission a fixé à 2% le seuil en deçà duquel, elle considère obtenir une assurance raisonnable de la qualité de gestion mise en œuvre par les autorités de gestion.

Un taux plus élevé que 2%, impliquerait diverses conséquences pouvant aller de la correction forfaitaire à l'interruption des paiements en cas de franchissement jugé trop important. Ce seuil ayant été rabaissé de 10 % à 5 % pour la période 21-27.

Concernant le volet FEDER, les 5 audits d'opération ont été réalisés par l'Autorité d'Audit, l'ANAFE. Ils ont porté sur un périmètre financier de plus de 5,3 M€ de dépenses et se sont conclus par un taux erreur de 0,33%.

Concernant le volet FSE+, 2 audits d'opération ont été réalisés sur un périmètre financier de plus de 8 M€ de dépenses et se sont conclus par un taux erreur de 0 %.

A ce stade, la Région Réunion n'a donc pas connu de taux d'erreur dépassant les 2 % (généralement en dessous de 0,5%) au titre de la gestion du programme FEDER FSE+ 21-27 comme pour le Programme opérationnel précédent.

Pour 21-27, les appels de fonds n'ayant pas été enclenchés en 2024 pour le programme INTERREG, ce dernier n'a pas connu de campagne de contrôle en 2025.

II – LA CLOTURE DEFINITIVE DES PROGRAMMES 14-20

Le rapport final de clôture du programme FEDER a été présenté en Comité de suivi en septembre 2025.

Les ultimes travaux de clôture des programmes FEDER 14-20 et INTERREG V ont été menés sur 2025 par l'AG d'une part, l'autorité de certification et enfin par l'Autorité d'Audit.

In fine, les rapports de clôture finaux n'ont été transmis que début 2026, en respectant le calendrier d'envoi de la Commission compte tenu des ultimes contrôles de l'ANAFE.
Il est rappelé que le dernier appel de fonds a été réalisé par la DRFIP fin 2024.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

La dernière année comptable était, par ailleurs, spécifique compte tenu des [illegible] réglementaires prises par la Commission en fin de programme avec une durée portée à 18 mois au lieu de 12 habituellement.

A ce titre, les compagnes de contrôle mises en œuvre par l'ANAFE, et dont la dernière 2023-2024 qui s'est achevée en 2025, a conclu, sur la durée des programmes :

Taux d'erreur établi par l'Autorité d'Audit (CICC-ANAFE)		
Année comptable	**FEDER 14-20**	**INTERREG V 14-20**
2016-2017	0.02 %	0.00 %
2017-2018	0.24 %	0.00 %
2018-2019	0.067 %	1.52 %
2019-2020	0.4 %	0.344 %
2020-2021	0.46 %	1.21 %
2021-2022	0.10 %	0.00 %
2022-2023	0.06 %	2.04 %
2023-2024 (en réalité 18 mois)	0.15 %	1.47 %

Le taux d'erreur FEDER est resté constamment en dessous du seuil communautaire des 2 % et même en dessous de 0,5 %.

Le taux d'erreur concernant INTERREG est resté en dessous des 2 % sauf pour une année comptable, celle de 2022-2023 en dépassant de 0,04 % le seuil communautaire.

Par ailleurs, l'ANAFE au titre des travaux de clôture a mené d'autres contrôles en 2025 soit au niveau national, soit au niveau local. Ces contrôles plus spécifiques ont porté notamment sur les dépenses publiques mobilisés au titre des projets cofinancés (article 129 du règlement 1303/2013) ou encore sur les instruments financiers (contrôle au niveau national dans ce cas).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines sont au cœur du bon fonctionnement des services publics, assurant la mise en œuvre des politiques régionales dans un contexte de contraintes budgétaires et de profondes transformations. La collectivité doit ainsi anticiper plusieurs enjeux majeurs : adapter la gestion des compétences et renforcer l'attractivité pour recruter et fidéliser, préparer le renouvellement des effectifs face aux départs à la retraite, accompagner l'évolution des modes de travail, notamment avec le télétravail, et prévenir les risques professionnels. Elle doit également promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion, tout en poursuivant la digitalisation des processus RH afin d'améliorer l'efficacité et le pilotage des ressources humaines.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 73

- Budget réalisé : 180 324 545 €
Fonctionnement : 180 308 085 € soit 100 %
Investissement : 17 460 € soit 58 %

Les principaux objectifs :

- Consolider les lignes directrices de gestion ;
- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Améliorer la qualité de service ;
- Maîtriser la masse salariale.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 : Lancement de l'audit RH.

- Résultat 2025 : Elaboration d'un diagnostic RH consolidé.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**4 635 387**	**174 388 814**	**5 051 572**	**180 307 085**	**9,0 %**	**3,4 %**
Investissement	**20 000**	**14 507**	**30 000**	**17 460**	**50,0 %**	**20,4 %**
TOTAL	**4 655 387**	**174 403 321**	**5 081 572**	**180 324 545**	**9,2 %**	**3,4 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La maîtrise de la masse salariale	-	175 751 424	-	-
II – L'amélioration de la qualité de vie au travail	4 392 533	4 043 139	30 000	17 460
III – L'accompagnement du parcours des agents	659 039	512 521	-	-
TOTAL	**5 051 572**	**180 307 085**	**30 000**	**17 460**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel 2025 sont réparties comme suit :

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Masse salariale	-	152 567 514
NBI	-	436 766
Régime indemnitaire et autres indemnités	-	15 982 774
Heures supplémentaires	-	1 059 415
CET	-	654 165
Contribution Allocation Retour à l'Emploi (ARE)	-	2 104 724
Recrutements	-	2 946 066
TOTAL	-	**175 751 424**

En 2025, les dépenses de personnel s'élèvent à 175,7 M€**,** soit une progression de + 0,7 % par rapport à 2024 (174,4 M€). Cette évolution résulte principalement de la revalorisation des cotisations CNRACL de 3 points passant de 31,65 à 34,65 % soit 2 M€. Aussi, s'ajoute l'impact en année pleine des recrutements opérés en 2024, et des avancements automatiques au titre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). En parallèle, la Contribution à l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) diminue fortement de 27,5 %, témoignant d'une amélioration durable de la gestion des fins de contrats. Les crédits consacrés aux nouveaux recrutements sont quant à eux en retrait de 30 % par rapport à 2024, en cohérence avec la politique de maîtrise des effectifs engagée par la collectivité.

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Maîtriser la masse salariale après mise en œuvre du nouvel organigramme	Taux d'augmentation des effectifs	1%	1,1 %	+ 0,1 point	Cible pour 2026 à 0,7%.
	Taux d'augmentation de la masse salariale	6%	3,4 %	- 2,6 points	Cible pour 2026 à 4%.

B – Commentaires & Analyse

La légère hausse des effectifs (+ 1,1 %, soit + 0,1 point au-delà de la cible) résulte de recrutements opérés en cours d'année pour compenser les départs à la retraite et répondre à des besoins ponctuels de service, notamment dans les lycées. Cet écart maîtrisé traduit la vigilance maintenue par la DRH dans la gestion des créations de postes, conformément aux orientations de la mandature. La progression effective de la masse salariale (+ 3,4 %) s'avère nettement inférieure à l'objectif prévisionnel de + 6 %, confirmant une maîtrise rigoureuse des dépenses de personnel. Plusieurs facteurs expliquent cette performance : la forte réduction des crédits de recrutement (– 30,1 %, à 2,95 M€), la baisse significative de la Contribution ARE (– 27,5 %, à 2,1 M €) témoignant d'une meilleure gestion des fins de contrats.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

II – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Depuis la création du service QVT en avril 2024, les missions ont été structurées autour de la prévention et de la santé au travail et aussi autour de la mission handicap.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Comité des œuvres sociales	1 000 000	956 380	-	-
Tickets restaurant	2 171 392	2 166 976	-	-
Condition de travail	-	-	30 000	17 460
Médecine	428 444	396 470	-	-
Autres dépenses (Contrats de prestations de services, annonces & Insertions, autres charges...)	792 697	523 313	-	-
TOTAL	**4 392 533**	**4 043 139**	**30 000**	**17 460**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Préservation de la santé au travail	Visites médicales	1 000	1 357	+347	Poursuite du déploiement opérationnel des démarches engagées, notamment le Document Unique et le plan d'actions RPS.
	Taux d'absentéisme	-	10,18%	-	
	Elaboration/mise à jour des DU	Mise en place de groupes de travail	Validation par l'autorité territoriale et les organisations syndicales de la méthodologie	-	
	Elaboration d'un plan d'actions RPS	Formalisation du plan d'actions	Envoi du questionnaire pour un 1er test	-	
Ajustement du dispositif du télétravail	Taux d'agents en télétravail	14%	7,60%	+ 53 en nombre	Une plus grande capacité d'accueil sur site de co-working. Le pourcentage d'agents en télétravail reste stable.
Renforcer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes formes de discrimination au travail	Index 2025	-	89	-	Amélioration de l'accès des femmes aux promotions.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Renforcer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes formes de discrimination au travail	Taux d'avancement du plan égalité H/F	Mise en place d'une cellule d'écoute des violences sexistes et sexuelles	Cellule effective	-	Utilisation effective du dispositif à vérifier à travers un suivi quantitatif.
	Taux de BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)	7 %	8,80 %	1,8 point	Possibilité d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour leur départ à la retraite et mise en place du volet « aide humaine » dans le cadre du maintien à l'emploi.
Poursuivre l'aménagement des espaces	Taux d'avancement des déménagements	100% hors MRST	76 %	- 24 points	-
Analyser les tendances et évaluer les actions	Mise en place d'un baromètre RH	Publication	Prévue en 2026	-	Action à conduire conformément aux préconisations issues de l'audit RH.

B – Commentaires & Analyse

Télétravail : la collectivité a augmenté ses capacités d'accueil sur site de co-working. En lien avec la DSIO, des propositions d'amélioration du dispositif sont en cours en vue de :

- Dématérialiser le process de demande de télétravail ;
- Assurer un suivi de l'occupation des postes de sites de co-working.

SITE DE CO-WORKING	NOMBRE DE PLACES
ARDA	13
MARAINA *déménagement vers* **SAVANNAH** *en septembre 2025*	**11** puis **21** *(suite au déménagement)*
SASSY	11
CPOI *(nouveau site à partir de septembre 2025)*	16
TOTAL	**61**

La 3ème convention avec le FIPHFP a été clôturée en décembre 2025 avec un dépassement de 17% des dépenses. Le taux de BOETH a progressé de 25% entre 2024 et 2025 du fait de l'accompagnement personnalisé des agents en situation de handicap. Une nouvelle convention a été validée pour 2026-2029. Le montant de la subvention obtenu est en progression de 75%.

1. Transport adapté

Un exemple concret de notre accompagnement personnalisé, avec un investissement de 13 228 € pour garantir la mobilité de 4 agents. Une réflexion est actuellement menée pour structurer un futur marché dédié à ce service.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

2. Insertion par l'apprentissage

Notre politique de recrutement d'apprentis en situation de handicap reflète un engagement financier significatif de la collectivité, s'élevant à 157 355,81 €.

Ces deux initiatives illustrent à la fois la qualité de notre accompagnement individuel et la force de notre engagement collectif en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

III – L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DES AGENTS

L'accompagnement du parcours des agents constitue un volet de la politique des ressources humaines qui concerne aussi bien les « clients » internes, tels que les agents de la collectivité régionale, que les clients externes comme les candidats au recrutement. Cela passe par la mise à disposition d'outils, de tableaux de suivi et de procédures et formulaires qui conduisent à améliorer la circulation de l'information, la transparence et l'équité.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Formation (Hors CNFPT)	282 221	155 860
Frais de transport	283 150	270 112
Recrutement – Changement affectation - frais de concours	62 286	56 564
Autre dépenses (Etudes et prestations de services)	31 382	29 985
Effet GVT	-	1 497 881
TOTAL (*hors Effet GVT*)	**659 039**	**512 521**

L'indemnité de changement de résidence (frais de transport et de déménagement) est versée aux agents publics en cas de mutation : elle a concerné 12 agents en 2025.

Enfin, l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) se chiffre à 1,49 M€ et correspond aux avancements d'échelon et de grade.

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mettre en œuvre l'audit RH	Amélioration de la satisfaction « Clients »	Diagnostics et recommandations	Lancement de l'audit et diagnostic travaillé par KPMG	-	Mise en œuvre du plan d'actions pour 2026.
Consolider l'accueil des nouveaux arrivants	Organisation d'un événement dédié	1 événement par semestre	1 événement le 2 décembre 2025	-1	Calendrier à adapter en fonction des disponibilités des élus concernés.
	Mise en place d'un parcours de formation/intégration	Expérimentation du parcours continu sur l'année	Premier volet du parcours réalisé : présentation de la Région, les champs de compétences et les politiques publiques	-	Poursuite en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Consolider l'accueil des nouveaux arrivants	Mesure du taux de retour et mesure de la satisfaction globale et mise en place d'une grille d'évaluation à renseigner par le manager à une échéance à définir	50%	Pas de grille d'évaluation établie, en revanche une participation importante du public cible avec 79% des nouveaux arrivants recensés lors de la séquence	-	Grille d'évaluation à proposer lors de la prochaine cohorte
Déployer le portail agents	Taux d'avancement de mise en œuvre	Expérimentation	En cours. Expérimentation avec quelques directions test	-	Objectif de généralisation pour 2026
Développer les actions de conseil en évolution professionnelle	Nombre d'entretiens, de bilans de parcours et d'immersions	Utiliser les bilans et immersions pour favoriser les réorientations	157 entretiens CEP (hors bilan de parcours) 12 bilans de parcours 24 immersions 10 ateliers 12 informations collectives (11 lycées et 1 direction/services centraux) *Au total :* 172 agents ont bénéficié d'au moins 1 dispositif (suivi CEP, bilan de parcours, immersion, atelier) 199 agents ont bénéficié d'une information collective	-	Présentations collectives à développer en lycée
Développer les actions de proximité	Poursuite des afterworks thématique	2/an	Annulé, d'autres actions ont été réalisées	-	Evolution du format à prévoir pour l'accompagnement managérial dans le cadre de la feuille de route 2026-2030.
	Rencontres RH	2/an	2 rencontres RH menées (cumul d'activités et bulletin de paie)	-	Maintien à 2/an pour 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Développer les actions de proximité	Rencontres ATTEE	Non prévu	2 rencontres menées (Nord/Est et Ouest/Sud)	+ 2	Maintien à 2/an pour 2026 (rentrée scolaire).
	Rendez-vous individuels proposés aux agents y compris délocalisés	30% effectif	Déploiement des entretiens carrière mais réajusté aux contraintes d'acceuil	-	Ajustement en lien avec les horaires d'accueil de la DRH.
Créer une véritable communauté Région	Journal interne bimensuel	Non prévu	2 éditions publiées	+ 2	Pérennisation du journal avec 6 éditions/an.

Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques engagées par la collectivité en matière de ressources humaines et d'organisation des services.

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accompagner la montée en compétences des agents	Taux d'avancement du plan de développement des compétences (de formation)	Déploiement du plan 2024-2025	Déploiement du plan 2024-2025	-	Mise en œuvre des actions prioritaires pour 2026.
	Validation du nouveau plan de formation 2026-2027	Elaboration technique du nouveau plan	Consultation des directions sur leurs besoins.	-	Elaboration technique à poursuivre et validation en CST pour 2026.
Poursuivre l'audit Routes	Généralisation du contrôle automatisé du temps de travail	Taux d'avancement 50%	Installations techniques et formation des agents pour une expérimentation sur 2 brigades de sept. à nov. 2025	-	Généralisation progressive de la badgeuse à l'ensemble des agents des routes à partir du 1er janvier 2026 jusqu'à octobre 2026.
Promouvoir et valoriser les parcours	Mise à jour du RIFSEEP	Report de la mise en œuvre au 1/01/2025	Travaux en cours	-	Report en 2026

B – Commentaires & Analyse

L'évaluation 2025 met en évidence une dynamique globalement positive dans la mise en œuvre des actions de fonctionnement, avec plusieurs chantiers structurants engagés, notamment l'audit RH, le déploiement du portail agents et le renforcement de l'accompagnement en évolution professionnelle.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Les résultats témoignent d'une mobilisation importante des services, en particulier sur l'accueil des nouveaux arrivants, les actions de sensibilisation sur la culture commune, sur la qualité de vie au travail, la prévention des risques psychosociaux ainsi que les dispositifs d'accompagnement des parcours, qui ont bénéficié à un nombre significatif d'agents. Certaines actions ont toutefois nécessité des ajustements, à l'image de celles de proximité dont le format devra être revu, ou encore de projets reportés tels que la mise à jour du RIFSEEP.

L'année 2026 sera ainsi être consacrée à la consolidation et à la généralisation des dispositifs expérimentés en 2025, avec une attention particulière portée à la montée en compétences, à l'accompagnement managérial et à la poursuite des chantiers de modernisation RH.

IV– LES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (ARTICLES 107 DE LA LOI NOTRE ET DECRET N°2016-841)

A - Les effectifs

L'effectif total rémunéré au 31 décembre 2025 est de 2 921 agents tous statuts confondus.

Cet effectif est réparti comme suit :

Répartition par statut

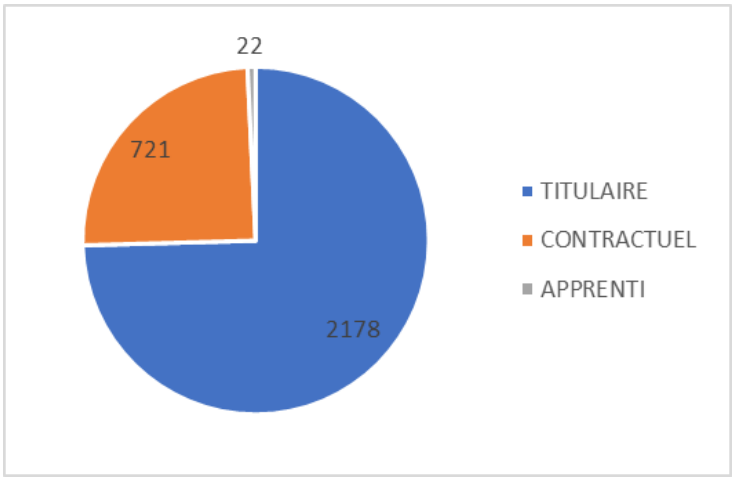

- **Répartition des effectifs par structure**

La répartition des agents par structure est relativement stable d'une année sur l'autre.

Répartition par structure

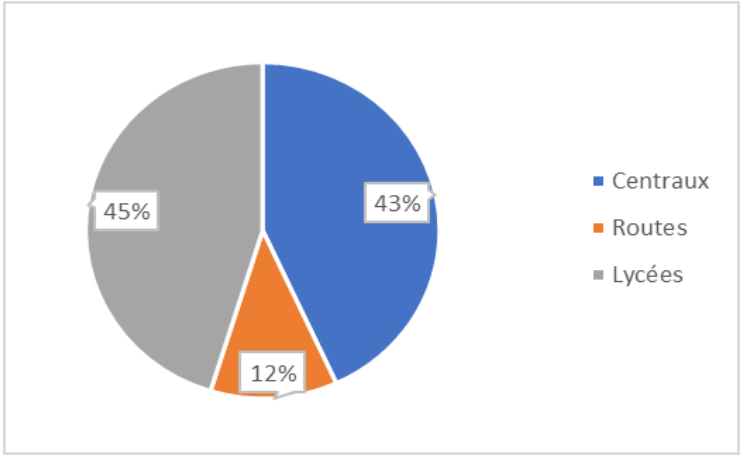

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

- **Répartition des effectifs permanents par catégorie**

Les effectifs des catégories A et B poursuivent leur progression, avec des hausses respectives d'environ 9% et 6%, tandis que les effectifs de catégorie C enregistrent une légère baisse de l'ordre de 1%.

Répartition par catégorie

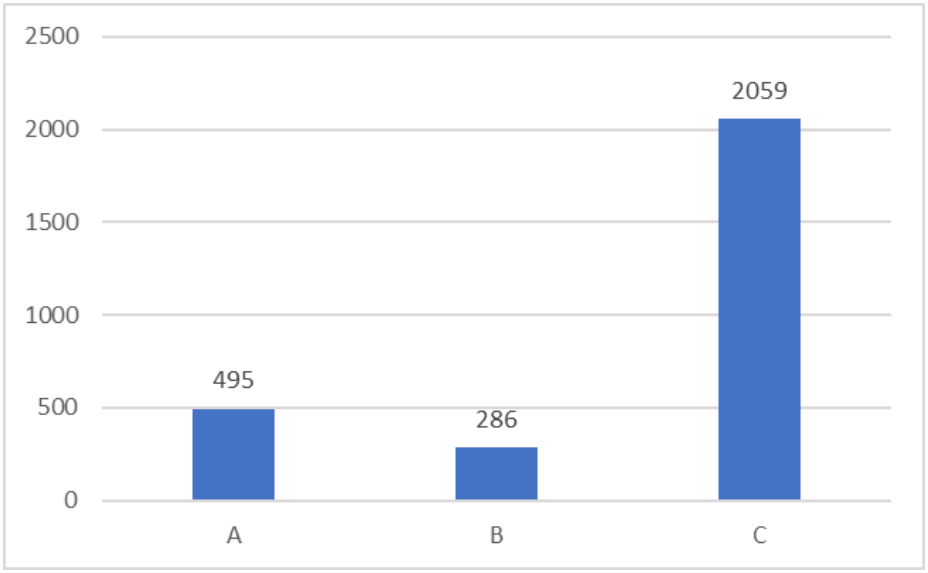

B - Les dépenses de personnel

Dépenses de personnel (hors frais annexe) (en K€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Projection 2026
Traitement + Charges	135 610	138 368	144 366	152 894	158 273	162 840
NBI	392	390	408	499	437	459
Régime indemnitaire - Rifseep IFSE	14 532	13 899	13 802	13 580	13 990	19 790
Régime indemnitaire - Rifseep CIA	1 998	1 949	1 788	1 921	1 992	2 092
Heures supplémentaires	827	793	945	1 108	1 059	1 112
Total	**153 360**	**155 399**	**161 309**	**170 001**	**175 752**	**186 292**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Evolution des effectifs et de la masse salariale de 2016 à 2025

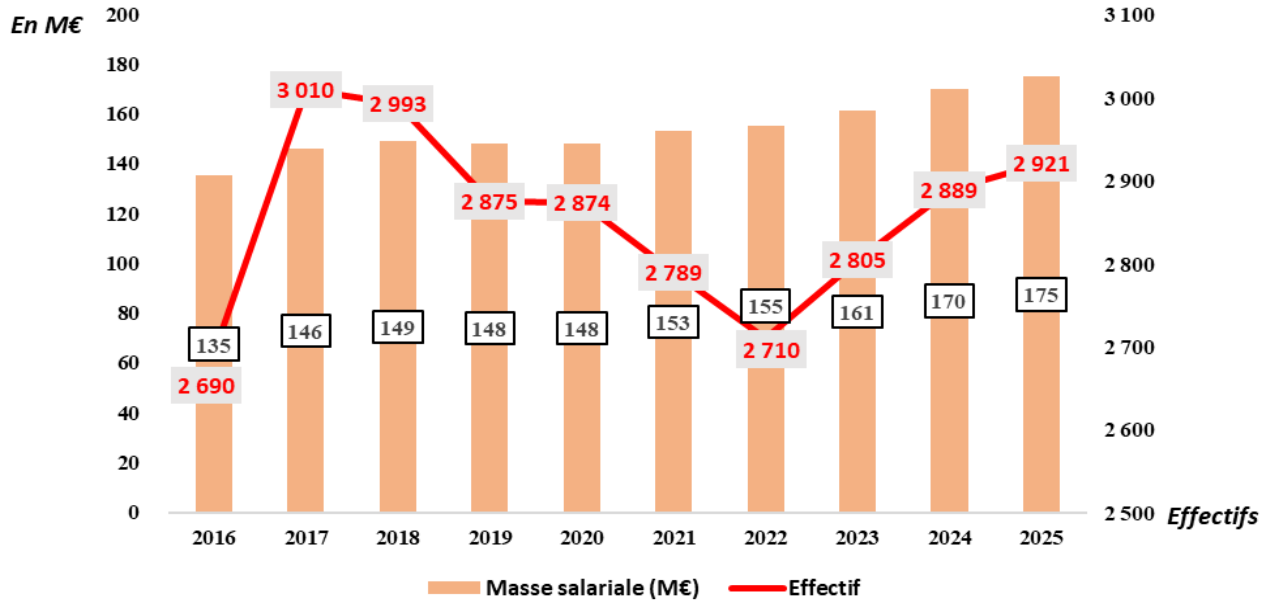

Evolution de la répartition des effectifs

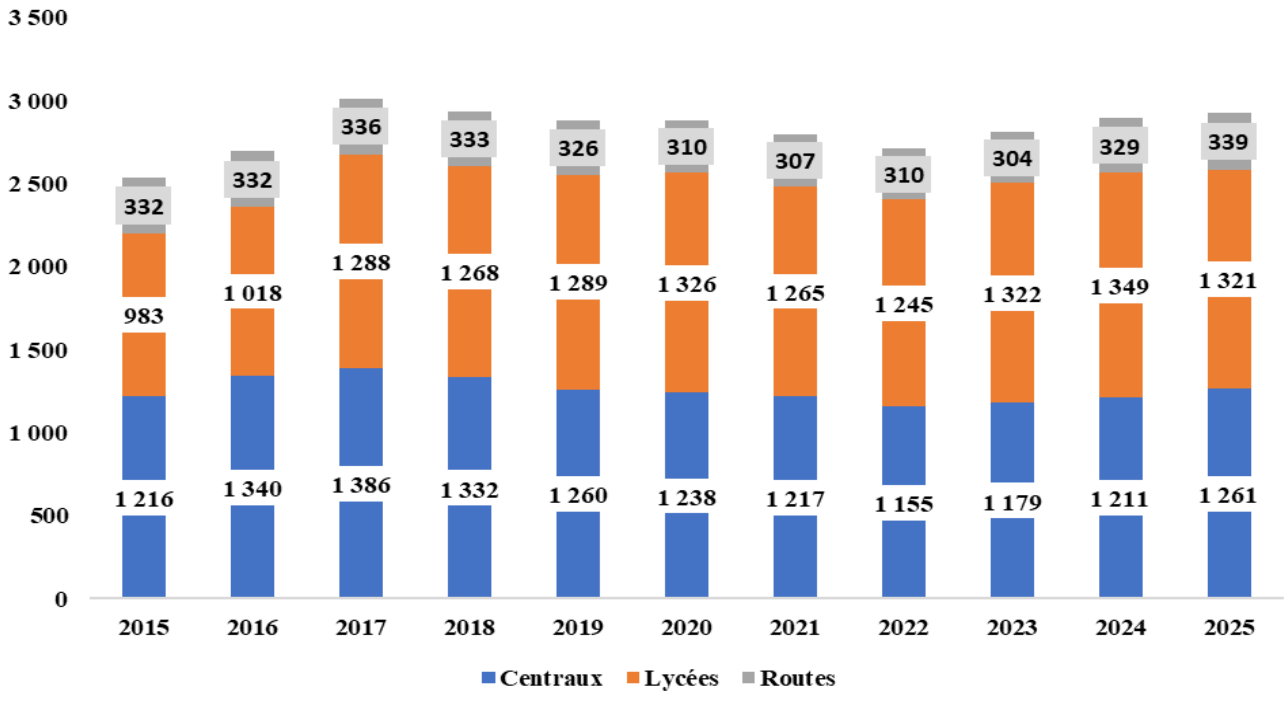

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

C - Les avantages en nature

- **Établissements d'enseignement**

LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE ET AGRICOLES			
Répartition des logements rattachés aux établissements d'enseignement (Année scolaire 2025/2026)			
Type de concession	**Personnel d'État**	**Personnel Territorial**	**Total logements affectés**
Nécessité Absolue de Service (NAS)	221	86	307
Utilité de Service (US)	0	0	0
Convention d'Occupation Précaire (COP)	7	4	11
Total logements affectés (Etat et ATTEE)	**228**	**90**	**318**
Dont Dérogations enregistrées sur NAS *	***30***	***3***	
Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)			**16**
Logements sans affectation			**55**
TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)			**389**

(*) pour information situation des bénéficiaires sur l'année scolaire

- **Services centraux et routes**

Type de concession	Personnel Territorial
Nécessité Absolue de Service	2
Total occupés	**2**

D - Le temps de travail

ETP	Temps plein	Temps partiel			Total général
		de 80% à 90%	de 90% à 100%	moins de 80%	
2022	**2 642**	**49**	**11**	**8**	**2 710**
2023	**2 690**	**80**	**12**	**23**	**2 805**
2024	**2 690**	**35**	**10**	**17**	**2 889**
2025	**2 859**	**35**	**13**	**14**	**2 921**

E – L'absentéisme

Le taux d'absentéisme médical est de 8,44 % en 2025 contre 10,3 % en 2024.

TAUX D'ABSENTEISME				
Type arrêt	**Nombre de jours**		**Taux**	
	2024	**2025**	**2024**	**2025**
Accident du travail/Maladie professionnelle	18 140	14 127	1,7 %	1,29 %
Congé maternité	2 124	2 574	0,2 %	0,23 %
Maladie longue durée/Longue maladie/Grave maladie	46 760	43 164	4,4 %	3,93 %
Maladie ordinaire	41 725	32 894	4 %	2,99 %
TOTAL	**108 749**	**92 759**	**10,3 %**	**8,44 %**

Si le taux d'absentéisme est de 10 %, cela signifie que sur 100 agents, 10 Equivalents Temps Plein ont été absents toute l'année.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

AUDIT DE LA FONCTION RH ET PERSPECTIVES 2026-2030

En 2025, la DRH a mené une action phare centrée sur une analyse complète de la fonction RH, réalisé avec l'appui du prestataire. Le diagnostic ainsi produit, enrichi des échanges lors du séminaire, a permis d'alimenter la feuille de route RH 2026-2030. L'ensemble de cette feuille de route concourt à 3 objectifs :

- Définir et faire vivre dans la durée une doctrine RH claire et une gouvernance partagée ;
- Transformer ces postures, pratiques et expertises de la DRH pour dépasser le rôle historique de la fonction support ;
- Structurer une politique d'attractivité et de fidélisation pour attirer, développer et engager durable les talents.

Elle se décline en 5 axes stratégiques :

1) L'excellence du socle de gestion RH (le socle de confiance, de la sécurité et de la crédibilité) ;
2) Le contrat managérial (la co-responsabilité et l'outillage des acteurs clés) ;
3) Le moteur de la compétence (anticipation, développement et professionnalisation) ;
4) L'expérience agent réinventé (simplification des démarches et accessibilité) ;
5) L'innovation sociale et la qualité de vie et des conditions de travail (l'humain, l'engagement et la reconnaissance).

52 actions ont été recensées (ce qui doit être fait de manière précise et opérationnelle). Parmi elles, 21 sont classées comme étant prioritaires.
Cette démarche a combiné plusieurs actions concrètes : une enquête auprès des agents et des encadrants, une enquête interne de la DRH et un séminaire réunissant toutes les équipes de la direction.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation des fonctions juridiques, de conformité et d'achat public, au service de la sécurisation et de la performance de l'action régionale.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 26

- Budget réalisé **:** 2 321 342
Fonctionnement : 2 320 342 (soit 97 %)
Investissement : 1 000 (soit 87 %)

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :

- Accompagnement des élus et des services de la collectivité sur les dossiers juridiques ;
- Poursuivre le déploiement du dispositif anti-corruption ;
- Fiabilisation du recensement et sécurisation de la computation des achats.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**3 401 930**	**3 590 832**	**2 298 000**	**2 321 342**	**- 32,45%**	**- 35,36%**
Investissement	**-**	**-**	**1 000**	**870**	**-**	**-**
TOTAL	**3 401 930**	**3 590 832**	**2 299 000**	**2 322 212**	**- 32,42%**	**- 35,33%**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Garantir la légalité des actions de la Région	396 180	372 657	-	-
II – Assurer la défense des intérêts de la Région	684 285	778 320	-	-
III – Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur de fonctionnement de la Région	8 500	7 805	-	-
IV – Développer une politique d'achat performante, durable et responsable	330 000	295 881	-	-
V – Divers (assurances flotte automobile, dommage aux biens / responsabilité civile / protection de l'image)	879 035	865 809	1 000	870
TOTAL	**2 298 000**	**2 320 472**	**1 000**	**870**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION

Garantir la légalité des actions de la Région constitue un enjeu essentiel de sécurisation de l'action publique. En 2025, cette action s'est poursuivie à travers le conseil, l'accompagnement, ou le contrôle des actes et procédures afin de maîtriser les risques juridiques.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Garantir la légalité des actions de la Région	396 180	372 657
TOTAL	396 180	372 657

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Garantir la légalité des actions de la Région	Gestion courante des affaires juridiques (protection fonctionnelle, protocoles, conseils de disciplines, enquêtes administratives…)	100% traitées	292 (dont notamment 22 Protections Fonctionnelles - 72 Arrêtés de délégation de fonction et de signature -71 Marchés- 3 Conseils de discipline et 1 enquête administrative)	-	Augmentation du nombre de dossiers traités par rapport à 2024 : 264 dossiers soit une augmentation de 11%.
	Taux de traitement interne des demandes d'assistance juridique	100% traitées	273 (264 en interne 9 en externe)	-	En 2024 : 292 avis 286 en interne et 6 en externe (hors NRL).

B – Commentaires & Analyse

La complexité croissante du droit et des responsabilités administratives des agents et élus de la Région nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou dont les enjeux nécessitent un avis d'expert pour sécuriser les actions de la collectivité.

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

La défense des intérêts de la Région vise à prévenir et gérer les litiges, tant en phase précontentieuse que contentieuse.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Défendre les intérêts de la Région en phase précontentieux et aux contentieux	684 285	778 320
TOTAL	**684 285**	**778 320**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Défendre les intérêts de la Région en phase précontentieuse	Taux de traitement recours gracieux	100% traitées	30 recours (100 %)	-	Diminution des recours gracieux : 74 en 2024 soit une diminution de 59 %.
	Taux de traitement réclamations	100% traitées	49 recours (100 %)	-	Diminution des réclamations : 59 en 2024 soit une diminution de 17%.
	Taux de résolution amiable (recours amiable non suivi d'un recours contentieux)	60%	95 % (4 recours sur 79)	+ 35 %	Diminution des résolutions amiables : 133 en 2024 soit une diminution de 41%.
Défendre les intérêts de la Région aux contentieux	Taux de traitement de contentieux ouverts	100 % traités	96 contentieux ouverts en 2025 : 66 ouverts et en cours : 69% 30 terminés : 30%	-	Augmentation de 64% des contentieux ouverts (58 en 2024). Cette augmentation est liée aux appels des jugements NRL de 1ère instance.
	Taux de traitement du contentieux en cours	100 %	216 (5 initiés : 5% et 211 contre : 97%)	-	Augmentation de 130% des contentieux en cours (94 en 2024).
	Nombre de contentieux terminés	-	97 contentieux terminés en 2025 (23 %)	-	Diminution des contentieux terminés de 1% (98 en 2024).
	Taux de décision favorable	80 %	59 % (57 décisions favorables 40 décisions défavorables)	- 21 %	En 2024 : 70 % de décisions favorables.

B – Commentaires & Analyse

Il est à noter une hausse de nouveaux contentieux en 2025 principalement liée aux appels contre les jugements rendus en 1er instance dans le contentieux NRL.

III - RETABLIR L'ETHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA REGION

La conformité a poursuivi son travail sur les questions de gouvernance de l'éthique que la mandature a placé au cœur de son action. Ainsi, conformément aux dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et de la norme ISO 37001 Système de management anti-corruption, la cellule conformité a avancé sur les 8 dispositifs de la loi Sapin II, notamment par la désignation du déontologue des élus et de l'externalisation du référent alerte au Centre de gestion de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

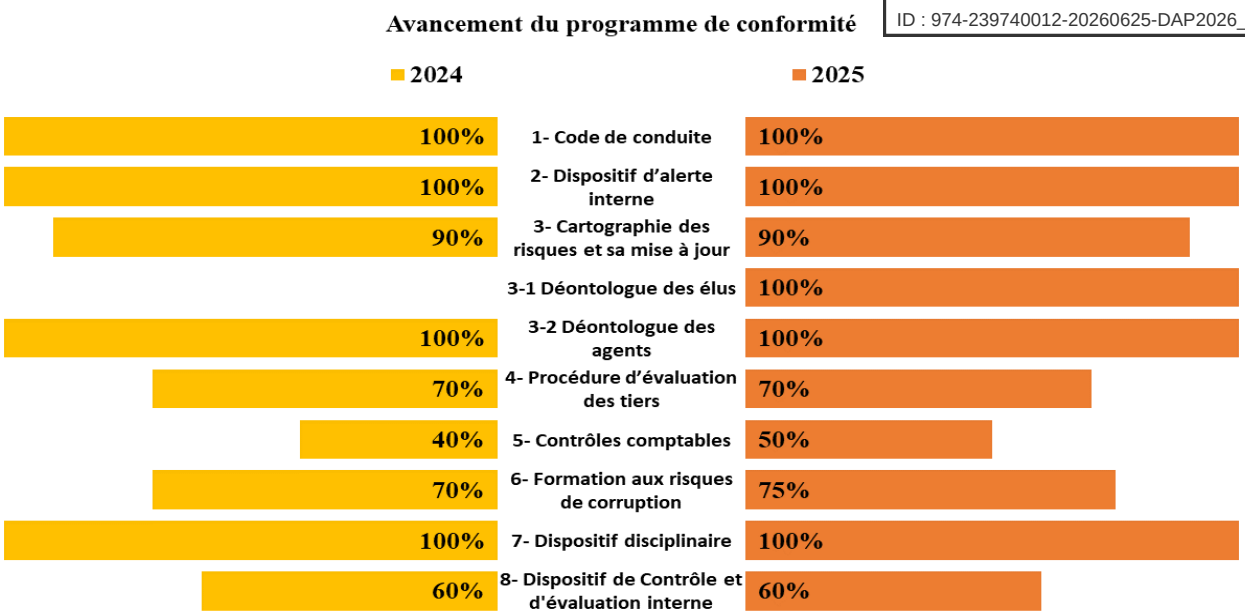

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
L'Ethique au cœur du fonctionnement de la Région	8 500	7 805
TOTAL	**8 500**	**7 805**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts	Nombre de signalements de situation de conflit d'intérêts reçu des agents	Sans objet	18	-	En 2024 il y a eu 19 signalements, on constate que l'écart n'est pas significatif.
	Taux de traitement de signalements de situation de conflit d'intérêts des agents	Sans objet	100 %	-	Sans objet.
Formation et sensibilisation des agents	Nombre d'agents formés et sensibilisés	-	48	-	En 2024, 144 agents ont été formés. La diminution s'explique par l'impossibilité du prestataire de dispenser les formations pour raison de santé.
	Nombre d'heures de formation, sensibilisation	-	16 h	-	1 parcours d'auto*apprentissage « probité » réalisé par le CNFPT et l'AFA envoyé à tous les agents (flash info) afin de compenser l'indisponibilité du prestataire.
Dispositif d'alerte	Nombre d'alerte reçue	Sans objet	0	-	La signature de la convention de l'externalisation du référent alerte au CDG a été signée en janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

IV – PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS RESPONSABLE

Au cours de l'année 2025, la commande publique de la Région s'est pleinement affirmée comme un levier stratégique au service de la mise en œuvre des politiques régionales. Elle constitue un instrument majeur de soutien au tissu économique local, à travers des marchés bénéficiant aux entreprises réunionnaises dans toute leur diversité.

Dans ce cadre, la collectivité a poursuivi l'intégration de clauses sociales et environnementales dans nos contrats, afin d'inciter les opérateurs économiques à concrétiser leurs engagements dans l'exécution de leurs marchés. Une attention particulière a été portée au développement et à l'accroissement des heures d'insertion dans nos marchés, dans l'objectif de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés.
En outre, la prise en compte des exigences environnementales s'est renforcée : celles-ci ne constituent plus une simple faculté, mais s'imposent désormais comme des critères de sélection ou des conditions d'exécution des marchés.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Politique d'achat performant et responsable	330 000	295 881
TOTAL	**330 000**	**295 881**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME	Attributaires de marches publiques	90%	90%	0%	La part des TPE/PME attributaires des marchés publics est constante et reste à une moyenne élevée.
Achat socialement responsable	Nombre d'heures d'insertion prévues au titre des marchés réservés et/ou avec clause sociale	30 000 heures	28 600 heures	-	11 opérations clausées pour un total estimé de 28 600 heures.
Sécuriser les petits achats transversaux	Nombre de lettres de commandes	800	1 703	+903	Le nombre de lettres de commande est encore à un niveau élevé, bien qu'en diminution par rapport aux précédentes années. Les efforts seront poursuivis pour satisfaire nos besoins réguliers via la mise en place d'accords-cadres transversaux dans les segments d'achats qui n'en disposent pas encore.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Elements de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mutualiser les achats au sein de la collectivité	Nombre de nouveaux accords passés pour couvrir des besoins courants transversaux	10	36	+ 26	L'objectif 2025 a été atteint, ce qui reflète une mobilisation collective significative dans le déploiement des Accords-Cadres. Toutefois, malgré ces avancées, plusieurs segments d'achats stratégiques demeurent encore insuffisamment couverts, laissant apparaître des axes d'amélioration pour renforcer la démarche en 2026.
Garantir la sécurité juridique des marches publics	Nombres de recours formés	0	14	-	On observe une augmentation du nombre de recours formés, exclusivement des référés précontractuels, qui peut s'expliquer par le contexte économique
	Nombre de procédures annules	0	1 procédure annulée partiellement (2 lots sur 18 lots)	1	Le juge des référés a rendu une décision défavorable concernant les lots 3 et 4 des accords-cadres « travaux d'enrobés routiers ».

B – Commentaires & Analyse

La stabilité du taux d'accès des TPE/PME à la commande publique (90 %) confirme l'efficacité des dispositifs mis en place en faveur de l'inclusion économique (allotissement, publicité, avance etc.).

L'objectif en matière d'achats socialement responsables est quasiment atteint, avec une dynamique favorable portée en 2026 par des projets structurants.

Par ailleurs, le nombre de lettres de commande encore relativement élevé traduit la nécessité de mieux couvrir les besoins courants par les accords-cadres, même si les objectifs de passation de nouveaux accords-cadres transversaux ont été remplis en 2025.

V – DIVERS

La Région a souscrit trois contrats d'assurance portant sur les risques suivants :

- Les dommages aux biens, couvrant les biens mobiliers et immobiliers dont la collectivité est propriétaire ou dont elle a la garde ou l'usage au moment du sinistre ;
- La responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers par la collectivité, ses agents, ses élus, ses ouvrages ou ses biens ;
- L'assurance de la flotte automobile de la collectivité.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Divers (Assurance flotte automobile, Dommage aux biens et responsabilité civile)	879 035	865 809
TOTAL	**879 035**	**865 809**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Divers Assurances	Nombre de déclaration de sinistres	Sans objet	- 3 dossiers pour la déclaration « Dommages aux biens » dont 1 déclaration pour les dégâts causés par le cyclone GARANCE - 3 dossiers pour la déclaration « Responsabilité civile » - 48 dossiers pour la déclaration « Flotte automobile »	Sans objet	Sans objet

DONNEES CLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE EN 2025

Montant des paiements aux titulaires des marchés publics en 2025 : **265 372 806,69 € ;**

+ de 90 % des marchés notifiés à des TPE/PME ;

131 avis d'appel public à la concurrence publiés ;

Montant cumulé des marchés inférieurs à 40 k€ accessibles aux très petites entreprises : **8 569 318,20 €.**

Marchés de travaux *(Travaux de rénovation et remise aux normes dans les lycées et bâtiments régionaux, travaux de construction de lycées, travaux routiers...)* :

25 %

Marchés de fournitures *(Fournitures bureaux, matériel de bureau, matériels informatiques et numériques, achat de livres pour les lycées...)* :

10 %

Marchés de services *(Formations professionnelles, études, assistance à maîtrise d'ouvrage, gardiennage, nettoyage...)* :

65 %

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Le fonctionnement des collectivités territoriales repose de manière croissante sur la maîtrise et la circulation de l'information, devenues des leviers essentiels de performance et de réussite de l'action publique.

Dans la continuité des orientations engagées en 2024, l'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de transformation et de modernisation du système d'information de la Région Réunion.

Le système d'information constitue un socle indispensable à l'efficacité et à l'efficience des services, tout en accompagnant la transformation des processus métiers et l'amélioration du service rendu. À ce titre, l'année 2025 a été marquée par la poursuite de chantiers structurants, notamment le lancement de l'élaboration du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), dont la finalisation est attendue en fin d'année 2026, ainsi que par le déploiement de nouvelles solutions métiers et le renforcement des infrastructures techniques.

L'ensemble des actions menées en 2025 s'articule autour de trois axes majeurs, en cohérence avec les orientations précédemment définies :

- La modernisation de l'action publique ;
- La consolidation et l'évolution des infrastructures techniques ;
- L'amélioration continue de la qualité de service aux utilisateurs.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 44

- Budget réalisé : 4 960 090
Fonctionnement : 2 305 647 (soit 83 %)
Investissement : 2 654 443 (soit 47 %)

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
- Modernisation du système d'information ;
- Renouvellement du parc informatique et d'impression ;
- Amélioration du support ;
- Cybersécurité.

- Résultat 2025 :
Les investissements ont fortement chuté en 2025, faisant suite à report de projets sur 2027.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**2 903 200**	**2 142 369**	**3 178 518**	**2 305 647**	**9,5 %**	**7,6 %**
Investissement	**5 780 000**	**3 264 659**	**2 769 653**	**2 654 443**	**- 52,1 %**	**- 18,7 %**
TOTAL	**8 683 200**	**5 407 028**	**5 948 171**	**4 960 090**	**- 31,5 %**	**- 8,3 %**

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Moderniser l'action publique	880 538	618 107	907 173	711 500
II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique	1 596 751	1 294 968	1 861 612	1 905 492
III – Améliorer la qualité du service	701 229	392 571	868	37 451
TOTAL	**3 178 518**	**2 305 647**	**2 769 653**	**2 654 443**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

I – MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

La valorisation et le partage de la donnée entre les directions constituent un axe prioritaire, visant à renforcer la fiabilité des environnements et l'efficacité des processus métiers.

Dans cette dynamique, l'année 2025 a été marquée par le lancement de plusieurs chantiers structurants :

- Mise en place d'une solution de gestion de la formation professionnelle ;
- Mise en place d'une solution de gestion du patrimoine ;
- Identification d'un outil pour la gestion des aides et subventions ;
- Avancée sur la dématérialisation des demandes de subvention ;
- Développement du pilotage d'activité via des tableaux de bord.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique	-	-	-	-
Modernisation de la gestion des aides et des subventions	231 313	130 663	91 732	139 571
Modernisation des outils informatiques	649 225	476 475	792 078	571 929
Généraliser l'usage de l'informatique décisionnelle	-	10 969	23 363	-
TOTAL	**880 538**	**618 107**	**907 173**	**711 500**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique	Taux d'avancement du schéma directeur informatique	Définition à 100% Premier comité de pilotage	Marché notifié	Retard de mise en œuvre	La procédure de marché a pris du retard. Les travaux ont été recalé sur 2026.
Modernisation de la gestion des aides et des subventions	Taux de dématérialisation des dispositifs d'aides et de subventions	Mise en œuvre d'un dispositif générique	Atteint	-	Les dispositifs doivent maintenant être basculés sur ce modèle. La bascule se fait en relation avec les directions métiers de manière progressive.
Modernisation de la gestion des aides et des subventions	Projet MAFATE : solution de gestion des aides et subventions	Choix d'une solution informatique	Solution choisie AIDEM de l'éditeur MGDIS	-	-

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Modernisation des outils informatiques	Progiciels SI RH, formation professionnelle et Patrimoine	Mise en œuvre des progiciels	Patrimoine : démarrage de mise en œuvre SI « Formation Professionnelle » : mis en œuvre DRH : Portail Agent, Signature électronique des agents, annuaire, trombinoscope, entretient professionnel DF : démarrage de mise en œuvre pour l'outil « PPI/PPF »	-	Les projets doivent se poursuivre en 2026.
Généraliser l'usage de l'informatique décisionnelle	Réalisation des tableaux de bord	Finaliser la reprise des tableaux de bord et continuer les travaux	95 %	Problème RH – difficulté de recrutement rencontrée	Intégration de l'intelligence artificielle.

B – Commentaires & Analyse

En 2025, les projets de dématérialisation ont progressé de manière significative. Si l'appropriation des outils par les directions métiers est globalement satisfaisante, la migration des données accuse un léger retard. Certaines directions nécessitent ainsi un accompagnement renforcé, notamment en raison de contraintes de temps, de compétences et de ressources.

Parmi les points marquants :

- La mise en œuvre de l'outil de gestion de la formation professionnelle ReuniSEM, avec un démarrage en production début 2026 ;
- La mise en œuvre du POC de AIDEN MGDIS remplacement de MAFATE subventions avec le retour d'expérience prévu en juin 2026 ;
- La notification du marché portant sur le Schéma Directeur des Systèmes d'Information pour une livraison prévu fin 2026 – le retard est lié au temps d'analyse d'un nombre important d'offres reçues.

II – ASSURER L'ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

La nomination du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en aout 2025 a permis de cadencer des projets structurants pour l'infrastructure et les réseaux :

- Renouvellement de l'infrastructure de sauvegarde ;
- Automatisation du cycle de vie des comptes utilisateurs ;
- Sécurisation des sites distants avec les premiers pares-feux installés ;
- Généralisation de l'authentification unifiée, et mise en place de l'authentification forte.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En complément, la modernisation des équipements utilisateurs se poursuit :

- Remplacement du matériel ;
- Renforcement de la visioconférence ;
- Acquisition de nouveaux logiciels simples.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Modernisation des équipements utilisateurs	419 472	293 972	1 074 580	1 101 598
Déploiement de la visioconférence avec écran interactif	-	-	319 957	298 500
Renforcement de la sécurité réseau	665 774	556 951	8 590	46 121
Remplacement et optimisation du pare-feu interne	24 315	2 026	-	-
Centralisation du système de Téléphonie	-	-	-	-
Renouvellement des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi)	4 290	1 788	-	-
Refonte de la sauvegarde	63 546	59 586	452 555	454 118
Télécommunication	419 354	380 646	5 931	5 156
TOTAL	**1 596 751**	**1 294 968**	**1 861 612**	**1 905 492**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Modernisation des équipements utilisateurs	20 % du parc renouvelé > 40 % du parc de clients légers Citrix renouvelé	-	Atteint	-	-
Déploiement de la visioconférence avec écran interactif	11 nouvelles salles Hémicycle	-	Les 11 salles ont été déployées L'hémicycle n'a pas encore été déployé	-	L'hémicycle est un projet transverse (décalé sur 2026).
Renforcement de la sécurité réseau	Numérisation et archivage électronique Continuité Territoriale 2014-2023	-	Travaux en cours	-	Projet planifié et démarré.
Remplacement et optimisation du pare-feu interne	4 sites pilotes	-	Atteint	-	-
Centralisation du système Téléphonie	Migration de 7 sites distants sur 14	-	Atteint	-	-
Renouvellement des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi)	10 bornes wifi	-	Non atteint	-	Du retard sur ce dossier – 60 bornes sont en attente de livraisons.
Refonte de la sauvegarde	Nouveau système 100% opérationnel	-	Atteint	-	
Télécommunication	Ajout de cette action pour le suivi des dépenses associées				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Les travaux réalisés en 2025 sont dans la continuité des orientation engagées depuis 2023. Il est à noter que dans le cadre de la réduction de l'impact environnemental, le rythme de renouvellement des postes utilisateurs va passer à 7 ans au lieu de 5 ans.
La visioconférence est désormais généralisée. La modernisation de l'hémicycle sera engagée en 2026.

III - AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE

La Région Réunion accompagne l'ensemble des utilisateurs dans leurs usages numériques. Dans ce cadre, la mesure de la qualité de service est essentielle afin d'identifier les axes d'amélioration, tant en matière d'organisation, d'équipements que d'accompagnement et de formation.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Support utilisateur - Améliorer l'assistance aux utilisateurs	502 598	258 408	-	-
Support applicatif - Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels	198 631	134 163	868	37 451
TOTAL	**701 229**	**392 571**	**868**	**37 451**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Support utilisateur - Améliorer l'assistance aux utilisateurs	Taux de prise en charge des tickets GLPI	> 95%	-	91%	Une légère dégradation du nombre tickets non traités restants fin 2025 lié à un retard de livraison de matériel.
	Satisfaction des agents sur le service rendu	Satisfaction > 90%	89,24 %	La participation à l'enquête reste faible < 20%	La communication de la DSIO sera renforcée afin de disposer davantage de réponse à l'enquête.
	Taux d'appels pris en charge depuis la hotline	> 80%	75%	Non atteint	-
Support applicatif - Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels	Mise en œuvre des marchés Maintien en Condition Opérationnelle et Tierce Maintenance Applicative	Identifier les besoins et lancer les marchés	-	Atteint	Les marchés de TMA sont en cours et les équipes sont opérationnelles.
	Réaliser les actions de formations	Plan de formation à définir en accord avec la RH et autres SI métiers		Atteint	Il a été intégré dans l'appel d'offre formation porté par la DRH.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Support applicatif - Améliorer l'accompagnement utilisateur dans l'usage des logiciels	Nombre de sessions de formations collectives	30	10	Non atteint	L'écart est principalement lié à des difficultés organisationnelles. Un accompagnement test a été fait auprès des agents lycées avec succès.
	Nombre d'agents formés	300	150	Non atteint	

B – Commentaires & Analyse

Les objectifs fixés en matière d'indicateurs apparaissaient ambitieux. La qualité de service est néanmoins restée à un niveau élevé, avec un taux de satisfaction de 89,24 %, stable par rapport à 2024. Toutefois, le taux de retour des utilisateurs demeure inférieur à 20 %, ce qui nécessite de renforcer la communication autour de l'enquête de satisfaction envoyée à la clôture des tickets.

Par ailleurs, l'activité de formation reste soutenue en 2025 : malgré la mobilisation d'un seul formateur, des actions à destination des agents des lycées et des routes ont été menées avec succès. Ce volet reste essentiel pour garantir une utilisation optimale des outils.

DISPOSITIF CYBERSECURITE REGION

Dans un contexte où les cybermenaces se multiplient et touchent de plus en plus les collectivités territoriales, le Conseil Régional de La Réunion a fait de la sécurité de son système d'information une priorité stratégique. La protection des données et la continuité des services numériques constituent des enjeux essentiels pour garantir la qualité du service rendu à la population.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs actions concrètes ont été menées. Des mécanismes d'authentification forte ont été déployés pour sécuriser les accès aux systèmes informatiques. Des équipements de filtrage réseau ont été installés afin de renforcer la protection contre les intrusions et les logiciels malveillants. Des campagnes de tests d'hameçonnage sont régulièrement conduites pour évaluer la vigilance des agents et identifier les axes de progrès. En parallèle, des formations et des actions de sensibilisation sont organisées pour développer les bons réflexes au quotidien.

En 2026, la messagerie électronique sera migrée vers la solution Carbonio, un outil souverain et sécurisé, marquant une nouvelle étape dans la maîtrise de l'infrastructure numérique de la collectivité.
Ces efforts s'inscrivent dans une démarche continue et structurée, avec la conviction que la sécurité numérique est l'affaire de tous.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation des équipes pour traiter les urgences climatiques : plan de lutte contre la chaleur dans les lycées, les conséquences du cyclone Garance, ce tout en poursuivant les objectifs votés à savoir la structuration de la politique de valorisation du foncier agricole, et la montée en charge des 2 grosses opérations de construction neuves que sont les lycées des métiers de la mer et des métiers du tourisme et de l'hôtellerie.

Dans ce cadre, les actions patrimoniales se sont concentrées sur les acquisitions en cours, sur la régularisation des occupants sans titre et sur le regroupement physique des directions générales adjointes.

Le patrimoine régional a une valeur comptable estimée en 2024 à plus de 1,65 milliard d'euros. Il représente 1 million de m² et 3 500 hectares de foncier hors domaine public routier. Actuellement 1 190 ha sont exploités en foncier agricole, par gestion directe ou délégation.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 66

- Budget réalisé : *4 865 446*
Fonctionnement : 3 093 154 (soit 93,35 %)
Investissement : 1 772 292 (soit 3,80 %)

Les principaux objectifs :

- Déployer la Base unique du Patrimoine ;
- Valoriser le foncier agricole ;
- Porter les projets de construction dont la construction durable et la performance énergétique du bâti ;
- Finaliser le regroupement des DGA.

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :
La valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion ;
Poursuivre le portage des projets majeurs de la mandature.

- Résultat 2025 : l'année 2025 a permis d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de développement patrimonial malgré une hausse des besoins et des sollicitations.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**3 149 115**	**3 050 990**	**3 303 029**	**3 093 154**	**4,9 %**	**1,4 %**
Investissement	**3 173 000**	**10 194 967**	**4 901 630**	**1 772 292**	**54,5 %**	**- 82,6 %**
TOTAL	**6 322 115**	**13 245 957**	**8 204 659**	**4 865 446**	**29,8 %**	**- 63,3 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La fiabilisation de l'inventaire physique	-	-		
II – La régularisation des situations illégales	2 662 646	2 886 805	-	857 150
III – La construction et la réhabilitation du patrimoine bâti	640 383	207 349	4 901 630	915 142
TOTAL	**3 303 029**	**3 093 154**	**4 901 630**	**1 772 292**

I – LA FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

En réponse à la recommandation formulée par la Cour des comptes dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE), réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif de certification des comptes, la collectivité a engagé dès 2021 une démarche visant à mieux connaître son patrimoine et à fiabiliser son inventaire.

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Finalisation de l'inventaire physique	Nombre de rapprochements physico-comptable réalisés sur les 2500 parcelles recensées	2 000	2 060	+ 60	L'inventaire a dépassé les objectifs prévus. Il est prévu de maintenir une augmentation.
Déploiement de la base unique du patrimoine	Avancement du projet	Déploiement du SI patrimonial Réalisation des premiers inventaires sur les 3 sites pilotes	Installation technique du logiciel et démarrage du module 1 – inventaire physique	L'inventaire des sites pilotes a été reporté en 2026	Décalage informatique pour mettre en place les pré-requis techniques nécessaires à l'installation du logiciel et à la mise à disposition des matériels.

B – Commentaires & Analyse

Dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la Région Réunion poursuit sa démarche de connaissance et de fiabilisation de l'inventaire.
Deux initiatives phares lancées ont été poursuivies en 2025.

1) La finalisation de l'inventaire physique

Le travail de structuration du service s'est poursuivi avec la mise en œuvre d'outils numériques partagés, et des référents inventaires dans chaque direction.

La réalisation de l'inventaire détaillé des biens des 4 musées régionaux était l'objectif opérationnel en 2025, afin de l'intégrer à la DSP confiée à la SPL RMR. Celui-ci a été atteint.

La cellule inventaire mise en place au sein du Service Patrimoine Immobilier est chargée de l'inventaire physique du patrimoine de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Ses missions principales consistent à collecter les actes d'acquisition et de propriété, vérifier et corriger les références cadastrales parfois erronées, et à renseigner les superficies, l'usage des biens ainsi que le montant des travaux réalisés par site. En 2025 le suivi recense 2 416 parcelles (références P0001 à P2416), soit un niveau d'avancement supérieur à 96 % de la cible globale.

À ce stade, environ 7,9 % des parcelles (soit 190) restent en attente de pièces justificatives, notamment les titres de propriété, qui ont été sollicités auprès des autorités foncières.

2) Le déploiement de la base unique du patrimoine

Le projet d'acquisition et de déploiement d'un système d'information patrimonial a été lancé au deuxième trimestre 2025, tant sur le plan technique — avec la mise en place des prérequis nécessaires à l'installation des logiciels — que sur le plan opérationnel, via les modules consacrés à l'inventaire physique et à l'intégration des plans.

L'année 2025 a principalement été consacrée à la fiabilisation des données en vue de leur intégration dans le logiciel AS-TECH. Les travaux ont porté sur la mise en qualité du fichier source (harmonisation des données, correction des anomalies et adaptation aux contraintes techniques de l'outil).

Parallèlement, la Base Unique est actuellement en phase de test, permettant de sécuriser l'import des données et de valider le fonctionnement global sur les trois sites pilotes avant mise en production sur tous les sites quoi ont un code inventaire unique.

Pour 2026, l'objectif sera d'achever ce premier module et d'engager le déploiement des autres modules prévus dans la part forfaitaire, notamment ceux relatifs à la maintenance, à la gestion locative et à la conformité.

II – LA RÉGULARISATION DES SITUATIONS IRRÉGULIÉERES

La Région poursuit ses actions pour optimiser son patrimoine, et régulariser les situations illégales d'occupations. C'est un travail de fond et au long cours.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Impôts et taxes	-	-	-	-
Acquisitions immobilières	-	519 166	-	-
Locations immobilières	-	-	-	857 150
TOTAL	2 662 646	2 366 639	-	**857 150**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Produit de cessions immobilières	Montant du produit perçu	2 M€	0,15 M€	-1,85 M€	Absence de recettes principalement liées à la vente des locaux de la distillerie à la SPL Maraina, décalée en 2026 pour environ 1,2 M€.
Acquisitions immobilières	Montant des acquisitions	2 M€	0,86 M€	-1,14 M€	Acquisition en VEFA des locaux de la Distillerie à Savannah.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Maximisation des recettes de redevances et de loyers	Montant du produit perçu	1,2 M€	1,26 M€	+0,06 M€	Recettes mobilisées notamment via un rattrapage sur les recettes des AOT liées aux centrales photovoltaïques.

B – Commentaires & Analyse

1) Valorisation du Patrimoine

Les produits de cessions immobilières sont restés en dessous des attentes, compte tenu d'un décalage temporel de certaines ventes (notamment des locaux pour le siège SPL Maraina à la Distillerie, des parcelles à la CINOR et à la CIVIS pour des projets de mobilités).

Simultanément, les dépenses pour des acquisitions immobilières sont inférieures aux projections ce qui équilibre le budget global.

2) Optimisation de la gestion du patrimoine

La finalisation des baux de location des espaces de la distillerie à St-Paul a permis d'enclencher la valorisation de ce patrimoine avec des recettes qui devraient atteindre leur pleine effectivité en 2026 par la mise en location de plus de 2 000 m2 de bureaux aux satellites de la collectivité.

La régularisation des occupations sans titre s'est poursuivie en 2025 avec des recettes encore limitées pour l'année mais qui devraient s'accroitre en 2026.
A titre d'exemple, on peut noter que certaines recettes n'ont pu être collectées notamment pour ce qui concerne l'occupation des sites par les organismes de formation, et un décalage sur la mise à bail dans la ZAA Lagourgue.

III - LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI

En 2025, la Région a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie patrimoniale articulée autour de l'amélioration des infrastructures existantes et de la maintenance du bâti pour répondre aux évolutions pédagogiques des sites.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Travaux et gros entretiens	-	-	4 692 000	858 342
Travaux de maintenance	199 998	63 867	-	9 875
Études et subventions	440 385	143 482	17 347	46 925
Indemnisation de fin de bail rural	-	-	192 283	-
TOTAL	**640 383**	**207 349**	**4 901 630**	**915 142**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Plan pluriannuel d'investissement 2023-2028					
Dont Lycée des Métiers de la Mer	Taux d'avancement	- Etudes de conception finalisées - Dépôts du Permis de construire	100 %	-	Dépassement des objectifs avec un démarrage des travaux au 2nd trimestre 2025.
Dont Lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie		- Etudes de conception finalisée - Dépôts du Permis de construire	100%	-	Dépassement des objectifs avec le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux préliminaires.
Dont Construction du lycée d'enseignement adapté		Démarrage de l'étude de programmation	Consultation des prestataires	Mise au point allongée de 5 mois	Le choix plus rigoureux mais réactif des accords cadre a entraîné un décalage dans le lancement des études préalables.
Dont Reconstruction de l'AFPAR Saint-François		- Etude de programmation - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	Etude de programmation	50%	La construction des modulaires à la Jamaïque a été légèrement décalée au 2nd trimestre 2026 et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre de l'AFPAR St François a été repoussé au 1er trimestre 2026.
Dont création d'un Institut d'Études en Santé		Démarrage des études de programmation	Consultation des prestataires	Mise au point allongée de 5 mois	Le choix plus rigoureux mais réactif des accords cadre a entraîné un décalage dans le lancement des études préalables.
Dont Aménagement des réserve muséales STELLA MADOI		Etudes de conception	100%		Objectif atteint Consultation des entreprises en 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Dont Réhabilitation du CREPS de Saint-Denis	Taux d'avancement	Etudes de conception	Concours de maîtrise d'œuvre Choix du projet lauréat	L'actualisation du programme a engendré une prolongation de la phase concours	L'actualisation du programme a engendré une prolongation de la phase concours. Les études de conception débuteront en 2026.
Dont Réhabilitation du CREPS de la Plaine des Cafres		Etudes de conception	Sélection des équipes admises à concourir	Mise au point allongée de 7 mois	L'actualisation du programme a engendré une prolongation de la phase concours. Le choix du MOE a été repoussé en 2026.
Dont Rénovation des locaux MRST		Définition du besoin	Choix du prestataire	Mise au point allongée de 5 mois	Réalisation de l'étude de programmation en 2026.

B – Commentaires & Analyse

1) La maintenance du patrimoine bâti et les grosses réparations

La maintenance du patrimoine régional repose sur un entretien régulier des bâtiments afin d'en garantir le bon état. À ce titre, la Direction des Bâtiments et du Patrimoine, en charge du gros entretien et des réparations, a poursuivi son programme d'interventions sur le patrimoine administratif.

En 2025, ces actions de maintenance ont concerné l'ensemble des équipements de la collectivité, qu'ils soient administratifs, sportifs, culturels ou éducatifs.

L'année 2025 a été marquée par le passage du cyclone Garance qui a endommagé le patrimoine régional notamment dans le Nord-Est de l'Ile. Dès la levée de l'alerte, des mesures de sécurisation et de réparation ont été engagées pour permettre l'ouverture des établissements d'éducation à la rentrée scolaire de mars.

Les subventions destinées aux lycées et aux organismes de formation ont été reconduites et augmentées afin de leur permettre d'assurer les réparations courantes nécessaires.
Par ailleurs, le programme de grosses réparations a été poursuivi. Des interventions de mise aux normes ont ainsi été menées sur tous les biens de la collectivité.

En matière de rénovation énergétique et de maîtrise des consommations, plusieurs actions ont été engagées :

- des travaux de rénovation thermique ont été réalisés dans 6 lycées ;
- des brasseurs d'air ont été installés dans 30 lycées dans le cadre du plan Chaleur ;
- la centrale photovoltaïque du CPOI a fait l'objet d'une réhabilitation ;
- des dispositifs de télérelève des compteurs d'eau et d'électricité ont été déployés sur le patrimoine immobilier de la collectivité afin de détecter les fuites et les surconsommations, notamment la nuit et le week-end.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

2) La réhabilitation du patrimoine et les nouvelles constructions

En 2025, les principaux projets ont progressé dans les secteurs de l'administration générale, de l'éducation, du sport, de la culture et de l'économie.
Certains sont entrés en phase de réalisation, notamment le lycée des métiers de la mer ainsi que la réhabilitation de l'internat du CREPS de Saint-Denis.

D'autres ont achevé leur conception en 2025, avec un lancement des travaux prévu en 2026 : le lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme, l'installation de bâtiments modulaires sur le site de la Jamaïque pour accueillir les activités actuelles de l'AFPAR de Saint-François, ainsi que l'aménagement des réserves muséales de STELLA et du MADOI.

Enfin, plusieurs opérations ont continué d'avancer en phase d'études préalables et de conception en 2025 : la consultation des prestataires pour le lycée d'enseignement adapté et l'IES, l'achèvement de la programmation pour la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François, l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du CREPS de Saint-Denis ainsi que les études préalables à la rénovation de la MRST.

PLAN DE LUTTE CONTRE LA CHALEUR

Le **plan de lutte contre la chaleur** pour améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
Les actions engagées sur le bâti scolaire pour lutter contre l'inconfort thermique en période estivale portent sur :

- L'installation de plus de 1750 brasseurs d'air avec pour enjeu d'abaisser la température ressentie jusqu'à 4 °C ;
- La climatisation exceptionnelle de locaux d'enseignement dans les lycées Jean Joly (Saint-Louis) et Isnelle Amelin (Sainte-Marie) où la ventilation naturelle est inadaptée ;
- La poursuite du Programme de Rénovations Thermiques visant à favoriser la conception bioclimatique des bâtiments et limiter les besoins électriques nécessaires ;
- La réalisation d'audits énergétiques et thermiques en vue d'établir le schéma directeur immobilier énergétique et thermique (SDIET) et définir un plan d'actions à 10 ans pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, le confort thermique et qualité de l'air pour les occupants ;
- La déminéralisation et l'amélioration des espaces extérieurs avec le projet dits Lycées Verts, coconstruit avec les équipes pédagogiques afin de créer des espaces de confort thermique extérieurs dans 22 lycées. Des projets préfigurateurs ont été livrés dans les lycées Jean Joly (La Possession), Jean-Claude Fruteau (Saint-Benoît), Bel Air (Sainte-Suzanne) et Amiral Lacaze (Saint-Denis).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

LES MOYENS GENERAUX

Engagée depuis trois ans dans une démarche de maîtrise des dépenses liées aux moyens généraux, la collectivité présente en 2025 un bilan positif. Malgré une pression toujours soutenue des sollicitations, l'année écoulée a confirmé la capacité à concilier rigueur budgétaire et qualité de service.

Les orientations stratégiques mises en œuvre portent leurs fruits. Les actions engagées sur la gestion de la flotte automobile et l'entretien des espaces ont permis de mieux contenir certaines charges, avec des effets visibles sur les dépenses structurelles. Ce bilan montre qu'il est nécessaire de poursuivre nos efforts de gestion anticipée et une planification à long terme.

En 2025, la collectivité a accompagné les 2 800 agents répartis sur 58 sites, représentant près de 115 000 m² de surfaces bâties à gérer à l'échelle du territoire. La gestion d'un site emblématique comme celui du MOCA est resté une priorité, compte tenu des enjeux stratégiques et patrimoniaux qu'il incarne, nécessitant une mobilisation constante et des compétences adaptées.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 140

- Budget réalisé : 7 348 110
Fonctionnement : 4 698 291(soit 63,94 %)
Investissement : 2 649 819 (soit 36 ,06 %)

Les principaux objectifs : Optimisation de la gestion de notre patrimoine (MOCA et CPOI), maitriser, voire diminuer, nos dépenses de carburant, eau et électricité.

Développer nos missions obligatoires en termes de tri de nos déchets recyclables et de traitement des organismes vivants indésirables

- Axe de progrès global poursuivi en 2025 :

Aller vers une gestion rigoureuse et vertueuse qui inciterait nos « usagers » à faire évoluer leurs pratiques internes de consommation.

- Résultat 2025 : En 2025, la collectivité a concilié maîtrise budgétaire et investissements techniques, malgré des sollicitations accrues. Les stratégies engagées produisent des effets concrets, notamment par la réduction de certaines dépenses structurelles (flotte automobile, entretien des sites), confirmant l'intérêt d'une planification à long terme.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2024		CFU 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	**4 438 536**	**4 072 543**	**5 072 690**	**4 779 753**	**14,3 %**	**17,4%**
Investissement	**4 080 881**	**3 395 252**	**2 726 071**	**2 649 819**	**- 33,2 %**	**- 22,0 %**
TOTAL	**8 519 417**	**7 467 795**	**7 798 761**	**7 429 572**	**- 8,5 %**	**-0,5 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

En 2025, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Une optimisation de la gestion du patrimoine	1 443 776	1 489 326	-	-
II – Le renouvellement de la flotte automobile régionale et une consommation maitrisée des fluides	838 468	850 623	163 543	75 423
III – Le développement de nos prestations logistiques obligatoires	80 639	26 069	30 165	33 637
Autres (frais de réception, locations et fournitures diverses, autres prestations, aménagements bâtiments, acquisitions mobilières, matériels et outillages techniques etc…)	2 709 807	2 413 735	2 532 363	2 540 759
TOTAL	**5 072 690**	**4 779 753**	**2 726 071**	**2 649 819**

I – UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Les Moyens Généraux sont responsables de la gestion de deux sites stratégiques pour la collectivité : le Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI) et le MOCA (Domaine de Montgaillard).

Le MOCA et le CPOI : des infrastructures stratégiques

Le Domaine de Montgaillard (MOCA) constitue un équipement structurant, offrant à la Collectivité la possibilité d'organiser ses événements sans recourir à des prestations extérieures. Par ailleurs, le site est valorisé à travers des mises à disposition auprès de tiers, dans le cadre d'une tarification encadrée et adaptée aux différents types d'occupants.

Le Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI), situé à Saint-Pierre, accueille près de 2 000 apprenants et regroupe plusieurs acteurs majeurs de la formation professionnelle. Si certaines surfaces font l'objet de locations pérennes, la forte occupation des espaces par les organismes de formation limite les disponibilités pour des usages ponctuels.

Une gestion optimisée au service du développement régional

La gestion de ces deux sites permet à la collectivité de renforcer son autonomie organisationnelle, de valoriser ses infrastructures et de soutenir le développement de la formation professionnelle. Elle s'inscrit dans une logique d'optimisation des moyens et de recherche d'un équilibre entre qualité de service et performance de la dépense publique.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Optimisation des prestations de nettoyage	1 293 687	1 265 181
Optimisation du coût d'entretien des espaces verts	150 089	224 145
TOTAL	**1 443 776**	**1 489 326**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA	Recettes encaissées par la Régie du MoCA	100 000 €	109 592 €	+ 9 592 €	L'accès aux espaces de location pour les entités extérieures, qu'elles soient publiques ou privées, ont été plus nombreuses en 2025 et les locations à titre gratuits ont été réduites.
Optimisation des recettes générées par le domaine du CPOI	Recettes encaissées par la Régie du CPOI	5 400 € (Revu au BP 2025)	6 840 €	+ 1 440 €	La location de salles pour de courtes durées reste limitée en raison de leur forte occupation par les opérateurs de formation à l'année. La forte hausse des recettes en 2024 était liée à l'absence de régisseur en 2023 et à l'encaissement en 2024 de 2 ans de recettes. La recette de 6 840 € est habituelle et correspond au potentiel de recettes des deux salles louées.
Optimisation des prestations de nettoyage des sites	Coût nettoyage des locaux (CP)	-5 % de N-1	1 265 181 € *(2024 : 1 270 362 €)*	- 0,41 %	Les dépenses sont presque restées les mêmes qu'en 2024. La gestion a donc été rigoureuse étant donné que certains bâtiments se sont ajoutés et que des prestations exceptionnelles d'entretien ont été assumées (exemple de la conférence des RUP).
Optimisation du coût d'entretien des espaces verts	Coût entretien espaces verts (CP)	-5 % de N-1	142 683 € *(2024 : 102 153 €)*	+ 64,7 %	En 2025, les demandes exceptionnelles de prestations d'entretien des espaces verts se sont multipliées liées notamment au cyclone Garance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Éléments de diagnostic sur la hausse des recettes de location au Moca :

- Les actions engagées en faveur du développement du site ont produit des résultats significatifs, portées par la poursuite de sa commercialisation dans un contexte de réduction marquée des gratuités. Cette dynamique a contribué à renforcer la fidélisation de la clientèle, certains usagers ayant renouvelé leurs locations en 2025 et pour 2026 ;
- Par ailleurs, une attention particulière a été accordée à la qualité de l'accompagnement des prestataires, chaque événement bénéficiant d'un suivi rigoureux.

Propositions d'ajustement et d'orientations :

- Optimisation du calendrier : Anticiper et équilibrer la programmation pour éviter les périodes creuses et maximiser l'occupation des espaces ;
- Digitalisation des réservations : Plateforme en ligne facilitant la gestion des disponibilités et les demandes de location.

Sur le coût de nettoyage des locaux et des espaces verts :

En 2025, une multiplication des prestations exceptionnelles d'entretien des espaces verts, liées en particulier aux dégâts liés au passage du cyclone Garance, ont participé à l'augmentation des dépenses.

A l'inverse, malgré l'augmentation des demandes régionales d'entretien avec l'introduction d'un nouveau bâtiment administratif dans le patrimoine et la tenue de manifestations exceptionnelles telle que la conférence des Présidents les dépenses de nettoyage des locaux régionaux ont pu être contenues.

II – LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE REGIONALE ET UNE CONSOMMATION MAITRISEE DES FLUIDES

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition énergétique, la Région a engagé une modernisation progressive de son parc automobile. Cette démarche vise à réduire durablement la consommation de carburant notamment par l'intégration croissante de véhicules électriques et hybrides en remplacement des modèles thermiques.

Parallèlement, la maîtrise des consommations de fluides constitue un levier essentiel, tant sur le plan budgétaire qu'environnemental. Si ces dépenses demeurent structurellement contraintes, elles font l'objet d'une attention renforcée afin d'en optimiser l'usage et d'en limiter l'impact.

L'ensemble de ces initiatives traduit la volonté de la Région de s'inscrire dans une gestion plus responsable de ses ressources et de réduire progressivement son empreinte environnementale.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres	-	-	163 543	75 423
Maitrise des consommations de fluides (EAU – Electricité)	198 492	211 315	-	-
	639 976	639 308	-	-
TOTAL	**838 468**	**850 623**	**163 543**	**75 423**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres	Nombre de litres consommés	248 000 L -15% de l'année N-1	369 514 L +2,66% par rapport à 2024	+121 514 L Soit +49 %	La mise en place de pools de véhicules, la suppression progressive des véhicules fiscalisés ainsi que l'intégration de véhicules électriques ont contribué à réduire la consommation de carburant et les coûts de circulation pour l'administration. Toutefois, la consommation des véhicules affectés aux Routes demeure orientée à la hausse.
Maitrise des consommations de fluides	Nombre de m^3 d'eau consommés	125 000 m^3	61 104 m^3	– 63 896 m^3 soit – 51,1%	Meilleure gestion des fuites, de la climatisation, meilleure gestion de l'arrosage.
	Nombre de kWh consommés	4 500 000 kWh	4 861 037 kWh	+ 361 037 kWh soit + 8%	Légère hausse compte tenu des nouveaux locaux intégrés dans le patrimoine régional.

B – Commentaires & Analyse

Sur la flotte automobile :

L'analyse des résultats 2025 confirme une diminution significative de la consommation de carburant au sein de l'administration, portée par les mesures engagées : mutualisation des véhicules via des pools, suppression des véhicules fiscalisés et intégration progressive de véhicules électriques. Ces actions ont permis de générer des économies substantielles tout en réduisant l'empreinte environnementale de la flotte administrative.

Toutefois, cette dynamique est atténuée par une hausse de la consommation des véhicules affectés aux Routes. Cette évolution s'explique en grande partie par le volume exceptionnel d'interventions réalisées en 2025 à la suite du passage du cyclone Garance, ayant fortement mobilisé les équipes et les moyens opérationnels. Elle traduit également les contraintes spécifiques de cette partie du parc, moins propice à l'électrification en raison des exigences de terrain et d'autonomie.

Dans ce contexte, malgré les progrès réalisés sur le périmètre administratif, l'impact global demeure limité, les véhicules des Routes représentant une part prépondérante de la consommation totale. L'enjeu réside désormais dans l'identification de solutions adaptées à leurs contraintes opérationnelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

Sur les consommations d'électricité :

En 2025, la consommation d'électricité a augmenté de 8 %. Cette évolution s'explique principalement par un élargissement du périmètre d'exploitation (occupation de nouveaux bâtiments).

III - LE DEVELOPPEMENT DE NOS PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES

En 2025, la gestion des déchets au sein de la collectivité demeure structurée autour de la distinction entre déchets valorisables et non valorisables. Le dispositif de tri déployé en 2023 à l'Hôtel de Région et sur le site de l'Annexe, permettant la séparation de plusieurs flux (papier, plastiques, canettes, cartons et déchets industriels banals), a toutefois été interrompu à la suite de la défaillance du prestataire en charge de la collecte et de la revalorisation.

Face à cette situation, la collectivité a engagé une phase de réorganisation du dispositif, marquée par le recrutement, en juillet 2025, d'une ressource dédiée. Cette reprise en main vise à redéfinir les modalités de fonctionnement et à préparer le redéploiement d'un système de tri plus fiable et pérenne.

Parallèlement, le traitement 3D (dératisation, désinsectisation et désinfection) des bâtiments régionaux relève d'une obligation réglementaire et s'inscrit pleinement dans les missions de maintenance de la collectivité. A ce titre, un marché notifié en 2023 encadre la mise en œuvre d'un plan de traitement déployé sur l'ensemble du patrimoine immobilier. Celui-ci garantit le respect des normes en vigueur ainsi que des fréquences d'intervention exigées, assurant une couverture continue tout au long de l'année.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Installation de bornes de tri sur les sites régionaux	-	-	-	-
Lancement d'actions 3D	80 639	26 069	30 165	33 637
TOTAL	**80 639**	**26 069**	**30 165**	**33 637**

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Installation de bornes de tri sur les sites régionaux	Nombre de bornes installées	+50% de bornes installées	0	0	La reprise de la mission par un nouvel agent s'est accompagnée d'un important travail de structuration et de redéfinition des modalités d'intervention. Le nouveau marché ne pouvait donc être encore passé.
Lancement d'actions 3D	Nombre d'actions préventives lancées	Un passage annuel sur l'ensemble des sites régionaux	Passage effectué sur tous les sites régionaux	Pas d'écart car changement du critère d'évaluation	Un travail constructif a été mené avec le prestataire, qui a renforcé ses contrôles sur l'ensemble des sites et engagé des actions curatives ciblées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Sur l'installation de bornes de tri : La reprise de la mission par une nouvelle agente s'est accompagnée d'un important travail de structuration et de redéfinition des modalités d'intervention. Cette phase, essentielle pour sécuriser et fiabiliser le projet, n'a pas encore permis le déploiement effectif de nouvelles bornes de tri en 2025, mais elle en a posé les bases solides.

Éléments de diagnostic : Une analyse approfondie du besoin a été conduite, permettant de cadrer précisément le périmètre technique (typologie des bornes, implantation, organisation du tri) et de préparer les conditions d'un déploiement optimisé (finalisation et transmission du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) prévue pour avril 2026).

Sur les actions 3D : Le plan de traitement a été déployé conformément aux objectifs, avec la réalisation d'une action préventive sur chacun des sites, soit 36 bâtiments traités.

Éléments de diagnostic : Un calendrier d'intervention a été élaboré afin d'optimiser les opérations de lutte 3D, en intégrant les spécificités climatiques de l'île. Les actions préventives ont ainsi été priorisées durant les périodes les plus propices au développement des nuisibles.

IV - SECURISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre de la réorganisation des services et compte tenu de l'objectif de sécurisation de tous les achats passés par la collectivité, des directions-pilotes ont été désignées pour rédiger et piloter un certain nombre d'accords-cadres. 22 accords-cadres relèvent du volet moyens généraux. Aussi, cette charge a imposé une réorganisation sa (A) et de penser différemment la fonction achat (B).

A – L'évaluation 2025

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2025)	Cible 2025 (cf. OB 2025)	Bilan 2025	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Réorganisation de service	Nouvel organigramme produit Ressources humaines nouvelles dédiées	2 nouveaux gestionnaires marchés	Réalisé	Pas d'écart	Réorganisation réalisée, avec 2 nouveaux moyens et 38 accords-cadres passés.
Définition de nouvelles procédures et process	Nombre de nouveaux process et procédures mis en place	3 nouvelles procédures et nouveaux process mis en place	Réalisé	Pas d'écart	Procédure de suivi financier des marchés mise en place. Procédures marchés avec déclinaison précise des missions de chacun et des étapes de validation. Tous marchés inférieurs à 40 K€ passés via la plateforme dématérialisée MPE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0005-DE

B – Commentaires & Analyse

Une fonction achat repensée pour une gestion rigoureuse et vertueuse de nos ressources

En 2025 la mise en place de nouvelles procédures a permis de rationaliser nos dépenses, mais également de faire évoluer les habitudes des « agents-consommateurs » régionaux

Avec le renforcement des effectifs sur le volet marchés publics, 38 accords-cadres sont dorénavant passés sur le volet moyens généraux.

Cette nouvelle organisation s'appuie également sur une procédure de suivi financier des marchés avec les chargés d'opérations et sur des procédures marchés qui déclinent précisément les missions de chacun et les étapes de validation. De la même façon, tous les marchés de moins de 40 000 € sont dorénavant passés via une plateforme dématérialisée (MPE).

Ce travail important mené sur les procédures et process va se poursuivre en 2026.

STRUCTURATION ET MODERNISATION DE LA GESTION DES DECHETS

En 2025, une action d'envergure a été menée pour résorber des zones fortement encombrées par des déchets divers (mobilier, équipements, machines), en partenariat avec les éco-organismes agréés. Cette opération a permis d'améliorer significativement les conditions de stockage, de sécurité et de gestion des espaces.

Parallèlement, un travail structurant a été engagé avec la mise en place d'une veille juridique, la formalisation de procédures internes d'évacuation des biens publics et le développement d'une démarche de dons aux associations favorisant le réemploi. Les relations contractuelles avec les filières de traitement ont également été réactivées.

Des actions ciblées ont été conduites, notamment dans la réserve muséale, avec l'évacuation de matériels industriels obsolètes. En complément, un diagnostic global des déchets produits a permis d'identifier précisément les flux et d'organiser leur gestion par typologie.

Enfin, la collectivité a anticipé les évolutions réglementaires de 2026 en adaptant sa stratégie de tri, notamment sur l'implantation des bornes. Cette action constitue ainsi une démarche globale, à la fois corrective, structurante et prospective, au service d'une gestion durable des déchets.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

DELIBERATION N°DAP2026_0006

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de membres absents : 5

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
PLANTE PASCAL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /SGDF / N°118460
BUDGET 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0006
Rapport /SGDF / N°118460

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BUDGET 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le budget de l'exercice 2025,

Vu la délibération N° DAP 2024_0013 en date du 28 mars 2024 portant ajustement de la délégation de compétences accordée par le Conseil Régional à la Présidente de la Région Réunion, par délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021,

Vu le rapport N° SGDF / 118460 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 11 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 19 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 23 juin 2026,

Considérant,

1. l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

2. que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

3. que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

4. le rapport financier 2025 présenté,

5. la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle des opérations au 31 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

6. la présentation de la gestion de la dette et de trésorerie au 31 décembre 2025,

L'Assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

ARTICLE 1 :
d'adopter les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes, comme suit :

⇒ **Pour le Budget Principal**

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 155 474 487,67 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de (-) 137 093 068,53 € ;
- aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2025 à (+) 18 381 419,14 €.

⇒ **Pour le Budget Annexe Énergie**

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 1 182 129,47 € **;**
- le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 0 € ;
- aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2025 à (+) 1 182 129,47 €.

⇒ **Pour le Budget Annexe DSP musées régionaux**

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de (-) 13 931,27 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 1 966 529,13 € ;
- aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2025 à (+) 1 952 597,86 €.

⇒ **Pour le Budget Annexe Transport**

- d'adopter les résultats du Compte Financier Unique 2025, comme suit :

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 133 679,98 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement de 0 € ;
- aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat de l'exercice 2025 à 133 679,98 €.

⇒ **Pour le Budget Annexe FEDER 2014-2020 avec autonomie financière**

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de (-) 42 270 711,42 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 72 241 926,03 € ;
- les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 25 884 675,69 € et en recettes de fonctionnement de (+) 53 283 667,89 € ;
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 59 769 107,04 € et en recettes d'investissement de (+) 3 240 270,28 € ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2025 à (+) 29 971 214,61 € (hors restes à réaliser).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

⇒ **Pour le Budget Annexe POCT 2014-2020 avec autonomie financière**

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 1 106 926,82 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 1 894 721,61 € ;
- les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 5 769 457,16 € et en recettes de fonctionnement de (+) 1 420 509,69 € ;
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 1 932 689,08 € et en recettes d'investissement de (+) 3 318 218,19 € ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2025 à (+) 3 001 648,43 € (hors restes à réaliser).

⇒ **Pour le Budget Annexe FEDER-FSE 2021-2027 avec autonomie financière**

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de (-) 40 937 601,44 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 5 919 415,76 € ;
- les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 60 557 957,74 € et en recettes de fonctionnement de (+) 101 036 555,96 € ;
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 286 555 812,27 € et en recettes d'investissement de (+) 281 109 786,77 € ;

Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2025 à (-) 35 018 185,68 € (hors restes à réaliser).

⇒ **Pour le Budget Annexe INTERREG 2021-2027 avec autonomie financière**

- le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 2 013 680,22 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de (-) 2 181 351,30 € ;
- les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 16 239 184,44 € et en recettes de fonctionnement de (+) 14 225 504,22 € ;
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 1 424 440,70 € et en recettes d'investissement de (+) 3 605 792,00 € ;

Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2025 à (-) 167 671,08 € (hors restes à réaliser).

ARTICLE 2 :
de prendre acte des rapports du bilan financier, de la gestion pluriannuelle des opérations, de la gestion de la dette et de la gestion de la trésorerie au 31 décembre 2025 ;

ARTICLE 3 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Madame Huguette BELLO s'est retirée et la présidence a été assurée par Monsieur Patrick LEBRETON.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Compte Financier Unique pour l'exercice 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

PRÉAMBULE

L'article L4312-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil Régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.
La Région a choisi d'adopter le ***Compte Financier Unique*** *dès l'exercice 2025. C'est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.*
C'est ainsi l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière et patrimoniale.
Ce rapport financier présente également le bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2025 ainsi que le compte rendu des gestions de la dette, de la trésorerie et des régies comptables de l'exercice 2025. Ces bilans sont présentés conformément à l'instruction comptable M57 et à l'article L.4221-5 du CGCT relatif aux délégations de la Présidente.

Malgré un contexte national instable marqué par la mise en place d'une loi spéciale début 2025 et une situation particulièrement préoccupante des finances publiques, la Région Réunion confirme cette année une situation financière saine. Elle a poursuivi ses priorités en matière d'éducation, de formation, de mobilité des jeunes, de développement économique et de transition écologique, tout en maintenant ses investissements routiers.

Le Compte Financier Unique 2025 est la traduction de la stratégie financière engagée par la majorité régionale depuis 2021 qui vise à pérenniser les équilibres budgétaires de la collectivité avec un objectif double, ne pas dépasser le seuil d'alerte en matière de dette et optimiser les capacités financières de la collectivité afin d'investir davantage sur le territoire.

Au niveau national, en 2025, le **déficit public** s'établit à **5,4 % du produit intérieur brut** (PIB), après deux années de dégradation à 5,4 % en 2023 puis 5,8 % en 2024. Dans son rapport publié en février 2026[1], la Cour des Comptes décrit cette réduction de 0,4 point nécessaire mais beaucoup moins ambitieuse que l'objectif initial, reportant ainsi sur les prochaines années des économies considérables à réaliser pour respecter l'engagement européen de retour du déficit public sous le plafond de 3 % du PIB à 2029 et d'assurer la soutenabilité de la dette publique.

Selon la Cour, la baisse observée en 2025 du déficit public repose essentiellement sur des hausses de prélèvements obligatoires (surtaxe sur les grandes entreprises et contribution sur les hauts rendements). Les finances publiques françaises demeurent parmi les plus dégradées de la zone euro, avec, comme en 2024, le déficit public le plus élevé et le troisième rang des pays les plus endettés, derrière la Grèce et l'Italie. Cette détérioration se répercute sur les conditions de financement de la dette publique.

[1] Rapport de la Cour des Comptes consacré à « La situation des finances publiques début 2026 – février 2026 »

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Pour 2026, il deviendra alors indispensable d'atteindre pour l'Etat la cible de 5,0 points de PIB – un niveau encore supérieur à celui atteint en 2022 - telle que le gouvernement a engagé sa responsabilité en janvier 2026, avec une répartition de l'effort plus homogène entre mesures d'économies en dépenses et hausses d'impôts.

A près de 65 Md€ en 2025, la charge de la dette excède maintenant le budget de l'enseignement scolaire ou celui de la défense, et continue de croître inexorablement. Comme le précise la Cour, la persistance d'un déficit et le refinancement du stock de dette publique à des taux de marchés plus élevés devraient porter les dépenses d'intérêts à plus de 100 Md€ à l'horizon 2029, ce qui contraindra obligatoirement le reste de la dépense publique et les marges de manœuvre pour financer les priorités nationales.

Dans le même temps, la situation financière des Régions[2] se dégrade à fin 2025. Alors que l'évolution des charges de fonctionnement est maitrisée à + 0,9 % contre + 2,8 % en 2024, les investissements des Régions sont en net recul de (-) 4,3 % en 2025 contre (+) 6,8 % en 2024 alors qu'elles portent la réalisation de grands projets d'infrastructures qui servent directement la transition écologique (ferroviaire, énergies décarbonées...) mais également à contribuer au développement économique.

A la Réunion, si l'indicateur du climat des affaires s'est légèrement amélioré en 2025 selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM[3] en avril 2026, la reprise économique est freinée en 2025 par le passage du cyclone Garance, l'épidémie du Chikungunya et les incertitudes budgétaires et internationales. Même si l'inflation est divisée par deux par rapport à l'année précédente, pour s'établir à + 1,4 % en moyenne annuelle 2025, et que les taux d'intérêt ont continué à baisser en 2025, la consommation des ménages reste peu dynamique. Les décisions d'achats de biens durables sont reportées ; ce qui se traduit notamment par des importations qui diminuent une nouvelle fois (- 4,9 %) dont la conséquence immédiate pour la Région est un recul de 3,7 % des recettes d'octroi de mer (même tendance pour les communes), taxe assise sur l'importation et la production des biens. Une même tendance est observée pour les communes. L'accélération de la reprise en 2026 semble compromise par les conséquences du conflit au Moyen-Orient sur les prix notamment des hydrocarbures et par les perspectives contraintes des finances publiques.

S'agissant de la Région Réunion, le budget 2025 (budget principal et 7 budgets annexes) s'élève, en consolidé, à **1 120 M€** en dépenses et à **1 036 M€** en recettes.

En € mouvements réels avec dette	CA 2024		CFU 2025		EVOLUTION %	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	917 759 533	933 583 534	912 614 901	865 484 715	-1 %	-7 %
Budget Annexe Transport	39 204 973	39 204 973	41 202 359	41 336 038	5 %	5 %
Budget Annexe Energie	70 866	88 710	128 225	111 096	81 %	25 %
Budget Annexe DSP	23 982	421 251	-	106 254	-100 %	-75 %
Budget Annexe FEDER 14-20	362 883 183	434 149 541	5 086 150	4 420 694	-99 %	-99 %
Budget Annexe POCT 14-20	8 953 301	9 569 379	-	454 205	-100 %	-95 %
Budget Annexe FEDER/FSE 21-27	68 389 628	33 005 488	186 920 876	153 779 952	173 %	366 %
Budget Annexe INTERREG OI 21-27	1 670 768	1 867 574	7 345 231	3 868 131	340 %	107 %
Total (non consolidé)	**1 398 956 233**	**1 451 890 450**	**1 153 297 742**	**1 069 561 085**	**-18%**	**-27%**
Total (consolidé)	**1 367 002 678**	**1 419 936 895**	**1 119 819 545**	**1 036 082 888**	**-18%**	**-27%**

[2] Direction Générale des Finances Publiques : situation comptable des collectivités locales – mars 2026
[3] Enquête de conjoncture de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer – avril 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Afin de ne pas majorer artificiellement les masses agrégées, les analyses porteront dans la suite de ce rapport sur le budget régional composé du budget principal et des 4 budgets annexes relatifs aux fonds européens en dehors des parties spécifiques consacrées aux autres budgets annexes. Ce qui permet de neutraliser les flux financiers croisés entre le budget principal et les 3 autres budgets annexes.

Le périmètre du budget régional (budget principal et 4 budgets annexes Europe) s'élève ainsi à 1 112 M€ (en mouvements réels) soit **1 017 M€** hors dette, en diminution de – 19% par rapport à 2024, avec **568 M€** en dépenses de fonctionnement et **449 M€** en dépenses d'investissement.

Hors programme européen 2014-2020 pour lequel les derniers paiements sont intervenus majoritairement en 2024, le budget régional s'établit à **1 012 M€** hors dette et progresse de + 15 % en 2025.

Avec les fonds européens, les dispositifs et les projets d'investissements de **1 017 M€** (hors dette) réalisés au cours de cette quatrième année de la mandature se déclinent autour des 3 axes fondamentaux suivants :

- Le Développement Humain et Solidaire, la pierre angulaire de la mandature pour **310 M€** (+ 23 % hors POE 2014-2020 et - 19 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024) ;
- Le Développement Economique par l'ouverture vers de nouveaux horizons pour **117 M€** (+ 18 % hors POE 2014-2020 et - 27 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024) ;
- Le Développement Durable et la Transition Ecologique par l'excellence environnementale pour **361 M€** (+ 30 % hors POE 2014-2020 et - 18 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024).

Les dépenses liées aux missions transversales s'établissent à **229 M€** (- 10 % avec la fin du POE 2014-2020 en 2024).

S'agissant du budget principal, les dépenses hors dette s'élèvent en 2025 à **818 M€**, soit + **0,7 %** par rapport à 2024, dont **483 M€ en dépenses de fonctionnement** et **335 M€ en dépenses d'investissement**.

A périmètre constant, l'évolution des dépenses de fonctionnement est maitrisée à + **3,3 %** en lien avec l'effort régional en faveur de la politique éducative, de la formation professionnelle et du soutien économique des entreprises réunionnaises.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **335 M€** soit une augmentation de **+ 2,1 %,** conforme avec l'orientation fixée d'investir davantage sur le territoire.

Hors emprunt, les recettes de la Région s'établissent à **820 M€** en 2025, en diminution de 12,1 % par rapport à 2024. Cette évolution résulte de deux dynamiques différentes : la croissance des recettes de fonctionnement (**678 M€)** et la baisse des recettes d'investissement **(142 M€)**.

Les recettes de fonctionnement évoluent de **+ 3,6 %** grâce notamment à une mobilisation plus importante des subventions de l'Etat pour le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC), une optimisation de la fiscalité locale et la perception d'une pénalité du groupement en charge des travaux de la tranche 1 de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) suite à une décision judiciaire.

En investissement, les recettes diminuent de **- 48,2 %** par rapport à 2024. Ce recul s'explique principalement par le niveau exceptionnellement élevé des recettes perçues l'année précédente, lié d'une part au versement des soldes des subventions européennes dans le cadre de la clôture de la

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

programmation POE 2014-2020, et d'autre part au versement par l'Etat du solde de sa participation au financement de la phase 1 du projet NRL pour un montant de 55 M€.

Pour réaliser ses projets en 2025, la Région a mobilisé des financements institutionnels performants à hauteur de 45 M€. L'encours de dette s'établit ainsi à **1 099 M€** au 1er janvier 2026, contre 1 121 M€ un an plus tôt, soit une diminution de 22 M€. Depuis 2021, la nouvelle majorité régionale a fait baisser la dette de 219 M€ préservant ainsi les capacités d'emprunt à mobiliser massivement sur la fin du mandat.

Les ratios financiers pour 2025 témoignent d'une situation financière saine. L'épargne brute atteint **167 M€,** soit un taux d'épargne brute de **24,6 %,** conforme aux engagements pris, tandis que l'épargne nette, la part de ressources de fonctionnement restant disponible pour investir après déduction des remboursements de la dette, s'élève à **99 M€.**

Dans ce contexte, la capacité d'autofinancement de la Région a permis de soutenir un programme d'investissement ambitieux de **335 M€**. Par ailleurs, la capacité de désendettement, soit le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette, s'améliore en atteignant **6,6 années en 2025** contre 7,1 années en 2024.

Enfin, la bonne réalisation du budget 2025, tant en dépenses **(89 % en investissement** et **94 % en fonctionnement)**, qu'en recettes **(97 % en investissement** et **98 % en fonctionnement),** montre la forte mobilisation des services de la Région pour la mise en œuvre des orientations prioritaires de la mandature.

Toutefois, la situation financière de la Région demeure fragile avec un poids de la dette qui demeure très élevé (**1 099 M€)**, comme le rappelle annuellement l'agence de notation Moody's lors de l'actualisation de la notation financière de la Région.

Si les équilibres financiers sont aujourd'hui mieux maîtrisés, ils restent tendus au regard des dépenses significatives restant à porter dans les prochaines années. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2030 prévoit la mise en chantier de nombreux projets structurants à achever sur les exercices 2026-2028, notamment la fin de la Nouvelle Route du Littoral, la requalification/fluidification de la RN2 à Saint-Benoît, la contournante de Saint-Joseph, l'axe mixte à Saint-Paul, la construction des lycées de la Mer et du Tourisme, les investissements en matière de transition énergétique, le soutien financier des entreprises et la définition d'un schéma d'aménagement économique régional. En outre, notre collectivité doit se préparer autrement à exercer sa compétence agricole et à gérer le FEADER à compter de 2028, tout en maintenant les interventions de la Région dans ses domaines essentiels de compétence, en soutien au développement humain et au tissu économique.

Par ailleurs, des risques subsistent toujours quant aux contentieux en appel relatifs à la Nouvelle Route du Littoral même si des décisions favorables à la Région ont été rendues en première instance.

Ainsi, ce compte financier 2025 appelle à la vigilance, dans un contexte combinant des contraintes majeures : des perspectives incertaines des finances publiques nationales, une nouvelle programmation européenne post-2027 dont le niveau de soutien financier et les modalités de gestion restent défavorables et indéfinis, une croissance internationale dégradée notamment sous l'effet des tensions au Moyen-Orient.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

SOMMAIRE

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2025 7
LA SITUATION FINANCIÈRE 7
LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 9
LA SYNTHÈSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 12
LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT 16
LES RECETTES 16
LES DÉPENSES 30
LE BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 56
LE BILAN 2025 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP 66
L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT 71
L'ENDETTEMENT 73
LES BUDGETS ANNEXES 81
LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE 81
LA CONSOLIDATION DES COMPTES 88
LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE 89
LA SYNTHÈSE DU BILAN DES BUDGETS 107
LA SYNTHÈSE DU BILAN DU BUDGET PRINCIPAL 2025 107
LA SYNTHÈSE DES BILANS DES BUDGETS ANNEXES 2025 119
LA LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER 126
LA CARTOGRAPHIE DES SATELLITES 127
LES REGIES COMPTABLES 130
L'ANALYSE RETROSPECTIVE 132
LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE 133
LES ANNEXES 138
ANNEXE 1 : LES TAUX DE RÉALISATION 139
ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2024/2025 142
ANNEXE 3 : L'ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2025 148
ANNEXE 4 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2025 150
ANNEXE 5 : LE DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2025 151
ANNEXE 6 : LE DETAIL DES DEPENSES DU BUDGET 2025 POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE 152

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2025

LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 4312-8 du CGCT, la Présidente rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.
À ce titre, elle établit le compte financier unique du budget principal et des budgets annexes.

Au 31/12/2025, la Région Réunion dispose d'un budget principal, de trois budgets annexes sans autonomie financière et de quatre budgets annexes avec autonomie financière :

- le budget annexe ENERGIE
- le budget annexe DSP des Musées
- le budget annexe TRANSPORT
- le budget autonome FEDER 2014-2020
- le budget autonome POCT 2014-2020
- le budget autonome FEDER-FSE 2021-2027
- le budget autonome INTERREG OI 2021-2027

Le compte financier unique permet de retracer les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) de l'exercice, de présenter les résultats comptables du budget principal et des budgets annexes, et de décrire les principales évolutions.

Il est à noter que pour le calcul des ratios financiers (épargne, capacité de désendettement), et pour toute la période considérée (de 2015 à 2025), la méthode[4] appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL).

[4] Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE HAUSSE

Un niveau d'épargne conforme et un encours de dette élevé mais maitrisé

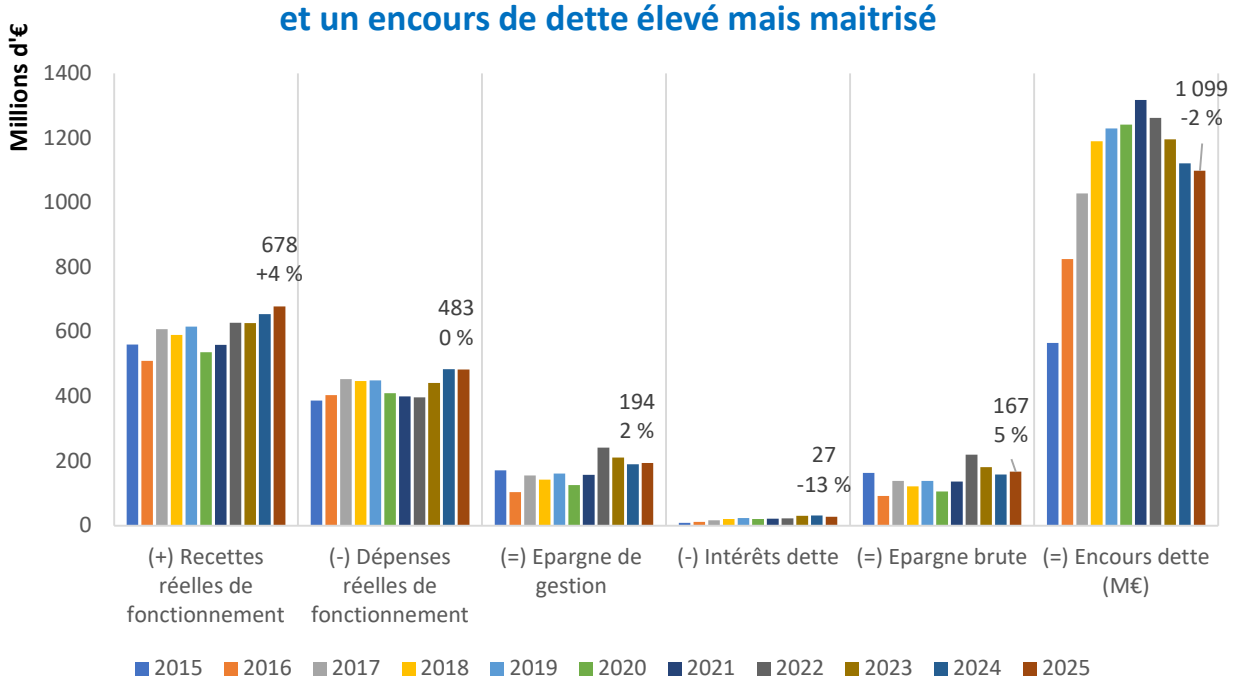

Une capacité de désendettement (dette/épargne brute) en deçà du plafond réglementaire

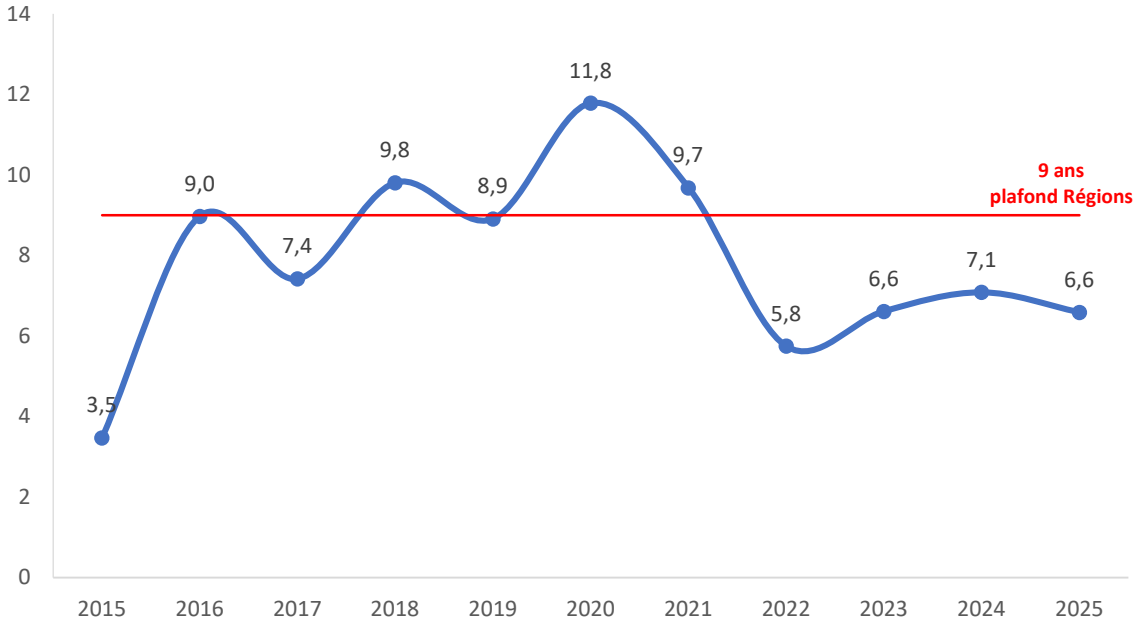

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 509 824 680,85	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** -
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 128 044 693,31	**RECETTES RÉELLES** 677 828 939,68
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **155 474 487,67** dont résultat de l'exercice 155 474 487,67	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 115 514 922,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 57 852 206,37	**RECETTES RÉELLES** 311 019 587,02 dont compte 1068 inclus de : 123 363 812,18
DÉPENSES RÉELLES 402 790 220,34 dont hors dette 335 081 360,00	
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 63 386 841,27 de section à section 115 514 922,15	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 63 386 841,27 de section à section 128 044 693,31
SOLDE D'EXECUTION (b) -137 093 068,53	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**18 381 419,14**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**-47 130 186,67**

résultats hors comptes 001 et 002 = 76 233 625,51 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

**Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT
UN RÉSULTAT CUMULÉ DE +155,474 M€

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Il faut y ajouter la reprise du résultat des années antérieures afin d'obtenir le résultat cumulé d'exécution.

Pour l'année 2025, ce résultat cumulé d'exécution s'élève à **155 474 487,67 €**
(Rappel 2024= **123 363 812,18 €**).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles (c)	509 824 680,85	Recettes réelles (a)	677 828 939,68
Dépenses d'ordre (d)	128 044 693,31	Recettes d'ordre (b)	115 514 922,15
RESULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			**155 474 487,67**
Excédent reporté (f)			-
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e) + (f)			**155 474 487,67**

II - SECTION D'INVESTISSEMENT
UN SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ DE (-) 137,093 M€

Le besoin de financement se compose :

- du solde d'exécution (= solde des recettes et des dépenses + excédent reporté de la section d'investissement) ;
- et des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser correspondent d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées. Par ailleurs, le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit que sauf exception, les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice sont annulés.

Pour l'année 2025, le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse et s'élève à :
(-) 137 093 068,53 € (rappel 2024 = **- 57 852 206,37 €**).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles (c)	402 790 220,34	Recettes réelles (a)	311 019 587,02
Dépenses d'ordre (d)	178 901 763,42	Recettes d'ordre (b)	191 431 534,58
Déficit reporté (e)			-57 852 206,37
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			**-137 093 068,53**
Reste à réaliser Dépenses (h)	-	Reste à réaliser Recettes (g)	-
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			**-137 093 068,53**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III - UN RÉSULTAT À AFFECTER DE 18,381 M€

Le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement est affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (a)	**155 474 487,67**
Couverture du besoin de financement (b)	-137 093 068,53
EXCEDENT CUMULE = (c) = (a) + (b)	**18 381 419,14**
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE A AFFECTER (d) = (c)	**18 381 419,14**

Rappel 2024 du solde à affecter : 65 511 605,81 €

Le solde excédentaire à affecter, soit **18 381 419,14 €** permettra de compléter les crédits prévus au BP 2026 dans le cadre du budget supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LA SYNTHÈSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les recettes[5] de la Région : une diminution conjoncturelle des recettes

En 2025, le montant des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs, s'élève à **820,5 M€** (677,8 M€ en fonctionnement et 142,7 M€ en investissement).
Les recettes (hors dette), régressent de - 12,1 % par rapport à 2024 soit - **113,1 M€** dont notamment la participation de l'Etat en 2024 au projet de la Nouvelle Route du Littoral (- 50,9 M€), les subventions européennes en faveur du projet de la Nouvelle Route du Littoral (- 44,5 M€), des travaux pour la mise aux normes des lycées (- 28,4 M€) et le Fonds de Compensation de la TVA (- 3,2 M€).

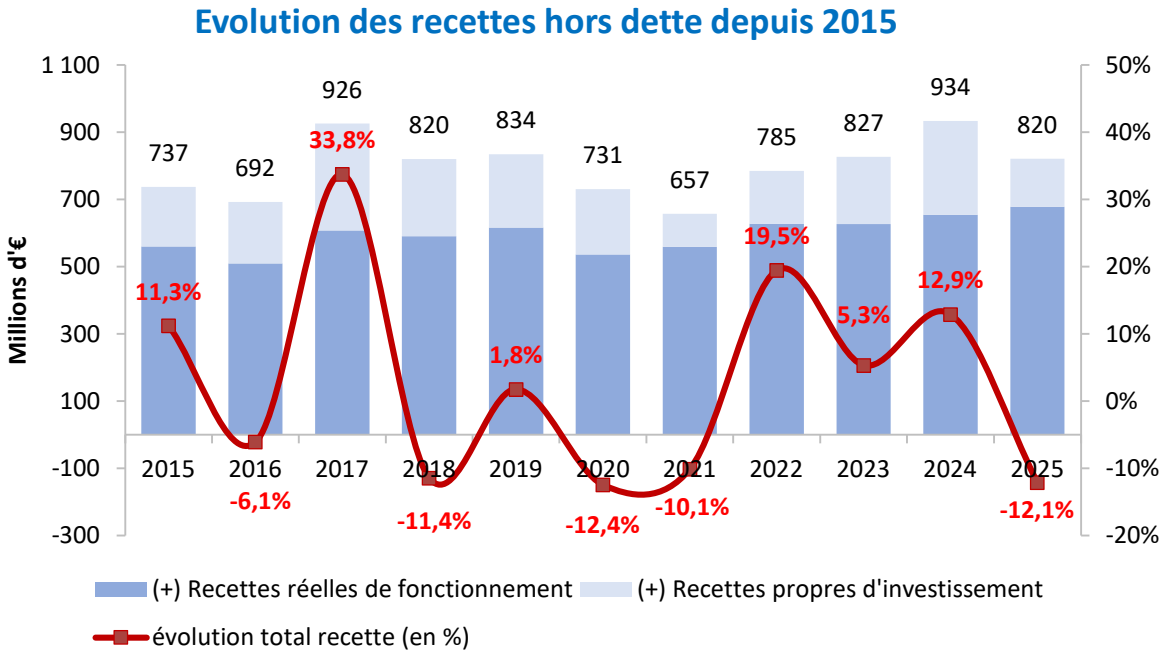

Les dépenses de la Région : une évolution maitrisée des dépenses

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2025, hors annuité de la dette, ont augmenté de + **0,7%,** soit + **5,5 M€.**
A périmètre constant, hors dépenses exceptionnelles et dette, les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) ont progressé de + **3,5 %** soit + **25,2 M€**.

[5] La recette de l'exercice 2017 est conjoncturelle puisqu'elle est marquée, d'une part, par une augmentation de la fiscalité directe locale liée à la CVAE (+ 112,5 %), et, d'autre part, par le règlement des subventions en clôture de programme opérationnel 2007/2013 (+ 201,5%) et de la subvention de l'Etat en contrepartie du soutien de la Région Réunion au Plan 500 000 emplois.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

La section d'investissement, à périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), s'élève à **321 M€,** soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 11,5 M€ (+ 3,7 %) par rapport à l'exercice précédent.
Cette hausse provient principalement des infrastructures éducatives, routiers et des investissements économiques. Elle se décline comme suit : travaux relatifs aux lycées de la Mer et des métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie (+ 8,4 M€), rénovation thermique des lycées (+ 6,7 M€), construction d'un gymnase sur le site de Champ Fleuri à Saint Denis et études relatives à la rénovation des CREPS de Saint Denis et de la Plaine des Cafres (+ 2,9 M€), aides aux entreprises grâce au financement des fonds de crédit, fonds stratégiques et de prêt relance (+ 11,2 M€), programme régional des routes (+ 38,9 M€) et NRL (+ 15,5 M€).

La section de fonctionnement, à périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), s'élève à **425,6 M€**, soit une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 13,7 M€ (+ 3,3 %) par rapport à l'exercice précédent.
La section de fonctionnement augmente en raison notamment d'une mobilisation plus importante du budget lié au dispositif PACTE (+ 1,4 M€), des actions de formation professionnelle (+ 11,8 M€), de la subvention au Budget annexe Transport (+ 1,5 M€) et de la croissance de la masse salariale (+ 5,9 M€).

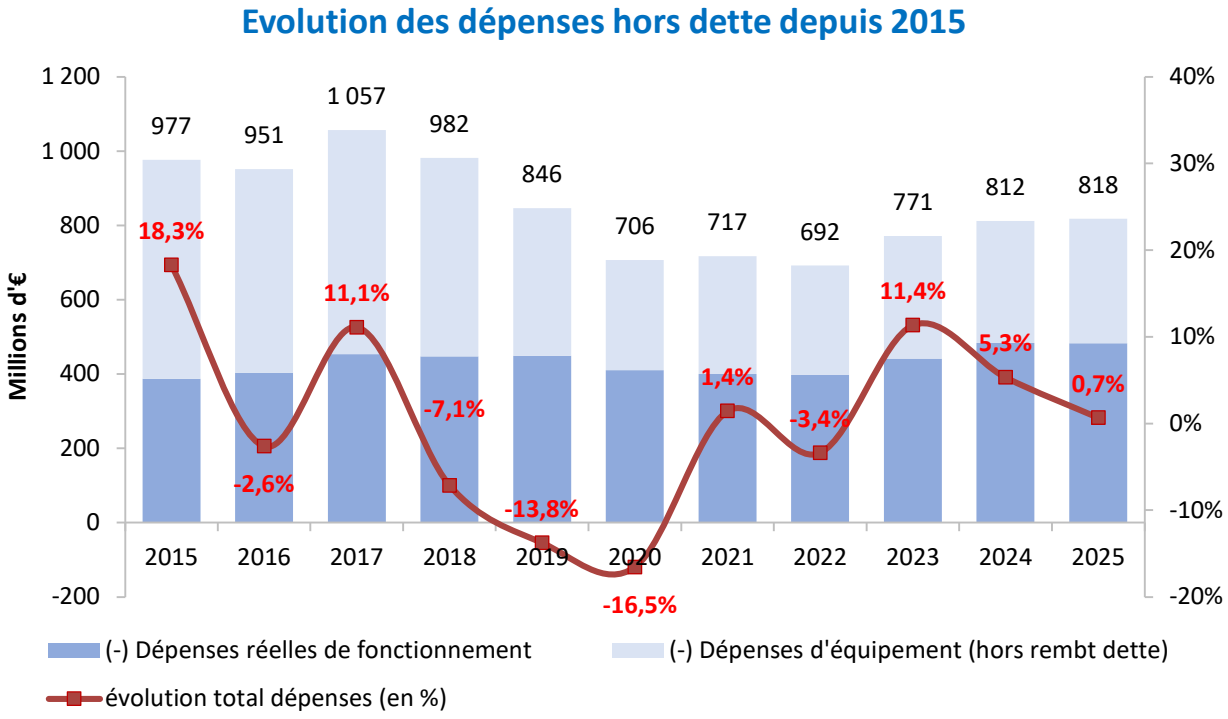

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Une évolution comparative des recettes et des dépenses de fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement ont progressé de **3,6 %** tandis que les dépenses hors dette évoluent de **- 0,3 %.** Ce qui conduit à une augmentation de l'épargne.

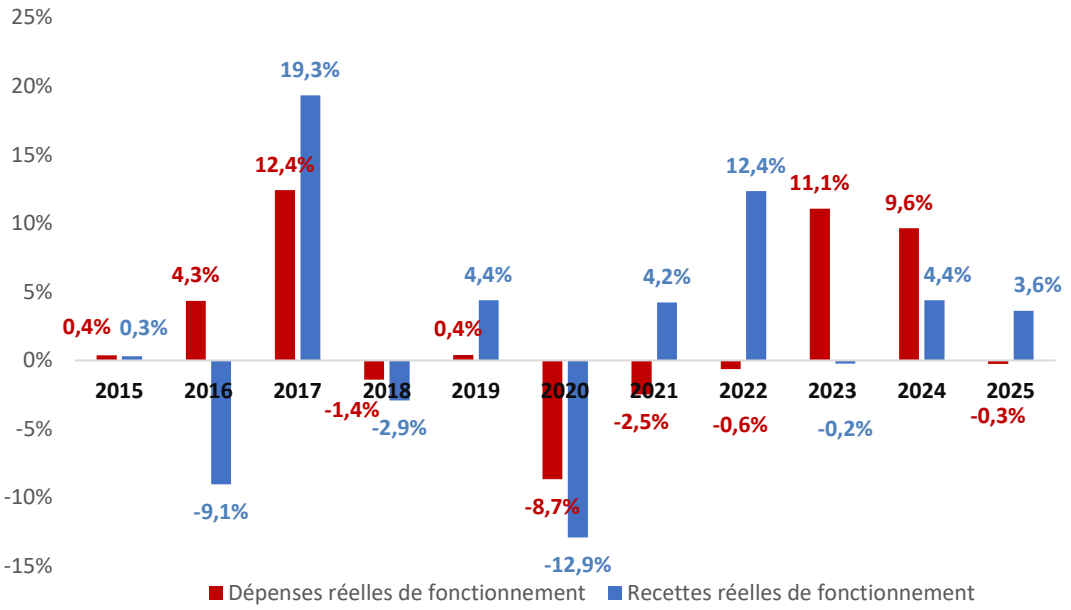

Des niveaux d'épargne en progression

Le niveau de l'épargne progresse mais demeure en deca de 2022 et 2023 (années ayant été exceptionnellement favorables grâce à une fiscalité indirecte dynamique et des subventions européennes plus importantes).

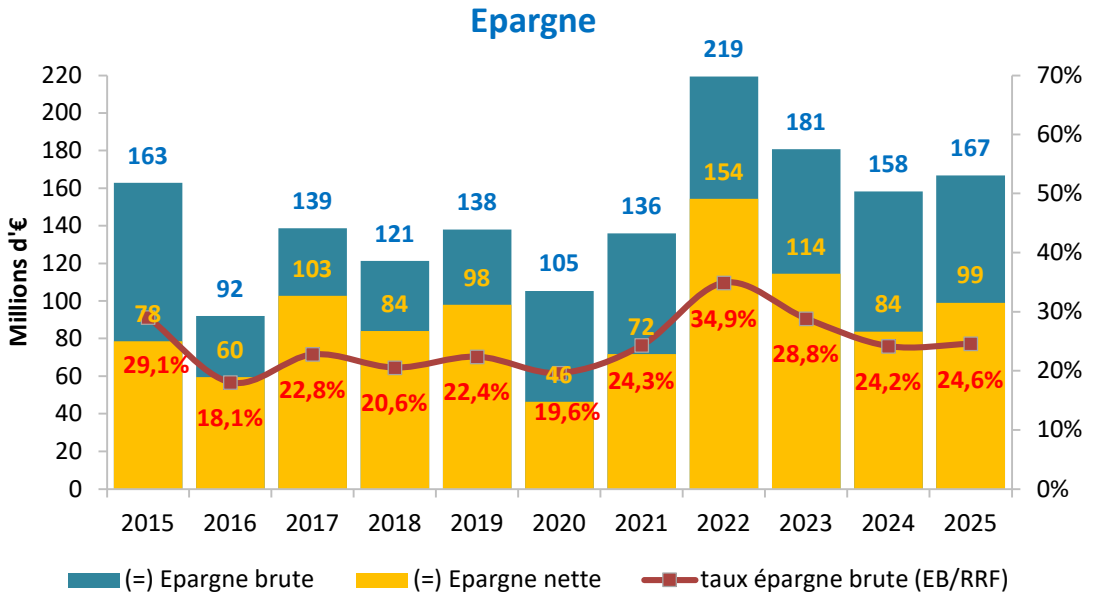

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Un encours de dette en baisse

L'encours de la dette est en diminution depuis 2022, malgré le recours à un nouvel emprunt de 45 M€ en 2025. La capacité de désendettement s'établit à **6,6 années**, en deçà du plafond national fixé à 9 ans pour les Régions.

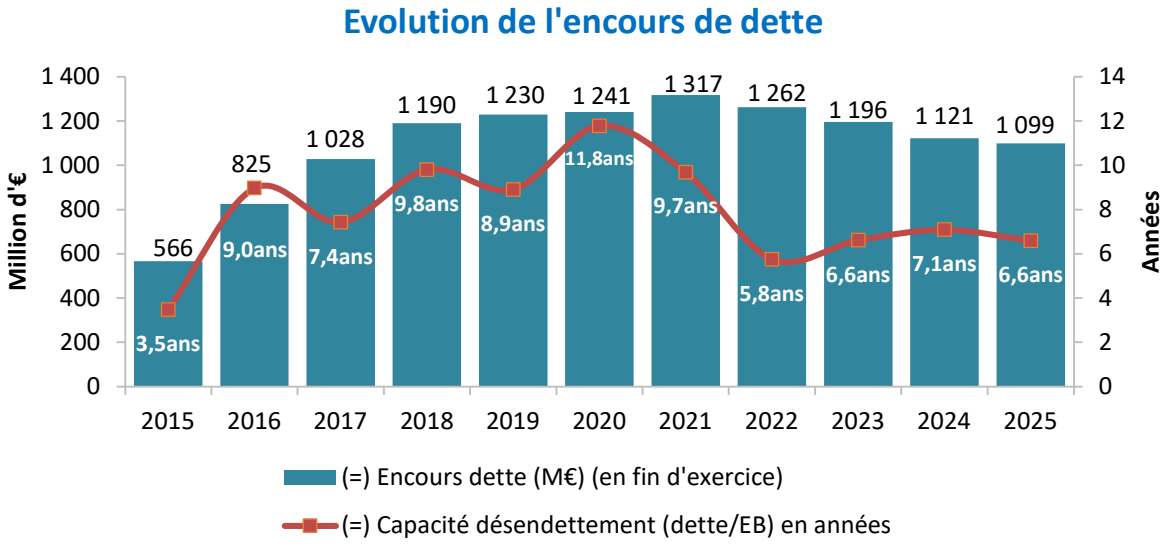

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT

LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2025 s'élèvent à **820,5 M€** (hors résultats antérieurs comptabilisés au 1068).
L'évolution des recettes réelles hors dette est de (-) 12,1 % par rapport à 2024.
Hors produits de cession, recettes exceptionnelles et emprunts, la diminution est de **(-) 11,5 %.**

NATURE	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Fiscalité	477 294 271,54	484 811 920,13	**1,6%**
Dotations Etat	157 812 442,48	153 104 570,27	**-3,0%**
Subventions et participations	273 838 368,65	144 406 163,70	**-47,3%**
Produits / Autres Recettes	16 811 960,01	36 573 927,22	**117,5%**
S/TOTAL HORS CESSIONS, RECETTES EXCEPTIONNELLES ET EMPRUNTS	**925 757 042,68**	**818 896 581,32**	**-11,5%**
Cessions	1 809 300,00	150 500,00	**-91,7%**
Recettes exceptionnelles	6 017 190,83	1 437 633,20	**-76,1%**
Emprunts	-	45 000 000,00	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	**933 583 533,51**	**820 484 714,52**	**-12,1%**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	**172 439 905,27**	**123 363 812,18**	**-28,5%**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	**1 106 023 438,78**	**988 848 526,70**	**-10,6%**

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES

La structure de nos recettes en 2025 est la suivante :

- Fiscalité : **56 %**
- Dotations État : **18 %**
- Subventions et participations : **17 %**
- Autres recettes (exceptionnelles et cessions) : **4 %**
- Emprunts : **5 %**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

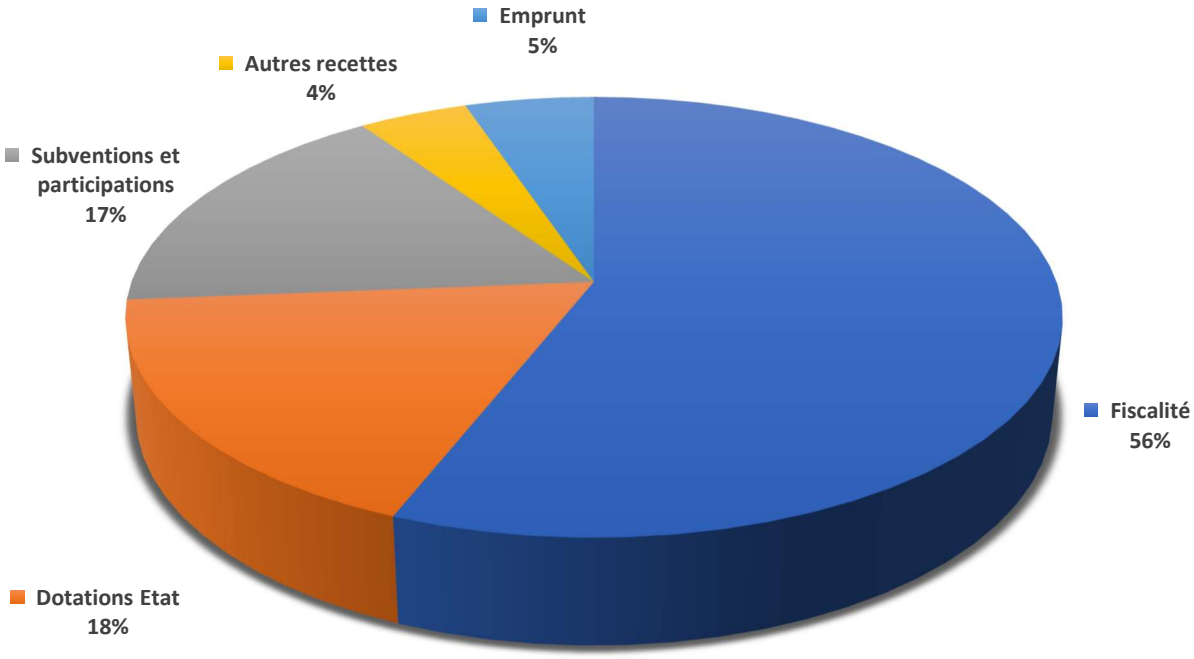

La fiscalité demeure la principale ressource régionale : 56 % en 2025 contre 51 % en 2024.

Fiscalité indirecte	TAUX 2025

Cartes grises	57 €/cv
Taxe carburants	
essence	58,24 €/hl
gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	0 à 4 %
Taxe sur les transports	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hap

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES RÉELLES

	CA 2024	CFU 2025	Évolution %	Évolution €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**654 148 652,11**	**677 828 939,68**	**3,6%**	**23 680 287,57**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors recettes exceptionnelles et cessions	**650 026 899,20**	**676 496 141,61**	**4,1%**	**26 469 242,41**
FISCALITÉ	**476 838 929,79**	**484 811 920,13**	**1,7%**	**7 972 990,34**
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	***162 655 019,44***	***163 245 509,86***	**0,4%**	**590 490,42**
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 184 845,00	3 208 252,00		
Fraction TVA ex CVAE	88 042 481,00	88 278 901,00		
Fraction TVA ex DGF	19 109 635,09	19 182 586,99		
TICPE - Frais de Gestion	31 230 092,00	31 230 092,00		
Dotation de compensation de la baisse des frais de gestion CVAE et CFE	-	-		
Dotation de compensation de la suppression des frais de gestion CVAE	-	-		
Filet de sécurité inflation	135 585,00	-		
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00		
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00		
Fonds de solidarité entre les régions	7 857 144,00	8 016 540,00		
TICPE (Formation Professionnelle Adultes)	1 122 398,00	1 111 545,00		
Autres TICPE	2 545 400,35	2 545 400,87		
Autres contributions directes	3 608,00	248 361,00		
Fiscalité indirecte	***314 183 910,35***	***321 566 410,27***	**2,3%**	**7 382 499,92**
Cartes Grises	29 836 227,00	31 189 966,00		
Taxe sur les Rhums	1 844 681,05	2 042 214,00		
Taxe sur les Carburants	137 952 816,36	138 989 226,17		
Octroi de Mer Régional	140 444 575,25	145 105 213,18		
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	4 105 610,69	4 239 790,92		
DOTATIONS ETAT	**74 382 565,21**	**72 861 491,42**	**-2,0%**	**- 1 521 073,79**
Dotation Globale de Décentralisation	70 227 811,00	70 070 505,00		
Fonds de Compensation de la TVA	53 409,21	101 235,42		
Dotation de soutien à l'apprentissage	2 071 892,00	2 071 892,00		
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00		
Autres	1 411 594,00	-		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**86 928 138,17**	**87 124 155,45**	**0,2%**	**196 017,28**
Europe	50 452 280,95	51 320 747,95		
Etat	31 890 342,05	35 722 168,78		
Autres	4 585 515,17	81 238,72		
PRODUITS / AUTRES RECETTES	**14 189 718,94**	**32 880 872,68**	**131,7%**	**18 691 153,74**
Produits de Gestion	10 983 916,97	31 172 277,82		
Produits Exceptionnels	2 312 452,91	1 182 298,07		
Produits Financiers	893 349,06	526 296,79		
PRODUITS DE CESSION	**1 809 300,00**	**150 500,00**	**-91,7%**	**- 1 658 800,00**
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	**279 434 881,40**	**187 655 774,84**	**-32,8%**	**- 91 779 106,56**
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	**274 819 459,98**	**142 400 439,71**	**-48,2%**	**- 132 419 020,27**
FISCALITE	**455 341,75**			**- 455 341,75**
OM - FRDE	455 341,75	-		
DOTATIONS ETAT	**83 429 877,27**	**80 243 078,85**	**-3,8%**	**- 3 186 798,42**
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	34 543 341,27	31 356 542,85		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**186 910 230,48**	**57 282 008,25**	**-69,4%**	**- 129 628 222,23**
Europe	126 393 960,42	45 692 874,18		
Etat	56 490 299,57	8 591 265,82		
Autres	4 025 970,49	2 997 868,25		
AUTRES RECETTES	**8 639 431,90**	**5 130 687,74**	**-40,6%**	**- 3 508 744,16**
Remboursement Régie THD	1 106 111,11	1 206 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	109 457,00	112 606,00		
Produits exceptionnels	3 704 737,92	255 335,13		
Produits Financiers	3 719 125,87	3 556 635,50		
Dépots et cautionnement reçu	-	-		
EMPRUNTS	**-**	**45 000 000,00**		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors recettes exceptionnelles et emprunts)	**925 757 042,68**	**818 896 581,32**	**-11,5%**	**- 106 860 461,36**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	**933 583 533,51**	**820 484 714,52**	**-12,1%**	**- 113 098 818,99**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	**172 439 905,27**	**123 363 812,18**	**-28,5%**	**- 49 076 093,09**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	**1 106 023 438,78**	**988 848 526,70**	**-10,6%**	**- 117 174 912,08**

(*) Recettes d'investissement retraitées : (Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

1- DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LEGERE HAUSSE

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,6 % et s'établissent à 677,8 M€.

A- DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ EN LEGERE HAUSSE

Au sein des recettes fiscales, la Région perçoit deux types d'imposition : la fiscalité directe et indirecte. Globalement, le produit de la fiscalité (en intégrant les compensations fiscales) représente **484,8 M€** en 2025, soit (+) 1,7 % par rapport à 2024.

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
FISCALITÉ	**476 838 929,79**	**484 811 920,13**	**1,7%**	**7 972 990,34**
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	***162 655 019,44***	***163 245 509,86***	**0,4%**	**590 490,42**
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 184 845,00	3 208 252,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	88 042 481,00	88 278 901,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	19 109 635,09	19 182 586,99	-	-
TICPE - Frais de Gestion	31 230 092,00	31 230 092,00	-	-
Filet de sécurité inflation	135 585,00	-	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	7 857 144,00	8 016 540,00		
TICPE FPA dont IFSI	1 122 398,00	1 111 545,00		
Autres TICPE	2 545 400,35	2 545 400,87		
Autres contributions directes	3 608,00	248 361,00		
Fiscalité indirecte	***314 183 910,35***	***321 566 410,27***	**2,3%**	**7 382 499,92**
Cartes Grises	29 836 227,00	31 189 966,00	-	-
Taxe sur les Rhums	1 844 681,05	2 042 214,00	-	-
Taxe sur les Carburants	137 952 816,36	138 989 226,17	-	-
Octroi de Mer Régional	140 444 575,25	145 105 213,18	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	4 105 610,69	4 239 790,92	-	-

a) La fiscalité directe

- Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,2 M€ (+0.7 %)

Aux termes de l'article 1635-0 quinquies du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Cette taxe se divise en différentes composantes. Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux régions. Il convient de rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

- Les recettes de fraction TVA : 107,5 M€ (+ 0,3 %)

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première, en remplacement de la CVAE : 88,3 M€ (+ 0,3 %)

L'article 8 de la loi de finances pour 2021 a supprimé la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En contrepartie de la suppression de cette ressource, les régions bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui se voit appliquer un coefficient permettant de déterminer le niveau des fractions de TVA revenant aux collectivités locales sur la base de celles versées en N-1.

L'article 109 de la loi de finances pour 2025 prévoit de stabiliser la TVA versée en N sur la base de celle affectée en N-1, conduisant ainsi à un gel de cette recette en 2025 ;

- la seconde, en remplacement de la DGF : 19,2 M€ (+ 0,4 %)

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie actuellement d'une faible évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- TICPE Frais de gestion : 31,2 M€ (0 %)

Les frais de gestion sont composés des frais de gestion perçus sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 16,8 M€ et des dotations destinées à compenser la baisse de ces frais de gestion en raison de mesures règlementaires telles que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels puis la suppression de la CVAE.

Ces compensations représentent 14,4 M€ en 2025.

- TICPE Réforme de l'apprentissage : **6,4 M€ (0 %)**

L'article 74 VIII de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit le versement aux régions d'une part de TICPE correspondant à un droit à compensation au titre du transfert aux régions de la compétence orientation pour le financement des Délégations Régionales de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP). Pour la Région, ce produit s'élève à 208,2 K€

D'autre part, à la suite de suppression de la compétence apprentissage exercée par les régions, l'article 76.I-2° de cette même loi attribue aux régions dont les ressources compensatrices supprimées ont excédé le financement des charges en matière d'apprentissage, un versement d'une part du produit de la TICPE. Cette recette reste stable à 6,2 M€.

- Le PSR Réforme de l'apprentissage : **3,0 M€ (0 %)**

Cette recette correspond au versement du prélèvement sur recettes (PSR) au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage. Ce montant est stable.

- Le Fonds de Solidarité aux Régions : 8,0 M€ (+ 2,0 %)

La réforme de la péréquation régionale a été actée dans la loi de finances 2022 avec la création d'un nouveau fonds de solidarité régional. Sont contributeurs à ce fonds les régions dont le panier de ressources par habitant est supérieur à 80 % de la moyenne. Le volume du fonds est égal à 0,1 % de la fraction de TVA CVAE en 2022 puis est augmenté chaque année de 1,5 % de l'augmentation du produit de TVA.

Les régions d'Outre-mer et la Corse sont éligibles à un reversement réparti entre elles en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans et de la densité de population.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

La Région a bénéficié d'un reversement de 7,8 M€ en 2024 et 8,0 M€ en 2025.

- TICPE Formation Professionnelle IFSI : 1,1 M€ (0 %)

En 2025, il est alloué aux régions un montant de 216,0 M€ afin de les accompagner financièrement dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que des mesures de revalorisations catégorielles. Le montant perçu par la collectivité est de : 1,1 M€.

- Autres TICPE : 2,5 M€ (0 %)

L'article 38-I de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 prévoit l'affectation d'une part de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques en compensation des transferts de compétences vers la Région tels que le transfert de la gestion des fonds européens, les CREPS et le service de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Cette recette est stable.

- Autres contributions directes : 245,4 K€

Au titre du rôle supplémentaire, la Région a perçu 236,4 K€ pour la fraction de TVA et 11,9 K€ pour l'IFER.

b) La fiscalité indirecte

Le produit au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation des ménages s'élève en 2025 à **321,6 M€**, en augmentation de (+) 2,3 % par rapport à 2024.

- Les cartes grises : 31,2 M€ (+ 4,5 %)

La fiscalité sur la taxe sur les immatriculations des véhicules (appelée carte grise) est composée de :

- une part fixe de 11 € dont 7 € pour la Région et 4 € pour l'Etat ;
- une part régionale variable de 57 € par cheval fiscal depuis le 1er février 2025. Pour les véhicules d'occasions de plus de 10 ans, cette taxe est réduite de moitié.

La loi de finances pour 2025 a prévu qu'à compter du 1er mai 2025, la taxe régionale s'applique aux véhicules propres (électriques, hydrogènes, ou combinaison des deux) selon un barème équivalent aux véhicules thermiques.

A la Réunion, les ventes de voitures neuves ont légèrement progressé de 1,91 % en 2025, soit 506 véhicules de plus que l'an dernier pour atteindre 26 857 immatriculations. Ainsi, les recettes de la carte grise ont augmenté de 1,4 M€ en raison notamment de l'augmentation du tarif du cheval fiscal de 51€ à 57€ en 2025 et de la fin de l'exonération des véhicules électriques à la Réunion.

- La taxe sur les Rhums : 2,0 M€ (+ 10,7 %)

Une augmentation de la consommation est constatée en 2025 pour un taux inchangé de 106,71 € par hectolitre d'alcool pur.

- La taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 139,0 M€ (+ 0,8 %)

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur l'essence.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10 % qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT) ;
- 17,12 % au Département ;
- 22,6 % aux communes ;
- 3 % aux EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Les taux de la fiscalité sont fixés chaque année par délibération du conseil régional. Ils n'ont pas évolué depuis 2000 ; le changement intervenu en 2002 concerne le passage à l'euro avec la conversion de l'unité de mesure de francs/l en €/hl sans modification du tarif du carburant.

- L'Octroi de Mer Régional : 145,1 M€ (+ 3,3 %)

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçue par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes du produit :

* la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;
* la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales.

La hausse du produit s'explique par la révision des tarifs de l'octroi de mer intervenue en avril 2025 pour une mise en œuvre à compter du 1er mars 2025. Cette délibération vise à favoriser les produits de premières nécessités au détriment des produits de consommation non essentielle.

- La taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 4,2 M€ (+ 3,3 %)

L'article 285 ter du code des douanes prévoit *« qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers ».*

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers qui embarquent depuis la Réunion et un tarif fixé par la Région à 4,57 €/passager depuis le 1er avril 2023.

B- DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT STABLES

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	**74 382 565,21**	**72 861 491,42**	**-2,0%**	**- 1 521 073,79**
Dotation Globale de Décentralisation	70 227 811,00	70 070 505,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	53 409,21	101 235,42	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	2 071 892,00	2 071 892,00	-	
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	
Autres	1 411 594,00	-	-	

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 70,0 M€ (- 0,2 %)

La Région perçoit 70,0 M€ de Dotation Globale de Décentralisation.

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 101,2 K€ (+ 89,5 %)

La recette perçue en 2025 s'élève à 101,2 K€ pour un volume de charges de fonctionnement réelles éligibles de 6,2 K€ au compte administratif de 2024.

Seules deux natures comptables sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA en section de fonctionnement :

- 615221 : Il s'agit des dépenses d'entretien portées par la Région sur les bâtiments administratifs ;
- 615231 : Il s'agit des dépenses d'entretien portées par la Région sur la voirie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

- La dotation de soutien à l'apprentissage : 2,0 M€ (+ 0,0 %)

La dotation de soutien à l'apprentissage contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage. En 2024, cette recette a diminué de (-) 1,2 M€ pour s'établir à 2 M€ à la suite de la parution de l'arrêté en date du 13 mai 2024 qui fixe à 88 M€ l'enveloppe de financement des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis affectée aux régions en 2024, soit une baisse de (-) 50 M€ pour les régions. Cette baisse est reconduite en 2025.

- **La dotation de transfert des compétences d'exonération de la Fiscalité Directe Locale (FDL) : 617,8 K€**

Cette recette est stable.

- La dotation de transfert gestion du FEADER : 0,0 M€ (- 100%)

Pour la programmation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) depuis 2023 et jusqu'à son terme, il est institué une dotation d'un montant de 100 M€ par an au profit des régions, de la collectivité de Corse et des départements ou régions d'outre-mer compétents afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence de gestion des aides énumérées au VI de l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Cette recette est actuellement reversée au Département gestionnaire du FEADER pour le programme 2023-2027.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

C- DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN DIMINUTION

	CA 2024	CFU 2025	Evolution %	Evolution €
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	**86 928 138,17**	**87 124 155,45**	**0,2%**	**196 017**
Europe	***50 452 280,95***	***51 320 747,95***	**1,7%**	**868 467**
Assistance technique 14-20	10 401 022,47	2 275 330,45		
Feder 14-20 - Morondave	90 401,89			
Feder bourses doctorales 14-20	123 780,00	-		
Fse formation professionnelle 14-20	3 681 670,38	445 503,07		
Fse mobilité étudiante 14-20	6 129 860,84	-		
Fse subvention globale 14-20	7 568 005,30	1 223 015,30		
Interreg 14-20	157 267,10	-		
Assistance technique 21-27	-	11 877 857,36		
Autres Fonds Européen		45 430,20		
Fse mobilité étudiante 21-27	-	743 325,00		
Fse+ 21-27 - FPA, sanitaire et social	22 067 202,97	22 446 338,67		
Interreg 21-27	-	25 769,96		
Intervention NDICI-IVCDCI		4 650 000,00		
PCS FEAMPA 21-27	233 070,00	7 588 177,94		
Etat	***31 890 342,05***	***35 722 168,78***	**12,0%**	**3 831 827**
Subventions (cybersécurité, pôle compétitivité, AFD)	414 757,00	165 932,00		
Participation de l'Etat au fonctionnement du CRR	200 000,00	210 000,00		
Pacte réunionnais investissement compétences	26 117 615,13	32 042 300,30		
Fonds vert covoiturage KAROS	235 794,80	522 123,78		
CNC Développement cinéma et audiovisuel	30 000,00			
CAF PARS : Prestation Accueil Restauration Scolaire	4 775 851,35	2 478 652,60		
Participation de l'AFD - Région de Boeny à Madagascar	24 600,00	4 968,00		
Financement à destination des personnes en situation de handicap	91 723,77	298 192,10		
Autres	***4 585 515,17***	***81 238,72***	**-98,2%**	**- 4 504 276**
Participation du Département au dispositif gaz	4 558 465,17	34 029,24		
Participation autres organismes	27 050,00	47 209,48		

a) Europe :

Les subventions relèvent de la programmation opérationnelle européenne 2014-2020 et 2021-2027 pour 51,3 M€ réparties au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour **24,1 M€**, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour **27,2 M€**.

b) Etat :

Il s'agit principalement de la participation de **31,2 M€** au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences en faveur de la formation professionnelle avec le premier acompte de la convention financière 2025 de 16 M€, le second acompte de la convention financière 2024 de 12 M€ et du solde 2019-2022 de 3,2 M€.

De plus, pour le projet régional de covoiturage Karos, la participation de l'Etat au titre du fonds vert s'élève à hauteur de 522 K€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

D- PRODUITS / AUTRES RECETTES EN FORTE AUGMENTATION

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
PRODUITS / AUTRES RECETTES	**14 189 718,94**	**32 880 872,68**	**131,7%**	**18 691 153,74**
Produits de Gestion	10 983 916,97	31 172 277,82	-	-
Produits Exceptionnels	2 312 452,91	1 182 298,07	-	-
Produits Financiers	893 349,06	526 296,79	-	

La forte augmentation observée pour ce poste, est essentiellement due au versement par le groupement d'entreprises de la réalisation du premier viaduc de 9,8 M€ de pénalités sur les travaux de la NRL suite à une décision judiciaire, ainsi que le remboursement de 5,1 M€ correspondant à un trop versé de 2015 à 2024 sur le dispositif emplois verts par l'agence de services et de paiement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

2- DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN BAISSE

Globalement, les recettes réelles d'investissement ont diminué de - 32,8% et s'établissent à 187,6 M€. Hors emprunts et produits exceptionnels (*), l'évolution est de - 48,2%.

	CA 2024	CFU 2025	Evolution %	Evolution €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	**279 434 881,40**	**187 655 774,84**	**-32,8%**	**- 91 779 107**
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	**274 819 459,98**	**142 400 439,71**	**-48,2%**	**- 132 419 020**
FISCALITE	**455 341,75**	**-**		**- 455 342**
OM - FRDE	455 341,75	-	-	-
DOTATIONS ETAT	**83 429 877,27**	**80 243 078,85**	**-3,8%**	**- 3 186 798**
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	34 543 341,27	31 356 542,85		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**186 910 230,48**	**57 282 008,25**	**-69,4%**	**- 129 628 222**
Europe	126 393 960,42	45 692 874,18		
Etat	56 490 299,57	8 591 265,82		
Autres	4 025 970,49	2 997 868,25		
AUTRES RECETTES	**8 639 431,90**	**5 130 687,74**	**-40,6%**	**- 3 508 744**
Remboursement Régie THD	1 106 111,11	1 206 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	109 457,00	112 606,00		
Produits exceptionnels	3 704 737,92	255 335,13		
Produits Financiers	3 719 125,87	3 556 635,50		
EMPRUNTS	**-**	**45 000 000,00**		

(*) Recettes d'investissement retraitées : hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels

a) La Fiscalité :

- Octroi de Mer – FRDE : 0,0 € (- 100 %)

Chaque année, la Dotation Globale Garantie (DGG) de l'octroi de mer est fixée par arrêté préfectoral. En fin d'exercice, si les encaissements de l'Octroi de Mer en N sont supérieurs au montant de la DGG, le produit supplémentaire est affecté au Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) en N+1 en investissement.

Ce fonds est réparti de la manière suivante :
- part régionale : 20 %
- part communale : 80 %

Pour 2025, la Région n'a pas perçu de recette FRDE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

b) Les dotations de l'ETAT : 80,2 M€ (- 3,8 %)

	CA 2024	CFU 2025	Evolution %	Evolution €
DOTATIONS ETAT	**83 429 877,27**	**80 243 078,85**	**-3,8%**	**- 3 186 798,42**
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	34 543 341,27	31 356 542,85	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-

- La Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES) d'un montant de 46,9 M€ n'évolue plus depuis 2009 (gel des dotations de l'Etat).

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 31,4 M€ (- 9,2 %)
Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités locales en matière d'investissement.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'année N-1 (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'est pas récupérée par la voie fiscale.

En 2025 la recette FCTVA perçue s'élève à 31,4 M€, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 191,1 M€ au compte administratif de 2024. La diminution de -9,2 % (- 3,2 M€) s'explique par une diminution des dépenses d'investissement éligible au FCTVA en 2024 par rapport à 2023.

- La dotation de soutien à l'apprentissage : 1,9 M€ (0 %)
Cette recette est stable. Elle contribue au financement des dépenses d'investissement au profit des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

c) Les Subventions et Participations :

Les subventions sont en forte diminution et s'élèvent à **57,3 M€** en 2025, soit (-) 69,4 % par rapport à 2024.
Cette baisse s'explique principalement par la clôture du programme européen 2014-2020 à fin 2024 notamment le versement des soldes des projets financés (participation de l'Europe et de l'Etat à fin 2024 au financement du solde de la phase 1 de la NRL pour un montant total de 100 M€).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

	CA 2024	CFU 2025	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**186 910 230,48**	**57 282 008,25**	**-69,4%**	**- 129 628 222**
Europe	**126 393 960,42**	**45 692 874,18**	**-63,8%**	**- 80 701 086**
Feader 14-20 - Piste forestières	1 012 038,27			
Feder 14-20 - Aide aux petits investissements des entreprises	1 235 583,56			
Feder 14-20 - Centre de formation	9 687 027,87			
Feder 14-20 - Chèques numériques	1 433 547,27			
Feder 14-20 - Financière Région Réunion	1 250 000,00			
Feder 14-20 - Fonds de Solidarité Régionale Tourisme	4 455 302,51			
Feder 14-20 - Fonds rebond	4 301 509,43			
Feder 14-20 - Investissement des lycées	1 291 330,96			
Feder 14-20 - Mise aux normes des lycées	16 875 572,96			
Feder 14-20 - Rénovation thermique des lycées	7 812 752,81			
Feder 14-20 - Routes	7 022 007,52			
Feder 14-20 - Solde NRL	44 490 593,91			
Feder 14-20 - TIC et équipements informatiques	58 334,35			
Feder 14-20 - Voie vélo régionale	1 551 442,28			
Feder 14-20 REACT - EU - chèque équipements photovoltaïques	118 300,00			
FEAMPA 21-27	-			
Feder 21-27 - Projet CLIMAAX	-	79 185,00		
Feder 21-27 - Energie audit EFFIKAZ	-	169 738,55		
Feder 21-27 - Energie Kap éco solidaire	-	3 697 411,40		
Feder 21-27 - Energie Kap photovoltaïque	-	7 069 620,00		
Feder 21-27 - Lycée de la Mer	-	2 443 256,56		
Feder 21-27 - Rénovation thermique	-	3 491 854,16		
Feder 21-27 - RESTORE cyclone garance	-	5 104 168,85		
Feder 21-27 - FAIRE	13 440 000,00			
Feder 21-27 - Piste forestières	-	2 683 960,77		
Feder 21-27 - Routes	10 358 616,72	20 953 678,89		
Etat	**56 490 299,57**	**8 591 265,82**	**-84,8%**	**- 47 899 034**
Convention CNC Etat - Région (soutien prod. audio. et cinématographique)	361 334,00	1 937 598,13		
Etat - Schéma d'aménagement régional (SAR)	25 000,00	63 221,00		
Etat - Travaux patrimoine architecturale	24 000,00	21 000,00		
FEAMPA	483 098,00	250 000,00		
Financement d'une étude sur les énergies marines renouvelables	25 000,00	-		
Fonds de secours pour l'outre-mer (dégâts routiers)	199 028,73	500 580,74		
NRL - subvention AFITF	54 984 020,66	4 064 146,09		
Pont de la rivière de l'Est	388 818,18	-		
Etat - Pass numérique	-	27 662,50		
AFD cofinancement Lycée du Tourisme	-	150 000,00		
Réhabilitation Lycées	-	1 448 022,00		
Etat Solde RN2 Moustache	-	129 035,36		
Autres	**4 025 970,49**	**2 997 868,25**	**-25,5%**	**- 1 028 102**
ADEME - Planification Régionale de la Prévention de la Gestion des Déchets	-			
Aménagements RN1 Shunt Le Port, RN1 Eperon, RN1 RD41	2 327 064,63	1 688 000,00		
Commune de St-Denis - Travaux nouveau pont rivière de St-Denis	368 656,01	108 304,39		
Energie - Programme OMBREE	42 040,00	48 400,00		
Loto patrimoine sur Monuments historiques	200 000,00	-		
Programme SARE - participation SRPP et EDF	-	150 204,00		
Programme SLIME - part. EDF et CLER (réseau pour la transition écologique)	1 088 209,85	1 002 959,86		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

- Europe : 45,7 M€ (- 63,8 %)

La forte baisse s'explique par l'instruction des soldes des conventions des programmes européens 2014-2020 particulièrement pour les projets routiers à hauteur de 33,2 M€, la rénovation des lycées pour 6,7 M€, les dispositifs éco solidaire et KAP photovoltaïque pour 10,9 M€.

- Etat : 8,6 M€ (- 84,8 %)

La part la plus importante (4,0 M€) correspond au projet de la NRL avec le retard de subventionnement de l'AFITF.

-Les autres subventions : 2,9 M€ (- 25,5 %)

Ces recettes proviennent essentiellement des programmes des Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie SLIM ainsi que la participation des communes sur la voierie régionale.

d) Autres recettes : 5,1 M€ (- 40,6 %)

	CA 2024	CFU 2025	Evolution %	Evolution €
AUTRES RECETTES	**8 639 431,90**	**5 130 687,74**	**- 40,6%**	**- 3 508 744**
Remboursement Régie THD	1 106 111,11	1 206 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	109 457,00	112 606,00		
Produits exceptionnels	3 704 737,92	255 335,13		
Produits financiers	3 719 125,87	3 556 635,50		

Pour la Régie THD, il s'agit du remboursement du prêt régional octroyé de 12,4 M€ dont la première échéance a débuté en 2022 et ce jusqu'en 2032. Ce prêt finance les investissements réalisés par la Régie THD pour la construction du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit.

Pour les produits exceptionnels, il s'agit de divers remboursements de trop perçu de subvention.

Enfin, les produits financiers correspondent principalement à la seconde restitution des fonds d'ingénierie gérés par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 3,0 M€ pour un financement global de 10 M€ et du remboursement de l'avance de trésorerie de 0,4 K€ faite au Syndicat Mixte de Pierrefonds en 2022.

e) Emprunts : 45,0 M€

	CA 2024	CFU 2025	Evolution %	Evolution €
EMPRUNTS	**-**	**45 000 000,00**		

En 2025 la Région a recouru à l'emprunt pour financer ses investissements auprès de :

- L'Agence Française de Développement (AFD) : 35 M€ ;
- La Banque des Territoires (BDT) : 10 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2025 s'élèvent à **912,6 M€** (- 0,6 % par rapport à 2024). Hors annuité de la dette, les dépenses ont augmenté de + 0,7 %, pour s'établir à 817,7 M€.

A périmètre constant de dépenses[6] et hors dette (cf. Tableau synthétique des dépenses), le montant des réalisations est de **746,6 M€** contre 700,3 M€ l'année précédente, soit une évolution de + 6,6 %.

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants :

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (36 %) ;
- Transports et routes (33 %) ;
- Action économique (9 %) ;
- Culture, sport et loisirs (5 %) ;
- Environnement (3 %) ;
- Aménagement du territoire et habitat (1 %).

Aussi, la part consacrée aux autres compétences s'élève à 13 % (administration générale, conseils consultatifs, Europe…).

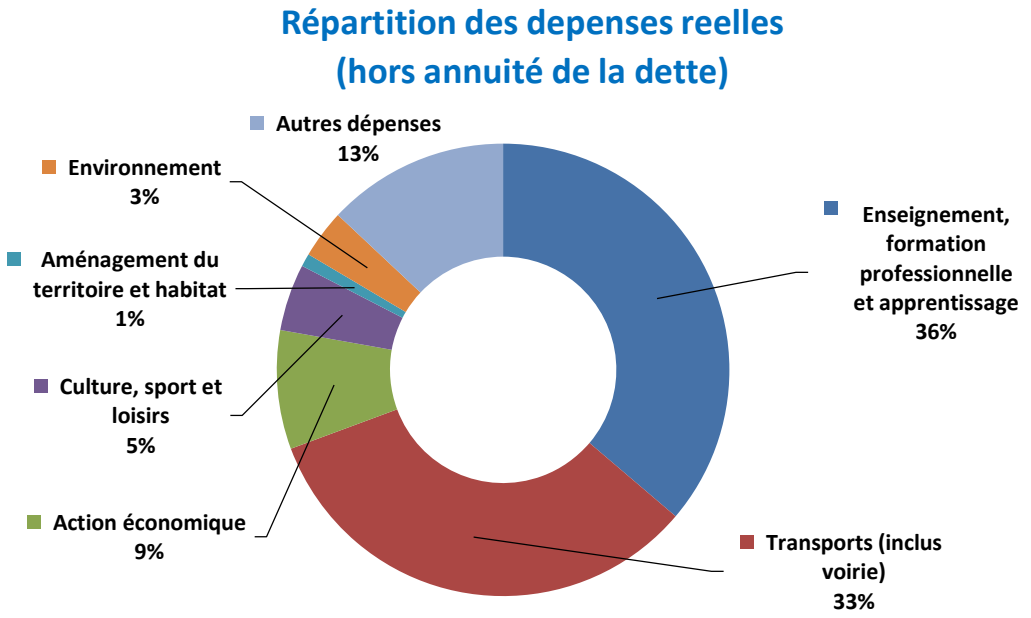

[6] *Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2024 et 2025 puisque soit elles ne sont pas présentes sur les 2 derniers exercices soit le dispositif a évolué sur la période. Elles sont détaillées dans le tableau synthétique des dépenses présentées ci-après.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

En 2025, les dépenses réelles d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à **335,1 M€,** soit + **2,1%** par rapport à 2024.

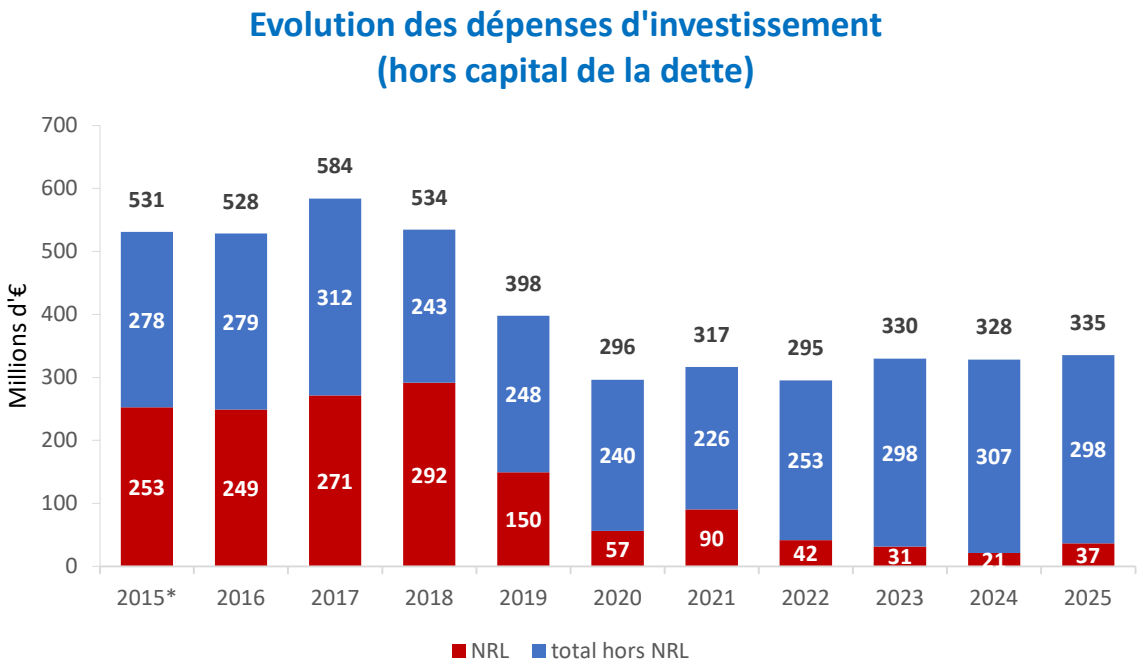

* Retraitement des dépenses en 2015 de (-) 59,1 M€ correspondant à la subvention au budget annexe DSP des Musées pour 41,1 M€ et à l'acquisition de la Médiathèque de Saint Paul pour 18 M€.

Sur une enveloppe de **335,1 M€**, les investissements s'élèvent à 192,3 M€ pour les transports et les routes, 58,9 M€ pour l'enseignement et la formation professionnelle, 42,6 M€ pour l'économie, 18,9 M€ pour l'environnement, 5,2 M€ pour l'aménagement des territoires, 9,7 M€ pour la culture et le sport et 7,5 M€ pour les autres compétences.

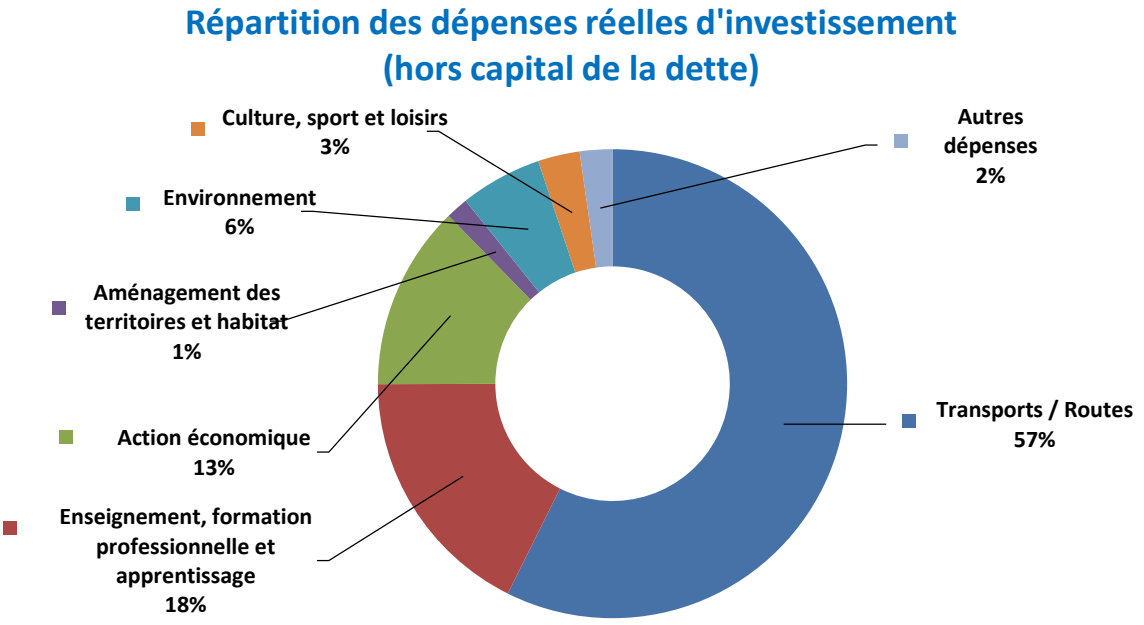

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette, le montant est de **482,6 M€,** soit - 0,3 % par rapport à 2024 et une stabilisation après deux années de forte croissance.

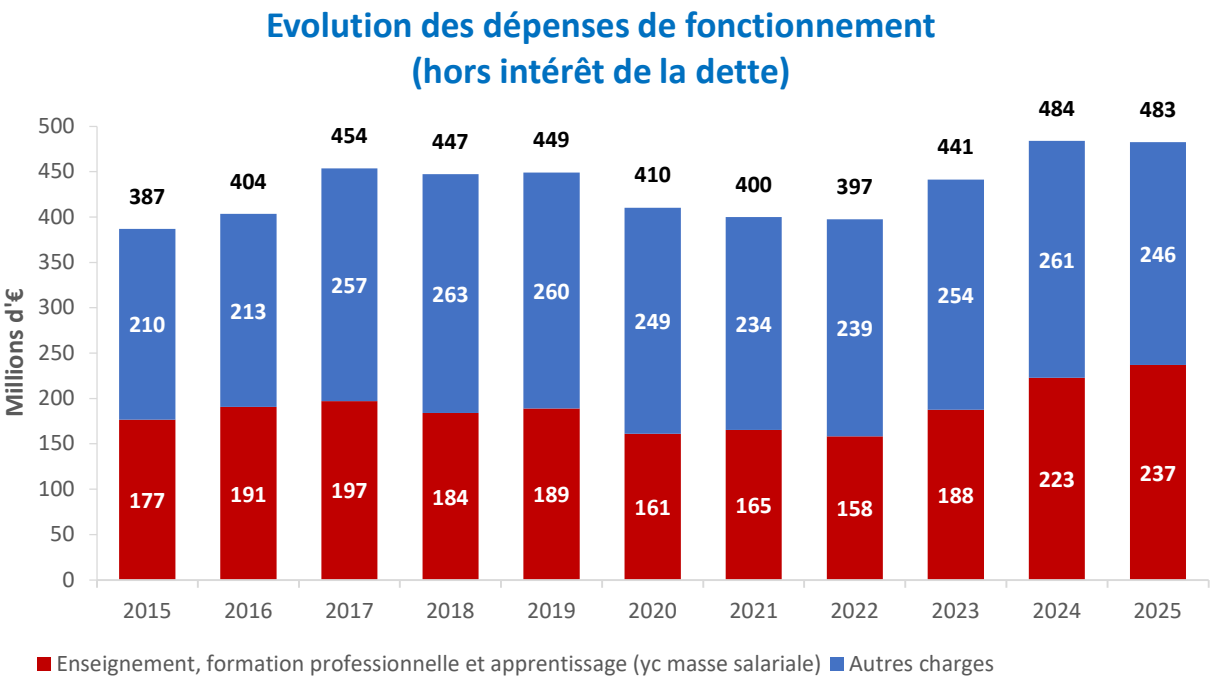

Sur une enveloppe de **482,6 M€**, les charges s'élèvent à 237 M€ pour l'enseignement et la formation professionnelle, 78,8 M€ pour les transports (y compris voirie), 26,6 M€ pour l'économie, 29,3 M€ pour la culture et le sport, 9,4 M€ pour l'environnement, 2,5 M€ pour l'aménagement des territoires et 99 M€ pour les autres compétences.

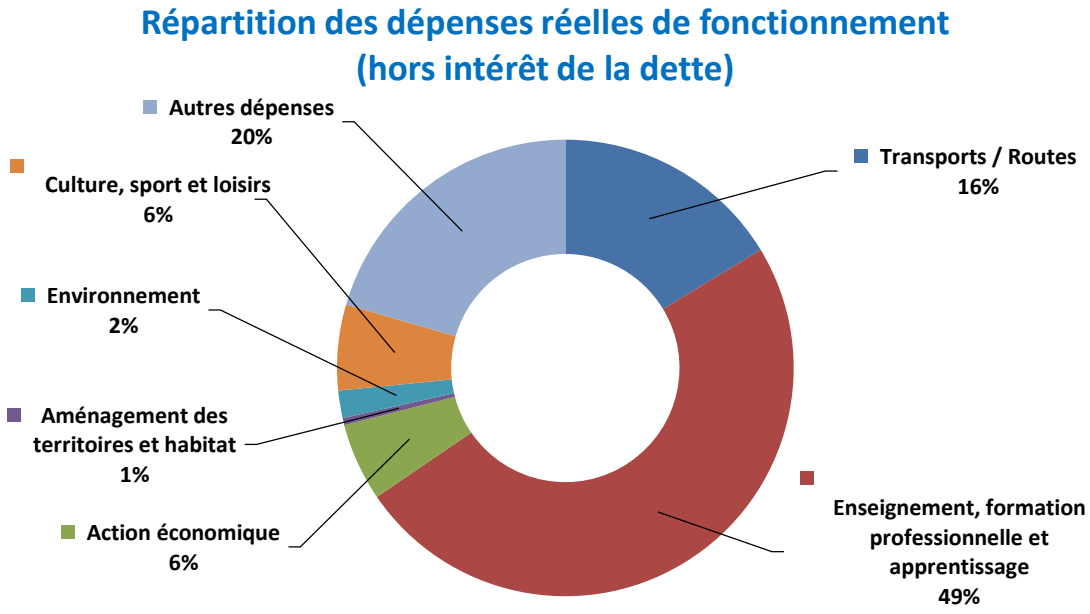

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sur 2025, en dépenses, les principaux évènements à impact budgétaire sont les suivants :

- Les opérations d'infrastructure éducative, notamment celles du lycée de la mer et du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, représentent un montant de 11,7 M€, traduisant une progression très significative de 8,4 M€ dont près de 8 M€ pour les travaux du lycée de la mer ;
- Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées ont atteint 6,5 M€. De plus, 16,2 M€ ont été consacrés aux opérations de rénovation visant l'amélioration de la performance énergétique et la maintenance, soit une hausse de 2,7 M€. Ces interventions ont concerné plusieurs établissements et se sont concrétisées notamment par l'installation de brasseurs d'air dans 30 lycées, dans le cadre du plan chaleur ;
- Le dispositif d'aide en faveur des étudiants mobilise 5 M€ en CP en 2025, soit une hausse significative de 1,5 M€ (+ 42,1 %) par rapport à 2024. Cette évolution a permis à 2 908 étudiants à La Réunion, de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans leur parcours de réussite ;
- Les actions de formation professionnelle notamment le secteur sanitaire et social consacrent un montant total de 64,9 M€ (incluant la rémunération des stagiaires), en progression de 11,8 M€ (+ 22,4 %) en 2025 ;
- La signature de la convention financière 2025 du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour la période 2024-2027 a permis de renforcer l'offre de formation adaptée, avec un financement porté à 34,1 M€ contre 32,71 M€ précédemment (rémunération des stagiaires incluse), soit une hausse de 1,4 M€ ;
- Un montant de 3,9 M€ est consacré à la construction d'un gymnase sur le site de Champ Fleuri à Saint-Denis ainsi qu'à la rénovation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres. Cet effort financier traduit une forte progression des travaux, avec une hausse de + 2,9 M€ (+275,1 %) par rapport à l'exercice précédent ;
- Un accord de financement a été conclu avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) en vue de la création du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises), destiné à accompagner les entreprises au moyen de prêts et de prises de participation. Dans ce cadre, une deuxième tranche de 17,9 M€ a été versée soit une progression de + 30,3 % ;
- Au titre du fonds stratégique, la collectivité a consacré une enveloppe de 5 M€ à la souscription à l'augmentation de capital de la SA SAPMER, portant sa participation à 10,6 % du capital. Cette opération d'investisseur avisé s'inscrit dans une dynamique partenariale, avec une mobilisation conjointe d'opérateurs privés réunionnais à hauteur de 15 M€ ;
- Le déploiement des centrales photovoltaïques sur les toits réunionnais a concerné 1 650 logements pour un montant significatif de 8,9 M€, en hausse de 3 %. L'installation des chauffe-eau solaires poursuit sa croissance avec 2 650 foyers modestes qui ont été équipés en 2025 pour lutter contre la précarité énergétique pour un montant de 3,4 M€ (+ 11 %) ;
- Dans le domaine des infrastructures routières, les dépenses engagées, à hauteur de 849 M€ en AP et 36,7 M€ en CP, concernent la réalisation des travaux de la deuxième phase de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), sur le tronçon reliant La Grande Chaloupe à La Possession ;
- Sur le secteur de la mobilité durable, les travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et de voies vélos régionales s'élèvent à 44,8 M€ soit une augmentation de 30,1 % pour des opérations réalisées sur l'ensemble du territoire ;
- Afin de préserver et de développer le réseau routier régional, une enveloppe de 93 M€ est consacrée au programme régional des routes en 2025, traduisant une hausse de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Une part importante de ces crédits, soit 64,4 M€, est dédiée à l'exploitation du réseau et au renforcement des chaussées sur plusieurs sections de routes nationales.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

		CA 2024				CFU 2025				Evolution %		Evolution %	
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
POLITIQUES PUBLIQUES	**AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE**	**204 671 014**	**177 338 937**	**144 516 818**	**70 576 872**	**193 121 067**	**179 410 600**	**144 278 364**	**69 280 674**	**-5,6%**	**1,2%**	**-0,2%**	**-1,8%**
	Hors dépenses retraitées	**147 373 984**	**130 912 080**	**144 516 818**	**67 291 580**	**148 980 181**	**139 475 938**	**143 154 202**	**67 420 114**	**1,1%**	**6,5%**	**-0,9%**	**0,2%**
	Politique éducative	**30 675 354**	**28 454 483**	**110 063 028**	**46 079 817**	**29 786 638**	**28 130 814**	**116 243 712**	**55 134 894**	**-2,9%**	**-1,1%**	**5,6%**	**19,7%**
	dont manuels scolaires & cartable numérique	*200 000*	-	*8 800 000*	*7 658 642*		-	*8 500 000*	*7 719 925*	*-100,0%*		*-3,4%*	*0,8%*
	dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)	*26 574 229*	*26 131 421*	*11 045 328*	*9 659 559*	*26 215 455*	*25 234 148*	*10 927 831*	*8 276 796*	*-1,4%*	*-3,4%*	*-1,1%*	*-14,3%*
	dont constructions scolaires neufs		-	*68 150 000*	*3 329 481*			*48 655 410*	*11 717 484*			*-28,6%*	*251,9%*
	dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments			*4 729 658*	*11 396 654*			*12 336 907*	*6 514 160*			*160,8%*	*-42,8%*
	dont rénovation efficacité thermique				*972 600*			*10 181 000*	*7 840 112*				*706,1%*
	dont travaux maintenance lycées			*12 733 775*	*7 597 697*			*20 361 010*	*8 339 013*			*59,9%*	*9,8%*
	dont subvention lycées travaux maintenance			*2 000 000*	*1 879 997*			*2 500 000*	*2 133 951*			*25,0%*	*13,5%*
	dont acquisition foncière							*17 020*					
	dont PRR II communes-éducation				*1 881 690*			*1 124 162*	*669 779*				*-64,4%*
	dont subvention ATTEE lycées privés	*1 125 375*	*1 125 375*			*1 126 875*	*1 126 875*			*0,1%*	*0,1%*		
	dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet…)	*1 782 470*	*859 107*			*1 194 600*	*1 057 489*			*-33,0%*	*23,1%*		
	dont voie professionnelle			*1 804 267*	*1 682 720*			*1 640 372*	*1 759 234*			*-9,1%*	*4,5%*
	dont plan lecture lycée			*800 000*	*20 777*				*164 440*			*-100,0%*	*691,5%*
	dont mobilité éducative lycéenne	*576 788*	*338 580*			*486 750*	*425 705*			*-15,6%*	*25,7%*		
	dont divers (orientat°, voyages pédagog, valorisat°scolaires, frais gestion…)	*416 492*	-			*762 958*	*286 596*			*83,2%*			
	Enseignement supérieur	**21 869 121**	**19 761 429**	**291 542**	**2 347 340**	**22 763 874**	**19 703 833**	**888 728**	**147 485**	**4,1%**	**-0,3%**	**204,8%**	**-93,7%**
	dont aides en faveur étudiants (dont doctorants)	*3 300 000*	*3 487 250*			*5 237 000*	*4 955 498*			*58,7%*	*42,1%*		
	dont mesures accompagnement	*1 871 965*	*2 197 816*			*1 862 467*	*1 606 593*			*-0,5%*	*-26,9%*		
	dont équipement et construction université			*291 542*	*2 347 340*			*888 728*	*147 485*			*204,8%*	*-93,7%*
	dont bourse réussite étudiant/aides mobilité	*9 339 800*	*8 683 555*			*9 203 425*	*8 045 423*			*-1,5%*	*-7,3%*		
	dont aides mobilité professionnelle	*4 022 000*	*2 080 069*			*3 135 000*	*1 895 651*			*-22,1%*	*-8,9%*		
	dont ressourcement étudiant	*3 285 000*	*3 257 561*			*3 300 000*	*3 173 921*			*0,5%*	*-2,6%*		
	dont mesure accompagnement mobilité (divers…)	*50 356*	*55 178*			*25 983*	*26 748*			*-48,4%*	*-51,5%*		
	Formations adaptées	**118 492 425**	**95 578 097**	**16 768 030**	**14 368 543**	**113 449 243**	**107 451 903**	**8 931 466**	**3 608 202**	**-4,3%**	**12,4%**	**-46,7%**	**-74,9%**
	dont équipements des centres			*2 370 555*	*1 519 136*			*1 740 530*	*871 627*			*-26,6%*	*-42,6%*
	dont travaux sur les centres (y compris maintenance)			*5 750 000*	*3 488 272*			*6 675 000*	*709 752*			*16,1%*	*-79,7%*
	dont mise aux normes, accessibilité, renovation thermique			*200 000*	*833 481*				*800 887*			*-100,0%*	*-3,9%*
	dont formation professionnelle et marchés	*32 143 328*	*21 842 027*			*29 526 712*	*25 987 385*			*-8,1%*	*19,0%*		
	dont formations sanitaires et sociales	*21 930 825*	*21 838 081*			*22 775 085*	*23 687 777*			*3,8%*	*8,5%*		
	dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)	*20 294 084*	*20 321 821*			*22 994 372*	*22 992 059*			*13,3%*	*13,1%*		
	dont PACTE subventions et marchés	*34 459 144*	*21 740 274*			*29 641 314*	*26 330 482*			*-14,0%*	*21,1%*		
	dont apprentissage	*49 428*	*80 449*			*0*	*316 662*			*-100,0%*	*293,6%*		
	dont mesure accompagnement (programme activité organismes…)	*3 870 002*	*3 302 625*			*3 649 831*	*3 363 297*			*-5,7%*	*1,8%*		
	dont bourses-aides à la formation	*3 320 000*	*3 150 382*			*3 000 000*	*2 770 012*			*-9,6%*	*-12,1%*		
	dont frais fonct/invest CPOI	*1 529 796*	*1 567 227*	*434 985*	*374 519*	*1 433 742*	*1 292 483*	*115 936*	*297 406*	*-6,3%*	*-17,5%*	*-73,3%*	*-20,6%*
	dont subv° travx sur centres formation			*400 000*	*540 644*			*400 000*	*421 308*			*0,0%*	*-22,1%*
	dont maitrise des compétences clés	*546 819*	*221 163*			*94 819*	*449 624*			*-82,7%*	*103,3%*		
	dont acquisition bâtiments formation professionnelle			*7 612 491*	*7 612 491*							*-100,0%*	*-100,0%*
	dont acquisition SI formation								*507 224*				
	dont autres prestations services	*349 000*	*1 514 049*			*333 368*	*262 122*			*-4,5%*	*-82,7%*		
	Excellence culturelle	**18 274 853**	**17 645 960**	**4 970 807**	**4 113 344**	**16 970 501**	**15 464 126**	**4 604 052**	**4 155 323**	**-7,1%**	**-12,4%**	**-7,4%**	**1,0%**
	dont subvention équipement associations			*845 026*	*923 697*			*1 203 296*	*813 994*			*42,4%*	*-11,9%*
	dont subvention fonctionnement associations	*2 577 707*	*2 132 321*			*2 215 224*	*2 196 551*			*-14,1%*	*3,0%*		
	dont divers manifestations culturelles	*1 523 615*	*1 582 293*			*1 645 346*	*1 016 978*			*8,0%*	*-35,7%*		
	dont fonctionnement structures muséales	*8 070 726*	*8 117 189*			*6 723 209*	*6 723 209*			*-16,7%*	*-17,2%*		
	dont fonctionnement salle de diffusion	*1 546 115*	*1 527 473*			*1 678 000*	*1 584 428*			*8,5%*	*3,7%*		
	dont fonctionnement EPCC /PRMA	*735 000*	*700 450*			*735 000*	*728 950*			*0,0%*	*4,1%*		
	dont CRR	*1 967 222*	*1 670 731*	*280 000*	*498 198*	*1 843 899*	*1 396 201*	*580 000*	*435 759*	*-6,3%*	*-16,4%*	*1,07*	*-12,5%*
	dont travaux/équipt sur structures muséales			*2 645 000*	*652 070*			*2 190 000*	*988 979*			*-17,2%*	*51,7%*
	dont PRR Communes - Culture				*1 318 397*				*1 060 768*				*-19,5%*
	dont pole régional littérature&diversité liguistique	*122 840*	*157 011*			*209 360*	*186 090*			*70,4%*	*18,5%*		
	dont aides entreprises culturelles	*6 429*	*81 543*	*203 503*	*349 639*	*53 673*	*80 278*	*102 955*	*106 738*	*734,9%*	*-1,6%*	*-49,4%*	*-69,5%*
	dont subvention équipements Communes			*300 000*				*143 366*	*240 000*			*-52,2%*	
	dont schéma enseignement artistique	*568 490*	*638 546*			*491 018*	*511 455*			*-13,6%*	*-19,9%*		
	dont acquisition ouvrage, œuvres d'art , inventaire patrimoine, IOMMA, réhabilitation (divers…)	*1 156 709*	*1 038 403*	*697 278*	*371 343*	*1 375 772*	*1 039 987*	*384 435*	*509 084*	*18,9%*	*0,2%*	*-44,9%*	*37,1%*
	Excellence sportive	**2 634 500**	**2 798 119**	**11 916 653**	**2 471 887**	**2 643 135**	**2 596 137**	**9 468 915**	**5 532 680**	**0,3%**	**-7,2%**	**-20,5%**	**123,8%**
	dont subvention équipement			*606 000*	*600 565*			*537 689*	*366 031*			*-11,3%*	*-39,1%*
	dont mise aux normes, accessibilité, renovation thermique			*350 000*	*304 872*			*415 000*	*765 550*			*18,6%*	*151,1%*
	dont construction équipts sportifs			*9 620 653*	*1 036 138*			*5 259 226*	*3 886 254*			*-45,3%*	*275,1%*
	dont subv fonctionnement sport	*2 142 250*	*2 138 229*			*2 089 200*	*2 187 860*			*-2,5%*	*2,3%*		
	dont subv fonctionnement sport JIOI 2023, JO 2024	*81 375*	*223 806*							*-100,0%*	*-100,0%*		
	dont travx maintenance EPS			*1 340 000*	*212 907*			*3 257 000*	*384 832*			*143,1%*	*80,8%*
	dont PRR II Communes-sport				*85 205*				*130 013*				*52,6%*
	dont Institut régional sport océan indien		*20 000*			*100 000*	*88 919*				*344,6%*		
	dont divers (bourses, billets avion, classes découvertes, études…)	*410 875*	*416 084*		*232 200*	*453 935*	*319 358*			*10,5%*	*-23,2%*		*-100,0%*
	Cohésion sociale et solidarités	**12 704 362**	**13 080 450**	**225 908**	**238 937**	**7 486 675**	**6 042 788**	**141 491**	**160 765**	**-41,1%**	**-53,8%**	**-37,4%**	**-32,7%**
	dont investissements aides alimentaires + égalité des chances			*153 786*	*85 500*			*120 359*	*140 057*			*-21,7%*	*63,8%*
	dont aide aux familles (gaz)	*6 900 000*	*7 573 552*			*2 500 000*	*2 989 791*			*-63,8%*	*-60,5%*		
	dont politique de la ville	*214 750*	*142 315*				*68 269*			*-100,0%*	*-52,0%*		
	dont Continuité territoriale	*4 823 000*	*4 654 404*			*4 200 000*	*2 452 265*			*-12,9%*	*-47,3%*		
	dont continuité territoriale-mobilité et accompagnement des jeunes	*100 000*	*80 000*			*150 000*	*115 999*			*50,0%*	*45,0%*		
	dont démocratie participative (Assemblée Citoyenne Mobilités, Convention Citoyenne)	*61 781*	*36 127*	*19 752*	*7 999*	*130 800*	*46 455*	*21 132*	*20 708*	*111,7%*	*28,6%*	*7,0%*	*158,9%*
	dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)	*604 831*	*594 052*	*52 371*	*145 438*	*505 875*	*370 008*			*-16,4%*	*-37,7%*	*-100,0%*	*-100,0%*
	Rénovation énergétique logements	**20 400**	**20 400**	**280 850**	**957 004**	**21 000**	**21 000**	**4 000 000**	**541 325**	**2,9%**	**2,9%**	**1324,2%**	**-43,4%**
	dont logement réhab et amélioration				*785 004*				*334 011*				*-57,5%*
	dont logement renouvellement urbain							*4 000 000*					
	dont aménagement FRAFU EPS			*260 850*	*172 000*				*207 313*			*-100,0%*	*20,5%*
	dont divers (dotations ADIL, OFS…)	*20 400*	*20 400*	*20 000*	*0*	*21 000*	*21 000*			*2,9%*	*2,9%*	*-100,0%*	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

		CA 2024				CFU 2025				Evolution %			
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
POLITIQUES PUBLIQUES	**AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS**	**60 315 502**	**34 771 992**	**42 444 021**	**43 183 436**	**36 563 129**	**31 241 116**	**49 976 499**	**45 791 353**	**-39,4%**	**-10,2%**	**17,7%**	**6,0%**
	Hors dépenses retraitées	**60 315 502**	**34 771 992**	**31 194 021**	**31 918 087**	**36 563 129**	**31 241 116**	**49 976 499**	**45 791 353**	**-39,4%**	**-10,2%**	**60,2%**	**43,5%**
	Le tissu économique	**8 847 510**	**8 002 625**	**18 192 552**	**27 455 453**	**7 364 995**	**5 783 230**	**9 152 368**	**26 494 656**	**-16,8%**	**-27,7%**	**-49,7%**	**-3,5%**
	dont soutien aux entreprises	***8 131 443***	***7 628 451***	***6 443 492***	***15 957 579***	***6 596 785***	***5 022 410***	***7 970 930***	***26 281 747***	***-18,9%***	***-34,2%***	***23,7%***	***64,7%***
	dont aides régionales aux entreprises	*1 590 054*	*1 081 761*	*2 443 492*	*1 190 372*	*2 069 285*	*1 082 568*	*2 670 930*	*347 306*	*30,1%*	*0,1%*	*9,3%*	*-70,8%*
	dont fonds de crédits	*14 712*	*14 298*		*13 753 500*			*300 000*	*17 920 000*	*-100,0%*	*-100,0%*		*30,3%*
	dont fonds avance remboursable								*14 444*				
	dont fonds stratégique	*48 825*	*37 975*					*5 000 000*	*4 999 997*	*-100,0%*	*-100,0%*		
	dont prêt relance	*125*	*125*	*4 000 000*	*1 000 000*				*3 000 000*	*-100,0%*	*-100,0%*	*-100,0%*	*200,0%*
	dont aides organismes économiques	*3 523 729*	*3 522 565*			*2 131 742*	*1 132 126*			*-39,5%*	*-67,9%*		
	dont aides animation économique (manif éco, entrep…)	*594 522*	*827 554*		*13 707*	*314 875*	*605 041*			*-47,0%*	*-26,9%*		*-100,0%*
	dont fonds aux soutien professionnels route	*2 000 000*	*2 017 267*			*2 000 000*	*2 000 000*			*0,0%*	*-0,9%*		
	dont divers (frais gestion, études…)	*359 476*	*126 907*			*80 883*	*202 675*			*-77,5%*	*59,7%*		
	dont aménagement économique	***716 068***	***374 173***	***11 749 060***	***11 497 874***	***768 210***	***760 820***	***1 181 437***	***212 910***	***7,3%***	***103,3%***	***-89,9%***	***-98,1%***
	dont aménagements de zones d'activités (Ecocité + Bois Rouge+CPN)	*120 000*	*120 000*	*414 060*	*151 130*	*177 293*	*141 147*	*928 118*	*87 910*	*47,7%*	*17,6%*	*124,2%*	*-41,8%*
	dont Pierrefonds (aménagt&fonctionnement)	*290 302*	*241 802*	*85 000*	*96 743*	*577 917*	*607 302*			*99,1%*	*151,2%*	*-100,0%*	*-100,0%*
	dont augmentation capital SEMATRA			*11 250 000*	*11 250 000*							*-100,0%*	*-100,0%*
	dont prise de participation dans le capital de la SPL Grand-Ouest								*125 000*				
	dont divers (études…)	*305 766*	*12 371*			*13 000*	*12 371*	*253 319*		*-95,7%*	*0,0%*		
	L'internationalisation des entreprises	**2 169 395**	**1 100 444**	**-**	**-**	**2 047 607**	**1 789 960**	**-**	**-**	**-5,6%**	**62,7%**		
	dont promotion export (&soutien logistique)	*2 169 395*	*1 100 444*			*2 047 607*	*1 789 960*			*-5,6%*	*62,7%*		
	L'accompagnement des secteurs d'avenir	**29 082 301**	**8 829 372**	**8 042 683**	**3 097 001**	**3 855 277**	**5 607 388**	**12 326 424**	**4 368 515**	**-86,7%**	**-36,5%**	**53,3%**	**41,1%**
	dont l'innovation	**1 147 452**	**886 967**	**784 424**	**1 101 039**	**1 032 368**	**655 781**	**1 863 760**	**1 312 965**	**-10,0%**	**-26,1%**	**137,6%**	**19,2%**
	dont aides entreprises innovation (inclus projets)			*740 149*	*833 733*			*1 829 082*	*1 312 746*			*147,1%*	*57,5%*
	dont subv° fonct innovat°/aides animation	*80 754*	*279 091*		*262 266*	*13 249*	*104 157*			*-83,6%*	*-62,7%*		*-100,0%*
	dont Agce Régionale Innovat°(fonct&CPN)					*175 848*	*54 269*						
	dont structure accompagt innov° (CPN)	*947 695*	*518 499*	*14 275*	*5 040*	*739 766*	*377 342*	*34 678*	*219*	*-21,9%*	*-27,2%*	*142,9%*	*-95,7%*
	dont divers (frais gest°, AMO, pole compétitivité…)	*119 002*	*89 376*	*30 000*		*103 505*	*120 012*			*-13,0%*	*34,3%*		
	dont la recherche	**2 581**	**46 308**	**4 416 984**	**1 797 337**	**0**	**0**	**6 225 405**	**2 294 521**	**-100,0%**	**-100,0%**	**40,9%**	**27,7%**
	dont soutien à la recherche		*21 746*	*699 390*	*711 326*			*1 918 112*	*58 609*		*-100,0%*	*174,3%*	*-91,8%*
	dont recherche agronomique			*3 447 594*	*1 053 451*			*1 897 149*	*2 222 879*			*-45,0%*	*111,0%*
	dont observation vulcanologique Piton Fournaise			*100 000*					*13 034*			*-100,0%*	
	dont équipement construction							*2 230 144*					
	dont subventions recherche (GIP énergie, organismes...)	*2 581*	*24 562*	*170 000*	*32 560*			*180 000*		*-100,0%*	*-100,0%*	*5,9%*	*-100,0%*
	dont l'Economie Bleue (y compris FEAMPA)	**27 932 269**	**7 896 096**	**2 841 275**	**198 625**	**2 822 909**	**4 951 607**	**4 237 259**	**761 029**	***-89,9%***	***-37,3%***	***49,1%***	***283,1%***
	La relance du tourisme	**11 637 216**	**10 291 266**	**6 089 950**	**2 773 524**	**12 502 277**	**11 419 223**	**3 161 671**	**3 463 029**	**7,4%**	**11,0%**	**-48,1%**	**24,9%**
	dont aménagements touristiques			*453 311*	*1 133 614*			*137 294*	*184 864*			*-69,7%*	*-83,7%*
	dont aides aux entreprises touristiques	*5 606*	*3 049*	*1 035 139*	*1 087 989*			*1 742 877*	*311 095*	*-100,0%*	*-100,0%*	*68,4%*	*-71,4%*
	dont aide promotion touristique (EPIC)	*10 505 316*	*8 227 605*	*4 400 000*	*320 000*	*11 250 289*	*9 781 104*	*980 000*	*2 784 000*	*7,1%*	*18,9%*	*-77,7%*	*770,0%*
	dont animat°touristiq & aide organism éco (OTI)	*1 118 000*	*1 918 165*	*201 500*	*231 921*	*1 240 000*	*1 582 416*	*301 500*	*183 070*	*10,9%*	*-17,5%*	*49,6%*	*-21,1%*
	dont études à caractère touristique						*51 380*						
	dont tourisme numérique & frais gest° & divers	*8 293*	*142 447*			*11 988*	*4 323*			*44,6%*	*-97,0%*		
	Une agriculture forte et durable	**55 373**	**55 373**	**474 565**	**907 157**	**330 000**	**30 000**	**412 776**	**1 422 088**	**496,0%**	**-45,8%**	**-13,0%**	**56,8%**
	dont aides entreprises(inv) & frs gest°(fonct)	*55 373*	*55 373*	*474 565*	*907 157*	*330 000*	*30 000*	*412 776*	*1 422 088*	*496,0%*	*-45,8%*	*-13,0%*	*56,8%*
	L'audiovisuel	**1 090 448**	**839 521**	**5 573 864**	**5 213 381**	**1 647 055**	**860 734**	**6 637 865**	**5 200 043**	**51,0%**	**2,5%**	**19,1%**	**-0,3%**
	dont aides aux entreprises				*1 432 731*								*-100,0%*
	dont animation		*4 500*			*22 000*	*20 073*				*346,1%*		
	dont fds soutien audio & créat°jeux vidéos			*4 553 414*	*3 498 985*			*6 258 465*	*5 166 108*			*37,4%*	*47,6%*
	dont Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo					*716 000*		*33 900*					
	dont soutien product° TV locales			*320 450*	*281 665*			*345 500*	*33 935*			*7,8%*	*-88,0%*
	dont investissements indust images			*700 000*								*-100,0%*	
	dont audiovisuel - partenaires CNC	*681 332*	*513 150*			*519 795*	*482 923*			*-23,7%*	*-5,9%*		
	dont nouvelles orientations audiovisuelles					*340 000*	*312 406*						
	dont divers (nouvx projets audio+adhés°+études)	*409 116*	*321 870*			*49 260*	*45 333*			*-88,0%*	*-85,9%*		
	L'économie sociale et solidaire	**2 893 809**	**2 595 348**	**500 000**	**905 308**	**3 801 176**	**2 661 456**	**353 283**	**215 676**	**31,4%**	**2,5%**	**-29,3%**	**-76,2%**
	dont aid structur+étud(inv)&éco alternativ(fonct)	*2 881 509*	*2 583 048*	*500 000*	*905 308*	*3 801 176*	*2 661 456*			*31,9%*	*3,0%*	*-100,0%*	*-100,0%*
	dont économie circulaire (aides animations et aux investissements)	*12 300*	*12 300*					*353 283*	*215 676*	*-100,0%*	*-100,0%*		
	Le co-développement régional	**3 166 242**	**1 716 177**	**-**	**17 844**	**3 480 955**	**1 528 287**	**12 000**	**0**	**9,9%**	**-10,9%**		**-100,0%**
	dont participation action coopération régionale	*3 025 574*	*1 671 291*		*17 844*	*3 380 955*	*1 471 459*	*12 000*		*11,7%*	*-12,0%*		*-100,0%*
	dont divers (régies avances, Représentation Paris)	*140 668*	*44 886*			*100 000*	*56 828*			*-28,9%*	*26,6%*		
	Le numérique	**1 373 207**	**1 341 866**	**3 570 406**	**2 813 768**	**1 533 787**	**1 560 837**	**17 920 112**	**4 627 346**	**11,7%**	**16,3%**	**401,9%**	**64,5%**
	dont aides aux entreprises				*249 771*			*16 697*					*-100,0%*
	dont aides aux organismes publics				*65 370*								*-100,0%*
	dont animation	*152 100*	*55 250*				*191 669*			*-100,0%*	*246,9%*		
	dont régie THD (gazelle+aménagt numériq)				*1 005 868*			*1 100 000*	*1 235 916*				*22,9%*
	dont aménagt numériq fonctionnemt	*1 050 000*	*1 114 167*			*1 200 000*	*1 277 747*			*14,3%*	*14,7%*		
	dont KAP NUMERIK			*3 370 406*	*1 425 558*			*1 803 415*	*1 724 975*			*-46,5%*	*21,0%*
	dont financement cable sous-marin							*15 000 000*	*1 500 000*				
	dont divers (adhésion, études, salon, stratégie…)	*171 107*	*172 450*	*200 000*	*67 201*	*333 787*	*91 422*		*166 456*	*95,1%*	*-47,0%*	*-100,0%*	*147,7%*
	AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	**20 346 766**	**51 262 159**	**165 120 030**	**195 043 744**	**23 775 398**	**63 566 044**	**1 044 259 596**	**212 824 754**	**16,9%**	**24,0%**	**532,4%**	**9,1%**
	Hors dépenses retraitées	**20 346 766**	**51 217 024**	**165 120 030**	**193 357 019**	**23 775 398**	**52 892 578**	**1 044 259 596**	**200 601 413**	**16,9%**	**3,3%**	**532,4%**	**3,7%**
	Des Infrastructures modernes	**12 380**	**111 453**	**3 600 000**	**27 546 569**	**186 578**	**10 863 682**	**849 000 000**	**39 596 140**	**1407,1%**	**9647,3%**	**23483,3%**	**43,7%**
	dont NRL/NEO et Possession)	*12 380*	*111 453*		*21 180 935*	*186 578*	*10 863 682*	*846 000 000*	*36 713 174*	*1407,1%*	*9647,3%*		*73,3%*
	dont Réunion Express							*3 000 000*					
	dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes…)			*3 600 000*	*6 365 634*				*2 882 966*			*-100,0%*	*-54,7%*
	La mobilité durable	**1 553 486**	**33 620 462**	**49 206 169**	**49 353 620**	**1 695 271**	**35 265 584**	**37 113 536**	**51 080 913**	**9,1%**	**4,9%**	**-24,6%**	**3,5%**
	dont travaux TCSP (prog régional rte)			*19 500 000*	*10 561 008*			*36 027 100*	*44 319 679*			*84,8%*	*319,7%*
	dont voie et plan vélo régional			*24 451 000*	*23 848 563*				*439 404*			*-100,0%*	*-98,2%*
	dont travaux gares routières & investissements			*5 255 169*	*376 559*			*37 286*	*690 832*			*-99,3%*	*83,5%*
	dont frais fonctionnement gares routières	*272 302*	*349 839*			*41 822*	*40 407*			*-84,6%*	*-88,4%*		
	dont subv° versée BA Transport		*31 858 708*				*33 357 828*				*4,7%*		
	dont fonctionnement co-voiturage	*1 281 184*	*1 411 915*			*1 437 000*	*1 635 815*			*12,2%*	*15,9%*		
	dont divers (subv°EPCI+études+pole échange)				*180 198*	*216 449*	*231 534*	*130 000*	*109 898*				*-39,0%*
	dont acquisition matériels roulants réseau Cars Jaunes				*14 387 292*			*919 150*	*5 521 100*				*-61,6%*
	Le réseau routier	**9 206 942**	**8 785 272**	**89 977 946**	**98 513 638**	**7 693 466**	**7 656 855**	**134 343 825**	**101 584 632**	**-16,4%**	**-12,8%**	**49,3%**	**3,1%**
	dont programme régional routes	*290 000*	*250 040*	*81 505 296*	*87 934 839*	*235 834*	*245 938*	*126 593 695*	*93 030 225*	*-18,7%*	*-1,6%*	*55,3%*	*5,8%*
	dont pistes forestières				*1 434 061*				*8 661*				*-99,4%*
	dont travaux routiers SMPRR			*7 730 000*	*7 730 000*			*7 316 000*	*7 316 000*			*-5,4%*	*-5,4%*
	dont restaurat°pont rivière Est				*297 671*				*90 878*				*-69,5%*
	dont réseaux et espaces verts	*6 400 000*	*6 011 169*			*5 050 000*	*5 094 970*			*-21,1%*	*-15,2%*		
	dont participat° SMPRR & subv°invest	*2 430 000*	*2 430 000*	*430 650*	*430 650*	*2 230 000*	*2 230 000*	*434 130*	*434 130*	*-8,2%*	*-8,2%*	*0,8%*	*0,8%*
	dont divers (subv°Cnes+piste Riv galets+frais)	*86 942*	*94 062*	*312 000*	*686 417*	*177 632*	*85 947*		*704 738*	*104,3%*	*-8,6%*	*-100,0%*	*2,7%*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

		CA 2024				CFU 2025				Evolution %		Evolution %	
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
POLITIQUES PUBLIQUES	**Le rééquilibrage harmonieux du territoire**	1 143 431	1 227 591	1 622 347	4 457 717	1 550 549	1 094 693	4 305 992	1 753 338	35,6%	-10,8%	165,4%	-60,7%
	dont SAR révision 2022-2026	84 919	123 732	756 269	694 728	434 775	177 504	94 383	359 435	412,0%	43,5%	-87,5%	-48,3%
	dont aide développt territorial (Urbain) (pol interm)				695 270								-100,0%
	dont aide développt territorial (Hauts) (amenagt, gouvernanc, LEADER, outil pilotag)	197 639	277 163	98 280	415 897	424 454	130 197	84 615	118 933	114,8%	-53,0%	-13,9%	-71,4%
	dont PRR Bâtiment				1 558 056				182 867				-88,3%
	dont Biodiversité marine & terrestre	454 340	452 860	210 000	121 218	332 906	341 101	126 994	21 176	-26,7%	-24,7%	-39,5%	-82,5%
	dont agence régionale biodiversité (ARB)	300 000	300 000			300 000	300 000			0,0%	0,0%		
	dont Cartographie-accompagnement projets	106 533	73 835	5 066	472 548	23 125	81 369		199 561	-78,3%	10,2%	-100,0%	-57,8%
	Agorah			552 732	500 000			500 000	521 366			-9,5%	4,3%
	dont projet structurant-Ecocité-pôle glisse							3 500 000	350 000				
	Sensibilisation à la préservation de la biodiversité					35 290	64 522						
	Le traitement des déchets et le cadre vie	7 707 155	7 138 633	1 014 582	1 802 293	10 128 645	7 970 318	423 721	1 030 484	31,4%	11,7%	-58,2%	-42,8%
	dont déchets cadre de vie	41 250	35 772	748 035	344 388	1 662 984	1 755 173		416 982	3931,5%	4806,5%	-100,0%	21,1%
	dont gestion des risques (changement climatique)				81 900			323 721	126 171				54,1%
	dont risque et adaptation climatique/Gestion risque requin	793 265	803 265	246 420	162 000	680 701	689 565	100 000	190 000	-14,2%	-14,2%	-59,4%	17,3%
	dont potabilisation				1 193 879				297 331				-75,1%
	dont PEC (Emplois verts + LAV, investissements chantiers +signalitiques...)	6 872 640	6 299 595	20 127	20 127	7 784 960	5 525 580			13,3%	-12,3%	-100,0%	-100,0%
	L'autonomie énergétique	723 371	378 749	19 698 986	13 369 907	2 520 889	714 912	19 072 524	17 779 247	248,5%	88,8%	-3,2%	33,0%
	dont aides aux collectivités et entreprises				210 427			16 134	104 484				-50,3%
	dont Plan solaire: " Installations photovoltaïques"			9 937 768	6 752 779		51 452	8 934 318	8 857 500			-10,1%	31,2%
	dont Plan solaire "Aides chauffe eau solaire"			5 896 864	3 069 799			2 400 000	3 409 427			-59,3%	11,1%
	dont énergie audit effikaz			310 330	85 374			611 876	250 824			97,2%	193,8%
	dont énergie bras des lianes	355 000	44 962	54 105	110 343		50 587	788 472	389 789	-100,0%	12,5%	1357,3%	253,3%
	dont énergie éolien offshore			74 000	36 000			1 051 148	71 414			1320,5%	98,4%
	dont énergie sce accompagnement rénovation énergétique (SARE)			606 916	1 119 878			68 277	250 151			-88,8%	-77,7%
	dont énergie sce local intervention maîtrise énergie (SLIME)			1 700 000	1 376 527			1 800 000	1 805 664			5,9%	31,2%
	dont autres études portées par SPL Energie			774 885	554 653			2 995 841	2 632 164			286,6%	374,6%
	dont Documents stratégiques/ outils de pilotage	341 012	285 673	154 022	54 127	2 491 067	572 467			630,5%	100,4%	-100,0%	-100,0%
	dont Frais divers	27 359	48 114			29 822	40 406			9,0%	-16,0%		
	dont Rénovation énergétique des logements			190 096				406 457	7 830			113,8%	
	TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	285 333 281	263 373 088	352 080 869	308 804 052	253 459 595	274 217 760	1 238 514 460	327 896 782	-11,2%	4,1%	251,8%	6,2%
	Hors dépenses retraitées	228 036 251	216 901 096	340 830 869	292 566 686	209 318 708	223 609 632	1 237 390 298	313 812 880	-8,2%	3,1%	263,1%	7,3%
MISSIONS TRANSVERSALES	**Finances**	1 015 316	57 610 602	-	77 044 427	496 115	34 673 678	40 000	67 718 094	-51,1%	-39,8%		-12,1%
	dont Provisions		23 034 000				50 500				-99,8%		
	dont Dette		31 160 370		74 444 600		27 245 437		67 708 860		-12,6%		-9,0%
	dont Autres	1 015 316	3 416 232		2 599 827	496 115	7 377 741	40 000	9 233	-51,1%	116,0%		-99,6%
	Ressources Humaines	4 635 387	174 388 814	20 000	14 507	5 051 572	180 307 085	30 000	17 460	9,0%	3,4%	50,0%	20,4%
	dont ATTEE	57 000	76 601 392			63 581	78 794 153			11,5%	2,9%		
	dont Conservatoire Régional		11 189 496				11 296 784				1,0%		
	dont Routes	36 000	21 253 280			46 000	22 496 462			27,8%	5,8%		
	dont Fonds Européens	28 000	7 197 279			18 000	7 824 960			-35,7%	8,7%		
	dont Administration générale	4 514 387	58 147 368	20 000	14 507	4 923 992	59 894 726	30 000	17 460	9,1%	3,0%	50,0%	20,4%
	Système information et organisations	2 903 200	2 142 369	5 780 000	3 264 659	3 178 518	2 305 647	2 769 653	2 654 443	9,5%	7,6%	-52,1%	-18,7%
	Patrimoine	3 149 115	3 050 990	3 173 000	10 194 967	3 303 029	3 093 154	4 901 630	1 772 292	4,9%	1,4%	54,5%	-82,6%
	Administration Générale	9 347 583	11 790 644	4 117 295	3 408 010	8 405 076	11 638 346	2 760 127	2 657 182	-10,1%	-1,3%	-33,0%	-22,0%
	dont CESER, CCEE	665 793	1 823 187			565 053	1 786 050			-15,1%	-2,0%		
	dont Assemblée	344 485	2 265 047	36 414	12 759	348 953	2 257 040	33 057	6 493	1,3%	-0,4%	-9,2%	-49,1%
	dont Affaires générales	496 839	39 036			120 381	487 436			-75,8%	1148,7%		
	dont Commande publique, affaires juridiques	3 401 930	3 590 832			2 298 000	2 328 067	1 000	870	-32,5%	-35,2%		
	dont Moyens généraux	4 438 536	4 072 543	4 080 881	3 395 252	5 072 690	4 779 753	2 726 071	2 649 819	14,3%	17,4%	-33,2%	-22,0%
	Autres	3 094 036	2 640 464	104 000	31 939	14 774 641	3 589 012		73 967	377,5%	35,9%	-100,0%	131,6%
	TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	24 144 638	251 623 884	13 194 295	93 958 509	35 208 951	235 606 921	10 501 409	74 893 438	45,8%	-6,4%	-20,4%	-20,3%
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES	252 180 889	411 870 238	354 025 164	309 480 768	244 527 659	425 599 546	1 247 891 708	320 997 458	-3,0%	3,3%	252,5%	3,7%
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital)	309 477 919	483 836 601	365 275 164	328 317 961	288 668 546	482 579 244	1 249 015 870	335 081 359	-6,7%	-0,3%	241,9%	2,1%
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	309 477 919	514 996 972	365 275 164	402 762 561	288 668 546	509 824 681	1 249 015 870	402 790 220	-6,7%	-1,0%	241,9%	0,0%

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2024 et 2025, soit parce qu'elles ne sont pas présentes sur les deux exercices, soit parce que le dispositif a été modifié sur la période. Ainsi, les dépenses retraitées s'établissent par axes politiques, comme suit :

DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES	CA 2024				CFU 2025				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	**57 297 030**	**46 426 857**	**-**	**3 285 292**	**44 140 886**	**39 934 662**	**1 124 162**	**1 860 560**	**-23,0%**	**-14,0%**		**-43,4%**
dont PACTE (inclus rémunération)	*45 443 228*	*32 724 357*			*37 440 886*	*34 130 054*			*-17,6%*	*4,3%*		
dont aide aux familles (gaz)	*6 900 000*	*7 573 552*			*2 500 000*	*2 989 791*			*-63,8%*	*-60,5%*		
dont dép except. COVID (aides étudiants, emplois sport et recherche)		*48 000*								*-100,0%*		
dont PRR II communes-éducation				*1 881 690*			*1 124 162*	*669 779*				*-64,4%*
dont apprentissage	*49 428*	*80 449*				*316 662*			*-100,0%*	*293,6%*		
dont PRR Communes - Culture				*1 318 397*				*1 060 768*				*-19,5%*
dont PRR II Communes-sport				*85 205*				*130 013*				*52,6%*
dont subv fonctionnement sport JIOI 2023		*118 431*								*-100,0%*		
dont subv fonctionnement sport JO 2024	*81 375*	*105 375*							*-100,0%*	*-100,0%*		
Continuité territoriale (hors bons étudiants Covid)	*4 823 000*	*4 654 404*			*4 200 000*	*2 452 265*			*-12,9%*	*-47,3%*		
dont Autres (réduction titres FSE mobilité, reversement rém°)		*1 122 289*				*45 890*				*-95,9%*		
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	**-**	**-**	**11 250 000**	**11 265 350**	**-**	**-**	**-**	**-**			**-100,0%**	**-100,0%**
dont dép except: SEMATRA			*11 250 000*	*11 250 000*							*-100,0%*	*-100,0%*
dont dép except. COVID (chèques numériques, aides entreprises)				*15 350*								*-100,0%*
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	**-**	**45 135**	**-**	**1 686 725**	**-**	**10 673 467**	**-**	**12 223 341**				**624,7%**
dont PRR Bâtiment				*1 558 056*				*182 867*				*-88,3%*
dont dépenses exceptionnelles NRL		*45 135*		*128 669*		*10 673 467*		*12 040 474*				*9257,7%*
Missions transversales	**-**	**25 494 372**	**-**	**2 599 827**	**-**	**6 371 570**	**-**	**-**		**-75,0%**		**-100,0%**
dont Provisions		*23 034 000*				*50 500*				*-99,8%*		
dont dégrèvement fiscalité		*2 460 372*		*2 599 827*		*6 321 070*				*156,9%*		*-100,0%*
Total retraitement	**57 297 030**	**71 966 363**	**11 250 000**	**18 837 194**	**44 140 886**	**56 979 699**	**1 124 162**	**14 083 901**	**-23,0%**	**-20,8%**	**-90,0%**	**-25,2%**

Les subventions européennes des programmes opérationnels 2014-2020 et 2021-2027 versées en 2025 à partir des budgets annexes sont réparties suivant les axes politiques régionales comme suit :

DEPENSES FONDS EUROPEENS	CA 2024		CFU 2025		Evolution %	Evolution %
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	**4 266 668**	**131 564 191**	**52 041 598**	**9 743 514**	**1119,7%**	**-92,6%**
FEDER 2014-2020	*137 761*	*126 855 789*			*-100,0%*	*-100,0%*
POCT 2014-2020	*3 281 692*	*551 518*			*-100,0%*	*-100,0%*
FEDER/FSE 2021-2027	*847 214*	*4 156 883*	*49 580 577*	*7 562 163*	*5752,2%*	*81,9%*
INTERREG 2021-2027			*2 461 020*	*2 181 351*		
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	**13 917 961**	**69 070 003**	**18 696 452**	**21 359 581**	**34,3%**	**-69,1%**
FEDER 2014-2020	*8 400 646*	*55 514 570*	*8 818*	*2 425 430*	*-99,9%*	*-95,6%*
POCT 2014-2020	*18 986*				*-100,0%*	
FEDER/FSE 2021-2027	*5 154 126*	*13 555 433*	*18 420 342*	*18 934 151*	*257,4%*	*39,7%*
INTERREG 2021-2027	*344 204*		*267 292*		*-22,3%*	
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	**2 355 283**	**193 783 475**	**1 763 634**	**82 637 957**	**-25,1%**	**-57,4%**
FEDER 2014-2020		*161 257 534*				*-100,0%*
POCT 2014-2020	*2 273 768*	*1 947 039*			*-100,0%*	*-100,0%*
FEDER/FSE 2021-2027		*30 578 901*		*82 637 957*		*170,2%*
INTERREG 2021-2027	*81 515*		*1 763 634*		*2063,6%*	
Missions transversales	**11 597 180**	**15 342 118**	**13 109 522**	**-**	**13,0%**	**-100,0%**
FEDER 2014-2020	*10 716 882*		*2 651 902*		*-75,3%*	
POCT 2014-2020	*880 297*				*-100,0%*	
FEDER/FSE 2021-2027	*1*	*14 097 069*	*9 785 686*			*-100,0%*
INTERREG 2021-2027		*1 245 049*	*671 933*			*-100,0%*
Total Fonds Européens	**32 137 092**	**409 759 788**	**85 611 205**	**113 741 052**	**166,4%**	**-72,2%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

En consolidant fonds propres Région et fonds européens, l'exécution des dépenses régionales en CP se répartissent sur les axes politiques comme suit :

DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL + FONDS EUROPEENS	CA 2024		CFU 2025		Evolution %	Evolution %
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	**181 605 605**	**202 141 063**	**231 452 198**	**79 024 189**	**27,4%**	**-60,9%**
BUDGET PRINCIPAL	*177 338 937*	*70 576 872*	*179 410 600*	*69 280 674*	*1,2%*	*-1,8%*
FONDS EUROPEENS	*4 266 668*	*131 564 191*	*52 041 598*	*9 743 514*	*1119,7%*	*-92,6%*
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	**48 689 953**	**112 253 440**	**49 937 567**	**67 150 934**	**2,6%**	**-40,2%**
BUDGET PRINCIPAL	*34 771 992*	*43 183 436*	*31 241 116*	*45 791 353*	*-10,2%*	*6,0%*
FONDS EUROPEENS	*13 917 961*	*69 070 003*	*18 696 452*	*21 359 581*	*34,3%*	*-69,1%*
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	**53 617 442**	**388 827 219**	**65 329 678**	**295 462 711**	**21,8%**	**-24,0%**
BUDGET PRINCIPAL	*51 262 159*	*195 043 744*	*63 566 044*	*212 824 754*	*24,0%*	*9,1%*
FONDS EUROPEENS	*2 355 283*	*193 783 475*	*1 763 634*	*82 637 957*	*-25,1%*	*-57,4%*
Missions transversales	**263 221 064**	**109 300 627**	**248 716 443**	**74 893 438**	**-5,5%**	**-31,5%**
BUDGET PRINCIPAL	*251 623 884*	*93 958 509*	*235 606 921*	*74 893 438*	*-6,4%*	*-20,3%*
dont Dette	*31 160 370*	*74 444 600*	*27 245 437*	*67 708 860*	*-12,6%*	*-9,0%*
FONDS EUROPEENS	*11 597 180*	*15 342 118*	*13 109 522*	*-*	*13,0%*	*-100,0%*
Total Budget Principal HORS DETTE (intérets/capital)	***483 836 601***	***328 317 961***	***482 579 244***	***335 081 359***	**-0,3%**	**2,1%**
Total budget fonds européens	***32 137 092***	***409 759 788***	***85 611 205***	***113 741 052***	**166,4%**	**-72,2%**
Total Budget Principal + Fonds Européens HORS DETTE (intérets/capital)	***515 973 694***	***738 077 749***	***568 190 449***	***448 822 411***	**10,1%**	**-39,2%**
Total Budget Principal + Fonds Européens	**547 134 064**	**812 522 349**	**595 435 886**	**516 531 272**	**8,8%**	**-36,4%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Axe 1 : Le Développement humain et solidaire (AE/AP= 337,4 M€ ; CP= 248,7 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 349,2 M€ ; CP= 247,9 M€)

Les engagements pris en faveur du développement humain et solidaire s'élèvent en 2025 à 337,4 M€, soit – 3,4 % par rapport à 2024 tandis que les paiements sont de 248,7 M€, soit + 0,3 % par rapport à 2024, dont 179,4 M€ en fonctionnement et 69,3 M€ en investissement.
Hors dépenses exceptionnelles, la Région a mené ses dispositifs et réalisé ses projets d'investissement à hauteur de 292,1 M€ en AE/AP (+ 0,1 %) et 206,9 M€ en CP (+ 4,4 %).

Politique éducative (AE/AP= 146,0 M€ ; CP= 83,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 140,7 M€ ; CP= 74,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 29,8 M€ ; CP= 28,1 M€) (en 2024 : AE= 30,7 M€ ; CP= 28,5 M€)

L'engagement pris en faveur de la politique éducative concerne le financement du fonctionnement des lycées, en particulier à travers la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la restauration scolaire, pour un montant de 25,2 M€ en CP. Pour l'année 2025, 23 257 lycéens sont demi-pensionnaires sur un nombre total de 42 670, soit 54 % d'entre eux, contre 14 058 en 2022. C'est une hausse significative de près de 65 % depuis le démarrage du dispositif Cantine à 1 € en 2022.
Par ailleurs, la Région a maintenu un niveau de soutien élevé au fonctionnement matériel des lycées publics, afin de garantir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité pour les élèves et les équipes éducatives. Les dotations allouées ont ainsi permis d'assurer la continuité du service public d'éducation, tout en répondant aux besoins liés à l'entretien des équipements, aux dépenses énergétiques et au bon fonctionnement des infrastructures scolaires.

Investissement : (AP= 116,2 M€ ; CP= 55,1 M€) (en 2024 : AP= 110,1 M€ ; CP= 46,1 M€)

Le financement des lycées en matière d'équipement, incluant la dotation globale d'équipement (DGE) et les équipements de restauration, s'élève à 8,3 M€ en 2025, afin de moderniser les matériels pédagogiques en cohérence avec les filières de formation proposées. Dans ce cadre, une enveloppe de 1,9 M€ a été consacrée au renforcement de la gestion du parc d'équipements et une amélioration des outils de suivi de l'informatique, pour mieux correspondre aux besoins des établissements.
Les opérations d'infrastructures scolaires, notamment celles du lycée des métiers de la mer et du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, représentent un montant de 11,7 M€, soit une progression très significative de 8,4 M€ (+251,9 %). Ces projets sont désormais entrés dans une phase opérationnelle, avec le démarrage des travaux au deuxième trimestre 2025 pour l'un, et le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux préliminaires pour l'autre.
Par ailleurs, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées ont atteint 6,5 M€. De plus, 16,2 M€ ont été consacrés aux opérations de rénovation visant l'amélioration de la performance énergétique et la maintenance, soit une hausse de 2,7 M€. Ces interventions ont concerné 6 établissements, dont ceux de Patu de Rosemont et Julien de Rontaunay. Elles se sont également traduites par l'installation de brasseurs d'air dans 30 lycées, dans le cadre du plan chaleur.
Le financement du cartable numérique atteint 5 M€ en 2025, permettant d'équiper l'ensemble des primo-lycéens (seconde générale et technologique, 1ère année CAP et 1ère année Bac Pro) d'un ordinateur portable, favorisant ainsi un apprentissage numérique de qualité. Dans ce cadre, le dispositif Numérisak a permis à 14 743 primo-lycéens de bénéficier d'un équipement informatique intégrant des ressources pédagogiques numériques embarquées. Le nombre d'élèves bénéficiant de ce dispositif depuis l'année scolaire 2023/2024 se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

	Dispositif Numérisak primo-lycéens		
Année scolaire	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre d'élèves bénéficiaires	15254	15364	14743

S'agissant des manuels scolaires, la collectivité a mobilisé 2,7 M€ pour l'acquisition de manuels et de ressources pédagogiques numériques. En 2025, 277 040 licences ont ainsi été commandées, contribuant à renforcer l'accès équitable aux ressources pédagogiques dans l'ensemble des lycées de l'île.

Enseignement supérieur (AE/AP= 23,7 M€ ; CP= 19,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 22,1 M€ ; CP= 22,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 22,8 M€ ; CP= 19,7 M€) (en 2024 : AE= 21,9 M€ ; CP= 19,8 M€)

Le dispositif d'aide en faveur des étudiants mobilise 5 M€ en CP en 2025, soit une hausse significative de 1,5 M€ (+42,1 %) par rapport à 2024. Cette évolution a permis à 2 908 étudiants à La Réunion, dont une large majorité au titre de l'Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur, de bénéficier d'un accompagnement financier renforcé dans leur parcours de réussite.

Par ailleurs, les allocations relatives aux dispositifs de bourse de réussite étudiante ainsi qu'aux aides à la mobilité éducative et professionnelle demeurent globalement stables, pour un montant total de 9,9 M€. Au total, 3 496 étudiants en mobilité, dans l'Hexagone ou à l'international, ont ainsi été soutenus par la collectivité régionale au cours de l'année.

Une évolution notable des conditions d'octroi est également intervenue, avec une revalorisation et un rééquilibrage des aides entre les étudiants poursuivant leurs études à La Réunion et ceux en mobilité. À ce titre, certaines allocations ont été significativement renforcées (doublement de l'allocation d'études supérieures et multiplication par 4 de l'aide à l'installation), tandis que les critères de ressources ont été harmonisés autour d'un plafond unique, simplifiant et rendant plus lisible l'accès aux dispositifs.

En complément, dans le cadre du dispositif d'aide au ressourcement destiné aux étudiants en mobilité dans l'Hexagone ou à l'étranger, 4 955 ont pu en bénéficier en 2025, soit une progression de 3 % par rapport à 2024, pour un montant total de 3,2 M€. Ce dispositif vise à accompagner un large public d'étudiants réunionnais en mobilité, tout en favorisant leur insertion dans le tissu économique local, notamment à travers la réalisation de stages à La Réunion.

Investissement : (AP= 0,9 M€ ; CP= 0,1 M€) (en 2024 : AP= 0,3 M€ ; CP= 2,3 M€)

Un montant de 0,1 M€ est consacré aux équipements et constructions universitaires. Ces crédits concernent principalement des subventions d'équipement attribuées au lycée Lislet Geoffroy au titre de ses classes préparatoires, ainsi que des aides accordées à l'école d'architecture et à l'École supérieure d'art de La Réunion.

Formations adaptées (AE/AP= 122,4 M€ ; CP= 111,1 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 135,3 M€ ; CP= 109,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 113,4 M€ ; CP= 107,5 M€) (en 2024 : AE= 118,5 M€ ; CP= 95,6 M€)

Les actions de formation professionnelle, notamment dans les secteurs sanitaire et social, constituent une part prépondérante de l'effort de la collectivité dans le domaine du développement humain, pour un montant total de 64,9 M€ (incluant la rémunération des stagiaires), en progression de 11,8 M€ (+22,4 %) en 2025. En AE, une baisse des crédits à hauteur de – 2,6 M€ s'explique par des engagements pris sur 2024 auprès de LADOM et l'AFPAR pour deux années. En revanche, la hausse de la rémunération de + 2,7 M€ traduit la volonté de la Région de revaloriser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle depuis septembre 2025. L'objectif est de lever les freins financiers qui limitent l'accès et le maintien dans les parcours de formation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Par ailleurs, la signature de la convention financière 2025 du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour la période 2024-2027 a permis de renforcer l'offre de formation adaptée, avec un financement porté à 34,1 M€ contre 32,7 M€ précédemment (rémunération des stagiaires incluse), soit une hausse de 1,4 M€ (+4,3 %).
Dans ce secteur, au cours de l'année, 11 901 places de formation ont été ouvertes, permettant d'accompagner près de 9 316 stagiaires, dont 1 004 dans le secteur social et 1 598 dans le secteur sanitaire. Ces dispositifs ont abouti à un taux moyen de 70 % de sorties positives, témoignant de leur efficacité en matière d'insertion professionnelle à l'issue des parcours de formation.

Investissement : (AP= 8,9 M€ ; CP= 3,6 M€) (en 2024 : AP= 16,8 M€ ; CP= 14,4 M€)
Les travaux réalisés dans les centres de formation, incluant les mises aux normes, les rénovations thermiques ainsi que l'acquisition d'équipements, ont été financés à hauteur de 2,4 M€. Parmi les principales opérations figurent les réhabilitations du CPOI, du centre AFPAR de Saint-Paul et du CIRFIM du Port.

Excellence culturelle (AE/AP= 21,6 M€ ; CP= 19,6 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 23,2 M€ ; CP= 21,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 17,0 M€ ; CP= 15,5 M€) (en 2024 : AE= 18,3 M€ ; CP= 17,6 M€)
Dans le secteur culturel, près de la moitié du budget, soit 6,7 M€, est consacrée à l'activité des musées régionaux. Il convient de rappeler qu'en 2024, une nouvelle délégation de service public a été confiée à la SPL Réunion des Musées Régionaux pour l'exploitation des musées sur la période 2024-2028. Sur l'année, les quatre musées régionaux ont accueilli 423 858 visiteurs, traduisant une fréquentation soutenue et l'attractivité de l'offre culturelle proposée.
Le reste du budget, soit 8,7 M€, finance principalement le fonctionnement des associations (2,2 M€) ainsi que celui des salles de diffusion (1,6 M€), les activités du Conservatoire à Rayonnement Régional (1,4 M€) et l'organisation de manifestations culturelles (1 M€),

Investissement : (AP= 4,6 M€ ; CP= 4,2 M€) (en 2024 : AP= 5,0 M€ ; CP= 4,1 M€)
Divers projets culturels ont bénéficié du soutien du Plan de Relance Régional (PRR), pour un montant total de 1,1 M€ (correspondant à des engagements antérieurs). Ces crédits ont notamment permis de financer le solde de diverses opérations, parmi lesquelles la construction d'une salle polyvalente sur la place des festivités à Trois-Bassins, la réalisation d'une salle polyvalente à Mare à Citron à Salazie, les travaux d'équipement de la salle Noél BATAILLE à Sainte-Rose, ainsi que l'acquisition et l'installation de chalets en bois destinés à la création d'un village artisanal itinérant à Saint-Philippe.
Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur les structures muséales pour un montant de 1 M€. Enfin, les subventions d'équipement attribuées aux associations se sont élevées à 0,8 M€, un niveau stable sur les deux derniers exercices.

Excellence sportive (AE/AP= 12,1 M€ ; CP= 8,1 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 14,6 M€ ; CP= 5,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,6 M€ ; CP= 2,6 M€) (en 2024 : AE= 2,6 M€ ; CP= 2,8 M€)
Une part importante des dépenses est consacrée aux subventions attribuées au secteur sportif, pour un montant de 2,2 M€. Ces financements traduisent une légère progression, hors prise en compte des aides exceptionnelles liées aux Jeux des îles de l'océan Indien et aux Jeux olympiques de l'exercice précédent. A ce titre, 65 ligues et comités sportifs ont bénéficié d'une aide régionale.
Le CREPS de La Réunion demeure une structure de référence pour le développement du sport de haut niveau avec 147 élèves inscrits, bénéficiant en 2025 d'un soutien financier régional de 12 K€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Investissement : (AP= 9,5 M€ ; CP= 5,5 M€) (en 2024 : AP= 11,9 M€ ; CP= 2,5 M€)

Un montant de 3,9 M€ est consacré à la construction d'un gymnase sur le site de Champ Fleuri à Saint-Denis ainsi qu'à la rénovation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres. Cet effort financier traduit une forte progression des investissements, avec une hausse de + 2,9 M€ (+275,1 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cohésion sociale et solidarités (AE/AP= 7,6 M€ ; CP= 6,2 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 12,9 M€ ; CP= 13,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,5 M€ ; CP= 6,0 M€) (en 2024 : AE= 12,7 M€ ; CP= 13,1 M€)

Dans un environnement économique impacté par l'inflation, le dispositif d'aide à l'acquisition de bouteilles de gaz a été reconduit afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles réunionnaises. Depuis le 1er janvier 2025, le tarif est plafonné à 18 € à la suite du désengagement du Département.
Sur l'exercice, le coût du dispositif est en baisse, pour atteindre 3 M€ (– 60,5 %).

	2022	2023	2024	2025
Coût du dispositif	4 117 453 €	6 487 742 €	7 652 974 €	2 834 646 €
Nombre de bouteilles de gaz	679 841	1 395 897	1 437 405	1 380 257
Prise en charge moyenne/bouteille (50 % Région, 50 % Département)	3,03 €	2,32 €	2,66 €	2,05 €
Part Région	**2 058 726 €**	**3 243 871 €**	**3 826 487 €**	**2 834 646 €**
Part Département	2 058 726 €	3 243 871 €	3 826 487 €	**retrait du Département**

En 2025, une enveloppe de 2,5 M€ a été consacrée au dispositif de continuité territoriale, incluant 51 K€ dédiés aux aides liées à la mesure « accompagnement funéraire ». La dépense de continuité territoriale enregistre une diminution de 47,3 % (-2,2 M€) par rapport à 2024, en raison de la fréquence triennale d'éligibilité et de la stabilisation du dispositif depuis sa refonte en 2022, qui a permis de consolider et développer le financement par l'État.
S'agissant du dispositif conjoint LADOM/Région, destiné aux familles les plus modestes, une légère contraction de la demande est observée à l'approche de la fin du cycle triennal, avec 14 462 bons attribués en 2025 contre 14 702 l'année précédente, et ce malgré la revalorisation à 18 000 € du seuil de quotient familial intervenue en 2024.
Enfin, pour le dispositif régional financé sur fonds propres, destiné aux ménages aux revenus intermédiaires, un recul du nombre de bénéficiaires est également constaté, en lien avec l'évolution des critères d'éligibilité plus favorable sur le dispositif de LADOM et la nouvelle périodicité. Le nombre de bons attribués s'établit ainsi à 6 752, contre 7 408 en 2024.

Continuité Territoriale	Nombre de dossiers				Evolution 2025-2024	
	2022	2023	2024	2025	Ecart	%
Volet A - Tranche 1 *LADOM= 475 €* *REGION= 100 €*	11 484	18 875	14 702	14 462	-240	-2%
Volet A - Tranche 3 *REGION= 100 €*	47 870	26 250	7 408	6 752	-656	-9%
Continuité Funéraire	422-	91	139	106	-33	-24%
TOTAL	**59 776**	**45 216**	**22 249**	**21 320**	**-929**	**-4%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Investissement : (AP= 0,1 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2024 : AP= 0,2 M€ ; CP= 0,2 M€)

S'agissant de l'aide alimentaire, la collectivité a apporté un soutien à l'investissement auprès de 18 structures pour un montant total de 0,14 M€. L'intervention régionale permet d'accompagner ces structures pour se conformer aux normes strictes encadrant la distribution de denrées alimentaires.

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 4,0 M€ ; CP= 0,6 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 1,0 M€)

Investissement : (AP= 4,0 M€ ; CP= 0,5 M€) (en 2024 : AP= 0,3 M€ ; CP= 1,0 M€)

Une enveloppe de 0,3 M€ est consacrée à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat.

De plus, la commune de L'Entre-Deux a bénéficié d'un soutien régional de 0,2 M€ dans le cadre de la sous-mesure du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU), dédiée à la viabilisation primaire du projet de Bras Long. Cette opération s'inscrit dans une démarche de développement de l'offre résidentielle, avec la réalisation prévue de 116 logements aidés, dont 26 logements intermédiaires.

Par ailleurs, en matière de construction de logement, une enveloppe spécifique de 4 M€ en AP a permis de définir un nouveau dispositif expérimental régional visant à soutenir la production de logements sociaux sur le territoire, en complément du FRAFU. Ce dispositif transitoire a permis de débloquer 6 opérations de construction de 670 logements (520 sociaux), 9 opérations de rénovation thermique et énergétique de 473 logements sociaux (FEDER) et 4 opérations programmés (336 logements) pour l'installation de chauffe-eaux solaires (FEDER).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons (AE/AP= 86,5 M€ ; CP= 77,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 102,8 M€ ; CP= 78,0 M€)

Les engagements en faveur du développement économique sont en 2025 de 86,5 M€, soit – 15,8 % par rapport à 2024, et les paiements s'élèvent à 77,0 M€, soit - 1,3 % par rapport à 2024, dont 31,2 M€ en fonctionnement et 45,8 M€ en investissement.
Hors dépenses exceptionnelles, la Région a réalisé ses actions en 2025 à hauteur de 86,5 M€ en AE/AP (- 5,4 %) et 77,0 M€ en CP (+ 15,5 %).

Le tissu économique (AE/AP= 16,5 M€ ; CP= 32,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 27,0 M€ ; CP= 35,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,4 M€ ; CP= 5,8 M€) (en 2024 : AE=8,8 M€ ; CP= 8,0 M€)
Pour soutenir le tissu économique, la collectivité déploie différentes actions visant à favoriser l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets. Dans ce cadre, les financements consacrés à l'animation économique et au soutien des organismes se sont élevés à 1,7 M€, tandis que les aides directes aux entreprises ont atteint 1,1 M€. Par ailleurs, une enveloppe de 2 M€ a été mobilisée en faveur des transporteurs, dans le cadre du fonds de soutien dédié aux professionnels de la route.

Investissement : (AP= 9,2 M€ ; CP= 26,5 M€) (en 2024 : AP= 18,2 M€ ; CP= 27,5 M€)
La collectivité a conclu un accord de financement avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) en vue de la création du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises), destiné à accompagner les entreprises au moyen de prêts et de prises de participation. Dans ce cadre, une deuxième tranche de 17,9 M€ a été versée soit une progression de + 30,3 %, traduisant une augmentation significative des engagements, portant le montant total mobilisé à 44,8 M€.
Par ailleurs, au titre du fonds stratégique, la collectivité a consacré une enveloppe de 5 M€ à la souscription à l'augmentation de capital de la SA SAPMER, permettant de porter sa participation à 10,6 % du capital en complément d'apports d'opérateurs privés réunionnais à hauteur de 15 M€.
Enfin, le dispositif de Prêt Relance a été renforcé pour un montant de 3 M€, avec une hausse des financements mobilisés de + 200%, permettant d'accompagner 81 entreprises dans leur développement.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 2,2 M€ ; CP= 1,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2024 : AE= 2,2 M€ ; CP= 1,1 M€)
Le développement des TPE et PME réunionnaises est fortement soutenue par les dispositifs d'internationalisation, qui contribuent à la création d'emplois et à la production de valeur ajoutée. Consciente de cet enjeu, la collectivité régionale a poursuivi son engagement afin de renforcer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs.
En 2025, cet accompagnement s'est traduit par l'attribution de 1,8 M€ d'aides. L'action régionale s'est ainsi attachée à structurer et intensifier le rayonnement du territoire, en s'appuyant sur un plan d'actions multisectoriel associant opérations de promotion, événements d'attractivité et mobilisation d'un réseau d'acteurs économiques. Cette dynamique participe à consolider la visibilité, l'attractivité et la compétitivité de La Réunion, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

L'accompagnement des secteurs d'avenir (AE/AP= 16,2 M€ ; CP= 10,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 37,1 M€ ; CP= 11,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,9 M€ ; CP= 5,6 M€) (en 2024 : AE= 29,1 M€ ; CP= 8,8 M€)

Les aides consacrées au secteur de l'innovation s'élèvent à 0,5 M€ sur l'exercice. La Région intervient principalement de façon indirecte, en soutenant les entreprises innovantes à travers le financement de structures d'accompagnement éligibles aux fonds européens FEDER, à leur contrepartie nationale ainsi qu'aux crédits de l'État dédiés aux pôles de compétitivité. À ce titre, le pôle Qualitropic, spécialisé dans la bioéconomie tropicale, bénéficie de cet appui.

Dans le domaine de l'économie bleue, les financements en faveur du développement des filières de la pêche et de l'aquaculture atteignent 5 M€ en 2025, traduisant un soutien renforcé à ces secteurs stratégiques. La programmation FEAMPA 2021-2027 à La Réunion repose notamment sur un axe prioritaire visant à garantir des conditions de concurrence équitables pour les produits issus de ces filières dans les régions ultrapériphériques. Ce dispositif s'appuie sur le mécanisme de compensation des surcoûts (PCS), entièrement financé par des crédits européens, permettant ainsi de soutenir durablement la compétitivité des acteurs locaux.

Investissement : (AP= 12,3 M€ ; CP= 4,4 M€) (en 2024 : AP= 8,0 M€ ; CP= 3,1 M€)

Un montant de 1,3 M€ a été mobilisé afin de soutenir directement des projets innovants, notamment à travers des initiatives collaboratives associant la recherche et les entreprises, ainsi que via l'accompagnement à l'incubation d'entreprises au sein de l'Incubateur de la Recherche publique porté par La Technopole.

S'agissant de la recherche agronomique, dotée d'un financement de 2,2 M€ en 2025, la Région a poursuivi son engagement en faveur du développement et de la structuration du secteur. Elle a ainsi accompagné les acteurs, les programmes et les infrastructures stratégiques contribuant à la souveraineté du territoire. Cette dynamique s'est concrétisée par le suivi de projets structurants, tels que la Halle agroalimentaire menée en partenariat avec le CIRAD, dont les avancées ont été consolidées au cours de l'année, ainsi que par la poursuite du projet de Pôle Énergie, avec des travaux engagés pour préciser les modalités de gouvernance, d'organisation et de rayonnement à l'international.

La relance du tourisme (AE/AP= 15,7 M€ ; CP= 14,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 17,7 M€ ; CP= 13,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 12,5 M€ ; CP= 11,4 M€) (en 2024 : AE= 11,6 M€ ; CP= 10,3 M€)

Les crédits dédiés à la promotion touristique s'élèvent à 9,8 M€ en 2025, soit une progression de 18,9 %. Ce soutien, porté notamment par le programme d'actions de l'IRT et sa stratégie promotionnelle ciblée et diversifiée, a contribué à une fréquentation touristique record. L'île a ainsi accueilli 580 675 visiteurs extérieurs, générant des retombées économiques estimées à 483,7 M€.

Investissement : (AP= 3,2 M€ ; CP= 3,5 M€) (en 2024 : AP= 6,1 M€ ; CP= 2,8 M€)

Un financement de 1,7 M€ en AP a été mobilisé au profit des entreprises touristiques afin de soutenir la transformation de l'offre vers un tourisme plus innovant, durable et qualitatif. Au total, 14 opérations ont été accompagnées, réparties entre le secteur de l'hôtellerie, les petits hébergements touristiques (gîtes et chambres d'hôtes) et les activités de loisirs, principalement dans le Sud, l'Est et les Hauts de l'île.

Dans le domaine de l'hôtellerie, cette dynamique s'est traduite par la création de nouveaux établissements classés (Manapany-les-Bains, Saint-Pierre et Sainte-Marie) ainsi que par l'extension de structures existantes. Ces projets ont permis d'augmenter significativement la capacité d'accueil, avec la mise en service de nouvelles chambres, notamment dans la zone aéroportuaire de Gillot, longtemps

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

identifiée comme insuffisamment équipée.
Par ailleurs, dans une logique de rationalisation et d'efficacité, la Région a engagé une réorganisation de la gouvernance touristique. La fusion entre la FRT et l'IRT a été officialisée au 31 mars 2025, avec pour objectif de disposer d'un opérateur unique en charge à la fois de la promotion extérieure et de la structuration et communication locales. Cette évolution a permis une intégration des missions et des équipes, au service d'une action plus cohérente et performante, préfigurant la création du Comité Réunionnais du Tourisme. Ce nouvel EPIC bénéficie ainsi d'une dotation initiale de 2 M€, destinée à lui permettre d'engager ses premières dépenses de fonctionnement et de structuration.

Une agriculture forte et durable (AE/AP= 0,7 M€ ; CP= 1,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 0,5 M€ ; CP= 1,0 M€)

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2024 : AP= 0,5 M€ ; CP= 0,9 M€)
Les subventions destinées aux producteurs et aux filières des industries agroalimentaires s'élèvent à 1,4 M€, mobilisées principalement en tant que contrepartie nationale du fonds FEADER. Ce dispositif a permis de soutenir 11 projets, traduisant un engagement constant en faveur du développement des filières locales. Par ailleurs, en matière d'approvisionnement des lycées en denrées locales, le taux de couverture atteint 56 %, grâce à l'action du Codarun, qui assure la coordination des achats via un groupement de commandes. Ce résultat, obtenu malgré des conditions climatiques défavorables, témoigne d'une progression significative de l'intégration des productions locales dans la restauration scolaire.

L'audiovisuel (AE/AP= 8,3 M€ ; CP= 6,1 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 6,7 M€ ; CP= 6,1 M€)

Investissement : (AP= 6,6 M€ ; CP= 5,2 M€) (en 2024 : AP= 5,6 M€ ; CP= 5,2 M€)
Dans ce domaine, la collectivité a renforcé son engagement en consacrant 5,2 M€ à son fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et aux nouveaux médias, soit une progression significative de 47,6 %. Mis en œuvre en partenariat avec le CNC, ce dispositif a permis d'accompagner un large éventail d'acteurs, qu'il s'agisse d'auteurs (43), d'entreprises de production (29) ou de porteurs de projets (103).
Par ailleurs, le fonds dédié à la création de jeux vidéo a également été mobilisé, avec l'organisation de 3 commissions ayant abouti au financement de 18 projets.

L'économie sociale et solidaire (AE/AP= 4,2 M€ ; CP= 2,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,4 M€ ; CP= 3,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,8 M€ ; CP= 2,7 M€) (en 2024 : AE= 2,9 M€ ; CP= 2,6 M€)
Au titre de son soutien à destination des très petites entreprises (TPE) et de l'économie sociale et solidaire (ESS), la collectivité mobilise 2,7 M€, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2024, au bénéfice des structures locales.
Elle a par ailleurs renforcé son appui aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI), qui constituent un levier essentiel d'inclusion sociale et de développement territorial. En 2025, 60 structures ont ainsi été accompagnées pour un montant total de 1,7 M€, permettant la création ou le renouvellement de 778 emplois répartis sur 15 communes. Ces actions contribuent à l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi, tout en soutenant des activités ancrées dans les besoins du territoire et orientées vers des filières à fort potentiel.

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2024 : AP= 0,5 M€ ; CP= 0,9 M€)
La Région a poursuivi son engagement en faveur d'un développement durable structurant pour l'économie locale. Dans cette perspective, une aide de 0,2 M€ a été mobilisée pour soutenir la

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

construction d'une unité de recyclage des métaux et des véhicules hors d'usage (VHU), participant au développement de l'économie circulaire.

Le co-développement régional (AE= 3,5 M€ ; CP= 1,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,2 M€ ; CP= 1,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,5 M€ ; CP= 1,5 M€) (en 2024 : AE= 3,2 M€ ; CP= 1,7 M€)

La participation aux actions de coopération s'inscrit notamment dans les relations entretenues avec les pays de la zone océan Indien. À ce titre, la collectivité contribue au programme de coopération territoriale européenne Interreg V Océan Indien en apportant sa contrepartie nationale (CPN).

Ce soutien se traduit par la mise en œuvre de projets de partenariat et d'initiatives en faveur des secteurs économiques à fort potentiel à l'échelle régionale. Ces actions couvrent plusieurs domaines, tels que le sport, l'économie, la formation, la culture et le tourisme. À ce titre, une enveloppe de 1,5 million d'euros a été allouée.

Le numérique (AE/AP= 19,5 M€ ; CP= 6,2 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 4,9 M€ ; CP= 4,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,5 M€ ; CP= 1,6 M€) (en 2024 : AE= 1,4 M€ ; CP= 1,3 M€)

L'activité de cybersécurité de la Région Réunion, couvrant notamment le centre de ressources en cybersécurité et le pôle européen d'innovation numérique dédié, a été confiée à la régie Réunion Très Haut Débit (THD). Dans ce cadre, la régie s'affirme comme un acteur central de l'accompagnement des acteurs locaux vers une transformation numérique sécurisée. Les moyens consacrés à ce dispositif s'élèvent à 1,3 M€, soit une hausse de 14,7 %, traduisant le renforcement de cette politique. L'objectif poursuivi est de positionner La Réunion comme un pôle de référence en matière de cybersécurité dans l'océan Indien, au service des collectivités et des entreprises.

Investissement : (AP= 17,9 M€ ; CP= 4,6 M€) (en 2024 : AP= 3,6 M€ ; CP= 2,8 M€)

Dans le domaine de l'aménagement numérique, la régie Très Haut Débit (THD) a bénéficié d'un financement de 1,2 M€, traduisant une progression de 22,9 %. Le déploiement du réseau en fibre optique, désormais porté par La Réunion Connectée, a été entièrement achevé en 2025, y compris dans les zones les plus isolées et complexes du territoire. À ce jour, 25 500 logements et locaux à usage professionnel sont éligibles à la fibre sur le réseau public, couvrant plusieurs communes de l'île ainsi que les territoires des Hauts.

Les prochaines années seront désormais consacrées à l'exploitation et à la pérennisation du réseau, avec notamment le raccordement des nouveaux logements et usagers, ainsi que la réalisation d'interventions techniques ponctuelles (enfouissements, dévoiements).

Par ailleurs, le dispositif KAP NUMERIK, adossé au PO FEDER 2021-2027, a mobilisé un montant de 1,7 M€, soit une hausse de 21 %. Ce dispositif a permis d'accompagner plus de 700 entreprises réunionnaises dans leurs projets de transformation numérique, notamment en matière de création de sites internet, de marketing digital ou encore de cybersécurité, traduisant une dynamique renforcée de digitalisation du tissu économique local.

Sur l'exercice, la collectivité a mobilisé 15 M€ en AP et 1,5 M€ en CP concernant le projet de câble sous-marin « RéuNION » qui a franchi une étape décisive, avec la consolidation du consortium public-privé et l'obtention de financements européens via le programme CEF Digital, confirmant son importance stratégique pour le territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique (AE/AP= 1 068,0 M€ ; CP= 276,4 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 185,5 M€ ; CP= 246,3 M€)

Les engagements pris en faveur du développement durable et la transition écologique s'élèvent en 2025 à 1 068,0 M€, soit + 476 % par rapport à 2024, et les paiements sont de 276,4 M€, soit + 12,2 % par rapport à 2024, dont 63,6 M€ en fonctionnement et 212,8 M€ en investissement.
Hors dépenses exceptionnelles, la Région a réalisé ses projets en 2025 avec 1 068,0 M€ en AE/AP (+ 475,9 %) et 253,5 M€ en CP (+ 3,6 %).

Des infrastructures modernes (AE/AP= 849,2 M€ ; CP= 50,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,6 M€ ; CP= 27,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,2 M€ ; CP= 10,9 M€) (en 2024 : AE= 0,01 M€ ; CP= 0,1 M€)

Dans le cadre des contentieux des travaux de la NRL (phase 1), les premières décisions du Tribunal administratif sont intervenues en 2024 et se sont poursuivies en 2025 avec les jugements rendus en première instance.
Ces décisions concernaient principalement le marché du viaduc (MT3). Les jugements rendus en janvier et février 2025 ont été globalement favorable et ont partiellement fait droit aux demandes indemnitaires du groupement, en condamnant la Région à hauteur de 12 M€ sur les 272 M€ réclamés. À l'inverse, le tribunal a confirmé la mise à la charge du groupement d'une somme de 9,76 M€ au titre des pénalités de retard dans l'exécution du marché.
Une quatrième et dernière phase contentieuse, portant sur le décompte général, a été jugée le 31 décembre 2025. Elle s'est traduite par une condamnation limitée de la Région à 0,85 M€ au titre du solde du marché, dont le montant total a été arrêté à 756,6 M€ TTC.
Au final, à l'issue de l'ensemble des procédures devant le Tribunal administratif, la Région a été condamnée à verser 23,74 M€, soit un montant très inférieur aux 1 119 M€ initialement réclamés par les groupements en charge des travaux des digues et du Grand Viaduc.
Les groupements titulaires des marchés Viaduc et Digue ayant interjeté appel, la procédure se poursuivra en 2026/2027 devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Investissement : (AP= 849,0 M€ ; CP= 39,6 M€) (en 2024 : AP= 3,6 M€ ; CP= 27,5 M€)

Les dépenses engagées, à hauteur de 849 M€ en AP et 36,7 M€ en CP, concernent la réalisation des travaux de la deuxième phase de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), sur le tronçon reliant La Grande Chaloupe à La Possession.
Dans ce cadre, un premier marché de travaux a été notifié le 18 août 2025 pour un montant de 58 M€ TTC. Il a porté sur des opérations préparatoires, incluant notamment la dépose de l'auto-pont franchissant la RN1 à La Possession, ainsi que la démolition des culées et des remblais d'accès associés.
Par ailleurs, les travaux de protection maritime, incluant le prolongement de la digue Ouest côté Possession et la construction d'un mur chasse-mer, ont débuté fin 2025 au niveau de l'ancien auto-pont.
En parallèle, les opérations de terrassement du barreau de raccordement reliant l'échangeur à l'ancienne route du littoral ont été engagées, avec notamment la dépose des enrochements et des tétrapodes, marquant une avancée concrète dans la poursuite de ce projet structurant.
Au titre des autres grands travaux routiers et de transport, plusieurs opérations ont été mobilisées pour un montant total de 2,9 M€. Elles concernent notamment les travaux de la déviation de Saint-Joseph sur la RN2 (1,7 M€), les aménagements de la collectrice de Cambaie et de l'accès au CHOR à Saint-Paul sur la RN1 (0,5 M€), ainsi que la réalisation du nouveau pont sur l'Étang de Saint-Paul (RN1A) pour 0,3 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

S'agissant du projet de Réunion Express, pour lequel 3 M€ ont été engagés en AP, plusieurs avancées structurantes ont été enregistrées en 2025. À la suite de la signature le 29 août 2025, de la feuille de route des mobilités entre la Région et les cinq EPCI, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie en octobre. Le 5 novembre 2025, celle-ci a décidé d'organiser un débat public à l'échelle de La Réunion, marquant une étape clé dans la concertation autour du projet. Dans ce prolongement, la Commission d'appel d'offres de la Région a attribué, en décembre 2025, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédié à la préparation de ce débat.

La mobilité durable (AE/AP= 38,8 M€ ; CP= 86,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 50,8 M€ ; CP= 83,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,7 M€ ; CP= 35,3 M€) (en 2024 : AE= 1,6 M€ ; CP= 33,6 M€)

Depuis 2017, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRé et du transfert des compétences du Département vers la Région, la collectivité régionale assure la gestion du réseau Car Jaune ainsi que l'exploitation des gares routières.

Dans ce cadre, une subvention d'équilibre de fonctionnement de 33,4 M€ est versée au budget annexe dédié au transport, enregistrant une hausse de 4,7 %. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place de la gratuité pour certains publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, travailleurs à faibles revenus et stagiaires de la formation professionnelle), ainsi que par la transformation du réseau, engagée dans une dynamique de modernisation et d'amélioration continue du service rendu aux usagers.

Cette période a également été marquée par l'aboutissement des négociations et la signature du nouveau contrat de délégation de service public, constituant une étape structurante et posant les bases d'un développement ambitieux pour les années à venir.

Dans ce prolongement, le mois de décembre a marqué un tournant opérationnel, avec le lancement de la première phase de la nouvelle délégation de service public. Celle-ci se traduit par une augmentation de 10 % de l'offre de services, une restructuration du réseau et la mise en place d'une tarification plus accessible, notamment avec un tarif fixé à 2 € sur la ligne touristique.

Investissement : (AP= 37,1 M€ ; CP= 51,1 M€) (en 2024 : AP= 49,2 M€ ; CP= 49,4 M€)

Les travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et de voies vélos régionales s'élèvent à 44,8 M€ soit une augmentation de 30,1 %.

Sur l'année, les principales opérations de transports en commun et des mobilités douces ont concerné :
- RN2 - VRTC Cambuston/Bel Air (6,2 M€) ;
- RN1E – Requalification RN1E Le Port/La Possession (6,7 M€) ;
- RN5 – Cheminements piétons/cycles Plate-forme à Cilaos (8,4 M€) ;
- RN2 – Chemin piétons/cycles Langevin et Vincendo (4,8 M€) ;
- RN2 – Création 6 passerelles piétons-cycles au droit ouvrages entre PR59 et 464 à Ste-Rose (2,5 M€) ;
- RN2 – PR 48 à 610 – Chemin Deroland / ouvrage d'art Petit St-Pierre à St-Benoît (3,2 M€) ;
- RN1 - VRTC Bernica/Etang Saint-Paul (2,4 M€).

En outre, un montant de 5,5 M€ est mobilisé pour le règlement du solde relatif à l'acquisition de bus destinés au nouveau réseau Car Jaune. Cette opération s'inscrit dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public pour une durée de sept ans (2025-2031).

Le matériel roulant a ainsi été mis à disposition du nouveau délégataire. Dans cette perspective, la Région avait anticipé ce renouvellement en commandant 83 nouveaux véhicules en décembre 2023, afin de remplacer une flotte devenue particulièrement vieillissante et de contribuer à une amélioration significative de l'offre et de la qualité de service pour les voyageurs.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Le réseau routier (AE/AP= 142,1 M€ ; CP= 109,2 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 99,2 M€ ; CP= 107,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,7 M€ ; CP= 7,7 M€) (en 2024 : AE= 9,2 M€ ; CP= 8,8 M€)

Sur l'exercice, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier, ainsi qu'à la gestion des espaces verts, s'élèvent à 5,1 M€. Les interventions ont notamment porté sur la remise en état des infrastructures à la suite du passage du cyclone tropical GARANCE fin février 2025, ainsi que sur l'entretien des aires de covoiturage et de pique-nique.

Ces actions traduisent une amélioration du niveau de service et une volonté affirmée de garantir la sécurité et le confort des utilisateurs de la route.

De plus, la participation financière au SMPRR s'élève à 2,2 M€, dont 2 M€ sont consacrés au fonctionnement et 0,2 M€ aux frais d'entretien des véhicules.

Investissement : (AP= 134,3 M€ ; CP= 101,6 M€) (en 2024 : AP= 90,0 M€ ; CP= 98,5 M€)

Afin de préserver et de développer le réseau routier régional, une enveloppe de 93 M€ est consacrée au programme régional des routes en 2025, traduisant une hausse de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Une part importante de ces crédits, soit 64,4 M€, est dédiée à l'exploitation du réseau et au renforcement des chaussées sur plusieurs sections de routes nationales. Ces interventions ont notamment porté sur la réfection des couches de roulement (RN1) à Saint-Paul, de chaussées (RN2) à Petit île, Saint Joseph, Saint Philippe, de chaussée 4 sections (RN3) au Tampon.

Parallèlement, des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur plusieurs ouvrages d'art parmi lesquels Vinh San (RN1) à Saint-Denis, Rivière du Mât (RN2) à Saint-André, Ravine Manapany (RN2) à Saint Joseph, échangeur Grand Fonds à Saint-Paul, Ravine Trois-Bassins, Rivière des Pluies à Sainte-Marie. Des aménagements complémentaires ont également été menés, tels que le doublement de la bretelle de sortie de Cambaie à Saint-Paul, afin d'améliorer la fluidité du trafic.

À la suite du passage du cyclone GARANCE, plusieurs interventions d'urgence ont été engagées pour reconstruire des ouvrages endommagés, notamment des différents ponts sur la ravine Saint-Gilles, ravine Colimaçons, ravine des Avirons, ravine sèche, ravine des figues, rivière des pluies, Pont Bailey RN5, ravine du Butor et ravine Souris Chaude.

Enfin, des travaux d'entretien courant, incluant la sécurisation des axes routiers, la signalisation et la maintenance des dispositifs de retenue, ont été confiés au SMPRR, pour un montant de 7,3 M€, participant à une amélioration continue des conditions de circulation et de sécurité.

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 5,9 M€ ; CP= 2,8 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 2,8 M€ ; CP= 5,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,6 M€ ; CP= 1,1 M€) (en 2024 : AE= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€)

Les financements consacrés au développement et à la structuration de l'espace rural réunionnais s'élèvent à 0,1 M€ pour cette année. Dans ce cadre, 61 projets issus des secteurs économique, culturel et touristique ont été accompagnés au titre de la contrepartie nationale du programme LEADER. Portées par les Groupes d'Action Locale (GAL), ces initiatives s'inscrivent dans des stratégies de développement local visant à renforcer la cohérence territoriale et à soutenir un développement durable des territoires des Hauts sur le long terme.

Dans le prolongement de son engagement en faveur de l'environnement, la Région consacre 0,6 M€ à la préservation de la biodiversité, traduisant une politique active de protection des milieux naturels. Ce soutien se décline à travers des actions de sensibilisation, d'accompagnement technique et de financement en faveur d'une gestion durable des écosystèmes. Une enveloppe de 0,3 M€ est principalement dédiée au fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Enfin, la collectivité accompagne les acteurs de terrain engagés dans la préservation des espaces

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

naturels et des espèces endémiques, notamment par des contributions annuelles au GIP réserve naturelle nationale de l'Etang de Saint-Paul et au GIP réserve naturelle nationale marine de La Réunion.

Investissement : (AP= 4,3 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2024 : AP= 1,6 M€ ; CP= 4,5 M€)

La Région a apporté son soutien au programme d'actions de l'AGORAH, Agence d'urbanisme et d'aménagement, qui a bénéficié en 2025 d'une subvention de 0,5 M€. À ce titre, l'agence a été mobilisée pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de la gouvernance en matière d'aménagement, ainsi que pour apporter son expertise dans la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Par ailleurs, dans le cadre de l'Écocité insulaire et tropicale de La Réunion, la ZAC Phaonce (ex Cambaie-Oméga) constitue une opération structurante et emblématique du projet d'aménagement durable à l'horizon 2045. Au sein de cette zone, le Territoire de l'Ouest prévoit la réalisation d'équipements majeurs, incluant notamment un pôle dédié au vélo et aux sports de glisse urbaine, ainsi qu'un bâtiment destiné à accueillir le Comité régional de cyclisme. En 2025, la Région a acté son accompagnement financier à hauteur de 3,5 M€ en AP et 0,4 M€ en CP, en complément du soutien de l'État, dans le cadre du Contrat de convergence et de transformation.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 10,6 M€ ; CP= 9,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 8,7 M€ ; CP= 8,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,1 M€ ; CP= 7,8 M€) (en 2024 : AE= 7,7 M€ ; CP= 7,1 M€)

Dans le secteur de l'environnement, les dépenses ont notamment porté sur le dispositif des Parcours Emploi Compétences (PEC), à travers notamment les « Emplois Verts » et les actions de lutte antivectorielle, pour un montant total de 5,5 M€.

Sur l'année, la poursuite du dispositif Emplois Verts s'est traduite par le recrutement de 751 agents et 82 encadrants techniques, via un réseau de 36 associations pour l'entretien de 66 sites touristiques contre 59 sites l'année précédente. Par ailleurs, à la suite du passage du cyclone GARANCE, la collectivité a su faire preuve de réactivité en mobilisant ce dispositif afin de répondre aux besoins urgents des territoires. Un Fonds d'Aide d'Urgence régional de 0,1 M€ a ainsi été déployé, permettant de soutenir les opérations de nettoyage et de remise en état des espaces publics.

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 1,0 M€) (en 2024 : AP= 1,0 M€ ; CP= 1,8 M€)

Le financement des projets de stations de potabilisation de l'eau est engagé sur les exercices 2025 et 2026, selon l'avancement des opérations portées par les maîtres d'ouvrage. Au total, cinq projets visant la création ou la réhabilitation d'unités de potabilisation sont concernés, pour un montant de 0,3 M€ mobilisé en 2025.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi son accompagnement des actions d'ATMO Réunion en matière de surveillance de la qualité de l'air, en accordant une subvention d'investissement de 0,2 M€, traduisant un engagement en faveur du suivi et de l'amélioration de la qualité de l'air.

Enfin, dans le domaine aquacole, une enveloppe de 0,3 M€ a permis de lancer des travaux et des mesures d'urgence pour la dépollution des canaux situés sur l'ancien site de l'ARDA à l'Étang-Salé, illustrant une intervention ciblée en faveur de la préservation des milieux aquatiques.

L'autonomie énergétique (AE/AP= 21,6 M€ ; CP= 18,5 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 20,4 M€ ; CP= 13,8 M€)

Investissement : (AP= 19,1 M€ ; CP= 17,8 M€) (en 2024 : AP= 19,7 M€ ; CP= 13,4 M€)

Le développement des installations photovoltaïques sur les toitures réunionnaises a été activement soutenu par la Région à travers le dispositif Kap Photovoltaïque, permettant la réalisation de plus de

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

1 650 installations individuelles en 2025. L'adaptation du dispositif Région/FEDER, afin de prendre en compte le nouveau tarif S24, a permis de proposer une offre de soutien complète, en compensant l'absence d'aides nationales pour les installations en autoconsommation totale. Ces actions ont mobilisé un budget d'investissement de 8,9 M€, traduisant une progression significative de 31,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le même temps, un montant de 5,2 M€, en hausse de 17,3 %, est consacré à la lutte contre la précarité énergétique, à travers deux dispositifs complémentaires : Kap Écosolidaire et le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Le dispositif Kap Écosolidaire a permis l'installation de 2 650 chauffe-eaux solaires au bénéfice de foyers modestes, avec un reste à charge réduit grâce aux aides publiques. De son côté, le programme SLIME a accompagné 3 400 ménages en situation de précarité, en leur apportant des conseils personnalisés pour maîtriser leur consommation énergétique et encourager des pratiques plus sobres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 0,5 M€ ; CP= 102,4 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 1,0 M€ ; CP= 134,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,5 M€ ; CP= 34,7 M€) (en 2024 : AE= 1,0 M€ ; CP= 57,6 M€)

Les dépenses incluent, d'une part, les charges financières liées à la dette, qui s'élèvent à 27,2 M€ en 2025, soit une diminution de -12,6 % (-3,9 M€). Cette réduction s'explique par la baisse consécutive du taux de livret A de 3% depuis 2023 à 2,4 % au 1er février 2025 puis 1,7 % au 1er août 2025, taux sur lequel une partie de la dette régionale est indexée. D'autre part, au regard des jugements intervenus de la NRL en première instance, la Région n'a pas procédé à la constitution de nouvelles provisions pour risques de charges pour la NRL au 31 décembre 2025.

Investissement : (AP= 0,04 M€ ; CP= 67,7 M€) (en 2024 : CP= 77,0 M€)

Le capital de la dette s'est élevé à 67,7 M€ en 2025, marquant une baisse de -9 %, soit -6,7 M€, à la suite du remboursement de deux contrats de prêts arrivés à terme auprès du Crédit Agricole au 15/11/2024 et de la Caisse d'Epargne au 01/01/2025.

Ressources humaines (AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 180,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 4,7 M€ ; CP= 174,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 5,1 M€ ; CP= 180,3 M€) (en 2024 : AE= 4,6 M€ ; CP= 174,4 M€)

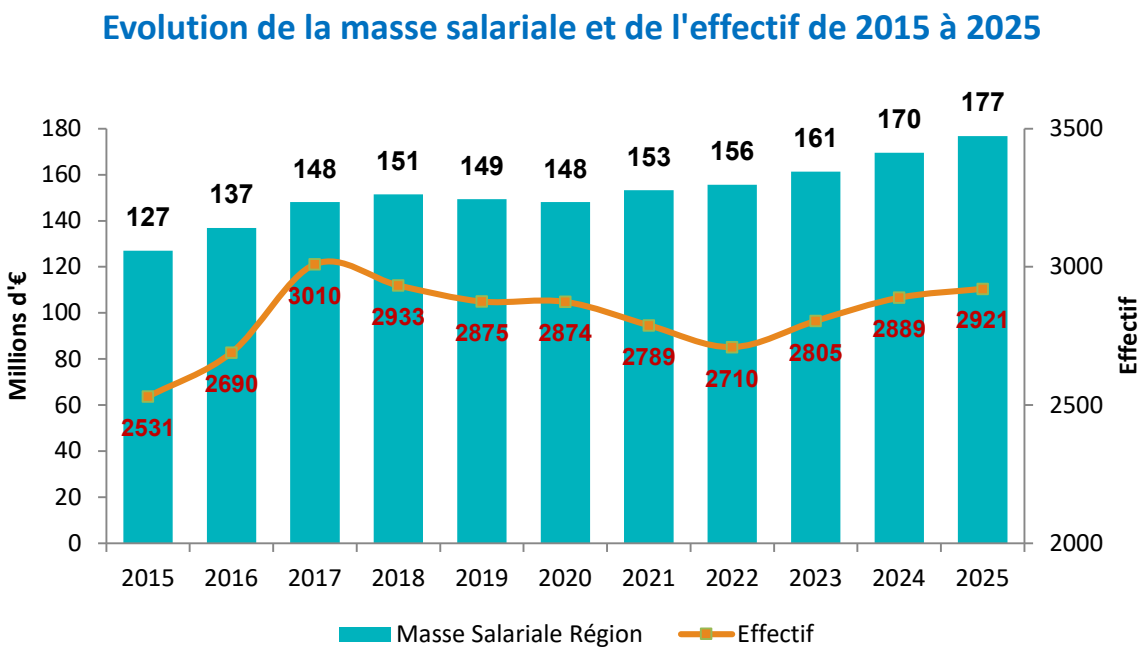

La charge globale de personnel, incluant les frais annexes, évolue de + 3,4 %, pour atteindre 180,3 M€ en fonctionnement. La masse salariale, au sens du chapitre 012 de la nomenclature M57, s'établit à 176,8 M€ en 2025, soit une progression de 4,27 %.

Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation des cotisations CNRACL de 3 points passant de 31,65 % à 34,65 % soit 2 M€, d'une légère évolution de l'effectif ainsi que par l'effet en année pleine des recrutements réalisés en 2024 et des évolutions automatiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

En parallèle, la contribution à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) enregistre une baisse significative de 27,5 %, traduisant une amélioration durable de la gestion des fins de contrats. Les crédits consacrés aux nouveaux recrutements sont également en repli de 30 %, en cohérence avec la politique de maîtrise des effectifs menée par la collectivité.
L'effectif a progressé de 1,1 % pour répondre à des besoins ponctuels, notamment au sein des lycées.
Au 31 décembre 2025, l'effectif global de la Région s'établit à 2 921 agents.

Système d'information et des organisations (AE/AP= 5,9 M€ ; CP= 5,0 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 8,7 M€ ; CP= 5,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,2 M€ ; CP= 2,3 M€) (en 2024 : AE= 2,9 M€ ; CP= 2,1 M€)
Les charges associées à l'informatique couvrent la maintenance des systèmes d'information de la Région, ainsi que les frais de télécommunication et d'accès à internet. Sur l'année, elles s'élèvent à 1,9 M€, traduisant une légère progression de 2 % par rapport à l'exercice antérieur.

Investissement : (AP= 2,8 M€ ; CP= 2,7 M€) (en 2024 : AP= 5,8 M€ ; CP= 3,3 M€)
Un montant de 1,9 M€ a été mobilisé afin d'assurer l'évolution de l'infrastructure technique et de répondre aux exigences de continuité de service. Dans le cadre des orientations engagées depuis 2023, plusieurs projets structurants ont été lancés, portant notamment sur le renouvellement des solutions de sauvegarde, l'automatisation du cycle de vie des comptes utilisateurs, la sécurisation des sites distants avec le déploiement de premiers pares-feux, ainsi que la généralisation de l'authentification unifiée et le renforcement de l'authentification forte.
En complément, la modernisation des équipements utilisateurs se poursuit à travers le renouvellement progressif du matériel, le développement des outils de visioconférence et l'acquisition de solutions logicielles adaptées.

Patrimoine (AE/AP= 8,2 M€ ; CP= 4,9 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 6,3 M€ ; CP= 13,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,3 M€ ; CP= 3,1 M€) (en 2024 : AE= 3,1 M€ ; CP= 3,1 M€)
Sur ce secteur, le premier poste de dépenses concerne les locations immobilières, pour un montant de 2,4 M€, soit une hausse de 6,9 %. Dans une démarche d'optimisation de la gestion du patrimoine régional, une réorganisation des implantations de la collectivité a été engagée, incluant notamment le regroupement des directions générales adjointes sur un site unique, afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité du fonctionnement des services.

Investissement : (AP= 4,9 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2024 : AP= 3,2 M€ ; CP= 10,2 M€)
En 2025, l'une des principales opérations patrimoniales concerne le paiement échelonné de l'acquisition en VEFA de bureaux situés à la distillerie de Savanna à Saint-Paul. Le coût total du projet s'élève à 18 M€, réparti sur plusieurs exercices, avec une dernière tranche de 0,9 M€ réglée en 2025.
Par ailleurs, des travaux de rénovation (peinture, faux-plafonds, électricité, étanchéité…) ont été réalisés sur plusieurs bâtiments administratifs pour un montant de 0,7 M€, contribuant ainsi à l'entretien du patrimoine immobilier régional.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Administration générale (AE/AP= 11,2 M€ ; CP= 14,3 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 13,5 M€ ; CP= 15,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,4 M€ ; CP= 11,6 M€) (en 2024 : AE= 9,3 M€ ; CP= 11,8 M€)

En 2025, les charges de l'administration générale s'élèvent à 4,8 M€, en progression de 17,4 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des frais de gardiennage (+ 0,2 M€) et par l'augmentation des dépenses de location de matériel (+ 0,4 M€), en lien avec les différentes manifestations organisées par la collectivité.

En revanche, les autres postes de dépenses, tels que l'entretien des bâtiments administratifs, la consommation électrique ou encore les frais de carburant, demeurent globalement stables, confirmant une maîtrise des charges courantes.

Investissement : (AP= 2,8 M€ ; CP= 2,7 M€) (en 2024 : AP= 4,1 M€ ; CP= 3,4 M€)

S'agissant des moyens généraux, les dépenses d'investissement s'établissent à 2,6 M€ en 2025, enregistrant une baisse de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses liées à l'acquisition de véhicules, qui ne représentent plus que 0,08 M€, soit une baisse de -1,9 M€ liée au renouvellement de l'essentiel du parc automobile intervenu l'année précédente.

Autres (AE/AP= 14,8 M€ ; CP= 3,7 M€) (contre en 2024 : AE/AP= 3,2 M€ ; CP= 2,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 14,8 M€ ; CP= 3,6 M€) (en 2024 : AE= 3,1 M€ ; CP= 2,6 M€)

Ces dépenses correspondent aux actions de communication et de promotion réalisées par la collectivité, y compris dans le cadre des dispositifs européens tels que le FEDER et Interreg, et déployées sur des supports numériques et imprimés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LE BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit l'obligation de présenter un état annexé au compte financier unique intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

L'annexe constitue une évaluation des dépenses d'investissement selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Elle s'appuie sur les six axes de la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques créé afin d'orienter les investissements vers des activités durables :

Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Elle permet ainsi de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Pour le compte financier unique 2025, la cotation des **dépenses d'investissement** concerne **l'axe 1** et **l'axe 6**.

Les travaux ont ainsi porté sur l'identification puis le classement des dépenses régionales en fonction de leur intensité climatique en « favorable », « défavorable » ou « sans impact » :

- sur la trajectoire de la neutralité carbone selon une méthode de classement proposée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE) en co-construction avec des collectivités volontaires ;
- sur la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles selon un guide et des outils de cotation réalisés par un groupe de travail interministériel avec les associations d'élus et des collectivités volontaires.

La méthodologie d'évaluation des dépenses selon deux axes est définie par la maquette réglementaire de l'instruction comptable et budgétaire M57, comme suit :

Tous les axes d'une opération sont non cotés	→	Opération non cotée
Tous les axes d'une opération sont neutres ou non cotés	→	Opération neutre
Tous les axes d'une opération sont favorables, neutres ou non cotés	→	Opération favorable
Tous les axes d'une opération sont défavorables, neutres ou non cotés	→	Opération défavorable
L'opération comprend des axes favorables et défavorables	→	Opération mixe

Cette méthodologie est ainsi appliquée au budget principal et aux budgets Europe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

1- BUDGET PRINCIPAL

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

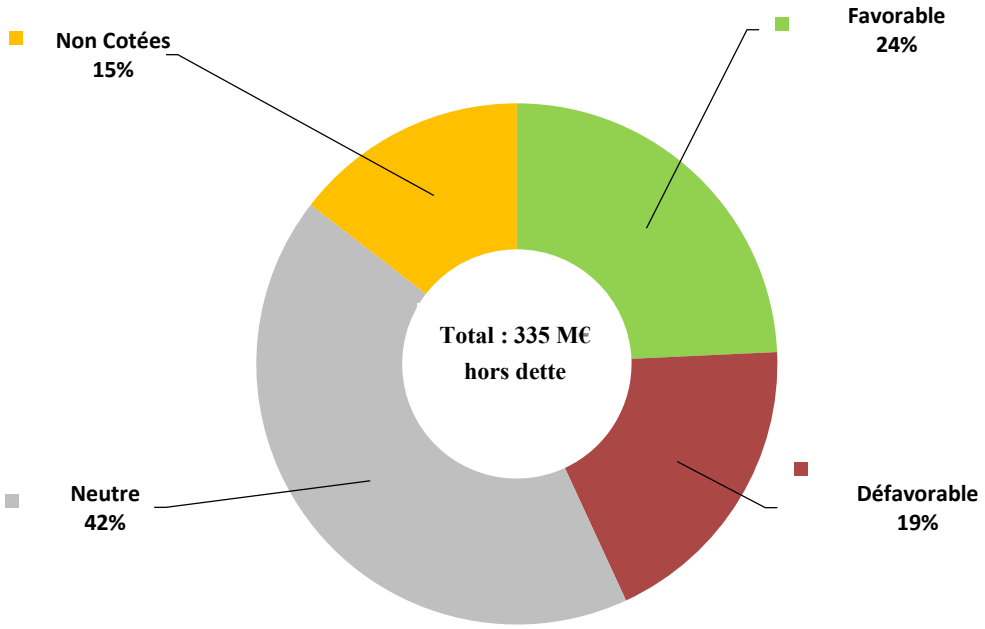

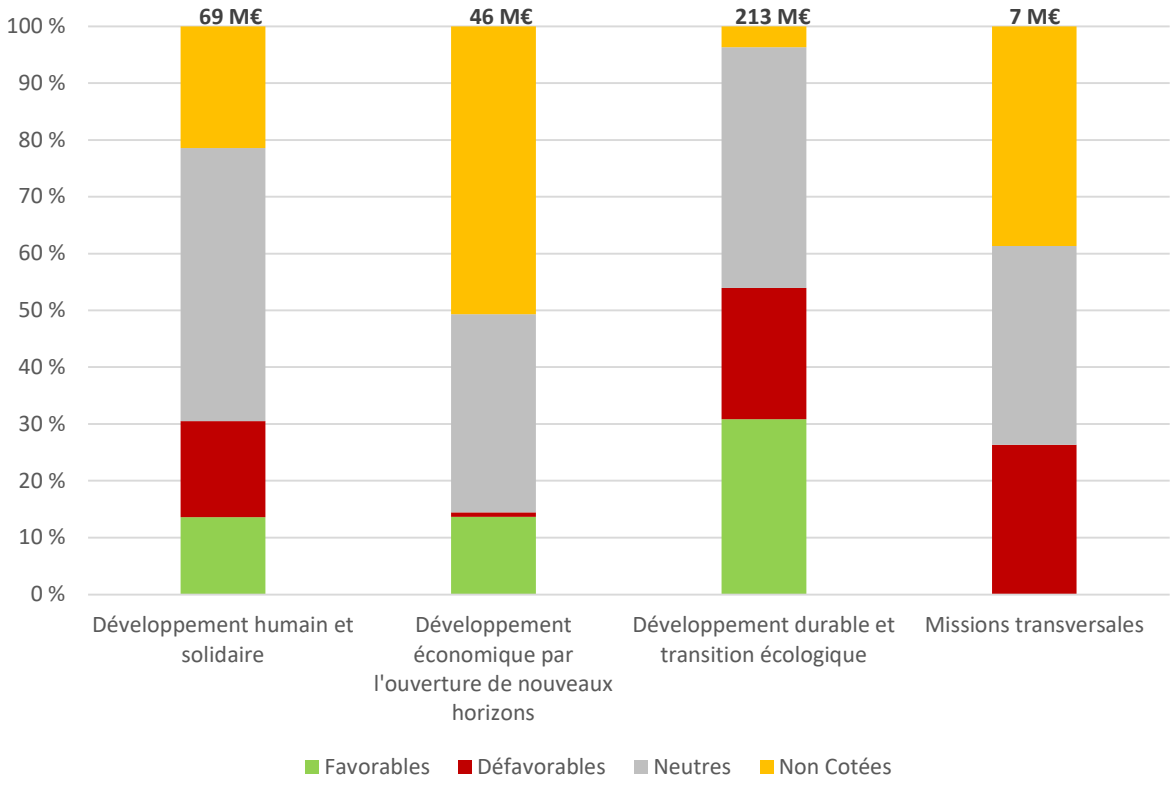

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sous le prisme de l'atténuation du changement climatique, les dépenses se répartissement comme suit par politiques publiques :

	Développement humain et solidaire	%	Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	%	Développement durable et transition écologique	%	Missions transversales	%
Favorables	9 404 568	14%	6 239 327	14%	65 692 019	31%	6 923	0%
Défavorables	11 742 632	17%	365 462	1%	49 122 184	23%	1 884 512	26%
Neutres	33 286 302	48%	15 953 242	35%	90 152 950	42%	2 514 031	35%
Non Cotées	14 857 316	21%	23 182 122	51%	7 900 969	4%	2 776 794	39%
Total général	**69 290 820**	**100%**	**45 740 153**	**100%**	**212 868 123**	**100%**	**7 182 261**	**100%**

Les projets d'investissement sont détaillés en annexe 6 selon leur classification environnementale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : BIODIVERSITE

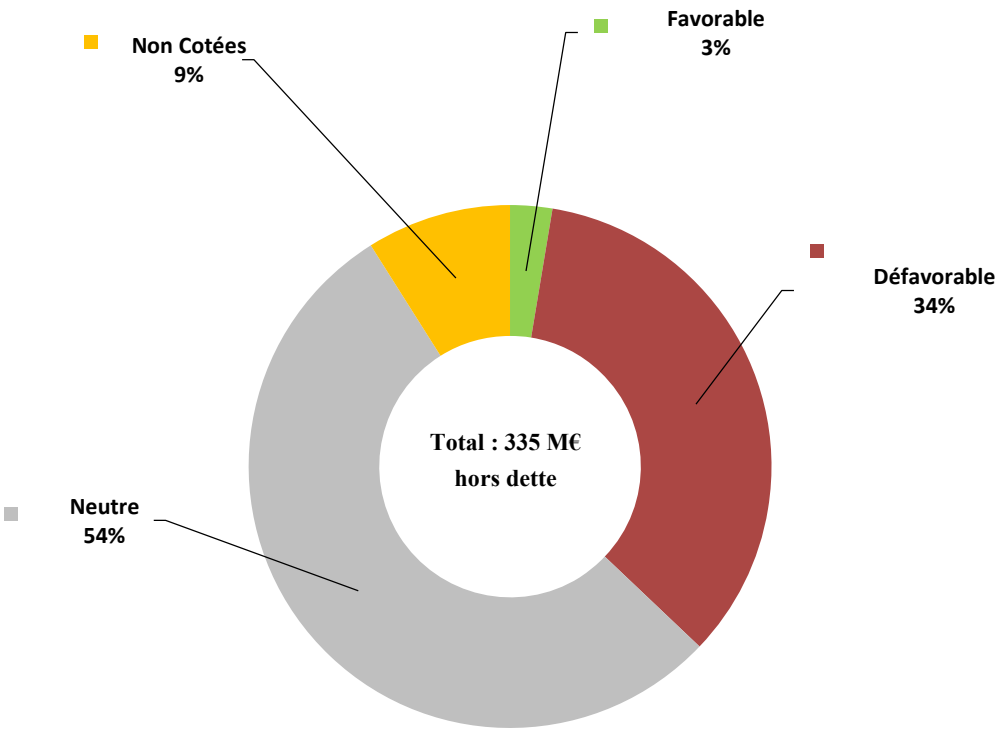

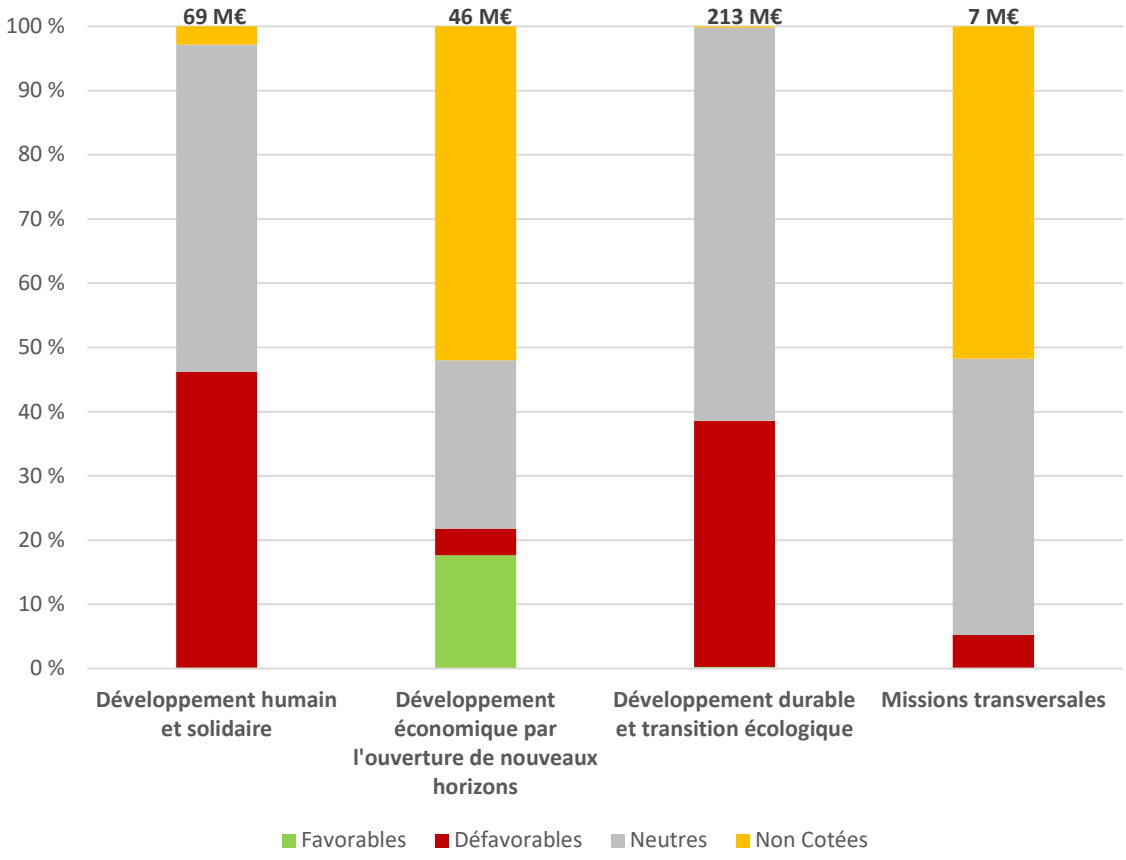

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sous le prisme de la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, les dépenses se répartissement comme suit par politiques publiques :

	Développement humain et solidaire	%	Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	%	Développement durable et transition écologique	%	Missions transversales	%
Favorables	71 478	0%	8 075 720	18%	532 413	0%	5 099	0%
Défavorables	31 935 054	46%	1 888 819	4%	81 611 369	38%	370 165	5%
Neutres	35 299 780	51%	11 982 320	26%	130 283 166	61%	3 089 852	43%
Non Cotées	1 984 506	3%	23 793 293	52%	441 173	0%	3 717 144	52%
Total général	**69 290 820**	**100%**	**45 740 153**	**100%**	**212 868 123**	**100%**	**7 182 261**	**100%**

Les projets d'investissement sont détaillés en annexe 6 selon leur classification environnementale.

S'agissant de la méthodologie d'évaluation environnementale de la biodiversité (axe 6) développée par l'Etat, il est à relever que celle-ci ne permet pas de comptabiliser les dépenses en section de fonctionnement.
Or, en tant que cheffe de file en matière de préservation de la biodiversité, la Région apporte chaque année son soutien financier aux acteurs institutionnels du territoire qui portent les projets de conservation des espaces naturels et de protection des espèces endémiques.

Pour 2025, les contributions financières en section de fonctionnement en faveur de la biodiversité ont été versées auprès de :
- L'Agence Régionale pour la Biodiversité à hauteur de **300 K€ ;**
- Le GIP "Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion pour **241,5 K€ ;**
- Le GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint Paul pour **55, 9 K€.**

La Région pilote également l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) à l'horizon 2035 qui vise à définir un cadre commun d'intervention sur la valorisation et la préservation de la biodiversité au sein de l'ensemble des politiques publiques à la Réunion.
Une assistance à Maîtrise d'ouvrage régionale est ainsi proposée pour un montant de **239 K€.**

Enfin, la Région Réunion a accompagné divers évènements afin de promouvoir les enjeux du développement durable et de sensibiliser le grand public, dont notamment :
- La semaine européenne du développement Durable qui s'est déroulée du 18 septembre 2025 au 8 octobre 2025, en partenariat avec la Préfecture, le Rectorat et le Département. La Région a financé 3 projets éducatifs autour du développement durable pour un montant de **19 K€** ;
- Le congrès-expo "Ambition planète" du 5 au 6 novembre 2025 porté par la NORDEV dont la thématique est la préservation de la planète en inscrivant la zone océan indien dans une dynamique collaborative. La participation de la Région Réunion était de **17,5 K€.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

COTATION MIXTE : AXES 1 et 6

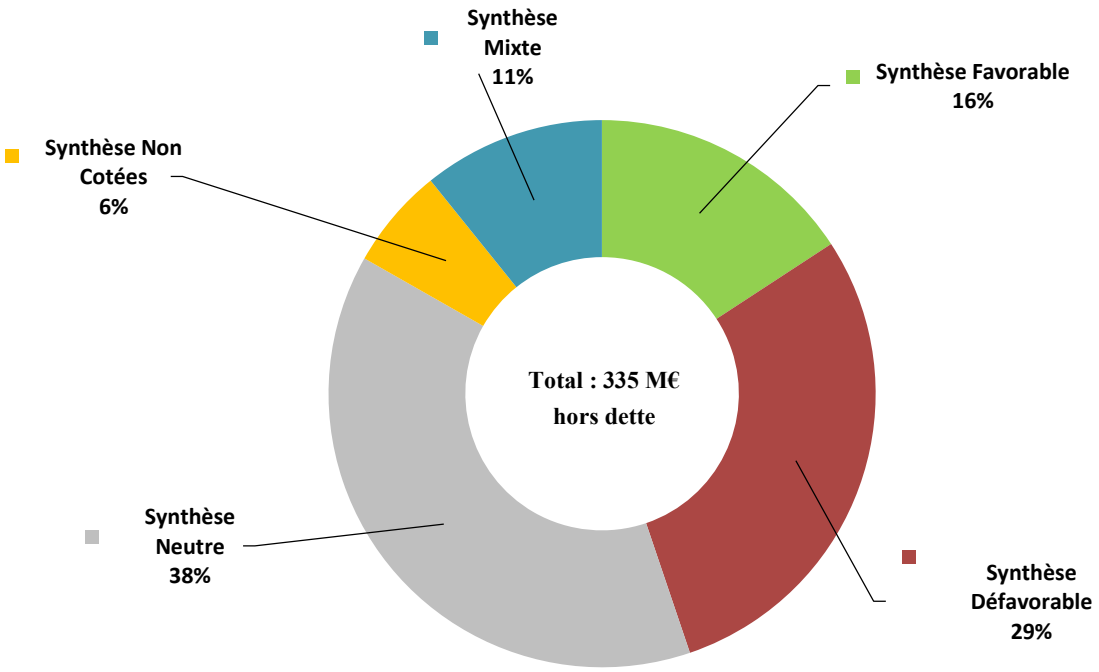

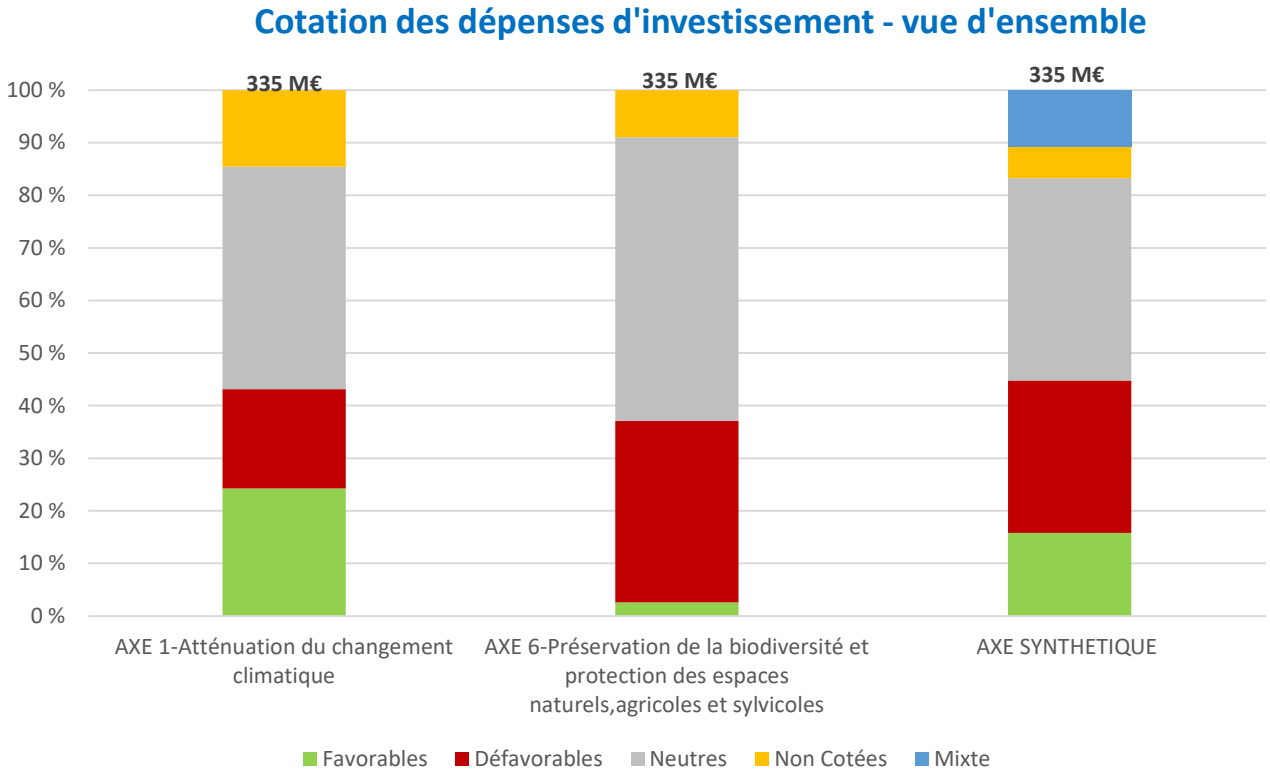

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

En synthèse, la cotation des dépenses d'investissement 2025 s'établit comme suit :

	AXE 1	%	AXE 6	%	SYNTHESE	%
Favorables	81 342 839	24 %	8 684 712	3 %	52 907 182	16 %
Défavorables	63 114 791	19 %	115 612 243	35 %	97 189 495	29 %
Neutres	141 906 526	42 %	180 848 285	54 %	128 845 323	38 %
Non Cotées	48 717 202	15 %	29 936 118	9 %	20 005 188	6 %
Mixte					36 134 169	11 %
TOTAL	**335 081 360**	**100 %**	**335 081 360**	**100 %**	**335 081 360**	**100 %**

Ainsi, sous les prismes de l'atténuation du changement climatique (axe 1) et la biodiversité (axe 6), les dépenses de la Région sont évaluées à « neutre » à **38 %**, « défavorables » à **29 %** et « favorables » à **16 %**.

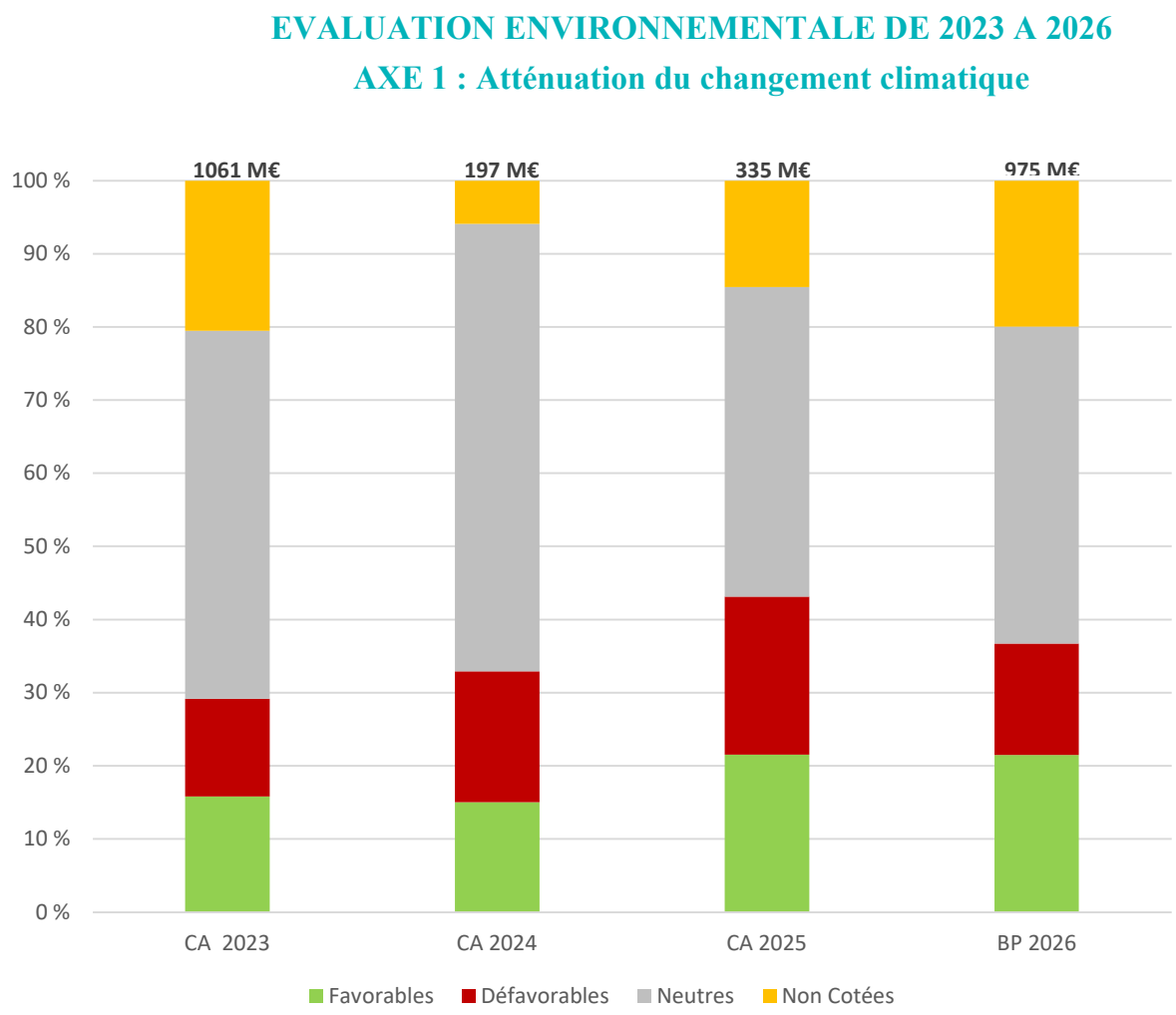

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

	CA 2023	%	CA 2024	%	CFU 2025	%	BP 2026	%
Favorables	167 928 081	16 %	29 661 917	15 %	72 167 831	22 %	209 632 101	21 %
Défavorables	141 605 794	13 %	35 300 895	18 %	72 289 799	22 %	148 319 377	15 %
Neutres	534 065 378	50 %	120 663 525	61 %	141 906 526	42 %	422 686 522	43 %
Non Cotées	217 890 544	21 %	11 698 015	6 %	48 717 202	15 %	194 803 999	20 %
Total général	**1 061 489 797**	**100 %**	**197 324 353**	**100 %**	**335 081 360**	**100 %**	**975 441 999**	**100 %**

Périmètre analysé :

CA 2023	Budget principal + Budget UE : Fonctionnement + Investissement
CA 2024	Budget principal : Investissement (17 comptes par nature)
CA 2025	Budget principal : Investissement
BP 2026	Budget principal : Fonctionnement + Investissement

De 2023 à 2025, l'analyse des dépenses sous le prisme de l'atténuation du changement climatique montre une évolution positive de la part des dépenses favorables au climat passant de 16 % au compte administratif 2023 à 22 % à fin 2025. Une meilleure appropriation de la méthode de classification permet aux services d'évaluer de façon plus précise les dépenses dont la part « non cotée » s'établit à 15 % en 2025.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

2- BUDGETS EUROPE

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

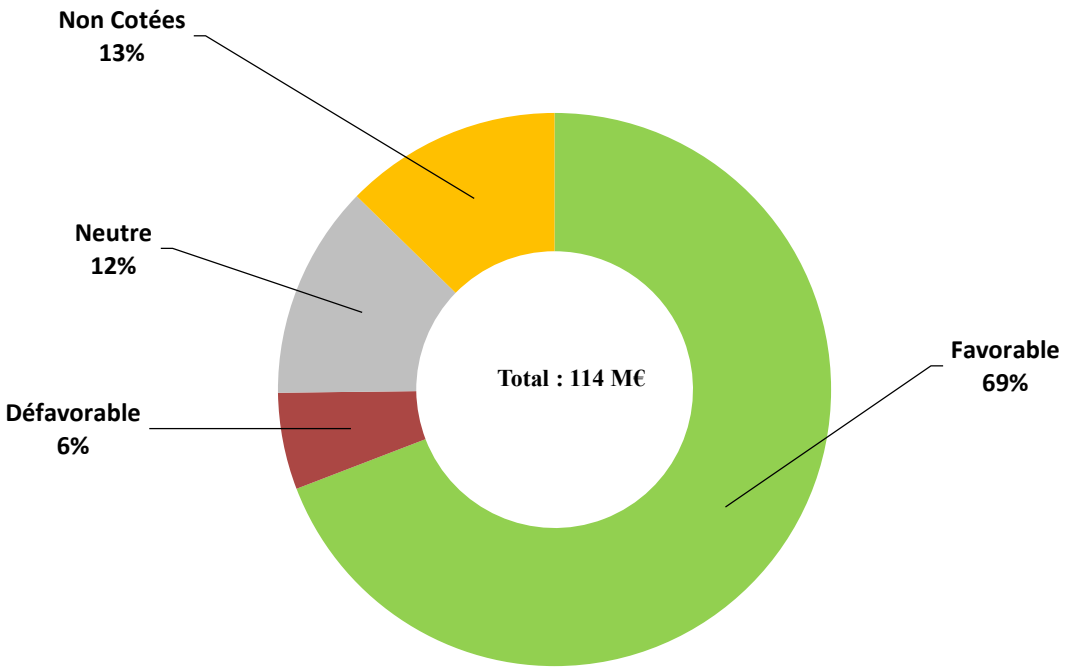

AXE 6 : BIODIVERSITE

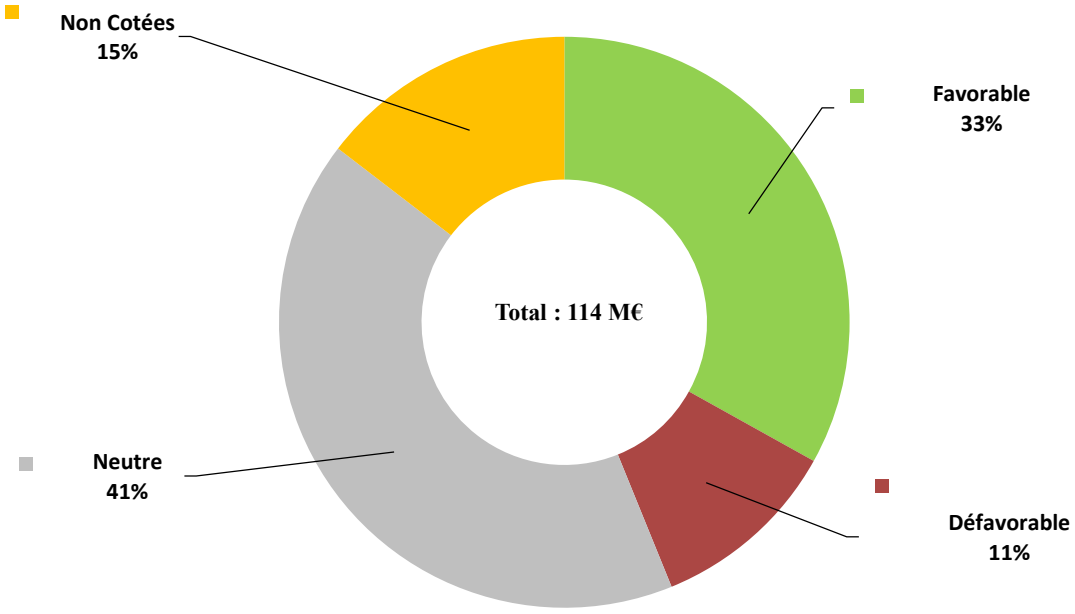

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

COTATION MIXTE : AXES 1 et 6

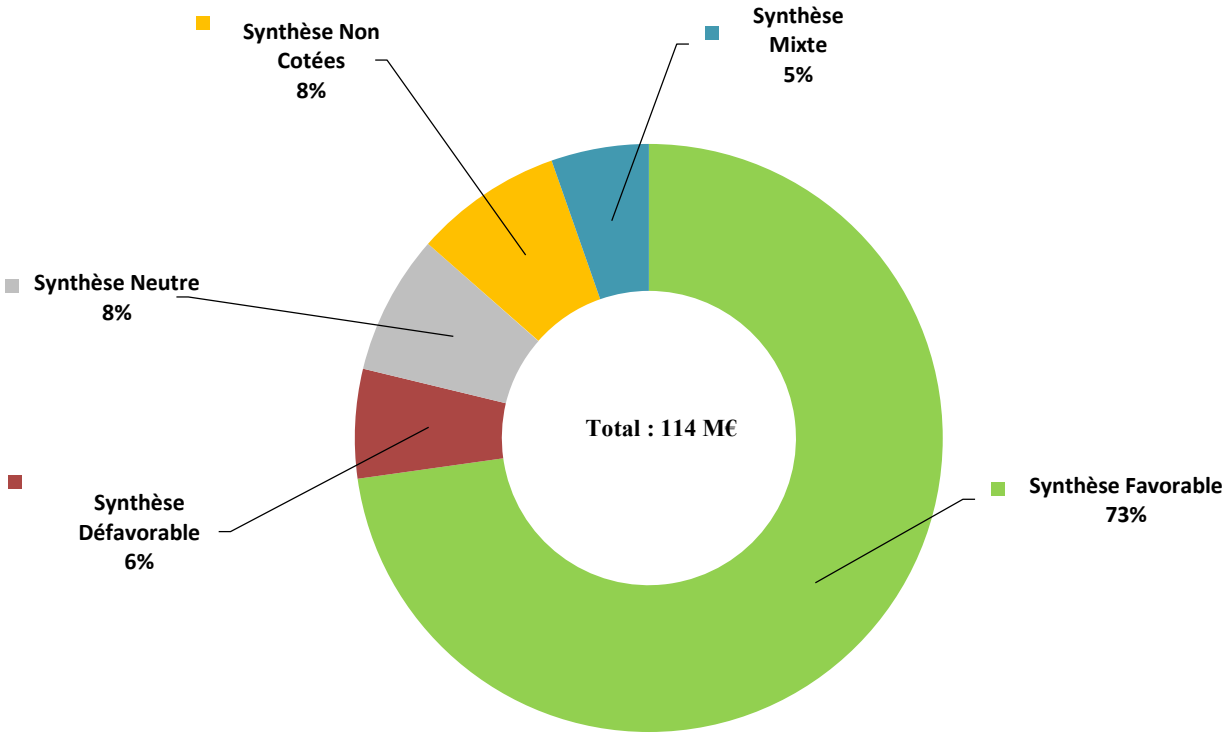

En synthèse, la cotation des dépenses d'investissement 2025 s'établit comme suit :

	AXE 1	%	AXE 6	%	SYNTHESE	%
Favorables	78 666 982	69 %	37 626 127	33 %	82 785 647	73 %
Défavorables	6 428 709	6 %	12 270 738	11 %	6 834 556	6 %
Neutres	14 222 118	12 %	47 259 462	41 %	8 739 069	8 %
Non Cotées	14 423 242	13 %	16 584 723	15 %	9 291 714	8 %
Mixte	-	-	-	-	6 090 064	5 %
TOTAL	**113 741 051**	**100 %**	**113 741 051**	**100 %**	**113 741 051**	**95 %**

Ainsi, sous les prismes de l'atténuation du changement climatique et la biodiversité, les dépenses inscrites aux budgets Europe sont évaluées à « favorables » à **73 %**, « neutre » à **8 %** et « défavorables » à **6 %**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LE BILAN 2025 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application du règlement budgétaire et financier de la Région, le budget de la Région a recouru à des inscriptions budgétaires pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Le vote du Compte Financier Unique (CFU) est l'occasion pour la Région de présenter un bilan de ses engagements pluriannuels à la clôture d'exercice. Ce bilan s'appuie sur les annexes C2.1 et C2.2 du cadre budgétaire et comptable.

Il s'agira de prendre connaissance d'une part, du montant global des affectations de l'année et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

Ces annexes permettent également de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations non encore couvertes par des CP au 31/12 au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C2.1 et C2.2 du CFU 2025.

1- LA GESTION PLURIANNUELLE A LA REGION REUNION

La collectivité s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle pour ses dépenses d'investissement et de fonctionnement. Le budget de la Région est ainsi géré en autorisations de programme (AP) en section d'investissement, autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et crédits de paiement (CP).

L'objectif de cette gestion pluriannuelle est de permettre à la Région de :

- Visualiser le coût d'une opération étalée dans le temps ;
- Limiter les inscriptions de CP aux seuls besoins annuels de mandatement ;
- Améliorer la réalisation du budget ;
- Améliorer la lisibilité des finances de la Région ;
- Faciliter la stratégie financière en adossant l'élaboration du budget à une démarche prospective pluriannuelle.

2- LE BILAN DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU 31 DECEMBRE 2025

Le tableau présenté ci-après est une représentation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

		Prévisions		Réalisations					
Autorisation d'engagement	Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectée dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	416 649 454	42 802 446	68 975 267	40 832 533	-	109 807 800	22 717 237	87 090 563	3,8
Gestion des fonds européens	27 892 000	1 438 000	19 891 762	1 343 952	-	21 235 714	4 022 076	17 213 638	4,3
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 305 625 966	168 213 232	314 683 529	210 616 241	43 735 015	481 564 754	151 913 020	329 651 734	2,2
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	273 081 593	22 173 739	20 543 357	28 846 842	8 999 954	40 390 245	17 880 368	22 509 878	1,3
Santé, action sociale	29 056 868	1 915 000	3 908 494	2 101 694	1 451 000	4 559 188	887 900	3 671 288	4,1
Aménagement des territoires et habitat	39 990 139	3 704 945	7 845 368	5 384 655	2 399 991	10 830 032	2 458 136	8 371 895	3,4
Action économique	518 248 109	39 351 406	62 167 539	46 955 925	13 293 605	95 829 859	26 544 988	69 284 871	2,6
Environnement	250 359 448	14 460 900	43 218 252	15 817 513	2 435 880	56 599 885	9 363 680	47 236 205	5,0
Transports	533 845 206	14 433 129	56 217 231	14 777 567	368 935	70 625 863	12 214 137	58 411 726	4,8
Frais de fonctionnement élus	1 205 552	90 500	494 885	90 500	-	585 385	14 634	570 751	39,0
Dépenses imprévues	9 955 392	8 000 000	5 599 194	4 000 000	-	9 599 194	-	9 599 194	-
TOTAL	**4 405 909 727**	**316 583 297**	**603 544 877**	**370 767 422**	**72 684 380**	**901 627 919**	**248 016 176**	**653 611 743**	**2,6**
				(2) – (3)	**298 083 042**				

Le montant des crédits votés disponibles pour affectation en 2025 est de 316,6 M€. Hors crédits de dépenses imprévues, le montant disponible représente **308,6 M€** contre 330,6 M€ en 2024, soit une diminution des crédits AE votées de – 22 M€ (- 7 %).

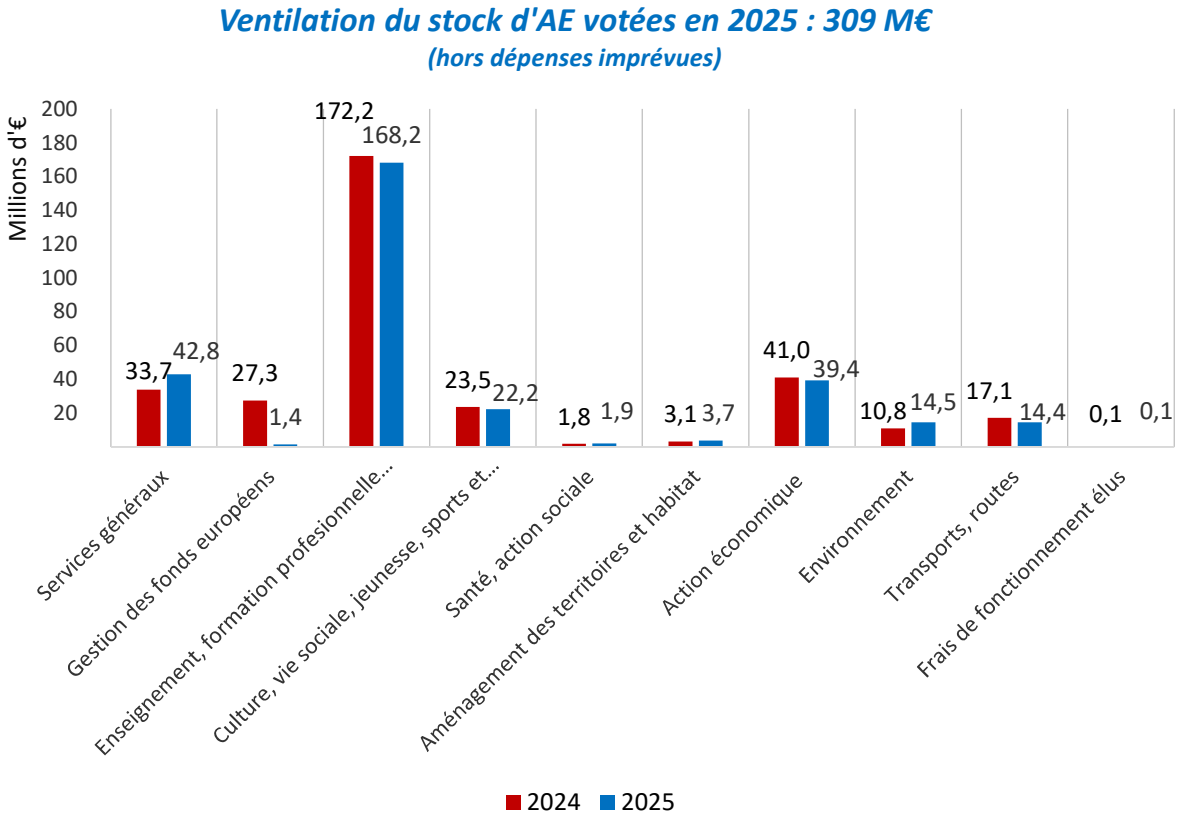

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

La baisse des crédits en autorisation d'engagement en 2025 s'explique principalement par l'affectation en 2024 d'une enveloppe quadriennale de crédits européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) à hauteur de 26 M€ sur la période 2024-2027.

Les crédits 2025 ont été affectés à hauteur de **298,1 M€** sur un montant total d'AE votées de 316,6 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 94 %, en très légère diminution par rapport à 2024 (-2%).
En cumulé, le stock d'AE affectés au 31/12/2025 s'élève à 901,6 M€ contre 853,4 M€ à fin 2024.

Après mandatement, le stock d'autorisations d'engagement restant à mandater s'élève à 653,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 603,5 M€ l'année précédente.

En rapportant ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2025, un ratio de **2,6** est évalué, légèrement supérieur au ratio de 2,4 en 2024. Cela signifie qu'il faudrait un peu plus de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constatés en 2025.

3 – LE BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU 31 DECEMBRE 2025

Le tableau présenté ci-après est une représentation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

		Prévisions		Réalisations					
Autorisation de programme	Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectée dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	215 289 512	15 514 372	46 293 284	13 984 504	75 000	60 202 788	7 200 510	53 002 278	7,4
Gestion des fonds européens	3 928 806	4 050 000	608 642	3 422 537	1 482 266	2 548 914	180 248	2 368 665	13,1
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 436 035 830	139 297 480	203 825 094	169 560 295	39 064 069	334 321 320	66 553 368	267 767 952	4,0
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	474 657 375	16 245 000	66 123 969	18 367 223	3 919 191	80 572 001	9 696 319	70 875 682	7,3
Santé, action sociale	6 032 342	450 000	1 401 325	120 359	-	1 521 684	140 058	1 381 626	9,9
Aménagement des territoires et habitat	423 640 617	27 722 900	101 126 853	28 692 835	4 140 518	125 679 169	5 158 598	120 520 571	23,4
Action économique	592 641 354	42 066 508	110 552 479	38 680 782	10 391 467	138 841 795	43 607 588	95 234 207	2,2
Environnement	201 926 354	27 111 000	36 234 272	20 017 023	393 785	55 857 510	30 972 040	24 885 470	0,8
Transports	4 628 345 811	1 037 670 000	620 213 290	1 177 111 630	156 145 250	1 641 179 670	227 493 560	1 413 686 109	6,2
Dépenses imprévues	8 000 000	7 000 000	4 000 000	3 500 000	-	7 500 000	-	7 500 000	-
TOTAL	7 990 498 000	1 317 127 260	1 190 379 207	1 473 457 188	215 611 545	2 448 224 850	391 002 290	2 057 222 560	5,3
				(2) – (3)	1 257 845 643				

Les crédits AP votées disponibles pour affectation en 2025 sont de 1 317,1 M€. Hors dépenses imprévues, le montant s'établit à **1 310,1 M€** contre 415,1 M€ en 2024, soit une augmentation des crédits AP votés de 895 M€ (+ 216 %).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

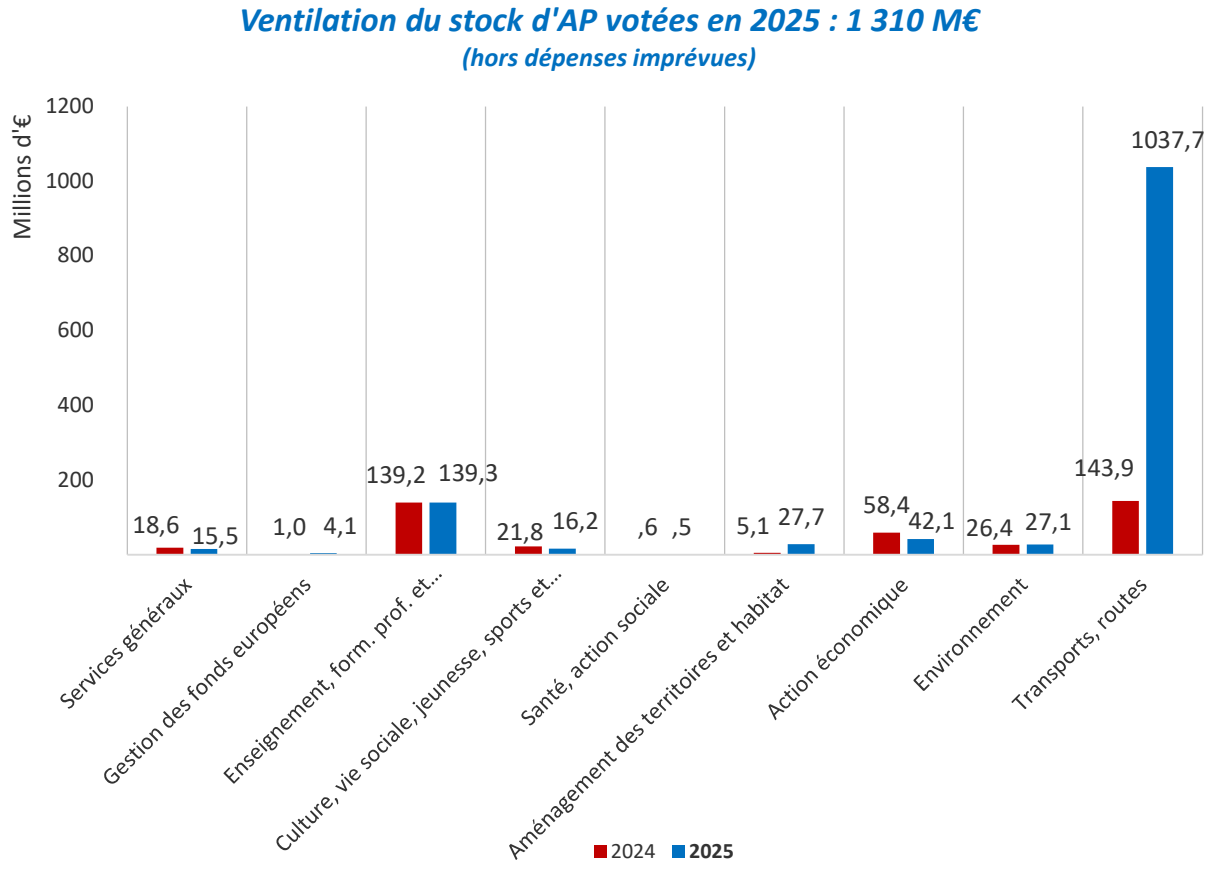

Cette augmentation des crédits en autorisation de programme se répartit principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- Le programme régional des routes connaît une augmentation significative de 621 % par rapport à 2024, en raison du montant d'engagement pluriannuel exceptionnel effectué l'an dernier pour la phase 2 de la NRL à hauteur de 846 M€ mais aussi de l'impact du cyclone Garance. La compétence transports/routes demeure de loin au premier rang des affectations des crédits 2025 avec 1 037,7 M€ contre 143,9 en 2024 ;
- L'aménagement des territoires et habitat est également en hausse de 448 %, et s'élève à 27,7 M€, eu égard principalement à l'affectation de 15 M€ des crédits votés au financement du câble sous-marin.

Les crédits 2025 ont été affectés à hauteur de **1 257,9 M€** sur un montant total d'AP votées de 1 317,1 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 95 %.
En cumulé, le stock d'AP affectés au 31/12/2025 s'élève à **2 448,2 M€** contre 1 684,6 M€ en 2024.

Après mandatement, le stock d'autorisations de programme restant à mandater s'élève à 2 057,2 M€ au 31 décembre 2025 contre 1 191,5 M€ l'année précédente.

En rapportant ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2025, un ratio de **5,3** est évalué, bien supérieur au ratio de 2,4 en 2024. Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de 5 ans et demi pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2025.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

4- ÉVOLUTION DES RATIOS DE COUVERTURE DES AP ET DES AE AFFECTEES DEPUIS 2015

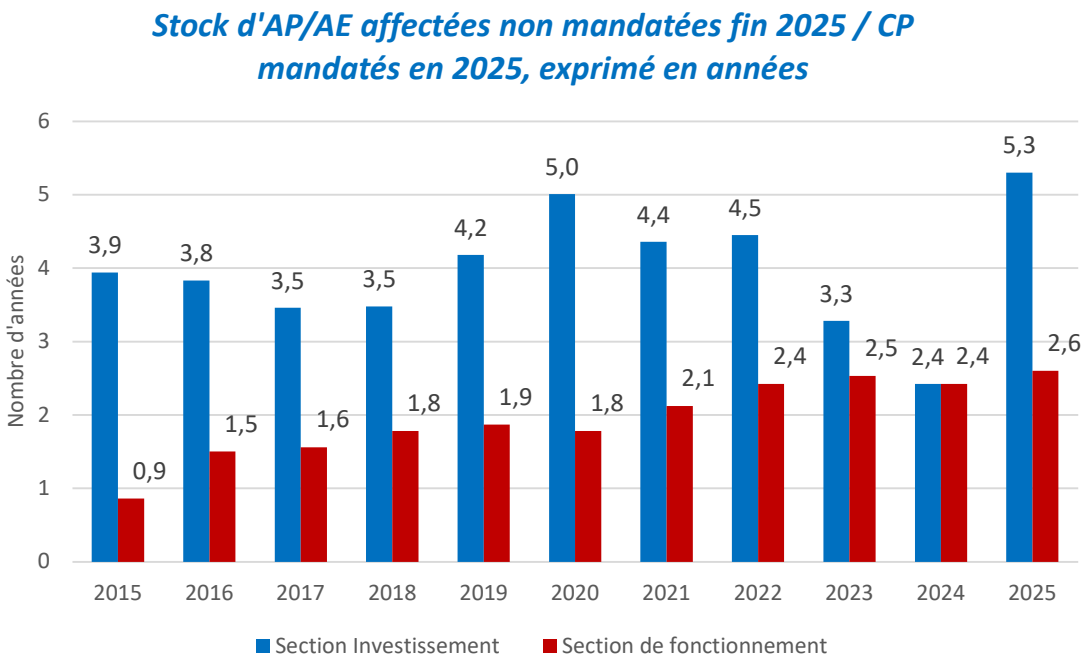

L'augmentation du ratio de couverture des AP par les CP en section d'investissement de 2,4 en 2024 à 5,3 en 2025 s'explique par le démarrage des travaux d'achèvement du second viaduc de la NRL. La collectivité reste en capacité d'honorer ses engagements en un peu moins de 5 ans et 3 mois, en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

Concernant le ratio de couverture des AE par les CP en section de fonctionnement, il passe de 2,4 en 2024 à 2,6 en 2025 et s'explique en partie par une hausse des montants engagés dans les domaines de la transition écologique et de la coopération. La collectivité reste toujours en capacité d'honorer ses engagements en 2 ans et 6 mois, en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT

1- L'ÉPARGNE[7]

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **166,7 M€** pour 2025.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute, à laquelle il convient de déduire le remboursement du capital de la dette. Pour 2025, l'épargne nette s'élève à **99,0 M€**.

Evolution de l'épargne de 2015 à 2025

En millions d'euros	CA Région											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol. 25/24
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	654,1	677,8	3,6%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	482,6	-0,3%
(=) Epargne de gestion	**171,2**	**103,2**	**155,0**	**142,0**	**161,2**	**125,7**	**156,8**	**241,2**	**210,5**	**189,3**	**194,0**	**2,5%**
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	31,2	27,2	-12,6%
(=) Epargne brute	**162,8**	**92,0**	**138,6**	**121,3**	**138,0**	**105,3**	**136,0**	**219,4**	**180,8**	**158,2**	**166,7**	**5,4%**
(-) Remboursement dette	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	74,4	67,7	-9,0%
(=) Epargne nette	**78,5**	**59,5**	**102,7**	**83,9**	**97,9**	**46,3**	**71,7**	**154,3**	**114,5**	**83,7**	**99,0**	**18,3%**

Calculée à partir des réalisations en mouvements réels, l'épargne brute dégagée en 2025 s'élève à **166,7 M€** contre 158,2 M€ en 2024. Elle représente **24,6 %** des recettes réelles de fonctionnement et est en augmentation de + 5,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant d'épargne brute dégagée en 2025 résulte de :
- une augmentation des recettes réelles, notamment de la subvention PACTE de l'Etat, de la fiscalité locale (octroi de mer, carte grise) et des recettes exceptionnelles (pénalité judicaire NRL, trop perçus) ;
- une légère baisse des dépenses d'intervention, notamment sur le dispositif d'aide à l'acquisition de bouteilles de gaz au regard de l'évolution favorable en 2025 du coût réel de la bouteille, le dispositif de continuité territoriale ou encore le dispositif de compensation des surcouts (PCS) en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA). Pour ce dernier, les paiements intervenus en 2024 portaient sur des demandes couvrant deux semestres de campagne (2ème semestre 2022 et 1er semestre 2023), tant pour le PCS production que pour le PCS export, alors qu'en 2025, les demandes instruites comportaient qu'un seul semestre (2ème semestre 2023). Les campagnes correspondant à l'année 2024 seront, quant à elles, traitées en 2026.

[7] Pour toute la période considérée (de 2015 à 2025), la méthode de calcul de l'épargne appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL). Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

2- LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et encours de réalisation).
Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2025, le fonds de roulement s'élève à **80,21 M€** soit une baisse de - 37 % par rapport à 2024. Ce montant correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours des exercices. Il permet de disposer de la trésorerie nécessaire afin de financer le besoin en fonds de roulement (BFR) qui est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

L'ENDETTEMENT

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son(sa) Président(e), dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :
- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que les lignes et billets de trésorerie (actuellement appelé Negotiable European Commercial Paper – Neu CP) sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Régional.
Le (La) Président(e) est tenu(e) d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

La délibération de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 a confié des délégations à Madame La Présidente du Conseil Régional pour la durée de son mandat, en matière d'emprunts, de crédits de trésorerie et des régies comptables d'avances et de recettes. La délibération de l'Assemblée Plénière du 28 Mars 2024 ajuste le périmètre de la délégation à la Présidente en matière de trésorerie en fixant une limite maximale annuelle de 100 M€ pour toute souscription de contrats de ligne de trésorerie et une limite maximale de 300 M€ pour la souscription à des titres négociables à court terme dans le cadre du programme NeuCP.

1- LA GESTION DE LA DETTE

A - Financement à court terme

Afin de couvrir ses besoins ponctuels de trésorerie, la Région s'appuie sur deux instruments financiers complémentaires :

- Des lignes de trésorerie bancaires, mises à disposition par ses partenaires financiers ;
- Un programme de *Negotiable European Commercial Paper* (NEuCP), anciennement appelés billets de trésorerie, validé par la Banque de France, permettant un accès à la liquidité auprès d'investisseurs institutionnels.

a) S'agissant des lignes de trésorerie :

La Région bénéficie de deux lignes de trésorerie sur l'exercice 2025.

- Une ligne de 70 M€, signée le 5 août 2024 auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC), qui s'est clôturée le 4 août 2025, indexée sur le taux €ster et avec une marge de 0,50 %. Ce contrat comprenait une commission d'engagement à l'ouverture de 5 K€ ainsi que des frais de non-utilisation.
- Une ligne de 70 M€, contractée le 11 septembre 2025 auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB) et valide jusqu'au 10 septembre 2026. Cette ligne est indexée sur le taux Euribor 1M avec une marge de 0,50 %. Ce contrat comprend une commission d'engagement de mise en place de 21 K€ et une commission de non-utilisation de 0,03 % sur le montant disponible.

Le pilotage infra-annuel des encaissements et des décaissements a permis de garantir la couverture des besoins de trésorerie, sans nécessité de recourir à une ligne de trésorerie en 2025. Ainsi, des frais financiers de non-utilisation sont comptabilisés pour 20,9 K€ auprès de la CEPAC et 21 K€ auprès de CA & CACIB.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

b) S'agissant du programme NEuCP :

La Région a renouvelé sa documentation financière portant sur le programme *Negotiable European Commercial Paper* (NEuCP) d'un montant de 300 M€ le 14 août 2025. Ce programme permet à la Région de bénéficier de liquidité à court terme à l'aide d'instruments de financement souples et compétitifs. Il n'y pas eu de tirage sur le programme NEuCP en 2025.

L'agence de notation Moodys a reconduit en 2025 la note régionale à **A3/Prime-2** avec une évaluation du risque de crédit intrinsèque de baa1. Alors qu'une première révision de la perspective a eu lieu en avril 2025 en faisant passer la perspective de la Région de « négative » à stable », une seconde révision est intervenue au dernier trimestre, ramenant la perspective à « négative ». Celle-ci est immédiatement consécutive au changement de la note de l'Etat français passant de « stable » à « négative » en octobre 2025. Selon Moodys, l'instabilité politique à fin 2025 et les difficultés d'équilibre budgétaire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 auraient des effets négatifs sur les conditions de financement des collectivités locales mais également par des mesures plus contraignantes par le biais de réductions significatives des recettes des collectivités.

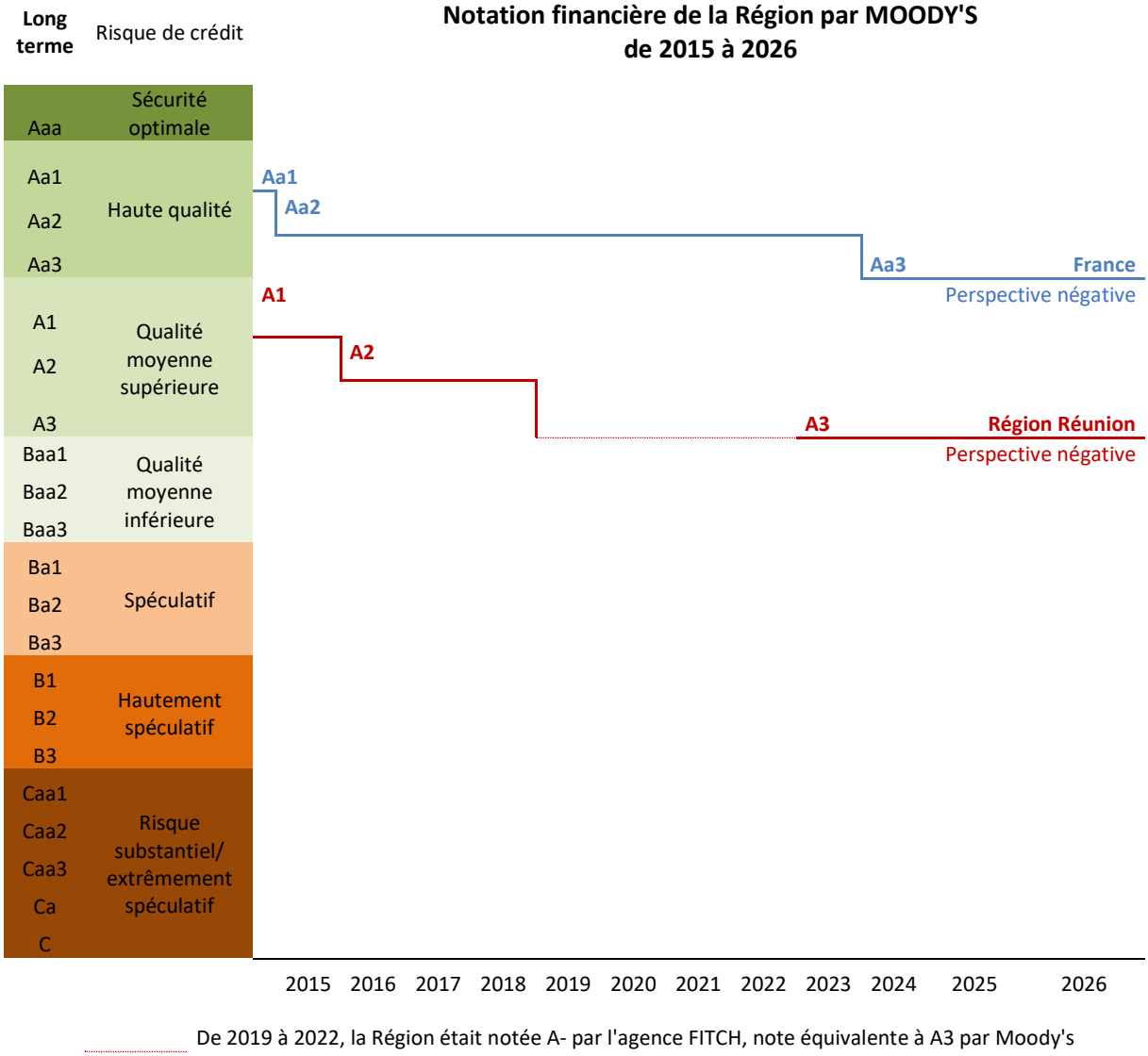

Avec l'augmentation de la dette régionale pour financer le projet de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), l'encours de dette est passé de 565,7 M€ en 2015 à 1 229,6 M€ en 2019 ; la notation financière

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

de la Région s'est alors dégradée de deux niveaux allant de A1 en 2015 à A3 à compter de 2019 jusqu'à ce jour.

B - Financement à long terme

Après trois années sans nouveau financement, la Région a mobilisé 45 M€ d'emprunts en 2025 pour financer ses investissements. Alors que les marchés financiers sont dégradés avec des marges bancaires qui ont fortement progressé en fin d'année, cette mobilisation s'inscrit dans des conditions structurellement plus attractives que le marché bancaire classique :

- Un tirage de 35 M€ a été réalisé le 30 octobre 2025 suite à un accord d'octroi de crédit sur une ligne initiale pluriannuelle de 120 M€ auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). Ce tirage est prévu pour une durée de 14 ans et 6 mois, avec un taux fixe de 2,96 %. A noter qu'il n'y a pas de date limite de mobilisation de l'enveloppe restante de 85 M€ puisque l'AFD permet d'adapter le recours à l'emprunt au rythme des besoins de financement.
- Un tirage de 10 M€ a été réalisé le 25 décembre 2025 auprès de la Banque des Territoires (BDT). Ce contrat de 10 M€ est prévu pour une durée de 25 ans, sur un taux indexé au livret A de 1,70 % à fin 2025 et avec une marge de 0,60 %, soit un taux de 2,30 %. L'enveloppe initiale étant de 64 M€, le solde a été abandonné au regard des besoins d'emprunt, générant des pénalités de dédit de 540 K€. Cet emprunt intervient dans le cadre du dispositif Eduprêt, pour le financement d'opérations visant les bâtiments éducatifs.

Par ailleurs, la Région dispose d'une capacité de financement importante, grâce à des enveloppes historiques contractées auprès de la BDT et de l'AFD, et non mobilisées à ce jour. Le volume total disponible au titre de ces lignes de financement s'élève à **257,6 M€**, offrant une marge de manœuvre significative pour la couverture de son besoin pluriannuel. A noter que l'enveloppe de la BDT concerne spécifiquement le financement de la voirie régionale.

Etablissement	BDT	AFD
Date de tirage maximale	18/12/2026	Capacité de tirage
Volume	172,6 M€	85 M€
Taux	Livret A + 1%	Sur cotation
Durée	40 ans	A définir

C - Encours de dette au 1er janvier 2026

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette de la Région s'établit à **1 099 M€,** contre 1 121 M€ au 1er janvier 2025, soit une diminution de 22 M€ sur un an. Cette baisse témoigne de la maîtrise de l'endettement dans un contexte de tension sur les marchés financiers.

Entre 2022 et 2024, la Région n'a contracté aucun nouvel emprunt. Sur cette période, la réduction de l'encours a été entièrement portée par les remboursements, générant des flux nets de dette négatifs chaque année depuis 2022. En 2025 ce flux est toujours négatif puisque les remboursements excèdent les 45 M€ empruntés sur l'année.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

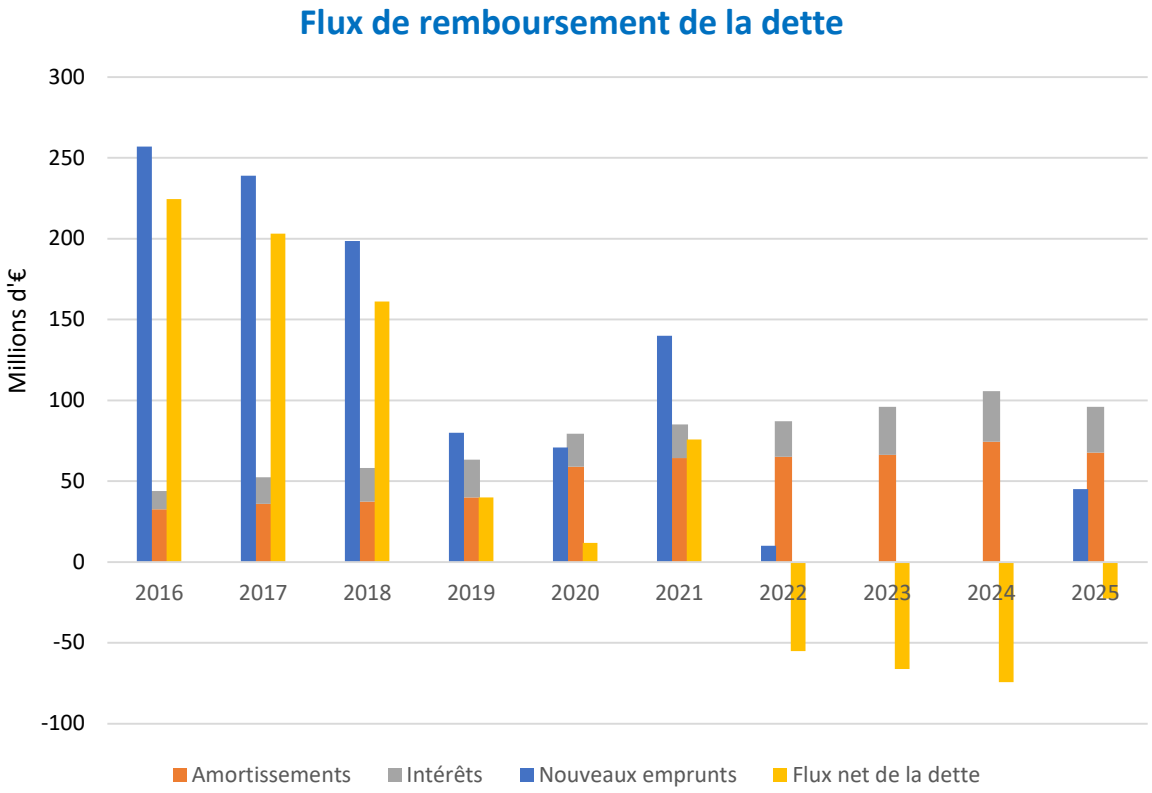

En millions d'euros	CA Région											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol. 25/24
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	654,1	677,8	3,6%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	482,6	-0,3%
(=) Epargne de gestion	**171,2**	**103,2**	**155,0**	**142,0**	**161,2**	**125,7**	**156,8**	**241,2**	**210,5**	**189,3**	**194,0**	**2,5%**
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	31,2	27,2	-12,6%
(=) Epargne brute	**162,8**	**92,0**	**138,6**	**121,3**	**138,0**	**105,3**	**136,0**	**219,4**	**180,8**	**158,2**	**166,7**	**5,4%**
(=) Encours dette (M€) (en fin d'exercice)	565,7	825,3	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	1 195,8	1 121,3	1 098,6	-2,0%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	**3,5**	**9,0**	**7,4**	**9,8**	**8,9**	**11,8**	**9,7**	**5,8**	**6,6**	**7,1**	**6,6**	**-7,1%**

Le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts en 2025, a entraîné une hausse significative du coût de la dette à taux variable pour les collectivités.

Pour la Région, l'encours à taux variable est passé de 38 % en 2024 à 40 % en 2025, majoritairement indexés sur le Livret A. Ce dernier, en constante augmentation depuis 2022, est passé de 3 % au 1er janvier 2025, à 2,40 % au 1er février, puis à 1,70 % le 1er août 2025.

L'annuité de la dette (intérêts et remboursement du capital de la dette) en 2025 s'élève à **96 M€,** en baisse de 10 M€ par rapport à 2024. Cela s'explique par un contrat arrivé à échéance au 1er janvier 2025 et dont l'annuité était d'environ 12 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

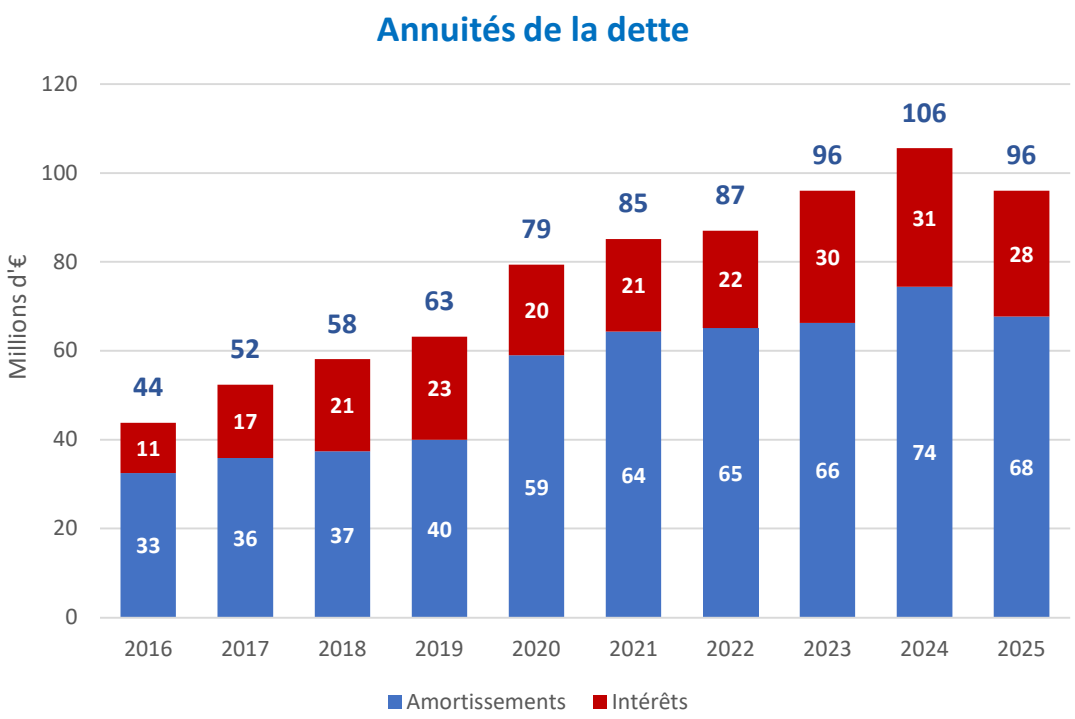

Le reste de l'encours est constitué de prêts à taux fixe, représentant 60 % du total, avec un coût moyen de 1,91 %, assurant ainsi une part de stabilité dans le coût global de la dette.

Type de taux	Capital restant dû	Part de l'encours	Taux moyen
Fixe	**643 M€**	**58%**	**1,91%**
Structuré	**19 M€**	**2%**	**1,75%**
Variable	**437 M€**	**40%**	**2,84%**
E6M	17 M€	2%	2,75%
Livret A	396 M€	36%	2,88%
TAG03M	24 M€	2%	2,07%
Total	***1 099 M€***	***100%***	***2,27%***

Au 1er janvier 2026, la durée de vie moyenne est de **12 ans** et le taux moyen de la dette de la Région est à **2,27 %** (contre 2,3 % au 1er janvier 2025), poursuivant ainsi sa progression sous l'effet de l'exposition aux taux variables, qui continue de pénaliser le coût global de la dette.

Toutefois, malgré cette pression, le volume important d'emprunts indexés sur le Livret A reste relativement avantageux : avec un taux ramené à 1,70 % au cours de l'année 2025, le Livret A demeure plus compétitif que les autres indices monétaires, contribuant à limiter l'augmentation des charges financières.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet encours de 1 099 M€ donne lieu aux échéances de remboursement détaillées ci-après jusqu'à extinction en 2060 :

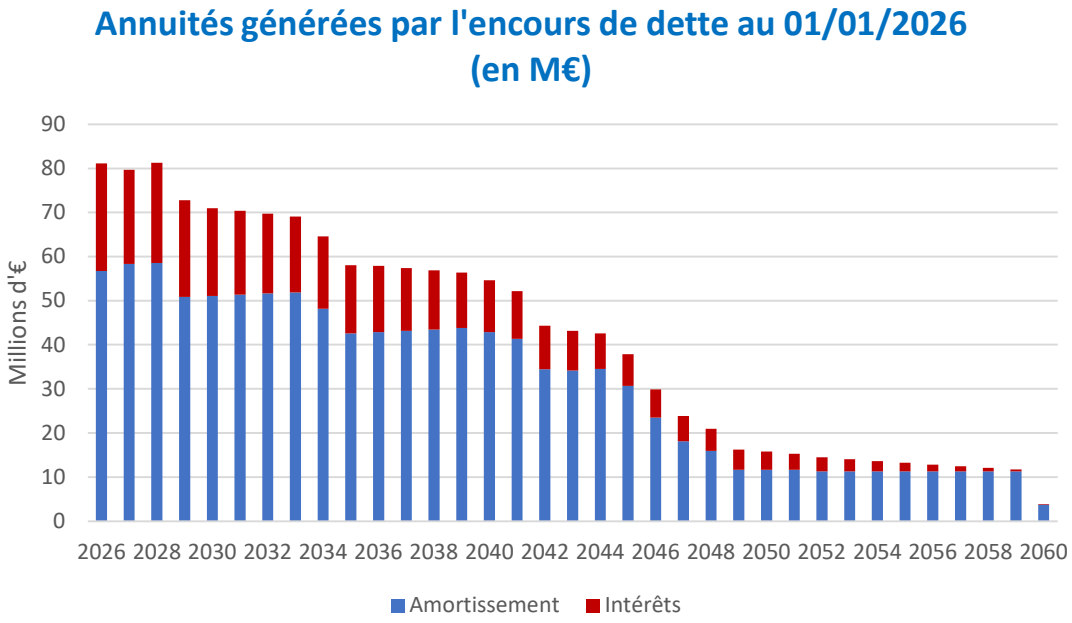

2- REPARTITION PAR PRETEURS

La Banque des Territoires demeure un partenaire financier majeur de la Région, avec 36% de l'encours de dette mobilisés auprès de cet établissement.
Figure ensuite la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec 30 % de l'encours.
À elles deux, ces institutions représentent près des deux tiers de la dette régionale, témoignant d'une relation de confiance durable avec des partenaires institutionnels de long terme, offrant des conditions financières sécurisées et stables.

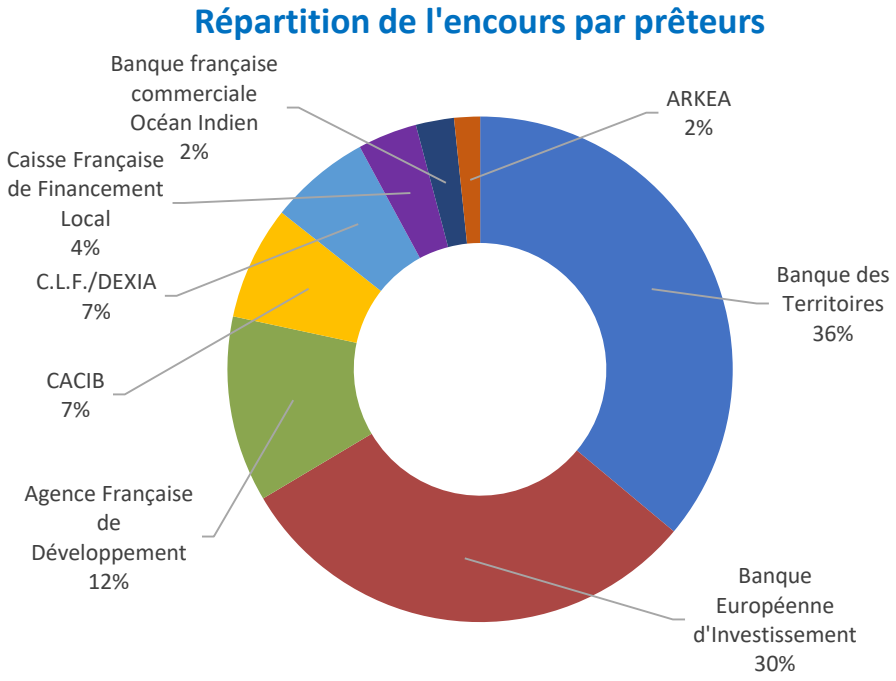

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Prêteur	Capital restant dû (en €)	Répartition
Banque des Territoires	396 554 718	36%
Banque Européenne d'Investissement	333 545 444	30%
Agence Française de Développement	130 745 614	12%
CACIB	79 945 842	7%
C.L.F./DEXIA	71 111 111	7%
Caisse Française de Financement Local	41 777 777	4%
Banque française commerciale Océan Indien	26 666 666	2%
ARKEA	18 267 973	2%
Total	**1 098 615 148**	**100%**

3- LA DETTE GARANTIE

Les nouvelles garanties accordées en 2025

Il n'y a pas eu de nouvelle demande d'emprunt garanti durant l'année 2025.

Les sorties de garanties en 2025

Il n'y a pas eu de sortie de lignes de garantie durant l'année 2025.

L'exposition en matière de garanties au 01/01/2026

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette garantie par la Région s'élève à **68 M€.** Cette garantie bénéficie en majorité au secteur du logement social, qui représente 36,4 M€, soit 53 % de l'encours total garanti.

Bénéficiaire d'emprunt garanti	Capital restant dû	Part du capital restant dû total	Annuité 2024	Annuité 2025	Part dans l'annuité totale 2025	Evolution 25/24
Enseignement	**4 629 574**	**7%**	**295 754**	**339 740**	6%	15%
APPRENTIS D'AUTEUIL	2 700 000	**4%**	203 775	200 098	4%	-2%
Université Catholique de l'Ouest de LA REUNION - Association de gestion du Campus de l'Enseignement Catholique	1 929 574	**3%**	91 979	139 642	3%	52%
Logement social	**36 418 470**	**53%**	**1 236 243**	**1 272 244**	**23%**	**3%**
SHLMR	8 398 363	**12%**	274 262	277 271	5%	1%
SEDRE	1 769 727	**3%**	64 711	65 950	1%	2%
SEMADER	3 013 049	**4%**	106 877	109 328	2%	2%
SEMAC	3 500 347	**5%**	115 199	117 977	2%	2%
SIDR	10 748 218	**16%**	374 081	394 311	7%	5%
SODEGIS	4 927 578	**7%**	163 907	167 276	3%	2%
SODIAC	4 061 188	**6%**	137 207	140 131	3%	2%
Secteur privé hors logement	**27 110 646**	**40%**	**3 990 159**	**3 954 448**	71%	-1%
SA AEROPORT ROLAND GARROS	12 857 143	**19%**	1 511 289	1 475 578	27%	-2%
AIR AUSTRAL	14 253 503	**21%**	2 478 870	2 478 870	45%	0%
Total général	**68 158 690**	**100%**	**5 522 157**	**5 566 432**	**100%**	**1%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

La réglementation impose que, pour un même bénéficiaire, le montant de l'annuité garantie ne dépasse pas 10 % de la capacité à garantir de la collectivité, soit 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement. En 2025, cette capacité à garantir s'établissait à 33,9 M€ pour la Région.
L'annuité la plus importante en 2025 concerne Air Austral, pour un montant représentant 45 % de cette capacité à garantir traduisant un engagement financier exceptionnel de la Région envers cette compagnie régionale.

Indexation
L'encours de dette garantie est intégralement classé en catégorie 1-A selon la Charte Gissler pour l'exercice 2025, ce qui signifie qu'il ne présente aucun risque de complexité ou de volatilité excessive.
La dette garantie est majoritairement indexée sur le Livret A, du fait de la prépondérance de la Banque des Territoires parmi les prêteurs concernés. Ce profil d'indexation contribue à la lisibilité et à la stabilité des charges financières garanties par la Région.

Type de taux	Capital restant dû	En %
Fixe	**14 275 928**	**21%**
Variable	**53 882 762**	**79%**
Livret A	49 253 188	72%
E6M	4 629 574	7%
Total	**68 158 690**	**100%**

La durée de vie moyenne de la dette garantie de la Région s'élève à **15 ans et 9 mois**, ce qui témoigne d'une gestion de long terme des engagements financiers.
En ce qui concerne les prêteurs, la Banque des Territoires, détient à elle seule trois quarts de l'encours de la dette garantie, consolidant ainsi son rôle de partenaire stratégique.
Les autres établissements financiers impliqués dans la dette garantie sont :

- L'Agence Française de Développement pour des opérations spécifiques de financement liées à l'enseignement ;
- Export Développement Canada pour les prêts destinés à soutenir Air Austral.

Prêteur	Montant	En %
Banque des Territoires	49 275 613	72%
Export Développement Canada	14 253 503	21%
Agence Française de Développement	4 629 574	7%
TOTAL	**68 158 690**	**100%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE

1- LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération n° DAF/20150006 en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujetti à la TVA pour le suivi de opérations comptables liées à la production et revente d'énergie produite par la centrale hydroélectrique des Bras des Lianes et les panneaux photovoltaïques.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
DÉPENSES RÉELLES	128 225,34	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)	1 199 258,82
DEPENSES D'ORDRE* de section à section	0,00	RECETTES RÉELLES	111 095,99
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)	1 182 129,47	RECETTES D'ORDRE* de section à section	0,00
dont résultat de l'exercice	-17 129,35		

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)=	**1 182 129,47**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**-17 129,35**

résultats hors comptes 001 et 002 = -17 129,35 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
011	Charges à caractère général	51 756,83	101 953,35	97,0 %
012	Charges de personnel	19 108,80	18 416,00	-3,6 %
65	Charges de gestion courantes	0,00	7 855,99	-
TOTAL DEPENSES REELLES		**70 865,63**	**128 225,34**	**80,9 %**

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,128 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,101 M€

Il s'agit des remboursements des frais liés à l'exploitation de la centrale électrique des bras des lianes qui sont refacturés par le budget principal.

012-Charges de personnel : 0,018 M€

La rémunération d'un agent rattaché à la Direction de la Transition Ecologique dont les missions concernent l'activité de production électrique de la centrale est affectée selon une quotité de temps de travail de 15 % sur ce budget.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
70	Redevance perçues	88 710,28	111 095,99	25,2 %
TOTAL RECETTES REELLES		**88 710,28**	**111 095,99**	**25,2 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,111 M€ et se répartissent comme suit :

- redevance location toiture (pour exploitation des panneaux solaires) : 0,111 M€

Les recettes concernent principalement la redevance de location de toiture (pour exploitation des panneaux solaires) pour un montant de 0,111 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

2- LE BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe pour le suivi des opérations comptables avec le délégataire de la DSP des Musées régionaux.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 0,00
	RECETTES RÉELLES 0,00
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 847 390,94	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **-13 931,27** dont résultat de l'exercice -13 931,27	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 2 833 459,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 1 846 344,18
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	**RECETTES RÉELLES** 106 253,68 dont compte 1068 inclus de : 106 253,68
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 833 459,67	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 847 390,94
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 966 529,13	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**1 952 597,86**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**0,00**

résultats hors comptes 001 et 002 = 0,00 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable
*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
012	Charges de personnel	23 981,74	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**23 981,74**	**0,00**	**-100,0 %**

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0 €.

Il n'y a pas de refacturation du personnel cette année vers le budget annexes DSP Musées.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
10	Dotations	277 084,52	106 253,68	-61,7 %
75	Produits gestion courante	144 166,68	0,00	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		**144 166,68**	**106 253,68**	**-26,3 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,106 M€

La dotation correspond à la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujetti à la TVA pour le suivi des opérations comptables liées à la compétence transport interurbain confiée au délégataire de la DSP Car jaune, la gestion des gares routières ainsi que les participations financières avec les 5 autorités organisatrices des transports urbains (EPCI).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 0,00
DÉPENSES RÉELLES 41 202 358,51	**RECETTES RÉELLES** 41 336 038,49
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **133 679,88** dont résultat de l'exercice 133 679,88	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**133 679,88**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**133 679,88**

Résultats hors comptes 001 et 002 = 133 679,88 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
011	Charges à caractère général	28 930 403,50	30 468 138,39	5,3 %
65	Autres charges gestion courante	10 274 569,20	10 592 000,00	3,1 %
67	Charges exceptionnelles	0,00	142 220,12	-
TOTAL DEPENSES REELLES		**39 204 972,70**	**41 202 358,51**	**5,1 %**

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 41,2 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 30,5 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2024	2025	Evolution
DSP Car Jaune 2015-2025	27 078 302,31	29 230 517,17	7,9 %
Gestion Réseau Car Jaune 2015-2025	498 226,53	543 771,72	9,1 %
Accompagnement au sol	511 914,18	439 667,80	-14,1 %
Fonctionnement des gares routières	198 015,55	43 377,92	-78,1 %
Prestations sécurité sur Réseau Car Jaune	326 231,73	24 754,32	-92,4 %
Frais de nettoyage des gares - DL	317 713,20	151 339,31	-52,4 %
Entretien et réparation sur terrains	0,00	13 226,15	-
Frais de nettoyage des locaux	0,00	21 484,00	-
TOTAL	**28 930 403,50**	**30 468 138,39**	**5,3 %**

L'augmentation des charges à caractère général de 5,3 % s'explique principalement par la hausse de la contribution financière de la DSP Car jaune avec :

- La mise en service de la nouvelle offre Car Jaune en décembre 2025 avec une augmentation de 10 % de l'offre et une restructuration du réseau avec la généralisation de la tarification à 2 € sur la ligne touristique ;
- La mise en service de 83 autocars neufs dont 11 cars à étage ;
- La mise en service de bornes d'informations dynamiques aux abords des gares ;
- La modernisation des abribus.

065-Autres charges de gestion courante : 10,6 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2024	2025	Evolution
Reversement DGD Autres AOTU	6 841 183,93	6 841 183,93	0,0 %
Compensation suite transfert compétences CASUD	1 011 485,27	1 011 485,27	0,0 %
Versements aux AOTU EXTRA-MUROS	2 196 600,00	2 477 790,80	12,8 %
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	225 300,00	261 540,00	16,1 %
TOTAL	**10 274 569,20**	**10 592 000,00**	**3,1 %**

Le montant des autres charges de gestion courante augmente de + 3,1 % en 2025.
L'augmentation s'explique principalement par la hausse des recettes REUNI'PASS reversées aux autorités organisatrices de mobilités (CINOR, CASUD, CIREST, CIVIS et TO).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
74	Subventions d'exploitation	38 940 708,01	40 439 827,74	3,8 %
75	Produits de gestion courante	114 375,00	315 465,75	175,8 %
77	Produits exceptionnels	149 890,00	580 745,00	287,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		**39 204 973,01**	**41 336 038,49**	**5,4 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 41,3 M€ et se répartissent comme suit :

074-Subventions d'exploitation : 40,44 M€

POSTES	2024	2025	Evolution
Compensation de transfert du Département	7 082 000,00	7 082 000,00	0,0 %
Subventions et participations Régions	31 858 708,01	33 357 827,74	4,7 %
TOTAL	**38 940 708,01**	**40 439 827,74**	**3,8 %**

Par rapport à 2024, la subvention régionale provenant du budget principal de 33 357 827,74 € augmente de + 1,5 M€ (soit + 4,7 %).
Il est à noter que certaines charges telles que les dépenses de personnel affecté sur ce secteur ou les loyers des locaux administratifs sont supportées, à ce stade, par le budget principal.

075-Produits de gestion courante : 0,315 M€

Le montant de redevance pour location de bus s'élève à 0,315 M€.

077-Produits exceptionnels : 0,580 M€

Les dédits et pénalités perçus s'établissent à 0,580 M€.

L'augmentation est liée principalement aux manquements des obligations de la DSP réseau Car Jaune.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, pour une collectivité locale, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts des données croisées entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**642 377 649,80**	**507 251 110,40**	**642 377 649,80**	**507 251 110,40**
Budget Principal	639 544 190,13	502 451 121,60	639 544 190,13	502 451 121,60
Budget Annexe ENERGIE	-	-	-	-
Budget Annexe DSP Musées	2 833 459,67	4 799 988,80	2 833 459,67	4 799 988,80
Budget Annexe TRANSPORT	-	-	-	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**682 047 348,95**	**838 823 714,80**	**648 569 151,86**	**805 345 517,71**
Budget Principal	637 869 374,16	793 343 861,83	604 511 546,42	793 223 492,48
Budget Annexe ENERGIE	128 225,34	1 310 354,81	7 855,99	1 310 354,81
Budget Annexe DSP Musées	2 847 390,94	2 833 459,67	2 847 390,94	2 833 459,67
Budget Annexe TRANSPORT	41 202 358,51	41 336 038,49	41 202 358,51	7 978 210,75
BUDGET GENERAL	**1 324 424 998,75**	**1 346 074 825,20**	**1 290 946 801,66**	**1 312 596 628,11**

Il convient de relever que les flux budgétaires croisés entre le budget principal et le budget annexe ENERGIE concernent les opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et des frais de maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.
Elles s'élèvent en 2025 à la somme de 120 369,35 € en section de fonctionnement dont 18 416,00 € (chapitre 012) + 101 953,35 € (chapitre 011) pour le budget annexe ÉNERGIE.
Il est enfin à noter que le budget de la Région a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 33,4 M€ en 2025 au budget annexe Transport pour la gestion de la DSP Car Jaune. Cette participation permet de financer la compétence TRANSPORT transférée à la Région, à la suite de la loi NOTRE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER et INTERREG) dans des budgets distincts du budget principal. Les budgets annexes sont dotés de l'autonomie financière sans personnalité morale.

1- LE BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.
Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 142 953 057,34	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 0,00
DÉPENSES RÉELLES 2 660 719,79	**RECETTES RÉELLES** 30 639,95
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 340 357 103,74	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **-42 270 711,42** dont résultat de l'exercice 100 682 345,92	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 443 669 529,50

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 173 589 727,53
DÉPENSES RÉELLES 2 425 429,88 dont hors dette 2 425 429,88	**RECETTES RÉELLES** 4 390 054,14 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 443 669 529,50	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 340 357 103,74
SOLDE D'EXECUTION (b) 72 241 926,03	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**29 971 214,61**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**-665 455,58**

Résultats hors comptes 001 et 002 = -665 455,58 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable
*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	19 255 289,62	2 660 719,79	-86,2 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**19 255 289,62**	**2 660 719,79**	**-86,2 %**

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2,7 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 2,7 M€ en 2025

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	31 872 161,48	30 639,95	-99,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		**31 872 161,48**	**30 639,95**	**-99,9 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,031 M€ et se répartissent comme suit :

- le remboursement des indus s'élève à 0,031 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	343 627 893,75	2 425 429,88	-99,3 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**343 627 893,75**	**2 425 429,88**	**-99,3 %**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,4 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le REACT UE représentent 2,4 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	402 277 379,71	4 390 054,14	-98,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		**402 277 379,71**	**4 390 054,14**	**-98,9 %**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4,4 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 3,6 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,811 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

2- LE BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020. Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00	**RECETTES RÉELLES** 454 204,93
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 492 881,36	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **80 795,98** dont résultat de l'exercice 80 795,98	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 2 119 472,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 1 521 312,66
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	**RECETTES RÉELLES** 0,00 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 119 472,41	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 492 881,36
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 894 721,61	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**1 975 517,59**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**454 204,93**

Résultats hors comptes 001 et 002 = 454 204,93 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable
*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	6 454 743,17	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**6 454 743,17**	**0,00**	**-100,0 %**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0 €.

Il n'y a plus de projets financés sur le POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	7 449 906,57	454 204,93	-93,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		**7 449 906,57**	**454 204,93**	**-93,9 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,454 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets s'élèvent à 0,454 M€

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	2 498 557,64	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**2 498 557,64**	**0,00**	**-100,0 %**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0€.

Il n'y a plus de projets financés sur le POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	2 119 472,41	0,00	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		**2 119 472,41**	**0,00**	**-100,0 %**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0€.

Il n'y a plus de subventions reçues sur le POE 2014-2020.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

3- LE BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER / FSE 2021-2027.
La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la première fois sur l'exercice 2023.
Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 403 871,13	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 0,00
DÉPENSES RÉELLES 77 786 605,42	**RECETTES RÉELLES** 38 726 265,37
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 48 291 217,94	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **-40 937 601,44** dont résultat de l'exercice -39 533 730,31	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 47 817 827,68

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 473 390,26	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 0,00
DÉPENSES RÉELLES 109 134 270,79 dont hors dette 109 134 270,79	**RECETTES RÉELLES** 115 053 686,55 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 47 817 827,68	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 48 291 217,94
SOLDE D'EXECUTION (b) 5 919 415,76	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**-35 018 185,68**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**-33 140 924,29**

Résultats hors comptes 001 et 002 = -33 140 924,29 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	6 001 340,76	77 786 605,42	1196,2 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**6 001 340,76**	**77 786 605,42**	**1196,2 %**

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 77,8 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 26,6 M€ en 2025 ;
- les projets financés par le POE 2021-2027 FSE s'élèvent à 51,2 M€ en 2025.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	3 733 007,78	38 726 265,37	937,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		**3 733 007,78**	**38 726 265,37**	**937,4 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 38,73 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 10,4 M€ ;
- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FSE sont de 24,4 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	48 291 217,94	109 134 270,79	126,0 %
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 069,22	0,00	-100,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**62 388 287,16**	**109 134 270,79**	**74,9 %**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 109,1 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 109,1 M€ en 2025.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	29 272 479,28	115 053 686,55	293,0 %
923	Dettes et autres opérations financières	1,00	0,00	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		**29 272 480,28**	**115 053 686,55**	**293,0 %**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 115,1 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 115,1 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

4- LE BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le POE INTERREG OI 2021-2027.
La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la première fois sur l'exercice 2023.
Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET AUTONOME INTERREG 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 3 309 428,61
DÉPENSES RÉELLES 5 163 879,63	**RECETTES RÉELLES** 3 868 131,24
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **2 013 680,22** dont résultat de l'exercice -1 295 748,39	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 0,00
DÉPENSES RÉELLES 2 181 351,30 dont hors dette 2 181 351,30	**RECETTES RÉELLES** 0,00 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00
SOLDE D'EXECUTION (b) -2 181 351,30	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**-167 671,08**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**-3 477 099,69**

Résultats hors comptes 001 et 002 = -3 477 099,69 en conformité avec le résultat du compte financier unique du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	425 718,93	5 163 879,63	1013,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**425 718,93**	**5 163 879,63**	**1013,0 %**

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 5,2 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets par le POE 2021-2027 INTERREG OI.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9305	Gestion des fonds européens	1 867 573,77	3 868 131,24	107,1 %
TOTAL RECETTES REELLES		**1 867 573,77**	**3 868 131,24**	**107,1 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 3,9 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 INTERREG OI pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	-	2 181 351,30	-
923	Dettes opérations financières	1 245 049,18	-	-200,0 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**1 245 049,18**	**2 181 351,30**	**-24,8 %**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,2 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets par le POE 2021-2027 INTERREG OI.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2024	2025	
9005	Gestion des fonds européens	-	-	-
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

5- PROJETS ECONOMIQUES FINANCES PAR L'EUROPE ET FONDS PROPRES REGION

En 2025, la Région a accompagné les entreprises à l'aide des fonds Européens FEDER et Interreg à hauteur de **199,4 M€** (- 54,8 %) et au titre de la contrepartie nationale sur fonds propres Région à hauteur de **5,7 M€** (- 21,2 %) dans le cadre des objectifs thématiques (OT).

Les projets financés en 2025 par les fonds européens et les fonds propres Région se répartissent comme suit :

Politiques publiques	2014-2020 & 2021-2027		2025
	CPN Région	Programmes Européens	
Axe 1 : Le développement Humain et Solidaire	766 350	61 785 112	62 551 462
Axe 2 : Le développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	4 266 009	40 056 032	44 322 041
Axe 3 : Le développement Durable et la Transition Ecologique	705 759	84 401 591	85 107 350
Les missions transversales	0	13 109 522	13 109 522
Total	**5 738 118**	**199 352 257**	**205 090 375**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET FEDER 2014-2020

en M €

Axes Manda-ture	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION POE 2014-2020					MANDATS FEDER POE 2014-2020				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement		**1,79**	**1,34**	**2,84**	**0,31**	**0,0**	**20,16**	**20,88**	**48,11**	**19,26**	**2,66**
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,46	0,35				2,46	2,03	1,01	0,02	
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie									0,12	
	Total Axe Mandature 1	0,46	0,35				2,46	2,03	1,01	0,14	
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,06	0,16	0,28	0,27		0,54	1,47	3,97	1,91	
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,27	0,83	2,56	0,04		9,85	6,21	3,51	0,89	0,01
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie						1,36	5,33	33,23	5,60	
	Total Axe Mandature 2	1,33	0,99	2,83	0,31		11,74	13,01	40,71	8,40	0,01
Missions Transver-sales	Assistance technique						5,95	5,84	6,39	10,72	2,49
	Créances admises en non-valeur et éteintes										0,16
Investissement		**8,17**	**8,66**	**6,13**	**4,80**	**0,0**	**105,00**	**135,23**	**293,94**	**343,63**	**2,43**
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1,65	2,24	0,04	0,63		9,71	14,55	2,08	9,80	
	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	0,14	0,09	0,27	0,39		3,86	3,34	5,36	18,03	
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,80	0,91	0,30	0,34		13,05	4,68	6,60	24,90	
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie							1,94	70,05	74,12	
	Total Axe Mandature 1	2,59	3,23	0,62	1,35		26,62	24,50	84,09	126,86	
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,31	0,12	1,33	0,75		1,49	0,57	16,16	4,64	
	OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	0,07	0,01	0,03	0,07		4,83	4,62	4,19	0,80	
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,97	2,49	2,35	0,64		7,79	13,01	25,65	21,85	0,04
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie							3,50	19,50	28,23	2,39
	Total Axe Mandature 2	2,34	2,62	3,71	1,45		14,12	21,68	65,50	55,51	2,43
Axe 3	OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs	0,95	1,44	0,54	0,78		15,11	18,10	18,89	25,32	
	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,65	0,04	0,08	0,23		7,08	10,57	10,26	4,57	
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,20	0,79	0,48	0,99		16,62	17,89	18,34	44,68	
	OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	1,44	0,54	0,70	0,00		24,46	28,92	47,49	66,25	
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie						0,99	13,56	49,36	20,44	
	Total Axe Mandature 3	3,24	2,81	1,80	1,99		64,26	89,04	144,34	161,26	
	Total général	**9,96**	**10,00**	**8,96**	**5,11**	**0,00**	**125,16**	**156,10**	**342,05**	**362,88**	**5,09**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET POCT 2014-2020

en M €

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION POE 2014-2020					MANDATS UE POE INTERREG 2014-2020				
		2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement		**0,56**	**0,61**	**0,59**	**0,50**	**0,00**	**5,14**	**7,17**	**7,50**	**6,05**	**0,00**
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,03	0,13	0,31	0,18		0,31	1,73	3,59	2,03	
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,15	0,06	0,08	0,12		1,12	0,77	0,80	1,25	
	Total Axe Mandature 1	0,18	0,19	0,39	0,30		1,43	2,50	4,39	3,28	
Axe 2	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	0,15	0,14	0,15			2,03	1,43	2,21	0,02	
	Total Axe Mandature 2	0,15	0,14	0,15			2,03	1,43	2,21	0,02	
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,17	0,21	0,01	0,13		1,01	1,18	0,11	0,72	
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,05	0,07	0,04	0,07		0,58	1,04	0,55	1,55	
	Total Axe Mandature 3	0,22	0,28	0,05	0,20		1,60	2,22	0,66	2,27	
Missions Transversales	Assistance technique						0,08	1,02	0,24	0,48	
Investissement		**0,36**	**0,50**	**0,08**	**0,09**	**0,00**	**3,19**	**4,55**	**0,51**	**2,50**	**0,00**
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,36	0,50	0,05	0,07		2,61	3,51	0,34	0,55	
	Total Axe Mandature 1	0,36	0,50	0,05	0,07		2,61	3,51	0,34	0,55	
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques									1,82	
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources			0,03	0,02		0,58	1,04	0,17	0,13	
	Total Axe Mandature 3			0,03	0,02		0,58	1,04	0,17	1,95	
	Total général	**0,91**	**1,11**	**0,67**	**0,59**	**0,00**	**8,33**	**11,71**	**8,01**	**8,55**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

en M €

Axes Manda-ture	Objectifs Spécifiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PE 2021-2027			MANDATS UE PE FEDER/FSE+ 2021-2027		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025
Fonctionnement		**1,97**	**1,15**	**1,90**	**1,74**	**6,00**	**77,79**
Axe 1	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe			0,02			0,61
	4.6 Faciliter l'insertion des jeunes en difficulté (Priorité spécifique FSE + : Emploi des jeunes)				1,32	0,00	3,50
	4.7 Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité	0,04	0,10	0,13	0,23	0,85	45,48
	Total Axe Mandature 1	0,04	0,10	0,15	1,54	0,85	49,59
Axe 2	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	0,03	0,22	0,37	0,19	1,23	2,11
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)	1,90	0,79	1,30		3,36	15,64
	1.4 Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise		0,04	0,08		0,56	0,67
	Total Axe Mandature 2	1,93	1,04	1,75	0,19	5,15	18,42
Missions Transver-sales	Assistance technique						9,78
Investissement			**0,36**	**2,87**		**62,39**	**109,13**
Axe 1	4.2 Une Europe plus sociale					4,16	5,22
	5.1 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la Culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines						1,11
	5.2 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la Culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones rurales						1,23
	Total Axe Mandature 1					4,16	7,56
Axe 2	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe			1,51			8,56
	1.2 - En tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics			0,01			0,12
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)		0,02	0,64		13,56	3,46
	3.2 - Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière						3,80
	4.6 - Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale			0,31			2,99
	Total Axe Mandature 2		0,02	2,47		13,56	18,93
Axe 3	2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre			0,01			11,36
	2.2 Promouvoir les énergies renouvelables		0,09	0,07		0,26	7,30
	2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes					6,86	10,31
	2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau		0,25	0,30		11,81	12,88
	2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources						1,58

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Axes Manda-ture	Objectifs Spécifiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PE 2021-2027			MANDATS UE PE FEDER/FSE+ 2021-2027		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025
Axe 3	2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution			0,02			1,14
	2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone (FEDER)					11,64	32,98
	2.10 - Reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles						5,10
	Total Axe Mandature 3		0,34	0,39		30,58	82,64
	Total général	**1,97**	**1,50**	**4,77**	**1,74**	**54,29**	**186,92**

Descriptif de quelques projets financés en 2025 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Engagés M€		Localisation	Mandatement 2025 M€		
			UE	Région		Stade	UE	Région
REGION REUNION	Construction du lycée des Métiers de la mer	D'une capacité globale prévisionnelle de 726 élèves, le lycée des métiers de la mer sera implanté sur la Commune de Le Port. Il offrira des formations professionnelles allant du CAP au BTS avec une capacité de 336 élèves, mais également une offre de formation en voie générale de la seconde à la terminale pour 390 élèves.	53,80		Le Port	Acompte	2,44	
SARL GENERALL AUTOS	Construction d'une unité de recyclage des métaux et de VHU	Le projet consiste en la création d'un centre de recyclage des déchets métalliques et VHU	1,28	0,26	Saint-Louis	Acompte	0,93	0,16
COMMUNE DE SAINT JOSEPH	Aménagement d'un ouvrage de franchissement sur la rue du centre nautique à Saint-Joseph	Le projet concerne l'aménagement d'un ouvrage de franchissement de la Ravine Jean Petit dans la rue du centre nautique, à Saint-Joseph. Le remplacement du radier actuel par un ouvrage hydraulique mieux dimensionné permettra de renforcer la résilience du réseau routier.	2,34		Saint-Joseph	Acompte	0,95	
Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion (SHLMR)	Victoria Réhabilitation thermique et énergétique de 215 logements	La réhabilitation du groupe d'habitation Victoria intégrera les travaux suivants : -Travaux d'étanchéité, travaux d'amélioration des parties privatives et des parties communes, travaux de résidentialisation, travaux d'amélioration de l'accessibilité, installation de l'eau chaude solaire, végétalisation des pieds d'immeuble, réaménagement des parkings.	2,95		Saint-André	Acompte	1,84	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET INTERREG OI 2021 – 2027

en M€

Axes Mandature	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION		MANDATS UE	
		2024	2025	2024	2025
Fonctionnement		**0,08**	**0,62**	**0,43**	**5,16**
Axe 1	OS 1.1- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		0,10		0,91
	OS 4.2- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne		0,12		1,08
	OS 4.6 - Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale		0,03		0,15
	ISO 6.6 - Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération		0,01		0,32
	Total Axe Mandature 1	0,00	0,26	0,00	2,46
Axe 2	OS 1.3: Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	0,01	0,03	0,08	0,17
	OS 4.6: Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	0,05	0,02	0,26	0,10
	Total Axe Mandature 2	0,06	0,05	0,34	0,27
Axe 3	OS 2.4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe		0,24		1,38
	OS 2.6: Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	0,01	0,03	0,08	0,16
	OS 2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution		0,04		0,23
	Total Axe Mandature 3	0,01	0,31	0,08	1,76
Missions Transversales	Assistance technique				0,67
Investissement			**0,38**	**1,25**	**2,18**
Axe 1			0,38		2,18
	Total Axe Mandature 1		0,38		2,18
Missions Transversales	Remboursement du préfinancement 2021-2022 de INTERREG OI			1,25	
	Total général	**0,08**	**1,00**	**1,67**	**7,34**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Descriptif de quelques projets financés en 2025 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatement 2025		
			UE	Région		Stade	UE	Région
ASSOCIATION RUN-WAY	Réunion-Madagascar : structuration, innovation et sensibilisation pour une filière textile circulaire et durable dans la zone Océan Indien	RUN-WAY initie une coopération La Réunion-Madagascar pour valoriser les déchets textiles. Il vise une filière locale et durable, fondement d'une économie circulaire réduisant déchets, CO_2, créant des emplois et préservant les savoir-faire.	0,15	0,03	La Réunion Madagascar	Avance	0,08	0,01
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion	Plaidoyer pour la pêche artisanale durable en océan Indien (PADOI)	Le projet « Plaidoyer pour la pêche artisanale durable en océan Indien (PADOI) vise à promouvoir la durabilité de la pêche artisanale dans Zone Océan Indien, dans le cadre de la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI).	0,10	0,02	Comores La Réunion Madagascar Maurice Seychelles	Solde	0,10	0,02
GIP CYCLOTRON REUNION Océan indien	NanoBioScars	Ce projet vise à évaluer le potentiel cicatrisant de scaffolds et des enrichissements sur des modèles de cicatrisation cutanée et osseuse pour proposer des prototypes de pansements enrichis, pour différents tissus étudiés.	0,88	0,16	La Réunion Maurice	Acompte	0,14	0,02

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LA SYNTHÈSE DU BILAN DES BUDGETS

LA SYNTHÈSE DU BILAN DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Présentation générale du bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région Réunion au 31 décembre 2025.
Il retrace l'ensemble des biens détenus par la collectivité (actif) et les ressources mobilisées pour leur financement (passif).

ACTIF NET				
En M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Actif immobilisé	9 665,7	9 085,6	-580,2	-6%
Actif circulant	116,9	90,6	-26,4	-23%
Trésorerie	58,9	39,7	-19,2	-33%
Comptes de régularisation	0,0	0,3	0,3	
TOTAL ACTIF	**9 841,6**	**9 216,1**	**-625,4**	**-6%**

PASSIF				
En M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Fonds propres	8 613,9	8 009,3	-604,7	-7%
Provisions	58,0	57,2	-0,9	-1%
Dettes financières	1 133,6	1 109,0	-24,6	-2%
Dettes non financières	35,5	39,7	4,2	12%
Comptes de régularisation	0,3	1,0	0,8	296%
TOTAL PASSIF	**9 841,3**	**9 216,1**	**-625,4**	**-6%**

Le total du bilan s'établit à **9 216,1 Md€.**
Le bilan traduit un patrimoine important, financé majoritairement par des ressources propres, ce qui garantit la solidité de la collectivité.

L'exercice 2025 s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU), avec un objectif renforcé de fiabilisation du patrimoine et d'amélioration de la qualité des comptes.

1 – ACTIF NET

1.1) Actif immobilisé

Au 31 décembre 2025, l'actif immobilisé s'établit à **9 085,5 Md€**, contre **9 665,7 Md€** en 2024, soit une diminution de **-580,2 M€ (-6 %).** Cette évolution s'explique principalement par les ajustements comptables sur la voirie, la progression des immobilisations en cours et la poursuite des travaux de fiabilisation de l'inventaire comptable. L'analyse des variations doit être appréciée au regard des flux de l'exercice (acquisitions, sorties, amortissements et intégrations.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

1. ACTIF IMMOBILISÉ (VALEUR NETTE)				
En M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Subventions d'investissement versées	486,1	469,6	-16,5	-3%
Autres immobilisations incorporelles	41,5	53,3	11,7	28%
Immobilisations incorporelles en cours	0,0	0,0	0,0	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**527,6**	**522,9**	**-4,8**	**-1%**
Terrains	82,4	70,3	-12,0	-15%
Constructions	946,2	903,5	-42,6	-5%
Réseaux et installations de voirie	7 269,0	6 638,1	-630,9	-9%
Réseaux divers	160,6	152,0	-8,6	-5%
Installations techniques, agencements et matériel	6,5	5,7	-0,8	-12%
Autres	72,1	80,7	8,6	12%
Immobilisations corporelles en cours	282,1	371,9	89,8	32%
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	29,3	29,3	0,0	0%
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**8 848,2**	**8 251,6**	**-596,6**	**-7%**
Immobilisations financières	289,9	311,0	21,1	7%
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**289,9**	**311,0**	**21,1**	**7%**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**9 665,7**	**9 085,6**	**-580,2**	**-6%**

A) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à **522,9 M€,** contre **527,6 M€** en 2024, soit une réduction de **– 4,8 M€ (- 0,9 %).**

- Les subventions d'investissement versées atteignent 469,6 M€, en légère diminution (- 3 %), sous l'effet combiné :
  - des acquisitions (59,6 M€) ;
  - et des amortissements significatifs (75,6 M€).
- Les autres immobilisations incorporelles s'élèvent à **53,3 M€,** en progression (+ 28 %), traduisant :
  - des acquisitions dynamiques (16,5 M€) ;
  - compensées partiellement par des amortissements (3,4 M€) ;
  - et des opérations de reclassement vers les immobilisations en cours.

Le poste incorporel demeure globalement stable, avec des mouvements internes liés à la gestion des études et des subventions. Les évolutions des immobilisations incorporelles trouvent leur traduction au passif à travers les mécanismes de reprise et d'amortissement des subventions d'investissement, conformément aux règles applicables en M57.

B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à **8 251,6 M€**, contre **8 848,2 M€** en 2024, soit une diminution de **-596,6 M€ (-7 %)**.

Les terrains s'élèvent à **70,3 M€**, en diminution de -15 % par rapport à 2024.
Cette évolution s'explique principalement par les flux suivants :

- Acquisitions limitées : 0,24 M€ ;
- Cessions marginales : (0,003) M€ ;
- Sorties d'actifs significatives : (12,23) M€, correspondant à des opérations d'apurement ;
- Amortissements résiduels : (0,03) M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Ces mouvements incluent notamment :

- La cession de la parcelle BS102 au Tampon ;
- Les cessions des parcelles DD1458 et DD1460 à Saint-Leu ;
- Ainsi que la cession de la parcelle BS211 à Saint-Paul.

Le patrimoine bâti (constructions) constitue un poste structurant des immobilisations corporelles.
Il s'élève à :

- 1 327 M€ en valeur brute ;
- 903,5 M€ en valeur nette ;

et se décompose entre :

- le patrimoine des lycées : 935,5 M€ ;
- les autres bâtiments : 391,5 M€.

Le patrimoine bâti présente une évolution globalement stable sur l'exercice :

- les acquisitions demeurent limitées (environ 3,3 M€ sur les autres bâtiments) ;
- les amortissements sont significatifs **(**28,2 M€ pour les lycées **et** 17,7 M€ pour les autres bâtiments).

Cette situation traduit :

- un patrimoine arrivé à maturité ;
- une faible variation du stock ;
- et des flux principalement liés à la consommation économique des biens via l'amortissement.

Le poste voirie (6 638,1 M€) diminue de -9 %, sous l'effet :

- d'acquisitions significatives (127,9 M€) ;
- mais surtout de sorties d'actifs importantes (758,8 M€), correspondant :
    - à des opérations d'apurement ;
    - à la correction de doublons ;
    - et à la sortie d'actifs non patrimoniaux (dont Tram-Train).

La baisse du poste voirie ne traduit pas une dégradation, mais une fiabilisation du patrimoine régional démarré avec un accompagnement externe depuis juin 2025.

Les autres postes d'immobilisations corporelles augmentent de 12%. Ils s'élèvent à **80,7 M€** contre **72,1 M€** (réseaux divers, équipements, informatique, matériel de transport) et présentent des évolutions plus modérées, traduisant principalement des opérations de renouvellement et de modernisation des équipements.

La diminution des immobilisations corporelles, en particulier sur la voirie, s'inscrit en cohérence avec l'évolution des fonds propres et des subventions d'investissement au passif.
Ces mouvements traduisent les effets combinés :

- des sorties d'actifs liées aux opérations de fiabilisation ;
- et des mécanismes d'amortissement et de neutralisation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

C) Immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à **371,9 M€** contre **282,1 M€** en 2024, soit une progression de **+ 32%.**

Cette évolution s'explique par :

- des acquisitions importantes (60,7 M€) dans le secteur des voiries et des lycées majoritairement ;
- et des intégrations significatives (56,1 M€) issues des avances (238), et des frais d'études (203).

Les immobilisations en cours traduisent une structuration du cycle d'investissement, mais appellent une vigilance particulière sur les délais de mise en service. Les comptes d'immobilisations en cours (23x) progressent ainsi de **89,8 M € (+ 32%)**.

En effet, un nombre significatif d'opérations apparaît, au regard des éléments disponibles, comme techniquement achevées ou en situation de mise en service. Toutefois, en l'absence de validation formelle des directions opérationnelles concernées, notamment en charge du patrimoine, les opérations d'intégration en immobilisations définitives ne peuvent être réalisées dans des conditions satisfaisantes.

Cette situation a pour conséquence :

- de maintenir certaines opérations en comptes d'immobilisations en cours au-delà de leur échéance normale ;
- de retarder le déclenchement de l'amortissement ;
- et de limiter la correcte traduction comptable de la réalité patrimoniale.

Dans ce contexte, un renforcement du processus de suivi des opérations et de validation des mises en service sera mis en œuvre à compter de 2026 afin de sécuriser les flux d'intégration et d'améliorer la fiabilité de l'inventaire comptable.
La progression des immobilisations en cours est à mettre en lien avec la diminution des avances versées (compte 238) au passif et à l'actif, traduisant les opérations de bascule vers les immobilisations définitives. Cette approche assure l'éligibilité des dépenses au FCTVA, renforçant alors la capacité de financement de la collectivité (via les intégrations des comptes 238 et 2031x).

- ### D) Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- les participations de la Région dans des organismes et sociétés (compte 26) ;
- les prêts, avances et autres créances financières (comptes 27x).

Les immobilisations financières s'élèvent à **311 M€** en 2025**,** contre **289,9 M€** en 2024**,** soit une progression de **+ 21,1 M€ (+7 %)**.

ANALYSE CIBLÉE – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
En M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Immobilisations financières	83,7	88,8	5,1	6%
Autres immobilisations financières	207,2	223,2	16,0	8%
Dépréciations d'immobilisations	-0,9	-0,9	0,0	0%
TOTAL NET ISSU BALANCE	**289,9**	**311,0**	**21,1**	**7%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

➢ **Participations (compte 26)**

Les participations atteignent **88,8 M€** au 31 décembre 2025.
La variation constatée sur l'exercice (+ 5 M€) correspond principalement :

- à la prise de participation au capital de SAPMER (5 M€) ;
- à la prise de participation au capital de la SPL Grand Ouest (0,125 M€).

a) Analyse de la valeur des participations (c/261)

Afin d'apprécier la valeur des titres détenus, une analyse a été réalisée en rapprochant :

- la valeur comptable des titres ;
- la quote-part de situation nette (QPSN) des entités, calculée à partir des capitaux propres des derniers comptes disponibles (exercice 2024).

Cette analyse met en évidence des situations contrastées.

En M€	Valeur	QPSN	Écart	Dépréciation estimée	Niveau de risque
SEMATRA	65,2	17,8	-47,4	141,2	Fort
SAPMER*	5,0	3,7	-1,3	1,3	Modéré
Réunion Développement	4,8	2,5	-2,3	2,3	Modéré
SPL Énergies Réunion	3,0	1,6	-1,4	1,4	Modéré
SPL Maraina	0,5	0,3	-0,2	0,2	Modéré
SPL Grand Ouest*	0,1	0,1	-0,1	0,1	Modéré
IDIS	0,1	0,0	-0,1	0,1	Fort
SPL Estival	0,03	0,00	-0,03	0,03	Fort
TOTAL DÉPRÉCIATION ESTIMÉE – COMPTE 261				**146,5**	

b) Participations sans risque identifié

Certaines participations présentent une valeur cohérente ou inférieure à leur quote-part de situation nette (SEMIR, SAFER, SODIAC, SODEGIS…).
Ces situations traduisent une structure financière satisfaisante et ne nécessitent pas de dépréciation à ce stade.

c) Participations présentant un risque de dépréciation

Certaines entités présentent un écart significatif entre la valeur comptable des titres et leur situation nette :

- SA Réunion Développement (ex-NEXA) : 2,29 M€ ;
- SPL Énergies Réunion : 1,40 M€ ;
- SPL Maraina : 0,18 M€ ;
- SPL Grand Ouest : 0,06 M€ ;
- SAPMER : 1,29 M€.

**Ces écarts traduisent une perte de valeur potentielle des participations concernées. Les estimations relatives à SPL Grand Ouest et SAPMER ont été réalisées sur la base des derniers comptes disponibles (2024). En effet, l'entrée de la Région au capital de ces entités étant intervenue en 2025, il n'existe pas encore de données financières actualisées permettant d'apprécier leur valeur à la clôture.*
En conséquence, l'évaluation repose sur une approche prudente, fondée sur les informations financières disponibles les plus récentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

d) Entités en situation nette négative

Certaines participations présentent des capitaux propres négatifs :

- IDIS : dépréciation retenue de **0,075 M€ ;**
- SPL Estival : dépréciation retenue de **0,025 M€** ;

Dans ces cas, la dépréciation est retenue à hauteur de la valeur des titres détenus.

e) Cas structurant : SEMATRA

La SEMATRA constitue le principal enjeu du portefeuille.

- Valeur comptable : **65,18 M€** ;
- Valeur économique post-restructuration : **17,57 M€ ;**
- Quote-part de situation nette : **17,79 M€**.

Les travaux mettent en évidence une **dépréciation estimée à 141,2 M€**, liée :

- aux opérations de restructuration (2022-2023) ;
- aux pertes historiques ;
- à des éléments non encore traduits en comptabilité.

➢ **Prêts, avances et autres créances financières (27x)**

Les autres immobilisations financières progressent d'environ **+ 16 M€**.

Cette évolution est principalement portée par :

- les engagements auprès de fonds d'investissement et opérateurs financiers :
  - European Investment Fund : 17,92 M€ ;
  - Bpifrance : 3,0 M€.
- les financements d'infrastructures et dispositifs publics :
  - Régie Réunion THD : 2,5 M€.
- les avances remboursables à des acteurs économiques (Institut Bleu, SILEX Films, Chambre d'agriculture).

Des opérations de régularisation (annulations de titres, dépôts et cautionnements) complètent ces mouvements.

f) Analyse du risque de dépréciation

Les travaux mettent en évidence un **risque de dépréciation estimé à 24,5 M€**, fondé sur plusieurs indices :

- risque de non-recouvrement (sinistralité, partage du risque) ;
- érosion de la valeur des fonds ;
- absence de remboursement pour certains dispositifs ;
- incertitudes sur la valorisation.

Ces éléments traduisent une **valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable**, justifiant une dépréciation au regard du principe de prudence.

Le commissaire aux comptes, qui accompagne la collectivité dans la démarche de certification des comptes, rappelle que ces risques doivent être documentés et, à défaut, faire l'objet d'une information appropriée en annexe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

En synthèse, les dépréciations estimées s'élèvent à **171 M€** et se déclinent comme suit :

Rubrique (M€)	Dépréciation estimée
Compte 261 – participations	147
Compte 27 – autres instruments financiers	24
TOTAL DÉPRÉCIATION ESTIMÉE AU 31/12/2025	**171**

Pour les régions, les écritures de dépréciation des actifs financiers relèvent d'un régime semi-budgétaire et entraînent, à ce titre, un impact direct et significatif sur l'équilibre budgétaire de la collectivité.
Les risques de dépréciation identifiés sur les immobilisations financières de la Région sont susceptibles d'avoir un impact sur les fonds propres en cas de comptabilisation, et ce, conformément au principe de prudence.

Leur comptabilisation nécessiterait au préalable :

- une analyse des impacts budgétaires ;
- la définition d'une trajectoire compatible avec les contraintes financières de la Région.

Ainsi, la Région a sollicité une **évolution du cadre réglementaire** auprès du Ministère des comptes publics et du Ministère de l'aménagement du Territoire, sur le volet de dépréciation des actif financiers, afin de permettre un alignement des normes comptables pour les régions sur la procédure en vigueur pour les Métropoles et la Ville de Paris.

E) Conclusion de l'actif immobilisé

En 2025, la Région a engagé une transformation structurante de la gestion de son patrimoine, marquée par des travaux significatifs sur la voirie, la correction d'anomalies historiques et le déploiement d'un nouvel outil de l'inventaire comptable, avec l'appui d'un prestataire. Ces avancées traduisent une amélioration réelle de la qualité de l'information comptable et une meilleure maîtrise du patrimoine. Toutefois, le chantier se poursuit sur deux axes :

- d'une part, le rapprochement entre inventaire physique et inventaire comptable
- d'autre part, la fiabilisation des immobilisations en cours.

La collectivité s'inscrit ainsi dans une trajectoire progressive de sécurisation de ses comptes, constituant une étape importante vers la certification, sans que celle-ci puisse, à ce stade, être envisagée à court terme.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant (hors trésorerie) s'établit à **90,6 M€,** contre **116,9 M€** en 2024, soit une diminution de **-26,4 M€ (- 23 %)**.

2. ACTIF CIRCULANT				
En M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux	93,5	68,6	-24,9	-27%
Créances sur les redevables et comptes rattachés	1,3	2,2	0,9	71%
Avances et acomptes versés par la collectivité	2,1	2,6	0,6	27%
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	5,8	5,9	0,0	0%
Créances sur budgets annexes	7,4	0,1	-7,3	-99%
Créances sur les autres débiteurs	6,5	10,4	4,0	61%
Charges constatées d'avance	0,5	0,8	0,3	70%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	**116,9**	**90,6**	**-26,4**	**-23%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cette diminution globale masque toutefois des tendances contrastées selon la nature des créances :

- **Créances sur entités publiques, des organismes internationaux : -24,9 M€ (- 27%)** :
  Cette baisse s'explique par une nette diminution des recettes à percevoir de 36 M€ en 2024 et 3,8 M€ en 2025. Les recettes ont été perçues plus tôt, ce qui réduit les montants restant à encaisser en fin d'année.
- **Créances sur redevables et comptes rattachés : +0,9 M€ (+ 71 %)** :
  Cette hausse est due à un effet couplé d'une augmentation du stock des comptes des redevables en reste et d'une diminution des provisions pour dépréciation.
- **Avances et acomptes versés : +0,6 M€ (+ 27 %)** :
  Cette évolution traduit un recours plus fréquent aux avances dans le cadre des marchés.
- **Créances pour compte de tiers :**
  Le niveau reste stable, traduisant une continuité des opérations réalisées pour le compte de partenaires.
- **Créances sur budgets annexes : -7,3 M€ (- 99 %)** :
  Cette baisse importante s'explique par des opérations de régularisation et d'apurement des flux internes.
- **Créances sur autres débiteurs : +4,0 M€ (+ 61 %)** :
  Cette hausse traduit une augmentation des montants restant à recouvrer auprès de divers débiteurs, en lien avec des émissions de titres intervenues en retard et en volume plus important qu'en N-1, appelant une vigilance particulière.
- **Charges constatées d'avance : +0,3 M€ (+ 70 %)** :
  Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des charges constatées d'avance liées aux contrats de licences et de maintenance informatiques, dont une partie concerne des prestations réalisées sur l'exercice suivant.

Cette évolution traduit principalement :

- une amélioration du recouvrement des créances publiques ;
- un niveau plus élevé de créances sur les usagers ;
- ainsi que des ajustements de rattachement entre exercices.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **39,7 M€,** en diminution de **-19,2 M€ (- 33 %).**

- Les disponibilités reculent de -19,2 M€ (-33%)

L'analyse détaillée de l'évolution de la trésorerie est présentée dans la rubrique dédiée « Trésorerie ».

3. TRÉSORERIE				
En M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Disponibilités	58,9	39,7	-19,2	-33%
TOTAL TRÉSORERIE	**58,9**	**39,7**	**-19,2**	**-33%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

1.4) Comptes de régularisation (Actif)

Les comptes de régularisation à l'actif s'élèvent à **0,30 M€ en 2025**, contre un montant nul en 2024. L'analyse sera consolidée à l'issue des travaux en cours avec la paierie régionale.

4. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF				
En M€	2024	2025	Évolution	(%)
Comptes de régularisation	0,00	0,30	0,30	
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,00**	**0,30**	**0,30**	

II - PASSIF

Au 31 décembre 2025, le passif de la collectivité s'établit à **9 216,1 M€**, contre **9 841,6 M€** en 2024, soit une diminution de **-625,4 M€ (-6 %)**

Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par :
- des retraitements patrimoniaux significatifs ;
- une évolution des fonds propres ;
- et une structure d'endettement globalement stable.

2.1) Fonds propres

En 2025, les fonds propres, constituant les ressources stables de la collectivité (FCTVA, réserves, subventions d'investissement, neutralisations et régularisations), s'élèvent à **8 009,3 M€**, contre **8 613,9 M€** en 2024, soit une diminution de **-604,7 M€ (-7,0 %).**

1. FONDS PROPRES				
en M€	2024	2025	Évolution	%
Apports non rattachés	1 996,6	1 651,4	-345,2	-17%
Dotations + fonds globalisés	1 333,9	1 395,0	61,2	5%
Subventions d'investissement	2 248,2	1 844,2	-404,1	-18%
Subventions rattachées (net)	-1 075,0	-1 149,1	-74,1	7%
Neutralisations et régularisations	3 986,8	4 112,0	125,1	3%
Réserves + report	123,4	155,8	32,4	26%
TOTAL FONDS PROPRES	**8 613,9**	**8 009,3**	**-604,7**	**-7%**

Cette évolution résulte de :

- **Apports non rattachés : -345,2 M€** :
  Cette variation correspond à des mouvements internes entre dotations (dont EPIC CRT) et FCTVA, sans impact sur la situation financière réelle de la collectivité.
- **Dotations et fonds globalisés : +61,2 M€** :
  Cette évolution reflète la mobilisation des ressources d'investissement, notamment via les dotations et le FCTVA.
- **Subventions d'investissement : - 404,1 M€** :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cette baisse résulte des ajustements opérés sur les financements reçus (État, Europe, collectivités), notamment des régularisations, reclassements et mises à jour des conventions. Il s'agit principalement d'une recomposition des montants inscrits en comptabilité.

- **Subventions rattachées (net) : -74,1 M€** :
  Elle traduit le mécanisme normal de reprise des subventions au résultat, au fur et à mesure de l'amortissement des équipements financés.
- **Neutralisations et régularisations : +125,1 M€** :
  Cette hausse provient des écritures permettant de neutraliser l'impact des amortissements.
- **Réserves et report : +32,4 M€ :**
  Elle résulte des opérations classiques d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

2.2) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à **57,2 M€** en 2025, en légère baisse de **-0,9 M€ (-1,5 %)** par rapport à 2024.

2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
en M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Provisions risques	57,9	57,0	-0,9	-2%
Provisions charges	0,1	0,2	0,1	42%
TOTAL PROVISIONS	**58,0**	**57,2**	**-0,9**	**-1%**

Cette évolution résulte des mouvements suivants :

- **Dotations aux provisions : 50,5 K€** correspondant à un complément de provisions pour les jours CET des agents, lié aux engagements sociaux de la collectivité.
- **Reprises de provisions : - 909,5 K€,** liées à plusieurs affaires :
- contentieux clôturé (frais kilométriques) ;
- ajustement des droits Allocations Retour à l'Emploi ;
- règlement de la dotation ILEVA.
- **Reprises sur dépréciations : 259 K€** correspondant à l'ajustement de la provision constituée sur des créances anciennes, dont le niveau de risque a été réévalué à la baisse à la suite d'un réexamen de leur situation.

2.3) Dettes financières

Les dettes financières s'élèvent à **1 109 M€,** en diminution de **-24,6 M€ (-2,2 %)**.
- Les emprunts reculent de -22,2 M€
- Les autres emprunts diminuent de -2,4 M€ (-18,3 %)

L'analyse détaillée de l'évolution des dettes financières est présentée dans la rubrique dédiée « Dettes financières ».

3. DETTES FINANCIÈRES				
en M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Emprunts obligataires	1 120,5	1 098,3	-22,2	-2%
Autres emprunts	13,1	10,7	-2,4	-18%
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**1 133,6**	**1 109,0**	**-24,6**	**-2%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

2.4) Dettes non financières

Les dettes non financières s'établissent à **39,7 M€**, contre **35,5 M€** en 2024, soit une hausse de **+ 4,2 M€ (+ 11,8 %)**.

4. DETTES NON FINANCIÈRES				
en M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Fournisseurs	9,8	13,1	3,3	34%
Dettes fiscales et sociales	3,6	5,1	1,5	43%
Avances et acomptes reçus	2,1	2,7	0,6	26%
Fonds gérés / budgets annexes	0,1	0,2	0,1	85%
Autres dettes	3,0	3,0	-0,0	-2%
Produits constatés d'avance	16,8	15,6	-1,3	-7%
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	**35,5**	**39,7**	**4,2**	**12%**

La décomposition s'établit comme suit :

- **Dettes fournisseurs** : +3,3 M€ (+ 34%) liées principalement à l'augmentation des factures non parvenues (c/408) et des avances versées (c/4091), traduisant un volume d'engagements plus important en fin d'exercice.
- **Dettes fiscales et sociales** : +1,5 M€ (+ 43 %) en lien avec les charges à payer en fin d'exercice (cotisations sociales et dettes fiscales).
- **Avances et acomptes reçus :** +0,6 M€ (+ 26 %) traduisant des financements reçus en amont de leur réalisation, notamment dans le cadre de conventions.
- **Fonds gérés / budgets annexes :** + 85% évolution en forte proportion mais portant sur des montants limités.
- **Produits constatés d'avance :** -1,3 M€ (-7 %) correspondant à la reprise de produits antérieurement constatés, au fur et à mesure de leur réalisation.

2.5) Comptes de régularisation (Passif)

Les comptes de régularisation s'élèvent à **1,0 M€,** contre **0,3 M€** en 2024, soit une hausse de **+ 0.8 M€ (+301 %)**.

5. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF				
en M€	**2024**	**2025**	**Évolution**	**%**
Comptes de régularisation	0,3	1,0	0,8	301%
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,3**	**1,0**	**0,8**	**301%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – CONCLUSION GENERALE

L'exercice 2025 se caractérise par une évolution de la structure bilancielle, portée par des opérations patrimoniales significatives et une activité soutenue.

Les principaux agrégats traduisent une évolution des fonds propres liée aux opérations de financement et de gestion patrimoniale, une maîtrise globale de l'endettement, ainsi qu'une progression des dettes d'exploitation en lien avec le volume des engagements de fin d'exercice.

Par ailleurs, l'analyse de l'équilibre financier met en évidence le maintien d'un fonds de roulement positif permettant de couvrir le besoin en fonds de roulement de la collectivité, avec une trésorerie nette demeurant positive à la clôture de l'exercice.

Le financement des investissements continue principalement d'être assuré par les ressources propres de la collectivité, dans un contexte de maintien d'un niveau soutenu d'investissement et d'une capacité d'autofinancement solide.

Dans ce contexte, la structure financière demeure globalement équilibrée, avec un patrimoine important majoritairement financé par des ressources stables.

L'exercice 2025 confirme ainsi la solidité des fondamentaux financiers de la Région, tout en s'inscrivant dans une trajectoire maîtrisée au regard de sa capacité d'autofinancement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LA SYNTHÈSE DES BILANS DES BUDGETS ANNEXES 2025

I) SYNTHESE DU BILAN – BUDGET ANNEXE ENERGIE

1- ACTIF

1.1) Actif immobilisé

Aucun actif immobilisé. Le budget fonctionne sans logique patrimoniale.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **1,2 M€** en 2025 contre **1,2 M€** en 2024.
Les créances :

- Clients : 112,3 k€ ;
- Créances diverses : 11,6 k€ ;
- Créances sur budget principal : 1,1 M€.

Le poste principal reste la créance sur le budget principal (~90 % de l'actif), traduisant une forte dépendance financière.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **1,2 M€** en 2025 contre **1,2 M€** en 2024. Le résultat 2025 est déficitaire (-17,1 k€).

2.2) Dettes

Aucune dette n'est constatée.

SYNTHESE

Le budget annexe Énergie présente une structure financière très saine, reposant quasi exclusivement sur ses fonds propres.
L'exercice 2025 se caractérise par un budget annexe Énergie solide financièrement, avec une légère contraction des créances et un déficit modéré sans impact significatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II) SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Le bilan du budget annexe DSP Musées s'établit à **22,0 M€** au 31 décembre 2025, contre **24,8 M€** en 2024, soit une diminution de **- 2,85 M€ (- 11,5 %)**.

1– ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **20,0 M€** en 2025 contre **22,9 M€** en 2024, soit une baisse de -2,85 M€.
Il est composé exclusivement de constructions (bâtiments) liées à la DSP.
La diminution s'explique principalement par les amortissements de l'exercice (22,67 M€), traduisant une consommation normale du patrimoine.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **1,95 M€,** stable par rapport à 2024.
Il est composé de :

- Créances sur budget principal : 1,93 M€ ;
- Autres créances (TVA) : 27,3 K€ ;

Le budget reste fortement dépendant du budget principal pour son financement.

2– PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **22,9 M€** en 2025 contre **24,8 M€** en 2024.

- Réserves : 2,08 M€ ;
- Résultat 2025 : -13,9 K€ ;
- Subventions d'investissement : 19,93 M€.

La baisse des fonds propres s'explique par la reprise des subventions d'investissement au rythme des amortissements.

2.2) Dettes

Aucune dette n'est constatée.

2.3) Comptes de régularisation

Montant marginal (0,01 €) se limitant à l'arrondi de TVA.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par un budget DSP Musées stable, marqué par une diminution mécanique des actifs et des subventions d'investissement liée aux amortissements, sans dégradation de l'équilibre financier.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le bilan du budget annexe Transport s'établit à **0,23 M€** au 31 décembre 2025, contre **7,37 M€** en 2024, soit une diminution très significative de **- 7,14 M€ (- 96,8 %)**.

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

Aucun actif immobilisé n'est constaté sur ce budget.
Le budget annexe Transport fonctionne sans logique patrimoniale.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **233,9 k€** en 2025 contre **7,37 M€** en 2024, soit une forte diminution.
Il est composé de :

- Avances : 24,1 K€ ;
- Créances clients : 209,8 K€.

La forte baisse s'explique principalement par la disparition des créances sur l'État (7,08 M€ en 2024).

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **133,7 K€** en 2025, contre une situation quasi nulle en 2024.

- Résultat 2025 : +133,7 K€

Le budget dégage un excédent en 2025.

2.2) Dettes

Les dettes s'élèvent à **100,2 K€** en 2025 contre **7,37 M€** en 2024.

- Dettes envers le budget principal : 95,9 K€ ;
- Dettes fiscales (TVA) : 4,3 K€.

La baisse des dettes traduit un apurement massif des flux financiers entre exercices.

2.3) Comptes de régularisation

Montant marginal (0,34 €) se limitant à la gestion des arrondis de TVA lors des déclarations de TVA.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une forte diminution des flux financiers du budget annexe Transport, marquée par l'apurement des créances et dettes antérieures, et par un retour à une situation assainie avec un résultat excédentaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE FEDER 14-20

Le bilan du budget annexe FEDER s'établit à **31,6 M€** au 31 décembre 2025, contre **371,0 M€** en 2024, soit une diminution très significative de **-339,4 M€ (-91,5 %)**.

1– ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **1,6 M€** en 2025 contre **340,4 M€** en 2024, soit une baisse exceptionnelle. Il est constitué principalement de subventions d'équipement versées.
La forte diminution s'explique par l'amortissement massif des subventions et leur apurement en fin de programme.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **1,5 M€** en 2025 contre **4,5 M€** en 2024.
Il est composé de :

- Créances sur entités publiques : 886 K€ ;
- Autres créances : 624 K€ ;

La baisse traduit une réduction des créances en lien avec l'avancement des opérations.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **28,5 M€** en 2025 contre **26,1 M€** en 2024. Elle constitue désormais le principal poste de l'actif.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres deviennent négatifs à **-38,7 M€** en 2025 contre + **300,7 M€** en 2024.
Résultat de l'exercice : +100,7 M€.
Cette évolution s'explique par les mécanismes spécifiques de neutralisation et d'amortissement des subventions.

2.2) Dettes financières

Les dettes financières correspondant aux préfinancements initiaux s'élèvent à **70,3 M€,** stables par rapport à 2024.

2.3) Comptes de régularisation

Montant marginal : **6,4 K€.**

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une transformation majeure de la structure du budget FEDER 14-20, marquée par l'apurement des immobilisations et la montée de la trésorerie, dans un contexte de fin de du programme européen, sans remise en cause de l'équilibre financier global.
Le bilan définitif du programme FEDER 14-20 permettra d'apprécier pleinement :

- la performance globale du programme, au regard des objectifs fixés ;
- le niveau d'exhaustivité et de conformité des justificatifs produits par les porteurs de projets ;
- la fiabilité des dépenses déclarées auprès des autorités de gestion et de certification ;
- ainsi que le niveau de sécurisation des financements européens associés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE (POCT) 14-20

Le bilan du budget annexe POCT 14-20 s'établit à **3,0 M€** au 31 décembre 2025, contre **5,0 M€** en 2024, soit une diminution de **-2,0 M€ (-40,5 %).**

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net est nul en 2025, contre **2,5 M€** en 2024.Il est constitué exclusivement de subventions d'équipement versées. La forte diminution s'explique par l'amortissement complet des subventions et leur apurement en fin de programme.

1.2) Actif circulant

L'actif circulant s'élève à **45,3 K€** en 2025 contre **130,5 K€** en 2024.
Il est composé de :

- Créances sur redevables : 33,2 K€ ;
- Autres créances : 12,1 K€.

La baisse traduit une réduction des créances en lien avec l'avancement des opérations.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **2,96 M€** en 2025 contre **2,42 M€** en 2024. Elle constitue désormais le principal poste de l'actif.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **1,1 M€** en 2025 contre **3,1 M€** en 2024.
Ils sont composés principalement de :

- Report à nouveau : 1,03 M€ ;
- Droits de l'affectant : 80,8 K€.

Cette évolution s'explique par les mécanismes de neutralisation et d'amortissement des subventions.

2.2) Dettes financières

Les dettes financières correspondant aux préfinancements initiaux s'élèvent à **1,89 M€**, stables par rapport à 2024.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une phase avancée de clôture du programme POCT 14-20, marquée par :

- l'extinction complète des immobilisations ;
- une diminution des créances ;
- une trésorerie dominante ;
- une structure de passif recentrée sur les dettes financières.

Le budget annexe entre dans une logique de fin de gestion, avec des enjeux centrés sur la justification des dépenses, la sécurisation des flux financiers et la clôture définitive du programme.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

VI- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE FEDER FSE 21-27

Le bilan du budget annexe FEDER FSE 21-27 s'établit à **113,4 M€** au 31 décembre 2025, contre **60,5 M€** en 2024, soit une augmentation significative de **+52,9 M€ (+87,6 %)**.

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **109,1 M€** en 2025 contre **48,3 M€** en 2024. Il est constitué principalement de subventions d'équipement versées. Cette progression traduit la montée en charge des opérations d'investissement du programme FSE FEDER 2021-2027.

1.2) Actif circulant

Aucun actif circulant n'est constaté en 2025. Cette situation traduit un niveau limité de créances à la clôture, en lien avec les modalités de gestion du programme.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **4,3 M€** en 2025 contre **12,2 M€** en 2024. Cette baisse significative traduit la mobilisation des disponibilités pour financer les opérations en cours.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **74,1 M€** en 2025 contre **46,4 M€** en 2024. Ils sont composés principalement de subventions d'investissement (115,1 M€), corrigées par les mécanismes de neutralisation et d'amortissement. Cette évolution traduit le renforcement du financement du programme.

2.2) Dettes financières

Aucune dette financière n'est constatée. Les dettes non financières s'élèvent à **39,3 M€** en 2025 contre **13,4 M€** en 2024. Elles correspondent principalement aux opérations pour compte de tiers et aux flux liés aux subventions européennes.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une montée en charge du programme FEDER FSE 2021-2027, marquée par une augmentation significative des investissements, un renforcement des fonds propres et une mobilisation accrue des ressources disponibles.
Cette évolution traduit une phase active de déploiement du programme, avec des enjeux centrés sur la sécurisation des financements, la fiabilité des dépenses et le suivi rigoureux des opérations.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

VII- SYNTHÈSE DU BILAN – BUDGET ANNEXE INTERREG OI 21-27

Le bilan du budget annexe INTERREG OI 21-27 s'établit à **2,22 M€** au 31 décembre 2025, contre **3,31 M€** en 2024, soit une diminution de **-1,09 M€ (-32,9 %)**.

1 – ACTIF

1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **2,18 M€** en 2025, correspondant à des subventions d'équipement versées. Il traduit la montée en charge des opérations d'investissement liées au programme INTERREG 2021-2027.

1.2) Actif circulant

Aucun actif circulant n'est constaté en 2025, contrairement à 2024 où il s'élevait à **622,5 K€.**
Cette évolution traduit un apurement des créances en lien avec l'avancement des opérations.

1.3) Trésorerie

La trésorerie s'élève à **39,3 K€** en 2025 contre **2,69 M€** en 2024.
La forte diminution reflète l'utilisation des disponibilités pour le financement des opérations en cours.

2 – PASSIF

2.1) Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à **2,01 M€** en 2025 contre **3,31 M€** en 2024.

- Résultat de l'exercice : -1,30 M€

Cette évolution traduit un retournement conjoncturel lié à l'intensification des dépenses d'intervention.

2.2) Dettes financières

Aucune dette financière n'est constatée.

- Dettes non financières : 207 K€

Ces dettes correspondent principalement à des opérations en cours de régularisation.

SYNTHESE

L'exercice 2025 se caractérise par une montée en charge du programme INTERREG OI 2021-2027, marquée par une mobilisation accrue des ressources et une consommation significative de la trésorerie. Cette évolution s'inscrit dans une phase normale de déploiement du programme, nécessitant une vigilance sur l'équilibre financier à mesure que les engagements se poursuivent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LA LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature	Capital total au 31/12/2025	Engagement Région Réunion	
				Part	Titres (montant brut)
SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SPL	1 150 000 €	98 %	1 130 000 €
SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	13 205 870 €	9 %	1 200 195 €
SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	2 600 245 €	2 %	53 760 €
SEMATRA*	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	27 694 692 €	63 %	65 179 996 €
SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	621 600 €	0,1 %	672 €
SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	1 438 500 €	35 %	507 500 €
-	SEM Marché de Gros	SEM	134 155 €	23 %	30 490 €
SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	11 303 300 €	44 %	4 998 950 €
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	954 000 €	22 %	210 490 €
SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	25 975 082 €	2 %	438 075 €
SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	9 014 400 €	11 %	952 650 €
SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	1 044 375 €	6 %	60 000 €
MARAINA	SPLA MARAINA	SPL	897 780 €	57 %	511 228 €
Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	70 271 €	10 %	14 800 €
SA REUNION DEVELOPEMENT	SA REUNION DEVELOPEMENT	SEM	1 300 734 €	88 %	4 755 413 €
SPL ENERGIES REUNION	SPL ENERGIES REUNION	SPL	993 967 €	81 %	3 041 000 €
SPL AR	SPL Avenir Réunion	SPL	1 280 000 €	5 %	70 000 €
SPL ESTIVAL	SPL ESTIVAL	SPL	500 000 €	5 %	25 000 €
SPL AFPAR	SPL AFPAR	SPL	1 854 750 €	95 %	50 000 €
IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	-	25 %	75 000 €
SPL GO	SPL GRAND OUEST	SPL	4 358 414 €	10,6 %	4 999 997 €
SAPMER	SAPMER	SA	1 500 000 €	6,25%	125 000 €
TOTAL			**107 892 135 €**		**88 430 216 €**

* SEMATRA: montant du capital après restructuration validée par AGM du 16 décembre 2022 et montant des titres détenus par la Région en fin 2025 (à la valeur brute dans l'actif)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LA CARTOGRAPHIE DES SATELLITES

La Région Réunion opère un suivi sur les "partenaires privilégiés" ou "satellites" les plus proches.
Son périmètre a été déterminé en fonction des critères suivants :

1 - représentation dans les instances de l'entité,
2 - niveau des garanties d'emprunts accordées,
3 - niveau de financement accordé à ces entités,
4 - niveau de risques juridiques associés (contrôle analogue, ...),
5 - dimension stratégique par rapport aux champs de compétence de la collectivité.

Ce périmètre est sujet à évolution permanente au regard des risques auxquels serait exposée la collectivité.

La cartographie illustre ainsi, sans pour autant être exhaustive, la multitude et variété de ces satellites et partenaires privilégiés.

- Le premier cercle regroupe les satellites les plus stratégiques pour la collectivité. Cela comprend ainsi les entités avec sous participation majoritaire (via le taux de participation au capital ou le niveau de représentation aux instances), mais également celles bénéficiant d'une part très significative de financement (taux >90%). Ces satellites sont sous la présidence régionale (sauf une) et reflètent les différents modes de gestion des services publics correspondant aux compétences de la collectivité (principalement régies, DSP, SEM, SPL).

- Les seconds et troisièmes cercles comprennent les entités présentant également de forts enjeux pour la collectivité, sur des volets distincts (en lien avec les critères). Il s'agit de satellites ou partenaires pouvant présenter soit une part importante de financement, soit un une forte articulation entre leur champ d'intervention et les compétences de la collectivité, sans oublier dans la plupart des cas la présence (minoritaire) de la Région sein de ces structures.

Au-delà du positionnement des organismes satellites figurant dans cette cartographie, sont présentées pour mise en perspective quelques-unes des caractéristiques principales de natures juridique ou financière (type statut, niveau de représentation et de participation, niveau des flux financiers et degré de couverture ou dépendance aux fonds régionaux, émanant le cas échéant de l'Europe).

Par ailleurs, la vision consolidée des moyens humains internes à la région et externes au travers des structures financées à plus de 30% (via fonctionnement ou équipements financés) est la suivante :

Axes de la mandature	ETP REGION*		ETP SATELLITES ET PARTENAIRES **	CUMUL ETP	*% Région*	*% Autres*
	Périmètre centraux et routes	Périmètre lycées				
AXE 1 - Développement humain et solidaire	391	1 268	551	2 210	*75%*	*25%*
AXE 2 - Développement économique	155		161	316	*49%*	*51%*
AXE 3 - Développement durable et la transition écologique	390		555	945	*41%*	*59%*

** ETP sur la base des effectifs permanents de la Région à fin 2025, hors missions transversales*
*** ETP des satellites et partenaires avec pondération selon le niveau de couverture par des financements via la Région (uniquement si supérieur à 30%)*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

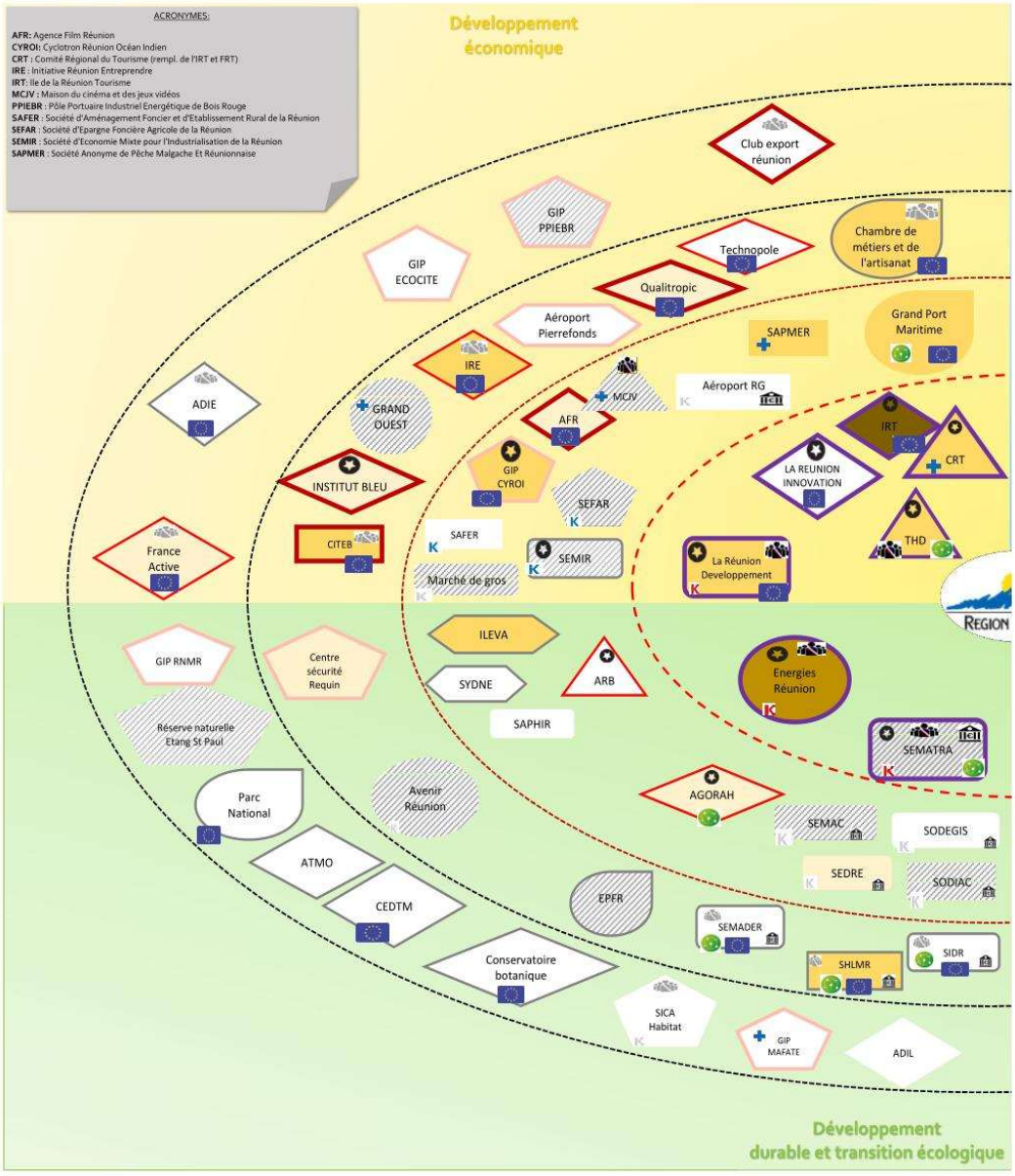

STATUT JURIDIQUE DE L'ENTITE				Nb de satellite
Société avec capital social	Actionnariat public uniquement	Société Publique Locale (SPL) ** / §	◯	7
	Actionnariat mixte (public/privé)	Société d'Economie Mixte (SEM) ** / §	▢	11
		Société Anonyme **	▭	6
Société sans capital social	Membres publics	Etabl. public rattaché à la territoriale (EPIC, EPA...)	△	5
		Syndicat Mixte	⬡	5
		Etabl. public rattaché à l'Etat (EPN, EPSCP, ...) **	▢	7
	Membres mixte ou privé	GIP, GIE, SCIC, SCPI, SC	⬠	11
		Association **	◇	32

** Entités soumises à l'audit légal par un commissaire aux comptes
§ Entités soumises au rapport annuel des mandataires (Entreprises Publiques Locales)

REPRESENTATION REGION REUNION (RR) au Conseil d'Administration ou Equivalent		Nb de satellite
Majorité des membres		9
Présidence assurée par la RR		19
Absence aux instances		16

PARTICIPATION REGION REUNION (RR) au Capital Social		Nb de satellite
Majoritaire absolue (>50%)	K	6
Majorité relative (RR détient la plus grande part & <50%)	K	4
Minoritaire	K	11

La participation en numéraire ainsi que le % de détention figurent en détail au niveau de la liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier, dans le présent rapport

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

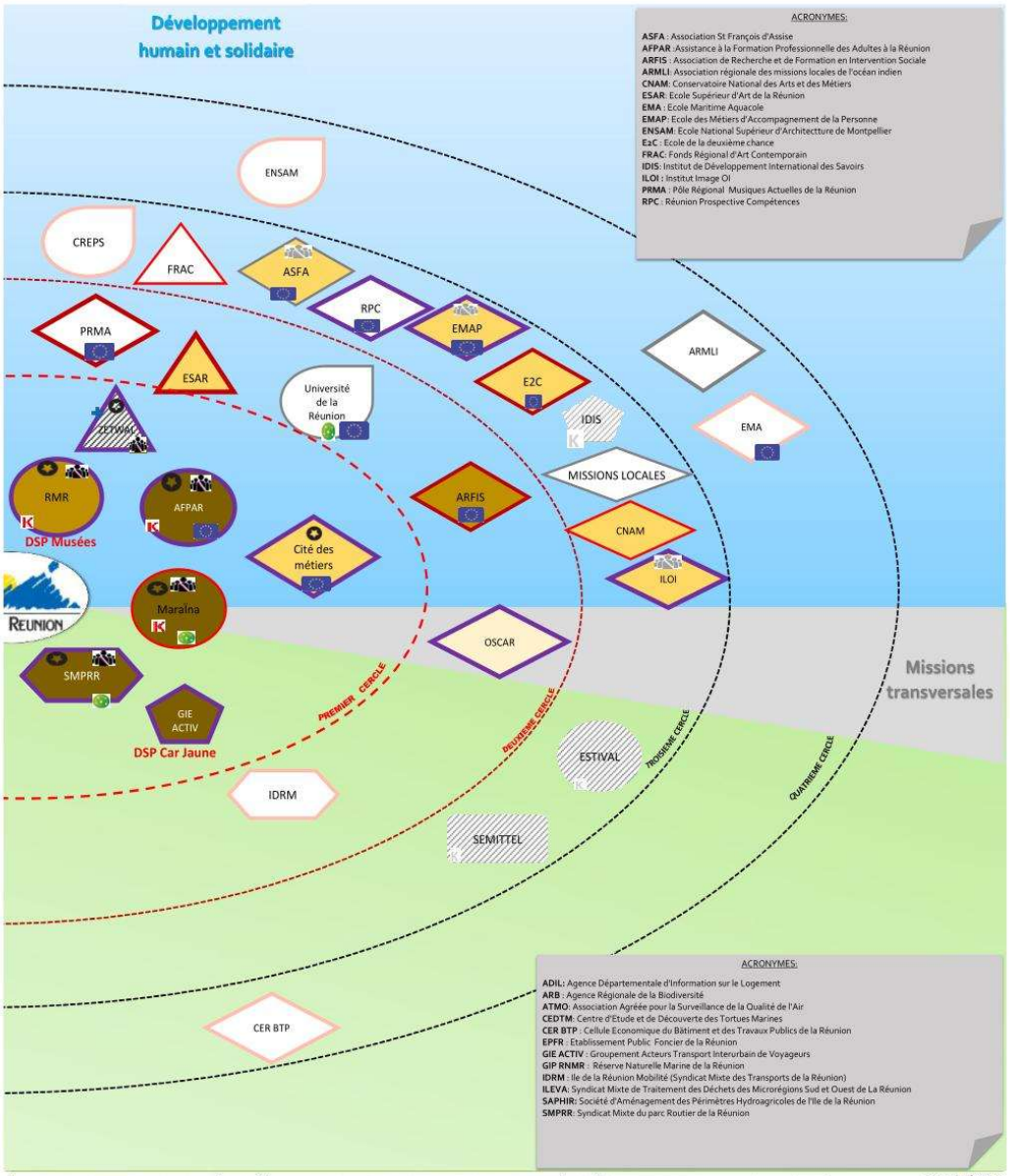

MAJ 04/2026

ENJEUX FINANCIERS ANNUELS (RR) (Flux financiers 2025 tout budget ont UE)	Nb de satellite
Supérieurs à 10 M€	5
De 5 M€ à 10 M€	3
De 1 M€ à 5 M€	18
De 500 K€ à 1 M€	10
Jusqu'à 500 K€	32
Aucun flux	18

FINANCEMENT DES BUDGETS ET DESTINATION (sur/ charges de fonctionnement ou d'investissement des structures)		Nb de satellite
BUDGET ANNUEL (en fonctionnement) Degré de dépendance ou couverture par les fonds régionaux (en propre et UE)	Ratio supérieur à 90%	17
	Ratio entre 60% et 90%	10
	Ratio entre 30% et 60%	8
	Ratio entre 10% et 30%	11
	Non significatif : inférieur à 10%	15
	Pas de dépendance financière	Sans bordure 25

Délégation de Service Public (compétence Région Réunion)	DSP	2
Nouveau 2025 : création structure ou prise de participation		6
Emprunts garantis par la Région Réunion		9

Les montants des emprunts garantis figurent en détail dans la partie dette garantie du présent rapport

Fonds Européens : bénéficiaires direct ou via		29

Les montants attribués et versés (subventions) figurent en détail au niveau de la liste des concours attribués des tiers en nature ou subventions, dans l'annexe B8.1.1 du compte administratif

BUDGET POUR PROJETS ET EQUIPEMENTS (pour de l'investissement sur 2025)		
		10

Les montants attribués et versés supérieurs à 200 K€ se rattachant à des opérations figurent en détail au niveau de la liste des investissements, en annexe 2 du présent rapport

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES REGIES COMPTABLES

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à la Présidente, dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :
- créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.
La présidente est tenue d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

Au 31 décembre 2025, la Région Réunion dénombre 14 régies comptables : 7 régies d'avances et 7 régies de recettes.

I- LES REGIES D'AVANCES

Les régies d'avances couvrent essentiellement des menues dépenses telles que l'acquisition de petits matériels, fournitures et services afin d'assurer le fonctionnement des services de la Région.
La collectivité compte à ce jour 7 régies d'avances dont 2 situées à la Réunion et 5 hors département. Ces dernières sont installées au sein des antennes de la Région délocalisées à Paris, dans l'Océan Indien (Comores, Madagascar et Maurice) et au Québec.

Les caractéristiques financières des régies d'avances au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Régies	Montant de l'avance (€)	2024 (€)	2025 (€)	Régisseur titulaire
Paris	10 500	-	-	-
Comores	2 000	-	-	Nadège LAGARDERE
Madagascar	6 250	14 325	12 456	Fabrice MING TU YACK
Maurice	4 000	-	-	Romuald ROBERT
Québec	7 600	9 125	-	*En cours de recrutement*
Menues dépenses	3 000	-	793	Marie Christine VAULRY
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)	4 600	5 179	1 618	Claudine LARIVIERE
Total		**28 539**	**14 867**	

Monsieur ROBERT Romuald, responsable de l'antenne de la Région à Maurice, a été nommé régisseur le 28 novembre 2025.

II- LES REGIES DE RECETTES

Les régies de recettes sont chargées du recouvrement spontané des recettes prévues dans l'acte constitutif de la régie.
La collectivité compte à ce jour 7 régies de recettes dont 5 installées sur les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), 1 au sein du Domaine de Mongaillard Culture et Arts (MOCA) et 1 au sein du Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI).
Les régies du CRR encaissent les cotisations annuelles des élèves aux cours dispensés par le conservatoire, les locations d'instruments de musique et de salles.
Sur MOCA et CPOI, la gestion des salles de location est confiée aux régisseurs nommés.
Le régisseur n'a qualité ni pour accorder des délais de paiement ni pour exercer des poursuites. Par exception, la régie de recettes prolongée permet au régisseur d'adresser une demande de paiement au redevable lorsque le règlement au comptant n'a pas été effectué immédiatement à la régie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

En l'espèce, il s'agit de confier au régisseur un travail de proximité auprès des usagers pendant un délai fixé dans l'acte constitutif de la régie.

Les caractéristiques financières des régies de recettes au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Régies	Montant de l'encaisse (€)	2024 (€)	2025 (€)	Régisseur titulaire
CRR St-Benoît	7 600	74 777	43 162	Bertrand BOVIO
CRR St-Denis	18 000	212 515	99 222	Sabrina COSTILLE
CRR St-Paul	12 200	205 293	137 672	Coralie ETTI-CAMALON
CRR St-Pierre	18 000	188 287	107 925	Michele ENGUERRAND
Salle de St-Benoît	2 700	31 000	20 000	Françoise BOYER
CPOI	10 000	13 995	6 840	Anwar PATEL
MOCA	10 000	57 994	65 618	Pierre-Yves PERRAULT
Total		**858 638**	**480 439**	

Zoom sur des travaux menés sur les régies des CRR en 2025 :

En vue d'améliorer le suivi financier et la comptabilisation sur le bon exercice, une procédure a été établie fin 2024 avec un calendrier de paiement fixé comme suit au titre de l'année scolaire N/N+1 :
- transmission de l'appel à cotisations aux familles jusqu'au 15 octobre de l'année N ;
- règlement des familles à la régie jusqu'au 15 novembre de l'année N ;
- transmission des impayés à la direction des Finances au plus tard le 30 novembre de l'année N pour émission de titres de recettes ;
- émission des titres de recettes pour impayés avant le 15 décembre de l'année N.

En 2025, cette procédure a été correctement appliquée par l'ensemble des acteurs permettant une fiabilisation et l'exhaustivité de la comptabilité de la Région.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

L'ANALYSE RETROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	**560,1**	**509,4**	**607,9**	**590,1**	**615,9**	**536,3**	**559,0**	**628,0**	**626,6**	**654,2**	**677,8**
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, provisions, produits spécifiques)	**550,9**	**504,5**	**606,2**	**582,2**	**609,5**	**534,8**	**556,2**	**625,8**	**625,5**	**650,1**	**676,3**
Atténuation de charges	4,3	1,3	2,8	0,5	0,6	1,9	1,8	1,7	2,4	2,5	2,2
Produits des services	1,1	1,3	1,2	1,6	1,3	0,6	2,0	2,0	2,2	2,7	2,6
Impôts et taxes	352,4	357,1	398,0	433,6	441,2	379,2	421,2	446,2	451,5	473,7	481,8
Dotations et participations	190,3	142,6	201,7	143,9	158,3	149,6	124,8	165,4	164,9	167,4	165,1
Autres produits de gestion courante	2,5	1,9	2,4	2,3	6,5	3,3	6,1	10,5	3,4	2,9	24,0
Produits financiers	0,2	0,3	0,2	0,3	1,7	0,3	0,3	0,0	1,2	0,9	0,5
Produits spécifiques	9,1	4,8	1,7	7,8	5,1	0,8	1,1	0,5	0,1	1,8	0,4
Reprises amortissements et provisions	0,1	0,0	0,0	0,1	1,3	0,7	1,7	1,7	1,0	2,2	1,2
Dépenses réelles de fonctionnement	**395,2**	**414,8**	**470,1**	**467,9**	**472,2**	**430,4**	**420,7**	**419,2**	**471,0**	**515,0**	**509,8**
Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions, charges spécifiques)	**390,5**	**412,7**	**464,8**	**463,3**	**469,3**	**428,2**	**420,0**	**406,4**	**439,8**	**490,0**	**509,5**
Charges à caractère général	37,1	34,4	41,7	49,6	50,3	61,0	56,3	48,8	52,6	55,2	60,8
Charges de personnel	127,0	136,9	148,2	151,4	149,4	148,2	153,3	155,6	161,4	169,6	176,8
Atténuation de produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,3	2,3	1,7	3,3
Autres charges de gestion courantes	217,5	229,7	258,0	241,3	246,2	198,4	188,9	179,5	193,4	231,9	241,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Charges financières	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,3	20,8	21,9	29,7	31,1	27,3
Charges spécifiques	4,6	2,0	4,2	4,2	2,4	1,3	0,2	0,1	5,0	2,0	0,2
Dotations	0,0	0,1	1,1	0,5	0,5	0,9	0,5	12,7	26,2	23,0	0,1
EPARGNE BRUTE	**162,8**	**92,0**	**138,6**	**121,3**	**138,0**	**105,3**	**136,0**	**219,4**	**180,8**	**158,2**	**166,7**
EPARGNE NETTE	**78,5**	**59,5**	**102,7**	**83,9**	**97,9**	**46,3**	**71,7**	**154,3**	**114,5**	**83,7**	**99,0**

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Recettes réelles d'investissement	**475,8**	**513,9**	**556,9**	**428,2**	**298,4**	**265,1**	**238,0**	**166,9**	**200,2**	**279,4**	**187,7**
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et autres recettes)	**124,8**	**180,4**	**315,1**	**227,0**	**214,9**	**185,8**	**96,1**	**148,0**	**192,1**	**269,9**	**135,0**
FCTVA	43,0	49,2	59,7	49,4	51,0	19,2	12,3	37,5	29,5	34,5	31,4
Subvention d'investissement	81,8	131,3	255,5	177,6	163,9	166,6	83,8	110,4	162,6	235,4	103,6
Emprunt	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0	70,0	140,0	10,0	0,0	0,0	45,0
Autres	52,0	2,4	2,8	2,7	3,6	9,3	1,9	9,0	8,1	9,5	7,7
Dépenses réelles d'investissement	**674,3**	**580,3**	**639,2**	**571,7**	**437,6**	**355,4**	**381,1**	**360,2**	**396,0**	**402,8**	**402,8**
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**590,1**	**547,8**	**603,3**	**534,3**	**397,5**	**296,4**	**316,8**	**295,1**	**329,8**	**328,3**	**335,1**
Autres	5,4	46,2	60,3	0,4	12,7	41,3	35,0	17,5	29,7	29,5	31,1
Dépenses d'équipement brut	426,2	419,9	452,2	445,7	274,4	161,5	200,2	199,5	235,2	236,6	247,5
Remboursement capital	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	74,4	67,7
Subventions d'équipement	158,5	81,7	90,9	88,3	110,4	93,5	81,5	78,1	64,8	62,2	56,5

Résultat global cumulé avec 001, 002 et 1068	**0,7**	**29,0**	**84,4**	**63,1**	**67,7**	**79,2**	**74,4**	**89,9**	**49,7**	**65,5**	**18,4**
Résultat de l'exercice hors 001, 002 et 1068	**-33,7**	**28,2**	**55,5**	**-21,3**	**4,6**	**15,6**	**-4,9**	**15,6**	**-40,2**	**15,8**	**-47,1**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE

LES RATIOS FINANCIERS : ANALYSE COMPARATIVE DEPUIS 2015		REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	468	486	546	542	547	497	483	464	500	547	561
		Régions	275	268	296	300	333	320	331	339	356	364	373
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	663	597	706	684	714	620	642	716	705	725	746
		Régions	344	339	375	382	428	395	415	430	442	450	447
3	Dépenses d'équipement brut par habitant	Réunion	505	492	525	517	318	187	230	229	267	266	275
		Régions	49	46	49	45	51	48	58	58	61	57	70
4	Encours de dette par habitant	Réunion	670	968	1 195	1 379	1 425	1 434	1 512	1 449	1 357	1 258	1 221
		Régions	360	382	391	393	413	448	483	499	516	546	512
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Réunion	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	34 %	36 %	38 %	36 %	34 %	35 %
		Régions	18 %	18 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	19 %	19 %	19 %	19 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	74 %	88 %	83 %	86 %	83 %	91 %	87 %	75 %	82 %	87 %	85 %
		Régions	89 %	87 %	86 %	87 %	84 %	90 %	86 %	86 %	88 %	89 %	93 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	76 %	82 %	74 %	76 %	45 %	30 %	36 %	32 %	38 %	37 %	37 %
		Régions	14 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %	13 %	14 %	13 %	16 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	101 %	162 %	169 %	202 %	200 %	231 %	236 %	202 %	193 %	174 %	164 %
		Régions	105 %	113 %	104 %	103 %	97 %	114 %	116 %	116 %	117 %	121 %	114 %

Source: Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) - Données DGFIP

Année 2025: chiffres disponibles des Régions= ratios prévus au BP 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

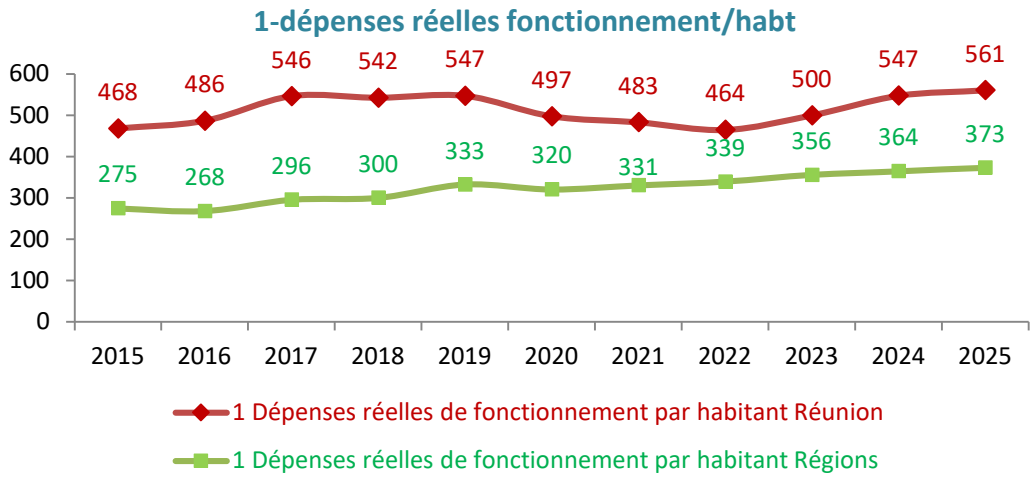

Les dépenses de fonctionnement par habitant de la Région Réunion se situent à un niveau supérieur à la moyenne nationale, en raison des contraintes liées à son insularité et à son éloignement géographique. Ces spécificités entraînent des coûts d'exploitation plus importants pour les entreprises, qui se répercutent sur les prix à la consommation. Par ailleurs, la part du budget régional dédiée aux charges de personnel est nettement plus élevée que dans les autres régions, une caractéristique également observée dans l'ensemble des collectivités ultramarines.

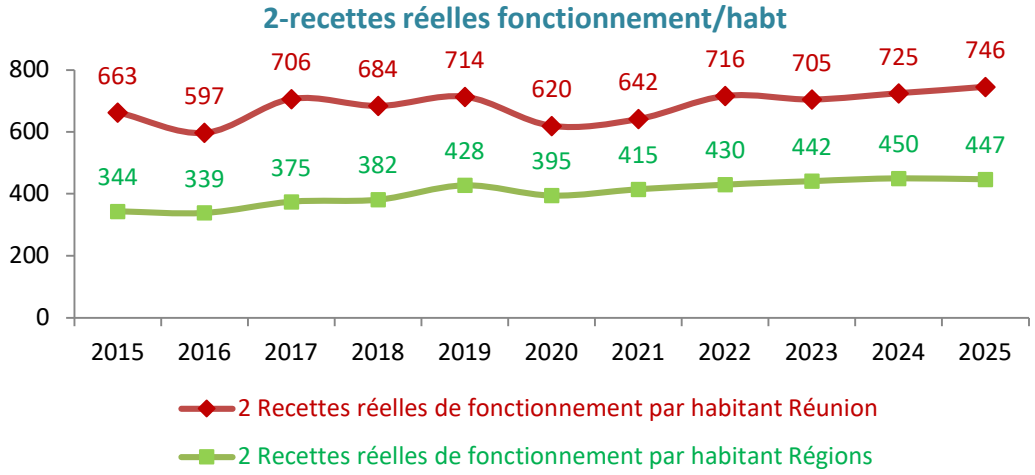

La Région Réunion présente un niveau de recettes de fonctionnement par habitant plus élevé que celui observé dans les autres régions, en lien avec l'exercice de compétences spécifiques et la perception de ressources fiscales dédiées, notamment la taxe spéciale sur la consommation des carburants (TSCC) et l'octroi de mer régional.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

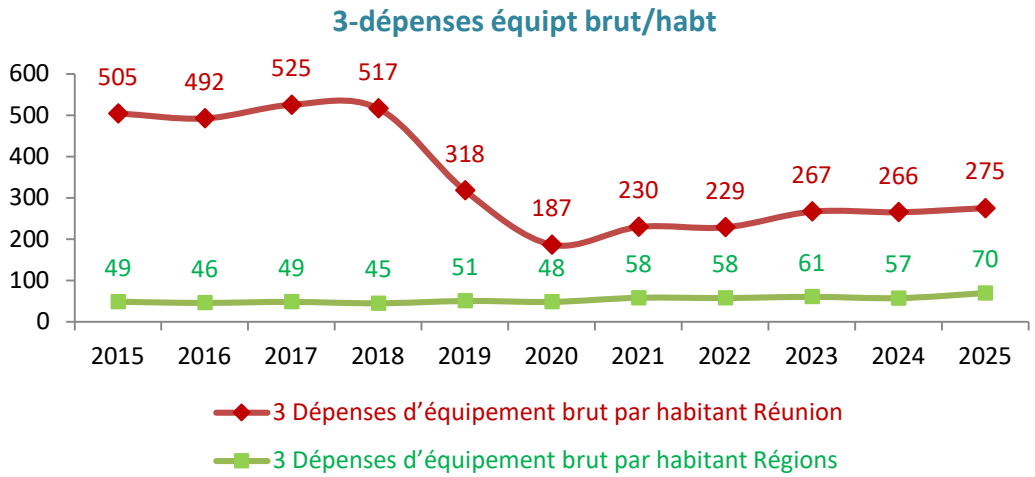

La baisse des dépenses d'équipement observée entre 2019 et 2022 s'explique principalement par l'achèvement des travaux de la première tranche de la Nouvelle Route du Littoral (NRL).
Toutefois, malgré ce recul, les dépenses par habitant de la Région Réunion demeurent supérieures à la moyenne des autres régions françaises. Cette situation s'explique notamment par le fait que, contrairement aux autres collectivités régionales, la Région exerce la compétence relative au réseau routier national, ce qui implique un niveau d'investissement structurellement plus élevé.

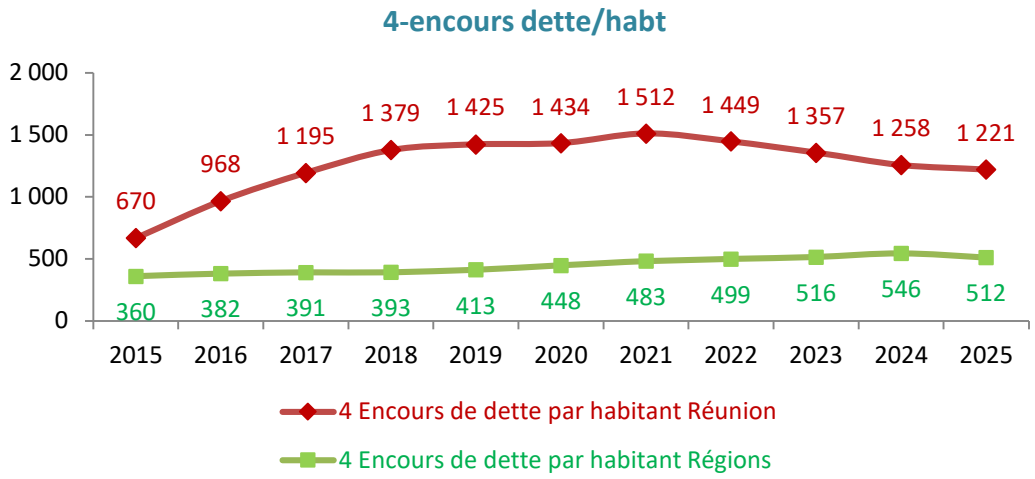

Après une phase de progression soutenue entre 2015 et 2021, l'encours de la dette de la Région Réunion s'inscrit en diminution depuis 2022, marquant une inflexion inédite sur les huit dernières années. Cette évolution traduit les effets d'une stratégie financière orientée vers une gestion plus maîtrisée et durable des finances régionales. Toutefois, avec un niveau de 1 221 € par habitant, l'endettement régional demeure supérieur à la moyenne des autres régions, reflétant les spécificités et les besoins d'investissement du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

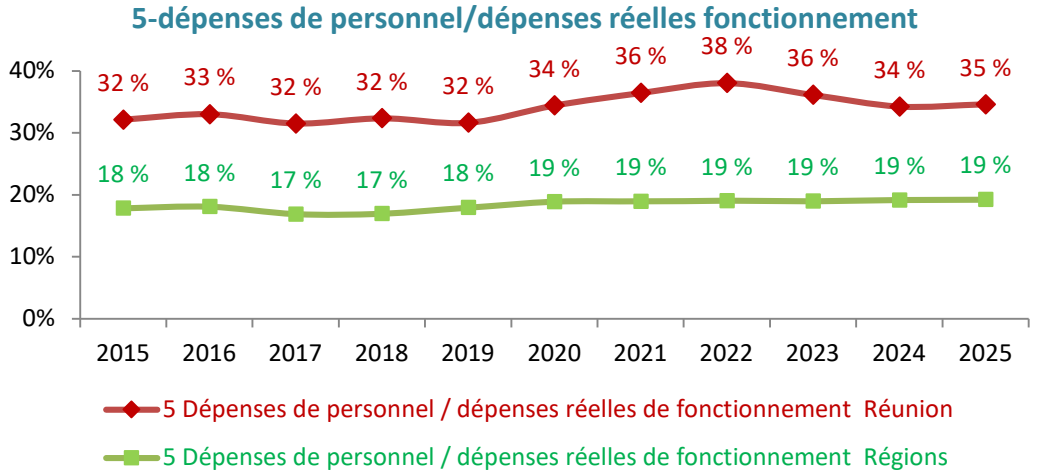

La part des dépenses de fonctionnement consacrée aux charges de personnel atteint 35 %, soit un niveau supérieur de 16 points à la moyenne nationale des régions. Cet écart s'explique notamment par la prise en charge de nombreux dispositifs par la collectivité, en particulier la gestion des fonds européens, dont le volume financier important (première enveloppe nationale) nécessite la mobilisation d'équipes dédiées au suivi, à l'instruction et au pilotage des programmes.

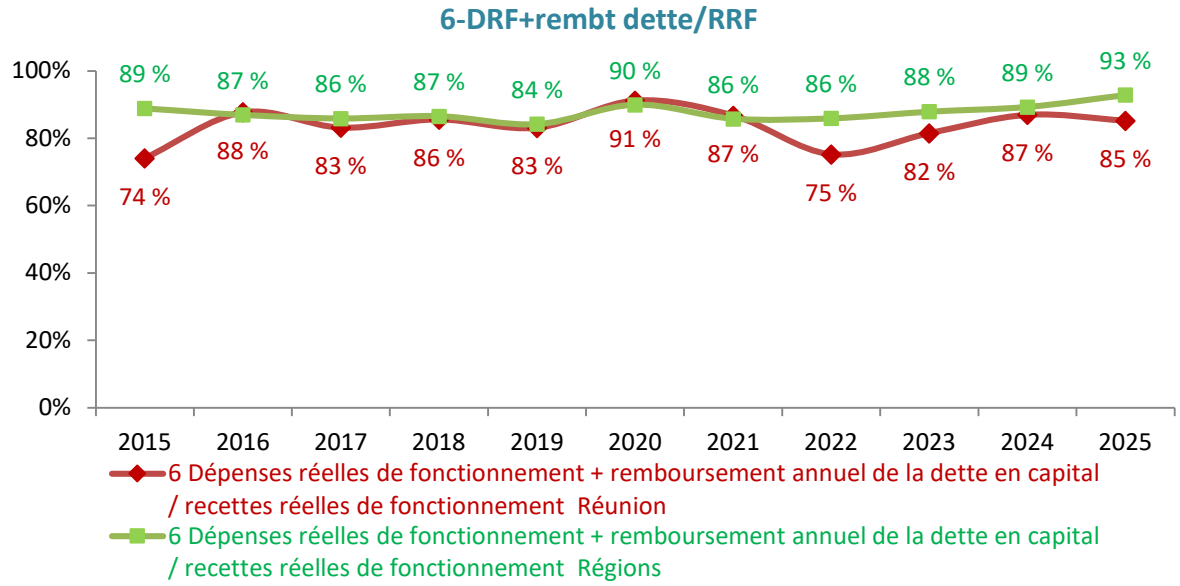

La collectivité affecte 15 % de ses recettes de fonctionnement à l'investissement, soit un niveau largement supérieur à la moyenne nationale, établie à 7 % (en forte dégradation). Cette part, en augmentation, traduit une priorité affirmée donnée au développement et à la modernisation du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

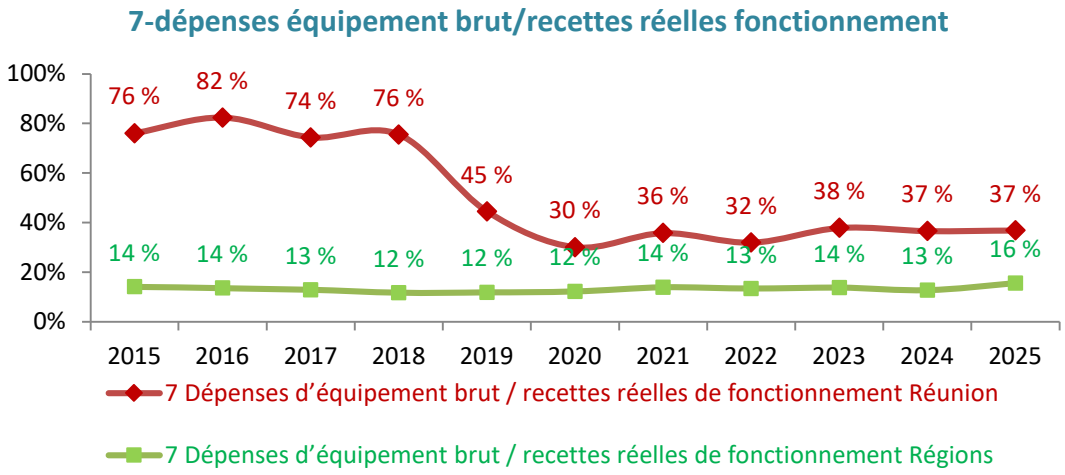

Grâce à un taux de couverture des dépenses d'équipement par les recettes de fonctionnement de 37 %, la collectivité se situe nettement au-dessus de la moyenne régionale, établie à 16 %. Cette situation traduit une plus grande autonomie financière et un effort soutenu de financement sur ressources propres.

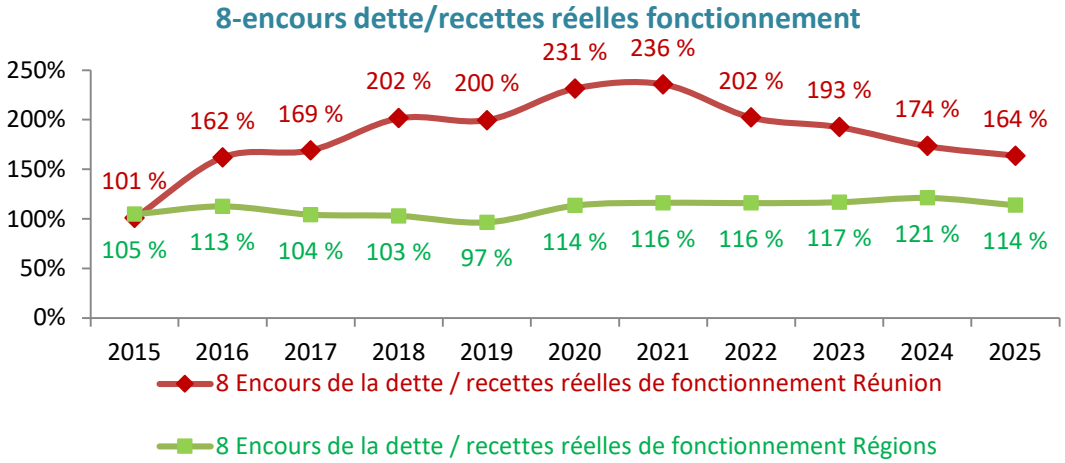

De 2015 à 2021, la Région Réunion a enregistré une forte progression de son taux d'endettement, qui a atteint un pic de + 236 %, soit un niveau plus de deux fois supérieur à la moyenne des autres régions. Depuis 2022, la stratégie financière mise en œuvre par l'exécutif vise à maîtriser et réduire l'endettement. Cette orientation a permis de ramener ce taux de 236 % en 2021 à 164 % à fin 2025, soit un niveau redevenu comparable à celui observé avant 2017. Dans ce contexte, la poursuite de cet effort apparaît nécessaire afin de se rapprocher des standards nationaux et de préserver les marges de manœuvre budgétaires indispensables à la mise en œuvre des opérations majeures à venir.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : LES TAUX DE RÉALISATION

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2024/2025

ANNEXE 3 : L'ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2025

ANNEXE 4 : LE DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2025

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2025

ANNEXE 6 : LE DETAIL DES DEPENSES DU BUDGET 2025 POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ANNEXE 1 : LES TAUX DE RÉALISATION

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les taux de réalisation des recettes et des dépenses de fonctionnement enregistrent un léger repli par rapport à l'exercice précédent, bien que celui des recettes demeure supérieur de 3 points à celui des dépenses.

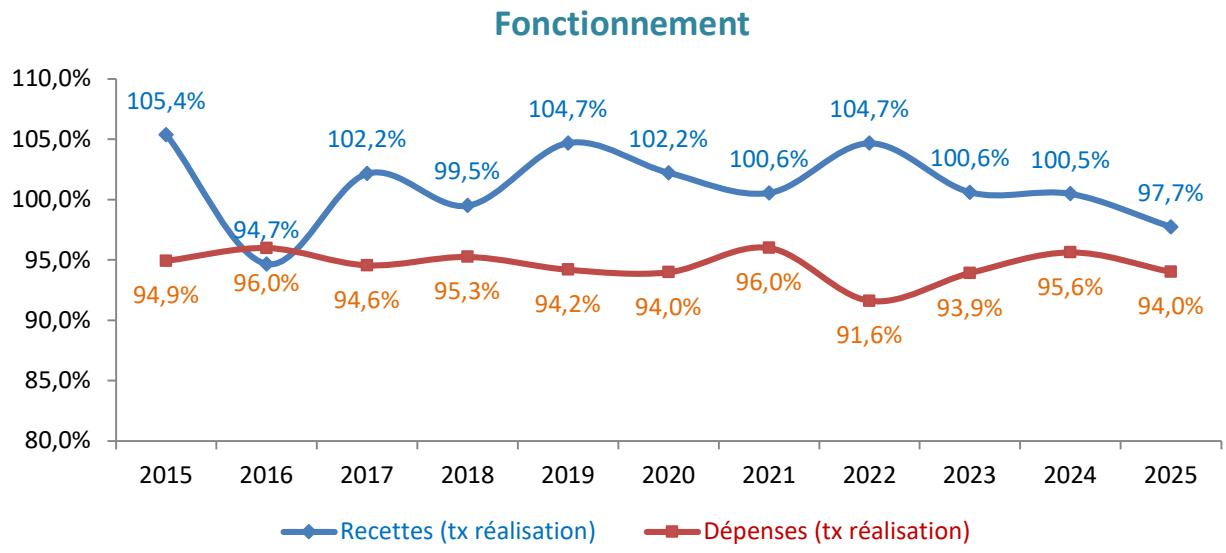

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	105,4%	94,7%	102,2%	99,5%	104,7%	102,2%	100,6%	104,7%	100,6%	100,5%	97,7%
Dépenses	94,9%	96,0%	94,6%	95,3%	94,2%	94,0%	96,0%	91,6%	93,9%	95,6%	94,0%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est en recul par rapport à l'exercice précédent. En revanche, celui des dépenses d'investissement affiche une légère amélioration, atteignant 89,1 % en 2025 contre 88,3 % en 2024.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

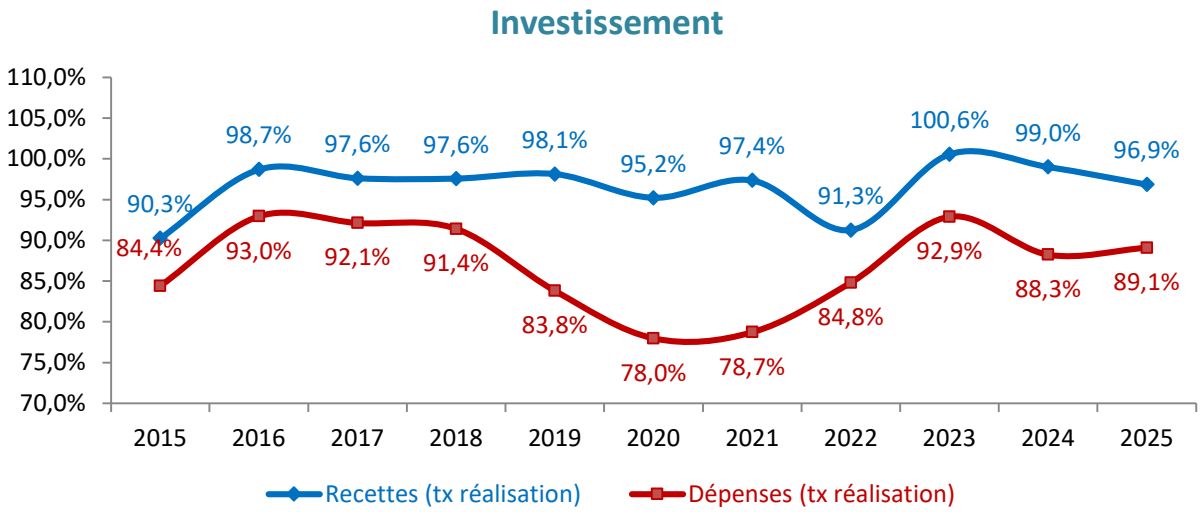

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	90,3%	98,7%	97,6%	97,6%	98,1%	95,2%	97,4%	91,3%	100,6%	99,0%	96,9%
Dépenses	84,4%	93,0%	92,1%	91,4%	83,8%	78,0%	78,7%	84,8%	92,9%	88,3%	89,1%

BUDGETS ANNEXES

BA ENERGIE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	107,3%	64,6%	81,4%	82,0%	189,4%	87,9%	104,2%	41,6%	65,1%	70,4%	152,2%
	Dépenses	68,1%	27,7%	13,2%	20,2%	22,8%	11,0%	10,1%	2,8%	3,9%	5,4%	10,1%

BA DSP Musées

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	98,6%	18,4%	35,1%	336,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	96,0%	
	Dépenses	74,2%	58,3%	53,6%	40,7%	30,3%	50,3%	88,9%	77,5%	67,0%	27,5%	
INVESTISSEMENT	Recettes	91,3%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	96,4%	0,0%	0,0%	99,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

BA TRANSPORT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes			71,2%	91,3%	100,3%	98,1%	100,6%	97,7%	95,9%	97,6%	98,4%
	Dépenses			65,6%	77,9%	94,0%	92,9%	95,0%	92,5%	96,1%	97,6%	98,1%

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGETS AUTONOMES

BUDGET FEDER 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	1,4%	10,7%	24,9%	33,6%	25,0%	16,8%	14,2%	26,5%	37,8%	0,1%
	Dépenses	3,4%	21,3%	20,7%	38,6%	30,7%	29,6%	23,7%	19,2%	51,0%	41,0%	9,3%
INVESTISSEMENT	Recettes	8,4%	20,1%	33,9%	14,6%	17,9%	27,8%	25,0%	16,6%	35,0%	106,6%	64,4%
	Dépenses	0,0%	7,1%	28,6%	15,9%	12,3%	20,8%	18,0%	18,8%	41,5%	91,8%	3,9%

BUDGET POCT 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	11,8%	11,7%	21,2%	32,5%	21,2%	29,4%	32,2%	43,8%	77,2%	19,4%
	Dépenses	0,0%	13,2%	14,7%	23,6%	23,8%	19,4%	20,8%	30,3%	36,2%	51,3%	0,0%
INVESTISSEMENT	Recettes	319,8%	25,8%	0,0%	0,0%	14,9%	27,5%	51,4%	17,0%	11,7%	39,0%	0,0%
	Dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	22,1%	38,0%	43,6%	10,3%	56,4%	0,0%

BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

		2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	5,5%	4,0%	27,7%
	Dépenses	3,7%	6,3%	56,2%
INVESTISSEMENT	Recettes	21,2%	10,7%	29,0%
	Dépenses	0,0%	20,4%	27,6%

BUDGET INTERREG OI 2021-2027

		2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	Recettes	25,7%	14,7%	21,4%
	Dépenses	0,0%	2,9%	24,1%
INVESTISSEMENT	Recettes	77,0%	0,0%	0,0%
	Dépenses	0,0%	38,5%	60,5%

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2024/2025

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
SERVICES GÉNÉRAUX	**16 939 925,16**	**7 202 969,70**	**-57,5%**
Dont achats d'équipements informatiques investissement	1 841 521,59	63 220,06	
Dont achats d'équipements informatiques pour la Région investissement	399 431,45	16 287,33	
Dont achats de licences informatiques investissement	636 587,88	296 207,06	
Dont acquisition de matériels de transport année 2024	1 609 299,51		
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle BH 148 St-Paul - affectation	8 571 500,00	857 150,00	
Dont acquisition de matériels de transport année 2023	397 256,57		
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2024	896 609,07	920 517,54	
Dont bâtiment DRR – Réhabilitation -mise aux normes	341 001,91	253 443,46	
Dont matériel de bureau mobilier téléphonie année 2024	138 825,53	194 034,36	
Dont organisation Système d'Information	171 796,19	53 476,94	
Dont plan relance : AFPAR St-André/ MRST	812 487,17	86 755,28	
Dont aménagement bâtiments administratifs année 2025		1 207 593,32	
Dont achats équipements informatiques - investissement		1 792 387,73	
GESTION DES FONDS EUROPÉENS	**48 884,21**	**180 248,37**	**268,7%**
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**63 375 600,07**	**58 941 050,41**	**-7,0%**
Dont Lycée Nord Bois De Nèfles Ste-Clotilde	610 262,68	169 806,62	
Dont acquisition d'une partie de l'hôtel Bellepierre parcelles DK 210-213P et 428P	7 612 491,00		
CFPPA St-Benoît	75 097,99	172 865,19	
Dont Centre Interdisciplinaire Mers et Océan (CIMO)/Lycée Ouest spécialité Mer	2 125 461,03	7 517 260,65	
Dont CIRFIM LE PORT - travaux gros entretien réparation	107 538,04	470 442,65	
Dont construction des locaux de l'UFR Santé sur le site de Saint Pierre Phase I - Vol et Etude (phase 1&2) et travaux/1er équipement (phase 1)	295 690,14		
Dont construction du Lycée Ouest spécialité Mer	286 499,79	172 271,91	
Dont construction Lycée Sud	286 025,86	683 139,67	
Dont construction UFR Santé à St-Pierre - Financement premier équipement (HCPN)	1 076 669,58		
Dont construction UFR Santé à St-Pierre - phase 2 financement premier équipement	430 034,01		
Dont demande d'investissement des CFA pour l'année 2023	351 553,37	70 367,76	
Dont dispositif "aide régionale au premier équipement professionnel" - année scolaire 2024-2025	1 682 720,00	121 547,25	
Dont dotation d'équipement spécifique en matière de restauration scolaire pour l'exercice 2024	164 878,20	242 673,17	
Dont dotation globale d'équipement 2021	501 175,25	71 998,72	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2022	1 125 724,22	442 370,46	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2023	1 634 311,27	604 123,40	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2024	4 878 658,32	1 946 361,12	
Dont EPLEFPA St-Joseph - travaux de grosses réparations	113 012,38	165 396,03	
Dont ESAR 2024	225 000,00	24 895,00	
Dont frais investissement CPOI année 2024	178 409,12	194 828,91	
Dont futur Lycée des métiers et du tourisme et de l'hôtellerie à St-André	4 557,00	3 136 837,56	
Dont LP Patu de Rosemont St- Benoît- travaux de maintenance/réparation -- travaux maintenance/réparation	151 741,35	425 895,97	
Dont LPH La Renaissance St-Paul-travaux GER	4 062,27	230 167,59	
Dont Lycée Bois Joly Potier - Tampon	187 016,02	649 543,41	
Dont Lycée Jean Hinglo Le Port - travaux maintenance et réparations	60 591,66	236 561,44	
Dont Lycée Lepervanche Le Port - travaux maintenance et réparations	170 572,58	267 428,86	
Dont Lycée Louis Payen St-Paul- travaux maintenance et réparations	64 805,46	136 408,38	
Dont Lycée Marie Curie à Ste-Anne/ travaux maintenance	109 814,06	90 253,92	
Dont Lycée Moulin Joly La Possession-travaux maintenance et réparations	42 604,59	303 448,17	
Dont Lycée Paul Moreau U et ses équipements sportifs- travaux maintenance et réparation	278 038,92	163 421,25	
Dont Lycée St-Paul IV/travaux de réhabilitation CEFJR 23/11/2017	398 521,99	16 898,58	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont Lycée Stella St- Leu -travaux maintenance et réparation	219 509,13	559 205,65	
Dont Lycée Vue Belle St-Paul - travaux maintenance et réparations	310 569,06	249 988,67	
Dont Lycée Amiral Bouvet St-Benoît- travaux maintenance et réparations	381 306,54	668 891,81	
Dont Lycée Agricole St -Joseph- travaux maintenance	451 872,08	46 380,23	
Dont Lycée Boyer Giroday St-Paul- travaux	178 514,98	256 823,13	
Dont Lycée Mahatma Gandhi St-Andre- travaux maintenance	582 114,24		
Dont Lycée Antoine St Exupery Les Avirons-travaux	58 376,20	164 880,57	
Dont Lycée Bellepierre- travaux maintenance	84 382,50	125 456,58	
Dont Lycée Bois d'Olives à St-Pierre- travaux	396 998,88	71 765,30	
Dont Lycée Rontaunay- St-Denis -GER peinture ext - contrôle accès - électricité	110 627,33	146 024,71	
Dont Lycée Ambroise Vollard- travaux gros entretien et réparations 2022-2024	202 801,73	102 212,87	
Dont Lycée Bel Air et son équipement sportif-travaux gros entretien et réparation	291 698,15	41 309,84	
Dont Lycée Bel Air/études et reprise des désordres - infiltration d'eau	330 958,09		
Dont lycée Isnelle Amelin - réalisation d'une sur toiture	65 332,68	1 054 420,69	
Dont Lycée Isnelle Amelin - travaux de gros entretien et réparation (GER)	97 807,24	285 179,17	
Dont Lycée le Verger réhabilitation -	73 710,98	510 049,09	
Dont Lycée Marie Curie Ste-Anne - travaux entretien sur ensemble des ouvrages bois	1 304 664,73	168 729,79	
Dont Lycée Paul Langevin - travaux gros entretien et réparations - GER 2022/2024	210 298,41	30 810,96	
Dont Lycée Pierre Lagourgue - accessi handicapes et réfection façades bardeaux	420 297,88	138 131,12	
Dont Lycée Pierre Lagourgue -travaux maintenance GER	108 851,37	168 715,84	
Dont Lycée Pierre Poivre - travaux mise en sûreté et sécurité - Vigipirate	163 706,74	44 604,59	
Dont Lycée Vincendo - travaux gros entretien et réparation - GER 2022/2024	24 130,40	338 262,64	
Dont mise en œuvre des dispositifs Numeriklas et Numerisak - année scolaire 2024-2025	7 249 491,98	614 600,00	
Dont mise en œuvre du Cartable Numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2023-2024	409 150,00		
Dont plan de relance - IRG - travaux rehab et mise aux normes - internats filles & garçons	42 195,92	539 974,45	
Dont plan de relance - IGR - travaux réhabilitation et mise aux normes - Internats filles & garçons - MS de l'accord cadre de MOE - lot 3 - sud	659 688,21	1 275 798,77	
Dont plan relance : CPOI : AFPAR + CFAT + CFA	211 925,78	310 531,85	
Dont plan relance : Lycée professionnel Jean Perrin /Gymnase Lycée Jean Perrin	143 590,32	204 653,44	
Dont plan relance : Lycée professionnel Francois de Mahy St-Pierre	692 916,96		
Dont plan relance : Lycée Amiral Lacaze, Le Verger / Le Verger	189 057,90	17 794,05	
Dont plan relance : Lycée Antoine Roussin - St-Louis	323 254,37	63 733,06	
Dont plan relance : Lycée Georges Brassens	354 423,00	1 144 344,59	
Dont plan relance : Lycée Jean Joly - St -Louis	163 042,16	74 747,85	
Dont plan relance : Lycée Pierre Poivre - St-Joseph	447 811,09	72 805,67	
Dont plan relance : Lycée professionnel hôtelier la Renaissance	2 446 719,43	229 483,00	
Dont plan relance : Lycée Sarda Garriga Bel Air, / E.S Bel Air	226 406,26	63 153,64	
Dont plan relance : Lycée Stella	569 726,09	185 110,80	
Dont plan relance : Lycée Vincendo , P. Langevin - St-Joseph	377 167,08	114 636,82	
Dont plan relance : Lycée Roland Garros - Bat A , administration, D, E & G	491 005,30	429 174,16	
Dont plan relance : Lycée Roche Maigres - St-Louis	1 360 696,42	44 462,29	
Dont Economie Energie/lycées	540 446,45	760 422,30	
Dont programme de relance régional	1 881 689,83	669 778,56	
Dont programme d'investissement des CFA 2022	485 023,79	124 847,76	
Dont réhabilitation Lycée Leconte de Lisle- travaux de gros entretiens-réparations	299 150,57	125 878,07	
Dont réhabilitation Centrale Photovoltaïque du CPOI	308 042,87	381,71	
Dont réhabilitation CFA de Ste-Clotilde	1 854 697,12		
Dont réhabilitation CFA de Ste-Clotilde CEFJR 23/11/2017 - CPERMA 12/12/2017	1 258 080,34	39 424,90	
Dont réhabilitation et mise en accès du Lycée et équipement sportifs de Vue Belle	349 673,74	52 207,61	
Dont relance REACT UE Lycées/relamping/brasseurs d'air/ECS	221 817,32	97 437,49	
Dont rénovation thermique bâtiments Education et Formation	255 833,98	6 832 870,81	
Dont travaux restructuration Lycées – Lycée professionnel hôtelier La Renaissance	211 637,46		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont acquisition Système Information Formation		507 223,71	
Dont Dotation Globale d'Equipement - 1ere tranche - exercice 2025		3 485 883,60	
Dont mise en œuvre des dispositifs NUMERIKLAS et NUMERISAK - année scolaire 2025-2026		7 105 324,58	
Dont Dispositif EKIPAOU - année scolaire 2025-2026		1 637 687,00	
Dont dotation globale d'équipement - 2ème tranche - exercice 2025		504 816,60	
Dont subvention d'équipement spécifique en matière de restauration scolaire pour l'exercice 2025		270 917,64	
Dont programme équipement 2017 - SPL AFPAR		447 016,19	
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	**6 585 230,89**	**9 690 318,85**	**47,2%**
Dont acquisition des parcelles AE 804 807 810 auprès des époux VIRGINIE commune Tampon	232 200,00		
Dont construction d'un gymnase/site Champ -Fleury au Butor - St-Denis	230 658,13	2 544 759,61	
Dont CREPS St- Denis/réhabilitation internat	424 191,25	800 193,40	
Dont gymnase Lycée Pierre Lagourgue - accessibilité handicapés	211 030,37	30 796,83	
Dont KELONIA St-Leu - travaux gros entretien - réparations	48 649,01	195 929,84	
Dont Lycée Mahatma Gandhi St-André – équipement sportif / GER	5 889,19	284 888,46	
Dont musée de Stella St-Leu/réhabilitation	242 823,24	2 734,20	
Dont musée de Stella St-Leu- travaux gros entretien - réparations	120 487,50	107 631,23	
Dont Lycée Vincendo Langevin - St-Joseph	136 126,36	236 445,25	
Dont Programme de relance régional	1 403 601,67	1 190 781,35	
Dont Programme d'études, équipement et travaux des sites Muséographiques	48 243,48	159 506,06	
Dont travaux annuels d'entretien, de mise aux normes et d'amélioration des conditions d'accueil des sportifs des CREPS de la Réunion	215 000,00		
Dont maintenance, entretien et équipements des musées régionaux - concession période 2024/28		348 000,00	
Dont aide à la réhabilitation et à l'extension du séchoir		240 000,00	
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	**230 938,00**	**140 057,70**	**-39,4%**
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	**6 501 715,36**	**5 158 598,38**	**-20,7%**
Dont AGORAH - programme partenarial 2024	400 000,00	100 000,00	
Dont AMELIO - programmation 2021	242 648,26	174 825,21	
Dont Cilaos - piétonisation de la rue du père boiteau	267 554,58		
Dont déploiement du très haut débit Régional et engagement budgétaire	700 000,00	1 000 000,00	
Dont Etang-Salé - aménagements urbains autour du pôle d'échanges	297 429,64		
Dont Morondava - aménagement intégré et durable du littoral côtier	265 024,45		
Dont programme de relance régional	1 558 055,87	182 867,10	
Dont révision du SAR : AMO élaboration	661 349,09	312 243,79	
Dont SIG OI - infrastructures géographiques et réseau régional	89 964,02	199 561,16	
Dont transfert gestion infrastructures aménagement NUM à la Régie THD	228 867,53	235 915,53	
Dont Bras Long : viabilisation primaire (FRAFU)		207 313,18	
Dont AGORAH - programme partenarial 2025		400 000,00	
Dont ECOCITE - accompagnement espace sportif et culturel de Cambaie		350 000,00	
Dont projet câble sous-marin REUNIN		1 500 000,00	
ACTION ÉCONOMIQUE	**43 913 579,17**	**42 624 324,90**	**-2,9%**
Dont AAP Deffinov tiers-lieux formation - investissement	262 266,20		
Dont abondement du fonds Runaissance	313 500,00		
Dont abondement fonds de prêt d'honneur	500 000,00		
Dont acquisition d'équipements	215 353,11		
Dont aides audiovisuelles et jeux vidéo moins 23 K€	280 837,03	265 190,00	
Dont attribution d'une avance remboursable	180 000,00	120 000,00	
Dont création de l'Hôtel Wood Hôtel & Spa	330 523,20		
Dont création d'un centre de transit de tri et de recyclage de batteries au plomb	253 153,45		
Dont création d'un fonds avec Bpifrance en vue de distribuer des prêts aux entreprises dans le cadre de la relance Eco prêt relance a la réunion	1 000 000,00	3 000 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont création d'un fonds de participation placé sous mandat de gestion auprès du FEI (filiale de la BEI)	13 440 000,00	17 920 000,00	
Dont dans la forêt sombre et mystérieuse	300 000,00	150 000,00	
Dont dotation pour abondement fonds de prêts d'honneur prêts d'apport en capital solidaire	400 000,00		
Dont extension du pôle de protection des plantes	230 547,18		
Dont extension usine	232 759,18	217 094,26	
Dont IRT 24- Programme actions et investissements 2024	264 000,00		
Dont mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture - Programme d'actions CIRAD FEADER 2023	754 052,52		
Dont OPJ 9-7-4 Saison 6	330 000,00		
Dont outils agro industriels	29 541,51	509 751,39	
Dont participation de la collectivité au volet régionalisé du PIA 4	500 000,00	500 000,00	
Dont PR -PR - Furcy -Jericho films	250 000,00		
Dont PR - ONG	187 500,00	187 500,00	
Dont PR Fiction - Série OPJ saison 5	110 000,00	110 000,00	
Dont préfinancement dispositif chèque Numérique 2021	217 827,45		
Dont préfinancement dispositif KAP NUMERIK FEDER 21 27	1 295 524,01	1 724 974,61	
Dont PROD - enchaines	125 000,00	250 000,00	
Dont PR-SIN DNI- LA BELLE TELE	150 000,00	150 000,00	
Dont réhabilitation et montée en gamme de l'hôtel le Saint-Denis en hôtel 4* de 124 chambres	214 112,12		
Dont restructuration du site du puits des anglais phase travaux	615 036,81		
Dont SEMATRA - plan de restructuration Air Austral 2024	11 250 000,00		
Dont sortir de l'esclavage	142 157,00	142 157,00	
Dont subvention entreprise TORSKAL projet SOLAR	176 435,00	52 090,08	
Dont remboursement trop perçu FEDER 14-20 et annulation titres	2 599 827,02	15 569,00	
Dont accroissement de la capacite et flexibilisation de l'appareil productif		336 515,30	
Dont souscription Région 10.6% augmentation capital		4 999 996,96	
Dont IRT 2025 - programme d'actions et investissements 2025		784 000,00	
Dont prog recherche 23-26_reu005756_FA 1.1.7_CIRAD		1 353 707,14	
Dont OPJ 974 S7 - PR - CFR 1 2025		315 000,00	
Dont REU006701_CIRAD 23-26 INTERREG		384 944,35	
Dont 318346-institut bleu-financement du prog actions 2025 et restructuration de l'activit2 de IB par l'acquisition des actifs de la SASU CITEB		429 000,00	
Dont programmes d'actions 24-26 du CIRAD - FEADER 23-27		484 227,42	
Dont création d'EPIC Comité réunionnais du tourisme : Dotation Initiale		2 000 000,00	
ENVIRONNEMENT	**15 211 518,02**	**18 882 106,31**	**24,1%**
Dont 20030138 - ARDA - construction d'un centre des eaux douces	153 308,68	287 595,98	
Dont nouvelle usine production d'eau potable de L'Etang-Salé et ses réseaux associes	514 998,00	75 783,70	
Dont St Leu - usine de potabilisation MADURAN	502 111,27	221 547,73	
Dont chèque Photovoltaïque (PV) - engagement d'une nouvelle enveloppe 2021-2022	492 000,00	99 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023	4 852 900,00	1 615 200,00	
Dont chèque PV - programmation 2024	514 200,00	4 279 800,00	
Dont dispositif KAP Ecosolidaire - financement 2024	790 643,28	1 356 606,35	
Dont Ecosolidaire 2023 - POE FEDER Mesure 2.1.4	1 133 584,13	236 084,15	
Dont SPLER CPI 2024 (Cosolidaire)	665 506,00		
SPLER CPI 2024 (SARE PArt + SARE PTP)	423 139,59	135 888,67	
Dont SPLER CPI 2024 (SLIME)	1 367 435,68	304 164,08	
Dont SPLER CPI 2024-09 Kap Photovoltaïque	364 727,35	364 727,35	
Dont SPLER CPI 2024-10 bis Ecosolidaire à BDC	262 482,01	163 631,29	
Dont SPLHR CPI 3 Missions 2023 (CPV, ECOSOLIDAIRE, SARE))	914 602,23	84 545,37	
Dont SPLHR CPI Missions 2022 (hors SLIME et BDL))	148 758,30	151 496,24	
Dont KAP ECOSOLIDAIRE: Financement 2024 bis		1 533 310,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont chèque PV: Financement 2024 bis		1 921 500,00	
Dont SPL ENERGIE : CPI 2025/ Animation Kap Ecosolidaire		1 108 325,03	
Dont SPL ENERGIE : Contrat de prestations 2025 (SLIME)		1 501 500,00	
Dont KAP CES - Programmation 2025		269 713,00	
Dont KAP PHOTOVOLTAIQUE - Programmation 2025		942 000,00	
Dont SPL ENERGIE - CPI (Volet 3) - Bras des lianes/ Accompagnement technique		211 863,00	
TRANSPORTS	**175 510 570,63**	**192 261 685,38**	**9,5%**
Dont acquisition matériel transport DEER	833 843,38	67 487,45	
Dont aménagement de sécurité	2 488 332,90	3 090 159,61	
Dont RN1 - aménagement échangeur accès ZAC Renaissance à St-Paul	648 450,07	678 537,57	
Dont RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2024	8 160 650,00		
Dont BAU RN2 Cambuston/Bel Air - aménagement en faveur des transports commune de Ste-Suzanne	48 595,23	6 188 372,44	
Dont RN1A-Réamenagement de l'échangeur Carosse et des delaisses entre Carosse et Chic Escale	32 711,68	6 610 008,69	
Dont RN2 - VRTC entre Duparc Sainte-Marie et l'échangeur du Verger sous axe	235 268,57	136 965,01	
Dont DE - RRTG EST - RN2 - aménagement de la traversée de St-Benoît - ETUDES	379 893,98	74 555,82	
Dont DE - RRTG EST - RN2 - aménagement de la traversee de St-Benoît - ETUDES	3 122 447,33	1 333 785,00	
Dont de - DE - RRTG EST - VRTC RN2 Ste-Marie	233 303,05		
Dont DE- ETUDES BAU RN2 Cambuston/Bel Air - aménagement en faveur des transports commune de Ste-Suzanne	149 326,54	255 587,01	
Dont DE- RN1 Riviere des Galets - nouveau franchissement	415 448,79	151 764,08	
Dont DE- RN1E - requalification de la RN1E (La Possession/ Le Port) 3-2	661 192,85	6 704 154,80	
Dont DE-DT-RN1 - aménagement en faveur des TC Eentre Bernica et Etang st-Paul	7 003 043,65	2 401 938,98	
Dont DE-nouveau pont Etang st-Paul - NPESP	528 579,74	297 244,09	
Dont DE-P2017-RF Tamarins-portion 4-St-Paul	1 385 119,00	1 111,62	
Dont DE-Prolongement axe mixte Cambaie définitif 3-3	38 026,15	586 724,32	
Dont DE-RN1-Nouveau Pont Sur Rivière Saint-Denis (NPRSD)	243 142,08		
Dont DE-RN1-Rivière des Galets-nouveau franchissement sous axe 3-2	2 305 433,91	1 079 300,76	
Dont DE-RN2 - déviation de St-Joseph- 98/03	5 591 099,67	1 701 236,07	
Dont DE-RN2-BAU pourTC entre Ravine des Chèvres et Bel Air Ste-Suzanne	447 862,47	15 837,41	
Dont DE-RN2-Ste Suzanne -Quartier-Français-échangeur Axe 3-3	45 715,18	191 661,37	
Dont DE-RN5_Cilaos_Aloes_Ilet Furcy	255 861,01	10 104 512,11	
Dont DE-RRTG EST-VRTC RN2 Ste-Marie	305 108,67		
Dont Voie vélo régionale-2013-SPL MARAÏNA-AMO pour 6 tronçons	13 817,83	295 536,76	
Dont DT - achat de matériel roulant nécessaire a l'exploitation du réseau car jaune	14 387 291,77	4 601 960,59	
Dont DT-aménagement des infrastructures du réseau car jaune et des gares routières	235 377,32	135 896,70	
Dont DT-études de faisabilité RRTG 2017 A 2021	103 775,45	209 392,93	
Dont DT-prolongement axe mixte Cambaie définitif	104 230,76	124 854,31	
Dont équipements routiers DE SECU GLISS SV DISPO SECU	912 596,97	445 747,06	
Dont équipements SRGT	4 266 866,92	1 180 760,53	
Dont études MOA GENERALITES	131 927,59	76 528,86	
Dont gares routières / travaux GER	93 578,76	273 569,32	
Dont MO - RN2 - aménagement St-François / Ste-Anne- St-Benoît sous axe 3-2	24 276,07	187 922,15	
Dont MO - grosse réparation étanchéité ouvrage MHC	1 384 656,00	292 803,23	
Dont MO - RN1 - création collectrice Cambaie et accès au PSO St-Paul sens Sud Nord	20 840,19	478 773,56	
Dont MO confortement des berges RN1005	2 054 844,57	531 928,20	
Dont MO Pont suspendu Rivière de l'Est réhabilitation v2	297 671,96	90 878,29	
Dont MO réfection couche roulement, étanchéité, joint chaussée PROG 2024-2027	1 599 411,31	2 631 238,55	
Dont MO RN1 réalisation cheminement mode doux OA échangeur Possession et d'un giratoire en amont de l'échangeur	1 695 766,10	1 466 811,35	
Dont MO RN1 A création et sécurisation des bandes cyclables du Cap La Houssaye RN1A - PR 30+380 à 33+000	1 235 755,40	52,62	
Dont MO RN2 - PR 57+230 À 58+825 - aménagement en faveur des modes doux	5 231 126,90	586 735,82	
Dont MO RN2 entre les PR 59+334 ET 59+464 passerelles piétons cycles au droit OA	108 307,39	2 461 217,18	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET PRINCIPAL	2024	2025	Evolution
Dont MO RN2 passerelle RAV J PAYET St-Joseph PR103+635	92 172,86	490 961,89	
Dont MO RN2 chemin Deroland à ouvrage "Petit St-Pierre" St Benoît	734 816,24	3 225 425,54	
Dont MO RN2 PR 73+600 à 73+850 travaux sécurisation Bois Blanc Ste -Rose	1 011 596,46	99 097,44	
Dont MO RN2 PR47+280 giratoire RN2 chemin du Cap	724 344,57	2 883 085,45	
Dont MO RN2 sécurisation chem P/C St-Joseph	695 389,59	4 765 743,10	
Dont MO RN2 travaux aménagement Carrefour Labourdonnais PR 0+600 ST DENIS	405 886,14	133 007,31	
Dont MO RN2002 - aménagement giratoire intersection RN 2002 / Rue H. d Lisle	478 205,42	294 832,45	
Dont MO RN2002 aménagements modes doux	4 107 861,42	70 204,10	
Dont MO RN5 - Sécurisation cheminement piétons cycles - plateforme CILAOS	5 926 732,91	8 376 870,48	
Dont MO RN5 paille en queue chute pierre	571 604,81	322 083,58	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Est (SRE) Prog 2020-25	6 284 246,22	2 929 456,14	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Nord (SRN) Prog 2020-25	21 431 441,66	1 876 780,36	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Ouest (SRO) Prog 2020-25	3 742 750,17	123 151,47	
Dont Travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS) Prog 2020-25	12 195 623,97	2 942 807,88	
Dont NRL- Nouvelle Route du Littoral	21 180 934,71	35 800 119,33	
Dont ouvrages et murs : études	242 890,03	241 760,10	
Dont ouvrages et murs : travaux	3 882 495,33	1 387 068,51	
Dont petites réparations OA	282 225,96	137 058,89	
Dont petits travaux sur chaussée	282 068,12	648 754,49	
Dont provision dégât météorologique	313 879,88		
Dont provision dégât météorologique 2024	1 547 594,87	1 037,75	
Dont travaux dégâts OA Belal	1 463 463,44		
Dont travaux urgents et divers	12 653 040,88	5 114 090,54	
Dont travaux sécurisation falaises	2 774 064,49	2 477 246,03	
Dont - Liaison RN1 - RN 5 St-Louis- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage		278 932,57	
Dont RN1 - 3eme voie sous l'échangeur de Cambaie		1 989 424,15	
Dont travaux post Garance		30 259 516,38	
Dont MO TX RC SRN PROG 2025-35		1 882 427,05	
Dont VVR - création de la voie vélo régionale du chemin des Anglais		1 052 783,69	
Dont NRL- phase 2 - Nouvelle Route du Littoral		913 054,88	
Dont DT- travaux gares routieres-2024		230 426,76	
Dont DE - voie verte entre l'échangeur de Cambaie et le CHOR		259 625,33	
Dont MO RN1 barreau liaison plateau caillou RD6 - Sécurisation		270 234,33	
Dont DA- RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2025		7 750 130,00	
Dont MO RN1A-RD9 sécurisation carrefour giratoire Montée Panon PR46+750		2 299 825,59	
Dont MO TX RC SRS prog 2025-35		6 039 303,20	
Dont MO TX RC SRO prog 2025-35		1 442 586,98	
Dont MO RN3 PR17+940 giratoire repub-Marcelly-Gautron		814 873,16	
Dont reprise de biens contrat DSP car jaune 2014-2025		919 139,41	
Dont travaux Cap Lahoussaye		863 834,94	
Dont MO TX RC SRE prog 2025-35		792 681,00	
TOTAL OPERATIONS (hors dette)	**328 317 961,51**	**335 081 360,00**	**2,1%**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ANNEXE 3 : L'ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2025

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES CONSTITUEES AU 31/12/2025			
Objet	**Exercice**	**Obligatoire / Facultative**	**Montant total des provisions constituées (en €)**
Provisions pour litiges et contentieux			
Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Geoffroy à St-Denis - SAS SBPTC SOGEA REUNION	2022	O	100 000
Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 974,5 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION - SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	2022	O	160 000
Contestation de décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday - ATEXIA	2022	O	25 000
Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000 € - SARL ZOURITE	2022	O	25 000
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2022	O	7 100 000
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2023	O	21 500 000
Maladie imputable au service-demande indemnitaire - RECTEUR ACADEMIE	2023	O	40 000
Demande d'annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation accident suite défaut entretien voirie - COMMUNE ST LOUIS	2023	O	5 000
Travaux lycée prof hôtelier Renaissance-demande indemnitaire - SELARL HIROU / REGION REUNION	2023	O	27 500
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022- actions indemnitaires	2024	O	18 000
Recours de plein contentieux tendant à la condamnation de la Région Réunion à verser la somme de 153 663,89 € au titre de la réparation des préjudices subis à la suite d'un accident de moto imputable à des travaux publics menés par la Région	2024	O	10 000
Recours de plein contentieux tendant à la condamnation de la Région à verser la somme de 19 447,50 € au titre des préjudices subis à la suite de la chute d'un lampadaire situé sur la RN 2	2024	O	10 000
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1 - complément	2024	O	21 500 000
		Sous total	**50 520 500**
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours ARE 2022 - Agents Région	2022	O	2 334 000
Coût des provisions des jours ARE 2023 - Agents Région - complément	2023	O	3 630 000
Coût des provisions des jours CET 2023 - Agents Région	2023	O	500 000
Coût des provisions des jours CET 2024 - Agents Région - complément	2024	O	120 000
Coût des provisions des jours CET 2025 - Agents Région - complément	2025	O	50 500
		Sous total	**6 634 500**
Provisions pour dépréciation des titres de participation			
Dépréciations des Titres SEMIR	2020	O	11 720
Dépréciations des Titres SEMATRA (2012)	2020	O	920 000
		Sous total	**931 720**
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2021	2023	O	129 000
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2022 - complément	2024	O	585 000
		Sous total	**714 000**
		TOTAL	**58 800 720**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REPRISE DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES au 31/12/2025			
Objet	**Exercice**	**Obligatoire / Facultative**	**Montant total des reprises des provisions (en M€)**
Provisions pour litiges et contentieux			
Demande d'annulation de la décision implicite de refus de prise en charge de frais kilométrique-Région Réunion	2023	O	**7 500**
Dotation annuelle 2024-ILEVA	2024	O	**532 000**
Autres provisions pour risques			
Ajustement du coût des provisions des jours ARE 2025	2024	O	**370 000**
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Provision pour dépréciation des comptes de redevables. Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2023	2024	O	**259 000**
		TOTAL	**1 168 500**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ANNEXE 4 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2025

L'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente de Région, lors du vote du budget 2025 le 12 décembre 2024, à opérer des virements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Les virements suivants ont ainsi été réalisés en fin d'exercice 2025 :

Budget Principal :

En AP :

- Ajout de 1,03 M€ pour compléter le budget de travaux et de maintenance des lycées à la suite des dégâts causés sur les infrastructures régionales par le cyclone Garance le 28 février 2025 ;

- Réduction de 1,03 M€ des autorisations de programme des dépenses imprévues.

IMPUTATION D'ORIGINE (-)		Montant €	IMPUTATION CIBLE (+)		Montant €
Chapitre	Libellé	AP	Chapitre	Libellé	AP
Budget Principal					
950	Dépenses imprévues	(-) 1 030 000	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	(+) 1 030 000

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ANNEXE 5 : LE DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2025

Compétences / Opérations	Montant de la subvention reçue (2024-2025)	Encaissement en 2024	Encaissement en 2025
SERVICES GÉNÉRAUX	**541 432,35**	**541 432,35**	**-**
FEAMPA 21-27	483 098,00	483 098,00	-
FEDER - TIC et équipements informatiques	58 334,35	58 334,35	-
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ETAPPRENTISSAGE	**43 279 002,32**	**35 666 684,60**	**7 612 317,72**
FEDER - centre de formation 14-20	9 687 027,87	9 687 027,87	-
Bien mobilier matériel et études	11 304 606,97	7 812 752,81	3 491 854,16
FEDER - investissement des lycées 14-20	1 291 330,96	1 291 330,96	-
FEDER - Construction scolaire	2 443 256,56	-	2 443 256,56
FEDER - Projet Climaax	79 185,00	-	79 185,00
FEDER - Travaux mise aux normes Lycées	16 875 572,96	16 875 572,96	-
Etat - Construction Lycées	150 000,00	-	150 000,00
Etat - Réhabilitation Lycées	1 448 022,00	-	1 448 022,00
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	**45 000,00**	**24 000,00**	**21 000,00**
Travaux MADOI et maison rouge	45 000,00	24 000,00	21 000,00
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	**88 221,00**	**25 000,00**	**63 221,00**
PIMANT acquisition données (PIG)	63 221,00	-	63 221,00
Autres subventions d'équipement.	25 000,00	25 000,00	-
ACTION ÉCONOMIQUE	**28 692 537,40**	**26 477 276,77**	**2 215 260,63**
FEDER - chèques numériques	1 433 547,27	1 433 547,27	-
FEDER - Fonds rebond 14-20	4 301 509,43	4 301 509,43	-
FEDER - Financière Région Réunion	1 250 000,00	1 250 000,00	-
Convention CNC Etat - Région (soutien à la production audiovisuelle et cinématographique)	2 298 932,13	361 334,00	1 937 598,13
Renouvellement flotte de pêche	250 000,00	-	250 000,00
Pass numérique	27 662,50	-	27 662,50
FEI - Autres fonds européens	13 440 000,00	13 440 000,00	-
FSR	4 455 302,51	4 455 302,51	-
Autres subventions d'équipement	1 235 583,56	1 235 583,56	
ENVIRONNEMENT	**13 411 883,66**	**1 273 549,85**	**12 138 333,81**
FEDER équipements photovoltaïques 21-27	10 936 769,95	-	10 936 769,95
REACT-EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	118 300,00	118 300,00	
Programme SARE - participation SRPP et EDF	150 204,00	-	150 204,00
Programme SLIME - part. EDF et CLER	2 091 169,71	1 088 209,85	1 002 959,86
Programme OMBREE	90 440,00	42 040,00	48 400,00
Autres subventions d'équipement.	25 000,00	25 000,00	-
TRANSPORTS	**158 134 162,00**	**122 902 286,91**	**35 231 875,09**
FEDER routes	38 334 303,13	17 380 624,24	20 953 678,89
FEDER NRL	44 490 593,91	44 490 593,91	-
FEDER voie vélo régionale	1 551 442,28	1 551 442,28	-
FEDER piste forestières	3 695 999,04	1 012 038,27	2 683 960,77
NRL - subvention AFITF	59 048 166,75	54 984 020,66	4 064 146,09
Voie vélo régionale	697 035,36		697 035,36
Pont de la rivière de l'Est	388 818,18	388 818,18	-
Subvention. Etat au titre de la dri (DEGC)	199 028,73	199 028,73	
Subvention. Garance	5 104 168,85	-	5 104 168,85
Programme régional des routes	3 706 087,16	2 085 506,42	1 620 580,74
Subvention Communes	476 960,40	368 656,01	108 304,39
Subvention Intercommunale	241 558,21	241 558,21	-
Subvention Fondation patrimoine pont de la rivière de l'est	200 000,00	200 000,00	-
TOTAL GENERAL	**244 192 238,73**	**186 910 230,48**	**57 282 008,25**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ANNEXE 6 : LE DETAIL DES DEPENSES DU BUDGET 2025 POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1- BUDGET PRINCIPAL

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
Axe 1 : Développement humain et solidaire	**Favorables**	**9 404 568,90**
	Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	5 976 042,19
	Défavorables	**11 742 632,49**
	Dont mise en œuvre des dispositifs Numeriklas et Numerisak - 2025-2026	7 105 324,58
	Dont dotation globale d'équipement - exercice 2024	1 834 127,72
	Dont programme de relance régional	1 510 913,43
	Neutres	**33 286 302,31**
	Dont dotation globale d'équipement - 1ere tranche - exercice 2025	3 485 883,6
	Dont dispositif Ekipaou - année scolaire 2025-2026	1 637 687,00
	Dont plan de relance - lycée Roland Garros	1 084 429,00
	Non cotées	**14 857 316,73**
	Dont CIMO/lycée ouest spécialité mer	4 710 083,57
	Dont futur lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André	3 136 837,56
	Dont CIMO/lycée ouest spécialité mer	2 591 780,34
	Dont construction d'un gymnase/site champ fleuri au butor - st-Denis	2 500 000,00
Axe 2 : Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	**Favorables**	**6 239 327,11**
	Dont création d'un fonds de participation, intitule :"nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès DUFEI (filiale de la BEI)	5 976 042,19
	Défavorables	**365 462,20**
	Dont création d'un hôtel double Tree by Hilton classé 4 étoiles de 190 chambres au sein de la zone aéroportuaire pierre Lagourgue	161 233,95
	Neutres	**15 953 242,01**
	Dont création de l'épic comité réunionnais du tourisme : dotation initiale	2 000 000,00
	Dont préfinancement dispositif Kap Numerik FEDER 21 27	1 724 974,61
	Dont projet câble sous-marin réunion	1 500 000,00
	Dont prog recherche 23-26_reu005756_fa 1.1.7_cirad	1 353 707,14
	Dont déploiement du très haut débit régional et engagement budgétaire	1 000 000,00
	Non cotées	**23 182 122,44**
	Dont création d'un fonds de participation, intitule :"nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès du FEI (filiale de la BEI)	12 544 000,00
	Dont souscription région 10.6% augmentation capital	4 999 996,96
	Dont création d'un fonds avec BPIFRANCE en vue de distribuer des prêts aux entreprises dans le cadre de la relance éco prêt relance a la réunion	3 000 000,00
Axe 3 : Développement durable et transition écologique	**Favorables**	**65 692 019,65**
	Dont RN5 - sécurisation cheminement piétons cycles - plateforme Cilaos	8 371 722,09
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	6 273 012,78
	Dont cheque PV - programmation 2024	4 279 800,00
	Dont RN2 sécurisation chemin Saint-Joseph	4 205 528,59
	Dont BAU2 Cambuston/bel air - aménagement en faveur des transports commune de Ste Suzanne	4 037 607,53
	Dont RN1e - requalification de la RN1e (la possession / le port) 3-2	2 469 947,12
	Dont MO RN2 passerelles piétons cycles au droit	2 387 635,47

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
Axe 3 : Développement durable et transition écologique	Dont RN1- aménagement transport en commun entre Bernica et étang st Paul	2 030 768,18
	Dont cheque PV : financement 2024bis	1 921 500,00
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	1 740 608,28
	Dont BAU RN2 Cambuston/bel air - aménagement en faveur des transports commune de Ste Suzanne	1 627 843,90
	Dont cheque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023	1 615 200,00
	Dont Kap ecosolidaire : financement 2024bis	1 533 310,00
	Dont SPL énergie : contrat de prestations 2025 (SLIME)	1 501 500,00
	Dont dispositif Kap ecosolidaire - financement 2024	1 356 606,35
	Dont mo rn1 réalisation cheminement mode dx oa échangeur possession et d'un giratoire en amont de l'échangeur	1 299 923,38
	Dont SPL énergie : CPI 2025/ animation Kap ecosolidaire	1 108 325,03
	Dont RN1a - réaménagement de l'échangeur carrosse et des délaisses entre carrosse et chic escale	1 032 766,20
	Défavorables	**49 122 184,22**
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	26 819 215,65
	Dont achat de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau car jaune	4 601 960,59
	Dont RN1a-reamenagement de l'échangeur carrosse et des délaisses entre carrosse et chic escale	5 266 309,85
	Dont RN1e - requalification de la rn1e (la possession / le port) 3-2	2 469 947,12
	Dont RN1 - 3eme voie sous l'échangeur de Cambaie	1 631 353,53
	Dont RN5 Cilaos_aloes_Ilet Furcy	1 200 360,17
	Neutres	**90 152 950,49**
	Dont RN5 Cilaos_aloes_Ilet Furcy	8 862 773,01
	Dont travaux post Garance	30 259 516,38
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	8 994 710,15
	Dont RN2 chemin de Roland à ouvrage "petit st-pierre" Saint-Benoît	3 225 425,54
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	10 627 894,91
	Dont RN2 giratoire RN2 chemin du cap	2 812 815,61
	Dont réfection couche roulement, étanchéité, joint chaussée prog 2024-2027	2 631 238,55
	Dont rn1a-rd9 sécurisation carrefour giratoire montée Panon pr46+750	2 274 159,59
	Dont travaux urgents et divers	2 239 114,13
	Dont aménagement de sécurité	1 956 694,58
	Dont ouvrages et murs : travaux	1 127 665,21
	Non cotées	**7 900 969,49**
	Dont investissement/ fonctionnement SMPRR - 2025	7 316 000,00
Missions transversales	**Favorables**	**6 923,35**
	Dont ancienne usine a vétiver - dépollution du site	5 099,50
	Dont restructuration et extension hôtel de région	1 105,79
	Défavorables	**1 884 512,84**
	Dont achats équipements informatiques - investissement	1 841 858,57
	Neutres	**2 514 031,60**
	Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle saint Paul - affectation	857 150,00
	Non cotées	**2 776 794,18**
	Dont aménagement bâtiments administratifs année 2025	998 960,85
	Dont aménagement bâtiments administratifs année 2024	904 674,30

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : BIODIVERSITE

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
Axe 1 : Développement humain et solidaire	**Favorables**	**71 478,90**
	Dont AMO pour gestion des biodéchets dans lycée et lutte contre le gaspillage alimentaire	71 478,90
	Défavorables	**31 935 054,31**
	Dont Centre Interdisciplinaire Mers et Océan (CIMO)/lycée ouest spécialité mer	7 301 863,91
	Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	3 604 425,57
	Dont futur lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André	3 136 837,56
	Dont construction d'un gymnase/site champ fleuri au butor - st-Denis	2 500 000,00
	Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	3 056 715,50
	Dont plan de relance – lycée Roland Garros réhabilitation et mise aux normes - internats	1 275 798,77
	Dont plan relance : lycée Georges Brassens	1 094 997,67
	Dont programme de relance régional	1 510 913,43
	Neutres	**35 299 780,34**
	Dont mise en œuvre des dispositifs Numeriklas et Numerisak - 2025-2026	7 105 324,58
	Dont dotation globale d'équipement - 1ere tranche - exercice 2025	3 485 883,60
	Dont dotation globale d'équipement - exercice 2024	1 834 127,72
	Dont dispositif Ekipaou - année scolaire 2025-2026	1 637 687,00
	Non cotées	**1 984 506,88**
	Dont acquisition système information formation	468 970,93
	Dont programme équipement 2017 - SPL AFPAR	447 016,19
Axe 2 : Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	**Favorables**	**8 075 720,00**
	Dont souscription région 10.6% augmentation capital	4 999 996,96
	Dont prog recherche 23-26_reu005756_fa 1.1.7_cirad	1 353 707,14
	Défavorables	**1 888 819,18**
	Dont projet câble sous-marin réunion	1 500 000,00
	Neutres	**11 982 320,83**
	Dont création de l'épic comité réunionnais du tourisme : dotation initiale	2 000 000,00
	Dont déploiement du très haut débit régional et engagement budgétaire	1 000 000,00
	Dont IRT 2025 - programme d'actions et investissements 2025	784 000,00
	Dont participation de la collectivité au volet régionalise du PIA 4	250 000,00
	Non cotées	**23 793 293,75**
	Dont création d'un fonds de participation, intitule :"nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès du Fei (filiale de la BEI)	12 544 000,00
	Dont souscription région 10.6% augmentation capital	4 999 996,96
	Dont création d'un fonds avec Bpifrance en vue de distribuer des prêts aux entreprises dans le cadre de la relance éco prêt relance a la réunion	3 000 000,00
Axe 3 : Développement durable et transition écologique	**Favorables**	**532 413,86**
	Dont révision du sar : AMO élaboration	308 461,97
	Défavorables	**81 611 369,29**
	Dont NRL- nouvelle route du littoral sous axe 3-1	35 758 954,20
	Dont RN5_cilaos_aloes_ilet Furcy	10 063 133,18
	Dont RN1a-reamenagement de l'échangeur carrosse et des délaisses	8 097 118,56
	Dont RN1e - requalification de la rn1e (la possession / le port) 3-2	4 939 894,23
	Dont BAU RN2 Cambuston/bel air - aménagement en faveur des transports (Ste Suzanne)	5 665 451,43

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Axes mandature	Libellé	Montant (€)
Axe 3 : Développement durable et transition écologique	Dont RN1 - aménagement transport en commun entre Bernica et étang st Paul	2 030 768,18
	Dont RN1 - 3eme voie sous l'échangeur de Cambaie	1 631 353,53
	Dont RN2 - déviation de st-joseph	1 211 283,46
	Neutres	**130 283 166,83**
	Dont RN5 - sécurisation cheminement piétons cycles - plateforme Cilaos	8 371 722,09
	Dont travaux post Garance	30 259 516,38
	Dont investissement/ fonctionnement SMPRR - 2025	7 316 000,00
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	6 039 303,20
	Dont achat de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau car jaune	4 601 960,59
	Dont cheque PV - programmation 2024	4 279 800,00
	Dont RN2 sécurisation chemin p/c st joseph	4 205 528,59
	Dont RN2 chemin de Roland à ouvrage "petit st-pierre" st benoit	3 225 425,54
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	2 942 761,39
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	2 929 456,14
	Dont RN2 giratoire RN2 chemin du cap	2 812 815,61
	Dont réfection couche roulement, étanchéité, joint chaussée prog 2024-2027	2 631 238,55
	Dont RN passerelles piétons cycles au droit	2 387 635,47
	Dont RN1a-rd9 sécurisation carrefour giratoire montée Panon pr46+750	2 274 159,59
	Dont travaux urgents et divers	2 239 114,13
	Dont aménagement de sécurité	1 956 694,58
	Dont cheque PV : financement 2024bis	1 921 500,00
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	1 826 221,24
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	1 623 150,59
	Dont cheque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023	1 615 200,00
	Dont Kap ecosolidaire : financement 2024bis	1 533 310,00
	Dont SPL Energie : contrat de prestations 2025 (SLIME)	1 501 500,00
	Dont dispositif Kap ecosolidaire - financement 2024	1 356 606,35
	Dont travaux réfection de chaussée (RC) Subdivision Routière Sud (SRS)	1 332 256,36
	Dont RN1 réalisation cheminement mode dx oa échangeur possession et d'un giratoire en amont de l'échangeur	1 299 923,38
	Dont ouvrages et murs : travaux	1 127 665,21
	Dont SPL énergie : cpi 2025/ animation Kap ecosolidaire	1 108 325,03
	Non cotées	**441 173,86**
	Dont études de faisabilité RRTG 2017 à 2021	209 392,93
Missions transversales	**Favorables**	**5 099,50**
	Dont ancienne usine a vétiver - dépollution du site	5 099,50
	Défavorables	**370 165,68**
	Dont hôtel de région-aménagement des espaces extension niveau 4/ aménagement parking-travaux étanchéité	159 823,42
	Neutres	**3 089 852,48**
	Dont bâtiment DRR – réhabilitation -mise aux normes	253 443,46
	Dont licences informatiques - service études - investissement	183 751,35
	Dont bâtiment pole technique (Foucques) travaux	143 905,61
	Non cotées	**3 717 144,31**
	Dont aménagement bâtiments administratifs année 2025	998 960,85
	Dont aménagement bâtiments administratifs année 2024	904 674,30

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

2-BUDGETS EUROPE

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Libellé	Montant (€)
Favorables	**78 666 982,01**
Dont programme recherche 23-26_reu005756 CIRAD	7 671 007,15
Dont dispositif "Kap photovoltaïque" d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques individuelles à la réunion	7 069 620,00
Dont travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable	3 796 500,00
Dont RN1 - aménagements en faveur des transports en commun entre le viaduc du Bernica et savannah	3 682 152,78
Dont programme de rénovation thermique	3 491 854,16
Dont RN2 - aménagement d'une voie réservée aux transports en commun entre l'échangeur de la marine et l'échangeur nord de Sainte-Suzanne	3 376 622,70
Dont RN2002 - aménagements en faveur des modes doux - commune de Bras-Panon	3 209 984,97
Dont traitement des crues de la rivière des remparts	3 069 629,88
Dont aménagement piétons/cycles RN2 - pr 57+230 à 58+825 - section ravine Virapin / ravine robert	2 421 743,95
Dont reu006701_CIRAD 23-26 Interreg recherche fa 1.2	2 181 351,30
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques programme 2025	1 997 411,40
Dont reu007600 - RN2 - pr 48+375 à 49+610 - chemin de Roland à Petit Saint-Pierre	1 995 524,18
Dont réalisation de la passerelle cyclable de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	1 965 421,76
Dont reu007813 - travaux TCSP Saint-Benoît - Auguste de Villèle entre le giratoire des plaines et le carrefour Avenue Jean Jaurès	1 878 733,01
Dont reu006835 victoria réhabilitation thermique et énergétique de 215 logements	1 842 062,75
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques	1 700 000,00
Dont création de passerelles piétons cycles au droit des ouvrages d'art sur la portion de la RN2	1 694 820,57
Dont travaux d'aménagement d'une bande cyclable sur la RD17 commune de L'Etang-Salé	1 475 881,74
Dont aménagement des itinéraires cyclables - phase 1	1 403 518,11
Dont pôle d'échanges multimodal de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	1 313 909,14
Dont projet de TCSP estival + sur le territoire de la CIREST - tronçon RN3 à Saint-Benoît	1 095 980,20
Dont reu011192 - estival + aménagement de voiries du TCSP le long de l'Avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît	1 078 780,65
Dont travaux renouvellement de réseau d'eau potable sur Saint-Paul et Trois Bassins	1 004 939,57
Défavorables	**6 428 709,02**
Dont révision de l'opération de « construction du collège Gaston crochet » - re0025181 - au titre du règlement fast care	2 773 901,96
Dont construction du lycée des métiers de la mer	2 443 256,56
Neutres	**14 222 118,05**
Dont implantation d'un dock flottant au poste 9	3 798 480,28
Dont aménagements touristiques du belvédère de bois-court	2 422 060,80
Dont travaux sur l'échangeur RN1a - RN2001 Ravine Saint-Gilles suite dégâts du cyclone Garance	1 620 175,47
Non cotées	**14 423 242,89**
Dont reu012478 - travaux de réparations diverses RN suite aux dégâts du cyclone Garance	2 643 517,94
Dont construction usine de potabilisation à Maduran	1 839 517,15
Dont mobilisation ressources en eau des microrégions est et nord (MEREN) études de conception	1 741 834,81
Dont réalisations de l'usine de potabilisation de Gol les hauts	1 468 926,54

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : BIODIVERSITE

Libellé	Montant (€)
Favorables	**37 626 127,69**
Dont programme recherche 23-26_reu005756_fa 1.1.7_CIRAD	7 671 007,15
Dont traitement des crues de la Rivière des Remparts	7 069 620,00
Dont aménagements touristiques du Belvédère de Bois-Court	3 796 500,00
Dont travaux sur l'échangeur RN1a - RN2001 Ravine Saint Gilles suite aux dégâts cyclone Garance	3 682 152,78
Dont réalisation de la passerelle cyclable de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	3 491 854,16
Dont reu006835 Victoria réhabilitation thermique et énergétique de 215 logements	3 376 622,70
Dont création de passerelles piétons cycles au droit des ouvrages d'art sur la portion RN2	3 209 984,97
Dont estival + aménagement de voiries du TCSP long de l'Avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît	3 069 629,88
Dont reu006701_CIRAD 23-26 Interreg recherche fa 1.2	2 181 351,30
Défavorables	**12 270 738,46**
Dont RN1 - aménagements en faveur des transports en commun entre le viaduc du Bernica et Savannah	3 682 152,78
Dont révision de l'opération de « construction du collège Gaston crochet » - re0025181 - au titre du règlement fast care	2 773 901,96
Dont construction du lycée des métiers de la mer	2 443 256,56
Dont travaux d'aménagement d'une bande cyclable sur la RD 17 du pr0+000 au pr2+650 - commune de L'Etang-Salé	1 475 881,74
Neutres	**47 259 462,19**
Dont dispositif "KAP photovoltaïque" d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques individuelles à la réunion	7 069 620,00
Dont travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable	3 796 500,00
Dont programme de rénovation thermique	3 491 854,16
Dont RN2 - aménagement d'une voie réservée aux transports en commun entre l'échangeur de la marine et l'échangeur nord de Sainte-Suzanne	3 376 622,70
Dont reu001581 - RN2002 - pr 35+450 à 36+136 et pr 36+661 à 37+155 - aménagements en faveur des modes doux - commune de Bras-Panon	3 209 984,97
Dont reu012478 - travaux de réparations diverses sur rn suite aux dégâts du cyclone garance	2 643 517,94
Dont aménagement piétons/cycles rn2 - pr 57+230 à 58+825 - section Ravine Virapin / Ravine Robert	2 421 743,95
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques programme 2025	1 997 411,40
Dont reu007600 – RN2 - pr 48+375 à 49+610 - chemin de Roland à Petit Saint-Pierre	1 995 524,18
Dont reu007813 - travaux TCSP Saint-Benoît - Auguste de Villèle entre le giratoire des plaines et le carrefour Avenue Jean Jaurès	1 878 733,01
Dont dispositif ecosolidaire : chauffe-eaux solaires pour foyer en situation de difficultés économiques	1 700 000,00
Dont aménagement des itinéraires cyclables - phase 1	1 403 518,11
Dont projet de TCSP estival + sur le territoire de la Cirest - tronçon RN3 à Saint-Benoît	1 095 980,20
Dont travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sur les communes de Saint-Paul et Trois Bassins (programme 2024/2025)	1 004 939,57
Non cotées	**16 584 723,63**
Dont implantation d'un dock flottant au poste 9	3 798 480,28
Dont construction usine de potabilisation à Maduran	1 839 517,15
Dont mobilisation ressources en eau des microrégions est et nord (MEREN) - études de conception	1 741 834,81
Dont réalisations de l'usine de potabilisation de Gol les hauts	1 468 926,54
Dont pôle d'échanges multimodal de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds	1 313 909,14

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAF/20140022 du 17/10/2014 sur la mise en place du budget FEDER 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	62 194 536,92	2 425 429,88	59 769 107,04
TOTAL CHAP 9005				**62 194 536,92**	**2 425 429,88**	**59 769 107,04**

Arrête le présent état à la somme de : CINQUANTE-NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT SEPT EUROS ET QUATRE CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9305	052	65732	Délibération DAF/20140022 du 17/10/2014 sur la mise en place du budget FEDER 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	8 724 969,91	2 431 740,96	6 293 228,95
		65733		24 858,84	0,00	24 858,84
		657341		302 715,32	0,00	302 715,32
		657358		538 865,63	0,00	538 865,63
		657382		4 579 876,27	220 160,86	4 359 715,41
		65742		3 447 996,40	8 817,97	3 439 178,43
		65748		10 926 113,11	0,00	10 926 113,11
TOTAL CHAP 9305				**28 545 395,48**	**2 660 719,79**	**25 884 675,69**

Arrête le présent état à la somme de : VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	13172	Délibération DAF/20140022 du 17/10/2014 sur la mise en place du budget FEDER 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	6 818 805,88	3 578 535,60	3 240 270,28
TOTAL CHAP 9005				**6 818 805,88**	**3 578 535,60**	**3 240 270,28**

Arrête le présent état à la somme de : TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET VINGT-HUIT CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9305	052	74772	Délibération DAF/20140022 du 17/10/2014 sur la mise en place du budget FEDER 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	53 284 456,33	788,44	53 283 667,89
TOTAL CHAP 9305				**53 284 456,33**	**788,44**	**53 283 667,89**

Arrête le présent état à la somme de : CINQUANTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUATRE VINGT-NEUF CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

délégation

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : POCT INTERREG V 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAF/20150005 du 10/04/2015 sur la mise en place du budget POCT INTERREG V 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	1 932 689,08	0,00	1 932 689 ,08
TOTAL CHAP 9005				**1 932 689,08**	**0,00**	**1 932 689,08**

Arrête le présent état à la somme de : UN MILLION NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET HUIT CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente
le Directeur Général

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : POCT INTERREG V 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser	Reste à réaliser à reporter en 2026*
9305	052	65732	Délibération DAF/20150005 du 10/04/2015 sur la mise en place du budget POCT INTERREG V 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	520 621,32	0,00	520 621,32	20 621,32
		65733		323 697,20	0,00	323 697,20	323 697,20
		657382		3 904 737,02	0,00	3 904 737,02	3 904 737,02
		65742		103 205,57	0,00	103 205,57	103 205,57
		65748		1 417 196,05	0,00	1 417 196,05	1 417 196,05
TOTAL CHAP 9305				**6 269 457,16**	**0,00**	**6 269 457,16**	**5 769 457,16**

*après déduction des crédits de 500 000 € inscrits au BP 2026

Arrête le présent état à la somme de : CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT EUROS ET SEIZE CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : POCT INTERREG V 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	13172	Délibération DAF/20150005 du 10/04/2015 sur la mise en place du budget POCT INTERREG V 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	3 318 218,19	0,00	3 318 218,19
TOTAL CHAP 9005				**3 318 218,19**	**0,00**	**3 318 218,19**

Arrête le présent état à la somme de : TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : POCT INTERREG V 2014 - 2020
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser	Reste à réaliser à reporter en 2026*
9305	052	74778	Délibération DAF/20150005 du 10/04/2015 sur la mise en place du budget POCT INTERREG V 14-20 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	2 336 484,55	415 974,86	1 920 509,69	1 420 509,69
TOTAL CHAP 9305				**2 336 484,55**	**415 974,86**	**1 920 509,69**	**1 420 509,69**

*après déduction des crédits de 500 000 € inscrits au BP 2026

Arrête le présent état à la somme de : UN MILLION QUATRE CENT VINGT MILLE CINQ CENT NEUF EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : INTERREG OI 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget INTERREG OI 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	3 605 792,00	2 181 351,30	1 424 440,70
TOTAL CHAP 9005				**3 605 792,00**	**2 181 351,30**	**1 424 440,70**

Arrête le présent état à la somme de : UN MILLION QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : INTERREG OI 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9305	052	65732	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget INTERREG OI 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	6 460 518,96	1 591 144,25	4 869 374,71
		65733		194 033,64	0,00	194 033,64
		657382		8 462 773,72	1 366 550,43	7 096 223,29
		65748		6 285 737,75	2 206 184,95	4 079 552,80
TOTAL CHAP 9305				**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**16 239 184,44**

Arrête le présent état à la somme de : SEIZE MILLIONS DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTIMES

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : INTERREG OI 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	13172	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget INTERREG OI 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	**3 605 792,00**	0,00	**3 605 792,00**
TOTAL CHAP 9005				**3 605 792,00**	**0,00**	**3 605 792,00**

Arrête le présent état à la somme de : TROIS MILLIONS SIX CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : INTERREG OI 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9305	052	74772	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget INTERREG OI 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	18 093 635,46	3 868 131,24	14 225 504,22
TOTAL CHAP 9305				**18 093 635,46**	**3 868 131,24**	**14 225 504,22**

Arrête le présent état à la somme de : QUATORZE MILLIONS DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE EUROS ET VINGT-DEUX CENTIMES

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER FSE+ 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	395 690 083,06	109 134 270,79	286 555 812,27
TOTAL CHAP 9005				**395 690 083,06**	**109 134 270,79**	**286 555 812,27**

Arrête le présent état à la somme de : DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT DOUZE EUROS ET VINGT-SEPT CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER FSE+ 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9305	051	65732	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	59 059 465,00	46 742 197,43	12 317 267,57
		657382		1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
		65748		9 608 396,93	4 459 189,86	5 149 207,07
9305	052	65732		24 317 244,00	7 557 000,63	16 760 243,37
		657382		7 384 532,37	2 348 847,78	5 035 684,59
		65742		11 392 046,84	11 190 438,18	201 608,66
		65748		25 082 878,02	5 488 931,54	19 593 946,48
TOTAL CHAP 9305				**138 344 563,16**	**77 786 605,42**	**60 557 957,74**

Arrête le présent état à la somme de : SOIXANTE MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT EUROS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTIMES

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER FSE+ 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9005	052	13172	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	396 163 473,32	115 053 686,55	281 109 786,77
TOTAL CHAP 9005				**396 163 473,32**	**115 053 686,55**	**281 109 786,77**

Arrête le présent état à la somme de : DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS CENT NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTIMES

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Budget annexe : FEDER FSE+ 2021 - 2027
Année : 2025

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2025	Réalisations au 31/12/2025	Reste à réaliser
9305	051	74771	Délibération DAP/2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 pour lequel le rapport prévoit des restes à réaliser en fin d'exercice	68 109 060,43	24 491 319,16	43 617 741,27
	052	74772		71 639 373,86	14 220 559,17	57 418 814,69
TOTAL CHAP 9305				**139 748 434,29**	**38 711 878,33**	**101 036 555,96**

Arrête le présent état à la somme de : CENT UN MILLIONS TRENTE-SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES.

Fait à : SAINTE CLOTILDE Le 31 DEC. 2025

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Serge JOSEPH

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL - TRANSPORT - DSP-ENERGIE
INTERREG 21-27 FEDER/FSE 21-27
FEDER 14-20 POCT 14-20

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (5 absents)
Nombre de membres présents : 30 (10 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES : - Pour 29
- Contre 0
- Abstentions 11
Date de convocation : 12 Juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 juin 2026

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 juin 2026

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LEBRETON Patrick	
ANNETTE Christian		LOCAME VAISSETTE Patricia	
BADAT Rahfick	représenté par M. Normane OMARJEE	MARATCHIA Jean-Bernard	
BAREIGTS Ericka		MOREL Jean Jacques	
BELLO Huguette	Absente	NABENESA Karine	
BERTILE Wilfrid		NATIVEL Lorraine	
BOQUET Stéphane	représenté par Mme Patricia PROFIL	NIRLO Richard	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya		PAYET Johnny	Absent
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	représenté par Mme ABMON-ELIZEON
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	représenté par M. Christian ANNETTE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	représentée par Mme Maya CESARI	POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia	Absente.
COSTES Yolaine	représentée par M. Jacquet HOARAU	RAMAYE Amandine	
DUBOURG-BEGUE Julia	Représentée par Mme P. LOCAME VAISSETTE	RAMIN Sabrina	représentée par Mme M. MOREL
ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	représentée par Mme Ericka BAREIGTS	SIHOU Mickaël	représenté par M. Patrice BOULEVART
HOARAU Denise		SITOUZE Céline	
HOARAU Fabrice		TECHER Jacques	Absent.
HOARAU Jacquet		VERGOZ Michel	
LAGOURGUE Jean-Louis	absent	VIENNE Axel	
LEBRETON Laëtitia			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le

La Présidente du Conseil Régional,

CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL - TRANSPORT - DSP-ENERGIE
INTERREG 21-27 FEDER/FSE 21-27
FEDER 14-20 POCT 14-20

à Sainte-Clotilde, le

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ARRETE SGNATURES
S²LO

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte financier unique

Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement 8
B3.2 - Liste des établissements publics créés 9
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 10
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 11
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 13
D - Bilan synthétique 15
E - Compte de résultat synthétique 16
F - Taux des contributions et produits afférents 18

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 19

Exécution budgétaire par nature

B1 - Vue d'ensemble - Dépenses 20
B2 - Vue d'ensemble - Recettes 22

Exécution budgétaire par fonction - Vue d'ensemble

C1.1 - Dépenses d'investissement 24
C1.2 - Recettes d'investissement 26
C2.1 - Dépenses de fonctionnement 27
C2.2 - Recettes de fonctionnement 29

Exécution budgétaire par fonction - Vue détaillée

D1 - Dépenses d'investissement 31
D2 - Recettes d'investissement 35
D3 - Dépenses de fonctionnement 40
D4 - Recettes de fonctionnement 45

III - Etats financiers

A - Bilan 50
B - Compte de résultat 54
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) 57
D - Balance des comptes 58

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 97
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 100
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 103

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 117
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 118
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 120
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 121
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 122
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 123
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 124
B3 - Etat des provisions 126
B4 - Etat des charges transférées 128
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers 129
B6 - Prêts 130
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 135
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 136
B7.3 - Etat des emprunts garantis 137
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 168
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 169
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 170

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 177
B7.8 - Autres engagements donnés 177
B7.9 - Autres engagements reçus 178
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 179
B9 - Etat du personnel 282
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 342
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 370
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 371

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 372
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 373
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 374
C2.1 - Situation des AP 377

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 402

IV - Etats annexés

C - Etats annexés budgétaires

C2.2 - Situation des AE 409

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 436

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 443
D2 - Gestion des fonds européens 444
D3 - Actions de formation des élus 445
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 447
D5 - Identification des flux croisés 448
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 449
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 451
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement 452
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement 453
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 454
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail 455
E - État des Contrôles du Compte Financier 456

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 457

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	899660

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	560.51
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	745.85
3	Dépenses d'équipement brut / population	275.08
4	Encours de dette / population (2)(3)	1221.14
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	34.62%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	85.24%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	24.85%
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	14.76%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	163.73%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	6.59

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	688 899 906,37	809 017 300,00	1 497 917 206,37
	Recettes réalisées (1)	B	502 451 121,60	793 343 861,83	1 295 794 983,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	631 047 700,00	809 017 300,00	1 440 065 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	581 691 983,76	637 869 374,16	1 219 561 357,92
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-79 240 862,16	155 474 487,67	76 233 625,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-57 852 206,37	0,00	-57 852 206,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-137 093 068,53	155 474 487,67	18 381 419,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-137 093 068,53	155 474 487,67	18 381 419,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	-57 852 206,37	0,00	-79 240 862,16	0,00	-137 093 068,53
Fonctionnement	123 363 812,18	123 363 812,18	155 474 487,67	0,00	155 474 487,67
TOTAL I	**65 511 605,81**	**123 363 812,18**	**76 233 625,51**	**0,00**	**18 381 419,14**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13010-INTERREG OCEAN INDIEN 20212027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	-2 181 351,30	0,00	-2 181 351,30
Fonctionnement	3 309 428,61	0,00	-1 295 748,39	0,00	2 013 680,22
Sous-Total	3 309 428,61	0,00	-3 477 099,69	0,00	-167 671,08
13020-FEDER FSE 2021 2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-473 390,26	0,00	6 392 806,02	0,00	5 919 415,76
Fonctionnement	-1 403 871,13	0,00	-39 533 730,31	0,00	-40 937 601,44
Sous-Total	-1 877 261,39	0,00	-33 140 924,29	0,00	-35 018 185,68
13050-FEDER REUNION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	173 589 727,53	0,00	-101 347 801,50	0,00	72 241 926,03
Fonctionnement	-142 953 057,34	0,00	100 682 345,92	0,00	-42 270 711,42
Sous-Total	30 636 670,19	0,00	-665 455,58	0,00	29 971 214,61
13060-POCT REUNION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 521 312,66	0,00	373 408,95	0,00	1 894 721,61
Fonctionnement	1 026 130,84	0,00	80 795,98	0,00	1 106 926,82
Sous-Total	2 547 443,50	0,00	454 204,93	0,00	3 001 648,43
TOTAL II	**34 616 280,91**	**0,00**	**-36 829 274,63**	**0,00**	**-2 212 993,72**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13004-ENERGIE REUNION BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	1 199 258,82	0,00	-17 129,35	0,00	1 182 129,47
Sous-Total	1 199 258,82	0,00	-17 129,35	0,00	1 182 129,47
13005-DSP REGION REUNION BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 846 344,18	0,00	120 184,95	0,00	1 966 529,13
Fonctionnement	106 253,68	106 253,68	-13 931,27	0,00	-13 931,27
Sous-Total	1 952 597,86	106 253,68	106 253,68	0,00	1 952 597,86
13006-TRANSPORT REGION REUNION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	133 679,98	0,00	133 679,98
Sous-Total	0,00	0,00	133 679,98	0,00	133 679,98
TOTAL III	**3 151 856,68**	**106 253,68**	**222 804,31**	**0,00**	**3 268 407,31**
TOTAL I + II + III	**103 279 743,40**	**123 470 065,86**	**39 627 155,19**	**0,00**	**19 436 832,73**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ

B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP)	09/07/2012	Cotisation - subvention	241 802,00
Ile de la Réunion mobilités (ex-SMTR)	13/06/2013	Cotisation annuelle	187 558,69
Syndicat Mixte Parc Routier de la Réunion (SMPRR)	07/11/2013	Contribution financière	9 980 130,00
Syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de la Réunion (ILEVA)	07/11/2013	Contribution annuelle 2025 + régularisation 2024	1 111 263,00
Syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Nord et Est de la Réunion (SYDNE)	21/07/2023	Contribution annuelle 2025 + régularisation 2024	500 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP RESERVE NATURELLE NATIONALE MARINE	18/10/2007	Contribution financière	241 500,00
GIP Pôle Portuaire Industriel et Energétique de Bois Rouge (PPIEBR)	30/10/2015	Participation - subvention	0,00
GIP ECOCITE	12/12/2018	Participation - subvention	141 146,58
Groupement d'Intérêt Public Centre Sécurité Requin (GIP CSR)	24/04/2020	Participation - subvention	529 564,88
GIP France Volontaires	09/09/2022	Cotisation annuelle 2025 + régularisation 2023+2024	196,00
Etablissement Public de Coopération Environnementale : ARB (Agence Régionale de la Biodiversité)	29/12/2022	Contribution annuelle 2025 + subvention	307 499,52
GIP Réservé Naturelle Nationale Etang Saint Paul (GIPRNNESP)	07/02/2023	Contribution financière	55 950,00
GIP CYROI	28/06/2024	Adhésion-subvention	379 259,42

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS — B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière	Régie Réunion THD (RRTHD)	10/07/2018	14/12/2017	SPIC	oui
Etablissement Public Industriel et Commercial	Comité Unique du Tourisme sous la forme d'un EPIC	28/03/2024	28/03/2024	SPIC	oui
Etablissement Public Administratif	Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MJCV)	28/03/2024	28/03/2024	SPA	non
Etablissement Public Administratif	Régie ZETWAL	01/07/2025	26/06/2025	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE — B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DÉPENSES — C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	**Transports**	
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR RECETTES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re...
937	Environnement	
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — D

ACTIF NET (1)	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**
Subventions d'investissement versées	469 573,99
Autres immobilisations incorporelles	53 296,38
Immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**
Terrains	70 330,47
Constructions	903 531,89
Réseaux et installations de voirie	6 638 107,95
Réseaux divers	152 005,54
Installations techniques, agencements et matériel	5 708,66
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00
Autres	80 698,53
Immobilisations corporelles en cours	**371 934,25**
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	**29 319,67**
Immobilisations financières (nettes)	**311 037,80**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**9 085 545,14**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**
Stocks	0,00
Créances	89 781,02
Charges constatées d'avance	799,15
Trésorerie	39 712,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**130 292,43**
Comptes de régularisation (III)	303,80
Écarts de conversion actif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**9 216 141,37**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	**0,00**
Apports et subventions d'investissement	4 890 626,39
Neutralisations et régularisations	-1 149 116,37
Réserves	4 111 949,38
Report à nouveau	0,00
Résultat de l'exercice	155 474,49
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	324,73
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**8 009 258,62**
PASSIF	**0,00**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	**57 155,00**
DETTES FINANCIÈRES	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	1 098 310,43
Dettes financières et autres emprunts	10 714,24
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	**1 109 024,67**
DETTES NON FINANCIÈRES	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 127,67
Autres dettes non financières	26 546,12
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	**39 673,79**
TOTAL TRÉSORERIE (4)	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	**1 205 853,46**
Comptes de régularisation (III)	1 029,29
Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**9 216 141,37**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**E**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état	75 253,37	75 362,85
Participations	87 117,11	88 332,68
Compensations, autres attributions et autres participations	-158,03	2 613,69
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	481 413,26	473 140,59
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services	2 631,98	2 715,19
Produits des cessions d'actifs	150,50	1 809,30
Autres produits de gestion	24 224,34	2 906,84
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 168,50	2 206,00
Reprises du financement rattaché à un actif	41 252,37	43 534,62
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	74 262,56	82 156,17
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	1 104,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**787 315,94**	**775 881,95**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes	60 252,39	54 572,97
Charges de personnel	173 763,62	166 301,97
Indemnités des élus (et membres du CESR)	3 441,12	3 498,70
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	25 330,87	14 796,20
Impôts et taxes	1 391,47	1 471,93
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	127 944,69	163 713,37
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	3,20	2 465,84
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	147,30	447,47

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**392 274,67**	**407 268,44**
CHARGES D'INTERVENTION	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre	212 808,49	215 969,97
Autres charges	39,15	38,79
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**212 847,64**	**216 008,76**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**182 193,63**	**152 604,76**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**526,30**	**893,35**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**27 245,44**	**31 144,29**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-26 719,14**	**-30 250,94**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**155 474,49**	**122 353,81**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS — F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		57,00 E	0,00	31 189 966,00	4,50
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00 E	0,00	138 989 226,17	0,80
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		4,57 E	0,00	4 239 790,92	3,30
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		4,00 %	0,00	145 105 213,18	3,30
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		106,71 E	0,00	2 042 214,00	10,70
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES — B1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 562 202,42	16 353 182,30	79,53	0,00
204	Subventions d'équipement versées	80 858 108,21	56 470 630,41	69,84	0,00
21	Immobilisations corporelles	144 922 342,66	138 296 761,92	95,43	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	98 300 325,57	92 817 632,51	94,42	0,00
Total des dépenses d'équipement		**344 642 978,86**	**303 938 207,14**	**88,19**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300 000,00	2 000 000,00	86,96	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 757 300,00	67 708 860,34	99,93	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 145 000,00	5 124 996,96	99,61	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 010 060,00	24 009 494,76	100,00	0,00
Total des dépenses financières		**99 212 360,00**	**98 843 352,06**	**99,63**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 661,14	8 661,14	100,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**443 864 000,00**	**402 790 220,34**	**90,75**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*115 515 000,00*	*115 514 922,15*	*100,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*71 668 700,00*	*63 386 841,27*	*88,44*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**187 183 700,00**	**178 901 763,42**	**95,58**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**631 047 700,00**	**581 691 983,76**	**92,18**	**0,00**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**57 852 206,37**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**688 899 906,37**	**581 691 983,76**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	69 263 541,59	54 602 198,76	6 203 882,92	60 806 081,68	87,79	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	178 459 178,10	176 687 017,88	151 190,41	176 838 208,29	99,09	0,00
014	Atténuations de produits	3 505 890,24	434 811,24	2 830 000,00	3 264 811,24	93,12	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	261 111 474,56	226 367 857,34	14 652 891,32	241 020 748,66	92,31	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	511 431,91	368 959,76	14,90	368 974,66	72,15	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**512 851 516,40**	**458 460 844,98**	**23 837 979,55**	**482 298 824,53**	**94,04**	**0,00**
66	Charges financières	28 078 392,00	16 853 246,14	10 392 190,91	27 245 437,05	97,03	0,00
67	Charges spécifiques	230 906,60	229 919,27	0,00	229 919,27	99,57	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	221 000,00	50 500,00	0,00	50 500,00	22,85	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**541 381 815,00**	**475 594 510,39**	**34 230 170,46**	**509 824 680,85**	**94,17**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*139 720 485,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*127 915 000,00*	*128 044 693,31*	*0,00*	*128 044 693,31*	*100,10*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**267 635 485,00**	**128 044 693,31**	**0,00**	**128 044 693,31**	**47,84**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**809 017 300,00**	**603 639 203,70**	**34 230 170,46**	**637 869 374,16**	**78,84**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**809 017 300,00**	**603 639 203,70**	**34 230 170,46**	**637 869 374,16**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

B2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	110 422 835,00	103 597 189,48	93,82	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 961 699,19	45 000 000,00	60,03	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 351,54	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	36 500,00	153 525,73	420,62	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	60 712,55	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	12 745,31	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 863 812,18	154 720 355,03	99,91	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 145 675,00	4 762 746,61	114,88	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 565 200,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	2 600 000,00	2 683 960,77	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**349 595 721,37**	**311 019 587,02**	**88,97**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*139 720 485,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*127 915 000,00*	*128 044 693,31*	*100,10*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*71 668 700,00*	*63 386 841,27*	*88,44*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**339 304 185,00**	**191 431 534,58**	**56,42**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**688 899 906,37**	**502 451 121,60**	**72,94**	**0,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**688 899 906,37**	**502 451 121,60**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges	2 239 850,00	2 236 809,83	0,00	2 236 809,83	99,86	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 707 350,00	1 558 230,46	1 073 750,00	2 631 980,46	154,16	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	408 810 000,00	408 636 293,13	0,00	408 636 293,13	99,96	0,00
731	Fiscalité locale	72 710 208,00	73 165 886,00	0,00	73 165 886,00	100,63	0,00
74	Dotations et participations	173 899 692,00	161 288 337,87	3 800 000,00	165 088 337,87	94,93	0,00
75	Autres produits de gestion courante	22 336 700,00	23 843 190,89	179 600,00	24 022 790,89	107,55	0,00
Total des recettes de gestion des services		**681 703 800,00**	**670 728 748,18**	**5 053 350,00**	**675 782 098,18**	**99,13**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	395 802,54	130 494,25	526 296,79	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	352 044,71	0,00	352 044,71	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	11 798 500,00	1 168 500,00	0,00	1 168 500,00	9,90	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**693 502 300,00**	**672 645 095,43**	**5 183 844,25**	**677 828 939,68**	**97,74**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*115 515 000,00*	*115 514 922,15*	*0,00*	*115 514 922,15*	*100,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**115 515 000,00**	**115 514 922,15**	**0,00**	**115 514 922,15**	**100,00**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**809 017 300,00**	**788 160 017,58**	**5 183 844,25**	**793 343 861,83**	**98,06**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**809 017 300,00**	**788 160 017,58**	**5 183 844,25**	**793 343 861,83**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	13 107 408,00	7 202 969,70	54,95	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	815 000,00	180 248,37	22,12	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	72 552 310,00	58 941 050,41	81,24	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	10 600 050,00	9 690 318,85	91,42	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	430 000,00	140 057,70	32,57	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	6 861 551,00	5 158 598,38	75,18	0,00
906	Action économique	52 533 781,00	42 624 324,90	81,14	0,00
907	Environnement	22 175 500,00	18 882 106,31	85,15	0,00
908	Transports	197 031 100,00	192 261 685,38	97,58	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**376 106 700,00**	**335 081 360,00**	**89,09**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	67 757 300,00	67 708 860,34	99,93	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*71 668 700,00*	*63 386 841,27*	*88,44*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*115 515 000,00*	*115 514 922,15*	*100,00*	*0,00*
92	**Opérations non ventilées**	**254 941 000,00**	**246 610 623,76**	**96,73**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**57 852 206,37**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**688 899 906,37**	**581 691 983,76**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.2

Chapitre	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	1 600 000,00	21 436,28	1,34	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	60 385 335,00	56 507 869,10	93,58	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	477 500,00	32 433,19	6,79	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	9 300,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	1 142 611,00	1 314 919,64	115,08	0,00
906	Action économique	4 714 564,00	5 488 730,11	116,42	0,00
907	Environnement	9 853 000,00	12 149 258,34	123,31	0,00
908	Transports	39 032 000,00	35 775 285,33	91,66	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**117 205 010,00**	**111 299 231,99**	**94,96**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	31 500 000,00	31 356 542,85	99,54	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	198 325 511,37	168 363 812,18	84,89	0,00
925	Opérations patrimoniales	71 668 700,00	63 386 841,27	88,44	0,00
926	Transferts entre les sections (1)	127 915 000,00	128 044 693,31	100,10	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**429 409 211,37**	**391 151 889,61**	**91,09**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement* (2)	*139 720 485,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	*Produit des cessions d'immobilisations (2)*	*2 565 200,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**142 285 685,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**688 899 906,37**	**502 451 121,60**		**0,00**

(1) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux	88 666 123,60	82 049 532,70	92,54	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	13 565 485,00	11 847 036,13	87,33	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	237 315 189,00	236 965 461,23	99,85	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	31 134 878,00	29 336 247,16	94,22	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	1 667 000,00	887 900,42	53,26	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	3 413 186,00	2 458 438,19	72,03	0,00
936	Action économique	37 426 537,00	26 641 976,43	71,18	0,00
937	Environnement	11 850 900,00	9 391 019,87	79,24	0,00
938	Transports	83 195 278,40	78 822 482,20	94,74	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**508 234 577,00**	**478 400 094,33**	**94,13**	**0,00**
940	Impositions directes	854 000,00	519 165,92	60,79	0,00
941	Autres impôts et taxes	630 000,00	388 921,00	61,73	0,00
942	Dotations et participations	2 830 000,00	2 830 000,00	100,00	0,00
943	Opérations financières	28 090 000,00	27 257 044,67	97,03	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	522 238,00	378 954,93	72,56	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	221 000,00	50 500,00	22,85	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*127 915 000,00*	*128 044 693,31*	*100,10*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
94	**Services communs non ventilés**	**161 062 238,00**	**159 469 279,83**	**99,01**	**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (2)*	*139 720 485,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**139 720 485,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**809 017 300,00**	**637 869 374,16**		**0,00**

(1) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.2

	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre					
930	Services généraux	8 242 750,00	10 401 915,21	126,19	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	27 000 000,00	23 819 825,82	88,22	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	81 921 192,00	75 343 622,80	91,97	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	600 000,00	897 177,06	149,53	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	41 836,15	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	314 350,00	22 756,37	7,24	0,00
936	Action économique	924 800,00	489 830,39	52,97	0,00
937	Environnement	5 150 000,00	5 302 214,70	102,96	0,00
938	Transports	12 260 000,00	13 708 400,78	111,81	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**136 413 092,00**	**130 027 579,28**	**95,32**	**0,00**
940	Impositions directes	123 710 208,00	123 347 399,00	99,71	0,00
941	Autres impôts et taxes	351 510 000,00	352 658 903,13	100,33	0,00
942	Dotations et participations	70 070 500,00	70 171 740,42	100,14	0,00
943	Opérations financières	0,00	454 817,85	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	11 798 500,00	1 168 500,00	9,90	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*115 515 000,00*	*115 514 922,15*	*100,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94	**Services communs non ventilés**	**672 604 208,00**	**663 316 282,55**	**98,62**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section de fonctionnement		**809 017 300,00**	**793 343 861,83**		**0,00**

(1) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée — D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-020	Administration générale de la collectivité	0,00	7 084 342,79	0,00	7 084 342,79	0,00
90-021	Personnel non ventilé	0,00	17 459,78	0,00	17 459,78	0,00
90-028	Autres moyens généraux	0,00	73 966,78	0,00	73 966,78	0,00
90-031	Assemblée délibérante	0,00	6 492,62	0,00	6 492,62	0,00
90-038	Autres instances	0,00	16 905,47	0,00	16 905,47	0,00
90-048	Autres actions	0,00	3 802,26	0,00	3 802,26	0,00
total chapitre 900	Services généraux	13 107 408,00	7 202 969,70	0,00	7 202 969,70	5 904 438,30
90-0581	FEAMP	0,00	180 248,37	0,00	180 248,37	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	815 000,00	180 248,37	0,00	180 248,37	634 751,63
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-20	Services communs	0,00	297 405,60	0,00	297 405,60	0,00
90-211	Ecoles maternelles	0,00	669 778,56	0,00	669 778,56	0,00
90-222	Lycées publics	0,00	44 519 420,46	2 000,00	44 517 420,46	0,00
90-223	Lycées privés	0,00	151 123,63	0,00	151 123,63	0,00
90-23	Enseignement supérieur	0,00	197 953,59	0,00	197 953,59	0,00
90-258	Autres	0,00	2 162 245,08	0,00	2 162 245,08	0,00
90-26	Apprentissage	0,00	1 233 467,23	0,00	1 233 467,23	0,00
90-27	Formation sanitaire et sociale	0,00	68 057,31	0,00	68 057,31	0,00
90-288	Autres services annexes de l'enseignement	0,00	9 643 598,95	0,00	9 643 598,95	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	72 552 310,00	58 943 050,41	2 000,00	58 941 050,41	13 611 259,59
90-30	Services communs	0,00	127 220,59	0,00	127 220,59	0,00
90-311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	0,00	1 693 669,39	0,00	1 693 669,39	0,00
90-312	Patrimoine	0,00	284 685,52	0,00	284 685,52	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-313	Bibliothèques, médiathèques	0,00	156 000,00	0,00	156 000,00	0,00
90-314	Musées	0,00	988 979,27	0,00	988 979,27	0,00
90-321	Salles de sport, gymnases	0,00	4 999 035,96	1 958,40	4 997 077,56	0,00
90-322	Stades	0,00	3 241,60	0,00	3 241,60	0,00
90-323	Piscines	0,00	402 347,80	0,00	402 347,80	0,00
90-324	Centres de formation sportifs	0,00	2 315,77	0,00	2 315,77	0,00
90-325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	0,00	130 012,88	0,00	130 012,88	0,00
90-338	Autres activités pour les jeunes	0,00	904 768,47	0,00	904 768,47	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 600 050,00	9 692 277,25	1 958,40	9 690 318,85	909 731,15
90-412	Prévention et éducation pour la santé	0,00	63 917,30	0,00	63 917,30	0,00
90-420	Services communs	0,00	76 140,40	0,00	76 140,40	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	430 000,00	140 057,70	0,00	140 057,70	289 942,30
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-510	Services communs	0,00	182 867,10	0,00	182 867,10	0,00
90-54	Espace rural et autres espaces de développement	0,00	118 932,60	0,00	118 932,60	0,00
90-551	Parc privé de la collectivité	0,00	541 324,51	0,00	541 324,51	0,00
90-57	Technologies de l'information et de la communication	0,00	3 073 179,38	0,00	3 073 179,38	0,00
90-588	Autres actions d'aménagement	0,00	1 242 294,79	0,00	1 242 294,79	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	6 861 551,00	5 158 598,38	0,00	5 158 598,38	1 702 952,62
90-61	Interventions économiques transversales	0,00	26 460 380,33	0,00	26 460 380,33	0,00
90-6311	Laboratoires	0,00	2 419 755,44	0,00	2 419 755,44	0,00
90-6318	Autres	0,00	1 385 992,61	0,00	1 385 992,61	0,00
90-632	Industrie, commerce et artisanat	0,00	7 878 411,45	0,00	7 878 411,45	0,00
90-633	Développement touristique	0,00	3 444 230,71	0,00	3 444 230,71	0,00
90-64	Rayonnement et attractivité du territoire	0,00	201 416,18	0,00	201 416,18	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-67	Recherche et innovation	0,00	834 138,18	0,00	834 138,18	0,00
total chapitre 906	Action économique	52 533 781,00	42 624 324,90	0,00	42 624 324,90	9 909 456,10
90-7211	Actions de prévention et de sensibilisation	0,00	100 586,05	0,00	100 586,05	0,00
90-732	Eau potable	0,00	297 331,43	0,00	297 331,43	0,00
90-752	Energie photovoltaïque	0,00	9 204 815,29	0,00	9 204 815,29	0,00
90-758	Autres actions	0,00	8 574 431,50	0,00	8 574 431,50	0,00
90-76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	0,00	498 771,52	0,00	498 771,52	0,00
90-78	Autres actions	0,00	206 170,52	0,00	206 170,52	0,00
total chapitre 907	Environnement	22 175 500,00	18 882 106,31	0,00	18 882 106,31	3 293 393,69
90-80	Services communs	0,00	34 861,14	0,00	34 861,14	0,00
90-821	Transport sur route	0,00	5 805 376,41	0,00	5 805 376,41	0,00
90-842	Voirie régionale	0,00	184 995 776,52	351 125,02	184 644 651,50	0,00
90-845	Voirie communale	0,00	678 537,57	0,00	678 537,57	0,00
90-851	Gares routières et autres infrastructures routières	0,00	658 855,25	0,00	658 855,25	0,00
90-87	Circulations douces	0,00	439 403,51	0,00	439 403,51	0,00
total chapitre 908	Transports	197 031 100,00	192 612 810,40	351 125,02	192 261 685,38	4 769 414,62
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**376 106 700,00**	**335 436 443,42**	**355 083,42**	**335 081 360,00**	**41 025 340,00**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-1641	Emprunts en euros	0,00	67 151 578,47	0,00	67 151 578,47	0,00
923-16878	Autres organismes et particuliers	0,00	557 281,87	0,00	557 281,87	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	67 757 300,00	67 708 860,34	0,00	67 708 860,34	48 439,66
925-2031	*Frais d'études*	*0,00*	*180 134,73*	*0,00*	*180 134,73*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
925-2051	*Concessions et droits similaires*	*0,00*	*15 528,83*	*0,00*	*15 528,83*	*0,00*
925-2151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*4 112 748,84*	*0,00*	*4 112 748,84*	*0,00*
925-2313	*Constructions*	*0,00*	*42 975 790,14*	*0,00*	*42 975 790,14*	*0,00*
925-2315	*Installations, matériel et outillage techniques*	*0,00*	*16 102 638,73*	*0,00*	*16 102 638,73*	*0,00*
total chapitre 925	*Opérations patrimoniales*	*71 668 700,00*	*63 386 841,27*	*0,00*	*63 386 841,27*	*8 281 858,73*
926-13911	*État et établissements nationaux*	*0,00*	*273 060,72*	*0,00*	*273 060,72*	*0,00*
926-13913	*Départements*	*0,00*	*232 262,89*	*0,00*	*232 262,89*	*0,00*
926-13916	*Autres établissements publics locaux*	*0,00*	*5 166,66*	*0,00*	*5 166,66*	*0,00*
926-139172	*FEDER*	*0,00*	*4 193 213,29*	*0,00*	*4 193 213,29*	*0,00*
926-13918	*Autres*	*0,00*	*1 708 506,79*	*0,00*	*1 708 506,79*	*0,00*
926-1393122	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	*0,00*	*33 793 258,86*	*0,00*	*33 793 258,86*	*0,00*
926-13937	*Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)*	*0,00*	*1 046 896,91*	*0,00*	*1 046 896,91*	*0,00*
926-198	*Neutralisation des amortissements*	*0,00*	*74 262 556,03*	*0,00*	*74 262 556,03*	*0,00*
total chapitre 926	*Transferts entre les sections*	*115 515 000,00*	*115 514 922,15*	*0,00*	*115 514 922,15*	*77,85*
92 Total des opérations non ventilées		**254 941 000,00**	**246 610 623,76**	**0,00**	**246 610 623,76**	**8 330 376,24**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**57 852 206,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'investissement		**688 899 906,37**	**582 047 067,18**	**355 083,42**	**581 691 983,76**	**107 207 922,61**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée — D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-020	Administration générale de la collectivité	0,00	21 436,28	0,00	21 436,28	0,00
total chapitre 900	Services généraux	1 600 000,00	21 436,28	0,00	21 436,28	1 578 563,72
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-222	Lycées publics	0,00	54 452 718,44	0,00	54 452 718,44	0,00
90-23	Enseignement supérieur	0,00	79 650,66	0,00	79 650,66	0,00
90-26	Apprentissage	0,00	1 975 500,00	0,00	1 975 500,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	60 385 335,00	56 507 869,10	0,00	56 507 869,10	3 877 465,90
90-313	Bibliothèques, médiathèques	0,00	11 433,19	0,00	11 433,19	0,00
90-314	Musées	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	477 500,00	32 433,19	0,00	32 433,19	445 066,81
90-420	Services communs	0,00	9 300,00	0,00	9 300,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	9 300,00	0,00	9 300,00	-9 300,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-50	Services communs	0,00	7 775,69	0,00	7 775,69	0,00
90-53	Agglomérations et villes moyennes	0,00	10 774,76	0,00	10 774,76	0,00
90-54	Espace rural et autres espaces de développement	0,00	27 037,08	0,00	27 037,08	0,00
90-57	Technologies de l'information et de la communication	0,00	1 269 332,11	0,00	1 269 332,11	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	1 142 611,00	1 314 919,64	0,00	1 314 919,64	-172 308,64
90-61	Interventions économiques transversales	0,00	3 229 231,18	27 512,56	3 201 718,62	0,00
90-6311	Laboratoires	0,00	10 050,84	956,39	9 094,45	0,00
90-6318	Autres	0,00	274 930,50	0,00	274 930,50	0,00
90-632	Industrie, commerce et artisanat	0,00	1 978 589,53	0,00	1 978 589,53	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-67	Recherche et innovation	0,00	24 397,01	0,00	24 397,01	0,00
total chapitre 906	Action économique	4 714 564,00	5 517 199,06	28 468,95	5 488 730,11	-774 166,11
90-752	Energie photovoltaïque	0,00	7 069 620,00	0,00	7 069 620,00	0,00
90-758	Autres actions	0,00	5 079 638,34	0,00	5 079 638,34	0,00
total chapitre 907	Environnement	9 853 000,00	12 149 258,34	0,00	12 149 258,34	-2 296 258,34
90-80	Services communs	0,00	2 683 960,77	0,00	2 683 960,77	0,00
90-842	Voirie régionale	0,00	32 716 324,56	0,00	32 716 324,56	0,00
90-855	Aéroports et autres infrastructures aéroportuaires	0,00	375 000,00	0,00	375 000,00	0,00
total chapitre 908	Transports	39 032 000,00	35 775 285,33	0,00	35 775 285,33	3 256 714,67
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**117 205 010,00**	**111 327 700,94**	**28 468,95**	**111 299 231,99**	**5 905 778,01**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-10222	F.C.T.V.A.	0,00	31 356 542,85	0,00	31 356 542,85	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	31 500 000,00	31 356 542,85	0,00	31 356 542,85	143 457,15
923-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	123 363 812,18	0,00	123 363 812,18	0,00
923-1641	Emprunts en euros	0,00	45 000 000,00	0,00	45 000 000,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	198 325 511,37	168 363 812,18	0,00	168 363 812,18	29 961 699,19
925-2031	Frais d'études	0,00	1 389 649,31	0,00	1 389 649,31	0,00
925-237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	15 528,83	0,00	15 528,83	0,00
925-238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	61 981 663,13	0,00	61 981 663,13	0,00
total chapitre 925	Opérations patrimoniales	71 668 700,00	63 386 841,27	0,00	63 386 841,27	8 281 858,73
926-192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	147 302,16	0,00	147 302,16	0,00
926-2111	Terrains nus	0,00	3 195,84	0,00	3 195,84	0,00
926-2112	Terrains de voirie	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
926-28031	Frais d'études	0,00	412 452,40	0,00	412 452,40	0,00
926-28032	Frais de recherche et de développement	0,00	131 134,66	0,00	131 134,66	0,00
926-2804112	Bâtiments et installations	0,00	9 825,17	0,00	9 825,17	0,00
926-2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	108 050,00	0,00	108 050,00	0,00
926-2804121	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	62 032,80	0,00	62 032,80	0,00
926-2804122	Bâtiments et installations	0,00	1 416 729,83	0,00	1 416 729,83	0,00
926-2804132	Bâtiments et installations	0,00	238 778,56	0,00	238 778,56	0,00
926-2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	626,76	0,00	626,76	0,00
926-28041411	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	588 337,05	0,00	588 337,05	0,00
926-28041412	Bâtiments et installations	0,00	18 868 669,12	0,00	18 868 669,12	0,00
926-28041482	Bâtiments et installations	0,00	10 700,88	0,00	10 700,88	0,00
926-28041511	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	340,66	0,00	340,66	0,00
926-28041512	Bâtiments et installations	0,00	303 601,72	0,00	303 601,72	0,00
926-280415321	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
926-280415331	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	31 467,43	0,00	31 467,43	0,00
926-280415341	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	82 031,84	0,00	82 031,84	0,00
926-280415342	Bâtiments et installations	0,00	222 399,81	0,00	222 399,81	0,00
926-28041581	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	210 604,80	0,00	210 604,80	0,00
926-28041582	Bâtiments et installations	0,00	1 316 847,39	0,00	1 316 847,39	0,00
926-2804181	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	4 963 245,61	0,00	4 963 245,61	0,00
926-2804182	Bâtiments et installations	0,00	1 254 183,77	0,00	1 254 183,77	0,00
926-280421	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	25 634 362,33	0,00	25 634 362,33	0,00
926-280422	Bâtiments et installations	0,00	2 660 791,32	0,00	2 660 791,32	0,00
926-280431	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	6 733 926,49	0,00	6 733 926,49	0,00
926-280432	Bâtiments et installations	0,00	225 099,54	0,00	225 099,54	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
926-2804411	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	534,25	0,00	534,25	0,00
926-2804412	Bâtiments et installations	0,00	290,65	0,00	290,65	0,00
926-2804413	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	1 731,64	0,00	1 731,64	0,00
926-28045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	0,00	10 607 366,77	0,00	10 607 366,77	0,00
926-2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	2 792 745,15	0,00	2 792 745,15	0,00
926-28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	63 435,13	0,00	63 435,13	0,00
926-28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	215,68	0,00	215,68	0,00
926-28128	Autres agencements et aménagements	0,00	25 892,57	0,00	25 892,57	0,00
926-281311	Bâtiments administratifs	0,00	5 005 579,84	0,00	5 005 579,84	0,00
926-281312	Bâtiments scolaires	0,00	28 202 061,31	0,00	28 202 061,31	0,00
926-281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	2 430 754,60	0,00	2 430 754,60	0,00
926-281318	Autres bâtiments publics	0,00	8 838 281,30	0,00	8 838 281,30	0,00
926-281328	Autres bâtiments privés	0,00	580 260,71	0,00	580 260,71	0,00
926-281351	Bâtiments publics	0,00	671 271,05	0,00	671 271,05	0,00
926-281352	Bâtiments privés	0,00	7 488,52	0,00	7 488,52	0,00
926-2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	6 175,23	0,00	6 175,23	0,00
926-281578	Autre matériel technique	0,00	231 833,65	0,00	231 833,65	0,00
926-28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	632 728,26	0,00	632 728,26	0,00
926-2817314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	159 973,60	0,00	159 973,60	0,00
926-281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	5 796,04	0,00	5 796,04	0,00
926-2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	90 066,48	0,00	90 066,48	0,00
926-2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	1 508,58	0,00	1 508,58	0,00
926-28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	168 322,24	0,00	168 322,24	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
926-281828	Autres matériels de transport	0,00	123 419,04	0,00	123 419,04	0,00
926-281831	Matériel informatique scolaire	0,00	35 112,64	0,00	35 112,64	0,00
926-281838	Autre matériel informatique	0,00	709 718,27	0,00	709 718,27	0,00
926-281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	30 086,50	0,00	30 086,50	0,00
926-281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	297 334,42	0,00	297 334,42	0,00
926-28185	Matériel de téléphonie	0,00	1 616,70	0,00	1 616,70	0,00
926-28188	Autres	0,00	676 352,55	0,00	676 352,55	0,00
total chapitre 926	Transferts entre les sections	128 065 500,00	128 044 693,31	0,00	128 044 693,31	20 806,69
92 Total des opérations non ventilées		**429 559 711,37**	**391 151 889,61**	**0,00**	**391 151 889,61**	**38 407 821,76**
total chapitre 951	Virement de la section de fonctionnement	139 720 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisations	2 414 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**142 135 185,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**142 135 185,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		**688 899 906,37**	**502 479 590,55**	**28 468,95**	**502 451 121,60**	**186 448 784,77**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée — D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-020	Administration générale de la collectivité	0,00	14 409 738,26	1 446 622,28	12 963 115,98	0,00
93-021	Personnel non ventilé	0,00	59 906 583,81	376 178,83	59 530 404,98	0,00
93-028	Autres moyens généraux	0,00	3 724 158,67	135 146,89	3 589 011,78	0,00
93-031	Assemblée délibérante	0,00	2 256 415,31	14 009,53	2 242 405,78	0,00
93-032	Conseil économique et social régional ou Conseil de développement	0,00	1 013 559,23	34 817,99	978 741,24	0,00
93-033	Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement	0,00	944 359,86	137 051,26	807 308,60	0,00
93-038	Autres instances	0,00	46 709,60	28 104,63	18 604,97	0,00
93-042	Actions interrégionales	0,00	380 921,62	0,00	380 921,62	0,00
93-043	Actions européennes	0,00	43 602,00	0,00	43 602,00	0,00
93-048	Autres actions	0,00	2 622 840,22	1 127 424,47	1 495 415,75	0,00
total chapitre 930	Services généraux	88 666 123,60	85 348 888,58	3 299 355,88	82 049 532,70	6 616 590,90
93-052	FEDER	0,00	7 824 960,02	0,00	7 824 960,02	0,00
93-0581	FEAMP	0,00	4 752 561,43	730 485,32	4 022 076,11	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	13 565 485,00	12 577 521,45	730 485,32	11 847 036,13	1 718 448,87
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-20	Services communs	0,00	1 224 335,33	652 744,50	571 590,83	0,00
93-222	Lycées publics	0,00	95 034 609,21	570 174,38	94 464 434,83	0,00
93-223	Lycées privés	0,00	2 056 381,60	0,00	2 056 381,60	0,00
93-23	Enseignement supérieur	0,00	16 197 080,98	1 779 532,08	14 417 548,90	0,00
93-251	Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	0,00	8 382 391,46	0,00	8 382 391,46	0,00
93-252	Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	0,00	8 176 338,99	11 430,00	8 164 908,99	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	0,00	23 944 633,23	160 797,76	23 783 835,47	0,00
93-255	Rémunération des stagiaires	0,00	24 609 534,01	124 134,52	24 485 399,49	0,00
93-258	Autres	0,00	19 185 563,91	995 832,20	18 189 731,71	0,00
93-26	Apprentissage	0,00	1 810 699,24	201 554,76	1 609 144,48	0,00
93-27	Formation sanitaire et sociale	0,00	27 381 715,33	0,00	27 381 715,33	0,00
93-281	Hébergement et restauration scolaires	0,00	18 833 923,32	6 033 162,33	12 800 760,99	0,00
93-284	Classes de découverte	0,00	20 800,00	0,00	20 800,00	0,00
93-288	Autres services annexes de l'enseignement	0,00	654 713,15	17 896,00	636 817,15	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	237 315 189,00	247 512 719,76	10 547 258,53	236 965 461,23	349 727,77
93-30	Services communs	0,00	1 459 596,11	306 404,92	1 153 191,19	0,00
93-311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	0,00	16 942 720,30	262 542,51	16 680 177,79	0,00
93-312	Patrimoine	0,00	131 137,42	0,00	131 137,42	0,00
93-314	Musées	0,00	6 966 083,89	196 093,60	6 769 990,29	0,00
93-316	Théâtre et spectacles vivants	0,00	2 038 993,59	12 580,00	2 026 413,59	0,00
93-324	Centres de formation sportifs	0,00	88 918,70	0,00	88 918,70	0,00
93-326	Manifestations sportives	0,00	2 411 518,18	0,00	2 411 518,18	0,00
93-3271	Soutien aux sportifs de haut niveau	0,00	74 900,00	0,00	74 900,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	31 134 878,00	30 113 868,19	777 621,03	29 336 247,16	1 798 630,84
93-410	Services communs	0,00	82 862,50	0,00	82 862,50	0,00
93-412	Prévention et éducation pour la santé	0,00	158 550,00	1 500,00	157 050,00	0,00
93-420	Services communs	0,00	225 726,12	27 362,07	198 364,05	0,00
93-424	Personnes en difficulté	0,00	449 623,87	0,00	449 623,87	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	1 667 000,00	916 762,49	28 862,07	887 900,42	779 099,58

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-50	Services communs	0,00	273 597,92	8 802,28	264 795,64	0,00
93-54	Espace rural et autres espaces de développement	0,00	119 943,74	0,00	119 943,74	0,00
93-57	Technologies de l'information et de la communication	0,00	1 325 250,23	0,00	1 325 250,23	0,00
93-588	Autres actions d'aménagement	0,00	748 448,58	0,00	748 448,58	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	3 413 186,00	2 467 240,47	8 802,28	2 458 438,19	954 747,81
93-61	Interventions économiques transversales	0,00	4 729 643,00	1 235 837,33	3 493 805,67	0,00
93-62	Structure d'animation et de développement économique	0,00	6 764 598,87	2 282 653,88	4 481 944,99	0,00
93-6311	Laboratoires	0,00	404 348,00	446 503,16	-42 155,16	0,00
93-6318	Autres	0,00	967 685,90	0,00	967 685,90	0,00
93-632	Industrie, commerce et artisanat	0,00	1 629 005,29	367 201,50	1 261 803,79	0,00
93-633	Développement touristique	0,00	12 225 388,12	804 499,96	11 420 888,16	0,00
93-64	Rayonnement et attractivité du territoire	0,00	1 863 857,09	73 897,52	1 789 959,57	0,00
93-65	Insertion économique et économie sociale et solidaire	0,00	3 864 288,71	1 202 832,58	2 661 456,13	0,00
93-67	Recherche et innovation	0,00	606 587,38	0,00	606 587,38	0,00
total chapitre 936	Action économique	37 426 537,00	33 055 402,36	6 413 425,93	26 641 976,43	10 784 560,57
93-70	Services communs	0,00	93 647,13	3 700,22	89 946,91	0,00
93-71	Actions transversales	0,00	6 840 424,65	1 404 625,00	5 435 799,65	0,00
93-7211	Actions de prévention et de sensibilisation	0,00	1 755 172,82	0,00	1 755 172,82	0,00
93-754	Energie hydraulique	0,00	225 662,30	0,00	225 662,30	0,00
93-758	Autres actions	0,00	489 250,09	0,00	489 250,09	0,00
93-76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	0,00	1 575 538,10	180 350,00	1 395 188,10	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 937	Environnement	11 850 900,00	10 979 695,09	1 588 675,22	9 391 019,87	2 459 880,13
93-821	Transport sur route	0,00	35 225 176,84	0,00	35 225 176,84	0,00
93-825	Transport aérien	0,00	3 315 513,63	863 248,71	2 452 264,92	0,00
93-842	Voirie régionale	0,00	41 620 523,23	479 952,38	41 140 570,85	0,00
93-851	Gares routières et autres infrastructures routières	0,00	4 469,59	0,00	4 469,59	0,00
total chapitre 938	Transports	83 195 278,40	80 165 683,29	1 343 201,09	78 822 482,20	4 372 796,20
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**508 234 577,00**	**503 137 781,68**	**24 737 687,35**	**478 400 094,33**	**29 834 482,67**
940-63512	Taxes foncières	0,00	512 326,92	0,00	512 326,92	0,00
940-63513	Autres impôts locaux	0,00	6 839,00	0,00	6 839,00	0,00
total chapitre 940	Impositions directes	854 000,00	519 165,92	0,00	519 165,92	334 834,08
941-7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	388 921,00	0,00	388 921,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	630 000,00	388 921,00	0,00	388 921,00	241 079,00
942-7498	Autres reversements sur dotations et participations	0,00	2 830 000,00	0,00	2 830 000,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	2 830 000,00	2 830 000,00	0,00	2 830 000,00	0,00
943-6585	Intérêts moratoires	0,00	11 607,62	0,00	11 607,62	0,00
943-66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	28 403 754,18	0,00	28 403 754,18	0,00
943-66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	10 392 190,91	12 234 869,81	-1 842 678,90	0,00
943-6688	Autres	0,00	684 361,77	0,00	684 361,77	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	28 090 000,00	39 491 914,48	12 234 869,81	27 257 044,67	832 955,33
944-60623	Alimentation	0,00	545,00	0,00	545,00	0,00
944-61558	Autres biens mobiliers	0,00	2 347,24	0,00	2 347,24	0,00
944-6156	Maintenance	0,00	161,88	0,00	161,88	0,00
944-6262	Frais de télécommunications	0,00	6 926,15	0,00	6 926,15	0,00
944-65861	Frais de personnel	0,00	364 321,05	0,00	364 321,05	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
944-65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	6 883,51	2 229,90	4 653,61	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	522 238,00	381 184,83	2 229,90	378 954,93	143 283,07
945-6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00	50 500,00	0,00	50 500,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	221 000,00	50 500,00	0,00	50 500,00	170 500,00
946-675	*Valeurs comptables des immobilisations cédées*	*0,00*	*3 197,84*	*0,00*	*3 197,84*	*0,00*
946-6761	*Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement*	*0,00*	*147 302,16*	*0,00*	*147 302,16*	*0,00*
946-6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*	*0,00*	*127 894 193,31*	*0,00*	*127 894 193,31*	*0,00*
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*128 065 500,00*	*128 044 693,31*	*0,00*	*128 044 693,31*	*20 806,69*
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**161 212 738,00**	**171 706 379,54**	**12 237 099,71**	**159 469 279,83**	**1 743 458,17**
total chapitre 953	Virement à la section d'investissement	139 720 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**139 720 485,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**139 720 485,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**809 167 800,00**	**674 844 161,22**	**36 974 787,06**	**637 869 374,16**	**171 298 425,84**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée — D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-020	Administration générale de la collectivité	0,00	3 529 822,89	13 645,92	3 516 176,97	0,00
93-021	Personnel non ventilé	0,00	2 455 109,42	0,00	2 455 109,42	0,00
93-031	Assemblée délibérante	0,00	1,32	0,00	1,32	0,00
93-032	Conseil économique et social régional ou Conseil de développement	0,00	0,81	0,00	0,81	0,00
93-033	Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement	0,00	1,50	0,00	1,50	0,00
93-041	Actions relevant de la subvention globale	0,00	1 223 015,30	0,00	1 223 015,30	0,00
93-042	Actions interrégionales	0,00	91 175,00	0,00	91 175,00	0,00
93-043	Actions européennes	0,00	2 571 539,93	0,00	2 571 539,93	0,00
93-048	Autres actions	0,00	544 894,96	0,00	544 894,96	0,00
total chapitre 930	Services généraux	8 242 750,00	10 415 561,13	13 645,92	10 401 915,21	-2 159 165,21
93-051	FSE	0,00	2 228 685,79	0,00	2 228 685,79	0,00
93-052	FEDER	0,00	13 228 934,09	0,00	13 228 934,09	0,00
93-0580	FEADER	0,00	320 209,00	0,00	320 209,00	0,00
93-0581	FEAMP	0,00	8 041 996,94	0,00	8 041 996,94	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	27 000 000,00	23 819 825,82	0,00	23 819 825,82	3 180 174,18
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-20	Services communs	0,00	8 809,20	0,00	8 809,20	0,00
93-222	Lycées publics	0,00	56 463,04	0,00	56 463,04	0,00
93-23	Enseignement supérieur	0,00	755 739,00	0,00	755 739,00	0,00
93-251	Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	0,00	273 575,14	0,00	273 575,14	0,00
93-252	Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00	0,00
93-258	Autres	0,00	70 324 957,02	28 404 884,22	41 920 072,80	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-26	Apprentissage	0,00	11 495 723,00	0,00	11 495 723,00	0,00
93-27	Formation sanitaire et sociale	0,00	13 033 218,64	0,00	13 033 218,64	0,00
93-281	Hébergement et restauration scolaires	0,00	15 428 149,67	7 630 527,69	7 797 621,98	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81 921 192,00	111 379 034,71	36 035 411,91	75 343 622,80	6 577 569,20
93-30	Services communs	0,00	34 953,00	0,00	34 953,00	0,00
93-311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	0,00	721 023,23	816,00	720 207,23	0,00
93-312	Patrimoine	0,00	74 313,36	0,00	74 313,36	0,00
93-314	Musées	0,00	64 465,18	0,00	64 465,18	0,00
93-316	Théâtre et spectacles vivants	0,00	173,29	0,00	173,29	0,00
93-326	Manifestations sportives	0,00	3 065,00	0,00	3 065,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	600 000,00	897 993,06	816,00	897 177,06	-297 177,06
93-412	Prévention et éducation pour la santé	0,00	9 850,00	0,00	9 850,00	0,00
93-420	Services communs	0,00	31 986,15	0,00	31 986,15	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	41 836,15	0,00	41 836,15	-41 836,15
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-54	Espace rural et autres espaces de développement	0,00	15 706,37	0,00	15 706,37	0,00
93-57	Technologies de l'information et de la communication	0,00	7 050,00	0,00	7 050,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	314 350,00	22 756,37	0,00	22 756,37	291 593,63
93-61	Interventions économiques transversales	0,00	71 200,16	0,00	71 200,16	0,00
93-62	Structure d'animation et de développement économique	0,00	842 402,88	803 430,00	38 972,88	0,00
93-6311	Laboratoires	0,00	7 597,00	0,00	7 597,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-633	Développement touristique	0,00	96 562,12	0,00	96 562,12	0,00
93-64	Rayonnement et attractivité du territoire	0,00	10 798,74	0,00	10 798,74	0,00
93-65	Insertion économique et économie sociale et solidaire	0,00	88 785,12	0,00	88 785,12	0,00
93-67	Recherche et innovation	0,00	126 326,63	0,00	126 326,63	0,00
93-68	Autres actions	0,00	49 587,74	0,00	49 587,74	0,00
total chapitre 936	Action économique	924 800,00	1 293 260,39	803 430,00	489 830,39	434 969,61
93-71	Actions transversales	0,00	5 150 938,01	0,00	5 150 938,01	0,00
93-7211	Actions de prévention et de sensibilisation	0,00	497,82	0,00	497,82	0,00
93-754	Energie hydraulique	0,00	110 619,39	0,00	110 619,39	0,00
93-758	Autres actions	0,00	40 159,48	0,00	40 159,48	0,00
total chapitre 937	Environnement	5 150 000,00	5 302 214,70	0,00	5 302 214,70	-152 214,70
93-821	Transport sur route	0,00	522 123,78	0,00	522 123,78	0,00
93-825	Transport aérien	0,00	659 438,52	0,00	659 438,52	0,00
93-842	Voirie régionale	0,00	12 532 791,48	5 953,00	12 526 838,48	0,00
total chapitre 938	Transports	12 260 000,00	13 714 353,78	5 953,00	13 708 400,78	-1 448 400,78
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**136 413 092,00**	**166 886 836,11**	**36 859 256,83**	**130 027 579,28**	**6 385 512,72**
940-73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0,00	3 208 252,00	0,00	3 208 252,00	0,00
940-73118	Autres contributions directes	0,00	11 941,00	0,00	11 941,00	0,00
940-731773	Frais de gestion des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage	0,00	31 230 092,00	0,00	31 230 092,00	0,00
940-7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	88 278 901,00	0,00	88 278 901,00	0,00
940-74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	0,00	617 859,00	0,00	617 859,00	0,00
940-75888	Autres	0,00	354,00	0,00	354,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 940	Impositions directes	123 710 208,00	123 347 399,00	0,00	123 347 399,00	362 809,00
941-73153	Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	31 189 966,00	0,00	31 189 966,00	0,00
941-731774	TICPE FPA	0,00	1 111 545,00	0,00	1 111 545,00	0,00
941-732222	Fonds de solidarité régionale entre les régions et le département de Mayotte	0,00	8 016 540,00	0,00	8 016 540,00	0,00
941-73411	Taxe sur les rhums	0,00	2 042 214,00	0,00	2 042 214,00	0,00
941-7342	Taxes sur les carburants	0,00	138 989 226,17	0,00	138 989 226,17	0,00
941-73432	Octroi de mer régional	0,00	145 105 213,18	0,00	145 105 213,18	0,00
941-73433	Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes (dont Corse)	0,00	4 239 790,92	0,00	4 239 790,92	0,00
941-7358	Autres	0,00	19 419 006,99	0,00	19 419 006,99	0,00
941-738	Autres impôts et taxes	0,00	2 545 400,87	0,00	2 545 400,87	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	351 510 000,00	352 658 903,13	0,00	352 658 903,13	-1 148 903,13
942-744	FCTVA	0,00	101 235,42	0,00	101 235,42	0,00
942-74631	DGD	0,00	70 070 505,00	0,00	70 070 505,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	70 070 500,00	70 171 740,42	0,00	70 171 740,42	-101 240,42
943-761	Produits de participations	0,00	2 054,00	0,00	2 054,00	0,00
943-7622	Produits des autres immobilisations financières - rattachement des ICNE	0,00	130 494,25	311 175,00	-180 680,75	0,00
943-7688	Autres	0,00	482 944,60	0,00	482 944,60	0,00
943-775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	150 500,00	0,00	150 500,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	150 500,00	765 992,85	311 175,00	454 817,85	-304 317,85
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945-7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	909 500,00	0,00	909 500,00	0,00
945-7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	0,00	259 000,00	0,00	259 000,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	11 798 500,00	1 168 500,00	0,00	1 168 500,00	10 630 000,00
946-77681	*Neutralisation des amortissements*	*0,00*	*74 262 556,03*	*0,00*	*74 262 556,03*	*0,00*
946-777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*	*0,00*	*41 252 366,12*	*0,00*	*41 252 366,12*	*0,00*
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*115 515 000,00*	*115 514 922,15*	*0,00*	*115 514 922,15*	*77,85*
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**672 754 708,00**	**663 627 457,55**	**311 175,00**	**663 316 282,55**	**9 438 425,45**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section de fonctionnement		**809 167 800,00**	**830 514 293,66**	**37 170 431,83**	**793 343 861,83**	**15 823 938,17**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		1 376 246 505,93	906 672 514,86	469 573 991,07	486 079 017,33
Autres immobilisations incorporelles		77 212 559,22	23 938 902,19	53 273 657,03	41 542 579,36
Immobilisations incorporelles en cours		22 723,95	0,00	22 723,95	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		70 584 776,92	254 311,44	70 330 465,48	82 347 144,24
Constructions		1 326 996 525,68	423 464 633,91	903 531 891,77	946 145 548,95
Réseaux et installations de voirie		6 638 107 951,64	0,00	6 638 107 951,64	7 269 043 825,88
Réseaux divers		152 011 161,01	5 616,58	152 005 544,43	160 585 892,35
Installations techniques, agencements et matériel		24 679 800,64	18 971 144,99	5 708 655,65	6 505 126,31
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		138 142 947,15	57 444 417,53	80 698 529,62	72 133 301,72
Immobilisations corporelles en cours		371 934 248,42	0,00	371 934 248,42	282 106 687,94
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		29 319 672,84	0,00	29 319 672,84	29 319 672,84
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		311 969 524,40	931 720,00	311 037 804,40	289 929 347,04
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**10 517 228 397,80**	**1 431 683 261,50**	**9 085 545 136,30**	**9 665 738 143,96**
ACTIF CIRCULANT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		68 573 195,70	0,00	68 573 195,70	93 445 082,84
Créances sur les redevables et comptes rattachés		2 926 229,18	714 000,00	2 212 229,18	1 286 260,53
Avances et acomptes versés par la collectivité		2 640 011,75	0,00	2 640 011,75	2 075 141,56
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		5 847 276,51	0,00	5 847 276,51	5 838 615,37
Créances sur budgets annexes		95 854,72	0,00	95 854,72	7 370 494,19
Créances sur les autres débiteurs		10 412 451,73	0,00	10 412 451,73	6 446 465,68

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		799 153,46	0,00	799 153,46	471 792,05
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**91 294 173,05**	**714 000,00**	**90 580 173,05**	**116 933 852,22**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		39 712 259,73	0,00	39 712 259,73	58 908 598,08
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**39 712 259,73**	**0,00**	**39 712 259,73**	**58 908 598,08**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		303 802,00	0,00	303 802,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**10 648 538 632,58**	**1 432 397 261,50**	**9 216 141 371,08**	**9 841 580 594,26**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		**0,00**	**0,00**
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		1 651 435 473,55	1 996 641 941,96
Fonds globalisés		757 545 644,90	726 189 102,05
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		637 481 789,78	607 668 451,38
Rattachées à un actif non amortissable		1 844 163 477,34	2 248 217 075,42
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-1 149 116 369,24	-1 075 001 115,37
RÉSERVES		4 111 949 383,29	3 986 828 814,75
REPORT A NOUVEAU		0,00	1 010 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		155 474 487,67	122 353 812,18
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		324 733,16	324 733,16
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**8 009 258 620,45**	**8 614 232 815,53**
PASSIF		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES		56 984 500,00	57 894 000,00
PROVISIONS POUR CHARGES		170 500,00	120 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**57 155 000,00**	**58 014 000,00**
DETTES FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 098 310 430,21	1 120 462 008,68
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		10 714 237,18	13 114 197,95
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**1 109 024 667,39**	**1 133 576 206,63**
DETTES NON FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 127 670,09	9 823 259,99
Dettes fiscales et sociales		5 085 867,35	3 574 210,39
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		2 683 960,77	2 134 757,79

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		239 400,00	128 829,71
Dettes sur budgets annexes		2 983 541,38	3 030 952,12
Autres dettes non financières		15 553 350,04	16 808 752,30
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**39 673 789,63**	**35 500 762,30**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**1 205 853 457,02**	**1 227 090 968,93**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1 029 293,61	256 809,80
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**9 216 141 371,08**	**9 841 580 594,26**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Compte de résultat (en euros) — B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état		75 253 373,42	75 362 853,21	-109 479,79
Participations		87 117 105,45	88 332 682,17	-1 215 576,72
Compensations, autres attributions et autres participations		-158 031,24	2 613 686,85	-2 771 718,09
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		481 413 258,13	473 140 590,79	8 272 667,34
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services		2 631 980,46	2 715 193,66	-83 213,20
Produits des cessions d'actifs		150 500,00	1 809 300,00	-1 658 800,00
Autres produits de gestion		24 224 335,60	2 906 844,79	21 317 490,81
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 168 500,00	2 206 000,00	-1 037 500,00
Reprises du financement rattaché à un actif		41 252 366,12	43 534 624,92	-2 282 258,80
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		74 262 556,03	82 156 172,46	-7 893 616,43
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	1 104 002,99	-1 104 002,99
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**787 315 943,97**	**775 881 951,84**	**11 433 992,13**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes		60 252 394,76	54 572 973,60	5 679 421,16
Charges de personnel		173 763 619,87	166 301 965,28	7 461 654,59
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*128 529 082,77*	*124 493 914,96*	*4 035 167,81*
Dont charges sociales		*45 234 537,10*	*41 808 050,32*	*3 426 486,78*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		3 441 124,60	3 498 695,18	-57 570,58
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		25 330 874,08	14 796 203,70	10 534 670,38
Impôts et taxes		1 391 465,51	1 471 932,27	-80 466,76
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		127 944 693,31	163 713 365,40	-35 768 672,09
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		3 197,84	2 465 836,22	-2 462 638,38

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		147 302,16	447 466,77	-300 164,61
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**392 274 672,13**	**407 268 438,42**	**-14 993 766,29**
CHARGES D'INTERVENTION		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre		212 808 493,91	215 969 970,71	-3 161 476,80
Dont ménages		*46 766 770,66*	*45 454 242,87*	*1 312 527,79*
Dont personnes morales de droit privé		*71 833 581,63*	*75 194 116,87*	*-3 360 535,24*
Dont collectivités territoriales		*33 620 178,73*	*32 517 124,44*	*1 103 054,29*
Dont autres organismes publics		*43 935 061,87*	*46 290 598,58*	*-2 355 536,71*
Dont établissements d'enseignement		*16 652 901,02*	*16 513 887,95*	*139 013,07*
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		39 150,00	38 787,00	363,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**212 847 643,91**	**216 008 757,71**	**-3 161 113,80**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**182 193 627,93**	**152 604 755,71**	**29 588 872,22**
PRODUITS FINANCIERS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Produits des participations et des prêts		223 895,42	0,00	223 895,42
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		302 401,37	893 349,06	-590 947,69
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**526 296,79**	**893 349,06**	**-367 052,27**
CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges d'intérêts		26 561 075,28	31 035 000,93	-4 473 925,65
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		684 361,77	109 291,66	575 070,11
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**27 245 437,05**	**31 144 292,59**	**-3 898 855,54**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-26 719 140,26**	**-30 250 943,53**	**3 531 803,27**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**155 474 487,67**	**122 353 812,18**	**33 120 675,49**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	**C**

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	1 996 641 941,96	352 015 096,02	8 808 627,61	2 000 000,00	0,00	354 015 096,02	2 005 450 569,57	0,00	1 651 435 473,55
10222	F.C.T.V.A.	0,00	726 189 102,05	0,00	0,00	0,00	31 356 542,85	0,00	757 545 644,90	0,00	757 545 644,90
	Sous Total compte 1022	**0,00**	**726 189 102,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**31 356 542,85**	**0,00**	**757 545 644,90**	**0,00**	**757 545 644,90**
	Sous Total compte 102	**0,00**	**2 722 831 044,01**	**352 015 096,02**	**8 808 627,61**	**2 000 000,00**	**31 356 542,85**	**354 015 096,02**	**2 762 996 214,47**	**0,00**	**2 408 981 118,45**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 986 828 814,75	378 001,43	2 134 757,79	0,00	123 363 812,18	378 001,43	4 112 327 384,72	0,00	4 111 949 383,29
	Sous Total compte 106	**0,00**	**3 986 828 814,75**	**378 001,43**	**2 134 757,79**	**0,00**	**123 363 812,18**	**378 001,43**	**4 112 327 384,72**	**0,00**	**4 111 949 383,29**
	Sous Total compte 10	**0,00**	**6 709 659 858,76**	**352 393 097,45**	**10 943 385,40**	**2 000 000,00**	**154 720 355,03**	**354 393 097,45**	**6 875 323 599,19**	**0,00**	**6 520 930 501,74**
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	1 010 000,00	123 363 812,18	122 353 812,18	0,00	0,00	123 363 812,18	123 363 812,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 11	**0,00**	**1 010 000,00**	**123 363 812,18**	**122 353 812,18**	**0,00**	**0,00**	**123 363 812,18**	**123 363 812,18**	**0,00**	**0,00**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	122 353 812,18	122 353 812,18	0,00	0,00	0,00	122 353 812,18	122 353 812,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**0,00**	**122 353 812,18**	**122 353 812,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**122 353 812,18**	**122 353 812,18**	**0,00**	**0,00**
1311	État et établissements nationaux	0,00	10 562 162,23	0,00	0,00	0,00	3 963 317,99	0,00	14 525 480,22	0,00	14 525 480,22
1313	Départements	0,00	6 018 010,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 018 010,90	0,00	6 018 010,90
13148	Autres communes	0,00	951 652,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951 652,12	0,00	951 652,12
	Sous Total compte 1314	**0,00**	**951 652,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**951 652,12**	**0,00**	**951 652,12**
1316	Autres établissements publics locaux	0,00	281 237,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 237,53	0,00	281 237,53
13172	FEDER	0,00	238 116 489,14	0,00	0,00	0,00	16 951 065,67	0,00	255 067 554,81	0,00	255 067 554,81
13173	FEADER	0,00	8 748 456,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 748 456,47	0,00	8 748 456,47
13178	Autres fonds européens	0,00	3 488 846,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 488 846,64	0,00	3 488 846,64
	Sous Total compte 1317	**0,00**	**250 353 792,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 951 065,67**	**0,00**	**267 304 857,92**	**0,00**	**267 304 857,92**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1318	Autres	0,00	10 678 381,20	0,00	0,00	0,00	1 264 784,86	0,00	11 943 166,06	0,00	11 943 166,06
	Sous Total compte 131	**0,00**	**278 845 236,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 179 168,52**	**0,00**	**301 024 404,75**	**0,00**	**301 024 404,75**
1321	État et établissements nationaux	0,00	693 624 144,68	97 565 507,84	0,00	0,00	4 564 726,83	97 565 507,84	698 188 871,51	0,00	600 623 363,67
1322	Régions	0,00	6 603 172,92	3 267 175,90	0,00	0,00	0,00	3 267 175,90	6 603 172,92	0,00	3 335 997,02
1323	Départements	0,00	1 564 188,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 564 188,17	0,00	1 564 188,17
13241	Communes membres du GFP	0,00	7 566 725,63	0,00	0,00	0,00	108 304,39	0,00	7 675 030,02	0,00	7 675 030,02
13246	Attributions de compensation d'investiss	0,00	377 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 000,00	0,00	377 000,00
13248	Autres communes	0,00	44 120 844,05	14 566 148,67	0,00	0,00	0,00	14 566 148,67	44 120 844,05	0,00	29 554 695,38
	Sous Total compte 1324	**0,00**	**52 064 569,68**	**14 566 148,67**	**0,00**	**0,00**	**108 304,39**	**14 566 148,67**	**52 172 874,07**	**0,00**	**37 606 725,40**
13251	GFP de rattachement	0,00	463 591,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 591,86	0,00	463 591,86
13258	Autres groupements	0,00	54 716,75	0,00	0,00	0,00	568 000,00	0,00	622 716,75	0,00	622 716,75
	Sous Total compte 1325	**0,00**	**518 308,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**568 000,00**	**0,00**	**1 086 308,61**	**0,00**	**1 086 308,61**
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	216 955,02	216 955,02	0,00	0,00	0,00	216 955,02	216 955,02	0,00	0,00
13272	FEDER	0,00	607 178 706,17	0,00	0,00	0,00	26 057 847,74	0,00	633 236 553,91	0,00	633 236 553,91
13278	Autres fonds européens	0,00	301 017 635,53	286 894 114,45	0,00	0,00	0,00	286 894 114,45	301 017 635,53	0,00	14 123 521,08
	Sous Total compte 1327	**0,00**	**908 196 341,70**	**286 894 114,45**	**0,00**	**0,00**	**26 057 847,74**	**286 894 114,45**	**934 254 189,44**	**0,00**	**647 360 074,99**
1328	Autres	0,00	39 701 222,22	30 739 184,14	0,00	0,00	1 120 000,00	30 739 184,14	40 821 222,22	0,00	10 082 038,08
	Sous Total compte 132	**0,00**	**1 702 488 903,00**	**433 249 086,02**	**0,00**	**0,00**	**32 418 878,96**	**433 249 086,02**	**1 734 907 781,96**	**0,00**	**1 301 658 695,94**
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	887 824 849,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00	0,00	934 735 885,00	0,00	934 735 885,00
	Sous Total compte 13312	**0,00**	**887 824 849,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 911 036,00**	**0,00**	**934 735 885,00**	**0,00**	**934 735 885,00**
	Sous Total compte 1331	**0,00**	**887 824 849,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 911 036,00**	**0,00**	**934 735 885,00**	**0,00**	**934 735 885,00**
1337	Fonds régional pour le développement et	0,00	31 406 907,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 406 907,22	0,00	31 406 907,22

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1338	Autres	0,00	9 877 500,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00	0,00	11 853 000,00	0,00	11 853 000,00
	Sous Total compte 133	**0,00**	**929 109 256,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 886 536,00**	**0,00**	**977 995 792,22**	**0,00**	**977 995 792,22**
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	1 264 604,00	0,00	0,00	0,00	112 606,00	0,00	1 377 210,00	0,00	1 377 210,00
1348	Autres	0,00	544 463 568,42	3 335 997,02	0,00	0,00	0,00	3 335 997,02	544 463 568,42	0,00	541 127 571,40
	Sous Total compte 134	**0,00**	**545 728 172,42**	**3 335 997,02**	**0,00**	**0,00**	**112 606,00**	**3 335 997,02**	**545 840 778,42**	**0,00**	**542 504 781,40**
13911	État et établissements nationaux	5 066 848,11	0,00	0,00	0,00	273 060,72	0,00	5 339 908,83	0,00	5 339 908,83	0,00
13913	Départements	4 664 452,75	0,00	0,00	0,00	232 262,89	0,00	4 896 715,64	0,00	4 896 715,64	0,00
139148	Autres communes	951 652,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951 652,12	0,00	951 652,12	0,00
	Sous Total compte 13914	**951 652,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**951 652,12**	**0,00**	**951 652,12**	**0,00**
13916	Autres établissements publics locaux	32 624,56	0,00	0,00	0,00	5 166,66	0,00	37 791,22	0,00	37 791,22	0,00
139172	FEDER	120 875 152,22	0,00	0,00	0,00	4 193 213,29	0,00	125 068 365,51	0,00	125 068 365,51	0,00
139173	FEOGA	8 748 456,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 748 456,47	0,00	8 748 456,47	0,00
139178	Autres fonds européens	3 488 846,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 488 846,64	0,00	3 488 846,64	0,00
	Sous Total compte 13917	**133 112 455,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 193 213,29**	**0,00**	**137 305 668,62**	**0,00**	**137 305 668,62**	**0,00**
13918	Autres	484 667,86	0,00	0,00	0,00	1 708 506,79	0,00	2 193 174,65	0,00	2 193 174,65	0,00
	Sous Total compte 1391	**144 312 700,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 412 210,35**	**0,00**	**150 724 911,08**	**0,00**	**150 724 911,08**	**0,00**
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	449 330 728,87	0,00	0,00	0,00	33 793 258,86	0,00	483 123 987,73	0,00	483 123 987,73	0,00
	Sous Total compte 139312	**449 330 728,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 793 258,86**	**0,00**	**483 123 987,73**	**0,00**	**483 123 987,73**	**0,00**
	Sous Total compte 13931	**449 330 728,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 793 258,86**	**0,00**	**483 123 987,73**	**0,00**	**483 123 987,73**	**0,00**
13937	Fonds régional pour le développement et	6 444 094,80	0,00	0,00	0,00	1 046 896,91	0,00	7 490 991,71	0,00	7 490 991,71	0,00
13938	Autres	198 516,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 516,67	0,00	198 516,67	0,00
	Sous Total compte 1393	**455 973 340,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 840 155,77**	**0,00**	**490 813 496,11**	**0,00**	**490 813 496,11**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 139	**600 286 041,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 252 366,12**	**0,00**	**641 538 407,19**	**0,00**	**641 538 407,19**	**0,00**
	Sous Total compte 13	**600 286 041,07**	**3 456 171 567,87**	**436 585 083,04**	**0,00**	**41 252 366,12**	**103 597 189,48**	**1 078 123 490,23**	**3 559 768 757,35**	**0,00**	**2 481 645 267,12**
15111	Provisions pour litiges et contentieux (	0,00	57 894 000,00	909 500,00	0,00	0,00	0,00	909 500,00	57 894 000,00	0,00	56 984 500,00
	Sous Total compte 1511	**0,00**	**57 894 000,00**	**909 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**909 500,00**	**57 894 000,00**	**0,00**	**56 984 500,00**
	Sous Total compte 151	**0,00**	**57 894 000,00**	**909 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**909 500,00**	**57 894 000,00**	**0,00**	**56 984 500,00**
1541	Provisions pour compte épargne temps (no	0,00	120 000,00	0,00	50 500,00	0,00	0,00	0,00	170 500,00	0,00	170 500,00
	Sous Total compte 154	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**50 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**170 500,00**	**0,00**	**170 500,00**
	Sous Total compte 15	**0,00**	**58 014 000,00**	**909 500,00**	**50 500,00**	**0,00**	**0,00**	**909 500,00**	**58 064 500,00**	**0,00**	**57 155 000,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	1 071 467 126,68	0,00	0,00	67 151 578,47	45 000 000,00	67 151 578,47	1 116 467 126,68	0,00	1 049 315 548,21
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	48 994 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 994 882,00	0,00	48 994 882,00
	Sous Total compte 1644	**0,00**	**48 994 882,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 994 882,00**	**0,00**	**48 994 882,00**
	Sous Total compte 164	**0,00**	**1 120 462 008,68**	**0,00**	**0,00**	**67 151 578,47**	**45 000 000,00**	**67 151 578,47**	**1 165 462 008,68**	**0,00**	**1 098 310 430,21**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	17 328,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 328,14	0,00	17 328,14
16878	Autres organismes et particuliers	0,00	862 000,00	0,00	0,00	557 281,87	0,00	557 281,87	862 000,00	0,00	304 718,13
	Sous Total compte 1687	**0,00**	**862 000,00**	**0,00**	**0,00**	**557 281,87**	**0,00**	**557 281,87**	**862 000,00**	**0,00**	**304 718,13**
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a	0,00	12 234 869,81	12 234 869,81	10 392 190,91	0,00	0,00	12 234 869,81	22 627 060,72	0,00	10 392 190,91
	Sous Total compte 1688	**0,00**	**12 234 869,81**	**12 234 869,81**	**10 392 190,91**	**0,00**	**0,00**	**12 234 869,81**	**22 627 060,72**	**0,00**	**10 392 190,91**
	Sous Total compte 168	**0,00**	**13 096 869,81**	**12 234 869,81**	**10 392 190,91**	**557 281,87**	**0,00**	**12 792 151,68**	**23 489 060,72**	**0,00**	**10 696 909,04**
	Sous Total compte 16	**0,00**	**1 133 576 206,63**	**12 234 869,81**	**10 392 190,91**	**67 708 860,34**	**45 000 000,00**	**79 943 730,15**	**1 188 968 397,54**	**0,00**	**1 109 024 667,39**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	10 439 703,66	0,00	0,00	0,00	147 302,16	0,00	10 587 005,82	0,00	10 587 005,82
193	Autres neutralisations et régularisation	485 673,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 673,03	0,00	485 673,03	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
198	Neutralisation des amortissements	1 084 955 146,00	0,00	0,00	0,00	74 262 556,03	0,00	1 159 217 702,03	0,00	1 159 217 702,03	0,00
	Sous Total compte 19	**1 085 440 819,03**	**10 439 703,66**	**0,00**	**0,00**	**74 262 556,03**	**147 302,16**	**1 159 703 375,06**	**10 587 005,82**	**1 149 116 369,24**	**0,00**
	Total classe 1	**1 685 726 860,10**	**11 491 225 149,10**	**1 047 840 174,66**	**143 739 888,49**	**185 223 782,49**	**303 464 846,67**	**2 918 790 817,25**	**11 938 429 884,26**	**1 801 241 782,25**	**10 820 880 849,26**
2031	Frais d'études	42 626 010,43	0,00	0,00	0,00	12 145 501,85	1 418 000,85	54 771 512,28	1 418 000,85	53 353 511,43	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	1 651 377,29	0,00	0,00	0,00	50 987,23	0,00	1 702 364,52	0,00	1 702 364,52	0,00
2033	Frais d'insertion	7 636,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 636,07	0,00	7 636,07	0,00
	Sous Total compte 203	**44 285 023,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 196 489,08**	**1 418 000,85**	**56 481 512,87**	**1 418 000,85**	**55 063 512,02**	**0,00**
204111	Biens mobiliers, matériel et études	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00
204112	Bâtiments et installations	6 593 393,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 593 393,78	0,00	6 593 393,78	0,00
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	4 322 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 322 000,00	0,00	4 322 000,00	0,00
	Sous Total compte 20411	**10 937 393,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 937 393,78**	**0,00**	**10 937 393,78**	**0,00**
204121	Biens mobiliers, matériel et études	737 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	737 900,00	0,00	737 900,00	0,00
204122	Bâtiments et installations	42 501 895,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 501 895,02	0,00	42 501 895,02	0,00
	Sous Total compte 20412	**43 239 795,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**43 239 795,02**	**0,00**	**43 239 795,02**	**0,00**
204131	Biens mobiliers, matériel et études	2 498 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 498 659,00	0,00	2 498 659,00	0,00
204132	Bâtiments et installations	4 721 865,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 721 865,46	0,00	4 721 865,46	0,00
204133	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	18 802,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 802,66	0,00	18 802,66	0,00
	Sous Total compte 20413	**7 239 327,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 239 327,12**	**0,00**	**7 239 327,12**	**0,00**
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	18 512 579,41	0,00	0,00	0,00	667 233,90	0,00	19 179 813,31	0,00	19 179 813,31	0,00
2041412	Bâtiments et installations	501 186 058,46	0,00	0,00	0,00	2 943 410,08	0,00	504 129 468,54	0,00	504 129 468,54	0,00
	Sous Total compte 204141	**519 698 637,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 610 643,98**	**0,00**	**523 309 281,85**	**0,00**	**523 309 281,85**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041482	Bâtiments et installations	1 080 526,36	0,00	0,00	0,00	207 313,18	0,00	1 287 839,54	0,00	1 287 839,54	0,00
	Sous Total compte 204148	**1 080 526,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**207 313,18**	**0,00**	**1 287 839,54**	**0,00**	**1 287 839,54**	**0,00**
	Sous Total compte 20414	**520 779 164,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 817 957,16**	**0,00**	**524 597 121,39**	**0,00**	**524 597 121,39**	**0,00**
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	1 753 168,51	0,00	0,00	0,00	3 255,00	0,00	1 756 423,51	0,00	1 756 423,51	0,00
2041512	Bâtiments et installations	10 517 619,57	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	10 867 619,57	0,00	10 867 619,57	0,00
	Sous Total compte 204151	**12 270 788,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**353 255,00**	**0,00**	**12 624 043,08**	**0,00**	**12 624 043,08**	**0,00**
20415321	Biens mobiliers, matériel et études	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Sous Total compte 2041532	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**
20415331	Biens mobiliers, matériel et études	440 558,37	0,00	0,00	0,00	52 383,65	0,00	492 942,02	0,00	492 942,02	0,00
	Sous Total compte 2041533	**440 558,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 383,65**	**0,00**	**492 942,02**	**0,00**	**492 942,02**	**0,00**
20415341	Biens mobiliers, matériel et études	1 453 589,51	0,00	0,00	0,00	181 820,00	0,00	1 635 409,51	0,00	1 635 409,51	0,00
20415342	Bâtiments et installations	3 335 997,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 335 997,02	0,00	3 335 997,02	0,00
	Sous Total compte 2041534	**4 789 586,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**181 820,00**	**0,00**	**4 971 406,53**	**0,00**	**4 971 406,53**	**0,00**
	Sous Total compte 204153	**5 280 144,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**234 203,65**	**0,00**	**5 514 348,55**	**0,00**	**5 514 348,55**	**0,00**
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	13 995 553,91	0,00	0,00	0,00	434 130,00	0,00	14 429 683,91	0,00	14 429 683,91	0,00
2041582	Bâtiments et installations	74 795 175,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 795 175,78	0,00	74 795 175,78	0,00
	Sous Total compte 204158	**88 790 729,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**434 130,00**	**0,00**	**89 224 859,69**	**0,00**	**89 224 859,69**	**0,00**
	Sous Total compte 20415	**106 341 662,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 021 588,65**	**0,00**	**107 363 251,32**	**0,00**	**107 363 251,32**	**0,00**
204181	Biens mobiliers, matériel et études	69 810 285,88	0,00	5 874,80	0,00	6 204 151,79	539,53	76 020 312,47	539,53	76 019 772,94	0,00
204182	Bâtiments et installations	60 112 982,08	0,00	0,00	0,00	458 899,39	0,00	60 571 881,47	0,00	60 571 881,47	0,00
	Sous Total compte 20418	**129 923 267,96**	**0,00**	**5 874,80**	**0,00**	**6 663 051,18**	**539,53**	**136 592 193,94**	**539,53**	**136 591 654,41**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2041	**818 460 610,78**	**0,00**	**5 874,80**	**0,00**	**11 502 596,99**	**539,53**	**829 969 082,57**	**539,53**	**829 968 543,04**	**0,00**
20421	Biens mobiliers, matériel et études	256 355 384,04	0,00	3 112 571,88	0,00	20 657 234,27	124 810,50	280 125 190,19	124 810,50	280 000 379,69	0,00
20422	Bâtiments et installations	68 705 138,22	0,00	0,00	0,00	9 352 846,46	0,00	78 057 984,68	0,00	78 057 984,68	0,00
	Sous Total compte 2042	**325 060 522,26**	**0,00**	**3 112 571,88**	**0,00**	**30 010 080,73**	**124 810,50**	**358 183 174,87**	**124 810,50**	**358 058 364,37**	**0,00**
20431	Biens mobiliers, matériel et études	91 424 302,47	0,00	0,00	0,00	10 205 225,42	10 176,40	101 629 527,89	10 176,40	101 619 351,49	0,00
20432	Bâtiments et installations	14 804 290,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 804 290,99	0,00	14 804 290,99	0,00
	Sous Total compte 2043	**106 228 593,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 205 225,42**	**10 176,40**	**116 433 818,88**	**10 176,40**	**116 423 642,48**	**0,00**
204411	Biens mobiliers, matériel et études	2 671,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 671,26	0,00	2 671,26	0,00
204412	Bâtiments et installations	8 719,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 719,36	0,00	8 719,36	0,00
204413	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	8 526 153,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 526 153,27	0,00	8 526 153,27	0,00
	Sous Total compte 20441	**8 537 543,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 537 543,89**	**0,00**	**8 537 543,89**	**0,00**
204422	Bâtiments et installations	203 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 051,00	0,00	203 051,00	0,00
	Sous Total compte 20442	**203 051,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**203 051,00**	**0,00**	**203 051,00**	**0,00**
	Sous Total compte 2044	**8 740 594,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 740 594,89**	**0,00**	**8 740 594,89**	**0,00**
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	58 320 633,18	0,00	0,00	0,00	4 783 196,22	48 468,25	63 103 829,40	48 468,25	63 055 361,15	0,00
	Sous Total compte 204	**1 316 810 954,57**	**0,00**	**3 118 446,68**	**0,00**	**56 501 099,36**	**183 994,68**	**1 376 430 500,61**	**183 994,68**	**1 376 246 505,93**	**0,00**
2051	Concessions et droits similaires	15 300 350,28	0,00	0,00	4 960 579,68	4 352 356,78	0,00	19 652 707,06	4 960 579,68	14 692 127,38	0,00
	Sous Total compte 205	**15 300 350,28**	**0,00**	**0,00**	**4 960 579,68**	**4 352 356,78**	**0,00**	**19 652 707,06**	**4 960 579,68**	**14 692 127,38**	**0,00**
2088	Autres immobilisations incorporelles	7 456 919,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 456 919,82	0,00	7 456 919,82	0,00
	Sous Total compte 208	**7 456 919,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 456 919,82**	**0,00**	**7 456 919,82**	**0,00**
	Sous Total compte 20	**1 383 853 248,46**	**0,00**	**3 118 446,68**	**4 960 579,68**	**73 049 945,22**	**1 601 995,53**	**1 460 021 640,36**	**6 562 575,21**	**1 453 459 065,15**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	6 524 136,18	0,00	0,00	0,00	0,00	3 195,84	6 524 136,18	3 195,84	6 520 940,34	0,00
2112	Terrains de voirie	1 182 872,40	0,00	1,00	0,00	240 380,00	2,00	1 423 253,40	2,00	1 423 251,40	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	3 258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 258,00	0,00	3 258,00	0,00
2115	Terrains bâtis	53 536 747,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 536 747,56	0,00	53 536 747,56	0,00
2117	Bois et forêts	824 474,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	824 474,98	0,00	824 474,98	0,00
2118	Autres terrains	6 196 043,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 196 043,73	0,00	6 196 043,73	0,00
	Sous Total compte 211	**68 267 532,85**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**240 380,00**	**3 197,84**	**68 507 913,85**	**3 197,84**	**68 504 716,01**	**0,00**
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 953,00	0,00	0,00	0,00	2 726,62	0,00	4 679,62	0,00	4 679,62	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	14 209 261,58	0,00	0,00	12 230 707,08	226,79	0,00	14 209 488,37	12 230 707,08	1 978 781,29	0,00
	Sous Total compte 212	**14 211 214,58**	**0,00**	**0,00**	**12 230 707,08**	**2 953,41**	**0,00**	**14 214 167,99**	**12 230 707,08**	**1 983 460,91**	**0,00**
21311	Bâtiments administratifs	96 242 980,76	0,00	0,00	0,00	208 668,02	0,00	96 451 648,78	0,00	96 451 648,78	0,00
21312	Bâtiments scolaires	873 476 429,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 476 429,45	0,00	873 476 429,45	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	63 230 178,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 230 178,48	0,00	63 230 178,48	0,00
21318	Autres bâtiments publics	193 968 313,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 968 313,72	0,00	193 968 313,72	0,00
	Sous Total compte 2131	**1 226 917 902,41**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**208 668,02**	**0,00**	**1 227 126 570,43**	**0,00**	**1 227 126 570,43**	**0,00**
21328	Autres bâtiments privés	20 772 300,89	0,00	0,00	0,00	857 150,00	0,00	21 629 450,89	0,00	21 629 450,89	0,00
	Sous Total compte 2132	**20 772 300,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**857 150,00**	**0,00**	**21 629 450,89**	**0,00**	**21 629 450,89**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	9 939 632,69	0,00	0,00	0,00	2 238 403,05	16 411,28	12 178 035,74	16 411,28	12 161 624,46	0,00
21352	Bâtiments privés	113 637,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 637,54	0,00	113 637,54	0,00
	Sous Total compte 2135	**10 053 270,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 238 403,05**	**16 411,28**	**12 291 673,28**	**16 411,28**	**12 275 262,00**	**0,00**
	Sous Total compte 213	**1 257 743 473,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 304 221,07**	**16 411,28**	**1 261 047 694,60**	**16 411,28**	**1 261 031 283,32**	**0,00**
2151	Réseaux de voirie	7 259 132 918,95	0,00	0,00	758 752 218,76	127 860 645,79	44 301,27	7 386 993 564,74	758 796 520,03	6 628 197 044,71	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	9 910 906,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 910 906,93	0,00	9 910 906,93	0,00
21533	Réseaux câblés	19 568 296,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 568 296,44	0,00	19 568 296,44	0,00
21534	Réseaux d'électrification	330 482,78	0,00	0,00	0,00	228 278,69	0,00	558 761,47	0,00	558 761,47	0,00
21538	Autres réseaux	140 692 729,71	0,00	8 808 626,61	17 617 253,22	0,00	0,00	149 501 356,32	17 617 253,22	131 884 103,10	0,00
	Sous Total compte 2153	**160 591 508,93**	**0,00**	**8 808 626,61**	**17 617 253,22**	**228 278,69**	**0,00**	**169 628 414,23**	**17 617 253,22**	**152 011 161,01**	**0,00**
21571	Matériel ferroviaire	14 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 598,00	0,00	14 598,00	0,00
21572	Matériel technique scolaire	8 268 313,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 268 313,67	0,00	8 268 313,67	0,00
215731	Matériel roulant	806 649,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806 649,51	0,00	806 649,51	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	59 594,20	0,00	0,00	0,00	34 120,89	0,00	93 715,09	0,00	93 715,09	0,00
	Sous Total compte 21573	**866 243,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 120,89**	**0,00**	**900 364,60**	**0,00**	**900 364,60**	**0,00**
21578	Autre matériel technique	4 696 329,82	0,00	0,00	0,00	40 145,59	0,00	4 736 475,41	0,00	4 736 475,41	0,00
	Sous Total compte 2157	**13 845 485,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**74 266,48**	**0,00**	**13 919 751,68**	**0,00**	**13 919 751,68**	**0,00**
2158	Autres installations, matériel et outill	9 692 334,07	0,00	0,00	5 063,87	0,00	0,00	9 692 334,07	5 063,87	9 687 270,20	0,00
	Sous Total compte 215	**7 453 173 154,08**	**0,00**	**8 808 626,61**	**776 374 535,85**	**128 163 190,96**	**44 301,27**	**7 590 144 971,65**	**776 418 837,12**	**6 813 726 134,53**	**0,00**
21611	Biens sous-jacents	1 600,90	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	3 000,90	0,00	3 000,90	0,00
	Sous Total compte 2161	**1 600,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 400,00**	**0,00**	**3 000,90**	**0,00**	**3 000,90**	**0,00**
21621	Biens sous-jacents	10 098 882,36	0,00	0,00	0,00	93 339,00	0,00	10 192 221,36	0,00	10 192 221,36	0,00
	Sous Total compte 2162	**10 098 882,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**93 339,00**	**0,00**	**10 192 221,36**	**0,00**	**10 192 221,36**	**0,00**
	Sous Total compte 216	**10 100 483,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 739,00**	**0,00**	**10 195 222,26**	**0,00**	**10 195 222,26**	**0,00**
21715	Terrains bâtis	96 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 600,00	0,00	96 600,00	0,00
	Sous Total compte 2171	**96 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**96 600,00**	**0,00**	**96 600,00**	**0,00**
217312	Bâtiments scolaires	62 043 243,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 043 243,49	0,00	62 043 243,49	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217314	Bâtiments culturels et sportifs	3 353 525,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 353 525,79	0,00	3 353 525,79	0,00
	Sous Total compte 21731	**65 396 769,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 396 769,28**	**0,00**	**65 396 769,28**	**0,00**
21735	Installations générales, agencements, am	568 473,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568 473,08	0,00	568 473,08	0,00
	Sous Total compte 2173	**65 965 242,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 965 242,36**	**0,00**	**65 965 242,36**	**0,00**
217578	Autre matériel technique	1 072 778,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 778,76	0,00	1 072 778,76	0,00
	Sous Total compte 21757	**1 072 778,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**
	Sous Total compte 2175	**1 072 778,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**
217831	Matériel informatique scolaire	123 245,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 245,45	0,00	123 245,45	0,00
	Sous Total compte 21783	**123 245,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**123 245,45**	**0,00**	**123 245,45**	**0,00**
217841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 794 523,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 794 523,79	0,00	1 794 523,79	0,00
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61 373,51	0,00	0,00	0,00	11 041,51	0,00	72 415,02	0,00	72 415,02	0,00
	Sous Total compte 21784	**1 855 897,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 041,51**	**0,00**	**1 866 938,81**	**0,00**	**1 866 938,81**	**0,00**
	Sous Total compte 2178	**1 979 142,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 041,51**	**0,00**	**1 990 184,26**	**0,00**	**1 990 184,26**	**0,00**
	Sous Total compte 217	**69 113 763,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 041,51**	**0,00**	**69 124 805,38**	**0,00**	**69 124 805,38**	**0,00**
2181	Installations générales, agencements et	4 258 861,50	0,00	0,00	0,00	54 248,93	0,00	4 313 110,43	0,00	4 313 110,43	0,00
21828	Autres matériels de transport	47 367 786,66	0,00	0,00	0,00	5 696 800,27	0,00	53 064 586,93	0,00	53 064 586,93	0,00
	Sous Total compte 2182	**47 367 786,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 696 800,27**	**0,00**	**53 064 586,93**	**0,00**	**53 064 586,93**	**0,00**
21831	Matériel informatique scolaire	14 573 984,36	0,00	0,00	0,00	1 915 984,97	0,00	16 489 969,33	0,00	16 489 969,33	0,00
21838	Autre matériel informatique	11 512 241,31	0,00	0,00	0,00	1 921 591,66	0,00	13 433 832,97	0,00	13 433 832,97	0,00
	Sous Total compte 2183	**26 086 225,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 837 576,63**	**0,00**	**29 923 802,30**	**0,00**	**29 923 802,30**	**0,00**
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 621 444,92	0,00	0,00	0,00	4 411,36	0,00	2 625 856,28	0,00	2 625 856,28	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 218 756,79	0,00	0,00	0,00	420 051,28	0,00	8 638 808,07	0,00	8 638 808,07	0,00
	Sous Total compte 2184	**10 840 201,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**424 462,64**	**0,00**	**11 264 664,35**	**0,00**	**11 264 664,35**	**0,00**
2185	Matériel de téléphonie	97 722,79	0,00	0,00	80 072,90	6 946,10	0,00	104 668,89	80 072,90	24 595,99	0,00
2188	Autres	26 780 299,57	0,00	0,00	0,00	572 950,24	0,00	27 353 249,81	0,00	27 353 249,81	0,00
	Sous Total compte 218	**115 431 097,90**	**0,00**	**0,00**	**80 072,90**	**10 592 984,81**	**0,00**	**126 024 082,71**	**80 072,90**	**125 944 009,81**	**0,00**
	Sous Total compte 21	**8 988 040 720,07**	**0,00**	**8 808 627,61**	**788 685 315,83**	**142 409 510,76**	**63 910,39**	**9 139 258 858,44**	**788 749 226,22**	**8 350 509 632,22**	**0,00**
22838	Autre matériel informatique	12 613,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 613,06	0,00	12 613,06	0,00
	Sous Total compte 2283	**12 613,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 613,06**	**0,00**	**12 613,06**	**0,00**
22848	Autres matériels de bureau et mobiliers	917,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917,76	0,00	917,76	0,00
	Sous Total compte 2284	**917,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**917,76**	**0,00**	**917,76**	**0,00**
	Sous Total compte 228	**13 530,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**
	Sous Total compte 22	**13 530,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**
2313	Constructions	126 751 111,29	0,00	0,00	0,00	72 234 041,61	13 391,59	198 985 152,90	13 391,59	198 971 761,31	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	1 165,83	0,00	0,00	0,00	44 572 746,01	1 312,12	44 573 911,84	1 312,12	44 572 599,72	0,00
2316	Restauration des biens historiques et cu	6 890,43	0,00	0,00	0,00	1 910,00	0,00	8 800,43	0,00	8 800,43	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	350 779,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 779,79	0,00	350 779,79	0,00
	Sous Total compte 231	**127 109 947,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**116 808 697,62**	**14 703,71**	**243 918 644,96**	**14 703,71**	**243 903 941,25**	**0,00**
237	Avances versées sur commandes d'immobili	0,00	0,00	0,00	0,00	38 252,78	15 528,83	38 252,78	15 528,83	22 723,95	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	154 996 740,60	0,00	0,00	35 839,68	35 402 194,40	62 332 788,15	190 398 935,00	62 368 627,83	128 030 307,17	0,00
	Sous Total compte 23	**282 106 687,94**	**0,00**	**0,00**	**35 839,68**	**152 249 144,80**	**62 363 020,69**	**434 355 832,74**	**62 398 860,37**	**371 956 972,37**	**0,00**
243	Mises en affectation à une régie dotée d	3 358 383,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 358 383,77	0,00	3 358 383,77	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
248	Autres mises en affectation	25 961 289,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 961 289,07	0,00	25 961 289,07	0,00
2493	Mises en affectation à une régie dotée d	0,00	324 733,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 733,16	0,00	324 733,16
	Sous Total compte 249	**0,00**	**324 733,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**324 733,16**	**0,00**	**324 733,16**
	Sous Total compte 24	**29 319 672,84**	**324 733,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 319 672,84**	**324 733,16**	**28 994 939,68**	**0,00**
261	Titres de participation	83 305 218,76	0,00	0,00	0,00	5 124 996,96	0,00	88 430 215,72	0,00	88 430 215,72	0,00
266	Autres formes de participation	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00
	Sous Total compte 26	**83 655 218,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 124 996,96**	**0,00**	**88 780 215,72**	**0,00**	**88 780 215,72**	**0,00**
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	97 299 656,90	0,00	0,00	3 082 607,00	20 920 000,00	3 000 000,00	118 219 656,90	6 082 607,00	112 137 049,90	0,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	35 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	8 442 777,78	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 206 111,11	9 442 777,78	1 206 111,11	8 236 666,67	0,00
2745	Avances remboursables	745 637,00	0,00	0,00	0,00	2 084 444,00	526 680,00	2 830 081,00	526 680,00	2 303 401,00	0,00
	Sous Total compte 274	**9 188 414,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 084 444,00**	**1 732 791,11**	**12 272 858,78**	**1 732 791,11**	**10 540 067,67**	**0,00**
275	Dépôts et cautionnements versés	576 985,44	0,00	0,00	0,00	5 050,76	5 025,00	582 036,20	5 025,00	577 011,20	0,00
2761	Créances pour avances en garanties d'emp	15 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 320 000,00	0,00	15 320 000,00	0,00
27638	Autres établissements publics	401 529,99	0,00	0,00	0,00	0,00	24 930,50	401 529,99	24 930,50	376 599,49	0,00
	Sous Total compte 2763	**401 529,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 930,50**	**401 529,99**	**24 930,50**	**376 599,49**	**0,00**
2764	Créances sur des particuliers et autres	49 105 686,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 105 686,17	0,00	49 105 686,17	0,00
2766	Créances pour locations-acquisitions	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00	0,00
27684	Intérêts courus sur prêts	311 175,00	0,00	130 494,25	311 175,00	0,00	0,00	441 669,25	311 175,00	130 494,25	0,00
	Sous Total compte 2768	**311 175,00**	**0,00**	**130 494,25**	**311 175,00**	**0,00**	**0,00**	**441 669,25**	**311 175,00**	**130 494,25**	**0,00**
	Sous Total compte 276	**65 140 791,16**	**0,00**	**130 494,25**	**311 175,00**	**0,00**	**24 930,50**	**65 271 285,41**	**336 105,50**	**64 935 179,91**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 27	**207 205 848,28**	**0,00**	**130 494,25**	**3 393 782,00**	**24 009 494,76**	**4 762 746,61**	**231 345 837,29**	**8 156 528,61**	**223 189 308,68**	**0,00**
28031	Frais d'études	0,00	9 101 847,21	0,00	0,00	0,00	412 452,40	0,00	9 514 299,61	0,00	9 514 299,61
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	1 383 663,48	0,00	0,00	0,00	131 134,66	0,00	1 514 798,14	0,00	1 514 798,14
28033	Frais d'insertion	0,00	95,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,55	0,00	95,55
	Sous Total compte 2803	**0,00**	**10 485 606,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**543 587,06**	**0,00**	**11 029 193,30**	**0,00**	**11 029 193,30**
2804111	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
2804112	Bâtiments et installations	0,00	6 573 743,48	0,00	0,00	0,00	9 825,17	0,00	6 583 568,65	0,00	6 583 568,65
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	0,00	432 200,00	0,00	0,00	0,00	108 050,00	0,00	540 250,00	0,00	540 250,00
	Sous Total compte 280411	**0,00**	**7 027 943,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 875,17**	**0,00**	**7 145 818,65**	**0,00**	**7 145 818,65**
2804121	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	618 586,38	0,00	0,00	0,00	62 032,80	0,00	680 619,18	0,00	680 619,18
2804122	Bâtiments et installations	0,00	12 606 568,47	0,00	0,00	0,00	1 416 729,83	0,00	14 023 298,30	0,00	14 023 298,30
	Sous Total compte 280412	**0,00**	**13 225 154,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 478 762,63**	**0,00**	**14 703 917,48**	**0,00**	**14 703 917,48**
2804131	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	2 498 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 498 659,00	0,00	2 498 659,00
2804132	Bâtiments et installations	0,00	2 223 676,74	0,00	0,00	0,00	238 778,56	0,00	2 462 455,30	0,00	2 462 455,30
2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	0,00	7 521,12	0,00	0,00	0,00	626,76	0,00	8 147,88	0,00	8 147,88
	Sous Total compte 280413	**0,00**	**4 729 856,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**239 405,32**	**0,00**	**4 969 262,18**	**0,00**	**4 969 262,18**
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	17 117 758,84	0,00	0,00	0,00	588 337,05	0,00	17 706 095,89	0,00	17 706 095,89
28041412	Bâtiments et installations	0,00	268 511 332,92	0,00	0,00	0,00	18 868 669,12	0,00	287 380 002,04	0,00	287 380 002,04
	Sous Total compte 2804141	**0,00**	**285 629 091,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 457 006,17**	**0,00**	**305 086 097,93**	**0,00**	**305 086 097,93**
28041482	Bâtiments et installations	0,00	73 404,40	0,00	0,00	0,00	10 700,88	0,00	84 105,28	0,00	84 105,28
	Sous Total compte 2804148	**0,00**	**73 404,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 700,88**	**0,00**	**84 105,28**	**0,00**	**84 105,28**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 280414	**0,00**	**285 702 496,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 467 707,05**	**0,00**	**305 170 203,21**	**0,00**	**305 170 203,21**
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	1 753 168,51	0,00	0,00	0,00	340,66	0,00	1 753 509,17	0,00	1 753 509,17
28041512	Bâtiments et installations	0,00	3 460 210,45	0,00	0,00	0,00	303 601,72	0,00	3 763 812,17	0,00	3 763 812,17
	Sous Total compte 2804151	**0,00**	**5 213 378,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**303 942,38**	**0,00**	**5 517 321,34**	**0,00**	**5 517 321,34**
280415321	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	17 643,84	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	27 643,84	0,00	27 643,84
	Sous Total compte 28041532	**0,00**	**17 643,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**27 643,84**	**0,00**	**27 643,84**
280415331	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	117 373,97	0,00	0,00	0,00	31 467,43	0,00	148 841,40	0,00	148 841,40
	Sous Total compte 28041533	**0,00**	**117 373,97**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**31 467,43**	**0,00**	**148 841,40**	**0,00**	**148 841,40**
280415341	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	1 234 209,05	0,00	0,00	0,00	82 031,84	0,00	1 316 240,89	0,00	1 316 240,89
280415342	Bâtiments et installations	0,00	2 429 112,88	0,00	0,00	0,00	222 399,81	0,00	2 651 512,69	0,00	2 651 512,69
	Sous Total compte 28041534	**0,00**	**3 663 321,93**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**304 431,65**	**0,00**	**3 967 753,58**	**0,00**	**3 967 753,58**
	Sous Total compte 2804153	**0,00**	**3 798 339,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**345 899,08**	**0,00**	**4 144 238,82**	**0,00**	**4 144 238,82**
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	12 783 297,63	0,00	0,00	0,00	210 604,80	0,00	12 993 902,43	0,00	12 993 902,43
28041582	Bâtiments et installations	0,00	59 154 663,08	0,00	0,00	0,00	1 316 847,39	0,00	60 471 510,47	0,00	60 471 510,47
	Sous Total compte 2804158	**0,00**	**71 937 960,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 527 452,19**	**0,00**	**73 465 412,90**	**0,00**	**73 465 412,90**
	Sous Total compte 280415	**0,00**	**80 949 679,41**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 177 293,65**	**0,00**	**83 126 973,06**	**0,00**	**83 126 973,06**
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	50 769 216,78	0,00	0,00	0,00	4 963 245,61	0,00	55 732 462,39	0,00	55 732 462,39
2804182	Bâtiments et installations	0,00	45 209 857,25	0,00	0,00	0,00	1 254 183,77	0,00	46 464 041,02	0,00	46 464 041,02
	Sous Total compte 280418	**0,00**	**95 979 074,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 217 429,38**	**0,00**	**102 196 503,41**	**0,00**	**102 196 503,41**
	Sous Total compte 28041	**0,00**	**487 614 204,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 698 473,20**	**0,00**	**517 312 677,99**	**0,00**	**517 312 677,99**
280421	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	193 139 060,70	0,00	0,00	0,00	25 634 362,33	0,00	218 773 423,03	0,00	218 773 423,03

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280422	Bâtiments et installations	0,00	16 578 672,50	0,00	0,00	0,00	2 660 791,32	0,00	19 239 463,82	0,00	19 239 463,82
	Sous Total compte 28042	**0,00**	**209 717 733,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**28 295 153,65**	**0,00**	**238 012 886,85**	**0,00**	**238 012 886,85**
280431	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	61 821 360,45	0,00	0,00	0,00	6 733 926,49	0,00	68 555 286,94	0,00	68 555 286,94
280432	Bâtiments et installations	0,00	14 553 353,05	0,00	0,00	0,00	225 099,54	0,00	14 778 452,59	0,00	14 778 452,59
	Sous Total compte 28043	**0,00**	**76 374 713,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 959 026,03**	**0,00**	**83 333 739,53**	**0,00**	**83 333 739,53**
2804411	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	1 068,50	0,00	0,00	0,00	534,25	0,00	1 602,75	0,00	1 602,75
2804412	Bâtiments et installations	0,00	581,30	0,00	0,00	0,00	290,65	0,00	871,95	0,00	871,95
2804413	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	0,00	8 082 349,48	0,00	378 001,43	0,00	1 731,64	0,00	8 462 082,55	0,00	8 462 082,55
	Sous Total compte 280441	**0,00**	**8 083 999,28**	**0,00**	**378 001,43**	**0,00**	**2 556,54**	**0,00**	**8 464 557,25**	**0,00**	**8 464 557,25**
2804422	Bâtiments et installations	0,00	203 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 051,00	0,00	203 051,00
	Sous Total compte 280442	**0,00**	**203 051,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**203 051,00**	**0,00**	**203 051,00**
	Sous Total compte 28044	**0,00**	**8 287 050,28**	**0,00**	**378 001,43**	**0,00**	**2 556,54**	**0,00**	**8 667 608,25**	**0,00**	**8 667 608,25**
28045	Subventions d'équipement versées aux tie	0,00	48 738 235,47	0,00	0,00	0,00	10 607 366,77	0,00	59 345 602,24	0,00	59 345 602,24
	Sous Total compte 2804	**0,00**	**830 731 937,24**	**0,00**	**378 001,43**	**0,00**	**75 562 576,19**	**0,00**	**906 672 514,86**	**0,00**	**906 672 514,86**
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	9 686 183,68	4 960 579,68	0,00	0,00	2 792 745,15	4 960 579,68	12 478 928,83	0,00	7 518 349,15
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	5 327 924,61	0,00	0,00	0,00	63 435,13	0,00	5 391 359,74	0,00	5 391 359,74
	Sous Total compte 2808	**0,00**	**5 327 924,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**63 435,13**	**0,00**	**5 391 359,74**	**0,00**	**5 391 359,74**
	Sous Total compte 280	**0,00**	**856 231 651,77**	**4 960 579,68**	**378 001,43**	**0,00**	**78 962 343,53**	**4 960 579,68**	**935 571 996,73**	**0,00**	**930 611 417,05**
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	976,50	0,00	0,00	0,00	215,68	0,00	1 192,18	0,00	1 192,18
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	224 006,69	0,00	0,00	0,00	25 892,57	0,00	249 899,26	0,00	249 899,26
	Sous Total compte 2812	**0,00**	**224 983,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 108,25**	**0,00**	**251 091,44**	**0,00**	**251 091,44**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281311	Bâtiments administratifs	0,00	43 312 070,06	0,00	0,00	0,00	5 005 579,84	0,00	48 317 649,90	0,00	48 317 649,90
281312	Bâtiments scolaires	0,00	232 253 216,45	0,00	0,00	0,00	28 202 061,31	0,00	260 455 277,76	0,00	260 455 277,76
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	16 948 790,49	0,00	0,00	0,00	2 430 754,60	0,00	19 379 545,09	0,00	19 379 545,09
281318	Autres bâtiments publics	0,00	77 722 989,45	0,00	0,00	0,00	8 838 281,30	0,00	86 561 270,75	0,00	86 561 270,75
	Sous Total compte 28131	**0,00**	**370 237 066,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 476 677,05**	**0,00**	**414 713 743,50**	**0,00**	**414 713 743,50**
281328	Autres bâtiments privés	0,00	930 374,85	0,00	0,00	0,00	580 260,71	0,00	1 510 635,56	0,00	1 510 635,56
	Sous Total compte 28132	**0,00**	**930 374,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**580 260,71**	**0,00**	**1 510 635,56**	**0,00**	**1 510 635,56**
281351	Bâtiments publics	0,00	4 472 505,64	0,00	0,00	0,00	671 271,05	0,00	5 143 776,69	0,00	5 143 776,69
281352	Bâtiments privés	0,00	46 098,57	0,00	0,00	0,00	7 488,52	0,00	53 587,09	0,00	53 587,09
	Sous Total compte 28135	**0,00**	**4 518 604,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**678 759,57**	**0,00**	**5 197 363,78**	**0,00**	**5 197 363,78**
	Sous Total compte 2813	**0,00**	**375 686 045,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**45 735 697,33**	**0,00**	**421 421 742,84**	**0,00**	**421 421 742,84**
281533	Réseaux câblés	0,00	3 213,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 213,39	0,00	3 213,39
281534	Réseaux d'électrification	0,00	2 403,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 403,19	0,00	2 403,19
	Sous Total compte 28153	**0,00**	**5 616,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 616,58**	**0,00**	**5 616,58**
281572	Matériel technique scolaire	0,00	8 268 313,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 268 313,67	0,00	8 268 313,67
2815731	Matériel roulant	0,00	369 424,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 424,76	0,00	369 424,76
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	48 891,80	0,00	0,00	0,00	6 175,23	0,00	55 067,03	0,00	55 067,03
	Sous Total compte 281573	**0,00**	**418 316,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 175,23**	**0,00**	**424 491,79**	**0,00**	**424 491,79**
281578	Autre matériel technique	0,00	4 129 204,09	0,00	0,00	0,00	231 833,65	0,00	4 361 037,74	0,00	4 361 037,74
	Sous Total compte 28157	**0,00**	**12 815 834,32**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**238 008,88**	**0,00**	**13 053 843,20**	**0,00**	**13 053 843,20**
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	4 216 858,64	5 063,87	0,00	0,00	632 728,26	5 063,87	4 849 586,90	0,00	4 844 523,03
	Sous Total compte 2815	**0,00**	**17 038 309,54**	**5 063,87**	**0,00**	**0,00**	**870 737,14**	**5 063,87**	**17 909 046,68**	**0,00**	**17 903 982,81**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28171	Terrains de gisement	0,00	3 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 220,00	0,00	3 220,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	1 335 549,46	0,00	0,00	0,00	159 973,60	0,00	1 495 523,06	0,00	1 495 523,06
	Sous Total compte 281731	**0,00**	**1 335 549,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**159 973,60**	**0,00**	**1 495 523,06**	**0,00**	**1 495 523,06**
281735	Installations générales, agencements, am	0,00	541 571,97	0,00	0,00	0,00	5 796,04	0,00	547 368,01	0,00	547 368,01
	Sous Total compte 28173	**0,00**	**1 877 121,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**165 769,64**	**0,00**	**2 042 891,07**	**0,00**	**2 042 891,07**
2817578	Autre matériel technique	0,00	1 072 778,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 778,76	0,00	1 072 778,76
	Sous Total compte 281757	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**	**1 072 778,76**
	Sous Total compte 28175	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 072 778,76**	**0,00**	**1 072 778,76**
2817831	Matériel informatique scolaire	0,00	123 245,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 245,45	0,00	123 245,45
	Sous Total compte 281783	**0,00**	**123 245,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**123 245,45**	**0,00**	**123 245,45**
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	681 664,24	0,00	0,00	0,00	90 066,48	0,00	771 730,72	0,00	771 730,72
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	54 781,29	0,00	0,00	0,00	1 508,58	0,00	56 289,87	0,00	56 289,87
	Sous Total compte 281784	**0,00**	**736 445,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**91 575,06**	**0,00**	**828 020,59**	**0,00**	**828 020,59**
	Sous Total compte 28178	**0,00**	**859 690,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**91 575,06**	**0,00**	**951 266,04**	**0,00**	**951 266,04**
	Sous Total compte 2817	**0,00**	**3 812 811,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**257 344,70**	**0,00**	**4 070 155,87**	**0,00**	**4 070 155,87**
28181	Installations générales, agencements et	0,00	2 697 877,12	0,00	0,00	0,00	168 322,24	0,00	2 866 199,36	0,00	2 866 199,36
281828	Autres matériels de transport	0,00	12 904 585,78	0,00	0,00	0,00	123 419,04	0,00	13 028 004,82	0,00	13 028 004,82
	Sous Total compte 28182	**0,00**	**12 904 585,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**123 419,04**	**0,00**	**13 028 004,82**	**0,00**	**13 028 004,82**
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	12 442 001,44	0,00	0,00	0,00	35 112,64	0,00	12 477 114,08	0,00	12 477 114,08
281838	Autre matériel informatique	0,00	9 166 680,29	0,00	0,00	0,00	709 718,27	0,00	9 876 398,56	0,00	9 876 398,56
	Sous Total compte 28183	**0,00**	**21 608 681,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**744 830,91**	**0,00**	**22 353 512,64**	**0,00**	**22 353 512,64**
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	2 588 096,70	0,00	0,00	0,00	30 086,50	0,00	2 618 183,20	0,00	2 618 183,20

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	7 292 981,68	0,00	0,00	0,00	297 334,42	0,00	7 590 316,10	0,00	7 590 316,10
	Sous Total compte 28184	**0,00**	**9 881 078,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**327 420,92**	**0,00**	**10 208 499,30**	**0,00**	**10 208 499,30**
28185	Matériel de téléphonie	0,00	93 063,48	80 072,90	0,00	0,00	1 616,70	80 072,90	94 680,18	0,00	14 607,28
28188	Autres	0,00	7 332 444,72	0,00	0,00	0,00	676 352,55	0,00	8 008 797,27	0,00	8 008 797,27
	Sous Total compte 2818	**0,00**	**54 517 731,21**	**80 072,90**	**0,00**	**0,00**	**2 041 962,36**	**80 072,90**	**56 559 693,57**	**0,00**	**56 479 620,67**
	Sous Total compte 281	**0,00**	**451 279 880,62**	**85 136,77**	**0,00**	**0,00**	**48 931 849,78**	**85 136,77**	**500 211 730,40**	**0,00**	**500 126 593,63**
282838	Autre matériel informatique	0,00	12 613,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 613,06	0,00	12 613,06
	Sous Total compte 28283	**0,00**	**12 613,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 613,06**	**0,00**	**12 613,06**
282848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	917,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917,76	0,00	917,76
	Sous Total compte 28284	**0,00**	**917,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**917,76**	**0,00**	**917,76**
	Sous Total compte 2828	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**	**13 530,82**
	Sous Total compte 282	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 530,82**	**0,00**	**13 530,82**
	Sous Total compte 28	**0,00**	**1 307 525 063,21**	**5 045 716,45**	**378 001,43**	**0,00**	**127 894 193,31**	**5 045 716,45**	**1 435 797 257,95**	**0,00**	**1 430 751 541,50**
29611	Titres de participation (non budgétaire)	0,00	931 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	931 720,00	0,00	931 720,00
	Sous Total compte 2961	**0,00**	**931 720,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**931 720,00**	**0,00**	**931 720,00**
	Sous Total compte 296	**0,00**	**931 720,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**931 720,00**	**0,00**	**931 720,00**
	Sous Total compte 29	**0,00**	**931 720,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**931 720,00**	**0,00**	**931 720,00**
	Total classe 2	**10 974 194 927,17**	**1 308 781 516,37**	**17 103 284,99**	**797 453 518,62**	**396 843 092,50**	**196 685 866,53**	**11 388 141 304,66**	**2 302 920 901,52**	**10 517 228 397,80**	**1 432 007 994,66**
4011	Fournisseurs	0,00	25 139,84	64 445 579,98	64 446 861,41	0,00	0,00	64 445 579,98	64 472 001,25	0,00	26 421,27
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie	0,00	71 064,85	10 552,82	24 371,42	0,00	0,00	10 552,82	95 436,27	0,00	84 883,45
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions	0,00	0,00	347 632,11	347 632,11	0,00	0,00	347 632,11	347 632,11	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40174	Fournisseurs Intérêts moratoires	0,00	0,00	12 405,39	12 405,39	0,00	0,00	12 405,39	12 405,39	0,00	0,00
	Sous Total compte 4017	**0,00**	**71 064,85**	**370 590,32**	**384 408,92**	**0,00**	**0,00**	**370 590,32**	**455 473,77**	**0,00**	**84 883,45**
	Sous Total compte 401	**0,00**	**96 204,69**	**64 816 170,30**	**64 831 270,33**	**0,00**	**0,00**	**64 816 170,30**	**64 927 475,02**	**0,00**	**111 304,72**
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale	0,00	0,00	174 475,18	174 475,18	0,00	0,00	174 475,18	174 475,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 402	**0,00**	**0,00**	**174 475,18**	**174 475,18**	**0,00**	**0,00**	**174 475,18**	**174 475,18**	**0,00**	**0,00**
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	861 805,39	277 268 544,89	276 414 228,56	0,00	0,00	277 268 544,89	277 276 033,95	0,00	7 489,06
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	5 859 793,53	1 519 951,25	2 490 227,89	0,00	0,00	1 519 951,25	8 350 021,42	0,00	6 830 070,17
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	2 438 375,47	2 438 375,47	0,00	0,00	2 438 375,47	2 438 375,47	0,00	0,00
40473	Fournisseurs d'immobilisations - Pénalit	0,00	8 880,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 880,22	0,00	8 880,22
40474	Fournisseurs dimmobilisations Intérêt	0,00	0,00	10 683 256,59	10 683 256,59	0,00	0,00	10 683 256,59	10 683 256,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	**0,00**	**5 868 673,75**	**14 641 583,31**	**15 611 859,95**	**0,00**	**0,00**	**14 641 583,31**	**21 480 533,70**	**0,00**	**6 838 950,39**
	Sous Total compte 404	**0,00**	**6 730 479,14**	**291 910 128,20**	**292 026 088,51**	**0,00**	**0,00**	**291 910 128,20**	**298 756 567,65**	**0,00**	**6 846 439,45**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	2 996 576,16	2 996 576,16	6 169 925,92	0,00	0,00	2 996 576,16	9 166 502,08	0,00	6 169 925,92
4091	Fournisseurs - Avances versées sur comma	2 075 141,56	0,00	5 913 130,75	5 348 260,56	0,00	0,00	7 988 272,31	5 348 260,56	2 640 011,75	0,00
	Sous Total compte 409	**2 075 141,56**	**0,00**	**5 913 130,75**	**5 348 260,56**	**0,00**	**0,00**	**7 988 272,31**	**5 348 260,56**	**2 640 011,75**	**0,00**
	Sous Total compte 40	**2 075 141,56**	**9 823 259,99**	**365 810 480,59**	**368 550 020,50**	**0,00**	**0,00**	**367 885 622,15**	**378 373 280,49**	**0,00**	**10 487 658,34**
411	Redevables	1 851 476,46	0,00	3 183 039,08	3 074 481,03	0,00	0,00	5 034 515,54	3 074 481,03	1 960 034,51	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	146 468,28	0,00	802 127,33	458 409,17	0,00	0,00	948 595,61	458 409,17	490 186,44	0,00
4161	Créances douteuses	261 315,79	0,00	357 203,56	142 511,12	0,00	0,00	618 519,35	142 511,12	476 008,23	0,00
	Sous Total compte 416	**261 315,79**	**0,00**	**357 203,56**	**142 511,12**	**0,00**	**0,00**	**618 519,35**	**142 511,12**	**476 008,23**	**0,00**
	Sous Total compte 41	**2 259 260,53**	**0,00**	**4 342 369,97**	**3 675 401,32**	**0,00**	**0,00**	**6 601 630,50**	**3 675 401,32**	**2 926 229,18**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	105 779 762,85	105 779 762,85	0,00	0,00	105 779 762,85	105 779 762,85	0,00	0,00
425	Personnel - Avances et acomptes	0,00	0,00	14 754,29	13 067,91	0,00	0,00	14 754,29	13 067,91	1 686,38	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	517 217,05	517 217,05	0,00	0,00	517 217,05	517 217,05	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	**0,00**	**0,00**	**106 311 734,19**	**106 310 047,81**	**0,00**	**0,00**	**106 311 734,19**	**106 310 047,81**	**1 686,38**	**0,00**
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	34 845 153,38	34 845 153,38	0,00	0,00	34 845 153,38	34 845 153,38	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	34 453 883,63	34 453 883,63	0,00	0,00	34 453 883,63	34 453 883,63	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	51 294,07	51 294,07	0,00	0,00	0,00	51 294,07	51 294,07	0,00	0,00
	Sous Total compte 438	**0,00**	**51 294,07**	**51 294,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 294,07**	**51 294,07**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 43	**0,00**	**51 294,07**	**69 350 331,08**	**69 299 037,01**	**0,00**	**0,00**	**69 350 331,08**	**69 350 331,08**	**0,00**	**0,00**
4411	Subventions à recevoir - Amiable	33 986 865,06	0,00	47 319 078,58	38 948 730,25	0,00	0,00	81 305 943,64	38 948 730,25	42 357 213,39	0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	1 376 311,07	0,00	466 726,98	576 822,26	0,00	0,00	1 843 038,05	576 822,26	1 266 215,79	0,00
	Sous Total compte 441	**35 363 176,13**	**0,00**	**47 785 805,56**	**39 525 552,51**	**0,00**	**0,00**	**83 148 981,69**	**39 525 552,51**	**43 623 429,18**	**0,00**
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	4 404 428,41	4 406 584,15	0,00	0,00	4 404 428,41	4 406 584,15	0,00	2 155,74
	Sous Total compte 442	**0,00**	**0,00**	**4 404 428,41**	**4 406 584,15**	**0,00**	**0,00**	**4 404 428,41**	**4 406 584,15**	**0,00**	**2 155,74**
44311	Dépenses	0,00	0,00	45 890,24	45 890,24	0,00	0,00	45 890,24	45 890,24	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	18 475 126,12	0,00	21 271 718,36	21 391 710,71	0,00	0,00	39 746 844,48	21 391 710,71	18 355 133,77	0,00
44316	Recettes - Contentieux	156 137,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 137,87	0,00	156 137,87	0,00
	Sous Total compte 4431	**18 631 263,99**	**0,00**	**21 317 608,60**	**21 437 600,95**	**0,00**	**0,00**	**39 948 872,59**	**21 437 600,95**	**18 511 271,64**	**0,00**
44321	Dépenses	0,00	0,00	33 503 739,73	33 503 739,73	0,00	0,00	33 503 739,73	33 503 739,73	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	**0,00**	**0,00**	**33 503 739,73**	**33 503 739,73**	**0,00**	**0,00**	**33 503 739,73**	**33 503 739,73**	**0,00**	**0,00**
44331	Dépenses	0,00	0,00	185 391,84	185 391,84	0,00	0,00	185 391,84	185 391,84	0,00	0,00
44332	Recettes - Amiable	0,00	0,00	837 459,24	837 459,24	0,00	0,00	837 459,24	837 459,24	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44336	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	837 459,24	837 459,24	0,00	0,00	837 459,24	837 459,24	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	**0,00**	**0,00**	**1 860 310,32**	**1 860 310,32**	**0,00**	**0,00**	**1 860 310,32**	**1 860 310,32**	**0,00**	**0,00**
44341	Dépenses	0,00	0,00	4 274 687,66	4 274 687,66	0,00	0,00	4 274 687,66	4 274 687,66	0,00	0,00
44342	Recettes - Amiable	2 561 646,41	0,00	0,00	2 561 646,41	0,00	0,00	2 561 646,41	2 561 646,41	0,00	0,00
44346	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	2 561 646,41	0,00	0,00	0,00	2 561 646,41	0,00	2 561 646,41	0,00
	Sous Total compte 4434	**2 561 646,41**	**0,00**	**6 836 334,07**	**6 836 334,07**	**0,00**	**0,00**	**9 397 980,48**	**6 836 334,07**	**2 561 646,41**	**0,00**
44351	Dépenses	0,00	0,00	5 259 469,00	5 259 469,00	0,00	0,00	5 259 469,00	5 259 469,00	0,00	0,00
44352	Recettes - Amiable	0,00	0,00	110 619,39	110 619,39	0,00	0,00	110 619,39	110 619,39	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	**0,00**	**0,00**	**5 370 088,39**	**5 370 088,39**	**0,00**	**0,00**	**5 370 088,39**	**5 370 088,39**	**0,00**	**0,00**
44371	Dépenses	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	**0,00**	**0,00**	**66 000,00**	**66 000,00**	**0,00**	**0,00**	**66 000,00**	**66 000,00**	**0,00**	**0,00**
44381	Dépenses	0,00	0,00	84 046 008,09	86 071 203,45	0,00	0,00	84 046 008,09	86 071 203,45	0,00	2 025 195,36
44382	Recettes - Amiable	2 857,02	0,00	29 139,31	23 868,38	0,00	0,00	31 996,33	23 868,38	8 127,95	0,00
44386	Recettes - Contentieux	68 825,07	0,00	1 886,40	1 990,95	0,00	0,00	70 711,47	1 990,95	68 720,52	0,00
	Sous Total compte 4438	**71 682,09**	**0,00**	**84 077 033,80**	**86 097 062,78**	**0,00**	**0,00**	**84 148 715,89**	**86 097 062,78**	**0,00**	**1 948 346,89**
	Sous Total compte 443	**21 264 592,49**	**0,00**	**153 031 114,91**	**155 171 136,24**	**0,00**	**0,00**	**174 295 707,40**	**155 171 136,24**	**19 124 571,16**	**0,00**
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	519 165,92	519 165,92	0,00	0,00	519 165,92	519 165,92	0,00	0,00
4486	Autres charges à payer	0,00	3 522 916,32	3 522 916,32	5 083 711,61	0,00	0,00	3 522 916,32	8 606 627,93	0,00	5 083 711,61
4487	Produits à recevoir	36 817 314,22	0,00	3 800 000,00	36 817 314,22	0,00	0,00	40 617 314,22	36 817 314,22	3 800 000,00	0,00
	Sous Total compte 448	**36 817 314,22**	**3 522 916,32**	**7 322 916,32**	**41 901 025,83**	**0,00**	**0,00**	**44 140 230,54**	**45 423 942,15**	**0,00**	**1 283 711,61**
	Sous Total compte 44	**93 445 082,84**	**3 522 916,32**	**213 063 431,12**	**241 523 464,65**	**0,00**	**0,00**	**306 508 513,96**	**245 046 380,97**	**61 462 132,99**	**0,00**
4514	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	1 094 040,25	184 871,81	149 103,07	0,00	0,00	184 871,81	1 243 143,32	0,00	1 058 271,51

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4515	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	1 936 911,87	11 642,00	0,00	0,00	0,00	11 642,00	1 936 911,87	0,00	1 925 269,87
4516	Compte de rattachement avec... (à subdiv	7 370 494,19	0,00	41 206 910,15	48 481 549,62	0,00	0,00	48 577 404,34	48 481 549,62	95 854,72	0,00
	Sous Total compte 451	**7 370 494,19**	**3 030 952,12**	**41 403 423,96**	**48 630 652,69**	**0,00**	**0,00**	**48 773 918,15**	**51 661 604,81**	**0,00**	**2 887 686,66**
4532	Fonds communs des services d'hébergement	0,00	128 829,71	1 195,98	111 766,27	0,00	0,00	1 195,98	240 595,98	0,00	239 400,00
	Sous Total compte 453	**0,00**	**128 829,71**	**1 195,98**	**111 766,27**	**0,00**	**0,00**	**1 195,98**	**240 595,98**	**0,00**	**239 400,00**
458128001	Dépenses (à subdiviser par mandat)	5 838 615,37	0,00	0,00	0,00	8 661,14	0,00	5 847 276,51	0,00	5 847 276,51	0,00
	Sous Total compte 4581	**5 838 615,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 661,14**	**0,00**	**5 847 276,51**	**0,00**	**5 847 276,51**	**0,00**
458228001	Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00	2 134 757,79	2 134 757,79	0,00	0,00	2 683 960,77	2 134 757,79	4 818 718,56	0,00	2 683 960,77
	Sous Total compte 4582	**0,00**	**2 134 757,79**	**2 134 757,79**	**0,00**	**0,00**	**2 683 960,77**	**2 134 757,79**	**4 818 718,56**	**0,00**	**2 683 960,77**
	Sous Total compte 458	**5 838 615,37**	**2 134 757,79**	**2 134 757,79**	**0,00**	**8 661,14**	**2 683 960,77**	**7 982 034,30**	**4 818 718,56**	**3 163 315,74**	**0,00**
	Sous Total compte 45	**13 209 109,56**	**5 294 539,62**	**43 539 377,73**	**48 742 418,96**	**8 661,14**	**2 683 960,77**	**56 757 148,43**	**56 720 919,35**	**36 229,08**	**0,00**
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	150 500,00	150 500,00	0,00	0,00	150 500,00	150 500,00	0,00	0,00
4626	Créances sur cessions d'immobilisations	181 767,56	0,00	0,00	24 847,01	0,00	0,00	181 767,56	24 847,01	156 920,55	0,00
	Sous Total compte 462	**181 767,56**	**0,00**	**150 500,00**	**175 347,01**	**0,00**	**0,00**	**332 267,56**	**175 347,01**	**156 920,55**	**0,00**
466	Excédents de versement	0,00	19,40	60 072,16	60 058,00	0,00	0,00	60 072,16	60 077,40	0,00	5,24
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	532 909,11	198 914 814,38	199 202 288,66	0,00	0,00	198 914 814,38	199 735 197,77	0,00	820 383,39
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op	0,00	0,00	7 199 180,25	7 199 180,25	0,00	0,00	7 199 180,25	7 199 180,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	**0,00**	**532 909,11**	**206 113 994,63**	**206 401 468,91**	**0,00**	**0,00**	**206 113 994,63**	**206 934 378,02**	**0,00**	**820 383,39**
46721	Débiteurs divers - Amiable	4 822 526,60	0,00	19 894 633,22	17 217 459,35	0,00	0,00	24 717 159,82	17 217 459,35	7 499 700,47	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	1 145 299,94	0,00	820 815,75	563 431,12	0,00	0,00	1 966 115,69	563 431,12	1 402 684,57	0,00
	Sous Total compte 4672	**5 967 826,54**	**0,00**	**20 715 448,97**	**17 780 890,47**	**0,00**	**0,00**	**26 683 275,51**	**17 780 890,47**	**8 902 385,04**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46751	Opérations avec des gérants d'immeubles	22 694,94	0,00	956,39	11 166,09	0,00	0,00	23 651,33	11 166,09	12 485,24	0,00
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	274 176,64	0,00	0,00	188 552,12	0,00	0,00	274 176,64	188 552,12	85 624,52	0,00
	Sous Total compte 4675	**296 871,58**	**0,00**	**956,39**	**199 718,21**	**0,00**	**0,00**	**297 827,97**	**199 718,21**	**98 109,76**	**0,00**
	Sous Total compte 467	**6 264 698,12**	**532 909,11**	**226 830 399,99**	**224 382 077,59**	**0,00**	**0,00**	**233 095 098,11**	**224 914 986,70**	**8 180 111,41**	**0,00**
4686	Charges à payer	0,00	16 247 696,49	16 247 696,49	12 584 342,02	0,00	0,00	16 247 696,49	28 832 038,51	0,00	12 584 342,02
4687	Produits à recevoir	0,00	0,00	1 253 350,00	0,00	0,00	0,00	1 253 350,00	0,00	1 253 350,00	0,00
	Sous Total compte 468	**0,00**	**16 247 696,49**	**17 501 046,49**	**12 584 342,02**	**0,00**	**0,00**	**17 501 046,49**	**28 832 038,51**	**0,00**	**11 330 992,02**
	Sous Total compte 46	**6 446 465,68**	**16 780 625,00**	**244 542 018,64**	**237 201 824,62**	**0,00**	**0,00**	**250 988 484,32**	**253 982 449,62**	**0,00**	**2 993 965,30**
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	426 838,94	426 838,94	0,00	0,00	426 838,94	426 838,94	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	28 127,30	419 011,24	514 307,97	0,00	0,00	419 011,24	542 435,27	0,00	123 424,03
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	122 965 606,00	122 965 606,00	0,00	0,00	122 965 606,00	122 965 606,00	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	113 659 306,00	113 659 306,00	0,00	0,00	113 659 306,00	113 659 306,00	0,00	0,00
47133	Fonds d'emprunt	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	7 000,58	131 170 168,99	131 294 739,89	0,00	0,00	131 170 168,99	131 301 740,47	0,00	131 571,48
47138	Autres	0,00	3 373,75	392 478 506,48	392 495 116,87	0,00	0,00	392 478 506,48	392 498 490,62	0,00	19 984,14
	Sous Total compte 4713	**0,00**	**10 374,33**	**850 273 587,47**	**850 414 768,76**	**0,00**	**0,00**	**850 273 587,47**	**850 425 143,09**	**0,00**	**151 555,62**
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu	0,00	187,05	2 660,03	4 301,57	0,00	0,00	2 660,03	4 488,62	0,00	1 828,59
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	28 547,94	57 733,39	73 102,80	0,00	0,00	57 733,39	101 650,74	0,00	43 917,35
	Sous Total compte 47141	**0,00**	**28 734,99**	**60 393,42**	**77 404,37**	**0,00**	**0,00**	**60 393,42**	**106 139,36**	**0,00**	**45 745,94**
	Sous Total compte 4714	**0,00**	**28 734,99**	**60 393,42**	**77 404,37**	**0,00**	**0,00**	**60 393,42**	**106 139,36**	**0,00**	**45 745,94**
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	217 700,48	22 937 058,01	23 551 334,58	0,00	0,00	22 937 058,01	23 769 035,06	0,00	831 977,05

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 471	**0,00**	**284 937,10**	**874 116 889,08**	**874 984 654,62**	**0,00**	**0,00**	**874 116 889,08**	**875 269 591,72**	**0,00**	**1 152 702,64**
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	70 571 959,89	70 571 959,89	0,00	0,00	70 571 959,89	70 571 959,89	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	405 244,33	405 244,33	0,00	0,00	405 244,33	405 244,33	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	**0,00**	**0,00**	**70 977 204,22**	**70 977 204,22**	**0,00**	**0,00**	**70 977 204,22**	**70 977 204,22**	**0,00**	**0,00**
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	1 400,44	1 400,44	0,00	0,00	1 400,44	1 400,44	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	44 290 674,84	43 986 872,84	0,00	0,00	44 290 674,84	43 986 872,84	303 802,00	0,00
	Sous Total compte 472	**0,00**	**0,00**	**115 269 279,50**	**114 965 477,50**	**0,00**	**0,00**	**115 269 279,50**	**114 965 477,50**	**303 802,00**	**0,00**
4781	Frais de poursuite rattachés	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	15,00
	Sous Total compte 478	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15,00**	**0,00**	**15,00**
	Sous Total compte 47	**0,00**	**284 937,10**	**989 386 168,58**	**989 950 147,12**	**0,00**	**0,00**	**989 386 168,58**	**990 235 084,22**	**0,00**	**848 915,64**
486	Charges constatées d'avance	471 792,05	0,00	799 153,46	471 792,05	0,00	0,00	1 270 945,51	471 792,05	799 153,46	0,00
	Sous Total compte 48	**471 792,05**	**0,00**	**799 153,46**	**471 792,05**	**0,00**	**0,00**	**1 270 945,51**	**471 792,05**	**799 153,46**	**0,00**
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	973 000,00	259 000,00	0,00	0,00	0,00	259 000,00	973 000,00	0,00	714 000,00
	Sous Total compte 491	**0,00**	**973 000,00**	**259 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**259 000,00**	**973 000,00**	**0,00**	**714 000,00**
	Sous Total compte 49	**0,00**	**973 000,00**	**259 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**259 000,00**	**973 000,00**	**0,00**	**714 000,00**
	Total classe 4	**117 906 852,22**	**36 730 572,10**	**2 037 404 065,36**	**2 065 724 154,04**	**8 661,14**	**2 683 960,77**	**2 155 319 578,72**	**2 105 138 686,91**	**91 597 975,05**	**41 417 083,24**
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	45 087,08	45 087,08	0,00	0,00	45 087,08	45 087,08	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	60,00	0,00	10 415,00	10 415,00	0,00	0,00	10 475,00	10 415,00	60,00	0,00
	Sous Total compte 511	**60,00**	**0,00**	**55 502,08**	**55 502,08**	**0,00**	**0,00**	**55 562,08**	**55 502,08**	**60,00**	**0,00**
515	Compte au Trésor	58 880 557,47	0,00	894 824 031,53	914 048 702,74	0,00	0,00	953 704 589,00	914 048 702,74	39 655 886,26	0,00
	Sous Total compte 51	**58 880 617,47**	**0,00**	**894 879 533,61**	**914 104 204,82**	**0,00**	**0,00**	**953 760 151,08**	**914 104 204,82**	**39 655 946,26**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Régisseurs d'avances (avances)	27 980,61	0,00	49 905,99	21 573,13	0,00	0,00	77 886,60	21 573,13	56 313,47	0,00
	Sous Total compte 541	**27 980,61**	**0,00**	**49 905,99**	**21 573,13**	**0,00**	**0,00**	**77 886,60**	**21 573,13**	**56 313,47**	**0,00**
	Sous Total compte 54	**27 980,61**	**0,00**	**49 905,99**	**21 573,13**	**0,00**	**0,00**	**77 886,60**	**21 573,13**	**56 313,47**	**0,00**
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	306 946 456,73	306 946 456,73	0,00	0,00	306 946 456,73	306 946 456,73	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	195 530,43	195 530,43	0,00	0,00	195 530,43	195 530,43	0,00	0,00
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	33 486 863,13	33 486 863,13	0,00	0,00	33 486 863,13	33 486 863,13	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	294 290,68	294 290,68	0,00	0,00	294 290,68	294 290,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	**0,00**	**0,00**	**294 290,68**	**294 290,68**	**0,00**	**0,00**	**294 290,68**	**294 290,68**	**0,00**	**0,00**
588	Autres virements internes	0,00	0,00	25 578,59	25 578,59	0,00	0,00	25 578,59	25 578,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	**0,00**	**0,00**	**340 948 719,56**	**340 948 719,56**	**0,00**	**0,00**	**340 948 719,56**	**340 948 719,56**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 5	**58 908 598,08**	**0,00**	**1 235 878 159,16**	**1 255 074 497,51**	**0,00**	**0,00**	**1 294 786 757,24**	**1 255 074 497,51**	**39 712 259,73**	**0,00**
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	1 533,69	1 533,69	1 533,69	1 533,69	0,00	0,00
	Sous Total compte 6022	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 533,69**	**1 533,69**	**1 533,69**	**1 533,69**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 602	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 533,69**	**1 533,69**	**1 533,69**	**1 533,69**	**0,00**	**0,00**
6041	Achats d'études (autres que terrains à a	0,00	0,00	0,00	0,00	60 371,06	7 999,82	60 371,06	7 999,82	52 371,24	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	108 311,89	1 898,75	108 311,89	1 898,75	106 413,14	0,00
	Sous Total compte 604	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**168 682,95**	**9 898,57**	**168 682,95**	**9 898,57**	**158 784,38**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	348 396,22	15 000,00	348 396,22	15 000,00	333 396,22	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 398,24	129 751,39	1 671 398,24	129 751,39	1 541 646,85	0,00
	Sous Total compte 6061	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 019 794,46**	**144 751,39**	**2 019 794,46**	**144 751,39**	**1 875 043,07**	**0,00**
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 483,25	0,00	1 483,25	0,00	1 483,25	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	483 429,77	40 000,00	483 429,77	40 000,00	443 429,77	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	92 013,49	10 200,91	92 013,49	10 200,91	81 812,58	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	18 049,14	0,00	18 049,14	0,00	18 049,14	0,00
	Sous Total compte 6062	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**594 975,65**	**50 200,91**	**594 975,65**	**50 200,91**	**544 774,74**	**0,00**
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	32 039,99	0,00	32 039,99	0,00	32 039,99	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	227 137,87	36 620,81	227 137,87	36 620,81	190 517,06	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	120 902,06	0,00	120 902,06	0,00	120 902,06	0,00
	Sous Total compte 6063	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**380 079,92**	**36 620,81**	**380 079,92**	**36 620,81**	**343 459,11**	**0,00**
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	101 061,92	0,00	101 061,92	0,00	101 061,92	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth	0,00	0,00	0,00	0,00	6 819,11	0,00	6 819,11	0,00	6 819,11	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	17 767,84	0,00	17 767,84	0,00	17 767,84	0,00
	Sous Total compte 606	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 120 498,90**	**231 573,11**	**3 120 498,90**	**231 573,11**	**2 888 925,79**	**0,00**
	Sous Total compte 60	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 290 715,54**	**243 005,37**	**3 290 715,54**	**243 005,37**	**3 047 710,17**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	30 805 543,64	543 688,17	30 805 543,64	543 688,17	30 261 855,47	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 679 266,28	344 615,06	2 679 266,28	344 615,06	2 334 651,22	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	32 903,66	0,00	32 903,66	0,00	32 903,66	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	358 570,84	41 873,19	358 570,84	41 873,19	316 697,65	0,00
	Sous Total compte 6135	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**391 474,50**	**41 873,19**	**391 474,50**	**41 873,19**	**349 601,31**	**0,00**
	Sous Total compte 613	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 070 740,78**	**386 488,25**	**3 070 740,78**	**386 488,25**	**2 684 252,53**	**0,00**
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	57 924,12	0,00	57 924,12	0,00	57 924,12	0,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180 550,11	205 371,40	3 180 550,11	205 371,40	2 975 178,71	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	409 335,14	32 599,63	409 335,14	32 599,63	376 735,51	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	2 951,98	0,00	2 951,98	0,00	2 951,98	0,00
	Sous Total compte 61522	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**412 287,12**	**32 599,63**	**412 287,12**	**32 599,63**	**379 687,49**	**0,00**
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	654 178,51	19 500,00	654 178,51	19 500,00	634 678,51	0,00
	Sous Total compte 61523	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**654 178,51**	**19 500,00**	**654 178,51**	**19 500,00**	**634 678,51**	**0,00**
	Sous Total compte 6152	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 247 015,74**	**257 471,03**	**4 247 015,74**	**257 471,03**	**3 989 544,71**	**0,00**
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	77 542,56	6 160,00	77 542,56	6 160,00	71 382,56	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	94 906,96	9 386,52	94 906,96	9 386,52	85 520,44	0,00
	Sous Total compte 6155	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**172 449,52**	**15 546,52**	**172 449,52**	**15 546,52**	**156 903,00**	**0,00**
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 701 357,99	689 192,11	3 701 357,99	689 192,11	3 012 165,88	0,00
	Sous Total compte 615	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 120 823,25**	**962 209,66**	**8 120 823,25**	**962 209,66**	**7 158 613,59**	**0,00**
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	870 746,83	0,00	870 746,83	0,00	870 746,83	0,00
	Sous Total compte 616	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**870 746,83**	**0,00**	**870 746,83**	**0,00**	**870 746,83**	**0,00**
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	598 333,32	16 504,78	598 333,32	16 504,78	581 828,54	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	142 469,67	1 283,50	142 469,67	1 283,50	141 186,17	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	174 756,19	18 896,43	174 756,19	18 896,43	155 859,76	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	940 074,58	87 265,47	940 074,58	87 265,47	852 809,11	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	887 671,24	302 059,48	887 671,24	302 059,48	585 611,76	0,00
	Sous Total compte 618	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 144 971,68**	**409 504,88**	**2 144 971,68**	**409 504,88**	**1 735 466,80**	**0,00**
	Sous Total compte 61	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**45 669 083,62**	**2 318 395,74**	**45 669 083,62**	**2 318 395,74**	**43 350 687,88**	**0,00**
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 736,00	0,00	1 736,00	0,00	1 736,00	0,00
	Sous Total compte 621	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 736,00**	**0,00**	**1 736,00**	**0,00**	**1 736,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	338 557,90	0,00	338 557,90	0,00	338 557,90	0,00
	Sous Total compte 6226	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**338 557,90**	**0,00**	**338 557,90**	**0,00**	**338 557,90**	**0,00**
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	788 477,81	2 604,00	788 477,81	2 604,00	785 873,81	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040 252,32	124 854,52	1 040 252,32	124 854,52	915 397,80	0,00
	Sous Total compte 622	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 167 288,03**	**127 458,52**	**2 167 288,03**	**127 458,52**	**2 039 829,51**	**0,00**
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146 716,31	108 506,92	2 146 716,31	108 506,92	2 038 209,39	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438 856,60	287 794,06	1 438 856,60	287 794,06	1 151 062,54	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 149 584,17	194 546,54	1 149 584,17	194 546,54	955 037,63	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	492 363,40	1 482,11	492 363,40	1 482,11	490 881,29	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 835 427,65	21 370,41	1 835 427,65	21 370,41	1 814 057,24	0,00
	Sous Total compte 623	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 062 948,13**	**613 700,04**	**7 062 948,13**	**613 700,04**	**6 449 248,09**	**0,00**
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	59 151,95	0,00	59 151,95	0,00	59 151,95	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la	0,00	0,00	0,00	0,00	195 808,62	1 052,65	195 808,62	1 052,65	194 755,97	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	443 057,55	24 366,50	443 057,55	24 366,50	418 691,05	0,00
	Sous Total compte 624	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**698 018,12**	**25 419,15**	**698 018,12**	**25 419,15**	**672 598,97**	**0,00**
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	400 428,29	1 074,91	400 428,29	1 074,91	399 353,38	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	55 347,38	0,00	55 347,38	0,00	55 347,38	0,00
	Sous Total compte 625	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**455 775,67**	**1 074,91**	**455 775,67**	**1 074,91**	**454 700,76**	**0,00**
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	95 232,15	15 042,21	95 232,15	15 042,21	80 189,94	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	598 033,22	49 766,88	598 033,22	49 766,88	548 266,34	0,00
	Sous Total compte 626	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**693 265,37**	**64 809,09**	**693 265,37**	**64 809,09**	**628 456,28**	**0,00**
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 839,02	0,00	2 839,02	0,00	2 839,02	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	421 765,44	40,00	421 765,44	40,00	421 725,44	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577 587,08	154 372,43	1 577 587,08	154 372,43	1 423 214,65	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 799 077,87	148 517,66	1 799 077,87	148 517,66	1 650 560,21	0,00
62878	A des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 703,59	0,00	7 703,59	0,00	7 703,59	0,00
	Sous Total compte 6287	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 703,59**	**0,00**	**7 703,59**	**0,00**	**7 703,59**	**0,00**
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	101 384,19	0,00	101 384,19	0,00	101 384,19	0,00
	Sous Total compte 628	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 907 518,17**	**302 930,09**	**3 907 518,17**	**302 930,09**	**3 604 588,08**	**0,00**
	Sous Total compte 62	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 989 388,51**	**1 135 391,80**	**14 989 388,51**	**1 135 391,80**	**13 853 996,71**	**0,00**
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	836 042,59	0,00	836 042,59	0,00	836 042,59	0,00
	Sous Total compte 633	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**836 042,59**	**0,00**	**836 042,59**	**0,00**	**836 042,59**	**0,00**
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	512 326,92	0,00	512 326,92	0,00	512 326,92	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 839,00	0,00	6 839,00	0,00	6 839,00	0,00
	Sous Total compte 6351	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**519 165,92**	**0,00**	**519 165,92**	**0,00**	**519 165,92**	**0,00**
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	36 257,00	0,00	36 257,00	0,00	36 257,00	0,00
	Sous Total compte 635	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**555 422,92**	**0,00**	**555 422,92**	**0,00**	**555 422,92**	**0,00**
	Sous Total compte 63	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 391 465,51**	**0,00**	**1 391 465,51**	**0,00**	**1 391 465,51**	**0,00**
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	86 282 806,01	0,00	86 282 806,01	0,00	86 282 806,01	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	710 631,25	0,00	710 631,25	0,00	710 631,25	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	13 298 080,02	0,00	13 298 080,02	0,00	13 298 080,02	0,00
	Sous Total compte 6411	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 291 517,28**	**0,00**	**100 291 517,28**	**0,00**	**100 291 517,28**	**0,00**
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	28 141 201,97	0,00	28 141 201,97	0,00	28 141 201,97	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	106 714,72	0,00	106 714,72	0,00	106 714,72	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	63 881,95	0,00	63 881,95	0,00	63 881,95	0,00
	Sous Total compte 6413	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**28 311 798,64**	**0,00**	**28 311 798,64**	**0,00**	**28 311 798,64**	**0,00**
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	308 452,37	0,00	308 452,37	0,00	308 452,37	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905 825,88	0,00	905 825,88	0,00	905 825,88
	Sous Total compte 641	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**128 911 768,29**	**905 825,88**	**128 911 768,29**	**905 825,88**	**128 005 942,41**	**0,00**
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	18 840 658,34	0,00	18 840 658,34	0,00	18 840 658,34	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	23 484 568,41	0,00	23 484 568,41	0,00	23 484 568,41	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	463 869,03	0,00	463 869,03	0,00	463 869,03	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 803,95	0,00	251 803,95	0,00	251 803,95
	Sous Total compte 645	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**42 789 095,78**	**251 803,95**	**42 789 095,78**	**251 803,95**	**42 537 291,83**	**0,00**
64731	Versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 107 059,20	0,00	2 107 059,20	0,00	2 107 059,20	0,00
	Sous Total compte 6473	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 107 059,20**	**0,00**	**2 107 059,20**	**0,00**	**2 107 059,20**	**0,00**
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	447 764,14	51 294,07	447 764,14	51 294,07	396 470,07	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 272 896,00	0,00	1 272 896,00	0,00	1 272 896,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 079 180,00	0,00	1 079 180,00	0,00	1 079 180,00
	Sous Total compte 647	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 827 719,34**	**1 130 474,07**	**3 827 719,34**	**1 130 474,07**	**2 697 245,27**	**0,00**
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	523 140,36	0,00	523 140,36	0,00	523 140,36	0,00
	Sous Total compte 648	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**523 140,36**	**0,00**	**523 140,36**	**0,00**	**523 140,36**	**0,00**
	Sous Total compte 64	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**176 051 723,77**	**2 288 103,90**	**176 051 723,77**	**2 288 103,90**	**173 763 619,87**	**0,00**
65121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	22 303 239,39	0,00	22 303 239,39	0,00	22 303 239,39	0,00
	Sous Total compte 6512	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 303 239,39**	**0,00**	**22 303 239,39**	**0,00**	**22 303 239,39**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	14 347 156,17	2 128 757,00	14 347 156,17	2 128 757,00	12 218 399,17	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	4 343,60	0,00	4 343,60	0,00	4 343,60	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	6 249 526,77	65 937,78	6 249 526,77	65 937,78	6 183 588,99	0,00
	Sous Total compte 6513	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 601 026,54**	**2 194 694,78**	**20 601 026,54**	**2 194 694,78**	**18 406 331,76**	**0,00**
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	7 216 729,22	1 159 529,71	7 216 729,22	1 159 529,71	6 057 199,51	0,00
	Sous Total compte 6518	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 216 729,22**	**1 159 529,71**	**7 216 729,22**	**1 159 529,71**	**6 057 199,51**	**0,00**
	Sous Total compte 651	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 120 995,15**	**3 354 224,49**	**50 120 995,15**	**3 354 224,49**	**46 766 770,66**	**0,00**
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424 323,78	0,00	1 424 323,78	0,00	1 424 323,78	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	36 872,10	0,00	36 872,10	0,00	36 872,10	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	568 940,66	0,00	568 940,66	0,00	568 940,66	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	37 644,00	0,00	37 644,00	0,00	37 644,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	27 295,85	0,00	27 295,85	0,00	27 295,85	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l	0,00	0,00	0,00	0,00	888,86	0,00	888,86	0,00	888,86	0,00
	Sous Total compte 65317	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**888,86**	**0,00**	**888,86**	**0,00**	**888,86**	**0,00**
	Sous Total compte 6531	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 095 965,25**	**0,00**	**2 095 965,25**	**0,00**	**2 095 965,25**	**0,00**
65321	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	1 256 692,79	0,00	1 256 692,79	0,00	1 256 692,79	0,00
65322	Frais de mission et déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	124 799,86	49 027,80	124 799,86	49 027,80	75 772,06	0,00
65325	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	12 694,50	0,00	12 694,50	0,00	12 694,50	0,00
	Sous Total compte 6532	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 394 187,15**	**49 027,80**	**1 394 187,15**	**49 027,80**	**1 345 159,35**	**0,00**
	Sous Total compte 653	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 490 152,40**	**49 027,80**	**3 490 152,40**	**49 027,80**	**3 441 124,60**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	180 205,48	0,00	180 205,48	0,00	180 205,48	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	114 085,20	0,00	114 085,20	0,00	114 085,20	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 654	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**294 290,68**	**0,00**	**294 290,68**	**0,00**	**294 290,68**	**0,00**
655121	Établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	14 794 361,16	197 841,74	14 794 361,16	197 841,74	14 596 519,42	0,00
655122	Établissements privés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 056 381,60	0,00	2 056 381,60	0,00	2 056 381,60	0,00
	Sous Total compte 65512	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 850 742,76**	**197 841,74**	**16 850 742,76**	**197 841,74**	**16 652 901,02**	**0,00**
	Sous Total compte 6551	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 850 742,76**	**197 841,74**	**16 850 742,76**	**197 841,74**	**16 652 901,02**	**0,00**
	Sous Total compte 655	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 850 742,76**	**197 841,74**	**16 850 742,76**	**197 841,74**	**16 652 901,02**	**0,00**
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 448 565,00	0,00	4 448 565,00	0,00	4 448 565,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	39 150,00	0,00	39 150,00	0,00	39 150,00	0,00
	Sous Total compte 656	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 487 715,00**	**0,00**	**4 487 715,00**	**0,00**	**4 487 715,00**	**0,00**
65732	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	33 387 307,11	0,00	33 387 307,11	0,00	33 387 307,11	0,00
657341	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	224 241,60	222 279,68	224 241,60	222 279,68	1 961,92	0,00
657348	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	230 909,70	0,00	230 909,70	0,00	230 909,70	0,00
	Sous Total compte 65734	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**455 151,30**	**222 279,68**	**455 151,30**	**222 279,68**	**232 871,62**	**0,00**
65736212	dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	3 198,40	0,00	3 198,40	0,00	3 198,40	0,00
	Sous Total compte 6573621	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 198,40**	**0,00**	**3 198,40**	**0,00**	**3 198,40**	**0,00**
65736222	dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	299 914,76	279 000,00	299 914,76	279 000,00	20 914,76	0,00
	Sous Total compte 6573622	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**299 914,76**	**279 000,00**	**299 914,76**	**279 000,00**	**20 914,76**	**0,00**
	Sous Total compte 657362	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**303 113,16**	**279 000,00**	**303 113,16**	**279 000,00**	**24 113,16**	**0,00**
657363	CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00	0,00
	Sous Total compte 65736	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**369 113,16**	**279 000,00**	**369 113,16**	**279 000,00**	**90 113,16**	**0,00**
657381	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	15 027 900,61	363 422,80	15 027 900,61	363 422,80	14 664 477,81	0,00
657382	Organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	28 279 995,08	3 548 089,18	28 279 995,08	3 548 089,18	24 731 905,90	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 65738	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**43 307 895,69**	**3 911 511,98**	**43 307 895,69**	**3 911 511,98**	**39 396 383,71**	**0,00**
	Sous Total compte 6573	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 519 467,26**	**4 412 791,66**	**77 519 467,26**	**4 412 791,66**	**73 106 675,60**	**0,00**
65742	Entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	10 994 634,43	2 428 887,72	10 994 634,43	2 428 887,72	8 565 746,71	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	67 646 924,26	4 379 089,34	67 646 924,26	4 379 089,34	63 267 834,92	0,00
	Sous Total compte 6574	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 641 558,69**	**6 807 977,06**	**78 641 558,69**	**6 807 977,06**	**71 833 581,63**	**0,00**
	Sous Total compte 657	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**156 161 025,95**	**11 220 768,72**	**156 161 025,95**	**11 220 768,72**	**144 940 257,23**	**0,00**
65811	Droits d'utilisation - informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	639 987,25	0,00	639 987,25	0,00	639 987,25	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	325 741,20	134 575,29	325 741,20	134 575,29	191 165,91	0,00
	Sous Total compte 6581	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**965 728,45**	**134 575,29**	**965 728,45**	**134 575,29**	**831 153,16**	**0,00**
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	825,23	0,00	825,23	0,00	825,23	0,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 695 661,98	0,00	10 695 661,98	0,00	10 695 661,98	0,00
65861	Frais de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	364 321,05	0,00	364 321,05	0,00	364 321,05	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	6 883,51	2 229,90	6 883,51	2 229,90	4 653,61	0,00
	Sous Total compte 6586	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**371 204,56**	**2 229,90**	**371 204,56**	**2 229,90**	**368 974,66**	**0,00**
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	15 741 284,23	6 033 162,33	15 741 284,23	6 033 162,33	9 708 121,90	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 201 927,20	0,00	3 201 927,20	0,00	3 201 927,20	0,00
	Sous Total compte 6588	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 943 211,43**	**6 033 162,33**	**18 943 211,43**	**6 033 162,33**	**12 910 049,10**	**0,00**
	Sous Total compte 658	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 976 631,65**	**6 169 967,52**	**30 976 631,65**	**6 169 967,52**	**24 806 664,13**	**0,00**
	Sous Total compte 65	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**262 381 553,59**	**20 991 830,27**	**262 381 553,59**	**20 991 830,27**	**241 389 723,32**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	28 403 754,18	0,00	28 403 754,18	0,00	28 403 754,18	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	10 392 190,91	12 234 869,81	10 392 190,91	12 234 869,81	0,00	1 842 678,90
	Sous Total compte 6611	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 795 945,09**	**12 234 869,81**	**38 795 945,09**	**12 234 869,81**	**26 561 075,28**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 661	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 795 945,09**	**12 234 869,81**	**38 795 945,09**	**12 234 869,81**	**26 561 075,28**	**0,00**
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	684 361,77	0,00	684 361,77	0,00	684 361,77	0,00
	Sous Total compte 668	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**684 361,77**	**0,00**	**684 361,77**	**0,00**	**684 361,77**	**0,00**
	Sous Total compte 66	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 480 306,86**	**12 234 869,81**	**39 480 306,86**	**12 234 869,81**	**27 245 437,05**	**0,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	229 919,27	0,00	229 919,27	0,00	229 919,27	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations c	0,00	0,00	0,00	0,00	3 197,84	0,00	3 197,84	0,00	3 197,84	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	147 302,16	0,00	147 302,16	0,00	147 302,16	0,00
	Sous Total compte 676	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**147 302,16**	**0,00**	**147 302,16**	**0,00**	**147 302,16**	**0,00**
	Sous Total compte 67	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**380 419,27**	**0,00**	**380 419,27**	**0,00**	**380 419,27**	**0,00**
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	127 894 193,31	0,00	127 894 193,31	0,00	127 894 193,31	0,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et	0,00	0,00	0,00	0,00	50 500,00	0,00	50 500,00	0,00	50 500,00	0,00
	Sous Total compte 681	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**127 944 693,31**	**0,00**	**127 944 693,31**	**0,00**	**127 944 693,31**	**0,00**
	Sous Total compte 68	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**127 944 693,31**	**0,00**	**127 944 693,31**	**0,00**	**127 944 693,31**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**671 579 349,98**	**39 211 596,89**	**671 579 349,98**	**39 211 596,89**	**636 447 241,82**	**4 079 488,73**
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	5 953,00	1 996 364,01	5 953,00	1 996 364,01	0,00	1 990 411,01
	Sous Total compte 7032	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 953,00**	**1 996 364,01**	**5 953,00**	**1 996 364,01**	**0,00**	**1 990 411,01**
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 335,56	0,00	81 335,56	0,00	81 335,56
	Sous Total compte 7038	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**81 335,56**	**0,00**	**81 335,56**	**0,00**	**81 335,56**
	Sous Total compte 703	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 953,00**	**2 077 699,57**	**5 953,00**	**2 077 699,57**	**0,00**	**2 071 746,57**
7062	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	816,00	424 964,50	816,00	424 964,50	0,00	424 148,50
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 050,00	0,00	7 050,00	0,00	7 050,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 70688	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 050,00**	**0,00**	**7 050,00**	**0,00**	**7 050,00**
	Sous Total compte 7068	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 050,00**	**0,00**	**7 050,00**	**0,00**	**7 050,00**
	Sous Total compte 706	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**816,00**	**432 014,50**	**816,00**	**432 014,50**	**0,00**	**431 198,50**
70841	à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 416,00	0,00	18 416,00	0,00	18 416,00
	Sous Total compte 7084	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 416,00**	**0,00**	**18 416,00**	**0,00**	**18 416,00**
708721	non dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 619,39	0,00	110 619,39	0,00	110 619,39
	Sous Total compte 70872	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 619,39**	**0,00**	**110 619,39**	**0,00**	**110 619,39**
	Sous Total compte 7087	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 619,39**	**0,00**	**110 619,39**	**0,00**	**110 619,39**
	Sous Total compte 708	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**129 035,39**	**0,00**	**129 035,39**	**0,00**	**129 035,39**
	Sous Total compte 70	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 769,00**	**2 638 749,46**	**6 769,00**	**2 638 749,46**	**0,00**	**2 631 980,46**
73114	Imposition forfaitaire sur les entrepris	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 208 252,00	0,00	3 208 252,00	0,00	3 208 252,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 941,00	0,00	11 941,00	0,00	11 941,00
	Sous Total compte 7311	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 220 193,00**	**0,00**	**3 220 193,00**	**0,00**	**3 220 193,00**
73153	Taxe sur les certificats d'immatriculati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 189 966,00	0,00	31 189 966,00	0,00	31 189 966,00
	Sous Total compte 7315	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**31 189 966,00**	**0,00**	**31 189 966,00**	**0,00**	**31 189 966,00**
731773	Frais de gestion des ressources pour la	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 230 092,00	0,00	31 230 092,00	0,00	31 230 092,00
731774	TICPE FPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 111 545,00	0,00	1 111 545,00	0,00	1 111 545,00
	Sous Total compte 73177	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 341 637,00**	**0,00**	**32 341 637,00**	**0,00**	**32 341 637,00**
	Sous Total compte 7317	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 341 637,00**	**0,00**	**32 341 637,00**	**0,00**	**32 341 637,00**
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 414 090,00	0,00	6 414 090,00	0,00	6 414 090,00
	Sous Total compte 731	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**73 165 886,00**	**0,00**	**73 165 886,00**	**0,00**	**73 165 886,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
732222	Fonds de solidarité régionale entre les	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 016 540,00	0,00	8 016 540,00	0,00	8 016 540,00
	Sous Total compte 73222	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 016 540,00**	**0,00**	**8 016 540,00**	**0,00**	**8 016 540,00**
	Sous Total compte 7322	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 016 540,00**	**0,00**	**8 016 540,00**	**0,00**	**8 016 540,00**
	Sous Total compte 732	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 016 540,00**	**0,00**	**8 016 540,00**	**0,00**	**8 016 540,00**
73411	Taxe sur les rhums	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 042 214,00	0,00	2 042 214,00	0,00	2 042 214,00
	Sous Total compte 7341	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 042 214,00**	**0,00**	**2 042 214,00**	**0,00**	**2 042 214,00**
7342	Taxes sur les carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 989 226,17	0,00	138 989 226,17	0,00	138 989 226,17
73432	Octroi de mer régional	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 105 213,18	0,00	145 105 213,18	0,00	145 105 213,18
73433	Taxe due par les entreprises de transpor	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 239 790,92	0,00	4 239 790,92	0,00	4 239 790,92
	Sous Total compte 7343	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**149 345 004,10**	**0,00**	**149 345 004,10**	**0,00**	**149 345 004,10**
	Sous Total compte 734	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**290 376 444,27**	**0,00**	**290 376 444,27**	**0,00**	**290 376 444,27**
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 278 901,00	0,00	88 278 901,00	0,00	88 278 901,00
7358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 419 006,99	0,00	19 419 006,99	0,00	19 419 006,99
	Sous Total compte 735	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**107 697 907,99**	**0,00**	**107 697 907,99**	**0,00**	**107 697 907,99**
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 545 400,87	0,00	2 545 400,87	0,00	2 545 400,87
7398	Reversements, restitutions et prélèvemen	0,00	0,00	0,00	0,00	388 921,00	0,00	388 921,00	0,00	388 921,00	0,00
	Sous Total compte 739	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**388 921,00**	**0,00**	**388 921,00**	**0,00**	**388 921,00**	**0,00**
	Sous Total compte 73	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**388 921,00**	**481 802 179,13**	**388 921,00**	**481 802 179,13**	**0,00**	**481 413 258,13**
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 235,42	0,00	101 235,42	0,00	101 235,42
7454	Prélèvement sur recettes - Réforme de l'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009 741,00	0,00	3 009 741,00	0,00	3 009 741,00
7458	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 071 892,00	0,00	2 071 892,00	0,00	2 071 892,00
	Sous Total compte 745	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 081 633,00**	**0,00**	**5 081 633,00**	**0,00**	**5 081 633,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74631	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 070 505,00	0,00	70 070 505,00	0,00	70 070 505,00
	Sous Total compte 7463	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 070 505,00**	**0,00**	**70 070 505,00**	**0,00**	**70 070 505,00**
	Sous Total compte 746	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 070 505,00**	**0,00**	**70 070 505,00**	**0,00**	**70 070 505,00**
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	4 620 000,00	40 342 168,78	4 620 000,00	40 342 168,78	0,00	35 722 168,78
	Sous Total compte 7471	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 620 000,00**	**40 342 168,78**	**4 620 000,00**	**40 342 168,78**	**0,00**	**35 722 168,78**
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	803 430,00	837 459,24	803 430,00	837 459,24	0,00	34 029,24
74771	Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	28 404 884,22	54 748 427,05	28 404 884,22	54 748 427,05	0,00	26 343 542,83
74772	FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 611 565,92	0,00	19 611 565,92	0,00	19 611 565,92
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 365 639,20	0,00	5 365 639,20	0,00	5 365 639,20
	Sous Total compte 7477	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**28 404 884,22**	**79 725 632,17**	**28 404 884,22**	**79 725 632,17**	**0,00**	**51 320 747,95**
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 159,48	0,00	40 159,48	0,00	40 159,48
	Sous Total compte 74788	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 159,48**	**0,00**	**40 159,48**	**0,00**	**40 159,48**
	Sous Total compte 7478	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 159,48**	**0,00**	**40 159,48**	**0,00**	**40 159,48**
	Sous Total compte 747	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 828 314,22**	**120 945 419,67**	**33 828 314,22**	**120 945 419,67**	**0,00**	**87 117 105,45**
74835	Dotation pour transfert de compensations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	617 859,00	0,00	617 859,00	0,00	617 859,00
	Sous Total compte 7483	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**617 859,00**	**0,00**	**617 859,00**	**0,00**	**617 859,00**
74881	Participation des familles au titre de l	0,00	0,00	0,00	0,00	3 010 527,69	5 110 527,69	3 010 527,69	5 110 527,69	0,00	2 100 000,00
	Sous Total compte 7488	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 010 527,69**	**5 110 527,69**	**3 010 527,69**	**5 110 527,69**	**0,00**	**2 100 000,00**
	Sous Total compte 748	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 010 527,69**	**5 728 386,69**	**3 010 527,69**	**5 728 386,69**	**0,00**	**2 717 859,00**
7498	Autres reversements sur dotations et par	0,00	0,00	0,00	0,00	2 875 890,24	0,00	2 875 890,24	0,00	2 875 890,24	0,00
	Sous Total compte 749	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 875 890,24**	**0,00**	**2 875 890,24**	**0,00**	**2 875 890,24**	**0,00**
	Sous Total compte 74	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 714 732,15**	**201 927 179,78**	**39 714 732,15**	**201 927 179,78**	**0,00**	**162 212 447,63**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 645,92	1 140 169,37	13 645,92	1 140 169,37	0,00	1 126 523,45
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 763 201,02	0,00	9 763 201,02	0,00	9 763 201,02
7574	Subventions de fonctionnement des person	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 390,00	0,00	13 390,00	0,00	13 390,00
	Sous Total compte 757	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 390,00**	**0,00**	**13 390,00**	**0,00**	**13 390,00**
75813	Redevances versées par les fermiers et c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 019,00	0,00	645 019,00	0,00	645 019,00
	Sous Total compte 7581	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**645 019,00**	**0,00**	**645 019,00**	**0,00**	**645 019,00**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 474 657,42	0,00	12 474 657,42	0,00	12 474 657,42
	Sous Total compte 7588	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 474 657,42**	**0,00**	**12 474 657,42**	**0,00**	**12 474 657,42**
	Sous Total compte 758	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 119 676,42**	**0,00**	**13 119 676,42**	**0,00**	**13 119 676,42**
	Sous Total compte 75	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 645,92**	**24 036 436,81**	**13 645,92**	**24 036 436,81**	**0,00**	**24 022 790,89**
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 895,42	0,00	223 895,42	0,00	223 895,42
7622	Produits des autres immobilisations fina	0,00	0,00	0,00	0,00	311 175,00	130 494,25	311 175,00	130 494,25	180 680,75	0,00
	Sous Total compte 762	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**311 175,00**	**130 494,25**	**311 175,00**	**130 494,25**	**180 680,75**	**0,00**
766	Gains de change sur créances et dettes f	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,52	0,00	137,52	0,00	137,52
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482 944,60	0,00	482 944,60	0,00	482 944,60
	Sous Total compte 768	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**482 944,60**	**0,00**	**482 944,60**	**0,00**	**482 944,60**
	Sous Total compte 76	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**311 175,00**	**837 471,79**	**311 175,00**	**837 471,79**	**0,00**	**526 296,79**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 544,71	0,00	201 544,71	0,00	201 544,71
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 500,00	0,00	150 500,00	0,00	150 500,00
77681	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 262 556,03	0,00	74 262 556,03	0,00	74 262 556,03
	Sous Total compte 7768	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**74 262 556,03**	**0,00**	**74 262 556,03**	**0,00**	**74 262 556,03**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 776	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**74 262 556,03**	**0,00**	**74 262 556,03**	**0,00**	**74 262 556,03**
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 252 366,12	0,00	41 252 366,12	0,00	41 252 366,12
	Sous Total compte 77	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**115 866 966,86**	**0,00**	**115 866 966,86**	**0,00**	**115 866 966,86**
7815	Reprises sur provisions pour risques et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909 500,00	0,00	909 500,00	0,00	909 500,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 000,00	0,00	259 000,00	0,00	259 000,00
	Sous Total compte 781	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 168 500,00**	**0,00**	**1 168 500,00**	**0,00**	**1 168 500,00**
	Sous Total compte 78	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 168 500,00**	**0,00**	**1 168 500,00**	**0,00**	**1 168 500,00**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 435 243,07**	**828 277 483,83**	**40 435 243,07**	**828 277 483,83**	**3 445 491,99**	**791 287 732,75**
	Total général	**12 836 737 237,57**	**12 836 737 237,57**	**4 338 225 684,17**	**4 261 992 058,66**	**1 294 090 129,18**	**1 370 323 754,69**	**18 469 053 050,92**	**18 469 053 050,92**	**13 089 673 148,64**	**13 089 673 148,64**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**74 911 830,04**	**180 248,37**	**0,00**	**58 941 050,41**	**9 690 318,85**	**140 057,70**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	67 708 860,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	859 334,53	0,00	0,00	7 230 158,60	192 601,44	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 707,73	180 248,37	0,00	17 482 974,94	3 319 609,23	140 057,70	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 443 897,19	0,00	0,00	2 413 948,10	388 433,18	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	873 979,49	0,00	0,00	31 813 968,77	5 789 675,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 050,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**199 741 791,31**	**0,00**	**0,00**	**56 507 869,10**	**32 433,19**	**9 300,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 720 355,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	56 498 853,72	21 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	9 015,38	0,00	9 300,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 411,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 433,19	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**5 158 598,38**	**42 624 324,90**	**18 882 106,31**	**192 261 685,38**		**402 790 220,34**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00		2 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		67 708 860,34
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	645 725,82	47 079,75	125 998,51	7 252 283,65		16 353 182,30
204	Subventions d'équipement versées	1 798 613,07	13 893 018,28	18 468 511,82	1 166 889,27		56 470 630,41
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	130 050 483,45		138 296 761,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	214 259,49	54 785,91	287 595,98	53 783 367,87		92 817 632,51
26	Participations et créances rattachées	0,00	5 124 996,96	0,00	0,00		5 124 996,96
27	Autres immobilisations financières	2 500 000,00	21 504 444,00	0,00	0,00		24 009 494,76
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	8 661,14		8 661,14
RECETTES		**1 314 919,64**	**5 488 730,11**	**12 149 258,34**	**35 775 285,33**		**311 019 587,02**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		154 720 355,03
13	Subventions d'investissement	63 221,00	2 215 260,63	12 138 333,81	32 660 520,32		103 597 189,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		45 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 775,69	0,00	10 385,00	10 190,85		28 351,54
204	Subventions d'équipement versées	37 811,84	96 858,98	539,53	0,00		153 525,73
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	44 301,27		60 712,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	1 312,12		12 745,31
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	1 206 111,11	3 176 610,50	0,00	375 000,00		4 762 746,61
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	2 683 960,77		2 683 960,77

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**113 474 119,22**	**11 847 036,13**	**0,00**	**236 965 461,23**	**29 336 247,16**	**887 900,42**	**0,00**
011	Charges à caractère général	19 522 712,73	7 260,31	0,00	29 763 578,97	2 963 111,63	117 940,22	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	56 547 986,15	7 817 699,71	0,00	78 737 863,82	11 257 899,91	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 218 921,00	0,00	0,00	0,00	18 717,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 397 255,96	4 022 076,11	0,00	128 448 800,45	15 091 782,62	769 960,20	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	368 974,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	27 245 437,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	122 331,67	0,00	0,00	15 217,99	4 736,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	50 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**558 203 275,61**	**23 819 825,82**	**0,00**	**75 343 622,80**	**897 177,06**	**41 836,15**	**0,00**
013	Atténuations de charges	2 173 273,53	0,00	0,00	37 506,36	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	248 675,57	0,00	0,00	0,00	424 148,50	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	408 636 293,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	66 751 796,00	0,00	0,00	6 414 090,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	74 917 184,75	23 819 825,82	0,00	65 337 752,64	281 305,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 630 755,84	0,00	0,00	3 554 273,80	191 723,56	41 836,15	0,00
76	Produits financiers	526 296,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	150 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 168 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**2 458 438,19**	**26 641 976,43**	**9 391 019,87**	**78 822 482,20**		**509 824 680,85**
011	Charges à caractère général	0,00	996 301,08	1 384 981,02	226 075,67	5 824 120,05		60 806 081,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	22 476 758,70		176 838 208,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	27 173,24	0,00		3 264 811,24
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 462 137,11	25 256 995,41	9 137 770,96	50 433 969,84		241 020 748,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		368 974,66
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		27 245 437,05
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	87 633,61		229 919,27
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 500,00
RECETTES		**0,00**	**22 756,37**	**489 830,39**	**5 302 214,70**	**13 708 400,78**		**677 828 939,68**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	26 029,94		2 236 809,83
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	7 050,00	0,00	110 619,39	1 841 487,00		2 631 980,46
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		408 636 293,13
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		73 165 886,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	169 986,40	40 159,48	522 123,78		165 088 337,87
75	Autres produits de gestion courante	0,00	15 706,37	319 843,99	5 151 435,83	11 117 215,35		24 022 790,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		526 296,79
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	201 544,71		352 044,71
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 168 500,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	688 899 906,37	581 691 983,76	0,00	107 207 922,61
RECETTES	688 899 906,37	502 451 121,60	0,00	186 448 784,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	809 017 300,00	637 869 374,16	0,00	171 147 925,84
RECETTES	809 017 300,00	793 343 861,83	0,00	15 673 438,17

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 272 258,82	128 225,34	0,00	1 144 033,48
RECETTES	1 272 258,82	111 095,99	0,00	1 161 162,83

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 800 597,86	2 833 459,67	0,00	1 967 138,19
RECETTES	4 800 597,86	2 953 644,62	0,00	1 846 953,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 848 000,00	2 847 390,94	0,00	609,06
RECETTES	2 848 000,00	2 833 459,67	0,00	14 540,33

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 020 000,00	41 202 358,51	0,00	817 641,49
RECETTES	42 020 000,00	41 336 038,49	0,00	683 961,51

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200137				
SECTION	**Prévisions**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 605 792,00	2 181 351,30	1 424 440,70	0,00
RECETTES	3 605 792,00	0,00	3 605 792,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 403 064,07	5 163 879,63	16 239 184,44	0,00
RECETTES	21 403 064,07	3 868 131,24	14 225 504,22	3 309 428,61

BUDGET FEDER FSE 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200129				
SECTION	**Prévisions**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	444 454 691,26	156 952 098,47	286 555 812,27	946 780,52
RECETTES	444 454 691,26	163 344 904,49	281 109 786,77	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	188 039 652,23	126 077 823,36	60 557 957,74	1 403 871,13
RECETTES	188 039 652,23	86 544 093,05	101 036 555,96	459 003,22

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	110 121 841,32
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	188 295 738,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	174 514 081,00
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	21 301 534,67

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	110 121 841,32
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	188 295 738,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	174 514 081,00
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	21 301 534,67
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**2 206 361 262,61**	**1 556 947 945,14**	**364 777 395,15**	**284 635 922,32**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**2 206 361 262,61**	**1 596 786 350,98**	**399 977 638,95**	**209 597 272,68**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
96 24 131 108 (TRES2024-CE)	01/08/2024	70 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(TRES2025-CA)	11/09/2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200406082 (CLTR-CE)	31/03/2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**70 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**1 657 531 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 590 000 000,00									
(202104)	ARKEA	31/05/2021	2021-05-31	30/03/2022	10 000 000,00	F	FIXE	1,040	1,051		A	C	O	A-1
(202105-TIR-1)	ARKEA	30/05/2021	2022-02-27	28/02/2023	10 000 000,00	F	FIXE	1,120	1,120		A	C	O	A-1
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	2019-04-01	01/04/2020	300 000 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,711		A	C	O	A-1
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	2021-01-01	01/12/2021	150 000 000,00	V	LIVRETA	1,250	2,842		A	C	O	A-1
201208 (202101)	Banque française commerciale Océan Indien	12/05/2021	2021-05-28	28/05/2022	30 000 000,00	F	FIXE	0,950	0,972		A	C	O	A-1
2013121820 (T-CDC-EDUPRET)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	2025-12-23	01/01/2027	10 000 000,00	V	LIVRETA	2,300	2,911		A	C	O	A-1
22692-1 (BEI2009.1)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	2009-01-15	15/07/2009	100 000 000,00	F	FIXE	4,792	4,851		S	C	O	A-1
22692-2 (BEI2009.2)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	2009-01-15	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,413	4,463		S	C	O	A-1
22692-3 (BEI2009.3)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	2009-01-15	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,630	4,685		S	C	O	A-1
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T	Banque Européen d'Investissement	19/12/2014	2018-07-31	31/07/2019	100 000 000,00	F	FIXE	1,782	1,806		A	P	N	A-1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T	Banque Européeen d'Investissement	19/12/2014	2016-12-27	27/12/2017	130 000 000,00	F	FIXE	1,659	1,660		A	P	N	A-1
CO9014.1 (CO9014.1)	CACIB	14/04/2016	2017-12-13	13/12/2018	25 000 000,00	F	FIXE	2,080	2,110		A	P	O	A-1
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	26/06/2004	2017-12-13	13/12/2018	25 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	0,000	1,949		A	P	O	B-1
CO9014.3 (CO9014.3)	CACIB	26/06/2004	2019-03-29	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,750	0,763		A	P	O	A-1
CO9014.5 (CO9014.6)	CACIB	26/06/2004	2019-03-29	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,397	0,763		A	P	O	A-1
CRE 1607-01 (AFD2015)	Agence Française de Développement	11/12/2014	2015-06-18	30/06/2016	35 000 000,00	V	EURIBOR06M	0,410	1,347		S	C	N	A-1
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	2019-12-12	31/01/2021	3 600 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	O	A-1
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	2020-04-14	31/01/2021	8 400 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	O	A-1
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	Agence Française de Développement	23/10/2019	2019-12-12	31/01/2021	26 400 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	O	A-1
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	Agence Française de Développement	22/04/2020	2020-04-14	31/01/2021	61 600 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	O	A-1
CRE199701H (AFD2025)	Agence Française de Développement	02/05/2025	2025-10-30	31/03/2026	35 000 000,00	F	FIXE	2,960	3,027		S	C	N	A-1
MIN537230EUR (202102)	La Banque Postale	31/05/2021	2021-10-01	01/10/2022	80 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	O	A-1
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	Caisse Française de Financement Local	31/05/2021	2021-10-01	01/10/2022	20 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	O	A-1
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	2007-12-31	01/01/2009	33 333 333,33	V	TAG03M	0,140	0,951		A	C	O	A-1
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	2007-12-31	01/01/2009	126 666 666,67	V	TAG03M	0,140	0,919		A	C	O	A-1
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	Banque Européeen d'Investissement	19/12/2014	2015-12-08	08/12/2016	120 000 000,00	F	FIXE	1,801	1,801		A	P	N	A-1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					67 531 000,00									
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL	Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	31/03/2015	2018-12-20	01/01/2020	67 531 000,00	V	EONIA	-0,354	0,572		A	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**862 000,00**									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					862 000,00									
CDC_SAUVEGARDE (CDC_SAUVEGARDE	Caisse des Dépôts et Consignation	09/06/2020	2020-06-19	19/06/2026	862 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
Total général					**1 658 393 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**24 000 000,01**		**1 098 310 430,42**					**67 151 578,47**	**28 232 384,06**	**394 466,18**	**10 262 327,26**
1641 Emprunts en euros (total)		24 000 000,01		1 098 310 430,42					54 930 578,47	28 198 253,01	394 466,18	10 262 327,26
(202104)	N	0,00	A-1	8 823 529,42	14,25	F	FIXE	1,040	588 235,29	97 882,35	0,00	69 640,62
(202105-TIR-1)	N	0,00	A-1	9 444 444,44	16,16	F	FIXE	1,120	555 555,56	112 000,00	0,00	88 969,26
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	N	0,00	A-1	255 000 000,00	33,25	V	LIVRETA	3,750	7 500 000,00	9 843 750,00	0,00	6 051 883,56
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	N	0,00	A-1	131 250 000,00	34,92	V	LIVRETA	3,750	3 750 000,00	5 062 500,00	0,00	273 107,88
201208 (202101)	N	0,00	A-1	26 666 666,66	15,41	F	FIXE	0,950	1 666 666,67	272 905,09	0,00	153 407,41
2013121820 (T-CDC-EDUPRET)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	25,00	V	LIVRETA	2,300	0,00	5 608,57	0,00	628,42
22692-1 (BEI2009.1)	N	0,00	A-1	34 000 000,00	8,04	F	FIXE	4,792	4 000 000,00	1 773 040,00	0,00	752 656,52
22692-2 (BEI2009.2)	N	0,00	A-1	17 000 000,00	8,04	F	FIXE	2,837	2 000 000,00	524 845,00	0,00	222 797,01
22692-3 (BEI2009.3)	N	0,00	A-1	17 000 000,00	8,04	F	FIXE	4,630	2 000 000,00	856 550,00	0,00	363 605,98
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	81 164 899,19	22,58	F	FIXE	1,782	2 835 384,10	1 496 885,05	0,00	610 244,41
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	97 489 032,31	20,99	F	FIXE	1,659	3 854 596,04	1 681 290,79	0,00	22 155,38
CO9014.1 (CO9014.1)	N	0,00	A-1	19 229 274,25	19,95	F	FIXE	2,080	771 412,05	424 103,44	0,00	18 887,42
CO9014.2 (CO9014.2)	N	0,00	B-1	19 229 274,26	19,95	C	TAUX STRUCTURES	1,700	771 412,05	346 623,01	0,00	15 436,83
CO9014.3 (CO9014.3)	N	0,00	A-1	20 743 647,17	21,25	F	FIXE	2,080	744 969,46	454 699,13	0,00	329 201,68
CO9014.5 (CO9014.6)	N	0,00	A-1	20 743 647,16	21,25	F	FIXE	1,870	744 969,46	406 373,62	0,00	296 346,05
CRE 1607-01 (AFD2015)	N	0,00	A-1	16 578 947,40	9,00	V	EURIBOR06M	2,749	1 842 105,26	494 946,05	0,00	1 178,39
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	N	0,00	A-1	2 850 000,00	18,58	F	FIXE	1,000	150 000,00	30 039,58	0,00	12 191,67
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	N	0,00	A-1	6 650 000,00	18,58	F	FIXE	1,170	350 000,00	82 008,06	0,00	33 283,25
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	N	0,00	A-1	20 900 000,00	18,58	F	FIXE	1,000	1 100 000,00	220 290,27	0,00	89 405,55
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	N	0,00	A-1	48 766 666,70	18,58	F	FIXE	1,170	2 566 666,66	601 392,46	0,00	244 077,17
CRE199701H (AFD2025)	N	0,00	A-1	35 000 000,00	14,25	F	FIXE	2,960	0,00	0,00	0,00	182 492,76
MIN537230EUR (202102)	N	0,00	A-1	71 111 111,12	15,75	F	FIXE	1,050	4 444 444,44	793 333,33	0,00	188 200,91
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	N	0,00	A-1	17 777 777,78	15,75	F	FIXE	1,050	1 111 111,11	198 333,33	0,00	47 050,23

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	O	5 000 000,00	A-1	4 999 999,98	2,00	V	FIXE	3,225	1 666 666,67	179 949,00	4 409,73	41 684,58
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	O	19 000 000,01	A-1	19 000 000,05	2,00	V	FIXE	1,048	6 333 333,33	609 458,00	390 056,45	50 895,72
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	N	0,00	A-1	86 891 512,53	19,94	F	FIXE	1,801	3 583 050,32	1 629 446,88	0,00	102 898,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					12 221 000,00	34 131,05	0,00	0,00
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EONIA	3,243	12 221 000,00	34 131,05	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**304 718,13**					**557 281,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		304 718,13					557 281,87	0,00	0,00	0,00
CDC_SAUVEGARDE (CDC_SAUVEGARDE	N	0,00	A-1	304 718,13	0,47	F	FIXE	0,000	557 281,87	0,00	0,00	0,00
Total général		**24 000 000,01**		**1 098 615 148,55**					**67 708 860,34**	**28 232 384,06**	**394 466,18**	**10 262 327,26**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	25 000 000,00	19 229 274,26	1	28,00		1.7	EURIBOR03M	0,00		1,700	346 623,01	0,00	1,75
TOTAL (B)		**25 000 000,00**	**19 229 274,26**						**0,00**			**346 623,01**	**0,00**	**1,75**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**25 000 000,00**	**19 229 274,26**						**0,00**			**346 623,01**	**0,00**	**1,75**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 079 385 874,29	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	19 229 274,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**24 000 000,03**					**24 000 000,01**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	4 999 999,98	01/01/2028	NATIXIS	SWAP	Taux	5 000 000,00	01/01/2010	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	19 000 000,05	01/01/2028	CACIB	SWAP	Taux	19 000 000,01	01/01/2015	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**24 000 000,03**					**24 000 000,01**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						14 453 309,10	1 702 894,22		
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	FIXE	3,230	TAM	2,070	8 496 264,83	26 615,70	A-1	A-1
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	FIXE	1,050	TAG03M	2,210	5 957 044,27	1 676 278,52	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						14 453 309,10	1 702 894,22		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N — B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES — B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**58 014 000,00**	**50 500,00**	**909 500,00**	**57 155 000,00**
Provisions pour litiges		**51 060 000,00**	**0,00**	**539 500,00**	**50 520 500,00**
Provision pour litiges et contentieux	31/12/2025	51 060 000,00	0,00	539 500,00	50 520 500,00
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**6 954 000,00**	**50 500,00**	**370 000,00**	**6 634 500,00**
Provision pour compte épargne temps (ARE)	31/12/2025	6 954 000,00	50 500,00	370 000,00	6 634 500,00
Dépréciations (3)		**1 904 720,00**	**0,00**	**259 000,00**	**1 645 720,00**
- des immobilisations		**931 720,00**	**0,00**	**0,00**	**931 720,00**
Provision pour dépréciation des titres de participation	31/12/2025	931 720,00	0,00	0,00	931 720,00
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**973 000,00**	**0,00**	**259 000,00**	**714 000,00**
Provision pour dépréciation comptes de redevables	31/12/2025	973 000,00	0,00	259 000,00	714 000,00
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**59 918 720,00**	**50 500,00**	**1 168 500,00**	**58 800 720,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de [illegible] l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		59 918 720,00	50 500,00	1 168 500,00	58 800 720,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES — B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS — B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 28001 — **Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES** — **Date de la délibération :**

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**25 874 131,02**	**8 661,14**	**8 661,14**	**0,00**	**0,00**	**25 882 792,16**
908 (2)	10 004 842,92	8 661,14	8 661,14	0,00	0,00	10 013 504,06
90828001 (2)	15 491 992,45	0,00	0,00	0,00	0,00	15 491 992,45
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	377 295,65	0,00	0,00	0,00	0,00	377 295,65
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**25 874 131,02**	**8 661,14**	**8 661,14**	**0,00**	**0,00**	**25 882 792,16**
RECETTES (b)	**26 503 655,27**	**2 600 000,00**	**2 683 960,77**	**0,00**	**-83 960,77**	**29 187 616,04**
908 90828001 925 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	17 955 706,67	2 600 000,00	2 683 960,77	0,00	-83 960,77	20 639 667,44
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	8 547 948,60	0,00	0,00	0,00	0,00	8 547 948,60
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**26 503 655,27**	**2 600 000,00**	**2 683 960,77**	**0,00**	**-83 960,77**	**29 187 616,04**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**11 108 637,40**	**3 178 111,11**		
REGIE REUNION THD - réseau THD	18/08/2020	8 236 666,67	1 206 111,11		
REGIE REUNION THD - cable sou-marin ReuNION	18/12/2025	1 500 000,00	0,00		
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND	22/04/2022	0,00	375 000,00		
CHAMBRE D AGRICULTURE	22/12/2023	300 000,00	0,00		
SILEX FILMS	01/08/2025	150 000,00	0,00		
L'INSTITUT BLEU	05/09/2025	300 000,00	0,00		
97 CAR	24/04/2020	0,00	10 000,00		
A S L DISTRIBUTION	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
ABEIDBOIVIN	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
ACTION PLUS	24/04/2020	5 255,00	10 000,00		
AFRICORNE TRAVEL	24/04/2020	0,00	10 000,00		
AH PRODUCTIONS	24/04/2020	0,00	10 000,00		
ANGELICO	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
APPLIANDWEB	24/04/2020	5 000,00	5 000,00		
AS DES ILES	24/04/2020	0,00	10 000,00		
ASSOCIATION ARTS POUR TOUS	24/04/2020	1,00	10 000,00		
ASSOCIATION LA LANTERNE MAGIQUE	24/04/2020	0,00	10 000,00		
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	11/06/2022	0,00	10 000,00		
ASSOCIATION LES CREAMOMES	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
ASSOCIATION LIAISON HANDICAP AUT	17/05/2022	5 831,00	10 000,00		
ASSOCIATION ZANTAK RADIO ZANTAK	18/09/2022	6 664,00	10 000,00		
ATCHIA IMPORT	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
ATHENA FORMATION REUNION	24/04/2020	6 667,00	10 000,00		
AUTO ECOLE GRONDIN	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
AUTONOR 2	24/04/2020	556,00	5 000,00		
BADAT SANAHOULLAH	24/04/2020	0,00	5 000,00		
BEBE CALIN	24/04/2020	0,00	10 000,00		
BENARD ALEXANDRE	24/04/2020	552,00	5 000,00		
BIEN HETRE ET NATURE	24/04/2020	3 146,40	10 000,00		
BIJOUX C TOUT THIONVILLE MARIE D	11/06/2022	3 513,00	5 000,00		
BIJOUX ET CIE	24/04/2020	0,00	10 000,00		
BIKINI BEACH II	24/04/2020	0,00	10 000,00		
C FOR YOU	24/04/2020	0,00	10 000,00		
CAFE COTON REUNION	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité			
			Capital			
CASAL HUGUES NELSON	24/04/2020	6 667,00	10 000,00			
CASU AGENCEMENT	24/04/2020	5 557,00	10 000,00			
CCT VIB	24/04/2020	1,00	10 000,00			
CEDI OI	24/04/2020	8 500,00	10 000,00			
CELESTINE	24/04/2020	0,00	10 000,00			
COMPAGNIE BOURBONNAISE DE NEGOCE	24/04/2020	1,00	10 000,00			
COMPTOIR TEXTILE DU SUD	24/04/2020	0,00	10 000,00			
COULEURS DU MONDE	24/04/2020	2 654,00	10 000,00			
CREOLYNE BEAUTE ET SOINS	24/04/2020	7 789,00	10 000,00			
DELIS LONTAN	24/04/2020	1 112,00	10 000,00			
DOISEUL JIMMY SARPB	24/04/2020	8 889,00	10 000,00			
EI MELI MELO	24/04/2020	1 112,00	10 000,00			
EIRL JAS	24/04/2020	1 108,00	5 000,00			
EKOHOME	24/04/2020	0,00	10 000,00			
ELC	24/04/2020	0,00	10 000,00			
ELLAYA	17/05/2022	3 753,00	5 000,00			
ENTREPRISE BAT RENOV PAPA PATSOU	24/04/2020	1 664,00	5 000,00			
ENTREPRISE CLF	24/04/2020	552,00	5 000,00			
EPICERIE LARAVINE	24/04/2020	8 726,31	10 000,00			
EPMS	24/04/2020	4 445,00	10 000,00			
ETJD	24/04/2020	3 071,07	10 000,00			
ETLM	24/04/2020	8 888,00	10 000,00			
EURL D AMOUR BOIS	24/04/2020	10 000,00	10 000,00			
EURL DENIM	24/04/2020	9 589,00	10 000,00			
FARID MANGROLIA SERVICES SPOTLIG	24/04/2020	3 336,00	5 000,00			
FASHION BOUTIQUE	24/04/2020	0,00	10 000,00			
FB NEGOCE	24/04/2020	7 445,25	10 000,00			
FC TRANSPORT EI	24/04/2020	8 888,00	10 000,00			
FEUDOUX REUNION	24/04/2020	4 448,00	5 000,00			
FLASH DISTRIBUTION	24/04/2020	0,00	5 000,00			
FLIP FLOP DESIGN	24/04/2020	11 111,00	10 000,00			
FROMAGERIE DE TAKAMAKA	24/04/2020	6 184,23	10 000,00			
FUN GAME ATTRACTIONS	24/04/2020	1 112,00	10 000,00			
GRONDIN MAEVA	11/06/2022	7 497,00	10 000,00			
GRPMT BOURBONNAIS D INVESTISSEME	24/04/2020	1 112,00	10 000,00			
HESTIA	24/04/2020	552,00	5 000,00			
HOAREAU MARIE VINCIANE	24/04/2020	552,00	5 000,00			
HOME CONSTRUCTION	24/04/2020	3 166,09	10 000,00			
IN TRES	24/04/2020	3 860,32	5 000,00			
ISMA DISTRIBUTIONS	24/04/2020	5 000,00	5 000,00			
IZO DECO	24/04/2020	10 000,00	10 000,00			
JARDIN BAE	24/04/2020	10 000,00	10 000,00			
KESH SERVICES CONSTRUCTION RENOV	24/04/2020	9 000,00	10 000,00			

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité		
			Capital		
KINE AMINE EL BORGI	24/04/2020	157,37	10 000,00		
L ARGENTIN	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
L ATELIER DU BIO	24/04/2020	0,00	5 000,00		
L OLIVIER SANDWICHERIE	24/04/2020	9 811,93	10 000,00		
LA MARCO ANIMATION	24/04/2020	1 664,00	5 000,00		
LA MUSE DU MONDE	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	24/04/2020	2 223,00	10 000,00		
LA VILLA DES CANNES	24/04/2020	0,00	10 000,00		
LAFERRIERE CHRISTOPHE	24/04/2020	0,00	5 000,00		
LE CARRE D OR CLUB DE SPORT	24/04/2020	1 020,91	10 000,00		
LE COLONIAL	24/04/2020	1 345,00	10 000,00		
LE JARDIN TREILLAGER SNACK ET	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
LE MIXP67	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
LE NIXON	24/04/2020	2 504,60	10 000,00		
LE PANORAMIQUE RESTAURANT	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
LE TROMBONE	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
LES SAVEURS DE LA FOURNAISE	24/04/2020	7 386,85	10 000,00		
LES SAVEURS DE NANAS	24/04/2020	9 802,75	10 000,00		
LETOILE	24/04/2020	8 888,00	10 000,00		
LIZA M	08/05/2022	8 330,00	10 000,00		
LMCLIMATISATION	24/04/2020	1 112,00	5 000,00		
LOVE AND LOVE BOUTIK	24/04/2020	4 181,52	5 000,00		
LUXEVENTS OCEAN INDIEN	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
MADAME DE BOURBON	24/04/2020	1 022,00	10 000,00		
MAILLOT CORINNE	24/04/2020	3 688,90	5 000,00		
MARTINEZ ADRIEN	11/06/2022	1 668,00	5 000,00		
MAZEAU JACQUES JEAN BERNARD	24/04/2020	8 319,17	10 000,00		
MENUISERIE ANILHA	24/04/2020	5 000,00	5 000,00		
MME CHARBONNIER CLEMENTINE L ELE	11/09/2022	6 664,00	10 000,00		
MOBILE HOME	24/04/2020	0,00	10 000,00		
MOLOU ROSEMINE CROQ MINUTE	24/04/2020	2 356,00	5 000,00		
MORAZIN	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
MORAZIN INDRANI	24/04/2020	0,00	5 000,00		
MUKADAM MERALLI BALLOU ZINAT ANW	11/09/2022	2 832,00	10 000,00		
N2M STRUCTURE	24/04/2020	9 548,61	10 000,00		
NASSIHA	24/04/2020	0,00	10 000,00		
NECODIS	24/04/2020	0,00	5 000,00		
NETHERI	24/04/2020	552,00	5 000,00		
NGUYEN PHUOC PATRICE CHARLES HE	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
NOULELA ASSISTANCE	24/04/2020	552,00	5 000,00		
NOURMAHAMAD NAOUSSAD HOUSSEN	24/04/2020	0,00	10 000,00		
NURGATE	24/04/2020	552,00	5 000,00		
O SAVEUR DE MARIE JUSTINE	24/04/2020	5 000,00	5 000,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité		
			Capital	Intérêts	ICNE de l'exercice
OLYMPIQUE CLUB DE SAINT ANDRE	24/04/2020	2 136,36	5 000,00		
OP MUTAZEN	24/04/2020	3 192,89	10 000,00		
OUMM ESTHETIQUE	24/04/2020	2 312,98	10 000,00		
PARFUM ET VOUS	24/04/2020	0,00	10 000,00		
PAYET MARIE JULIE	24/04/2020	1 664,00	5 000,00		
PEERBACCUS PATEL TALA BIBI PARVE	24/04/2020	1 664,00	5 000,00		
PENSION CARGO	24/04/2020	1 074,67	5 000,00		
PH M MULTI SERVICES	24/04/2020	7 267,00	10 000,00		
PLANET PIZZA	24/04/2020	0,00	10 000,00		
PMW	24/04/2020	3 326,25	10 000,00		
POLE INGENIERIE	24/04/2020	7 778,00	10 000,00		
POLE M ART	24/04/2020	3 333,27	10 000,00		
POTTOKA	24/04/2020	552,00	5 000,00		
PROMOB	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
PROXICOMPOST	24/04/2020	0,00	10 000,00		
RCC 974	24/04/2020	1 112,00	5 000,00		
RE MED SPORT	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
RECYCLAGE SOLAIRE SOLIDAIRE	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
REFLET DES INDES	24/04/2020	0,00	10 000,00		
REUNION DIVERTISSEMENT	24/04/2020	3 336,00	5 000,00		
RG GLOBAL BUSINESS	24/04/2020	3 336,00	5 000,00		
RUN SUD AUTOS	24/04/2020	3 334,00	10 000,00		
SANA	24/04/2020	0,00	10 000,00		
SARA DEPART	24/04/2020	4 764,80	10 000,00		
SARL ALCO FORMATION	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
SARL ALLON BAT CARRE	24/04/2020	1,00	10 000,00		
SARL BANA	24/04/2020	0,00	10 000,00		
SARL BARACOM	24/04/2020	5 277,46	10 000,00		
SARL CONFISERIE HOARAU	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
SARL LA CRINIERE	24/04/2020	1,00	10 000,00		
SARL LA SASER	24/04/2020	1 112,00	10 000,00		
SARL MAISSAME	24/04/2020	4 336,37	10 000,00		
SARL REV ESSENCIEL	24/04/2020	9 003,85	10 000,00		
SARL TRANSPORT DALY	24/04/2020	3 888,00	5 000,00		
SAS AHARANA	24/04/2020	8 889,00	10 000,00		
SAS HARDEL LEE FLAGRAND DELICE	24/04/2020	7 777,00	10 000,00		
SAS NEOGLASSE	24/04/2020	8 703,67	10 000,00		
SAS SUBPRO	24/04/2020	0,00	10 000,00		
SASS ET MANIE	24/04/2020	0,00	10 000,00		
SASU AS2P	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
SCBOI	24/04/2020	5 311,86	10 000,00		
SELDISHOES	24/04/2020	3 334,00	10 000,00		
SENTHAI	24/04/2020	1 664,00	5 000,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité		
			Capital		
SEYES SARL	24/04/2020	0,00	10 000,00		
SH DIFFUSION	11/06/2022	0,00	10 000,00		
SIDISRUN	24/04/2020	1,00	10 000,00		
SMART FITNESS	24/04/2020	556,00	10 000,00		
SMART PHONE STORE	24/04/2020	7 848,59	10 000,00		
SMB BARRET JEAN DAVID	24/04/2020	0,00	10 000,00		
SNACK BAR NAIS	17/05/2022	5 397,00	10 000,00		
SNACK BAR NAYAGOM	24/04/2020	3 492,00	5 000,00		
SOCIETE COMPAGNIE TEXTILE SOCOTE	24/04/2020	0,00	10 000,00		
SOS ANTENNISTE ELECTRICITE	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
SOUND CONSULTING AGENCY	24/04/2020	0,00	5 000,00		
SURTI SEMAN SIDER	24/04/2020	0,00	10 000,00		
TABERE OLIVIER	24/04/2020	0,00	5 000,00		
TABLE D HOTES CHEZ ALIETTE ET PA	24/04/2020	0,00	10 000,00		
TANGARAS	24/04/2020	6 666,00	10 000,00		
TAZ PREPA	11/06/2022	5 247,00	7 000,00		
TCR	24/04/2020	8 888,00	10 000,00		
TECHER VENDOME VENDOME COUTURE	11/09/2022	3 753,00	5 000,00		
THOMAS DERBOULE	24/04/2020	0,00	10 000,00		
TIRIPS	24/04/2020	0,00	10 000,00		
TOP STYL	24/04/2020	552,00	5 000,00		
UNIVERS BNB REUNION	24/04/2020	0,00	10 000,00		
VESTI MODE	24/04/2020	9 919,43	10 000,00		
VIGI REUNION	24/04/2020	4 448,00	5 000,00		
VOYAZIL	24/04/2020	1,00	10 000,00		
VP DISTRIBUTION	24/04/2020	10 000,00	10 000,00		
WRONSKI EDITH	24/04/2020	552,00	5 000,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	95 888 325,75	68 158 690,09	5 566 432,33
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		-90 672 915,08	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**52 288 700,50**	**31 740 219,79**											**635 881,02**	**3 658 307,17**
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	P	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	500 000,00	450 000,00	22,25	S	V	EURIBOR06M	3,218	V	EURIBOR06M	3,221	A-1		15 039,09	20 000,00
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	C	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	2 500 000,00	2 250 000,00	22,25	S	V	EURIBOR06M	2,782	V	EURIBOR06M	2,791	A-1		65 059,34	100 000,00
Air Austral	2021	P	Caution de la Region Reunion	EXPORT DEVELOPMENT CANADA	24 788 700,50	14 253 503,00	5,82	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	2 478 870,00
SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	2016	P	Contrat CDC n° 1276678	Caisse des Dépôts et Consignation	22 500 000,00	12 857 142,95	12,75	T	V	LIVRETA	3,657	V	LIVRETA	3,611	A-1		486 566,95	989 011,00
UCO LA REUNION - Association de gestion du Campus de l?Enseignement Catholique	2023	P	Caution AFD (UCO LA REUNION)	Agence Francaise de Développement	2 000 000,00	1 929 573,84	18,83	S	V	EURIBOR06M	3,616	V	EURIBOR06M	3,444	A-1		69 215,64	70 426,17
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**43 599 625,25**	**36 418 470,30**											**1 134 568,63**	**137 675,51**
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	250 738,77	244 076,15	40,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		7 202,01	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts courus au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	402 358,16	383 936,91	30,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		12 560,79	1 717,80
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	53 317,75	51 900,99	40,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 531,45	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	72 853,96	69 518,47	30,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		2 274,35	311,03
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	92 673,74	89 176,41	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		3 118,30	17,70
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	16 856,04	16 444,46	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		467,24	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	71 193,86	69 455,47	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 973,42	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	148 352,17	142 753,64	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		4 991,78	28,34
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	26 271,47	25 629,98	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		728,22	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts courus au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 793,45	61 386,01	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		2 146,53	12,19
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	38 529,52	37 588,72	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 068,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	52 218,63	50 248,00	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 757,07	9,98
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 911,86	64 368,95	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 796,01	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 682,69	86 461,29	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		2 966,77	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	49 609,68	45 143,97	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 549,04	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	73 404,20	67 755,16	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 890,48	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 352,99	63 823,15	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 780,77	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	51 173,89	49 335,72	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 692,87	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 600,27	62 047,30	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 762,93	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	270 746,32	260 528,87	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		9 110,13	51,72
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 896,83	64 287,78	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 826,59	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	146 348,02	140 825,12	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		4 924,35	27,96
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 690,60	64 152,86	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		1 789,98	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	71 593,50	69 021,87	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,300	A-1		2 368,36	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031512	Caisse des Dépôts et Consignation	38 288,67	35 296,36	41,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		1 288,25	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031513	Caisse des Dépôts et Consignation	166 289,64	147 810,71	31,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		6 087,83	311,60

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049957	Caisse des Dépôts et Consignation	39 186,70	34 989,32	41,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		984,44	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049958	Caisse des Dépôts et Consignation	73 639,08	62 653,98	31,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 767,19	459,83
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074454	Caisse des Dépôts et Consignation	120 167,58	107 296,15	41,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 018,82	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074455	Caisse des Dépôts et Consignation	273 578,70	232 767,63	31,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 565,33	1 708,31
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074528	Caisse des Dépôts et Consignation	112 046,88	100 045,28	41,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 814,82	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074529	Caisse des Dépôts et Consignation	250 855,83	213 434,44	31,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 020,02	1 566,43
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074905	Caisse des Dépôts et Consignation	29 646,98	26 471,43	41,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		744,79	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074906	Caisse des Dépôts et Consignation	123 741,69	105 282,54	31,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 969,55	772,68
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102508	Caisse des Dépôts et Consignation	9 399,77	8 437,05	31,75	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		347,49	17,79
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103960	Caisse des Dépôts et Consignation	27 302,26	24 619,69	41,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		692,69	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103961	Caisse des Dépôts et Consignation	60 739,62	52 191,48	31,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 472,09	383,04
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106061	Caisse des Dépôts et Consignation	74 408,89	67 097,90	41,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 887,83	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106062	Caisse des Dépôts et Consignation	155 885,82	133 947,36	31,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 778,05	983,06

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106091	Caisse des Dépôts et Consignation	59 425,73	53 586,90	41,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 507,69	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106092	Caisse des Dépôts et Consignation	124 978,01	107 389,33	31,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 028,97	788,15
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111269	Caisse des Dépôts et Consignation	188 663,17	163 738,54	32,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 607,96	831,31
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111270	Caisse des Dépôts et Consignation	85 200,92	76 934,52	42,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 017,55	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114029	Caisse des Dépôts et Consignation	131 959,38	115 938,95	32,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 262,77	588,63
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114030	Caisse des Dépôts et Consignation	62 692,12	57 177,00	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 502,86	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130302	Caisse des Dépôts et Consignation	94 727,92	86 394,57	42,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 270,82	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130303	Caisse des Dépôts et Consignation	197 190,60	173 250,83	32,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 875,65	879,60
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135259	Caisse des Dépôts et Consignation	168 030,28	147 630,69	32,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 154,65	749,53
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135260	Caisse des Dépôts et Consignation	36 466,48	33 258,47	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		874,17	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138047	Caisse des Dépôts et Consignation	141 842,22	124 621,97	32,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 507,13	632,71
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138048	Caisse des Dépôts et Consignation	36 259,94	33 070,10	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		869,22	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150021	Caisse des Dépôts et Consignation	146 279,67	137 057,87	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 267,21	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts courus au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150022	Caisse des Dépôts et Consignation	259 721,20	236 140,98	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 515,46	399,65
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150468	Caisse des Dépôts et Consignation	108 887,64	102 023,12	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 176,42	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150469	Caisse des Dépôts et Consignation	203 475,03	184 471,94	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 652,23	312,20
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150470	Caisse des Dépôts et Consignation	63 920,73	42 911,25	42,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 127,89	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150471	Caisse des Dépôts et Consignation	230 157,77	204 221,74	32,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 747,24	1 036,84
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150752	Caisse des Dépôts et Consignation	94 807,61	88 830,73	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 765,69	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150753	Caisse des Dépôts et Consignation	138 041,58	125 508,72	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 525,96	212,41
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204513	Caisse des Dépôts et Consignation	86 618,49	79 135,54	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 851,27	66,53
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204514	Caisse des Dépôts et Consignation	55 244,70	52 594,77	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 611,59	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204526	Caisse des Dépôts et Consignation	16 429,53	15 295,50	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		551,10	12,86
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204527	Caisse des Dépôts et Consignation	31 354,26	29 850,28	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		914,66	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205259	Caisse des Dépôts et Consignation	602 916,44	410 755,47	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		11 549,57	1 729,33
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205260	Caisse des Dépôts et Consignation	105 765,18	99 321,59	43,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 560,57	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206012	Caisse des Dépôts et Consignation	97 930,43	91 964,17	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 318,99	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206107	Caisse des Dépôts et Consignation	230 343,68	210 906,10	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 925,41	715,58
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208801	Caisse des Dépôts et Consignation	291 252,85	192 273,04	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 401,91	652,36
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208802	Caisse des Dépôts et Consignation	39 772,49	37 349,41	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		941,81	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209228	Caisse des Dépôts et Consignation	109 420,06	63 955,88	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 796,84	216,99
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209229	Caisse des Dépôts et Consignation	40 938,21	38 444,11	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		969,42	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209273	Caisse des Dépôts et Consignation	191 365,90	123 634,42	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 451,01	4,77
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209274	Caisse des Dépôts et Consignation	72 827,89	69 334,55	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 078,38	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214790	Caisse des Dépôts et Consignation	198 023,56	186 643,01	34,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 731,18	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214791	Caisse des Dépôts et Consignation	87 061,59	83 360,04	44,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 515,02	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214892	Caisse des Dépôts et Consignation	41 052,48	38 900,41	44,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		984,12	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214893	Caisse des Dépôts et Consignation	212 752,57	105 505,86	34,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 964,19	357,97
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215397	Caisse des Dépôts et Consignation	153 174,41	145 235,65	34,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		5 708,78	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215398	Caisse des Dépôts et Consignation	51 806,54	49 883,66	44,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		1 672,78	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215399	Caisse des Dépôts et Consignation	13 466,09	12 768,17	34,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		501,88	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238969	Caisse des Dépôts et Consignation	126 698,40	120 443,91	34,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 343,74	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238970	Caisse des Dépôts et Consignation	56 587,90	54 647,93	44,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 648,76	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255337	Caisse des Dépôts et Consignation	233 578,95	115 269,81	34,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,783	A-1		3 219,25	391,09
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255338	Caisse des Dépôts et Consignation	46 601,41	44 522,69	44,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 126,35	0,00
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020941	Caisse des Dépôts et Consignation	10 633,46	9 269,69	40,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		260,09	19,31
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020942	Caisse des Dépôts et Consignation	40 229,20	33 156,69	30,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		937,38	321,24
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023990	Caisse des Dépôts et Consignation	39 362,10	34 313,81	40,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		962,79	71,49
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023991	Caisse des Dépôts et Consignation	165 394,04	136 316,86	30,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 853,85	1 320,73
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024188	Caisse des Dépôts et Consignation	76 298,03	68 365,11	40,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 399,54	0,00
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024189	Caisse des Dépôts et Consignation	311 095,23	264 504,90	30,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 583,55	1 704,71
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024913	Caisse des Dépôts et Consignation	46 152,06	41 911,84	40,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		1 615,90	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts courus au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024914	Caisse des Dépôts et Consignation	183 730,58	159 054,71	30,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		6 566,96	725,24
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068095	Caisse des Dépôts et Consignation	109 047,20	96 339,41	41,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 697,84	11,93
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068096	Caisse des Dépôts et Consignation	606 365,57	510 305,65	31,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		14 393,42	3 745,21
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107349	Caisse des Dépôts et Consignation	47 331,96	43 624,90	41,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 380,73	0,00
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107350	Caisse des Dépôts et Consignation	254 991,42	226 215,49	31,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 164,92	587,75
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135235	Caisse des Dépôts et Consignation	37 289,55	34 009,13	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		893,91	0,00
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135236	Caisse des Dépôts et Consignation	127 861,99	112 339,00	32,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 161,46	570,35
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2022	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	176 468,41	170 109,57	31,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,700	A-1		6 245,98	1 410,99
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	24 409,90	23 644,11	40,50	A	V	LIVRETA	2,481	V	LIVRETA	3,600	A-1		760,21	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	163 159,90	155 034,39	30,50	A	V	LIVRETA	2,452	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 600,91	546,57
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5035808	Caisse des Dépôts et Consignation	67 724,43	61 502,25	40,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 371,20	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046122	Caisse des Dépôts et Consignation	50 681,97	46 538,92	41,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 405,59	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046123	Caisse des Dépôts et Consignation	330 621,80	259 611,77	31,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 356,94	303,32
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046124	Caisse des Dépôts et Consignation	366 436,45	316 976,44	30,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		11 451,38	1 117,49
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046125	Caisse des Dépôts et Consignation	67 111,68	60 828,47	40,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 955,78	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073510	Caisse des Dépôts et Consignation	26 780,68	24 073,48	41,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		614,18	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073511	Caisse des Dépôts et Consignation	161 802,19	139 315,28	31,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 919,09	652,25
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085302	Caisse des Dépôts et Consignation	288 501,96	258 188,36	31,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 305,64	301,66
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085303	Caisse des Dépôts et Consignation	72 286,66	67 030,85	41,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 024,50	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088369	Caisse des Dépôts et Consignation	26 891,81	24 413,19	41,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		622,85	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088370	Caisse des Dépôts et Consignation	101 258,02	88 050,35	31,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 476,95	412,23
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161445	Caisse des Dépôts et Consignation	292 782,08	193 531,29	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 972,98	162,71
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161446	Caisse des Dépôts et Consignation	57 475,28	54 185,04	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 660,32	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163553	Caisse des Dépôts et Consignation	52 819,36	49 795,66	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 525,82	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163554	Caisse des Dépôts et Consignation	317 099,79	172 038,69	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 198,60	144,64
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163559	Caisse des Dépôts et Consignation	21 943,17	20 403,89	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		526,02	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163560	Caisse des Dépôts et Consignation	122 656,15	94 479,25	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 656,56	397,77
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167111	Caisse des Dépôts et Consignation	31 037,27	29 260,50	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		896,59	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167112	Caisse des Dépôts et Consignation	191 514,21	101 233,48	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 647,47	85,11
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203860	Caisse des Dépôts et Consignation	33 806,39	19 541,49	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		704,09	16,43
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203861	Caisse des Dépôts et Consignation	3 650,85	3 475,73	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		106,50	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203863	Caisse des Dépôts et Consignation	263 742,05	208 173,19	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 500,54	175,02
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203864	Caisse des Dépôts et Consignation	42 832,97	40 778,40	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 249,52	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203874	Caisse des Dépôts et Consignation	59 494,60	56 640,82	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 735,57	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203875	Caisse des Dépôts et Consignation	516 978,02	274 194,58	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		9 879,30	230,53
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021891	Caisse des Dépôts et Consignation	6 779,63	5 939,99	40,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		162,45	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021892	Caisse des Dépôts et Consignation	32 192,93	26 714,72	30,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		753,22	186,06
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021924	Caisse des Dépôts et Consignation	40 798,43	35 745,65	40,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		977,58	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021925	Caisse des Dépôts et Consignation	171 037,13	141 932,11	30,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 001,78	988,51
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021935	Caisse des Dépôts et Consignation	58 304,18	52 182,24	40,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 677,78	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021936	Caisse des Dépôts et Consignation	239 013,00	204 176,34	30,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 376,26	719,82
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021939	Caisse des Dépôts et Consignation	24 350,78	21 793,94	40,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		700,73	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021940	Caisse des Dépôts et Consignation	92 747,33	79 229,20	30,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 862,31	279,32
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021944	Caisse des Dépôts et Consignation	58 238,63	51 025,92	40,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 395,46	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021945	Caisse des Dépôts et Consignation	230 283,75	191 096,87	30,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 387,98	1 330,93
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021969	Caisse des Dépôts et Consignation	54 502,13	48 779,40	40,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 568,37	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021970	Caisse des Dépôts et Consignation	245 223,00	209 481,21	30,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 567,91	738,52
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021974	Caisse des Dépôts et Consignation	36 665,33	32 815,47	40,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 055,09	0,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021975	Caisse des Dépôts et Consignation	127 143,38	108 611,95	30,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 923,81	382,91
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087423	Caisse des Dépôts et Consignation	39 042,38	35 850,82	41,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 082,78	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087424	Caisse des Dépôts et Consignation	126 869,55	112 432,44	31,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 052,30	131,36
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087439	Caisse des Dépôts et Consignation	24 758,70	22 255,90	41,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		567,81	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087440	Caisse des Dépôts et Consignation	82 756,88	71 255,51	31,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 004,50	333,60
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087451	Caisse des Dépôts et Consignation	33 157,43	30 446,94	41,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		919,57	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087452	Caisse des Dépôts et Consignation	131 634,75	116 655,39	31,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 204,50	136,30
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087727	Caisse des Dépôts et Consignation	85 507,43	78 517,54	41,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 371,42	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087728	Caisse des Dépôts et Consignation	408 392,55	361 919,56	31,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		13 044,33	422,86
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087747	Caisse des Dépôts et Consignation	35 386,88	31 809,69	41,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		811,56	0,00
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087748	Caisse des Dépôts et Consignation	164 667,00	141 781,95	31,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 988,48	663,79

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151250	Caisse des Dépôts et Consignation	243 847,43	224 801,21	32,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 859,65	0,00
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151251	Caisse des Dépôts et Consignation	58 967,10	55 898,11	42,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 581,69	0,00
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182509	Caisse des Dépôts et Consignation	8 377,35	7 888,03	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		193,09	0,00
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182510	Caisse des Dépôts et Consignation	51 462,15	27 223,22	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		764,46	78,85
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182512	Caisse des Dépôts et Consignation	125 565,83	67 461,08	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 894,38	195,38
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182513	Caisse des Dépôts et Consignation	22 945,43	21 605,20	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		528,87	0,00
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198653	Caisse des Dépôts et Consignation	232 365,12	214 148,21	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 016,49	726,58
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198654	Caisse des Dépôts et Consignation	56 817,32	53 310,69	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 348,67	0,00
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207016	Caisse des Dépôts et Consignation	30 185,02	28 322,08	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		716,50	0,00
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207017	Caisse des Dépôts et Consignation	208 351,30	119 640,86	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 361,31	405,92
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238588	Caisse des Dépôts et Consignation	101 250,00	93 672,92	34,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 624,95	75,45
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238589	Caisse des Dépôts et Consignation	21 926,85	21 092,52	44,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		479,47	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295153	Caisse des Dépôts et Consignation	21 668,33	21 372,09	45,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		574,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295154	Caisse des Dépôts et Consignation	37 500,00	85 877,50	35,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 798,82	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297227	Caisse des Dépôts et Consignation	52 005,15	50 822,25	45,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 364,20	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297228	Caisse des Dépôts et Consignation	33 750,00	172 335,17	35,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 616,54	0,00
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	14 625,00	14 625,00	33,34	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	7 800,00	7 800,00	33,59	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	248 079,11	235 156,57	30,17	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,000	A-1		9 459,15	1 322,10
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	386 225,66	366 907,72	31,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,000	A-1		14 722,80	1 162,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 892,07	85 395,92	31,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,000	A-1		3 426,66	270,54
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017358	Caisse des Dépôts et Consignation	233 299,09	193 926,44	30,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 482,55	1 878,89
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017359	Caisse des Dépôts et Consignation	107 442,03	94 458,89	40,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 650,36	196,79

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024150	Caisse des Dépôts et Consignation	73 438,84	64 020,12	40,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 796,30	133,37
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024151	Caisse des Dépôts et Consignation	348 515,46	287 244,54	30,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 120,77	2 783,02
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024219	Caisse des Dépôts et Consignation	61 228,41	54 862,32	40,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 925,60	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024220	Caisse des Dépôts et Consignation	210 012,56	178 560,60	30,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 469,61	1 150,81
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024592	Caisse des Dépôts et Consignation	42 451,08	38 037,32	40,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 335,07	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024593	Caisse des Dépôts et Consignation	152 464,95	129 631,45	30,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 696,81	835,46
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025777	Caisse des Dépôts et Consignation	69 048,44	60 192,80	40,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 688,91	125,40
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025778	Caisse des Dépôts et Consignation	167 519,09	137 855,68	30,17	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 897,36	1 335,64
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033787	Caisse des Dépôts et Consignation	73 885,51	64 409,51	40,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 807,22	134,19
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033788	Caisse des Dépôts et Consignation	171 542,85	141 384,68	30,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 997,13	1 369,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033803	Caisse des Dépôts et Consignation	90 583,21	78 965,69	40,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 215,65	164,51
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033804	Caisse des Dépôts et Consignation	210 432,60	173 437,40	30,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 903,30	1 680,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033828	Caisse des Dépôts et Consignation	83 790,50	73 044,16	40,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 049,50	152,17

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et autres frais payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033829	Caisse des Dépôts et Consignation	194 806,54	160 558,49	30,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 539,19	1 555,60
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033834	Caisse des Dépôts et Consignation	70 173,60	62 877,46	40,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 206,92	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033835	Caisse des Dépôts et Consignation	284 407,86	241 814,29	30,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 761,42	1 558,47
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038414	Caisse des Dépôts et Consignation	44 580,23	38 063,51	40,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 068,00	79,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038415	Caisse des Dépôts et Consignation	139 030,98	112 284,07	30,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 174,41	1 087,88
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039250	Caisse des Dépôts et Consignation	125 905,67	107 500,83	40,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 016,29	223,96
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039251	Caisse des Dépôts et Consignation	292 318,65	236 082,11	30,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 674,34	2 287,32
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039389	Caisse des Dépôts et Consignation	163 890,39	139 932,95	40,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 926,29	291,53
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039390	Caisse des Dépôts et Consignation	353 398,23	284 865,47	30,34	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 053,51	2 759,97
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041923	Caisse des Dépôts et Consignation	52 254,49	44 615,95	40,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 251,85	92,95
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041924	Caisse des Dépôts et Consignation	112 249,40	90 654,76	30,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 562,93	878,32
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052562	Caisse des Dépôts et Consignation	139 970,65	120 695,41	40,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 386,51	251,45
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052563	Caisse des Dépôts et Consignation	324 386,59	264 579,81	30,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		7 480,01	2 563,43

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055780	Caisse des Dépôts et Consignation	39 986,95	34 480,38	40,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		967,46	71,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055781	Caisse des Dépôts et Consignation	119 472,59	97 445,57	30,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 754,91	944,12
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058838	Caisse des Dépôts et Consignation	31 364,31	27 045,16	40,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		758,84	56,34
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058839	Caisse des Dépôts et Consignation	116 046,19	94 650,89	30,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 675,90	917,04
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062296	Caisse des Dépôts et Consignation	60 646,23	52 294,69	40,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 467,30	108,95
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062297	Caisse des Dépôts et Consignation	140 996,46	115 001,11	30,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 251,23	1 114,21
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062566	Caisse des Dépôts et Consignation	107 534,26	92 725,80	40,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 601,73	193,18
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062567	Caisse des Dépôts et Consignation	249 671,24	203 639,64	30,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 757,15	1 973,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064313	Caisse des Dépôts et Consignation	49 093,36	42 332,75	40,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 187,79	88,19
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064314	Caisse des Dépôts et Consignation	114 322,35	93 244,87	30,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 636,15	903,42
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064458	Caisse des Dépôts et Consignation	111 562,17	96 199,04	40,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 699,18	200,41
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064459	Caisse des Dépôts et Consignation	259 451,22	211 616,49	30,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 982,67	2 050,28
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072169	Caisse des Dépôts et Consignation	60 235,30	54 247,12	41,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 454,42	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072170	Caisse des Dépôts et Consignation	139 673,59	120 183,47	31,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 385,32	720,90
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080567	Caisse des Dépôts et Consignation	168 344,64	151 816,94	41,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 024,83	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080568	Caisse des Dépôts et Consignation	388 930,99	336 792,66	31,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		12 173,38	1 356,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086482	Caisse des Dépôts et Consignation	99 178,48	87 716,37	41,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 467,94	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086483	Caisse des Dépôts et Consignation	231 416,40	195 063,49	31,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 501,86	1 431,60
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086504	Caisse des Dépôts et Consignation	96 733,20	85 553,70	41,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 407,09	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086505	Caisse des Dépôts et Consignation	225 710,84	190 254,20	31,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 366,21	1 396,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2015	P	Contrat CDC n° 5089901	Caisse des Dépôts et Consignation	52 500,00	44 899,30	39,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 258,79	57,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102699	Caisse des Dépôts et Consignation	80 095,77	71 541,83	41,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 012,86	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102700	Caisse des Dépôts et Consignation	281 968,68	240 032,46	31,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 770,23	1 761,63
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102702	Caisse des Dépôts et Consignation	49 786,97	44 469,90	41,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 251,18	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102703	Caisse des Dépôts et Consignation	146 124,80	124 392,16	31,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 508,54	912,93
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103832	Caisse des Dépôts et Consignation	32 664,89	29 417,57	41,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		788,72	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103833	Caisse des Dépôts et Consignation	97 597,83	83 978,98	31,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 365,52	503,73
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116495	Caisse des Dépôts et Consignation	220 994,48	193 656,86	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 449,92	983,21
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116496	Caisse des Dépôts et Consignation	94 766,36	86 200,50	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 265,72	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117090	Caisse des Dépôts et Consignation	167 998,43	152 813,17	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 016,58	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117091	Caisse des Dépôts et Consignation	391 996,35	343 505,34	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		9 666,98	1 743,99
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117140	Caisse des Dépôts et Consignation	18 283,11	16 913,81	42,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		526,60	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117141	Caisse des Dépôts et Consignation	42 660,53	38 300,46	32,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 381,15	64,82
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149637	Caisse des Dépôts et Consignation	210 770,55	135 654,01	32,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		5 545,13	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149638	Caisse des Dépôts et Consignation	70 573,38	66 553,78	42,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 294,32	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150209	Caisse des Dépôts et Consignation	54 552,84	50 085,36	32,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 047,34	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155306	Caisse des Dépôts et Consignation	60 456,88	55 537,79	42,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 459,77	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155307	Caisse des Dépôts et Consignation	457 248,68	280 214,87	32,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		7 885,85	1 422,66
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183460	Caisse des Dépôts et Consignation	64 927,43	60 212,63	43,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 552,31	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183461	Caisse des Dépôts et Consignation	222 300,62	132 466,68	33,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 724,68	557,70
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191191	Caisse des Dépôts et Consignation	31 545,88	29 545,36	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		761,70	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191192	Caisse des Dépôts et Consignation	282 325,20	148 386,82	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 172,32	624,73
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191197	Caisse des Dépôts et Consignation	18 873,56	17 676,67	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		455,71	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191199	Caisse des Dépôts et Consignation	18 871,98	17 675,19	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		455,68	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191932	Caisse des Dépôts et Consignation	31 911,48	29 887,77	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		770,52	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191933	Caisse des Dépôts et Consignation	148 440,38	134 989,87	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 795,63	568,32
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191947	Caisse des Dépôts et Consignation	18 455,15	17 284,79	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		445,61	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191948	Caisse des Dépôts et Consignation	95 485,73	86 833,55	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 441,58	365,58
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208460	Caisse des Dépôts et Consignation	184 031,42	166 236,63	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 670,42	564,02
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208461	Caisse des Dépôts et Consignation	83 374,93	78 087,59	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 969,08	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208707	Caisse des Dépôts et Consignation	229 967,95	74 037,12	34,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 902,51	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208708	Caisse des Dépôts et Consignation	88 091,81	84 248,78	44,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		2 801,94	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et frais courus au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208709	Caisse des Dépôts et Consignation	354 081,16	313 687,67	34,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	4,110	A-1		12 297,64	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	172 642,20	169 379,06	45,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 033,90	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	230 398,88	223 755,34	35,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,600	A-1		7 905,69	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	18 487,43	18 018,05	45,84	A	V	LIVRETA	0,291	V	LIVRETA	2,800	A-1		447,50	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	105 470,85	48 480,31	35,84	A	V	LIVRETA	0,272	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 361,01	127,07
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191200	Caisse des Dépôts et Consignation	100 062,49	46 769,33	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	3,000	A-1		1 592,81	6 324,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191198	Caisse des Dépôts et Consignation	103 725,11	48 069,35	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	3,000	A-1		1 649,27	6 906,23
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313411	Caisse des Dépôts et Consignation	13 435,19	11 836,31	41,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		331,92	18,04
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313412	Caisse des Dépôts et Consignation	52 017,66	43 497,00	31,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		1 185,15	397,59
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313413	Caisse des Dépôts et Consignation	49 391,29	43 513,38	41,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 220,23	66,33
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313414	Caisse des Dépôts et Consignation	178 774,22	149 490,44	31,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		4 073,14	1 366,43
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313415	Caisse des Dépôts et Consignation	95 601,57	86 372,66	41,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 980,37	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313416	Caisse des Dépôts et Consignation	357 084,50	307 107,99	31,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	3,500	A-1		10 811,90	1 803,52
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313417	Caisse des Dépôts et Consignation	86 397,74	72 245,52	31,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		1 968,46	660,37
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313418	Caisse des Dépôts et Consignation	25 944,94	22 857,31	41,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		640,98	34,84
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313419	Caisse des Dépôts et Consignation	282 959,13	243 356,99	31,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	3,500	A-1		8 567,51	1 429,13
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313420	Caisse des Dépôts et Consignation	75 831,55	68 511,14	41,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 364,04	0,00
SODEGIS	2022	P	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Caisse des Dépôts et Consignation	188 220,94	183 321,30	32,34	A	V	LIVRETA	2,540	V	LIVRETA	3,600	A-1		6 620,21	573,33
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023199	Caisse des Dépôts et Consignation	74 178,01	61 137,11	30,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 728,42	592,34
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023200	Caisse des Dépôts et Consignation	21 088,54	18 383,89	40,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		515,82	38,30
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023226	Caisse des Dépôts et Consignation	82 716,81	67 893,11	30,50	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	2,700	A-1		1 851,66	687,05
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023227	Caisse des Dépôts et Consignation	15 979,73	13 930,29	40,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		390,86	29,02
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081849	Caisse des Dépôts et Consignation	103 004,40	91 971,36	41,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 587,65	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081850	Caisse des Dépôts et Consignation	240 078,08	204 264,46	31,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 761,38	1 499,13

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085335	Caisse des Dépôts et Consignation	19 791,42	17 671,51	41,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		497,20	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085336	Caisse des Dépôts et Consignation	100 524,78	85 529,01	31,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 412,39	627,71
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5085435	Caisse des Dépôts et Consignation	47 912,51	44 387,76	42,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 446,60	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088798	Caisse des Dépôts et Consignation	20 733,32	18 894,94	41,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		625,38	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088799	Caisse des Dépôts et Consignation	70 313,09	61 505,51	31,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 223,12	247,79
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107851	Caisse des Dépôts et Consignation	81 371,40	73 476,55	41,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 969,98	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107852	Caisse des Dépôts et Consignation	315 885,79	272 518,90	31,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		7 676,30	1 634,65
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109945	Caisse des Dépôts et Consignation	34 778,90	31 404,57	42,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		823,56	0,00
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109946	Caisse des Dépôts et Consignation	168 770,98	146 474,34	32,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 122,10	743,66
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149231	Caisse des Dépôts et Consignation	25 209,41	23 219,80	42,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		610,32	0,00
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149232	Caisse des Dépôts et Consignation	77 115,76	68 425,73	32,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 925,65	347,40
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149435	Caisse des Dépôts et Consignation	45 273,08	41 699,97	42,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 096,05	0,00
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149436	Caisse des Dépôts et Consignation	89 178,43	79 129,09	32,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 226,86	401,74

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155707	Caisse des Dépôts et Consignation	90 849,85	81 021,43	33,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 278,15	341,11
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155708	Caisse des Dépôts et Consignation	25 633,23	23 610,16	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		606,99	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156470	Caisse des Dépôts et Consignation	96 221,38	90 155,37	43,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 745,97	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156471	Caisse des Dépôts et Consignation	305 750,23	278 461,49	33,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		10 033,04	234,11
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156475	Caisse des Dépôts et Consignation	22 402,57	20 634,48	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		530,49	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156476	Caisse des Dépôts et Consignation	111 302,41	99 261,37	33,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 791,02	417,90
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157028	Caisse des Dépôts et Consignation	45 032,47	40 160,72	33,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 129,23	169,08
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157029	Caisse des Dépôts et Consignation	13 073,05	12 041,28	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		309,57	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168811	Caisse des Dépôts et Consignation	55 604,76	51 704,19	43,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 332,96	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168812	Caisse des Dépôts et Consignation	236 124,66	213 177,99	33,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 994,11	897,50
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193467	Caisse des Dépôts et Consignation	30 631,67	28 765,48	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		741,59	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193468	Caisse des Dépôts et Consignation	223 468,36	112 583,59	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 165,61	473,99
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194109	Caisse des Dépôts et Consignation	19 814,78	18 607,60	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		479,71	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194110	Caisse des Dépôts et Consignation	170 974,47	94 969,23	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 670,33	399,83
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194260	Caisse des Dépôts et Consignation	55 840,81	52 438,79	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 351,90	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194261	Caisse des Dépôts et Consignation	275 593,16	142 715,04	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 012,85	600,85
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195976	Caisse des Dépôts et Consignation	56 513,76	53 070,75	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 368,19	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195977	Caisse des Dépôts et Consignation	569 277,60	313 561,12	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 816,68	1 320,13
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197742	Caisse des Dépôts et Consignation	23 793,30	22 652,00	43,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		694,09	0,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197743	Caisse des Dépôts et Consignation	219 331,92	124 509,88	33,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		4 486,12	104,68
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223715	Caisse des Dépôts et Consignation	52 136,61	48 296,35	34,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 356,89	163,86
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223729	Caisse des Dépôts et Consignation	13 167,21	12 402,93	34,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		447,30	0,00
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223843	Caisse des Dépôts et Consignation	30 880,09	28 605,54	34,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		803,67	97,05
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223860	Caisse des Dépôts et Consignation	43 994,08	40 753,58	34,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 144,97	138,27
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223874	Caisse des Dépôts et Consignation	15 161,46	14 044,70	34,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		394,59	47,65
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223875	Caisse des Dépôts et Consignation	63 130,49	59 466,11	34,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 144,61	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243722	Caisse des Dépôts et Consignation	45 339,23	43 748,41	55,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		916,25	0,00
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243723	Caisse des Dépôts et Consignation	67 950,74	152 130,32	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		4 270,81	398,76
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019157	Caisse des Dépôts et Consignation	49 693,89	44 527,08	40,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 562,85	0,00
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019158	Caisse des Dépôts et Consignation	296 317,66	251 010,95	30,42	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	3,500	A-1		8 845,40	1 714,65
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074704	Caisse des Dépôts et Consignation	106 019,82	96 619,28	41,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		3 197,90	0,00
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074705	Caisse des Dépôts et Consignation	320 248,81	280 133,73	31,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		10 125,44	1 128,57
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075796	Caisse des Dépôts et Consignation	15 713,87	14 030,72	41,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		394,76	0,00
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075797	Caisse des Dépôts et Consignation	136 231,14	115 908,87	31,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 269,27	850,67
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076919	Caisse des Dépôts et Consignation	80 967,94	72 295,28	41,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 034,06	0,00
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076920	Caisse des Dépôts et Consignation	276 535,24	235 283,13	31,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		6 636,28	1 726,78
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125938	Caisse des Dépôts et Consignation	137 546,79	126 691,11	42,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 329,98	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125939	Caisse des Dépôts et Consignation	320 618,50	284 488,64	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		8 006,12	1 444,36
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135834	Caisse des Dépôts et Consignation	69 405,97	65 030,47	43,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 980,71	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135839	Caisse des Dépôts et Consignation	161 947,27	147 493,19	33,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 314,22	124,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142197	Caisse des Dépôts et Consignation	78 152,26	73 225,37	42,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 279,82	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142198	Caisse des Dépôts et Consignation	181 234,11	164 779,77	32,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 942,11	278,87
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153830	Caisse des Dépôts et Consignation	27 661,53	25 478,39	42,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		669,68	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153831	Caisse des Dépôts et Consignation	100 656,49	89 313,71	32,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		2 513,48	453,45
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153834	Caisse des Dépôts et Consignation	73 628,34	68 986,65	42,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 147,85	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153835	Caisse des Dépôts et Consignation	271 484,34	246 836,14	32,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		8 901,14	417,75
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153916	Caisse des Dépôts et Consignation	36 145,07	33 292,38	42,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		875,07	0,00
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153917	Caisse des Dépôts et Consignation	136 021,22	120 693,26	32,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 396,57	612,77
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170039	Caisse des Dépôts et Consignation	310 160,20	282 477,85	33,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		10 177,75	237,49
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170040	Caisse des Dépôts et Consignation	93 127,23	87 256,28	43,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 657,67	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185736	Caisse des Dépôts et Consignation	74 092,97	69 851,43	43,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		2 140,36	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185737	Caisse des Dépôts et Consignation	296 679,53	153 990,50	33,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 548,32	129,47

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186861	Caisse des Dépôts et Consignation	41 040,59	38 161,66	43,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		983,83	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186862	Caisse des Dépôts et Consignation	337 118,84	196 464,03	33,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		5 524,15	827,14
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201537	Caisse des Dépôts et Consignation	165 927,03	154 474,12	33,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		5 565,74	129,87
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201538	Caisse des Dépôts et Consignation	61 656,04	58 698,58	43,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	3,600	A-1		1 798,62	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201539	Caisse des Dépôts et Consignation	126 926,61	115 728,66	33,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 254,05	487,23
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201540	Caisse des Dépôts et Consignation	47 802,08	44 889,81	43,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		1 157,28	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206586	Caisse des Dépôts et Consignation	207 541,01	111 542,07	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 136,33	469,61
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206587	Caisse des Dépôts et Consignation	39 374,16	36 975,34	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		953,24	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206753	Caisse des Dépôts et Consignation	35 510,92	33 347,47	43,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		859,72	0,00
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206754	Caisse des Dépôts et Consignation	250 101,09	121 212,29	33,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	2,800	A-1		3 408,23	510,32
TOTAL GENERAL					**95 888 325,75**	**68 158 690,09**											**1 770 449,65**	**3 795 982,68**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	4 154 546,38
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	139 641,81
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**4 294 188,19**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**677 828 939,68**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,63**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT	0,00	238 106 190,04	321 377 998,08	-83 271 808,04
DRES	0,00	46 911 036,00	54 312 143,04	-7 401 107,04
Total	**0,00**	**285 017 226,04**	**375 690 141,12**	**-90 672 915,08**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT

Reste à employer au 01/01/N	0,00

Recettes

Article	Libellé article	Montant
10222	FCTVA (part FIRT)	25 082 761,57
1311	ETAT PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDEER)	129 035,36
1321	ETAT NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	4 064 146,09
1321	ETAT PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDEER)	500 580,74
13241	COMMUNES PROG. REGIONAL ROUTE	108 304,39
13258	AUTRES MOBILITE DURABLE - (RDDID)	568 000,00
13272	PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDEER) FEDER	649 324,94
13272	GARANCE RESTORE FSUE RDDEER	5 104 168,85
13272	FEDER PRR - MOBILITE DURABLE (RDDEER)	11 062 676,92
13272	DID PRR INFRASTRUCTURE - FEDER	778 243,46
13272	FEDER PRR - MOBILITE DURABLE - (RDDID)	8 463 433,57
1328	AUTRES MOBILITE DURABLE - (RDDID)	1 120 000,00
1345	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLICE	112 606,00
2031	FRAIS D'ETUDE - AUTRES	10 190,85
2151	RBT TROP PERCU SUR RESEAUX DE VOIRIE	23 060,04
2151	RBT/RESEAUX DE VOIRIE	21 241,23
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUES	1 312,12
2745	AVANCE REMBOURSABLE SYNDICAT MIXTE PIERREFOND	375 000,00
4582	PISTES FORESTIERES - DEGC - FEADER	2 683 960,77
6419	REMB SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	5 691,34
6459	REMB SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET	20 338,60
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1 841 487,00
7342	TAXE SUR CARBURANTS	136 989 226,17
7342	TSCC - FONDS COMPENSATION TRANSPORTEURS	2 000 000,00
74631	fraction DGD relative au transfert RN	25 008 410,00
74718	PART. ETAT - FONDS VERT COVOITURAGE KAROS	522 123,78
755	DEDITS ET PENALITES PERÇUS	9 762 683,90

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
75813	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	1
75888	DDPR DAJM	6 788,11
75888	DDPR DEER	244 830,53
773	MANDATS ANNULES	201 544,71
	Total	**238 106 190,04**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -FIRT	29 523 030,46
2031	M10 - FRAIS D'ETUDES DID 3-1	477 097,20
2031	M10 - FRAIS D'ETUDES DID 3-3	434 694,11
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DID 3-1	211 390,06
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DID 3-2	188 273,84
2031	M22 DEER ETUDES	176 972,35
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DID	246 374,63
2031	M23 ETUDES RDDID PRR 3.1	140 247,58
2031	M23 - FRAIS D'ETUDES DID 3-2	653 327,33
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES 3-2	70 589,63
2031	NRL - FRAIS D'ETUDES	3 704 470,00
2031	NRL - FRAIS D'ETUDES	574 363,54
2031	FRAIS D'ETUDES M11 AXE 3-1	174 378,56
2031	FRAIS D'ETUDES M11 AXE 3-2	38 025,69
2031	FRAIS D'ETUDES M22 AXE 3-2	71 872,16
2041412	M10 3-3SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	678 537,57
2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	26 200,00
2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES	434 130,00
20422	SUBVENTIONS D'EQUIP. AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	28 021,70
2051	M22 - DEER ACQUISIT LOGICIEL	77 063,54
2051	ACQUISITION DE LOGICIEL	13 143,43
2112	M10 - TERRAINS DE VOIRIE 3-3	240 380,00
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	26 383,97
21351	TRAVAUX GARES ROUTIERES M19 AXE 3-2	18 962,47
21351	TRAVAUX GARES ROUTIERES M22 AXE 3-2	260 891,48
21351	BATIMENTS PUBLICS	31 977,05
2151	M10 DEER PRR 3.1	319 200,39
2151	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-1	10 355,95
2151	M10 DEER PRR 3.2	147 682,42
2151	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-2	11 596,13
2151	M10 DEER PRR 3.3	904 016,19
2151	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-3	161 659,46
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	4 500,21
2151	M22 DEER PRR 3.2	10 096 306,42
2151	M22 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-2	13 619,74
2151	M22 DEER PRR 3.3	69 726 851,75

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
2151	M22 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-3	
2151	M22 - PROGRAMME REGIONAL ROUTES - DAMR	21 894,79
2151	M23 DEER PRR 3.2	13 465 855,41
2151	M23 DEGC PRR 3.2	3 459 266,97
2151	DEGC VOIE VELO REGIONALE	45 773,58
2151	M22 DEER RIV EST 3.3	90 878,29
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	25 092 051,10
2151	TRAVAUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES M22 AXE 3-2	105 431,98
215738	M22 - AUTRE MATERIEL ET OUTIL. DE VOIRIE	34 120,89
21828	M22 DEER-DMG MATERIELS TRANSPORT	67 487,45
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	5 521 100,00
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	32 790,00
21838	M22 - DEER MATERIEL INFORMATIQUE	13 364,13
21838	M23 DMD MATERIEL INFORMATIQUE 3.2	46 914,53
21848	ACQUISITION DE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	8 214,53
2313	TRAVAUX GARES ROUTIERES	273 569,32
2315	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-1	1 260 656,75
2315	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-3	8 876 010,34
2315	M22 - DID PRR - AXE 3-1	85 854,03
2315	M22 - DID PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-2	255 587,01
2315	M22 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-3	6 803 157,81
2315	M23 DEGC PRR 3.2	11 074 622,91
2315	M22 - RDDID VOIE VELO REGIONALE	73 277,12
2315	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL PHASE 2	15 190,00
238	M10 AVANCES DEER PRR 3.1	12 127,92
238	M10 - DEGC AVANCES PRR 3-1	5 471,33
238	M10 DEER AVANCES PRR 3.2	19 829,95
238	M10 - DEGC AVANCES PRR 3-3	1 200 360,17
238	M22 DEER AVANCES PRR 3.2	32 544,92
238	M22 DEER AVANCES PRR 3.3	2 026 031,30
238	M22 - DEGC AVANCES PRR 3-3	1 876 941,55
238	M23 AVANCES RDDID PRR 3.1	186 186,23
238	M23 DEER AVANCES PRR 3.2	672 528,88
238	M23 DID AVANCES PRR 3.2	4 181 722,71
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	249 763,18
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 316 000,00
238	DORL PROGRAMME REGIONAL ROUTES	6 962 433,10
238	AVANCE - NRL PHASE 2	323 501,34
4581	PISTES FORESTIERES - DEGC	8 661,14
60611	23 EAU ET ASSAINISSEMENT	10 783,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	34 562,96
60611	EAU GARES ROUTIERES	13 883,60
60611	EAU GARES ROUTIERES	3 982,83
60612	23 ENERGIE ET ELECTRICITE	384 098,57

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	
60612	ELECTRICITE GARES ROUTIERES	22 054,29
60612	ELECTRICITE GARES ROUTIERES	486,76
60622	CARBURANTS (DL)	443 381,95
60623	23 ALIMENTATION	21 368,61
60623	FOURNITURES CONSOMMEES DRR	19 922,47
60632	FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	225,75
60632	23 FOURNITURES DE PETIT EQUIMENT	104 041,55
6064	FOURNITURES DE BUREAU DRR	608,36
611	23 CONTRATS DE PRESTATIONS SERVICES	283 443,06
611	M21 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AXE 3-1	1 110,58
61358	23 LOCATION MOBILIERE / AUTRES	179,88
61358	LOCATION DE MATERIELS	463,62
61521	23 ENTRETIEN ESPACES VERTS AXE 3-3	2 652 901,04
61521	ENTRETIEN JARDINS DRR	1 302,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	9 562,03
615231	23 ENTRETIEN REPARATION SUR VOIRIES	634 678,51
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	54 571,93
61558	23 ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILERS	17 385,14
61558	ENTRETIEN DE MATERIELS	545,84
6156	23 MAINTENANCE	956 152,88
6156	MAINTENANCE	35 071,18
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 650,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 716,00
6188	23 AUTRES FRAIS DIVERS	18 059,83
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 838,13
62268	M21 - AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	11 034,78
6227	M21 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	5 000,00
6234	23 RECEPTIONS	1 868,43
6234	NRL - RECEPTIONS	237,38
6238	M21 - PUBLICITE AXE 3-1	167 117,84
6238	NRL_FRAIS DIVERS	125,08
6238	DIVERS FONCTIONNEMENT -RDDID	18 665,65
6238	DIVERS FONCTIONNEMENT	9 287,18
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	10 256,09
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS	6 822,62
6251	FRAIS DE MISSIONS	974,50
6262	23 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 009,37
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	5 000,00
6281	-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS) M21 AXE 3-2	203 581,36
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 096,44
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG DDE	89 021,86
6336	COT. CNFPT ROUTES DSLD	4 400,83
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	12 249 829,87

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE ROUTES TITULAIRES	
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE DDE	127 942,76
64112	S.F.T. IND RES ROUTES DSLD	3 312,45
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE DDE	2 657 698,92
64118	INDEMNITES ROUTES DSLD	121 628,28
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE DDE	1 423 071,73
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS ROUTES	22 556,41
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. DDE	1 772 428,41
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. ROUTES DSLD	78 755,98
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES DDE	2 781 136,16
6453	COTISATIONS RETRAITES ROUTES DSLD	350 193,18
6455	PARTICIPATION MUTUELLES	61 884,52
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 033,42
6561	PARTICIPATIONS ORGANISMES DE REGROUPEMENT	2 000 000,00
6561	PARTICIPATION SMPRR	230 000,00
65732	SUBVENTION VERSEE BA TRANSPORT	33 357 827,74
657382	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS	73 300,54
657382	PARTICIPATION FDS INTERVENTION CARBURANT PROF. RTE	2 000 000,00
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE M21 AXE 3-2	995 827,66
65811	DROIT D'UTILISATION INFORMAT. M21 AXE 3-2	639 987,25
6585	INTERETS MORATOIRES - NRL	10 679 056,54
6585	INTERETS MORATOIRES - RDDID	3 304,90
65888	AUTRES	2 400,00
66111	INTÉRETS RÉGLÉS A L'ÉCHÉANCE FIRT	22 868 307,72
66112	RATTACHEMENT DES ICNE	-2 088 624,71
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	87 633,61
	Total	**321 377 998,08**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**-83 271 808,04**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
	Reste à employer au 01/01/N	**0,00**
Recettes		
Article	**Libellé article**	**Montant**
133122	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES	46 911 036,00
	Total	**46 911 036,00**
Dépenses		
Article	**Libellé article**	**Montant**
2031	FRAIS D'ETUDES	64 607,24
2031	CONSTRUCTION SCOLAIRE - ETUDES	492 817,92
2031	ETUDES CONSTRUCTIONS	3 354 389,38
2031	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	14 112,06
2031	ETUDES LYCEES	15 239,65

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
2031	PLAN RELANCE LYCEE - ETUDES MO	2 744 574,58
2031	FRAIS D'ETUDES	12 640,25
20421	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	4 975 350,00
20421	SUBVENTION	164 440,12
20431	DGE LYCEES PUBLICS	169 806,37
20431	DGE LYCEES PUBLICS	5 078 578,31
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	762 586,07
20431	EQUIPE MOBILE	117 863,87
20431	SUBVENTION EQUIPEMENT LYCEE PRIVE	151 123,63
20431	EQUIPEMENT INFORMATIQUE LYCEE PUBLIC	9 373,90
20431	EQUIPEMENT LYCEENS	1 759 234,25
20431	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE - SUBVENTIONS	21 250,00
20431	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	2 112 701,29
2051	LOGICIELS PEDAGOGIQUES	2 744 574,58
21351	AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS GENERALES	8 669,15
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	228 278,69
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	1 915 984,97
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE	218,74
2313	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DES LYCEES	532 400,28
2313	CONSTRUCTIONS	2 627 574,49
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO (LYCEES)	128 806,59
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	1 308 043,11
2313	TRAVAUX LYCEES	6 093 786,12
2313	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	58 012,50
2313	TRAVAUX DE REHABILITATION	5 381,60
2313	PLAN DE RELANCE LYCEES MO	3 261 099,85
2313	Travaux mises aux normes lycées	3 102 932,24
2313	TRAVX MAINTENANC LYCEE MO	14 631,75
2313	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEES	2 090 738,29
2313	CONSTRUCTIONS	1 292 244,36
238	AVANCE SUR FRAIS D'ETUDES	6 871,66
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 710 083,57
238	AVANCES SUR MARCHES - LYCEES	58 803,86
238	AVANCES TRAVAUX LYCEES	419 879,94
238	AVANCES SUR MARCHES - LYCEES	37 452,69
238	AVANCES SUR MARCHES - LYCEES	39 741,52
238	AVANCES APPEL DE FDS SPL RENOV THERMIQUE	3 604 425,57
238	AVANCE RENOVATION THERMIQUE MARCHES	685 098,88
	Total	**54 312 143,04**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**-7 401 107,04**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS — B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**206 620 104,17**	
Personnes de droit privé	**113 638 322,94**	
Associations	**46 075 430,11**	
Association Centre d'insertion sportive et culturelle du Bernica (CISCB)	77 180,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Espace 433	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Espace 433	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Le Péi Touristique	118 760,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Le Péi Touristique	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Le Péi Touristique	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
6LABS	3 616,00	
ACADEMIE DE L ILE DE LA REUNION	2 780,00	
ACADEMIE POUR L EGALITE DES CHAN	52 200,00	
ACTER	99 220,00	
ACTION SOLIDAIRE POUR LE DEVELOP	20 000,00	
ACTIONS POUR LA MEDIATION ET L I	1 200,00	
ADIE	37 796,30	
AGENCE FILM REUNION	3 429,60	
AGENCE FILM REUNION	383 923,73	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	617 902,50	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	1 627 292,20	
ALEDISA	24 000,00	
ALLIANCE REUNION DESIGN	4 530,00	
ALLIANCE REUNION DESIGN	770,00	
ANTENNE REUNIONNAISE DE L INSTIT	1 500,00	
APPRENTIS D AUTEUIL OCEAN INDIEN	7 000,00	
ARAC OI	10 000,00	
ARACT REUNION	42 000,00	
ARACT REUNION	39 100,00	
ARDIE	149 343,49	
AREP	4 994,36	
AREP	604 924,00	
ARIBEV	40 000,00	
ARIMES	5 000,00	
ARML OCEAN INDIEN	92 823,82	
ARTISTE DE MA VIE	3 000,00	
ARTISTE DE MA VIE	3 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ARTMAYAGE REUNION	35 500,00	
ARTS ET TRADITIONS	4 534,17	
ASS FETE LE MUR ST DENIS LA REUN	4 000,00	
ASS TAK TCHEN TCHEU LANG TSOKPA	3 200,00	
ASS VIE OCEANE	960,00	
ASS VOLONTAIRE ENTRAIDE MUSULMAN	3 044,80	
ASSCOCIATION ECOLE DE CIRQUE PEI	10 200,00	
ASSO COMPAGNIE SOUFFLE TERRE	2 000,00	
ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	972 711,60	
ASSO ECOLE DE MUSIQUE DES AVIRON	445,80	
ASSO ECOLE DE MUSIQUE DES AVIRON	10 436,00	
ASSO FAMILIALE CATHOLIQUE DES CA	3 200,00	
ASSO FAMILLES TRAUMATISES CRANIE	3 500,00	
ASSO FRANCAIS CORPS ARBITRAL MUL	1 000,00	
ASSO MALADIE NEURO DEGENERATIVE	5 600,00	
ASSO PREVENTION REUNION EDUCATIO	7 000,00	
ASSO RAYONNEMENT RURAL DU GRAND	24 000,00	
ASSO RENAISSANCE CULTURES TRADIT	30 000,00	
ASSO TER VER	900,00	
ASSO TER VER	7 100,00	
ASSOC MEMBRES ORDRE PALMES ACADE	7 022,75	
ASSOC POLE REG MUSIQUES ACTUELLE	72 000,00	
ASSOC POLE REG MUSIQUES ACTUELLE	288 400,00	
ASSOCATION MATAROM	2 663,00	
ASSOCATION MATAROM	3 500,00	
ASSOCIATION 1AIR2ELLES	1 500,00	
ASSOCIATION 2 MOONS	4 952,00	
ASSOCIATION 2 SAISONS	10 000,00	
ASSOCIATION 30KILL	4 200,00	
ASSOCIATION A LA POINTE	2 100,00	
ASSOCIATION AEROTECH RUN OI	30 000,00	
ASSOCIATION AGENCE EGALITE DES C	12 407,00	
ASSOCIATION AGIR POU NOUT TOUT	750,00	
ASSOCIATION AIDEZ NOUS LES UNS L	5 000,00	
ASSOCIATION ALLSTAND	2 000,00	
ASSOCIATION AMADEUS	23 200,00	
ASSOCIATION AMAJEVIR	24 000,00	
ASSOCIATION AN GREN KOULER	42 722,26	
ASSOCIATION ANIMATION PASREL	4 000,00	
ASSOCIATION ANKRAKE	10 800,00	
ASSOCIATION ANM	3 700,00	
ASSOCIATION ART SUD COLLECT FORM	2 800,00	
ASSOCIATION ART SUD COLLECT FORM	8 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION ARTCORPS	4 000,00	
ASSOCIATION ARTPENTE	450,00	
ASSOCIATION ARTPENTE	5 000,00	
ASSOCIATION ARTRANSLATION	1 200,00	
ASSOCIATION ARTS ET VIVRE	12 750,00	
ASSOCIATION ARTS POUR TOUS	1 850,00	
ASSOCIATION ARTS RIGHTS	1 500,00	
ASSOCIATION ASPHALTE	10 000,00	
ASSOCIATION ATELIER 212	2 800,00	
ASSOCIATION ATELIER 212	5 500,00	
ASSOCIATION ATELIER 212	7 000,00	
ASSOCIATION ATOUT 974	7 200,00	
ASSOCIATION AU BOUT DES MAINS	2 100,00	
ASSOCIATION AU BOUT DU REVE	19 000,00	
ASSOCIATION AUDACE	72 000,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	5 000,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	6 300,00	
ASSOCIATION BANN DALON	2 100,00	
ASSOCIATION BELLE VUE PRODUCTION	2 800,00	
ASSOCIATION BENEDICTINE CULTUREL	2 100,00	
ASSOCIATION BIBASS	3 360,00	
ASSOCIATION BIEN VIVRE A FAYARD	900,00	
ASSOCIATION BLUES MARRON	8 799,00	
ASSOCIATION BOHEME PRO EVENEMENT	3 000,00	
ASSOCIATION BYE BYE BILLY	4 200,00	
ASSOCIATION CABARET PAT JAUNE	1 800,00	
ASSOCIATION CARTON MECANIQUE	3 227,21	
ASSOCIATION CARTON MECANIQUE	5 000,00	
ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D AC	2 700,00	
ASSOCIATION CHAPELLE MARSY	2 000,00	
ASSOCIATION CHORALE VILLANCICO E	8 200,00	
ASSOCIATION CIAO REUNION	6 000,00	
ASSOCIATION CIE TIMOUN PROD	900,00	
ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	90 449,00	
ASSOCIATION CIRKE CRAKE	1 099,50	
ASSOCIATION CIRKE CRAKE	6 300,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	39 550,00	
ASSOCIATION CLUB ANIMATION PREVE	24 000,00	
ASSOCIATION CLUB CANNE EN FLEUR	1 200,00	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	105 836,47	
ASSOCIATION COEUR DE RUE	6 000,00	
ASSOCIATION COEUR VERT	122 630,06	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	1 500,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	1 800,00	
ASSOCIATION COLLECTIF AVEC	3 150,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE KENJI	1 783,72	
ASSOCIATION COMPAGNIE LA VIE A P	692,94	
ASSOCIATION COMPAGNIE LA VIE A P	3 900,00	
ASSOCIATION CONSTELLATION	5 600,00	
ASSOCIATION CONSTELLATION	2 400,00	
ASSOCIATION CR CADENCE RENYONE	1 400,00	
ASSOCIATION CULTUREL TINOM MUSIQ	4 200,00	
ASSOCIATION CULTUREL TINOM MUSIQ	3 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE	8 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE GROUPE OU	2 550,00	
ASSOCIATION CULTURELLE LALEU CHI	1 500,00	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	14 639,18	
ASSOCIATION CULTURELLE SHRUTI MU	7 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE TEMPLE MA	2 100,00	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	4 480,70	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	16 400,00	
ASSOCIATION CYBERUN	127 221,40	
ASSOCIATION CYCLONE BD	18 090,00	
ASSOCIATION D EDUCATION THERAPEU	11 900,00	
ASSOCIATION DALONS MALOYA	4 000,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	70 100,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	27 000,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	188 230,88	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOI	105 210,00	
ASSOCIATION DE QUARTIER OPAL	1 500,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PL	9 100,00	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS CHEF	3 120,00	
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICIENS	4 300,00	
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICIENS	11 400,00	
ASSOCIATION DES PORTS DES ILES D	3 599,89	
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANC	39 150,00	
ASSOCIATION DES SOURDS DE LA REU	2 450,00	
ASSOCIATION DEUX MAINS ET UN PIA	6 000,00	
ASSOCIATION DEUX MAINS ET UN PIA	1 000,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL	24 486,37	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL	16 579,01	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	197 745,83	
ASSOCIATION DONN LA MAIN	30 000,00	
ASSOCIATION ECLATS DE L ILE	3 200,00	
ASSOCIATION ECLATS DE L ILE	7 000,00	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	283 461,96	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION ECRAN JEUNES	2 800,00	
ASSOCIATION EMMAUS AGAME	12 000,00	
ASSOCIATION EN PASSANT PAR L ART	3 500,00	
ASSOCIATION EN PLAINE MUSIQUE	7 500,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MU	1 800,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MU	1 000,00	
ASSOCIATION ENTRAIDE AUX CHOMEUR	4 717,97	
ASSOCIATION ESPACE 433	0,00	
ASSOCIATION ESPACE 433	2 883,60	
ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DU C	21 000,00	
ASSOCIATION ETUDIANTS ELEVES MAH	30 400,00	
ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LE	3 500,00	
ASSOCIATION FAMILLE MAXIME LAOPE	2 100,00	
ASSOCIATION FAT CAP	20 000,00	
ASSOCIATION FATAK	4 900,00	
ASSOCIATION FENOMENN	5 000,00	
ASSOCIATION FENOMENN	3 500,00	
ASSOCIATION FESTIVAL DE CINEMA M	9 500,00	
ASSOCIATION FLORAISANCE	2 000,00	
ASSOCIATION FONNKER LA VIE	5 400,00	
ASSOCIATION FURCY	877,70	
ASSOCIATION GADIEMBE	3 500,00	
ASSOCIATION GAYAMB	1 800,00	
ASSOCIATION GENERATION 430	8 000,00	
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	14 690,04	
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	178 950,00	
ASSOCIATION GOSPEL ACADEMIE REUN	3 200,00	
ASSOCIATION GRAN MEZCAL	8 200,00	
ASSOCIATION GRAND AIR UNIVERSITE	600,00	
ASSOCIATION GROUPE FOLKLORIQUE C	480,00	
ASSOCIATION GUAN DI REUNION	3 000,00	
ASSOCIATION HAUT LES MAINS	8 400,00	
ASSOCIATION HISTOIRE DE	6 500,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	7 100,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	4 200,00	
ASSOCIATION INITIATIVE DEVELOPPE	3 000,00	
ASSOCIATION INITIATIVES KARTIES	1 200,00	
ASSOCIATION INITIATIVES OI	27 500,00	
ASSOCIATION INSERTION SOLIDARITE	9 662,22	
ASSOCIATION INSPIRE	1 000,00	
ASSOCIATION INTERCULTURELLE MAHA	1 260,00	
ASSOCIATION INTERGENERATIONNELLE	4 000,00	
ASSOCIATION JACARANDAS	3 214,90	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION JADES	3 059,15	
ASSOCIATION JEM COEURS UNIS	6 000,00	
ASSOCIATION JEUNES AUJOURD HUI P	1 450,00	
ASSOCIATION JEUNES DE L AN 2000	1 500,00	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	5 997,76	
ASSOCIATION K DI LE COEUR	1 446,00	
ASSOCIATION KA FET FAMILIAL	1 050,00	
ASSOCIATION KABAR	3 150,00	
ASSOCIATION KALYUGAM	2 000,00	
ASSOCIATION KAN B ART	6 430,00	
ASSOCIATION KAN B ART	750,00	
ASSOCIATION KAN VILLELE	1 138,41	
ASSOCIATION KAN VILLELE	1 950,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	32 519,00	
ASSOCIATION KARAZANA RACINES	7 000,00	
ASSOCIATION KASKAS	4 000,00	
ASSOCIATION KASKAS	2 800,00	
ASSOCIATION KAT MARON	8 500,00	
ASSOCIATION KAZ MARON	127,85	
ASSOCIATION KAZ MARON	55 200,00	
ASSOCIATION KER BETON	10 500,00	
ASSOCIATION KINETIK	1 330,00	
ASSOCIATION KISA MI LE	6 300,00	
ASSOCIATION KISA MI LE	14 300,00	
ASSOCIATION KLAXON	7 000,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	7 048,90	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	17 100,00	
ASSOCIATION KOLECTIF SUD	10 600,00	
ASSOCIATION KOLKOL	4 060,00	
ASSOCIATION KOMIDI	42 000,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	13 600,00	
ASSOCIATION KOMKILE	6 800,00	
ASSOCIATION KOMKILE	47 093,44	
ASSOCIATION KONSIANS	1 400,00	
ASSOCIATION KOSA	2 800,00	
ASSOCIATION KOSASA	1 536,00	
ASSOCIATION KOULER MALOYA	4 000,00	
ASSOCIATION KOULER MON NASYON	2 000,00	
ASSOCIATION KOUT FOUETE	2 500,00	
ASSOCIATION KOZE CONTE	6 280,00	
ASSOCIATION KREOLIDE	1 734,79	
ASSOCIATION KULTURE PEI	3 000,00	
ASSOCIATION LA CAZ PP	910,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION LA KOURMETRAGERIE	9 000,00	
ASSOCIATION LA LANTERNE MAGIQUE	3 000,00	
ASSOCIATION LA REUNION DES LIVRE	138 790,00	
ASSOCIATION LABEL FRER2SON	2 460,00	
ASSOCIATION LABOTHEATRE	1 916,88	
ASSOCIATION LAFAMI S COOL	7 055,00	
ASSOCIATION LAFAMI S COOL	6 300,00	
ASSOCIATION LAMAYAZ	4 900,00	
ASSOCIATION LANBRAZMAN	2 100,00	
ASSOCIATION LANKRAZ	2 100,00	
ASSOCIATION LANKRAZ	14 000,00	
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	10 000,00	
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	10 000,00	
ASSOCIATION LAO MUSIK	29 163,00	
ASSOCIATION LAO MUSIK	7 732,00	
ASSOCIATION LE CAFE CULTUREL DOM	3 145,95	
ASSOCIATION LE CAFE CULTUREL DOM	2 800,00	
ASSOCIATION LE GRAND RAID	33 000,00	
ASSOCIATION LE JAZZ CLUB DE LA R	1 324,00	
ASSOCIATION LE JAZZ CLUB DE LA R	4 500,00	
ASSOCIATION LES AMIES DE L UNIVE	1 750,00	
ASSOCIATION LES AMIS DES MARINS	25 000,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	11 500,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	6 000,00	
ASSOCIATION LES PIERRES DE POIVR	5 500,00	
ASSOCIATION LES Z ELLES	2 400,00	
ASSOCIATION LEZARD ZEBRE 974	6 000,00	
ASSOCIATION LIAISON HANDICAP AUT	600,00	
ASSOCIATION LINKE	3 360,00	
ASSOCIATION LOCALE INSERTION ECO	250 511,26	
ASSOCIATION LORIZON TRANKIL	1 050,00	
ASSOCIATION LORIZON TRANKIL	7 000,00	
ASSOCIATION LPDF CORP	3 900,00	
ASSOCIATION MAIKAIRNAX	5 600,00	
ASSOCIATION MAISON DE LA VIE BAY	3 200,00	
ASSOCIATION MALOYA DANN KER	7 000,00	
ASSOCIATION MANEYVI	725,54	
ASSOCIATION MANOSIKA	2 300,00	
ASSOCIATION MANTRA	3 200,00	
ASSOCIATION MARGOYA	812,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	22 600,00	
ASSOCIATION MARMAILLES LA KOUR 9	5 600,00	
ASSOCIATION MARONR PROD	13 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION MASERE FAMILA MUZIK	2 500,00	
ASSOCIATION MAY MAYE	900,00	
ASSOCIATION MEILLEURS ENSEMBLE	5 000,00	
ASSOCIATION MEUFS KI OSENT	600,00	
ASSOCIATION MI DANSE	868,46	
ASSOCIATION MIARO	4 200,00	
ASSOCIATION MIARO	1 000,00	
ASSOCIATION MIZIKALI	3 210,00	
ASSOCIATION MOULOUK	2 000,00	
ASSOCIATION MOUVMAN FH PLUS REUN	3 000,00	
ASSOCIATION MULTIMEDIA AUDIOVISU	2 000,00	
ASSOCIATION MUSIC PULSE	5 565,00	
ASSOCIATION MUSICOPHILIA	2 450,00	
ASSOCIATION MUSICOPHILIA	5 600,00	
ASSOCIATION MUSICOULEURS	17 500,00	
ASSOCIATION MY CREW	2 240,00	
ASSOCIATION MY CREW	10 000,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	34 200,00	
ASSOCIATION NATTY DREAD	13 440,00	
ASSOCIATION NATYA KALAMANI	8 000,00	
ASSOCIATION NAWAR	1 500,00	
ASSOCIATION NOU LE LA	5 000,00	
ASSOCIATION NOUT PLANETE	987,00	
ASSOCIATION NOUVELLE VILLE	900,00	
ASSOCIATION NRDJ LA PLAINE	4 986,27	
ASSOCIATION OLA KALA TRAPEZE VOL	5 500,00	
ASSOCIATION OPEN ATLAS	7 152,74	
ASSOCIATION OU GINGN	11 560,00	
ASSOCIATION PARLE A ZOT	6 000,00	
ASSOCIATION PARTIZENLIVE	2 000,00	
ASSOCIATION PARTIZENLIVE	3 000,00	
ASSOCIATION PAUSE FAMILLE	600,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	13 052,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	8 400,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	20 270,00	
ASSOCIATION PILON	7 000,00	
ASSOCIATION PITON TRIANGLE	6 720,00	
ASSOCIATION PITON TRIANGLE	9 400,00	
ASSOCIATION PLURI PROFESSIONNELL	1 240,00	
ASSOCIATION PONDY SUPERSTARS	5 000,00	
ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT E	56 152,12	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PR	86 910,43	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	90 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	33 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	4 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	1 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	50 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	8 000,00	
ASSOCIATION PRAXITELE	3 500,00	
ASSOCIATION PRODIJ	28 441,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local n°8 Immeuble SAMNA & CO
ASSOCIATION PULSATION PATRIMOINE	1 581,97	
ASSOCIATION RACINE MOULIN	1 000,00	
ASSOCIATION RACINES ET AVENIR	4 500,00	
ASSOCIATION RAHACHIRI BRAS FUSIL	3 200,00	
ASSOCIATION RANPAR	19 590,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	3 000,00	
ASSOCIATION REGIONALE D EXPANSIO	3 000,00	
ASSOCIATION REQUEER	2 100,00	
ASSOCIATION REUNI SON	6 000,00	
ASSOCIATION REUNION ACTIVE	214 154,16	
ASSOCIATION REUNION ENVIRONNEMEN	1 661,61	
ASSOCIATION REUNION KYOKUSHIN HO	3 180,00	
ASSOCIATION REUNION METIS	115 000,00	
ASSOCIATION REUNIONAISE INTERP D	2 254 096,50	
ASSOCIATION REUNIONNAISE DU TROM	3 500,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L	50 000,00	
ASSOCIATION RIVE OCEAN INDIEN	14 109,52	
ASSOCIATION ROND POINT DES MANGU	2 004,99	
ASSOCIATION ROULE MON Z AVIRONS	3 620,00	
ASSOCIATION ROULE MON Z AVIRONS	1 610,00	
ASSOCIATION RUN ACTION	4 473,80	
ASSOCIATION RUN ODYSSEA	10 500,00	
ASSOCIATION SAF FRANCE	7 000,00	
ASSOCIATION SCENE SAKA	1 650,00	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	180 000,00	
ASSOCIATION SCENES OCEAN INDIEN	5 112,54	
ASSOCIATION SECOND BRAIN	1 181,44	
ASSOCIATION SINONSA	5 000,00	
ASSOCIATION SINONSA	285,00	
ASSOCIATION SIRIUS	2 800,00	
ASSOCIATION SKUA	6 000,00	
ASSOCIATION SOLENKER	330,00	
ASSOCIATION SOLEY REYONE	6 300,00	
ASSOCIATION SOLEY REYONE	7 700,00	
ASSOCIATION SOLIDARITE FAMILLE D	4 350,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SOLIDARITE SAINT LAU	4 300,00	
ASSOCIATION SOMIN GALE	8 800,00	
ASSOCIATION SOMIN SARET	600,00	
ASSOCIATION SOUL CITY	20 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PR	9 714,37	
ASSOCIATION SURYA MWIN	4 200,00	
ASSOCIATION SURYA MWIN	3 000,00	
ASSOCIATION SWADES	2 100,00	
ASSOCIATION TAMAM	5 800,00	
ASSOCIATION TEAT LA KOUR	12 027,00	
ASSOCIATION TERRE BANYAN ODI	2 000,00	
ASSOCIATION THEATRE DES ALBERTS	30 570,00	
ASSOCIATION THEATRE ECOLE REUNIO	9 200,00	
ASSOCIATION THEATRE VOLLARD	35 859,30	
ASSOCIATION TI TRAIN	3 300,00	
ASSOCIATION TIC TAC FAMILY	5 600,00	
ASSOCIATION TRICOD PROD	2 100,00	
ASSOCIATION TSIKY	24 880,63	
ASSOCIATION TU ES MON AUTRE	3 136,00	
ASSOCIATION TU ES MON AUTRE	4 500,00	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	55 846,49	
ASSOCIATION VIBRATIONS ROOTS	11 150,00	
ASSOCIATION VILLAGE JEUNE CHAUDR	8 000,00	
ASSOCIATION VILLAGE TITAN	23 346,00	
ASSOCIATION VILLAGE TITAN	14 765,00	
ASSOCIATION VIVRE MIEUX TOUT SIM	2 800,00	
ASSOCIATION WEBCUP	73 300,00	
ASSOCIATION WELL KOM	1 000,00	
ASSOCIATION WOLFF MUSIC RECORDS	7 200,00	
ASSOCIATION WOLFF MUSIC RECORDS	8 100,00	
ASSOCIATION YOURTE LA VANILLE	3 600,00	
ASSOCIATION ZARZIK	4 692,59	
ASSOCIATION ZIGUILE	1 837,22	
ASSOCIATION ZIKS EDUCTION KREATI	2 380,00	
ASSOCIATION ZOIZO METISS	3 200,00	
ASSOCIATION ZOIZO METISS	5 000,00	
ASSOCIATION ZOPIOK	3 000,00	
ASSOCIATION ZOPIOK	2 100,00	
ASSOCIATIONS KARATE CLUB REHAULT	3 000,00	
ASSSOCIATION MON P TIT LOUP	3 500,00	
ASSSOCIATION POUR LE DEV ACTIONS	30 000,00	
ATELIER DE MUSIQUE DU GRAND SUD	4 900,00	
ATMO REUNION	80 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ATMO REUNION	100 000,00	
AU GRE DU VOLCAN	7 727,02	
AUTEUR OLIVIER LARDEUX	8 000,00	
AUTOUR DU VACOA	6 000,00	
AVCOI	14 385,05	
AZN REUNION	3 200,00	
Association AMICAL	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association AMICAL	84 110,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	91 040,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	91 040,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	91 040,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	239 130,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Bénédictine de Développement Économique et Culturel (ABDEC)	97 970,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Bénédictine pour le Développement de l?Economie sociale et Solidaire (ABDESS)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Centre d'Insertion Sportive et Culturelle du Bernica (CISCB)	77 180,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Développement de l?Espérance (ADE)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Développement de l?Espérance (ADE)	259 920,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Grand Serré Réuni (AGSR)	97 970,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Insertion Formation Solidarité (AISF)	365 150,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Insertion Formation Solidarité (AISF)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association JACARANDAS	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association JACARANDAS	217 060,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association JACARANDAS	91 040,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association JACARANDAS	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Jeunesse Loisirs (AJL)	118 760,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association KAN VILLELE	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Kaz Marron	91 040,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Met la main ensemb pou nout kartie	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Nettoyage (ANC)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Piton Saint Leu Lève La tête (PSLLLT)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Plateforme pour l'initiative, l'Accompagnement et la formation de la Réunion (PIAF)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Plateforme pour l'initiative, l'Accompagnement et la formation de la Réunion (PIAF)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Pour la Propreté l'embelissement et Fleurissement et des Loisirs des villes du Sud	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Pour la Propreté l'embellissement et Fleurissement et des Loisirs des villes du Sud	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Pour le Développement des Hauts (ADH)	175 480,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Pulsation Patrimoine	168 550,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Rond Point des Manguiers (ARPM)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Rond Point des Manguiers (ARPM)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Réunion Environnement (AREN)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association Réunionnaise pour l?Insertion et la Mobilité (ARIM)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Association des ?uvres Sociales et Culturelles des agents de la Région	163 382,00	Valorisation annuelle Mise à disposition gratuite de locaux
Association des ?uvres Sociales et Culturelles des agents de la Région	16 780,00	Valorisation annuelle Mise à disposition gratuite d'un local de 51,20 m²
Association des Jeunes de Château Morange (AJCM)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association pays d'Accueil de Salazie (APAS)	91 040,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association pour la Protection des milieux Naturels de l'Est (APMNEST)	344 360,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association pour la Renaissance des cultures Traditionnelles (ARCT)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	91 040,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association pour le Développement du Tévelave	217 060,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association pour le Développement, l?Insertion et la Proximité (ADIP)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Association pour le Développement, l?Insertion et la Proximité (ADIP)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
BALISE PSY	1 000,00	
BANQUE ALIMANTAIRE DES MASCAREIG	15 000,00	
BAZIK	7 620,00	
BEK LA BARRE	12 960,00	
BEYOOMA	3 200,00	
BLACK POOL ASSOCIATION	1 890,00	
BONGOU	3 200,00	
BOOMERANG	2 560,00	
BOURBON OLYMPIQUE BEACHTENNIS	2 700,00	
CAISSE LOCALE GARANTIE CONTRE CHOMAGE INTEMPERIES	54 432,00	
CANAL NUMERIQUE JEUNESSE OCEAN I	3 200,00	
CANAL NUMERIQUE JEUNESSE OCEAN I	26 800,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET T	37 000,00	
CEMEA REUNION	4 000,00	
CENTRALE D ACHAT DU TRANSPORT PU	110 589,07	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	20 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	10 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	20 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	6 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	40 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	7 288,99	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	0,00	
CENTRE DEPARTEMENTAL ARTISTIQUE ANIMATION CULTUREL	2 920,00	
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L	270 000,00	
CENTRE REGIONAL D INFORMATION JE	100 000,00	
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIV	34 125,49	
CERCLE DES NAGEURS DE SAINT JOSE	4 000,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE	225 000,00	
CIMADE	4 900,00	
CINEKOUR	37 200,00	
CINEMA LOISIR ET ASSOCIATION DE	3 000,00	
CIRQUEZ DECALE ART FE OUT CIRK	12 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLAP	5 600,00	
CLUB ALPIN REUNION	600,00	
CLUB DU TOURISME ILE DE LA REUNI	2 800,00	
CLUB LES CAPUCINES DU PLATE	1 750,00	
CLUB SPORT HANDICAP DU NORD	3 200,00	
COLLECTIF ABERASH	6 916,25	
COLLECTIF ABERASH	7 398,90	
COLLECTIF BOUFTANG	2 947,41	
COLLECTIF POUR L ELIMINATION DES	25 000,00	
COMITE AERONAUTIQUE DE LA REUNIO	1 200,00	
COMITE AERONAUTIQUE DE LA REUNIO	1 200,00	
COMITE CHOMEURS MAL LOGES COMMUN	4 700,75	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTI	6 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	4 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	4 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	12 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	16 746,85	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	28 400,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	1 600,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	6 400,00	
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	10 000,00	
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	10 000,00	
COMITE REGIONAL D HALTEROPHILIE	7 720,00	
COMITE REGIONAL D HALTEROPHILIE	22 000,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	30 000,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	44 000,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	37 600,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	8 000,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	73 000,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE D	18 600,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE D	21 800,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	2 000,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	48 754,62	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE L	800,00	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE L	6 000,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PED	800,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PED	7 200,00	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	3 200,00	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	4 800,00	
COMITE REGIONAL DE TIR A L ARC	2 000,00	
COMITE REGIONAL DE TIR A L ARC	2 800,00	
COMITE REGIONAL DES CLUBS OMNISP	2 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE REGIONAL FSGT	4 000,00	
COMITE REGIONAL FSGT	8 000,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	33 000,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	43 400,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	50 400,00	
COMITE REGIONAL SPORTIF UNIVERSITAIRE	6 000,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	2 400,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	5 600,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	8 000,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	82 400,00	
COMPAGNIE 3 0	2 409,66	
COMPAGNIE 3 0	18 000,00	
COMPAGNIE ARGILE	2 300,00	
COMPAGNIE ARTEFAKT	5 000,00	
COMPAGNIE AUTRE LIGNE	1 038,30	
COMPAGNIE AUTRE LIGNE	2 700,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	1 200,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	23 500,00	
COMPAGNIE BOMBACACEE	3 500,00	
COMPAGNIE DE L ONDE	3 000,00	
COMPAGNIE DES GUIDES DE L OCEAN	750,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	480,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	7 195,88	
COMPAGNIE LA SILENCIEUSE	7 900,00	
COMPAGNIE LELA	173,35	
COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S	6 831,00	
COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S	1 800,00	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	6 400,00	
COMPAGNIE MORPHOSE	3 150,00	
COMPAGNIE MORPHOSE	30 000,00	
COMPAGNIE NADJANI DANSE	900,00	
COMPAGNIE NEKTAR	750,30	
COMPAGNIE NEKTAR	2 100,00	
COMPAGNIE SAKIDI	1 896,37	
COMPAGNIE SAKIDI	2 400,00	
COMPAGNIE TILAWCIS	8 900,00	
COMPAGNIE VERONIQUE ASENCIO	3 269,02	
COMPAGNIE VERONIQUE ASENCIO	7 000,00	
COMPAGNON DE JE	3 520,00	
CONGREGATION SAINT JOSEPH DE CLU	938,00	
CONGREGATION SAINT JOSEPH DE CLU	66 550,00	
CONSULTANOO	3 200,00	
CONTRE TEMPS MUSIC	6 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COORDINATION DEPARMENTALE DU TEL	2 100,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	643 044,10	
D44	3 200,00	
DAK INDUSTRIES	1 977,75	
DE LA REUNION AUX GRANDES ECOLES	1 200,00	
DELIWE CORP	2 380,00	
DIGITAL REUNION	8 000,00	
DOCUMENTS D ARTISTES REUNION	25 700,00	
DYS GOLF REUNION	3 200,00	
ECHOBAT	33 267,05	
ECOLE DE DANSE EVIDANSE	6 307,00	
ECOLE DES ARTS DE SAINT JOSEPH	26 908,00	
ECOLE DES ARTS DE SAINT JOSEPH	3 850,00	
ECOLE DES ARTS DE SAINT JOSEPH	60 250,44	
ECOLE DU LAGON	3 200,00	
ECOLE SUPERIEURE DE THEATRE DE L	7 000,00	
ECRIRE MONTRER OCEAN INDIEN	6 100,00	
EDUCATION ANIMATION MUSICALE BEN	3 045,00	
EMAP	51 763,43	
EMAP	381,00	
EMAP	3 510 092,79	
EMERGENCE OI	3 200,00	
EMMAUS GRAND SUD	150 000,00	
EURO FRANCE ASSOCIATION	14 400,00	
EXPLOR LOISIRS	4 983,75	
FAITES DES COURTS FETE DES FILMS	2 500,00	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHIN	900,00	
FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	419 023,62	
FEDERATION HIP HOP ET CULTURE UR	9 400,00	
FEDERATION MUSICALE DE LA REUNIO	15 000,00	
FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES THEATRALES AMA	3 900,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	939 372,61	
FEDERATION SOLIDARITE COMMUNAUTE	26 400,00	
FEE MAZINE	9 400,00	
FEEAR	23 300,00	
FEKLER AAPEJ	125 020,25	
FELAKAZ	3 200,00	
FENET ARTISTIK POU TRADISION E A	2 863,33	
FENET ARTISTIK POU TRADISION E A	10 900,00	
FENOUMEN AW	3 200,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	800,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	11 200,00	
FINALISER TRANSMETTRE MOBILISER	49 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FLAMENCO 974	5 450,90	
FONDATION PERE FAVRON	17 973,00	
FONDATION PERE FAVRON	7 000,00	
FOOTBALL CLUB BAGATELLE	14 000,00	
FRAC DE LA REUNION	46 500,00	
FRAC DE LA REUNION	250 000,00	
FRANCE ALZHEIMER REUNION	1 588,00	
FRANCE ALZHEIMER REUNION	7 700,00	
FRANCE AVC REUNION	5 250,00	
GIP CENTRE DE SECURITE REQUIN LA	529 564,88	
GROUPEMENT EMPLOYEURS ENREPRISES	49 353,31	
HANG ART 410	5 000,00	
HANGARS NUMERIQUES	2 800,00	
HARDY EMILIE	1 200,00	
HORS CHAMPS REUNION	3 200,00	
HORS CHAMPS REUNION	161 928,67	
HUMAIN	3 200,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	784 000,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	8 336 603,61	
IMAGIN 1 REV	2 800,00	
IMARC	1 200,00	
INSTITUT DU MONDE REUNIONNAIS	3 484,00	
IRSAM SAMSAH DV	7 120,00	
JACK BENG THI ARTISTE PLASTICIEN	3 000,00	
Jeune Association pour le Développement economique et Social (JADES)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
KABAY PROD EX ASSOCIATION SALLE	5 460,00	
KAZ ASUN	2 400,00	
KICK BOXING CLUB DE SAVANNAH	600,00	
KOLET	45 000,00	
KOSASA REUNION	2 400,00	
KOULER LO KER	1 200,00	
KOULER NOUT METISSAZ	3 200,00	
KOUT SAVAT PIJON	3 200,00	
KRE ACTEUR DE SENS	2 100,00	
KREOL ART	5 977,73	
KREOL HARMONIE AURE	1 280,00	
KUDA BUX	2 100,00	
L ART MONTRAZ	11 153,10	
L ART MONTRAZ	24 647,29	
L HIT	3 200,00	
L INSTITUT BLEU	129 000,00	
L INSTITUT BLEU	80 878,70	
LA COMPAGNIE CPL4	2 100,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA COMPAGNIE UN PEU BEAUCOUP ETC	388,55	
LA COMPAGNIE UN PEU BEAUCOUP ETC	1 200,00	
LA FLAMME KREOL	6 000,00	
LA FRENCH TECH LA REUNION	22 000,00	
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	1 500,00	
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	5 230,00	
LA RAFFINERIE	30 647,23	
LA RAFFINERIE	10 950,00	
LA REUNION DES ARTS ET MUSIQUE	8 000,00	
LA REUNION DES RHUMS	13 961,05	
LABORATOIRE D ECOLOGIE URBAINE R	19 530,00	
LALANBIK	13 449,80	
LALANBIK	167 500,00	
LANTANT KAZKABAR	6 000,00	
LANTANT ZAMALAK	750,00	
LANTANT ZAMALAK	6 400,00	
LANTOURAZ KAZKILTIR	2 400,00	
LANTOURAZ KAZKILTIR	2 100,00	
LAVOIX EN SCENE OI	8 000,00	
LE CLAN	28 000,00	
LE GUIDE ET L ANE	1 600,00	
LE LABO DES HISTOIRES	34 000,00	
LE LABO DES HISTOIRES	15 000,00	
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RE	17 500,00	
LE PIED A L ETRIER	84 632,77	
LES AMIS DE LA CULTURE ALLEMANDE	3 000,00	
LES AZOTES	5 600,00	
LES CABANONS DE PRODUCTION	10 000,00	
LES COMPERES CREOLES	900,00	
LES CONCERNES	840,00	
LES CONTES CALUMET	900,00	
LES ELECTROPICALES	3 200,00	
LES ELECTROPICALES	15 000,00	
LES JARDINS FOND IMAR	3 199,98	
LES PALETTES DE MARGUERITE	53 458,64	
LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA R	8 917,99	
LES RENCONTRES NOMADES	4 989,99	
LET S TALK RUN	2 800,00	
LIGUE BOULISTE REGIONALE DE LA R	200,00	
LIGUE BOULISTE REGIONALE DE LA R	3 400,00	
LIGUE D IMPROVISATION REUNIONNAI	2 100,00	
LIGUE D IMPROVISATION REUNIONNAI	2 100,00	
LIGUE DE BILLARD DE LA REUNION	1 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE DE BILLARD DE LA REUNION	2 000,00	
LIGUE DE CROCHE	400,00	
LIGUE DE CROCHE	4 200,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	1 600,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	1 600,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	4 800,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	60 800,00	
LIGUE DE LA REUNION DE L UNION F	5 000,00	
LIGUE DE LA REUNION DE L UNION F	33 000,00	
LIGUE DE NATATION DE LA REUNION	2 000,00	
LIGUE DE NATATION DE LA REUNION	30 700,00	
LIGUE DE PARACHUTISME DE LA REUN	3 600,00	
LIGUE DE PARACHUTISME DE LA REUN	8 400,00	
LIGUE DE TWIRLING BATON	800,00	
LIGUE DE TWIRLING BATON	6 400,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	4 000,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	28 000,00	
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	19 000,00	
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	80 400,00	
LIGUE LA REUNION D AVIRON	10 000,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	6 000,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	18 000,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	6 000,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	141 860,00	
LIGUE REGIONALE DE GOLF	1 000,00	
LIGUE REGIONALE DE GOLF	78 000,00	
LIGUE REUNION DE MONTAGNE ESCALA	25 000,00	
LIGUE REUNION DE MONTAGNE ESCALA	49 000,00	
LIGUE REUNION ROLLER SKATING	1 200,00	
LIGUE REUNION ROLLER SKATING	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D AIKIDO ET B	1 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	13 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	90 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ESCRIME	600,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ESCRIME	15 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANC	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANC	10 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	12 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	234 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	20 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	136 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	2 870,80	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	13 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	4 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	18 300,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE PELOTE BAS	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE PELOTE BAS	14 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SQUASH	200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SQUASH	11 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	4 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	0,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	236 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TCHOUKBALL	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TCHOUKBALL	5 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	3 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	64 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE	10 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE	15 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TRIATHLON	18 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	12 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	86 500,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	5 140,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	21 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DU JEU D ECHE	13 400,00	
LOISIRS EVASION MASCAREIGNES	4 600,00	
M RGENCE OCEAN INDIEN	1 500,00	
MADORE	2 100,00	
MAISON DE L HERITAGE DU GUJARAT	15 000,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT	17 992,41	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	13 240,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	4 950,00	
MAISON FAMILIAL ET RURAL DE LA P	7 023,79	
MAISON FAMILIAL ET RURAL DE LA P	11 600,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L	21 901,19	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L	13 140,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L	27 510,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L	1 173,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DU TA	14 254,11	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DU TA	12 780,00	
MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT	32 130,00	
MAOTEO	71 396,02	
MAZYNASYON	3 200,00	
MEDEF REUNION	4 800,00	
MET LA MAIN ENSEMB POU NOUT KART	3 463,50	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MISSION INTERCOMMUNALE DE L OUES	255 750,00	
MISSION LOCALE EST	584 903,00	
MISSION LOCALE NORD	744 420,00	
MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	913 999,76	
MISSION SOLEIL REUNION	8 400,00	
MOUVEMENT NATIONAL VIE LIBRE	7 000,00	
MUSI KER CONCEPT COACHING ET SOI	2 400,00	
MUSIQUE ET SITUATIONS DE HANDICA	2 800,00	
NATURE OCEAN INDIEN	3 392,00	
NATURE OCEAN INDIEN	11 980,64	
NESSANCE	3 000,00	
NIAGARA CANOE KAYAK CLUB	4 572,27	
NOUT MONE	2 850,97	
NOUT MONE	68 000,00	
OCCE DE LA REUNION	9 093,00	
OFFICE DE LANGUE CREOLE DE LA RE	8 600,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	11 250,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	146 252,80	
OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LI	14 900,00	
OFFICE MUNICIPAL DE DEVELOPPEMEN	18 451,38	
OPUS GALERIE	5 132,41	
OUEST TRAIL REUNION	3 200,00	
PARALLELE SUD	2 000,00	
PAS DE BOURREE	3 000,00	
PAS DE BOURREE	6 957,60	
PAYS TOURISTIQUE DU SUD SAUVAGE	2 856,76	
PAYS TOURISTIQUE DU SUD SAUVAGE	8 205,74	
PEUT ETRE COMPAGNIE DE REFLACTIO	2 100,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	27 000,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	190 550,00	
POLE REUNIONNAIS ORGANISATION DE	4 500,00	
POUR UNE JUSTE PLACE DES FEMMES	1 652,00	
PRIX DU 20 DESAMB REUNION	25 497,82	
PROTEZ NOUT ZARLOR	9 030,00	
PRUGNIERES JEAN CLAUDE ALIAS KAK	5 600,00	
QU AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE	8 217,15	
QU AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE	19 200,00	
QUALITROPIC	146 578,43	
REGIE DU THEATRE ET D ANIMATION	47 737,29	
REGIE TERRITORIALE SUD	6 000,00	
RELAIS CULTURE EUROPE	6 800,00	
RESEAU D EDUCATION ET DE SAUVETA	50 000,00	
RESEAU D EDUCATION ET DE SAUVETA	120 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RESEAU PERINATAL REUNION	7 700,00	
REUNICELLO	1 600,00	
REUNION DES TALENTS	15 000,00	
REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	157 184,86	
REUNIONNAIS DE RETOUR AU PEI	14 700,00	
REUTILIZ	30 000,00	
REZOM POLE DES ARTS VISUELS DE L	15 000,00	
RFL ASSOCIATION	3 196,80	
RIVE RIVE	3 500,00	
RUN SAP	3 200,00	
RUN WAY	13 638,83	
SAINT LEU SURF CLUB ELIO CANESTR	20 000,00	
SARL ZEBULO	1 236,00	
SCHTROCKBEN CIE	5 000,00	
SCIENCES REUNION	6 881,09	
SECOURS CATHOLIQUE	5 000,00	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	800,00	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	10 400,00	
SL DANCE	2 560,00	
SOCIETE GERIATRIQUE ET GERONTOLO	1 800,00	
SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	13 897,05	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	316 732,97	
SOLIDARNUM	20 000,00	
SOUTENIR LES TRANSFORMATIONS PAR	2 240,00	
SPORTS POUR TOUS ILE DE LA REUNI	9 600,00	
STUDIO LATINO	2 400,00	
STUDIOTIC	5 000,00	
TCHAD HOUSE	16 400,00	
TECHNOPOLE DE LA REUNION	20 085,22	
TEMERGIE	14 741,98	
TENNIS REUNION PERFORMANCE T R P	3 200,00	
TERRE DU SUD SAUVAGE	2 880,00	
THEATRE D AZUR	6 063,90	
THEATRE D AZUR	34 218,50	
THEATRE LES BAMBOUS	35 926,20	
THEATRE LES BAMBOUS	153 750,00	
TI CAZ BIEN NAITRE	3 200,00	
TI GALE	2 100,00	
TINE POPPY	7 000,00	
TINE POPPY	8 400,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	2 625,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	17 440,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	1 600,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	74 000,00	
UNIR OI	5 000,00	
UNIR OI	40 000,00	
VAN S EVENEMENT	8 280,00	
VANAKKAM REUNION RADIO	2 980,00	
VANAKKAM REUNION RADIO	1 200,00	
VILLAGE PARTAGE LA MARGUERITE	3 192,00	
VINA MUSIQUE	1 800,00	
VINA MUSIQUE	4 633,00	
VIVRE EN INTERCULTURALITE EK ZAR	900,00	
VMF974	3 200,00	
YOURTES EN SCENE	722,27	
YOURTES EN SCENE	3 000,00	
ZEVI PLATEFORME JEUNE PUBLIC REU	17 000,00	
ZOLIZIMAZ	8 000,00	
ZONE EXPRESSION ET DE DIFFUSION	7 000,00	
Entreprises	**60 821 249,30**	
1001 DANSES	2 624,00	
423 PNEUS	8 487,14	
A S L DISTRIBUTION	2 800,00	
A T CONSEILS	2 864,00	
A VIF CINEMAS	47 500,00	
A.B. TRANSPORT	22 424,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
A.S.L. DISTRIBUTION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ABDALLAH KALATOUM	3 200,00	
ABDEC	1 000,00	
ABDELAZIZ LYDIA	3 200,00	
ABDOU SALAM	3 198,40	
ABDOULLAH OMARJEE	3 200,00	
ABLANCOURT NICOLE MARIE EVE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ABODI JEAN	3 200,00	
ABRANTES DAVID AUGUSTE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ABRI JOLI EATS	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AC RUN AGENCEMENT	1 882,34	
ACIS PRODUCTIONS	9 000,00	
ACORAH	17 600,00	
ACORAH	1 300,00	
ACQUA ALTA	175 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ACROROC PARC AVENTURE	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ACTIONS DE PROXIMITE SAINTE MARI	1 398,00	
ACTIONS DE PROXIMITE SAINTE MARI	29 634,04	
ACTIVE RUN CONSEIL	1 520,00	
ADDICT	15 590,37	
ADDICT LOCATION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ADLHOME	3 120,00	
ADSR	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ADVANCE FORMATION ET DEVELOPPEME	3 200,00	
AFROWESS ASSY FLORENT	770,00	
AGATHIS INDUSTRIES	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AGCNAM REUNION	94 982,81	
AGCNAM REUNION	1 082 400,00	
AGENCE REUNION ENTREPRENEUR	2 300,00	
AGIDESU	5 665,38	
AH KANG CLOTILDE	1 080,00	
AH SAM JEAN	564,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AIR LISE FORMATION	221 904,00	
AIRJP TAGMAN	1 536,00	
AJAGAMA JEAN PASCAL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AJAGAMA SABRINA MARIE HORTENSE NÉE ANDY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ALAMELOU AURELIE ANAIS NÉE NOCALOU	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ALANN GAUCI VINS CONSULTING	3 200,00	
ALBIN-PIERRE-IMOUZA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ALBIOMA SOLAIRE REUNION	20 700,00	
ALEFA PRODUCTION	16 500,00	
ALEXANDRA BAUX MICROENTREPRISE I	2 160,00	
ALEXANDRE DALAMA	2 960,00	
ALEXANDRE FRISOU PHOTOGRAPHE	960,00	
ALEXANDRE HENRARD	884,79	
ALICE CHAMAGNE	3 200,00	
ALINE FERET AF ORIENS	1 312,00	
ALLY SELIM ACKBAR	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ALMA CONSEIL OI	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALPHA PROTECTION REUNION	1 104,70	
ALTER NATIV	240 894,00	
ALTER'NATIV	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ALTERELEC	130 200,00	
ALTERNATIVE BACHE TENDANCE	312,00	
ALTERNATIVE CONSEIL FORMATION	2 960,00	
AMANDINE DIJOUX	3 200,00	
AMBULANCE ALLIANCE MARIUS	10 275,74	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE BERNARD SARL	1 423,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE BERNARD SARL	1 930,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE BERNARD SARL	69,75	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE BRAS DE PONTHO	740,27	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE BRAS DE PONTHO	2 352,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE CENTRALE	4 244,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE DE LA PAIX	2 811,98	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE DE LA POSSESSION	0,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE DE LA RIVIERE ROLAND ET PATRIZIA LEFEVRE	2 730,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE DU DOMAINE	566,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE DU DOMAINE	2 677,89	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE DU PHARE	1 861,16	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE DU PLATE SARL	1 697,60	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE FONTAINE	699,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE GRONDIN	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AMBULANCE LES EAUX VIVES	1 720,51	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE MASCAREIGNE	1 473,10	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AMBULANCE OCEAN INDIEN A.O.I	682,51	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE PAPAYA SARL	1 110,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE PAPAYA SARL	1 565,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE PAPAYA SARL	5 706,07	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE SAINT LOUISIENNE	420,63	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE SAINT LOUISIENNE	960,25	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE SERY	628,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE ST LEUSIENNE	2 842,11	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCE TAMATAVE	3 324,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCES DAMBREVILLE	439,30	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCES DES PLAINES	2 787,39	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCES PAILLE EN QUEUE	4 750,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCES PAILLE EN QUEUE	6 267,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMBULANCES SOUPRAYENMESTRY	4 290,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AMC	2 880,00	
AMIIRA	2 800,00	
AMRANI AMORIA	2 560,00	
ANAKAO PRESS	1 680,00	
ANDC	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ANDRIAMANGAMALALA MARIE JULIE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ANDRIAMIAKATRA CORINE NÉ(E) LAVERGNE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ANEXIS SERVICES	2 104,00	
ANGELIQUE MIALLET	3 200,00	
ANIMAL'EST	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ANNE CLAIRE GIGANT LE NUE	1 400,00	
ANNE FLORE ROUSSELLE	544,00	
ANTHONY NAZE	2 212,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AP CONSEILS	3 200,00	
AP RUN FORMATION	17 080,00	
AP RUN FORMATION	118 897,90	
APDV PRODUCTIONS	1 314,31	
AQUABULLE OCTOPUS	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AQUARIUM DE LA REUNION	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AR WINES	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AREFIP	32 142,24	
ARFIS OI IRTS REUNION	1 300,00	
ARFIS OI IRTS REUNION	7 694 549,35	
ARIANE FORMATION	48 850,50	
ARM PAJANI	25 900,00	
ARMANDE CARLEY	2 120,00	
ARMOET DAVID MARCEL	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ARMONIE SANTE	5 772,46	
ARMONY JIMMY SNACK BAR LE MARLA	22 969,00	
ARRANGE BLARD	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ART PATES	3 200,00	
ART TRADING O I	2 000,00	
ART TRADING O.I	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ART&X	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ARTHUR VEAU DE LANOUVELLE	3 200,00	
ARTX	9 950,95	
ASA 21 CONSULTING	5 857,99	
ASPOI	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ASS DES ETUDIANTS MAHORAIS EN EC	4 836,00	
ASSISTANCE CONSEIL INFORMATIQUE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ASSOCIATION ANKRAJ OI	8 000,00	
ASSOCIATION BOSKA	2 800,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE LOLITA MON	64 300,00	
ASSOCIATION CREOLIE	4 000,00	
ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIAL	7 500,00	
ASSOCIATION DIABETE NUTRITION 97	7 000,00	
ASSOCIATION FEMININE DE L EST CO	5 700,00	
ASSOCIATION GAIA	1 050,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION KAZ A ID EX ANDA RU	24 000,00	
ASSOCIATION LES MOTS DES HAUTS	2 000,00	
ASSOCIATION LPDF CORP	4 200,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	2 569,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	39 656,00	
ASSOCIATION RIZICULTEURS PEI 974	6 191,14	
ASSOCIATION RIZICULTEURS PEI 974	12 000,00	
ASSOCIATION UNIS CITE	6 562,50	
ATELIER ALEXANDRA	3 200,00	
ATELIER BONSAI	2 879,20	
ATELIER DE LA MARQUISE	2 808,00	
ATELIER MENUISERIE CONSTRUCTION	5 786,26	
ATELIER ROSSOLIN	3 200,00	
ATELIER TI PI PATCHAMA TATIANA	1 050,00	
ATOUT PCS	43 400,00	
AU TI BOHNEUR D'EN O	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AUCAS	3 200,00	
AUKALI	1 280,00	
AURE ELSA	2 540,00	
AUSTRAL SOLAR	12 000,00	
AUSTRAL TAXIS REUNION	62,64	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUSTRAL TAXIS REUNION	1 775,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUSTRAL TRANSPORT	482,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUTO ECOLE BERNARD	980,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUTO ECOLE CENTRE COMMERCIAL	707,99	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUTO ECOLE EVENT DRIVE REUNION	972,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUTO ECOLE EVENT DRIVE REUNION	269,10	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUTO ECOLE HTC	2 016,00	
AUTO ECOLE NASSIBOU DAVID	568,63	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUTO ECOLE SAUTRON IRENEE	334,65	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
AUTO ZENTRUM REUNION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
AUTO-ECOLE NASSIBOU EMMANUEL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AUTOMARKET	3 120,00	
AUTOUR DE MINUIT PRODUCTION DIST	17 500,00	
AUX FILS DES ARBRES MR AUFFRET E	1 480,00	
AUXI BUSINESS	1 760,00	
AVANNE	3 200,00	
AVENIR COMPETENCES	3 200,00	
AVENIR LOCATION	3 200,00	
AXONE CONSULTANT	3 200,00	
AYATO PRODUCTIONS	35 000,00	
AZUR	3 200,00	
B.D	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BABIN CHRISTOPHE CHRIS TAXI	845,71	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
BACCI	3 200,00	
BACCONNET YANN	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BACHELOT DIDIER GAETAN	3 200,00	
BADAT FARIDA BANOU NÉE KUAZY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BADAT OSMAN	750,00	
BADTS STEPHANIE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BALEA	3 200,00	
BALLEYDIER AMANDINE JULIE NÉE ROMEDER	1 200,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BAMCOLO MOHAMED	3 200,00	
BANCALIN CYRIELLE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BANIAN MO	2 400,00	
BANNEROT ELIOT ELIOTFITCO	2 328,00	
BAPTISTO NEE DELAUNAY MARIE CLEM	684,93	
BARBER SHOP CONCEPT TORNEY	1 018,62	
BARBIER STRUCTURES	1 000,00	
BARBIN AMANDINE	900,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BARBOT MANUELLA	712,80	
BARBRUSH	1 352,00	
BARRET NADINE GENEVIEVE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BASE NAUTIQUE DE L'OUEST	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BATAILLE MARINA THERESE NOELLE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BATI PRO CONSEIL	2 711,98	
BATO PEI	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BATSCH CECILE ELISABETH JULIE	3 200,00	
BAUDOUX XAVIER JEAN-CLAUDE JOSEPH	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BAUSE AGENCEMENT	3 012,00	
BB BIERES DE BEL AIR	5 927,70	
BE TO BE	1 200,00	
BEATRICE MARIE BRIGITTE FONTAINE	1 912,00	
BEAUSEJOUR COMPLEXE SPORTIF	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BEAUTY BY D	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BECA	3 080,00	
BEESUN ENERGIE	1 083 000,00	
BEGUE JEAN FRANCOIS	8 500,00	
BEGUE JEAN MICHEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BEGUE JEAN PATRICE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BELINE BOUTIK	2 480,00	
BELZACKI SARAH REINE CLAUDE NÉE CERVEAUX	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BENHASSINE LIAM	3 200,00	
BENOIT SARFATI	3 200,00	
BERNARD BENOIT	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BESSON YANNICK	1 184,00	
BETOULIERES CHARLOTTE	3 200,00	
BETTY VIRACAONDIN	2 048,00	
BEY KHEIRA	1 137,08	
BG & TRANS-FRAIS	438,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
BG TERRASSEMENT ET TRANSPORT	4 920,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
BIC FRERES	580,71	
BIENFAITS POUR VOUS	3 200,00	
BIG BAND STORY	125 000,00	
BIKE AVENTURE REUNION	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BILIN FLORENT PITON CALUMETS	1 621,63	
BILLOT CARINE	3 200,00	
BIO LE LA	264,41	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BIOPARC	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BIRONDA JEAN FABRICE FABRICE TAXI 974	937,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
BIS REPETITA SARL	16 500,00	
BISTRO FOSTIN	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BISTROT DES SONGES	25 942,20	
BISTROT DES SONGES	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BIZARD LAETITIA EVA LUCILLE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BLACK SHEEP FILMS	175 000,00	
BLAINVILLE JEAN FABRICE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BLANCARD DOMINIQUE	36 879,14	
BLANCO ECORMIER JOELLE	1 800,00	
BLANCO HERVE MARC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BLC BOIS	1 520,00	
BLEU MARINE REUNION EURL	3 200,00	
BLUE MARGOUILLAT SEAVIEW HOTEL	941,29	
BLUE SPIRIT PRODUCTIONS	20 000,00	
BOBBYPILLS	7 500,00	
BODIN CAMILLE	960,00	
BODY CARE CONCEPT INSTITUTE	1 200,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BODY STARK	2 960,00	
BODZEN MIKE JACQUES	3 472,50	
BOIS CORAIL	400,00	
BOISCOM	2 800,00	
BOIVIN CORINNE NATHALIE	2 128,00	
BONALD LILIANE MARIA NÉE BOYER	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BONBON BONER	3 200,00	
BONHOMME GHISLAINE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BONNAY CELIA	1 435,20	
BOODIAH RECHARD	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BORCHER LAURENCE HELENA	3 200,00	
BORSOMIN	3 200,00	
BOUCHERIE CHARCUTERIE LES JUMELLES	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR LA CREPINETTE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOULANGERIE LES DELICES DE CASSI	540,50	
BOURBON ALU SERVICES	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOURBON TASTY FOOD	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOURGOIN CEDRIC LUCIEN CHRISTIAN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOUTIANA-CAVANA ANNE GAELLE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOYER ALEXANDRE INEL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOYER ANAIS MARIE STEPHANIE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOYER ELODIE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOYER JEAN BAPTISTE	5 823,38	
BOYER LAURENCE MARIE STELLA	3 200,00	
BOYER LAURENCE MARIE STELLA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOYER PAYET LAURENCE JOSEPHINE	3 200,00	
BOYER PRISCA EMILIENNE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BOYER TOUSSAINT GEORGES	4 251,17	
BP CIE	2 960,00	
BPIFRANCE	500 000,00	
BRADEL PAUL TRESARIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
BRASSERIE MOKA	3 200,00	
BRASSERIE SPOT	4 968,50	
BRASSERIES DE BOURBON	18 807,71	
BREGEAULT BRICE	3 200,00	
BRET SOUBIROU LINDA YVETTE	2 520,00	
BRIAL FABIEN JEAN CLAUDE	3 200,00	
BRIOIS LUNA	1 512,00	
BRK CONSTRUCTION BOIS	3 148,00	
BROCHET VALERIE	3 200,00	
BROYEUR BOURBON	3 200,00	
BTP VILLA OI	3 200,00	
BUCEPHALE	1 082,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	3 255,00	
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	39 494,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BUREAU VALLEE NORD	213 850,00	
BUREAU VALLEE REUNION	605 850,00	
BUREAU VALLEE SAINT ANDRE BURORU	185 500,00	
BURO PORTAIL	94 150,00	
BURO REUNION BURO ST PIERRE CITY	57 750,00	
BURO REUNION EST	176 750,00	
BURO REUNION OUEST	143 150,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	54 600,00	
BURO REUNION ST DENIS	198 100,00	
BURO SAINT PIERRE	53 550,00	
BUSINESS CORPORATION	2 500,00	
BUSSONNIERE AMELIE MICHEL VINTAG	1 818,98	
BV LE PORT	158 900,00	
BV OUEST	103 250,00	
BV TRANS OI	1 223,65	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
BY EMI	453,06	
C LESUEUR	2 640,00	
C3C MADAME DALLEAU CLARISSE	1 600,00	
CAB EXPERT AUSTRALE FORMATION	5 041,95	
CAB EXPERT AUSTRALE FORMATION	228 000,00	
CABINET DE MICRONUTRITION LAUREN	1 200,00	
CACTUS FOR LIFE	14 400,00	
CAE SCOP ARL SMILES	111 668,88	
CANO LAURA	2 640,00	
CAPRON DARREN	3 200,00	
CAPTAIN MARMAILLE	3 200,00	
CARPENA ROMAIN	3 176,00	
CARREFOUR HYPER SOREDECO	97 650,00	
CARRON DJEMILA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CASSAVA ET CO	3 200,00	
CASTELLANI DOLLY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CATHERINE PAYET DRAGEES PAILLET	3 200,00	
CATHY DEKOKER	3 200,00	
CAZAPRINT	2 140,32	
CBS DES CAFRES	3 200,00	
CCRB TRANSPORT	2 327,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CELESTI MARIE ANGE NÉE ABDALLAH	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CELESTIN GUYLENE MARIE THERESE	2 508,00	
CELINE GUYLENE CALMET	1 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CELINE LAVILLENIE	2 760,00	
CENTHOR AUTO ECOLE	1 073,35	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CENTRALE FRAIS	13 671,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CENTRE D ART CONTEMPORAIN DE LA	5 900,00	
CENTRE DE RESSOURCES POUR LE GRO	87 500,00	
CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	50 000,00	
CENTRE REGIONAL DE FORMATION ET	179 029,50	
CESAR	3 200,00	
CF SAINT LEU	2 080,00	
CHAMBRES ET TABLE HOYELE KERVAL	760,73	
CHAPITEAUX DES ILES	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CHARLES ET FILS	6 275,11	
CHARLES EXPRESS	970,06	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CHARLIE MOTION	1 304,30	
CHARLOTTE GIRAUD CARRIER	3 136,00	
CHAUFFEUR PRIVE DU LAGON	3 200,00	
CHEF JULES M GARET JULES	1 600,00	
CHERVET ALINE LA CAS ALINE	1 920,00	
CHETTIAR AURELIE MADERO COLOMBIA	3 200,00	
CHEUNG DISTRIBUTION ET LOGISTIQUE	6 144,42	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CHEZ PAYET TI BOUTIK DE LA CRETE	707,20	
CHEZ PEPE DOM	1 793,20	
CHEZ VALOU	792,00	
CHIC CHOC COIFFURE ET BEAUTE	806,13	
CHOKA BLEU	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CHONG FAH SHEN LAETITIA	1 920,00	
CHOP SHOP	3 200,00	
CHOUPICHOU	3 200,00	
CHRISTOPHE LEPINAY	504,11	
CILAM L ET J	155 935,85	
CILAM PLF	39 898,93	
CILAOS CALECHE TRANSPORT ET BATIMENT	13 925,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CILAOS INVEST	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CILAOSAVATE	548,21	
CINE NOMINE	107 500,00	
CINQ DE TREFLE PRODUCTIONS	5 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CITEB	787 524,76	
CITEB	61 298,32	
CLAIN FABIEN LUDOVIC TAXI CLAIN	866,53	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CLAIN JEANNE MARIE COLETTE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CLAIN MARIE FRANCOISE GILBERTE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CLAIN PIERRE JEAN KLEBERT FREDERIC	203,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CLAIN SANDRINE MARIE SOPHIE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CLAIRE MALICET	2 560,00	
CLEMENSAC CECILE FABIENNE MARIE	2 949,31	
CLUSTER MARITIME DE LA REUNION	14 738,44	
CMM AUTOMOBILES	1 115,64	
CMM AUTOMOBILES	660,05	
COCHET ODILE	2 848,00	
COCOON PHOTOGRAPHIE	2 934,62	
COFRAMER	1 316,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
COLD STUDIO PARIS	2 399,50	
COLEOPTIUM	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
COLOMBO JONATHAN	3 200,00	
COLOROPHILE	20 600,00	
COLTER JEAN FREDDY MICKAEL	1 150,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
COMPAGNIE HAD	6 500,00	
COMPAGNIE POLE SUD	8 000,00	
COMPETENCES P I	2 856,00	
COMPTOIR TOURISTIQUE DES MASCAREIGNES	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CONCEPT TENDANCE	3 154,00	
CONERSOL	652 003,14	
CONERSOL	325 500,00	
CONFEDERATION ARTISANAT ET PETIT	27 788,00	
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME E	10 000,00	
CONSULTANT SOLAIRE INTERNATIONAL	3 200,00	
CONTROLE NON DESTRUCTIF REUNION	1 200,00	
COOP UNION	69 683,63	
CORELEC SARL	804 000,00	
COREXSOLAR	6 962,53	
CORTEGE DOMINIQUE	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COSADIA TRANSPORT EXPRESS	8 684,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
COSYSTEC	672,82	
COTE PLAGE O LAGON	2 560,00	
COUPAMA SOCIETE TRANSPORT BETON CSTB	5 185,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
COUROUPOULA	3 200,00	
COURSIER OI	2 022,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
COUTURIER LANTONIRINA FRANCIA	3 042,71	
CRAZY FOOD	3 200,00	
CRAZY LIBELLULE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CRE ACTION	1 200,00	
CREATEUR OI	5 687,27	
CREATIVE DN8	12 500,00	
CREPU WILFRIED	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
CRESCENCE JULIE	3 200,00	
CROISIERES ET DECOUVERTES LE GRA	73 005,00	
CSK SARL	1 415,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CST PLAQUISTE	427,84	
CTRE FORMATION PERMIS GEORGES HOAREAU	52 346,71	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
CYRIELLE B	3 200,00	
CYRIL BEGUECHAMBRES ET TABLE HOT	10 037,40	
D D S	365,27	
D.E. AUTO ECOLE	592,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
D2SEM DIJOUX SYSTEME SECURITE EL	1 440,00	
DALEAU PATRICE JEAN DANIEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DALLEAU YOLAIN MICHEL JEAN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DALLY JEAN FABRICE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DAMIEN BLARD JDB TERRASSEMENT	840,00	
DAMOUR AURELIE MARIE AUDE	245,50	
DAMOUR JEAN DANIFER	1 200,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DANIELE LEMAYEN	1 446,54	
DARBON ARNAUD	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DARDEL RH CONSULTING	2 560,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DARTY CORALIE	2 000,00	
DATANALYSIS	3 680,05	
DAV RENOVATION	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DAVID DURIS ASSURANCES CONSTRUCT	3 180,00	
DAVID SCHMITT CHEZ AISSA	2 200,00	
DAVY SICARD	4 800,00	
DC PICS PRODUCTION	1 184,00	
DCP ST GILLES	1 044,14	
DE L AUTRE COTE DU PERIPH	7 500,00	
DE LACLOS FRUTEAU MARIE CLAUDE NÉE GRONDIN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DELETRE MARIE NATACHA NÉE CREPU	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DELETRE MICKAEL JANICK	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DELHOUME DELHOUME LARGE FANNY MA	3 104,00	
DELISS LE O	123,23	
DELPHINE DIJOUX TIKATOUNE DESIGN	937,36	
DENNEMONT GILLES GEORGES ANDRE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DENNEMONT PATRICK JOSEPH	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DEPAUL LISDEE L ONDE DE VIE	1 200,00	
DERMO RUN ESSENCE	1 640,00	
DESBOIS-VITRY AURELIE MARIE NÉE TECHER	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DESIGN TECHNOLOGIES	12 068,54	
DESIGN TECHNOLOGIES	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DESRUISSEAUX FREDERIC	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DESTOCK	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DEVA FORMATION	2 450,00	
DEVE CONSULT	29 161,61	
DEVELOP A OU	155 768,40	
DIGITAL STUDIO	10 500,00	
DIGITAL STUDY	3 056,00	
DIGITAL WIZARD	7 550,00	
DIJOUX ANTONY	1 600,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DIJOUX MARIE NOELLE	3 200,00	
DISTILLERIE AGRICOLE DE BERIVE	115 658,10	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	130 179,03	
DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	373 827,78	
DISTOK	2 245,42	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DISTRI RIVE GAUCHE	82 600,00	
DIVIRUN	2 392,00	
DLD STORE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DO IT YOURSELF ATELIERS CREATIFS	3 200,00	
DOCUMENTS D ARTISTES REUNION	11 665,82	
DODO 974	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DODO BOAT	1 578,77	
DOM SECURITE REUNION	1 090,52	
DOMINO	2 784,00	
DOMISSORI R M	17 062,00	
DOROTHEE HOARAU EI	3 200,00	
DORVAL IVAN MICHEL ARNAULT	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DOWNTOWN FOOD	1 071,36	
DTB	3 200,00	
DU BEAU AU BON	14 946,32	
DU FOUR A LA PLANCHE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
DU MILLET DANS LE SILO	3 200,00	
DUBARD FABRINA	3 200,00	
DUCHESSE	2 000,00	
DUPUY CONSEILS	3 200,00	
DYNAMIK CONDUITE	1 457,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
E CONNECT	2 000,00	
E I LAURET DOMINIQUE	591,30	
E L C	4 009,82	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
E.STAT LOGISTIK	1 620,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
E.STAT LOGISTIK	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
EARL TRESOR DES ENGAGES	1 577,62	
EBOUTE REUNION	824,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ECHOS OI	1 234,07	
ECLIPSE INSTITUT	1 175,75	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECO AGRI REUNION	28 875,00	
ECO CO2	6 820,74	
ECO HEBERGEMENT TRADITIONNEL	2 840,63	
ECO IMPACT SAS	2 700,00	
ECOLE DE CONDUITE CHATEAU	467,35	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
ECOLE DE SURF DE LA REUNION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES REU	303 039,75	
ECOSOLIDAIRE MAYOTTE	8 000,00	
EDEN BIRD	584,05	
EDITIONS COURSE EN SAC	3 040,00	
EDITIONS COURSE EN SAC	2 025,00	
EDOUARD ROMEDER CORINNE MARIE TH	6 180,15	
EFUZIF	1 000,00	
EI BARRIERE JENNIFER	2 200,00	
EI DAPHNEE BOISVILLIERS	1 302,40	
EI HOARAU LYNDIE	1 910,40	
EI KRAUSE EMILIE PSYCHOPEDAGOGIE	3 200,00	
EI PERRINE CORCELETTE	3 200,00	
EI PONTI AUTO ECOLE EF CONDUITE	3 200,00	
EI PONTI AUTO ECOLE EF CONDUITE	2 645,24	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
EI RITTER ARNAUD	3 200,00	
EI SOPHIE REPIQUET	15 000,00	
EKOPRATIK	7 414,86	
EL DIJOUX SABRINA	2 560,00	
ELEC ET TELECOM OCEAN INDIEN	799,20	
ELECTRICITE DE FRANCE REUNION	46 411,28	
ELECTRO DIESEL REUNION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ELEPHANT ADVENTURES	3 240,00	
ELIA BARRET	1 680,00	
ELIOT INVESTIGATIONS	1 572,00	
ELISABETH MARIE-PRISCILLA	800,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ELISEE	2 220,00	
ELLE POUR ELLES	3 111,20	
ELODIE B PROD	5 460,00	
ELOY NATACHA	1 800,00	
EMELINE GONTHIER WONDERFUL	3 200,00	
EMILIE JULLIN	2 560,00	
EMJI	717,58	
EMMA BAKARI EMMA BOITE	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EMMA GRONDIN COSMINTY	1 912,00	
EMMA THIERRY	3 200,00	
EMPIRE ESTHETIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
EN QUETE PROD SARL	25 000,00	
ENDEMIA FORMATION	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ENERGIES NOUVELLES DE FRANCE	23 748,98	
ENJOY REUNION	3 128,00	
ENTREPRISE GRONDIN INSTALLATEUR	3 156,80	
ENTREPRISE INDIVIDUELLE FREDERIC	3 200,00	
ENTREPRISE SAINT LAMBERT	8 612,02	
EPICERIE VETYVER	1 857,00	
EPLEFPA SAINT JOSEPH	41 599,52	
EQUILIBRE ORTHOPEDIE	1 331,78	
EQUINOXE	22 400,00	
ESSACK	1 200,00	
ESTELLE NELLY	1 920,00	
ESTELLE'S NAILS	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ESTHETIQUE DREAM	3 192,00	
ETAM BTP	421,96	
ETHEVE CLAIRE VALERIE VERONIQUE	1 600,00	
EU2	3 199,20	
EURL BATO PEI	3 200,00	
EURL DLD ESCAPADE PLONGEE	1 325,66	
EURL KAZ NOMAD	2 500,00	
EURL LA MARMITE DU PECHEUR	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
EURL SUD INFORMATIQUE	21 000,00	
EURL TAXI PAYET REMY	770,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
EURL TAXI POUSS POUSS	1 999,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
EVALUATION SUD	15 999,19	
EXCELLENCY	1 520,00	
EXCELSUS SUB	1 821,00	
EXOS FORMATION	1 200,00	
EXOTICO	2 800,00	
EXPERNET	20 474,16	
EYAKO	30 000,00	
EYAKO	4 754,26	
FABEA	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FABRIK ALU	3 200,00	
FADAK - BOTSY ALI JORO	3 200,00	
FANTAISIE ROMAINE	2 680,00	
FARDET	3 200,00	
FAURMA CONCEPT	23 100,00	
FDMD	2 960,00	
FEDERATION REUNIONNAISE BATIMENT	13 153,49	
FEDERATION REUNIONNAISE BATIMENT	15 517,72	
FEELBAT	5 990,68	
FELIX TRANSPORTS	2 600,00	
FELIZ FILMS	25 000,00	
FERNANDES LAURENT TI MANGO	1 680,00	
FERRAND CHRISTELLE NÉE CORRE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
FERRI AURELIE CHRISTEL	2 485,52	
FIDELSHOP	4 861,37	
FIGUIN XAVIER JEAN FRED	487,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
FINALISER TRANSMETTRE MOBILISER	66 500,00	
FINOPIA	19 757,37	
FITMERMAID	2 800,00	
FLEUR DE JADE ESTHETIQUE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
FLORA RUBEL HIVANHOE	600,00	
FLORE IN	577,51	
FLOREBO	352,74	
FLORENSCIA	2 560,00	
FLOWLY	7 941,43	
FOLIVARI	150 000,00	
FONTAINE BRIGITTE	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
FONTAINE PATRICK TAXI	1 509,99	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
FORM A NOU FORM A OU	36 798,73	
FORMARUN	3 200,00	
FORMATION EMPLOI INSERTION	374 368,85	
FORMATION SECURITE ROUTIERE	263,86	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
FRADIN CONSTRUCTION	799,20	
FRANCOIS GRONDIN AUX CHALETS DU	2 113,91	
FRANCOIS MARIE EMILIE	3 200,00	
FRANCOISE MORGANE	1 600,00	
FREE MIND SWEETY LIARS	2 359,21	
FREENERGY	27 300,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FREENERGY	3 553,19	
FREIGHT WORKSHOP	1 830,00	
FRH	231 000,00	
FRIGOROUTE	5 052,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
FRITSCH JULIE	1 360,00	
FROMAGERIE DE TAKAMAKA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
FRUTEAU DE LACLOS RENE CLAUDE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
FULL DAWA PRODUCTION	7 500,00	
FUN F L	3 200,00	
FYB	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GAD SARL GADIAMB CITY	306,27	
GAETAN MAHON	1 560,00	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	371 680,00	
GAIA PHOTOVOLTAIQUE	818 100,00	
GANDY OLIVIER ARBOLEA	1 488,00	
GANGAMA SARL	13 191,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
GANY ORLY	6 640,08	
GANY-ORLY	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GAO SHAN PICTURES	209 000,00	
GAO SHAN PICTURES	15 000,00	
GARAGE POUI DI	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GARAGE VIRASSAMY SARL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GARDEN PIZZA	3 200,00	
GARDEN PIZZA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GASTRIN ANNE-CHRISTELLE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GAUTHIER ELODIE	3 200,00	
GAUVIN GERVAIS ERIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GAZAR BENJAMIN	836,00	
GEBEL DE GEBHARDT LAURENT	3 850,00	
GECOP OCEAN INDIEN	1 572,00	
GEDEON DOCUMENTAIRES MAGAZINES T	142 157,00	
GENERALL AUTOS	164 475,80	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GENTLEMAN LUSITANO	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GEO CONSEILS ETUDES SERVICES	960,00	
GEOBUILDER LA REUNION	3 180,00	
GERALDINE BOYER	2 896,00	
GERALDINE HALICHE	1 120,00	
GERARD JOY ALEXIA	3 200,00	
GERBEAUX	3 200,00	
GERBITH GREGOIRE	4 307,01	
GERMAIN EMMANUEL	3 200,00	
GET DRONE PRODUCTION	1 674,40	
GETEC OCEAN INDIEN	5 464,08	
GF AUTOS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GHOST VAPEUR	3 200,00	
GIE PECHEURS DE LA BAIE	43 655,16	
GIGAN JACK	756,29	
GIGAN MATHIEU	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GIRAUD JIMMY JEAN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GITE DE BELLEVUE	4 825,87	
GITE DU CIRQUE	10 679,23	
GITE OREO JESSICA	3 466,67	
GJ IMPORT	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GL TRANSPORT	283,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
GOAGRO	3 112,00	
GODO FILMS	100 000,00	
GONNEAU JEAN CHRISTOPHE	1 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GONTHIER PRODUCTION	3 200,00	
GONTHIER VIRGINIE NÉ(E) LEPINAY	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GOOD GUY PROD	3 200,00	
GOODMOUNE	22 500,00	
GRAND SUD PRODUCTIONS SAS	1 454,99	
GREEN BOX SOLAR	3 200,00	
GREEN IDYLLE	2 920,00	
GREGOIRE JOHANNA AUDE ELLEN	2 266,40	
GRENIN PERRINE	1 200,00	
GRONDIN ET FILS L ILOT PUREES	34 319,77	
GRONDIN MARIKA	736,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRONDIN TRANSPORT & TRAVAUX DIVERS GTTD	1 054,76	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
GRONDIN YOAN	3 200,00	
GRONDINVITRY MICHELLE HONORINE	2 093,60	
GROUPEMENT COREX TRAVAUX ET MONT	12 000,00	
GUFO AMO	3 200,00	
GUICHARD JEANNY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
GUILLERMO LOCATION	2 350,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HABIBEEZ	1 985,60	
HAIR METY'S	2 131,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HAKIMI RUN	3 200,00	
HALIDI IDRIIS CLIK CHIK	3 200,00	
HAMZA ISSABHAY MOD ENFANT 2	3 200,00	
HANDICAP TECHNOLOGIE CONSEIL REU	1 075,50	
HANG JIAN EURL	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HANN ADOREE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HAPPINESS BLOSSOM	3 200,00	
HC HAIR DRESSER	715,71	
HEALTHY LIFE DESIGNER	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HEART OF GOLD	1 920,00	
HELENE ALLEMAND HARENT	3 193,60	
HEMON DAVID	968,00	
HENRY ESTELLE	880,00	
HERA GROUPE	4 430,81	
HERMITAGE MORGABINE	1 042,83	
HERPIN SEBASTIAN	3 200,00	
HO CHOA DORIAN	3 200,00	
HOARAU GUYLAINE MARIE ANDREE	3 200,00	
HOARAU JIMMY	780,00	
HOARAU SABRINA MARIE	1 620,83	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
HOAREAU JEAN RENE	2 617,33	
HOAREAU KARINE MARGARETH NÉE CINDOR	1 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HOAREAU MOISE	2 400,00	
HODI	22 183,65	
HOLDTRANS	5 398,24	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HOSMOSED	1 548,00	
HOTEL L'ECRIN	800,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HOTEL LE GRAND BLEU	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HOTEL LES CREOLES	733,90	
HOTEL VATEL RHE	4 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HOUNG CHUI KIEN TATIANA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HSD REUNION	2 614,05	
HUB2	40 000,00	
HUBEK	1 270,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
HYDRO SUD	921,35	
HYDRO TANIKA	11 288,81	
HYPERBAM	134 050,00	
I D NET	4 447,25	
I.T.E.C.O.I	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
IBOUTH JEAN YANIS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
IBRAHIM ALIAMINE	1 540,00	
ICC	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ICHANA FLORENCE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
IDEA SERVICES	3 112,00	
IDMOND JOSEPH ALEXIS - VTC ALEXIS	587,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
IDOCEAN	2 239,58	
IEC OI IEC SAS	3 200,00	
IFPDOM	387 154,50	
IL ETAIT UNE FOIS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ILE DE BEAUTE	2 400,00	
ILHA	900,00	
ILHA	4 200,00	
ILIO SYSTEMS ILIO SYSTEMS	5 124,94	
ILLAN GALTIER	3 200,00	
ILV 974	2 032,00	
IMACHE AUGUSTA	1 996,00	
IMARE FABRICE SAMUEL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IMMOA AGENCE IMMOBILIERE	3 200,00	
IMPRESSION NATURE	492,07	
IN FINE REUNION SAS	2 464,00	
INBOXTOFLY INBF	3 200,00	
INGAR MOHAMMAD ULLAH EI	2 560,00	
INGENIERIE CONCEPT FORMATION	70 549,79	
INIR	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
INLOVATION CHANGEMAKER AGENCY	20 000,00	
INOVISTA CONSULTING AND RESEARCH	2 500,00	
INSTITUT DE FORMATION DE LA REUN	127 513,46	
INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	1 428 921,80	
INSTITUT REGIONAL DE MANAGEMENT	49 500,00	
INSTITUT THIEN PHAM	3 200,00	
INTEGRALE INGENIERIE	8 622,46	
INTENSO KOMMUNICATION	2 760,00	
INTER AUTOS SERVICES	689,97	
ISLAND BIKE OI	3 200,00	
ISLAND FOOD	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
J A M	3 200,00	
J M RUN	2 080,00	
JANIN	2 000,00	
JARRY LEA	3 200,00	
JBL CLIM	1 160,00	
JEAN MARIE JONATHAN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
JENNIFER LONGIN	760,00	
JENNIFER MARTINEZ JM DIAPASON	1 400,00	
JEUDI FORMATION	25 797,90	
JEUDI FORMATION	15 811,11	
JGN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
JIMENEZ FANNY	1 488,00	
JOHAN BOURBON	1 952,00	
JOLLY JEREMY	686,60	
JOM PRODUCTIONS	13 265,99	
JONATHAN BEHRA REUNI DIAG EXPERT	2 560,00	
JPL PRODUCTIONS	10 000,00	
JULES CAILLE AUTO	1 121,58	
JULIE OUCENI JULIE NAILS	2 920,00	
JULIE VANDERMEULEN JULIE POTERIE	3 200,00	
JULIEN GAUVIN	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JUSTINE LEFEVRE	3 200,00	
K ZEN	3 200,00	
KAINOA MALLET	3 200,00	
KAPALI STUDIOS CREATION SARL	90 000,00	
KAREMY MARIE LAURE NÉE FELICIE	792,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
KARINE BRIEFTREGER	2 160,00	
KAROS FRANCE	885 238,59	
KARRER GWENAELLE	1 600,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KAZ A FER	3 200,00	
KAZ NYALA	3 200,00	
KAZ NYALA	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KAZ TROPICALE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KCHA ELLE	3 200,00	
KD DRONE 974	791,81	
KELO	3 200,00	
KELYAS	2 560,00	
KEO CINDY NAVY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KEO SANDRINE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KERDELIS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KERFRE	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KEYP LOCATION	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KICHENAMA DIVYAMOURTI MICHEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KILIAN ANDRE	2 560,00	
KISSIPROD CINE	15 000,00	
KISSIPROD TV	8 000,00	
KISTNEN KANNEN GANEHSEN	3 200,00	
KITSUNE GIRARD MARIE CLOTILDE	8 400,00	
KLORYS	2 560,00	
KM	27 500,00	
KODETIS	737,75	
KOLIBRIZ MASSAGE ET BIEN ETRE	3 200,00	
KOYTCHA	3 200,00	
KPITAL PATRIMOINE	1 344,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
KREATION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'INGENIERIE VERTE	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KREATIONS GOURMANDES KG	480,00	
KREOL TOURS REUNION	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
KUBERA CONSEIL	3 200,00	
KWZ FILM	75 500,00	
L ADRIEN	3 200,00	
L ASSURANCE RE	1 200,00	
L ATELIER DE L ALU	2 512,00	
L ATELIER DU NUMBERCAKE 974	1 880,00	
L ESCALE CHEZ ALINA	12 135,43	
L EVEIL DES SENS	3 200,00	
L HABITATION FIRMANT	800,00	
L ILE EN GAUFRES	3 119,25	
L ILE O VERT	3 000,00	
L OASIS TROPICALE	1 213,65	
L'ECLAIR DORE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
L'ERE DES METS	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
L'HIPPOCAMPE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
L2M DIFFUSION	3 200,00	
LA BELLE TELE	150 000,00	
LA BINOME MOONCA AURELIE	1 864,00	
LA BOITE A COOKIES	3 200,00	
LA BONNE MINE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LA CABANE A SARA	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LA CASCADE GOURMANDE	8 200,90	
LA CASCADE GOURMANDE	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LA CAZ PAPA	10 314,07	
LA CERISE SUR LE GATEAU PROD	20 000,00	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	19 015,08	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	579 204,23	
LA CLAIRIERE OUEST	5 000,00	
LA COMEDIE	981,93	
LA COMPAGNIE PIED 2 NEZ ROUGE	10 000,00	
LA COMPAGNIE PIED 2 NEZ ROUGE	1 200,00	
LA DIGUE BOURBON	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA FERME DU PECHER GOURMAND	845,30	
LA FLEUR DE VIE	1 100,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LA KABANE DU PHARE	1 296,80	
LA KAZ'BIO	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LA KAZAKA	3 200,00	
LA MAGIE DES Z LL SANDRA TURPIN	456,00	
LA MARCO ANIMATION	3 200,00	
LA PERMANENTE DU GUILLAUME SARL	2 416,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LA RASIN DES Z ILES	1 817,64	
LA RIVIERE DES SAVEURS	3 200,00	
LA RIVIERE DES SAVEURS	1 631,23	
LA VILLA SOALIC	3 040,00	
LA VILLA SOALIC	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LA VOIE DES BULLES	13 582,61	
LABEL CONSTRUCTION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LACTOSPHERA	35 000,00	
LADRESS	3 200,00	
LAETITIA BARBARET	1 120,00	
LAGON REUNION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LAI-GO SABRINA NÉE ASTOURNE - TAXI SLG	210,88	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LAI-GO SABRINA NÉE ASTOURNE - TAXI SLG	531,62	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LAJALIMMO	3 200,00	
LALLEMAND MAENNER DANIELE	1 720,00	
LAMOLY GERALD JEAN RENE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LAN CHEUNG JULIEN MATHIEU	43 422,03	
LANBELI	194 500,00	
LARDUX FILMS	25 000,00	
LAROCHETTE MARINE	2 000,00	
LARROCHELLE BERTRAND	2 560,00	
LARSY FLORIAN RAPHAEL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	33 600,00	
LATLYE PASTEL PATTIAMA ESTELLE M	1 200,00	
LAUDE MARIE ANIELLE	3 200,00	
LAURA ROLLAND EI	656,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LAURET HENRICO JEAN LOUIS TAXI +	1 212,33	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LAURET PASCAL PHILIPPE	2 377,48	
LAVERIE AUTOMATIQUE LECLERC	2 000,00	
LD AUSTRAL	2 296,03	
LE BARBEROLOGUE	588,00	
LE BARIL DE POUDRE	2 035,04	
LE BATTANT DES LAMES	2 084,60	
LE BOL RENVERSE LE BOL RENVERSE	679,93	
LE BONITO	450,51	
LE CARACO	688,98	
LE CARITOLOGUE	2 800,00	
LE CHAMP BORNE	720,47	
LE DODO PALME	2 408,64	
LE DODO PALME	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE DODO TOURISME REUNION	2 060,26	
LE GRAND BAIE	4 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE KAYAMB	1 142,87	
LE LAVOIR	676,94	
LE LAVOIR S.A.S	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE LE TRADITIONNEL COTE A COTE A	5 811,19	
LE LONG BORD	450,84	
LE MAFATAIS	7 825,79	
LE MARCELO	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE MARLA	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE PARADIS DES FEMMES	2 232,00	
LE PARADOXE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE PELLETIER MARIE-LOUISE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE PITTO	1 664,90	
LE PRISME	14 000,00	
LE PTIT TAKAMAKA	260,41	
LE PTIT TAKAMAKA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE RELAIS DE GRAND PLACE	9 555,52	
LE RELAIS DES GOUVERNEURS	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE RENARD PARESSEUX	1 760,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LE ROUTIER DE L'EST L.R.D.E	2 696,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LE RUISSEAU	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE SNACK	2 160,00	
LE TAKAMAKAZ	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE TALENT D ACHILLE	776,13	
LE TALENT D'ACHILLE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE TANDOOR MAHAL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE TEXEIRA	3 200,00	
LE TRADITIONNEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE TRIDENT	3 200,00	
LE VIEUX BADAMIER	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE VIEUX CEP	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE VOYAGEUR MH	3 198,40	
LE VOYAGEUR MH	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE YAB FOOD	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LE YABAR	5 340,83	
LE ZARBOUTAN	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LEADER AUTOMOBILE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LEADER OCCASIONS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LEAMORGAN	4 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LECARPENTIER AURELIE NÉ(E) BERTRAN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LECHAPELAYS ARNAUD	1 200,00	
LEFEVRE JONATHAN	2 960,00	
LEGENDRE BRAUD SOPHIE	319,92	
LEGROS ALAIN JEAN FRANCOIS	5 435,00	
LENCREMET S HERRAUT JEREMY	3 200,00	
LEO KIEFER KAP ELITE	3 200,00	
LES AGAPANTHES	14 106,00	
LES AILES DU SAVOIR LIBRAIRIE LE	2 272,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES AMIS DE L'OCEAN INDIEN	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LES ARTS GECKO	45 000,00	
LES BAROUDEURS	1 168,00	
LES CASERNES DISTRIBUTION	70 000,00	
LES CONFISERIES D EMILIE	87 970,00	
LES CREATIONS D AMANDINE	4 622,79	
LES CREATIONS DE LA GRANDE SAVAN	1 521,27	
LES EDITIONS DU CYCLONE	5 198,00	
LES EXPERTS	2 691,00	
LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	22 500,00	
LES FILMS DU WORSO	99 242,50	
LES FILMS EN VRAC	5 000,00	
LES FLEURS DE L AURORE	1 818,98	
LES FLIBUSTIERS	5 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LES JARDINS DE GRAND ANSE PALM H	585,05	
LES MAMAS	1 440,00	
LES MISTRALS GAGNANTS	1 176,00	
LES MOUSSAILLONS	2 112,00	
LES MURS MAYET DANIEL	30,79	
LES PECHEURS DU LAGON	3 200,00	
LES ROUTIERS REUNIONNAIS	21 062,59	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LES SAVEURS D IMS	2 800,00	
LES SENS CIEL	2 100,49	
LES TI KALOUS	3 200,00	
LES TISSERANDS	6 390,71	
LES VALSEURS	82 851,50	
LESAGES FORMATION	36 000,00	
LETICIA MARIE ROSE DECAUX	960,00	
LEU PIED DANS L EAU	1 520,94	
LEU PIED DANS L'EAU	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LEU TRANSPORT BATAILLE SUCCESSION	603,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LEUTRANSPORTEUR	221,67	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LIANG KO YAO SALMANE	640,00	
LIBELLE FRANCOIS	1 041,67	
LIBRAIRIE AUTREMENT	60 000,00	
LIBRAIRIE BEDELAND	13 165,83	
LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	164 440,12	
LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	2 209,52	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	8 386,75	
LIBRAIRIE ZOU	5 143,26	
LIBRE EQUILIBRE	2 960,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	2 000,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	28 800,00	
LIKB TRANSPORT	1 066,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LILI S WORKSHOPS	3 200,00	
LILLEY MARIANNE	708,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LILY AND MI BACSOO ISMAEL	1 818,98	
LIQUORISTERIE MAMZEL	31 613,93	
LIQUORISTERIE RIVIERE SAS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LISANA BOUTIQUE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LISSAGE REUNION	768,00	
LLEDOS FRANCOISE SYLVIE NÉE CATAUD-COMMERCE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LLEDOS MICHEL RENE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LOGIDEM O.I.	1 171,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LOGSYMAR	35 552,92	
LOGSYMAR TRANSPORT	7 001,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
LOIC NATIVEL	3 200,00	
LOLLY PAPAYE	3 200,00	
LOTOLA MOTOLA VELOLA	3 200,00	
LOUIS THOMAS	880,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LOUVEZ YVAN SERGE MARCEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
LOVISON CHRISTOPHE JEAN GASTON	960,00	
LSM 2 0	3 200,00	
LUIS DOMINGUES VIEIRA LUVI 974	8 000,00	
LUNA ROSE	3 500,00	
LUNA ROSE	15 600,00	
LYDIA TERPEREAU	3 200,00	
M LOC 974	1 119,20	
M.P.P.E	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MA PETITE ETOILE	2 640,00	
MACLEN COMMUNICATION MACLEN TIPO	4 697,55	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MADAME ALINE HOAREAU	2 441,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MADAME CELINE MARLIER CELMA ESTH	3 200,00	
MADAME FLORE LIVET	3 200,00	
MADAME HUI THAIS	1 920,00	
MADAME LISE MAY SIRACUSE AUTO ECOLE ALIETTE	697,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MADAME SOIZIC COUDIERE	3 200,00	
MADAME SOPHIE OLIVIER	766,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MADAME SOPHIE OLIVIER	818,54	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MADASSAMY JEAN CHRISTOPHE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MADEMOISELLE MARCHES PUBLICS	2 160,00	
MAFATE A PAT	12 094,20	
MAGALI LAW HANG	3 200,00	
MAHAM SEJOURS NATURE ET SALAOZY	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAHOT CONSULTING	3 033,60	
MAIDO AVENTURE	9 403,82	
MAILLOT AMANDINE	2 100,00	
MAILLOT AMBRE	2 800,00	
MAILLOT ANNA	3 200,00	
MAILLOT AUDREY	1 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAILLOT ET FILS	3 200,00	
MAILLOT SEBASTIEN EXPEDIT	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAILLOT SOLEDAD	1 008,00	
MAILLOT YVAN LA PAUSE MAFATE	1 600,00	
MAINTENANCE TECHNIQUE ELECTRIQUE	1 584,00	
MAISON AH SOUNE	2 250,00	
MAITREL JOHANNA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAKE DISTRIBUTION	177 450,00	
MAKES AVENTURE	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAMILAFE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAMODALY GINETTE NÉE VASRAM	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAMODALY MICKAEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAMODALY SALIME	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MAMOUNE LA PLANTATION	2 800,00	
MANETTE	2 360,00	
MANGATA RAMSAMY DAVINA	3 000,00	
MANGATA RAMSAMY DAVINA NÉE PAJANIAYE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MANI FREDERIC YVES MARIE - RUN VTC	783,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MANON MAILLOT	3 200,00	
MANTISI HUGO	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MANUTRANS	633,10	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MARA	3 200,00	
MARA	4 098,66	
MARAICHERS	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MARC OLIVIER HUET	336,00	
MARCEL CINDY	3 200,00	
MARCHAND ROMAIN	1 640,00	
MARIANNE EDDY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MARIE JOSEE TECHER	2 560,00	
MARIE LEICHNIG RAMAYE KABAN A JU	182,40	
MARILETY HAMBAKELY XXX	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MARION CALVES	3 200,00	
MARKALI	6 900,00	
MARKETING MANAGEMENT IO	1 738,71	
MARLIN IDRISS	1 312,00	
MARQUEZ MOI	598,01	
MARTIN EDDY LUDOVIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MARTIN TRISTAN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MARTINE NOURRY LIANAZ CONSEIL	3 200,00	
MARTINET THIERRY JEAN	1 027,15	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MARTINGALE	877,60	
MASCAREIGNES PREVENTION SECURITE	1 678,40	
MATAGRI TRANSPORT ET LOGISTIQUE	1 122,56	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MATHIEU ARLANDON TAXIS TRANSPORTS	424,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MATHIEU ARLANDON TAXIS TRANSPORTS	6 219,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MATHIEU PAYET MATAGRI	784,00	
MAUD GUASTAPAGLIA	2 960,00	
MAXIMONE AUDIT SAVEURS LE O	34,96	
MAYBE MOVIES	155 000,00	
MC SHOP 974	3 200,00	
MCFIT	1 440,00	
MCH	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MD DISTRIBUTION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MEDICAL CONCEPT	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MEDIRUN	1 440,00	
MEDITRANS REUNION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MEL ESTHETIK	5 006,61	
MELANIE PELLETIER ARTISTE	1 280,00	
MELISSA DISTRIBUTION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MELTING POT	3 200,00	
MELTING POT	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MENES ARNAUD	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MENUISIER DE L ILE	2 618,80	
MERALU	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
METHODIC STUDIO	24 000,00	
MI EMMEN A OU	1 200,00	
MIAL	1 918,40	
MILLE FEUILLES ELAGAGE JARDINAGE	960,00	
MINI MELTS REUNION	3 200,00	
MINIENPOULLE JEAN THIERRY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MIRAGE ISLAND 974	3 200,00	
MJE TRANSPORT	1 943,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MJLS	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MK LOC	3 200,00	
MLJ CONCEPT	2 800,00	
MME KARINE GAMBIER	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MODERN BEAUTY BY BEA	2 560,00	
MOLECULAR IMAGING FOR HEALTH	30 000,00	
MOLINA CORPORATE	1 600,00	
MOLINARO ARIANE	2 271,20	
MON ETINCELLE ONGLERIE	2 160,00	
MONDINA FILMS	34 000,00	
MONSIEUR ARSENE SAMINADIN	1 687,62	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONSIEUR BERNARD VATEL	7 043,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONSIEUR CYRILLE PERRAULT TOP AMBULANCE	71,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONSIEUR CYRILLE PERRAULT TOP AMBULANCE	1 743,83	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONSIEUR CYRILLE PERRAULT TOP AMBULANCE	817,86	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONSIEUR EDDY DIJOUX	3 200,00	
MONSIEUR JEAN FONTAINE	2 881,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONSIEUR JEAN MOUTOUSSAMY	968,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONSIEUR MATHIEU TECHER	3 200,00	
MONSIEUR THIERRY DELAPIERRE AUTO ECOLE TIP TOP	770,29	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MONTIGNE MARY GWENAELLE	1 750,00	
MOOLAN MAMODE SAFI	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MOSITOUCH	30 000,00	
MOULURE JEAN-PIERRE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MOUROUVIN TATIANA LAURA	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MOUTIEN RUDDY JEAN DAVID	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MOUTOUSSAMY NOAH ADAM JEAN FREDERIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MPBG	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MR BULIN JEAN ALEXANDRE	1 520,00	
MR OU MME BOYER	2 480,00	
MSM	1 343,53	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MULTI PRO IMPORT 974	2 400,00	
MURDEN LOVEVEESSEN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MURDEN SEETAMA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
MY BEAUTY SIGNATURE	3 200,00	
MY BLOOM STORY	15 435,00	
MY PROPERTY EXPERIENCE	3 200,00	
MY TAXI	1 067,60	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
MYRIEL	2 880,00	
MYSTERE CONSULTING	3 000,00	
NADIM MOHAMMAD NADIM NÉ BOBATE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NAFISSA CLERC VIRAMA LATCHOUMY	2 000,00	
NAKHUDA AMID	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NAMAE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NASSALAM GARRY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NASSER	3 200,00	
NATIVEL THIERRY KREOLIE 4X4	958,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
NATIVEL THIERRY KREOLIE 4X4	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NATO IMMOBILIER 974	2 000,00	
NATRUST	1 600,00	
NATURAPHILO NATHALIE MULLER	575,19	
NATURE ET CONSEILS	2 440,00	
NAUTIQUE DE ST PAUL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NAVI GESTION	884,00	
NAWAR PRODUCTIONS	77 000,00	
NAZE LAURENT WILSON	1 300,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NELL	4 718,25	
NERBARD MD	1 061,40	
NICOLAS JANINET	3 200,00	
NICOLAS SIMON	3 200,00	
NICOLAS SOULETIE	3 024,00	
NICOLLE DIDIER PAUL	968,80	
NIFAUT ROLAND ERIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NK INITIATIVE GRH	960,00	
NLT REUNION	4 757,06	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NOCALOU VIVIEN	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
NOMADES	4 000,00	
NOVO LIBRIS	6 000,00	
NUMERIA	1 536,00	
NYOMI	3 200,00	
O JARDIN D A2	655,71	
O PLAISIR GOURMAND	2 599,20	
O PTI CREOLE	3 200,00	
O PTI MATIN	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
OCCAZCAR	1 200,00	
OCEAN FREE	25 000,00	
OCEAN INDIEN INFORMATIQUE	2 251,20	
OCEANICOR	3 200,00	
OCTOPUS PLONGEE	2 960,00	
OFFSHORE	25 822,00	
OH MY BREAD	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
OLA ENERGY EX LIBYA OIL REUNION	561 655,14	
OLIVERAS CLEMENT BAPTISTE PIERRE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
OLIVIER JACQUES HARRY - AUTO ECOLE OLIVIER	1 589,70	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
OLIVIER JACQUES HARRY - AUTO ECOLE OLIVIER	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
OLTRA PAOLO	3 200,00	
OMANEX	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
OMARJEE AICHA	1 200,00	
ONE WORLD ONE HERITAGE	3 200,00	
OPTILIBERAL	3 200,00	
ORERA MAFATE	251,20	
ORISHA	3 200,00	
ORPHE JEAN MICHEL	1 056,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
ORPHIE	5 943,00	
ORPHIE	4 360,64	
ORYX 24	2 000,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
OUMM ESTHETIQUE	1 128,80	
OUTSIDE R	3 200,00	
OVER THE MOON PRODUCTIONS	8 000,00	
PAMINE	2 960,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PANCHBHAYA SARAH	2 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PANIDIS	16 558,64	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
PANTALEON PERDITA L AME AGIT DAN	1 200,00	
PAPANG FILMS	30 000,00	
PAPANG FILMS	11 689,36	
PAPANG SURF SCHOOL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PAPANGUE CONSULTING	3 200,00	
PAPAPANG	3 200,00	
PARACK OMAR	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PARFUMS IN FINE REUNION	2 006,40	
PARIS DAVID	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PARKYAM BTPT	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PARMI LES LUCIOLES FILMS	100 000,00	
PARTY TIME	3 200,00	
PASCALE ESNAULT	2 800,00	
PASSY H 82	10 811,00	
PAT' JAUNE PRODUCTION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PATEL INVESTMENT	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PAULINE ERRAGNE	3 200,00	
PAYET ANGELIQUE MARIE THERESE	3 200,00	
PAYET BRICE CLED	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PAYET DAVID	210,00	
PAYET FREDERIC JEAN PATRICE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PAYET GLADYS NÉE COULOUTCHY	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PAYET JEAN-BAPTISTE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PAYET WENDY	3 200,00	
PEDA GO EXPERT	20 580,00	
PEDIM	2 200,00	
PEPE RONI	694,00	
PERIANIN BRUNO HAROLD	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PERIANIN JEAN-PIERRE GERMAIN PATRICK	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PERRAULT JIMMY AMBULANCE PERRAULT	575,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
PERRAULT JIMMY AMBULANCE PERRAULT	5 826,59	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
PERRAULT JIMMY AMBULANCE PERRAULT	1 789,86	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
PERRAULT LAURIE CHRISTINE NÉE BOYER	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PERRAULT MARTINE FABIENNE NÉE LORION	478,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
PERSEE MALALA	2 480,00	
PH ILE RUN	460,32	
PHARM FROM FOREST	30 000,00	
PHARMACIE DES BONS ENFANTS - PATEL	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PICARD CORALIE NÉ(E) JULIEN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PIERRE CANTO	3 200,00	
PIERRE HOAREAU	3 200,00	
PIGNOLET JESSICA	800,00	
PIK ASSIET	3 200,00	
PIK'ASSIET	500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PIKPIK TOURS	3 200,00	
PINK103	2 044,96	
PIWOOZ	3 200,00	
PIZZA CLUB	3 200,00	
PLANNIFEA	1 520,00	
PLONGEE SALEE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PLUM	62 260,00	
POLYBRIDGE	640,00	
POMPEE ALIX	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PONGERARD ROMAIN	606,62	
PONNY Georges André	489,87	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
POOL UP	3 200,00	
POSSIBLE	39 778,08	
POT-EN-CIEL KREOL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
POTHIN FLORENT	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
POUDROUX JULIEN YANNICK	1 060,80	
POULAIN TIPHAINE	960,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
POUVIN MICKAEL	3 200,00	
PRADIERSOPHIE	1 520,00	
PREPA FORMATION	207 360,00	
PREVENTECH SARL	3 200,00	
PREWETT	3 192,00	
PROBWA	3 200,00	
PROCURSEUR	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PROLOGIC CAR AUDIO	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PROTECT	1 680,79	
PROTECT CLES	2 037,07	
PROTEGE TOIT	3 200,00	
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	150 000,00	
PSM PIZZ	1 900,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
PSYCHOTERAPEUTE BOST BARDIL NATH	3 200,00	
PUYASTIER HELENE	2 780,00	
PUYLAURENT JEAN MARC JULIEN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
QTFM	3 193,60	
QUEEN FRIES WAFFLES	2 168,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
QUENET MARIE SABINE NÉE SAMOURGOMPOULLE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
QUI VIVE	187 500,00	
QUIGNON FLEURET NATHANAEL	2 640,00	
QUILLACQ MAYLIS LEILA	4 200,00	
QUIZ ROOM REUNION	2 560,00	
R B UNITED	29 400,00	
RABEHARIZAKA VOAHANGY DEBORAH NÉE VONIARITOMPO	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RACHINEL ANDY JIMMY TIM	402,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
RAJEDIFIS	2 560,00	
RAJERINERA RAPHAEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RAKOTONDRAMANANA FELANA	3 200,00	
RAMASSAMY RAISSA MARIE FLORA	1 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RAMDANE BOUSSAAD RAME D OR	3 200,00	
RAMSAMY DORIAN	3 000,00	
RAMSAMY GIOVANNIE	3 200,00	
RAMSAMY KRISHAN TITON FORMATION	2 280,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RANDO AQUA REUNION	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RANDRIANTODISOLO JEAN CHRISTOPHE	3 200,00	
RAVATE DISTRIBUTION	8 400,00	
RAVATE SAINT ANDRE	13 300,00	
RAVONIHARISOA MINAH	2 400,00	
RAYEPIN MOUTOUSSAMY MARIE FABIENNE	600,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RAZAFINIRINA EDMONDINE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RDZ ILES	3 200,00	
REBORNE	3 200,00	
RED ISLAND PRODUCTIONS	600,00	
REEF PULSE	3 239,43	
REFLEXFORM S A S	3 120,00	
REGIE REUNION THD	25 437,86	
REGIE REUNION THD	571 597,16	
RELAIS ASSISTANCE MASCAREIGNES	1 592,00	
RELECTRO	20 300,00	
REMBAL OI	2 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RENNEVILLE FRUITS ET LEGUMES	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RENOENERGIE REUNION	417 000,00	
RESEAU COMPOST CITOYEN LA REUNIO	1 520,67	
RESEAU INITIATIVE REUNION	321 139,92	
RESIDENCES LE KERVEGUEN	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RESTAURANT TECHER JEAN RAYMOND	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RESTO CREOLE L'AUTHENTIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RESTOMARTE	717,45	
REUNION 1ERE FRANCE TELEVISIONS	13 935,00	
REUNION CULTURE	7 800,00	
REUNION DES SAVEURS	3 200,00	
REUNION GESTION ADMINISTRATIVES ET CONSEILS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
REUNION MAGMA FILMS PRODUCTION	195 000,00	
REUNION MAREYAGE	7 075,24	
REUNION PIECES ELECTROMENAGER	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
REUNION PISCINE SERVICES	2 000,00	
REUNION PORTAGE	371 020,75	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
REUNION RENOUVELABLES	3 200,00	
REUNION RENOUVELABLES	288 000,00	
REUNION TRANSITION	3 200,00	
REUNION TRANSPORT PRIVEE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
REUNIWATT	19 008,89	
RGBAT REUNION	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RHINNOV INNOV CARRELAGE	2 620,00	
RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	217 094,26	
RICE DUCK	73 737,50	
RICHARD MANIER	2 800,00	
RIM COURTAY	3 200,00	
RIOUL NATACHA	3 200,00	
RIOUL NATACHA MARIE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RIZZOTTO LUCILE LOUCCIA TATTOO	1 920,00	
RK CONSEILS ET FORMATION	731,60	
ROBERT ANNA GERALDINE NÉE BOYER	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ROBERT LARRY	3 000,00	
ROBERT THOMAS LOUIS HENRI	7 304,15	
ROCHE VERRE BOUTEILLE	3 200,00	
ROCROU STEPHANE TAXI FANE	575,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
ROLAND GARROS INVESTISSEMENTS	161 233,95	
ROOM 974	2 400,00	
ROTROU JEAN MATHIAS	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ROUBANE DEBORAH	760,00	
ROUQUIER VERONIQUE GISELE CAROLE	2 000,00	
ROUSSEAU MAYEULE	1 400,00	
RROC OCEAN INDIEN	385,35	
RUEBRECHT YASMINE MARIE LYNDA NÉE ANDAMAYE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RUMBLE FISH PRODUCTIONS	7 500,00	
RUN EVASION	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RUN FORMATION	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RUN FORMATION CONSEIL	155 471,40	
RUN GARAGE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RUN MYSTERY	3 080,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RUNFABRIK	30 672,87	
RUNTECH SERVICES	4 936,91	
RUNVERT ENVIRONNEMENT	278,83	
RUTH LAETITIA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
RYOKAI CAFE	2 332,56	
S A R L DTPA	774,40	
S I INFORMATIK	5 250,00	
S.G.A.B	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SA COTRAM	30 014,76	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SABRINA CAMINADE	1 592,00	
SAFKA OI	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAGICORN	2 000,00	
SAHA	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAHELLES	3 200,00	
SAKIFO PRODUCTION INTAKA	257 500,00	
SALE BON	2 436,00	
SALOOJEE GERALD JEAN MICHEL	3 200,00	
SAMARAPATY MAXIMIN DANIEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAMELOR OLIVIER STEEVE	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAMY CHRISTOPHE ROSAIRE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAMY FRANCHIN JEAN-BAPTISTE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAMY GEORGY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SANCHEZ NINA	8 000,00	
SANDRA BOINON E I	3 200,00	
SAPPY	3 200,00	
SARAHCLEAN COUPIEZ SARAH	3 200,00	
SARL 10POSITIF	901,29	
SARL ALLON BAT CARRE TRANSPORTS ABC	1 458,56	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL AMBULANCE PERRAULT	6 543,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL AQUA FORME REUNION	2 560,00	
SARL AUTO ECOLE 48	2 134,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL BLOSSOM	2 960,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL CFDYW RESTAURANT L ANTRE AM	1 098,94	
SARL CHEZ MAXIMIN	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL CONCEPT ING OI	2 200,00	
SARL CONCEPT ING OI	631,79	
SARL CONFISERIE HOARAU	6 199,08	
SARL CORRE	9 442,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL CORRE SOUDURE	2 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL D.L.C.I.	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL DISTRIPC	880 250,00	
SARL ESPACE ALUMINIUM EST	5 610,11	
SARL FABIENNE ALAGAMA	14 369,37	
SARL FC2B	3 200,00	
SARL FOTOBOX	18 748,27	
SARL FROID SERVICE	3 200,00	
SARL GOLD EVENTS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL HDG	46 684,00	
SARL JULMOS LOISIRS	2 229,50	
SARL KHORA FILM PRODUCTION	18 500,00	
SARL LE TAMAREO	6 340,90	
SARL LE TEMPS D UNE CREPE	2 560,00	
SARL LES AQUANAUTES	1 600,00	
SARL LES BOUGAINVILLIERS	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL MAYA F/L	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL NICOH TRANS	14 539,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL OLIBAR	12 000,00	
SARL RELAIS DU MAIDO RELAIS DE L OUEST	913,45	
SARL RG	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL RNG	3 200,00	
SARL SHENG	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SARL SM DIS	196 000,00	
SARL SNACK BAR DU MOULIN A EAU	8 092,17	
SARL SOJA D ASIE	696,05	
SARL SOKO	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL TLB REUNION	791,55	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSLOC O.I	1 449,06	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSNORD	2 813,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSPAM	9 980,56	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSPORT TEJENDRA ALAMELE	3 558,76	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSPORT VILPONT	365,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSPORT VILPONT	2 618,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSPORTS LORION ET ASSOCIES	7 259,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSPORTS LORION JEAN LUC	4 134,16	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSTER	8 871,43	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL TRANSZEN	3 677,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SARL UNIEST	18 863,03	
SARNON ANNE-SOPHIE MARYVONNE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAS AMBULANCES	1 618,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SAS AUSTRALE CONCRETE MODERNE ME	3 109,44	
SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAMPON	88 900,00	
SAS CONSTRUIR OI	3 601,45	
SAS EUMOLPE	75 757,87	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	26 528,01	
SAS HYPER CK	102 200,00	
SAS INVEGETAL	1 062,45	
SAS LA RESERVE DISTRIBUTION	59 150,00	
SAS MAMILAFE	1 611,90	
SAS OMAIDO	8 123,99	
SAS PHENIX SAV	5 250,00	
SAS ROLLTAINER LOGISTIQUE SERVICES	16 367,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SAS ROSE DES VENT	2 860,00	
SAS RUN ORTHO	2 940,00	
SAS RUN ORTHO	2 849,01	
SAS SD EPERON	18 900,00	
SAS SIA SAVEURS D ICI ET D AILLE	4 634,05	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAS TRANSPORT BGR	687,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SAS VTC FUTE 974 RICQUEBOURG ERI	2 263,20	
SASU CWT DEVELOP YOUR TALENT	6 283,25	
SASU CWT DEVELOP YOUR TALENT	21 816,00	
SASU EMMA	3 200,00	
SASU NATURE INNOVATION	2 960,00	
SASU NATURE INNOVATION	5 119,56	
SAUNIER PHILIPPE ALAIN BERNARD	1 314,40	
SAUTRON ILONA	2 184,33	
SAUTRON JESSICA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SAVREUX BERNARD RAOUL GEORGES	4 005,00	
SAVRIAMA JOSETTE NÉE CATAYE ARAYE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SBTPC	2 333,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SC PRINT REUNION	60 090,00	
SCEA SOLANACEES	17 219,94	
SCI BOURBON COGITE	3 200,00	
SCIC LA PLATEFORME	88 671,85	
SCM	3 200,00	
SCREEN	2 360,00	
SCUBANANAS REUNION PLONGEE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SEA INTENSE	2 160,00	
SECURISE HABITAT OI	480,00	
SEEWALD CAMILLE	1 440,00	
SEMA FLEURS	584,62	
SERGIO BURGER	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SERY PASCAL THIERRY	560,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SEV LOCATION PRO	1 520,00	
SHAM PING CHEE POMMIER CATHERINE	2 400,00	
SHM EVENTS	1 600,00	
SICA HABITAT REUNION	17 278,36	
SIDIOT LINGERIE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SIMPLON CO	70 434,69	
SINATAMBY VINCENT	3 200,00	
SINEDIA OPHELIE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SIOULONE NICOLAS	2 861,60	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SISAHAYE JEAN-ERIC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SISAHAYES MARIE MAGUY STEPHANIE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SIVA INDUSTRIE	10 000,00	
SIVA INDUSTRIE	1 333,62	
SIVA INDUSTRIE	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SIX AND CO	850,96	
SKINEGY	19 428,50	
SM BAT	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SM TRANSPORT	1 395,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SMART	2 400,00	
SMART ENERGY SUPPORT	24 500,00	
SMD	3 200,00	
SMILE	800,00	
SMIRNOW JEAN-MARC	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SNACK BAR DU MOULIN A EAU	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SNACK DU CIRQUE	3 200,00	
SNACK DU SOLEIL	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SNACK LE TROPIC'ALL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SNACK SMS	9 460,00	
SO.TRA.CO SARL	11 009,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOC AMBULANCES BOURHIS	732,19	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOC AUSTRALE TRANSPORT PEROT	5 701,42	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOC D'EXPLOITATION HOTELIERE DU CIRQUE	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SOC DE TRANSPORT MANUTENTION LEVAGE	2 908,64	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOC NOUVELLE DE TRANSPORT	16 289,87	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOC RENOV MAINTENANCE BATIMENTS	4 345,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE AGRI-PRO	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE AMBULANCE BADAT SAB	629,74	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE AMBULANCE BADAT SAB	465,75	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE BLUE RAMEN	67 500,00	
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BOU	3 200,00	
SOCIETE D ACCULTURATION DE LA PR	3 004,00	
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	678 537,57	
SOCIETE D HYPERMARCHE DE L OUEST	110 950,00	
SOCIETE DE CONFECTION DIONYSIENN	496,52	
SOCIETE DE CONSTRUCTION REUNNION	792,00	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	7 830,00	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INFORMA	2 257,64	
SOCIETE DE RESTAURATION DE L ETA	879,61	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	176 100,00	
SOCIETE DE TRANSIT SAPRIM-SORECOM	1 673,57	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE DE TRANSPORT BTP MONGIN	12 553,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE DE TRANSPORT DES MASCAREIGNES	16 185,41	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE DE TRANSPORT PAR AUTOCAR DE LA REUNION ET TOURISME OCEAN INDIEN START OI	777,57	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE DE TRANSPORTS, DE DEMENAGEMENTS MALET	3 258,59	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE HOTEL LES GERANIUMS REUNION	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SOCIETE L ATELIER	12 000,00	
SOCIETE LES FILMS DE L AUTRE COU	7 500,00	
SOCIETE REUNIONNAISE DE PRODUITS	1 243 943,69	
SOCIETE REUNIONNAISE TRANSPORTS INCANA	42 417,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOCIETE SIGLOI	420 576,52	
SOGELEC INFORMATIQUE	33 250,00	
SOGETRANS	1 935,46	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	1 140 072,18	
SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	147 000,00	
SOLAR REUNION	885 458,50	
SOLENT PRODUCTION	12 500,00	
SOLO EN DUO	3 200,00	
SONOPRO REUNION	2 000,00	
SORAYA	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SORELAIT	512 459,56	
SOS PRESTIGE SERVICES A DOMICILE	3 000,00	
SOTRADIS	15 003,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SOUCRAMANIEN LUDOVIC JEAN STEPHANE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SOUL PITON	3 200,00	
SOULAT GREGORY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SOUPAYA VALLIAMA ROBERT MARIE LUCAY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SOUTH LUCKY STAR SARL	792,00	
SPECIAL TOUCH STUDIOS	100 000,00	
SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR	454 464,14	
SPL REUNION DES MUSEES REGIONAUX	6 919 302,60	
SPORTIRUN	3 200,00	
SRTMD	6 164,16	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
STAR GROUP	15 000,00	
STAR MAINTENANCE	3 200,00	
STAR MAXX	708,80	
START OI SAS	2 731,02	
STARTWAVE	3 000,00	
STE	1 960,00	
STE HELENE	2 568,00	
STE REUNIONNAISE DE SOLUTIONS D	1 000,00	
STEEVE NIVAULT	3 200,00	
STEPHANE LAOUT	3 200,00	
STMIG	9 173,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
STOL REUNION	3 144,00	
STORYTO FILMS	39 000,00	
STRAT GO	3 200,00	
STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REU	10 888,57	
STROESSER NICOLAS	6 512,74	
STRUCTURE GONFLABLE SAINTE-ANNOISE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
STUDIO ALPHONSE	68 000,00	
SUARD ALBAN FRANCOIS HENRI	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SUB EXCELSUS	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SUBARENT	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	2 877 300,00	
SUSHI PARTY BY STEVE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
SUSHIC	804,65	
SYLVAIN REMONT LE PISCINISTE	1 120,00	
SYLVIE LAURATET COJONDEVELLOU	427,84	
SYMED	11 809,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
SYNERGIE O I	1 300,00	
T 2 M	59 126,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
T PASSION AUTO	1 584,00	
T R 2	7 658,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
T.R.O.I.	7 368,64	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAGS	41 970,52	
TAHE REUNION	1 422,40	
TAILOU JEAN DENIS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TAKADA	104,87	
TAMA HOTEL	4 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TAMAR'INN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TAMAREO DE LA NOUVELLE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TAMATRANS	16 186,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TANGUY SEVAT DENUET SEVAT	2 676,00	
TANJON CHARLY JEAN LAURENT	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TANTALE BRIGITTE BANIAN TAXI	276,55	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAOCHY CEDRIC RENE	39 064,22	
TATIE CONCIERGERIE	1 200,00	
TAXI 99	92,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAXI 99	633,65	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAXI ARMOUGOM JIMMY	345,12	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAXI ARMOUGOM JIMMY	959,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TAXI COOL ETOUARIA	828,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAXI FONTAINE	3 200,00	
TAXI SAINT LOUISIENNE	854,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAXI VALLY	227,60	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TAXI VALLY	1 454,98	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TBROI	1 601,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TECHER ELOISE	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TECHER JEAN LOUIS CLEO	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TECHER MICKAEL JEAN RAYMOND	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TECHNIC TRANS	3 066,29	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TECHNIQUE ETANCHEITE	3 120,00	
TEPHRA	22 580,00	
TERENCE FILMS	425 000,00	
TERRA NOSTRA	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TERRA NUESTRA	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TETRA MEDIA FICTION	250 000,00	
TETRANERGY	272 903,15	
TETRY	7 381,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TEYSSERE STEPHANIE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TFV	318,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
THAIS CEREMONIE LAIQUE	1 081,60	
THE LEGENDS	2 800,00	
THEATRE BAZAR	5 600,00	
THERMEA BRANDON	3 200,00	
THIBURCE MARIE DANIELE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
THOMY	3 200,00	
TI AUGUSTE	2 761,49	
TI GOUT LONTAN	2 887,62	
TI KAZ O FRUITS	272,29	
TI VTC	2 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TIEN BO PRODUCTIONS	43 958,13	
TIKTAK PRODUCTION	178 000,00	
TIKTAK PRODUCTION	12 115,38	
TIMOL AHKAM HABIB	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TIPIK LOGISTIQUE S	491,63	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TISLOC	3 200,00	
TITANG STUDIO	12 500,00	
TIVO	1 632,00	
TONRU KEVIN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TOP BIS REUNION CONSTRUCTION E	159 000,00	
TOP FORMATION	1 520,00	
TOP TENN	3 199,20	
TOP TRUCKS TRANSPORTS	4 443,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TORSKAL	52 090,08	
TOTAL ENERGIES MARKETING REUNION	688 608,86	
TOURISME LEO	3 200,00	
TOUT TRANSPORT AH KANE	4 648,60	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRADITION 974	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TRADITION BARDEAUX	2 906,40	
TRAK	9 546,56	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANS ANNE	2 968,13	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANS MULTI SERVICES	1 468,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANS NRG	1 650,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSIT TRANSPORT ROUTIER AERIEN MARITIM	2 263,60	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT - LOCATION REUNION	10 265,19	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT ANGUILA	6 640,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT BOURBON FONTAINE	662,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT BOYER & BOIS	640,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT CORRE FILS	11 454,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TRANSPORT EVA	500,56	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT ISLAND	338,15	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT ISLAND	763,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT ISLAND	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TRANSPORT JAUZE ET FILS	19 847,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT JUVE JEAN-FRANCOIS JUVENAL	2 568,33	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT JUVE JEAN-FRANCOIS JUVENAL	3 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TRANSPORT LLK	1 231,33	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT MAILLOT	321,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT MANOUVEL	2 002,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT PAYET FILS REUNION	7 737,89	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES FRANZETTI	847,73	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT ROYER CYRIL TRC	372,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORT TETRY ET FILS	6 290,75	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORTS BALAYA	857,73	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORTS BAVOL ET AFA	6 089,20	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORTS CAMALON	50 112,76	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORTS LAW MAN CO	3 794,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORTS MALADIRA	4 995,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRANSPORTS MASCAREIGNES	3 651,88	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
TRAPEZE STUDIO	1 727,20	
TRIOLO	3 200,00	
TROPIC LOCATIONS	2 400,00	
TROPIK ELEC	1 350 000,00	
TROPIK LOCATION 974	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TSINAS PANAYOTTE	3 200,00	
TUIT TUIT TRANSPORT REUNION	58 272,77	
TURBY PATRICK MAURICE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
TYASH	2 800,00	
UN MONDE METIS	3 200,00	
UNIS VERS DE LA CONDUITE	3 200,00	
UNITED FOOD	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
UNITRANS	2 302,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
UP AND GO	58 476,62	
UP WELLING CO	7 064,24	
URBAN HAIR 412	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
V.I.P. DIVE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
VALEAMA FLORENT RAJESH	41 097,14	
VALERIE VITRY	3 200,00	
VALERY ETIENNE BENOIT MARCEL	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
VAN ILE	1 500,00	
VAREZ MAXIME	3 192,00	
VATEL FREDERIC LABEL TERRASSE	3 200,00	
VAUBAN PIECES AUTO	3 407,53	
VERNAY NICOLAS JEAN MARIE NICO VTC	735,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
VERNIER	1 440,00	
VERTICAL SHOP	3 040,00	
VETERISPHERE	3 200,00	
VETYVER EDITIONS GONTHIER GAELLE	7 187,06	
VIBRASON PRODUCTION	2 269,77	
VICTOIRE PASCAL THIERRY	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
VICTORIA LACROIX	2 400,00	
VICTORIA RIEFFEL VICTORIA GREEN	3 200,00	
VIDOT MARIE LOURDES	3 200,00	
VILLA ROMEO	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
VILLA SAUVAGE LE CAFE SOCIAL CLU	823,53	
VINCENT ALEXIS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
VINCENT DUCHEMAN PHOTOGRAPHIES	3 200,00	
VINCIGUERRA GIGAN MANON NOELIE	2 516,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VINDEMIA DISTRIBUTION	627 300,00	
VINTAGE SERVICES	2 584,00	
VIOLEAU INGRID REBONDIR	740,00	
VIRAPIN MODELY MARIE FRANCOISE	2 000,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
VIRGINIE SPORTS	3 200,00	
VISNELDA MATTHIEU MELVYN	3 200,00	
VITALIS	7 150,00	
VITALIS	15 000,00	
VITRY JEAN-BERNARD	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
VIVO ENERGY REUNION	725 007,15	
VIVONS	3 200,00	
VLNA AURELIEN ART TEMPO	1 200,00	
VOL II NUIT SARL	3 200,00	
VOLCANIC AUTO	1 584,00	
VRS SECURITE VIRASSAMY SECURITE	1 342,02	
VTC EXOTIC	500,00	
VTC EXOTIC	93,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
VTC EXOTIC	400,56	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
VTC POININ COULIN	792,00	
VTC POININ COULIN	543,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
W.O.S.	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
WACHBAR MARIE NOEMIE MLJ CONCEPT	106,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
WALL DEZIGN	4 951,13	
WAY S PIZZA	3 200,00	
WAY'S PIZZA	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
WAZAARI	5 210,00	
WE FILM	33 465,20	
WEST TRAINERS	3 200,00	
WILD STREAM	13 575,14	
WILD WEST	7 500,00	
WILLIAM HOARAU	617,27	
WILLINGER MAMY	3 200,00	
WITKOWSKI JULIEN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
WOPE	25 000,00	
WOUNDI	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
XILAM FILMS	75 000,00	
YACHA	2 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
YANN'S AMBULANCES	3 989,86	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
YANN'S TAXIS	10 217,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides aux carburants
YASMANTOM	2 800,00	
YASSINKHAN DILKHOLAUSH NAZHAT KH	3 200,00	
YONG SANG CLAUDIA CHRISTELE NÉE NAVIN	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
YREN ART	700,00	
YWS	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
ZEBULO EDITIONS	1 268,15	
ZEMBRO CAFE	1 620,00	
ZEN AROMA	1 600,00	
ZENITH SOLAR DISTRIBUTION	34 954,01	
ZOURITE PLONGEE	1 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - soutien à la relance suite cyclone Garance
Personnes physiques	**718 073,62**	
ABAR MAYSSANE	1 280,00	
AHO NIENNE CELINE	6 000,00	
AHO NIENNE CELINE	900,00	
AMACOUTY MANON	17 000,00	
AMIEL RAFAEL	1 200,00	
APPADOO ELINA RANI	2 000,00	
ARATUS JOHANNE	10 500,00	
BAPTISTO CHRISTIAN	2 400,00	
BAX RODOLPHE	1 500,00	
BEAUVOIR AMBRE	3 000,00	
BELL NIKO SAMUEL FREDERICK	2 800,00	
BERTAUT GWENAEL DESIRE	5 500,00	
BERTRAND SANDRINE MARIE CYRIELLE	4 690,00	
BON PAYET ZOE	18 000,00	
BONIN NICOLAS	1 800,00	
BONNEAU ANNE	6 000,00	
BORDENAVE LAURENCE	1 200,00	
BOUVIER LAURENT	7 500,00	
BOYER AMANDINE	2 000,00	
BOYER FLORENCE MARIE CHRISTINE	3 000,00	
BOYER VINCENT	798,00	
BRU ARNAUD	1 500,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BUSTORI ANGELA PAOLI	819,00	
CADET SONIA MARIE CLAUDE	1 800,00	
CALLY JEAN WILLIAM	1 800,00	
CAPRON MARIE	8 500,00	
CAZAL ALEXANDRE	2 000,00	
CAZAL JULIE	1 200,00	
CAZEAU JULIETTE MARIE	2 800,00	
CAZEAU LUCIE MARIE	798,00	
CAZEAU TIMOTHEE RAPHAEL	2 800,00	
CHAMAND GABRIELE	2 000,00	
CHANE TO LEA ADELE	2 548,00	
CLAIN MARIE JOHANNA	2 800,00	
CLERTE PIERRE ETIENNE	1 540,00	
COIFFET CAMILLE MINA	2 400,00	
CORRE JIMMY	300,00	
COURDIER MARGAUX	2 205,00	
DAMOUR GRONDIN LEA EXPEDITE	4 000,00	
DARIE JEAN LIONEL	8 000,00	
DAUNES LUCIE ANNE CAMILLA	2 447,55	
DE GERUS RESHAD	15 000,00	
DEGLISE SABINE	5 400,00	
DIJOUX MAEL	1 500,00	
DOLPHIN ALDO	7 500,00	
DUBAR BEURTY	750,00	
FANTELLI RUDDY SIMON	8 000,00	
FANUCCI NICOLAS	43 200,00	
FOLIO ROMAIN	1 500,00	
FONTAINE LOUISE EMY	3 000,00	
FONTANO VINCENT	2 000,00	
FRANCOISE LOICK	3 000,00	
FRAVALO ROMAIN	2 000,00	
GABUT SERAPHIN	109,20	
GANY REHANE	12 000,00	
GARNIER MAGALI	1 800,00	
GASTRIN JEAN BRUNO	7 500,00	
GERCARA MICKAEL BRANDON BRUCE	623,00	
GESLIN DAVID	1 500,00	
GILLIET VINCENT	7 500,00	
GOMEZ YSABELLE	5 600,00	
GONZALEZ MILLA	1 200,00	
GOURDE GAEL	3 000,00	
GRONDIN DIDIER JEAN MAX	2 000,00	
GRONDIN LEA CLAIRE INES	2 400,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRONDIN MAGALIE	4 000,00	
GROSSET JEAN PHILIPPE	7 500,00	
GROSSO FREDERICK	7 500,00	
GUENIOT NICOLAS	15 000,00	
HAMON CHRISTOPHE JEAN PHILIPPE E	7 500,00	
HERINIAINA FLORENTINE	229,98	
HERVE MARINE	7 500,00	
HOARAU CECILE	5 400,00	
HOARAU CELIA	2 400,00	
HOARAU EPOUSE RIVEST HENAULT ANN	3 000,00	
HOARAU LOAN HERIAN	1 200,00	
HOARAU MARIE LOUISE JACQUELINE	13 478,52	
HOARAU SABRINA	3 000,00	
HOAREAU BENOIT	600,00	
HUBERT VOLCEY WARREN	3 000,00	
HUET DUGAIN CLAIRE MARIE ELISABE	3 500,00	
IOUSSOUF RAISSA	7 500,00	
JEAN JACQUES GENEVIEVE	1 400,00	
JOUQUE ANTOINE	4 000,00	
JOUSSE FLORIENT	600,00	
JOVANIE LOUISE	15 000,00	
KLEIN NICOLAS	6 000,00	
KOCJAN GREGOIRE	1 800,00	
KURTKOWIAK DAFREVILLE AMALIA	2 977,97	
LA VIA MARCO CAMILLE	15 000,00	
LACAZE BENJAMIN	6 000,00	
LAPIERRE MARIE MAEVA	205,80	
LARTHOMAS EMMA	2 000,00	
LAURET ELODIE	1 200,00	
LAVAUD ALMAR CHLOE	5 400,00	
LE BOURLOUT NEILA	2 580,00	
LE GUENAN ISABELLE	3 080,00	
LENEPVEU EWAN ALEXANDRE	1 200,00	
LEONIL CHLOE	15 000,00	
LEPERLIER ALEXANDRA	3 500,00	
LIGDAMIS CHRISTIAN	7 500,00	
LODEY CORINE SUZANNE	5 000,00	
LOHA ARZEUX AYANKAH MARIE	2 695,00	
LUCE MANON	1 200,00	
MAILLOT AMANDINE	5 000,00	
MAILLOT DENIS	4 000,00	
MAILLOT JOSEPH EXPEDIT	36 557,13	
MALET CECILE	1 703,94	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MALO GOENAWEL JEAN PAUL	918,75	
MANGLOU LOIC	750,00	
MANGLOU SEBASTIEN	4 000,00	
MARCEL BENOIT	4 450,00	
MARTIN DEBORAH	5 400,00	
MARTIN OLIVIA	2 000,00	
MERCA MARIE DANIELLE	7 000,00	
MILLET RAPHAEL HERBLAIN	3 000,00	
MOUCOUVEIA DAVID GEORGES	2 400,00	
MOULLAN BILAL	4 900,00	
MOUROUVAYE ALCAY IDRISS	4 000,00	
MYOTTE DUQUET PATRICK	3 000,00	
NOURRY THOMAS	1 500,00	
OMAR AWADI MYRIAM	5 600,00	
OMAR AWADI MYRIAM	5 600,00	
PANTALEON LAURENT	2 000,00	
PAYET PAULINE MARIE MATHILDE	3 000,00	
PAYET SERGE	7 500,00	
PAYET STEEVEN DAYANITHI	2 000,00	
PEKMEZIAN OLIVIER	3 000,00	
PIERRE MARJOLAINE MAZARINE PHILI	4 200,00	
PIUZA LIL	8 000,00	
POIRIER PASCALE	2 000,00	
PRIME CHARLES	600,00	
PRUGNIERES QUENTIN MARC	3 000,00	
RAZAFINDRAMARO AUGUSTIN BORGEOT	276,50	
RIVIERE LUCAS RENE VICTOR	7 500,00	
RIVIERE STEPHANIE	3 500,00	
ROBERT BRICE FERNAND	2 000,00	
RUSSO CORINNE	6 000,00	
SADDIER MANON GRIOTTE	7 000,00	
SAID MOHAMED ISSA	1 800,00	
SALLEE DUQUEROY SIAM	2 800,00	
SAUTRON OPHELIE MARIE	2 400,00	
SILOTIA MAREZA JANELLE	1 071,00	
SOUDY YVAN	6 000,00	
SOUQUET MATHILDE AMEL CAMILLE	3 244,50	
TAIEB JOCELYN NICOLAS THIBAULT	4 000,00	
TANKOANO YEMPABOU SAHEL THOMAS	2 000,00	
TEYSSIER LECORCHE ELODIE	630,00	
THAZAR FABIEN	3 000,00	
THEYS FREDERIC	4 200,00	
THEYS NINO	1 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
THIA POW SING CHARLENE	2 000,00	
TOSSEM ERWAN	600,00	
TREMOULU GABRIEL	2 800,00	
TROLONG REMY	5 500,00	
TSIHALA HUMBERT	229,98	
TURPIN EMMANUEL JEAN GUILLAUME	121,80	
TURPIN RAPHAEL	4 000,00	
VALLA PENELOPE AUGUSTINE LUCIE	4 000,00	
VANDECASTEELE ANAIS	2 400,00	
VELLARD LEANE	1 540,00	
VENCATACHELLUM HUGO	1 125,00	
VILRUS GUSTIN	4 000,00	
VITRY EMMANUEL	1 500,00	
ZITTE LAURENT	7 500,00	
Autres	**6 023 569,91**	
INSTITUT DE FORMATION DU VELO	3 942,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
METIER DE LA METALLERIE DE L'OCEAN INDIEN M.M.O.I.	63 175,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
A'VENIR	87 415,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AB FORMATION	64 541,25	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ACTION.SOLIDAIRE.DEVELOPPEMENT	-20 000,00	opération de rattachement des charges 2024
AEROKONSULT	134 072,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AFTRAL	132 508,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AGAME	-2 000,00	opération de rattachement des charges 2024
AGAME	-4 000,00	opération de rattachement des charges 2024
AGENCE BOURBONNAISE DE FORMATION	3 232,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AGENCE.REGIONALE.DEVELOPPEMENT.D.IN	-202 895,03	opération de rattachement des charges 2024
AGENCE.REGIONALE.DEVELOPPEMENT.D.IN	-942 280,20	opération de rattachement des charges 2024
AGIDESU	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
AGILE	129 336,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 4 allée des Topazes Bellepierre 97400 SAINT DENIS
AGIR.CULTURE.TOURISME.DA	-3 466,00	opération de rattachement des charges 2024
AIR'LISE FORMATION SAS	87 834,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AKALI SAS	207 054,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ALT	5 460,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALTER'NATIV	35 857,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ALTERNATIVE CONSEIL FORMATION	71 234,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AMICAL	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
ANEAUR FORMATIONS	7 093,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AP RUN FORMATION	16 635,12	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ARAC.OI	-7 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ARDIE	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ARDIE	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ARDIE	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ARDIE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ARDIE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ARDIE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ARDIE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ARDIE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
AREFIP	4 480,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ARIANE FORMATION	156 769,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ARIFEL.ASSOCIATION.REUNIONNAISE.INTERPROFESSIONNELLE.FRUITS.LEGUMES	5 130,63	opération de rattachement des charges 2025
ARIFEL.ASSOCIATION.REUNIONNAISE.INTERPROFESSIONNELLE.FRUITS.LEGUMES	136 952,75	opération de rattachement des charges 2025
ARML.OCEAN.INDIEN	9 800,00	opération de rattachement des charges 2025
ARTS.TRADITIONS	-4 646,97	opération de rattachement des charges 2024
ASS GERANCE ECOLE MARITIME AQUACOLE REUNION (AGEMAR)	14 459,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ASS.FETE.MUR.ST.DENIS.REUNION	-2 800,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOC FAIR FORMATION ANIMATION INSERTION REUNION	26 260,88	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ASSOCIATION DES PORTS DES ILES OCEAN INDIEN (APIOI)	-3 599,89	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION MOVA	-14 639,18	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION QUALITROPIC	-2 915,63	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.1AIR2ELLES	-1 500,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.AGENCE.EGALITE.CHANCES.ENTRE.HOMMES.FEMMES	11 200,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.AMADEUS	14 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.AMADEUS	-19 600,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.AMAJEVIR	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.BOUT.REVE	6 500,00	opération de rattachement des charges 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION.CHANTIER.ECOLE.OCEAN.INDIE	28 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.CLUB.ANIMATION.PREVENTION	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.CLUB.EXPORT.REUNION	16 139,42	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.COEUR.VERT	60 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.COLLECTIF.ALEAAA	8 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.COLLECTIF.ALPACA.ROSE	-900,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.CYBERUN	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	-16 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.CYCLONE.BD	-4 690,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.CYCLONE.BD	-5 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DANSES.L.R	-19 600,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DANSES.L.R	-8 400,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DANSES.L.R	-2 100,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.ARTISTIQUE.SALAZIE	-14 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.ECHANGES.INTERCULTURELS.REUNIONAIS	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.ECHANGES.INTERCULTURELS.REUNIONAIS	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.L.INSERTION.CAMBUSTON	-2 100,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.RURAL.REUNION	5 910,89	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.DOMAINE.TOURELLES	40 810,38	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.DOMAINE.TOURELLES	-8 730,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DOMAINE.TOURELLES	-6 600,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DOMAINE.TOURELLES	-163 241,28	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.DONN.MAIN	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.EMMAUS.AGAME	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.EMMAUS.AGAME	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.ETUDIANTS.ELEVES.MAHORAIS	7 600,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.FEMININE.L.EST.CONTRE.TRISTESSE.TYRANNIE.TRAUMATISME	-3 115,57	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.GESTION.SECHOIR	80 400,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.GESTION.THEATRE.TAMPON	24 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.HISTOIRE	-900,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.INSERTION.ENVIRONNEMENT.REUNION	6 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.JEUNES.AUJOURD.HUI.DEMAIN	3 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.JME.PROD	2 800,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.K.PAB6T	8 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.KABAR	-3 150,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.KARANBOLAZ	-1 400,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.KAT.MARON	-3 500,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.KAZ.ID.EX.ANDA.RUN	6 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.KAZ.MARON	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.KOURMETRAGERIE	15 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.KOZE.CONTE	-2 780,00	opération de rattachement des charges 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION.LANTANT.PIKAN	2 800,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LANTERNE.MAGIQUE.ASSOCI	3 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	4 216,10	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.LOCALE.INSERTION.ECONOMIQU	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.MAISONS.FAMILIALES	-2 100,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.MOTS.HAUTS	7 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.PARLE.ZOT	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.QUARTIER.OPAL	3 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.RADIO.CASE.INFOS	1 629,26	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.RASINE.KAF	18 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.RASINE.KAF	23 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.RASINE.KAF	10 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.REGIONALE.D.EXPANSION.MUSI	-2 100,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.REUNI.SON	-4 200,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.REUNIONAISE.INTERP.P	2 498 464,93	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.REUNIONAISE.INTERP.P	-730 485,32	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.RIVE.OCEAN.INDIEN	-15 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.RIZICULTEURS.PEI.974	-12 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.RUN.ODYSSEA	4 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.SAINT.FRANCOIS.D.ASSISE	-1 500,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.SCENES.AUSTRALES	36 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.SCENES.AUSTRALES	9 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.SCENES.AUSTRALES	9 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.SCENES.AUSTRALES	-9 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.SCENES.AUSTRALES	-9 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.SCENES.AUSTRALES	-36 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.SOMANKE	3 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.THEATRE.ECOLE.REUNION	1 800,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.TSIKY	4 028,60	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.TU.ES.MON.AUTRE	10 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.UNIS.CITE	22 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.VANILLA.ISLANDS.ORGANISATION.VIO	34 200,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.VANILLA.ISLANDS.ORGANISATION.VIO	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION.VIBRATIONS.ROOTS	1 350,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION.WEBCUP	-5 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.WEBCUP	-12 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ASSOCIATION.ZIKS.EDUCTION.KREATION	4 903,57	opération de rattachement des charges 2025
ATELIER DU BOIS AB	7 100,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ATOUTS SERVICES ENTREPRISES ET FORMATION ATESF	10 679,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AUGEO REUNION	20 848,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
AVENCOT / RUN MAKE UP ACADEMY	20 819,21	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
BAC RÉUNION	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
BEFORMA	152 523,35	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
BERTEL.CONTES	3 000,00	opération de rattachement des charges 2025
BERTRAND.SANDRINE MARIE CYRIELLE	-4 690,00	opération de rattachement des charges 2024
BLARD.THOMAS	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
Bac Réunion	118 760,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
C.F.P.C. GEORGES HOAREAU	4 788,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CAB EXPERT	39 865,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CADRES EN MISSION FORMATION	1 792,75	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CAISSE.LOCALE.GARANTIE.CONTRE.CHOMAGE.INTEMPERIES.MARINS.PECHEURS.ARTI	36 288,00	opération de rattachement des charges 2025
CAISSE.LOCALE.GARANTIE.CONTRE.CHOMAGE.INTEMPERIES.MARINS.PECHEURS.ARTI	56 959,20	opération de rattachement des charges 2025
CAISSE.LOCALE.GARANTIE.CONTRE.CHOMAGE.INTEMPERIES.MARINS.PECHEURS.ARTI	-54 432,00	opération de rattachement des charges 2024
CANAL.NUMERIQUE.JEUNESSE.OCEAN.INDIEN	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
CANIAN MARIE NOELLINE LUDIVINE NELIA NAIL'S DESIGN	2 460,15	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CAP FORMATION	77 951,27	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CAPRON.MARIE	1 500,00	opération de rattachement des charges 2025
CCI DU TARN	7 090,83	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CEFORA	10 603,89	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CELMA ESTHETIQUE	23 196,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE LA REUNION	29 231,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CENTRE DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE GEORGES HOAREAU	446 272,15	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CEPROC	3 947,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CERCLE.NAGEURS.SAINT.JOSEPH	-2 800,00	opération de rattachement des charges 2024
CFDT	7 200,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local ZAC FOUCHEROLLES 97490 SAINTE CLOTILDE
CFPPA Ondes	2 560,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CGTR	11 046,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 38 Chemin Max Rivière 97410 SAINT PIERRE
CHAMBRE DE COMMERCE & INDUSTRIE PAU BEARN	3 850,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	920,00	opération de rattachement des charges 2025
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	-3 680,00	opération de rattachement des charges 2024
CHAMBRE.REGIONALE.ECONOMIE.SOCIALE.REUNION	-225 000,00	opération de rattachement des charges 2024
CHAMBRES.TABLE.HOYELE.KERVAL	-760,73	opération de rattachement des charges 2024
CINEKOUR	22 450,00	opération de rattachement des charges 2025
CITEB	-42 155,16	opération de rattachement des charges 2024
CITEB	-349 916,00	opération de rattachement des charges 2024
CLAIN Loïc	5 200,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CLUB.CAPUCINES.PLATE	-1 750,00	opération de rattachement des charges 2024
COEUR.FORET	28 923,20	opération de rattachement des charges 2025
COLLECTIF.BOUFTANG	-3 000,00	opération de rattachement des charges 2024
COLLECTIF.L.ELIMINATION.VIOLE	6 000,00	opération de rattachement des charges 2025
COMPAGNIE.PEU.BEAUCOUP.ETC	2 100,00	opération de rattachement des charges 2025
COMPAGNIE.SILENCIEUSE	-900,00	opération de rattachement des charges 2024
COMPAGNON.JE	880,00	opération de rattachement des charges 2025
COMPAGNON.JE	-3 520,00	opération de rattachement des charges 2024
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN / C FORM	38 170,51	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CONFEDERATION.ARTISANAT.PETITES.ENT	-27 788,00	opération de rattachement des charges 2024
CONFEDERATION.PETITES.MOYENNES	13 600,00	opération de rattachement des charges 2025
CONFEDERATION.PETITES.MOYENNES	3 400,00	opération de rattachement des charges 2025
CONSEIL.REGIONAL.REUNION	-250 000,00	opération de rattachement des charges 2024
COURS ET FORMATION EST-REUNION	14 841,20	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
CPOI (Campus Professionnel de l'Océan Indien)	0,00	Valorisation annuelle Mise à disposition locaux à titre gratuit
CROIX.ROUGE.FRANCAISE.REUNION	100 000,00	opération de rattachement des charges 2025
CROIX.ROUGE.FRANCAISE.REUNION	-500 000,00	opération de rattachement des charges 2024
CYRIL.BEGUECHAMBRES.TABLE.HOTE	-10 037,40	opération de rattachement des charges 2024
DATASCIENTEST	3 300,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
DESTINATION.SUD.REUNION	-155 000,00	opération de rattachement des charges 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DESTINATION.SUD.REUNION	-62 000,00	opération de rattachement des charges 2024
DEURVEILHER NINA FLORENCE	4 968,24	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
DGF - LOGIC	32 498,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
DGF OI	9 674,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
DIJOUX.JACQUES	-25 000,00	opération de rattachement des charges 2024
DIVERS BENEFICIAIRES.COLLECTIFS	150 000,00	opération de rattachement des charges 2025
DIVERS BENEFICIAIRES.COLLECTIFS	-800 000,00	opération de rattachement des charges 2024
DOMICIL'GYM	960,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ECHOBAT	28 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ECHOBAT	-32 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ECOLE DES METIERS DE L'INFORMATION	4 631,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ECOLE NAT. SUP. METIERS IMAGE SON LA FEMIS	5 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ECOLE NATIONALE DES SCAPHANDRIERS	1 600,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE	840,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ECOLE TERRADE	1 920,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ECOLE VATEL	3 300,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ECOLE.ARTS.SAINT.JOSEPH	6 300,00	opération de rattachement des charges 2025
ECOSOLIDAIRE.MAYOTTE	2 000,00	opération de rattachement des charges 2025
EDUC.UP	10 199,39	opération de rattachement des charges 2025
EF OI	841,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
EI MAONDA EMMANUELLA CINDY TOUCHE FINALE	26 681,83	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
EMMAUS.GRAND.SUD	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
EMMAUS.GRAND.SUD	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
EMMAUS.GRAND.SUD	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ENTREPRENDRE.APPRENDRE.REUNION	5 256,00	opération de rattachement des charges 2025
ESAO FRANCE	4 260,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ESEA ECOLE SUPERIEURE D'EBENISTERIE D'AVIGNON	4 260,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ESPACE COIFFURE FORMATION	89 425,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ESRA FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ESTHETIC AND COMPANY	13 158,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
EURO.FRANCE.ASSOCIATION	21 600,00	opération de rattachement des charges 2025
EXIMUS FORMATION SARL	111 184,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
Entente Socio Environnementale Ravine Blanche (ESERB)	210 334,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Entente Socio Environnementale Ravine Blanche (ESERB)	217 060,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
FCA REUNION	88 729,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FEDERATION FSE MONTAGNE ESCALADE	795,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FEDERATION.REUNIONNAISE.TOURISME	-300 000,00	opération de rattachement des charges 2024
FEDERATION.SOLIDARITE.COMMUNAUTES.OCEA	6 600,00	opération de rattachement des charges 2025
FEE.MAZINE	2 800,00	opération de rattachement des charges 2025
FEEAR	-14 000,00	opération de rattachement des charges 2024
FEKLER.AAPE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
FEKLER.AAPE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
FEKLER.AAPE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
FEKLER.AAPE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
FEKLER.AAPEJ	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
FEKLER.AAPEJ	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
FEKLER.AAPEJ	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
FEKLER.AAPEJ	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
FERTILIZ	5 000,00	opération de rattachement des charges 2025
FIRST FINANCE	3 321,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FO	13 438,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 80 Rue François de Mahy 97410 SAINT PIERRE
FORMA LA REUNION - IPMS	21 066,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FORMA OUEST INSERTION	3 300,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FORMATION EMPLOI INSERTION	3 860,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FRAC	30 000,00	Valorisation annuelle Mise à disposition d?une villa 6 Allée des Flamboyants SAINT LEU
FRANCE FORMATION SECURITE REUNION	7 596,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FRANCE FORMATION SECURITE REUNION FFSR	8 051,29	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
FRENCH.TECH.REUNION	8 000,00	opération de rattachement des charges 2025
FSU	7 200,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local ZAC FOUCHEROLLES 97490 SAINTE CLOTILDE
GALILEO INSTITUT CULINAIRE DE FRANCE	960,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GEEK.ALI	10 000,00	opération de rattachement des charges 2025
GFP FORMATION	34 049,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
GIP.FCIP	-7 826,00	opération de rattachement des charges 2024
GRETA REUNION	3 403,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
GROUPEMENT.EMPLOYEURS.ENREPRISES.SOCIA	-42 666,40	opération de rattachement des charges 2024
HAN UNIVERSITY	6 700,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
HORS.CHAMPS.REUNION	40 000,00	opération de rattachement des charges 2025
HORS.CHAMPS.REUNION	-30 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ICADEMIE	2 593,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ILE.REUNION.TOURISME	883 500,00	opération de rattachement des charges 2025
ILE.REUNION.TOURISME	90 000,00	opération de rattachement des charges 2025
IMAGIN.1.REV	-2 800,00	opération de rattachement des charges 2024
INGENIERIE.CONCEPT.FORMATION	22 028,71	opération de rattachement des charges 2025
INST DE FORMATION COMMERCIALE PERMANENTE IFOCOP	4 900,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
INSTITUT DE FORMATION DE LA REUNION	19 797,10	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
INSTITUT DE FORMATION SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT CONTINUE OCEAN INDIEN / IFSEC OI	135 974,87	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
INSTITUT JURIDIQUE D'AQUITAINE	3 518,59	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
JEUDI FORMATION	3 752,21	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
KONPANI.IBAO	-10 780,00	opération de rattachement des charges 2024
L'ATELIER D'ELODIE NIRLO	6 552,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
L'ATELIER DU CUIR	72 705,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
L.ESCALE.ALINA	-12 135,43	opération de rattachement des charges 2024
L.EXCEPTION.MIEL	5 700,09	opération de rattachement des charges 2025
LA BELLE PIERRE FORMATIONS	65 358,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
LANTANT.KAZKABAR	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
LASTOUILLAT MARIE LOUISE HELENE / GENIUS FORMATION	63 573,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
LAVERNAY JOSEPH HUBERT LUXY COACHING ET FORMATION	133 093,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
LDPF.CORP	4 200,00	opération de rattachement des charges 2025
LE GUENAN.ISABELLE	-3 080,00	opération de rattachement des charges 2024
LE PEI TOURISTIQUE	77 180,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
LE PEI TOURISTIQUE	77 180,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LE PEI TOURISTIQUE	70 250,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
LE PEI TOURISTIQUE	118 760,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
LE PEI TOURISTIQUE	70 250,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
LE PEI TOURISTIQUE	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
LE REACTEUR	5 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
LE WAGON	5 500,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
LEGROS.ALAIN.JEAN.FRANCOIS	-5 435,00	opération de rattachement des charges 2024
LIGUE.IMPROVISATION.REUNIONNAISE	900,00	opération de rattachement des charges 2025
LIGUE.NOUVELLE.BADMINTON.REUNION	2 726,06	opération de rattachement des charges 2025
LIGUE.REUNIONNAISE.SURF	12 000,00	opération de rattachement des charges 2025
LINKUP COACHING	5 322,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
LM ACADEMIE	34 947,83	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
MAIRIE.ENTRE.DEUX	20 405,72	opération de rattachement des charges 2025
MAIRIE.PETITE.ILE	11 670,00	opération de rattachement des charges 2025
MAIRIE.PLAINE.PALMISTES	3 101,82	opération de rattachement des charges 2025
MAIRIE.SAINT.ANDRE	8 011,73	opération de rattachement des charges 2025
MAIRIE.SALAZIE	30 000,00	opération de rattachement des charges 2025
MAISON.ARCHITECTURE.REUNION	20 000,00	opération de rattachement des charges 2025
MAISON.ASSOCIATIONS.SAINT.JOSEPH	-21 021,02	opération de rattachement des charges 2024
MAISON.CINEMA.JEUX.VIDEO.REUNION	700 000,00	opération de rattachement des charges 2025
MANGLOU.LOIC	750,00	opération de rattachement des charges 2025
MEDEF.REUNION	-4 800,00	opération de rattachement des charges 2024
MISSION.INTERCOMMUNALE.L.OUEST	83 897,86	opération de rattachement des charges 2025
MISSION.LOCALE.NORD	-248 140,00	opération de rattachement des charges 2024
MSB FORMATION	85 840,24	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
NENEINE	5 000,00	opération de rattachement des charges 2025
NOUT.MONE	-68 000,00	opération de rattachement des charges 2024
OBJECTIF REUNION	22 812,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 10 rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT DENIS
OBSERV.PARENTALITE.REUNION	6 505,48	opération de rattachement des charges 2025
OFFICE.MUNICIPAL.DEVELOPPEMENT.AGRICOLE.RURAL	-18 451,38	opération de rattachement des charges 2024
OFFICE.TOURISME.INTERCOMMUNAL.NORD.REUNION	42 000,00	opération de rattachement des charges 2025
OFFICE.TOURISME.INTERCOMMUNAL.NORD.REUNION	63 000,00	opération de rattachement des charges 2025
OFFICE.TOURISME.L.OUEST	-62 000,00	opération de rattachement des charges 2024
OIF REUNION	174 594,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
OSCAR	281 029,50	opération de rattachement des charges 2025
OSCAR	-297 361,10	opération de rattachement des charges 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OSEZ ENTREPRENDRE	20 061,15	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
PALETTES.MARGUERITE	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
PALETTES.MARGUERITE	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
PALETTES.MARGUERITE	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
PALETTES.MARGUERITE	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
PIED.L.ETRIER	23 200,00	opération de rattachement des charges 2025
PIED.L.ETRIER	23 200,00	opération de rattachement des charges 2025
PIED.L.ETRIER	-12 000,00	opération de rattachement des charges 2024
PIED.L.ETRIER	-23 200,00	opération de rattachement des charges 2024
PIED.L.ETRIER	-23 200,00	opération de rattachement des charges 2024
PREPA FORMATION	240 582,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
PRMA	31 050,00	Valorisation annuelle Mise à disposition d?un ensemble de bureaux Rue des Sans Souci 97420 LE PORT
PROFORM'CONSEIL	31 103,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
PTITE.SCENE.QUI.BOUGE	-1 050,00	opération de rattachement des charges 2024
QUALITROPIC	8 088,39	opération de rattachement des charges 2025
QUILLACQ.MAYLIS.LEILA	-4 200,00	opération de rattachement des charges 2024
REGAL.ILES	40 000,00	opération de rattachement des charges 2025
RESEAU.INITIATIVE.REUNION	12 600,00	opération de rattachement des charges 2025
REUNION APPRENTISSAGE FORMATION - RAF	8 858,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
REUNION PORTAGE	46 777,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
REUNION.INNOVATION	27 000,00	opération de rattachement des charges 2025
REUTILIZ	24 000,00	opération de rattachement des charges 2025
REUTILIZ	-24 000,00	opération de rattachement des charges 2024
RUN FORMATION CONSEIL	105 711,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SABINE FONTAINE ACADEMIE DE LA COIFFURE	25 253,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SADDIER.MANON GRIOTTE	-4 900,00	opération de rattachement des charges 2024
SAFPTR	9 600,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 27 Rue Luc Lorion 97410 SAINT PIERRE
SAID MOHAMED BOUN.ISSA	1 800,00	opération de rattachement des charges 2025
SAINT.LEU.SURF.CLUB.ELIO.CANESTRI	-20 000,00	opération de rattachement des charges 2024
SARL IFORMS	17 955,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SARL PROPULSE FORMATION	13 195,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SARL.E.TCHEK	6 466,17	opération de rattachement des charges 2025
SAS.CORITA	19 409,98	opération de rattachement des charges 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAS.RM.COMPAGNY	-5 000,00	opération de rattachement des charges 2024
SASU CWT DEVELOP YOUR TALENT	58 133,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SASU DEFI	49 915,57	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SC PRINT REUNION	50 530,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SELLON MARIE STEPHANIE STIS FORMATION	51 172,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SOCO ACADEMY	3 995,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SPL.REUNION.MUSEES.REGIONAUX	-196 093,60	opération de rattachement des charges 2024
ST HONORE ACADEMY	9 899,58	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SUCCESS FORMATION	40 438,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
SYNERGIE OCEAN INDIEN	22 842,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
TCE SERVICES PERRINE JEAN PIERRE	42 093,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
TETRANERGY	78 193,26	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
THEYS.FREDERIC	-4 200,00	opération de rattachement des charges 2024
TRINQUESSE EMMANUELLE	3 561,18	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
TUIT.TUIT.TRANSPORT.REUNION	-58 272,77	opération de rattachement des charges 2024
UDDST	12 461,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 21 chaussée Royale 97460 SAINT PAUL
UDDST	11 040,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 23 A Route de l'Entre Deux 97410 SAINT PIERRE
UNIR.OI	10 000,00	opération de rattachement des charges 2025
UNSA	7 200,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local ZAC FOUCHEROLLES 97490 SAINTE CLOTILDE
Union Des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Union des Citoyens actifs du Sud (UCAS)	104 900,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
Union des Citoyens actifs du Sud (UCAS)	84 110,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP - Emplois Verts
VAKOA.DISTIL	3 431,23	opération de rattachement des charges 2025
VALLIERE-GLOBAL	21 773,70	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
VANAKKAM.REUNION.RADIO	3 500,00	opération de rattachement des charges 2025
XEILOS	4 514,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP - aides à la formation"
ZENESSE.TRANSPORT	5 000,00	opération de rattachement des charges 2025
Personnes de droit public	**92 981 781,23**	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Etat	**294 875,00**	
DIRECTION GENERALE DES FINANCES	41,34	
GIP SAP REUNION	3 500,00	
SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN M	49 531,66	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	241 802,00	
Régions	**46 890 907,95**	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	28 021,70	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	29 483,63	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	1 500,00	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	6 455,80	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	123 400,00	
LP AGRICOLE ANGELO LAURET	111 460,20	
LP AGRICOLE ANGELO LAURET	18 370,50	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	243 100,78	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	10 122,60	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	67 547,80	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	97 567,41	
LYCEE BEL AIR	167 698,60	
LYCEE BEL AIR	6 964,00	
LYCEE BEL AIR	639,49	
LYCEE BOIS D OLIVE	159 094,19	
LYCEE BOIS D OLIVE	7 936,90	
LYCEE BOIS D OLIVE	1 430,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	342 177,01	
LYCEE BOISJOLY POTIER	19 652,50	
LYCEE BOISJOLY POTIER	1 100,00	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN JO	214 514,03	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN JO	12 016,24	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN JO	400,00	
LYCEE DE VINCENDO	91 813,75	
LYCEE DE VINCENDO	4 200,28	
LYCEE DE VINCENDO	600,00	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	122 605,78	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	3 300,00	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	196,15	
LYCEE GEORGES BRASSENS	357 227,22	
LYCEE GEORGES BRASSENS	31 484,04	
LYCEE GEORGES BRASSENS	900,00	
LYCEE GERARD ETHEVE	281 570,31	
LYCEE GERARD ETHEVE	14 325,32	
LYCEE GERARD ETHEVE	12 300,00	
LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	336 330,62	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	30 680,00	
LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	476 178,97	
LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	2 386,82	
LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	900,00	
LYCEE JEAN HINGLO	250 703,65	
LYCEE JEAN HINGLO	9 850,00	
LYCEE JEAN JOLY	160 162,22	
LYCEE JEAN JOLY	8 978,34	
LYCEE JEAN JOLY	100,00	
LYCEE LE VERGER	76 448,60	
LYCEE LE VERGER	700,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	165 686,50	
LYCEE LECONTE DE LISLE	22 956,10	
LYCEE LISLET GEOFFROY	18 589,82	
LYCEE LISLET GEOFFROY	140 545,80	
LYCEE LISLET GEOFFROY	4 943,50	
LYCEE LISLET GEOFFROY	33 733,53	
LYCEE LOUIS PAYEN	139 334,06	
LYCEE LOUIS PAYEN	2 192,20	
LYCEE MAHATMA GANDHI	102 719,33	
LYCEE MAHATMA GANDHI	19 862,80	
LYCEE MAHATMA GANDHI	500,00	
LYCEE MARGUERITE JAUZELON	107 920,40	
LYCEE MARGUERITE JAUZELON	7 209,00	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	177 746,87	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	28 001,24	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	800,00	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	225 973,65	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	700,00	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	1 077,14	
LYCEE PAUL MOREAU	178 998,60	
LYCEE PAUL MOREAU	52 589,10	
LYCEE PAUL VERGES	395 291,63	
LYCEE PAUL VERGES	16 925,47	
LYCEE PAUL VERGES	800,00	
LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	173 994,99	
LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	2 516,00	
LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	200,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	124 780,97	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	6 991,50	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	400,00	
LYCEE PIERRE POIVRE	106 433,75	
LYCEE PIERRE POIVRE	3 280,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	213 380,43	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	14 893,50	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	200,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	3 640,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	6 437,18	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	57 360,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	1 000,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	400,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	18 960,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	700,00	
LYCEE PRO LEON DE LEPERVANCHE	546 931,99	
LYCEE PRO LEON DE LEPERVANCHE	1 050,00	
LYCEE PRO LEON DE LEPERVANCHE	640,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	140 198,60	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	14 354,79	
LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	281 219,26	
LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	20 627,24	
LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	1 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	122 224,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	425 132,54	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	30 606,50	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	1 100,00	
LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS CES	327 643,01	
LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS CES	700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS CES	1 100,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	141 158,60	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	5 605,40	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	1 100,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	370 711,33	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	12 113,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	204 016,02	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	3 736,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	289 700,09	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	23 279,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	2 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	344 908,52	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	9 005,06	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	2 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	75 530,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	2 010,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	204 213,22	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	31 508,50	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	1 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	75 741,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	1 540,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	920,00	
LYCEE ROLAND GARROS	373 849,40	
LYCEE ROLAND GARROS	53 737,00	
LYCEE ROLAND GARROS	1 100,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	106 679,20	
LYCEE SARDA GARRIGA	17 000,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	970,16	
REGION REUNION TRANSPORT	33 357 827,74	
REGIONS DE FRANCE RDF	50 000,00	
SPL MARAINA	21 630,27	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER SMPR	434 130,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER SMPR	2 230 000,00	
Départements	**21 000,00**	
AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L INF	21 000,00	
Communes	**5 563 273,38**	
GIP ECOCITE LA REUNION	141 146,58	
ILEVA	1 111 263,00	
MAIRIE DE BRAS PANON	40 000,00	
MAIRIE DE CILAOS	51 025,60	
MAIRIE DE CILAOS	67 500,00	
MAIRIE DE CILAOS	56 709,70	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	10 663,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	207 313,18	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	15 818,56	
MAIRIE DE L ETANG SALE	3 100,00	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	17 596,00	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	3 241,60	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	30 000,00	
MAIRIE DE LA POSSESSION	26 200,00	
MAIRIE DE LA POSSESSION	3 594,71	
MAIRIE DE PETITE ILE	3 168,00	
MAIRIE DE PETITE ILE	16 905,33	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	8 219,20	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	8 011,73	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	50 000,00	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	32 000,00	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	6 105,62	
MAIRIE DE SAINT DENIS	7 200,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	50 000,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	909 778,56	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	43 043,20	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	248,00	
MAIRIE DE SAINT PAUL	172 000,00	
MAIRIE DE SAINT PAUL	24 339,11	
MAIRIE DE SAINT PAUL	24 200,00	
MAIRIE DE SAINT PAUL	16 800,00	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	130 012,88	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	30 000,00	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	156 000,00	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	8 000,00	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	30 000,00	
MAIRIE DE SALAZIE	75 767,50	
MAIRIE DE SALAZIE	806 139,47	
MAIRIE DE SALAZIE	30 000,00	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	63 633,60	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	166 000,00	
MAIRIE DES AVIRONS	51 575,00	
MAIRIE DES AVIRONS	32 813,25	
MAIRIE DU PORT	32 000,00	
MAIRIE DU PORT	20 000,00	
MAIRIE DU PORT	2 971,67	
MAIRIE DU TAMPON	38 852,80	
MAIRIE DU TAMPON	151 378,80	
SIDELEC REUNION	9 390,00	
TERRITOIRE DE L OUEST	350 000,00	
TERRITOIRE DE L OUEST	221 547,73	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**6 376 584,92**	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	75 783,70	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	33 485,22	
SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	5 174 318,30	
SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	29 479,37	
SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	563 518,33	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITE	500 000,00	
Autres	**33 835 139,98**	
SPL Réunion des Musées Régionaux	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
ACADEMIE DE LA REUNION RECTORAT	30 000,00	
ACADEMIE.REUNION.RECTORAT	30 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ACADEMIE.REUNION.RECTORAT	-30 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ADEME	19 580,00	
AGEMAR	37 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AGEMAR	255 573,36	
AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE RE	307 499,52	
AGENCE.SERVICES.PAIEMENT.ASP	740 991,20	opération de rattachement des charges 2025
AGENCE.SERVICES.PAIEMENT.ASP	-1 404 625,00	opération de rattachement des charges 2024
AGENCE.SERVICES.PAIEMENT.ASP	-100 000,00	opération de rattachement des charges 2024
AGENCE.SERVICES.PAIEMENT.ASP	-17 266,73	opération de rattachement des charges 2024
ARACT.REUNION	30 086,40	opération de rattachement des charges 2025
ASSOC.POLE.REG.MUSIQUES.ACTUELLES.REUN	20 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DES HA	2 089,00	
ASSOCIATION REUSIT	49 748,14	
ASSOCIATION SAINT FRANCOIS D ASS	1 300,00	
ASSOCIATION SAINT FRANCOIS D ASS	1 194 071,65	
ASSOCIATION SAINT FRANCOIS D ASS	1 500,00	
CELLULE.ECONOMIQUE.BATIMENT.TRAVAUX.PUBLICS.REUNION	3 700,00	opération de rattachement des charges 2025
CELLULE.ECONOMIQUE.BATIMENT.TRAVAUX.PUBLICS.REUNION	-3 700,00	opération de rattachement des charges 2024
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	12 500,00	
CENTRE DE RESSOURCES COHESION SO	3 000,00	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	16 293,88	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	49 917,30	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	12 158 389,14	
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE	0,00	
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE	0,00	
CENTRE.RESSOURCES.D.EXPERTISE	-7 200,00	opération de rattachement des charges 2024
CFA AGRICOLE DU SUD	14 641,00	
CFPPA	115 713,16	
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA REUN	13 200,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	142 429,31	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	30 000,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	16 024,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	219,08	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	1 521 701,85	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	3 680,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	52 383,65	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	87 420,64	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	9 312,00	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	1 068 311,60	
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	-21 600,00	opération de rattachement des charges 2024
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	-226 675,37	opération de rattachement des charges 2024
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	-32 284,80	opération de rattachement des charges 2024
CHAMBRE.METIERS.REUNION	171 000,00	opération de rattachement des charges 2025
CHU.REUNION	21 599,05	opération de rattachement des charges 2025
CIRAD	484 227,42	
CIRAD	1 738 651,49	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CNRS	43 942,50	
COLLEGE LECONTE DE LISLE	8 000,00	
COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	359 307,30	
COMMISSION DE L OCEAN INDIEN	9 840,00	
COMMISSION.L.OCEAN.INDIEN	6 560,00	opération de rattachement des charges 2025
COMMISSION.L.OCEAN.INDIEN	-16 400,00	opération de rattachement des charges 2024
CONSEIL.REGIONAL.REUNION	10 000,00	opération de rattachement des charges 2025
CONSEIL.REGIONAL.REUNION	150 000,00	opération de rattachement des charges 2025
CONSEIL.REGIONAL.REUNION	-150 000,00	opération de rattachement des charges 2024
CONSEIL.REGIONAL.REUNION	-100 000,00	opération de rattachement des charges 2024
CONSEIL.REGIONAL.REUNION	-250 000,00	opération de rattachement des charges 2024
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	19 655,88	
CROIX.ROUGE.FRANCAISE.REUNION	100 000,00	opération de rattachement des charges 2025
Centre Local de France Education International	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Commission de l?Océan Indien	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
DESTINATION SUD REUNION	78 000,00	
DESTINATION SUD REUNION	183 772,64	
DESTINATION SUD REUNION	210 700,80	
DESTINATION.SUD.REUNION	93 000,00	opération de rattachement des charges 2025
DIVERS BENEFICIAIRES.COLLECTIFS	-8 368,80	opération de rattachement des charges 2024
Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion (Paierie)	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	15 000,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	110 000,00	
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE GRAND	122,46	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	104 895,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	1 260 000,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	8 000,00	
ECOLE.ARCHITECTURE.ANTENNE.REUNION	-66 000,00	opération de rattachement des charges 2024
ENSA REUNION	9 000,00	
ENSA REUNION	66 000,00	
EPLEFPA FORMA TERRA	14 151,03	
EPLEFPA.FORMA.TERRA	32 543,60	opération de rattachement des charges 2025
EPLEFPA.SAINT.JOSEPH	-28 816,30	opération de rattachement des charges 2024
ETABLISSEMENT LUMA	790,19	
FRANCE TRAVAIL DR REUNION	10 186 832,80	
FRANCE VOLONTAIRES	84 711,24	
FRANCE.VOLONTAIRES	10 000,00	opération de rattachement des charges 2025
FRANCE.VOLONTAIRES	19 512,64	opération de rattachement des charges 2025
FRANCE.VOLONTAIRES	27 996,16	opération de rattachement des charges 2025
Fédération Réunionnaise du Tourisme	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Fédération Réunionnaise du Tourisme	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Fédération Réunionnaise du Tourisme	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
GIP FCIP	11 137,33	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GIP RESERVE NATIONALE MARINE DE	241 500,00	
GIP RNNESP	55 950,00	
GRAND.PORT.MARITIME.REUNION	50 000,00	opération de rattachement des charges 2025
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	180 000,00	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	199 259,42	
GROUPEMENT.D.INTERET.PUBLIC.CYCLOTRON.REUNION.OCEAN.INDIEN	18 000,00	opération de rattachement des charges 2025
GROUPEMENT.D.INTERET.PUBLIC.CYCLOTRON.REUNION.OCEAN.INDIEN	17 643,41	opération de rattachement des charges 2025
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	86 676,52	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	7 500,00	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	8 140,00	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	2 749,39	
INSTITUT REUNI DES SERVICES DE P	144 000,00	
INSTITUT.RECHERCHE.DEVELOPPEMENT	11 452,40	opération de rattachement des charges 2025
INSTITUT.RECHERCHE.DEVELOPPEMENT	-2 000,00	opération de rattachement des charges 2024
KONPANI IBAO	5 600,00	
KONPANI IBAO	128 978,00	
LA REUNION INNOVATION	27 269,24	
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	11 000,00	
LIGUE.REUNIONNAISE.SURF.SKATE	-160 000,00	opération de rattachement des charges 2024
LP.AGRICOLE.ANGELO.LAURET	891,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	224 824,30	
LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	5 540,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	8 605,90	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	59 983,63	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	7 284,38	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	900,00	
LYCEE.AMBROISE.VOLLARD	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.ANTOINE.ROUSSIN	1 259,48	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.ANTOINE.ROUSSIN	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.AVIRONS.ANTOINE.ST.EXUPER	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.BOISJOLY.POTIER	2 232,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.BOISJOLY.POTIER	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.BOISJOLY.POTIER	-2 852,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.GEORGES.BRASSENS	-6 400,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.GERARD.ETHEVE	12 000,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.GERARD.ETHEVE	3 360,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.GERARD.ETHEVE	8 400,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.HOTELIER.CHRISTIAN.ANTOU	1 260,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.HOTELIER.CHRISTIAN.ANTOU	2 202,00	opération de rattachement des charges 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE.HOTELIER.CHRISTIAN.ANTOU	-1 488,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.HOTELIER.CHRISTIAN.ANTOU	-1 350,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.JEAN.HINGLO	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.JEAN.JOLY	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.LECONTE.LISLE	1 986,40	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.LECONTE.LISLE	-3 000,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.LECONTE.LISLE	-2 070,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.LISLET.GEOFFROY	366,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.LISLET.GEOFFROY	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.LISLET.GEOFFROY	-6 300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.LISLET.GEOFFROY	-12 000,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.LOUIS.PAYEN	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.LOUIS.PAYEN	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.MAHATMA.GANDHI	3 000,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.MAHATMA.GANDHI	-12 000,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.MARIE.CURIE.EX.SAINT.BENOIT.IV	840,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.MARIE.CURIE.EX.SAINT.BENOIT.IV	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.NELSON.MANDELA.BRAS.FUSIL	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.NELSON.MANDELA.BRAS.FUSIL	2 400,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.NELSON.MANDELA.BRAS.FUSIL	-3 150,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PAUL.VERGES	1 200,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PAUL.VERGES	1 530,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PAUL.VERGES	6 400,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PAUL.VERGES	-6 400,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PIERRE.LAGOURGUE	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PIERRE.POIVRE	292,20	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.POLYVALENT.MEMONA.HINTERMANN.AFF	3 000,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.POLYVALENT.MEMONA.HINTERMANN.AFF	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PRIVE.CATHOLIQUE.MAISON.BLANCHE	12 000,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PRIVE.LEVAVASSEUR	300,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PRIVE.SAINTE.SUZANNE	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.AGRICOLE.EMILE.BOYER.GIRODAY	1 200,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.AGRICOLE.EMILE.BOYER.GIRODAY	2 092,20	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.ALBERT.RAMASSAMY	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.AMIRAL.LACAZE	1 120,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.AMIRAL.LACAZE	560,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.AMIRAL.LACAZE	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.FRANCOIS.CESAIRE.D	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.FRANCOIS.CESAIRE.D	4 200,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.FRANCOIS.CESAIRE.D	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.ISNELLE.AMELIN	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.JEAN.PERRIN	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.PATU.ROSEMONT	2 873,25	opération de rattachement des charges 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE.PROFESSIONNEL.PATU.ROSEMONT	1 960,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.PATU.ROSEMONT	1 960,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.PATU.ROSEMONT	2 240,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.PATU.ROSEMONT	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.PAUL.LANGEVIN	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.PAUL.LANGEVIN	2 100,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.PAUL.LANGEVIN	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.ROCHES.MAIGRES	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.SAINT.FRANCOIS.XAVIER	-2 000,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.VICTOR.SCHOELCHER	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.PROFESSIONNEL.VICTOR.SCHOELCHER	-300,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.PROFESSIONNEL.VUE.BELLE	-660,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.ROLAND.GARROS	3 000,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.ROLAND.GARROS	-3 000,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.ROLAND.GARROS	-12 000,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.SARDA.GARRIGA	2 178,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.SARDA.GARRIGA	822,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.SARDA.GARRIGA	3 910,00	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.SARDA.GARRIGA	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.SARDA.GARRIGA	-2 800,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.STELLA	-554,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.STELLA	-2 700,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.STELLA	-1 440,00	opération de rattachement des charges 2024
LYCEE.VERGER	2 360,99	opération de rattachement des charges 2025
LYCEE.VINCENDO	194,32	opération de rattachement des charges 2025
MAIRIE.AVIRONS	-30 000,00	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.ENTRE.DEUX	-17 875,60	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.PETITE.ILE	-11 670,00	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.PLAINE.PALMISTES	-30 000,00	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.SAINT.ANDRE	-8 419,97	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.SAINT.BENOIT	-9 975,00	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.SAINT.PAUL	-24 339,11	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.SAINT.PHILIPPE	-30 000,00	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.SAINTE.SUZANNE	-30 000,00	opération de rattachement des charges 2024
MAIRIE.SALAZIE	-30 000,00	opération de rattachement des charges 2024
MAISON.FAMILIAL.RURAL.PLAINE.PALMISTES	-360,00	opération de rattachement des charges 2024
MAISON.FAMILIALE.RURALE.L.EST	-360,00	opération de rattachement des charges 2024
MAISON.FAMILIALE.RURALE.L.OUEST	-360,00	opération de rattachement des charges 2024
MAISON.FAMILIALE.RURALE.SAINT.PIERRE	-360,00	opération de rattachement des charges 2024
METEO FRANCE	0,00	
METEO FRANCE	3 271,27	
OFFICE DE TOURISME DE L OUEST	41 620,00	
OFFICE DE TOURISME DE L OUEST	0,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OFFICE DE TOURISME DE L OUEST	301 755,56	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	52 200,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	0,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	394 000,00	
OFFICE.TOURISME.INTERCOMMUNAL.EST	66 000,00	opération de rattachement des charges 2025
ORGANISME.GESTION.ETABLISSEMENT	-1 470,00	opération de rattachement des charges 2024
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
PARC NATIONAL DE LA REUNION	9 194,90	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	3 198,40	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	98 770,65	
Régie THD	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Régie THD	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Régie THD	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
SCIENCES PO POLE EGALITE DES CHA	39 162,00	
SCIENCES.PO.POLE.EGALITE.CHANCES.DIVERSITE	11 190,01	opération de rattachement des charges 2025
SYRIUS REUNION	301 510,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	189 802,31	
UNIVERSITE.REUNION	45 830,11	opération de rattachement des charges 2025
UNIVERSITE.REUNION	14 688,60	opération de rattachement des charges 2025
UNIVERSITE.REUNION	-8 000,00	opération de rattachement des charges 2024
UNIVERSITE.REUNION	-8 000,00	opération de rattachement des charges 2024
UNIVERSITE.REUNION	-4 000,00	opération de rattachement des charges 2024
UNIVERSITE.REUNION	-78 000,00	opération de rattachement des charges 2024
UNIVERSITE.REUNION	-7 503,90	opération de rattachement des charges 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**6,00**	**2,00**	**8,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1 115,00**	**0,00**	**1 115,00**	**695,20**	**220,20**	**915,40**
Adjoints administratifs territoriaux	C	501,00	0,00	501,00	403,50	34,00	437,50
Administrateurs territoriaux	A	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Attaches territoriaux	A	425,00	0,00	425,00	198,40	137,30	335,70
Redacteurs territoriaux	B	183,00	0,00	183,00	92,30	48,90	141,20
FILIERE TECHNIQUE (c)		**2 058,00**	**0,00**	**2 058,00**	**1 408,90**	**416,60**	**1 825,50**
Adjoints techniques territoriaux	C	479,00	0,00	479,00	343,10	85,80	428,90
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	1 139,00	0,00	1 139,00	787,80	274,00	1 061,80
Agents de maitrise territoriaux	C	162,00	0,00	162,00	122,00	3,00	125,00
Ingenieurs en chef territoriaux	A	11,00	0,00	11,00	6,00	0,00	6,00
Ingenieurs territoriaux	A	124,00	0,00	124,00	71,20	26,80	98,00
Techniciens territoriaux	B	143,00	0,00	143,00	78,80	27,00	105,80
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**0,50**	**0,50**
Medecins territoriaux	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologues territoriaux	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,50	0,50
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Conseiller territorial des activites physiques et sportives	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Educateurs des activites physiques et sportives	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		**105,00**	**0,00**	**105,00**	**54,50**	**21,00**	**75,50**
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliotheques	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	45,00	0,00	45,00	21,00	15,00	36,00
Attaches territoriaux de conservation du patrimoine	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothecaires territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeurs d'etablissements d'enseignement artistique	A	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	42,00	0,00	42,00	26,00	6,00	32,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**3 283,00**	**2,00**	**3 285,00**	**2 161,60**	**658,30**	**2 819,90**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**809 652,00**		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif (6)
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	367	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	373	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recrutement (6)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	A Autre
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	368	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	373	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	372	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif (6) [illegible] (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	A Autre
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	A Autre
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recrutement (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recrutement (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Accroissement d?activités	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	326_352 Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136...)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux des etablissements d'enseignement	C	TECH	366	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Agents de maitrise territoriaux	C	TECH	412	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Agents de maitrise territoriaux	C	TECH	369	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Agents de maitrise territoriaux	C	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	421	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	457	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	424	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis prévu (6)
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	457	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	421	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	441	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	406	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	441	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	377	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	377	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	384	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	377	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	406	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	88 020,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Attaches territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	445	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	811	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	632	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif (6) (7)
Attaches territoriaux	A	ADM	735	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	62 580,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Attaches territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	64 896,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	500	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	678	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Motif précis (5)
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	91 332,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Attaches territoriaux	A	ADM	645	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	72 096,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Motif précis (5)
Attaches territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	773	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	41 340,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	580	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	44 688,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	47 412,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recrutement (6)
Attaches territoriaux	A	ADM	550	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	455	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	90 444,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	610	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	485	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	415	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Nature du contrat (6)
Attaches territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	0	75 720,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	518	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Directeur general adjoint des services	A	OTR	0	80 496,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Directeur general adjoint des services	A	OTR	1178	0,00	343-1_343-3 Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136...)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	450	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	826	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	395	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	560	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	642	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	450	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	450	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	450	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	642	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif (6) [illegible] (6)
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	424	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	518	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	483	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	400	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	595	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	400	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	400	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	413	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	400	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Psychologues territoriaux	A	MS	580	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	436	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	377	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	401	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	399	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	420	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	574	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	420	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	420	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Redacteurs territoriaux	B	ADM	401	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	0	50 628,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	377	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	386	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	556	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	482	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	375	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif (6) [illegible] (6)
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	377	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-8-1° Article L332-8,1° - Pas de cadre d'emplois existant (Anc 3-3, 1°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	374	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	375	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	377	0,00	332-10 Agent en C.D.I.	CDI Contrat à durée indéterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recrutement (6)
Techniciens territoriaux	B	TECH	375	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	375	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	376	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-8-2° Article L332-8,2° - Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Anc. 3-3, 2°)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	373	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH	386	0,00	332-14 Article L332-14 - Affectés sur un poste vacant (Anc. 3-2)	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**1 358 688,00**		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	371	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif précis (6)
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-23-1° Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (6)	Motif de recours (6)
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	366	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	13 188,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	0,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	11 460,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	11 460,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	9 300,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	13 188,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	11 460,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	0,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	0,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	16 860,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	11 460,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	11 028,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	21 624,00	A Autres	A Autre
Apprentis	C	OTR	0	11 460,00	A Autres	A Autre
Attaches territoriaux	A	ADM	483	0,00	332-24 Contractuels recrutés sur un contrat de projet	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	435	0,00	332-24 Contractuels recrutés sur un contrat de projet	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-23-1° Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Attaches territoriaux	A	ADM	395	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	0	125 040,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	0	112 200,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	0	112 200,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDD Contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Motif du recours (5)
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	0	122 904,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	0	145 296,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	0	65 640,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	54 360,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	70 308,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	30 000,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	32 832,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	54 360,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	22 800,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	54 000,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateurs de groupes d'élus	A	OTR	0	41 268,00	333-12 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD Contrat à durée déterminée
Ingenieurs territoriaux	A	TECH	735	0,00	332-24 Contractuels recrutés sur un contrat de projet	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteurs territoriaux	B	ADM	373	0,00	332-13 Article L332-13-1° - Remplaçants (Anc. 3-1)	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				**2 168 340,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
24/05/2024 - Contrat de concession de service public d'exploitation des musées régionaux	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	6 723 209,00
22/08/2025 - Convention DSP relative gestion exploitation transport routier non urbain personnes réseau Car Jaune	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	Groupement Momentané d'Entreprises	29 171 023,36
Détention d'une part du capital				
-	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 130 000,00
-	SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	1 200 195,00
-	SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	53 760,00
-	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	65 179 996,00
-	SAPHIR	Société d?Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l?Ile de La Réunion	SEM	672,00
-	SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	507 500,00
-	-	SEM Marché de Gros	SEM	30 489,80
-	SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	4 998 950,00
-	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	210 489,80
-	SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	438 075,00
-	SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	952 650,00
-	SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, equipement et loisirs	SEM	60 000,00
-	MARAINA	SPLA MARAINA	SA	511 228,11

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	14 800,00
-	SA REUNION DEVELOPEMENT	SA REUNION DEVELOPEMENT	SEM	4 755 413,05
-	SPL HORIZON REUNION	SPL HORIZON REUNION	SA	3 041 000,00
-	SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	70 000,00
-	SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	25 000,00
-	SCIC KOOPERATIV	SCIC KOOPERATIV	SA	0,00
-	SPL CULTURE CD974	SPL CULTURE CD974	SA	0,00
-	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	50 000,00
- 10/07/2018 - SOUSCRIPTION CAPITAL SCIC IDIS	IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	75 000,00
- 28/06/2024 - SOUSCRIPTION CAPITAL SPL GRAND OUEST	SPL GRAND OUEST	SPL GRAND OUEST	SA	125 000,00
- 07/02/2025 - SOUSCRIPTION CAPITAL SA SAPMER	SA SAPMER	SA SAPMER	SA	4 999 996,96
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/08/2015 - Contrat CDC n° 5089901	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 500,00
01/01/2016 - Contrat CDC n° 1276678	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS		22 500 000,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020941	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		10 633,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020942	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		40 229,20
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021891	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		6 779,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021892	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		32 192,93
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021924	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		40 798,43
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021925	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		171 037,13
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021935	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 304,18
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021936	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		239 013,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021939	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 350,78
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021940	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		92 747,33

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021944	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 238,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021945	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		230 283,75
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021974	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		36 665,33
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021975	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		127 143,38
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023199	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		74 178,01
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023200	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		21 088,54
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023990	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		39 362,10
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023991	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		165 394,04
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024150	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		73 438,84
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024151	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		348 515,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024219	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		61 228,41
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024220	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 012,56
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024592	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		42 451,08
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024593	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		152 464,95
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024913	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		46 152,06
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024914	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		183 730,58
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024188	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		76 298,03
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024189	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		311 095,23
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025777	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		69 048,44

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025778	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 519,09
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5035808	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		67 724,43
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033787	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		73 885,51
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033788	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		171 542,85
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033803	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		90 583,21
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033804	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 432,60
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033828	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 790,50
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033829	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		194 806,54
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033834	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		70 173,60
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033835	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		284 407,86
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021969	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		54 502,13
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021970	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		245 223,00
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038414	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		44 580,23
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038415	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 030,98
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039250	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		125 905,67
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039251	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		292 318,65
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039389	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		163 890,39
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039390	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		353 398,23
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019157	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		49 693,89
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019158	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		296 317,66
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041923	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 254,49
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041924	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		112 249,40

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023226	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		82 716,81
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023227	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 979,73
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046124	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		366 436,45
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046125	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		67 111,68
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052562	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 970,65
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052563	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		324 386,59
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017358	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		233 299,09
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017359	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		107 442,03
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055780	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		39 986,95
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055781	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		119 472,59
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058838	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 364,31
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058839	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		116 046,19
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062296	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 646,23
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062297	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		140 996,46
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062566	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		107 534,26
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		249 671,24
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064313	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 093,36
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064314	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		114 322,35
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064458	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		111 562,17
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064459	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		259 451,22
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313411	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 435,19

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313412	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		52 017,66
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313413	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		49 391,29
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313414	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		178 774,22
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313415	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		95 601,57
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313416	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		357 084,50
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313417	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		86 397,74
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313418	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 944,94
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313419	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		282 959,13
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313420	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		75 831,55
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068095	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		109 047,20
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068096	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		606 365,57
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049957	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 186,70
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049958	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		73 639,08
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074454	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		120 167,58
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074455	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		273 578,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074704	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		106 019,82
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074705	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		320 248,81
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074905	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		29 646,98
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074906	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		123 741,69

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075796	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		15 713,87
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075797	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		136 231,14
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076919	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		80 967,94
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076920	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		276 535,24
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087423	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		39 042,38
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087424	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		126 869,55
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087439	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 758,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087440	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		82 756,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087451	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 157,43
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087452	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		131 634,75
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087727	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		85 507,43
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087728	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		408 392,55
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087747	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		35 386,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087748	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		164 667,00
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031512	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		38 288,67
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		166 289,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		168 344,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080568	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		388 930,99
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081849	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		103 004,40
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081850	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		240 078,08

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085335	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		19 791,42
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085336	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		100 524,78
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088798	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		20 733,32
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088799	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		70 313,09
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046122	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		50 681,97
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046123	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		330 621,80
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073510	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		26 780,68
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073511	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		161 802,19
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074528	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		112 046,88
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074529	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		250 855,83
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086482	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		99 178,48
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086483	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		231 416,40
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086504	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		96 733,20
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086505	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		225 710,84
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085302	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		288 501,96
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085303	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		72 286,66
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088369	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		26 891,81
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088370	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		101 258,02
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107349	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		47 331,96
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107350	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		254 991,42
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102508	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		9 399,77

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102699	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		80 095,77
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102700	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		281 968,68
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102702	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 786,97
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102703	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		146 124,80
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072169	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 235,30
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072170	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 673,59
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103832	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		32 664,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103833	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		97 597,83
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103960	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		27 302,26
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103961	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		60 739,62
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106061	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		74 408,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106062	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		155 885,82
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106091	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		59 425,73
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106092	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		124 978,01
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107851	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		81 371,40
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107852	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		315 885,79
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109945	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		34 778,90
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109946	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		168 770,98
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111269	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		188 663,17
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111270	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		85 200,92
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116495	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		220 994,48
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116496	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		94 766,36
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117090	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 998,43
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117091	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		391 996,35
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117140	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 283,11

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117141	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		42 660,53
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114029	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		131 959,38
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114030	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		62 692,12
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5085435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		47 912,51
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130302	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		94 727,92
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130303	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		197 190,60
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135235	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		37 289,55
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135236	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		127 861,99
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		168 030,28
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		36 466,48
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138047	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		141 842,22
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138048	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		36 259,94
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125938	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		137 546,79
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125939	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		320 618,50
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151250	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		243 847,43
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151251	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 967,10
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142197	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		78 152,26
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142198	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		181 234,11
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149231	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 209,41
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149232	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		77 115,76
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150021	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		146 279,67
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150022	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		259 721,20
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150468	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		108 887,64
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150469	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		203 475,03
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150470	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 920,73

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150471	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		230 157,77
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150752	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		94 807,61
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150753	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		138 041,58
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 273,08
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149436	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		89 178,43
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149637	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 770,55
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149638	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		70 573,38
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5150209	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		54 552,84
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153830	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		27 661,53
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153831	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		100 656,49
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		73 628,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153835	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		271 484,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153916	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		36 145,07
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153917	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		136 021,22
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155306	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 456,88
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155307	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		457 248,68
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		69 405,97
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135839	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		161 947,27
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155707	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		90 849,85

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155708	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 633,23
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156470	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		96 221,38
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156471	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		305 750,23
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156475	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		22 402,57
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156476	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		111 302,41
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157028	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 032,47
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157029	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 073,05
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170039	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		310 160,20
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170040	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		93 127,23
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161445	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		292 782,08
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161446	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		57 475,28
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163553	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		52 819,36
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163554	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		317 099,79
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163559	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		21 943,17
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163560	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		122 656,15
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167111	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		31 037,27
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167112	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		191 514,21
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168811	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		55 604,76

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168812	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		236 124,66
16/04/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		14 625,00
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185736	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		74 092,97
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185737	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		296 679,53
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186861	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		41 040,59
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186862	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		337 118,84
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		64 927,43
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		222 300,62
12/07/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		7 800,00
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		172 642,20
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		230 398,88
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191191	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 545,88
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191192	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		282 325,20
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191197	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 873,56
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191199	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 871,98
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191932	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 911,48
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191933	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		148 440,38
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191947	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 455,15
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191948	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		95 485,73
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191200	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		100 062,49

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191198	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		103 725,11
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201537	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		165 927,03
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201538	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		61 656,04
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201539	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		126 926,61
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201540	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		47 802,08
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206753	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		35 510,92
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206754	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		250 101,09
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 487,43
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		105 470,85
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182509	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		8 377,35
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182510	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		51 462,15
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182512	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		125 565,83
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182513	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		22 945,43
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193467	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 631,67
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193468	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		223 468,36
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194109	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		19 814,78
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194110	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		170 974,47
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194260	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		55 840,81

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194261	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		275 593,16
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195976	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		56 513,76
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195977	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		569 277,60
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197742	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		23 793,30
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197743	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		219 331,92
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206586	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		207 541,01
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206587	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		39 374,16
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203860	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		33 806,39
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203861	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		3 650,85
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203863	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		263 742,05
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203864	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		42 832,97
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203874	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		59 494,60
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203875	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		516 978,02
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		86 618,49
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204514	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		55 244,70
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204526	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		16 429,53
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204527	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		31 354,26
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		602 916,44
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		105 765,18
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206012	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		97 930,43
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206107	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		230 343,68
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		184 031,42
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 374,93

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208707	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		229 967,95
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208708	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		88 091,81
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208709	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		354 081,16
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208801	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		291 252,85
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208802	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 772,49
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209228	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		109 420,06
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209229	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		40 938,21
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209273	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		191 365,90
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209274	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		72 827,89
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214790	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		198 023,56
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214791	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		87 061,59
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214892	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		41 052,48
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214893	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		212 752,57
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198653	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		232 365,12
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198654	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		56 817,32
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207016	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		30 185,02
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207017	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		208 351,30
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215397	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		153 174,41
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215398	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 806,54
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215399	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		13 466,09
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223715	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		52 136,61
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223729	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 167,21
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223843	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 880,09
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223860	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		43 994,08
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223874	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 161,46
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223875	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		63 130,49

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238588	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		101 250,00
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238589	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 926,85
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238969	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		126 698,40
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238970	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		56 587,90
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255337	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		233 578,95
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255338	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		46 601,41
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		250 738,77
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		402 358,16
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		53 317,75
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		72 853,96
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		92 673,74
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		16 856,04
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		71 193,86
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		148 352,17
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		26 271,47
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 793,45
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		38 529,52
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		52 218,63
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 911,86
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		89 682,69
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		49 609,68
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		73 404,20
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 352,99
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 173,89
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 600,27

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		270 746,32
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 896,83
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		146 348,02
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 690,60
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		71 593,50
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243722	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 339,23
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243723	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		67 950,74
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297227	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		52 005,15
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297228	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 750,00
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		24 409,90
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		163 159,90
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295153	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 668,33
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295154	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		37 500,00
26/10/2021 - Caution de la Region Reunion	Air Austral			24 788 700,50
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		248 079,11
01/01/2022 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		176 468,41
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		386 225,66
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		89 892,07
01/05/2022 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		188 220,94
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			500 000,00
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			2 500 000,00
10/11/2023 - Caution AFD (UCO LA REUNION)	UCO LA REUNION - Association de gestion du Campus de l?Enseignement Catholique			2 000 000,00

Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ACQUA ALTA	ACQUA ALTA	SOCIETE	175 000,00
-	ACTER	ACTER	ASSOCIATIONS	99 220,00
-	AGCNAM REUNION	AGCNAM REUNION	SOCIETE	1 177 382,81
-	AGEMAR	AGEMAR	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	292 573,36
-	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	ETAT	13 813 031,49
-	AGENCE FILM REUNION	AGENCE FILM REUNION	ASSOCIATIONS	387 353,33
-	AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	ASSOCIATIONS	629 396,00
-	AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE RE	AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE RE	ETAT	307 499,52
-	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	ASSOCIATIONS	1 627 292,20
-	AIR LISE FORMATION	AIR LISE FORMATION	SOCIETE	221 904,00
-	ALTER NATIV	ALTER NATIV	SOCIETE	240 894,00
-	ALTERELEC	ALTERELEC	SOCIETE	130 200,00
-	AP RUN FORMATION	AP RUN FORMATION	SOCIETE	135 977,90
-	ARACT REUNION	ARACT REUNION	ASSOCIATIONS	81 100,00
-	ARDIE	ARDIE	ASSOCIATIONS	149 343,49
-	AREP	AREP	ASSOCIATIONS	609 918,36
-	ARFIS OI IRTS REUNION	ARFIS OI IRTS REUNION	SOCIETE	7 695 849,35
-	ARML OCEAN INDIEN	ARML OCEAN INDIEN	ASSOCIATIONS	92 823,82
-	ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	ASSOCIATIONS	972 711,60
-	ASSOC POLE REG MUSIQUES ACTUELLE	ASSOC POLE REG MUSIQUES ACTUELLE	ASSOCIATIONS	360 400,00
-	ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	ASSOCIATIONS	90 449,00
-	ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	ASSOCIATIONS	105 836,47
-	ASSOCIATION COEUR VERT	ASSOCIATION COEUR VERT	ASSOCIATIONS	122 630,06
-	ASSOCIATION CYBERUN	ASSOCIATION CYBERUN	ASSOCIATIONS	127 221,40
-	ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	ASSOCIATIONS	215 230,88
-	ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOI	ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOI	ASSOCIATIONS	105 210,00
-	ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	ASSOCIATIONS	197 745,83
-	ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	ASSOCIATIONS	283 461,96
-	ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	ASSOCIATIONS	193 640,04
-	ASSOCIATION LA REUNION DES LIVRE	ASSOCIATION LA REUNION DES LIVRE	ASSOCIATIONS	138 790,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ASSOCIATION LOCALE INSERTION ECO	ASSOCIATION LOCALE INSERTION ECO	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	250 511,26
-	ASSOCIATION POUR LA FORMATION PR	ASSOCIATION POUR LA FORMATION PR	ASSOCIATIONS	86 910,43
-	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	ASSOCIATIONS	186 000,00
-	ASSOCIATION REUNION ACTIVE	ASSOCIATION REUNION ACTIVE	ASSOCIATIONS	214 154,16
-	ASSOCIATION REUNION METIS	ASSOCIATION REUNION METIS	ASSOCIATIONS	115 000,00
-	ASSOCIATION REUNIONAISE INTERP D	ASSOCIATION REUNIONAISE INTERP D	ASSOCIATIONS	2 254 096,50
-	ASSOCIATION SAINT FRANCOIS D ASS	ASSOCIATION SAINT FRANCOIS D ASS	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE	1 196 871,65
-	ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	ASSOCIATIONS	180 000,00
-	ATMO REUNION	ATMO REUNION	ASSOCIATIONS	180 000,00
-	BEESUN ENERGIE	BEESUN ENERGIE	SOCIETE	1 083 000,00
-	BIG BAND STORY	BIG BAND STORY	SOCIETE	125 000,00
-	BLACK SHEEP FILMS	BLACK SHEEP FILMS	SOCIETE	175 000,00
-	BPIFRANCE	BPIFRANCE	SOCIETE	500 000,00
-	BUREAU VALLEE NORD	BUREAU VALLEE NORD	SOCIETE	213 850,00
-	BUREAU VALLEE REUNION	BUREAU VALLEE REUNION	SOCIETE	605 850,00
-	BUREAU VALLEE SAINT ANDRE BURORU	BUREAU VALLEE SAINT ANDRE BURORU	SOCIETE	185 500,00
-	BURO PORTAIL	BURO PORTAIL	SOCIETE	94 150,00
-	BURO REUNION EST	BURO REUNION EST	SOCIETE	176 750,00
-	BURO REUNION OUEST	BURO REUNION OUEST	SOCIETE	143 150,00
-	BURO REUNION ST DENIS	BURO REUNION ST DENIS	SOCIETE	198 100,00
-	BV LE PORT	BV LE PORT	SOCIETE	158 900,00
-	BV OUEST	BV OUEST	SOCIETE	103 250,00
-	CAB EXPERT AUSTRALE FORMATION	CAB EXPERT AUSTRALE FORMATION	SOCIETE	233 041,95
-	CAE SCOP ARL SMILES	CAE SCOP ARL SMILES	SOCIETE	111 668,88
-	CARREFOUR HYPER SOREDECO	CARREFOUR HYPER SOREDECO	SOCIETE	97 650,00
-	CENTRALE D ACHAT DU TRANSPORT PU	CENTRALE D ACHAT DU TRANSPORT PU	ASSOCIATIONS	110 589,07
-	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	103 288,99
-	CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	REGIONS	131 355,80
-	CENTRE DE RESSOURCES POUR LE GRO	CENTRE DE RESSOURCES POUR LE GRO	SOCIETE	87 500,00
-	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L	ASSOCIATIONS	270 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE	12 224 600,32
-	CENTRE REGIONAL D INFORMATION JE	CENTRE REGIONAL D INFORMATION JE	ASSOCIATIONS	100 000,00
-	CENTRE REGIONAL DE FORMATION ET	CENTRE REGIONAL DE FORMATION ET	SOCIETE	179 029,50
-	CFPPA	CFPPA	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	115 713,16
-	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	1 714 054,24
-	CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	1 217 427,89
-	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE	ASSOCIATIONS	225 000,00
-	CILAM L ET J	CILAM L ET J	SOCIETE	155 935,85
-	CINE NOMINE	CINE NOMINE	SOCIETE	107 500,00
-	CIRAD	CIRAD	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	2 222 878,91
-	CITEB	CITEB	SOCIETE	848 823,08
-	COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	ASSOCIATIONS	81 600,00
-	COMITE REGIONAL DE CYCLISME	COMITE REGIONAL DE CYCLISME	ASSOCIATIONS	81 000,00
-	COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	359 307,30
-	COMITE REGIONAL HANDISPORT	COMITE REGIONAL HANDISPORT	ASSOCIATIONS	76 400,00
-	COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	ASSOCIATIONS	90 400,00
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	75 783,70
-	CONERSOL	CONERSOL	SOCIETE	977 503,14
-	CORELEC SARL	CORELEC SARL	SOCIETE	804 000,00
-	CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	ASSOCIATIONS	643 044,10
-	DESTINATION SUD REUNION	DESTINATION SUD REUNION	ETAT	472 473,44
-	DEVELOP A OU	DEVELOP A OU	SOCIETE	155 768,40
-	DISTILLERIE AGRICOLE DE BERIVE	DISTILLERIE AGRICOLE DE BERIVE	SOCIETE	115 658,10
-	DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	SOCIETE	504 006,81
-	DISTRI RIVE GAUCHE	DISTRI RIVE GAUCHE	SOCIETE	82 600,00
-	ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	125 000,00
-	ECOLE DES ARTS DE SAINT JOSEPH	ECOLE DES ARTS DE SAINT JOSEPH	ASSOCIATIONS	91 008,44

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES REU	ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES REU	SOCIETE	303 039,75
-	ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	1 372 895,00
-	EMAP	EMAP	ASSOCIATIONS	3 562 237,22
-	EMMAUS GRAND SUD	EMMAUS GRAND SUD	ASSOCIATIONS	150 000,00
-	FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	ASSOCIATIONS	419 023,62
-	FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	ASSOCIATIONS	939 372,61
-	FEKLER AAPEJ	FEKLER AAPEJ	ASSOCIATIONS	125 020,25
-	FOLIVARI	FOLIVARI	SOCIETE	150 000,00
-	FORMATION EMPLOI INSERTION	FORMATION EMPLOI INSERTION	SOCIETE	374 368,85
-	FRAC DE LA REUNION	FRAC DE LA REUNION	ASSOCIATIONS	296 500,00
-	FRANCE TRAVAIL DR REUNION	FRANCE TRAVAIL DR REUNION	ETAT	10 186 832,80
-	FRANCE VOLONTAIRES	FRANCE VOLONTAIRES	ETAT	84 711,24
-	FRH	FRH	SOCIETE	231 000,00
-	GAIA ENERGIES NOUVELLES	GAIA ENERGIES NOUVELLES	SOCIETE	371 680,00
-	GAIA PHOTOVOLTAIQUE	GAIA PHOTOVOLTAIQUE	SOCIETE	818 100,00
-	GAO SHAN PICTURES	GAO SHAN PICTURES	SOCIETE	224 000,00
-	GEDEON DOCUMENTAIRES MAGAZINES T	GEDEON DOCUMENTAIRES MAGAZINES T	SOCIETE	142 157,00
-	GENERALL AUTOS	GENERALL AUTOS	SOCIETE	164 475,80
-	GIP CENTRE DE SECURITE REQUIN LA	GIP CENTRE DE SECURITE REQUIN LA	ASSOCIATIONS	529 564,88
-	GIP ECOCITE LA REUNION	GIP ECOCITE LA REUNION	COMMUNES	141 146,58
-	GIP RESERVE NATIONALE MARINE DE	GIP RESERVE NATIONALE MARINE DE	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	241 500,00
-	GODO FILMS	GODO FILMS	SOCIETE	100 000,00
-	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	379 259,42
-	HORS CHAMPS REUNION	HORS CHAMPS REUNION	ASSOCIATIONS	165 128,67
-	HYPERBAM	HYPERBAM	SOCIETE	134 050,00
-	IFPDOM	IFPDOM	SOCIETE	387 154,50
-	ILE DE LA REUNION TOURISME	ILE DE LA REUNION TOURISME	ASSOCIATIONS	9 120 603,61
-	ILEVA	ILEVA	COMMUNES	1 111 263,00
-	INSTITUT DE FORMATION DE LA REUN	INSTITUT DE FORMATION DE LA REUN	SOCIETE	127 513,46
-	INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	SOCIETE	1 428 921,80
-	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	94 176,52
-	INSTITUT REUNI DES SERVICES DE P	INSTITUT REUNI DES SERVICES DE P	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	144 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	KAPALI STUDIOS CREATION SARL	KAPALI STUDIOS CREATION SARL	SOCIETE	90 000,00
-	KAROS FRANCE	KAROS FRANCE	SOCIETE	885 238,59
-	KONPANI IBAO	KONPANI IBAO	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	134 578,00
-	KWZ FILM	KWZ FILM	SOCIETE	75 500,00
-	L INSTITUT BLEU	L INSTITUT BLEU	ASSOCIATIONS	209 878,70
-	LA BELLE TELE	LA BELLE TELE	SOCIETE	150 000,00
-	LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	SOCIETE	598 219,31
-	LALANBIK	LALANBIK	ASSOCIATIONS	180 949,80
-	LANBELI	LANBELI	SOCIETE	194 500,00
-	LE PIED A L ETRIER	LE PIED A L ETRIER	ASSOCIATIONS	84 632,77
-	LES CONFISERIES D EMILIE	LES CONFISERIES D EMILIE	SOCIETE	87 970,00
-	LES FILMS DU WORSO	LES FILMS DU WORSO	SOCIETE	99 242,50
-	LES VALSEURS	LES VALSEURS	SOCIETE	82 851,50
-	LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	SOCIETE	175 036,39
-	LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	ASSOCIATIONS	99 400,00
-	LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	ASSOCIATIONS	147 860,00
-	LIGUE REGIONALE DE GOLF	LIGUE REGIONALE DE GOLF	ASSOCIATIONS	79 000,00
-	LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	ASSOCIATIONS	103 600,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	ASSOCIATIONS	247 400,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	ASSOCIATIONS	156 000,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	ASSOCIATIONS	240 800,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	ASSOCIATIONS	98 500,00
-	LP AGRICOLE ANGELO LAURET	LP AGRICOLE ANGELO LAURET	REGIONS	129 830,70
-	LYCEE BEL AIR	LYCEE BEL AIR	REGIONS	175 302,09
-	LYCEE AMBROISE VOLLARD	LYCEE AMBROISE VOLLARD	REGIONS	253 223,38
-	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	ETAT	238 970,20
-	LYCEE ANTOINE ROUSSIN	LYCEE ANTOINE ROUSSIN	REGIONS	165 115,21
-	LYCEE BOIS D OLIVE	LYCEE BOIS D OLIVE	REGIONS	168 461,09
-	LYCEE BOISJOLY POTIER	LYCEE BOISJOLY POTIER	REGIONS	362 929,51
-	LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN JO	LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN JO	REGIONS	226 930,27
-	LYCEE DE VINCENDO	LYCEE DE VINCENDO	REGIONS	96 614,03
-	LYCEE EVARISTE DE PARNY	LYCEE EVARISTE DE PARNY	REGIONS	126 101,93

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	LYCEE GEORGES BRASSENS	LYCEE GEORGES BRASSENS	REGIONS	389 611,26
-	LYCEE GERARD ETHEVE	LYCEE GERARD ETHEVE	REGIONS	308 195,63
-	LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	REGIONS	367 010,62
-	LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	REGIONS	479 465,79
-	LYCEE JEAN HINGLO	LYCEE JEAN HINGLO	REGIONS	260 553,65
-	LYCEE JEAN JOLY	LYCEE JEAN JOLY	REGIONS	169 240,56
-	LYCEE LE VERGER	LYCEE LE VERGER	REGIONS	77 148,60
-	LYCEE LECONTE DE LISLE	LYCEE LECONTE DE LISLE	REGIONS	188 642,60
-	LYCEE LISLET GEOFFROY	LYCEE LISLET GEOFFROY	REGIONS	197 812,65
-	LYCEE LOUIS PAYEN	LYCEE LOUIS PAYEN	REGIONS	141 526,26
-	LYCEE MAHATMA GANDHI	LYCEE MAHATMA GANDHI	REGIONS	123 082,13
-	LYCEE MARGUERITE JAUZELON	LYCEE MARGUERITE JAUZELON	REGIONS	115 129,40
-	LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	REGIONS	206 548,11
-	LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	REGIONS	227 750,79
-	LYCEE PAUL MOREAU	LYCEE PAUL MOREAU	REGIONS	231 587,70
-	LYCEE PAUL VERGES	LYCEE PAUL VERGES	REGIONS	413 017,10
-	LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	REGIONS	176 710,99
-	LYCEE PIERRE LAGOURGUE	LYCEE PIERRE LAGOURGUE	REGIONS	132 172,47
-	LYCEE PIERRE POIVRE	LYCEE PIERRE POIVRE	REGIONS	109 713,75
-	LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	REGIONS	228 473,93
-	LYCEE PRO LEON DE LEPERVANCHE	LYCEE PRO LEON DE LEPERVANCHE	REGIONS	548 621,99
-	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	REGIONS	154 553,39
-	LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	REGIONS	302 846,50
-	LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	REGIONS	122 924,00
-	LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	REGIONS	456 839,04
-	LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS CES	LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS CES	REGIONS	329 443,01
-	LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	REGIONS	147 864,00
-	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	REGIONS	382 824,33
-	LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	REGIONS	207 752,02

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	REGIONS	315 379,09
-	LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	REGIONS	356 313,58
-	LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	REGIONS	78 040,00
-	LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	REGIONS	237 121,72
-	LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	REGIONS	78 201,00
-	LYCEE ROLAND GARROS	LYCEE ROLAND GARROS	REGIONS	428 686,40
-	LYCEE SARDA GARRIGA	LYCEE SARDA GARRIGA	REGIONS	124 649,36
-	MAIRIE DE CILAOS	MAIRIE DE CILAOS	COMMUNES	175 235,30
-	MAIRIE DE L ENTRE DEUX	MAIRIE DE L ENTRE DEUX	COMMUNES	233 794,74
-	MAIRIE DE SAINT LEU	MAIRIE DE SAINT LEU	COMMUNES	909 778,56
-	MAIRIE DE SAINT PAUL	MAIRIE DE SAINT PAUL	COMMUNES	237 339,11
-	MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	COMMUNES	160 012,88
-	MAIRIE DE SAINTE ROSE	MAIRIE DE SAINTE ROSE	COMMUNES	156 000,00
-	MAIRIE DE SALAZIE	MAIRIE DE SALAZIE	COMMUNES	911 906,97
-	MAIRIE DE TROIS BASSINS	MAIRIE DE TROIS BASSINS	COMMUNES	229 633,60
-	MAIRIE DES AVIRONS	MAIRIE DES AVIRONS	COMMUNES	84 388,25
-	MAIRIE DU TAMPON	MAIRIE DU TAMPON	COMMUNES	190 231,60
-	MAKE DISTRIBUTION	MAKE DISTRIBUTION	SOCIETE	177 450,00
-	MAYBE MOVIES	MAYBE MOVIES	SOCIETE	155 000,00
-	MISSION INTERCOMMUNALE DE L OUES	MISSION INTERCOMMUNALE DE L OUES	ASSOCIATIONS	255 750,00
-	MISSION LOCALE EST	MISSION LOCALE EST	ASSOCIATIONS	584 903,00
-	MISSION LOCALE NORD	MISSION LOCALE NORD	ASSOCIATIONS	744 420,00
-	MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	ASSOCIATIONS	913 999,76
-	NAWAR PRODUCTIONS	NAWAR PRODUCTIONS	SOCIETE	77 000,00
-	OFFICE DE TOURISME DE L OUEST	OFFICE DE TOURISME DE L OUEST	ETAT	343 375,56
-	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	ASSOCIATIONS	157 502,80
-	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	ETAT	446 200,00
-	OLA ENERGY EX LIBYA OIL REUNION	OLA ENERGY EX LIBYA OIL REUNION	SOCIETE	561 655,14
-	PARMI LES LUCIOLES FILMS	PARMI LES LUCIOLES FILMS	SOCIETE	100 000,00
-	POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	ASSOCIATIONS	217 550,00
-	PREPA FORMATION	PREPA FORMATION	SOCIETE	207 360,00
-	PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	SOCIETE	150 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	QUALITROPIC	QUALITROPIC	ASSOCIATIONS	146 578,43
-	QUI VIVE	QUI VIVE	SOCIETE	187 500,00
-	REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	101 969,05
-	REGIE REUNION THD	REGIE REUNION THD	SOCIETE	597 035,02
-	REGION REUNION TRANSPORT	REGION REUNION TRANSPORT	REGIONS	33 357 827,74
-	RENOENERGIE REUNION	RENOENERGIE REUNION	SOCIETE	417 000,00
-	RESEAU D EDUCATION ET DE SAUVETA	RESEAU D EDUCATION ET DE SAUVETA	ASSOCIATIONS	170 000,00
-	RESEAU INITIATIVE REUNION	RESEAU INITIATIVE REUNION	SOCIETE	321 139,92
-	REUNION MAGMA FILMS PRODUCTION	REUNION MAGMA FILMS PRODUCTION	SOCIETE	195 000,00
-	REUNION PORTAGE	REUNION PORTAGE	SOCIETE	371 020,75
-	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	ASSOCIATIONS	157 184,86
-	REUNION RENOUVELABLES	REUNION RENOUVELABLES	SOCIETE	291 200,00
-	RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	SOCIETE	217 094,26
-	ROLAND GARROS INVESTISSEMENTS	ROLAND GARROS INVESTISSEMENTS	SOCIETE	161 233,95
-	RUN FORMATION CONSEIL	RUN FORMATION CONSEIL	SOCIETE	155 471,40
-	SAKIFO PRODUCTION INTAKA	SAKIFO PRODUCTION INTAKA	SOCIETE	257 500,00
-	SARL DISTRIPC	SARL DISTRIPC	SOCIETE	880 250,00
-	SARL SM DIS	SARL SM DIS	SOCIETE	196 000,00
-	SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAMPON	SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAMPON	SOCIETE	88 900,00
-	SAS EUMOLPE	SAS EUMOLPE	SOCIETE	75 757,87
-	SAS HYPER CK	SAS HYPER CK	SOCIETE	102 200,00
-	SCIC LA PLATEFORME	SCIC LA PLATEFORME	SOCIETE	88 671,85
-	SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	SOCIETE	678 537,57
-	SOCIETE D HYPERMARCHE DE L OUEST	SOCIETE D HYPERMARCHE DE L OUEST	SOCIETE	110 950,00
-	SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	SOCIETE	176 100,00
-	SOCIETE REUNIONNAISE DE PRODUITS	SOCIETE REUNIONNAISE DE PRODUITS	SOCIETE	1 243 943,69
-	SOCIETE SIGLOI	SOCIETE SIGLOI	SOCIETE	420 576,52
-	SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	SOCIETE	1 287 072,18
-	SOLAR REUNION	SOLAR REUNION	SOCIETE	885 458,50
-	SOLIDAIRES POUR L HABITAT	SOLIDAIRES POUR L HABITAT	ASSOCIATIONS	316 732,97
-	SORELAIT	SORELAIT	SOCIETE	512 459,56
-	SPECIAL TOUCH STUDIOS	SPECIAL TOUCH STUDIOS	SOCIETE	100 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR	SOCIETE	454 464,14
-	SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 767 316,00
-	SPL REUNION DES MUSEES REGIONAUX	SPL REUNION DES MUSEES REGIONAUX	SOCIETE	6 919 302,60
-	SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	SOCIETE	2 877 300,00
-	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITE	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	500 000,00
-	SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	ETAT	241 802,00
-	SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER SMPR	SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER SMPR	REGIONS	2 664 130,00
-	SYRIUS REUNION	SYRIUS REUNION	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	301 510,00
-	TERENCE FILMS	TERENCE FILMS	SOCIETE	425 000,00
-	TERRITOIRE DE L OUEST	TERRITOIRE DE L OUEST	COMMUNES	571 547,73
-	TETRA MEDIA FICTION	TETRA MEDIA FICTION	SOCIETE	250 000,00
-	TETRANERGY	TETRANERGY	SOCIETE	272 903,15
-	THEATRE LES BAMBOUS	THEATRE LES BAMBOUS	ASSOCIATIONS	189 676,20
-	TIKTAK PRODUCTION	TIKTAK PRODUCTION	SOCIETE	190 115,38
-	TOP BIS REUNION CONSTRUCTION E	TOP BIS REUNION CONSTRUCTION E	SOCIETE	159 000,00
-	TOTAL ENERGIES MARKETING REUNION	TOTAL ENERGIES MARKETING REUNION	SOCIETE	688 608,86
-	TROPIK ELEC	TROPIK ELEC	SOCIETE	1 350 000,00
-	UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	ASSOCIATIONS	75 600,00
-	UNIVERSITE DE LA REUNION	UNIVERSITE DE LA REUNION	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	189 802,31
-	VINDEMIA DISTRIBUTION	VINDEMIA DISTRIBUTION	SOCIETE	627 300,00
-	VIVO ENERGY REUNION	VIVO ENERGY REUNION	SOCIETE	725 007,15
Autres				
-	PARTS- CAISSE EPARGNE	PARTS- CAISSE EPARGNE		228 636,00
-	PARTS- CREDIT AGRICOLE	PARTS- CREDIT AGRICOLE		1 524,49
-	-	FIP NEOVERIS PROXI	FIP	147 000,00
-	-	Fonds garantie DOM 2007-2013	Fonds AFD	3 888 568,00
-	Vivérie management	Vivérie management	SCPR	19 772,00
-	Fonds Européen d?Investissement	Fonds Européen d?Investissement	FCPR	36 500 000,00
-	France Active Garantie	France Active Garantie	FCPR	750 000,00
-	RBC Investor Services Bank	RBC Investor Services Bank	FCPR	4 663 823,00
-	TPE Région Réunion BPI France Régions	TPE Région Réunion BPI France Régions	FCPR	1 050 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	Association	2 182 607,00
-	Association Réunion Active	Association Réunion Active	Association	150 000,00
- 12/12/2017-Mise en place d un fonds de garantie LEADER 2014-2020	SOFIDER	Société Financière pour le Développement de la Réunion	SA	350 000,00
- AVANCE EN COMPTE COURANT ASSOCIE	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	49 105 686,17
- 19/06/2020 - EMISSION EMPRUNT OBLIGATAIRE - OBLIGATIONS SIMPLES	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	35 000 000,00
- 15/12/2022 - SEMATRA - Mise en jeu de la garantie Air Austral	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	15 320 000,00
- 25/09/2018 - KAPOC - FONDS D'EMERGENCE REUNIONNAIS	SAS FONDS D'EMERGENCE REUNIONNAIS KAPOC	SAS FONDS D'EMERGENCE REUNIONNAIS KAPOC	SAS	0,00
- 19/06/2020 - CONTRIBUTION FONDS PRET REBOND AVEC LA BPI	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT - PRÊT REBOND	SA	16 296 226,41
- 12/08/2022 - Abondement du fonds FPCI RUNAISSANCE avec SMALT CAPITAL	SMALT CAPITAL EX ACG MANAGEMENT	SMALT CAPITAL	SA	541 500,00
- 06/10/2023 - Constitution Fds participation FINANCIERE REGION REUNION (FRR) II	Fonds Européen d?Investissement (FEI)	Fonds Européen d?Investissement	FCPR	44 800 000,00
- 21/06/2024 - CREATION FONDS PRET RELANCE A LA REUNION AVEC BPIFRANCE	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT - PRÊT RELANCE	SA	4 000 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-57 852 206,37**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-57 852 206,37**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**123 363 812,18**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-57 852 206,37**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**65 511 605,81**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**111 309 667,00**	**110 961 226,46**	**0,00**	**110 961 226,46**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**305 846 360,00**	**164 013 482,77**	**0,00**	**164 013 482,77**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**194 536 693,00**	**53 052 256,31**	**0,00**	**53 052 256,31**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-57 852 206,37**			**-57 852 206,37**
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**123 363 812,18**	**123 363 812,18**		**123 363 812,18**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**65 511 605,81**			**65 511 605,81**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**118 563 862,12**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**111 309 667,00**	**I**	**110 961 226,46**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**67 757 300,00**		**67 708 860,34**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	67 200 000,00		67 151 578,47
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	557 300,00		557 281,87
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**43 552 367,00**		**43 252 366,12**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation	2 300 000,00		2 000 000,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*41 252 367,00*		*41 252 366,12*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**305 846 360,00**	**III**	**164 013 482,77**
Ressources propres externes de l'année (a)		**35 645 675,00**		**36 119 289,46**
10222	FCTVA	31 500 000,00		31 356 542,85
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	3 000 000,00		3 000 000,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	1 106 111,00		1 206 111,11
2745	Avances remboursables	39 564,00		526 680,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00		5 025,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00		24 930,50
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**270 200 685,00**		**127 894 193,31**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*415 467,00*		*412 452,40*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*113 801,00*		*131 134,66*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*9 826,00*		*9 825,17*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*108 050,00*		*108 050,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*62 033,00*		*62 032,80*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 416 730,00*		*1 416 729,83*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*238 779,00*		*238 778,56*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	626,76
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	494 286,00	588 337,05
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	17 883 307,00	18 868 669,12
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	10 701,00	10 700,88
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	340,66
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	303 602,00	303 601,72
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 000,00	10 000,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	17 825,00	31 467,43
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	29 700,00	82 031,84
280415342	IC : Bâtiments, installations	2 225 400,00	222 399,81
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	210 605,00	210 604,80
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 316 848,00	1 316 847,39
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 499 013,00	4 963 245,61
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 153 227,00	1 254 183,77
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	21 875 823,00	25 634 362,33
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 487 688,00	2 660 791,32
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	5 098 126,00	6 733 926,49
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	225 100,00	225 099,54
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	534,25
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	290,65
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	222 427,00	1 731,64
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	2 264 215,00	10 607 366,77
2805	Licences, logiciels, droits similaires	494 155,00	2 792 745,15
28088	Autres immobilisations incorporelles	82 252,00	63 435,13
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	215,68
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	25 892,57
281311	Bâtiments administratifs	4 982 898,00	5 005 579,84
281312	Bâtiments scolaires	28 217 207,00	28 202 061,31
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 432 200,00	2 430 754,60
281318	Autres bâtiments publics	9 049 148,00	8 838 281,30
281328	Autres bâtiments privés	476 620,00	580 260,71
281351	Bâtiments publics	546 560,00	671 271,05
281352	Bâtiments privés	7 489,00	7 488,52
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	250,00	6 175,23
281578	Autre matériel technique	218 893,00	231 833,65
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	632 728,26
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00	159 973,60

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*5 797,00*	*5 796,04*
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*0,00*	*90 066,48*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*90 871,00*	*1 508,58*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*125 142,00*	*168 322,24*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 311 691,00*	*123 419,04*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*381 934,00*	*35 112,64*
281838	*Autre matériel informatique*	*145 163,00*	*709 718,27*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*29 906,00*	*30 086,50*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*220 688,00*	*297 334,42*
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 592,00*	*1 616,70*
28188	*Autres immo. corporelles*	*16 568 823,00*	*676 352,55*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 565 200,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*139 720 485,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	7 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	9 523 500,01	375 000,00	4 629 402,41	375 000,00	0,00	5 004 402,41	75 422,82	4 928 979,59
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	39 802 598,00	0,00	5 248 566,79	0,00	0,00	5 248 566,79	0,00	5 248 566,79
D P165-0006 2023/1	ACQUISITION DE BUS	908	38 800 000,00	3 200 000,00	9 412 708,23	997 300,00	78 150,00	10 331 858,23	5 521 100,00	4 810 758,23
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	6 383 352,58	0,00	2 131 947,28	0,00	0,00	2 131 947,28	0,00	2 131 947,28
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0011 2022/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0012 2023/1	ACQUISITION FONCIERES SPORT	903	250 000,00	0,00	17 800,00	0,00	0,00	17 800,00	0,00	17 800,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	7 702 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P199-0005 2024/1	ACQUISITION LOGICIEL	900	1 460 532,00	463 372,00	1 460 532,00	463 372,00	0,00	1 923 904,00	9 233,35	1 914 670,65
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	4 440 900,00	0,00	1 294 426,25	0,00	0,00	1 294 426,25	0,00	1 294 426,25
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	30 300 623,91	0,00	767 807,92	0,00	0,00	767 807,92	0,00	767 807,92
D P165-0010 2020/1	ACQUISITIONS FONCIERES RRTG	908	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0009 2013/1	ACQUSITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	7 786 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	173 112,00	0,00	77 282,49	0,00	0,00	77 282,49	0,00	77 282,49
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	52 000,00	30 000,00	20 670,68	30 000,00	0,00	50 670,68	17 459,78	33 210,90
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	384 270,85	0,00	62 436,83	0,00	0,00	62 436,83	0,00	62 436,83

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	4 222 768,00	1 725 360,00	2 212 042,37	1 500 000,00	0,00	3 712 042,37	46 846,70	3 665 195,67
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	2 111 878,49	0,00	295 217,80	0,00	0,00	295 217,80	0,00	295 217,80
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	1 125 000,00	200 000,00	211 689,45	102 955,23	0,00	314 644,68	106 738,37	207 906,31
D P130-0001 2020/3	AIDES AUX ENTREPRISES-CPCB	906	1 560 245,15	0,00	10 356,62	0,00	0,00	10 356,62	0,00	10 356,62
D P130-0001 2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	492 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	30 943 381,07	0,00	4 759 476,37	0,00	0,00	4 759 476,37	988 713,84	3 770 762,53
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORANISMES D ANIMATION ECO	906	277 012,20	0,00	34 691,22	0,00	0,00	34 691,22	0,00	34 691,22
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	906	363 212,17	0,00	18 636,66	0,00	0,00	18 636,66	0,00	18 636,66
D P121-0003 2024/1	AIDES E/SES INNOVATION	906	750 000,00	500 000,00	0,00	360 000,00	60 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
D P130-0013 2020/3	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-CPCB	906	110 000,00	0,00	51 805,62	0,00	0,00	51 805,62	0,00	51 805,62
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-CPCB	906	292 978,50	0,00	283 143,48	0,00	0,00	283 143,48	3 164,32	279 979,16
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-DIDN	906	476 450,00	0,00	51 980,90	0,00	0,00	51 980,90	0,00	51 980,90
D P130-0013 2022/2	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-DIDN	906	120 000,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	11 000,00	500,00
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	44 814,00	0,00	7 526,00	0,00	0,00	7 526,00	0,00	7 526,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	2 741 736,00	0,00	541 203,08	0,00	0,00	541 203,08	2 315,77	538 887,31
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	845 000,00	270 000,00	40 000,00	200 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
D P130-0006 2020/3	AIDES INV ORGANISMES-CPCB	906	918 742,85	0,00	115 632,36	0,00	0,00	115 632,36	0,00	115 632,36
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	2 011 236,00	0,00	159 887,31	0,00	0,00	159 887,31	0,00	159 887,31
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANIMES CPCB	906	936 209,00	174 640,00	160 916,36	129 000,00	0,00	289 916,36	203 531,66	86 384,70
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	394 486,57	0,00	58 451,50	0,00	0,00	58 451,50	8 140,00	50 311,50
D P130-0006 2023/4	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	5 308 000,00	1 281 500,00	4 394 295,00	1 281 500,00	0,00	5 675 795,00	2 955 470,00	2 720 325,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	Montant des AP affectées sur l'exercice N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P121-0005 2024/2	AIDES ORG. ECONOMIQUES CPN	906	219,08	34 678,19	219,08	56 392,54	21 714,35	34 897,27	219,08	34 678,19
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	16 445 906,50	0,00	2 073 064,66	0,00	0,00	2 073 064,66	0,00	2 073 064,66
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	2 513 000,00	456 200,00	231 578,46	0,00	0,00	231 578,46	136 600,00	94 978,46
D P121-0005 2024/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	39 795,00	195 321,81	14 055,98	180 000,00	0,00	194 055,98	180 000,00	14 055,98
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	3 140 000,00	1 860 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0013 2023/4	AIDES REGIONAES E/SES TOURISTIQUES	906	62 262,50	55 000,00	62 262,50	55 000,00	0,00	117 262,50	562,74	116 699,76
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	2 500 000,00	1 384 000,00	1 500 172,37	188 699,38	0,00	1 688 871,75	546 832,65	1 142 039,10
D P130-0001 2023/4	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	1 876 500,00	1 760 000,00	0,00	1 774 443,55	39 298,46	1 735 145,09	83 816,00	1 651 329,09
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	21 508 065,22	1 600 000,00	6 177 979,24	1 681 694,99	1 002 527,67	6 857 146,56	860 483,45	5 996 663,11
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	8 899 400,00	0,00	1 944 214,97	0,00	0,00	1 944 214,97	304 000,00	1 640 214,97
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	159 264 067,30	0,00	32 974 398,37	0,00	0,00	32 974 398,37	363 735,24	32 610 663,13
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	906	11 733 712,28	0,00	5 842 055,86	0,00	0,00	5 842 055,86	0,00	5 842 055,86
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	906	993 500,00	0,00	946 699,50	0,00	0,00	946 699,50	18 520,94	928 178,56
D P130-0013 2023/5	AIDES REGIONALES E/SES AGRICOLES	906	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D P140-0028 2016/1	AMENAGEMENT - Accomp. projets	905	372 613,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0027 2016/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	3 299 734,60	0,00	626 392,19	0,00	0,00	626 392,19	0,00	626 392,19
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	600 000,00	138 000,00	277 667,58	0,00	0,00	277 667,58	0,00	277 667,58
D P140-0030 2022/1	AMENAGEMENT - Etude et travaux	905	759 000,00	357 000,00	29 845,65	253 318,75	0,00	283 164,40	11 493,50	271 670,90
D P133-0022 2025/1	AMENAGEMENT - Etudes et travaux - SPL GRAND OUEST	905	0,00	57 900,00	0,00	253 318,75	253 318,75	0,00	0,00	0,00
D P210-0003 2011/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	27 713 623,98	0,00	2 871 494,37	0,00	0,00	2 871 494,37	0,00	2 871 494,37

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (5)	(6) = (4) - (5)
D P140-0033 2016/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	2 155 000,00	0,00	150 606,83	0,00	0,00	150 606,83	0,00	150 606,83
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	710 000,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	42 500,00
D P140-0030 2016/1	AMENAGEMENT - Pôle Bois Rouge	905	464 768,28	0,00	126 534,39	0,00	0,00	126 534,39	0,00	126 534,39
D P140-0022 2015/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	92 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0022 2015/4	AMENAGEMENT - Service de base	905	60 000,00	0,00	5 838,83	0,00	0,00	5 838,83	0,00	5 838,83
D P140-0022 2022/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	8 718 919,03	0,00	1 703 287,74	0,00	0,00	1 703 287,74	162,75	1 703 124,99
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZAE	906	502 684,00	1 425 000,00	119 350,00	975 335,46	47 217,04	1 047 468,42	76 416,18	971 052,24
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	29 924 810,56	0,00	6 569 381,80	0,00	0,00	6 569 381,80	0,00	6 569 381,80
D P140-0025 2015/1	AMENAGEMENT- Roland Garros	908	2 100 000,00	0,00	218 958,64	0,00	0,00	218 958,64	0,00	218 958,64
D P140-0004 2010/2	AMENAGEMENT: Leader	905	1 165 581,93	0,00	219 547,80	0,00	0,00	219 547,80	278,83	219 268,97
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT: Leader	905	350 000,00	0,00	50 728,03	0,00	0,00	50 728,03	16 920,88	33 807,15
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT: Struct. Bourg	905	3 821 656,76	0,00	216 049,62	0,00	0,00	216 049,62	0,00	216 049,62
D P140-0004 2022/1	AMENAGEMENT: Struct. Bourg	905	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	135 000,00	67 500,00	67 500,00
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	9 918 839,92	0,00	1 857 340,88	0,00	0,00	1 857 340,88	0,00	1 857 340,88
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	1 863 000,00	550 000,00	541 160,24	343 176,60	205 882,35	678 454,49	184 864,02	493 590,47
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	3 976 399,99	2 100 000,00	1 743 629,42	1 880 000,00	0,00	3 623 629,42	2 142 215,86	1 481 413,56
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	906	300 000,00	0,00	21 713,37	0,00	0,00	21 713,37	0,00	21 713,37
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P112-0005 2024/1	Acquisition SI Formation	902	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	507 223,71	992 776,29
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	1 018 777,00	0,00	376 967,72	0,00	0,00	376 967,72	0,00	376 967,72

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P126-0004 2010/2	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	2 176 727,59	0,00	111 809,83	0,00	0,00	111 809,83	0,00	111 809,83
D P126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	570 000,00	900 000,00	224 240,04	263 343,32	36 349,62	451 233,74	71 175,54	380 058,20
D P126-0005 2010/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	4 616 523,26	0,00	429 534,39	0,00	0,00	429 534,39	140 000,00	289 534,39
D P126-0005 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	170 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0020 2025/1	CADRE DE VIE - Risques nature	907	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0013 2012/1	CADRE DE VIE: Divers risques	907	1 953 194,00	0,00	36 820,83	0,00	0,00	36 820,83	0,00	36 820,83
D P140-0013 2022/1	CADRE DE VIE: Divers risques	907	576 000,00	256 000,00	274 948,92	100 000,00	0,00	374 948,92	206 170,52	168 778,40
D P126-0012 2022/1	CADRE DE VIE: Eau de pluie	907	350 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0003 2010/1	CADRE DE VIE: Gestion déchets	907	5 234 169,80	0,00	1 318 646,93	0,00	0,00	1 318 646,93	7 456,20	1 311 190,73
D P126-0003 2022/1	CADRE DE VIE: Gestion déchets	907	1 494 403,00	0,00	325 109,08	0,00	0,00	325 109,08	43 784,85	281 324,23
D P126-0015 2020/1	CADRE DE VIE: Gestion déchets	907	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0006 2010/1	CADRE DE VIE: Gestion risques	905	3 408 097,70	0,00	377 936,63	0,00	0,00	377 936,63	0,00	377 936,63
D P140-0006 2022/1	CADRE DE VIE: Gestion risques	905	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0049 2024/1	CADRE DE VIE: Littoral	907	500 000,00	26 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0019 2024/1	CADRE DE VIE: Observ. déchets	907	150 000,00	200 000,00	118 428,00	0,00	0,00	118 428,00	49 345,00	69 083,00
D P126-0012 2016/1	CADRE DE VIE: Potabilité UE	907	6 369 113,27	0,00	593 416,90	0,00	0,00	593 416,90	297 331,43	296 085,47
D P126-0003 2010/3	CADRE DE VIE: Qualité Air	907	1 205 380,80	0,00	167 796,58	0,00	0,00	167 796,58	0,00	167 796,58
D P126-0003 2022/3	CADRE DE VIE: Qualité Air	907	160 000,00	0,00	7 240,80	0,00	0,00	7 240,80	0,00	7 240,80
D P140-0050 2024/1	CADRE DE VIE: Suivi GREC	907	50 000,00	223 730,00	0,00	223 720,50	0,00	223 720,50	0,00	223 720,50
D P126-0019 2024/2	CADRE DE VIE: Suivi PRPGD	907	700 000,00	100 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	19 800 000,00	8 500 000,00	2 219 908,02	8 500 000,00	0,00	10 719 908,02	7 719 924,58	2 999 983,44

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P140-0023 2015/1	CARTO - Accompagnement projets	905	1 157 107,00	0,00	919 033,20	0,00	0,00	919 033,20	0,00	919 033,20
D P204-004 2010/1	CARTO: Accomp. projets	905	2 734 461,90	0,00	1 101 221,04	0,00	0,00	1 101 221,04	199 561,16	901 659,88
D P204-004 2022/1	CARTO: Accomp. projets	905	99 200,00	0,00	9 225,56	0,00	0,00	9 225,56	0,00	9 225,56
D P140-0044 2022/2	CARTO: Acq. amortissable	905	65 500,00	20 000,00	47 879,25	20 000,00	0,00	67 879,25	0,00	67 879,25
D P204-005 2011/1	CARTO: Mode occupation Sol	905	199 916,00	0,00	795,88	0,00	0,00	795,88	0,00	795,88
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	5 927 186,00	0,00	1 920 692,70	0,00	0,00	1 920 692,70	287 595,98	1 633 096,72
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	4 401 200,00	0,00	228 789,11	0,00	0,00	228 789,11	0,00	228 789,11
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	1 030 000,00	280 000,00	420 848,27	280 000,00	0,00	700 848,27	73 553,22	627 295,05
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	570 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	25 739 815,00	0,00	9 720 825,83	0,00	0,00	9 720 825,83	926 938,70	8 793 887,13
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	9 173 526,70	0,00	1 767 568,74	0,00	0,00	1 767 568,74	0,00	1 767 568,74
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	26 167 501,78	0,00	2 103 515,02	0,00	0,00	2 103 515,02	8 332,86	2 095 182,16
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	21 192 830,00	0,00	1 094 616,85	0,00	0,00	1 094 616,85	36 199,13	1 058 417,72
D P197-0007 2022/1	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	1 300 000,00	6 000 000,00	500 000,00	6 000 000,00	0,00	6 500 000,00	3 255,00	6 496 745,00
D P197-0010 2022/1	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	9 400 000,00	5 100 000,00	9 347 240,48	4 960 564,00	0,00	14 307 804,48	2 553 725,67	11 754 078,81
D P197-0019 2006/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE	902	9 283 639,00	0,00	649 387,86	0,00	0,00	649 387,86	0,00	649 387,86
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	42 515 873,00	0,00	6 960 295,99	0,00	0,00	6 960 295,99	1 025 218,20	5 935 077,79
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	77 250 000,00	48 655 410,00	74 798 026,44	83 655 410,00	35 000 000,00	123 453 436,44	10 692 266,18	112 761 170,26
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	2 251 023,56	0,00	1 527 696,99	0,00	0,00	1 527 696,99	0,00	1 527 696,99
D P130-0025 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES AUX ENTREP	906	0,00	600 000,00	0,00	238 124,34	56 201,97	181 922,37	0,00	181 922,37
D P130-0026 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES AUX ORGANISME D ANIMATION ECO	906	0,00	1 600 000,00	0,00	643 958,87	115 531,93	528 426,94	0,00	528 426,94

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P130-0033 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES REGIONALES	906	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	1 882,53	198 117,47
D P130-0032 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES A	906	0,00	295 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	7 791,95	292 208,05
D P130-0030 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES ACPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX E/SES AGRICOLES	906	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0029 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	0,00	2 430 256,44	0,00	2 584 167,60	613 321,81	1 970 845,79	97 165,73	1 873 680,06
D P130-0028 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00	450 000,00	0,00	353 283,21	0,00	353 283,21	164 475,80	188 807,41
D P130-0027 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES AGRICOLES	906	0,00	219 743,56	0,00	219 743,56	0,00	219 743,56	5 811,19	213 932,37
D P130-0031 2025/2	CPN FEDER AIDES E/SES < 23K	906	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D P121-0004 2024/2	CPN FEDER INNOVATION E/SES	906	319 780,92	1 383 810,48	59 243,85	973 564,99	0,00	1 032 808,84	153 239,43	879 569,41
D P130-0001 2023/12	CPN FEDER INOVATION E/SES	906	314 646,43	0,00	57 915,23	0,00	0,00	57 915,23	0,00	57 915,23
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	284 571,00	200 000,00	0,00	16 697,47	0,00	16 697,47	0,00	16 697,47
D P130-0006 2023/7	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	403 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	2 698,00	0,00	335,00	0,00	0,00	335,00	0,00	335,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	2 257 533,99	0,00	642 741,68	0,00	0,00	642 741,68	0,00	642 741,68
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	1 301 000,00	400 000,00	362 790,90	400 000,00	0,00	762 790,90	297 405,60	465 385,30
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	1 136 000,00	0,00	137 214,55	0,00	0,00	137 214,55	0,00	137 214,55
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	3 290,00	0,00	4,89	0,00	0,00	4,89	0,00	4,89
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	42 711,00	0,00	15 098,24	0,00	0,00	15 098,24	0,00	15 098,24
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	4 500,00	1 000,00	4 500,00	1 000,00	0,00	5 500,00	870,00	4 630,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	1 199 600,00	0,00	1 053 102,33	0,00	0,00	1 053 102,33	0,00	1 053 102,33
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	85 891,03	0,00	29 671,45	0,00	0,00	29 671,45	0,00	29 671,45
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	664 541,01	0,00	253 580,39	0,00	0,00	253 580,39	0,00	253 580,39

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	150 000,00	50 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	45 000,00	15 000,00	45 000,00	15 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	81 886,00	0,00	67 020,68	0,00	0,00	67 020,68	0,00	67 020,68
D P165-0005 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENTS	908	53 100,00	0,00	8 458,10	0,00	0,00	8 458,10	0,00	8 458,10
D P150-0016 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENTS CULTURELS	903	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D P150-0028 2024/1	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	100 000,00	80 000,00	96 049,72	80 000,00	0,00	176 049,72	5 934,00	170 115,72
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	600 000,00	200 000,00	510 641,51	200 000,00	0,00	710 641,51	73 966,78	636 674,73
D P130-0023 2024/1	ECONOMIE CIRCULAIRE AIDE INVESTISSEMENT	906	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	906	9 147,00	0,00	4 954,62	0,00	0,00	4 954,62	0,00	4 954,62
D P126-0018 2024/1	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	540 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	369 586,33	0,00	20 434,58	0,00	0,00	20 434,58	0,00	20 434,58
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	862 947,91	0,00	758 814,41	0,00	0,00	758 814,41	0,00	758 814,41
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	2 102 956,23	0,00	471 836,01	0,00	0,00	471 836,01	0,00	471 836,01
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	10 084 424,00	0,00	173 961,45	0,00	0,00	173 961,45	0,00	173 961,45
D P208-0002 2011/2	ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	14 102 899,78	0,00	1 484 161,15	0,00	0,00	1 484 161,15	64 840,23	1 419 320,92
D P208-0002 2011/3	ENERGIE - Aide tiers (Etudes)	907	2 350 664,10	0,00	1 461 458,59	0,00	0,00	1 461 458,59	0,00	1 461 458,59
D P208-0002 2011/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	16 687 049,56	0,00	554 960,73	0,00	0,00	554 960,73	1 140,00	553 820,73
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	8 150 000,00	2 400 000,00	4 138 733,80	2 400 000,00	0,00	6 538 733,80	3 408 286,81	3 130 446,99
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	5 972 188,04	0,00	2 524 995,41	0,00	0,00	2 524 995,41	18 895,50	2 506 099,91

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - Equipement photovoltaique	907	12 803 892,00	0,00	555 000,00	0,00	0,00	555 000,00	0,00	555 000,00
D P208-0002 2011/1	ENERGIE - SUBVENTION COMMUNES ET EPCI	907	709 445,63	0,00	337 884,00	0,00	0,00	337 884,00	9 390,00	328 494,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - Subvention études	907	90 000,00	25 000,00	32 700,00	0,00	0,00	32 700,00	20 700,00	12 000,00
D P208-0002 2011/8	ENERGIE- Etudes & travaux	907	29 346 952,40	0,00	790 716,04	0,00	0,00	790 716,04	49 524,20	741 191,84
D P208-0009 2025/1	ENERGIE-ACTIONS DIVERSES	907	0,00	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P208-0002 2022/1	ENERGIE: Aide entité publique	907	304 597,00	10 000,00	211 830,00	0,00	0,00	211 830,00	0,00	211 830,00
D P208-0004 2025/1	ENERGIE: Aide personnes vulnérables	907	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P208-0002 2022/2	ENERGIE: Aides aux entreprises	907	1 392 500,00	200 000,00	531 168,40	19 254,19	3 119,76	547 302,83	68 192,94	479 109,89
D P208-0002 2024/2	ENERGIE: Audit Effikaz	907	650 000,00	620 000,00	232 756,13	646 253,14	34 377,21	844 632,06	234 524,02	610 108,04
D P208-0002 2024/3	ENERGIE: Bras des Lianes	907	55 000,00	800 000,00	49 105,00	788 472,00	0,00	837 577,00	341 008,80	496 568,20
D P208-0002 2024/6	ENERGIE: Dispositif SARE	907	1 500 000,00	250 000,00	183 776,51	68 276,61	0,00	252 053,12	185 310,92	66 742,20
D P208-0002 2024/7	ENERGIE: Efficcaité énergétique (FEDER 2022/2027)	907	787 500,00	2 069 000,00	34 488,24	406 457,48	0,00	440 945,72	7 830,00	433 115,72
D P208-0002 2024/1	ENERGIE: Eolien off Shore	907	455 000,00	1 052 000,00	38 000,00	1 051 148,00	0,00	1 089 148,00	71 414,00	1 017 734,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE: Etude & recherche	907	260 000,00	140 000,00	49 701,87	100 000,00	100 000,00	49 701,87	27 368,93	22 332,94
D P208-0002 2022/6	ENERGIE: KAP photovoltaique	907	25 025 000,00	7 850 000,00	13 727 900,00	7 850 000,00	0,00	21 577 900,00	8 857 500,00	12 720 400,00
D P208-0005 2025/1	ENERGIE: Kap PV Solidaire	907	0,00	2 335 000,00	0,00	1 084 318,00	0,00	1 084 318,00	21 141,20	1 063 176,80
D P208-0002 2022/8	ENERGIE: SPL NRJ/ Autre étude	907	12 500 000,00	0,00	3 281 222,41	0,00	0,00	3 281 222,41	453 470,04	2 827 752,37
D P208-0002 2024/5	ENERGIE: SPL NRJ/ Autre étude	907	3 500 000,00	4 515 000,00	1 753 874,78	3 215 779,77	219 938,66	4 749 715,89	2 133 045,12	2 616 670,77
D P208-0002 2024/4	ENERGIE: SPL NRJ/ Slime	907	1 940 000,00	1 800 000,00	332 564,32	1 800 000,00	0,00	2 132 564,32	1 805 664,08	326 900,24
D P197-0047 2024/1	ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL REGIONAL	907	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P121-0002 2024/2	EQPT CONSTRUCT CPN	902	0,00	2 278 000,00	0,00	2 230 143,53	0,00	2 230 143,53	0,00	2 230 143,53

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	12 296 642,19	4 625 000,00	5 508 868,42	2 969 746,88	1 229 216,41	7 249 398,89	417 163,18	6 832 235,71
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	2 244 433,00	0,00	18 690,46	0,00	0,00	18 690,46	0,00	18 690,46
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	22 656 432,71	0,00	1 331 368,38	0,00	0,00	1 331 368,38	0,00	1 331 368,38
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	480 000,00	0,00	23 106,90	0,00	0,00	23 106,90	0,00	23 106,90
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	110 990,00	100 000,00	5 513,10	10 670,00	0,00	16 183,10	9 373,90	6 809,20
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	8 250 420,53	4 376 246,58	3 323 013,95	4 160 000,00	0,00	7 483 013,95	2 528 735,24	4 954 278,71
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	836 000,00	0,00	98 659,37	0,00	0,00	98 659,37	0,00	98 659,37
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	51 273 911,79	0,00	275 089,50	0,00	0,00	275 089,50	0,00	275 089,50
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	37 326 574,99	0,00	8 907 577,48	0,00	0,00	8 907 577,48	454 464,14	8 453 113,34
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	18 637 696,67	0,00	8 127 938,10	0,00	0,00	8 127 938,10	21 244,03	8 106 694,07
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	103 524 319,00	0,00	4 569 003,66	0,00	0,00	4 569 003,66	169 806,37	4 399 197,29
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	5 735 496,26	0,00	420 270,25	0,00	0,00	420 270,25	0,00	420 270,25
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	6 105 500,00	0,00	550 331,28	0,00	0,00	550 331,28	0,00	550 331,28
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	1 797 462,00	0,00	147 124,57	0,00	0,00	147 124,57	0,00	147 124,57
D P110-0001 2022/1	EQUIPENT LYCEES PUB 2022	902	29 602 820,00	9 884 280,00	9 845 123,72	9 839 907,72	395 721,00	19 289 310,44	7 066 042,18	12 223 268,26
D P121-0002 2024/1	EQUIPT CONSTRUCT	902	80 000,00	50 000,00	0,00	38 250,00	38 250,00	0,00	0,00	0,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	337 650,00	204 878,00	119 246,28	204 877,47	8 437,66	315 686,09	117 863,87	197 822,22
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	495 150,00	170 000,00	140 860,00	156 000,00	0,00	296 860,00	151 123,63	145 736,37
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	5 561 232,00	1 200 000,00	72 541,55	888 727,54	0,00	961 269,09	147 484,82	813 784,27
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	1 476 598,00	1 165 122,00	692 195,00	1 135 959,82	15 425,00	1 812 729,82	762 586,07	1 050 143,75
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	380 000,00	100 000,00	249 706,84	100 000,00	0,00	349 706,84	84 614,81	265 092,03

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	Mandats émis au cours de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	580 000,00	100 000,00	540 567,50	100 000,00	0,00	640 567,50	3 977,83	636 589,67
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/5	ETUDES A CARACTERE AGRICOLE MO REGION	906	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	800 000,00	100 000,00	2 621,50	0,00	0,00	2 621,50	0,00	2 621,50
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	4 028 018,83	0,00	842 689,79	0,00	0,00	842 689,79	0,00	842 689,79
D P130-0002 2023/6	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/4	ETUDES A CARACTERE TOURISTIQUE MO REGION	906	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	195 000,00	0,00	137 332,25	0,00	0,00	137 332,25	0,00	137 332,25
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	1 589 800,00	0,00	611 551,19	0,00	0,00	611 551,19	4 394,25	607 156,94
D P197-0042 2022/1	ETUDES DIV BAT MEGION MO 2022	900	300 000,00	500 000,00	292 897,52	0,00	0,00	292 897,52	44 107,44	248 790,08
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	470 000,00	0,00	466 943,01	0,00	0,00	466 943,01	0,00	466 943,01
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	440 000,00	350 000,00	420 124,07	55 000,00	5 000,00	470 124,07	122 826,34	347 297,73
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	4 056 511,09	0,00	2 120 981,78	0,00	0,00	2 120 981,78	0,00	2 120 981,78
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	1 393 000,00	500 000,00	1 219 596,93	500 000,00	0,00	1 719 596,93	50 987,23	1 668 609,70
D P121-0006 2025/1	ETUDES INNOVATION ET RECHERCHE	906	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0004 2011/1	ETUDES MO REGION	908	13 088 266,50	0,00	4 096 032,22	0,00	0,00	4 096 032,22	212 404,25	3 883 627,97
D P165-0004 2022/1	ETUDES MO REGION	908	675 000,00	400 000,00	548 255,05	130 000,00	0,00	678 255,05	71 872,16	606 382,89
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	318 079,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2022/2	ETUDES MO REGION DIDN	906	573 000,00	0,00	136 864,96	0,00	0,00	136 864,96	20 724,50	116 140,46
D P130-0002 2020/3	ETUDES MO REGION-CPCB	906	1 741 803,00	0,00	1 503 261,03	0,00	0,00	1 503 261,03	0,00	1 503 261,03
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	1 875 435,00	0,00	102 600,89	0,00	0,00	102 600,89	5 292,68	97 308,21

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVAtOIRE)	906	250 000,00	50 000,00	73 251,30	0,00	0,00	73 251,30	8 029,00	65 222,30
D P133-0020 2024/1	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/9	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/11	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	75 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	1 896 181,38	0,00	443 527,28	0,00	0,00	443 527,28	0,00	443 527,28
D P130-0002 2023/10	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	60 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D P133-0004 2010/1	EXT GAZELLE – MARAINA	905	10 069 279,85	0,00	418 462,40	0,00	0,00	418 462,40	0,00	418 462,40
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	3 255 906,25	3 650 000,00	441 771,32	3 022 536,68	1 482 265,56	1 982 042,44	168 472,37	1 813 570,07
R P130-0021 2023/2	FEAMPA INVESTISSEMENT -REC	9005	0,00	0,00	-483 098,00	0,00	0,00	-483 098,00	0,00	-483 098,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	672 900,00	400 000,00	649 969,12	400 000,00	0,00	1 049 969,12	11 776,00	1 038 193,12
D P133-0023 2025/1	FINANCEMENT CABLE SOUS-MARINS	905	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	1 500 000,00	13 500 000,00
D P133-0018 2020/1	FINANCT OP°AMNGT NUM REGIE THD	905	1 440 000,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00	840 000,00	194 025,65	645 974,35
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	57 500,00	0,00	33 582,24	0,00	0,00	33 582,24	0,00	33 582,24
D P130-0008 2024/1	FONDS D AVANCE REMBOURSABLE	906	0,00	2 522 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0008 2006/1	FONDS DE CREDITS	906	9 917 607,00	0,00	4 871,12	0,00	0,00	4 871,12	0,00	4 871,12
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	906	88 566 961,00	0,00	4 791 663,00	0,00	0,00	4 791 663,00	0,00	4 791 663,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	51 914 928,00	300 000,00	18 498 500,00	300 000,00	0,00	18 798 500,00	18 340 000,00	458 500,00
D P130-0001 2023/13	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	9 703 550,00	6 290 000,00	4 420 183,08	11 486 905,00	5 228 440,00	10 678 648,08	4 357 101,12	6 321 546,96
D P130-0008 2024/2	FONDS STRATEGIQUE	906	5 900 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 999 996,96	3,04
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	1 955 740,00	0,00	0,76	0,00	0,00	0,76	0,00	0,76
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	396 000,00	350 000,00	289 478,90	350 000,00	0,00	639 478,90	31 977,05	607 501,85

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	1 963 114,37	0,00	350 633,80	0,00	0,00	350 633,80	0,00	350 633,80
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	486 000,00	300 000,00	219 178,53	300 000,00	0,00	519 178,53	67 388,50	451 790,03
D P140-0004 2025/1	HAUTS - Leader	905	0,00	250 000,00	0,00	101 814,36	17 199,49	84 614,87	34 232,89	50 381,98
D P140-0042 2022/1	HAUTS: Dotation structure	905	144 500,00	180 000,00	57 100,00	0,00	0,00	57 100,00	0,00	57 100,00
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	212 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	1 500 341,80	0,00	216 700,42	0,00	0,00	216 700,42	0,00	216 700,42
D P206-0005 2024/1	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	50 000,00	80 000,00	11 752,62	21 131,83	0,00	32 884,45	20 707,73	12 176,72
D P199-0003 2022/1	INV. REGIE D AVANCES	900	4 754,10	0,00	4 302,18	0,00	0,00	4 302,18	0,00	4 302,18
D P206-0004 2024/1	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	277 000,00	300 000,00	51 370,52	20 000,00	0,00	71 370,52	63 917,30	7 453,22
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	585 562,00	150 000,00	100 786,00	100 359,00	0,00	201 145,00	76 140,40	125 004,60
D P206-0002 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	904	2 320 000,00	0,00	19 431,41	0,00	0,00	19 431,41	0,00	19 431,41
D P206-0003 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES SANITAIRES	904	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	111 480,00	0,00	45 442,31	0,00	0,00	45 442,31	0,00	45 442,31
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	27 360,00	0,00	27 360,00	0,00	0,00	27 360,00	0,00	27 360,00
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	184 100,00	0,00	113 792,38	0,00	0,00	113 792,38	0,00	113 792,38
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	69 000,00	23 000,00	69 000,00	23 000,00	0,00	92 000,00	0,00	92 000,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	1 255 674,05	0,00	18 919,27	0,00	0,00	18 919,27	0,00	18 919,27
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	2 143 000,00	650 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
D P133-0017 2015/1	INVESTISSEMENTS THD	905	187 411 250,00	0,00	53 904 260,06	0,00	0,00	53 904 260,06	1 000 000,00	52 904 260,06
D P133-0021 2024/1	Invest ind images	906	900 000,00	200 000,00	700 000,00	91 188,00	37 288,00	753 900,00	20 000,00	733 900,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	[illegible] (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	6 450 000,00	2 000 000,00	2 787 937,56	3 363 414,95	1 560 000,00	4 591 352,51	1 724 974,61	2 866 377,90
D P140-0026 2016/1	LOGEMENT: Dispositif Amélio	905	42 660 000,00	0,00	5 821 881,95	0,00	0,00	5 821 881,95	334 011,33	5 487 870,62
D P140-0035 2016/1	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	11 837 448,79	0,00	5 534 080,00	0,00	0,00	5 534 080,00	0,00	5 534 080,00
D P140-0047 2022/1	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	3 030 800,00	1 000 000,00	655 450,09	0,00	0,00	655 450,09	207 313,18	448 136,91
D P140-0048 2024/1	LOGEMENT: Programme action OFS	905	489 000,00	100 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
D P140-0052 2025/1	LOGEMENT: Renouvellement urbain	905	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
D P140-0019 2015/1	LOGEMENT: Réhab logem. social	905	16 496 302,00	0,00	1 648 450,00	0,00	0,00	1 648 450,00	0,00	1 648 450,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	141 120,47	40 953,42	77 225,13	52 000,00	0,00	129 225,13	6 492,62	122 732,51
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	934 000,00	500 000,00	535 084,19	620 000,00	0,00	1 155 084,19	391 872,45	763 211,74
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	498 000,00	250 000,00	324 974,09	350 000,00	0,00	674 974,09	40 145,59	634 828,50
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	554 021,02	0,00	146 662,37	0,00	0,00	146 662,37	0,00	146 662,37
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	4 241 281,32	0,00	425 915,85	0,00	0,00	425 915,85	0,00	425 915,85
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	106 541,05	0,00	68 420,91	0,00	0,00	68 420,91	0,00	68 420,91
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	4 987 331,64	0,00	1 294 776,30	0,00	0,00	1 294 776,30	0,00	1 294 776,30
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	20 000,00	10 000,00	15 775,16	10 000,00	0,00	25 775,16	0,00	25 775,16
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	1 450 000,00	400 000,00	641 125,94	150 000,00	75 000,00	716 125,94	29 160,28	686 965,66
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	303 761 159,08	0,00	27 001 487,99	0,00	0,00	27 001 487,99	3 358 846,27	23 642 641,72
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	28 472 286,71	0,00	9 074 203,61	0,00	0,00	9 074 203,61	529 061,06	8 545 142,55
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	23 802 800,00	12 400 000,00	10 507 665,09	12 336 907,00	0,00	22 844 572,09	3 155 314,01	19 689 258,08

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	[illegible] budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	3 405 000,00	500 000,00	1 460 167,56	415 000,00	0,00	1 875 167,56	593 776,97	1 281 390,59
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	3 849 336,00	0,00	536 227,91	0,00	0,00	536 227,91	58 273,67	477 954,24
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	21 033 041,00	0,00	6 288 097,69	0,00	0,00	6 288 097,69	724 193,63	5 563 904,06
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	558 133,81	0,00	41 687,40	0,00	0,00	41 687,40	0,00	41 687,40
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	240 750,00	0,00	31 615,90	0,00	0,00	31 615,90	21 750,00	9 865,90
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBILE	902	1 150 000,00	0,00	424 999,01	0,00	0,00	424 999,01	76 692,91	348 306,10
D P197-0040 2022/1	MISSION SPLER SPLA SUR BAT RE	900	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	2 298 000,00	0,00	109 418,19	0,00	0,00	109 418,19	19 182,80	90 235,39
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	12 751 200,00	0,00	76 475,17	0,00	0,00	76 475,17	0,00	76 475,17
D P163-0003 2025/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL - PHASE 2	908	0,00	846 000 000,00	0,00	846 000 000,00	0,00	846 000 000,00	913 054,88	845 086 945,12
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	1 971 500 000,00	0,00	283 577 890,83	0,00	0,00	283 577 890,83	35 800 119,33	247 777 771,50
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	491 030,80	0,00	48 612,98	0,00	0,00	48 612,98	0,00	48 612,98
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	3 770 496,50	0,00	890 979,04	0,00	0,00	890 979,04	0,00	890 979,04
D P209-0013 2023/1	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	1 300 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	13 033,57	86 966,43
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	1 524 328,26	0,00	578 786,04	0,00	0,00	578 786,04	0,00	578 786,04
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	505 000,00	100 000,00	325 963,48	100 000,00	0,00	425 963,48	94 839,00	331 124,48
D P199-0004 2022/1	ORG.SYST. INFORMATIONS 2022	900	500 000,00	194 800,00	496 794,47	400 000,00	0,00	896 794,47	0,00	896 794,47
D P199-0004 2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	2 800 000,00	0,00	1 881 130,87	0,00	0,00	1 881 130,87	53 476,94	1 827 653,93

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	[illegible] (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	2 259 290,00	0,00	499 980,80	0,00	0,00	499 980,80	0,00	499 980,80
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	840 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	1 457 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0024 2024/1	PARTICIPATION K SPL AMENAGMT	906	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	902	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	18 025 531,90	0,00	857 150,00	0,00	0,00	857 150,00	857 150,00	0,00
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	48 215 587,58	0,00	300 292,84	0,00	0,00	300 292,84	0,00	300 292,84
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	650 000,00	450 000,00	0,00	17 020,00	0,00	17 020,00	0,00	17 020,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	10 218 305,11	0,00	0,74	0,00	0,00	0,74	0,00	0,74
D P209-0014 2025/1	PATRIMOINE AGRICOLE	906	0,00	400 000,00	0,00	192 282,71	0,00	192 282,71	0,00	192 282,71
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	2 058 978,38	0,00	750 444,40	0,00	0,00	750 444,40	226,79	750 217,61
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	331 000,00	120 000,00	209 309,58	120 000,00	0,00	329 309,58	2 590,76	326 718,82
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	1 254,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	123 895,36	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	52 602,44	0,00	6 249,43	0,00	0,00	6 249,43	0,00	6 249,43
D P206-0001 2022/1	PECSS INVESTISSEMENT	904	349 438,00	0,00	13 036,23	0,00	0,00	13 036,23	0,00	13 036,23
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	906	75 000,00	0,00	24 140,99	0,00	0,00	24 140,99	0,00	24 140,99
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	860 000,00	0,00	328 775,07	0,00	0,00	328 775,07	0,00	328 775,07
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	39 674 700,00	0,00	15 114 293,08	0,00	0,00	15 114 293,08	8 661,14	15 105 631,94
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	4 970 000,00	0,00	4 953 190,63	0,00	0,00	4 953 190,63	0,00	4 953 190,63

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	[illegible] (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	665 000,00	0,00	558 600,00	0,00	0,00	558 600,00	0,00	558 600,00
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	557 000,00	0,00	134 292,66	0,00	0,00	134 292,66	0,00	134 292,66
D P160-0017 2022/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	262 000,00	270 000,00	262 000,00	0,00	0,00	262 000,00	26 200,00	235 800,00
D P110-0008 2024/1	PLAN LECTURE LYCEE	902	800 000,00	250 000,00	779 222,95	500 000,00	500 000,00	779 222,95	164 440,12	614 782,83
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	90 080 000,00	0,00	6 629 775,25	0,00	0,00	6 629 775,25	0,00	6 629 775,25
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	906	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00	0,00	0,00	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00
D P130-0008 2024/3	PRET RELANCE	906	4 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	333 232 577,25	0,00	52 678 737,67	0,00	0,00	52 678 737,67	0,00	52 678 737,67
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	1 019 622 092,44	0,00	120 940 642,79	0,00	0,00	120 940 642,79	14 085 638,52	106 855 004,27
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	309 575 350,00	127 184 000,00	115 762 797,51	250 680 000,00	124 240 000,00	242 202 797,51	92 024 792,38	150 178 005,13
D P160-0003 2023/2	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00	0,00	0,00	3 600 000,00	326 433,81	3 273 566,19
D P160-0003 2023/3	PROGRAMME REGIONAL ROUTES MOBILITE DURABLE	908	165 807 000,00	47 400 000,00	138 577 012,69	64 854 200,00	28 827 100,00	174 604 112,69	33 554 238,74	141 049 873,95
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	224 102,80	0,00	20 673,28	0,00	0,00	20 673,28	0,00	20 673,28
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	17 742 534,00	0,00	581 582,73	0,00	0,00	581 582,73	0,00	581 582,73
D P121-0004 2024/1	PROJET INNOVANTS E/SES	906	680 905,00	578 849,52	384 470,00	959 559,92	404 042,92	939 987,00	479 506,10	460 480,90
D P130-0001 2023/10	PROJETS INNOVANTS E/SES	906	459 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/8	PROJETS NUMÉRIQUES DES COLLECTIVITÉS	906	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D P210-0005 2022/1	PRR II - Volet éducation	902	0,00	1 124 200,00	0,00	1 124 162,00	0,00	1 124 162,00	0,00	1 124 162,00
D P210-0007 2018/1	PRR II: Gestion eau	907	8 300 187,00	0,00	343 814,06	0,00	0,00	343 814,06	0,00	343 814,06
D P210-0004 2016/1	PRR II: Volet culture & sport	903	46 871 813,42	0,00	4 792 854,22	0,00	0,00	4 792 854,22	1 127 147,75	3 665 706,47
D P210-0006 2017/1	PRR II: Volet divers bâtiment	905	37 865 443,00	0,00	3 386 582,33	0,00	0,00	3 386 582,33	182 867,10	3 203 715,23

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	Solde de l'exercice N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P210-0005 2016/1	PRR II: Volet éducation	902	65 685 298,06	0,00	7 836 988,51	0,00	0,00	7 836 988,51	669 778,56	7 167 209,95
D P210-0001 2011/1	PRR: Volet culture & sport	903	101 971 672,65	0,00	1 293 538,48	0,00	0,00	1 293 538,48	63 633,60	1 229 904,88
D P210-0002 2011/1	PRR: Volet éducation	902	115 101 765,74	0,00	1 829 762,63	0,00	0,00	1 829 762,63	0,00	1 829 762,63
R P130-0001 2023/16	REC - AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P130-0001 2023/17	REC - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRIS	906	0,00	0,00	-5 690 886,07	0,00	0,00	-5 690 886,07	250 000,00	-5 940 886,07
R P208-0002 2023/1	REC - ENERGIE - AIDE ÉQPT PHOTHOVOLTAIQUE	907	0,00	0,00	-118 300,00	0,00	0,00	-118 300,00	7 069 620,00	-7 187 920,00
R P208-0002 2023/2	REC - ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	0,00	0,00	-2 815 750,00	0,00	0,00	-2 815 750,00	3 697 411,40	-6 513 161,40
R P208-0002 2023/3	REC - ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE OUVRAGE	907	0,00	0,00	-2 663 209,85	0,00	0,00	-2 663 209,85	1 153 163,86	-3 816 373,71
R P110-0001 2023/1	REC - EQUIPEMENTS LYCEES	902	0,00	0,00	-6 456 477,60	0,00	0,00	-6 456 477,60	0,00	-6 456 477,60
R P130-0001 2023/15	REC - FDS AUDIOVISUEL JEUX VIDEOS	906	0,00	0,00	-361 334,00	0,00	0,00	-361 334,00	748 832,00	-1 110 166,00
R P130-0001 2023/14	REC - KAP NUMERIK	906	0,00	0,00	-1 433 547,27	0,00	0,00	-1 433 547,27	0,00	-1 433 547,27
R P197-0031 2023/1	REC - MISE AUX NORMES LYCEES	902	0,00	0,00	-16 875 572,96	0,00	0,00	-16 875 572,96	1 448 022,00	-18 323 594,96
R P163-0001 2023/1	REC - NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	0,00	0,00	-128 512 750,57	0,00	0,00	-128 512 750,57	4 064 146,09	-132 576 896,66
R P160-0005 2023/1	REC - PISTES FORESTIERES	908	0,00	0,00	-2 134 757,79	0,00	0,00	-2 134 757,79	2 683 960,77	-4 818 718,56
R P160-0003 2023/4	REC - PROG REG ROUTES INFRASTRUCTURE	908	0,00	0,00	-5 402 062,45	0,00	0,00	-5 402 062,45	778 243,46	-6 180 305,91
R P160-0003 2023/5	REC - PROG REG ROUTES MOBILITE DURABLE	908	0,00	0,00	-25 068 899,82	0,00	0,00	-25 068 899,82	21 214 110,49	-46 283 010,31
R P160-0003 2023/6	REC - PROGRAMME REGIONAL ROUTE	908	0,00	0,00	-11 592 654,80	0,00	0,00	-11 592 654,80	6 491 414,28	-18 084 069,08
R P197-0044 2023/1	REC - RENOV. CONFORT THERMIQ LYCEES	902	0,00	0,00	-7 812 752,81	0,00	0,00	-7 812 752,81	3 491 854,16	-11 304 606,97
R P160-0018 2023/1	REC - RESTAURATION PONT RIVIERIRE DE L EST	908	0,00	0,00	-6 860 456,56	0,00	0,00	-6 860 456,56	0,00	-6 860 456,56
R P165-0008 2023/1	REC - TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P160-0006 2023/1	REC - VOIE VELO REGIONALE	908	0,00	0,00	-3 791 941,31	0,00	0,00	-3 791 941,31	0,00	-3 791 941,31

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
R P150-0018 2025/1	REC AIDES AUX ENTREPRISES CULT	903	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P197-0001 2025/1	REC CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 593 256,56	-2 593 256,56
R P208-0002 2024/8	REC ENERGIE - TRAVAUX EN MO	907	0,00	0,00	-42 040,00	0,00	0,00	-42 040,00	0,00	-42 040,00
R P208-0002 2025/1	REC ENERGIE AUDIT EFFIKAZ	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 738,55	-169 738,55
R P121-0001 2025/1	REC SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 185,00	-79 185,00
R P150-0010 2025/1	REC TRX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	-6 000,00
R P197-0007 2023/1	REC-CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	0,00	0,00	-10 396 662,32	0,00	0,00	-10 396 662,32	0,00	-10 396 662,32
R P144-0001 2024/1	REC-INVESTISSEMENT COOP	900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	26 920 108,83	1 525 148,00	846 190,66	1 525 147,61	0,00	2 371 338,27	484 227,42	1 887 110,85
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	7 528 522,00	1 400 000,00	3 495 689,44	372 001,42	0,00	3 867 690,86	1 738 651,49	2 129 039,37
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	1 943 700,00	1 970 000,00	403 132,47	4 700 000,00	3 600 000,00	1 503 132,47	41 889,88	1 461 242,59
D P133-0009 2023/1	REGIE THD GAZELLE	905	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	31 183,07	0,00	29 149,95	0,00	0,00	29 149,95	0,00	29 149,95
D P197-0003 2022/1	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	200 000,00	1 094 590,00	200 000,00	250 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	2 083 780,00	0,00	45 048,94	0,00	0,00	45 048,94	0,00	45 048,94
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	48 968 110,00	0,00	2 536 633,38	0,00	0,00	2 536 633,38	58 012,50	2 478 620,88
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	5 789 370,00	0,00	461 483,56	0,00	0,00	461 483,56	0,00	461 483,56
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	570 000,00	150 000,00	299 044,40	315 586,00	205 986,00	408 644,40	144 166,52	264 477,88
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	1 456 280,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00	30 500,00
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	36 184 943,01	0,00	11 380 479,16	0,00	0,00	11 380 479,16	6 547 867,28	4 832 611,88
D P197-0044 2022/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	50 000,00	10 900 000,00	0,00	10 181 000,00	0,00	10 181 000,00	1 292 244,36	8 888 755,64

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	249 520,00	0,00	133 155,59	0,00	0,00	133 155,59	0,00	133 155,59
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	500 000,00	250 000,00	470 928,04	250 000,00	0,00	720 928,04	0,00	720 928,04
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	14 900 000,00	0,00	96 535,38	0,00	0,00	96 535,38	0,00	96 535,38
D P160-0018 2022/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	6 000 000,00	0,00	463 994,76	0,00	0,00	463 994,76	90 878,29	373 116,47
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	2 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0019 2025/1	REUNION EXPRESS	908	0,00	3 000 000,00	0,00	6 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	5 170 325,00	0,00	257 784,26	0,00	0,00	257 784,26	0,00	257 784,26
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	497 162 343,52	0,00	9 233 244,06	0,00	0,00	9 233 244,06	0,00	9 233 244,06
D P165-0009 2020/1	RUN RAIL-ETUDES ET TRAVAUX	908	9 614 597,00	0,00	9 614 000,00	0,00	0,00	9 614 000,00	0,00	9 614 000,00
D P140-0001 2010/1	SAR	905	1 403 102,19	0,00	216 394,82	0,00	0,00	216 394,82	0,00	216 394,82
D P140-0040 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	905	3 570 000,00	400 000,00	2 181 211,99	94 383,00	0,00	2 275 594,99	359 435,29	1 916 159,70
D P140-0037 2022/1	SEMATRA: Accomp. financier	906	41 570 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	350 000,00	0,00	261 124,60	0,00	0,00	261 124,60	0,00	261 124,60
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	154 000,00	50 000,00	123 413,01	50 000,00	0,00	173 413,01	0,00	173 413,01
D P204-006 2012/1	SIG - Acquisition équipements	905	164 036,00	0,00	9 762,71	0,00	0,00	9 762,71	0,00	9 762,71
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	93 955,27	0,00	83 122,64	0,00	0,00	83 122,64	0,00	83 122,64
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	150 000,00	0,00	41 807,77	0,00	0,00	41 807,77	0,00	41 807,77
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	29 283 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	17 830 000,00	7 316 000,00	0,00	7 316 000,00	0,00	7 316 000,00	7 316 000,00	0,00
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	9 928 359,55	0,00	1 480 648,59	0,00	0,00	1 480 648,59	0,00	1 480 648,59
D P111-0001 2022/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2022	902	886 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P121-0001 2024/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	170 000,00	570 000,00	161 495,00	497 009,17	247 009,17	411 495,00	50 468,77	361 026,23
D P130-0001 2023/7	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	620 450,00	350 000,00	126 485,00	325 500,00	0,00	451 985,00	13 935,00	438 050,00
D P121-0001 2024/2	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	2 541 000,00	2 461 000,00	699 389,82	2 039 669,75	371 557,28	2 367 502,29	0,00	2 367 502,29
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	268 850,00	150 000,00	179 826,26	270 000,00	270 000,00	179 826,26	137 702,69	42 123,57
D P140-0002 2010/1	STRUCTURE - Agorah	905	5 659 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0039 2021/1	STRUCTURES - aug capital	905	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	3 680 000,00	1 255 000,00	882 988,98	1 365 312,00	162 016,00	2 086 284,98	808 832,79	1 277 452,19
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	1 319 340,00	380 000,00	188 310,80	673 878,00	336 189,00	525 999,80	366 030,80	159 969,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	1 010 660,00	300 000,00	482 961,40	298 662,00	0,00	781 623,40	402 347,80	379 275,60
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	551 000,00	145 000,00	300 000,00	143 366,00	0,00	443 366,00	240 000,00	203 366,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	320 350,00	120 000,00	78 323,00	4 900,00	0,00	83 223,00	30 559,00	52 664,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	1 257 489,81	400 000,00	505 355,25	400 000,00	0,00	905 355,25	327 133,80	578 221,45
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	3 135 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	1 274 650,00	450 000,00	0,00	434 130,00	0,00	434 130,00	434 130,00	0,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	2 732 927,50	0,00	1 460 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	0,00	1 460 000,00
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	17 300 613,00	0,00	7 595 062,85	0,00	0,00	7 595 062,85	678 537,57	6 916 525,28
D P160-0008 2022/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	441 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	903	46 116,72	0,00	21 853,29	0,00	0,00	21 853,29	0,00	21 853,29

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	2 326 975,22	0,00	67 165,71	0,00	0,00	67 165,71	3 241,60	63 924,11
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	4 632 019,00	0,00	236 665,72	0,00	0,00	236 665,72	0,00	236 665,72
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	12 119 884,89	0,00	928 803,31	0,00	0,00	928 803,31	5 161,00	923 642,31
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	2 249 561,90	0,00	122 583,14	0,00	0,00	122 583,14	0,00	122 583,14
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	1 261 130,27	0,00	207 897,79	0,00	0,00	207 897,79	0,00	207 897,79
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	4 689 731,98	0,00	384 576,66	0,00	0,00	384 576,66	94 173,86	290 402,80
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERS URBAINS	908	4 788 668,05	0,00	1 250 790,84	0,00	0,00	1 250 790,84	0,00	1 250 790,84
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	22 495 924,12	0,00	4 219 781,39	0,00	0,00	4 219 781,39	0,00	4 219 781,39
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	584 380,69	0,00	49 348,82	0,00	0,00	49 348,82	0,00	49 348,82
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	112 453,15	0,00	27 455,65	0,00	0,00	27 455,65	0,00	27 455,65
D P133-0002 2022/1	TIC-AIDES PROJETS PUBLICS	905	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUITEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	458 608,34	0,00	133 294,30	0,00	0,00	133 294,30	0,00	133 294,30
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	902	2 760 931,00	0,00	561 437,15	0,00	0,00	561 437,15	0,00	561 437,15
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	7 478 850,76	0,00	1 182 098,38	0,00	0,00	1 182 098,38	4 918,61	1 177 179,77
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	80 000,00	0,00	5 587,92	0,00	0,00	5 587,92	0,00	5 587,92
D P197-0012 2022/1	TRAVAUX CNR MOREGION	903	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	779 166,00	0,00	24 577,19	0,00	0,00	24 577,19	0,00	24 577,19
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	24 331 880,00	0,00	370 646,68	0,00	0,00	370 646,68	21 250,00	349 396,68
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	40 862 655,69	0,00	9 631 123,13	0,00	0,00	9 631 123,13	1 380 959,03	8 250 164,10
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	32 845 218,24	0,00	4 964 207,62	0,00	0,00	4 964 207,62	128 806,59	4 835 401,03

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	39 089 446,00	0,00	2 364 192,11	0,00	0,00	2 364 192,11	5 381,60	2 358 810,51
D P126-0017 2023/1	TRAVAUX DE SIGNALETIQUES EV	907	100 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	676 500,00	0,00	94 451,68	0,00	0,00	94 451,68	0,00	94 451,68
D P197-0034 2022/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	36 971 789,00	0,00	1 227 038,11	0,00	0,00	1 227 038,11	82 628,76	1 144 409,35
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	9 892 199,80	0,00	1 005 181,71	0,00	0,00	1 005 181,71	15 085,43	990 096,28
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 805 000,00	300 000,00	1 494 201,95	0,00	0,00	1 494 201,95	273 569,32	1 220 632,63
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	6 680 000,00	950 000,00	5 255 042,16	0,00	0,00	5 255 042,16	366 323,46	4 888 718,70
D P165-0008 2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 500 000,00	0,00	1 050 539,77	0,00	0,00	1 050 539,77	18 962,47	1 031 577,30
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	65 418 000,00	0,00	3 715 133,80	0,00	0,00	3 715 133,80	421 737,83	3 293 395,97
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	3 463 000,00	0,00	1 869 066,80	0,00	0,00	1 869 066,80	0,00	1 869 066,80
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	814 000,00	0,00	161 461,06	0,00	0,00	161 461,06	0,00	161 461,06
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	153 000,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00	15 300,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	220 793,60	0,00	204 616,17	0,00	0,00	204 616,17	0,00	204 616,17
D P197-0008 2024/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	2 300 000,00	200 000,00	477 069,86	0,00	0,00	477 069,86	0,00	477 069,86
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	32 805 310,06	0,00	3 158 710,05	0,00	0,00	3 158 710,05	39 424,90	3 119 285,15
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	902	32 638 414,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	-1 346 811,60
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	10 787 500,00	0,00	4 630 084,36	0,00	0,00	4 630 084,36	0,00	4 630 084,36
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	206 000,00	0,00	101 112,32	0,00	0,00	101 112,32	0,00	101 112,32
D P197-0041 2022/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	[illegible] (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	3 818 000,00	0,00	3 155 324,85	0,00	0,00	3 155 324,85	5 099,50	3 150 225,35
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	1 538 500,00	0,00	842 499,52	0,00	0,00	842 499,52	113 370,76	729 128,76
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	550 000,00	0,00	261 018,71	0,00	0,00	261 018,71	39 797,24	221 221,47
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	4 346 850,00	4 350 000,00	3 013 487,24	4 317 000,00	0,00	7 330 487,24	654 011,10	6 676 476,14
D P140-0020 2015/1	URBAIN: Centralités SAR -FEDER	905	733 629,73	0,00	3 518,26	0,00	0,00	3 518,26	0,00	3 518,26
D P140-0041 2022/1	URBAIN: Dotation AGORAH	905	1 553 000,00	600 000,00	152 732,00	500 000,00	0,00	652 732,00	521 366,00	131 366,00
D P140-0028 2024/1	URBAIN: Ecocité/ Pôle glisse	905	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	350 000,00	3 150 000,00
D P140-0003 2010/1	URBAIN: Pole Echange - FEDER	905	4 188 340,42	0,00	715 501,35	0,00	0,00	715 501,35	0,00	715 501,35
D P110-0007 2024/1	VOIE PROFESSIONNELLE	902	1 807 720,00	2 000 000,00	121 547,25	1 642 074,00	1 702,00	1 761 919,25	1 759 234,25	2 685,00
D P160-0006 2022/1	VOIE VELO REGIONALE	908	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	143 866,75	156 133,25
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	18 425 000,00	0,00	2 078 139,01	0,00	0,00	2 078 139,01	295 536,76	1 782 602,25
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	2 250 000,00	3 900 000,00	1 953 816,13	4 867 000,00	1 610 000,00	5 210 816,13	345 034,71	4 865 781,42
D P197-0023 2022/1	WX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	1 650 000,00	1 200 000,00	1 650 000,00	675 000,00	0,00	2 325 000,00	509 168,95	1 815 831,05
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	26 880 000,00	20 115 000,00	16 758 835,86	20 323 010,00	212 000,00	36 869 845,86	6 765 853,55	30 103 992,31
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	6 000 000,00	2 500 000,00	2 136 307,65	3 544 750,00	1 044 750,00	4 636 307,65	2 112 701,29	2 523 606,36
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	330 000,00	150 000,00	302 190,15	90 000,00	0,00	392 190,15	125 180,79	267 009,36
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	2 910 000,00	2 100 000,00	2 584 874,88	3 600 000,00	1 600 000,00	4 584 874,88	438 082,82	4 146 792,06
TOTAL			**7 982 497 999,51**	**1 310 127 260,00**	**1 186 379 207,28**	**1 469 957 187,66**	**215 611 545,07**	**2 440 724 849,87**	**391 002 289,62**	**2 049 722 560,25**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	4,50	3,30	2,40	5,26

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	51 688 390,53	18 959 100,26	7 005,43	8 010 764,07	24 255 030,86	456 489,91
A110	Autres immobilisations incorporelles	16 319 790,50	776 831,06	2 280 542,29	11 240 132,28	1 917 820,70	104 464,17
A115	Immobilisations incorporelles en cours	38 252,78	0,00	0,00	0,00	38 252,78	0,00
A120	Terrains	243 333,41	0,00	168 266,00	72 114,00	226,79	2 726,62
A125	Constructions	3 304 221,11	279 853,95	0,00	0,00	865 819,15	2 158 548,01
A130	Réseaux et installations de voirie	123 747 897,42	18 174 565,30	9 870 338,81	19 510 509,29	76 192 484,02	0,00
A135	Réseaux divers	228 278,69	0,00	0,00	0,00	228 278,69	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	74 266,48	21 093,60	0,00	0,00	13 027,29	40 145,59
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	10 732 156,99	0,00	47 576,23	9 326 875,59	557 173,26	800 531,91
A155	Immobilisations corporelles en cours	92 779 379,32	1 863 947,07	23 740 205,00	46 847 321,16	20 000 544,20	327 361,89
A165	Immobilisations financières	29 134 491,76	10 675 997,00	0,00	1 500 000,00	1 150 000,00	15 808 494,76
A225	Opérations pour le compte de tiers	8 661,14	0,00	0,00	8 661,14	0,00	0,00
	TOTAL	**328 299 120,13**	**50 751 388,24**	**36 113 933,76**	**96 516 377,53**	**125 218 657,74**	**19 698 762,86**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	51 688 390,53	18 153 161,00	7 870 764,07	24 634 845,55	1 029 619,91
A110	Autres immobilisations incorporelles	16 319 790,50	3 057 373,35	7 177 941,37	2 132 804,38	3 951 671,40
A115	Immobilisations incorporelles en cours	38 252,78	0,00	0,00	38 252,78	0,00
A120	Terrains	243 333,41	168 266,00	72 114,00	226,79	2 726,62
A125	Constructions	3 304 221,11	279 853,95	0,00	865 819,15	2 158 548,01
A130	Réseaux et installations de voirie	123 747 897,42	28 044 904,11	19 509 701,53	76 193 291,78	0,00
A135	Réseaux divers	228 278,69	0,00	0,00	228 278,69	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	74 266,48	21 093,60	0,00	13 027,29	40 145,59
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	10 732 156,99	47 576,23	9 322 907,19	560 922,92	800 750,65
A155	Immobilisations corporelles en cours	92 779 379,32	25 604 152,07	18 787 239,76	30 178 906,11	18 209 081,38
A165	Immobilisations financières	29 134 491,76	5 376 000,00	0,00	2 650 000,00	21 108 491,76
A225	Opérations pour le compte de tiers	8 661,14	0,00	8 661,14	0,00	0,00
	TOTAL	**328 299 120,13**	**80 752 380,31**	**62 749 329,06**	**137 496 375,44**	**47 301 035,32**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	51 688 390,53	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	16 319 790,50	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	38 252,78	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	243 333,41	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	3 304 221,11	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	123 747 897,42	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	228 278,69	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	74 266,48	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	10 732 156,99	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	92 779 379,32	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	29 134 491,76	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	8 661,14	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**328 299 120,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	51 688 390,53	1 031 727,10	2 771 106,31	44 562 366,40	3 323 190,72
A110	Autres immobilisations incorporelles	16 319 790,50	405 485,89	10 709 922,01	4 381 058,81	823 323,79
A115	Immobilisations incorporelles en cours	38 252,78	0,00	0,00	0,00	38 252,78
A120	Terrains	243 333,41	0,00	240 380,00	226,79	2 726,62
A125	Constructions	3 304 221,11	0,00	0,00	288 523,10	3 015 698,01
A130	Réseaux et installations de voirie	123 747 897,42	0,00	29 380 848,10	94 367 049,32	0,00
A135	Réseaux divers	228 278,69	0,00	0,00	228 278,69	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	74 266,48	0,00	0,00	34 120,89	40 145,59
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	10 732 156,99	0,00	51 544,63	9 806 113,67	874 498,69
A155	Immobilisations corporelles en cours	92 779 379,32	11 971,16	70 276 663,43	22 163 382,84	327 361,89
A165	Immobilisations financières	29 134 491,76	5 299 997,00	1 500 000,00	1 150 000,00	21 184 494,76
A225	Opérations pour compte de tiers	8 661,14	0,00	8 661,14	0,00	0,00
	TOTAL	**328 299 120,13**	**6 749 181,15**	**114 939 125,62**	**176 981 120,51**	**29 629 692,85**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D A134-0012 2019/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	118 047,18	10 000,00	16 664,91	0,00	0,00	16 664,91	0,00	16 664,91
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	168 505,18	0,00	21 116,00	0,00	0,00	21 116,00	0,00	21 116,00
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	90 000,00	0,00	65 256,54	35 000,00	0,00	100 256,54	0,00	100 256,54
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	4 209,40	0,00	772,11	0,00	0,00	772,11	0,00	772,11
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	109 664,13	0,00	12 629,36	0,00	0,00	12 629,36	0,00	12 629,36
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	17 000,00	5 000,00	16 891,07	5 000,00	0,00	21 891,07	0,00	21 891,07
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	34 163,00	10 921,00	18 685,60	4 721,00	0,00	23 406,60	3 372,62	20 033,98
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	53 637,09	0,00	15 917,34	0,00	0,00	15 917,34	0,00	15 917,34
D A206-0008 2022/1	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	71 750,00	326 000,00	0,00	225 375,00	41 000,00	184 375,00	82 862,50	101 512,50
D A212-0004 2021/1	ACTION DE COMMUNICATION	930	100 000,00	30 000,00	100 000,00	30 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	2 745 200,00	0,00	681 200,66	0,00	0,00	681 200,66	0,00	681 200,66
D A203-0002 2021/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	350 000,00	0,00	314 340,10	0,00	0,00	314 340,10	0,00	314 340,10
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	1 500 000,00	510 000,00	1 075 155,18	750 000,00	0,00	1 825 155,18	337 815,49	1 487 339,69
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	476 900,00	0,00	271 510,81	0,00	0,00	271 510,81	0,00	271 510,81
D A203-0003 2021/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	125 000,00	0,00	115 036,52	0,00	0,00	115 036,52	0,00	115 036,52
D A150-0036 2020/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	130 000,00	40 000,00	11 700,00	0,00	0,00	11 700,00	11 700,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A140-0031 2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A144-0008 2024/1	ACTIONS DE COOPERATION	930	1 196 636,72	664 000,00	80 857,89	281 000,00	0,00	361 857,89	-137 416,65	499 274,54
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	1 907 751,00	0,00	108 303,39	0,00	0,00	108 303,39	0,00	108 303,39
D A110-0013 2022/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	1 336 805,50	0,00	100 040,45	0,00	0,00	100 040,45	0,00	100 040,45
D A206-0004 2022/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	85 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0011 2023/11	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	45 500,00	50 200,00	19 236,62	19 000,00	0,00	38 236,62	45 332,61	-7 095,99
D A130-0011 2023/10	ADHESIONS FRAIS DIV INNOVATION	936	84 000,00	0,00	44 103,60	0,00	0,00	44 103,60	0,00	44 103,60
D A130-0011 2023/9	ADHSESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	71 500,00	44 000,00	10 702,00	19 000,00	0,00	29 702,00	30 039,79	-337,79
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	338 515,66	0,00	38 947,27	0,00	0,00	38 947,27	0,00	38 947,27
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	285 745,68	0,00	12 521,00	0,00	0,00	12 521,00	0,00	12 521,00
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	146 745,59	0,00	11 347,69	0,00	0,00	11 347,69	0,00	11 347,69
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	83 981,00	43 602,00	19 603,00	27 500,00	0,00	47 103,00	43 602,00	3 501,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	13 200,00	3 000,00	9 752,92	10 000,00	0,00	19 752,92	0,00	19 752,92
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	1 515 474,41	0,00	77 716,94	0,00	0,00	77 716,94	0,00	77 716,94
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	195 190,00	80 000,00	9 773,51	70 000,00	0,00	79 773,51	79 755,44	18,07
D A126-0001 2010/2	AGENDA 21	937	41 500,00	0,00	165,00	0,00	0,00	165,00	0,00	165,00
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	56 091 070,85	0,00	2 914 236,43	0,00	0,00	2 914 236,43	0,00	2 914 236,43
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQU	936	163 200 132,53	0,00	11 312 618,14	0,00	0,00	11 312 618,14	0,00	11 312 618,14
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	25 105 637,00	10 814 411,00	5 312 178,96	19 335 734,75	8 556 445,88	16 091 467,83	9 310 103,61	6 781 364,22
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	1 238 436,06	0,00	65 254,18	0,00	0,00	65 254,18	0,00	65 254,18

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	3 008 196,46	0,00	270 317,78	0,00	0,00	270 317,78	0,00	270 317,78
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	820 000,00	330 000,00	61 430,48	330 000,00	0,00	391 430,48	287 897,77	103 532,71
D A130-0027 2025/1	AIDES A L ANIMATION - ECONOMIE	936	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	131 758 436,29	0,00	12 715 308,20	0,00	0,00	12 715 308,20	-202 895,03	12 918 203,23
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	46 353 592,83	10 938 804,00	7 754 257,11	11 102 598,84	4 113 096,68	14 743 759,27	6 479 566,74	8 264 192,53
D A130-0002 2020/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	1 362 827,00	0,00	154 500,74	0,00	0,00	154 500,74	0,00	154 500,74
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	2 640 963,76	1 414 364,00	269 629,78	1 405 024,95	0,00	1 674 654,73	832 283,54	842 371,19
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	7 779 791,00	0,00	1 047 626,86	0,00	0,00	1 047 626,86	0,00	1 047 626,86
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	40 211 841,78	0,00	6 383 478,19	0,00	0,00	6 383 478,19	0,00	6 383 478,19
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	11 692 079,00	0,00	1 114 785,53	0,00	0,00	1 114 785,53	191 712,50	923 073,03
D A130-0002 2023/4	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	5 959 400,00	1 960 000,00	367 074,54	1 736 000,00	15 000,00	2 088 074,54	1 552 425,72	535 648,82
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	1 306 783,50	0,00	72 604,81	0,00	0,00	72 604,81	0,00	72 604,81
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	899 270,00	325 000,00	17 268,34	217 500,00	0,00	234 768,34	157 050,00	77 718,34
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	1 203 286,22	0,00	42 338,72	0,00	0,00	42 338,72	0,00	42 338,72
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	490 000,00	170 000,00	102 937,71	53 673,46	0,00	156 611,17	80 278,45	76 332,72
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	26 466 860,00	0,00	2 172 833,00	0,00	0,00	2 172 833,00	0,00	2 172 833,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	10 311 000,00	5 292 000,00	3 759 200,23	9 233 000,00	3 996 000,00	8 996 200,23	4 955 497,93	4 040 702,30
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	115 410 642,58	0,00	17 618 289,94	0,00	0,00	17 618 289,94	0,00	17 618 289,94
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	10 443 700,78	3 135 500,00	3 552 957,07	3 563 000,00	428 000,00	6 687 957,07	1 895 651,05	4 792 306,02
D A133-0015 2015/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	3 720 000,00	0,00	504 013,25	0,00	0,00	504 013,25	0,00	504 013,25
D A133-0015 2022/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	1 930 000,00	1 212 521,00	342 890,45	3 599 991,00	2 399 991,00	1 542 890,45	1 277 746,62	265 143,83

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	329 008,00	222 000,00	244 755,12	222 000,00	0,00	466 755,12	39 515,22	427 239,90
D A130-0002 2023/12	AMO INNOVATION ET RECHERCHE	936	193 000,00	90 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D A130-0026 2025/2	AMO MANIFESTATIONS FRAIS EC	936	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D A130-0011 2023/8	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	50 500,00	45 000,00	50 500,00	46 000,00	0,00	96 500,00	20 072,50	76 427,50
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	447 000,00	530 000,00	320 668,55	555 000,00	0,00	875 668,55	191 669,08	683 999,47
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	932	232 417 589,47	0,00	10 797 055,49	0,00	0,00	10 797 055,49	194 640,34	10 602 415,15
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	393 768,00	0,00	259 427,83	0,00	0,00	259 427,83	122 021,64	137 406,19
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	932	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	859 830,00	579 865,00	8 155,72	578 000,00	0,00	586 155,72	579 864,92	6 290,80
D A212-0002 2022/1	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	140 000,00	63 500,00	0,00	62 100,00	0,00	62 100,00	0,00	62 100,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	579 541,34	0,00	24 449,51	0,00	0,00	24 449,51	0,00	24 449,51
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	31 900,00	25 000,00	10 196,85	15 000,00	0,00	25 196,85	5 648,37	19 548,48
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	415 130,00	299 170,00	18,15	250 000,00	0,00	250 018,15	285 943,51	-35 925,36
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	1 616 332,00	1 222 833,00	266 875,90	1 219 795,00	0,00	1 486 670,90	465 190,12	1 021 480,78
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	22 815,38	0,00	576,80	0,00	0,00	576,80	0,00	576,80
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	86 353,89	0,00	6 129,06	0,00	0,00	6 129,06	0,00	6 129,06
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	779 420,00	0,00	32 129,00	0,00	0,00	32 129,00	0,00	32 129,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	120 000,00	40 000,00	4 043,00	40 000,00	0,00	44 043,00	39 150,00	4 893,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	774 250,00	420 000,00	348 476,98	420 000,00	0,00	768 476,98	261 296,31	507 180,67
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	5 241 225,06	0,00	1 099 805,18	0,00	0,00	1 099 805,18	0,00	1 099 805,18
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	370 900,69	0,00	31 144,77	0,00	0,00	31 144,77	0,00	31 144,77
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	101 000,00	30 000,00	7 683,25	30 000,00	0,00	37 683,25	14 200,00	23 483,25

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A126-0007 2010/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	319 355,32	0,00	5 895,70	0,00	0,00	5 895,70	0,00	5 895,70
D A126-0007 2022/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	86 016,00	0,00	18 666,13	0,00	0,00	18 666,13	0,00	18 666,13
D A126-0011 2010/1	BIODIVERSITE: Adhésion	937	550 981,38	0,00	35 927,20	0,00	0,00	35 927,20	0,00	35 927,20
D A126-0011 2022/1	BIODIVERSITE: Adhésion	937	23 000,00	6 000,00	9 726,24	6 000,00	0,00	15 726,24	3 040,00	12 686,24
D A126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	1 325 905,25	728 964,00	275 044,50	672 906,00	40 000,00	907 950,50	656 427,52	251 522,98
D A126-0004 2024/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A126-0004 2012/1	BIODIVERSITE: Dotation structure	937	1 961 844,85	0,00	508 093,49	0,00	0,00	508 093,49	0,00	508 093,49
D A126-0013 2012/1	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	612 890,43	0,00	71 701,34	0,00	0,00	71 701,34	0,00	71 701,34
D A126-0013 2022/1	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	119 000,00	60 000,00	80 062,44	60 000,00	0,00	140 062,44	18 982,46	121 079,98
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	37 824 888,74	0,00	5 342 921,07	0,00	0,00	5 342 921,07	0,00	5 342 921,07
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	22 250 430,11	9 424 000,00	3 637 231,28	18 743 892,79	9 540 468,19	12 840 655,88	7 853 710,43	4 986 945,45
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	8 133 685,00	0,00	1 797 895,20	0,00	0,00	1 797 895,20	0,00	1 797 895,20
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	37 828 661,19	0,00	4 009 717,74	0,00	0,00	4 009 717,74	0,00	4 009 717,74
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	11 110 000,00	3 000 000,00	2 541 299,09	3 000 000,00	0,00	5 541 299,09	2 770 012,40	2 771 286,69
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	1 541 446,75	0,00	81 476,27	0,00	0,00	81 476,27	0,00	81 476,27
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	3 389 658,64	0,00	1 424 965,68	0,00	0,00	1 424 965,68	0,00	1 424 965,68
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	115 000,00	150 000,00	81 530,23	150 000,00	0,00	231 530,23	43 579,38	187 950,85
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	2 545 249,16	518 326,00	1 802 506,52	1 050 428,00	0,00	2 852 934,52	450 218,84	2 402 715,68
D A206-0018 2023/1	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	225 000,00	150 000,00	198 740,80	8 700,00	0,00	207 440,80	16 348,84	191 091,96
D A126-0003 2010/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	2 377 106,81	0,00	121 057,11	0,00	0,00	121 057,11	0,00	121 057,11
D A126-0003 2022/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	2 804 472,00	0,00	83 873,90	0,00	0,00	83 873,90	13 200,00	70 673,90
D A126-0003 2024/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	923 935,00	1 793 000,00	141 250,00	1 661 149,00	0,00	1 802 399,00	1 740 138,00	62 261,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A126-0005 2010/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	10 818 378,70	0,00	356 540,57	0,00	0,00	356 540,57	0,00	356 540,57
D A126-0005 2022/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	1 997 330,00	0,00	18 650,00	0,00	0,00	18 650,00	0,00	18 650,00
D A126-0005 2023/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	923 165,00	878 536,00	40 000,00	680 701,00	0,00	720 701,00	689 564,88	31 136,12
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	1 143 324,00	0,00	176 650,80	0,00	0,00	176 650,80	0,00	176 650,80
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	270 720,00	94 932,00	63 490,61	94 932,00	0,00	158 422,61	93 247,20	65 175,41
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	936	16 070 000,00	0,00	2 711 808,91	0,00	0,00	2 711 808,91	0,00	2 711 808,91
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	4 692 234,97	0,00	116 548,18	0,00	0,00	116 548,18	0,00	116 548,18
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	1 642 500,00	450 000,00	52 821,70	450 000,00	0,00	502 821,70	444 004,63	58 817,07
D A204-004 2010/1	CARTO: Accompagnement des projets	935	1 576 498,00	0,00	1 148 830,96	0,00	0,00	1 148 830,96	18 531,13	1 130 299,83
D A204-004 2024/1	CARTO: Accompagnement projets	935	50 000,00	34 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	100 000,00	31 295,66	68 704,34
D A140-0019 2015/1	CARTO: Dotation SEAS Oi	935	355 553,00	0,00	84 077,17	0,00	0,00	84 077,17	0,00	84 077,17
D A140-0034 2022/1	CARTO: Dotation SEAS Oi	935	107 000,00	27 000,00	61 249,20	27 000,00	0,00	88 249,20	6 707,95	81 541,25
D A140-0037 2022/1	CARTO: Entretien & réparation	935	146 000,00	30 500,00	65 260,51	14 500,00	0,00	79 760,51	24 834,29	54 926,22
D A151-0009 2019/1	CLASSES DECOUVERTES	932	258 000,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	2 500,00	6 000,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	310 000,00	110 000,00	35 900,00	110 000,00	0,00	145 900,00	18 300,00	127 600,00
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	517 950,00	0,00	23 604,00	0,00	0,00	23 604,00	0,00	23 604,00
D A203-0004 2019/1	COMMUNICATION	930	6 257 338,42	0,00	2 980 835,03	0,00	0,00	2 980 835,03	0,00	2 980 835,03
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	20 731 564,65	14 097 640,60	15 485 346,67	14 100 000,00	0,00	29 585 346,67	3 170 360,96	26 414 985,71
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION	938	359 261,33	0,00	179 690,50	0,00	0,00	179 690,50	0,00	179 690,50
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION	938	37 680,00	20 000,00	37 680,00	20 000,00	0,00	57 680,00	0,00	57 680,00
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUITE TERRITORIALE	938	70 000,00	0,00	365,42	0,00	0,00	365,42	0,00	365,42
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	936	300 000,00	0,00	54 620,55	0,00	0,00	54 620,55	0,00	54 620,55

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	200 000,00	0,00	71 573,68	0,00	0,00	71 573,68	0,00	71 573,68
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	70 000,00	0,00	32 410,10	0,00	0,00	32 410,10	0,00	32 410,10
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	106 140,00	0,00	28 777,04	0,00	0,00	28 777,04	0,00	28 777,04
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	200 000,00	0,00	70 555,36	0,00	0,00	70 555,36	0,00	70 555,36
D A150-0033 2017/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0033 2022/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	900 000,00	300 000,00	608 555,39	200 000,00	0,00	808 555,39	192 113,29	616 442,10
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	2 650 000,00	0,00	1 739 521,13	0,00	0,00	1 739 521,13	0,00	1 739 521,13
D A206-0017 2023/1	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	250 000,00	175 000,00	63 999,00	150 000,00	0,00	213 999,00	115 999,19	97 999,81
D A130-0007 2010/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	368 232 540,43	0,00	37 026 383,67	0,00	0,00	37 026 383,67	0,00	37 026 383,67
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	24 823 000,00	4 200 000,00	517 626,56	4 568 935,00	368 935,00	4 717 626,56	2 452 264,92	2 265 361,64
D A150-0040 2024/1	CONTRATS TERRITX DEVLT CULTUREL	933	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	2 290 611,52	0,00	220 095,37	0,00	0,00	220 095,37	0,00	220 095,37
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0002 2023/16	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	290 000,00	132 300,00	0,00	132 272,93	1 424,50	130 848,43	27 269,24	103 579,19
D A130-0029 2025/1	CPN FEDER - AIDES A L ANIMATI	936	0,00	100 000,00	0,00	26 400,38	0,00	26 400,38	0,00	26 400,38
D A130-0028 2025/1	CPN FEDER - ECONOMIE ALTERNAT	936	0,00	1 500 000,00	0,00	1 354 266,44	0,00	1 354 266,44	314 728,54	1 039 537,90
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	3 497 500,00	741 424,39	739 966,79	856 203,78	116 437,93	1 479 732,64	377 341,88	1 102 390,76
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	120 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	4 099 187,00	4 500 000,00	1 403 032,87	2 965 858,05	0,00	4 368 890,92	789 141,71	3 579 749,21
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	932	1 802 481,14	0,00	913 990,43	0,00	0,00	913 990,43	0,00	913 990,43
D A126-0020 2024/1	DECHETS: Sensibilisation	937	5 000,00	10 100,00	4 900,00	110 100,00	100 000,00	15 000,00	1 834,82	13 165,18

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	9 000,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
D A212-0003 2021/1	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	242 250,00	56 500,00	45 129,05	0,00	0,00	45 129,05	11 501,00	33 628,05
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	936	300 000,00	0,00	297 397,84	0,00	0,00	297 397,84	0,00	297 397,84
D A150-0037 2024/1	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	100 000,00	100 000,00	6 300,00	50 000,00	0,00	56 300,00	46 100,00	10 200,00
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	936	9 107 394,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	2 286 927,52	0,00	187 684,22	0,00	0,00	187 684,22	0,00	187 684,22
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	524 400,00	175 000,00	124 480,30	370 000,00	0,00	494 480,30	198 505,61	295 974,69
D A165-0005 2011/1	DIVERS FONCTIONNEMENT	938	1 334 058,12	0,00	186 820,21	0,00	0,00	186 820,21	0,00	186 820,21
D A165-0005 2021/1	DIVERS FONCTIONNEMENT	938	1 788 277,00	452 129,40	703 950,29	450 000,00	0,00	1 153 950,29	231 534,19	922 416,10
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	12 061 316,90	0,00	1 735 755,23	0,00	0,00	1 735 755,23	2 634,03	1 733 121,20
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	5 970 380,00	1 800 000,00	2 541 226,35	1 800 000,00	0,00	4 341 226,35	1 014 344,02	3 326 882,33
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	970,67	0,00	620,67	0,00	0,00	620,67	0,00	620,67
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	1 501 207,97	0,00	149 160,76	0,00	0,00	149 160,76	0,00	149 160,76
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	138 621,73	0,00	63 318,34	0,00	0,00	63 318,34	0,00	63 318,34
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	41 945,00	15 315,00	31 009,95	15 315,00	0,00	46 324,95	3 317,30	43 007,65
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	296 312,35	80 000,00	93 048,55	80 000,00	0,00	173 048,55	72 695,17	100 353,38
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	111 707,37	0,00	7 701,78	0,00	0,00	7 701,78	0,00	7 701,78
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	161 365,59	0,00	41 535,59	0,00	0,00	41 535,59	0,00	41 535,59
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	10 850 494,71	0,00	1 528 066,69	0,00	0,00	1 528 066,69	53 739,32	1 474 327,37
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	10 231 339,54	3 092 000,00	1 312 282,75	2 575 000,00	147 500,00	3 739 782,75	2 253 046,61	1 486 736,14
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	995 500,00	0,00	122 401,23	0,00	0,00	122 401,23	0,00	122 401,23
D A130-0021 2019/1	EMPLOIS AIDES	936	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	936	15 654 723,00	0,00	1 292 888,86	0,00	0,00	1 292 888,86	0,00	1 292 888,86
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	157 581 829,75	0,00	34 429 035,59	0,00	0,00	34 429 035,59	0,00	34 429 035,59
D A126-0021 2025/1	ENERGIE Projets de coopération RUP	937	0,00	1 640 000,00	0,00	1 600 954,00	0,00	1 600 954,00	29 479,37	1 571 474,63
D A208-0001 2011/2	ENERGIE: Entretien/ réparation	937	1 341 213,62	0,00	262 620,68	0,00	0,00	262 620,68	0,00	262 620,68
D A208-0001 2022/2	ENERGIE: Entretien/ réparation	937	774 000,00	138 000,00	421 530,13	128 901,00	0,00	550 431,13	171 324,71	379 106,42
D A208-0001 2022/1	ENERGIE: Outils de pilotage & PPE	937	905 557,75	762 000,00	187 166,15	761 212,34	0,00	948 378,49	427 321,09	521 057,40
D A208-0002 2011/1	ENERGIE: Sensibiliser/adhésion	937	83 167,07	0,00	46 088,41	0,00	0,00	46 088,41	0,00	46 088,41
D A208-0002 2022/1	ENERGIE: Sensibiliser/adhésion	937	62 100,00	47 300,00	20 705,60	47 300,00	0,00	68 005,60	24 858,22	43 147,38
D A208-0001 2011/1	ENERGIE : Outils de pilotage	937	8 019 904,56	0,00	449 113,24	0,00	0,00	449 113,24	61 929,00	387 184,24
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	483 349,55	0,00	25 825,64	0,00	0,00	25 825,64	0,00	25 825,64
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	247 000,00	170 000,00	38 143,14	130 000,00	0,00	168 143,14	142 682,93	25 460,21
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	495 957,35	0,00	66 297,89	0,00	0,00	66 297,89	0,00	66 297,89
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	291 000,00	50 000,00	205 666,15	50 000,00	0,00	255 666,15	17 369,27	238 296,88
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	15 423 085,11	0,00	316 685,96	0,00	0,00	316 685,96	0,00	316 685,96
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	4 043 500,00	1 332 820,00	68 565,94	1 180 000,00	0,00	1 248 565,94	1 265 180,97	-16 615,03
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	1 669 000,00	0,00	317 522,31	0,00	0,00	317 522,31	0,00	317 522,31
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	4 905 096,28	0,00	334 605,74	0,00	0,00	334 605,74	0,00	334 605,74
D A192-0006 2021/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	100 000,00	0,00	7 807,33	0,00	0,00	7 807,33	0,00	7 807,33
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	3 462 000,00	0,00	415 686,66	0,00	0,00	415 686,66	0,00	415 686,66
D A209-0010 2024/1	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	160 000,00	350 000,00	138 627,13	350 000,00	0,00	488 627,13	63 867,44	424 759,69
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	70 000,00	0,00	13 652,50	0,00	0,00	13 652,50	0,00	13 652,50
D A130-0024 2023/1	ETUDES AMENAGEMENT ECONOMQIUE	936	306 023,00	48 000,00	306 023,00	48 000,00	0,00	354 023,00	0,00	354 023,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	1 727 665,00	0,00	554 872,22	0,00	0,00	554 872,22	0,00	554 872,22
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	488 000,00	200 000,00	83 596,73	80 000,00	0,00	163 596,73	61 609,60	101 987,13
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	496 904,00	0,00	41 643,18	0,00	0,00	41 643,18	0,00	41 643,18
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	456 920,00	0,00	64 104,43	0,00	0,00	64 104,43	1 783,74	62 320,69
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	180 000,00	50 000,00	115 000,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	2 101 735,20	0,00	147 975,12	0,00	0,00	147 975,12	0,00	147 975,12
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	389 880,00	100 000,00	120 608,88	100 000,00	0,00	220 608,88	45 214,99	175 393,89
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	662 618,00	0,00	279 734,40	0,00	0,00	279 734,40	0,00	279 734,40
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	75 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A165-0010 2019/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	1 308 840,00	0,00	314 195,59	0,00	0,00	314 195,59	0,00	314 195,59
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	652 023,00	200 000,00	495 158,81	200 000,00	0,00	695 158,81	0,00	695 158,81
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	23 759 890,00	8 127 000,00	1 788 605,00	9 868 290,00	2 295 880,00	9 361 015,00	5 390 584,66	3 970 430,34
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	1 850 000,00	50 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00	27 000,00	18 000,00
D A206-0015 2020/1	FONCTIONNEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	934	931 000,00	0,00	1 627,99	0,00	0,00	1 627,99	0,00	1 627,99
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	170 000,00	70 000,00	94 617,35	70 000,00	0,00	164 617,35	46 781,29	117 836,06
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	2 343 832,85	0,00	266 422,13	0,00	0,00	266 422,13	0,00	266 422,13
D A212-0001 2020/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	191 000,00	0,00	169 132,56	0,00	0,00	169 132,56	0,00	169 132,56
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	7 253 178,00	0,00	997 842,63	0,00	0,00	997 842,63	0,00	997 842,63
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	1 255 000,00	385 000,00	119 223,36	385 000,00	0,00	504 223,36	359 415,49	144 807,87
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	10 004 807,10	0,00	2 155 495,71	0,00	0,00	2 155 495,71	0,00	2 155 495,71
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	734 109,00	620 000,00	249 753,49	600 000,00	0,00	849 753,49	169 937,77	679 815,72
D A165-0011 2020/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	99 249,00	0,00	99 249,00	0,00	0,00	99 249,00	0,00	99 249,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	3 244 912,00	1 480 000,00	1 161 896,79	1 480 000,00	0,00	2 641 896,79	1 635 814,91	1 006 081,88
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	11 345 489,56	0,00	782 251,80	0,00	0,00	782 251,80	0,00	782 251,80
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	2 754 000,00	985 000,00	550 569,30	950 000,00	0,00	1 500 569,30	506 459,58	994 109,72
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	145 255,00	30 000,00	96 581,89	30 000,00	0,00	126 581,89	18 604,97	107 976,92
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	170 890 658,52	0,00	1 405 867,51	0,00	0,00	1 405 867,51	0,00	1 405 867,51
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	59 993 758,00	26 261 403,00	890 122,43	26 434 103,00	0,00	27 324 225,43	22 034 147,92	5 290 077,51
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	6 792 000,00	0,00	15 750,00	0,00	0,00	15 750,00	0,00	15 750,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	2 355 000,00	825 000,00	103 050,00	867 000,00	132 000,00	838 050,00	728 950,00	109 100,00
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	80 160,00	0,00	22 325,27	0,00	0,00	22 325,27	0,00	22 325,27
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	10 498 755,05	0,00	119 379,94	0,00	0,00	119 379,94	0,00	119 379,94
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	4 287 115,00	1 689 115,00	393 729,55	1 706 115,00	28 115,00	2 071 729,55	1 584 427,93	487 301,62
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	1 036 952,06	0,00	67 554,72	0,00	0,00	67 554,72	0,00	67 554,72
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	580 000,00	175 000,00	251 552,83	175 000,00	0,00	426 552,83	125 176,77	301 376,06
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	68 087 780,50	0,00	1 493 991,60	0,00	0,00	1 493 991,60	0,00	1 493 991,60
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	21 512 217,00	7 381 624,00	0,00	13 446 418,00	6 723 209,00	6 723 209,00	6 723 209,00	0,00
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	10 014 893,00	0,00	19 738,41	0,00	0,00	19 738,41	0,00	19 738,41
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	5 900 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDIATEUR PATRIMOINE	933	60 000,00	0,00	31 081,21	0,00	0,00	31 081,21	0,00	31 081,21
D A112-0001 2006/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	204 761 637,01	0,00	24 700 661,17	0,00	0,00	24 700 661,17	0,00	24 700 661,17
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	497 587 591,88	0,00	41 514 371,23	0,00	0,00	41 514 371,23	65 787,92	41 448 583,31
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	83 723 422,42	7 599 931,59	19 937 793,37	13 270 848,68	5 670 917,09	27 537 724,96	12 997 970,19	14 539 754,77
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	86 808 915,00	0,00	8 789 066,26	0,00	0,00	8 789 066,26	767 096,29	8 021 969,97

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	51 277 800,81	21 930 449,39	23 236 976,22	37 955 524,40	16 028 744,16	45 163 756,46	16 191 303,95	28 972 452,51
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	1 646 055,21	0,00	54 270,79	0,00	0,00	54 270,79	0,00	54 270,79
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	288 200,00	100 000,00	31 105,60	100 000,00	0,00	131 105,60	89 751,52	41 354,08
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	676 576,11	0,00	69 268,50	0,00	0,00	69 268,50	150,00	69 118,50
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	148 900,00	20 000,00	31 873,64	50 000,00	0,00	81 873,64	18 027,07	63 846,57
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	926 279,75	0,00	48 478,77	0,00	0,00	48 478,77	0,00	48 478,77
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	110 000,00	36 000,00	19 820,11	36 000,00	0,00	55 820,11	37 422,64	18 397,47
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	191 566,00	0,00	97 968,51	0,00	0,00	97 968,51	0,00	97 968,51
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	62 631,00	16 477,00	48 683,90	22 977,00	0,00	71 660,90	2 162,66	69 498,24
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	1 327 492,70	0,00	434 830,02	0,00	0,00	434 830,02	0,00	434 830,02
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	388 804,46	111 332,35	133 419,78	210 000,00	0,00	343 419,78	56 153,67	287 266,11
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	72 000,00	38 000,00	72 000,00	38 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	32 663 449,21	0,00	4 636 225,00	0,00	0,00	4 636 225,00	0,00	4 636 225,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	13 020 187,00	4 408 992,00	1 900 541,58	4 376 392,00	0,00	6 276 933,58	4 088 471,47	2 188 462,11
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	1 579 664,21	0,00	527 278,77	0,00	0,00	527 278,77	0,00	527 278,77
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	225 000,00	85 000,00	97 395,14	85 000,00	0,00	182 395,14	59 904,25	122 490,89
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	2 551 077,79	740 285,00	463 878,32	400 000,00	0,00	863 878,32	778 320,06	85 558,26
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	6 641 160,12	0,00	267 376,73	0,00	0,00	267 376,73	0,00	267 376,73
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	533 783,60	0,00	227 097,87	0,00	0,00	227 097,87	0,00	227 097,87
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	160 000,00	199 200,00	141 300,57	50 000,00	0,00	191 300,57	47 794,25	143 506,32
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	90 000,00	0,00	12 314,00	0,00	0,00	12 314,00	0,00	12 314,00
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	925 937,40	0,00	131 814,99	0,00	0,00	131 814,99	0,00	131 814,99

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	80 000,00	30 000,00	67 077,65	30 000,00	0,00	97 077,65	1 610,14	95 467,51
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	4 902,00	1 834,00	4 902,00	1 534,00	0,00	6 436,00	880,15	5 555,85
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	12 628,29	0,00	8 144,37	0,00	0,00	8 144,37	0,00	8 144,37
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	81 643,34	0,00	12 151,58	0,00	0,00	12 151,58	0,00	12 151,58
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	333,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	274 612,62	0,00	56 597,04	0,00	0,00	56 597,04	0,00	56 597,04
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	76 000,00	25 000,00	26 835,64	25 000,00	0,00	51 835,64	12 400,98	39 434,66
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	7 652 026,89	0,00	510 495,12	0,00	0,00	510 495,12	0,00	510 495,12
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	1 998 000,00	505 000,00	123 041,28	525 000,00	0,00	648 041,28	475 938,18	172 103,10
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	8 267 765,73	0,00	2 039 168,78	0,00	0,00	2 039 168,78	0,00	2 039 168,78
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	1 322 065,00	515 000,00	346 726,68	440 000,00	0,00	786 726,68	391 345,31	395 381,37
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	29 336 577,08	0,00	603 501,71	0,00	0,00	603 501,71	0,00	603 501,71
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	2 809 371,92	622 410,00	82 244,27	655 000,00	0,00	737 244,27	567 259,13	169 985,14
D A130-0011 2023/5	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	0,00	340 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	30 000,00	90 000,00
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	45 400,00	0,00	13 673,07	0,00	0,00	13 673,07	0,00	13 673,07
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	5 191 324,20	0,00	851 822,05	0,00	0,00	851 822,05	5 266,00	846 556,05
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	633 500,00	80 000,00	234 249,54	80 000,00	0,00	314 249,54	67 727,40	246 522,14
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	617 469,30	0,00	314 536,41	0,00	0,00	314 536,41	0,00	314 536,41
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	147 300,00	50 000,00	135 469,90	50 000,00	0,00	185 469,90	7 400,00	178 069,90
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	3 622 147,60	0,00	1 042 173,13	0,00	0,00	1 042 173,13	0,00	1 042 173,13
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	1 852 862,20	442 821,00	1 281 383,51	710 000,00	0,00	1 991 383,51	202 675,42	1 788 708,09
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	1 580 029,92	0,00	761 006,78	0,00	0,00	761 006,78	0,00	761 006,78

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	115 000,00	48 500,00	21 772,24	25 000,00	0,00	46 772,24	44 012,72	2 759,52
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	86 150,00	0,00	55 851,38	0,00	0,00	55 851,38	0,00	55 851,38
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	1 778 493,45	0,00	363 208,28	0,00	0,00	363 208,28	0,00	363 208,28
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	450 000,00	75 000,00	387 164,22	110 000,00	0,00	497 164,22	8 876,67	488 287,55
D A130-0011 2023/4	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	318 977,00	87 500,00	168 135,70	87 500,00	0,00	255 635,70	50 147,38	205 488,32
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	2 444 966,17	0,00	811 122,70	0,00	0,00	811 122,70	0,00	811 122,70
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	531 000,00	148 159,24	258 656,46	200 000,00	0,00	458 656,46	154 456,50	304 199,96
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	1 285 850,28	0,00	95 485,42	0,00	0,00	95 485,42	0,00	95 485,42
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	493 832,00	55 000,00	68 242,03	80 000,00	0,00	148 242,03	57 291,68	90 950,35
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	127 859,00	45 953,00	71 964,15	45 953,00	0,00	117 917,15	4 901,15	113 016,00
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	537 598,70	0,00	134 291,05	0,00	0,00	134 291,05	0,00	134 291,05
D A206-0019 2024/1	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	50 000,00	50 000,00	47 603,67	50 000,00	0,00	97 603,67	14 311,71	83 291,96
D A163-0002 2023/1	FRAIS DIVERS	938	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	23 601,58	0,00	5 329,64	0,00	0,00	5 329,64	0,00	5 329,64
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	784 736,13	0,00	362 481,19	0,00	0,00	362 481,19	0,00	362 481,19
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	157 000,00	80 000,00	129 168,10	20 000,00	0,00	149 168,10	75 313,45	73 854,65
D A206-0013 2020/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	18 530,00	0,00	5 069,48	0,00	0,00	5 069,48	0,00	5 069,48
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	27 000,00	0,00	12 009,15	0,00	0,00	12 009,15	0,00	12 009,15
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	5 825 499,57	0,00	697 145,88	0,00	0,00	697 145,88	0,00	697 145,88
D A112-0018 2022/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	307 390,00	0,00	2 810,00	0,00	0,00	2 810,00	0,00	2 810,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	902 500,00	200 000,00	665 974,76	200 000,00	0,00	865 974,76	184 625,66	681 349,10
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	35 000,00	0,00	18 140,18	0,00	0,00	18 140,18	0,00	18 140,18
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	150 000,00	120 000,00	144 083,54	120 000,00	0,00	264 083,54	89 780,17	174 303,37
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	2 856 035,00	0,00	360 885,00	0,00	0,00	360 885,00	0,00	360 885,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	819 819,00	340 000,00	456 455,75	0,00	0,00	456 455,75	368 520,64	87 935,11
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	4 981 249,49	0,00	1 995 960,55	0,00	0,00	1 995 960,55	0,00	1 995 960,55
D A205-0016 2020/1	FRAIS DIVERS RUP	930	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A205-0016 2022/1	FRAIS DIVERS RUP	930	32 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0014 2020/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	6 080 470,00	0,00	744 160,31	0,00	0,00	744 160,31	0,00	744 160,31
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	30 000,00	0,00	9 241,69	0,00	0,00	9 241,69	771,44	8 470,25
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	604 426,88	0,00	275 894,18	0,00	0,00	275 894,18	0,00	275 894,18
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	140 000,00	50 000,00	130 139,48	50 000,00	0,00	180 139,48	1 941,75	178 197,73
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	302 438,26	0,00	200 834,76	0,00	0,00	200 834,76	0,00	200 834,76
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	112 750,00	50 000,00	70 185,52	50 000,00	0,00	120 185,52	3 254,61	116 930,91
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	5 645 056,03	0,00	1 336 555,66	0,00	0,00	1 336 555,66	0,00	1 336 555,66
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	4 298 892,00	2 547 942,25	886 568,21	2 241 500,00	0,00	3 128 068,21	1 619 028,07	1 509 040,14
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	305 000,00	60 000,00	173 030,60	40 000,00	0,00	213 030,60	40 407,48	172 623,12
D A205-0014 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	3 358 568,27	0,00	162 658,43	0,00	0,00	162 658,43	0,00	162 658,43
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	5 560 500,00	1 550 000,00	526 917,33	1 550 000,00	0,00	2 076 917,33	1 292 482,50	784 434,83
D A205-0015 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	1 099 600,00	0,00	96 838,80	0,00	0,00	96 838,80	0,00	96 838,80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	2 292 000,00	915 000,00	142 821,10	915 000,00	0,00	1 057 821,10	889 740,93	168 080,17
D A121-0001 2024/1	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	75 000,00	135 000,00	39 337,12	135 000,00	0,00	174 337,12	55 255,38	119 081,74
D A130-0011 2020/3	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	112 650,00	0,00	112 650,00	0,00	0,00	112 650,00	0,00	112 650,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	137 517,20	74 679,00	132 161,10	27 500,00	0,00	159 661,10	4 000,00	155 661,10
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	594 000,00	0,00	332 616,39	0,00	0,00	332 616,39	0,00	332 616,39
D A130-0011 2021/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	246 600,00	0,00	50 729,48	0,00	0,00	50 729,48	0,00	50 729,48
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	932	254 642,78	0,00	190 716,25	0,00	0,00	190 716,25	0,00	190 716,25
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	159 510,91	0,00	93 749,10	0,00	0,00	93 749,10	0,00	93 749,10
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	2 911 723,90	0,00	483 692,02	0,00	0,00	483 692,02	0,00	483 692,02
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	690 000,00	230 000,00	201 253,60	230 000,00	0,00	431 253,60	171 457,17	259 796,43
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	902 863,29	274 000,00	151 504,45	290 000,00	0,00	441 504,45	226 189,22	215 315,23
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	820 460,00	0,00	239 732,38	0,00	0,00	239 732,38	0,00	239 732,38
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	5 395 865,09	0,00	973 513,23	0,00	0,00	973 513,23	0,00	973 513,23
D A112-0027 2025/1	Formations Sanitaires et Sociales	932	0,00	22 775 171,61	0,00	24 774 218,02	1 999 133,00	22 775 085,02	19 653 003,46	3 122 081,56
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	106 964,27	0,00	13 994,37	0,00	0,00	13 994,37	0,00	13 994,37
D A140-0012 2010/1	HAUTS: Animation dispositifs	935	5 074 789,52	0,00	623 199,43	0,00	0,00	623 199,43	0,00	623 199,43
D A140-0012 2022/1	HAUTS: Animation dispositifs	935	779 900,00	0,00	195 994,27	0,00	0,00	195 994,27	33 823,16	162 171,11
D A140-0035 2022/1	HAUTS: Dotation gouvernance	935	566 100,00	188 000,00	160 510,66	0,00	0,00	160 510,66	13 153,11	147 357,55
D A140-0016 2013/1	HAUTS: Leader	935	1 583 042,32	0,00	209 548,94	0,00	0,00	209 548,94	0,00	209 548,94
D A140-0046 2025/1	HAUTS: Leader	935	0,00	350 000,00	0,00	117 702,89	0,00	117 702,89	58 851,46	58 851,43
D A140-0016 2022/1	HAUTS: Leader 2014/2021	935	1 058 500,00	0,00	39 697,28	0,00	0,00	39 697,28	14 116,01	25 581,27

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A140-0017 2015/1	HAUTS: Outils de gouvernance	935	381 903,90	0,00	144 195,24	0,00	0,00	144 195,24	0,00	144 195,24
D A140-0017 2022/1	HAUTS: Outils de gouvernance	935	312 600,00	0,00	41 753,25	0,00	0,00	41 753,25	10 253,25	31 500,00
D A140-0045 2025/1	HAUTS : Animation/ Coopération Gals	935	0,00	308 000,00	0,00	306 750,67	0,00	306 750,67	0,00	306 750,67
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	192 012,69	0,00	42 940,22	0,00	0,00	42 940,22	0,00	42 940,22
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	330 845,93	85 990,03	187 711,84	108 000,00	0,00	295 711,84	141 970,29	153 741,55
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	9 041 061,67	0,00	394 902,98	0,00	0,00	394 902,98	0,00	394 902,98
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	2 916 760,00	396 180,00	610 689,17	642 500,00	0,00	1 253 189,17	372 657,12	880 532,05
D A206-0002 2022/1	ILLETTRISME - Maîtise compétences clés	934	1 058 500,00	0,00	47 662,30	0,00	0,00	47 662,30	6 709,70	40 952,60
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	608 209,62	0,00	69 845,43	0,00	0,00	69 845,43	0,00	69 845,43
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	22 000,00	10 000,00	13 058,56	10 000,00	0,00	23 058,56	5 499,88	17 558,68
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	7 007 707,20	0,00	127 989,09	0,00	0,00	127 989,09	0,00	127 989,09
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	1 170 000,00	330 000,00	138 887,91	400 000,00	0,00	538 887,91	295 880,98	243 006,93
D A209-0008 2024/1	INDEMNITES	930	480 000,00	36 900,00	480 000,00	200 000,00	0,00	680 000,00	0,00	680 000,00
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	18 860 000,00	0,00	2 684 534,86	0,00	0,00	2 684 534,86	0,00	2 684 534,86
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	2 022 000,00	0,00	435 018,84	0,00	0,00	435 018,84	0,00	435 018,84
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	400 000,00	158 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	80 000,00	20 000,00
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	446 926,50	0,00	22 274,88	0,00	0,00	22 274,88	8 918,70	13 356,18
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	1 181 450,00	0,00	420 934,00	0,00	0,00	420 934,00	0,00	420 934,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	240 000,00	80 000,00	148 456,57	80 000,00	0,00	228 456,57	43 261,84	185 194,73
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	461 594,95	0,00	11 616,42	0,00	0,00	11 616,42	0,00	11 616,42
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	320 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	2 695 759,43	0,00	137 993,00	0,00	0,00	137 993,00	0,00	137 993,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	498 035,35	575 000,00	162 731,55	270 000,00	0,00	432 731,55	501 083,69	-68 352,14
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	7 033 634,87	0,00	135 685,13	0,00	0,00	135 685,13	0,00	135 685,13
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	87 300,00	25 000,00	14 250,22	25 000,00	0,00	39 250,22	24 074,23	15 175,99
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	3 797,38	0,00	1 010,13	0,00	0,00	1 010,13	0,00	1 010,13
D A140-0040 2024/1	LOGEMENT: Dotation ADIL	935	20 400,00	21 000,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00
D A140-0041 2024/1	LOGEMENT: Dotation OFS	935	0,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETTRISME	934	9 183 408,52	0,00	1 073 613,69	0,00	0,00	1 073 613,69	0,00	1 073 613,69
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	775 000,00	400 000,00	139 187,14	625 000,00	0,00	764 187,14	232 442,76	531 744,38
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	337 833,82	0,00	124 157,79	0,00	0,00	124 157,79	0,00	124 157,79
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	164 920,65	0,00	128 935,78	30 000,00	0,00	158 935,78	0,00	158 935,78
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	1 420 515,64	0,00	80 416,04	0,00	0,00	80 416,04	0,00	80 416,04
D A205-0019 2022/1	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	930	252 928,08	0,00	123,19	0,00	0,00	123,19	0,00	123,19
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	837 614,00	260 000,00	119 733,86	320 000,00	0,00	439 733,86	134 917,96	304 815,90
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	936	133 839,38	0,00	82 774,87	0,00	0,00	82 774,87	0,00	82 774,87
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	1 118 000,00	850 000,00	617 452,11	1 504 818,75	1 410 000,00	712 270,86	428 602,46	283 668,40
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	204 100,00	0,00	18 928,16	0,00	0,00	18 928,16	0,00	18 928,16
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	25 542 000,00	0,00	3 646 913,87	0,00	0,00	3 646 913,87	0,00	3 646 913,87
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	9 500 000,00	5 250,00	3 069 840,70	0,00	0,00	3 069 840,70	-65 459,32	3 135 300,02
D A206-0012 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION T.	934	83 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0012 2020/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION TERRITORIALE	934	130 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	333 596,40	0,00	203 151,38	0,00	0,00	203 151,38	0,00	203 151,38
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	125 000,00	40 000,00	42 037,02	40 000,00	0,00	82 037,02	26 747,50	55 289,52

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	4 793 520,43	0,00	376 618,18	0,00	0,00	376 618,18	0,00	376 618,18
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	3 035 149,00	1 013 000,00	1 441 601,54	1 028 490,71	33 891,20	2 436 201,05	865 375,84	1 570 825,21
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	2 158 194,89	0,00	248 363,73	0,00	0,00	248 363,73	0,00	248 363,73
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	62 966 003,21	0,00	5 778 504,05	0,00	0,00	5 778 504,05	12 770,34	5 765 733,71
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	11 744 411,94	3 649 833,00	3 561 795,10	4 351 402,26	701 571,00	7 211 626,36	3 350 526,98	3 861 099,38
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	13 269 758,16	0,00	956 336,16	0,00	0,00	956 336,16	9 350,29	946 985,87
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	6 037 480,11	2 310 800,00	639 607,93	3 278 793,92	1 416 327,04	2 502 074,81	1 597 242,75	904 832,06
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	1 114 743,00	0,00	129 331,10	0,00	0,00	129 331,10	0,00	129 331,10
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	270 000,00	100 000,00	63 766,05	77 632,00	0,00	141 398,05	73 300,54	68 097,51
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	552 613,00	0,00	32 639,97	0,00	0,00	32 639,97	0,00	32 639,97
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	781 500,00	0,00	129 498,10	0,00	0,00	129 498,10	106 269,00	23 229,10
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	60 000,00	0,00	8 031,42	0,00	0,00	8 031,42	0,00	8 031,42
D A110-0019 2024/1	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	577 119,00	486 750,00	221 005,75	506 750,00	20 000,00	707 755,75	425 705,22	282 050,53
D A206-0005 2022/1	Mesures d accompagnement des jeunes	934	187 800,00	64 000,00	30 800,00	54 000,00	0,00	84 800,00	19 800,00	65 000,00
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	605 000,00	346 000,00	214 000,00	394 331,50	54 331,50	554 000,00	312 406,14	241 593,86
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS DE COOPERATION	930	663 478,39	335 000,00	182 517,16	335 000,00	0,00	517 517,16	290 134,13	227 383,03
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	215 000,00	0,00	187 728,44	0,00	0,00	187 728,44	0,00	187 728,44
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	547 262,00	400 000,00	380 119,46	390 152,00	0,00	770 271,46	123 874,19	646 397,27
D A112-0025 2019/1	PACTE MARCHES	932	22 876 369,00	0,00	4 337 063,38	0,00	0,00	4 337 063,38	0,00	4 337 063,38
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	29 536 875,30	8 214 459,41	24 708 255,44	11 444 426,10	3 229 973,24	32 922 708,30	9 418 772,17	23 503 936,13
D A112-0026 2019/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	11 492 647,83	0,00	2 292 647,83	0,00	0,00	2 292 647,83	0,00	2 292 647,83
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	19 432 216,70	7 800 000,00	2 451 017,99	11 200 000,00	0,00	13 651 017,99	7 799 571,87	5 851 446,12

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A112-0024 2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	24 698 784,00	0,00	3 445 160,58	0,00	0,00	3 445 160,58	92 403,66	3 352 756,92
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	67 487 561,53	21 590 355,00	27 995 577,42	22 096 851,46	669 990,00	49 422 438,88	16 819 305,82	32 603 133,06
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	18 739 595,99	0,00	2 991 326,75	0,00	0,00	2 991 326,75	0,00	2 991 326,75
D A144-0001 2022/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	21 492 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	5 950 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	1 707 465,00	640 000,00	9 962,77	600 000,00	0,00	609 962,77	639 307,63	-29 344,86
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	1 910 422,27	0,00	112 737,71	0,00	0,00	112 737,71	0,00	112 737,71
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	629 300,00	200 000,00	117 992,53	200 000,00	0,00	317 992,53	211 314,95	106 677,58
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	7 129 073,38	0,00	105 663,98	0,00	0,00	105 663,98	0,00	105 663,98
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	4 545 763,04	0,00	430 812,78	0,00	0,00	430 812,78	0,00	430 812,78
D A209-0004 2021/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	242 027,37	0,00	23 993,39	0,00	0,00	23 993,39	0,00	23 993,39
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	203 869,51	0,00	73 591,93	0,00	0,00	73 591,93	0,00	73 591,93
D A209-0002 2022/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	1 000,00	25 100,00	779,00	1 500,00	0,00	2 279,00	879,63	1 399,37
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	1 863 002,81	0,00	669 811,23	0,00	0,00	669 811,23	469,70	669 341,53
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	667 000,00	433 500,00	442 974,06	62 000,00	0,00	504 974,06	193 534,17	311 439,89
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	1 453 919,85	0,00	563 757,42	0,00	0,00	563 757,42	0,00	563 757,42
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	109 000,00	5 000,00	24 387,31	5 000,00	0,00	29 387,31	60,00	29 327,31
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	34 758 300,91	0,00	1 316 492,44	0,00	0,00	1 316 492,44	0,00	1 316 492,44
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	7 028 807,21	3 488 000,00	1 702 563,08	3 540 000,00	0,00	5 242 563,08	2 366 639,12	2 875 923,96
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	575 132,18	0,00	192 732,91	0,00	0,00	192 732,91	0,00	192 732,91
D A209-0007 2022/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	2 861 013,84	0,00	6 352,80	0,00	0,00	6 352,80	0,00	6 352,80
D A205-0006 2022/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	180 588,00	0,00	0,29	0,00	0,00	0,29	0,00	0,29
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	145 737,85	0,00	137 254,00	0,00	0,00	137 254,00	0,00	137 254,00
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	18 340,56	0,00	1 260,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	1 260,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	2 387 869,55	0,00	381 160,08	0,00	0,00	381 160,08	0,00	381 160,08
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	407 500,00	0,00	489,47	0,00	0,00	489,47	0,00	489,47
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	54 281,90	0,00	1,81	0,00	0,00	1,81	0,00	1,81
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	27 820 000,00	1 400 000,00	19 819 762,33	1 305 951,57	0,00	21 125 713,90	4 022 076,11	17 103 637,79
D A126-0017 2019/1	PEC	937	29 492 483,00	0,00	3 131 291,15	0,00	0,00	3 131 291,15	0,00	3 131 291,15
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	2 759 479,82	0,00	1 126 900,68	0,00	0,00	1 126 900,68	0,00	1 126 900,68
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	114 500,00	46 000,00	62 658,65	46 000,00	0,00	108 658,65	15 939,51	92 719,14
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	2 718 269,00	0,00	772 089,00	0,00	0,00	772 089,00	0,00	772 089,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	932	8 884 000,00	0,00	3 812 378,83	0,00	0,00	3 812 378,83	0,00	3 812 378,83
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMT DS COMPETENCE-MARCHE	932	9 296 000,00	0,00	3 602 187,49	0,00	0,00	3 602 187,49	0,00	3 602 187,49
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	340 000,00	0,00	313 346,28	0,00	0,00	313 346,28	0,00	313 346,28
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	40 000,00	20 000,00	40 000,00	20 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE	936	193 000,00	95 000,00	32 408,03	45 330,00	0,00	77 738,03	64 757,00	12 981,03
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	421 515,39	0,00	49 928,09	0,00	0,00	49 928,09	0,00	49 928,09
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	939 018,00	0,00	53 474,23	0,00	0,00	53 474,23	3 000,00	50 474,23
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	454 500,00	210 000,00	49 866,75	209 360,00	0,00	259 226,75	183 090,00	76 136,75
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	800 000,00	0,00	226 250,00	0,00	0,00	226 250,00	0,00	226 250,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	616 465,00	250 000,00	108 911,02	0,00	0,00	108 911,02	68 269,00	40 642,02

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	400 000,00	0,00	133 005,00	0,00	0,00	133 005,00	0,00	133 005,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	107 955,00	17 755,00	97 354,95	57 755,00	0,00	155 109,95	7 805,44	147 304,51
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	18 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	907 751,62	0,00	247 408,52	0,00	0,00	247 408,52	0,00	247 408,52
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	102 836,32	24 476,13	48 657,33	100 000,00	0,00	148 657,33	24 855,99	123 801,34
D A212-0002 2020/1	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k¿	936	1 506 352,91	0,00	943 606,75	0,00	0,00	943 606,75	0,00	943 606,75
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	936	8 144 398,75	0,00	2 816 391,68	0,00	0,00	2 816 391,68	0,00	2 816 391,68
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	6 456,64	0,00	1 405,42	0,00	0,00	1 405,42	0,00	1 405,42
D A150-0041 2024/1	PROG CONNAISS VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADIT OI	933	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0039 2024/1	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	50 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D A150-0038 2024/1	PROG REGiONAL D EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	175 000,00	245 000,00	175 000,00	245 000,00	0,00	420 000,00	106 419,00	313 581,00
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	936	99 402,00	0,00	80 184,71	0,00	0,00	80 184,71	0,00	80 184,71
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	1 164 243,18	0,00	234 939,47	0,00	0,00	234 939,47	0,00	234 939,47
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	434 000,00	220 000,00	82 432,20	220 000,00	0,00	302 432,20	157 363,28	145 068,92
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	936	5 602 312,90	0,00	1 320 168,20	0,00	0,00	1 320 168,20	0,00	1 320 168,20
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	1 622 579,82	129 000,00	689 713,56	69 204,60	45 286,14	713 632,02	392 635,49	320 996,53
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	999 647,91	0,00	135 018,40	0,00	0,00	135 018,40	0,00	135 018,40
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	1 447 438,00	1 372 662,00	595 039,71	1 544 676,28	244 082,45	1 895 633,54	649 379,59	1 246 253,95
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	790 223,97	0,00	330 692,35	0,00	0,00	330 692,35	0,00	330 692,35
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	1 759 000,00	619 800,00	652 049,85	650 000,00	0,00	1 302 049,85	610 991,74	691 058,11

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0012 2018/2	PROMOT°EXPORTAT°< 23K¿-DEIE	936	1 820 517,14	0,00	1 005 748,06	0,00	0,00	1 005 748,06	0,00	1 005 748,06
D A203-0005 2019/1	PROTOCOLE	930	640 763,00	0,00	278 801,06	0,00	0,00	278 801,06	0,00	278 801,06
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	629 706,89	167 000,00	210 777,99	167 000,00	0,00	377 777,99	80 835,33	296 942,66
R A133-0015 2025/1	REC AMENAGEMENT NUMERIQ FONCTIONNEMENT	935	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	24 379 367,25	0,00	1 486 750,56	0,00	0,00	1 486 750,56	0,00	1 486 750,56
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	806 028,48	0,00	249 414,54	0,00	0,00	249 414,54	0,00	249 414,54
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	290 171,00	60 000,00	156 182,74	60 000,00	0,00	216 182,74	49 553,69	166 629,05
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	119 483 956,86	0,00	23 153 452,79	0,00	0,00	23 153 452,79	0,00	23 153 452,79
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	22 867 783,30	15 200 000,00	2 050 324,03	11 800 000,00	0,00	13 850 324,03	15 192 487,62	-1 342 163,59
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	53 630 605,73	0,00	3 376 362,73	0,00	0,00	3 376 362,73	0,00	3 376 362,73
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	15 928 000,00	5 050 000,00	2 403 907,46	5 050 000,00	0,00	7 453 907,46	5 094 969,87	2 358 937,59
D A134-0013 2024/1	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	3 285 000,00	3 300 000,00	27 439,35	3 300 000,00	0,00	3 327 439,35	3 173 920,92	153 518,43
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00	0,00	0,00	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	6 033,00	0,00	2 243,46	0,00	0,00	2 243,46	0,00	2 243,46
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	200 000,00	57 000,00	10 000,00	40 000,00	0,00	50 000,00	20 000,00	30 000,00
D A140-0001 2010/1	SAR	935	563 653,11	0,00	8 635,28	0,00	0,00	8 635,28	0,00	8 635,28
D A140-0030 2021/1	SAR	935	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D A140-0030 2019/1	SAR - Evolution	935	615 765,00	0,00	425 280,70	0,00	0,00	425 280,70	0,00	425 280,70
D A140-0033 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	935	1 020 256,00	450 000,00	781 703,66	450 000,00	0,00	1 231 703,66	177 503,51	1 054 200,15
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	1 885 595,00	780 000,00	487 976,64	501 868,00	10 850,00	978 994,64	509 654,55	469 340,09

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	4 351 835,00	0,00	539 833,92	0,00	0,00	539 833,92	1 800,00	538 033,92
D A140-0038 2022/1	SEMATRA: Suivi études	938	44 000,00	0,00	4 001,00	0,00	0,00	4 001,00	0,00	4 001,00
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	42 549,00	0,00	38 325,24	0,00	0,00	38 325,24	0,00	38 325,24
D A140-0029 2018/1	SIG - Maintenance/mise à jour	935	74 000,00	0,00	5 859,50	0,00	0,00	5 859,50	0,00	5 859,50
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	42 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	8 760 521,81	0,00	1 026 915,89	0,00	0,00	1 026 915,89	0,00	1 026 915,89
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	1 191 000,00	274 000,00	50 197,60	273 905,50	0,00	324 103,10	136 952,75	187 150,35
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES	935	118 075,00	0,00	74 897,12	0,00	0,00	74 897,12	0,00	74 897,12
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	138 000,00	3 000,00	11 260,80	3 000,00	0,00	14 260,80	1 953,00	12 307,80
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - COTISATIONS ANNUELLES	935	52 816,00	13 000,00	26 471,88	13 000,00	0,00	39 471,88	12 371,49	27 100,39
D A140-0024 2016/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	204 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	25 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0023 2016/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	671 879,00	0,00	40 375,00	0,00	0,00	40 375,00	0,00	40 375,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	302 500,00	177 294,00	0,00	177 293,17	0,00	177 293,17	141 146,58	36 146,59
D A140-0003 2010/1	STRUCTURE - SMP Pierrefonds	935	2 347 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	955 000,00	719 730,00	178 500,00	577 917,00	0,00	756 417,00	607 302,00	149 115,00
D A140-0026 2018/1	STRUCTURES - Cotisations annuelles	935	39 535,00	0,00	12 891,48	0,00	0,00	12 891,48	0,00	12 891,48
D A130-0002 2022/2	SUBV FONCT INNOV CPN/FONDS PROPRES	936	2 371 088,12	124 675,61	569 210,62	13 248,51	0,00	582 459,13	104 157,29	478 301,84
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	1 946 574,00	0,00	136 740,75	0,00	0,00	136 740,75	0,00	136 740,75
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	5 783 714,18	0,00	877 727,37	0,00	0,00	877 727,37	0,00	877 727,37

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0035 2020/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	225 000,00	123 000,00	124 362,50	122 204,00	0,00	246 566,50	58 415,58	188 150,92
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	702 500,00	0,00	39 832,61	0,00	0,00	39 832,61	0,00	39 832,61
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	30 003 762,50	0,00	957 869,34	0,00	0,00	957 869,34	0,00	957 869,34
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	7 544 000,00	2 492 000,00	979 265,00	4 091 980,00	2 002 780,00	3 068 465,00	2 187 860,00	880 605,00
D A121-0002 2024/4	SUBVENTION FONCT RECH	932	40 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	1 052 000,00	0,00	64 746,27	0,00	0,00	64 746,27	0,00	64 746,27
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	483 000,00	90 000,00	50 140,00	45 000,00	25 000,00	70 140,00	29 460,00	40 680,00
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	933	107 032,19	0,00	10 604,99	0,00	0,00	10 604,99	0,00	10 604,99
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	9 245 121,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	11 964 440,86	0,00	515 229,09	0,00	0,00	515 229,09	0,00	515 229,09
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	22 395 784,23	0,00	1 159 934,40	0,00	0,00	1 159 934,40	0,00	1 159 934,40
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	5 680 777,00	2 335 000,00	1 153 656,36	2 293 224,00	78 000,00	3 368 880,36	2 196 551,26	1 172 329,10
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	280 914,96	0,00	28 888,62	0,00	0,00	28 888,62	0,00	28 888,62
D A209-0009 2024/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	60 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	30 000,00	10 000,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	3 393 409,00	1 136 629,00	0,00	1 126 875,00	0,00	1 126 875,00	1 126 875,00	0,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	400 000,00	0,00	354 000,00	0,00	0,00	354 000,00	0,00	354 000,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	95 928,00	0,00	3 390,19	0,00	0,00	3 390,19	0,00	3 390,19
D A140-0032 2019/1	Schéma Régional Mutualisation Ouverture Information Géographique	935	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	21 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	11 288,41	0,00	1 160,63	0,00	0,00	1 160,63	0,00	1 160,63
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	18 100,00	0,00	2 635,40	0,00	0,00	2 635,40	0,00	2 635,40

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	38 460,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	35 500,00	9 500,00	7 000,00	9 500,00	0,00	16 500,00	9 500,00	7 000,00
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	5 100,00	0,00	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	69 695,99	0,00	9 003,25	0,00	0,00	9 003,25	0,00	9 003,25
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	1 680 787,20	0,00	77 677,61	0,00	0,00	77 677,61	0,00	77 677,61
D A133-0016 2019/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	580 000,00	0,00	32 084,87	0,00	0,00	32 084,87	0,00	32 084,87
D A133-0016 2022/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	100 000,00	0,00	42 383,78	0,00	0,00	42 383,78	0,00	42 383,78
D A133-0016 2023/2	TOURISME NUMERIQUE	935	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0016 2023/1	TOURISME NUMERIQUE	935	62 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	2 958 200,00	0,00	1 718 174,92	0,00	0,00	1 718 174,92	0,00	1 718 174,92
D A140-0014 2022/1	URBAIN: Accompagnement SPL Maraina	935	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0014 2010/1	URBAIN: Accompagnement SPL Maraina	935	5 217 864,50	0,00	143 475,73	0,00	0,00	143 475,73	0,00	143 475,73
D A140-0036 2022/1	URBAIN: Projet structurants	935	340 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0042 2024/1	URBAIN:Sensibilisation/ évènement	935	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	121 770,00	70 000,00	45 208,00	0,00	0,00	45 208,00	8 322,00	36 886,00
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	333 552,00	0,00	125 102,96	0,00	0,00	125 102,96	0,00	125 102,96
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	372 833,00	0,00	157 250,00	0,00	0,00	157 250,00	0,00	157 250,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	457 406,00	180 000,00	148 758,85	129 212,24	0,00	277 971,09	128 052,44	149 918,65
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	1 541 397,46	0,00	200 699,50	0,00	0,00	200 699,50	0,00	200 699,50
TOTAL			**4 395 954 334,96**	**308 583 297,00**	**597 945 683,80**	**366 767 421,94**	**72 684 380,00**	**892 028 725,74**	**248 016 176,08**	**644 012 549,66**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**2,40**	**2,50**	**2,40**	**2,64**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	7 202 969,74	5 099,50	1 823,84	2 252 854,70	2 145 689,75	2 797 501,95
0-5	Fonds européens	180 248,37	0,00	0,00	168 472,37	0,00	11 776,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58 941 050,05	1 241 828,73	7 992 814,92	28 649 889,07	20 759 111,74	297 405,59
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	9 690 318,87	7 191,11	205 372,87	4 840 584,31	4 637 170,58	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	140 057,70	0,00	0,00	14 000,00	0,00	126 057,70
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	5 158 598,39	308 461,97	0,00	2 057 313,19	2 519 419,45	273 403,78
6	Action économique	42 624 325,02	13 845 960,69	20 235,21	220 346,81	12 138 145,33	16 399 636,98
7	Environnement	18 882 106,31	18 020 461,05	287 595,97	487 331,43	86 676,52	41,34
8	Transports	192 261 685,56	19 478 179,93	27 626 326,16	58 498 702,69	86 559 111,23	99 365,55
	TOTAL	**335 081 360,01**	**52 907 182,98**	**36 134 168,97**	**97 189 494,57**	**128 845 324,60**	**20 005 188,89**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	7 202 969,74	6 923,34	1 884 512,86	2 514 031,59	2 797 501,95
0-5	Fonds européens	180 248,37	0,00	137 913,76	0,00	42 334,61
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58 941 050,05	9 234 643,65	10 616 550,79	26 929 964,14	12 159 891,47
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 690 318,87	212 563,98	904 768,48	6 022 326,83	2 550 659,58
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	140 057,70	0,00	14 000,00	0,00	126 057,70
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	5 158 598,39	308 461,97	557 313,19	4 019 419,45	273 403,78
6	Action économique	42 624 325,02	6 188 858,35	227 548,45	13 290 101,52	22 917 816,70
7	Environnement	18 882 106,31	18 286 881,48	50 000,00	545 183,49	41,34
8	Transports	192 261 685,56	47 104 506,09	48 722 183,74	88 585 500,18	7 849 495,55
	TOTAL	**335 081 360,01**	**81 342 838,86**	**63 114 791,27**	**141 906 527,20**	**48 717 202,68**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	7 202 969,74	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	180 248,37	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58 941 050,05	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 690 318,87	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	140 057,70	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	5 158 598,39	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	42 624 325,02	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	18 882 106,31	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	192 261 685,56	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**335 081 360,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	7 202 969,74	5 099,50	370 165,68	3 089 852,48	3 737 852,08
0-5	Fonds européens	180 248,37	0,00	168 472,37	0,00	11 776,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58 941 050,05	71 478,90	26 695 931,76	30 349 897,94	1 823 741,45
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 690 318,87	0,00	5 045 957,18	4 644 361,69	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	140 057,70	0,00	0,00	0,00	140 057,70
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	5 158 598,39	308 461,97	1 850 000,00	2 726 732,64	273 403,78
6	Action économique	42 624 325,02	8 075 720,10	220 346,81	10 768 711,50	23 559 546,61
7	Environnement	18 882 106,31	191 535,21	724 927,40	17 915 923,32	49 720,38
8	Transports	192 261 685,56	32 416,68	80 536 441,46	111 352 806,54	340 020,88
	TOTAL	**335 081 360,01**	**8 684 712,36**	**115 612 242,66**	**180 848 286,11**	**29 936 118,88**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE — D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

D2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N — D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
M.Bernard PICARDO	A SENATUS CONSULTO	5 015,55	10/03/2025-11/03/2025 Hôtel Dina Morgabine 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S
M.Jean-Bernard MARATCHIA	A SENATUS CONSULTO	3 165,67	15/09/2025 Hôtel Exsel Créolia 97400 Saint Denis	SECURISER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA REGION ET DE SES ELUS EN PERIODE PRE/ELECTORALE
M.Jean-Bernard MARATCHIA	FORMATION ET CITOYENNETÉ	2 300,00	24/10/2025-25/10/2025 97438 Sainte Marie	(RE)NOUER LES LIENS DE CONFIANCE AVEC SES ADMINISTRÉS
M.Pascal PLANTE	A SENATUS CONSULTO	5 015,55	10/03/2025-11/03/2025 Hôtel Dina Morgabine 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S
Mme Amandine RAMAYE	A SENATUS CONSULTO	3 165,67	15/09/2025 Hôtel Exsel Créolia 97400 Saint Denis	SECURISER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA REGION ET DE SES ELUS EN PERIODE PRE/ELECTORALE
Mme Anne CHANE-KAYE-BONE	A SENATUS CONSULTO	5 015,55	10/03/2025-11/03/2025 Hôtel Dina Morgabine 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S
Mme Céline SITOUZE	A SENATUS CONSULTO	7 131,03	10/06/2025-13/06/2025 Hôtel le Radisson 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S
Mme Céline SITOUZE	A SENATUS CONSULTO	3 165,67	15/09/2025 Hôtel Exsel Créolia 97400 Saint Denis	SECURISER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA REGION ET DE SES ELUS EN PERIODE PRE/ELECTORALE
Mme Céline SITOUZE	FORMATION ET CITOYENNETÉ	2 300,00	24/10/2025-25/10/2025 97438 Sainte Marie	(RE)NOUER LES LIENS DE CONFIANCE AVEC SES ADMINISTRÉS
Mme Karine NABENESA	A SENATUS CONSULTO	7 131,03	10/06/2025-13/06/2025 Hôtel le Radisson 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S
Mme Karine NABENESA	A SENATUS CONSULTO	3 165,67	15/09/2025 Hôtel Exsel Créolia 97400 Saint Denis	SECURISER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA REGION ET DE SES ELUS EN PERIODE PRE/ELECTORALE
Mme Karine NABENESA	FORMATION ET CITOYENNETÉ	2 300,00	24/10/2025-25/10/2025 97438 Sainte Marie	(RE)NOUER LES LIENS DE CONFIANCE AVEC SES ADMINISTRÉS
Mme Lorraine NATIVEL	A SENATUS CONSULTO	5 015,55	10/03/2025-11/03/2025 Hôtel Dina Morgabine 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S
Mme Lorraine NATIVEL	A SENATUS CONSULTO	7 131,03	10/06/2025-13/06/2025 Hôtel le Radisson 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
Mme Lorraine NATIVEL	A SENATUS CONSULTO	3 165,67	15/09/2025 Hôtel Exsel Créolia 97400 Saint Denis	SECURISER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA REGION ET DE SES ELUS EN PERIODE PRE/ELECTORALE
Mme Sabrina RAMIN	A SENATUS CONSULTO	3 165,67	15/09/2025 Hôtel Exsel Créolia 97400 Saint Denis	SECURISER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA REGION ET DE SES ELUS EN PERIODE PRE/ELECTORALE
Mme Stéphanie POINY-TOPLAN	A SENATUS CONSULTO	7 131,03	10/06/2025-13/06/2025 Hôtel le Radisson 97400 Saint Denis	INTEGRER L'IA DANS LE QUOTIDIEN DES ELU(E)S
Mme Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE	A SENATUS CONSULTO	3 165,67	15/09/2025 Hôtel Exsel Créolia 97400 Saint Denis	SECURISER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA REGION ET DE SES ELUS EN PERIODE PRE/ELECTORALE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	1 499 552,80	4 531 277,66	-66,91	9 256 593,67	9 256 593,67	0,00	14 180 017,06	13 917 769,42	1,88	24 936 163,53	27 705 640,75	-10,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	4 047 392,00	4 047 392,00	0,00
Total ressources externes	**4 047 392,00**	**4 047 392,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**4 047 392,00**	**4 047 392,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1) — D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 29/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 29/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

NELSON Barbara (1018635503-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe **A DRFiP DE LA REUNION, le 29/05/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A REUNION, le 01/06/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200095

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 41(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.
(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1) 6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 8
E - Bilan synthétique 9
F - Compte de résultat synthétique 10

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 11

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation 12
A1.2 - Recettes d'exploitation 13
A2.1 - Dépenses d'investissement 14
A2.2 - Recettes d'investissement 15

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation 16
B2 - Recettes d'exploitation 18
C1 - Dépenses d'investissement 19
C2 - Recettes d'investissement 21
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 23

III - États financiers

A - Bilan 24
B - Compte de résultat 29

III - Etats financiers

C - Balance des comptes 32

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1) 35

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 37
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 38
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 42
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 45
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 47
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 48
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 49
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 50
B3 - Etat des provisions et des dépréciations 51
B4 - Etat des charges transférées 52
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers 53
B6.1 - Etat des emprunts garantis 54
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 55
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget 56
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail 57
B8.2 - Etat des marchés de partenariat 58
B8.3 - Etat des autres engagements donnés 59
B8.4 - Etat des engagements reçus 60
B9.1 - Etat du personnel 61
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 63
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 64

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 65
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses 66
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes 67
C2.1 - Situation des autorisations de programme 68
C2.2 - Situation des autorisations dengagement 69

IV - Annexes

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

C. États annexés budgétaires

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

IV - États annexés

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3) 77
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3) 78
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3) 79
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3) 80
E - État des Contrôles du Compte Financier 81

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 82

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	**Exploitation**	**Total cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	**0,00**	**73 000,00**	**73 000,00**
	Recettes réalisées (1)	B	**0,00**	**111 095,99**	**111 095,99**
	Restes à réaliser	C	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	**0,00**	**1 272 258,82**	**1 272 258,82**
	Dépenses réalisées (1)	E	**0,00**	**128 225,34**	**128 225,34**
	Restes à réaliser	F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	**0,00**	**-17 129,35**	**-17 129,35**
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	**0,00**	**1 199 258,82**	**1 199 258,82**
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	**0,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	**0,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL II	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ENERGIE REUNION BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	1 199 258,82	0,00	-17 129,35	0,00	1 182 129,47
Sous-Total	1 199 258,82	0,00	-17 129,35	0,00	1 182 129,47
TOTAL III	**1 199 258,82**	**0,00**	**-17 129,35**	**0,00**	**1 182 129,47**
TOTAL I + II + III	**1 199 258,82**	**0,00**	**-17 129,35**	**0,00**	**1 182 129,47**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1) — C

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES — D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL	(II)	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	1 199,26
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-17,13
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	**0,00**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**0,00**	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	**TOTAL FONDS PROPRES**	**1 182,13**
Créances	1 182,13	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**0,00**
Valeurs mobilières de placement	0,00	**Dettes financières à long terme**	**0,00**
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	0,00
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 182,13**	**Total des dettes à court terme**	**0,00**
Comptes de régularisation	**0,00**	**TOTAL DETTES**	**0,00**
		Comptes de régularisation	**0,00**
TOTAL ACTIF	**1 182,13**	**TOTAL PASSIF**	**1 182,13**

(1)Déduction faite des amortissements et dépréciations
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**F**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus	0,00	0,00
Dotations et subventions reçues	0,00	0,00
Produits des services	111,10	88,71
Autres produits	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	111,10	88,71
Traitements, salaires, charges sociales	0,00	0,00
Achats et charges externes	120,37	70,87
Participations et interventions	7,86	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Charges courantes non financières	128,23	70,87
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**-17,13**	**17,84**
Produits courants financiers	0,00	0,00
Charges courantes financières	0,00	0,00
RESULTAT COURANT FINANCIER	**0,00**	**0,00**
RESULTAT COURANT	**-17,13**	**17,84**
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0,00**	**0,00**
Impôts sur les bénéfices	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-17,13**	**17,84**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 225 758,82	101 953,35	0,00	101 953,35	8,32	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	18 416,00	0,00	18 416,00	52,62	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	7 855,99	0,00	7 855,99	87,29	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 269 758,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**10,10**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 272 258,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	***10,08***	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**1 272 258,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**10,08**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**1 272 258,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) ce chapitre n'existe pas en M49
(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	72 000,00	111 095,99	0,00	111 095,99	154,30	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**73 000,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**152,19**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**73 000,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**152,19**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**73 000,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**152,19**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**1 199 258,82**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**1 272 258,82**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre *040*	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre *041*	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	**B1**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
62871	à la collectivité de rattachement	0,00	101 953,35	0,00	101 953,35	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 225 758,82	101 953,35	0,00	101 953,35	1 123 805,47
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	18 416,00	0,00	18 416,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00	18 416,00	0,00	18 416,00	16 584,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	7 855,99	0,00	7 855,99	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	7 855,99	0,00	7 855,99	1 144,01
Total des dépenses de gestion courante		**1 269 758,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**1 141 533,48**
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 272 258,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**1 144 033,48**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**1 272 258,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**1 144 033,48**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'exploitation		**1 272 258,82**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**1 144 033,48**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

D1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Recettes d'exploitation - Vue détaillée — B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	0,00	8 854,40	0,00	8 854,40	0,00
7083	Locations diverses	0,00	102 241,59	0,00	102 241,59	0,00
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	72 000,00	111 095,99	0,00	111 095,99	-39 095,99
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		**73 000,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**-38 095,99**
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**73 000,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**-38 095,99**
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**73 000,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**-38 095,99**
002 Résultat d'exploitation reporté		**1 199 258,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section d'exploitation		**1 272 258,82**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**1 161 162,83**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Dépenses d'investissement - Vue détaillée — C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	**C2**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations incorporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de R et D	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1) En toute propriété	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
2) Reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
3) Reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Stocks et en cours	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Créances	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Créances d'exploitation	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Clients et comptes rattachés	112 305,49	0,00	112 305,49	105 480,00
Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	11 553,00	0,00	11 553,00	8 594,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances diverses	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Créances sur l'état et les collectivités publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	1 058 271,51	0,00	1 058 271,51	1 094 040,25
Opérations pour le compte de tiers (créances)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Disponibilités	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Avances de trésorerie	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges constatées d'avance	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL II	**1 182 130,00**	**0,00**	**1 182 130,00**	**1 208 114,25**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à classer et à régulariser	0,54	0,00	0,54	0,04
Écarts de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	**0,54**	**0,00**	**0,54**	**0,04**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**1 182 130,54**	**0,00**	**1 182 130,54**	**1 208 114,29**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	**0,00**	**0,00**
Fonds internes	**0,00**	**0,00**
Dotations	0,00	0,00
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	0,00	0,00
Affectation (par la collectivité de rattachement)	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00
Report à nouveau (1)	1 199 258,82	1 181 414,17
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-17 129,35	17 844,65
Subventions d'investissement	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
Autres fonds	**0,00**	**0,00**
Fonds globalisés	0,00	0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00
TOTAL I	**1 182 129,47**	**1 199 258,82**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	**0,00**	**0,00**
DETTES	**0,00**	**0,00**
Dettes financières	**0,00**	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
Avances	**0,00**	**0,00**
Dettes d'exploitation	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	1,07	1,07
Autres	0,00	0,00
Dettes diverses	**0,00**	**0,00**
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	0,00	0,00
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	0,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers (dettes)	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	**0,00**	**0,00**
TOTAL III	**1,07**	**1,07**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,00**	**0,00**
Recettes à classer ou à régulariser	0,00	8 854,40
Écart de conversion - Passif	0,00	0,00
TOTAL IV	**0,00**	**8 854,40**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**1 182 130,54**	**1 208 114,29**

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	**0,00**	**0,00**
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00
Prestations de services	*0,00*	*0,00*
Divers	*111 095,99*	*88 710,28*
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
TOTAL I	**111 095,99**	**88 710,28**
CHARGES D'EXPLOITATION	**0,00**	**0,00**
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	120 369,35	70 865,63
Impôts, taxes, et versements assimilés	0,00	0,00
Sur rémunérations	*0,00*	*0,00*
Autres	*0,00*	*0,00*
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Dotations aux amortissements sur immobilisations	*0,00*	*0,00*
Dotations aux dépréciations des immobilisations	*0,00*	*0,00*
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	*0,00*	*0,00*
Dotations aux provisions pour risques et charges	*0,00*	*0,00*
Autres charges	7 855,99	0,00
TOTAL II	**128 225,34**	**70 865,63**
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-17 129,35**	**17 844,65**
PRODUITS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	**0,00**	**0,00**
CHARGES FINANCIÈRES	**0,00**	**0,00**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	**0,00**	**0,00**
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**0,00**	**0,00**
A + B - RÉSULTAT COURANT	**-17 129,35**	**17 844,65**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0,00**	**0,00**
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Subventions exceptionnelles	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	**0,00**	**0,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0,00**	**0,00**
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Subventions exceptionnelles	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Valeur comptable des immobilisations cédées	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	**0,00**	**0,00**
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00**	**0,00**
Impôts sur les bénéfices (VII)	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**111 095,99**	**88 710,28**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**128 225,34**	**70 865,63**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-17 129,35**	**17 844,65**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur	0,00	1 181 414,17	0,00	17 844,65	0,00	0,00	0,00	1 199 258,82	0,00	1 199 258,82
	Sous Total compte 11	**0,00**	**1 181 414,17**	**0,00**	**17 844,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 199 258,82**	**0,00**	**1 199 258,82**
12	Résultat exercice bénef ou perte	0,00	17 844,65	17 844,65	0,00	0,00	0,00	17 844,65	17 844,65	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**0,00**	**17 844,65**	**17 844,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 844,65**	**17 844,65**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 1	**0,00**	**1 199 258,82**	**17 844,65**	**17 844,65**	**0,00**	**0,00**	**17 844,65**	**1 217 103,47**	**0,00**	**1 199 258,82**
411	Clients	96 250,65	0,00	119 786,53	105 105,05	0,00	0,00	216 037,18	105 105,05	110 932,13	0,00
4161	Créances douteuses	9 229,35	0,00	54 225,78	62 081,77	0,00	0,00	63 455,13	62 081,77	1 373,36	0,00
	Sous Total compte 416	**9 229,35**	**0,00**	**54 225,78**	**62 081,77**	**0,00**	**0,00**	**63 455,13**	**62 081,77**	**1 373,36**	**0,00**
	Sous Total compte 41	**105 480,00**	**0,00**	**174 012,31**	**167 186,82**	**0,00**	**0,00**	**279 492,31**	**167 186,82**	**112 305,49**	**0,00**
4431	Opér particul avec Etat dépenses	0,00	0,00	129 035,39	129 035,39	0,00	0,00	129 035,39	129 035,39	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	**0,00**	**0,00**	**129 035,39**	**129 035,39**	**0,00**	**0,00**	**129 035,39**	**129 035,39**	**0,00**	**0,00**
44551	Etat - TVA à décaisser	0,00	0,00	25,00	25,00	0,00	0,00	25,00	25,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4455	**0,00**	**0,00**	**25,00**	**25,00**	**0,00**	**0,00**	**25,00**	**25,00**	**0,00**	**0,00**
44566	TVA déduct sur autres biens et services	0,00	0,00	8 666,04	8 666,04	0,00	0,00	8 666,04	8 666,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 4456	**0,00**	**0,00**	**8 666,04**	**8 666,04**	**0,00**	**0,00**	**8 666,04**	**8 666,04**	**0,00**	**0,00**
44571	Etat - TVA collectée	0,00	0,00	8 691,00	8 691,00	0,00	0,00	8 691,00	8 691,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4457	**0,00**	**0,00**	**8 691,00**	**8 691,00**	**0,00**	**0,00**	**8 691,00**	**8 691,00**	**0,00**	**0,00**
44581	Acomptes - régime simplifié imposition	8 594,00	0,00	2 984,00	25,00	0,00	0,00	11 578,00	25,00	11 553,00	0,00
445888	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente	0,00	1,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,07	0,00	1,07
	Sous Total compte 44588	**0,00**	**1,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1,07**	**0,00**	**1,07**
	Sous Total compte 4458	**8 594,00**	**1,07**	**2 984,00**	**25,00**	**0,00**	**0,00**	**11 578,00**	**26,07**	**11 551,93**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 445	**8 594,00**	**1,07**	**20 366,04**	**17 407,04**	**0,00**	**0,00**	**28 960,04**	**17 408,11**	**11 551,93**	**0,00**
	Sous Total compte 44	**8 594,00**	**1,07**	**149 401,43**	**146 442,43**	**0,00**	**0,00**	**157 995,43**	**146 443,50**	**11 551,93**	**0,00**
4514	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	1 094 040,25	0,00	149 103,07	184 871,81	0,00	0,00	1 243 143,32	184 871,81	1 058 271,51	0,00
	Sous Total compte 451	**1 094 040,25**	**0,00**	**149 103,07**	**184 871,81**	**0,00**	**0,00**	**1 243 143,32**	**184 871,81**	**1 058 271,51**	**0,00**
	Sous Total compte 45	**1 094 040,25**	**0,00**	**149 103,07**	**184 871,81**	**0,00**	**0,00**	**1 243 143,32**	**184 871,81**	**1 058 271,51**	**0,00**
466	Excédt de verSEMent	0,00	0,00	52 852,42	52 852,42	0,00	0,00	52 852,42	52 852,42	0,00	0,00
	Sous Total compte 46	**0,00**	**0,00**	**52 852,42**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**	**52 852,42**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**
471412	Excédent à réimputer - personnes morales	0,00	0,00	52 852,42	52 852,42	0,00	0,00	52 852,42	52 852,42	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	**0,00**	**0,00**	**52 852,42**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**	**52 852,42**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 4714	**0,00**	**0,00**	**52 852,42**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**	**52 852,42**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	8 854,40	8 854,40	0,00	0,00	0,00	8 854,40	8 854,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	**0,00**	**8 854,40**	**61 706,82**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**	**61 706,82**	**61 706,82**	**0,00**	**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,04	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,54	0,00	0,54	0,00
	Sous Total compte 478	**0,04**	**0,00**	**0,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,54**	**0,00**	**0,54**	**0,00**
	Sous Total compte 47	**0,04**	**8 854,40**	**61 707,32**	**52 852,42**	**0,00**	**0,00**	**61 707,36**	**61 706,82**	**0,54**	**0,00**
	Total classe 4	**1 208 114,29**	**8 855,47**	**587 076,55**	**604 205,90**	**0,00**	**0,00**	**1 795 190,84**	**613 061,37**	**1 182 130,54**	**1,07**
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	7 855,99	7 855,99	0,00	0,00	7 855,99	7 855,99	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**7 855,99**	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**7 855,99**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 58	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**7 855,99**	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**7 855,99**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 5	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**7 855,99**	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**7 855,99**	**0,00**	**0,00**
6215	Persel affecté par collectivité rattacht	0,00	0,00	0,00	0,00	18 416,00	0,00	18 416,00	0,00	18 416,00	0,00
	Sous Total compte 621	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 416,00**	**0,00**	**18 416,00**	**0,00**	**18 416,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62871	à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	101 953,35	0,00	101 953,35	0,00	101 953,35	0,00
	Sous Total compte 6287	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**101 953,35**	**0,00**	**101 953,35**	**0,00**	**101 953,35**	**0,00**
	Sous Total compte 628	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**101 953,35**	**0,00**	**101 953,35**	**0,00**	**101 953,35**	**0,00**
	Sous Total compte 62	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**120 369,35**	**0,00**	**120 369,35**	**0,00**	**120 369,35**	**0,00**
6541	Créances admises ANV	0,00	0,00	0,00	0,00	7 855,99	0,00	7 855,99	0,00	7 855,99	0,00
	Sous Total compte 654	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**0,00**	**7 855,99**	**0,00**	**7 855,99**	**0,00**
	Sous Total compte 65	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 855,99**	**0,00**	**7 855,99**	**0,00**	**7 855,99**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**0,00**	**128 225,34**	**0,00**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 854,40	0,00	8 854,40	0,00	8 854,40
	Sous Total compte 701	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 854,40**	**0,00**	**8 854,40**	**0,00**	**8 854,40**
7083	Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 241,59	0,00	102 241,59	0,00	102 241,59
	Sous Total compte 708	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**102 241,59**	**0,00**	**102 241,59**	**0,00**	**102 241,59**
	Sous Total compte 70	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**	**0,00**	**111 095,99**
	Total général	**1 208 114,29**	**1 208 114,29**	**612 777,19**	**629 906,54**	**128 225,34**	**111 095,99**	**1 949 116,82**	**1 949 116,82**	**1 310 355,88**	**1 310 355,88**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	809 017 300,00	637 869 374,16	0,00	637 869 374,16
RECETTES	809 017 300,00	793 343 861,83	0,00	793 343 861,83
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	688 899 906,37	581 691 983,76	0,00	581 691 983,76
RECETTES	688 899 906,37	502 451 121,60	0,00	502 451 121,60

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 272 258,82	128 225,34	0,00	128 225,34
RECETTES	1 272 258,82	111 095,99	0,00	111 095,99
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 848 000,00	2 847 390,94	0,00	2 847 390,94
RECETTES	2 848 000,00	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 800 597,86	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 800 597,86	2 953 644,62	0,00	2 953 644,62

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	42 020 000,00	41 202 358,51	0,00	41 202 358,51
RECETTES	42 020 000,00	41 336 038,49	0,00	41 336 038,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200137

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 403 064,07	5 163 879,63	16 239 184,44	21 403 064,07
RECETTES	21 403 064,07	3 868 131,24	14 225 504,22	18 093 635,46
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET :				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
DEPENSES	3 605 792,00	2 181 351,30	1 424 440,70	3 605 792,00
RECETTES	3 605 792,00	0,00	3 605 792,00	3 605 792,00

BUDGET FEDER FSE 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200129				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	188 039 652,23	126 077 823,36	60 557 957,74	186 635 781,10
RECETTES	188 039 652,23	86 544 093,05	101 036 555,96	187 580 649,01
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	444 454 691,26	156 952 098,47	286 555 812,27	443 507 910,74
RECETTES	444 454 691,26	163 344 904,49	281 109 786,77	444 454 691,26

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	890 086 194,12
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	1 043 298 740,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	1 031 639 146,17
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	953 465 249,48
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 206 361 262,61	1 556 947 945,14	364 777 395,15	1 921 725 340,29
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 206 361 262,61	1 596 786 350,98	399 977 638,95	1 996 763 989,93

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					**0,00**									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1) — B1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) — B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1) — B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.8

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS — B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES

B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

B5

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS — B6.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET — B7.1

B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL — B8.1

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT — B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS — B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL — B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE — B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**			**0,00**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**0,00**			**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**0,00**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

D1.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D1.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 08/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 08/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BILLARD Magali (1018175841-0), Inspecteur des Finances Publiques **A DRFiP DE LA REUNION, le 10/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A REUNION, le 14/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200087

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 4(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.
(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1) 6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 8
E - Bilan synthétique 9
F - Compte de résultat synthétique 10

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 11

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation 12
A1.2 - Recettes d'exploitation 13
A2.1 - Dépenses d'investissement 14
A2.2 - Recettes d'investissement 15

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation 16
B2 - Recettes d'exploitation 17
C1 - Dépenses d'investissement 18
C2 - Recettes d'investissement 20
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 22

III - États financiers

A - Bilan 23
B - Compte de résultat 28

III - Etats financiers

C - Balance des comptes 31

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1) 34

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 36
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 37
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 41
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 43
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 44
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 46
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 47
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 48
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 49
B3 - Etat des provisions et des dépréciations 50
B4 - Etat des charges transférées 51
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers 52
B6.1 - Etat des emprunts garantis 53
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 54
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget 55
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail 56
B8.2 - Etat des marchés de partenariat 57
B8.3 - Etat des autres engagements donnés 58
B8.4 - Etat des engagements reçus 59
B9.1 - Etat du personnel 60
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 62
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 63

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 64
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses 65
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes 66
C2.1 - Situation des autorisations de programme 67
C2.2 - Situation des autorisations dengagement 68

IV - Annexes

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

C. États annexés budgétaires

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

IV - États annexés

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3) 76
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3) 77
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3) 78
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3) 79
E - État des Contrôles du Compte Financier 80

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 81

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	**Exploitation**	**Total cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	**2 954 253,68**	**2 848 000,00**	**5 802 253,68**
	Recettes réalisées (1)	B	**2 953 644,62**	**2 833 459,67**	**5 787 104,29**
	Restes à réaliser	C	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	**4 800 597,86**	**2 848 000,00**	**7 648 597,86**
	Dépenses réalisées (1)	E	**2 833 459,67**	**2 847 390,94**	**5 680 850,61**
	Restes à réaliser	F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	**120 184,95**	**-13 931,27**	**106 253,68**
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	**1 846 344,18**	**0,00**	**1 846 344,18**
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	**1 966 529,13**	**-13 931,27**	**1 952 597,86**
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	**1 966 529,13**	**-13 931,27**	**1 952 597,86**

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL II	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DSP REGION REUNION BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 846 344,18	0,00	120 184,95	0,00	1 966 529,13
Fonctionnement	106 253,68	106 253,68	-13 931,27	0,00	-13 931,27
Sous-Total	1 952 597,86	106 253,68	106 253,68	0,00	1 952 597,86
TOTAL III	**1 952 597,86**	**106 253,68**	**106 253,68**	**0,00**	**1 952 597,86**
TOTAL I + II + III	**1 952 597,86**	**106 253,68**	**106 253,68**	**0,00**	**1 952 597,86**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1) — C

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL	(II)	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES — D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	20 041,67	Réserves	2 077,98
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-13,93
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	19 930,22
Total immobilisations corporelles (nettes)	**20 041,67**	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	**0,00**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**20 041,67**	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	**TOTAL FONDS PROPRES**	**21 994,27**
Créances	1 952,60	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**0,00**
Valeurs mobilières de placement	0,00	**Dettes financières à long terme**	**0,00**
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	0,00
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 952,60**	**Total des dettes à court terme**	**0,00**
Comptes de régularisation	**0,00**	**TOTAL DETTES**	**0,00**
		Comptes de régularisation	**0,00**
TOTAL ACTIF	**21 994,27**	**TOTAL PASSIF**	**21 994,27**

(1)Déduction faite des amortissements et dépréciations
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**F**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus	0,00	0,00
Dotations et subventions reçues	0,00	0,00
Produits des services	0,00	0,00
Autres produits	0,00	144,17
Transferts de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	0,00	144,17
Traitements, salaires, charges sociales	0,00	0,00
Achats et charges externes	0,00	23,98
Participations et interventions	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	2 847,39	2 847,39
Autres charges	0,00	0,00
Charges courantes non financières	2 847,39	2 871,37
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**-2 847,39**	**-2 727,21**
Produits courants financiers	0,00	0,00
Charges courantes financières	0,00	0,00
RESULTAT COURANT FINANCIER	**0,00**	**0,00**
RESULTAT COURANT	**-2 847,39**	**-2 727,21**
Produits exceptionnels	2 833,46	2 833,46
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2 833,46**	**2 833,46**
Impôts sur les bénéfices	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-13,93**	**106,25**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	***0,00***	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*2 848 000,00*	*2 847 390,94*	*0,00*	*2 847 390,94*	*99,98*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 848 000,00***	***2 847 390,94***	***0,00***	***2 847 390,94***	***99,98***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**2 848 000,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**99,98**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**2 848 000,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) ce chapitre n'existe pas en M49
(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*2 848 000,00*	*2 833 459,67*	*0,00*	*2 833 459,67*	*99,49*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***2 848 000,00***	***2 833 459,67***	***0,00***	***2 833 459,67***	***99,49***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**2 848 000,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**	**99,49**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**2 848 000,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 952 597,86	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 952 597,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 952 597,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre *040*	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*2 848 000,00*	*2 833 459,67*	*99,49*	*0,00*
Chapitre *041*	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 848 000,00***	***2 833 459,67***	***99,49***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**4 800 597,86**	**2 833 459,67**	**59,02**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**4 800 597,86**	**2 833 459,67**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	106 253,68	106 253,68	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**106 253,68**	**106 253,68**	**100,00**	**0,00**
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*2 848 000,00*	*2 847 390,94*	*99,98*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 848 000,00***	***2 847 390,94***	***99,98***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**2 954 253,68**	**2 953 644,62**	**99,98**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**1 846 344,18**			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**4 800 597,86**	**2 953 644,62**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée — B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
6811	*Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles*	*0,00*	*2 847 390,94*	*0,00*	*2 847 390,94*	*0,00*
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*2 848 000,00*	*2 847 390,94*	*0,00*	*2 847 390,94*	*609,06*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 848 000,00***	***2 847 390,94***	***0,00***	***2 847 390,94***	***609,06***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**2 848 000,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**609,06**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'exploitation		**2 848 000,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**609,06**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

D1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Recettes d'exploitation - Vue détaillée — B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
777	*Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice*	*0,00*	*2 833 459,67*	*0,00*	*2 833 459,67*	*0,00*
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*2 848 000,00*	*2 833 459,67*	*0,00*	*2 833 459,67*	*14 540,33*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***2 848 000,00***	***2 833 459,67***	***0,00***	***2 833 459,67***	***14 540,33***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**2 848 000,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**	**14 540,33**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section d'exploitation		**2 848 000,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**	**14 540,33**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Dépenses d'investissement - Vue détaillée — C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	1 952 597,86	0,00	0,00	0,00	1 952 597,86
Total des dépenses d'équipement		**1 952 597,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 952 597,86**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 952 597,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 952 597,86**
13912	*Régions*	*0,00*	*2 833 459,67*	*0,00*	*2 833 459,67*	*0,00*
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*2 848 000,00*	*2 833 459,67*	*0,00*	*2 833 459,67*	*14 540,33*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		***2 848 000,00***	***2 833 459,67***	***0,00***	***2 833 459,67***	***14 540,33***

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**4 800 597,86**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**	**1 967 138,19**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'investissement		**4 800 597,86**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**	**1 967 138,19**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Recettes d'investissement - Vue détaillée — C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	106 253,68	0,00	106 253,68	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	106 253,68	106 253,68	0,00	106 253,68	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**106 253,68**	**106 253,68**	**0,00**	**106 253,68**	**0,00**
total chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28131	*Bâtiments*	*0,00*	*2 847 390,94*	*0,00*	*2 847 390,94*	*0,00*
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*2 848 000,00*	*2 847 390,94*	*0,00*	*2 847 390,94*	*609,06*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		***2 848 000,00***	***2 847 390,94***	***0,00***	***2 847 390,94***	***609,06***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**2 954 253,68**	**2 953 644,62**	**0,00**	**2 953 644,62**	**609,06**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 846 344,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		4 800 597,86	2 953 644,62	0,00	2 953 644,62	1 846 953,24

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations incorporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de R et D	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1) En toute propriété	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	42 710 864,02	22 669 196,24	20 041 667,78	22 889 058,72
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
2) Reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
3) Reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**42 710 864,02**	**22 669 196,24**	**20 041 667,78**	**22 889 058,72**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Stocks et en cours	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Créances	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Créances d'exploitation	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Clients et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Autres	27 328,00	0,00	27 328,00	15 686,00
Créances diverses	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Créances sur l'état et les collectivités publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	1 925 269,87	0,00	1 925 269,87	1 936 911,87
Opérations pour le compte de tiers (créances)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Disponibilités	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Avances de trésorerie	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges constatées d'avance	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL II	**1 952 597,87**	**0,00**	**1 952 597,87**	**1 952 597,87**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à classer et à régulariser	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**44 663 461,89**	**22 669 196,24**	**21 994 265,65**	**24 841 656,59**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	**0,00**	**0,00**
Fonds internes	**0,00**	**0,00**
Dotations	0,00	0,00
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	0,00	0,00
Affectation (par la collectivité de rattachement)	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	2 077 979,25	1 971 725,57
Report à nouveau (1)	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-13 931,27	106 253,68
Subventions d'investissement	19 930 217,66	22 763 677,33
Provisions réglementées	0,00	0,00
Autres fonds	**0,00**	**0,00**
Fonds globalisés	0,00	0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00
TOTAL I	**21 994 265,64**	**24 841 656,58**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	**0,00**	**0,00**
DETTES	**0,00**	**0,00**
Dettes financières	**0,00**	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
Avances	**0,00**	**0,00**
Dettes d'exploitation	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Dettes diverses	**0,00**	**0,00**
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	0,00	0,00
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	0,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers (dettes)	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	**0,00**	**0,00**
TOTAL III	**0,00**	**0,00**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,00**	**0,00**
Recettes à classer ou à régulariser	0,01	0,01
Écart de conversion - Passif	0,00	0,00
TOTAL IV	**0,01**	**0,01**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**21 994 265,65**	**24 841 656,59**

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Compte de résultat (en euros) — B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	**0,00**	**0,00**
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00
Prestations de services	*0,00*	*0,00*
Divers	*0,00*	*0,00*
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Autres produits	0,00	144 166,68
TOTAL I	**0,00**	**144 166,68**
CHARGES D'EXPLOITATION	**0,00**	**0,00**
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	0,00	23 981,74
Impôts, taxes, et versements assimilés	0,00	0,00
Sur rémunérations	*0,00*	*0,00*
Autres	*0,00*	*0,00*
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Dotations aux amortissements sur immobilisations	*2 847 390,94*	*2 847 390,93*
Dotations aux dépréciations des immobilisations	*0,00*	*0,00*
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	*0,00*	*0,00*
Dotations aux provisions pour risques et charges	*0,00*	*0,00*
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL II	**2 847 390,94**	**2 871 372,67**
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-2 847 390,94**	**-2 727 205,99**
PRODUITS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	**0,00**	**0,00**
CHARGES FINANCIÈRES	**0,00**	**0,00**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	**0,00**	**0,00**
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**0,00**	**0,00**
A + B - RÉSULTAT COURANT	**-2 847 390,94**	**-2 727 205,99**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0,00**	**0,00**
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Subventions exceptionnelles	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*2 833 459,67*	*2 833 459,67*
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	**2 833 459,67**	**2 833 459,67**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0,00**	**0,00**
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Subventions exceptionnelles	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Valeur comptable des immobilisations cédées	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	**0,00**	**0,00**
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**2 833 459,67**	**2 833 459,67**
Impôts sur les bénéfices (VII)	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**2 833 459,67**	**2 977 626,35**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**2 847 390,94**	**2 871 372,67**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-13 931,27**	**106 253,68**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves	0,00	1 971 725,57	0,00	0,00	0,00	106 253,68	0,00	2 077 979,25	0,00	2 077 979,25
	Sous Total compte 106	**0,00**	**1 971 725,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**106 253,68**	**0,00**	**2 077 979,25**	**0,00**	**2 077 979,25**
	Sous Total compte 10	**0,00**	**1 971 725,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**106 253,68**	**0,00**	**2 077 979,25**	**0,00**	**2 077 979,25**
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	106 253,68	106 253,68	0,00	0,00	106 253,68	106 253,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 11	**0,00**	**0,00**	**106 253,68**	**106 253,68**	**0,00**	**0,00**	**106 253,68**	**106 253,68**	**0,00**	**0,00**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert	0,00	106 253,68	106 253,68	0,00	0,00	0,00	106 253,68	106 253,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**0,00**	**106 253,68**	**106 253,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**106 253,68**	**106 253,68**	**0,00**	**0,00**
1312	Régions	0,00	42 501 895,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 501 895,02	0,00	42 501 895,02
	Sous Total compte 131	**0,00**	**42 501 895,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**42 501 895,02**	**0,00**	**42 501 895,02**
13912	Régions	19 738 217,69	0,00	0,00	0,00	2 833 459,67	0,00	22 571 677,36	0,00	22 571 677,36	0,00
	Sous Total compte 1391	**19 738 217,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**22 571 677,36**	**0,00**	**22 571 677,36**	**0,00**
	Sous Total compte 139	**19 738 217,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**22 571 677,36**	**0,00**	**22 571 677,36**	**0,00**
	Sous Total compte 13	**19 738 217,69**	**42 501 895,02**	**0,00**	**0,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**22 571 677,36**	**42 501 895,02**	**0,00**	**19 930 217,66**
	Total classe 1	**19 738 217,69**	**44 579 874,27**	**212 507,36**	**106 253,68**	**2 833 459,67**	**106 253,68**	**22 784 184,72**	**44 792 381,63**	**22 571 677,36**	**44 579 874,27**
2131	Bâtiments	42 710 864,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 710 864,02	0,00	42 710 864,02	0,00
	Sous Total compte 213	**42 710 864,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**42 710 864,02**	**0,00**	**42 710 864,02**	**0,00**
	Sous Total compte 21	**42 710 864,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**42 710 864,02**	**0,00**	**42 710 864,02**	**0,00**
28131	Bâtiments	0,00	19 821 805,30	0,00	0,00	0,00	2 847 390,94	0,00	22 669 196,24	0,00	22 669 196,24
	Sous Total compte 2813	**0,00**	**19 821 805,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**22 669 196,24**	**0,00**	**22 669 196,24**
	Sous Total compte 281	**0,00**	**19 821 805,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**22 669 196,24**	**0,00**	**22 669 196,24**
	Sous Total compte 28	**0,00**	**19 821 805,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**22 669 196,24**	**0,00**	**22 669 196,24**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	**42 710 864,02**	**19 821 805,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 847 390,94**	**42 710 864,02**	**22 669 196,24**	**42 710 864,02**	**22 669 196,24**
44581	Acomptes - Régime simplifié d'imposition	15 686,00	0,00	11 642,00	0,00	0,00	0,00	27 328,00	0,00	27 328,00	0,00
	Sous Total compte 4458	**15 686,00**	**0,00**	**11 642,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 328,00**	**0,00**	**27 328,00**	**0,00**
	Sous Total compte 445	**15 686,00**	**0,00**	**11 642,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 328,00**	**0,00**	**27 328,00**	**0,00**
	Sous Total compte 44	**15 686,00**	**0,00**	**11 642,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 328,00**	**0,00**	**27 328,00**	**0,00**
4515	Compte de rattachement avec (à subdivis	1 936 911,87	0,00	0,00	11 642,00	0,00	0,00	1 936 911,87	11 642,00	1 925 269,87	0,00
	Sous Total compte 451	**1 936 911,87**	**0,00**	**0,00**	**11 642,00**	**0,00**	**0,00**	**1 936 911,87**	**11 642,00**	**1 925 269,87**	**0,00**
	Sous Total compte 45	**1 936 911,87**	**0,00**	**0,00**	**11 642,00**	**0,00**	**0,00**	**1 936 911,87**	**11 642,00**	**1 925 269,87**	**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
	Sous Total compte 478	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,01**
	Sous Total compte 47	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,01**
	Total classe 4	**1 952 597,87**	**0,01**	**11 642,00**	**11 642,00**	**0,00**	**0,00**	**1 964 239,87**	**11 642,01**	**1 952 597,87**	**0,01**
580	Opérations d'ordre budgétaire	0,00	0,00	5 680 850,61	5 680 850,61	0,00	0,00	5 680 850,61	5 680 850,61	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	**0,00**	**0,00**	**5 680 850,61**	**5 680 850,61**	**0,00**	**0,00**	**5 680 850,61**	**5 680 850,61**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 5	**0,00**	**0,00**	**5 680 850,61**	**5 680 850,61**	**0,00**	**0,00**	**5 680 850,61**	**5 680 850,61**	**0,00**	**0,00**
6811	Dotations aux amortissements sur immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	2 847 390,94	0,00	2 847 390,94	0,00	2 847 390,94	0,00
	Sous Total compte 681	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**
	Sous Total compte 68	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**	**0,00**
777	Quote-part des subventions d'investissem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
	Sous Total compte 77	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	64 401 679,58	64 401 679,58	5 904 999,97	5 798 746,29	5 680 850,61	5 787 104,29	75 987 530,16	75 987 530,16	70 082 530,19	70 082 530,19

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	809 017 300,00	637 869 374,16	0,00	637 869 374,16
RECETTES	809 017 300,00	793 343 861,83	0,00	793 343 861,83
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	688 899 906,37	581 691 983,76	0,00	581 691 983,76
RECETTES	688 899 906,37	502 451 121,60	0,00	502 451 121,60

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 272 258,82	128 225,34	0,00	128 225,34
RECETTES	1 272 258,82	111 095,99	0,00	111 095,99
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 848 000,00	2 847 390,94	0,00	2 847 390,94
RECETTES	2 848 000,00	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 800 597,86	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 800 597,86	2 953 644,62	0,00	2 953 644,62

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	42 020 000,00	41 202 358,51	0,00	41 202 358,51
RECETTES	42 020 000,00	41 336 038,49	0,00	41 336 038,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200137

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 403 064,07	5 163 879,63	16 239 184,44	21 403 064,07
RECETTES	21 403 064,07	3 868 131,24	14 225 504,22	18 093 635,46
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET :				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
DEPENSES	3 605 792,00	2 181 351,30	1 424 440,70	3 605 792,00
RECETTES	3 605 792,00	0,00	3 605 792,00	3 605 792,00

BUDGET FEDER FSE 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200129				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	188 039 652,23	126 077 823,36	60 557 957,74	186 635 781,10
RECETTES	188 039 652,23	86 544 093,05	101 036 555,96	187 580 649,01
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	444 454 691,26	156 952 098,47	286 555 812,27	443 507 910,74
RECETTES	444 454 691,26	163 344 904,49	281 109 786,77	444 454 691,26

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	890 086 194,12
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	1 043 298 740,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	1 031 639 146,17
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	953 465 249,48
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 206 361 262,61	1 556 947 945,14	364 777 395,15	1 921 725 340,29
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 206 361 262,61	1 596 786 350,98	399 977 638,95	1 996 763 989,93

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					**0,00**									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1) — B1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) — B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1) — B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.8

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS — B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES

B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

B5

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS — B6.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET — B7.1

B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL — B8.1

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT — B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS — B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL — B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE — B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**1 846 344,18**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**1 846 344,18**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**106 253,68**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**1 846 344,18**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**1 952 597,86**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**2 848 000,00**	**2 833 459,67**	**0,00**	**2 833 459,67**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**2 848 000,00**	**2 847 390,94**	**0,00**	**2 847 390,94**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**0,00**	**13 931,27**	**0,00**	**13 931,27**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**1 846 344,18**			**1 846 344,18**
Affectation au 106 (C)	**106 253,68**	**106 253,68**		**106 253,68**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**1 952 597,86**			**1 952 597,86**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**1 966 529,13**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**2 848 000,00**	**I 2 833 459,67**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 848 000,00**	**2 833 459,67**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 848 000,00*	*2 833 459,67*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 848 000,00**	**III**	**2 847 390,94**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**2 848 000,00**		**2 847 390,94**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28131	*Bâtiments*	*2 848 000,00*		*2 847 390,94*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

D1.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D1.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Date d'édition : 01/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 01/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BILLARD Magali (1018175841-0), Inspecteur des Finances Publiques — **A DRFiP DE LA REUNION, le 02/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale — **A REUNION, le 10/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente — **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200111

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 43(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.
(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1) 6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 8
E - Bilan synthétique 9
F - Compte de résultat synthétique 10

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 11

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation 12
A1.2 - Recettes d'exploitation 13
A2.1 - Dépenses d'investissement 14
A2.2 - Recettes d'investissement 15

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation 16
B2 - Recettes d'exploitation 18
C1 - Dépenses d'investissement 20
C2 - Recettes d'investissement 22
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

III - États financiers

A - Bilan 25
B - Compte de résultat 30

III - Etats financiers

C - Balance des comptes 33

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1) 37

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 47
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 49
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 50
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 52
B3 - Etat des provisions et des dépréciations 53
B4 - Etat des charges transférées 54
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers 55
B6.1 - Etat des emprunts garantis 56
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 57
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget 58
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail 59
B8.2 - Etat des marchés de partenariat 60
B8.3 - Etat des autres engagements donnés 61
B8.4 - Etat des engagements reçus 62
B9.1 - Etat du personnel 63
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 65
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 66

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 67
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses 68
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes 69
C2.1 - Situation des autorisations de programme 70
C2.2 - Situation des autorisations dengagement 71

IV - Annexes

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

C. États annexés budgétaires

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

IV - États annexés

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3) 79
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3) 80
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3) 81
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3) 82
E - État des Contrôles du Compte Financier 83

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 84

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	**Exploitation**	**Total cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	**0,00**	**42 020 000,00**	**42 020 000,00**
	Recettes réalisées (1)	B	**0,00**	**41 336 038,49**	**41 336 038,49**
	Restes à réaliser	C	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	**0,00**	**42 020 000,00**	**42 020 000,00**
	Dépenses réalisées (1)	E	**0,00**	**41 202 358,51**	**41 202 358,51**
	Restes à réaliser	F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	**0,00**	**133 679,98**	**133 679,98**
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	**0,00**	**133 679,98**	**133 679,98**
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	**0,00**	**133 679,98**	**133 679,98**

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Exercice 2026

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL II	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TRANSPORT REGION REUNION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	133 679,98	0,00	133 679,98
Sous-Total	0,00	0,00	133 679,98	0,00	133 679,98
TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**133 679,98**	**0,00**	**133 679,98**
TOTAL I + II + III	**0,00**	**0,00**	**133 679,98**	**0,00**	**133 679,98**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1) — C

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES — D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL	(II)	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES — D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	133,68
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	**0,00**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**0,00**	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	**TOTAL FONDS PROPRES**	**133,68**
Créances	233,88	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**0,00**
Valeurs mobilières de placement	0,00	**Dettes financières à long terme**	**0,00**
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	4,34
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	95,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**233,88**	**Total des dettes à court terme**	**100,20**
Comptes de régularisation	**0,00**	**TOTAL DETTES**	**100,20**
		Comptes de régularisation	**0,00**
TOTAL ACTIF	**233,88**	**TOTAL PASSIF**	**233,88**

(1)Déduction faite des amortissements et dépréciations
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**F**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus	0,00	0,00
Dotations et subventions reçues	40 439,83	38 940,71
Produits des services	0,00	0,00
Autres produits	315,47	114,38
Transferts de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	40 755,29	39 055,08
Traitements, salaires, charges sociales	0,00	0,00
Achats et charges externes	30 468,14	28 930,40
Participations et interventions	10 592,00	10 274,57
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Charges courantes non financières	41 060,14	39 204,97
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**-304,84**	**-149,89**
Produits courants financiers	0,00	0,00
Charges courantes financières	0,00	0,00
RESULTAT COURANT FINANCIER	**0,00**	**0,00**
RESULTAT COURANT	**-304,84**	**-149,89**
Produits exceptionnels	580,75	149,89
Charges exceptionnelles	142,22	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**438,52**	**149,89**
Impôts sur les bénéfices	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**133,68**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	31 285 000,00	30 468 138,39	0,00	30 468 138,39	97,39	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 592 000,00	10 592 000,00	0,00	10 592 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**41 877 000,00**	**41 060 138,39**	**0,00**	**41 060 138,39**	**98,05**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	143 000,00	142 220,12	0,00	142 220,12	99,45	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**42 020 000,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**	***98,05***	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**42 020 000,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**	**98,05**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**42 020 000,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	41 724 500,00	40 439 827,74	0,00	40 439 827,74	96,92	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	209 800,00	315 465,75	0,00	315 465,75	150,36	0,00
Total des recettes de gestion courante		**41 934 300,00**	**40 755 293,49**	**0,00**	**40 755 293,49**	**97,19**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	85 700,00	580 745,00	0,00	580 745,00	677,65	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**42 020 000,00**	**41 336 038,49**	**0,00**	**41 336 038,49**	**98,37**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**42 020 000,00**	**41 336 038,49**	**0,00**	**41 336 038,49**	**98,37**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**42 020 000,00**	**41 336 038,49**	**0,00**	**41 336 038,49**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre *040*	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre *041*	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	**B1**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
611	Sous-traitance générale	0,00	30 365 296,00	0,00	30 365 296,00	0,00
61521	Bâtiments publics	0,00	13 226,15	0,00	13 226,15	0,00
618	Divers	0,00	43 377,92	0,00	43 377,92	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	24 754,32	0,00	24 754,32	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	21 484,00	0,00	21 484,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	31 285 000,00	30 468 138,39	0,00	30 468 138,39	816 861,61
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65735	Groupements de Collectivités	0,00	10 330 460,00	0,00	10 330 460,00	0,00
65737	Autres Etablissements Publics Locaux	0,00	261 540,00	0,00	261 540,00	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 592 000,00	10 592 000,00	0,00	10 592 000,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**41 877 000,00**	**41 060 138,39**	**0,00**	**41 060 138,39**	**816 861,61**
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	142 220,12	0,00	142 220,12	0,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	143 000,00	142 220,12	0,00	142 220,12	779,88
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**42 020 000,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**	**817 641,49**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**42 020 000,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**	**817 641,49**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'exploitation		**42 020 000,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**	**817 641,49**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Recettes d'exploitation - Vue détaillée — B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Région	0,00	33 357 827,74	0,00	33 357 827,74	0,00
7473	Département	0,00	7 082 000,00	0,00	7 082 000,00	0,00
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	41 724 500,00	40 439 827,74	0,00	40 439 827,74	1 284 672,26
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00	315 465,75	0,00	315 465,75	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	209 800,00	315 465,75	0,00	315 465,75	-105 665,75
Total des recettes de gestion courante		**41 934 300,00**	**40 755 293,49**	**0,00**	**40 755 293,49**	**1 179 006,51**
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalites perçus	0,00	100 060,00	0,00	100 060,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	480 685,00	0,00	480 685,00	0,00
total chapitre 77	Produits exceptionnels	85 700,00	580 745,00	0,00	580 745,00	-495 045,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**42 020 000,00**	**41 336 038,49**	**0,00**	**41 336 038,49**	**683 961,51**
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**42 020 000,00**	**41 336 038,49**	**0,00**	**41 336 038,49**	**683 961,51**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'exploitation		42 020 000,00	41 336 038,49	0,00	41 336 038,49	683 961,51

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	**C2**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations incorporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de R et D	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1) En toute propriété	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
2) Reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
3) Reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Stocks et en cours	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	**24 096,83**	**0,00**	**24 096,83**	**21 848,19**
Créances	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Créances d'exploitation	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Clients et comptes rattachés	209 780,53	0,00	209 780,53	116 776,88
Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances diverses	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Créances sur l'état et les collectivités publiques	0,00	0,00	0,00	7 082 000,00
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers (créances)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	149 890,00
Valeurs mobilières de placement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Disponibilités	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Avances de trésorerie	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges constatées d'avance	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL II	**233 877,36**	**0,00**	**233 877,36**	**7 370 515,07**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à classer et à régulariser	0,34	0,00	0,34	0,12
Écarts de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	**0,34**	**0,00**	**0,34**	**0,12**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**233 877,70**	**0,00**	**233 877,70**	**7 370 515,19**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	**0,00**	**0,00**
Fonds internes	**0,00**	**0,00**
Dotations	0,00	0,00
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	0,00	0,00
Affectation (par la collectivité de rattachement)	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00
Report à nouveau (1)	0,00	-0,31
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	133 679,98	0,31
Subventions d'investissement	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
Autres fonds	**0,00**	**0,00**
Fonds globalisés	0,00	0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00
TOTAL I	**133 679,98**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	**0,00**	**0,00**
DETTES	**0,00**	**0,00**
Dettes financières	**0,00**	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
Avances	**0,00**	**0,00**
Dettes d'exploitation	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	4 343,00	21,00
Autres	0,00	0,00
Dettes diverses	**0,00**	**0,00**
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	0,00	0,00
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	95 854,72	7 370 494,19
Opérations pour le compte de tiers (dettes)	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	**0,00**	**0,00**
TOTAL III	**100 197,72**	**7 370 515,19**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**0,00**	**0,00**
Recettes à classer ou à régulariser	0,00	0,00
Écart de conversion - Passif	0,00	0,00
TOTAL IV	**0,00**	**0,00**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**233 877,70**	**7 370 515,19**

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	**0,00**	**0,00**
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00
Prestations de services	*0,00*	*0,00*
Divers	*0,00*	*0,00*
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	40 439 827,74	38 940 708,01
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Autres produits	315 465,75	114 375,00
TOTAL I	**40 755 293,49**	**39 055 083,01**
CHARGES D'EXPLOITATION	**0,00**	**0,00**
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	30 468 138,39	28 930 403,50
Impôts, taxes, et versements assimilés	0,00	0,00
Sur rémunérations	*0,00*	*0,00*
Autres	*0,00*	*0,00*
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Dotations aux amortissements sur immobilisations	*0,00*	*0,00*
Dotations aux dépréciations des immobilisations	*0,00*	*0,00*
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	*0,00*	*0,00*
Dotations aux provisions pour risques et charges	*0,00*	*0,00*
Autres charges	10 592 000,00	10 274 569,20
TOTAL II	**41 060 138,39**	**39 204 972,70**
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-304 844,90**	**-149 889,69**
PRODUITS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	**0,00**	**0,00**
CHARGES FINANCIÈRES	**0,00**	**0,00**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	**0,00**	**0,00**
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**0,00**	**0,00**
A + B - RÉSULTAT COURANT	**-304 844,90**	**-149 889,69**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0,00**	**0,00**
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Subventions exceptionnelles	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*100 060,00*	*149 890,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*480 685,00*	*0,00*
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	**580 745,00**	**149 890,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0,00**	**0,00**
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Subventions exceptionnelles	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*0,00*	*0,00*
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Valeur comptable des immobilisations cédées	*0,00*	*0,00*
Autres opérations	*142 220,12*	*0,00*
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	**142 220,12**	**0,00**
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**438 524,88**	**149 890,00**
Impôts sur les bénéfices (VII)	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**41 336 038,49**	**39 204 973,01**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**41 202 358,51**	**39 204 972,70**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**133 679,98**	**0,31**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
119	Report à nouveau solde débiteur	0,31	0,00	0,00	0,31	0,00	0,00	0,31	0,31	0,00	0,00
	Sous Total compte 11	**0,31**	**0,00**	**0,00**	**0,31**	**0,00**	**0,00**	**0,31**	**0,31**	**0,00**	**0,00**
12	Résultat exercice bénef ou perte	0,00	0,31	0,31	0,00	0,00	0,00	0,31	0,31	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**0,00**	**0,31**	**0,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,31**	**0,31**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 1	**0,31**	**0,31**	**0,31**	**0,31**	**0,00**	**0,00**	**0,62**	**0,62**	**0,00**	**0,00**
4011	Fournisseurs	0,00	0,00	30 643 102,63	30 643 102,63	0,00	0,00	30 643 102,63	30 643 102,63	0,00	0,00
40172	Fournisseurs - oppositions	0,00	0,00	151 561,25	151 561,25	0,00	0,00	151 561,25	151 561,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 4017	**0,00**	**0,00**	**151 561,25**	**151 561,25**	**0,00**	**0,00**	**151 561,25**	**151 561,25**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 401	**0,00**	**0,00**	**30 794 663,88**	**30 794 663,88**	**0,00**	**0,00**	**30 794 663,88**	**30 794 663,88**	**0,00**	**0,00**
4091	Fournis avances vers sur cdes	21 848,19	0,00	23 402,99	21 154,35	0,00	0,00	45 251,18	21 154,35	24 096,83	0,00
	Sous Total compte 409	**21 848,19**	**0,00**	**23 402,99**	**21 154,35**	**0,00**	**0,00**	**45 251,18**	**21 154,35**	**24 096,83**	**0,00**
	Sous Total compte 40	**21 848,19**	**0,00**	**30 818 066,87**	**30 815 818,23**	**0,00**	**0,00**	**30 839 915,06**	**30 815 818,23**	**24 096,83**	**0,00**
411	Clients	116 776,88	0,00	322 090,53	229 086,88	0,00	0,00	438 867,41	229 086,88	209 780,53	0,00
	Sous Total compte 41	**116 776,88**	**0,00**	**322 090,53**	**229 086,88**	**0,00**	**0,00**	**438 867,41**	**229 086,88**	**209 780,53**	**0,00**
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	7 082 000,00	0,00	40 439 827,74	47 521 827,74	0,00	0,00	47 521 827,74	47 521 827,74	0,00	0,00
	Sous Total compte 441	**7 082 000,00**	**0,00**	**40 439 827,74**	**47 521 827,74**	**0,00**	**0,00**	**47 521 827,74**	**47 521 827,74**	**0,00**	**0,00**
4431	Opér particul avec Etat dépenses	0,00	0,00	10 592 000,00	10 592 000,00	0,00	0,00	10 592 000,00	10 592 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	**0,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**0,00**
44551	Etat - TVA à décaisser	0,00	21,00	2 303,00	6 625,00	0,00	0,00	2 303,00	6 646,00	0,00	4 343,00
	Sous Total compte 4455	**0,00**	**21,00**	**2 303,00**	**6 625,00**	**0,00**	**0,00**	**2 303,00**	**6 646,00**	**0,00**	**4 343,00**
44571	Etat - TVA collectée	0,00	0,00	6 625,00	6 625,00	0,00	0,00	6 625,00	6 625,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4457	**0,00**	**0,00**	**6 625,00**	**6 625,00**	**0,00**	**0,00**	**6 625,00**	**6 625,00**	**0,00**	**0,00**
44581	Acomptes - régime simplifié imposition	0,00	0,00	2 282,00	2 282,00	0,00	0,00	2 282,00	2 282,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4458	**0,00**	**0,00**	**2 282,00**	**2 282,00**	**0,00**	**0,00**	**2 282,00**	**2 282,00**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 445	**0,00**	**21,00**	**11 210,00**	**15 532,00**	**0,00**	**0,00**	**11 210,00**	**15 553,00**	**0,00**	**4 343,00**
	Sous Total compte 44	**7 082 000,00**	**21,00**	**51 043 037,74**	**58 129 359,74**	**0,00**	**0,00**	**58 125 037,74**	**58 129 380,74**	**0,00**	**4 343,00**
4516	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	0,00	7 370 494,19	48 481 549,62	41 206 910,15	0,00	0,00	48 481 549,62	48 577 404,34	0,00	95 854,72
	Sous Total compte 451	**0,00**	**7 370 494,19**	**48 481 549,62**	**41 206 910,15**	**0,00**	**0,00**	**48 481 549,62**	**48 577 404,34**	**0,00**	**95 854,72**
	Sous Total compte 45	**0,00**	**7 370 494,19**	**48 481 549,62**	**41 206 910,15**	**0,00**	**0,00**	**48 481 549,62**	**48 577 404,34**	**0,00**	**95 854,72**
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	142 220,12	142 220,12	0,00	0,00	142 220,12	142 220,12	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	**0,00**	**0,00**	**142 220,12**	**142 220,12**	**0,00**	**0,00**	**142 220,12**	**142 220,12**	**0,00**	**0,00**
46721	Débiteurs divers - amiable	149 890,00	0,00	100 060,00	249 950,00	0,00	0,00	249 950,00	249 950,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	**149 890,00**	**0,00**	**100 060,00**	**249 950,00**	**0,00**	**0,00**	**249 950,00**	**249 950,00**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 467	**149 890,00**	**0,00**	**242 280,12**	**392 170,12**	**0,00**	**0,00**	**392 170,12**	**392 170,12**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 46	**149 890,00**	**0,00**	**242 280,12**	**392 170,12**	**0,00**	**0,00**	**392 170,12**	**392 170,12**	**0,00**	**0,00**
4713	Recettes percues avant émission titres	0,00	0,00	480 685,00	480 685,00	0,00	0,00	480 685,00	480 685,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	**0,00**	**0,00**	**480 685,00**	**480 685,00**	**0,00**	**0,00**	**480 685,00**	**480 685,00**	**0,00**	**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,12	0,00	0,22	0,00	0,00	0,00	0,34	0,00	0,34	0,00
	Sous Total compte 478	**0,12**	**0,00**	**0,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,34**	**0,00**	**0,34**	**0,00**
	Sous Total compte 47	**0,12**	**0,00**	**480 685,22**	**480 685,00**	**0,00**	**0,00**	**480 685,34**	**480 685,00**	**0,34**	**0,00**
	Total classe 4	**7 370 515,19**	**7 370 515,19**	**131 387 710,10**	**131 254 030,12**	**0,00**	**0,00**	**138 758 225,29**	**138 624 545,31**	**233 877,70**	**100 197,72**
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00	0,00	0,00	30 365 296,00	0,00	30 365 296,00	0,00	30 365 296,00	0,00
61521	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	13 226,15	0,00	13 226,15	0,00	13 226,15	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 226,15**	**0,00**	**13 226,15**	**0,00**	**13 226,15**	**0,00**
	Sous Total compte 615	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 226,15**	**0,00**	**13 226,15**	**0,00**	**13 226,15**	**0,00**
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	43 377,92	0,00	43 377,92	0,00	43 377,92	0,00
	Sous Total compte 61	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 421 900,07**	**0,00**	**30 421 900,07**	**0,00**	**30 421 900,07**	**0,00**
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	24 754,32	0,00	24 754,32	0,00	24 754,32	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	21 484,00	0,00	21 484,00	0,00	21 484,00	0,00
	Sous Total compte 628	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 238,32**	**0,00**	**46 238,32**	**0,00**	**46 238,32**	**0,00**
	Sous Total compte 62	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 238,32**	**0,00**	**46 238,32**	**0,00**	**46 238,32**	**0,00**
65735	Grp coll	0,00	0,00	0,00	0,00	10 330 460,00	0,00	10 330 460,00	0,00	10 330 460,00	0,00
65737	Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	261 540,00	0,00	261 540,00	0,00	261 540,00	0,00
	Sous Total compte 6573	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**
	Sous Total compte 657	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**
	Sous Total compte 65	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**	**10 592 000,00**	**0,00**
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	142 220,12	0,00	142 220,12	0,00	142 220,12	0,00
	Sous Total compte 67	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**142 220,12**	**0,00**	**142 220,12**	**0,00**	**142 220,12**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**	**0,00**	**41 202 358,51**	**0,00**
7472	Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 357 827,74	0,00	33 357 827,74	0,00	33 357 827,74
7473	Dépt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 082 000,00	0,00	7 082 000,00	0,00	7 082 000,00
	Sous Total compte 747	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 439 827,74**	**0,00**	**40 439 827,74**	**0,00**	**40 439 827,74**
	Sous Total compte 74	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 439 827,74**	**0,00**	**40 439 827,74**	**0,00**	**40 439 827,74**
757	Redev versées fermiers concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 465,75	0,00	315 465,75	0,00	315 465,75
	Sous Total compte 75	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**315 465,75**	**0,00**	**315 465,75**	**0,00**	**315 465,75**
7711	Dédits et pénalites perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 060,00	0,00	100 060,00	0,00	100 060,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 771	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 060,00**	**0,00**	**100 060,00**	**0,00**	**100 060,00**
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 685,00	0,00	480 685,00	0,00	480 685,00
	Sous Total compte 77	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**580 745,00**	**0,00**	**580 745,00**	**0,00**	**580 745,00**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 336 038,49**	**0,00**	**41 336 038,49**	**0,00**	**41 336 038,49**
	Total général	**7 370 515,50**	**7 370 515,50**	**131 387 710,41**	**131 254 030,43**	**41 202 358,51**	**41 336 038,49**	**179 960 584,42**	**179 960 584,42**	**41 436 236,21**	**41 436 236,21**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	809 017 300,00	637 869 374,16	0,00	637 869 374,16
RECETTES	809 017 300,00	793 343 861,83	0,00	793 343 861,83
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	688 899 906,37	581 691 983,76	0,00	581 691 983,76
RECETTES	688 899 906,37	502 451 121,60	0,00	502 451 121,60

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 272 258,82	128 225,34	0,00	128 225,34
RECETTES	1 272 258,82	111 095,99	0,00	111 095,99
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 848 000,00	2 847 390,94	0,00	2 847 390,94
RECETTES	2 848 000,00	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 800 597,86	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 800 597,86	2 953 644,62	0,00	2 953 644,62

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	42 020 000,00	41 202 358,51	0,00	41 202 358,51
RECETTES	42 020 000,00	41 336 038,49	0,00	41 336 038,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200137

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 403 064,07	5 163 879,63	16 239 184,44	21 403 064,07
RECETTES	21 403 064,07	3 868 131,24	14 225 504,22	18 093 635,46
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET :				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
DEPENSES	3 605 792,00	2 181 351,30	1 424 440,70	3 605 792,00
RECETTES	3 605 792,00	0,00	3 605 792,00	3 605 792,00

BUDGET FEDER FSE 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200129				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	188 039 652,23	126 077 823,36	60 557 957,74	186 635 781,10
RECETTES	188 039 652,23	86 544 093,05	101 036 555,96	187 580 649,01
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	444 454 691,26	156 952 098,47	286 555 812,27	443 507 910,74
RECETTES	444 454 691,26	163 344 904,49	281 109 786,77	444 454 691,26

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	890 086 194,12
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	1 043 298 740,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	1 031 639 146,17
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	953 465 249,48
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 206 361 262,61	1 556 947 945,14	364 777 395,15	1 921 725 340,29
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 206 361 262,61	1 596 786 350,98	399 977 638,95	1 996 763 989,93

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					**0,00**									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1) — B1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) — B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1) — B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.8

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS — B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES

B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

B5

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS — B6.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65735		DGD2025_TCO_51256_1/1	TERRITOIRE DE L OUEST	Etablissement de droit public	859 058,47
65735		EXTRAMUROS2023-24_TCO	TERRITOIRE DE L OUEST	Etablissement de droit public	422 800,00
65735		SOLDEDGD_TCO_51256_1/1	TERRITOIRE DE L OUEST	Etablissement de droit public	859 058,46
65735		ASAP722_COMPENSATIONANNUELLE_CASUD-55614	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	Etablissement de droit public	1 011 485,27
65735		DGD2025_CASUD_55614_1/1	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	Etablissement de droit public	995 468,07
65735		EXTRAMUROS2023-24_CASUD	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	Etablissement de droit public	471 800,00
65735		SOLDEDGD_CASUD_55614_1/1	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	Etablissement de droit public	995 468,06
65735		DGD2025_CIREST_50032_1/1	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	Etablissement de droit public	935 768,79
65735		EXTRAMUROS2023-24_CIREST	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	Etablissement de droit public	279 300,00
65735		SOLDEDGD_CIREST_50032_1/1	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	Etablissement de droit public	935 768,79
65735		DGD2025_CIVIS_54275_1/1	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	Etablissement de droit public	325 636,59
65735		EXTRAMUROS2023-24_CIVIS	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	Etablissement de droit public	829 500,00
65735		SOLDEDGD_CIVIS_54275_1/1	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	Etablissement de droit public	325 636,58
65735		DGD2025_CINOR_54418_1/1	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	Etablissement de droit public	304 660,06
65735		EXTRAMUROS2023-24_CINOR	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	Etablissement de droit public	474 390,80
65735		SOLDEDGD_CINOR_54418_1/1	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	Etablissement de droit public	304 660,06
65737		REUNIPASS2024_TCO	TERRITOIRE DE L OUEST	Etablissement de droit public	52 308,00
65737		REUNIPASS2024_CASUD	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	Etablissement de droit public	52 308,00
65737		REUNIPASS2024_CIREST	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	Etablissement de droit public	52 308,00
65737		REUNIPASS2024_CIVIS	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	Etablissement de droit public	52 308,00
65737		REUNIPASS2024_CINOR	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	Etablissement de droit public	52 308,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL — B8.1

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT — B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS — B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL — B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE — B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**			**0,00**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**0,00**			**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**0,00**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

D1.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D1.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 01/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 01/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BILLARD Magali (1018175841-0), Inspecteur des Finances Publiques — **A DRFiP DE LA REUNION, le 02/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale — **A REUNION, le 10/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente — **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte financier unique

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement 7
B3.2 - Liste des établissements publics créés 8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 12
D - Bilan synthétique 14
E - Compte de résultat synthétique 15
F - Taux des contributions et produits afférents 17

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 18

Exécution budgétaire par nature

B1 - Vue d'ensemble - Dépenses 19
B2 - Vue d'ensemble - Recettes 21

Exécution budgétaire par fonction - Vue d'ensemble

C1.1 - Dépenses d'investissement 23
C1.2 - Recettes d'investissement 25
C2.1 - Dépenses de fonctionnement 26
C2.2 - Recettes de fonctionnement 28

Exécution budgétaire par fonction - Vue détaillée

D1 - Dépenses d'investissement 30
D2 - Recettes d'investissement 32
D3 - Dépenses de fonctionnement 34
D4 - Recettes de fonctionnement 36

III - Etats financiers

A - Bilan 38
B - Compte de résultat 42
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) 45
D - Balance des comptes 46

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 51
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 54
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 57

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 59
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 60
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 64
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 66
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 67
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 69
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 70
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 71
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 72
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 73
B3 - Etat des provisions 75
B4 - Etat des charges transférées 77
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers 78
B6 - Prêts 79
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 80
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 81
B7.3 - Etat des emprunts garantis 82
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 83
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 84
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 85

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 86
B7.8 - Autres engagements donnés 87
B7.9 - Autres engagements reçus 88
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 89
B9 - Etat du personnel 90
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 93
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 94
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 95

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 96
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 97
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 98
C2.1 - Situation des AP 100

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 101

IV - Etats annexés

C - Etats annexés budgétaires

C2.2 - Situation des AE 108

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 109

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 116
D2 - Gestion des fonds européens 117
D3 - Actions de formation des élus 118
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 119
D5 - Identification des flux croisés 120
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 121
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 123
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement 124
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement 125
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 126
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail 127
E - État des Contrôles du Compte Financier 128

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 129

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	416 708 140,88	581 387 787,82	998 095 928,70
	Recettes réalisées (1)	B	344 747 157,88	443 700 169,45	788 447 327,33
	Restes à réaliser	C	3 240 270,28	53 283 667,89	56 523 938,17
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	590 297 868,41	438 434 730,48	1 028 732 598,89
	Dépenses réalisées (1)	E	446 094 959,38	343 017 823,53	789 112 782,91
	Restes à réaliser	F	59 769 107,04	25 884 675,69	85 653 782,73
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-101 347 801,50	100 682 345,92	-665 455,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	173 589 727,53	-142 953 057,34	30 636 670,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	72 241 926,03	-42 270 711,42	29 971 214,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-56 528 836,76	27 398 992,20	-29 129 844,56
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	15 713 089,27	-14 871 719,22	841 370,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FEDER REUNION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	173 589 727,53	0,00	-101 347 801,50	0,00	72 241 926,03
Fonctionnement	-142 953 057,34	0,00	100 682 345,92	0,00	-42 270 711,42
Sous-Total	30 636 670,19	0,00	-665 455,58	0,00	29 971 214,61
TOTAL II	**30 636 670,19**	**0,00**	**-665 455,58**	**0,00**	**29 971 214,61**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL I + II + III	**30 636 670,19**	**0,00**	**-665 455,58**	**0,00**	**29 971 214,61**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ — B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS — B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE — B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DÉPENSES — C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	59 769 107,04
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	59 769 107,04
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	25 884 675,69
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	25 884 675,69
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	**Transports**	
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR RECETTES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	3 240 270,28
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 240 270,28
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	53 283 667,89
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	53 283 667,89
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re...
937	Environnement	
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — D

ACTIF NET (1)	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**
Subventions d'investissement versées	1 613,91
Autres immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**
Terrains	0,00
Constructions	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00
Réseaux divers	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00
Autres	0,00
Immobilisations corporelles en cours	**0,00**
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	**0,00**
Immobilisations financières (nettes)	**0,00**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**1 613,91**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**
Stocks	0,00
Créances	1 509,46
Charges constatées d'avance	0,00
Trésorerie	28 468,13
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**29 977,58**
Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**31 591,50**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	**0,00**
Apports et subventions d'investissement	3 578,54
Neutralisations et régularisations	0,00
Réserves	0,00
Report à nouveau	-142 953,06
Résultat de l'exercice	100 682,35
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**-38 692,18**
PASSIF	**0,00**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes financières et autres emprunts	70 277,30
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	**70 277,30**
DETTES NON FINANCIÈRES	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Autres dettes non financières	0,00
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	**0,00**
TOTAL TRÉSORERIE (4)	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	**70 277,30**
Comptes de régularisation (III)	6,37
Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**31 591,50**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**E**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	0,79	31 008,41
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	29,85	863,76
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	443 669,53	226 231,16
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**443 700,17**	**258 103,32**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	156,41	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	340 357,10	295 958,91
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**340 513,51**	**295 958,91**
CHARGES D'INTERVENTION	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre	2 504,31	19 255,29
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**2 504,31**	**19 255,29**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**100 682,35**	**-57 110,88**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**0,00**	**0,00**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**100 682,35**	**-57 110,88**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS — F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES — B1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	62 194 536,92	2 425 429,88	3,90	59 769 107,04
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**62 194 536,92**	**2 425 429,88**	**3,90**	**59 769 107,04**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**62 194 536,92**	**2 425 429,88**	**3,90**	**59 769 107,04**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*528 103 331,49*	*443 669 529,50*	*84,01*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**528 103 331,49**	**443 669 529,50**	**84,01**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**590 297 868,41**	**446 094 959,38**	**75,57**	**59 769 107,04**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**590 297 868,41**	**446 094 959,38**		**59 769 107,04**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	28 545 395,48	2 660 719,79	0,00	2 660 719,79	9,32	25 884 675,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**28 545 395,48**	**2 660 719,79**	**0,00**	**2 660 719,79**	**9,32**	**25 884 675,69**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**28 545 395,48**	**2 660 719,79**	**0,00**	**2 660 719,79**	**9,32**	**25 884 675,69**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*409 889 335,00*	*340 357 103,74*	*0,00*	*340 357 103,74*	*83,04*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**409 889 335,00**	**340 357 103,74**	**0,00**	**340 357 103,74**	**83,04**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**438 434 730,48**	**343 017 823,53**	**0,00**	**343 017 823,53**	**78,24**	**25 884 675,69**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**142 953 057,34**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**581 387 787,82**	**343 017 823,53**	**0,00**	**343 017 823,53**		**25 884 675,69**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

B2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 818 805,88	3 578 535,60	52,48	3 240 270,28
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	811 518,54	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**6 818 805,88**	**4 390 054,14**	**64,38**	**3 240 270,28**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*409 889 335,00*	*340 357 103,74*	*83,04*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**409 889 335,00**	**340 357 103,74**	**83,04**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**416 708 140,88**	**344 747 157,88**	**82,73**	**3 240 270,28**
001 Solde d'exécution positif reporté		**173 589 727,53**			
Total des recettes de la section d'investissement		**590 297 868,41**	**344 747 157,88**		**3 240 270,28**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	53 284 456,33	788,44	0,00	788,44	0,00	53 283 667,89
75	Autres produits de gestion courante	0,00	29 851,51	0,00	29 851,51	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**53 284 456,33**	**30 639,95**	**0,00**	**30 639,95**	**0,06**	**53 283 667,89**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**53 284 456,33**	**30 639,95**	**0,00**	**30 639,95**	**0,06**	**53 283 667,89**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*528 103 331,49*	*443 669 529,50*	*0,00*	*443 669 529,50*	*84,01*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**528 103 331,49**	**443 669 529,50**	**0,00**	**443 669 529,50**	**84,01**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**581 387 787,82**	**443 700 169,45**	**0,00**	**443 700 169,45**	**76,32**	**53 283 667,89**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**581 387 787,82**	**443 700 169,45**	**0,00**	**443 700 169,45**		**53 283 667,89**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	62 194 536,92	2 425 429,88	3,90	59 769 107,04
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**62 194 536,92**	**2 425 429,88**	**3,90**	**59 769 107,04**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*528 103 331,49*	*443 669 529,50*	*84,01*	*0,00*
92	**Opérations non ventilées**	**528 103 331,49**	**443 669 529,50**	**84,01**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**590 297 868,41**	**446 094 959,38**		**59 769 107,04**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.2

Chapitre	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	6 818 805,88	4 390 054,14	64,38	3 240 270,28
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**6 818 805,88**	**4 390 054,14**	**64,38**	**3 240 270,28**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (1)	409 889 335,00	340 357 103,74	83,04	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**409 889 335,00**	**340 357 103,74**	**83,04**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement* (2)	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	*Produit des cessions d'immobilisations (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**173 589 727,53**			
Total des recettes de la section d'investissement		**590 297 868,41**	**344 747 157,88**		**3 240 270,28**

(1) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	28 545 395,48	2 660 719,79	9,32	25 884 675,69
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**28 545 395,48**	**2 660 719,79**	**9,32**	**25 884 675,69**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*409 889 335,00*	*340 357 103,74*	*83,04*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
94	**Services communs non ventilés**	**409 889 335,00**	**340 357 103,74**	**83,04**	**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**142 953 057,34**			
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**581 387 787,82**	**343 017 823,53**		**25 884 675,69**

(1) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.2

	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre					
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	53 284 456,33	30 639,95	0,06	53 283 667,89
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**53 284 456,33**	**30 639,95**	**0,06**	**53 283 667,89**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*528 103 331,49*	*443 669 529,50*	*84,01*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94	**Services communs non ventilés**	**528 103 331,49**	**443 669 529,50**	**84,01**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section de fonctionnement		**581 387 787,82**	**443 700 169,45**		**53 283 667,89**

(1) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée — D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-052	FEDER	0,00	2 425 429,88	0,00	2 425 429,88	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	62 194 536,92	2 425 429,88	0,00	2 425 429,88	59 769 107,04
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**62 194 536,92**	**2 425 429,88**	**0,00**	**2 425 429,88**	**59 769 107,04**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
926-139172	*FEDER*	*0,00*	*443 669 529,50*	*0,00*	*443 669 529,50*	*0,00*
total chapitre 926	*Transferts entre les sections*	*528 103 331,49*	*443 669 529,50*	*0,00*	*443 669 529,50*	*84 433 801,99*
92 Total des opérations non ventilées		**528 103 331,49**	**443 669 529,50**	**0,00**	**443 669 529,50**	**84 433 801,99**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		590 297 868,41	446 094 959,38	0,00	446 094 959,38	144 202 909,03

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée — D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-052	FEDER	0,00	4 394 852,28	4 798,14	4 390 054,14	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	6 818 805,88	4 394 852,28	4 798,14	4 390 054,14	2 428 751,74
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**6 818 805,88**	**4 394 852,28**	**4 798,14**	**4 390 054,14**	**2 428 751,74**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-28045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	0,00	343 627 893,75	3 270 790,01	340 357 103,74	0,00
total chapitre 926	Transferts entre les sections	409 889 335,00	343 627 893,75	3 270 790,01	340 357 103,74	69 532 231,26
92 Total des opérations non ventilées		**409 889 335,00**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**340 357 103,74**	**69 532 231,26**
total chapitre 951	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		173 589 727,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		**590 297 868,41**	**348 022 746,03**	**3 275 588,15**	**344 747 157,88**	**245 550 710,53**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée — D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-052	FEDER	0,00	2 660 719,79	0,00	2 660 719,79	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	28 545 395,48	2 660 719,79	0,00	2 660 719,79	25 884 675,69
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**28 545 395,48**	**2 660 719,79**	**0,00**	**2 660 719,79**	**25 884 675,69**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946-6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*	*0,00*	*343 627 893,75*	*3 270 790,01*	*340 357 103,74*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*409 889 335,00*	*343 627 893,75*	*3 270 790,01*	*340 357 103,74*	*69 532 231,26*
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**409 889 335,00**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**340 357 103,74**	**69 532 231,26**
total chapitre 953	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**142 953 057,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**581 387 787,82**	**346 288 613,54**	**3 270 790,01**	**343 017 823,53**	**238 369 964,29**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée — D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-052	FEDER	0,00	40 721,24	10 081,29	30 639,95	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	53 284 456,33	40 721,24	10 081,29	30 639,95	53 253 816,38
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**53 284 456,33**	**40 721,24**	**10 081,29**	**30 639,95**	**53 253 816,38**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946-777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*	*0,00*	*443 669 529,50*	*0,00*	*443 669 529,50*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*528 103 331,49*	*443 669 529,50*	*0,00*	*443 669 529,50*	*84 433 801,99*
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**528 103 331,49**	**443 669 529,50**	**0,00**	**443 669 529,50**	**84 433 801,99**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section de fonctionnement		**581 387 787,82**	**443 710 250,74**	**10 081,29**	**443 700 169,45**	**137 687 618,37**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		1 216 281 374,50	1 214 667 462,97	1 613 911,53	340 357 103,93
Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**1 216 281 374,50**	**1 214 667 462,97**	**1 613 911,53**	**340 357 103,93**
ACTIF CIRCULANT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		867 644,82	0,00	867 644,82	2 813 773,17
Créances sur les redevables et comptes rattachés		18 261,36	0,00	18 261,36	862 415,50
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		623 549,86	0,00	623 549,86	823 430,08

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**1 509 456,04**	**0,00**	**1 509 456,04**	**4 499 618,75**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		28 468 127,58	0,00	28 468 127,58	26 137 051,44
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**28 468 127,58**	**0,00**	**28 468 127,58**	**26 137 051,44**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**1 246 258 958,12**	**1 214 667 462,97**	**31 591 495,15**	**370 993 774,12**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		**0,00**	**0,00**
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		0,00	0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		3 578 535,60	443 669 529,50
Rattachées à un actif non amortissable		0,00	0,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		0,00	0,00
RÉSERVES		0,00	0,00
REPORT A NOUVEAU		-142 953 057,34	-85 842 176,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		100 682 345,92	-57 110 880,36
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**-38 692 175,82**	**300 716 472,16**
PASSIF		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**0,00**	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		70 277 301,96	70 277 301,96
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**70 277 301,96**	**70 277 301,96**
DETTES NON FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		0,00	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**0,00**	**0,00**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**70 277 301,96**	**70 277 301,96**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		6 369,01	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**31 591 495,15**	**370 993 774,12**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Compte de résultat (en euros) — B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		788,44	31 008 405,18	-31 007 616,74
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services		0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		29 851,51	863 756,30	-833 904,79
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		443 669 529,50	226 231 160,62	217 438 368,88
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**443 700 169,45**	**258 103 322,10**	**185 596 847,35**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes		0,00	0,00	0,00
Charges de personnel		0,00	0,00	0,00
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont charges sociales		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		156 410,51	0,00	156 410,51
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		340 357 103,74	295 958 912,84	44 398 190,90
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**340 513 514,25**	**295 958 912,84**	**44 554 601,41**
CHARGES D'INTERVENTION		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre		2 504 309,28	19 255 289,62	-16 750 980,34
Dont ménages		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont personnes morales de droit privé		*8 817,97*	*6 528 452,69*	*-6 519 634,72*
Dont collectivités territoriales		*2 275 330,45*	*10 777 335,89*	*-8 502 005,44*
Dont autres organismes publics		*220 160,86*	*1 949 501,04*	*-1 729 340,18*
Dont établissements d'enseignement		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**2 504 309,28**	**19 255 289,62**	**-16 750 980,34**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**100 682 345,92**	**-57 110 880,36**	**157 793 226,28**
PRODUITS FINANCIERS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**100 682 345,92**	**-57 110 880,36**	**157 793 226,28**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	**C**

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
119	Report à nouveau (solde débiteur)	85 842 176,98	0,00	57 110 880,36	0,00	0,00	0,00	142 953 057,34	0,00	142 953 057,34	0,00
	Sous Total compte 11	**85 842 176,98**	**0,00**	**57 110 880,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**142 953 057,34**	**0,00**	**142 953 057,34**	**0,00**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	57 110 880,36	0,00	0,00	57 110 880,36	0,00	0,00	57 110 880,36	57 110 880,36	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**57 110 880,36**	**0,00**	**0,00**	**57 110 880,36**	**0,00**	**0,00**	**57 110 880,36**	**57 110 880,36**	**0,00**	**0,00**
13172	FEDER	0,00	1 199 765 892,24	0,00	0,00	0,00	3 578 535,60	0,00	1 203 344 427,84	0,00	1 203 344 427,84
	Sous Total compte 1317	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 578 535,60**	**0,00**	**1 203 344 427,84**	**0,00**	**1 203 344 427,84**
	Sous Total compte 131	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 578 535,60**	**0,00**	**1 203 344 427,84**	**0,00**	**1 203 344 427,84**
139172	FEDER	756 096 362,74	0,00	0,00	0,00	443 669 529,50	0,00	1 199 765 892,24	0,00	1 199 765 892,24	0,00
	Sous Total compte 13917	**756 096 362,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**443 669 529,50**	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**
	Sous Total compte 1391	**756 096 362,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**443 669 529,50**	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**
	Sous Total compte 139	**756 096 362,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**443 669 529,50**	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**	**1 199 765 892,24**	**0,00**
	Sous Total compte 13	**756 096 362,74**	**1 199 765 892,24**	**0,00**	**0,00**	**443 669 529,50**	**3 578 535,60**	**1 199 765 892,24**	**1 203 344 427,84**	**0,00**	**3 578 535,60**
168772	FEDER	0,00	70 277 301,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 277 301,96	0,00	70 277 301,96
	Sous Total compte 16877	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**70 277 301,96**
	Sous Total compte 1687	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**70 277 301,96**
	Sous Total compte 168	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**70 277 301,96**
	Sous Total compte 16	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 277 301,96**	**0,00**	**70 277 301,96**
	Total classe 1	**899 049 420,08**	**1 270 043 194,20**	**57 110 880,36**	**57 110 880,36**	**443 669 529,50**	**3 578 535,60**	**1 399 829 829,94**	**1 330 732 610,16**	**1 342 718 949,58**	**1 273 621 729,80**
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	1 214 667 463,16	0,00	0,00	0,00	2 430 228,02	816 316,68	1 217 097 691,18	816 316,68	1 216 281 374,50	0,00
	Sous Total compte 204	**1 214 667 463,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 430 228,02**	**816 316,68**	**1 217 097 691,18**	**816 316,68**	**1 216 281 374,50**	**0,00**
	Sous Total compte 20	**1 214 667 463,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 430 228,02**	**816 316,68**	**1 217 097 691,18**	**816 316,68**	**1 216 281 374,50**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28045	Subventions d'équipement versées aux tie	0,00	874 310 359,23	0,00	0,00	3 270 790,01	343 627 893,75	3 270 790,01	1 217 938 252,98	0,00	1 214 667 462,97
	Sous Total compte 2804	**0,00**	**874 310 359,23**	**0,00**	**0,00**	**3 270 790,01**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**1 217 938 252,98**	**0,00**	**1 214 667 462,97**
	Sous Total compte 280	**0,00**	**874 310 359,23**	**0,00**	**0,00**	**3 270 790,01**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**1 217 938 252,98**	**0,00**	**1 214 667 462,97**
	Sous Total compte 28	**0,00**	**874 310 359,23**	**0,00**	**0,00**	**3 270 790,01**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**1 217 938 252,98**	**0,00**	**1 214 667 462,97**
	Total classe 2	**1 214 667 463,16**	**874 310 359,23**	**0,00**	**0,00**	**5 701 018,03**	**344 444 210,43**	**1 220 368 481,19**	**1 218 754 569,66**	**1 216 281 374,50**	**1 214 667 462,97**
411	Redevables	848 034,09	0,00	807,97	836 034,09	0,00	0,00	848 842,06	836 034,09	12 807,97	0,00
4161	Créances douteuses	14 381,41	0,00	20 453,39	29 381,41	0,00	0,00	34 834,80	29 381,41	5 453,39	0,00
	Sous Total compte 416	**14 381,41**	**0,00**	**20 453,39**	**29 381,41**	**0,00**	**0,00**	**34 834,80**	**29 381,41**	**5 453,39**	**0,00**
	Sous Total compte 41	**862 415,50**	**0,00**	**21 261,36**	**865 415,50**	**0,00**	**0,00**	**883 676,86**	**865 415,50**	**18 261,36**	**0,00**
44321	Dépenses	0,00	0,00	2 275 330,45	2 275 330,45	0,00	0,00	2 275 330,45	2 275 330,45	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	**0,00**	**0,00**	**2 275 330,45**	**2 275 330,45**	**0,00**	**0,00**	**2 275 330,45**	**2 275 330,45**	**0,00**	**0,00**
44381	Dépenses	0,00	0,00	2 645 590,74	2 645 590,74	0,00	0,00	2 645 590,74	2 645 590,74	0,00	0,00
44382	Recettes - Amiable	2 813 773,17	0,00	802 397,82	2 822 384,44	0,00	0,00	3 616 170,99	2 822 384,44	793 786,55	0,00
44386	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	102 986,55	29 128,28	0,00	0,00	102 986,55	29 128,28	73 858,27	0,00
	Sous Total compte 4438	**2 813 773,17**	**0,00**	**3 550 975,11**	**5 497 103,46**	**0,00**	**0,00**	**6 364 748,28**	**5 497 103,46**	**867 644,82**	**0,00**
	Sous Total compte 443	**2 813 773,17**	**0,00**	**5 826 305,56**	**7 772 433,91**	**0,00**	**0,00**	**8 640 078,73**	**7 772 433,91**	**867 644,82**	**0,00**
	Sous Total compte 44	**2 813 773,17**	**0,00**	**5 826 305,56**	**7 772 433,91**	**0,00**	**0,00**	**8 640 078,73**	**7 772 433,91**	**867 644,82**	**0,00**
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	8 817,97	8 817,97	0,00	0,00	8 817,97	8 817,97	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	**0,00**	**0,00**	**8 817,97**	**8 817,97**	**0,00**	**0,00**	**8 817,97**	**8 817,97**	**0,00**	**0,00**
46721	Débiteurs divers - Amiable	706 384,04	0,00	53 043,69	194 244,36	0,00	0,00	759 427,73	194 244,36	565 183,37	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	0,00	0,00	19 870,91	19 870,91	0,00	0,00	19 870,91	19 870,91	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	**706 384,04**	**0,00**	**72 914,60**	**214 115,27**	**0,00**	**0,00**	**779 298,64**	**214 115,27**	**565 183,37**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46751	Opérations avec des gérants d'immeubles	117 046,04	0,00	0,00	58 679,55	0,00	0,00	117 046,04	58 679,55	58 366,49	0,00
	Sous Total compte 4675	**117 046,04**	**0,00**	**0,00**	**58 679,55**	**0,00**	**0,00**	**117 046,04**	**58 679,55**	**58 366,49**	**0,00**
	Sous Total compte 467	**823 430,08**	**0,00**	**81 732,57**	**281 612,79**	**0,00**	**0,00**	**905 162,65**	**281 612,79**	**623 549,86**	**0,00**
	Sous Total compte 46	**823 430,08**	**0,00**	**81 732,57**	**281 612,79**	**0,00**	**0,00**	**905 162,65**	**281 612,79**	**623 549,86**	**0,00**
47134	Subventions	0,00	0,00	3 579 324,04	3 579 324,04	0,00	0,00	3 579 324,04	3 579 324,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	**0,00**	**0,00**	**3 579 324,04**	**3 579 324,04**	**0,00**	**0,00**	**3 579 324,04**	**3 579 324,04**	**0,00**	**0,00**
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
	Sous Total compte 47141	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,01**
	Sous Total compte 4714	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,01**	**0,00**	**0,01**
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	0,00	6 369,00	0,00	0,00	0,00	6 369,00	0,00	6 369,00
	Sous Total compte 471	**0,00**	**0,00**	**3 579 324,04**	**3 585 693,05**	**0,00**	**0,00**	**3 579 324,04**	**3 585 693,05**	**0,00**	**6 369,01**
	Sous Total compte 47	**0,00**	**0,00**	**3 579 324,04**	**3 585 693,05**	**0,00**	**0,00**	**3 579 324,04**	**3 585 693,05**	**0,00**	**6 369,01**
	Total classe 4	**4 499 618,75**	**0,00**	**9 508 623,53**	**12 505 155,25**	**0,00**	**0,00**	**14 008 242,28**	**12 505 155,25**	**1 509 456,04**	**6 369,01**
515	Compte au Trésor	26 137 051,44	0,00	7 260 815,30	4 929 739,16	0,00	0,00	33 397 866,74	4 929 739,16	28 468 127,58	0,00
	Sous Total compte 51	**26 137 051,44**	**0,00**	**7 260 815,30**	**4 929 739,16**	**0,00**	**0,00**	**33 397 866,74**	**4 929 739,16**	**28 468 127,58**	**0,00**
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	790 568 213,26	790 568 213,26	0,00	0,00	790 568 213,26	790 568 213,26	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	559,65	559,65	0,00	0,00	559,65	559,65	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	156 410,51	156 410,51	0,00	0,00	156 410,51	156 410,51	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	**0,00**	**0,00**	**156 410,51**	**156 410,51**	**0,00**	**0,00**	**156 410,51**	**156 410,51**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 58	**0,00**	**0,00**	**790 725 183,42**	**790 725 183,42**	**0,00**	**0,00**	**790 725 183,42**	**790 725 183,42**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 5	**26 137 051,44**	**0,00**	**797 985 998,72**	**795 654 922,58**	**0,00**	**0,00**	**824 123 050,16**	**795 654 922,58**	**28 468 127,58**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	147 860,35	0,00	147 860,35	0,00	147 860,35	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	8 550,16	0,00	8 550,16	0,00	8 550,16	0,00
	Sous Total compte 654	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**156 410,51**	**0,00**	**156 410,51**	**0,00**	**156 410,51**	**0,00**
65732	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 330,45	0,00	2 275 330,45	0,00	2 275 330,45	0,00
657382	Organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	220 160,86	0,00	220 160,86	0,00	220 160,86	0,00
	Sous Total compte 65738	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**220 160,86**	**0,00**	**220 160,86**	**0,00**	**220 160,86**	**0,00**
	Sous Total compte 6573	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 495 491,31**	**0,00**	**2 495 491,31**	**0,00**	**2 495 491,31**	**0,00**
65742	Entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	8 817,97	0,00	8 817,97	0,00	8 817,97	0,00
	Sous Total compte 6574	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 817,97**	**0,00**	**8 817,97**	**0,00**	**8 817,97**	**0,00**
	Sous Total compte 657	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 504 309,28**	**0,00**	**2 504 309,28**	**0,00**	**2 504 309,28**	**0,00**
	Sous Total compte 65	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 660 719,79**	**0,00**	**2 660 719,79**	**0,00**	**2 660 719,79**	**0,00**
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	343 627 893,75	3 270 790,01	343 627 893,75	3 270 790,01	340 357 103,74	0,00
	Sous Total compte 681	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**340 357 103,74**	**0,00**
	Sous Total compte 68	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**343 627 893,75**	**3 270 790,01**	**340 357 103,74**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**346 288 613,54**	**3 270 790,01**	**346 288 613,54**	**3 270 790,01**	**343 017 823,53**	**0,00**
74772	FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	361,25	1 149,69	361,25	1 149,69	0,00	788,44
	Sous Total compte 7477	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**361,25**	**1 149,69**	**361,25**	**1 149,69**	**0,00**	**788,44**
	Sous Total compte 747	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**361,25**	**1 149,69**	**361,25**	**1 149,69**	**0,00**	**788,44**
	Sous Total compte 74	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**361,25**	**1 149,69**	**361,25**	**1 149,69**	**0,00**	**788,44**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	9 720,04	39 571,55	9 720,04	39 571,55	0,00	29 851,51
	Sous Total compte 7588	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 720,04**	**39 571,55**	**9 720,04**	**39 571,55**	**0,00**	**29 851,51**
	Sous Total compte 758	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 720,04**	**39 571,55**	**9 720,04**	**39 571,55**	**0,00**	**29 851,51**
	Sous Total compte 75	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 720,04**	**39 571,55**	**9 720,04**	**39 571,55**	**0,00**	**29 851,51**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 669 529,50	0,00	443 669 529,50	0,00	443 669 529,50
	Sous Total compte 77	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**443 669 529,50**	**0,00**	**443 669 529,50**	**0,00**	**443 669 529,50**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 081,29**	**443 710 250,74**	**10 081,29**	**443 710 250,74**	**0,00**	**443 700 169,45**
	Total général	**2 144 353 553,43**	**2 144 353 553,43**	**864 605 502,61**	**865 270 958,19**	**795 669 242,36**	**795 003 786,78**	**3 804 628 298,40**	**3 804 628 298,40**	**2 931 995 731,23**	**2 931 995 731,23**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**2 425 429,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 425 429,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**4 390 054,14**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 578 535,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	811 518,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 425 429,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 425 429,88
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**4 390 054,14**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		3 578 535,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		811 518,54
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**2 660 719,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 660 719,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**30 639,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	788,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	29 851,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sa... sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4... APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 660 719,79**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 660 719,79
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**30 639,95**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		788,44
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 851,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	590 297 868,41	446 094 959,38	59 769 107,04	84 433 801,99
RECETTES	590 297 868,41	344 747 157,88	3 240 270,28	242 310 440,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	581 387 787,82	343 017 823,53	25 884 675,69	212 485 288,60
RECETTES	581 387 787,82	443 700 169,45	53 283 667,89	84 403 950,48

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	590 297 868,41	446 094 959,38	59 769 107,04	84 433 801,99
RECETTES	590 297 868,41	344 747 157,88	3 240 270,28	242 310 440,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	581 387 787,82	343 017 823,53	25 884 675,69	212 485 288,60
RECETTES	581 387 787,82	443 700 169,45	53 283 667,89	84 403 950,48

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	590 297 868,41	446 094 959,38	59 769 107,04	84 433 801,99
RECETTES	590 297 868,41	344 747 157,88	3 240 270,28	242 310 440,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	581 387 787,82	343 017 823,53	25 884 675,69	212 485 288,60
RECETTES	581 387 787,82	443 700 169,45	53 283 667,89	84 403 950,48
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**1 171 685 656,23**	**789 112 782,91**	**85 653 782,73**	**296 919 090,59**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**1 171 685 656,23**	**788 447 327,33**	**56 523 938,17**	**326 714 390,73**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N — B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de [illegible] l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES — B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS — B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS — B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**4 929 739,16**	
Personnes de droit privé	**46 047,88**	
Associations	**0,00**	
Entreprises	**46 047,88**	
CIMENTS DE BOURBON	8 817,97	
SAS DEBOISVILLIERS	37 229,91	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**4 883 691,28**	
Etat	**0,00**	
Régions	**2 275 330,45**	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	2 275 330,45	
Départements	**0,00**	
Communes	**2 388 199,97**	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	2 388 199,97	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**220 160,86**	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	70 000,00	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	134 441,97	
TERRITOIRE DE L OUEST	15 718,89	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	134 441,97
-	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	REGIONS	2 275 330,45
-	MAIRIE DE SAINT ANDRE	MAIRIE DE SAINT ANDRE	COMMUNES	2 388 199,97
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**173 589 727,53**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-23 720 334,83**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**149 869 392,70**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**149 869 392,70**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**149 869 392,70**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**528 103 331,49**	**443 669 529,50**	**59 769 107,04**	**503 438 636,54**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**409 889 335,00**	**340 357 103,74**	**3 240 270,28**	**343 597 374,02**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**-118 213 996,49**	**-103 312 425,76**	**-56 528 836,76**	**-159 841 262,52**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**173 589 727,53**			**173 589 727,53**
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**173 589 727,53**			**173 589 727,53**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**13 748 465,01**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**528 103 331,49**	I	**443 669 529,50**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**528 103 331,49**		**443 669 529,50**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*528 103 331,49*		*443 669 529,50*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**409 889 335,00**	**III 340 357 103,74**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**409 889 335,00**	**340 357 103,74**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*409 889 335,00*	*340 357 103,74*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	1 400 932 654,22	0,00	182 994 193,85	0,00	0,00	182 994 193,85	2 425 429,88	180 568 763,97
TOTAL			**1 400 932 654,22**	**0,00**	**182 994 193,85**	**0,00**	**0,00**	**182 994 193,85**	**2 425 429,88**	**180 568 763,97**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**5,15**	**1,78**	**0,53**	**74,45**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	189 977 357,78	0,00	37 016 017,63	0,00	0,00	37 016 017,63	228 978,83	36 787 038,80
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	48 474 082,58	0,00	4 910 577,29	0,00	0,00	4 910 577,29	2 275 330,45	2 635 246,84
TOTAL			**238 451 440,36**	**0,00**	**41 926 594,92**	**0,00**	**0,00**	**41 926 594,92**	**2 504 309,28**	**39 422 285,64**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**4,64**	**1,25**	**2,18**	**15,74**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 425 429,88	321 105,53	0,00	0,00	1 155 346,65	948 977,70
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 425 429,88**	**321 105,53**	**0,00**	**0,00**	**1 155 346,65**	**948 977,70**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 425 429,88	321 105,53	0,00	1 155 346,65	948 977,70
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 425 429,88**	**321 105,53**	**0,00**	**1 155 346,65**	**948 977,70**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 425 429,88	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 425 429,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 425 429,88	321 105,53	0,00	917 525,85	1 186 798,50
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 425 429,88**	**321 105,53**	**0,00**	**917 525,85**	**1 186 798,50**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE — D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

D2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1) — D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU — D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 08/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 08/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BILLARD Magali (1018175841-0), Inspecteur des Finances Publiques — **A DRFiP DE LA REUNION, le 10/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale — **A REUNION, le 14/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente — **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte financier unique

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement 7
B3.2 - Liste des établissements publics créés 8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 12
D - Bilan synthétique 14
E - Compte de résultat synthétique 15
F - Taux des contributions et produits afférents 17

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 18

Exécution budgétaire par nature

B1 - Vue d'ensemble - Dépenses 19
B2 - Vue d'ensemble - Recettes 21

Exécution budgétaire par fonction - Vue d'ensemble

C1.1 - Dépenses d'investissement 23
C1.2 - Recettes d'investissement 25
C2.1 - Dépenses de fonctionnement 26
C2.2 - Recettes de fonctionnement 28

Exécution budgétaire par fonction - Vue détaillée

D1 - Dépenses d'investissement 30
D2 - Recettes d'investissement 32
D3 - Dépenses de fonctionnement 34
D4 - Recettes de fonctionnement 36

III - Etats financiers

A - Bilan 38
B - Compte de résultat 42
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) 45
D - Balance des comptes 46

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 49
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 52
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 55

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 57
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 58
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 62
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 64
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 65
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 67
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 68
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 69
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 70
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 71
B3 - Etat des provisions 73
B4 - Etat des charges transférées 75
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers 76
B6 - Prêts 77
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 78
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 79
B7.3 - Etat des emprunts garantis 80
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 81
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 82
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 83

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 84
B7.8 - Autres engagements donnés 85
B7.9 - Autres engagements reçus 86
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 87
B9 - Etat du personnel 88
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 91
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 92
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 93

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 94
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 95
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 96
C2.1 - Situation des AP 98

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 99

IV - Etats annexés

C - Etats annexés budgétaires

C2.2 - Situation des AE 106

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 107

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 114
D2 - Gestion des fonds européens 115
D3 - Actions de formation des élus 116
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 117
D5 - Identification des flux croisés 118
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 119
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 121
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement 122
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement 123
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 124
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail 125
E - État des Contrôles du Compte Financier 126

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 127

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 066 055,19	8 991 163,32	16 057 218,51
	Recettes réalisées (1)	B	2 492 881,36	2 573 677,34	5 066 558,70
	Restes à réaliser	C	3 318 218,19	1 420 509,69	4 738 727,88
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 587 367,85	10 017 294,16	18 604 662,01
	Dépenses réalisées (1)	E	2 119 472,41	2 492 881,36	4 612 353,77
	Restes à réaliser	F	1 932 689,08	5 769 457,16	7 702 146,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	373 408,95	80 795,98	454 204,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 521 312,66	1 026 130,84	2 547 443,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 894 721,61	1 106 926,82	3 001 648,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 385 529,11	-4 348 947,47	-2 963 418,36
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 280 250,72	-3 242 020,65	38 230,07

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
POCT REUNION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 521 312,66	0,00	373 408,95	0,00	1 894 721,61
Fonctionnement	1 026 130,84	0,00	80 795,98	0,00	1 106 926,82
Sous-Total	2 547 443,50	0,00	454 204,93	0,00	3 001 648,43
TOTAL II	**2 547 443,50**	**0,00**	**454 204,93**	**0,00**	**3 001 648,43**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL I + II + III	**2 547 443,50**	**0,00**	**454 204,93**	**0,00**	**3 001 648,43**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ

B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS — B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE — B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DÉPENSES — C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	1 932 689,08
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 932 689,08
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	5 769 457,16
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	5 769 457,16
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	**Transports**	
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR RECETTES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	3 318 218,19
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 318 218,19
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	1 420 509,69
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	1 420 509,69
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re...
937	Environnement	
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — D

ACTIF NET (1)	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**
Subventions d'investissement versées	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**
Terrains	0,00
Constructions	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00
Réseaux divers	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00
Autres	0,00
Immobilisations corporelles en cours	**0,00**
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	**0,00**
Immobilisations financières (nettes)	**0,00**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**0,00**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**
Stocks	0,00
Créances	45,28
Charges constatées d'avance	0,00
Trésorerie	2 956,37
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**3 001,65**
Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**3 001,65**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	**0,00**
Apports et subventions d'investissement	0,00
Neutralisations et régularisations	0,00
Réserves	0,00
Report à nouveau	1 026,13
Résultat de l'exercice	80,80
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**1 106,93**
PASSIF	**0,00**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes financières et autres emprunts	1 894,72
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	**1 894,72**
DETTES NON FINANCIÈRES	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Autres dettes non financières	0,00
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	**0,00**
TOTAL TRÉSORERIE (4)	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	**1 894,72**
Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**3 001,65**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**E**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	415,97	7 316,21
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	-400,63
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	38,23	133,70
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	2 119,47	720,80
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**2 573,68**	**7 770,08**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 492,88	507,21
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**2 492,88**	**507,21**
CHARGES D'INTERVENTION	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre	0,00	6 054,12
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**0,00**	**6 054,12**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**80,80**	**1 208,76**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**0,00**	**0,00**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**80,80**	**1 208,76**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS — F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES

B1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 932 689,08	0,00	0,00	1 932 689,08
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**1 932 689,08**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**1 932 689,08**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*6 654 678,77*	*2 119 472,41*	*31,85*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**6 654 678,77**	**2 119 472,41**	**31,85**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**8 587 367,85**	**2 119 472,41**	**24,68**	**1 932 689,08**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**8 587 367,85**	**2 119 472,41**		**1 932 689,08**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	6 269 457,16	0,00	0,00	0,00	0,00	5 769 457,16
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 269 457,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 769 457,16**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**6 269 457,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 769 457,16**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*3 747 837,00*	*2 492 881,36*	*0,00*	*2 492 881,36*	*66,52*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**3 747 837,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**66,52**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**10 017 294,16**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**24,89**	**5 769 457,16**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**10 017 294,16**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**		**5 769 457,16**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

B2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 318 218,19	0,00	0,00	3 318 218,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**3 318 218,19**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*3 747 837,00*	*2 492 881,36*	*66,52*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**3 747 837,00**	**2 492 881,36**	**66,52**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**7 066 055,19**	**2 492 881,36**	**35,28**	**3 318 218,19**
001 Solde d'exécution positif reporté		**1 521 312,66**			
Total des recettes de la section d'investissement		**8 587 367,85**	**2 492 881,36**		**3 318 218,19**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 336 484,55	415 974,86	0,00	415 974,86	17,80	1 420 509,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	38 230,07	0,00	38 230,07	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**2 336 484,55**	**454 204,93**	**0,00**	**454 204,93**	**19,44**	**1 420 509,69**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**2 336 484,55**	**454 204,93**	**0,00**	**454 204,93**	**19,44**	**1 420 509,69**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*6 654 678,77*	*2 119 472,41*	*0,00*	*2 119 472,41*	*31,85*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**6 654 678,77**	**2 119 472,41**	**0,00**	**2 119 472,41**	**31,85**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**8 991 163,32**	**2 573 677,34**	**0,00**	**2 573 677,34**	**28,62**	**1 420 509,69**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**1 026 130,84**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**10 017 294,16**	**2 573 677,34**	**0,00**	**2 573 677,34**		**1 420 509,69**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 932 689,08	0,00	0,00	1 932 689,08
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**1 932 689,08**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*6 654 678,77*	*2 119 472,41*	*31,85*	*0,00*
92	**Opérations non ventilées**	**6 654 678,77**	**2 119 472,41**	**31,85**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**8 587 367,85**	**2 119 472,41**		**1 932 689,08**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.2

Chapitre	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 318 218,19	0,00	0,00	3 318 218,19
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**3 318 218,19**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (1)	3 747 837,00	2 492 881,36	66,52	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**3 747 837,00**	**2 492 881,36**	**66,52**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement* (2)	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	*Produit des cessions d'immobilisations (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**1 521 312,66**			
Total des recettes de la section d'investissement		**8 587 367,85**	**2 492 881,36**		**3 318 218,19**

(1) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	6 269 457,16	0,00	0,00	5 769 457,16
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**6 269 457,16**	**0,00**	**0,00**	**5 769 457,16**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*3 747 837,00*	*2 492 881,36*	*66,52*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
94	**Services communs non ventilés**	**3 747 837,00**	**2 492 881,36**	**66,52**	**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**10 017 294,16**	**2 492 881,36**		**5 769 457,16**

(1) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.2

	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre					
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 336 484,55	454 204,93	19,44	1 420 509,69
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**2 336 484,55**	**454 204,93**	**19,44**	**1 420 509,69**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*6 654 678,77*	*2 119 472,41*	*31,85*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94	**Services communs non ventilés**	**6 654 678,77**	**2 119 472,41**	**31,85**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**1 026 130,84**			
Total des recettes de la section de fonctionnement		**10 017 294,16**	**2 573 677,34**		**1 420 509,69**

(1) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	**D1**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	1 932 689,08	0,00	0,00	0,00	1 932 689,08
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 932 689,08**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
926-139172	*FEDER*	*0,00*	*2 119 472,41*	*0,00*	*2 119 472,41*	*0,00*
total chapitre 926	*Transferts entre les sections*	*6 654 678,77*	*2 119 472,41*	*0,00*	*2 119 472,41*	*4 535 206,36*
92 Total des opérations non ventilées		**6 654 678,77**	**2 119 472,41**	**0,00**	**2 119 472,41**	**4 535 206,36**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'investissement		**8 587 367,85**	**2 119 472,41**	**0,00**	**2 119 472,41**	**6 467 895,44**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée — D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	3 318 218,19	0,00	0,00	0,00	3 318 218,19
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 318 218,19**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-28045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	0,00	2 492 881,36	0,00	2 492 881,36	0,00
total chapitre 926	Transferts entre les sections	3 747 837,00	2 492 881,36	0,00	2 492 881,36	1 254 955,64
92 Total des opérations non ventilées		**3 747 837,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**1 254 955,64**
total chapitre 951	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 521 312,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		**8 587 367,85**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**6 094 486,49**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée — D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	6 269 457,16	0,00	0,00	0,00	6 269 457,16
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**6 269 457,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 269 457,16**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946-6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*	*0,00*	*2 492 881,36*	*0,00*	*2 492 881,36*	*0,00*
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*3 747 837,00*	*2 492 881,36*	*0,00*	*2 492 881,36*	*1 254 955,64*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**3 747 837,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**1 254 955,64**
total chapitre 953	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**10 017 294,16**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**7 524 412,80**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée — D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-052	FEDER	0,00	454 204,93	0,00	454 204,93	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	2 336 484,55	454 204,93	0,00	454 204,93	1 882 279,62
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**2 336 484,55**	**454 204,93**	**0,00**	**454 204,93**	**1 882 279,62**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946-777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*	*0,00*	*2 119 472,41*	*0,00*	*2 119 472,41*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*6 654 678,77*	*2 119 472,41*	*0,00*	*2 119 472,41*	*4 535 206,36*
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**6 654 678,77**	**2 119 472,41**	**0,00**	**2 119 472,41**	**4 535 206,36**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**1 026 130,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section de fonctionnement		**10 017 294,16**	**2 573 677,34**	**0,00**	**2 573 677,34**	**7 443 616,82**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		12 791 332,79	12 791 332,79	0,00	2 492 881,36
Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**12 791 332,79**	**12 791 332,79**	**0,00**	**2 492 881,36**
ACTIF CIRCULANT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		33 222,55	0,00	33 222,55	108 992,09
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		12 060,60	0,00	12 060,60	21 486,15

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**45 283,15**	**0,00**	**45 283,15**	**130 478,24**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		2 956 365,28	0,00	2 956 365,28	2 417 526,26
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**2 956 365,28**	**0,00**	**2 956 365,28**	**2 417 526,26**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**15 792 981,22**	**12 791 332,79**	**3 001 648,43**	**5 040 885,86**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		**0,00**	**0,00**
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		0,00	0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	2 119 472,41
Rattachées à un actif non amortissable		0,00	0,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		0,00	0,00
RÉSERVES		0,00	0,00
REPORT A NOUVEAU		1 026 130,84	-182 625,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		80 795,98	1 208 755,87
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**1 106 926,82**	**3 145 603,25**
PASSIF		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**0,00**	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		1 894 721,61	1 894 721,61
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**1 894 721,61**	**1 894 721,61**
DETTES NON FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		0,00	561,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**0,00**	**561,00**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**1 894 721,61**	**1 895 282,61**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**3 001 648,43**	**5 040 885,86**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Compte de résultat (en euros) — B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		415 974,86	7 316 211,03	-6 900 236,17
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	-400 626,49	400 626,49
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services		0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		38 230,07	133 695,54	-95 465,47
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		2 119 472,41	720 804,70	1 398 667,71
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**2 573 677,34**	**7 770 084,78**	**-5 196 407,44**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes		0,00	0,00	0,00
Charges de personnel		0,00	0,00	0,00
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont charges sociales		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 492 881,36	507 212,23	1 985 669,13
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**2 492 881,36**	**507 212,23**	**1 985 669,13**
CHARGES D'INTERVENTION		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre		0,00	6 054 116,68	-6 054 116,68
Dont ménages		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont personnes morales de droit privé		*0,00*	*1 441 702,83*	*-1 441 702,83*
Dont collectivités territoriales		*0,00*	*900 587,34*	*-900 587,34*
Dont autres organismes publics		*0,00*	*3 711 826,51*	*-3 711 826,51*
Dont établissements d'enseignement		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**0,00**	**6 054 116,68**	**-6 054 116,68**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**80 795,98**	**1 208 755,87**	**-1 127 959,89**
PRODUITS FINANCIERS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**80 795,98**	**1 208 755,87**	**-1 127 959,89**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	**C**

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	0,00	1 026 130,84	0,00	0,00	0,00	1 026 130,84	0,00	1 026 130,84
119	Report à nouveau (solde débiteur)	182 625,03	0,00	0,00	182 625,03	0,00	0,00	182 625,03	182 625,03	0,00	0,00
	Sous Total compte 11	**182 625,03**	**0,00**	**0,00**	**1 208 755,87**	**0,00**	**0,00**	**182 625,03**	**1 208 755,87**	**0,00**	**1 026 130,84**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	1 208 755,87	1 208 755,87	0,00	0,00	0,00	1 208 755,87	1 208 755,87	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**0,00**	**1 208 755,87**	**1 208 755,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 208 755,87**	**1 208 755,87**	**0,00**	**0,00**
13172	FEDER	0,00	9 511 082,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 511 082,07	0,00	9 511 082,07
	Sous Total compte 1317	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**	**9 511 082,07**
	Sous Total compte 131	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**	**9 511 082,07**
139172	FEDER	7 391 609,66	0,00	0,00	0,00	2 119 472,41	0,00	9 511 082,07	0,00	9 511 082,07	0,00
	Sous Total compte 13917	**7 391 609,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 119 472,41**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**
	Sous Total compte 1391	**7 391 609,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 119 472,41**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**
	Sous Total compte 139	**7 391 609,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 119 472,41**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**	**9 511 082,07**	**0,00**
	Sous Total compte 13	**7 391 609,66**	**9 511 082,07**	**0,00**	**0,00**	**2 119 472,41**	**0,00**	**9 511 082,07**	**9 511 082,07**	**0,00**	**0,00**
168778	Autres fonds européens	0,00	1 894 721,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 894 721,61	0,00	1 894 721,61
	Sous Total compte 16877	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**1 894 721,61**
	Sous Total compte 1687	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**1 894 721,61**
	Sous Total compte 168	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**1 894 721,61**
	Sous Total compte 16	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 894 721,61**	**0,00**	**1 894 721,61**
	Total classe 1	**7 574 234,69**	**12 614 559,55**	**1 208 755,87**	**1 208 755,87**	**2 119 472,41**	**0,00**	**10 902 462,97**	**13 823 315,42**	**9 511 082,07**	**12 431 934,52**
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	12 791 332,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 791 332,79	0,00	12 791 332,79	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 204	**12 791 332,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 791 332,79**	**0,00**	**12 791 332,79**	**0,00**
	Sous Total compte 20	**12 791 332,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 791 332,79**	**0,00**	**12 791 332,79**	**0,00**
28045	Subventions d'équipement versées aux tie	0,00	10 298 451,43	0,00	0,00	0,00	2 492 881,36	0,00	12 791 332,79	0,00	12 791 332,79
	Sous Total compte 2804	**0,00**	**10 298 451,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**12 791 332,79**	**0,00**	**12 791 332,79**
	Sous Total compte 280	**0,00**	**10 298 451,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**12 791 332,79**	**0,00**	**12 791 332,79**
	Sous Total compte 28	**0,00**	**10 298 451,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**12 791 332,79**	**0,00**	**12 791 332,79**
	Total classe 2	**12 791 332,79**	**10 298 451,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 492 881,36**	**12 791 332,79**	**12 791 332,79**	**12 791 332,79**	**12 791 332,79**
411	Redevables	25 324,38	0,00	28 192,73	25 885,38	0,00	0,00	53 517,11	25 885,38	27 631,73	0,00
4161	Créances douteuses	83 667,71	0,00	5 590,82	83 667,71	0,00	0,00	89 258,53	83 667,71	5 590,82	0,00
	Sous Total compte 416	**83 667,71**	**0,00**	**5 590,82**	**83 667,71**	**0,00**	**0,00**	**89 258,53**	**83 667,71**	**5 590,82**	**0,00**
	Sous Total compte 41	**108 992,09**	**0,00**	**33 783,55**	**109 553,09**	**0,00**	**0,00**	**142 775,64**	**109 553,09**	**33 222,55**	**0,00**
46721	Débiteurs divers - Amiable	21 486,15	0,00	10 037,34	21 486,15	0,00	0,00	31 523,49	21 486,15	10 037,34	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	0,00	0,00	2 023,26	0,00	0,00	0,00	2 023,26	0,00	2 023,26	0,00
	Sous Total compte 4672	**21 486,15**	**0,00**	**12 060,60**	**21 486,15**	**0,00**	**0,00**	**33 546,75**	**21 486,15**	**12 060,60**	**0,00**
	Sous Total compte 467	**21 486,15**	**0,00**	**12 060,60**	**21 486,15**	**0,00**	**0,00**	**33 546,75**	**21 486,15**	**12 060,60**	**0,00**
	Sous Total compte 46	**21 486,15**	**0,00**	**12 060,60**	**21 486,15**	**0,00**	**0,00**	**33 546,75**	**21 486,15**	**12 060,60**	**0,00**
4712	Virements réimputés	0,00	561,00	561,00	0,00	0,00	0,00	561,00	561,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	415 974,86	415 974,86	0,00	0,00	415 974,86	415 974,86	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	**0,00**	**0,00**	**415 974,86**	**415 974,86**	**0,00**	**0,00**	**415 974,86**	**415 974,86**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 471	**0,00**	**561,00**	**416 535,86**	**415 974,86**	**0,00**	**0,00**	**416 535,86**	**416 535,86**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 47	**0,00**	**561,00**	**416 535,86**	**415 974,86**	**0,00**	**0,00**	**416 535,86**	**416 535,86**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 4	**130 478,24**	**561,00**	**462 380,01**	**547 014,10**	**0,00**	**0,00**	**592 858,25**	**547 575,10**	**45 283,15**	**0,00**
515	Compte au Trésor	2 417 526,26	0,00	538 839,02	0,00	0,00	0,00	2 956 365,28	0,00	2 956 365,28	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	**2 417 526,26**	**0,00**	**538 839,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 956 365,28**	**0,00**	**2 956 365,28**	**0,00**
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	4 612 353,77	4 612 353,77	0,00	0,00	4 612 353,77	4 612 353,77	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	**0,00**	**0,00**	**4 612 353,77**	**4 612 353,77**	**0,00**	**0,00**	**4 612 353,77**	**4 612 353,77**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 5	**2 417 526,26**	**0,00**	**5 151 192,79**	**4 612 353,77**	**0,00**	**0,00**	**7 568 719,05**	**4 612 353,77**	**2 956 365,28**	**0,00**
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	2 492 881,36	0,00	2 492 881,36	0,00	2 492 881,36	0,00
	Sous Total compte 681	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**
	Sous Total compte 68	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**	**2 492 881,36**	**0,00**
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 974,86	0,00	415 974,86	0,00	415 974,86
	Sous Total compte 7477	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**415 974,86**	**0,00**	**415 974,86**	**0,00**	**415 974,86**
	Sous Total compte 747	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**415 974,86**	**0,00**	**415 974,86**	**0,00**	**415 974,86**
	Sous Total compte 74	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**415 974,86**	**0,00**	**415 974,86**	**0,00**	**415 974,86**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 230,07	0,00	38 230,07	0,00	38 230,07
	Sous Total compte 7588	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**38 230,07**
	Sous Total compte 758	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**38 230,07**
	Sous Total compte 75	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**38 230,07**
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 119 472,41	0,00	2 119 472,41	0,00	2 119 472,41
	Sous Total compte 77	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 119 472,41**	**0,00**	**2 119 472,41**	**0,00**	**2 119 472,41**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 573 677,34**	**0,00**	**2 573 677,34**	**0,00**	**2 573 677,34**
	Total général	**22 913 571,98**	**22 913 571,98**	**6 822 328,67**	**6 368 123,74**	**4 612 353,77**	**5 066 558,70**	**34 348 254,42**	**34 348 254,42**	**27 796 944,65**	**27 796 944,65**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**454 204,93**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	415 974,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	38 230,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**454 204,93**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		415 974,86
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		38 230,07
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 587 367,85	2 119 472,41	1 932 689,08	4 535 206,36
RECETTES	8 587 367,85	2 492 881,36	3 318 218,19	2 776 268,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 017 294,16	2 492 881,36	5 769 457,16	1 754 955,64
RECETTES	10 017 294,16	2 573 677,34	1 420 509,69	6 023 107,13

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 587 367,85	2 119 472,41	1 932 689,08	4 535 206,36
RECETTES	8 587 367,85	2 492 881,36	3 318 218,19	2 776 268,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 017 294,16	2 492 881,36	5 769 457,16	1 754 955,64
RECETTES	10 017 294,16	2 573 677,34	1 420 509,69	6 023 107,13

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 587 367,85	2 119 472,41	1 932 689,08	4 535 206,36
RECETTES	8 587 367,85	2 492 881,36	3 318 218,19	2 776 268,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 017 294,16	2 492 881,36	5 769 457,16	1 754 955,64
RECETTES	10 017 294,16	2 573 677,34	1 420 509,69	6 023 107,13
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**18 604 662,01**	**4 612 353,77**	**7 702 146,24**	**6 290 162,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**18 604 662,01**	**5 066 558,70**	**4 738 727,88**	**8 799 375,43**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N — B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de [illegible] l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES — B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS — B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS — B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS — B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**0,00**	
Personnes de droit privé	**0,00**	
Associations	**0,00**	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**0,00**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**1 521 312,66**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**1 385 529,11**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**2 906 841,77**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**2 906 841,77**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**2 906 841,77**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**6 654 678,77**	**2 119 472,41**	**1 932 689,08**	**4 052 161,49**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**3 747 837,00**	**2 492 881,36**	**3 318 218,19**	**5 811 099,55**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**-2 906 841,77**	**373 408,95**	**1 385 529,11**	**1 758 938,06**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**1 521 312,66**			**1 521 312,66**
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**1 521 312,66**			**1 521 312,66**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**3 280 250,72**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**6 654 678,77**	I	**2 119 472,41**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**6 654 678,77**		**2 119 472,41**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*6 654 678,77*		*2 119 472,41*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 747 837,00**	**III**	**2 492 881,36**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 747 837,00**		**2 492 881,36**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*3 747 837,00*		*2 492 881,36*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*			
33…	*En-cours de production de biens (4)*			
35…	*Stocks de produits (4)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	9005	14 724 022,00	0,00	1 927 012,93	0,00	0,00	1 927 012,93	0,00	1 927 012,93
TOTAL			**14 724 022,00**	**0,00**	**1 927 012,93**	**0,00**	**0,00**	**1 927 012,93**	**0,00**	**1 927 012,93**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**1,41**	**8,43**	**0,77**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	9305	54 795 978,00	0,00	11 475 525,55	0,00	0,00	11 475 525,55	0,00	11 475 525,55
TOTAL			**54 795 978,00**	**0,00**	**11 475 525,55**	**0,00**	**0,00**	**11 475 525,55**	**0,00**	**11 475 525,55**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**3,68**	**2,26**	**1,90**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE — D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS | D2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N — D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1) — D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Exercice 2026

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Date d'édition : 01/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 01/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BILLARD Magali (1018175841-0), Inspecteur des Finances Publiques **A DRFiP DE LA REUNION, le 02/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A REUNION, le 10/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200129

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte financier unique

Voté par fonction

BUDGET : FEDER FSE 2021 2027 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement 7
B3.2 - Liste des établissements publics créés 8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 12
D - Bilan synthétique 14
E - Compte de résultat synthétique 15
F - Taux des contributions et produits afférents 17

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 18

Exécution budgétaire par nature

B1 - Vue d'ensemble - Dépenses 19
B2 - Vue d'ensemble - Recettes 21

Exécution budgétaire par fonction - Vue d'ensemble

C1.1 - Dépenses d'investissement 23
C1.2 - Recettes d'investissement 25
C2.1 - Dépenses de fonctionnement 26
C2.2 - Recettes de fonctionnement 28

Exécution budgétaire par fonction - Vue détaillée

D1 - Dépenses d'investissement 30
D2 - Recettes d'investissement 32
D3 - Dépenses de fonctionnement 34
D4 - Recettes de fonctionnement 36

III - Etats financiers

A - Bilan 38
B - Compte de résultat 42
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) 45
D - Balance des comptes 46

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 50
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 53
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 56

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 60
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 61
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 65
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 67
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 68
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 70
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 71
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 72
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 73
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 74
B3 - Etat des provisions 76
B4 - Etat des charges transférées 78
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers 79
B6 - Prêts 80
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 81
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 82
B7.3 - Etat des emprunts garantis 83
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 84
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 85
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 86

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 87
B7.8 - Autres engagements donnés 88
B7.9 - Autres engagements reçus 89
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 90
B9 - Etat du personnel 94
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 97
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 100
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 101

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 102
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 103
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 104
C2.1 - Situation des AP 106

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 107

IV - Etats annexés

C - Etats annexés budgétaires

C2.2 - Situation des AE 114

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 115

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 122
D2 - Gestion des fonds européens 123
D3 - Actions de formation des élus 124
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 125
D5 - Identification des flux croisés 126
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 127
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 129
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement 130
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement 131
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 132
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail 133
E - État des Contrôles du Compte Financier 134

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 135

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	444 454 691,26	188 039 652,23	632 494 343,49
	Recettes réalisées (1)	B	163 344 904,49	86 544 093,05	249 888 997,54
	Restes à réaliser	C	281 109 786,77	101 036 555,96	382 146 342,73
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	443 981 301,00	186 635 781,10	630 617 082,10
	Dépenses réalisées (1)	E	156 952 098,47	126 077 823,36	283 029 921,83
	Restes à réaliser	F	286 555 812,27	60 557 957,74	347 113 770,01
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	6 392 806,02	-39 533 730,31	-33 140 924,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-473 390,26	-1 403 871,13	-1 877 261,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	5 919 415,76	-40 937 601,44	-35 018 185,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 446 025,50	40 478 598,22	35 032 572,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	473 390,26	-459 003,22	14 387,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FEDER FSE 2021 2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-473 390,26	0,00	6 392 806,02	0,00	5 919 415,76
Fonctionnement	-1 403 871,13	0,00	-39 533 730,31	0,00	-40 937 601,44
Sous-Total	-1 877 261,39	0,00	-33 140 924,29	0,00	-35 018 185,68
TOTAL II	**-1 877 261,39**	**0,00**	**-33 140 924,29**	**0,00**	**-35 018 185,68**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL I + II + III	**-1 877 261,39**	**0,00**	**-33 140 924,29**	**0,00**	**-35 018 185,68**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ

B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS — B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE — B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DÉPENSES — C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	286 555 812,27
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	286 555 812,27
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	60 557 957,74
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	60 557 957,74
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	**Transports**	
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR RECETTES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	281 109 786,77
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	281 109 786,77
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	101 036 555,96
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	101 036 555,96
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re...
937	Environnement	
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — D

ACTIF NET (1)	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**
Subventions d'investissement versées	109 134,27
Autres immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**
Terrains	0,00
Constructions	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00
Réseaux divers	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00
Autres	0,00
Immobilisations corporelles en cours	**0,00**
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	**0,00**
Immobilisations financières (nettes)	**0,00**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**109 134,27**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**
Stocks	0,00
Créances	0,00
Charges constatées d'avance	0,00
Trésorerie	4 283,43
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**4 283,43**
Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**113 417,70**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	**0,00**
Apports et subventions d'investissement	115 053,69
Neutralisations et régularisations	0,00
Réserves	0,00
Report à nouveau	-1 403,87
Résultat de l'exercice	-39 533,73
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**74 116,09**
PASSIF	**0,00**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	**0,00**
DETTES NON FINANCIÈRES	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Autres dettes non financières	39 301,62
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	**39 301,62**
TOTAL TRÉSORERIE (4)	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	**39 301,62**
Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**113 417,70**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**E**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	38 711,88	3 733,01
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	14,39	0,00
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	47 817,83	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**86 544,09**	**3 733,01**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	48 291,22	0,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**48 291,22**	**0,00**
CHARGES D'INTERVENTION	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre	77 786,61	6 001,34
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**77 786,61**	**6 001,34**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**-39 533,73**	**-2 268,33**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**0,00**	**0,00**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**-39 533,73**	**-2 268,33**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS — F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES — B1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	395 690 083,06	109 134 270,79	27,58	286 555 812,27
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**395 690 083,06**	**109 134 270,79**	**27,58**	**286 555 812,27**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**395 690 083,06**	**109 134 270,79**	**27,58**	**286 555 812,27**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*48 291 217,94*	*47 817 827,68*	*99,02*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**48 291 217,94**	**47 817 827,68**	**99,02**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**443 981 301,00**	**156 952 098,47**	**35,35**	**286 555 812,27**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**473 390,26**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**444 454 691,26**	**156 952 098,47**		**286 555 812,27**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	138 344 563,16	77 786 605,42	0,00	77 786 605,42	56,23	60 557 957,74
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**138 344 563,16**	**77 786 605,42**	**0,00**	**77 786 605,42**	**56,23**	**60 557 957,74**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**138 344 563,16**	**77 786 605,42**	**0,00**	**77 786 605,42**	**56,23**	**60 557 957,74**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*48 291 217,94*	*48 291 217,94*	*0,00*	*48 291 217,94*	*100,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**48 291 217,94**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**100,00**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**186 635 781,10**	**126 077 823,36**	**0,00**	**126 077 823,36**	**67,55**	**60 557 957,74**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**1 403 871,13**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**188 039 652,23**	**126 077 823,36**	**0,00**	**126 077 823,36**		**60 557 957,74**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES — B2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	396 163 473,32	115 053 686,55	29,04	281 109 786,77
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**396 163 473,32**	**115 053 686,55**	**29,04**	**281 109 786,77**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*48 291 217,94*	*48 291 217,94*	*100,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**48 291 217,94**	**48 291 217,94**	**100,00**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**444 454 691,26**	**163 344 904,49**	**36,75**	**281 109 786,77**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**444 454 691,26**	**163 344 904,49**		**281 109 786,77**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	139 748 434,29	38 711 878,33	0,00	38 711 878,33	27,70	101 036 555,96
75	Autres produits de gestion courante	0,00	14 387,04	0,00	14 387,04	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**139 748 434,29**	**38 726 265,37**	**0,00**	**38 726 265,37**	**27,71**	**101 036 555,96**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**139 748 434,29**	**38 726 265,37**	**0,00**	**38 726 265,37**	**27,71**	**101 036 555,96**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*48 291 217,94*	*47 817 827,68*	*0,00*	*47 817 827,68*	*99,02*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**48 291 217,94**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**99,02**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**188 039 652,23**	**86 544 093,05**	**0,00**	**86 544 093,05**	**46,02**	**101 036 555,96**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**188 039 652,23**	**86 544 093,05**	**0,00**	**86 544 093,05**		**101 036 555,96**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	395 690 083,06	109 134 270,79	27,58	286 555 812,27
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**395 690 083,06**	**109 134 270,79**	**27,58**	**286 555 812,27**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*48 291 217,94*	*47 817 827,68*	*99,02*	*0,00*
92	**Opérations non ventilées**	**48 291 217,94**	**47 817 827,68**	**99,02**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**473 390,26**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**444 454 691,26**	**156 952 098,47**		**286 555 812,27**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.2

Chapitre	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	396 163 473,32	115 053 686,55	29,04	281 109 786,77
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**396 163 473,32**	**115 053 686,55**	**29,04**	**281 109 786,77**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (1)	48 291 217,94	48 291 217,94	100,00	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**48 291 217,94**	**48 291 217,94**	**100,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement* (2)	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	*Produit des cessions d'immobilisations (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**444 454 691,26**	**163 344 904,49**		**281 109 786,77**

(1) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	138 344 563,16	77 786 605,42	56,23	60 557 957,74
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**138 344 563,16**	**77 786 605,42**	**56,23**	**60 557 957,74**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*48 291 217,94*	*48 291 217,94*	*100,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
94	**Services communs non ventilés**	**48 291 217,94**	**48 291 217,94**	**100,00**	**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**1 403 871,13**			
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**188 039 652,23**	**126 077 823,36**		**60 557 957,74**

(1) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.2

	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre					
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	139 748 434,29	38 726 265,37	27,71	101 036 555,96
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**139 748 434,29**	**38 726 265,37**	**27,71**	**101 036 555,96**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*48 291 217,94*	*47 817 827,68*	*99,02*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94	**Services communs non ventilés**	**48 291 217,94**	**47 817 827,68**	**99,02**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section de fonctionnement		**188 039 652,23**	**86 544 093,05**		**101 036 555,96**

(1) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée — D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-052	FEDER	0,00	109 134 270,79	0,00	109 134 270,79	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	395 690 083,06	109 134 270,79	0,00	109 134 270,79	286 555 812,27
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**395 690 083,06**	**109 134 270,79**	**0,00**	**109 134 270,79**	**286 555 812,27**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
926-139172	*FEDER*	*0,00*	*47 817 827,68*	*0,00*	*47 817 827,68*	*0,00*
total chapitre 926	*Transferts entre les sections*	*48 291 217,94*	*47 817 827,68*	*0,00*	*47 817 827,68*	*473 390,26*
92 Total des opérations non ventilées		**48 291 217,94**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**473 390,26**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		473 390,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		444 454 691,26	156 952 098,47	0,00	156 952 098,47	287 502 592,79

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Exercice 2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée — D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-052	FEDER	0,00	115 053 686,55	0,00	115 053 686,55	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	396 163 473,32	115 053 686,55	0,00	115 053 686,55	281 109 786,77
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**396 163 473,32**	**115 053 686,55**	**0,00**	**115 053 686,55**	**281 109 786,77**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-28045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	0,00	48 291 217,94	0,00	48 291 217,94	0,00
total chapitre 926	Transferts entre les sections	48 291 217,94	48 291 217,94	0,00	48 291 217,94	0,00
92 Total des opérations non ventilées		**48 291 217,94**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**
total chapitre 951	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		**444 454 691,26**	**163 344 904,49**	**0,00**	**163 344 904,49**	**281 109 786,77**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée — D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-051	FSE	0,00	51 201 387,29	0,00	51 201 387,29	0,00
93-052	FEDER	0,00	26 585 218,13	0,00	26 585 218,13	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	138 344 563,16	77 786 605,42	0,00	77 786 605,42	60 557 957,74
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**138 344 563,16**	**77 786 605,42**	**0,00**	**77 786 605,42**	**60 557 957,74**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
946-6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*	*0,00*	*48 291 217,94*	*0,00*	*48 291 217,94*	*0,00*
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*48 291 217,94*	*48 291 217,94*	*0,00*	*48 291 217,94*	*0,00*
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**48 291 217,94**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**
total chapitre 953	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**1 403 871,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**188 039 652,23**	**126 077 823,36**	**0,00**	**126 077 823,36**	**61 961 828,87**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée — D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-051	FSE	0,00	24 491 319,16	0,00	24 491 319,16	0,00
93-052	FEDER	0,00	14 234 946,21	0,00	14 234 946,21	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	139 748 434,29	38 726 265,37	0,00	38 726 265,37	101 022 168,92
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**139 748 434,29**	**38 726 265,37**	**0,00**	**38 726 265,37**	**101 022 168,92**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
946-777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*	*0,00*	*47 817 827,68*	*0,00*	*47 817 827,68*	*0,00*
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*48 291 217,94*	*47 817 827,68*	*0,00*	*47 817 827,68*	*473 390,26*
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**48 291 217,94**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**473 390,26**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section de fonctionnement		**188 039 652,23**	**86 544 093,05**	**0,00**	**86 544 093,05**	**101 495 559,18**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		157 425 488,73	48 291 217,94	109 134 270,79	48 291 217,94
Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**157 425 488,73**	**48 291 217,94**	**109 134 270,79**	**48 291 217,94**
ACTIF CIRCULANT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		4 283 429,41	0,00	4 283 429,41	12 185 263,20
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**4 283 429,41**	**0,00**	**4 283 429,41**	**12 185 263,20**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**161 708 918,14**	**48 291 217,94**	**113 417 700,20**	**60 476 481,14**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		**0,00**	**0,00**
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		0,00	0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		115 053 686,55	47 817 827,68
Rattachées à un actif non amortissable		0,00	0,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		0,00	0,00
RÉSERVES		0,00	0,00
REPORT A NOUVEAU		-1 403 871,13	864 461,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-39 533 730,31	-2 268 332,98
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**74 116 085,11**	**46 413 956,55**
PASSIF		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**0,00**	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**0,00**	**0,00**
DETTES NON FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		39 301 615,09	13 440 000,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**39 301 615,09**	**13 440 000,00**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**39 301 615,09**	**13 440 000,00**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,00	622 524,59
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**113 417 700,20**	**60 476 481,14**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Compte de résultat (en euros) — B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		38 711 878,33	3 733 007,78	34 978 870,55
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services		0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		14 387,04	0,00	14 387,04
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		47 817 827,68	0,00	47 817 827,68
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**86 544 093,05**	**3 733 007,78**	**82 811 085,27**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes		0,00	0,00	0,00
Charges de personnel		0,00	0,00	0,00
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont charges sociales		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		48 291 217,94	0,00	48 291 217,94
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**
CHARGES D'INTERVENTION		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre		77 786 605,42	6 001 340,76	71 785 264,66
Dont ménages		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont personnes morales de droit privé		*21 138 559,58*	*5 237 565,97*	*15 900 993,61*
Dont collectivités territoriales		*54 299 198,06*	*1,00*	*54 299 197,06*
Dont autres organismes publics		*2 348 847,78*	*763 773,79*	*1 585 073,99*
Dont établissements d'enseignement		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**77 786 605,42**	**6 001 340,76**	**71 785 264,66**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**-39 533 730,31**	**-2 268 332,98**	**-37 265 397,33**
PRODUITS FINANCIERS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**-39 533 730,31**	**-2 268 332,98**	**-37 265 397,33**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	**C**

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	864 461,85	864 461,85	0,00	0,00	0,00	864 461,85	864 461,85	0,00	0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00	0,00	1 403 871,13	0,00	0,00	0,00	1 403 871,13	0,00	1 403 871,13	0,00
	Sous Total compte 11	**0,00**	**864 461,85**	**2 268 332,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 268 332,98**	**864 461,85**	**1 403 871,13**	**0,00**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	2 268 332,98	0,00	0,00	2 268 332,98	0,00	0,00	2 268 332,98	2 268 332,98	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**2 268 332,98**	**0,00**	**0,00**	**2 268 332,98**	**0,00**	**0,00**	**2 268 332,98**	**2 268 332,98**	**0,00**	**0,00**
13172	FEDER	0,00	47 817 827,68	0,00	0,00	0,00	115 053 686,55	0,00	162 871 514,23	0,00	162 871 514,23
	Sous Total compte 1317	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**115 053 686,55**	**0,00**	**162 871 514,23**	**0,00**	**162 871 514,23**
	Sous Total compte 131	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**115 053 686,55**	**0,00**	**162 871 514,23**	**0,00**	**162 871 514,23**
139172	FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	47 817 827,68	0,00	47 817 827,68	0,00	47 817 827,68	0,00
	Sous Total compte 13917	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**
	Sous Total compte 1391	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**
	Sous Total compte 139	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**
	Sous Total compte 13	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**0,00**	**47 817 827,68**	**115 053 686,55**	**47 817 827,68**	**162 871 514,23**	**0,00**	**115 053 686,55**
	Total classe 1	**2 268 332,98**	**48 682 289,53**	**2 268 332,98**	**2 268 332,98**	**47 817 827,68**	**115 053 686,55**	**52 354 493,64**	**166 004 309,06**	**49 221 698,81**	**162 871 514,23**
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	48 291 217,94	0,00	0,00	0,00	109 134 270,79	0,00	157 425 488,73	0,00	157 425 488,73	0,00
	Sous Total compte 204	**48 291 217,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**109 134 270,79**	**0,00**	**157 425 488,73**	**0,00**	**157 425 488,73**	**0,00**
	Sous Total compte 20	**48 291 217,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**109 134 270,79**	**0,00**	**157 425 488,73**	**0,00**	**157 425 488,73**	**0,00**
28045	Subventions d'équipement versées aux tie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 291 217,94	0,00	48 291 217,94	0,00	48 291 217,94
	Sous Total compte 2804	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**
	Sous Total compte 280	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**
	Total classe 2	**48 291 217,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**109 134 270,79**	**48 291 217,94**	**157 425 488,73**	**48 291 217,94**	**157 425 488,73**	**48 291 217,94**
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions	0,00	0,00	174 916,87	174 916,87	0,00	0,00	174 916,87	174 916,87	0,00	0,00
	Sous Total compte 4017	**0,00**	**0,00**	**174 916,87**	**174 916,87**	**0,00**	**0,00**	**174 916,87**	**174 916,87**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 401	**0,00**	**0,00**	**174 916,87**	**174 916,87**	**0,00**	**0,00**	**174 916,87**	**174 916,87**	**0,00**	**0,00**
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	73 427,00	73 427,00	0,00	0,00	73 427,00	73 427,00	0,00	0,00
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	36 713,50	36 713,50	0,00	0,00	36 713,50	36 713,50	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	**0,00**	**0,00**	**36 713,50**	**36 713,50**	**0,00**	**0,00**	**36 713,50**	**36 713,50**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 404	**0,00**	**0,00**	**110 140,50**	**110 140,50**	**0,00**	**0,00**	**110 140,50**	**110 140,50**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 40	**0,00**	**0,00**	**285 057,37**	**285 057,37**	**0,00**	**0,00**	**285 057,37**	**285 057,37**	**0,00**	**0,00**
411	Redevables	0,00	0,00	14 387,04	14 387,04	0,00	0,00	14 387,04	14 387,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 41	**0,00**	**0,00**	**14 387,04**	**14 387,04**	**0,00**	**0,00**	**14 387,04**	**14 387,04**	**0,00**	**0,00**
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,00	0,00	4 379 445,03	4 379 445,03	0,00	0,00	4 379 445,03	4 379 445,03	0,00	0,00
	Sous Total compte 441	**0,00**	**0,00**	**4 379 445,03**	**4 379 445,03**	**0,00**	**0,00**	**4 379 445,03**	**4 379 445,03**	**0,00**	**0,00**
44321	Dépenses	0,00	0,00	22 067 202,97	54 299 198,06	0,00	0,00	22 067 202,97	54 299 198,06	0,00	32 231 995,09
	Sous Total compte 4432	**0,00**	**0,00**	**22 067 202,97**	**54 299 198,06**	**0,00**	**0,00**	**22 067 202,97**	**54 299 198,06**	**0,00**	**32 231 995,09**
44341	Dépenses	0,00	0,00	91 393,54	91 393,54	0,00	0,00	91 393,54	91 393,54	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	**0,00**	**0,00**	**91 393,54**	**91 393,54**	**0,00**	**0,00**	**91 393,54**	**91 393,54**	**0,00**	**0,00**
44381	Dépenses	0,00	13 440 000,00	117 550 474,66	111 180 094,66	0,00	0,00	117 550 474,66	124 620 094,66	0,00	7 069 620,00
	Sous Total compte 4438	**0,00**	**13 440 000,00**	**117 550 474,66**	**111 180 094,66**	**0,00**	**0,00**	**117 550 474,66**	**124 620 094,66**	**0,00**	**7 069 620,00**
	Sous Total compte 443	**0,00**	**13 440 000,00**	**139 709 071,17**	**165 570 686,26**	**0,00**	**0,00**	**139 709 071,17**	**179 010 686,26**	**0,00**	**39 301 615,09**
	Sous Total compte 44	**0,00**	**13 440 000,00**	**144 088 516,20**	**169 950 131,29**	**0,00**	**0,00**	**144 088 516,20**	**183 390 131,29**	**0,00**	**39 301 615,09**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	23 239 512,24	23 239 512,24	0,00	0,00	23 239 512,24	23 239 512,24	0,00	0,00
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op	0,00	0,00	2 450 786,40	2 450 786,40	0,00	0,00	2 450 786,40	2 450 786,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	**0,00**	**0,00**	**25 690 298,64**	**25 690 298,64**	**0,00**	**0,00**	**25 690 298,64**	**25 690 298,64**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 467	**0,00**	**0,00**	**25 690 298,64**	**25 690 298,64**	**0,00**	**0,00**	**25 690 298,64**	**25 690 298,64**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 46	**0,00**	**0,00**	**25 690 298,64**	**25 690 298,64**	**0,00**	**0,00**	**25 690 298,64**	**25 690 298,64**	**0,00**	**0,00**
47134	Subventions	0,00	622 524,59	124 331 717,03	123 709 192,44	0,00	0,00	124 331 717,03	124 331 717,03	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	25 054 402,82	25 054 402,82	0,00	0,00	25 054 402,82	25 054 402,82	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	**0,00**	**622 524,59**	**149 386 119,85**	**148 763 595,26**	**0,00**	**0,00**	**149 386 119,85**	**149 386 119,85**	**0,00**	**0,00**
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	5 001 969,62	5 001 969,62	0,00	0,00	5 001 969,62	5 001 969,62	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	**0,00**	**622 524,59**	**154 388 089,47**	**153 765 564,88**	**0,00**	**0,00**	**154 388 089,47**	**154 388 089,47**	**0,00**	**0,00**
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	807 644,76	807 644,76	0,00	0,00	807 644,76	807 644,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	**0,00**	**0,00**	**807 644,76**	**807 644,76**	**0,00**	**0,00**	**807 644,76**	**807 644,76**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 47	**0,00**	**622 524,59**	**155 195 734,23**	**154 573 209,64**	**0,00**	**0,00**	**155 195 734,23**	**155 195 734,23**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 4	**0,00**	**14 062 524,59**	**325 273 993,48**	**350 513 083,98**	**0,00**	**0,00**	**325 273 993,48**	**364 575 608,57**	**0,00**	**39 301 615,09**
515	Compte au Trésor	12 185 263,20	0,00	153 779 951,92	161 681 785,71	0,00	0,00	165 965 215,12	161 681 785,71	4 283 429,41	0,00
	Sous Total compte 51	**12 185 263,20**	**0,00**	**153 779 951,92**	**161 681 785,71**	**0,00**	**0,00**	**165 965 215,12**	**161 681 785,71**	**4 283 429,41**	**0,00**
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	96 109 045,62	96 109 045,62	0,00	0,00	96 109 045,62	96 109 045,62	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	**0,00**	**0,00**	**96 109 045,62**	**96 109 045,62**	**0,00**	**0,00**	**96 109 045,62**	**96 109 045,62**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 5	**12 185 263,20**	**0,00**	**249 888 997,54**	**257 790 831,33**	**0,00**	**0,00**	**262 074 260,74**	**257 790 831,33**	**4 283 429,41**	**0,00**
65732	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	54 299 198,06	0,00	54 299 198,06	0,00	54 299 198,06	0,00
657382	Organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 348 847,78	0,00	2 348 847,78	0,00	2 348 847,78	0,00
	Sous Total compte 65738	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 348 847,78**	**0,00**	**2 348 847,78**	**0,00**	**2 348 847,78**	**0,00**
	Sous Total compte 6573	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**56 648 045,84**	**0,00**	**56 648 045,84**	**0,00**	**56 648 045,84**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65742	Entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	11 190 438,18	0,00	11 190 438,18	0,00	11 190 438,18	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	9 948 121,40	0,00	9 948 121,40	0,00	9 948 121,40	0,00
	Sous Total compte 6574	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 138 559,58**	**0,00**	**21 138 559,58**	**0,00**	**21 138 559,58**	**0,00**
	Sous Total compte 657	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 786 605,42**	**0,00**	**77 786 605,42**	**0,00**	**77 786 605,42**	**0,00**
	Sous Total compte 65	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 786 605,42**	**0,00**	**77 786 605,42**	**0,00**	**77 786 605,42**	**0,00**
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	48 291 217,94	0,00	48 291 217,94	0,00	48 291 217,94	0,00
	Sous Total compte 681	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**
	Sous Total compte 68	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**	**48 291 217,94**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**126 077 823,36**	**0,00**	**126 077 823,36**	**0,00**	**126 077 823,36**	**0,00**
74771	Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 491 319,16	0,00	24 491 319,16	0,00	24 491 319,16
74772	FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 220 559,17	0,00	14 220 559,17	0,00	14 220 559,17
	Sous Total compte 7477	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 711 878,33**	**0,00**	**38 711 878,33**	**0,00**	**38 711 878,33**
	Sous Total compte 747	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 711 878,33**	**0,00**	**38 711 878,33**	**0,00**	**38 711 878,33**
	Sous Total compte 74	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 711 878,33**	**0,00**	**38 711 878,33**	**0,00**	**38 711 878,33**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 387,04	0,00	14 387,04	0,00	14 387,04
	Sous Total compte 7588	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**14 387,04**
	Sous Total compte 758	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**14 387,04**
	Sous Total compte 75	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**14 387,04**
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 817 827,68	0,00	47 817 827,68	0,00	47 817 827,68
	Sous Total compte 77	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**	**0,00**	**47 817 827,68**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**86 544 093,05**	**0,00**	**86 544 093,05**	**0,00**	**86 544 093,05**
	Total général	**62 744 814,12**	**62 744 814,12**	**577 431 324,00**	**610 572 248,29**	**283 029 921,83**	**249 888 997,54**	**923 206 059,95**	**923 206 059,95**	**337 008 440,31**	**337 008 440,31**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**109 134 270,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	109 134 270,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**115 053 686,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	115 053 686,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**109 134 270,79**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		109 134 270,79
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**115 053 686,55**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		115 053 686,55
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**77 786 605,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	77 786 605,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**38 726 265,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	38 711 878,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	14 387,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sa... sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4... APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**77 786 605,42**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		77 786 605,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**38 726 265,37**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		38 711 878,33
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 387,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	688 899 906,37	581 691 983,76	0,00	107 207 922,61
RECETTES	688 899 906,37	502 451 121,60	0,00	186 448 784,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	809 017 300,00	637 869 374,16	0,00	171 147 925,84
RECETTES	809 017 300,00	793 343 861,83	0,00	15 673 438,17

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 272 258,82	128 225,34	0,00	1 144 033,48
RECETTES	1 272 258,82	111 095,99	0,00	1 161 162,83

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 800 597,86	2 833 459,67	0,00	1 967 138,19
RECETTES	4 800 597,86	2 953 644,62	0,00	1 846 953,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 848 000,00	2 847 390,94	0,00	609,06
RECETTES	2 848 000,00	2 833 459,67	0,00	14 540,33

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 020 000,00	41 202 358,51	0,00	817 641,49
RECETTES	42 020 000,00	41 336 038,49	0,00	683 961,51

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200137				
SECTION	**Prévisions**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 605 792,00	2 181 351,30	1 424 440,70	0,00
RECETTES	3 605 792,00	0,00	3 605 792,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 403 064,07	5 163 879,63	16 239 184,44	0,00
RECETTES	21 403 064,07	3 868 131,24	14 225 504,22	3 309 428,61

BUDGET FEDER FSE 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200129				
SECTION	**Prévisions**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	444 454 691,26	156 952 098,47	286 555 812,27	946 780,52
RECETTES	444 454 691,26	163 344 904,49	281 109 786,77	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	188 039 652,23	126 077 823,36	60 557 957,74	1 403 871,13
RECETTES	188 039 652,23	86 544 093,05	101 036 555,96	459 003,22

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	110 121 841,32
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	188 295 738,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	174 514 081,00
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	21 301 534,67

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	110 121 841,32
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	188 295 738,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	174 514 081,00
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	21 301 534,67
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**2 206 361 262,61**	**1 556 947 945,14**	**364 777 395,15**	**284 635 922,32**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**2 206 361 262,61**	**1 596 786 350,98**	**399 977 638,95**	**209 597 272,68**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N — B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de [illegible] l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES — B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS — B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS — B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**186 920 876,21**	
Personnes de droit privé	**30 192 666,35**	
Associations	**10 890 313,08**	
ADIE	214 178,98	
AGENCE FILM REUNION	117 729,42	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	146 054,42	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	3 497 134,18	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	25 487,29	
ASSOCIATION REUNION ACTIVE	389 375,38	
ASSOCIATION REUSIT	281 906,13	
DAK INDUSTRIES	11 207,25	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	357 089,35	
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 691 629,23	
NATURE OCEAN INDIEN	67 890,30	
QUALITROPIC	429 428,72	
REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	238 325,39	
SCIENCES REUNION	247 248,84	
SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	2 735 961,58	
TECHNOPOLE DE LA REUNION	356 128,71	
TEMERGIE	83 537,91	
Entreprises	**17 182 236,98**	
ATELIER MENUISERIE CONSTRUCTION	32 788,80	
BB BIERES DE BEL AIR	33 590,31	
BOULANGERIE PATISSERIE KER MARON	40 000,00	
BOURBON PACKAGING	414 034,86	
BRASSERIE SPOT	28 154,83	
BRASSERIES DE BOURBON	148 764,44	
CAMBAIE INDUSTRIE	61 751,32	
CARTONNERIE DE LA REUNION	1 025 778,77	
CAZAPRINT	12 128,48	
CIMENTS DE BOURBON	9 658,07	
COOP UNION	394 873,93	
COREXSOLAR	39 454,32	
COSYSTEC	3 812,66	
CREATEUR OI	32 227,88	
CROISIERES ET DECOUVERTES LE GRA	413 695,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	1 891 679,63	
DODO BOAT	8 946,33	
DOULUX	840 119,97	
DU BEAU AU BON	84 695,34	
E I LAURET DOMINIQUE	3 350,70	
EKOPLAST	11 598,18	
ENROBES REUNION BTOI	1 326 181,92	
ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	267 014,45	
EQUILIBRE ORTHOPEDIE	7 546,74	
EVOLLYS PRODUCTION EX CRETE D OR	60 871,74	
FIDELSHOP	27 547,74	
FLOREBO	41 998,87	
FREE MIND SWEETY LIARS	8 257,89	
FREENERGY	20 134,75	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	186 963,99	
GENERALL AUTOS	932 029,50	
GETEC OCEAN INDIEN	30 963,12	
GRAND SUD PRODUCTIONS SAS	8 244,91	
GRAND SUD PRODUCTIONS SAS	68 718,81	
HANDICAP TECHNOLOGIE CONSEIL REU	6 094,50	
HERA GROUPE	25 107,96	
HYDRO TANIKA	63 969,90	
ICP ROTO IMPRIMERIE CHANE PANE	734 848,05	
ILIO SYSTEMS ILIO SYSTEMS	29 041,34	
J CHATEL	322 604,62	
L ILE EN GAUFRES	17 675,77	
LA CASCADE GOURMANDE	46 471,77	
LA REGIE COMMUNAUTAIRE D EAU ET	1 004 939,57	
LA REUNION INNOVATION	154 525,68	
LA RIVIERE DES SAVEURS	9 243,65	
LE LE TRADITIONNEL COTE A COTE A	32 930,07	
LES EXPERTS	15 249,00	
LEU PIED DANS L EAU	8 618,66	
LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	12 520,62	
LIQUORISTERIE MAMZEL	179 145,62	
LOGSYMAR	117 088,42	
MACLEN COMMUNICATION MACLEN TIPO	26 619,43	
MAIDO AVENTURE	53 288,33	
MAISON AH SOUNE	12 750,00	
MARKETING MANAGEMENT IO	9 852,70	
MARQUEZ MOI	3 388,75	
MAUVILAC REUNION	928 223,04	
MILLET OCEAN INDIEN	138 710,99	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NELL	26 736,75	
NLT REUNION	26 956,66	
OCEAN INDIEN INFORMATIQUE	12 756,80	
ORPHIE	24 710,31	
PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	142 302,27	
PASSY H 82	61 262,32	
PAYET DAVID	1 190,00	
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	850 000,00	
REEF PULSE	36 713,50	
ROLAND GARROS INVESTISSEMENTS	644 935,80	
SAMT OCEAN INDIEN	284 653,02	
SARL 10POSITIF	5 107,31	
SARL ESPACE ALUMINIUM EST	31 790,61	
SARL JULMOS LOISIRS	12 633,82	
SARL UNIEST	106 890,55	
SAS CONSTRUIR OI	20 408,17	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	76 636,46	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	1 271 545,43	
SAS INVEGETAL	6 020,55	
SAS RUN ORTHO	16 144,40	
SAS SIA SAVEURS D ICI ET D AILLE	26 259,60	
SERMETAL REUNION	505 015,00	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	123 299,87	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	44 370,00	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INFORMA	12 793,29	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	218 688,13	
STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REU	61 701,92	
VAUBAN PIECES AUTO	19 309,34	
VIBRASON PRODUCTION	12 862,03	
WALL DEZIGN	28 056,38	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**2 120 116,29**	
AGEMAR	116 161,12	
CITEB	347 357,12	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	607 569,17	
POSSIBLE	225 409,13	
RESEAU INITIATIVE REUNION	823 619,75	
Personnes de droit public	**156 728 209,86**	
Etat	**0,00**	
Régions	**97 709 856,47**	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	42 929 728,41	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	54 299 198,06	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	480 930,00	
Départements	**8 900 217,89**	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	8 900 217,89	
Communes	**11 760 910,59**	
MAIRIE DE BRAS PANON	147 936,05	
MAIRIE DE CILAOS	620 856,34	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	2 683 228,58	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	61 107,91	
MAIRIE DE SAINT DENIS	1 746 958,58	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	1 128 190,83	
MAIRIE DE SAINT PAUL	1 502 727,10	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	517 668,37	
MAIRIE DU PORT	356 516,13	
MAIRIE DU TAMPON	2 995 720,70	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**34 558 744,63**	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	1 241,47	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	447 282,45	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	560 845,57	
CINOR EAU POTABLE	4 693 433,29	
CIRAD	7 671 007,15	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	3 069 629,88	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	2 127 532,24	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	6 583 819,25	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	1 400 411,08	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	5 025 120,55	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	485 595,01	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	42 500,00	
PARC NATIONAL DE LA REUNION	52 104,44	
TERRITOIRE DE L OUEST	2 313 776,34	
UNIVERSITE DE LA REUNION	84 445,91	
Autres	**3 798 480,28**	
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	3 798 480,28	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	REGIONS	97 709 856,47
-	QUALITROPIC	QUALITROPIC	ASSOCIATIONS	429 428,72
-	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	485 595,01
-	CIRAD	CIRAD	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	7 671 007,15
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD R	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 400 411,08
-	RESEAU INITIATIVE REUNION	RESEAU INITIATIVE REUNION	SOCIETE	823 619,75
-	MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	COMMUNES	2 683 228,58
-	ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	ASSOCIATIONS	3 497 134,18
-	AGENCE FILM REUNION	AGENCE FILM REUNION	ASSOCIATIONS	117 729,42
-	CINOR EAU POTABLE	CINOR EAU POTABLE	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	4 693 433,29
-	GRAND SUD PRODUCTIONS SAS	GRAND SUD PRODUCTIONS SAS	SOCIETE	76 963,72
-	MAUVILAC REUNION	MAUVILAC REUNION	SOCIETE	928 223,04
-	ILE DE LA REUNION TOURISME	ILE DE LA REUNION TOURISME	ASSOCIATIONS	1 691 629,23
-	GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	ETAT	3 798 480,28
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	8 711 351,49
-	ASSOCIATION REUSIT	ASSOCIATION REUSIT	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	281 906,13
-	TECHNOPOLE DE LA REUNION	TECHNOPOLE DE LA REUNION	ASSOCIATIONS	356 128,71
-	CITEB	CITEB	SOCIETE	347 357,12
-	SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	SOCIETE	1 348 181,89

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	DU BEAU AU BON	DU BEAU AU BON	SOCIETE	84 695,34
-	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	ASSOCIATIONS	238 325,39
-	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	448 523,92
-	GAIA ENERGIES NOUVELLES	GAIA ENERGIES NOUVELLES	SOCIETE	186 963,99
-	TEMERGIE	TEMERGIE	ASSOCIATIONS	83 537,91
-	ENROBES REUNION BTOI	ENROBES REUNION BTOI	SOCIETE	1 326 181,92
-	LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	SOCIETE	607 569,17
-	FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	ASSOCIATIONS	357 089,35
-	SAMT OCEAN INDIEN	SAMT OCEAN INDIEN	SOCIETE	284 653,02
-	TERRITOIRE DE L OUEST	TERRITOIRE DE L OUEST	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	2 313 776,34
-	DOULUX	DOULUX	SOCIETE	840 119,97
-	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	DEPARTEMENTS	8 900 217,89
-	ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	ASSOCIATIONS	146 054,42
-	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	3 069 629,88
-	CARTONNERIE DE LA REUNION	CARTONNERIE DE LA REUNION	SOCIETE	1 025 778,77
-	COOP UNION	COOP UNION	SOCIETE	394 873,93
-	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	MAIRIE DE SAINT JOSEPH	COMMUNES	1 128 190,83
-	ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	SOCIETE	267 014,45
-	LA REGIE COMMUNAUTAIRE D EAU ET	LA REGIE COMMUNAUTAIRE D EAU ET	SOCIETE	1 004 939,57
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 025 120,55
-	LA REUNION INNOVATION	LA REUNION INNOVATION	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	154 525,68
-	BOURBON PACKAGING	BOURBON PACKAGING	SOCIETE	414 034,86
-	ADIE	ADIE	ASSOCIATIONS	214 178,98
-	MAIRIE DU TAMPON	MAIRIE DU TAMPON	COMMUNES	2 995 720,70
-	DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	SOCIETE	1 891 679,63
-	AGEMAR	AGEMAR	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	116 161,12
-	LOGSYMAR	LOGSYMAR	SOCIETE	117 088,42
-	MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	COMMUNES	517 668,37
-	BRASSERIES DE BOURBON	BRASSERIES DE BOURBON	SOCIETE	148 764,44
-	POSSIBLE	POSSIBLE	SOCIETE	225 409,13
-	MAIRIE DE SAINT PAUL	MAIRIE DE SAINT PAUL	COMMUNES	1 502 727,10

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ROLAND GARROS INVESTISSEMENTS	ROLAND GARROS INVESTISSEMENTS	SOCIETE	644 935,80
-	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	SOCIETE	218 688,13
-	MAIRIE DE SAINT DENIS	MAIRIE DE SAINT DENIS	COMMUNES	1 746 958,58
-	ICP ROTO IMPRIMERIE CHANE PANE	ICP ROTO IMPRIMERIE CHANE PANE	SOCIETE	734 848,05
-	UNIVERSITE DE LA REUNION	UNIVERSITE DE LA REUNION	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	84 445,91
-	SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	ASSOCIATIONS	2 735 961,58
-	MAIRIE DE CILAOS	MAIRIE DE CILAOS	COMMUNES	620 856,34
-	SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	SOCIETE	123 299,87
-	MAIRIE DU PORT	MAIRIE DU PORT	COMMUNES	356 516,13
-	PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	SOCIETE	142 302,27
-	LIQUORISTERIE MAMZEL	LIQUORISTERIE MAMZEL	SOCIETE	179 145,62
-	CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	560 845,57
-	GENERALL AUTOS	GENERALL AUTOS	SOCIETE	932 029,50
-	MILLET OCEAN INDIEN	MILLET OCEAN INDIEN	SOCIETE	138 710,99
-	MAIRIE DE BRAS PANON	MAIRIE DE BRAS PANON	COMMUNES	147 936,05
-	CROISIERES ET DECOUVERTES LE GRA	CROISIERES ET DECOUVERTES LE GRA	SOCIETE	413 695,00
-	SERMETAL REUNION	SERMETAL REUNION	SOCIETE	505 015,00
-	ASSOCIATION REUNION ACTIVE	ASSOCIATION REUNION ACTIVE	ASSOCIATIONS	389 375,38
-	SARL UNIEST	SARL UNIEST	SOCIETE	106 890,55
-	J CHATEL	J CHATEL	SOCIETE	322 604,62
-	PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	SOCIETE	850 000,00
-	SCIENCES REUNION	SCIENCES REUNION	ASSOCIATIONS	247 248,84
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-473 390,26**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**474 824,66**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**1 434,40**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**1 434,40**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**1 434,40**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**48 291 217,94**	**47 817 827,68**	**286 555 812,27**	**334 373 639,95**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**48 291 217,94**	**48 291 217,94**	**281 109 786,77**	**329 401 004,71**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**0,00**	**473 390,26**	**-5 446 025,50**	**-4 972 635,24**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-473 390,26**			**-473 390,26**
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**-473 390,26**			**-473 390,26**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-5 446 025,50**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**48 291 217,94**	I	**47 817 827,68**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**48 291 217,94**		**47 817 827,68**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*48 291 217,94*		*47 817 827,68*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**48 291 217,94**	**III** **48 291 217,94**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**48 291 217,94**	**48 291 217,94**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*48 291 217,94*	*48 291 217,94*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	**Libellé**									
D PFED01 2023/1	INVESTISSEMENT FEDER 2021-2027	9005	1 064 804 693,00	0,00	714 155 975,17	0,00	0,00	714 155 975,17	109 134 270,79	605 021 704,38
TOTAL			**1 064 804 693,00**	**0,00**	**714 155 975,17**	**0,00**	**0,00**	**714 155 975,17**	**109 134 270,79**	**605 021 704,38**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**6,87**	**5,54**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D AFED02 2023/1	FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2021-2027	9305	53 240 234,00	0,00	53 240 234,00	0,00	0,00	53 240 234,00	7 557 000,63	45 683 233,37
D AFSE02 2023/1	FONCTIONNEMENT ASSISTANCE TECHNIQUE FSE 2021-2027	9305	8 254 774,00	0,00	8 254 774,00	0,00	0,00	8 254 774,00	2 228 685,79	6 026 088,21
D AFED01 2023/1	FONCTIONNEMENT FEDER 2021-2027	9305	118 311 633,00	0,00	76 448 718,63	0,00	0,00	76 448 718,63	19 028 217,50	57 420 501,13
D AFSE01 2023/1	FONCTIONNEMENT FSE 2021-2027	9305	165 095 487,00	0,00	98 406 801,68	0,00	0,00	98 406 801,68	48 972 701,50	49 434 100,18
TOTAL			**344 902 128,00**	**0,00**	**236 350 528,31**	**0,00**	**0,00**	**236 350 528,31**	**77 786 605,42**	**158 563 922,89**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**16,42**	**2,04**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	109 134 270,79	80 283 190,81	6 090 064,02	6 834 556,57	7 583 722,95	8 342 736,44
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**109 134 270,79**	**80 283 190,81**	**6 090 064,02**	**6 834 556,57**	**7 583 722,95**	**8 342 736,44**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	109 134 270,79	76 164 525,18	6 428 709,02	13 066 771,40	13 474 265,19
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**109 134 270,79**	**76 164 525,18**	**6 428 709,02**	**13 066 771,40**	**13 474 265,19**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	109 134 270,79	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**109 134 270,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	109 134 270,79	35 123 670,86	12 270 738,46	46 341 936,34	15 397 925,13
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**109 134 270,79**	**35 123 670,86**	**12 270 738,46**	**46 341 936,34**	**15 397 925,13**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE — D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

D2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N — D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1) — D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU | D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Exercice 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 10/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 10/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

NELSON Barbara (1018635503-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe **A DRFiP DE LA REUNION, le 14/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A REUNION, le 23/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200137

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte financier unique

Voté par fonction

BUDGET : INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement 7
B3.2 - Liste des établissements publics créés 8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 12
D - Bilan synthétique 14
E - Compte de résultat synthétique 15
F - Taux des contributions et produits afférents 17

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 18

Exécution budgétaire par nature

B1 - Vue d'ensemble - Dépenses 19
B2 - Vue d'ensemble - Recettes 21

Exécution budgétaire par fonction - Vue d'ensemble

C1.1 - Dépenses d'investissement 23
C1.2 - Recettes d'investissement 25
C2.1 - Dépenses de fonctionnement 26
C2.2 - Recettes de fonctionnement 28

Exécution budgétaire par fonction - Vue détaillée

D1 - Dépenses d'investissement 30
D2 - Recettes d'investissement 32
D3 - Dépenses de fonctionnement 34
D4 - Recettes de fonctionnement 36

III - Etats financiers

A - Bilan 38
B - Compte de résultat 42
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) 45
D - Balance des comptes 46

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 49
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 52
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 55

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 59
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 60
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 64
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 66
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 67
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 69
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 70
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 71
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 72
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 73
B3 - Etat des provisions 75
B4 - Etat des charges transférées 77
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers 78
B6 - Prêts 79
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 80
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 81
B7.3 - Etat des emprunts garantis 82
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 83
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 84
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 85

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 86
B7.8 - Autres engagements donnés 87
B7.9 - Autres engagements reçus 88
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 89
B9 - Etat du personnel 91
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 94
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 95
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 96

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 97
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 98
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 99
C2.1 - Situation des AP 101

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 102

IV - Etats annexés

C - Etats annexés budgétaires

C2.2 - Situation des AE 109

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 110

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 117
D2 - Gestion des fonds européens 118
D3 - Actions de formation des élus 119
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 120
D5 - Identification des flux croisés 121
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 122
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 124
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement 125
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement 126
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 127
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail 128
E - État des Contrôles du Compte Financier 129

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 130

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 605 792,00	18 093 635,46	21 699 427,46
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	3 868 131,24	3 868 131,24
	Restes à réaliser	C	3 605 792,00	14 225 504,22	17 831 296,22
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 605 792,00	21 403 064,07	25 008 856,07
	Dépenses réalisées (1)	E	2 181 351,30	5 163 879,63	7 345 230,93
	Restes à réaliser	F	1 424 440,70	16 239 184,44	17 663 625,14
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-2 181 351,30	-1 295 748,39	-3 477 099,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	3 309 428,61	3 309 428,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 181 351,30	2 013 680,22	-167 671,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	2 181 351,30	-2 013 680,22	167 671,08
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
INTERREG OCEAN INDIEN 20212027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	-2 181 351,30	0,00	-2 181 351,30
Fonctionnement	3 309 428,61	0,00	-1 295 748,39	0,00	2 013 680,22
Sous-Total	3 309 428,61	0,00	-3 477 099,69	0,00	-167 671,08
TOTAL II	**3 309 428,61**	**0,00**	**-3 477 099,69**	**0,00**	**-167 671,08**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL I + II + III	**3 309 428,61**	**0,00**	**-3 477 099,69**	**0,00**	**-167 671,08**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ

B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS — B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE — B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DÉPENSES — C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	1 424 440,70
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 424 440,70
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	16 239 184,44
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	16 239 184,44
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	**Transports**	
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR RECETTES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	3 605 792,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 605 792,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	14 225 504,22
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	14 225 504,22
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re...
937	Environnement	
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Bilan synthétique (en milliers d'euros) — D

ACTIF NET (1)	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**
Subventions d'investissement versées	2 181,35
Autres immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**
Terrains	0,00
Constructions	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00
Réseaux divers	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00
Autres	0,00
Immobilisations corporelles en cours	**0,00**
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	**0,00**
Immobilisations financières (nettes)	**0,00**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**2 181,35**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**
Stocks	0,00
Créances	0,00
Charges constatées d'avance	0,00
Trésorerie	39,33
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**39,33**
Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**2 220,69**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	**0,00**
Apports et subventions d'investissement	0,00
Neutralisations et régularisations	0,00
Réserves	0,00
Report à nouveau	3 309,43
Résultat de l'exercice	-1 295,75
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**2 013,68**
PASSIF	**0,00**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	**0,00**
DETTES NON FINANCIÈRES	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Autres dettes non financières	207,01
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	**207,01**
TOTAL TRÉSORERIE (4)	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	**207,01**
Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**2 220,69**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros) — E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	3 868,13	1 867,57
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	0,00	0,00
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**3 868,13**	**1 867,57**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	0,00	0,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**0,00**	**0,00**
CHARGES D'INTERVENTION	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre	5 163,88	425,72
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**5 163,88**	**425,72**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**-1 295,75**	**1 441,85**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**0,00**	**0,00**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**-1 295,75**	**1 441,85**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS — F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%%
- Investissement : 7.5%%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES

B1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 605 792,00	2 181 351,30	60,50	1 424 440,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**3 605 792,00**	**2 181 351,30**	**60,50**	**1 424 440,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 605 792,00**	**2 181 351,30**	**60,50**	**1 424 440,70**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**3 605 792,00**	**2 181 351,30**	**60,50**	**1 424 440,70**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**3 605 792,00**	**2 181 351,30**		**1 424 440,70**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	21 403 064,07	5 163 879,63	0,00	5 163 879,63	24,13	16 239 184,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**24,13**	**16 239 184,44**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**24,13**	**16 239 184,44**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**24,13**	**16 239 184,44**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**		**16 239 184,44**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXECUTION BUDGETAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES — B2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 605 792,00	0,00	0,00	3 605 792,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**3 605 792,00**	**0,00**		**3 605 792,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 093 635,46	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24	21,38	14 225 504,22
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**18 093 635,46**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**	**21,38**	**14 225 504,22**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**18 093 635,46**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**	**21,38**	**14 225 504,22**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**18 093 635,46**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**	**21,38**	**14 225 504,22**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**3 309 428,61**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**21 403 064,07**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**		**14 225 504,22**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 605 792,00	2 181 351,30	60,50	1 424 440,70
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**3 605 792,00**	**2 181 351,30**	**60,50**	**1 424 440,70**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**3 605 792,00**	**2 181 351,30**		**1 424 440,70**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C1.2

Chapitre	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 605 792,00	0,00	0,00	3 605 792,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	**Opérations ventilées**	**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement* (2)	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	*Produit des cessions d'immobilisations (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**3 605 792,00**	**0,00**		**3 605 792,00**

(1) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	21 403 064,07	5 163 879,63	24,13	16 239 184,44
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**24,13**	**16 239 184,44**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**21 403 064,07**	**5 163 879,63**		**16 239 184,44**

(1) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — C2.2

	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre					
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	18 093 635,46	3 868 131,24	21,38	14 225 504,22
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	**Services ventilés**	**18 093 635,46**	**3 868 131,24**	**21,38**	**14 225 504,22**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (1)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**3 309 428,61**			
Total des recettes de la section de fonctionnement		**21 403 064,07**	**3 868 131,24**		**14 225 504,22**

(1) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	**D1**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90-052	FEDER	0,00	2 181 351,30	0,00	2 181 351,30	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	3 605 792,00	2 181 351,30	0,00	2 181 351,30	1 424 440,70
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**3 605 792,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**1 424 440,70**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
total chapitre 926	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
92 Total des opérations non ventilées		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'investissement		**3 605 792,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**1 424 440,70**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée — D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	3 605 792,00	0,00	0,00	0,00	3 605 792,00
total chapitre 901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 909	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Total des opérations ventilées		**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**
total chapitre 921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 926	Transferts entre les sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Total des opérations non ventilées		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 951	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	**D3**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-052	FEDER	0,00	5 163 879,63	0,00	5 163 879,63	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	21 403 064,07	5 163 879,63	0,00	5 163 879,63	16 239 184,44
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**16 239 184,44**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
total chapitre 953	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**21 403 064,07**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**16 239 184,44**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée — D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93-052	FEDER	0,00	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24	0,00
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	18 093 635,46	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24	14 225 504,22
total chapitre 931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 939	Fonction en réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Total des services ventilés		**18 093 635,46**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**	**14 225 504,22**
total chapitre 940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 946	*Transferts entre les sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 947	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
94 Total des services communs non ventilés		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**3 309 428,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section de fonctionnement		**21 403 064,07**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**	**17 534 932,83**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Bilan (en euros) — A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		2 181 351,30	0,00	2 181 351,30	0,00
Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**
ACTIF CIRCULANT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	622 524,59
Créances sur les redevables et comptes rattachés		0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**622 524,59**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		39 334,29	0,00	39 334,29	2 686 904,02
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**39 334,29**	**0,00**	**39 334,29**	**2 686 904,02**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**2 220 685,59**	**0,00**	**2 220 685,59**	**3 309 428,61**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		**0,00**	**0,00**
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		0,00	0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	0,00
Rattachées à un actif non amortissable		0,00	0,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		0,00	0,00
RÉSERVES		0,00	0,00
REPORT A NOUVEAU		3 309 428,61	1 867 573,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-1 295 748,39	1 441 854,84
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**2 013 680,22**	**3 309 428,61**
PASSIF		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**0,00**	**0,00**
DETTES FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**0,00**	**0,00**
DETTES NON FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		207 005,37	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**207 005,37**	**0,00**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**207 005,37**	**0,00**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**2 220 685,59**	**3 309 428,61**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Compte de résultat (en euros) — B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		3 868 131,24	1 867 573,77	2 000 557,47
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services		0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		0,00	0,00	0,00
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**3 868 131,24**	**1 867 573,77**	**2 000 557,47**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes		0,00	0,00	0,00
Charges de personnel		0,00	0,00	0,00
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont charges sociales		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		0,00	0,00	0,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
CHARGES D'INTERVENTION		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre		5 163 879,63	425 718,93	4 738 160,70
Dont ménages		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dont personnes morales de droit privé		*2 206 184,95*	*425 718,93*	*1 780 466,02*
Dont collectivités territoriales		*1 591 144,25*	*0,00*	*1 591 144,25*
Dont autres organismes publics		*1 366 550,43*	*0,00*	*1 366 550,43*
Dont établissements d'enseignement		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**5 163 879,63**	**425 718,93**	**4 738 160,70**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**-1 295 748,39**	**1 441 854,84**	**-2 737 603,23**
PRODUITS FINANCIERS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**-1 295 748,39**	**1 441 854,84**	**-2 737 603,23**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	**C**

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS — III

Balance des comptes — D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	1 867 573,77	0,00	1 441 854,84	0,00	0,00	0,00	3 309 428,61	0,00	3 309 428,61
	Sous Total compte 11	**0,00**	**1 867 573,77**	**0,00**	**1 441 854,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 309 428,61**	**0,00**	**3 309 428,61**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	1 441 854,84	1 441 854,84	0,00	0,00	0,00	1 441 854,84	1 441 854,84	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**0,00**	**1 441 854,84**	**1 441 854,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 441 854,84**	**1 441 854,84**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 1	**0,00**	**3 309 428,61**	**1 441 854,84**	**1 441 854,84**	**0,00**	**0,00**	**1 441 854,84**	**4 751 283,45**	**0,00**	**3 309 428,61**
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181 351,30	0,00	2 181 351,30	0,00	2 181 351,30	0,00
	Sous Total compte 204	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**
	Sous Total compte 20	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**
	Total classe 2	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**
4411	Subventions à recevoir - Amiable	622 524,59	0,00	0,00	622 524,59	0,00	0,00	622 524,59	622 524,59	0,00	0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	0,00	0,00	622 524,59	622 524,59	0,00	0,00	622 524,59	622 524,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 441	**622 524,59**	**0,00**	**622 524,59**	**1 245 049,18**	**0,00**	**0,00**	**1 245 049,18**	**1 245 049,18**	**0,00**	**0,00**
44321	Dépenses	0,00	0,00	1 384 138,88	1 591 144,25	0,00	0,00	1 384 138,88	1 591 144,25	0,00	207 005,37
	Sous Total compte 4432	**0,00**	**0,00**	**1 384 138,88**	**1 591 144,25**	**0,00**	**0,00**	**1 384 138,88**	**1 591 144,25**	**0,00**	**207 005,37**
44381	Dépenses	0,00	0,00	3 547 901,73	3 547 901,73	0,00	0,00	3 547 901,73	3 547 901,73	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	**0,00**	**0,00**	**3 547 901,73**	**3 547 901,73**	**0,00**	**0,00**	**3 547 901,73**	**3 547 901,73**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 443	**0,00**	**0,00**	**4 932 040,61**	**5 139 045,98**	**0,00**	**0,00**	**4 932 040,61**	**5 139 045,98**	**0,00**	**207 005,37**
	Sous Total compte 44	**622 524,59**	**0,00**	**5 554 565,20**	**6 384 095,16**	**0,00**	**0,00**	**6 177 089,79**	**6 384 095,16**	**0,00**	**207 005,37**
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	2 353 710,09	2 353 710,09	0,00	0,00	2 353 710,09	2 353 710,09	0,00	0,00
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op	0,00	0,00	147 525,14	147 525,14	0,00	0,00	147 525,14	147 525,14	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4671	**0,00**	**0,00**	**2 501 235,23**	**2 501 235,23**	**0,00**	**0,00**	**2 501 235,23**	**2 501 235,23**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 467	**0,00**	**0,00**	**2 501 235,23**	**2 501 235,23**	**0,00**	**0,00**	**2 501 235,23**	**2 501 235,23**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 46	**0,00**	**0,00**	**2 501 235,23**	**2 501 235,23**	**0,00**	**0,00**	**2 501 235,23**	**2 501 235,23**	**0,00**	**0,00**
47134	Subventions	0,00	0,00	4 490 655,83	4 490 655,83	0,00	0,00	4 490 655,83	4 490 655,83	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	**0,00**	**0,00**	**4 490 655,83**	**4 490 655,83**	**0,00**	**0,00**	**4 490 655,83**	**4 490 655,83**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 471	**0,00**	**0,00**	**4 490 655,83**	**4 490 655,83**	**0,00**	**0,00**	**4 490 655,83**	**4 490 655,83**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 47	**0,00**	**0,00**	**4 490 655,83**	**4 490 655,83**	**0,00**	**0,00**	**4 490 655,83**	**4 490 655,83**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 4	**622 524,59**	**0,00**	**12 546 456,26**	**13 375 986,22**	**0,00**	**0,00**	**13 168 980,85**	**13 375 986,22**	**0,00**	**207 005,37**
515	Compte au Trésor	2 686 904,02	0,00	4 490 655,83	7 138 225,56	0,00	0,00	7 177 559,85	7 138 225,56	39 334,29	0,00
	Sous Total compte 51	**2 686 904,02**	**0,00**	**4 490 655,83**	**7 138 225,56**	**0,00**	**0,00**	**7 177 559,85**	**7 138 225,56**	**39 334,29**	**0,00**
	Total classe 5	**2 686 904,02**	**0,00**	**4 490 655,83**	**7 138 225,56**	**0,00**	**0,00**	**7 177 559,85**	**7 138 225,56**	**39 334,29**	**0,00**
65732	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591 144,25	0,00	1 591 144,25	0,00	1 591 144,25	0,00
657382	Organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 366 550,43	0,00	1 366 550,43	0,00	1 366 550,43	0,00
	Sous Total compte 65738	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 366 550,43**	**0,00**	**1 366 550,43**	**0,00**	**1 366 550,43**	**0,00**
	Sous Total compte 6573	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 957 694,68**	**0,00**	**2 957 694,68**	**0,00**	**2 957 694,68**	**0,00**
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	2 206 184,95	0,00	2 206 184,95	0,00	2 206 184,95	0,00
	Sous Total compte 6574	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 206 184,95**	**0,00**	**2 206 184,95**	**0,00**	**2 206 184,95**	**0,00**
	Sous Total compte 657	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**
	Sous Total compte 65	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**
74772	FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24
	Sous Total compte 7477	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**
	Sous Total compte 747	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**	**0,00**	**3 868 131,24**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24	0,00	3 868 131,24
	Total général	3 309 428,61	3 309 428,61	18 478 966,93	21 956 066,62	7 345 230,93	3 868 131,24	29 133 626,47	29 133 626,47	7 384 565,22	7 384 565,22

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**2 181 351,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 181 351,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 181 351,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 181 351,30
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**5 163 879,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 163 879,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**3 868 131,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	3 868 131,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**5 163 879,63**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 163 879,63
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**3 868 131,24**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 868 131,24
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	688 899 906,37	581 691 983,76	0,00	107 207 922,61
RECETTES	688 899 906,37	502 451 121,60	0,00	186 448 784,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	809 017 300,00	637 869 374,16	0,00	171 147 925,84
RECETTES	809 017 300,00	793 343 861,83	0,00	15 673 438,17

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 272 258,82	128 225,34	0,00	1 144 033,48
RECETTES	1 272 258,82	111 095,99	0,00	1 161 162,83

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 800 597,86	2 833 459,67	0,00	1 967 138,19
RECETTES	4 800 597,86	2 953 644,62	0,00	1 846 953,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 848 000,00	2 847 390,94	0,00	609,06
RECETTES	2 848 000,00	2 833 459,67	0,00	14 540,33

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 020 000,00	41 202 358,51	0,00	817 641,49
RECETTES	42 020 000,00	41 336 038,49	0,00	683 961,51

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200137				
SECTION	**Prévisions**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 605 792,00	2 181 351,30	1 424 440,70	0,00
RECETTES	3 605 792,00	0,00	3 605 792,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 403 064,07	5 163 879,63	16 239 184,44	0,00
RECETTES	21 403 064,07	3 868 131,24	14 225 504,22	3 309 428,61

BUDGET FEDER FSE 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200129				
SECTION	**Prévisions**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	444 454 691,26	156 952 098,47	286 555 812,27	946 780,52
RECETTES	444 454 691,26	163 344 904,49	281 109 786,77	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	188 039 652,23	126 077 823,36	60 557 957,74	1 403 871,13
RECETTES	188 039 652,23	86 544 093,05	101 036 555,96	459 003,22

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	110 121 841,32
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	188 295 738,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	174 514 081,00
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	21 301 534,67

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 141 760 987,49	743 658 893,20	287 980 252,97	110 121 841,32
RECETTES	1 141 760 987,49	668 749 670,71	284 715 578,77	188 295 738,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 064 600 275,12	813 289 051,94	76 797 142,18	174 514 081,00
RECETTES	1 064 600 275,12	928 036 680,27	115 262 060,18	21 301 534,67
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**2 206 361 262,61**	**1 556 947 945,14**	**364 777 395,15**	**284 635 922,32**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**2 206 361 262,61**	**1 596 786 350,98**	**399 977 638,95**	**209 597 272,68**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE — B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N — B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de [illegible] l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES — B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS — B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS — B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**7 345 230,93**	
Personnes de droit privé	**2 280 958,68**	
Associations	**1 809 961,36**	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	25 571,94	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	82 955,32	
ASSOCIATION DES PORTS DES ILES D	20 399,39	
ASSOCIATION MI DANSE	4 921,29	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	102 263,50	
AVCOI	81 515,27	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	21 276,15	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	1 377 249,89	
QUALITROPIC	16 521,89	
RUN WAY	77 286,72	
Entreprises	**140 880,01**	
DOCUMENTS D ARTISTES REUNION	66 106,28	
EPLEFPA SAINT JOSEPH	74 773,73	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**330 117,31**	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	167 073,88	
COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	102 535,48	
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	60 507,95	
Personnes de droit public	**5 064 272,25**	
Etat	**0,00**	
Régions	**1 230 537,94**	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	1 230 537,94	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**3 833 734,31**	
CIRAD	2 181 351,30	
EPLEFPA FORMA TERRA	80 189,14	
FRANCE VOLONTAIRES	879 885,52	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	360 606,31	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	282 935,26	
LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	48 766,78	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	REGIONS	1 230 537,94
-	ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	ASSOCIATIONS	82 955,32
-	COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	102 535,48
-	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	643 541,57
-	CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	REGIONS	167 073,88
-	EPLEFPA FORMA TERRA	EPLEFPA FORMA TERRA	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	80 189,14
-	FRANCE VOLONTAIRES	FRANCE VOLONTAIRES	ETAT	879 885,52
-	CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	ASSOCIATIONS	1 377 249,89
-	AVCOI	AVCOI	ASSOCIATIONS	81 515,27
-	RUN WAY	RUN WAY	ASSOCIATIONS	77 286,72
-	CIRAD	CIRAD	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	2 181 351,30
-	ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	ASSOCIATIONS	102 263,50
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**1 424 440,70**	**1 424 440,70**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**	**3 605 792,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**0,00**	**0,00**	**2 181 351,30**	**2 181 351,30**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**			**0,00**
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**0,00**			**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**2 181 351,30**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D PINT01 2023/1	INVESTISSEMENT INTERREG 21-27	9005	11 318 629,00	0,00	5 357 580,99	0,00	0,00	5 357 580,99	2 181 351,30	3 176 229,69
TOTAL			**11 318 629,00**	**0,00**	**5 357 580,99**	**0,00**	**0,00**	**5 357 580,99**	**2 181 351,30**	**3 176 229,69**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1,46**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D AINT02 2023/1	FONCTIONNEMENT ASSIST TECHN INTERREG 21-27	9305	5 659 314,00	0,00	5 659 314,00	0,00	0,00	5 659 314,00	671 933,46	4 987 380,54
D AINT01 2023/1	FONCTIONNEMENT INTERREG 21-27	9305	45 274 516,00	0,00	30 295 090,70	0,00	0,00	30 295 090,70	4 491 946,17	25 803 144,53
TOTAL			**50 933 830,00**	**0,00**	**35 954 404,70**	**0,00**	**0,00**	**35 954 404,70**	**5 163 879,63**	**30 790 525,07**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**33,02**	**5,96**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 181 351,30	2 181 351,30	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 181 351,30**	**2 181 351,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 181 351,30	2 181 351,30	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 181 351,30**	**2 181 351,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATUREELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 181 351,30	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 181 351,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	2 181 351,30	2 181 351,30	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 181 351,30**	**2 181 351,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE — D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N — D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1) — D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU | D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 10/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
Mme ROSE-MERY VELLIN	du 01/01/2025	au 10/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

NELSON Barbara (1018635503-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe **A DRFiP DE LA REUNION, le 14/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

VELLIN Rose-Mery (1017998667-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A REUNION, le 23/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 25/06/2026 par l'organe délibérant.

BELLO HUGUETTE (hbello2-xt), Présidente **A SAINTE CLOTILDE, le 30/06/2026**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0007-DE

DELIBERATION N°DAP2026_0007

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de membres absents : 4

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
PLANTE PASCAL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :
TECHER JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /SGDF / N°118459
BUDGET 2026 - BUDGET REGION - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0007-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0007
Rapport /SGDF / N°118459

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BUDGET 2026 - BUDGET REGION - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2026,

Vu la délibération N° DAP 2026_0006 en date du 25 juin 2026 approuvant les résultats du Compte Financier Unique 2025 de la Région Réunion,

Vu le rapport N° SGDF / 118459 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 11 juin 2026,

Considérant,

1. que l'assemblée doit, par une délibération distincte, affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté (ligne codifiée 002) ou en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

Article 1 :

<u>Pour le Budget Principal</u>

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(+) 155 474 487,67 €** comme suit :

  - **155 474 487,67 €** en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068) (dont **137 093 068,53 €** en couverture du déficit d'investissement (D001) et le solde, en diminution d'une partie du recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif 2026).

<u>Pour le Budget annexe Énergie</u>

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(+) 1 182 129,47 €** maintenus en section de fonctionnement (R002).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0007-DE

Pour le Budget annexe DSP musées régionaux

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(-) 13 931,27 €** maintenus en section de fonctionnement (D002).

Pour le Budget annexe Transport

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(+) 133 679,98 €** maintenus en section de fonctionnement (R002).

Pour le Budget annexe FEDER 2014-2020 avec autonomie financière

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(-) 42 270 711,42 €** maintenus en section de fonctionnement (D002).

Pour le Budget annexe INTERREG OI 2014-2020 (POCT) avec autonomie financière

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(+) 1 106 926,82 €** maintenus en section de fonctionnement (R002).

Pour le Budget annexe FEDER-FSE 2021-2027 avec autonomie financière

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(-) 40 937 601,44 €** maintenus en section de fonctionnement (D002).

Pour le Budget annexe INTERREG OI 2021-2027 (POCT) avec autonomie financière

Article 2 :
d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025, soit **(+) 2 013 680,22 €** maintenus en section de fonctionnement (R002) ;

Article 3 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur .

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie-Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

DELIBERATION N°DAP2026_0008

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :
TECHER JACQUES
VERGOZ MICHEL
ANNETTE CHRISTIAN
PLANTE PASCAL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /SGDF / N°118458
BUDGET 2026 - PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0008
Rapport /SGDF / N°118458

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BUDGET 2026 - PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2026,

Vu la délibération N° DAP 2026_0006 en date du 25 juin 2026 approuvant les comptes financiers uniques de la Région Réunion pour l'exercice 2025,

Vu la délibération N° DAP 2026_0007 en date du 25 juin 2026 relative à l'affectation du résultat 2025 des comptes de la Région Réunion,

Vu le rapport N° SGDF / 118458 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 11 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental du 19 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 23 juin 2026,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

ARTICLE 1 :
d'adopter le projet de Budget Supplémentaire/Décision modification n°1 pour l'exercice 2026 équilibré en dépenses et en recettes comme détaillé ci-après :

►<u>Le Budget Principal</u>

€ R+O	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BS/RP	137 093 068,53	155 474 487,67			137 093 068,53	155 474 487,67
DM 1	22 937 517,00	4 556 097,86	23 278 354,00	23 278 354,00	46 215 871,00	27 834 451,86
Total	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**183 308 939,53**	**183 308 939,53**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

- l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de **(+) 21 252 155 €** en investissement et **(+) 9 642 070 €** en fonctionnement ;
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 160 030 585,53 €** en investissement et **(+) 23 278 354,00 €** en fonctionnement portant ainsi le projet de BS/DM n°1 à **183 308 939,53 €** et le budget 2026 après BS/DM n°1 à **1 720 408 939,53 € ;**
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite en annexes 1 et 2 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier ;
- d'acter la transposition des inscriptions budgétaires du compte 731779 lors du vote du BP2026 vers le compte 731774, conformément à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M57 intervenue au 1er janvier 2026.

►Le Budget annexe Énergie

- la reprise du résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025 ;
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 1 182 129,47 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

►Le Budget annexe DSP Musées régionaux Région

- la reprise du résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025,
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 1 980 460,40 € ;**
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ;
- d'acter la transposition des inscriptions budgétaires du compte 777 lors du vote du BP2026 vers le compte 747 conformément à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 intervenue au 1er janvier 2026.

►Le Budget annexe Transport

- la reprise du résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025,
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 50 000 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ;
- d'acter la transposition des inscriptions budgétaires des comptes 65735, 65737, 7472, 7473 lors du vote du BP2026 vers les comptes respectifs 6553, 6553, 741, 748 conformément à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M43 intervenue au 1er janvier 2026.

►Le Budget annexe FEDER 2014-2020 :

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de **(+) 59 769 107,04 €** et en recettes de **(+) 3 240 270,28 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de **(+) 25 884 675,69 €** et en recettes de **(+) 53 283 667,89 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 75 482 196,31 €** en investissement et **(+) 68 185 238,62 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

►**Le Budget annexe INTERREG V OI 2014-2020 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de **(+) 1 932 689,08 €** et en recettes de **(+) 3 318 218,19 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de **(+) 5 769 457,16 €** et en recettes de **(+) 1 420 509,69 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 5 212 939,80 €** en investissement et **(+) 5 807 687,23 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

►**Le Budget FEDER-FSE 2021-2027 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de **(+) 286 555 812,27 €** et en recettes de **(+) 281 109 786,77 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de **(+) 60 557 957,74 €** et en recettes de **(+) 101 036 555,96 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 330 163 502,53 €** en investissement et **(+) 144 644 246,22 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

►**Le Budget INTERREG-OI 2021-2027 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de **(+) 1 424 440,70 €** et en recettes de **(+) 3 605 792,00 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de **(+) 16 239 184,44 €** et en recettes de **(+) 14 225 504,22 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 4 787 292,00 €** en investissement et **(+) 17 420 684,44 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

ARTICLE 2 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Marie-Hélène BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Annexe 1 : Budget Principal 2026 – Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE			CP		
		BP	BS/DM1	Total AP/AE	BP	BS/DM1	Total CP
930	services généraux	35 323 506,00	1 295 600,00	**36 619 106,00**	89 479 352,00	5 602 600,00	**95 081 952,00**
9305	gestion des fonds européens	242 000,00		**242 000,00**	15 431 566,00	2 000 000,00	**17 431 566,00**
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	161 729 733,00	2 464 000,00	**164 193 733,00**	234 683 933,00	-3 009 000,00	**231 674 933,00**
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	19 041 673,00	2 200 000,00	**21 241 673,00**	30 811 156,00	1 900 000,00	**32 711 156,00**
934	santé et action sociale	2 165 000,00		**2 165 000,00**	1 743 000,00		**1 743 000,00**
935	aménagement des territoires et habitat	2 685 800,00	692 000,00	**3 377 800,00**	2 724 023,00	280 000,00	**3 004 023,00**
936	action économique	34 086 688,00	2 340 470,00	**36 427 158,00**	32 953 733,00	3 606 027,00	**36 559 760,00**
937	environnement	12 052 100,00	300 000,00	**12 352 100,00**	11 706 600,00	50 000,00	**11 756 600,00**
938	transports	13 622 000,00	350 000,00	**13 972 000,00**	76 940 697,00	266 321,00	**77 207 018,00**
940	impositions directes			**0,00**	604 000,00	400 000,00	**1 004 000,00**
941	autres impôts et taxes			**0,00**	100 000,00	1 100 000,00	**1 200 000,00**
943	opérations financières			**0,00**	25 000 000,00		**25 000 000,00**
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500,00		**90 500,00**	523 940,00		**523 940,00**
945	provisions et autres opérations mixtes			**0,00**			**0,00**
952	dépenses imprévues	8 000 000,00		**8 000 000,00**			**0,00**
total fonctionnement (mouvements réels)		**289 039 000,00**	**9 642 070,00**	**298 681 070,00**	**522 702 000,00**	**12 195 948,00**	**534 897 948,00**
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporte			**0,00**		137 093 068,53	**137 093 068,53**
900	services généraux	15 499 649,00	15 944 855,00	**31 444 504,00**	12 031 249,50	15 296 155,00	**27 327 404,50**
9005	gestion des fonds européens	4 750 000,00		**4 750 000,00**	2 410 000,00		**2 410 000,00**
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	107 220 971,00		**107 220 971,00**	93 110 673,00	1 154 762,00	**94 265 435,00**
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 540 000,00		**17 540 000,00**	11 694 488,00	104 000,00	**11 798 488,00**
904	santé et action sociale	450 000,00		**450 000,00**	400 000,00		**400 000,00**
905	aménagement des territoires et habitat	4 535 000,00		**4 535 000,00**	13 725 447,00	-134 600,00	**13 590 847,00**
906	action économique	38 640 400,00	5 334 300,00	**43 974 700,00**	43 656 872,50	-128 103,12	**43 528 769,38**
907	environnement	23 953 880,00	-100 000,00	**23 853 880,00**	24 178 670,00	542 303,12	**24 720 973,12**
908	transports	169 760 100,00	73 000,00	**169 833 100,00**	251 632 600,00	73 000,00	**251 705 600,00**
923	dettes et autres opérations financières			**0,00**	88 400 000,00		**88 400 000,00**
950	dépenses imprévues	8 000 000,00		**8 000 000,00**			**0,00**
total investissement (mouvements réels)		**390 350 000,00**	**21 252 155,00**	**411 602 155,00**	**541 240 000,00**	**154 000 585,53**	**695 240 585,53**
total budget (mouvements réels) (1)		**679 389 000,00**	**30 894 225,00**	**710 283 225,00**	**1 063 942 000,00**	**166 196 533,53**	**1 230 138 533,53**
946	transferts entre les sections			**0,00**	151 912 000,00	8 020 000,00	**159 932 000,00**
953	virement à la section d'investissement			**0,00**	114 208 000,00	3 062 406,00	**117 270 406,00**
total fonctionnement (mouvements ordre)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 120 000,00**	**11 082 406,00**	**277 202 406,00**
925	opérations patrimoniales			**0,00**	80 000 000,00	330 000,00	**80 330 000,00**
926	transferts entre les sections				127 038 000,00	5 700 000,00	**132 738 000,00**
total investissement mouvements ordre)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**207 038 000,00**	**6 030 000,00**	**213 068 000,00**
total budget (mouvements ordre) (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**473 158 000,00**	**17 112 406,00**	**490 270 406,00**
total budget dépenses 2026 (1) + (2)		**679 389 000,00**	**30 894 225,00**	**710 283 225,00**	**1 537 100 000,00**	**183 308 939,53**	**1 720 408 939,53**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Annexe 2 : Budget Principal 2026 – Recettes

Chap.	Libellé chapitre	CP		
		BP	BS/DM1	Total CP
002	résultat de fonctionnement reporté		0,00	**0,00**
930	services généraux	6 081 801,00		**6 081 801,00**
9305	gestion des fonds européens	17 500 000,00		**17 500 000,00**
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81 231 892,00	-1 035 946,00	**80 195 946,00**
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	647 500,00		**647 500,00**
934	santé et action sociale		1 460 000,00	**1 460 000,00**
935	aménagement des territoires et habitat	307 350,00		**307 350,00**
936	action économique	865 457,00		**865 457,00**
937	environnement	450 000,00		**450 000,00**
938	transports	2 600 000,00		**2 600 000,00**
940	impositions directes	124 200 000,00	17 000 000,00	**141 200 000,00**
941	autres impôts et taxes	357 700 000,00		**357 700 000,00**
942	dotations et participations	70 200 000,00		**70 200 000,00**
943	opérations financières		154 300,00	**154 300,00**
945	provisions et autres opérations mixtes			**0,00**
total fonctionnement (mouvements réels)		**661 784 000,00**	**17 578 354,00**	**679 362 354,00**
900	services généraux	1 200 000,00		**1 200 000,00**
9005	gestion des fonds européens			**0,00**
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80 075 722,00	-7 838 581,00	**72 237 141,00**
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 194 920,00		**2 194 920,00**
904	santé et action sociale			**0,00**
905	aménagement des territoires et habitat	1 106 111,00		**1 106 111,00**
906	action économique	9 696 564,00	350 000,00	**10 046 564,00**
907	environnement	9 937 000,00	4 455 000,00	**14 392 000,00**
908	transports	49 520 683,00	-4 040 000,00	**45 480 683,00**
921	taxes non affectées			**0,00**
922	dotations et participations	32 400 000,00	4 000 000,00	**36 400 000,00**
923	dettes et autres opérations financières	211 127 000,00	149 821 760,53	**360 948 760,53**
954	produits des cessions d'immobilisation	4 900 000,00	1 870 000,00	**6 770 000,00**
total investissement (mouvements réels)		**402 158 000,00**	**148 618 179,53**	**550 776 179,53**
total budget (mouvements réels) (1)		**1 063 942 000,00**	**166 196 533,53**	**1 230 138 533,53**
946	transferts entre les sections	127 038 000,00	5 700 000,00	**132 738 000,00**
total fonctionnement (mouvements ordre)		**127 038 000,00**	**5 700 000,00**	**132 738 000,00**
925	opérations patrimoniales	80 000 000,00	330 000,00	**80 330 000,00**
926	transferts entre les sections	151 912 000,00	8 020 000,00	**159 932 000,00**
951	virement à la section de fonctionnement	114 208 000,00	3 062 406,00	**117 270 406,00**
total investissement mouvements ordre)		**346 120 000,00**	**11 412 406,00**	**357 532 406,00**
total budget (mouvements ordre) (2)		**473 158 000,00**	**17 112 406,00**	**490 270 406,00**
total budget recettes 2026 (1) + (2)		**1 537 100 000,00**	**183 308 939,53**	**1 720 408 939,53**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REGION REUNION

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉUNION DU 25/06/2026

RAPPORT/RSDF /N°118458

OBJET : BUDGET 2026 - PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2026

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet de budget supplémentaire, décision modificative n° 1 de l'exercice 2026. Ce projet vise, d'une part à intégrer les résultats de clôture de l'exercice 2025 et, d'autre part, à ajuster les prévisions 2026 afin de répondre à de nouveaux besoins ou d'ajuster les crédits antérieurs votés en fonction des projections au 31 décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Objet : Budget 2026 – Projet de Budget Supplémentaire / Décision Modificative n°1

Le projet de Budget Supplémentaire/Décision Modificative n°1 comporte deux volets :

– d'une part, il intègre au budget 2026 le **résultat antérieur ainsi que les restes à réaliser** en dépenses et recettes tels que constatés au compte financier unique 2025. C'est le Budget Supplémentaire (BS) ;

– d'autre part, il **vise à ajuster les prévisions budgétaires** pour répondre à des nouveaux besoins ou d'ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes au regard de la projection de la réalisation au 31 décembre 2026. C'est le projet de Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 (DM).

BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, le BP 2026 présente les ratios suivants avec un besoin prévisionnel de financement à hauteur de **181,1 M€,** hors remboursement anticipé temporaire de 30 M€ :

Capacité de désendettement en années *(Dette/Epargne brute)*	8,8 ans
Taux épargne brute *(Epargne brute/Recettes Réelles de Fonctionnement)*	21,0 %
Taux endettement *(Dette/Recettes Réelles de Fonctionnement)*	184,6 %
Besoin emprunt 2026 (hors remboursement anticipé temporaire)	**181 127 000**

Ce besoin d'emprunt ne tient pas compte d'un remboursement anticipé temporaire d'emprunt à hauteur de 30 M€ dont la prévision est inscrite en dépense et recette en 2026.

Le projet de BS/DM n°1 pour l'exercice 2026 est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de **183 308 939,53 € en mouvements budgétaires** dont 166 196 533,53 € en mouvements réels (R) et 17 112 406,00 € en mouvements d'ordre (O).

€ R+O	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
BS/RP	137 093 068,53	155 474 487,67		-	137 093 068,53	155 474 487,67
DM 1	22 937 517,00	4 556 097,86	23 278 354,00	23 278 354,00	46 215 871,00	27 834 451,86
Total	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**183 308 939,53**	**183 308 939,53**

Dans ce projet de BS/DM 1, en mouvements réels, les propositions de dépenses nouvelles sont financées par le redéploiement des crédits prévus initialement au BP 2026, la reprise du résultat dégagé sur l'exercice 2025 et des recettes nouvelles.

Le cadre budgétaire proposé pour cette DM 1 préserve les capacités financières de la Région :

- Le niveau d'épargne brute dégagé au budget 2026, à ce stade de l'exercice, est stabilisé à **144,5 M€** (139,1 M€ au BP 2026), avec une capacité de désendettement ne dépassant pas les **9 années**, conformément à la stratégie financière définie ;
- Le taux d'épargne brute s'établit à **21,3 % ;**
- Le recours à l'emprunt est en diminution de **(-) 5,7 M€** soit un montant à **175,5 M€** (181,1 M€ au BP 2026, hors remboursement anticipé temporaire de 30 M€), répondant ainsi à l'objectif fixé de maîtrise de l'endettement de la Région.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

BUDGET PRINCIPAL	BP 2026	Après BS/DM1
Epargne brute*	139,1	144,5
Epargne nette*	80,7	86,1
Encours de dette	1 221,3	1 215,7
Capacité désendettement (dette/EB) (en années EB)*	**8,8**	**8,4**
Taux épargne brute (EB/RRF)	**21,0 %**	**21,3 %**
Taux d'endettement (dette/RRF)	184,6 %	178,9 %

* Hors provisions

I. Budget Supplémentaire :

Le Budget Supplémentaire (BS) reprend dans le budget 2026 le résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025, conformément au projet de rapport relatif à l'affectation du résultat 2025 présenté lors de cette même assemblée.

Ainsi, il intègre l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, soit (+) 155 474 487,67 € en investissement pour couvrir le besoin de financement du déficit reporté de (-) 137 093 068,53 €.
Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31 décembre 2025.

BS	Dépenses		Recettes	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Déficit d'investissement reporté	137 093 068,53			
Résultat de fonctionnement reporté				-
Affectation résultat de fonctionnement			155 474 487,67	
Total	**137 093 068,53**	**-**	**155 474 487,67**	**-**
	137 093 068,53		**155 474 487,67**	

Ainsi le budget supplémentaire dégage un excédent de recettes propres de **(+) 18 381 419,14 €** permettant de diminuer le recours à l'emprunt prévu au BP 2026 et de financer la DM 1 de 2026.

II. Projet de Décision Modificative n°1 :

En dépenses, en mouvements réels (hors écritures d'ordre), des ajustements sont proposés à hauteur de **(+) 21,3 M€** pour les autorisations de programme et de **(+) 9,6 M€** pour les autorisations d'engagement.

Des crédits de paiement supplémentaires, en mouvements réels, à hauteur de **(+) 29,1 M€** en dépenses dont **(+) 16,9 M€** en investissement et **(+) 12,2 M€** en fonctionnement.

En recettes, une augmentation des crédits en mouvements réels de **(+) 10,7 M€** est proposée dont **(-) 6,9 M€** en investissement et **(+) 17,6 M€** en fonctionnement.

Ainsi, ce projet de budget modificatif finance les dépenses nouvelles par le redéploiement de crédits et l'inscription de recettes nouvelles, tout en diminuant le recours à l'emprunt de **(-) 5,7 M€** par rapport au budget primitif voté de 181,1 M€ (hors remboursement anticipé temporaire de 30 M€).

DM 1 (mouvements réels)	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Investissement	21 252 155,00	16 907 517,00	-6 856 308,14
Fonctionnement	9 642 070,00	12 195 948,00	17 578 354,00
Total	**30 894 225,00**	**29 103 465,00**	**10 722 045,86**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

La répartition des dépenses de la DM1 se décline comme suit :

Axes	BP 2026	DM1	Budget 2026* après DM1	
Le Développement Humain et Solidaire	280 868 628	5 132 762	286 001 390	26 %
Le Développement Économique par l'ouverture de nouveaux horizons	99 778 540	4 603 224	104 381 763	10 %
Le Développement Durable et la Transition Écologique	341 787 520	797 024	342 584 544	31 %
Les Missions Transversales	341 507 313	18 570 455	360 077 768	33 %
TOTAL	**1 063 942 000**	**29 103 465**	**1 093 045 465**	**100 %**

* hors résultat reporté n-1

1) Les dépenses :

Les dépenses concernent principalement :
- une acquisition de locaux administratifs à hauteur de 15 M€ en AP/CP afin d'accueillir notamment les nouvelles équipes dédiées au projet de train Réunion Express et à la reprise de la compétence agricole à compter de 2028;
- des crédits nouveaux de 2,2 M€ en AE et 2,9 M€ en CP dédiés à la crise sur les énergies, conséquence directe des conflits au Moyen-Orient avec le dispositif carburant exceptionnel temporaire (DCET) et le dispositif complémentaire intervention pétrolier (DCIP) en faveur des professionnels de la route, le dispositif gaz en faveur des familles (1,8 M€), le dispositif de covoiturage Karos (0,35 M€) et des frais internes de carburant (0,1 M€) ;
- le dispositif « Route des laves » : un accompagnement exceptionnel de 0,5 M€ en AE/CP destiné aux entreprises impactées par la fermeture de la RN2 à Saint Philippe et Sainte Rose, à la suite de l'éruption du Piton de la Fournaise débutée depuis le 13 février 2026 jusqu'à la traversée de la RN2 le 13 mars 2026 ;
- les projets de coopération régionale et de développement NDICI à hauteur de 0,7 M€ ;
- une avance sur compte courant d'associé de 1,6 M€ en faveur de la Sématra pour accompagner le plan d'affaire d'Air Austral ;
- une enveloppe supplémentaire de 2 M€ dédiée au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture ;
- le financement des actions de la formation professionnelle de 1,6 M€ en AE et des aides en faveur des étudiants de 0,85 M€ en AE ;
- le Plan de Relance à destination des communes est complété de 1,3 M€ en CP ;
- des prestations complémentaires d'accompagnement de la régie Zetwal de 1,5 M€ qui seront remboursées à la Région en fin d'exercice ainsi que des régularisations nécessaires de frais d'actes et de contentieux, de charges d'assurance, de dégrèvements de taxes, de taxes foncières, de prestations de maintenance informatique et une opération comptable de fin d'exercice 2025 pour un montant total de 3,0 M€.

a. En section d'investissement :

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-après, sont **de (+) 21 252 155 €** en autorisation de programme (AP) et de **(+) 16 907 517 €** en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
900 - services généraux	**15 944 855**	**15 296 155**
902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage		**1 154 762**
903 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		**104 000**
905 - aménagement des territoires et habitat		**-134 600**
906 - action économique	**5 334 300**	**-128 103**
907 - environnement	**-100 000**	**542 303**
908 - transport	**73 000**	**73 000**
Total investissement	**21 252 155**	**16 907 517**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Les propositions concernent :

- Chapitre 900 - Services généraux :
AP= (+) 15 944 855 € / CP= (+) 15 296 155 €

Une inscription de crédits nouveaux en AP de (+) 15,9 M€ et en CP de (+) 15,3 M€ est proposée pour l'acquisition de locaux administratifs à hauteur de 15 M€ en vue d'accueillir notamment les futures équipes en charge du projet de train Réunion express ainsi que de la reprise de la compétence agricole à compter du 1er janvier 2028. S'ajoutent également des crédits de 309 K€ afin d'équiper les services en mobilier, matériel informatique et matériel de transport.

- Chapitre 902 – enseignement, formation professionnelle et apprentissage :
AP= 0 € / CP= (+) 1 154 762 €

Il est proposé de compléter les crédits dédiés aux plans de relance en faveur des communes à hauteur de (+) 1,2 M€ en CP selon les dépenses présentées et en cours de certification par les services pour les projets suivants :

- Extension de l'école primaire Thérésien Cadet aux Avirons (+) 7 K€ ;
- Mise aux normes de la restauration scolaire pour les écoles primaires de Sainte Rose (+) 23,6 K€ ;
- Travaux de l'école maternelle Beauséjour à Sainte Marie (+) 1,1 M€.

- Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :
AP= 0 € / CP= (+) 104 000 €

Un engagement complémentaire de 0,1 M€ en CP du plan de relance en faveur de la commune de Sainte Rose est nécessaire pour le règlement du solde de la convention de réaménagement de l'espace culturel, à la suite de la certification des dépenses par les services.

- Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat :
AP= 0 € / CP= (-) 134 600 €

Un redimensionnement des CP relatifs à divers travaux des plans de relance auprès des communes est proposé à hauteur de (-) 0,1 M€, compte-tenu des dépenses instruites par les services.

- Chapitre 906 - Action économique :
AP= (+) 5 334 300 € / CP= (-) 128 103 €

La compagnie régionale Air Austral a validé en 2025 un business plan dit « évolution à 5 ans » incluant notamment une évolution de sa flotte moyen-courrier avec le remplacement des 3 avions A220-300 par 2 avions A320 néo en configuration standard (180 sièges) et équipés de moteurs LEAP réputés fiables. Dans le cadre d'un soutien à la mise en œuvre du plan d'affaire, les actionnaires privés et publics sont sollicités pour une intervention pari passu à hauteur de 3,6 M€, soit respectivement 2 M€ et 1,6 M€ la part Sematra apportée par la Région. Par ailleurs, il convient également de noter que, au-delà de l'évolution de la flotte et face à l'augmentation des prix du kérosène, la compagnie a pris des mesures pour préserver sa trésorerie, incluant des mesures d'économie additionnelles (mesures salariales, ajustement de vols, ...) et la vente accélérée des A220 dès 2026. Il est proposé d'inscrire 1,6 M€ en AP/CP d'avances en comptes courants d'associés au profit de la Sématra pour accompagner Air Austral.

Par ailleurs, une opération relative à la capitalisation des intérêts de 2024 à 2025 sur les avances en comptes courants d'associés signées avec la Sématra en 2024, est réalisée à hauteur de 154,3 K€ en AP/CP, conforme au crédit des comptes courants de la Région inscrits dans les livres de la Sématra à fin 2025. Pour la Région, ces intérêts constituent une créance (compte 2764) et un produit financier (7688).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Enfin, un redimensionnement des crédits d'équipements est proposé sur les dossiers de l'économie sociale et solidaire de (-) 70 K€ en AP/CP, de l'économie bleue de (-) 160 K€ en AP et (-) 80 M€ en CP, compte-tenu des règlements anticipés intervenus à fin 2025. Le dispositif KAP TPE est ajusté de (-) 1 M€ en CP sur un prévisionnel de 2,5 M€, compte-tenu des dossiers projetés à fin d'exercice.

- Chapitre 907 - Environnement :
AP= (-) 100 000 € / CP= (+) 542 303 €

Il est proposé d'inscrire (-) 0,1 M€ en AP et (+) 0,5 M€ en CP afin de régler les soldes des dossiers du dispositif énergétique SLIME (253 K€) confié à la SPL Énergies, des soldes de contreparties nationales relatifs à des projets de potabilisation (139 K€) et de compléter l'étude relative à la révision du SAR sur la réalité du trait de côte et sécurité hydrique (175 K€).

Par ailleurs, l'enveloppe dédiée aux actions dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est transférée en section de fonctionnement pour un montant de (-) 100 K€ en AP et (-) 50 K€ en CP, au regard de la nature de l'étude MODECOM (Mode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés) qui sera confiée à l'ADEME.

- Chapitre 908 - Transport :
AP= (+) 73 000 € / CP= (+) 73 000 €

Pour les gares routières, une enveloppe complémentaire de 73 K€ en AE/CP est consacrée à divers travaux de réparation et de maintenance.

b. <u>En section de fonctionnement :</u>

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous sont de **(+) 9 642 070 €** en autorisation d'engagement (AE) et de **(+) 12 195 948 €** en crédit de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
930 - services généraux	1 295 600	5 602 600
9305 - gestion des fonds européens		2 000 000
932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 464 000	-3 009 000
933 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 200 000	1 900 000
935 - aménagement des territoires et habitat	692 000	280 000
936 - action économique	2 340 470	3 606 027
937 - environnement	300 000	50 000
938 - transport	350 000	266 321
940 - impositions directes		400 000
941 - autres impôts et taxes		1 100 000
Total fonctionnement	9 642 070	12 195 948

Les propositions concernent :

- Chapitre 930 - Services généraux :
AE= (+) 1 295 600 € / CP= (+) 5 602 600 €

Ces inscriptions complémentaires concernent :

- Les projets de coopération régionale et de développement NDICI : 0,7 M€ ;
- Des frais de locations immobilières (0,15 M€), de téléphonie (0,05 M€) et un surcoût interne de frais de carburant (0,1 M€), conséquence du conflit au Moyen Orient ;
- Des indemnisations transactionnelles sur des marchés publics de travaux de réhabilitation : 0,15 M€ ;
- Des frais d'honoraires juridiques (0,15 M€) et l'augmentation des primes d'assurance du parc automobile et dommages aux biens (0,22 M€) nécessitent un budget complémentaire ;
- Un complément pour de la maintenance informatique des logiciels : 0,8 M€.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Par ailleurs, une optimisation des crédits de rémunération du personnel est réalisée par transfert des crédits de paiement depuis les chapitres 932 (- 2,7 M€) et 933 (- 0,3 M€) vers le chapitre 930 pour 3 M€.

- Chapitre 9305 – Gestion des fonds européens :
AE = 0 € / CP= (+) 2 000 000 €

Afin de tenir compte de l'instruction des dossiers relatifs aux affaires maritimes et la pêche (FEAMPA), une inscription complémentaire de 2 M€ en CP sur 7 M€ prévus au BP, est nécessaire pour procéder aux remboursements des surcoûts subis par les opérateurs de la filière pêche et aquaculture avant le 31 décembre 2026.

- Chapitre 932 - Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage :
AE= (+) 2 464 000 € / CP= (-) 3 009 000 €

Avec la réforme des aides aux étudiants depuis la rentrée de 2025/2026, une enveloppe complémentaire de 0,85 M€ en AE est nécessaire pour la mise en œuvre du dispositif d'aide régionale. Les bourses Réunion constituent le poste principal des besoins, avec une hausse significative des demandes de + 28 % en fin de session 2025/2026. Les besoins en mobilité s'élèvent à environ 300 K€.

Le dispositif Pass Formation est renforcé à hauteur de 1 M€ en AE pour accompagner le public le plus éloigné de l'emploi en vue de réussir son projet professionnel en élevant son niveau de qualification et son employabilité pour accéder à court et moyen terme à un emploi qualifié.

S'agissant des formations sanitaires et sociales, 0,6 M€ de crédits en AE permettront d'engager les coûts d'universitarisation des formations paramédicales (infirmier, infirmier-anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute) dans l'architecture de formation de l'enseignement supérieur (Licence, Master, Doctorat) pour renforcer leur reconnaissance et favoriser la professionnalisation. Il s'agit de prendre en charge les coûts pédagogiques, administratifs et logistiques des 3 dernières années universitaires pour un effectif de 572 étudiants en 2023/2024, 838 en 2024/2025 et 889 en 2025/2026.

Par ailleurs, comme précisé au chapitre 930, un transfert des crédits de paiement est réalisé de ce chapitre 932 (- 2,7 M€) vers le chapitre 930.

- Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :
AE= (+) 2 200 000 € / CP= (+) 1 900 000 €

Dans le cadre de la convention de coopération entre la Région et la régie Zetwal, les premières dépenses visant à accompagner la structuration et le lancement des activités de la nouvelle entité sont inscrites à hauteur de 1,5 M€. Ces dépenses portées par la Région seront refacturées à la régie avant la fin d'exercice 2026. De plus, la participation de la Région au fonctionnement de la régie est prévue à 0,7 M€ pour 2026.

Par ailleurs, comme précisé au chapitre 930, un transfert des crédits de paiement est réalisé de ce chapitre 933 (- 0,3 M€) vers le chapitre 930.

- Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat :
AE= (+) 692 000 € / CP= (+) 280 000 €

Des crédits complémentaires de 692 K€ en AE et 280 K€ en CP sont prévus pour accompagner l'aéroport de Pierrefonds dans le cadre d'une subvention exceptionnelle 2026 de 4,9 M€ répartie selon la clé de répartition définie dans les statuts pour chacun des membres du syndicat mixte, soit 15,25 % pour la Région. La quote-part de la Région s'élève ainsi à 747,4 K€.

- Chapitre 936 - Action économique :
AE= (+) 2 340 470 € / CP= (+) 3 606 027 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Des crédits de 0,8 M€ en CP viennent compléter le soutien financier accordé aux professionnels de la route pendant la période de hausse des prix des carburants à la suite du conflit au Moyen-Orient. Depuis le 1er avril 2026, le dispositif carburant complémentaire exceptionnel (DCET) et le dispositif complémentaire intervention pétroliers (DCIP) visent à soutenir la trésorerie des professionnels de la route, de la logistique, des travaux publics et des services de mobilité qui sont particulièrement exposés aux variations des coûts des prix des carburants.

Pour les familles, le dispositif de la bouteille de gaz à 18 € est renforcé par un complément (+) 1,8 M€ en CP pour soutenir la hausse du tarif, en conséquence de la crise sur les tarifs des énergies depuis le 1er avril 2026, et pour couvrir les besoins budgétaires jusqu'au 31 décembre 2026.

De plus, des crédits de 2,2 M€ en AE et 0,5 M€ en CP sont prévus afin de soutenir l'activité économique des entreprises de Saint Philippe et de Sainte Rose impactées par la fermeture de la Route des Laves depuis le 13 mars 2026, à la suite de l'éruption du Piton de la Fournaise intervenue le 13 février 2026.

Par ailleurs, une réinscription de crédits à hauteur de 0,8 M€ en CP s'avère nécessaire pour procéder à la régularisation, notamment de la subvention de 0,7 M€ attribuée à la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéos, à la suite d'un incident technique affectant des opérations comptables en clôture de l'exercice 2025.

- Chapitre 937 - Environnement :
AE= (+) 300 000 € / CP= (+) 50 000 €

En matière de gestion des déchets, une étude permettant de mieux connaître la composition d'un chargement type de déchets ménagers d'une part, et l'évolution dans le temps des flux de déchets d'autre part, est envisagée à l'aide de l'outil MODECOM, méthode développée par l'ADEME. Celle-ci fournit aux collectivités, aux éco-organismes et aux acteurs publics une photographie indispensable pour piloter les politiques de prévention, de tri et de valorisation des déchets. Une inscription complémentaire de 0,1 M€ en AE est proposée pour un premier acompte de 0,05 M€ en CP en 2026.
Par ailleurs, la participation régionale au budget du projet Overseas de la SEOR visant la sauvegarde des oiseaux endémiques à la Réunion s'élèvera à 0,2 M€ en AP.

- Chapitre 938 - Transport :
AE= (+) 350 000 € / CP= (+) 266 321 €

Une inscription complémentaire de 0,4 M€ en AE/CP est nécessaire afin de répondre à l'augmentation des des demandes liées à la hausse de fréquentation du dispositif de covoiturage Karos, consécutive à l'augmentation des prix du carburant à compter du 1er avril 2026.
Par ailleurs, le résultat excédentaire 2025 du budget annexe Transport de 134 K€ permet de couvrir de nouveaux besoins de prestations d'entretien dans les gares à hauteur de 50 K€. La subvention d'équilibre versée à partir du budget principal vers le budget annexe Transport est donc redimensionnée de (-) 84 K€ au regard de la projection estimée à la fin d'exercice.

- Chapitre 940 – Impositions directes :
AE= 0 € / CP= (+) 400 000 €

Une enveloppe de 0,4 M€ est inscrite pour régulariser des taxes foncières et d'habitation sur la période 2017 à 2023.

- Chapitre 941 – Autres impôts et taxes :
AE= 0 € / CP= (+) 1 100 000 €

Une enveloppe de 1,1 M€ est inscrite pour régulariser les dégrèvements opérés par les services des douanes sur la fiscalité locale (octroi de mer régional, taxe spéciale sur les carburants ...).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

2) Les recettes :

En recettes, en mouvements réels, les nouvelles demandes de **(+) 10,7 M€** composées de **(-) 6,9 M€** en section d'investissement selon les réajustements des subventions, la réduction de l'emprunt nouveau et **(+) 17,6 M€** en section de fonctionnement.

Elles concernent principalement :
- un ajustement pérenne de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle de (+) 4,2 M€ à partir de 2026 et une régularisation ponctuelle de (+) 12,9 M€ au titre des années 2022 à 2025 ;
- une nouvelle réduction du soutien aux régions en faveur des CFA de (-) 2 M€ (- 1 M€ en fonctionnement et - 1 M€ en investissement) ;
- la dotation du fonds de compensation de TVA est complétée de (+) 4 M€ ;
- le remboursement des dépenses prévisionnelles de 1,4 M€ de la régie Zetwal portées, par convention de coopération, par la Région en 2026 ;
- le financement complémentaire de l'Europe de (+) 4,4 M€ pour les dispositifs régionaux en faveur de l'autonomie énergétique (Kap Photovoltaïque et Kap Ecosolidaire) ;
- le report partiel à 2027 du financement du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027 sur le volet des lycées des métiers de la Mer et du Tourisme à la suite du décalage de réalisation des travaux sur 2026 ;
- la cession de locaux professionnels et de parcelles pour une valeur totale de 1,9 M€ ;
- l'ajustement de l'enveloppe prévisionnelle du Fonds de Secours Outre-Mer de l'Etat de (-) 4 M€ pour les sinistres causés par le cyclone Garance ;
- le redimensionnement de l'emprunt nouveau de (-) 5,7 M€.

a) En section d'investissement :

En mouvements réels, il est proposé des réajustements de recettes pour un montant total de **(-) 6 856 308,14 €.**

Les ajustements de recettes concernent :

- Le redimensionnement de (-) 6,8 M€ des dossiers de subventions des deux futurs lycées des métiers de la Mer et du Tourisme inscrits dans le Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027 au regard de l'avancement des travaux projetés en 2026 ;
- La baisse de (-) 0,9 M€ du fonds de soutien à l'apprentissage à la suite de la parution de l'arrêté en date du 1er avril 2026 fixant le montant en investissement et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la Corse ;
- Une subvention complémentaire du FEDER de 4,4 M€ (3,5 M€ pour le dispositif de panneaux photovoltaïques KAP PV réalisé du 30 juin 2025 à ce jour et 0,9 M€ pour les installations de chauffe-eau solaires) ainsi qu'une participation de 55 K€ (acompte n°2) de la convention de partenariat entre la Région, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (SASU FNCRR) et la Banque des territoires autour des enjeux sur la transition écologique du patrimoine immobilier scolaire ;
- La réduction de (-) 4 M€ du remboursement prévu au BP 2026 du Fond de Secours pour l'Outre-Mer pour les dégâts causés par le cyclone Garance le 28 février 2025 ;
- La dotation complémentaire de 4 M€ relative au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) selon les dépenses d'investissement réalisées et éligibles en 2025 ;
- La réduction du recours à l'emprunt de (-) 5,7 M€ soit un montant d'emprunt prévisionnel de 175,5 M€ hors remboursement anticipé temporaire de 30 M€ ;
- La décision de la Commission Permanente en date du 5 décembre 2025 de céder 2 locaux professionnels et 6 places de stationnement sur la parcelle BH 148 sis sur la commune de Saint Paul pour un montant de 1,17 M€ au bénéfice de la SPL Maraina ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

- La proposition de cession de parcelles à hauteur de 0,7 M€ en vue de l'aménagement d'un TCSP par la CIVIS.

Les ajustements sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
ÉTAT - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES	-6 850 282,00
AUTRES ENV INVEST COMPENS° TRANSF APPRENTISSAGE	-988 299,00
902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	**-7 838 581,00**
LEADER - RBT FONDS FEADER PAR LA SOFIDER	350 000,00
906 - action économique	**350 000,00**
ÉNERGIE: KAP PV/ FEDER 21-27	3 500 000,00
ÉNERGIE: KAP ECO/ FEDER 21-27	900 000,00
ÉNERGIE: COFINANCEMENT FNCRR/ BANQUE DES TERRITOIRES	55 000,00
907 - environnement	**4 455 000,00**
ETAT PROGRAMME RÉGIONAL ROUTE (RDDEER)	-4 040 000,00
908 - transport	**-4 040 000,00**
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	4 000 000,00
922 - dotations et participations	**4 000 000,00**
EMPRUNT GLOBAL POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	-5 652 727,14
923 - dettes et autres opérations financières	**-5 652 727,14**
PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 870 000,00
954 - produits des cessions d'immobilisation	**1 870 000,00**
Total investissement	**-6 856 308,14**

b) <u>En section de fonctionnement:</u>

En mouvements réels, il est proposé des réajustements de recettes pour un montant total de (+) **17 578 354 €**.

Les ajustements de recettes concernent :

- La baisse de (-) 1,0 M€ du fonds de soutien à l'apprentissage à la suite de la parution de l'arrêté en date du 1er avril 2026 fixant le montant en fonctionnement et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la Corse ;
- Le remboursement par la régie Zetwal des dépenses temporairement prises en charge par la Région dans le cadre de la convention de coopération établie entre les parties, ayant permis à la régie, dès son démarrage, d'engager les premières dépenses nécessaires à sa structuration et à son équipement, en vue d'un fonctionnement autonome à compter de 2026 ;
- L'article 133 de finances pour 2026 intègre un ajustement des compensations des transferts de compétence relatives aux revalorisations de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et des stagiaires effectuant divers stages à compter de 2026. Un produit exceptionnel non pérenne de 12,9 M€ est versé au titre de régularisations des années 2022 à 2025 et un ajustement pérenne de + 4,2 M€ est évalué en 2026 portant ainsi la part fixe de TICPE affectée à la Région à 35,4 M€ ;
- La capitalisation des intérêts au titre des avances sur comptes courants signées avec la Sématra en 2024 à hauteur de 154 K€, équilibrée en dépenses (2764) et en recettes (7688).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Les ajustements sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
DOTATION DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE	-1 035 946
932 - enseignement, formation professionnelle	**-1 035 946**
RÉGIE ZETWAL PRESTATIONS	1 460 000
933 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	**1 460 000**
FRAIS DE GESTION DES RESSOURCES POUR LA FORMATION PRO. ET L'APPRENTISSAGE	17 000 000
940 - impositions directes	**17 000 000**
INTÉRÊTS AVANCE SEMATRA	154 300
943 - opérations financières	**154 300**
Total fonctionnement	**17 578 354**

3) Les mouvements d'ordre :

Il est proposé les inscriptions d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes suivantes pour **17 112 406 €** :

Chap	Libellé	Dépenses	Recettes
		BS/DM1	**BS/DM1**
946	neutralisation		5 700 000,00
946	amortissement	8 020 000,00	
953	autofinanc. complém.	3 062 406,00	
Fonctionnement		**11 082 406,00**	**5 700 000,00**
951	autofinanc. complém.		3 062 406,00
926	neutralisation	5 700 000,00	
926	amortissement		8 020 000,00
925	opérations patrimoniales	330 000,00	330 000,00
Investissement		**6 030 000,00**	**11 412 406,00**
Total		**17 112 406,00**	**17 112 406,00**

Les inscriptions concernent :

- des crédits complémentaires pour procéder aux opérations d'amortissement de 8 M€ et de neutralisation des amortissements des subventions versées de 5,7 M€ au titre de l'exercice 2026 ;

- des crédits de 0,3 M€ destinés à formaliser la cession (à titre gratuit) des équipements informatiques et du logiciel du système d'information géographique dédié à l'Océan Indien vers la collectivité territoriale malgache (Malagasy) de Menabe située à Morondava à Madagascar.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

LES ÉVOLUTIONS DES INSTRUCTIONS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES M57 ET M4 AU 1er JANVIER 2026 :

A compter du 1er janvier 2026, l'instruction budgétaire et comptable M57 et M4 a évolué sur certains comptes par nature.

Le budget primitif pour l'exercice 2026 de la Région Réunion ayant été adopté le 18 décembre 2025, il est nécessaire de procéder aux ajustements des lignes budgétaires conformément au référentiel budgétaire et comptable M57 et M4 en vigueur au 1er janvier 2026.

Les modifications concernent les montants inscrits lors du BP 2026, en dépenses et en recettes, sur une nature comptable qui a évolué au 1er janvier 2026, conformément au règlement budgétaire et comptable respectif. Il s'agit ainsi de réinscrire les crédits budgétaires du BP2026 vers les nouvelles natures comptables en vigueur pour chacun des budgets concernés, comme suit :

Compte par nature Avant le 1er janvier 2026	Compte par nature nouveau Au 1er janvier 2026	Chapitre	Dépenses au BP 2026		Recettes au BP 2026	
			Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal (M57)						
731773	731774	940			31 500 000,00	
Budget Annexe DSP (M4)						
777	747	042			2 848 000,00	
Budget Annexe Transport (M43)						
65735	6553	65	10 342 000,00			
65737	6553	65	300 000,00			
7472	741	74			39 750 000,00	
7473	748	74			7 082 000,00	

Les modifications apportées n'impactent pas la répartition des crédits de paiement 2026 par chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

BUDGETS ANNEXES NON DOTES DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Le Budget Supplémentaire (BS) reprend dans les budgets annexes 2026 le résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025, conformément au projet de rapport relatif à l'affectation du résultat 2025 présenté lors de cette même assemblée.

1- Budget annexe « Énergie »

Les inscriptions proposées sur le budget annexe « Énergie » concernent la reprise du résultat 2025 dans le budget 2026, soit le maintien en fonctionnement du résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025. Cette recette est équilibrée par des crédits de paiement nouveaux comme suit :

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
011	dépenses nouvelles de maintenance 2026	1 182 129,47	
002	résultat n-1 fonctionnement		1 182 129,47
Total fonctionnement		**1 182 129,47**	**1 182 129,47**

2 – Budget annexe « DSP Musées régionaux »

Les inscriptions proposées sur le budget annexe « DSP Musées régionaux » concernent la reprise du résultat 2025 dans le budget 2026, soit le maintien en fonctionnement du résultat déficitaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025, et le maintien en section d'investissement du résultat excédentaire de la section de d'investissement à la clôture de l'exercice 2025. Cette recette est équilibrée par des crédits de paiement nouveaux comme suit :

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
042	*reprise subvention*		*13 931,27*
002	résultat n-1 fonctionnement	13 931,27	
Total fonctionnement		**13 931,27**	**13 931,27**
040	*reprise subvention*	*13 931,27*	
001	excédent d'investissement reporté		1 966 529,13
23	immobilisations en cours nouvelles	1 952 597,86	
Total investissement		**1 966 529,13**	**1 966 529,13**
Total		**1 980 460,40**	**1 980 460,40**

3 – Budget annexe « Transport »

Les inscriptions proposées sur le budget annexe « Transport » concernent la reprise du résultat 2025 dans le budget 2026, soit le maintien en fonctionnement du résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025. Cette recette est équilibrée par des crédits de paiement nouveaux et un redimensionnement de la subvention d'équilibre reçue du budget principal au regard de la projection estimée à la fin d'exercice.

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
002	résultat n-1 fonctionnement		133 679,98
011	charges à caractère général	50 000,00	
74	subventions d'exploitation		-83 679,98
Total fonctionnement		**50 000,00**	**50 000,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

BUDGETS ANNEXES DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Le Budget Supplémentaire (BS) reprend dans les budgets annexes 2026 dotés de l'autonomie financière le résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025, conformément au projet de rapport relatif à l'affectation du résultat 2025 présenté lors de cette même assemblée.

1- Budget FEDER 2014-2020 :

Les inscriptions sur le budget FEDER portent sur l'intégration du résultat n-1 ainsi que les restes à réaliser constatés au 31/12/2025, en dépenses et en recettes.

Elles s'équilibrent comme suit :

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
		CP	CP
9305	gestion des fonds européens - report	25 884 675,69	53 283 667,89
9305	gestion des fonds européens - complément	29 851,51	
946	*reprise subvention*		*14 901 570,73*
002	résultat fonctionnement n-1	42 270 711,42	
Total fonctionnement		**68 185 238,62**	**68 185 238,62**
9005	gestion des fonds européens - report	59 769 107,04	3 240 270,28
9005	gestion des fonds européens - complément	811 518,54	
926	*reprise subvention*	*14 901 570,73*	
001	résultat investissement n-1		72 241 926,03
Total investissement		**75 482 196,31**	**75 482 196,31**
Total général		**143 667 434,93**	**143 667 434,93**

2 – Budget INTERREG V OI 2014-2020 :

Les inscriptions sur le budget INTERREG OI portent sur l'intégration du résultat n-1 ainsi que les restes à réaliser constatés au 31/12/2025, en dépenses et en recettes.

Elles s'équilibrent comme suit :

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
		CP	CP
9305	gestion des fonds européens - report	5 769 457,16	1 420 509,69
9305	gestion des fonds européens - complément	38 230,07	
946	*reprise subvention*		*3 280 250,72*
002	résultat fonctionnement n-1		1 106 926,82
Total fonctionnement		**5 807 687,23**	**5 807 687,23**
9005	gestion des fonds européens - report	1 932 689,08	3 318 218,19
926	*reprise subvention*	*3 280 250,72*	
001	résultat investissement n-1		1 894 721,61
Total investissement		**5 212 939,80**	**5 212 939,80**
Total général		**11 020 627,03**	**11 020 627,03**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

3- Budget FEDER FSE 2021-2027 :

Les inscriptions sur le budget FEDER.FSE portent sur l'intégration du résultat n-1 ainsi que les restes à réaliser constatés au 31/12/2025, en dépenses et en recettes.

Elles s'équilibrent comme suit :

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
		CP	CP
9305	gestion des fonds européens - report	60 557 957,74	101 036 555,96
9305	gestion des fonds européens - complément	14 387,04	
946	*amortissement*	*43 134 300,00*	
946	*reprise subvention*		*43 607 690,26*
002	résultat fonctionnement n-1	40 937 601,44	
Total fonctionnement		**144 644 246,22**	**144 644 246,22**
9005	gestion des fonds européens - report	286 555 812,27	281 109 786,77
926	*reprise subvention*	*43 607 690,26*	
926	*amortissement*		*43 134 300,00*
001	résultat investissement n-1		5 919 415,76
Total investissement		**330 163 502,53**	**330 163 502,53**
Total général		**474 807 748,75**	**474 807 748,75**

4- Budget INTERREG OI 2021-2027 :

Les inscriptions sur le budget INTERREG OI portent sur l'intégration du résultat n-1 ainsi que les restes à réaliser constatés au 31/12/2025, en dépenses et en recettes.

Elles s'équilibrent comme suit :

Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
		CP	CP
9305	gestion des fonds européens - report	16 239 184,44	14 225 504,22
946	*amortissement*	*1 181 500,00*	
946	*reprise subvention*		*1 181 500,00*
002	résultat fonctionnement n-1		2 013 680,22
Total fonctionnement		**17 420 684,44**	**17 420 684,44**
9005	gestion des fonds européens - report	1 424 440,70	3 605 792,00
926	*reprise subvention*	*1 181 500,00*	
926	*amortissement*		*1 181 500,00*
001	résultat investissement n-1	2 181 351,30	
Total investissement		**4 787 292,00**	**4 787 292,00**
Total général		**22 207 976,44**	**22 207 976,44**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Projet d'acte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2026,

Vu la délibération N° DAP 2026_000X en date du 25 juin 2026 approuvant les comptes financiers uniques de la Région Réunion pour l'exercice 2025,

Vu la délibération N° DAP 2026_000X en date du 25 juin 2026 relative à l'affectation du résultat 2025 des comptes de la Région Réunion,

Vu le rapport N° RSDF / 118458 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 11 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental du 19 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 23 juin 2026,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

ARTICLE 1 : d'adopter le projet de Budget Supplémentaire/Décision modification n°1 pour l'exercice 2026 équilibré en dépenses et en recettes comme détaillé ci-après :

► **Le Budget Principal**

€ R+0	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BS/RP	137 093 068,53	155 474 487,67			137 093 068,53	155 474 487,67
DM 1	22937 517,00	4 556 097,86	23 278 354,00	23 278 354,00	46 215 871,00	27 834 451,86
Total	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**183 308 939,53**	**183 308 939,53**

- l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de (+) **21 252 155 €** en investissement et (+) **9 642 070 €** en fonctionnement ;
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **160 030 585,53 €** en investissement et (+) **23 278 354,00 €** en fonctionnement portant ainsi le projet de BS/DM n°1 à **183 308 939,53 €** et le budget 2026 après BS/DM n°1 à **1 720 408 939,53 € ;**
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite en annexes 1 et 2 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier ;
- d'acter la transposition des inscriptions budgétaires du compte 731779 lors du vote du BP2026 vers le compte 731774, conformément à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M57 intervenue au 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

► **Le Budget annexe Énergie**

- la reprise du résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025 ;
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **1 182 129,47 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

► **Le Budget annexe DSP Musées régionaux Région**

- la reprise du résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025,
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **1 980 460,40 € ;**
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ;
- d'acter la transposition des inscriptions budgétaires du compte 777 lors du vote du BP2026 vers le compte 747 conformément à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 intervenue au 1er janvier 2026.

► **Le Budget annexe Transport**

- la reprise du résultat arrêté à la clôture de l'exercice 2025,
- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **50 000 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ;
- d'acter la transposition des inscriptions budgétaires des comptes 65735, 65737, 7472, 7473 lors du vote du BP2026 vers les comptes respectifs 6553, 6553, 741, 748 conformément à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M43 intervenue au 1er janvier 2026.

► **Le Budget annexe FEDER 2014-2020 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **59 769 107,04 €** et en recettes de (+) **3 240 270,28 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **25 884 675,69 €** et en recettes de (+) **53 283 667,89 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **75 482 196,31 €** en investissement et (+) **68 185 238,62 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ;

► **Le Budget annexe INTERREG V OI 2014-2020 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **1 932 689,08 €** et en recettes de (+) **3 318 218,19 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **5 769 457,16 €** et en recettes de (+) **1 420 509,69 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **5 212 939,80 €** en investissement et (+) **5 807 687,23 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

▶ **Le Budget FEDER-FSE 2021-2027 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **286 555 812,27 €** et en recettes de (+) **281 109 786,77 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **60 557 957,74 €** et en recettes de (+) **101 036 555,96 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **330 163 502,53 €** en investissement et (+) **144 644 246,22 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

▶ **Le Budget INTERREG-OI 2021-2027 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **1 424 440,70 €** et en recettes de (+) **3 605 792,00 € ;**
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **16 239 184,44 €** et en recettes de (+) **14 225 504,22 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **4 787 292,00 €** en investissement et (+) **17 420 684,44 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

ARTICLE 2 : d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

BS 2026 BUDGET PRINCIPAL - TRANSPORT - DSP-ENERGIE
INTERREG 21-27 FEDER/FSE 21-27
FEDER 14-20 POCT 14-20

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (7 absents)
Nombre de membres présents : 29 (9 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES : - Pour 28
- Contre 0
- Abstentions 10
Date de convocation : 12 Juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE
ARRETE SIGNATURES
S²LO

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 juin 2026

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 juin 2026

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LEBRETON Patrick	
ANNETTE Christian	Absent	LOCAME VAISSETTE Patricia	
BADAT Rahfick	représenté par M. Normane OMARJEE	MARATCHIA Jean-Bernard	
BAREIGTS Ericka		MOREL Jean Jacques	
BELLO Huguette		NABENESA Karine	
BERTILE Wilfrid		NATIVEL Lorraine	
BOQUET Stéphane	représenté par Mme Patricia PROFIL	NIRLO Richard	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya		PAYET Johnny	Absent.
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	représenté par Liliane ABMON ELIZEON
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	Absent
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	représentée par Mme Maya CESARI	POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia	Absente
COSTES Yolaine	représentée par M. Jacquet HOARAU	RAMAYE Amandine	
DUBOURG-BEGUE Julia	représentée par Mme P. LOCAME VAISSETTE	RAMIN Sabrina	représentée par M. G. MOREL
ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	représentée par Mme Ericka BAREIGTS	SIHOU Mickaël	représenté par M. Patrice BOULEVART
HOARAU Denise		SITOUZE Céline	
HOARAU Fabrice		TECHER Jacques	Absent
HOARAU Jacquet		VERGOZ Michel	
LAGOURGUE Jean-Louis	Absent	VIENNE Axel	
LEBRETON Laëtitia			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

La Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

REGION

Numéro SIRET : 23974001200012

Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
Voté par fonction
relatif à l'exercice 2026

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL

Instruction budgétaire et comptable M.57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 15
B1 - Présentation des AP votées 16
B2 - Présentation des AE votées 21
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 28
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 34
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 36
E1 - Balance générale - Dépenses 38
E2 - Balance générale - Recettes 40

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A.900 - Services généraux 46
A.900-5 - Gestion des fonds européens 49
A.901 - Sécurité 50
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 51
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 54
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 57
A.904-4 - RSA 60
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 61
A.906 - Action économique 64
A.907 - Environnement 66
A.908 - Transports 69
A.921 - Taxes non affectées 73
A.922 - Dotations et participations 74
A.923 - Dettes et autres opérations financières 75
A.925 - Opérations patrimoniales 76
A.926 - Transferts entre les sections 77
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 80
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 81
B.930 - Services généraux 85
B.930-5 - Gestion des fonds européens 88
B.931 - Sécurité 89

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 90
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 93
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 96
B.934-3 - APA 99
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 100
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 101
B.936 - Action économique 104
B.937 - Environnement 106
B.938 - Transports 109
B.940 - Impositions directes 113
B.941 - Autres impôts et taxes 114
B.942 - Dotations et participations 115
B.943 - Opérations financières 116
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 117
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 118
B.946 - Transferts entre les sections 119
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 120
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 121

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 122
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 126
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 129
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 130
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 131
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 135
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 138
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 141
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 142
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 145
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 147
A1.908 - Fonction 8 - Transports 150
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 154
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 157
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 163
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 164
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 165
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 170
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 176
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 179
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 180
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 181

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A2.936 - Fonction 6 - Action économique 184
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 186
A2.938 - Fonction 8 - Transports 189

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 194
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 195
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 199
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 201
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 202
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 204
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 205
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 206
B3.1 - Etat des provisions constituées 208
B3.2 - Etalement des provisions 210
B4 - Etat des charges transférées 211
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 212
B6 - Prêts 213
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 214
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 215
B7.3 - Etat des emprunts garantis 216
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 217
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 218
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 219
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 220
B7.8 - Autres engagements donnés 221
B7.9 - Autres engagements reçus 222
B8 - Subventions versées 223
B9 - Etat du personnel 224
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 227
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 228
B11.2 - Liste des établissements publics créés 229
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 230

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 231
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 233
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 234

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 237
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 238
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 239
D3 - Décisions en matière de taux 241
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 242

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 244
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 246
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 247

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 248

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 219 561 357,92	1 295 794 983,43	-57 852 206,37	A1	18 381 419,14
Investissement	581 691 983,76	502 451 121,60	(2) -57 852 206,37	A2	-137 093 068,53
Fonctionnement	637 869 374,16	793 343 861,83	(3) 0,00	A3	155 474 487,67

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	18 381 419,14
Investissement	**A2 + B2**	-137 093 068,53
Fonctionnement	**A3 + B3**	155 474 487,67

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	Transports	
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
937	**Environnement**	
938	**Transports**	**0,00**
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	22 937 517,00	160 030 585,53
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 137 093 068,53	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	160 030 585,53	160 030 585,53

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	23 278 354,00	23 278 354,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	23 278 354,00	23 278 354,00

TOTAL DU BUDGET (5)	183 308 939,53	183 308 939,53

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3)Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

II
A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	16 907 517,00	6 030 000,00	22 937 517,00	148 618 179,53	11 412 406,00	160 030 585,53
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 195 948,00	11 082 406,00	23 278 354,00	17 578 354,00	5 700 000,00	23 278 354,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	29 103 465,00	17 112 406,00	46 215 871,00	166 196 533,53	17 112 406,00	183 308 939,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	100 000,00
D P199-0005 2024/1	ACQUISITION LOGICIEL	900	0,00
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P140-0055 2026/1	AIDES AUDIOVISUELLES ET CINEMA	906	0,00
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	0,00
D P140-0055 2026/2	AIDES AUX JEUX VIDEOS	906	-150 000,00
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANISMES ECONOMIE BLEUE	906	-160 000,00
D P140-0060 2026/2	AIDES ORG TOURISTIQUES EPIC TOURISTQUE CRT	906	0,00
D P121-0005 2024/2	AIDES ORG. ECONOMIQUES CPN	906	0,00
D P121-0005 2024/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	-240 000,00
D P140-0063 2026/1	AIDES ORGANISMES TOURISTIQUES - FONDS PROPRES	906	0,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES AGRICULTURE	906	0,00
D P140-0061 2026/1	AIDES REGIONALES E/S TOURISME <23k CPN FEDER	906	0,00
D P140-0062 2026/1	AIDES REGIONALES E/S TOURISME <23k FONDS PROPRES	906	0,00
D P140-0058 2026/1	AIDES REGIONALES E/S TOURISME >23k CPN FEDER	906	0,00
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZAE	906	0,00
D P140-0053 2026/1	AMENAGEMENT ZONES ACTIVITES	906	200 000,00
D P133-0024 2026/1	AMENAGEMENT ZONES D ACTIVITES	906	35 000,00
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	0,00
D P130-0036 2026/1	AMI IA PR LES TERRITOIRES	906	0,00
D P126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	0,00
D P126-0020 2025/1	CADRE DE VIE - Risques nature	907	0,00
D P140-0013 2022/1	CADRE DE VIE: Divers risques	907	0,00
D P126-0012 2022/1	CADRE DE VIE: Eau de pluie	907	0,00
D P140-0049 2024/1	CADRE DE VIE: Littoral	907	0,00
D P140-0050 2024/1	CADRE DE VIE: Suivi GREC	907	0,00
D P126-0019 2024/2	CADRE DE VIE: Suivi PRPGD	907	-100 000,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	0,00
D P140-0044 2022/2	CARTO: Acq. amortissable	905	0,00
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P197-0007 2022/1	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	0,00
D P197-0010 2022/1	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	0,00
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	0,00
D P130-0025 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES AUX ENTREP	906	0,00
D P130-0026 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES AUX ORGANISME D ANIMATION ECO	906	0,00
D P130-0033 2025/1	CPN FEAMPA - AIDES REGIONALES	906	0,00
D P130-0032 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES A	906	0,00
D P130-0030 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES ACPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX E/SES AGRICOLES	906	0,00
D P130-0029 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	0,00
D P130-0028 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00
D P130-0027 2025/1	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES AGRICOLES	906	0,00
D P130-0031 2025/2	CPN FEDER AIDES E/SES < 23K	906	0,00
D P121-0004 2024/2	CPN FEDER INNOVATION E/SES	906	0,00
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	0,00
D P130-0035 2026/1	CPN FEDER NURIQUE E/SES <23000	906	0,00
D P126-0021 2026/2	DECHET: Economie circulaire	907	0,00
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	0,00
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	0,00
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	103 000,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P150-0028 2024/1	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	0,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	0,00
D P126-0018 2024/1	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	0,00
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	0,00
D P208-0007 2026/1	ENERGIE : Aide MDE & ENR	907	-16 950,00
D P208-0006 2026/1	ENERGIE : Biomasse	907	750,00
D P208-0002 2024/2	ENERGIE: Audit Effikaz	907	0,00
D P208-0002 2024/3	ENERGIE: Bras des Lianes	907	0,00
D P208-0002 2024/7	ENERGIE: Efficcaité énergétique (FEDER 2022/2027)	907	0,00
D P208-0002 2024/1	ENERGIE: Eolien off Shore	907	0,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE: KAP photovoltaique	907	0,00
D P208-0005 2025/1	ENERGIE: Kap PV Solidaire	907	0,00
D P208-0008 2026/1	ENERGIE: SPL NRJ / KAP PV	907	16 200,00
D P208-0008 2026/4	ENERGIE: SPL NRJ /CES	907	0,00
D P208-0008 2026/3	ENERGIE: SPL NRJ /Effikaz	907	0,00
D P208-0008 2026/5	ENERGIE: SPL NRJ /Froid performant	907	0,00
D P208-0008 2026/2	ENERGIE: SPL NRJ /KAP PV Solidaire	907	0,00
D P208-0002 2024/5	ENERGIE: SPL NRJ/ Autre étude	907	0,00
D P208-0002 2024/4	ENERGIE: SPL NRJ/ Slime	907	0,00
D P121-0002 2024/2	EQPT CONSTRUCT CPN	902	-486 803,00
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	0,00
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	759 855,00
D P110-0001 2022/1	EQUIPENT LYCEES PUB 2022	902	0,00
D P121-0002 2024/1	EQUIPT CONSTRUCT	902	0,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	0,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	0,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	0,00
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	0,00
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	0,00
D P130-0002 2023/5	ETUDES A CARACTERE AGRICOLE MO REGION	906	100 000,00
D P197-0042 2022/1	ETUDES DIV BAT MEGION MO 2022	900	0,00
D P130-0002 2023/6	ETUDES ESS	906	-70 000,00
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	0,00
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	0,00
D P121-0006 2025/1	ETUDES INNOVATION ET RECHERCHE	906	0,00
D P165-0004 2022/1	ETUDES MO REGION	908	0,00
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVAtOIRE)	906	0,00
D P133-0020 2024/1	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	0,00
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	0,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	0,00
D P130-0008 2024/1	FONDS D AVANCE REMBOURSABLE	906	3 250 000,00
D P130-0008 2026/2	FONDS EQUITY - UE RECYCLES	906	0,00
D P130-0008 2024/2	FONDS STRATEGIQUE	906	0,00
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	-87 000,00
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	57 000,00
D P110-0009 2026/1	GESTION DES BIODECHETS	902	0,00
D P140-0004 2025/1	HAUTS - Leader	905	-600,00
D P140-0042 2022/1	HAUTS: Dotation structure	905	600,00
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P206-0005 2024/1	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	0,00
D P206-0004 2024/1	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	-85 961,95
D P144-0002 2026/1	INVEST COOPERATION ET DVPT	900	-80 000,00
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	85 961,95
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	0,00
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P133-0021 2024/1	Invest ind images	906	115 000,00
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	0,00
D P140-0047 2022/1	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	0,00
D P140-0048 2024/1	LOGEMENT: Programme action OFS	905	0,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	0,00
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	30 000,00
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	65 000,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	70 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P140-0056 2026/1	MCJV-COPRODUCTION	906	0,00
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	0,00
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	-1 000 000,00
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	0,00
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	0,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBILE	902	0,00
D P197-0040 2022/1	MISSION SPLER SPLA SUR BAT RE	900	0,00
D P209-0013 2023/1	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	0,00
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	0,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	15 000 000,00
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	0,00
D P209-0014 2025/1	PATRIMOINE AGRICOLE	906	500 000,00
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P130-0008 2026/1	PRET RELANCE 2 - FDS UE RECYCLES	906	0,00
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	-1 073 000,00
D P160-0003 2023/2	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	0,00
D P160-0003 2023/3	PROGRAMME REGIONAL ROUTES MOBILITE DURABLE	908	0,00
D P121-0004 2024/1	PROJET INNOVANTS E/SES	906	0,00
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	0,00
D P197-0003 2022/1	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	0,00
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	0,00
D P197-0044 2022/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	0,00
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P140-0040 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	905	0,00
D P140-0037 2022/1	SEMATRA: Accomp. financier	906	1 754 300,00
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	1 073 000,00
D P121-0001 2024/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	0,00
D P140-0054 2026/1	SOUTIEN PROD. TV LOCALES	906	0,00
D P121-0001 2024/2	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	486 803,00
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	0,00
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	0,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	0,00
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	0,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	0,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0008 2022/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P197-0012 2022/1	TRAVAUX CNR MOREGION	903	0,00
D P197-0034 2022/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	0,00
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
D P197-0041 2022/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	0,00
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	0,00
D P140-0041 2022/1	URBAIN: Dotation AGORAH	905	0,00
D P140-0028 2024/1	URBAIN: Ecocité/ Pôle glisse	905	0,00
D P110-0007 2024/1	VOIE PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P160-0006 2022/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P197-0023 2022/1	WX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	0,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	0,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	1 000 000,00
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	0,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	0,00
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
TOTAL			**21 252 155,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	**21 252 155,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	2 000,00
D A206-0008 2022/1	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	0,00
D A212-0004 2021/1	ACTION DE COMMUNICATION	930	0,00
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	0,00
D A144-0008 2024/1	ACTIONS DE COOPERATION	930	0,00
D A130-0036 2026/3	ADHESION AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/9	ADHSESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	0,00
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	0,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	0,00
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION - ECONOMIE BLEUE	936	0,00
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	2 235 000,00
D A130-0038 2026/1	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE CPN FEDER	936	0,00
D A130-0037 2026/1	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE FONDS PROPRE	936	0,00
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	250 000,00
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	-3 650,00
D A130-0030 2026/1	AIDES AUX PARTENAIRES CNC	936	0,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	850 000,00
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A130-0040 2026/1	AIDES PROMOTION TOURISTIQUE EPIC TOURIST CRT CNP FEDER	936	0,00
D A130-0039 2026/1	AIDES PROMOTION TOURISTIQUE EPIC TOURIST CRT FONDS PROPRES	936	0,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	0,00
D A130-0036 2026/1	ANIMATION AUDIOVISUELLE	936	0,00
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	-25 000,00
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	228 000,00
D A212-0002 2022/1	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	0,00
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	525 970,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00
D A192-0046 2026/1	Achat d études	930	0,00
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A126-0011 2022/1	BIODIVERSITE: Adhésion	937	0,00
D A126-0004 2022/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	200 000,00
D A126-0004 2024/1	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	-50 000,00
D A126-0013 2022/1	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	0,00
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	0,00
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	100 000,00
D A206-0018 2023/1	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	0,00
D A126-0003 2024/1	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	200 000,00
D A126-0005 2023/1	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	-50 000,00
D A126-0022 2026/1	CADRE DE VIE: Sensibilisation/ Adhésion	937	0,00
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	100 000,00
D A140-0034 2022/1	CARTO: Dotation SEAS Oi	935	0,00
D A140-0037 2022/1	CARTO: Entretien & réparation	935	0,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	0,00
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION	938	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	247 000,00
D A206-0017 2023/1	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	0,00
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A150-0040 2024/1	CONTRATS TERRITX DEVLT CULTUREL	933	0,00
D A130-0002 2023/16	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A130-0029 2025/1	CPN FEDER - AIDES A L ANIMATI	936	0,00
D A130-0028 2025/1	CPN FEDER - ECONOMIE ALTERNAT	936	0,00
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	0,00
D A126-0023 2026/1	DECHET: Economie circulaire	937	0,00
D A126-0020 2024/1	DECHETS: Sensibilisation	937	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A212-0003 2021/1	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	0,00
D A150-0037 2024/1	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	0,00
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A165-0005 2021/1	DIVERS FONCTIONNEMENT	938	30 000,00
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	7 000,00
D A126-0021 2025/1	ENERGIE Projets de coopération RUP	937	0,00
D A208-0001 2022/2	ENERGIE: Entretien/ réparation	937	0,00
D A208-0001 2022/1	ENERGIE: Outils de pilotage & PPE	937	0,00
D A208-0002 2022/1	ENERGIE: Sensibiliser/adhésion	937	0,00
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A209-0010 2024/1	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	0,00
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	0,00
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	0,00
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	0,00
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	350 000,00
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	2 200 000,00
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	0,00
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	-20 000,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	1 000 000,00
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	1 000,00
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	-2 300,00
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	0,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	140 000,00
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	120 000,00
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	150 000,00
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	300,00
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	53 000,00
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	-30 000,00
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	43 000,00
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	40 000,00
D A130-0011 2023/5	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	0,00
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	-23 000,00
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	0,00
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	20 000,00
D A130-0041 2026/1	FRAIS DE GESTION DIVERS TOURISME	936	0,00
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	0,00
D A206-0019 2024/1	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	0,00
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	125 600,00
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	23 000,00
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	125 000,00
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	0,00
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A121-0001 2024/1	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	25 000,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	0,00
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	0,00
D A112-0027 2025/1	Formations Sanitaires et Sociales	932	620 000,00
D A140-0035 2022/1	HAUTS: Dotation gouvernance	935	0,00
D A140-0046 2025/1	HAUTS: Leader	935	0,00
D A140-0045 2025/1	HAUTS : Animation/ Coopération Gals	935	0,00
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A209-0008 2024/1	INDEMNITES	930	150 000,00
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	0,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	0,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	0,00
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A140-0040 2024/1	LOGEMENT: Dotation ADIL	935	0,00
D A140-0041 2024/1	LOGEMENT: Dotation OFS	935	0,00
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	0,00
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	-40 000,00
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	0,00
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A130-0033 2026/1	MCJV - FONCTIONNEMENT	936	-212 000,00
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	-247 000,00
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	-126 000,00
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	-7 000,00
D A110-0019 2024/1	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	0,00
D A206-0005 2022/1	Mesures d accompagnement des jeunes	934	0,00
D A130-0032 2026/1	NOUVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	-38 000,00
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	22 500,00
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS DE COOPERATION	930	0,00
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	0,00
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	0,00
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	0,00
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	7 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	0,00
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	0,00
D A209-0002 2022/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	0,00
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	0,00
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE	936	0,00
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	-250 000,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	0,00
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00
D A150-0041 2024/1	PROG CONNAISS VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADIT OI	933	0,00
D A150-0039 2024/1	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	0,00
D A150-0038 2024/1	PROG REGiONAL D EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	0,00
D A144-0009 2026/1	PROJET COOPERATION ET DVPT	930	80 000,00
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0035 2026/1	PROMOTION EXPORTATION - PRIM EXPORT	936	0,00
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	0,00
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	0,00
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A134-0013 2024/1	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	0,00
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	0,00
D A140-0033 2022/1	SAR: Révision 2022/2026	935	0,00
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	-200 000,00
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	0,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - COTISATIONS ANNUELLES	935	0,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	692 000,00
D A130-0002 2022/2	SUBV FONCT INNOV CPN/FONDS PROPRES	936	0,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	3 650,00
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A121-0002 2024/4	SUBVENTION FONCT RECH	932	0,00
D A121-0002 2024/5	SUBVENTION FONCT RECH CPN	932	0,00
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A209-0009 2024/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	0,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A140-0036 2022/1	URBAIN: Projet structurants	935	0,00
D A140-0042 2024/1	URBAIN:Sensibilisation/ évènement	935	0,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
TOTAL			**9 642 070,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**9 642 070,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS — C

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**390 350 000,00**		**21 252 155,00**	**21 252 155,00**	**21 252 155,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**8 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**289 039 000,00**		**9 642 070,00**	**9 642 070,00**	**9 642 070,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**8 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**748 278 000,00**	**0,00**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**
90 Opérations ventilées	452 840 000,00	0,00	16 907 517,00	16 907 517,00	16 907 517,00
- en AP/CP (2)	444 728 256,50	0,00	18 001 389,92	18 001 389,92	18 001 389,92
- hors AP/CP (2)	8 111 743,50	0,00	-1 093 872,92	-1 093 872,92	-1 093 872,92
Dont opérations pour comptes de tiers	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	295 438 000,00	0,00	6 030 000,00	6 030 000,00	6 030 000,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		137 093 068,53	137 093 068,53	137 093 068,53
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**748 278 000,00**	**0,00**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**
90 Opérations ventilées	153 731 000,00	0,00	-7 073 581,00	-7 073 581,00	-7 073 581,00
- Recettes affectées	153 731 000,00	0,00	-7 073 581,00	-7 073 581,00	-7 073 581,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	475 439 000,00	0,00	6 697 272,86	6 697 272,86	6 697 272,86
954 Produit des cessions d'immobilisations	4 900 000,00	0,00	1 870 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*114 208 000,00*		*3 062 406,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		155 474 487,67	155 474 487,67	155 474 487,67
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**788 822 000,00**	**0,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**
93 Services ventilés	496 474 060,00	0,00	10 695 948,00	10 695 948,00	10 695 948,00
- en AE/CP	266 435 819,00	0,00	11 485 403,43	11 485 403,43	11 485 403,43
- hors AE/CP	230 038 241,00	0,00	-789 455,43	-789 455,43	-789 455,43
94 Services communs non ventilés	178 139 940,00	0,00	9 520 000,00	9 520 000,00	9 520 000,00
953 Virement à la section d'investissement	*114 208 000,00*		*3 062 406,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**788 822 000,00**	**0,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**
93 Services ventilés	109 684 000,00	0,00	424 054,00	424 054,00	424 054,00
94 Services communs non ventilés	679 138 000,00	0,00	22 854 300,00	22 854 300,00	22 854 300,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de [illegible]	TOTAL (BAR N-1 + VOTE)
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1) — C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**15 944 855,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	**1 295 600,00**	**0,00**	**0,00**	**2 464 000,00**	**2 200 000,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**15 296 155,00**	**0,00**	**0,00**	**1 154 762,00**	**104 000,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	15 296 155,00	0,00	0,00	1 154 762,00	104 000,00	0,00
- en AP/CP (2)	15 296 155,00	0,00	0,00	1 154 762,00	104 000,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-7 838 581,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	-7 838 581,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	-7 838 581,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	6 697 272,86					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 602 600,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**-3 009 000,00**	**1 900 000,00**	**0,00**
93 Services ventilés	5 602 600,00	2 000 000,00	0,00	-3 009 000,00	1 900 000,00	0,00
- en AE/CP	2 602 600,00	2 000 000,00	0,00	-6 300,00	2 114 575,45	0,00
- hors AE/CP	3 000 000,00	0,00	0,00	-3 002 700,00	-214 575,45	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 035 946,00**	**1 460 000,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	-1 035 946,00	1 460 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**5 334 300,00**	**-100 000,00**	**73 000,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**692 000,00**	**2 340 470,00**	**300 000,00**	**350 000,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**-134 600,00**	**-128 103,12**	**542 303,12**	**73 000,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	-134 600,00	-128 103,12	542 303,12	73 000,00	
- en AP/CP (2)		0,00	21 813,00	809 356,80	542 303,12	73 000,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	-156 413,00	-937 459,92	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**350 000,00**	**4 455 000,00**	**-4 040 000,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	350 000,00	4 455 000,00	-4 040 000,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	350 000,00	4 455 000,00	-4 040 000,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**280 000,00**	**3 606 027,00**	**50 000,00**	**266 321,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	280 000,00	3 606 027,00	50 000,00	266 321,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- en AE/CP	0,00	0,00	280 000,00	4 094 527,00	50 000,00	350 000,98	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	-488 500,00	0,00	-83 679,98	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

II

D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**16 907 517,00**	**-7 073 581,00**
900 Services généraux	15 296 155,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	1 154 762,00	-7 838 581,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	104 000,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	-134 600,00	0,00
906 Action économique	-128 103,12	350 000,00
907 Environnement	542 303,12	4 455 000,00
908 Transports	73 000,00	-4 040 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**-1 652 727,14**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	-151 474 487,67
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	149 821 760,53
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**1 870 000,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		1 870 000,00
TOTAL	I **16 907 517,00**	II **-6 856 308,14**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	330 000,00	330 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	*5 700 000,00*	*8 020 000,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*3 062 406,00*
TOTAL	III **6 030 000,00**	IV **11 412 406,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :…….	**5 382 406,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	137 093 068,53	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	155 474 487,67

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**160 030 585,53**	II + IV + VI + VII	160 030 585,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

II

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**10 695 948,00**	**424 054,00**
930 Services généraux	5 602 600,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	2 000 000,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	-3 009 000,00	-1 035 946,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	1 900 000,00	1 460 000,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	280 000,00	0,00
936 Action économique	3 606 027,00	0,00
937 Environnement	50 000,00	0,00
938 Transports	266 321,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	**1 500 000,00**	**17 154 300,00**
940 Impositions directes	400 000,00	17 000 000,00
941 Autres impôts et taxes	1 100 000,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	154 300,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I **12 195 948,00**	II **17 578 354,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	*8 020 000,00*	*5 700 000,00*
947 Transferts à l'intérieur de la section	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*3 062 406,00*	
TOTAL	III **11 082 406,00**	IV **5 700 000,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :…… 5 382 406,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**23 278 354,00**	II + IV + VI	**23 278 354,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – DEPENSES

E1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**748 278 000,00**	**0,00**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**541 240 000,00**	**0,00**	**16 907 517,00**	**16 907 517,00**	**16 907 517,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	88 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	13 464 199,00	0,00	15 818 348,89	15 818 348,89	15 818 348,89
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	92 029 817,00	0,00	559 510,12	559 510,12	559 510,12
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	202 759 998,50	0,00	-72 522 702,55	-72 522 702,55	-72 522 702,55
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	125 974 305,00	0,00	72 186 463,66	72 186 463,66	72 186 463,66
26	Participations et créances rattachées	20 000,00	0,00	154 300,00	154 300,00	154 300,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	18 441 680,50	0,00	711 596,88	711 596,88	711 596,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***207 038 000,00***		***6 030 000,00***	***6 030 000,00***	***6 030 000,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*127 038 000,00*		*5 700 000,00*	*5 700 000,00*	*5 700 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*		*330 000,00*	*330 000,00*	*330 000,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			137 093 068,53	137 093 068,53

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**788 822 000,00**	**0,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**522 702 000,00**	**0,00**	**12 195 948,00**	**12 195 948,00**	**12 195 948,00**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	69 707 150,00	0,00	3 223 379,89	3 223 379,89	3 223 379,89
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	188 174 280,00	0,00	-252 300,00	-252 300,00	-252 300,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00	1 123 824,55	1 123 824,55	1 123 824,55
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	239 196 630,00	0,00	8 109 575,26	8 109 575,26	8 109 575,26
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	523 940,00	0,00	-10 931,70	-10 931,70	-10 931,70
66	Charges financières	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***266 120 000,00***		***11 082 406,00***	***11 082 406,00***	***11 082 406,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*151 912 000,00*		*8 020 000,00*	*8 020 000,00*	*8 020 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*114 208 000,00*		*3 062 406,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – RECETTES

E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**748 278 000,00**	**0,00**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**	**160 030 585,53**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**402 158 000,00**	**0,00**	**-6 856 308,14**	**-6 856 308,14**	**-6 856 308,14**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 400 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	149 246 639,00	0,00	-7 478 581,00	-7 478 581,00	-7 478 581,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	211 127 000,00	0,00	-5 652 727,14	-5 652 727,14	-5 652 727,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	4 484 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 900 000,00	0,00	1 870 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***346 120 000,00***		***11 412 406,00***	***11 412 406,00***	***11 412 406,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*151 912 000,00*		*8 020 000,00*	*8 020 000,00*	*8 020 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*		*330 000,00*	*330 000,00*	*330 000,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*114 208 000,00*		*3 062 406,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		155 474 487,67	155 474 487,67	155 474 487,67
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**788 822 000,00**	**0,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**661 784 000,00**	**0,00**	**17 578 354,00**	**17 578 354,00**	**17 578 354,00**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 777 350,00	0,00	1 460 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	414 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	73 700 000,00	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	164 347 392,00	0,00	-1 035 946,00	-1 035 946,00	-1 035 946,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	5 190 258,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	154 300,00	154 300,00	154 300,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	2 169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***127 038 000,00***		***5 700 000,00***	***5 700 000,00***	***5 700 000,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*127 038 000,00*		*5 700 000,00*	*5 700 000,00*	*5 700 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**452 840 000,00**	**0,00**	**21 252 155,00**	**16 907 517,00**	**16 907 517,00**	**18 001 389,92**	**-1 093 872,92**	**16 907 517,00**
900	Services généraux	12 031 249,50	0,00	15 944 855,00	15 296 155,00	15 296 155,00	15 296 155,00	0,00	15 296 155,00
900-5	Gestion des fonds européens	2 410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	93 110 673,00	0,00	0,00	1 154 762,00	1 154 762,00	1 154 762,00	0,00	1 154 762,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	11 694 488,00	0,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00	0,00	104 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	13 725 447,00	0,00	0,00	-134 600,00	-134 600,00	21 813,00	-156 413,00	-134 600,00
906	Action économique	43 656 872,50	0,00	5 334 300,00	-128 103,12	-128 103,12	809 356,80	-937 459,92	-128 103,12
907	Environnement	24 178 670,00	0,00	-100 000,00	542 303,12	542 303,12	542 303,12	0,00	542 303,12
908	Transports	251 632 600,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**295 438 000,00**	**0,00**		**6 030 000,00**	**6 030 000,00**		**6 030 000,00**	**6 030 000,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	88 400 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*			*330 000,00*	*330 000,00*		*330 000,00*	*330 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*127 038 000,00*			*5 700 000,00*	*5 700 000,00*		*5 700 000,00*	*5 700 000,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**748 278 000,00**	**0,00**	**21 252 155,00**	**22 937 517,00**	**22 937 517,00**	**18 001 389,92**	**4 936 127,08**	**22 937 517,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**137 093 068,53**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								TOTAL	160 030 585,53

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**153 731 000,00**	**0,00**	**-7 073 581,00**	**-7 073 581,00**	**-7 073 581,00**
900	Services généraux	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	80 075 722,00	0,00	-7 838 581,00	-7 838 581,00	-7 838 581,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	2 194 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	9 696 564,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
907	Environnement	9 937 000,00	0,00	4 455 000,00	4 455 000,00	4 455 000,00
908	Transports	49 520 683,00	0,00	-4 040 000,00	-4 040 000,00	-4 040 000,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**475 439 000,00**	**0,00**	**6 697 272,86**	**6 697 272,86**	**6 697 272,86**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	32 400 000,00	0,00	-151 474 487,67	-151 474 487,67	-151 474 487,67
923	Dettes et autres opérations financières	211 127 000,00	0,00	149 821 760,53	149 821 760,53	149 821 760,53
925	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*		*330 000,00*	*330 000,00*	*330 000,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*151 912 000,00*		*8 020 000,00*	*8 020 000,00*	*8 020 000,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**119 108 000,00**	**0,00**	**4 932 406,00**	**4 932 406,00**	**4 932 406,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*114 208 000,00*		*3 062 406,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	4 900 000,00	0,00	1 870 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**748 278 000,00**	**0,00**	**4 556 097,86**	**4 556 097,86**	**4 556 097,86**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**155 474 487,67**
TOTAL	**160 030 585,53**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 15 944 855,00**

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
Budget de l'exercice (2)	**10 537 249,50**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**15 326 325,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**15 326 325,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	15 326 325,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**52 000,00**	**23 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-1 470,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-1 470,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-1 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 189 000,00**	**12 031 249,50**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-28 700,00**	**15 296 155,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-28 700,00**	**15 296 155,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-28 700,00	**15 296 155,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 200 000,00**	**1 200 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 410 000,00**	**2 410 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
	90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**300 000,00**	**520 800,00**	**354 000,00**	**0,00**	**0,00**	**68 794 727,00**	**171 500,00**	**3 157 114,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**1 131 162,00**	**23 600,00**	**0,00**	**0,00**	**54 850,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 131 162,00**	**23 600,00**	**0,00**	**0,00**	**-95 149,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	1 131 162,00	23 600,00	0,00	0,00	-95 149,12	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 021 037,00**	**0,00**	**79 185,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-6 850 282,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-6 850 282,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 850 282,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 165 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-133 628,65**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 142,81**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 142,81
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**2 200 000,00**	**400 000,00**	**546 532,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 500 000,00**	**0,00**	**93 110 673,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**518 777,77**	**0,00**	**-440 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 154 762,00**
Vote de l'assemblée (3)	**533 006,31**	**0,00**	**-440 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 154 762,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	533 006,31	0,00	-440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**1 154 762,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**1 975 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 075 722,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-988 299,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-7 838 581,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-988 299,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-7 838 581,00**
Recettes affectées	-988 299,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 838 581,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**120 000,00**	**3 490 000,00**	**250 700,00**	**0,00**	**2 095 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-180 835,08**	**22 400,00**	**104 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-180 835,08**	**22 400,00**	**104 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-180 835,08	22 400,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**27 500,00**	**0,00**	**0,00**	**730 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**4 923 788,00**	**0,00**	**250 000,00**	**370 000,00**	**180 000,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**158 435,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**158 435,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	158 435,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**1 437 420,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 694 488,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**104 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**104 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**104 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 194 920,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-85 961,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-85 961,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-85 961,95	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**85 961,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**85 961,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	85 961,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**400 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) =** 0,00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**929 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-134 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-134 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-134 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**242 500,00**	**53 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 773 000,00**	**0,00**	**5 706 947,00**	**0,00**	**13 725 447,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-134 600,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-134 600,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**156 413,00**	**0,00**	**21 813,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**-156 413,00**	**0,00**	**-156 413,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 106 111,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 106 111,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) =** **5 334 300,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**16 349 941,50**	**0,00**	**2 537 000,00**	**0,00**	**3 950 000,00**	**9 127 016,00**	**5 450 020,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**251 896,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-80 000,00**	**-34 056,80**	**-943,20**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**251 896,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-80 000,00**	**-34 056,80**	**-943,20**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	1 190 300,00	0,00	0,00	0,00	-80 000,00	-35 000,00	-943,20
- Hors AP-CP (4)	0,00	-938 403,12	0,00	0,00	0,00	0,00	943,20	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**3 724 890,00**	**0,00**	**0,00**	**2 600 000,00**	**0,00**	**3 196 674,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**552 175,00**	**2 825 000,00**	**0,00**	**2 865 720,00**	**0,00**	**43 656 872,50**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**85 000,00**	**-250 000,00**	**0,00**	**-100 000,00**	**0,00**	**-128 103,12**
Vote de l'assemblée (3)	**85 000,00**	**-250 000,00**	**0,00**	**-100 000,00**	**0,00**	**-128 103,12**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	85 000,00	-250 000,00	0,00	-100 000,00	0,00	**809 356,80**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-937 459,92**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**175 000,00**	**0,00**	**9 696 564,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**350 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**350 000,00**
Recettes affectées	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) =** **-100 000,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**534 000,00**	**0,00**	**132 500,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-24 596,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-24 596,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	-24 596,88	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**194 667,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**194 667,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	194 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**10 420 320,00**	**0,00**	**0,00**	**12 116 350,00**	**478 000,00**	**0,00**	**447 500,00**	**24 178 670,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-95 807,00**	**0,00**	**0,00**	**293 040,00**	**0,00**	**0,00**	**175 000,00**	**542 303,12**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-95 807,00**	**0,00**	**0,00**	**293 040,00**	**0,00**	**0,00**	**175 000,00**	**542 303,12**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-95 807,00	0,00	0,00	293 040,00	0,00	0,00	175 000,00	**542 303,12**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 937 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 937 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**3 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**955 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 455 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**3 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**955 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 455 000,00**
Recettes affectées	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	955 000,00	0,00	0,00	0,00	4 455 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) =** 73 000,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**410 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé		90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**247 540 100,00**	**0,00**	**0,00**	**1 390 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-1 927 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-1 927 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-1 927 000,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**49 350 683,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-4 040 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-4 040 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	-4 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**1 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**42 500,00**	**0,00**	**200 000,00**	**0,00**	**251 632 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**73 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**73 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**73 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**49 520 683,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-4 040 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-4 040 000,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 040 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**32 400 000,00**	**0,00**	**4 000 000,00**	**4 000 000,00**	**36 400 000,00**
10222	FCTVA	32 400 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	36 400 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**88 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**88 400 000,00**
1641	Emprunts en euros	58 400 000,00	0,00	0,00	0,00	58 400 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**211 127 000,00**	**0,00**	**149 821 760,53**	**149 821 760,53**	**360 948 760,53**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	155 474 487,67	155 474 487,67	155 474 487,67
1641	Emprunts en euros	181 127 000,00	0,00	-5 652 727,14	-5 652 727,14	175 474 272,86
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***80 000 000,00***	***330 000,00***	***330 000,00***
1641	*Emprunts en euros*	*30 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
16451	*Remb. temporaires emprunts en euros*	*30 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*33 550,00*	*33 550,00*
204411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*0,00*	*330 000,00*	*330 000,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*0,00*	*9 318,00*	*9 318,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*5 972 950,00*	*5 972 950,00*
2313	*Constructions*	*20 000 000,00*	*-12 110 818,00*	*-12 110 818,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*0,00*	*6 095 000,00*	*6 095 000,00*
458128001	*PISTES FORESTIERES*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	RECETTES (3)	***80 000 000,00***	***330 000,00***	***330 000,00***
1641	*Emprunts en euros*	*30 000 000,00*	*-60,23*	*-60,23*
16451	*Remb. temporaires emprunts en euros*	*30 000 000,00*	*-9 318,00*	*-9 318,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*0,00*	*197 000,00*	*197 000,00*
21838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*133 000,00*	*133 000,00*
237	*Avances commandes immo incorporelles*	*0,00*	*9 318,00*	*9 318,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*20 000 000,00*	*60,23*	*60,23*
458228001	*PISTES FORESTIERES*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**127 038 000,00**	**5 700 000,00**	**5 700 000,00**
	Reprises sur autofinancement	**127 038 000,00**	**5 700 000,00**	**5 700 000,00**
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	702 456,00	0,00	0,00
13913	*Subv. transf. Départements*	232 263,00	0,00	0,00
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	9 375,00	0,00	0,00
139172	*Subv. transf. FEDER*	4 895 122,00	0,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	314 988,00	0,00	0,00
1393122	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	36 773 499,00	0,00	0,00
13937	*Fonds régional dévelopt emploi outre-mer*	1 046 897,00	0,00	0,00
13938	*Autres fonds équip. transférables*	263 400,00	0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*	82 800 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**151 912 000,00**	**8 020 000,00**	**8 020 000,00**
	Amortissement des immobilisations	**151 912 000,00**	**8 020 000,00**	**8 020 000,00**
28031	*Frais d'études*	270 621,00	0,00	0,00
28032	*Frais de recherche et de développement*	78 865,00	0,00	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	13 101,00	0,00	0,00
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	144 067,00	0,00	0,00
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	51 462,00	0,00	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	1 888 974,00	0,00	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	318 372,00	0,00	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	836,00	0,00	0,00
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	683 984,00	0,00	0,00
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	24 939 648,00	8 020 000,00	8 020 000,00
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	43 104,00	0,00	0,00
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	0,00	0,00	0,00
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	378 136,00	0,00	0,00
280415321	*CCAS : Bien mobilier, matériel*	13 334,00	0,00	0,00
280415331	*ADM : Bien mobilier, matériel*	54 180,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	157 791,00	0,00	0,00
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	182 530,00	0,00	0,00
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	344 735,00	0,00	0,00
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	949 536,00	0,00	0,00
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	5 893 081,00	0,00	0,00
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	1 001 669,00	0,00	0,00
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	25 136 663,00	0,00	0,00
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	3 752 190,00	0,00	0,00
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	8 425 104,00	0,00	0,00
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	10 010,00	0,00	0,00
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	713,00	0,00	0,00
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	388,00	0,00	0,00
2804413	*Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat*	2 309,00	0,00	0,00
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	1 583 138,00	0,00	0,00
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	2 594 165,00	0,00	0,00
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	53 353,00	0,00	0,00
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	312,00	0,00	0,00
28128	*Autres aménagements de terrains*	34 826,00	0,00	0,00
281311	*Bâtiments administratifs*	6 782 563,00	0,00	0,00
281312	*Bâtiments scolaires*	40 700 259,00	0,00	0,00
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	3 619 161,00	0,00	0,00
281318	*Autres bâtiments publics*	12 098 896,00	0,00	0,00
281328	*Autres bâtiments privés*	787 876,00	0,00	0,00
281351	*Bâtiments publics*	919 491,00	0,00	0,00
281352	*Bâtiments privés*	9 985,00	0,00	0,00
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	4 377,00	0,00	0,00
281578	*Autre matériel technique*	292 782,00	0,00	0,00
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	843 638,00	0,00	0,00
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	213 298,00	0,00	0,00
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	7 728,00	0,00	0,00
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	90 067,00	0,00	0,00
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	0,00	0,00	0,00
28181	*Installations générales, aménagt divers*	0,00	0,00	0,00
281828	*Autres matériels de transport*	3 300 000,00	0,00	0,00
281831	*Matériel informatique scolaire*	1 459 599,00	0,00	0,00
281838	*Autre matériel informatique*	892 210,00	0,00	0,00
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	4 572,00	0,00	0,00
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	160 472,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
28185	*Matériel de téléphonie*	7 363,00	0,00	0,00
28188	*Autres immo. corporelles*	716 466,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
2111	*Terrains nus*	0,00	0,00	0,00
2112	*Terrains de voirie*	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**119 108 000,00**	**4 932 406,00**	**4 932 406,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*114 208 000,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	4 900 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**496 474 060,00**	**0,00**	**9 642 070,00**	**10 695 948,00**	**10 695 948,00**	**11 485 403,43**	**-789 455,43**	**10 695 948,00**
930	Services généraux	89 479 352,00	0,00	1 295 600,00	5 602 600,00	5 602 600,00	2 602 600,00	3 000 000,00	5 602 600,00
930-5	Gestion des fonds européens	15 431 566,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	234 683 933,00	0,00	2 464 000,00	-3 009 000,00	-3 009 000,00	-6 300,00	-3 002 700,00	-3 009 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	30 811 156,00	0,00	2 200 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00	2 114 575,45	-214 575,45	1 900 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 743 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	2 724 023,00	0,00	692 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00
936	Action économique	32 953 733,00	0,00	2 340 470,00	3 606 027,00	3 606 027,00	4 094 527,00	-488 500,00	3 606 027,00
937	Environnement	11 706 600,00	0,00	300 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
938	Transports	76 940 697,00	0,00	350 000,00	266 321,00	266 321,00	350 000,98	-83 679,98	266 321,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**178 139 940,00**	**0,00**		**9 520 000,00**	**9 520 000,00**		**9 520 000,00**	**9 520 000,00**
940	Impositions directes	604 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
941	Autres impôts et taxes	100 000,00	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	25 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	523 940,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*151 912 000,00*			*8 020 000,00*	*8 020 000,00*		*8 020 000,00*	*8 020 000,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**114 208 000,00**		**0,00**	**3 062 406,00**	**3 062 406,00**		**3 062 406,00**	**3 062 406,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*114 208 000,00*			*3 062 406,00*	*3 062 406,00*		*3 062 406,00*	*3 062 406,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**788 822 000,00**	**0,00**	**9 642 070,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**11 485 403,43**	**11 792 950,57**	**23 278 354,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00

TOTAL	**23 278 354,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**109 684 000,00**	**0,00**	**424 054,00**	**424 054,00**	**424 054,00**
930	Services généraux	6 081 801,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	17 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	81 231 892,00	0,00	-1 035 946,00	-1 035 946,00	-1 035 946,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	647 500,00	0,00	1 460 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	307 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	865 457,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**679 138 000,00**	**0,00**	**22 854 300,00**	**22 854 300,00**	**22 854 300,00**
940	Impositions directes	124 200 000,00	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00
941	Autres impôts et taxes	357 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	70 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	154 300,00	154 300,00	154 300,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*127 038 000,00*		*5 700 000,00*	*5 700 000,00*	*5 700 000,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**788 822 000,00**	**0,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**	**23 278 354,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**

TOTAL	**23 278 354,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) =** **1 295 600,00**

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**15 627 553,00**	**61 899 289,00**	**0,00**	**0,00**	**4 167 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**1 559 000,00**	**3 183 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**1 559 000,00**	**3 183 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 559 000,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**3 872 801,00**	**2 209 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**2 209 500,00**	**970 000,00**	**860 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé		93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**18 900,00**	**387 110,00**	**0,00**	**0,00**	**3 074 000,00**	**89 479 352,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**58 000,00**	**128 600,00**	**0,00**	**0,00**	**674 000,00**	**5 602 600,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**58 000,00**	**128 600,00**	**0,00**	**0,00**	**674 000,00**	**5 602 600,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	58 000,00	128 600,00	0,00	0,00	674 000,00	**2 602 600,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**3 000 000,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 081 801,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**8 431 566,00**	**0,00**	**7 000 000,00**	**15 431 566,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**2 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**2 000 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**2 000 000,00**	**2 000 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**8 500 000,00**	**0,00**	**9 000 000,00**	**17 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 2 464 000,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**832 190,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**102 180 459,00**	**2 424 684,00**	**16 310 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-18 622,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 921 389,28**	**-61 703,60**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-18 622,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 921 389,28**	**-61 703,60**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-18 622,17	0,00	0,00	0,00	0,00	81 610,72	-61 703,60	-300,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 003 000,00	0,00	300,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 140 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25 Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**3 150 000,00**	**8 785 000,00**	**20 842 600,00**	**0,00**	**26 428 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 174 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**650 000,00**	**-340 000,00**	**-300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-136 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**650 000,00**	**-340 000,00**	**-300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-136 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	650 000,00	-340 000,00	-300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-136 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 410 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**1 467 000,00**	**26 500 000,00**	**8 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**480 000,00**	**0,00**	**234 683 933,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**46 703,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**72 011,45**	**0,00**	**-3 009 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**46 703,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**72 011,45**	**0,00**	**-3 009 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	46 703,60	0,00	0,00	0,00	72 011,45	**0,00**	**-6 300,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**-3 002 700,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**11 571 892,00**	**10 710 000,00**	**7 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**81 231 892,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-1 035 946,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 035 946,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-1 035 946,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 035 946,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 2 200 000,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**1 315 000,00**	**17 866 787,00**	**280 000,00**	**0,00**	**7 129 369,00**	**0,00**	**1 700 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**1 590 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**310 000,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 590 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**310 000,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	1 804 575,45	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	-214 575,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**647 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**1 460 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 460 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**2 370 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 610,58**	**0,00**	**-16 610,58**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 610,58**	**0,00**	**-16 610,58**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	6 610,58	0,00	-16 610,58	10 000,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 811 156,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 114 575,45**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-214 575,45**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**647 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 460 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 460 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**240 000,00**	**0,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**218 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**218 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**367 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-218 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-218 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**886 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 743 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 692 000,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**709 650,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**389 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**921 500,00**	**0,00**	**683 573,00**	**0,00**	**2 724 023,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**280 400,00**	**0,00**	**280 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**280 400,00**	**0,00**	**280 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**280 400,00**	**0,00**	**280 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**307 350,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**307 350,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) =** **2 340 470,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**3 010 327,00**	**8 034 187,00**	**0,00**	**0,00**	**1 125 956,00**	**1 230 200,00**	**11 046 269,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**687 000,00**	**2 613 525,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 251,11**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**687 000,00**	**2 613 525,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 251,11**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	687 000,00	2 613 525,89	0,00	0,00	0,00	0,00	588 751,11
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-488 500,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**33 000,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**2 454 375,00**	**3 914 850,00**	**0,00**	**2 137 569,00**	**0,00**	**32 953 733,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**200 000,00**	**5 250,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 606 027,00**
Vote de l'assemblée (3)	**200 000,00**	**5 250,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 606 027,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	200 000,00	5 250,00	0,00	0,00	0,00	**4 094 527,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-488 500,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**617 457,00**	**865 457,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 300 000,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**121 000,00**	**7 400 000,00**	**0,00**	**926 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**822 000,00**	**683 500,00**	**1 704 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**11 706 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-50 000,00**	**0,00**	**-50 000,00**	**50 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-50 000,00**	**0,00**	**-50 000,00**	**50 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	**50 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**420 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) =** **350 000,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 205 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 500 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**276 321,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**276 321,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	360 000,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	-83 679,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé		93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**30 980 697,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-2 909,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-2 909,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-2 909,76	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**255 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**76 940 697,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-7 090,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 321,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-7 090,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 321,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-7 090,24	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**350 000,98**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-83 679,98**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 600 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**604 000,00**	**0,00**	**400 000,00**	**400 000,00**	**1 004 000,00**
63512	Taxes foncières	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	800 000,00
63513	Autres impôts locaux	204 000,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00
	RECETTES	**124 200 000,00**	**0,00**	**17 000 000,00**	**17 000 000,00**	**141 200 000,00**
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731774	TICPE FPA	31 500 000,00	0,00	17 000 000,00	17 000 000,00	48 500 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	89 000 000,00	0,00	0,00	0,00	89 000 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**100 000,00**	**0,00**	**1 100 000,00**	**1 100 000,00**	**1 200 000,00**
7398	Revers., restitutions et prél. divers	100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 200 000,00
	RECETTES	**357 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**357 700 000,00**
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	31 100 000,00	0,00	0,00	0,00	31 100 000,00
731774	TICPE FPA	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
732222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00	11 500 000,00
73411	Taxe sur les rhums	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
7342	Taxes sur les carburants DROM	140 000 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000 000,00
73432	Octroi de mer régional	145 000 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000 000,00
73433	Taxe sur le transport aérien passagers	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00
7358	Autres	19 100 000,00	0,00	0,00	0,00	19 100 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**70 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 200 000,00**
744	FCTVA	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
74631	DGD des régions	70 100 000,00	0,00	0,00	0,00	70 100 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**25 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000 000,00**
6585	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**154 300,00**	**154 300,00**	**154 300,00**
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	154 300,00	154 300,00	154 300,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	10 392 190,91
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 392 190,91
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	130 494,25
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	130 494,25
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**523 940,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**523 940,00**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	3 225,00	3 225,00	3 225,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	7 706,70	7 706,70	7 706,70
65861	Frais de personnel	433 440,00	0,00	0,00	0,00	433 440,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	90 500,00	0,00	-10 931,70	-10 931,70	79 568,30
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**151 912 000,00**	**8 020 000,00**	**8 020 000,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**151 912 000,00**	**8 020 000,00**	**8 020 000,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	151 912 000,00	8 020 000,00	8 020 000,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	0,00	0,00	0,00
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	**127 038 000,00**	**5 700 000,00**	**5 700 000,00**
	Reprises sur autofinancement	**127 038 000,00**	**5 700 000,00**	**5 700 000,00**
77681	*Neutralisation des amortissements*	82 800 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	44 238 000,00	0,00	0,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**114 208 000,00**	**3 062 406,00**	**3 062 406,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*114 208 000,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**27 327 404,50**	**2 410 000,00**	**0,00**	**94 265 435,00**	**11 798 488,00**	**400 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 211 548,91	0,00	0,00	5 291 222,35	291 535,02	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 160 300,00	2 410 000,00	0,00	26 098 006,00	2 624 700,00	400 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 262 811,50	0,00	0,00	3 953 478,75	4 283 874,04	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 642 744,09	0,00	0,00	58 922 727,90	4 598 378,94	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**72 237 141,00**	**2 194 920,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
13	Subventions d'investissement	1 200 000,00	0,00	0,00	72 237 141,00	2 194 920,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**13 590 847,00**	**43 528 769,38**	**24 720 973,12**	**251 705 600,00**		**558 147 517,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		88 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	989 000,00	1 378 261,00	905 755,00	18 215 225,61		29 282 547,89
204	Subventions d'équipement versées	5 968 847,00	28 229 756,00	23 715 218,12	1 982 500,00		92 589 327,12
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	536 000,00	0,00	99 191 131,66		130 237 295,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	603 000,00	127 175,00	100 000,00	132 166 742,73		198 160 768,66
26	Participations et créances rattachées	20 000,00	154 300,00	0,00	0,00		174 300,00
27	Autres immobilisations financières	6 000 000,00	13 103 277,38	0,00	0,00		19 153 277,38
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	150 000,00		150 000,00
RECETTES		**1 106 111,00**	**10 046 564,00**	**14 392 000,00**	**45 480 683,00**		**550 776 179,53**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		6 770 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		191 874 487,67
13	Subventions d'investissement	0,00	6 318 314,00	14 337 000,00	45 480 683,00		141 768 058,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		205 474 272,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	55 000,00	0,00		55 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	350 000,00	0,00	0,00		350 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 106 111,00	3 378 250,00	0,00	0,00		4 484 361,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**25 863 574,50**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	704 196,91	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 399 352,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	16 362 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 381 330,50	30 000,00	0,00	0,00	100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 642 744,09	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**50 530,00**	**23 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	50 530,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 160 300,00**	**27 327 404,50**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 196,91
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160 300,00	1 160 300,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 505 352,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 362 451,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 576 860,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 642 744,09
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 200 000,00**	**1 200 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 410 000,00**	**2 410 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	2 410 000,00	2 410 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
		90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES		**300 000,00**	**1 651 962,00**	**377 600,00**	**0,00**	**0,00**	**68 699 577,88**	**171 500,00**	**3 157 114,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 638 539,33	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 651 962,00	377 600,00	0,00	0,00	5 883 298,00	171 500,00	2 257 114,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 960,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 044 299,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 719 177,59	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650 000,00	0,00	900 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082 303,96	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**71 170 755,00**	**0,00**	**79 185,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 270 755,00	0,00	79 185,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 900 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 167 142,81**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
211	Terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 219,75
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 640 923,06
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**2 733 006,31**	**400 000,00**	**106 532,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 500 000,00**	**0,00**	**94 265 435,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	152 683,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 222,35
204	Subventions d'équipement versées	2 200 000,00	400 000,00	6 532,00	0,00	0,00	0,00	7 500 000,00	0,00	20 448 006,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 500 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 179,75
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 144 299,00
231	Immobilisations corporelles en cours	380 323,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 840 423,94
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 650 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082 303,96
RECETTES		**987 201,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**72 237 141,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 349 940,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	987 201,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 887 201,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**120 000,00**	**3 309 164,92**	**273 100,00**	**104 000,00**	**2 095 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 327 600,00	223 100,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	16 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	24 125,12	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	100 000,00	0,00	0,00	42 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	440 000,00	50 000,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 417 439,80	0,00	0,00	1 685 739,85	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 331,15	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**27 500,00**	**0,00**	**0,00**	**730 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	27 500,00	0,00	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Sports (autres que scolaires)		
								90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		**5 082 223,08**	**0,00**	**250 000,00**	**370 000,00**	**180 000,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	155 260,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	350 000,00	0,00	250 000,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	17 218,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 069 876,07	0,00	0,00	0,00	180 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 461 868,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 437 420,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	1 437 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 798 488,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 260,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 624 700,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 275,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 343,97
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 654,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 899 876,07
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 565 047,79
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 331,15
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 194 920,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 194 920,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**314 038,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	314 038,05	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**85 961,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	85 961,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**400 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**794 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	794 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**242 500,00**	**53 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	242 500,00	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**6 773 000,00**	**0,00**	**5 706 947,00**	**0,00**	**13 590 847,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	829 000,00	0,00	829 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	4 721 534,00	0,00	5 812 434,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	156 413,00	0,00	156 413,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	603 000,00	0,00	0,00	0,00	603 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
274	Prêts	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
RECETTES		**0,00**	**1 106 111,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 106 111,00**
274	Prêts	0,00	1 106 111,00	0,00	0,00	0,00	1 106 111,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**16 601 838,38**	**0,00**	**2 537 000,00**	**0,00**	**3 870 000,00**	**9 092 959,20**	**5 449 076,80**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 198 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 620 000,00	0,00	2 537 000,00	0,00	3 870 000,00	9 127 959,20	5 419 076,80
213	Constructions	0,00	486 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	154 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	10 479 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	1 024 027,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**3 724 890,00**	**0,00**	**0,00**	**2 600 000,00**	**0,00**	**3 196 674,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	346 640,00	0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	3 196 674,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	178 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**637 175,00**	**2 575 000,00**	**0,00**	**2 765 720,00**	**0,00**	**43 528 769,38**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	1 378 261,00
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00	2 575 000,00	0,00	2 615 720,00	0,00	28 264 756,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	87 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 175,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 300,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 479 250,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 027,38
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
RECETTES		**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**175 000,00**	**0,00**	**10 046 564,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	6 318 314,00
266	Autres formes de participation	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**509 403,12**	**0,00**	**132 500,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	509 403,12	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**194 667,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	194 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**10 324 513,00**	**0,00**	**0,00**	**12 409 390,00**	**478 000,00**	**0,00**	**622 500,00**	**24 720 973,12**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	678 255,00	95 000,00	0,00	0,00	905 755,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 324 513,00	0,00	0,00	7 840 960,43	283 000,00	0,00	583 006,00	19 785 549,55
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 890 174,57	0,00	0,00	39 494,00	3 929 668,57
RECETTES		**0,00**	**10 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 892 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 392 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	10 500 000,00	0,00	0,00	3 837 000,00	0,00	0,00	0,00	14 337 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**410 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie								
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**245 613 100,00**	**0,00**	**0,00**	**1 390 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	15 685 225,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	450 000,00	0,00	0,00	1 390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	1 198 031,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	575 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	96 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	47 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	120 281 968,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	11 284 774,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**45 310 683,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	45 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**1 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**42 500,00**	**0,00**	**2 200 000,00**	**0,00**	**251 705 600,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 099 770,00	0,00	18 194 995,61
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	1 982 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,00	0,00	20 230,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198 031,66
213	Constructions	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 875 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 070 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 781 968,34
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	11 384 774,39
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**45 480 683,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 380 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 683,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**95 081 952,00**	**17 431 566,00**	**0,00**	**231 674 933,00**	**32 711 156,00**	**1 743 000,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	25 992 473,10	53 229,00	0,00	29 198 151,67	5 254 100,42	120 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 011 480,00	8 378 337,00	0,00	82 235 613,00	11 769 976,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	23 824,55	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 077 998,90	9 000 000,00	0,00	120 240 868,33	15 661 155,03	1 623 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	300,00	2 100,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**6 081 801,00**	**17 500 000,00**	**0,00**	**80 195 946,00**	**2 107 500,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	2 169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 000,00	0,00	0,00	0,00	1 860 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 400 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	17 500 000,00	0,00	73 795 946,00	247 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 872 801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**3 004 023,00**	**36 559 760,00**	**11 756 600,00**	**77 207 018,00**		**534 897 948,00**
011	Charges à caractère général	0,00	1 589 150,00	2 603 271,00	1 086 100,00	6 019 123,00		72 930 529,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	23 526 574,00		187 921 980,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 223 824,55
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 414 873,00	33 956 489,00	10 670 500,00	47 661 321,00		247 306 205,26
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		513 008,30
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**307 350,00**	**865 457,00**	**450 000,00**	**2 600 000,00**		**679 362 354,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 169 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	7 350,00	0,00	30 000,00	1 300 000,00		3 237 350,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		414 600 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 700 000,00
74	Dotations et participations	0,00	300 000,00	248 000,00	420 000,00	600 000,00		163 311 446,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	617 457,00	0,00	700 000,00		5 190 258,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		154 300,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**17 186 553,00**	**65 082 289,00**	**0,00**	**0,00**	**4 167 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	162 900,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 735 994,20	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 233 806,39	132 737,30	0,00	0,00	200 000,00
613	Locations	2 473 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	424 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 116 695,00	2 149,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	170 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	227 775,78	333 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 247 894,83	216 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	509 215,00	241 759,60	0,00	0,00	3 967 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	204 316,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	563 000,00	554,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 365 200,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	387 865,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	42 500 846,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 595 848,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	5 933 575,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	593 346,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 900,10	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	70 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	928 005,80	65 493,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**3 872 801,00**	**2 209 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 177 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	930 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 872 801,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**2 209 500,00**	**970 000,00**	**860 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**266 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	206 000,00
613	Locations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	15 250,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	17 000,00	314 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	100 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 068 480,00	881 450,00	504 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	50,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**76 900,00**	**515 710,00**	**0,00**	**0,00**	**3 748 000,00**	**95 081 952,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	468 600,00	0,00	0,00	0,00	631 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	905,00	1 752 099,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 773 643,69
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	731,00	2 475 697,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	1 145,00	4 130 989,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 000,00
618	Divers	0,00	5 250,00	10 000,00	0,00	0,00	2 274 000,00	2 895 475,78
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 714,00	1 528 408,83
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	120,00	5 079 244,60
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 316,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	5 240,00	621 894,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145,00	3 145,00
628	Divers	0,00	0,00	37 110,00	0,00	0,00	0,00	2 424 060,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 865,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500 846,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 595 848,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 933 575,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 346,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,10
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 458 430,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 414 000,00	2 584 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 668,80
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 081 801,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	CHAPITRE
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872 801,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**8 431 566,00**	**0,00**	**9 000 000,00**	**17 431 566,00**
618	Divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	15 229,00	0,00	0,00	15 229,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	53 007,00	0,00	0,00	53 007,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	6 417 347,00	0,00	0,00	6 417 347,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 896 440,00	0,00	0,00	1 896 440,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	7 543,00	0,00	0,00	7 543,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	9 000 000,00	9 000 000,00
RECETTES		**0,00**	**8 500 000,00**	**0,00**	**9 000 000,00**	**17 500 000,00**
747	Participations	0,00	8 500 000,00	0,00	9 000 000,00	17 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES		**813 567,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**99 259 069,72**	**2 362 980,40**	**16 310 000,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	78 471,90	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 198,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	49 562,23	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	12 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 797,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	509 081,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 819 599,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 861 933,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 689 700,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 118 049,00	2 362 980,40	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	641 334,75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 329,10	0,00	2 608 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 281,62	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 140 000,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		**3 800 000,00**	**8 445 000,00**	**20 542 600,00**	**0,00**	**26 428 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 038 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	800 000,00	5 650 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 999 439,18
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 060,82
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	535 000,00	0,00	0,00	25 978 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 572 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 000 000,00	2 260 000,00	3 742 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 290 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 410 000,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 410 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**1 467 000,00**	**26 500 000,00**	**8 046 703,60**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**552 011,45**	**0,00**	**231 674 933,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 471,90
606	Achats non stockés de matières et fourni	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
611	Contrats de prestations de services	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 364 439,18
615	Entretien et réparations	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 365,45	0,00	40 365,45
618	Divers	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 198,95
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 610,14	0,00	113 233,19
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 797,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
628	Divers	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 646,00	0,00	726 646,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	509 081,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 819 599,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 861 933,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 389,86	0,00	47 229 089,86
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 481 029,40
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	23 500 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	47 340 763,85
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	8 046 703,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 189 985,22
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Activités	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
RECETTES		**10 535 946,00**	**10 710 000,00**	**7 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 195 946,00**
731	Fiscalité locale	6 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400 000,00
745	Dotat° apprentissage et formation	4 135 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 135 946,00
747	Participations	0,00	10 710 000,00	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 760 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**1 315 000,00**	**19 456 787,00**	**280 000,00**	**0,00**	**7 129 369,00**	**0,00**	**2 010 000,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	200 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	298 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	476 745,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	89 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	254 189,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	1 831 900,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	651 294,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	8 500,00	146 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	302 622,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	53 461,00	341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	73 637,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	9 025 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	2 668 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	4 015 175,45	200 000,00	0,00	7 059 369,00	0,00	2 010 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	23 824,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**2 107 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	1 860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	247 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**156 610,58**	**0,00**	**2 353 389,42**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 389,42	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	156 610,58	0,00	1 940 000,00	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 711 156,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 745,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 189,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 389,42
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 844 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	926 294,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 622,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 461,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 637,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 025 923,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 668 916,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 391 155,03
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 824,55
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 107 500,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 860 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		**240 000,00**	**0,00**	**468 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	200 000,00	0,00	468 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**149 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**886 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 743 000,00**
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	35 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	856 000,00	0,00	0,00	1 623 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**709 650,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	361 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	206 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	-1 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**388 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	388 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**921 500,00**	**0,00**	**963 973,00**	**0,00**	**3 004 023,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	854 350,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	391 800,00
618	Divers	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	99 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	213 317,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 317,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	630 000,00	0,00	630 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	20 000,00	0,00	333 973,00	0,00	783 873,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**307 350,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**307 350,00**
706	Prestations de services	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	7 350,00
747	Participations	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**3 697 327,00**	**10 647 712,89**	**0,00**	**0,00**	**1 125 956,00**	**1 230 200,00**	**11 146 520,11**
611	Contrats de prestations de services	0,00	737 106,53	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 561,00
617	Etudes et recherches	0,00	200 429,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	350 790,78	0,00	0,00	0,00	40 273,00	0,00	10 000,00
628	Divers	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 367 000,00	10 359 712,89	0,00	0,00	1 085 683,00	1 230 200,00	11 026 959,11
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	213 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**33 000,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	33 000,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**2 654 375,00**	**3 920 100,00**	**0,00**	**2 137 569,00**	**0,00**	**36 559 760,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	211 000,00	0,00	0,00	0,00	1 128 667,53
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 429,69
618	Divers	762 110,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	1 228 173,78
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 892 265,00	3 709 100,00	0,00	2 072 569,00	0,00	33 743 489,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**617 457,00**	**865 457,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	248 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	617 457,00	617 457,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**121 000,00**	**7 400 000,00**	**0,00**	**1 076 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	50 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	79 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	14 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 300 000,00	0,00	231 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**822 000,00**	**683 500,00**	**1 654 000,00**	**0,00**	**0,00**	**11 756 600,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	200 523,00	0,00	0,00	351 173,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 477,00	0,00	0,00	101 477,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	139 770,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	38 500,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	59 180,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	500 000,00	583 500,00	1 355 000,00	0,00	0,00	9 969 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**420 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 481 321,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 500 000,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	41 171 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**30 977 787,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	127 490,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	59 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 902 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	105 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	118 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	48 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	89 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	18 693 818,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 737 749,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 897 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**247 909,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 207 018,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	52 909,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 720,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 902 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 123,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 280,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 007,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 693 818,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 737 749,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 897 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 264 321,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 600 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-88 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité [illegible]			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... de l'exercice D	SOLDE de l'exercice E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 28001 — **Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES** — **Date de la délibération :**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**25 882 792,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
908 (5)	10 013 504,06	0,00	0,00	0,00
90828001 (5)	15 491 992,45	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	377 295,65	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**25 882 792,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**29 187 616,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
908 90828001 925 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	20 639 667,44	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	8 547 948,60	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**29 187 616,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1)Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2)Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3)Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4)Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5)Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6)Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**-137 093 068,53**	**-137 093 068,53**	**-137 093 068,53**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**-137 093 068,53**	**-137 093 068,53**	**-137 093 068,53**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**155 474 487,67**	**155 474 487,67**	**155 474 487,67**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**-137 093 068,53**	**-137 093 068,53**	**-137 093 068,53**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**18 381 419,14**	**18 381 419,14**	**18 381 419,14**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**102 638 000,00**	**0,00**	**0,00**	**102 638 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**307 904 361,00**	**17 302 406,00**	**17 302 406,00**	**325 206 767,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**205 266 361,00**	**17 302 406,00**	**17 302 406,00**	**222 568 767,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 102 638 000,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**58 400 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	58 400 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**44 238 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation	0,00	0,00	0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*44 238 000,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 307 904 361,00**	**17 302 406,00**	**VI 17 302 406,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**36 884 361,00**	**4 350 000,00**	**4 350 000,00**
10222	FCTVA	32 400 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
266	Autres formes de participation	0,00	350 000,00	350 000,00
27…	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	3 200 000,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	1 106 111,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	178 250,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**271 020 000,00**	**12 952 406,00**	**12 952 406,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*270 621,00*	*0,00*	*0,00*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*78 865,00*	*0,00*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*13 101,00*	*0,00*	*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*144 067,00*	*0,00*	*0,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*51 462,00*	*0,00*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 888 974,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*318 372,00*	*0,00*	*0,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*836,00*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*683 984,00*	*0,00*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*24 939 648,00*	*8 020 000,00*	*8 020 000,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	43 104,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	378 136,00	0,00	0,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	13 334,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	54 180,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	157 791,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	182 530,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	344 735,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	949 536,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 893 081,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 001 669,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 136 663,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 752 190,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	8 425 104,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	10 010,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	713,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	388,00	0,00	0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	2 309,00	0,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	1 583 138,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 594 165,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	53 353,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	312,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	34 826,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	6 782 563,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	40 700 259,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	3 619 161,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	12 098 896,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	787 876,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	919 491,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	9 985,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 377,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	292 782,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	843 638,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	213 298,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	7 728,00	0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	3 300 000,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 459 599,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	892 210,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 572,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	160 472,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	7 363,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28188	*Autres immo. corporelles*	*716 466,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 900 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*114 208 000,00*	*3 062 406,00*	*3 062 406,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
REGION

Numéro SIRET : 23974001200095
Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BA ENERGIE REUNION

Instruction budgétaire et comptable M.41(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30
A3.2 - Etalement des provisions 31
A4.1 - Equilibre des opérations financières 32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 38
A6 - Etat des charges transférées 39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 46
B1.7 - Etat des engagements reçus 47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 55

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 182 129,47	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 182 129,47
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 182 129,47	1 182 129,47

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 182 129,47	1 182 129,47

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	175 000,00	0,00	1 182 129,47	1 182 129,47	1 357 129,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**216 000,00**	**0,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**	**1 398 129,47**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**217 000,00**	**0,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**	**1 399 129,47**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**217 000,00**	**0,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**	**1 399 129,47**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 399 129,47**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	216 000,00	0,00	0,00	0,00	216 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		**217 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**217 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**217 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**217 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**217 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**217 000,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**1 182 129,47**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 399 129,47**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 182 129,47		1 182 129,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		**1 182 129,47**	***0,00***	**1 182 129,47**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 182 129,47**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**1 182 129,47**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 182 129,47**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**175 000,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**
611	Sous-traitance générale	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	144 000,00	1 182 129,47	1 182 129,47
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	30 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		**216 000,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**
66	**Charges financières (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		**217 000,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**217 000,00**	**1 182 129,47**	**1 182 129,47**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 182 129,47**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — III A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**216 000,00**	**0,00**	**0,00**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	30 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	186 000,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
7588	Autres	1 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	**217 000,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**217 000,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**217 000,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**1 182 129,47**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 182 129,47**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III_ B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III_ B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €	30 JANVIER 2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Déficit" "Equilibre budgétaire - Recettes"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (montant de la charge restant à amortir I-(II+III)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(2) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification dîte « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

		Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %(3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV
B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION(1). Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 25/06/2026
La présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 02/07/2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
REGION

Numéro SIRET : 23974001200087
Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BA DSP REGION REUNION

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30
A3.2 - Etalement des provisions 31
A4.1 - Equilibre des opérations financières 32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 38
A6 - Etat des charges transférées 39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 46
B1.7 - Etat des engagements reçus 47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 55

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	13 931,27
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 13 931,27	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	13 931,27	13 931,27

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 966 529,13	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 966 529,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 966 529,13	1 966 529,13

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 980 460,40	1 980 460,40

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*2 848 000,00*		*0,00*	*0,00*	*2 848 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 848 000,00***		***0,00***	***0,00***	***2 848 000,00***
TOTAL		**2 848 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 848 000,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**13 931,27**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 861 931,27**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*2 848 000,00*		*13 931,27*	*13 931,27*	*2 861 931,27*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***2 848 000,00***		***13 931,27***	***13 931,27***	***2 861 931,27***
TOTAL		**2 848 000,00**	**0,00**	**13 931,27**	**13 931,27**	**2 861 931,27**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 861 931,27**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**-13 931,27**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 952 597,86	1 952 597,86	1 952 597,86
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**1 952 597,86**	**1 952 597,86**	**1 952 597,86**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**1 952 597,86**	**1 952 597,86**	**1 952 597,86**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*2 848 000,00*		*13 931,27*	*13 931,27*	*2 861 931,27*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 848 000,00***		***13 931,27***	***13 931,27***	***2 861 931,27***
TOTAL		**2 848 000,00**	**0,00**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**	**4 814 529,13**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 814 529,13

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*2 848 000,00*		*0,00*	*0,00*	*2 848 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 848 000,00***		***0,00***	***0,00***	***2 848 000,00***
TOTAL		**2 848 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 848 000,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 814 529,13**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	**-13 931,27**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	**13 931,27**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 931,27**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*13 931,27*	13 931,27
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 952 597,86	0,00	1 952 597,86
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement – Total		**1 952 597,86**	***13 931,27***	**1 966 529,13**

\+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 966 529,13**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**0,00**	***13 931,27***	**13 931,27**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**13 931,27**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**1 966 529,13**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 966 529,13**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)*	*2 848 000,00*	*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 848 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*2 848 000,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*2 848 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 848 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	13 931,27

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 931,27

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*2 848 000,00*	*13 931,27*	*13 931,27*
747	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 848 000,00*	*13 931,27*	*13 931,27*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*2 848 000,00*	*13 931,27*	*13 931,27*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 848 000,00	13 931,27	13 931,27

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 931,27

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.
(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**1 952 597,86**	**1 952 597,86**
2313	Constructions	0,00	1 952 597,86	1 952 597,86
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**1 952 597,86**	**1 952 597,86**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**0,00**	**1 952 597,86**	**1 952 597,86**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***2 848 000,00***	***13 931,27***	***13 931,27***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***2 848 000,00***	***13 931,27***	***13 931,27***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*2 848 000,00*	*13 931,27*	*13 931,27*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***2 848 000,00***	***13 931,27***	***13 931,27***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**2 848 000,00**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 966 529,13**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III_ B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***2 848 000,00***	***0,00***	***0,00***
28131	*Bâtiments*	*2 848 000,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***2 848 000,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***2 848 000,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**2 848 000,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**1 966 529,13**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 966 529,13**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'ORIGINE DU CONTRAT (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					**0,00**									
1641 Emprunts en euros					0,00									
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					**0,00**									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péno-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge, exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €	30 JANVIER 2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**	**1 966 529,13**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**2 848 000,00**	**13 931,27**	**13 931,27**	**2 861 931,27**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**2 848 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 848 000,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**-13 931,27**	**-13 931,27**	**-13 931,27**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 2 848 000,00**	**13 931,27**	**II 13 931,27**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 848 000,00**	**13 931,27**	**13 931,27**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 848 000,00*	*13 931,27*	*13 931,27*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

IV

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 2 848 000,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**2 848 000,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28131	*Bâtiments*	*2 848 000,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (montant de la charge restant à amortir I-(II+III)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(2) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification dîte « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

		Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %(3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV
B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION(1). Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 25/06/2026
La présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 02/07/2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
REGION

Numéro SIRET : 23974001200012
Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BA TRANSPORT REGION REUNION

Instruction budgétaire et comptable M.43(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 31
A3.2 - Etalement des provisions 32
A4.1 - Equilibre des opérations financières 33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 39
A6 - Etat des charges transférées 40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 45
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 47
B1.7 - Etat des engagements reçus 48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 56

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	50 000,00	-83 679,98
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 133 679,98
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	50 000,00	50 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	50 000,00	50 000,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	36 190 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	36 240 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 642 000,00	0,00	0,00	0,00	10 642 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**46 832 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**46 882 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**46 832 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**46 882 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**46 832 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**46 882 000,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**46 882 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	46 832 000,00	0,00	-83 679,98	-83 679,98	46 748 320,02
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**46 832 000,00**	**0,00**	**-83 679,98**	**-83 679,98**	**46 748 320,02**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**46 832 000,00**	**0,00**	**-83 679,98**	**-83 679,98**	**46 748 320,02**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**46 832 000,00**	**0,00**	**-83 679,98**	**-83 679,98**	**46 748 320,02**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**133 679,98**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**46 882 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	50 000,00		50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**50 000,00**	***0,00***	**50 000,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**50 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	-83 679,98		-83 679,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**-83 679,98**	***0,00***	**-83 679,98**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**133 679,98**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**50 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**36 190 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
611	Sous-traitance générale	35 660 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00
618	Divers	200 000,00	5 175,55	5 175,55
6282	Frais de gardiennage	320 000,00	50 000,00	50 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	-5 175,55	-5 175,55
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**10 642 000,00**	**0,00**	**0,00**
6553	Subventions de fonctionnement versées	10 642 000,00	0,00	0,00
65735	Subv. exploitat° groupements	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		**46 832 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
66	**Charges financières (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
678	Autres charges événement maj. et inhab.	0,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		**46 832 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**46 832 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**50 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — III A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**46 832 000,00**	**-83 679,98**	**-83 679,98**
741	De la collectivité de rattachement	39 750 000,00	-83 679,98	-83 679,98
7472	Subv. exploitat° Régions	0,00	0,00	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	0,00	0,00	0,00
748	Des tiers	7 082 000,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
757	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	**46 832 000,00**	**-83 679,98**	**-83 679,98**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**46 832 000,00**	**-83 679,98**	**-83 679,98**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**46 832 000,00**	**-83 679,98**	**-83 679,98**

+

RESTES A REALISER N-1	**0,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	**133 679,98**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**50 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III_ B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €	30 JANVIER 2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (montant de la charge restant à amortir I-(II+III)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(2) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification dîte « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

		Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %(3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV
B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N : DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION(1). Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 25/06/2026
La présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 02/07/2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET FEDER REUNION

REGION

Numéro SIRET : 23974001200079

Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
Voté par fonction
relatif à l'exercice 2026

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION

Instruction budgétaire et comptable M.57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 15
B1 - Présentation des AP votées 16
B2 - Présentation des AE votées 17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 24
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 26
E1 - Balance générale - Dépenses 28
E2 - Balance générale - Recettes 30

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 32
A.900 - Services généraux 36
A.900-5 - Gestion des fonds européens 39
A.901 - Sécurité 40
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 41
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 44
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 47
A.904-4 - RSA 50
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 51
A.906 - Action économique 54
A.907 - Environnement 56
A.908 - Transports 59
A.921 - Taxes non affectées 63
A.922 - Dotations et participations 64
A.923 - Dettes et autres opérations financières 65
A.925 - Opérations patrimoniales 66
A.926 - Transferts entre les sections 67
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 68
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 69
B.930 - Services généraux 73
B.930-5 - Gestion des fonds européens 76
B.931 - Sécurité 77

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 78
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 84
B.934-3 - APA 87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 89
B.936 - Action économique 92
B.937 - Environnement 94
B.938 - Transports 97
B.940 - Impositions directes 101
B.941 - Autres impôts et taxes 102
B.942 - Dotations et participations 103
B.943 - Opérations financières 104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 106
B.946 - Transferts entre les sections 107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 108
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 109

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 110
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 114
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 117
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 118
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 119
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 122
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 125
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 128
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 129
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 132
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 134
A1.908 - Fonction 8 - Transports 137
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 141
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 144
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 147
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 148
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 149
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 152
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 155
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 158
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 159
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 160

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A2.936 - Fonction 6 - Action économique 163
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 165
A2.938 - Fonction 8 - Transports 168

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 172
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 173
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 177
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 179
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 180
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 182
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 183
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 184
B3.1 - Etat des provisions constituées 186
B3.2 - Etalement des provisions 188
B4 - Etat des charges transférées 189
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 190
B6 - Prêts 191
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 192
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 193
B7.3 - Etat des emprunts garantis 194
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 195
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 196
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 197
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 198
B7.8 - Autres engagements donnés 199
B7.9 - Autres engagements reçus 200
B8 - Subventions versées 201
B9 - Etat du personnel 202
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 205
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 206
B11.2 - Liste des établissements publics créés 207
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 208

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 209
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 211
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 212

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 213
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 214
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 215
D3 - Décisions en matière de taux 217
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 218

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 220
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 222
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 223

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 224

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	789 112 782,91	788 447 327,33	30 636 670,19	A1	29 971 214,61
Investissement	446 094 959,38	344 747 157,88	(2) 173 589 727,53	A2	72 241 926,03
Fonctionnement	343 017 823,53	443 700 169,45	(3) -142 953 057,34	A3	-42 270 711,42

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	85 653 782,73	III + IV	56 523 938,17	B1 -29 129 844,56
Investissement	I	59 769 107,04	III	3 240 270,28	B2 -56 528 836,76
Fonctionnement	II	25 884 675,69	IV	53 283 667,89	B3 27 398 992,20

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	841 370,05
Investissement	**A2 + B2**	15 713 089,27
Fonctionnement	**A3 + B3**	-14 871 719,22

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	59 769 107,04
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	59 769 107,04
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	25 884 675,69
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	25 884 675,69
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	Transports	
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	3 240 270,28
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 240 270,28
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	53 283 667,89
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	53 283 667,89
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
937	**Environnement**	
938	**Transports**	**0,00**
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	15 713 089,27	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	59 769 107,04	3 240 270,28
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 72 241 926,03
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	75 482 196,31	75 482 196,31

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	29 851,51	14 901 570,73
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	25 884 675,69	53 283 667,89
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 42 270 711,42	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	68 185 238,62	68 185 238,62

TOTAL DU BUDGET (5)	143 667 434,93	143 667 434,93

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3)Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	811 518,54	14 901 570,73	15 713 089,27	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	29 851,51	0,00	29 851,51	0,00	14 901 570,73	14 901 570,73
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	841 370,05	14 901 570,73	15 742 940,78	0,00	14 901 570,73	14 901 570,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

II
C

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**3 000 000,00**	**59 769 107,04**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**	**75 482 196,31**
90 Opérations ventilées	0,00	59 769 107,04	811 518,54	811 518,54	60 580 625,58
- en AP/CP (2)	0,00	30 858 951,85	811 518,54	811 518,54	31 670 470,39
- hors AP/CP (2)	0,00	28 910 155,19	0,00	0,00	28 910 155,19
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	3 000 000,00	0,00	14 901 570,73	14 901 570,73	14 901 570,73
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**3 000 000,00**	**3 240 270,28**	**72 241 926,03**	**72 241 926,03**	**75 482 196,31**
90 Opérations ventilées	0,00	3 240 270,28	0,00	0,00	3 240 270,28
- Recettes affectées	0,00	3 240 270,28	0,00	0,00	3 240 270,28
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		72 241 926,03	72 241 926,03	72 241 926,03
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**3 000 000,00**	**25 884 675,69**	**42 300 562,93**	**42 300 562,93**	**68 185 238,62**
93 Services ventilés	0,00	25 884 675,69	29 851,51	29 851,51	25 914 527,20
- en AE/CP	0,00	24 971 944,27	29 851,51	29 851,51	25 001 795,78
- hors AE/CP	0,00	912 731,42	0,00	0,00	912 731,42
94 Services communs non ventilés	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		42 270 711,42	42 270 711,42	42 270 711,42
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 000 000,00**	**53 283 667,89**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**	**68 185 238,62**
93 Services ventilés	0,00	53 283 667,89	0,00	0,00	53 283 667,89
94 Services communs non ventilés	3 000 000,00	0,00	14 901 570,73	14 901 570,73	14 901 570,73

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de [illegible]	TOTAL (BAR N-1 + VOTE)
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1) — C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**60 580 625,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	60 580 625,58	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	31 670 470,39	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	28 910 155,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**3 240 270,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	3 240 270,28	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	3 240 270,28	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**25 914 527,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	25 914 527,20	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	25 001 795,78	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	912 731,42	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**53 283 667,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	53 283 667,89	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**60 580 625,58**	**3 240 270,28**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	60 580 625,58	3 240 270,28
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **60 580 625,58**	II **3 240 270,28**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales		0,00		0,00
926 Transferts entre les sections (2)		*14 901 570,73*		*0,00*
951 Virement de la section de fonctionnement				*0,00*
TOTAL	III	**14 901 570,73**	IV	**0,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :…….	**-14 901 570,73**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	72 241 926,03
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**75 482 196,31**	II + IV + VI + VII	75 482 196,31

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES		DEPENSES		RECETTES
93 Services ventilés		**25 914 527,20**		**53 283 667,89**
930 Services généraux		0,00		0,00
930-5 Gestion des fonds européens		25 914 527,20		53 283 667,89
931 Sécurité		0,00		0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00		0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00		0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)		0,00		0,00
934-3 APA		0,00		0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI		0,00		0,00
935 Aménagement des territoires et habitat		0,00		0,00
936 Action économique		0,00		0,00
937 Environnement		0,00		0,00
938 Transports		0,00		0,00
939 Fonction en réserve				
94 Services communs non ventilés		**0,00**		**0,00**
940 Impositions directes		0,00		0,00
941 Autres impôts et taxes		0,00		0,00
942 Dotations et participations		0,00		0,00
943 Opérations financières		0,00		0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00		0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)		0,00		0,00
TOTAL	I	**25 914 527,20**	II	**53 283 667,89**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)		*0,00*		*14 901 570,73*
947 Transferts à l'intérieur de la section		*0,00*		*0,00*
953 Virement à la section d'investissement		*0,00*		
TOTAL	III	**0,00**	IV	**14 901 570,73**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**-14 901 570,73**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	42 270 711,42	VI	
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**68 185 238,62**	II + IV + VI	**68 185 238,62**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – DEPENSES

E1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**3 000 000,00**	**59 769 107,04**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**	**75 482 196,31**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**0,00**	**59 769 107,04**	**811 518,54**	**811 518,54**	**60 580 625,58**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	59 769 107,04	811 518,54	811 518,54	60 580 625,58
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***3 000 000,00***		***14 901 570,73***	***14 901 570,73***	***14 901 570,73***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*3 000 000,00*		*14 901 570,73*	*14 901 570,73*	*14 901 570,73*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**3 000 000,00**	**25 884 675,69**	**42 300 562,93**	**42 300 562,93**	**68 185 238,62**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**0,00**	**25 884 675,69**	**29 851,51**	**29 851,51**	**25 914 527,20**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	25 884 675,69	29 851,51	29 851,51	25 914 527,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***3 000 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			42 270 711,42	42 270 711,42

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – RECETTES

E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**3 000 000,00**	**3 240 270,28**	**72 241 926,03**	**72 241 926,03**	**75 482 196,31**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**0,00**	**3 240 270,28**	**0,00**	**0,00**	**3 240 270,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	3 240 270,28	0,00	0,00	3 240 270,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***3 000 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			72 241 926,03	72 241 926,03

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**3 000 000,00**	**53 283 667,89**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**	**68 185 238,62**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**0,00**	**53 283 667,89**	**0,00**	**0,00**	**53 283 667,89**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	53 283 667,89	0,00	0,00	53 283 667,89
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***3 000 000,00***		***14 901 570,73***	***14 901 570,73***	***14 901 570,73***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*3 000 000,00*		*14 901 570,73*	*14 901 570,73*	*14 901 570,73*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**0,00**	**59 769 107,04**	**0,00**	**811 518,54**	**811 518,54**	**811 518,54**	**0,00**	**60 580 625,58**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	59 769 107,04	0,00	811 518,54	811 518,54	811 518,54	0,00	60 580 625,58
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**3 000 000,00**	**0,00**		**14 901 570,73**	**14 901 570,73**		**14 901 570,73**	**14 901 570,73**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*3 000 000,00*			*14 901 570,73*	*14 901 570,73*		*14 901 570,73*	*14 901 570,73*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**3 000 000,00**	**59 769 107,04**	**0,00**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**	**811 518,54**	**14 901 570,73**	**75 482 196,31**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								TOTAL	75 482 196,31

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**0,00**	**3 240 270,28**	**0,00**	**0,00**	**3 240 270,28**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	3 240 270,28	0,00	0,00	3 240 270,28
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**3 000 000,00**	**3 240 270,28**	**0,00**	**0,00**	**3 240 270,28**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**72 241 926,03**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**75 482 196,31**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**59 769 107,04**	**0,00**	**0,00**	**59 769 107,04**
Propositions nouvelles	**0,00**	**811 518,54**	**0,00**	**0,00**	**811 518,54**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**811 518,54**	**0,00**	**0,00**	**811 518,54**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	811 518,54	0,00	**0,00**	**811 518,54**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**3 240 270,28**	**0,00**	**0,00**	**3 240 270,28**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
	90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé		90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

A 921

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

A 923

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**3 000 000,00**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**
	Reprises sur autofinancement	**3 000 000,00**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**
139172	*Subv. transf. FEDER*	3 000 000,00	14 901 570,73	14 901 570,73
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	3 000 000,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**0,00**	**25 884 675,69**	**0,00**	**29 851,51**	**29 851,51**	**29 851,51**	**0,00**	**25 914 527,20**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	25 884 675,69	0,00	29 851,51	29 851,51	29 851,51	0,00	25 914 527,20
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**3 000 000,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*3 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**3 000 000,00**	**25 884 675,69**	**0,00**	**29 851,51**	**29 851,51**	**29 851,51**	**0,00**	**25 914 527,20**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	42 270 711,42

TOTAL	**68 185 238,62**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**0,00**	**53 283 667,89**	**0,00**	**0,00**	**53 283 667,89**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	53 283 667,89	0,00	0,00	53 283 667,89
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**3 000 000,00**	**0,00**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*3 000 000,00*		*14 901 570,73*	*14 901 570,73*	*14 901 570,73*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**3 000 000,00**	**53 283 667,89**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**	**68 185 238,62**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**

TOTAL	**68 185 238,62**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé		93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**25 884 675,69**	**0,00**	**0,00**	**25 884 675,69**
Propositions nouvelles	**0,00**	**29 851,51**	**0,00**	**0,00**	**29 851,51**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**29 851,51**	**0,00**	**0,00**	**29 851,51**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	29 851,51	0,00	**0,00**	**29 851,51**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**53 283 667,89**	**0,00**	**0,00**	**53 283 667,89**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25 Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé		93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	3 000 000,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**3 000 000,00**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**
	Reprises sur autofinancement	**3 000 000,00**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	3 000 000,00	14 901 570,73	14 901 570,73
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**811 518,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	811 518,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**811 518,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		811 518,54
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**811 518,54**	**0,00**	**0,00**	**811 518,54**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	811 518,54	0,00	0,00	811 518,54
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
		90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Sports (autres que scolaires)		
								90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie								
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**29 851,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	29 851,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**29 851,51**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 851,51
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**29 851,51**	**0,00**	**0,00**	**29 851,51**
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	29 851,51	0,00	0,00	29 851,51
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... de l'exercice D	SOLDE de l'exercice E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1)Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2)Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3)Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4)Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5)Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6)Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**72 241 926,03**	**72 241 926,03**	**72 241 926,03**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**-56 528 836,76**	**-56 528 836,76**	**-56 528 836,76**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**	**15 713 089,27**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**3 000 000,00**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**	**17 901 570,73**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000 000,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**-14 901 570,73**	**-14 901 570,73**	**-14 901 570,73**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 3 000 000,00**	**14 901 570,73**	**II 14 901 570,73**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**3 000 000,00**	**14 901 570,73**	**14 901 570,73**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*3 000 000,00*	*14 901 570,73*	*14 901 570,73*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 3 000 000,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d’un lotissement ou d’une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION

REGION

Numéro SIRET : 23974001200103

Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
Voté par fonction
relatif à l'exercice 2026

BUDGET : BUDGET POCT REUNION

Instruction budgétaire et comptable M.57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 15
B1 - Présentation des AP votées 16
B2 - Présentation des AE votées 17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 24
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 26
E1 - Balance générale - Dépenses 28
E2 - Balance générale - Recettes 30

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 32
A.900 - Services généraux 36
A.900-5 - Gestion des fonds européens 39
A.901 - Sécurité 40
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 41
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 44
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 47
A.904-4 - RSA 50
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 51
A.906 - Action économique 54
A.907 - Environnement 56
A.908 - Transports 59
A.921 - Taxes non affectées 63
A.922 - Dotations et participations 64
A.923 - Dettes et autres opérations financières 65
A.925 - Opérations patrimoniales 66
A.926 - Transferts entre les sections 67
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 68
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 69
B.930 - Services généraux 73
B.930-5 - Gestion des fonds européens 76
B.931 - Sécurité 77

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 78
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 84
B.934-3 - APA 87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 89
B.936 - Action économique 92
B.937 - Environnement 94
B.938 - Transports 97
B.940 - Impositions directes 101
B.941 - Autres impôts et taxes 102
B.942 - Dotations et participations 103
B.943 - Opérations financières 104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 106
B.946 - Transferts entre les sections 107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 108
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 109

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 110
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 114
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 117
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 118
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 119
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 122
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 125
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 128
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 129
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 132
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 134
A1.908 - Fonction 8 - Transports 137
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 141
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 144
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 147
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 148
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 149
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 152
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 155
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 158
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 159
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 160

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A2.936 - Fonction 6 - Action économique 163
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 165
A2.938 - Fonction 8 - Transports 168

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 172
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 173
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 177
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 179
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 180
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 182
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 183
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 184
B3.1 - Etat des provisions constituées 186
B3.2 - Etalement des provisions 188
B4 - Etat des charges transférées 189
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 190
B6 - Prêts 191
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 192
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 193
B7.3 - Etat des emprunts garantis 194
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 195
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 196
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 197
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 198
B7.8 - Autres engagements donnés 199
B7.9 - Autres engagements reçus 200
B8 - Subventions versées 201
B9 - Etat du personnel 202
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 205
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 206
B11.2 - Liste des établissements publics créés 207
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 208

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 209
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 211
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 212

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 213
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 214
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 215
D3 - Décisions en matière de taux 217
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 218

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 220
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 222
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 223

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 224

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 612 353,77	5 066 558,70	2 547 443,50 A1	3 001 648,43
Investissement	2 119 472,41	2 492 881,36	(2) 1 521 312,66 A2	1 894 721,61
Fonctionnement	2 492 881,36	2 573 677,34	(3) 1 026 130,84 A3	1 106 926,82

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	7 702 146,24	III + IV	4 738 727,88	B1 -2 963 418,36
Investissement	I	1 932 689,08	III	3 318 218,19	B2 1 385 529,11
Fonctionnement	II	5 769 457,16	IV	1 420 509,69	B3 -4 348 947,47

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	38 230,07
Investissement	**A2 + B2**	3 280 250,72
Fonctionnement	**A3 + B3**	-3 242 020,65

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	1 932 689,08
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 932 689,08
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	5 769 457,16
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	5 769 457,16
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	Transports	
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	3 318 218,19
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 318 218,19
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	1 420 509,69
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	1 420 509,69
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
937	**Environnement**	
938	**Transports**	**0,00**
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 280 250,72	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 932 689,08	3 318 218,19
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 894 721,61
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	5 212 939,80	5 212 939,80

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	38 230,07	3 280 250,72
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	5 769 457,16	1 420 509,69
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 106 926,82
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	5 807 687,23	5 807 687,23

TOTAL DU BUDGET (5)	11 020 627,03	11 020 627,03

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3)Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

II

A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	3 280 250,72	3 280 250,72	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	38 230,07	0,00	38 230,07	0,00	3 280 250,72	3 280 250,72
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	38 230,07	3 280 250,72	3 318 480,79	0,00	3 280 250,72	3 280 250,72

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

II
C

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**1 932 689,08**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**5 212 939,80**
90 Opérations ventilées	0,00	1 932 689,08	0,00	0,00	1 932 689,08
- en AP/CP (2)	0,00	1 927 012,80	0,00	0,00	1 927 012,80
- hors AP/CP (2)	0,00	5 676,28	0,00	0,00	5 676,28
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	3 280 250,72	3 280 250,72	3 280 250,72
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**3 318 218,19**	**1 894 721,61**	**1 894 721,61**	**5 212 939,80**
90 Opérations ventilées	0,00	3 318 218,19	0,00	0,00	3 318 218,19
- Recettes affectées	0,00	3 318 218,19	0,00	0,00	3 318 218,19
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		1 894 721,61	1 894 721,61	1 894 721,61
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**500 000,00**	**5 769 457,16**	**38 230,07**	**38 230,07**	**5 807 687,23**
93 Services ventilés	500 000,00	5 769 457,16	38 230,07	38 230,07	5 807 687,23
- en AE/CP	500 000,00	2 214 457,16	38 230,07	38 230,07	2 252 687,23
- hors AE/CP	0,00	3 555 000,00	0,00	0,00	3 555 000,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**500 000,00**	**1 420 509,69**	**4 387 177,54**	**4 387 177,54**	**5 807 687,23**
93 Services ventilés	500 000,00	1 420 509,69	0,00	0,00	1 420 509,69
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	3 280 250,72	3 280 250,72	3 280 250,72

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de [illegible]	TOTAL (BAR N-1 + VOTE)
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		1 106 926,82	1 106 926,82	1 106 926,82

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1) — C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	1 932 689,08	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	1 927 012,80	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	5 676,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	3 318 218,19	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	3 318 218,19	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**5 807 687,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	5 807 687,23	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	2 252 687,23	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	3 555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**1 420 509,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	1 420 509,69	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

II

D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**1 932 689,08**	**3 318 218,19**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	1 932 689,08	3 318 218,19
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **1 932 689,08**	II **3 318 218,19**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales		0,00		0,00
926 Transferts entre les sections (2)		*3 280 250,72*		*0,00*
951 Virement de la section de fonctionnement				*0,00*
TOTAL	III	**3 280 250,72**	IV	**0,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :…….	**-3 280 250,72**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	1 894 721,61
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**5 212 939,80**	II + IV + VI + VII	5 212 939,80

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**5 807 687,23**	**1 420 509,69**
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	5 807 687,23	1 420 509,69
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	**0,00**	**0,00**
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I **5 807 687,23**	II **1 420 509,69**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	*0,00*	*3 280 250,72*
947 Transferts à l'intérieur de la section	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*	
TOTAL	III **0,00**	IV **3 280 250,72**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**-3 280 250,72**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**5 807 687,23**	II + IV + VI	**5 807 687,23**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	**1 932 689,08**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**5 212 939,80**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**0,00**	**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**1 932 689,08**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	1 932 689,08	0,00	0,00	1 932 689,08
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***3 280 250,72***	***3 280 250,72***	***3 280 250,72***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*		*3 280 250,72*	*3 280 250,72*	*3 280 250,72*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**500 000,00**	**5 769 457,16**	**38 230,07**	**38 230,07**	**5 807 687,23**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**500 000,00**	**5 769 457,16**	**38 230,07**	**38 230,07**	**5 807 687,23**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	500 000,00	5 769 457,16	38 230,07	38 230,07	5 807 687,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	**3 318 218,19**	**1 894 721,61**	**1 894 721,61**	**5 212 939,80**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**0,00**	**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**3 318 218,19**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	3 318 218,19	0,00	0,00	3 318 218,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			1 894 721,61	1 894 721,61

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II

E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**500 000,00**	**1 420 509,69**	**4 387 177,54**	**4 387 177,54**	**5 807 687,23**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**500 000,00**	**1 420 509,69**	**0,00**	**0,00**	**1 420 509,69**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	500 000,00	1 420 509,69	0,00	0,00	1 420 509,69
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***0,00***		***3 280 250,72***	***3 280 250,72***	***3 280 250,72***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*		*3 280 250,72*	*3 280 250,72*	*3 280 250,72*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		1 106 926,82	1 106 926,82	1 106 926,82

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**0,00**	**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 932 689,08**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	1 932 689,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 932 689,08
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**		**3 280 250,72**	**3 280 250,72**		**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*0,00*			*3 280 250,72*	*3 280 250,72*		*3 280 250,72*	*3 280 250,72*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**0,00**	**1 932 689,08**	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**0,00**	**3 280 250,72**	**5 212 939,80**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								TOTAL	5 212 939,80

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**0,00**	**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**3 318 218,19**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	3 318 218,19	0,00	0,00	3 318 218,19
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**0,00**	**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**3 318 218,19**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**1 894 721,61**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**5 212 939,80**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**1 932 689,08**	**0,00**	**0,00**	**1 932 689,08**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**3 318 218,19**	**0,00**	**0,00**	**3 318 218,19**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
	90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé		90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
	Reprises sur autofinancement	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
139172	*Subv. transf. FEDER*	0,00	3 280 250,72	3 280 250,72
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	0,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**500 000,00**	**5 769 457,16**	**0,00**	**38 230,07**	**38 230,07**	**38 230,07**	**0,00**	**5 807 687,23**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	500 000,00	5 769 457,16	0,00	38 230,07	38 230,07	38 230,07	0,00	5 807 687,23
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**500 000,00**	**5 769 457,16**	**0,00**	**38 230,07**	**38 230,07**	**38 230,07**	**0,00**	**5 807 687,23**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00

TOTAL	**5 807 687,23**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**500 000,00**	**1 420 509,69**	**0,00**	**0,00**	**1 420 509,69**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	500 000,00	1 420 509,69	0,00	0,00	1 420 509,69
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**0,00**	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*0,00*		*3 280 250,72*	*3 280 250,72*	*3 280 250,72*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**500 000,00**	**1 420 509,69**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**4 700 760,41**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**1 106 926,82**

TOTAL	**5 807 687,23**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé		93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**5 769 457,16**	**0,00**	**0,00**	**5 769 457,16**
Propositions nouvelles	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**0,00**	**38 230,07**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**38 230,07**	**0,00**	**0,00**	**38 230,07**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	38 230,07	0,00	**0,00**	**38 230,07**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**1 420 509,69**	**0,00**	**0,00**	**1 420 509,69**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25 Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé		93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	0,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
	Reprises sur autofinancement	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	0,00	3 280 250,72	3 280 250,72
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
		90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Sports (autres que scolaires)		
								90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie								
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**538 230,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	538 230,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**538 230,07**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		538 230,07
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**500 000,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**538 230,07**	**0,00**	**0,00**	**538 230,07**
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	538 230,07	0,00	0,00	538 230,07
RECETTES		**0,00**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**
747	Participations	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... de l'exercice D	SOLDE de l'exercice E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1)Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2)Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3)Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4)Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5)Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6)Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**1 894 721,61**	**1 894 721,61**	**1 894 721,61**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**1 385 529,11**	**1 385 529,11**	**1 385 529,11**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**-3 280 250,72**	**-3 280 250,72**	**-3 280 250,72**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 0,00**	**3 280 250,72**	**II 3 280 250,72**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**3 280 250,72**	**3 280 250,72**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*3 280 250,72*	*3 280 250,72*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d’un lotissement ou d’une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

REGION

Numéro SIRET : 23974001200129

Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
Voté par fonction
relatif à l'exercice 2026

BUDGET : FEDER FSE 2021 2027

Instruction budgétaire et comptable M.57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 15
B1 - Présentation des AP votées 16
B2 - Présentation des AE votées 17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 24
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 26
E1 - Balance générale - Dépenses 28
E2 - Balance générale - Recettes 30

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 32
A.900 - Services généraux 36
A.900-5 - Gestion des fonds européens 39
A.901 - Sécurité 40
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 41
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 44
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 47
A.904-4 - RSA 50
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 51
A.906 - Action économique 54
A.907 - Environnement 56
A.908 - Transports 59
A.921 - Taxes non affectées 63
A.922 - Dotations et participations 64
A.923 - Dettes et autres opérations financières 65
A.925 - Opérations patrimoniales 66
A.926 - Transferts entre les sections 67
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 68
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 69
B.930 - Services généraux 73
B.930-5 - Gestion des fonds européens 76
B.931 - Sécurité 77

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 78
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 84
B.934-3 - APA 87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 89
B.936 - Action économique 92
B.937 - Environnement 94
B.938 - Transports 97
B.940 - Impositions directes 101
B.941 - Autres impôts et taxes 102
B.942 - Dotations et participations 103
B.943 - Opérations financières 104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 106
B.946 - Transferts entre les sections 107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 108
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 109

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 110
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 114
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 117
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 118
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 119
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 122
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 125
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 128
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 129
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 132
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 134
A1.908 - Fonction 8 - Transports 137
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 141
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 144
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 147
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 148
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 149
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 152
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 155
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 158
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 159
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 160

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A2.936 - Fonction 6 - Action économique 163
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 165
A2.938 - Fonction 8 - Transports 168

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 172
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 173
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 177
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 179
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 180
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 182
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 183
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 184
B3.1 - Etat des provisions constituées 186
B3.2 - Etalement des provisions 188
B4 - Etat des charges transférées 189
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 190
B6 - Prêts 191
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 192
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 193
B7.3 - Etat des emprunts garantis 194
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 195
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 196
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 197
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 198
B7.8 - Autres engagements donnés 199
B7.9 - Autres engagements reçus 200
B8 - Subventions versées 201
B9 - Etat du personnel 202
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 205
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 206
B11.2 - Liste des établissements publics créés 207
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 208

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 209
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 211
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 212

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 213
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 214
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 215
D3 - Décisions en matière de taux 217
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 218

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 220
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 222
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 223

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 224

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	283 029 921,83	249 888 997,54	-1 877 261,39	A1	-35 018 185,68
Investissement	156 952 098,47	163 344 904,49	(2) -473 390,26	A2	5 919 415,76
Fonctionnement	126 077 823,36	86 544 093,05	(3) -1 403 871,13	A3	-40 937 601,44

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	347 113 770,01	III + IV	382 146 342,73	B1 35 032 572,72
Investissement	I	286 555 812,27	III	281 109 786,77	B2 -5 446 025,50
Fonctionnement	II	60 557 957,74	IV	101 036 555,96	B3 40 478 598,22

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL **A1 + B1**	14 387,04
Investissement **A2 + B2**	473 390,26
Fonctionnement **A3 + B3**	-459 003,22

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 286 555 812,27
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	286 555 812,27
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 60 557 957,74
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	60 557 957,74
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	Transports	
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	281 109 786,77
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	281 109 786,77
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	101 036 555,96
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	101 036 555,96
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
937	**Environnement**	
938	**Transports**	**0,00**
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	43 607 690,26	43 134 300,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	286 555 812,27	281 109 786,77
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 919 415,76
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	330 163 502,53	330 163 502,53

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	43 148 687,04	43 607 690,26
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	60 557 957,74	101 036 555,96
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 40 937 601,44	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	144 644 246,22	144 644 246,22

TOTAL DU BUDGET (5)	474 807 748,75	474 807 748,75

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3)Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

II
A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	43 607 690,26	43 607 690,26	0,00	43 134 300,00	43 134 300,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 387,04	43 134 300,00	43 148 687,04	0,00	43 607 690,26	43 607 690,26
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	14 387,04	86 741 990,26	86 756 377,30	0,00	86 741 990,26	86 741 990,26

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

II
C

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**218 114 956,00**	**286 555 812,27**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**330 163 502,53**
90 Opérations ventilées	152 114 956,00	286 555 812,27	0,00	0,00	286 555 812,27
- en AP/CP (2)	152 114 956,00	286 555 812,27	0,00	0,00	286 555 812,27
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	66 000 000,00	0,00	43 607 690,26	43 607 690,26	43 607 690,26
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**218 114 956,00**	**281 109 786,77**	**49 053 715,76**	**49 053 715,76**	**330 163 502,53**
90 Opérations ventilées	152 114 956,00	281 109 786,77	0,00	0,00	281 109 786,77
- Recettes affectées	152 114 956,00	281 109 786,77	0,00	0,00	281 109 786,77
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	66 000 000,00	0,00	43 134 300,00	43 134 300,00	43 134 300,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		5 919 415,76	5 919 415,76	5 919 415,76
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**115 271 733,00**	**60 557 957,74**	**84 086 288,48**	**84 086 288,48**	**144 644 246,22**
93 Services ventilés	49 271 733,00	60 557 957,74	14 387,04	14 387,04	60 572 344,78
- en AE/CP	49 271 733,00	60 557 957,74	0,00	0,00	60 557 957,74
- hors AE/CP	0,00	0,00	14 387,04	14 387,04	14 387,04
94 Services communs non ventilés	66 000 000,00	0,00	43 134 300,00	43 134 300,00	43 134 300,00
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		40 937 601,44	40 937 601,44	40 937 601,44
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**115 271 733,00**	**101 036 555,96**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**144 644 246,22**
93 Services ventilés	49 271 733,00	101 036 555,96	0,00	0,00	101 036 555,96
94 Services communs non ventilés	66 000 000,00	0,00	43 607 690,26	43 607 690,26	43 607 690,26

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de [illegible]	TOTAL (BAR N-1 + VOTE)
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**286 555 812,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	286 555 812,27	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	286 555 812,27	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**281 109 786,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	281 109 786,77	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	281 109 786,77	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	43 134 300,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**60 572 344,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	60 572 344,78	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	60 557 957,74	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	14 387,04	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**101 036 555,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	101 036 555,96	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

II

D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**286 555 812,27**	**281 109 786,77**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	286 555 812,27	281 109 786,77
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **286 555 812,27**	II **281 109 786,77**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales		0,00		0,00
926 Transferts entre les sections (2)		*43 607 690,26*		*43 134 300,00*
951 Virement de la section de fonctionnement				*0,00*
TOTAL	III	**43 607 690,26**	IV	**43 134 300,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**-473 390,26**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	5 919 415,76
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**330 163 502,53**	II + IV + VI + VII	330 163 502,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

II

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**60 572 344,78**	**101 036 555,96**
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	60 572 344,78	101 036 555,96
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	**0,00**	**0,00**
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I **60 572 344,78**	II **101 036 555,96**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	*43 134 300,00*	*43 607 690,26*
947 Transferts à l'intérieur de la section	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*	
TOTAL	III **43 134 300,00**	IV **43 607 690,26**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :…… -473 390,26

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	40 937 601,44	VI	
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**144 644 246,22**	II + IV + VI	**144 644 246,22**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**218 114 956,00**	**286 555 812,27**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**330 163 502,53**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**152 114 956,00**	**286 555 812,27**	**0,00**	**0,00**	**286 555 812,27**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	152 114 956,00	286 555 812,27	0,00	0,00	286 555 812,27
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***66 000 000,00***		***43 607 690,26***	***43 607 690,26***	***43 607 690,26***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*66 000 000,00*		*43 607 690,26*	*43 607 690,26*	*43 607 690,26*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**115 271 733,00**	**60 557 957,74**	**84 086 288,48**	**84 086 288,48**	**144 644 246,22**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**49 271 733,00**	**60 557 957,74**	**14 387,04**	**14 387,04**	**60 572 344,78**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	49 271 733,00	60 557 957,74	14 387,04	14 387,04	60 572 344,78
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***66 000 000,00***		***43 134 300,00***	***43 134 300,00***	***43 134 300,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*66 000 000,00*		*43 134 300,00*	*43 134 300,00*	*43 134 300,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			40 937 601,44	40 937 601,44

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**218 114 956,00**	**281 109 786,77**	**49 053 715,76**	**49 053 715,76**	**330 163 502,53**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**152 114 956,00**	**281 109 786,77**	**0,00**	**0,00**	**281 109 786,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	152 114 956,00	281 109 786,77	0,00	0,00	281 109 786,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***66 000 000,00***		***43 134 300,00***	***43 134 300,00***	***43 134 300,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*66 000 000,00*		*43 134 300,00*	*43 134 300,00*	*43 134 300,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			5 919 415,76	5 919 415,76

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II

E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**115 271 733,00**	**101 036 555,96**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**144 644 246,22**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**49 271 733,00**	**101 036 555,96**	**0,00**	**0,00**	**101 036 555,96**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	49 271 733,00	101 036 555,96	0,00	0,00	101 036 555,96
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***66 000 000,00***		***43 607 690,26***	***43 607 690,26***	***43 607 690,26***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*66 000 000,00*		*43 607 690,26*	*43 607 690,26*	*43 607 690,26*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**152 114 956,00**	**286 555 812,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**286 555 812,27**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	152 114 956,00	286 555 812,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 555 812,27
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**66 000 000,00**	**0,00**		**43 607 690,26**	**43 607 690,26**		**43 607 690,26**	**43 607 690,26**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*66 000 000,00*			*43 607 690,26*	*43 607 690,26*		*43 607 690,26*	*43 607 690,26*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**218 114 956,00**	**286 555 812,27**	**0,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**0,00**	**43 607 690,26**	**330 163 502,53**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								TOTAL	330 163 502,53

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**152 114 956,00**	**281 109 786,77**	**0,00**	**0,00**	**281 109 786,77**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	152 114 956,00	281 109 786,77	0,00	0,00	281 109 786,77
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**66 000 000,00**	**0,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*66 000 000,00*		*43 134 300,00*	*43 134 300,00*	*43 134 300,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**218 114 956,00**	**281 109 786,77**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**	**324 244 086,77**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**5 919 415,76**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**330 163 502,53**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**152 114 956,00**	**0,00**	**0,00**	**152 114 956,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**286 555 812,27**	**0,00**	**0,00**	**286 555 812,27**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**152 114 956,00**	**0,00**	**0,00**	**152 114 956,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**281 109 786,77**	**0,00**	**0,00**	**281 109 786,77**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
	90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé		90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**66 000 000,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**
	Reprises sur autofinancement	**66 000 000,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**
139172	*Subv. transf. FEDER*	66 000 000,00	43 607 690,26	43 607 690,26
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**66 000 000,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**
	Amortissement des immobilisations	**66 000 000,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	66 000 000,00	43 134 300,00	43 134 300,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**49 271 733,00**	**60 557 957,74**	**0,00**	**14 387,04**	**14 387,04**	**0,00**	**14 387,04**	**60 572 344,78**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	49 271 733,00	60 557 957,74	0,00	14 387,04	14 387,04	0,00	14 387,04	60 572 344,78
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**66 000 000,00**	**0,00**		**43 134 300,00**	**43 134 300,00**		**43 134 300,00**	**43 134 300,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*66 000 000,00*			*43 134 300,00*	*43 134 300,00*		*43 134 300,00*	*43 134 300,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**115 271 733,00**	**60 557 957,74**	**0,00**	**43 148 687,04**	**43 148 687,04**	**0,00**	**43 148 687,04**	**103 706 644,78**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	40 937 601,44

TOTAL	**144 644 246,22**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**49 271 733,00**	**101 036 555,96**	**0,00**	**0,00**	**101 036 555,96**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	49 271 733,00	101 036 555,96	0,00	0,00	101 036 555,96
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**66 000 000,00**	**0,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*66 000 000,00*		*43 607 690,26*	*43 607 690,26*	*43 607 690,26*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**115 271 733,00**	**101 036 555,96**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**144 644 246,22**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**

TOTAL	**144 644 246,22**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé		93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**24 764 323,00**	**24 507 410,00**	**0,00**	**0,00**	**49 271 733,00**
Restes à réaliser N-1	**18 966 474,64**	**41 591 483,10**	**0,00**	**0,00**	**60 557 957,74**
Propositions nouvelles	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**0,00**	**14 387,04**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**14 387,04**	**0,00**	**0,00**	**14 387,04**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	14 387,04	0,00	**0,00**	**14 387,04**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**24 764 323,00**	**24 507 410,00**	**0,00**	**0,00**	**49 271 733,00**
Restes à réaliser N-1	**43 617 741,27**	**57 418 814,69**	**0,00**	**0,00**	**101 036 555,96**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25 Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs — **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé		93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**66 000 000,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**66 000 000,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	66 000 000,00	43 134 300,00	43 134 300,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**66 000 000,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**
	Reprises sur autofinancement	**66 000 000,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	66 000 000,00	43 607 690,26	43 607 690,26
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**152 114 956,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**152 114 956,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
13	Subventions d'investissement	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**152 114 956,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**152 114 956,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**152 114 956,00**	**0,00**	**0,00**	**152 114 956,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
RECETTES		**0,00**	**152 114 956,00**	**0,00**	**0,00**	**152 114 956,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
		90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Sports (autres que scolaires)		
								90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie								
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**49 286 120,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	49 286 120,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**49 271 733,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**49 286 120,04**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 286 120,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**49 271 733,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**24 764 323,00**	**24 521 797,04**	**0,00**	**0,00**	**49 286 120,04**
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	24 764 323,00	24 521 797,04	0,00	0,00	49 286 120,04
RECETTES		**24 764 323,00**	**24 507 410,00**	**0,00**	**0,00**	**49 271 733,00**
747	Participations	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... de l'exercice D	SOLDE de l'exercice E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1)Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2)Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3)Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4)Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5)Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6)Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**5 919 415,76**	**5 919 415,76**	**5 919 415,76**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**-5 446 025,50**	**-5 446 025,50**	**-5 446 025,50**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**473 390,26**	**473 390,26**	**473 390,26**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**473 390,26**	**473 390,26**	**473 390,26**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**473 390,26**	**473 390,26**	**473 390,26**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**66 000 000,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**	**109 607 690,26**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**66 000 000,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**	**109 134 300,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**-473 390,26**	**-473 390,26**	**-473 390,26**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 66 000 000,00**	**43 607 690,26**	**II 43 607 690,26**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**66 000 000,00**	**43 607 690,26**	**43 607 690,26**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*66 000 000,00*	*43 607 690,26*	*43 607 690,26*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 66 000 000,00**	**43 134 300,00**	**VI 43 134 300,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**66 000 000,00**	**43 134 300,00**	**43 134 300,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*66 000 000,00*	*43 134 300,00*	*43 134 300,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d’un lotissement ou d’une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A) **0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

REGION

Numéro SIRET : 23974001200129

Poste comptable : PAIERIE REGIONALE

Budget supplémentaire
Voté par fonction
relatif à l'exercice 2026

BUDGET : INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027

Instruction budgétaire et comptable M.57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 15
B1 - Présentation des AP votées 16
B2 - Présentation des AE votées 17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 24
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 26
E1 - Balance générale - Dépenses 28
E2 - Balance générale - Recettes 30

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 32
A.900 - Services généraux 36
A.900-5 - Gestion des fonds européens 39
A.901 - Sécurité 40
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 41
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 44
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 47
A.904-4 - RSA 50
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 51
A.906 - Action économique 54
A.907 - Environnement 56
A.908 - Transports 59
A.921 - Taxes non affectées 63
A.922 - Dotations et participations 64
A.923 - Dettes et autres opérations financières 65
A.925 - Opérations patrimoniales 66
A.926 - Transferts entre les sections 67
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 68
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 69
B.930 - Services généraux 73
B.930-5 - Gestion des fonds européens 76
B.931 - Sécurité 77

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 78
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 84
B.934-3 - APA 87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 89
B.936 - Action économique 92
B.937 - Environnement 94
B.938 - Transports 97
B.940 - Impositions directes 101
B.941 - Autres impôts et taxes 102
B.942 - Dotations et participations 103
B.943 - Opérations financières 104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 106
B.946 - Transferts entre les sections 107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 108
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 109

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 110
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 114
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 117
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 118
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 119
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 122
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 125
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 128
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 129
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 132
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 134
A1.908 - Fonction 8 - Transports 137
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 141
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 144
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 147
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 148
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 149
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 152
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 155
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 158
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 159
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 160

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

A2.936 - Fonction 6 - Action économique 163
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 165
A2.938 - Fonction 8 - Transports 168

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 172
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 173
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 177
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 179
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 180
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 182
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 183
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 184
B3.1 - Etat des provisions constituées 186
B3.2 - Etalement des provisions 188
B4 - Etat des charges transférées 189
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 190
B6 - Prêts 191
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 192
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 193
B7.3 - Etat des emprunts garantis 194
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 195
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 196
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 197
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 198
B7.8 - Autres engagements donnés 199
B7.9 - Autres engagements reçus 200
B8 - Subventions versées 201
B9 - Etat du personnel 202
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 205
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 206
B11.2 - Liste des établissements publics créés 207
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 208

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 209
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 211
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 212

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 213
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 214
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 215
D3 - Décisions en matière de taux 217
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 218

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 220
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 222
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 223

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 224

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	7 345 230,93	3 868 131,24	3 309 428,61 A1	-167 671,08
Investissement	2 181 351,30	0,00	(2) 0,00 A2	-2 181 351,30
Fonctionnement	5 163 879,63	3 868 131,24	(3) 3 309 428,61 A3	2 013 680,22

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	17 663 625,14	III + IV	17 831 296,22	B1 167 671,08
Investissement	I	1 424 440,70	III	3 605 792,00	B2 2 181 351,30
Fonctionnement	II	16 239 184,44	IV	14 225 504,22	B3 -2 013 680,22

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 424 440,70
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 424 440,70
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 16 239 184,44
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	16 239 184,44
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	Transports	
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	3 605 792,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	3 605 792,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	14 225 504,22
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	14 225 504,22
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres re
937	**Environnement**	
938	**Transports**	**0,00**
940	**Impositions directes**	**0,00**
941	**Autres impôts et taxes**	**0,00**
942	**Dotations et participations**	**0,00**
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnement groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 181 500,00	1 181 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 424 440,70	3 605 792,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 2 181 351,30	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	4 787 292,00	4 787 292,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 181 500,00	1 181 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	16 239 184,44	14 225 504,22
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 013 680,22
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	17 420 684,44	17 420 684,44

TOTAL DU BUDGET (5)	22 207 976,44	22 207 976,44

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3)Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

II
A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	2 363 000,00	2 363 000,00	0,00	2 363 000,00	2 363 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

II
C

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 616 947,00**	**1 424 440,70**	**3 362 851,30**	**3 362 851,30**	**4 787 292,00**
90 Opérations ventilées	1 616 947,00	1 424 440,70	0,00	0,00	1 424 440,70
- en AP/CP (2)	1 616 947,00	1 424 440,70	0,00	0,00	1 424 440,70
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	1 000 000,00	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00	1 181 500,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		2 181 351,30	2 181 351,30	2 181 351,30
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 616 947,00**	**3 605 792,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**4 787 292,00**
90 Opérations ventilées	1 616 947,00	3 605 792,00	0,00	0,00	3 605 792,00
- Recettes affectées	1 616 947,00	3 605 792,00	0,00	0,00	3 605 792,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 000 000,00	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00	1 181 500,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**8 276 261,00**	**16 239 184,44**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**17 420 684,44**
93 Services ventilés	7 276 261,00	16 239 184,44	0,00	0,00	16 239 184,44
- en AE/CP	7 276 261,00	16 239 184,44	0,00	0,00	16 239 184,44
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	1 000 000,00	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00	1 181 500,00
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**8 276 261,00**	**14 225 504,22**	**3 195 180,22**	**3 195 180,22**	**17 420 684,44**
93 Services ventilés	7 276 261,00	14 225 504,22	0,00	0,00	14 225 504,22
94 Services communs non ventilés	1 000 000,00	0,00	1 181 500,00	1 181 500,00	1 181 500,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de [illegible]	TOTAL (BAR N-1 + VOTE)
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		2 013 680,22	2 013 680,22	2 013 680,22

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**1 424 440,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	1 424 440,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	1 424 440,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	3 605 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	3 605 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 181 500,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**16 239 184,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	16 239 184,44	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	16 239 184,44	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**14 225 504,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	14 225 504,22	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**1 424 440,70**	**3 605 792,00**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	1 424 440,70	3 605 792,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **1 424 440,70**	II **3 605 792,00**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*0,00*
TOTAL	III **1 181 500,00**	IV **1 181 500,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :…….	**0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	2 181 351,30	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**4 787 292,00**	II + IV + VI + VII	4 787 292,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**16 239 184,44**	**14 225 504,22**
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	16 239 184,44	14 225 504,22
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	**0,00**	**0,00**
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I **16 239 184,44**	II **14 225 504,22**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
947 Transferts à l'intérieur de la section	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*	
TOTAL	III **1 181 500,00**	IV **1 181 500,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :…… 0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**17 420 684,44**	II + IV + VI	**17 420 684,44**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**2 616 947,00**	**1 424 440,70**	**3 362 851,30**	**3 362 851,30**	**4 787 292,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 616 947,00**	**1 424 440,70**	**0,00**	**0,00**	**1 424 440,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	1 616 947,00	1 424 440,70	0,00	0,00	1 424 440,70
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***1 000 000,00***		***1 181 500,00***	***1 181 500,00***	***1 181 500,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*1 000 000,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			2 181 351,30	2 181 351,30

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**8 276 261,00**	**16 239 184,44**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**17 420 684,44**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**7 276 261,00**	**16 239 184,44**	**0,00**	**0,00**	**16 239 184,44**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	7 276 261,00	16 239 184,44	0,00	0,00	16 239 184,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***1 000 000,00***		***1 181 500,00***	***1 181 500,00***	***1 181 500,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*1 000 000,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**2 616 947,00**	**3 605 792,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**4 787 292,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 616 947,00**	**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	1 616 947,00	3 605 792,00	0,00	0,00	3 605 792,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***1 000 000,00***		***1 181 500,00***	***1 181 500,00***	***1 181 500,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*1 000 000,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**8 276 261,00**	**14 225 504,22**	**3 195 180,22**	**3 195 180,22**	**17 420 684,44**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**7 276 261,00**	**14 225 504,22**	**0,00**	**0,00**	**14 225 504,22**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	7 276 261,00	14 225 504,22	0,00	0,00	14 225 504,22
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***1 000 000,00***		***1 181 500,00***	***1 181 500,00***	***1 181 500,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*1 000 000,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		2 013 680,22	2 013 680,22	2 013 680,22

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**1 616 947,00**	**1 424 440,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 424 440,70**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 616 947,00	1 424 440,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424 440,70
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**1 000 000,00**	**0,00**		**1 181 500,00**	**1 181 500,00**		**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*1 000 000,00*			*1 181 500,00*	*1 181 500,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 616 947,00**	**1 424 440,70**	**0,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**0,00**	**1 181 500,00**	**2 605 940,70**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**2 181 351,30**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								TOTAL	4 787 292,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**1 616 947,00**	**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 616 947,00	3 605 792,00	0,00	0,00	3 605 792,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**1 000 000,00**	**0,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*1 000 000,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 616 947,00**	**3 605 792,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**4 787 292,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**4 787 292,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 616 947,00**	**0,00**	**0,00**	**1 616 947,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**1 424 440,70**	**0,00**	**0,00**	**1 424 440,70**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 616 947,00**	**0,00**	**0,00**	**1 616 947,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**3 605 792,00**	**0,00**	**0,00**	**3 605 792,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
	90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) =** **0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé		90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
	Reprises sur autofinancement	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
139172	*Subv. transf. FEDER*	1 000 000,00	1 181 500,00	1 181 500,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
	Amortissement des immobilisations	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	1 000 000,00	1 181 500,00	1 181 500,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**7 276 261,00**	**16 239 184,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 239 184,44**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	16 239 184,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 239 184,44
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**1 000 000,00**	**0,00**		**1 181 500,00**	**1 181 500,00**		**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*1 000 000,00*			*1 181 500,00*	*1 181 500,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**8 276 261,00**	**16 239 184,44**	**0,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**0,00**	**1 181 500,00**	**17 420 684,44**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00

TOTAL	**17 420 684,44**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**7 276 261,00**	**14 225 504,22**	**0,00**	**0,00**	**14 225 504,22**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	14 225 504,22	0,00	0,00	14 225 504,22
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**1 000 000,00**	**0,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*1 000 000,00*		*1 181 500,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**8 276 261,00**	**14 225 504,22**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**15 407 004,22**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**2 013 680,22**

TOTAL	**17 420 684,44**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé		93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 276 261,00**	**0,00**	**0,00**	**7 276 261,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**16 239 184,44**	**0,00**	**0,00**	**16 239 184,44**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 276 261,00**	**0,00**	**0,00**	**7 276 261,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**14 225 504,22**	**0,00**	**0,00**	**14 225 504,22**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage — **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25 Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) =** **0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé		93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	1 000 000,00	1 181 500,00	1 181 500,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
	Reprises sur autofinancement	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	1 000 000,00	1 181 500,00	1 181 500,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**1 616 947,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**1 616 947,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	sociale (hors RSA)	
13	Subventions d'investissement	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 616 947,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 616 947,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**1 616 947,00**	**0,00**	**0,00**	**1 616 947,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
RECETTES		**0,00**	**1 616 947,00**	**0,00**	**0,00**	**1 616 947,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
		90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et règlementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Sports (autres que scolaires)		
								90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie								
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**7 276 261,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**7 276 261,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**7 276 261,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**7 276 261,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**7 276 261,00**	**0,00**	**0,00**	**7 276 261,00**
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
RECETTES		**0,00**	**7 276 261,00**	**0,00**	**0,00**	**7 276 261,00**
747	Participations	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et règlementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 EUROS TTC €		30 JANVIER 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d?infrastructures d?intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... de l'exercice D	SOLDE de l'exercice E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1)Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2)Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3)Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4)Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5)Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6)Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE REGION (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**-2 181 351,30**	**-2 181 351,30**	**-2 181 351,30**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**2 181 351,30**	**2 181 351,30**	**2 181 351,30**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**2 181 500,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**	**2 181 500,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**II 1 181 500,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*1 000 000,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**VI 1 181 500,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 000 000,00**	**1 181 500,00**	**1 181 500,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*1 000 000,00*	*1 181 500,00*	*1 181 500,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d’un lotissement ou d’une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0008-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 10

Date de convocation : 12/06/2026

Présenté par La présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

.

Certifié exécutoire par La présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2026, et de la publication le 02/07/2026

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2026_0009

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :
TECHER JACQUES
VERGOZ MICHEL
ANNETTE CHRISTIAN
PLANTE PASCAL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /SGDRH / N°118611
PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0009
Rapport /SGDRH / N°118611

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2026,

Vu la délibération N° DAP 2024_0013 en date du 28 mars 2024 portant ajustement de la délégation de compétences accordée par le Conseil Régional à la Présidente de la Région Réunion, par délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021,

Vu le rapport N° SGDRH / 118611 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 11 juin 2026,

Considérant,

1. les nouveaux besoins des services pour l'accomplissement de ses missions,

2. les évolutions carrières des agents,

3. la nécessité de transformer des postes permanents afin de mettre en cohérence les besoins des services,

4. la nécessité d'avoir recours à un emploi de vacataire,

5. la nécessité de supprimer des postes afin d'apporter une cohérence globale et une lisibilité de l'organisation des effectifs,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
d'adopter la création des postes statutaires permanents suivants :

- 19 postes afin de répondre aux besoins d'un service ;
- 6 postes afin de permettre l'évolution carrière des agents ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

CAT	GRADE	EVOLUTION DE CARRIERE	CREATION NETTE	TOTAL
A	Attaché	1	1	2
	Ingénieur	2		2
	Attaché/Ingénieur		5	5
	Attaché/Administrateur/ Ingénieur/Ingénieur Chef		2	
TOTAL CATÉGORIE A		3	8	11
A/B	Attaché/Ingénieur/Rédacteur/ Technicien		3	3
TOTAL CATÉGORIE A/B		0	3	3
B	Rédacteur	0	1	1
	Technicien	1	1	2
TOTAL CATÉGORIE B		1	2	3
C	Adjoint Administratif	0	2	2
	Adjoint Technique		1	1
	Agent de Maitrise	2		2
	Adjoint Technique/Agent de Maitrise		3	3
TOTAL CATEGORIE C		2	6	8
TOTAL		6	19	25

Les postes permanents seront occupés par des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois correspondants. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-14 ou L332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

ARTICLE 2 :
d'adopter la transformation de 33 postes permanents à temps complets suivants pour ajuster les besoins des services :

	Ancienne situation du poste					Nouvelle Situation du poste				
N°	DGA	DIRECTION	Intitulé de Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois de Référence	DGA	DIRECTION	Intitulé de poste	Catégorie	cadre d'emploi
1	DGA SG	DSIO	Technicien d'Exploitation Informatique	B	Technicien	DGA SG	DSIO	Technicien VDI	B	Technicien
2	DGA SG	DSIO	Archiviste	A	Attaché Territorial	DGA SG	DSIO	Référent SI Archivage Numérique	C	Adjoint Technique
3	DGA SG	DSIO	Responsable de la Cellule Gestion du Réseau VDI et Travaux	A	Ingénieur Territorial	DGA SG	DSIO	Responsable de la Cellule Utilisateur VDI Travaux	A	Ingénieur
4	DGA SG	DSIO	Responsable Cellule Support Utilisateur	A	Ingénieur	DGA SG	DSIO	Un chef d'équipe Exploitation Infrastructure, Système et Réseau	A	Ingénieur
5	DGA SG	SPTM	Chef de Projet	A	Attaché Territorial	DGA SG	SPTM	Chef de projet Transformation	A/A+	Attaché/Ingénieur/ Ingénieur Chef/Administrateur
6	DGA SG	SPTM	Un chef de Projet DATA, Automatisation et Intelligence Artificielle	A	Ingénieur	DGA SG	SPTM	Un chef de Projet DATA, Automatisation et Intelligence Artificielle	A/A+	Ingénieur/Ingénieur Chef
7	DGA SG	DRH	Assistant Ressources Emplois Mobilités et Compétences	C	Adjoint Administratif	DGA SG	DRH	Un chargé de Recrutement	B	Rédacteur
8	DGA PAT	DBP	Chargé d'opération	B	Adjoint Technique	DGA PAT	DBP	Assistant Gestion Administrative et financière	C	Adjoint Administratif
9	DGA PAT	DBP	Coordonnateur Sécurité Incendie Santé	C	Adjoint Technique	DGA PAT	DBP	Coordonnateur Sécurité Incendie	B	Technicien
10	DGA PAT	DMG	Agent de manutention	C	Adjoint Technique	DGA PAT	DBP	Référent Sécurité Prévention amiante et Plomb	B	Technicien
11	DGA PAT	DMG	Agent en charge de la gestion du Pool Véhicules du Parc Automobile	c	Adjoint Administratif	DGA PAT	DMG	Gestionnaire Comptable	C	Adjoint Administratif
12	DGA DHS	DDCS	Chargé de la Culture et des Sports	A	Conseiller APS	DGA DHS	DDCS	Chargé de la Culture et des Sports	A	Attaché Territorial
13	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (1/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
14	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (2/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
15	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (3/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
16	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (4/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
17	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (5/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
18	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (6/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
19	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (7/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
20	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (8/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
21	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur (9/9)	C	Adjoint Technique	DGA RD	DEER	Agent d'exploitation – Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
22	DGA RD	DEER -SRE	Assistant RLGR	C	Adjoint technique	DGA RD	DEER-SRE	Assistant RLGR	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise
23	DGS	DC	Photographe	C	Adjoint Administratif	DGS	DC	Photographe	C	Adjoint Technique
24	DGA DEI	DE	INSTRUCTEUR ESS	A	Attaché Territorial	DGS	DDCIRI	Chargé de Mission	A	Attaché Territorial
25	DGA SG	DRH	Directeur des Ressources Humaines	A	Attaché Territorial	DGA SG	DRH	Directeur des Ressources Humaines	A/A+	Attache Territorial/Administrateur/Ingénieur
26	DGA DHS	DDCS	Rédacteur Territorial du Patrimoine/Evenementiel	B	Redacteur Territorial	DGA SG	DRH	Coordonnateur du Plan de Développement des Compétences des Outils RH	B	Rédacteur Territorial
27	DGA DEI	DATI	Préfigurateur de la maison du cinéma et des jeux vidéos	A	Attaché Territorial	DGA SG	DRH	Un chargé d'animation et d'ingénierie des parcours professionnels	A	Ingénieur
28	DGA DHS	DEVL (lycée)	Agent Polyvalent	C	Adjoint Territorial des Établissements d'Enseignements	DGA DHS	DEVL (lycée)	Agent Polyvalent	C	Adjoint technique des Établissements d'Enseignement/Adjoint Technique
29	DGA DHS	DEVL (lycée)	Agent Polyvalent (1/2)	C	Adjoint Territorial des Établissements d'Enseignements	DGA DHS	DEVL (lycée)	Agent Polyvalent	C	Adjoint technique des Établissements d'Enseignement/Adjoint Technique
30	DGA DHS	DEVL (lycée)	Agent Polyvalent (2/2)	C	Adjoint Territorial des Établissements d'Enseignements	DGA DHS	DEVL (lycée)	Agent Polyvalent	C	Adjoint technique des Établissements d'Enseignement/Adjoint Technique
31	DGA RS	REPRESENTATION DE PARIS	Régisseur d'avance – Secrétariat	c	Adjoint Administratif	DGA DEI	DT	Assistant de Direction	C	Adjoint Administratif
32	DGS	DGSOCR	Responsable Antenne Madagascar	A	Attaché Territorial	DGS	DGSOCR	Responsable Antenne Madagascar	B/C	Attaché/ Rédacteur
33	DGS	DACG	Un chargé de mission Évaluation des Politiques Publiques	A	Attaché Territorial	DGS	DGS – Inspection Générale	Chargé de Mission	A	Attaché Territorial

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

ARTICLE 3 :
de valider dans le cadre du suivi et du déploiement de nombreux dossiers liés à l'ingénierie financière la création de l'emploi d'un vacataire pour 125 heures pour une durée d'un an avec une rémunération fixée à 38,11 euros de l'heure.

ARTICLE 4 :
d'adopter la création d'un poste en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) afin de répondre ponctuellement à une surcharge de travail et des imprévus au niveau du Service Qualité Vie au Travail de la Direction des Ressources Humaines. L'ATA sera en charge de contribuer à la mise en œuvre de la politique handicap de la collectivité. Il s'agit d'un emploi non permanent à temps complet sur le grade de Rédacteur.
Le contrat est d'une durée de 6 mois maximum renouvelable 1 fois.

ARTICLE 5:
de valider la suppression des 134 postes permanents suivants afin d'apporter une cohérence globale et une lisibilité de de l'organisation des effectifs :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	NOMBRE
A	ATTACHE TERRITORIAL	17
	CONSEILLER PATRIMOINE	1
	CONSEILLER PHYSIQUE ET SPORTIF	2
	DIRECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1
	INGENIEUR CHEF TERRITORIAL	2
	INGENIEUR TERRITORIAL	3
	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1
	ATTACHE/INGENIEUR	1
Total A		**28**
B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL	1
	REDACTEUR TERRITORIAL	7
	TECHNICIEN TERRITORIAL	13
Total B		**21**
C	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	20
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	3
	ADJOINT TECHNIQUE	53
	ADJOINT PATRIMOINE	2
	AGENT DE MAITRISE	7
Total C		**85**
Total		**134**

ARTICLE 6 :
de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2026.

ARTICLE 7 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

ANNEXE 1 RAPPORT DU PERSONNEL
EVOLUTION DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE DURABLE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

2026 | **2026 - 2027**

ETAPE 1 - "PREFIGURATION"

- PREFIGURATEUR
- RESPONSABLE DE SERVICE AGRICULTURE DURABLE ET SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
- AGENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE PROGRAMMES

ETAPE 2 - "DIRECTION TRANSITOIRE"

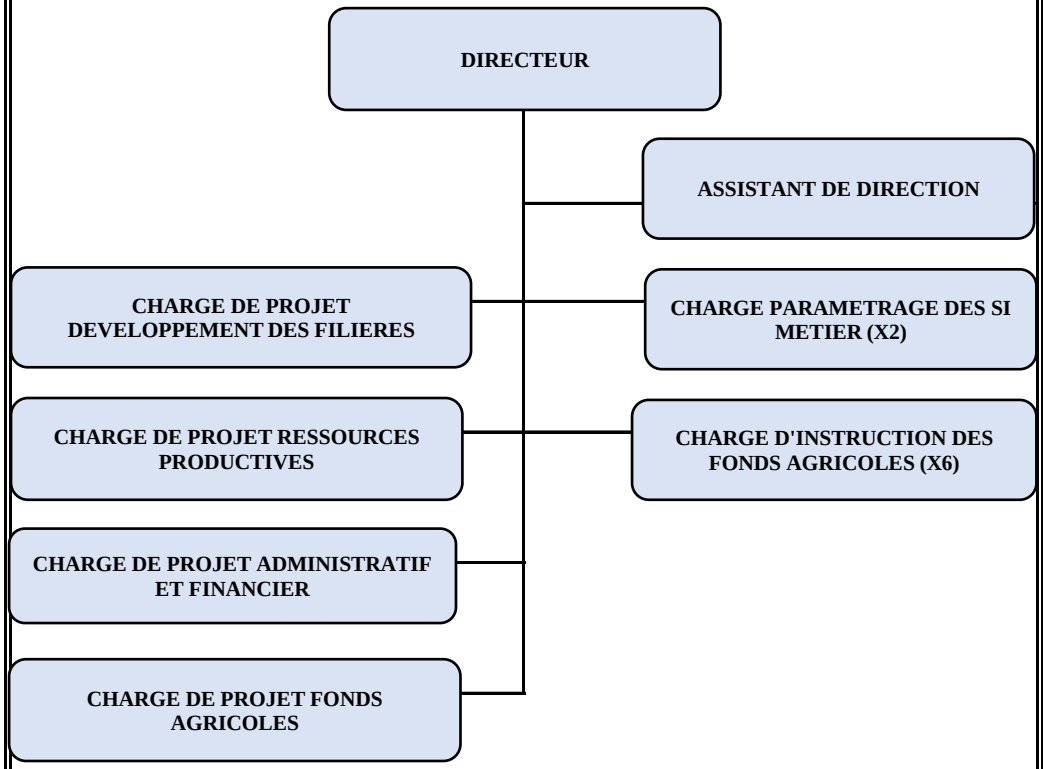

Intégration des postes en préfiguration dans l'organigramme transitoire

- ~~PREFIGURATEUR~~
- ~~RESPONSABLE DE SERVICE AGRICULTURE DURABLE ET SOUVERAINETE ALIMENTAIRE~~
- ~~AGENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE PROGRAMMES~~

ETAPE 3 - "ORGANIGRAMME FINAL EN COURS D'ELABORATION"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS NETTES DE POSTES

19

Direction Générale Adjointe – Développement Economique et Innovation: (5 :A ; 3 : A/B, 1 : B =9)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Justification
Direction de l'Agriculture Durable et de la Souveraineté Alimentaire	Directeur	A	Attaché/Ingénieur	-Mettre en Œuvre avec la Direction Générale, les politiques publiques régionales en matière de développement agricole, agroalimentaire et rural de la collectivité ; -Assurer le pilotage managérial, administratif, financier et juridique de la Direction…	Besoin Supplémentaire Reprise de la Compétence Agricole en 2028
	Assistant de Direction	B	Rédacteur	-Réception et suivi des courriers, notes, mails internes et externe, -Tenue des tableaux de bord de suivi des courriers, note parapheurs ; -Assurer/organiser la tenue des réunions et agenda du directeur ; Accueil physique et téléphonique…	
	Chargé de Projet Administratif et Financier	A	Attaché/Ingénieur	-Superviser la gestion Administratif et financière de la Direction ; -Coordonner les travaux du cycle annuel budgétaire de la Direction en lien avec le Service SAT de la DGA DEI -Développer le contrôle interne dans le cadre de la Démarche de certification des comptes annuels de la collectivité…	
	Chargé de Projet fonds Européens Agricoles	A	Attaché/Ingénieur	-Assurer la mission stratégique de préparer et de structurer la nouvelle architecture financière du futur Plan de Programmation National et Régional (PPNR) agricole et des aides régionales ;	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Justification
				- Assurer l'élaboration, la coordination et l'animation de la politique de gestion des fonds agricoles…	
Direction de l'Agriculture Durable et de la Souveraineté Alimentaire	Chargé de projet Développement des filières	A	Attaché/Ingénieur	-Participer et suivre les projets et actions des partenaires (plans de développement des filières, interprofessions, suivi macro économique, référentiel micro économique …) ; -Travailler avec les partenaires institutionnels et acteurs des filières et systèmes productifs…	Besoin Supplémentaire Reprise de la Compétence Agricole en 2028
	Chargé de projet Ressources Productives	A	Attaché/Ingénieur	-Participer et suivre les programmes institutionnels et actions des partenaires en lien avec la gestion des ressources productives (eau agricole, foncier, sols, biomasse, biodiversité, préservation sanitaire et phytosanitaire…); -Travailler avec les partenaires institutionnels et acteurs des filières et systèmes productifs…	
	Des chargés d'instruction des Fonds Agricoles (2 postes)	A/B	Attaché/Ingénieur/Rédacteur/Technicien	Assurer la mise en œuvre opérationnelle des aides agricoles (fonds européens PPNR et aides régionales)	
	Un Chargé de Paramétrage SI Métiers	A/B	Attaché/Ingénieur/ Rédacteur/Technicien	-Assurer le pré paramétrage et le déploiement du nouvel outil d'instruction métier ; -Traduire les besoins réglementaires et fonctionnels en arborescence numérique afin de fluidifier les processus de la demande de subvention au paiement final…	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

Direction Générale Adjointe -Routes et Déplacements: (5 :C)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Justification
Direction de l'Exploitation et de l'Entretien des Routes					
Direction de l'Exploitation et de l'Entretien des Routes	3 Agents d'Exploitation - Spécialité Patrouilleur	C	Adjoint Technique/ Agent de Maitrise	- Effectuer des patrouilles (diagnostic des principales dégradations de la voirie et intervention d'urgence) ; -Assurer la viabilité du réseau ; -Assurer la sécurité de l'itinéraire et des usagers de la Route ; -Effectuer un compte rendu journalier des évènements sur la main courante...	Poursuite de l'Organisation liée au nouveau règlement du temps de travail suite à l'audit réalisé en 2024
Subdivision Routière Ouest	Agent d'Exploitation	C	Adjoint technique	-Assurer la viabilité du réseau routier dont la brigade a la responsabilité, afin de permettre son utilisation en toute sécurité et tout confort par l'usager de la route ; -Veiller également à l'entretien et à la préservation du patrimoine routier	Poursuite de l'Organisation liée au nouveau règlement du temps de travail suite à l'audit réalisé en 2024
Direction des Infrastructures et des Déplacements	Assistant Administratif	C	Adjoint Administratif	-Assurer l'accueil physique et téléphonique pour le Service Prospective et le projet Réunion Express ; -Rédiger les courriers, notes, rapports et comptes rendus…	Besoin supplémentaire lié au projet Réunion Express

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

Direction Générale Adjointe – Secrétariat Général: (2 A/A+ ; 1C = 3)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Justification
DGA Secrétariat Général	Responsable Manag'Région Réunion	A/A+	Attaché/ Administrateur/Ingénieur/Ingénieur en Chef	- Préfigurer, piloter, développer et animer le dispositif Manag'Région Réunion, afin d'accompagner la transformation de la collectivité ; - Renforcer la culture managériale commune ; - Développer les compétences des encadrants et favoriser l'émergence d'une organisation innovante, apprenante et performante.	Besoin Supplémentaire
Service de la Transformation du Pilotage et de la modernisation	Chef de projet fonctionnel – Systèmes d'Information	A/A+	Attaché/ Administrateur/Ingénieur/Ingénieur en Chef	-Assurer l'interface entre les services informatiques et les services opérationnels de la collectivité dans la mise en œuvre des projets liés aux systèmes d'information.	Besoin Supplémentaire
Direction des Systèmes d'Information et Organisation	Un technicien d'exploitation Informatique	C	Adjoint Technique	- Administrer, exploiter et superviser des services du SI ; -Administrer, exploiter et superviser le réseau du SI ; -Administrer, exploiter et supervise la sécurité du SI…	Besoin Supplémentaire Réorganisation de la Direction

Direction Générale Adjointe – Secrétariat Général (support de la DRH) – Mise à Disposition (1:A ; 1 :C =2)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois
Direction des Ressources Humaines	Mise à disposition Université	C	Adjoint Administratif
Direction des Ressources Humaines	Mise à disposition Régie Zetwal	A	Attaché

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE EVOLUTION DE POSTES OU MISSIONS EXISTANTS

6

Pour information, parallèlement aux postes créés qui seront pourvus dans le cadre d'une évolution de carrière, il sera proposé la suppression des postes au tableau des effectifs, en fin d'exercice après avis du Comité Social Territorial. Les créations prévues dans ce rapport entraînent la suppression de 4 postes budgétaires

Direction Générale Adjointe – Routes et Déplacements : (2 A ; 1C = 3)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Justification
Direction de la Nouvelle Route du Littoral	Un Responsable d'exécution de marchés de travaux	A	Ingénieur	Le titulaire du poste sera responsable des aspects techniques des travaux. Il sera une personne ressource de la Direction pour toutes questions techniques, contractuelles, opérationnelles et plannings.	Valorisation des parcours
Direction des Infrastructures et des déplacements	Un chef de projet infrastructures routières	A	Ingénieur	En qualité de chef de projet, en conduite d'opération : -Assurer le montage des opérations ; -Assurer le suivi technique , administratif et financier des opérations confiées… En qualité de chef de projet, en maîtrise d'œuvre : -Donner son avis sur les dossiers réalisés par les prestataires ; - Réaliser les études jusqu'au DCE travaux en régie avec l'appui des techniciens de la direction…	Valorisation des parcours
Direction de l'exploitation et de l'entretien des routes- SRO	Un chef d'équipe	C	Agent de Maîtrise	-Assurer la gestion et la planification des missions et des tâches d'entretien, d'exploitation du réseau routier régional de l'Ouest bidirectionnelle ; -Animer, coordonner, contrôler, encadrer et manager une équipe de 7 collaborateurs.	Valorisation des parcours

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0009-DE

Direction Générale Adjointe – Secrétariat Général : (1 :C ; 1:B = 2)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Justification
Service des Assemblées	Chauffeur	C	Agent de Maîtrise	-Charger de conduire les élus lors de leurs déplacements dans le cadre de l'exercice de leur mandat	Valorisation des Parcours
Direction des Systèmes d'Information et Organisation	Un chef d'Equipe VDI Travaux	B	Technicien	- Assurer la gestion de l'équipe VDI Travaux	Réorganisation de la DSIO – redéploiement Interne

Direction Générale Adjointe – Développement Economique et Innovation : (1:A)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Justification
Direction de l'Attractivité du Territoire et des Industries de l'Image	Un chargé d'Appui au pilotage et à l'instruction des dispositifs de l'international	A	Attaché	- Assurer le développement de l'Internationalisation des entreprises réunionnaises et accompagner les entreprises à l'export ; - Participer également au pilotage, à l'instruction et venir en appui au service et en coordination avec toutes les cellules, dans le cadre des projets d'internationalisation menés par le service.	Valorisation des Parcours

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2026_0010

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :
TECHER JACQUES
VERGOZ MICHEL
ANNETTE CHRISTIAN
PLANTE PASCAL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DHSEVL / N°118654
SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0010
Rapport /DHSEVL / N°118654

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.214-1 du Code de l'éducation et L.811-8 du Code rural pour les lycées agricoles,

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération N° DAP 2024_0013 en date du 28 mars 2024 portant ajustement de la délégation de compétences accordée par le Conseil Régional à la Présidente de la Région Réunion, par délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021,

Vu le rapport N° DHSEVL / 118654 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 16 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 19 juin 2026,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 23 juin 2026,

Considérant,

1. le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière d'orientation et de planification scolaire,

2. la volonté de la Région Réunion d'assurer une plus grande égalité des chances dans la réussite scolaire et professionnelle de la jeunesse réunionnaise,

3. l'ambition de collectivité d'offrir une politique plus efficiente et en meilleure adéquation avec les besoins réels de la jeunesse réunionnaise,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
d'approuver le schéma prévisionnel des formations professionnelles sous statut scolaire joint en annexe ;

ARTICLE 2 :
de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre les orientations du schéma prévisionnel des formations professionnelles sous statut scolaire ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

ARTICLE 3 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie-Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

REGION REUNION

Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles

Diagnostic régional
Enjeux et perspectives

GÉOCÉANE Planification territoriale

20 mai 2026
Version 1.2.1

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

1. Diagnostic régional de la formation et des emplois

Rappel du contexte 1

Les objectifs du schéma au regard des enjeux du territoire 2

Le cadre législatif du SPF 3

Le CPRDFOP 2025-2030 4

Le SRFSS 2025-2030 5

Le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) 6

Le projet stratégique académique 2025-2029 7

La réforme de la voie professionnelle 8

les CMQ, les lycées des métiers et les nouveaux lycées 9

A. L'offre de formation **10**

1. Les effectifs en formation sous statut scolaire 11
2. Le poids de l'apprentissage dans les filières professionnelles 12
3. Les filières professionnelles 13
4. Les filières professionnelles par sexe 16
5. La sociologie des collégiens et des lycéens 17
6. Les 3èmes prépa-métiers 19
7. Les 3èmes SEGPA 20
8. Panorama de l'orientation à la sortie de 3ème jusqu'en BTS 21
9. L'orientation des élèves en formation 22
10. L'évolution des taux de passage à la fin de la troisième 28
11. Les prévisions d'effectifs scolaires 29
12. Les CAP 33
13. Les bac pro 36
14. La mobilité des jeunes en formation 39
15. Les internats 40

B. Les emplois **42**

1. La population et les actifs 43
2. Le taux d'emploi 44
3. Le niveau de qualification et niveau d'accès à l'emploi 46
4. Les non diplômés 48
5. Les emplois à la Réunion par filière 49
6. Les emplois par sexe 51
7. Les emplois par âge 52
8. Les besoins en main d'œuvre recensés par France Travail 53
9. Le lien entre formation et emploi 54
10. Le manque de main d'œuvre 55
11. L'intensité d'embauche 56
12. L'adéquation salariale 57

Synthèse

L'offre de formation 58

Les emplois 60

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

2. Analyse et propositions par filière

AGRICOLE

1. Agriculture 62
2. Pêche 70

PRODUCTION

3. Bâtiment : gros œuvre, travaux publics 76
4. Bâtiment : second œuvre 84
5. Travail des métaux 92
6. Mécanique 100
7. Electromécanique, production industrielle 108
8. Electricité, énergies 116
9. Production alimentaire 125
10. Textile, habillement, cuir 133
11. Production et travail du bois 141
12. Techniques graphiques, impression 149

SERVICES

13. Transport, logistique 155
14. Numérique, supports aux entreprises 163
15. Commerce 172
16. Santé, social, soins personnels 181
17. Hôtellerie, tourisme et loisirs 189
18. Environnement, nettoyage et sécurité 197
19. Communication, médias 205
20. Création et production artistique 213

Synthèse des propositions par filière 221

Contributions

Contribution du CCEE 224
Contribution de la Direction Cohésion Sociale et Solidarités 230
Contribution de la DAAF 231

Bibliographie 232

Nota : les contributions du Rectorat ont été intégrées dans chaque filière.

LES ETABLISSEMENTS A LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

56 Établ.

13	14	18	11
			Privé

45 LYCÉES PUBLICS

GÉNÉRAUX ET TECHNO.	PROFES-SIONNELS	POLY-VALENTS	6 LYCÉES PRIVÉS et 5 MFR

NORD

12 403

4 936	3 073	2 939	Privé 1 381

26% des effectifs

461 Places en internat

OUEST

11 034

2 234	2 840	5 109	Privé 684

23% des effectifs

752 Places en internat

EST

7 655

2 809	2 049	2 242	Privé 223

16% des effectifs

296 Places en internat

SUD

16 361

2 802	3 922	7 886	Privé 1 445

34% des effectifs

841 Places en internat

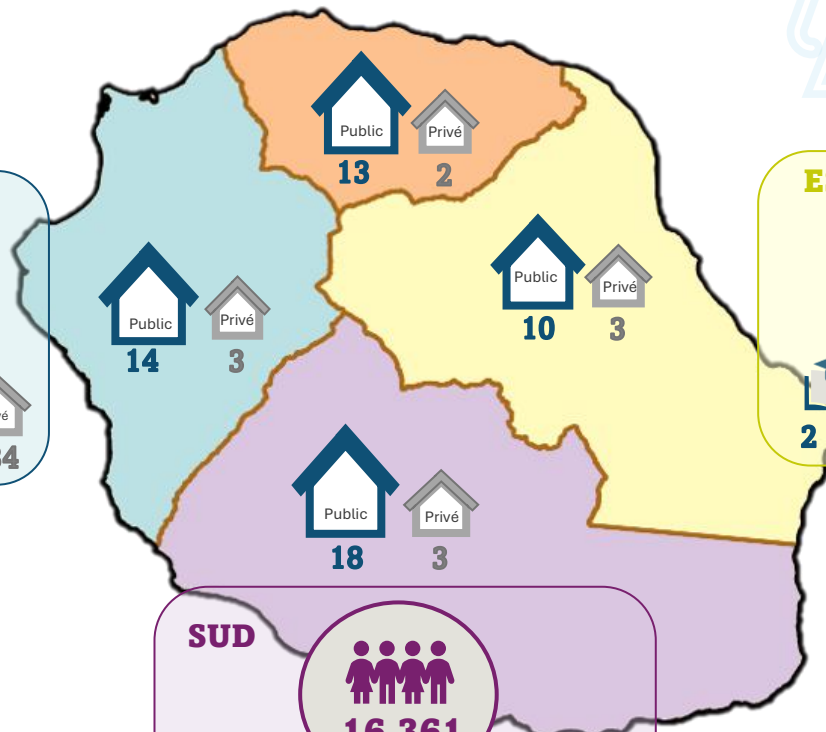

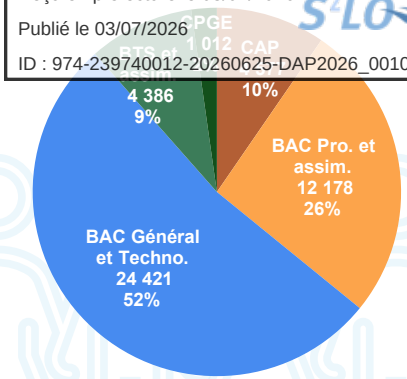

2 350 places en internat

2025-2035
- 3 500 lycéens
dans les lycées publics* :
+ 80 élèves (CAP, Bac pro)
- 3 170 en général et technologique
-330 en BTS
- 150 en CPGE

2035-2050 :
- 3 700 lycéens
(publics et privés)

* A taux de passages constants

- **43% de FILLES en formation professionnelle contre 30% en métropole.**
- **18% des élèves DÉCROCHENT à la fin de la première année de CAP et 10% à la fin de la seconde bac pro.**

Rappel du contexte

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

En 2022, la Réunion présente un portrait socio-éducatif marqué par :

- 25 % de NEET[1] de 15 à 29 ans (50% de NEET des 21 à 29 ans),
- un enfant sur deux appartient à une famille vivant en-deçà du seuil de pauvreté,
- à l'entrée en 6ème, l'espérance d'atteindre le niveau de baccalauréat est de 67% à La Réunion en 2024.
- l'île dénombre aussi plus de 115 000 illettrés.
- taux de décrochage de l'ordre de 1/3 dans la voie professionnelle

En outre, l'étude INSEE de 2024 « Scolarités courtes à La Réunion… » montre que par an, 3 100 jeunes sont déscolarisés avant 18 ans, et 14 800 autres entre 18 et 20 ans. Ces indicateurs montrent non seulement les difficultés sociales auxquelles la population est confrontée mais également l'enjeu de l'éducation, levier collectif pour soutenir les jeunes.

De fait, compte tenu du contexte socio-éducatif local, **ce schéma a pour ambition d'accompagner les jeunes vers l'emploi en leur offrant des opportunités d'épanouissement personnel et professionnel**. Aussi, tout en tenant compte de leurs aspirations, le développement de l'offre de formation doit se faire au regard de la réalité des besoins exprimés par le monde économique et des filières porteuses d'emploi, en lien notamment avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), actualisé en décembre 2022, les contrats de filières et les gestions prévisionnelles des emplois et des compétences (GPEC)…

Lancé en 2011 et actualisé en 2015 pour la période 2015-2025, le dernier outil de planification de la collectivité, **le Schéma directeur des lycées (SDL)**, avait pour objectif de disposer d'un outil de programmation et de connaissance relatif à la gestion du bâti scolaire relevant de sa compétence. Cet outil devait ainsi permettre de préparer l'évolution de la population lycéenne (baisse, stagnation…) en optimisant le fonctionnement des établissements, en agissant avec les autorités académiques sur la sectorisation et en réalisant l'extension des bâtiments existants ou la construction de nouveaux lycées le cas échéant.

Toutefois, compte tenu des réformes éducatives en cours ou à venir (transformations de la voie professionnelle, de la voie technologique…), des données démographiques qui doivent être actualisées à l'approche de 2030, des orientations stratégiques régionales à mettre en œuvre, il est nécessaire **d'élaborer un schéma prévisionnel des formations professionnelles sous statut scolaire**. Ce schéma impactera nécessairement les orientations du schéma directeur des lycées, qui sera également révisé.

En outre, **la réforme de la voie professionnelle, dont l'objectif est de faire du lycée professionnel une voie de réussite**, choisie par les élèves et leurs familles et reconnue par la société et les entreprises, devra être prise en compte. Cette prise en compte se fera au travers des douze grandes mesures arrêtées par le gouvernement au regard des déclinaisons portées par la circulaire interministérielle du 13 juillet 2023 sur l'accélération de la transformation de la carte des formations professionnelles scolaires et qui visent à :

- lutter contre le décrochage scolaire ;
- améliorer la réussite dans les poursuites d'études ;
- améliorer l'insertion professionnelle des lycéens ;
- améliorer et diversifier l'offre de formation en cohérence avec les besoins à court et long terme du territoire ;

[1] *Ni en emploi, ni en études, ni en formation.*

Les objectifs du SPF et les axes du schéma au regard des enjeux du territoire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le schéma prévisionnel des formations scolaires professionnelles (SPFSP) est **une feuille de route** stratégique quinquennale visant à réformer et à optimiser l'ensemble de l'offre professionnelle scolaire initiale sur l'île avec comme ambition d**'aligner** autant que ce peu, cette dernière **sur les besoins du marché de l'emploi et les orientation su SRDEII** (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'internationalisation). **Il prend aussi en compte les autres schémas régionaux** déjà élaborés ou en cours et notamment le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2025-2035 (SRESRI), le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), le plan d'action pour la recherche et l'innovation 2022-2027 (« S5 »).

Se schéma, évolutif, ne peut se réaliser qu'en concertation et en cohérence avec les différents partenaires de la Région qui œuvrent pour la réussite scolaire des élèves : Rectorat, Direction de l'Agriculture, instances régionales et partenaires de l'Education.

Les grands axes

- **Adapter l'offre de formation** : Assurer une meilleure adéquation des diplômes aux réalités du marché pour chaque filière de métier en comblant les pénuries de main d'œuvre qualifiée dans certaines filières et en rapport avec les demandes recensées auprès des différentes OPCO dans les gestions prévisionnelles des emplois et des compétences (GPEC).

- **Moderniser et diversifier l'offre de formation** sur les secteurs porteurs et émergents identifiés dans le SRDEII : **L'économie bleue** avec la création du lycée de la mer au Port, **le tourisme** avec la création du lycée de l'hôtellerie et du tourisme à Saint-André.

- **Optimiser la répartition spatiale :** Assurer une offre de formation équilibrée entre les micro-régions en conservant et en développant les formations de « proximité » et notamment dans les cirques.

- **Garantir à tous les élèves un parcours scolaire** : le maintien d'une capacité d'accueil suffisante en CAP reste une « pierre angulaire » pour accueillir spécifiquement un public fragilisé issu des SEGPA, 3ème prépa-métiers ou des jeunes décrocheurs, qui sont proportionnellement bien plus nombreux à la Réunion qu'en métropole. L'objectif aussi recherché est d'accompagner aussi des élèves qui présentent des besoins éducatifs particuliers afin de respecter l'équité des chances. Dans cet objectif, il est proposé de créer un établissement dédié de type Lycée d'enseignement adapté (LEA) à Saint-Joseph.

- **Assurer l'égalité des chances et la mixité** : lutter activement contre la ségrégation des métiers induite par les stéréotypes de genre. Cela implique d'encourager les filles vers les filières techniques et industrielles et les garçons vers celles du service et du social. Pour cela, la mixité du public sera recherchée dans tous les lycées en fonction des potentialités locales (rendre les lycées plus polyvalents).

- **Sécuriser les Parcours et lutter contre l'Echec Scolaire :** Contribuer à la réduction du taux de décrochage scolaire, particulièrement élevé dans la voie professionnelle, en offrant des parcours plus lisibles et plus attractifs afin d'améliorer l'accès à l'emploi. La spécialisation de certains lycées en **concentrant certaines formations de pointe ou en tension sera recherché, et en développant le nombre de lycées des métiers ou de campus des métiers et de la qualification (ex : lycée de la mode, campus ENR)** là ou les besoins ou les infrastructures sont les plus adaptés.

Le cadre législatif du SPFSP

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Compétence partagée entre l'État et les collectivités concernées et codifiée au livre II du Code de l'éducation, la planification des formations concerne entre autres **le Schéma Prévisionnel des Formations (SPF).**

Selon **l'article L214-1 du code de l'éducation** : « *Compte tenu des orientations nationales et après accord des conseils départementaux pour les établissements relevant de leur compétence,* ***le conseil régional adopte*** *et transmet au représentant de l'Etat dans la région* ***le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole*** *[…]. Le conseil régional associe les représentants désignés par les établissements d'enseignement privés sous contrat à l'élaboration du schéma prévisionnel des formations* ».

Lancé en 2011 et actualisé en 2015 pour la période 2015-2025, le dernier outil de planification de la collectivité, le Schéma directeur des lycées (SDL), avait pour objectif de disposer d'un outil de programmation et de connaissance relatif à la gestion du bâti scolaire relevant de sa compétence. Cet outil devait ainsi permettre de préparer l'évolution de la population lycéenne (baisse, stagnation…) en optimisant le fonctionnement des établissements, en agissant avec les autorités académiques sur la sectorisation et en réalisant l'extension des bâtiments existants ou la construction de nouveaux lycées le cas échéant.

Toutefois, compte tenu des réformes éducatives en cours ou à venir (transformations de la voie professionnelle, de la voie technologique…), des données démographiques qui doivent être actualisées à l'approche de 2030, des orientations stratégiques régionales à mettre en œuvre**, il est nécessaire d'élaborer un schéma prévisionnel des formations professionnelles sous statut scolaire**. Ce schéma impactera nécessairement les orientations du schéma directeur des lycées, qui sera également révisé .

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le contexte législatif

Selon l'article L6121-1 du code du travail, la Région est chargée de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. A ce titre, elle assure notamment la définition et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle, l'élaboration du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) selon l'article L.214-13** et l'adoption de la carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage prévue au troisième alinéa de l'article L.214-13-1 du code de l'Education.

L'article L. 214-13 du code de l'éducation, le Contrat de Plan définit, sur le territoire régional et, le cas échéant, par bassin d'emplois, les objectifs, les orientations et les priorités relatives :
- à l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation ;
- à la formation professionnelle initiale et continue, y compris les formations sanitaires et sociales ;
- aux actions en faveur des jeunes destinées à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières. Cette partie prend également en compte les besoins liés à l'hébergement et à la mobilité de ces jeunes, permettant de faciliter leur parcours de formation ;
- aux actions de formation professionnelle en faveur des adultes et ayant pour but de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ou l'accès à la certification professionnelle ;
- aux actions de formation professionnelle en faveur des personnes en situation de handicap et ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou celles en lien avec la réorientation professionnelle ;
- au développement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ;
- à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.

Les 4 axes stratégiques du CPRDOF

Axe 1 : Développer une vision prospective et partagée des besoins :

1A - Coordonner les actions d'observation et de prospective sectorielles et territoriales
1B - Renforcer la connaissance des publics cibles pour mieux identifier leurs besoins

Axe 2 : Définir et déployer une offre de formation de qualité, adaptée au territoire et innovante :

2A - Construire les formations en lien avec les partenaires sociaux et les besoins en emplois du territoire, notamment les métiers en tension et à fort potentiel de recrutement
2B - Renforcer la qualité des formations et la montée en compétences des organismes de formation
2C - Renforcer la logique de contrôle des organismes de formation
2D - Soutenir l'innovation pédagogique et la transformation de l'appareil de formation
2E -Favoriser un déploiement équilibré des formations sur le territoire

Axe 3 : Favoriser un accès renforcé et durable à la formation tout au long de la vie :
3A - Renforcer les parcours de montée en compétences et l'acquisition des compétences clés, notamment pour les publics éloignés de l'emploi
3B - Lutter contre les freins à l'entrée et pendant la formation
3C - Favoriser l'accessibilité universelle des formations
3D - Améliorer le suivi des parcours d'insertion professionnelle post-formation

Axe 4 : Orienter les Réunionnais tout au long de la vie, en valorisant les métiers et en facilitant un choix éclairé de formation et de reconversion professionnelle :
4A – Structurer le SPRO et proposer une cartographie des acteurs de l'orientation sur le territoire
4B - Encourager des parcours intégrant des immersions dans le monde professionnel (développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, stages, alternances, ...) et renforcer le lien école-entreprise
4C - Mieux communiquer sur les métiers et les opportunités d'emplois du territoire, notamment sur les métiers à fort potentiel de recrutement (en lien avec les OPCO et les branches professionnelles)
4D - Accompagner les reconversions tout au long de la vie et professionnaliser les acteurs du CEP, notamment sur les métiers porteurs et en tension
4E – Renforcer les liens entre les prescripteurs

Le SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2025-2030

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le contexte législatif

le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) constitue un outil de pilotage pluriannuel articulé au CPRDFOP, qui permet à la collectivité régionale d'orienter et de coordonner les actions de formation conduisant à des diplômes ou certifications dans les secteurs de la santé, du travail social et du médico-social, notamment en ce qui concerne la répartition géographique des formations, les capacités d'accueil, les passerelles, l'innovation pédagogique ou encore l'insertion professionnelle des apprenants.

Ces compétences ont été réaffirmées par la loi du 5 mars 2014, qui a inscrit les formations sanitaires et sociales dans le Service Public Régional de Formation Professionnelle.

Les deux documents programmatiques CPRDFOP et SRFSS ont été votés lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2025.

Les 5 axes stratégiques du SRFSS

Axe 1 : Anticiper les besoins des secteurs sanitaire et social et des apprenants face aux mutations sociétales, économiques et environnementales :
1A - Développer une observation partagée par le monde de la formation et le milieu professionnel afin d'anticiper les besoins en compétences et en emplois du territoire
1B - Réaliser une veille régulière des évolutions du secteur et identifier leurs impacts sur les formations et les métiers

Axe 2 : Accompagner les centres de formation pour le développement d'une offre de formation innovante :

2A - Soutenir l'innovation pédagogique, le développement de la formation par la pratique et la mise en place de passerelles
2B - Formaliser et homogénéiser l'utilisation de l'intelligence artificielle
2C - Favoriser les échanges de pratiques pédagogiques et la mutualisation de moyens

Axe 3 : l'attractivité et l'information sur les formations et les métiers du sanitaire et du social :

3A - Renforcer et adapter les modes de communication et de découverte des métiers
3B - Développer la sensibilisation « au plus tôt » et l'information dans le milieu scolaire
3C - Rapprocher les employeurs des futurs professionnels en s'appuyant sur les organismes de formations et les branches professionnelles

Axe 4 : Veiller à une couverture géographique équilibrée de l'offre de formation :

4A – Réduire les déséquilibres territoriaux en matière de formation
4B - Soutenir la mobilité infrarégionale et extraterritoriale dans le cadre de stages/ spécialisations et soutenir des projets de coopération européenne
4C – Optimiser et densifier l'offre de formation

Axe 5 : Agir sur la levée des freins à l'emploi et à la formation et accroître la QVCT des apprenants :

5A - Adapter les modalités de formation aux profils des apprenants
5B - Renforcer l'accessibilité aux formations en particulier pour le public en situation de handicap ou public fragilisé
5C - Améliorer la visibilité/ lisibilité des services de droit commun pour en faciliter l'accès
5D - Accompagner les terrains de stage dans l'amélioration des conditions d'accueil

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de La Réunion, "**La Nouvelle Économie**", définit les orientations stratégiques pour le développement économique de l'île sur la période 2021-2028. Ce schéma vise à renforcer le tissu économique local tout en favorisant la création de valeur.

Les six priorités stratégiques du SRDEII sont :

1. **Soutenir le dynamisme de nos entreprises** : Accompagner les entreprises réunionnaises dans leur croissance et leur transformation.
2. **Vers une économie plus coopérative, inclusive et équitable** fondée sur la solidarité, l'innovation sociale et le développement durable pour créer des emplois locaux et réduire les inégalités.
3. **Structure les filières porteuses :** structurer des secteurs porteurs et émergents pour l'économie locale, en favorisant l'innovation et la diversification.
4. **Favoriser l'innovation et la recherche pour une économie plus compétitive** : stimuler la créativité et la coopération entre entreprises, universités et laboratoires afin de développer des technologies, des savoir-faire et des filières innovantes qui renforcent la compétitivité du territoire.
5. **L'insertion internationale, le nouvel horizon de l'économie réunionnaise** : renforcer l'ouverture de La Réunion sur la zone océan Indien et au-delà, en développant les échanges commerciaux, les partenariats économiques et la coopération régionale, afin de diversifier l'économie, attirer les investissements et accroître son rayonnement international.
6. **Favoriser une croissance équilibrée au servie de nos territoires** : coordonner le développement d'outils d'analyse économique et de gestion des politiques publiques pour optimiser la performance des services publics pour un développement équilibré du territoire.

Les filières porteuses

- **Agroalimentaire :** Renforcement de la production locale et valorisation des produits du terroir.
- **Bâti tropical :** Développement de techniques de construction adaptées au climat tropical, favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux locaux.
- **Économie bleue :** Exploitation durable des ressources maritimes, incluant la pêche, l'aquaculture et les biotechnologies marines.
- **Numérique :** Promotion des technologies de l'information et de la communication pour stimuler l'innovation et la compétitivité des entreprises.
- **Energies renouvelables :** Soutien aux initiatives visant à développer des sources d'énergie propres et durables, telles que le solaire, l'éolien et la biomasse.
- **Tourisme :** Valorisation des atouts culturels et naturels de l'île pour attirer un tourisme durable et responsable.

Les filières émergentes

- **Industries culturelles et créatives :** Soutien à la production audiovisuelle, cinématographique et aux métiers liés à l'image.
- **Care (services à la personne et santé) :** Développement des services liés au bien-être, à la santé et à l'accompagnement des personnes.
- **Aéronautique et drones :** Promotion des activités liées à l'aviation, aux drones et aux technologies associées.
- **Numérique :** Développement des compétences locales dans l'appropriation de l'outil numérique, faire de la Réunion un hub du numérique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'école, creuset de la cohésion sociale du territoire réunionnais

Faire de l'École le levier central de la cohésion sociale réunionnaise, en combinant inclusion, exigence académique, sécurité des environnements et ouverture territoriale et régionale.

Les quatre priorités structurantes
(en italique les principales actions en relation avec le SPFSP)

1. Une école qui inclut

Il s'agit de franchir un seuil décisif dans la professionnalisation et la spécialisation des enseignants, la formation et l'information de l'ensemble des personnels de l'académie tout en approfondissant le travail collaboratif avec les partenaires, en vue de mette en place de nouvelles structures : instituts médico-éducatifs (IME), pôles d'appui à la scolarité (PAS), etc.

Action 9 : Prévenir le décrochage scolaire en valorisant les différentes voies de formation, en renforçant le dialogue avec les familles, en promouvant l'ambition et la persévérance scolaire.

Action 10 :Ouvrir les établissements aux acteurs du monde professionnel pour mieux accompagner la structuration de réseaux et dynamiser la relation école – entreprise.

2. Une école, lieu d'acquisition des savoirs fondamentaux

les Savoirs Fondamentaux prennent une importance capitale pour assurer l'équité des apprentissages et rompre les déterminismes sociaux.
Déploiement d'une culture de l'évaluation et du pilotage par les données.
Optimisation du temps d'exposition scolaire (absentéisme, remplacement, continuité pédagogique).
Accélération du numérique éducatif

Action 14 : Poursuivre l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les différents environnements : école, collège, lycée général, technologique et professionnel, en et hors éducation prioritaire, en s'appuyant sur l'analyse des enjeux d'âge, de CSP, de genre, etc.

3. Une école offrant un environnement favorable au travail des élèves et des personnels

Face à la montée inédite de la violence, dans et autour de l'école, l'académie choisit d'y répondre autour d'actions fortes et clairement identifiées :
- Conforter le nouveau Service défense et sécurité académique (SDSA)
- Développement du programme pHARe.
-Développement des compétences psycho-sociales (CPS).
- Réussir la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route RH.

4. Une école ancrée dans la société et rayonnante dans l'océan Indien

L'éducation au développement durable doit devenir un réflexe collectif, associée à une réflexion sur le bâti, les rythmes et la résilience des établissements :

- Travailler autour du bâti et des rythmes scolaires pour permettre une prise rn compte du changement climatique dans la scolarisation des élèves.
- Poursuivre la valorisation du **créole** et des identités culturelles locales.
- Renforcement des parcours culturels, sportifs, citoyens.
•Mobilités internationales et structuration des **Campus des métiers et des compétences** (CMQ), avec projection régionale océan Indien.

Action 30 : Faire de l'académie un territoire innovant et apprenant, au service de la réussite des élèves.
Action 31 : Développer les campus des métiers et des compétences (CMQ) au niveau du territoire afin de les ouvrir vers les pays de la zone océan Indien.
L'existence de campus des métiers et des compétences (CMQ) sur le territoire permet d'articuler la stratégie entre le second degré et l'enseignement supérieur sur des filières économiquement très importantes à La Réunion. Les CMQ constituent un enjeu fort de collaboration entre l'École et le monde professionnel. Deux nouveaux CMQ, l'un sur le tourisme et l'hôtellerie, et l'autre sur les métiers de la mer et du nautisme s'ajouteront bientôt à ceux déjà existants sur le bâti tropical et le sanitaire et social, offrant ainsi à l'académie un formidable levier de rayonnement régional.

La réforme de la voie professionnelle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La réforme des lycées professionnels a pour ambition d'offrir à chaque jeune qui s'engage en voie professionnelle les meilleures chances de démarrer leur vie d'adulte, en facilitant leur accès à l'emploi. Dans un contexte où la difficulté à pourvoir les besoins en emploi et compétences est réelle et où s'engagent de grands chantiers d'avenir (réindustrialisation de la France, transition numérique et écologique, vieillissement de la population, prise en charge de la petite enfance…), la carte des formations professionnelles initiales constitue une des réponses apportées par l'Éducation nationale à l'ensemble de ces défis.

L'enjeu est de proposer des formations offrant de bonnes chances de poursuite d'études ou d'accès à l'emploi avec **le double objectif de proposer à chacun un parcours de réussite et de répondre aux besoins des entreprises et de la société**. La stratégie globale est élaborée avec toutes les parties prenantes ; elle est fixée avec le conseil régional, compétent pour définir la carte des formations professionnelles scolaires initiales.

Les réseaux d'établissements

La transformation de l'offre de formation professionnelle est travaillée dans une logique de réseau d'établissements, en concertation avec les acteurs économiques locaux.

Les Campus des Métiers et des Qualifications constituent une modalité efficace pour coopérer et pour rayonner. En complément, le label « **lycée des métiers** » est renouvelé. Une labellisation en réseau d'établissements est proposée depuis la rentrée 2023, pour favoriser des dynamiques collectives mobilisant l'ensemble des filières d'activité et l'ensemble des territoires.

L'ensemble a vocation à s'inscrire dans des réseaux thématiques nationaux qui associent campus des métiers et des qualifications et lycée des métiers.

La coloration* des diplômes professionnels et les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL)

Mesure de mise en adéquation des diplômes professionnels aux besoins du monde économique, la coloration des diplômes professionnels et les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL) répond aux besoins des territoires, tout en s'inscrivant dans un cadre national. Souple et élaborées par une équipe pédagogique et des partenaires professionnels, elle favorise l'insertion.

Après le recensement des colorations de diplômes professionnels régionalement reconnues, des colorations de portée nationale seront également mises en place.

Les formations courtes insérantes à l'issue d'un premier diplôme sont également encouragées : les chances d'insertion avec une spécialisation en Bac + 1 sont en effet augmentées de 20 points.

Demain, chaque baccalauréat professionnel offrira au moins une spécialité pour poursuivre ses études avec un Bac +1. De nouvelles mentions complémentaires, appelées spécialisations professionnelles, seront créées. Chaque lycée dialoguera avec les entreprises de son territoire pour ouvrir ces formations complémentaires. Cette année permet de mieux se préparer à un métier, par le parcours proposé et l'expérience acquise en entreprise.

Les **colorations de diplômes professionnels visent à rapprocher le monde de l'éducation de celui de l'entreprise. L'objectif est d'améliorer l'insertion des jeunes par une meilleure préparation aux environnements professionnels qui recrutent.*

les campus des métiers et des qualifications (CMQ), les lycées des métiers et les nouveaux lycées

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée polyvalent Georges Brassens - Saint-Denis
Lycée des métiers de l'automobile

Lycée professionnel A. Ramassamy - Saint-Denis
Lycée des métiers de la transition énergétique

Lycée polyvalent Bel Air – Sainte-Suzanne
Lycée des métiers de l'architecture métallique

Nouveau lycée (2027)
Lycée de la Mer – Le Port
Lycée des métiers de la pêche et de la maintenance navale

Nouveau lycée (2028)
Lycée du tourisme et de l'hôtellerie – Saint-André
Lycée des métiers de l'hôtellerie, restauration et production alimentaire

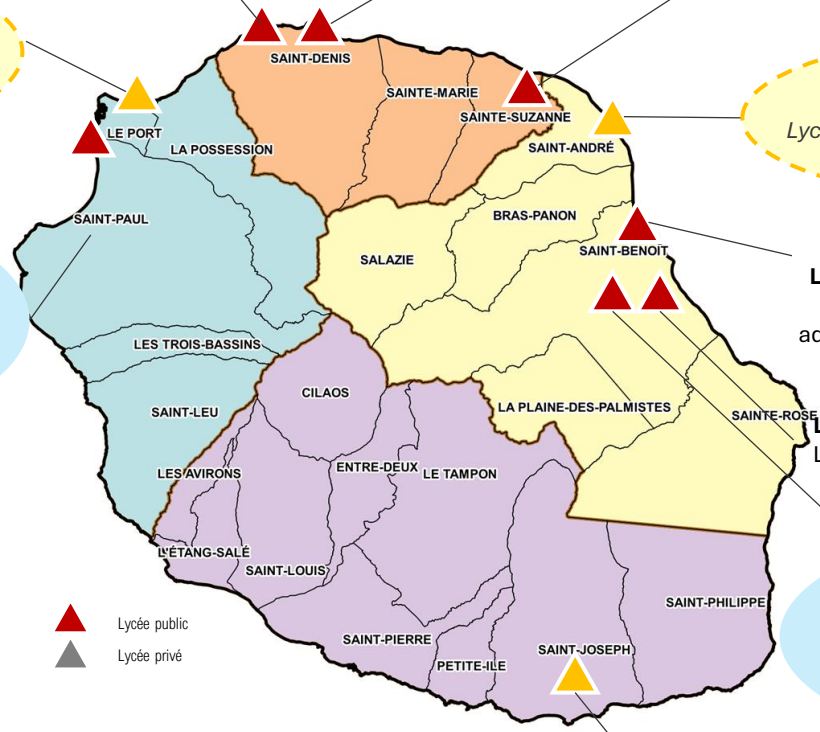

Campus des métiers
Génie civil et éco-construction en milieu tropical

Lycée polyvalent Jean Hinglo – Le Port
Lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics

Lycée polyvalent Nelson Mandela – Saint-Benoît
Lycée des métiers de la gestion des entreprises - administrative, comptable, financière, commerciale, informatique

Lycée professionnel Patu de Rosemont – Saint-Benoît
Lycée des métiers de la maintenance

Campus des métiers
Solidarité et bien-être

Lycée polyvalent Marie Curie - Saint-Benoît
Lycée des métiers de la santé et du social

Structure pédagogique du nouveau lycée d'enseignement adapté (LEA) – Saint-Joseph

Filière	Diplôme	Div.	Eff.	Total
Pôle Hôtellerie	CAP Cuisine	2	12	24
	CAP Hôtel Café Restaurant	2	12	24
	Bac Pro Cuisine	2	12	24
Pôle Commerce	CAP Équipier Polyvalent de Commerce	2	12	24
	Bac Pro Équipier Polyvalent de Commerce	2	12	24
Pôle Art floral	CAP Fleuriste	2	12	24
Pôle Agriculture	CAP Métiers de l'Agriculture	2	12	24
	TOTAL	**14**		**168**

Nouveau lycée (2028)
Lycée d'enseignement adapté (LEA) – Saint-Joseph
Lycée des métiers de l'hôtellerie, du commerce et de l'agriculture – 168 élèves

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

A. L'OFFRE DE FORMATION

1. LES EFFECTIFS EN FORMATION DANS LES LYCÉES EN 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

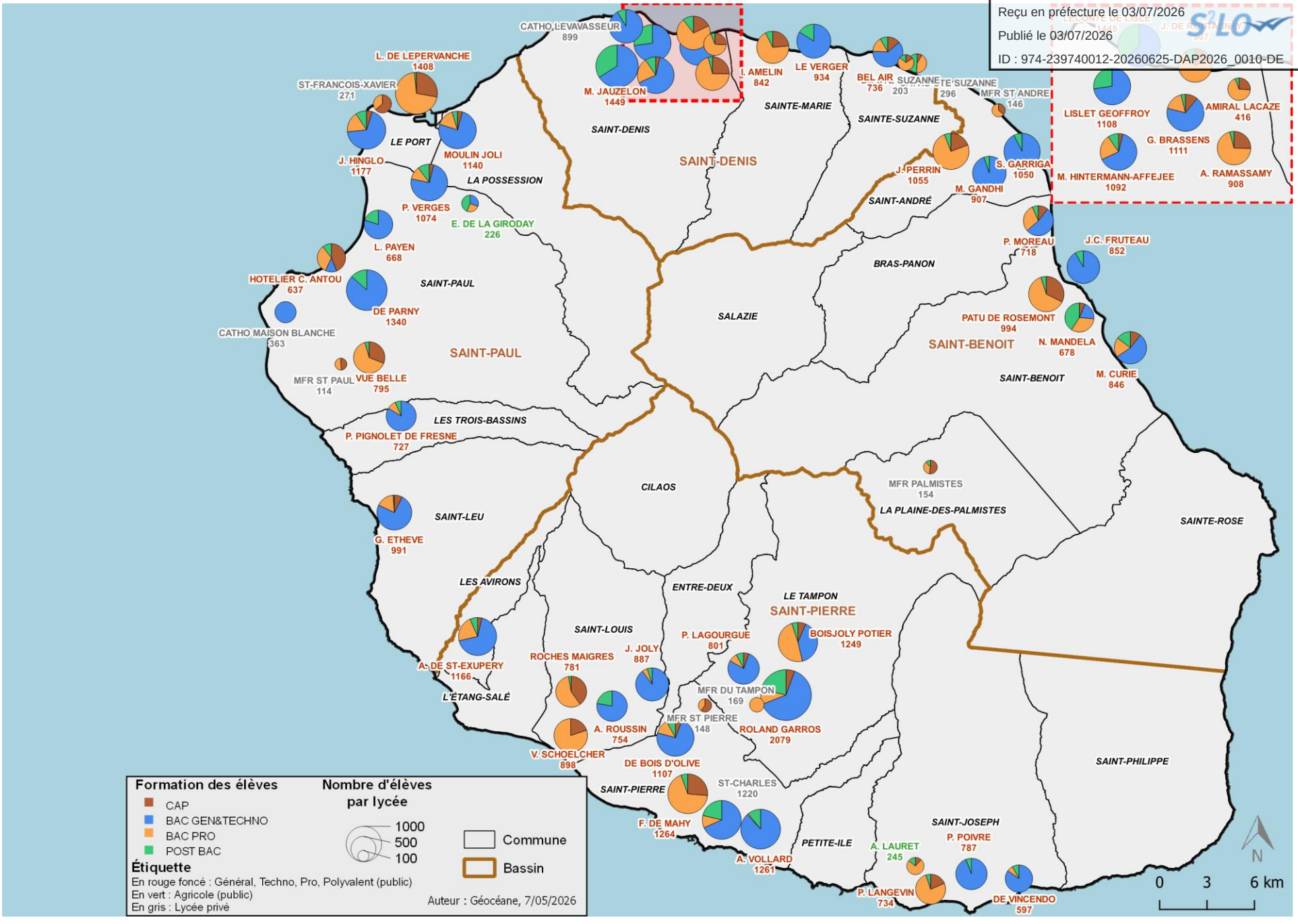

1. LES EFFECTIFS EN FORMATION SOUS STATUT SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

46 574 élèves sont en formation initiale (post 3ème) à la Réunion dont 42 841 dans les lycées publics et 3 733 dans les établissements privés.

Les CAP et les Bac professionnels sont surreprésentés à la Réunion alors que les bac généraux et technologiques représentent 52,3% des effectifs pour 62,3% en France métropolitaine.

Les étudiants en BTS sont en proportion plus nombreux à la Réunion alors que ceux inscrits en CPGE sont eux moins nombreux par rapport à la moyenne Française.

La part des effectifs dans les établissements privés à la Réunion est de 8% alors que la moyenne française est de 21,3%.

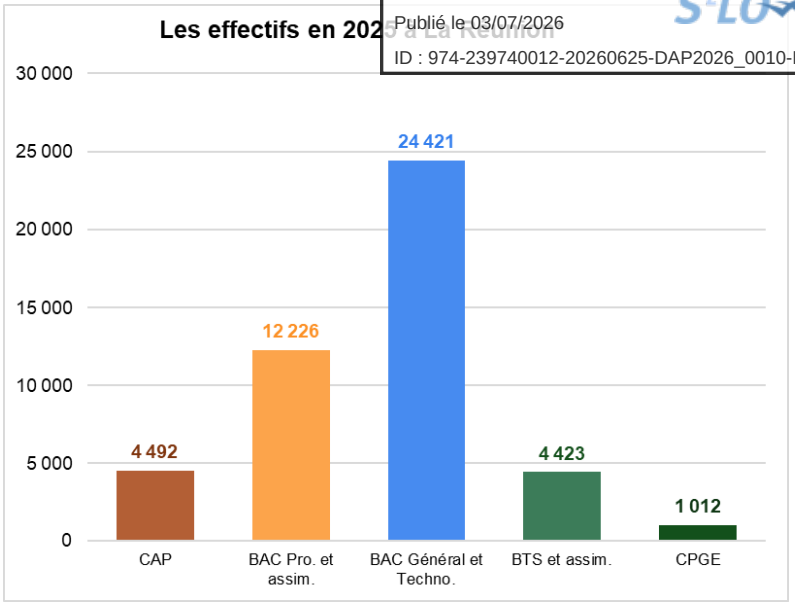

* Y compris établissements privés

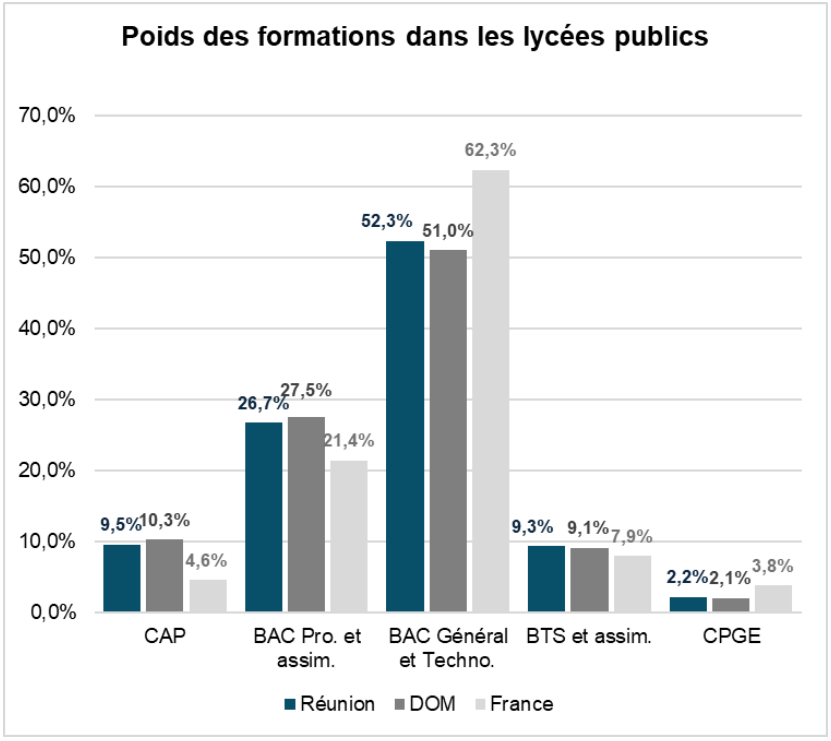

Source : Ministère Education nationale - 2025

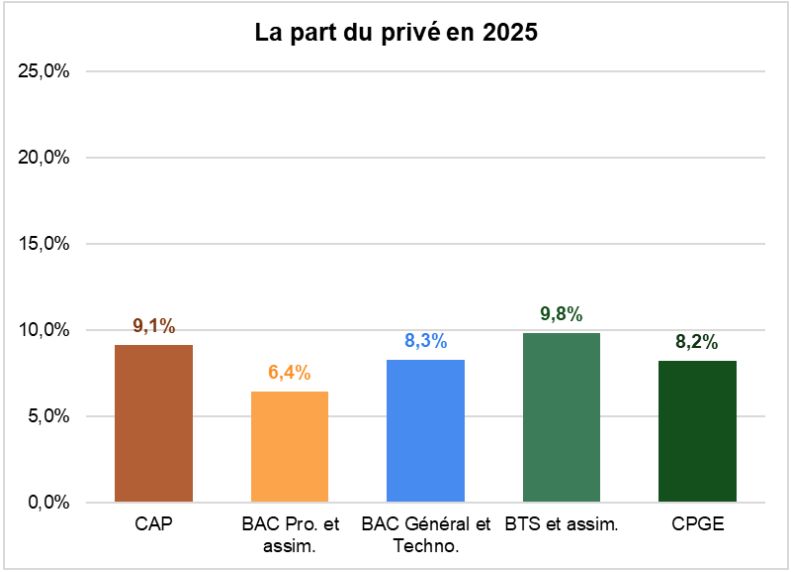

2. LE POIDS DE L'APPRENTISSAGE DANS LES FILIERES PROFESSIONNELLES

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

31 985 jeunes sont en formation dans les filières professionnelles à la Réunion, dont 20 819 sous statut scolaire et 11 166 sous statut d'apprentissage, soit 34,9% des effectifs, un peu en dessous de la moyenne France métropolitaine, mais supérieur à la moyenne des DOM.

C'est dans les métiers tertiaires (commerce, production alimentaire, hôtellerie/tourisme, agriculture) et dans l'agriculture que le poids de l'apprentissage est le plus élevé.

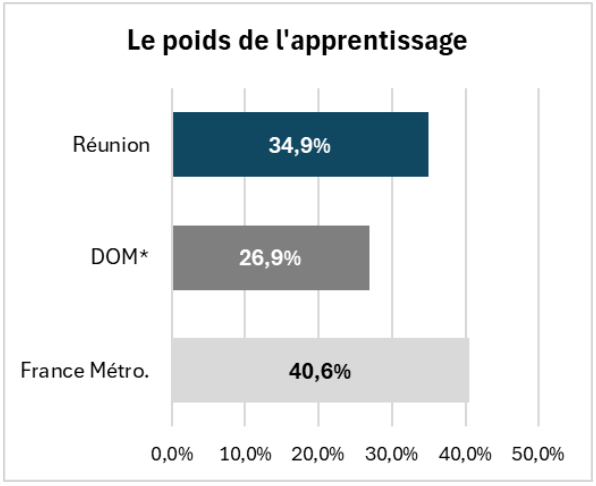

*Hors Mayotte- Sources : Education Nationale / Ministère de l'Agriculture - 2025

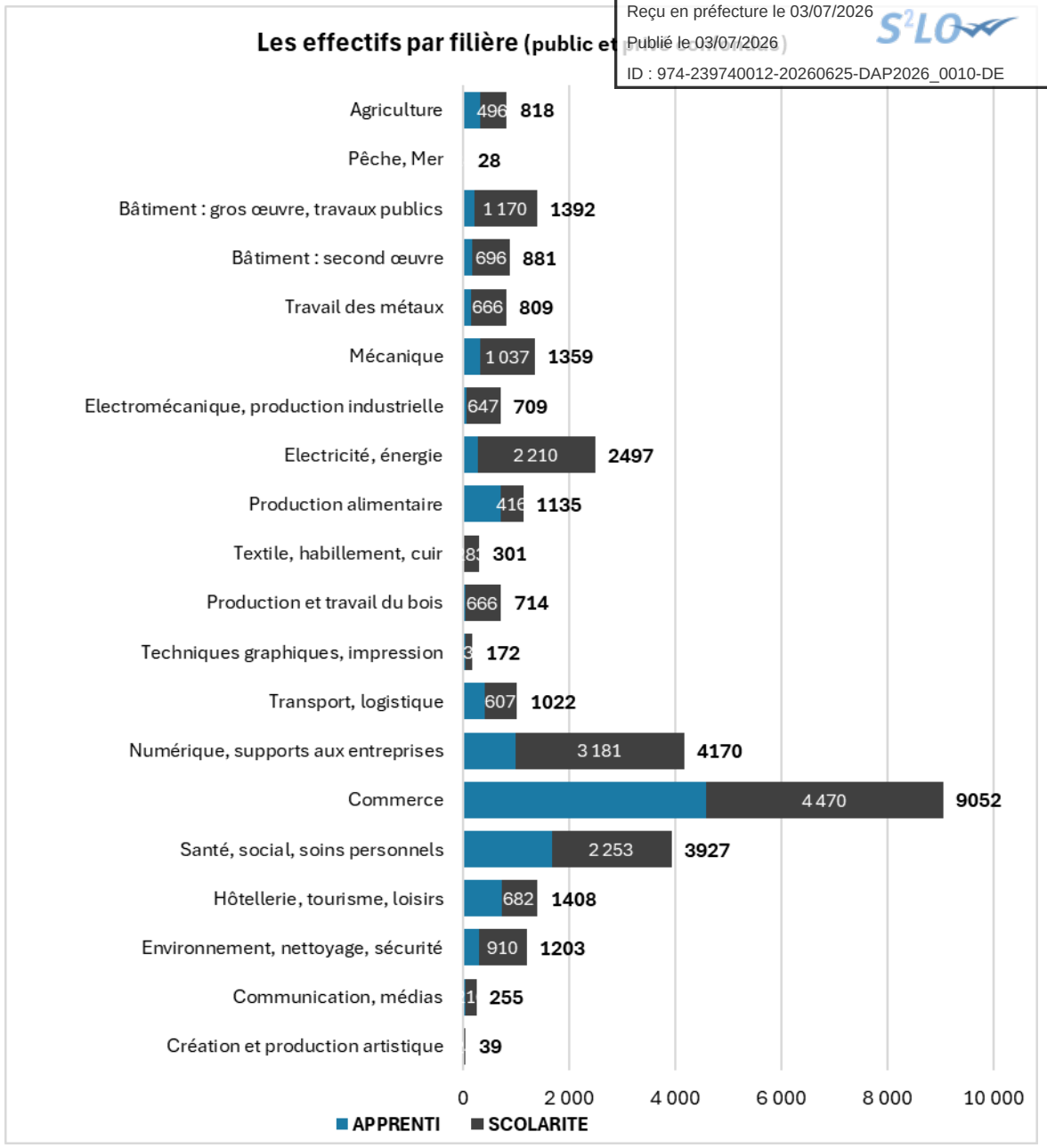

*Hors Mayotte- Sources : Education Nationale / Ministère de l'Agriculture - 2025

3.1 LES FILIERES PROFESSIONNELLES (scolaires + apprentis)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le secteur des services est surreprésenté dans l'appareil de formation à la Réunion. Le secteur agricole ne pèse que 2,6% des effectifs en formation contre 4,9% à l'échelle métropolitaine.

Les formations surreprésentées à la Réunion
Commerce
Numérique, supports aux entreprises
Bâtiment : gros œuvre, travaux publics
Transport, logistique

Les formations sous représentées à la Réunion
Santé, social, soins personnels
Agriculture
Production alimentaire
Electricité, énergie

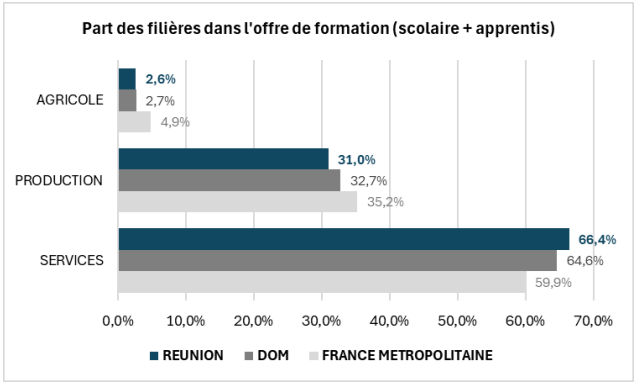

(public et privé confondus)

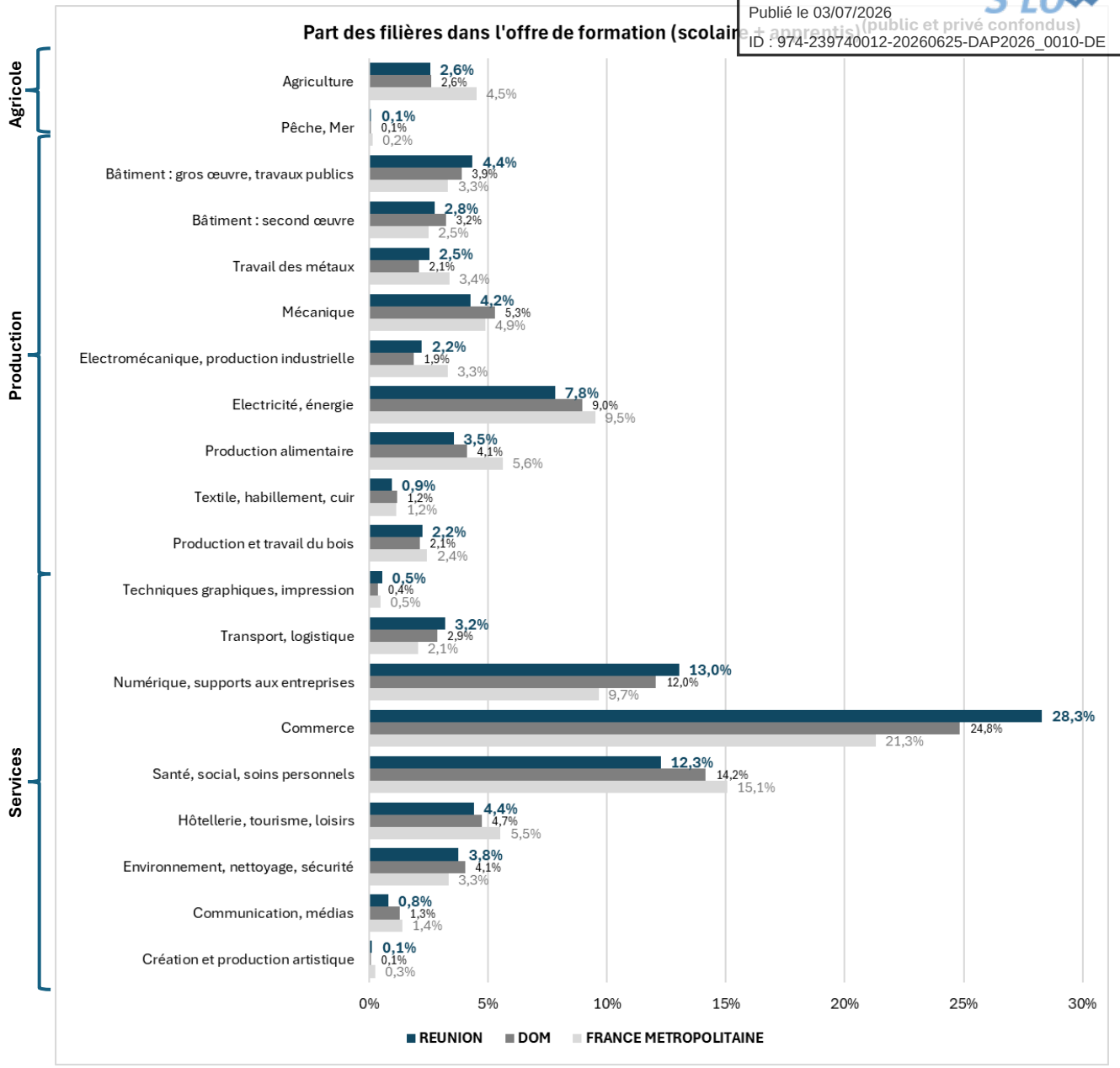

Sources : Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2025

3.2 LES FILIERES PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La part du privé dans les filières professionnelles sous statut scolaire est très faible à la Réunion par rapport à la France métropolitaine. Les filières de la production sont surreprésentées dans les lycées de la Réunion alors que celles de l'agricole sont peu représentées.

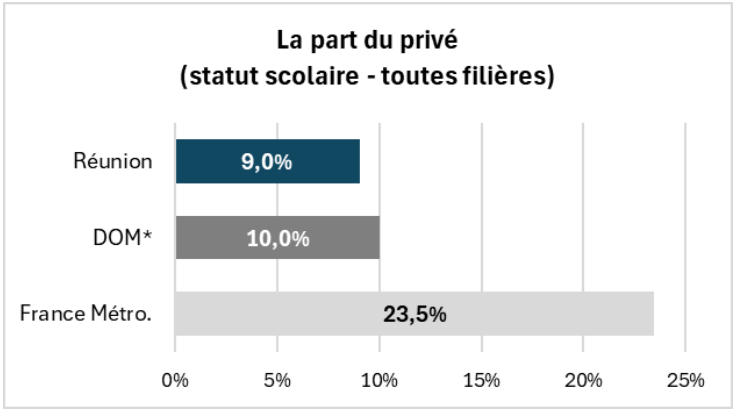

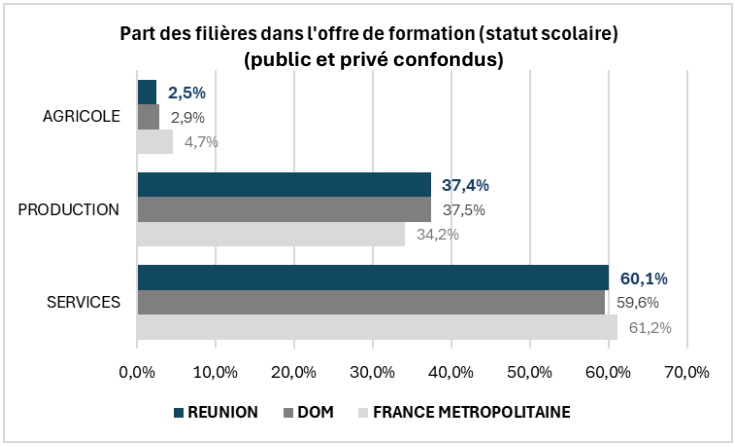

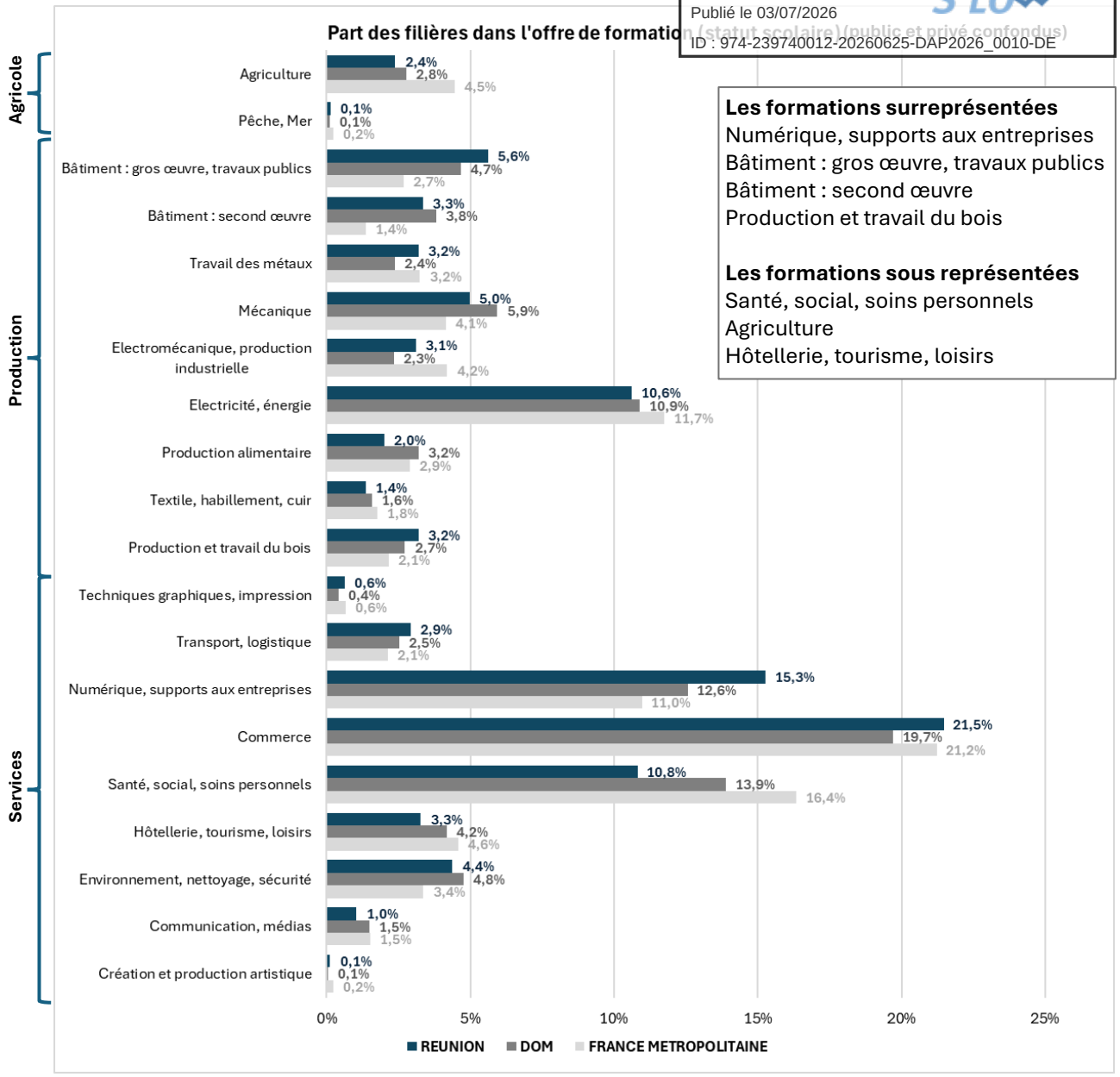

Les formations surreprésentées
Numérique, supports aux entreprises
Bâtiment : gros œuvre, travaux publics
Bâtiment : second œuvre
Production et travail du bois

Les formations sous représentées
Santé, social, soins personnels
Agriculture
Hôtellerie, tourisme, loisirs

Sources : Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2025

4. LES FILIERES PROFESSIONNELLES PAR SEXE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Il y a en proportion autant de filles dans les filières professionnelles (44%) à la Réunion, comparativement à la moyenne France métropolitaine (44,1%).

La proportion de filles est plus prégnante dans les filières des services, tout comme la moyenne nationale. L'écart le plus marqué entre la Réunion et la moyenne nationale est dans la filière agricole.

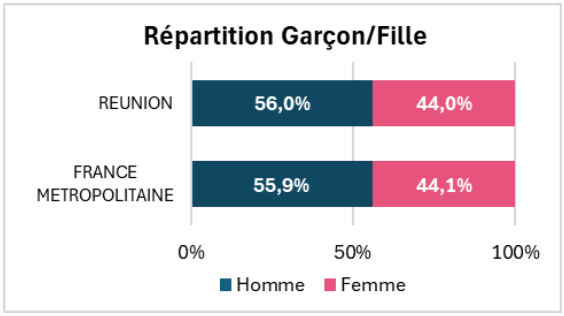

* Y compris établissements privés

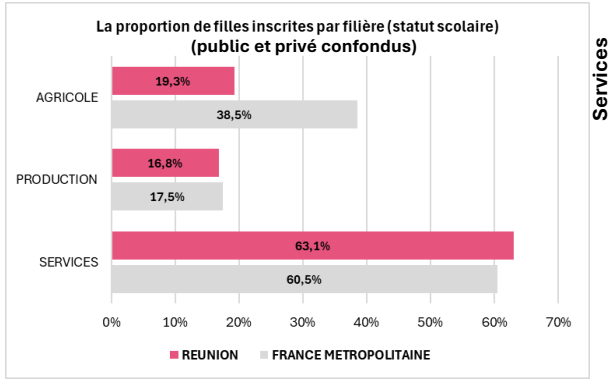

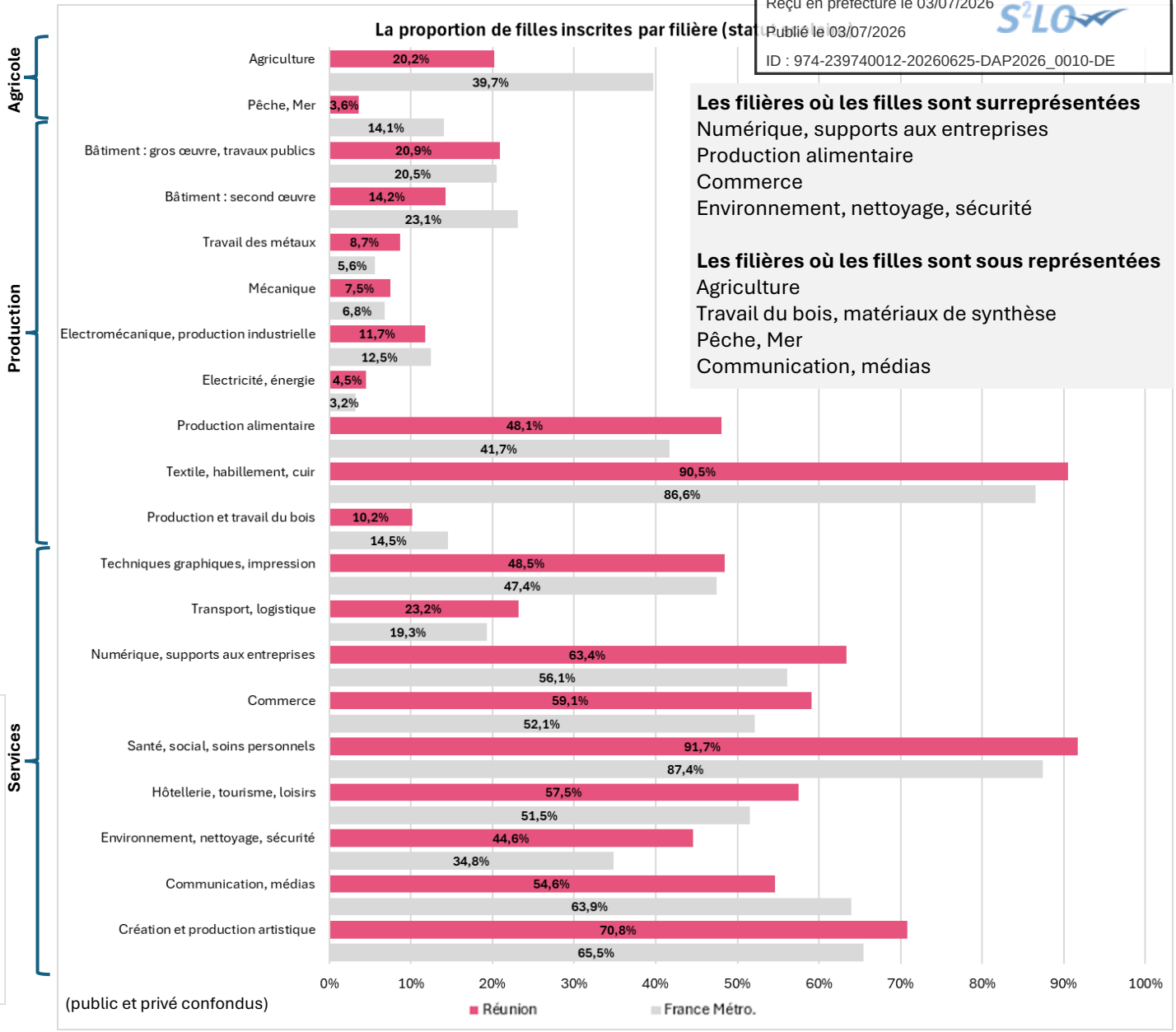

Les filières où les filles sont surreprésentées
Numérique, supports aux entreprises
Production alimentaire
Commerce
Environnement, nettoyage, sécurité

Les filières où les filles sont sous représentées
Agriculture
Travail du bois, matériaux de synthèse
Pêche, Mer
Communication, médias

Sources : Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2025

5.1 LA SOCIOLOGIE DES COLLEGIENS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Plus d'un collégien sur deux est dans un établissement classé REP (28%) ou REP+ (26%) à la Réunion pour un total de 18% en France métropolitaine. De surcroît, ceux qui sont hors réseau REP sont issus d'un milieu beaucoup plus défavorisé (IPS de 94,2), comparés à la France métropolitaine (IPS de 106,4). Le taux de réussite au brevet est plus élevé à la Réunion.

Sur les 49 917 collégiens inscrits dans un établissement public à la Réunion en 2025, la part de collégiens dans des établissements classés REP ou REP+ (26 871 élèves) est bien important à la Réunion qu'en métropole : 54% des collégiens de la Réunion sont dans un établissement classé REP ou REP+, contre 18% pour la France métropolitaine.

Le taux de réussite au brevet est plus élevé à la Réunion comparativement à la France métropolitaine, avec des écarts particulièrement marqué en réseau REP et REP+ (près de 7 points d'écart).

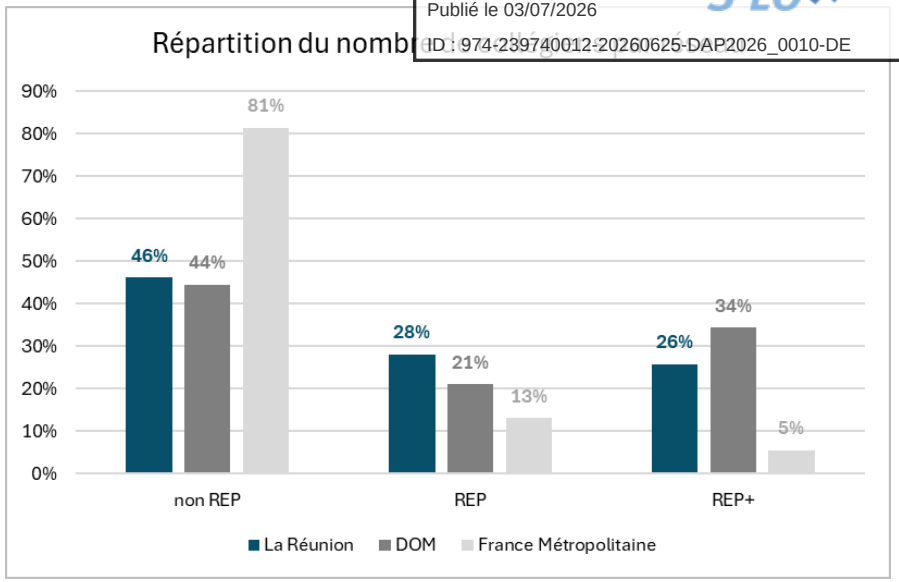

*collèges publics

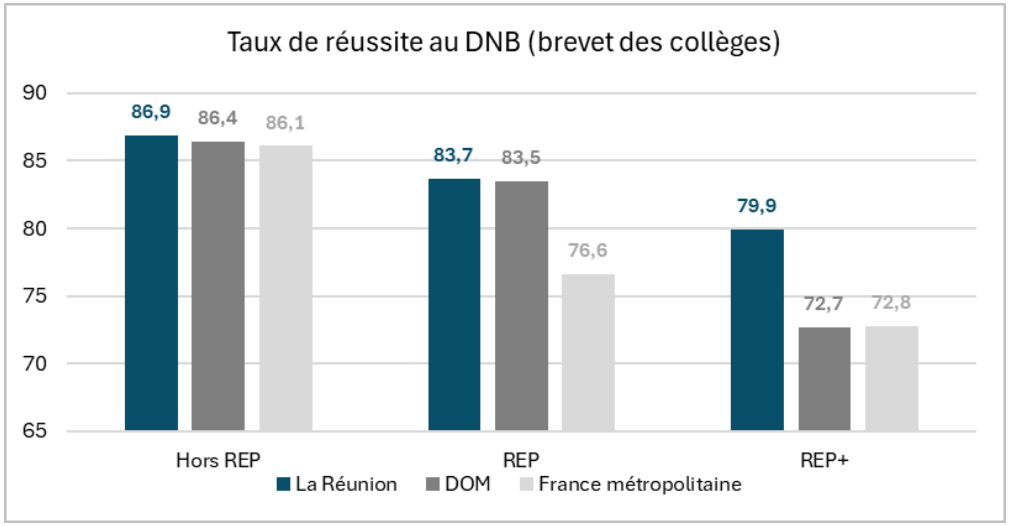

*collèges publics

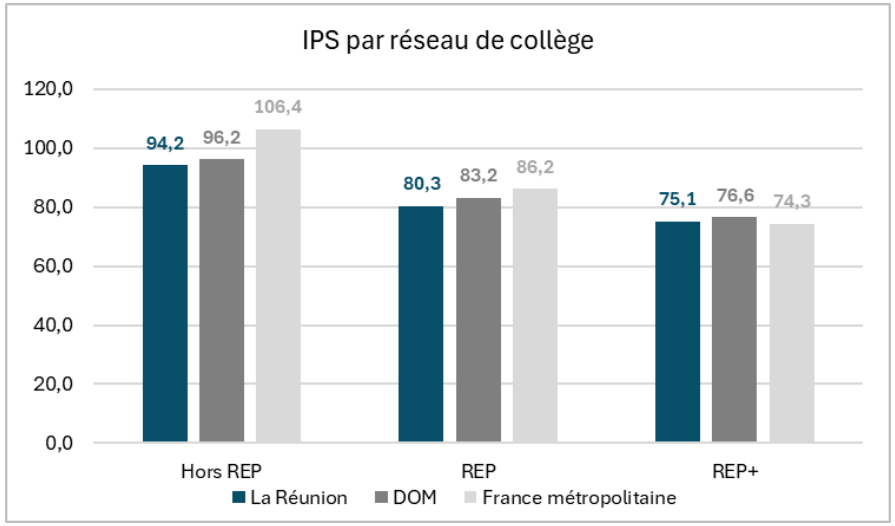

*collèges publics

Source : Ministère Education nationale – 2025 – IPS - 2024

5.2 LA SOCIOLOGIE DES LYCEENS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les lycéens de la Réunion ont un IPS largement inférieur à ceux de la métropole. Ce public plus fragile est à prendre en compte dans l'analyse des parcours d'orientation. Toutefois hors réseau REP, l'orientation vers la seconde générale est identique à la moyenne de la métropole.

Les IPS (indice de position sociale) des lycées à la Réunion sont très inférieurs à ceux de la Métropole. Si l'écart est faible pour les lycées privés, ceux pour les lycées publics sont inférieurs de 10 à 19 points suivant le type de lycée par rapport à la moyenne de la France hexagonale.

Hors Réseau REP, le taux d'inscription en seconde générale est similaire à la Réunion et en France métropolitaine, alors que l'IPS de ces élèves est bien plus faible.

Toutefois, quel que soit le réseau de collège, il y a environ deux fois plus d'élèves de 3ème qui s'orientent en CAP à la Réunion par rapport à la France métropolitaine. De la même façon, un peu plus d'élèves s'orientent en bac professionnel.

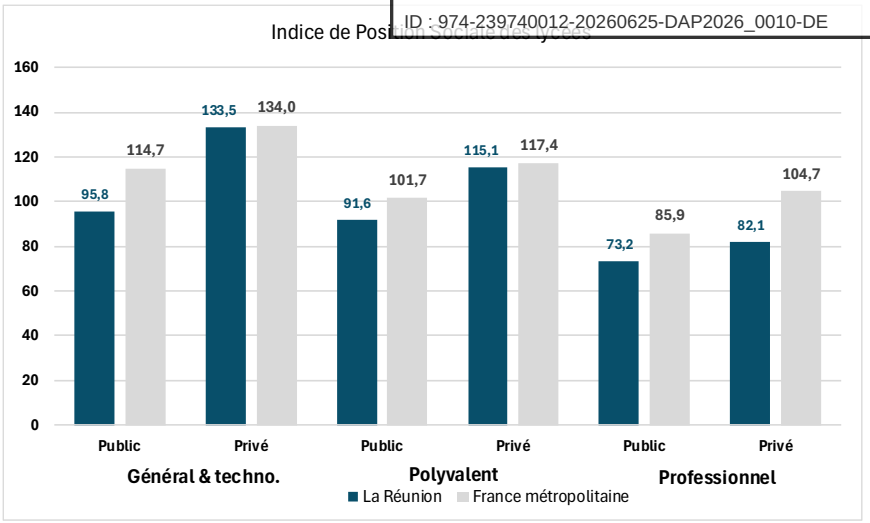

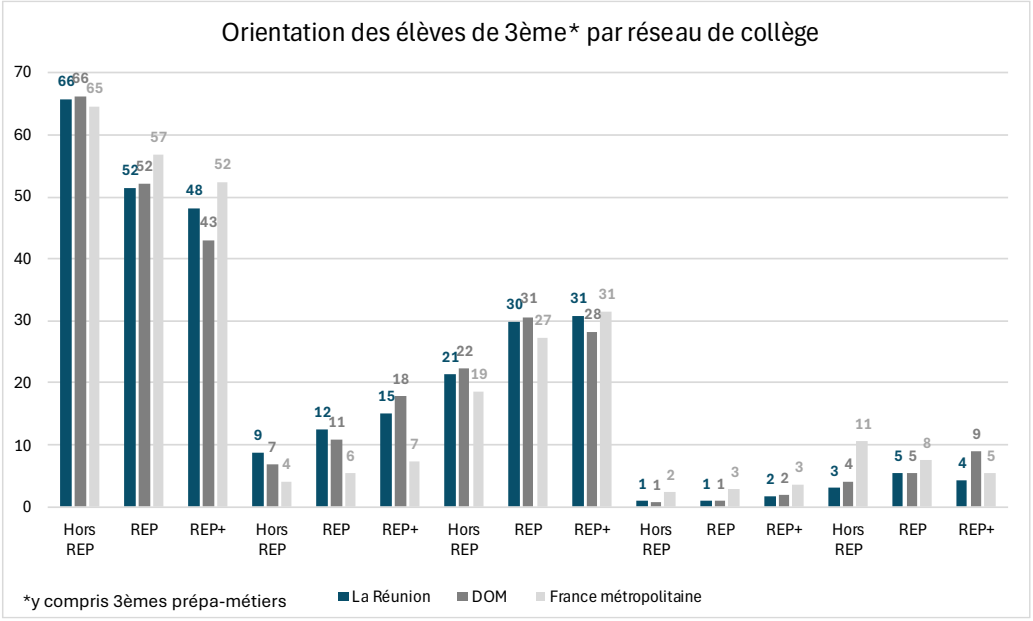

Indice de Position Sociale des lycées (IPS)				
Type	**Statut**	**La Réunion**	**France métropolitaine**	**Ecart**
Général & technologique	Public	95,8	114,7	-18,9
	Privé	133,5	134,0	-0,5
	Public + Privé	99,1	119,6	-20,5
Polyvalent	Public	91,6	101,7	-10,1
	Privé	115,1	117,4	-2,3
	Public + Privé	93,0	104,2	-11,2
Professionnel	Public	73,2	85,9	-12,7
	Privé	82,1	104,7	-22,6
	Public + Privé	73,6	89,5	-15,9

Source : Ministère Education nationale – 2024 – BCP

6. LES 3EMES PREPA METIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Plus d'un élève de troisième sur 10 est inscrit en 3ème prépa-métiers à la Réunion (4 fois plus qu'en métropole), formations dispensées dans les collèges à la Réunion (en lycée en métropole). Peu d'élèves à la sortie de cette formation quittent le système de l'Education nationale et permettent d'alimenter les CAP et les Bacs Pro.

On comptabilise 1 781 élèves inscrits en 3ème prépa métiers à la Réunion en 2025, représentant 14,3% des effectifs de 3èmes, en proportion quatre fois plus importante qu'en France métropolitaine.
Ces formations sont presque toutes présentes au sein des collèges à la Réunion, alors qu'en France métropolitaine, elles sont implantées pour 93% dans les lycées.

L'orientation après la troisième prépa métiers vers un diplôme dans l'Education nationale est plus importante à la Réunion qu'en moyenne en France métropolitaine : 93% poursuivent leurs études dans un lycée de l'Education nationale (dont 20,3% en CAP et 70,1% en bac pro). Le moindre développement de l'apprentissage à la Réunion peut sans doute expliquer le fait que ces élèves restent en formation initiale scolaire.

Au total, les CAP présents à la Réunion sont alimentés pour 16,3% par des 3èmes prépa métiers alors qu'en moyenne, en France métropolitaine, ils ne représentent que 10,7% des effectifs de CAP.

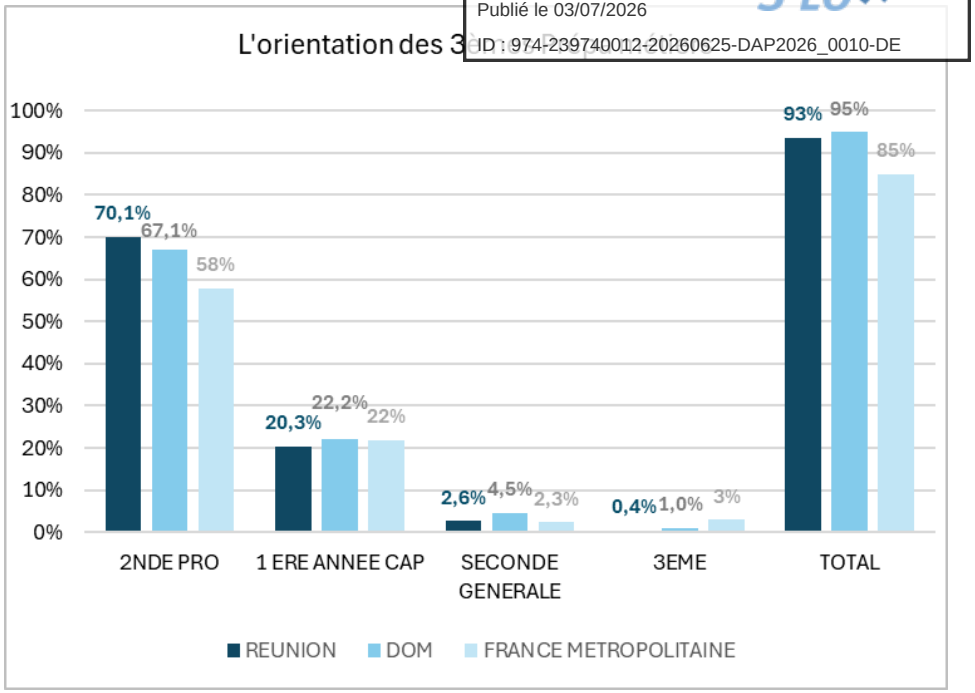

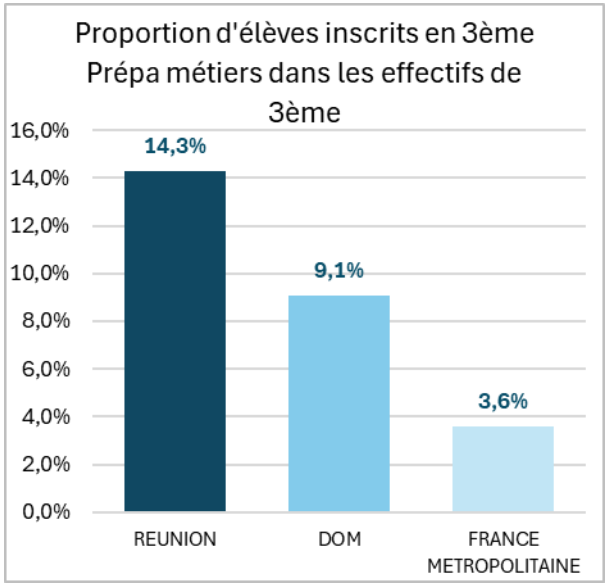

Source : Rectorat de la Réunion – élèves inscrits dans un établissement public. 2025

7. LES 3EMES SEGPA

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les élèves en SEGPA concernent 5,3% des effectifs de troisième (3,2% en métropole) : ces sections permettent à un public fragile d'accéder à un niveau de qualification, le plus souvent de niveau CAP, et permettent d'alimenter ces derniers pour près d'un quart des effectifs.

On comptabilise 603 élèves inscrits en 3ème SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) à la Réunion, représentant 5,3% des effectifs de 3ème. Cette proportion est plus importante à la Réunion qu'en France métropolitaine, mais reste moindre par rapport à la moyenne des DOM. Les difficultés scolaires et sociales et le poids du contexte familial insulaire expliquent en grande partie l'orientation vers ces formations.

Cependant, après la troisième SEGPA, l'orientation vers un lycée de l'Education nationale est plus importante à la Réunion qu'en moyenne en France métropolitaine : 86% poursuivent leurs études dans un lycée de l'Education nationale (dont 81,5% en CAP et 4,3% en bac pro). Le moindre développement de l'apprentissage à la Réunion peut sans doute expliquer le fait que ces élèves restent en formation initiale scolaire.

Au total, les CAP présents à la Réunion sont alimentés pour 22,3% par des 3èmes SEGPA (donnée légèrement plus hautes au niveau national avec 24,4%).

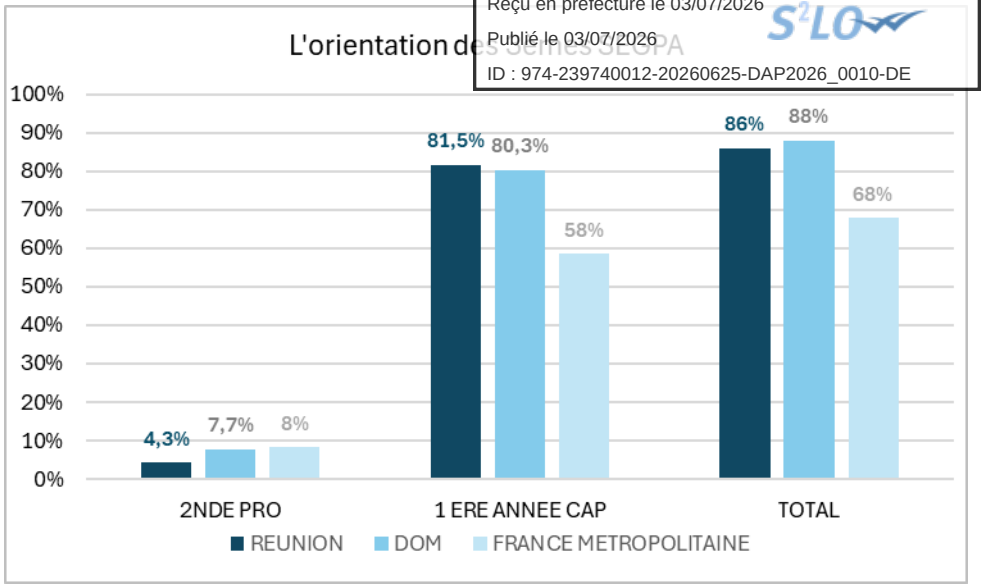

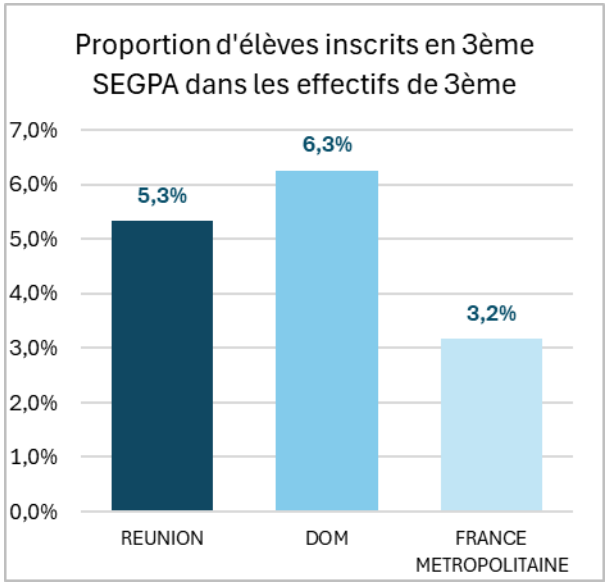

Source : Rectorat de la Réunion – élèves inscrits dans un établissement public. 2025

8. Panorama de l'orientation à la sortie de la 3ème jusqu'en BTS à la Réunion – formations scolaires

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Flux théoriques d'élèves de 3ème en 2019 en appliquant les taux de passages moyens constatés ces 3 dernières années*

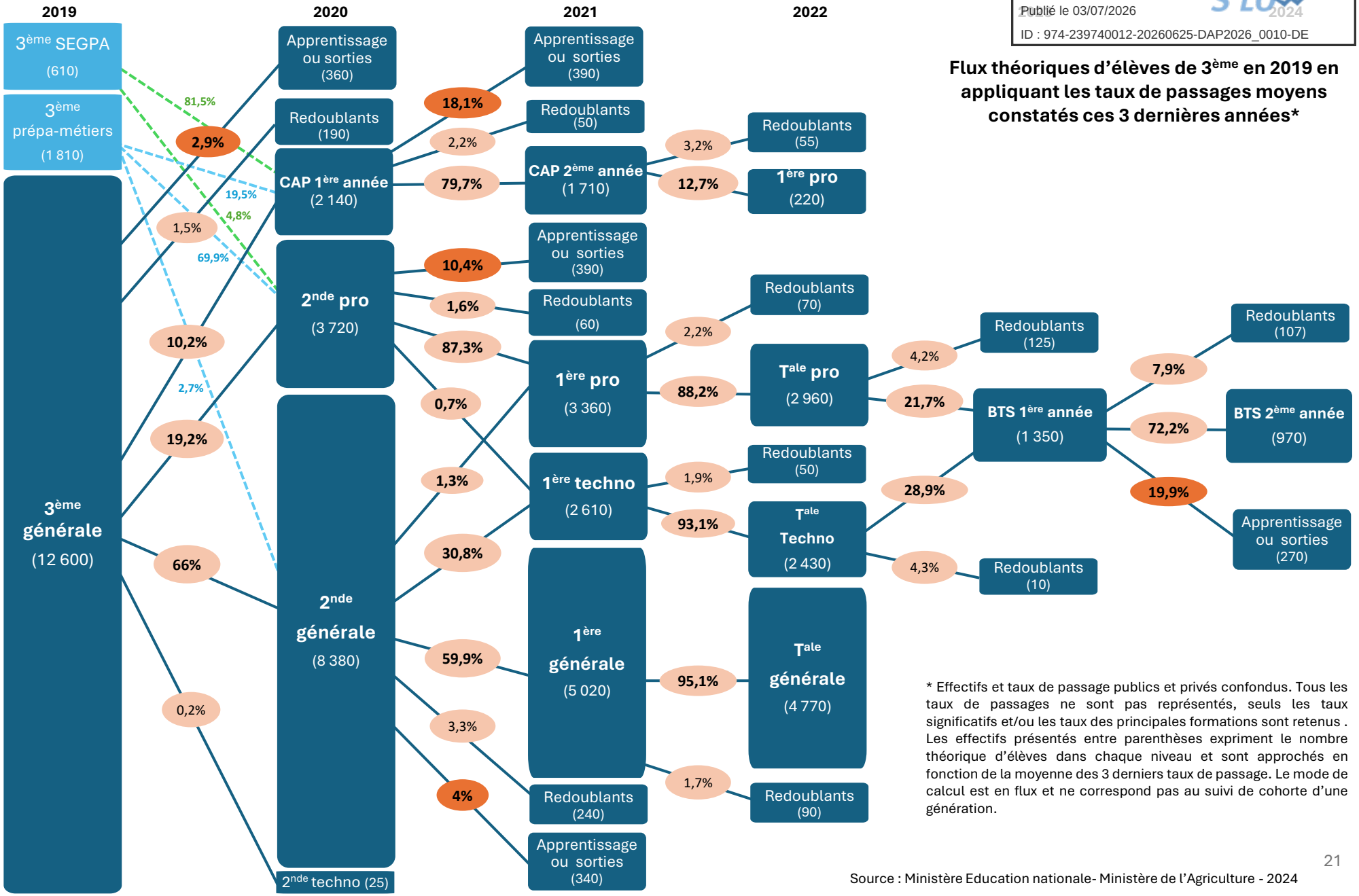

* Effectifs et taux de passage publics et privés confondus. Tous les taux de passages ne sont pas représentés, seuls les taux significatifs et/ou les taux des principales formations sont retenus . Les effectifs présentés entre parenthèses expriment le nombre théorique d'élèves dans chaque niveau et sont approchés en fonction de la moyenne des 3 derniers taux de passage. Le mode de calcul est en flux et ne correspond pas au suivi de cohorte d'une génération.

Source : Ministère Education nationale- Ministère de l'Agriculture - 2024

9.1 L'ORIENTATION DES ELEVES EN FORMATION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

En fin de 3ème

58 % des élèves de 3ème de la Réunion s'inscrivent en seconde générale pour une moyenne France métropolitaine de 64,5%. Toutefois, si on exclut les 3ème prépa-métiers, l'orientation vers la seconde générale est similaire à la métropole.

L'inscription en CAP à la Réunion est près de 3 fois supérieure à la moyenne France métropolitaine.

Celle en bac pro est supérieure de 5,8 points (écart réduit à 2 points sans prise en compte des 3ème prépa métiers).

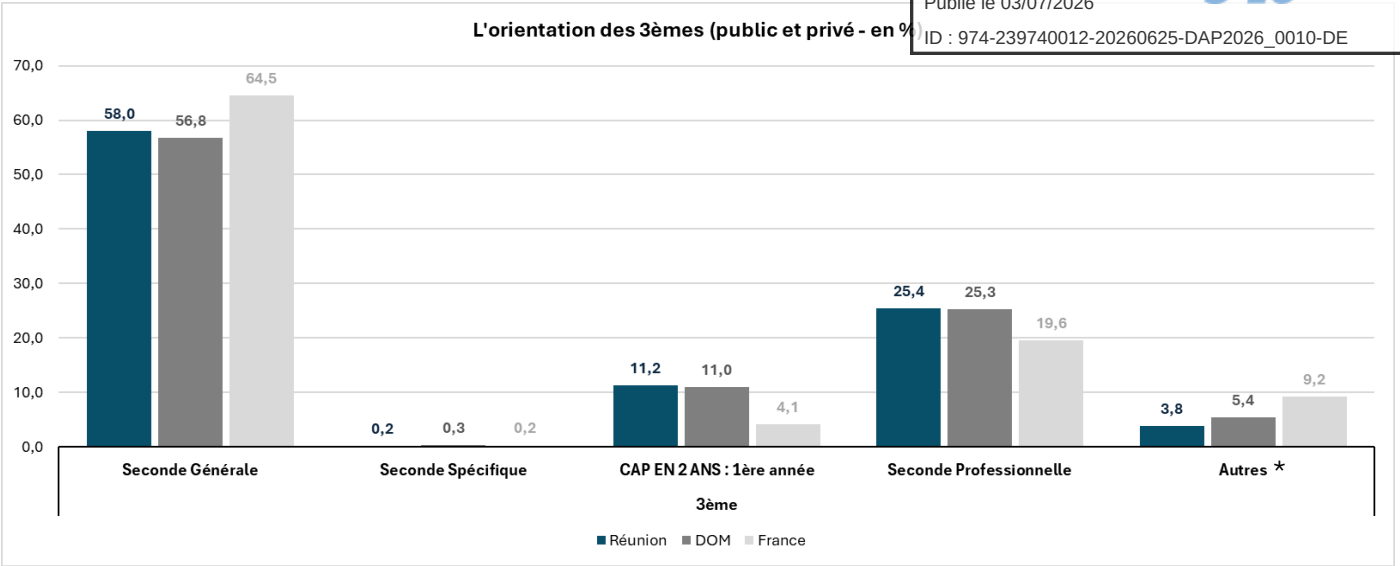

élèves qui poursuivent hors Éducation Nationale – Les redoublants de 3ème ne sont pas indiqués dans ce graphique - Y compris 3ème prépa métiers

En fin de seconde

59,9 % des élèves de seconde à la Réunion poursuivent en 1ère générale, soit 7,8 points de moins que la moyenne France métropolitaine.

En contrepartie, l'orientation est plus importante vers les bacs technologiques.

On note que le taux de poursuite après une seconde professionnelle vers une première pro. est plus important à la Réunion que la moyenne de France métropolitaine.

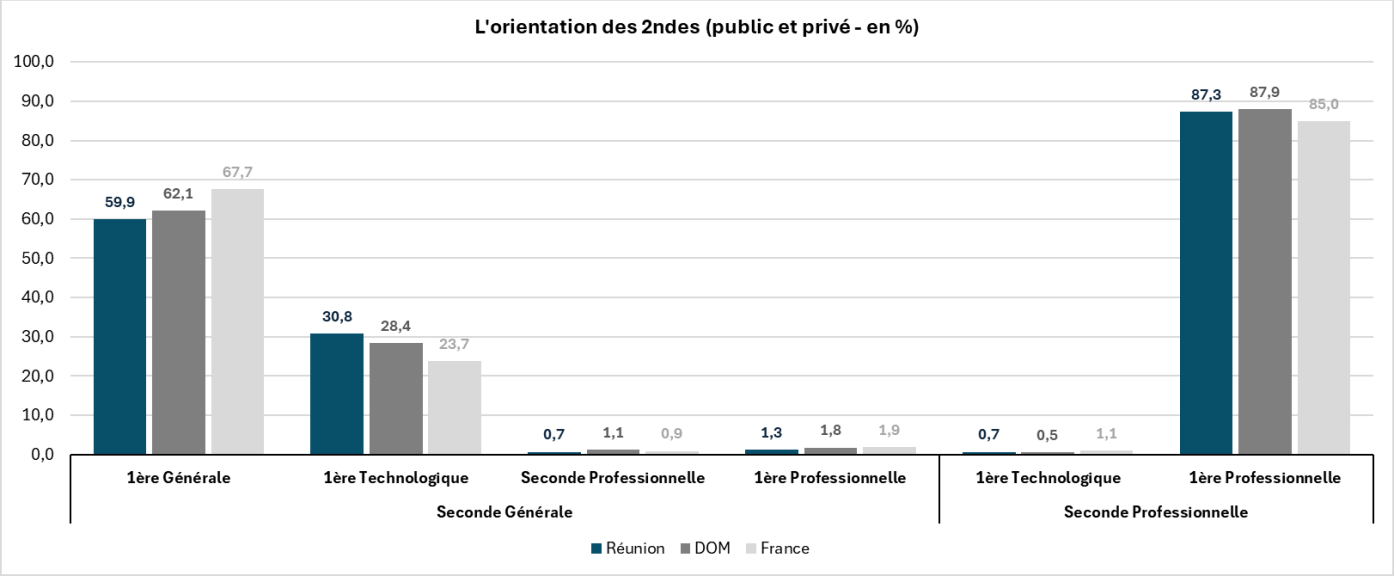

Les redoublants de 2nde ne sont pas indiqués dans ce graphique

Nota 1 : Y compris établissements privés – Moyenne 2021-2024-
Nota 2 : les données présentées sont calculées en flux (par origine scolaire et non pas en suivi de cohortes) et peuvent donc légèrement différées des données nationales calculées en suivi de cohortes depuis 2020.
Source : Ministère Education nationale – 2024 *Traitement statistique: Géocéane*

9.2 L'orientation à la sortie de la 3ème à l'échelle des bassins

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'ORIENTATION APRÈS LA TROISIÈME

Il existe peu de différences d'orientation suivant les bassins.

Le secteur sud est celui qui possède le plus de troisième, l'ouest et le nord ont une répartition similaire.

Le secteur Est est celui dont la démographie scolaire des 3èmes est la moins importante.

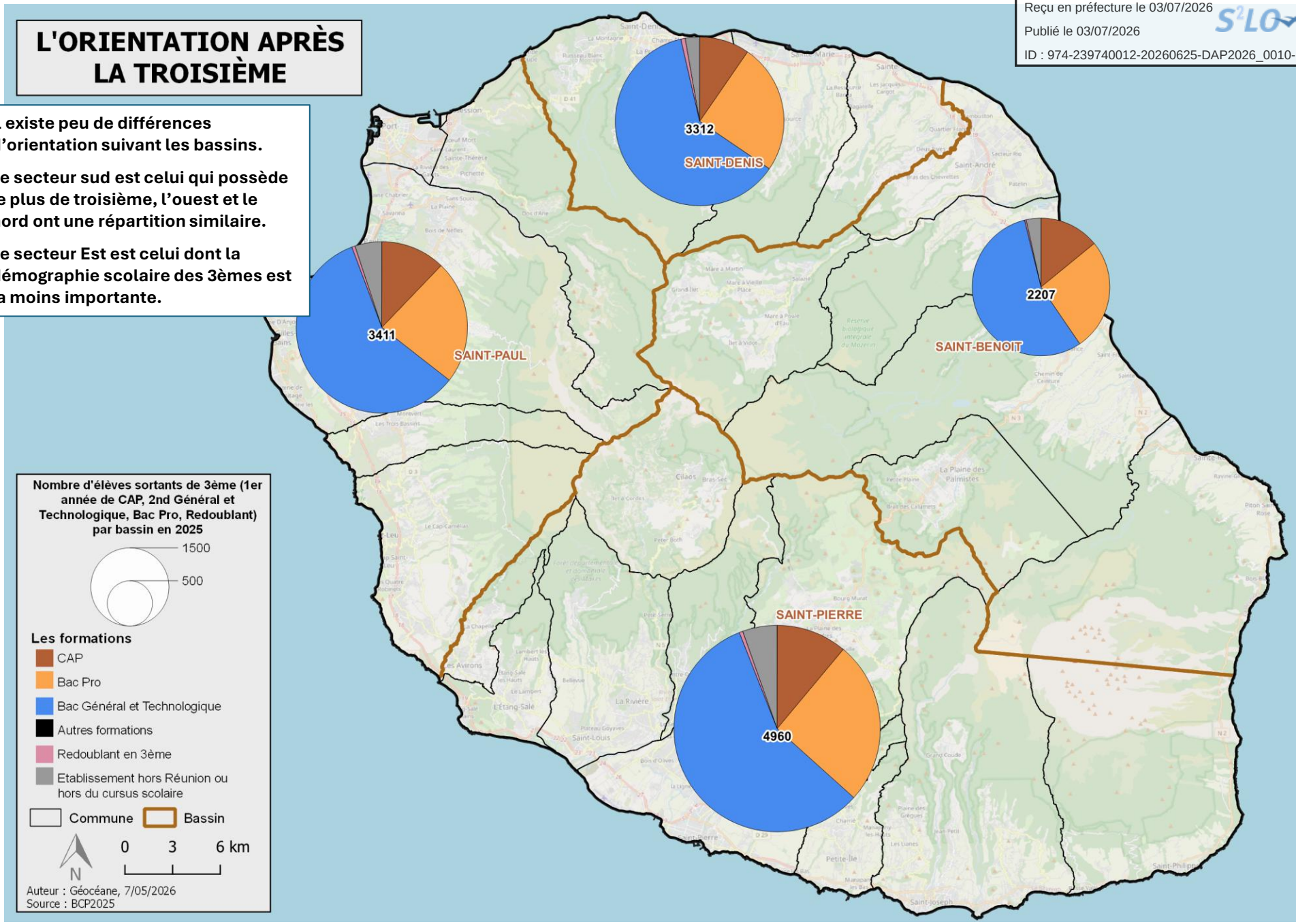

9.3 L'ORIENTATION DES ELEVES EN FORMATION PAR SEXE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les garçons réunionnais s'orientent moins vers la seconde générale que les filles, et l'écart avec la moyenne France métropolitaine est plus important pour les garçons (6 points) que pour les filles (4 points).

Les garçons réunionnais s'orientent 2,8 fois plus vers un CAP de l'Education nationale qu'en moyenne en France métropolitaine (différence de 9 points), alors que cet écart est moindre pour les filles (5 points).

Après la première année en filière professionnelle, l'orientation vers la seconde année (CAP ou bac pro) est plus forte à la Réunion, garçons ou filles, mais les sorties du système de l'Education nationale (hors apprentissage) restent élevées. À noter qu'en proportion, plus de garçons se réorientent vers un autre bac pro à la fin de la seconde par rapport aux filles.

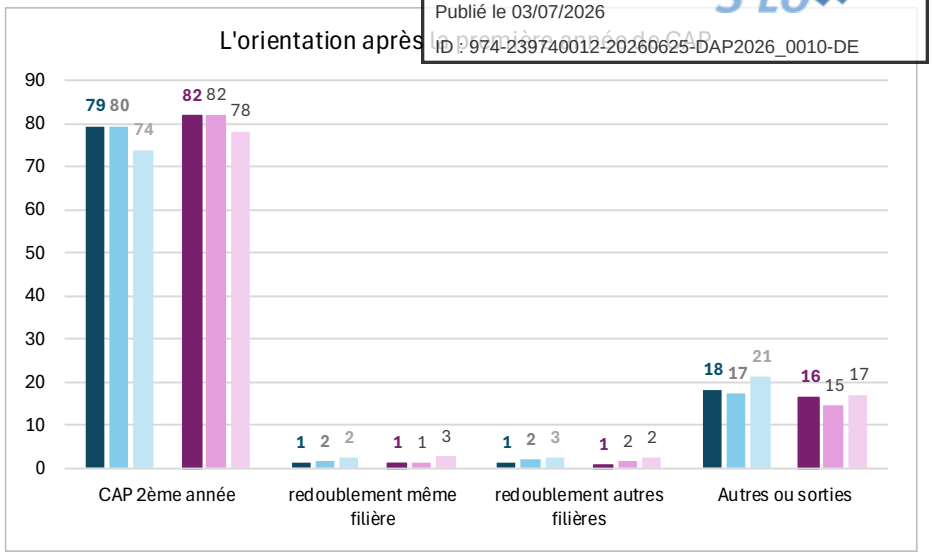

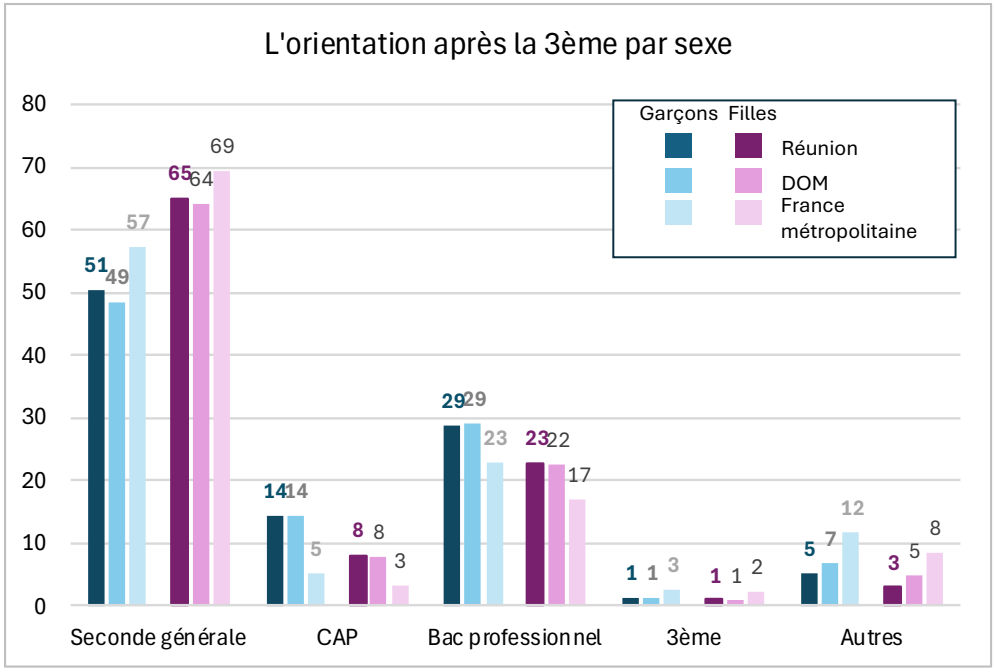

*collèges publics et privés – Y compris 3ème prépa métiers

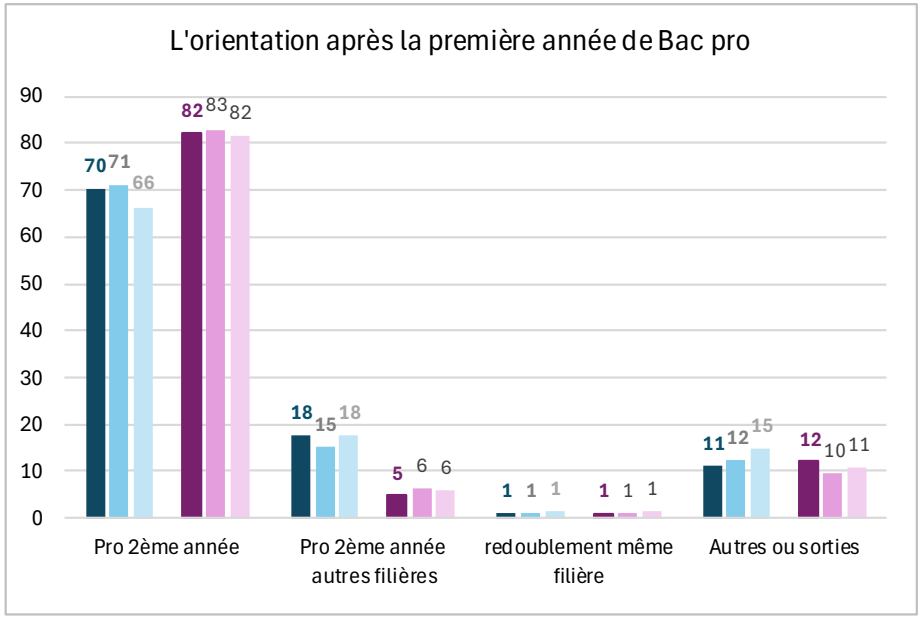

Source : Ministère Education nationale – 2024 – BCP – Traitement statistique : Géocéane – Méthode des flux – Y compris établissements privés

9.4 L'ORIENTATION DES ELEVES EN COURS DE FORMATION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

À la fin de la première

Les taux de poursuites vers la terminale sont relativement identiques à la Réunion que dans les autres DOM ou en France métropolitaine.

On note qu'à la Réunion 88,2% des élèves en bac pro poursuivent en terminale, soit 1,2 points de plus que pour la France métropolitaine.

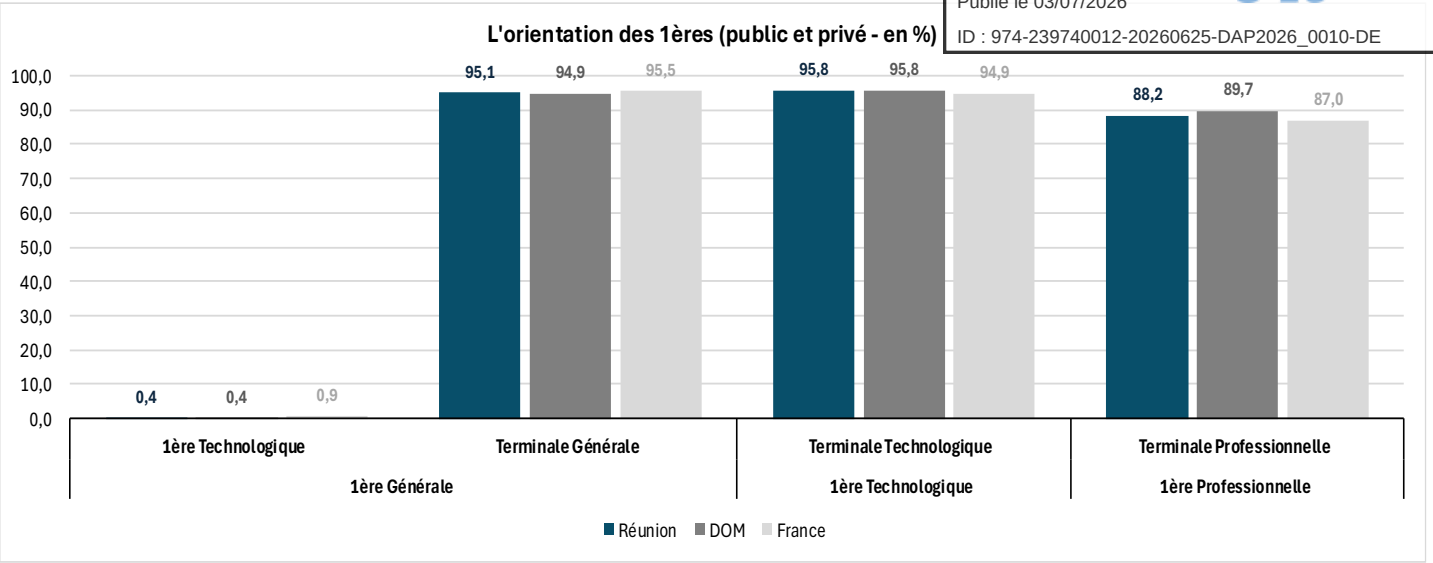

En fin de terminale

28,9% des élèves de bacs technologiques poursuivent en BTS, taux plus élevé que la moyenne des DOM et 7,5 points au dessus de la moyenne France métropolitaine.

La différence est moins notable pour les bacs professionnels (+1,6 points) qui poursuivent en BTS, mais tout de même significative.

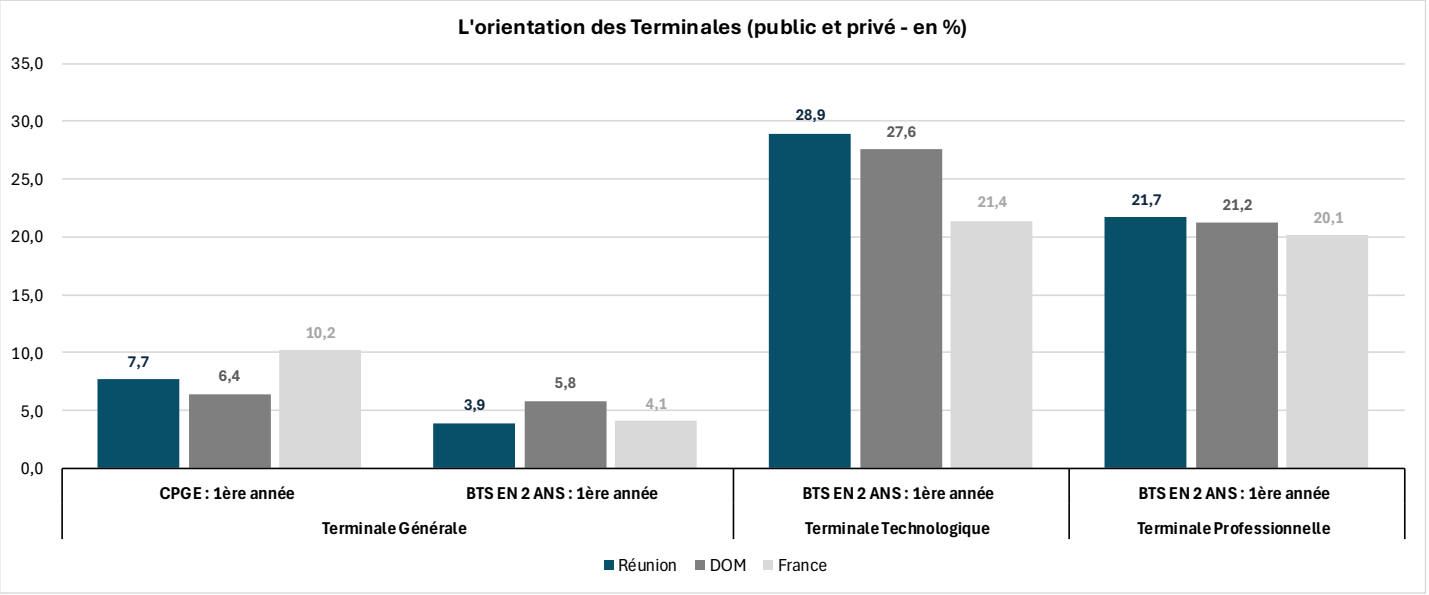

* Y compris établissements privés – Moyenne 2021-2024

Source : Ministère Education nationale - 2024

9.5 L'ORIENTATION DES ELEVES EN COURS DE FORMATION – Les bacs technologiques*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

A la fin de la seconde

Sur les 30,8% des élèves de seconde poursuivant en 1er technologique, 17% le font en STMG (+3,6 points par rapport à la moyenne France métropolitaine) et 6,4% en STI2D (+1,6 points).

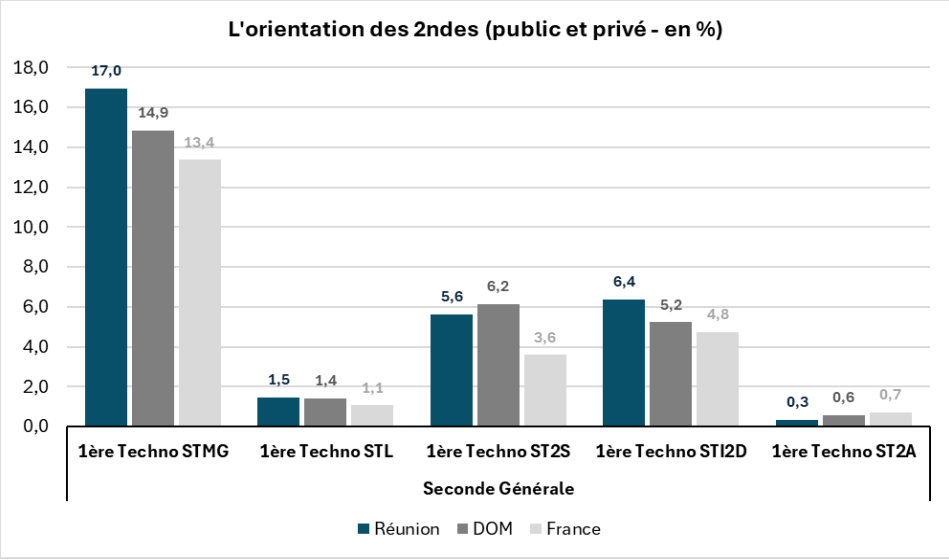

En fin de 1ère technologique

L'orientation vers la terminale technologique est quasi-assurée pour les 1ères technologiques hormis le bac STL où le taux de redoublement est assez fort (8,9% à la Réunion contre 2,7% en France métropolitaine).

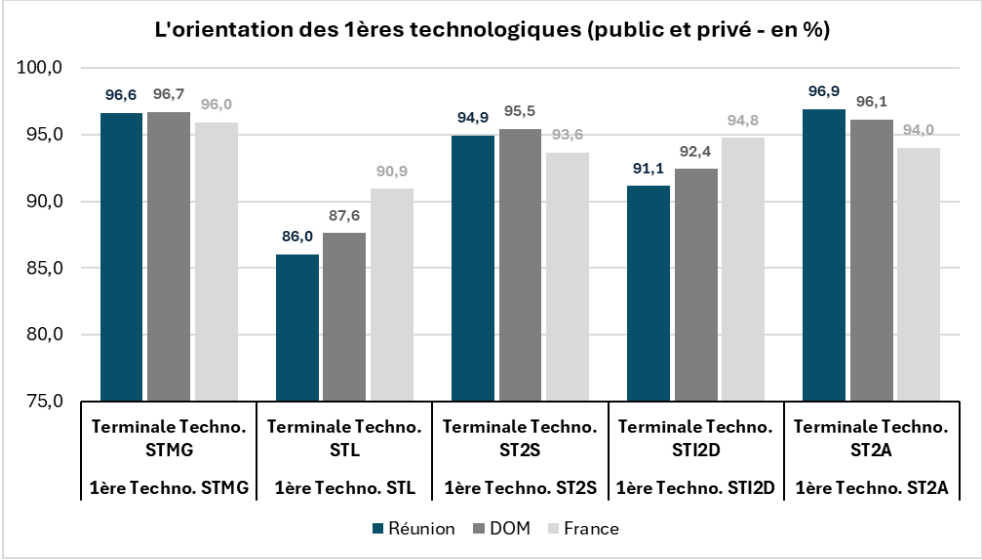

En fin de terminale

Les bacheliers STMG et STI2D de la Réunion sont ceux qui poursuivent le plus en BTS comparé à la moyenne en France métropolitaine.

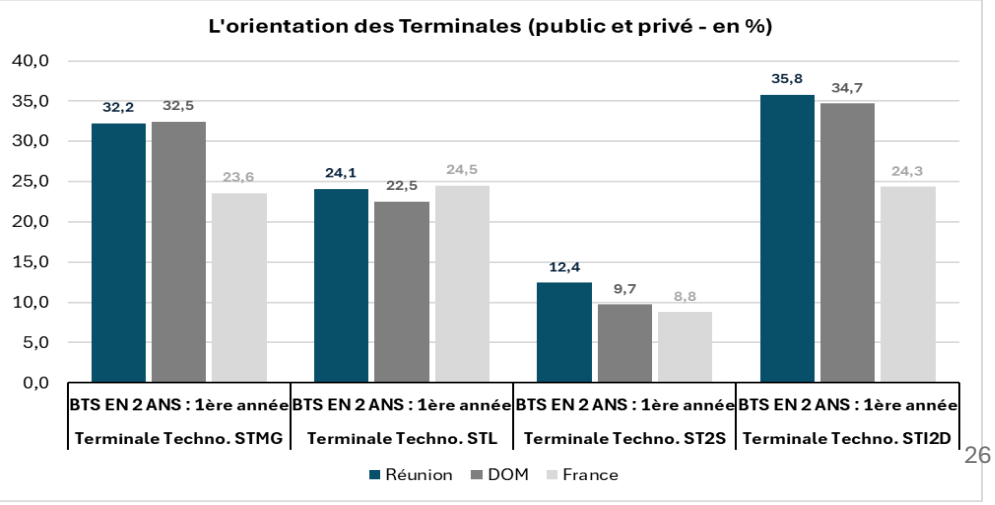

* Y compris établissements privés – Moyenne 2021-2024

Source : Ministère Education nationale - 2024

9.6 Qui s'inscrit en BTS ?

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les Réunionnais qui s'inscrivent en 1ère année de BTS proviennent majoritairement de Terminale professionnelle et de Terminale technologique, dans des proportions plus importantes qu'en France métropolitaine.

Au total près de 75% des BTS sont issus de bacs technologiques ou professionnels.

En revanche, ils proviennent moins de Terminale générale avec 10,2% à la Réunion contre 15,1% en France métropolitaine.

Le recrutement des BTS provient en grande partie du bac professionnel et des bacs technologiques, il est nécessaire de maintenir un effectif suffisant dans ces bacs si on veut maintenir au niveau démographique actuel les BTS.

On veillera à ce que bacs et BTS d'une même filière économique soient assurés dans les mêmes lycées (ou à proximité) car les difficultés de mobilités sont fortes à la Réunion.

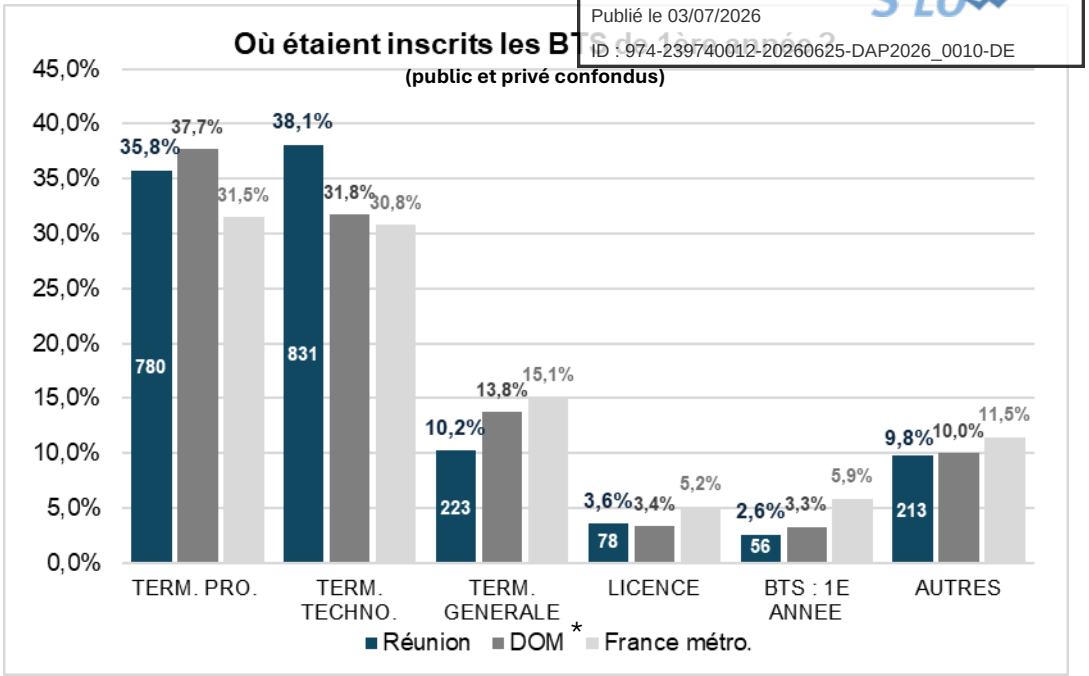

Source : Ministère Education nationale – 2024 - BCP

*hors Mayotte

10. L'ÉVOLUTION DES TAUX DE PASSAGE A LA FIN DE LA TROISIEME

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les hypothèses prises en compte dans les prévisions d'effectifs par le bureau d'études Géocéane :

La tendance à la baisse des taux de passage des 3ème générales vers la seconde générale est un phénomène constaté au niveau national et de façon connexe, on assiste à **une hausse du taux de passage vers la seconde professionnelle, mais qui a connu une cassure à la baisse en 2025 en grande partie au profit des CAP**.

L'hypothèse prise en compte pour les dix prochaines années est un maintien des taux actuels (moyenne des trois dernières années).

Ces prévisions restent sujets aux changements de politiques éducatives à venir.
Le taux de confiance à 5 ans est de +- 2% et de +-5% à 10 ans.

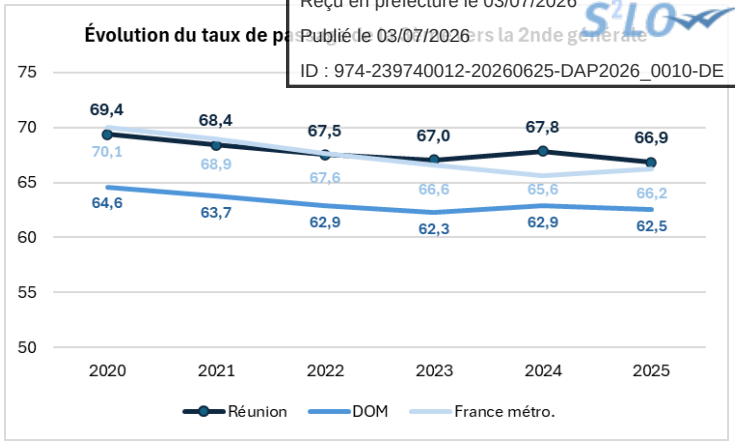

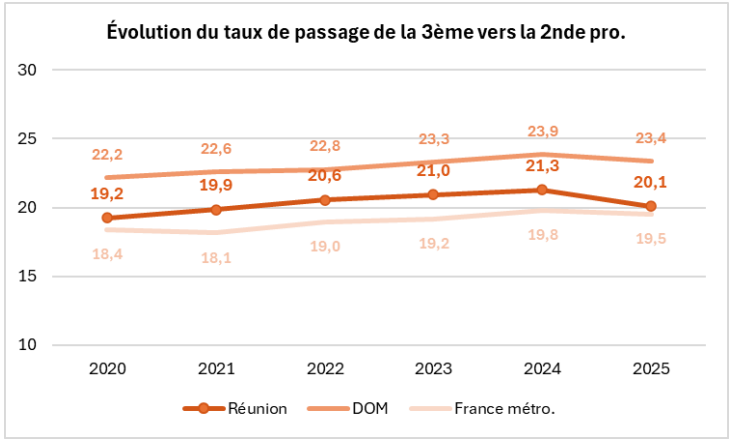

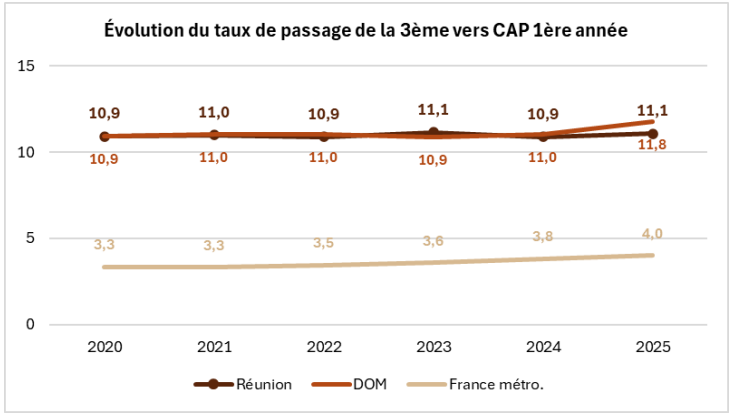

Données hors 3èmes prépa-métiers

Source : Ministère Education nationale – 2025 – Traitement statistique Géocéane – Méthode des flux.

11.1 LES PREVISIONS D'EFFECTIFS SCOLAIRES (statut public – hors agriculture)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Cycle de formation	Niveau de formation	Constat						Prévisions										Evolution 2025 - 2035
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Maternelle	Petite section		11 766	11 773	11 955	12 138	11 680											
	Moyenne section		12 429	12 136	12 098	12 204	12 254	11 963										
	Grande section		12 864	12 824	12 603	12 422	12 462	12 654	12 353									
Élémentaire	CP		13 160	12 852	12 888	12 821	12 661	12 601	12 795	12 491								
	CE1		13 107	13 071	12 813	12 685	12 434	12 542	12 483	12 675	12 374							
	CE2		12 935	13 016	13 015	12 785	12 491	12 394	12 501	12 443	12 634	12 334						
	CM1		12 938	12 729	12 938	12 823	12 562	12 361	12 265	12 371	12 314	12 503	12 206					
	CM2		12 817	12 955	12 716	12 930	12 826	12 552	12 351	12 255	12 361	12 304	12 493	12 196				
Collège	6ème	12 588	12 416	12 639	12 677	12 378	12 500	12 478	12 213	12 017	11 923	12 024	11 970	12 153	11 867			
	5ème	13 397	12 558	12 390	12 604	12 645	12 330	12 482	12 459	12 195	11 999	11 906	12 005	11 953	12 134	11 850		
	4ème	13 287	13 410	12 643	12 455	12 525	12 620	12 319	12 469	12 446	12 184	11 988	11 894	11 993	11 941	12 121	11 840	-780
	3ème (dont prépa-métiers)	13 224	13 352	13 468	12 740	12 507	12 467	12 643	12 347	12 493	12 472	12 211	12 015	11 920	12 017	11 966	12 144	-323
	S.tot. collège	**52 496**	**51 736**	**51 140**	**50 476**	**50 055**	**49 917**	**49 922**	**49 488**	**49 151**	**48 578**	**48 129**	**47 884**	**48 019**	**47 959**			
Bac général et Techno.	2nde générale et techno.	8 209	8 179	8 181	8 169	7 776	7 482	7 478	7 580	7 411	7 490	7 481	7 329	7 211	7 152	7 206	7 178	-304
	2nde technologique	28	27	28	27	28	27	27	27	27	27	27	27	26	26	26	26	-1
	1ère générale	4 933	5 077	4 865	4 893	4 868	4 535	4 433	4 428	4 488	4 390	4 434	4 430	4 342	4 271	4 236	4 266	-269
	1ère techno.	2 747	2 697	2 774	2 743	2 804	2 737	2 575	2 570	2 604	2 548	2 572	2 571	2 521	2 480	2 460	2 477	-260
	Terminale générale	4 764	4 781	4 986	4 774	4 756	4 807	4 453	4 347	4 339	4 396	4 304	4 344	4 341	4 257	4 187	4 152	-655
	Terminale techno.	2 719	2 721	2 690	2 760	2 758	2 815	2 735	2 578	2 566	2 598	2 546	2 567	2 567	2 519	2 477	2 457	-358
	Bac général et Techno.	**23 400**	**23 482**	**23 524**	**23 366**	**22 990**	**22 403**	**21 701**	**21 530**	**21 435**	**21 449**	**21 364**	**21 268**	**21 008**	**20 705**	**20 592**	**20 556**	**-1 847**
Professionnel	CAP en 1 an	12	16	13	16	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	
	CAP : 1ère année	2 214	2 205	2 227	2 279	2 212	2 218	2 238	2 274	2 267	2 297	2 278	2 232	2 199	2 182	2 197	2 189	-29
	CAP : 2ème année	1 963	1 811	1 837	1 841	1 894	1 822	1 855	1 765	1 791	1 786	1 810	1 795	1 757	1 730	1 715	1 726	-96
	CAP	**4 189**	**4 032**	**4 077**	**4 136**	**4 119**	**4 053**	**4 106**	**4 052**	**4 071**	**4 096**	**4 101**	**4 040**	**3 969**	**3 925**	**3 925**	**3 928**	**-125**
	2nde professionnelle	3 659	3 741	3 811	3 939	3 872	3 679	3 697	3 744	3 666	3 705	3 698	3 625	3 569	3 542	3 567	3 554	-125
	1ère professionnelle	3 865	3 766	3 660	3 794	3 819	3 768	3 609	3 514	3 545	3 477	3 511	3 509	3 441	3 384	3 355	3 376	-392
	Ter. professionnelle	3 530	3 523	3 430	3 390	3 522	3 503	3 470	3 328	3 239	3 262	3 203	3 231	3 230	3 170	3 117	3 089	-414
	BAC PRO	**11 054**	**11 030**	**10 901**	**11 123**	**11 213**	**10 950**	**10 776**	**10 586**	**10 450**	**10 444**	**10 412**	**10 365**	**10 240**	**10 096**	**10 039**	**10 019**	**-931**
	TOTAL PRO (CAP+BAC)	***15 243***	***15 062***	***14 978***	***15 259***	***15 332***	***15 003***	***14 882***	***14 638***	***14 521***	***14 540***	***14 513***	***14 405***	***14 209***	***14 021***	***13 964***	***13 947***	***-1 056***
Supérieur	Cl. mise à niveau BTS	22	18	13	14	19	18	20	23	26	29	33	37	42	47	53	60	42
	BTS : 1ère année	2 048	1 983	1 954	1 908	1 977	1 937	2 047	2 022	1 940	1 910	1 925	1 894	1 905	1 905	1 875	1 845	-92
	BTS : 2ème année	1 544	1 568	1 461	1 486	1 530	1 561	1 523	1 538	1 520	1 459	1 432	1 442	1 420	1 427	1 427	1 405	-156
	BTS	**3 614**	**3 551**	**3 415**	**3 394**	**3 507**	**3 498**	**3 570**	**3 560**	**3 460**	**3 369**	**3 357**	**3 336**	**3 325**	**3 332**	**3 302**	**3 250**	**-248**
	CPGE : 1ère année	401	404	409	460	498	464	474	446	432	430	434	427	430	430	422	415	-49
	CPGE : 2ème année	315	335	329	348	416	416	421	427	409	397	393	393	389	391	391	385	-31
	CPGE	**716**	**739**	**738**	**808**	**914**	**880**	**895**	**873**	**841**	**827**	**827**	**820**	**819**	**821**	**813**	**800**	**-80**
	Supérieur (BTS+CPGE)	***4 330***	***4 290***	***4 153***	***4 202***	***4 421***	***4 378***	***4 465***	***4 433***	***4 301***	***4 196***	***4 184***	***4 156***	***4 144***	***4 153***	***4 115***	***4 050***	***-328***
Evolution par rapport à 2025					3ème			+176	-120	+26	+5	-256	-452	-547	-450	-501	-323	
					CAP			-702	-873	-968	-954	-1 039	-1 135	-1 395	-1 698	-1 811	-1 847	
					BAC PRO			+53	-1	+18	+43	+48	-13	-84	-128	-128	-125	
					Bac général et Techno.			-174	-364	-500	-506	-538	-585	-710	-854	-911	-931	
					BTS			+72	+62	-38	-129	-141	-162	-173	-166	-196	-248	
					CPGE			+87	+55	-77	-182	-194	-222	-234	-225	-263	-328	

Source : Ministère Education nationale – 2025 – prévisions Geoceane 2025 - 2035

11.2 LES PREVISIONS D'EFFECTIFS SCOLAIRES (statut public – hors agriculture)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La tendance démographique est à la baisse des effectifs en bac général et technologique avec -700 élèves dès 2026 et avec environ 1 850 élèves de moins en 2035 par rapport en 2025.

En bac professionnel, la perte de 200 élèves en 2nde entre 2024 et 2025 explique la baisse importante sur les 3 prochaines rentrées avec -500 élèves attendus en 2028. Par la suite, la baisse devrait se poursuivre mais sur un rythme plus modéré pour atteindre -930 élèves à l'horizon 2035. Cette baisse devrait influer sur l'alimentation des BTS.

Les effectifs de CAP devraient rester relativement stable jusqu'en 2031 avant de connaitre une légère baisse (-125 élèves en 2035).

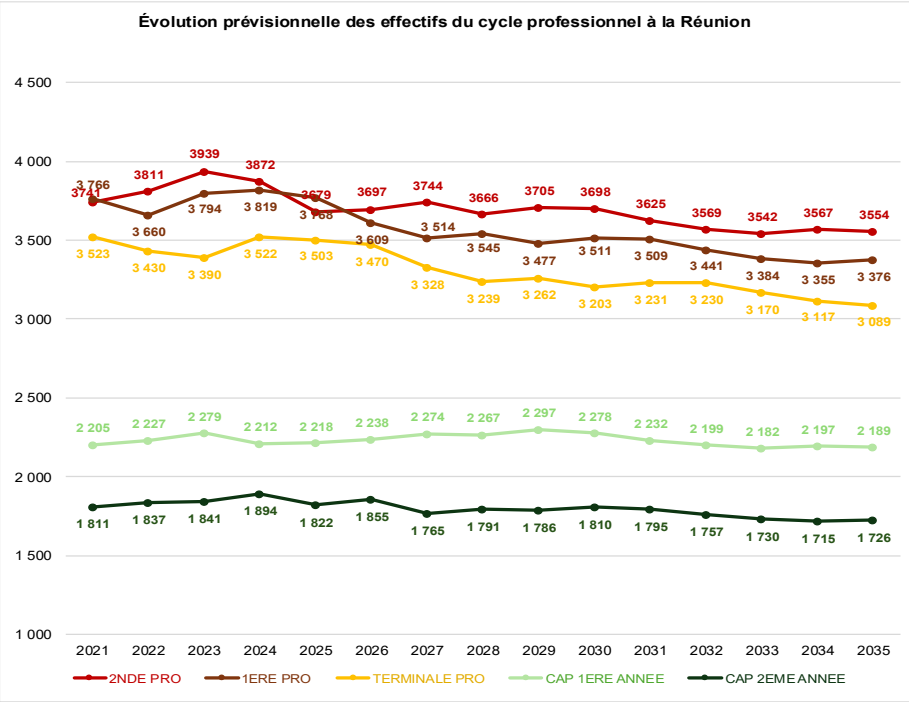

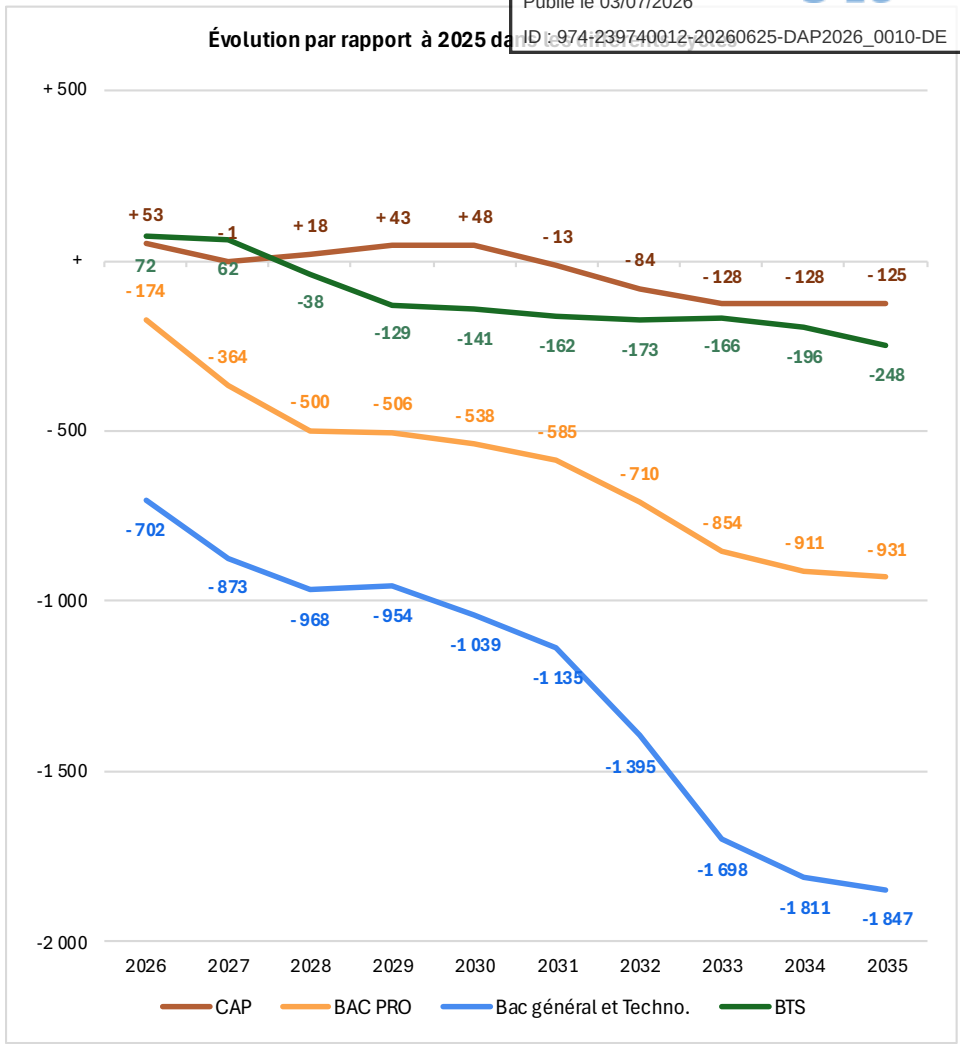

Prévisions Geoceane 2026 - 2035

11.3 LES PRÉVISIONS À HORIZON 2050

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

À l'échelle de la Réunion, les effectifs lycéens (hors BTS et enseignement agricole, **public et privé confondus**) **à l'horizon 2050** ne devraient pas dépasser les effectifs prévisionnels de 2035.

En 2050, on devrait compter environ 7 200 lycéens de moins qu'en 2025, soit une baisse de 18%. (9% jusqu'en 2035 et 9% supplémentaires jusqu'en 2050).

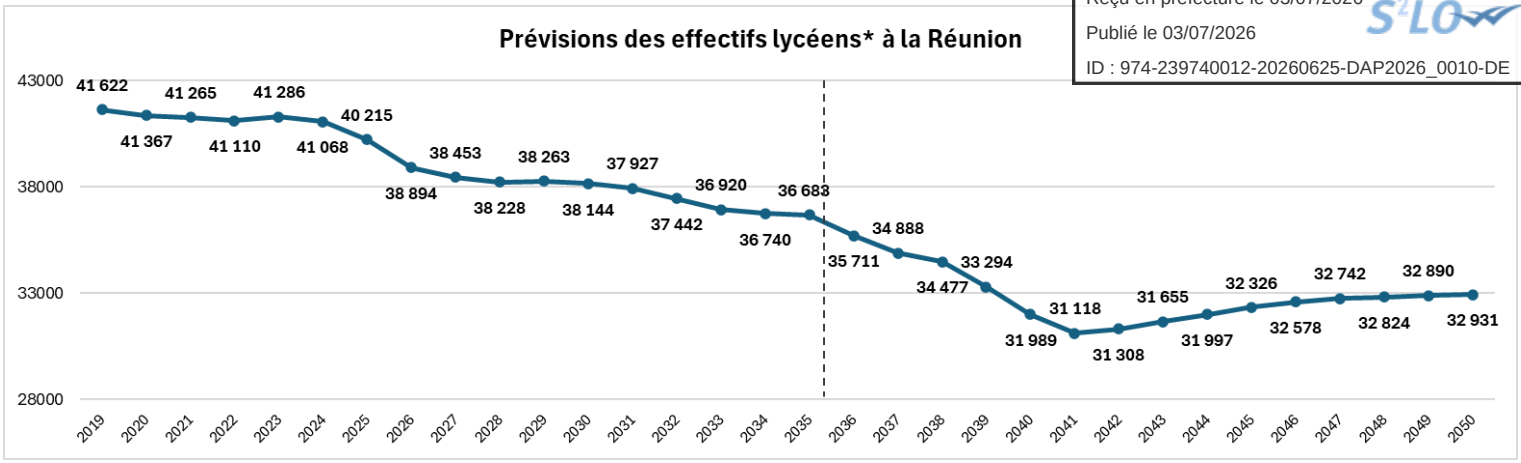

** Lycées publics et privés sous contrat de l'Education nationale – hors post bac et hors enseignement agricole*

- **Une 1ère baisse** devrait avoir lieu dans les prochaines années avec environ **1 990 élèves de moins entre 2025 et 2028.**
- Ensuite, une **stabilisation autour des 38 000 élèves** devrait avoir lieu **jusqu'en 2031**.
- Puis une **baisse de plus en plus marquée** devrait se produire **jusqu'en 2041** avec environ **6 810 élèves de moins** par rapport à 2032.
- Les effectifs devraient ensuite reprendre une **trajectoire à la hausse à l'horizon 2050** avec environ **1 810 élèves de plus**, soit à terme environ **33 000 élèves.**

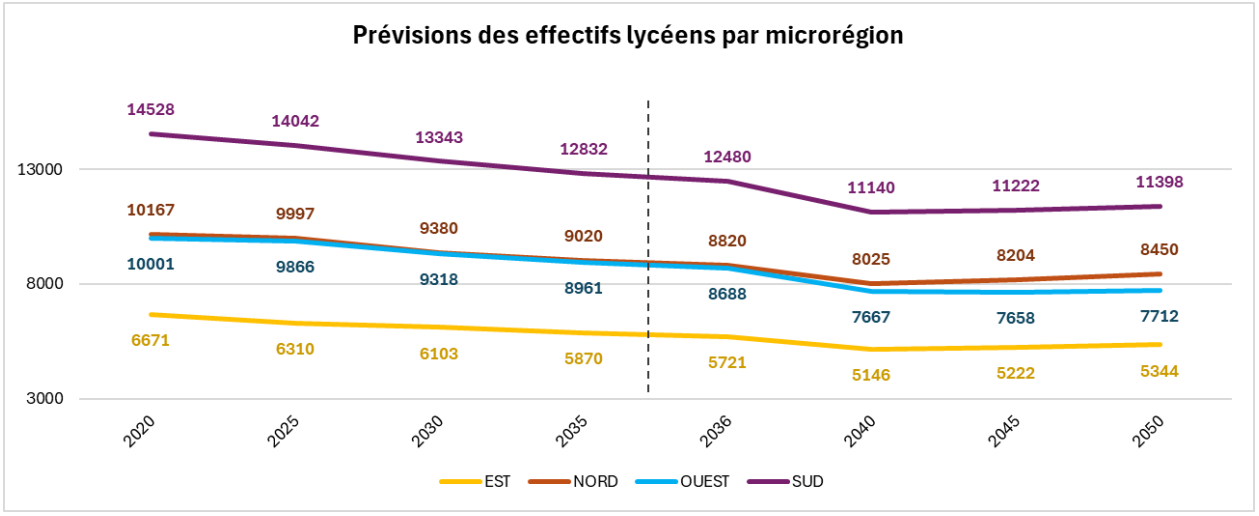

***Méthode** : À partir de 2036, les prévisions Géocéane sont établies sur la base des projections de l'INSEE à horizon 2050 à partir du scénario tendanciel.*

(l'étude INSEE a été réalisée sur les données de 2018, un réajustement a été appliqué avec le recensement de la population 2022 et l'évolution des naissances constatées entre 2018 et le 1er semestre 2025).

Nous avons retenu l'écart moyen des dernières années entre nos prévisions Geoceane et les prévisions INSEE pour calculer les prévisions entre 2036 et 2050.

Sources : INSEE (RGP2018-2022, projections 2050, naissances 2018-1er semestre 2025), Rectorat (effectifs)

11.3 LES PRÉVISIONS À HORIZON 2050

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

À l'échelle des microrégions, toutes devraient perdre des élèves d'ici 2050 mais avec des trajectoires différentes :

Au nord, les effectifs baissent légèrement jusqu'à l'horizon 2040 (1 970 élèves de moins) **avant de croître légèrement** et atteindre 8 450 élèves à horizon 2050 (soit + 425 par rapport à 2040).

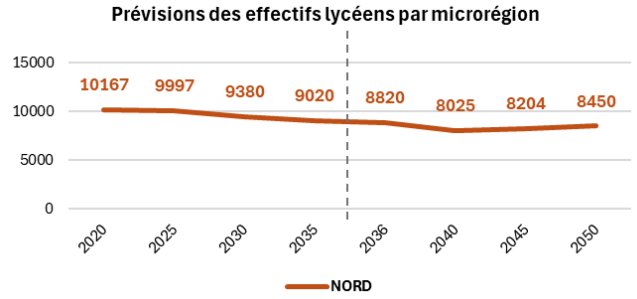

À l'ouest, baisse continue avec environ 2 150 élèves de moins entre 2025 et 2050.

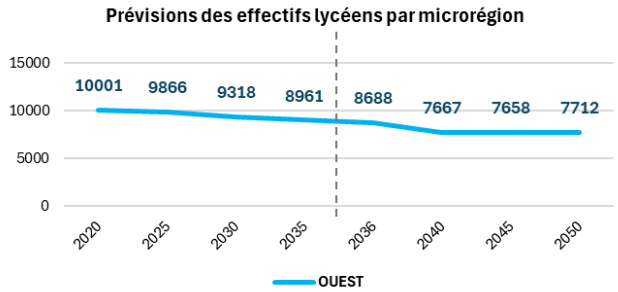

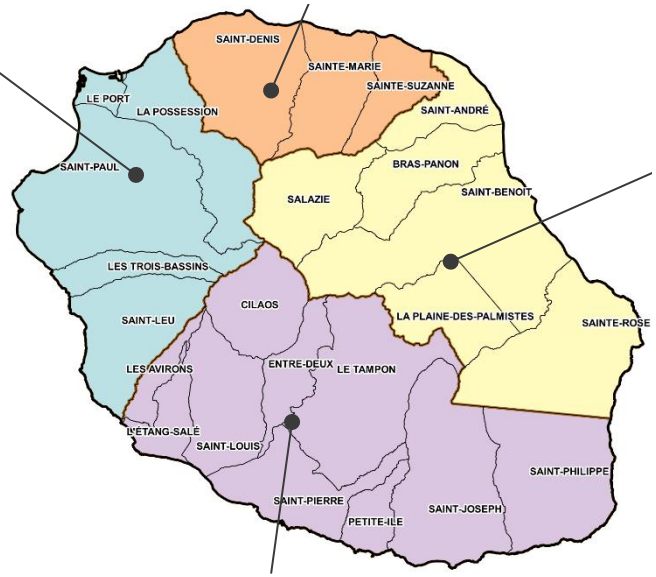

À l'est, légère baisse des effectifs jusqu'en 2040, avec environ 1 200 élèves de moins, puis relative stabilité jusqu'en 2050.

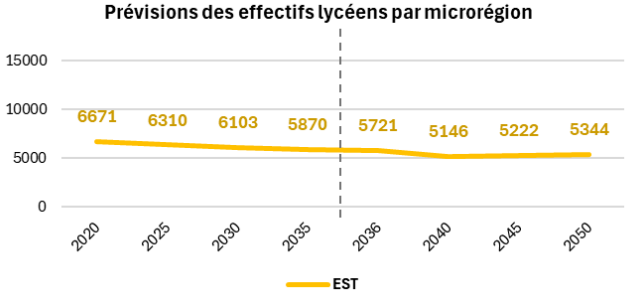

Au sud, la **baisse** devrait être **marquée jusqu'à horizon 2040** (environ 2 900 élèves de moins) **avant de remonter légèrement d'ici 2050** avec environ 11 400 élèves (soit + 260 élèves par rapport à 2040).

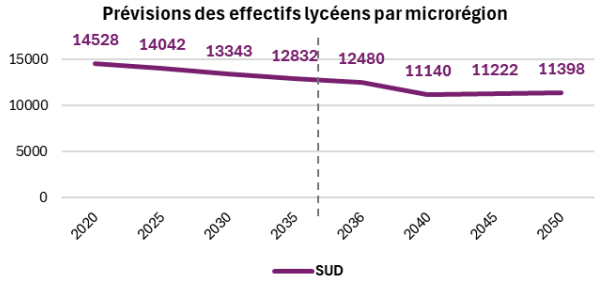

***Méthode** : les prévisions par microrégion après 2036 sont établies à partir des projections de populations de l'INSEE à horizon 2050. Nous regardons la part des 15-17 ans (ce qui se rapproche le plus des effectifs lycéens) sur la part totale de la population entre 2020 et 2035.*

Nous appliquons ce taux afin d'obtenir la répartition des 15-17 ans dans chaque microrégion.

Puis nous comparons entre 2031 et 2035, la part des 15-17 ans sur les effectifs lycéens de chaque microrégion afin d'obtenir un taux moyen de lycéens. Ce taux est appliqué pour la période 2036 – 2050 afin d'obtenir le prévisionnel des effectifs à horizon 2050.

12.1 Les CAP (niveau 3) - Le taux de remplissage

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Dans l'ensemble en CAP, les filières sont remplies à plus de 93%, seule l'agriculture est remplie à moins de 50%.

Les filles représentent environ 35% des inscrits dans les différentes filières, avec une proportion marquée dans les filières de « Textile, habillement, cuir » et « Santé, social, soins personnels » où la part d'inscrites dépasse les 90%.

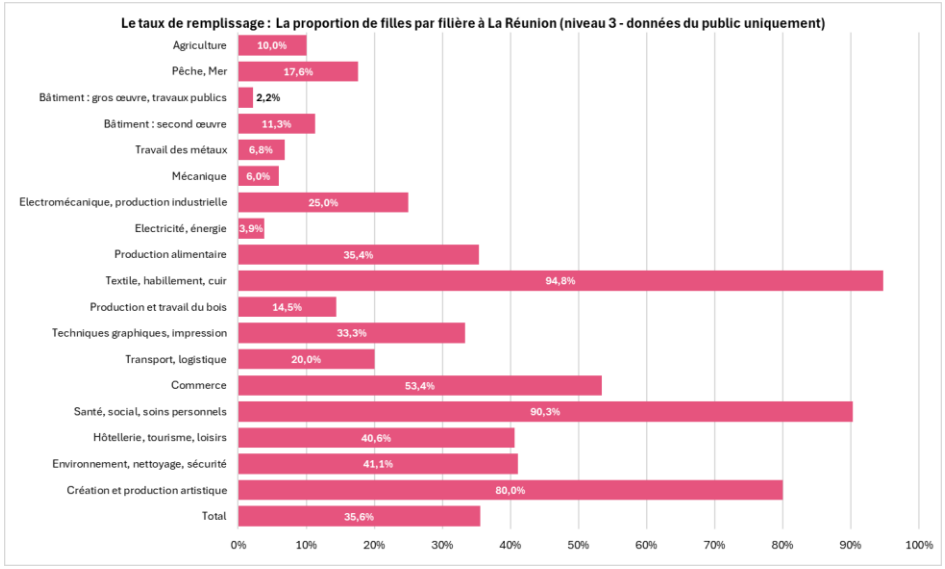

Source : Rectorat Réunion - juin 2024

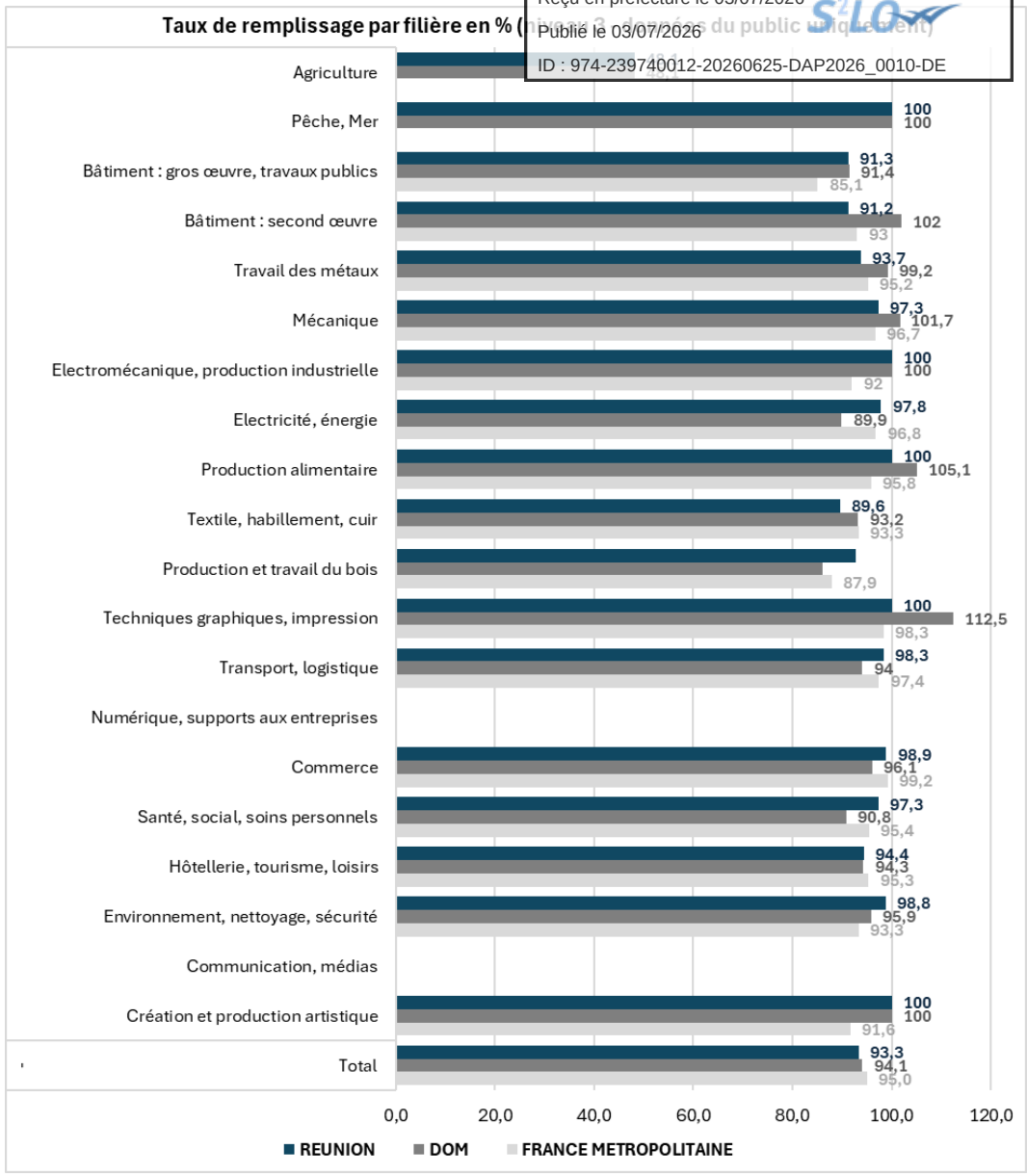

Sources : ORION, Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2024

12.2 Les CAP (niveau 3) - Le taux de pression

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Globalement à la Réunion il y a une pression d'environ 90% sur les demandes de formations en CAP, cette pression est bien plus marquée en France métropolitaine avec plus de 135%.

Les taux de pression les plus élevés sont dans celui de la « santé, social, soins personnels » où les filles sont surreprésentées, la production alimentaire, la mécanique, la pêche.

Les filières où la demande est la plus forte chez les filles sont celles évoquées précédemment, à savoir : « Textile, habillement, cuir » et « Santé, social, soins personnels ».

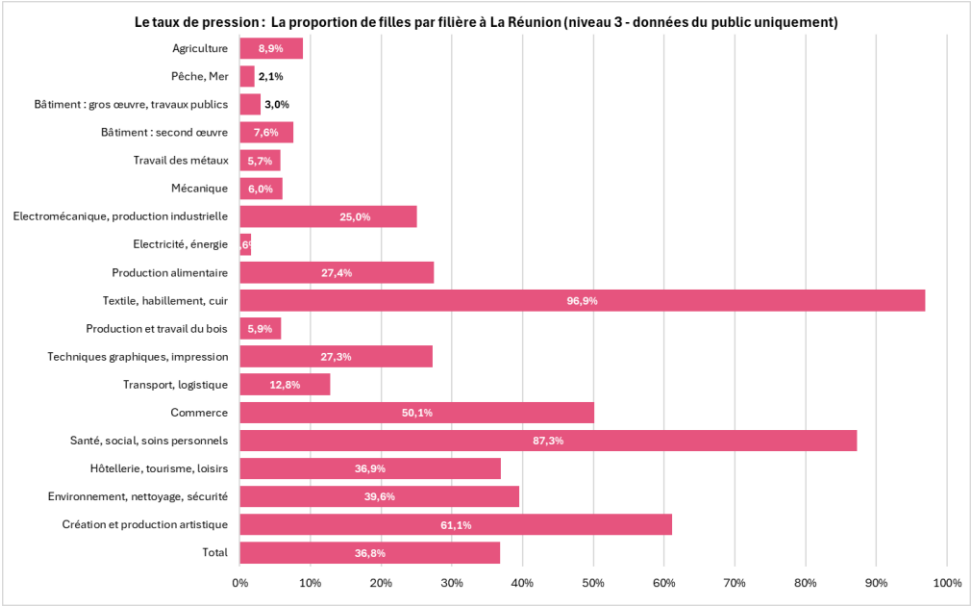

Source : Rectorat Réunion - juin 2024

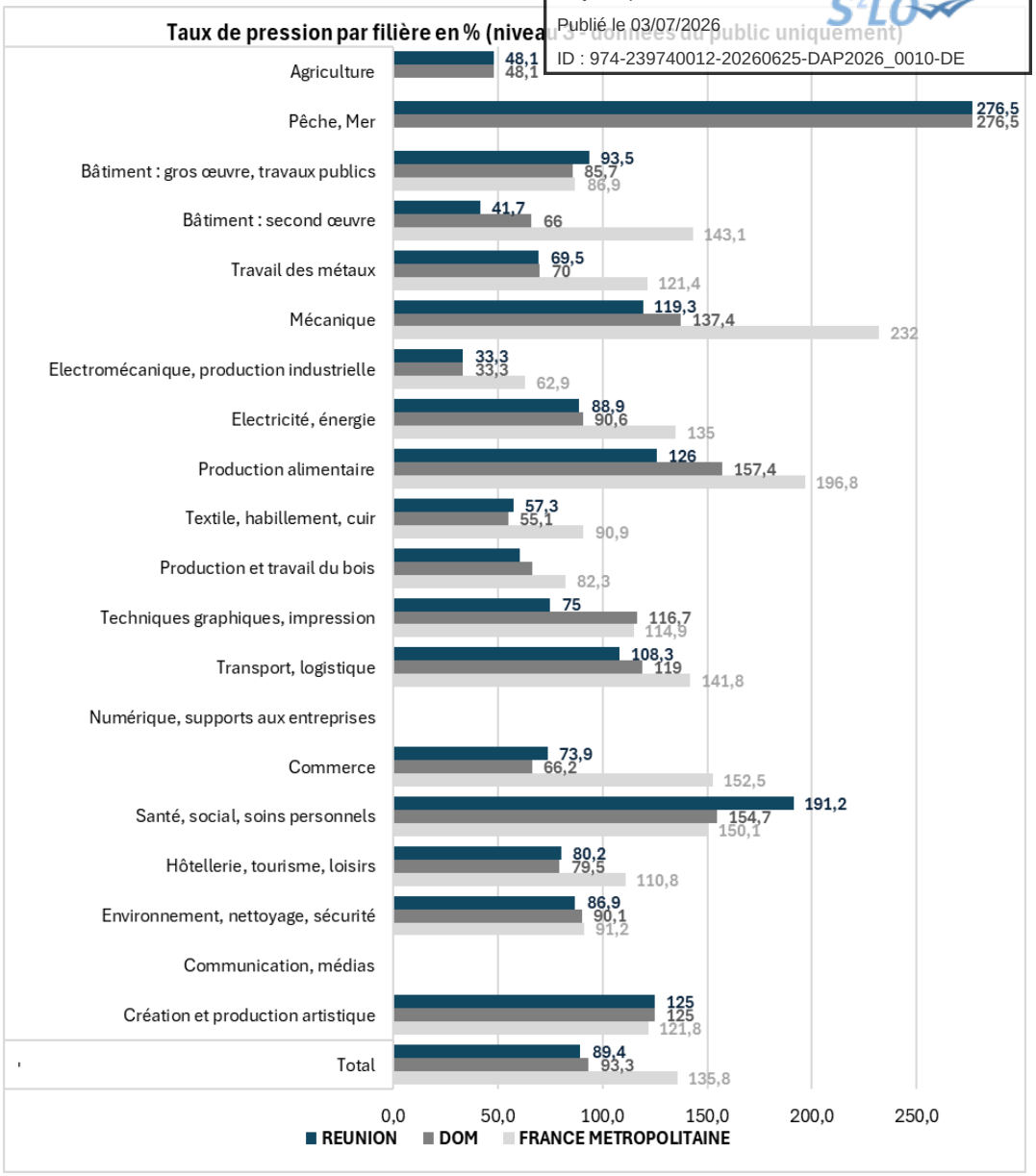

Sources : ORION, Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2024

12.3 Les CAP (niveau 3) - Adéquation entre offre et demande de formations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le domaine de la production est le moins demandé, et les capacités existantes sont excédentaires, tout comme dans le commerce. Le domaine de la santé, social et soins personnels a une demande deux fois plus importante que le nombre de places existantes.

En agricole (secteur de la pêche) à la Réunion, il manque environ 30 places dans les formations pour pouvoir répondre à la demande des jeunes.

À l'inverse dans le secteur de la production, il y a un excédent de 165 places par rapport à la demande. Cela signifie que les formations sont en partie remplies par des élèves qui n'ont pas demandé ce secteur initialement.

Le domaine des services est globalement adapté à la Réunion, avec une trentaine de places manquantes. À noter que, dans ce domaine, la filière « Santé, social, soins personnels » a l'inadéquation la plus marquée avec un manque de plus de 210 places (soit 93,9% : ce qui signifie qu'il faudrait quasiment doubler la capacité des formations proposées).

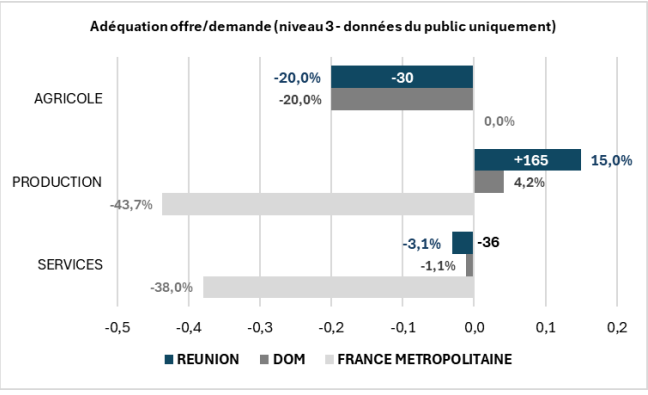

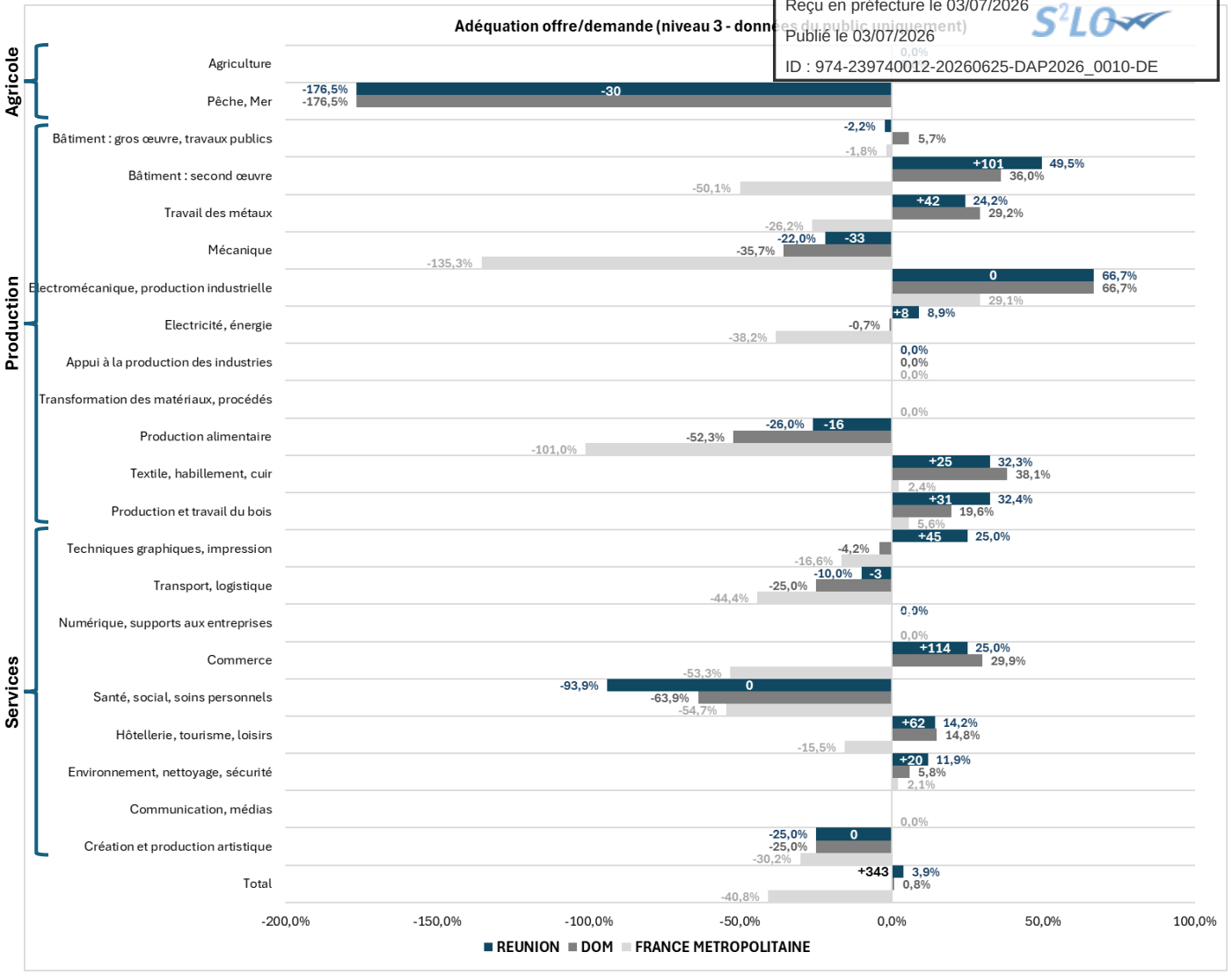

D'un autre côté, la filière du **commerce** est richement dotée et les capacités d'accueil sont supérieures aux choix des élèves. C'est aussi le cas dans les filières du **bâtiment**, par **manque d'attractivité** des jeunes pour ces filières.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture – 2024 – Traitement statistique: Géocéane

13. Les Bac pro (niveau 4) - Le taux de remplissage

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

En Bac pro, les filières sont remplies à plus de 93%, comme pour les CAP. Seule l'agriculture est remplie à moins de 50%.

Les filles représentent environ 45% des inscrits dans les différentes filières. Cette proportion, plus forte qu'en CAP, traduit un meilleur équilibre entre filles et garçons dans différents domaines de formations.

Il y a 8 filières où cette part dépasse les 50% (contre 3 en CAP).
La filière « Textile, habillement, cuir » est même à 100% d'inscrites dans ses formations de BAC Pro.

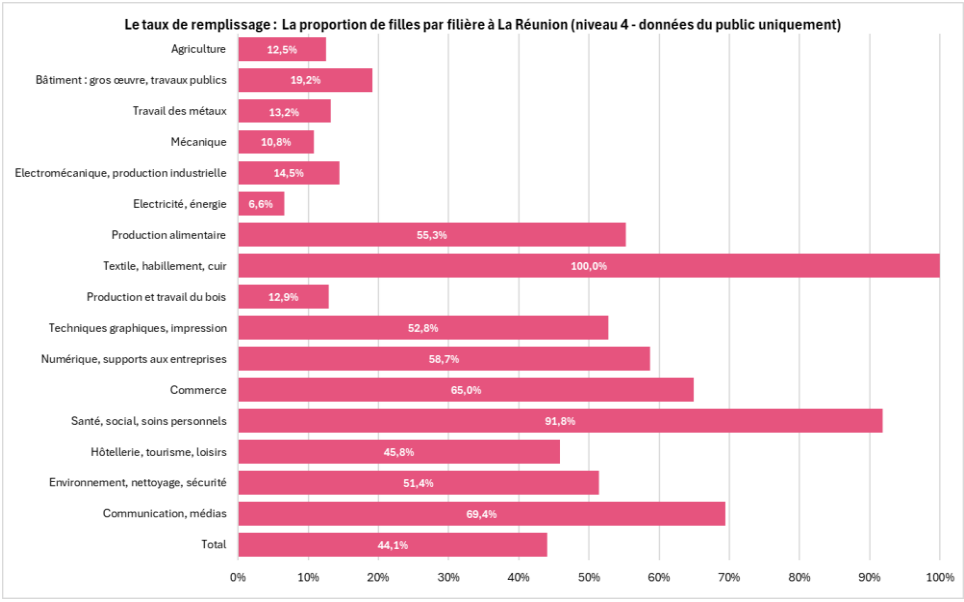

Source : Rectorat Réunion - juin 2024

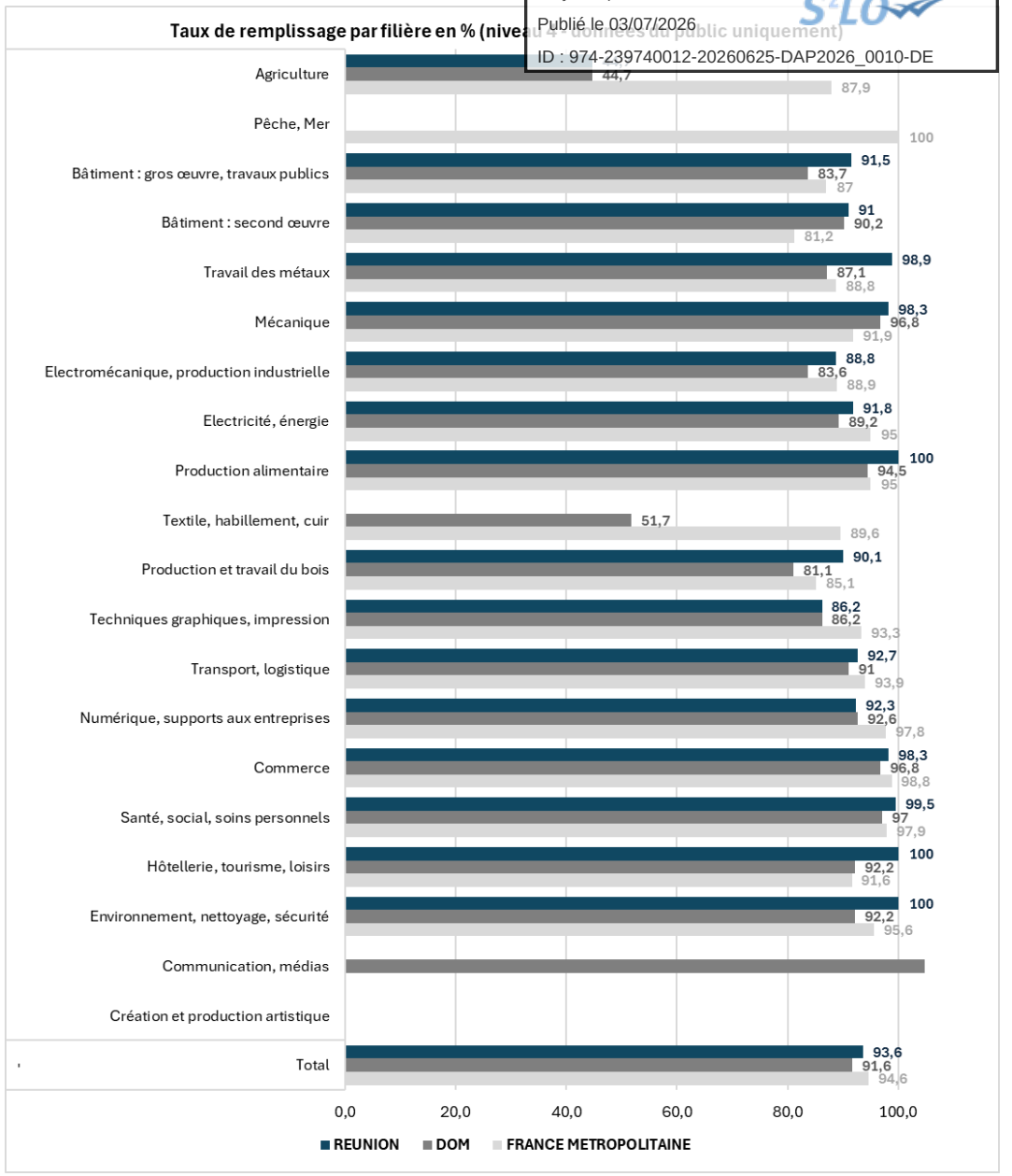

Sources : ORION, Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2024

13.2 Les Bac pro (niveau 4) - Le taux de pression

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le taux de pression sur les BAC Pro à la Réunion est globalement de 90%, constat similaire aux CAP. Cette pression est légèrement plus forte dans les D.O.M et bien plus marquée en France métropolitaine avec plus de 110%.

La proportion de filles qui demandent les filières est en adéquation avec le taux de **remplissage** de ces dernières.

Les taux de pression les plus élevés sont dans le domaine de l'environnement, nettoyage, sécurité, mais aussi dans l'hôtellerie et le domaine de la santé et du social.

Les faibles attractivités des filières sont dans les domaines de la **production (bâtiment, électricité, travail des métaux),** mais le domaine de la mécanique reste attractif.

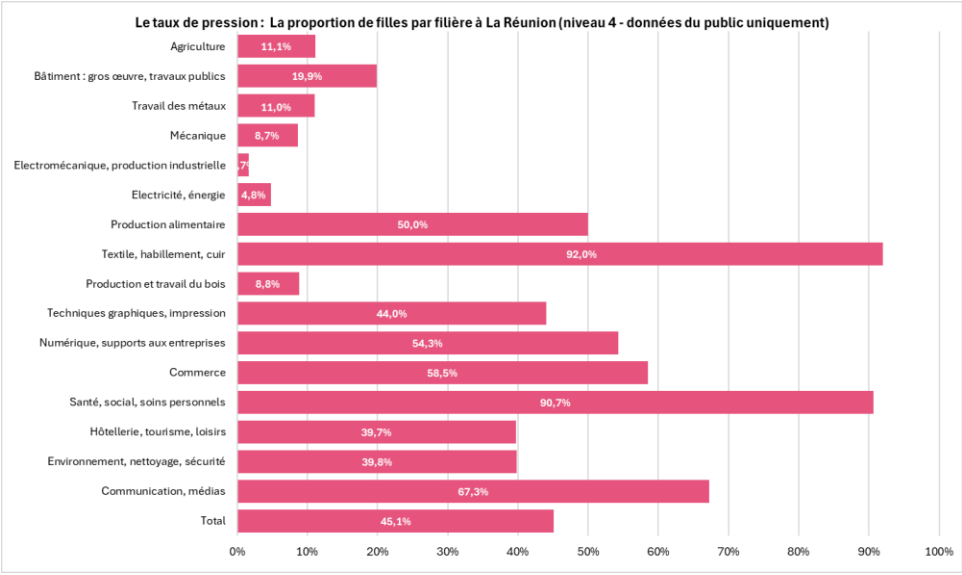

Source : Rectorat Réunion - juin 2024

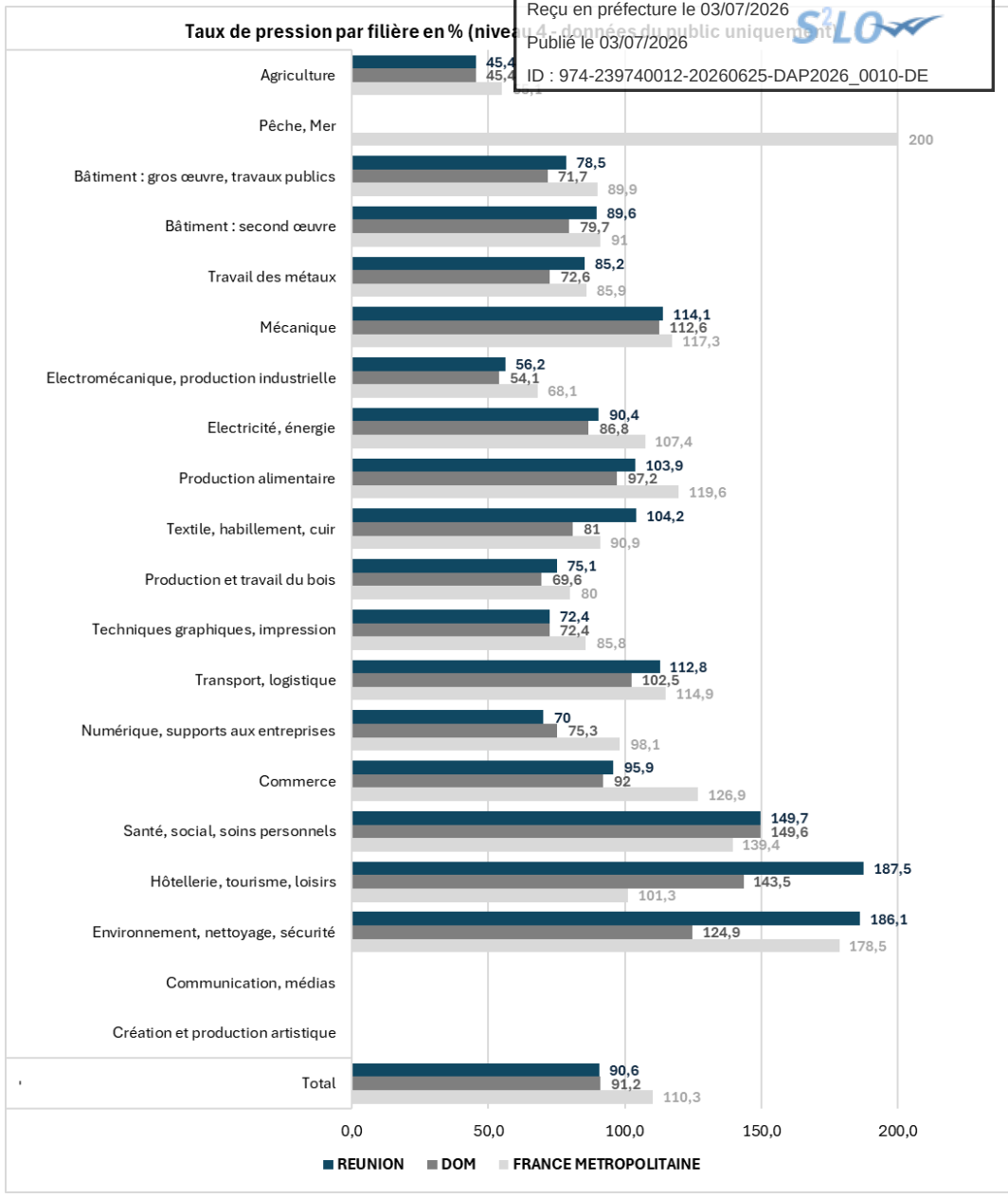

Sources : ORION, Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2024

13.3 Les Bac pro (niveau 4) - Adéquation entre offre et demande de formations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les tendances par domaine sont similaires au niveau 3 (CAP).
En agricole à la Réunion, c'est à l'équilibre entre offre et demande.

En production, il y a un excédent de près de 230 places par rapport à la demande.

Le domaine des services est globalement adapté, mais avec des disparités importantes selon les filières.

Les filières « santé, hôtellerie, environnement» sont sous-adaptées avec entre 60 et 200 places manquantes dans ces filières. Alors que la filière « numérique, supports aux entreprises » dispose de 380 places excédentaires par rapport à la demande. Il y a donc une réorientation des élèves vers des formations qu'ils n'ont pas demandées initialement.

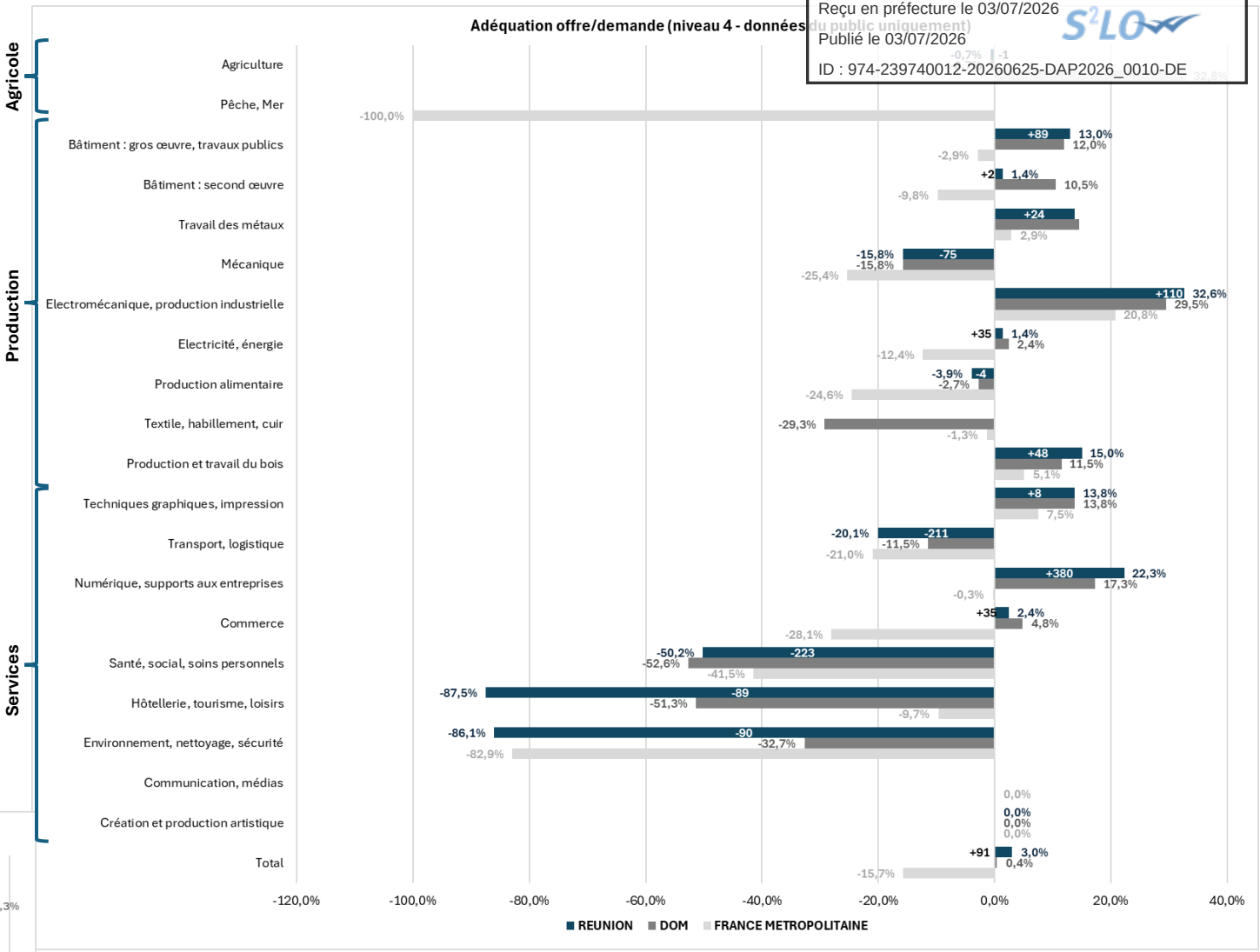

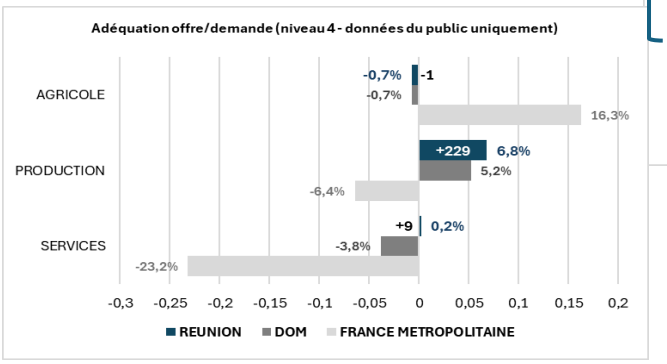

D'un autre côté, la filière du commerce est richement dotée et les capacités d'accueil sont supérieures aux choix des élèves. C'est aussi le cas dans les filières du bâtiment, par manque d'attractivité des jeunes pour ces filières.

Sources : ORION, Ministère Education nationale- Ministère de l'Agriculture - 2024

14.1 La mobilité des jeunes en formation

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

12% des CAP et des Bac pro quittent leurs bassins de résidence pour s'inscrire dans un lycée d'autre bassin. Ce taux est assez faible et la faible mobilité des jeunes dans les voies professionnelles est un élément marqueur des lycéens de la Réunion.

Il y a lieu de répondre localement aux besoins des jeunes en formation professionnelle, et l'attractivité des formations à ce niveau (CAP, Bac pro) restera principalement locale et non régionale.

En BTS, le taux de mobilité passe à 28% car les jeunes étudiants (majeurs) commencent à vivre en dehors de la famille. L'attractivité des formations est un peu plus régionale, mais avec une forte dominante locale.

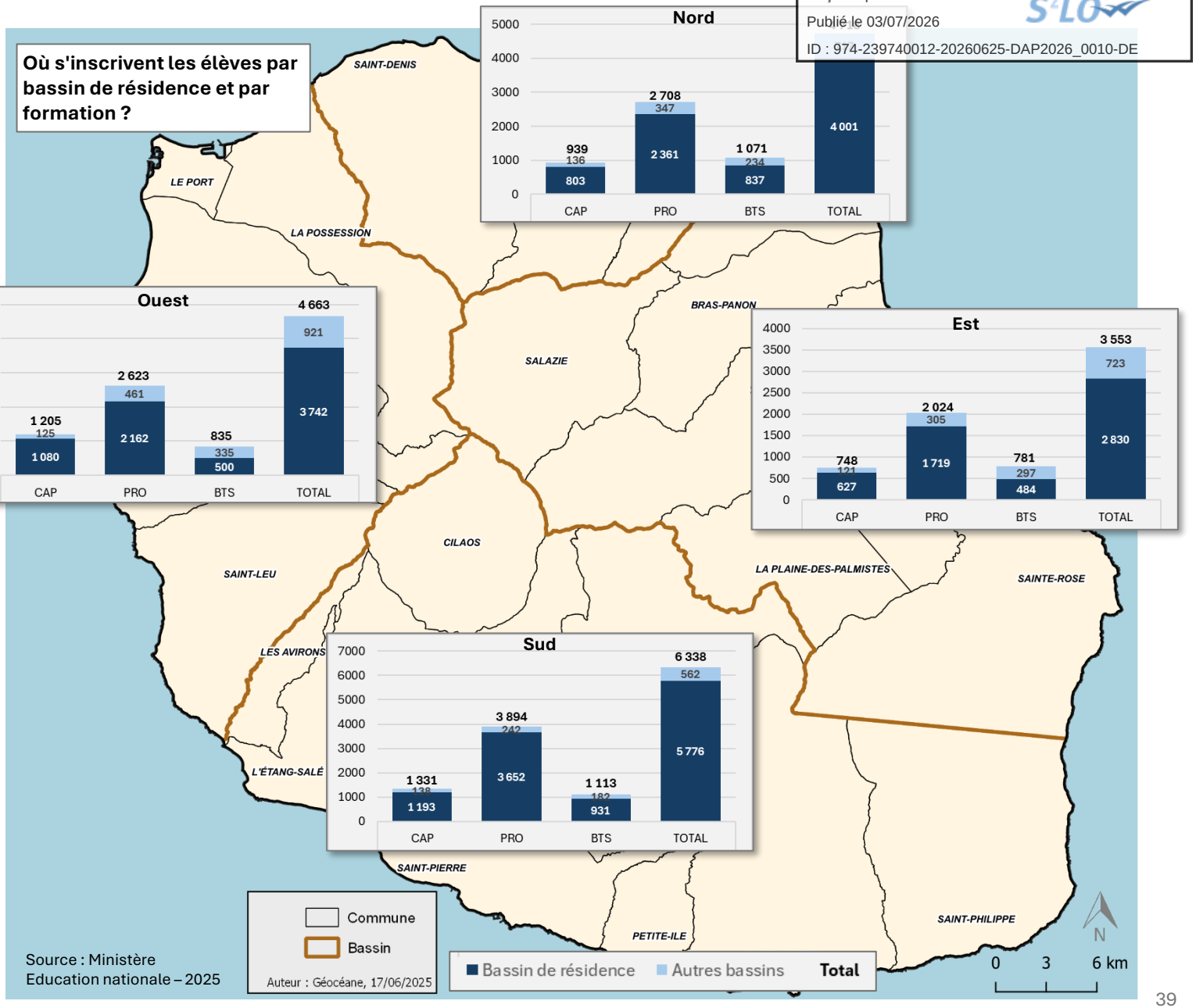

15.1 Les internats

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

À la rentrée 2024, 1 829 lycéens sont internes à la Réunion, soit 4% des effectifs, pour 2 350 places, soit un taux de remplissage de près de 80%, supérieur à la moyenne de la métropole (75%).

Les internats d'excellence

4 internats d'excellence sont implantés dans les lycées à la Réunion : Hinglo, Brassens, Roussin, Amelin.

- visent à offrir un **cadre scolaire, éducatif et personnel renforcé** afin de favoriser leur réussite scolaire, sociale et personnelle.

La prise en charge des frais d'internats pour les zones enclavées

La Région prend en charge 100% des frais d'hébergement (internat + demi-pension) pour les lycéens originaires des trois cirques (Mafate, Cilaos, Salazie).

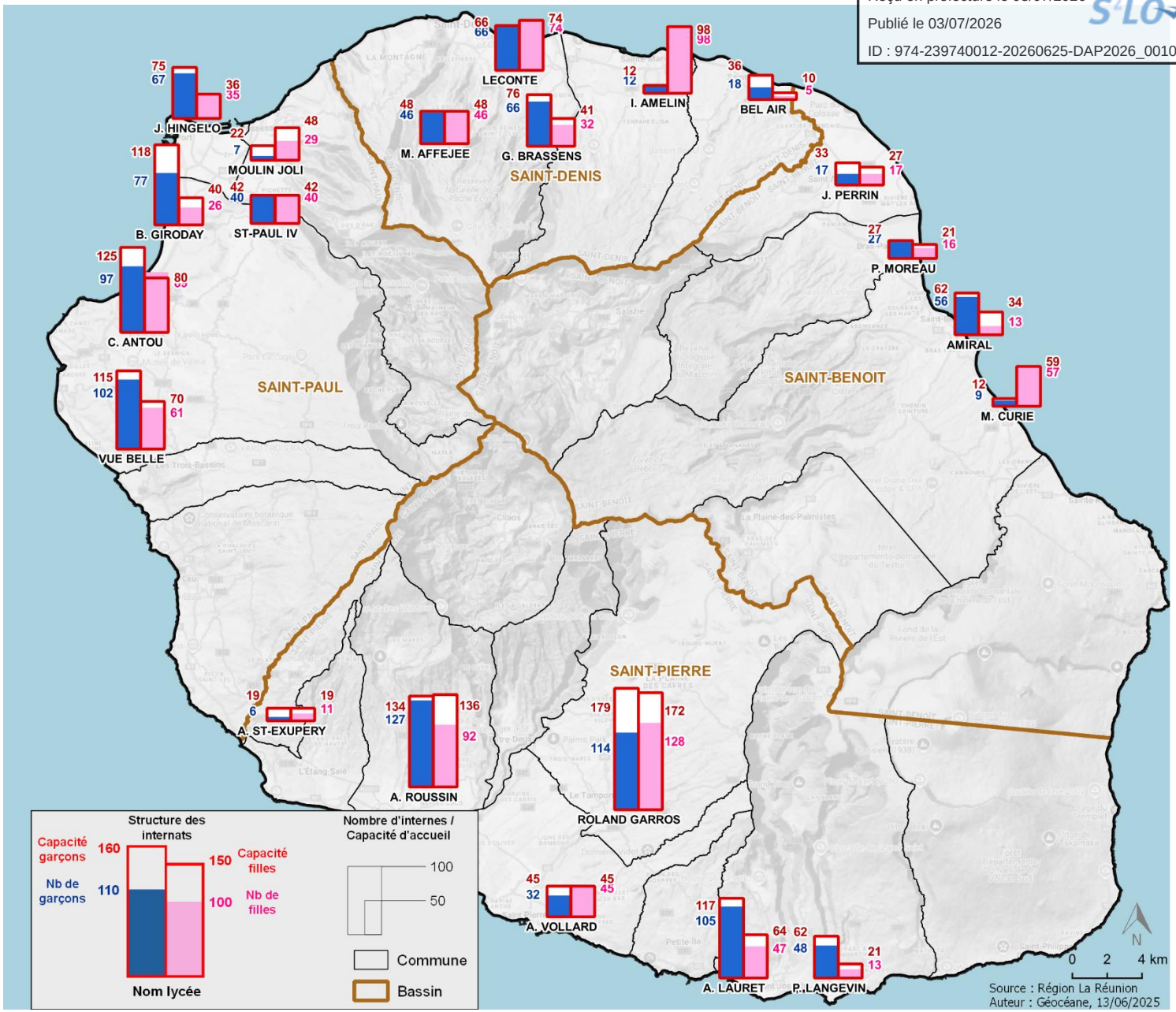

Source : Région Réunion 2024

15.2 Les internats

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

À la rentrée 2024, 1 829 lycéens sont internes à la Réunion, 4% des effectifs, pour 2 350 places, soit un taux de remplissage de près de 80%, supérieur à la moyenne de la métropole (75%). La proportion d'internes est deux fois moins importante à la Réunion, en raison d'une part de la proximité des lycées, et d'autre part des difficultés de mobilités (transports et contexte social).

La proportion du nombre d'internes dans les effectifs des lycées publics est assez faible à la Réunion (4% du total des effectifs) par rapport à la métropole.

C'est en CPGE que la proportion du nombre d'internes est la plus importante avec 23% des effectifs, suivent les BTS (6%) et les CAP (6%).

On note qu'en pré bac les filles internes sont un peu plus importantes que les garçons (alors que c'est l'inverse en métropole), alors que dans les post-bac (25% des internes), ce sont les garçons qui sont majoritaires (56% des post bac) et la tendance est encore plus marquée en métropole (les garçons représentent 65% des internes post bac).

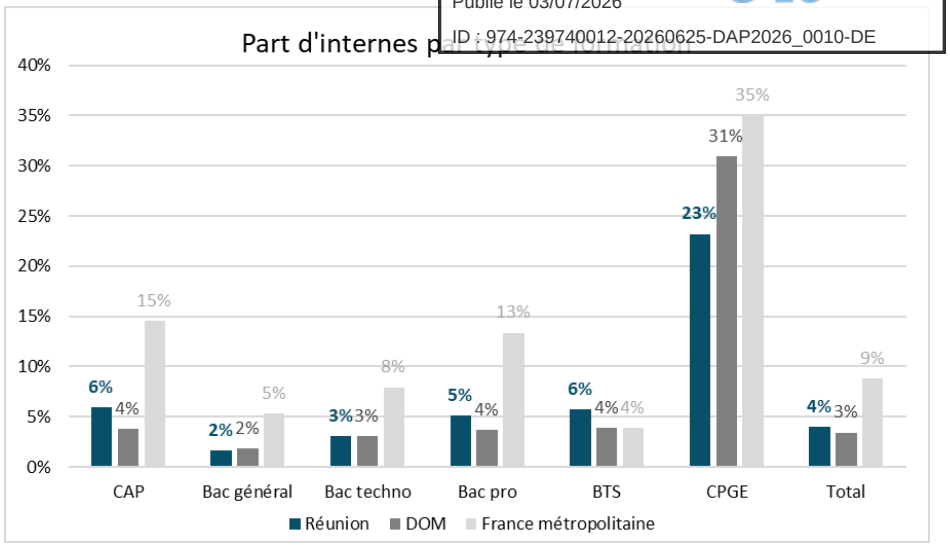

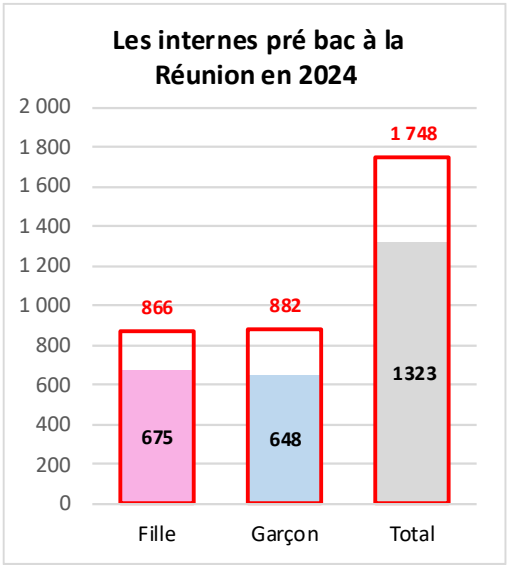

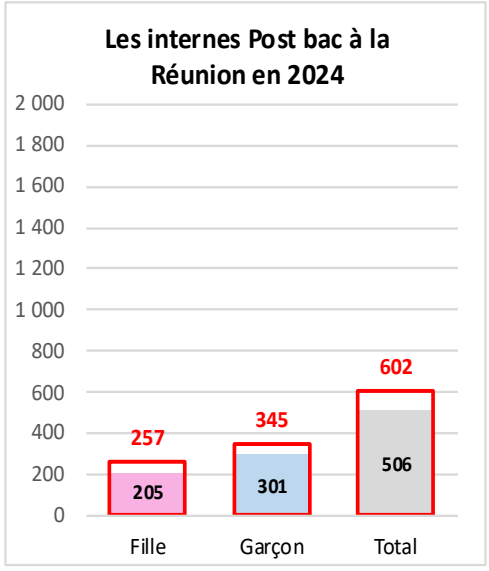

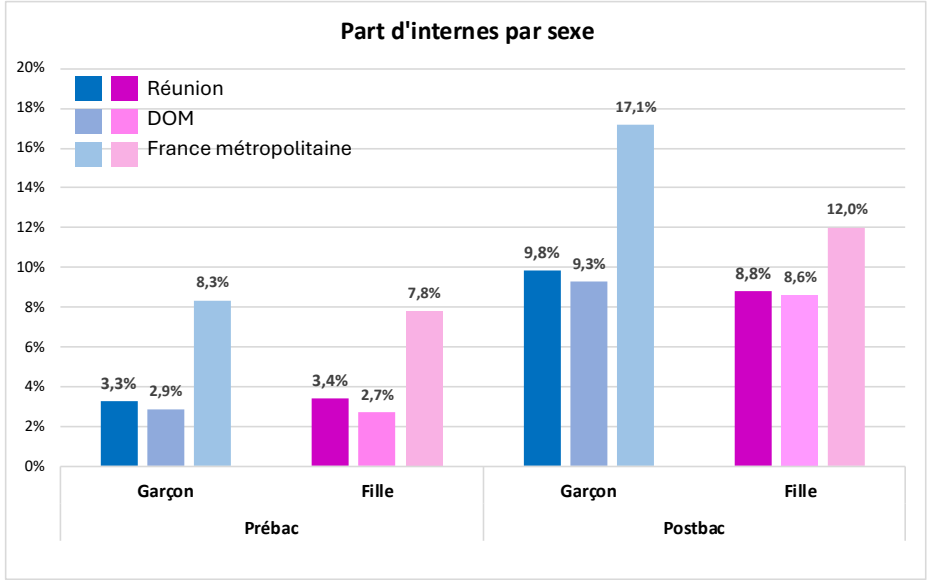

Source : Région Réunion 2024

Nbre internes

Capacité de l'internat

Source : Ministère Education nationale 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

B. LES EMPLOIS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Dans 5 ans (2030), la population de la Réunion devrait gagner globalement plus de 14 000 habitants (+0,5% par an), mais les plus de 65 ans seront près de 26 000 en plus, soit une augmentation de 20% alors que les moins de 15 ans seront 8 200 de moins (-5%).
Dans 10 ans, on comptera près de 50 000 personnes supplémentaires de plus de 65 ans.

Dans 5 ans, la population active (15-64 ans) devrait légèrement diminuer (-1%), mais les 50-64 ans seront moins nombreux (-5 720), et ne seront pas totalement remplacés par les 15-29 ans.

Tranche d'âge	2025	2030	Evol 2025-2030	2035	Evol 2025-2035
0-14 ans	175 875	167 667	-8 208	166 446	-9 429
15-29 ans	178 487	179 843	+1 356	170 933	-7 554
30-49 ans	217 855	218 605	+750	224 064	+6 209
50 - 64 ans	176 117	170 397	-5 720	162 464	-13 653
65 ans et +	130 634	156 585	+25 951	180 417	+49 783
TOTAL	**878 968**	**893 097**	**+14 129**	**904 324**	**+25 356**
Pop 15-64 ans	572 459	568 845	-3 614	557 461	**-14 998**
en% de pop totale	65,1%	63,7%		61,6%	

Source : INSEE – 2021 – Scénario central - Statistics Denmark 2018- Destatis 2019

La population réunionnaise va s'accroitre beaucoup plus que celle de la métropole (0,48% par an pour une moyenne nationale de 0,29%), et la progression est plus importante pour les plus de 65 ans (38% à la Réunion dans 10 ans pour 16% en métropole) : la silver économie pèsera de plus en plus à la Réunion dans les années à venir.

Le remplacement des générations en emploi, n'est pas assurée et il sera nécessaire d'axer la formation des jeunes dans les secteurs professionnels où la population active est la plus vieillissante et dans les secteurs porteurs d'emploi.

PROJECTION DE POPULATION

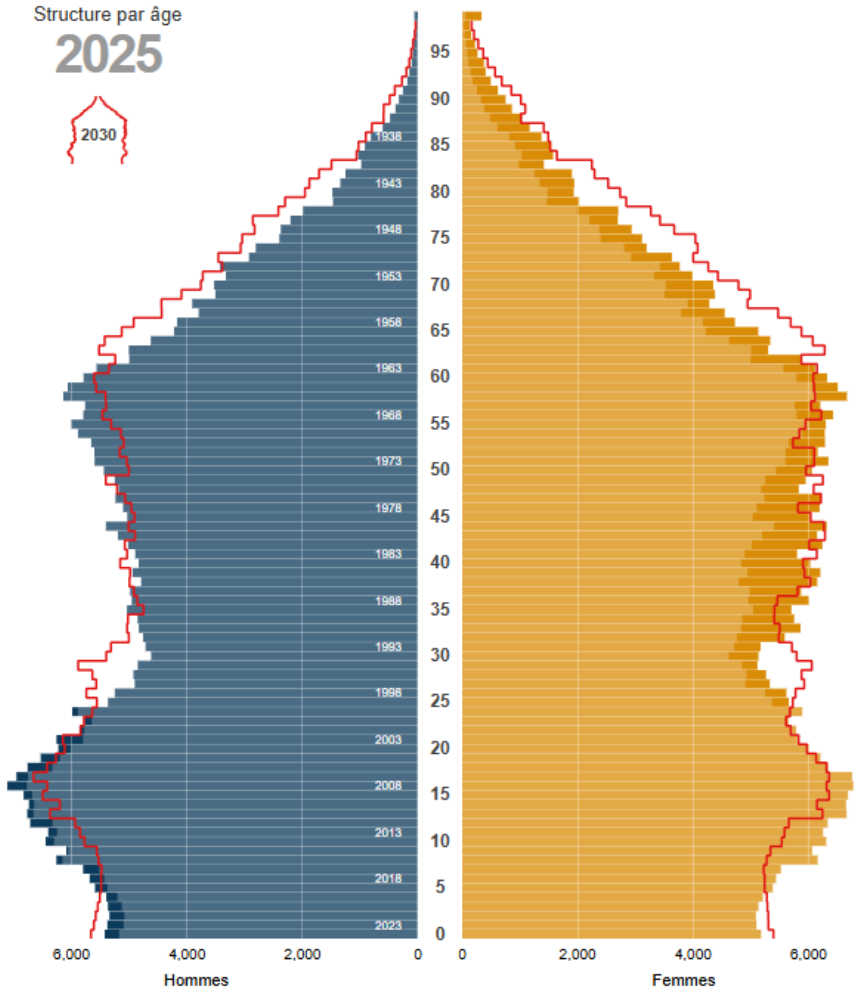

Source : INSEE – 2021 – Scénario central - Statistics Denmark 2018- Destatis 2019

2.1 LE TAUX D'EMPLOI

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

272 800 personnes sont en emplois à la Réunion, soit 55,1% de la population active pour 74,8% en France métropolitaine (tous sexes confondus).

Pour atteindre ce niveau de 74,8% de population en emploi, il faudrait près de 100 000 personnes supplémentaires en emploi à la Réunion (1/3 de plus).

Le taux d'emploi des femmes est moindre que celui des hommes, mais à la Réunion, la tendance est plus marquée avec un écart moyen (tout âge de population active) de 8 points avec les hommes pour 6 points en métropole.

On note qu'en début d'activité (20-24 ans), la différence avec la métropole est moins importante (écart de 16 points) ; C'est par la suite, dans les 25-29 ans qu'on note un maximum de différence avec la métropole (22 points pour les hommes, 26 points pour les femmes), et cet écart n'est par la suite jamais comblé et reste à ce niveau.

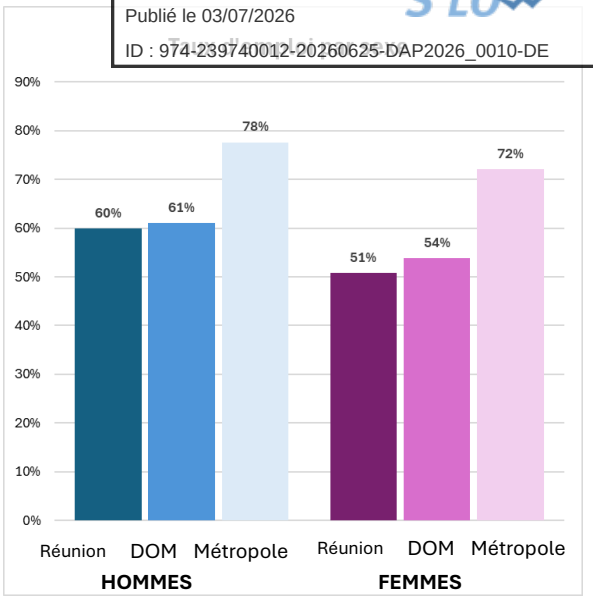

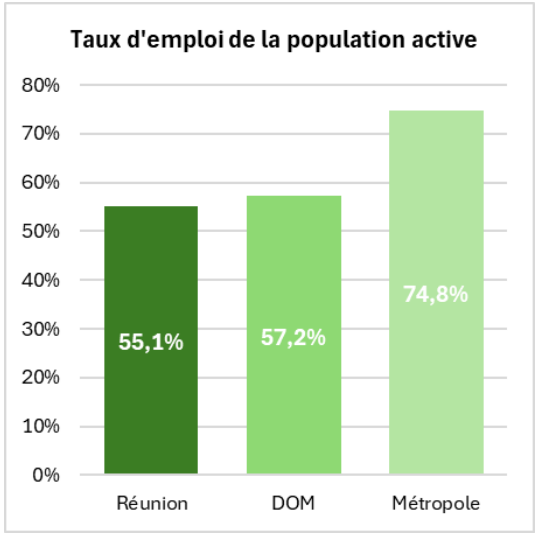

Taux d'emploi : nombre de personnes en emploi rapportée à la population des 15-64 ans qui n'est pas en formation.

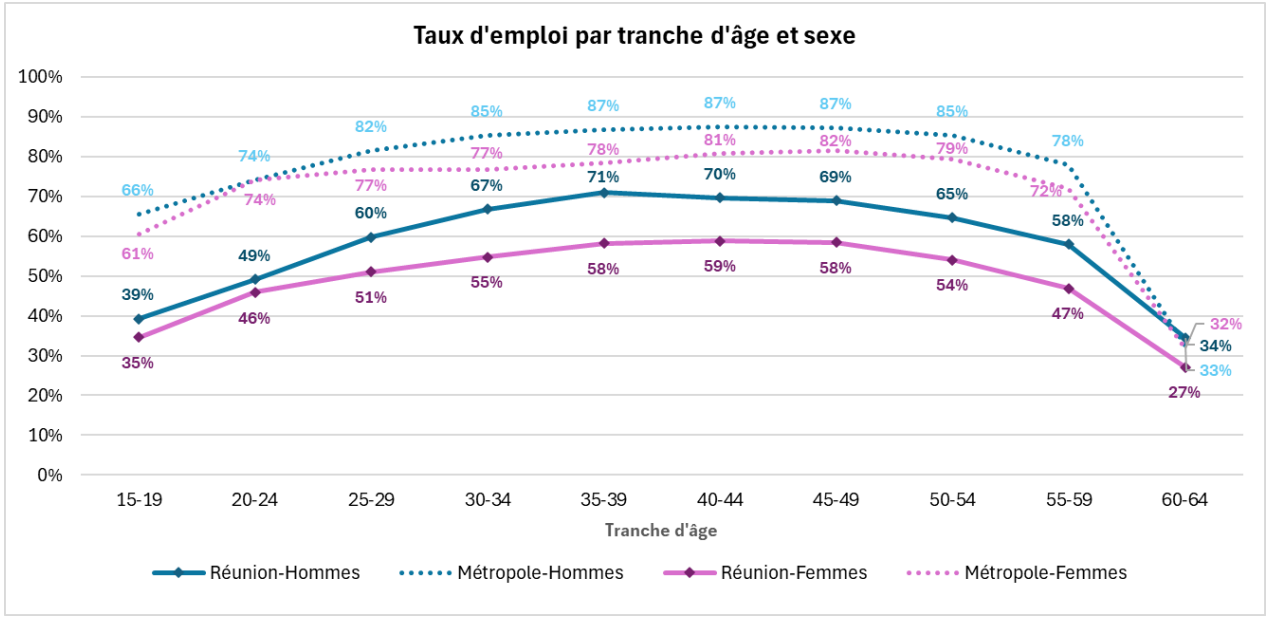

Source : INSEE – RGP 2021

2.2 LE TAUX D'EMPLOI PAR NIVEAU DE DIPLOME

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

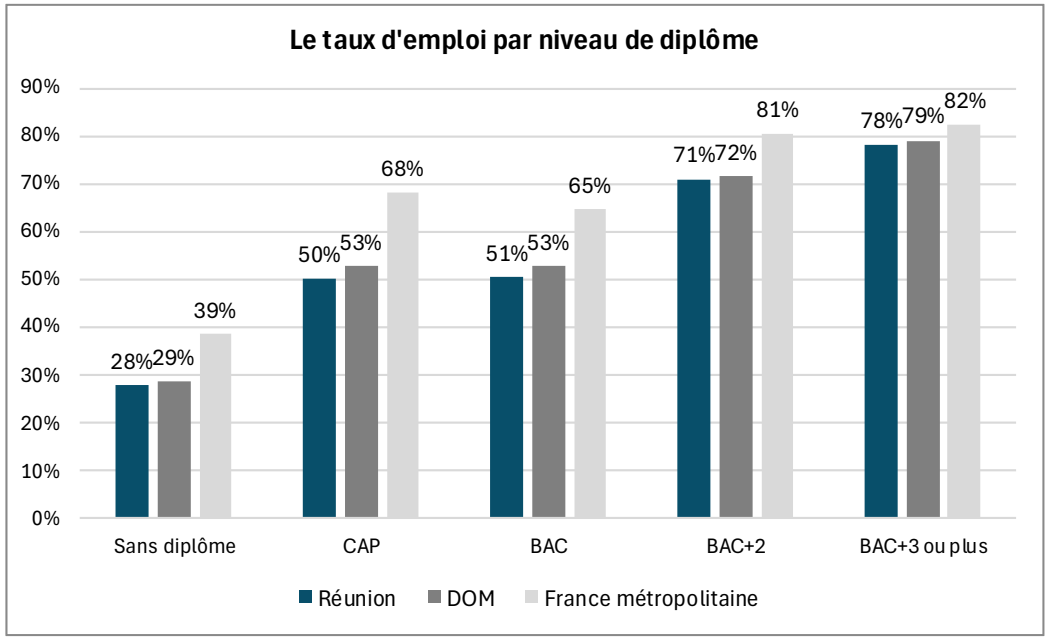

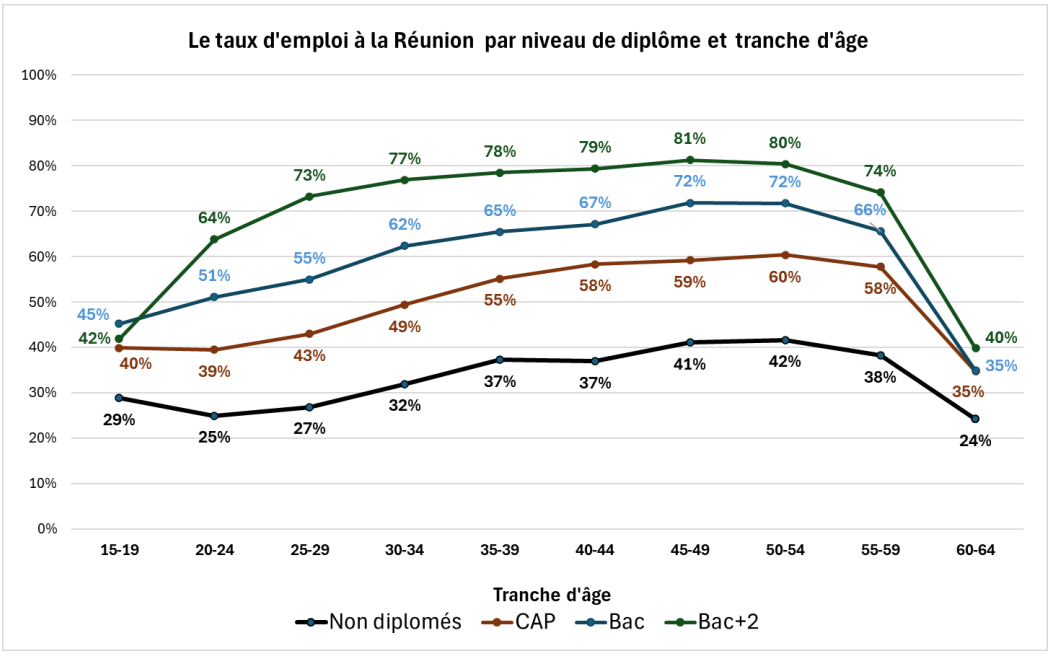

Source : INSEE RGP 2021

Plus le niveau de diplôme est élevé plus la possibilité de trouver un emploi est important, identique pour les femmes globalement moins élevé à la Réunion qu'en métropole dont la raison principale est un taux de chômage plus élevé.

La différence entre ceux ayant un diplôme de niveau CAP et ceux sans diplôme est relativement importante (22 points) et presque du double (50% contre 28%).

Il y a peu de différences entre un niveau bac et un niveau CAP est plus faible (60% contre 52%, soit 8 points).

Le taux d'emploi des BAC+2 est plus élevé (74%), et marque un écart de 14 points avec les niveaux BAC.

Enfin, les BAC+3 ou plus ont un taux d'emploi de 82%, soit 8 points de plus que les BAC+2.

Le début dans la vie **professionnelle** étant toujours plus difficile quelque soit le niveau de diplôme, le taux d'emploi augmente donc graduellement avec l'âge. Le pic du taux d'emploi est atteint à l'âge de 45-54 ans, avant de diminuer de près de moitié à l'âge de 60-64 ans.

➢ **Un niveau de qualification élevé permet d'être en emploi plus facilement, mais le risque d'obtenir un emploi accessible avec un diplôme moins qualifié est plus important aussi.**

Taux d'emploi : nombre de personnes en emploi rapportée à la population des 15-64 ans qui n'est pas en formation.

3.1 LE NIVEAU DE QUALIFICATION ET NIVEAU D'ACCES A L'EMPLOI

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

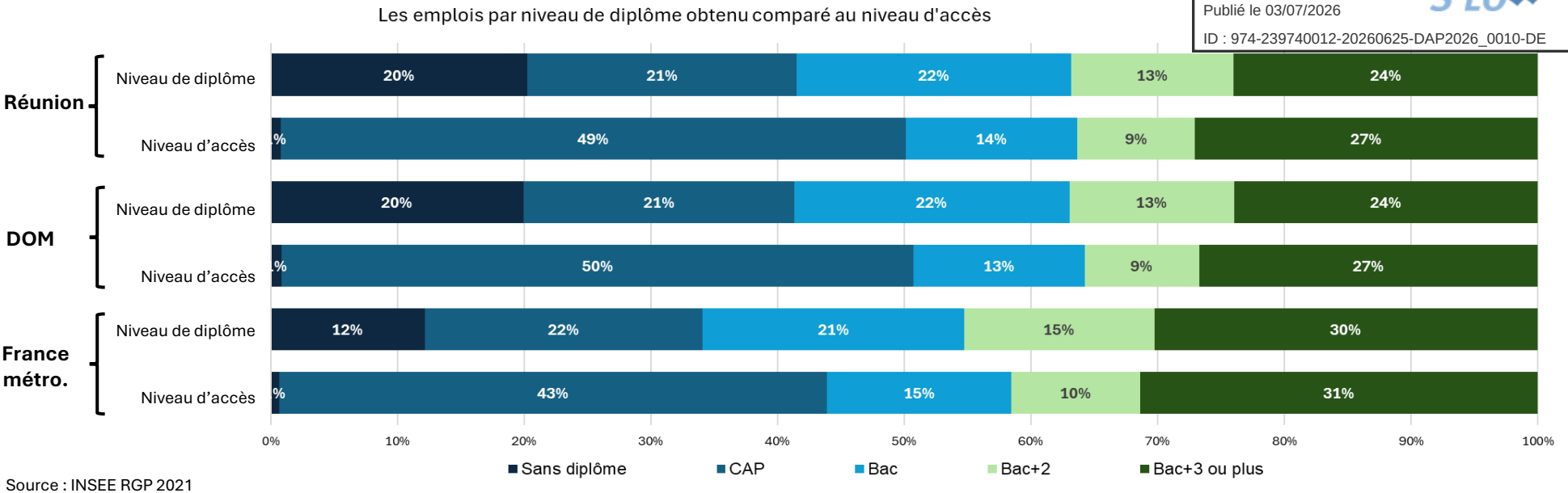

Source : INSEE RGP 2021

Près d'un emploi sur deux (49%) à la Réunion est accessible avec un CAP, mais ces emplois sont pourvus à la fois par des personnes sans qualification (20%) ou par des personnes mieux qualifiées (8%).

Les personnes en emploi sans diplômes ont peu de chances de voir leur situation professionnelle évoluer : entre 15 et 30 ans, ils sont 76% à occuper un emploi de niveau CAP et, autant, voire plus en proportion à l'être entre 50 et 65 ans.

Les diplômés de CAP ont un peu plus de chances d'évoluer pendant la carrière professionnelle et de passer à un niveau de qualification plus élevé, mais seulement 5% arrivent à le faire entre 30 et 60 ans.

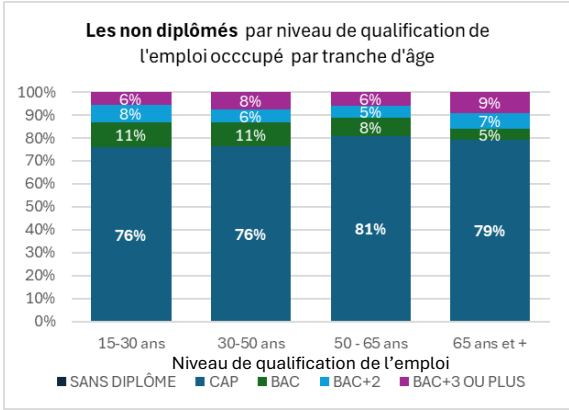

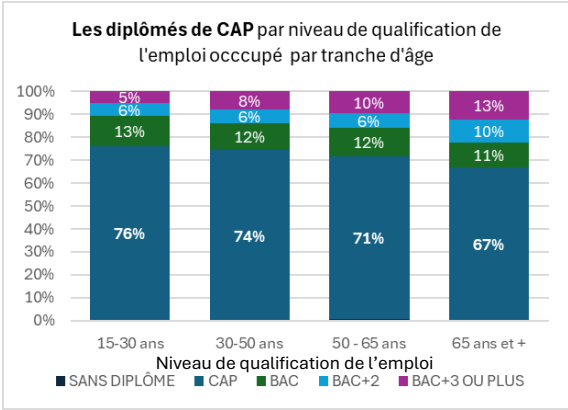

➢ **Un objectif d'avoir au moins un diplôme de niveau CAP permettrait de répondre à près de la moitié des emplois présents à la Réunion, mais l'espérance de voir son niveau de qualification en emploi évoluer est très faible.**

3.2 LE NIVEAU DE QUALIFICATION ET NIVEAU D'ACCES A L'EMPLOI

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

22% des personnes en emplois ont un **niveau bac**, alors que les emplois accessibles à ce niveau ne sont que de 14%.
53% des formés au niveau bac ont un emploi accessible au niveau CAP ; Ce taux monte à 61% pour les moins de 30 ans. On observe le même phénomène au niveau national. Cependant, la progression de ces diplômés est supérieure à ceux ayant obtenus un CAP : ils ne sont plus que 43% à occuper un emploi de niveau de qualification CAP à partir de 50 ans.

- **Les diplômés de niveau bac accèdent plus facilement dans leur carrière à un emploi de qualification plus élevé que ceux ayant obtenus un CAP, mais près de la moitié des bacheliers occupent un emploi de niveau CAP en fin de carrière.**

Les diplômés de BAC+2 sont plus nombreux (13%) que le nombre d'emplois à ce niveau. La moitié d'entre eux occupent un poste moins qualifié (dont 30% au niveau accessible par un CAP que ce soit en début ou fin de carrière), mais s'ils ne sont qu'un tiers à occuper un poste équivalent au moins à leur niveau de qualification en début de carrière, ils sont plus de la moitié en fin de carrière : « l'ascenseur » professionnel permet d'accéder au niveau de qualification de bac+3, mais d'un autre côté, près de 40% des bac +2 ont un métier en deçà de leur niveau de qualification.

- **Le niveau de qualification de Bac +2 correspond à peu d'emplois de ce niveau. La nécessité de poursuite d'études vers un Bac+3 (passerelles) est à privilégier.**

Il y a plus de métiers (personnes en emplois) nécessitant un niveau BAC +3 ou plus (27% à la Réunion) pour seulement 24% des Réunionnais qui ont obtenus un diplôme de ce niveau. L'écart est moins marqué en France métropolitaine (1% d'écart).

- **Il faudrait légèrement augmenter le nombre de formés à minimum bac+3 pour être plus en adéquation avec le niveau de qualification des emplois réunionnais.**

Le paradoxe des diplômés et du niveau d'accès des emplois : entre 40 et 50% des diplômés entre bac et bac+2 ont un emploi moins qualifié, car 50% du total des emplois actuels peuvent être accessible avec un CAP. Cela peut souvent être perçu par les jeunes diplômés comme une inadéquation entre leur niveau de qualification et leur emploi.

D'un autre côté, ils peuvent prétendre à une amélioration de leur niveau de qualification durant leur carrière professionnelle. Augmenter le niveau de qualification des jeunes peut permettra cette évolution, mais reste en nombre, inapproprié par rapport à la réalité des emplois actuels.

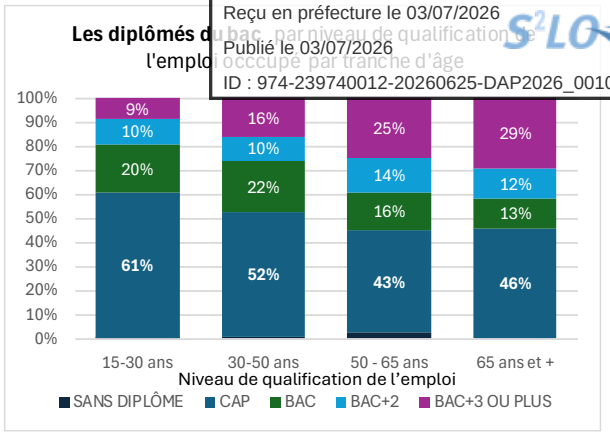

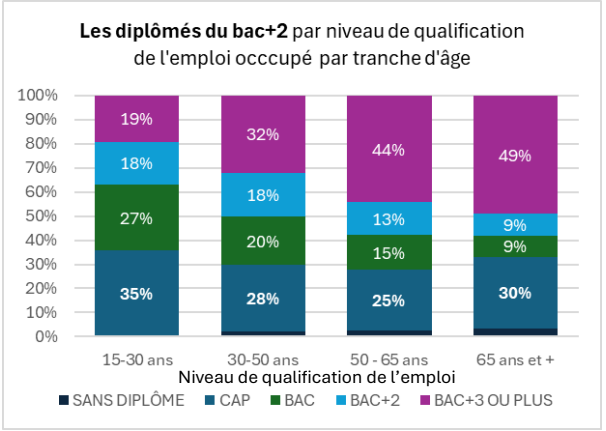

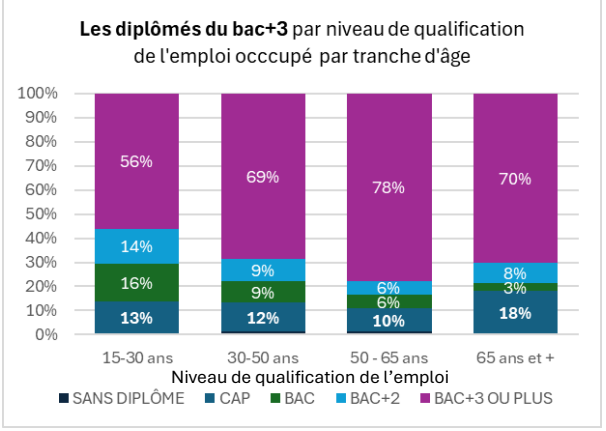

Source : INSEE RGP 2021

4. LES NON DIPLOMÉS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

➢ **Il reste encore un écart avec la métropole pour arriver à ce qu'un maximum de jeunes réunionnais puisse obtenir un diplôme. Faire réussir les jeunes à obtenir un diplôme est en enjeu majeur pour éviter de rester à l'écart de l'emploi.**

A la Réunion, 64% des plus de 65 ans n'ont pas de diplôme contre 34% au niveau national, soit un écart de 30 points. Ce taux n'est plus que de 16% pour les 20-24 ans et l'écart avec la moyenne de la France métropolitaine s'est considérablement réduit (6 points). Cet effort, sans précédent pour obtenir un diplôme à la Réunion est d'autant plus remarquable que le niveau social des familles est plus faible qu'en France métropolitaine (cf. Ips des lycéens).

Pour les non diplômés, peu importe l'âge, la difficulté d'accéder à l'emploi est très importante : 65 % en moyenne des 20-64 ans se retrouvent sans emploi régulier, et il est plus difficile de trouver un emploi pour une personne non qualifiée à la Réunion qu'en moyenne en France métropolitaine (40%) . Certes, avec l'âge ce taux diminue, mais reste élevé.

On remarque que dans les 20-24 ans, les hommes sont 18% à ne pas être diplômés alors que les filles ne sont que 14%. Pour les plus de 50 ans, ce sont les hommes qui sont plus diplômés que les femmes.

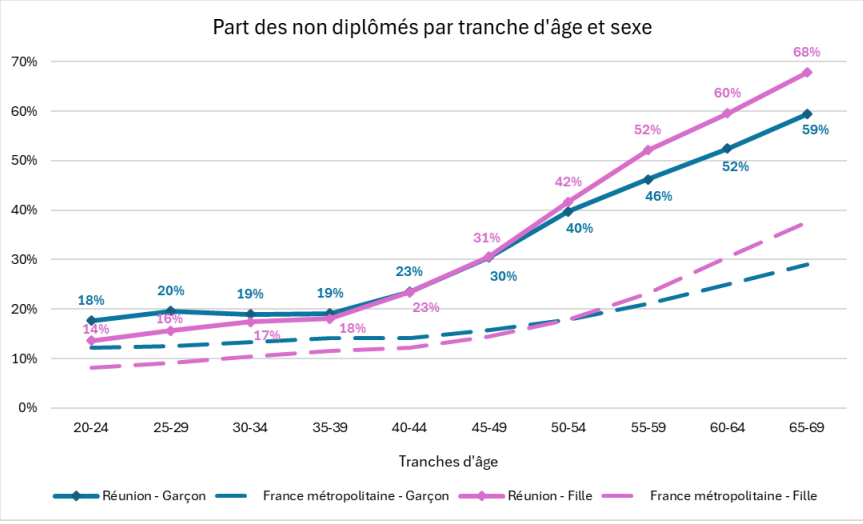

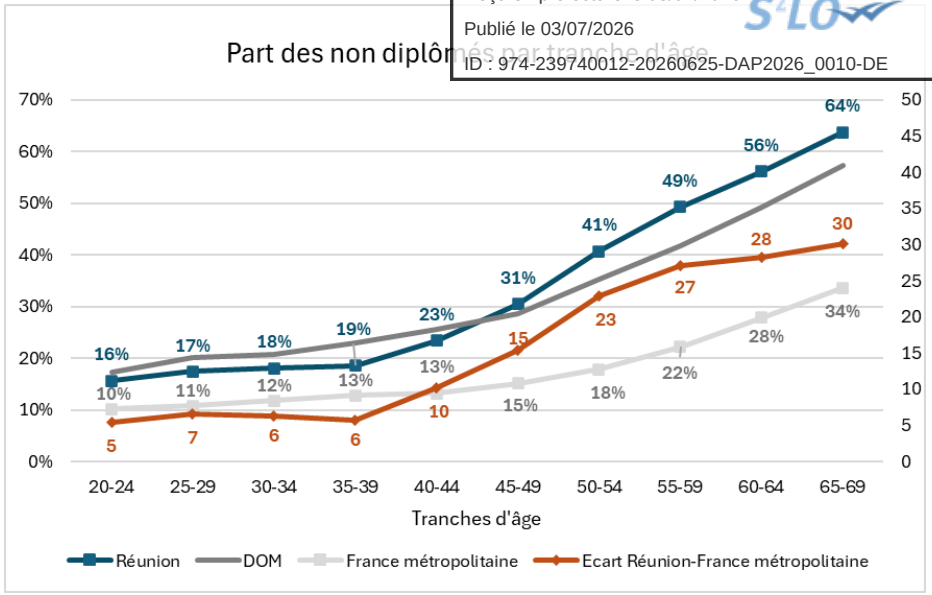

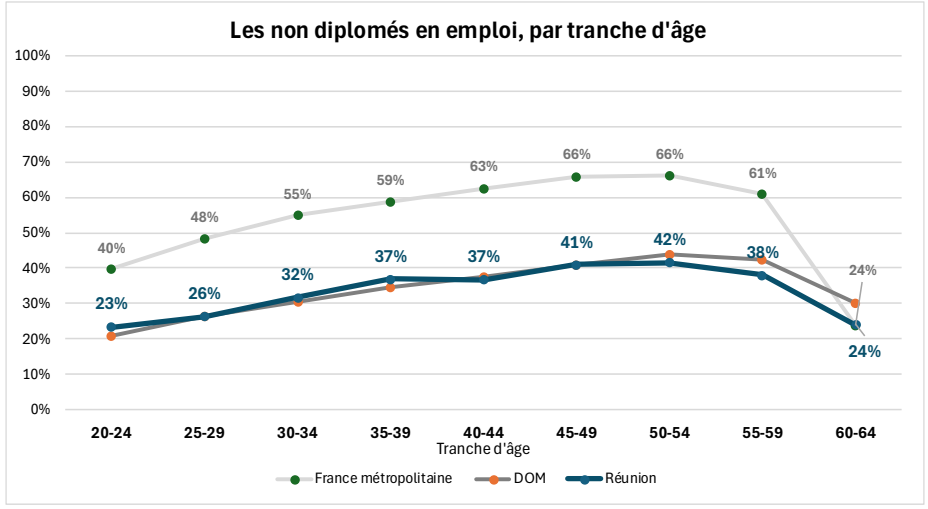

Source : INSEE RGP 2021

5.1 LES EMPLOIS À LA RÉUNION PAR FILIERE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les emplois à la Réunion sont près de 80% des emplois de services, en proportion plus nombreux que dans les territoires de comparaison.
Les métiers de l'agriculture (hors agro alimentaire) bien que pesant faiblement dans les emplois jouent un jeu important dans la souveraineté alimentaire.

272 600 personnes sont en emplois à la Réunion, **soit 48,6% de la population active pour 67% en France métropolitaine.** Pour atteindre ce niveau, il faudrait près de 100 000 personnes supplémentaires en emploi à la Réunion.

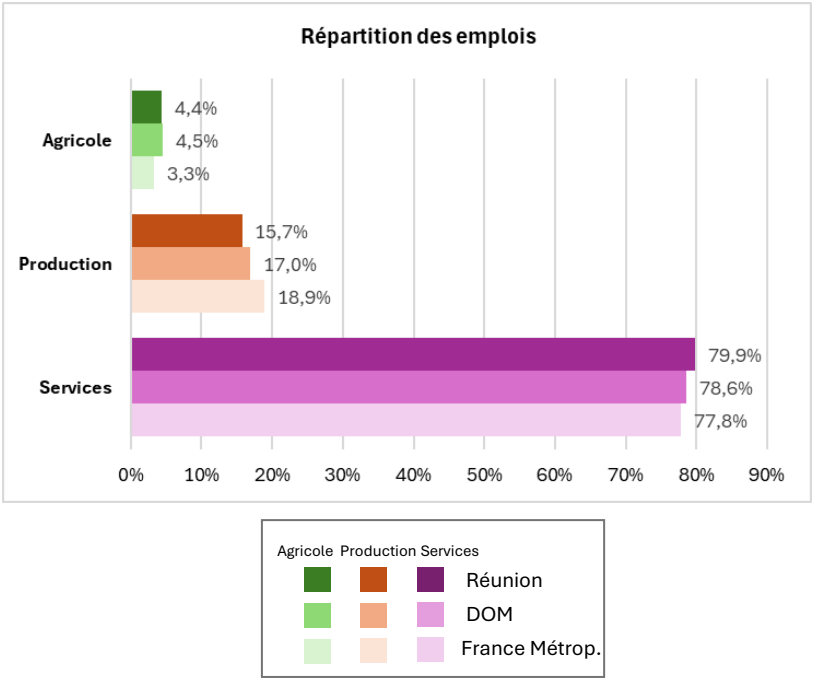

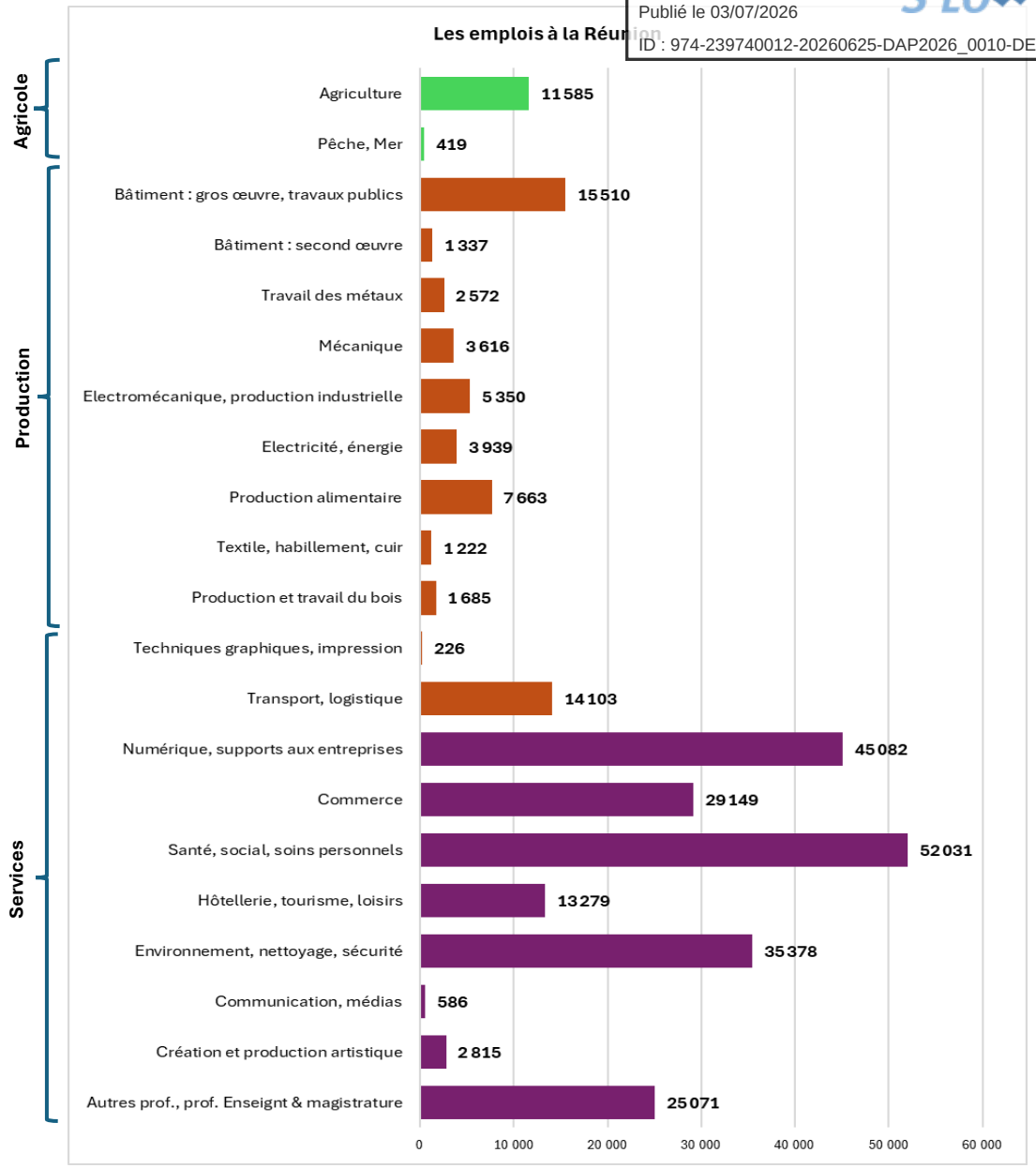

Source : INSEE – RGP 2021 – Personnes en emploi

5.2 LES EMPLOIS À LA RÉUNION PAR FILIERE - COMPARATIFS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

➢ **Les emplois surreprésentés**

Santé, social, soins personnels
Environnement, nettoyage, sécurité
Autres professions, enseignement et magistrature
Agriculture

➢ **Les emplois sous représentés**

Communication, médias
Commerce
Transport, logistique
Energie
Electromécanique, production industrielle

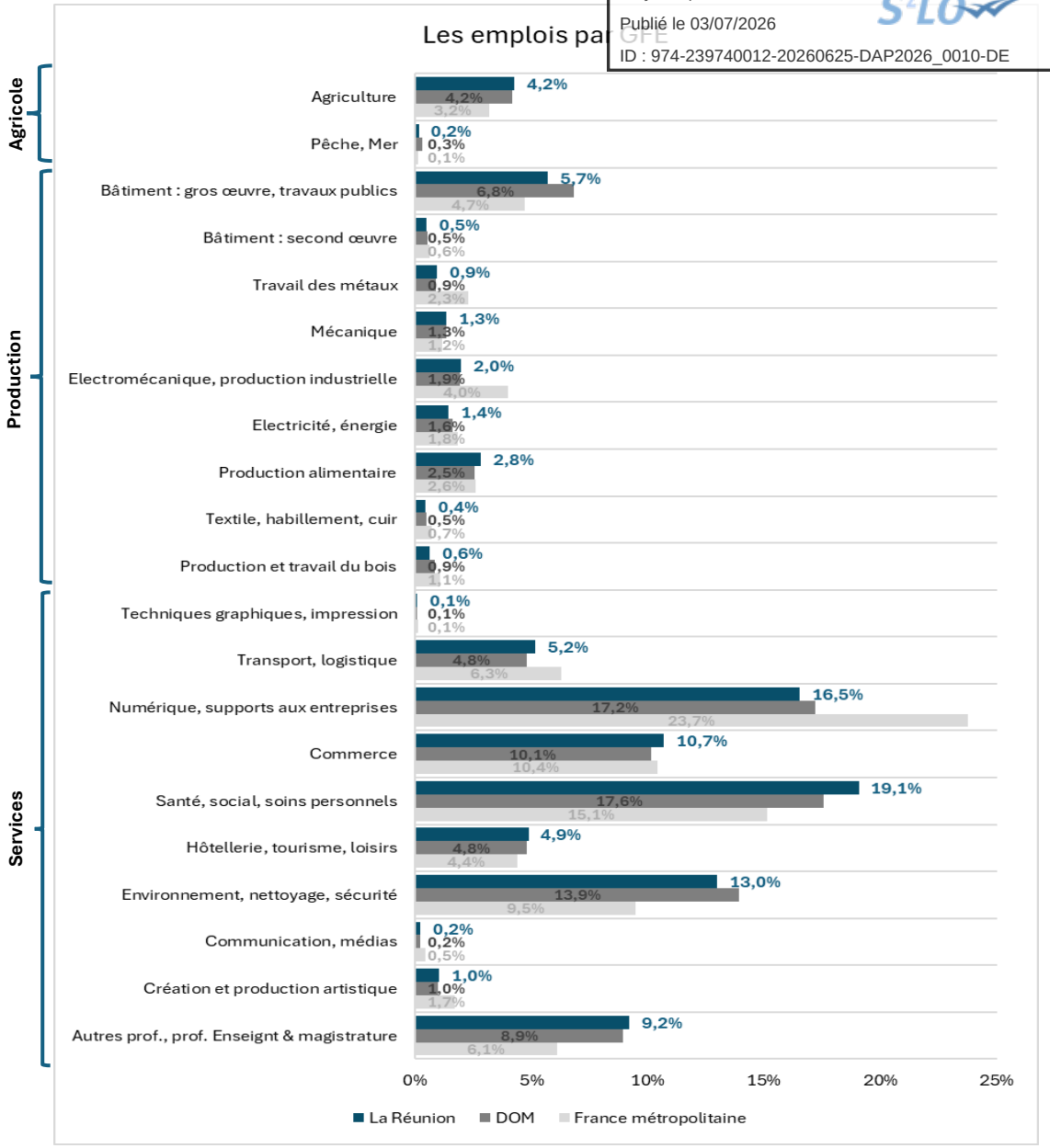

Source : INSEE – RGP 2023

6. LES EMPLOIS PAR SEXE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Près d'un emploi sur deux est occupé par une femme, équivalent à la moyenne de la métropole (48,5%), alors qu'elles ont un taux d'activité moindre que celle des hommes ; On constate que les hommes entre 25 et 35 ans sont plus nombreux à quitter la Réunion.

Bien que la proportion de femmes en emploi soit moins importante à la Réunion, il en demeure qu'elles sont en proportion (52,5% du total des personnes âgées entre 15 et 65 ans) plus nombreuses que les hommes alors qu'en métropole, elles représentent 50,5% des personnes âgées entre 15 et 65 ans.
On s'aperçoit qu'entre 20 et 35 ans, le nombre d'hommes à la Réunion est moins important que celui des femmes, ces derniers quittant la Réunion (pour trouver du travail ou poursuivre des études) hors de l'Ile.

Certaines filières sont suivies très majoritairement par des femmes, notamment dans le domaine des services. A contrario, le domaine de la production est assez monopolisé par les hommes.

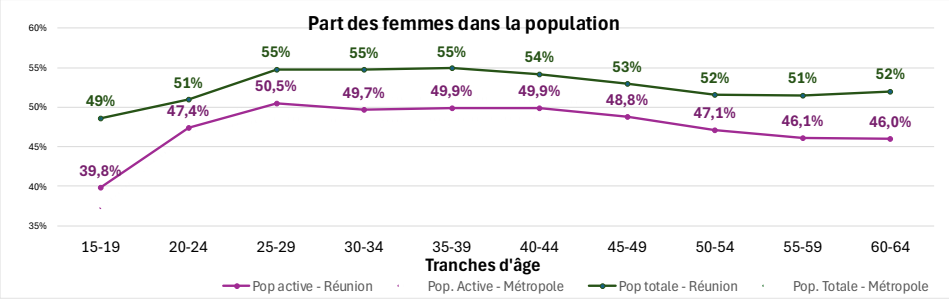

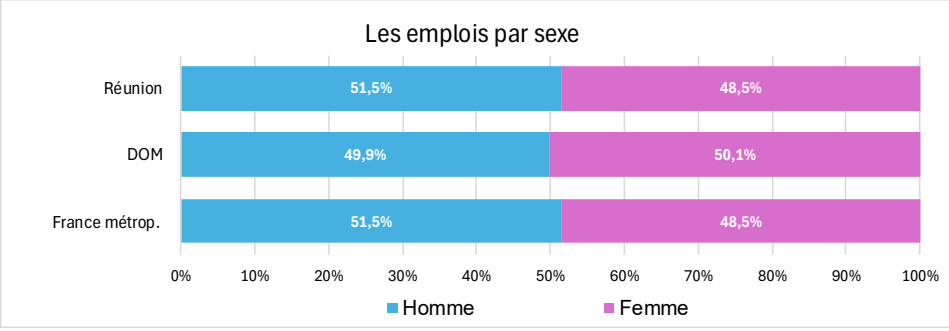

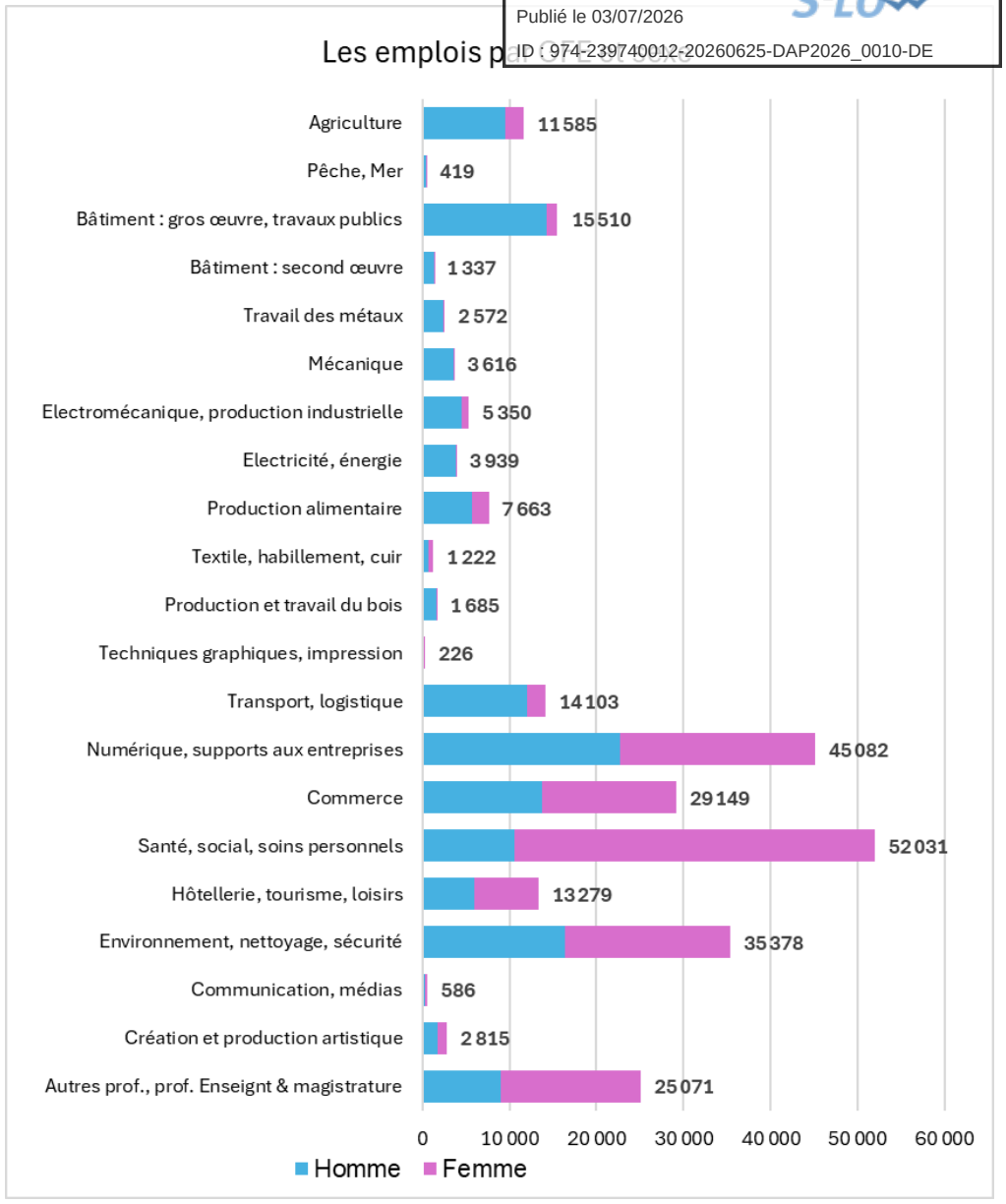

Source : INSEE – RGP 2021

7. LES EMPLOIS PAR AGE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

On mesure ici le **besoin en renouvellement des emplois :**

Globalement, la pyramide des âges des personnes en emploi est relativement similaire avec la France métropolitaine, mais plus jeune que celle des DOM.

31% des emplois du domaine de l'agriculture sont occupés par des 50 ans et plus. C'est dans cette filière que les besoins en renouvellement de main d'œuvre sont proportionnellement plus importants. Suivent les domaines du **nettoyage et de la sécurité**, et du **textile**.

D'autres domaines sont plus marqués par une population jeune : la **production alimentaire, l'hôtellerie, la mécanique.**

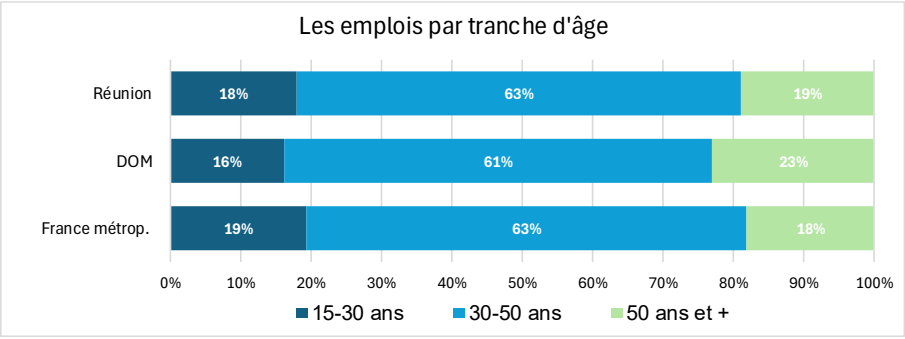

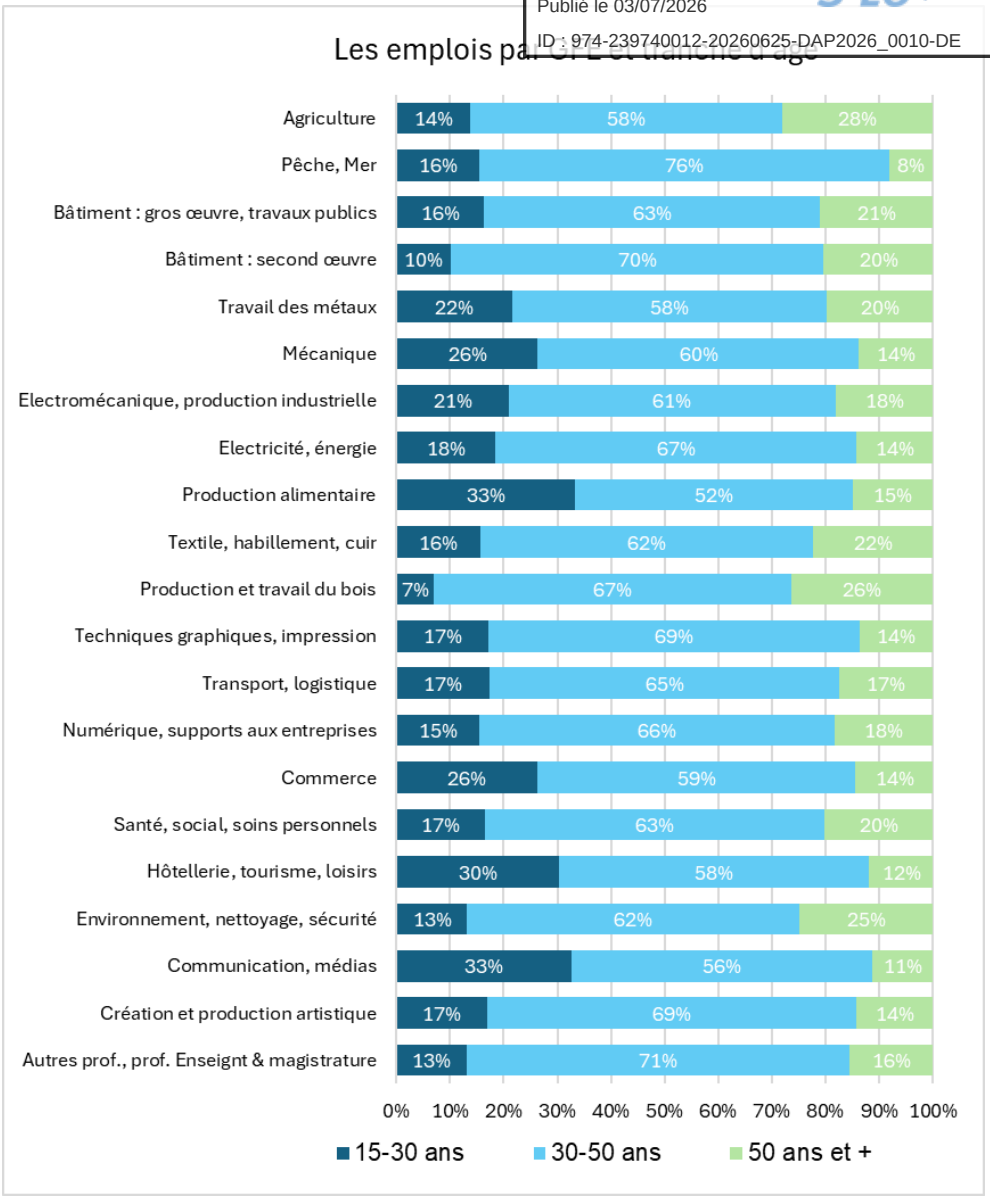

Source : INSEE – RGP 2021

8. LES BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE RECENSES PAR FRANCE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les besoins en main d'œuvre des offres d'emplois de France Travail sont majoritairement de niveau CAP (71% des offres à la Réunion) alors qu'ils ne représentent en réalité que la moitié des emplois à la Réunion.

L'analyse de ces données ne permet pas d'avoir une vision complète sur les besoins en main d'œuvre pour les niveaux de qualification plus élevés car ces offres d'emplois (à partir de Bac+2) passent souvent par d'autres canaux d'offres (sites internet spécialisés, anciens étudiants…)

Les besoins en main d'œuvre surreprésentées
Environnement, nettoyage, sécurité
Autres professions, enseignement et magistrature
Bâtiment : gros œuvre, travaux publics

Les besoins en main d'œuvre sous représentées
Numérique, supports aux entreprises
Transport, logistique
Production alimentaire
Hôtellerie, tourisme, loisirs

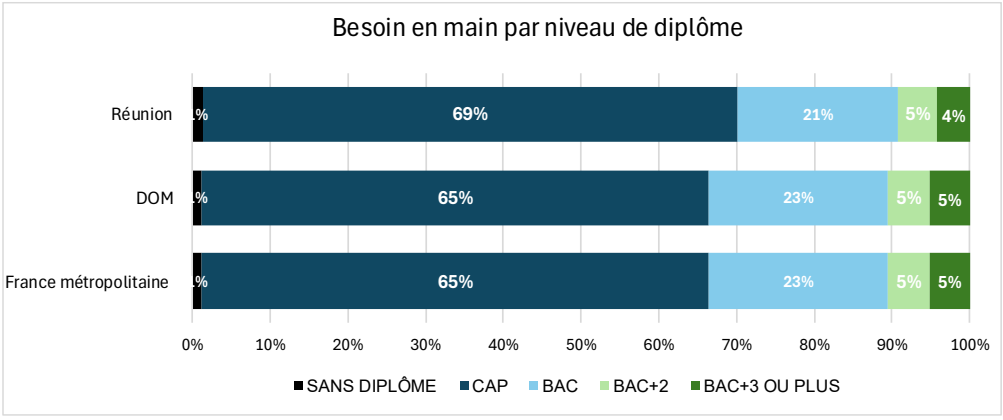

Source : France Travail 2024

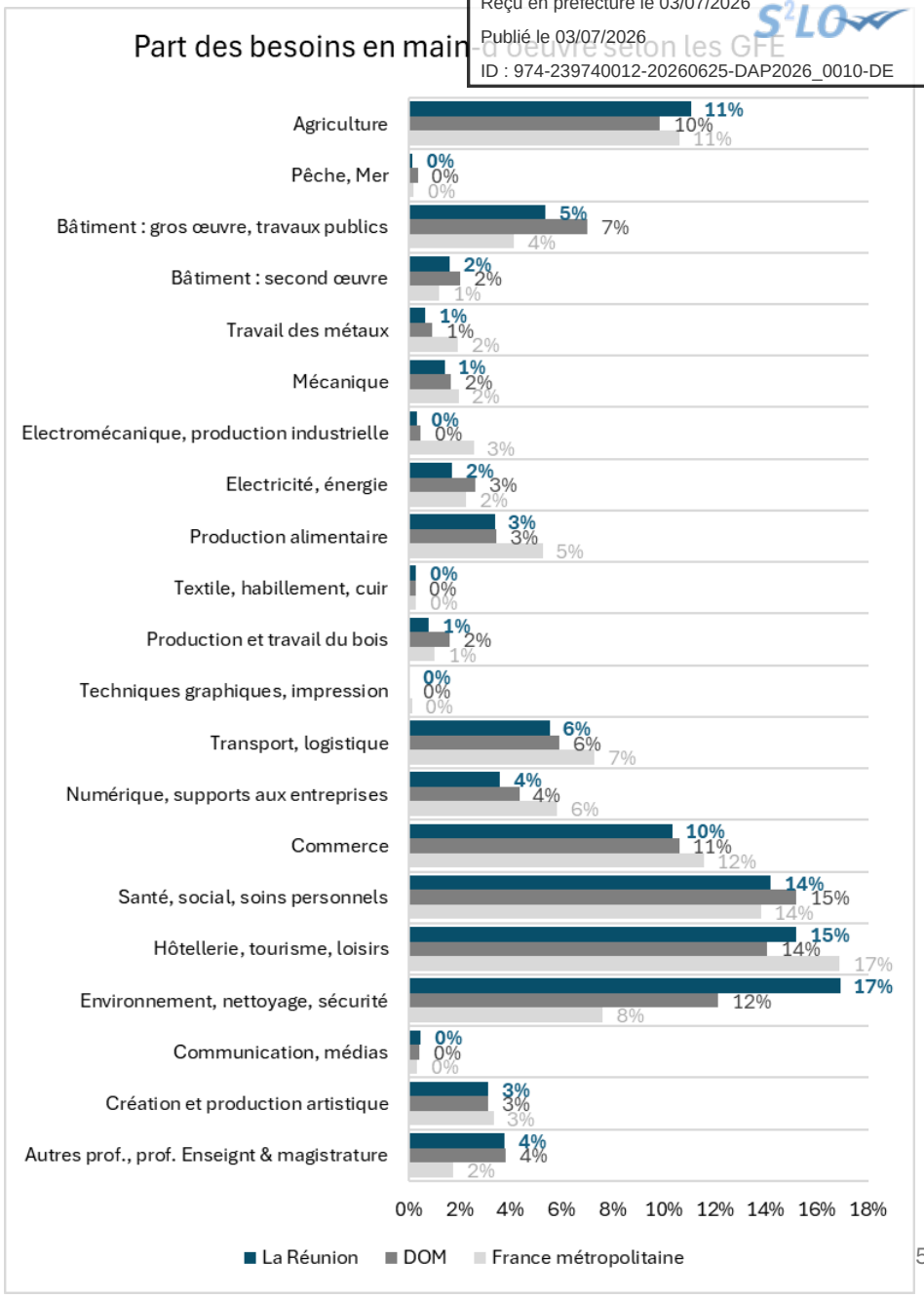

9. LE LIEN ENTRE FORMATION ET EMPLOI

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le lien entre la formation et les emplois à la Réunion est faible : 46% des emplois ont un lien assez faible avec la formation. Ce taux est de 36% en métropole.

Il n'y a que 27% des emplois à la Réunion pour lesquels la formation est d'une forte importance pour accéder à l'emploi.

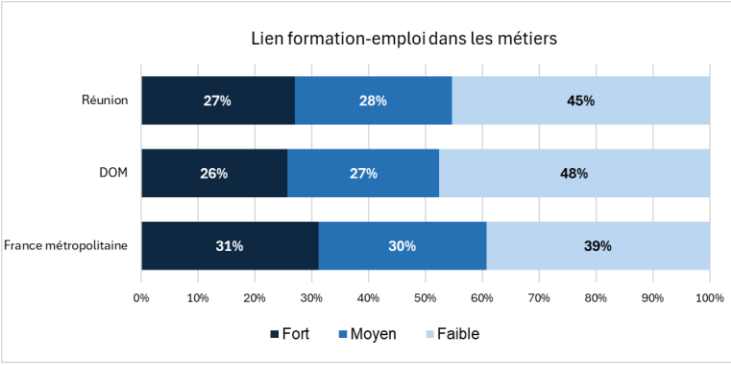

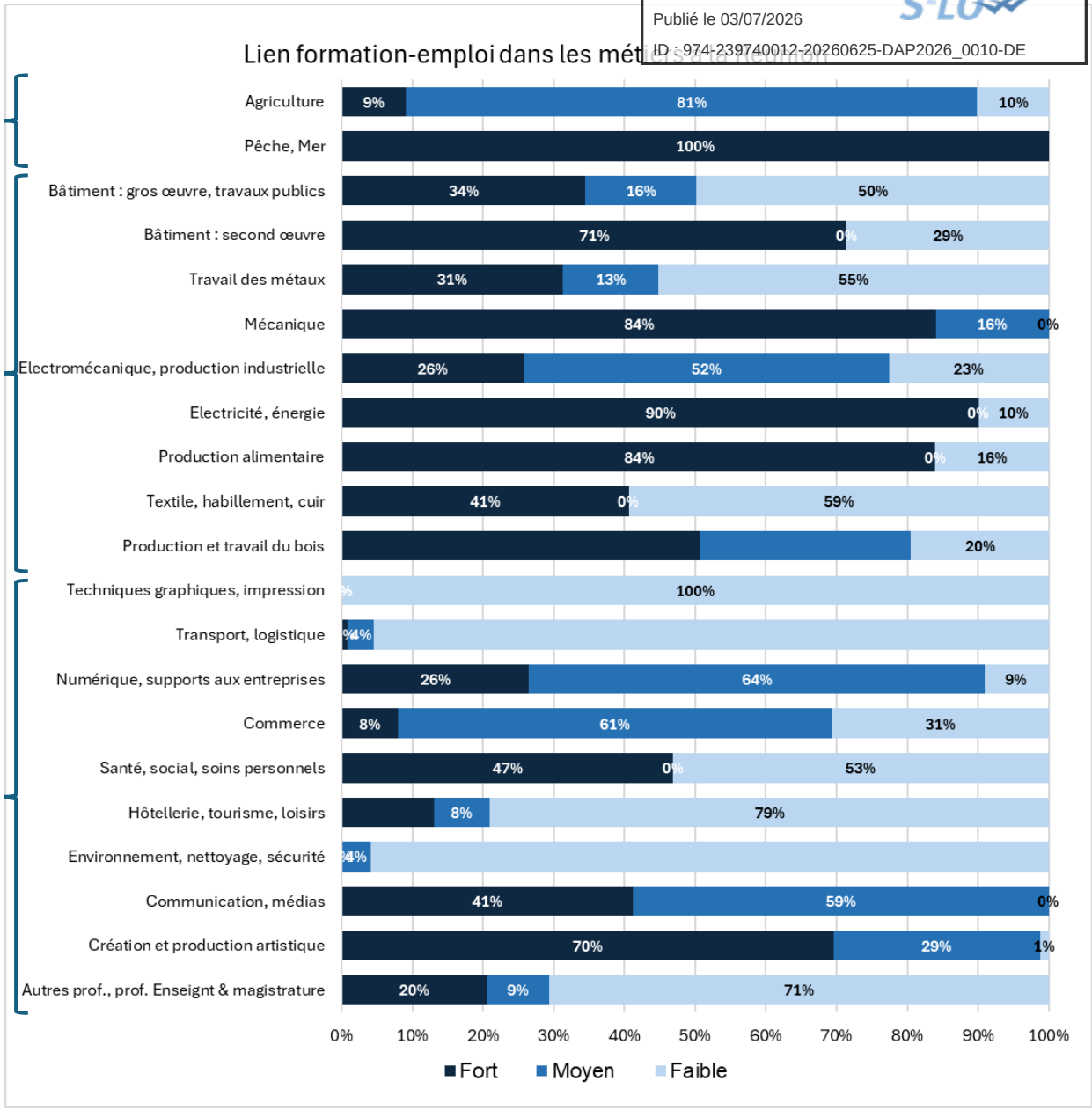

Source : DARES 2023

10. LE MANQUE DE MAIN D'ŒUVRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

À l'exception de quelques secteurs, il n'y a peu de manque de main d'œuvre dans les emplois à la Réunion.
À l'inverse, en France métropolitaine le manque est bien plus marqué avec près de 48% des métiers pour lesquels il y a un grand manque de main d'œuvre (contre 11% à la Réunion).

Les secteurs où le manque de main d'œuvre est relativement important à la Réunion sont :

- **Electromécanique, production industrielle** (pour les techniciens et les ingénieurs)
- **Numérique, supports aux** entreprises (pour les métiers à haute qualification)
- **Travail des métaux** (pilotes d'installations des industries de transformations)

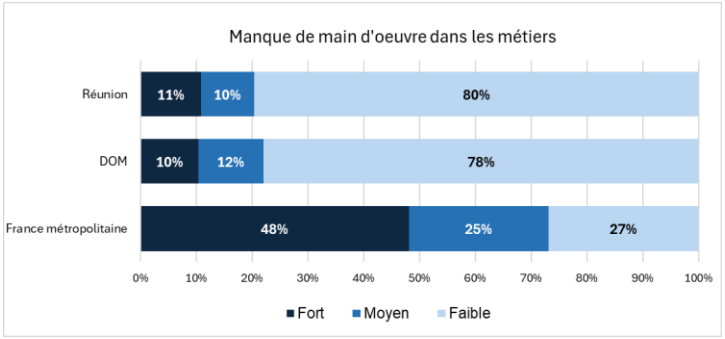

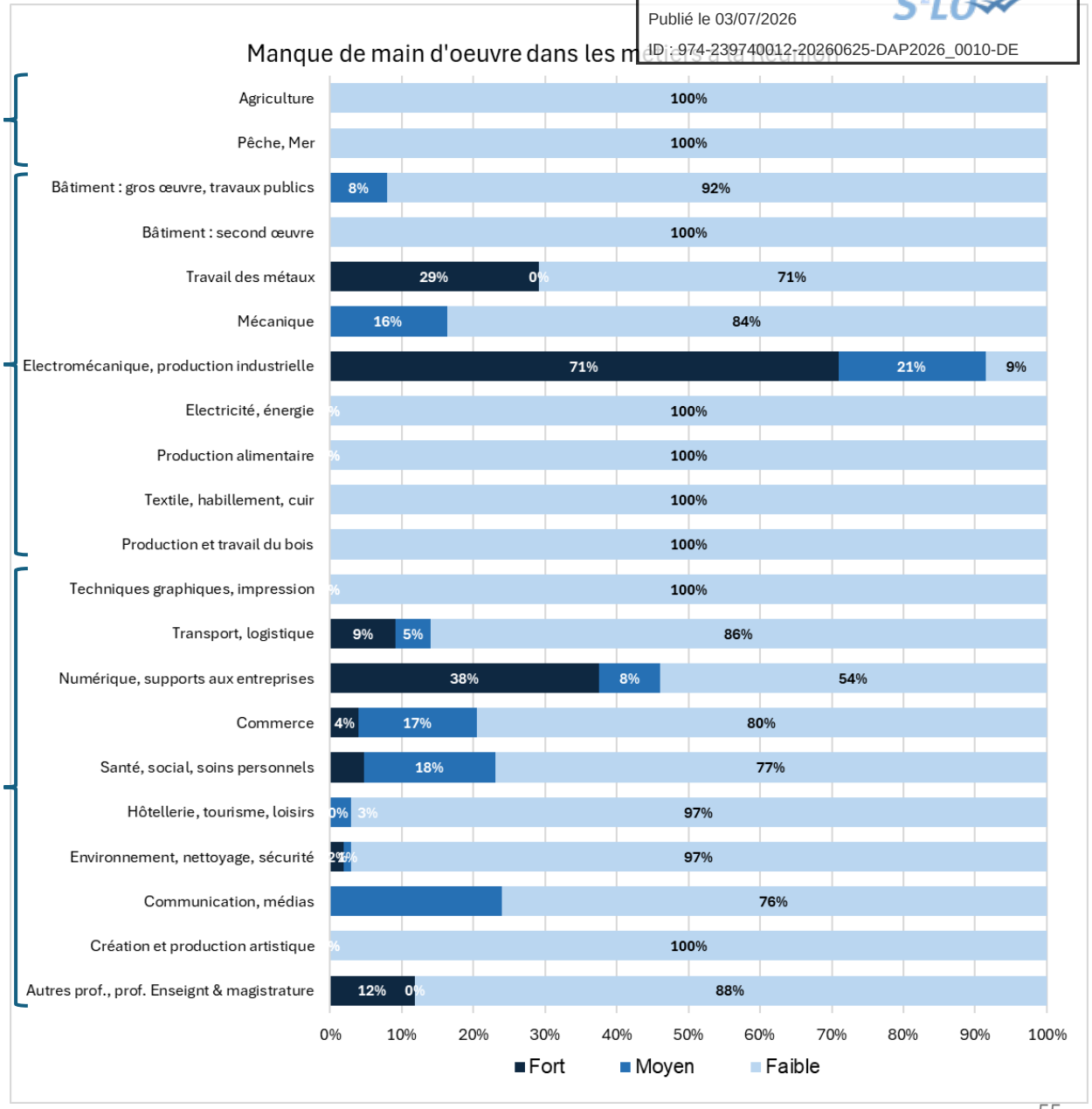

Source : DARES 2023

11. L'INTENSITÉ D'EMBAUCHE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'intensité d'embauche à la Réunion est faible (51% des métiers embauchent peu) contre 25% en France métropolitaine. Ceci se traduit notamment par un taux de chômage plus élevé.

Les secteurs agricoles, une partie des secteurs de production et les métiers de l'hôtellerie, de l'environnement du nettoyage et de la sécurité ont une plus forte intensité d'embauche à la Réunion.

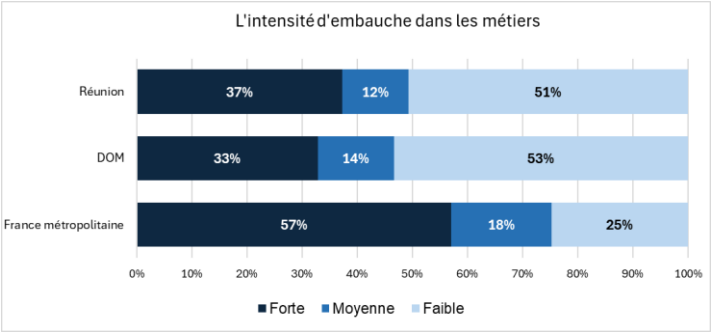

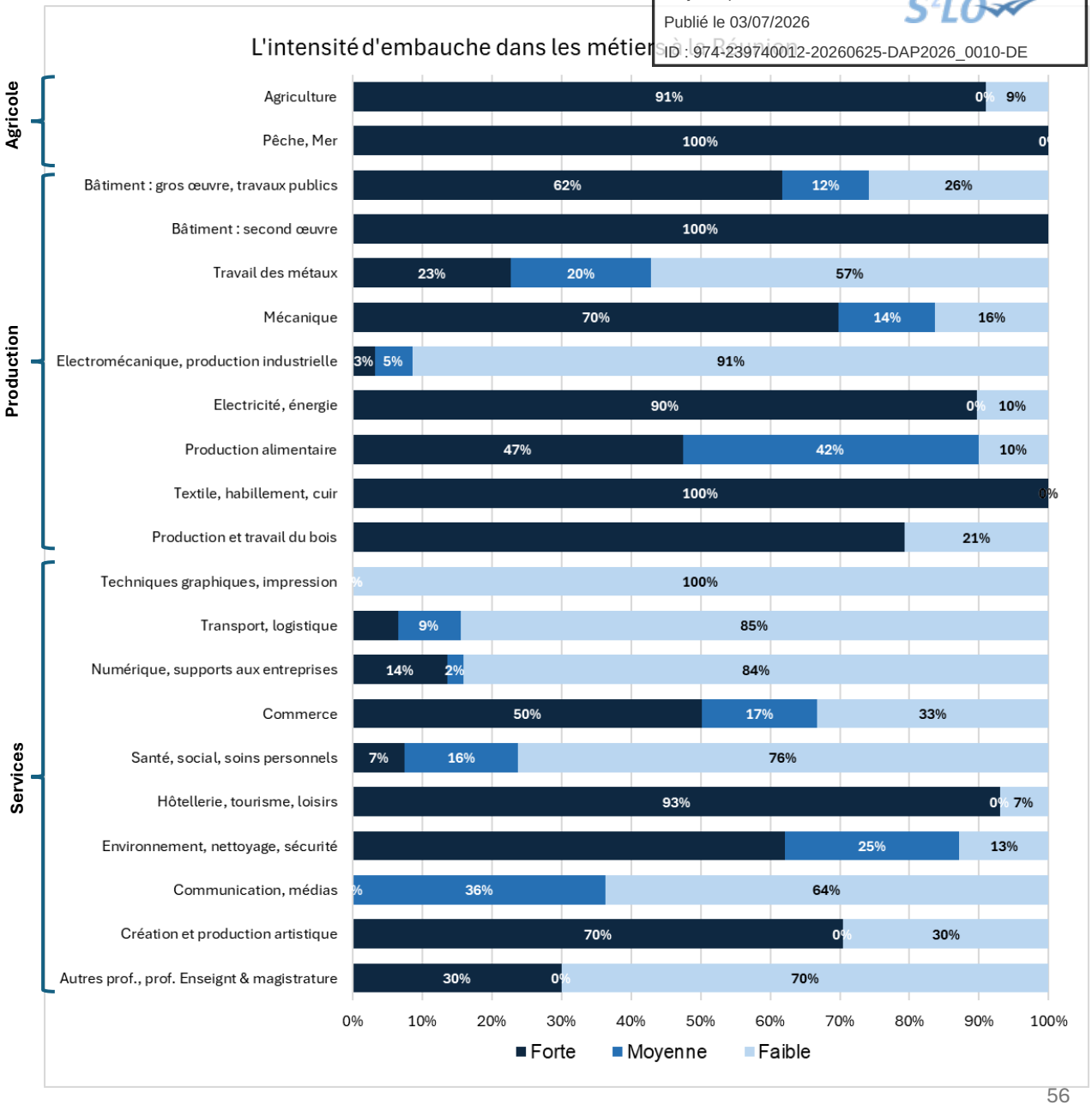

Source : DARES 2023

12. L'ADÉQUATION SALARIALE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

À la Réunion, l'adéquation entre les salaires et les prétentions salariales est globalement faible avec 65% des employés qui ne sont pas satisfaits (contre 50% en France métropolitaine).

Cela concerne majoritairement les domaines des **services** et de l'**agriculture**.

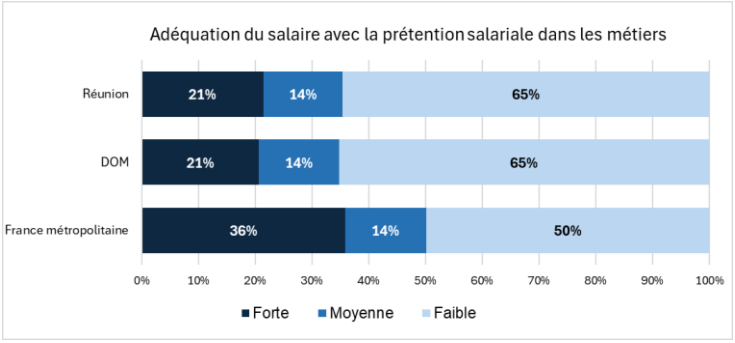

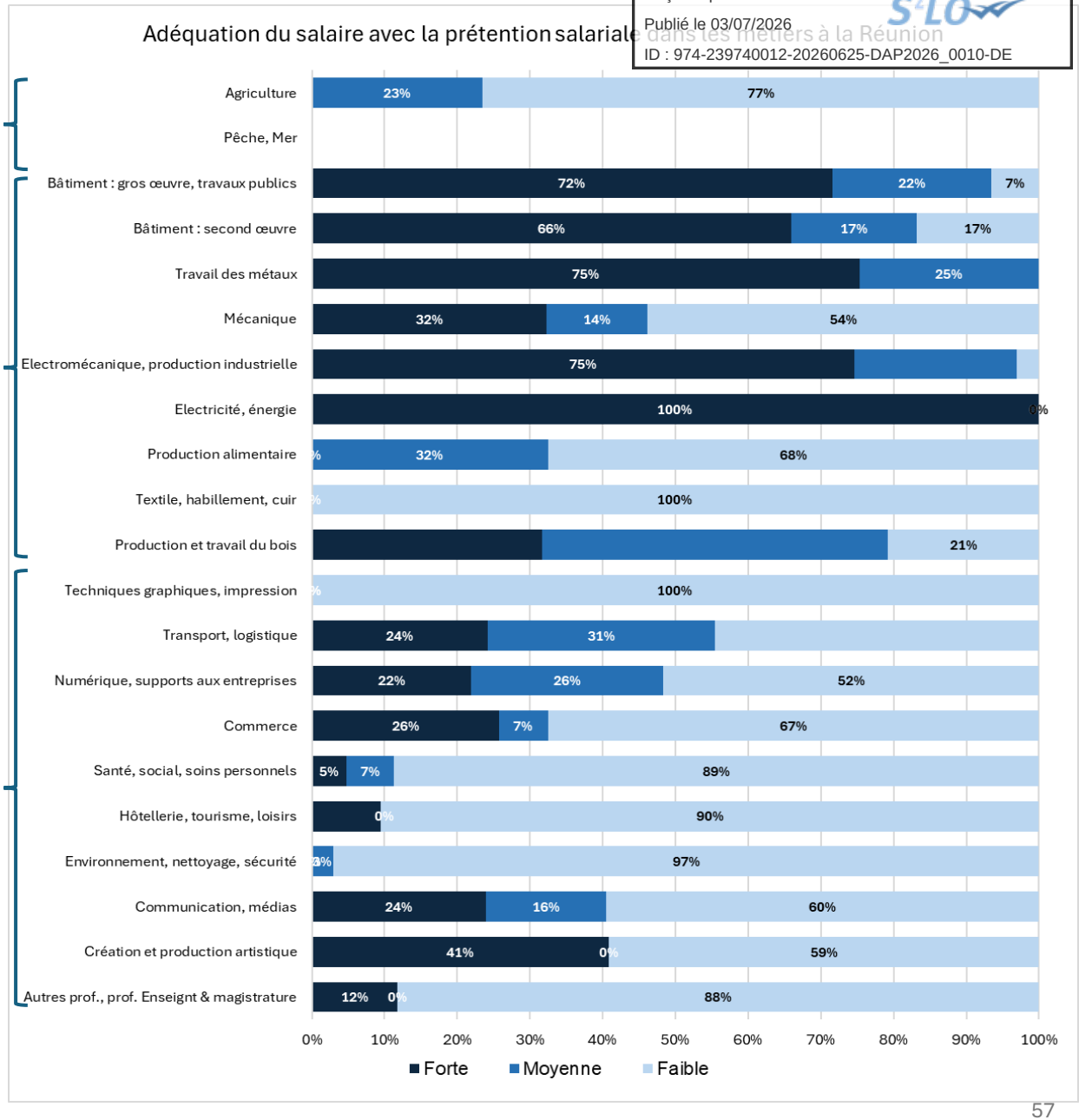

Source : DARES 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les effectifs

47 453 élèves sont en formation initiale à la Réunion dont 43 779 dans les lycées publics et 3 674 dans les établissements privés.

Le poids de l'apprentissage

32 636 jeunes sont en formation dans les filières professionnelles à la Réunion, dont 21 113 sous statut scolaire et **11 513 sous statut d'apprentissage**, soit **35,3% des effectifs**, un peu en dessous de la moyenne France métropolitaine, mais supérieur à la moyenne des DOM.

Les filières professionnelles

Le secteur des **services** est surreprésenté dans l'appareil de formation à la Réunion.
Le secteur **agricole** ne pèse que **2,6% des effectifs** en formation pour une moyenne nationale du double.
Les filières de la **production** sont surreprésentées dans les lycées de la Réunion alors que ceux de l'agricole sont peu représentées.

La part du **privé** dans les filières professionnelles sous statut scolaire est **très faible** à la Réunion par rapport à la France métropolitaine.

Il y a en proportion **plus de filles à la Réunion dans les filières professionnelles (43,4%)** comparativement à la moyenne France métropolitaine (31,6%).

La sociologie des collégiens et des lycéens

Plus d'un collégien sur deux est dans un établissement classé **REP (28%) ou REP+ (26%)** à la Réunion pour un total de 18% en France métropolitaine. De surcroît, ceux qui sont hors réseau REP sont issus d'un milieu beaucoup plus défavorisé (**IPS de 94,2**), comparés à la France métropolitaine (IPS de 106,4). Les lycéens de la Réunion ont un IPS largement inférieur à ceux de la métropole.

Ce public plus fragile est à prendre en compte dans l'analyse des parcours d'orientation. Toutefois hors réseau REP, l'orientation vers la seconde générale est **identique à la moyenne de la métropole**, même si le taux de réussite au brevet est plus faible à la Réunion.

Les 3èmes prépa-métiers

Plus d'1 élève de troisième sur 10 est inscrit en 3ème prépa-métiers à la Réunion (3 fois plus qu'en métropole), formations dispensées dans les collèges à la Réunion (dans les lycées en métropole). Peu d'élèves à la sortie de cette formation quittent le système de l'Education nationale et permettent d'alimenter les CAP (pour 15,5%) et les bac pro.

Les 3èmes SEGPA

Les élèves en SEGPA concernent **4,3% des effectifs** de troisième (2,5% en métropole) : ces sections permettent à un public fragile d'accéder à un niveau de qualification, le plus souvent de niveau **CAP**, et permettent d'alimenter ces derniers pour près **d'un quart des effectifs.**

L'orientation

En fin de troisième, 58 % des élèves de 3ème de la Réunion s'inscrivent en **seconde générale** pour une moyenne en France métropolitaine de 64,5%. Toutefois, si on exclut les 3ème prépa-métiers, l'orientation vers la seconde générale est similaire à la métropole.
Il existe peu de différences d'orientation suivant les bassins.

En fin de seconde, 59,9 % des élèves de seconde à la Réunion poursuivent en **1ère générale**, soit 7,8 points de moins que la moyenne métropolitaine.

Les garçons réunionnais s'orientent moins vers la seconde générale que les filles, et l'écart avec la moyenne en France métropolitaine est plus important (6 points) que pour les filles (4 points).

En fin de terminale, 28,9% des élèves de bacs technologiques poursuivent en BTS, taux plus élevé que la moyenne des DOM et 7,5 points au dessus de la moyenne France métropolitaine.

Au total près de **75% des BTS sont issus de bacs technologiques ou professionnels**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les prévisions d'effectifs

La tendance démographique est à la baisse des effectifs en **bac général et technologique** dès la rentrée 2025 (-500 élèves dont près de 200 en seconde) avec un objectif d'environ 1 600 élèves de moins en 2030 par rapport en 2024.

En bac professionnel, la hausse des taux vers cette voie, devrait permettre de gagner progressivement des élèves avec près de 500 élèves supplémentaires à l'horizon 2030. Cette hausse devrait permettre de **maintenir les effectifs de BTS** au niveau actuel.

Les effectifs de CAP devraient après avoir connu une légère baisse jusqu'en 2026 **rester à minima au niveau actuel** avec une possible hausse d'un maximum 80 élèves en 2030.

La mobilité des jeunes en formation

12% des CAP et des Bac pro quittent leurs bassins de résidence pour s'inscrire dans un lycée d'autre bassin.

Ce taux est assez faible et la faible mobilité des jeunes dans les voies professionnelles est un élément marqueur des lycéens de la Réunion.

Les internats

A la rentrée 2024, **1 829 lycéens sont internes** à la Réunion, soit 4% des effectifs, pour 2 350 places, soit **un taux de remplissage de près de 80%,** supérieur à la moyenne de la métropole (75%).

La proportion d'internes est deux fois moins importante à la Réunion, en raison d'une part de la proximité des lycées, et d'autre part des **difficultés de mobilités (transports et contexte social).**

Les CAP

Dans l'ensemble en CAP, les filières sont remplies à plus de **93%,** seule l'agriculture est remplie à moins de 50%. Les **filles** représentent environ **35%** des inscrits de CAP.

Globalement à la Réunion, il y a une pression d'environ 90% sur les demandes de formations en CAP, cette pression est bien plus marquée en France métropolitaine avec plus de 135%.

Le domaine de la **production** est le moins demandé, et les capacités existantes sont **excédentaires**, tout comme dans le **commerce**.

Le domaine de la **santé, social et soins personnels a une demande deux fois plus importante** que le nombre de places existantes.

Les Bac pro

En Bac Pro, les filières sont remplies à plus de **93%,** comme pour les CAP.
Seule l'agriculture est remplie à moins de 50%.

Le taux de pression sur les BAC Pro à la Réunion est globalement de 90%, constat similaire aux CAP. Cette pression est légèrement plus forte dans les DOM et bien plus marquée en France métropolitaine avec plus de 110%.

En **production**, il y a un **excédent de près de 230 places** par rapport à la demande. La filière **numérique et supports aux entreprises** dispose également de plus de **360 places excédentaires** par rapport à la demande.

Les filières **santé, hôtellerie et environnement** sont sous-adaptées par rapport à la demande des familles avec entre **60 et 200 places manquantes** dans ces filières.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La population et les actifs

D'ici 2030, la population de la Réunion devrait gagner globalement **plus de 14 000 habitants** (+0,5% par an), mais **les plus de 65 ans** seront près de 26 000 en plus, soit une **augmentation de 20%** alors que **les moins de 15 ans** seront 8 200 de moins **(-5%).**
Dans 10 ans, on comptera près de **50 000 personnes supplémentaires de plus de 65 ans.**

Le taux d'emploi

272 800 personnes sont en emploi à la Réunion, soit **55,1% de la population active** pour 74,8% en France métropolitaine (tous sexes confondus).

Pour atteindre ce niveau de 74,8% de population en emploi, il faudrait près de 100 000 personnes supplémentaires en emploi à la Réunion (1/3 de plus).

Le taux d'emploi et le niveau de diplôme

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la possibilité de trouver un emploi est important, identique à la moyenne des DOM, mais globalement moins élevé à la Réunion qu'en métropole dont la raison principale est un taux de chômage plus élevé.

Un niveau de qualification élevé permet d'être en emploi plus facilement, mais le risque d'obtenir un emploi accessible avec un diplôme moins qualifié est plus important.

Le niveau d'accès à l'emploi

Près d'**un emploi sur deux** (49%) à la Réunion est **accessible avec un CAP**.

Les personnes en emploi sans diplôme ont peu de chances de voir leur situation professionnelle évoluer et seulement 5% des personnes ayant un CAP. Les diplômés de niveau bac accèdent plus facilement dans leur carrière à un emploi de qualification plus élevé, mais **près de la moitié des bacheliers occupent un emploi de niveau CAP en fin de carrière.**

Le niveau de qualification de Bac +2 correspond à peu d'emplois de ce niveau à la Réunion. La **nécessité de poursuite d'études vers un Bac+3** (passerelles) est à privilégier.

Il faudrait légèrement augmenter le nombre de formés à bac+3 pour être plus en adéquation avec le niveau de qualification requis des emplois réunionnais.

Le paradoxe des diplômés et du niveau d'accès des emplois : entre 40 et 50% des diplômés entre bac et bac+2 ont un emploi moins qualifié, car 50% du total des emplois actuels peuvent être accessibles avec un CAP. Cela peut être perçu par les jeunes diplômés comme une inadéquation entre leur niveau de qualification et leur emploi.

Augmenter le niveau de qualification des jeunes peut permettre une évolution, mais reste en nombre inapproprié par rapport à la réalité des emplois actuels.

L'adéquation entre les salaires et les prétentions salariales est globalement faible avec 65% des employés qui ne sont pas satisfaits.

Les non diplômés

16% des 20-24 ans à la Réunion n'ont pas de diplômes (10% en métropole). Faire réussir les jeunes à obtenir un diplôme est en enjeu majeur pour éviter de rester à l'écart de l'emploi.

Les filières professionnelles

Les emplois à la Réunion sont pour près de **80% dans les services**, en proportion plus nombreux que dans les territoires de comparaison.

Le lien entre la formation et les emplois à la Réunion est faible : **46% des emplois ont un lien assez faible avec la formation**. Ce taux est de 36% en métropole.

À l'exception de quelques secteurs, il y a peu de manque de main d'œuvre à la Réunion.

Les secteurs où le **manque de main d'œuvre** est le plus important à la Réunion sont :

- **Electricité, énergie,**
- **Appui à la production des entreprises,**
- **Transformations des matériaux et procédés.**

L'intensité d'embauche à la Réunion est faible (51% des métiers embauchent faiblement) contre 25% en France métropolitaine, en raison d'un taux de chômage plus élevé.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

2. Analyse et propositions par filière

AGRICOLE

1. Agriculture 62
2. Pêche 69

PRODUCTION

3. Bâtiment : gros œuvre, travaux publics 75
4. Bâtiment : second œuvre 83
5. Travail des métaux 91
6. Mécanique 99
7. Electromécanique, production industrielle 108
8. Electricité, énergies 117
9. Production alimentaire 127
10. Textile, habillement, cuir 136
11. Production et travail du bois 145
12. Techniques graphiques, impression 153

SERVICES

13. Transport, logistique 160
14. Numérique, supports aux entreprises 169
15. Commerce 178
16. Santé, social, soins personnels 187
17. Hôtellerie, tourisme et loisirs 196
18. Environnement, nettoyage et sécurité 205
19. Communication, médias 213
20. Création et production artistique 221

Synthèse des propositions par filière 229

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

AGRICOLE

1. Agriculture

La filière agriculture comprend uniquement les activités agricoles produisant des biens alimentaires ou non alimentaires, la culture des végétaux et l'élevage des animaux. La transformation des productions alimentaires (ex sucreries) est classée dans la filière production alimentaire. La production de bois (forêt) est classée dans le bois.

Les chiffres clés de la filière

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **4,2%** des emplois à la Réunion sont liés au secteur de **l'agriculture** avec près de **11 585 actifs**. La grande majorité est embauchée avec un niveau CAP.
- Uniquement **2,6% des formations** sont consacrées au domaine de l'agriculture avec **14 formations** dispensées par **6 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **309 élèves en 2024**. La part des élèves inscrits dans un cursus agricole est faible par rapport à la métropole. (2,6% à Réunion contre 4,5% en métropole)

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

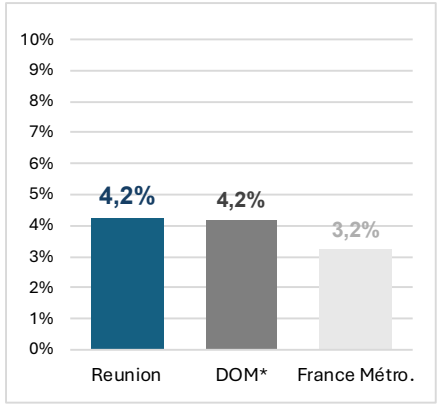

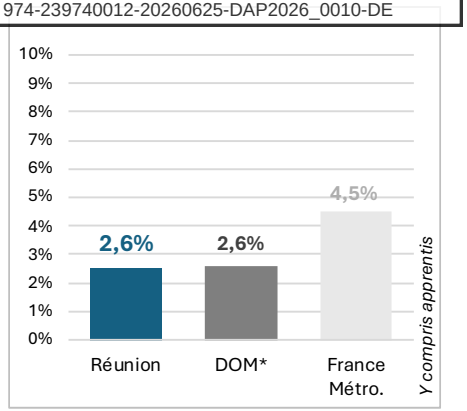

Répartition par niveau

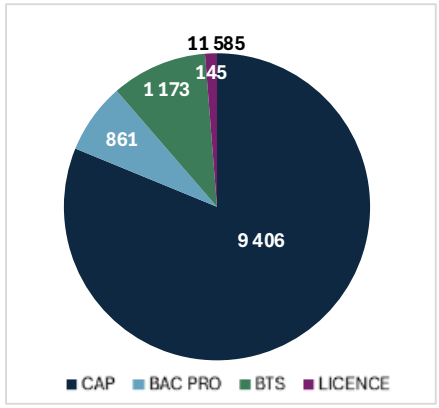

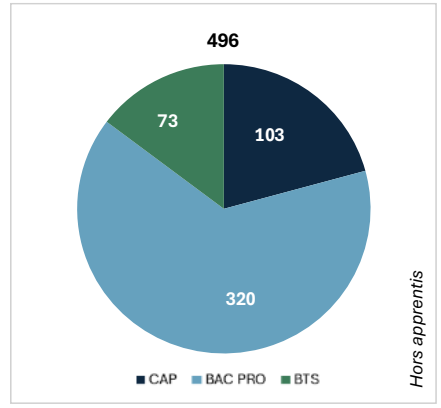

Répartition par sexe

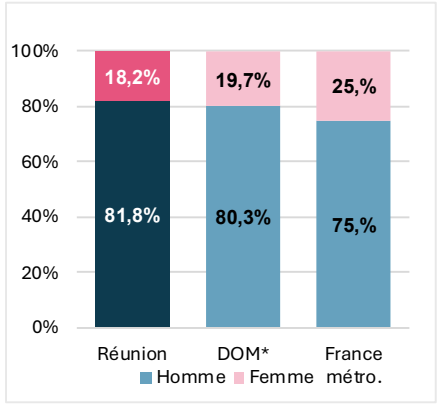

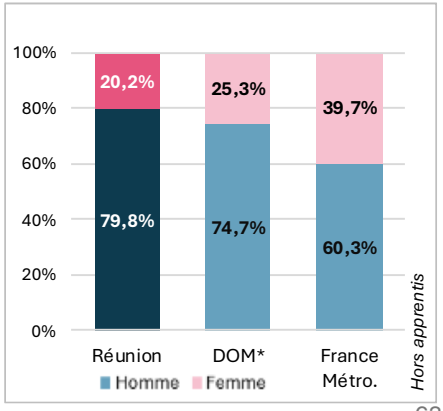

Source : INSEE - 2021

Source : BCP - 2024

Atouts	Faiblesses
• Un **climat tropical** permettant la **diversification** des cultures • Une **forte demande en emplois saisonniers** qui peut ouvrir sur des vocations vers des emplois plus pérennes.	• **Faiblesse de l'attractivité des formations** que ce soit à la Réunion ou en métropole, avec des référentiels peu adaptés aux spécificités des productions agricoles réunionnaises. • Une **nécessité de renouveler la population** des exploitants agricoles (30% ont plus de 50 ans). • Une **concurrence avec la production internationale à faible coûts** qui rend difficile l'exportation de produits frais.

Opportunités	Menaces
• Développement de formations liée à **l'exploitation forestière**. • Des besoins en formations spécifiques à la production agricole réunionnaise non représentés dans les référentiels nationaux (**canne à sucre, vanille, fruits tropicaux, café, PAPAM**...) : **FCIL ou CS à créer** • Le développement des filières de légumes, fruits, production animale est nécessaire pour assurer une **autonomie alimentaire**.	• **Déclin par manque d'attractivité** des jeunes pour la filière, peut-être trop marquée sur la production de la canne ? • Les **aléas et les changements climatiques** (sécheresse, cyclones...) rendent difficiles la pérennité économique des productions végétales.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'agriculture constitue un secteur stratégique pour répondre à l'enjeu de souveraineté alimentaire de l'île. Les métiers de l'agriculture constituent 2,9% des emplois de l'ile légèrement plus que la moyenne de la France métropolitaine, mais avec les actifs occasionnels (environ 6 100), on atteint 5,2% des emplois régionaux. A cela s'ajoute les emplois indirects avec la transformation des produits (industrie agroalimentaire pour 4 400 ETP, commerce de gros, de détail…).

La filière de la canne demeure un pilier de l'économie agricole de l'île : La Réunion est la première région européenne productrice de sucre de canne, et peut bénéficier à ce titre de subventions directes importantes (avec un régime d'aide français fixé à 114 M€ pour soutenir la production de canne à sucre dans les régions ultrapériphériques françaises). La filière représente près d'un tiers de la valorisation de la production agricole de l'ile ; Toutefois, le tonnage de canne à sucre broyées s'établit à 1,4 million de tonnes en 2023 et demeure en deçà de la moyenne décennale (1,65 millions sur la période 2013-2022). Avec l'urbanisation, la sole cannière est sous pression et les espaces agricoles ne cessent de rétrécir.

La Réunion peut néanmoins continuer à capitaliser sur **une forte diversification des cultures** grâce à ses nombreux microclimats, permettant le développement de nouvelles cultures ou la réintroduction de « légumes lontan » comme par exemples : **carambole, cacao, vanille, canne à sucre, ananas, tubercules**.
L'activité du secteur agricole permet de répondre aux besoins locaux avec une production régionale qui couvre à hauteur de 70% le marché intérieur en 2023 en produits frais locaux.

La **filière florale** (fleurs et plantes ornementales) avec 220 producteurs souffre d'une concurrence internationale, mais le label « Plant' Pei » vise à promouvoir les produits locaux.

Quant à la **filière PAPAM** (plantes aromatiques à parfum et médicinales) observe un certain déclin, et reste un défit afin de valoriser cette filière (ex : vétiver péï).

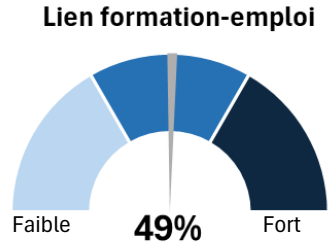

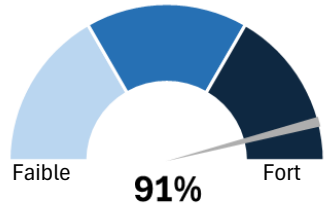

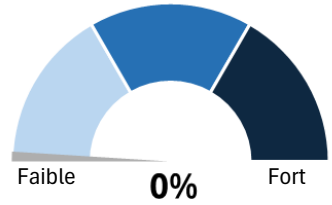

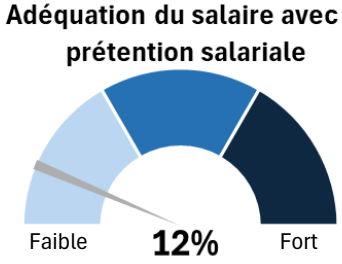

Source : DARES 2023

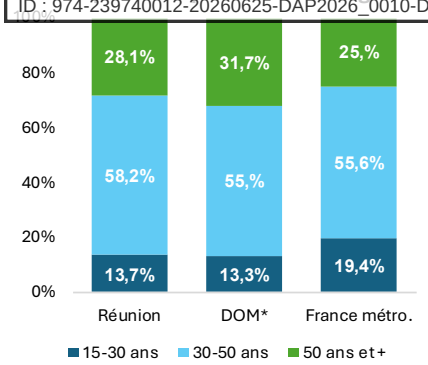

*hors Mayotte Source : INSEE – RGP 2021

- Métiers exigeants en termes de pénibilité et de temps de travail sans véritable adéquation avec les salaires proposés.
- **Forte demande en main d'œuvre** salariée, notamment lors des récoltes, peu qualifiée, **dont la formation n'a pas forcément de lien avec l'emploi** occupé, d'où un vivier de recrutement important.
- Près d'un tiers des agriculteurs ont plus de 50 ans alors qu'en moyenne ces derniers ne représentent que 19% du total des emplois à la Réunion. Ceci va nécessiter un besoin en renouvellement de main d'œuvre important.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Agriculteurs	CAP	Moyen	Forte	Faible	Moyenne	820
Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers	CAP	Moyen	Forte	Faible	Faible	150
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	CAP	Faible	-	-	-	130
Eleveurs	CAP	Fort	Forte	Faible	Faible	260
Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	230
Jardiniers des espaces verts et naturels	CAP	Moyen	Forte	Faible	Faible	3210
Maraîchers et horticulteurs	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	490
Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	BAC	Moyen	Faible	Faible	Moyenne	520
Vétérinaires	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	70
Viticulteurs, arboriculteurs	CAP	Moyen	Forte	Faible	Faible	260

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté sont les **jardiniers des espaces verts** et naturels avec près de 3 200 emplois sur l'île.
- **Forte intensité d'embauche** pour tous les métiers hormis les techniciens et agents d'encadrements d'exploitations agricoles
- Les **vétérinaires** sont les moins représenté du GFE avec seulement 70 emplois. S'agit-il d'un manque de formation ? D'un faible besoin sur l'île ?

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les indicateurs de l'offre de formation

Structure par niveau de formation

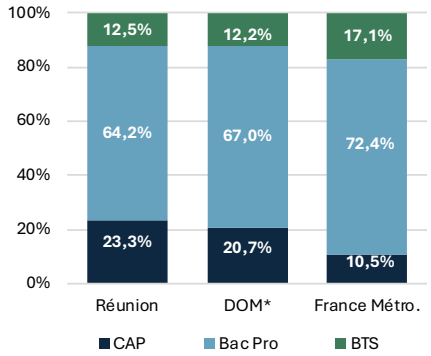

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM avec près de 23% de CAP, 64% de Bac pro et 12% de BTS. Le nombre de Bac pro est plus important en métropole.

Part de l'apprentissage

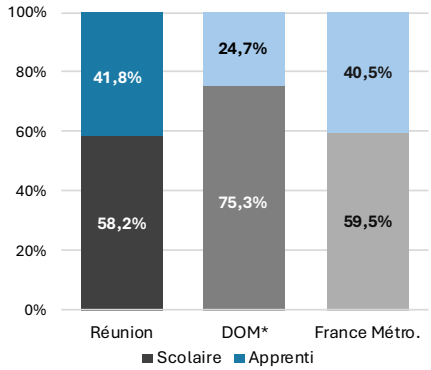

- **La part de l'apprentissage est de 41,8%** ce qui est important au vu des DOM et équivalent au taux de la métropole.

Part du privé

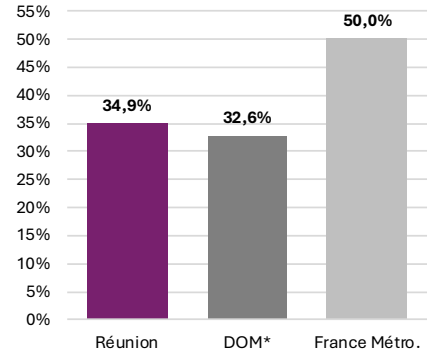

- Le **privé est moins bien présent** à la Réunion qu'en métropole avec uniquement 4 établissements.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

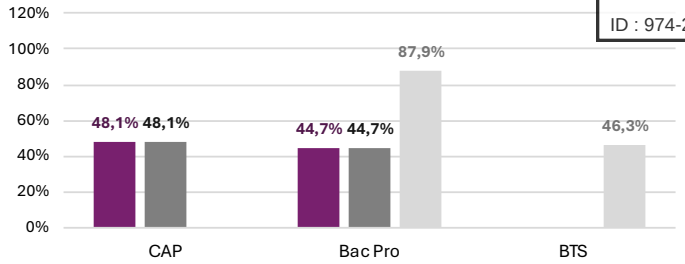

- **Le taux de remplissage des Bac pro** à la Réunion est **faible** par rapport à la métropole.

Taux de pression par niveau

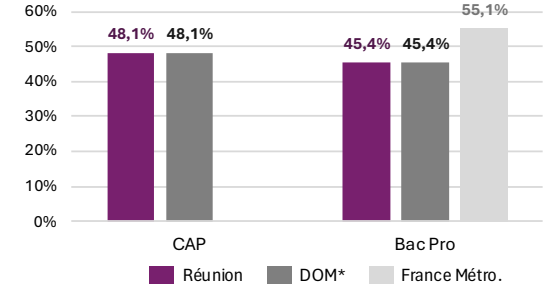

- **Les taux de pression** par niveau sont **moyens** oscillant autour des 45%.

Débouchés

Taux de poursuite détudes

Taux d'emploi à 6 mois

- **Les taux de poursuite d'études et d'emplois à 6 mois sont nuls** pour l'ensemble des niveaux quelque soit la formation.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée agricole BOYER GIRODAY - Saint-Paul		Effectifs 2025
BAC PRO	Gestion des milieux naturels et de la faune (bac pro ag)	34
	Nature jardin paysage foret (sec pro ag)	24
BTS	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (acs'agri) spécialité territoires ultra-marins (btsa)	15
	Développement de l'agriculture des régions chaudes (btsa)	10

MFR - La Saline		Effectifs 2025
BAC PRO	Nature jardin paysage foret (sec pro ag)	13

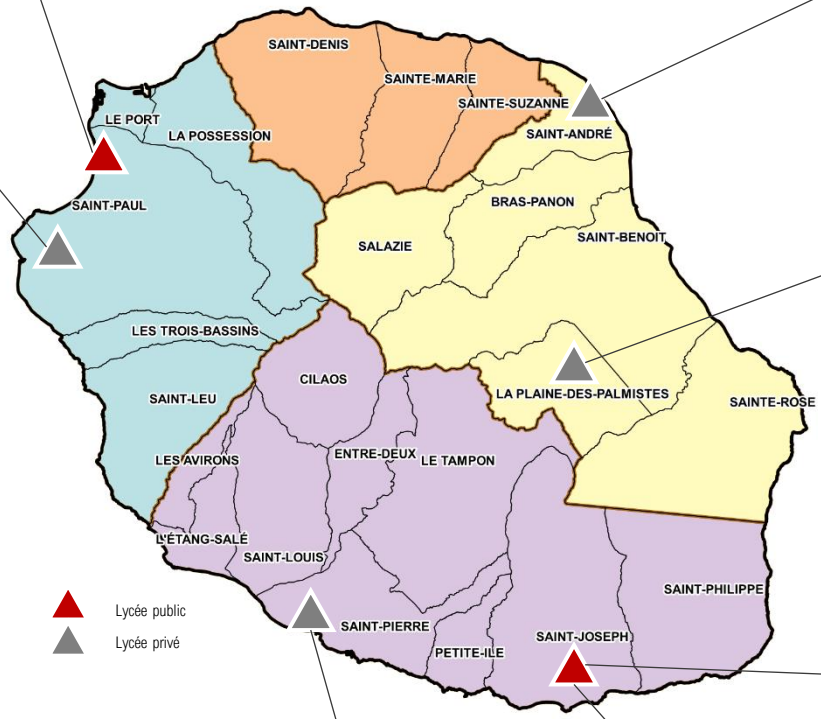

MFR - Saint-André		Effectifs 2025
CAP	Agricultures des régions chaudes	24
	Métiers de l'agriculture	18
BAC PRO	Productions (sec pro ag)	21

MFR - La Plaine des Palmistes		Effectifs 2025
BAC PRO	Conduite et gestion de l'entreprise agricole (bac pro ag)	17
	Productions (sec pro ag)	21
BTS	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (acs'agri) spécialité territoires ultra-marins (btsa)	7
	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (acse) (btsa)	6

Lycée agricole ANGELO LAURET - Saint-Joseph		Effectifs 2025
CAP	Agricultures des régions chaudes	29
BAC PRO	Agroéquipement (bac pro ag)	22
	Conduite de productions horticoles (bac pro ag)	18
	Conduite et gestion de l'entreprise agricole (bac pro ag)	50
	Productions (sec pro ag)	59
BTS	Metiers de l'élevage : développement, production, conseil (btsa)	8
	Metiers du végétal :alimentation, ornement et environnement (btsa)	19
	Productions animales (btsa)	8

MFR - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Métiers de l'agriculture	32
BAC PRO	Gestion des milieux naturels et de la faune (bac pro ag)	28
	Nature jardin paysage foret (sec pro ag)	13

Nouveau lycée d'enseignement adapté (LEA) – Saint-Joseph (2028)	Effectifs prévi.
CAP Métiers de l'Agriculture	24

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**103**	**3 891**	**2,3%**	**3,2%**
AGRICULTURES DES REGIONS CHAUDES	53		1,2%	0,0%
LAD CAVALIER D'ENTRAINEMENT		41	0,0%	0,0%
MARECHAL FERRANT		64	0,0%	0,1%
METIERS DE L'AGRICULTURE	50	2 974	1,1%	2,4%
PALEFRENIER SOIGNEUR		799	0,0%	0,7%
DEVELOPPEMENT OPTION : GESTION ET ENTRETIEN DE LA PETITE EXPLOITATION RURALE (TOM)		13	0,0%	0,0%
niveau BAC	**320**	**29 406**	**1,0%**	**1,6%**
CONDUITE ET GESTION D'UNE ENTREPRISE DU SECTEUR CANIN ET FELIN		581	0,0%	0,0%
AGRO-EQUIPEMENT (BAC PRO AG)	22	1 318	0,1%	0,1%
CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES (BAC PRO AG)	18	933	0,1%	0,1%
CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (BAC PRO AG)	67	8 020	0,2%	0,4%
CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE (BAC PRO AG)		2 119	0,0%	0,1%
CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE VITIVINICOLE (BAC PRO AG)		494	0,0%	0,0%
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE (BAC PRO AG)	62	2 367	0,2%	0,1%
NATURE JARDIN PAYSAGE FORET (SEC PRO AG)	50	4 409	0,2%	0,2%
PRODUCTIONS (SEC PRO AG)	101	8 989	0,3%	0,5%
TECHNICIEN EN EXPERIMENTATION ANIMALE (BAC PRO AG)		127	0,0%	0,0%
TECHNICIEN EN EXPERIMENTATION ANIMALE (SEC PRO AG)		49	0,0%	0,0%
niveau BTS	**73**	**6 461**	**1,4%**	**2,4%**
ADAPTATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS BIOLOGIE		10	0,0%	0,0%
CPGE AGRO VETO POST BTSA BTS		142	0,0%	0,1%
PECHE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN CLASSE DE MISE A NIVEAU		21	0,0%	0,0%
TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES		144	0,0%	0,1%
AGRONOMIE ET CULTURES DURABLES (BTSA)		625	0,0%	0,2%
ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (ACSE) (BTSA)	6	1 282	0,1%	0,5%
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DES REGIONS CHAUDES (BTSA)	10		0,2%	0,0%
GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES (BTSA)		260	0,0%	0,1%
METIERS DU VEGETAL :ALIMENTATION, ORNEMENT ET ENVIRONNEMENT (BTSA)	19	408	0,4%	0,1%
PRODUCTIONS ANIMALES (BTSA)	8	725	0,2%	0,3%
TECHNICO-COMMERCIAL SPE BIENS, SERVICES POUR L'AGRICULTURE (BTSA)		39	0,0%	0,0%
VITICULTURE OENOLOGIE (BTSA)		418	0,0%	0,2%
ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (ACS'AGRI) SPECIALITE TERRITOIRES METROPOLITAINS (BTSA)		1 459	0,0%	0,5%
ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (ACS'AGRI) SPECIALITE TERRITOIRES ULTRA-MARINS (BTSA)	22		0,4%	0,0%
METIERS de L'ELEVAGE : DEVELOPPEMENT, PRODUCTION, CONSEIL (BTSA)	8	928	0,2%	0,3%
Total général	**496**	**39 758**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

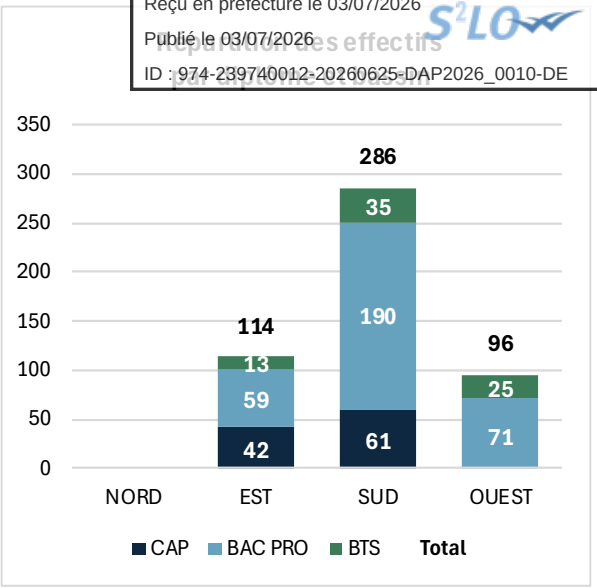

- Peu de formations à l'Est et aucune au Nord
- De nombreuses formations sont à **développer** sur l'île notamment en **Bac pro** et en **CAP**.
- **Création d'un secteur équestre** avec une formation de **Palefrenier** et un **Bac pro gestion de l'entreprise hippique.**
- Développer le **BTS analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ultra-marins.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Développer l'information et l'orientation des jeunes

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvèlement des générations en agriculture (LOA) promulguée le 24 mars 2025 vise notamment à **augmenter de 30% (par rapport à 2022) le nombre d'apprenants dans les formations agricoles et agroalimentaire.** La filière agricole souffre d'un **déficit d'image auprès des jeunes** et les formations sont **peu attractives**. L'agriculture réunionnaise constitue un **pilier essentiel de l'économie**, de l'environnement et de la souveraineté alimentaire locale. il est nécessaire d'adapter et de renforcer les formations agricoles pour répondre aux défis actuels et futurs : moyenne d'âge des agriculteurs élevée, pénurie de main d'œuvre qualifiée notamment.

Une réflexion commune avec la DAAF de la Réunion sur des projets de développement en accord avec la LOA en association avec les partenaires sociaux doit être initiée, visant notamment le soutien à l'accès au foncier agricole, et l'accompagnement à la reprise d'entreprise agricoles existantes.

La nécessité d'augmenter le nombre de formations dans le domaine agricole : dans chaque bassin, offrir une formation initiale « socle» aux métiers de l'agriculture, soit un CAPA soit Agricultures des régions chaudes, soit Métiers de l'Agriculture :

- **Création à l'ouest d'un CAP ARC**
- **Déficit d'offre dans le nord et l'est : compléter l'offre de formation entre St André et St Benoit en s'appuyant sur les établissements existants.**

Développement de la filière horticole et du maraichage

Elément clé de la souveraineté alimentaire de l'ile, il est nécessaire d'augmenter le nombre de formations initiales dans ce domaine et à niveau bac pro. Seul le LP de Saint-Joseph propose cette formation.

- **Création bac pro conduite de productions horticoles dans l'est (projet MFR de Saint-André) et à l'ouest.**

Créer des certificats de spécialisation de niveau 4 (bac) orientés vers les productions réunionnaises

Bien que les formations agricoles soient le plus souvent colorisées « pei », il parait souhaitable d'accompagner les futurs agriculteurs dans la diversification de la production alimentaire (vanille, ananas, fruits tropicaux, café, géranium…) permettant une meilleure rentabilité des exploitations, et le possible équilibre saisonnier du travail (en dehors de la récolte de la canne à sucre).

- **Il n'existe pas aujourd'hui de certificats de spécialisation autour de ces productions, et restent à créer.**

La question de la création de formations liés aux métiers de la forêt (cf. filière production et travail du bois)

Bien que ce secteur soit peu développé, et le nombre d'emplois réduit, une réflexion reste à mener pour analyser les besoins en emploi dans ce secteur.

- **L'ouverture d'un bac pro forêt** (sylviculture et exploitation du bois) adossé à un établissement existant (à St Paul) proposant déjà le bac pro nature-jardin-paysage-forêt. L'offre de stage (PFMP) devra se faire en mobilité car les organismes liés à cette filière sont peu nombreux. Ce bac pro devra aussi s'appuyer sur une offre plus complète au niveau de la filière bois qui comprendra la production, l'exploitation et la mise en valeur de cette essence.
- **Il n'existe pas de formation dans le secteur hippique alors que le besoin économique est important.** Actuellement, la filière représente près de 300 emplois, 2 500 équidés pour 3 000 cavaliers licenciés à la Réunion. De nombreux clubs sur l'île ont volonté de développer le tourisme équestre qui est encore trop peu exploité. Le manque de soigneur complique le développement du secteur.
- **Création d'un CAP Palefrenier soigneur et/ou d'un Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

AGRICOLE

2. Pêche

La filière de la pêche regroupe l'ensemble des activités liées à la capture, et la production des ressources aquatiques. Ne sont pas compris dans cette filière la construction et la maintenance navale.

Les chiffres clés de la filière

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **Actuellement 28 élèves en CAP Maritime pour 419 emplois**. L'ouverture du lycée de la Mer au Port en 2027 devrait permettre de rattraper ce décalage et développer le secteur.
- Actuellement, seul le CAP Maritime est disponible à la Réunion. Le lycée de la Mer permettra de former près de 150 élèves en Bac pro et 130 en BTS.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

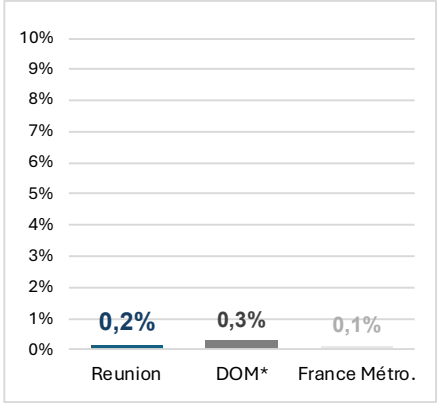

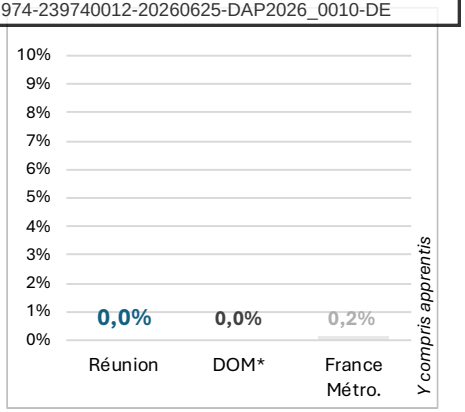

Répartition par niveau

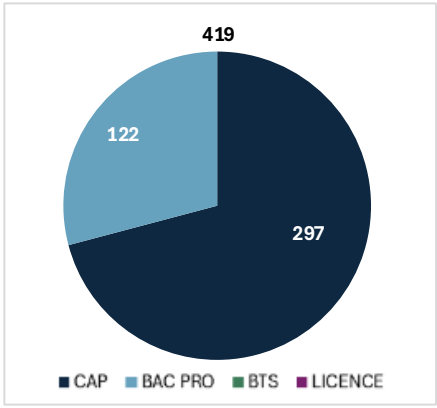

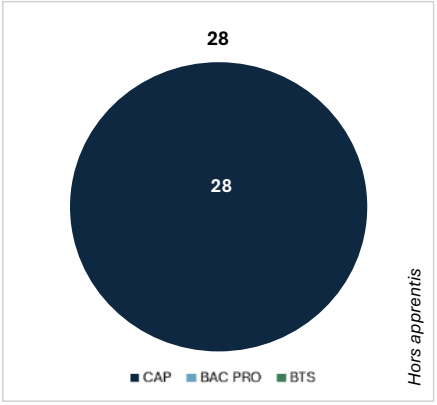

Répartition par sexe

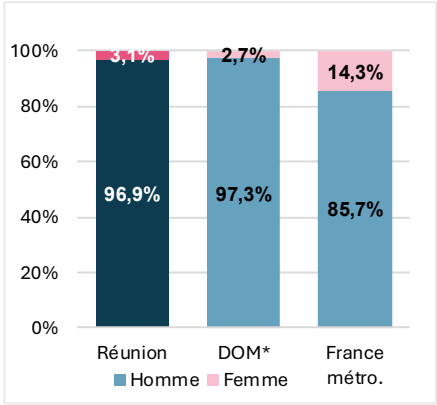

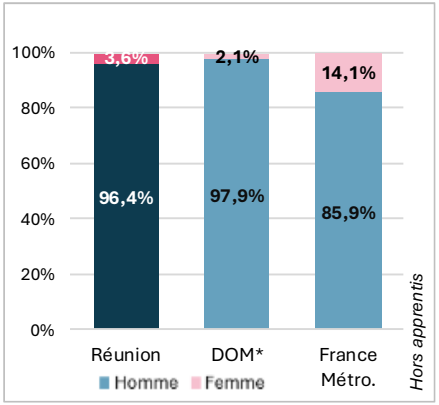

Source : INSEE

Atouts	Faiblesses
• Un des axes de développement du SRDEII. Axe aussi de la souveraineté alimentaire. • Forte demande locale • Soutien financier de l'Europe (programme FEAMPA)	• Nombre de marins-pêcheurs en constante diminution • **Investissements importants pour développer l'aquaculture** • Absence de formations initiales aux métiers de la pêche • **Faible attractivité des métiers** de la pêche
Opportunités	**Menaces**
• Fort potentiel de développement par la présence d'une ZEE • Possibilité de développement de l'aquaculture en eau douce.	• Concurrence internationale de la pêche hauturière

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La pêche est un maillon de **l'économie bleue**, filière prometteuse du SRDEII. On distingue trois grandes catégories de pêche : la pêche artisanale (petite pêche et pêche côtière), la pêche palangrière hauturière, la grande pêche industrielle dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). L'île bénéficie d'un fort potentiel de développement grâce à la présence d'une Zone économique exclusive (ZEE) de plus de 2 millions de km^2. Pourtant, ce secteur reste moins valorisé à La Réunion que dans les autres territoires de l'Outre-Mer et emploie 0,1% de la population active contre 0,3% dans les autres DOM.

La production de poissions avoisine environ 7 000 tonnes de poissons dont près de la moitié de **thon**, mais ne représente que 12% du marché de la consommation réunionnaise de produits de la mer frais et congelés.

L'aquaculture (production animale volontairement intégrée au secteur de la pêche car aussi liée à l'exploitation marine) reste un secteur émergent à la Réunion (en mer et eau douce), soutenu par le CITEB (centre technique de l'Environnement et des Techniques de la Réunion) et le programme d'actions du Feder, mais qui doit faire face aux défis de la gestion de la ressource en eau.

Sources : SRDEII – CITEB 2025 - Direction des affaires maritimes/GPEC – Mai 2020

Libellé métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Nombre d'emplois
Cadres et maîtres d'équipage de la marine	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	50
Marins	CAP	Fort	Forte	Faible	90
Pêcheurs et aquaculteurs	CAP	Fort	-	-	280

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté du GFE pêche sont les pêcheurs et aquaculteurs avec près de 280 emplois sur l'île.
- Les liens formation-emploi sont forts.

Lien formation-emploi

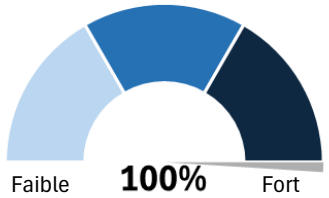

Intensité d'embauche

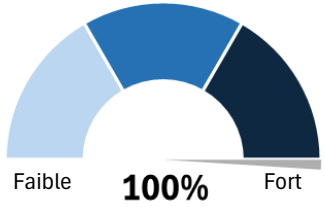

Manque de main d'oeuvre

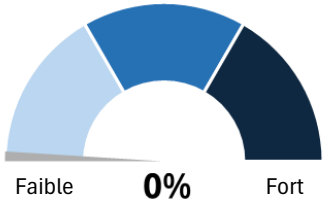

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

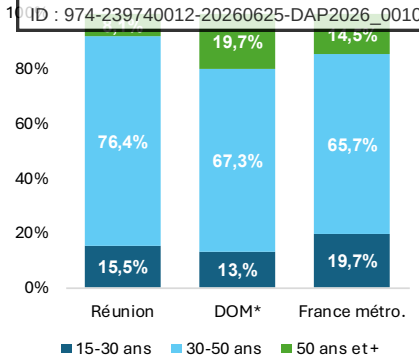

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **La demande en main d'œuvre salariée est faible** pour les marins car il y a **une forte intensité d'embauche**. (Absence de données pour les autres métiers).
- **La formation est fortement en lien avec l'emploi** occupé. Cet effet sera accentué avec l'ouverture du lycée de la Mer en 2027.
- Métiers exigeants en termes de pénibilité et de temps de travail.
- Près de **92% des employés** occupant un emploi lié à la pêche ont moins de **50 ans.**

Les indicateurs de l'offre de formation

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

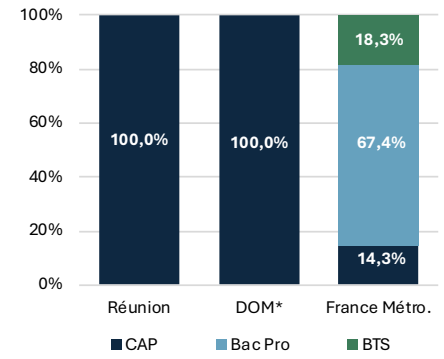

➢ La structure de la formation à la Réunion **est égale** à celle des autres DOM avec de 100% de CAP. Il n'existe pas de bac pro, ni de BTS sur l'île. Hors, la métropole compte 67% de bac pro.

Part de l'apprentissage

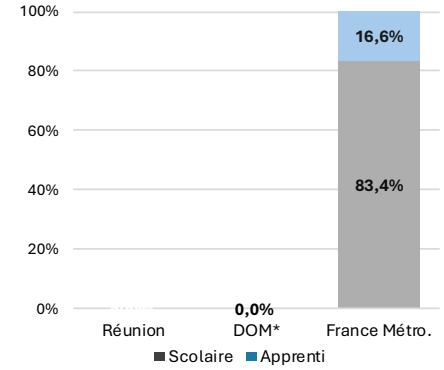

➢ **Il n'existe pas de formation en apprentissage** dans le domaine de la pêche.

Part du privé

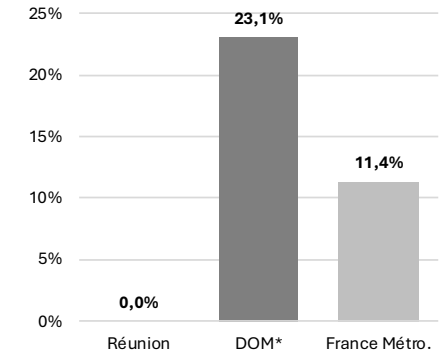

➢ Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

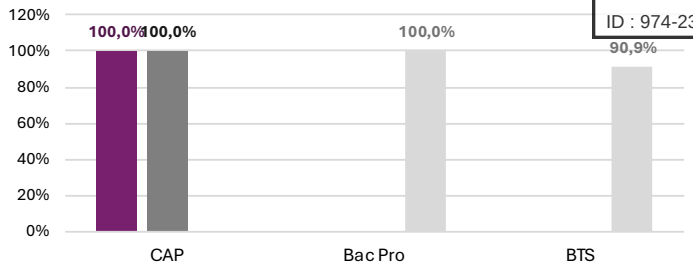

totalement rempli.

Taux de pression par niveau

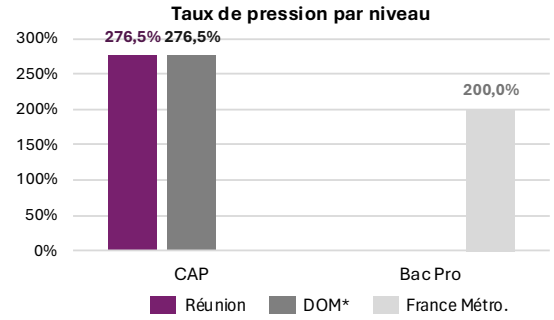

➢ **Le taux de pression** en CAP niveau est **fort** avec 276,5%.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

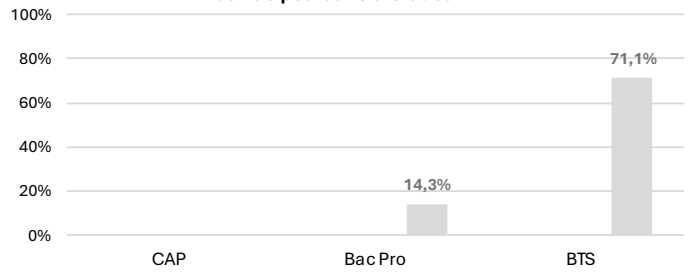

➢ **Pas de possibilité de poursuite d'études à la Réunion.**

Taux d'emploi à 6 mois

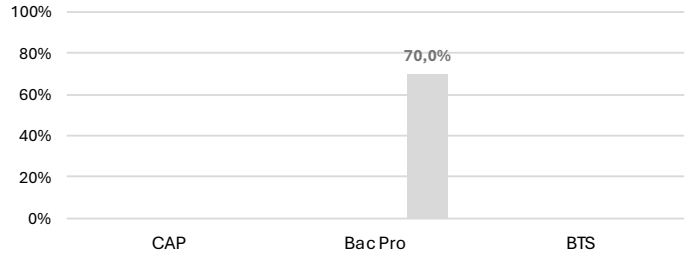

➢ Pas de débouchés connus à la Réunion.

Sources : Ministère Education nationale - Ministère de l'Agriculture - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**28**	**330**	**0,6%**	**0,3%**
CONCHYLICULTURE		24	0,0%	0,0%
MARITIME	28	302	0,6%	0,2%
MAREYAGE		4	0,0%	0,0%
niveau BAC		**1 190**	**0,0%**	**0,1%**
CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES - PECHE		180	0,0%	0,0%
CULTURES MARINES		204	0,0%	0,0%
METIERS DE LA MER 2NDE COMMUNE		436	0,0%	0,0%
TRANSPORT FLUVIAL		27	0,0%	0,0%
CONDUITE DE PRODUCTIONS AQUACOLES (BAC PRO AG)		343	0,0%	0,0%
niveau BTS		**430**	**0,0%**	**0,2%**
CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN CONSTRUCTION NAVALE		36	0,0%	0,0%
PECHE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN		96	0,0%	0,0%
AQUACULTURE (BTSA)		298	0,0%	0,1%
Total général	**28**	**1 950**		

- L'Ecole Maritime de la Réunion au Port dispense également en formation initiale le bac pro Polyvalent Pont-Machine et d'autres certificats ou brevets en formation continue.

Formation à développer
Formation à réduire

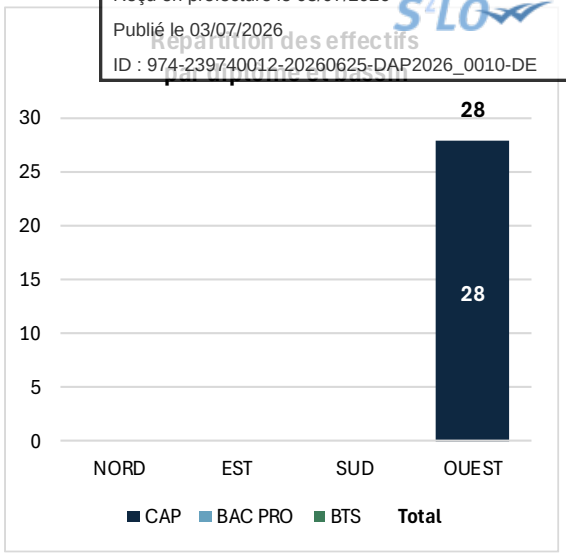

- Aucune formation sur l'île sauf à l'Ouest.
- La création d'un **Bac pro conduite de productions aquacoles et d'un BTSA Aquaculture** serait à envisager.
- Le **CAP maritime** est à renforcer pour encourager l'économie bleu de l'île.
- Le développement de l'apprentissage est à envisager.
- **Besoins en emploi identifiés** pour les formations suivantes :
  - Bac pro Plastiques composites (en lien avec le futur lycée de la Mer)
  - CAP Conchyliculture
  - Bac pro Culture marines

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La création du lycée de la Mer au Port – Ouverture 2027

Afin de relever le défi économique de **l'économie bleue**, la Région entreprend de se doter d'un nouveau lycée orienté vers les métiers de la mer.

Ce lycée, situé à proximité du lycée Lepervanche, proposera un parcours de formation du CAP au BTS avec trois tutelles : Education nationale, ministère de la Mer, ministère de l'Agriculture.

Il doit être **un pôle régional de formation** pour favoriser la coopération entre la Réunion, l'île Maurice et les autres territoires de l'océan Indien.

Développement de l'aquaculture

L'aquaculture à la Réunion se doit d'être un (nouveau) moyen complémentaire d'asseoir sa souveraineté alimentaire, tout comme l'île Maurice qui a su insuffler depuis 2009, un plan national de développement de l'aquaculture dans le cadre de l'Economie bleue.

Il est nécessaire de former des jeunes à ce métier, et plus particulièrement à celle de l'aquaculture terrestre (Tilapia, crevettes d'eau douce).

- **La création d'un bac pro conduite de productions aquacoles** avec une coloration sur les productions possibles à la Réunion permettra d'initier cette filière économique. Le secteur de L'Etang-Salé apparaît propice à cette création.
- Poursuite post-bac possible avec l'ajout du **BTSA Aquaculture.**

Structure pédagogique du nouveau lycée de la Mer – Le Port (Campus international des

Niveau	Diplôme	Filière concernée	Div.	Eff.	Total
BAC général	Seconde	-	5	30	150
	Première	-	4	30	120
	Terminale	-	4	30	120
CAP	Maintenance nautique	Mécanique	2	16	32
	Maritime	Pêche	2	16	32
BAC PRO	Polyvalent naviguant Pont Machine	Polyvalent	3	16	48
	Maintenance nautique	Mécanique	3	16	48
	Technicien conseil vente en produits alimentaires (de la mer)	Commerce	3	16	48
BTS	Pêche et gestion de l'environnement marin (PGEM) avec MAN	Pêche	3	16	48
	Maintenance des systèmes Electro-navals (MASEN) avec MAN	Electromécanique	3	16	48
	Mécatronique navale	Electromécanique	2	16	32
	TOTAL		**34**	**218**	**726**

- La création du **nouveau lycée de la Mer** au Port permettra de créer un véritable **pôle maritime** alliant à la fois les métiers de la mer, mais aussi celui de la maintenance navale, et ainsi relancer l'attractivité du secteur.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

PRODUCTION

3. Bâtiment : Gros œuvre et travaux publics

La filière du gros œuvre et des travaux publics (TP) regroupe l'ensemble des travaux de construction lourde liés à la structure des bâtiments (gros œuvre) et à la réalisation d'infrastructures publiques (routes, réseaux, ponts, etc.).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **5,7% des emplois** à la Réunion sont liés au gros œuvre et TP avec près de **15 510 actifs, taux bien plus élevé qu'en métropole, lié à une demande en matière d'infrastructures et de logements plus dynamique**. Les ¾ des personnes en emploi ont un niveau CAP.
- La proportion de jeunes formés reste en deçà de la proportion d'actifs avec **4,4% des effectifs** en formation à la Réunion ; le secteur est peu attractif auprès des jeunes. La part des élèves inscrits est cependant supérieure à la métropole (3,3% des effectifs en métropole) avec une filière porteuse (bâti tropical dans le cadre du SRDEII).
- Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **872 élèves en 2025 et représente 75% des effectifs en formation alors que 75% des emplois sont accessibles avec un CAP.**
- **Un secteur qui se féminise** : 20,9% de femmes en formation (mieux qu'en métropole) contre 7,9% des emplois, taux de féminisation très faible, mais en progrès.

Atouts	Faiblesses
• **Création d'emplois en hausse** depuis 2022 • Secteur dynamique grâce à une croissance démographique soutenue • Intensité d'embauche assez forte	• Baisse du nombre de chantiers depuis 2024 • Dépendance à la commande publique • **Manque de main d'œuvre très qualifiée** dans certains métiers techniques • Nombreuses petites entreprises sensibles aux fluctuations des commandes • **Peu d'attractivité des jeunes** pour la filière (conditions de travail et salariales). • Retard dans l'adoption des outils digitaux (notamment BIM)
Opportunités	**Menaces**
• Un fort **besoin en nouveaux logements** et en renouvellement du parc existant • **Contrat de filière sur le bâti tropical** (filière porteuse du SRDEII) • **Développement numérique** : outils BIM, suivi de chantier digitalisé	• Secteur à **dynamique fluctuante** dans le temps • Les métiers du BTP souffrent d'une **mauvaise représentation** et donc de manque de vocations et de compétences.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

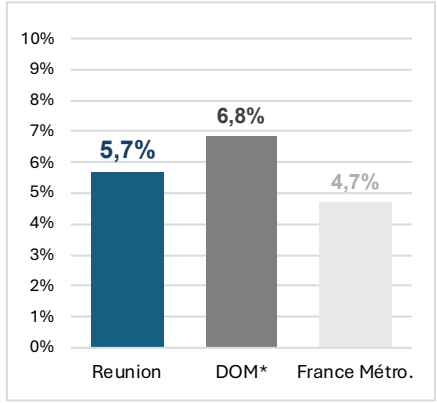

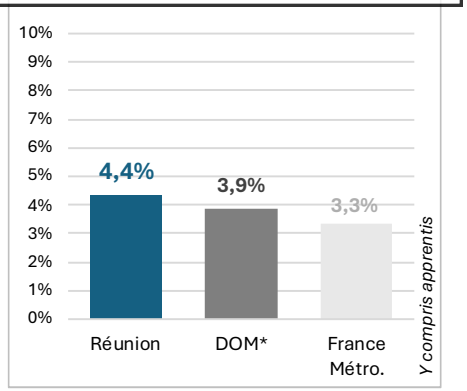

Répartition par niveau

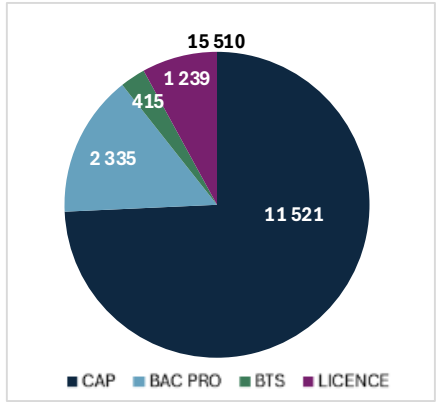

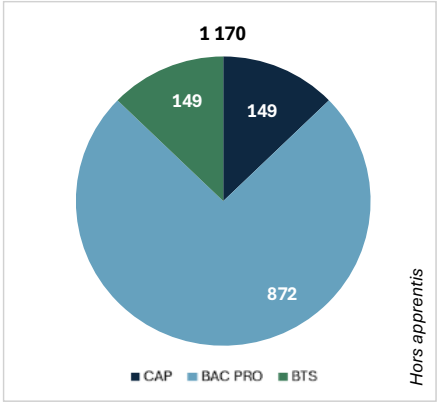

Répartition par sexe

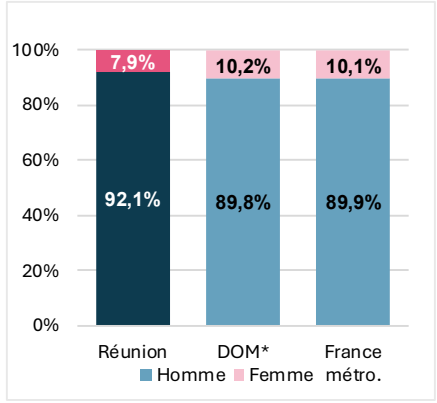

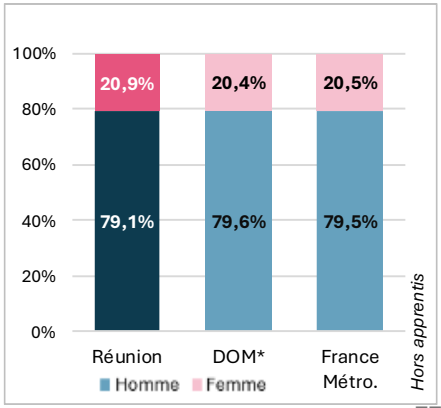

Source : INSEE

3. Bâtiment : Gros œuvre et travaux publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le secteur de la construction (bâtiment et travaux publics) a été fortement soutenu en raison de la construction de grandes infrastructures telles que la Route des Tamarins, la nouvelle route du littoral et du développement du logement social.

Plus **de 8 000 entreprises emploient 19 000 salariés** en 2021 (tous types d'emplois confondus) avec un ratio d'intérimaires (6,8 intérimaires pour 100 salariés) assez faible comparé à la France entière.

Le tissu économique du BTP à la Réunion est caractérisé par des petites entreprises (70% n'ont aucun salarié) situées principalement dans le nord et l'ouest.

Le secteur du BTP retrouve une tendance à la hausse du nombre de créations d'entreprises entre 2016 et 2022 après le «trou d'air» des années 2008-2012.

À La Réunion, si les tendances démographiques et les modes de cohabitation se poursuivaient, 172 500 logements seraient à construire entre 2021 et 2050. Cette évaluation tient compte des besoins actuels et futurs de la population.

Les emplois dans le domaine du BTP ont une place prépondérante à la Réunion, tirés à la fois par la commande publique et la nécessité de construire des logements. Cette activité est en dents de scie avec un **turn-over important** surtout pour les métiers **peu qualifiés**. L'emploi salarié est marqué par une forte concentration des emplois dans la ville du Port et de Saint-Pierre.

Le **développement des TCSP** (transport en commun en site propre) par la création de voies spécifiques peut être l'opportunité de continuer à avoir une activité soutenue pour les travaux publics. Il est cependant difficile de savoir à l'avance l'importance des nouveaux projets et le calendrier de réalisation.

Près de 80% des salariés du BTP relèvent des métiers de la **production (maçons, ouvriers de la construction, conducteurs d'engins, couvreurs..)** et le plus souvent peu qualifiés.

Lien formation-emploi

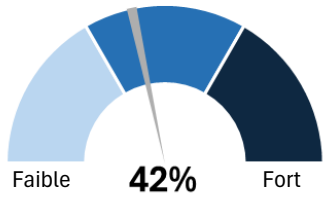

Intensité d'embauche

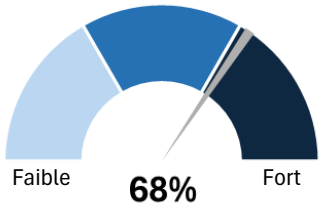

Manque de main d'oeuvre

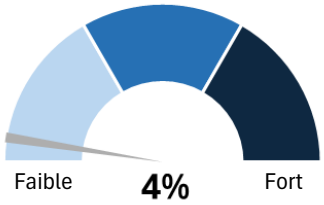

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

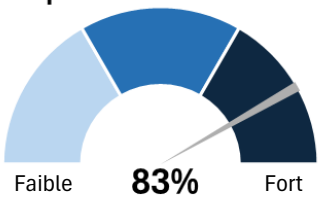

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

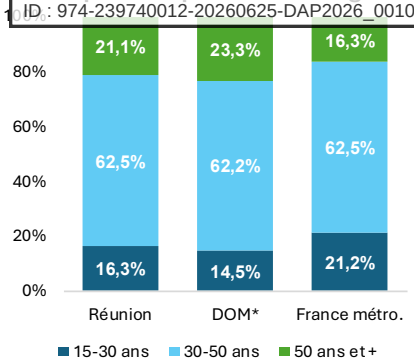

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien entre la formation et l'emploi est moyen** avec 42%. Les Bac pro sont généralement plus fortement reliés aux métiers que les CAP, dont les emplois ne nécessitent pas forcément une formation spécifique.
- **L'intensité d'embauche est importante** avec 68%, mais il n'y a pas de pénurie de de main d'œuvre car il est possible d'entrer dans ces métiers sans obligatoirement une formation adaptée.
- **L'adéquation du salaire avec l'emploi occupé est forte** pour la grande majorité des métiers sauf pour les ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics.
- Plus de **20% des emplois sont occupés par des personnes ayant plus de 50 ans,** taux plus élevé qu'en métropole et signe d'un besoin en renouvellement de main d'œuvre plus élevé.

3. Bâtiment : Gros œuvre et travaux publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	CAP	Faible	Faible	Faible	Forte	1120
Couvreurs	CAP	Fort	Forte	Faible	Forte	410
Maçons peu qualifiés	CAP	Faible	Forte	Faible	Moyenne	840
Maçons qualifiés	CAP	Moyen	Forte	Faible	Forte	1340
Ouvriers de la construction en béton	CAP	Faible	Forte	Faible	Moyenne	340
Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	580
Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics	CAP	Faible	Forte	Faible	Moyenne	580
Professionnels du travail de la pierre et des matériaux associés	CAP	Moyen	-	-	-	70
Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres	BAC	Faible	Moyenne	Faible	Forte	1010
Dessinateurs en bâtiment et en travaux publics	BAC	Fort	Forte	Faible	Moyenne	190
Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP	BAC	Fort	Faible	Faible	Forte	890
Géomètres	BAC+2	Fort	Moyenne	Faible	Forte	100
Architectes	BAC+3 OU PLUS	Fort	Faible	Moyenne	Forte	290
Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP	BAC+3 OU PLUS	Fort	Forte	Moyenne	Forte	420
Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	BAC+3 OU PLUS	Fort	Forte	Faible	Forte	480
Techniciens experts et chargés d'études du BTP	BAC+3 OU PLUS	Fort	Forte	Faible	Forte	310

Source : DARES - France Travail - 2023

- A la Réunion, les **maçons qualifiés** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 1340 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les professionnels du **travail de la pierre** avec 70 emplois.
- Les liens emplois-formations sont majoritairement forts. Des métiers comme les **conducteurs d'engins et de travaux**, les **ouvriers de l'extraction** et des travaux publics ont des liens **plus faibles** avec les formations proposées.
- Les intensités d'embauche sont **fortes** ; seuls les conducteurs d'engins, les techniciens de chantiers du BTP et les architectes ont une intensité d'embauche faible.
- **Les adéquations salariales sont fortes** pour l'ensemble des métiers sauf pour les ouvriers non qualifiés. **Le manque de main d'œuvre est faible** pour les métiers de ce GFE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

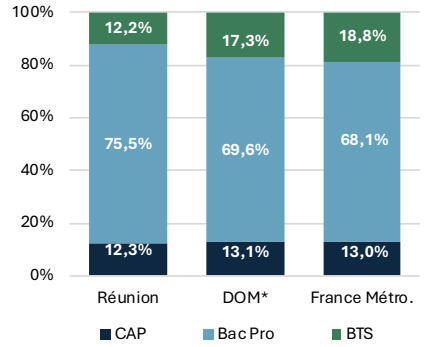

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Cependant, les formations post-bac sont sous-représentées sur l'île.

Part de l'apprentissage

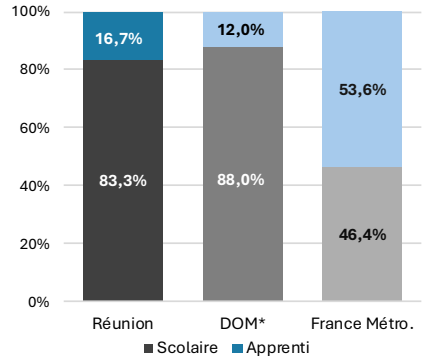

➢ **La part de l'apprentissage est de 16,7%** ce qui est très faible au vu du taux de la métropole atteignant les 53,6%.

Part du privé

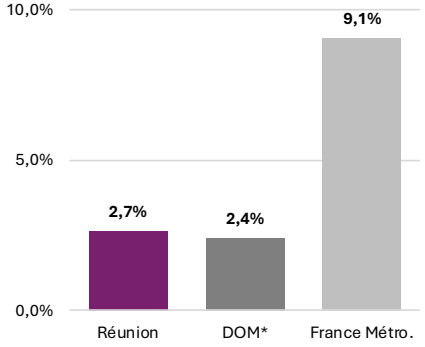

➢ Le **privé est moins bien présent** à la Réunion qu'en métropole avec uniquement 1 établissement.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

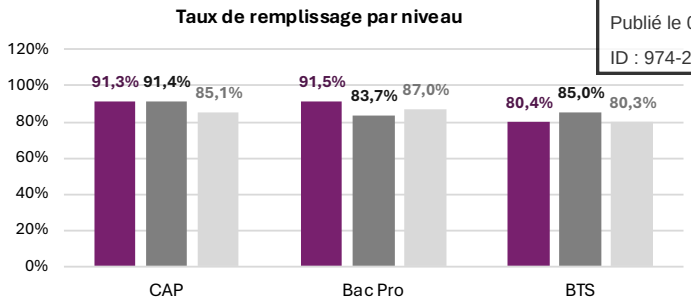

Taux de pression par niveau

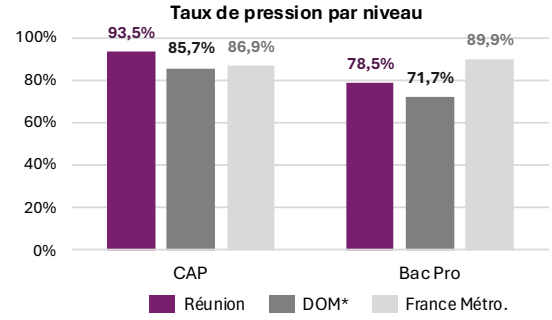

➢ **Les taux de remplissage par niveau** sont équivalents à ceux de la métropole.

➢ **Les taux de pression** dans les formations sont assez forts avec 93,5% pour les CAP et de 78,5% pour les Bac pro.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

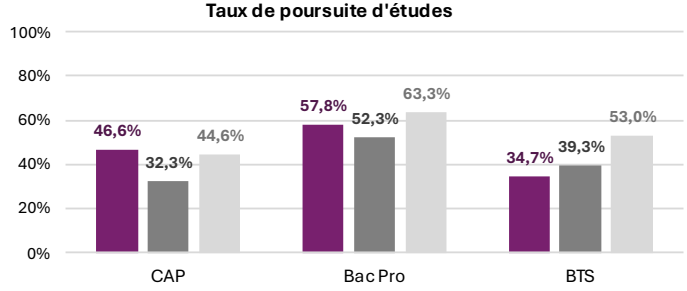

Taux d'emploi à 6 mois

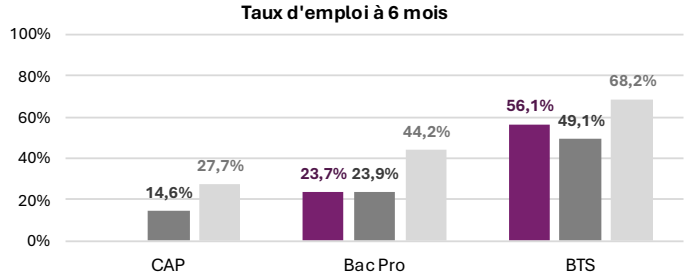

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont moyens, voire inférieurs aux taux de la métropole.

➢ Un **taux d'emploi faible**, notamment sur les niveaux CAP et Bac pro, lié à la dynamique très fluctuante dans le temps du secteur.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DE LA FORMATION
3.Bâtiment : Gros œuvre et travaux publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée ALBERT RAMASSAMY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Conducteur d'engins de travaux publics et carrières	36
	Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics	18
BAC PRO	Géomètre	8
	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde commune	35
	Métiers des études et de la modélisation numérique 2nde commune	36
	Technicien d'études du bâtiment option a : études et économie	22
	Technicien d'études du bâtiment option b : assistant en architecture	23
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	24
	Technicien géomètre-topographe	12
	Travaux publics	22
FCIL	Gestion contractuelle des marchés publics et privés du BTP (Ouverture 2026)	12

Lycée privé SAINT-FRANCOIS-XAVIER - Le Port		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers des études et de la modélisation numérique 2nde commune	15
	Technicien d'études du bâtiment option b : assistant en architecture	25

Lycée JEAN HINGLO - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Constructeur d'ouvrages en béton arme	18
BAC PRO	Géomètre	12
	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde commune	23
	Métiers des études et de la modélisation numérique 2nde commune	36
	Technicien d'études du bâtiment option a : études et économie	21
	Technicien d'études du bâtiment option b : assistant en architecture	26
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	18
	Technicien géomètre-topographe	13
BTS	Bâtiment	28
	Travaux publics	36

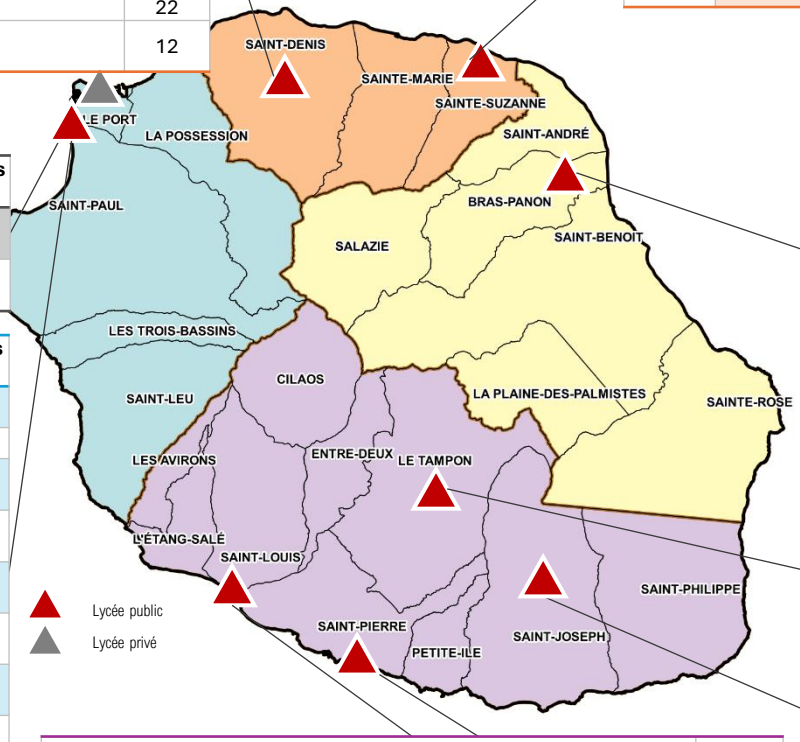

Lycée LES ROCHES MAIGRES - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Maçon	38
BAC PRO	Géomètre	12
	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde commune	34
	Métiers des études et de la modélisation numérique 2nde commune	32
	Ouvrages du bâtiment : métallerie	18
	Technicien d'études du bâtiment option a : études et économie	11
	Technicien d'études du bâtiment option b : assistant en archi.	21
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	21
	Technicien géomètre-topographe	9

Lycée BEL AIR - Sainte-Suzanne		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde commune	32
	Ouvrages du bâtiment : métallerie	42
BTS	Architectures en métal : conception et réalisation	41

Lycée PAUL MOREAU - Bras-Panon		Effectifs 2025
CAP	Maçon	20
BAC PRO	Géomètre	12
	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde commune	21
	Métiers des études et de la modélisation numérique 2nde commune	28
	Technicien d'études du bâtiment option a : études et économie	18
	Technicien d'études du bâtiment option b : assistant en architecture	24
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	24
	Technicien géomètre-topographe	9
BTS	Management économique de la construction	22

Lycée BOISJOLY POTIER - Le Tampon		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde commune	11
	Ouvrages du bâtiment : métallerie	20

Lycée PAUL LANGEVIN - Saint-Joseph		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde commune	10

Lycée BOIS D'OLIVE - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics	19
BAC PRO	Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 2nde comm	43
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	18
	Travaux publics	24
CS	Peinture décoration (cs4)	7
BTS	Management économique de la construction	22

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**149**	**3 159**	**3,3%**	**2,6%**
CONDUCTEUR D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	36	552	0,8%	0,5%
CONSTRUCTEUR DE RESEAUX DE CANALISATIONS DE TRAVAUX PUBLICS	37	139	0,8%	0,1%
CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMENAGEMENTS URBAINS		102	0,0%	0,1%
CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES EN BETON ARME	18	131	0,4%	0,1%
MACON	58	2 016	1,3%	1,6%
TAILLEUR DE PIERRE		186	0,0%	0,2%
CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES		24	0,0%	0,0%
ECHAFAUDEUR (CS3)		9	0,0%	0,0%
niveau BAC	**872**	**16 115**	**2,8%**	**0,9%**
METIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS 2NDE COMMUNE	209	3 752	0,7%	0,2%
METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE 2NDE COMMUNE	147	2 892	0,5%	0,2%
METIERS ET ARTS DE LA PIERRE		119	0,0%	0,0%
OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE	80	1 000	0,3%	0,1%
TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION A : ETUDES ET ECONOMIE	72	2 581	0,2%	0,1%
TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	119	2 159	0,4%	0,1%
TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE	105	1 574	0,3%	0,1%
TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	43	414	0,1%	0,0%
TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INSTALLATIONS NUCLEAIRES		307	0,0%	0,0%
TRAVAUX PUBLICS	46	885	0,1%	0,0%
PEINTURE DECORATION (CS4)	7	4	0,0%	0,0%
GEOMETRE	44	428	0,1%	0,0%
niveau BTS	**149**	**4 644**	**3,0%**	**1,7%**
ARCHITECTURES EN METAL : CONCEPTION ET REALISATION	41	331	0,8%	0,1%
BATIMENT	28	1 766	0,6%	0,6%
MANAGEMENT ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION	44	1 079	0,9%	0,4%
METIERS DU GEOMETRE-TOPOGRAPHE ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE		565	0,0%	0,2%
TRAVAUX PUBLICS	36	750	0,7%	0,3%
ADAPTATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS GENIE CIVIL		153	0,0%	0,1%
Total général	**1 170**	**23 918**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

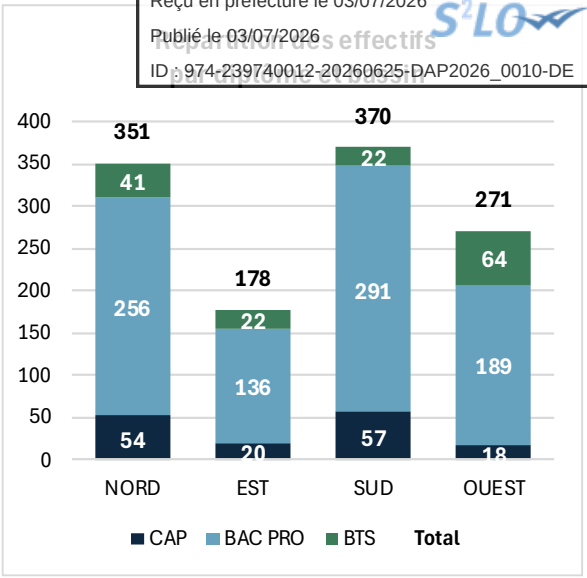

- Peu de formations à l'Est.
- De nombreux bac pro sont à réduire.
- Le **BTS géomètre-topographe** est à **développer**.
- Deux lycées labellisés « **lycées des métiers** » :
  - Le **lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics Jean Hinglo au Port** (CMQ Génie civil et éco-construction en milieu tropical),
  - le **lycée des métiers de l'architecture métallique Bel Air à Ste-Suzanne.**
- **Ouverture 2026 :**
  - **FCIL Gestion contractuel des marchés publics et privés – Option Marchés du BTP** (12 élèves-Niveau 4) - LP Albert Ramassamy

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **Maintenir une offre de formation au niveau 3 (CAP) dans chaque bassin car la grande partie des emplois sont accessibles à ce niveau**, et laissent la possibilité aux jeunes en difficultés scolaires d'accéder à un diplôme.

Le **personnel d'encadrement** (chef de chantier, conducteur de travaux), plus qualifié, occupe une part moins importante alors que les formations existantes sont à 70% tournées vers les métiers de l'encadrement, mais connaît des difficultés de recrutement notamment pour le métier de **chef de chantier** (manque de compétences et/ou expériences).

L'apprentissage, peu important sur l'île, a laissé la place à la formation par la voie initiale. Cette dernière doit être plus connectée aux besoins en compétences des entreprises, par le développement des mixités des parcours et le renforcement des liens avec les entreprises.

Le développement des bacs technologiques STI2D (présents dans tous les bassins) permettent de mieux alimenter les BTS de cette filière (36% des bacheliers poursuivent en BTS à la Réunion contre 24% en métropole).

- **Réduire quantitativement le nombre de sections bac pro, les sorties à ce niveau de qualification étant peu adapté à la demande des employeurs, et renforcer si nécessaire les bacs technologiques STID2, permettant de meilleures poursuites d'études en enseignement supérieur.** On restera attentif à la réduction des sections bac pro, celles-ci permettant des passerelles essentielles pour les lauréats de CAP.

De nouveaux métiers apparaissent avec le développement de la digitalisation (BIM, numérique) et la nécessité de former à ces techniques :

- **En voie initiale, possibilité d'ouvrir sur le BTS métiers du géomètre – Topographe et de la modélisation numérique, absent à la Réunion.**
- Pour les autres formations, **le niveau de formation est à Bac+3 minimum** (ex licence BIM) et pourrait, suivant les opportunités, être installé dans un lycée **en partenariat avec l'université.**

- **La création de section ATS – adaptation de technicien supérieur génie civil** serait un élément moteur pour les jeunes sortants de BTS d'accéder aux écoles d'ingénieurs.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

PRODUCTION

4. Bâtiment : Second œuvre

Le second œuvre désigne l'ensemble des travaux qui viennent après le gros œuvre (structure du bâtiment), pour rendre un bâtiment habitable, fonctionnel et esthétique. Cette filière regroupe des métiers techniques très variés : plaquistes, électricien du bâtiment, plombiers, peintres, climaticiens. La menuiserie a été volontairement placé dans la filière bois.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **Une partie des emplois est comptabilisé dans la filière du BTP (faute de distinction précise), ce qui explique que seuls 0,5% des emplois** à la Réunion sont liés au secteur du second œuvre avec **1 300 actifs,** tous sont embauchés avec un niveau CAP.
- **2,8% des formations** sont consacrées au second œuvre, dispensées principalement au **nord** et au **sud** de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **CAP** avec **396 élèves en 2025**. Faible part des BTS. Importance des effectifs en formation à la Réunion (+0,3% par rapport à la métropole)
- **Un secteur qui se féminise** : 14,2% de femmes en formation contre 3,2% des emplois, mais qui reste un des secteurs professionnels le moins féminisé.

Atouts	Faiblesses
• **Marché dynamique** portée par la commande publique et les **besoins en logements**, la réhabilitation et la maintenance • Petites structures agiles • **Compétences locales spécifiques (ventilation naturelle, végétalisation, toiture…)**	• **Faible attractivité** auprès des jeunes pour ces métiers liée aux conditions de travail et salariales • **Fragilité** des petites structures et concurrence déloyale possible (travail dissimulé ou non déclaré).

Opportunités	Menaces
• **La transition énergétique** portée par le contrat de filière du bâti tropical (travaux d'isolation, étanchéité, économie d'énergie…) • Besoin assez important en renouvellement de main d'œuvre	• Dépendance à la commande publique. • **Concurrence extérieure** : les grands groupes extérieurs à la Réunion peuvent capter des marchés publics, car mieux organisés.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

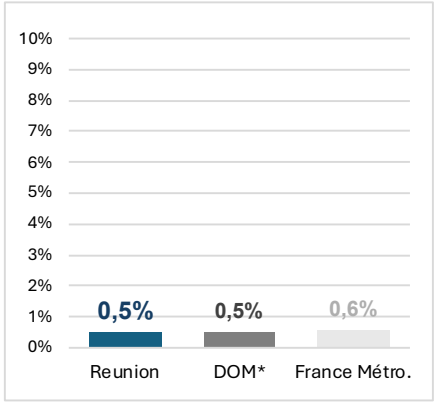

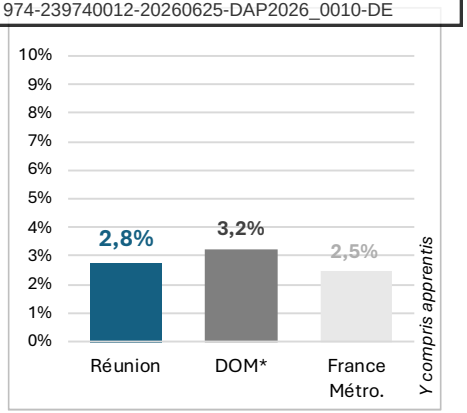

Répartition par niveau

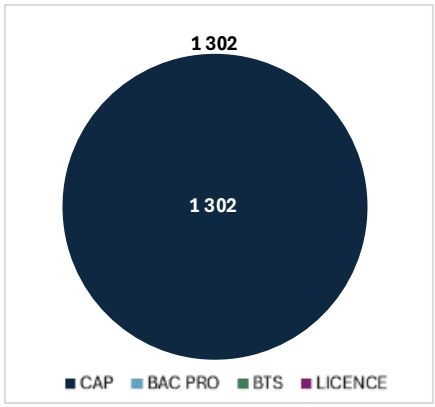

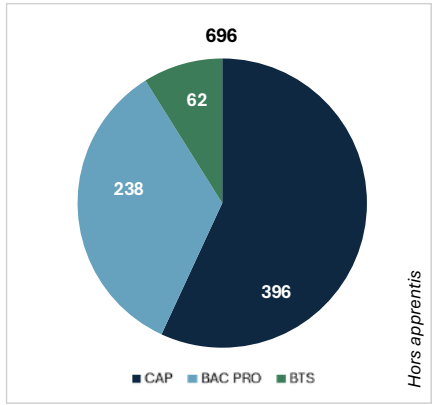

Répartition par sexe

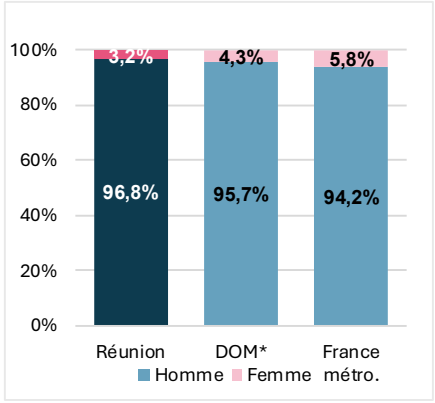

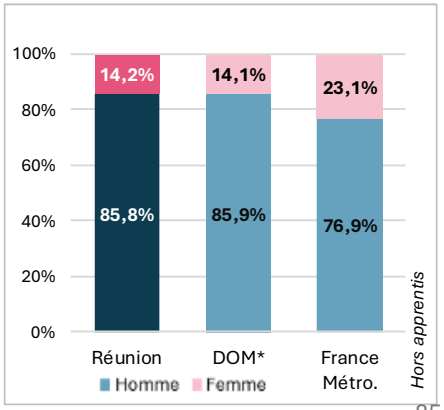

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Au cœur du secteur de la construction, la filière « **bâti tropical** » a été identifiée comme clé pour le développement économique réunionnais. Grâce à l'expertise développée par le territoire en matière d'aménagement, de construction et de travaux publics, elle a pu intégrer les innovations et spécificités liées au climat tropical.

Respectueux de l'identité régionale, des habitants et de l'environnement, le bâti tropical s'appuie sur des matières, des matériaux, des compétences et des procédés locaux propres à La Réunion, par exemple avec les **techniques de ventilation naturelle** qui s'inspirent des techniques de l'architecture créole naturelle, mais aussi avec des techniques de **végétalisation** et de toiture. Cette filière s'appuie également sur un ensemble d'acteurs de la construction, de la programmation et de l'exploitation, ainsi qu'un écosystème de recherche en lien avec la qualité du bâti et les problématiques de zone tropicale (18 lauréats réunionnais sur 28 appels à projet lancés dans le cadre du PACTE DOM TOM).

Cette filière a été intégrée à la stratégie développée dans le premier SRDEII, avec comme objectif de contribuer à la « Ville Durable de Demain ».

Le second œuvre représente **40% des emplois du bâtiment à la Réunion**. Ces activités de finition sont fortement dépendantes de la commande du gros œuvre et donc de la commande publique. La plupart des entreprises sont des artisans ou des petites équipes spécialisées dans un domaine.

La polyvalence des emplois (touchant plusieurs compétences) est recherchée.

Alors que la filière du BTP est surreprésentée à la Réunion, le second œuvre est moins bien présent en nombre d'emplois (proportion identique à la moyenne de la métropole).

Lien formation-emploi

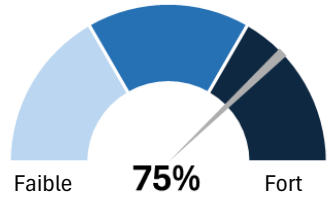

Intensité d'embauche

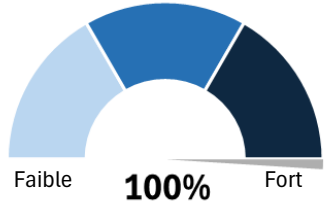

Manque de main d'oeuvre

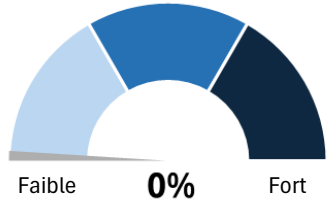

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

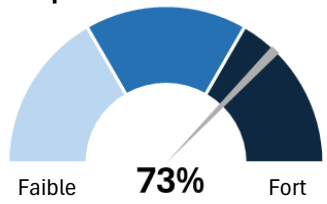

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

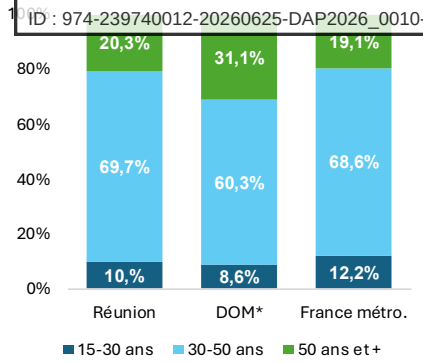

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **La demande en main d'œuvre salariée est faible** quelque soit le métier. **L'intensité d'embauche est très importante** avec 100%.
- Le **lien entre la formation et l'emploi est fort** avec 75%.
- **L'adéquation du salaire est forte** pour la majorité des métiers sauf pour les ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP.
- La part des **50 ans et plus**, est plus importante qu'en France métropole avec près de **20,3%** contre 19,1%.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Ouvriers en peinture en bâtiment	CAP	Fort	Forte	Faible	Forte	700
Ouvriers en pose et décoration de revêtements	CAP	Fort	Forte	Faible	Moyenne	320
Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation	CAP	Faible	Forte	Faible	Forte	450
Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP	CAP	Fort	Forte	Faible	Faible	310
Ouvriers de la peinture et du traitement de surface	BAC	Faible	Forte	Faible	Forte	80

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté du GFE Bâtiment second œuvre sont les **ouvriers en peinture en bâtiment** avec près de 700 emplois sur l'île.
- L'ensemble des métiers du GFE sont accessibles via des **CAP**. Le manque de main d'œuvre est **faible**.
- Le lien formation-emplois et l'intensité d'embauche sont importantes sauf pour les **ouvriers en travaux de façade**.
- Les adéquations salariales diffèrent selon les métiers.
- Les emplois du second œuvre dans le bâtiment sont **peu qualifiés**, mais nécessitent un savoir-faire spécifique propre à chaque corps de métier.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

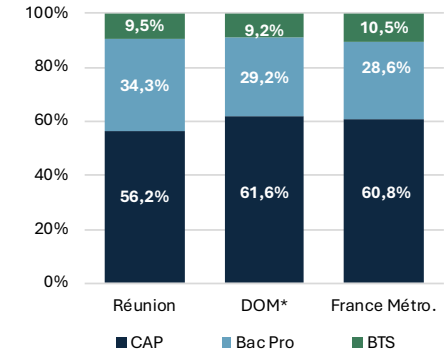

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM.

Part de l'apprentissage

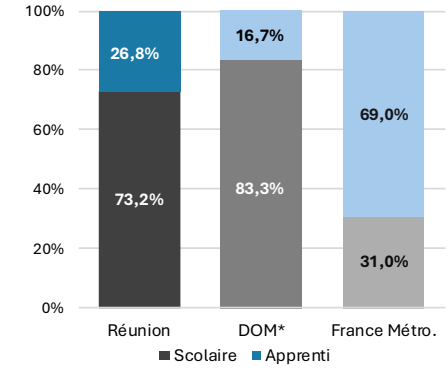

- **La part de l'apprentissage est de 26,8%** ce qui est très faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 69%.

Part du privé

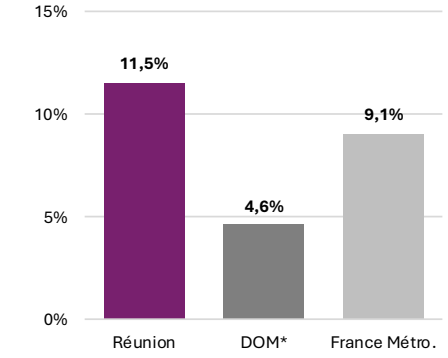

- Le **privé est bien présent** à la Réunion.

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

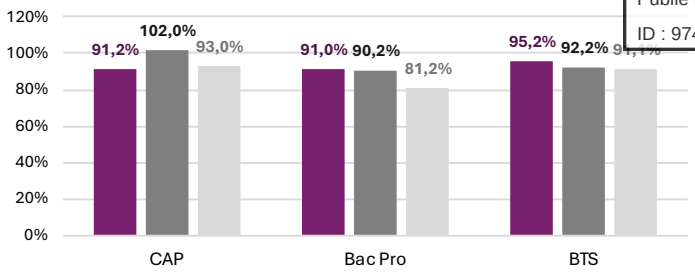

- Le taux de remplissage **par niveau** est équivalent à celui de la métropole en CAP, et plus fort pour les Bac pro et BTS.

Taux de pression par niveau

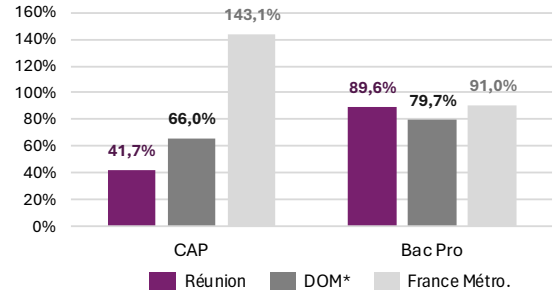

- **Le taux de pression** en CAP est faible avec 47,9% et plutôt fort pour les Bacs pro avec 89,6%.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

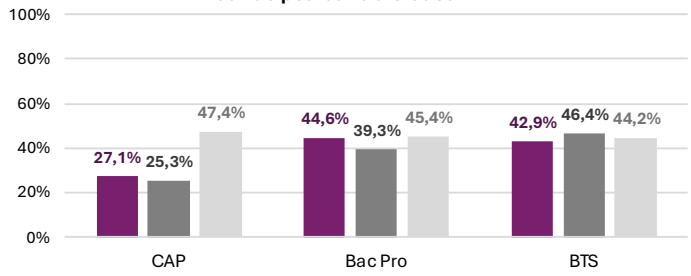

- **Les taux de poursuite d'études** sont moyens pour les Bacs pro et BTS mais faibles pour les CAP avec uniquement 27,1% (contre 47,4% en métropole).

Taux d'emploi à 6 mois

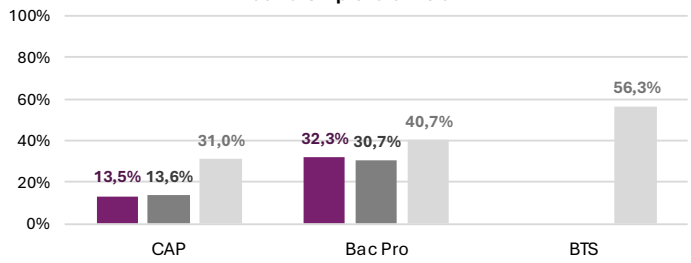

- Un **taux d'emploi faible**, notamment sur le niveau CAP.

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée ALBERT RAMASSAMY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Carreleur mosaïste	23
	Monteur en installations sanitaires	23
BAC PRO	Etude et réalisation d'agencement	16

Lycée privé SAINT-FRANCOIS-XAVIER - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Intervention en maintenance technique des bâtiments	26
	Métiers du plâtre et de l'isolation	29
	Peintre applicateur de revêtements	23

Lycée JEAN HINGLO - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Couvreur	21
BAC PRO	Interventions sur le patrimoine bâti, option c couverture	24

Lycée BEL AIR - Sainte-Suzanne		Effectifs 2025
CAP	Menuisier aluminium-verre	40
BAC PRO	Menuiserie aluminium-verre	41
BTS	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	20

Lycée PAUL MOREAU - Bras-Panon		Effectifs 2025
CAP	Monteur en installations sanitaires	18
	Peintre applicateur de revêtements	21
BAC PRO	Aménagement et finitions du bâtiment	22
BTS	Etude et réalisation d'agencement	26

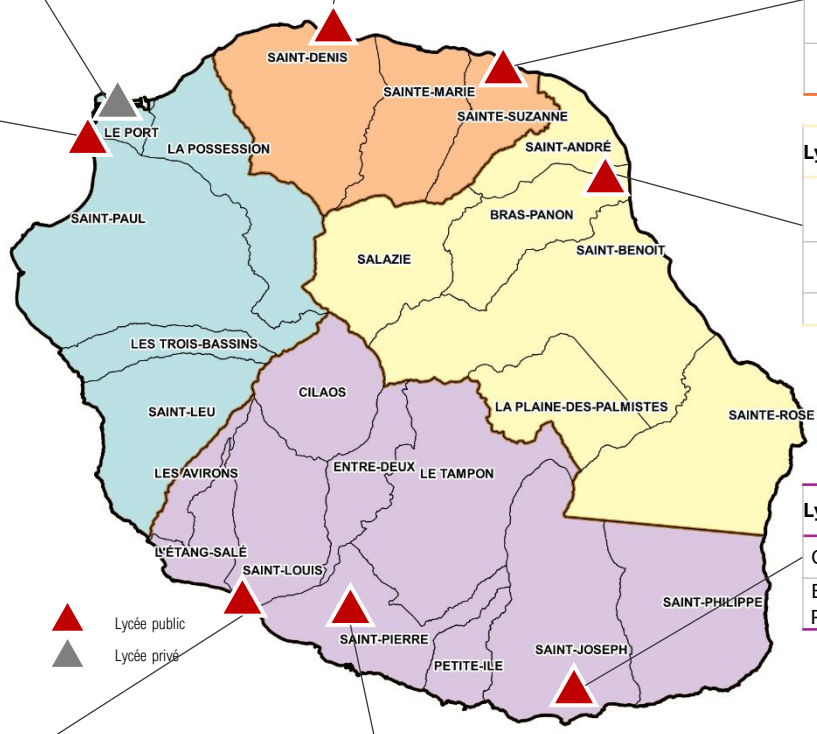

Lycée PAUL LANGEVIN - Saint-Joseph		Effectifs 2025
CAP	Menuisier aluminium-verre	18
BAC PRO	Menuiserie aluminium-verre	20

Lycée LES ROCHES MAIGRES - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Carreleur mosaïste	28
	Intervention en maintenance technique des bâtiments	42
	Monteur en installations sanitaires	19
	Peintre applicateur de revêtements	43
BAC PRO	Aménagement et finitions du bâtiment	37
	Etude et réalisation d'agencement	19
	Interventions sur le patrimoine bâti, option a maçonnerie	22

Lycée BOIS D'OLIVE - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Métiers du plâtre et de l'isolation	22
BAC PRO	Aménagement et finitions du bâtiment	37
BTS	Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation	16

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**396**	**7 321**	**8,7%**	**6,0%**
CARRELEUR MOSAISTE	51	488	1,1%	0,4%
COUVREUR	21	240	0,5%	0,2%
INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BATIMENTS	68	1 634	1,5%	1,3%
MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	58	292	1,3%	0,2%
METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION	51	393	1,1%	0,3%
MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES	60	1 730	1,3%	1,4%
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENTS	87	2 492	1,9%	2,0%
STAFFEUR ORNEMANISTE		36	0,0%	0,0%
PLATRIER (CS3)		6	0,0%	0,0%
SOLIER (CS3)		10	0,0%	0,0%
niveau BAC	**238**	**3 570**	**0,8%**	**0,2%**
AMENAGEMENT ET FINITIONS DU BATIMENT	96	1 750	0,3%	0,1%
ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	35	1 074	0,1%	0,1%
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI, OPTION A MACONNERIE	22	173	0,1%	0,0%
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI, OPTION C COUVERTURE	24	40	0,1%	0,0%
MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	61	501	0,2%	0,0%
VOLUMES : STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (BMA)		32	0,0%	0,0%
niveau BTS	**62**	**1 315**	**1,2%**	**0,5%**
ENVELOPPE DES BATIMENTS : CONCEPTION ET REALISATION	20	292	0,4%	0,1%
ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	26	807	0,5%	0,3%
FINITIONS, AMENAGEMENT DES BATIMENTS : CONCEPTION ET REALISATION	16	216	0,3%	0,1%
niveau LICENCE		**2 200**	**0,0%**	**19,1%**
METIERS D'ART ET DU DESIGN - ESPACE		2 200	0,0%	19,1%
Total général	**696**	**14 406**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

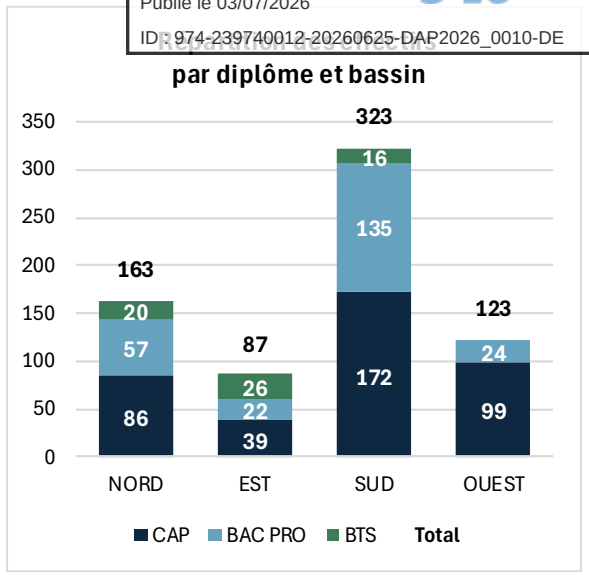

- **La répartition spatiale pose problème** :
  - elles sont plus présentes dans les lycées du sud, réparties sur 4 lycées ;
  - dans l'ouest, 2 lycées (un privé et le lycée J. Hinglo, orienté sur le gros œuvre) proposent moins de formations.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **Le nombre d'élèves formés au niveau CAP paraît trop élevé** avec une faible demande de la part des jeunes et des besoins en main d'œuvre faibles, notamment pour les CAP menuiserie alu-verre et ceux des métiers du plâtre et de l'isolation.

- Il en est de même pour certains bac pro (**Menuiserie-alu-verre et Aménagement et finition du bâtiment**) où les capacités sont **à réduire** légèrement.

- **La répartition spatiale pose problèmes** :
  - elles sont plus présentes dans les lycées du sud, réparties sur 4 lycées ;
  - dans l'ouest, 2 lycées (un privé et le lycée J. Hinglo, orienté sur le gros œuvre) proposent moins de formations.

- Certaines formations **CAP et/ou bac pro** orientées bâtiment **du lycée professionnel des Roches Maigres** à Saint-Louis, pourraient basculer sur un lycée de l'ouest et ainsi avoir la capacité d'agrandir son éventail de formations type STI2D ou autres.

- **Le BTS enveloppe du bâtiment,** présent au lycée de Bel Air, a un référentiel datant de 2016 qui n'est attractif ni vis-à-vis des jeunes et ni l'emploi. On attend un niveau de qualification supérieur dans les entreprises pour traiter de la problématique de l'isolation thermique des bâtiments (niveau ingénieur).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

PRODUCTION

5. Travail des métaux

Le travail des métaux regroupe différents secteurs : la métallerie, la ferronnerie, la soudure, la carrosserie automobile et par extension la peinture automobile

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les chiffres clés de la filière

- **Seuls 0,9 % des emplois** à la Réunion sont liés au secteur du travail des métaux (contre 2,3% en métropole) avec près de **2 600 actifs**. Cette forte différence s'explique par la faiblesse de l'activité industrielle à la Réunion. La grande majorité est embauchée avec un niveau CAP.
- Cependant, **2,5% des formations** sont consacrées au travail des métaux, légèrement moins qu'en métropole, ce qui explique un faible taux d'emploi par la suite, notamment pour les métiers peu qualifiés. **11 formations** dispensées par **8 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont inscrits pour moitié en **Bac Pro** avec **364 élèves en 2025, et pour moitié en CAP avec 302 élèves inscrits**.
- Une légère **féminisation** du domaine est en cours, mais reste très faible : 8,7% **des effectifs** en formation, contre 5,3% des emplois.

Atouts	Faiblesses
• Un savoir faire artisanal autour des métiers de la métallerie bien implanté, mais peu valorisé	• Investissements couteux : machines-outils • Absence de structuration de la profession autour de la métallerie • Peu d'emplois

Opportunités	Menaces
• Créer une dynamique valorisant les métiers de la ferronnerie d'art créole. • Valorisation des métiers auprès des jeunes par des salons, des événements • Lien avec le développement du bâti tropical au niveau des motifs ornementaux (lambrequins, grilles et fenêtres, et des éléments annexes (varangues…) • Réhabilitation du patrimoine créole	• Concurrence régionale pour la ferronnerie d'art (Madagascar) ou d'éléments métalliques venus d'Asie. • Peu d'artisans expérimentés et non remplacement des compétences traditionnelles

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

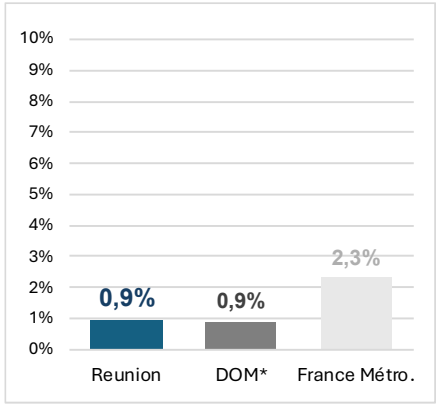

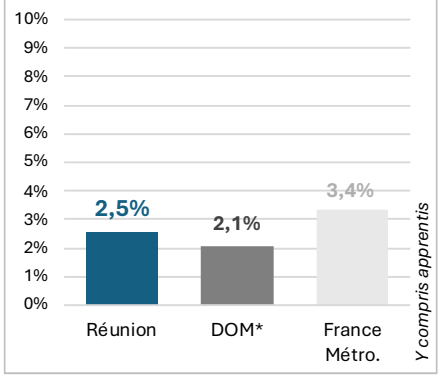

Répartition par niveau

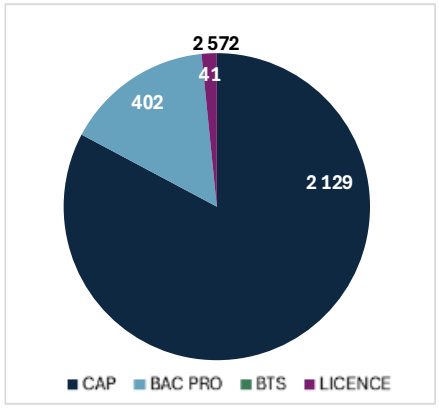

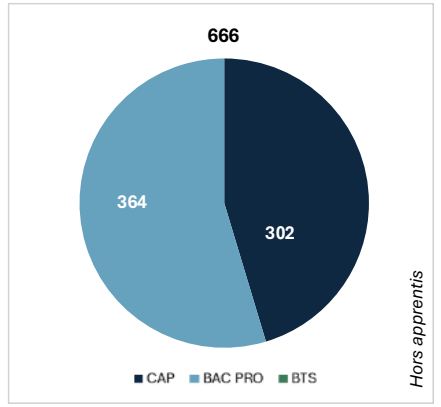

Répartition par sexe

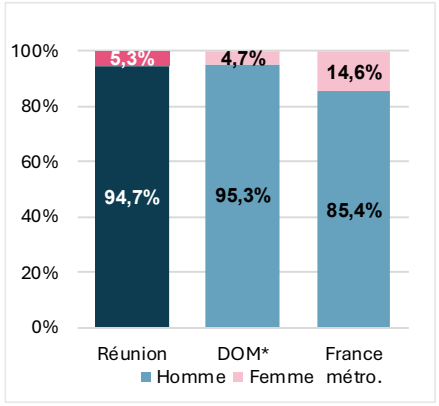

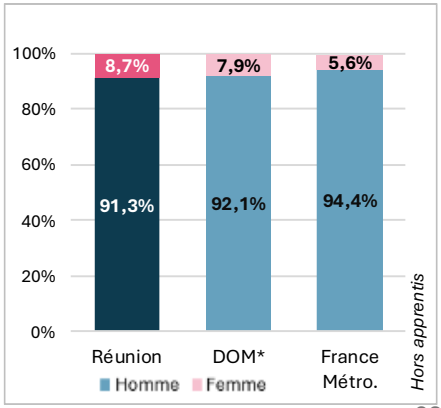

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les emplois dans le travail des métaux sont peu présents à la Réunion (par le peu d'industrialisation de l'île) et pèse seulement pour **1% des emplois actuels.**

La plupart des métiers sont accessibles avec un niveau de qualification peu élevé, mais avec des liens très forts entre formation (compétences) et emploi.

Il existe peu de données et d'analyse sur la filière économique.

Métallerie, fonderie, soudure

Beaucoup de salariés ont des contrats d'intérim. Fort turn-over lié à la **faible attractivité salariale**. Les offres d'emploi concernent principalement des ouvriers qualifiés avec expériences.

Le secteur lié au bâtiment (portails, garde-corps, motifs décoratifs) est peu développé, en concurrence avec des matériaux modernes (PVC, alu).

Mais le patrimoine architectural local (lambrequin entre autres) et le recyclage métal existent même s'ils restent très peu valorisés.

Carrosserie et peinture automobile

Les emplois sont présents dans les grands garages automobiles des centres urbains, mais un artisanat local est présent (petites entreprises de carrosserie mais souvent sans salariés). Bien que l'offre en emploi soit faible en nombre, il reste des offres d'emploi encore non satisfaites, souvent pour des emplois avec expériences confirmées.

Lien formation-emploi

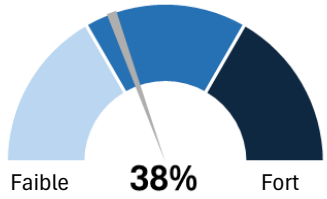

Intensité d'embauche

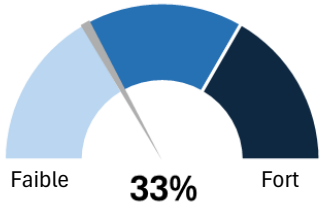

Manque de main d'oeuvre

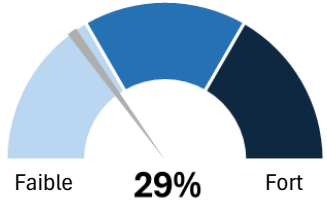

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

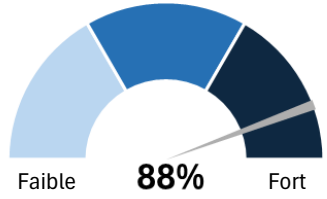

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

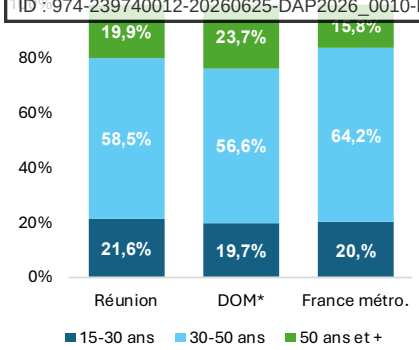

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le manque de main d'œuvre salariée est faible** ou non connu. Idem pour l'intensité d'embauche avec 33%.
- **Le lien entre la formation et l'emploi est moyen** voire faible avec 38%.
- **L'adéquation du salaire est forte** pour la grande majorité des métiers.
- Près de 20% des employés occupant un emploi lié au travail des métaux ont entre 15 et 30 ans ou sont plus âgés de 50ans.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction	CAP	Faible	-	-	-	120
Ouvriers en chaudronnerie et tôlerie	CAP	Fort	Moyenne	Faible	Moyenne	320
Ouvriers peu qualifiés de conduite d'installation de production de métaux	CAP	Faible	-	-	-	150
Ouvriers peu qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique	CAP	Faible	-	-	-	240
Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage	CAP	Moyen	Forte	Faible	Moyenne	60
Ouvriers qualifiés de conduite d'installation de production de métaux	CAP	Faible	-	-	-	210
Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique	CAP	Faible	Faible	Faible	Forte	250
Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage	CAP	Fort	Faible	Faible	Forte	200
Régleurs	CAP	Moyen	-	-	-	40
Soudeurs	CAP	Moyen	Forte	Faible	Forte	250
Techniciens en mécanique et travail des métaux	CAP	Fort	-	-	-	110
Tuyauteurs	CAP	Fort	Forte	Faible	-	50
Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique	BAC	Fort	-	-	-	130
Pilotes d'installation lourdes des industries de transformation et d'énergie	BAC	Faible	Faible	Forte	Forte	460

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté du GFE sont les **pilotes d'installation lourdes** des industries de transformation et d'énergie (**conducteurs de lignes de production, chefs d'équipe** d'exploitation dans les industries agro-alimentaires dont sucreries), accessible avec le niveau bac, très demandé au niveau des emplois, mais concerne seulement environ 460 emplois sur l'île.
- L'ensemble des métiers du GFE sont accessibles via des CAP et pour ces derniers, le **manque de main d'œuvre est faible**, lié à la faiblesse de l'activité économique dans ce secteur.
- Les adéquations salariales sont très variables selon les métiers, (mais peu renseignées par le peu d'emplois concernés).
- Besoins territoriaux forts en chaudronnerie navale et tuyauterie.

Les indicateurs de l'offre de formation

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

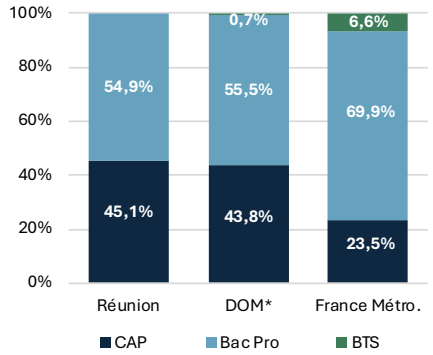

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Il n'existe pas de formation post-bac.

Part de l'apprentissage

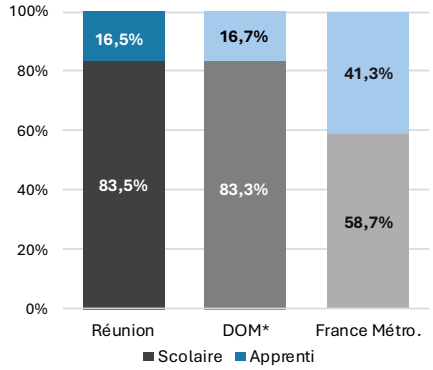

➢ **La part de l'apprentissage est de 16,5%** ce qui est très faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 41,3%.

Part du privé

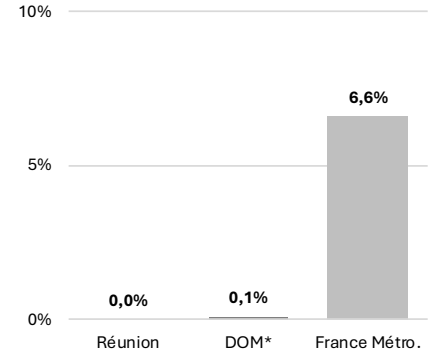

➢ Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

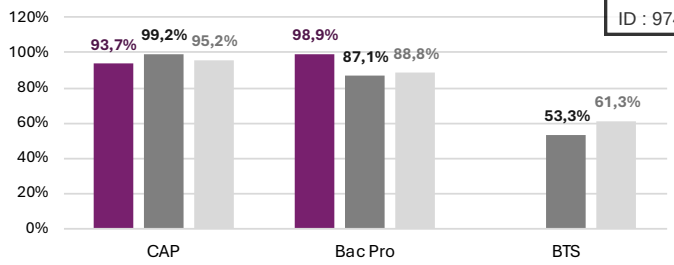

Taux de pression par niveau

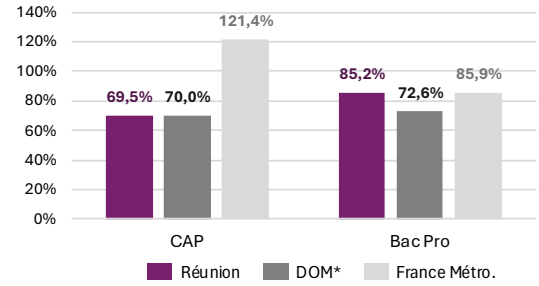

➢ **Le taux de pression** en CAP est fort avec 69,5% mais plus faible que celui à la métropole. Taux équivalent pour les Bacs pro.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

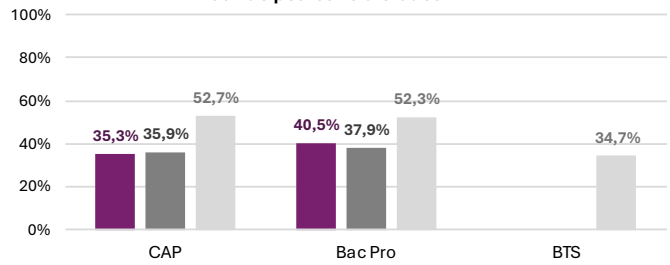

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont faibles par rapport aux taux de la métropole.

Taux d'emploi à 6 mois

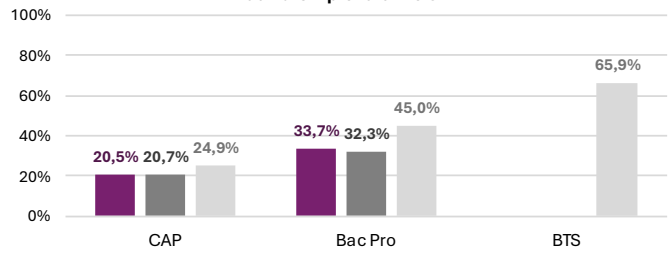

➢ Un **taux d'emploi faible** sur l'ensemble des niveaux.

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
5.Travail des métaux

Lycée GEORGES BRASSENS - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Carrossier automobile	17
	Peintre automobile	19
BAC PRO	Carrossier peintre automobile	40
	Réparation des carrosseries	19

Lycée AMIRAL LA[illegible]		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers de [illegible] industriels	9
	Tech. en r[illegible] suivi de production	21

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Carrossier automobile	37
	Peintre automobile	22
	Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option a chaudronnerie	23
BAC PRO	Carrossier peintre automobile	56
	Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels 2nde commune	23
	Technicien en chaudronnerie industrielle	42

Lycée BEL AIR - Sainte-Suzanne		Effectifs 2025
CAP	Ferronnier d'art	20
	Métallier	41
CS	Technicien(ne) en soudage (cs4)	3

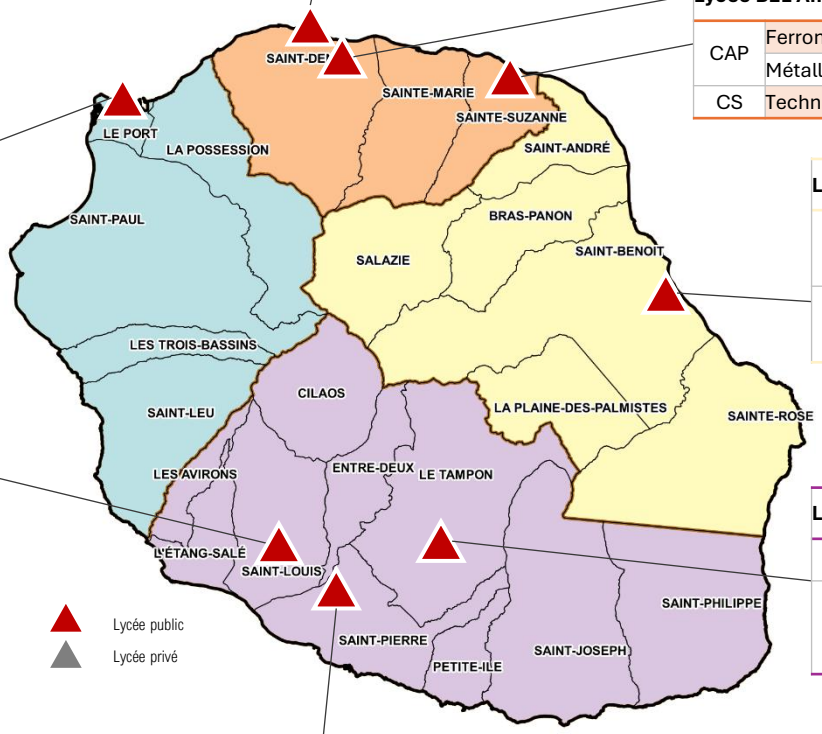

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Carrossier automobile	16
	Peintre automobile	20
BAC PRO	Carrossier peintre automobile	37
	Réparation des carrosseries	17

Lycée LES ROCHES MAIGRES - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Métallier	17
CS	Technicien(ne) en soudage (cs4)	4

Lycée BOISJOLY POTIER - Le Tampon		Effectifs 2025
CAP	Métallier	38
BAC PRO	Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels 2nde comm.	12
	Technicien en chaudronnerie industrielle	21

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Carrossier automobile	17
	Peintre automobile	15
BAC PRO	Carrossier peintre automobile	40
	Réparation des carrosseries	20

Nota : Le CAP Peinture en carrosserie est remplacé par le CAP Peintre en carrosserie ; le CAP Réparation des carrosseries est remplacé par carrossier automobile ; Le bac pro Réparation des carrosseries est remplacé par le bac pro carrossier peintre automobile.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2024		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Métropole	Réunion	Métropole
niveau CAP	**296**	**6 492**	**6,4%**	**5,5%**
BRONZIER OPTION A : MONTEUR EN BRONZE		17		0,0%
BRONZIER OPTION B : CISELEUR SUR BRONZE		13		0,0%
CARROSSIER AUTOMOBILE	48	1 416	1,0%	1,2%
FERRONNIER D'ART	18	205	0,4%	0,2%
METALLIER	89	2 228	1,9%	1,9%
MOULEUR NOYAUTEUR : CUIVRE ET BRONZE		6		0,0%
OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET A EMBOUTIR		31		0,0%
PEINTRE AUTOMOBILE	38	413	0,8%	0,3%
PEINTURE EN CARROSSERIE	38	257	0,8%	0,2%
REALISATIONS INDUSTRIELLES EN CHAUDRONNERIE OU SOUDAGE OPTION A CHAUDRONNERIE	25	1 369	0,5%	1,2%
REALISATIONS INDUSTRIELLES EN CHAUDRONNERIE OU SOUDAGE OPTION B SOUDAGE		198		0,2%
REPARATION DES CARROSSERIES	40	339	0,9%	0,3%
niveau BAC	**360**	**19 337**	**2,9%**	**3,4%**
CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE	161	2 936	1,3%	0,5%
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES		231		0,0%
FONDERIE		97		0,0%
METIERS DE LA REALISATION D'ENSEMBLES MECANIQUES ET INDUSTRIELS 2NDE COMMUNE	47	6 293	0,4%	1,1%
REPARATION DES CARROSSERIES	67	1 114	0,5%	0,2%
TECH. EN REAL. DE PRODUITS MECANIQUES, OPT. REAL. ET MAINTENANCE DES OUTILLAGES		439		0,1%
TECH. EN REAL. DE PRODUITS MECANIQUES, OPT. REAL. ET SUIVI DE PRODUCTION	15	4 041	0,1%	0,7%
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	66	3 922	0,5%	0,7%
FERRONNIER D'ART (BMA)		74		0,0%
TECHNICIEN(NE) EN CHAUDRONNERIE AERONAUTIQUE ET SPATIALE (CS4)		20		0,0%
TECHNICIEN(NE) EN PEINTURE AERONAUTIQUE (CS4)		11		0,0%
TECHNICIEN(NE) EN SOUDAGE (CS4)	4	137	0,0%	0,0%
TECHNICIEN(NE) EN TUYAUTERIE (CS4)		22		0,0%
niveau BTS		**1 830**		**1,0%**
CONCEP. DES PROC. DE REALISATION DE PRODUITS BTS 1ERE ANNEE COMMUNE		827		0,4%
CONCEPTION ET REALISATION DE CARROSSERIE		143		0,1%
CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE		760		0,4%
FONDERIE		85		0,0%
FORGE		15		0,0%
Total général	**656**	**27 659**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

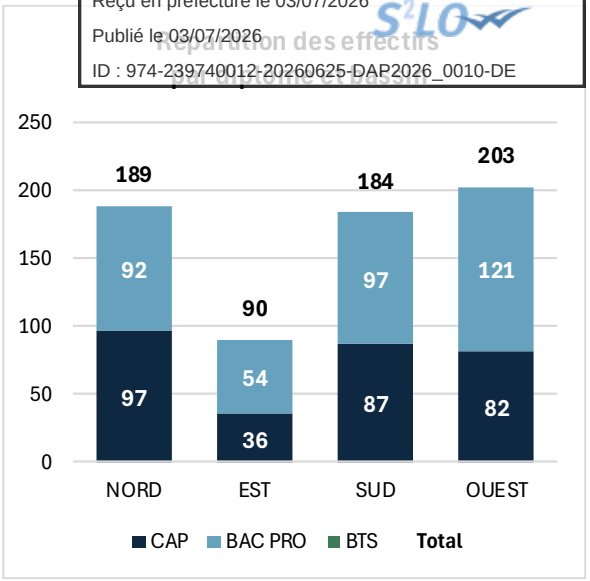

- Peu de formations à l'Est
- Pression importante sur les formations en **carrosserie**. Le CAP peinture en carrosserie et les deux Bac pro sont **à réévaluer**.
- Le **Bac pro ferronnier d'art** est à créer.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Carrosserie et peinture automobile

Ces formations, avec un lien très fort entre formation et emploi, sont présentes dans chaque bassin et les deux types de formation (**carrosserie et peinture automobile**) sont couplées dans chaque lycée.

Les **CAP**, bien que répondant à des besoins locaux et assez **attractifs** auprès des jeunes, peinent à trouver un emploi par la suite (taux d'emploi à 6 mois très faible). On pourra s'interroger sur le maintien de l'ensemble de ces formations présentant **peu de débouchés** professionnels.

Métallerie, fonderie, soudure

Bien que faiblement représenté tant en emploi qu'en formation, cette filière mériterait un développement pour mettre en avant le **savoir-faire artisanal du travail des métaux** et participerait ainsi à la mise en valeur du bâti tropical – made RUN.

Par ailleurs, dans le domaine de la **maintenance industrielle**, il y a nécessité de **pouvoir réparer sur place** au lieu de faire importer des pièces neuves, ce qui participerait à une meilleure économie circulaire.

La création de nouvelles formations (en nombre limitée, de type **BMA Ferronnier d'art**) peut faire face à des difficultés de recourir à des professionnels qualifiés dans les métiers artisanaux, et d'offrir des stages en entreprises (qui restent cependant peu nombreuses à pouvoir accueillir des stagiaires).

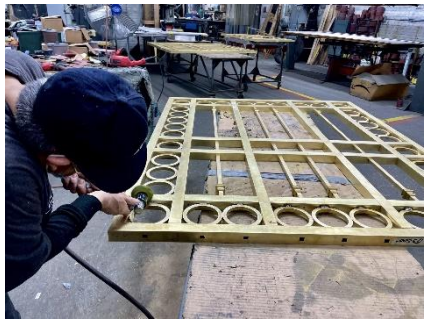

Les autres formations sont à maintenir en place, mais souffrent d'un **manque d'attractivité** auprès des jeunes sortants de 3ème.

Réflexion sur l'opportunité d'ouverture d'une **FCIL en fabrication additive (procédés de création d'objets tridimensionnels à partir de fichier numérique dont impression 3D)** pour répondre aux attentes des entreprises (travail engagé avec l'ADIR et le lycée Amiral Lacaze).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

PRODUCTION

6. Mécanique

Le secteur de la mécanique comprend la mécanique des engins roulants et volants, mais aussi de la maintenance industrielle.

Les chiffres clés de la filière

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **1,3%** des emplois à la Réunion sont liés à la mécanique avec près de **3 600 actifs**. La grande majorité est embauchée avec un niveau CAP.
- **4,2% des formations** sont consacrées à ce secteur avec **12 formations** dispensées par **5 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **688 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est légèrement plus faible qu'en la métropole. (7,5% à Réunion contre 56,8 en métropole)
- Une légère **féminisation** du domaine est en cours : **7,5% des effectifs** en formation, contre 2,6% des emplois – il reste l'un des secteurs professionnels le moins féminisé.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

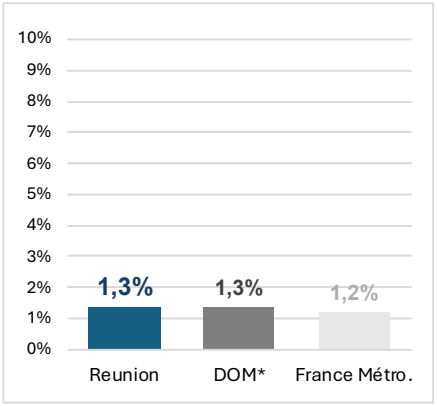

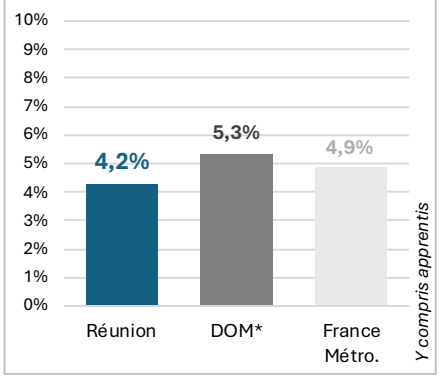

Répartition par niveau

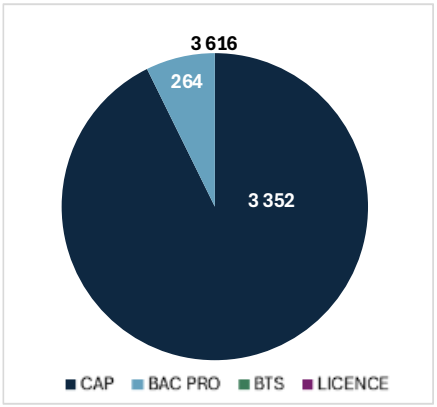

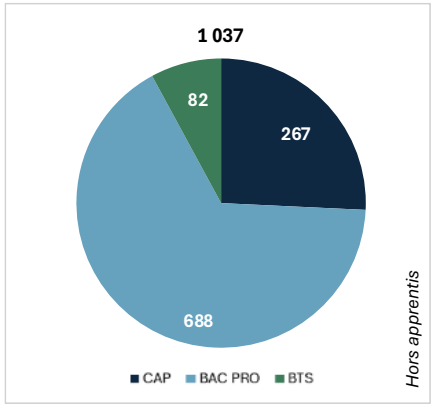

Répartition par sexe

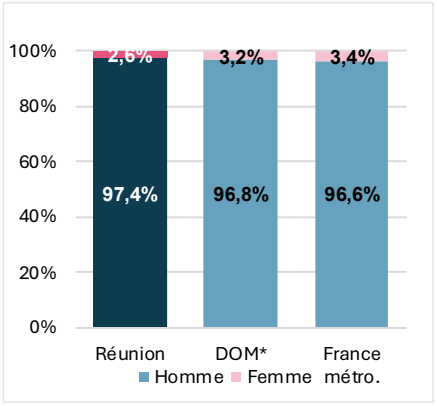

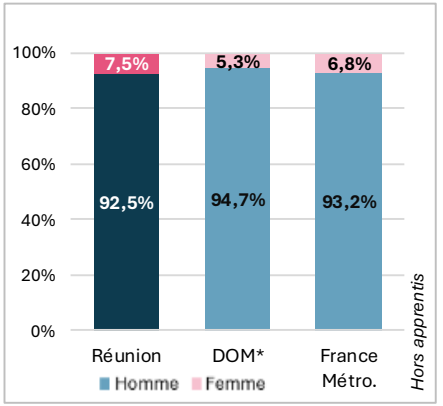

Source : INSEE

Atouts	Faiblesses
• **Forte demande en maintenance automobile, engins de chantiers, machines agricoles** • Présence de **nombreux garages** (concessions ou garage indépendants) bien répartis sur le territoire. • **Savoir-faire reconnu** localement autour de **l'entretien automobile**	• **Pénurie de main d'œuvre qualifiée** : mécaniciens poids lourds, transports collectifs, engins de chantiers et agricoles • **Salaires peu attractifs. Turn-over important** de la main d'œuvre.

Opportunités	Menaces
• Développement des services de maintenance préventive dans les industries • Croissance du **parc hybride** nécessitant des compétences spécifiques • Développement du **pôle Aérotech OI.**	• **Concurrence des** garages informels • **Problèmes d'approvisionnement des pièces détachées** et volatilité des prix

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Mécanique automobile

Les emplois sont présents dans les grands garages automobiles des centres urbains, mais un **artisanat local** est présent (petites entreprises de carrosserie mais souvent sans salariés). La quantité de main d'œuvre disponible est importante, avec une **forte intensité d'embauche** pour des emplois de niveau **CAP**. Il reste des offres d'emploi encore non satisfaites, le plus souvent pour des emplois plus qualifiés (**chef d'atelier, expériences confirmées**). Le secteur économique est relativement stable, mais l'augmentation du nombre d'habitants pourrait implicitement faire croître ce secteur.

Mécanique des transports routiers, engins de chantiers, et machines agricoles

Le nombre d'emplois est assez faible. Il concerne des emplois plus qualifiés. Il existe une **pénurie de main d'œuvre** sur ces métiers, et qui concerne tous les types de véhicules.

Mécanique aéronautique

Le pôle Aérotech OI vise à structurer le développement de la filière aéronautique à la Réunion. L'objectif est de créer un **hub régional de maintenance aéronautique**. Celle-ci est encore peu développée, mais pour lancer le projet, il est nécessaire de créer un vivier de jeunes formés à ces métiers.

En ce qui concerne la **maintenance des hélicoptères** (parc d'environ 50 unités), il existe une **pénurie de main d'œuvre** locale, mais concerne des profils très qualifiés nécessitant des **licences spécifiques.**

Mécanique nautique

Le nombre d'emplois est faible, mais il y a **pénurie de main d'œuvre** locale.

Maintenance mécanique industrielle

Les industries présentes (souvent liées à l'agro alimentaire) sont peu importantes, mais il existe un réel **manque de main d'œuvre**, mais à des **niveaux de qualification élevés** et plutôt tournées plus vers **l'électromécanique**. Existence d'un **décalage** entre les compétences requises par les employeurs et les personnes formées.

Source : SRDEII

Lien formation-emploi

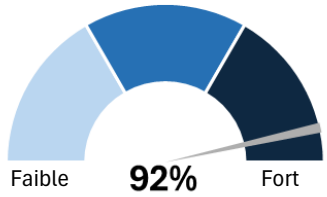

Intensité d'embauche

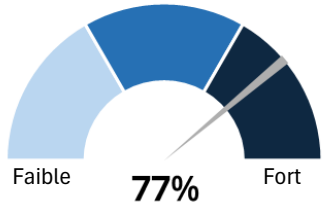

Manque de main d'oeuvre

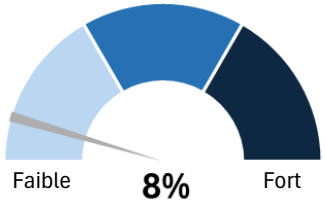

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

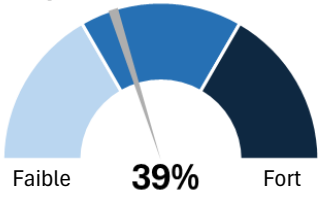

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

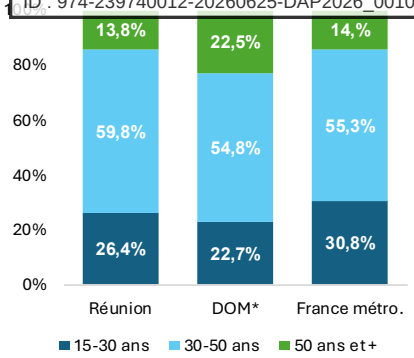

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- Nécessité d'avoir une formation spécifique à ces métiers pour pouvoir exercer.
- **Assez forte demande en main d'œuvre**, mais aussi liée à un taux de rotation assez élevé.
- Il y a assez de main d'œuvre disponible pour les métiers les moins qualifiés. Il est plus difficile de recruter des techniciens a plus forte qualification ou avec une plus forte expérience (chefs d'ateliers, agents de maitrise) d'où une meilleure valorisation salariale par rapport à ceux faisant de la mécanique rapide dont les salaires plafonnent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Libellé métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Carrossiers automobiles	CAP	Fort	Moyenne	Faible	Moyenne	500
Ouvriers de la maintenance générale et mécanique	CAP	Moyen	Forte	Faible	Forte	580
Ouvriers mécaniciens de véhicules	CAP	Fort	Forte	Faible	Faible	1940
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules	BAC	Fort	Faible	Moyenne	Forte	590

Source : DARES - France Travail - 2023

- L'ensemble des métiers de ce GFE sont accessible via des CAP.
- Le métier le plus représenté sont les **ouvriers mécaniciens** de véhicules avec près de 1940 emplois sur l'île.
- Forte intensité d'embauche pour tous les métiers hormis les techniciens et agents de maitrise en maintenance de véhicules.
- Les liens emploi-formation sont forts grâce à des **formations appropriées** aux métiers.
- Cependant, les adéquations salariales sont variables en fonction du métier exercé : **faible pour les ouvriers mécaniciens**, mais **forte pour les ouvriers** de la maintenance et les techniciens en maintenance.

Les indicateurs de l'offre de formation

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

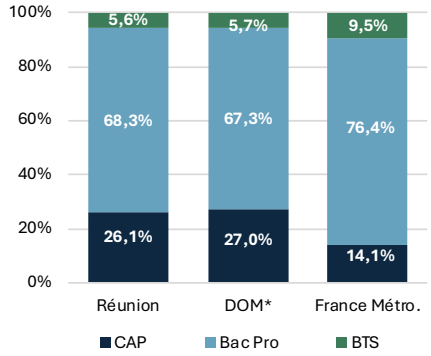

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Les CAP sont plus importants qu'en métropole au bénéfice des bac pro.

Part de l'apprentissage

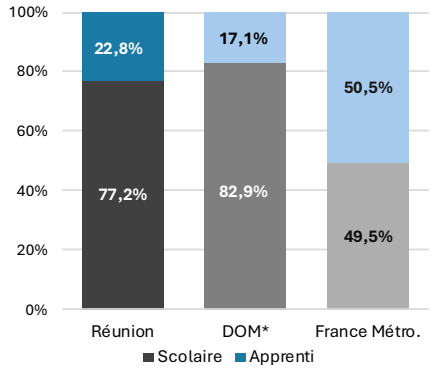

- **La part de l'apprentissage est de 22,8%** ce qui est faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 50,5%.

Part du privé

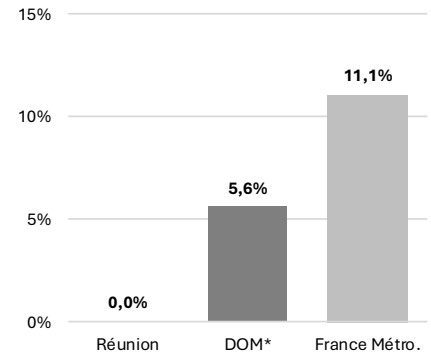

- Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

*hors Mayotte

Attractivité

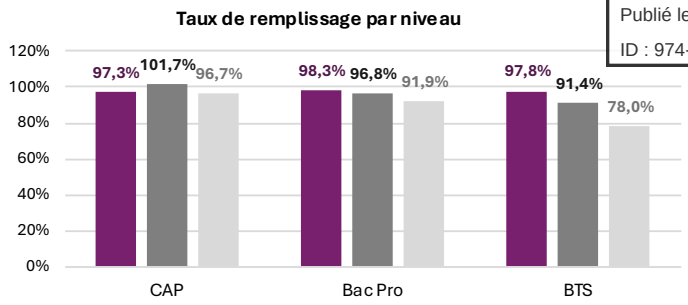

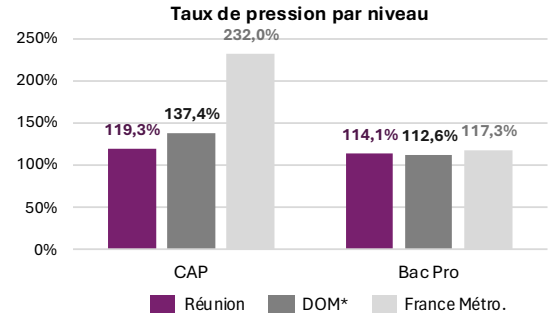

- **Le taux de remplissage par niveau** est équivalent à celui de la métropole et aux DOM voir supérieur.

- **Le taux de pression** en CAP est fort avec 119,3% mais moins qu'en métropole (232%) et équivalent pour les Bacs pro avec un taux autour des 115%.

Débouchés

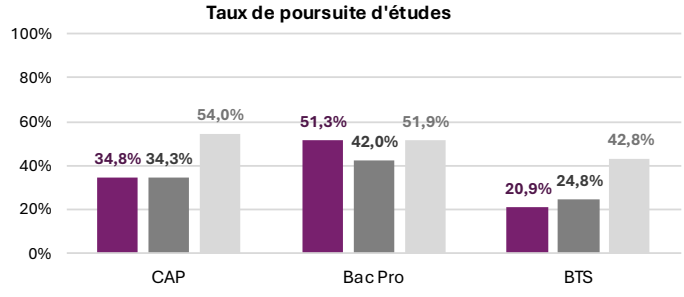

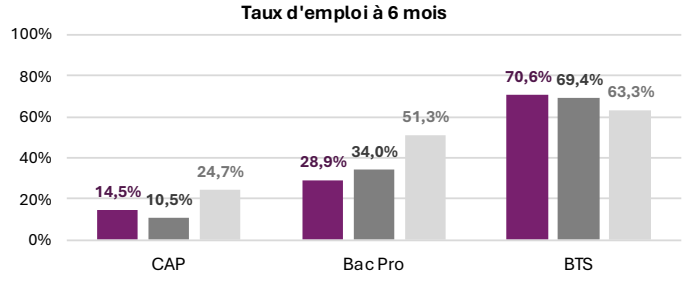

- **Les taux de poursuite d'études** sont moyens voir faibles. Pour les CAP et BTS, les taux sont faibles par rapport à la métropole. La poursuite des Bacs pro sont équivalente à la métropole avec 51,9% contre 51,3%.

- **Le taux d'emploi est faible**, notamment sur les niveaux CAP et Bac pro. Seul les BTS ont un fort taux avec 70% (équivalent à la métropole).

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
6.Mécanique

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Maintenance des véhicules options c motocycles	17
	Maintenance des matériels option c matériels d'espaces verts	19
	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	10
	Maintenance des véhicules option véhicules légers	10
BAC PRO	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	38
	Maintenance des véhicules option b véhicules de transport routier	19
	Maintenance nautique	33
	Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules 2nde commune	29

Lycée GERARD ETHEVE - Saint-Leu		Effectifs 2025
CAP	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	34
	Maintenance des véhicules option véhicules légers	39
BAC PRO	Aéronautique option systèmes	45
	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	59
	Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules 2nde commune	28
	Métiers de l'aéronautique 2nde commune	22
CS	Aéronautique option avions a moteurs a turbines (cs4)	12
BTS	Aéronautique	12

Lycée GEORGES BRASSENS - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	18
	Maintenance des véhicules option véhicules légers	20
BAC PRO	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	42
	Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules 2nde commune	20
BTS	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	43

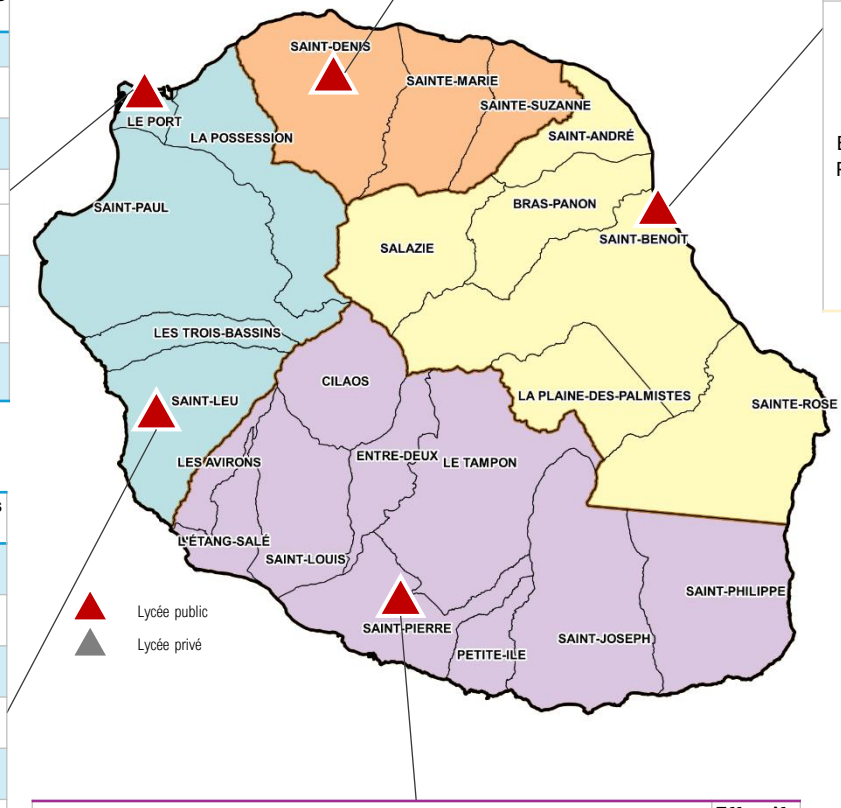

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	19
	Maintenance des véhicules option véhicules légers	19
BAC PRO	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	77
	Maintenance des véhicules option c motocycles	33
	Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules 2nde commune	50
BTS	Maintenance des véhicules option c motocycles	27

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Maintenance des matériels option a matériels agricoles	11
	Maintenance des matériels option c matériels d'espaces verts	16
	Maintenance des véhicules option a voitures particulières	15
	Maintenance des véhicules option véhicules légers	20
BAC PRO	Maintenance des matériels option a matériels agricoles	19
	Maintenance des matériels option b matériels de construction et de manutention	9
	Maintenance des matériels option c matériels d'espaces verts	11
	Maintenance des véhicules option a voitures particulières (diminution en 2026)	79
	Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules 2nde commune	63
	Maintenance des véhicules Option C Motocycles (ouverture 2026)	10

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**267**	**5 323**	**5,8%**	**4,3%**
AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE		51	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE OPTION STRUCTURES		48	0,0%	0,0%
DECOLLETAGE : OPERATEUR REGLEUR EN DECOLLETAGE		77	0,0%	0,1%
HORLOGERIE		295	0,0%	0,2%
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A MATERIELS AGRICOLES	11	208	0,2%	0,2%
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B MATERIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION		202	0,0%	0,2%
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C MATERIELS D'ESPACES VERTS	35	610	0,8%	0,5%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	96	1 340	2,1%	1,1%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER		154	0,0%	0,1%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTIONS C MOTOCYCLES	7	163	0,2%	0,1%
MAINTENANCE NAUTIQUE		188	0,0%	0,2%
TRANSPORTS PAR CABLES ET REMONTEES MECANIQUES		20	0,0%	0,0%
MAINT.VEHIC.OPT.MOTOCYCLES	10	235	0,2%	0,2%
MAINT.VEHIC.OPT.VEHIC.TRANSP.ROUT		203	0,0%	0,2%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES LEGERS	108	1 529	2,4%	1,2%
niveau BAC	**688**	**28 653**	**2,2%**	**1,5%**
AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE		403	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE OPTION STRUCTURE		480	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE OPTION SYSTEMES	45	795	0,1%	0,0%
AVIATION GENERALE		37	0,0%	0,0%
CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE VEHICULES		272	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A MATERIELS AGRICOLES	19	957	0,1%	0,1%
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B MATERIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION	9	721	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C MATERIELS D'ESPACES VERTS	11	378	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	295	9 573	1,0%	0,5%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	19	1 294	0,1%	0,1%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	33	1 394	0,1%	0,1%
MAINTENANCE NAUTIQUE	33	952	0,1%	0,1%
METIERS DE LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES VEHICULES 2NDE COMMUNE	190	8 482	0,6%	0,5%
METIERS DE L'AERONAUTIQUE 2NDE COMMUNE	22	912	0,1%	0,0%
MICROTECHNIQUES		1 358	0,0%	0,1%
POLYVALENT NAVIGANT PONT/MACHINE		84	0,0%	0,0%
TECHNICIEN MODELEUR		160	0,0%	0,0%
HORLOGERIE (BMA)		211	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE (CS4)		24	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE OPTION AVIONS A MOTEURS A PISTONS (CS4)		14	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE OPTION AVIONS A MOTEURS A TURBINES (CS4)	12	58	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE OPTION HELICOPTERES A MOTEURS A TURBINES (CS4)		22	0,0%	0,0%
MAQUETTES ET PROTOTYPES (CS4)		63	0,0%	0,0%
OPERATEUR POLYVALENT EN INTERVENTIONS SUBAQUATIQUES (CS4)		9	0,0%	0,0%
niveau BTS	**82**	**2 995**	**1,6%**	**1,1%**
AERONAUTIQUE	12	449	0,2%	0,2%
CONCEP. DES PROC. DE DECOUPE ET D'EMBOUTISSAGE		35	0,0%	0,0%
CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUES		837	0,0%	0,3%
CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE VEHICULES		105	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES MATERIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION		60	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	43	1 300	0,9%	0,5%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER		126	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	27	83	0,5%	0,0%
Total général	**1 037**	**36 971**		

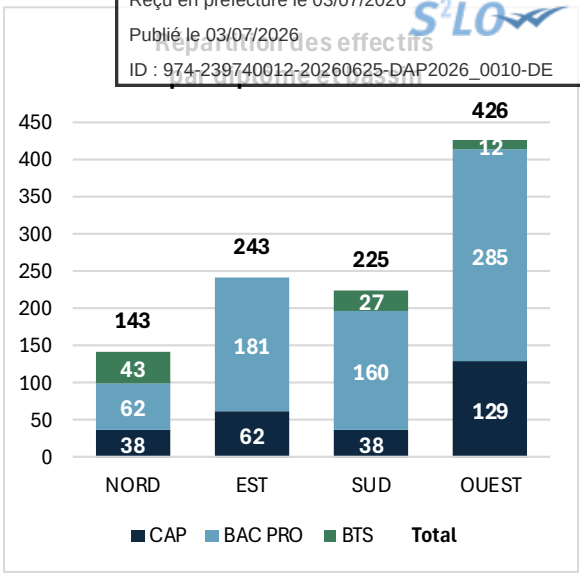

- Bac pro présents sur l'ensemble de l'île mais **manque de diversité** dans l'offre de formation.
- Le **CAP maintenances des véhicules** est sur-représenté.
- **Peu de formations post-bac** (2 BTS pour toute l'île) : développement des formations type **BTS industrie mécanique** (CPI notamment) à envisager.

Formation à développer
Formation à réduire

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Mécanique automobile

La maintenance des véhicules – option A voitures particulières (CAP ou Bac pro) est très demandé par les jeunes, mais le taux d'emploi à 6 mois est assez **faible**. Ces formations sont présentes dans les 4 bassins.

Il y a obligation d'obtenir un diplôme correspondant pour pouvoir exercer la mécanique. Le **turn-over important** dans ces métiers oblige à avoir un nombre de jeunes entrants sur le marché du travail suffisant :

- Le **nombre d'élèves en formation CAP est trop élevé** par rapport à l'offre d'emploi et crée un déséquilibre par rapport aux autres options (notamment B – véhicules de transport routier).
- Le développement des **véhicules électriques** et hybrides va nécessiter **d'adapter les formations initiales** (niveau bac pro minimum) pour effectuer la maintenance. (CS niveau 4)

Mécanique des transports routiers, engins de chantiers, et machines agricoles

Moins attractifs pour les jeunes, ces métiers sont pourtant pourvoyeurs d'emploi et un **manque en main d'œuvre** se fait sentir en **maintenance des matériels**, que ce soit agricoles, de construction ou de manutention. Pour ce dernier, seul le lycée Patu de Rosemont propose cette formation.

- L'ouverture d'une division **bac pro maintenance des matériels de construction** et de manutention (préférentiellement dans l'ouest en remplacement du bac pro maintenance nautique qui sera ouvert au lycée maritime du Port).
- Un seul **bac pro Maintenance véhicules opt. B véhicules transport routier** est présent dans l'ouest au lycée Lepervanche. Cette option pourrait être proposée dans le sud par diminution de la capacité de la maintenance des véhicules particulières.

Mécanique aéronautique

Les enjeux sont importants sur les métiers de la maintenance : maintenance durant l'escale à la Réunion, opérationnalité des flottes avions et hélicoptères.

La formation est présente au lycée Stella dans l'Ouest (bac pro aéronautique option avions à moteurs à turbines), situé entre les deux aéroports (Pierrefonds et Rolland Garros), mais en reste assez éloignée.

Dans le cadre du développement d'Aérocampus OI, il est préférable de positionner les formations initiales à venir (notamment BTS aéronautique) à proximité de Rolland Garros afin de créer une synergie avec les entreprises.

Mécanique nautique

La création du lycée maritime du Port va permettre d'offrir de nouvelles formations et ainsi répondre aux besoins locaux (**Bac pro maintenance nautique** - transfert du lycée Lepervanche).

Mécanique moto

Le parc des deux roues connaît une **progression récente** (passant d'une moyenne annuelle de 3 500 véhicules immatriculés à plus de 6 500 en 2024) mais reste peu élevé comparativement aux autres DOM avec un taux d'immatriculation de 7‰ habitants contre 4‰ à la Réunion.

Ce rattrapage vers une mobilité plus diversifiée nécessite une adaptation de l'offre de formation des bac pro maintenance des véhicules vers l'**option moto** au lieu de véhicules particuliers. **L'ouverture pour la rentrée 2026 au LP Patu de Rosemont du bac pro MV moto** par diminution du VP reste dans cette optique. Il pourrait en être de même dans un **lycée du nord** (G. Brassens), les deux autres bassins étant déjà pourvus de cette option.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

7. Electromécanique, Production industrielle

Le secteur de l'électromécanique combine à la fois les domaines de l'électricité, l'électronique et de la mécanique pour concevoir et entretenir des systèmes automatisés (machines industrielles, robots, ascenseur...). Il est à la croisée des domaines de la mécanique et de l'électricité.

La production industrielle regroupe à la fois l'ensemble des industries de transformations des matériaux (plasturgie, composites, verre, papier/carton, métaux...) et les métiers d'appui à la production industrielle (essais, contrôle qualité, exigences environnementales).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **2%** des emplois à la Réunion sont liés au secteur de **l'électromécanique, production industrielle** avec près de **5 350 actifs**. La grande majorité des emplois sont occupés par des personnes avec un niveau bac pro.
- **2,2% des formations** sont consacrées au domaine de l'électromécanique, production industrielle avec **13 types de formations** dispensées par **9 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **437 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est légèrement plus faible par rapport à la métropole. (2,2% à Réunion contre 3,3% en métropole)

Atouts	Faiblesses
• La Réunion peut devenir **un hub technique régional** pour développer des services liés à la **maintenance technique des systèmes automatisés.**	• **Absence d'industries lourdes** à la Réunion de production de systèmes automatisés. • Le dimensionnement insulaire limite le nombre d'emplois locaux

Opportunités	Menaces
• **Développement des énergies renouvelables (éolien)** et de l'automatisation peuvent offrir des emplois dans ces métiers. • Développement de la maintenance des systèmes automatisés liés à aux **lignes de TCSP** (transport en commun en site propre) existantes (Papang) ou à créer (RunRail, Trans Eco Express…)	• **Concurrence des sociétés extérieures** à l'ile pour les grands projets • Evolutions technologiques rapides

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

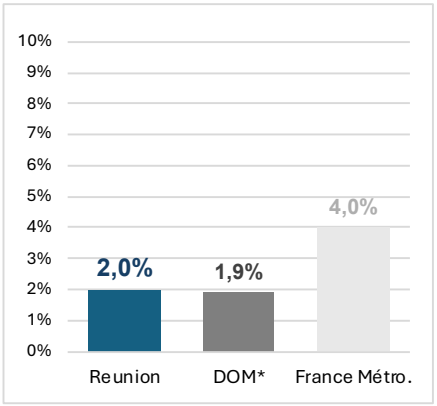

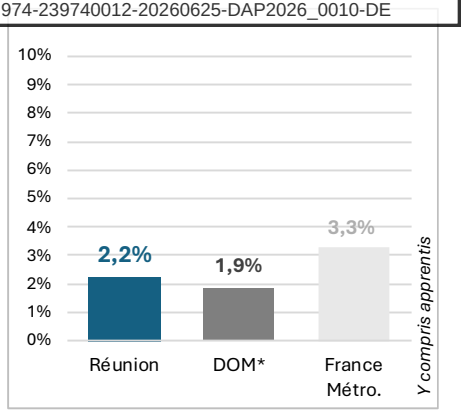

Répartition par niveau

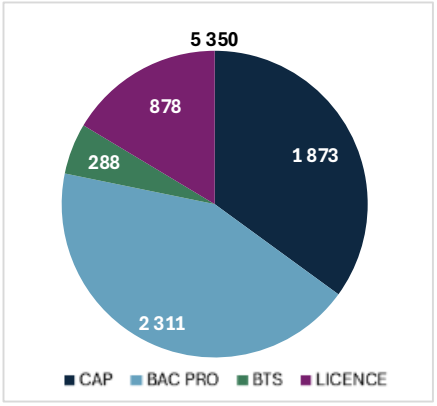

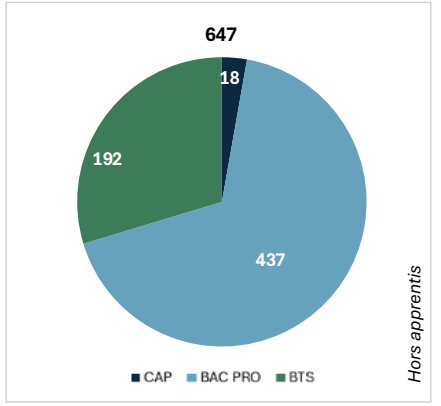

Répartition par sexe

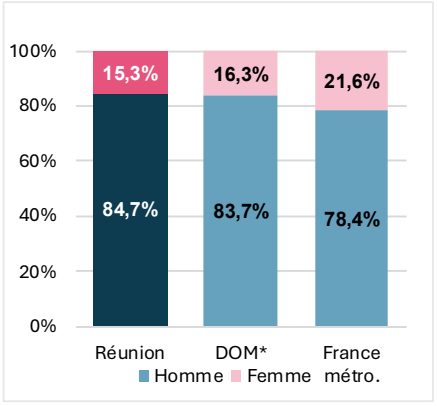

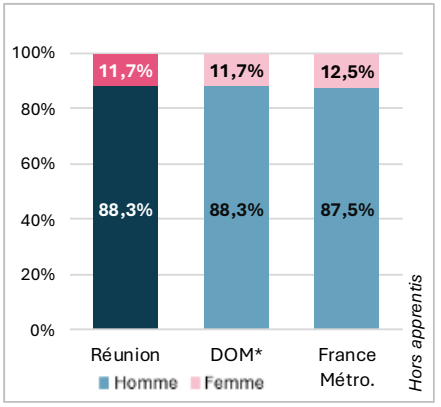

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le secteur économique est **relativement restreint** (un peu plus d'un millier d'emplois), centré sur les zones industrielles (Le Port, Sainte Marie/ St Denis, Le Tampon).

On totalise une **vingtaine d'entreprises spécialisées** dans ce secteur, mais d'autres grandes entreprises comme **Acténium (Vinci Energies)** emploient du personnel dans ces métiers.

La formation comme les emplois sont moins importants à la Réunion, car la filière est directement liée à l'activité industrielle, qui est moins importante à la Réunion.

Le développement de la zone portuaire du Port entraîne la nécessité d'avoir des emplois dans le domaine de la maintenance des appareils électromécanique navals.

Le domaine de la **transition énergétique (éolien, solaire)** nécessite des compétences en électromécanique, mais les entreprises de ce domaine réalisent souvent des **formations internes** sur leurs propres systèmes.

Les débouchés locaux en termes d'emploi sont pour le moment **limités**.

Lien formation-emploi

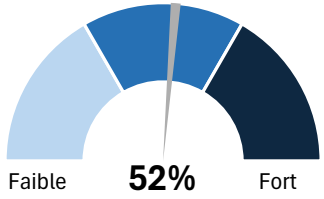

Intensité d'embauche

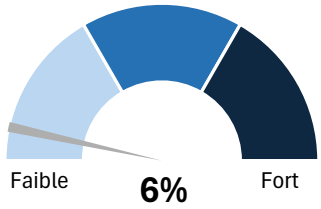

Manque de main d'oeuvre

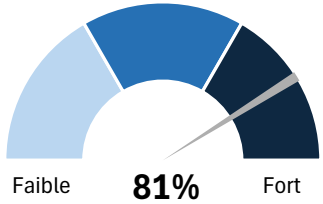

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

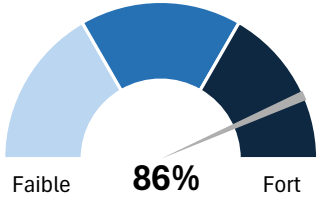

Source : DARES 2023

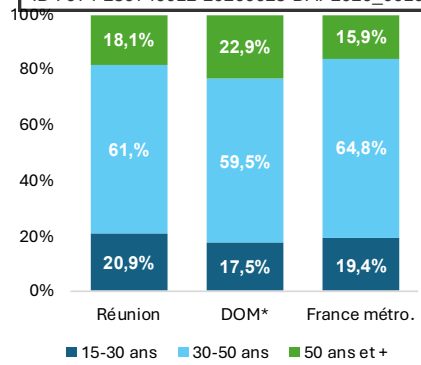

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le manque de main d'œuvre salariée est faible** pour la majorité des métiers et très fort pour les techniciens, agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes.
- **L'intensité d'embauche est très faible** pour les deux métiers. Cependant, **le lien entre la formation et l'emploi est fort** avec un taux à 100%.
- **L'adéquation du salaire est forte**.
- La répartition par tranche d'âge de la Réunion pour le GFE électromécanique est équivalent à celui de la métropole.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Ouvriers peu qualifiés des industries chimiques et plastiques	CAP	Faible	Faible	Forte	Moyenne	150
Ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques	CAP	Faible	-	-	-	220
Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire	CAP	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne	330
Agents de maîtrise et assimilés des industries de process	BAC	Moyen	-	-	-	630
Techniciens des industries de process	BAC	Moyen	Faible	Moyenne	Forte	420
Techniciens d'étude, recherche et développement	BAC	Moyen	Faible	Forte	Moyenne	870
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes	BAC	Fort	Faible	Forte	Forte	820
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle	BAC	Fort	Faible	Moyenne	Forte	640
Techniciens du contrôle qualité	BAC+2	Faible	Faible	Forte	Forte	490
Techniciens du dessin industriel	BAC+2	Fort	-	-	-	180
Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Faible	Faible	190
Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité	BAC+3 OU PLUS	Faible	Faible	Forte	Forte	410
Ingénieurs en maintenance et support technique client	BAC+3 OU PLUS	Fort	Forte	Moyenne	Forte	190
Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Forte	Forte	760
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Forte	Forte	810

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté du GFE électromécanique et production industrielle sont les **techniciens d'étude, recherche et développement** avec près de 870 emplois sur l'île. Ce métier est accessible depuis un bac pro.
- Les liens emploi-formation diffère selon les métiers.
- **Faible intensité d'embauche** pour tous les métiers **hormis pour les ingénieurs** en maintenance et **support technique** client.
- Le **manque de main d'œuvre** est **fort** pour les métiers dont l'accès se fait par un Bac +2 minimum. Les métiers accessibles depuis un CAP ont un manque de main d'œuvre moyen.
- L'adéquation salariale est majoritairement forte sauf pour les chercheurs.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

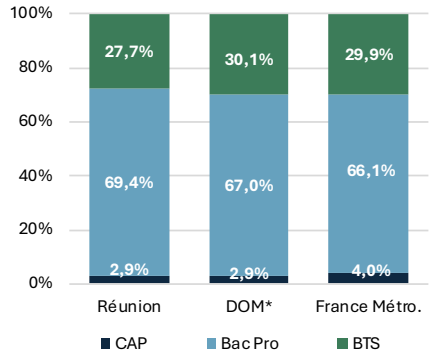

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM avec 30% de BTS et 70% de bac pro.

Part de l'apprentissage

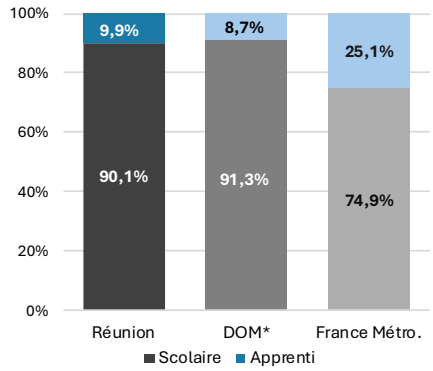

➢ **La part de l'apprentissage est de 9,9%** ce qui est très faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 25,1%.

Part du privé

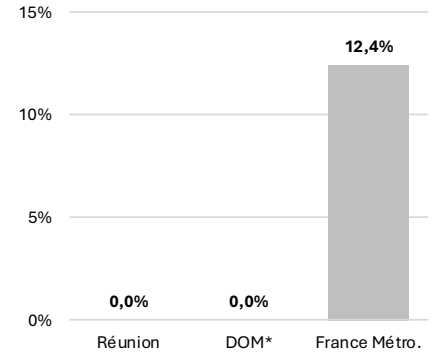

➢ Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

Attractivité

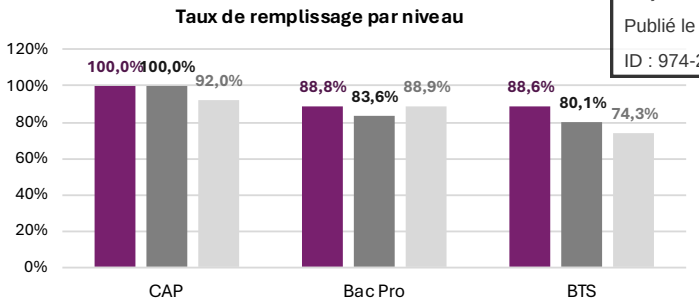

➢ Le taux de remplissage **par niveau** est équivalent à celui de la métropole en CAP et Bac pro, et supérieur pour les BTS.

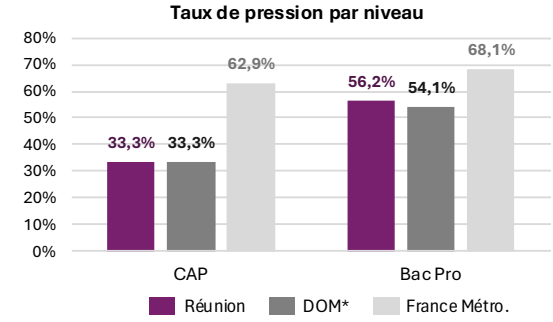

➢ **Les taux de pression** sont faibles par rapport aux taux de la métropole. Deux fois moins de pression en CAP.

Débouchés

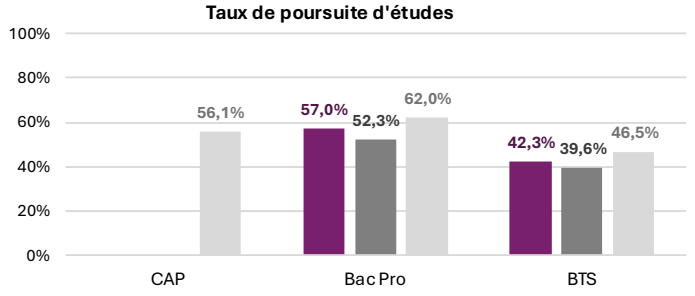

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont moyens pour les Bacs pro et les BTS.

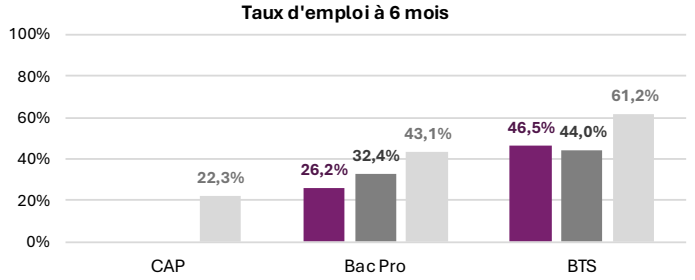

➢ **Le taux d'emploi est faible**, pour les Bac pro et moyen pour les BTS avec 46,5%.

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
7. Electromécanique, Production industrielle

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée LISLET GEOFFROY - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Maintenance des systèmes option a systèmes de production	45

Lycée AMIRAL LACAZE - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Conducteur d'installation de production	18
BAC PRO	Maintenance [illegible]	33
	Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées 2nde commune	19
	Modélisation et prototypage 3d	32
	Pilote de ligne de production	20
	Plastiques et composites	28
BTS	Assistance technique d'ingénieur	25

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
BAC PRO	Maintenance des systèmes de production connectés	63
	Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées 2nde commune	35
CS	Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation) (cs4)	9

Lycée PAUL VERGES - Saint-Paul		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées 2nde commune	14
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	29

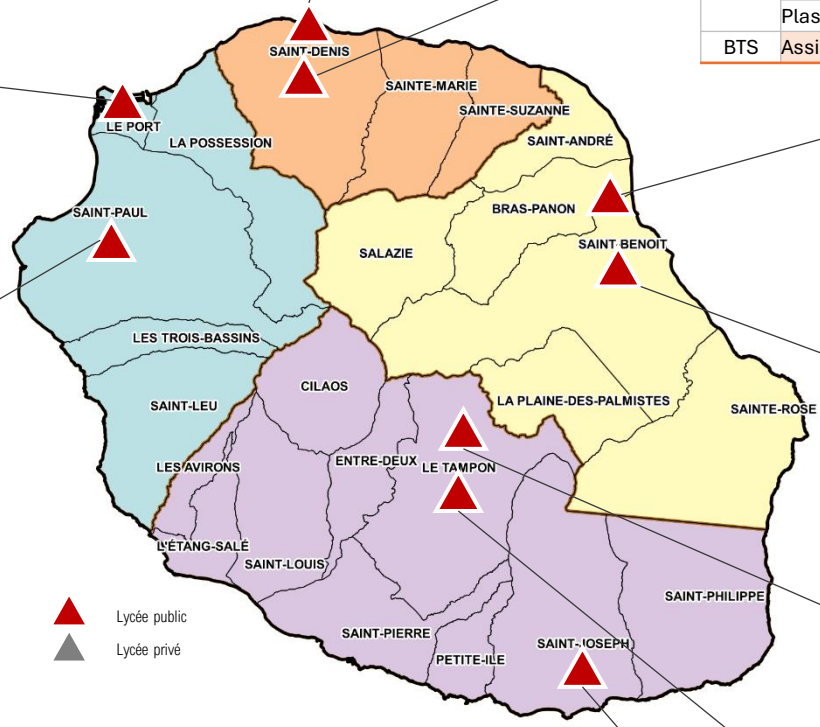

Lycée JEAN-CLAUDE FRUTEAU - St-Benoît		Effectifs 2025
BTS	Contrôle industriel et régulation automatique (cira)	26

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
BAC PRO	Maintenance des systèmes de production connectes	29
	Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées 2nde commune	6
CS	Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques (cs4)	9
BTS	Maintenance des systèmes option a systèmes de production	24

Lycée ROLAND GARROS - Le Tampon		Effectifs 2025
CPGE	Adaptation de techniciens supérieurs ingénierie industrielle	20
BTS	Assistance technique d'ingénieur	30

Lycée BOISJOLY POTIER - Le Tampon		Effectifs 2025
BAC PRO	Maintenance des systèmes de production connectés	63
	Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées 2nde commune	48

Lycée PAUL LANGEVIN - Saint-Joseph		Effectifs 2025
BTS	Maintenance des systèmes option d systèmes ascenseurs et élévateurs	22

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**18**	**1 404**	**0,4%**	**1,1%**
COMPOSITES, PLASTIQUES CHAUDRONNES		183	0,0%	0,1%
CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION	18	914	0,4%	0,7%
DECORATION EN CERAMIQUE		126	0,0%	0,1%
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE		67	0,0%	0,1%
INDUSTRIES CHIMIQUES		17	0,0%	0,0%
MODELES ET MOULES CERAMIQUES		42	0,0%	0,0%
TOURNAGE EN CERAMIQUE		55	0,0%	0,0%
niveau BAC	**437**	**24 654**	**1,4%**	**1,3%**
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		22	0,0%	0,0%
ELECTROMECANICIEN MARINE		244	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES	188	10 686	0,6%	0,6%
METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISEES 2NDE COMMUNE	122	7 205	0,4%	0,4%
MODELISATION ET PROTOTYPAGE 3D	32	2 499	0,1%	0,1%
OPTIQUE PHOTONIQUE : TECHNOLOGIES DE LA LUMIERE		131	0,0%	0,0%
PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	20	623	0,1%	0,0%
PLASTIQUES ET COMPOSITES	28	1 027	0,1%	0,1%
PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	29	992	0,1%	0,1%
TRAITEMENTS DES MATERIAUX		48	0,0%	0,0%
MECATRONIQUE NAVALE (CS4)		14	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES INSTALLATIONS OLEOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES (CS4)	9	22	0,0%	0,0%
TECHNICIEN(NE) ASCENSORISTE (SERVICE ET MODERNISATION) (CS4)	9	102	0,0%	0,0%
LABORATOIRE CONTROLE QUALITE (BAC PRO AG)		876	0,0%	0,0%
CERAMIQUE (BMA)		163	0,0%	0,0%
niveau BTS	**192**	**11 402**	**3,8%**	**4,2%**
ADAPTATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS INGENIERIE INDUSTRIELLE	20	1 183	0,4%	0,4%
ADAPTATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS METIERS DE LA CHIMIE		61	0,0%	0,0%
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	55	916	1,1%	0,3%
CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS		2 202	0,0%	0,8%
EUROPLASTICS ET COMPOSITES, OPTION CO : CONCEPTION OUTILLAGE		83	0,0%	0,0%
EUROPLASTICS ET COMPOSITES, OPTION POP : PILOTAGE ET OPTIMISATION DE LA PRODUCTION		135	0,0%	0,0%
INDUSTRIES CERAMIQUES		11	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES SYSTEMES ELECTRO-NAVALS		37	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES SYSTEMES ELECTRO-NAVALS CLASSE DE MISE A NIVEAU		12	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A SYSTEMES DE PRODUCTION	69	2 559	1,4%	0,9%
MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION D SYSTEMES ASCENSEURS ET ELEVATEURS	22	123	0,4%	0,0%
MECATRONIQUE NAVALE		81	0,0%	0,0%
METIERS DE LA CHIMIE		1 213	0,0%	0,4%
MOTORISATIONS TOUTES ENERGIES		334	0,0%	0,1%
PHOTONIQUE : TECHNOLOGIES ET SCIENCES DE LA LUMIERE		221	0,0%	0,1%
PILOTAGES DE PROCEDES		212	0,0%	0,1%
TRAITEMENTS DES MATERIAUX OPTION A : TRAITEMENTS THERMIQUES		50	0,0%	0,0%
ANALYSES BIOLOGIQUES, BIOTECHNOLOGIQUES, AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES (BTSA)		1 219	0,0%	0,4%
CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE (CIRA)	26	750	0,5%	0,3%
Total général	**647**	**37 460**		

Répartition des effectifs par diplôme et bassin

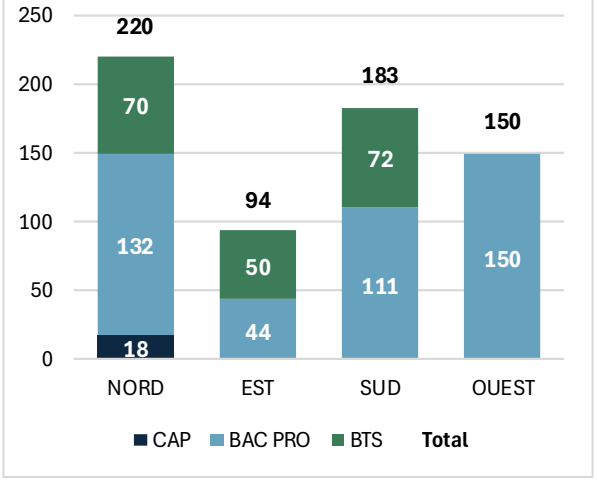

- Seul un CAP est au Nord de l'île.
- **Développement de formations type Bac pro à l'Est** et de **BTS à l'Ouest** est à envisager.
- Les **BTS maintenance des systèmes** (Option A et D) sont à réduire.
- Les **BTS CPI** (conception des produits industriels) et **mécatronique navale** sont à développer sur l'île.

Formation à développer
Formation à réduire

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'électromécanique à la Réunion est **nécessaire pour la maintenance** des systèmes de production dans les **industries**, le **bâtiment**, l'**énergie** ou l'industrie du **recyclage**. Elle est peu pourvoyeuse d'emplois actuellement, mais les projets autour du développement du port maritime, et d'un hub de maintenance aéroportuaire vont permettre d'accroître l'offre d'emplois, qui resteront néanmoins limitées.

La formation s'est surtout développée au niveau BTS, permettant d'avoir de meilleures chances d'obtenir un emploi, mais les ¾ des métiers actuels sont accessibles avec un bac pro.

- La poursuite d'études vers une licence ou une préparation à une école d'ingénieur (par la création d'une **passerelle ATS ingénierie industrielle**) est à privilégier. Ce dernier est présent au lycée R. Garros au Tampon. Il pourrait être proposé dans le nord.

La maintenance électromécanique industrielle

- Dans le sud, les **formations sont partagées entre trois lycées**, ce qui ne facilite pas la lisibilité de la filière de formation. Le bac pro est présent au lycée Boisjoly Potier, alors que deux BTS très liés sont à St Louis (Roches Maigres) et St Joseph (P. Langevin). Un regroupement de ces formations pourrait être bénéfique.

- Les **BTS Maintenance des systèmes** option A – systèmes de production est présent à la fois à St Denis et à St Benoit. Ce BTS possède un faible taux de remplissage (à St Benoit) et le taux d'emploi à 6 mois est inférieur à 40%. Un doublon existe et une **réduction des capacités** d'accueil serait nécessaire.

La maintenance ascenseur

L'ouverture en 2024 d'un certificat de spécialisation technicien niveau 4 ascensoriste au lycée Lepervanche au Port, vient un peu en concurrence avec le BTS Maintenance des systèmes option D – systèmes ascenseurs et élévateurs au lycée Langevin à St Joseph, ce dernier étant très demandé. **Le potentiel d'emploi est trop limité pour avoir deux BTS à l'échelle régionale.**

Electromécanique nautique

La création du lycée maritime du Port va permettre d'offrir de nouvelles formations et ainsi répondre aux besoins locaux liés au développement d'un hub de maintenance portuaire :

- BTS maintenance de systèmes électro-navals
- BTS mécatronique navale (en remplacement du CS niveau 4 du lycée Lepervanche).

Production industrielle

BTS Assistant technique d'ingénieur : présents au lycée du Tampon et Amiral Lacaze (le moins rempli), ils peinent à se remplir, offrent peu de débouchés locaux et aboutissent pour la moitié des sortants à aller vers une classe préparatoire ATS ingénierie industrielle (adaptation technicien supérieur) permettant d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Un doublon existe.

L'ouverture d'un **BTS conception de produits industriels** reste possible, bien que les débouchés locaux soient très limités. Il permettrait cependant d'éviter ce doublon.

Nécessité de développer davantage de **colorations de diplômes** pour répondre aux besoins des entreprises (réflexions engagées avec l'ADIR et le CLEE de l'Est).

Importance d'une **sensibilisation accrue des collégiens**, notamment via des SEGPA avec un champ PI orienté maintenance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

PRODUCTION

8. Electricité, énergies

Le secteur de l'électricité et de l'énergie regroupe les emplois liés à la production (dont transformation énergie primaire en énergie finale), au transport et à la distribution (raccordements finaux) de toute énergies (que ce soit fossiles ou renouvelables) ou de réseaux (dont fibre).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les chiffres clés de la filière

- **2% des emplois** à la Réunion sont liés au secteur de **l'électricité-énergies** avec près de **5 350 actifs**. La grande majorité est embauchée avec un niveau CAP ou Bac pro.
- **7,8% des formations** sont consacrées au secteur avec **15 formations** dispensées par **8 établissements** au **Nord** et à **l'Est** de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **1427 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est plus faible par rapport à la métropole. (7,8% à Réunion contre 9,5% en métropole)
- **Part des femmes faible**, tant en emploi (15,3%) qu'en formation (4,5%).

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

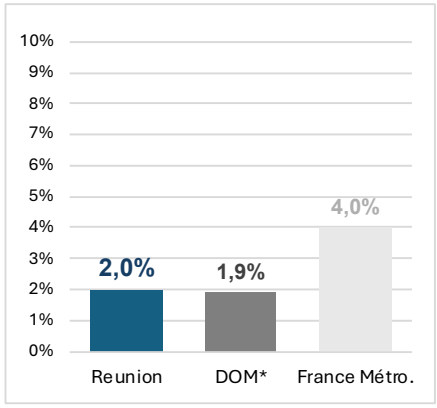

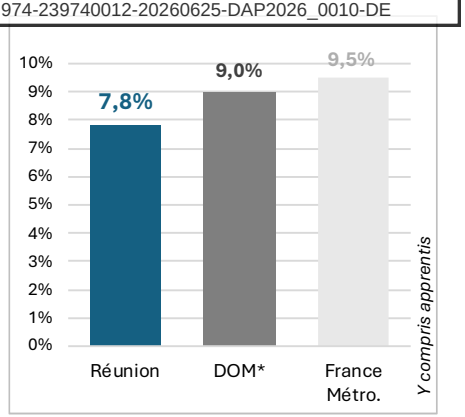

Répartition par niveau

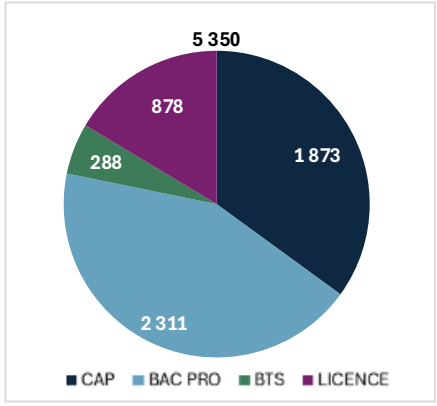

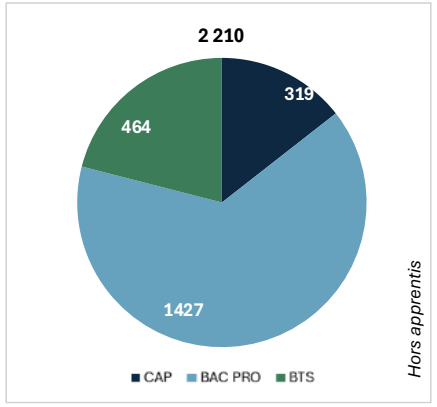

Répartition par sexe

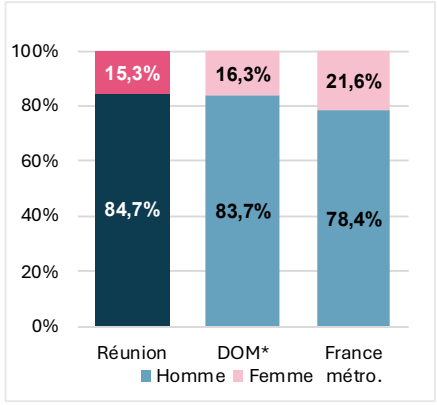

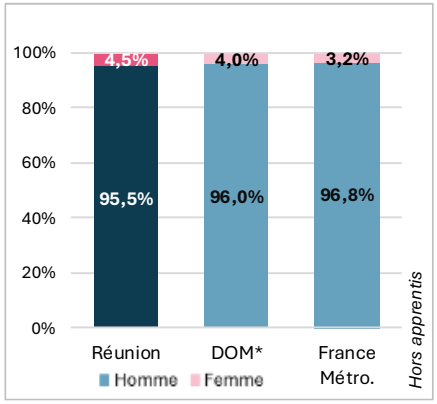

Source : INSEE

Atouts	Faiblesses
• Des formations adaptées aux emplois • Intensité d'embauche assez forte • Forte demande en maintenance du réseau électrique	• Peu de mixité des emplois et de la formation

Opportunités	Menaces
• Lien avec le développement des infrastructures • Développement des nouvelles énergies pour la transition écologique	• Dépendance des apports en énergie de la métropole

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

En 2022, les **énergies renouvelables** locales représentent **13%** du mix total de production énergétique réunionnais dont 3,5% pour le solaire et 6% pour la bagasse.

Au niveau de la production électrique, près de 38% provient des énergies renouvelables. La **biomasse** représente 33% de la production électrique à la Réunion. Le **solaire photovoltaïque** représente 8,7% et évolue peu ces dernières années. Quant au **solaire thermique**, plus de 30 000 m² sont posés chaque année, et on atteint 85% de taux de pénétration des **chauffe-eau solaires individuels** dans les résidences principales. Avec près de 1 m² de surface de capteur solaire thermique par habitant, la Réunion se place juste derrière Chypre dans l'Union Européenne. Un quart des panneaux de chauffe-eau solaires ont plus de 20 ans et il y a nécessité d'entretenir, de renouveler et d'augmenter le parc.

L'éolien avec deux parcs actuels (dont celui de Ste Rose en cours) est limité avec 9 éoliennes au total. Un projet de parc éolien en mer est prévu à l'horizon 2030/2034. besoins en main d'œuvre pour la maintenance de ces parcs restent limités, et les entreprises font actuellement le choix de former en interne les salariés.

La Réunion s'est érigée en territoire précurseur en matière de développement des capacités de maîtrise de la consommation énergétique, en développant une importante filière de solaire thermique. Le projet REMOTE (coopération régionale pour une transition énergétique durable) vise également à construire les stratégies possibles pour atteindre l'autonomie énergétique. Les projets d'énergies renouvelables vont nécessiter une **montée en compétence des emplois**.

Les autres emplois du secteur sont liés à la filière du bâtiment, de la maintenance des appareils industriels et domestiques, et des moyens de communication (fibre optique…) et sont donc très liés à l'évolution urbaine et démographique de l'ile. Un grand nombre d'emplois ne sont pas (ou mal) répertoriés dans cette filière car ils sont employés dans des sociétés dont l'activité principale est différente (secteur du bâtiment, raccordements électriques et réseaux). De cette façon le nombre de personnes formées est important par rapport au nombre d'emplois actuels.

Source : SRDEII

Lien formation-emploi

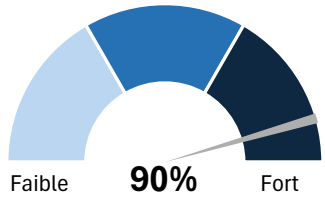

Intensité d'embauche

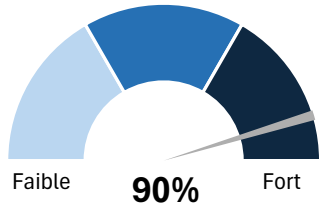

Manque de main d'oeuvre

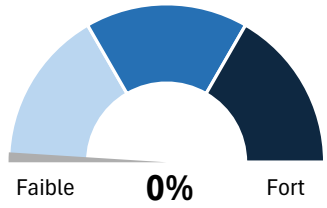

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

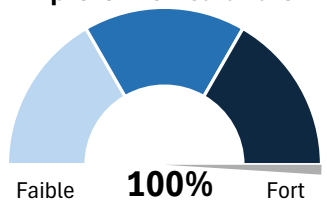

Source : DARES 2023

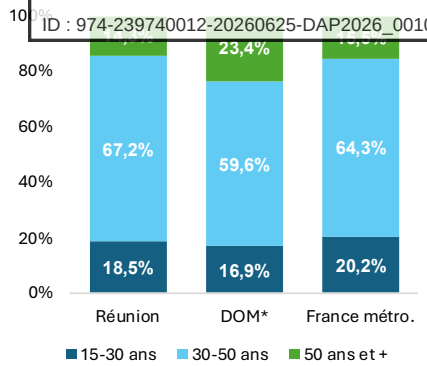

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le manque de main d'œuvre salariée est faible** pour l'ensemble des métiers.
- **L'intensité d'embauche est forte** sauf pour le secteur des ouvriers de l'électricité et de l'électronique. Ainsi, **le lien entre la formation et l'emploi est important** avec 90%, sauf pour les ouvriers de l'électricité et de l'électronique.
- **L'adéquation du salaire est forte** pour la majorité des métiers. (Absence de données pour les autres métiers).
- Près de 67% des employés occupant un emploi lié à l'électricité et à l'énergie ont entre 30 et 50 ans.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Ouvriers en électricité du bâtiment	CAP	Fort	Forte	Faible	Forte	630
Plombiers chauffagistes	CAP	Fort	Forte	Faible	Forte	740
Mainteniciens en biens électrodomestiques	BAC	Fort	Forte	Faible	Forte	140
Ouvriers de l'électricité et de l'électronique	BAC	Faible	Faible	Faible	Forte	270
Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms	BAC	Fort	Forte	Faible	-	90
Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles	BAC	Fort	Forte	Faible	Forte	290
Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air	BAC	Fort	Forte	Faible	Forte	220
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique	BAC	Fort	-	-	-	110
Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique	BAC+2	Fort	Forte	Faible	Forte	200

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté du GFE sont les **plombiers chauffagistes** avec près de 740 emplois sur l'île accessible grâce à un CAP.
- Les liens emplois-formations sont forts grâce aux **formations appropriées** aux métiers.
- L'**intensité d'embauche** et les adéquations salariales sont **fortes** dans le secteur de l'électricité et l'énergie, et le manque de d'œuvre est faible dans tous les métiers.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

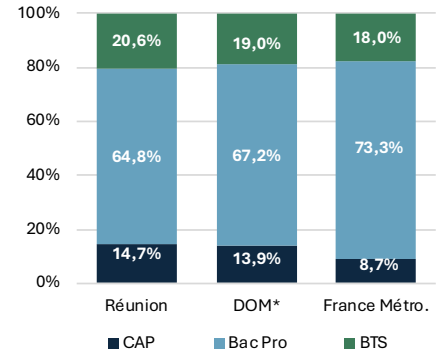

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM et de la métropole. Il y a un peu plus de CAP dans les DOM et à la réunion qu'en métropole.

Part de l'apprentissage

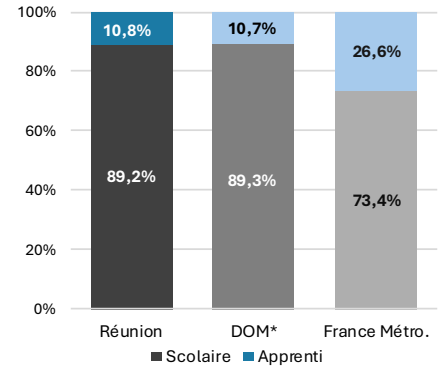

- **La part de l'apprentissage est de 10,8%** ce qui est très faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 26,6%.

Part du privé

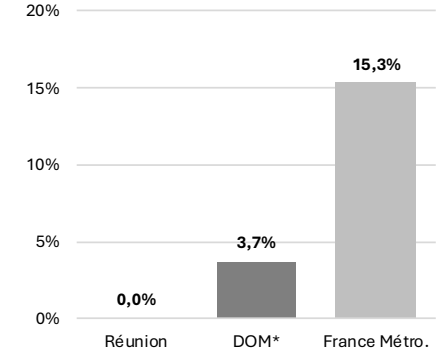

- Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

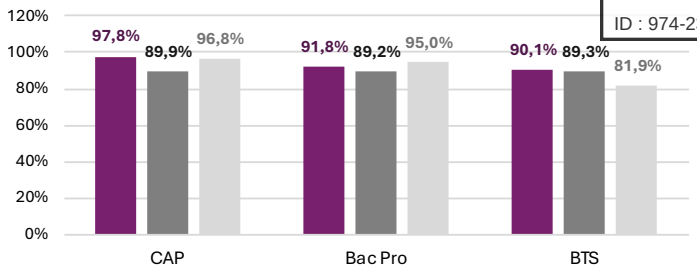

- Le taux de **remplissage par niveau** est équivalent à celui de la métropole en Bac pro et supérieur pour les CAP et BTS.

Taux de pression par niveau

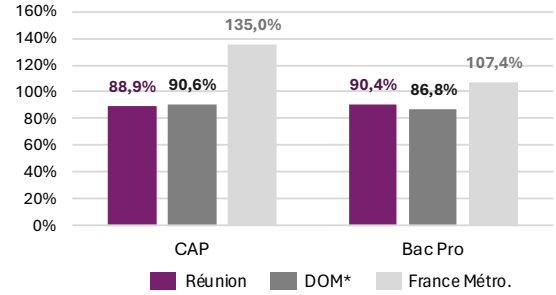

- **Les taux de pression** sont importants (équivalent aux DOM) mais plus faibles que ceux de la métropole.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

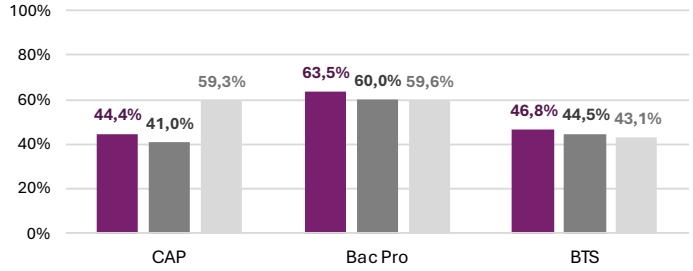

- **Les taux de poursuite d'études** sont moyens et équivalents aux taux de la métropole et aux DOM.

Taux d'emploi à 6 mois

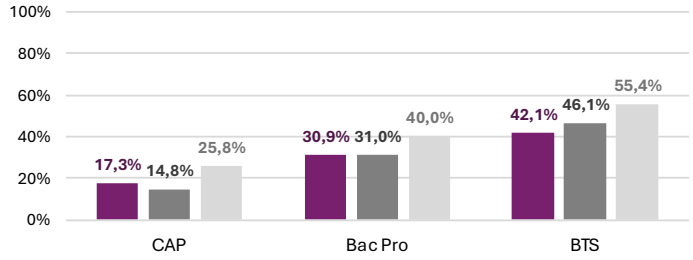

- Un **taux d'emploi faible**, notamment sur les niveaux CAP et Bac pro.

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée ALBERT RAMASSAMY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Installateur en froid et conditionnement d'air	24
BAC PRO	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	24
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectes	48
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	48
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	23
CS	Technicien(ne) en énergies renouvelables option a Energie électrique (cs4)	3
	Technicien(ne) en énergies renouvelables option b Energie thermique (cs4)	2
BTS	Fluides-énergies-domotique option a génie climatique et fluidique	15
	Maintenance des systèmes option b systèmes énergétiques et fluidiques	23

Lycée LISLET GEOFFROY - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Conception et réalisation des systèmes automatiques	48
	Electrotechnique	45

Lycée AMIRAL LACAZE - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Electricien	45
BAC PRO	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	25
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	54
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	34
CS	Technicien(ne) en réseaux électriques (cs4)	9

Lycée MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE - Saint-Denis		Effectifs 2025
BAC PRO	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	47
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	24
BTS	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. a informatique et réseaux	27
	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. b électronique et réseaux	19

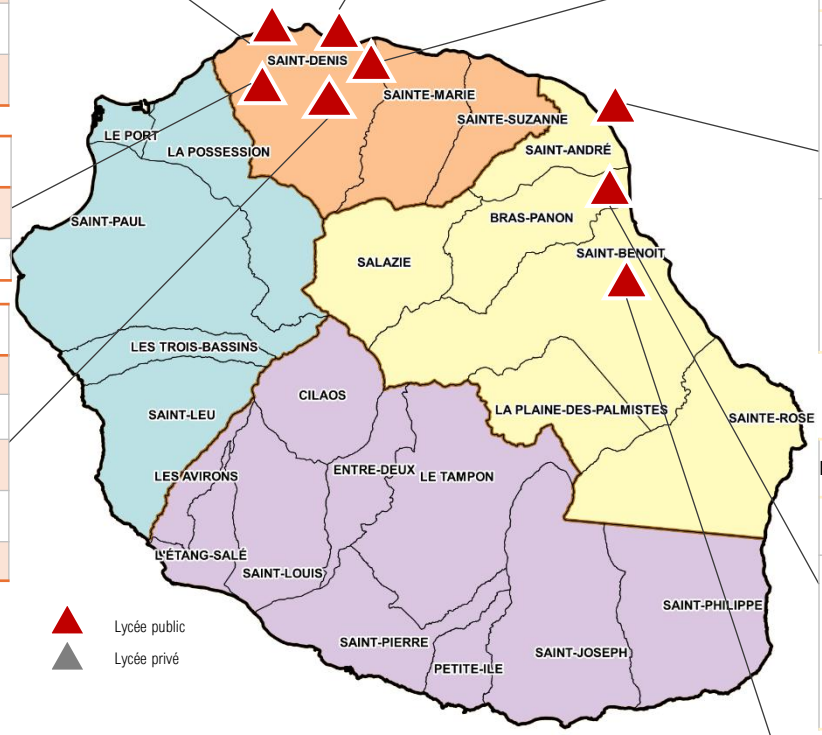

Lycée GEORGES BRASSENS - Saint-Denis		Effectifs 2025
BAC PRO	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	23
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectes	24
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	24

Lycée JEAN PERRIN - Saint-André		Effectifs 2025
CAP	Electricien	44
BAC PRO	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	105
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectes	48
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	65
BTS	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. a informatique et réseaux	23
	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. b électronique et réseaux	13
	Fluides-énergies-domotique option c domotique et bâtiments communicants	26

Lycée PAUL MOREAU - Bras-Panon		Effectifs 2025
CAP	Installateur en froid et conditionnement d'air	18
BAC PRO	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	16
	Maintenance et efficacité énergétique	20
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	20

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
BAC PRO	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	1
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectes	84
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	23
BTS	Electrotechnique	26

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
8.Electricité, Energies
BASSINS NORD ET EST

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
8.Electricité, Energies
BASSINS SUD ET OUEST

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Electricien	46
BAC PRO	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	46
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	23

Lycée PAULE PIGNOLET FRESNE RIVIERE - Les Trois-Bassins		Effectifs 2025
BAC PRO	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	47
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	24
BTS	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. a informatique et réseaux	25
	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. b électronique et réseaux	23

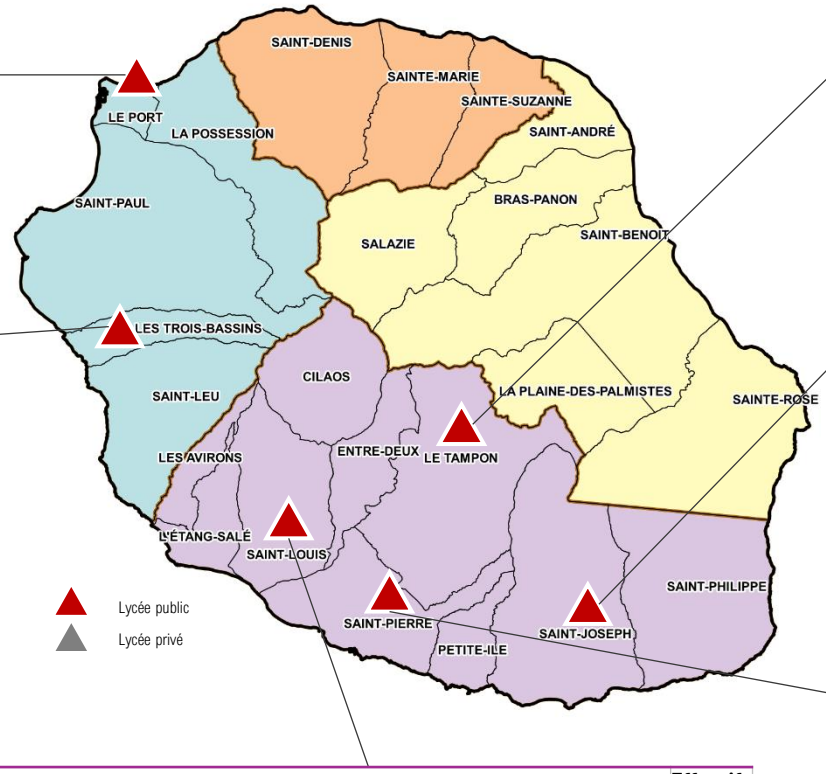

Lycée ROLAND GARROS - Le Tampon		Effectifs 2025
CAP	Electricien	63
BAC PRO	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	72
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	48
BTS	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. a informatique et réseaux	29
	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, opt. b électronique et réseaux	23
	Electrotechnique	27

Lycée PAUL LANGEVIN - Saint-Joseph		Effectifs 2025
CAP	Electricien	40
BAC PRO	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	81
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	64
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	59
CS	Production et réparation de produits électroniques (cs4)	8

Lycée BOIS D'OLIVE - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BTS	Fluides-énergies-domotique option a génie climatique et fluidique	21
	Fluides-énergies-domotique option b froid et conditionnement d'air	16
	Fluides-énergies-domotique option c domotique et bâtiments communicants	13

Lycée LES ROCHES MAIGRES - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Electricien	22
	Installateur en froid et conditionnement d'air	17
BAC PRO	Maintenance et efficacité énergétique	22
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	45
	Métiers des transitions numérique et énergétique 2nde commune	51
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	43
BTS	Maintenance des systèmes option b systèmes énergétiques et fluidiques	22

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**319**	**9 335**	**7,0%**	**7,6%**
ELECTRICIEN	260	7 251	5,7%	5,9%
INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	59	481	1,3%	0,4%
MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES		1 573	0,0%	1,3%
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS THERMIQUES INDIVIDUELS (CS3)		30	0,0%	0,0%
niveau BAC	**1 427**	**76 604**	**4,6%**	**4,1%**
CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE	329	17 247	1,1%	0,9%
INSTALLATEUR EN CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET ENERGIES RENOUVELABLES	40	3 423	0,1%	0,2%
MAINTENANCE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	42	2 041	0,1%	0,1%
METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES	485	24 303	1,6%	1,3%
METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUE ET ENERGETIQUE 2NDE COMMUNE	443	26 821	1,4%	1,4%
METIERS DU FROID ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	66	2 269	0,2%	0,1%
TRANSPORTS PAR CABLES ET REMONTEES MECANIQUES		50	0,0%	0,0%
PRODUCTION ET REPARATION DE PRODUITS ELECTRONIQUES (CS4)	8	74	0,0%	0,0%
TECHNICIEN(NE) EN ENERGIES RENOUVELABLES OPTION A ENERGIE ELECTRIQUE (CS4)	3	107	0,0%	0,0%
TECHNICIEN(NE) EN ENERGIES RENOUVELABLES OPTION B ENERGIE THERMIQUE (CS4)	2	29	0,0%	0,0%
TECHNICIEN(NE) EN RESEAUX ELECTRIQUES (CS4)	9	27	0,0%	0,0%
CYBERSECURITE (CS4)		213	0,0%	0,0%
niveau BTS	**464**	**18 937**	**9,2%**	**6,9%**
CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	48	2 951	1,0%	1,1%
CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE, OPT. A INFORMATIQUE ET RESEAUX	104	5 429	2,1%	2,0%
CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE, OPT. B ELECTRONIQUE ET RESEAUX	78	2 743	1,5%	1,0%
ELECTROTECHNIQUE	98	5 088	1,9%	1,9%
ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE		116	0,0%	0,0%
FLUIDES-ENERGIES-DOMOTIQUE OPTION A GENIE CLIMATIQUE ET FLUIDIQUE	36	744	0,7%	0,3%
FLUIDES-ENERGIES-DOMOTIQUE OPTION B FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	16	570	0,3%	0,2%
FLUIDES-ENERGIES-DOMOTIQUE OPTION C DOMOTIQUE ET BATIMENTS COMMUNICANTS	39	831	0,8%	0,3%
GEOLOGIE APPLIQUEE		42	0,0%	0,0%
MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION B SYSTEMES ENERGETIQUES ET FLUIDIQUES	45	280	0,9%	0,1%
MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION C SYSTEMES EOLIENS		143	0,0%	0,1%
Total général	**2 210**	**104 876**		

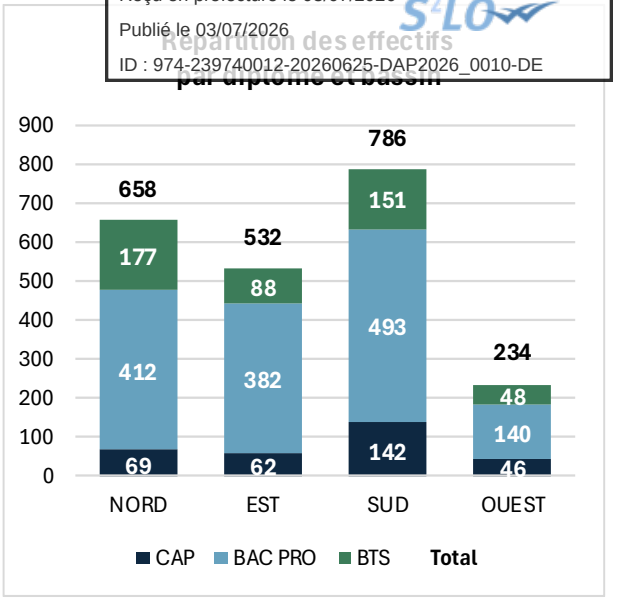

- Les formations à l'Ouest sont moins développées.
- L'option B du BTS maintenance des systèmes (Énergétiques et fluidiques) est à réduire.

Formation à développer
Formation à réduire

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le contrat de filière ENR dans le cadre du SRDEII prévoit de mettre en place des outils de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pour adapter l'offre de formation en fonction des besoins prévisionnels. La coloration des niveaux existants (ex Génie industriel) et l'éventuelle création d'un campus des ENR sont envisagés à moyen terme.

Les besoins en main d'œuvre sont importants, mais **le nombre de jeunes formés est suffisant**. Chaque type de formation, du CAP électricien, bac pro CIEL, MELEC, au BTS CIEL est présent dans chaque bassin de formation. Le bac pro métiers du froid est présent seulement dans le nord et le sud.

Potentialités : la seconde professionnelle des métiers des transitions numérique et énergétique (MTNE) ouvrent la voie à 5 bacs pro : cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (CIEL options A et B) ; métiers du froid et des énergies renouvelables ; métiers de l'électricité et des environnements connectés (MELEC) ; maintenance et efficacité énergétique (MEE).

Nota : les bacs pro systèmes numériques sont remplacés depuis 2025 par le bac pro CIEL.

Afin **d'augmenter le vivier des BTS CIEL** et le nombre de techniciens spécialisés, **une légère augmentation des capacités d'accueil du bac pro CIEL** permettrait d'obtenir un vivier suffisant (60% poursuivent en BTS) pour le BTS et ainsi avoir des jeunes formés à un plus haut niveau de qualification, où il existe un manque de main d'œuvre.

La création d'un campus ENR à moyen terme doit s'appuyer aussi sur un lycée existant proposant des formations initiales à ces métiers, et doit se coupler avec des établissements d'enseignement supérieur.

Le BTS Fluides-Energies-Domotique, dont les 3 options possibles sont présentes au lycée Bois d'Olive (avec bacs techno STI2D), est aussi présent dans le nord (option A à A. Ramassamy) et dans l'est (option C à J. Perrin). Ces deux établissements n'ont pas de STI2D dans l'établissement, qui permettraient une meilleure alimentation du BTS.

L'ouverture de STI2D dans ces lycées pourrait être envisagée soit par création, soit par déplacement de ces sections dans les lycées ayant moins de connections avec ces BTS.

Le BTS CIEL option B (Electronique et Réseaux) apparaît légèrement surdimensionné. Ce BTS est moins bien rempli et il a un fort degré d'exigence. Une légère réduction de capacité est à envisager.

L'ensemble de ces formations et métiers sont **à promouvoir auprès des femmes** afin de féminiser le secteur.

Ouverture effective du **bac pro CIEL dans le Sud à la rentrée 2025,** au lycée Roland Garros, qui permettra d'alimenter le **BTS CIEL.**

A noter également : la **Région est cosignataire de la coloration « Ecole des réseaux pour la transition énergétique** ». Colorations existantes :

- **Bac pro MELEC – Ecole des réseaux** (dès la 2nde famille des métiers) : Roland Garros, Lépervanche, Amiral Lacaze, Patu de Rosemont
- **BTS Electrotechnique – Ecole des réseaux** : Patu de Rosemont, Roland Garros
- **CS Technicien réseaux électriques – Ecole des réseaux** : Amiral Lacaze
- **BTS ATI – Ecole des réseaux** : Amiral Lacaze

Des spécialités « **3è secteur – coloration** » du bac pro MELEC et du BTS Electrotechnique existent également depuis 2016.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

9. Production alimentaire

La production alimentaire comprend l'ensemble des activités de transformation des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **2,8%** des emplois à la Réunion sont liés à la **production alimentaire** avec près de **7 663 actifs**, tous embauchés avec un niveau CAP.
- **3,5% des formations** sont consacrées au domaine avec **9 formations** dispensées par **3 établissements** à l'ouest et au sud de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **230 élèves en 2025, 186 élèves en CAP**. Pas de formations post-bac à la Réunion. La part des élèves inscrits est faible par rapport à la métropole. (3,5% à Réunion contre 5,6% en métropole)
- Une **féminisation** du domaine est en cours grâce à la répartition presque équitable dans les **formations**. Cependant, cet équilibre est peu représenté dans la répartition des emplois. (48,1% de femmes formées contre 26,2% en emplois)

Atouts	Faiblesses
• Maintien du **savoir faire artisanal** autour des commerces de proximité • **Facilité d'embauche** et de **création d'entreprise** (chef cuisinier, traiteurs etc.)	• Métiers avec de **fortes contraintes** horaires et physiques • Faiblesse de la structure du tissu économique local • **Dépendance d'approvisionnement en matières premières et intrants**. • L'exiguïté du marché local et le faible pouvoir d'achat des pays de la zone océan indien **limitent le développement à l'export de ces entreprises** qui ne peuvent donc pas bénéficier d'économies d'échelle.

Opportunités	Menaces
• L'ouverture du marché de La Réunion et la libéralisation des échanges sont des défis mais aussi des opportunités pour l'industrie réunionnaise. • Opportunité à transformer des produits alimentaires en produits cosmétiques tel que des huiles essentielles (Vétiver) -> production à augmenter	• **Fragilité** du marché de **l'artisanat** (forte concurrence) • Spécialités alimentaires régionales (rhum, sucre) en **concurrence internationale**

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

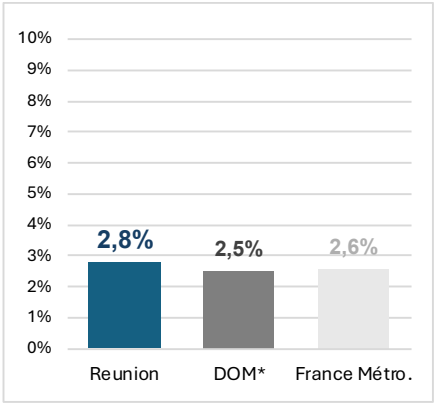

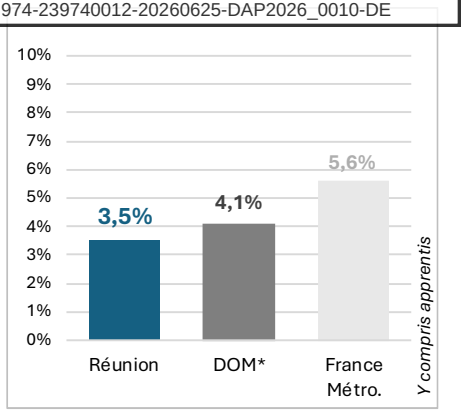

Répartition par niveau

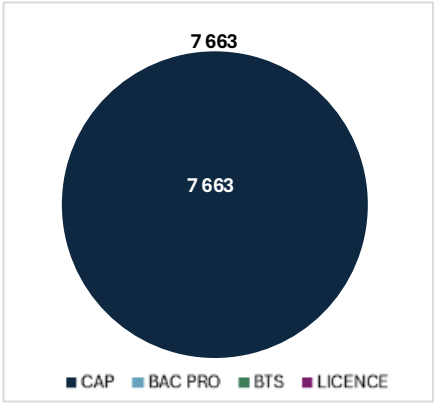

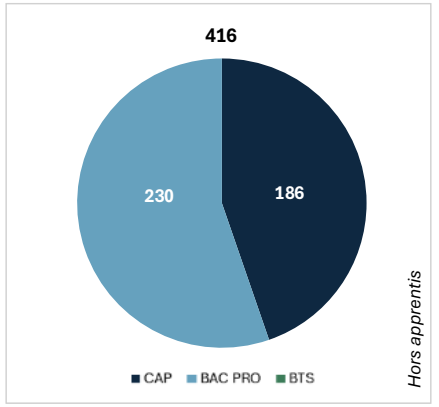

Répartition par sexe

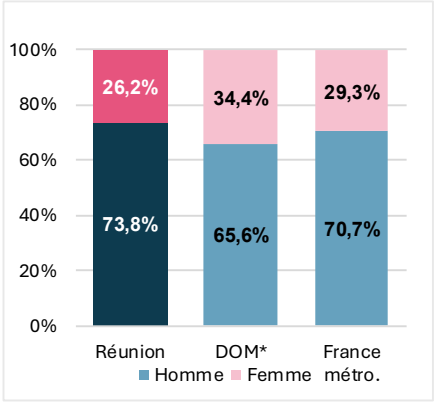

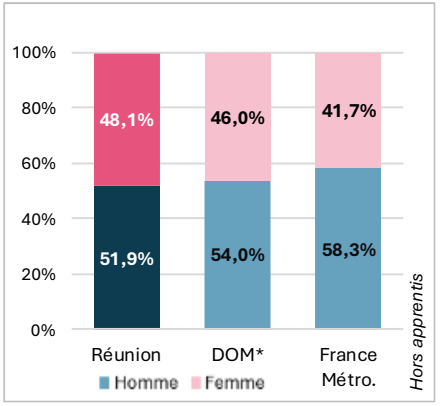

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Outre l'activité industrielle sucrière, l'industrie de transformation des produits courants alimentaires a atteint un niveau de performance unique en Outre-mer, reposant à la fois sur la contractualisation avec des producteurs locaux et la capacité d'approvisionnement en intrants venus d'Europe ou de pays tiers. L'industrie agro-alimentaire locale est ainsi, tout comme le BTP et l'ensemble des filières productives, également dépendante des approvisionnements extérieurs, notamment en intrants non agricoles (engrais, emballages, verre...).

L'agroalimentaire a été défini comme l'une des filières prioritaires dans le premier SRDEII, ce qui a permis d'établir une cartographie complète de la filière intégrant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de cette industrie. 4 axes de travail ont par ailleurs été retenus pour orienter les travaux sur cette filière : les **approvisionnements et outils de production des industries**, la **visibilité** de la qualité et de l'origine des produits, la **recherche et l'innovation** et **l'économie d'énergie,** la gestion des déchets, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité.

L'agro-industrie occupe une place prépondérante dans l'économie réunionnaise et notamment dans l'industrie manufacturière : il s'agit du **1er secteur manufacturier** de la région qui représente plus de 42% du chiffre d'affaires et plus d'un tiers de l'emploi de ce secteur d'activité.

Cette industrie représente ainsi **6% de la production de valeur ajoutée** du territoire, contre 4% en métropole.

Lien formation-emploi

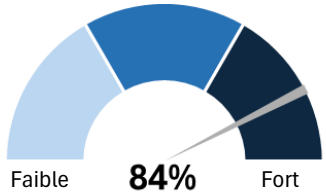

Intensité d'embauche

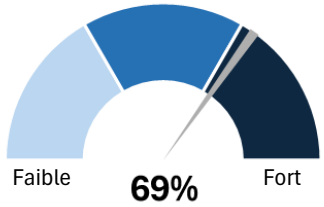

Manque de main d'oeuvre

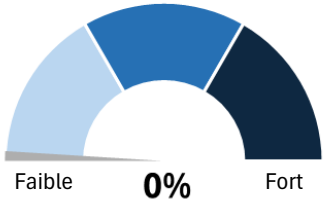

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

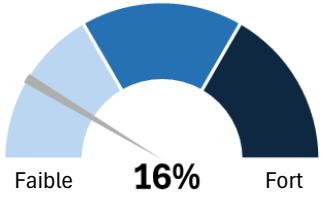

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

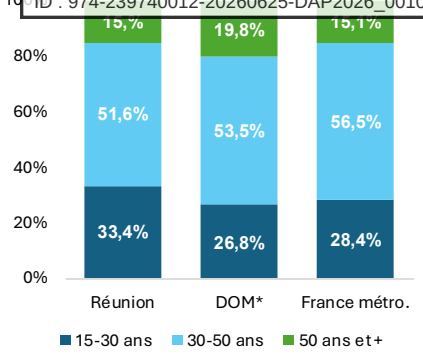

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- La production alimentaire a **un lien formation-emploi fort** avec un taux à 84%.
- **Le manque de main d'œuvre est faible** sur l'ensemble des métiers affilié à la production alimentaire.
- L'intensité d'embauche est forte pour les **cuisiniers** et les **ouvriers** des industries agro-alimentaires.
- **L'adéquation salariale est faible** pour ce secteur de métiers.
- La part des 15-30 ans est sur-représentée à la Réunion par rapport aux DOM et à la métropole avec 33%.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Libellé métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Bouchers	CAP	Fort	Faible	Faible	Faible	620
Boulangers, pâtissiers	CAP	Fort	Moyenne	Faible	Moyenne	1920
Charcutiers, traiteurs	CAP	Fort	Moyenne	Faible	-	190
Chefs cuisiniers	CAP	Fort	Moyenne	Faible	Faible	480
Cuisiniers	CAP	Fort	Forte	Faible	Faible	1920
Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	520
Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	460

Source : DARES - France Travail - 2023

- Les **boulangers et cuisiniers** sont les métiers les plus représentés dans ce GFE avec près de 1920 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **charcutiers** avec 190 emplois.
- L'ensemble des métiers sont accessibles via des CAP. Le manque de main d'œuvre est faible pour ce GFE, comme l'adéquation des salaires.
- L'intensité d'embauche se porte sur principalement 3 métiers : les **cuisiniers, les ouvriers peu et qualifiés** des industries agro-alimentaires. Mais elle est moyenne voir faible pour les **métiers de bouche** (charcutiers, boulangers, bouchers etc.).
- La production alimentaire a un lien formation-emploi fort. Seuls les métiers **d'ouvriers des industries agro-alimentaires** ont un lien faible.
- A noter que le bac pro **pilote de ligne de production (PLP) – classé dans la filière électromécanique,** et présent au lycée Amiral Lacaze, permet aussi d'accéder aux métiers de conducteur de ligne de production alimentaire, tout comme le bac pro PIPAC (plus orienté vers l'agro-alimentaire) .

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

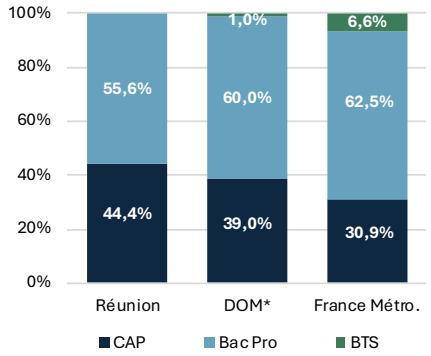

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Il n'y a pas de formation post-bac comparée à la métropole. La part des CAP est plus importante qu'en métropole (44,4% contre 30,4%).

Part de l'apprentissage

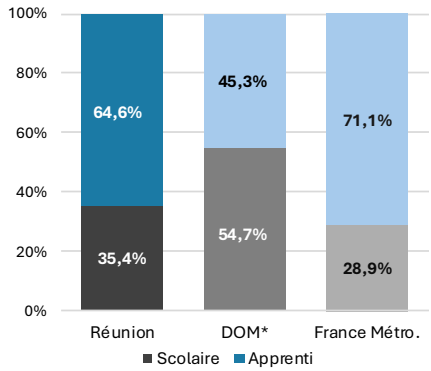

- **La part de l'apprentissage est de 64,6%** ce qui est presque équivalent à la métropole.

Part du privé

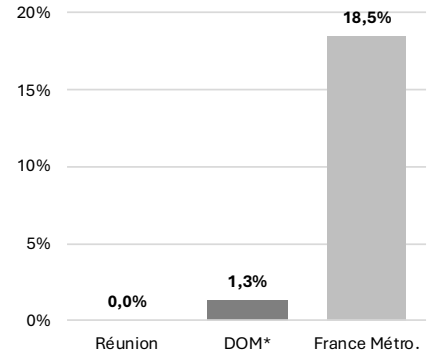

- Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

Attractivité

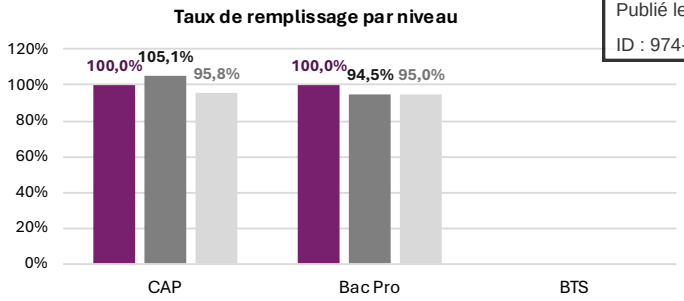

- **Le taux de remplissage par niveau** est équivalent à celui de la métropole et aux DOM.

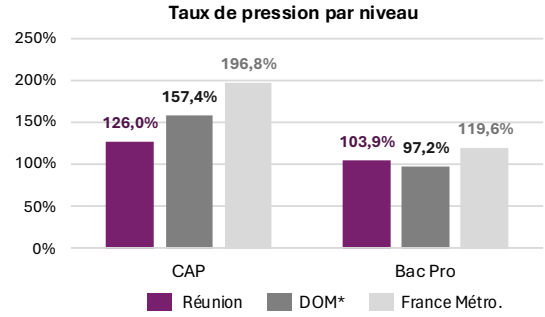

- **Les taux de pression** sont importants, mais restent en deçà des taux de la métropole.

Débouchés

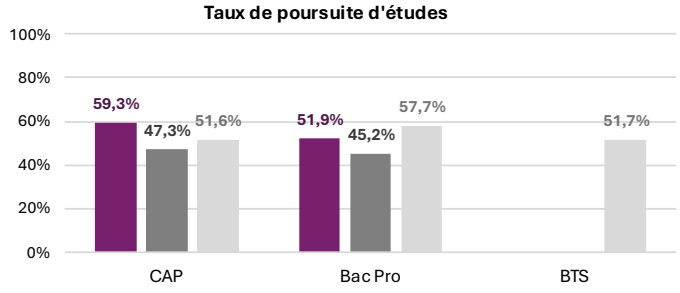

- **Les taux de poursuite d'études** sont moyens pour les Bacs pro, CAP et équivalents à la métropole.

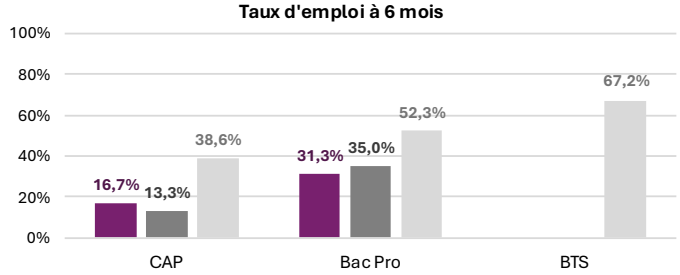

- **Le taux d'emploi est faible**, notamment sur les niveaux CAP avec uniquement 16,7% contre 38,6% en métropole.

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
9.Production alimentaire

Lycée hôtelier CHRISTIAN ANTOU - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Boulanger	13
	Cuisine	88
	Pâtissier	78
CS	Desserts de restaurant (cs3)	7
BAC PRO	Boulanger-pâtissier	46
	Cuisine	46
	Métiers de l'alimentation 2nde commune	24

Lycée PAUL VERGES - Saint-Paul		Effectifs 2025
BAC PRO	Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques (pipac)	82

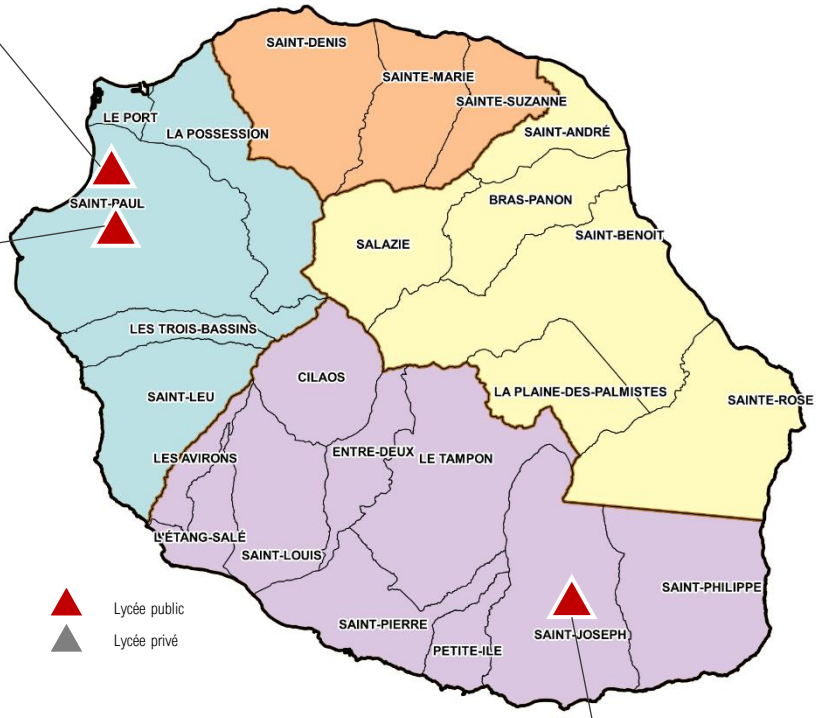

Lycée agricole ANGELO LAURET - Saint-Joseph		Effectifs 2025
BAC PRO	Alimentation bio-industries laboratoire (sec pro ag)	13
	Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques (pipac)	19

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**186**	**8 095**	**4,1%**	**6,6%**
BOUCHER		1	0,0%	0,0%
BOULANGER	13	410	0,3%	0,3%
CHARCUTERIE-TRAITEUR		28	0,0%	0,0%
CHOCOLATERIE-CONFISERIE		166	0,0%	0,1%
CREMIER-FROMAGER		93	0,0%	0,1%
CUISINE	88	5 001	1,9%	4,1%
GLACIER-FABRICANT		12	0,0%	0,0%
PATISSIER	78	1 347	1,7%	1,1%
TECHNIQUES DU TOUR EN BOULANGERIE ET EN PATISSERIE(CS3)		8	0,0%	0,0%
EMPLOYE TRAITEUR (CS3)		135	0,0%	0,1%
PATISSERIE DE BOUTIQUE (CS3)		108	0,0%	0,1%
1ERE ANNEE DE CAP PRODUCTION		303	0,0%	0,2%
DESSERTS DE RESTAURANT (CS3)	7	483	0,2%	0,4%
niveau BAC	**230**	**15 975**	**0,7%**	**0,9%**
BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR		135	0,0%	0,0%
CUISINE	46	9 250	0,1%	0,5%
METIERS DE L'ALIMENTATION 2NDE COMMUNE	24	1 529	0,1%	0,1%
POISSONNIER-ECAILLER-TRAITEUR		15	0,0%	0,0%
ALIMENTATION BIO-INDUSTRIES LABORATOIRE (SEC PRO AG)	13	679	0,0%	0,0%
BOULANGER-PATISSIER	46	2 785	0,1%	0,1%
PRODUCTION EN INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES, ALIMENTAIRES ET COSMETIQUES (PIPAC)	101	1 147	0,3%	0,1%
2NDE PROFESSIONNELLE PRODUCTION		435	0,0%	0,0%
niveau BTS		**1 678**	**0,0%**	**0,6%**
BIOTECHNOLOGIE EN RECHERCHE ET EN PRODUCTION		1 113	0,0%	0,4%
QUALITE ALIMENTATION, INNOVATION ET MAITRISE SANITAIRE SPE ALIMENTS ET PROCESSUS TECHNOLOGIQUE (BTSA)		513	0,0%	0,2%
QUALITE ALIMENTATION, INNOVATION ET MAITRISE SANITAIRE SPE PRODUITS LAITIERS (BTSA)		52	0,0%	0,0%
Total général	**416**	**25 748**		

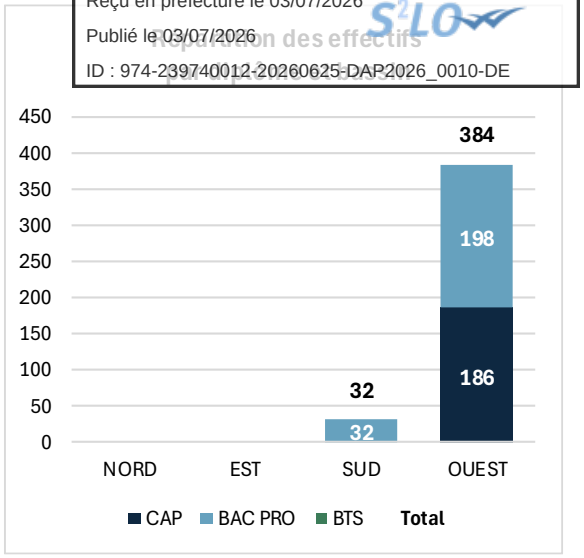

- **Absence de formations au nord et à l'est** de l'île. Une meilleure répartition des formations est à envisager.
- Des **CAP Boucher, Poissonnier** écailler, **pâtissier** sont à développer tout comme le **Bac pro cuisine**.
- Le bac pro PIPAC ne proposant pas d'option, des **colorations territoriales** pourraient être envisagées, en relation avec les besoins des entreprises locales (ex : CILAM dans le sud, Royal Bourbon dans l'est, Brasserie de bourbon dans le nord).

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le secteur artisanal

Bien que la part de l'apprentissage soit majoritaire dans cette filière, mais avec une part moins importante à la Réunion, ce domaine **reste largement sous représenté à la Réunion** et la formation initiale aux métiers traditionnels de l'alimentaire est à développer. Pour atteindre le niveau de la métropole, il faudrait **a minima autour de 300 jeunes de plus en formation**, sachant que les métiers dans cette filière sont beaucoup plus présents à la Réunion et que la filière touristique est un axe de développement, notamment pour tous les métiers de bouche. Actuellement, seul le lycée hôtelier C. Antou dans l'Ouest forment à ces métiers.

La création du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtelier de Saint-André, avec l'ambition de devenir lycée des métiers, viendra répondre à ce manque et **rééquilibrer géographiquement l'offre de formation** initiale, aujourd'hui concentrée à l'ouest de l'ile.

Le lycée possédera des formations aux métiers de la production alimentaire du CAP au bac pro. Les certificats de spécialisation, dont une partie se fera en mixité de parcours (initial ou apprentissage) à l'issue des CAP ou du niveau bac, viendront compléter l'offre.

La 2nde Métiers de l'alimentation débouchera sur le **bac pro boucher charcutier traiteur,** actuellement absent sur l'île.

Le secteur de l'agro alimentaire

La 2nde pro ABIL (alimentation, bio-industries et laboratoire) permet d'accéder aux deux **bac pro laboratoire contrôle qualité et PIPAC** (en remplacement du bac pro bio industries de transformation - BIT).

Deux lycées proposent cette seconde : le lycée Paul Vergès à l'ouest, orienté PIPAC, et le lycée agricole St Joseph dans le sud. Afin de ne pas faire doublon, une coloration est à envisager en lien avec les entreprises locales.

Structure pédagogique du lycée du tourisme et de l'hôtellerie de Saint-André

Niveau	Diplôme				
CAP	Cuisine	2	12	24	
	Boulanger	2	12	24	avec apprentissage
	Pâtissier	2	12	24	avec apprentissage
	Équipier polyvalent de commerce	2	12	24	
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2	12	24	
	Poissonnier écailler	2	12	24	
	Production et service en restauration (rapide, collective, cafétéria)	2	12	24	
	Boucher	2	12	24	
	Sous-total CAP	**16**		**192**	
BAC Pro	2nde Métiers de l'hôtellerie-restauration	1	24	24	
	2nde Métiers de l'alimentation	1	12	12	
	1ère Commercialisation et services en restauration	1	18	18	
	1ère Cuisine	1	18	18	
	1ère Boucher Charcutier Traiteur	1	12	12	
	Terminale Commercialisation et services en restauration	1	18	18	
	Terminale Cuisine	1	18	18	
	Terminale Boucher Charcutier Traiteur	1	12	12	
	Sous-total Bac pro	**8**		**132**	
BAC Techno	2nde Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	**1**	24	**24**	
	1ère Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	1	24	24	
	Terminale Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	1	24	24	
	Sous total bac technologique	**3**		**72**	
MC	Organisateur de réceptions	1	12	12	avec apprentissage
	Accueil de réception	1	12	12	avec apprentissage
	Pâtisserie boulangère	1	12	12	avec apprentissage
	Sommellerie	1	12	12	
	Vendeur spécialisé en boucherie	1	12	12	
	Employé traiteur	1	12	12	
	Arts de la cuisine allégée	1	12	12	
	Sous-total Mention complémentaire	**7**		**84**	
MAN BTS	Hôtellerie-Restauration	1	12	12	transfert du lycée Renaissance
BTS	Management en Hôtellerie-Restauration – Option C (management d'unité d'hébergement)	2	15	30	
	Sous total BTS	**3**		**42**	
TOTAL GENERAL		**37**		**522**	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

PRODUCTION

10. Textile, habillement, cuir

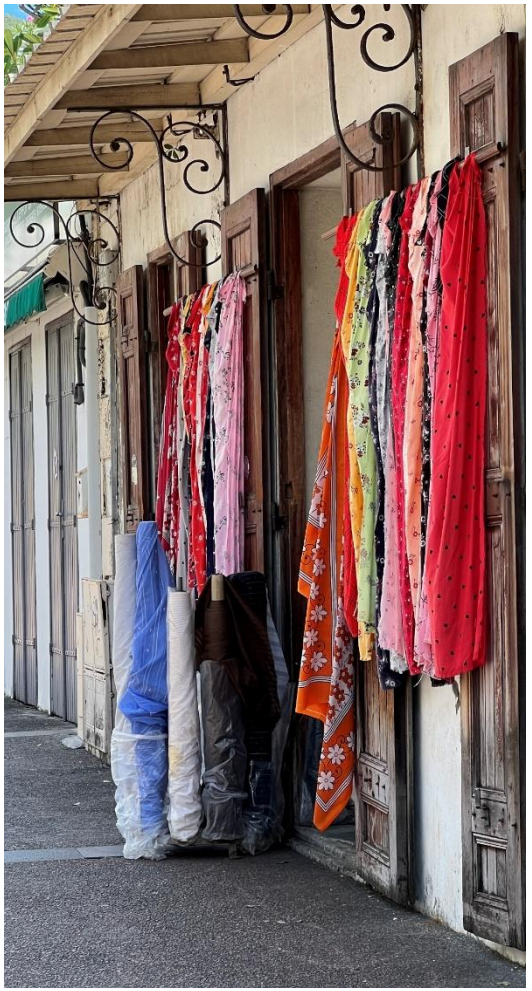

Cette filière textile rassemble l'ensemble des activités de conception, de fabrication et commercialisation des textiles, du cuir et de l'habillement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **0,4%** des emplois à la Réunion sont liés au secteur du textile, de l'habillement et du cuir avec près de **1 222 actifs**. La grande majorité est embauchée avec un niveau CAP.
- Uniquement **0,9% des formations** est consacré au domaine avec **5 formations** dispensées par **5 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont inscrits **pour moitié en CAP** avec **168 élèves en 2024**. La part des élèves inscrits est identique à la métropole.
- Une **féminisation importante** du domaine en formation à la Réunion (90,5% des effectifs, 86,6% en métropole). Cependant, cette **tendance est beaucoup moins marquée dans les emplois**, occupés à 53,8% par des hommes.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

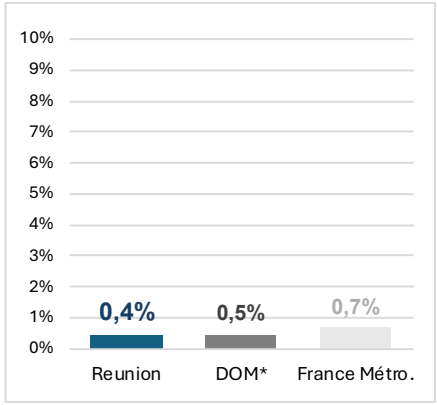

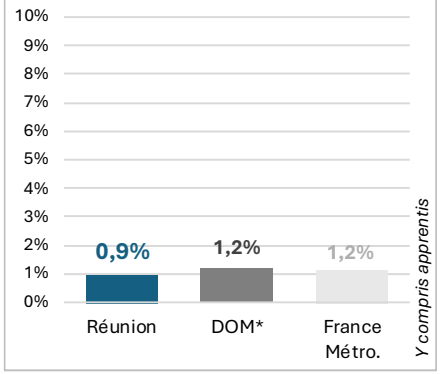

Répartition par niveau

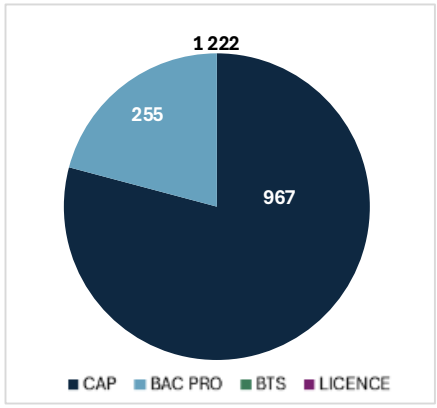

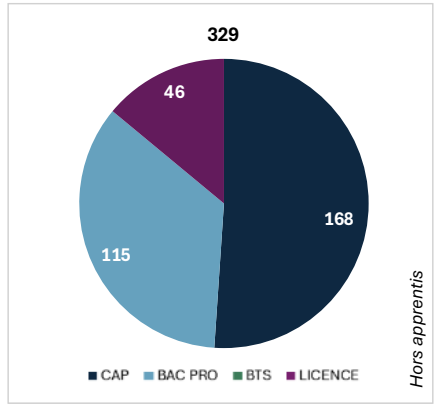

Répartition par sexe

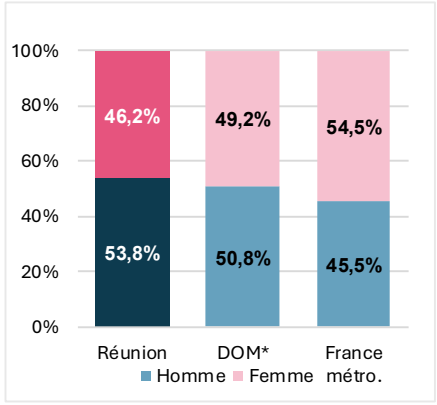

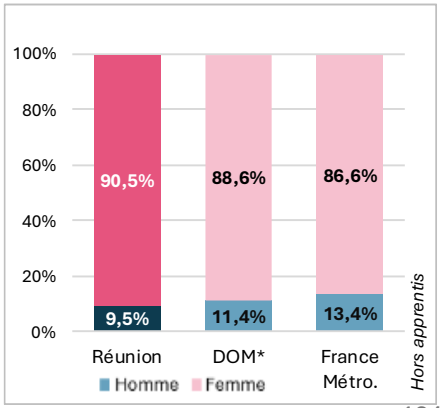

Atouts	Faiblesses
• Créativité accrue • Savoir-faire travail du cuir • Savoir-faire de la broderie • Elément marqueur d'une identité culturelle réunionnaise	• Absence de coopérative permettant de mutualiser les achats (entrants) et réduire les couts de production • Crise des enseignes franchisées • Filière peu structurée • Absence de pôle de compétence et de formation

Opportunités	Menaces
• Développer l'aspect touristique pour créer des produits locaux différenciés (Tee-shirt, paréos, habits traditionnels…) par une identité « Pei » forte. • Développement de cette industrie en prenant en compte les enjeux environnementaux -> Création d'une filière textile durable	• Très forte concurrence internationale sur ce marché et nombreux produits importés.

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'habillement à la Réunion est aujourd'hui dominé par l'import de prêt-à-porter, mais regroupe des artisans spécialisés dans la conception-fabrication de vêtements (dont la lingerie), et quelques ateliers spécialisés dans la couture, la broderie, le cuir... Aujourd'hui on assiste à une volonté de **légère réindustrialisation** dans ce secteur car les entreprises souhaitent mener une politique d'approvisionnement plus raisonnée et orienter la production vers la qualité et le haut de gamme. De nombreux ateliers recherchent, en production, des compétences techniques ciblées, avec la nécessité de remplacer de **nombreux départs à la retraite**.

Pour tirer leur épingle du jeu, les entreprises textiles se diversifient et se positionnent sur de nouveaux marchés (équipement médical, habillage des véhicules, articles de sport, habitat et décoration...), porteurs d'emplois. D'autre part, soucieux des pollutions qu'ils génèrent, les secteurs du textile et de la mode sont en phase de mutation afin de **diminuer leur empreinte environnementale.**

Le secteur du recyclage et de la seconde main

La filière du recyclage est en plein évolution avec notamment l'éco-organisme **Ti Tang Recup (TTR)** qui occupe l'ensemble du territoire réunionnais grâce aux 238 bornes déployées sur toute l'île. Cette filière crée des emplois et permet de remettre à neuf des vêtements de seconde main. Les textiles ne pouvant pas être réemployés sont transformés en produits ou en chiffons.

Ansanm na protèz nout pé
TTR
Le Geste Environnemental et Solidaire

Source : ONISEP

Lien formation-emploi

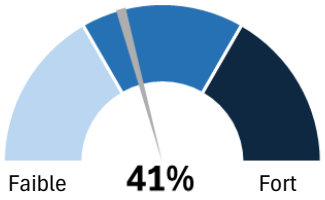

Intensité d'embauche

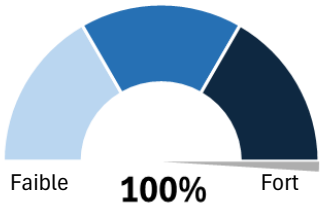

Manque de main d'oeuvre

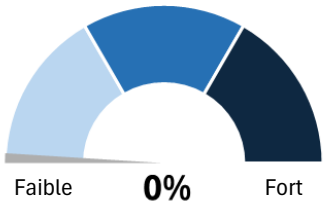

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

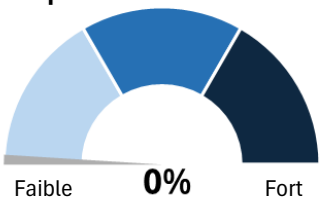

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

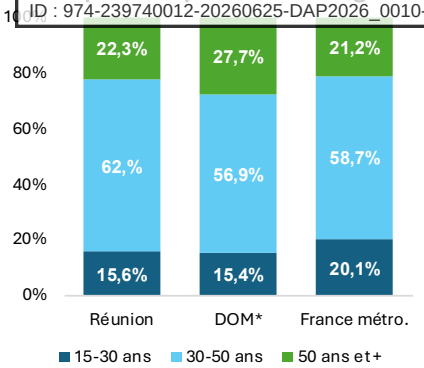

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est fort** pour les agents de maitrise de habillement mais **faible** pour les CAP du textile et traitement du cuir.
- **L'intensité d'embauche est forte** concernant les métiers de l'habillement. (Absence de données pour les autres métiers).
- **Le manque de main d'œuvre est faible** concernant les métiers de l'habillement. (Absence de données pour les autres métiers).
- **L'adéquation du salaire est faible** pour les métiers de l'habillement. (Absence de données pour les autres métiers).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Libellé métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre	Adéquation salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement	BAC	Fort	Forte	Faible	Faible	160
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise du textile	BAC	Faible	-	-	-	40
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise en traitement du cuir	BAC	Faible	-	-	-	190

Source : DARES - France Travail - 2023

- A la Réunion, **les agents de maîtrise en traitement du cuir** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 190 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **agents de maitrise du textile** avec 40 emplois.
- L'absence de données pour ce GFE ne nous permets pas d'analyse les métiers sauf les **agents de maitrise de l'habillement** qui représente 160 emplois.
- Le lien formation-emplois et l'intensité d'embauche sont importantes pour les agents de maitrise de l'habillement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

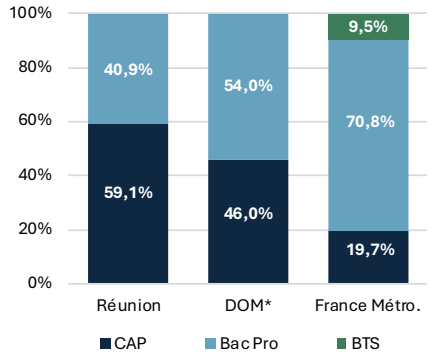

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM avec plus de CAP. Il n'y a pas de formation post-bac comparée à la métropole.

Part de l'apprentissage

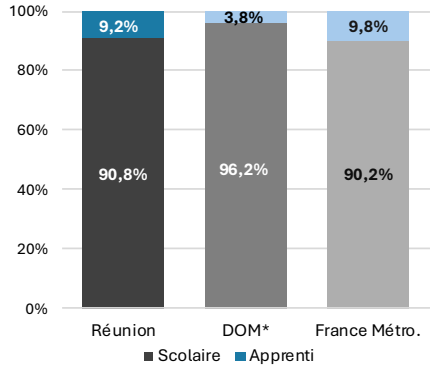

- **La part de l'apprentissage est de 9,2%** ce qui est équivalent au taux de la métropole.

Part du privé

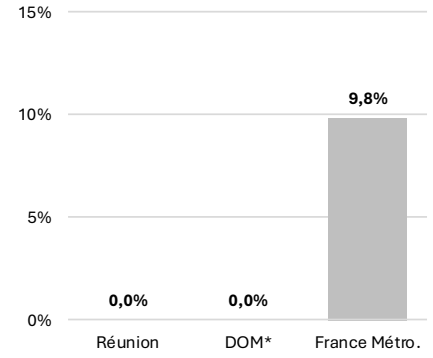

- Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

Attractivité

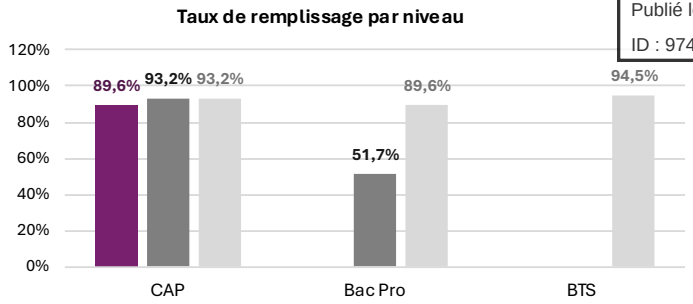

- Le taux de remplissage **par niveau** est équivalent à celui de la métropole en CAP, et non connu pour les autres niveaux.

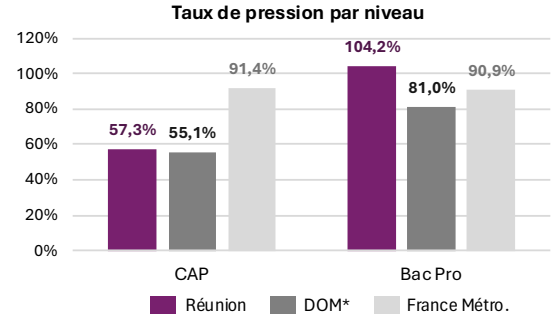

- **Le taux de pression** en CAP est moyen avec 57,3% et plutôt très fort pour les Bac pro avec 104,2%.

Débouchés

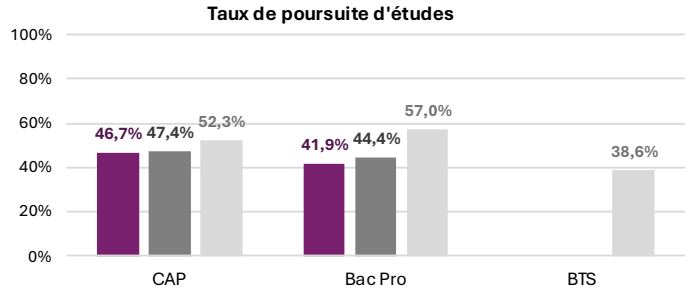

- **Les taux de poursuite d'études** sont moyens pour les Bacs pro et CAP.

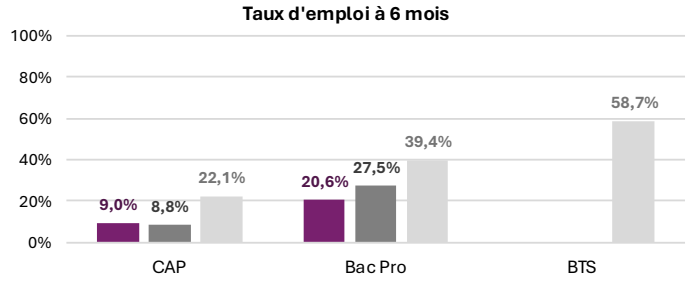

- Un **taux d'emploi faible**, notamment sur les CAP avec uniquement 9%.

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
10.Textile, habillement, cuir

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée ISNELLE AMELIN - Sainte-Marie		Effectifs 2025
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou	42
BAC PRO	Métiers de la couture et de la confection	58
	Métiers de la mode - vêtement	45

Lycée VUE BELLE - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Métiers de la mode-vêtement flou	39

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Métiers de la mode-vêtement flou	36
CS	Essayage-retouche-vente (cs3)	12

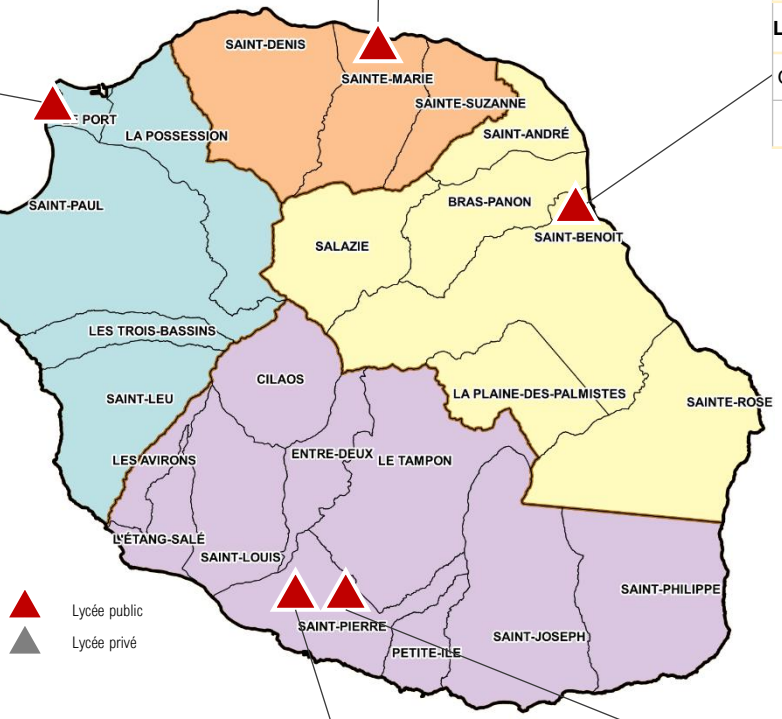

Lycée AMBROISE VOLLARD - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC + 3	Métiers d'art et du design - mode	46

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Métiers de la mode-vêtement flou	39
BAC PRO	Métiers de la couture et de la confection	12

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**168**	**3 156**	**3,7%**	**2,6%**
ARTS DE LA BRODERIE		75	0,0%	0,1%
CORDONNERIE MULTISERVICE		22	0,0%	0,0%
CORDONNIER BOTTIER		4	0,0%	0,0%
FOURRURE		11	0,0%	0,0%
MAROQUINERIE		260	0,0%	0,2%
METIERS DE LA MODE : CHAPELIER-MODISTE		58	0,0%	0,0%
METIERS DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES, OPTION A : BLANCHISSERIE		125	0,0%	0,1%
METIERS DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES, OPTION B : PRESSING		429	0,0%	0,4%
SELLERIE GENERALE		118	0,0%	0,1%
SELLIER HARNACHEUR		21	0,0%	0,0%
TAPISSIER-TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN DECOR		117	0,0%	0,1%
TAPISSIER-TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN SIEGE		70	0,0%	0,1%
VETEMENT DE PEAU		13	0,0%	0,0%
ESSAYAGE-RETOUCHE-VENTE (CS3)	12	47	0,3%	0,0%
METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	156	1 625	3,4%	1,3%
METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT TAILLEUR		161	0,0%	0,1%
niveau BAC	**115**	**11 097**	**0,4%**	**0,6%**
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : TAPISSIER D'AMEUBLEMENT		749	0,0%	0,0%
METIERS DE LA COUTURE ET DE LA CONFECTION	70	6 140	0,2%	0,3%
METIERS DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES OPTION B : PRESSING		17	0,0%	0,0%
METIERS DU CUIR 2NDE COMMUNE		338	0,0%	0,0%
METIERS DU CUIR OPTION CHAUSSURES		21	0,0%	0,0%
METIERS DU CUIR OPTION MAROQUINERIE		499	0,0%	0,0%
METIERS DU CUIR OPTION SELLERIE GARNISSAGE		118	0,0%	0,0%
TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE OPTION TECHNIQUES DE L'HABILLAGE		294	0,0%	0,0%
BRODERIE (BMA)		71	0,0%	0,0%
METIERS DE LA MODE - VETEMENT	45	2 850	0,1%	0,2%
niveau BTS		**1 471**	**0,0%**	**0,5%**
INNOVATION TEXTILE OPTION A STRUCTURES		22	0,0%	0,0%
INNOVATION TEXTILE OPTION B TRAITEMENTS		16	0,0%	0,0%
METIERS DE LA MODE-CHAUSSURE ET MAROQUINERIE		170	0,0%	0,1%
METIERS DE LA MODE-VETEMENTS		1 263	0,0%	0,5%
niveau LICENCE	**46**	**734**	**54,1%**	**6,4%**
METIERS D'ART ET DU DESIGN - MODE	46	734	54,1%	6,4%
Total général	**329**	**16 458**		

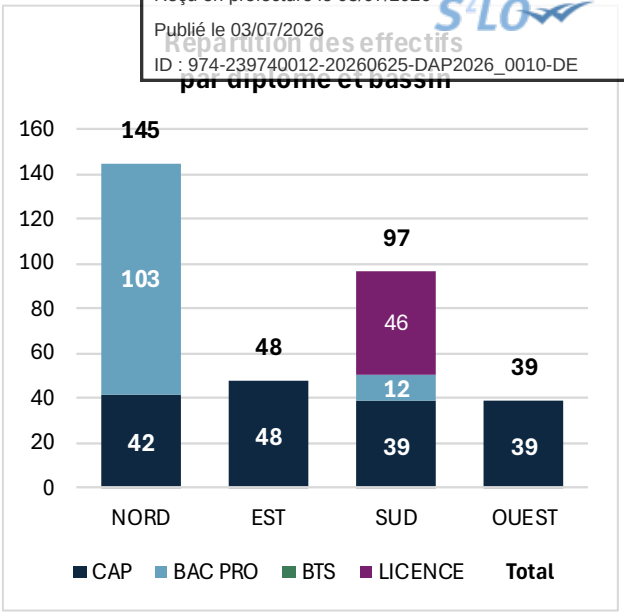

- **Renouvellement de la filière par le recyclage** : valorisation des métiers de la couture
- Les **Bacs pro métiers de la couture** et de la confection et le **BTS métier de la mode** sont à développer.

Formation à développer
Formation à réduire

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le secteur artisanal

Le secteur artisanal est à développer de façon éco-responsable. Une offre de pièces textiles locales et typiques réunionnaises (madras réunionnais, broderies…) est présente dans les boutiques de tourisme. Mettre l'accent sur le développement et la diversification de cette offre permettrait d'accroitre la production des entreprises locales de création de textile, pour produire par exemple différents accessoires de mode (sacs, portes feuilles, totes bag, paréos etc…). Quelques entreprises réunionnaises (ex : Pardon!, l'effet pei…) sont présentes et proposent des produits modernes ou techniques (Réunion Island…), mais leur nombre reste limité.

Pour structurer, développer, professionnaliser et former à ces métiers, il serait nécessaire de **créer un véritable campus régional des métiers de la mode,** dont l'objectif serait de :

- **former des jeunes aux savoirs-faires locaux tout en les modernisant,**
- **créer un pôle régional d'innovation textile et design .**

Une localisation de ce pôle de **formation à St Pierre** (en s'appuyant sur les lycées existants proposant une partie de ces formations) pourrait être envisagé.

Les formations à envisager **: Bac pro métiers de la couture et de la confection, BTS Mode-vêtement**. Actuellement le bac pro est présent uniquement au lycée I. Amelin. Depuis 2025, le lycée François de Mahy accueille une demi-section du bac pro Métiers de la couture et de la confection. Une **augmentation de la capacité d'accueil** apparait pertinente.

Nota : le bac pro métiers de la mode vêtement est remplacé par le bac pro métiers de la couture et de la confection.

Une réflexion est engagée avec le lycée Vue Belle pour l'ouverture d'une **FCIL Vêtements de sport et de plage.**

Le développement **des métiers de la maroquinerie (CAP et/ou bac pro),** peut être un levier pour dynamiser et diversifier la filière de formation, mais le tissu économique réunionnais limite les PFMP locales. La réflexion doit se faire autour d'un campus de la mode. En complémentarité, une opportunité autour de la sellerie cuir (marine, auto) pourrait permettre de densifier l'offre de formation.

Les CAP métiers de la mode vêtement flou sont présents dans les 4 bassins mais sont légèrement en surcapacité. Ils permettent par la suite de se projeter dans un bac pro, puisque 50% des CAP poursuivent leurs études.

Le secteur de la sérigraphie et de personnalisation (broderie, transfert)

Certains ateliers se concentrent sur la **personnalisation et sérigraphie sur textile**. Ces ateliers ne fabriquent pas nécessairement les textiles eux-mêmes, mais ils personnalisent des vêtements/tissu préexistants pour les clients.

Ces services sont très demandés pour les événements, les associations ou les entreprises qui souhaitent des vêtements personnalisés avec des logos, des slogans ou des motifs originaux.

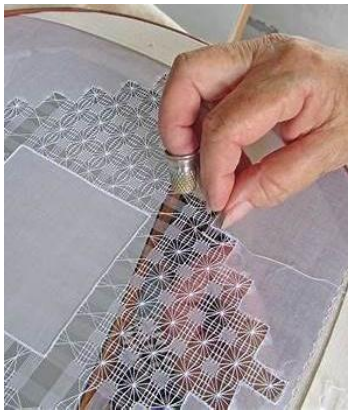

Quelques entreprises spécialisées sont présentes sur l'ile, et les formations à ces métiers sont déjà présentes dans les lycées de St Pierre. Il s'agira plutôt de les intégrer dans le **projet de campus de la mode**.

Un CAP arts de la broderie pourrait éventuellement être créé afin de perpétuer la broderie traditionnelle de Cilaos par exemple.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

11. Production et travail du bois

La filière forêt-bois regroupe des activités qui relève de l’exploitation forestière, de la transformation (industries papetières, panneaux isolants, bois énergie pour produire de la chaleur), de la fabrication (charpente, menuiserie, fabrication de parquets et lambris, de mobilier, industrie de l'emballage et palettes etc...).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **0,6%** des emplois à la Réunion sont liés à l'exploitation et au travail du bois avec près de **1 685 actifs**. La grande majorité est embauchée avec un niveau CAP.
- Uniquement **2,2% des formations** sont consacrées au secteur avec **12 formations** dispensées par **7 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **360 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est identique à la métropole. (2,4%)
- **Faible part des femmes**, tant en emploi (8,5%) qu'en formation (10,2%).

Atouts	Faiblesses
• **Valorisation des ressources** forestières et énergétiques • **Secteur dynamique** grâce aux nouveaux projets (GIROFLEE, programme régional de la forêt et du bois 2020-2030 PRFB) • Demande forte en construction bois et menuiserie	• **Faible autonomie énergique** du territoire • Métiers avec de **fortes contraintes** physiques • Capacité de production de bois faible • Réglementation stricte pour le défrichement et fragilité environnementale

Opportunités	Menaces
• Développement de la filière bois énergie - Biomasse (**Projet GIROFLEE**) • Professionnalisation des entreprises locales dans la gestion forestière, la transformation du bois, et de la production énergétique	• Difficultés financières des entreprises de travaux forestiers et investissements lourds. • Accès difficiles aux ressources forestières (dessertes forestières)

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

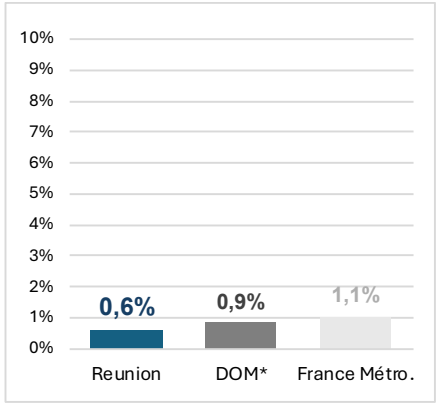

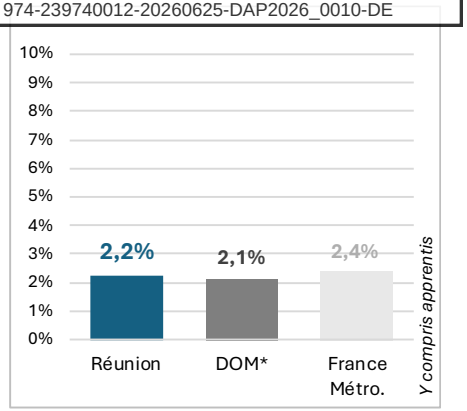

Répartition par niveau

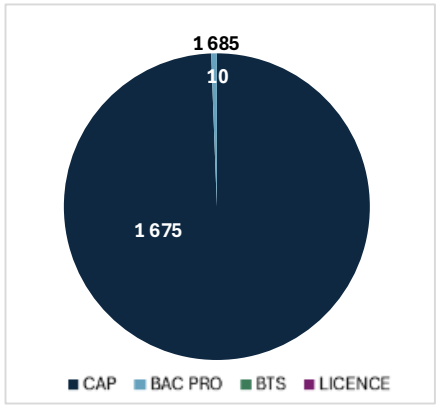

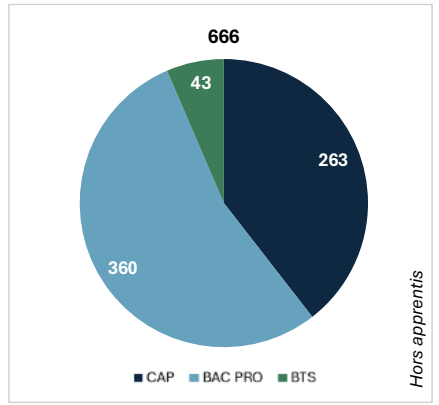

Répartition par sexe

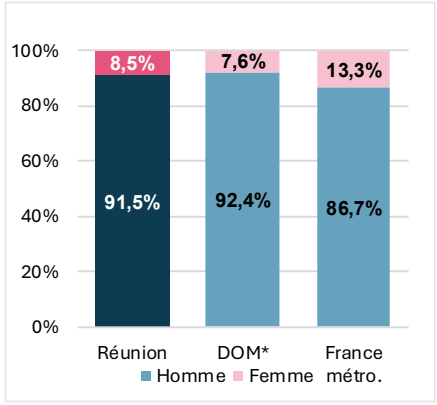

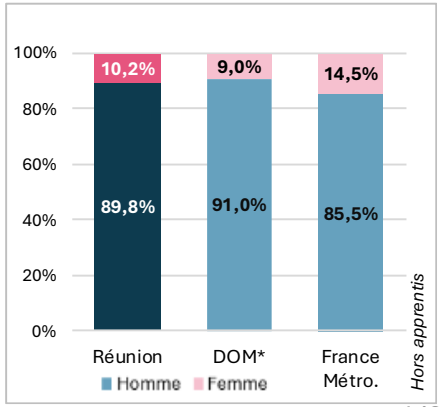

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'exploitation forestière

Le secteur du bois local est fragile avec une richesse forestière caractérisée par **uniquement 2 types d'arbres** : Le cryptoméria (cèdre du Japon) et le tamarin. Ces bois sont respectivement utilisés dans la **construction** des habitations ou la création de **palettes** et dans l'ameublement ou ébénisterie.

Seule 5% de la surface forestière de l'île est exploitable. Quelques scieries se sont développées sur l'île grâce aux exploitations locales et aux importations. La production de bois ne couvre que **2,5% des besoins**.

Quelques entreprises de travaux forestiers (ETF) sont présentes, mais ont des difficultés d'approvisionnement en bois, liées à la faiblesse de la ressource et aux conditions d'accès à celle-ci (desserte forestière). Elles se retrouvent en difficultés financières, et les embauches restent faibles.

Poids de l'importation : près de **80% du bois scié est importé**. Ces importations induisent un marché grandissant autour de la création de bois et de son traitement.

Les pellets de bois sont utilisés dans la centrale thermique de Bois-Rouge (Albomia) en substitution du charbon. Les résidus de scieries réunionnaises ne sont pas assez conséquents pour les besoins. Afin d'être d'avantage autonome, la Réunion à créer le projet GIROFLEE.

La transformation et l'utilisation du bois

La demande locale est forte pour des **extensions bois, charpente et ossature bois**, varangues et aménagements extérieurs, mais la plupart des bois exploités sont importés, d'où un **coût de revient élevé**.

Lien formation-emploi

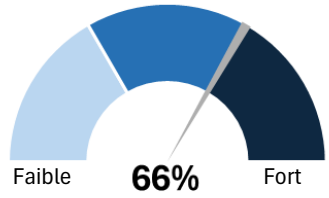

Intensité d'embauche

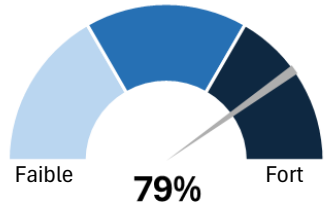

Manque de main d'oeuvre

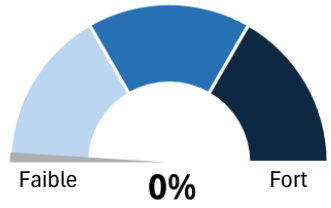

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

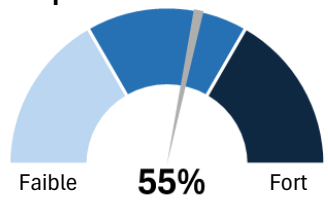

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

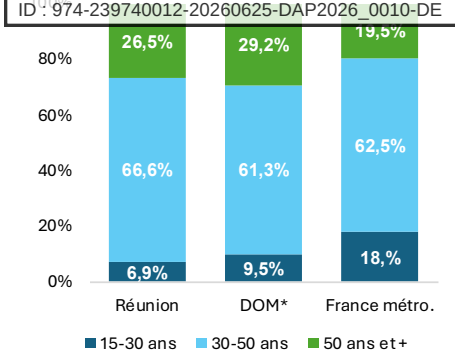

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est fort** sauf pour les ouvriers de la scierie qui ont un lien faible avec le CAP.
- **L'intensité d'embauche est forte** sauf pour les ouvriers de la scierie qui ont un taux faible.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour l'ensemble des métiers dans le travail du bois.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Pour les charpentiers, elle est forte mais pour les ouvriers de la scierie, elle est faible.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Artisans et ouvriers artisanaux	CAP	Fort	-	-	-	110
Charpentiers (métal et bois)	CAP	Moyen	Forte	Faible	Forte	560
Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois	CAP	Fort	Forte	Faible	Moyenne	50
Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP	CAP	Fort	Forte	Faible	Moyenne	790
Ouvriers et techniciens de la scierie, de l'assemblage et de la fabrication d'ouvrages en bois	BAC	Faible	Faible	Faible	Faible	370

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté du GFE travail du bois sont les **ouvriers qualifiés en menuiserie** et agencement du BTP avec près de 790 emplois sur l'île.
- L'ensemble des métiers du GFE sont accessibles via des CAP. Le **manque de main d'œuvre est faible**.
- Le lien formation-emplois et l'intensité d'embauche sont importantes sauf pour les techniciens de scierie.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Pour les charpentiers, elle est forte mais pour les ouvriers de la scierie l'adéquation est faible.

Le projet GIROFLEE (Gestion innovante des ressources forestières pour une énergie durable)

Ce projet, soutenu notamment par France 2030 vise à optimiser la valorisation des gisements sylvicoles à La Réunion pour produire davantage d'énergie renouvelable et renforcer ainsi l'autonomie énergique du territoire.

Il projette une interprofessionnalisation régionale du secteur, soit un travail des acteurs du bois de l'ensemble de la chaine (de l'exploitant à la scierie ou à la centrale de biomasse en passant par les transporteurs).

Ce projet est un vivier économique dans l'industrie du bois. Les formations autour du travail du bois déjà présentent à la Réunion doivent évoluer de façon à obtenir une synergie entre les différents métiers et acteurs.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

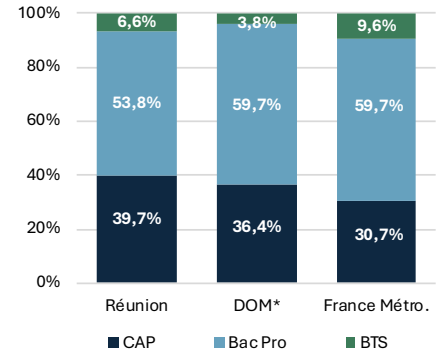

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM et de la métropole.

Part de l'apprentissage

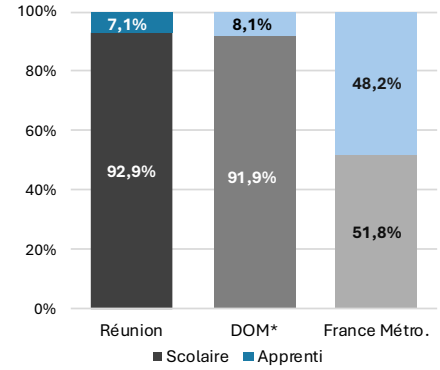

➢ **La part de l'apprentissage est de 7,1%** ce qui est faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 48,2%.

Part du privé

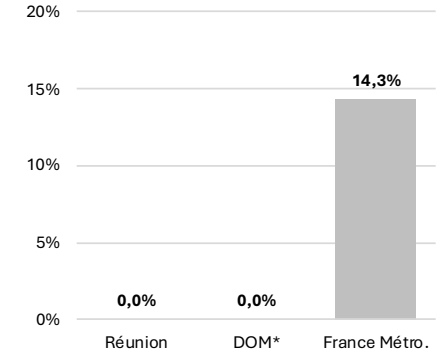

➢ Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

Attractivité

Le taux de remplissage

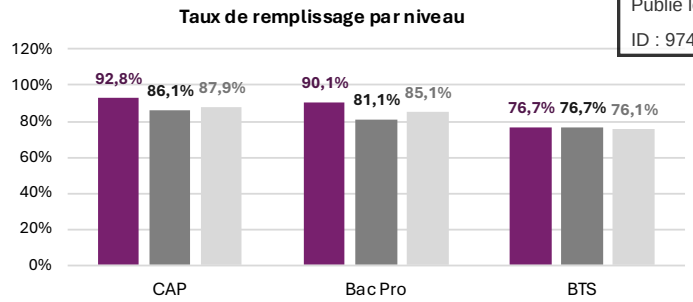

➢ Le **taux de remplissage par niveau** est équivalent à celui de la métropole. Le taux pour les BTS est faible avec 76,7%.

Le taux de pression

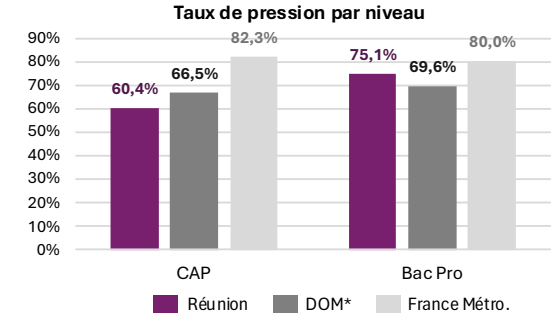

➢ **Le taux de pression** en CAP est moyen avec 60,4% et inférieur à la métropole comme pour les Bac pro avec 75,1%.

Débouchés

Le taux de poursuite d'études

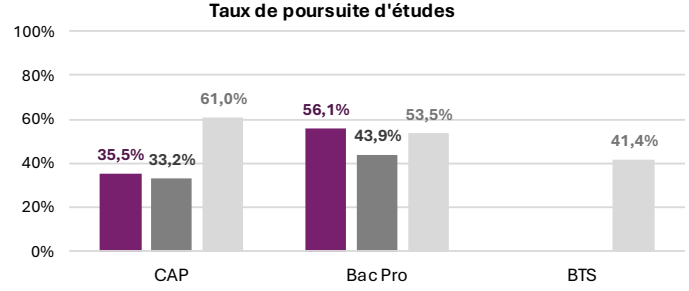

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont faibles et inférieurs aux taux de la métropole. (Absence d'information pour les BTS).

Le taux d'emploi à 6 mois

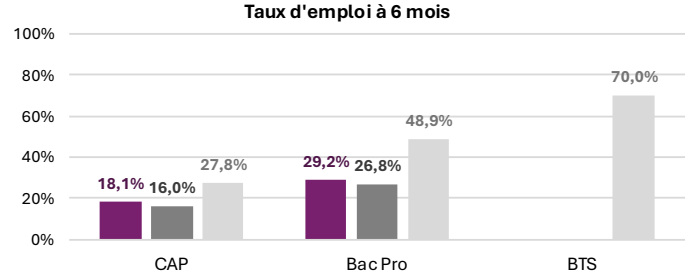

➢ Un **taux d'emploi faible**, notamment sur les niveaux CAP. (Absence d'information pour les BTS).

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
11. Production et travail du bois

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée ALBERT RAMASSAMY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Charpentier bois	20
	Menuisier fabricant	23
BAC PRO	Interventions sur le patrimoine bâti, option b charpente	22
	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement 2nde commune	22
	Technicien menuisier agenceur	25

Lycée JEAN HINGLO - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Charpentier bois	19
BAC PRO	Technicien constructeur bois	31

Lycée JEAN PERRIN - Saint-André		Effectifs 2025
CAP	Ebéniste	41
BAC PRO	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement 2nde commune	15
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	42

Lycée LES ROCHES MAIGRES - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Arts du bois option a : sculpteur ornemaniste	13
	Ebéniste	33
	Menuisier fabricant	20
	Menuisier installateur	21
BAC PRO	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement 2nde commune	14
	Technicien menuisier agenceur	18
BMA	Ebéniste	13

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Charpentier bois	21
	Menuisier fabricant	20
BAC PRO	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement 2nde commune	8
	Technicien constructeur bois	25
	Technicien menuisier agenceur	27

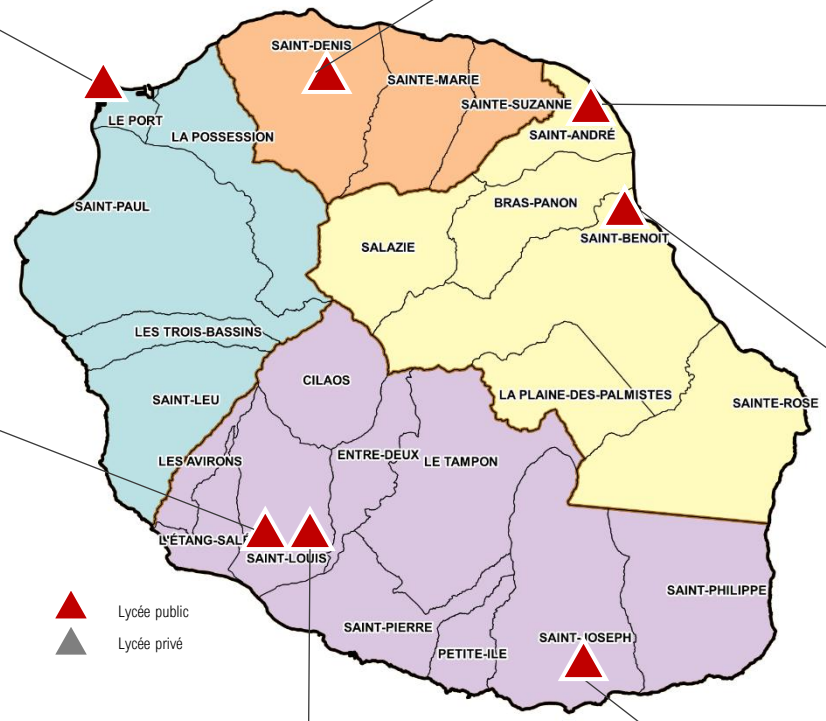

Lycée JEAN JOLY - Saint-Louis		Effectifs 2025
BAC PRO	Technicien constructeur bois	48
BTS	Développement et réalisation bois	21
	Systèmes constructifs bois et habitat	22

Lycée PAUL LANGEVIN - Saint-Joseph		Effectifs 2025
CAP	Charpentier bois	13
	Menuisier fabricant	19
BAC PRO	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement 2nde commune	10
	Technicien constructeur bois	19
	Technicien menuisier agenceur	21

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**263**	**5 907**	**5,7%**	**4,8%**
ARTS DU BOIS OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	13	147	0,3%	0,1%
ARTS DU BOIS OPTION B : TOURNEUR		28	0,0%	0,0%
ARTS DU BOIS OPTION C : MARQUETEUR		101	0,0%	0,1%
ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE OPTION GUITARE		12	0,0%	0,0%
CHARPENTIER BOIS	73	590	1,6%	0,5%
CHARPENTIER DE MARINE		13	0,0%	0,0%
EBENISTE	74	1 448	1,6%	1,2%
MENUISIER EN SIEGES		14	0,0%	0,0%
MENUISIER FABRICANT	82	2 745	1,8%	2,2%
MENUISIER INSTALLATEUR	21	647	0,5%	0,5%
TRAVAUX FORESTIERS		162	0,0%	0,1%
niveau BAC	**360**	**11 449**	**1,2%**	**0,6%**
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI, OPTION B CHARPENTE	22		0,1%	0,0%
METIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT 2NDE COMMUNE	69	3 290	0,2%	0,2%
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	123	2 064	0,4%	0,1%
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	42	743	0,1%	0,0%
TECHNICIEN DE SCIERIE		30	0,0%	0,0%
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	91	3 874	0,3%	0,2%
FORET (BAC PRO AG)		769	0,0%	0,0%
EBENISTE (BMA)	13	679	0,0%	0,0%
niveau BTS	**43**	**1 807**	**0,9%**	**0,7%**
DEVELOPPEMENT ET REALISATION BOIS	21	386	0,4%	0,1%
SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT	22	504	0,4%	0,2%
TRAITEMENT DES MATERIAUX BTS 1ERE ANNEE COMMUNE		121	0,0%	0,0%
TRAITEMENTS DES MATERIAUX OPTION B : TRAITEMENTS DE SURFACES		47	0,0%	0,0%
GESTION FORESTIERE (BTSA)		674	0,0%	0,2%
TECHNICO-COMMERCIAL SPE PRODUITS DE LA FILIERE FORET BOIS (BTSA)		66	0,0%	0,0%
LUTHERIE (DMA)		9	0,0%	0,0%
Total général	**666**	**19 163**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

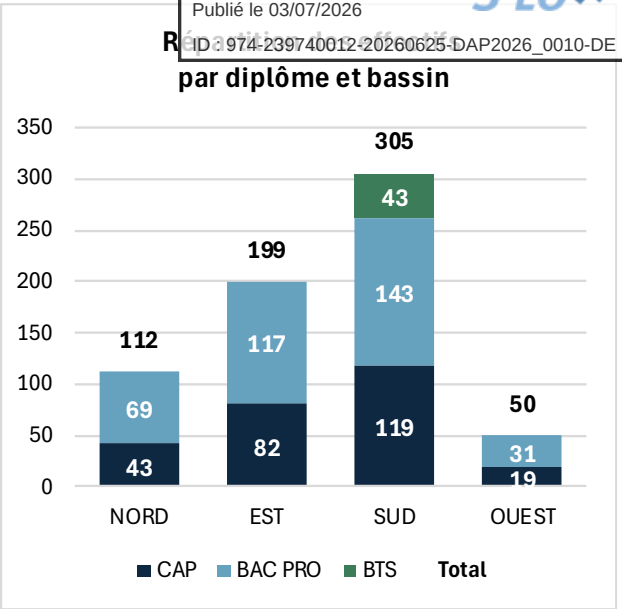

- **Développement de l'apprentissage** (niveau CAP notamment)
- **Ouverture de formations au nord et à l'ouest** de l'île

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La production bois est peu développée à l'heure actuelle, des projets de développement de la filière (GIROFLEE, CRFB) visent à organiser la filière et créer des ressources supplémentaires d'exploitation. Les gisements forestiers sont pour le moment peu importants, et les besoins en main d'œuvre sont limités.

En ce qui concerne le travail du bois, le nombre de jeunes formés sont trop importants par rapport au nombre d'emplois actuels ; des réductions de capacité sont à envisager.

Les CAP charpentier bois et menuisier fabricant sont peu demandés et peinent à être remplis. Ils sont présents dans chaque bassin (hormis CAP menuisier fabricant dans l'ouest) et le taux d'emploi par la suite est très faible. **Une réduction des capacités d'accueil (tout en maintenant à minima un des deux CAP par microrégion) est souhaitable.**

La seconde professionnelle métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement permet d'accéder à 3 bac pro : technicien de fabrication bois et matériaux associés (1 seul présent à la Réunion à St André), technicien menuisier agenceur (4 existants dont 2 dans le sud) et Etude et réalisation d'agencement (classé dans la filière du bâtiment-second œuvre).

Une surcapacité des bacs pro existe dans le sud : le lycée Langevin à St Pierre peine à recruter alors que les lycées de St Louis proposent les mêmes formations accompagnées d'une possible poursuite d'études en BTS au lycée J. Joly – ce dernier proposant les seuls BTS de l'île dans cette filière. **Un recentrage de l'offre de formation bac pro aux métiers du bois (par réduction des capacités d'accueil) est à initier dans le sud.**

A moyen terme, afin de soutenir les avancées dans le développement de l'exploitation forestière, il est possible de créer un pôle d'excellence de formation liés aux métiers du bois, tant au niveau de la production que du travail du bois. Un des deux lycées de St Louis paraît indiqué pour servir de support. **Le bac pro forêt et le BTS gestion forestière** pourraient alors être créés en soutien de cette activité.

La transformation du bac pro ébénisterie en BNMA (Brevet National des Métiers d'Art) ébénisterie au lycée roches Maigres est à programmer pour la rentrée 2027.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

PRODUCTION

12. Techniques graphiques, impression

La branche regroupe trois activités : la prépresse ; l'imprimerie dite « de labeur » (qui se différencie du secteur de la presse quotidienne) ; la finition, le façonnage, et la reliure.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **Seul 0,1%** des emplois à la Réunion est lié au secteur des **techniques graphiques et de l'impression**, avec **226 actifs recensés**. La grande majorité est embauchée avec un niveau **bac pro**.
- Uniquement **0,5% des formations** sont consacrées au domaine avec **5 formations** dispensées par **2 établissements** au **sud** de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **109 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est égal à la métropole.
- Une **plus forte féminisation** du domaine qu'en métropole, grâce à la répartition presque équitable dans les formations. Cependant, cet équilibre est **peu représenté dans la répartition des emplois** : 48,5% de femmes formées contre 27,9% en emploi.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

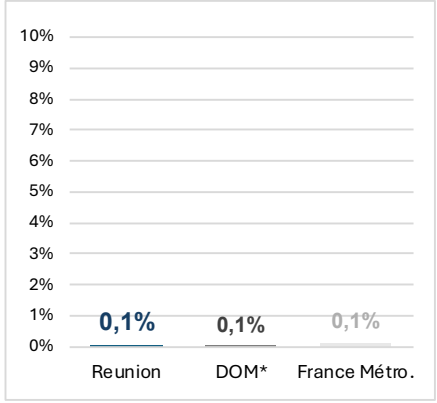

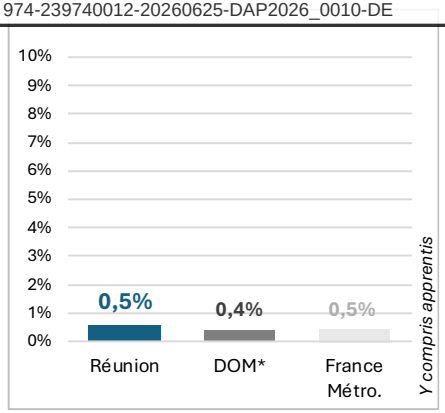

Répartition par niveau

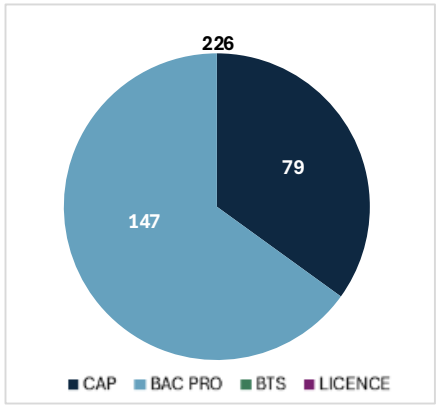

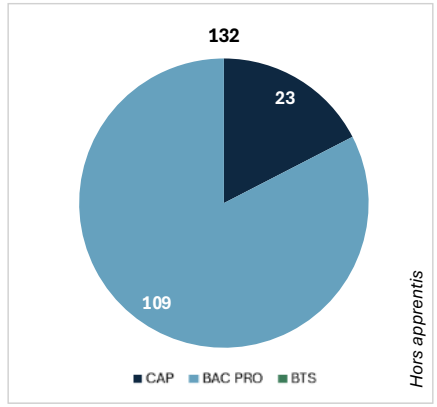

Répartition par sexe

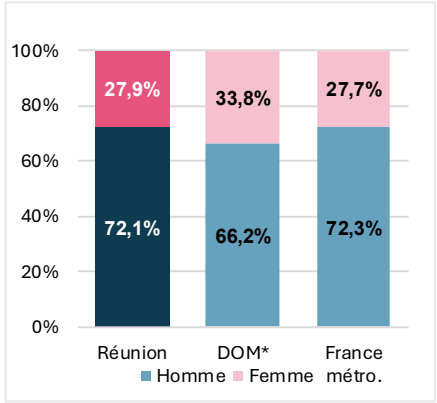

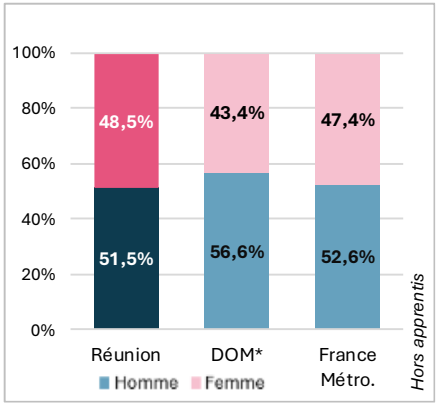

Atouts	Faiblesses
• Besoins locaux en impression pour les collectivités, tourisme, évènementiel • Réseau d'imprimeurs répartis sur l'ile	• **Peu d'embauche** sur le territoire avec 0,1% des emplois • Coûts d'investissements du matériel élevé

Opportunités	Menaces
• Développer le secteur par l'impression textile notamment	• Concurrence des sites internet en ligne par rapport aux boutiques physiques

Source : INSEE

12. Techniques graphiques, impression

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les techniques graphiques et impression à la Réunion ne représentent que **0,1% des emplois.** Peu de formations sont disponibles sur l'île, mais présentes à Saint-Pierre.

Le secteur de l'impression à la Réunion est réparti sur **deux pôles principaux : Saint Denis et Saint Pierre.** Hormis quelques PME (ICP roto au Port), la plupart des entreprises restent de petite taille, et les besoins en main d'œuvre sont très faibles.

Les besoins en impression, bien qu'en diminution pour la partie de la presse quotidienne papier et des catalogues publicitaires (remplacés par le numérique), reste encore **soutenue par le marché de l'édition, de l'événementiel et du tourisme,** et de la diversification des produits (**sérigraphie, objets publicitaires**...).

Libellé métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie	BAC	Faible	Faible	Faible	Faible	270
Ouvriers en conduite d'équipement de fabrication de pâte à papier, de papier et de carton et de panneaux de bois	BAC	Faible	-	-	-	60

- Deux types d'emplois sont présents dans le GFE techniques graphiques et impression. A la Réunion, les **agents de maîtrise de l'imprimerie** sont les plus représentés avec près de 270 emplois sur l'île.
- L'ensemble des indicateurs est faible.

Lien formation-emploi

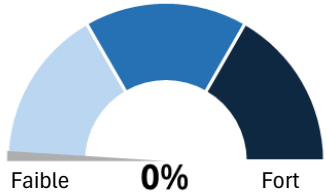

Intensité d'embauche

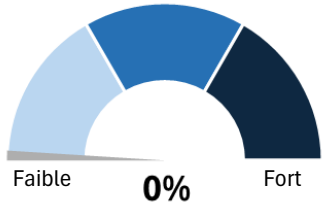

Manque de main d'oeuvre

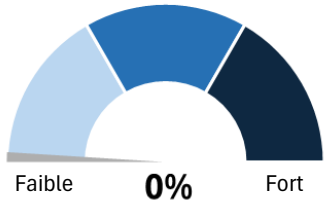

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

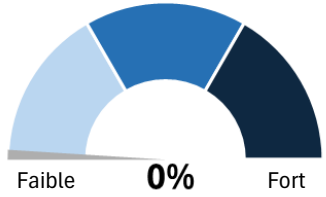

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

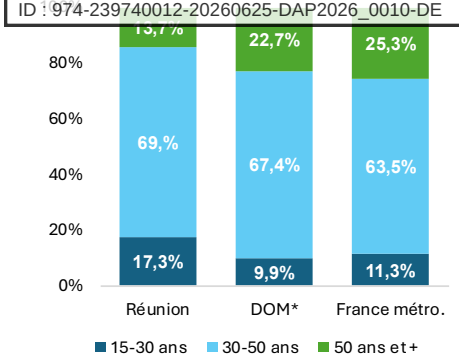

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- Deux métiers dépendent de ce GFE : techniques graphiques et impression.
- **L'ensemble des indicateurs est faible** pour les ouvriers, techniciens de maitrise de l'imprimerie.
- Concernant le métier d'ouvrier en conduite d'équipement de fabrication, le bac pro est faiblement relié au métier. Les données d'autres indicateurs ne sont pas connues.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

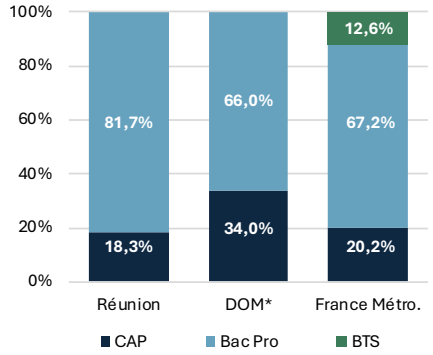

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle de la métropole sauf pour les BTS. Il n'y a pas de formation post-bac comparée à la métropole.

Part de l'apprentissage

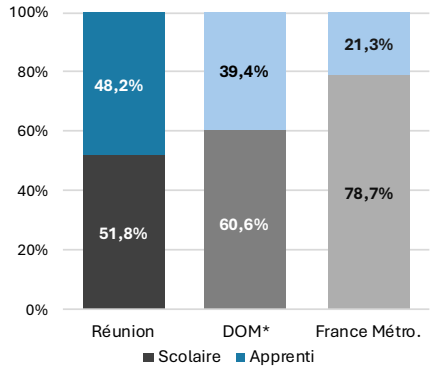

- **La part de l'apprentissage est de 48,2%** ce qui est largement supérieure à la métropole.

Part du privé

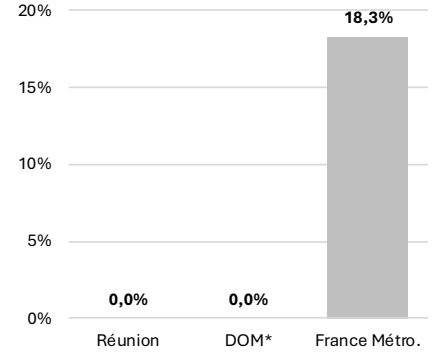

- Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

Attractivité

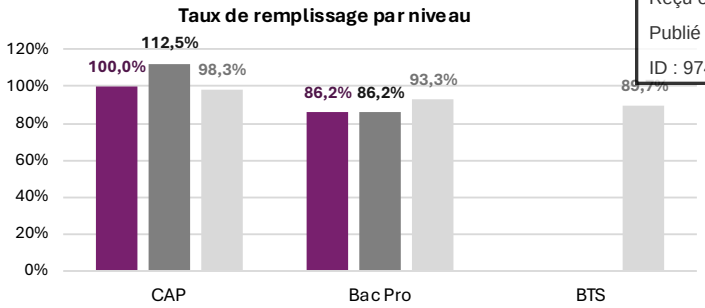

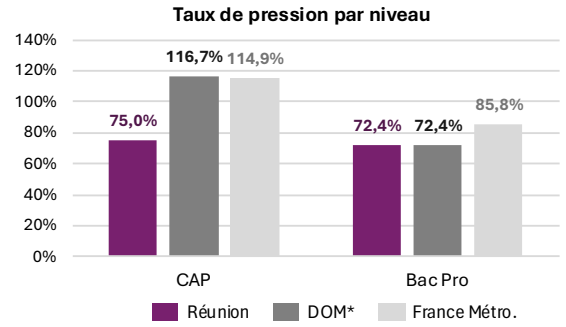

- **Le taux de pression** en CAP est moyen avec 75% voir faible au vu des autres territoires.

Débouchés

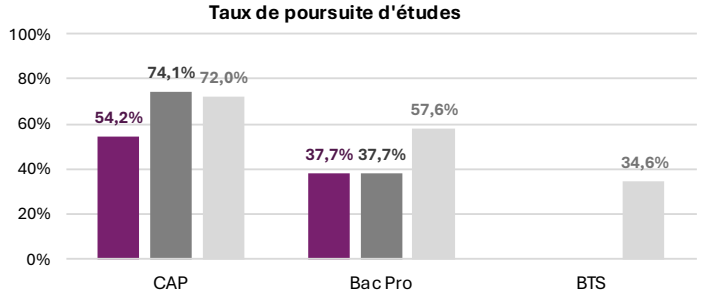

- **Les taux de poursuite d'études** sont moyens pour les CAP (inférieur aux DOM et à la métropole). Les Bacs pro ont 19,9 pts de retard sur la métropole.

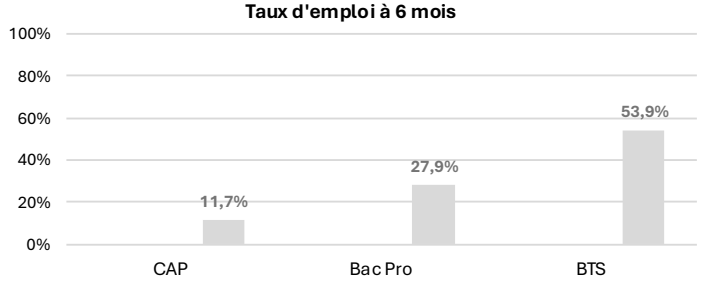

- Absence de données pour la Réunion et les DOM.

*hors Mayotte

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS

12. Techniques graphiques, impression

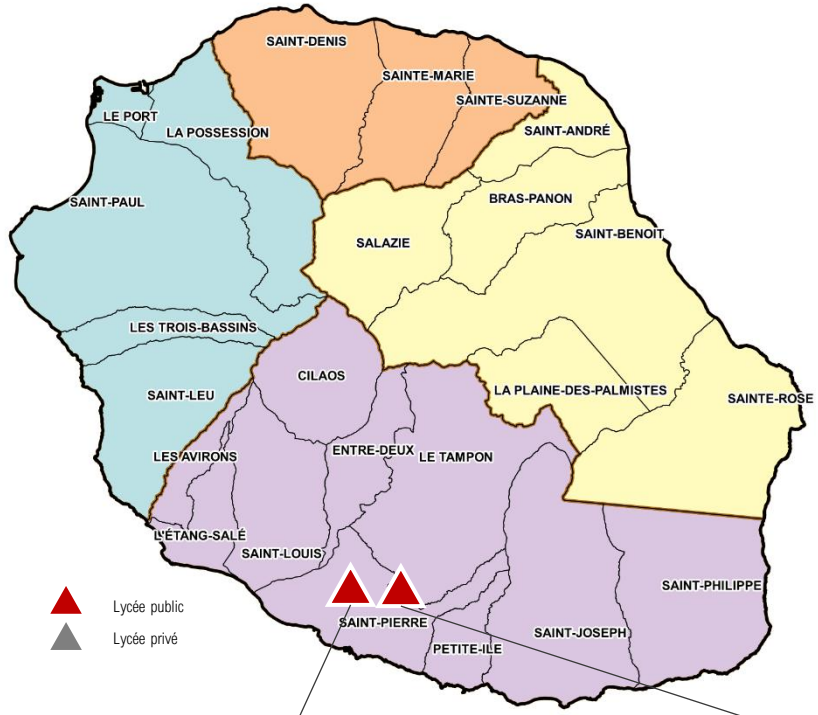

Lycée BOIS D'OLIVE - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Signalétique et décors graphiques	23
BMA	Arts graphiques option a : signalétique	14

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers des industries graphiques et de la communication 2nde commune	34
	Réalisation de produits imprimes et pluri média opt. b productions imprimées	39
	Réalisation de produits imprimes et pluri média opt. a productions graphiques	22

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**23**	**1 187**	**0,5%**	**1,0%**
METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE		76	0,0%	0,1%
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE(CAP)		171	0,0%	0,1%
SIGNALETIQUE ET DECORS GRAPHIQUES	23	940	0,5%	0,8%
niveau BAC	**109**	**3 888**	**0,4%**	**0,2%**
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE		343	0,0%	0,0%
FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES, ROUTAGE		83	0,0%	0,0%
METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION 2NDE COMMUNE	34	993	0,1%	0,1%
REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURIMEDIA OPT. A PRODUCTIONS GRAPHIQUES	22	1 203	0,1%	0,1%
REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURIMEDIA OPT. B PRODUCTIONS IMPRIMEES	39	640	0,1%	0,0%
ARTS DE LA RELIURE ET DE LA DORURE (BMA)		43	0,0%	0,0%
ARTS GRAPHIQUES OPTION A : SIGNALETIQUE (BMA)	14	384	0,0%	0,0%
ARTS GRAPHIQUES OPTION B : DECOR PEINT (BMA)		199	0,0%	0,0%
niveau BTS		**680**	**0,0%**	**0,2%**
ETUDES DE REAL. D'UN PROJET DE COM., OPT. A : ETUDES DE REAL. DE PRODUITS PLURIMEDIA		187	0,0%	0,1%
ETUDES DE REAL. D'UN PROJET DE COM., OPT. B : ETUDES DE REAL. DE PRODUITS IMPRIMES		94	0,0%	0,0%
ETUDES DE REALISATION D'UN PROJET DE COMMUNICATION BTS 1ERE ANNEE COMMUNE		399	0,0%	0,1%
niveau LICENCE		**147**	**0,0%**	**1,3%**
METIERS D'ART ET DU DESIGN - LIVRE		147	0,0%	1,3%
Total général	**132**	**5 902**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

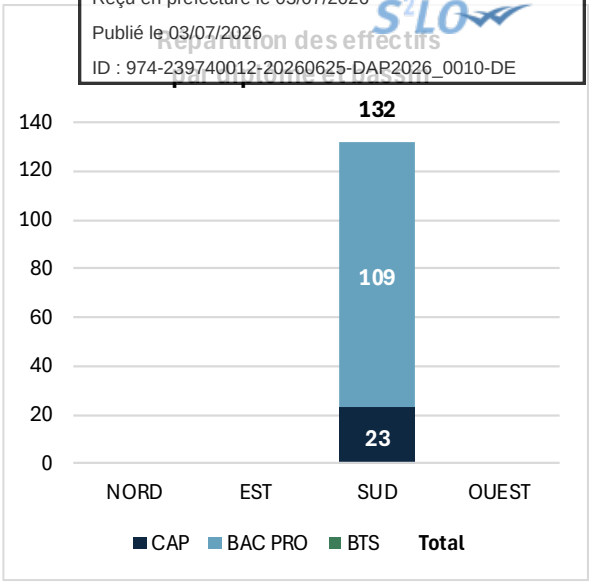

- Formations présentes **uniquement au sud** de l'île : déséquilibre territorial de l'offre de formation
- **Développement de formations post-bac** et ouverture de formations au nord de l'île

Le domaine des techniques graphiques et de l'impression sont très dépendantes du domaine de la communication et des médias.

Les formations existantes sont dans deux lycées à St Pierre. Celles de Bois d'Olive (Cap signalétique et BMA arts graphiques) peinent à recruter.

Le regroupement de ces formations dans un même lycée permettrait d'engager une dynamique autour d'un **projet de création d'un pôle artistique en rapport avec les métiers de la communication visuelle et de la mode,** qui permettrait une mise en application des graphismes développés en formation (impression sérigraphie notamment).

Le **lycée De Mahy** à St Pierre pourrait faire l'objet de ce projet car il possède déjà des formations en mode et en techniques graphiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

SERVICES

13. Transport, logistique

Les métiers de la logistique et du transport se répartissent en cinq branches dont le transport terrestre, la logistique, les activités de poste et de courrier, le transport aérien et le transport maritime.

Les chiffres clés de la filière

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **5,2%** des emplois à la Réunion sont liés au secteur du **transport et de la logistique** avec près de **14 103 actifs**. La grande majorité est embauchée avec un niveau CAP.
- **3,2% des formations** sont consacrées au secteur avec **5 types de formations** dispensées par **7 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **349 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est supérieure à la métropole. (2,1% en métropole)
- Une **féminisation** du domaine plus importante à la Réunion qu'en métropole pour les **formations (24,2% contre 13,7%)**. Cependant, cet équilibre est peu représenté dans la répartition des emplois : seulement 14,8% de femmes en emploi à la Réunion.

Atouts	Faiblesses
• Des infrastructures qui nécessitent de la main d'œuvre qualifiée • Un besoin en main d'œuvre fort et constant lié à l'insularité	• Métiers en tension : chauffeur citerne, déclarant en douane, métiers de la logistique en général • Manque de **promotion** autour des métiers et des carrières possibles • Difficultés de recrutement observées sur les métiers techniques nécessitant des connaissances de l'environnement portuaire et logistique

Opportunités	Menaces
• La région Réunion a signé, fin août 2025, la « feuille de route » du projet de **TER reliant Saint-Benoît et Saint-Joseph par l'ouest**. Cette ligne de 140 kilomètres, qui ne serait pas mise en service avant 2035, devrait aider à réduire les embouteillages.	

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

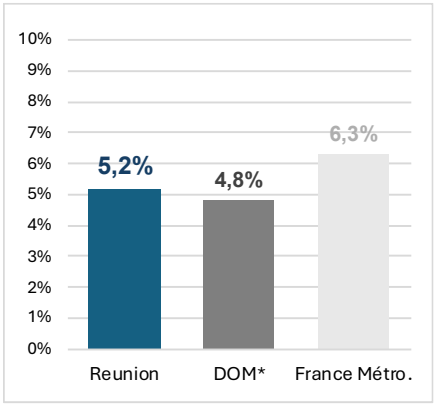

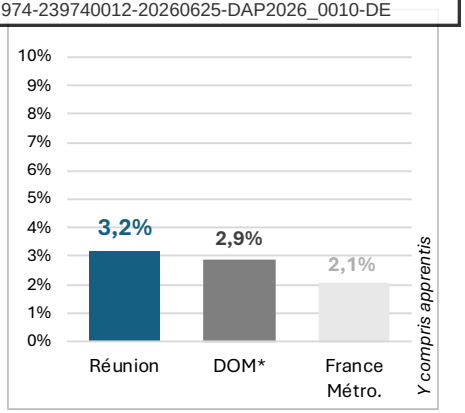

Répartition par niveau

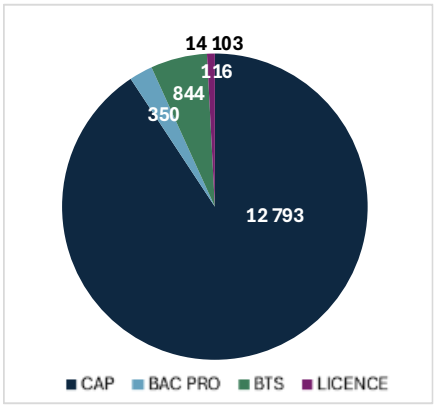

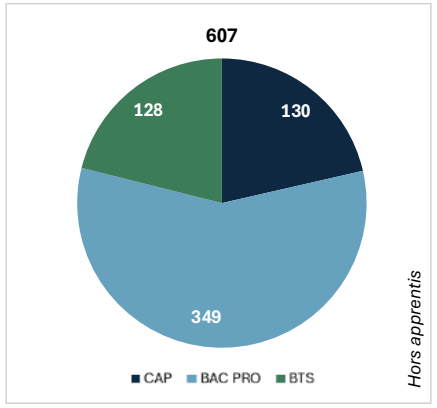

Répartition par sexe

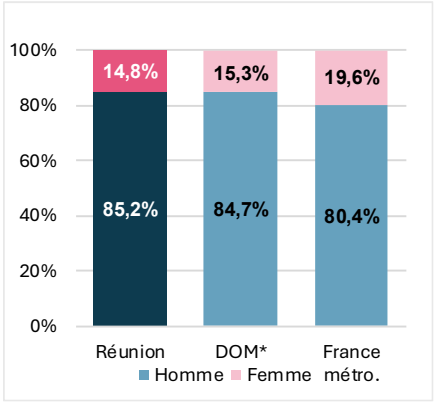

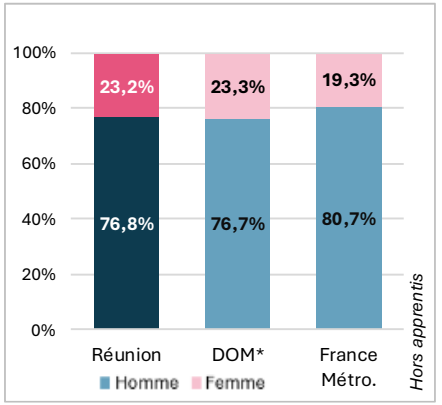

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'île peut capitaliser sur plusieurs infrastructures clés qui lui permettent de faciliter le transport de marchandises et de personnes, intra-Réunion ou externe. Les infrastructures de La Réunion permettent par ailleurs de positionner La Réunion dans une situation qui est comparable à celle des autres régions françaises en matière d'infrastructures, à l'exception des transports en commun :

- **Transport aérien** : l'aéroport Roland Garros augmente sa croissance avec un objectif de 3 millions de passagers à horizon 2030 et des projets d'investissements sont en cours (extension salle d'embarquement, projet Run&Fly, aérogare fret). Par ailleurs, une redynamisation de la d'activité économique aéroportuaire (Pierre Lagourgue) est actuellement en cours. Au sud, l'aéroport de Pierrefonds reste en difficultés financières.
- **Le Grand Port Maritime « Port Réunion »**, 4ème port français, et 1er port Ultra marin, au cœur du carrefour des routes maritimes reliant plusieurs continents (Asie, Afrique, Europe, Amérique du sud). Avec des ambitions de devenir un port « rayonnant » - hub de transbordement de l'Océan Indien pour CMA CGM, le port affiche déjà une évolution de 13% du trafic global en 2024 par rapport à 2023.
- **Le transport routier :** Grâce à La Nouvelle Route du Littoral (NRL), dont la deuxième section est prévue, et la Route des Tamarins, la jonction entre le nord et le sud de l'île se trouve facilitée. Elle constitue désormais une artère de la mobilité économique et sociale de La Réunion et a permis de créer le port sec de Pierrefonds à Saint –Pierre permettant de délocaliser une partie de l'activité portuaire du Port.
- **Le transport en commun :** Le réseau de bus interurbains, Car Jaune, transporte plus de 5 millions de passagers par an et a été renforcé par l'achat de nouveaux véhicules . Les projets de TCSP (transport collectif en site propre) échelle intercommunale vont contribuer à améliorer les mobilités : RunRail, téléphérique urbain CINOR (Payenke), projet de la CIREST.
- **La logistique** est dominée par l'importation : les grandes enseignes et centrales d'achat métropolitaines approvisionnent l'île. Il y a plusieurs zones logistiques autour du Port et de l'aéroport, avec entrepôts, plateformes de distribution et sociétés de transit.

Source : SRDEII

Lien formation-emploi

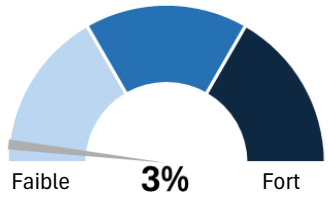

Intensité d'embauche

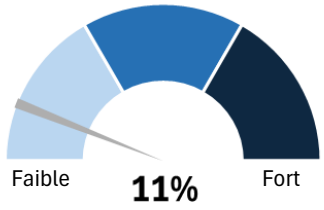

Manque de main d'oeuvre

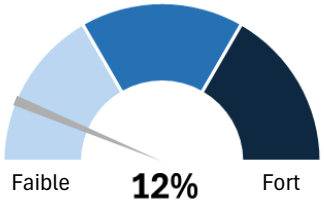

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

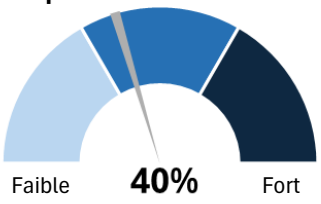

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

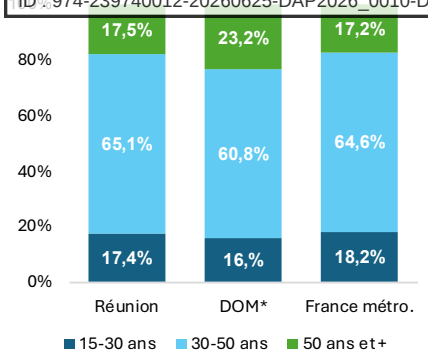

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est faible** sauf pour les personnels techniques navigants de l'aviation.
- **L'intensité d'embauche est faible** sauf pour les déménageurs qui ont un taux assez fort.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour l'ensemble des métiers hormis les facteurs et les agents de maîtrise de la logistique.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Il est moyen avec un taux à 40%.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Conducteurs d'engins légers de déplacement de charges, cariste	CAP	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne	590
Conducteurs de transport en commun sur route	CAP	Faible	Faible	Faible	Moyenne	1700
Conducteurs de véhicules légers	CAP	Faible	Faible	Faible	Faible	1290
Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents)	CAP	Faible	Faible	Faible	Moyenne	1890
Conducteurs routiers	CAP	Faible	Faible	Faible	Forte	2520
Conducteurs sur rails et d'engins de traction	CAP	Moyen	-	-	-	100
Facteurs et distributeurs de documents (non cadres)	CAP	Faible	Faible	Forte	Faible	930
Magasiniers et préparateurs de commande qualifiés	CAP	Faible	Faible	Faible	Faible	1680
Magasiniers et préparateurs de commandes peu qualifiés	CAP	Faible	Faible	Faible	Faible	1920
Manutentionnaires et déménageurs peu qualifiés	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	740
Manutentionnaires et déménageurs qualifiés	CAP	Faible	Forte	Faible	Forte	300
Ouvriers du conditionnement, du tri et de l'emballage	CAP	Faible	Moyenne	Faible	Faible	570
Agents d'exploitation du transport	BAC	Faible	-	-	-	310
Employés administratifs et commerciaux des transports	BAC	Moyen	Moyenne	Faible	Moyenne	270
Personnels techniques navigants de l'aviation	BAC	Fort	-	-	-	150
Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres)	BAC	Faible	Faible	Moyenne	Forte	770
Techniciens d'exploitation et d'administration des transports	BAC	Faible	-	-	-	480
Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation	BAC+2	Faible	Faible	Forte	Moyenne	530
Cadres de la logistique	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Faible	Forte	260

Source : DARES - France Travail - 2023

- A la Réunion, les **conducteurs routiers** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 2520 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **conducteurs sur rails et d'engins de traction** avec 100 emplois.
- Les liens formation-emplois, l'intensité d'embauche et le manque de main d'œuvre sont **majoritairement faibles**. Uniquement le personnels techniques navigants de l'aviation a un lien fort entre la formation et l'emplois. Les **manutentionnaires déménageurs** ont un fort taux d'embauche. Le **manque de main d'œuvre** est important pour les **facteurs** et les **techniciens de la logistique**.
- Les adéquations salariales dépendent du métier exercé. Elle est faible pour des métiers comme magasiniers mais **forte pour les conducteurs routiers**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

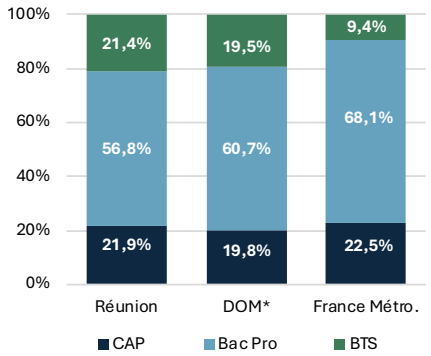

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. La part des BTS est 2 fois supérieure à la métropole.

Part de l'apprentissage

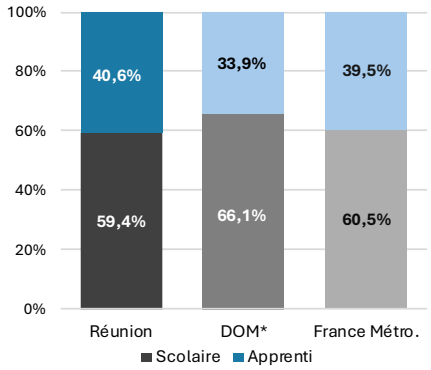

➢ **La part de l'apprentissage est de 40,6%** ce qui est équivalent à la métropole qui atteint les 39,5%.

Part du privé

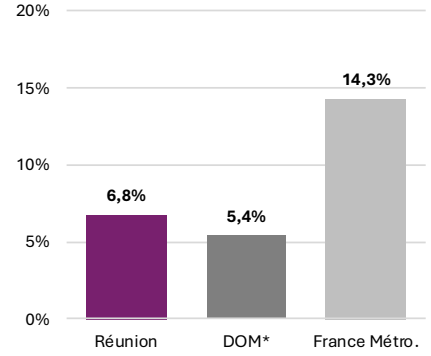

➢ Le **privé est moins bien présent** à la Réunion qu'en métropole avec uniquement 1 établissement.

*hors Mayotte

Attractivité

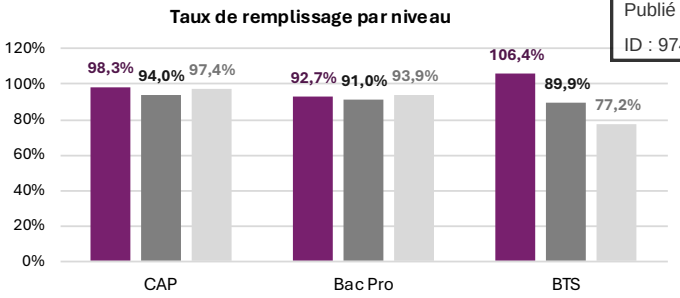

➢ Le taux de remplissage **par niveau** est équivalent à celui de la métropole en CAP et Bac pro. Les BTS ont un taux plus important.

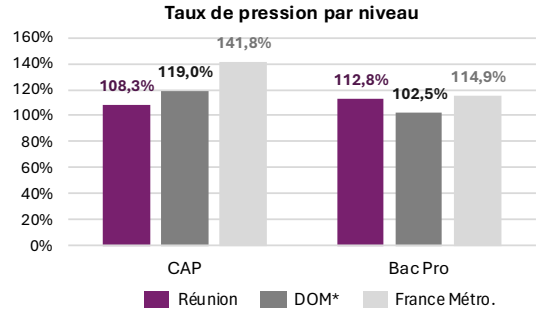

➢ **Les taux de pression sont importants** mais restent inférieurs à ceux de la métropole.

Débouchés

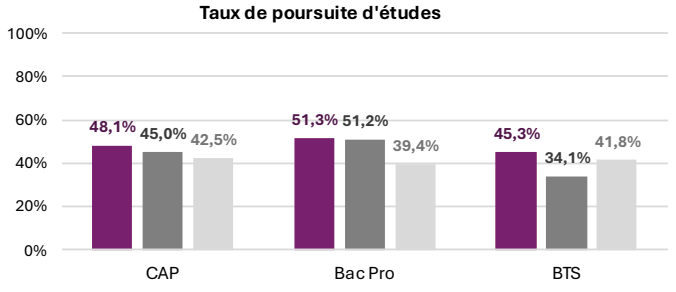

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont moyens l'ensemble des niveaux. Ils sont légèrement supérieurs à ceux de la métropole.

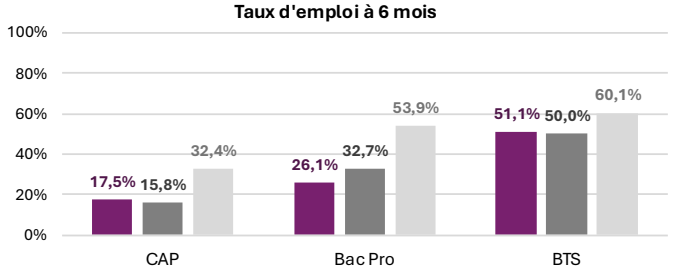

➢ **Les taux d'emploi sont faibles**, notamment sur les niveaux CAP et Bac pro. Les BTS quant à eux ont un taux à 51,1%.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
13.Transport, logistique

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée GEORGES BRASSENS - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Opérateur/opératrice logistique	48

Lycée MOULIN JOLI - La Possession		Effectifs 2025
CAP	Opérateur/opératrice logistique	48
BAC PRO	Logistique	77
	Organisation de transport de marchandises	39
CS	Accueil dans les transports (cs4)	15
BTS	Gestion des transports et logistique associée	54

Lycée ISNELLE AMELIN - Sainte-Marie		Effectifs 2025
BAC PRO	Logistique	30
	Organisation de transport de marchandises	29
BTS	Gestion des transports et logistique associée	35

Lycée JEAN PERRIN - Saint-André		Effectifs 2025
CAP	Opérateur/opératrice logistique	21
BAC PRO	Logistique	60
	Organisation de transport de marchandises	30

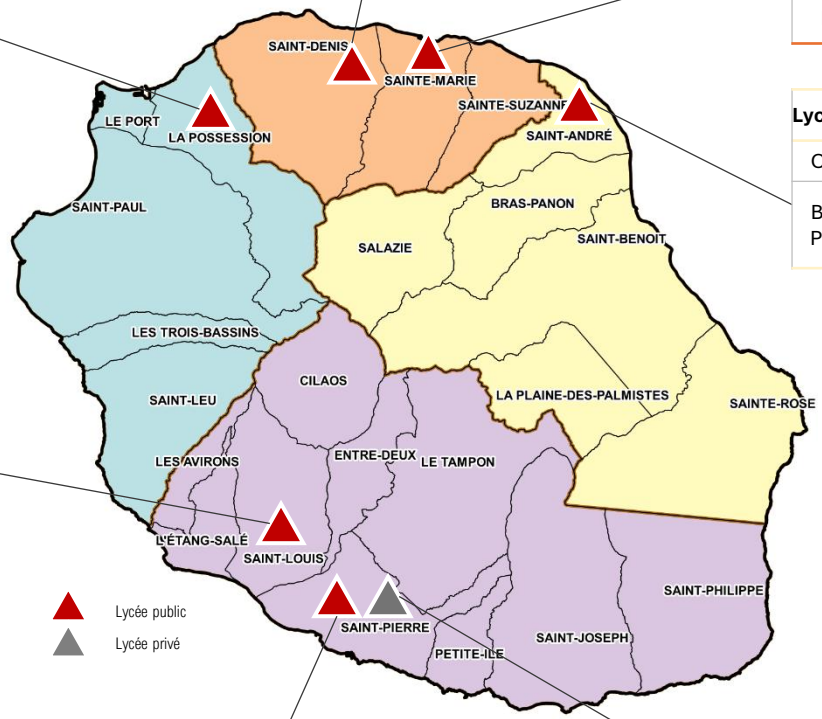

Lycée VICTOR SCHOELCHER - Saint-Louis		Effectifs 2025
BAC PRO	Logistique	48
	Organisation de transport de marchandises	21

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Opérateur/opératrice logistique	13

Lycée privé SAINT-CHARLES - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BTS	Gestion des transports et logistique associée	39

Nota : les bacs pro logistique et organisation et transport de marchandises sont accessibles à partir de la 2nde Métiers de la gestion administrative, classée en filière Numérique, supports aux entreprises.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**130**	**4 297**	**2,8%**	**3,5%**
"CONDUCTEUR ROUTIER ""MARCHANDISES"""		485	0,0%	0,4%
CONDUCTEUR AGENT D'ACCUEIL EN AUTOBUS ET AUTOCAR		157	0,0%	0,1%
CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES		263	0,0%	0,2%
DEMENAGEUR SUR VEHICULE UTILITAIRE LEGER		23	0,0%	0,0%
OPERATEUR/OPERATRICE DE SERVICE-RELATION CLIENT ET LIVRAISON		76	0,0%	0,1%
OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	130	2 797	2,8%	2,3%
CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES OPTION LIVRAISONS DE PROXIMITE		326	0,0%	0,3%
CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES OPTION LIVRAISONS LONGUE DISTANCE		170	0,0%	0,1%
niveau BAC	**349**	**12 762**	**1,1%**	**0,7%**
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES		3 101	0,0%	0,2%
CONDUITE ET GESTION DES ENT. MARITIMES - COMMERCE/PLAISANCE PRO. OPT. VOILE		127	0,0%	0,0%
CONDUITE ET GESTION DES ENT. MARITIMES - COMMERCE/PLAISANCE PRO. OPT. YACHT		176	0,0%	0,0%
LOGISTIQUE	215	4 950	0,7%	0,3%
ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	119	2 599	0,4%	0,1%
TRANSPORT FLUVIAL		62	0,0%	0,0%
ACCUEIL DANS LES TRANSPORTS (CS4)	15	67	0,0%	0,0%
CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES		1 680	0,0%	0,1%
niveau BTS	**128**	**1 881**	**2,5%**	**0,7%**
GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE	128	1 881	2,5%	0,7%
Total général	**607**	**18 940**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

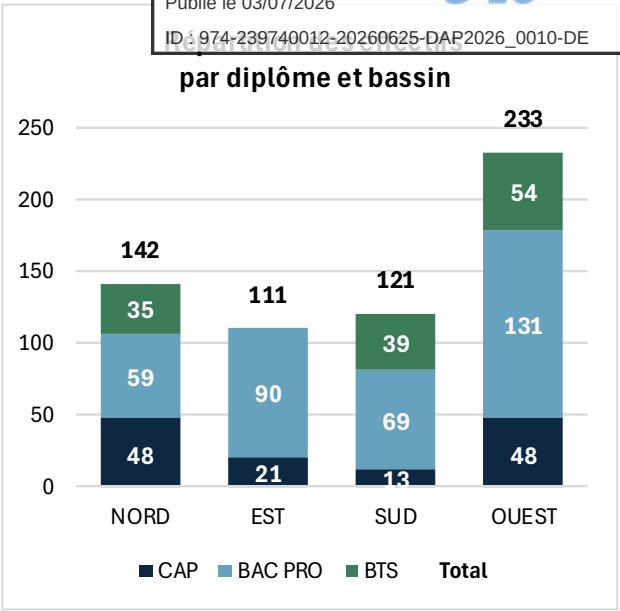

- Des besoins communs autour d'un socle de compétences transverses intégrant le volet **sécurité**
- Offre de formation à compléter avec des modules spécifiques liés à la transformation de certains métiers : **digitalisation et automatisation**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Transport maritime

Près de 95% du volume des échanges commerciaux se font par voix fluviale. Plus de 3 000 emplois liés au secteur maritime sont présents au Grand Port Maritime recouvrant la manutention, la maintenance navale, la pêche et la logistique portuaire. Cependant, il n'existe pas de formation spécifique à l'activité de manutention portuaire, le parcours d'embauche pour les dockers n'est pas directement lié à une formation. En ce qui concerne la maintenance navale, le nouveau lycée du Port proposera des formations adaptées.

Transport terrestre

Le transport terrestre est important afin de desservir l'ensemble de l'île depuis le port et l'aéroport. La **création d'un Bac pro conducteur transport routier marchandises** et **un CAP conducteur livreur de marchandises** pourraient renforcer la qualification des agents.

Logistique

En revanche, de façon plus globale pour l'ensemble de la filière, chaque lycée pourrait également avoir une coloration dans un domaine :
- Le lycée **Moulin Joly** dans le domaine **maritime** au vu de sa proximité géographique avec le port,
- Le lycée **Isnelle Amelin** dans le domaine **aérien** au vu de sa proximité géographique avec l'aéroport,
- Le lycée **Schoelcher** dans le domaine **terrestre**.

Intérêt d'un **pôle logistique au lycée Gérard Ethève (ex Stella)**, au regard du plateau technique et des capacités foncières disponibles, mais nécessité que d'un seul pôle logistique dans le sud.

Transport aérien

En dehors de la construction et de la maintenance aéronautique (cette dernière dispensée au lycée Stella), les autres métiers du transport aérien (exploitation, sureté/sécurité, logistique, personnel navigant) sont issus de formations professionnelles d'autres filières, mais nécessitent des certificats réglementaires pour accéder à ces métiers (notamment sécurité).

Le projet Aéro Tech OI, vise à structurer la filière aéronautique régionale pour en faire le premier hub régional de la maintenance aéronautique. La création d'environ 1 000 emplois directs seraient concernés par la progression du trafic aérien dans la zone océan indien. Ce projet de campus vient en concurrence avec celui de Maurice (MAI), encore à l'état de projet. Il est donc nécessaire de se positionner rapidement sur **le développement d'un pôle de formation aux différents métiers de l'aéronautique permettant l'accès au métiers suivants :**

- Métiers de la maintenance aéronautique (par transfert des formations du lycée Stella)
- Exploitation et services aéroportuaires
- Services de transporteurs aériens
- Personnel navigant (PNT, PNC).

Le positionnement de ce campus des métiers et des qualifications (CMQ) doit être proche de l'aéroport (et des entreprises en lien). Le lycée I. Amelin à Sainte Marie, proposant déjà une filière logistique du transport pourrait être le support à ces formations.

Par ailleurs, les exploitants locaux de drones souhaitent construire un écosystème drones complet sur le territoire. Dans ce but, **une formation complémentaire autour des drones (FCIL télépilote de drones et/ou maintenance des drones)** pourrait être une solution innovante pour attirer les jeunes dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

14. Numérique, supports aux entreprises

Les métiers du numérique regroupe les métiers de l'informatique, de la gestion et du traitement des informations, du numérique et ceux ayant trait au métiers support aux entreprises (secrétariat, comptabilité, ressources humaines…)

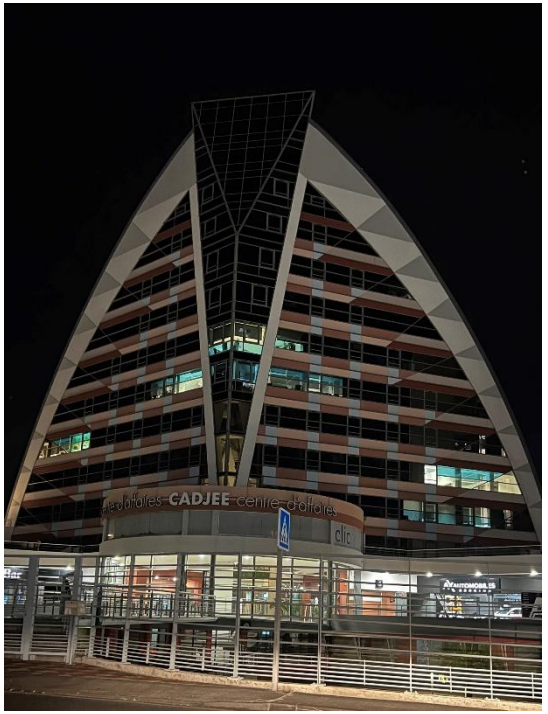

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **15,7%** des emplois à la Réunion sont liés au **numérique et supports aux entreprises** avec près de **42 880 actifs**. Plus de la moitié est embauchée avec un niveau **licence**, et un quart au niveau **BTS**.
- **13% des formations** sont consacrées au secteur avec **10 formations** dispensées par **24 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont inscrits au **2/3 en Bac Pro** avec **2 166 élèves en 2025,** et le reste en **BTS**. La part des élèves inscrits est supérieure à la métropole (+3,3 pts)
- Une **féminisation** du domaine plus importante à la Réunion qu'en métropole pour les **formations (63,9% contre 38,4%)**. Cependant, cette tendance est moins marquée dans la répartition des emplois (environ 50/50).

Atouts	Faiblesses
• Positionnement de la Réunion de la Réunion entant que hub du numérique • Connexion et réseau d'infrastructures numériques de qualité. • Labélisation French Tech Réunion.	• Capacités de formation au niveau bac dans les métiers supports aux entreprises surdimensionnées par rapport aux besoins locaux • Emplois administratifs dépendant de l'économie régionale • Grand nombre d'entreprises de petite taille petites faisant peu appel aux métiers supports. • Eloignement par rapport aux centres de décisions

Opportunités	Menaces
• Filière du numérique organisée et à fort potentiel de développement • Soutien financier des institutionnels pour le numérique	• Évolution des emplois face au développement des IA • Difficultés à lever des fonds importants pour développer des projets numériques d'importance.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

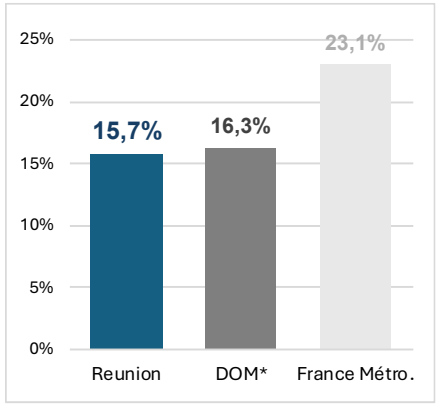

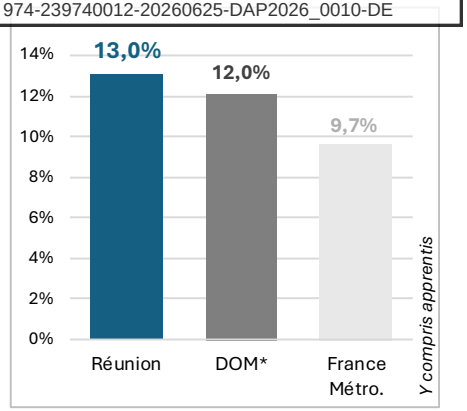

Répartition par niveau

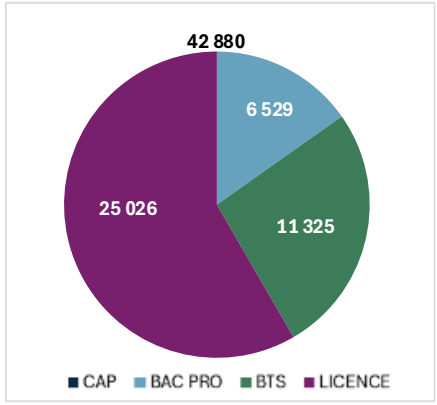

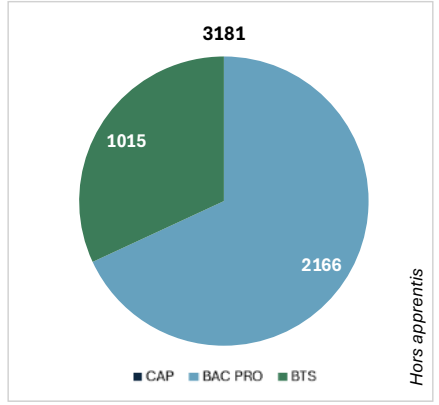

Répartition par sexe

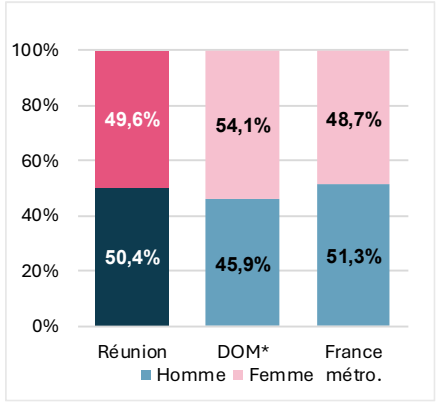

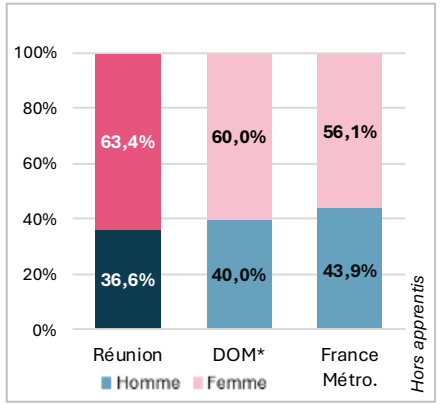

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'économie numérique

La filière est encore **jeune à la Réunion** et principalement composée de **petites entreprises, près de 80% d'entre elles n'ont aucun salarié**.

Sur la dernière décennie, **le secteur de la programmation informatique et du conseil** devient plus dynamique en termes d'emploi tandis que le secteur des télécommunications, premier employeur de la filière, a plutôt tendance à perdre des effectifs. La plupart des métiers sont accessibles avec un diplôme de l'enseignement supérieur.

Le territoire bénéficie d'atouts en matière d'économie numérique : La Réunion a misé sur le **développement massif du réseau 5G** et de la **fibre optique,** et devance de loin les autres régions ultramarines en la matière.

La filière est structurée (1er capitale French Tech en Outre-mer, Digital Réunion, Bouftang…) et affiche de fortes ambitions avec le soutien de la Région : faire de l'île un hub entre l'Afrique et l'Europe grâce à la qualité de son réseau (dont Data Center), et être un relais de croissance pour l'économie réunionnaise.

Les métiers supports aux entreprises

L'évolution des compétences dans le secteur de la **comptabilité et de la gestion** nécessite un niveau de formation de plus en plus élevé (a minima Bac+2) et reste **sous tension**. Les métiers avec un faible niveau de qualification (bac et moins) sont de moins en moins demandés.

Source : SRDEII

Lien formation-emploi

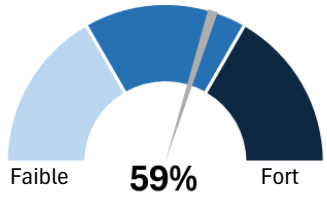

Intensité d'embauche

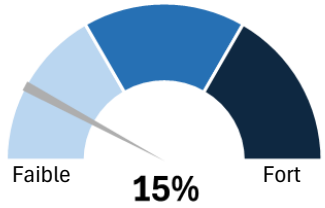

Manque de main d'oeuvre

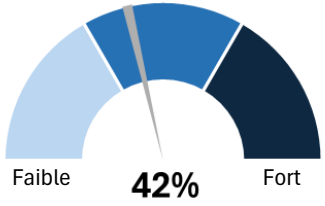

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

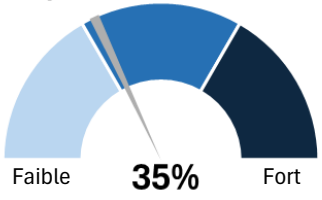

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

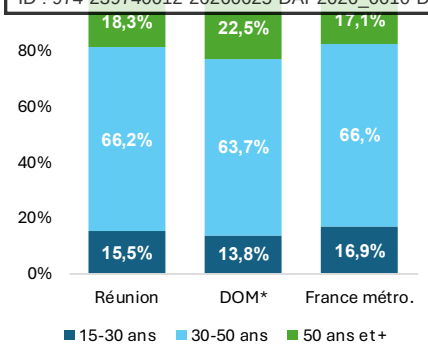

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est moyen** voir forte selon les métiers et les diplômes.
- **L'intensité d'embauche est faible.** Quelques métiers comme les employés de la comptabilité et agent de maitrise comptable ont une intensité d'embauche importante.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour l'ensemble des métiers hormis certains métiers avec un haut niveau de qualification.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Il est **moyen** avec un taux à 35%.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Secrétaires bureautiques et assimilés	BAC	Moyen	Faible	Faible	Faible	9670
Secrétaires de direction	BAC	Moyen	Faible	Forte	Moyenne	2440
Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique	BAC	Moyen	Faible	Faible	Moyenne	1260
Techniciens des services administratifs	BAC	Faible	Faible	Forte	Moyenne	2220
Employés de la comptabilité	BAC+2	Fort	Forte	Faible	Faible	2200
Techniciens d'étude et de développement en informatique	BAC+2	Fort	Moyenne	Faible	Moyenne	580
Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables	BAC+2	Fort	Forte	Moyenne	Faible	1250
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Forte	Forte	3380
Cadres des ressources humaines et du recrutement	BAC+3 OU PLUS	Fort	Faible	Moyenne	Forte	900
Chargés d'études socio-économiques	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Forte	Forte	440
Chefs de projet et directeurs de service informatique	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	680
Experts et consultants en systèmes d'information	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	350
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom	BAC+3 OU PLUS	Fort	Faible	Forte	Forte	850
Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	260
Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques	BAC+3 OU PLUS	Faible	Faible	Forte	Moyenne	200

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le métier le plus représenté du GFE Numérique, supports aux entreprises sont les **secrétaires bureautiques** et assimilés avec près de 9670 emplois sur l'île.
- Le lien formation-emplois est majoritairement important sauf pour les **techniciens des services administratifs** et les **chargés d'études socio-économiques.**
- L'intensité d'embauche est faible sauf pour les employés de comptabilité et les agents de maitrise des services financiers ou comptables.
- Le manque de main d'œuvre et l'adéquation salariale dépendent du métier exercé. Ils sont faibles pour les secrétaires bureautiques et les employés de comptabilités. A contrario, ces indicateurs sont forts pour les cadres administratifs, les ingénieurs en informatiques et les chargés d'études socio-économiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

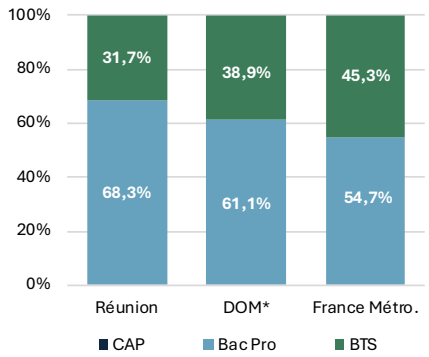

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Il y a moins de formation post-bac comparée à la métropole. 31,7% vs 45,3%.

Part de l'apprentissage

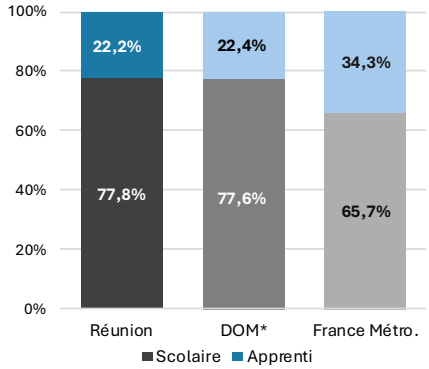

➢ **La part de l'apprentissage est de 22,2%** ce qui est proche de la métropole qui atteint les 34,3%.

Part du privé

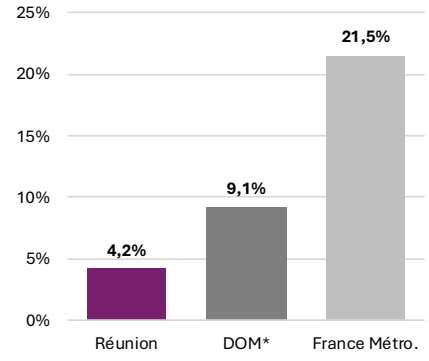

➢ Le **privé est moins bien présent** à la Réunion qu'en métropole avec uniquement 3 établissements.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

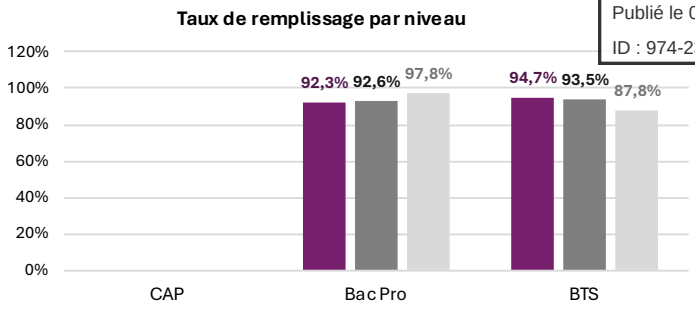

➢ Le taux de remplissage **par niveau** est équivalent à celui de la métropole en Bac pro, et légèrement plus fort pour les BTS.

Taux de pression par niveau

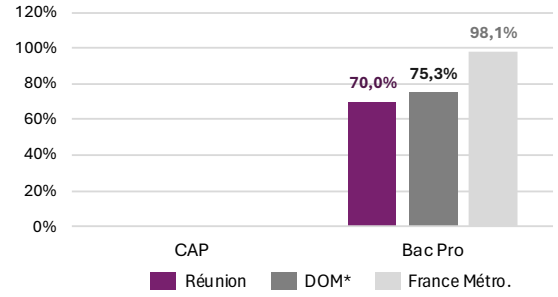

➢ **Le taux de pression** en Bac pro est faible par rapport aux autres territoires avec 70%.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

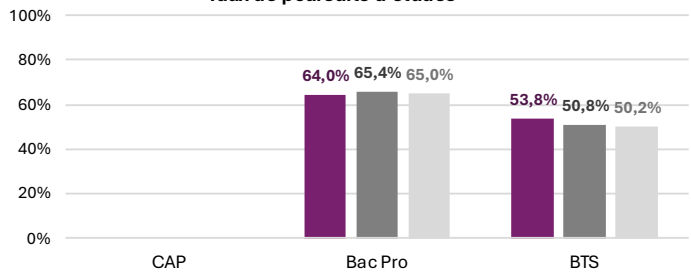

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont moyens pour les Bac pro et BTS comme sur l'ensemble des territoires.

Taux d'emploi à 6 mois

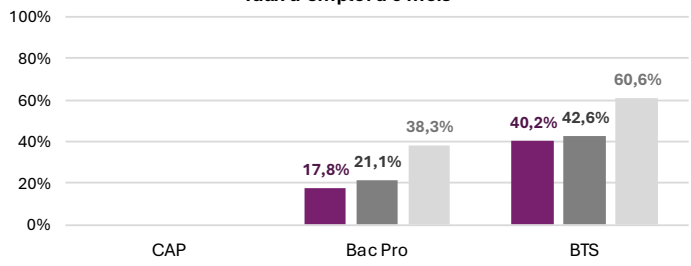

➢ **Les taux d'emploi sont faibles**, notamment sur les Bac pro avec 17,8% et 40,2% pour les BTS.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
14. Numérique, supports aux entreprises
BASSINS NORD ET EST

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée JULIEN RONTAUNAY - Saint-Denis		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	177
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	89
BTS	Gestion de la pme	46
	Professions immobilières	30

Lycée ALBERT RAMASSAMY - Saint-Denis		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	58
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	30

Lycée MARGUERITE JAUZELON - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Comptabilité et gestion	68
	Gestion de la pme	57
	Services info. aux organisations opt. a solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux	10
	Services info. aux organisations opt. b solutions logicielles et applications métiers	11
	Services informatiques aux organisations BTS 1ere année	31
	Support à l'action managériale	49
BAC + 3	Comptabilité et gestion	90

Lycée ISNELLE AMELIN - Sainte-Marie		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	52
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	58

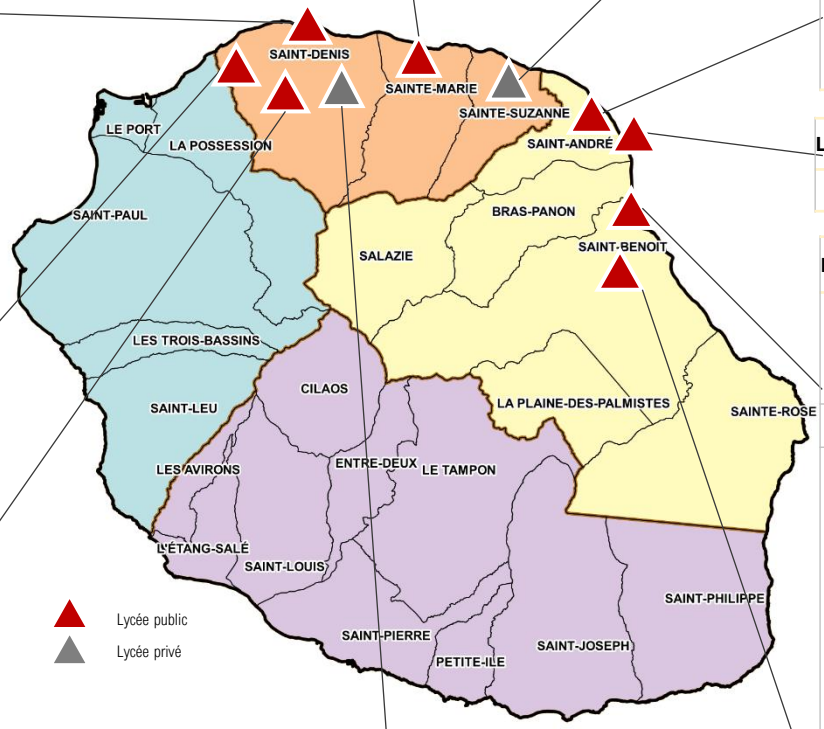

Lycée privé LEVAVASSEUR - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Comptabilité et gestion	48

Lycée privé CLUNY Sainte-Suzanne		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	22
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	7
CS	Services numériques aux organisations (cs4)	4

Lycée JEAN PERRIN - Saint-André		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	145
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	110

Lycée MAHATMA GANDHI - Saint-André		Effectifs 2025
BTS	Gestion de la pme	49

Lycée NELSON MANDELA - Saint-Benoît		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	80
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	44
CS	Services numériques aux organisations (cs4)	7
BTS	Comptabilité et gestion	40
	Gestion de la pme	63
	Services info. aux organisations opt. a solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux	11
	Services info. aux organisations opt. b solutions logicielles et applications métiers	14
	Services informatiques aux organisations BTS 1ere année	30
	Support à l'action managériale	63

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	3

Nota : la 2nde Métiers de la gestion administrative permettant d'accéder au bac pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités permet aussi d'accéder aux bacs pro logistique et organisation et transport de marchandises, classés dans la filière Transport et logistique.

168

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
14. Numérique, support aux entreprises
BASSINS SUD ET OUEST

Nota : la 2nde Métiers de la gestion administrative permettant d'accéder au bac pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités permet aussi d'accéder aux bacs pro logistique et organisation et transport de marchandises, classés dans la filière Transport et logistique.

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	148
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	89

Lycée VUE BELLE - Saint-Paul		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	66
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	57

Lycée LOUIS PAYEN - Saint-Paul		Effectifs 2025
BTS	Comptabilité et gestion	50
	Gestion de la pme	56

Lycée SAINT-EXUPERY - Les Avirons		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	76
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	45
CS	Services numériques aux organisations (cs4)	8
BTS	Professions immobilières	35

Lycée ANTOINE ROUSSIN - Saint-Louis		Effectifs 2025
BTS	Support à l'action managériale	45
BAC + 3	Comptabilité et gestion	85

Lycée VICTOR SCHOELCHER - Saint-Louis		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	80
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	87

Lycée AMBROISE VOLLARD - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	12
BTS	Comptabilité et gestion	52

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	159
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	90

Lycée MOULIN JOLI - La Possession		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	44

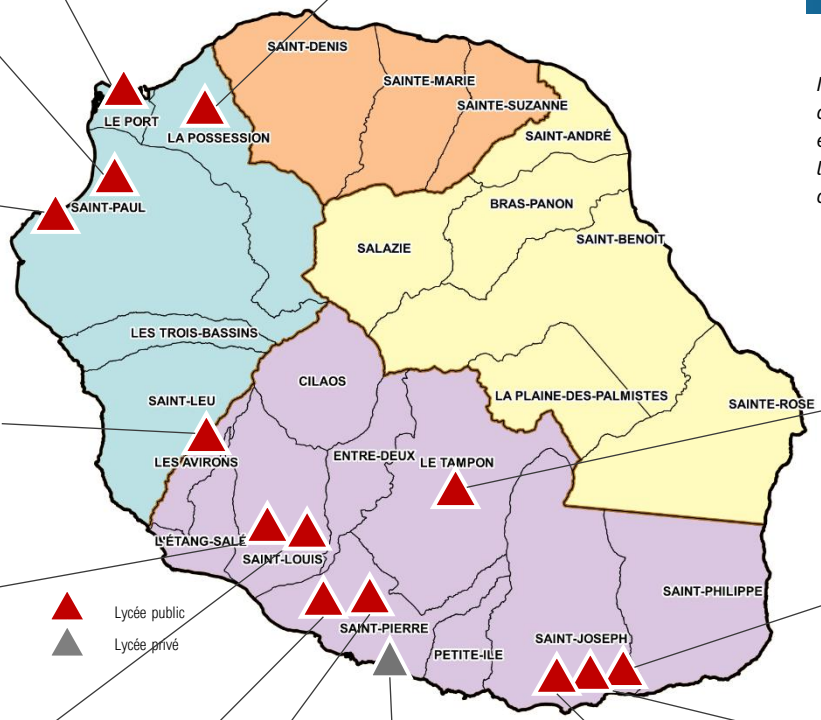

Lycée privé SAINT-CHARLES - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	39
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	16

Lycée BOISJOLY POTIER - Le Tampon		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	99
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	58
BTS	Gestion de la pme	33
	Support à l'action managériale	31

Lycée VINCENDO - Saint-Joseph		Effectifs 2025
BTS	Gestion de la pme	47

Lycée PAUL LANGEVIN - Saint-Joseph		Effectifs 2025
BAC PRO	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	66
	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique 2nde commune	41

Lycée PIERRE POIVRE - Saint-Joseph		Effectifs 2025
BTS	Services info. aux organisations opt. a solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux	15
	Services info. aux organisations opt. b solutions logicielles et applications métiers	10
	Services informatiques aux organisations BTS 1ere année	21

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP		**122**	**0,0%**	**0,1%**
1ERE ANNEE DE CAP SERVICES		122	0,0%	0,1%
niveau BAC	**2 166**	**53 082**	**7,0%**	**2,9%**
ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES	1 282	32 708	4,1%	1,8%
METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE 2NDE COMMUNE	865	19 731	2,8%	1,1%
SPECIALITES PLURIVALENTES DES SERVICES		2	0,0%	0,0%
SERVICES NUMERIQUES AUX ORGANISATIONS (CS4)	19	214	0,1%	0,0%
2NDE PROFESSIONNELLE SERVICES		427	0,0%	0,0%
niveau BTS	**1 015**	**44 633**	**20,1%**	**16,3%**
COMPTABILITE ET GESTION	258	13 923	5,1%	5,1%
EDITION		52	0,0%	0,0%
GESTION DE LA PME	351	10 483	7,0%	3,8%
PROFESSIONS IMMOBILIERES	65	2 386	1,3%	0,9%
SERVICES INFO. AUX ORGANISATIONS OPT. A SOLUTIONS D'INFRASTRUCTURE, SYSTEMES ET RESEAUX	36	1 832	0,7%	0,7%
SERVICES INFO. AUX ORGANISATIONS OPT. B SOLUTIONS LOGICIELLES ET APPLICATIONS METIERS	35	1 723	0,7%	0,6%
SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS BTS 1ERE ANNEE	82	4 766	1,6%	1,7%
SPECIALIT.PLURIV.DES ECHANGES & GESTION		43	0,0%	0,0%
SPECIALITES PLURIVALENTES DES SERVICES		25	0,0%	0,0%
SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	188	9 400	3,7%	3,4%
Total général	**3 181**	**97 837**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

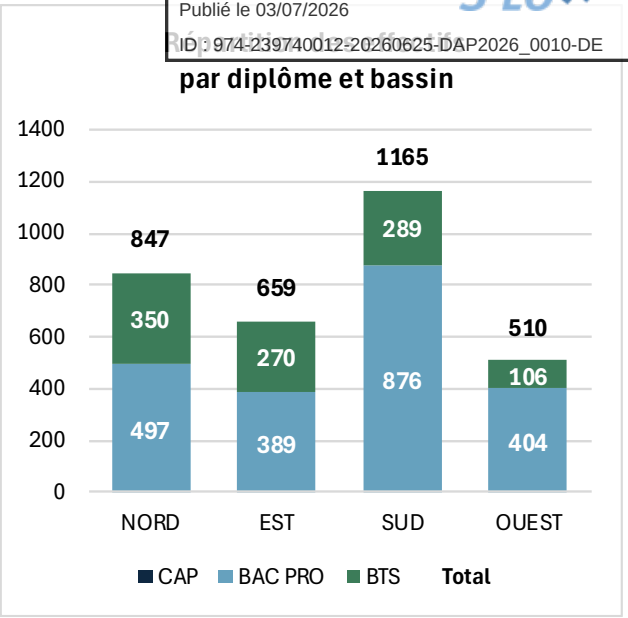

- Les formations sont réparties sur l'ensemble de l'île : **bonne accessibilité**
- Développement des formations en apprentissage

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les métiers du numérique

Ces métiers sont accessibles à partir d'un BTS, mais la plupart avec un diplôme de niveau bac+5. Le **BTS services informatiques aux organisations (SIO)** (option A et B) constitue la première échelle de qualification pouvant mener à poursuivre les études vers une licence.

La formation existe dans trois bassins (M. Jauzelon au nord, N. Mandela à l'est, P. Poivre au sud). Afin de soutenir la filière du numérique et d'offrir une offre territoriale complète, **la création de ce BTS dans l'ouest** est à envisager.

Les métiers supports aux entreprises

Les besoins des entreprises vont vers de plus en plus de technicité. La capacité d'accueil du **bac pro AGORA** (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités) **est largement surdimensionnée** par rapport aux besoins des entreprises réunionnaises pour ce niveau de qualification. Même si la poursuite d'études reste majoritaire pour les sortants de ce bac pro, une **réduction des capacités** d'accueil est à envisager, **à minima d'une centaine de places à l'entrée en première, notamment dans le sud et le nord**.

En parallèle de la diminution du bac pro AGORA, une légère **diminution** des capacités du **BTS gestion de la PME** est à envisager. Cela suppose aussi une réflexion sur les capacités des bacs technologiques STMG : 17% des élèves de seconde s'orientent en STMG pour une moyenne nationale de 13%. Pour retrouver le niveau national, il **faudrait réduire les premières STMG d'environ 300 places**.

On notera que depuis 2018, **5 colorations métier** ont été mises en place à la Réunion pour le **bac pro AGORA :**

- Assistant comptable
- Assistant médical
- Assistant métiers de l'habitat
- Assistant gestion locative
- Assistant digital

Ces parcours, développés et soutenus par la CPME, visent à renforcer la technicité des formations et à mieux répondre aux besoins spécifiques du marché local, marqué par une demande croissante de profils qualifiés, spécialisés et opérationnels.

Une nouvelle coloration sur le BTP [illegible] CAPEB : A partir du 1er septembre 2026, toutes les entreprises de France devront passer à la facturation électronique, conformément à la règlementation nationale et européenne.
Cette nouvelle modalité implique, pour les bac pro AGORA, une intégration obligatoire des compétences liées à la facturation électronique (norme EN16931 : Chorus Pro, gestion des flux numériques, conformité, sécurité) dans les enseignements via la coloration.

La création d'un **CS SNO (Services Numériques aux Organisations) de niveau 4 dans le bassin Ouest** pour accompagner les élèves dans la maîtrise des outils numériques transversaux (automatisation, gestion documentaire, interopérabilité, cybersécurité et IA) est un premier palier pour **créer un BTS SIO par la suite**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

SERVICES

15. Commerce

Ce secteur comprend les formations relatives à l'échange de biens et de services, de leur achat à la vente en gros et en détail. Ces activités se décomposent en deux catégories : la conception du commerce avec l'organisation et la négociation des achats, puis la vente dans un établissement de distribution.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les chiffres clés de la filière

- **10,7%** des emplois à la Réunion sont liée au secteur du **commerce** avec près de **29 149 actifs**. La moitié est embauchée avec un niveau CAP.
- **28,3% des formations** sont consacrées au commerce avec **16 formations** dispensées par **27 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **2 598 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est supérieure à la métropole. (+7 pts)
- Une **féminisation** du domaine plus importante à la Réunion qu'en métropole pour les **formations (59,1% contre 52,1%)**. Cependant, cette tendance est moins marquée dans la répartition des emplois (52,8% de femmes).

Atouts	Faiblesses
• Marché de proximité important et porté par la croissance de la population • Dynamique entrepreneuriale importante sur l'ile • Demande croissante de produits locaux	• La plupart des entreprises sont de petites tailles • Coûts logistiques d'importation élevés (transport, octroi de mer, douane)

Opportunités	Menaces
• Développer la force de vente par plusieurs canaux (e-commerce pour l'export des produits locaux, circuits courts, Click&Collect…) • Marché du haut de gamme (niche commerciale) pour des produits à forte valeur ajoutée • Développer les coopératives d'achat pour limiter les coûts d'approvisionnement.	• Vie chère et pouvoir d'achat limité • Forte dépendance aux importations

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

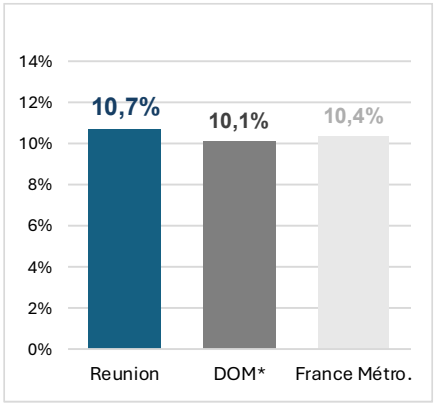

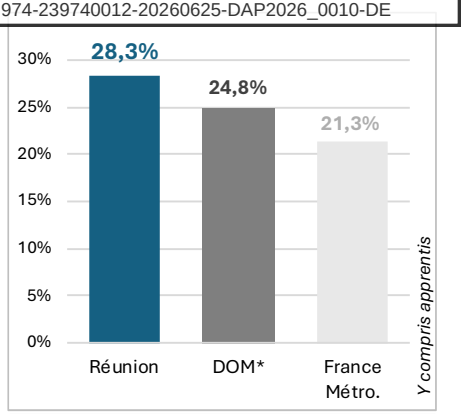

Répartition par niveau

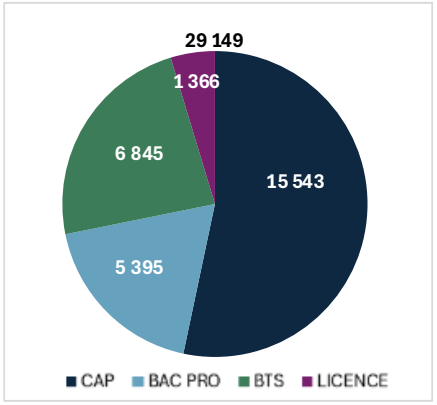

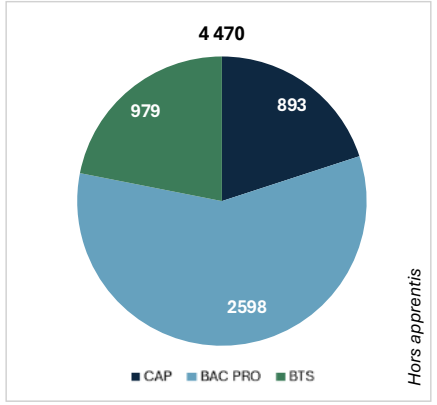

Répartition par sexe

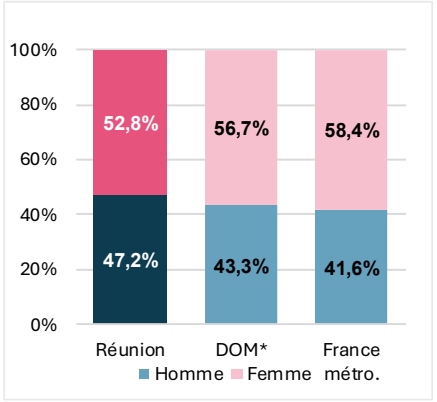

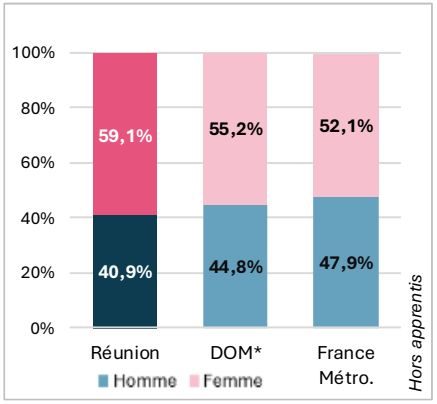

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Particulièrement varié, le secteur du commerce englobe notamment le marché de l'automobile, de la grande distribution et des commerces de proximité.

Le secteur du commerce représente en 2021 **1/5ème des créations d'entreprises** et montre d'un dynamise toujours présent. Plus de la moitié des entreprises concerne le commerce de détail et les plus petits commerces contribuent également à l'économie réunionnaise. L'évolution du paysage des enseignes de commercialisation (alimentaire, automobile, bricolage…) atteste d'un marché très ouvert et attractif pour des opérateurs extérieurs. Cette ouverture peut cependant être perçue comme un **risque pour le « patrimoine économique local ».**

Par ailleurs, ce secteur doit faire face à plusieurs enjeux, tels que la **redynamisation des centres urbains**, le changement des modes de consommation et la concentration du marché autour de quelques enseignes/franchises. La grande distribution alimentaire (GSA) représente ¼ des emplois du secteur du commerce.

En parallèle, le développement des **circuits courts** a donné un nouveau souffle au commerce de proximité. Il connaît cependant une difficulté à intégrer la **digitalisation des services** (e-commerce, livraison, Click & Collect…), les nouveaux acteurs ou les nouvelles plateformes se développant plus vite que les commerces traditionnels n'évoluent.

Le développement du e-commerce est également en pleine croissance depuis la crise sanitaire. Ainsi des entreprises réunionnaises importent **mais exportent de plus en plus** leurs produits à travers le monde. Cependant ce type de commerce est freiné par des délais de livraison important et des surcoûts.

Le commerce réunionnais reste toutefois fortement **dépendant des importations** (et de la variation des coûts de transport), qui réduisent les marges commerciales sur un marché déjà restreint à l'ile, **et du pouvoir d'achat local**, inférieur à celui de la métropole.

Une diversification agricole et une transformation locale pourraient amener à une **économie circulaire,** ce qui permettrait à la filière d'être moins dépendante des importations.

Lien formation-emploi

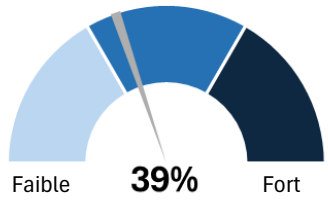

Intensité d'embauche

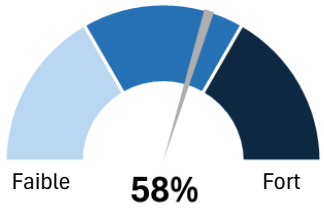

Manque de main d'oeuvre

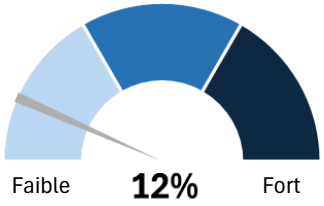

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

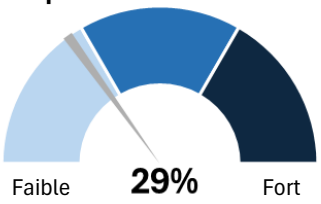

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

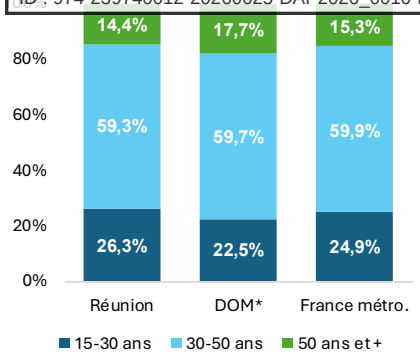

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est moyen voir faible** notamment concernant notamment les Bac pro et CAP. Les Bac +2 et/ou Bac+3 ont un lien plus important avec les métiers associés.
- **L'intensité d'embauche est moyenne** et peut être très variable suivant le métier.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour l'ensemble des métiers hormis les gestionnaires de banque et d'assurance.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Il est moyen voir faible pour les métiers du commerce. Cependant, quelques métiers ont une bonne adéquation (tableau ci-contre).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Artisans et ouvriers de blanchisserie	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	250
Caissiers	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	2540
Employés de libre service	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	3110
Maîtrise des magasins	CAP	Moyen	Faible	Faible	Faible	1990
Représentants auprès des particuliers	CAP	Moyen	Moyenne	Faible	Forte	670
Télévendeurs et téléconseillers	CAP	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	580
Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage	CAP	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	1880
Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	CAP	Moyen	Forte	Faible	Faible	3200
Vendeurs en produits alimentaires	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	2670
Cadres agents immobiliers et syndics	BAC+3 OU PLUS	Faible	Faible	Moyenne	Forte	370
Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Moyenne	Forte	2330
Cadres du management des magasins	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Faible	Forte	670
Cadres et indépendants commerciaux de la banque	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	430
Cadres et indépendants commerciaux des assurances	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	90
Employés des services commerciaux	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Forte	Faible	Moyenne	310
Experts de la banque	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	190
Experts de la finance	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	120
Experts de l'assurance	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	150
Managers en banque assurance	BAC+3 OU PLUS	Moyen	-	-	-	290
Professions intermédiaires commerciales des achats	BAC+3 OU PLUS	Moyen	-	-	-	450
Employés et professions intermédiaires de l'immobilier	BAC+2	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	980
Employés et techniciens commerciaux de la banque	BAC+2	Fort	Faible	Moyenne	Faible	1330
Employés et techniciens commerciaux des assurances	BAC+2	Moyen	Moyenne	Faible	Moyenne	460
Gestionnaires de la banque et de l'assurance	BAC+2	Moyen	Faible	Forte	Moyenne	1090
Professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux (hors achats)	BAC+2	Moyen	Faible	Faible	Forte	840
Technico-commerciaux	BAC+2	Moyen	Faible	Moyenne	Forte	500
Attachés commerciaux	BAC	Moyen	Forte	Faible	Forte	1680

Source : DARES - France Travail - 2023

- A la Réunion, les **vendeurs en habillement et accessoires** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 3200 emplois sur l'île. Les moins représentés sont **les cadres et indépendants commerciaux** des assurances avec 90 emplois.

- Les liens formation-emploi sont majoritairement moyens. Les autres indicateurs dépendent du métier exercé.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

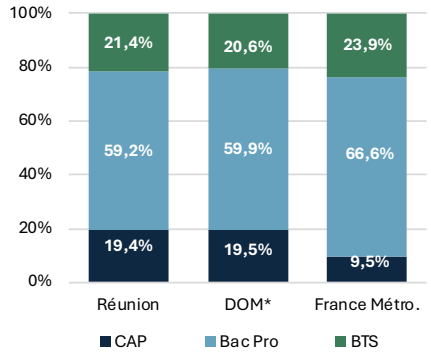

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Il y a plus de formation en CAP comparée à la métropole. 19,4% contre 9,5%.

Part de l'apprentissage

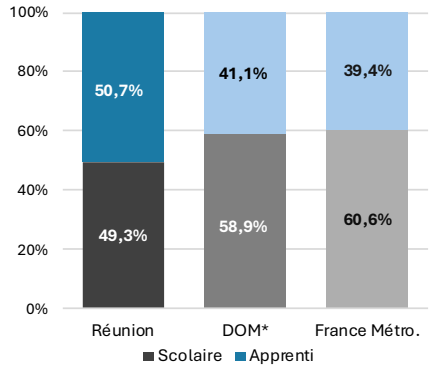

➢ **La part de l'apprentissage est de 50,7%** ce qui est supérieur à la métropole qui atteint seulement les 39,4%.

Part du privé

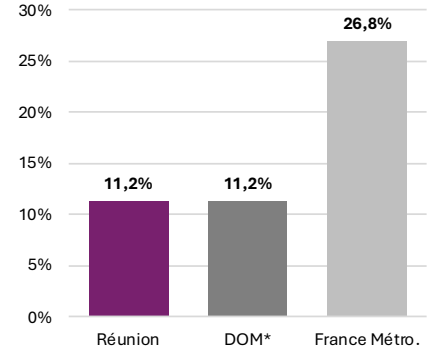

➢ Le **privé est moins bien présent** à la Réunion qu'en métropole avec uniquement 4 établissements.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

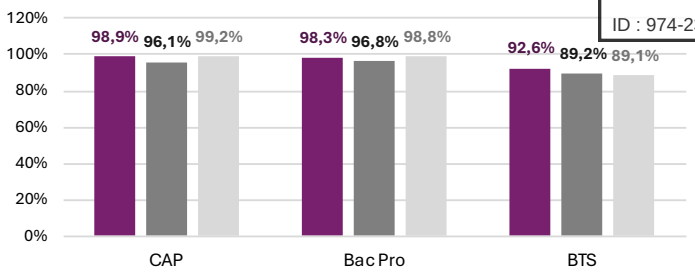

➢ Les taux de **remplissage par niveau** sont équivalents à celui de la métropole.

Taux de pression par niveau

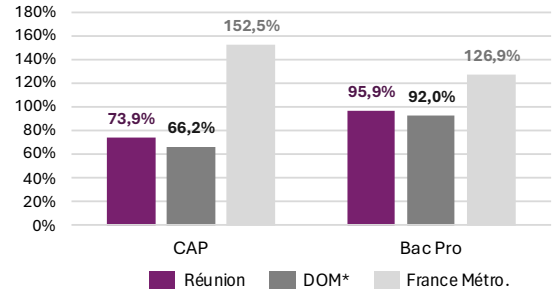

➢ **Les taux de pression** sont plus faibles à la Réunion qu'en métropole.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

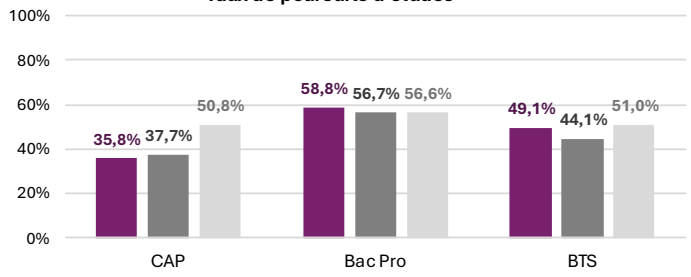

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont faibles pour les CAP par rapport au taux de la métropole. Les Bac pro et BTS ont plutôt un taux moyen par rapport à la métropole.

Taux d'emploi à 6 mois

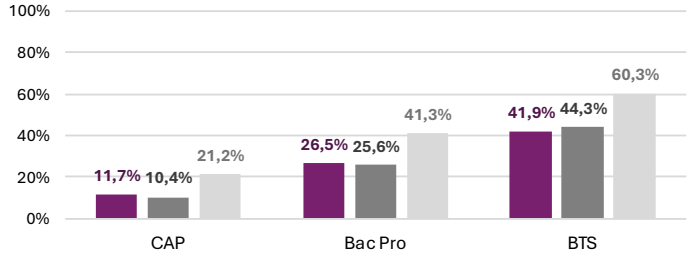

➢ **Les taux d'emploi sont faibles**, notamment sur les CAP avec 11,7% et 26,5% pour les Bac pro.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS 15.Commerce BASSINS NORD ET EST

Lycée LECONTE DE LISLE - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Commerce international	58
	Management commercial opérationnel	57

Lycée MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	40
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	59
	Métiers de l'accueil	28
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	55
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	30

Lycée JULIEN RONTAUNAY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	40
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	60
	Métiers de l'accueil	57
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	30
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	29

Lycée ALBERT RAMASSAMY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	48
CS	Vendeur-conseil en alimentation (cs3)	14
	Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat (cs4)	8
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	45
	Métiers de l'accueil	29
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	56

Lycée privé CLUNY – Sainte-Suzanne		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	23
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	20
	Métiers de l'accueil	23
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	43
BTS	Commerce international	62
	Négociation et digitalisation de la relation client	42

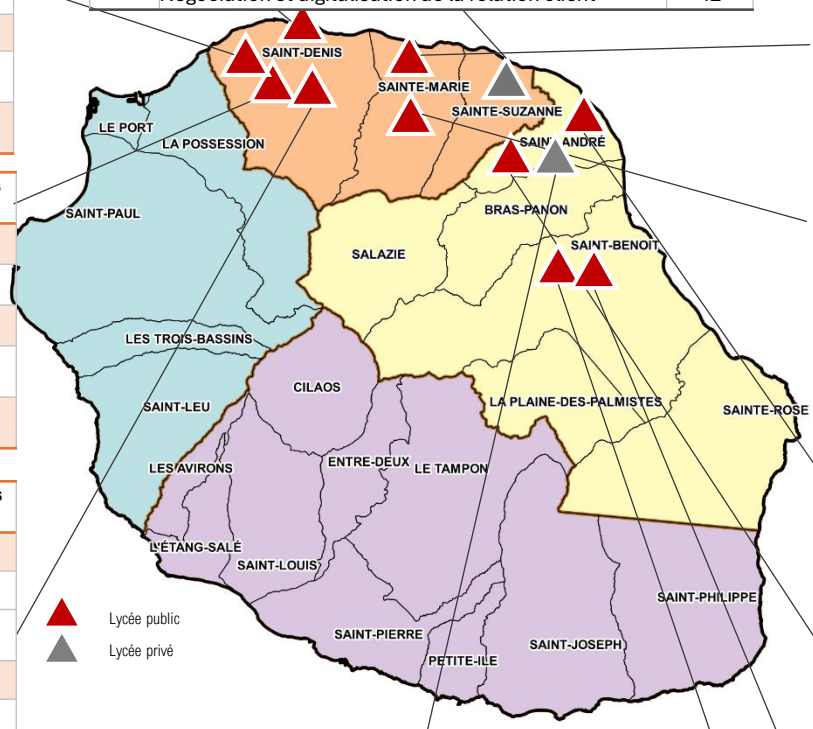

Lycée LE VERGER - Sainte-Marie		Effectifs 2025
BTS	Assurance	48
	Banque	47
	Négociation et digitalisation de la relation client	56

Lycée ISNELLE AMELIN - Sainte-Marie		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	93
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	72
	Métiers de l'accueil	56
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	77

Lycée JEAN PERRIN - Saint-André		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	96
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	59
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	85
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	27

Lycée SARDA GARRIGA - Saint-André		Effectifs 2025
BTS	Négociation et digitalisation de la relation client	58

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	46
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	30
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	61
CS	Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat (cs4)	3

Lycée NELSON MANDELA - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	43
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	31
	Métiers de l'accueil	60
BTS	Management commercial opérationnel	56

MFR - Saint-André		Effectifs 2025
BAC PRO	Conseil vente (sec pro ag)	18
	Technicien conseil vente univers jardinerie (bac pro ag)	35

Nota : La 2nde Métiers de la relation client ouvre sur les bacs pro métiers du commerce option A et B et métiers de l'accueil.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS 15 Commerce BASSINS SUD ET OUEST

Lycée hôtelier CHRISTIAN ANTOU - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	19

Lycée VUE BELLE - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	85
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	90
	Métiers de l'accueil	54
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	78
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	29
CS	Assistance, conseil, vente à distance (cs4)	7
BTS	Management commercial opérationnel	36

Lycée agricole BOYER GIRODAY - Saint-Paul		Effectifs 2025
BTS	Technico-commercial spe univers jardins et animaux de compagnie (btsa)	23

Lycée EVARISTE DE PARNY - Saint-Paul		Effectifs 2025
BTS	Management commercial opérationnel	58

Lycée SAINT-EXUPERY - Les Avirons		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	42
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	45
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	55
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	29
BTS	Négociation et digitalisation de la relation client	41

Lycée VICTOR SCHOELCHER - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	42
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	85
	Métiers de l'accueil	54
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	84
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	25

Lycée ANTOINE ROUSSIN - Saint-Louis		Effectifs 2025
BTS	Management commercial opérationnel	38

Nota : La 2nde Métiers de la relation client ouvre sur les bac pro métiers du commerce option A et B et métiers de l'accueil.

Lycée JEAN HINGLO - Le Port		Effectifs 2025
BTS	Conseil et commercialisation de solutions techniques	45

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	47
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	29
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	54
BTS	Conseil et commercialisation de solutions techniques	22

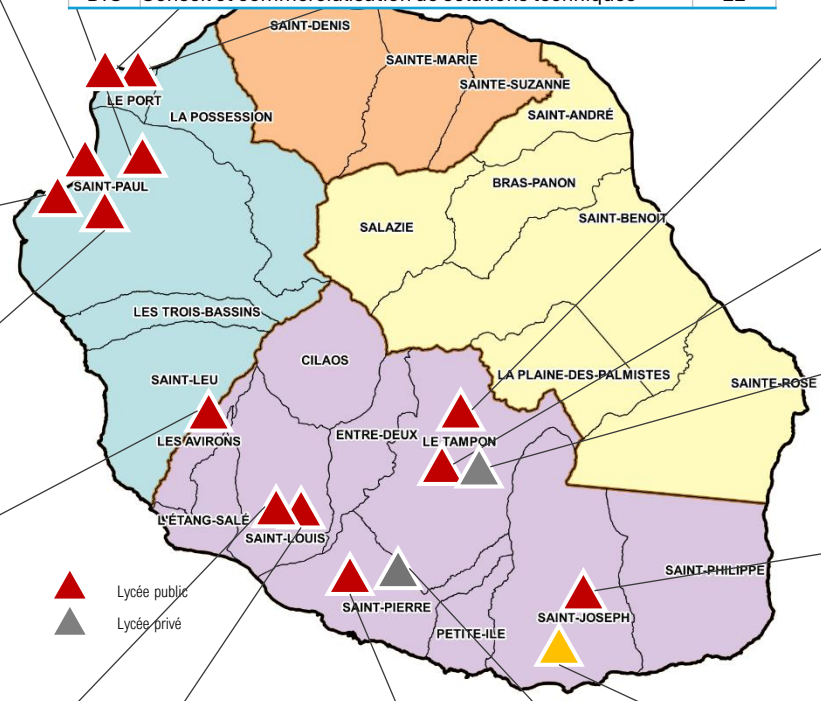

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	114
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	58
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	95
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	15
CS	Vendeur-conseil en alimentation (cs3)	12
	Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat (cs4)	11
BTS	Management commercial opérationnel	43

Lycée BOISJOLY POTIER - Le Tampon		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	43
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	89
	Métiers de l'accueil	57
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	85
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	26

Lycée ROLAND GARROS - Le Tampon		Effectifs 2025
BTS	Conseil et commercialisation de solutions techniques	34
	Management commercial opérationnel	35

MFR - Le Tampon		Effectifs 2025
BAC PRO	Conseil vente (sec pro ag)	17

Lycée PAUL LANGEVIN - Saint-Joseph		Effectifs 2025
CAP	Equipier polyvalent du commerce	46
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	59
	Métiers de l'accueil	48
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	54
BTS	Conseil et commercialisation de solutions techniques	16

Nouveau lycée d'enseignement adapté (LEA) – Saint-Joseph (2028)		Eff. Prév.
Pôle Commerce	CAP Équipier Polyvalent de Commerce	24
	Bac Pro Équipier Polyvalent de Commerce	24
Pôle Art floral	CAP Fleuriste	24

Lycée privé SAINT-CHARLES - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers de la relation client 2nde commune	28
	Métiers du commerce et de la vente opt. a animation et gestion de l'espace commercial	26
	Métiers du commerce et de la vente opt. b prosp. client. et valorisation de l'offre comm.	17
BTS	Commerce international	61
	Négociation et digitalisation de la relation client	43

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**893**	**18 426**	**19,5%**	**15,1%**
EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	867	17 464	18,9%	14,3%
FLEURISTE		858	0,0%	0,7%
PRIMEUR		43	0,0%	0,0%
VENDEUR-CONSEIL EN ALIMENTATION (CS3)	26	61	0,6%	0,0%
niveau BAC	**2 598**	**125 508**	**8,4%**	**6,8%**
METIERS DE LA RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	859	39 286	2,8%	2,1%
METIERS DE L'ACCUEIL	466	14 871	1,5%	0,8%
METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPT. A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	938	44 048	3,0%	2,4%
METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPT. B PROSP. CLIENT. ET VALORISATION DE L'OFFRE COMM.	227	21 137	0,7%	1,1%
CONDUITE D'ACTIVITES D'ELEVAGE ET D'HEBERGEMENT DANS LE SECTEUR CANIN-FELIN (BAC PRO AG)		724	0,0%	0,0%
CONSEIL VENTE (SEC PRO AG)	44	2 958	0,1%	0,2%
TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION (PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS) (BAC PRO AG)		100	0,0%	0,0%
TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE (BAC PRO AG)		1 684	0,0%	0,1%
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE (BAC PRO AG)	35	680	0,1%	0,0%
ASSISTANCE, CONSEIL, VENTE A DISTANCE (CS4)	7	4	0,0%	0,0%
VENDEUR-CONSEIL EN PRODUITS TECHNIQUES POUR L'HABITAT (CS4)	22	16	0,1%	0,0%
niveau BTS	**979**	**45 358**	**19,4%**	**16,6%**
ASSURANCE	48	1 638	1,0%	0,6%
BANQUE	47	2 517	0,9%	0,9%
COMMERCE INTERNATIONAL	181	8 960	3,6%	3,3%
CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES	117	3 079	2,3%	1,1%
MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	323	15 843	6,4%	5,8%
NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	240	12 479	4,8%	4,6%
TECHNICO-COMMERCIAL SPE ALIMENTATION ET BOISSON (BTSA)		196	0,0%	0,1%
TECHNICO-COMMERCIAL SPE UNIVERS JARDINS ET ANIMAUX DE COMPAGNIE (BTSA)	23	358	0,5%	0,1%
TECHNICO-COMMERCIAL SPE VINS, BIERES ET SPIRITUEUX (BTSA)		288	0,0%	0,1%
Total général	**4 470**	**189 292**		

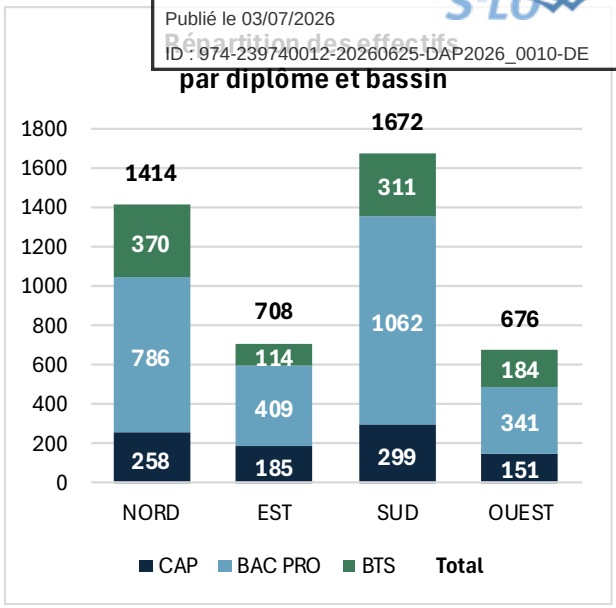

- Les formations sont réparties sur l'ensemble de l'île : **bonne accessibilité**

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Les formations dans le commerce sont les plus appréciées par les jeunes car elles aboutissent à une **embauche rapide**. Cependant le marché du commerce à la Réunion est limité par le nombre d'emploi. **La proportion entre formation et emploi est déséquilibrée (trop de formations)**. La Réunion reste dépendante aux importations et la grande distribution est très présente sur l'île, avec un vivier d'emploi important.

La **réduction** des capacités du **CAP équipier polyvalent du commerce (équivalent à environ 100 places en 1er année de CAP)** pourrait conduire à orienter les jeunes vers d'autres diplômes correspondants à des besoin économiques (ex : services aux personnes). C'est dans des lycées, ayant déjà une forte identité dans d'autre filières, ou ceux avec de nouvelles orientations de carte de formation, que cette diminution de capacité doit avoir lieu. On restera attentif à cette baisse, car ce CAP accueille de nombreux élèves à besoin éducatif particulier (EBP).

D'autres réductions au sein des Bac pro pourraient se faire au profit d'autres secteurs en déficit, en **réduisant d'une part les capacités de la 2nde commune métiers de la relation client**, et par la suite, celle du **Bac pro métiers du commerce et de la vente opt. A.**

Le bac pro Métiers du commerce opt. B est une formation très porteuse d'emplois et de nombreux besoins ne sont pas satisfaits du fait d'un nombre insuffisant de jeunes formés. Il pourrait être envisagé d'en ouvrir dans certaines communes (notamment Saint-Denis, Le Port) par transformation de l'option A en B.

En parallèle du développement de la filière de la production horticole, l'ouverture d'un **CAP fleuriste pourrait être envisagé dans la région Est et Ouest, en complément de celui en projet au nouveau LEA de Saint-Joseph.**

Le bac pro technicien conseil vente en animalerie est proposé uniquement en apprentissage. Une réflexion pour le proposer en formation initiale est à initier. Une poursuite d'études est souvent envisagée par les jeunes en tant qu'assistant vétérinaire ou auxiliaire spécialisé vétérinaire.

Le CS Assistance, Conseil, Vente à distance est proposé au lycée Vue Belle mais elle n'attire pas. **Sa fermeture est à envisager.**

Une implantation de cette formation au Nord de l'île (du Port à Sainte-Marie) serait utile car le tissu d'entreprises spécialisées dans la relation à distance (centres d'appels, centres de contact multimédia clients, prestataires de service, centres de débordement…) ou ayant un service dédié à la relation client à distance (grande distribution) y est concentré.

Le bac pro Métiers de l'accueil est très demandé par les élèves. Les élèves y réussissent bien (c'est le meilleur taux de réussite à l'examen, aux alentours de 90%). Des **colorations « tourisme et patrimoine », « tourisme et économie verte », « tourisme et vente de produits locaux »** sont à envisager pour diversifier les profils issus de cette formation. Toutefois, une légère réduction des capacités est à envisager.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

SERVICES

16. Santé, social, soins personnels

Les métiers du secteur médico-social jouent un rôle essentiel pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des personnes, qu'il s'agisse de la petite enfance, des personnes âgées ou de publics en difficulté.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **19,1% des emplois** à la Réunion sont liés au secteur **santé, social et soins personnels,** avec près de **52 031 actifs**. Près de la moitié est embauchée avec un niveau CAP.
- **Seules 12,3% des formations** sont consacrées au domaine avec **23 formations** dispensées par **16 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **Bac Pro** avec **1 300 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est inférieure à la métropole. (-2,8 pts)
- Une **forte féminisation** du domaine, tant dans les emplois (79,6%) que dans la formation (91,7%). Part des femmes en formation beaucoup plus importante qu'en métropole (+3,4 pts)

Atouts	Faiblesses
• Chaque année, **un millier d'offres d'emploi dans le secteur des services à la personne** déposées à Pôle emploi (garde d'enfants, des prestations de ménage ou de l'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap). Elles sont **deux fois plus nombreuses qu'au début des années 2010** mais restent moins fréquentes qu'au niveau national et loin des 10 000 demandeurs d'emploi disponibles pour travailler dans ces métiers.	• **Difficultés de recrutement** : les compétences requises, les conditions de travail souvent atypiques et les nécessités de **déplacement** constituent des freins à l'embauche. • Frein important à l'embauche pour ces métiers essentiellement à domicile, elles sont **peu mobiles** : pas de permis B, ou pas de voiture. • Manque d'intérêt des jeunes hommes réunionnais à se former dans le secteur
Opportunités	**Menaces**
• 1/4 de la population réunionnaise sera âgée de 60 ans ou plus en 2050 • Promotion des métiers auprès du public masculin	• **Manque de main d'œuvre face au vieillissement de la population**, et notamment des plus qualifiées (médecins, pharmaciens) • Non renouvellement du personnel en **départ à la retraite** (effectifs en formation trop faibles, part des employés de + de 50 ans supérieure aux moins de 30 ans)

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

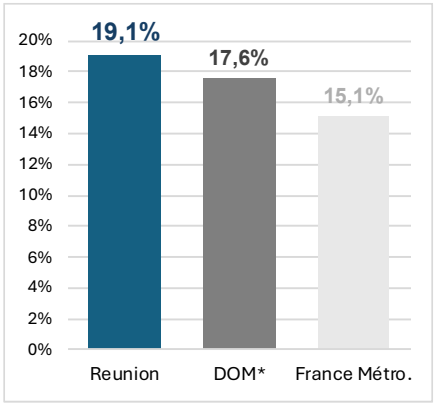

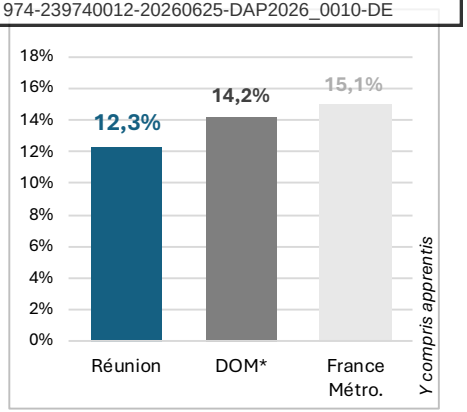

Répartition par niveau

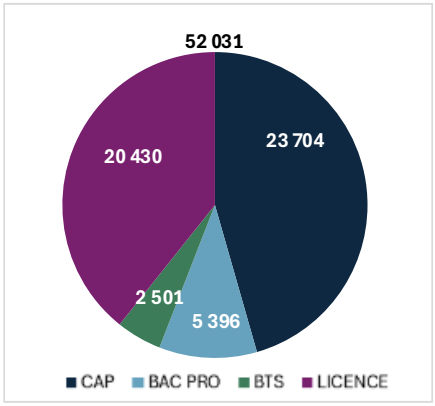

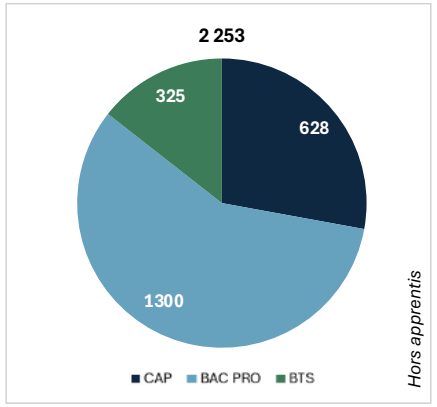

Répartition par sexe

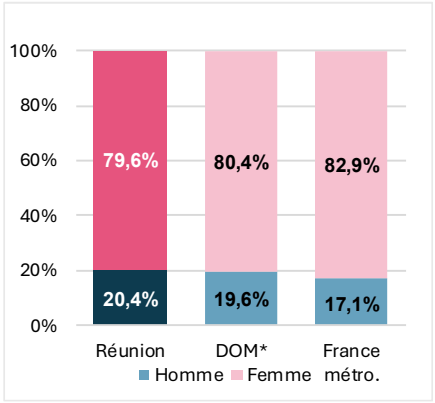

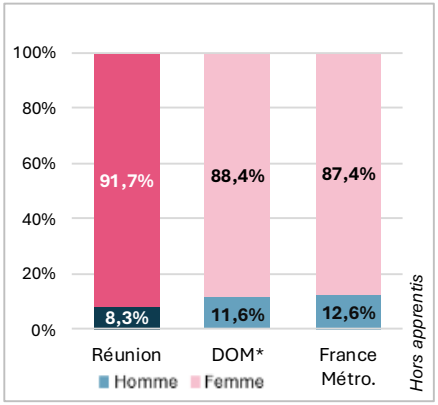

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Santé

Les ratios des **capacités hospitalières à la Réunion sont en deçà de ceux des autres DROM** ou de la métropole en lits de médecine (regroupant la médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie) : 248 lits à la Réunion pour 276 en métropole pour 100 000 habitants en 2023. Cependant, la densité de médecins généralistes et spécialistes - 378 médecins pour 100 000 habitants en 2025 à la Réunion est supérieure à celle de la France métropolitaine (347 médecins pour 100 000 habitants) et classe la Réunion au 20ème rang des départements les plus denses en médecins. Par ailleurs, la proportion des médecins en activité de moins de 40 ans est de 41,5%, plaçant la Réunion comme 1er département français pour la plus forte proportion de jeunes médecins. La plupart des formations pour accéder à ces métiers se font au-delà du bac et hors lycées avec la nécessité d'obtenir un diplôme d'Etat.

Le nombre **de naissances est en baisse** depuis 2014 (14 095 en 2014 , 13 205 en 2022) **et s'accélère en 2024** (11 818 en 2024 , 11 800 estimé en 2025). L'ICF (Indicateur conjoncturel de fécondité) est de 2,12 en 2024 – moyenne nationale de 1,62 enfant par femme). Le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil en EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant = micro-crèche, multi-accueil, familial, parental et crèches d'entreprise) est de 22% à la Réunion en 2023 et a progressé de 4 points depuis 2017. Ce taux est très proche de la moyenne nationale (23,5%). Par contre, le taux de couverture par un accueil individuel est trois fois moins important à la Réunion (10,8% contre 35,4% pour la moyenne française).

Social

Les plus de 65 ans seront près de **50 000 en plus en 2035 par rapport à 2025 pour atteindre 200 000 personnes en 2050 (+83 000 par rapport à 2025), soit 20% de la population (13% en 2025).** Afin de prendre en compte **les enjeux du vieillissement progressif de la population réunionnaise**, ce secteur sera clé pour le développement économique de l'île et devra être intégré à la stratégie du territoire, en vue d'anticiper la constitution de nouvelles activités clés : pensions, santé, hébergements, etc.
Pour développer les activités de **la silver économie**, l'île devra faire progresser le secteur « santé » en augmentant les capacités d'accueil. Actuellement, les capacités d'accueil des personnes en situation de handicap et des seniors sont moindres à La Réunion que dans l'Hexagone, avec des taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes handicapés établis à 2,4 pour 1000 adultes (contre 4,6 dans l'Hexagone) et des taux d'équipement en lits médicalisés (EHPAD) de 35,4 pour 1000 habitants, contre un niveau national de 102,3 (données en date de 2021).

Soins personnels

L'activité est fortement représentée par de très petites entreprises (80% sont sans salarié), avec toutefois un maillage assez dense. L'activité économique de l'esthétique est très sensible à l'évolution des revenus, de l'inflation et de l'énergie. Les métiers de la coiffure observent aussi une évolution du statut professionnel avec de nombreuses créations de type **micro-entreprises**, et une **perte des emplois salariés**.

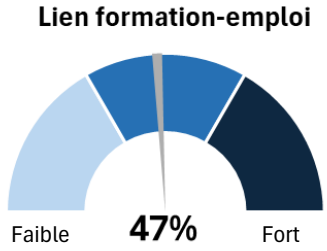

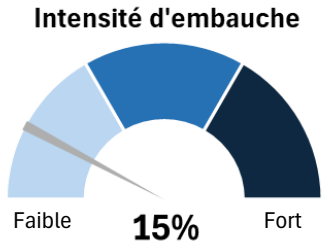

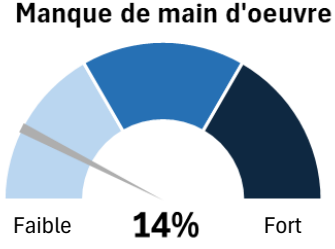

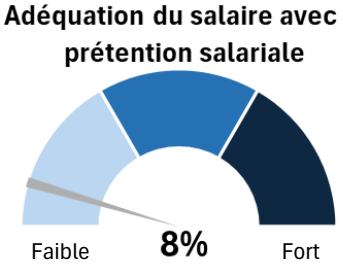

Source : DARES 2023

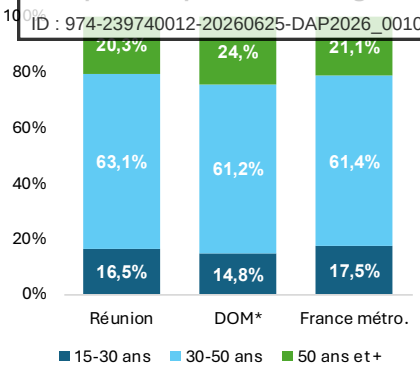

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est moyen.** La plupart des formations sont en lien fort avec les emplois. Cependant le nombre d'aides à domicile, personnels de ménage et assistants maternelle est conséquent avec un très faible lien entre leur formation et les métiers.
- **L'intensité d'embauche est faible.** Elle diffère suivant les métiers.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour la majorité des métiers. Il y a un manque uniquement assez fort chez les médecins et les pharmaciens.
- **Les adéquations des salaires sont faibles** sauf pour les spécialistes de l'appareillage et les médecins.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Employés des services divers	SANS DIPLÔME	Faible	Forte	Faible	Faible	400
Aides médico-psychologiques	CAP	Fort	Faible	Faible	Faible	630
Aides-soignants	CAP	Fort	Faible	Faible	Faible	2680
Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile	CAP	Faible	Faible	Faible	Faible	5820
Coiffeurs, esthéticiens	CAP	Fort	Forte	Faible	Faible	1280
Personnels de ménage chez des particuliers	CAP	Faible	Moyenne	Faible	Faible	3220
Professionnels de l'action sociale	CAP	Fort	Moyenne	Faible	Faible	1280
Spécialistes de l'appareillage médical	CAP	Fort	Moyenne	Moyenne	Forte	510
Aides à domicile et auxiliaires de vie	BAC	Faible	Faible	Faible	Faible	9240
Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs	BAC	Fort	Faible	Faible	Faible	2430
Autres professionnels para-médicaux	BAC+2	Fort	Moyenne	Moyenne	Faible	680
Techniciens médicaux et préparateurs	BAC+2	Fort	Faible	Moyenne	Moyenne	1790
Dentistes	BAC+3 OU PLUS	Fort	-	-	-	450
Infirmiers et sages-femmes	BAC+3 OU PLUS	Fort	Faible	Moyenne	Faible	3010
Médecins	BAC+3 OU PLUS	Fort	Faible	Forte	Forte	3400
Pharmaciens	BAC+3 OU PLUS	Fort	Forte	Forte	Moyenne	490
Psychologues, psychothérapeutes	BAC+3 OU PLUS	Fort	Forte	Moyenne	Faible	440

Source : DARES - France Travail - 2023

- Le GFE santé, social et soins personnels est **le plus gros GFE** avec près de 52 000 emplois à la Réunion.
- Les **aides à domiciles et auxiliaires de vie** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 9 240 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **dentistes** avec 450 emplois.
- Les liens formation-emplois sont forts pour la majorité des métiers sauf pour les employés des services divers, les assistants maternels, le personnel de ménage et les aides à domicile.
- Le manque de main d'œuvre et l'adéquation salariale sont majoritairement faibles. Uniquement les médecins et les pharmaciens ont un fort manque de main d'œuvre. L'adéquation salariale est forte pour seulement deux métiers : Spécialistes de l'appareillages médical et les médecins.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

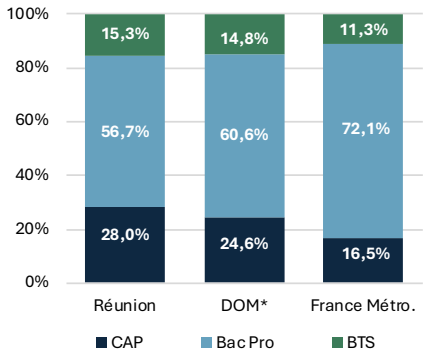

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Il y a plus de formation en CAP comparée à la métropole. 28% contre 16,5%.

Part de l'apprentissage

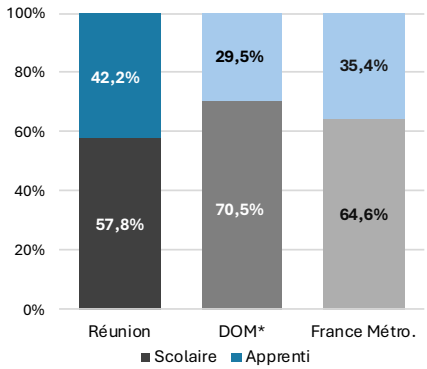

- **La part de l'apprentissage est de 42,2%** ce qui est supérieur à la métropole qui atteint seulement les 35,4%.

Part du privé

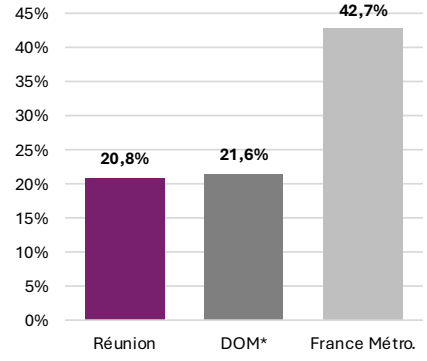

- Le **privé est moins bien présent** à la Réunion qu'en métropole avec uniquement 6 établissements. Ce GFE est le mieux représenté dans le secteur du privé.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

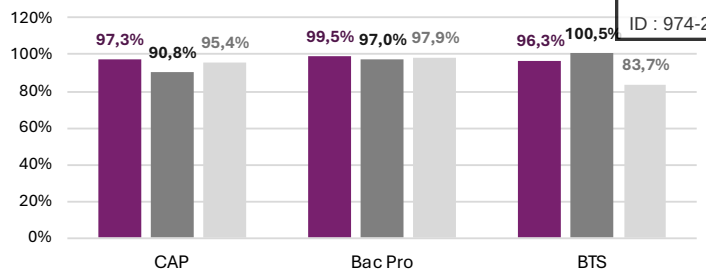

- Les taux de **remplissage par niveau** sont tous supérieurs à ceux de la métropole oscillant autour des 100%.

Taux de pression par niveau

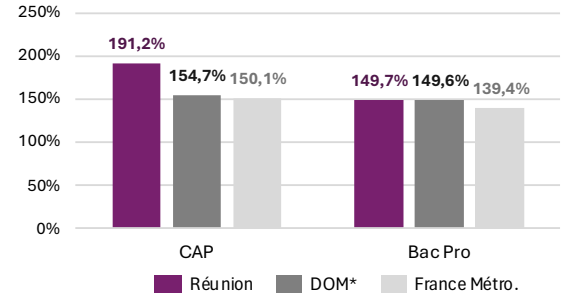

- **Les taux de pression** sont plus importants à la Réunion qu'en métropole avec des taux de 191,2% et 149,7%.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

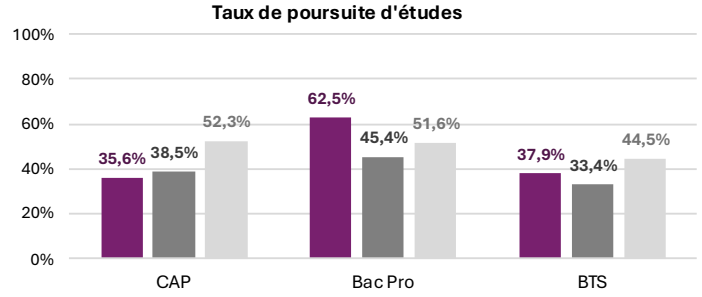

- **Les taux de poursuite d'études** sont faibles pour les CAP par rapport au taux de la métropole. Pour les Bac pro, le taux est plus important.

Taux d'emploi à 6 mois

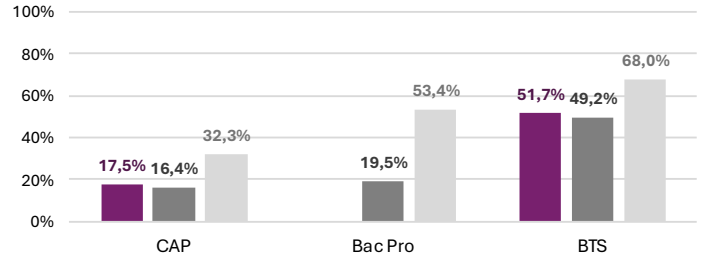

- **Les taux d'emploi sont faibles**, notamment sur les CAP avec 17,5%, pour les BTS le taux est plus important avec 51,7% mais reste en deçà de la métropole.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
16.Santé, social, soins personnels

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée privé SAINT-FRANCOIS-XAVIER - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Accompagnant éducatif petite enfance	29
	Agent accompagnant au grand Age	22
BAC PRO	Animation - enfance et personnes âgées	52

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Accompagnant éducatif petite enfance	55
CS	Aide à domicile (cs3)	13
BAC PRO	Accompagnement, soins et services à la personne	179
DE	Aide-soignant (diplome d'état)	6

Lycée PAUL VERGES - Saint-Paul		Effectifs 2025
BTS	Services et prestations des secteurs sanitaire et social	29

Lycée VUE BELLE - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Accompagnant éducatif petite enfance	50
	Agent accompagnant au grand Age	39
BAC PRO	Accompagnement, soins et services à la personne	88
	Animation - enfance et personnes âgées	44

MFR - La Saline		Effectifs 2025
CAP	Services aux personnes et vente en espace rural (capa)	32

Lycée VICTOR SCHOELCHER - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Accompagnant éducatif petite enfance	28
BAC PRO	Accompagnement, soins et services à la personne	130
	Animation - enfance et personnes âgées	46

Lycée VINCENDO - Saint-Joseph		Effectifs 2025
BAC PRO	Optique lunetterie	44
BTS	Opticien lunetier (ouverture 2026)	12X2 ans

Lycée JULIEN RONTAUNAY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Accompagnant éducatif petite enfance	53
CS	Aide à domicile (cs3)	15
BAC PRO	Accompagnement, soins et services à la personne	89
	Animation - enfance et personnes âgées	70

Lycée privé LEVAVASSEUR - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Economie sociale et familiale	29

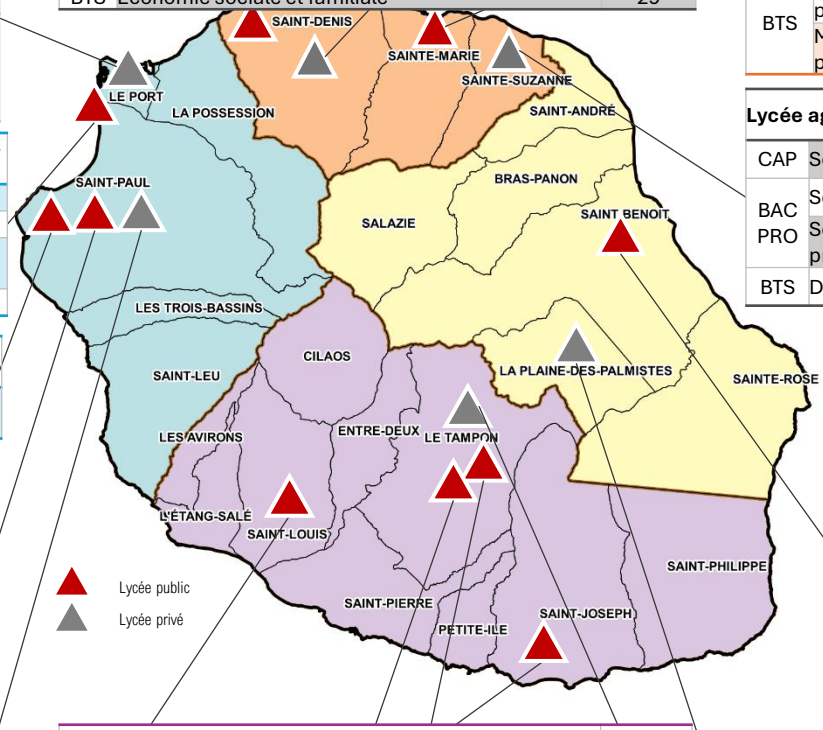

Lycée ROLAND GARROS - Le Tampon		Effectifs 2025
CAP	Accompagnant éducatif petite enfance	51
BAC PRO	Accompagnement, soins et services à la personne	84
BTS	Analyses de biologie médicale	22
	Biologie médicale	24
	Economie sociale et familiale	62

Lycée PIERRE LAGOURGUE - Le Tampon		Effectifs 2025
BTS	Services et prestations des secteurs sanitaire et social	34

Lycée ISNELLE AM[illegible]		Effectifs 2025
CAP	Esthétique [illegible]	23
	Métiers de la [illegible]	40
BAC PRO	Esthétique [illegible]	48
	Métiers de la beauté et du bien-être 2nde commune	35
	Métiers de la coiffure	21
BTS	Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie BTS 1e année commune	14
	Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie option management	14

Lycée agri. privé CLUNY - Sainte-Suzanne		Effectifs 2025
CAP	Services aux personnes et vente en espace rural (capa)	32
BAC PRO	Service aux personnes et aux territoires (sec pro ag)	47
	Services aux personnes et animation des territoires (bac pro ag)	74
BTS	Développement, animation des territoires ruraux (btsa)	14

Lycée MARIE CURIE - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Accompagnant éducatif petite enfance	57
	Agent accompagnant au grand Age	21
CS	Aide à domicile (cs3)	12
BAC PRO	Accompagnement, soins et services à la personne	90
	Animation - enfance et personnes âgées	45
DE	Aide-soignant (diplome d'état)	14
	Auxiliaire de puériculture (diplome d'état)	17
BTS	Diététique et nutrition	11
	Diététique	11
	Economie sociale et familiale	29
	Services et prestations des secteurs sanitaire et social	32
BAC + 3	Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (diplome de technicien supérieur en) - (dts)	42

MFR - La Plaine des Palmistes		Effectifs 2025
CAP	Services aux personnes et vente en espace rural (capa)	56

MFR - Le Tampon		Effectifs 2025
BAC PRO	Service aux personnes et aux territoires (sec pro ag)	26
	Services aux personnes et animation des territoires (bac pro ag)	51

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**628**	**24 461**	**13,7%**	**20,0%**
ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE	323	5 092	7,1%	4,2%
AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE	82	6 552	1,8%	5,4%
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	23	1 438	0,5%	1,2%
METIERS DE LA COIFFURE	40	2 422	0,9%	2,0%
OPERATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE - SPECIALITE ORTHOPROTHESE		80	0,0%	0,1%
OPERATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE - SPECIALITE PODO-ORTHESE		20	0,0%	0,0%
AIDE A DOMICILE (CS3)	40	444	0,9%	0,4%
COIFFURE COUPE COULEUR (CS3)		119	0,0%	0,1%
ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DIPLOME D'ETAT)		109	0,0%	0,1%
SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL (CAPA)	120	8 185	2,6%	6,7%
niveau BAC	**1 300**	**105 539**	**4,2%**	**5,7%**
ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE	660	54 489	2,1%	2,9%
ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGEES	257	11 266	0,8%	0,6%
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	48	5 100	0,2%	0,3%
METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE	35	3 906	0,1%	0,2%
METIERS DE LA COIFFURE	21	2 282	0,1%	0,1%
OPTIQUE LUNETTERIE	44	1 834	0,1%	0,1%
PERRUQUIER POSTICHEUR		70	0,0%	0,0%
TECHNICIEN EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE		250	0,0%	0,0%
TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE		883	0,0%	0,0%
SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES (SEC PRO AG)	73	8 737	0,2%	0,5%
SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DES TERRITOIRES (BAC PRO AG)	125	15 203	0,4%	0,8%
AIDE-SOIGNANT (DIPLOME D'ETAT)	20	899	0,1%	0,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (DIPLOME D'ETAT)	17	423	0,1%	0,0%
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (DIPLOME)		19	0,0%	0,0%
MONITEUR EDUCATEUR		178	0,0%	0,0%
niveau BTS	**325**	**15 948**	**6,4%**	**5,8%**
ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	22	869	0,4%	0,3%
CLASSE PREPARATOIRE AUX ECOLES PARAMEDICALES		36	0,0%	0,0%
DIETETIQUE	11	508	0,2%	0,2%
ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	120	5 019	2,4%	1,8%
METIERS DE LA COIFFURE		89	0,0%	0,0%
METIERS DE L'ESTHETIQUE, DE LA COSMETIQUE ET DE LA PARFUMERIE BTS 1E ANNEE COMMUNE	14	842	0,3%	0,3%
METIERS DE L'ESTHETIQUE, DE LA COSMETIQUE ET DE LA PARFUMERIE OPTION COSMETOLOGIE		151	0,0%	0,1%
METIERS DE L'ESTHETIQUE, DE LA COSMETIQUE ET DE LA PARFUMERIE OPTION FORMATION-MARQUES		156	0,0%	0,1%
METIERS DE L'ESTHETIQUE, DE LA COSMETIQUE ET DE LA PARFUMERIE OPTION MANAGEMENT	14	278	0,3%	0,1%
OPTICIEN LUNETIER		1 289	0,0%	0,5%
PODO-ORTHESISTE		79	0,0%	0,0%
PROTHESISTE DENTAIRE		152	0,0%	0,1%
PROTHESISTE ORTHESISTE		213	0,0%	0,1%
SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	95	3 947	1,9%	1,4%
DEVELOPPEMENT, ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX (BTSA)	14	252	0,3%	0,1%
BIOLOGIE MEDICALE	24	1 125	0,5%	0,4%
DIETETIQUE ET NUTRITION	11	818	0,2%	0,3%
ORTHOPROTHESISTE		125	0,0%	0,0%
Total général	**2 253**	**145 948**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

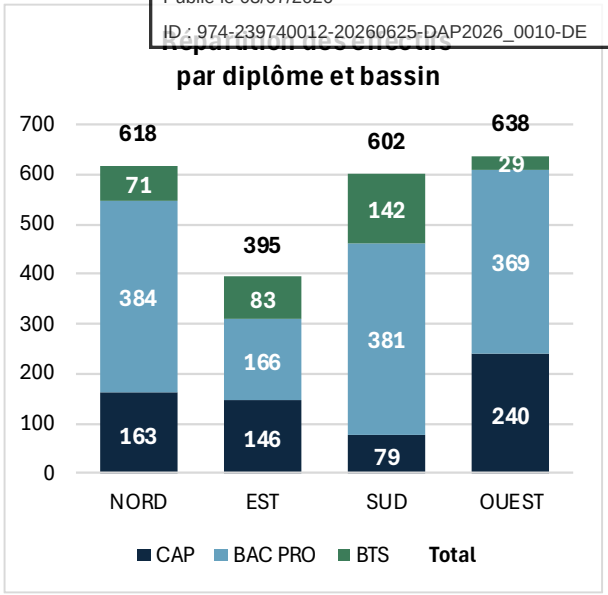

➢ Ouvrir de nouvelles formations pour répondre à la forte demande dans ces métiers.

Formation à développer
Formation à réduire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Santé

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2025-2030, en cours d'adoption, vise à anticiper les besoins en compétences et à adapter l'offre de formation aux évolutions démographiques, socio-économiques et sanitaires de la Réunion**. Le Projet régional de la Santé (PRS) 2023-2033 porté par l'Agence régionale de santé (ARS)** et révisé le 24 juillet 2025 vise dans son objectif opérationnel 13-1 principalement les formations dispensées à l'université ou rattachés aux hôpitaux.

Dans le cadre du déploiement de l'offre de formation de l'Institut de Formation Régional Académique Réunion Santé (IFRAR Santé), des formations existent en lycée et concernent le **diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)** (en formation initiale ou en apprentissage). 2 lycées proposent cette formation : L. de Lepervanche au Port M. Curie à St Benoit, ce dernier proposant aussi le DE **d'auxiliaires de puériculture**. Une ouverture en 2026 du DE d'aide-soignant est prévue au lycée V. Schoelcher par la voie de l'apprentissage, complétant ainsi l'offre de formation.

L'obtention d'un diplôme d'Etat (DE) est nécessaires pour pratiquer ces emplois et la formation peut se faire après un bac pro (ASSP, SAPAT). **Le renforcement de ces diplômes (et DE d'ambulanciers) dans les lycées existants proposant déjà les bac pro est à initier.**

Ouverture d'un **BTS Opticien Lunetier** sur la Réunion à la rentrée 2026.

Social

Le CAP agent accompagnement au grand âge peine à recruter des élèves (fermeture de celui de J. de Rontaunay) alors que la pression est très forte (189%) à l'entrée du CAP Accompagnement Educatif Petite enfance.

Il est important d'adapter les formations dédiées aux soins à la personne en tenant compte des changements démographiques :

- **Réduire les capacités des CAP Accompagnement Educatif Petite enfance**, avec pour objectif d'avoir un seul CAP par microrégion. On veillera à rester attentif à cette baisse car c'est pour certains jeunes à besoins éducatifs particuliers, le moyen d'accéder à une qualification.
- Développer fortement le **bac pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)** permettant d'accéder à un diplôme d'Etat.
- **Développer le CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (SAPEVR)** - tripler les effectifs - et le bac pro agricole **Services aux personnes et animation des territoires (SAPAT)** - doubler les effectifs.

Pour rendre accessible ces formations post-3ème au sein des cirques de **Cilaos et Salazie, il pourrait être envisagé de les introduire au sein des collèges existants**. Une réflexion avec le Département est à initier en ce sens.

Soins personnels

La montée en compétence des métiers de l'esthétique et de la coiffure est nécessaire pour répondre aux nouvelles tendances et aux difficultés des salons à recruter du personnel qualifié. Si les formations se font traditionnellement par apprentissage, l'émiettement des salons (sans employés) rend plus difficile ce mode de formation.

Seul le lycée Amelin à St-Marie est orienté vers les métiers de la beauté et du bien-être, et la seconde professionnelle est très demandé (taux de pression de 200%).

Afin de répondre aux besoins en formation et d'avoir une meilleure répartition sur l'île, **une seconde pro métiers de la beauté et du bien-être** pourrait être créée dans le Sud (lycée François de Mahy) ainsi que dans l'Est (demande identifiée au lycée Patu de Rosemont), suivi des **deux bac pro métiers de la coiffure et esthétique cosmétique parfumerie.**

Une réflexion est à mener autour du développement d'une filière de formation en prothèse dentaire, inexistante à la Réunion (Bac pro et BTS Technicien en prothèse dentaire).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

17. Hôtellerie, tourisme et loisirs

Le secteur de l'hôtellerie restauration comprend trois domaines d'activité :

- hébergement : activités d'hôtellerie et autres lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée
- Services en restauration (hors production de repas en cuisine classée en filière alimentaire) : restauration traditionnelle ou collective, bars, cafés
- Tourisme et loisirs : offices de tourisme, organisateurs de voyages et de transport, activités récréatives et sportives

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **4,9%** des emplois à la Réunion sont liée au secteur de **l'hôtellerie, tourisme et loisirs** avec près de **13 279 actifs**. Quasiment la moitié est embauchée avec un niveau **CAP,** l'autre au niveau **bac pro**, et une faible part au niveau BTS.
- **4,4% des formations** sont consacrées au domaine avec **12 formations** dispensées par **9 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **CAP** avec **317 élèves en 2025**. La part des élèves inscrits est légèrement inférieure à la métropole. (-1,1 pt)
- Une **féminisation** du domaine plus importante à la Réunion qu'en métropole pour les **formations (57,5% contre 51,5%)**.

Atouts	Faiblesses
• Diversité des paysages : lagons, volcan, cirques, forêts, cascades	• Forte concentration des emplois sur la Côte Ouest et la Civis en zone littorale

Opportunités	Menaces
• Tourisme vert et plutôt sportif (randonnées, trail, canyoning, VTT, plongée, etc.) • Prioriser le développement des compétences et des offres vers le développement durable : valorisation des produits locaux, agrotourisme, éco-tourisme...	• Concurrence des destinations voisines haut de gamme : Maurice, Seychelles, Maldives • Forte dépendance au coût du transport aérien

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

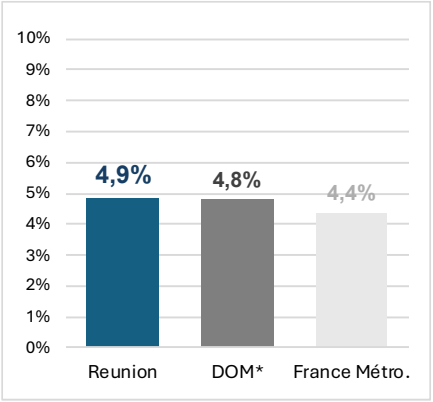

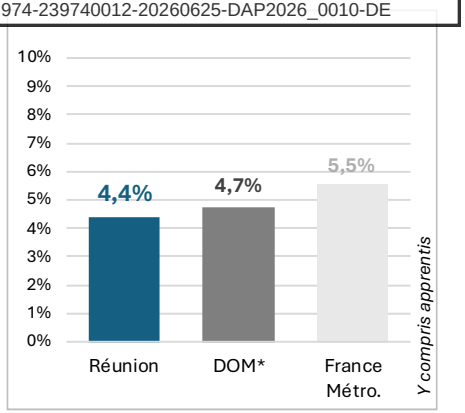

Répartition par niveau

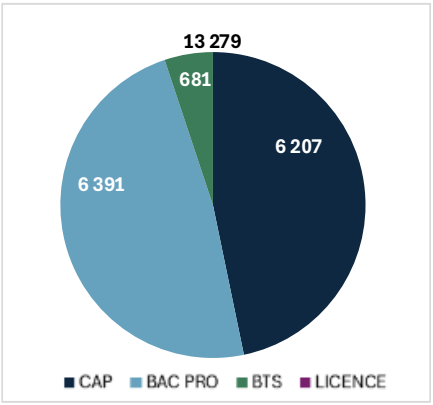

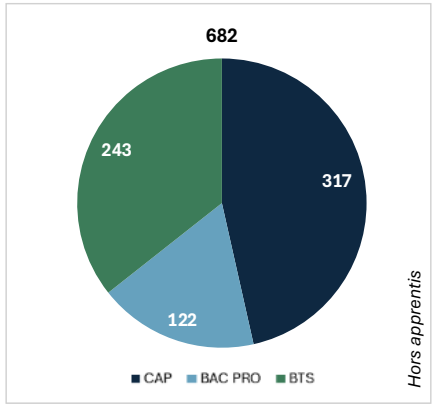

Répartition par sexe

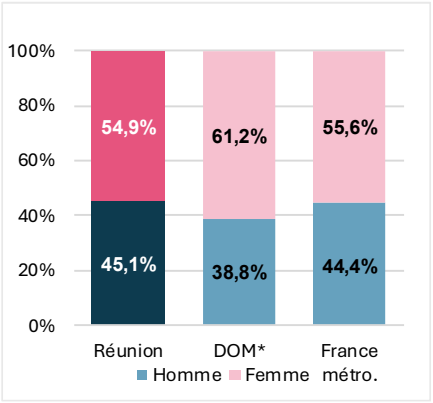

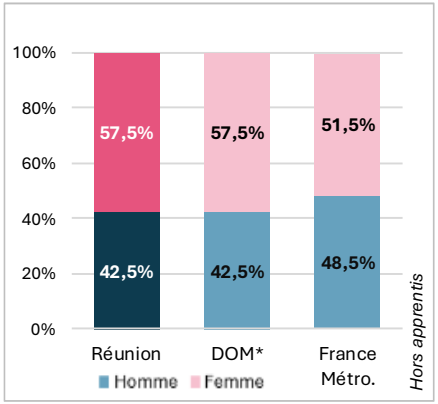

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le tourisme constitue l'un des secteurs économiques clés de La Réunion, disposant, au vu du caractère polymorphe de l'île, de marges de progression considérables pour devenir une composante majeure de l'économie réunionnaise, en valorisant une offre particulièrement attractive et diversifiée.

Au total, les recettes touristiques (dépenses touristiques avant ou durant le séjour) sont estimées à **192 millions d'euros en 2021** (contre 158 millions d'euros en 2020 et 410 millions d'euros en 2019) : l'**hébergement** reste le premier poste de dépenses (51 %), puis viennent la **location de voitures** (23 %) et la **restauration** (10 %). En 2021, 17 241 hébergements touristiques ont été recensés à La Réunion. Il s'agit principalement d'hôtels classés (2 578 chambres) et d'hébergements non classés (1 922 chambres, avec une capacité de 6 279 lits). **En 10 ans, l'offre d'hébergement total a augmenté de 26 %.**

En parallèle, le tourisme constitue un vivier d'emplois pour La Réunion. Entre 2011 et 2018, les emplois touristiques augmentent fortement à La Réunion (+37 %, soit **+ 3 700 emplois**). La **dynamique est 2,3 fois supérieure à celle de l'emploi total** (+ 16 %). De fait, la part des emplois touristiques dans l'emploi régional progresse sensiblement depuis 2010 (3,9 % contre 4,6 % en 2018).10 Cette dynamique d'emploi est en partie appuyée par la présence du **lycée hôtelier La Renaissance de Saint-Paul**, seul lycée de l'île à former les élèves et étudiants aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration **du CAP au BTS**, qui scolarise près de 700 élèves en 2019 (encadrés par 86 enseignants).

Les emplois liés au tourisme sont pourtant inégalement répartis sur l'Île avec une **forte concentration sur le Territoire de la Côte Ouest et la Civis** et risquent d'accentuer le déséquilibre déjà constaté en faveur de l'ouest de l'Île.

Toutefois, comparées à d'autres petites économies insulaires, les activités touristiques sont **nettement moins développées à La Réunion**. Les secteurs du commerce, de la restauration-hébergement et du transport représentent **17 % de la valeur ajoutée de l'île, contre 25 % à Maurice, aux Seychelles et aux Açores, 35 % à Madère et aux Canaries, et jusqu'à 50 % aux Maldives**. La Réunion est notamment fortement concurrencée par les destinations voisines « haut de gamme » que sont Maurice, les Seychelles et les Maldives.

Lien formation-emploi

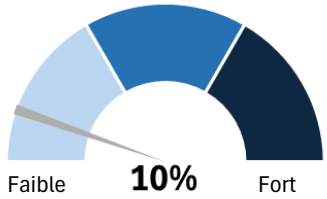

Intensité d'embauche

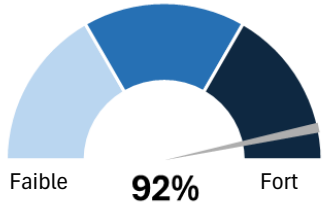

Manque de main d'oeuvre

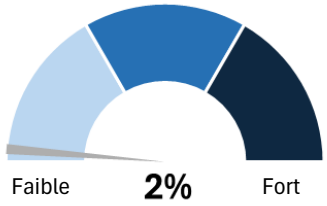

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

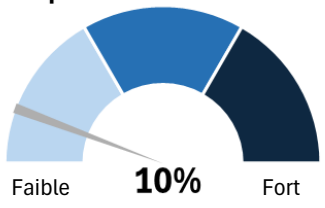

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

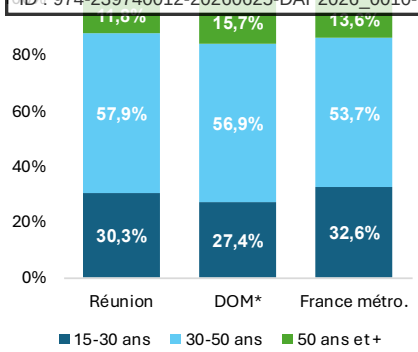

*hors Mayotte

Source : INSEE – RGP 2021

- **Le lien formation emploi est faible** avec uniquement 3 métiers ayant un taux fort.
- **L'intensité d'embauche est forte** sauf pour les patrons de l'hôtellerie.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour l'ensemble des métiers.
- **L'adéquation du salaire est faible** sauf pour 3 métiers qui ont une forte adéquation. (tableau ci-contre).

Source : SRDEII

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Sportifs et animateurs sportifs	SANS DIPLÔME	Fort	Forte	Faible	Faible	1000
Agents de maîtrise de la restauration	CAP	Moyen	Faible	Moyenne	Forte	340
Agents et hôtesses d'accompagnement	CAP	Fort	Forte	Faible	Forte	290
Aides de cuisine et employés polyvalents de la restauration	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	3090
Employés de l'hôtellerie	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	760
Serveurs de cafés restaurants	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	1900
Agents d'accueil et d'information	BAC	Faible	Forte	Faible	Faible	980
Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs	BAC	Faible	-	-	-	330
Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration	BAC	Moyen	Faible	Faible	Forte	480
Professionnels de l'animation socioculturelle	BAC	Faible	Forte	Faible	Faible	2510
Techniciens et agents de maîtrise du tourisme	BAC	Moyen	-	-	-	170
Employés du tourisme et agent de billetterie des transports	BAC+2	Fort	Forte	Faible	Faible	330
Cadres des transports et du tourisme	BAC+3 OU PLUS	Faible	-	-	-	230

Source : DARES - France Travail - 2023

- A la Réunion, les **aides de cuisine et employés polyvalents** de la restauration sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 3090 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **techniciens et agents de maîtrise** du tourisme avec près de 170 emplois.
- Les liens formation-emplois sont faibles pour la majorité des métiers sauf pour **les animateurs sportifs, les hôtesses d'accompagnement, les employés du tourisme et agent de billetterie des transports** où les liens sont forts.
- Le manque de main d'œuvre et l'adéquation salariale sont majoritairement faibles. Uniquement les agents de maîtrise de la restauration, les agents et hôtesses d'accompagnement et les patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration ont une forte adéquation salariale.
- L'intensité d'embauche est forte pour le secteur de l'hôtellerie, tourisme et loisirs.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

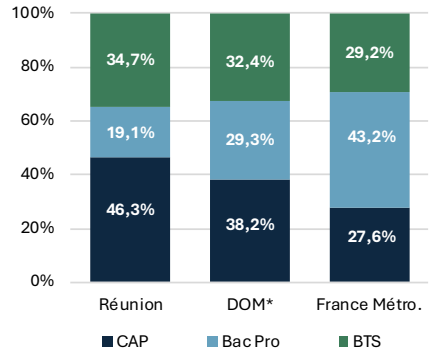

➢ La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM, il y a cependant moins de Bac pro et plus de CAP.

Part de l'apprentissage

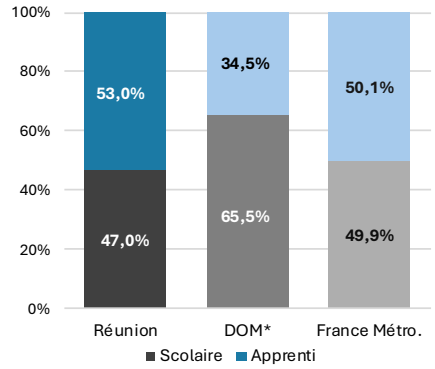

➢ **La part de l'apprentissage est de 53%** ce qui est légèrement supérieur à la métropole qui atteint seulement les 50,1%.

Part du privé

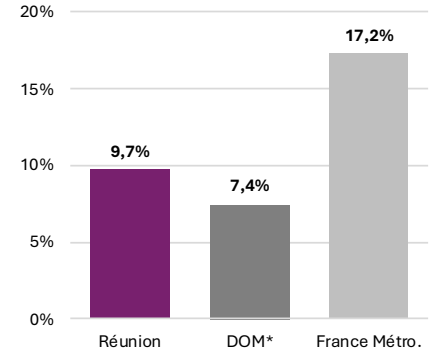

➢ Le **privé est moins bien présent** à la Réunion qu'en métropole avec uniquement 2 établissements.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

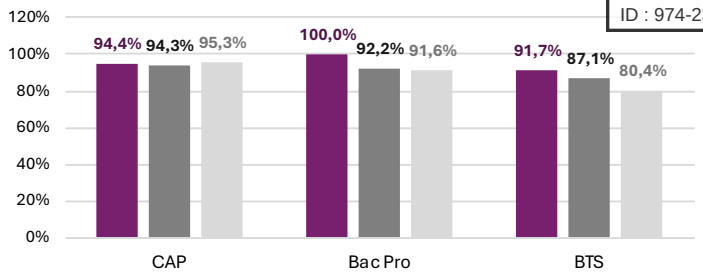

Taux de pression par niveau

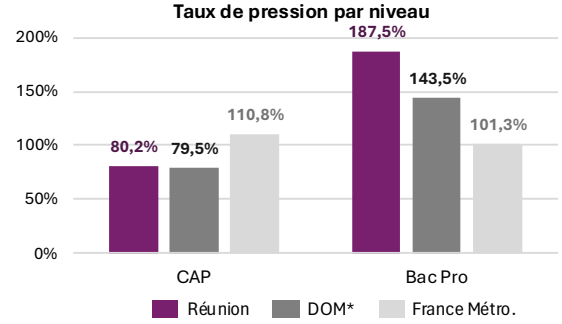

➢ **Le taux de pression** des Bac pro est plus important à la Réunion qu'en métropole avec 187,5% soit 86,2pts excédentaires. Les CAP ont un taux autour de 80%.

➢ **Les taux de remplissage par niveau** sont tous supérieurs à ceux de la métropole oscillant autour des 100%.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

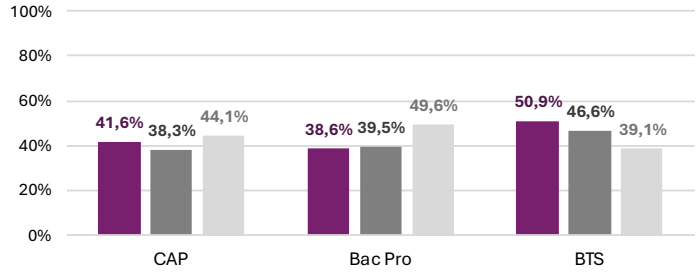

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont moyens voir faibles.

Taux d'emploi à 6 mois

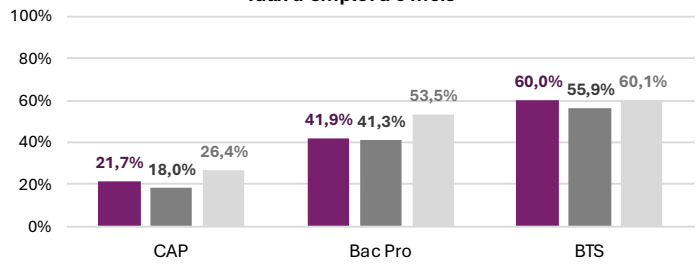

➢ **Les taux d'emploi sont faibles**, notamment sur les CAP avec 21,7%, mais assez fort pour les BTS avec 60% de taux d'emploi.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
17.Hôtellerie, tourisme et loisirs

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée JULIEN RONTAUNAY - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Production et service en restaurations	37
CS	Animation-gestion de projets dans le secteur sportif (cs4)	13

Lycée [illegible]		Effectifs 2025
BTS	Tourisme	33

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Production et service en restaurations	41

Lycée hôtelier CHRISTIAN ANTOU - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	75
BAC PRO	Commercialisation et services en restauration	44
	Métiers de l'hôtellerie-restauration 2nde commune	47
BTS	Hôtellerie restauration	18
	Management en hôtellerie-restauration BTS 1ere année commune	26
	Management en hôtellerie-restauration opt. a unité de restauration	8
	Management en hôtellerie-restauration opt. b unité de production culinaire	10
	Management en hôtellerie-restauration opt. c unité d'hébergement	5

Lycée BOISJOLY POTIER - Le Tampon		Effectifs 2025
CS	Animation-gestion de projets dans le secteur sportif (cs4)	10
	Encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous (cs4)	8

Lycée VUE BELLE - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Production et service en restaurations	33

Lycée EVARISTE DE PARNY - Saint-Paul		Effectifs 2025
BTS	Tourisme	108

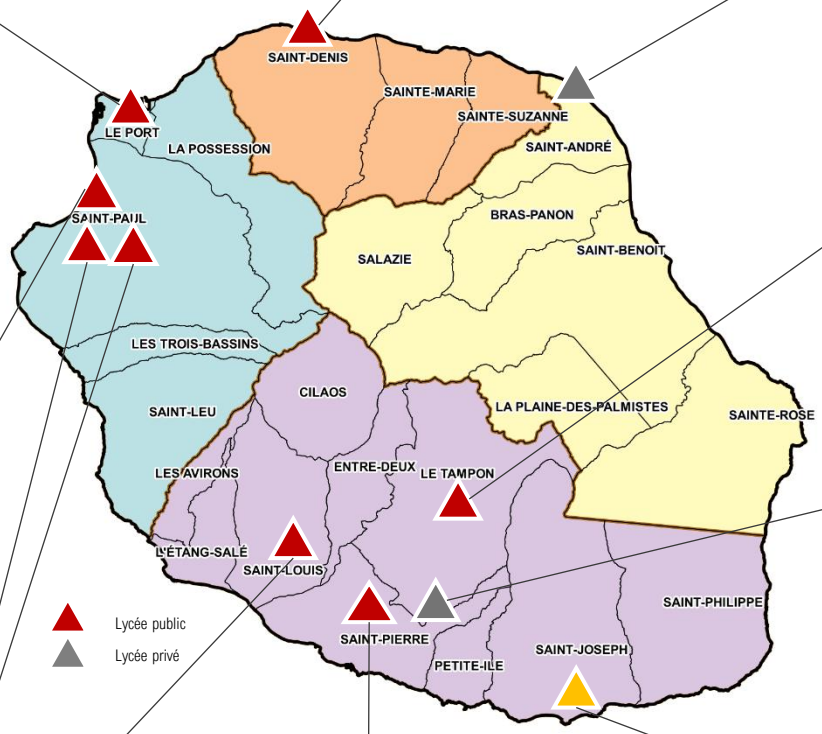

Lycée privé SAINT-CHARLES - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BTS	Tourisme	35

Lycée VICTOR SCHOELCHER - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Production et service en restaurations	45

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Production et service en restaurations	86

Nouveau lycée d'enseignement adapté (LEA) – Saint-Joseph (2028)		Effectifs prév.
CAP	CAP Cuisine	24
	CAP Hôtel Café Restaurant	24
BAC PRO	Bac Pro Cuisine	24

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**317**	**11 266**	**6,9%**	**9,2%**
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL-CAFE-RESTAURANT	75	3 922	1,6%	3,2%
PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	242	7 286	5,3%	6,0%
EMPLOYE BARMAN (CS3)		58	0,0%	0,0%
niveau BAC	**122**	**17 821**	**0,4%**	**1,0%**
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	44	7 553	0,1%	0,4%
METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION 2NDE COMMUNE	47	9 079	0,2%	0,5%
ACCUEIL-RECEPTION (CS4)		168	0,0%	0,0%
ANIMATION-GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF (CS4)	23	485	0,1%	0,0%
ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF OPTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS (CS4)	8	110	0,0%	0,0%
ORGANISATEUR DE RECEPTION (CS4)		41	0,0%	0,0%
SOMMELLERIE (CS4)		202	0,0%	0,0%
ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF OPTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION (CS4)		1	0,0%	0,0%
ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF OPTION ACTIVITES DE LA FORME - COURS COLLECTIFS (CS4)		3	0,0%	0,0%
METIERS DU BAR (CS4)		179	0,0%	0,0%
niveau BTS	**243**	**11 784**	**4,8%**	**4,3%**
HOTELLERIE RESTAURATION	18	952	0,4%	0,3%
MANAGEMENT EN HOTELLERIE-RESTAURATION BTS 1ERE ANNEE COMMUNE	26	2 483	0,5%	0,9%
TOURISME	176	6 388	3,5%	2,3%
MANAGEMENT EN HOTELLERIE-RESTAURATION OPT. A UNITE DE RESTAURATION2	8	603	0,2%	0,2%
MANAGEMENT EN HOTELLERIE-RESTAURATION OPT. B UNITE DE PRODUCTION CULINAIRE2	10	833	0,2%	0,3%
MANAGEMENT EN HOTELLERIE-RESTAURATION OPT. C UNITE D'HEBERGEMENT2	5	525	0,1%	0,2%
Total général	**682**	**40 871**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

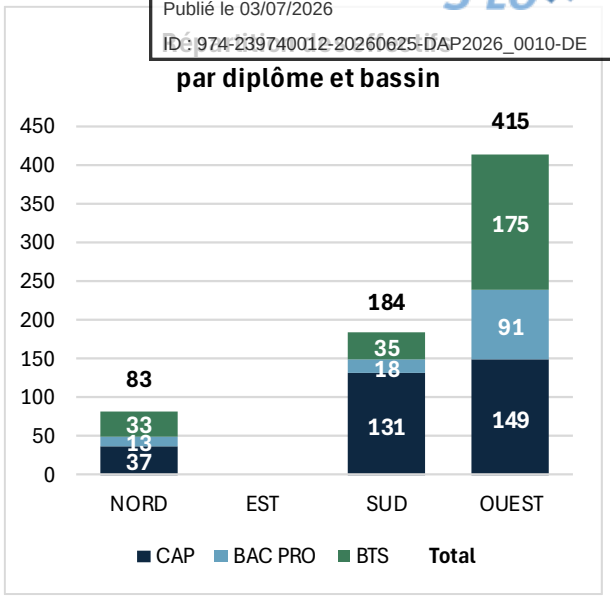

- Manque de formations au Nord Est de l'île, mais que l'ouverture du nouveau lycée de Saint-André va venir pallier (2028).
- Promouvoir la palette de métiers, depuis la réception jusqu'à la restauration, et les métiers du bien-être.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Aujourd'hui, seul le lycée de l'hôtellerie à St-Paul est en lien direct avec ce GFE. En **2028**, **un lycée dédié aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie** devrait ouvrir **à St-André** avec la structure pédagogique ci-après.

Grâce à l'ouverture de ce lycée, les Bacs pro seront renforcés ainsi que le CAP production et service en restauration. Cependant les options A et B du BTS management en hôtellerie-restauration seront toujours en déficit malgré le nouveau lycée.

La Réunion est peu à peu en train de se tourner vers le développement de l'éco-tourisme et sa valorisation du patrimoine à travers ses sites protégés, les sentiers balisés, l'observation encadré des cétacés etc. L'agritourisme pourrait également être renforcé sur l'île à travers la découverte des savoir-faire agricoles. Les formations doivent s'adapter et former aux pratiques durables. **Une coloration d'un BTS tourisme orienté écotourisme est à proposer.**

Les compétences en **e-tourisme et en communication digitale** sont à étendre et à affirmer pour que le secteur de l'hôtellerie réunionnaise vienne concurrencer celui des Maldives et de l'île Maurice. Le lien avec le GFE Communication, médias est à envisager. Le regroupement de formation serait pertinent pour créer des projets communs autour du tourisme.

Structure pédagogique du lycée du to

Niveau	Diplôme	Div.	Eff.	Total	Observations
CAP	Cuisine	2	12	24	
	Boulanger	2	12	24	avec apprentissage
	Pâtissier	2	12	24	avec apprentissage
	Équipier polyvalent de commerce	2	12	24	
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2	12	24	
	Poissonnier écailler	2	12	24	
	Production et service en restauration (rapide, collective, cafétéria)	2	12	24	
	Boucher	2	12	24	
	Sous-total CAP	**16**		**192**	
BAC Pro	2nde Métiers de l'hôtellerie-restauration	1	24	24	
	2nde Métiers de l'alimentation	1	12	12	
	1ère Commercialisation et services en restauration	1	18	18	
	1ère Cuisine	1	18	18	
	1ère Boucher Charcutier Traiteur	1	12	12	
	Terminale Commercialisation et services en restauration	1	18	18	
	Terminale Cuisine	1	18	18	
	Terminale Boucher Charcutier Traiteur	1	12	12	
	Sous-total Bac pro	**8**		**132**	
BAC Techno	2nde Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	**1**	24	**24**	
	1ère Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	1	24	24	
	Terminale Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	1	24	24	
	Sous total bac technologique	**3**		**72**	
MC	Organisateur de réceptions	1	12	12	avec apprentissage
	Accueil de réception	1	12	12	avec apprentissage
	Pâtisserie boulangère	1	12	12	avec apprentissage
	Sommellerie	1	12	12	
	Vendeur spécialisé en boucherie	1	12	12	
	Employé traiteur	1	12	12	
	Arts de la cuisine allégée	1	12	12	
	Sous-total Mention complémentaire	**7**		**84**	
MAN BTS	Hôtellerie-Restauration	1	12	12	transfert du lycée Renaissance
BTS	Management en Hôtellerie-Restauration – Option C (management d'unité d'hébergement)	2	15	30	
	Sous total BTS	**3**		**42**	
TOTAL GENERAL		**37**		**522**	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

SERVICES

18. Environnement, nettoyage et sécurité

Le secteur comprend trois domaines, fonctions support aux activités économiques :

- L'environnement : gestion des déchets, propreté urbaine, traitement des eaux et assainissement
- Le nettoyage: entretient des locaux, hygiène, désinfection
- Sécurité : prévention et protection des biens et de personnes, sécurité civile et privée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **13%** des emplois à la Réunion sont liés au secteur de **l'environnement, nettoyage et sécurité,** avec près de **35 378 actifs**. La majorité est embauchée avec un CAP.
- **3,8% des formations** sont consacrées au domaine avec **28 formations** dispensées par **12 établissements** sur l'ensemble de l'île. Près de la moitié des élèves sont inscrits en **CAP** avec **338 élèves en 2025**. Seul un quart des inscrits en post-bac. La part des élèves inscrits est quasi-identique à la métropole.
- Une **féminisation des formations** plus importante à la Réunion qu'en métropole **(+9,8 pts).** De plus, cette tendance est marquée dans la répartition des emplois (53,6 % de femmes contre 57,6% en métropole).

Atouts	Faiblesses
• Nombreuses collectivités et administrations ayant besoin de services supports • Sensibilisation croissance aux problématiques de la gestion des déchets et de la ressource en eau.	• Faiblesse de la part d'élèves en formation dans le secteur au regard du nombre d'emplois important • Nombreuses entreprises de petite taille ne faisant pas appel à ce type de services • Concentration des BTS à l'ouest de l'île • Filières peu attractives pour les jeunes et rémunération souvent faible

Opportunités	Menaces
• Besoins croissants en sécurité lié à la croissance démographique et des activités économiques • Nécessité de développer la gestion des déchets et de la ressource en eau	• Economie parallèle pour le nettoyage fragilisant le secteur • Evolution constante des contraintes réglementaires nécessitant des adaptations constantes.

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

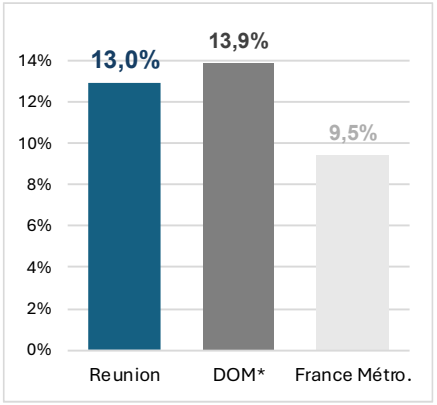

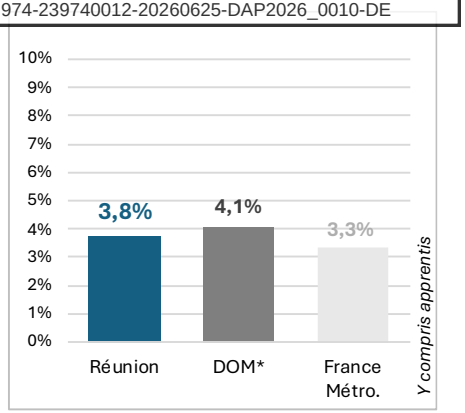

Répartition par niveau

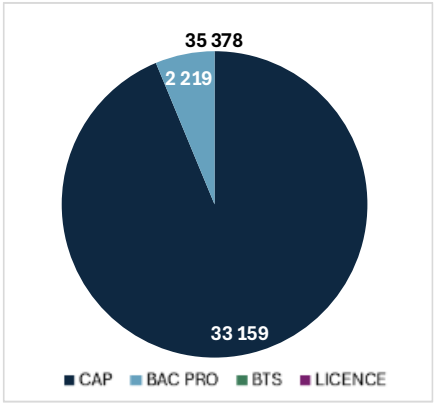

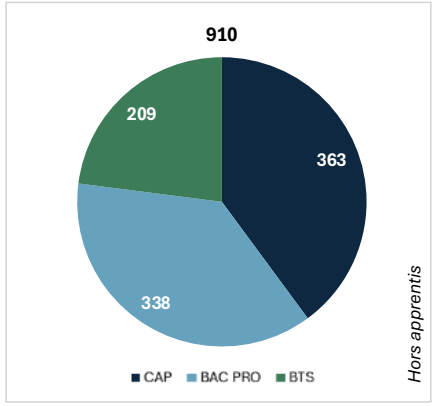

Répartition par sexe

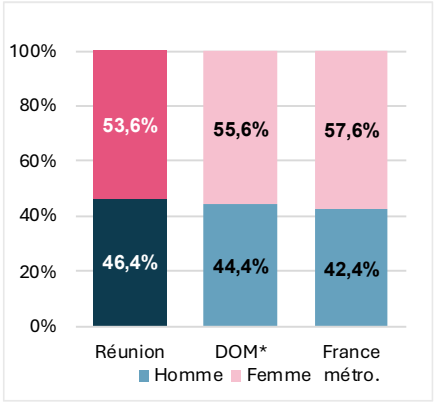

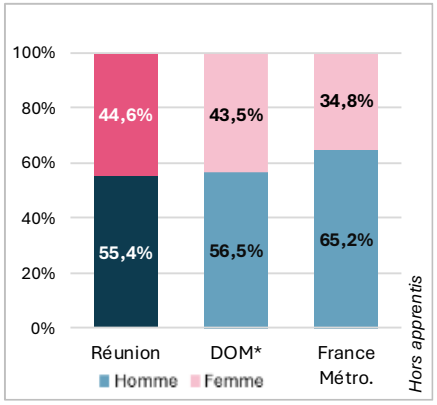

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Environnement

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Réunion (PRGPD) approuvé en juin 2024 par la Région vise à réduire l'enfouissement, développer le recyclage, la valorisation énergétique et l'économie circulaire (Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire - PRAEC). En matière de prévisions d'emploi, 160 emplois ETP seraient crées dans les installations, 50 ETP dans les ressourceries.

Nettoyage

Le secteur est un gros pourvoyeur d'emplois, souvent **peu qualifiés** (sans certification), mais dont la professionnalisation est de plus en plus nécessaire (normes, traçabilité…). Si la main d'œuvre locale existe, le métier reste **peu attractif** (faible rémunération, métier éprouvant, peu de prestige social, peu de promotion…) avec des **turn-over importants**. Les micro-entreprises et les PME forment le principal tissu économique de la filière.

Les besoins en emploi vont continuer à progresser, liés au développement économique, à la silver économie et au tourisme.

Sécurité

Le domaine de la sécurité est **soumis à une réglementation stricte** (formations certifiantes) supervisée par le Conseil National des Activités Privées de sécurité (CNAPS) implanté depuis 2017 à la Réunion. Le marché est en croissance, mais devra relever des défis liés à la **professionnalisation accrue du métier, notamment dans le domaine portuaire et aéroportuaire.** Sur les 1 000 emplois qui seront générés par le développement de l'aéroport R. Garros, 300 sont liés au domaine de la sureté et de la sécurité.

Pour le moment, les formations certifiantes (agréées CNAPS et DGAC) sont faites par 2 principaux **organismes privés** (RAF et DGF formation), que ce soit en formation continue ou par apprentissage.

Lien formation-emploi

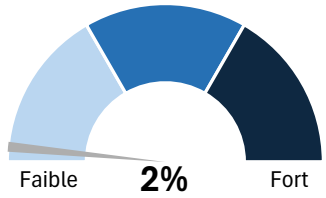

Intensité d'embauche

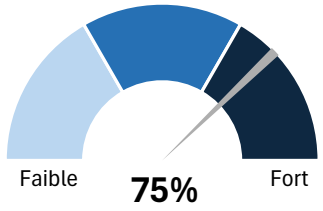

Manque de main d'oeuvre

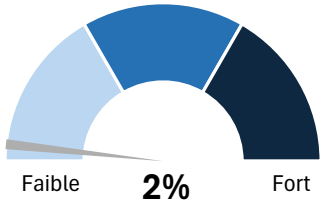

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

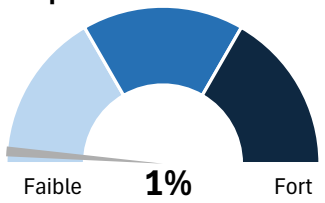

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

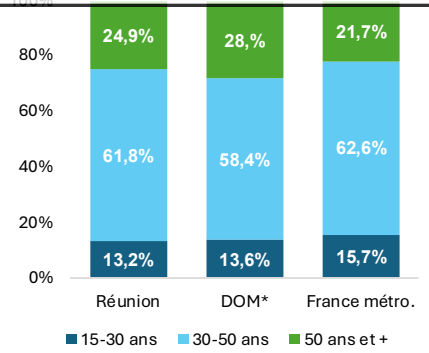

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est faible voir moyen** selon les métiers. Les BAC ont des liens faibles avec les emplois exercés. Formation à réadapter ?
- **L'intensité d'embauche est forte** sauf pour les concierges et agents hospitaliers qui ont un taux faible.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour l'ensemble des métiers hormis les techniciens et agents de maîtrise en distribution, assainissement d'eau et gestion des déchets ou le manque est important.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Il est très faible avec un taux à 1%.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Agents de sécurité et de surveillance	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	2360
Agents d'entretien de locaux	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	5430
Concierges	CAP	Faible	Faible	Faible	Faible	540
Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	1230
Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment	CAP	Faible	Forte	Faible	Faible	830
Agents de service hospitaliers	BAC	Faible	Faible	Faible	Faible	1230
Contrôleurs des transports	BAC	Faible	-	-	-	130
Techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets	BAC	Moyen	Faible	Forte	Moyenne	300
Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel	BAC	Moyen	Forte	Moyenne	Moyenne	180
Agents administratifs	BAC+2	Faible	Moyenne	Faible	Faible	4040
Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel	BAC+3 OU PLUS	Moyen	-	-	-	200

Source : DARES - France Travail - 2023

- **Les agents d'entretien de locaux** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 5430 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **contrôleurs de transports** avec 130 emplois.
- Les liens formation-emplois sont faibles.
- L'intensité d'embauche est forte sauf pour les concierges, les agents de services hospitaliers et les agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets.
- Le manque de main d'œuvre et l'adéquation salariale sont majoritairement faibles. Uniquement les techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets ont un manque fort de main d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

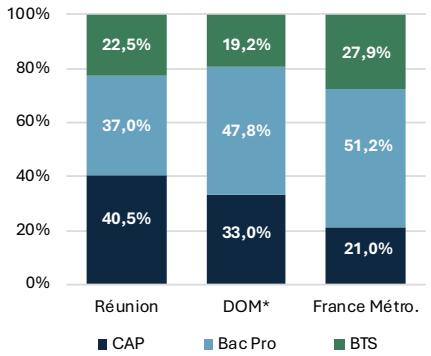

- La structure de la formation à la Réunion **est équivalente** à celle des autres DOM. Il y a une surreprésentation des CAP à la Réunion face au taux faible de la métropole.

Part de l'apprentissage

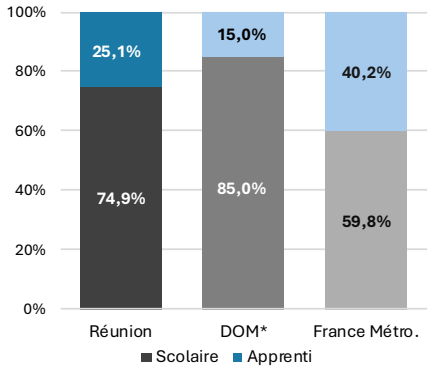

- **La part de l'apprentissage est de 25,1%** ce qui est faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 40,2%.

Part du privé

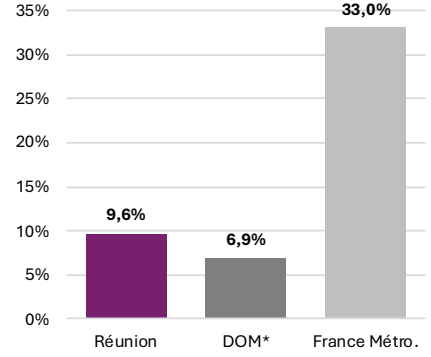

- Le **privé est peu présent** à la Réunion avec 2 établissements.

*hors Mayotte

Attractivité

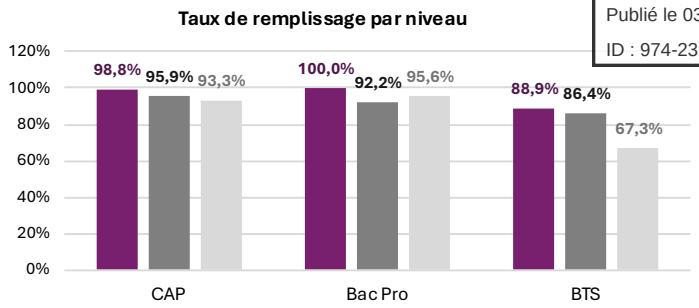

- Le **taux de remplissage par niveau** est équivalent à celui de la métropole en CAP et Bac pro et supérieur pour les BTS avec +21,6pts.

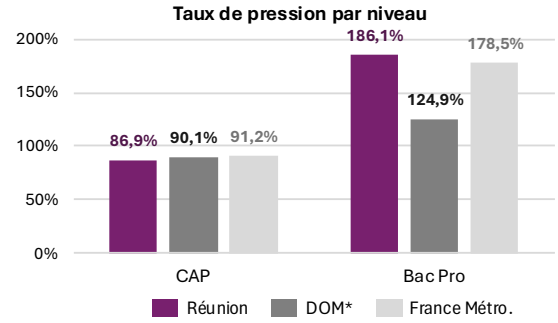

- **Le taux de pression** est équivalent à la métropole pour les CAP mais plus important pour les Bacs pro avec 186,1% contre 178,5%.

Débouchés

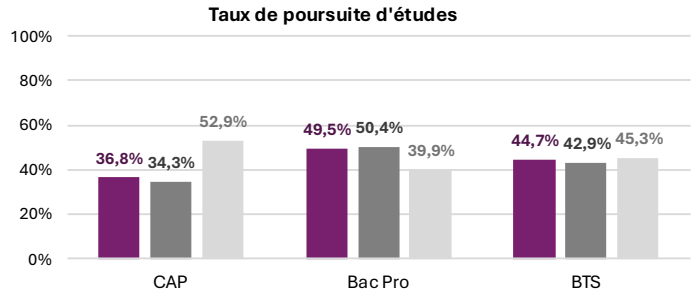

- **Les taux de poursuite d'études** sont moyens voir faibles au niveau des CAP.

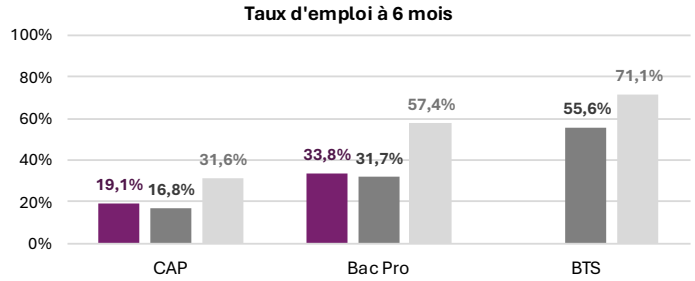

- **Les taux d'emploi sont faibles** par rapport à ceux de la métropole, notamment sur les CAP avec 19,1%.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
18. Environnement, nettoyage et sécurité

Lycée privé SAINT-FRANCOIS-XAVIER - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Agent de sécurité	34

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
BAC PRO	Métiers de la sécurité	73

Lycée PAUL VERGES - Saint-Paul		Effectifs 2025
CAP	Agent de la qualité de l'eau	42
BTS	Bio analyses en laboratoire de contrôle	28
	Bio qualité	25
	Métiers de l'eau	28

MFR - La Saline		Effectifs 2025
BAC PRO	Aménagements paysagers (bac pro ag)	21

Lycée agricole BOYER GIRODAY - Saint-Paul		Effectifs 2025
BTS	Gestion et maitrise de l'eau (btsa)	18
	Gestion et protection de la nature (btsa)	33

Lycée VICTOR SCHOELCHER - Saint-Louis		Effectifs 2025
CAP	Agent de propreté et d'hygiène	19
	Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage	8
	Propreté et prévention des biocontaminations	24
	Valorisation des matières et propreté des espaces urbains	12
BAC PRO	Gestion des pollutions et protection de l'environnement	19
	Hygiène, propreté, stérilisation	33
	Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains	8

MFR - Saint-Pierre		Effectifs 2025
CAP	Jardinier paysagiste	30

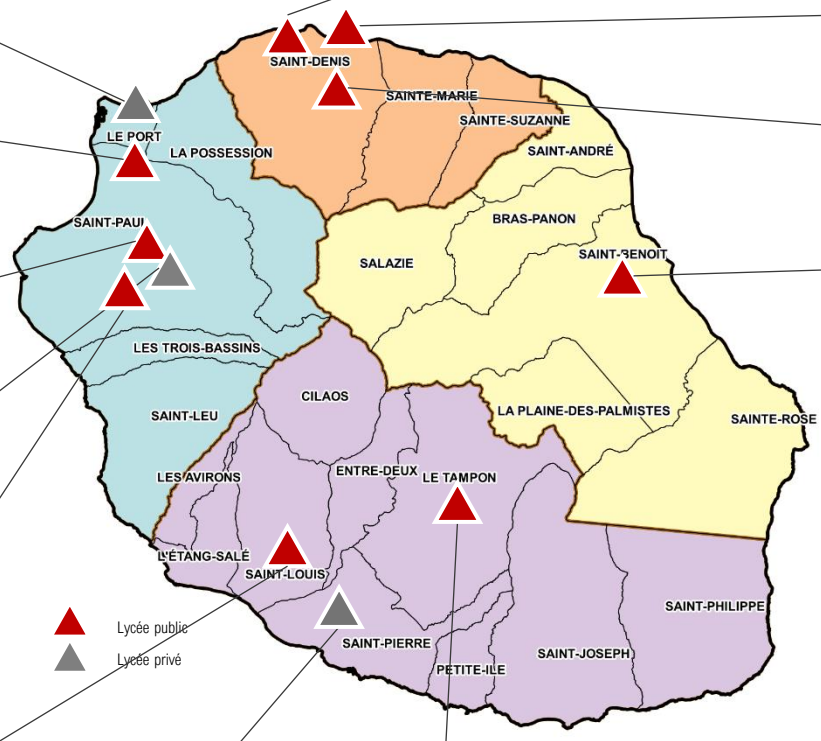

Lycée PIERRE LAGOURGUE - Le Tampon		Effectifs 2025
CAP	Agent de sécurité	44
BAC PRO	Métiers de la sécurité	72
BTS	Management opérationnel de la sécurité	29

Lycée JU		Effectifs 2025
CAP	Agent de propreté et d'hygiène	8
	Propreté et prévention des biocontaminations	10
BAC PRO	Hygiène, propreté, stérilisation	33
BTS	Métiers des services à l'environnement	21

Lycée AMIRAL LACAZE - Saint-Denis		Effectifs 2025
CAP	Agent de sécurité	44

Lycée LISLET GEOFFROY - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Métiers de la mesure	12

Lycée PATU DE ROSEMONT - Saint-Benoît		Effectifs 2025
CAP	Agent de sécurité	88
BAC PRO	Métiers de la sécurité	79

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**363**	**6 248**	**7,9%**	**5,1%**
AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU	42	35	0,9%	0,0%
AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION		27	0,0%	0,0%
AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	27	384	0,6%	0,3%
AGENT DE SECURITE	210	2 538	4,6%	2,1%
AGENT VERIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS		40	0,0%	0,0%
ARMURERIE		8	0,0%	0,0%
JARDINIER PAYSAGISTE	30	2 614	0,7%	2,1%
PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN - COLLECTE ET RECYCLAGE	8	30	0,2%	0,0%
ENTRETIEN DES COLLECTIONS DU PATRIMOINE (CS3)		20	0,0%	0,0%
PROPRETE ET PREVENTION DES BIOCONTAMINATIONS	34	514	0,7%	0,4%
VALORISATION DES MATIERES ET PROPRETE DES ESPACES URBAINS	12	38	0,3%	0,0%
niveau BAC	**338**	**15 298**	**1,1%**	**0,8%**
GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	19	134	0,1%	0,0%
HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION	66	1 742	0,2%	0,1%
METIERS DE LA SECURITE	224	9 596	0,7%	0,5%
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	21	3 725	0,1%	0,2%
ARMURERIE (BMA)		21	0,0%	0,0%
MAINTENANCE ENVIRONNEMENTALE ET PROPRETE DES ESPACES URBAINS	8	80	0,0%	0,0%
niveau BTS	**209**	**8 438**	**4,1%**	**3,1%**
BIOQUALITE	25	403	0,5%	0,1%
MANAGEMENT OPERATIONNEL DE LA SECURITE	29	1 034	0,6%	0,4%
METIERS DE LA MESURE	12	269	0,2%	0,1%
METIERS DE L'EAU	28	302	0,6%	0,1%
METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	21	309	0,4%	0,1%
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)		1 190	0,0%	0,4%
GESTION ET MAITRISE DE L'EAU (BTSA)	18	497	0,4%	0,2%
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (BTSA)	33	2 303	0,7%	0,8%
BIOANALYSES EN LABORATOIRE DE CONTROLE	28	1 787	0,6%	0,7%
DEVELOPPEMENT, ANIMATION DES PROJETS TERRITORIAUX (BTSA)	15	344	0,3%	0,1%
Total général	**910**	**29 984**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

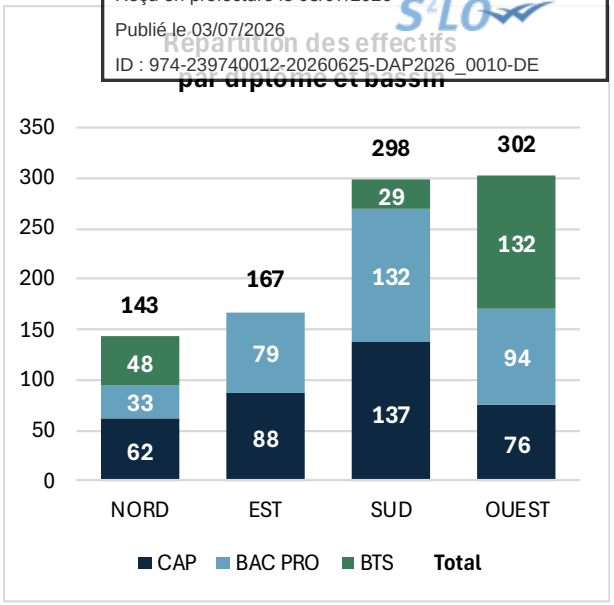

- **Faible représentativité** des formations au Nord
- Développement à initier des métiers des **entretiens des espaces verts**.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Environnement, nettoyage

La filière de la formation initiale a fait l'objet d'un profond remaniement en 2025 pour s'adapter aux besoins de professionnalisation des métiers et du manque d'attractivité des formations proposées (Insuffisante prise en compte des métiers de l'hygiène, de la propreté et du bionettoyage et nécessité de valoriser les compétences en désinfection, biosécurité, risques sanitaires) :

- Transformation du CAP agent propreté et d'hygiène (APH) par **le CAP Propreté et prévention des biocontaminations (PPB);**
- Rénovation du **bac pro Hygiène, propreté et stérilisation** ;
- Transformation du CAP Propreté de l'environnement urbain par le **CAP Valorisation des matières et propreté des espaces urbains (VPMEU)**
- Remplacement du bac pro Gestion des pollutions et protection de l'environnement par le **bac pro maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (MEPEU).**
- **Un rééquilibrage territorial au profit de l'Est (par transfert)** est à envisager en proposant le CAP VMPEU pouvant par la suite déboucher sur la création bac pro MEPEU au lycée Patu de Rosemont,
- Développement possible de **colorations territoriales** (milieu hospitalier, tropical, restauration collective, environnements spécifiques).

Les formations **autour des entretiens extérieurs** sont trop peu développées à la Réunion du CAP au BTS. Le **CAP jardinier paysagiste**, le **bac pro et le BTS aménagement paysager et paysagiste** sont à développer.

Sécurité

Les formations dans le domaine de la sécurité sont bien réparties sur l'ensemble de l'île. Les emplois vont vers une augmentation de la qualification.

Réduire les capacités en CAP sécurité dans l'est au profit des métiers de l'environnement (CAP VMPEU) et **le proposer dans le Nord** avec une coloration autour de la sécurité aéroportuaire (offre d'emplois la plus importante pour le développement de la filière aéronautique) et proposer à l'issue des formations, une **certification DGAC. On veillera à ce que les PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) soient possibles en lien avec les entreprises gravitant autour de l'aéroport.**

A noter que le CAP agent de sécurité donne l'équivalence d'une certification SSIAP 1 + PSE 1. Le bac pro Métiers de la sécurité donne l'équivalence SSIAP 1 + PSE 1 + PSE 2. La carte professionnelle CNAPS est délivrée aux titulaires d'un CAP ou d'un bac pro dans les métiers de la sécurité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

SERVICES

19. Communication, médias

Le secteur comprend la production et la distribution de produits d'information et de produits culturels, la mise à disposition de moyens permettant de transmettre ou de distribuer ces produits, ainsi que les données ou les communications.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **0,2%** des emplois à la Réunion sont liés au secteur de **la communication et des médias** avec près de **586 actifs**. Plus de la moitié est embauchée avec un niveau licence, le reste avec un niveau BTS.
- **0,8% des formations** sont consacrées au domaine avec **6 formations** dispensées par **4 établissements** sur l'ensemble de l'île. Les élèves sont principalement inscrits en **BTS** avec **111 élèves en 2024**. La part des élèves inscrits est légèrement plus faible qu'en métropole. (-0,6 pt)
- La part des femmes est moins représentée dans les formations que dans les emplois (54,6% de femmes formées contre 58% en emploi.

Atouts	Faiblesses
• La réunion est une terre d'accueil pour les tournages grâce à la variété des paysages • Auteurs et éditeurs locaux bien implantés, regroupés au sein d'une interprofession (Réunion des livres) • Plusieurs prix littéraires locaux, soutien de la Région aux éditeurs, salon du livre • Créativité locale, savoir-faire local sur l'animation 3D	• Faible visibilité nationale et internationale • Eloignement vis-à-vis des centres de décision des tournages audiovisuels • Difficultés de la presse écrite quotidienne • Marché local du livre limité
Opportunités	**Menaces**
• Développer la Réunion comme lieu de tournage (Agence Film Réunion) • Marché de l'animation 3D dynamique • Augmenter la visibilité de l'édition au marché national	• Dépendances aux financements publics • Equilibre économique fragile des acteurs • Coût de l'édition plus élevé • Concurrence régionale (Maurice) et des autres DROM pour les tournages audiovisuels et internationale pour l'animation 3D

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

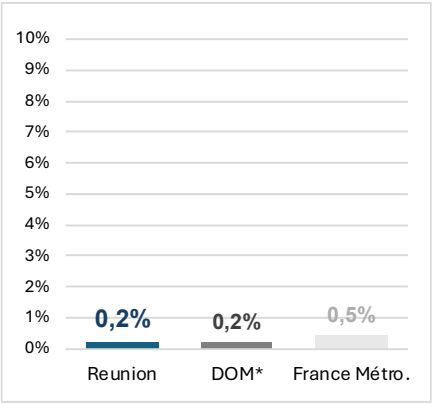

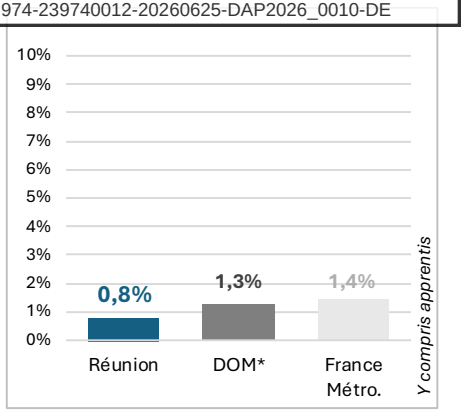

Répartition par niveau

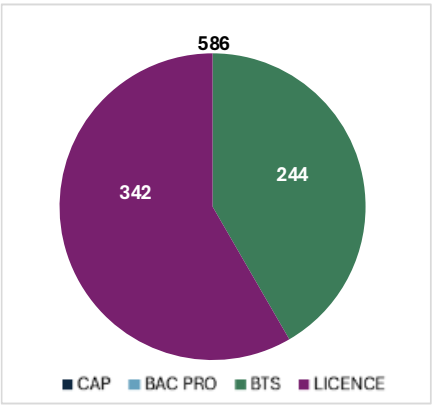

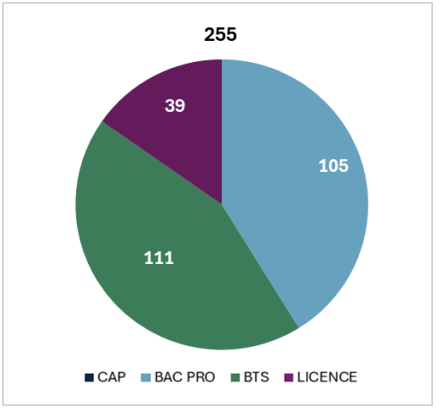

Répartition par sexe

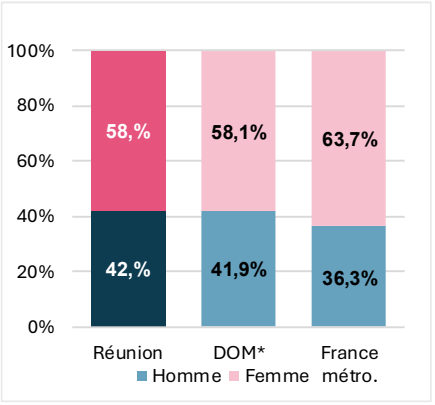

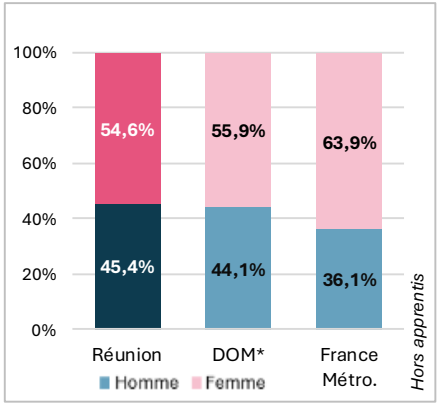

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Audiovisuel

Avec un secteur dynamique et particulièrement soutenu par les acteurs publics depuis plusieurs années, l'industrie de l'audiovisuel constitue un secteur à fort potentiel pour accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire. Les actions engagées dans le cadre de certains événements ont permis de positionner La Réunion comme une destination de tournage :

- **L'Eductour « La Réunion des cinémas » a eu 8 éditions et a vocation à favoriser le choix de La Réunion comme une terre de tournage.**
- **La Réunion se situe sur le podium des aides régionales attribuées aux projets cinématographiques (Agence Film Réunion, Région Réunion).**

De plus, l'île a aussi été un territoire précurseur en matière d'**animation**. Des **studios d'animation 3D et du jeu vidéo**, ont permis le développement de nouveaux opérateurs privés, dont certains sont de renommée internationale et distribuent leurs productions sur des plateformes mondiales, contribuant ainsi, quoique discrètement, à la valorisation du territoire. Le secteur est composé de petites entreprises.

Communication écrite

Face aux difficultés de la presse écrite journalière (JIR, Le Quotidien), le secteur s'oriente de plus en plus vers les supports numériques, la digitalisation.

Le secteur de l'édition à la Réunion est très dynamique, structuré (Réunion des Livres), marqué par une créativité locale forte et soutenue par les acteurs institutionnels, mais avec un marché souvent limité à la Réunion, qui ne permet pas de faire des économies d'échelle, à la différence de la métropole. Les compétences en édition, graphisme, distribution et marketing sont de plus en plus demandées.

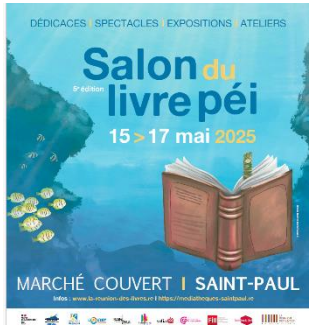

Lien formation-emploi

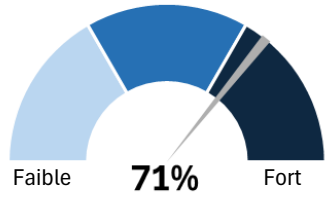

Intensité d'embauche

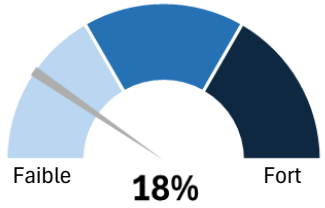

Manque de main d'oeuvre

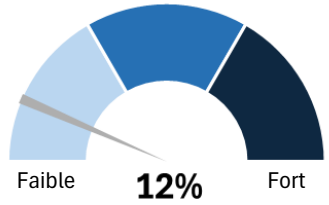

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

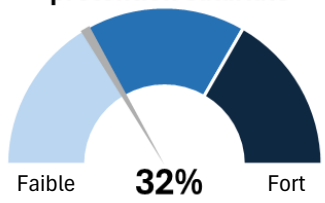

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

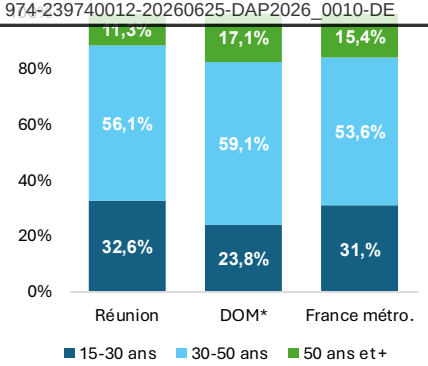

*hors Mayotte Source : INSEE – RGP 2021

- **Le lien formation emploi est fort.** Les formations niveau BAC à BAC+2 sont adaptées aux métiers.
- **L'intensité d'embauche est faible.** Le secteur de la communication-médias est peu développé à la Réunion.
- **Le manque de main d'œuvre est faible** pour l'ensemble des métiers.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Il est moyen voir faible avec un taux à 32%. Les cadres en communication ont une bonne adéquation salariale.
- Un secteur « jeune » : près de 89 % des emplois occupés par des personnes de moins de 50 ans. Un tiers a moins de 30 ans.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre disponible	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Interprètes	BAC	Fort	-	-	-	20
Assistants de la communication	BAC+2	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	720
Journalistes et cadres de l'édition	BAC+2	Fort	Faible	Faible	Moyenne	330
Cadres de la communication	BAC+3 OU PLUS	Fort	Faible	Moyenne	Forte	480
Cadres et techniciens de la documentation	BAC+3 OU PLUS	Moyen	Faible	Faible	Faible	460

Source : DARES - France Travail - 2023

- A la Réunion, les **assistants de la communication** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 720 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **interprètes** avec près de 20 emplois.
- Les liens formation-emplois sont forts avec de **nombreuses formations BTS** sur l'ensemble de l'île.
- L'intensité d'embauche et le manque de main d'œuvre sont faibles dans ce GFE. Seuls les assistants en communication ont une intensité un peu plus forte et les **cadres en communication ont** un manque de main d'œuvre un peu plus fort.
- Les adéquations salariales dépendent du métier exercé. Elle est forte pour les cadres en communication et faible pour les assistants de la communication et techniciens de la documentation.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

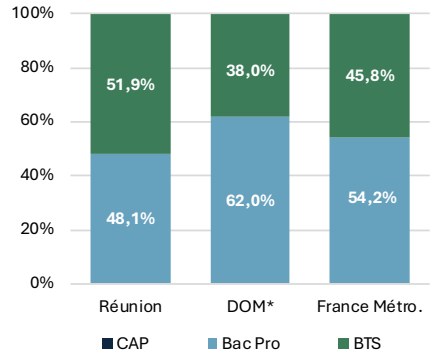

➢ La structure de la formation à la Réunion est composée de BTS et de Bac pro.

Part de l'apprentissage

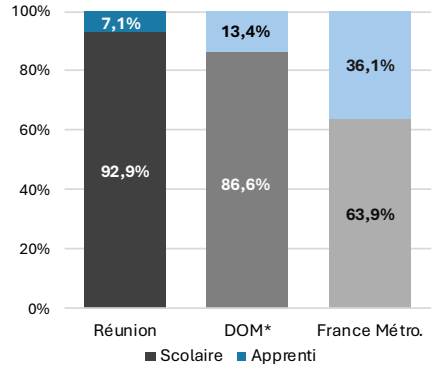

➢ **La part de l'apprentissage est de 7,1%** ce qui est très faible au vu du taux de la métropole qui atteint les 36,1%.

Part du privé

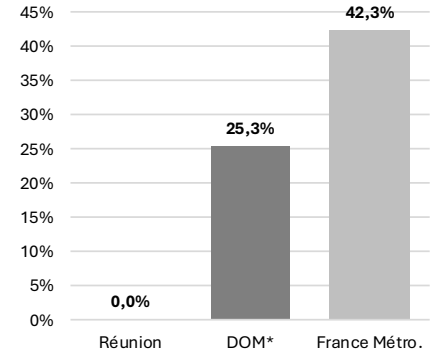

➢ Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

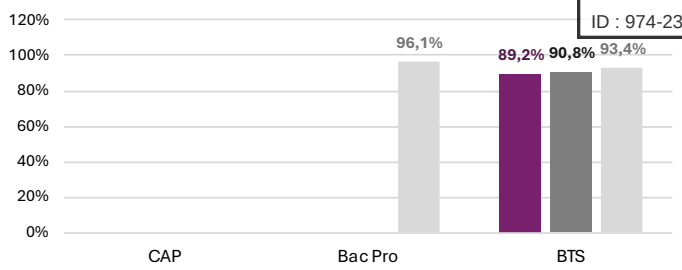

➢ Le taux de remplissage **par niveau** est équivalent à celui de la métropole avec 89,2% contre 93,4%.

Taux de pression par niveau

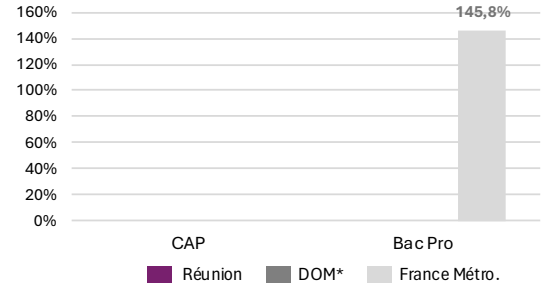

➢ Absence de données pour la Réunion et les DOM.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

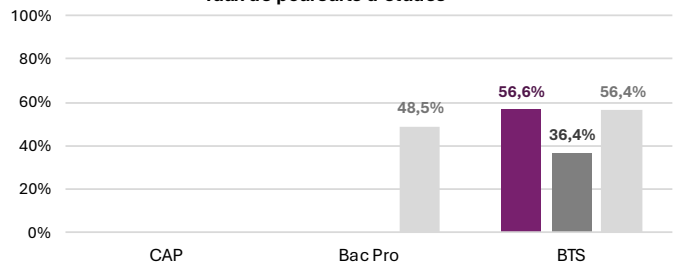

➢ **Le taux de poursuite d'études** est moyen mais équivalent au taux de la métropole.

Taux d'emploi à 6 mois

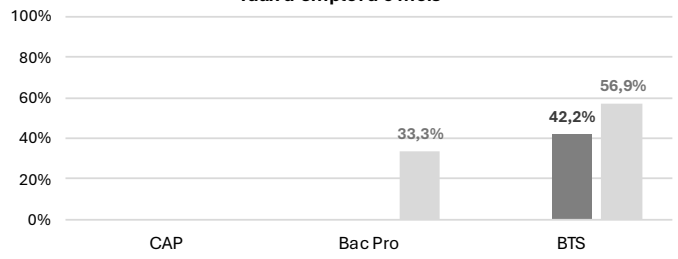

➢ Absence de données pour la Réunion.

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS
19.Communication, médias

Lycée LECONTE DE LISLE - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Communication	53

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE - Saint-Denis		Effectifs 2025
BTS	Métiers de l'audiovisuel option métiers de l'image	18
	Métiers de l'audiovisuel option métiers du son	21
	Métiers de l'audiovisuel option techniques d'ingénierie et exploitation des équipements	19

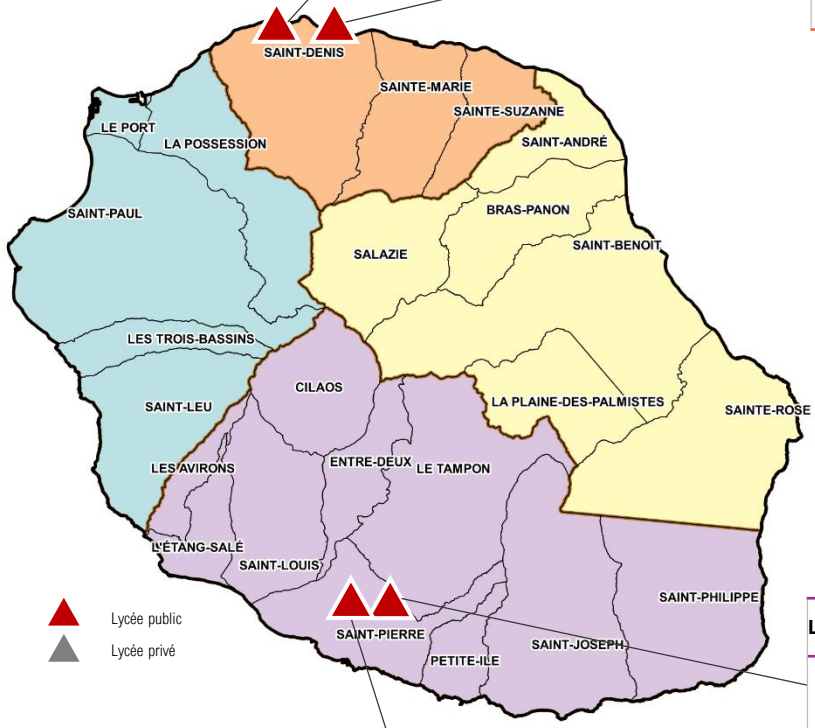

Lycée DE MAHY - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC PRO	Artisanat et métiers d'art option : communication visuelle pluri-media	71
	Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	34

Lycée AMBROISE VOLLARD - Saint-Pierre		Effectifs 2025
BAC + 3	Métiers d'art et du design - graphisme	39

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau BAC	**105**	**7 283**	**0,3%**	**0,4%**
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION : COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	71	4 669	0,2%	0,3%
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL	34	1 372	0,1%	0,1%
PHOTOGRAPHIE		1 197	0,0%	0,1%
SPECIALITES PLURIVAL.DE LA COMMUNICATION		45	0,0%	0,0%
niveau BTS	**111**	**6 168**	**2,2%**	**2,3%**
COMMUNICATION	53	4 286	1,1%	1,6%
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION GESTION DE LA PRODUCTION		324	0,0%	0,1%
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DE L'IMAGE	18	268	0,4%	0,1%
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DU MONTAGE ET DE LA POSTPRODUCTION		359	0,0%	0,1%
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DU SON	21	281	0,4%	0,1%
METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION TECHNIQUES D'INGENIERIE ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS	19	302	0,4%	0,1%
PHOTOGRAPHIE		348	0,0%	0,1%
niveau LICENCE	**39**	**4 608**	**45,9%**	**40,1%**
METIERS D'ART ET DU DESIGN - ANIMATION		366	0,0%	3,2%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - EVENEMENT		749	0,0%	6,5%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - GRAPHISME	39	2 825	45,9%	24,6%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - NUMERIQUE		668	0,0%	5,8%
Total général	**255**	**18 059**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

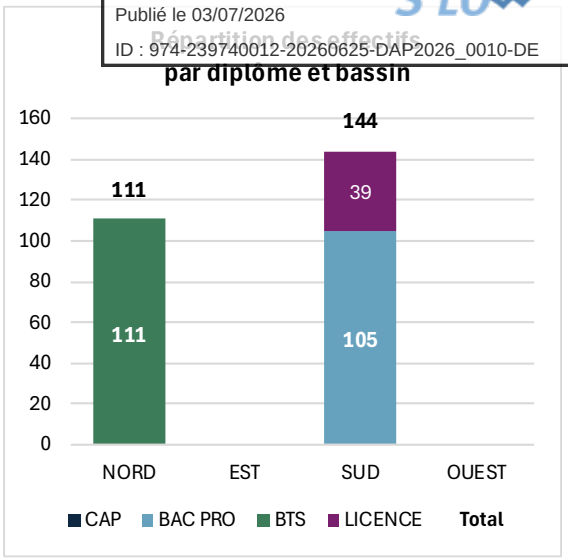

- Développer l'apprentissage, mais les structures économiques sont de très petites tailles, ne disposant pas de ressources humaines et financières pour avoir un apprenti.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Audiovisuel

La plupart des métiers sont accessibles à partir d'un niveau licence ou master. Des formations existent dans des organismes privés à la Réunion (ex : ILOI au Port), mais restent peu développées.

La filière post-bac est généralement plus accessible par un **bac technologique STD2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués) ou un **bac pro communication visuelle plurimédia** présents uniquement à Saint-Pierre, permettant d'accéder ensuite au DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design) option mode ou graphisme présent dans ce lycée. Le développement de cette filière passe par l'augmentation des capacités d'accueil de ces formations (STD2A et bac pro plurimédia), au nord.

Le BTS Métiers de l'audiovisuel (MAV) est présent au lycée M. Hintermann-Affejee avec deux options : Image et Son. Deux autres options sont possibles : **Gestion de la production et métiers du montage et de la postproduction**. Ces dernières pourraient être créées afin d'offrir le panel complet des métiers de l'audiovisuel et faire synergie avec les options déjà présentes.

Les **DN MADE animation et numérique, non présents à la Réunion, seraient à créer** permettant d'avoir une formation initiale aux métiers de l'animation 3D et du numérique dans un établissement public.

La photographie

Bien que peu pourvoyeuse d'emplois, la filière de formation en photographie n'est pas présente à la Réunion. Elle permet surtout pour la moitié des sortants de cette formation de poursuivre en BTS (Photographie ou MAV) et ainsi d'accéder plus facilement aux métiers de l'audiovisuel. Le potentiel démographique scolaire est suffisamment important pour qu'un bac pro suivi d'un BTS photographie puisse ouvrir à la Réunion.

Evénementiel

En appui des productions évènementielles (salons, expositions…), il pourrait aussi être envisagé la création d'un **DN MADE événement**, permettant de mieux professionnaliser les activités supports à la communication écrite et audiovisuelle.

Le regroupement possible de ces formations en vue de la création d'un pôle **Communication-Médias est à engager,** idéalement au sein du lycée Mémona Hintermann-Afféjee proposant déjà une partie de ces formations.

La création des BNMA (Brevet National des Métiers d'Art), diplômes préparés en 3 ans qui seront proposés à la rentrée 2027 avec le BNMA Arts graphiques pourrait être l'occasion d'engager cette dynamique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

SERVICES

20. Création et production artistique

Riches de savoir-faire variés, les professionnels des métiers d'art s'illustrent dans des champs très divers allant de la décoration, de la joaillerie aux arts du spectacle. Certaines productions artistiques sont classées dans d'autres filières et notamment l'ébénisterie dans les métiers du bois, ferronnier d'art dans le travail des métaux, la broderie dans le textile. Le domaine de la production audiovisuelle est classé dans la filière Communication, médias.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **1%** des emplois à la Réunion est lié au secteur de **la création et production artistique,** avec près de **2 815 actifs**. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la métropole (-0,7 pt). La grande majorité des actifs est embauchée avec un niveau licence ou BTS dans une moindre mesure.
- **0,1% des formations** sont consacrées au domaine avec **une formation** dispensé par le lycée L. Pervenche au Port. Les élèves sont inscrits en **CAP** avec **24 élèves en 2025.** Pas de formation post-bac, ni de Bac pro. La part des élèves formés est inférieure à la métropole (-0,2).
- Une **féminisation** du domaine est en cours grâce à la répartition presque équitable dans les **formations**. Cependant, cet équilibre est peu représenté dans la répartition des emplois. (70,8% de femmes formées contre 37,6% en emploi)

Atouts	Faiblesses
• Métissage culturel de la Réunion, carrefour des cultures de l'océan indien • Richesse culturelle (Maloya, Séga, danse…) • Aides régionales pour la formation en métropole • Ecole supérieure d'Art (ESAR), Conservatoire Régional de Région avec 4 antennes	• Financement dépendant des subventions publiques, mais politique volontariste de la Région pour soutenir cette filière • Structure fragile des écoles d'enseignement musical porté par les associations
Opportunités	**Menaces**
• Résidences d'artistes • Valorisation des productions artistiques auprès de la population (projet Guétali - Région) • Structuration des filières • Promotion hors Réunion	• Précarité des emplois (intermittents du spectacle) • Coûts élevés pour les tournées venant de métropole • Faible reconnaissance nationale ou internationale

LES EMPLOIS

Poids des effectifs

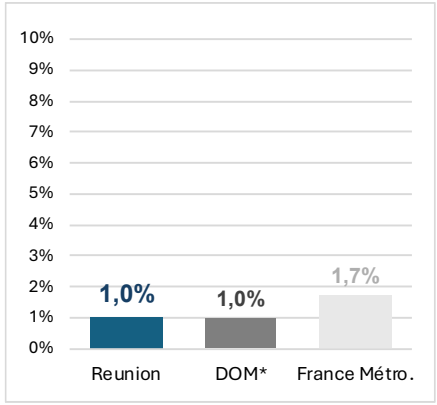

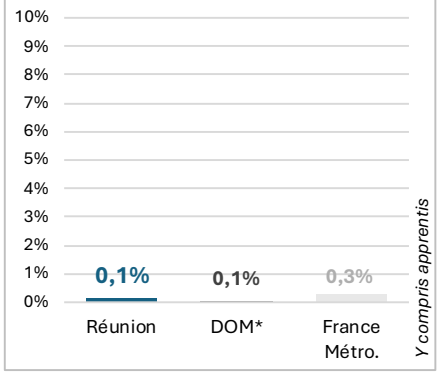

Répartition par niveau

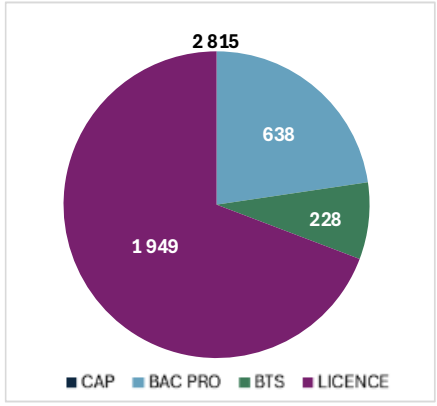

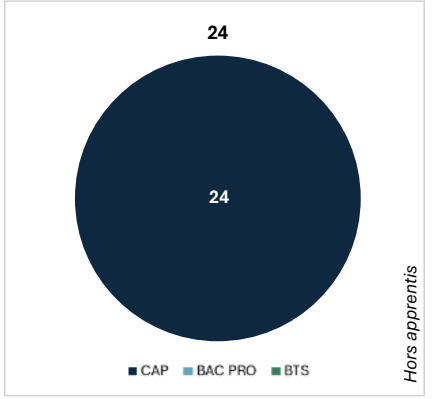

Répartition par sexe

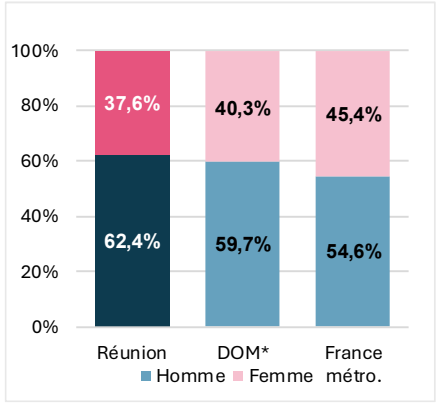

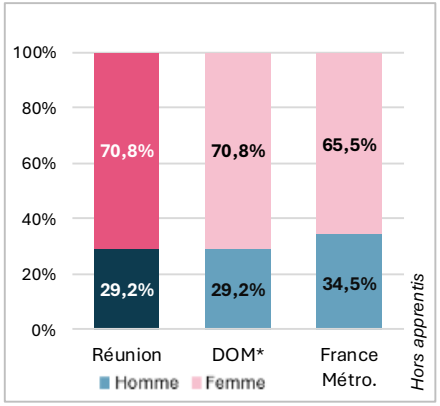

Source : INSEE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le domaine de la création artistique à la Réunion est fortement soutenu par les collectivités. Plusieurs schémas régionaux de développement culturel ont été établis. Un Schéma Régional du Spectacle vivant 2026-2036 devrait être prochainement initié par la Région.

Spectacle vivant

Le monde artistique réunionnais est porté par des traditions musicales : Le maloya et le séga. La fabrication des instruments est artisanale (ex : Kayamb) et repose sur quelques ateliers. De nombreux lieux de création et de diffusion artistiques (ex : cité des arts de la Réunion) sont présents sur l'île. **La production musicale est importante**. Le secteur est marqué par la **précarité des emplois** (intermittents du spectacle). Les difficultés de recrutement le sont dans les métiers transverses (marketing et communication, régisseur, administrateur de production, community manager…) permettant une meilleure organisation du secteur.

Artisanat d'art

Les métiers de l'artisanat d'art reposent sur quelques activités (vannerie, céramique, sculpture sur bois, tissage), mais sont peu développées à la Réunion et avec une faible reconnaissance nationale ou internationale.

Bon nombre de produits artisanaux sont produits à l'extérieur de l'île (principalement malgache).

Kayamb – instrument local de la Réunion

Lien formation-emploi

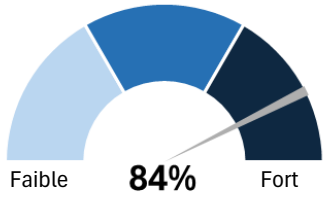

Intensité d'embauche

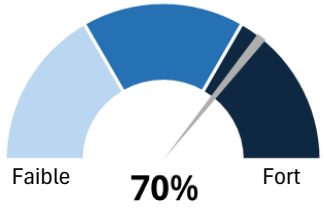

Manque de main d'oeuvre

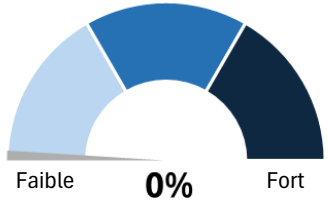

Adéquation du salaire avec la prétention salariale

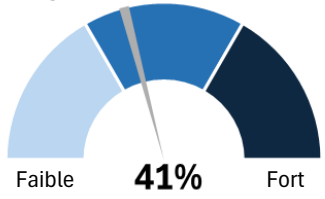

Source : DARES 2023

Répartition par tranche d'âge

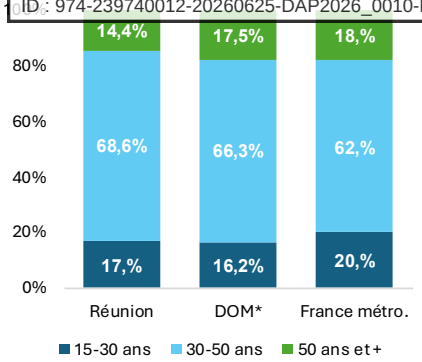

*hors Mayotte *Source : INSEE – RGP 2021*

- **Le lien formation emploi est fort** sauf pour les artistes plasticiens.
- **L'intensité d'embauche est forte** sauf pour graphiste.
- **Le manque de main d'œuvre est très faible** pour l'ensemble des métiers.
- **L'adéquation du salaire** dépend du métier. Il est moyen avec un taux à 41%. Il est fort pour les professionnels des spectacles mais faible pour les artistes et graphistes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Libellé métier	Niveau d'accès	Lien formation-emploi	Intensité d'embauche	Manque de main d'œuvre	Adéquation du salaire avec la prétention salariale	Nombre d'emplois
Professionnels des spectacles	CAP	Fort	Forte	Faible	Forte	750
Artistes (musique, danse, spectacles)	BAC	Fort	Forte	Faible	Faible	540
Artistes plasticiens	BAC	Faible	-	-	-	20
Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle	BAC	Moyen	Faible	Faible	Faible	540

Source : DARES - France Travail - 2023

- Les **professionnels des spectacles** sont les plus représentés dans ce GFE avec près de 750 emplois sur l'île. Les moins représentés sont les **artistes plasticiens** avec 20 emplois.
- Les liens formation-emplois sont forts hormis pour les artistes plasticiens.
- Le manque de main d'œuvre et les adéquations salariales sont faibles dans ce GFE. Seuls les professionnels des spectacles ont une adéquation forte des salaires.
- L'intensité d'embauche est **forte pour les artistes et les professionnels des spectacles** mais faible pour les graphistes, dessinateurs.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Structure par niveau de formation

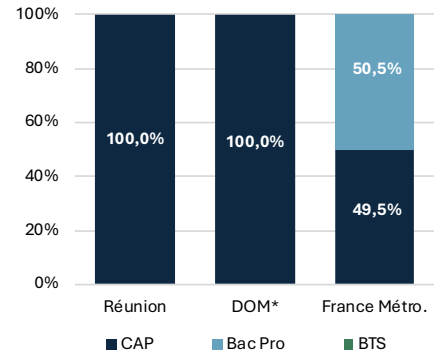

➢ La structure de la formation à la Réunion est composée de CAP. Il n'y a pas de formation post-bac ni de Bac pro.

Part de l'apprentissage

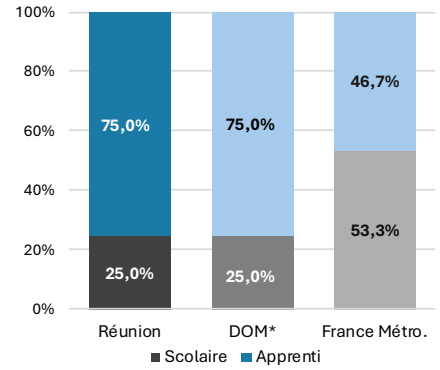

➢ **La part de l'apprentissage est de 75%** ce qui est presque deux fois plus important que le taux de la métropole qui atteint les 46,7%.

Part du privé

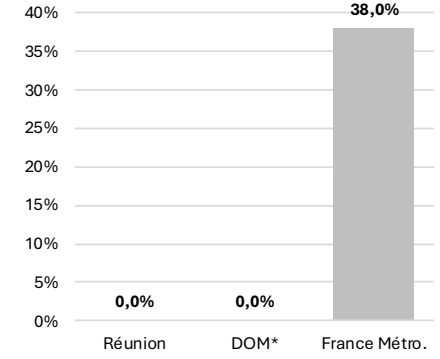

➢ Le **privé n'est pas présent** à la Réunion.

*hors Mayotte

Attractivité

Taux de remplissage par niveau

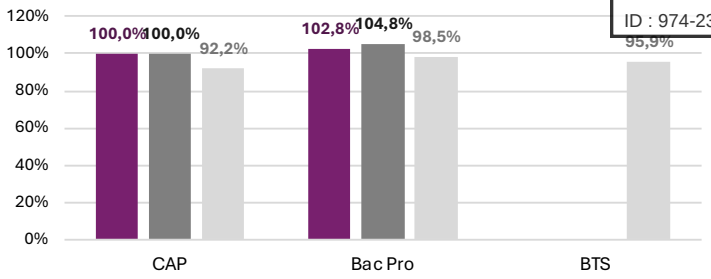

➢ Le taux de **remplissage par niveau** est équivalent à celui de la métropole.

Taux de pression par niveau

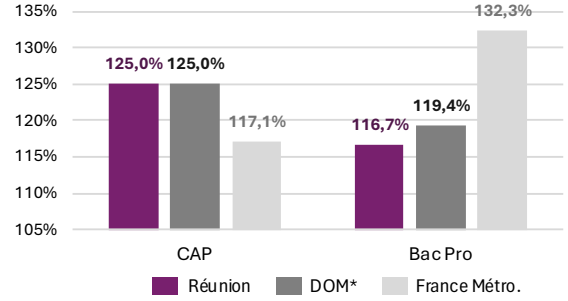

➢ **Le taux de pression** est faible pour les Bac pro par rapport au taux de la métropole. Pour les CAP, le taux est équivalent aux DOM.

Débouchés

Taux de poursuite d'études

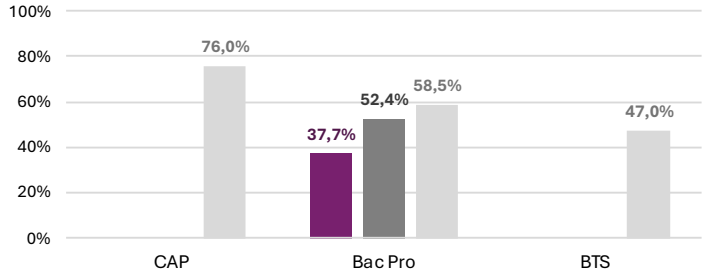

➢ **Les taux de poursuite d'études** sont moyens voir faibles par rapport au taux de la métropole.

Taux d'emploi à 6 mois

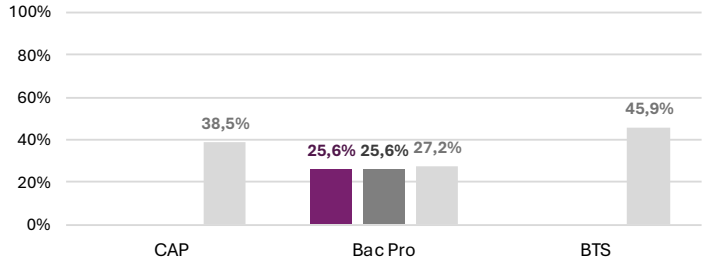

➢ **Le taux d'emploi est faible pour les Bacs pro comme pour à la métropole.**

Sources : ORION, Ministère Education nationale - 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Lycée LEON LEPERVANCHE - Le Port		Effectifs 2025
CAP	Art et tech. de la bijouterie-joaillerie opt. bijouterie-joaillerie	24

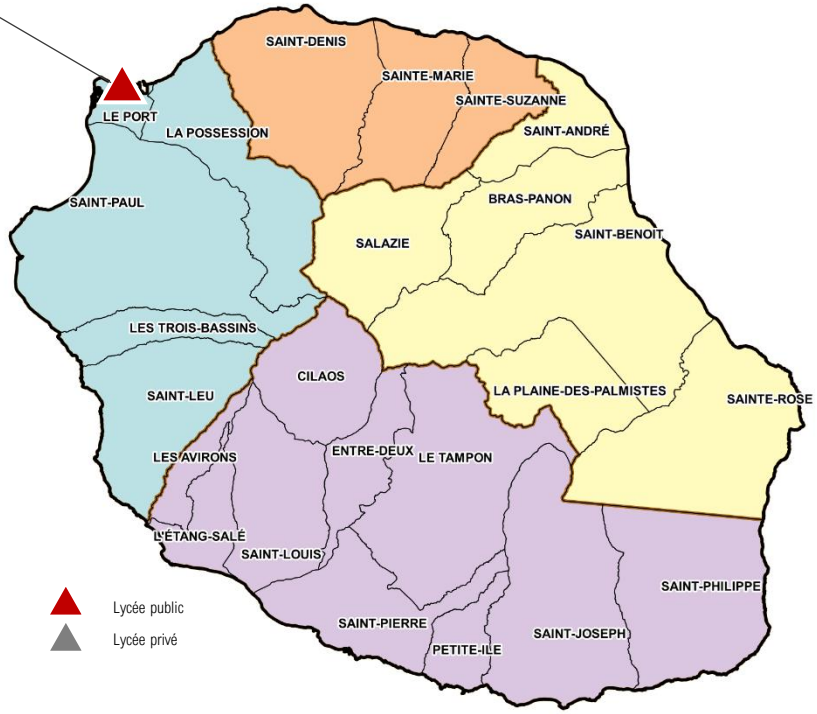

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

La formation initiale – Analyse comparative

Niveau de formation diplôme	Effectifs 2025		Part de la formation sur le total du niveau de diplôme	
	Réunion	Hexagone	Réunion	Hexagone
niveau CAP	**24**	**892**	**0,5%**	**0,7%**
ACCESSOIRISTE REALISATEUR		33	0,0%	0,0%
ACCORDEUR DE PIANO		14	0,0%	0,0%
ART ET TECH. DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPT. BIJOUTERIE-JOAILLERIE	24	465	0,5%	0,4%
ART ET TECH. DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPT. BIJOUTERIE-SERTISSAGE		59	0,0%	0,0%
ART ET TECH. DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPT. POLISSAGE-FINITION		48	0,0%	0,0%
ARTS DE LA RELIURE		44	0,0%	0,0%
ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL		59	0,0%	0,0%
ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION DECORATEUR		44	0,0%	0,0%
ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION VITRAILLISTE		35	0,0%	0,0%
CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT		16	0,0%	0,0%
METIERS DE LA GRAVURE OPTION C : GRAVURE EN MODELE		11	0,0%	0,0%
SOUFFLEUR DE VERRE OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE		16	0,0%	0,0%
VANNERIE		10	0,0%	0,0%
BIJOUX DE MODE (CS3)		27	0,0%	0,0%
JOAILLERIE (CS3)		11	0,0%	0,0%
niveau BAC		**983**	**0,0%**	**0,1%**
ARTISANAT ET METIERS D'ART 2NDE COMMUNE		241	0,0%	0,0%
METIERS DE LA MUSIQUE		218	0,0%	0,0%
TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE OPTION MACHINISTE CONSTRUCTEUR		85	0,0%	0,0%
ART DU BIJOU OPTION BIJOUTERIE JOAILLERIE (BMA)		276	0,0%	0,0%
ART DU BIJOU OPTION BIJOUTERIE POLISSAGE FINITION (BMA)		11	0,0%	0,0%
ART DU BIJOU OPTION BIJOUTERIE SERTISSAGE (BMA)		42	0,0%	0,0%
GRAVURE SUR PIERRE (BMA)		9	0,0%	0,0%
SOUFFLEUR DE VERRE (BMA)		45	0,0%	0,0%
TECHNICIEN EN FACTURE INSTRUMENTALE OPTION GUITARE (BMA)		12	0,0%	0,0%
VERRIER DECORATEUR (BMA)		38	0,0%	0,0%
ART DE LA DORURE A CHAUD (CS4)		6	0,0%	0,0%
niveau LICENCE		**3 810**	**0,0%**	**33,1%**
METIERS D'ART ET DU DESIGN - INSTRUMENT		56	0,0%	0,5%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - MATERIAUX		879	0,0%	7,6%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - OBJET		2 007	0,0%	17,5%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - ORNEMENT		85	0,0%	0,7%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - PATRIMOINE		62	0,0%	0,5%
METIERS D'ART ET DU DESIGN - SPECTACLE		613	0,0%	5,3%
METIERS D'ARTS ET DU DESIGN - INNOVATION SOCIALE		108	0,0%	0,9%
Total général	**24**	**5 685**		

Source : Rectorat Réunion/BCP 2025

Formation à développer
Formation à réduire

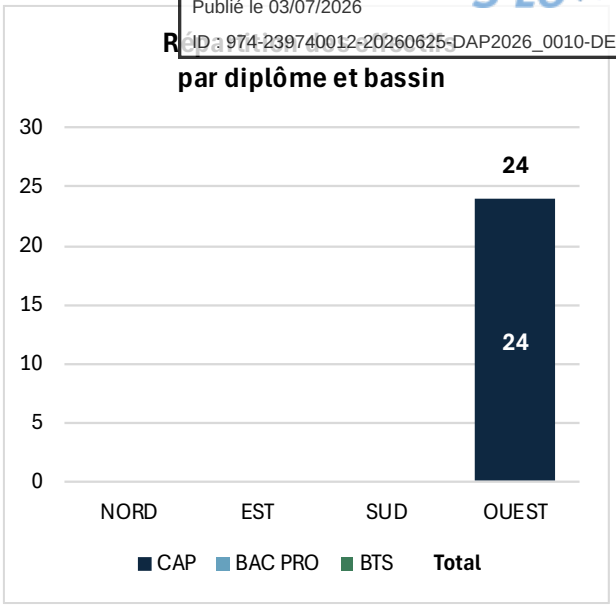

- La majeure partie des formations initiales en métropole sont de **très faibles effectifs** et correspondent à des spécificités économiques locales ; elles sont difficilement comparables à celles de la Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Spectacle vivant

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) forme aux métiers de la musique, de la danse et du théâtre. Le parcours de formation se fait au travers de quatre antennes réparties sur l'île.

Le bac ST2MD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) permet l'accès aux formations supérieures artistiques. Les formations artistiques sont en général assurées par les professeurs du lycée et du conservatoire partenaire. Dans les DROM, seul le lycée de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe propose ce bac technologique, mais peine à recruter des élèves.

Une réflexion est à mener avec le CRR pour voir les possibilités d'installer ce bac à la Réunion pour les élèves les plus méritants. A défaut le **Brevet de Technicien (BT) de la musique**, moins exigeant, pourrait être proposé.

Les options et enseignements de spécialité présentes dans certains lycées, globalement bien réparties sur le territoire, viennent compléter le dispositif de formation.

La création d'un DTMS (Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle – option techniques de l'habillage), ouvert aux post CAP ou post bac pourrait être envisagé en rapport avec le développement d'un campus de la mode.

Artisanat d'art

Seul le CAP bijouterie et joaillerie est présent à la Réunion. Le développement d'une formation spécifique (hors métiers du bois, des métaux et de la mode, traités dans les filières correspondantes) pourrait être soutenu en fonction de projets pouvant émerger du monde professionnel.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

FILIERE	Premières propositions pour le SPFSP	
	Ouverture	Fermeture ou réorganisation
Agriculture	LOA : augmenter de 30% de nombre d'apprenants : • Création à l'Ouest d'un CAP ARC • Compléter l'offre de formation sur les établissements existants entre St-André et St-Benoit • Création d'un Bac pro Conduite de productions horticoles dans l'Est et l'Ouest • Création de certificats de spécialisation centrés sur les productions réunionnaises • Création d'un Bac pro Forêt • Création d'un CAP Palefrenier soigneur et d'un Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique	
Pêche	• Ouverture du lycée de la mer en 2027 • Création d'un Bac pro conduite de productions aquacoles	
Bâtiment : gros œuvre, travaux publics	• Maintenir l'offre des CAP dans chacun des bassins • Ouverture d'un BTS métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique • Création de section ATS Génie Civil (post BTS) et/ou licence BIM en partenariat avec université	• Réduire le nombre de Bac pro et renforcer STI2D
Bâtiment : second œuvre		• Réduire les capacités en CAP et certains Bac pro • Répartition spatiale à revoir : plus d'offres dans l'ouest et moins dans le sud • Maintien du BTS enveloppe du bâtiment ?
Travail des métaux	• Création BMA Ferronnier d'art • Réflexion sur FCIL fabrication additive	• Réduire les capacités en CAP Carrosserie et peinture
Mécanique	• Adapter les formations aux véhicules électriques (CS niveau 4) • Ouverture d'une division Bac pro maintenance des matériels de construction et de manutention • Ouverture d'un Bac pro Maintenance véhicule opt B (transport routier) dans le Sud • Ouverture d'un Bac pro maintenance nautique (par transfert du lycée Lepervanche vers lycée de la mer) • Ouverture d'un Bac pro MV moto au Nord	• Réduire le nombre de CAP maintenance des véhicules opt A
Electromécanique, production industrielle	• Création d'une passerelle ATS ingénierie industrielle • Nouvelles formations : BTS maintenance de systèmes électro-navals et BTS mécatronique navale (lycée de la mer)	• Réduction des Bacs pro MSPC • Réduction du BTS Maintenance des systèmes opt A (systèmes de production) • Un seul BTS maintenance de systèmes option D (systèmes ascenseurs et élévateurs) • Remplacer BTS assistant technique d'ingénieur par BTS conception produits industriels (CPI)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

FILIERE	Premières propositions pour le SPFSP	
	Ouverture	Fermeture ou réorganisation
Electricité, énergies	• Augmenter légèrement la capacité des seconde pro métiers des transitions numérique et énergétique pour mieux alimenter les BTS CIEL • Positionner des STI2D dans les lycées proposant les BTS fluides -Energies-Domotique pour une meilleure alimentation des BTS • Création d'un campus ENR à moyen terme	Réduire capacité BTS option B (électronique et réseaux)
Production alimentaire	• Création du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtelier à Saint-André	Orienter la seconde ABIL du lycée agricole de St Joseph vers Laboratoire contrôle qualité
Textile, habillement, cuir	• Création d'un campus régional des métiers de la mode à Saint-Pierre (Bac pro métiers de la couture et de la confection, BTS Mode-vêtement, CAP arts de la broderie)	
Production et travail du bois	• A moyen terme : Création d'un pôle excellence au lycée St-Louis avec Bac pro forêt et BTS gestion forestière	• Réduction des CAP charpentier bois et menuisier fabricant • Réduction des Bacs pro métiers du bois au Sud • Transformation du bac pro ébénisterie en BNMA (Brevet National des Métiers d'Art) ébénisterie au lycée Roches Maigres à programmer pour la rentrée 2027.
Techniques graphiques, impression		• Regroupement au sein d'un pôle artistique au lycée De Mahy (St-Pierre)
Transport, logistique	• Lycée Amelin à orienter vers le domaine de l'aérien . • Création d'une FCIL télépilote de drones et/ou maintenance des drones • Création d'un Bac pro conducteur transport routier marchandises • Création d'un CAP conducteur livreur de marchandises	
Numérique, supports aux entreprises	• Création BTS services informatiques aux organisations à l'Ouest	• Réduction des Bacs pro AGORA • Réduction des BTS gestion de la PME
Commerce	• CAP fleuriste • Bac pro métiers du commerce et de la vente opt. B • Bac pro technicien conseil vente en animalerie (en formation initiale)	• Réduction du CAP équipier polyvalent du commerce • Réduction 2nd commune métiers de la relation client et par la suite réduction Bac pro métiers du commerce et de la vente opt. A • Colorations du bac pro Métiers de l'accueil vers le tourisme à envisager
Santé, social, soins personnels	• Développer le bac pro ASSP • Développer Développer les CAP services aux personnes et vente en espace rural (SAPEVR) et bac pro agricole Services aux personnes et animation des territoires avec mise en place de ces formations dans les collèges des cirques • Renforcer les DE Aide-Soignant (DEAS) au lycée Schoelcher en 2026 • Création de bac pro métiers de la coiffure et esthétique cosmétique parfumerie dans le sud • Potentiel démographique régional pour créer un BTS opticien lunetier.	• Réduction les CAP accompagnement éducatif petite enfance (1 seul par micro-région)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

FILIERE	Premières propositions pour le SPFSP	
	Ouverture	**Fermeture**
Hôtellerie, tourisme et loisirs	• Ouverture du lycée dédié aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie à St-André en 2028	• Coloration écotourisme d'un BTS Tourisme
Environnement, nettoyage et sécurité	• CAP jardinier, paysagiste • Bac pro aménagement paysager • Bac pro métiers de la sécurité au Nord • Réduire les formations aux métiers de la sécurité dans l'Est au profit de ceux de l'environnement	• Coloration du bac pro métiers de la sécurité : sécurité portuaire au Port et aéroportuaire au Nord
Communication, médias	• Bac technologique STD2A dans un lycée du nord • 2 options supplémentaires du BTS MAV : Gestion de la production et métiers du montage et de la postproduction • DN MADE animation, DN MADE numérique, DN MADE évènement • Bac pro photographie	• Regroupement de ces formations en un **pôle Communication-Médias,** idéalement au sein du lycée Mémona Hintermann-Afféjee proposant déjà une partie de ces formations.
Création et production artistique	• Bac ST2MD à proposer en coordination avec le CRR • BT technicien de la musique • DTMS (Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle – option techniques de l'habillage)	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

CCEE
La Réunion

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR

LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion fait siennes les contributions exprimées par l'ensemble de ses instances.

Validé en Bureau le 20 novembre 2025

REGION REUNION
73, boulevard du Chaudron – Bâtiment du Chaudron – 97490 SAINTE-CLOTILDE – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Le CCEE tient à souligner l'importance stratégique du Schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires pour l'anticipation des besoins de compétences et pour l'organisation de l'offre de formation sur le territoire réunionnais. Ce document constitue un outil essentiel pour éclairer les choix publics, orienter les investissements éducatifs, et articuler les filières de formation avec les besoins réels et prospectifs du tissu socio-économique local.

Les filières examinées par le CCEE via ses commissions « Égalité des chances », « Cadre de vie et développement territorial durable » et « Audiovisuel et numérique » ont été les suivantes :

- Santé, social, soins personnels
- Hôtellerie, tourisme et loisirs
- Numérique, supports aux entreprises
- Communication, médias
- Création et production artistique.

FILIÈRE SANTÉ, SOCIAL SOINS PERSONNELS

1. Remarques générales et questionnements

L'un des axes structurants du schéma, consacré à la **réduction des inégalités d'accès à la formation et à l'égalité des chances**, revêt une pertinence particulière dans le contexte réunionnais. Les disparités territoriales, sociales et culturelles persistent et conditionnent fortement les trajectoires scolaires des jeunes. Le CCEE souhaite ainsi rappeler que la question de l'égalité des chances doit être envisagée à la fois du point de vue de l'accessibilité géographique, de l'accompagnement des publics les plus fragiles et de la diversification des parcours. La mise en œuvre de passerelles effectives entre filières, le renforcement des dispositifs de remédiation et la valorisation des parcours professionnels doivent rester des priorités.
Il apparaît aujourd'hui indispensable de veiller à dégenrer les parcours de formation et les trajectoires professionnelles afin d'éviter une féminisation ou une masculinisation excessive de certaines filières, et de garantir à chaque élève un horizon d'orientation véritablement ouvert, équitable et émancipateur.

Dans cette perspective, **il s'agit de travailler la mixité dans les secteurs concernés.** Pour la filière *Santé, social, soins à la personne*, féminisée à 80 % ou plus en formation comme en emploi, des actions spécifiques peuvent être mises en place pour attirer davantage de garçons telles que :

- des campagnes d'information ciblées pour les garçons en CAP/Bac pro petite enfance et services à la personne ;
- la mise en place d'un module de sensibilisation à la mixité dans les métiers du soin et de l'accompagnement, incluant une valorisation des parcours masculins, un travail sur les représentations et une déconstruction des stéréotypes de genre, afin d'encourager un plus large équilibre femmes-hommes dans ces filières essentielles.

Par ailleurs, le CCEE attire l'attention sur la comparaison systématique entre La Réunion et la France hexagonale, notamment pour l'indicateur « Part de la formation sur le total du niveau de diplôme » figurant dans les tableaux de synthèse (ex. p.193 du schéma). Si ces comparaisons permettent, dans une certaine mesure, d'établir des repères nationaux, leur interprétation doit rester prudente. Les réalités démographiques, économiques et structurelles diffèrent profondément entre les deux territoires. La démographie réunionnaise, plus jeune, le marché du travail plus restreint, les niveaux d'infrastructures et les spécificités linguistiques et socioculturelles imposent une analyse contextualisée. Le CCEE encourage donc une lecture des indicateurs ancrée dans la singularité réunionnaise, afin d'éviter toute transposition mécanique de modèles hexagonaux qui ne seraient pas adaptés aux besoins locaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

De manière plus globale, le CCEE insiste sur la nécessité de renforcer l'attractivité des formations dans les secteurs pour lesquels un **vivier d'emplois important existe déjà sur le territoire**. Plusieurs filières peinent encore à recruter, non pas du fait de l'absence de débouchés, mais en raison d'une image insuffisamment valorisée, d'un manque d'information ou d'une méconnaissance des perspectives d'évolution professionnelle. **L'orientation doit ainsi devenir plus proactive, mieux articulée avec les acteurs économiques et plus attentive aux trajectoires réelles d'insertion professionnelle.**

Questionnements :

Santé

- La nature du renforcement des formations visées (DE Aide-soignant, DE d'auxiliaire de puériculture et DE ambulancier) : s'agit-il d'augmenter le nombre de places et/ou de renforcer l'articulation emploi/formation ?
- Quelle est l'opportunité du renforcement des DE aide-soignant au prisme d'une création supplémentaire au lycée Schoelcher alors même que le DE du lycée Marie Curie n'accueille actuellement que 9 apprenants ? Il serait utile de préciser les effectifs cibles dans chaque établissement.

Social

- La surreprésentation du CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance par rapport à la France hexagonale (p. 194) : la différence notable de l'indice conjoncturel de fécondité entre La Réunion et la France hexagonale a-t-elle été intégrée dans le calcul du ratio qui révèle la surreprésentation évoquée ?
- Concernant la proposition de développer fortement le bac pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) : s'agit-il d'un renforcement des capacités d'accueil en formation, d'un renforcement de l'attractivité des formations ou d'un renforcement du lien formation-emploi ? Le schéma ne rend pas clairement visible la stratégie sur le Bac pro ASSP.

2. Observations et propositions

La filière *Santé, social, soins personnels* occupe une place centrale dans le paysage des formations professionnelles réunionnaises. Les besoins locaux, déjà importants, continueront de croître dans les prochaines années sous l'effet du vieillissement de la population, de l'augmentation des pathologies chroniques et de la forte demande en accompagnement social.
Les formations existantes dans les secteurs du soin, de l'aide à la personne, du médico-social et du bien-être répondent partiellement à ces exigences, mais plusieurs défis doivent être relevés :

→ Adapter les volumes de formation aux besoins réels du territoire.
Certains métiers connaissent une tension persistante (aides-soignants, éducateurs spécialisés, auxiliaires de vie, agents de service médico-social, accompagnants éducatifs). Il apparaît indispensable d'augmenter la capacité d'accueil dans ces filières, tout en assurant une meilleure adéquation entre les contenus enseignés et les compétences attendues sur le terrain.

→ Renforcer l'attractivité des métiers du soin et du social.
Malgré leur importance sociale, ces métiers souffrent encore d'un déficit d'image auprès des jeunes. Le CCEE recommande la mise en place de campagnes d'information rénovées, d'interventions de professionnels dans les établissements scolaires, ainsi que le développement de stages d'immersion.

→ Renforcer l'attractivité des formations dans le domaine des services à la personne.

Pour maintenir l'offre de formation face à la fermeture des CAP « Agent Accompagnant au Grand Âge » (lycée J. Rontaunay) et répondre aux besoins croissants en personnel qualifié, le CCEE propose de **réorganiser ces CAP en les fusionnant en un CAP unique et en intégrant l'alternance obligatoire** afin de rendre la formation plus attractive, et professionnalisante, garantissant ainsi un flux régulier de diplômés prêts à intervenir dans les EHPAD et services à domicile.

Le CCEE rappelle toutefois que l'attractivité globale du secteur dépend également de facteurs extérieurs au champ du SPFSP : rémunération, stabilité des contrats, conditions de travail et organisation des services. De nombreuses études nationales (DARES, France Stratégie, IGAS) montrent que ces éléments constituent les principaux freins à l'entrée et au maintien dans les métiers du domicile. Ces dimensions devront être articulées avec les ajustements de l'offre de formation pour garantir un vivier durable et qualifié de professionnels.

→ Renforcer les compétences transversales des professionnels intervenant auprès de personnes vulnérables
Le CCEE recommande d'explorer, au sein des formations initiales médico-sociales existantes (CAP du secteur social rénovés, Bac Pro ASSP, Bac Pro SAPAT), la création de modules ou d'unités de compétences transversales destinés aux professionnels amenés à accompagner des enfants, des personnes âgées ou en situation de handicap.
Les besoins d'accompagnement à domicile et en établissement exigent désormais des compétences communes : gestes de soin, accompagnement du quotidien, communication adaptée, prévention des risques, premiers secours, repérage des fragilités, travail en équipe pluridisciplinaire.
L'intégration de ces enseignements dans les diplômes existants permettrait de :

- renforcer la professionnalisation et la polyvalence des intervenants ;
- sécuriser les parcours d'accompagnement, dans un contexte d'évolution rapide des besoins ;
- structurer une filière encore morcelée, en cohérence avec les enjeux démographiques du territoire.

→ Intégrer davantage les spécificités sociolinguistiques et culturelles réunionnaises.
Les professionnels du soin et du social travaillent au plus près des familles, dans des environnements où la dimension culturelle, linguistique - notamment la maîtrise du créole - et relationnelle occupe une place centrale. **Les formations gagneraient à intégrer ces compétences comme leviers d'efficacité professionnelle**.

3. Propositions spécifiques concernant les soins personnels

Le secteur est marqué par une prédominance de très petites entreprises, la majorité d'entre elles ne comptent aucun salarié, révélant une structure économique fragile et des niveaux de revenus généralement modestes. L'essor du travail indépendant, notamment dans les domaines de la coiffure et de l'esthétique, contribue à fragiliser davantage l'emploi salarié. Pour autant, la demande dans le secteur demeure significative. Afin de répondre aux besoins de formation élevés dans ce domaine, le CCEE a bien noté **la perspective de création d'une nouvelle classe de seconde pro métiers de la beauté et du bien-être.** Elle souhaiterait **la création d'une classe par micro-région** afin de répondre aux enjeux d'équité territoriale et de mobilité limitée des jeunes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

FILIÈRE HÔTELLERIE, TOURISME ET LOISIRS

Le secteur du tourisme constitue un levier essentiel du développement économique de La Réunion. Pourtant, l'analyse du Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles Scolaires au sein de la filière *Hôtellerie, Tourisme et Loisirs* montre que, malgré une forte diversité des paysages et un potentiel important pour le tourisme vert, sportif et durable, l'offre de formation reste aujourd'hui insuffisamment adaptée aux spécificités réunionnaises. Le tourisme actif, fondé sur les activités de pleine nature, représente une opportunité stratégique mais encore sous-exploitée : randonnée, trail, canyoning, VTT, spéléologie, parapente, kayak, et de nombreuses autres disciplines dynamisent l'image de « l'île intense », mais peinent à structurer des parcours professionnels locaux.

L'étude de la filière révèle que les formations existantes sont très majoritairement concentrées sur l'hôtellerie-restauration, avec un lien formation-emploi fort sur certains métiers mais globalement faible dans l'ensemble du champ touristique. De même, près de la moitié des emplois du secteur est aujourd'hui localisée sur la zone littorale Ouest, accentuant un déséquilibre territorial. À cela s'ajoute que les formations dédiées au tourisme nature, au guidage, à l'encadrement sportif ou à l'écotourisme sont encore très limitées, alors que ce segment constitue un avantage comparatif fort pour La Réunion et un domaine de croissance identifié par les professionnels et les institutions.

Dans ce contexte, la **création d'une filière *Tourisme de pleine nature – Activités physiques de nature (APN)*** pourrait ainsi être déployée à différents niveaux, **depuis une sensibilisation précoce (classes découvertes APN) jusqu'à des certifications professionnelles (CS4, coloration APN dans les BTS Tourisme), en passant par une formation plus complète de type Bac Pro ou Bac Techno spécialisé.** Elle constituerait également un maillon essentiel pour accéder aux différents BPJEPS. Cette filière favoriserait en outre les passerelles entre les GFE Tourisme, Sport et Communication, répondant aux besoins croissants en e-tourisme et en marketing expérientiel.

Elle permettrait de :

- répondre à un besoin réel de professionnalisation, dans un secteur où les pratiques sont très présentes mais où peu de jeunes Réunionnais accèdent aux métiers d'encadrement ;
- renforcer l'adéquation entre les formations et les caractéristiques du territoire, en intégrant les dimensions environnementales, patrimoniales et sportives propres à l'île ;
- soutenir l'évolution vers un tourisme durable, en enrichissant l'offre de compétences sur l'écotourisme, l'accueil en milieu naturel et la valorisation des sites protégés ;
- diversifier les débouchés professionnels, notamment autour de l'animation de sites naturels, de l'accompagnement de groupes, de la gestion d'activités de loisirs et de la maintenance des équipements (ex. cycles et VAE, en plein essor).

Une telle formation pourrait utilement **s'articuler avec le futur lycée des métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme de Saint-André**, lequel viendra renforcer l'offre de formation dans le Nord-Est et contribuer à rééquilibrer le maillage territorial. L'introduction d'un parcours dédié au tourisme de nature ou d'une coloration écologique et patrimoniale des cursus existants permettrait à ce nouvel établissement de s'inscrire pleinement dans les dynamiques actuelles du territoire : valorisation du patrimoine naturel, diversification des activités touristiques, montée en compétences sur les pratiques durables et structuration d'un tourisme expérientiel.

FILIÈRES NUMÉRIQUE, SUPPORTS AUX ENTREPRISES / COMMUNICATION, MÉDIAS / CRÉATION, PRODUCTION ARTISTIQUE

1. Remarques générales

La transition numérique et l'essor de l'intelligence artificielle transforment en profondeur l'ensemble des métiers, imposant une adaptation rapide de l'offre de formation initiale. À La Réunion, où une majorité de jeunes souhaitent étudier et travailler sur leur territoire, cette évolution s'inscrit dans un contexte de stabilisation démographique et de rééquilibrage territorial. Il devient donc essentiel de repenser la carte des formations professionnelles sous statut scolaire afin de garantir à chaque élève un parcours cohérent, qualifiant et aligné sur les besoins économiques et culturels de l'île.
Dans ce cadre, l'analyse a été menée en articulation avec les dynamiques économiques des industries de l'image, du son et du numérique, déjà documentées dans les travaux récents de la Commission « Audiovisuel et numérique » sur les dispositifs régionaux de soutien aux ICC et au numérique.

Les travaux du CCEE montrent toutefois que ces filières restent fortement masculinisées, malgré les efforts d'orientation entrepris. Les retours des acteurs du journalisme, du cinéma, du jeu vidéo ou de la médiation numérique confirment que les jeunes femmes y sont moins nombreuses, se détournent plus souvent de ces parcours et accèdent plus difficilement à des postes à responsabilité. L'absence de modèles féminins visibles, la persistance de stéréotypes scolaires, le manque d'information sur les métiers émergents (IA, datavisualisation, création numérique, techniques du son et de l'image) et les contraintes de mobilité dans les micro-régions Est et Ouest constituent autant d'obstacles identifiés.

Plusieurs rapports de l'OCDE 2024[1] [2] soulignent par ailleurs que les compétences numériques de base ne suffisent plus. Les formations doivent intégrer l'usage professionnel et critique de l'IA, l'éthique technologique, la datavisualisation, l'éco-conception logicielle, la protection des données et la gouvernance des systèmes d'information. L'organisation recommande également un effort soutenu pour favoriser l'accès des jeunes femmes aux métiers technologiques, notamment par le mentorat et la mise en visibilité de parcours féminins inspirants.

À la faveur de ces constats, le CCEE souhaite **faire de la parité un objectif structurant de la carte des formations et préconise** :

- la valorisation de rôles modèles féminins, en multipliant dans les établissements les rencontres et interventions de professionnelles des secteurs de la création numérique, du son, de l'IA ou de la coordination culturelle ;
- le développement de dispositifs de mentorat, associant anciennes élèves, étudiantes et professionnelles, afin de renforcer la lisibilité et l'attractivité des parcours ;
- l'amélioration de la carte des internats et des solutions d'hébergement, pour lever les freins logistiques qui pèsent davantage sur les jeunes filles, en particulier dans l'Est et l'Ouest ;
- la mise en place d'aides matérielles et de bourses territorialisées, incluant un soutien aux équipements techniques et l'accès à des plateaux mutualisés (MCJV, Pôles ICC) ;
- le renforcement des partenariats avec les structures culturelles et numériques, facilitant l'accueil des élèves en PFMP grâce à des conventions claires et un appui logistique adapté ;

1 OCDE, Digital Economy Outlook https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-economie-numerique-de-l-ocde-2024-volume-1_e34abd55-fr.htm
2 https://www.oecd.org/fr/topics/sub-issues/gender-equality-and-digital-transformation.html

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- des campagnes de sensibilisation en collèges et lycées, en lien avec la DRANE, les enseignant·es de SNT et d'arts appliqués, pour déconstruire les stéréotypes de genre dans les métiers technologiques et créatifs ;
- l'intégration d'objectifs paritaires dans toute nouvelle ouverture ou reconversion de filière, notamment dans les (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, Bac Pro Artisanat et Métiers d'Arts, renforcement du BTS Audiovisuel, éventuelle formation en ingénierie culturelle).

Ces orientations visent à garantir une formation professionnelle plus inclusive, ancrée dans les réalités du territoire, et à soutenir l'émergence d'une nouvelle génération de talents féminins dans les secteurs de la création, des médias et du numérique.

2. Observations et propositions sur la filière Numérique et supports aux entreprises

La filière *Numérique* constitue un socle essentiel du développement réunionnais. Elle irrigue l'ensemble des activités économiques — entreprises, services publics, industries créatives, santé, logistique — et joue désormais un rôle déterminant dans la résilience des réseaux essentiels (électricité, fibre, télécommunications) face aux aléas climatiques majeurs. Les enseignements tirés du cyclone Garance (février 2025) l'ont rappelé : malgré la modernisation du réseau insulaire, jusqu'à 39 000 foyers ont été privés d'accès Internet pendant plusieurs semaines, en raison de dégâts importants sur les infrastructures[3]. Dans sa note de 2025 sur la résilience des réseaux[4], l'ARCEP recommande aux territoires exposés — dont La Réunion — de cartographier les points critiques, doubler les liaisons stratégiques, d'assurer une autonomie énergétique des sites, et de maintenir un stock d'urgence de matériels de rétablissement. Ces impératifs techniques supposent une main-d'œuvre locale qualifiée, capable non seulement de déployer et maintenir les infrastructures numériques, mais aussi d'intervenir en situation de crise pour rétablir rapidement les réseaux électriques, téléphoniques et fibre.

Or, le SPFSP 2025 met en évidence une contradiction : d'un côté, les métiers à forte technicité en informatique, réseaux et télécoms présentent un lien formation–emploi fort ; de l'autre, leur intensité d'embauche est faible à moyenne, et le territoire souffre d'un manque ciblé de main-d'œuvre qualifiée, notamment pour les métiers nécessitant un Bac+2 ou Bac+3 (techniciens réseaux, maintenance fibre, experts systèmes)[5].

Le SPFSP confirme ce décalage :

- 80 % des entreprises numériques n'ont aucun salarié, ce qui limite les besoins de recrutement massifs ;
- le secteur est en croissance dans la programmation et le conseil, mais en légère perte d'effectifs dans les télécoms, pourtant cruciaux pour la résilience du territoire ;
- les emplois sont fortement polarisés sur les métiers supports (comptabilité, secrétariat…), surreprésentés dans l'île au regard des besoins réels.

Ces observations doivent conduire à deux évolutions majeures :

→ Renforcer les compétences techniques stratégiques liées au réseau et à la cybersécurité

Pour répondre aux besoins structurels identifiés, la formation initiale - CAP Électricien, Bac Pro SN, BTS SIO (SISR / SLAM) - doit intégrer davantage de modules :

- maintenance avancée des réseaux (fibre, 5G, data centers),

3 Météo-France Réunion ; Le Monde ; Reuters, 2025

4 https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/reseau-du-futur-note-synthese_choisir-son- numerique_-sept2025.pdf

5 Source : DARES–France Travail 2023

- diagnostic et intervention post-cyclonique,
- configuration sécurisée des infrastructures critiques,
- autonomie énergétique des réseaux (onduleurs, batteries, micro-réseaux),
- cybersécurité opérationnelle, inscrite dans les recommandations CHORUS, ANSSI, CNIL.

Ces compétences doivent être présentes dès le Bac pro, afin d'élargir les viviers d'intervention en cas de crise pour les opérateurs (Orange, Zeop, SRR), les acteurs publics (Région, communes) et les gestionnaires de services essentiels.

→ Faire de la résilience numérique un objectif pédagogique régional

L'expérience du cyclone Garance démontre que La Réunion ne peut dépendre entièrement des renforts extérieurs pour des opérations de rétablissement longues et complexes.
Le CCEE préconise donc **la création d'un parcours technique « Résilience des réseaux et infrastructures critiques »**, intégré dans : les enseignements du Bac Pro SN (unités complémentaires), les modules de 1ère année de BTS SIO (option SISR), des PFMP ciblées dans les opérateurs télécoms, collectivités, SEM et data centers.
Ce parcours renforcerait l'autonomie opérationnelle du territoire face aux crises climatiques, tout en répondant à un besoin économique manifeste et identifié dans les documents transmis.

Par ailleurs, les données du SPFSP révèlent deux réalités :

- un excès de formations en gestion administrative (AGORA / STMG) : surreprésentation des effectifs (-300 places STMG recommandées), débouchés faibles et intensité d'embauche limitée ;
- un déficit de formations techniques en réseaux et systèmes : seulement trois lycées proposent le BTS SIO, aucune implantation dans l'Ouest, peu d'options orientées vers la maintenance réseau et la cybersécurité, pourtant stratégiques.

Proposition : le CCEE recommande d'ouvrir un BTS SIO dans l'Ouest, d'augmenter les capacités des sections SN, de recaler les effectifs AGORA/STMG en cohérence avec les besoins économiques réels.

S'agissant du lien emploi-formation, il conviendrait d'initier des partenariats innovants à l'instar de la convention-cadre 2025-2028 entre la Région, l'Académique de La Réunion, EDF et l'ensemble des entreprises partenaires de la filière des réseaux électriques. Le CCEE préconise la transposition d'une telle initiative à la filière numérique afin de renforcer l'adéquation entre les formations proposées et les besoins économiques du territoire, tout en favorisant l'insertion professionnelle durable des jeunes diplômés.

3. Observations et propositions sur la filière Communication et médias

Les mutations technologiques transforment en profondeur les métiers de la communication, de l'audiovisuel et de l'information. L'essor des outils d'IA générative bouleverse la production de contenus mais ne remet pas en cause les exigences fondamentales du journalisme : rigueur, vérification, éthique, indépendance.
Dans ce contexte, une formation courte de deux mois « aux métiers du journalisme » proposée par le GIP-FCIP, France Travail et Antenne Réunion[6], a suscité la réprobation du Syndicat National des Journalistes[7]. Le SNJ rappelle qu'il n'existe pas de pénurie de journalistes à La

6 FTLV Réunion, 2025 : https://ftlvreunion.fr/

7 Zinfos974, 27 août 2025 https://www.zinfos974.com/Non-il-n-y-a-pas-de-penurie-de-journalistes-a-La-Reunion-retorque-le-SNJ_a210003.html

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Réunion, mais une précarisation du métier. Une formation de quelques semaines, sans encadrement universitaire ni reconnaissance de la CPNEJ, ne peut garantir les compétences et la déontologie attendues. **Le CCEE partage cette analyse et invite à la vigilance face à des réponses qui privilégieraient des besoins conjoncturels d'un média (conditions d'emploi peu attractives, turn-over élevé) au détriment d'une formation exigeante, garante de la qualité de l'information et de l'intérêt général.**

Les formations initiales existantes dans le champ de la communication et des médias constituent d'ores et déjà une base cohérente et structurante :

- Bac professionnel Communication visuelle et plurimédia ;
- BTS Communication ;
- BTS Métiers de l'Audiovisuel ;
- Licence Information-Communication de l'Université de La Réunion.

Ces parcours apportent la culture générale, les compétences techniques et la sensibilité éthique indispensables à l'exercice du journalisme. Une formation de qualité suppose un cadre public, diplômant et méthodiquement construit.
Dans cet esprit, le CCEE encourage la Région, le Rectorat et l'Université à poursuivre un dialogue partagé pour **mieux structurer l'offre de formation locale**, afin de permettre aux jeunes Réunionnaises et Réunionnais d'accéder à un parcours aligné sur les standards de la profession.
Elle suggère de **consolider les cursus existants**, de renforcer les coopérations avec les médias publics et associatifs, et d'examiner l'opportunité d'un **parcours universitaire pouvant s'inscrire dans les références de la CPNEJ**.
Les formations courtes ou non certifiantes peuvent jouer un rôle d'initiation ou de découverte, sans se substituer aux formations qualifiantes attendues pour le métier de journaliste.

4. Observations et propositions sur la filière Création et production artistique

La filière *Création et production artistique* occupe désormais une place essentielle dans une économie fondée sur la créativité, les compétences numériques et la production de contenus. Elle constitue un levier stratégique pour l'innovation et l'attractivité du territoire. Le contrat de filière « Industries de l'image et du numérique » et la MCJV contribuent à structurer cet écosystème, et les formations existantes (CAP ou Bac Pro Plurimédia, BTS Audiovisuel, DN-MADE) doivent être consolidées et mieux réparties géographiquement.

Un manque identifié : ingénierie de projets culturels et médiation
Le secteur culturel réunionnais est en développement, mais reste peu densément représenté : 3 4 70 professionnels, soit 1,3 % de la population active (Atlas Culture[8]). Les recrutements en coordination, production, médiation ou administration sont réguliers, et les ICC sont identifiées comme un secteur d'avenir dans les régions ultrapériphériques (OCDE, 2023[9]). Toutefois, les métiers d'ingénierie culturelle demeurent peu structurés, et le lien formation–emploi reste faible (≈ 10 %, France Travail), ce qui révèle un besoin de compétences locales mieux définies.
La Réunion ne dispose d'aucune formation initiale de niveau Bac+2/Bac+3 dédiée à l'ingénierie de projets culturels, à la coordination ou à la production artistique. Le seul cursus existant est un master porté par le CNAM Réunion[10]. Celui-ci constitue un atout, mais intervient

8 Atlas culture : https://atlasculture.fr/fiches-regions/11

9 https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2023/11/leveraging-cultural-and-creative-sectors-for-development-in-the-european-union-outermost-regions_d1b8c032/6eb173d8-fr.pdf

10 Master SHS mention Culture et Communication, parcours Éducation Artistique et Culturelle – EAC : https://www.cnam.re/site/diplome/master-education-artistique-et-culturelle/

tardivement et ne remplace pas une formation professionnalisante accessible après le baccalauréat. Une ancienne licence professionnelle de médiation culturelle a existé, sans que les raisons de son arrêt soient documentées.
Les indicateurs disponibles - tension sur les recrutements (36,4 % difficiles à pourvoir selon la BMO[11]), faibles volumes mais besoins réels en structuration, politiques régionales de soutien à l'emploi culturel - montrent qu'un vivier local manque aujourd'hui pour répondre aux besoins des structures culturelles, des collectivités et des futurs pôles ICC. Une formation dédiée permettrait également d'accompagner la gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans les collectivités : pilotage de projets culturels, gestion d'équipements, animation de politiques publiques, médiation avec les publics, transition numérique, coopération régionale.

Au regard de ces éléments, il apparaît raisonnable d'envisager une formation initiale dédiée :
Intitulé proposé : « **Coordination, médiation et ingénierie de projets culturels & numériques** » (niveau Bac+2, compatible avec le périmètre du schéma).
Statut : formation initiale sous statut scolaire (BTS ou mention complémentaire renforcée).
Implantation : idéalement dans l'Ouest ou l'Est, pour corriger les déséquilibres territoriaux, avec internat/éco-logement.
Public cible : bacheliers généraux, technologiques et professionnels ; adultes en reconversion possible.

Contenus principaux :

- gestion et production de projets culturels ;
- économie des ICC ;
- droit culturel, propriété intellectuelle, droit d'auteur ;
- médiation, publics spécifiques, inclusion ;
- communication et médiation numérique ;
- administration (budget, subventions, appels à projets) ;
- coopération régionale (anglais professionnel, réseaux COI) ;
- module IA appliquée à la culture (analyse d'audience, automatisation, coordination).
- stage long dans des structures culturelles ou ICC, y compris hors Réunion pour favoriser l'ouverture et la diversification des expériences.

Débouchés : chargé·e de projet culturel, assistant·e de production, coordonnateur·rice ICC, gestionnaire de projets patrimoniaux, médiateur·trice numérique, assistant·e en communication culturelle.

5. L'après-bac professionnel : des passerelles à structurer et un lien formation-emploi à renforcer

Le passage du baccalauréat professionnel au BTS, à la mention complémentaire, ou à la licence professionnelle doit être mieux accompagné, notamment dans les domaines du numérique et de la création. L'objectif n'est pas de multiplier les filières mais de fluidifier les transitions entre la voie scolaire et la formation supérieure, en s'appuyant sur les besoins réels du tissu productif réunionnais.

S'agissant de la filière *communication et médias*, l'ouverture d'une licence professionnelle en éco-production et post-production et la création de certifications en animation 3D et effets visuels permettraient de répondre aux besoins du secteur tout en fixant les talents sur l'île.
L'approche régionale reste essentielle : les échanges avec Maurice et Madagascar, déjà actifs dans les métiers du web et de l'image, doivent être encouragés dans le cadre des coopérations

11 France Travail – enquête BMO 2025 : https://statistiques.francetravail.org/bmo/bmo?fa=04&lc=0&pp=2025&ss=1

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

de La Commission de l'océan Indien (COI) et du Fonds de mobilité culturelle du ministère de la Culture[12].

Dispositifs économiques et ancrage territorial : l'exemple Kap Numérik

Le dispositif Kap Numérik, cofinancé par le FEDER-FSE+ 2021–2027, constitue un levier important de transformation digitale des entreprises locales. D'après les données disponibles sur data.regionreunion.com[13], il a bénéficié à plus de 2 700 structures entre 2021 et 2023, dont 61 % de TPE. Les résultats sont significatifs, mais le lien avec l'emploi des jeunes issus des filières numériques reste à consolider.
Sans intégrer ce dispositif au schéma, le CCEE recommande que les politiques régionales de soutien à l'économie numérique soient mieux articulées avec la formation initiale. Une coordination renforcée entre les lycées et les dispositifs économiques (Kap Numérik, aides ICC, fonds MCJV) favoriserait la création d'emplois locaux pour les jeunes diplômés.

Conclusion

Le SPFSP rappelle la nécessité de rapprocher l'offre de formation des besoins réels du marché du travail réunionnais. Les données disponibles montrent en effet un décalage entre les flux formés, la capacité d'embauche locale et l'attractivité souvent limitée de certains métiers, en raison notamment de conditions salariales faibles, d'une pénibilité élevée et d'une inadéquation entre les qualifications requises et les réalités de terrain.
Dans ce contexte, le CCEE considère que la réussite du schéma dépendra de sa capacité à adopter une approche systémique du triptyque « formation/emploi/salaire » en prenant notamment en considération les différents paramètres économiques du marché de l'emploi ainsi que les réalités salariales et sociales de notre territoire (salaire minimum en inadéquation avec le coût de la vie et le niveau d'inflation local, non application dérogatoire de la convention collective dans certains secteurs…).
Enfin, pour que le SPFSP atteigne pleinement ses objectifs, le CCEE recommande la mise en place d'une GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) par filière, avec une vision à 5, 10 et 15 ans. Une telle démarche prospective permettra d'adapter les capacités de formation, d'anticiper les évolutions des métiers et d'améliorer la lisibilité des débouchés.
Il conviendra cependant dépasser le cadre traditionnel de la GPEC pour intégrer des données fines relatives à l'attractivité, à la pénibilité, aux niveaux de rémunération et aux trajectoires professionnelles réelles afin d'orienter plus efficacement les jeunes Réunionnaises et Réunionnais vers des parcours mieux reconnus et répondant aux besoins des secteurs en tension.

Compléments du CCEE - Beucher Elodie - Conseillère commission culture - Création et production artistique (12/11/2025)

Important de mettre en place un cursus universitaire pour la gestion des projets culturels. Gros manque également d'administrateur·rices sur le territoire, besoin de renforcer la formation existante à Jeudi Formation.

12 COI – *Diagnostic Genre – Projet ICC Commission de l'océan Indien* (2024) : https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2024/01/Diagnostic-Genre-Projet-ICC-Commission-de-locean-Indien.pdf

13 https://data.regionreunion.com/explore/dataset/cheque-numerique-2021-2023-copie/table/

Table des sigles :

- **AGORA** – Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités
- **ANSSI** – Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
- **APN** – Activités Physiques de Nature
- **ARCEP** – Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
- **ASSP** – Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- **BMO** – Besoin en Main-d'Œuvre (enquête France Travail)
- **BPJEPS** – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- **BTS** – Brevet de Technicien Supérieur
- **CAP** – Certificat d'Aptitude Professionnelle
- **CEJ** – Contrat d'Engagement Jeune
- **CHORUS** – Référentiel de sécurité des systèmes d'information de l'État
- **CNAM** – Conservatoire National des Arts et Métiers
- **CNIL** – Commission Nationale Informatique et Libertés
- **COI** – Commission de l'Océan Indien
- **CPNEJ** – Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Journalistes
- **CS** – Certificat de Spécialisation
- **DE** – Diplôme d'État
- **DEA** – Diplôme d'État d'Ambulancier
- **DEAP** – Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- **DEAS** – Diplôme d'État d'Aide-Soignant
- **DNMADE** – Diplôme National des Métiers d'Art et du Design
- **DRANE** – Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif
- **EAC** – Éducation Artistique et Culturelle
- **EHPAD** – Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- **FEDER** – Fonds Européen de Développement Régional
- **FSE+** – Fonds Social Européen +
- **GFE** – Groupe Formation - Emploi
- **GIP-FCIP** – Groupement d'Intérêt Public – Formation Continue et Insertion Professionnelle
- **GPEC** – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- **ICC** – Industries Culturelles et Créatives
- **IA** – Intelligence Artificielle
- **MCJV** – Maison du Cinéma et du Jeu Vidéo
- **PFMP** – Période de Formation en Milieu Professionnel
- **PME** – Petite et Moyenne Entreprise
- **RSA** – Revenu de Solidarité Active
- **RUP** – Région Ultrapériphérique de l'Union Européenne
- **SAPAT** – Services aux Personnes et Aux Territoires
- **SEM** – Société d'Économie Mixte
- **SIO** – Services Informatiques aux Organisations (BTS)
- **SISR** – Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux
- **SLAM** – Solutions Logicielles et Applications Métiers
- **SNT** – Sciences Numériques et Technologie
- **SNJ** – Syndicat National des Journalistes
- **SN** – Systèmes Numériques (Bac pro)
- **SPFSP** – Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles Scolaires
- **TPE** – Très Petite Entreprise
- **UR** – Université de La Réunion

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

1. Sur l'égalité filles-garçons

Le schéma traite la question comme un enjeu d'orientation et de diversification des parcours, mais pas comme une politique structurée égalité F/G à part entière.
Propositions opérationnelles
1. Objectiver : publier des indicateurs annuels F/G par filière (entrées, sorties, poursuites).

2. Mettre en place un plan "Mixité des métiers" en lien avec DRDFE, Onisep, rectorat :
- Interventions de professionnelles dans les lycées techniques,
- Journées "Les filles dans l'industrie / Les garçons dans le soin".

3. Fléchage de places en stages "mixité prioritaire" dans les secteurs sous-représentés.

4. Création de modules d'orientation sans stéréotypes dans les 3e prépa-métiers.

2. Pour la lutte contre la pauvreté et l'égalité des chances

Le schéma intègre bien la lutte contre la pauvreté, mais principalement sous l'angle de la remédiation, du maintien dans la formation et de l'accès aux filières. L'approche "égalité des chances" existe, mais pas encore dans une stratégie territoriale globale.

Propositions structurantes

1. Renforcer les passerelles pour les publics vulnérables :
→ Dispositifs "seconde opportunité" à l'échelle des bassins pro (CAP passerelle, remise à niveau, modularisation).

2. Créer un "bonus social" dans la carte des formations :
→ Prioriser l'ouverture/maintien de sections dans les territoires à fort besoin social.

3. Intégrer un partenariat Région–France Travail
→ Pour cibler les jeunes NEET et sécuriser les parcours.

4. Etude de dispositifs anti-décrochage notamment dans les lycées professionnels (accompagnement aux devoirs, soutien psycho-social, médiation scolaire).

3. Pour les compétences psychosociales (CPS)

Les CPS sont présentes en filigrane, mais pas formalisées comme axe stratégique transversal.
Propositions cohérentes avec le schéma :
1.Institutionnaliser un module CPS dans les lycées en particulier professionnels :Confiance en soi, gestion des émotions, Résolution de problèmes, Communication, Coopération
→ Ce module serait aligné avec la stratégie nationale CPS et la circulaire santé des élèves.
2. Former les équipes éducatives (CPE, profs, AED) à la pédagogie CPS.
3. Inclure les CPS dans les stages en entreprise :
Fiche d'évaluation incluant : posture professionnelle, communication, travail en équipe.

4. Déployer un programme de mentorat CPS ciblé pour les SEGPA, prépa-métiers, 1re année CAP (où les taux de décrochage sont les plus élevés).

5. Associer les structures jeunesse (maisons de quartier, associations) dans un parcours CPS complémentaire hors-lycée.

Intégrer le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) dans la finalisation du document.
Rôle possible du CRJ
1. Co-construction : Organiser 3 ateliers thématiques CRJ – Rectorat – Région
- Mixité et égalité F/G
- Lutte contre la précarité des jeunes / conditions de réussite
- Besoins en compétences psychosociales / santé mentale
2. Consultation formelle : Inscrire le CRJ comme instance consultée dans l'avis final avant adoption du schéma.
3. Production de recommandations jeunes en annexe du schéma : 8 à 10 recommandations synthétiques sur : orientation, mixité, stages, mobilité, internat, lutte contre le décrochage.
4. Étude qualitative "Paroles de jeunes" pilotée par le CRJ : recueillir 50 à 80 témoignages sur le choix d'orientation et les obstacles rencontrés.
5. Participation à la communication : Vidéo "Le SPFSP vu par le CRJ"

Intérêt institutionnel : Donne une voix aux jeunes dans une politique publique qui les concerne, permet à la Région de montrer une démarche participative cohérente avec le SRDEII, la politique jeunesse et la démarche CRJ

Contribution de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt de la Réunion (DAAF)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

1. Remarques générales

Les formations présentes dans les lycées agricoles sont plutôt des petites classes. Souhait de maintenir la diversité des formations existantes et de conforter la carte des formations déjà présentes.

Difficultés de recrutement des jeunes. Nécessité d'avoir un travail sur la communication et la valorisation des métiers de l'agriculture.
Les Certificats de spécialisation (CS) sont au niveau du ministère de l'Agriculture présents dans le cadre de l'apprentissage (arboriste élaguer, conduite production agriculture biologique, utilisation de machines agricoles).

Les trois grands besoins exprimés par les professionnels :
- Le renouvellement des générations
- Le secteur de l'hydraulique
- L'entretien des machines agricoles

Forte demande pour les BTS agricoles et pas de problèmes de débouchés professionnels, mais nécessité d'avoir des petites promotions car on reste à l'échelle de l'ile.

Les métiers prioritaires dans la loi LOA :
- Maintenance de matériels
- Vente en alimentation
- Conduite de productions horticoles
- Conduite de productions aquacoles
- Gestion des entreprises agricoles
- Gestion des entreprises hippiques

Les MFR se sont données des colorations et les lycées des spécificités :
Saint Joseph : animaux et horticulture
St Paul : végétal

Document riche et instructif.
Une petite remarque, on fait référence aux Campus Métiers et Qualification or dans l'enseignement agricole nous avons un Complexe Régional d'Information Pédagogique Technique Agricole qui regroupe tous les établissements d'enseignement agricole

2. Observations sur les filières

Bois : les propositions sur l'ouverture de filières pro sur la production du bois sont à adosser sur un lycée agricole. Mais quels débouchés actuels pour les jeunes, car la filière est peu structurée. Difficultés à mettre en place dans un même établissement des formations dépendantes de plusieurs ministères (Agriculture et Education nationale).

Développement de la filière hippique : Il existe un CAP Palefrenier, mais uniquement en apprentissage. Difficultés à pourvoir en termes de jeunes. Voie à explorer.
Horticulture : ouverture à la rentrée 2025 d'un bac pro horticole en MFR de st André lié au secteur de Salazie.
Aquaculture : piste à explorer
Bac pro agroéquipement à St Joseph : à conforter en termes d'effectifs.

Lycée de St Joseph : le bac pro PIPAC (autorité EN) va s'orienter vers le bac pro laboratoire contrôle qualité (LCQ) Ce dernier devrait être rénové, et devenir Conduite et contrôle qualité de production alimentaires (COPALIM) sous autorité ministère de l'Agriculture.

Filière commerce : formations à conserver
Bac pro technicien conseil vente en animalerie est proposé en apprentissage.

Filières sanitaires et sociales : Les Bac pro SAPAT et SAPVER ne font partie des domaines prioritaires à développer pour le ministère de l'Agriculture.

Projet en cours d'élaboration :
Bachelor agro (année post BTS) pour 2028. Le domaine n'est pas encore déterminé (agronomie ou gestion de l'entreprise). 30% des effectifs seront en VAE.

Contributions effectuées lors d'un entretien en visio le 16/12/2025 avec Mme Aleu-Saby, Cheffe de Service, Service Formation Développement (SFD) et retour à enquête auprès des partenaires.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Données générales sur la formation		
TITRE DU DOCUMENT	**Date**	**SOURCE**
L'offre de formation globale de l'enseignement agricole	2024	Agreste - MASA - DGER
Base données sur les apprenants dans l'enseignement agricole	2024	DAAF Réunion
Bilan des procédures d'affectation	2024	Rectorat de la Réunion
Données sur les formations en France	2024	Rectorat de la Réunion /BCP
données détaillées sur les élèves à la Réunion	2024	Rectorat de la Réunion
Carte des formations professionnelles initiales - ORION	2024	Ministère Education nationale
PRDF 2006- 2013	2006	Région Réunion
CPRDFOP 2018-2022	2018	CREFOP
Aides régionales pour les lycéens	2024	Région Réunion
Carte pédagogique Lycée d'enseignement adapté	2025	Région Réunion
catalogue de formations - actions innovantes	2023-2024	Région Réunion
catalogue de formations - PRFP	2023-2024	Région Réunion
Contribution du CCEE sur le CPRDFOP 2023-2028	oct-24	CCEE
convention de partenariat pour la transformation et la valorisation de la voie professionnelle en région Hauts-de-France pour les années scolaires 2023-2028	sept-24	Région Hauts-de-France
CPRDFOP-2018-2022	juil-18	Région Réunion
Scolarités courtes à la Réunion : 3 100 jeunes déscolarisés avant 18 ans	févr-24	Insee
France 2023 - la formation aux métiers de demain : un enjeu de souveraineté économique	déc-23	ANR
Plus d'entrée en BTS qu'ailleurs, peu de départs vers l'Hexagone	déc-24	Insee
Insertion_vie_active_lyceen en 2018_2019	avr-21	Rectorat Réunion
liste_des_formations_pas le bac	2024	mission locale
Lycée_Tourisme_carte pédagogique	sept-23	Région Réunion
La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur	mars-23	MESR-SIES
orientanou_apres_la_3e_region_2024	2024	Région Réunion
orientanou-cap_vers_un_metier	2024	Région Réunion
orientanou-kossa_nou_fe_apre_le_bac	2024	Région Réunion
La prévention du decrochage_rapport final	nov-23	Région Réunion
Réforme des lycées professionnels	sept-24	Ministère Education
Le système éducatif dans les académies ultramarines	déc-20	COUR DES COMPTES
Une baisse modérée du nombre d'élèves scolarisés à l'horizon 2030	juil-19	Insee
France 2030 - La formation aux métiers de demain	2023	ANR
Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2025-2035	mai-25	Région Réunion
INSEE - Analyse -Projections du nombre d'élèves à la Réunion	2019	INSEE Analyses n°42
Projections de population à la Réunion à l'horizon 2050	2022	INSEE Analyses n°77
Scolarités courtes à la Réunion	2024	INSEE Analyses n°87
Réforme de la formation professionnelle	2024	Ministère Education nationale
instruction-transformation-de-la-carte-des-formations-professionnelle	2023	Ministère Education nationale
Bilan démographique 2024 à la Réunion	2025	INSEE Flash n°288
À La Réunion, un quart des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021	2022	INSEE Analyses n°72

Données générales sur l'économie		
TITRE DU DOCUMENT		
Image PME : 3ème trimestre 2021	sept-21	Observatoire de la profession comptable
Bilan Climatique Réunion 2020 - Chiffres clés	févr-22	Observatoire Energie Réunion
Tableaux économiques de l'Artisanat-2022	août-23	CMA
Diagnostic DOOR	sept-23	Région Réunion
Document d'Orientation et d'Objectifs Régional-DOOR	2023	Région Réunion
Rapport annuel économique	2024	IEDOM
La Santé à La Réunion pour les 10 prochaines années : une ambition partagée	2024	ARS
L'emploi salarié par catégorie d'entreprises de 2008 à 2017	févr-21	Insee
Monographie-formation-professionnelle-apprentissage-et-emploi-la-reunion	mai-24	Centre Inffo
Panorama Emploi Formation	août-24	SYOP
Panorama de territoire La Réunion	2023	OPCO des Entreprises de proximité
Publications économique et financière - Panorama de La Réunion	août-24	IEDOM
rapport-intégral-srdeii	2023	Région Réunion
synthese-srdeii	2023	Région Réunion
Etude prospective sur la GPEC de la filière maintenance construction et déconstruction navale	juin-21	Cluster maritime La Réunion
Economie bleue - SRDEII	août-24	SYOP
Diagnostic emploi-formation des métiers industrialo-portuaires	2021	UMIR
Infographie Panorama des OIR et des segments stratégiques		Région Réunion
Base données BMO et DMO	2023	France Travail
Séries annuelles nationales, régionales et départementales sur les tensions du marché du travail en 2023 dans la nomenclature FAP en 86 et 228 par la Dares et Pôle emploi	2023	DARES
Métiers 2030 - Quels métiers en 2030 ?	2023	DARES /France Stratégie
La Réunion, terre d'Europe 2050	2023	CESER

BIBLIOGRAPHIE DES FILIERES PROFESSIONNELLES

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

TITRE DU DOCUMENT	Date	SOURCE
1. Agriculture		
Enseigner à produire autrement / Lettre d'information de l'enseignement agricole n°2	sept-16	Ministère agriculture
Mise en œuvre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture	2025	Ministère agriculture
Note sectorielle sur l'agriculture et la pêche	2023	SyOP - RPC
Diagnostic des besoins en emplois et en compétences des activités d'entretien et de gestion des espaces naturels	2025	Parc naturel de la Réunion
Structuration et développement de la filière équine	2012	conseil du Cheval de la Réunion
Perspectives de la filière canne-sucre-rhum-énergie en outre-mer	2021	Inspection générale des finances
L'agri-tourisme à la Réunion	2022	CCEE Réunion
Argumentaire des métiers SEET dans l'agriculture - Zoom sur les Outre-mer	2022	OCAPIAT
Memento 2024	2025	AGRESTE -DAAF Réunion
Comité régional de l'enseignement agricole	20/11/2024	DAAF Réunion
Journée de la production réunionnaise	24/10/2024	DAAF Réunion
1. Pêche		
Economie bleue - SRDEII	aout 2024	SYOP - RPC
Etude prospective sur la GPEC de la filière maintenance construction et déconstruction navale	juin-21	Cluster maritime La Réunion
L'emploi et la formation dans l'économie bleue à la Réunion - Chiffres clés	2024	RPC -Région Réunion - CPRDFOP
Programme FEAMPA 2021/2027	2024	Région Réunion
La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le secteur de la pêche maritime	2020	direction des Affaires Maritimes
3 et 4 .BTP : Gros œuvre et second œuvre		
12 - Usine et bâtiment du futur	oct-19	APEC
Rénovation énergétique des bâtiments : quels besoins de main-d'œuvre en 2030 ?	sept-23	DARES
Tableau de bord du BTP Réunion	déc-20	Observatoire du BTP
Tableau de bord du BTP Réunion	déc. 2022	Observatoire du BTP
Le secteur de l'immobilier à la Réunion - La Lettre de l'Oref n°40	mars-17	Carif-Oref La Réunion
Conseil département de l'Habitat et de l'Hébergement	févr-25	Direction Environnement de l'aménagement et du logement
L'emploi et la formation dans le bâti-tropical - Chiffres clés	2024	RPC -Région Réunion - CPRDFOP
Note sectorielle sur le BTP	2023	SYOP - RPC
Les besoins en logements à construire entre 2021 et 2050	2024	INSEE Analyses La Réunion n°93
Le secteur de l'immobilier à la Réunion - La Lettre de l'Oref n°40	mars-17	Carif-Oref La Réunion
Activité emploi formation dans l'industrie des matériaux de construction	déc-23	CER BTP
5. Travail des métaux		
étude prospective des besoins en recrutement dans la métallurgie à horizon 2030-35	juin-24	Observatoire métallurgie
6. Mécanique		
Baromètre de l'emploi automobile	oct-24	Observatoire ANFA
Le marché automobile à la Réunion - note expresse n°493	févr-18	IEDOM
7. Electromécanique, production industrielle		
12 - Usine et bâtiment du futur	oct-19	APEC
Zoom sur les métiers de la production industrielle	juil-05	UIMM
8. Electricité, énergie		
Etude prospective emplois et compétences de la filière électrique	sept-20	PwC
Bilan énergétique de la Réunion - chiffres clés 2022	2023	Observatoire énergie Réunion
Bilan énergétique de la Réunion - étude complète	2023	Observatoire énergie Réunion
Chiffres clés des énergies renouvelables	sept-22	Ministère transition énergétique
Filières SRDEII -Présentation ENR (emplois formations)	juin-24	SYOP - RPC
L'éolien en mer en 2050 - 4 scénarios cartographiés		Syndicat des Energies Renouvelables
Contrat de filière Energies renouvelables	2025	Région Réunion
Note sectorielle Energie, eau et déchets	2023	SYOP - RPC
9. Production alimentaire		
Les métiers de la boulangerie-pâtisserie	2023	SYOP - RPC
Entreprises agroalimentaires - fiche régionale La Réunion	2021	DAAF-Ministère agriculture
10. Production et travail du bois		
Projet GIROFLEE	juin-25	Assemblée générale constitutive de l'interprofession forêt-bois de la Réunion
Commission Régionale Forêt bois	févr-24	CR Réunion DAAF
Programme régional de la forêt et du bois 2020-2030	2021	Préfet de la Région Réunion-Région Réunion - Département de la Réunion
Projet GIROFLEE - -France 2030	2023	Préfet de la Région Réunion-Région Réunion - Département de la Réunion - ONF - INREA - CIRAD -ALBOMIA - FIBOIS

TITRE DU DOCUMENT	Date	SOURCE
13. Transport, logistique		
Les métiers du transport et de la logistique	2023	SYOP - RPC
Note sectorielle sur le transport et entreposage	2023	SYOP - RPC
Etude prospective des besoins en compétences et des évolutions des métiers [illegible] l'aéronautique	2022	AéroTech
Focus régional	2024	OPCO Mobilités
Diagnostic emploi-formation des métiers industrialo-portuaires	2021	UMIR
Grand port Maritime de la Réunion - Projet stratégique 2024-2028	2024	PORT REUNION
GPEC - Logistique à l'horizon 2030	2022	OPCO Mobilités
GPEC - Transports urbains à l'horizon 2030	2022	OPCO Mobilités
14. Numérique, supports aux entreprises		
Etude sur l'industrie du jeu vidéo à la Réunion	2023	BoufTang
L'économie numérique à la Réunion	2020	IEDOM n°639
Note sectorielle Activités financières et d'assurance	2023	SYOP - RPC
Note sectorielle Activités spécialisés, services administratifs et de soutien	2023	SYOP - RPC
15. Commerce		
Note sectorielle sur le commerce et garage	2023	SYOP - RPC
Note sectorielle immobilière	2023	SYOP - RPC
16. Santé, Social, soins personnels		
Les services à la personne à la Réunion -	sept-20	INSEE Insee Flash n°182
A La Réunion, les trois quarts des enfants de moins de trois ans sont gardés principalement par un de leurs parents	aout 2024	INSEE Insee Flash n°278
Baromètre emploi formation 2022	2022	OPCO santé
L'emploi à domicile à la Réunion	2024	Observatoire de l'emploi à domicile
Note spécifique petite enfance	2024	SYOP - RPC
Portrait de la santé à la Réunion	juin-24	Observatoire Régional de la Santé (ORS)
Note sectorielle Santé et action sociale	2023	SYOP - RPC
Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales	2025	Région Réunion
Séminaire CPRDFOP 2025-2030	sept-25	CPRDFOP - Région Réunion
Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile	2024	Observatoire de l'emploi à domicile
Schéma Régional de Santé - PRS La Réunion 2023-2033	juil-25	ARS
Atlas démographie médicale en France	janv-25	Ordre national des médecins
Déploiement de l'IFRAR Santé à la Réunion	2025	IFRAR
Livre vert - La santé à la Réunion 2023-2033	2023	ARS
17. Hôtellerie, tourisme et loisirs		
Etude emploi formation des secteurs Culture, Création, Communication, Sport, Tourisme	mars-22	AFDAS
Les emplois salariés dans l'industrie touristique de la Réunion	nov-17	Observatoire du Tourisme
Faits saillants OMT du tourisme	2016	OMT-UNWTO
Filières SRDEII -Présentation Tourisme (emplois formations)	déc-23	SYOP - RPC
18. Environnement, nettoyage et sécurité		
Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets de la Réunion (PRPGD) et PRAEC	mars-24	Région Réunion
Observatoire Réunionnais des déchets de la Réunion - AGORAH'SCOPE 2025	juil-05	AGORAH
Filière Déchets - perspectives emploi formation	déc-17	SYOP - RPC
Les filières de l'économie verte à la Réunion - la lettre verte de l'Oref n°35	déc-14	SYOP - RPC
Les chiffres clés de l'économie verte - n°37	nov-14	SYOP - RPC
Les chiffres clés de la REP en 2022 (Responsabilité élargie du producteur)	2023	ADEME
Programme FEDER 2021-2027 - Gestion et valorisation des déchets ménagers	2022	Région Réunion
19. Communication, médias		
L'économie numérique à la Réunion	nov-20	IEDOM
La Branche BET à la Réunion	2021	OPIIEC
Etude emploi formation des secteurs Culture, Création, Communication, Sport, Tourisme	mars-22	AFDAS
Etude prospectives des besoins en emplois et compétences de la filière des infrastructures numériques à l'horizon 2030	mars-23	AFDAS
Note spécifique numérique	déc-23	SYOP - RPC
Le Livre à la Réunion	juil-05	CCEE Réunion
20. Création production artistique		
Etude emploi formation des secteurs Culture, Création, Communication, Sport, Tourisme	mars-22	AFDAS
Accord cadre Régional pour le développement des emplois et des compétences - Spectacle vivant à la Réunion 2018-2022	mars-22	AFDAS
Note sectorielle sur les arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services	Aout 2023	SYOP - RPC
Appel à projets Guétali 2025-2026	2025	Région Réunion
Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion	2014	Région Réunion
Schéma régional des enseignements artistiques	2014	Région Réunion

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS SCOLAIRES PROFESSIONNELLES (SPFSP) 2026/2034

CONTRIBUTION PRÉALABLE

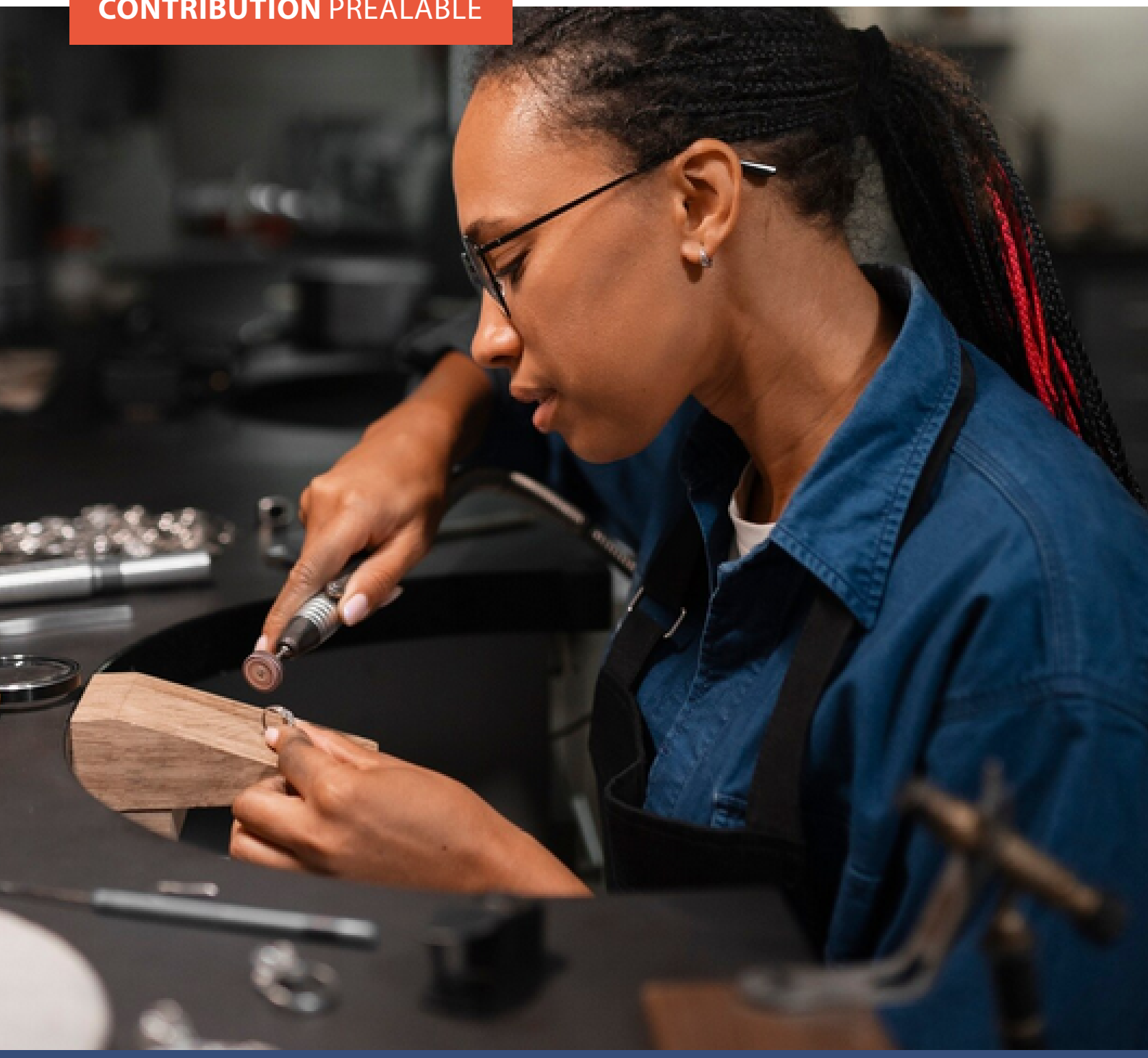

Décembre 2025

La Nouvelle Société Réunionnaise

CESER ÎLE DE LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale.

Avec une culture du débat constructif, nous, menbres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Contribution préalable au Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP) 2026-2034

Contribution préalable adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

sur l'ensemble du projet présenté par **le Conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion**

45
votants

45	00	00
sont pour	sont contre	s'abstiennent

M. Frédéric ARHAN-HOARAU
M. Fadil BEEKHY
M. Yannick BEREZAIE
M. Jean-Louis CARRÈRE
Mme Monique CAUMES
Mme Julie CHATEL
M. Eric CHAVRIACOUTY
M. Janick CIDNEY
M. Joël DALLEAU
M. Alain DAMBREVILLE
Mme Karine DEFROMONT
Mme Sylviane DIJOUX
M. Gilberto DUFESTIN
M. Renaud GILLARD
M. Fabrice HANNI
M. Eric JEUFFRAULT
Mme Sarah LAMBERT
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
M. Patrick LEPERLIER
Mme Céline LUCILLY
Mme Laurence MACÉ
M. Joseph MAGDELEINE
M. Didier MAZEAU

M.Harry-Claude MOREL
M. Jean-Michel MOUTAMA
Mme Christine NICOL
Mme Ingrid OUSSOURD
Mme Laurence PAYET
Mme Cendrine PEIGNON
M. Dominique PETCHY
M. Jean-Marie POTIN
Mme Valérie ROCCA
M. Emmanuel ROTHE
M. Daniel SAVIGNY
M. Guillaume SELLIER
M. Patrick SERVEAUX
M. Willy SHOCK-TORAP
M. Joël SORRES
M. Saméry TECHER
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE
M. Renaud VOKA
Mme Nathalie WAN-HOO
Mme Nadia YAHIAOUI
M. Gérard ZITTE

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER de La Réunion du

mardi 16 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Préambule

Depuis les lois de décentralisation, la Région est pleinement responsable de la planification des formations professionnelles initiales. À La Réunion, ce rôle revêt une importance particulière au regard des fragilités socio-éducatives du territoire, de la structure de son tissu économique et des besoins croissants de qualifications de sa jeunesse. Dans ce contexte, le Schéma prévisionnel des formations scolaires professionnelles (SPFSP) constitue un outil indispensable pour organiser une offre de formation adaptée, cohérente et articulée avec les priorités régionales de développement.

Le CESER, conformément à sa mission d'éclairage des politiques publiques régionales, a examiné le projet de SPFSP élaboré par le Conseil régional, en s'appuyant sur les documents transmis, les auditions conduites et les constats issus de ses travaux. Il a identifié des avancées notables ainsi que des points d'amélioration nécessaires pour renforcer la robustesse du diagnostic, la pertinence des choix stratégiques et la qualité du pilotage à long terme.

La présente contribution vise ainsi à participer à l'amélioration du SPFSP, à en assurer la cohérence avec les autres schémas régionaux et à garantir qu'il constitue un outil opérationnel qui réponde pleinement aux enjeux éducatifs, sociaux et économiques du territoire réunionnais.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

MOT DU PRÉSIDENT

« Cette contribution du CESER au Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles 2026–2034 s'inscrit dans la continuité des travaux fondateurs de notre assemblée.

Elle prolonge les analyses conduites en 2019 dans *Territoire à Défi Éducatif*, où le CESER affirmait que les inégalités éducatives réunionnaises trouvent leurs origines dans des facteurs structurels : fragilités sociales, déterminismes d'orientation, enclavements territoriaux, et insuffisante articulation formation–emploi.

Elle s'inscrit également dans la trajectoire définie par le rapport *Nouvelle Société Réunionnaise* (2024-2026), qui appelle à **mettre l'humain, la jeunesse et les parcours d'émancipation au cœur de la transformation du territoire**.
Dans cette perspective, le SPFSP ne peut être un simple document de programmation. Il doit devenir **un levier de transformation éducative**, un outil de cohésion sociale, et un cadre structurant de développement territorial. C'est pourquoi le CESER rappelle quatre exigences majeures :

1. Une exigence de cohérence territoriale
L'offre de formation doit refléter la diversité des microrégions, tenir compte des zones enclavées et corriger les effets accumulés des inégalités scolaires et sociales. Le concept de *Territoire à Défi Éducatif* demeure la clé de lecture indispensable pour comprendre ces écarts et y répondre avec discernement.

2. Une exigence d'adéquation formation–emploi
Les transitions économiques (écologique, numérique, sociale) appellent une recomposition profonde des filières. Le schéma doit sécuriser les parcours, valoriser les métiers en tension, structurer les filières émergentes, et renforcer le continuum Bac pro → BTS → insertion.

3. Une exigence d'évaluation et de redevabilité
Le CESER souligne la nécessité d'intégrer au schéma une gouvernance robuste, fondée sur une évaluation **ex ante**, **in itinere** et **ex post**, permettant de mesurer l'impact réel des décisions, de documenter les progrès accomplis et d'ajuster l'action publique en continu.
Cette architecture d'évaluation est aussi un instrument de transparence et de confiance envers les familles, les jeunes, les acteurs économiques et les élus.

4. Une exigence d'ambition éducative pour la jeunesse réunionnaise
En cohérence avec *Nouvelle Société Réunionnaise*, le schéma doit contribuer à bâtir un territoire plus juste, plus résilient et plus émancipateur. Cela implique une orientation plus éclairée, des parcours moins subis, des plateaux techniques modernisés, et une meilleure valorisation de la voie professionnelle.

Ainsi, ce schéma n'est pas une simple carte des formations : c'est un choix de société.
C'est l'engagement collectif de donner à chaque jeune Réunionnais les moyens de réussir, de s'orienter librement, de développer ses compétences et de s'inscrire pleinement dans l'avenir de l'île.

Le CESER continuera d'accompagner, d'éclairer et d'évaluer cette démarche pour que La Réunion reste fidèle à son ambition : **faire grandir une génération capable de relever les défis d'un territoire insulaire, exigeant et ouvert sur le monde. »**

Dominique Vienne
Président du CESER de La Réunion

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Table des matières

INTRODUCTION 10

I. Remarques générales sur le SPFSP du Conseil régional 14

1. Le contenu du document 14

a) Les forces du document 14

b) Les limites observées 14

2. La perspective de l'élaboration de la carte des formations 15

a) Les secteurs stratégiques du Conseil régional 15

b) La réalité réunionnaise 16

c) La lisibilité du document comme futur outil du SPRO 16

II. La Gouvernance et l'évaluation du SPFSP 18

1. La gouvernance du SPFSP au sein du CREFOP 18

2. L'évaluation de la politique publique 20

3. Un pilotage par la donnée 21

Préconisations du CESER 22

Préconisation 1 : Renforcer le rôle du CREFOP comme instance de gouvernance du SPFSP 23

Préconisation 2 : Associer pleinement les acteurs à la gouvernance du SPFSP 23

Préconisation 3 : Renforcer l'appui sur les données sectorielles et territorialisées 23

III. Articulation du SPFSP avec les schémas et documents stratégiques régionaux 25

1. Une trop faible intégration des réalités territoriales 25

2. Des formations professionnelles insuffisamment alignées avec les besoins économiques 26

3. Une montée en qualification insuffisante au regard des objectifs du SRESRI 26

4. Une cohérence indispensable avec le CPRDFOP 27

Préconisations du CESER 27

Préconisation 4 : Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas stratégiques 27

Préconisation 5 : Tenir compte des réalités territoriales dans l'élaboration du SPFSP 27

Préconisation 6 : Ajuster le SPFSP aux besoins de compétences des filières du SRDEII 27

Préconisation 7 : Articuler le SPFSP avec le futur CPRDFOP pour permettre une stratégie régionale intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie 28

Préconisation 8 : Renforcer les passerelles avec l'enseignement supérieur en cohérence avec le SRESRI 28

IV. Enjeux démographiques et territoriaux spécifiques 30

1. Des évolutions démographiques des effectifs significatives 30

2. Une démographie à analyser au prisme territorial 30

Préconisations du CESER 31

Préconisation 9 : Améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire 31

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le CESER suggère de : 31

Préconisation 10 : Sécuriser et valoriser les filières à faible effectif mais à haute valeur territoriale 31

Préconisation 11 : Articuler fortement formation scolaire – apprentissage – formation continue 31

V. Enjeux sectoriels 33

1. Le constat de l'urgence d'une réponse adaptée aux enjeux sectoriels 33

2. La mobilisation des acteurs et l'exploitation des données existantes 33

Préconisation 12 : D'adosser à l'ensemble des contrats de filières du SRDEII des démarches de GPEC et solliciter l'Etat afin de conclure des EDEC. 34

Préconisation 13 : De renforcer l'attractivité des filières essentielles et d'accroître la mixité dans les parcours 34

Préconisation 14 : De structurer des parcours de formation complets et cohérents 34

Préconisation 15 : De prendre en compte les capacités du tissu économique local et l'enjeu de mobilité 34

VI. Prospective 36

Anticiper les transitions écologique, numérique et démographique du territoire 36

Préconisation 16 : Intégrer pleinement la transition écologique dans la planification pluriannuelle de l'offre de formation 38

Préconisation 17 : Faire de la compétence numérique incluant l'IA et la cybersécurité une compétence socle pour tous les élèves de la voie professionnelle 38

Préconisation 18 : Adapter l'offre de formation aux effets du vieillissement démographique 38

Préconisation 19 : Mobiliser les possibilités d'agilité des référentiels 38

CONCLUSION 39

ANNEXES 40

Annexe 1. FOCUS sur quatre filières en mouvement 42

1. L'agriculture – Une filière en transition agroécologique 42

FICHE ACTION 1 — Adaptation des formations agricoles aux spécificités tropicales et coopération internationale 43

FICHE ACTION 2 — Développement de la filière Plantes Aromatiques, Parfum, Médicinales (PAPAM) 44

FICHE ACTION 3 — Intégration de la transition écologique et de la gestion de l'eau dans les formations 45

2. Les Bâtiments et les Travaux Publics (BTP) – Une filière en modernisation technique et énergétique 46

FICHE ACTION 1 — Mettre en place une GPEC sectorielle BTP 47

FICHE ACTION 2 — Rééquilibrer l'offre de formation BTP (CAP / Bac Pro / BTS) 48

FICHE ACTION 3 — Développer la professionnalisation et la modernisation des compétences (BIM, ENR, maintenance réseau) 49

3. Le tourisme – Une filière en mutation vers l'expérience et le durable 50

Préconisation 20. Créer un BTS écotourisme digital 50

FICHE ACTION 1 — Développement d'un futur BTS "Écotourisme digital" 51

FICHE ACTION 2 : Créer, dans les formations culinaires de niveau CAP, Bac Pro et BTS Hôtellerie-Restauration, une option / module / spécialisation "Cuisine au feu de bois", valorisant : 52

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

4. L'énergie – Une filière stratégique au cœur de la transition et de la souveraineté énergétique 54

Deux préconisations fortes émergent de cette analyse : 54

1 – Lancer un EDEC "Métiers de l'Énergie – Transition Énergétique", afin de structurer les parcours, d'anticiper les besoins en compétences et d'accompagner l'évolution des métiers. 54

2 – Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d'un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes. 54

FICHE ACTION : Créer un EDEC "Métiers de l'Énergie – Transition Énergétique" 55

Préconisation 21 : Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d'un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes. 56

FICHE ACTION : Déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte 56

5. Le Sanitaire et social : une filière clé pour les territoires isolés et le bien-vieillir. 57

Préconisation 22 : Mettre en place une expérimentation territoriale dans la zone Nord-Est de La Réunion (Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie – Plaine-des-Palmistes), afin de tester un module pédagogique innovant dédié à la mobilité douce et à l'intervention en milieu isolé pour les élèves du secteur sanitaire et social. 57

FICHE ACTION 1. Module innovant "Mobilité douce et intervention en milieu isolé" – Expérimentation Nord-Est 57

FICHE ACTION 2 – Structuration d'une filière « Bien vieillir » dans le SPFSP 59

Préconisation 23 : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire réunionnais. 59

Annexe 2. Contribution de la Commission Économie, Emploi et Innovation du CESER de La Réunion sur le Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles sous statut scolaire (SPFSP) 2026-2034 62

Introduction 62

1. Faire de la voie professionnelle un levier d'avenir pour les jeunes 62

2. GPEC : mieux prévoir pour mieux former 63

3. Des diagnostics sectoriels pour aligner les formations sur les réalités économiques 63

4. Enseignement supérieur : garantir des passerelles et des ambitions 66

Conclusion 66

Annexe 3. Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun Contribution de 2025 issue des travaux de la commission « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS) 68

1. Enjeux de la *silver* économie 68

2. Proposition en lien avec le SPFSP 69

3. Conclusion 71

SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS 72

GLOSSAIRE 73

RÉFÉRENCES 74

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

INTRODUCTION

Depuis la décentralisation de 1983, les Régions jouent un rôle croissant dans la planification des formations professionnelles initiales, rôle consolidé par les lois de 1993, 2009 et 2014 puis par la loi « Avenir professionnel »[1] de 2018, qui a renforcé la gouvernance partagée entre l'État et les Régions.
L'article L.214-1 du Code de l'éducation confie ainsi au Conseil régional l'élaboration du **Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP)**, en co-construction avec les autorités académiques et en articulation avec le CREFOP[2].

Plus récemment, la **Loi pour le plein emploi**[3] (18 décembre 2023) a réorganisé la gouvernance des politiques d'emploi et de formation autour d'un réseau pour l'emploi associant France Travail, les Régions et les acteurs territoriaux, ce qui renforce la nécessité d'une cohérence accrue entre planification scolaire, stratégie économique et insertion professionnelle. L'instruction interministérielle[4] de juillet 2023 a par ailleurs fixé une méthodologie nationale pour la transformation de l'offre de formation (approche par filière et territoire, données partagées, outils tels que la plate-forme Orion[5]).

Le SPFSP n'est pas un dispositif isolé : il est **le résultat d'une construction législative progressive**, alignée sur la volonté nationale de décloisonner l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation, tout en renforçant le rôle des Régions comme pilotes stratégiques

Dans ce contexte, l'élaboration du Schéma des Formations Scolaires Professionnelles pour la période de 2026 à 2034 s'inscrit désormais au cœur d'un cadre législatif renouvelé qui exige une coordination étroite entre Région, État et partenaires socio-économiques, afin d'assurer une offre de formation cohérente, lisible et adaptée aux besoins du territoire.

Ce schéma est un **outil obligatoire**, **puisque l'article** L.214-1 du Code de l'Éducation **confère explicitement au Conseil régional la responsabilité d'élaborer un schéma qui** définit la structuration générale de l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire. **La planification de cette offre professionnelle n'est donc pas un exercice ponctuel, mais un** cadre juridiquement prescriptif**, qui doit impérativement orienter l'évolution de la carte des formations.** Ainsi, **le SPFSP n'est pas un document d'orientation**, mais la **référence légale qui structure la carte régionale des formations**. En effet, le **Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles** devra être soumis pour avis au CREFOP et au CEN. La **carte des formations professionnelles**, quant à elle, constitue la traduction opérationnelle et annuelle de ce schéma : elle décline sur le terrain les orientations du S PFSP en termes d'ouvertures, de fermetures, de rééquilibrages et d'adaptation de l'offre de formation.

Dans son rapport Nouvelle Société Réunionnaise, le CESER a rappelé l'importance de la trajectoire éducative et l'ambition affiché dans sa contribution Faire de La Réunion du Millénium un Territoire de Défi Educatif. Cette contribution préalable s'inscrit dans la continuité de ces travaux.

Le CESER rappelle qu'à La Réunion, aucun Schéma des Formations Scolaires Professionnelles n'a été adopté depuis plusieurs années, alors même que cet outil constitue la base du pilotage de la carte régionale des formations. Cette absence de cadre partagé a contribué à une planification moins lisible, à des décisions parfois déconnectées des besoins territoriaux et à une articulation incomplète avec les autres schémas régionaux (SRDEII, CPRDFOP, SAR, SRESRI).

1 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
2 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
3 Loi pour le plein emploi : voir références page 47
4 Instruction interministérielle de juillet 2023 : voir références page 47
5 Plate-forme Orion : voir référence page 47

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le SPFSP, document stratégique, prescriptif et pluriannuel, fixe :

- les priorités sectorielles (filières à renforcer, filières à reconvertir) ;
- les objectifs territoriaux (équité d'accès, rééquilibrage micro-régional) ;
- les trajectoires de montée en compétences ;
- les enjeux de prospective (transitions écologique, numérique, démographique).

La carte des formations, traduction annuelle et opérationnelle du SPFSP, traduit ces orientations par:

- l'ouverture ou la fermeture de sections ;
- les modifications de calibrage des capacités d'accueil
- la transformation ou la spécialisation de formations ;
- la répartition territoriale des capacités d'accueil ;
- l'ajustement des niveaux de qualification (CAP / Bac Pro / Certificat de spécialisation /BTS / FCIL).

Ainsi, le lien entre les deux dispositifs est organique et structurant. Le SPFSP est la référence légale qui structure la carte régionale des formations. Il définit la stratégie, la carte des formations la met en œuvre.

Un contexte socio-éducatif marqué par de fortes vulnérabilités

La Réunion se distingue par un contexte socio-éducatif particulièrement fragile, marqué par une forte proportion d'élèves en difficultés sociales et scolaires. Plus d'un collégien sur deux est scolarisé en REP ou REP+, contre 18 % en France hexagonale. Les indices de position sociale (IPS) sont nettement inférieurs à la moyenne nationale, et le taux de décrochage, notamment dans la voie professionnelle, reste préoccupant. Par ailleurs, à cela s'ajoutent 25 % de jeunes 15 à 29 ans en situation de NEET et environ 115 000 adultes ne maîtrisant pas les compétences clés.

Ces fragilités structurelles ont un impact direct sur les parcours scolaires. L'orientation vers la seconde générale ne concerne que 58 % des élèves, contre 64,5 % en métropole, tandis que la voie professionnelle est nettement surreprésentée (38,3 % des lycéens).

Ce faisceau de vulnérabilités caractérise pleinement ce que le CESER Réunion nomme désormais un "Territoire à Défi Éducatif"[6] : un territoire où l'environnement social, économique, linguistique et géographique rend plus difficile la construction de continuités éducatives, mais où les progrès réalisés pèsent mécaniquement plus fort sur la cohésion sociale et l'avenir des jeunes.

Dans ce cadre, plusieurs déterminants doivent être explicités :

- **Les conditions de vie d'une partie des familles**, marquées par la précarité, les risques psychosociaux, les ruptures familiales.
- **La dimension linguistique** (bilinguisme français-créole, codes scolaires) qui influe sur les apprentissages.
- **La question de la temporalité de l'enfance**, mise en avant récemment par le CESE, qui souligne que les premières années sont décisives : elles structurent les inégalités futures si les politiques publiques n'opèrent pas suffisamment tôt.
- **La géographie insulaire**, avec des micro-régions enclavées et des temps de déplacement importants, entraînant **une faible mobilité infra-régionale des élèves**.

6 Faire de La Réunion du Millénium un Territoire de défi éducatif » - CESER de La Réunion – octobre 2021

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- La région a connu une forte accélération du rattrapage en infrastructures et en services, bouversant profondément la vie quotidienne des Réunionnais et leurs modes de vie. La région Réunion est aussi caractérisée par un taux de chômage important et durable, ce qui a pour conséquence de voir plusieurs générations sans emploi rendant problématiques les projections des jeunes dans l'avenir.
- La segmentation des parcours, où se cumulent orientation subie, insuffisances de l'information, et moindre attractivité des filières scientifiques et technologiques.

À cela s'ajoutent des disparités territoriales très marquées, visibles dans les taux de décrochage, les flux d'orientation ou la disponibilité des stages en milieu professionnel. Certaines microrégions – Nord-Est, les hauts de l'Ouest, Sud sauvage – cumulent isolement, faibles opportunités économiques locales et difficultés d'accès aux plateaux techniques.

Dans un contexte où les élèves ont une réelle difficulté à sortir de leur environnement proche, et à avoir une scolarité fluide, il est fondamental de penser un schéma qui intègre la facilitation par la levée des freins certes mais aussi par une analyse de leurs besoins : proximité et diversification des formations, accessibilité des lieux de stage, …, afin de favoriser l'épanouissement et l'insertion des jeunes.

Cette situation renforce la nécessité d'un schéma de formation qui ne se limite pas à ajuster des capacités d'accueil, mais qui intègre une lecture systémique des déterminants éducatifs : continuités scolaires, transversalités entre filières, vulnérabilités sociales, réalités territoriales et équité d'accès.

Plusieurs CESER hexagonaux (Hauts-de-France, Grand Est, Normandie) ont documenté des situations de vulnérabilité scolaire ; La Réunion présentant un degré d'intensité et de cumul supérieur, l'élaboration de ce SPFSP nécessite donc une planification plus fine, plus territorialisée et plus étayée par les acteurs sociaux et économiques.

Dans notre territoire, la formation professionnelle demeure un levier essentiel de réduction des inégalités, mais elle ne peut jouer ce rôle que si :
– elle sécurise les parcours des plus fragiles,
– elle redonne de l'attractivité aux filières professionnelles,
– elle assure une continuité Bac → BTS plus certaine,
– elle répond aux besoins économiques locaux et anticipe la nécessité de mobilité géographique pour ouvrir des perspectives concrètes d'insertion.

Aussi, le CESER salue donc l'initiative du Conseil régional d'élaborer un SPFSP (Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles). Il encourage la collectivité régionale à poursuivre une concertation large dans cet objectif. Cette démarche offre l'opportunité de rétablir une gouvernance structurée, cohérente et alignée sur les enjeux économiques, démographiques et sociaux du territoire afin d'en assurer l'élaboration et l'évaluation partagées.

Le CESER souligne la qualité du document proposé par le Conseil régional, particulièrement riche en informations tant au niveau du diagnostic global que pour chacune des filières étudiées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

I.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE SPFSP

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

I. Remarques générales sur le SPFSP du Conseil régional

1. Le contenu du document

Le projet présenté par le Conseil régional constitue un diagnostic socio-éducatif initial de La Réunion et un outil de planification de l'offre de formation scolaire professionnelle à horizon 2034, avec des perspectives jusqu'en 2050.

Il rassemble des éléments démographiques détaillés, des indicateurs d'orientation, de réussite et de décrochage, une analyse des filières (CAP, baccalauréat professionnel, BTS, Licence), une lecture territoriale par micro-régions, ainsi qu'un cadrage articulé au SRDEII, au projet académique et aux réformes nationales.

À ce stade, le CESER relève que ce schéma repose sur des bases robustes mais gagnerait à mieux expliciter les arbitrages attendus et les priorités stratégiques.
La cohérence globale serait renforcée par une articulation plus fluide entre le diagnostic, les enjeux, les leviers et les décisions opérationnelles.

a) Les forces du document

Le projet du Conseil régional se distingue par une grande rigueur statistique, fondée sur un croisement systématique de sources fiables telles que l'Éducation nationale, l'INSEE et RPC. La méthodologie retenue pour les projections est clairement exposée, combinant analyse des flux, extrapolations et scénarios démographiques de manière cohérente. Enfin, la territorialisation de l'analyse est pertinente et permet de situer précisément les dynamiques locales, ce qui renforce la qualité des préconisations.

De surcroît, ce SPFSP est constitué d'une base d'informations riche et structurée : orientation, résultats scolaires, IPS, pressions d'inscription, poursuite d'études, projections démographiques et sectorielles. Il affiche la volonté de cohérence avec les grandes politiques publiques : SRDEII, réforme des lycées professionnels, démarches de GPEC-T existantes, et donne une vision territoriale fine par micro-régions et établissements.

Les enjeux prioritaires — mixité sociale, prévention du décrochage, filières en tension — y sont clairement identifiés.

Ces choix méthodologiques sont cohérents avec les pratiques recommandées par plusieurs CESER (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Grand Est), qui insistent également sur l'importance du croisement des données par filières, de la territorialisation et de la concordance entre diagnostics et arbitrages.

b) Les limites observées

Malgré sa solidité, le diagnostic gagnerait à une synthèse plus opérationnelle :

- Le passage du constat aux arbitrages reste encore trop implicite.
  Une chaîne logique renforcée (Diagnostic → Enjeux → Leviers → Arbitrages → Indicateurs) améliorerait la lisibilité du schéma.
- Certaines données gagneraient à être davantage contextualisées : les comparaisons avec l'Hexagone sont à manier avec prudence, du fait de réalités sociodémographiques très différentes.
- Les capacités d'accueil et les ressources humaines (plateaux techniques, enseignants spécialisés) mériteraient une analyse opérationnelle plus précise.
- Les dynamiques émergentes (*silver* économie, transitions énergétique, numérique et écologique) gagneraient à être davantage structurées comme filières d'avenir.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Ces limites ne remettent pas en cause la qualité du diagnostic initial mais indiquent des leviers d'amélioration pour renforcer l'efficacité stratégique du schéma.

De plus, pour le CESER, les ajouts suivants, au regard du Territoire à Défi Éducatif, seraient pertinents :

- Une meilleure lecture des déterminismes scolaires et sociaux**,** qui impactent fortement l'orientation ;
- Une nécessité d'intégrer les spécificités linguistiques, culturelles et socio-économiques dans la construction des parcours ;
- Un besoin de renforcer les approches territorialisées, essentiel pour un territoire où les contraintes géographiques pèsent fortement sur la mobilité et l'accès aux formations ;
- Une attention accrue aux transitions entre collège → lycée → BTS→ Licence Pro, enjeu identifié dans plusieurs régions mais plus crucial encore à La Réunion.

2. La perspective de l'élaboration de la carte des formations

À La Réunion, la carte des formations a été longtemps influencée par les orientations successives des décideurs. L'offre actuelle résulte parfois de choix insuffisamment analysés, de décisions unilatérales ou d'une méconnaissance des réalités territoriales, pouvant aller jusqu'à compromettre les objectifs du service public d'éducation. Sur le territoire, l'offre de formation professionnelle et de CFA privés a été exponentielle.

Le CESER estime que, dans un territoire marqué par la pauvreté, la priorité doit aller aux formations qualifiantes et gratuites plutôt qu'à la multiplication des formations payantes ou de faible niveau de certification, lors des décisions d'ouverture ou de fermeture de sections.

Avec l'entrée en vigueur en 2023 de la réforme des lycées professionnels, la transformation de la carte des formations professionnelles initiales et son lien avec les autres stratégies régionales via le SPFSP se sont densifiées.

De plus, des dispositifs tels que la coloration des diplômes professionnels et les spécialisations (ancienne mention complémentaire) permettent une meilleure agilité des formations, permettant ainsi d'améliorer la préparation des jeunes aux secteurs qui recrutent sur le territoire.

a) Les secteurs stratégiques du Conseil régional

En effet, la force d'un SPFSP est aujourd'hui de fournir un **diagnostic multidimensionnel**, qui permet d'éclairer la carte des formations. Il devrait également identifier les secteurs stratégiques en cohérence avec :

- le **SRDEII** (économie bleue, transition énergétique, numérique, tourisme durable),
- le **CPRDFOP** (filières en tension, prospective compétences),
- le **SRESRI** (continuité Bac-3/Bac+3, recherche-innovation),
- le **SAR** (égalité territoriale).

La carte des formations doit ensuite traduire ces priorités par :

- des ouvertures ciblées,
- des fermetures progressives,
- des colorations locales,
- des parcours complets jusqu'au Bac+2/Bac+3.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

b) La réalité réunionnaise

Or, à la Réunion, l'élaboration de ce SPFSP se fait dans un contexte particulier : l'ensemble des contrats de filière du SRDEII ne sont pas signés et devront être complétés par des démarches de GPEC. Le CPRDFOP est en cours d'adoption. La gouvernance du SRESRI soit s'installer et le SAR est également en cours de finalisation. Le SPFSP devra donc être encore amendé.

La « coloration » des formations permet d'intégrer des composantes spécifiques à un secteur d'activités dans le cadre de référentiel et des programmes existants. Le CESER regrette que la mobilisation de ce dispositif reste faible dans ce SPFSP (seules deux colorations sont envisagées), alors qu'il permet une adaptation rapide aux enjeux du territoires et aux transitions en cours.

Enfin, **l'absence de précision de l'instance de gouvernance**, des moyens alloués ainsi que d'indicateurs de suivi et d'impact limitent la capacité à objectiver les propositions et à en mesurer pleinement l'efficience et la faisabilité.

Toutefois, le CESER salue la volonté du Conseil régional de faire de ce SPFSP un document stratégique évolutif, appelé à s'enrichir tout au long de la période 2026-2034, afin de guider efficacement la politique régionale de formation professionnelle en milieu scolaire.

c) La lisibilité du document comme futur outil du SPRO

Le CESER s'interroge sur le périmètre de certaines formations, en particulier celles relevant des métiers d'art. Si ces métiers s'inscrivent naturellement dans des champs professionnels spécifiques (travail du bois, du métal, etc.), leurs contenus nécessitent toutefois de prendre en compte une dimension de créativité, de technicité et un « esprit métier » qui leur sont propres. Ces diplômes offrent également la possibilité d'intégrer des colorations locales — comme la broderie de Cilaos ou les chapeaux de paille de Salazie — tout en ouvrant l'accès à des techniques plus récentes, élargissant ainsi les outils créatifs proposés aux jeunes en formation. Les métiers d'art pourraient ainsi constituer un périmètre cohérent pour la labellisation d'un lycée des métiers et, à terme, pour la création d'un Campus dédié.

Le CESER suggère également d'identifier clairement les formations liées aux transitions énergétiques, écologiques et numériques. Les formations professionnelles initiales en lien avec les transitions énergétique, écologique et numérique sont, aujourd'hui, dispersées dans plusieurs champs métiers (énergie, électronique, informatique, propreté, gestion et traitement des déchets…). Même s'il n'est pas possible d'extraire les contenus des diplômes de leur domaine professionnel d'origine, il est essentiel d'en offrir une lecture structurée et compréhensible afin d'aider les élèves en phase d'orientation à identifier clairement les parcours liés à ces transitions.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

II.
LA GOUVERNANCE DU SPFSP ET L'ÉVALUATION AU SEIN DU CREFOP

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

1. La gouvernance du SPFSP au sein du CREFOP

Le CESER souligne que la gouvernance du Schéma prévisionnel des formations scolaires professionnelles (SPFSP) s'inscrit dans un cadre législatif marqué par une répartition complexe des compétences entre l'État, les Régions et les instances de concertation.

Cette répartition des compétences dans le domaine de la formation professionnelle depuis les réformes successives (loi NOTRe de 2015, loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, réforme de la voie professionnelle de 2023) souligne que les Régions disposent d'une compétence centrale dans la **carte régionale des formations professionnelles initiales**, tandis que l'État demeure responsable des objectifs pédagogiques nationaux, des référentiels et des personnels.

De plus, le CESER rappelle que non seulement le Conseil régional assure un pilotage stratégique de la formation professionnelle initiale mais il définit également en concertation avec l'État, la **carte régionale des formations**, et prend en charge la **construction, la rénovation et l'équipement des lycées**, notamment les plateaux techniques. Il veille aussi à renforcer les **liens entre établissements, entreprises et branches professionnelles** et contribue aux actions régionales d'information sur les métiers dans le cadre du SPRO.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre du **CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles)**, instance de concertation réunissant l'État dont l'Académie, la Région, les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques. Le CREFOP permet de **coordonner les stratégies régionales**, d'assurer la cohérence entre formation, emploi et orientation, et de soutenir la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée aux besoins du territoire.

En effet, le rapport[7] de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) indique que : *Chaque année, après accord de l'autorité académique, la région arrête alors la carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage… La carte est alors mise en œuvre par la région et par l'État dans l'exercice de leurs compétences respectives, notamment celles qui résultent de l'article L. 211-2 du code de l'éducation qui prévoit que chaque année, les autorités compétentes de l'État arrêtent la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré en tenant compte du schéma prévisionnel des formations et de la carte des formations professionnelles initiales*.

Ce rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) met aussi en évidence l'existence d'une gouvernance « complexe, stratifiée et parfois peu lisible » au sein de l'Education Nationale.

Celle-ci repose aujourd'hui sur trois niveaux :

- national, avec la DGESCO[8] et le ministère de l'Éducation nationale ;
- régional académique, via le recteur, la DRAFPIC[9], la DRAIO[10] et les corps d'inspection ;
- local, avec les EPLE[11], les chefs d'établissement et les bassins d'emploi.

7 Rapport IGÉSR n° 20-21-059A, intitulé « Les conventions d'échange de données entre les académies et les collectivités territoriales : état des lieux, pratiques et préconisations » (paru en octobre 2022, publié officiellement le 30/01/2023)

8 DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

9 DRAFPIC : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

10 DRAIO : Délégation Régionale Académique à l'Information et l'Orientation

11 EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Cette stratification conduit fréquemment à des procédures parallèles, redondantes ou peu coordonnées, déjà relevées par l'IGÉSR : multiplicité des avis (CAEN[12], CREFOP, commissions techniques), lourde comitologie, parcours des dossiers peu lisible et risque d'uniformisation excessive des arbitrages académiques au détriment des besoins territorialisés[13].

De plus, l'IGÉSR affirme que le **CREFOP** est mobilisé, dans les échanges entre les académies et les collectivités territoriales, **principalement comme instance d'information**, et non comme outil de co-construction stratégique ou d'arbitrage.

Le CESER identifie, de ce fait, plusieurs fragilités telles que :

- Le risque de déconnexion économique, si les données de l'emploi, des branches et des OPCO ne sont pas intégrées systématiquement ;
- La faible articulation entre les différents schémas régionaux (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI, SAR), pourtant tous dotés d'enjeux convergents ;
- Le manque d'intégration des enjeux territoriaux (mobilité, enclavement, démographie scolaire, géographie des besoins) ;
- La désynchronisation entre formation scolaire professionnelle, apprentissage et formation professionnelle continue ;
- La faible lisibilité du circuit de décision pour les établissements et les entreprises.

Le CESER considère que la volonté du Conseil régional d'assurer un bon fonctionnement du CREFOP et de ses commissions et de l'utiliser, est primordiale à une efficacité du futur SPFSP.

De plus, la mise en œuvre de la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, en réorganisant la gouvernance de l'emploi autour d'un réseau territorial entre Etat, Région, EPCI, Communes et partenaires sociaux crée une opportunité de mieux articuler formation scolaire, insertion, montée en qualifications et besoins des entreprises — à condition que cette nouvelle architecture soit pleinement intégrée dans la construction du SPFSP.

En effet, dans le CREFOP, ce réseau territorial articule les actions en faveur de l'emploi au niveau régional au sein du Comité Régional Pour l'Emploi (CRPE) et celles des Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE) déployées dans les quatre micro-régions. Cette articulation favorise la connaissance des créations d'emplois et des besoins en compétences au plus près des acteurs économiques et de leur localisation géographique.

12 CAEN : *Conseil Académique de l'Éducation Nationale*

13 Rapport IGÉSR n° 20-21-059A

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

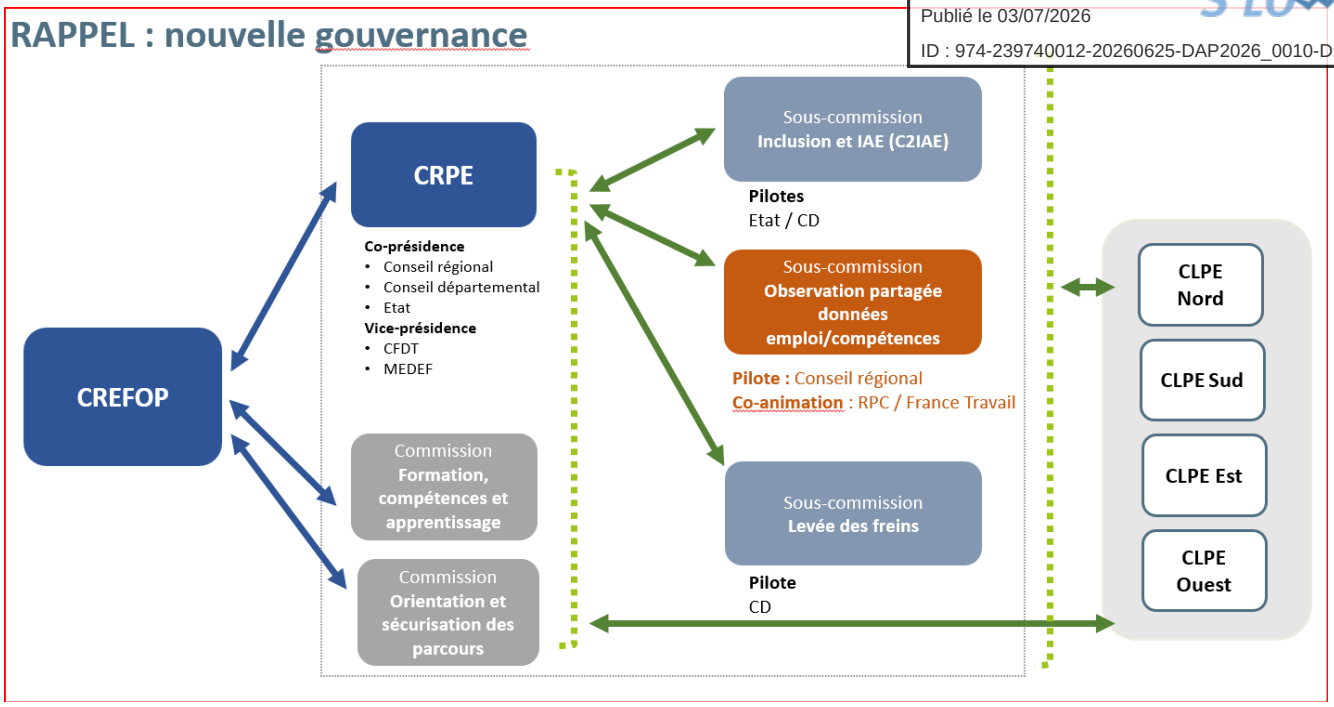

Figure 1 : RAPPEL nouvelle gouvernance - Source : Réunion Prospective Compétences - 2025

Dans ce contexte, le CREFOP doit devenir l'instance centrale de co-pilotage du SPFSP et la carte des formations.

2. L'évaluation de la politique publique

Le CESER réaffirme **la nécessité d'évaluation de toute politique publique**. Pour cela, il est impératif d'en assurer le pilotage.
Pour un pilotage efficace, il conviendrait de **systématiser les trois niveaux d'évaluation attendus dans les démarches éducatives structurées :**

- **évaluation ex ante** : capacité d'anticipation, identification des effets attendus par filière et par territoire ;
- **évaluation in itinere** : suivi annuel des trajectoires, des flux, des saturations, des réorientations et des coûts ;
- **évaluation ex post** : mesure de l'impact réel sur l'employabilité, la création d'emplois locaux, les mobilités sociales et la cohésion territoriale.

Ces éléments renforcent la redevabilité et permettent un pilotage territorial opérationnel, conformément aux standards de gouvernance recommandés par les autorités publiques.

Dans cet objectif, un pilotage par la donnée offre l'opportunité d'utiliser des informations fiables, objectivées et régulièrement actualisées afin de motiver la prise de décision sur des éléments tangibles plutôt que sur des perceptions.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

3. Un pilotage par la donnée

a) Enrichir les données de diagnostic

Le pilotage par la donnée dépend avant tout de la capacité à la collecter et à l'analyser. Aussi, pour le CESER, un travail collaboratif devra être initié entre le Conseil régional, le Rectorat, Réunion Prospective Compétences (RPC) en ce sens.

Certains indicateurs gagneraient à être intégrés pour affiner le diagnostic :

- Le taux de redoublement en 3ème faute de place dans la filière demandée
- Le suivi de cohorte. Exemple : première année de CAP, les 80 % de poursuite annoncés en seconde année ne permettent pas l'accès au taux de réussite entre entrants en CAP et réussite à l'examen, sans extraction spécifique du Rectorat.
- Le taux d'abandon par filière
- Le taux de réussite à l'examen
- Les flux détaillés entre statut scolaire et apprentissage (→ contrat d'apprentissage (CA), arrêt du CA→ école …) ; Les flux internes (réorientation tardive de seconde générale vers la voie professionnelle) modifient fortement les taux d'abandon et doivent être intégrés.
- La capacité réelle des plateaux techniques
- Le nombre d'élèves à besoins particuliers intégrés en formation professionnelle, faute de places en Institut Médico-Éducatif (IME) et en Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique dans les (ITEP) suffisants : cette situation spécifique doit apparaître dans le diagnostic.
- Le taux d'insertion professionnelle par diplôme
- Le taux d'adéquation entre formation et emploi selon les zones géographiques.

b) Définir et consolider les données de pilotage

De plus, afin d'assurer un pilotage efficace du SPFSP, un tableau d'indicateurs structurants est essentiel.

Pour exemple, les indicateurs suivants pourraient être retenus :

Indicateurs liés aux parcours scolaires

- taux de réussite par filière
- taux d'abandon / de rupture, en particulier en CAP 1re année
- taux de poursuite d'études (notamment Bac pro → BTS / Bac+1)
- taux d'accès aux spécialités demandées (pression à l'entrée)

Indicateurs d'insertion professionnelle

- taux d'insertion à 6 mois / 12 mois
- taux d'adéquation emploi/formation par microrégion
- taux de tension dans les métiers formés

Indicateurs territoriaux

- répartition géographique de l'offre et des effectifs
- taux de couverture par bassin
- saturation des plateaux techniques

Indicateurs de pilotage qualitatif

- partenariats entreprises / campus des métiers
- nombre de places faisant l'objet de colorations de formations
- nombre de formations correspondant aux métiers du SRDEII
- nombre de formation correspondant aux métiers d'avenir/ transitions

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- attractivité des filières
- mixité filles/garçons
- suivi des publics fragiles (SEGPA, prépa-métiers, élèves à besoins particuliers)

Indicateurs de gouvernance

- nombre de réunions du comité de pilotage opérationnel
- nombre de mise à jour de taux du transformation (addition création et suppressions de formation
- nombre d'indicateurs collectés

Le CESER invite la collectivité régionale à actualiser le SPFSP dès que des données nouvelles apparaissent (évolution démographique, nouvelle réforme au sein de l'éducation nationale impactant la formation professionnelle scolaire, structuration des campus et lycées des métiers).

c) Faire le lien entre le SPFSP et les données emploi/compétences

La sous-commission observation partagée données emploi/compétences du CRPE au sein du CREFOP, installée le 20 novembre 2025, a pour objectifs de :

- Construire une vision commune des dynamiques emploi-compétences à l'échelle régionale et infra-régionale en lien avec les besoins du territoire et les attentes des publics (lecture partagée du territoire avec une cohérence et complémentarité des observatoires en évitant la redondance des études et en favorisant la mutualisation des ressources et outils produits (CLPE, Région, DEETS, France Travail, RPC, etc.).
- S'inscrire dans la déclinaison du CPRDFOP 2025-2030 issu de la concertation au sein du CREFOP
- Fournir des éléments d'aide à la décision aux décideurs et aux instances du CREFOP et du CRPE
- Diffuser et partager la vision commune des dynamiques emploi-compétences à l'échelle régionale et au niveau national (irriguer les observatoires de branche nationaux)

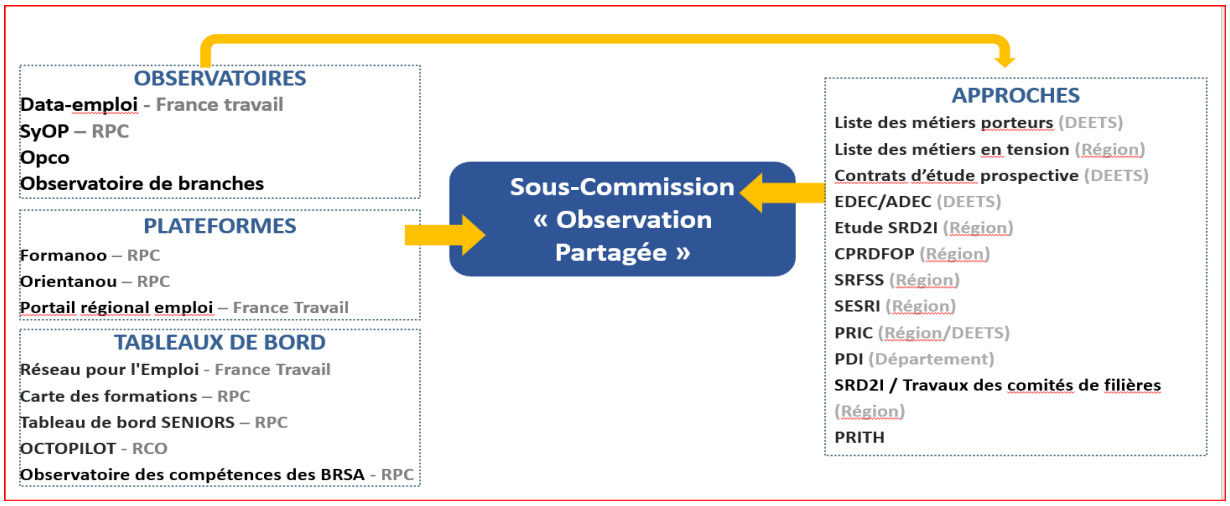

Figure 2. *Source : Réunion Prospective Compétences - 2025*

Elle sera alimentée par différents observatoires et tableau de bord, diverses plateformes et approches.
Articuler la formation professionnelle scolaire avec les données communiquées au sein de cette sous-commission « observation partagée » offrirait au Conseil régional la possibilité de disposer du lien emploi -compétences et de bénéficier de cette vision commune.

Préconisations du CESER

Le CESER considère que le CREFOP doit être le lieu de co-construction des ouvertures et fermetures des actions et que l'usage des données emploi-compétences de la sous-commission « observation partagée » est une condition explicite de validation des évolutions de la carte des formations.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Afin de garantir un pilotage efficace du SPFSP, cohérent avec le cadre législatif et les attentes du territoire, le CESER formule les préconisations suivantes :

Préconisation 1 : Renforcer le rôle du CREFOP comme instance de gouvernance du SPFSP

Le CESER propose :

- d'attribuer au CREFOP un rôle de co-construction du schéma
- de créer en lien avec la commission Formation/Compétences/Apprentissage, une sous-commission dédiée au SPFSP et à la carte des formations professionnelles en charge du pilotage / guichet de coordination Etat-Région pour le dépôt, l'analyse et le suivi des demandes d'ouverture ou de fermeture de sections
- d'utiliser le CREFOP comme plateforme de cohérence entre SRDEII, CPRDFOP, SRESRI et SPFSP.
- doter le comité de pilotage d'une tableau de bord d'indicateurs de suivi et d'impacts
- d'intégrer une analyse explicite de l'articulation entre scolaire public, CFA académiques et CFA privés.

Préconisation 2 : Associer pleinement les acteurs à la gouvernance du SPFSP

Les retours d'établissements montrent que certaines décisions (labels, ouvertures/fermetures) ont été prises sans coordination territoriale : cette situation doit être corrigée.

Le CESER recommande d'inclure dès l'amont :

- les chefs d'établissement, inspecteurs, enseignants,
- les Campus des métiers,
- les collectivités locales et intercommunalités (pour les enjeux de mobilité et d'aménagement),
- les branches professionnelles, chambres consulaires et OPCO,

Cette concertation renforcée permettra d'ancrer les décisions dans les réalités territoriales et sectorielles.

Préconisation 3 : Renforcer l'appui sur les données sectorielles et territorialisées

Afin de consolider le pilotage, le CESER préconise de mobiliser systématiquement les données :

- les observatoires sectoriels (santé, tourisme, numérique…),
- La sous-commission « Observation partagée données Emploi-Compétences » du CREFOP.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

III.
ARTICULATION DU SPFSP AVEC LES SCHÉMAS ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

III. Articulation du SPFSP avec les schémas et documents stratégiques régionaux

Le CESER souligne que le **Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP)** constitue un outil structurant de pilotage éducatif, à l'interface de plusieurs politiques publiques régionales.

À ce titre, il doit impérativement s'articuler avec les principaux documents stratégiques de la Région :

- le **SRDEII** (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – août 2022),
- le **SRESRI** (Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – juin 2025),
- le **CPRDFOP** ((Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles) en cours d'adoption.
- le **SAR** (Schéma d'aménagement régional, révisé en 2011 et en cours d'actualisation depuis 2023).

L'analyse du diagnostic SPFSP met en évidence plusieurs enjeux majeurs qui nécessitent une cohérence renforcée entre ces documents :

1. Une trop faible intégration des réalités territoriales

Le diagnostic SPFSP souligne un déséquilibre géographique notable de la localisation des formations professionnelles scolaires : surconcentration dans l'Ouest, déficits dans le Sud et les Hauts. Ces implantations ne prennent pas assez en considération les lieux d'habitations et les conditions de mobilité des élèves, entraînant des conséquences préjudiciables à leur réussite.

Le CESER constate une faible articulation historique entre les politiques d'aménagement issues du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et la planification des formations scolaires professionnelles.

Le SAR (révisé en 2011 - révision engagée en 2023 en cours vise à :

- réduire les inégalités territoriales,
- renforcer les polarités secondaires,
- soutenir les territoires enclavés (Hauts, Est, Sud sauvage).

Or le diagnostic SPFSP démontre qu'en matière d'offre de formation sous statut scolaire :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- certaines filières sont absentes de micro-régions entières,
- les zones enclavées (Salazie, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose) restent insuffisamment pourvues
- les zones déjà attractives son privilégiées, aggravant les disparités.

Le CESER considère que l'articulation SPFSP–SAR doit devenir structurelle, en intégrant les enjeux d'équilibre territorial et de mobilité dans la stratégie régionale. L'équilibre de la carte des formations doit devenir un levier explicite de la mise en œuvre du SAR, au même titre que les infrastructures de transport ou les équipements publics.

2. Des formations professionnelles insuffisamment alignées avec les besoins économiques

Le SRDEII identifie plusieurs secteurs économiques prioritaires : numérique, agroalimentaire, bâti tropical, énergie renouvelable, économie bleue et tourisme ; ainsi que des filières émergentes : l'aéronautique, le « care », les industries culturelles et créatives.
Le SPFSP montre que l'offre actuelle de formation professionnelle sous statut scolaire présente des indispensables besoins d'ajustement avec ces orientations économiques de la Région Réunion.

De surcroît, plusieurs éléments du diagnostic montrent des inadéquations entre niveaux de diplômes et attentes des employeurs et des filières :

- Certains diplômes bac+2 ne correspondent plus à des emplois réels (ex. enveloppe du bâtiment),
- L'absence ou le retard d'équipements structurants (ex. lycée du tourisme) a freiné le développement de filières prioritaires.
- Des métiers porteurs (soudure, menuiserie d'agencement, bois) ont été fragilisés par des choix d'implantation incohérents.

3. Une montée en qualification insuffisante au regard des objectifs du SRESRI

Le SRESRI insiste sur le continuum bac-3/bac+3 et la sécurisation des parcours.

Or, le diagnostic du SPFSP met en évidence :

- Un taux de poursuite post-bac insuffisant,
- Des passerelles encore limitées entre voie professionnelle, apprentissage et enseignement supérieur,
- Une faible articulation avec les besoins de recherche appliquée territoriale (tourisme durable, santé publique tropicale, alimentation durable, climat et biodiversité).
- Un continuum Bac pro → BTS encore trop fragile

Le taux de poursuite en BTS après un baccalauréat professionnel reste faible, et l'offre de BTS ne répond pas toujours aux prolongements attendus des CAP et BAC professionnels existants. Plusieurs CESER métropolitains ont souligné ce phénomène dans leurs propres territoires, mais son impact est plus marqué à La Réunion, où le marché du travail est moins diversifié et où la qualification des jeunes conditionne directement l'accès à l'emploi.

Le CESER rappelle également le taux d'échec récurrent et préoccupant des bacheliers issus de la voie professionnelle inscrit à l'Université de la Réunion. Ce décrochage massif impose une construction beaucoup plus robuste des passerelles Bac pro →BTS→ Licence pro, afin d'assurer une réelle sécurisation vers les qualifications de niveau 5 et 6 favorisant ainsi l'accès à l'emploi sur l'île.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

4. Une cohérence indispensable avec le CPRDFOP

Bien que le CPRDFOP ne soit pas encore finalisé, sa partie diagnostic met également en évidence :

- de fortes tensions de recrutement dans les secteurs du soin, de la petite enfance, de l'aide à domicile, des métiers de bouche, de l'hôtellerie, du bâtiment et des mobilités,
- des enjeux importants en matière d'insertion et de sécurisation des parcours,
- la nécessité de renforcer les plateaux techniques et de développer l'innovation pédagogique.

La cohérence entre le CPRDFOP et SPFSP constitue un enjeu majeur de la gouvernance régionale de la formation professionnelle. Elle se justifie par la nécessité d'assurer une vision globale et intégrée de la formation professionnelle, de garantir une meilleure adéquation entre besoins économiques et offre de formation, d'harmoniser les décisions d'ouvertures et fermetures de formations professionnelles ; et de favoriser la complémentarité entre voie scolaire, apprentissage (CFA privés, CFA académiques), et formation continue.

Le CESER souhaite que cette cohérence soit vérifiée par des indicateurs partagés, opposables lors des décisions d'évolution de la carte.

Préconisations du CESER

Pour assurer une articulation efficace du SPFSP avec les schémas régionaux, le CESER formule les préconisations suivantes :

Préconisation 4 : Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas stratégiques [14]

Le CESER recommande la mise en place d'une instance de coordination dédiée à la cohérence des schémas : SRDEII, SAR, SPFSP, CPRDFOP, SRESRI et SPFSP. Il préconise l'élaboration d'une note annuelle de cohérence inter-schémas (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI, SAR, SPFSP), visant une meilleure lisibilité de l'équilibre territorial, de l'adéquation emploi-formation et de l'accès renforcé aux niveaux Bac+.

Enfin, cette coordination permettra de garantir une cohérence globale des politiques d'aménagement du territoire, de développement économique, d'enseignement supérieur et de recherche et d'orientation et de formations professionnelles aussi bien initiales que continues.

Préconisation 5 : Tenir compte des réalités territoriales dans l'élaboration du SPFSP

Le CESER invite à :

- éviter les fractures territoriales
- adapter l'offre aux spécificités locales (milieu rural, urbain, littoral, montagne, outre-mer) en prenant en compte les enjeux de mobilité
- proposer dans les cirques des diplômes liés à leur développement économique (tourisme, métiers d'art) et envisager des innovations pédagogiques spécifiques et une mutualisation des locaux (collège/lycée)

Préconisation 6 : Ajuster le SPFSP aux besoins de compétences des filières du SRDEII

Le CESER préconise :

- d'ajuster l'offre de formation scolaire professionnelle aux **filières stratégiques et émergentes régionales**
- de renforcer les **parcours complets de formation**, en intégrant l'apprentissage et l'enseignement supérieur.

---

14 Avis du CESER sur le SRESRI 2025/2035 – juin 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- de regrouper la filière économie bleue de manière cohérente plutôt qu'éclatée dans plusieurs catégories

Préconisation 7 : Articuler le SPFSP avec le futur CPRDFOP pour permettre une stratégie régionale intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie

Le CESER préconise :

- Un renforcement d'un pilotage du CPRDFOP et du SPFSP par le CREFOP
- Un diagnostic commun avec des indicateurs partagés
- Une définition des priorités régionales convergentes : secteurs stratégiques, métiers émergents ou en tension, enjeux territoriaux
- Une territorialisation cohérente de l'orientation et de l'offre de formation tout au long de la vie
- Une harmonisation des outils et investissements (locaux, plateaux-techniques, outils pédagogiques …).

Préconisation 8 : Renforcer les passerelles avec l'enseignement supérieur en cohérence avec le SRESRI

Le CESER recommande :

- de développer des BTS, mentions complémentaires (spécialisation) et licences professionnelles alignées avec les besoins territoriaux,
- de renforcer les liens entre lycées professionnels, IUT et Université
- de soutenir des parcours de spécialisation dans les domaines émergents : santé tropicale, transition écologique, tourisme durable, numérique, agroalimentaire.
- de développer les certifications de spécialisation postbac pro (grand âge, handicap) plutôt que de spécialiser trop tôt les jeunes en CAP.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

IV.
ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITORIAUX

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

IV. Enjeux démographiques et territoriaux spécifiques

1. Des évolutions démographiques des effectifs significatives

Les projections à l'horizon 2034 montrent une démographie scolaire en reconfiguration marquée par :

- Une baisse progressive des effectifs en voie générale et technologique (≈ –2 700 élèves),
- Un maintien, voire une légère augmentation des effectifs en baccalauréat professionnel (+356),
- Une stabilité des effectifs en CAP,
- Le maintien indispensable d'un vivier alimentant les BTS, dont 75 % des entrants proviennent des bacs technologiques et professionnels.

Ces tendances démographiques rendent indispensable une gestion précise des capacités de formation et une répartition cohérente des infrastructures à venir. Elles montrent aussi que la voie professionnelle restera un pilier quantitatif du système éducatif réunionnais, ce qui impose un effort accru de qualité et d'attractivité.

Si les projections démographiques du document apparaissent solides, le CESER regrette des dimensions opérationnelles encore insuffisamment analysées. Ainsi, le SPFSP ne détaille pas la disponibilité et la saturation des plateaux techniques, les besoins en enseignants spécialisés ou encore, la cohérence entre implantations actuelles et zones de tension démographique.

2. Une démographie à analyser au prisme territorial

Selon le diagnostic, à l'horizon 2050, l'ensemble des effectifs lycéens devrait se stabiliser autour de 34 000 élèves, avec des variations marquées selon les microrégions : baisse dans l'Ouest et le Sud, stabilité dans l'Est, hausse modérée dans le Nord. Ces dynamiques différenciées appellent une lecture fine de la carte des formations et une approche territorialisée.

Le diagnostic mentionne la nécessité d'un « nouveau lycée du Port », sans les contenus de formation ce qui ne permet pas de mesurer la contribution réelle de ce projet à l'équilibre entre micro-régions.

Or, comme évoqué précédemment, le CESER constate que le SPFSP met en exergue des disparités territoriales de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire :

- Une forte concentration dans l'Ouest et le Nord ;
- Une moindre couverture dans l'Est et le Sud sauvage ;
- Des plateaux techniques parfois éloignés des bassins d'emploi ;
- Des contraintes de mobilité étudiante renforcées par les difficultés sociales et familiales.

Ces disparités contribuent à la reproduction des inégalités d'accès à la formation déjà mises en évidence dans le cadre du **Territoire à Défi Éducatif**.

Elles s'expliquent aussi par :

- Une **absence de vision territoriale consolidée** en l'absence de SPFSP ces dernières années, ayant conduit à des décisions d'ouverture/fermeture prises au niveau des établissements ou des corps d'inspections, sans harmonisation régionale.
- Une **planification contrainte par les capacités physiques** des établissements, les disponibilités de plateaux techniques et les aléas immobiliers ;
- Une offre qui répond davantage à la **logique interne du système scolaire** qu'à une stratégie de développement territorial, phénomène également documenté par l'IGÉSR au niveau national.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le CESER souligne l'importance des enjeux spécifiques à La Réunion :

- Des difficultés d'accès pour les jeunes des **micro-régions enclavées**, aggravant les inégalités sociales et l'éloignement des lieux de formation ;
- Le rôle essentiel de certains lycées spécialisés (lycée adapté, arts appliqués), dont l'offre doit être mieux territorialisée et sécurisée ;
- La nécessité d'intégrer les enjeux culturels, artistiques et patrimoniaux, identifiés comme **leviers de développement** économique et identitaire dans plusieurs bassins.

Préconisations du CESER

Au regard de ces constats, le CESER formule les préconisations territoriales suivantes, afin que la future carte des formations contribue à réduire les inégalités régionales et à soutenir les dynamiques économiques locales.

Préconisation 9 : Améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire

Le CESER suggère de :

- Réaliser une cartographie prospective par micro-région intégrant : projections de population, besoins économiques locaux, accessibilité, flux scolaires, et tensions sectorielles
- Soutenir des dispositifs de formation mobile (plateaux mobiles, stages inter-établissements) pour les zones enclavées.
- Prioriser les investissements dans les zones déficitaires (Hauts, Est, Sud sauvage), où l'offre actuelle ne répond ni à la demande des jeunes ni aux besoins des entreprises.
- Développer des solutions de transport scolaire adaptées pour faciliter l'accès aux filières peu présentes en microrégions.

Préconisation 10 : Sécuriser et valoriser les filières à faible effectif mais à haute valeur territoriale

- Stabiliser l'offre de formation aux métiers d'art, arts appliqués, patrimoine, artisanat, identifiés comme leviers d'attractivité territoriale
- Maintenir l'existence et la qualité des formations orientées vers les publics spécifiques (lycée adapté), essentielles à la cohésion sociale.

Préconisation 11 : Articuler fortement formation scolaire – apprentissage – formation continue

- Faciliter la continuité des parcours dans les territoires, en créant des **chaînes complètes de niveau 3 à 5** pour les secteurs en tension (industrie, rénovation du bâtiment, logistique, soin).
- Harmoniser les décisions d'ouverture/fermeture pour éviter les concurrences territoriales entre CFA académique, lycées et CFA privés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

V.

ENJEUX SECTORIELS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

1. Le constat de l'urgence d'une réponse adaptée aux enjeux sectoriels

Le diagnostic révèle également une offre de formation scolaire professionnelle déséquilibrée**,** devant encore s'aligner avec les besoins actuels et futurs de l'économie réunionnaise, notamment dans les secteurs liés aux transitions écologique : énergétique, hydrique, climatique et environnementale ; numérique et démographique du territoire. Cette inadéquation réduit la lisibilité de la carte des formations et limite la capacité des jeunes à accéder à des métiers porteurs.

Plusieurs filières clés demeurent insuffisamment pourvues alors qu'elles sont centrales pour la résilience écologique et le développement économique durable de La Réunion.

Dans l'élaboration du SPFSP, le CESER souhaite particulièrement attirer l'attention du Conseil régional sur les secteurs suivants :

- Energies renouvelables (EnR) et maintenance énergétique ;
- Métiers de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des milieux naturels ;
- Agriculture, agroalimentaire et valorisation des productions locales ;
- Tourisme durable, interprétation du patrimoine et médiation numérique ;
- Métiers du CARE ;
- Ingénierie et technologies numériques.

Ces secteurs ne sont pas une liste : ils constituent, pour le CESER, les piliers d'un modèle économique résilient pour la Réunion.

2. La mobilisation des acteurs et l'exploitation des données existantes

Les contrats de filières du SREDII signés (EnR, agroalimentaire, bâti tropical, Economie Bleue) permettent de souligner notamment les besoins de compétences.
Ainsi, le contrat de filière EnR alerte que les grands projets énergétiques (rénovation du parc solaire thermique, éolien offshore, bornes de recharge, stockage domestique, smart grids[15]) nécessitent un besoin de compétences urgents. Le risque de devoir faire appel à des compétences hors du territoire est avéré si les flux formés ne sont pas considérablement renforcés. La PPE prévoit une montée en puissance massive des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la maintenance et de la gestion des réseaux.
Les acteurs professionnels de la filière se sont mobilisés au côté du Conseil régional. Le constat du CESER aujourd'hui est que sans EDEC structurant, il n'est pas possible d'assurer les ressources humaines nécessaires à l'autonomie énergétique du territoire. De plus, cette situation limite la capacité de transformation économique du secteur, alors même que ces métiers offrent des perspectives stables d'emploi local.
Pour le CESER, Un meilleur pilotage par les données emploi-compétences – incluant attractivité, salaire, conditions de travail, trajectoires effectives – est indispensable pour lever les freins structurels à l'orientation vers ces métiers.

15 Smart grid : Réseau électrique intelligent

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Préconisations du CESER

Au regard des enjeux identifiés, le CESER préconise :

Préconisation 12 : D'adosser à l'ensemble des contrats de filières du SRDEII des démarches de GPEC et solliciter l'Etat afin de conclure des EDEC.

Les orientations du SRDEII et les besoins identifiés dans les contrats de filières doivent être pleinement pris en compte pour guider les ouvertures de sections, renforcer les plateaux techniques et structurer des parcours de formation lisibles, en cohérence avec les trajectoires économiques régionales.

L'engagement de développement de l'emploi et des compétences est un accord entre l'Etat et les représentants d'un secteur professionnel. Il permet d'apporter une aide technique et financière à la démarche de GPEC afin d'anticiper l'évolution des emplois et des qualifications. Un tel engagement offrirait une mise en visibilité des besoins en compétences de chacun des contrats de filières et éclairerait l'élaboration et l'actualisation du SPFSP.

Préconisation 13 : De renforcer l'attractivité des filières essentielles et d'accroître la mixité dans les parcours

Le CESER préconise de promouvoir activement les filières industrielles, numériques, agricoles et énergétiques auprès des jeunes et des familles, tout en encourageant la diversification des publics dans l'ensemble des secteurs, notamment ceux où les écarts entre filles et garçons demeurent significatifs.

Préconisation 14 : De structurer des parcours de formation complets et cohérents

La mise en place de parcours du CAP au niveau bac+1, en particulier dans les filières émergentes ou en tension, doit permettre une meilleure lisibilité des trajectoires et une insertion plus rapide et plus durable dans l'emploi.

Préconisation 15 : De prendre en compte les capacités du tissu économique local et l'enjeu de mobilité

Le CESER invite à articuler plus finement la planification sectorielle avec la capacité d'accueil des entreprises et les besoins des branches professionnelles afin de mettre en évidence les capacités insertion locale et celles nécessitant une mobilité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

VI.
PROSPECTIVE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Le CESER propose d'élaborer des trajectoires d'avenir, des stratégies collectives et des logiques d'interventions possibles et ainsi d'améliorer la qualité des décisions à prendre. Pour cela, il peut être mobilisé soit par une approche scientifique ou exploratoire soit par une approche normative ou politique.
La prospective est un processus participatif d'élaboration de futurs possibles à moyen et long terme, ayant pour but d'éclairer les décisions du présent et de mobiliser les moyens nécessaires à l'engagement d'actions communes. Il s'agit avant tout d'une attitude (anticiper et vouloir) et d'un comportement (imaginer et espérer) au service de l'existence présente et future » Commission européenne. Guide pratique de prospective territoriale en France,2002.

La démarche prospective proposée par le CESER pour le schéma prévisionnel s'appuie sur un état des lieux et plusieurs travaux récents menés à l'échelle régionale. Les contrats de filières[16] – dont les plus récents ont été signés en 2024 et 2025 (énergies renouvelables, économie bleue, bâti tropical, etc.) – offrent un cadre clair pour anticiper les besoins en compétences des secteurs stratégiques. Le diagnostic du Conseil régional[17], élaboré dans le cadre du CPRDFOP 2024-2030, prend en compte les évolutions économiques et identifie les métiers en transformation, et actualise les données sur les évolutions démographiques dans les lycées. À ces éléments s'ajoutent les travaux du CESER, notamment le rapport « Risques et résilience[18] » et la contribution sur le vieillissement du territoire[19], qui apportent une vision prospective sur les vulnérabilités, les transitions et les évolutions socio-démographiques. L'analyse de l'ensemble de ces éléments nourrit la projection des besoins de formation et vise à renforcer la cohérence du schéma avec les trajectoires futures du territoire.

Anticiper les transitions écologique, numérique et démographique du territoire

a) La transition écologique

La Réunion doit engager une transformation profonde de son modèle de développement afin de répondre aux enjeux climatiques, hydriques et environnementaux qui se renforcent.

Comme le souligne le CESER dans son rapport intitulé « Risques et résiliences », cette mutation ne pourra aboutir sans une montée en compétences significative de la population et une anticipation structurée des métiers de demain préparant à cette transition. Les secteurs du bâtiment, de la gestion de l'eau, des énergies renouvelables, de l'environnement et de la mobilité durable seront particulièrement concernés. Aussi, le SPFSP 2026-2034, La Réunion doit intégrer une évolution structurante de son offre de formations scolaires professionnelles afin d'anticiper ces besoins liés aux métiers de la transition écologique : climatique, hydrique, énergétique et environnementale.

Les territoires hexagonaux les plus avancés (Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie) ont déjà intégré dans leurs schémas des parcours ciblant la rénovation énergétique, le traitement de l'eau, l'installation d'énergies renouvelables, la qualité de l'air intérieur et la gestion des milieux naturels. La Réunion peut s'appuyer sur ces exemples pour concevoir une trajectoire spécifique répondant aux contraintes insulaires, climatiques et environnementales du territoire. L'objectif est clair : constituer, dès la formation initiale, un vivier réunionnais qualifié capable de répondre aux besoins stratégiques du territoire en matière de résilience climatique, de préservation de ses ressources et de développement économique durable.

16 SRDEEI-ISODOM 2024-2025
17 Diagnostic du Conseil régional 2025
18 Risques et résilience : gérer l'inévitable, éviter l'ingérable, CESER, 2025
19 Bien vieillir à La Réunion-Enjeu et perspectives, CESER-avril 2025,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

b) La transition numérique

La transition numérique touche l'ensemble des secteurs économiques et poursuit son accélération, y compris dans les emplois qualifiés comme dans les tâches d'exécution. Elle requiert à la fois :

- Une compétence numérique de base pour l'ensemble des élèves ;
- Des compétences renforcées dans des domaines spécialisés (réseaux, cybersécurité, data, systèmes autonomes, fabrication numérique) ;
- Une adaptation des métiers traditionnels, de plus en plus intégrateurs d'outils numériques.

Le diagnostic prospectif du SPFSP prévoit une croissance soutenue des métiers du numérique à l'horizon 2050.

Le CESER considère cette estimation trop lointaine. Les éléments du diagnostic et les contrats de filières insistent, d'ores et déjà, sur l'émergence de nouveaux besoins autour de la cybersécurité et de l'IA, ainsi que sur la généralisation des usages numériques dans les métiers du commerce, de la santé, de la logistique, du bâtiment et de l'administration. Par ailleurs, l'augmentation des capacités numériques du territoire et le développement de services dématérialisés modifient les organisations de travail et renforcent la demande de compétences numériques transversales.

Pour le CESER, l'IA et la cybersécurité doivent être traitées comme des compétences socle et non comme des options : Le SPFSP traite ces sujets comme des spécialités (Bac Pro CIEL). Or, dans l'économie de demain, la cybersécurité et l'usage de l'IA seront des compétences socles transversales et devront donc irriguer toutes les formations, du CAP Agricole au BTS Tourisme.

Le CESER alerte la surreprésentation des formations en support informatique, mais regrette la sous-représentation des besoins en formation professionnelle initiale dans les métiers en croissance du secteur tels que les réseaux et infrastructures avancés, data, cloud.

La réduction des places en filières administratives (Bac Pro AGORA, BTS Gestion PME), va être de plus en plus une réalité dans les années à venir, ces métiers étant les premiers impactés par l'automatisation et l'IA générative

c) Transition démographique

La trajectoire démographique prévue à La Réunion à l'horizon 2040-2050 se caractérise par deux tendances structurelles :

- Un vieillissement progressif de la population, observable après 2030-2035 ;
- Un ralentissement du dynamisme démographique

Ces projections indiquant un vieillissement marqué de la population réunionnaise, impose l'anticipation d'un besoin accru de compétences dans les métiers sanitaires et sociaux, d'accompagnement de la dépendance et des services à la personne.

Le CESER, dans sa contribution pour défi territorial du vieillissement à La Réunion[20], alertait déjà en 2019 que d'ici 2050, un quart des Réunionnais pourrait avoir 60 ans ou plus — soit deux fois plus qu'en 2013. Il soulignait également que le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus pourrait être multiplié par quatre, ce qui exigera une montée en puissance des services de santé, d'accompagnement, d'adaptation du logement, et le développement d'une véritable filière gérontologique locale.

20 Rapport CESER de La Réunion « Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise » – Octobre 2019 et

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Ainsi, l'anticipation de ce vieillissement démographique ne relève pas d'un simple ajustement passif : elle impose une stratégie proactive, bâtie sur la coordination des politiques de santé, de formation, d'habitat, d'insertion et de solidarité — pour permettre réellement à la population de « bien vieillir ».
De même, en 2025, le Conseil consultatif, dans son rapport sur le bien vieillir à la Réunion, rappelle l'ampleur du défi démographique et sanitaire que représente le vieillissement. Le CESER souligne que 18,5 % des plus de 60 ans sont déjà en perte d'autonomie, et que la quasi-totalité vivent à domicile, ce qui nécessite de renforcer l'accompagnement et le soutien aux aidants.

Il met aussi en exergue des fragilités propres au territoire — maladies chroniques, fracture numérique, manque de logements adaptés — et appelle à structurer une filière du bien vieillir et à mieux coordonner l'action des acteurs pour répondre durablement à ces enjeux.

Préconisations du CESER

Au regard de ces évolutions prospectives, le CESER préconise :

Préconisation 16 : Intégrer pleinement la transition écologique dans la planification pluriannuelle de l'offre de formation

Au-delà des besoins déjà identifiés par les contrats de filière (en particulier EnR et bâti tropical), cette orientation implique d'inscrire, dans le SPFSP, des filières nouvelles ou réactualisées : CAP et baccalauréats professionnels centrés sur la maintenance des systèmes énergétiques, les technologies solaires et thermiques, la gestion et l'économie de l'eau, les métiers de l'assainissement, l'éco-construction, le diagnostic bâtiment-climat, ou encore la surveillance environnementale. Elle suppose également de rendre « verdissantes » certaines filières existantes – bâtiment, gestion des espaces naturels, électrotechnique, logistique – par l'intégration de modules obligatoires liés aux enjeux eau-énergie-air.

Préconisation 17 : Faire de la compétence numérique incluant l'IA et la cybersécurité une compétence socle pour tous les élèves de la voie professionnelle

Les compétences numériques telles qu'elles sont enseignées aujourd'hui doivent être actualisées. Au-delà d'un référentiel national, pour le CESER, il y a urgence dans un territoire ultra-connecté comme la Réunion de les faire évoluer localement en :

- Systématisant la formation aux compétences numériques fondamentales ;
- Intégrant dans ces compétences l'IA et la cybersécurité en milieu insulaire.

Préconisation 18 : Adapter l'offre de formation aux effets du vieillissement démographique.

Ces offres de formation doivent répondre à la nécessité renforcement des filières sanitaires et sociales, services à la personne et accompagnement de la dépendance mais aussi des métiers de la silver-économie autour du bien-vieillir. Pour le CESER, le Conseil régional doit s'emparer de ce sujet en faisant un nouveau contrat de filière spécifique *silver* économie auquel serait adossée une GPEC et un EDEC.

Par ailleurs, le CESER encourage là encore la collectivité à mobiliser le CREFOP sur le sujet ; en particulier la commission levée des freins qui pourrait étudier les freins à l'attractivité des métiers et des formations professionnelles de ce secteur.

Préconisation 19 : Mobiliser les possibilités d'agilité des référentiels

Afin de répondre aux besoins exprimées par certaines filières, le SPFSP doit offrir l'opportunité aux secteurs professionnels d'exprimer rapidement ceux-ci au sein du réseau pour l'emploi et agir au sein du CREFOP pour la

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

mobilisation rapide des nouveaux dispositifs tels que les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL), les colorations ou encore les spécialités nécessaires au territoire.

CONCLUSION

L'élaboration du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP) pour la période 2026-2034 constitue, pour La Réunion, une étape stratégique majeure.
Dans un contexte législatif profondément renouvelé, mais aussi face à des fragilités éducatives et territoriales d'une rare intensité, ce schéma apparaît comme l'outil indispensable pour garantir une action publique cohérente, structurée et durable en matière de formation professionnelle initiale.

Le CESER réaffirme que la mise en place d'un SPFSP partagé, stabilisé et juridiquement opposable permettra de renforcer la lisibilité de la carte des formations, de mieux articuler les décisions entre Région, État et partenaires socio-économiques, et de sécuriser les trajectoires des jeunes. Il constitue également un levier essentiel pour lutter contre les inégalités, améliorer l'accès aux qualifications et accompagner les transitions économiques et professionnelles qui transformeront durablement le territoire.

Dans un « *Territoire à Défi Éducatif* » tel que La Réunion, la planification ne peut être uniquement technique : elle doit être prospective, territorialisée et attentive aux parcours réels des jeunes. Le travail engagé ouvre la voie à un pilotage rénové, articulé aux autres schémas régionaux, fondé sur des données partagées et sur une concertation élargie. Le CESER se félicite de cette dynamique et appelle à en faire un processus continu, capable d'anticiper les besoins futurs autant que de répondre aux urgences présentes.

En réaffirmant le rôle stratégique de la formation professionnelle dans le développement économique et social, le SPFSP 2026-2034 peut devenir l'un des piliers d'une nouvelle ambition éducative pour La Réunion : offrir à chaque jeune les conditions d'une réussite réelle, contribuer à la montée en compétences du territoire et renforcer durablement la cohésion sociale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

ANNEXE 1 :
FOCUS SUR 4 FILIÈRES EN MOUVEMENT

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Annexe 1. FOCUS sur quatre filières en mouvement

1. L'agriculture – Une filière en transition agroécologique

Adapter et moderniser les formations scolaires professionnelles, afin d'intégrer les spécificités tropicales, les filières émergentes et les enjeux de transition écologique.

Contexte

L'agriculture réunionnaise occupe une place stratégique dans l'économie et l'aménagement du territoire, tout en constituant un élément fondamental de la cohésion sociale et de l'identité culturelle de l'île. Pourtant, malgré son rôle central, le secteur reste confronté à des défis majeurs : une forte dépendance alimentaire vis-à-vis des importations, une pression croissante sur le foncier agricole, et une transition écologique encore insuffisamment intégrée dans les pratiques et les formations.

Le territoire évolue dans un contexte tropical insulaire spécifique, marqué par des contraintes climatiques prononcées (sécheresses, cyclones, maladies émergentes, stress hydrique) et par une érosion continue des ressources naturelles. À cela s'ajoute une urbanisation soutenue, entraînant une réduction des surfaces agricoles utiles et complexifiant l'installation des jeunes agriculteurs. Ces réalités imposent une adaptation profonde des compétences professionnelles pour garantir la résilience des systèmes de production.

Face à ces enjeux, la Région Réunion affiche une volonté forte à travers le SRFSP de renforcer la filière agricole, d'augmenter de 30 % le nombre d'apprenants, et de développer des spécialités directement adaptées au territoire. Les métiers agricoles connaissent par ailleurs une évolution rapide : montée en puissance des industries du bien-être et des cosmétiques nécessitant des plantes aromatiques ou à parfum (filière Parfum, Plantes Aromatiques et Médicinales - PAPAM), croissance du secteur équin et des métiers liés aux animaux de compagnie, ainsi que l'émergence de filières innovantes liées à l'agroécologie, à la gestion de l'eau et aux technologies agricoles.

La Réunion s'inscrit, également, dans un environnement régional cohérent : celui de l'océan Indien, où les agricultures voisines (Maurice, Madagascar, Comores, Seychelles) partagent des conditions climatiques, des contraintes environnementales et des enjeux de souveraineté similaires. Pourtant, la coopération régionale demeure insuffisamment exploitée alors qu'elle pourrait constituer un levier majeur pour créer des formations tropicales adaptées, mutualiser les expertises et renforcer la mobilité des jeunes.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'adapter, de renforcer et d'élargir l'offre de formation agricole pour répondre simultanément aux besoins économiques, aux impératifs écologiques et aux attentes sociétales. Cela implique non seulement de structurer des filières émergentes, mais aussi de garantir un continuum de formation du Bac pro à l'enseignement supérieur, en cohérence avec le SRESRI, pour que les jeunes Réunionnais puissent accéder aux métiers d'avenir, y compris aux fonctions d'encadrement, d'ingénierie ou d'expertise.

Ce contexte pose les bases d'une stratégie agricole renouvelée, visant à former des professionnels capables d'inventer une agriculture durable, résiliente, tropicale et ancrée dans l'espace régional.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

FICHE ACTION 1 — Adaptation des formations agricoles aux spécificités tropicales et coopération internationale

Contexte

L'agriculture réunionnaise évolue dans un environnement tropical insulaire soumis aux aléas climatiques (sécheresses, cyclones), aux maladies émergentes et à des contraintes de sols en pente. Les formations actuelles n'intègrent pas suffisamment ces spécificités, et la coopération internationale reste peu exploitée malgré la proximité de territoires aux réalités similaires (Maurice, Madagascar, Comores, Seychelles, zones tropicales du Brésil et d'Asie).

Objectifs

- Adapter les cursus agricoles aux conditions tropicales et insulaires
- Introduire de nouveaux modules spécialisés (eau, agroécologie tropicale, sols, maladies émergentes).
- Développer des partenariats de formation régionaux et internationaux
- Favoriser la mobilité des apprenants et la co-construction de diplômes

Actions proposées

- Audit et révision de l'ensemble des programmes agricoles
- Création de 8–12 modules spécialisés obligatoires dans les Bac Pro et BTS
- Mise en place de partenariats avec Maurice, Madagascar, Brésil, Asie du Sud-Est
- Lancement d'un certificat régional « Agriculture tropicale durable »
- Développement d'options « coopération océan Indien » dans les cursus

Acteurs

- Pilote : Région Réunion
- Co-chefs de file : DRAAF, établissements agricoles
- Acteurs associés : Université, Ambassades/Consulats, centres de recherche, lycées agricoles, instituts tropicaux étrangers

Public cible

Apprenants Bac Pro – BTS – Licence, enseignants, futurs agriculteurs, techniciens agricoles.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de modules créés
- Nombre de partenariats signés
- Nombre de formations révisées

Indicateurs de suivi

- % d'apprenants ayant suivi des modules tropicaux
- Nombre de mobilités entrantes/sortantes

Indicateurs d'impact

- Amélioration de l'adéquation formation/besoins agricoles
- Professionnalisation accrue face aux risques climatiques
- Renforcement de l'intégration régionale

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Temporalité
Court terme : audit + premiers modules
Moyen terme : programmes révisés + partenariats actifs
Long terme : diplôme commun océan Indien

Après avoir renforcé l'adaptation des formations aux réalités tropicales, il convient désormais de structurer les filières porteuses du territoire, à commencer par celle des plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

FICHE ACTION 2 — Développement de la filière Plantes Aromatiques, Parfum, Médicinales (PAPAM)

Contexte
La filière PAPAM possède un fort potentiel économique (cosmétiques, bien-être, pharmacie) mais reste peu structurée à La Réunion. Les entreprises manquent de compétences, d'unités de transformation et de soutien réglementaire[21].

Objectifs
- Créer une filière de formation complète dédiée aux PAPAM
- Structurer la transformation locale (distillation, conditionnement, analyse)
- Soutenir l'émergence d'entreprises locales performantes et exportatrices

Actions proposées
- Création de CAP/Bac Pro et d'un BTS spécialisé
- Installation d'une distillerie pilote + laboratoire + incubateur cosmétique
- Cartographie des essences locales à forte valeur
- Mise en place du label « PAPAM Réunion »
- Aides CAPEX pour micro-distilleries et entreprises cosmétiques locales

Acteurs
- **Pilote :** Région
- **Co-chefs de file :** Chambre d'Agriculture, CCI
- **Associés :** Pôle de compétitivité, laboratoires, PME cosmétiques, SAFER

Public cible
Lycéens, techniciens, agriculteurs, entreprises cosmétiques, porteurs de projet.

Indicateurs de réalisation
- Nombre de formations créées
- Distillerie pilote opérationnelle
- Inventaire botanique finalisé

Indicateurs de suivi
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Surface plantée en PAPAM
- Volume transformé localement

---

21 Définition : l'ensemble des règles, lois, autorisations, contrôles et accompagnements officiels qui permettent à une filière de fonctionner et de se développer.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Indicateurs d'impact

- Création d'emplois
- Croissance des exportations
- Augmentation de la valeur ajoutée locale

Temporalité

Court terme : inventaire botanique, distillerie pilote
Moyen terme : formations et incubateur
Long terme : structuration de la filière exportatrice

Dans la continuité de cette structuration sectorielle, une attention particulière doit également être portée à la filière équine et aux métiers vétérinaires, dont le développement répond à des besoins croissants et spécifiques du territoire.

FICHE ACTION 3 — Intégration de la transition écologique et de la gestion de l'eau dans les formations

Contexte

Le stress hydrique et les aléas climatiques imposent une agriculture résiliente. Les compétences écologiques doivent être maîtrisées par tous les futurs agriculteurs.

Objectifs

- Intégrer des compétences transversales sur l'eau et l'agroécologie
- Développer un réseau de fermes-écoles tropicales
- Renforcer l'adaptation face au changement climatique

Actions proposées

- Introduction obligatoire des modules « gestion de l'eau » dans tous les cursus
- Création de parcours climat : prévention cyclonique, sols en pente
- Mise en place de fermes-écoles en agroforesterie, permaculture, maraîchage en pente

Acteurs

- Pilote : Établissements agricoles
- Co-chef de file : Région / SRESRI
- Associés : Chambre d'Agriculture, ONGs, centres de recherche

Public cible

- Apprenants, formateurs, agriculteurs en reconversion

Indicateurs de réalisation

- Modules intégrés dans les programmes
- Fermes-écoles créées

Indicateurs de suivi

- % formations intégrant les modules eau/climat
- Nombre de stagiaires formés annuellement

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Indicateurs d'impact

- Réduction des consommations d'eau
- Amélioration de la résilience agricole
- Diffusion de pratiques agroécologiques

Temporalité

Court terme : modules eau/climat
Moyen terme : réseau de fermes-écoles
Long terme : transformation des pratiques territoriales

2. Les Bâtiments et les Travaux Publics (BTP) – Une filière en modernisation technique et énergétique

Contexte

Le secteur du BTP constitue un pilier majeur de l'économie réunionnaise et contribue fortement à la structuration et au développement du territoire. Il regroupe des filières diverses mais interdépendantes : gros œuvre et travaux publics, second œuvre, filière bois, électricité et énergies, ainsi que les métiers de l'environnement, du nettoyage et de la sécurité. Ce vaste ensemble assure des fonctions essentielles liées au logement, aux infrastructures, à l'entretien du cadre de vie et aux transitions écologique et énergétique.

Pour autant, le diagnostic met en évidence plusieurs fragilités structurelles qui menacent la capacité du secteur à répondre durablement aux besoins de la population et des entreprises. Le vieillissement de la main-d'œuvre, particulièrement marqué dans le gros œuvre où un actif sur cinq a plus de 50 ans, laisse présager des tensions importantes en matière de renouvellement des compétences. Certaines filières souffrent également d'une faible attractivité, en particulier le second œuvre, malgré leur rôle stratégique dans la rénovation énergétique et la qualité du bâti. À cela s'ajoute une surreprésentation des formations de niveau Bac Pro dans plusieurs spécialités, alors que les entreprises expriment davantage un besoin en niveaux CAP, notamment en gros œuvre et travaux publics.

Par ailleurs, la forte dépendance du BTP à la commande publique rend le secteur vulnérable aux fluctuations de financement, ce qui impacte directement les carnets de commande, les capacités de recrutement et les dynamiques d'apprentissage. Le diagnostic souligne également un retard dans la maîtrise des outils numériques tels que la maquette numérique (BIM), pourtant indispensable à la modernisation des pratiques professionnelles et à la compétitivité du secteur.

Certaines filières apparaissent particulièrement fragiles : la filière bois, très dépendante des importations, présente une intensité d'embauche faible ; le second œuvre demeure peu féminisé malgré des opportunités importantes ; la filière électricité-énergies, stratégique pour les transitions énergétiques, doit faire face à une demande croissante de maintenance des installations. Les métiers de l'environnement, vaste vivier d'emplois, restent quant à eux majoritairement peu qualifiés, et le lien entre formation et emploi y est très faible.

Enfin, l'apprentissage reste largement insuffisant dans plusieurs spécialités, avec des taux nettement inférieurs à ceux observés dans l'Hexagone, et l'offre de formation demeure inégalement répartie sur le territoire, ce qui accentue les difficultés d'accès pour une partie des jeunes.

Ces constats convergent vers un même besoin : structurer une démarche coordonnée d'anticipation et d'adaptation des compétences, afin de soutenir l'évolution du secteur, sécuriser les qualifications indispensables et garantir une réponse cohérente aux besoins de construction, de rénovation, d'entretien et de transition du territoire réunionnais.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

FICHE ACTION 1 — Mettre en place une GPEC sectorielle BTP

Contexte

Le diagnostic révèle un vieillissement marqué de la main-d'œuvre (GO-TP[22]), une faible attractivité dans le second œuvre, des filières fragiles (bois), et une évolution rapide des compétences (BIM, ER).La dépendance à la commande publique rend le secteur fortement sensible aux cycles d'investissement.

Objectifs

- Anticiper les besoins en compétences à 5–10 ans.
- Rééquilibrer les niveaux de formation (plus de CAP dans GO-TP, moins de Bac Pro surreprésentés).
- Orienter les choix d'ouverture/fermeture de sections du SRFSP.
- Sécuriser les trajectoires d'emploi et les compétences critiques.

Actions proposées

- Élaborer une cartographie prospective des métiers sensibles (chefs de chantier, techniciens EnR, plombiers, charpentiers bois, métiers du second œuvre…).
- Construire des scénarios d'évolution selon la commande publique, les EnR, et le bâti tropical.
- Identifier les risques de pénurie à horizon 2030.
- Produire des recommandations annuelles pour l'ajustement des capacités de formation.

Acteurs

- Pilote : Conseil régional
- Co-pilotes : Rectorat, DREETS
- Acteurs associés : branches professionnelles BTP, CGTR BTP, CAPEB, FRBTP, ORT, OPCO, Campus des métiers.

Public cible

- Décideurs publics, établissements scolaires, branches professionnelles.

Indicateurs de réalisation

- Existence d'un rapport annuel GPEC-S BTP.
- Nombre de métiers analysés.

Indicateurs de suivi

- Ajustements proposés vs réalisés dans le SRFSP.
- Évolution du déséquilibre formation–emploi par filière.

Indicateurs d'impact

- Réduction des tensions de recrutement
- Diminution des inadéquations CAP/Bac-Pro
- Meilleure répartition territoriale des formations

Temporalité

- Lancement immédiat — rapport annuel sur 5 ans

22 GO TP : Gros-oeuvre – Travaux publics

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Une fois cette démarche prospective structurée, il devient possible d'ajuster de manière fine l'offre de formation, afin de répondre précisément aux besoins identifiés dans les différentes filières du BTP.

FICHE ACTION 2 — Rééquilibrer l'offre de formation BTP (CAP / Bac Pro / BTS)

Contexte

Le diagnostic montre :

- besoin accru de CAP dans GO-TP et second œuvre ;
- surcapacité Bac Pro dans certaines filières ;
- manque de BTS spécialisés (modélisation numérique, génie civil, fluides…) ;
- déséquilibres territoriaux (offre concentrée sur Nord et Sud dans plusieurs filières)

Objectifs

- Répondre aux besoins réels du tissu économique.
- Réduire les sorties au niveau Bac Pro peu insérantes.
- Moderniser l'offre pour intégrer BIM, ENR, bâti tropical

Actions proposées

- Maintenir un CAP GO-TP par bassin (diagnostic) et créer un CAP "techniques du second œuvre" dans les zones carencées.
- Réduire les sections Bac Pro trop nombreuses et renforcer les bacs technologiques STI2D.
- Ouvrir les formations recommandées dans le diagnostic :
  - BTS géomètre-topographe / modélisation numérique ;
  - Sections ATS génie civil ;
  - Extensions sur ENR (Bac Pro et BTS).
- Rééquilibrer géographiquement l'offre : renforcer dans l'Ouest, réduire dans le Sud dans certaines filières

Acteurs

- Pilote : Rectorat
- Co-pilotes : Région, établissements scolaires
- Associés : branches BTP, OPCO, organisations syndicales

Public cible

- Jeunes en formation initiale

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'ouvertures/fermetures conformes aux recommandations.
- Nombre de formations modernisées (ENR, BIM, bâti tropical)

Indicateurs de suivi

- Taux de pression par formation.
- Répartition territoriale des filières

Indicateurs d'impact

- Amélioration du taux d'emploi à 6 mois
- Meilleure adéquation formation–emploi dans les filières à faible correspondance

Temporalité

- 2025–2030, ajustements par vagues successives

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

L'adaptation des flux et des niveaux de formation doit ensuite s'accompagner d'une modernisation des compétences et des plateaux techniques, afin de préparer les jeunes aux mutations technologiques et énergétiques du secteur.

FICHE ACTION 3 — Développer la professionnalisation et la modernisation des compétences (BIM, ENR, maintenance réseau)

Contexte

Le diagnostic pointe :

- un retard numérique (BIM, modélisation) dans les Gros oeuvre-Travaux publics (GO-TP)
- une montée en puissance du solaire, du photovoltaïque et des ENR (besoin de maintenance)
- une faible mixité dans les filières techniques
- un déficit d'apprentissage

Objectifs

- Moderniser les compétences des jeunes.
- Favoriser l'insertion dans les secteurs en mutation.
- Renforcer la mixité et l'attractivité du BTP.

Actions proposées

- Intégrer systématiquement des modules BIM, maquette numérique, efficacité énergétique dans GO-TP et second œuvre.
- Développer des plateaux techniques ENR (solaire, froid, ventilation tropicale).
- Renforcer l'apprentissage : partenariats entreprises + incitations régionales.
- Créer des parcours "bâti tropical durable" en CAP/Bac Pro (ventilation naturelle, matériaux locaux).
- Mettre en place des actions de promotion auprès des jeunes femmes (visites chantiers, tutorat).

Acteurs

- Pilote : Rectorat
- Co-pilotes : Région, Campus des métiers
- Associés : FRBTP, CAPEB, ADEME, entreprises ENR, syndicats.

Public cible

- Élèves CAP, Bac, BTS des filières BTP.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de modules BIM/ENR créés
- Nombre d'entreprises partenaires pour l'apprentissage

Indicateurs de suivi

- Taux d'apprentissage dans les filières BTP
- Taux de féminisation en formation

Indicateurs d'impact

- Amélioration du lien formation–emploi (objectif : +10 points)
- Accroissement des compétences liées aux transitions numériques/énergétiques

Temporalité

Déploiement progressif sur 3 ans

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

3. Le tourisme – Une filière en mutation vers l'expérience et le durable

Le secteur du tourisme occupe une place stratégique dans l'économie réunionnaise. Identifié comme l'une des filières porteuses du SRDEII, il bénéficie d'atouts notables : richesse environnementale, diversité culturelle, attractivité internationale et montée en puissance des pratiques de tourisme durable. Cependant, le diagnostic régional met également en lumière plusieurs défis structurants à relever pour garantir la compétitivité de ce secteur dans les prochaines années.

D'une part, le tourisme réunionnais est directement impacté par les tendances globales : exigences croissantes en matière d'expérience personnalisée, digitalisation accélérée des pratiques professionnelles et des outils marketing, montée du tourisme responsable, valorisation des savoir-faire culinaires et des patrimoines immatériels. Dans ce contexte, les compétences attendues par les entreprises évoluent rapidement. Les données confirment cette dynamique : le secteur représente 4,9 % des emplois de l'île, soit près de 13 279 actifs, majoritairement recrutés aux niveaux CAP et bac pro ; l'offre d'hébergement touristique a progressé de 26 % en dix ans, avec 17 241 hébergements recensés en 2021, tandis que les recettes touristiques atteignaient 192 millions d'euros la même année, après la reprise post-COVID (contre 410 millions en 2019).

Ces éléments confirment un secteur en mutation, confronté à une concurrence régionale accrue (Maurice, Maldives, Seychelles) et à une forte dépendance au coût du transport aérien.

D'autre part, l'analyse de l'offre de formation professionnelle révèle que les formations de la filière « Hôtellerie, tourisme et loisirs » restent sous-représentées à La Réunion : seulement 4,4 % des formations de l'île relèvent de ce domaine, soit 12 formations dispensées dans 9 établissements, pour un total de 681 élèves en 2024, une part légèrement inférieure à celle observée en métropole (−1 point).

Le diagnostic met notamment en évidence la nécessité de développer des formations courtes et favorisant l'insertion, ainsi que de renforcer les spécialisations post-bac pro. Cette évolution est d'autant plus importante que la filière connaît une forte intensité d'embauche, tandis que la rémunération reste peu attractive pour de nombreux métiers, à l'exception de quelques postes qualifiés
La structuration de modules innovants et de diplômes adaptés aux spécificités territoriales apparaît ainsi essentielle.

Dans ce contexte socio-économique, démographique et pédagogique, le renforcement des compétences spécifiques liées au tourisme durable, à la médiation numérique et à la valorisation des savoir-faire patrimoniaux s'impose comme un levier essentiel pour la montée en gamme de l'offre réunionnaise.

Ainsi, afin de renforcer l'attractivité et la pertinence de la filière tourisme, le CESER préconise :
1. La création d'un BTS "Écotourisme digital"
2. Le développement d'un module / option "Cuisine au feu de bois" dans les formations de cuisine et de restauration.

Préconisation 20. Créer un BTS écotourisme digital

Contexte général

Le BTS "Écotourisme digital" n'existe pas à ce jour au niveau national. Le CESER identifie pourtant un besoin émergent et structurant en matière de compétences hybrides, situées à l'interface du tourisme durable, du numérique et de la valorisation territoriale. Ce besoin est documenté par les évolutions du secteur touristique réunionnais et par les attentes croissantes des entreprises en matière de transition écologique et numérique.

Dans cette perspective, la création d'un nouveau BTS apparaît nécessaire afin d'apporter une réponse adaptée aux réalités du territoire. Toutefois, conformément au cadre réglementaire en vigueur, la création d'un BTS relève

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

exclusivement du niveau national, après validation par la Commission Professionnelle Consultative (CPC) compétente et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

Ainsi, la pertinence locale du diplôme doit être consolidée et vérifiée, puis portée à l'échelle nationale afin d'en démontrer l'intérêt pour d'autres territoires et pour la filière professionnelle concernée. La démarche proposée permet donc :

- d'identifier un besoin local réel ;
- d'en mesurer la validité au moyen d'une expérimentation territorialisée ;
- puis de soumettre, le cas échéant, une demande officielle de création du diplôme au ministère de l'Éducation nationale.

Contexte sectoriel

Le secteur touristique réunionnais connaît de profondes transformations :

- montée des attentes des visiteurs en matière d'expériences durables et personnalisées ;
- généralisation des pratiques numériques dans la réservation, la communication, la médiation culturelle ou environnementale ;
- engagement croissant des territoires dans la transition écologique.

Ces évolutions nécessitent des compétences nouvelles, situées à l'intersection du tourisme, du numérique et du développement durable. L'offre actuelle de formation reste cloisonnée, ce qui limite la capacité des entreprises à recruter des profils adaptés.

Contexte stratégique régional

Les documents régionaux (SRDEII, PRDFOP, Stratégie Tourisme Durable) insistent sur :

- l'innovation pédagogique,
- l'ancrage territorial des formations,
- l'accompagnement des transitions écologique et numérique,
- le développement de campus des métiers et des qualifications.

Toutefois, ces orientations demeurent institutionnelles : une démarche expérimentale, territorialisée et partenariale est nécessaire pour concrétiser ces ambitions dans le champ du tourisme durable.

Contexte réglementaire national

La création d'un nouveau BTS est une décision nationale, nécessitant :

- une validation par la CPC compétente,
- un avis favorable de la DGESCO,
- une publication au Bulletin officiel,
- l'inscription du diplôme au RNCP.

Un territoire ne peut pas créer seul un BTS, mais il peut porter une expérimentation locale permettant ensuite d'appuyer une demande d'habilitation ministérielle.

FICHE ACTION 1 — Développement d'un futur BTS "Écotourisme digital"

Actions proposées

A. Phase expérimentale locale (recommandée avant la création du BTS)

- Créer un parcours innovant intégré à un BTS existant, par exemple :
  - BTS Tourisme (renforcement du numérique et du développement durable),
  - BTS MMI (axé sur la médiation touristique durable),
  - BTS GPN (éco-interprétation et valorisation numérique des sites).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- Construire un module expérimental “Écotourisme digital”
- Formaliser un rapport d’expérimentation destiné à alimenter le dossier national

Acteurs impliqués

- Région Réunion (SPFSP, formation scolaire/professionnelle, tourisme).
- Rectorat et DGESCO académique (carte des formations, habilitation).
- Ministère / DGESCO / CPC (création et habilitation du BTS).
- Établissements scolaires / Campus des métiers.
- Entreprises du tourisme et du numérique.
- Acteurs environnementaux (Parc national, associations, gestionnaires de sites).
- Fonds européens (FEDER) pour l’innovation pédagogique.

Public cible

- Élèves bacheliers (professionnels, technologiques, généraux).
- Jeunes en réorientation après une première année d’enseignement supérieur.
- Adultes en reconversion vers les métiers du tourisme durable ou numérique.

Indicateurs de réalisation

- Parcours expérimental créé.
- Partenaires engagés dans des projets pédagogiques.
- Rapport d’expérimentation remis.
- Dossier de demande de création du BTS déposé au ministère.

Indicateurs de suivi

- Nombre d’étudiants inscrits dans le parcours innovant.
- Nombre de projets territoriaux réalisés.
- Taux de satisfaction des entreprises partenaires.
- Suivi de l’avancée du dossier auprès de la CPC et de la DGESCO.

Indicateurs d’impact

- Taux d’insertion professionnelle dans les métiers du tourisme durable/digital.
- Renforcement des compétences numériques dans les entreprises touristiques.
- Développement de projets territoriaux portés par les étudiants.
- Reconnaissance nationale du diplôme (création effective du BTS).

Temporalité

2026/2034

FICHE ACTION 2 : Créer, dans les formations culinaires de niveau CAP, Bac Pro et BTS Hôtellerie-Restauration, une option / module / spécialisation “Cuisine au feu de bois”, valorisant :

- les techniques traditionnelles spécifiques à La Réunion et aux DROM ;
- la cuisson au feu de bois (cari, boucané, cuisson lente, fumaisons) ;
- la valorisation des produits locaux ;

Cette spécialisation n’existe dans aucune nomenclature nationale : elle constitue donc une innovation **pédagogique** territoriale, alignée sur les besoins locaux et pouvant servir de référence pour une éventuelle intégration nationale.

Spécificités réunionnaises et opportunités

La Réunion bénéficie d’atouts distinctifs : diversité des paysages, potentiel en tourisme vert et sportif, richesse gastronomique et culturelle. Le développement du tourisme expérientiel renforce l’intérêt pour les savoir-faire traditionnels, notamment les techniques culinaires au feu de bois, qui constituent un élément fort de l’identité

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

réunionnaise mais restent peu présents dans les formations. L'île doit cependant se positionner face à une concurrence régionale soutenue.

Contexte de formation

La filière Hôtellerie – Tourisme – Restauration (HTR) présente une offre de formation encore insuffisamment attractive et inégalement répartie sur le territoire, avec une concentration marquée dans l'Ouest. Les poursuites d'études restent limitées, tandis que les niveaux supérieurs favorisent une meilleure insertion. L'ouverture du lycée du tourisme et de l'hôtellerie de Saint-André apportera une opportunité de diversification, de montée en compétences et de rééquilibrage territorial de l'offre.

Actions proposées

- **Création d'un module expérimental "Cuisine au feu de bois" de 60 à 120 heures** intégré dans le CAP Cuisine, le Bac Pro Cuisine et le BTS Hôtellerie-Restauration

Acteurs mobilisés

- Région Réunion (SPFSP, formation, tourisme)
- Rectorat + Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO)
- Lycées professionnels et lycée hôtelier
- Chefs, artisans, restaurateurs traditionnels
- Parc national, communes, offices de tourisme
- Chambres consulaires (CMA, CCI)
- Organismes culturels (Maison des cultures, associations culinaires)

Public cible

- Élèves de CAP et Bac Pro Cuisine.
- Étudiants BTS Hôtellerie-Restauration.

Indicateurs de réalisation

- Élaboration du module "Cuisine au feu de bois"
- Nombre d'établissements pilotes engagés
- Nombre d'enseignants formés
- Acquisition de matériels adaptés (four feu de bois, marmites, foyers)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'élèves inscrits dans le module
- Nombre d'heures réalisées par niveau
- Nombre de partenariats restaurateurs/agriculteurs
- Productions culinaires valorisées dans les projets touristiques

Indicateurs d'impact

- Amélioration du lien formation-emploi dans les métiers culinaires
- Création d'une identité gastronomique renforcée dans l'offre touristique
- Augmentation de l'attractivité de la filière (rétention des élèves)
- Participation à la montée en gamme du tourisme réunionnai
- Intérêt d'autres régions ou DROM → reconnaissance nationale

Temporalité

De 2026 à 2031

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

4. L'énergie – Une filière stratégique au cœur de la transition et de la souveraineté énergétique

Contexte

La transition énergétique et la transformation industrielle constituent aujourd'hui des enjeux stratégiques majeurs pour La Réunion. Pourtant, le diagnostic territorial révèle un sous-développement critique des filières techniques énergie–industrie–énergies renouvelables, compromettant la capacité du territoire à atteindre ses objectifs de décarbonation, d'autonomie énergétique et de montée en compétences locales.

Plusieurs fragilités convergent. Les formations de niveaux Bac Pro dans les domaines clés – électrotechnique, électronique, maintenance industrielle – restent insuffisamment développées pour répondre aux besoins croissants des entreprises. À cela s'ajoute l'absence de parcours structurés dédiés aux énergies renouvelables (solaire, biogaz, hydraulique, photovoltaïque), alors même que ces segments constituent les piliers de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) régionalisée.

La situation est d'autant plus préoccupante que la filière hydrogène, appelée à jouer un rôle stratégique dans la mobilité, le stockage et l'industrie, ne bénéficie d'aucun parcours de formation identifié. De même, le territoire manque de BTS spécialisés en énergie et systèmes industriels, limitant la montée en gamme technologique et la capacité d'innovation locale.

Enfin, l'écosystème « vert » demeure éclaté : la coordination entre acteurs est faible, l'offre de formation manque de lisibilité et l'adéquation entre besoins et ressources est encore insuffisante.

Ces freins compromettent le développement d'une filière énergie–industrie robuste, alors même que les besoins en compétences qualifiées s'intensifient. Dans ce contexte, le territoire doit engager une stratégie volontariste pour structurer une véritable filière technique énergie–industrie–énergies renouvelables, cohérente, coordonnée et adaptée aux transitions en cours.

Deux préconisations fortes émergent de cette analyse :

1 – Lancer un EDEC "Métiers de l'Énergie – Transition Énergétique", afin de structurer les parcours, d'anticiper les besoins en compétences et d'accompagner l'évolution des métiers.

2 – Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d'un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes.

Un EDEC "Métiers de l'Énergie" apparaît indispensable pour accompagner le déploiement de la PPE régionalisée et sécuriser les ressources humaines nécessaires à l'autonomie énergétique du territoire. Il permettra de structurer des parcours de formation cohérents et lisibles, du niveau Bac Pro jusqu'aux BTS et licences professionnelles, en réponse aux besoins émergents des filières énergie et industrie. Cet outil favorisera également un rapprochement durable entre entreprises, organismes de formation et collectivités, dans une logique de planification pluriannuelle.

L'EDEC offrira ainsi la capacité d'anticiper, de professionnaliser et de calibrer précisément les compétences indispensables à la transition énergétique et au développement des technologies associées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

FICHE ACTION : Créer un EDEC "Métiers de l'Énergie – Transition Énergétique"

Contexte

La transition énergétique nécessite une montée en compétences massive dans les domaines des énergies renouvelables, de la maintenance, de la gestion des réseaux, de l'efficacité énergétique, du stockage et de l'hydrogène. Le territoire ne dispose aujourd'hui ni des parcours structurés, ni des diplômes adaptés, ni d'une coordination suffisante entre entreprises et acteurs de la formation pour répondre à ces enjeux. Un EDEC apparaît donc indispensable pour planifier, structurer et accélérer la montée en compétences.

Objectif

Structurer et planifier la montée en compétences nécessaire au déploiement de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et à l'autonomie énergétique, en développant des parcours cohérents du CAP au Bac Pro, puis vers le BTS et la licence professionnelle.

Acteurs

- Chef de file : Région / DEETS
- Co-chefs de file : OPCO, EDF, Organisations Professionnelles
- Acteurs associés : entreprises ENR, organismes de formation, collectivités, clusters énergie et industrie, Rectorat.

Actions

- Constituer un partenariat structuré Région – DEETS – OPCO – MEDEF/CPME – EDF – entreprises ENR.
- Réaliser un diagnostic prospectif emplois-compétences à horizon 2030, 2035 et 2040, aligné sur la PPE.
- Construire un plan territorial de formation et reconversion, incluant la montée en compétences des salariés en poste.
- Créer ou adapter des modules en CAP, Bac Pro et BTS dédiés aux ENR, à l'efficacité énergétique et aux réseaux.
- Créer un Campus Énergie fédérant entreprises, laboratoires, organismes de formation et démonstrateurs.
- Soutenir le développement de la filière hydrogène (maintenance, électrolyse, stockage, sécurité).

Indicateurs de réalisation

- Nombre de salariés formés.
- Nombre de nouvelles formations énergie créées ou rénovées.
- Nombre de modules Énergies Nouvelles et Renouvelables (ENR)/hydrogène intégrés dans l'offre existante.

Indicateurs d'impact

- Part des emplois locaux mobilisés dans les projets ENR.
- Taux d'adéquation formation-emploi dans les métiers énergie/ENR.
- Progression de la qualification moyenne des salariés du secteur.

Indicateurs de suivi

- Suivi annuel des besoins des entreprises via OPCO.
- Évolution du nombre d'apprenants dans les filières énergie/industrie.
- Suivi de l'intégration des nouveaux référentiels dans les établissements.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Temporalité

- 2026-2030

Pour donner toute sa portée à cet EDEC, il est nécessaire de l'articuler avec une stratégie industrielle ambitieuse.

Préconisation 21 : Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d'un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes.

La Réunion doit développer des filières industrielles solides pour répondre aux enjeux de décarbonation, d'économie circulaire, de modernisation technologique et d'innovation. Aujourd'hui, le tissu industriel reste fragmenté, peu outillé pour intégrer les technologies propres et confronté à un déficit de compétences locales dans les métiers techniques, robotiques, électroniques ou liés à l'hydrogène.

La déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte permettra d'offrir un cadre stratégique clair pour structurer ces filières émergentes, soutenir leur développement et aligner les besoins industriels avec les capacités locales de formation. Elle favorisera l'émergence de nouvelles activités industrielles, renforcera la souveraineté du territoire et permettra d'articuler les investissements, les plateaux techniques et les parcours de formation autour d'une trajectoire industrielle cohérente et durable.

FICHE ACTION : Déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte

Contexte

Sans cadre territorial clair, les initiatives restent dispersées, les formations manquent de cohérence et les entreprises ne disposent pas d'un vivier de compétences suffisant. La déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte permettrait d'aligner stratégie industrielle, besoins en compétences et offre de formation.

Objectif

Faire émerger les filières industrielles nécessaires à la transition (recyclage, hydrogène, robotisation légère, électronique, industries circulaires) et structurer un parcours complet de formation initiale et continue.

Acteurs

- Chef de file : Région
- Co-chefs de file : Rectorat, France Industrie, Ministère de l'Industrie
- Acteurs associés : intercommunalités, entreprises industrielles, clusters, OPCO, organismes de formation.

Actions

- Demander une déclinaison officielle du Plan Industrie Verte auprès de France Industrie / Ministère.
- Intégrer la formation professionnelle scolaire comme pilier de cette déclinaison territoriale.
- Créer un parcours technologique complet du CAP aux licences professionnelles des technologies vertes
- Développer des plateaux techniques dédiés (robotisation légère, électronique, recyclage, hydrogène).
- Lancer des démonstrateurs industriels territoriaux, en partenariat avec les entreprises.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de formations créées ou rénovées.
- Nombre de plateaux techniques ouverts.
- Nombre de démonstrateurs industriels lancés.

Indicateurs d'impact

- Taux d'insertion dans les métiers industriels.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- Part des compétences locales dans les projets industriels verts.
- Montée en gamme technologique des entreprises.

Indicateurs de suivi

- Suivi annuel des flux entrants dans les formations industrielles.
- Évolution de l'offre de formation par territoire.
- Suivi du nombre d'entreprises engagées dans les dispositifs Industrie Verte.

Temporalité

- 2026-2030

5. Le Sanitaire et social : une filière clé pour les territoires isolés et le bien-vieillir.

Préconisation 22 : Mettre en place une expérimentation territoriale dans la zone Nord-Est de La Réunion (Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie – Plaine-des-Palmistes), afin de tester un module pédagogique innovant dédié à la mobilité douce et à l'intervention en milieu isolé pour les élèves du secteur sanitaire et social.

Cette préconisation répond directement au diagnostic du Conseil régional :

La mobilité est le principal frein à l'accès à l'emploi dans les métiers du soin et de l'accompagnement.

Les zones concernées présentent l'enclavement le plus fort et les besoins en services à domicile parmi les plus élevés.

Ce module permet de sécuriser les parcours professionnels, de renforcer l'attractivité des métiers et de répondre au vieillissement accéléré de la population.

L'expérimentation vise à être déployée dans un second temps vers l'ensemble de l'île, après évaluation.

FICHE ACTION 1. Module innovant "Mobilité douce et intervention en milieu isolé" – Expérimentation Nord-Est

Contexte

Le diagnostic réalisé par le GFE 16 met en évidence plusieurs enjeux majeurs pour le secteur des services à la personne. Ce domaine représente déjà 19,1 % de l'emploi total et devrait connaître une croissance soutenue en raison du vieillissement démographique. Pourtant, les tensions de recrutement y demeurent particulièrement fortes.

L'un des principaux freins identifiés concerne la mobilité des futurs professionnels. Beaucoup ne disposent ni du permis de conduire, ni d'un véhicule personnel, alors même que les interventions se font souvent au domicile des bénéficiaires, dans des zones dispersées et parfois difficiles d'accès. Les transports en commun, insuffisants en termes d'horaires et de couverture territoriale, n'apportent qu'une réponse partielle à ces contraintes.

Certaines zones apparaissent particulièrement critiques, notamment le Nord-Est, incluant des territoires enclavés comme Salazie ou la Plaine-des-Palmistes. Ces secteurs, caractérisés par des routes sinueuses et éloignées, cumulent des besoins importants d'accompagnement à domicile et une population à la fois vieillissante et isolée.

Enfin, le diagnostic souligne une inadéquation persistante entre les formations proposées et la réalité du terrain. Les cursus actuels intègrent insuffisamment les spécificités géographiques et territoriales ultramarines, la

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

question de la mobilité professionnelle ou encore les contraintes logistiques liées aux interventions en zones isolées.

Objectifs :

- Améliorer l'accès aux stages et à l'emploi dans les zones enclavées.
- Adapter les formations aux réalités territoriales ultramarines.
- Renforcer l'autonomie et la capacité d'intervention des futurs professionnels.
- Sécuriser les parcours professionnels dans un secteur en tension.
- Soutenir le développement des services à la personne et anticiper la *silver* économie.
- Promouvoir une mobilité durable adaptée aux spécificités de La Réunion.
- Expérimenter un modèle reproductible à l'échelle de l'île.

Actions proposées

1. Création d'un module pédagogique expérimental

Contenus :

- Organisation d'une tournée d'accompagnement en zone isolée ;
- Utilisation de vélos / vélos électriques / trottinettes de service ;
- Initiation à la sécurité en mobilité douce ;
- Gestion des risques en zones enclavées ;
- Techniques d'intervention adaptées aux milieux difficiles ;
- Cartographie locale des accès à domicile.

2. Mise à disposition de trottinettes et vélos électriques

Pour les élèves, les apprentis, les stagiaires en situation professionnelle, avec comme objectif de lever le frein "pas de permis / pas de voiture".

Acteurs

- Pilote / chef de file : Rectorat de La Réunion
- Co chef de file : Conseil régional, Collectivités du Nord-Est (CIREST + communes concernées), CCAS / CIAS de Saint-Benoît, Sainte-Rose
- Autres partenaires : Lycées : Marie Curie (Saint-Benoît), Rontaunay / Amelin, MFR Plaine-des-Palmistes, Services d'aide à la personne (ADMR, associations, entreprises locales), ARS Réunion, CIREST, Collectivités territoriales du Nord-Est, Fabricants / loueurs de vélos et trottinettes électriques

Public cible

- CAP AEPE
- CAP SAPVER
- Bac Pro ASSP
- Bac Pro SAPAT
- Bac Pro animation
- BTS SP3S
- Apprentis / stagiaires dans les métiers du soin et de l'accompagnement à domicile.

Indicateurs de réalisation

- nombre d'établissements engagés ;
- nombre d'élèves ayant suivi le module ;
- nombre d'heures de formation dispensées ;
- nombre d'équipements mis à disposition (vélos, trottinettes) ;
- nombre de partenaires mobilisés.

Indicateurs de suivi

- taux d'utilisation des équipements ;
- nombre de stages réalisés dans les zones isolées ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- taux de satisfaction des élèves ;
- taux de satisfaction des structures d'accueil ;
- retours sur la sécurité et la praticité.

Indicateurs d'impact

- augmentation de l'accès aux stages pour les élèves non motorisés ;
- amélioration du taux d'insertion dans les métiers du domicile ;
- réduction de l'absentéisme en stage lié au transport ;
- renforcement du lien formation-emploi dans le Nord-Est ;
- modèle reproductible pour d'autres microrégions (Sud sauvage, Ouest Hauts).

Temporalité

- Année 1 (2026–2027) – Mise en place
- Année 2 (2027–2028) – Expérimentation complète
- Année 3 (2028–2029) – Évaluation et extension

Évaluation territoriale

- mesure de l'impact sur les stages, l'accès à l'emploi, la mobilité autonome ;
- retours des employeurs et structures partenaires ;
- faisabilité de généralisation à d'autres microrégions.

FICHE ACTION 2 – Structuration d'une filière « Bien vieillir » dans le SPFSP

Préconisation 23 : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire réunionnais.

Contexte

Cette fiche action est issue des travaux de la commission QCS dans le cadre de la contribution « Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun » (2025). Elle s'appuie sur les constats et orientations dégagés lors du diagnostic régional du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP), qui identifie le vieillissement démographique comme un enjeu majeur pour le développement économique et social du territoire.

La Réunion connaît une croissance démographique plus forte que la métropole, avec une hausse particulièrement marquée des plus de 65 ans (+38 % en 10 ans).

Le vieillissement constitue un levier économique (*silver* économie) et un gisement d'emplois locaux non délocalisables.

Le territoire fait face à une pénurie de compétences dans les métiers du grand âge, accentuée par un chômage des jeunes et un besoin croissant de professionnels formés.

Le SPFSP représente lors, un maillon stratégique pour préparer la relève en structurant des parcours scolaires attractifs, progressifs et adaptés aux besoins.

Le secteur du bien vieillir nécessite une offre de formation cohérente, territorialisée et progressive, allant du CAP au BTS. La carte des formations doit mieux répondre aux besoins des bassins, en particulier l'Est, et renforcer l'attractivité des métiers du prendre soin. La filière doit intégrer l'innovation, la prévention, l'autonomie et l'accompagnement des aidants.

Il s'agit pour à travers la fiche action proposée de mettre en place une filière de formation structurée et attractive dédiée au bien vieillir, intégrée au SPFSP, afin de répondre aux besoins croissants de compétences liés au vieillissement de la population réunionnaise.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Objectifs

Adapter et équilibrer la carte des formations dans les filières ASSP, SAPAT et CAP sanitaires et sociaux.
Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge auprès des jeunes.
Améliorer la qualité des apprentissages via des plateaux techniques adaptés et des outils numériques.
Favoriser la continuité des parcours, du CAP au BTS.
Outiller les jeunes aidants et jeunes engagés à travers des modules dédiés.

Actions proposées

Année 1 (2026–2027) – Mise en place

- Mettre en œuvre une campagne régionale de valorisation des métiers du grand âge.
- Déployer une campagne spécifique sur la mixité filles-garçons dans les filières du soin.
- Organiser des immersions, mini-stages, visites professionnelles, interventions en établissements.
- Soutenir les établissements pour l'équipement des plateaux techniques adaptés au grand âge.
- Développer des outils numériques de simulation pour tous les bassins.
- Encourager les passerelles CAP → Bac Pro → BTS dans les filières du bien vieillir.
- Renforcer l'information sur les débouchés et poursuites d'études.
- Créer des modules courts pour lycéens aidants (gestes, prévention, droits, autonomie).
- Développer des projets pédagogiques sur le thème du vieillissement dans les lycées.

Acteurs

- Pilote : Conseil régional (Compétences SPFSP et SRFSS)
- Co-pilote : Conseil Départemental (Chef de file de l'autonomie)

Acteurs associés

- Rectorat de La Réunion, Établissements scolaires (lycées pros, lycées des métiers), Branches professionnelles du sanitaire et social, EHPAD, SAAD, SSIAD, SESSAD, ARS La Réunion, Organismes de formation, Pôles d'innovation, incubateurs, Partenaires de la filière Autonomie
  Associations d'aidants, Collectivités territoriales (EPCI, communes)

Public cible

- Collégiens, lycéens et étudiants, Jeunes aidants, Professionnels du secteur sanitaire, social et autonomie, Établissements scolaires et centres de formation, Acteurs de la *silver* économie

Indicateurs de réalisation

- Nombre de formations créées, renforcées ou rééquilibrées dans la carte SPFSP.
- Nombre d'établissements équipés de plateaux techniques adaptés.
- Nombre d'actions de sensibilisation (mixité, orientation, découverte).
- Nombre de mini-stages, visites ou immersions organisés.

Indicateurs de suivi

- Taux d'inscription et de pression dans les filières ASSP, SAPAT, CAP sanitaires et sociaux.
- Nombre de jeunes formés bénéficiant d'outils numériques pédagogiques.
- Nombre de lycéens aidants formés via les modules courts.

Indicateurs d'impact

- Part des élèves poursuivant vers les métiers du bien vieillir.
- Évolution du nombre de jeunes diplômés intégrant les métiers du grand âge.
- Couverture territoriale de l'offre de formation, notamment dans les bassins sous-dotés.
- Renforcement mesuré de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Temporalité

2026/2034

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

ANNEXE 2 :
CONTRIBUTION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION
DU CESER DE LA RÉUNION
SUR LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE (SPFSP)
2026-2034

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Annexe 2. Contribution de la Commission Économie, Emploi et Innovation du CESER de La Réunion sur le Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles sous statut scolaire (SPFSP) 2026-2034

Introduction

La commission Économie, Emploi et Innovation du CESER de La Réunion accueille positivement la démarche de concertation engagée autour du SPFSP, document stratégique visant à structurer l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire pour la période 2026-2034. Elle souligne l'importance de disposer d'un diagnostic clair, d'indicateurs fiables et d'une vision prospective permettant d'adapter la formation des jeunes aux besoins évolutifs du territoire. Les enjeux liés à l'orientation, à l'attractivité des métiers, aux transitions économiques, numériques et écologiques nécessitent une réflexion d'ensemble, dépassant la seule logique d'ajustement des effectifs. La commission rappelle également la nécessité de coordonner les orientations du SRPFSP en tenant compte les formations professionnelles existant par ailleurs comme celles de l'Ecole d'apprentissage maritime ; afin d'assurer une complémentarité cohérente des parcours et une utilisation optimisée des ressources publiques.

1. Faire de la voie professionnelle un levier d'avenir pour les jeunes

La valorisation de la voie professionnelle représente un enjeu majeur pour le développement économique et social de La Réunion. Trop souvent considérée à tort comme une voie de relégation, elle peine à attirer les jeunes et leurs familles, malgré la diversité et la qualité des métiers auxquels il prépare. La commission insiste sur l'importance de restaurer l'image de ces parcours, de mieux informer les élèves dès le collège et d'accompagner les équipes pédagogiques dans une orientation qui valorise réellement les choix et les aspirations des jeunes. L'orientation doit être pensée comme un processus positif et non comme une conséquence d'un tri scolaire.

L'analyse des formations montre que certains métiers souffrent d'un manque d'attractivité malgré des opportunités d'emploi réelles et immédiates. C'est le cas notamment des métiers liés à la *silver* économie, alors même que la population réunionnaise vieillit et que les besoins d'accompagnement des personnes âgées augmentent. La fermeture récente d'un CAP dédié à ces métiers illustre la fragilité de certaines filières pourtant essentielles. Les conditions d'exercice, les rémunérations, le temps partiel subi ou encore la pénibilité sont des facteurs déterminants qui influencent l'attractivité de ces métiers et doivent être examinés avec attention dans les espaces de concertation et de régulation de l'emploi et des compétences.

La commission rappelle que l'évaluation du schéma doit reposer sur des indicateurs clairs incluant les taux de réussite et les taux d'insertion, permettant d'apprécier la pertinence réelle de l'offre. Les formations doivent également favoriser la mobilité, la poursuite d'études et l'évolution professionnelle, afin de garantir des perspectives et de renforcer l'attractivité du secteur.

Par ailleurs, le taux d'internats est encore insuffisant à La Réunion, et certains établissements restent partiellement inoccupés. La commission encourage néanmoins la poursuite de la création d'internats, particulièrement dans le Nord où la demande est forte. Les internats répondent à plusieurs enjeux : mobilité réduite, coût du logement, éloignement géographique des formations. Ils constituent aussi un outil de protection sociale. Dans un territoire touché par les violences intrafamiliales, offrir la possibilité de vivre ailleurs pour étudier représente une voie d'émancipation et de sécurisation pour les jeunes les plus vulnérables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

2. GPEC : mieux prévoir pour mieux former

La commission Économie, Emploi et Innovation estime indispensable de doter le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) structurée par filière. Ces GPEC contribuerait à enrichir le diagnostic du SPFSP. Cet outil permettrait d'anticiper les transformations économiques et technologiques, d'identifier les métiers et les compétences en tension, et d'adapter les capacités de formation en conséquence. Dans un contexte de transitions multiples, la GPEC sectorielle constitue le fondement d'une politique de formation cohérente et durable.

La planification de la commande publique doit être étroitement articulée à cette démarche. De nombreux secteurs structurants, notamment dans le BTP ou l'environnement, dépendent fortement des investissements publics. L'absence de visibilité à moyen terme fragilise les entreprises, limite les recrutements et décourage les jeunes de s'engager dans ces métiers. Une programmation anticipée, claire et partagée de la commande publique permettrait au contraire de sécuriser les filières économiques, leur développement et leur capacité à insérer professionnellement la jeunesse réunionnaise ainsi que de maintenir un niveau de qualification suffisant pour répondre aux besoins majeurs du territoire.

La commission insiste également sur l'intérêt que représente l'intégration systématique des taux de réussite, d'insertion et de poursuite d'études, afin de disposer d'une vision précise de l'efficacité des formations et de leur adéquation aux réalités économiques et sociales.

3. Des diagnostics sectoriels pour aligner les formations sur les réalités économiques

L'action régionale en matière de formation professionnelle doit impérativement s'inscrire dans les priorités du SRDEII. Le SPFSP doit être un outil au service de la stratégie économique globale : il doit accompagner les filières prioritaires, répondre aux besoins identifiés par les entreprises et soutenir les axes d'innovation définis dans le SRDEII.

L'analyse sectorielle réalisée dans le cadre du SPFSP met en évidence plusieurs enjeux majeurs pour plusieurs filières :

- BTP : sécuriser les compétences d'un pilier économique

Dans le BTP, secteur essentiel de l'économie réunionnaise, comme évoqué précédemment, les données montrent une forte dépendance à la commande publique, un vieillissement significatif de la main-d'œuvre, des tensions persistantes sur certains métiers techniques et une faible attractivité de plusieurs spécialités. Les besoins en compétences évoluent avec les exigences de la transition énergétique, de la construction durable et de la digitalisation, notamment via le développement des outils de modélisation numérique. La commission souligne la nécessité de maintenir un effort de formation conséquent, de rééquilibrer les niveaux de qualification entre CAP, Bac Pro et BTS et d'accompagner la modernisation des pratiques. La féminisation des métiers doit également faire l'objet d'une attention particulière.

- Agriculture : tropicaliser, innover, cibler

L'agriculture constitue une autre filière structurante analysée dans le SPFSP. La Région affiche une volonté forte d'augmenter le nombre d'apprenants et de développer des spécialisations propres au territoire. Cette orientation répond à l'enjeu essentiel de souveraineté alimentaire. Les formations proposées valorisent les productions locales, les cultures tropicales et les filières émergentes. Toutefois, la commission regrette que les enjeux environnementaux et climatiques ne soient pas suffisamment intégrés. La gestion de l'eau, la protection des sols, l'adaptation des cultures aux aléas climatiques, la lutte contre les maladies émergentes ou encore la préservation de la biodiversité devraient être davantage structurants dans l'offre de formation. La Réunion partage par ailleurs des défis communs avec les autres pays de l'océan Indien. Le développement de formations

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

régionales mutualisées en agroécologie tropicale ou en gestion durable des ressources pourrait offrir de nouvelles perspectives de mobilité et de coopération.

L'attractivité des métiers agricoles nécessite aussi une politique facilitant l'accès au foncier pour les jeunes diplômés.

La filière PAPAM représente une opportunité économique majeure. L'essor des cosmétiques, basé sur les plantes à parfums, aromatiques et médicinales, exige la création de formations spécifiques allant de la culture à la transformation.

La commission s'interroge cependant sur la pertinence d'ouvrir un CAP Palefrenier, à l'heure où les centres équestres réunionnais rencontrent des difficultés économiques et peinent à trouver leur rentabilité. Il serait plus judicieux d'accompagner un nombre ciblé de jeunes vers la mobilité pour les former à ces métiers ainsi qu'à ceux de moniteurs équestres.

- Industrie : une adéquation à trouver entre offre et demande

La Réunion est le territoire ultramarin le plus industrialisé. Ce secteur économique, soutenu par les politiques publiques, connaît une croissance continue, portée par une volonté de fabriquer local et d'encourager une forme de souveraineté.

Les métiers liés à la production industrielle représentent 2 % des emplois sur notre île. Si leurs débouchés restent limités, les besoins des industriels diffèrent avec les propositions du schéma. En effet, ils témoignent d'énormes difficultés à recruter des salariés qualifiés : des chefs de ligne, des logisticiens, des acheteurs, des techniciens de maintenance sur les machines, des techniciens qualité, etc. Certains postes sont occupés par des prestataires (venus d'Hexagone) qui interviennent sur des missions dans plusieurs usines tandis que d'autres mutualisent les ressources humaines pour trouver des solutions localement.

La commission recommande d'étudier plus précisément l'adéquation entre les formations proposées localement et les besoins exprimés par les industriels en termes de compétences dispensées.

- Numérique : intégrer l'IA et les technologies émergentes

Concernant le numérique, la commission constate l'absence de référence explicite aux métiers liés à l'intelligence artificielle dans le projet de schéma. Les compétences en IA, cybersécurité, science des données ou automatisation sont pourtant devenues essentielles dans de nombreux secteurs : santé, industrie, logistique, environnement ou services numériques. L'intégration de ces métiers dans la cartographie des formations est indispensable pour éviter un décrochage technologique du territoire et pour favoriser l'émergence d'un écosystème numérique compétitif.

La commission rappelle sa préconisation issue de sa contribution « Le numérique : moteur de compétitivité et d'attractivité territoriale »[23] où elle invite à étendre l'offre de formation en s'assurant qu'elle correspond aux besoins d'emplois pour faire du numérique un levier d'émancipation dès la formation initiale et tout au long de la vie.

[23] CESER Réunion, Le numérique : moteur de compétitivité et d'attractivité territoriale, Avril 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

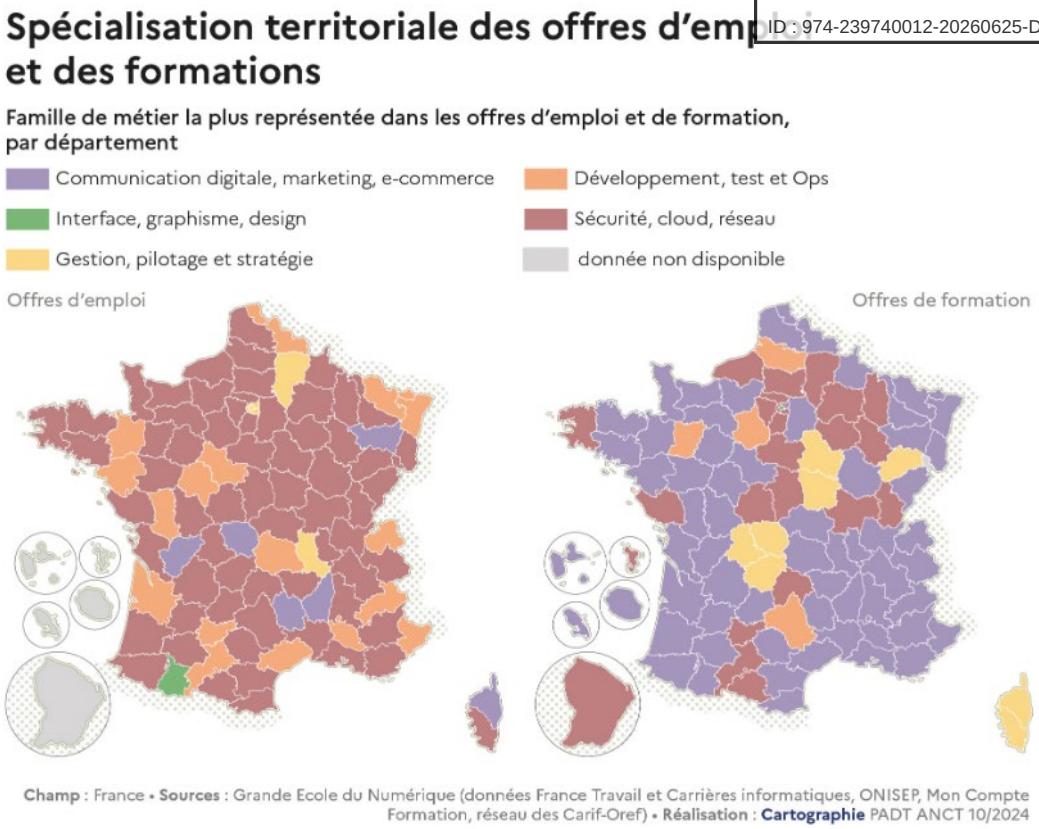

Source : Cahier n°4 – Territoires et transitions : enjeux numériques, Observatoire des territoires, 2024[24]

- Economie bleue : renforcer les compétences autour du travail des métaux

La filière métallurgie doit être renforcée, en particulier pour les métiers liés à la réparation navale, à la déconstruction et au recyclage du métal. Ces compétences sont identifiées comme prioritaires dans le contrat de filière Économie bleue. La rareté des professionnels qualifiés, la dépendance à des acteurs extérieurs et le développement à venir des activités maritimes rendent indispensables la création ou l'adaptation de formations dédiées, en lien avec la DMSOI et le Cluster maritime.

- Santé, social, soins personnels : attirer vers ce vivier d'emplois

Le secteur du CARE représente, à La Réunion, 20 % des emplois. Pourtant, seules 12 % des formations le concernent ce qui réduit les potentiels salariés. Un équilibre est à trouver entre des offres d'emplois nombreuses et des formations insuffisantes en nombre et en candidats pour certaines.

En effet, le CARE va continuer à se développer fortement avec 13 610 emplois à domicile à pourvoir d'ici 2030 : 57 % des assistants de vie et 40 % des assistants maternels partiront à la retraite avant cette date tandis que le vieillissement de la population, accompagné de la perte d'autonomie liée mécaniquement à l'âge, accroît significativement les besoins notamment pour les employeurs de plus de 80 ans.

Pour encourager les élèves à rejoindre ce secteur qui recrute énormément, il est urgent de le valoriser en cours de scolarité et lors des phases d'orientation. Ses atouts sont une convention collective des salariés du particulier employeurs favorable à ces derniers, une professionnalisation tout au long de la carrière avec plusieurs titres professionnels, des emplois à proximité du domicile du salarié puisque les besoins sont sur l'ensemble du territoire, un emploi compatible avec la vie familiale, un parcours professionnel évolutif, qui peut aller des tout-petits au grand âge, avec un socle commun de compétences.

[24] Observatoire des territoires, Cahier n°4 – Territoires, et transitions : enjeux numériques, 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Dans cette perspective, l'annonce de la fermeture du CAP Agent accompagnant au grand âge, faute de candidats, est incompréhensible. L'ensemble des employeurs et les acteurs de la formation, y compris publics, doit se mobiliser pour encourager les jeunes à rejoindre ces métiers.

En matière de petite enfance, il faut rappeler seuls 35 % des besoins d'accueil des tout-petits sont couverts par des modes d'accueil formels. Il manque cruellement, à La Réunion, de places de garde pour les jeunes enfants ce qui a un impact non négligeable sur l'employabilité des jeunes parents et a fortiori, des mères. Aussi, plutôt que de supprimer le CAP Petite Enfance dont les diplômé.es peinent à trouver du travail dans les structures collectives où les contrats sont majoritairement précaires, il conviendrait de poursuivre cette formation en orientant les jeunes vers le métier d'assistant maternel qui peut être exercé aussi dans une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Enfin, en matière de soins personnels, la commission approuve la proposition de développer les formations. L'esthétique, en particulier, est très recherchée dans les établissements touristiques qui peinent à recruter pour les spas et autres espaces bien-être, les professionnels du massage étant très demandés.

4. Enseignement supérieur : garantir des passerelles et des ambitions

La commission considère que l'articulation entre le SRPFSP et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est indispensable. Les parcours professionnels doivent offrir au plus grand nombre la possibilité de poursuivre leurs études jusqu'aux niveaux supérieurs, que ce soit via les BTS, les BUT ou encore les écoles d'ingénieurs. Cette continuité est essentielle pour renforcer l'attractivité de la voie professionnelle, garantir des perspectives d'évolution et répondre aux besoins du territoire en cadres, techniciens supérieurs et experts métiers. Elle permet également de lutter contre l'autocensure et d'ouvrir véritablement la voie à l'excellence professionnelle à tous les niveaux.

Conclusion

La commission Économie, Emploi et Innovation du CESER considère que le SPFSP présente des orientations pertinentes devant être consolidées par une réflexion approfondie sur la valorisation de la voie professionnelle, la mise en place d'une GPEC sectorielle robuste, et la construction de passerelles vers l'enseignement supérieur. La réussite de ce schéma reposera sur sa capacité à anticiper les besoins de compétences, à structurer des parcours lisibles et attractifs et à contribuer pleinement au développement économique, social et environnemental de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

ANNEXE 3 :
BIEN VIEILLIR À LA RÉUNION : L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
CONTRIBUTION DE 2025 ISSUE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION « QUALITÉ DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ » (QCS)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Annexe 3. Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun – Contribution de 2025 issue des travaux de la commission « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS)

Le diagnostic régional du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP) identifie clairement le vieillissement de la population comme un facteur d'envergure pour le développement économique de l'île. La population réunionnaise va s'accroitre beaucoup plus que celle de la métropole (0,48 % par an pour une moyenne nationale de 0,29 %), et la progression est plus importante pour les plus de 65 ans (38 % à la Réunion dans 10 ans pour 16 % en métropole) : **la *silver* économie** pèsera de plus en plus à la Réunion dans les années à venir.

1. Enjeux de la *silver* économie

Alors que La Réunion s'apprête à devenir dans les prochaines décennies l'un des territoires ultramarins les plus touchés par le vieillissement de sa population, la question du bien vieillir dépasse le seul cadre médico-social ou sanitaire. Elle interroge profondément notre modèle de développement : aménagement du territoire, emploi, innovation, logement, mobilité, alimentation, formation… tous les secteurs sont concernés.

Dans cette perspective, **la « *silver* économie »** – autrement dit, l'ensemble des activités économiques liées aux besoins des personnes âgées – représente une **opportunité majeure de structuration d'une filière locale innovante et durable**. Les enjeux sont nombreux : anticiper les besoins de demain, stimuler la création d'emplois non délocalisables, et favoriser l'émergence de solutions réunionnaises pour le vieillissement.

Car bien vieillir, ce n'est pas seulement un impératif social ou de santé publique : **c'est aussi un gisement d'activités économiques à forte utilité sociale**, à condition de construire un écosystème cohérent, coordonné et territorialisé. L'île dispose déjà de nombreuses initiatives, parfois isolées ou expérimentales, dans les domaines du service à la personne, de l'habitat adapté, des technologies de maintien à domicile ou encore des pratiques sport-santé.

Selon une étude de l'INED en 2021, chaque emploi créé dans le secteur du maintien à domicile génère 1,5 emploi indirect ou induit. Cela signifie qu'investir dans les services à la personne, dans l'habitat adapté, ou dans les technologies d'assistance ne profite pas seulement aux bénéficiaires directs, mais dynamise l'ensemble du tissu économique local. À l'échelle d'un territoire comme La Réunion, confronté à un fort chômage structurel, en particulier chez les jeunes et les seniors eux-mêmes, **la *silver* économie représente donc un réservoir d'activités non négligeable.**

C'est pourquoi la commission « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS) plaide pour reconnaître pleinement les enjeux économiques du vieillissement, en le pensant comme un **vecteur de croissance inclusive**, de **création d'emplois locaux** et d'**innovation sociale et technologique** au service du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

2. Proposition en lien avec le SPFSP

En lien avec la contribution du bien vieillir, la commission recommande :

Préconisation : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire

Orientation : AGIR pour anticiper les besoins en compétences liés au vieillissement de la population réunionnaise

La commission souligne l'importance d'une structuration globale et cohérente de la filière du bien vieillir, incluant non seulement l'enseignement supérieur, la formation professionnelle continue et l'accompagnement des aidants, mais également, et de manière stratégique, **la formation professionnelle en milieu scolaire**.

Cette intégration constitue un levier essentiel pour répondre à la pénurie de compétences dans les métiers du grand âge, attirer les jeunes vers des parcours porteurs et territorialisés, et mieux préparer la relève dans les secteurs du sanitaire, du social, de l'autonomie et de la prévention.

La commission recommande donc d'intégrer pleinement la dimension « bien vieillir » dans le Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP)

Il s'agit de structurer une filière de formation cohérente, progressive et interdisciplinaire allant du scolaire jusqu'au supérieur, reposant à la fois sur le SPFSP et le SRFSS[25]. Elle recommande que le SPFSP devienne un **maillon essentiel** du futur « parcours bien vieillir » afin de préparer les professionnels de demain et favoriser les vocations dès le lycée.

Les axes prioritaires seraient les suivants :

a. Consolider et adapter la carte des formations pour mieux répondre aux besoins du territoire

- **Assurer une répartition équilibrée de l'offre de formation** dans les filières liées à l'accompagnement des personnes âgées (ASSP[26], SAPAT[27], CAP du secteur sanitaire et social), en portant une attention particulière au **bassin Est**, aujourd'hui moins bien pourvu ;
- **Soutenir les capacités d'accueil** dans les formations existantes lorsque les taux de pression l'indiquent, notamment en filière ASSP.

b. Renforcer l'attractivité des formations et la sensibilisation des publics

- **Mener des actions de valorisation** des métiers du grand âge auprès des collégiens et lycéens, en s'appuyant sur les établissements déjà structurés (dont le **Lycée des Métiers du Bien-Être**, qui intègre déjà les dimensions handicap, autonomie, petite enfance et maladie) ;
- **Lutter contre les stéréotypes de genre**, particulièrement dans les filières très féminisées en portant une campagne spécifique sur la **déconstruction des représentations autour des métiers du prendre soin** ;
- Proposer des **immersions de découverte** (dans le cadre réglementaire, ex. mini-stages, visites, interventions professionnelles) pour renforcer l'orientation positive vers les métiers de l'autonomie.

c. Garantir la qualité des apprentissages et l'adaptation des plateaux techniques

[25] Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales
[26] Baccalauréat professionnel - Accompagnement, soins et services à la personne
[27] Baccalauréat professionnel - Services aux personnes et animation dans les territoires

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- **Renforcer les équipements pédagogiques** (plateaux techniques, espaces de simulation, matériels adaptés aux situations de dépendance) pour soutenir les formations existantes et garantir leur adéquation aux besoins du secteur ;
- Soutenir le développement d'outils numériques pédagogiques (simulation, gestes professionnels, entraînement), utilisables dans tous les bassins de formation.

d. Favoriser la continuité du parcours jusqu'au niveau Bac+2

- Assurer une cohérence entre les formations de niveau CAP → Bac pro → BTS (notamment BTS SP3S), afin d'offrir des **parcours lisibles et progressifs** en lien avec les métiers du bien vieillir ;
- Renforcer l'information sur les débouchés réels et les poursuites d'études possibles pour sécuriser les trajectoires scolaires.

e. Outiller les jeunes aidants et les jeunes engagés

- Création de modules courts à destination des lycéens aidants familiaux (premiers gestes, prévention, connaissance des droits) ;
- Développement d'initiatives d'apprentissage par projet autour du vieillissement dans les lycées.

Actions proposées

- **Intégrer explicitement la dimension "bien vieillir" dans la prochaine carte des formations professionnelles**, en identifiant les besoins territoriaux et les capacités d'accueil ;
- **Renforcer l'offre de formation dans les bassins insuffisamment dotés**, en particulier l'Est.
- **Déployer une stratégie régionale d'attractivité**, incluant une campagne sur la mixité filles-garçons et la valorisation des métiers de l'autonomie ;
- **Soutenir les établissements dans l'équipement des plateaux techniques**, en cohérence avec les exigences des formations ASSP, SAPAT et des CAP du secteur social ;
- **Encourager les passerelles au sein du système scolaire**, dans le respect des cadres nationaux, pour faciliter les parcours CAP → Bac pro → BTS.

Chef(s) de file

- **Le Conseil régional** (compétent SPFSP et SRFSS) ;
- **Le Conseil départemental** (chefs de file de l'autonomie).

Indicateurs d'impact

- Part des élèves des filières ASSP, SAPAT et CAP sanitaires/sociaux poursuivant vers les métiers du bien vieillir ;
- Évolution du nombre de jeunes diplômés entrant dans les métiers du grand âge sur le territoire ;
- Couverture territoriale des formations dédiées au bien vieillir, en particulier dans les bassins sous-doté.

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations initiales créées, renforcées ou rééquilibrées dans la carte du SPFSP ;
- Taux d'inscription, de pression et d'occupation des filières ASSP/SAPAT/CAP sanitaires et sociaux ;
- Nombre d'établissements disposant de plateaux techniques adaptés ;
- Nombre d'actions de sensibilisation (mixité, orientation, découverte des métiers) menées dans les collèges et lycées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

3. Conclusion

La commission QCS souligne que l'intégration de la dimension *bien vieillir* dans le Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles constitue un enjeu stratégique majeur pour La Réunion. En structurant dès aujourd'hui une filière cohérente, progressive et territorialisée, le territoire se donne les moyens de répondre à l'accélération du vieillissement de sa population et aux besoins croissants des secteurs du sanitaire, du social, de l'autonomie et de la prévention.

Cette démarche dépasse l'ajustement de l'offre de formation : elle implique une vision d'ensemble reliant le scolaire, le supérieur, la formation continue, la professionnalisation des aidants et l'innovation territoriale. À ce titre, le SPFSP occupe une place déterminante pour installer durablement les conditions d'un parcours de formation complet et adapté aux réalités du territoire.

Enfin, la commission insiste sur l'importance d'un pilotage partagé entre le Conseil régional, le Conseil départemental et les partenaires de la filière Autonomie, afin de garantir la cohérence, la complémentarité et la montée en compétences des futurs professionnels.

Cette conclusion vient clore la préconisation en soulignant que la construction d'une filière du bien vieillir représente une opportunité structurante pour répondre aux défis démographiques et socio-économiques de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Préconisation 1 : Renforcer le rôle du CREFOP comme instance de gouvernance du SPFSP.

Préconisation 2 : Associer pleinement les acteurs à la gouvernance du SPFSP.

Préconisation 3 : Renforcer l'appui sur les données sectorielles et territorialisées.

Préconisation 4 : Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas Stratégiques.

Préconisation 5 : Tenir compte des réalités territoriales dans l'élaboration du SPFSP.

Préconisation 6 : Ajuster le SPFSP aux besoins de compétences des filières du SRDEII.

Préconisation 7 : Articuler le SPFSP avec le futur CPRDFOP pour permettre une stratégie régionale intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie.

Préconisation 8 : Renforcer les passerelles avec l'enseignement supérieur en cohérence avec le SRESRI.

Préconisation 9 : Améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire.

Préconisation 10 : Sécuriser et valoriser les filières à faible effectif mais à haute valeur territoriale.

Préconisation 11 : Articuler fortement formation scolaire – apprentissage – formation continue.

Préconisation 12 : D'adosser à l'ensemble des contrats de filières du SRDEII des démarches de GPEC et solliciter l'Etat afin de conclure des EDEC.

Préconisation 13 : De renforcer l'attractivité des filières essentielles et d'accroître la mixité dans les Parcours.

Préconisation 14 : De structurer des parcours de formation complets et cohérents.

Préconisation 15 : De prendre en compte les capacités du tissu économique local et l'enjeu de Mobilité.

Préconisation 16 : Intégrer pleinement la transition écologique dans la planification pluriannuelle de l'offre de formation.

Préconisation 17 : Faire de la compétence numérique incluant l'IA et la cybersécurité une compétence socle pour tous les élèves de la voie professionnelle.

Préconisation 18 : Adapter l'offre de formation aux effets du vieillissement démographique.

Préconisation 19 : Mobiliser les possibilités d'agilité des référentiels.

Préconisation 20 : Créer un BTS écotourisme digital.

Préconisation 21 : Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d'un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes.

Préconisation 22 : Mettre en place une expérimentation territoriale dans la zone Nord-Est de La Réunion (Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie – Plaine-des-Palmistes), afin de tester un module pédagogique innovant dédié à la mobilité douce et à l'intervention en milieu isolé pour les élèves du secteur sanitaire et social.

Préconisation 23 : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire réunionnais.

Préconisation 24 : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

ATS : Adaptation Technicien Supérieur
Bac Pro ASSP : Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne
Bac Pro SAPAT : Baccalauréat Professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires
Bac Pro Animation : Baccalauréat Professionnel Animation – Enfance et Personnes Âgées (intitulé complet)
BIM : Building Information Modeling (méthode de travail + une maquette numérique collaborative)
BTS SP3S : Brevet de Technicien Supérieur Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
CAEN : Conseil Académique de l'Éducation Nationale
CAP AEPE : Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance
CAP SAPVER : Certificat d'Aptitude Professionnelle Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DRAFPIC : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
DRAIO : Délégation Régionale Académique à l'Information et l'Orientation
ENR : Énergies Nouvelles et Renouvelables
EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement
FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale
GPEC-S : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Sectorielle
GO-TP : Gros Œuvre – Travaux Publics
IGÉSR : Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
IPS : Indice de position sociale
NEET : Ni en emploi, ni en études, ni en formation
OPCO : Opérateur de Compétences
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)
REP : Réseau d'éducation prioritaire
SAR : Schéma d'Aménagement du Territoire
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SRESRI : Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
STI2D *:* Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

- Diagnostic du Conseil régional 2025

- SRDEEI-ISODOM 2024-2025

- Diagnostic du Conseil régional 2025

- Risques et résilience : gérer l'inévitable, éviter l'ingérable, CESER, 2025

- Bien vieillir à La Réunion-Enjeu et perspectives, CESER-avril 2025,

- Rapport CESER de La Réunion « **Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise** » – Octobre 2019

- Instruction interministérielle de juillet 2023 : Instruction n° DGEFP/DS/2024/131 du 30 juillet 2024, relative à la « mise en œuvre de l'offre de repérage et de remobilisation pour les publics les plus éloignés de l'emploi

- Loi pour le plein emploi : Le texte officiel de la loi est la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

- Rapport IGÉSR n° 20-21-059A, intitulé « Les conventions d'échange de données entre les académies et les collectivités territoriales : état des lieux, pratiques et préconisations » (paru en octobre 2022, publié officiellement le 30/01/2023)

- Rapport Évolution de la carte des formations professionnelles de niveaux 3 à 5N° 24-25 029A – mars 2022

- Plateforme Orion : Service numérique public, développé initialement par la mission interministérielle InserJeunes, pour piloter la carte des formations professionnelles (lycées pro) en France. L'outil est désormais pérennisé (transféré à la DGESCO — Direction générale de l'enseignement scolaire) — ce qui garantit son maintien comme service officiel.

- Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035 – juin 2025

- Avis préalable du CESER sur le Contrat de plan régional de développement de l'orientation et de la formation (CPRDFOP)

- Faire de La Réunion du Millénium un Territoire de défi éducatif - CESER de La Réunion – octobre 2021

- Contribution du CESER de La Réunion « Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise » – Octobre 2019

- Rapport du CESER « Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun » – Avril 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

Avis élaboré par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion

Président : M. Dominique VIENNE
Vice-présidents : Mme Christine NICOL et M. Joël SORRES
Direction : Mme Valérie FERRERE
Chargée d'études : Mme Marie Jocelyne REFESSE

Directeur de la publication : Dominique VIENNE

Conception et réalisation : CESER de La Réunion, Décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0010-DE

73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

0262 979 630

ceser@cr-reunion.fr

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0011-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2026_0011

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 7

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
RAMIN SABRINA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :
TECHER JACQUES
VERGOZ MICHEL
ANNETTE CHRISTIAN
PLANTE PASCAL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /SGSAC / N°118680
REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER RÉGIONAL AU SEIN DE DEUX COMMISSIONS SECTORIELLES

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0011-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0011
Rapport /SGSAC / N°118680

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER RÉGIONAL AU SEIN DE DEUX COMMISSIONS SECTORIELLES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0012 en date du 20 juillet 2021 relative à la formation des Commissions du Conseil régional,

Vu la délibération N° DAP 2023_0014 du 27 juin 2023 relative au remplacement d'un élu en commission sectorielle,

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétences du Conseil régional à la Commission permanente,

Vu le rapport N° SGSAC / 118680 de Madame la Présidente du Conseil régional,

Considérant,

1. que les deux Commissions sectorielles concernées comptent chacune sept membres au plus dans le cadre d'une représentation proportionnelle,

2. qu'un poste est actuellement vacant au sein de la Commission Identité, Culture et Sport (CICS) suite à la démission de Monsieur Frédéric MAILLOT et au sein de la Commission Transports, Déplacements et Travaux (CTDT) suite à la démission de Madame Sandrine AHO-NIENNE,

3. l'intérêt pour la Collectivité régionale de compléter ces deux commissions, pour le bon déroulement de ces instances, dans le respect du pluralisme politique,

4. la représentativité des groupes politiques au sein des commissions,

5 . les candidatures reçues de Monsieur Stéphane BOQUET pour le poste de membre au sein de la Commission Identité, Culture et Sport (CICS) et de Madame Denise HOARAU pour le poste de membre au sein de la Commission Transports, Déplacements et Travaux (CTDT),

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0011-DE

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
de désigner Monsieur Stéphane BOQUET en qualité de membre au sein de la Commission Identité, Culture et Sport (CICS) en remplacement de Monsieur Frédéric MAILLOT ;

ARTICLE 2 :
de désigner Madame Denise HOARAU en qualité de membre au sein de la Commission Transports, Déplacements et Travaux (CTDT) en remplacement de Madame Sandrine AHO-NIENNE ;

ARTICLE 3 :
d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2026_0012

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 9

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
NIRLO RICHARD
ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
PICARDO BERNARD
DUBOURG-BEGUE JULIA
COSTES YOLAINE
BOQUET STÉPHANE
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE

Absents :
TECHER JACQUES
VERGOZ MICHEL
ANNETTE CHRISTIAN
PLANTE PASCAL
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RDDID / N°118718
INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET "REUNION EXPRESS"

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

REGION REUNION

Séance du 25 juin 2026
Délibération N°DAP2026_0012
Rapport /RDDID / N°118718

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET "REUNION EXPRESS"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DCP 2025_0730 en date du 17 octobre 2025 validant le principe de saisine de la CNDP afin d'engager les premières phases réglementaires de concertation du public pour le projet Réunion Express,

Vu la délibération N° DCP 2025_0860 en date du 21 novembre 2025 validant le principe d'une demande d'Autorisation de programme pour le financement du débat public du projet, de l'AMO et le lancement des études du projet Réunion Express,

Vu le rapport N° RDDID / 118718 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :
de prendre acte de l'avancement du projet REUNION EXPRESS, et des annexes ci-jointes :

- Feuille de route des États Généraux des Mobilités ;
- Dossier de présentation du projet Réunion Express.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Marie-Huguette BELLO
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Presidence

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

États généraux des MOBILITÉS

FEUILLE DE ROUTE

DES MOBILITÉS À LA RÉUNION

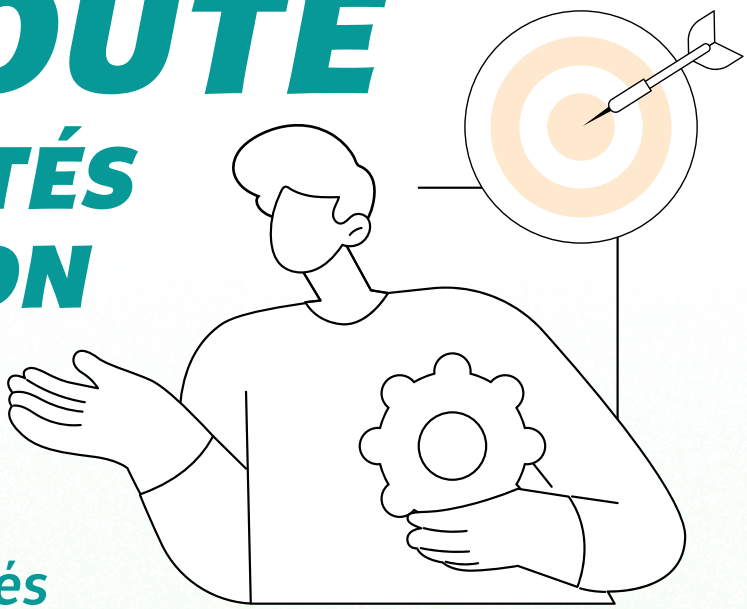

Les engagements des partenaires suite aux conclusions des ***États Généraux des Mobilités***

29 AOÛT 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

États généraux des MOBILITÉS

Le présent document vise à exposer l'ensemble des engagements qui font suite aux conclusions émanant des 2 phases des États Généraux des Mobilités.

Les États Généraux des Mobilités (EGM), organisés en 2023 par la Région Réunion et ses partenaires Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), la CASUD, la CIVIS, la CINOR, le TO, la CIREST ainsi que le Département de La Réunion et le Syndicat mixte Ile de La Réunion Mobilités (IDRM), sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, ont permis une large expression citoyenne autour des enjeux de déplacements à La Réunion. Elle a abouti à la production du rapport de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM).

Le 13 février 2024, à l'occasion de la remise par la Région Réunion du bilan global de la démarche des EGM, les institutions ont pris acte des **5 priorités de l'action publique** identifiées et votées par l'ACM, que sont (sans ordre de priorité particulier) :

- Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne.
- Améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité.
- Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises.
- Développer et sécuriser les déplacements en modes doux / actifs.
- Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux.

Ce document reprend les 5 priorités fixées par l'ACM. Ces 5 priorités, comme annoncé lors de l'ouverture de l'Assemblée citoyenne, la Région et les AOM se sont engagées à les respecter et à bâtir une feuille de route sur cette base. Quant aux propositions, comme évoqué avec les membres de l'ACM lors de ses travaux, la Région et les AOM se sont engagées à les analyser au regard de leur faisabilité technique, de leur calendrier de mise en œuvre mais aussi au regard d'un principe évident de soutenabilité budgétaire.

Cette feuille de route partenariale des mobilités à La Réunion s'appuie sur une analyse approfondie des attentes citoyennes exprimées au cours des États Généraux des Mobilités ainsi que d'un travail collégial et technique mené par la Région Réunion avec l'ensemble des autorités compétentes en matière de mobilité à La Réunion. Outre les engagements pris par les partenaires, cette feuille de route identifie les actions envisagées pour y répondre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS

KOMAN NOU SA DÉPLAS A NOU DOMIN A LA RÉNYON ?

Les États Généraux des Mobilités sont une vaste consultation pilotée et organisée par la Région Réunion au cours de l'année 2023.

Cette démarche inédite par son ampleur et ses finalités, s'est appuyée sur 3 points clés :

- la prise en compte de tous les modes de déplacement au sein du territoire (voiture, train, bus, vélo, marche, ...) ;
- l'association, aux côtés de la Région Réunion, de l'ensemble des acteurs du territoire compétents en matière de mobilités, soit les intercommunalités (CASUD, CINOR, CIREST, CIVIS, TO), le Département de La Réunion, ainsi qu' île de La Réunion Mobilités et l'État ;
- l'association large des citoyens, à travers une grande consultation sur tout le territoire puis l'organisation de la première Assemblée Citoyenne des Mobilités de La Réunion.

L'objectif : tirer collectivement les enseignements de la consultation pour aboutir à une feuille de route, des engagements communs et surtout, à des réalisations à court, moyen et long terme.

Une démarche placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

La CNDP est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public. Le 23 avril 2022, la Région Réunion a volontairement saisi la CNDP pour l'interroger sur les modalités de mise en oeuvre des États Généraux des Mobilités.

La CNDP a nommé un collège de 6 garants en charge du suivi de la démarche : Renée Aupetit, Bernard Vitry, Laurent Bouvier, Daniel Guerin, Philippe Masternak et Dany Gicquiaud. Indépendants, les garants ont suivi chaque étape de la démarche en veillant à la sincérité et au bon déroulement de la consultation. Leurs rapports sont disponibles *sur le site de la CNDP.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

ÉTAPE 1

Du 9 mai au 23 juillet 2023 :

Une grande consultation régionale pour réaliser un état des lieux des besoins, attentes et priorités. Près de 11 000 contributions ont été recueillies partout dans l'île !

▼

- Rapport d'étape des garants de la concertation présenté en septembre 2023
- Constitution de l'Assemblée citoyenne des Mobilités

ÉTAPE 2

14 octobre 2023 ▸ 9 décembre 2023

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités a travaillé sur des propositions soumises aux collectivités compétentes

Décembre 2023 :

Restitution finale

13 février 2024 :

- Signature d'une déclaration commune par l'ensemble des partenaires prenant acte des conclusions du rapport de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités et s'engageant à poursuivre le travail dans le cadre du Comité de Pilotage Partenarial des États Généraux des Mobilités

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

LE DÉROULÉ ET LES ENSEIGNEMENTS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS

9 MAI – 23 JUILLET 2023
ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS – PHASE 1

Une grande consultation citoyenne partout dans l'île

- 130 rendez-vous, plus de 6 700 participants aux différentes rencontres
- Plus de 11 000 contributions recueillies

Transports en commun et mobilités douces : le duo gagnant pour améliorer les conditions de déplacement

Pour vous, quels sont les investissements à mener en priorité parmi les suivants ?
(3 réponses possibles)

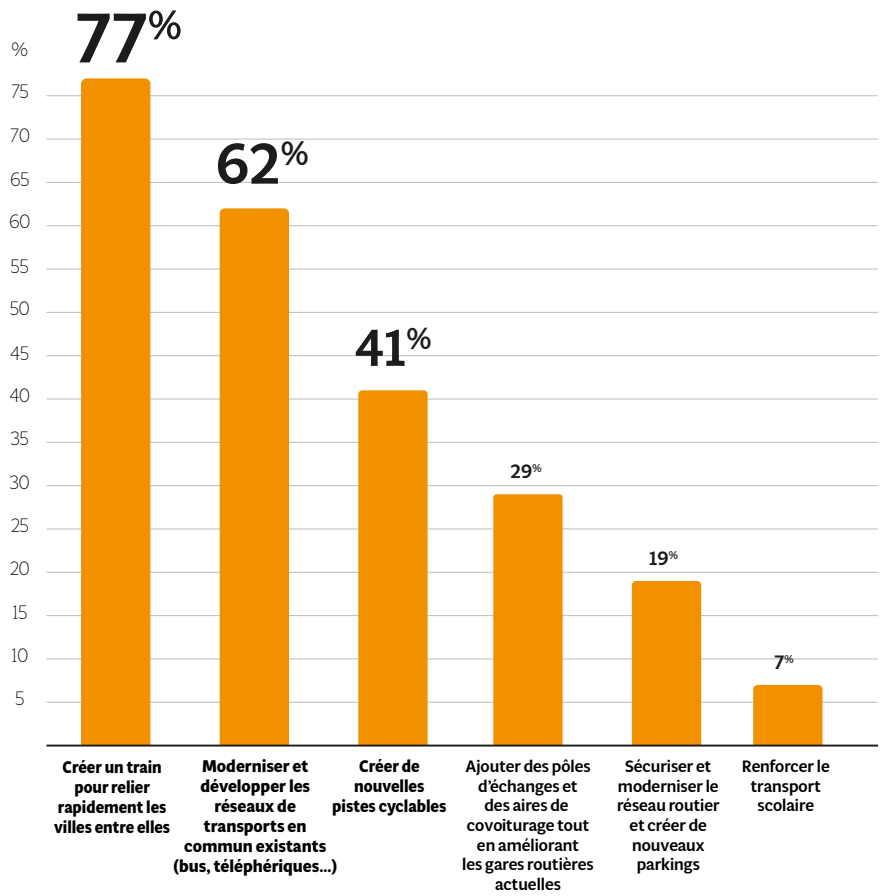

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Le tout-voiture : un modèle dominant… mais perçu comme dépassé

Aujourd'hui vous vous déplacez principalement…
(1 réponse possible)

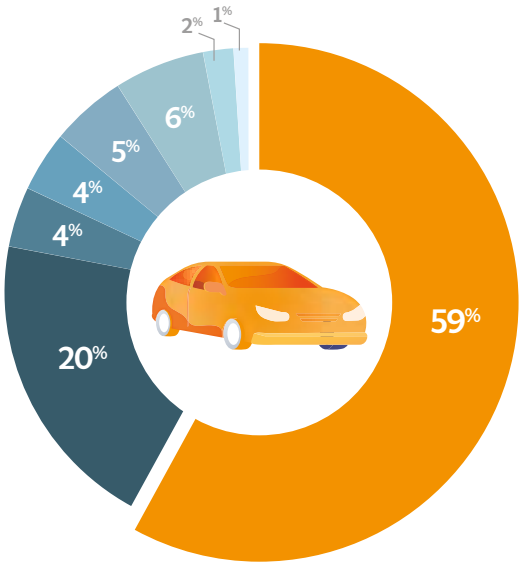

- En voiture, camionnette ou camion (seul ou avec vos proches)
- En transports en commun
- En voiture ou co-voiturage en tant que passager
- À moto ou en scooter
- À vélo
- À pied
- En co-voiturage
- Par un autre moyen (trottinettes, gyro-roues…)

Des transports en commun jugés peu attractifs mais avec un fort potentiel

Quel mode de transport pourriez-vous utiliser à la place de la voiture ?
(1 réponse possible)

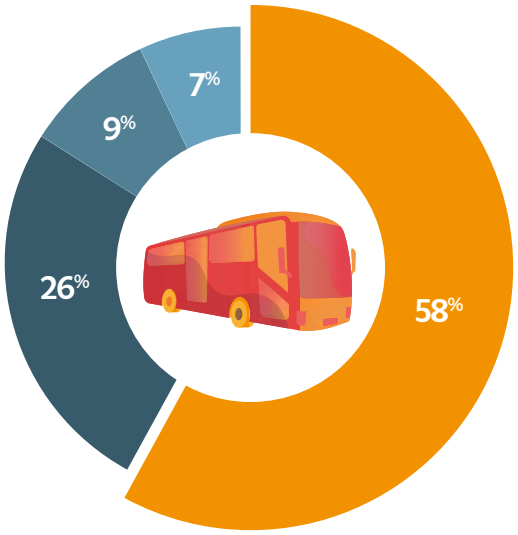

- Les transports en commun
- Les mobilités actives (vélo, trotinette, marche…)
- Les deux roues motorisés
- Le co-voiturage

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

14 OCTOBRE – 9 DÉCEMBRE 2023
ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS – PHASE 2

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM)

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités
en chiffres

100
membres

68h
de travail
et d'échange

17
rendez-vous

5
thématiques
prioritaires retenues

182
propositions
mises au vote

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5 grandes priorités
retenues par l'Assemblée à l'issue de ses travaux :

Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux

Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises

Développer et sécuriser les déplacements en modes doux ou actifs

Améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité

Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne

Bilan complet des 2 phases des États Généraux des Mobilité ici

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

GOUVERNANCE, PLANIFICATION & PARTICIPATION CITOYENNE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

***PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS** : améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne.*

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

• Conforter Île de La Réunion Mobilités (IDRM) comme outil de coordination des 6 Autorités Organisatrices des Mobilités de La Réunion.

• Instaurer un comité de suivi des citoyens de la présente feuille de route.

• Réaliser un Plan Régional des Mobilités.

• Créer un nouvel outil opérationnel : La Société Locale des Grands Projets.

• Initier une démarche collective de labellisation «Service Express Régional Métropolitain» (SERM).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités recommande dans son rapport final la création d'un Comité citoyen dont les missions seraient :

- d'assurer le suivi des propositions faites dans la présente feuille de route ;
- d'accompagner le processus d'amélioration de la gouvernance des mobilités ;
- de renvoyer à ce comité citoyen la charge de travailler collectivement avec les partenaires et les institutions la définition des besoins ;
- de rattacher ce Comité citoyen à IDRM.

Pour la réalisation de cette mission, l'ACM préconise de créer une gouvernance partagée avec un organe de coordination tel qu'IDRM.

1) Conforter Île de La Réunion Mobilités (IDRM) comme outil de coordination des 6 Autorités Organisatrices des Mobilités de La Réunion

Pour donner suite à la recommandation de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie les actions suivantes :

▶ **Missionner IDRM, en lien avec les 6 AOM pour la conduite d'une étude portant sur la stratégie d'évolution de l'organisation des acteurs publics de la mobilité à La Réunion.**
Cette étude intègrera a minima :

- la gouvernance et l'intégration de la parole citoyenne ;
- les transports en commun et l'intermodalité ;
- les modes doux ;
- le covoiturage ;
- la planification ;
- les évolutions réglementaires intervenues depuis la création d'IDRM en 2013 .

▶ **Outre cette étude de fond, il est proposé de renforcer IDRM par l'élargissement de ses compétences, dans le respect des compétences actuelles des 6 AOM et sous réserve d'une révision des statuts, avec :**

- l'expérimentation de lignes de covoiturage ;
- la communication globale renforcée pour promouvoir les mobilités durables ;
- la mise à disposition coordonnée des informations : documents, projets, plans etc. ;
- l'étude d'un plan global d'offre de transports publics coordonnés ;
- la promotion du télétravail et du coworking ;
- l'appui aux entreprises et administrations pour la réalisation de leurs plans de mobilité ;
- la réalisation d'une étude de diagnostic de l'offre actuelle des 6 réseaux de transport, pour bien identifier les marges de manœuvre et d'ajustement en termes de coordination et de cohérence des différents réseaux de transport sur l'île.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

2) Instaurer un comité de suivi des citoyens de la présente feuille de route

Dans la lignée des recommandations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités exposées plus haut, la feuille de route des mobilités identifie les actions suivantes :

- **Constituer un panel citoyen pour le suivi de cette feuille de route.**

- **Ce comité citoyen de suivi sera rattaché à IDRM, en coordination avec l'ensemble des 6 Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) à La Réunion.**

3) Initier une démarche collective de labellisation «Service Express Régional Métropolitain» (SERM)

Initier une démarche collective de labellisation «Service Express Régional Métropolitain» (SERM).

Pour répondre aux ambitions exprimées en termes de projets de transport urbains/ interurbains et assurer l'émergence d'un projet global et intégré des mobilités du quotidien, la feuille de route des mobilités identifie :

- **La proposition à l'État, sur la base d'un dossier minute, d'une extension du dispositif de Service Express Régional Métropolitain (SERM) à La Réunion.**

Les partenaires s'engagent à soumettre collectivement un dossier minute du SERM de La Réunion.
Ce dossier sera préparé et proposé par la Région aux AOM, pour une transmission à l'État au terme d'un courrier cosigné par l'ensemble des AOM. Le dossier minute portera sur un projet global des mobilités, intégrant train régional, bus à haut niveau de service, transport par câble, vélo, covoiturage, etc.

4) Réaliser un Plan Régional des Mobilités

Pour mieux répondre aux enjeux de coordination entre la gouvernance et la planification générale des mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **La réalisation d'un document de planification de mobilité régionale : le Plan Régional des Mobilités (PRDM), porté par la Région Réunion. Ce plan aura vocation à s'articuler de manière pleine et entière avec les Plans de Mobilité (PDM) établis par les 5 EPCI. Ce document cadre vise à une meilleure cohérence des politiques de mobilité à l'échelle régionale.**

5) Créer un nouvel outil opérationnel, la Société Locale des Grands Projets

Pour sécuriser le déroulé des projets stratégiques du territoire en matière de mobilité, la feuille de route des mobilités identifie :

- **La création d'une Société Locale des Grands Projets pour assurer, de manière autonome, transparente et stable, les grands projets d'infrastructures.**

Cet outil innovant opérationnel autonome, au service de l'ensemble des collectivités de La Réunion, a pour objectif la réussite d'un projet global de transport public fondé sur l'intermodalité et la complémentarité de tous les modes de transports. Dotée de ressources financières propres, la Société Locale des Grands Projets serait placée sous la tutelle des 6 AOM de La Réunion (Région et EPCI).

Cette société présente un double avantage : d'une part d'améliorer et unifier la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de mobilité prévues par la feuille de route. D'autre part, cette société permet de garantir le financement de ces infrastructures en ayant la capacité de s'endetter sur plusieurs années, et de se voir octroyer, par la loi, des recettes propres issues de taxes spécifiquement affectées au financement des infrastructures de la feuille de route.

Cette société aura spécifiquement comme missions :

• la réalisation des études et des travaux du Réunion Express, train d'intérêt régional allant de Saint-Benoit à Saint-Joseph ;

• la réalisation des stations du Réunion Express et des infrastructure associées (pôle bus, parking relais etc.)

Elle pourra également, au cas par cas et selon les souhaits des collectivités concernées dans le cadre de discussions contractuelles entre la Société Locale des Grands Projets et les EPCI :

• réaliser les principaux projets de transport en commun d'intérêt local (voies dédiées aux bus, BHNS, dépots, Transport par Câble etc.) lorsque ceux-ci sont en rabattement sur les stations du Réunion Express ;

• réaliser les aménagements nécessaires aux rabattements en mode actifs (marche et vélo) ;

• aménager les quartiers autour des stations du Réunion Express : requalification de voirie, maîtrise foncière, aménagement, promotion immobilière etc. ;

• le cas échéant, réaliser les projets d'infrastructures de grande envergure à mener préalablement à l'arrivée du Réunion Express et permettant de garantir sa mise en œuvre ultérieure.

Les partenaires s'engagent à créer dès 2025 un groupement d'intérêt public (GIP) permettant de préfigurer et préparer la création de cette société locale.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

TRANSPORTS EN COMMUN & INTERMODALITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

***PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS** : améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité.*

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

• Poursuivre l'amélioration continue des transports en commun amorcée depuis 10 ans.

• Développer les voies dédiées aux transports en commun, à court et moyen terme.

• Poursuivre l'amélioration et la mise en accessibilité des points d'arrêts existants et des gares routières.

• Poursuivre et renforcer les efforts de coordination des offres.

• Maintenir le cap d'une décarbonation des transports en commun.

• Poursuivre le développement de l'application Île de La Réunion Mobilités.

• Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des transports en commun.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités préconise une série d'actions pour améliorer et renforcer la performance de l'offre existante de transports en commun en termes de plages horaires, de fréquences, d'aménagement des gares et points d'arrêt, d'une plus grande accessibilité des transports,....
L' Assemblée s'exprime également en faveur d'une plus grande coordination et valorisation des offres de transports en commun. La décarbonation des transports en commun est également identifiée comme un levier d'amélioration de la qualité du réseau.

1) Poursuivre l'amélioration continue des transports en commun amorcée depuis 10 ans

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie l'action suivante à mener dans le cadre des Délégations de Service Public (DSP) des 6 réseaux de l'île :

▶ **La poursuite de la dynamique de croissance engagée depuis une dizaine d'années par les Autorités Organisatrices des Mobilités dans le cadre des nouvelles DSP.**

L'offre de transport en commun sur le territoire s'est considérablement développée avec de réelles améliorations en matière de fréquences, d'amplitude, de création de lignes et de développement de nouveaux services aux voyageurs. Les États Généraux des Mobilités ont démontré la nécessité de poursuivre ce développement pour proposer des solutions alternatives à la voiture toujours plus performantes.

Dans le cadre des nouvelles DSP, les collectivités gestionnaires des 6 réseaux de l'île sont ainsi appelées à poursuivre cette dynamique de croissance, tout en privilégiant l'optimisation de l'offre existante dans un contexte financier contraint, et à renforcer la mise en cohérence des réseaux urbains/interurbains.

2) Développer les voies dédiées aux transports en commun, à court et moyen terme

La poursuite de la création de voies dédiées est un préalable indispensable pour le renforcement et la performance du réseau ainsi que la fiabilisation des horaires. La continuité des voies dédiées sur l'ensemble du territoire est également un levier clé de l'amélioration des conditions de circulation des bus et des cars.

Les projets listés ci-après ont vocation à pouvoir être réalisés à court ou moyen terme et en perspective de l'arrivée du Réunion Express, afin d'apporter des solutions efficaces sans attendre. Ils seront donc conçus collectivement afin d'assurer une cohérence globale des réseaux à terme.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie les projets suivants dans l'ensemble des bassins du territoire :

▶ **Pour le Bassin Est :**

- Par la Région Réunion : le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoit (Boulevard Urbain) avec la création du nouveau Pôle d'échanges multimodal (PEM) au niveau du giratoire des Plaines. Le début des travaux est prévu en 2026.

- Par la CIREST : la poursuite du projet Esti+ avec notamment la création d'un PEM majeur à Saint-André, accompagnée de projets de nouveaux rabattements permettant d'améliorer les modalités de déplacements sur la commune.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

▶ Pour le Bassin Nord :

• Par la CINOR : la mise en œuvre du BAOBAB (Bus Aéroport Ouest - Bus Aéroport Bocage), en partenariat avec la Région.

• En complément par la Région :
la poursuite de l'aménagement de la RN2 au bénéfice des transports en commun en traversée de Sainte-Suzanne et Sainte-Marie.

▶ Pour le Bassin Ouest :

• Par la Région Réunion : le prolongement de l'axe mixte à Saint-Paul, la construction du nouveau pont de l'Etang Saint-Paul et de nouveaux PEM en lien avec le Territoire de l'Ouest (notamment Saint-Laurent à la Possession).

• Par le Territoire de l'Ouest : la réalisation de 3 Itinéraires Privilégiés reliés au PEM Le Port (Rico Carpaye en 2025, Raymond Vergès en 2026, 20 Décembre en 2027).

L'ensemble des investissements prévus sur le secteur Ouest permet une amélioration des réseaux Kar Ouest et Car Jaune, et rentre dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ouest du Territoire de l'Ouest. Ce projet de BHNS préfigure le projet de tramway urbain Tram'Ouest, qui a vocation à se déployer de manière concomitante avec le projet Réunion Express.

▶ Pour le bassin Sud :

• La création d'un axe de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre le Tampon et Saint-Pierre composé de :

- Par la CASUD : la mise en oeuvre du TCSP de la nouvelle voie urbaine du Tampon qui reliera le secteur des Azalées au 14è km en passant par la Châtoire, soit 6 km au total dont les travaux s'échelonnent de 2025 à 2027.
- Par la Région : l'aménagement au profit des transports en commun de la RN3 entre le giratoire des Azalées et l'entrée de Saint-Pierre (échangeur de la Balance).
- Par la CIVIS : l'aménagement d'un TCSP entre l'échangeur de la Balance et le centre-ville en passant par la gare routière.

Outre cette action sur l'axe Tampon - Saint-Pierre, le projet suivant sera réalisé à court/moyen terme par la Région : la mise en œuvre d'une Voie Réservée aux Transports Collectifs sur la RN1 entre l'Etang Salé Les Bains et le PEM du Gol à Saint-Louis.

Enfin, au regard des évolutions rapides des besoins de mobilité sur le bassin Sud, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une programmation d'investissement en matière d'infrastructures structurantes et multimodales sur le secteur élargi Saint-Louis/Tampon/Saint-Joseph.

Un programme d'études ambitieux sera mis en œuvre dès 2025 permettant d'expertiser et de phaser les enjeux suivants :

• Les enjeux de franchissement de la Rivière D'Abord et les évolutions lourdes du Boulevard Banks comme support des voies de transports en commun.

• La traversée de Saint-Louis et la hiérarchisation de son réseau viaire.

• Les enjeux de franchissement de la Rivière Saint-Etienne.

• La mise en œuvre de VRTC sur la RN1 entre Saint-Louis et Saint-Pierre.

• La cohérence avec les aménagements déjà réalisés à Pierrefonds (PEM, TCSP, passerelle etc.).

• La mise en œuvre de la Croix du Sud, axe structurant comme alternative à la RN1 et à la RN3.

• Les évolutions lourdes du Bd Banks comme support des voies TC et axe de substitution à la déviation de Saint-Pierre.

• La connexion avec le futur TCSP Tampon Saint-Pierre.

• L'intégration des projets Civis au niveau du CHU.

• L'évolution de la RN2 entre Saint-Pierre et Saint-Joseph en un axe multimodal en lien avec l'achèvement de la déviation de Saint-Joseph.

▶ La poursuite par les AOM de la rénovation des points d'arrêts existants (équipement, confort) et plus globalement la mise en accessibilité de leur réseau (véhicules et arrêts).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3) Poursuivre l'amélioration et la mise en accessibilité des points d'arrêts existants et des gares routières.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **La réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité de tous les points d'arrêts engagé dès 2024 par IDRM. A moyen terme, il s'agira de réaliser un Schéma directeur de l'accessibilité à l'échelle de l'ile. Ces éléments permettront aux AOM de mieux guider leurs investissements en termes de mise en accessibilité.**

- **Au-delà de la mise en accessibilité des arrêts, la poursuite par les AOM de l'amélioration générale des arrêts et des gares routières en termes de confort et de services.**

- **En complément de la rénovation des points d'arrêts et gares existantes, poursuite par les AOM de la réalisation de nouveaux pôles d'échanges. Les Pôles d'échanges multimodaux (PEM) suivants sont jugés prioritaires : le PEM de Saint-André, les PEM d'Entrée Ouest de Saint-Denis (Baobab), le PEM Saint-Laurent entre Le Port et La Possession et le PEM Terre Sainte/ CHU à Saint-Pierre.**

4) Poursuivre et renforcer les efforts de coordination des offres

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **La poursuite des efforts de coordination des offres entre les AOM, en premier lieu via les Contrats Opérationnels des Mobilités en cours et en lien direct avec l'étude menée par IDRM exposée en point 1.1 du présent document.**

- **La mise en place de comités réguliers dédiés à la coordination des offres et des horaires, réunissant l'ensemble des partenaires pour identifier les problèmes et faciliter leur résolution.**

5) Maintenir le cap d'une décarbonation des transports en commun

Les nouvelles DSP signées à partir du 1er janvier 2025 comporteront des obligations en matière de renouvellement du parc de véhicules en faveur de la décarbonation. Comme pour tous les opérateurs européens de transport, la transition vers une flotte non thermique à La Réunion fait face à des défis techniques et financiers majeurs (production des énergies, export des batteries, filières de traitement, filière de maintenance, prise en compte des fortes pentes etc.).

Dans ce contexte et **pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :**

- **La poursuite dans le cadre des nouvelles DSP des efforts d'amélioration du parc en faveur de véhicules moins polluants.**

- **La définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à permettre à terme une neutralité carbone des transports en commun à La Réunion (réalisation d'études, définition de stratégies d'achat et de maintenance, développement du rétrofit, ...).**

6) Poursuivre le développement de l'application île de La Réunion Mobilités

Première action notable en termes de coordination des acteurs de la mobilité, l'application IDRM offre depuis 2024, une information voyageurs centralisée en temps réel sur les différents réseaux du territoire. Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **Le renforcement des services de l'application IDRM avec à terme, la possibilité de réserver et payer en ligne son titre de transport.**

7) Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des transports en commun

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **Le renforcement par les différentes AOM de leurs actions de communication et de promotion des transports en commun et des modes doux.**

- **Le déploiement d'actions de communication groupées et coordonnées par IDRM sur l'ensemble du territoire, comme par exemple des *Journées Sans Voiture* sur certains tronçons.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

PROJETS STRUCTURANTS, TRANSPORTS COLLECTIFS & MARCHANDISES

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

***PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS** : réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises.*

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

- La construction d'un train express interurbain reliant la majorité des communes de l'île et pouvant assurer une fonction de transport de marchandises.
- Développer le transport par câble.
- Poursuivre les efforts de modernisation et de sécurisation du réseau routier.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités propose une série d'actions pour développer les projets de transports structurants de grande capacité tels que le rail, le câble, les TCSP pour mailler l'ensemble du territoire.

1) La construction d'un train express interurbain reliant la majorité des communes de l'île et pouvant assurer une fonction de transport de marchandises

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **La construction d'un train express interurbain.**

Placé comme priorité par les 11 000 contributions recueillies lors de la phase de consultation des Réunionnais, ce projet ferroviaire « Réunion Express » vise à relier Saint-Benoît à Saint-Joseph, via notamment Saint-Denis et Saint-Pierre, soit un linéaire de 140 km pour une vitesse de pointe de plus de 100 km/h. Ce projet de réseau ferré interurbain, pouvant assurer une fonction de transport de marchandises, a vocation à devenir l'axe structurant autour duquel se structurera et se développera un réseau global, intermodal et coordonné entre l'ensemble des AOM.

Ce projet majeur fera l'objet d'une enquête publique et d'un débat public uniques pour l'ensemble du tracé. Les études menées par le groupement d'intérêt public (GIP) feront ressortir les sections à réaliser en priorité en fonction des contraintes techniques et financières et en s'efforçant de maintenir un équilibre territorial.

2) Développer le transport par câble

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **Le développement de nouveaux transports par câble dans chaque bassin de vie.**

Suite à la mise en service du Papang par la CINOR, la CINOR, la CIVIS et le TO poursuivent la mise en œuvre de schémas directeurs des transports par câble à l'échelle de leurs territoires afin d'identifier les éventuelles liaisons opportunes ainsi que leur faisabilité technique et financière .

Dans un souci d'équilibre des territoires, l'objectif retenu collectivement est la réalisation a minima d'un transport par câble par micro-région.

Les enjeux généraux liés au développement des transports par câble seront par ailleurs traités au sein du futur Plan Régional des Mobilités (page 13), prenant en compte les conclusions des schémas directeurs locaux et veillant à la cohérence globale des réseaux et plus spécifiquement l'articulation avec le réseau ferroviaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3) Poursuivre les efforts de modernisation et de sécurisation du réseau routier

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

▶ **L'orientation des investissements routiers selon les objectifs de sécurité, de résilience et d'optimisation de l'existant (hiérarchisation et maillage), avec notamment les projets suivants :**

- la requalification de la RN3 en traversée du Tampon afin de conforter la RN3 en tant que principal axe de déplacement entre Saint Benoît et Saint Pierre ;
- la poursuite de la sécurisation de la Route de Cilaos (RN5) ;
- l'achèvement de la déviation de Saint Joseph ;
- la structuration du réseau routier de Saint Louis ;
- l'amélioration des liaisons locales interquartiers..

▶ **La prise en compte des conditions de desserte spécifiques aux cirques de Cilaos et de Salazie. Les partenaires s'engagent à étudier les principes techniques et financiers de sécurisation du réseau routier, qui se fera dans une approche territoriale de gestion des risques.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

DÉPLACEMENTS DOUX & ACTIFS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

***PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS** : développer et sécuriser les déplacements en modes doux ou actifs.*

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

- Poursuivre les efforts en termes d'investissements sur les infrastructures.
- Poursuivre le développement des offres et services favorisant la pratique des mobilités actives.
- Coordonner les politiques vélo.
- Poursuivre le développement de nouveaux services.
- Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des modes actifs et décarbonés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités préconise le développement des mobilités actives et durables en développant des infrastructures sécurisées pour les cyclistes et les piétons, tout en garantissant leur entretien.
La promotion des modes actifs et décarbonés doit s'accompagner de services adaptés, du partage sécurisé de la route et du développement de solutions innovantes.

1) Poursuivre les efforts en termes d'investissements sur les infrastructures.

Les collectivités sont engagées depuis plusieurs années dans une politique volontariste de développement des aménagements et services dédiés à la pratique du vélo, avec d'importantes améliorations et ce tous réseaux confondus. Les efforts doivent aujourd'hui se poursuivre pour répondre aux demandes croissantes et favoriser le développement du vélo comme mode de déplacement du quotidien.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

▶ **A l'échelle de l'île :**

- la poursuite des aménagements cyclables sur le réseau national, et notamment l'achèvement de la Voie Vélo Régionale (VVR) par la Région Réunion,
- l'identification et la sécurisation des points noirs en matière de sécurité,
- la structuration entre l'ensemble des collectivités, de réseaux sécurisés et continus,
- plus généralement, dans le cadre du futur Plan de Mobilité Régional, une mise en cohérence de l'ensemble des projets et schéma directeurs vélo sera assurée.

▶ **A l'échelle des bassins :** la poursuite des efforts de consolidation des réseaux cyclables des voies communautaires et communales.

2) Poursuivre le développement des offres et services favorisant la pratique des mobilités actives

Plusieurs services de location de VAE, de vélos en libre-service ou d'autres modes tels que les trottinettes ou de scooters électriques ont été développés ces dernières années par les collectivités. Ces actions ont rencontré un franc succès.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- La poursuite par les collectivités du déploiement de ces offres et le renforcement progressif de la flotte pour répondre à la demande en forte croissance.

- Développer et mieux faire connaître les services utilisateurs tels que l'outil numérique collaboratif Geovelo d'IDRM, qui fait le relais auprès des communes pour apporter les améliorations nécessaires en termes de continuité, d'entretien et de sécurité des voies vélos. A noter que l'application IDRM intègre les modes actifs.

- Développer ou renforcer les actions incitatives à la pratique du vélo (aides à l'acquisition de VAE au grand public et agents, stationnement sécurisé, ateliers de réparation et réemploi, jalonnement, emport dans les bus).

3) Coordonner les politiques vélo

De nombreux plans et programmes dédiés aux vélos existent, notamment à l'échelle des communes et des intercommunalités.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- L'intégration et la coordination dans le Plan Régional des Mobilités de ces différents documents de planification pour renforcer la cohérence des réseaux à l'échelle de l'île.

4) Renforcer la promotion et la sensibilisation à l'utilisation des modes actifs et décarbonés

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- Le renforcement par les différentes AOM de leurs actions de communication et de promotion des transports en commun et des modes doux.

- Le déploiement d'actions de communication groupées et coordonnées par IDRM sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

CIRCULATION & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

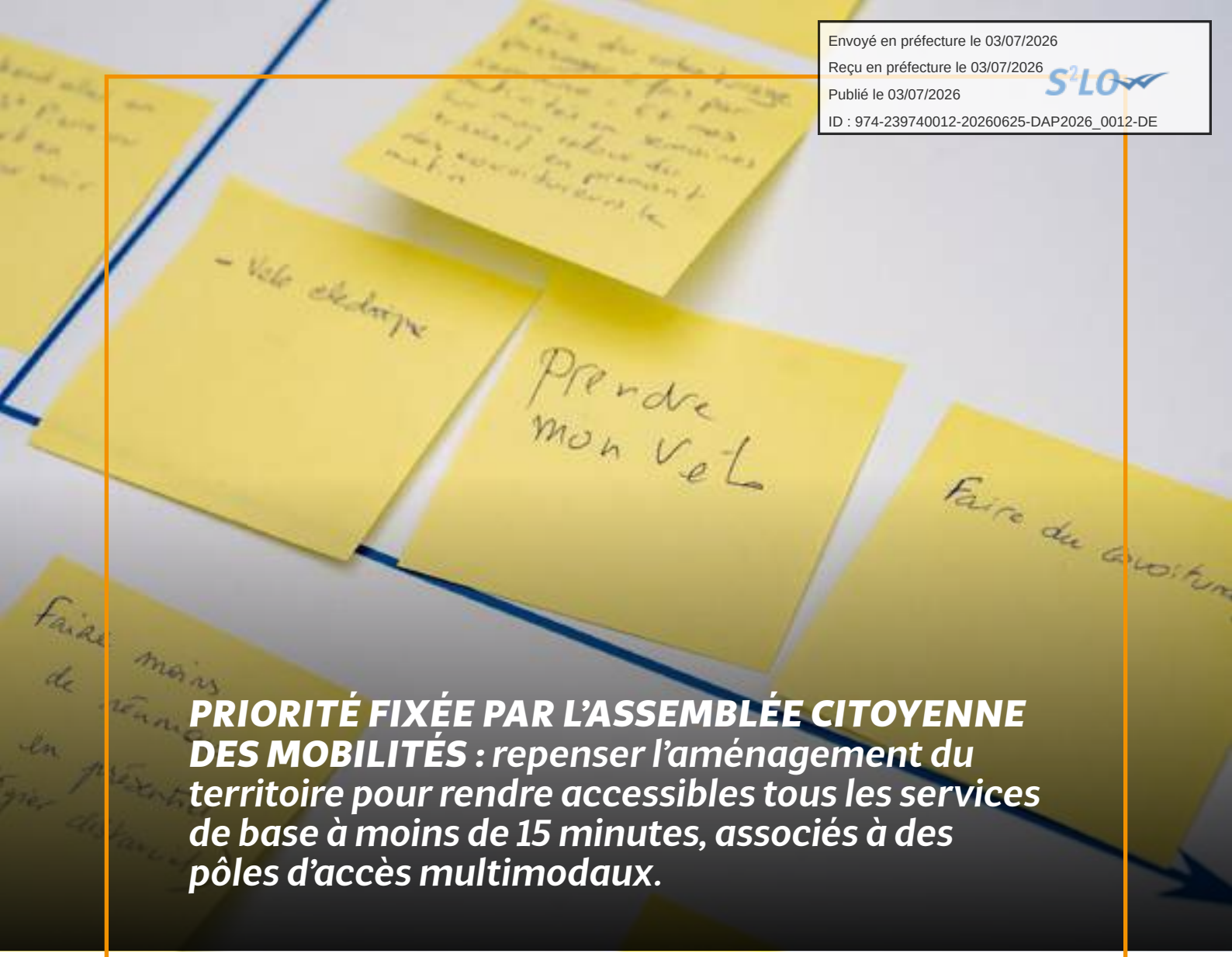

***PRIORITÉ FIXÉE PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES MOBILITÉS** : repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux.*

Les engagements des partenaires inscrits dans la feuille de route des mobilités :

- Intégrer les mobilités comme une composante à part entière des projets d'aménagement.
- Inciter au développement du télétravail et du co-working, et plus largement, mobiliser les entreprises.
- Poursuivre les actions en faveur du covoiturage.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Dans son rapport final, l'Assemblée Citoyenne des Mobilités croise [illegible] du territoire et les enjeux de mobilité. Elle questionne également plus largement les pratiques quotidiennes de déplacement, notamment professionnels et préconise :

• le rapprochement des services de base des habitants en les rendant accessibles en moins de 15 minutes et en les connectant à des pôles multimodaux,
• le développement des services de proximité, du télétravail et du coworking en lien avec les entreprises,
• une meilleure structuration du transport de marchandises et des conditions de circulation optimisées pour fluidifier les déplacements,
• le développement du covoiturage et d'alternatives à la voiture individuelle.

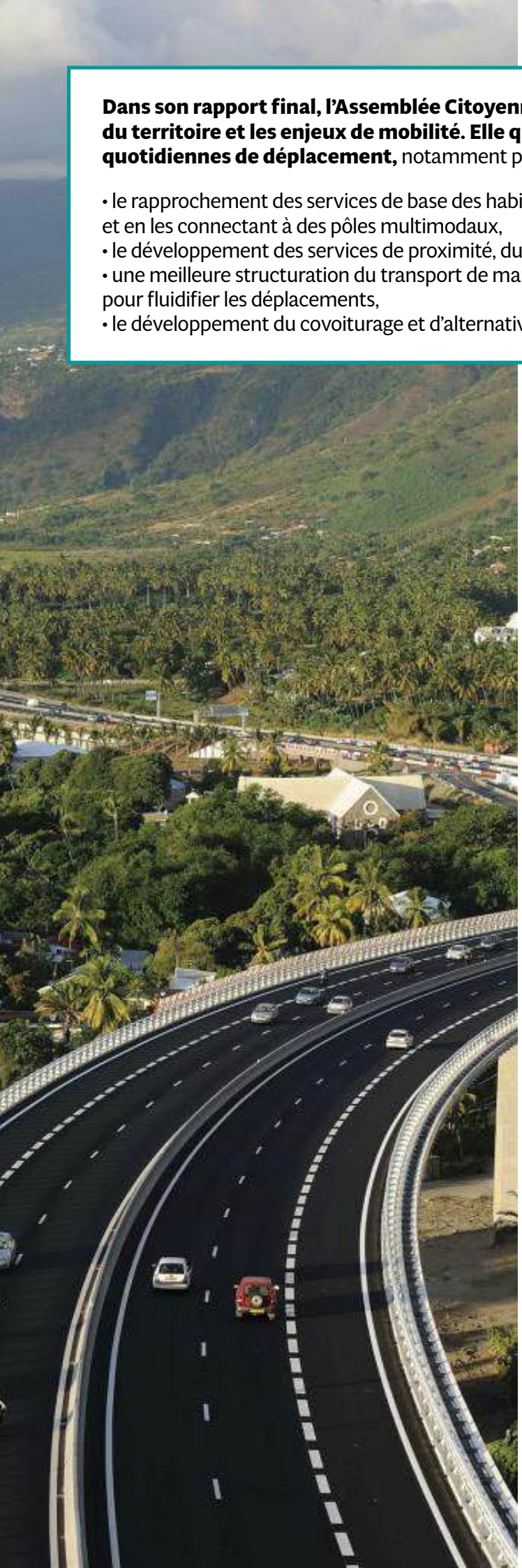

1) Intégrer les mobilités comme une composante à part entière des projets d'aménagement

Si les États Généraux des Mobilités traitaient des mobilités du quotidien, les débats ont plus largement questionné l'aménagement du territoire porté par des documents d'urbanisme spécifiques. L'articulation entre enjeux de mobilité avec l'aménagement du territoire au sens de la planification est essentielle.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), puis le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan de Mobilité (PDM) et enfin le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettent, à chaque niveau du territoire (Région, EPCI, communes), la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de mobilité, le tout dans un souci de sobriété foncière.

Il convient donc ici de rappeler que le présent document porte avant tout sur les questions de mobilités du quotidien. Les questions de fond relevant de l'aménagement du territoire ont naturellement vocation à être portées par les documents d'urbanisme correspondants.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

▶ **L'intégration dans la gouvernance de l'aménagement initiée par la Région Réunion des mobilités comme une composante des projets d'aménagement pour une coordination renforcée des politiques publiques et une vision à long terme.**

▶ **La prise en compte des préconisations de l'Assemblée Citoyenne dans les documents de planification des collectivités (SAR, SCOT, PLU) pour favoriser la mutation du tissu urbain autour des gares.**

▶ **La mise en place, pour les cas particuliers des futurs PEM et stations du réseau Réunion Express, d'outils de planification pour favoriser la transformation du tissu urbain environnant et qui pourront être mobilisés en anticipation de la réalisation du train.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

2) Inciter au développement du télétravail et du co-working, et plus largement, mobiliser les entreprises

Les leviers d'action des collectivités sont limités, ces aspects relevant de la responsabilité des employeurs.

Toutefois, pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **La réalisation d'une étude portant sur la création de sites de co-working mutualisés, concernant en premier lieu les administrations mais potentiellement ouverts à toutes les entreprises.**

- **La poursuite et le renforcement des actions de promotion et de coordination d'IDRM menées dans le cadre de sa mission d'animation des Plans de mobilité entreprises/administrations, voire des Plans de mobilité inter-entreprises et inter-administrations.**

3) Poursuivre les actions en faveur du covoiturage

Les dernières années ont été marquées par l'essor d'aires de covoiturages mais surtout par la mise en oeuvre d'un dispositif régional de soutien via l'application Karos.

Pour donner suite aux préconisations de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités, la feuille de route des mobilités identifie :

- **Le maintien par la Région Réunion du dispositif d'aide Karos.**

- **La poursuite des efforts des collectivités en matière de mobilisation de places dédiées au covoiturage.**

- **La poursuite à travers le Plan de Mobilité Régional du déploiement coordonné d'aires de covoiturage, qu'elles soient d'intérêt régional, intercommunal ou communal.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

SIGNATURE DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES MOBILITÉS

Huguette BELLO,
Présidente de la Région Réunion

Jacquet HOARAU,
Président de la CASUD

Maurice GIRONCEL,
Président de la CINOR

Patrice SELLY,
Président de la CIREST

David LORION,
Président de la CIVIS

Emmanuel SÉRAPHIN,
Président du TCO

EN PRÉSENCE DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

États généraux des MOBILITÉS

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

CASUD Communauté d'Agglomération du Sud de l'île de La Réunion

Cinor Terre d'Avenir

cirest COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST

CIVIS COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES

TERRITOIRE DE L'OUEST

île de La Réunion mobilités

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

RÉUNION EXPRESS

Réunion Express

Projet de train express régional de La Réunion

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Avec plus de 2,5 millions déplacements quotidiens sur un territoire d'environ 2 500 km^2, La Réunion fait aujourd'hui face à un véritable coma circulatoire.

Territoire français et européen sur l'axe stratégique entre l'Asie et l'Afrique, La Réunion a connu en quelques décennies un développement important et une hausse significative de sa population. Si le réseau routier s'est considérablement développé et des efforts constants sont menés par les collectivités pour renforcer la performance et le maillage des réseaux de transports en commun, l'île enregistre plus de 30 km de bouchons chaque jour.

La création d'un mode ferré doit aujourd'hui permettre de doter La Réunion d'un axe structurant, performant et à force capacité, autour duquel pourront se déployer un ensemble d'offres multimodales tenant compte des réalités géographiques et territoriales.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

1. LE PROJET RÉUNION EXPRESS EN BREF 7

1.1 - LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET 9

1.2 - LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET 9

2. L'HISTORIQUE DU PROJET DE TRAIN À LA RÉUNION 10

2.1 - LE CHEMIN DE FER HISTORIQUE 11

2.2 - LE PROJET DE TRAM-TRAIN ET LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL (NRL) 11

2.3 - ABANDON DU TRAM-TRAIN AU PROFIT DE LA NRL 11

2.4 - L'INSCRIPTION AU SAR DE 2011 D'UN PROJET FERROVIAIRE RÉGIONAL 11

2.5 - RUNRAIL, LA RELANCE D'UN PROJET DE TRAMWAY EXPRESS 11

2.6 - VERS LE RÉUNION EXPRESS (DEPUIS 2020) 11

2.7 - DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS À LA FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE (2023-2025) : L'EXPRESSION D'UNE VOLONTÉ COMMUNE 11

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES MOBILITÉS À LA RÉUNION 15

3.1 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF ENTRAÎNANT UN ACCROISSEMENT DES MOBILITÉS 17

3.1.1 - Un développement territorial marqué 17
3.1.2 - Un territoire structuré autour de ses aires d'attraction 19
3.1.3 - Des besoins importants de déplacements 20

3.2 - UN TERRITOIRE ORGANISÉ EN 4 GRANDS BASSINS DE VIE ET DE MOBILITÉ 21

3.3 - UNE ATTENTE CITOYENNE FORTE SUR L'AMÉLIORATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN 22

4. L'OPPORTUNITÉ D'UN SERVICE FERROVIAIRE RÉGIONAL À LA RÉUNION 24

4.1 - UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UNE POLITIQUE GLOBALE 25

4.1.1 - Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) et la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) 25
4.1.2 - Les documents de planification des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) en lien avec la mobilité 25

4.2 - UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE VISION PARTAGÉE DES MOBILITÉS 25

4.2.1 - Les grands principes de la feuille de route partenariale des mobilités 27
4.2.2 - Une implication large des acteurs du territoire 27

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5. PRÉSENTATION DU PROJET RÉUNION EXPRESS ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE . . . 29

5.1 - LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET 29

5.1.1 - Un axe structurant pour repenser la mobilité. 29
5.1.2 - Le tracé de référence 30
5.1.3 - Les variantes de tracé 30

5.2 - GAINS ATTENDUS DU RÉUNION EXPRESS 32

5.2.1 - Des temps de parcours concurrentiels
et des gains d'accessibilité 32
5.2.2 - Charge potentielle du Réunion Express :
un mode performant, à forte 33
5.2.3 - Intégration de la dimension marchandises 34

5.3 - LES ÉTUDES ET CONCERTATIONS MENÉES DÈS 2012 : UN SOCLE SOLIDE 35

5.3.1 - Concertation avec les collectivités :
étape clé à la définition du tracé de référence 35
5.3.2 - Consolider le projet sur la base des dernières
études techniques réalisées 35

5.4 - UN SCHÉMA DE GOUVERNANCE À LA HAUTEUR DES ENJEUX 37

5.5 - L'ÉVALUATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET RÉUNION EXPRESS . . 37

5.5.1 - Un défi d'aménagement majeur au cœur des paysages réunionnais 37
5.5.2 - Une insertion dans des milieux naturels et agricoles sensibles. 38
5.5.3 - Préserver les terres agricoles et maîtriser l'artificialisation 38
5.5.4 Une démarche environnementale intégrée dès la conception 38

5.6 - CALENDRIER ET FINANCEMENT DU PROJET 38

5.6.1 - Le modèle de financement. 38
5.6.2 - Une société locale au service du territoire 38
5.6.3 - Le phasage et le financement :
des sujets au cœur de la participation du public 39

6. LES GRANDS ENJEUX DU PROJET RÉUNION EXPRESS 40

6.1 - S'INSCRIRE DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 41

6.2 - TROUVER DES RÉPONSES AUX ENJEUX DE MOBILITÉ 41

6.3 - AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET LA QUALITÉ DU RÉSEAU TC. . 41

6.4 - AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS 42

6.4.1 - Consolider et développer le réseau armature 42
6.4.2 - Développer les réseaux TC en cohérence
avec le projet RÉUNION EXPRESS 42

6.5 - S'INSCRIRE DANS LES PROJETS URBAINS ET DE MOBILITÉ DÉVELOPPÉS PAR LES COLLECTIVITÉS 42

6.5.1 - Le projet BAOBAB de la CINOR. 43
6.5.2 - Le projet Esti+ de la CIREST. 44
6.5.3 - Le BHNS Ouest du TO 45
6.5.4 - Le projet Neo de la CIVIS
et le projet de nouvelle voie urbaine de la CASUD 46

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.6 - RELEVER LE DÉFI DU FINANCEMENT 47
6.6.1 - Financer le développement du réseau armature 47
6.6.2 - Optimiser le fonctionnement des réseaux existants 47
6.6.3 - Utiliser efficacement l'argent public 47

7. LES MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT ENVISAGÉES POUR UN NIVEAU DE SERVICE ÉLEVÉ **48**

7.1 - RELIER LES PÔLES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES DU SAR **49**

7.2 - CHOISIR LE MODE DE TRANSPORT LE PLUS PERTINENT **49**

7.3 - ASSURER L'INTERMODALITÉ VIA UN MAILLAGE DE P+R ET PÔLES D'ÉCHANGES **50**

7.4 - OPTIMISER L'IMPLANTATION DES SITES DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE (SMR) **52**

7.5 - RÉPONDRE AUX BESOINS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES **53**

7.5.1 - 1 Un enjeu stratégique pour la transition logistique de La Réunion 53
7.5.2 - Une solution à forte valeur ajoutée environnementale et industrielle 53
7.5.3 - Le potentiel report modal vers le fret ferroviaire 53
7.5.4 - Des marchandises ciblées et un potentiel économique avéré 53
7.5.5 - Une intégration fonctionnelle au réseau RÉUNION EXPRESS 53

7.6 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DU RÉSEAU GLOBAL **54**

7.6.1 - Engager une démarche de restructuration des réseaux de bus 54
7.6.2 - Définir un programme d'amélioration de la qualité des réseaux de bus . . 54
7.6.3 - Consolider l'exploitation du réseau armature 54
7.6.4 - Maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau armature . . . 54
7.6.5 - Conforter l'attractivité du RÉUNION EXPRESS 55
7.6.6 - Améliorer la coordination horaire et géographique entre les réseaux 55
7.6.7 - Tendre vers un service complet 55
7.6.8 - Mettre en place une billettique multimodale 55

7.7 - ORGANISER LA MULTIMODALITÉ AUTOUR DES GARES **55**

7.8 - L'ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE **56**

7.8.1 - Les avantages monétarisables 56
7.8.2 - Les économies financières liées au projet 56
7.8.3 - Le transport de marchandises 56
7.8.4 - Les indicateurs de rentabilité 57
7.8.5 - Prise en compte des effets non monétarisables 57

8. LES ATTENTES DE LA RÉGION RÉUNION VIS-A-VIS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC . . **58**

9. ANNEXE PRÉSENTATION DE LA SRGP 60

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

1

LE PROJET RÉUNION EXPRESS EN BREF

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Le projet ferroviaire RÉUNION EXPRESS est une infrastructure se déployant à l'échelle de La Réunion sur un linéaire d'environ 140 km entre Saint-Benoît à l'Est et Saint-Joseph au Sud.

Ce réseau structurant s'appuie sur un maillage de gares et de stations desservant les principaux pôles urbains de l'île. Il assure également une connexion avec les Transports en Commun en Site Propre (TCSP) urbains via les pôles d'échanges et se décline autour d'un nombre d'arrêts restreint proposant ainsi une vitesse commerciale élevée.

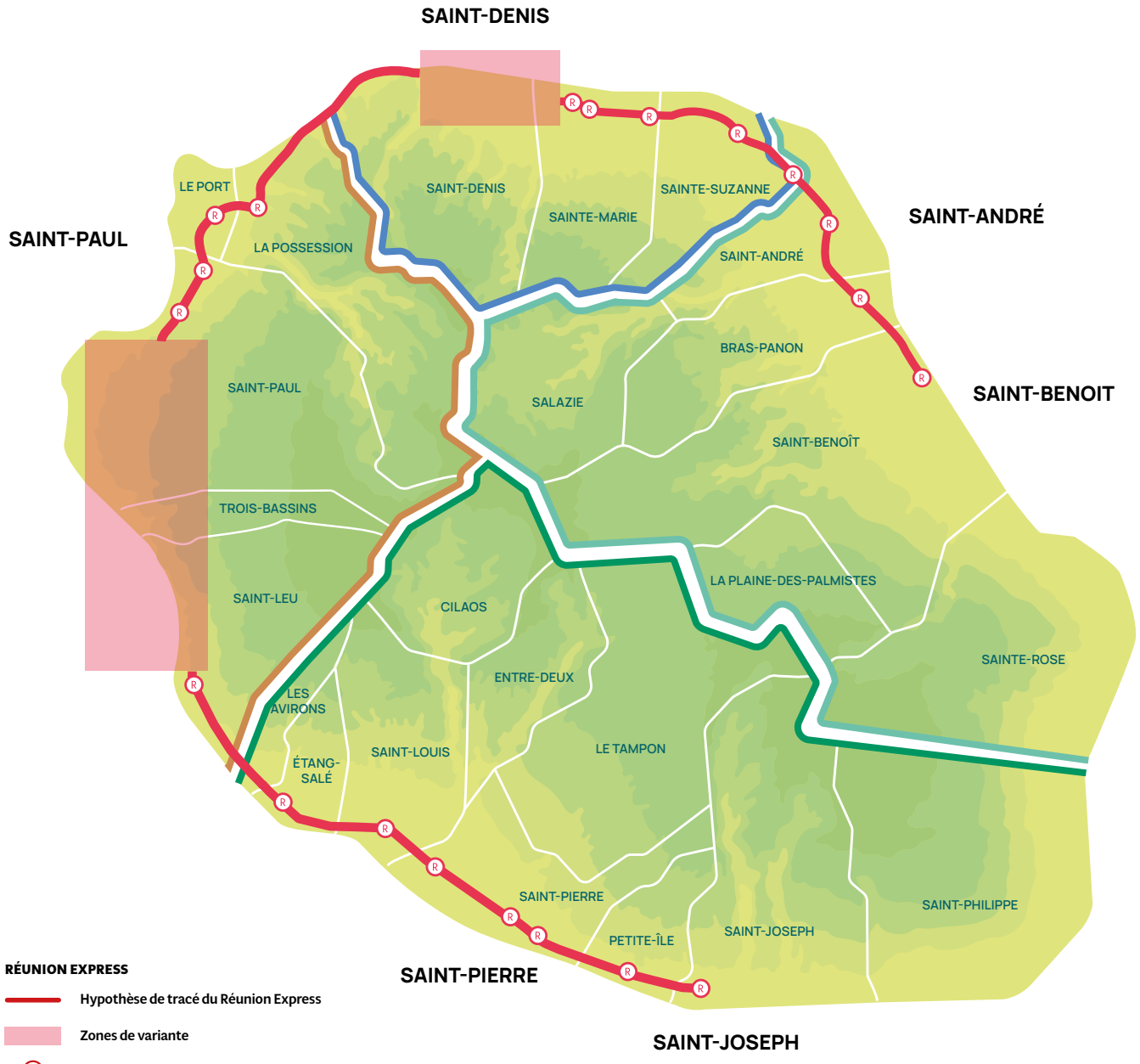

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

1.1 - LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET

Le projet RÉUNION EXPRESS a pour objectif de créer une infrastructure ferroviaire structurante, destinée à transformer les mobilités du quotidien à La Réunion.

Il s'inscrit dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de service des transports collectifs et de cohérence avec les politiques publiques régionales de développement durable et d'aménagement du territoire

Ses objectifs principaux :

- **Performance des transports en commun :** créer un axe ferré rapide, capacitaire et fiable, capable d'absorber une part significative des flux quotidiens, de réduire les temps de parcours et d'augmenter la ponctualité et la fréquence du réseau de transport collectif.
- **Attractivité et qualité globale des transports en commun :** accroître l'offre, consolider et développer un réseau structurant en favorisant les maillages et l'intermodalité autour de cette colonne vertébrale pour desservir les mi-pentes et les hauts de l'île.
- **Cohérence des mobilités :** assurer l'articulation avec les réseaux existants et les projets en cours (gares, pôles d'échanges multimodaux, TCSP, ZAC, transports par câble…), favoriser le rabattement et l'intermodalité.
- **Réduction des émissions de GES :** offrir une alternative crédible à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens, fortement émetteurs.
- **Structuration du territoire :** dynamiser les centralités urbaines, prévenir l'étalement urbain en encourageant la densification autour des points d'arrêt, renforcer l'équilibre territorial.

1.2 - LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Un réseau qui relie de manière **directe et rapide** les différents pôles urbains de l'île permettant d'offrir des temps de parcours attractifs.
- Un **réseau « express »** qui ne traverse pas (ou peu) les centres villes pour privilégier le rabattement sur les réseaux de transports intercommunaux.
- Une infrastructure **dissociée du réseau routier.**
- Un maillage de **10 pôles d'échanges multimodaux principaux** et parkings relais associés.
- Un matériel de type **train léger pouvant circuler à 110 km/h** maximum et s'adapter aux traversées des zones urbanisées
- Un réseau qui doit également permettre de **transporter du FRET**, notamment entre le Grand Port Maritime de La Réunion et l'Est de l'île, ou entre les aéroports de La Réunion Roland Garros et Pierrefonds.

CHIFFRES CLÉS

140 km
de réseau linéaire

+ de 3000
places en parking relais

16 villes
desservies

Vitesse maximale de
110 km/h

Un potentiel de ***100 000*** voyageurs/jour

Environ ***25 stations*** avec acessibilité PMR : une station tous les 5 km

Fréquence de passage : ***toutes les 10 à 15 minutes***
aux heures de pointe (par sens)

Des **temps de parcours largement inférieurs à la voiture** aux heures de pointe (- 50 % sur l'arc Ouest-Nord-Est)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

2

L'HISTORIQUE DU PROJET DE TRAIN À LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Héritière d'un passé ferroviaire et de deux décennies d'études, La Réunion aborde aujourd'hui le projet RÉUNION EXPRESS à maturité : une volonté citoyenne clairement exprimée dans le cadre des États Généraux des Mobilités et l'engagement convergeant de toutes les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), positionnent le train comme la colonne vertébrale nécessaire des mobilités du territoire.

2.1 - LE CHEMIN DE FER HISTORIQUE

Le "Ti train lontan", première infrastructure ferroviaire de l'île, construite à partir de 1878, reliait Saint-Benoît à Saint-Pierre en passant par Saint-Denis et Saint-Paul. Il a permis d'accélérer l'acheminement des cannes et du sucre vers les ports, auparavant assuré par des convois de mules. L'exploitation commerciale de la ligne a cessé en 1976, à l'exception d'une liaison touristique à la Grande Chaloupe, aujourd'hui hors service.

2.2 - LE PROJET DE TRAM-TRAIN ET LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL (NRL)

Dans les années 2000, la Région a étudié un projet de tram-train interurbain. Ce projet a fait l'objet d'études et d'un débat public en 2004 placé sous l'égide de la CNDP, conjoint au projet de Nouvelle Route du Littoral (NRL), afin d'examiner les options de desserte du corridor littoral, les impacts et les conditions de réalisation (phasage, coûts, insertion urbaine et environnementale).

2.3 - ABANDON DU TRAM-TRAIN AU PROFIT DE LA NRL

La priorité politique et financière est finalement donnée à la réalisation de la NRL en vue de préserver cet axe structurant du risque d'éboulis. En 2010, le tram-train est abandonné, malgré les études menées et les échanges intervenus dans le cadre du débat public conjoint. Cette décision a conduit les politiques de mobilité à se recentrer sur des améliorations routières et des réseaux de bus, sans mode ferroviaire structurant.

2.4 - L'INSCRIPTION AU SAR DE 2011 D'UN PROJET FERROVIAIRE RÉGIONAL

Approuvé par décret interministériels en novembre 2011, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion a pour but de fixer les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire.

Sur le volet transports en commun, le SAR préconise la réalisation d'un projet ferroviaire régional alors dénommé Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG).

Ce dernier se développe sur une longueur d'environ 140 kilomètres entre Saint-Benoît à l'Est et Saint-Joseph au Sud en passant par Saint-Denis et le littoral Ouest.

2.5 - RUNRAIL, LA RELANCE D'UN PROJET DE TRAMWAY EXPRESS

Une relance partielle a été engagée avec RunRail, en tant que première section du RRTG, entre Saint-Denis (Bertin) et Sainte-Marie (Duparc). Des études préliminaires ont été menées et une concertation préalable sous l'égide de la CNDP a été organisée en 2019.

Le projet n'a toutefois pas connu de mise en œuvre opérationnelle. La Région a choisi de revenir à une approche globale et de remettre à niveau les études sur l'ensemble du tracé de référence du réseau ferré structurant (environ 140 km), conformément au SAR.

2.6 - VERS LE RÉUNION EXPRESS (DEPUIS 2020)

Depuis 2020, la Région a homogénéisé le niveau d'études sur tous les secteurs, établi un tracé de référence et consolidé les objectifs de performance, d'intermodalité tout en redonnant au projet une réelle envergure régionale, dans la continuité des prescriptions du SAR. Ces éléments constituent la base du présent projet RÉUNION EXPRESS et de la saisine de la CNDP.

Jusqu'à présent dénommé « RRTG » (Réseau Régional de Transport Guidé), le projet structurant de ligne ferrée est désormais rebaptisé en « RÉUNION EXPRESS » et apparaît ainsi dans la suite du présent document. Compte-tenu de son antériorité, le terme RRTG figure néanmoins toujours dans certaines études et autres dossiers relatifs à la problématique des transports réunionnais.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

2005-2010
Etudes du tram-train et signature d'un contrat de PPP (St Paul / Ste Marie environ 2 Mds€)

Mi-2010
Abandon du tram-train

2012-2015
Relance d'études sur un Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG)

Mi-2016
Validation du tracé de référence du RRTG (140 km ~4 Mds€)

2016 - 2018
Etudes d'opportunité et de faisabilité sur les secteurs Nord & Est (St Denis / St Benoit)

2018 - 2019
Etudes de faisabilité du secteur Ouest (St Paul / St Denis)

2018 - 2019
Projet RunRail (secteur Nord ~300 M€) : Etudes préliminaires et concertation publique

2020
Suspension du projet RunRail

2021 - 2023
Etudes préliminaires sur la totalité du tracé de référence (RRTG devient « RÉUNION EXPRESS »)

2023
Etats Généraux des Mobilités (EGM) : Consultation citoyenne sous l'égide de la CNDP

Août 2025
Signature de la feuille de route des mobilités, tenant compte des conclusions des EGM

2.7 - DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MOBILITÉS À LA FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE (2023-2025) : L'EXPRESSION D'UNE VOLONTÉ COMMUNE

Les États Généraux des Mobilités (EGM) sont une vaste consultation citoyenne organisée par la Région Réunion sur l'ensemble de l'île en 2023. En effet, face à l'abandon de projets, aux diverses concertations n'ayant pas abouti et à l'accroissement des difficultés de déplacement, la Région a souhaité engager une réflexion sur les mobilités à l'échelle du territoire, associant plus étroitement les citoyens à la définition des priorités de l'action publique.

Cette démarche inédite par son ampleur et ses finalités, s'est appuyée sur 3 points clés :

- **la prise en compte de tous les modes de déplacement au sein du territoire** (voiture, train, bus, vélo, marche, …) ;
- **l'association, aux côtés de la Région Réunion, de l'ensemble des acteurs du territoire compétents** en matière de mobilités, soit les intercommunalités (CASUD, CINOR, CIREST, CIVIS, TO), le Département de La Réunion, ainsi qu'île de La Réunion Mobilités (IDRM) et l'État ;
- **l'association large des citoyens,** à travers une grande consultation sur tout le territoire puis l'organisation de la première Assemblée Citoyenne des Mobilités de La Réunion.

09 mai > 23 juillet 2023
Une grande **consultation régionale** pour réaliser un état des lieux des besoins, attentes et priorités. Près de 11 000 contributions ont été recueillies partout dans l'île !

14 octobre > 09 décembre 2023
L 'Assemblée Citoyenne des Mobilités, composée de 100 citoyens, a travaillé sur près de 180 propositions remises aux collectivités compétentes.

13 février 2024
L 'ensemble des partenaires a signé une **déclaration commune** prenant acte des conclusions du rapport de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités.

1er semestre 2024 > 1er semestre 2025
Poursuite des travaux entre les partenaires pour analyser l'ensemble des propositions citoyennes sous l'angle de la faisabilité technique et de la soutenabilité financière.

29 août 2025
Signature de la Feuille de route partenariale des mobilités.

UNE DÉMARCHE PLACÉE SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

Le 23 avril 2022, la Région Réunion a volontairement saisi la CNDP pour l'interroger sur les modalités de mise en oeuvre des États Généraux des Mobilités. La CNDP a nommé un collège de 6 garants en charge du suivi de la démarche à chaque étape.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Les États Généraux des Mobilités en synthèse

11 000
Contributions recueillies au cours de la consultation citoyenne

Une forte demande de développement des transports en commun

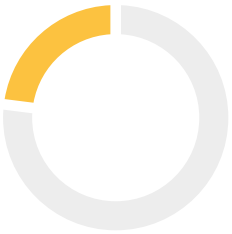

77%
des répondants positionnent la création d'un train comme l'investissement à mener en priorité

suivi à 62%
par la modernisation et le développement des réseaux de transports en commun existants

Le tout-voiture, un modèle dépassé

58%
des répondants se déclarent prêts à utiliser les transports en commun à la place de la voiture

26%
pour les mobilités actives

Les 5 priorités retenues par l'Assemblée Citoyenne des Mobilités

à l'issue de ses travaux

Réaliser des projets structurants et innovants de transports collectifs et de marchandises

Développer et sécuriser les déplacements en modes doux ou actifs

Améliorer la gouvernance partagée en intégrant la participation citoyenne

Améliorer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des réseaux de transports en commun tout en développant l'intermodalité

Repenser l'aménagement du territoire pour rendre accessibles tous les services de base à moins de 15 minutes, associés à des pôles d'accès multimodaux

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

États généraux des MOBILITÉS

Les EGM se sont conclus le 29 août 2025 par la signature de la feuille de route des mobilités, par l'ensemble des AOM du territoire :

- Elle pose pour la première fois un cap clair et partagé en alignant toutes les AOM autour d'une vision commune à l'échelle du territoire.
- Elle renforce la capacité d'action de chaque AOM en apportant une vision d'ensemble, cohérente et coordonnée.
- Elle crée les conditions d'une plus grande efficacité et d'un meilleur accès aux financements, grâce à une stratégie unifiée.
- Elle pose les bases d'une gouvernance plus performante, centrée sur la mise en œuvre concrète des projets et dotée des bons outils pour avancer.

Dans le respect des priorités exprimées par les citoyens lors des États Généraux des Mobilités, la Feuille de route place le projet ferroviaire « RÉUNION EXPRESS », comme colonne vertébrale d'un futur réseau global, intermodal et coordonné.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
DES MOBILITÉS À LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

La Réunion : les données clés

896 175 habitants
(2025 - les données INSEE prévoient un nombre proche du million à l'horizon 2045), dont **154 000 habitants à Saint-Denis**, plus grande ville des Outre-mer

24 communes
5 EPCI

2 512 km²
40% du territoire aménageable

5 473 km
de réseau routier

+ de 85 % de la population
et l'essentiel des zones d'activités sont situés sur **une bande littorale de moins de 5 km de large**, conséquence directe des contraintes topographiques de La Réunion

Les principaux chiffres de l'Enquête Déplacements Grand Territoire
(EDGT – 2016)

+ de 2,5 millions de déplacements quotidiens sur l'île de La Réunion

475 000
véhicules en circulation

+3h et 30km
d'embouteillages chaque jour

65%
des déplacements se font en voiture

+ d'un tiers
des déplacements est lié au travail, à l'école ou aux études

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3.1 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF ENTRAÎNANT UN ACCROISSEMENT DES MOBILITÉS

3.1.1 - Un développement territorial marqué

La Réunion a connu des évolutions majeures depuis la départementalisation en 1946 puis la régionalisation en 1983 et ce, dans différents domaines (habitat, santé, équipements collectifs, éducation, développement économique et agricole, droits sociaux, etc).

Ces mutations ont donné lieu à un développement important du réseau routier et du parc automobile :

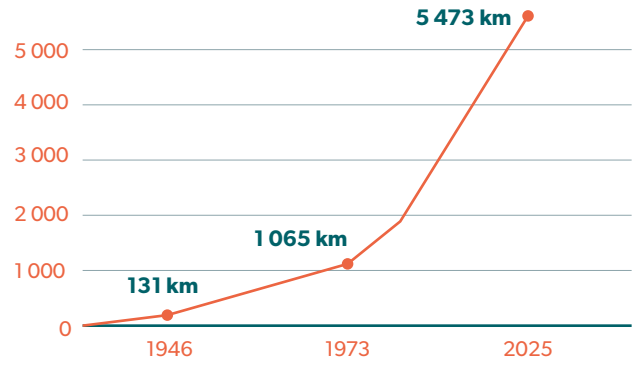

Évolution du réseau routier réunionnais

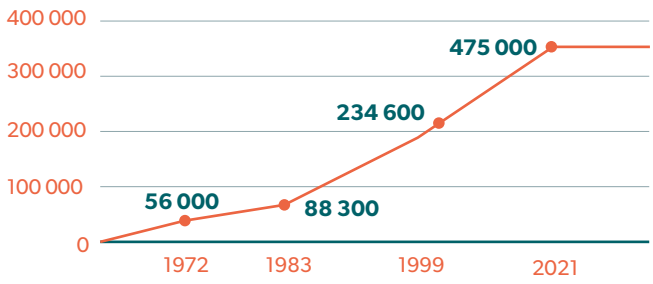

Évolution du parc automobile réunionnais

La Réunion a également connu une croissance de sa population et compte en 2025, selon les données de l'INSEE, 896 175 habitants. Cette tendance devrait se poursuivre et selon les projections, l'île devrait compter 1.022 million de personnes en 2050 en dépassant le million dès 2044. Cette hausse de la population conduirait ainsi à une augmentation significative des besoins de déplacements, d'où une nécessité de disposer d'une offre de transport variée et coordonnée à partir d'un système de transport ferroviaire.

Les données du SAR

Les données du SAR et l'INSEE permettent d'appréhender la répartition de la population sur l'île. Le SAR a pour objectif de traduire la vision stratégique du Conseil Régional en matière de développement économique et d'aménagement du territoire et de définir sa mise en œuvre à l'échelle régionale à moyen terme (horizon 2030).

Le SAR définit aujourd'hui une armature urbaine hiérarchisée et interconnectée de l'île selon les catégories suivantes :

- **les pôles urbains principaux ;**
- **les pôles secondaires ;**
- **les villes-relais ;**
- **les bourgs de proximité.**

Les pôles principaux et secondaires, compte tenu de leurs caractéristiques et de leur accessibilité, doivent constituer des zones préférentielles de la population.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Armature urbaine des différents pôles urbains

Cette carte du SAR peut être mise en relief avec la carte des aires d'attraction des villes de La Réunion publiée par l'INSEE en octobre 2020. Les aires d'attraction se définissent par l'étendue de l'influence d'une ville sur les villes environnantes.

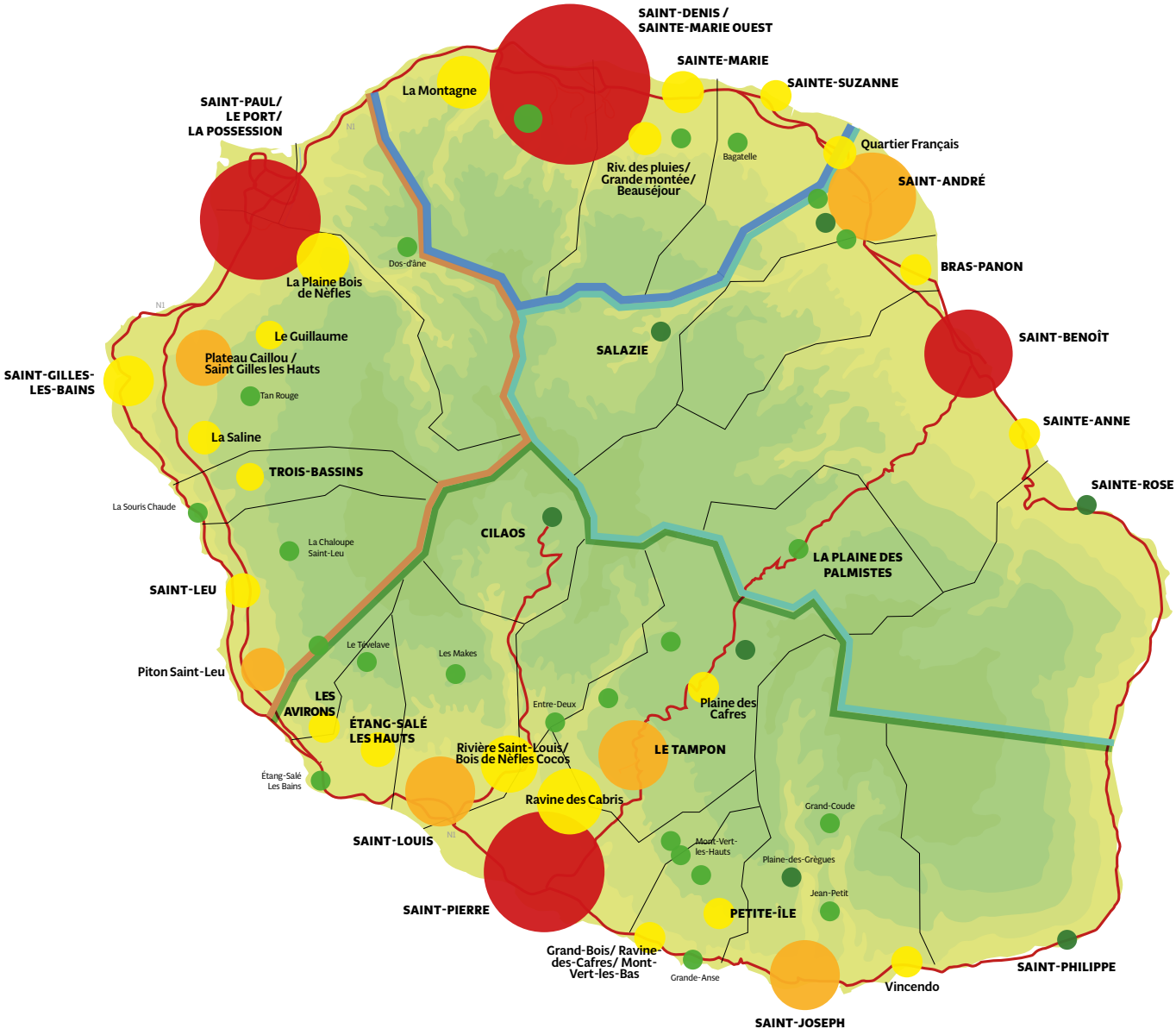

ARMATURE URBAINE

- Pôles principaux (50 log/ha)
- Pôles secondaires (50 log/ha)
- Villes relais (30 log/ha)
- Bourgs de proximité (20 log/ha)
- Bourgs multisites (20 log/ha)

ARMATURE URBAINE

- Réseau routier primaire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3.1.2 - Un territoire structuré autour de ses aires d'attraction

7 aires d'attraction
soit 22 des 24 communes représentant 99% de la population

L'importance des aires d'attraction du Nord, de l'Ouest et du Sud qui regroupent :

- ***92 % de la population***
- ***94% des emplois de l'île***

Deux aires d'attraction identifiées regroupent plus de 200 000 habitants autour des pôles de Saint-Denis au nord et de Saint-Pierre – le Tampon au sud. A l'ouest, les communes sont sous l'influence de plusieurs villes, y compris du nord et du sud, même si les villes de Saint-Paul et du Port concentrent les trois quarts des emplois de la microrégion.

En dehors des aires d'attraction du nord, de l'ouest et du sud, une aire de taille moyenne est située à l'est, autour de Saint-Benoît. Entre 2007 et 2017, la population a augmenté le plus fortement dans l'aire d'attraction de Saint-Benoît et à la périphérie de l'aire d'attraction de Saint-Denis, signe d'une périurbanisation qui s'est développée.

Zonage en 7 aires d'attraction des villes réunionnaises

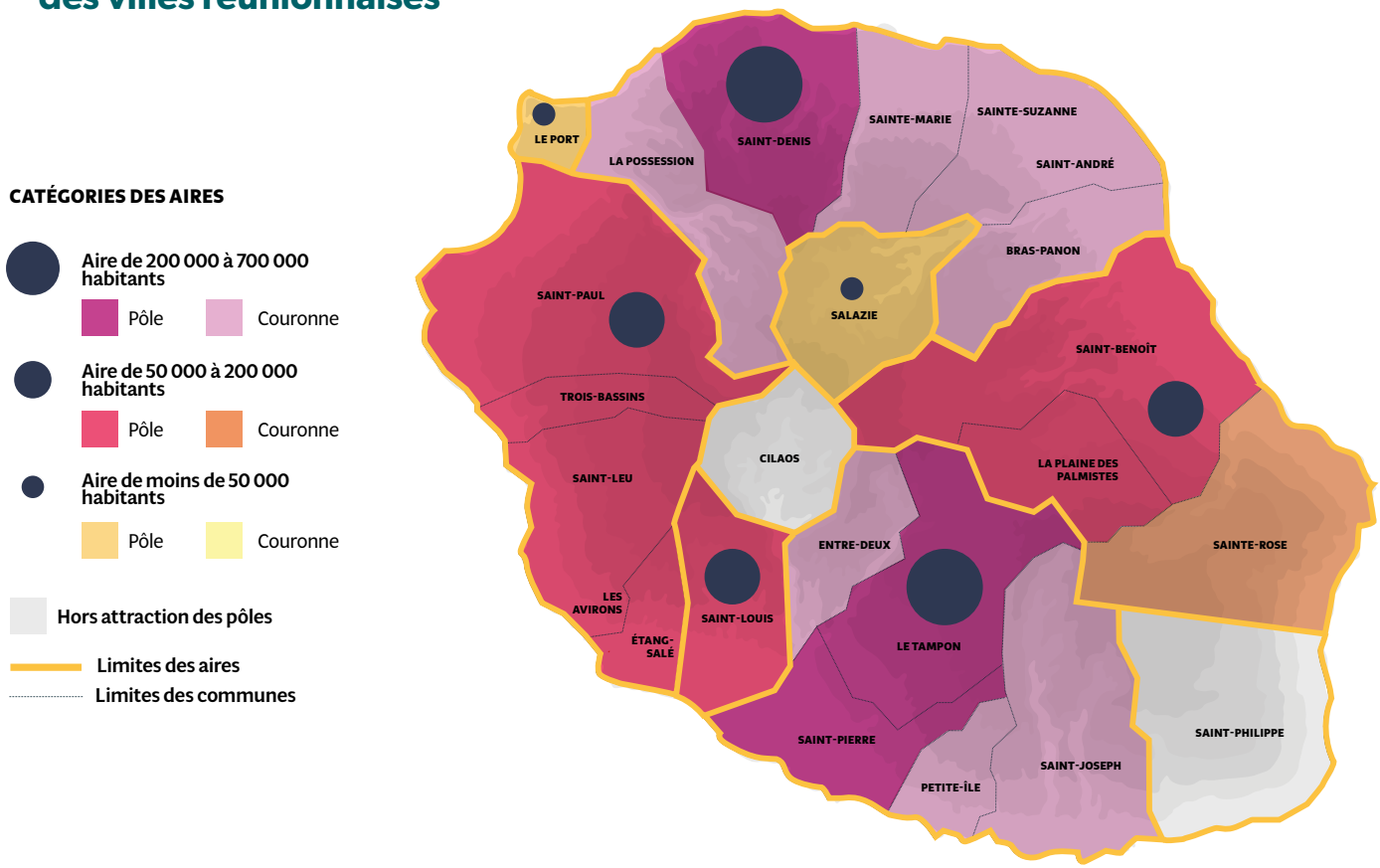

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3.1.3 - Des besoins importants de déplacements

Du 2 février au 21 juin 2016, une **Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT)** a été menée pour la première fois à La Réunion, afin de connaître les pratiques de déplacement des Réunionnais et d'adapter au mieux les politiques publiques en matière de mobilité aux habitudes des usagers.

Les principaux flux de déplacements journaliers

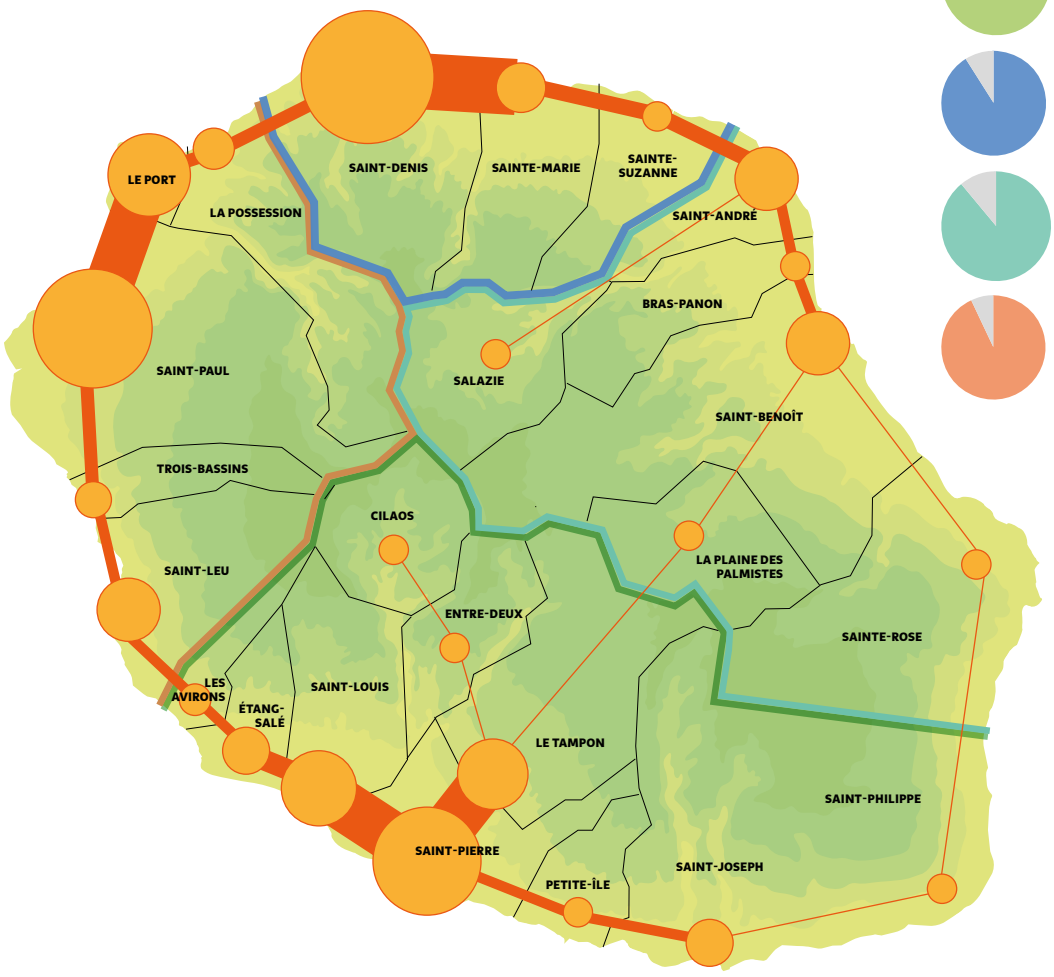

Plus de la moitié des déplacements est concentré sur les territoires intercommunaux du Territoire de l'Ouest et de la CINOR qui regroupent de nombreux emplois et autres générateurs de déplacements. Le territoire de la CIVIS concentre près de 20% des déplacements, ceux de la CASUD et la CIREST environ 15% chacun.

Plus d'un tiers des déplacements est lié au travail, à l'école ou aux études. Viennent ensuite ceux liés aux loisirs et aux visites (30%). Ces deux motifs représentent près des 2/3 de l'ensemble des déplacements. Les achats sont à l'origine de 15% des déplacements.

19%	16%	30%	20%	15%
Travail	Études, école	Loisirs, visites,...	Accompa-gnement	Achat

3,35
déplacement / jour / pers. soit plus de

2,5M
de déplacements réalisés chaque jour.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3.2 - UN TERRITOIRE ORGANISÉ EN 4 GRANDS BASSINS DE VIE ET DE MOBILITÉ

Le transport public à La Réunion est régi par six Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) que sont la Région et les cinq intercommunalités, soit la CASUD, la CINOR, la CIREST, la CIVIS et le TO.

La Région porte la vision globale des mobilités et de l'aménagement du territoire, en lien avec le Département, les 24 communes et le syndicat mixte Ile de La Réunion Mobilités (IDRM).

- La Région a donc pour compétence l'organisation de services réguliers de transports publics interurbains de voyageurs (réseau Car Jaune depuis le 1er janvier 2017) et du transport scolaire. Elle est également compétente pour créer et exploiter des infrastructures de services ferroviaires ou de transport guidé et est responsable du réseau routier national (environ 395 km) qui lui a été transféré depuis le 1er janvier 2008.

- Les cinq intercommunalités de l'île sont responsables de la voirie d'intérêt communautaire et des réseaux de transports en commun urbains au sein de leur ressort territorial. Elles assurent également la compétence des transports scolaires au sein de leur territoire.

- Créé en 2013, le syndicat mixte Ile de La Réunion Mobilités (IDRM) est un outil de coopération des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de la Région Réunion (Région, CINOR, CIREST, TCO, CIVIS, CASUD) et de concertation sur les politiques publiques des AOM en matière de mobilités.

La loi LOM a renforcé le rôle de la Région comme chef de file des mobilités pour coordonner les compétences mobilités de l'ensemble des AOM sur son territoire.

Par le biais d'un contrat opérationnel des mobilités, la coordination entre la Région et les AOM est assurée à l'échelle de chaque bassin de mobilité.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) a fait émerger 4 bassins de vie (Nord, Est, Sud et Ouest) construits sur la base de microrégions telles que définies en 1995. Ces bassins de vie correspondent à 4 grands bassins de mobilité puisque 90% des déplacements sont effectués à l'intérieur de ces bassins de vie. Ces bassins correspondent aux territoires des intercommunalités, à l'exception du bassin Sud qui regroupe la CIVIS et la CASUD.

Les 4 grands bassins de vie et de mobilités

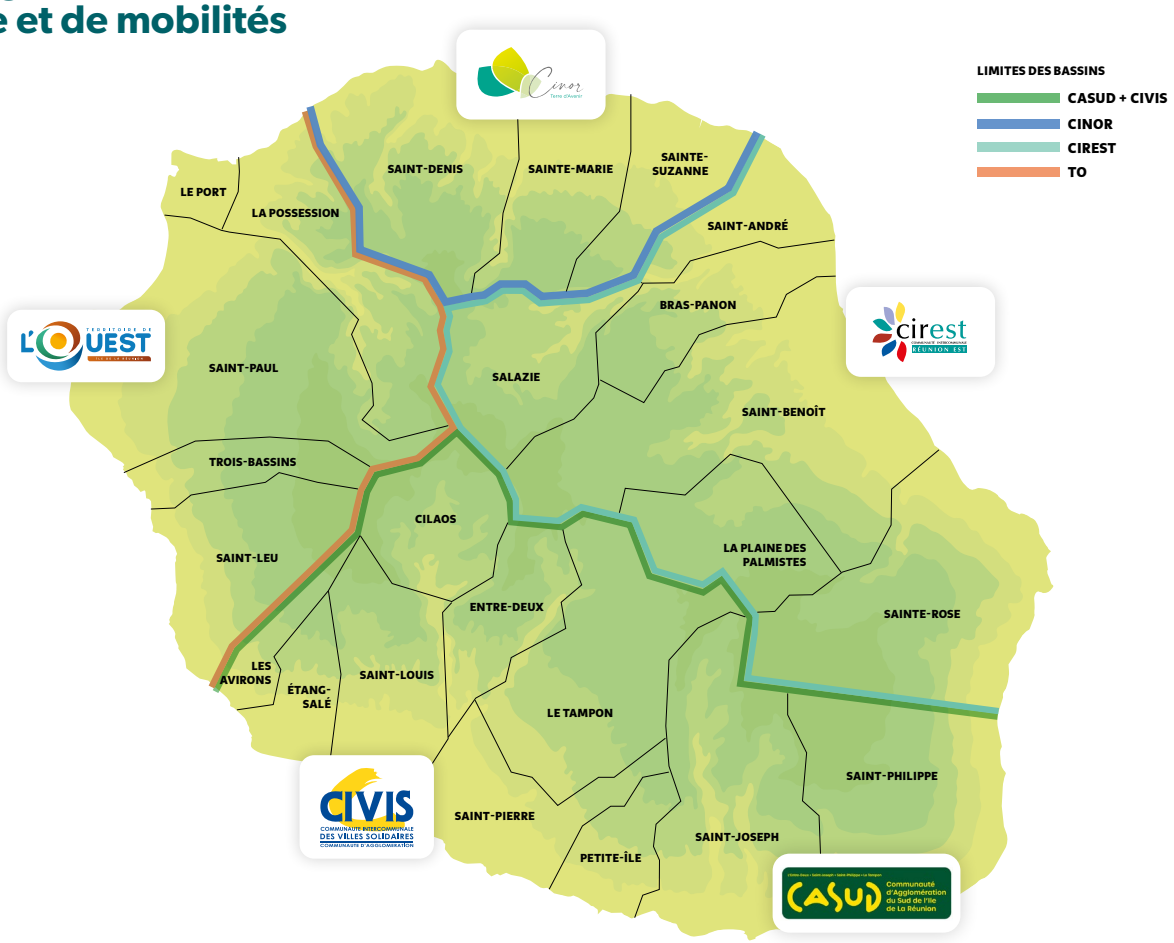

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

3.3 - UNE ATTENTE CITOYENNE FORTE SUR L'AMÉLIORATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

La phase 1 des États Généraux des Mobilités a recueilli près de 11 000 contributions permettant de donner une photographie claire des attentes et priorités citoyennes en matière de déplacements.

Aujourd'hui vous vous déplacez principalement…
(1 réponse possible)

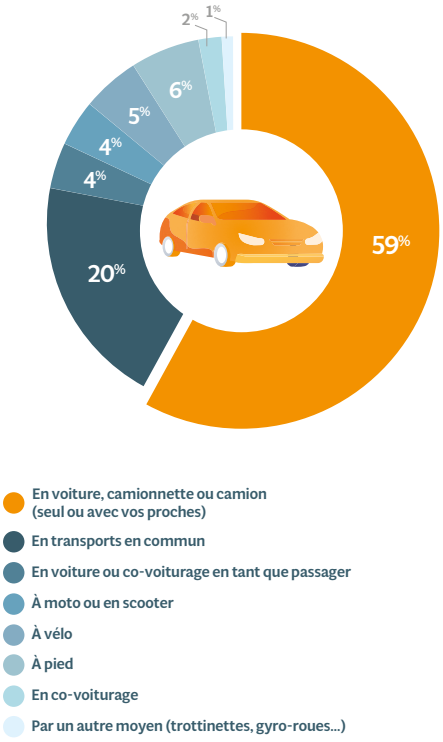

La voiture vous aimeriez à l'avenir…
(1 réponse possible)

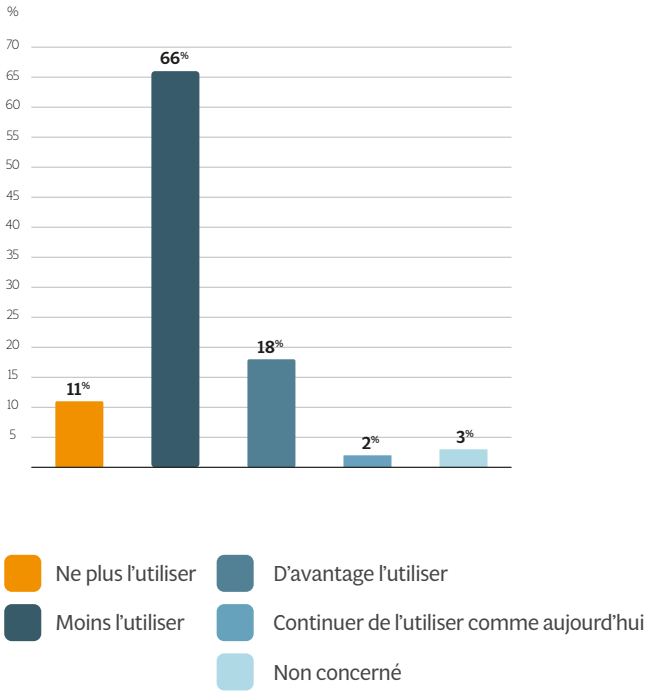

Pour vous, quels sont les investissements à mener en priorité parmi les suivants ?
(3 réponses possibles)

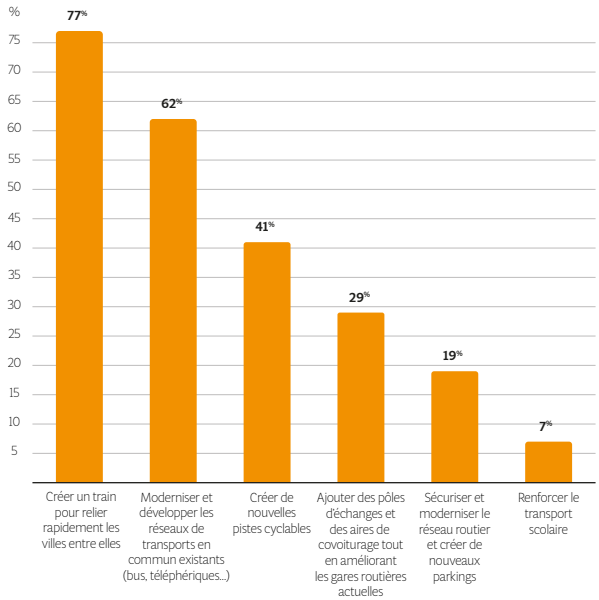

Pour vous, ces investissements doivent en priorité…
(2 réponses possibles)

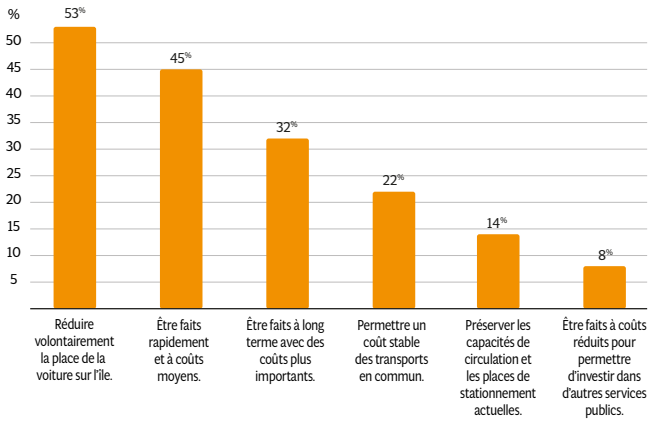

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Les points clés du diagnostic

- **Une saturation chronique des déplacements quotidiens : le coma circulatoire.**

Plus d'un tiers des déplacements des Réunionnais est lié au travail ou aux études. La voiture reste le mode quasi exclusif pour tous les motifs, engendrant de forts pics de circulation (6h30–8h30 puis 15h–18h) qui saturent à la fois les routes et les réseaux de bus, notamment sur le littoral où se concentrent les principaux pôles d'emplois et d'habitat. Cette situation illustre le véritable "coma circulatoire" que connaît l'île aux heures de pointe.

- **Une spécificité territoriale forte.**

Les échanges inter-EPCI apparaissent limités (5 à 11 % hors CASUD), mais cette lecture doit être nuancée : les communes et intercommunalités réunionnaises couvrent des surfaces très étendues, regroupant à la fois zones d'habitat, d'activités et pôles d'emploi. Les déplacements intra-EPCI sont donc déjà de longue distance et concentrés sur quelques axes majeurs, accentuant la congestion générale. Cette configuration particulière rend cruciale la mise en place d'un réseau structurant à l'échelle régionale, capable d'absorber les flux entre territoires.

- **Un enjeu climatique majeur.**

Les 20 % des déplacements les plus longs génèrent près de 80 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité. La concentration des flux automobiles sur le littoral renforce cet impact, justifiant la mise en place d'un mode de transport décarboné, rapide et à forte capacité.

- **Un besoin de maillage performant et d'intermodalité.**

La priorité est de renforcer l'offre sur les pôles urbains littoraux et d'assurer leur interconnexion efficace avec les mi-pentes et les hauts. Les périodes de saturation plaident pour un mode structurant, régulier et indépendant des aléas routiers. Le projet RÉUNION EXPRESS répond à cet enjeu : un axe ferré interconnecté, via des pôles d'échanges multimodaux (PEM), aux réseaux de bus, cars et modes actifs, garantissant un maillage fluide et cohérent à l'échelle de l'île.

- **Une attente citoyenne affirmée.**

Les États Généraux des Mobilités (EGM) ont confirmé une volonté claire : développer un mode structurant, le train, et renforcer significativement les transports collectifs (fréquence, régularité, coordination des réseaux), tout en favorisant l'intermodalité (PEM, vélo, marche). Le territoire exprime le besoin d'une politique de mobilité ambitieuse et intégrée, faisant du rail la colonne vertébrale du système de transport réunionnais.

4

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

L'OPPORTUNITÉ D'UN SERVICE FERROVIAIRE RÉGIONAL À LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

4.1 - UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UNE POLITIQUE GLOBALE

4.1.1 - Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) et la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI)

Approuvé par décret interministériel en novembre 2011, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) fixe les orientations fondamentales de la Région Réunion à moyenne échéance, en termes de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

Les objectifs du SAR de 2011 portent sur :

- la réduction de la consommation d'espace par le cantonnement de l'espace urbain et la gestion raisonnée du capital foncier via une organisation hiérarchisée du territoire ;
- la construction d'un modèle urbain adapté aux attentes des Réunionnais ;
- la réduction des consommations énergétiques et du trafic automobile, passant par le développement des énergies renouvelables et des transports en commun ;
- la réponse aux besoins de logements, en particulier de logements sociaux, tout en prévoyant les équipements connexes d'assainissement, de traitement des déchets en réduisant l'exposition aux risques ;
- l'augmentation des facteurs de développement économique ;
- la préservation des espaces naturels et agricoles et des ressources naturelles ;
- l'anticipation des effets des changements climatiques notamment en termes de risques naturels.

Pour atteindre ces objectifs, le SAR de La Réunion met en œuvre :

- une organisation en bassins de vie, dont le dynamisme économique doit être renforcé et dont l'offre en logements et services doit répondre aux besoins de la population ;
- la réorganisation de l'offre de mobilité sur la priorité à donner aux transports en commun, ce qui suppose une meilleure articulation avec les espaces urbains ;
- une urbanisation maîtrisée, associée à une protection forte des espaces agricoles et naturels de forte valeur. La logique de bassins de vie est à articuler à la structuration des centres agglomérés qui place la ville au cœur de l'aménagement, pour améliorer l'accès aux services, à l'emploi, au logement.

L'Assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion a prescrit la révision du SAR de 2011 par délibération du 22 novembre 2021, ceci pour aboutir au SAR de La Réunion à horizon 2050.

Pour compléter les objectifs du SAR sur l'offre de mobilité, le SRIT, voté en assemblée plénière de la Région en 2014 a vocation à améliorer l'offre en infrastructures pour les transports en commun et les modes actifs.

DES OBJECTIFS INSCRIT AU SRIT

15% de transports collectifs à horizon 2030

Une réduction de 10% du volume d'importation de carburant fossile dans le secteur des transports.

La PRI, adoptée par la Région en 2019, consiste à assurer une complémentarité des services entre les AOM, une information multimodale pour les usagers et la mise en place de tarifs et billets donnant accès à plusieurs modes de transport.

4.1.2 - Les documents de planification des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) en lien avec la mobilité

Le Plan de Mobilité (PDM) de la CINOR

La CINOR a élaboré son projet de PDM pour la période 2024-2034 qui s'est substitué à son plan de déplacements urbains. En matière de projets de transports collectifs performants, celui-ci s'appuie notamment sur la réalisation de son TCSP « Baobab » avec des bus à haut niveau de service.

Plus concrètement, le plan d'actions du PDM de la CINOR porte sur les thématiques suivantes :

- **Axe 1 :** Développer des transports collectifs performants.
- **Axe 2 :** Redistribuer l'espace public pour un usage raisonné de la voiture.
- **Axe 3 :** S'ancrer dans la ville du ¼ d'heure : développer et sécuriser les modes actifs.
- **Axe 4 :** instaurer une culture de la mobilité durable et décarbonée.
- **Axe 5 :** Organiser la circulation des marchandises et des livraisons.

Une enquête publique a été menée sur ce PDM en fin d'année 2024.

Le PDM du TO

Le plan de mobilité du Territoire de l'Ouest 2026-2036 a fait l'objet d'une concertation publique de juillet à octobre 2024. Les enjeux identifiés pour le territoire sont les suivants :

- doter le territoire d'une armature de transport efficiente et de confiance pour les habitants et usagers ;
- multiplier les solutions de mobilités actives pour les déplacements de courte distance ;
- garantir la mobilité de tous ;
- faire du covoiturage un levier pour réduire le nombre de véhicules ;
- connecter les polarités au gré d'une intermodalité fonctionnelle ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

- développer des pratiques de mobilité raisonnées autour des futurs quartiers d'habitat et des zones d'activités économiques.

Le PDM de la CIVIS adopté en 2021

Le PDM de la CIVIS adopté en 2021 s'appuie sur 8 objectifs principaux :

- mettre en place une offre de mobilité durable ;
- rendre les transports en commun plus efficaces et attractifs ;
- renforcer l'intermodalité ;
- rendre la mobilité plus inclusive ;
- favoriser la cohérence urbanisme / transport ;
- répondre aux besoins du maillage routier en incluant les modes de déplacement alternatif ;
- mettre la logistique urbaine au cœur des préoccupations de mobilité ;
- mettre en place une politique de stationnement sur le territoire.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CIREST (2019-2029)

Les enjeux liés au PDU de la CIREST à horizon 2029 portent sur :

- la requalification de l'image des transports collectifs et l'augmentation de leur niveau de service ;
- le développement des réseaux locaux secondaires sur l'ensemble des communes et leur rabattement sur les pôles d'échanges ;
- le développement de l'intermodalité ;
- la réorganisation de la circulation et du stationnement ;
- l'intégration des besoins des PMR à tous niveaux de la chaîne de déplacements ;
- le développement des mobilités alternatives (modes doux, covoiturage…) ;
- une meilleure organisation du transport de marchandises et des livraisons en centres urbains ;
- la densification des espaces urbains notamment le long de l'axe structurant du réseau Estival.

Le PDM 2020 – 2030 de la CASUD

Le PDM de la CASUD se décline en 8 objectifs spécifiques parmi lesquels :

- développer la performance du réseau de transports urbains et son attractivité ;
- repenser l'accès automobile aux centres urbains et les conditions de stationnement ;
- renforcer l'intermodalité ;
- définir un réseau hiérarchisé de voirie d'agglomération ;
- développer les modes doux et l'accessibilité pour les PMR ;
- organiser les transports de marchandises pour en améliorer l'efficacité et en réduire les impacts ;
- assurer une meilleure prise en compte de la problématique des déplacements dans le développement urbain ;
- viser une optimisation globale des coûts, une utilisation plus rationnelle des énergies et une réduction des nuisances de la circulation automobile.

4.2 - UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE VISION PARTAGÉE DES MOBILITÉS

Le 29 août 2025, la Région Réunion et les autres Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), la CASUD, la CINOR, la CIREST, la CIVIS et le TO, en présence d'île de La Réunion Mobilités, de la Commission Nationale du Débat Public et de la représentante de l'État, ont signé la Feuille de route des mobilités de La Réunion.

Elle s'appuie sur une analyse approfondie des attentes citoyennes exprimées au cours des États Généraux des Mobilités ainsi que d'un travail collégial et technique mené par la Région Réunion avec l'ensemble des autorités compétentes en matière de mobilité à La Réunion.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

4.2.1 - Les grands principes de la feuille de route partenariale des mobilités

Dans le respect des 5 priorités fixées par l'Assemblée Citoyenne à l'issue des États Généraux des Mobilités, la Feuille de route partenariale des mobilités s'articule autour de grands principes structurants.

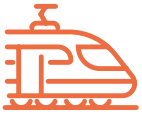

Un train comme colonne vertébrale des mobilités à La Réunion

Placé comme priorité par les 11 000 contributions recueillies au cours des États Généraux des Mobilité, le projet ferroviaire « RÉUNION EXPRESS » vise à relier Saint-Benoît à Saint-Joseph, via notamment Saint-Denis et Saint-Pierre, soit un linéaire de 140 km pour une vitesse de pointe de plus de 100 km/h. Ce projet de réseau ferré interurbain, pouvant assurer une fonction de transport de marchandises, a vocation à devenir l'axe structurant autour duquel se structurera et se développera un réseau global, intermodal et coordonné entre l'ensemble des AOM.

Dans les 4 bassins de l'île, le maillage des territoires par des réseaux de transports mieux connectés

Autour du train, le maillage des territoires, depuis le littoral jusque dans les hauts, se développe via le réseau régional et les réseaux intercommunaux. Des pôles d'échanges multimodaux (PEM) sont créés ou renforcés, avec des aménagements et services associés. Les gares deviennent des points de connexion stratégiques entre tous les modes de déplacement : réseau régional, réseaux urbains, parkings-relais, offre vélos, etc.

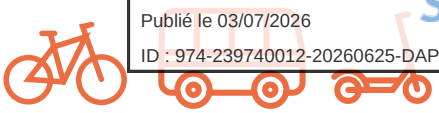

La poursuite des efforts engagés par l'ensemble des AOM en faveur du développement des transports en commun et des mobilités douces

Les AOM poursuivent leurs efforts pour moderniser et renforcer les réseaux de transport en commun, en agissant sur les fréquences, les amplitudes horaires, l'aménagement de nouvelles voies réservées, …. pour améliorer leur attractivité et leur performance. À l'échelle des quatre bassins de mobilité, des projets structurants émergent dans un souci d'équilibre territorial.

Les mobilités douces occupent également une place centrale, avec la poursuite des aménagements cyclables et une coordination renforcée entre acteurs pour construire une politique vélo ambitieuse et cohérente à l'échelle de l'île. Enfin, la Feuille de route partenariale trace la voie d'une transition vers des transports publics décarbonés, avec un plan d'actions dédié.

Une mise en œuvre échelonnée, avec des projets menés à court, moyen et long terme

La Feuille de route partenariale se concrétisera selon une trajectoire claire et progressive. Des projets structurants sont déjà engagés, d'autres entrent en phase de préparation : aménagements, services, infrastructures,…Loin d'attendre l'arrivée du train pour passer à l'action, la Feuille de route partenariale prévoit des réalisations concrètes dès aujourd'hui, qui préfigurent et annoncent la révolution des modes de déplacements à La Réunion.

4.2.2 - Une implication large des acteurs du territoire

Le succès d'une telle opération nécessite une implication forte de toutes les parties prenantes dans la lignée de l'esprit de la feuille de route signée le 29 aout.

Les principales collectivités et partenaires impliqués dans le Projet sont :

- La Région Réunion ;
- Les communautés d'agglomération : CINOR, CIREST, TCO, CIVIS et CASUD ;
- IDRM, Île de La Réunion Mobilités ;
- La Préfecture et les services de l'État, notamment la DEAL ;
- Les communes de l'île, en particulier celles situées à proximité immédiate du tracé de référence ;
- L'exploitant du réseau Car Jaune ;
- L'Aéroport Régional Roland Garros (ARRG) et l'aéroport de Pierrefonds ;
- Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5

PRÉSENTATION DU PROJET
RÉUNION EXPRESS
ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5.1 - LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

5.1.1 - Un axe structurant pour repenser la mobilité

Le RÉUNION EXPRESS constitue la colonne vertébrale du futur système de mobilités de l'île. Déployé à l'échelle du littoral et raccordé à des pôles d'échanges multimodaux (bus, cars, modes actifs, parkings-relais), il vise à offrir une alternative rapide, régulière et indépendante des aléas routiers, capable d'absorber les flux pendulaires et de mieux relier les bassins de vie et les zones d'emploi.

- **Un réseau qui relie de manière directe et rapide les pôles urbains de l'île permettant d'offrir des temps de parcours attractifs par rapport aux déplacements VP ;**
- **Un tracé qui ne traverse pas (ou peu) les centres villes ;**
- **Une infrastructure dissociée du réseau routier (mise en concurrence directe du RÉUNION EXPRESS avec les voies routières express parallèles) ;**
- **Un réseau qui doit permettre des usages de type fret conformément aux prescriptions du SAR.**

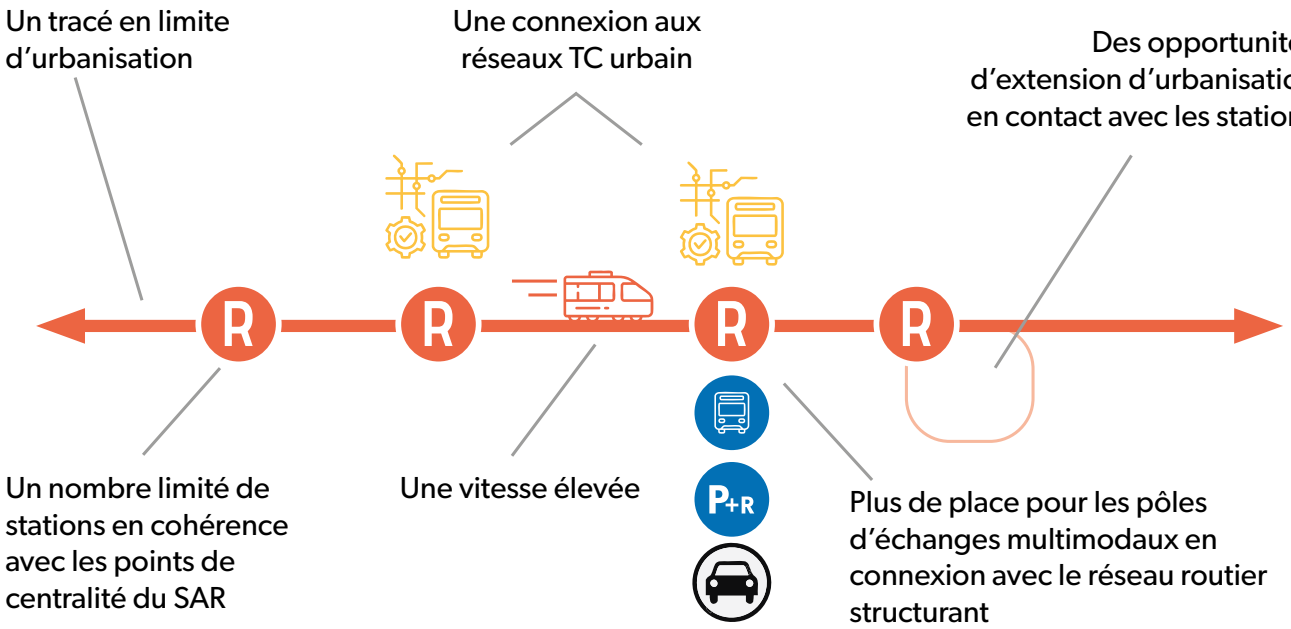

Concept du projet RÉUNION EXPRESS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Le projet RÉUNION EXPRESS, inscrit au Schéma d'Aménagement Régional (SAR), se déploie sur un linéaire d'environ 140 km entre Saint-Benoît à l'Est et Saint- Joseph au Sud.

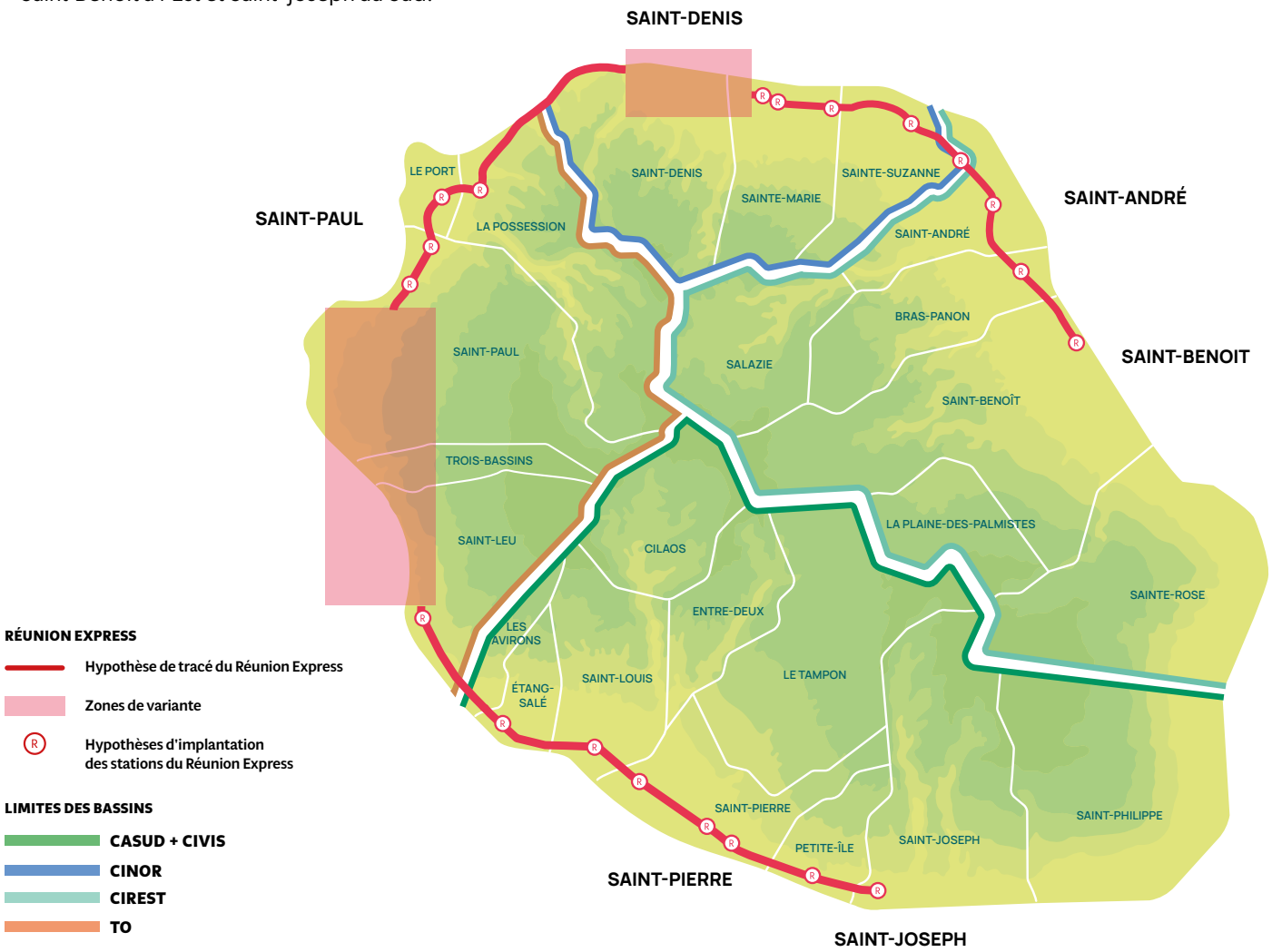

5.1.2 - Le tracé de référence

Faisant suite aux études détaillées ci-après et à la concertation avec les collectivités, le tracé de référence du projet RRTG a été validé en commission permanente du 30 août 2016. Ce tracé fonde celui du RÉUNION EXPRESS et suit les principes suivants :

- Un tracé partant du giratoire des Plaines à Saint-Benoît longeant la RN2 jusqu'à Sainte-Marie ;
- Un tracé longeant la RN2 côté littoral depuis Sainte-Marie, desservant Duparc et l'aéroport, traversant Saint-Denis (plusieurs variantes de tracé à définir) puis retrouvant la Nouvelle Route du Littoral (NRL) ;
- Un tracé longeant ensuite la RN1 côté montagne depuis la NRL jusqu'à l'échangeur Sainte-Thérèse, puis qui emprunte la RN1001, le Boulevard des Mascareignes, la RN7 puis la Chaussée Royale jusqu'à la gare routière de Saint-Paul. Le projet RÉUNION EXPRESS s'insère ensuite le long de la route des Tamarins côté mer ou sur le littoral (variante) ;
- De l'Etang-Salé à Pierrefonds, le tracé du RÉUNION EXPRESS se fait en bordure de la RN1 côté littoral puis rejoint la ZI4 et se poursuit vers la Zac Canabady et le Boulevard Banks. Le Projet emprunte ensuite le Boulevard Banks pour rejoindre Saint-Joseph.

5.1.3 - Les variantes de tracé

Le projet tel que défini à ce jour comprend plusieurs zones de variantes locales ou globales, à savoir : la traversée de Saint-Denis, la section entre Saint-Paul et Saint-Leu et la zone de Pierrefonds à Saint-Pierre.

La traversée de Saint-Denis

Chef-lieu et capitale économique de la Réunion ainsi que plus grande ville des Outre-mer avec plus de 150 000 habitants, la commune de Saint-Denis constitue un enjeu fort en termes d'insertion, de desserte et d'articulation avec les nombreux projets de transports urbains portés par l'intercommunalité du Nord (CINOR), notamment le projet de BHNS Baobab et les différents projets de transport par câble.

Il est donc prévu que le dossier du maitre d'ouvrage fournisse des éléments détaillés de diagnostic de l'ensemble des itinéraires possibles en traversée de Saint Denis afin d'alimenter de manière qualitative le débat.

Le présent dossier de saisine expose une première revue des projets à partir de la page 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

La section entre Saint Paul et Saint Leu

Zone de variante la plus étendue du projet, le secteur entre Saint-Paul et Saint-Leu s'étend sur environ 30 km. Deux variantes sont imaginées à ce stade.

- La première variante prévoit une insertion le long de la Route des Tamarins, à mi pente. Cette variante est fondée sur une recherche accrue de vitesse commerciale, des besoins de maîtrise foncière moindres et une limitation de la fracturation des espaces en bénéficiant du faisceau de la Route des Tamarins. Permettant une desserte à mi-pente, et rapprochant donc le système des zones habitées des Hauts de l'ouest, cette variante présente toutefois peu de desserte directe de zone bâties et est donc fondée sur un principe fort de rabattement. Comme la Route des Tamarins, cette variante appelera un nombre soutenu d'ouvrages d'art d'ampleur.

- La seconde variante est fondée sur une insertion à proximité des zones bâties littorales et qui constituent une zone économique majeure de La Réunion puisque regroupant l'essentiel de l'offre touristique de l'Ile. Son insertion apparaît plus délicate et présente des enjeux fonciers plus soutenus. Elle présente naturellement l'avantage de desservir de manière directe des bassins de populations et d'emploi importants, notamment touristiques, en les reliant directement à l'aéroport La Réunion Roland-Garros.

Le dossier du maître d'ouvrage viendra naturellement enrichir les élements d'analyse comparée de ces deux variantes.

Le secteur Pierrefonds

Variante locale à portée moindre, la liaison entre Saint-Louis et Saint-Pierre vient interroger les modalités de franchissement de la Rivière Saint-Etienne (franchissement majeur) et les enjeux d'insertion de desserte de la zone de Pierrefonds. Sur ce secteur, le RÉUNION EXPRESS vient s'implanter soit le long de la RN1, soit légèrement à mi pente avec une desserte directe de la Zone Industrielle n°4. Il est à noter que, si ces variantes sont bien exclusivement situées sur la commune de Saint-Pierre, elles sont susceptibles d'interroger les enjeux de desserte des communes de l'Entre-Deux et du Tampon avec près de 100 000 habitants cumulés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5.2 - GAINS ATTENDUS DU RÉUNION EXPRESS

5.2.1 - Des temps de parcours concurrentiels et des gains d'accessibilité

Sur l'arc Ouest-Nord-Est, le temps de trajet en RÉUNION EXPRESS est inférieur au temps médian de la voiture particulière, et même largement inférieur aux heures de pointe (-50%), d'autant plus qu'il convient de corriger la durée du parcours en voiture, du temps pour trouver une place de stationnement. Par ailleurs, les aléas de la circulation routière conduisent les automobilistes à les anticiper et prendre un « temps de précaution ».

La fiabilité du mode guidé représente, de ce point de vue, un fort avantage concurrentiel du projet RÉUNION EXPRESS sur la voiture particulière.

Comparaison des temps de parcours entre modes en heures de pointe

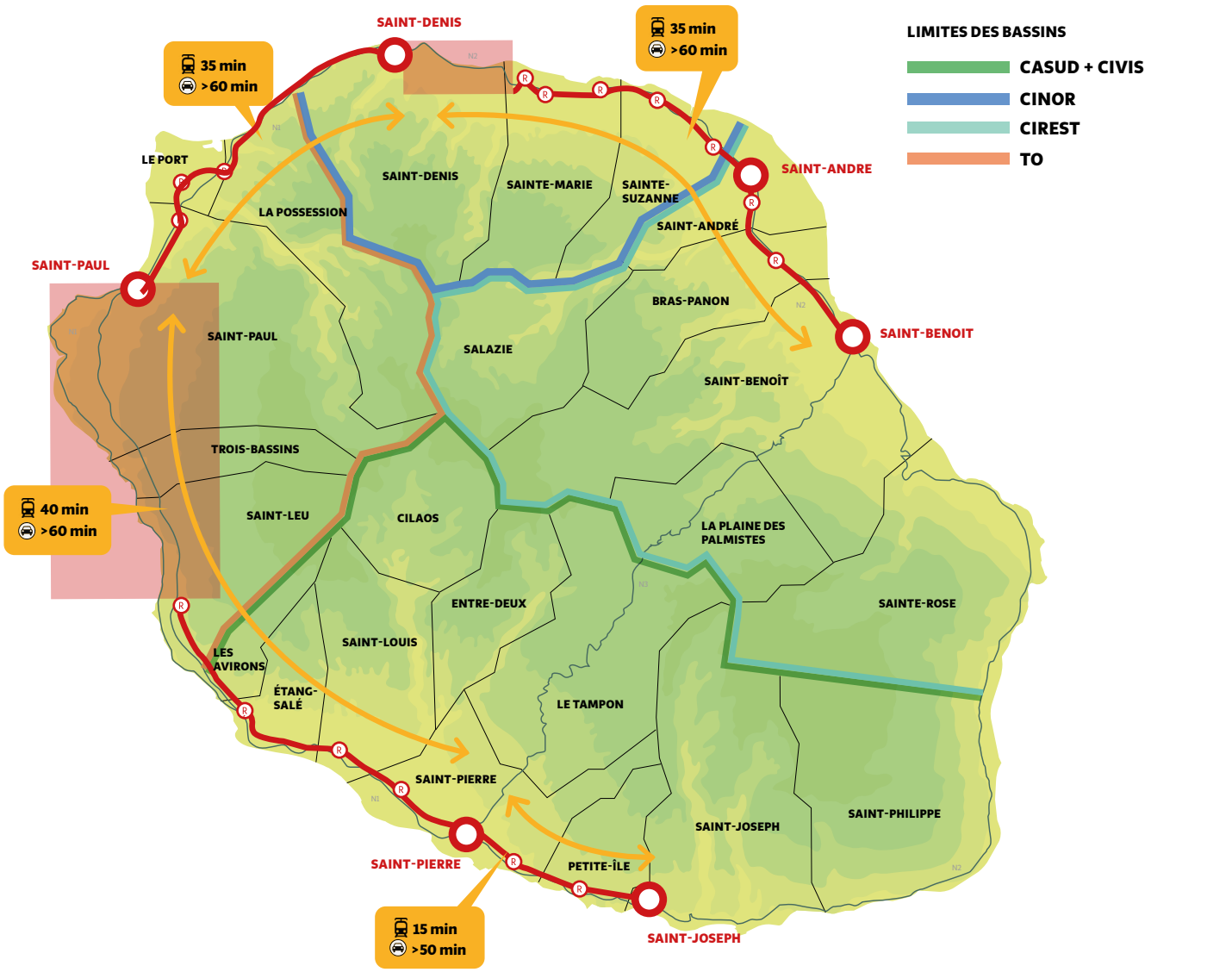

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5.2.2 - Charge potentielle du Réunion Express : un mode performant, à forte capacité

A terme, le RÉUNION EXPRESS se développe potentiellement sur plusieurs lignes qui cumulent environ 100.000 voyageurs/jour à leur mise en service.

L'arc Ouest-Nord-Est présente les indicateurs de fréquentation et d'efficacité les plus élevés.

Les principaux arrêts et pôles d'échange sont :

- **les arrêts situés dans la traversée de Saint-Denis (10 à 30.000 échanges/jour chacun) ;**
- **le PEM de Saint-Paul (14.000 échanges/jour) ;**
- **Saint-Pierre Banks (14.000 échanges/jour) ;**
- **le PEM de Saint-Laurent (6.000 échanges/jour) ;**
- **L'Eperon (6.000 échanges/jour).**

Les valeurs figurant ci-dessous sont indicatives ; elles résultent des premières études préliminaires réalisées à partir de 2019.

Charge horaire maximale par sens du RÉUNION EXPRESS

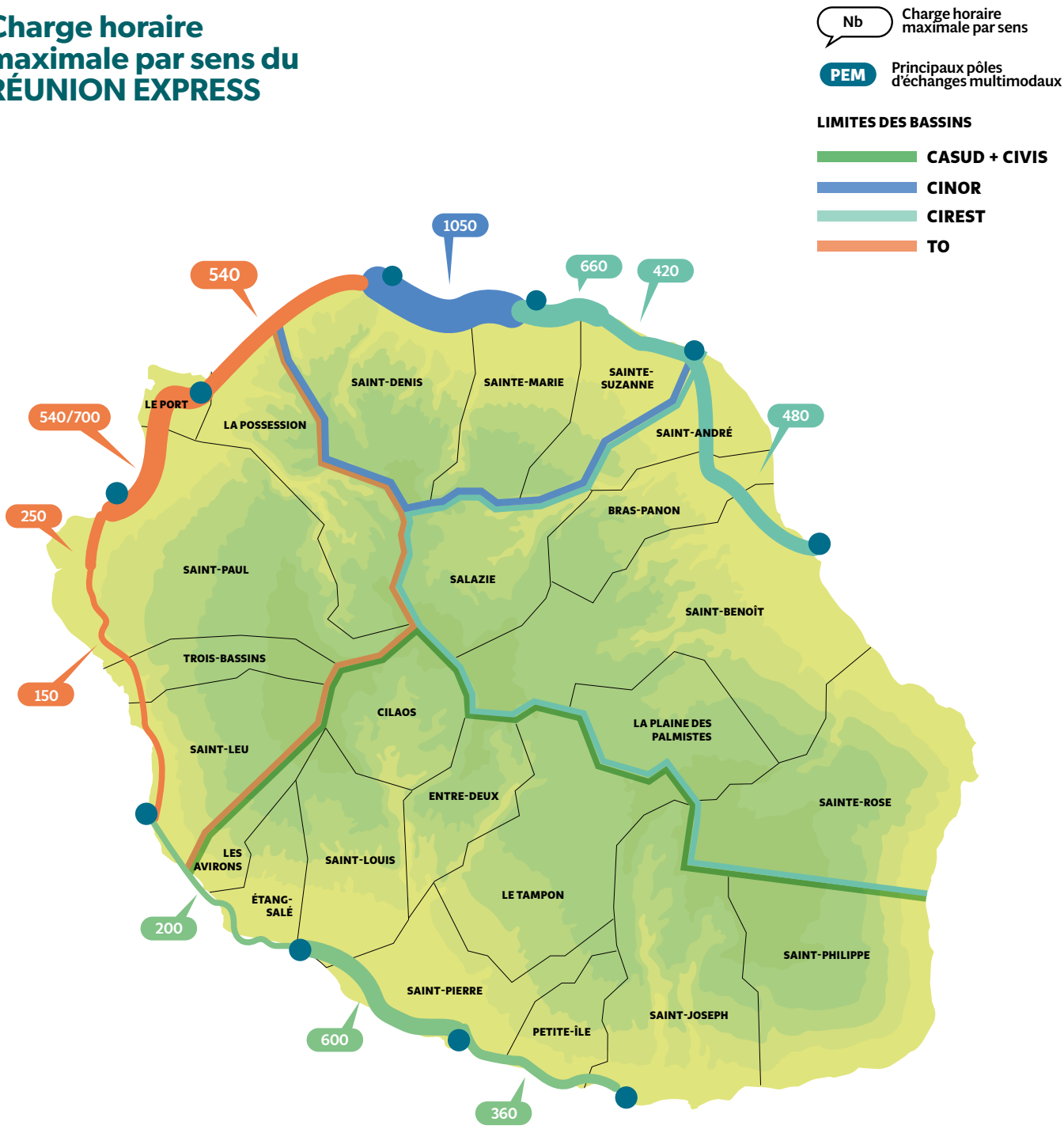

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5.2.3 - Intégration de la dimension marchandises

Un des enjeux du projet est également de pouvoir transporter des marchandises en favorisant une mutualisation des trafics en utilisant des rames de tramway dédiées « marchandises » exclusivement (Le «TramFret») empruntant le réseau existant et circulant entre les rames destinées aux voyageurs ou en dehors des heures d'exploitation pour les voyageurs.

Deux grandes options sont envisageables : utiliser du matériel roulant dédié Fret ou adapter le matériel roulant existant.

Cette solution fret convient à une certaine typologie de marchandises selon leurs caractéristiques logistiques (conditionnement et poids) pour permettre une compatibilité entre le matériel roulant retenu et son infrastructure.

Vue aérienne du Pôle multimodal de La Possession (bassin Ouest)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5.3 - LES ÉTUDES ET CONCERTATIONS MENÉES DÈS 2012 : UN SOCLE SOLIDE

Pour garantir la faisabilité de ce réseau, la Région Réunion a engagé dès 2012 un ensemble d'études préalables et de concertations, permettant de définir les contours et les modalités du projets.

5.3.1 - Concertation avec les collectivités : étape clé à la définition du tracé de référence

En s'appuyant sur le tracé de principe retenu dans le SAR, la Région Réunion a lancé en 2012 une étude de mise en cohérence entre les projets de TCSP des AOM et un Service Ferroviaire Régional.

L'étude avait pour objectif de définir un tracé de référence sur la base du fuseau retenu dans le SAR. Une première étape a permis d'identifier les différentes variantes de tracé pour lesquelles une concertation a été menée avec l'ensemble des AOM afin de faire émerger un tracé à l'échelle de l'île.

La Région Réunion a ensuite lancé en 2014-2015 une étude d'intégration du projet au niveau des échangeurs de la Route Nationale, qui a permis de définir les contraintes d'un tel projet sur les infrastructures routières régionales et à proposer des principes d'aménagements. De nouvelles études réalisées en 2015-2016 ont permis de clarifier les objectifs particuliers qui s'appliquent au projet RÉUNION EXPRESS.

Validation du tracé de référence

Comme spécifié précédemment, le projet RÉUNION EXPRESS est donc une infrastructure de transport inscrite au SAR se développant sur un linéaire d'environ 140 km entre Saint-Benoît à l'Est et Saint- Joseph au Sud.

Vue aérienne du carrefour Bras Canot à Saint-Benoit (bassin Est)

Faisant suite aux études précitées et à la concertation avec les collectivités, le tracé de référence du projet RÉUNION EXPRESS a été validé en commission permanente du 30 août 2016 et suit les principes suivants :

- un tracé partant du giratoire des Plaines à Saint-Benoît longeant la RN2 jusqu'à Sainte-Marie ;
- un tracé longeant la RN2 côté littoral depuis Sainte-Marie, desservant Duparc et l'aéroport, traversant Saint-Denis (plusieurs variantes de tracé) puis retrouvant la Nouvelle Route du Littoral (NRL) ;
- un tracé longeant ensuite la RN1 côté montagne depuis la NRL jusqu'à l'échangeur Sainte-Thérèse, puis qui emprunte la RN1001, le Boulevard des Mascareignes, la RN7 puis la Chaussée Royale jusqu'à la gare routière de Saint-Paul. Le RÉUNION EXPRESS s'insère ensuite le long de la route des Tamarins côté mer ou sur le littoral (variante) ;
- de l'Etang-Salé à Pierrefonds, le tracé du RÉUNION EXPRESS se fait en bordure de la RN1 côté littoral puis rejoint la ZI4 et se poursuit vers la Zac Canabady et le Boulevard Banks. Le RÉUNION EXPRESS emprunte ensuite le Boulevard Banks puis la RN2 jusqu'à Saint-Joseph.

5.3.2 - Consolider le projet sur la base des dernières études techniques réalisées

De Saint-Denis à Saint-Benoit – Etudes d'opportunité et de faisabilité

De 2016 à 2017, la Région a conduit des études d'opportunité entre Saint-Benoît et Saint-Denis ; ces dernières ont permis de cadrer les études de faisabilité du projet entre Sainte-Marie et Saint-Denis qui se sont déroulées de 2017 à 2018.

Les conclusions de ces études ont abouti au lancement de l'opération de réalisation de la section Nord du projet RÉUNION EXPRESS entre Saint-Denis (Bertin) et Sainte-Marie (Duparc), dit projet RunRail.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Le programme général du RunRail, validé en commission permanente du Conseil Régional en date du 21 août 2018, avait notamment visé un mode ferré léger standard de type tramway express.

Section Nord du RÉUNION EXPRESS dite RunRail – Etudes préliminaires et missions connexes

Les études préliminaires du RunRail se sont déroulées de décembre 2018 à août 2019. Ces études techniques ont en outre été accompagnées des missions particulières suivantes : étude de mobilité, étude de trafic et établissement du bilan socio-économique.

Celles-ci ont fait l'objet d'une restitution lors de la commission permanente du Conseil Régional en date du 12 novembre 2019 qui a validé le programme général du RunRail mis à jour au regard des conclusions de ces études.

Par ailleurs, l'opération RunRail a donné lieu à une concertation préalable au titre du Code de l'Environnement qui s'est tenue du 27 mai 2019 au 6 juillet 2019. Le bilan établi par la Région Réunion a été validé lors de la commission permanente du 15 octobre 2019.

De Saint-Paul à Saint-Denis – Etudes de faisabilité

En novembre 2018, la Région Réunion et le TO ont lancé, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage, les études de faisabilité du RÉUNION EXPRESS entre Saint-Paul et Saint-Denis et du Tram'Ouest entre Saint-Paul et La Possession. Ces études portent sur deux sections particulières :

- une section Saint Paul – La Possession : sur cette section, la plate-forme du RÉUNION EXPRESS a vocation à être mutualisée partiellement avec le projet Tram'Ouest du TO ;
- une section La Possession – Bertin (Saint Denis) : dédiée intégralement au RÉUNION EXPRESS, cette section a la particularité d'inclure intégralement la Nouvelle Route du Littoral.

Tous secteurs – études préliminaires

Fin 2020, afin de pouvoir disposer d'un même niveau d'études sur l'ensemble des secteurs du projet RÉUNION EXPRESS, la Région Réunion a lancé les études de faisabilité des secteurs autres que celui du RunRail dont les objectifs principaux portaient sur :

- conforter les principes d'insertion du RÉUNION EXPRESS sur la totalité du tracé : Saint-Leu à Saint-Joseph, Saint-Benoit à Sainte-Marie, Saint-Denis à Saint-Leu ;
- conforter l'identification du foncier à maîtriser pour permettre sa réalisation phasée ;
- définir l'offre de transport sur cette infrastructure ;
- conforter la sectorisation de cette infrastructure et identifier le phasage de l'offre de transport;
- permettre d'arbitrer sur le(s) scénario(s) de priorisation de ces secteurs et, plus généralement, sur la stratégie de développement du RÉUNION EXPRESS ;
- dégager une programmation pluri-décennale d'investissement et de coûts d'exploitation ;
- identifier, le cas échéant, les opérations connexes de transports complétant efficacement le RÉUNION EXPRESS.

La Région Réunion dispose désormais d'un niveau d'études de faisabilité équivalent sur l'ensemble du tracé de référence du projet RÉUNION EXPRESS.

Vue du Pôle multimodal de Saint-Paul Centre depuis le canal Bernica (bassin Ouest)

POURSUIVRE LES ÉTUDES DE VARIANTES

Outre les micro-variantes identifiées dans le cadre des études précitées et qui donneront lieu à des études complémentaires dans le cadre des missions à venir, le tracé de référence a été requestionné sur trois secteurs principaux :

- Traversée de Saint-Denis,
- Littoral Ouest,
- Section Saint-Louis – Saint-Pierre.

Les études ultérieures auront notamment vocation à poursuivre ces analyses de variante en vue d'aboutir à un tracé de référence conforté.

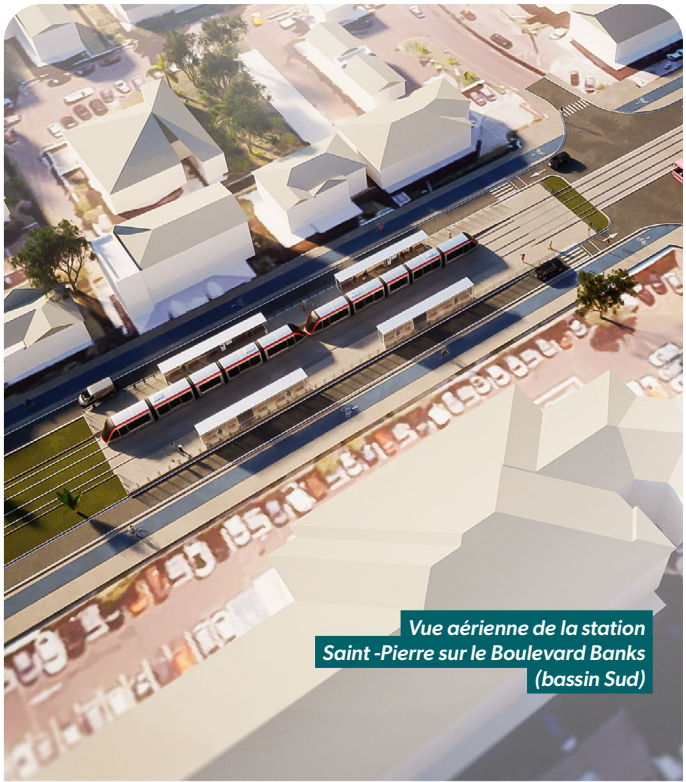

Vue aérienne de la station Saint -Pierre sur le Boulevard Banks (bassin Sud)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Vue aérienne du Pôle multimodal de La Possession, franchissement de la RN1 depuis le futur ouvrage (bassin Ouest)

5.4 - UN SCHÉMA DE GOUVERNANCE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

La feuille de route des mobilités signée par l'ensemble des AOM prévoit la création d'une **Société Locale des Grands Projets** pour assurer, de manière autonome, transparente et stable, les grands projets d'infrastructures.

Cet outil innovant opérationnel autonome, au service de l'ensemble des collectivités de La Réunion, a pour objectif la réussite d'un projet global de transport public fondé sur l'intermodalité et la complémentarité de tous les modes de transports. Dotée de ressources financières propres, la Société Locale des Grands Projets serait placée sous la tutelle des 6 AOM de La Réunion (Région et EPCI).

Cette société présente un double avantage : d'une part d'améliorer et unifier la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de mobilité prévues par la feuille de route. D'autre part, cette société permet de garantir le financement de ces infrastructures en ayant la capacité de s'endetter sur plusieurs années, et de se voir octroyer, par la loi, des recettes propres issues de taxes spécifiquement affectées au financement des infrastructures de la feuille de route.

Cette société aura spécifiquement comme missions :

- la réalisation des études et des travaux du RÉUNION EXPRESS, train d'intérêt régional allant de Saint-Benoit à Saint-Joseph ;
- la réalisation des stations du RÉUNION EXPRESS et des infrastructure associées (pôle bus, parking relais etc.)

Elle pourra également, au cas par cas et selon les souhaits des collectivités concernées dans le cadre de discussions contractuelles entre la Société Locale des Grands Projets et les EPCI :

- réaliser les principaux projets de transport en commun d'intérêt local (voies dédiées aux bus, BHNS, dépots, Transport par Câble etc.) lorsque ceux-ci sont en rabattement sur les stations du RÉUNION EXPRESS ;
- réaliser les aménagements nécessaires aux rabattements en mode actifs (marche et vélo) ;
- aménager les quartiers autour des stations du RÉUNION EXPRESS : requalification de voirie, maîtrise foncière, aménagement, promotion immobilière etc. ;
- le cas échéant, réaliser les projets d'infrastructures de grande envergure à mener préalablement à l'arrivée du RÉUNION EXPRESS et permettant de garantir sa mise en oeuvre ultérieure.

LES ALTERNATIVES ETUDIEES

Le dossier du maître d'ouvrage ou le dossier de concertation pourra explorer deux alternatives globales :

- la première sera naturellement un scénario fondé sur une poursuite en l'état de la politique régionale en matière de mobilité, sans projets majeurs d'investissement. Il s'agira alors de dégager une vision à 2050 du réseau régional de transport fondé sur une amélioration régulière du réseau régional Car Jaune tel que connu aujourd'hui et sur la base des infrastructures de voies dédiées existantes et déjà programmées
- la seconde sera un scénario fondé sur la mise en œuvre d'un réseau de cars devant présenter des niveaux services similaires au RÉUNION EXPRESS et notamment permettant de satisfaire la demande telle qu'identifiée à ce jour, à savoir plus de 100 000 voyageurs , tout en respectant l'objectif de vitesse de pointe et de vitesse commerciale du RÉUNION EXPRESS moyennant des investissements majeurs à l'échelle de l'Île.

5.5 - L'ÉVALUATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET RÉUNION EXPRESS

5.5.1 - Un défi d'aménagement majeur au cœur des paysages réunionnais

La réalisation d'une infrastructure de près de 140 kilomètres constitue un défi technique et environnemental considérable pour La Réunion.

Le RÉUNION EXPRESS devra s'insérer dans une mosaïque de territoires d'une grande richesse écologique, paysagère et agricole. Ce projet structurant appelle donc une conception exemplaire, conciliant performance des mobilités et préservation du patrimoine naturel et des paysages qui font la singularité de l'île.

Conformément aux principes posés par le SAR, le tracé du RÉUNION EXPRESS traversera plusieurs Espaces Remarquables du Littoral (ERL). Ces franchissements sont d'ores et déjà anticipés dans les documents de planification, mais il s'agira d'appliquer avec rigueur la démarche "Éviter – Réduire – Compenser" (ERC), en lien avec les services de l'État et les acteurs environnementaux.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5.5.2 - Une insertion dans des milieux naturels et agricoles sensibles

Le projet devra répondre à des enjeux forts d'intégration environnementale et paysagère, notamment au droit de sites emblématiques tels que la forêt de l'Étang-Salé ou la savane du Cap Lahoussaye, deux espaces reconnus pour leur biodiversité et leur valeur patrimoniale.

De manière plus diffuse, le tracé devra également franchir de nombreuses ravines et rivières classées en Espace Remarquable du Littoral, parmi lesquelles la Grande Ravine, la Rivière Sainte-Étienne ou encore la Ravine Manapany.

Inversement, le projet pourra s'appuyer sur plusieurs ouvrages existants ou en cours, déjà conçus pour accueillir de futurs modes de transport collectif sans impacts supplémentaires. C'est le cas des franchissements de la Rivière des Marsouins, de la Rivière des Pluies, de la Rivière des Galets, ou encore de la Réserve Naturelle de l'Étang Saint-Paul.

L'exemple le plus significatif demeure la Nouvelle Route du Littoral (NRL), dont le tracé a été anticipé pour intégrer, sur près de 13 km entre La Possession et Saint-Denis, le passage du RÉUNION EXPRESS sans atteinte au Massif de la Montagne.

5.5.3 - Préserver les terres agricoles et maîtriser l'artificialisation

Au-delà des milieux naturels, le projet devra également composer avec des enjeux agricoles majeurs.

Sur les sections hors agglomération, l'insertion du tracé est privilégiée le long des infrastructures existantes afin de limiter le morcellement des exploitations et de préserver le foncier agricole productif. Cette approche vise à maintenir la continuité des espaces agricoles et à réduire la pression foncière.

S'agissant de la loi Climat et Résilience et des enjeux ZAN, le projet est d'ores et déjà identifié comme pouvant intégrer la liste des projets d'envergure nationale ou européenne établie par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

5.5.4 Une démarche environnementale intégrée dès la conception

Dès la phase de concertation, les documents supports présenteront une synthèse consolidée des enjeux d'impact environnemental, paysager et foncier sur l'ensemble du tracé.

Cette approche intégrée permettra :

- d'identifier précisément les zones à enjeu environnemental fort ;
- de définir des principes d'insertion adaptés à chaque contexte ;
- de poser les bases d'une évaluation environnementale approfondie, préalable à la future enquête publique.

Le RÉUNION EXPRESS ambitionne ainsi de concilier la modernisation des mobilités avec une exigence de sobriété et de respect des équilibres naturels, en s'inscrivant pleinement dans une logique d'aménagement durable du territoire réunionnais.

5.6 - CALENDRIER ET FINANCEMENT DU PROJET

À l'échelle de l'ensemble du tracé de référence, soit environ 140 kilomètres, le coût global du projet RÉUNION EXPRESS est aujourd'hui estimé entre 4 et 6 milliards d'euros, selon les choix techniques et les options de phasage qui seront retenus.

Un phasage progressif de mise en oeuvre est privilégié, avec une première tranche représentant un investissement de l'ordre de 3 milliards d'euros.

Cette première tranche pourrait connaître un démarrage des travaux à partir de 2030, pour un objectif de mise en service prévisionnelle autour de 2035. Le déploiement des autres tranches se fera par étapes, afin d'ouvrir progressivement de nouvelles sections et assurer la montée en charge du réseau.

5.6.1 - Le modèle de financement

Le financement du projet repose sur un principe tripartite associant :

- L'Union européenne, dans le cadre des politiques de cohésion, de transition écologique et de mobilité durable ;
- L'État, au titre de sa politique d'investissement dans les transports du quotidien et de la décarbonation ;
- Les collectivités locales.

La part locale du financement sera assurée sans dégradation du pouvoir d'achat des Réunionnais, grâce à la mise en place d'une fiscalité adaptée et affectée, intégralement dédiée aux infrastructures de mobilité.

Cette ingénierie financière sera portée par la Société Locale des Grands Projets (SLGP), un outil opérationnel innovant créé pour garantir la cohérence, la continuité et la soutenabilité du financement des grands projets d'infrastructures de mobilité de La Réunion.

5.6.2 - Une société locale au service du territoire

Placée sous la tutelle des six AOM de La Réunion, la SLGP aura pour mission principale la réalisation du projet Réunion Express et les infrastructures associées : stations, pôles d'échanges multimodaux, parkings relais, et aménagements de rabattement.

Cette société présente un double avantage :

- Unifier et améliorer la maîtrise d'ouvrage des grands projets de mobilité à l'échelle régionale, en garantissant une vision d'ensemble cohérente et intermodale ;
- Assurer la maîtrise financière du projet, en ayant la capacité de s'endetter sur plusieurs années, et de se voir octroyer, par la loi, des recettes propres issues de taxes spécifiquement affectées au financement des infrastructures.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

5.6.3 - Le phasage et le financement : des sujets au cœur de la participation du public

Les scénarios de programmation et de financement seront précisés dans les documents d'information de la concertation ou du débat public.

La Région souhaite placer au cœur de la participation du public le calendrier, le phasage et le financement, avec un débat ou une concertation portant simultanément sur l'infrastructure, son financement et l'outil de réalisation (SLGP) : principe de financement, trajectoire d'une fiscalité dédiée, rôle, gouvernance et responsabilités de la société de projet, articulation avec l'État et les collectivités. Ce cadrage financier et organisationnel est indissociable de l'évaluation de l'utilité, de la faisabilité et du calendrier du projet.

La concertation ou le débat public devra aussi éclairer le phasage et affiner les choix techniques (tracé, performances, insertion, intermodalité), ainsi que les mesures d'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6

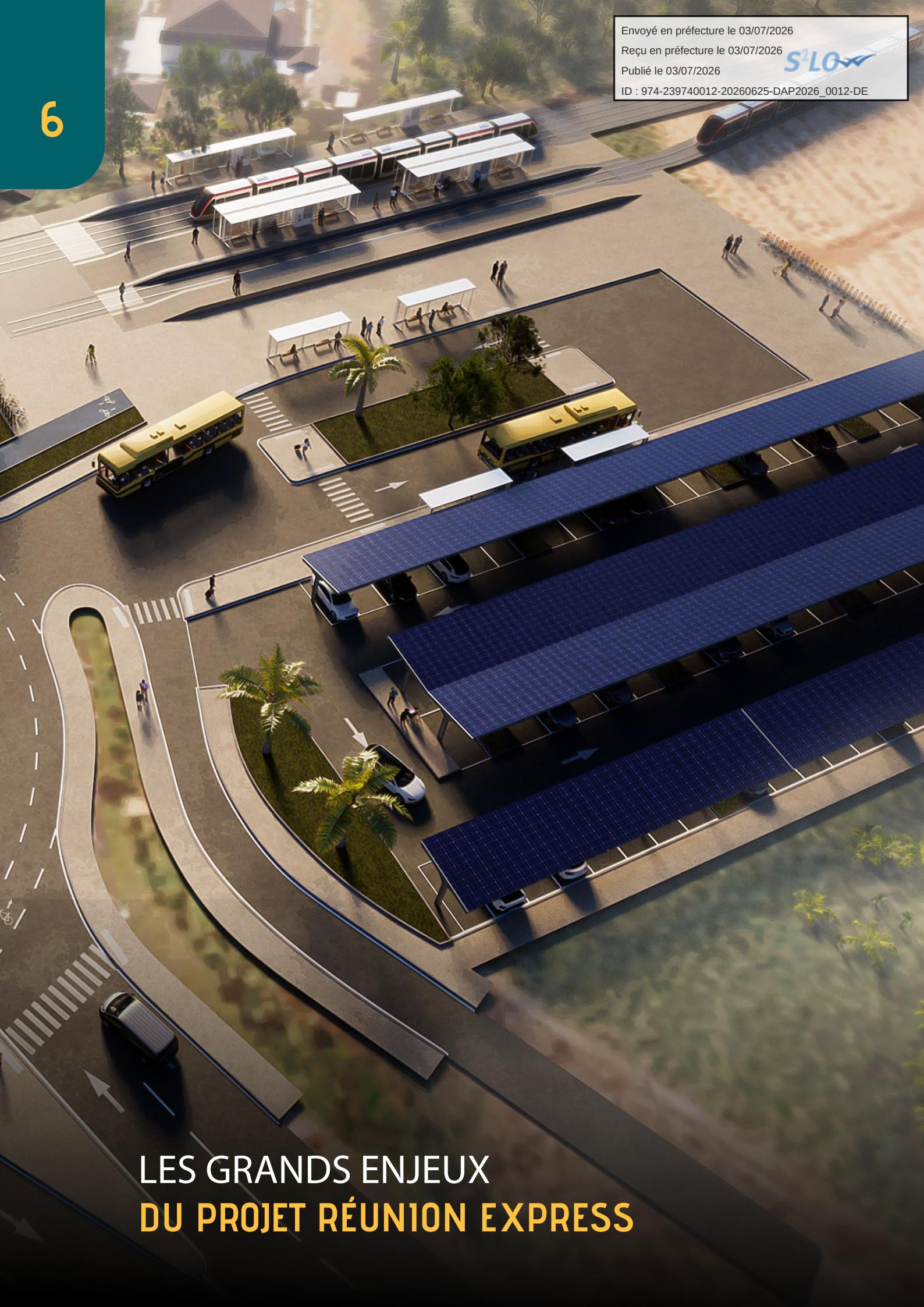

LES GRANDS ENJEUX
DU PROJET RÉUNION EXPRESS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.1 - S'INSCRIRE DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La planification du réseau de transport en commun à moyen/long terme doit tenir compte des besoins de déplacements des habitants et des visiteurs de l'île. Elle s'inscrit dans un projet de territoire qui tient compte des attentes et des comportements et définit des orientations en matière d'enjeux de développement et de localisation des emplois et des logements.

Le projet RÉUNION EXPRESS doit :

- s'inscrire dans le projet de développement de La Réunion défini, en particulier, par le SAR et constitue un levier fort pour sa réussite ;
- prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques fixés par le SRCE.

L'objectif de neutralité carbone en 2050 inscrit dans la Loi, conformément au Plan Climat national, propose une trajectoire claire : 37,5% d'émissions de CO2 d'ici 2030 et interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040.

En termes d'impact environnemental à La Réunion, ce sont les déplacements longs du quotidien, en particulier ceux de 10 km et plus, sur lesquels il y a lieu de se pencher. En effet, ces derniers représentent moins de 20% des déplacements totaux mais 66% des émissions de GES.

Le projet RÉUNION EXPRESS, infrastructure de transport dédiée, moderne et performante, adresse parfaitement ce type de déplacements et son déploiement s'inscrit également dans cette lutte face au changement climatique.

6.2 - TROUVER DES RÉPONSES AUX ENJEUX DE MOBILITÉ

Essentiellement concentrés sur les déplacements suburbains, les enjeux du projet RÉUNION EXPRESS sont :

- d'encourager l'usage des transports collectifs du quotidien pour les déplacements périurbains et interurbains et réduire l'usage de la voiture particulière ;
- d'anticiper les augmentations de la demande liées à la périurbanisation en massifiant et en organisant la desserte en transport collectif, plus qu'en l'adaptant à des demandes nouvelles et diffuses ;
- de prévenir l'étalement urbain en encourageant une densification autour des points d'arrêts de transports collectifs structurants ;
- d'innover dans les solutions techniques et les montages institutionnels pour dépasser les frontières administratives et répondre à des enjeux réels de déplacement.

6.3 - AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET LA QUALITÉ DU RÉSEAU TC

Les réseaux de transport collectif – urbains et interurbains – connaissent un manque d'efficacité et une dégradation de la qualité de service qui se répercutent sur leur image auprès de ses usagers et non-usagers.

Le projet RÉUNION EXPRESSs'inscrit dans cette perspective de redonner de l'efficacité au réseau de transport collectif structurant en portant les efforts sur la qualité et l'efficacité de la desserte fondée sur l'intermodalité et la complémentarité des offres.

En second lieu, il convient donc de poursuivre l'effort en portant les efforts sur la poursuite du développement du réseau structurant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.4 - AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Le réseau de transport collectif doit gagner en attractivité pour répondre aux attentes des usagers et convaincre de nouveaux publics encore réticents. Dans un système aujourd'hui 100 % bus, l'enjeu premier est d'élever le niveau de service du mode : des temps de parcours plus courts, une exploitation fiable et une régularité forte au quotidien.

Cela suppose aussi de rendre le réseau lisible et simple à utiliser : hiérarchisation claire des lignes, information voyageurs en temps réel, titres et tarification faciles à comprendre et à acheter. Enfin, l'intermodalité doit devenir un réflexe : articulation fluide entre réseaux (bus, car, modes actifs, P+R), correspondances optimisées et parcours guidés, pour que chacun accède naturellement à la meilleure solution de déplacement en fonction de ses besoins.

6.4.1 - Consolider et développer le réseau armature

L'armature du réseau structurant est aujourd'hui esquissée via les études menées depuis 2012 sur le projet RÉUNION EXPRESS.

Ce futur réseau apportera des solutions aux difficultés rencontrées au principaux nœuds du réseau global de transport et de donner de la capacité sur les tronçons les plus circulés du projet TER.

Sa vitesse commerciale sera élevée et sera une garantie de régularité pouvant ainsi concurrencer efficacement, grâce à son haut niveau de performance et sa fiabilité, la voiture particulière.

6.4.2 - Développer les réseaux TC en cohérence avec le projet RÉUNION EXPRESS

Le bus doit trouver toute sa place dans la ville en misant sur ses atouts : finesse de la desserte, présence humaine, confort des espaces, et en comblant ses lacunes : gain de vitesse commerciale, garantie des temps de parcours, amélioration notable du confort et de l'information aux voyageurs.

Le bus doit aussi s'intégrer pleinement dans le système global des transports en améliorant l'articulation avec les autres modes de transport collectif, notamment le RÉUNION EXPRESSet en gagnant en compétitivité par rapport à la voiture particulière.

La réalisation de ce projet RÉUNION EXPRESS sera accompagnée de restructurations du réseau de Bus (pour éviter des doublons) et donc de redéploiements de lignes, à couts constants, permettant ainsi d'améliorer l'accessibilités des territoires.

Localement, des projets de téléphériques et tramways urbains peuvent compléter avantageusement le tracé du projet RÉUNION EXPRESS. En particulier, les projets de TCSP de la CINOR (Tram TAO), du TCO (Tram'Ouest) et de la CIVIS (TCSP Néo) doivent s'inscrire pleinement, en complémentarité, dans un projet de desserte globale de l'île, en plus de celui de la desserte fine du territoire concerné.

6.5 - S'INSCRIRE DANS LES PROJETS URBAINS ET DE MOBILITÉ DÉVELOPPÉS PAR LES COLLECTIVITÉS

La mise en œuvre du RÉUNION EXPRESS se coordonne avec les projets de voies réservées aux bus et de transports par câble qui se déploient sur l'ensemble de l'île, au niveau des 4 grands bassins de mobilité.

Ces projets de voies de TCSP ou de liaisons câblées en rabattement sur le RÉUNION EXPRESS via des stations et/ou PEM performants sont indispensables pour favoriser l'intermodalité et mettre en place des offres de transport en commun maillées, coordonnées et attractives.

Chaque AOM met en œuvre des projets connectés au RÉUNION EXPRESS.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.5.1 - Le projet BAOBAB de la CINOR

La CINOR va mettre en œuvre le projet BAOBAB (Bus Aéroport Ouest – Bus Aéroport Bocage), projet faisant l'objet de premières études préliminaires pour un objectif de mise en service avant 2030.

Ce projet se développera sur une distance de 27 km de l'entrée Ouest de Saint-Denis jusqu'au Quartier Français à Sainte-Suzanne, à travers l'aménagement d'une ligne de TCSP structurante. Ce projet intégrera également l'aménagement de gares multimodales avec des arrêts de bus et d'un parking relais.

En lien avec le RÉUNION EXPRESS et le projet Baobab, la CINOR déploie également des projets de rabattement en transport par câble. A notamment été réalisé le transport par câble Chaudron / Bois de Nèfles mis en service en 2022. Un second projet Bellepierre / la Montagne devrait voir le jour pour 2028.

BASSIN NORD
les projets à horizon 2050

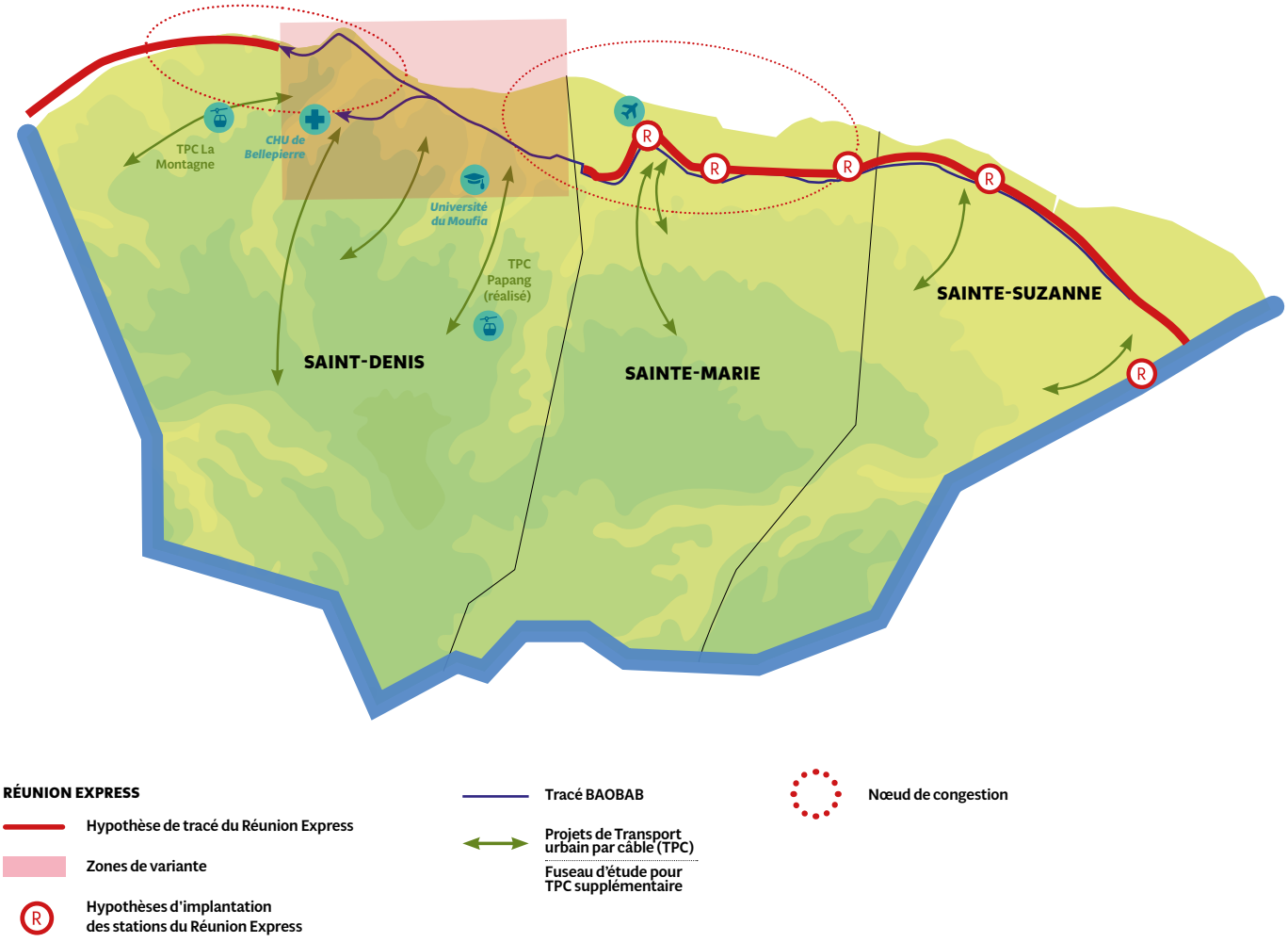

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.5.2 - Le projet Esti+ de la CIREST

Pour la CIREST, le projet Esti+ s'est concrétisé par la réalisation d'un TCSP à Saint-André et une modernisation de la gare routière attenante. Celui-ci se poursuit sur la ville de Saint-Benoît. L'avenue Auguste de Villèle (800 ml) fait notamment l'objet de travaux pour accueillir un TCSP, en lien direct avec le projet d'aménagement de la RN2 et l'arrivée à terme du RÉUNION EXPRESS.

De nouveaux projets de rabattement en lien avec la création d'un PEM majeur à Saint-André pourront faire l'objet d'études ultérieures sur ce secteur.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.5.3 - Le BHNS Ouest du TO

Le Territoire de l'Ouest va mettre en œuvre le BHNS Ouest préfigurant le projet de tramway urbain Tram'Ouest reliant la Possession à Saint-Paul qui a vocation à être coordonné avec le projet RÉUNION EXPRESS et à être mutualisé avec celui-ci sur une partie du tracé emprunté.

Le projet consiste à la mise en place d'infrastructures prioritaires pour assurer une ligne TC forte entre la Possession et Saint-Paul.

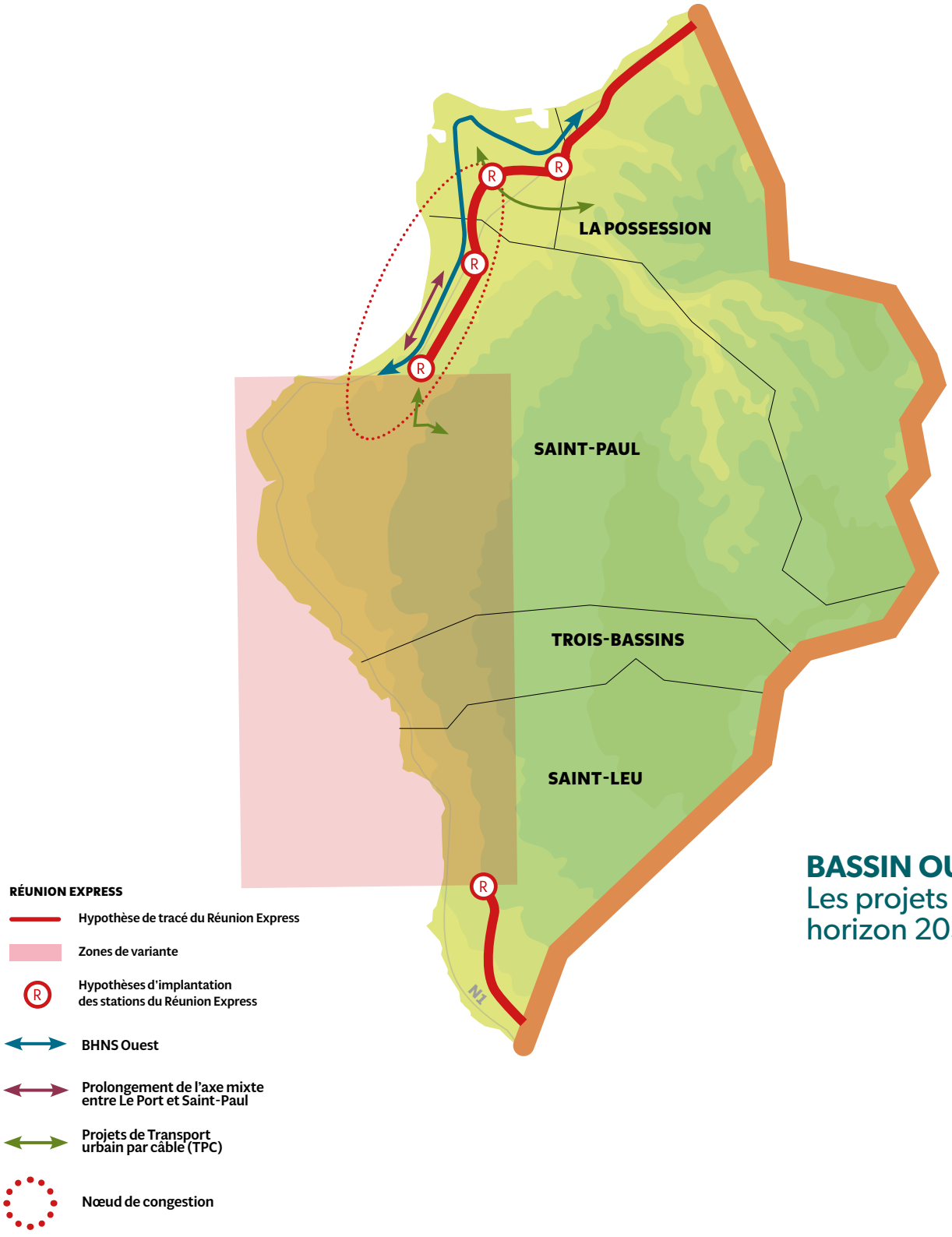

BASSIN OUEST
Les projets à horizon 2050

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.5.4 - Le projet Neo de la CIVIS et le projet de nouvelle voie urbaine de la CASUD

La CIVIS déploie depuis plusieurs années son projet Neo consistant à mettre en place plusieurs TCSP sur l'ensemble de son territoire, principalement sur les villes de Saint-Louis et Saint-Pierre. Il est prévu à terme une couverture TCSP du territoire sur un linéaire total de 26 km.

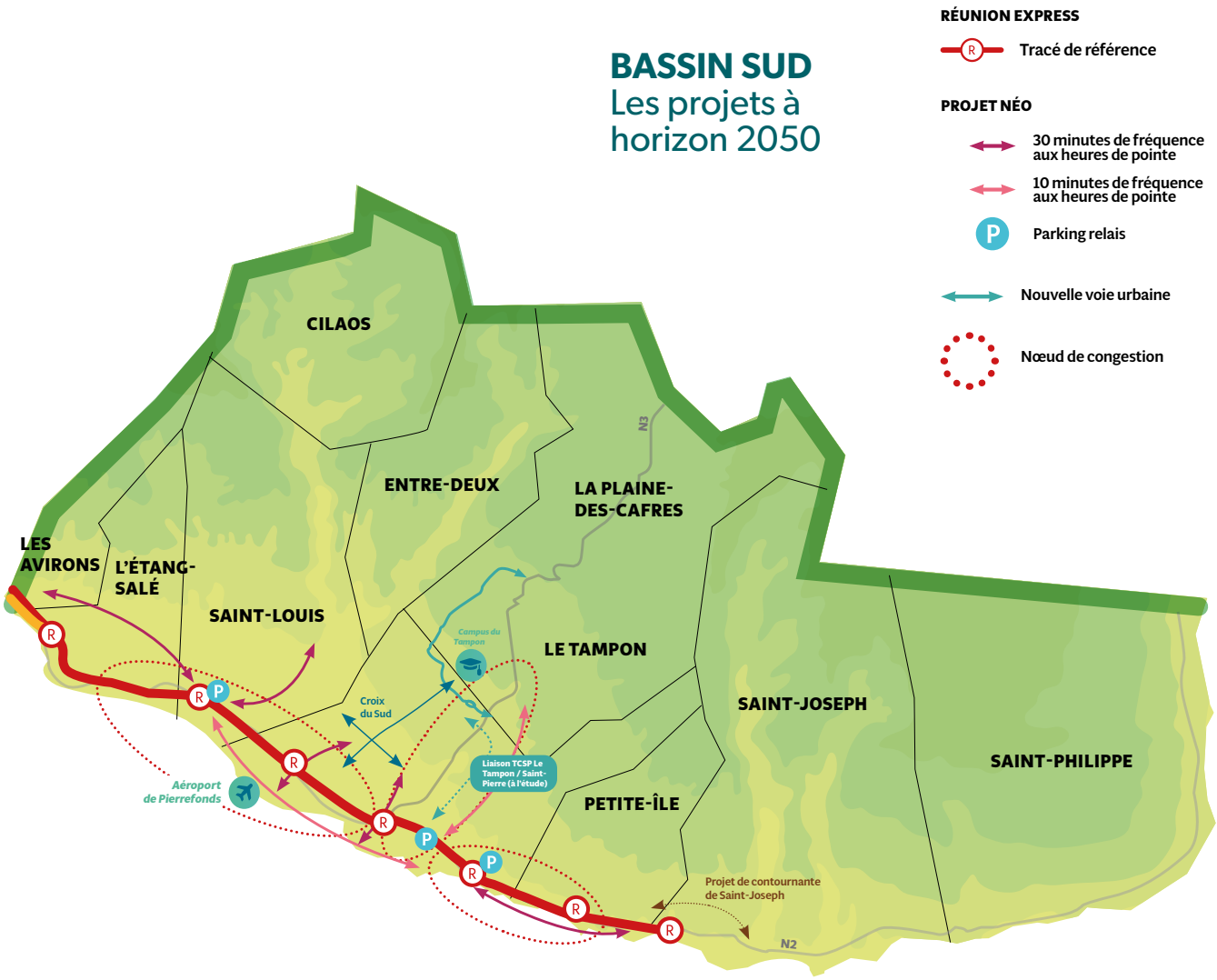

La CASUD met en œuvre son projet de TCSP de la nouvelle voie urbaine qui reliera le secteur des Azalées au 14è km au Tampon en passant par la Châtoire, soit 6 km, dont les travaux s'échelonnent de 2025 à 2027.

La CIVIS étudie la possibilité de réalisation d'un TCSP entre l'échangeur de la Balance et le centre-ville en passant par la gare routière. Ces 2 projets, complétés par le projet d'aménagement de la RN3 par la Région évoqués ci-dessus, favoriseront l'émergence d'un axe TCSP Tampon – Saint-Pierre coordonné entre ces 3 collectivités.

La création de cet axe TCSP structurant entre le Tampon et Saint-Pierre est essentielle pour favoriser la connexion future au RÉUNION EXPRESS au niveau du boulevard Banks à Saint-Pierre, la ville du Tampon étant amenée à connaître un développement important dans les prochaines années.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

6.6 - RELEVER LE DÉFI DU FINANCEMENT

6.6.1 - Financer le développement du réseau armature

Les régions, contrairement aux intercommunalités urbaines qui assurent le rôle d'Autorité organisatrice et perçoivent le versement mobilité (50 % des recettes), ne bénéficie d'aucune ressource spécifique pour assurer leur rôle d'AOM régionale.

Le panier des ressources des régions comprend une partie de l'accise sur l'énergie qui leur est transférée et le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation. Soit des recettes issues de la route ce qui constitue un paradoxe avec la nécessaire transition, écologique préconisée par l'État, qui suppose un développement des transports collectifs avec pour corollaire, un transfert modale caractérisé par une baisse du trafic automobile. Donc des recettes régionales.

La volonté du Président de la République de lancer des RER métropolitains s'est traduit par l'adoption de la loi sur les Services express régionaux métropolitain (SERM) en décembre 2023. La Première ministre a avancé un coût de 100 milliards d'euros.

Le développement du projet RÉUNION EXPRESS se situe dans ce contexte.

UNE DÉMARCHE DE LABELLISATION «SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN» (SERM) EN COURS

La Réunion est le seul territoire d'Outre-mer à être engagé dans une démarche de labellisation SERM. Un dossier minute est en cours de réalisation par la Région et l'ensemble des AOM pour présenter l'ambition et la vision partenariale des mobilités à La Réunion, articulées autour du réseau ferré RÉUNION EXPRESS, assurant un maillage performant et cohérent des transports alternatifs à la voiture sur l'ensemble du territoire.

6.6.2 - Optimiser le fonctionnement des réseaux existants

Le second enjeu porte sur la maîtrise de l'augmentation des coûts de fonctionnement et l'optimisation du fonctionnement des réseaux.

Généralement liée à la fois à une augmentation naturelle des coûts de fonctionnement, à une perte d'efficacité de l'exploitation et au développement de l'offre sur le réseau, la charge annuelle liée aux coûts de fonctionnement présente un risque d'augmentation. Il est donc impératif de trouver des mesures dans ces trois domaines pour endiguer l'évolution dans un double objectif :

- Faire baisser la charge qui pèse sur le budget de la Région ;
- Regagner de la capacité d'investissement pour améliorer la desserte en transport collectif.

Les leviers d'actions portent sur l'amélioration des vitesse commerciales (le futur RÉUNION EXPRESSen décongestionnant le réseau routier y participera mais d'autres actions doivent engagées : développement de sites propres, priorité aux feux, système d'aide à la régulation…) et la lutte contre la fraude. Voir chapitre 3.6.2.

6.6.3 - Utiliser efficacement l'argent public

Il s'agit également de promouvoir un usage efficace des fonds publics par une meilleure coordination des actions des autorités organisatrices et la recherche d'une mutualisation des moyens lorsque cela est possible.

7

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

LES MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT ENVISAGÉES
POUR UN NIVEAU DE SERVICE ÉLEVÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.1 - RELIER LES PÔLES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES DU SAR

En cohérence avec les pôles du SAR, trois secteurs prioritaires sont identifiés (agglomération dionysienne, cœur d'agglomération du TCO et secteur Saint-Pierre / Saint-Louis) **entre lesquels le voyageur ne doit pas « subir » de rupture de charge.**

7.2 - CHOISIR LE MODE DE TRANSPORT LE PLUS PERTINENT

Le choix du mode de transport dépend de plusieurs facteurs :

- Les caractéristiques d'insertion du Projet, c'est-à-dire à la fois des contraintes géométriques des territoires traversés ainsi que de l'impact urbain du mode de transport, notamment en termes de rééquilibrage de l'espace public entre les modes de transport, de structuration du territoire desservi et d'aménagements urbains associés.

- En second lieu, de la capacité des systèmes, qui dépend elle-même de la fréquence, des circulations et de la capacité des matériels. En effet, pour un nombre donné de personnes à déplacer sur un itinéraire donné, le choix du mode de transport se fera entre les modes permettant de déplacer transporter au minimum le nombre de personnes attendues sur les tronçons les plus chargés.

- Enfin, du rapport coût/demande. Le graphique ci-dessous schématise le lien qui existe entre capacité théorique des modes de transport et coût pour la collectivité. Il fait nettement apparaître que pour un nombre donné de personnes à transporter par heure, il existe un mode de transport qui est le plus avantageux en matière de coût pour la collectivité. Cette analyse s'appuie sur une estimation de la demande à moyen/long terme pour un corridor donné et sur une estimation des coûts du système intégrant aussi bien les coûts d'investissement pour l'infrastructure et le matériel roulant, que les coûts d'exploitation et les coûts d'entretien et de régénération du réseau.

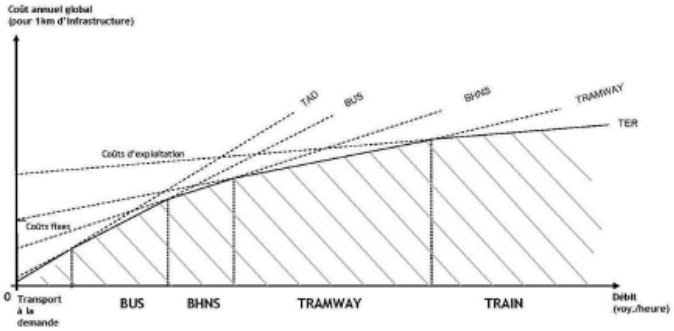

Fig. 1. Capacité de voyageur par heure et par sens selon la fréquence de passage

L'objectif des études précitées a été de choisir le mode de transport le plus adapté aux demandes prévues et le plus efficace pour l'usager et la collectivité en posant systématiquement la question du choix du mode de transport lors des nouvelles réalisations ou des restructurations.

Les matériels roulants, susceptibles de circuler sur plusieurs lignes du réseau structurant, doivent intégrer en amont cette contrainte potentielle de compatibilité entre secteurs.

A ce titre, plusieurs points d'attention sont relevés :

- L'environnement immédiat du projet RÉUNION EXPRESS (pentes, courbes, emprises…) a poussé initialement au choix d'un matériel de type tramway standard express pouvant circuler à 80 km/h maximum.

- Toutefois, à l'Est et à l'Ouest de Saint-Denis, les études montrent l'intérêt de faire circuler des matériels roulants type tram-train autorisant des vitesses jusqu'à 110 km/h.

- Pour les secteurs Sud au-delà de Saint-Paul, les études ont également montré l'intérêt de faire circuler des matériels roulants type tram-train autorisant des vitesses jusqu'à 110 km/h.

- La problématique transversale du transport de marchandises ne peut être sujette à rupture de charge ni conditionnée par l'infrastructure ; à titre d'exemple, le fret devra pouvoir circuler entre le Grand Port Maritime de La Réunion et l'Est de l'île, ou entre les aéroports Roland Garros et Pierrefonds.

À ce stade, le choix de la Région Réunion vise donc un matériel de type train léger pouvant circuler à 110 km/h maximum et s'adapter aux traversées des zones urbanisées.

Par ailleurs, ce choix permet d'éviter des ruptures de charge point à point nécessitant des emprises importantes aux entrées de Saint-Denis.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.3 - ASSURER L'INTERMODALITÉ VIA UN MAILLAGE DE P+R ET PÔLES D'ÉCHANGES

Dix pôles d'échanges multimodaux (PEM) principaux sont identifiés sur le tracé de référence.

Les études préliminaires ont mis en évidence l'intérêt du PEM supplémentaire au niveau de la ZI4 à Saint-Pierre.

LES PRINCIPAUX PEM

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

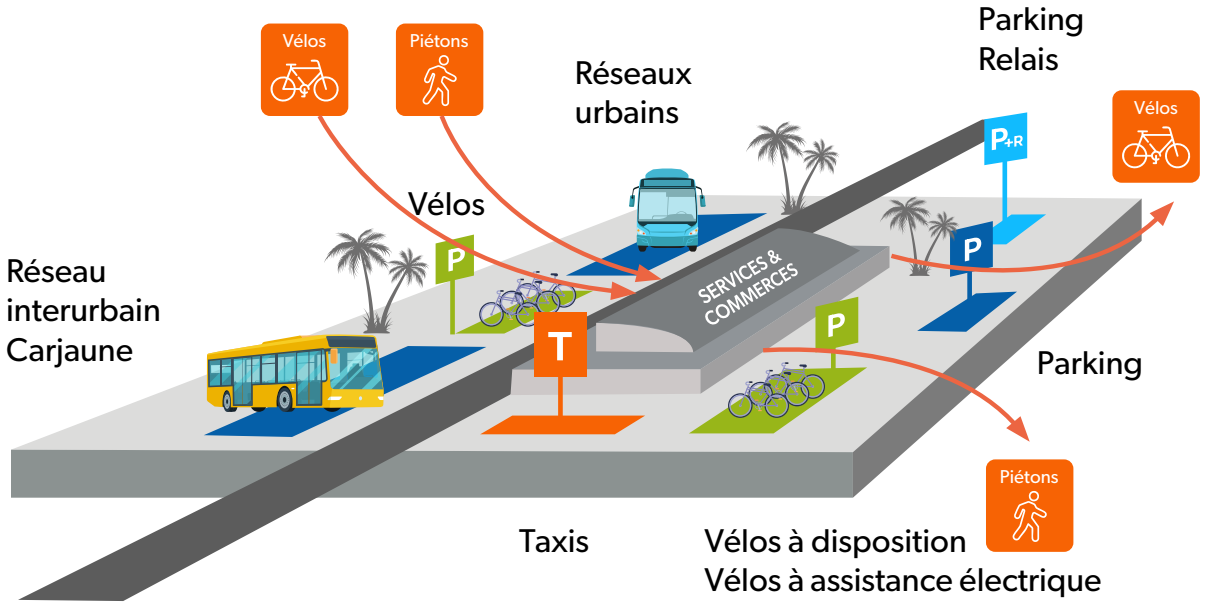

Configuration d'un PEM (Extrait de la PRI – Région Réunion)

Des parcs relais (P+R) sont associés à ces pôles d'échanges multimodaux (PEM) et proposent plus de 3000 places (capacités à confirmer lors des études ultérieures) :

PEM principaux	Nombre de places du P+R
PEM Saint-Benoît	100 places
PEM Quartier Français	50 places
PEM Duparc	660 à 800 places
PEM Saint-Denis	230 à 290 places
PEM Saint-Laurent	500 à 600 places
PEM Saint-Paul	1200 à 1400 places
PEM Portail	< 100 places
PEM Saint-Louis	100 à 200 places
PEM Terre-Sainte	100 à 300 places
PEM Saint-Joseph	< 100 places

D'autres pôles d'échanges et P+R secondaires ont également été identifiés et dimensionnés dans le cadre des études précitées (cf. § 3.2.3), proposant jusqu'à 3000 places supplémentaires sur la totalité du tracé du RÉUNION EXPRESS(capacités à confirmer lors des études ultérieures) :

PEM secondaires	Nombre de places du P+R
PEM Bras Panon	100 places
PEM Saint-André	70 à 250 places
PEM Sainte-Suzanne	200 places
PEM Sainte-Marie	50 à 200 places
PEM La Possession	50 places
PEM Cambaie	50 places
PEM Saint-Gilles	480 places
PEM Trois-Bassins	80 places
PEM Etang-Salé les Bains	< 100 places
PEM Pierrefonds	100 à 300 places
PEM Petite-Île	< 100 places

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.4 - OPTIMISER L'IMPLANTATION DES SITES DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE (SMR)

Trois Centre de Maintenance et de Remisage (CMR) principaux sont identifiés sur le tracé de référence à proximité du PEM Duparc, du PEM Saint-Laurent et de la ZAC Pierrefonds.

Plusieurs centres secondaires viendront compléter le dispositif, à l'instar de celui identifié lors des études préliminaires sur la branche Est au niveau de Saint-Benoît.

Centre de maintenance et de remisage principal

Centre de maintenance et de remisage secondaire eventuel

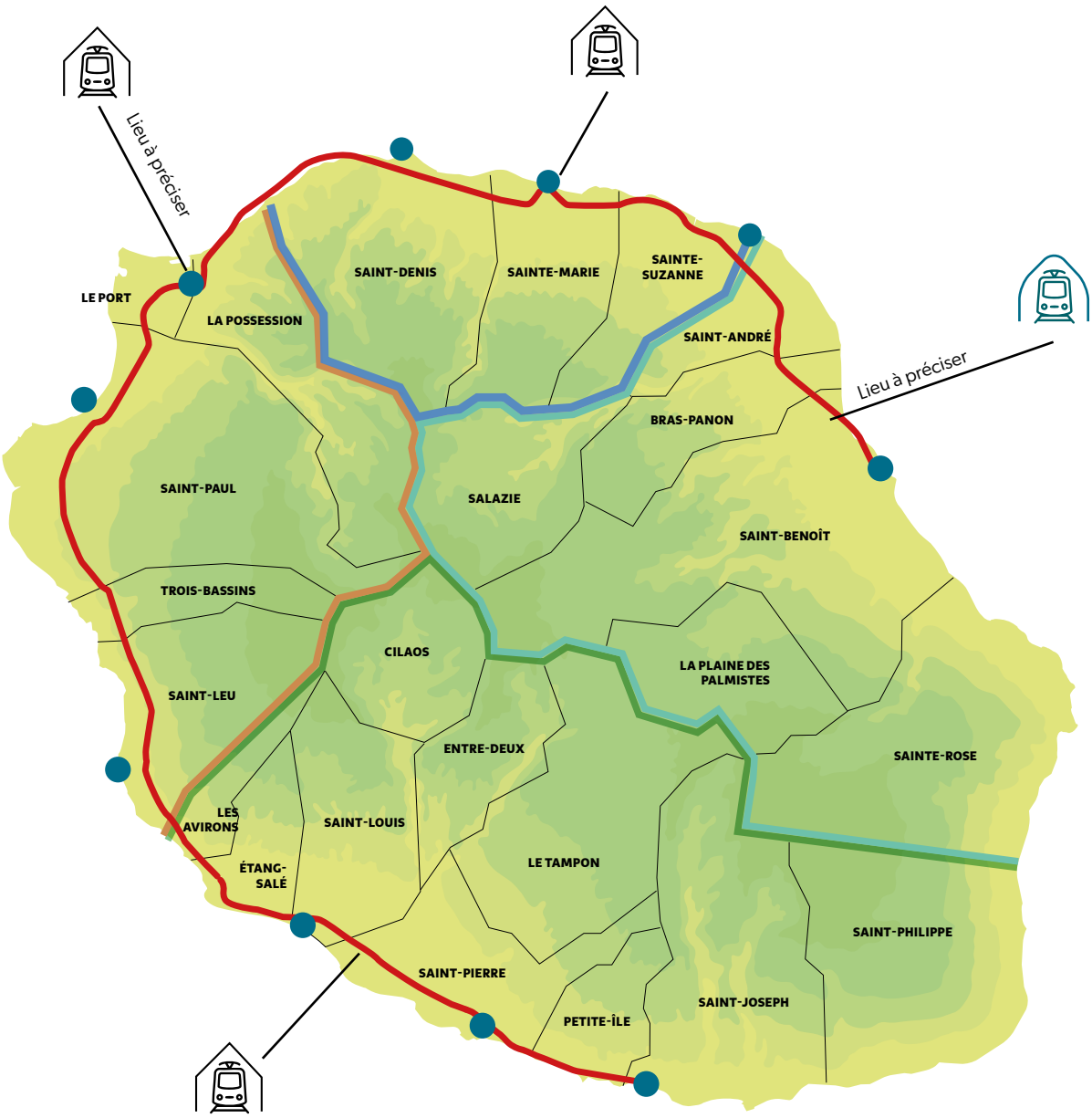

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.5 - RÉPONDRE AUX BESOINS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

7.5.1 - 1 Un enjeu stratégique pour la transition logistique de La Réunion

La Réunion connaît une forte dépendance à la route pour le transport de marchandises. Cette situation entraîne congestion, nuisances environnementales et vulnérabilité économique. Le projet RÉUNION EXPRESS intègre ainsi une dimension fret innovante, visant à mutualiser les flux logistiques sur le réseau ferroviaire, au moyen de rames dédiées au transport de marchandises ("Tram Fret").

Ces rames circuleraient entre les trains de voyageurs ou en dehors de leurs heures d'exploitation, afin d'assurer un usage optimisé et continu du réseau. L'objectif est de proposer une logistique urbaine décarbonée, régulière et compétitive, en limitant le recours au transport routier pour les livraisons du dernier kilomètre.

Cette démarche s'appuie sur des retours d'expérience en métropole, notamment à Saint-Étienne, où l'usage de tramways reconvertis au fret a démontré sa faisabilité technique, sa fiabilité et son intérêt économique.

7.5.2 - Une solution à forte valeur ajoutée environnementale et industrielle

La dimension FRET présente plusieurs atouts majeurs :

- Réaménagement des matériels roulants (MR) et des quais à moindre coût ;
- Économie circulaire, grâce à la réutilisation de tramways de première génération ;
- Capacité d'emport adaptée aux besoins de desserte urbaine ;
- Intégration fluide dans l'exploitation voyageurs ;
- Régularité et ponctualité élevées.

Ces avantages devront toutefois être accompagnés d'une gouvernance industrielle claire et d'un modèle économique adapté, garantissant la viabilité du système et la reproductibilité des post-acheminements (cargo-cycles, véhicules utilitaires légers).

7.5.3 - Le potentiel report modal vers le fret ferroviaire

Le Grand Port Maritime de La Réunion constitue un point névralgique du territoire, par lequel transite environ 99 % des marchandises entrant sur l'île. En 2022, le tonnage global du Grand Port Maritime (débarqué et embarqué) est de +5,5 millions avec une nette prédominance du fret débarqué (4,3 millions de tonnes), représentant une hausse de 45,3 % par rapport à la période pré-Covid 2019.

Le fret aérien de l'Aéroport La Réunion Roland Garros est en croissance continue depuis 2020 (+10 %). En 2022, 18 594 tonnes de marchandises sont débarquées (+4,2 %), et 8 026 tonnes sont embarquées (+14,2 %), soit un total de 26 620 tonnes.

La moyenne mensuelle des tonnages dédiés au fret express était de 80 tonnes en 2021.

7.5.4 - Des marchandises ciblées et un potentiel économique avéré

La dimension FRET répond à une demande réelle sur le territoire. Deux segments prioritaires sont identifiés :

- **B2B (Business to Business) :** petits commerces, restauration, hôtellerie et loisirs – soit près de **46 % des flux de marchandises** sur le territoire d'étude ;
- **B2C (Business to Consumer) :** livraisons à domicile, en forte croissance, avec plus de **10 000 mouvements quotidiens**, majoritairement à Saint-Denis.

Les marchandises éligibles concernent l'alimentaire sec, les produits manufacturés et les colis conditionnés (colis, rolls, palettes, conteneurs urbains). En revanche, les produits pondéreux, dangereux ou périssables (béton, carburants, produits frais) sont exclus du dispositif.

7.5.5 - Une intégration fonctionnelle au réseau RÉUNION EXPRESS

Les Centres de Maintenance et de Remisage (CMR) constituent les points d'injection des flux dans le système fret. Ils seront aménagés avec :

- des accès routiers sécurisés pour les véhicules de livraison,
- des espaces de stockage et de transfert rapide des marchandises,
- une gestion du retour des emballages ou contenants réutilisables.

Le déchargement en station s'effectuera selon des procédures inspirées des expérimentations métropolitaines, garantissant la sécurité du public tout en assurant la continuité de service.

Les principaux secteurs à potentiel fret identifiés sont :

- les traversées de Saint-Denis et du Port,
- les zones de Saint-Laurent, Tech Sud et Banks à Saint-Pierre,
- ainsi que les pôles de Cambaie, Saint-Paul et Saint-Joseph.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.6 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DU RÉSEAU GLOBAL

La diversification des modes de transport ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la desserte globale. Elle doit permettre d'initier une restructuration du réseau, vecteur d'amélioration de l'offre et de la qualité de desserte pour l'ensemble du territoire. En particulier l'amélioration de la qualité du réseau de bus doit permettre à ce mode de gagner en attractivité pour trouver ou retrouver de la compétitivité par rapport à la voiture particulière.

Enfin, l'amélioration de la coordination, de l'articulation et la complémentarité entre les modes de transports collectifs permet de répondre aux enjeux de déplacement (urbains et périurbains), en hiérarchisant les offres pour les usagers et leur permettant ainsi de profiter de la compétitivité des modes les plus lourds.

7.6.1 - Engager une démarche de restructuration des réseaux de bus

Pour ce faire, il est nécessaire d'engager une démarche globale de restructuration des réseaux de bus en redéfinissant la fonctionnalité des lignes au sein du système global « transport » selon par exemple la typologie suivante :

- Les lignes de bus principales participant au réseau structurant de l'île. Il s'agit du réseau Car Jaune et des lignes de Bus à Haut Niveau de Service qui assurent une liaison entre des polarités de l'agglomération, desservant des zones à haute densité de population et d'emploi ;
- Les lignes de bus de desserte intercommunale ou inter-quartiers, assurant une liaison au sein des EPCI entre les quartiers importants des communes concernées, complémentaires au réseau structurant sans pour autant justifier un TCSP ;
- Les lignes de bus de rabattement vers le réseau structurant, qu'il soit urbain ou ferroviaire. Il s'agit de lignes qui remplissent essentiellement une fonction de diffusion de l'offre par rapport à des points centraux des EPCI organisés autour de nœuds de transports structurants ;
- Les lignes de desserte, répondant à des besoins plus locaux et plus diffus avec, par conséquent, un cabotage plus important.

Afin d'offrir un niveau de desserte répondant aux besoins propres à chacun des territoires de l'île, il importe de mener une telle démarche de manière concertée sur l'ensemble du territoire.

L'optimisation du réseau global devra tenir compte de l'articulation entre réseaux de transport en améliorant leur coordination horaire et géographique. Elle intégrera la question du choix du mode de transport et du niveau d'offre adapté à la demande réelle, traitera de l'optimisation des fréquences, de la réduction des doublons de desserte et du renforcement de l'offre sur les axes pour lesquels le bus peut être efficace pour induire un transfert modal.

Ce travail permettra de redéployer des lignes de bus et cars, à coûts constants, et d'améliorer l'accessibilité des territoires concernés.

7.6.2 - Définir un programme d'amélioration de la qualité des réseaux de bus

L'augmentation de l'attractivité des réseaux de bus passe aussi par une amélioration des temps de parcours et de la régularité. Cette amélioration induit des économies de coûts de fonctionnement et un gain d'attractivité des lignes de bus et donc de clientèle. Il est ainsi reconnu qu'un gain de vitesse commerciale moyenne de 1 km/h sur le réseau de bus induit une économie de coût de fonctionnement de l'ordre de 3 M€/an. L'allocation d'une enveloppe annuelle réservée au financement de mesures visant à améliorer l'efficacité des dessertes bus, dont le calibrage doit être étudié, doit permettre d'améliorer la vitesse commerciale moyenne du réseau pour atteindre un niveau de vitesse commerciale concurrentiel et les 90% de taux de ponctualité.

Ces mesures pourront porter sur :

- L'étude des « points noirs » par ligne de bus ;
- La création de couloirs réservés ;
- La mise en place de couloirs d'approche aux feux ;
- L'installation de systèmes de priorité aux bus ;
- L'optimisation de la localisation et des aménagements des points d'arrêt.

7.6.3 - Consolider l'exploitation du réseau armature

La Région Réunion devra mener, une fois arrêté de façon précise le phasage de réalisation du projet RÉUNION EXPRESS, une véritable étude d'exploitation globale permettant de définir le schéma d'exploitation, les éventuels aménagements capacitaires (voies à quais, tiroirs d'exploitation, signalisation d'espacement…) / dédiés à l'exploitation maintenance (sites de maintenance et remisage…) à mettre en œuvre. Notamment.

7.6.4 - Maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau armature

Les mesures de restructuration du réseau de bus et d'amélioration de l'efficacité de la desserte, en particulier d'amélioration de la vitesse commerciale, ont pour objectif de maîtriser l'augmentation des coûts de fonctionnement par une rationalisation de l'offre et une amélioration de la productivité du système. Elles induisent par ailleurs un gain d'attractivité et donc de recettes commerciales. Ces réflexions sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement doivent être prises en compte dans toute nouvelle desserte et dans toute restructuration de réseau. En particulier, la mise en œuvre d'extensions du réseau structurant devra systématiquement s'accompagner d'une réflexion sur le niveau de desserte nécessaire sur l'ensemble des réseaux.

Dans ce cadre, le ou les futurs exploitants du RÉUNION EXPRESSdevront travailler à l'amélioration de sa productivité interne (capital et travail) : régularité accrue permettant une meilleure organisation des services, rationalisation de l'entretien des matériels, changement de la billettique, renouvellement des matériels, etc.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.6.5 - Conforter l'attractivité du RÉUNION EXPRESS

La desserte ferroviaire est très compétitive en termes de temps de parcours pour les usagers situés à proximité des stations du RÉUNION EXPRESS. Son développement représente un enjeu important pour la Réunion et son attractivité décroit dès lors que l'on s'éloigne des pôles du SAR en raison des ruptures de charge nécessaires pour atteindre sa destination.

La fréquentation globale des transports collectifs augmente fortement avec le projet pour peu de kms de services supplémentaires. Au global, l'efficacité du réseau est augmentée[1] et on observe une diminution du temps de parcours moyen. Le nombre moyen de correspondance diminue lui sensiblement, signe d'une meilleure adéquation de l'offre à la demande.

Pour améliorer l'attractivité du projet RÉUNION EXPRESS, il convient de « diffuser » la demande de déplacements, notamment vers les zones les plus attractives. Cela passe par deux types de mesures :

- La création de stations en lien avec le potentiel de développement urbain et l'attractivité de son environnement et avec la structure du réseau de transport collectif ;
- L'amélioration de la desserte des stations et de l'articulation avec les réseaux de transport urbain.

7.6.6 - Améliorer la coordination horaire et géographique entre les réseaux

La restructuration des réseaux de bus et l'amélioration de la coordination des offres doit permettre d'améliorer la lisibilité globale et l'efficacité de l'offre en transports collectifs, c'est-à-dire :

- S'appuyer sur un réseau structurant d'accès rapide aux pôles principaux du SAR, formé par les lignes ferrées du RÉUNION EXPRESSainsi que par les lignes Car Jaune conservées ;
- Proposer une offre de desserte de rabattement vers les points d'arrêts du réseau structurant qui soit bien coordonnée d'un point du vue des horaires.

7.6.7 - Tendre vers un service complet

Il va de soi que l'amélioration de la qualité des déplacements des usagers dans une optique intermodale ne passe pas uniquement par l'amélioration de l'offre de transport mais aussi par une simplification des usages.

En ce sens, il convient de favoriser l'intermodalité par une recherche accrue de coopération institutionnelle et par une meilleure prise en compte des besoins propres aux usagers et à chacun des modes de transports. Ce travail spécifique doit être mené par la Région et ses partenaires, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la révision des Plans de Mobilité (ex-PDU).

S'appuyer sur un réseau hiérarchisé et coordonné et sur un réseau structurant maillé impose par exemple de travailler sur la qualité et le fonctionnement des points d'articulation des réseaux :

- Lisibilité et facilité d'usage ;
- Information voyageurs dans les espaces ;
- Confort d'attente et sécurité ;
- Qualité des correspondances et de l'exploitation (gestion de la rupture de charge des correspondances, hiérarchie d'attente des modes entre eux, symétrie de l'offre).

[1] *Rapport entre fréquentation et km offerts.*

Les nœuds du réseau sont à l'interface avec l'aménagement et le développement urbain. Ce sont des lieux de correspondances et d'échanges aussi bien que des lieux d'attente ou des lieux de vie. Il convient de les traiter en conséquence, en tenant compte de leur importance, qui dépend tout autant des fonctions de l'environnement urbain que de leurs fonctions à l'intérieur des réseaux de transports collectifs. Et participer ainsi à transformer le temps contraint des déplacements en temps utile.

7.6.8 - Mettre en place une billettique multimodale

L'amélioration de la desserte interurbaine et de l'articulation de l'offre de transport collectif avec le réseau ferroviaire et avec les autres modes de transport (modes doux, voiture particulière), impose également de travailler sur un système billettique performant :

- La tarification intermodale dans un objectif de lisibilité et de simplicité des tarifs, mais aussi de cohérence dans les tarifs sur l'ensemble du territoire, tout en considérant les objectifs de tarification sociale ;
- L'amélioration de la billettique intermodale dans un objectif de simplification mais aussi d'interopérabilité entre les systèmes de transport avec la création d'un titre unique de type MaaS (tout en respectant la liberté tarifaire des AOMs) ;
- La mise en place d'un système d'information multimodale et la réalisation de centres d'information multimodaux dans les nœuds de transport.

Ces chantiers imposent qu'il soit tenu compte de tous les modes de transports afin d'offrir un service complet le plus simple qui soit, permettant à l'usager de passer sans entrave d'un mode de transport à l'autre et d'opter pour celui qui correspond le mieux à ses attentes.

7.7 - ORGANISER LA MULTIMODALITÉ AUTOUR DES GARES

Concernant les gares plusieurs critères méritent d'être pris en considération :

- Leur localisation et l'insertion dans le tissu urbain ;
- Les enjeux d'aménagement ;
- L'organisation des mobilités autour des gares.

L'ouverture d'une gare nouvelle est une opportunité d'accélération pour un développement et de lutte contre l'étalement urbain. D'où l'intérêt de bien travailler, en amont, au bon équilibre de la densification urbaine en lien avec les territoires et leurs représentants.

Le pilotage de cet enjeu pourrait être assuré par l'Agence de l'urbanisme de la Région (Agorah) en lien avec les acteurs locaux.

L'enjeu des mobilités autour des gares et l'organisation des rabattements dans un rayon de 2 à 3 km est tout aussi important. Ainsi, en complément des restructurations des réseaux de bus et de cars, il convient de faciliter l'accès aux nouvelles gares avec des pistes cyclables sécurisées (en adéquation avec les ambitions de la Région Réunion), le covoiturage et les aménagements piétons. Notamment.

Il convient de travailler au bon pilotage de cette intermodalité pour laquelle le Syndicat mixte Île de la réunion mobilités (ex. SMTR) pourrait être impliqué en lien avec la Région (voir plus bas La gouvernance).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.8 - L'ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La prise en considération des enjeux du développement durable dans les politiques de transport et de mobilité s'est sensiblement renforcée au cours des dernières années et la pratique de l'évaluation est devenue incontournable.

L'article 17 de la loi n°2012-1558 du 31 décembre 2012 a renforcé les obligations d'évaluation préalable des projets d'investissement et introduit une contre-expertise indépendante réalisée sous l'égide du secrétariat général pour l'investissement (SGPI) pour l'obtention de financement apporté par l'État et ses établissements.

Les études en cours pour le futur réseau s'appuient évidemment sur ces recommandations.

Ces recommandations s'appuient sur les références suivantes :

- Guide de l'évaluation socio-économique des investissement publics (Edition 2023 ; France Stratégie, Direction générale du trésor et le secrétariat général pour l'investissement public ;
- Référentiel méthodologique pour l'évaluation des projets de transport (DGITM 2019) ;
- Études du CEREMA ;
- Retours d'expérience sur des projets similaires.

7.8.1 - Les avantages monétarisables

Il s'agit des gains de temps (qui représente dans les évaluation socioéconomique 60 à 80 % du total des avantages monétarisés) et des couts externes au titre du bruit, de la pollution, de la décongestion du réseau viaire et de l'accidentologie.

Compte tenu de l'importance du critère temps dans la pondération globale, il convient d'être très attentif aux hypothèses retenues pour l'évaluation quantitative (en nombre d'heures), d'où l'importance accordée aux points suivants :

- Vitesse du futur RÉUNION EXPRESS;
- Vitesse de la situation des réseaux de bus dans la situation de référence ;
- Vitesse des automobilistes dans la situation de référence qui seront transférés vers le RÉUNION EXPRESS;
- Gains de décongestion pour les automobilistes qui continueront d'emprunter leur véhicule ;
- Gains pour les usagers des réseaux de bus et cars qui continueront d'emprunter ces derniers et qui du fait de la décongestion attendue se déplaceront plus rapidement ;
- Trafic induit (ceux qui ne se déplaçait pas avant la mise en service du RÉUNION EXPRESS).

Le calcul économique s'accompagnera d'une présentation de ces gains de temps par groupe d'acteurs :

- Utilisateurs du RÉUNION EXPRESS;
- Utilisateurs continuant d'utiliser les réseaux de bus et cars ;
- Automobilistes bénéficiant de gains de décongestion.

Concernant l'accidentologie, la valeur tutélaire (prix d'un mort, d'un blessé grave, d'un blessé léger) sera appliquée. Mais compte tenu que le taux d'accidentologie est plus élevé sur l'Île de la réunion, il est préconisé de d'affecter un coefficient majoré établi sur la base des données de la sécurité routière.

7.8.2 - Les économies financières liées au projet

Il convient d'anticiper le mise en service du RÉUNION EXPRESS.

Il s'agit essentiellement des restructurations des réseaux de bus réalisées afin d'éviter les doublons avec le nouveau réseau. Pour le traitement de ce poste les préconisations sont les suivantes :

- Économies au titre des réseaux de bus et de cars (supprimer les doublons avec le futur réseau) ;
- Le redéploiement des véhicule x km et des matériels roulants ne sont pas comptabilisés dans l'étude (car compensé par un gain d'accessibilité pour les territoires concernés).

7.8.3 - Le transport de marchandises

Le futur réseau doit permettre des usages de type fret conformément aux prescriptions du SAR.

L'analyse qui précède permet de prendre en considération dans l'évaluation socio-économique l'ensemble des avantages pour les usagers des transports collectifs et l'impact sur la collectivité.

Le RÉUNION EXPRESSayant également pour vocation d'assurer du transport de fret, il convient d'évaluer cet apport additionnel pour la collectivité (valeur ajoutée additionnelle).

Pour cela il faudra définir des hypothèses de trafics et l'impact sur les réseaux routiers (transfert modal) et ensuite appliquer les valeurs tutélaires stipulées dans l'instruction cadre (3 mai 2019) : valeur du temps « chargeur » en transport routier, effets externes (bruit, pollution, décongestion, accidentologie) et économie d'entretien du réseau viaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

7.8.4 - Les indicateurs de rentabilité

Les indicateurs classiques seront utilisés :

- Taux de rentabilité interne (TRI) ;
- Valeur actuelle net socio-économique (VAN SE).

7.8.5 - Prise en compte des effets non monétarisables

Outre les différents éléments monétarisés dans l'évaluation socioéconomique, il apparaît pertinent d'apporter un éclairage aux décideurs publics sur les impacts du projet qui ne sont pas monétarisables.

Il s'agit particulièrement :

- **Gains d'accessibilités** obtenus grâce au RÉUNION EXPRESSsur différents territoires à partir de cartes isochrones avec un comparatif avec la situation actuelle (ex : x % d'emplois de La Réunion accessible de Saint-Paul en moins de 30 ou 45 mn ; avant et après) ; cet indicateur, très pédagogique, permettra d'appréhender avec des indicateurs chiffrés la valeur ajoutée du RÉUNION EXPRESSpour les territoires ;
- **Impact macro-économique** du RÉUNION EXPRESSen termes de variation d'emplois (emplois directs et indirects) et de PIB à 5, 10, 15 ans…; dans un contexte du chômage, cet indicateur ne manquera pas de mettre en évidence l'impact positif du RÉUNION EXPRESSsur la situation économique ;
- **Accidentologie :** nombre du tués et blessés évités grâce au RÉUNION EXPRESS;
- **Effet d'agglomération :** Il s'agit d'évaluer l'impact des grandes infrastructures de transport en considérant l'intérêt économique des nouvelles destinations accessibles au sein du territoire desservi par le projet. Cette méthode permet de valoriser l'augmentation du nombre de destinations accessibles dans un temps qui ne varie pas. Et de transformer les gains d'accessibilités en gains de PIB.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

8

LES ATTENTES DE LA RÉGION RÉUNION
VIS-A-VIS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Forte d'un niveau homogène d'études préliminaires sur l'ensemble du tracé de référence du projet RÉUNION EXPRESS, et s'appuyant sur la dynamique des États Généraux des Mobilités ainsi que de la feuille de route signée par l'ensemble des AOM, la Région présente aujourd'hui un projet arrivé à maturité pour être partagé dans le cadre d'un débat public ou d'une concertation.

La participation du public doit prolonger cette trajectoire en consolidant, de manière transparente, les fondements techniques, territoriaux et financiers du projet.

LES PRINCIPALES ATTENTES DE LA RÉGION

- Partager les enjeux du projet.
- Permettre à chacun de s'exprimer sur l'opportunité du projet, et de débattre de ses caractéristiques.
- Enrichir l'état des réflexions, conforter ou ajuster les choix techniques.
- Dans la continuité de la feuille de route des mobilités, poursuivre le dialogue sur la bonne coordination avec les projets du territoire.
- Identifier les synergies possibles.
- Poser les bases d'une concertation régulière avec les réunionnais sur ce projet dimensionnant pour le territoire.

L'ambition est d'ouvrir un débat large et documenté permettant à chaque réunionnais de s'approprier le projet : comprendre ses objectifs, ses modalités de réalisation et ses effets attendus, poser des questions, exprimer un avis et formuler des propositions.

Cette nouvelle démarche de participation du public doit poursuivre et amplifier la dynamique initiée par les EGM, en associant particulièrement les jeunes et les publics éloignés des démarches classiques de concertation, via des formats accessibles et de proximité à l'échelle de tous les bassins de vie.

La Région souhaiterait que le débat porte simultanément sur l'infrastructure, son financement et l'outil de réalisation. Il s'agit de partager le principe de financement et les modalités de mise en œuvre au sein d'une société de projet (rôle, gouvernance, responsabilités, articulation avec l'État et les collectivités). Ce cadrage financier et organisationnel est en effet indissociable de l'appréciation de l'utilité, de la faisabilité et du calendrier du projet.

La concertation devra également alimenter les réflexions sur le phasage de réalisation : priorisation des sections, conditions de mise en service, articulation avec les projets de mobilité et d'aménagement connexes, ainsi que les jalons techniques et réglementaires. Les contributions recueillies auront vocation à enrichir l'état des études, conforter ou ajuster les choix techniques (tracé, performances, insertion, intermodalité) et préciser les mesures d'accompagnement.

Enfin, au-delà de la coordination avec les seules AOM, la Région entend conforter l'ancrage territorial du projet en donnant toute sa place à l'expression des communes et des acteurs locaux (économiques, associatifs, institutionnels). L'objectif est de construire un socle partagé autour du projet, sécurisant les choix structurants (techniques, financiers et de gouvernance) et permettant de tenir le calendrier de décision et de mise en œuvre au service.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

LA SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE DES GRANDS PROJETS (SRGP)

L'outil opérationnel au service du Réunion Express

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Un outil opérationnel et partenarial au service de la réalisation du Réunion Express

À l'initiative de la Région Réunion, la Société Réunionnaise des Grands Projets (SRGP) est un établissement public local à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi pour conduire la réalisation du projet ferroviaire «Réunion Express».
Elle associe, autour de la Région, les cinq autres autorités organisatrices de la mobilité du territoire (soit la CASUD, la CINOR, la CIREST, la CIVIS et le TO) pour garantir une gouvernance coordonnée et assurer la cohérence du futur réseau ferré régional avec les réseaux intercommunaux.

L'ESSENTIEL

La Société Réunionnaise des Grands Projets, c'est :

- Un outil public dédié à la réalisation du Réunion Express
- Une maîtrise d'ouvrage unique pour piloter un projet d'infrastructure majeur
- Une gouvernance partagée associant la Région et les intercommunalités
- Des mécanismes de contrôle et de transparence renforcés
- Un cadre financier structuré pour sécuriser la réalisation du projet
- La continuité des moyens techniques et financiers, dans le temps long de la mise en œuvre du projet (des études jusqu'à la livraison des chantiers).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Zoom sur le projet Réunion Express

Le Réunion Express, est un projet de train express régional, au service d'un système global de transport en commun.

L'objectif est de proposer une alternative performante à la voiture pour les déplacements les plus structurants entre les principaux pôles d'emploi, d'études et de services de l'île.

Les grands principes :

- Un mode « express » traversant peu les centres-villes pour assurer une vitesse élevée, complètement dissocié du réseau routier.
- Une connexion avec les réseaux des intercommunalités pour assurer l'intermodalité et le maillage fin du territoire, du littoral jusque dans les hauts.
- Un ensemble de stations desservant les principaux pôles urbains de l'île, dotées de parking-relais et de services aux voyageurs.
- Un réseau ferré qui intègrera une dimension FRET.

Un projet issu d'un consensus territorial

Face aux défis des mobilité, la Région Réunion a lancé en 2023 les États Généraux des Mobilités (EGM), rassemblant collectivités, partenaires et citoyens pour faire émerger des solutions durables à l'échelle du territoire.

Dans le prolongement de cette démarche, la Région, les autres autorités organisatrices de la mobilité, ainsi que l'État et Île de La Réunion Mobilités ont signé le 29 août 2025 la Feuille de route des mobilités, qui définit une vision partagée et un cadre d'action commun.

Elle place le train au cœur du développement des mobilités et prévoit une gouvernance partenariale renforcée, fondée sur la mise en place d'une société de projet dédiée.

~140 KM
Linéaire

25 STATIONS
(1 tous les 5 km)

100 000 VOYAGEURS/
/jour potentiel

SAINT-BENOÎT - SAINT-JOSEPH
De Saint-Benoît à Saint-Joseph (via Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

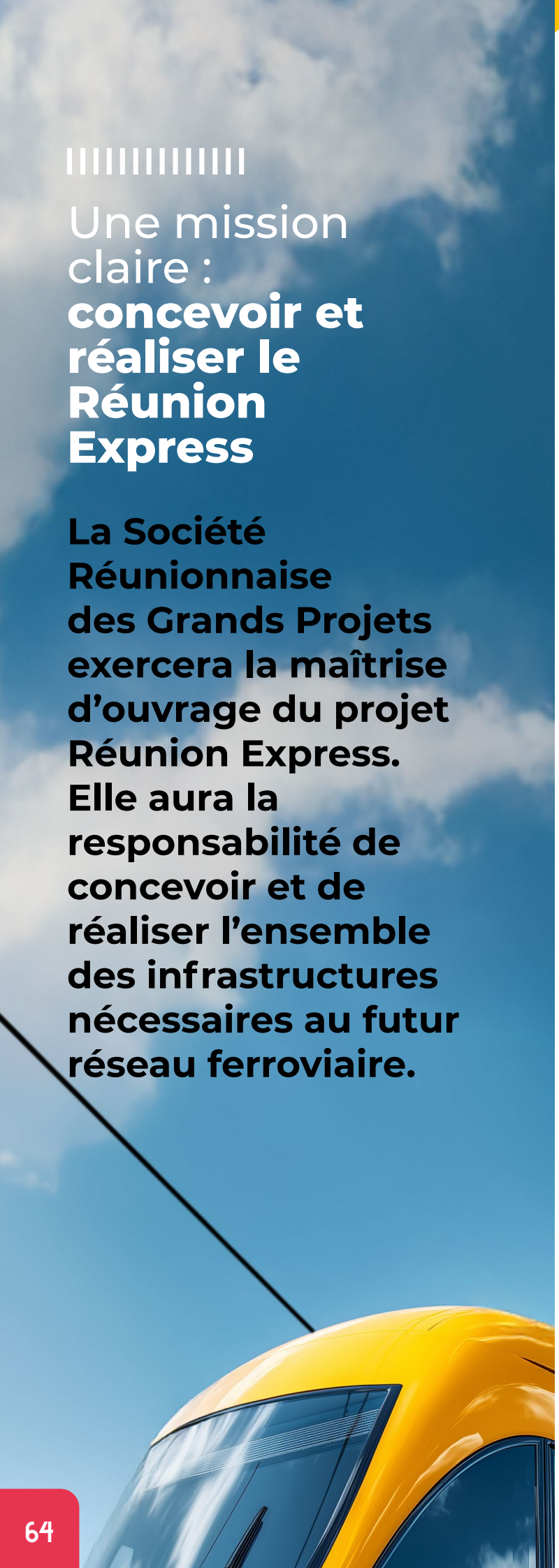

Une mission claire : **concevoir et réaliser le Réunion Express**

La Société Réunionnaise des Grands Projets exercera la maîtrise d'ouvrage du projet Réunion Express. Elle aura la responsabilité de concevoir et de réaliser l'ensemble des infrastructures nécessaires au futur réseau ferroviaire.

Ses principales missions :

1. Concevoir et réaliser les infrastructures

- La construction des infrastructures ferroviaires.
- La réalisation des gares et pôles d'échanges multimodaux.

2. Préparer et organiser le réseau

- L'acquisition et la maintenance du matériel roulant.
- La préparation des conditions d'exploitation.

3. Assurer l'intégration du projet dans le territoire

- La coordination avec les réseaux de transport existants.
- L'aménagement urbain dans un périmètre de 400 mètres autour des futures gares pour renforcer la bonne intégration du projet dans son environnement.

4. Porter des missions complémentaires en interface avec le projet

La possibilité d'assurer, à la demande des autres AOM, la maîtrise d'ouvrage de projets de transports en commun urbains et connectés au Réunion Express.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Un modèle qui a fait ses preuves

Le recours à une société de projet dédiée est aujourd'hui largement éprouvé pour conduire la réalisation de grandes infrastructures publiques.

Ce modèle permet de ;

- concentrer les compétences techniques nécessaires.
- sécuriser les financements.
- assurer un pilotage stable dans la durée.

Des exemples en France

La Société des Grands Projets

Anciennement Société du Grand Paris, cette structure pilote la réalisation du Grand Paris Express, le plus grand projet de métro automatique en Europe.

SOLIDEO

La Société de livraison des ouvrages olympiques a assuré la réalisation des infrastructures nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La société du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

La Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) gère la participation de 25 collectivités territoriales au financement de la Ligne Nouvelle Sud-Ouest, qui regroupe plusieurs opérations : des aménagements ferroviaires et de nouvelles lignes entre Bordeaux, Dax et l'Espagne.

La création de la SRGP s'inscrit dans cette même logique : doter La Réunion d'un outil dédié pour piloter la réalisation du Réunion Express.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Une gouvernance partenariale

La gouvernance de la SRGP associera les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) du territoire.
Elle comprendra, aux côtés de la Région Réunion, les autres AOM de La Réunion, soit la CASUD, la CIREST, la CINOR, la CIVIS et le TO, pour garantir la cohérence entre le réseau ferroviaire régional et les réseaux de transports urbains et interurbains (bus, téléphériques, etc.).

La société sera dirigée par un directoire, chargé du pilotage opérationnel.
Ses orientations seront définies et contrôlées par un conseil de surveillance, composé de représentants de la Région Réunion et autres AOM.

Un représentant de l'État pourra y siéger en qualité d'observateur.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

Une approche territoriale

Un Comité stratégique de développement réunira les maires des communes concernées ainsi que les acteurs économiques et sociaux du territoire.

Des comités territoriaux ou comités de gare permettront également d'associer les collectivités locales aux projets d'aménagement autour des gares.

Un dispositif de contrôle renforcé

Afin d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre du projet, un comité de tutelle et d'audit sera mis en place.

Ce comité aura pour mission de suivre l'ensemble des paramètres de gestion du projet, notamment :

- l'évolution des coûts ;
- la gestion des ressources humaines ;
- le respect des délais ;
- la maîtrise des risques ;
- la gestion financière et comptable.

Il contribuera ainsi à garantir la transparence du pilotage du projet et le respect des procédures.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 974-239740012-20260625-DAP2026_0012-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

RÉUNION EXPRESS

Projet de train express régional de La Réunion